

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. 1937-1938.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

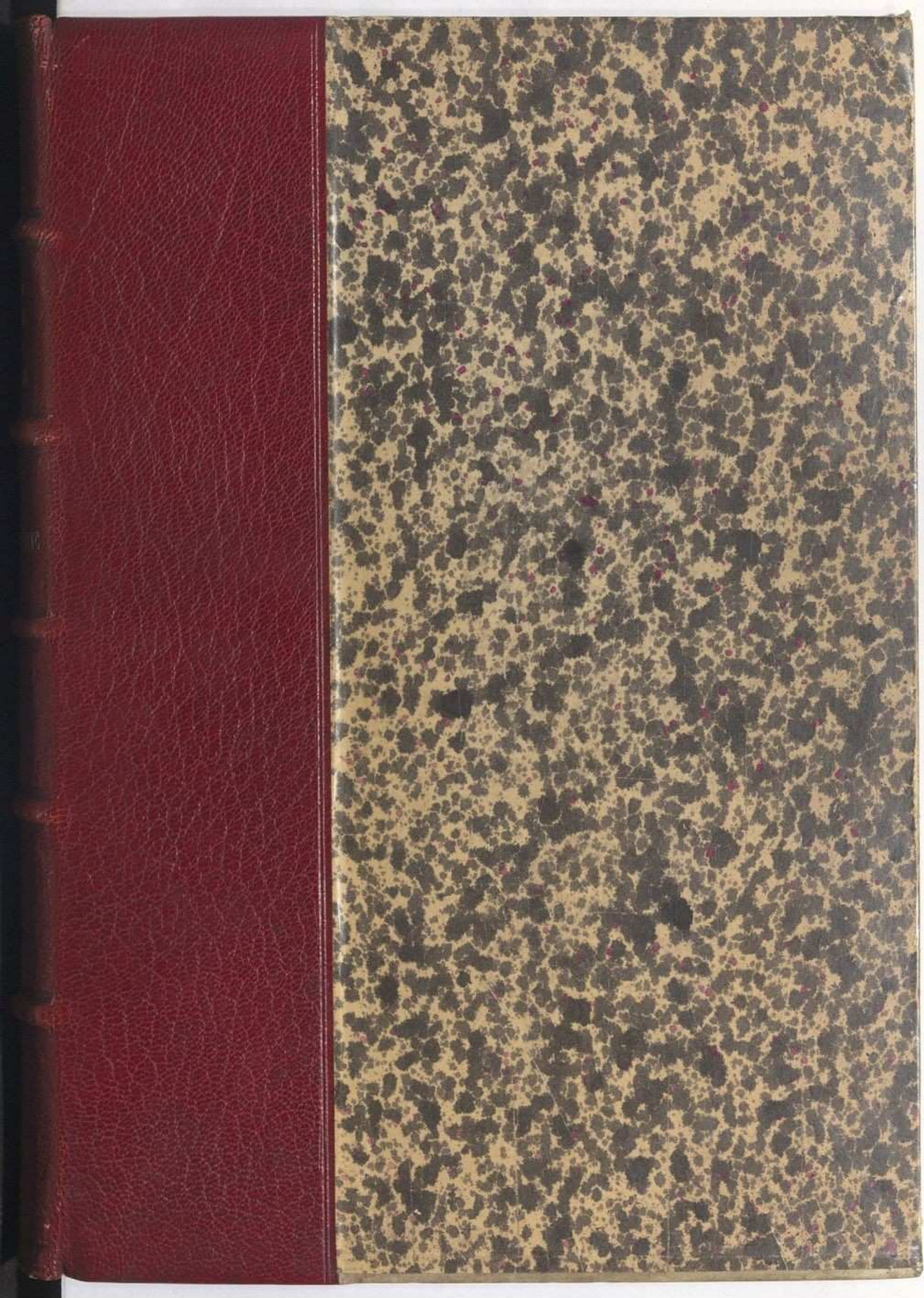
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

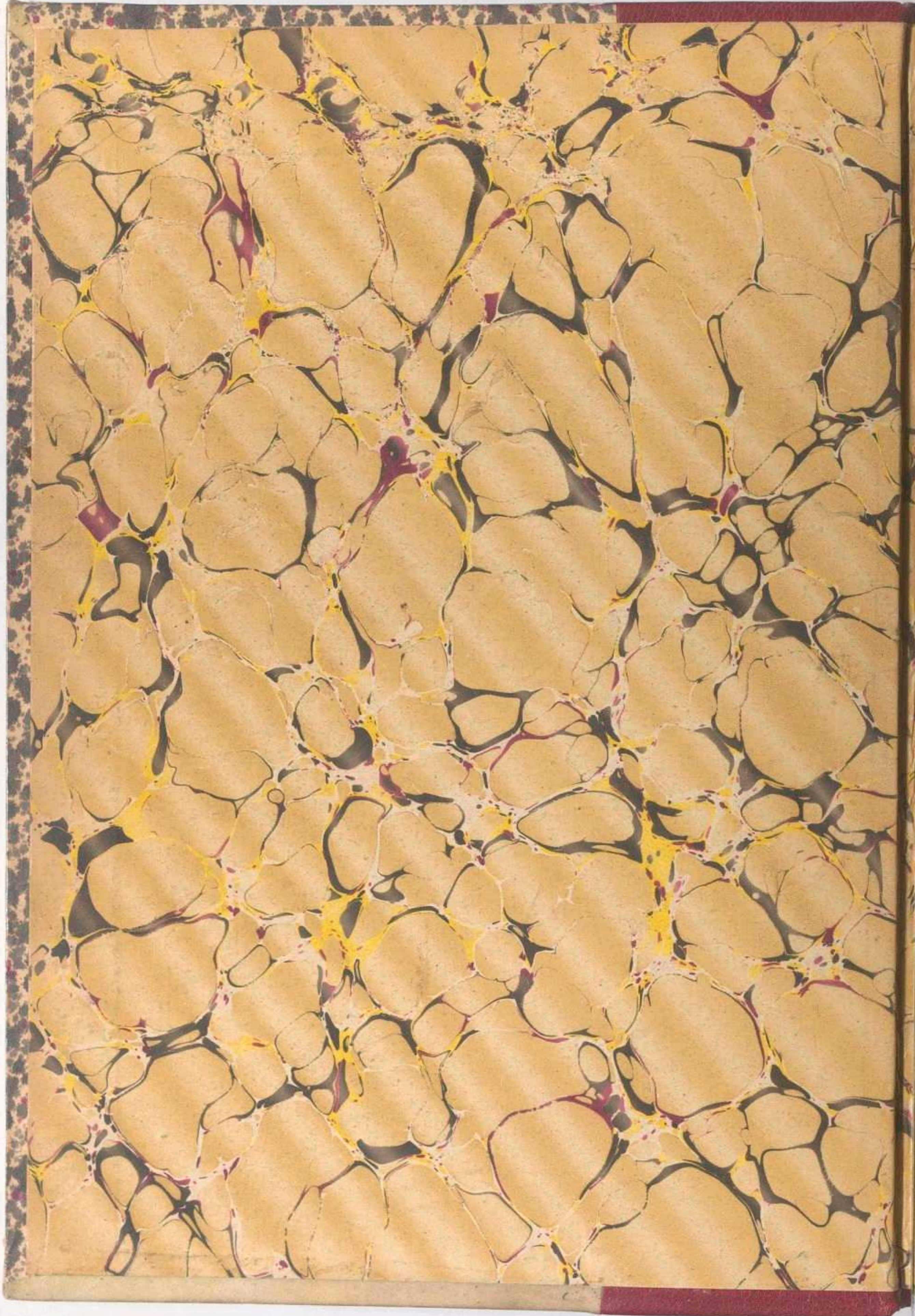
4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

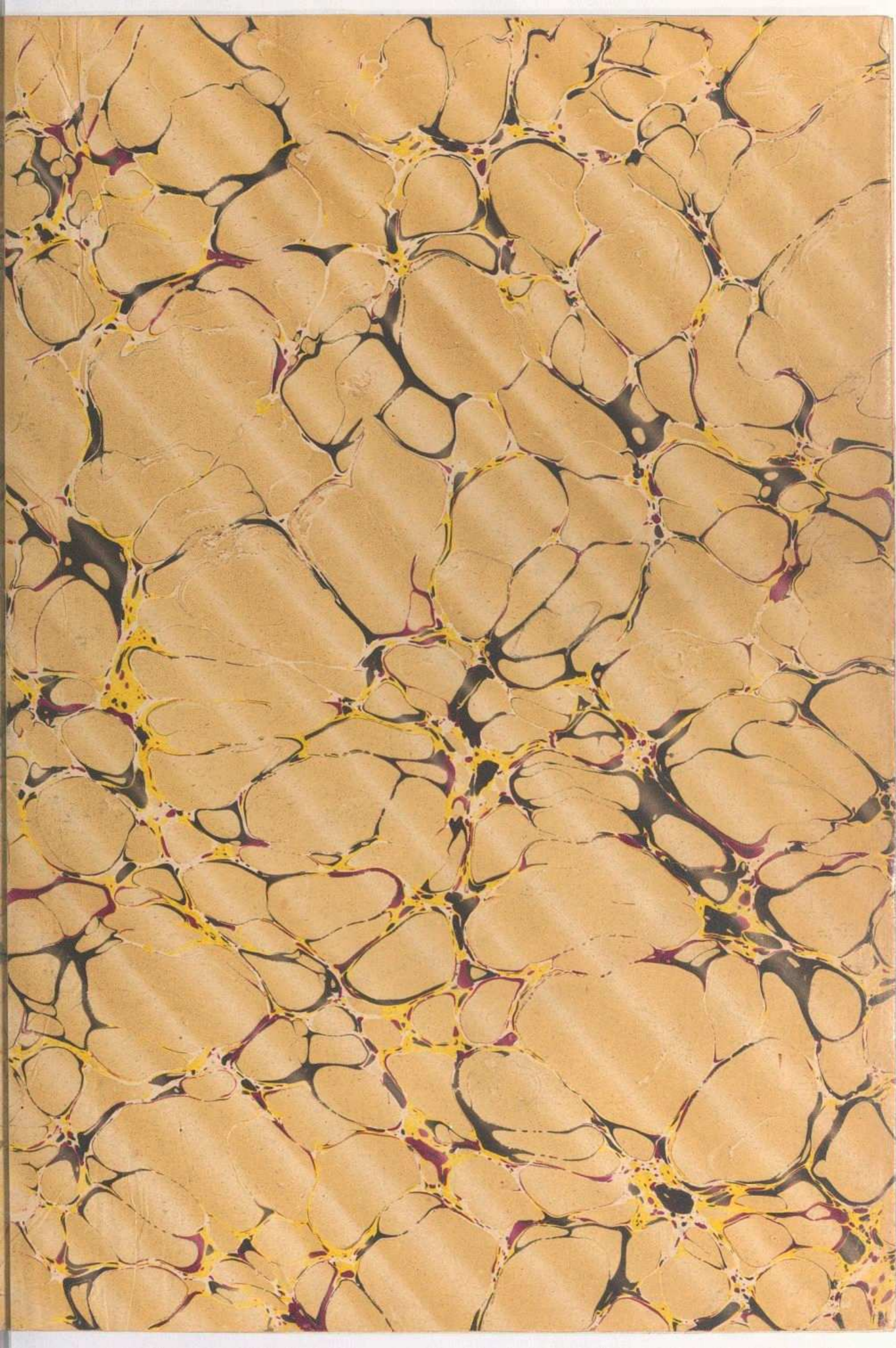
5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

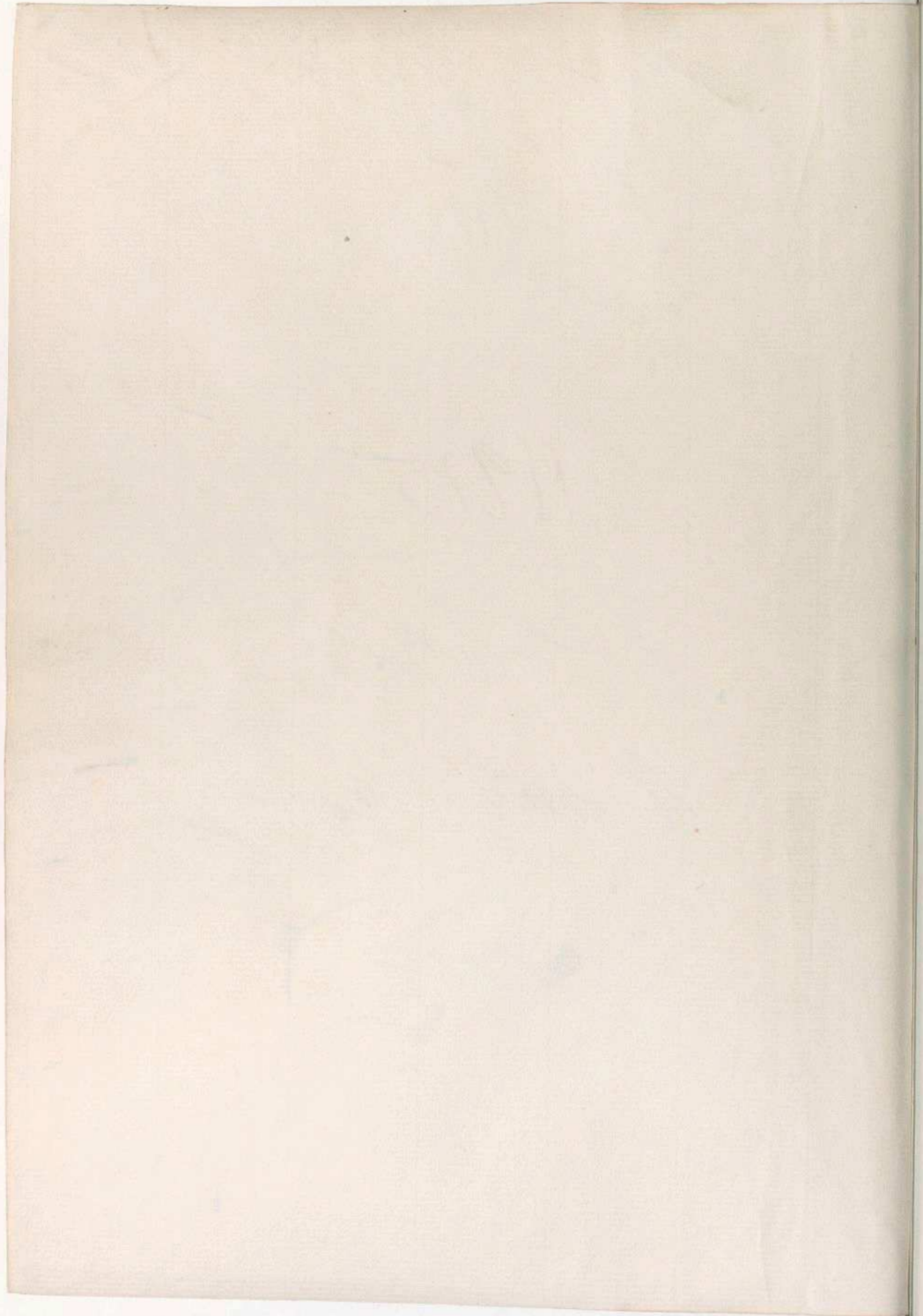
6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

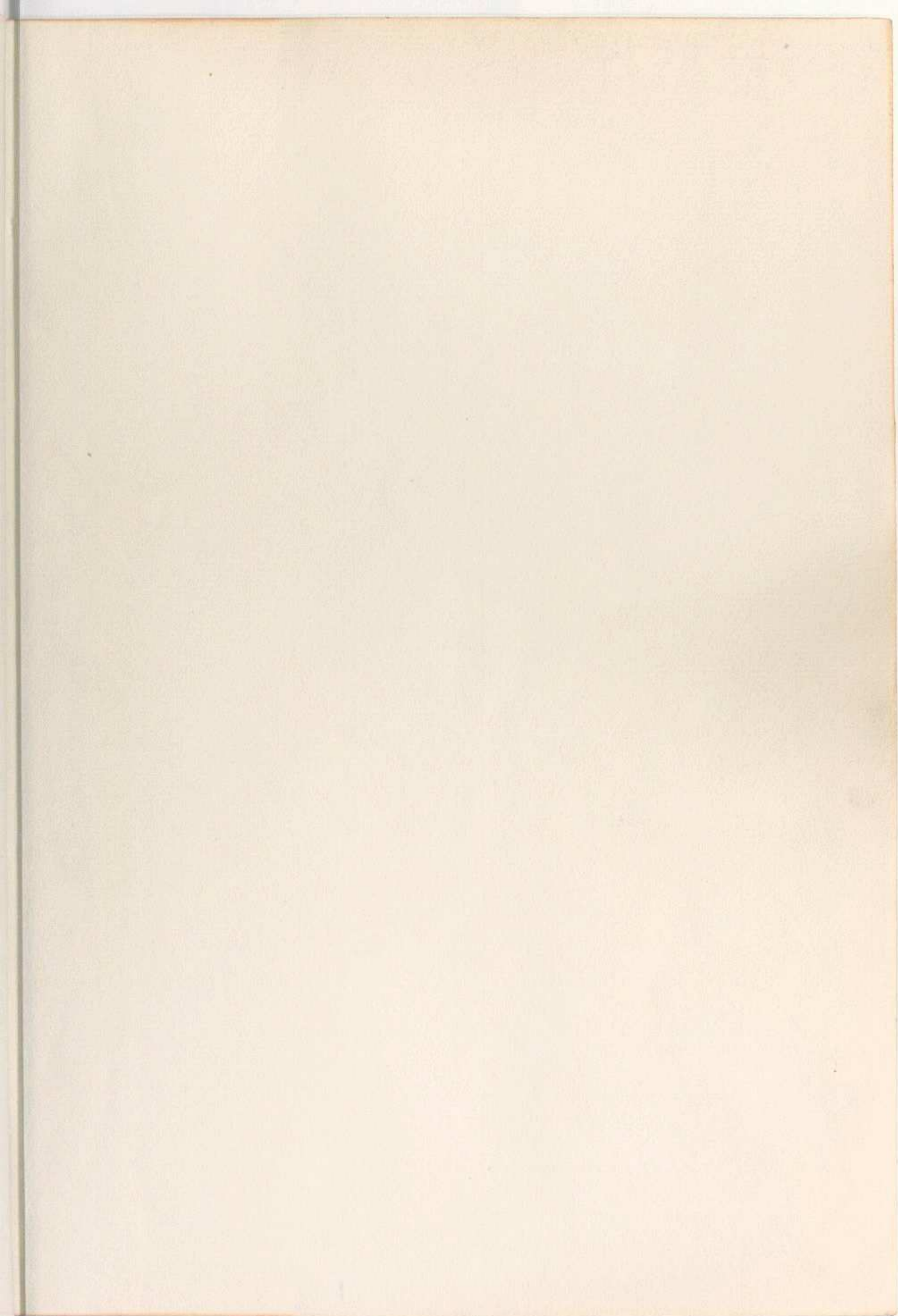
7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

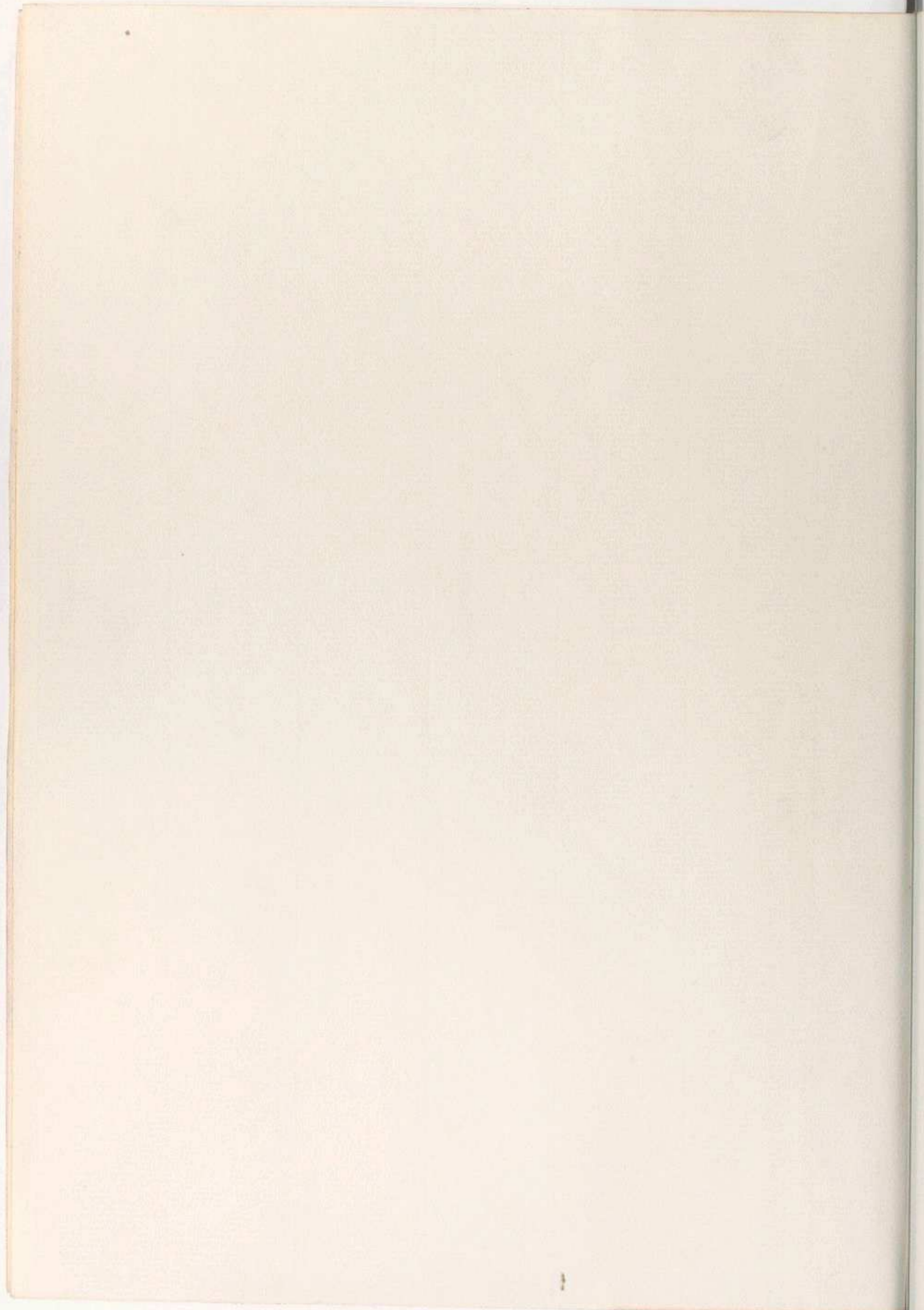


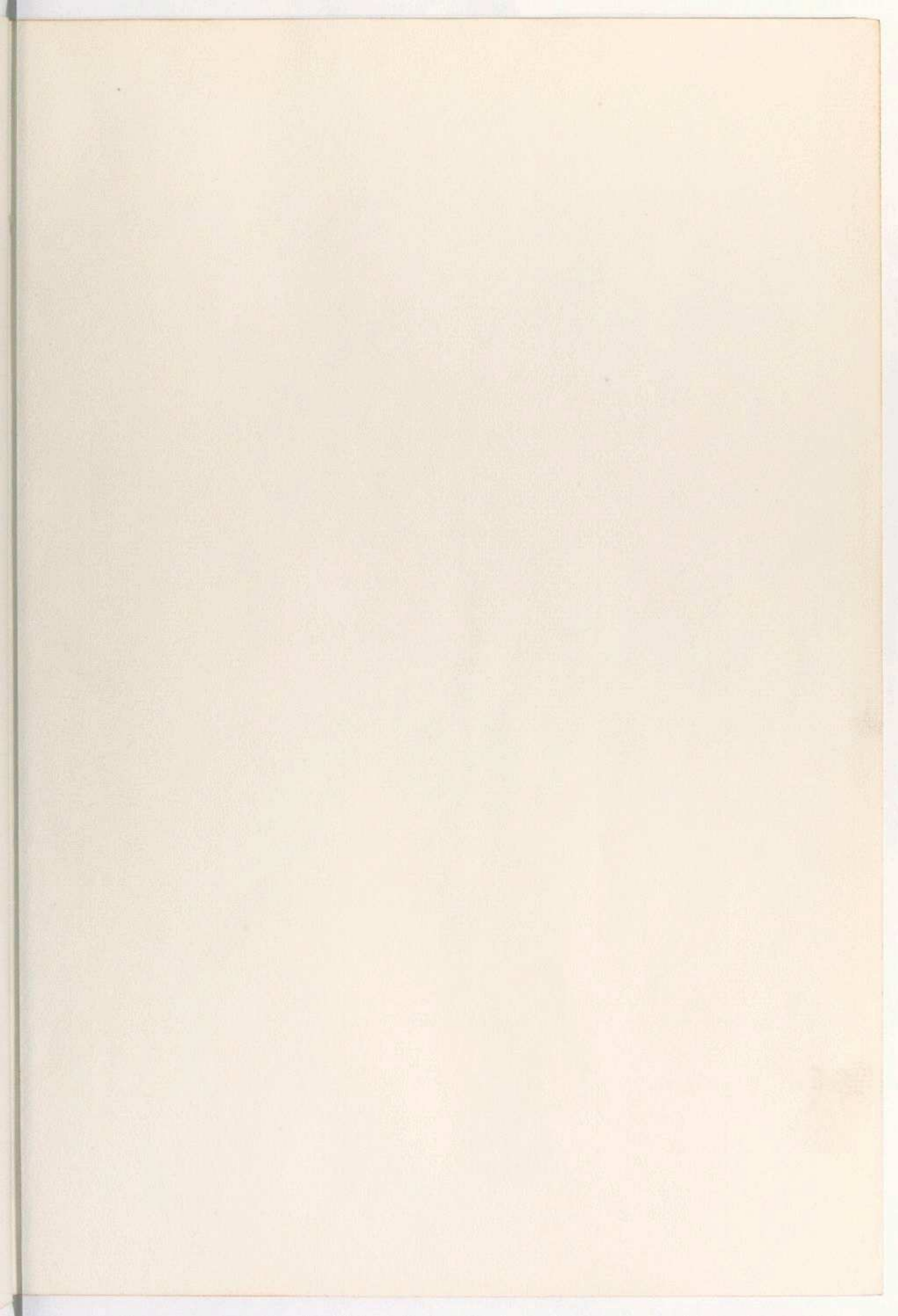


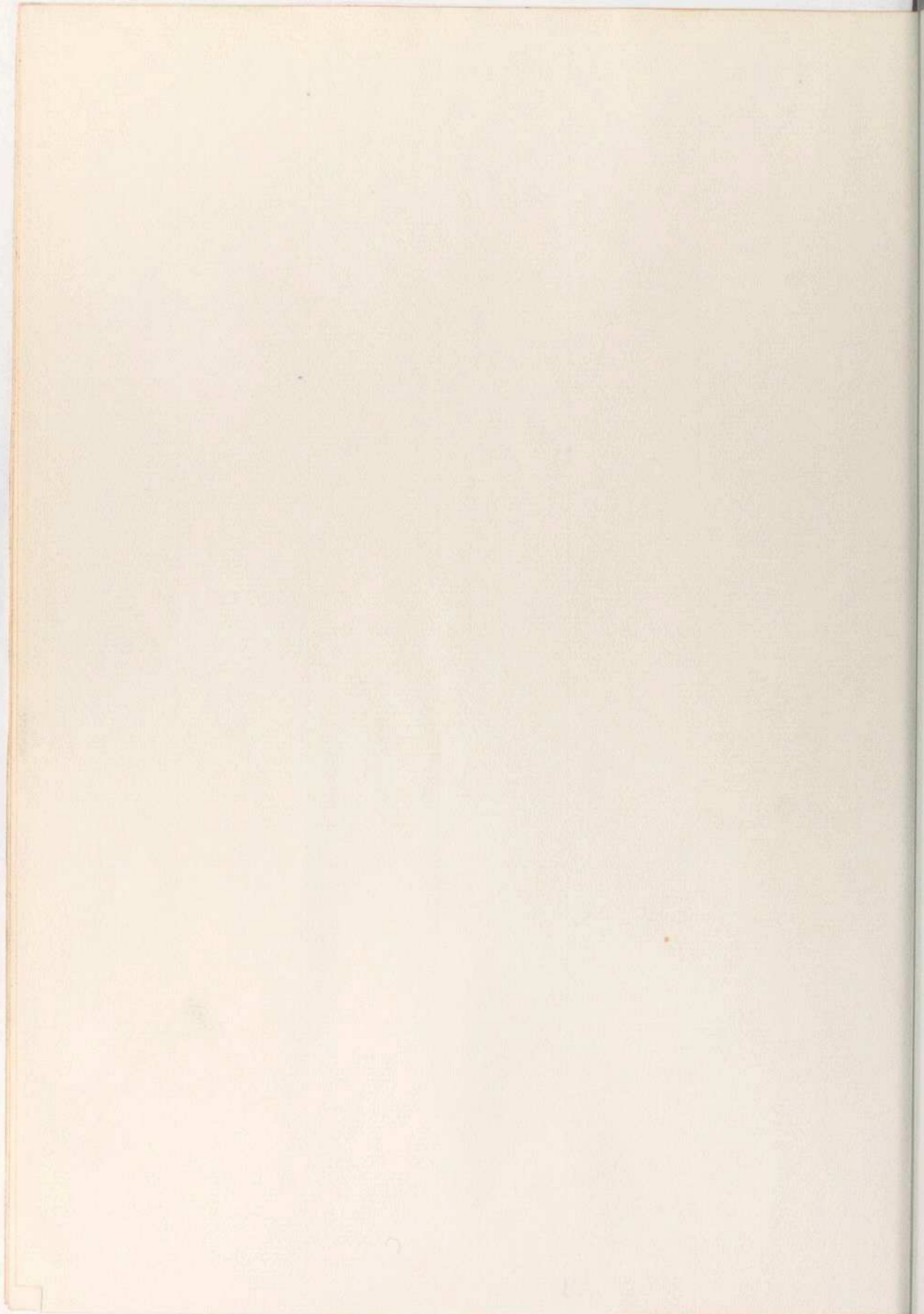


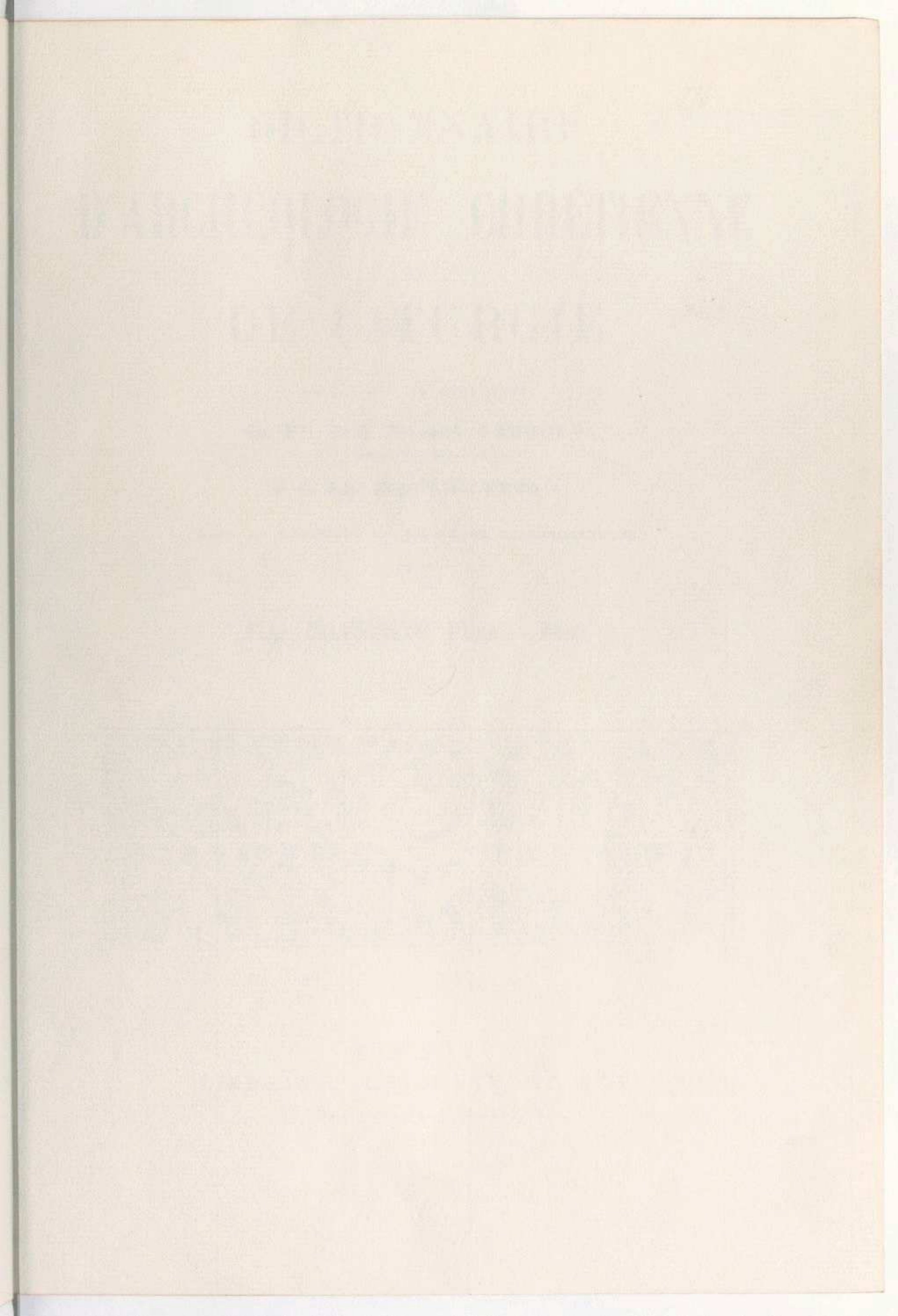


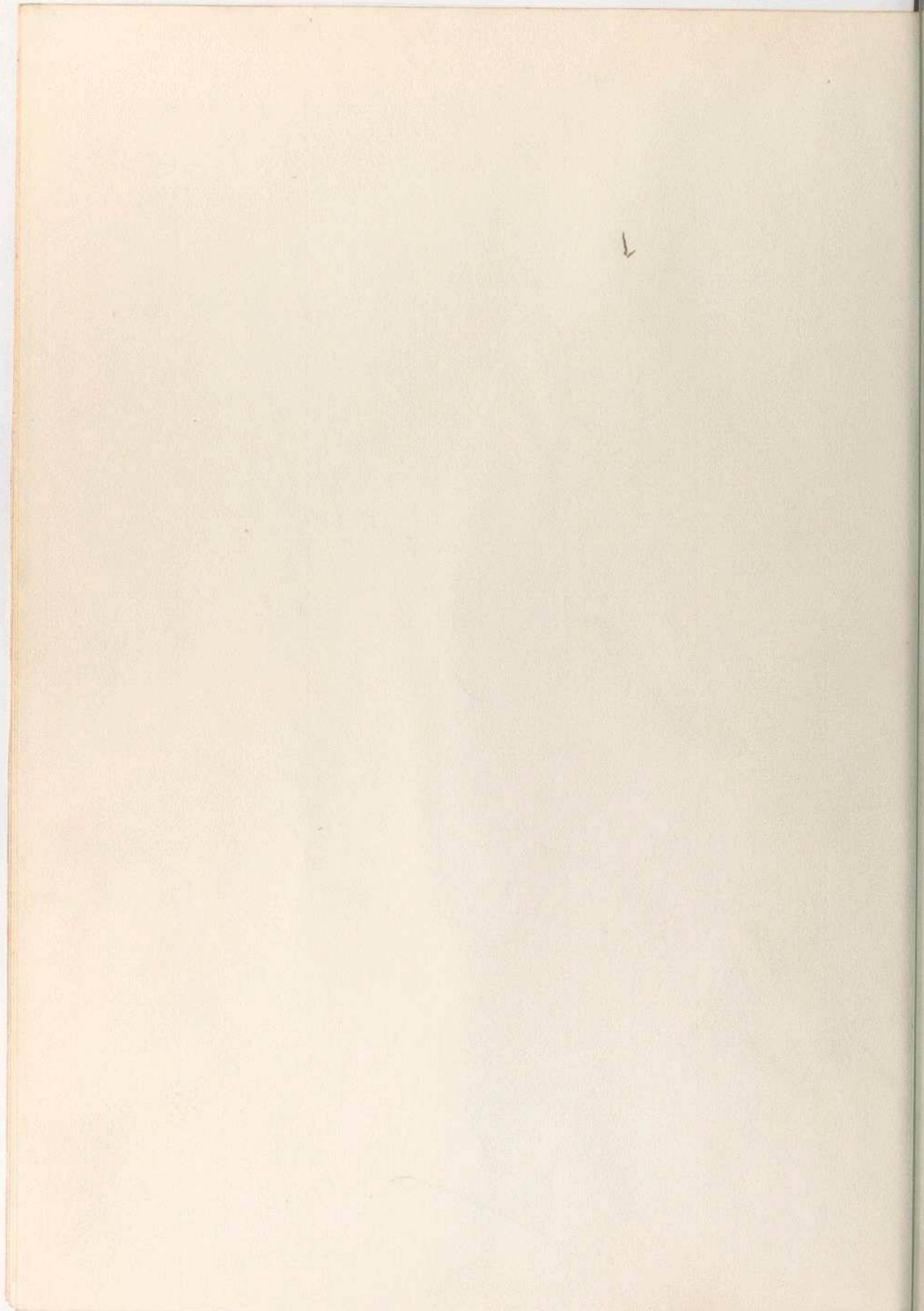












en const. à la reliure

"**DICTIONNAIRE**"

1/2 maroquin rouge

D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE

ET

DE LITURGIE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

du R^{me} dom Fernand CABROL *

ABBÉ DE FARNBOROUGH

et de dom Henri LECLERCQ *

AVEC LE CONCOURS DE PLUSIEURS COLLABORATEURS

FASC. CXLVI-CXLVII. PAQUES - PARIS



PARIS-VI

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ

87, BOULEVARD RASPAIL, 87

—
1937

11215

ARTICLES CONTENUS DANS LES FASCICULES CXLVI-CXLVII

PAQUES. — I. La date de Pâques au 1^{er} et au 11^e siècles. II. Le calcul de la Pâque au 11^e siècle. III. Fixation de la Pâque à Nicée. IV. Le comput pascal et l'usage romain. V. Après le concile de Nicée. VI. Épigraphie. VII. Le *præconium paschale*. VIII. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1521-1574.

PARABALANI, par H. LECLERCQ, col. 1574-1578.

PARADIS. — I. La croyance au paradis. II. La même croyance chez les chrétiens. III. L'idée de paradis. IV. Le verger fleuri. V. Monuments figurés. VI. Témoins épigraphiques. VII. Sur la croyance au paradis terrestre. VIII. Sur la situation du paradis terrestre. IX. Sur le paradis extra-terrestre. X. Le paradis terrestre. XI. Le paradis céleste, par H. LECLERCQ, col. 1578-1615.

PARALYTIQUE. — I. Le récit évangélique. II. Fresques. III. Bas-reliefs. IV. Fonds de coupe. V. Ivoire. VI. Mosaïque, par H. LECLERCQ, col. 1615-1626.

PARAMONARIOS, par H. LECLERCQ, col. 1626.

PARAPET. — I. Parapets. II. Fragments, par H. LECLERCQ, col. 1627-1639.

PARASOL, par H. LECLERCQ, col. 1639-1640.

PARASTATA, par H. LECLERCQ, col. 1640.

PARDESSUS (Jean-Marie). — I. Années de début. II. Professorat et députation. III. Travaux d'érudition. IV. La loi salique. V. Les *Diplomata, Chartæ*. VI. La vieillesse et la mort. VII. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1640-1658.

PAREMBOLES DE PALESTINE. — I. Paremboles. II. Liste épiscopale, par H. LECLERCQ, col. 1658-1661.

PAREMBOLES DE PHÉNICIE, par H. LECLERCQ, col. 1661-1662.

PARENTS, par H. LECLERCQ, col. 1662-1663.

PARENZO. — I. Topographie. II. Histoire. III. Parenzo. IV. Liste épiscopale. V. Saint-Maur de Parenzo. VI. Le dôme. VII. Autel d'Euphrasius. VIII. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1663-1690.

PARFONDEVAL, par H. LECLERCQ, col. 1690-1691.

PARFUMEUR, par H. LECLERCQ, col. 1691-1692.

PARFUMS. — I. Usage mondain. II. Usage funéraire, par H. LECLERCQ, col. 1692-1694.

PARFUMS (Brûle-), par H. LECLERCQ, col. 1694-1695.

PARGOIRE (Jules), par H. LECLERCQ, col. 1696.

PARIOLI, par H. LECLERCQ, col. 1696.

1. PARIS (Histoire). — I. Destin de Paris. II. Légendes et traditions. III. Entre la légende et l'histoire. IV. Débuts de l'histoire. V. Formation du sol de Paris. VI. Site de la ville. VII. Formation du cirque de Paris. VIII. La plaine et les monceaux. IX. Formation de la Cité. X. Premiers développements de Lutèce. XI. La bataille de Lutèce. XII. Le terroir parisien. XIII. La route fluviale de la Seine. XIV. Le

réseau routier de Lutèce. XV. Lutèce et Lucotèce. XVI. La rive droite. XVII. La Cité. XVIII. La rive gauche. XIX. La population parisienne. XX. Les origines chrétiennes. XXI. L'église du Saint-Martyre. XXII. L'apostolicité de saint Denis. XXIII. La première église chrétienne à Paris. XXIV. Le premier bourg chrétien à Paris. XXV. Le cimetière de Saint-Marcel. XXVI. Paris à la fin du 11^e siècle. Le rempart. XXVII. Les abords de la Cité. XXVIII. La Cité. XXIX. Paris et les invasions barbares. XXX. La date de l'enceinte gallo-romaine. XXXI. L'empereur Julien à Paris. XXXII. La cour de Julien à Paris. XXXIII. Le palais de Julien à Paris. XXXIV. Le concile de Paris en 360. XXXV. Le camp de Paris. XXXVI. Paris au 5^e siècle. XXXVII. Lutèce et Paris. XXXVIII. A propos de la forme *Parisius*. XXXIX. La *Civitas Parisiorum* d'après Grégoire de Tours. XL. Le palais des Mérovingiens. XLI. Paris au 6^e siècle. XLII. La Vie de sainte Geneviève. XLIII. La liste épiscopale. XLIV. Les conciles francs à Paris. XLV. L'ancien diocèse de Paris et ses subdivisions. XLVI. La cathédrale de Paris. XLVII. L'emplacement de la cathédrale. XLVIII. Les églises de Paris au 6^e siècle. XLIX. Les paroisses urbaines de Paris. L. Le clergé parisien au milieu du 6^e siècle. LI. La messe gallicane à Paris. LII. Le chant liturgique à Paris. LIII. Paris aux temps mérovingiens et carolingiens. LIV. Commerce et célébrité de Paris. LV. Les monnaies frappées à Paris. LVI. Épigraphie. LVII. Cimetière de Montmartre. LVIII. Cercueils mérovingiens à Paris. LIX. Tombeau et chaise de saint Germain. LX. L'historiographie à Paris. LXI. L'emplacement du *Pons Urbiensis*. LXII. L'emplacement de la *Tudella*. LXIII. Paris et les invasions normandes. LXIV. L'invasion normande de 856-862. LXV. Le siège de 885-886. LXVI. Paris à la fin du 9^e siècle. LXVII. Formation du faubourg septentrional. LXVIII. L'enceinte du faubourg septentrional. LXIX. Paris, rive droite, au 12^e siècle. LXX. La construction de l'enceinte. LXXI. Formation du faubourg méridional. LXXII. L'enceinte du faubourg méridional. LXXIII. L'enceinte de Philippe-Auguste. LXXIV. Plan et vestiges de l'enceinte. LXXV. Détail de l'enceinte de Philippe-Auguste. LXXVI. Paris au début du 12^e siècle. LXXVII. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1696-1959.

2. PARIS (La Bibliothèque Nationale). — I. Les lieux. II. Leur destination. III. Les origines. IV. La bibliothèque de saint Louis. V. Successeurs de saint Louis. VI. La « librairie » de Charles V. VII. Règne de Louis XII. VIII. De François 1^{er} à Henri III. IX. La bibliothèque au 17^e siècle. X. Louvois succède à Colbert. XI. L'abbé de Louvois. XII. L'abbé Jean-Paul Bignon. XIII. Les Bignon. XIV. Bibliothèque nationale. XV. Le régime révolutionnaire. XVI. De 1814 à 1874. XVII. Léopold Delisle, par H. LECLERCQ, col. 1959-2000.

CONDITIONS ET MODE DE PUBLICATION

Le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne* est publié par fascicules in-4° de 256 colonnes, contenant la matière d'un volume in-8° de 500 pages (1 000 000 de lettres environ). Une gravure hors texte tient lieu de 16 pages de texte. Le prix du fascicule est de 30 francs (port en plus) payable à la réception du fascicule. La vente en est réservée aux souscripteurs. Ils devront toutefois faire un versement préalable de 100 francs, à valoir sur les derniers fascicules à paraître. Ce versement reste acquis aux éditeurs en cas de cessation de paiement. — En cas de retard dans le paiement, le recouvrement en est fait par la poste aux frais du souscripteur.

LES FASCICULES ET LES VOLUMES NE SE VENDENT PAS SÉPARÉMENT.

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

TOME TREIZIÈME

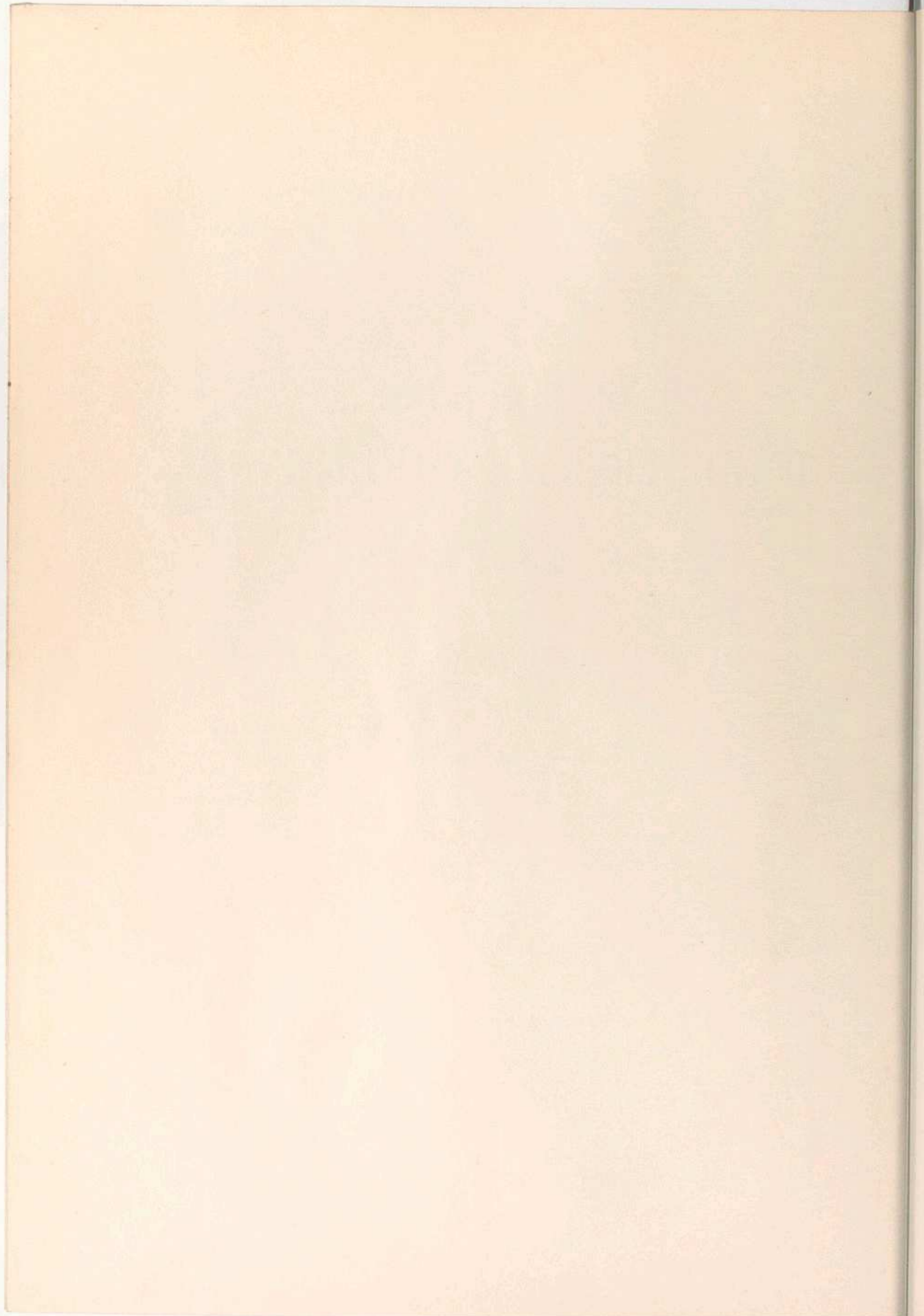
DEUXIÈME PARTIE

PAQUES — PEINTURE



4° V

6695 (15²)



DICTIONNAIRE
D'ARCHEOLOGIE CHRETIENNE
ET
DE LITURGIE

PUBLIÉ PAR

Le R^{me} dom Fernand CABROL *

ABBÉ DE SAINT-MICHEL DE FARNBOROUGH (ANGLETERRE)

Et dom Henri LECLERCQ *

AVEC LE CONCOURS DE PLUSIEURS COLLABORATEURS

TOME TREIZIÈME

DEUXIÈME PARTIE

PAQUES — PEINTURE



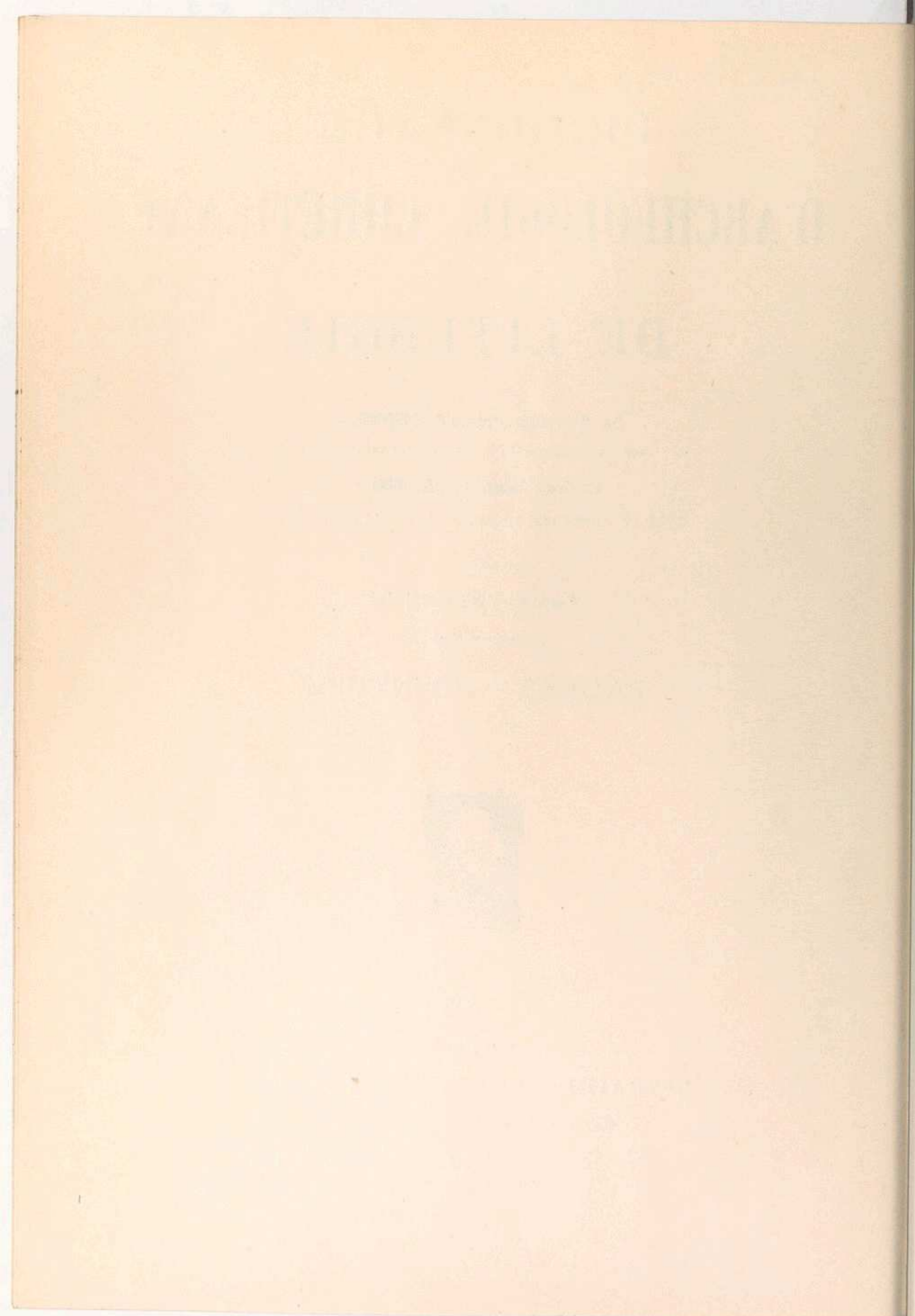
PARIS-VI

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ

87, BOULEVARD RASPAIL, 87

1938

TOUS DROITS RÉSERVÉS



DICTIONNAIRE D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE ET DE LITURGIE

P (suite)

PAQUES. — I. La date de Pâques au 1^{er} et au 11^e siècles. II. Le calcul de la Pâque au 11^e siècle. III. Fixation de la Pâque à Nicée. IV. Le comput pascal et l'usage romain. V. Après le concile de Nicée. 1^o Rome et Alexandrie. 2^o La Gaule. 3^o L'Irlande. 4^o L'Espagne. VI. Épigraphe. VII. Le *praconium paschale*. VIII. Bibliographie.

I. LA DATE DE PAQUES AU 1^{er} ET AU 11^e SIÈCLES. — L'influence exercée par le judaïsme sur le christianisme s'est étendue jusqu'au calendrier. L'Église de Jérusalem était disposée à ne voir dans le culte chrétien que la continuation et comme le décalque de l'ancien culte d'Israël. Afin de ménager la transition d'une forme à celle qui devait la remplacer, on réduisit au strict nécessaire les modifications indispensables; ainsi le sacrifice pascal, centre et pivot de la religion mosaïque conserva sa prééminence. La Pâque consistait dans la manducation de la victime par chaque famille réunie dans sa propre demeure; l'eucharistie consistait de même dans la manducation de l'hostie par chaque groupe de fidèles réuni dans une maison : κλώντες τε κατ' οἶκον ἄρτον (Act., II, 46). L'exactitude apportée par les Galiléens à l'accomplissement des œuvres recommandées par la Loi, particulièrement leur fidélité à se rendre au temple à l'heure de la prière, plusieurs fois par jour, leur gagna le respect d'une partie du peuple et la sympathie du parti pharisien attaché plus que tout autre, à la pratique des observances légales. L'Église naissante compta dans ses rangs plusieurs de ces zéloteurs de la Loi, parmi lesquels se trouvaient des prêtres et des lévites. Ainsi pendant une durée qu'on essaierait en vain de préciser, les fidèles subirent le contact, l'influence et probablement aussi les règlements d'hommes qui entendaient user de leur situation pour exercer une action vigoureuse dans le sens du judaïsme le plus orthodoxe.

Lorsque cette main-mise se relâcha un peu et fut moins docilement acceptée, on se trouva en présence d'habitudes contractées, d'usages adoptés dont on peut encore essayer de relever les traces à travers les documents et les institutions. Cependant ces usages n'avaient pas été introduits sans adaptations. Les Juifs de la *Diaspora* et les gentils qui s'agrégeaient à l'Église, réclamaient ou imposaient telles et telles modifications plus ou moins essentielles au rituel juif. Si on s'efforce de suivre, autant qu'il est possible de le faire, le progrès de l'Évangile et la fondation des Églises en terre païenne à la suite de saint Paul, on constate que, partout où ils établissent une communauté, les

prédicateurs n'y amènent pas la communauté juive tout entière. Au contraire, ceux qu'on détache de la synagogue ne forment qu'une minorité, autour de laquelle se forme un groupe schismatique plus ou moins bousculé. Cette situation se reproduit presque partout où l'Apôtre et ses imitateurs ont abordé l'évangélisation en faisant appel d'abord à leurs coreligionnaires.

Le prestige que répandaient sur l'Église de Jérusalem, les souvenirs historiques de ses débuts, et le désir de demeurer dans sa communion, engageaient les Églises moins anciennes et moins illustres, celle d'Antioche par exemple, à chercher auprès d'elle conseil et direction; ce fut ainsi que des Églises d'origine païenne aidèrent et contribuèrent à la transmission et à l'adoption de certaines institutions, imprégnées de saveur judaïque. Toutefois l'appauvrissement et la décadence rapide de cette Église primitive de Jérusalem à l'heure où les Églises d'Antioche, d'Asie Mineure et de Rome prenaient un développement et un accroissement remarquables, contribuèrent à marquer la fin des emprunts à la source judaïque et l'inauguration progressive de rites indépendants de l'influence synagogale. La situation que nous venons d'esquisser se prolongea assez longtemps pour qu'il en résultât une compénétration rituelle très étroite dont nous allons étudier une des manifestations.

L'année ecclésiastique est la combinaison de deux usages : juif et chrétien. Au calendrier juif correspondent les fêtes mobiles; au calendrier chrétien, les fêtes fixes. Cependant, si on ne tient compte que du nombre des fêtes, l'emprunt se réduit à peu de chose : les fêtes du 7^e mois, celles de la Propitiation et des Tabernacles, enfin la solennité des *Purim* ont été écartées pour ne conserver que les fêtes de Pâques et de la Pentecôte qui vont devenir, en quelque sorte, les gonds du nouveau calendrier liturgique.

La fête de Pâques est la plus ancienne et la plus importante de toutes les fêtes chrétiennes, bien qu'elle ne présente pas dès l'origine le type arrêté et uniforme que son universalité, son but et son nom, sembleraient devoir lui faire attribuer. Sans doute, en tous lieux, les fidèles commémoraient l'événement capital sur lequel reposait la vérité du christianisme, mais la rencontre de cet événement dans les jours mêmes où les Juifs célébraient l'épisode fondamental de leur histoire religieuse fit que, dès les premières années du christianisme, chaque printemps ramena la grande fête juive et la grande fête chrétienne, la Pâque et la Résurrection, presque aux mêmes jours. A l'heure où des documents

4^o V

6695



authentiques nous permettent de pénétrer dans l'histoire des communautés, c'est-à-dire vers le II^e siècle, nous constatons que les fidèles et les Églises elles-mêmes s'attachaient au gré de leurs préférences à tel ou tel des moments du mystère commémoré en ces jours, soit la passion, soit la résurrection et certains retardataires ne se résignaient pas à oublier le vieil exode mosaïque. Assez rapidement toutefois, à ce qu'il semble et pour autant qu'on ose rien affirmer dans une telle pénurie de documents, le souvenir du passage de la mer Rouge s'affaiblit et s'effaça complètement; la commémoration de la Pâque mosaïque s'atténua et se réduisit au rang d'accessoire symbolique. On ne serait pas en mesure, croyons-nous, d'affirmer et de faire la preuve que certaines communautés qui, au III^e siècle, conservaient le rite du repas de l'agneau, eussent encore la notion exacte, historique et symbolique, du rite qu'elles se transmettaient.

Presque dès les débuts du christianisme, et en tout cas à une époque rapprochée des origines, une observance s'était fait admettre qui, lorsqu'elle fut adoptée généralement, souleva une difficulté non prévue. La loi juive réservait et consacrait à Dieu un jour sur sept, sabbat ou samedi, consacré à la prière liturgique et au repos. Les judéo-chrétiens ne songèrent sans doute pas un instant à abandonner cette observance sainte, mais prirent de bonne heure l'habitude d'employer la fin de la journée du samedi à une réunion au cours de laquelle on se préparait, par la prière récitée en commun à la célébration de l'anniversaire hebdomadaire de la résurrection, qui s'était accomplie le dimanche au point du jour. Ainsi dut s'esquisser la substitution du dimanche au sabbat, vraie révolution liturgique, point de départ d'une innovation sociale dont les conséquences durent encore aujourd'hui et dont on peut indiquer en peu de mots la gravité sociale. Elle bouleversait de fond en comble l'économie religieuse de la semaine juive et allait imposer l'adoption de la semaine chrétienne avec le repos dominical au calendrier païen. L'assemblée chrétienne se tenait le jour du sabbat dans la soirée; de même que dans la synagogue juive, on y priait, on y prêchait, mais tandis que l'assemblée juive se séparait après quelques chants et quelques lectures, l'autre, celle des fidèles, loin de se disperser, se concentrait pour ainsi dire en une intimité plus étroite, plus émue, s'attardait en chants, en prières jusqu'à ce que, vers le moment de l'aurore, quand le Sauveur avait accompli sa résurrection, on procédât à la fraction du pain, on distribuât la communion: c'était l'aube du dimanche.

Un glissement s'était fait; le sabbat retardé avait abouti au dimanche et le repas pascal de jadis était devenu la synaxe dominicale. Ce fut ainsi que le dimanche devint le jour liturgique par excellence et la pâque annuelle engendra la synaxe hebdomadaire; quant au sabbat, il devint un souvenir de moins en moins net dans la pensée des chrétiens qui laissèrent tomber dans l'oubli les fêtes et les jeûnes du rituel juif, devenus étrangers à l'usage chrétien. Cependant la Pâque jouit d'un traitement privilégié. La coïncidence étroite qui existait entre la fête de Pâque ou fête des Azymes et la fête de la Passion et de la Résurrection du Sauveur, les liens qui unissaient les divers

épisodes du drame de Golgotha aux prescriptions rituelles de la Pâque juive ne permirent pas d'oublier le rapport qui avait existé entre eux à l'origine. On conserva la fête elle-même, on lui conserva son nom, toutefois on élimina les prescriptions rituelles de l'observance juive.

Mais, faute d'entente à l'origine, on aboutit à des méthodes diverses dans la solennité de la Pâque chrétienne. Pour la période la plus ancienne, l'âge apostolique et celui qui suivit immédiatement, il ne nous est pas possible de discerner et d'énoncer ces différences. Il se pourrait qu'on ait été longtemps à entrevoir les conséquences qui découlaient de la substitution du dimanche au sabbat et sa prépondérance liturgique sur le samedi. Vers le commencement du III^e siècle, sous l'épiscopat de Sixte I^{er} à Rome, vers l'an 120¹, on remarque dans cette Église une modification importante de l'observance judaïque. Non seulement la commémoration de la Pâque mosaïque est reléguée au second plan par la commémoration de la Résurrection du Sauveur, mais celle-ci est désormais immuablement attachée au dimanche; toutefois on consent à faire choix d'un certain dimanche, le plus rapproché qu'il soit possible de la date de la fête juive.

Les fêtes étaient déterminées, chez les Juifs, par un calendrier lunaire dont les douze mois ne suffisaient pas à remplir entièrement la durée de l'année solaire; l'intercalation d'un mois complémentaire était un procédé fort rigide qui s'accomplissait plutôt d'après l'état de la saison, à la fin du douzième mois lunaire qu'en vertu de règles astronomiques bien déterminées. La Pâque tombait à la pleine lune du premier mois, autrement dit le 14 de nizan. Mais le mois de nizan commençait-il à la fin du douzième mois ou bien à la fin du mois complémentaire? Les Juifs tranchaient la question d'autorité et, à l'origine, les chrétiens adoptaient leurs décisions.

Les Églises d'Asie Mineure n'y voyaient rien à redire, tandis que l'Église de Rome et beaucoup d'autres s'en affranchissaient. Mais, à quelque parti qu'on appartint, il fallut s'apercevoir que la résolution de célébrer la Pâque chrétienne, c'est-à-dire la Résurrection, à son anniversaire naturel, entraînait une première difficulté. Le dimanche ne tombait pas chaque année à la même distance de la fête du 14 de nizan, et presque toujours à quelques jours de différence. Cette difficulté n'arrêta pas l'Église romaine qui sacrifia la coïncidence du 14 de nizan à celle du dimanche. Les Églises d'Asie adoptèrent le parti contraire, c'est-à-dire le système juif, suivant lequel elles célébrèrent la Pâque tantôt un lundi, tantôt un mardi ou quelque autre jour de la semaine, pourvu que ce fût un 14 de nizan.

Les deux observances qui se partageaient dès lors les Églises, correspondaient à deux conceptions dans la manière d'entendre la fête. L'observance romaine ou dominicale dirigeait l'attention vers le fait de la Résurrection; l'observance asiatic ou quartodécimane tournait la préoccupation vers le fait de la Passion et présentait la mort du Christ comme l'immolation du véritable agneau pascal. A vrai dire, la mort du Sauveur, d'après les évangiles synoptiques n'avait pas eu lieu le 14, mais le 15 de nizan². On négligea ce point

¹ Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, V, c. xxiv, P. G., t. xx, col. 505.
— ² Les partisans de l'observance asiatic défendaient la coïncidence du 14 de nizan par la tradition et par l'évangile de Jean. Cette tradition, nous n'en pouvons juger que par la ténacité apportée à la défendre, mais l'Évangile demeure. Or, dans celui-ci, la mort de Jésus est placée le 14 de nizan, le propre jour de la Pâque juive. Toutefois la date du 14 paraissait contredite par le récit des trois synoptiques. Ceux-ci s'étendent longuement sur les préparatifs de la Pâque et laisseraient croire, si Jean ne remplaçait toutes choses à leur

date, que Jésus mangea l'agneau pascal avec ses disciples, le 14 de nizan, jour de la Pâque, et souffrit sa Passion le lendemain 15. On ne peut apporter aucune preuve qu'au III^e siècle, une seule Église admit cette dernière interprétation. Apollinaire d'Hierapolis semble avoir voulu établir la concordance entre les synoptiques et saint Jean, sur le point précis qui nous occupe; on ignore le résultat auquel il aboutit; bien d'autres que lui ont, depuis lors, tenté cette concordance sans un meilleur succès. Il est permis de demeurer sceptique sur les futurs efforts.

d'érudition afin d'accorder le sacrifice du Calvaire avec son prototype symbolique. Il arrivait dès lors que les Asiates commémorassent la Passion un 14 de nizan, mais ce 14 pouvait tomber un lundi, un mardi, etc. Comment s'y prenaient-ils pour célébrer la Résurrection? Lui consacraient-ils le surlendemain du 14 ou bien attendaient-ils le dimanche suivant, ou bien même la fêtaient-ils d'une manière quelconque? Nous l'ignorons, mais du moins apercevons-nous la différence qui, sur ce point, séparait Romains et Asiates. Et il y avait plus. A l'observance dominicale s'était coordonnée celle du jeûne stational commençant le vendredi — le vendredi saint — et ne prenant fin que le dimanche matin. L'observance asiaticque comportait, elle aussi un jeûne prenant fin le 14. Ainsi d'une part on solennisait l'anniversaire liturgique; d'autre part, l'anniversaire astronomique avait la préférence.

C'était plus qu'il n'en fallait pour soulever des querelles et la question de la Pâque en fut féconde. D'abord les adversaires étaient inégaux en nombre; l'observance dominicale l'emportait sur l'observance quartodécimane pour la multitude, sinon pour la notoriété de ses partisans.

On a imaginé sans preuve, d'introduire une réunion conciliaire au sujet de la divergence pascale vers le milieu du I^{er} siècle. Vers la fin de l'année 154, ou dans les premiers mois de l'année 155, le vieil évêque de Smyrne, Polycarpe, vint à Rome conférer avec le pape Anicet¹. Parmi les questions qu'ils débattirent se trouvait la fixation de la fête de Pâques. Polycarpe, fort de ses souvenirs de jeunesse et du souvenir personnel qu'il avait gardé de l'apôtre Jean, défendit chaleureusement la coutume asiaticque qui ne tenait compte que de la date du 14 de nizan, et ne prêtait aucune attention au jour de la semaine. Anicet soutint l'excellence de la pratique différente dont il pouvait faire remonter l'antiquité au moins jusqu'au début du II^e siècle, sous le pontificat du pape Sixte. L'entrevue entre Polycarpe et Anicet fut très cordiale; la bonne entente ne fut pas altérée un seul instant.

Une mutuelle tolérance était alors de règle en cette affaire de la Pâque qu'on pressentait peut-être de part et d'autre, grosse de conflits dans l'avenir. Anicet et Polycarpe demeurèrent en pleine communion l'un avec l'autre. Anicet combla de prévenances son hôte illustre et imagina pour lui, un honneur presque sans exemple. Il voulut que l'évêque de Smyrne, le familier de l'apôtre Jean, prît sa propre place dans l'assemblée des fidèles de Rome, qu'il y prononçât en sa présence les paroles de la consécration eucharistique. C'était l'âge d'or! Moins d'un demi-siècle plus tard, les choses auront pris une nouvelle face et l'évêque de Lyon, Irénée, écrira à Victor, successeur d'Anicet: « Les prêtres *πρεσβύτεροι* qui, avant Soter, ont présidé à l'Église que tu gouvernes aujourd'hui: Anicet, Pie, Hygin, Télesphore, Sixte n'observaient pas [le 14] et ne le laissaient pas observer par leurs fidèles; ils n'en étaient pas pour cela moins pacifiquement disposés

envers les fidèles des Églises d'observance [quartodécimane] qui venaient chez eux; et pourtant l'opposition des deux usages était patente et, partant, plus manifeste. Jamais on n'a excommunié personne pour cette raison; les prêtres, les prédécesseurs envoyaient même l'eucharistie à ceux des Églises [d'observance quartodécimane]. Et quand le bienheureux Polycarpe vint à Rome, sous Anicet, tous deux se donnèrent dès l'abord le baiser de paix; ils avaient entre eux quelques petites difficultés; quant à ce point là, ils n'en firent pas même l'objet d'une discussion. Car ni Anicet n'essaya de persuader Polycarpe d'abandonner une pratique qu'il avait toujours gardée et qu'il tenait de son commerce avec Jean, le disciple du Seigneur, et avec les autres apôtres; ni Polycarpe n'essaya d'entraîner Anicet, celui-ci disant qu'il devait garder la coutume des anciens qui l'avaient précédé. En cet état de choses ils communiquèrent l'un avec l'autre, et, dans l'église, Anicet céda à Polycarpe la consécration eucharistique, pour lui faire honneur, et ils se séparèrent l'un de l'autre en pleine paix, et il fut constaté que les observants comme les non-observants étaient, chacun de leur côté, en concorde avec l'Église universelle². »

Après le pape Anicet, Soter travailla à l'unification des rites, néanmoins il sut ne pas altérer la paix et cet état de chose se prolongea jusque sous le pontificat du pape Eleuthère.

Le premier conflit soulevé par la question de la date de la Pâque éclata entre Asiates. Vers l'année 167, Sagaris, évêque de Laodicée, sur le Lycus, souffrit le martyre par ordre du proconsul Sergius Paulus³. Sa mort fut l'occasion d'une première escarmouche entre plusieurs Églises⁴. Eusèbe nous a conservé un ouvrage de Méliton, évêque de Sardes, en Asie Mineure, qui débute ainsi: « Sous le proconsulat de Sergius Paulus, une grave discussion s'éleva sur la Pâque dans l'Église de Laodicée⁵. » Nous n'en saurions pas plus sur le débat sinon que c'était « au sujet de la Pâque dont la fête était sur le point d'arriver », si nous ne lisons chez un contemporain, Apollinaire, évêque d'Hierapolis⁶, qu'il y en a qui, par ignorance, soulèvent des querelles à propos de cela. Ils sont excusables; ignorance n'est pas faute. Il ne convient pas de les accuser mais de les instruire. Ils prétendent que le 14 nizan, le Seigneur mangea l'agneau avec ses disciples et qu'il souffrit le grand jour des Azymes, 15; ils expliquent Mathieu, suivant leur sentiment. Mais ce système n'est pas conciliable avec la Loi; il introduit une contradiction entre les Évangiles⁷. Et Apollinaire, voyant à quelles difficultés se heurte la date du 15 de nizan à cause des allées et venues que rend nécessaire le procès de Jésus et que la Loi interdit, conclut, sans s'attarder à mettre d'accord les synoptiques et saint Jean, que « le 14 est la vraie Pâque du Seigneur, le grand sacrifice; à la place de l'agneau, le Fils de Dieu, etc... » Apollinaire et Méliton étaient attachés à l'observance quartodécimane, et on ne devine pas la raison pour laquelle

¹ Les dates de cet épiscopat ne sont pas certaines, Anicet, dixième successeur de saint Pierre (Irénée, *Adv. haeres.*, l. III, c. III, P. G., t. VII, col. 851), successeur immédiat de Pie I^{er} (Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. IV, c. XI, XIX, P. G., t. XX, col. 329-377). Le *Liber pontificalis* assigne à Anicet un pontificat de onze ans, quatre mois, trois jours, ce qui ne concorde pas avec les dates extrêmes qu'il lui marque entre le consulat de Glabrio Gallianus et Vetus, en 150, et celui de Brutius Præsens et de Junius Ruffinus en 153 (Jaffé, *Reg. pont. rom.*, 2^e édit., 1885, t. I, p. 9). L'épiscopat d'Anicet doit se placer probablement entre 154-155 et 166-167. Cf. Lipsius, *Chronologie d. röm. Bischöfe*, in-8°, Kiel, 1869, p. 189; Langen, *Geschichte d. röm. Kirche bis Leo I.*, in-8°, Bonn, 1881, p. 103; J. B. Lightfoot, *The apostolic Fathers*, in-8°, London, 1890, t. I, p. 433, 659; A. Harnack, dans *Sitzungsberichte*

der Berliner Akademie, 1892, p. 631; *Gesch. d. altchr. Liter.*, t. II, 1893, p. 342. La présence à Rome de Polycarpe ne peut se placer que vers la fin de 154 ou les premiers mois de 155. — ² Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. XXIV, P. G., t. XX, col. 502 sq. L'allusion de saint Irénée porte sur l'envoi de l'eucharistie non aux Églises d'Asie, mais aux membres de ces Églises de passage à Rome. — ³ Waddington, *Fastes de la province proconsulaire d'Asie*, in-4°, Paris, 1872, p. 226 sq., fixe la date de ce proconsulat entre 164 et 168. — ⁴ L. Duchesne, *Hist. anc. de l'Église*, t. I, p. 288, fixe à la date de 167, cette discussion pour laquelle Renan, *Marc-Aurèle*, 1883, p. 193, adopte « vers 165 ». — ⁵ Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. IV, c. XXVI, P. G., t. XX, col. 393. — ⁶ Deux fragments ont été conservés dans le *Chronicon paschale*, édit. Bonn, t. I, p. 13, P. G., t. XCII, col. 80.

Polycrate d'Ephèse se réclamera de Méliton et négligera Apollinaire; peut-être un dissentiment d'ordre privé les séparait-il? Quoiqu'il en soit Apollinaire doit prendre place dans le groupe des tenants illustres de l'observance quartodécimane, qui se réclamait de l'apôtre saint Jean, de saint Philippe, fondateur de l'Église d'Hiérapolis, de Polycarpe, de Méliton. Ceci admis, on continue d'ignorer le point précis sur lequel portait le débat soulevé à Laodicée et qui provoqua l'intervention d'Apollinaire¹.

Les Asiates n'étaient pas isolés et leur observance se retrouve bien loin des frontières de l'Asie Mineure. Clément d'Alexandrie, dont les pérégrinations sont connues² et qui n'avait, disait-il, d'autre but que de perpétuer l'enseignement des hommes bienheureux qu'il avait eu le privilège d'entendre, Clément écrivit un traité sur la Pâque à l'occasion du livre de Méliton de Sardes: *Περὶ τοῦ Πάσχα δύο (λόγοι)*³. Les fragments de ce traité qui nous ont été conservés montrent Clément défendant les mêmes observances qu'Apollinaire avec qui il s'accorde à repousser le système qui plaçait la Passion au 15 de nizan, en invoquant l'accord des synoptiques avec saint Jean sur la date du 14. « Les années précédentes, écrit-il, le Seigneur mangeait l'agneau immolé par les Juifs; mais après sa prédication, Celui qui était lui-même la Pâque, l'Agneau de Dieu, conduit au sacrifice comme un agneau, enseigna d'abord à ses disciples le mystère symbolique, dans cette journée du 13, où ils lui demandèrent: « Où veux-tu que nous te préparions le repas pascal? » En ce jour avait lieu la sanctification des azymes et la préparation de la fête. Aussi Jean a-t-il marqué que le Seigneur lava ce jour-là les pieds aux disciples comme pour les disposer à la fête. Mais c'est le lendemain que souffrit notre Sauveur, vraie Pâque immolée par les Juifs⁴. Ce n'était pas seulement à Alexandrie que l'observance des Asiates trouvait des partisans; elle en avait même à Rome. En effet, saint Hippolyte prit parti en faveur de l'opinion qui favorisait la Passion au 14 de nizan. Dans son traité des *Philosophoumena*, dirigé « contre toutes les hérésies », il s'exprimait ainsi: « Je crois qu'il y a ici une méchante querelle. On dit: Le Christ a fait la Pâque, le jour où il a souffert, il me faut faire comme lui. C'est une erreur: au temps de sa Passion, le Christ ne mangea pas la Pâque légale, c'est lui qui était la Pâque annoncée et réalisée au jour marqué⁵. » Dans son livre *Περὶ τοῦ Πάσχα*, Hippolyte reprend le même sujet en ces termes: « Après avoir dit: Je ne mangerai plus la Pâque, le Sauveur dina, en effet, avant la Pâque, mais il ne mangea pas la Pâque, il la souffrit: οὐκ ἔφαγεν, ἀλλ' ἔπαθεν, car le temps de la manger n'était pas encore venu. » De ces témoignages, il résulte que, dans les Églises d'Asie et d'Alexandrie et même de Rome, il se produisit vers la fin du II^e siècle, une revendication en faveur de la coutume judaïque de l'agneau pascal et que partout dans les Églises du rit quartodéciman comme dans celles du rit dominical, cette revendication fut écartée à l'aide de l'évangile de saint Jean auquel on ramenait exégétiquement le texte des synoptiques⁶.

L'opinion des Asiates n'était pas entamée⁷, elle demeurerait fidèle à la pure tradition judaïsante: la controverse de Laodicée n'eut pas de conséquences

immédiates; elle a eu pour avantage de nous permettre de prendre une idée des positions tenues par les contradicteurs. Il importe, en effet, de ne pas s'égarer sur le point précis du désaccord entre les deux observances.

L'Église de Rome n'était pas moins attachée que les Églises d'Asie Mineure, à la fixation de l'anniversaire de la Passion au 14. Nous en avons la preuve dans le plus ancien document pascal d'origine romaine, appelé le canon de saint Hippolyte, gravé sur le siège de marbre de sa statue (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2421-2434, fig. 2729). Ce canon est calculé d'après une règle en vigueur à Rome jusqu'au VI^e siècle, règle qui voulait que la fête de Pâques ne tombât jamais avant le 16^e de la lune. L'origine d'une règle semblable doit évidemment être cherchée dans une observance du 14 de nizan, différente de l'observance quartodécimane, mais réelle néanmoins. L'idée essentielle était de ne pas permettre que la commémoration de la Passion tombât avant le 14 nizan⁸ et une semblable préoccupation prouve assez que l'Église de Rome ne s'écartait pas de l'interprétation naturelle de saint Jean dans la fixation de l'échéance pascale. Elle se rapprochait, sur ce point, de l'usage d'Asie Mineure, mais pour s'en éloigner aussitôt puisqu'elle ne consentait pas à célébrer la fête le 14, quelque jour de la semaine qu'il tombât. Sous le pontificat du pape Victor (189-199), la crise éclata.

Il n'est pas superflu, au moment où la controverse pascale va pousser les esprits aux résolutions extrêmes, de chercher la signification qu'attachaient à cette question les principaux personnages qui s'y trouvèrent mêlés. Le témoignage de saint Irénée, le jugement d'Eusèbe suppléent dans une certaine mesure aux documents disparus et nous montrent qu'au temps du pape Victor, la fête pascale fut considérée principalement comme la cessation d'un jeûne; nous avons montré plus haut, qu'en ce qui regarde l'Église de Rome, il ne s'agissait de rien moins que d'un désaccord dans l'interprétation des Évangiles. Les uns cessaient le jeûne le 14 de nizan; d'autres le prolongeaient jusqu'au dimanche suivant au matin. L'accord existait sur un point: jeûne avant la fête, point de jeûne après (ce qui était précisément le contraire de l'observance juive qui ouvre le jeûne le 14 au soir, à partir du moment où on se réduit aux herbes amères et au pain azyme). En apparence, il n'y avait là qu'une question de discipline; en réalité — et les esprits clairvoyants ne s'y trompaient pas — la question était doctrinale. L'auteur du catalogue d'hérésies annexé au traité *De prescriptionibus* de Tertullien le dit sans détours. Sur ces entrefaites le pape Victor résolut de mettre fin à un état de choses regrettable, qui, chaque année, mettait les chrétiens aux prises et les montrait divisés entre eux touchant la célébration de leur fête principale. Un Asiate nommé Blatus, pratiquant l'observance quartodécimane, étant venu se fixer à Rome, se mit à la tête d'un groupe (probablement des compatriotes) qui prétendait pratiquer le rit mosaïque de la manducation de l'agneau. Nous avons dit plus haut la différence qui existait entre ces « pascalisans » à la manière de l'ancienne Loi et les quartodécimans; mais le pape Victor comprit qu'en bonne logique, la condamnation de l'observance quartodécimane entraînait la disparition du rite mosaïque⁹. L'observation est

¹ La bibliographie ancienne sur la question des quartodécimans est périmée depuis longtemps; parmi les relativement modernes, A. Hilgenfeld, *Der Paschastreit in der alten Kirche*, Halle, 1860, garde sa valeur; cf. Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. I, p. 138-139. — ² Voir *Dictionn.*, t. I, col. 1168 sq. — ³ Eusèbe, *Hist. eccles.*, I, IV, c. XXVI, *P. G.*, t. XX, col. 393. — ⁴ *Chronicon paschale*, *P. G.*, t. XCII, col. 81. — ⁵ *Ibid.* — ⁶ L. Duchesne, *La question de la Pâque au concile de Nicée*, dans *Revue des questions hist.*, t. XXVIII, 1880, p. 11. — ⁷ Eusèbe, *Hist. eccles.*, I, V, c. XXIII,

P. G., t. XX, col. 492. — ⁸ A Alexandrie, au contraire, on accepte de très bonne heure la fixation de la Pâque au 15. Rome résista longtemps. — ⁹ Et il importe de faire observer qu'à l'époque du pontificat de Victor, pontificat qui se place entre les années 89-98, la recrudescence signalée dans la célébration du rit mosaïque de l'agneau et les inconvénients que cela entraînait à bref délai justifiaient dans une certaine mesure les dispositions énergiques prises par le pape et la volonté intraitable qu'il mit à les faire appliquer.

juste, mais l'exécution fut blessante pour ceux qu'elle atteignait.

Vers l'an 192¹ la crise entra dans sa période aiguë. Les Églises d'Asie étaient aussi attachées que jamais à leur vieil usage; l'Église de Rome, ordinairement si respectueuse des traditions, estimait alors l'unité plus nécessaire que tout le reste. Le pape Victor prit l'initiative de nombreuses assemblées d'évêques et de vastes correspondances. Victor exposa ses vues aux évêques d'Asie Mineure et pria Polycrate de réunir ses collègues pour en conférer avec eux. Des synodes se tinrent en grand nombre à cette fin et les lettres synodales qu'ils rédigèrent furent envoyées à Rome où elles composèrent un recueil dont Eusèbe put consulter une copie dans la bibliothèque de Pamphile. Ce recueil contenait, entre autres pièces, l'épître synodale du concile de Palestine, présidé par Théophile de Césarée et Narcisse de Jérusalem, la lettre du synode de Rome, contresignée par Victor, les lettres des évêques du Pont, réunis sous la présidence de Palma, leur doyen, la lettre des Églises de Gaule dont Irénée de Lyon était l'évêque, la lettre des Églises d'Osrhoène, enfin les lettres particulières de plusieurs évêques, notamment de Bacchyle de Corinthe². Nous possédons dans ce recueil feuilleté par Eusèbe, un témoignage authentique de la tenue de cinq conciles pendant la dernière dizaine d'années du II^e siècle. Il est vraisemblable qu'il s'en tint d'autres dont nous ne savons rien³.

La controverse de la Pâque a laissé sa trace dans la littérature de l'Égypte et de l'Afrique, ce qui peut donner lieu de penser que la question pascale fut posée aussi dans ces deux provinces. Le pape Victor était d'origine africaine et plus engagé que personne dans la controverse, ce qui invite à croire que son opuscule *De Pascha* aura influencé ses compatriotes, entre autres Archaeus de Leptis, auteur d'un écrit sur le même sujet⁴.

La consultation provoquée par le pape Victor entraîna un résultat positif. On se montra unanime pour la translation de la fête de Pâques au dimanche, mais les évêques d'Asie Mineure s'obstinèrent dans leur observance. Polycrate d'Ephèse, alors fort âgé, communiqua au pape Victor les sentiments de ses compatriotes et collègues; sa lettre doit être considérée comme ayant la valeur d'une lettre synodale et aussi comme l'écho fidèle des entretiens tenus dans les sessions du premier de tous les conciles tenus à Ephèse: « C'est nous qui sommes fidèles à la tradition, sans y rien ajouter sans en rien retrancher. C'est en Asie que reposent ces grands hommes, fondements qui ressusciteront au jour de la parousie⁵ du Seigneur, en ce jour où il viendra du ciel avec gloire pour ressusciter tous les saints: Philippe, celui qui fit partie des douze apôtres, qui est enterré à Hiérapolis, ainsi que ses deux filles qui vieillirent dans la virginité, sans parler de son autre fille qui observa dans sa vie la règle du Saint-Esprit⁶, et qui repose à Ephèse — puis Jean, celui dont la tête s'inclina sur la poitrine du Seigneur,

lequel fut pontife portant le *pétalon*⁷, et martyr, et docteur; celui-là aussi est enterré à Ephèse — puis Polycarpe, celui qui fut à Smyrne, évêque et martyr; puis Thraséas, à la fois évêque et martyr d'Euménie, qui est enterré à Smyrne. Pourquoi parler de Sagaris, évêque et martyr, qui est enterré à Laodicée⁸ — et du bienheureux Papyrius — et de Méliton, le saint eunuque⁹, qui observa en tout la règle du Saint-Esprit, lequel repose à Sardes, attendant l'appel céleste qui le fera ressusciter d'entre les morts! Tous ces hommes célébrèrent la Pâque le 14^e jour, selon l'Évangile, sans rien innover suivant la règle de foi. Et moi aussi j'ai fait de même, moi, Polycrate, le plus petit de vous tous, conformément à la tradition de mes parents dont quelques-uns ont été mes maîtres (car il y a eu sept évêques dans ma famille, je suis le huitième), et tous ces parents vénérés solennisaient le jour où le peuple commençait à s'interdire le levain. Moi donc, mes frères, qui compte 65 ans dans le Seigneur, qui ai conversé avec les frères du monde entier, qui ai lu d'un bout à l'autre la sainte Écriture, je ne perdrai pas la tête, quoique l'on fasse pour m'effrayer. De plus grands que moi ont dit: « Mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes... » Je pourrais citer les évêques ici présents, que, sur votre demande, j'ai convoqués; si j'écrivais leurs noms, la liste serait longue. Tous étant venus me voir, pauvre chétif que je suis, ont donné leur adhésion à ma lettre, sachant bien que ce n'est pas pour rien, que je porte des cheveux blancs, et assurés que tout ce que je fais, je le fais dans le Seigneur Jésus¹⁰. »

Le pape Victor ne s'attendait pas à la résistance manifestée en pareil langage. La lettre de Polycrate lui inspira un projet dont il revint, heureusement. Un moment il voulut excommunier, séparer de l'Église universelle la province dont l'épiscopat n'adoptait pas ses vues et qui invoquait sa tradition en face des desseins de l'Église romaine. Aussi longtemps qu'il avait cherché à imposer l'unité de la discipline, toutes les Églises l'avaient suivi; celles d'Asie Mineure s'étaient groupées en concile. Cette sanction projetée dépassait la mesure que pouvaient concevoir des évêques du II^e siècle, aussi ils manifestèrent leur surprise attristée en recevant les lettres dans lesquelles le pape mettait les Églises d'Asie au ban de la communion chrétienne¹¹. Saint Irénée, de Lyon, et beaucoup d'autres avec lui, dont Eusèbe avait eu les lettres entre les mains, protestèrent et s'opposèrent dans une certaine mesure. « Tout en donnant raison, pour le fond, à l'Église romaine, ils n'admirent pas que, sur une question aussi menue, de vénérables Églises fondées par les apôtres, fussent traitées comme des foyers d'hérésie et rejetées¹². »

La manifestation des évêques asiates ramena le pape Victor à une conduite plus modérée; il est permis de le blâmer d'un projet dont lui-même sentit l'inopportunité ou le danger puisqu'il y renonça, mais il faut le louer d'avoir accepté les remontrances d'Irénée et de ses collègues et d'y avoir conformé sa

¹ Duchesne, *Hist. anc. de l'Église*, t. I, p. 289, adopte la date 190, tandis que E. Renan, *Marc-Aurèle*, p. 199, préfère la date 196. — ² Eusèbe, *Hist. eccles.*, I, V, c. XXIII, P. G., t. XX, col. 492 sq. — ³ Le *Libellus synodicus*, dans Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. I, col. 727 sq., indique deux conciles au sujet de la Pâque, tenus en Mésopotamie, l'un de la province d'Osrhoène proprement dite, l'autre de la Mésopotamie propre. Chacun de ces deux conciles aurait réuni dix-huit évêques. La division de la Mésopotamie en deux provinces est très postérieure à cette date. « Il y a lieu de mettre les deux conciles du *Libellus* au rang des inventions », écrit Tixeront. *Les origines de l'Église d'Éfesse et la légende d'Abgar*, in-8°, Paris, 1884, p. 14. — ⁴ Mai, *Spicil. roman.*, t. III, p. 707. — ⁵ Parousie, apparition, c'est-

à-dire le second avènement du Christ. — ⁶ *πολιτευσαμένης*; sur le sens exact de *πολιτεία*, cf. Eusèbe, *op. cit.*, I, V, c. I, XIII, P. G., t. XX, col. 412, 460, implique l'idée d'ascèse. — ⁷ Couronne d'airain du prêtre. — ⁸ Sagaris mourut vers le temps de Pâques, 167; sa disparition favorisa les controverses et les disputes. — ⁹ Eunuque a le sens de célibataire, cf. *Dictionn.*, t. I, col. 2862, à propos d'*εὐακίνθη*; cf. E. Renan, *Marc-Aurèle*, p. 200, note 5. — ¹⁰ Eusèbe, *Hist. eccles.*, I, V, c. XXIV, P. G., t. XX, col. 493 sq. — ¹¹ Victor s'en tint-il aux menaces ou bien y eut-il rupture? Cf. A. de Smedt, *Dissertationes selectæ*, in-8°, Paris, 1876, t. I, p. 49 sq. — ¹² L. Duchesne, *Hist. anc. de l'Église*, t. I, 1906, p. 290-291. Sur cette question du rôle de saint Irénée, voir *Dictionn.*, t. X, col. 129-130, et plus haut, col. 1525-1526.

conduite, car il est rare que les hommes qui détiennent une part de puissance daignent agréer le blâme de leurs inférieurs. Sa modération épargna probablement un schisme à l'Église. Irénée ayant obtenu le retrait de la menace d'excommunication, en fit part aux évêques et la question resta libre pour les Églises d'Asie. L'accord de toutes les autres Églises dans l'observance dominicale laissait toutefois pressentir que l'unité se réaliserait le jour où aurait disparu la génération des grands évêques asiates dépositaires directs de traditions apostoliques. Ce fut ce qui arriva au siècle suivant.

II. LE CALCUL DE LA PAQUE AU III^e SIÈCLE. — Au point où nous avons laissé la question du calcul de la Pâque, une lacune d'un siècle environ s'ouvre dans notre information en ce qui touche l'histoire de l'observance quartodécimane et de ses vicissitudes dans les Églises d'Asie que cette question passionnait au II^e siècle. L'explication de cette lacune se trouve dans le fait que, à part quelques *acta martyrum*, relatifs aux persécutions de Dèce et de Valérien, aucun document relatif aux communautés asiates du III^e siècle n'est parvenu jusqu'à nous. Pareille indigence ne peut être suppléée par aucune indication ni insinuation, il en faut prendre son parti et confesser notre ignorance complète relativement à la question pascale. Pour savoir quelque chose de celle-ci, il faut nous transporter d'Orient en Occident, en Afrique et à Rome¹.

Vers la fin du II^e siècle, nous avons constaté l'existence de deux observances rivales irréductibles : dominicale et quartodécimane, qui partent du même point initial et s'écartent à partir de là, de plus en plus. Ce point initial, base de la détermination de la fête, c'était la connaissance et la fixation du jour où tombait le 14 de nizan, c'est-à-dire le jour de la pleine lune du premier mois, celui qui coïncide avec l'équinoxe de printemps. A qui appartenait le soin de cette fixation ? Il semble que jusqu'à une date voisine de l'époque où nous sommes arrivés, on s'en remettait de ce calcul aux Juifs qu'il intéressait, et qui s'y appliquaient depuis longtemps. Le scrupule qu'ils y apportaient, la difficulté de les remplacer ou celle de les contredire expliquent assez cette dépendance volontaire, même à une date où des relations de plus en plus tendues pouvaient être considérées comme équivalant à une rupture entre le christianisme et le judaïsme. Mais il fallait une date, on l'acceptait. Le 14 de nizan une fois fixé, chaque observance réglait la fête de Pâques, suivant sa pratique : la dominicale au dimanche suivant², la quartodécimane au jour même du 14. « L'éloignement croissant toujours entre l'Église et la Synagogue, on sentit là une sujétion humiliante. D'ailleurs les calculs juifs pouvaient ne pas offrir au

III^e siècle, la même sûreté qu'ils avaient eue au temps de l'indépendance d'Israël, lorsque le temple était debout et que fonctionnait la hiérarchie sacerdotale. Il parut donc à la fois utile et honorable de s'émanciper des déterminations juives, et de fixer la Pâque chrétienne d'après des calculs chrétiens. C'est à cette pensée que nous devons les travaux des auteurs et corrections de cycles assez nombreux au III^e siècle³.

La fête de Pâques étant réglée comme il vient d'être dit, par le cours et les phases de la lune, restait à déterminer la concordance de la lunaison pascale avec le cours du soleil. L'année lunaire étant plus courte d'environ 11 jours (11 j. 3 h.) que l'année solaire, on s'était trouvé amené à imaginer une combinaison grâce à laquelle son commencement ne se déplaçât pas indéfiniment dans le calendrier. Cette combinaison consistait simplement à faire à peu près concorder les années lunaires avec les années solaires en ajoutant de temps en temps aux premières un mois complémentaire. Cette intercalation n'avait rien de régulier ; elle se faisait tantôt après trois ans, tantôt après deux ans, l'année comptait alors treize lunaisons et on l'appelait *embolismique*. Afin de déterminer la concordance des lunaisons avec les quantités des mois solaires, on chercha à déterminer le nombre d'années solaires contenant un nombre déterminé de lunaisons complètes — divisées en années lunaires, les unes communes, les autres embolismiques — après lesquelles les mêmes phases de la lune reviendraient dans le même ordre aux mêmes jours du calendrier, c'est-à-dire que le 14 de nizan se représenterait et reparaitrait pendant le cours entier d'une période ou cycle aux mêmes jours qu'il s'était présenté et avait paru au cours des années de la période précédente. Il est facile de concevoir que la concordance entre les phases de la lune et les quantités des mois solaires ayant été une fois déterminée pour une période, on pouvait facilement ensuite déterminer la fête de Pâques pour une année quelconque en la plaçant, dans les conditions fixées par les règles pascales, au dimanche après la pleine lune du printemps. Plusieurs périodes ou cycles parurent satisfaire aux conditions du problème : les plus connus sont le cycle de Méton de dix-neuf ans ; un cycle de huit ans, un autre cycle de seize ans (double du précédent) et le cycle de quatre-vingt-quatre ans, combinaison des deux autres ($84 = 19 \times 4 + 8$).

Le P. Gilles Boucher, suivi par quelques auteurs, a affirmé que, pendant les deux premiers siècles de notre ère, les chrétiens avaient fait usage d'un cycle juif de quatre-vingt-quatre ans⁴. Cette opinion que Ideler ne contredit pas⁵ est à tel point dépourvue de preuves, qu'on ne saurait s'y rallier sans imprudence⁶. En effet, les témoignages tirés de saint Épiphane et de saint

¹ A. Baillet, *Hist. des fêtes mobiles*, in-4^o, Paris, 1703 ; Ideler, *Handbuch der mathematischen Chronologie*, in-8^o, Berlin, 1825-1826, t. II, p. 204 sq. ; De Smedt, *De controversia circa celebrationem Paschalis*, dans *Dissertationes selectæ*, in-8^o, Gandavi, 1876 ; L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, in-8^o, Paris, 1829, p. 225 sq. ; J.-B. De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, in-fol., Romæ, 1861, t. I, p. LXXXII sq. — ² A la fin du II^e siècle, les premières Églises des Gaules avaient une autre date, celle-ci immuable : le 25 mars. Les actes du concile de Césarée, tenu vers l'an 198, disent : *Omnes Galli quacumque die VIII kal. april. jussit semper Pascha celebrabant dicentes : Quid nobis est a XIII luna compositum cum Judæis facere Pascha ? Sed sicut est Domini natalis, quocumque die venerit, VIII kal. jun., ita et VIII kal. april. quando traditur Christi resurrectio debemus Pascha tenere*. Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. I, col. 173 ; cf. Br. Krusch, *Studien zur christlich. mittelalterlichen Chronologie. Der 84 Jährige Ostercyclus und seine Quellen*, in-8^o, Leipzig, 1880. — ³ L. Duchesne, *La question de la Pâque au*

concile de Nicée, dans *Revue des questions hist.*, t. XXVIII, 1880, p. 17. D'après saint Épiphane, *Hæres.*, LXX, 10, il s'en fallait de beaucoup que les calculs juifs fussent irréprochables et on manquait de chrétiens capables de mieux faire ; mais le désir de ne pas froisser l'amour-propre des frères de la circoncision avait fait prendre une décision *apostolicis constitutionibus* aux termes de laquelle on s'accommoderait des erreurs de calcul pour le plus grand bénéfice de l'union. Avec le début du III^e siècle, les cycles apparaissent, et ce témoignage inattendu de la rupture entre la Synagogue et l'Église, coïncide chronologiquement avec ce que nous avons soutenu dans notre *Manuel d'archéologie chrétienne*. — ⁴ Aeg. Bucherius, *In Victorii Aquitani canonem paschalem scriptum anno Christi vul. CCCCLVII et nunc primum in lucem editum commentarius*, in-fol., Antverpiæ, 1633, réimprimé sous le titre de : *De doctrina temporum*, p. 316 sq. — ⁵ Ideler, *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 572. — ⁶ De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, t. I, p. LXXIX.

Cyrille sont tout à fait douteux¹, tandis qu'il est pleinement démontré que les Juifs du 1^{er} siècle n'avaient que faire d'un cycle lunaire²; enfin, J.-B. De Rossi a apporté la preuve définitive que le cycle de quatre-vingt-quatre ans ne pouvait avoir été supputé antérieurement à l'année 298. Si donc un cycle de même étendue a existé auparavant, il a dû différer considérablement du cycle romain.

La condescendance ou la nécessité — les deux peut-être — avaient pendant les deux premiers siècles rendu les chrétiens tributaires des Juifs en matière de comput pascal. D'une part on ne se préoccupait plus guère de ménagements avec la susceptibilité du peuple d'Israël, d'autre part, l'attitude prise par les partisans de l'observance quartodécimane se faisait sentir jusque sur le comput juif; aussi voyons-nous qu'un des premiers, parmi les fidèles qui s'attaquèrent à l'élaboration d'un comput pascal, déclarait s'y être appliqué afin d'épargner à ses frères de s'en remettre sur cette question, ainsi que des ignorants, au calcul des Juifs aveugles et abêtis³.

En l'état de nos connaissances, saint Hippolyte semble avoir été le premier à essayer l'application d'un de ces cycles à la détermination de la Pâque chrétienne. Le monument qui nous a été conservé est malheureusement incomplet, car le livre servant de commentaire à la table pascale est perdu⁴. Quant à la table on la lit encore gravée sur la chaire de marbre portant la statue d'Hippolyte⁵. C'est en l'année 222 qu'Hippolyte fut chargé d'exécuter une table pascale à l'usage de l'Église romaine. Il choisit pour base le cycle de seize ans ou plutôt la période de huit ans qu'il doubla⁶. Suivant Eusèbe, il exposa sa méthode dans un livre intitulé : *Sur la Pâque*, auquel était joint un canon, ou cycle de seize ans, commençant à la première année du règne de Sévère Alexandre⁷. Livre et canon sont évidemment ceux qui se lisent gravés sur la chaire de marbre, le livre étant désigné par ce simple titre : *Démonstration des temps de la Pâque, conformément à la table*. La table d'Hippolyte fut très probablement adoptée par l'Église de Rome depuis l'année 222 pendant une durée difficile à fixer. A. Giry parle de la fin du III^e siècle; nous serons moins affirmatif; mais nous serons disposé à voir une attestation du cycle établi à Rome en 222, dans une remarque de Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce, écrivant à saint Cyprien, en 256, que l'Église romaine est peu fondée à se réclamer sans cesse des traditions, elle qui s'en écarte sur beaucoup de points, en particulier dans la fixation de la

fête de Pâques où elle s'écarte des usages antiques fidèlement gardés à Jérusalem et dans d'autres Églises d'Orient. Le lien étroit qui unissait l'Église d'Afrique à l'Église de Rome pourrait donner lieu de croire que la table d'Hippolyte fut suivie dans cette Église d'outre-mer, jusqu'au moment où une nouvelle tentative fut faite, en Afrique même, pour fixer les règles du comput.

Hippolyte, avons-nous dit, employait le cycle de seize ans et admettait que la date de Pâques devait trouver place entre le XVI et le XXII du mois lunaire. Si le cycle de seize ans permettait de déterminer l'échéance du 14 de nizan, non seulement au jour du mois, mais encore à celui de la semaine pour une période indéfinie le système n'en était pas moins si imparfait qu'à l'expiration du premier cycle de seize ans, on comptait déjà un retard de trois jours sur les phases de la lune. A la fin du III^e siècle, ce retard atteignait quinze jours. Le vice de la table était alors si évident qu'on imagina un nouveau comput, mais la table d'Hippolyte avait eu son jour de popularité, et il semble à peine douteux que ce soit à cette période commencée en 222 et qui ne se prolonge pas après 298 qu'on doive rapporter la gravure de l'inscription sur la chaire de marbre⁸. Hippolyte avait renfermé sept périodes de seize années dans un cycle de cent douze ans. Son ouvrage fut délaissé longtemps avant d'avoir parcouru cette durée. L'erreur de trois jours en seize ans, un mois en 160 ans n'était pas l'unique cause de ce discrédit, on reprochait encore au cycle d'Hippolyte de faire tomber la Pâque avant l'équinoxe de printemps⁹.

En effet, c'était une règle à Rome que le dimanche de Pâques ne doit pas tomber avant le surlendemain du 14 de nizan; mais dans le calendrier solaire le 14 de nizan se déplace continuellement, or, la Pâque devant toujours arriver à peu près à la même époque, il devenait nécessaire de tracer une règle pour limiter cette variation et décider le choix à faire des années embolismiques et des années communes. L'écart le plus grand entre les dates extrêmes auxquelles pouvait tomber la fête de Pâques (14 de nizan), était une question moins simple qu'on eût été tenté de le penser au premier abord. Les Églises de rit dominical adoptaient des solutions différentes. En Égypte on se régla sur l'équinoxe, en Occident on n'en tint pas compte, ou, pour parler plus rigoureusement on ne tint pas compte de l'équinoxe de l'année courante tandis qu'on s'inquiéta de celui de l'année de la

¹ Van der Hagen, *Observationes in Prosperi Aquitani Chronicon integrum ejusque LXXXIV annorum cyclum*, in-4°, Amsterdam, 1733, p. 358 sq. — ² F.-X. Patrizzi, *De Evangeliiis*, t. II, p. 524 sq. — ³ P. L., t. XLII, col. 943 : *Tanquam ignorantes quæ sit dies Paschæ, post Judæos cæcos et hebetes pergerent ambulare*. Le témoignage de saint Épiphane relativement au cycle juif de 84 ans est un peu tardif quand il s'agit d'une institution en vigueur trois siècles auparavant. Prosper d'Aquitaine parle de cinq cycles successifs de 84 années chacun et commençant le 1^{er} en 46; le 2^e en 180;... le 5^e en 382. Cette indication semble offrir un certain accord avec les divers cycles connus de cette période. Denys le Petit (cité par Ideler, *Handbuch der Chronologie*, t. II, p. 213) dans sa lettre à saint Pétrone, avance que l'introduction à Rome du cycle de 84 ans doit s'expliquer par des influences juives; or, il faut remarquer que Denys avait connaissance de la lettre de Paschasius de Lylibée dans laquelle il est question de la *supputatio legalis hebræorum* fondée sur le cycle de 19 années; on doit en conclure qu'il admettait l'existence de deux cycles juifs, un de 19 ans, un autre de 84 ans. Les Juifs, pourra-t-on être tenté de dire, célébraient invariablement la Pâque le 14 de nizan; ils ne songeaient pas à la transférer au dimanche et n'avaient que faire du cycle de 84 ans qui n'offrait sur le cycle de 19 ans que l'unique avantage de ramener aux mêmes dates les jours de la semaine en même temps que l'âge de la lune. Seuls les chrétiens avaient à tirer avantage

de ce système; seuls donc ils ont pu l'introduire. Cette objection est détruite ou, du moins, fort amoindrie par cette remarque que, à partir d'une certaine époque, la Pâque juive ne pouvait plus occuper indistinctement tous les jours de la semaine, à cause d'une disposition du calendrier juif qui s'opposait à ce que l'année commençât la veille ou le lendemain du sabbat; dès lors l'utilité d'un cycle qui ramenait les jours de la semaine à leur place comme ceux de la lune, devenait manifeste. — ⁴ Bianchini, *S. Hippolyti Opera*, édit. Fabricius, t. I, p. 118 sq.; Ideler, *Handbuch der Chronologie*, t. II, p. 223. — ⁵ Voir *Dictionn.*, t. VI, au mot HIPPOLYTE. — ⁶ Bœckh, *Zweiter Beitrag zur Geschichte der Mondeyden der Hellenen*, dans *Jahrbuch für klass. Philol.*, 2^e suppl., Leipzig, 1857, p. 128 sq. — ⁷ Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VI, c. XXII. — ⁸ On a proposé différentes dates pour l'érection de cette statue; voir *Dictionn.*, t. VI, au mot HIPPOLYTE. — ⁹ Ce grief n'est connu que par un texte syriaque du XII^e siècle que signale P. Martin dans *Revue des questions hist.*, t. XXVIII, 1880, p. 18, note 1 : *quia juxta illum [cyclum], dies paschalis, tempore quo confectus est, accidisse debebat ante æquinocium vernam*. Cf. P. de Lagarde, *Analecta syriaca*, in-8°, Lipsiæ, 1858, p. 90-92. Un auteur syrien avait découvert l'erreur fondamentale du cycle d'Hippolyte : *Quod sexdecim solares anni totidem lunaribus pares haud essent, sed tridui defectu laborarent*.

création¹. L'équinoxe était fixé au 25 mars dans le calendrier de Jules César²; mais la Pâque romaine pouvait tomber notablement avant cette date. Le siège le plus précoce que l'on trouva dans le cycle d'Hippolyte est le 18 mars pour le 14 de nizan; dans ce cas, lorsque le 18 mars = 14 de nizan, tombe un vendredi, le dimanche de Pâques arrive le 20 mars, cinq jours avant l'équinoxe³.

Adoptée en 222 la table d'Hippolyte servit pendant une certaine période; elle était remplacée avant d'avoir accompli la période suivante. Un précieux traité de comput pascal fut rédigé sous le titre *De Pascha computus*. Il est daté. Nous lisons dans le texte même, que l'auteur écrivait « dans la cinquième année de Gordien, sous le consulat d'Arrianus et de Papius », ce qui nous reporte en l'année 243⁴. A cette date, saint Cyprien, à qui un manuscrit attribue ce traité, était encore païen⁵, l'auteur est donc inconnu. L'origine ne peut demeurer longtemps douteuse. A considérer l'ouvrage en lui-même l'hésitation entre l'Afrique et l'Italie⁶ semblerait permise; mais les nombreuses citations bibliques dont le traité est parsemé, rattachent nettement le *De Pascha computus* au groupe des textes africains et elles sont presque identiques à celles de saint Cyprien⁷. On doit donc conclure que le *De Pascha computus* a été composé en 243, cinq ou six ans avant le début de l'épiscopat de saint Cyprien, en Afrique. Ce traité, comme on l'a dit avec raison, est une remarquable contribution à l'étude du comput pascal. C'est le plus ancien ouvrage conservé sur la question et l'un des plus importants. Il résume probablement pour nous les efforts de plusieurs générations de savants chrétiens.

Dès le début de son opuscule, l'auteur annonçait son dessein : « Nous voulons, écrit-il, non seulement déterminer le premier jour où l'agneau a été immolé en Égypte, mais encore fixer pour les temps à venir, les jours de la Pâque des Juifs et des chrétiens⁸. »

Un peu naïvement l'auteur s'était imaginé qu'une correction de trois jours apportée à la table d'Hippolyte suffirait pour remettre les choses en bonne voie. Quant à l'erreur de trois jours il en avait découvert une explication ineffable. Hippolyte, disait-il, n'a pas songé dans son calcul de l'année lunaire, que la lune avait été créée le quatrième jour et, bravement, il a disposé son comput comme si elle avait été créée le premier jour. Voilà la différence de trois jours; source d'erreur qu'il ne reste plus qu'à corriger. Ajoutons trois jours une fois pour toutes et, désormais, tous les cycles de seize ans se développeront avec une imperturbable régularité. La correction ainsi faite, la table pascale de 243 reproduit exactement celle de 222;

¹ Le terme pascal le plus ancien étant le 18 mars, la plus ancienne néoménie de nizan, c'est-à-dire le commencement de l'année lunaire ne pouvait rétrograder au-delà du 5 mars, ou tout au plus des dernières heures du 4 mars. Voici comment ils établissaient cette limite. Le monde était censé avoir été créé à l'équinoxe de printemps, c'est-à-dire que le premier jour de la création avait été un 25 mars; il suit de là que la lune avait été créée le 28 mars, le soir, naturellement. Comme il fallait qu'elle fût dès ce soir-là en rapport avec sa mission d'éclairer la nuit, elle fut créée pleine. Le lendemain, 29 mars, fut donc un 14 de nizan, et ainsi, le premier mois de l'année lunaire aurait virtuellement commencé le 16 mars; mais, comme cette année-là il n'y avait eu en réalité ni 16 mars ni 14 de nizan, c'est l'année lunaire suivante qui présente pour la première fois un 14 de nizan réel. Ce nizan tombe avec le retard de 11 jours, le 5 mars, ou, si l'on veut (le jour lunaire commençant au soir de la veille), dans les dernières heures du 4. Cette échéance est l'échéance type, la limite qu'on ne peut jamais dépasser, en remontant, la néoménie pascale. L. Duchesne, *op. cit.*, p. 19, note 1. — ² Plin., *Hist. nat.*, l. XVIII, c. LXIV. — ³ L. Duchesne, *op. cit.*, p. 18. — ⁴ *De Pascha computus*, P. L., t. IV, col. 938-

d'où l'on peut induire qu'elle reposait sur les mêmes principes que celle de saint Hippolyte. De toute façon, on ne découvre pas trace, dans le *De Pascha computus* d'une préoccupation relative à l'équinoxe de l'année, au point de vue des déterminations pascales⁹.

L'opuscule que nous étudions présente une curieuse contribution à l'histoire de la mentalité chrétienne, en Afrique, vers le milieu du III^e siècle. Saint Cyprien accordait une attention et une créance véritables aux indications qui lui arrivaient par l'intermédiaire des enfants prophètes. L'auteur du *De Pascha computus* n'est pas moins accessible aux communications surnaturelles et dans une matière qui, au premier abord, n'y semble pas prédisposer : le comput¹⁰. A en croire l'anonyme il a pâli longtemps sur ces arides questions, mais enfin Dieu l'a pris en pitié. « Pendant longtemps, dit-il, nous avons été anxieux; nous brûlions de trouver, non dans la littérature profane, mais dans les saintes et divines Écritures, la solution de ce problème: quel était le premier jour du mois nouveau, ou a-t-il été ordonné aux Juifs, en Égypte, d'immoler la Pâque le quatorzième jour de la lune? Enfin, le Très-Saint a consenti à nous éclairer, lui qui a vu cela; et nous avons trouvé. Nous avons trouvé, dis-je, grâce à la bonté immense et à la justice de Dieu le Père tout-puissant lui-même, par la miséricorde incomparable du Christ, son fils, notre Seigneur et Dieu¹¹. » Il précise encore afin qu'on ne se méprenne pas sur son inspiration : « Aussi, croyant et sachant de source certaine que Dieu ne refuse rien, mais qu'il donne comme il le veut à tous ceux qui veulent et demandent, nous nous sommes livré à cette étude si laborieuse. En cela, nous n'avons pas été abandonné, mais plutôt inspiré par Dieu même. Nous voulons maintenant montrer à ceux qui aiment et goûtent ces études divines que les chrétiens ne peuvent jamais s'égarer hors du chemin de la vérité : ils ne doivent pas, comme s'ils ignoraient quel est le jour de la Pâque, se traîner à la remorque des Juifs aveugles et hébétés¹². » Il s'engage alors dans la discussion et y sème les trouvailles naïves comme celle qui a été rapportée. Les textes d'une part, les calculs de l'autre, il pousse sa démonstration dont il appuie les principaux passages sur une table *pinax* qui contient le résumé de ses observations¹³. Le traité se termine par une sorte de chant de triomphe. « En nous promenant depuis les temps passés jusqu'à la fin du monde, nous voulions trouver les jours de la Pâque des Juifs et des chrétiens; nous ne nous sommes pas trompés. C'est pourquoi, à Dieu le Père tout-puissant, qui nous a appelé à une si grande faveur, et qui nous a révélé ses divins mystères, par l'inter-

971; dans l'édition Hartel des *Opera Cypriani*, in-8°, Vindobonæ, 1869, t. III, p. 218: *Ad annum quintum Gordiani Arriano et Papii consulibus...* — ⁵ *Caeclii Cypriani de Pascha computus*, édit. Hartel, t. III, p. 248; A. Harnack, *Gesch. der altchr. Literatur*, 1893, t. I, p. 720, a proposé d'identifier le *De Pascha computus* avec le *De Pascha* de Novatianus. Cette hypothèse semble inacceptable; cf. Hufmayr, *Die pseudo-cyprianische Schrift de Pascha computus*, in-8°, Augsburg, 1897; Salmon, *Chronicon Cyprianicum*, dans Smith and Wace, *Diction. of christ. biography*, t. I, p. 508; P. Monceaux, *Hist. littéraire de l'Afrique chrétienne*, 1902, t. II, p. 98. — ⁶ L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, in-8°, Paris, 1899, p. 247. — ⁷ Monceaux, *op. cit.*, t. I, p. 121; t. II, p. 98; Burkitt, *The old Latin and the Itala*, p. 7. — ⁸ *De Pascha computus*, c. 1. — ⁹ L'auteur que, décidément, rien n'embarasse, croit que la lune dut être créée dans la phase d'opposition afin de pouvoir être mise en service dès la première nuit de sa création. — ¹⁰ L. Duchesne, *La question de la Pâque au concile de Nicée*, dans la *Revue des questions hist.*, 1880, t. XXVIII, p. 20. — ¹¹ *De Pascha computus*, c. 1. — ¹² *Id.* — ¹³ *De Pascha computus* édit. Hartel, dans *Opera Cypriani*, t. III, p. 269-271.

médiaire de Jésus-Christ, son fils, notre Seigneur et Sauveur, toujours et sans trêve, nous devons rendre grâces! ¹ »

Un instant, en cette année 243, on put avoir l'illusion que tout était réparé; mais la table était foncièrement vicieuse et ce vice impossible à extirper faussait presque immédiatement à l'usage, tous les calculs. Quelques années à peine s'étaient écoulées que les moins attentifs durent conclure de l'état du ciel planétaire à l'inutilisation du cycle de seize ans. Quelle avait été l'attitude de l'Église de Rome à cette occasion; avait-elle provoqué ou agréé la correction de l'anonyme de 243 et si elle s'était engagée dans ce sens, s'aperçut-elle bientôt de son erreur et tenta-t-elle d'y porter remède. Tout ceci est parfaitement obscur. La littérature contemporaine ou postérieure de peu d'années ne contient ni renseignements ni allusions. Le cycle de 222 est-il encore en vigueur à Rome après l'année 243? On n'a aucune preuve du contraire; quant à l'inscription qui prouverait, à la rigueur, qu'on continuait à en faire usage en 249, nous croyons après J.-B. De Rossi qu'elle ne saurait être en bonne critique introduite dans cette question puisque sa vraie date paraît être 339 et plus probablement 423 ². On n'en peut donc rien conclure pour ou contre l'adoption du *pinax* africain, de 243, à Rome. Ce qui est absolument certain, c'est que si on y fit usage pendant une deuxième période de la table d'Hippolyte, on l'abandonna alors, et il est probable que le comput de l'Africain ne fut pas mieux traité. La troisième période du cycle d'Hippolyte s'étendait de l'année 254 à l'année 269; or, c'est en cette année 269 que prend place la célèbre inscription de Severa à laquelle le savant P. Lupi a attaché son nom ³. Cette inscription est datée des nones de novembre, jour de Vénus, vingt-quatrième de la lune, toutes indications incompatibles avec la supputation des tables de 222 et de 243. Lupi et un grand nombre d'auteurs séduits par son érudition ont assuré que la supputation qui avait servi à l'inscription de Severa était celle qui correspondait au cycle juif de quatre-vingt-quatre ans dont il a été parlé au début de la présente dissertation. Si cette hypothèse était vraie il faudrait en conclure que les chrétiens déçus et découragés par les tentatives malheureuses en vue d'établir un cycle de seize ans étaient revenus prendre auprès des juifs le calcul du comput pascal. Mais l'hypothèse de Lupi manque de fondement. Cet érudit s'est égaré dans ses calculs et il a soutenu à tort que la *luna XXIII* ⁴ inscrite aux ides de novembre formait l'épacte dixième, alors qu'elle produit l'épacte onzième. Ainsi donc l'épithète de Severa n'a rien de commun avec la supputation ou juive ou romaine de quatre-vingt-quatre ans.

Pendant ces essais en Occident, les chrétiens de l'Orient ne se désintéressaient pas de la chronologie pascale, et on y entrevoit tant bien que mal l'apparition des premiers calculs indépendants. Démétrios, évêque d'Alexandrie, mort vers 232, avait adressé, dit-on, à ses collègues de Jérusalem, d'Antioche et de Rome une sorte de mémoire « sur les règles du comput pascal et du jeûne des chrétiens, et sur la façon dont il se déduit de la Pâque des juifs ⁵ ». Vers le même temps, on signale une correspondance entre les Églises

d'Alexandrie, de Palestine et de Phénicie, pour fixer d'un commun accord la date de la fête ⁶.

À Alexandrie, l'évêque Denys écrivit alors ses lettres (*ἐπιστολή ἐορταστική*) dans lesquelles, au dire d'Eusèbe, il se servit du cycle de huit ans ou *octaeride* ⁷. Tous nos renseignements s'arrêtent là; nous ignorons également si l'Église de Rome débarrassée du cycle de seize ans, fit l'essai de celui de huit ans composé par Denys. On peut toutefois présumer que le prestige qui s'attachait au siège d'Alexandrie avait dû faciliter l'expansion de son comput pascal, d'autant plus que sous l'épiscopat de saint Denys, c'est-à-dire dès le milieu du III^e siècle, l'usage s'était établi que l'évêque d'Alexandrie écrivit chaque année une lettre pour annoncer aux Églises d'Égypte, les dates de la fête de Pâques, du carême et de la Pentecôte ⁸.

Un peu plus tard, vers l'an 277, un savant alexandrin, Anatolios, qui devint évêque de Laodicée, en Syrie, calcula un cycle nouveau, le plus célèbre et le plus parfait de tous ceux qui avaient paru jusqu'alors. Ce cycle de dix-neuf années ne fut certainement pas en usage à Rome depuis son invention jusqu'au début du V^e siècle ⁹. D'après le cycle d'Anatolios, la Pâque pouvait se placer, d'une part, entre le XV et le XXII de la lune, et, d'autre part entre le 22 mars et le 25 avril. Malgré le progrès notable que marquait sur le cycle de Denys le cycle d'Anatolios ils avaient un principe commun, celui de faire tomber la Pâque après l'équinoxe du printemps. Eusèbe l'atteste pour Denys ⁹ et le passage qu'il emprunte à l'ouvrage d'Anatolios porte tout entier sur cette considération ¹⁰. On en peut conclure que dans l'Église d'Alexandrie on considérait comme une règle de la fête la nécessité de la célébrer après l'équinoxe ¹¹. Mais quelle était pour Anatolios la date de l'équinoxe? « On a dit communément qu'il le fixait au 18 mars : *εὐρίσκειται δὲ ὁ ἥλιος ἐν τῇ προκειμένῃ Φαμενώθ ἕκτη καὶ εἰκάδι (= 22 mars) οὐ μόνον ἐπιβάς τοῦ πρώτου τμήματος, ἀλλ' ἤδη καὶ τετάρτην ἡμέραν ἐν αὐτῷ διαπορευόμενος*. Il semble dire ici que le 22 mars le soleil est déjà depuis quatre jours dans le signe du Bélier. Ceci nous paraît en contradiction avec le contexte. D'ailleurs la fixation de l'équinoxe au 18 mars par un homme aussi savant qu'Anatolios est *a priori* invraisemblable. Au IV^e siècle, les Alexandrins le plaçaient au 21 mars. On pourrait tout arranger avec une légère correction paléographique; au lieu de *τετάρτην ἡμέραν*, on lirait *τετάρτην ἡμέρας*, et ainsi le texte dirait qu'au 22 mars le soleil est déjà depuis « un quart de jour » dans le signe du Bélier. L'équinoxe du printemps coïncidait au temps d'Hipparque (141 av. J.-C.), avec le commencement du signe du Bélier. La précession des équinoxes, calculée à raison de 50'' par an, donne pour 418 ans, c'est-à-dire pour l'intervalle entre Hipparque et Anatolios, une différence de six heures à peu près, soit « un quart de jour ». En admettant cette conjecture, tout s'arrange, l'explication du texte, les vraisemblances historiques et les données astronomiques ¹². »

Il semble que ce fut vers les dernières années du III^e siècle, qu'on adopta un cycle de LXXXIV ans, désigné parfois sous le nom de cycle d'Augustalis; les termes entre lesquels la date de Pâques pouvait osciller

¹ De Pascha computus, c. 23. — ² De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. I, p. LXXXI, p. 273, n. 638. — ³ Lupi, *Dissertatio et animadversiones ad nuper inventum Severæ martyris epitaphium*, in-4°, Panormi, 1734. — ⁴ Eutychius, *Annales*, P. G., t. CXI, col. 989. — ⁵ Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. V, c. XXV, P. G., t. XX, col. 91. — ⁶ Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VII, c. XX, P. G., t. XX, col. 681. — ⁷ *The letters and other remains of Dionysius of Alexandria*, édit. C. Feltoe, in-12, Cambridge, 1904. — ⁸ Depuis l'abandon de la table d'Hippolyte jusqu'aux dernières années du III^e siècle, nous ignorons le comput pas-

cal dont on fit usage à Rome. — ⁹ Eusèbe, *hist. eccles.*, l. VII, c. XX, P. G., t. XX, col. 681. — ¹⁰ Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VII, c. XXXII, P. G., t. XX, col. 728. — ¹¹ Il n'en est que plus intéressant de voir Anatolios, docteur alexandrin, citer à l'appui de son système d'anciens auteurs juifs, notamment Philon et Josèphe. Ajoutons que le *Liber Anatolii de ratione paschali* a été retiré à Anatolios de Laodicée et reporté au V^e VI^e siècle; en attendant qu'il lui soit restitué. — ¹² Duchesne, *La question de la Pâque au concile de Nicée*, dans *Revue des quest. hist.*, t. XXVIII, p. 20, note 3.

y étaient fixés : pour la lune, entre le XIV et le XX du mois lunaire, et pour le soleil, entre le 25 mars et le 21 avril¹. Ce système eut à subir en 312 et en 343 des modifications et fut alors remplacé par celui, connu sous le nom de *supputatio romana*, qui servit aux papes du IV^e et du V^e siècle à calculer la Pâque². Il était fondé sur un cycle de LXXXIV ans, ayant pour termes lunaires le XVI et le XXII du mois lunaire, et pour termes solaires le 22 mars et le 21 avril³. Tel est en résumé l'histoire du cycle de LXXXIV ans à propos duquel il est nécessaire d'entrer dans un plus grand détail.

Ce cycle a été étudié avec beaucoup de sagacité, eu égard principalement aux instruments défectueux dont il faisait usage, par Noris⁴ qui en a entrepris la restitution et le commentaire. A quelques années de là, Muratori fournit une utile contribution par la découverte d'un *liber de computo* parmi les manuscrits de la bibliothèque ambrosienne⁵ que J. Van der Hagen commenta doctement et publia sous ce titre : *Observationes in Prosperi Aquitani chronicon integrum ejusque LXXXIV annorum cyclum et in anonymi cyclum LXXXIV annorum a Muratorio editum necnon in anonymi laterculum paschalem centum annorum a Bucherio editum*⁶. Ideler⁷ ne pouvait manquer de parler du cycle de 84 ans et il a suivi la doctrine de Van der Hagen, ainsi que J.-B. De Rossi⁸ qui a pu ajouter quelques observations grâce à des monuments nouveaux ou mieux appréciés. Enfin Br. Krusch⁹ a consacré une étude approfondie dont plusieurs conclusions ont été vivement contestées¹⁰.

Le diagramme de cycle dans sa rédaction la plus ancienne nous est donné par le manuscrit ambrosien de Muratori et par le *ms. Vatic. Reg. 2077*, p. 79¹¹. Ce cycle de 84 ans diffère absolument du cycle de même durée qu'Épiphane attribue aux Juifs¹², sa date initiale est l'année 298. Une date si précise est si importante qu'elle invite à chercher si elle marque l'année de la supputation et de l'adoption du cycle lui-même. Une pareille question semble à demi résolue quand on observe que la première année de

ce cycle s'ouvre aux calendes de janvier lesquelles coïncident avec la première lune et le samedi. Une semblable rencontre ne peut être que voulue car on sait que le samedi est le premier jour de la semaine juive comme de la semaine planétaire; l'auteur du cycle a choisi ce jour pour ouvrir son comput sachant et voulant que le samedi ouvrît le mois solaire, le mois lunaire et la semaine. C'est donc avec raison que dans le calendrier de Furius Dionysius Philocalus outre huit lettres *nundinales* et sept lettres relatives à la semaine planétaire on voit une série de dix lettres de *a* à *k*, servant à la désignation des mois lunaires¹³. La preuve de ce qui précède se trouve dans la triple présence de la lettre *a* aux calendes de janvier du calendrier de l'époque constantinienne où elle désigne le premier jour des *nundinae*, de la semaine et du mois lunaire. La première lune de la *Supputatio romana*, conformément à l'usage en vigueur au IV^e siècle, ne se rencontre absolument jamais avec le dimanche aux calendes de janvier; il n'en est pas de même du samedi.

Le cycle fut combiné en sorte que son commencement amène la néoménie aux calendes de janvier et au samedi, et c'est cette rencontre que marquent les lettres *a* transcrites aux calendes de janvier sur le manuscrit du calendrier philocalien. Les mouvements de la lune n'ont pu amener cette rencontre avant l'année 298¹⁴, en sorte que, antérieurement à cette date le cycle de 84 ans ne pouvait être ni composé, ni employé. Cependant, comme en cette année 298 ce n'est pas la première lune, mais la deuxième qui tombait le samedi des calendes de janvier, à Rome, ce n'est tant pas la conjonction du soleil et de la lune que la φάσις de la lune, c'est-à-dire sa première séparation d'avec le soleil qui a pu être envisagée par l'auteur du cycle¹⁵. Ainsi donc comme ce cycle contemporain de la période constantinienne et des documents contenus dans le manuscrit philocalien, concorde avec les mouvements moyens de la lune¹⁶, on peut, avec J.-B. De Rossi dont nous avons résumé l'exposé, soutenir que le cycle a été calculé et mis en usage en l'année 298¹⁷.

¹ Br. Krusch, *Studien zur christlich-mittelalterlichen Chronologie. Der 84 Jährige Ostereyclus und seine Quellen*, in-8°, Leipzig, 1880. — ² *Id.*, p. 5 sq. Le *Libellus romanae supputationis* a été étudié et restitué par Br. Krusch, *op. cit.*, p. 32 sq. — ³ A. Giry, *Manuel de diplomatique*, 1894, p. 143. — ⁴ *De paschali latinorum cyclo LXXXIV*, dans H. Norisii, *Opera*, t. II, p. 668-736. — ⁵ Muratori, *Anecdota ex Ambros. codicibus*, t. III, p. 204-207. — ⁶ Amstelodami, 1723. Le même érudite publia, sans nom d'auteur, *Observationes in veterum patrum et pontificum prologos et epistolas paschales*, Amstelodami, 1734, et encore *Dissertationes de cyclis Paschalibus diversorum...*, in-4°, Amstelodami, 1736. — ⁷ *Handbuch der Chronologie*, t. II. — ⁸ *Inscript. christ. urbis Romae*, t. I, p. LXXXII sq. — ⁹ Voir note¹. — ¹⁰ L. Duchesne, dans la *Revue critique*, 1880, série II, t. X, p. 145-148; *Bulletin critique*, 1880, t. I, p. 243-246; Nilles, dans *Histor. Jahrb.*, 1880, t. I, p. 458-457; K. Rieger, dans *Mitth. Inst. österr. Gesch.*, 1882, t. III, p. 137-139. — ¹¹ Sur ce ms., voir De Rossi, *Inscript. christ. urbis Romae*, t. I, p. LVIII-LIX; cette table pascale a été éditée par D. Mansi dans son *Apparatus ad Baronii Annales*, p. 237-242. Le manuscrit est du VII^e siècle et palimpseste. La table pascale du ms. Ambrosien a été éditée par J. Van der Hagen, *Observationes in Prosperi Chronicon*, p. 270 sq., et par Ideler, *Handbuch*, t. II, p. 249 sq. — ¹² Épiphane, *Haeres.*, II, n. 26, *P. G.*, t. XLII, col. 933 sq.; Van der Hagen, *Observat. in Prosp. chron.*, p. 368 sq. — ¹³ Greswell, *Fast. temp. cath. and Orig. kalend.*, in-8°, Oxford, 1854, t. IV, p. 383; Mommsen, *Röm. Chron.*, 2^e édit., p. 309 sq. — ¹⁴ Usseii, *Britannicarum eccl. antiquitates*, in-4°, Londini, 1687, p. 481; Noris, *op. cit.*, p. 680, 730; Van der Hagen, *op. cit.*, p. 167-173. — ¹⁵ Noris, *op. cit.*, p. 730. — ¹⁶ *Id.*, p. 642, 680. — ¹⁷ Dans les premiers siècles, écrit D.-R. Proost, *Le comput pascal*, dans la *Revue bénédictine*, t. XVI, 1899, p. 146-147, on ne se contenta pas des cycles qui reproduisent les jours de la lune aux mêmes dates; on voulut en avoir qui

auraient ramené la fête de Pâques aux mêmes jours. On sait qu'après une période de 28 ans (cycle solaire) les jours de la semaine reviennent dans le même ordre (dans le calendrier Julien), par conséquent le cycle pascal le plus rationnel, qui reproduirait à la fois le 14^e jour de la lune et le dimanche aux mêmes dates, devrait avoir $19 \times 28 = 532$ ans. Seulement une si longue période effrayait les computistes des premiers siècles; aussi se contentèrent-ils d'un cycle de 84 ans (3×28). Celui-ci ramène les phases de la lune à leur place, sauf avec une erreur de 1 1/2 jour environ; de même que le cycle de 8 ans qui fut également en usage. Ceux qui se servaient du cycle de 84 ans comptaient d'ailleurs, comme tous les computistes par lunaisons alternatives de 30 et de 29 jours, et inséraient, quand il en était besoin, des lunaisons embolismiques de 30 jours. En 84 ans, on était obligé d'ajouter 30 de ces mois, et il y avait encore 24 jours de reste. Il fallait donc ajouter 6 autres jours pour avoir un nombre entier de lunaisons dans le cycle. Cela se faisait de deux manières: ou bien on divisait les 84 ans par six groupes de 14 ans; en 14 ans il s'était écoulé 5110 jours solaires (abstraction faite des années bissextiles), et 5106 jours lunaires, on retranchait alors encore 1 jour à une des lunaisons, ce qui faisait 5 jours d'avance pour l'année solaire, donc après les six groupes de 14 ans on avait réalisé une lunaison entière de 30 jours. Dans l'autre manière, on divisait les 84 ans en sept groupes de 12 années, et on opérait comme ci-dessus, sauf qu'à la dernière année du dernier groupe il n'y avait pas de retranchement à faire. Cette suppression d'un jour dans une lunaison se nomme le *saltus lunae*: il se produit chaque fois qu'une lunaison qui devrait avoir 30 jours est réduite à 29. Le *saltus lunae* se retrouve d'ailleurs dans tous les cycles. On le reconnaît dans les tables pascales en remarquant les épactes entre lesquelles il y a une différence de 12 et non de 11. Supposons en effet que l'année solaire commence avec l'année lunaire le 1^{er} janvier. Puisque la pre-

III. FIXATION DE LA PAQUE A NICÉE. — Le décret rendu par le concile œcuménique de Nicée, en 325, touchant la célébration de la fête de Pâques ne nous a pas été conservé¹, néanmoins ses dispositions nous sont connues grâce à plusieurs témoignages, mais ceux-ci sont encore trop vagues pour qu'ils puissent suppléer au texte qui nous manque². Ces témoignages, au nombre de trois, sont les suivants : 1° la lettre synodale adressée à l'Église d'Alexandrie³; 2° la lettre encyclique de Constantin aux évêques à l'issue du concile⁴; 3° deux passages des écrits de saint Athanase, témoin oculaire⁵.

Voyons ce qu'ils nous apprennent.

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre la lettre synodale aux Alexandrins traite avec détail de deux sujets passionnants pour leur Église : la condamnation d'Arius et le schisme de Méléce de Lycopolis. La question de la Pâque est rapidement effleurée : « Nous vous donnons, est-il dit, l'heureuse nouvelle de l'entente qui s'est faite au sujet de notre très sainte Pâque : grâce à vos prières, ce point a été réglé comme les autres. Tous nos frères de l'Orient, qui ne s'accordaient pas en ceci avec les Romains, avec vous, et avec ceux qui dès l'origine ont suivi vos usages, célébreront désormais la Pâque en même temps que vous. » Ce texte un peu vague, donne à entendre que les Églises de Rome et d'Alexandrie suivaient un même système, ce qui n'est pas tout à fait exact ainsi qu'on a pu s'en apercevoir dans les pages précédentes. Le système réprouvé est celui « des frères de l'Orient » ce qui ne peut en aucune manière être entendu de l'usage asiatique.

La lettre circulaire de l'empereur aux évêques d'Orient, empêchés de se rendre au concile, mentionne la solution apportée par celui-ci à la controverse arienne et passe aussitôt à l'affaire de la Pâque. Il rappelle la nécessité pour les chrétiens de célébrer la fête partout le même jour et de se libérer de l'obligation de recourir aux juifs pour fixer la date de ce jour. « Il est vexant, ajoute l'empereur, d'entendre les juifs se vanter, que sans eux, les chrétiens ne sauraient observer la Pâque. Aveuglés depuis leur déicide, pourront-ils servir de guide à qui que ce soit; n'en sont-ils pas venus à célébrer la Pâque deux fois dans le courant de la même année? » Constantin insiste sur la convenance et la nécessité de se ranger à l'usage de l'immense majorité, celui « que suivent les Églises de l'Occident, du Nord, du Midi, et même quelques-unes de l'Orient » et pour parler avec plus de précision il énumère « la ville de Rome, l'Italie et l'Afrique entières, l'Égypte, les Espagnes, les Gaules, les Bre-

tagnes, toute la Libye, la Grèce, le diocèse d'Asie⁶, celui du Pont et la Cilicie ».

Si on rapproche de cette énumération la phrase citée plus haut d'après la lettre synodale aux Alexandrins : « Tous nos frères de l'Orient qui ne s'accordent pas en ceci avec les Romains... », on voit que cette désignation n'atteint pas les diocèses d'Asie, du Pont et de Cilicie. Il faut donc entendre par Orient, les seuls pays de langue grecque omis dans l'énumération faite par Constantin : la Syrie et la Mésopotamie, où s'était localisée la dissidence sur la question pascale.

Saint Athanase s'exprime en ces termes dans sa lettre aux évêques africains : « Le concile [de Nicée] fut assemblé à propos de l'hérésie arienne et de la Pâque, parce que les chrétiens de Syrie, de Cilicie et de Mésopotamie étaient en désaccord avec nous et faisaient la fête au temps où les juifs la célèbrent ». Dans son traité *De synodis* le même Père cite les trois mêmes provinces, comme étant en désaccord avec le reste de la chrétienté. Il ajoute que la règle posée par les Pères de Nicée fut suivie par les Syriens¹⁰. Nous savons maintenant que les provinces dissidentes étaient la Syrie et la Mésopotamie. Quant à la Cilicie, sa mention parmi les provinces qui suivent l'usage commun et parmi celles qui s'en écartent, ne doit pas faire difficulté. « Placée à la limite de deux observances il était naturel qu'elle fût partagée¹¹. »

La répartition géographique de la dissidence étant maintenant déterminée, nous pouvons passer à un autre point. Les trois sources de témoignages auxquelles nous avons fait appel s'accordent sur la nature du débat. La dissidence est caractérisée par ses attaches judaïques. Le point condamné est la célébration de la Pâque *au jour même ou dans le même temps que les juifs*. Il n'est question nulle part de la célébration au dimanche ou au quatorzième de la lune, par conséquent il ne s'agit pas d'observance dominicale ou d'observance quartodécimane; le débat était d'une tout autre nature.

L'Église d'Alexandrie avait conquis au début du iv^e siècle, une situation scientifique prépondérante dans les controverses relatives à l'élaboration du comput pascal. Rome et Alexandrie luttaient à qui étendrait le plus son système. Rome avait paru avoir gain de cause au concile d'Arles en 314¹²; les Pères avaient chargé l'évêque de Rome d'envoyer partout des lettres fixant le jour de la fête de Pâques. A Nicée, l'Église d'Alexandrie devait reconquérir d'emblée le privilège disputé. Le pape saint Léon I^{er} s'exprime ainsi à ce sujet : *Studuerunt itaque sancti Patres*

mière de 365 jours dépasse de 11 jours la longueur de la seconde, il se fait que l'an, d'après l'année lunaire, commence 11 jours avant l'année solaire correspondante; deux ans après, l'année lunaire précède de 22 jours l'année solaire, après trois ans de 33 jours et ainsi de suite. Mais quand cette différence dépasse 30 jours, on insère un mois embolismique, et le nombre de jours dont le commencement de l'année lunaire précède l'année solaire (ou civile) c'est-à-dire l'épacte, est ainsi diminué de 30. Au cas où il y a lieu de faire un *saltus lunæ*, c'est-à-dire de retrancher un jour de l'année lunaire, l'épacte doit augmenter d'une unité; conséquemment au lieu de croître de 11 jours d'une année à l'année suivante, elle croîtra alors de 12 jours.

¹ Pitra, *Spicilegium Solesmense*, in-4^o, t. iv, Parisii, 1858, p. 540-555; cf. De Rossi, *Inscriptiones christ. urbis Romæ*, t. I, præf., p. LXXXVI. — ² Sur le décret découvert et publié par Pitra, *Spicilegium Solesmense*, l'accord s'est fait : il n'est pas authentique; cf. A. Hilgenfeld, *Der Paschastreit der alten Kirche*, in-8^o, Halle, 1860, p. 367 sq. — ³ Théodoret, *Hist. eccles.*, l. I, c. VIII, P. G., t. LXXXII, col. 929 sq. — ⁴ Eusèbe, *De vita Constantini*, l. III, c. XVII, P. G., t. XX, col. 1073 sq.; Théodoret, *Hist. eccles.*, l. I, c. IX, P. G., t. LXXXII, col. 933 sq. — ⁵ S. Athanase, *De synodis*, c. v, P. G., t. XXVI, col. 688; *Epist. ad Afros*, II, P. G., t. XXV, col. 1052. — ⁶ Nous savons que le fait se présenta à plu-

sieurs reprises avec la *supputatio romana*. Ici l'argument étant destiné à frapper les esprits, Constantin s'inquiète peu de savoir ce qu'il vaut. L'année dont il parle n'est pas l'année romaine commençant au 1^{er} janvier, ni même l'année telle qu'on la calculait en Syrie ou en Égypte et qui commençait à l'automne; c'est une année composée de l'intervalle compris entre deux équinoxes de printemps consécutifs. Dans ces conditions on pouvait en effet avoir deux Pâques si on ne se tenait pas à l'obligation de célébrer toujours la fête après l'équinoxe. — ⁷ Eusèbe, *De solemnitate Paschali*, c. VIII, P. G., t. XXIV, col. 701 indique la même distribution géographique. — ⁸ L'ancienne province d'Asie (diocèse d'Asie au iv^e siècle) n'est donc pas en dissidence avec l'usage général ainsi qu'on pourrait s'y attendre en se rappelant la répartition géographique du conflit pascal au temps du pape Victor. — ⁹ S. Athanase, *Epist. ad Afros episcopos*, c. II, P. G., t. XXVI, col. 1036-1037. — ¹⁰ S. Athanase, *De synodis Arim.*, c. v, P. G., t. XXVI, col. 688. — ¹¹ L. Duchesne, *La question de la Pâque au concile de Nicée*, dans la *Revue des questions hist.*, t. XXVIII, 1880, p. 26. — ¹² Fr. Lauchert, *Die Kanones der wichtigsten altkirchlichen Concilien nebst den apostolischen Kanones*, in-8^o, Freiburg, 1896, p. 26 : *Primo loco de observatione Paschæ domini, ut uno die et uno tempore per omnem orbem a nobis observetur et juxta consuetudinem litteras ad omnes tu dirigas.*

*occasione hujus erroris auferre, omnem hanc curam Alexandrino episcopo delegantes — quoniam apud Aegyptios hujus supputationis antiquitas tradita esse videbatur peritia — per quem quotannis dies praedictae solemnitate Sedi apostolicae indicaretur, cujus scriptis ad longinquiores Ecclesias indictum generale peccaretur*¹. Ainsi le concile de Nicée aurait donné le pas au comput alexandrin sur la supputation romaine à condition que le pape de Rome fit part à l'Église entière, des résultats du comput alexandrin².

Ce qui faisait la sûreté des calculs alexandrins, c'était qu'ils s'inspiraient de la nécessité de célébrer toujours la Pâque après l'équinoxe. De bonne heure, en Égypte, on s'était réglé sur l'équinoxe. Le cycle octaétéride composé par Denys d'Alexandrie, vers le milieu du III^e siècle et le cycle novemdécimal d'Anatolios, vers l'an 277, bien que différant l'un de l'autre de façon notable, s'accordaient sur le principe de la fixation de la Pâque après l'équinoxe de printemps. La *Chronique d'Alexandrie* (appelée depuis *Chronique pascale*), rédigée à Constantinople vers l'année 630, contient plusieurs passages d'un traité sur la Pâque, écrit par saint Pierre d'Alexandrie (300-† 312). L'objet de ce traité paraît être de démontrer ce qu'il y a d'abusif et de fautif dans la manière juive qui consiste à pratiquer des intercalations sans s'inquiéter de l'équinoxe. Les juifs de jadis célébraient toujours la Pâque après cette date et, pour aucune raison, l'Église ne doit la devancer.

La date exacte de la fixation de l'équinoxe par Denys, par Anatolios et par Pierre, outre qu'elle ne nous est pas livrée par ce qui nous reste de leurs écrits, ne nous intéresse pas autant que le principe alexandrin que nous pouvons saisir dans l'accord qu'ils mettent à le respecter et à l'appliquer. Le comput alexandrin peut donc être caractérisé suffisamment par la désignation de comput équinoxialiste. En Occident on prêtait moins d'attention à cet élément, néanmoins on ne saurait dire qu'on ne s'en préoccupait pas du tout; les Occidentaux tenaient compte sinon de l'équinoxe de l'année courante, du moins de celui de l'année de la création (!)

Il en était tout autrement dans les Églises de Syrie, de Mésopotamie et d'une partie de la Cilicie composant la partie de l'empire désignée administrativement sous le nom d'Orient. Suivant un usage qui remontait aux premiers temps du christianisme on continuait à s'y rapporter en matière pascale aux calculs des juifs. Lorsque partout ailleurs on avait renoncé à ces emprunts, les « Orientaux » s'y obستاient sans souci des conséquences. La semaine dans laquelle tombait le 14 de nizan devenait, par le fait, la semaine sainte, et le dimanche qui la terminait était le dimanche de Pâque. Il en résultait un écart plus ou moins considérable avec la date pascale du comput chrétien et cet écart tenait à l'indifférence des juifs au sujet de l'équinoxe qu'ils ne s'inquiétaient guère de voir précéder ou suivre le 14 de nizan. Leur comput pouvait donc être caractérisé de comput non équinoxialiste. On le trouvait répandu, mais non pas universel-

lement dans les provinces dont Antioche était la métropole supérieure au point de vue civil et au point de vue ecclésiastique. Il n'était pas question dans cette fixation pascale d'observance quartodécimane ni d'observance dominicale; c'était un aspect nouveau de la question pascale, très distinct et même très différent de celle qui avait troublé les Églises au II^e siècle.

L'obstination apportée à l'Église de Rome à faire usage de sa *supputatio* particulière était-elle une désobéissance aux prescriptions du concile de Nicée? Le cardinal Pitra³ et J.-B. De Rossi⁴ se sont posé la question. Ce n'est pas nous écarter de notre sujet que d'y répondre.

L'auteur de la table pascale *a Christi morte ad annum 448*⁵, qui paraît être d'origine alexandrine, après avoir relaté le différend relatif à la Pâque entre Alexandrins et Romains *quia et in regulis festi et in cursu lunae pars utraque non consonabat*, interpelle en ces termes le pape Léon le Grand: *Unde cum ex judicio venerabilium patrum Aegyptiae ad haec scientiae emineret auctoritas, ita paschalis revolutionis ordinem credidimus digerendum, ut ubi duplicem denuntiationem opinionum diversitas facit subnotatio nostra non desit et quid electione (= electione) tua ad quam cuncta respiciunt dignius videatur ostendat*. L'auteur anonyme du *Liber de computo* écrit ce qui suit au sujet des années du cycle de 84 ans auxquelles l'indiction pascale restait douteuse: *quia una (paschalis dies) observanda est, erit in arbitrio summi sacerdotis conferre cum presbyteris qui dies eligi debeat*⁶. Le *summus sacerdos* dont il est question ici n'est pas un évêque entre tant d'autres, mais le seul évêque de Rome. En effet, si on se rapporte aux décrets des conciles d'Arles (314) et de Nicée (325), et qu'on se remet en mémoire la longue histoire des démêlés soulevés par la question pascale, on doit se rendre à ce fait évident: c'est que rien n'est plus contraire à la pensée de l'antiquité que l'abandon à chaque évêque en particulier du droit de fixer à son gré la date de la Pâque. Ce droit est absolument réservé *summi sacerdotis electio et arbitrio*, ainsi qu'en conviennent les anciens auteurs de tables pascales: *apostolica auctoritate universalis Ecclesia per totum orbem definitum paschae diem sine ulla disceptatione cognoscebat*⁷. Victorius d'Aquitaine, écrivant quelques années après Cyrille d'Alexandrie, n'est pas moins formel: *Ubi in hoc cyclo, dies Paschae geminata designatione positus invenitur, non meo judicio aliquid definitum, sed pro Ecclesiarum pace apostolici pontificis electioni servatum... ut in ejus constitueretur arbitrio, qui universali Ecclesiae praesideret, quoniam potissimum dies in tali conditione solemnitate praecipue deputetur*⁸. De ces textes on peut conclure que si les Pères de Nicée avaient recommandé particulièrement la science des mathématiciens d'Alexandrie, en matière de comput pascal, ils n'avaient pas cependant imposé l'obligation absolue de se conformer aux résultats de leurs calculs, en sorte que si la fixation de la date différait à Rome de ce qu'elle était à Alexandrie, on gardait le droit d'adopter ou de rejeter à Rome le comput alexandrin.

¹ S. Léon, *Epist.*, CXXI (al. XCIV), P. L., col. 1055. —

² Nous savons que malgré cette désignation officielle on n'avait pas laissé à Rome de faire usage jusqu'au VI^e siècle de la *supputatio romana* qui différait du comput alexandrin. C'était une satisfaction d'amour-propre qui entraîna quelques grosses mortifications, par exemple en 444, en 448, en 455. Trois fois il fallut renoncer à la date erronée fixée par la *supputatio romana* et adopter la date donnée par le comput alexandrin. — ³ Pitra, *Spicilegium Solesmense*, in-4^o, t. IV, Paris, 1858, p. 553. — ⁴ De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romae*, in-fol., Rome, t. I, préf., p. LXXXVII. — ⁵ D.-A.-G. Cramer, *De fragmentis nonnullis vetustarum membranarum narratio in Sacris natalitiis Friderici VI, Kiliae*, 1826; Hanel, dans

Kritische Jahrbücher für deutsche Rechtswiss., Leipzig, 1837, t. I, p. 756-760. Le document est généralement désigné sous le nom de « Table de Zeitz » (rég. de Merseburg, Prusse). — ⁶ Muratori, *Anecdota quae ex Ambrosiana bibliotheca codicibus nunc primum erui, notis ac disquisitionibus auct.*, in-fol., Patavii, 1713, t. III, p. 204-207; cf. Van der Hagen, *Observationes in Prosperi Aquitani chronicon integrum ejusque LXXXIV annorum cyclum et in Anonymi cyclum LXXXIV annorum a Muratorio editum necnon in anonymi laterculum paschalem centum annorum a Bucherio editum*, Amstelodami, 1723. — ⁷ Cyrille d'Alexandrie, *Prologus paschalis*, dans Bucherius, *De doctrina temporum*, p. 481. — ⁸ *De doctrina temporum*, p. 9, 10.

Ce furent donc des concessions purement bénévoles que celles qui furent consenties par le pape saint Léon lorsque une première fois, en 444, il fixa la fête de Pâques, à Rome, au 23 avril contrairement à la *supputatio romana*¹, et une deuxième fois, en 455, au 24 avril². Il eut grand soin toutefois d'insister sur la condescendance dont il faisait preuve pour le bien de la paix. C'était à contre-cœur, mais *pertinaci intentione Alexandrini episcopi et studio pacis atque unitatis* qu'il s'était résolu à tolérer plus qu'à approuver, *toleraret potius quam probaret*, un changement *a totius antiquitatis exemplo et ab omni auctoritate patrum discordans*. Il s'y était prêté, disait-il encore, *non quia hoc ratio manifesta docuerit, sed quia unitatis, quam maxime custodimus, cura persuaserit*³. Toutefois l'intransigeance des Alexandrins laissait place quelquefois à une entente. La chronique syriaque d'Athanasie contient à l'année 349, un renseignement malheureusement fragmentaire, mais qu'une habile conjecture a en quelque manière complété⁴: *Hoc anno dominica paschalis, etc., VII kal. aprilis. Sed cum renuissent Romani dicentes, se ob traditionem a Petro apostolo acceptam haud progredi ultra diem XXVI pharmuthi, neque citra XXX phamenot lunæ XXI (...lacune peu étendue...) VII kal. aprilis, consulibus Limenio et Catulino*. Il est clair qu'en l'année 349 Romains et Alexandrins se trouvèrent en désaccord sur la date de la fête de Pâques. La raison nous en est bien connue. Les Romains invoquaient *Petri apostoli traditionem* afin de ne pas admettre que la date de la Pâque sortît des limites extrêmes : 22 mars-21 avril. Les Alexandrins se montrèrent conciliants et cette année la Pâque fut célébrée à Alexandrie le VII des calendes d'avril, 26 mars, où on renonça à la date primitivement fixée, le IX des calendes de mai, 23 avril. Cette modération de la part de l'Église d'Alexandrie ne fut pas durable. En 444, un cas identique se représentait, Pâques tombait de nouveau le 23 avril; cette fois ce fut au tour de Rome de céder et encore quelques années plus tard, en 455.

Tout n'est malheureusement pas aussi clair dans cette question du conflit perpétuellement renaissant entre les deux computs. En effet la Pâque tomba à des dates différentes d'après la chronique d'Athanasie et la table philocalienne en 343, 350, 357, 360 et 373. On s'explique difficilement et, pour tout dire, on ne s'explique pas du tout que les écrits et les monuments contemporains n'aient conservé aucune trace de cette divergence si fréquente et J.-B. De Rossi en est venu à mettre en doute le témoignage de la table philocalienne. Si une transaction est intervenue à chacune de ces années entre Rome et Alexandrie, l'auteur de la table philocalienne ne le pouvait savoir à l'avance; les Romains auront donc purement et simplement adopté en ces années le calcul alexandrin. Il est vrai qu'on peut se demander pourquoi les Alexandrins se sont refusés à adopter en 360 le comput qu'ils avaient consenti à suivre en 349, pourquoi les Romains se sont pliés à subir en 360 une exigence qu'ils avaient repoussée en 349. Nous laissons la solution à de plus perspicaces.

En cette même année 360 nous rencontrons en Occident, à Milan, un texte important. Saint Ambroise écrit aux évêques de l'Émilie : *Tunc pharmuti XXVIII qui est IX kalendas maii, Dominicam paschæ celebravimus, sine ulla dubitatione majorum*. Ainsi donc, en cette année 360, le comput alexandrin l'emportait en

Italie sur le comput romain et cela *sine ulla dubitatione*. De l'étude de ce texte par les grands computistes d'autrefois, Van der Hagen, Noris, il résulte que saint Ambroise et l'Église de Milan vers la fin du IV^e siècle ne faisaient pas usage de la *supputatio romana* ni des règles pascales en usage en pays latins, mais qu'ils se servaient du cycle alexandrin de dix-neuf ans.

D'après ce qui précède on voit que des différences assez graves séparaient les deux Églises de Rome et d'Alexandrie. Nous pouvons les résumer sous trois chefs :

1^o Rome calcule l'âge de la lune avec un cycle de LXXXIV ans; Alexandrie avec un cycle de 19 ans;

2^o Rome rejette la Pâque du 15 de la lune qu'accepte Alexandrie; Alexandrie rejette la Pâque du 22 de la lune qu'accepte Rome;

3^o Le mois lunaire pascal (= *nizan*) peut commencer à Rome le 5 mars; à Alexandrie il ne peut commencer avant le 8 mars.

On va voir maintenant le résultat de ces différences au point de vue spécial où nous nous sommes placé des observances équinoxaliste et non-équinoxaliste.

Si le 1^{er} du mois de *nizan* peut, suivant le calcul romain, tomber le 5 ou le 6 mars, il en résulte que Pâques tombera parfois le 20 ou le 21 mars, par conséquent avant l'équinoxe et le principe du comput alexandrin sera méconnu et violé. Or ce principe, on s'en souvient a été adopté et recommandé par les Pères nicéens; mais en même temps ceux-ci ont condamné l'usage contraire en vigueur en Syrie et en Mésopotamie, usage d'après lequel on pouvait être entraîné à célébrer deux Pâques entre deux équinoxes successifs, c'est-à-dire dans le courant d'une même année, usage enfin qui n'est pas seulement particulier à la Syrie et à la Mésopotamie, mais à Rome elle-même dont les Pâques peuvent être antérieures à l'équinoxe. Or, le concile de Nicée a si peu condamné l'usage romain qu'il l'a proposé comme modèle à imiter. Qu'est-ce à dire?

« D'abord, répond L. Duchesne, le concile ne s'est pas préoccupé des questions de cycle; il ne s'est point demandé si le cycle de dix-neuf ans était plus ou moins exact que les autres. Cela résulte tant de la persévérance du cycle de 84 ans à Rome que de la description du cycle de huit ans par saint Épiphanes et de son silence absolu sur celui de dix-neuf ans. Ensuite, ce que le concile voulait surtout écarter, c'était la subordination des déterminations chrétiennes au comput juif; ou plutôt, entre deux manières de calculer qui divisaient l'Orient, il entendit exclure celle qui, moins exacte en elle-même, pouvait sembler compromettre la dignité du christianisme. Or, depuis longtemps, Rome avait un comput indépendant de celui des juifs; c'est elle qui, de toutes les Églises, paraît avoir adopté la première un procédé de calcul exclusivement chrétien. Le reproche fait aux protopaschites orientaux de s'assujettir aux déterminations juives, ne pouvait donc être soulevé contre elle. Il est vrai que, grâce à ses règles festales particulières, elle pouvait être amenée quelquefois à célébrer la Pâque avant l'équinoxe; mais l'observation de l'équinoxe était, pour le concile de Nicée, plutôt un moyen que le but lui-même. D'ailleurs, il est facile de prouver qu'en fait, et quelles que fussent les exigences de son cycle, l'Église romaine, à partir du IV^e siècle au moins, ne célébrait pas la Pâque avant l'équinoxe. Dès le

¹ Van der Hagen, *Observat. in Prosp. chron.*, p. 218 sq.; *Observationes in veterum patrum et pontif. prologos et epist. pasch.*, Amstelodami, 1734, p. 111 sq. — ² *Observ. in prolog. et epist. pasch.*, p. 119 sq. — ³ *P. L.*, t. LIV, col. 1101. — ⁴ Mai, *Nova patrum biblioth.*, t. VI, p. 9 nous citons la traduction

latine de Mai de cette chronique syriaque des lettres festales, *P. G.*, t. XXVI, col. 1355. Le texte contient une erreur : *neque citra XXX phamenoth* (= 26 mars), or c'est précisément la date de Pâques en cette année 349; il faut restituer : *neque citra XXVI phamenoth*.

milieu de ce siècle, il est de principe à Rome que la Pâque ne peut tomber avant le 22 mars. Quelquefois dans des cas désespérés, où toutes les règles sont en défaut, on accepte une Pâque du 21 mars, mais comme un moindre mal. Au temps du pape saint Silvestre et jusqu'à l'année du concile de Sardique (543), on était plus sévère encore. Les dates où la Pâque a été réellement célébrée à Rome, depuis 312 jusqu'à 343 se sont conservées dans une des tables de la chronographie philocalienne de 354; il ne s'y trouve aucune Pâque antérieure au 25 mars. On paraît même avoir évité en 330 une Pâque du 22 mars. L'usage romain, sinon le calcul romain, était donc au temps du concile de Nicée, d'accord avec la règle de ne pas devancer l'équinoxe; les documents synodaux officiels où les Églises de Rome et d'Alexandrie sont indiquées comme exemples à suivre ne renferment aucune contradiction avec les faits¹.

Dans les pages qui précèdent nous avons vu l'accueil fait au décret pascal de Nicée par les Églises de Rome et d'Alexandrie; il nous faut revenir vers le cercle liturgique et civil dont Antioche est la métropole. Là se trouve le foyer de la dissidence à l'époque du concile de 325. Le décret rendu a désagrégé le bloc qu'on s'était habitué à désigner sous le nom de diocèse d'Orient puisque saint Athanase nous fait connaître que « les Syriens obéissent » à la décision synodale. Cependant cette obéissance laisse à désirer puisque, seize ans après le concile, en 341, le concile d'Antioche *in encœniis* inaugure en ces termes la série de ses canons :

« Tous ceux qui ont l'audace de violer la définition du saint et grand synode assemblé à Nicée en présence du pieux empereur Constantin, en ce qui concerne la sainte fête de Pâques, doivent être excommuniés et chassés de l'Église s'ils persévèrent dans leur opposition à ces justes décrets. Ceci soit dit pour les laïques. Les chefs ecclésiastiques, évêques, prêtres, diacres, qui oseraient, après le présent décret, séduire le peuple, troubler l'Église, se ségréger et faire la Pâque avec les juifs, le saint concile décide qu'ils doivent être séparés de l'Église... non seulement ils seront déposés, mais ceux qui communiqueraient avec eux après leur déposition, le seront également... »²

Ce canon est si formel qu'il montre clairement l'existence de graves abus; néanmoins, il devient pour nous plus clair encore grâce aux homélies de saint Jean Chrysostome prêchées à Antioche contre les juifs avant le commencement du carême de l'année 387. Dans la troisième homélie³ l'évêque d'Antioche entre dans de précieux détails. Il s'adresse ou plutôt il s'attaque à des chrétiens qui avancent d'un mois la fête de Pâques et, par suite, la semaine de la xérophagie et le carême. Ces chrétiens, dit saint Jean Chrysostome, se mettent en révolte contre l'autorité des trois cent dix-huit Pères, afin de suivre les calculs juifs et de s'attacher au précepte mosaïque. Et il s'étonne, non sans quelque raison, que ce soit à ceux qui ont mis à mort le Christ qu'il appartient d'apprendre aux chrétiens quand il convient de solenniser l'anniversaire de son supplice. En cette année 387, la Pâque chrétienne tombait le 25 avril, et le 14 de nizan venait le dimanche précédent, 18 avril. Les vrais fidèles s'en remettaient à l'Église du choix du jour de fête se redisant à eux-mêmes : « Quand le Seigneur fut crucifié, on était au jour des azymes et du vendredi; mais cette coïncidence ne peut se produire toujours. Ainsi, cette année, le premier jour des azymes tombe le dimanche; il nous faudra, en conséquence, jeûner

toute une semaine après, et ainsi, la passion, le crucifiement, la résurrection (= 16 de nizan) seront passés et nous continuerons encore à jeûner. » Les dissidents inauguraient leur carême parfois tout un long mois avant l'Église universelle; dès qu'ils l'avaient fini et sans souci du contraste scandaleux de leur attitude avec celle du reste des chrétiens jeûnant et priant, ils se livraient dès lors à la joie et au plaisir. On appelait ces dissidents du nom de « protopaschites ».

Les protopaschites d'Antioche ne sont pas isolés. Vers le temps du concile de Nicée une secte dirigée par un ascète de Mésopotamie, nommé Audius ou Udo, se forma en vue de maintenir l'observance condamnée par le concile. Nous avons parlé des audiens et de leur système pascal⁴, nous n'en dirons donc ici que peu de chose. Il est certain que les revendications de la secte mésopotamienne portaient sur des observances bien définies. Elles réclamaient la célébration de la Pâque *au temps* où les juifs font leurs azymes suivant l'ancien usage de l'Église. La protestation visait donc le changement imposé par le concile de Nicée. On voit d'après cela que les audiens n'eurent rien de commun avec les quartodécimans.

Pour autoriser leur revendication, les audiens citaient une *Διάταξις τῶν Ἀποστόλων*, « constitution des apôtres », dans laquelle on faisait dire aux apôtres ces paroles : « Quant à vous, ne vous mêlez pas de calculer la Pâque; faites-la quand vos frères de la circoncision la célèbrent, en même temps qu'eux ensemble. S'ils se trompent n'y prenez pas garde. » On ne pouvait braver plus ouvertement le décret nicéen relatif au jour de la fête et à l'emploi du comput juif. Mais d'observance quartodécimane il n'y avait pas trace. Bien plus, nous sommes presque assuré qu'il n'en est aucunement question. En effet, saint Épiphane entreprenant de réfuter l'observance schismatique des audiens imagine de mettre leur *Διάταξις* en contradiction avec elle-même et il ne trouve rien de mieux pour atteindre son but que d'imaginer le cas d'une Pâque du 15 de nizan. Il est clair que si les audiens avaient admis une Pâque du 15 de nizan il n'eût pas hésité un instant à faire usage d'un exemple qui lui eût fourni une contradiction bien autrement flagrante. Ainsi les audiens, loin d'être quartodécimans étaient anti-quartodécimans et rejetaient la Pâque du 14^e jour, même quand le 14^e jour tombait un dimanche.

Une dernière citation de saint Épiphane achèvera de nous renseigner sur la nature vraie du litige réglé par les Pères de Nicée. « Il faut, dit-il, prendre dans la *Διάταξις* non la lettre, mais l'esprit; quand les juifs célèbrent la Pâque après l'équinoxe, nous accorder avec eux; les abandonner au contraire, quand ils la font avant l'équinoxe, autrement nous aurions deux Pâques dans une même année et aucune l'année suivante. » C'est bien là la décision des Pères de Nicée. Nous n'avons pas, dans cette dissertation, à exposer autre chose. La discipline nicéenne n'a rencontré d'opposition qu'en Syrie, en Mésopotamie et dans une partie de la Cilicie. Ces limites géographiques nettement tracées par l'épître synodale des Pères de Nicée, la lettre encyclique de Constantin et les souvenirs de saint Athanase se vérifient exactement par les citations que nous avons faites du concile d'Antioche *in encœniis* (341), de saint Épiphane (vers 375), de saint Jean Chrysostome (en 387). L'accord est complet et la démonstration suffisante.

Le texte du décret de Nicée a-t-il disparu? Nous venons de dire qu'on en peut retrouver quelque chose, nous pouvons ajouter qu'il est parvenu jusqu'à nous

¹ L. Duchesne, *op. cit.*, p. 41-42. — ² Hardouin, *Conc. coll.*, t. 1, col. 592; Fr. Lauchert, *Die Kanones der wichtigsten altkirchlichen Concilien*, in-8°, Freiburg, 1896, p. 43. —

³ S. Jean Chrysostome, *Homil. adversus eos qui Pascha jejunant*, P. G., t. XLVIII, col. 857 sq. — ⁴ Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. 1, p. 479.

grâce à un patriarche de Constantinople, Jean le Scholas'ique, mort en 575. Assémani l'a publié dans sa *Bibliotheca juris orientalis* où personne ne s'avisait de l'aller chercher, quand dom Fitra le retrouva dans un manuscrit grec de Paris, n. 843, provenant du Mont-Athos, le publia en y joignant le texte de la version arabe des canons de Nicée. Voici le texte établi par lui d'après six manuscrits : Vatic., 843, fol. 33. — Paris, gr. 1326, f. 63; Paris, Suppl. gr. 483, f. 37. — Venise, Marc., 226, fol. 120. — Milan, Ambros., B. 107 sup., fol. 35; F. 48 sup., fol. 23; et donné dans son *Juris ecclesiastici Græcorum historia et monumenta*, t. 1, 1854, p. 435 :

Τῆς ἁγίας Συνόδου τῆς ἐν Νικαίᾳ περὶ τοῦ ἁγίου Πάσχα.

Πέπρακται δὲ οὕτως τὰ δόξαντα πᾶσι τοῖς ἐν τῇ ἱερᾷ Συνόδῳ συνελθοῦσιν, ἐν ταῖς ἡμέραις τοῦ θεοσεβοῦς καὶ μεγάλου Κωνσταντίνου, ὅς οὐ μόνον συνήγαγε τοὺς προγεγραμμένους ἐπισκόπους εἰς ταῦτό, εἰρήνην ποιούμενος τῷ ἔθνει ἡμῶν, ἀλλὰ γὰρ καὶ συμπαρῶν τῇ τούτων ὁμηγύρει συνεξετάζει τα συμφέροντα τῇ καθολικῇ Ἐκκλησίᾳ. Ἐπειδὴ τοίνυν, ἐξεταζομένου τοῦ πράγματος περὶ τοῦ δεῖν συμφώνως ἄγειν τὸ Πάσχα ἅπασαν τὴν ὑπὸ οὐρανόν, ἠύρεθη τὰ τρία μέρη τῆς οἰκουμένης συμφώνως ποιῶντα Ῥωμαῖοις καὶ Ἀλεξανδρεῦσιν, ἐν δὲ καὶ μόνον κλίμα τῆς Ἀνατολῆς ἀμφισβητοῦν ἔδοξε, πάσης ζητήσεως περιαιρεθείσης καὶ ἀντιλογίας, οὕτως ἄγειν καὶ τοὺς ἐν τῇ Ἀνατολῇ ὡς ἄγουσι Ῥωμαῖοι καὶ Ἀλεξανδρεῖς καὶ οἱ λοιποὶ πάντες, πρὸς τὸ πάντας ἐν μιᾷ ἡμέρᾳ ὁμοφώνως ἀναπέμπειν τὰς εὐχὰς τῇ ἁγίᾳ ἡμέρᾳ τοῦ Πάσχα. Καὶ ὑπέγραψαν οἱ τῆς Ἀνατολῆς ὡς διαφωνοῦντες πρὸς τοὺς ἄλλους.

« Décret du saint concile de Nicée sur la sainte Pâque.

« C'est ainsi qu'on a mis à l'exécution, l'avis unanime de tous ceux qui ont pris part au saint concile tenu sous le pieux et grand Constantin, qui non seulement a réuni les évêques ci-dessus nommés pour procurer la paix à notre nation, mais assistant lui-même à leur assemblée, a examiné avec eux ce qui convient à l'Église catholique. Après avoir donc discuté l'affaire concernant le devoir de célébrer Pâque d'un commun accord, dans le monde entier, on trouva que les trois parties du monde la célèbrent conformément à l'usage des Romains et des Alexandrins, et que seulement une région de l'Orient dispute cet usage.

« Il nous a paru bon, en laissant de côté toute recherche et toute discussion, que les frères de l'Orient fassent, eux-aussi, comme les Romains, les Alexandrins et les autres, afin que tous, d'une seule voix et le même jour, fassent monter en haut leurs prières au saint jour de Pâque. Et les Orientaux, comme étant ceux qui différaient des autres, souscrivent. »

Après les mots : « jour de Pâque », la version arabe ajoute : au jour où le Seigneur ressuscita (dimanche), après la quatorzième lune du premier mois. C'est une paraphrase du traducteur.

Dans le texte du décret il n'est question ni de lune, ni d'équinoxe, ni d'israélites. Le concile constate que la presque totalité du monde chrétien célébrait la fête de Pâque d'après la pratique de Rome et d'Alexandrie et ordonne, sans plus d'explications, à la minorité de se conformer à cet usage. Si la majorité s'était trouvée du côté de l'observance quartodécimane, c'est donc elle que le concile aurait prescrit de suivre. Le décret prouve que le concile a voulu plus que toute autre chose établir l'unité entre les chrétiens sur ce point de discipline et il n'a ressenti ni prévention ni hostilité contre la pratique quartodécimane.

La paraphrase du traducteur arabe précise en quoi consiste la pratique de Rome et d'Alexandrie, il nous dit qu'il faut célébrer la Pâque « le dimanche après la

quatorzième lune du premier mois », en sorte que si les Israélites célèbrent leur Pâque le 14^e de nizan c'est leur affaire, le concile, lui, se dégage de toute dépendance de leurs calculs et de leur calendrier. Tous les auteurs qui ont traité du comput pascal nous parlent, en citant la prescription du concile, de la *luna XIV^a*. Denys le Petit, auteur du cycle de 532 ans, donne comme raison de son travail, le fait que les *quartodécimæ lunæ paschalis observantiæ* fixées par les Pères de Nicée n'étaient plus exactement gardées parce qu'il y avait des gens qui *judæicis inducti fabulis, diversam atque contrariam formam festivitatis unicæ tradiderunt*¹.

IV. LE COMPUT PASCAL DE L'USAGE ROMAIN. — Essayons de résumer de façon claire, si nous le pouvons, ce difficile sujet : le pape Victor et les conciles réunis sur sa demande avaient décidé avant la fin du 1^{er} siècle, de fixer la célébration de la Pâque chaque année au dimanche après le 14 du premier mois lunaire. Le concile de Nicée avait défendu de la célébrer avant l'équinoxe de printemps. Ces deux décisions uniformément acceptées laissaient subsister des difficultés. Au 1^{er} et 2^e siècle, l'Orient et l'Occident ne s'accordaient pas sur les dates pascales; en Occident le désaccord subsista dans certaines Églises jusqu'au 19^e siècle.

Cela tenait à ce que le désaccord subsista longtemps sur la manière de calculer l'âge de la lune. Alexandrie, suivie par toutes les Églises d'Orient, suivait le cycle de 19 ans, de beaucoup le plus exact; Rome, qui avait abandonné le cycle de 8 ans, répandu un peu partout au 3^e siècle, usait d'un cycle de 84 ans, moins exact que celui d'Alexandrie, quoique, à certains égards plus avantageux. Une deuxième raison se trouve dans ce fait que les termes de la Pâque, soit dans le calendrier solaire, soit dans le calendrier lunaire, n'étaient pas identiques partout. Le concile de Nicée avait bien indiqué l'équinoxe comme limite inférieure, il n'en avait pas fixé la date exacte. A Alexandrie, on la plaçait au 22 mars; à Rome, au 25. Rome n'admettait pas de Pâque plus tardive que celle du 21 avril; Alexandrie acceptait celle du 22, du 23, du 24 et du 25. Enfin, tandis qu'Alexandrie ne regardait comme légitimes que les Pâques du xv au xxi de la lune, Rome avait des termes lunaires un peu différents, du xvi au xxii.

Sauf quelques dissidences négligeables, dès la fin du 1^{er} siècle, il n'y avait plus dans le monde chrétien que deux cycles officiels, le cycle alexandrin de 19 ans et le cycle romain de 84 ans. Quoique atténuées les divergences persistaient. Saint Léon I^{er} s'en émut; son successeur le pape Hilaire chargea Victorius d'Aquitaine de composer une table pascale d'après l'usage alexandrin : celui-ci obéit, mais marqua dans sa table à côté de l'usage grec, l'usage latin (457). De plus il se trompa parfois dans ses calculs de l'usage alexandrin. Le pape s'en tenant à la décision prise antérieurement, suivit le comput alexandrin et communiqua cette date aux Églises d'Occident, du moins à quelques Églises. Entre temps les tables de Victorius d'Aquitaine circulaient, se réclamant de l'approbation pontificale. Plusieurs Églises ignorant l'usage romain, trouvèrent bon de s'en tenir au comput latin marqué par Victorius dans sa table. La confusion persistait. Ce fut alors vers 530, que Denys le Petit traduisit en latin et correctement la table de Cyrille d'Alexandrie. La table de Denys ne tarda pas à se répandre; on en trouve les traces en Italie, en 562, en Espagne, en 627, en Irlande, en 631, dans une région inconnue en 616. La table de Denys sans avoir pour elle la recommandation pontificale, supplanta peu à peu la table défectueuse de Victorius. En 725, dans son *De temporum ratione*

¹ *Liber de Paschate*, P. L., t. LXVII, col. 485.

Bède en donne un commentaire qui met enfin un terme à la confusion par l'adoption en Occident de l'usage alexandrin. Le cycle romain, malgré son infériorité relativement à celui d'Alexandrie, avait cependant un avantage considérable à bien des yeux; 84 était divisible par 28, le 14 de la lune pascale revenait, au bout de 84 ans, non seulement au même jour du mois, mais encore au même jour de la semaine.

Le cycle de 19 ans est bien connu, et les vicissitudes de son adoption en Occident ont été souvent étudiées; il n'en était pas de même du cycle de 84 ans et des règles romaines. En 1723, le savant hollandais Van der Hagen avait réussi à reconstituer le cycle pascal romain de 84 ans d'après un texte conservé à la bibliothèque ambrosienne de Milan; en 1880, M. Br. Krusch ayant trouvé dans la bibliothèque capitulaire de Cologne deux exemplaires, l'un complet, l'autre incomplet, du *livre de comput*, où sont exposés les principes sur lesquels reposait le cycle lui-même, a restitué le *Libellus romanæ supputationis*, qui servait aux papes du IV^e et du V^e siècle à calculer les Pâques. Les termes lunaires vont du XVI^e au XXI^e de nizan, les termes solaires du 22 mars au 21 avril: le point de départ du cycle est en 298 pour la première période, en 382 pour la seconde. Le *saltus lunæ* a lieu tous les douze ans, c'est-à-dire que l'épacte des années 13, 25, 37, 49, 61, 73, du cycle est de 12 jours (au lieu de 11) plus forte que celle de l'année précédente.

On a cru jusqu'à nos jours¹ que ce système de comput avait été modifié par Prosper le chroniqueur avant l'année 444 et que la modification introduite consistait alors en un déplacement du *saltus lunæ*, transporté de la douzième à la quatorzième année, soit aux années 15, 29, 43, 57, 71. M. Krusch a démontré qu'il n'en était rien, que le vieux cycle romain avait conservé son *saltus lunæ* tous les douze ans, jusqu'au moment où il a cédé la place à celui de Victorius d'Aquitaine (457). Cependant, en l'année 447, il subit un remaniement qui consista dans un simple déplacement du point de départ; au lieu de prendre l'année 298 (ou 382) pour première année du cycle, on choisit l'année 29, considérée comme celle de la Passion. Ce système est appliqué dans une table pascale trouvée à Zeitz en Saxe, décrite et discutée par Th. Mommsen et J.-B. De Rossi. Pour arriver à ce résultat, il a fallu écarter des pièces souvent alléguées autrefois par les anciens chronologistes et qui sont apocryphes: de ce nombre sont le *Prologus Cyrilli* et l'*Epistola Cyrilli*, documents du commencement du VII^e siècle, provenant l'un d'Espagne, l'autre de Grande-Bretagne. Ces éliminations permettent à l'auteur de démontrer: 1^o que l'Église romaine n'adopta, au V^e siècle, aucun cycle qui eût un *saltus lunæ* tous les quatorze ans; 2^o qu'en 444, elle faisait encore usage de son vieux cycle, *supputatio romana*; 3^o que depuis 447 jusqu'à Victorius elle se servit du cycle retrouvé par Cramer et Hænel dans la bibliothèque de Zeitz.

Mais quel était, dans les premières années du IV^e siècle et vers la fin du III^e, le système de comput pascal en usage à Rome? Nous touchons ici aux origines historiques du cycle de 84 ans. En rapprochant quelques indications tirées surtout d'un livre pascal africain écrit à Carthage en 455² et d'un comput manuscrit de la bibliothèque de Munich, B. Krusch est arrivé à constater la forme d'un cycle de 84 ans, antérieur au IV^e siècle, établi sur des principes un peu

différents de ceux sur lesquels s'appuie la *supputatio romana*, c'est-à-dire ayant le *saltus lunæ* tous les 14 au lieu de l'avoir tous les 12 ans. Une table temporaire de Pâques, calculée d'après ce cycle, fut dressée, avant la fin du III^e siècle, par un certain Augustalis; elle avait son point de départ à l'année 213 et dut être continuée jusqu'à 312. Des indications se rapportant à cette même table se retrouvent dans un autre livre de comput, provenant de la Grande-Bretagne, et conservé à la bibliothèque de Munich.

On possédait déjà dans la chronique athanasienne une table des Pâques *réellement célébrées* à Alexandrie depuis 328 et dans la chronique philocalienne ou chronographe de 354, une table des Pâques *réellement célébrées* à Rome depuis 312³: les plus anciennes dates pascales rentrent dans cette dernière dans les mêmes termes lunaires que celles d'Augustalis. Ces termes lunaires vont du XIV^e au XX^e de la lune tandis que le système romain soit antérieur (Hippolyte), soit postérieur (*supputatio romana*), les place du XVI^e au XXI^e. Le cycle d'Augustalis dut être remplacé par celui de la *supputatio* dès avant l'année 316; quant aux termes lunaires et solaires ils persévèrent jusqu'en 343.

Les termes lunaires du XIV^e au XX^e étant en désaccord, non seulement avec ceux d'Alexandrie (XV-XXI), mais encore avec ceux d'après lesquels saint Hippolyte établit à Rome même, en 222, sa table pascale (ceux-ci allaient du XVI^e au XXI^e, comme ceux de la *supputatio*), il n'est pas étonnant qu'on les ait vite abandonnés; leur introduction dans le système pascal romain est une anomalie étrange, inexplicable dans l'état actuel de la science. Quant aux termes solaires (25 mars-21 avril), ils sont évidemment beaucoup trop rapprochés, puisqu'ils ne comprennent que vingt-huit jours, tandis que les termes alexandrins maintenant en usage (22 mars-25 avril) en comprennent trente-cinq.

Mais comme, dès avant le concile de Nicée, Rome et Alexandrie étaient d'accord sur la nécessité de ne célébrer la Pâque qu'après l'équinoxe; comme, d'autre part, l'équinoxe était fixé au 25 mars dans le calendrier romain, tandis qu'il l'était au 22 dans le calendrier alexandrin, on s'explique le retard du premier siège pascal dans l'usage de Rome.

La chronique athanasienne⁴ indique à l'année 343, qui est celle du concile de Sardique, une convention passée pour cinquante ans entre Rome et Alexandrie, sur la manière de calculer la Pâque. C'est à cette date que prend fin à Rome l'anomalie des termes lunaires du XIV^e au XX^e, et que l'on transporte le premier terme solaire du 25 au 22 mars. Il n'est pas téméraire de dire que ces modifications furent inscrites dans la convention, ou du moins inspirées par elle.

En somme les éléments du comput pascal suivant l'usage romain paraissent avoir varié comme il suit:

1. Quant à la détermination de l'âge de la lune: depuis 222 jusqu'à la fin du III^e siècle: cycle de 16 ans (saint Hippolyte); fin du III^e siècle jusqu'en 311 au plus tard: cycle de 84¹⁴ ans (Augustalis); 312-447: cycle de 84¹² ans, commençant à 298 (382) (*supputatio romana*); 447-457: cycle de 84¹² ans, commençant à l'an 29 (table de Zeitz); 457: cycle de 532 (Victorius).

2. Quant aux *termini pascales*: depuis 222, jusque vers la fin du III^e siècle: *lun. XVI-XXII*; 20 mars-19 (?) avril; fin du III^e siècle jusqu'à 343: *lun. XIV-XX*; 25 mars-21 avril; de 343 jusqu'à Denys le Petit (VI^e siècle): *lun. XVI-XXII*; 22 mars-21 avril.

¹ De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. I, p. xc sq. — ² P. L., t. LIX, col. 545. — ³ A propos de l'année 312 où commence la table temporaire philocalienne, on remarquera que cette année-là est précisément celle où Maxence d'abord, puis Constantin, remirent l'Église romaine en

possession de ses édifices religieux et autres immeubles ainsi qu'on peut le voir ailleurs (voir *Dictionn.*, t. XIII, au mot PAIX DE L'ÉGLISE). Il est assez naturel qu'on ait pris cette reconstitution comme époque et comme point de départ d'une table de Pâques. — ⁴ P. G., t. XXVI, col. 1354.

Du cycle de Prosper restitué par Van der Hagen, l'étude de Br. Krusch semble ne laisser rien subsister, sauf toutefois le témoignage presque contemporain de Gennadius qui range Prosper parmi les auteurs de cycles. Prosper paraît avoir vécu dans l'entourage de saint Léon, comme aussi l'auteur anonyme de la table de Zeitz; pourquoi ce dernier ne serait-il pas Prosper lui-même?

Les vicissitudes du comput romain ont exercé leur contre-coup sur le comput de Carthage rédigé en 455 et qui n'est qu'un cycle africain de 84 ans, établi en 439 d'après la *supputatio romana* pour être modifié en 455 d'après la table de Zeitz. C'est dans ce document que se trouvent les renseignements sur Augustalis et sur un continuateur de celui-ci, un certain Agriustia, hérétique, au dire du computiste carthaginois, c'est-à-dire donatiste. Br. Krusch le présente plutôt comme arien, mais en supposant que les ariens d'Afrique, qui ne sont autres que les Vandales, aient eu une manière à eux de calculer la Pâque, ils devaient l'avoir empruntée à l'Orient; ce ne pouvait être que le cycle de 19 ans¹.

V. APRÈS LE CONCILE DE NICÉE. — 1° Rome et Alexandrie. — Les divergences touchant la manière de déterminer l'époque de la fête de Pâques ne disparurent pas avec le décret de Nicée. Alexandrie et Rome ne purent s'entendre et le cycle de 84 ans continua à être employé à Rome comme par le passé. Or ce cycle différait sur plusieurs points de celui qui était en usage à Alexandrie. On a cru pouvoir établir la succession des cycles en usage à Rome dès le début du iv^e siècle². De la fin du iii^e siècle à l'année 310 on aurait fait usage d'un cycle de 84 ans avec *saltus lunæ* tous les 14 ans. Ce cycle admettait la fête de Pâques de la xiv^e à la xx^e lune. Dès l'année 312, la *supputatio romana* serait entrée en usage, c'est-à-dire un cycle de 84 ans avec *saltus lunæ* tous les 12 ans. Jusqu'à l'année 343, les limites de la lune paraissent être 14 à 20; à partir de 343, la xvi^e lune est la première admise. Ainsi vers le milieu du iv^e siècle, le comput romain a dû subir une altération essentielle et admettre, dans certains cas, les dates alexandrines. C'était un résultat de la législation nicéenne touchant la fête de Pâques. La fixation de l'équinoxe au 21 mars contrariait les idées des Romains qui le croyaient immuablement attaché au 25 mars. J.-B. De Rossi s'est nettement posé la question délicate³: *Quomodo Romana Ecclesia, cui Nicænæ synodi observatio cordi semper fuit, suam potuerit supputationem retinere et adversus Alexandrinos defendere, quin contra Nicænas leges peccaret*. Pitra⁴ se l'était posée avant lui. De Rossi répond que, selon lui, les Pères de Nicée avaient recommandé la science des Alexandrins sur les calculs de la Pâque, mais n'avaient pas imposé le résultat de ces calculs sur la Pâque d'une manière tellement absolue que le pape de Rome n'eût la liberté de l'adopter ou de le rejeter. Il cite à ce propos l'auteur d'un comput pascal allant de l'année de la mort de Jésus-Christ à l'année 448. Cet auteur, qui paraît être alexandrin, s'adresse dans son prologue au pape saint Léon et lui dit: *Unde cum ex judicio venerabilium patrum Aegyptiæ ad hæc scientiæ emines et auctoritas, ita paschalis revolutionis ordinem credidimus digerendum ut ubi duplicem denuntiationem opinionum diversitas facit, subnotatio nostra non desit et quid electa-*

tione (= electione) tua ad quam cuncta respiciunt dignius videatur ostendat⁵.

Les cycles de Rome et d'Alexandrie différaient, on ne peut le contester: à Rome on plaçait la pleine lune un peu plus tôt, à Alexandrie un peu plus tard; à Rome, l'équinoxe était fixé au 18 mars; à Alexandrie, au 21 mars; enfin, à Rome, quand la pleine lune tombait un samedi, on ne célébrait pas la Pâque le lendemain.

En 326, en 330, 333, 340, 341 et 343, les Latins célébrèrent la fête de Pâques un autre jour que les Alexandrins; c'est pourquoi le concile de Sardique, en 343, revint à la question pascale et décida les deux Églises à des concessions mutuelles pour une période de cinquante années; malheureusement le compromis ne fut pas observé. Dans tout ceci, il devenait visible que le comput romain perdait peu à peu du terrain. Vers la fin du iv^e siècle, il subit une nouvelle atteinte. Saint Théophile, évêque d'Alexandrie, composa vers 385, une table pascale embrassant les années comprises entre 480 et 520. Cette table est perdue, mais nous savons qu'elle avait été composée d'après les principes du comput alexandrin; et ce furent les données de cette table qui firent vaciller et finalement abolir la supputation romaine. Cette table de Théophile, reprise et développée par Cyrille d'Alexandrie, servira de base par la suite aux tables de Denys le Petit.

L'empereur Théodose le Grand sentait toute la gravité de cette situation et il entreprit d'établir l'unité sur la date de fête de Pâques. En 387, les Romains ayant célébré la fête le 21 mars, les Alexandrins ne la célébrèrent que cinq semaines plus tard, le 25 avril; ce fut l'occasion pour Théodose de demander à l'évêque Théophile l'explication de cette différence qui, au dire de Cyrille d'Alexandrie, jetait une grande confusion dans chaque Église, chaque prétoire, chaque localité. A cette occasion, Théophile composa ou fit composer un cycle pascal de 418 ans et marqua les jours auxquels devait tomber la fête de Pâques pendant cent années depuis l'année du premier consulat de Théodose, en 380. Cette table pascale était accompagnée d'un *libellus* adressé à l'empereur⁶. Théophile y prenait parti sur une question alors brûlante: il affirmait que Jésus fut crucifié le 15 de nizan et non le 14; en outre, il donnait la règle bien connue que si la quatorzième lune tombe un dimanche, la célébration de la fête doit être reportée au dimanche suivant.

Sur l'invitation qui lui fut faite par l'Église de Rome, saint Ambroise de Milan parlant de l'époque de cette même fête de Pâques de 387, dans sa lettre aux évêques de l'Émilie, se rangeait au comput d'Alexandrie. Cyrille d'Alexandrie, successeur de son oncle Théophile, abrégé la table pascale et fixa l'époque des quatre-vingt-quinze Pâques qui devaient suivre, de 436 à 531 après Jésus-Christ⁷.

Cyrille d'Alexandrie fit plus, il écrivit au pape pour lui montrer en quoi l'usage latin était defectueux et sa démonstration fut reprise quelque temps après sur l'ordre de l'empereur par les évêques Paschasinus de Lilybée et Proterius d'Alexandrie, dans une lettre adressée au pape Léon I^{er}, lequel donna souvent la préférence au comput alexandrin sur le comput de Rome. Cependant, pendant la première moitié du v^e siècle, la *supputatio romana* gardait, à Rome, son autorité. En 440, saint Léon rappelle encore que le

¹ Br. Krusch, *Studien zur christlich-mittelalterlichen Chronologie. Der 84 Jährige Ostercyclus und seine Quellen*, in-8°, Leipzig, 1880; cf. L. Duchesne, dans *Revue critique*, 1880, p. 145-148; *Bulletin critique* 1882, p. 243-246. — ² Br. Krusch, *Der 84 Jährige Ostercyclus und seine Quellen*, in-8°, Leipzig, 1880. — ³ *Inscript. christ. urbis Romæ*, t. I, préf., p. LXXXVII. — ⁴ *Spicilegium Solesmense*, t. IV, p. 553. — ⁵ Autres textes

dans Rossi, *op. cit.*, p. 87 sq. — ⁶ S. Léon, *Epist.*, cxxxi (al. xciv), *P. L.*, t. LIV, col. 1055-1058; Gennade, *De viris illustribus*, c. xxxiii, édit. Richardson, in-8°, Leipzig, 1896, p. 73; Bède, *Hist. eccl.*, l. V, c. xxi, *P. L.*, t. xcvi, col. 271. Le prologue de ce *laterculus* ou table de cent fêtes de Pâques, se trouve dans Gallandi, *Bibl. Patrum*, t. VII, p. 614. — ⁷ Ideler, *Handbuch der Chronologie*, t. II, p. 259.

22 mars et le 21 avril sont les limites extrêmes fixées à la fête de Pâques par les lois les plus anciennes. En 444, une grave discussion éclate. Le comput alexandrin fixait, cette année-là, la fête de Pâques au 23 avril, tandis que la *supputatio romana* la marquait au 26 mars; saint Léon trouvant cet écart considérable interrogea saint Cyrille qui confirma le calcul des Alexandrins. Le pape de Rome, conservant des doutes, s'adressa à Paschasius, évêque de Lilybée, qui, dans sa réponse, lui exposa les raisons pour lesquelles, en cette année 444, on ne pouvait célébrer la fête de Pâques avant le 23 avril, sans bouleverser toute la théorie. Le pape céda, le comput alexandrin prévalut et, pour la première fois, Pâques fut célébrée à Rome le 23 avril. Une coïncidence signala particulièrement cette innovation. Le 21 avril, jour fixé pour la célébration de l'anniversaire de la fondation de Rome, tomba par conséquent le vendredi saint : les réjouissances publiques furent contremandées : *XI kalendas maii dies Passionis fuit, ob cuius reverentiam natalis urbis Romæ sine circensibus transit.* On avait, une première fois, cédé à l'évidence, il n'y avait plus de raison de s'obstiner désormais. Quatre ans plus tard, en 448, un nouveau désaccord se présenta entre le cycle de 84 ans et le comput alexandrin. Un remaniement du cycle s'imposait et s'exécuta; nous en conservons le témoignage dans cette table pascale de Zeitz dont nous avons parlé déjà. Cette table est la première sur laquelle les dates extrêmes de la nouvelle lune pascale sont marquées; elle doit commencer au plus tôt le 8 mars, au plus tard le 4 avril; grâce à cette indication on évitait désormais la difficulté de voir surgir deux Pâques au cours de la même année. Cependant comme Pâques restait toujours compris entre le 21 mars et le 21 avril, il fallait bien encore admettre parfois les nouvelles lunes du 6 et du 7 mars, ainsi que le 5 avril. Cette table modifiée a, bien certainement, été en usage à Rome; elle seule explique convenablement les dates de certaines Pâques qui suivent 444, et plusieurs autres du VI^e siècle. Il est vraisemblable que cette table perfectionnée a été mise sans retard en usage à Rome; cependant, en 455, une nouvelle difficulté, plus grave encore, se présenta. La table de saint Théophile d'Alexandrie fixait cette année-là Pâques au 24 avril, les Romains opinèrent pour le 17 avril. Le pape saint Léon écrivit à ce sujet à l'empereur Marcien et le pria de faire exécuter des recherches par des hommes compétents afin de tomber d'accord sur une date qui ne dépassât pas les limites reçues. Mais les Alexandrins, forts de leur bon droit, furent intraitables et le pape accepta leur date, attribuant sa conduite à une raison de pure condescendance et laissant croire qu'il ne se rendait pas du tout à l'évidence : *Non quia hoc ratio manifesta docuerit, sed quia unitatis, quam maxime custodimus, cura persuaserit*¹.

En 457, Victorius d'Aquitaine essaya, sur le conseil de l'archidiacre romain Hilaire, de mettre d'accord le comput romain et le comput alexandrin. On a conjecturé que, devenu pape, Hilaire mit en vigueur le comput de Victorius en 465, c'est-à-dire à l'époque où finissait le cycle de 84 ans. A Rome, le cycle de Victorius fut en usage, semble-t-il, du moins on en tint grand compte jusque vers l'an 570. Une phrase de Denys le Petit à propos de l'an 526 vise uniquement Victorius et donne lieu de penser qu'il fallait compter avec lui. Dans les Gaules, le cycle de Victorius fut en vigueur jusqu'au VIII^e siècle. En 541, le concile d'Orléans en imposa

l'obligation. Canon 1 : *Ut sanctum Pascha secundum laterculum Victorii ab omnibus sacerdotibus uno tempore celebretur, de qua solemnitate quoties aliquid dubitatur, inquisito vel agnita per metropolitanos a sede apostolica sacra constitutio teneatur*². Dès le VII^e siècle, on trouve dans les tables de Périgueux, trace de la supputation de Denys le Petit. Ces tables détruites par les huguenots ne sont connues que par l'édition de Janus Gruter, d'après la lecture de Scaliger et de Pithou; elles avaient toujours été attribuées au VI^e siècle et J.-B. De Rossi admettait encore cette opinion³; toutefois Br. Krusch⁴ les a définitivement restituées au VII^e siècle et y a très ingénieusement reconnu une table des Pâques de 627 à 721. Les tables de Victorius ne résolvaient pas toutes les difficultés, car dans certains cas elles donnaient une double date; par exemple pour l'année 130 du cycle de Victorius qui correspond à l'année 689 de notre ère, elles indiquent comme jour de la Pâque : *XIV kal. maii* (18 avril) *sed Alexandrini III id. april.* (11 avril). En Italie, le comput de Victorius n'était pas non plus lettre morte puisque en l'année 550, l'évêque Victor de Capoue relève une erreur commise par Victorius cette année-là.

Dans le cycle de Victorius, les nouvelles lunes étaient indiquées d'une manière plus exacte et les différences les plus notables qui existaient entre le comput latin et le comput grec s'évanouissaient; si bien que la Pâque des Latins coïncidait le plus souvent avec la Pâque d'Alexandrie, ou ne s'en écartait que très peu. Dans les cas où le 14 tombait un samedi, Victorius n'a pas voulu décider si la Pâque devait se célébrer le lendemain, selon la méthode de l'Église d'Alexandrie ou bien s'il fallait la remettre à huit jours; il indique les deux dates sur son tableau et abandonne au pape la décision.

Même après les calculs de Victorius, il subsistait de notables divergences dans la fixation de la Pâque et ce fut Denys le Petit qui y mit fin en donnant aux Latins une table pascale ayant pour base le cycle de 19 ans. Ce cycle correspondait parfaitement au cycle d'Alexandrie et établissait l'harmonie si longtemps cherchée. Il exposa si clairement les avantages de son comput que celui-ci fut admis par Rome et par toute l'Italie. On voit par sa lettre à saint Petronius, évêque de Bologne, que Denys souhaitait se conformer aux instructions du concile de Nicée relativement à la Pâque : les Pères de ce concile ont, dit-il, déterminé les quatorzièmes lunes à l'aide du cycle de 19 ans, mais d'autres, venus après eux, trompés par des influences privées, ont introduit diverses méthodes erronées. Saint Athanase, au contraire, Théophile, saint Cyrille d'Alexandrie calculèrent Pâques conformément aux décrets de ce concile. Pour lui, il a formé le dessein de composer un cycle de 95 ans, dont la première année sera la 89^e du cycle de saint Cyrille, mais il diffère de celui-ci en ce qu'il compte les années à partir de l'incarnation du Sauveur et non à partir de Dioclétien comme on le faisait alors. Selon les Pères de Nicée, la lune née entre le 8 mars et le 5 avril détermine la fête de Pâques et explique encore que les mois lunaires sont de 29 1/2 jours. Dans une lettre adressée à Boniface et à Bonus il répète que les Pères de Nicée ont institué le cycle de 19 ans; il explique ensuite où se trouvent dans ce cycle les années communes et les années embolismiques donnant 354 jours aux premières et 384 jours aux autres, un *saltus lunæ*, tous les dix-neuf ans, rétablit la concordance entre les années lunaires et les années civiles⁵.

¹ P. L., t. LIV, col. 1101. — ² Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 113; cf. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. XVII; l. X, c. XXIII; P. L., t. LXXI, col. 332, 554; De Rossi, *Inscript. christ. urb. Rom.*, t. I, præf., p. xciv.

— ³ De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, p. xvi. — ⁴ *Die Einführung des griechischen Paschalritus im Abendlande*, dans *Neues Archiv*, t. IX, 1883, p. 129. — ⁵ P. L., t. LXVI, col. 513 sq.

Denys construisit sa table pascale allant de l'année 513 à l'année 626 et pouvant être facilement continuée.

2° *La Gaule*. — Elle resta presque tout entière fidèle au canon de Victorius, et la Grande-Bretagne s'en tint toujours au cycle des 84 ans, quelque peu amélioré par Sulpice-Sévère. Aussi lorsque l'Heptarchie eut été évangélisée par les missionnaires romains, les nouveaux convertis acceptèrent-ils le comput de Denys tandis que les anciennes Églises du pays de Galles restèrent fidèles à leur vieille tradition.

3° *L'Irlande*. — Nous ne revenons pas ici sur le récit qui a déjà été fait (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1489-1494) du conflit soulevé en Irlande par la fixation de la Pâque. Disons en peu de mots que les Églises bretonne et irlandaise avaient emprunté à Rome, avec l'ancien cycle de 84 ans, les règles en usage avant 343, et d'après lesquelles les termes de Pâques étaient compris entre le XIV^e et le XX^e du mois lunaire et d'autre part entre le 25 mars et le 21 avril. Elles furent remplacées par le comput dionysien importé par les missionnaires romains au VII^e siècle; toutefois celui-ci ne triompha définitivement qu'au VIII^e siècle par l'influence des écrits de Bède; en 729, la majorité des anciennes Églises de la Bretagne accepta le cycle de 19 ans.

4° *L'Espagne*. — Elle fut, de toutes les nations occidentales, la première à adopter le comput alexandrin; on croit qu'il fut introduit dans ce pays bien longtemps avant l'époque de Denys le Petit, probablement avec les tables de Pâques de 95 années (437-531) de Cyrille d'Alexandrie, dont une continuation, de 532 à 626, était en usage au temps d'Isidore de Séville (599-636). Sa table pascale (de 627 à 721) semble en avoir été une continuation plutôt que celle de Denys le Petit. Mais l'Espagne fit usage d'autres systèmes de supputation et notamment du canon de Victorius d'Aquitaine, qui y fut importé des Gaules, comme l'a fait voir Br. Krusch, ce qui ressort, en effet, de la dissidence signalée par Grégoire de Tours¹ pour l'année 577². Au VII^e siècle, ces dissidences étaient si fréquentes que le IV^e concile de Tolède prit les dispositions suivantes pour rétablir l'unité : *Solet in Hispaniis de solemnitate Paschali varietas existere prædicationis, diversa enim observantia laterculorum Paschalis festivitatis interdum errorem parturit. Proinde placuit, ut ante tres menses epiphaniarum metropolitani sacerdotes litteris invicem se inquirant, ut, communi scientia edocti, diem resurrectionis Christi et comprovincialibus suis intiment et uno tempore celebrandum annuntient*³. On ne réussit qu'à la fin du VIII^e siècle, ainsi qu'en témoignent des lettres d'Hadrien I^{er} à l'évêque d'Elvire et aux évêques d'Espagne, écrites entre 780 et 791, à faire triompher définitivement les règles pascales romaines placées sous l'autorité du concile de Nicée. Après avoir rappelé que, au témoignage de l'évêque Egila, les règles pascales du concile de Nicée sont fréquemment violées, le pape conclut par ces mots : *Ut... in eo modo quo sancta nostra romana Ecclesia, caput omnium Ecclesiarum Dei, paschalem celebrat solemnitatem et vos procul dubio celebrari studeamini*⁴.

Ce n'est donc qu'à partir du VIII^e siècle seulement que la catholicité entière suivit une règle unique pour la célébration de la Pâque. A partir du IX^e siècle, les règles pour la détermination de la date de Pâques, communément attribuées au concile de Nicée, ont reçu dans l'Église une application universelle et n'ont pas cessé depuis lors d'être appliquées au comput

ecclésiastique. A la fin du VIII^e siècle, Rome n'admettait encore que le 16 de la lune comme premier terme de la célébration de la fête et proscrivait la Pâque du 15. C'est ce qu'on lit dans la lettre d'Hadrien I^{er} à l'évêque d'Elvire (780-785) : *...secundum Nicæni concilii constitutionem de Paschali festivitate... quod si plenilunium XIV scilicet die lunæ sabato contigerit, alio die Dominico, videlicet XV die lunæ, sanctum Pascha minime sit celebratum sed prætermissio eodem XV die in alio, sequentis septimanæ dominico, quod est XXII lunæ die, Paschalis festi gaudia pronunciantur celebrandum*⁵. Bède, au contraire, admet et justifie la célébration de la Pâque au 15^e jour de la lune⁶. Les règles en vigueur depuis le IX^e siècle peuvent être formulées ainsi : la fête de Pâques est fixée au dimanche qui suit le 14^e jour de la lune pascale, ou bien : au dimanche qui suit la pleine lune postérieure au 21 mars. *Quæ post XIII lunam dominica dies occurrit, ipsa est Paschalis dominicæ Resurrectionis dies*⁷.

Sous Charlemagne, le cycle de 19 ans fut accepté dans tout l'Occident. Toute la chrétienté se trouva unie sous un même comput, car les quartodécimans avaient achevé de disparaître.

VI. ÉPIGRAPHIE. — Il n'existe que peu d'inscriptions qui font allusion à la fête de Pâques. Celle-ci provient d'un éboulement du massif du grand Djedar, de Ternaten, dans l'ancienne Maurétanie césarienne :

A ✕ Ω
M E M O R I A M
A R C E L L I R E C E S
S I T Δ I E M A R T I S L V
N A X X I · I D V S A V G
V S T A S A P C C C C X L I

Une seule lettre est incertaine, l'avant-dernière, qui peut être un L ou un C, ce qui donnerait la date d'ère provinciale 441 ou 491; le contexte paraît plus favorable à L, on lira donc ainsi : *Memoria Marcelli. Recessit die martis, luna XXI, idus Augustas, a (nno) pr(ovinciæ) CCCCXLI*.

Nous avons déjà mentionné cette inscription (voir *Dictionn.*, t. IX, au mot LUNE); ici nous ne nous occuperons que du comput qui a servi à calculer cette épitaphe. Br. Krusch a réuni et expliqué quatre computs basés sur le cycle de 84 ans : deux d'entre eux ont été rédigés en Afrique; le plus récent de ceux-ci fut dressé à Carthage en 455; il donne la Pâque au 13 avril avec la lune XIX, ce qui au 13 août suppose une lune XXIII; le précédent donnerait une lune XXII; ni l'un ni l'autre ne peuvent se combiner avec le texte transcrit ci-dessus.

Les deux autres computs sont romains; l'un d'eux fut en usage au IV^e siècle et au commencement du V^e; il donne au 13 août la lune XXIII, comme le deuxième de Carthage; l'autre dressé à Rome en 447, correspond exactement à notre inscription; il a, au 13 avril, la Pâque avec la lune XVII, ce qui donne pour le 13 août, lune XXI. La même solution se présente dans le *Paschale* de Victorius d'Aquitaine, établi à Rome, en 457. Ainsi notre marbre dépend non d'un comput africain, mais d'un comput romain constitué à Rome vers le milieu du V^e siècle. A cette époque, l'usage pascal de Rome faisait donc loi en Maurétanie.

Bibl. — L. Duchesne, *Une inscription maurétienne de l'année 480*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 314-316.

XCIX, p. 292; *Reg.*, n. 2479. — ⁵ Jaffé, *Monumenta Carolina*, epist. LXXVIII, dans *Bibliotheca rerum germanicarum*, t. IV, p. 236; *Regesta pontifum romanorum*, n. 2445. — ⁶ *De temporum ratione*, c. LIX, *P. L.*, t. XC, col. 508. — ⁷ *De temporum ratione*, c. LIX., *P. L.*, t. XC, col. 508.

¹ *Historia Francorum*, l. V, c. XVII, *P. L.*, t. LXXI, col. 332. — ² Br. Krusch, *Die Einführung*, p. 120. — ³ Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. X, col. 618. — ⁴ Jaffé, *Monumenta Carolina*, epist. LXXVIII; *Regesta pontifum romanorum*, 2^e édit., n. 2445; lettre aux évêques d'Espagne,

A Sbeitla, inscription mesurant haut., 0 m. 97; larg., 0 m. 29; haut. des lettres, 0 m. 06.

⊕
HIC·HONOR
ATA INNO
CENS VIXI
TINPACET
EMPORA III
DP SC PC

Il se pourrait qu'on doive lire la dernière ligne : *deposita sanctis Paschalibus* ou *deposita sancta Pentecosta*.

Bibl. — Merlin, *Antiquités romaines et chrétiennes*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. CLXVIII, n. 13.

VII. LE *PRÆCONIUM PASCHALE*. — On donne ce nom au chant de bénédiction du cierge pascal dans la cérémonie du samedi saint, chant qui débute par le mot *Exultet*, nom donné à la fois au texte liturgique et au rouleau de parchemin sur lequel il était écrit. En réalité, il n'est pas question de bénédiction proprement dite, puisque ce chant solennel est réservé exclusivement au diacre, *levita*, qui ne bénit pas, ne fait pas le signe de la croix, mais se borne à fixer cinq grains d'encens *in modum crucis*; ainsi l'*exultet* est une hymne de louange, un *præconium* ou une *laus*, ce qui est dit en propres termes : *Cerei hujus laudem implere perficiat*.

On conserve à Rome, à la bibliothèque Barberini, un rouleau d'*Exultet* remontant à la fin du XII^e siècle, vers 1191. Séroux d'Agincourt en avait donné des extraits; il a été l'objet d'une publication intégrale en *fac-simile* avec commentaire. Le rouleau est mutilé en plusieurs endroits, néanmoins dix grandes miniatures ont été conservées, dont le sujet est inspiré par les passages correspondants. Par exemple, au-dessous des mots *Exultet jam angelica turba cælorum*, on voit la foule des anges, groupés derrière leurs chefs hiérarchiques, qui sont les quatre archanges, célèbres pendant toute la durée du Moyen Âge et que l'on rencontre déjà à Ravenne au VI^e siècle, dans la mosaïque de Saint-Apollinaire-le-Neuf : ce sont Michel, Gabriel, Raphaël et Uriel. Quand le diacre dit : *Gaudeat et tellus*, il montre la terre personnifiée, allaitant un taureau et un serpent; plus loin, à ces mots : *lætetur et mater Ecclesia*, on voit l'Église, debout, couronnée, escortée du clergé, *clerus*, et du peuple, *populus*, les mains levées en signe de joie (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2234-2235, fig. 3980). Les mots *Christus ab inferis victor ascendit* se traduisent non par l'Ascension, mais par la descente aux limbes où le Christ délivre Adam et toute sa suite, *salvi*, foulant aux pieds le démon qui représente l'enfer, *infernus*. La chute d'Adam et d'Ève correspondant à *o certe necessarium Adæ peccatum*. Le Christ apparaît à Madeleine après sa résurrection, à cet endroit où il est dit : *hæc sanctificatio noctis fugat scelera, culpas lavat*. Une miniature est consacrée au pape et à l'empereur avec leur cour respective. Le diacre qui accompagne le pape porte sur l'épaule gauche une *mappula* frangée, espèce de serviette repliée, qui ne doit pas être confondue avec la *stola* ou l'*orarium*, c'est l'*offertorium*¹.

Il existe un autre rouleau d'*Exultet* qui n'a été connu que depuis 1910; ceux qui, auparavant, s'étaient docilement occupés de la ville de Velletri, paraissent avoir

ignoré ce monument paléographique². Les anciens inventaires de l'archive de Saint-Clément dans cette ville ne font pas mention de ces fragments; car on peut se demander si c'est le rouleau dont nous parlons ou un débris de miniature d'art français qui est visé parfois³; il n'en est pas moins certain que les restes de l'*Exultet* de Velletri comptent parmi les plus beaux que nous possédions. Leur date semblerait devoir les exclure de la période de nos études, mais ici comme dans l'*Exultet* Barberini on croit voir les souvenirs d'un art plus ancien servilement interprétés.

Les fragments sont au nombre de quatre. Le premier mesure 0 m. 504 de haut sur 0 m. 31 de large (fig. 9696). Il nous montre dans un cadre en forme d'amande, le Christ assis et bénissant de la main droite, tenant le livre des Évangiles ouverts de la main gauche. Fond d'or, double bordure garance et jaune. Le visage sévère se détache sur une auréole d'or.

Le texte du *Præconium paschale* correspond exactement au texte de la *Vetus Italia*, qui, suivant la remarque de H.-M. Bannister, se répandit dans l'Italie méridionale avec l'invasion normande laquelle fit sentir son influence sur la liturgie⁴.

Le deuxième fragment mesure 0 m. 39 sur 0 m. 31; sur un champ bleu outre-mer, il représente le crucifiement (fig. 9697). Le Sauveur est attaché à une croix d'or, les pieds sont cloués séparément sur un strapontin. Cette scène est belle par la simplicité du sujet, l'émotion qui se lit dans les yeux de la Vierge et de saint Jean. Le corps du Christ est inspiré de bonnes figures d'une anatomie encore correcte.

Au-dessus des bras de la croix, deux anges volent en pleurant.

Le troisième fragment devait faire suite immédiatement au précédent; il mesure 0 m. 317 sur 0 m. 31; on y voit sur un fond outre-mer clair, le Christ, dans un nimbe de forme ovale cerclé de jaune, amarante et rouge, sortant des enfers entraînant les âmes des justes. De l'extrémité d'une longue haste qui se termine en forme de croix, il perce un démon. De sa main droite il saisit le poignet d'Adam, Ève est prête à le suivre. Des personnages barbus et imberbes l'attendent : deux sont couronnés, sans doute David et Salomon.

Le quatrième fragment contient encore quelques lignes de texte (0 m. 86 sur 0 m. 31) :

Unde nox ipsa sidereo pro ecclesiarum ornatu cereorum splendore tamquam dies illuminata collucet quia in ejus matutino, resurgente Christo, mors occidit redemptorum et emersit vita credentium.

Vere tu pretiosus es opifex, formator es omnium, cui qualitas in agendis non fuit officio sed in sermonis imperio.

Qui ornatum atque habitum mundi, nec ad ampliandum quasi inobis potentie, nec ad ditandum quasi egenus glorie condidisti.

La miniature qui précède ces quelques lignes neumées représente l'Église sous les traits d'une femme assise sur un trône, au seuil d'un sanctuaire indiqué par une courtine et six chandeliers (fig. 9698).

Il paraît très vraisemblable que nous avons ici un produit de l'école calligraphique et artistique du Mont-Cassin au temps de l'abbé Didier; la paléographie du rouleau appartient à l'école dite beneventaine⁵.

Les rouleaux d'*Exultet* qui nous ont été conservés

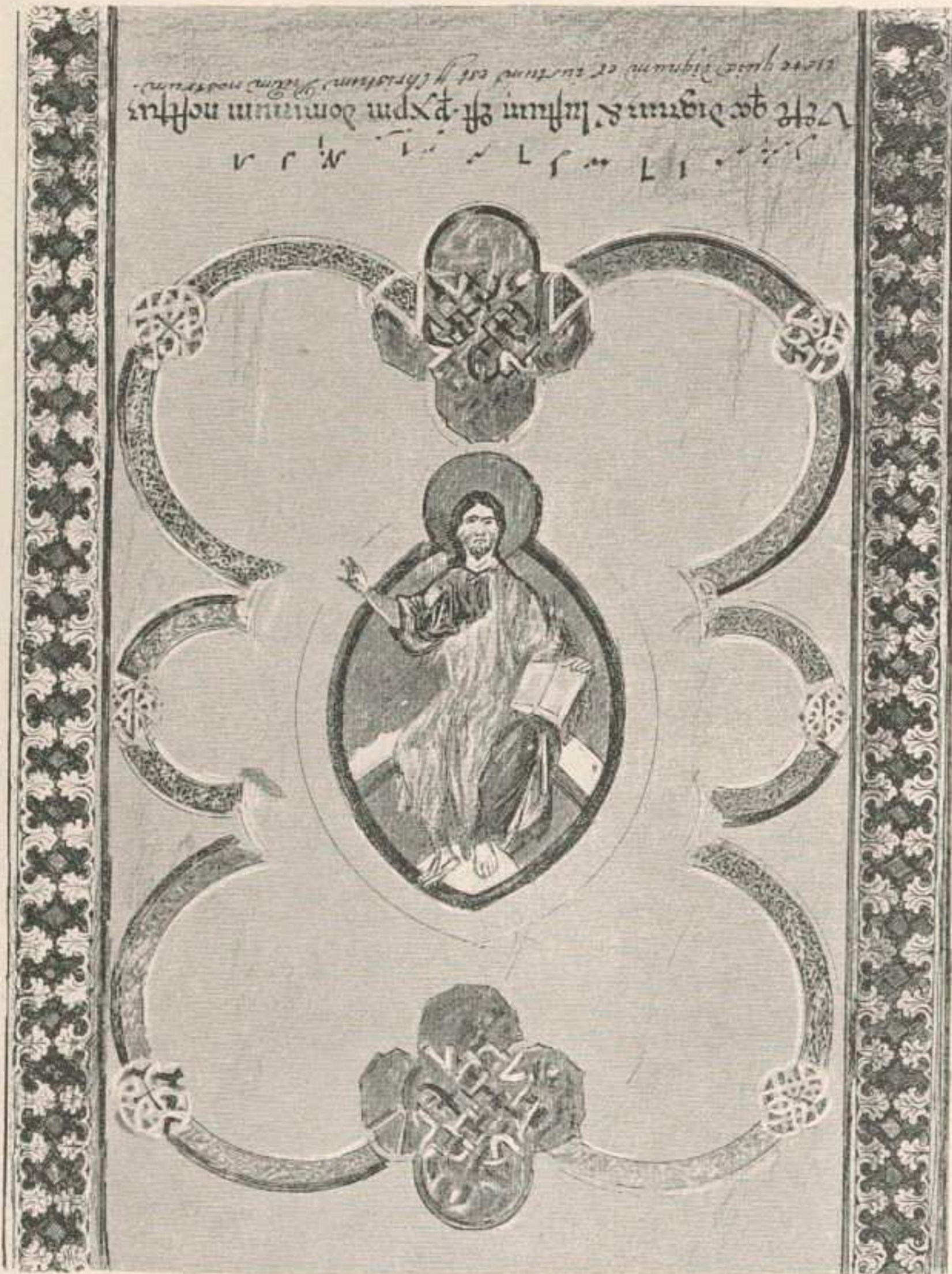
¹ S. Pieralesi, *Il preconio pasquale conforme all'insigne frammento del codice barberiniano; dell'autore del più antico preconio pasquale. Due dissertazioni*, in-4°, Roma, 1883; cf. J. Wilpert, *Die Darstellung des Mater Ecclesia in den barberinischen Exultetrolle*, dans *Römische Quartalschrift*, t. XIII, 1899, p. 23-24, pl. I-II. — ² Étienne Borgia, *De cruce Velletrna*, Romæ, 1780; Alex. Borgia, *Istoria della chiesa e città di Velletri, descritta in quattro libri*, Roma, 1723;

Em. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale de la fin de l'empire romain à la conquête de Charles d'Anjou*, in-4°, Paris, 1903. — ³ A. Gabrielli, *Illustrazioni storico-artistiche di Velletri*, Velletri, 1907, p. 40. — ⁴ H.-M. Bannister, *Documents on the vetus Italia, text of the Exultet*, dans *The journal of theological studies*, t. XI, 1909, p. 43 sq. — ⁵ P. Fedele, *L'Exultet de Velletri*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. XXX, 1910, p. 313-320, pl. VII-XI.

prennent tous place dans la période du x^e au xiii^e siècle; ils offrent, ainsi que nous l'avons dit, de l'intérêt au point de vue des monuments plus anciens, dont ils nous conservent très probablement le type caractéristique et même beaucoup de détails qui ont dû être copiés tels quels. Tous ces monuments sont italiens, en écriture lombarde, accompagnée de neumes sans la

en avant de façon à ce que les clercs ou les fidèles pussent regarder les scènes figurées. Cet usage fut conservé presque jusqu'à nos jours à la cathédrale de Salerne.

L'attention a été appelée pour la première fois sur les rouleaux d'*Exultet* par dom Martin Gerbert qui cite ceux de la bibliothèque Barberini, de la Vaticane



9696. — Premier fragment de l'*Exultet* de Velletri.

D'après *Mélanges d'archéologie et d'histoire* (de l'École française de Rome), t. xxx, 1910, pl. vii.

portée musicale, sauf quelques endroits où celle-ci a été ajoutée. Les miniatures sont dessinées et peintes sur le rouleau en sens inverse du texte, ce qui s'explique par le fait que le rouleau était posé sur le pupitre de l'ambon et, au fur et à mesure que le chant avançait, le diacre avançait le texte qui retombait

et de la bibliothèque Casanata, mais sans en faire l'objet d'une étude spéciale¹. Ensuite les notices se multiplient, Séroux d'Agincourt en reproduit quelques scènes², puis viennent F.-X. Kraus³ et Ad. Ebner⁴. L. Duchesne a donné le texte du *Præconium paschale*⁵ et G. Schlumberger a entretenu l'Académie

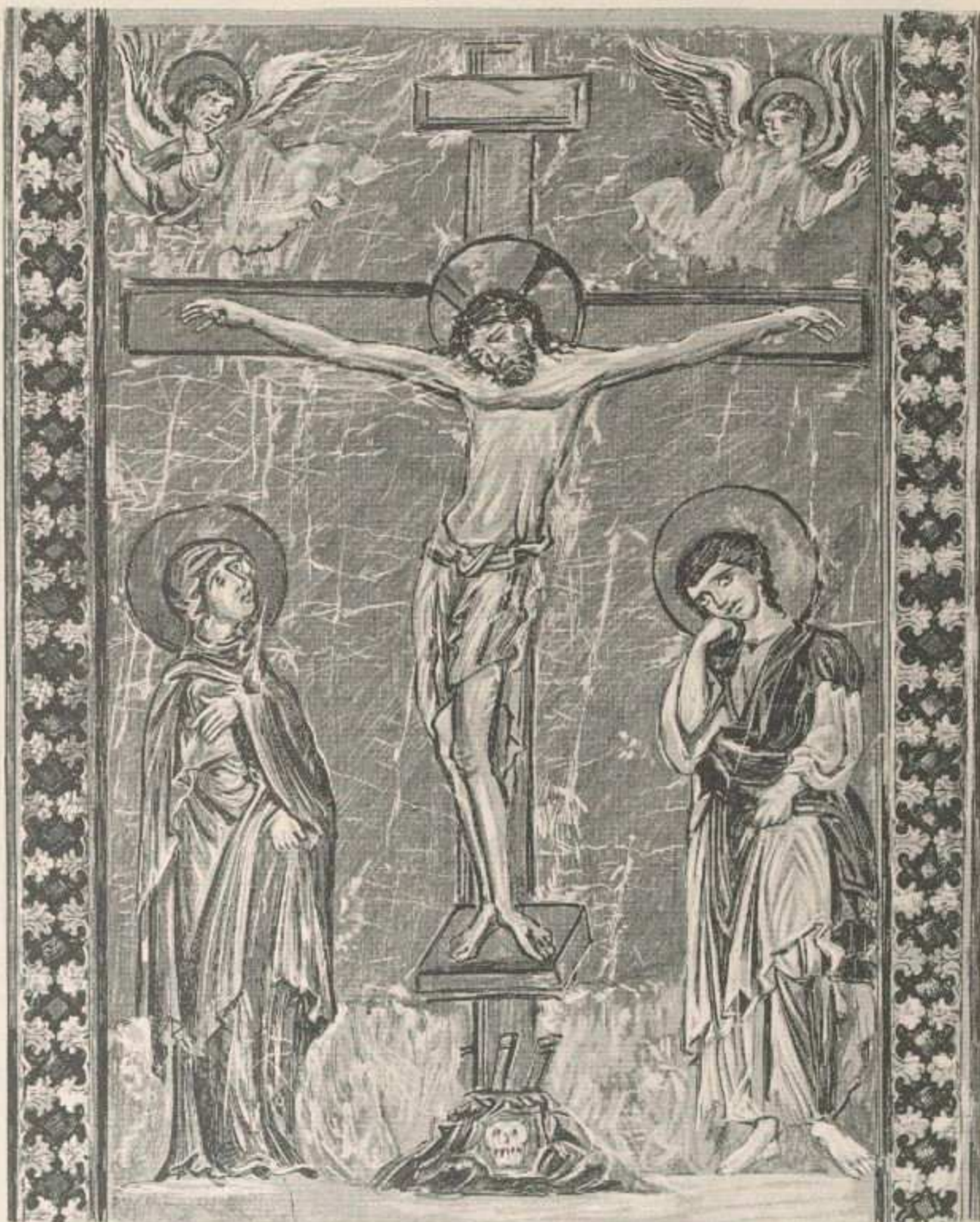
¹ M. Gerbert, *De cantu et musica sacra*, t. 1, p. 447. — ² *Histoire de l'art*, t. 1, Peinture. — ³ F.-X. Kraus, *Geschichte der christlichen Kunst*, t. II, 1^{re} part, p. 59. — ⁴ A. Ebner,

Handschriftliche Studien über das Præconium Paschale, dans Haberl, *Kirch.-Mus. Jahrbuch*, 1893, p. 73. — ⁵ L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, appendice vii.

des inscriptions de ceux de Bari et de Salerne¹. Em. Bertaux leur avait consacré une notice². Enfin dom Aug. M. Latil, a entrepris de poursuivre les *Documenti per la storia della miniatura* de dom Od. Piscicelli-Teggi; il a publié, en 1899, un volume intitulé *Le miniature nei rotoli dell'Exultet*, format atlas, Mont-Cassin. On y trouve un choix de planches en couleurs offrant :

Pl. I à VIII : *Exultet* de Gaëte I^{er}; pl. I-VII : *Exultet* de Gaëte II; pl. I-X : *Exultet* de Gaëte III;

du pape Zosime (417-418) : *Hic... fecit constitutum... et per parrochia concessa licentia cereum benedicti*. Ce texte ne semble pas énoncer l'institution d'un rite nouveau, mais seulement l'extension à toutes les paroisses de Rome d'une cérémonie réservée jusqu'alors aux principales basiliques³. Si le texte primitif portait *cera* et non *cereus*, qui n'apparaît qu'au VI^e siècle, la solution n'en serait pas plus proche. Faut-il entendre ici la *cera* servant à la confection des *Agnus Dei*⁴ qu'on ne voit pas apparaître avant le IX^e siècle (voir *Dictionn.*,



9697. — Deuxième fragment de l'*Exultet* de Velletri. *Ibid.*, pl. VIII.

pl. I-IV : *Exultet* de Capoue; pl. I-XV : *Exultet* de Fondi; pl. I-II : *Exultet* d'Eclano; pl. de provenance inconnue; pl. I-XIX : *Exultet* du Mont-Cassin; pl. I-XXI : *Exultet* de Troja.

Le texte du *Liber pontificalis* écrit dans la notice

t. I, au mot *AGNUS*), ou bien *cera* a-t-il le sens de cierge? L'usage fréquent de *cera paschalis* lorsqu'il s'agit de désigner le cierge pascal favoriserait le sens de *benedictio cereæ* donnée à l'*Exultet* dans le *Missale gothicum*. Ce qu'on peut tenir pour certain c'est que

¹ G. Schlumberger, *Les rouleaux d'Exultet de Bari et de Salerne*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions*, IV^e sér., t. xxx, 1897, p. 96-101, pl. — ² E. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, in-4^e, 1903, pl. x; *Iconographie*

comparée des rouleaux de l'Exultet, Paris, 1903. — ³ Baronius, *Annal. eccl.*, ad ann. 418, n. 27; cf. *P. L.*, t. CXXVIII, col. 178 sq. — ⁴ *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. I, p. 225.

le second rédacteur du *Liber pontificalis*, vivant vers le milieu du VI^e siècle, substitue *cereus* à *cera*, d'où on doit conclure que l'usage de bénir le cierge pascal existait à Rome avant saint Grégoire le Grand.

On ne peut songer à arguer de la présence du texte du *Præconium paschale* dans le sacramentaire grégorien pour lui assigner une date certaine; l'âge des

de la même époque, et en 633, le IV^e concile de Tolède demande qu'on introduise ce rite dans les Églises qui ne l'ont pas encore adopté (can. 9). On pourrait croire que ce rite est aussi répandu que le fond de la liturgie primitive qui reparait à l'origine de toutes les liturgies particulières d'Occident.

Le poète Prudence a écrit une hymne *Ad incensum*



9698. — Quatrième fragment de l'*Exultet* de Velletri. *Ibid.*, pl. x.

sacramentaires et celui de plusieurs des parties dont ils se composent étant trop sujets à discussion. A défaut de cette attestation liturgique nous avons des faits certains. A Pavie, le chant du *Præconium* était établi au V^e siècle et l'évêque Ennodius († 521) a composé non pas une mais deux *laudes* pour le cierge pascal¹. A Rome, nous venons de dire, d'après le *Liber pontificalis* qu'on le connaissait au VI^e siècle. Ravenne l'avait également à la fin de ce siècle², les livres liturgiques des Églises gallicanes font mention

lucernæ pour l'heure de vêpres, dont la seconde partie offre des allusions très claires à la vigile de Pâques et des coïncidences frappantes avec l'*Exultet*, tel que le possédait le rite mozarabe et le missel gothique. On ne saurait mettre en doute le rite du *Præconium paschale* en Espagne à la fin du IV^e siècle. Arevalo en était si persuadé qu'il rapportait l'hymne de Prudence

¹ P. L., t. LXIII, col. 257-260. — ² S. Grégoire, *Epist.*, l. XI, epist. XXXIII, P. L., t. LXXVII, col. 1146.

exclusivement à la nuit de Pâques et au cierge pascal; cependant Mabillon a montré que cette hymne se rapporte aux vêpres, mais il ne s'en suit pas qu'il faille rejeter toute allusion à la nuit de Pâques et au cierge pascal.

Le *Liber ordinum*, du v^e siècle, témoin de la liturgie wisigothique, nous conserve le rite de la bénédiction du cierge pascal précédé de la bénédiction d'une lampe (*lucerna*). Toutes les deux étaient données par l'évêque, dans la sacristie, tandis que les bénédictions qui avaient lieu ensuite dans l'église, en présence des fidèles, étaient chantées par deux diacres.

Die sabbato, ingrediente vigilia, hora diei nona, signum sonat. Et congregatis omnibus, induunt se diacones vel clerici albas; et sedens episcopus in sede ad consensorium [l'estrade sur laquelle était placé le siège de l'évêque], accedunt presbiteres, diacones, clerus omnisque populus ad episcopum et accipiunt ab eo cerea. Et stantes in locis suis, ingreditur episcopus, cum presbiteris et diaconibus tantum in thesaurum [dans une des salles de la sacristie, celle dite du trésor]. Et clausis ostiis vel fenestris a velis, ut nec modicum quidem lumen foris videatur, offertur episcopo a thesaurario petra, et esca, et excussorium ignis. Et mox ut ipse manu sua ignem excusserit, accenditur stappa, exinde teda, ex ea iterum lucerna; de hac quoque lucerna cereum. Et, nemine suum cereum accendente, accedit episcopus benedicere lucernam, tenente eam diacono, qui eam in choro postea benedicturus est.

Et dicit episcopus benedictionem hanc :

ICI la benedictio lucerne in sacrario : Exaudi nos lumen indeficiens... et non extinguamur. Post hæc accedit alter diaconus ad episcopum, portans eum quem benedicturus est cereum. Et faciens in ipso cereo episcopus hanc crucem, benedicit eum benedictione ista :

† BENEDICTIO CEREI IN SACRARIO.

Offerimus tibi, Domine, cerei hujus rutilantis speciem divino igne succensam, quam per multimodam materiam nutui tuo produci jussisti apibus. Eum indignis manibus nostris oblatum accendimus : precantes bonitatem tuam, ut emissione Spiritus Sancti tui, qui quondam in similitudinem ignis divisionemque linguarum in Apostolorum tuorum corda perspicuus fulgensque apparuit, eum benedicere et sanctificare digneris. Et, sicut hic cereus exuberans larga visione, noctis hujus jugulat cecitatem, et devotissime plebis tue resplendet obtutibus : ita et nos, Domini nostri Jhesu Christi Filii tui splendore repleti, internis mentibus fulgeamus; ut peccatorum nostrorum cecitate detersa, lux in nobis sempiternæ fidei perseveret. Amen.

Hæc explicata, incendit episcopus cereum suum de cereo benedicto, et ingrediens occulte clerus in sacrario, ut nec modicum quidem foris de incensis luminibus videatur. Et accendunt presbiteres et diacones a cereo benedicto cerea sua; similiter et omnis clerus.

Et mox ut tota perincensa fuerint, stat episcopus juxta ostium, et diaconus ante eum, tenens ipsum cereum, quem postmodum benedicturus est. Et subito levato velo ostii, inponit episcopus : Deo gratias.

Et sic ab omnibus non plus quam tribus vicibus replicatur.

Et postmodum inponit hanc antiphonam.

ANT. : *Lumen verum inluminat omnem hominem in hunc mundum venientem.*

VERS. : *Quoniam apud te est, Domine, fons vite, et in lumine tuo videbimus lumen, Gloria et honor.*

¹ M. Ferotin, *Le Liber ordinum en usage dans l'Église wisigothique et mozarabe d'Espagne du V^e au XI^e siècle*, in-4°, Paris, 1904, p. 208-215. — ² Martène, *De antiq. Eccl. ritib.*, l. IV, c. xxiv, n. 7; *De antiq. monach. ritib.*, l. III, c. xv, n. 7-10. — ³ Martène, *De antiq. Eccl. ritib.*, l. IV, c. xxiv,

Et post Gloriam antiquam ad chorum perveniant, dum hæc antiphona fuerit explicata, accedunt seniores populi et accendunt a cereo benedicto cerea sua. Et sic unus ab alio, totius populi cerei inluminantur.

Ce qui suit est la *levatio luminis* avec deux oraisons interminables ¹.

A Ravenne, comme à Tolède, l'usage voulut que le cierge pascal fût béni par l'évêque; à Rome et dans les Églises gallicanes c'était au diacre que revenait le soin de chanter l'*Exultet*, après que le feu nouveau avait été apporté. Le diacre avait fait son entrée, tenant le roseau et s'était agenouillé aux pieds de l'évêque qui lui avait donné la bénédiction. De là, il se rendait à l'ambon, accompagné des clercs qui tenaient le cierge à trois branches et les cinq grains d'encens, et fixait au cierge pascal la planchette ou le parchemin sur lequel était indiquée l'année de l'incarnation et l'indiction; dans la suite des temps on y ajouta la liste des fêtes mobiles de l'année ². La louange pascale débute par une invitation à la joie, car l'Église est illuminée des rayons de la lumière du Sauveur; elle rappelle le mystère de la fête de Pâques, c'est-à-dire la rédemption des hommes et célèbre les merveilles de cette nuit illustrée dans l'ancienne Loi par le miracle accompli en faveur des Hébreux et dans la nouvelle Loi par la résurrection du Christ. Cette pensée inspire le diacre qui se permet cette expression audacieuse : *O felix culpa*, qui, probablement, scandalisa dans la suite car cette exclamation manque dans plusieurs anciens livres liturgiques tels que l'*Ordo romanus*, le *Cod. Bobiensis* ³ et on sait que saint Hughes la fit effacer sur l'*Exultet* de Cluny ⁴. Le diacre s'interrompt quelques instants, pendant qu'il reprend haleine il accomplit le rite des cinq grains d'encens plantés en forme de croix dans le cierge. Puis il reprend sa *laus* pour offrir à Dieu le cierge, figure du Christ, s'interrompt de nouveau et allume le cierge à l'une des branches du roseau, et termine le chant.

Le symbolisme du cierge pascal est révélé par toute la *laus* et par la cérémonie dont il fait partie; mais son rôle n'est pas fini. Au moment où se forme le cortège des catéchumènes se rendant au baptistère, c'est le cierge pascal qui ouvre la marche et on plonge son extrémité dans la cuve à trois reprises. Rapporté dans le sanctuaire, il ne le quittera plus pendant la période de quarante jours qui s'écoule jusqu'à l'Ascension.

L'*Ordo romanus* suivi par les Églises de la Gaule et de la Grande-Bretagne, prescrivait de se rendre en procession le jour de Pâque après vêpres, aux fonts baptismaux et d'y chanter l'*In exitu Israel de Aegypto*, en présence du cierge pascal ⁵.

A qui faut-il attribuer le texte de l'*Exultet*? On n'a que l'embarras du choix et l'embarras est d'autant plus grand. On parle de saint Augustin qui composa un éloge métrique du cierge pascal, dont il donne le commencement dans son *De civitate Dei* ⁶; il aurait été composé à Carthage, un autre en prose aurait été composé à Rome à la fin du iv^e siècle et celui-ci serait entré dans l'usage de l'Église romaine ⁷; mais c'est là une assertion sans preuve. Parmi les sermons attribués à saint Augustin il s'en trouve un *De cereo paschali* qui développe les mêmes pensées que les *Laudes cerei* ⁸. Au v^e siècle, Ennodius de Pavie composa deux *Exultet*; on attribue au poète Drepanius Florus, qui vécut vers cette époque, un *Carmen de cereo paschali* ⁹; enfin les sacramentaires romains en contiennent deux :

n. 6. — ¹ Udalric, *Consuetudines Cluniacenses*, l. I, c. xiv. — ² *Ordo rom.* I, dans Mabillon, *Museum italicum*, t. II, p. 57. — ³ *De civitate Dei*, l. XV, c. xxii. — ⁴ S. Pieralesi, *Il preconio pasquale*, 1883. — ⁵ *P. L.*, t. XLVI, col. 817-821. — ⁶ *P. L.*, t. LXXI, col. 1087-1088.

un dans le Gélasien *Deus mundi conditor*, un dans le Grégorien *Exultet*, qui reparait dans les sacramentaires gallicans. « Ces différentes bénédictions, qui se rapportent à un même rite, présentent la même disposition, le même développement de pensées, et parfois jusqu'à une structure identique de périodes, que l'on sent faites pour une récitation mélodique. Elles débutent par l'éloge de la lumière et établissent ensuite le symbolisme du cierge dans la nuit de Pâque. Ce cierge est le symbole du Christ qui, triomphant en cette nuit de la mort, rend par la lumière de sa grâce, la liberté aux captifs plongés dans les ténèbres du péché. C'est lui qui éclaire les fidèles dans la nuit de ce monde, comme la colonne de feu éclaira jadis les Hébreux dans le désert. Le cierge, par la triple matière qui le compose (cire, mèche, flamme), figure le Christ dans lequel se trouvent unis l'âme, le corps et la divinité. Fruit de la chaste abeille, il rappelle, de plus, l'enfantement miraculeux de la vierge Marie.

« A qui faut-il attribuer les bénédictions contenues dans les sacramentaires romains, et quel est le texte le plus ancien? Il nous est impossible de répondre à ces questions; il est toutefois certain que l'*Exultet* prévalut bientôt dans la liturgie d'Occident; la liturgie gallicane n'en connaît pas d'autre. Le missel gothique et un ancien missel gallican, édités par Tomasi, ainsi qu'un sacramentaire gallican publié par Mabillon, d'après des manuscrits du VIII^e ou même du VII^e siècle, attribuent sa composition à saint Augustin, lorsqu'il n'était encore que diacre. Un ancien pontifical de Poitiers, cité par dom Martène, rapporte même qu'avant d'être accepté par l'Église, le texte de l'*Exultet* fut revu par saint Jérôme qui y supprima des passages de Virgile insérés par saint Augustin dans sa rédaction primitive¹. D'autres indiquent saint Ambroise² ou saint Léon³. »

Nous venons de parler de saint Jérôme dont le nom est inséparable du cierge pascal. L'édition de ses œuvres contient en appendice, sous le numéro 18, une lettre adressée à Presidius et intitulée *De cereo paschali*⁴, mais qu'Érasme et Marianus Victorius, au XVI^e siècle, dom Martianay au XVII^e et Vallarsi, au XVIII^e siècle, ont tenue pour apocryphe; leur opinion a fait loi. Ellies du Pin⁵, dom Remy Ceillier⁶ s'y sont ralliés, quoique Vallarsi gardât un doute pour une partie de la pièce: *forte S. Hieron. ex parte*, dit-il⁷. Un érudit estimable, Michel Denis tient cependant la lettre à Presidius pour ancienne et voisine du IV^e siècle: *Augustini tempora propius contingere*⁸, ce qui était d'ailleurs l'opinion de Labbe et celle de Tomasi⁹. Ces timides insinuations ne suffisaient pas à réhabiliter un texte dont F.-X. Kraus ne souillait mot à propos du cierge pascal et dont L. Duchesne disait expressément: « Quant au cierge pascal... les plus anciens documents de date assignable qui nous soient restés en dehors de ce texte (du *Liber pontificalis* sur le décret attribué à Zosime), sont les deux bénédictions composées par Ennodius pendant qu'il était encore diacre de l'Église de Pavie, c'est-à-dire vers le temps du pape Symnaque¹⁰ »; enfin dom U. Berlière déclarait que si la lettre « est authentique [elle] devrait se rapporter à l'année 378. Mais, ajoutait-il, les critiques ont émis à son sujet des doutes assez bien fondés qui

ne nous permettent pas d'en tirer quelque détail certain sur l'origine du cierge pascal¹¹. »

Le charme a été rompu par dom G. Morin et le texte rendu à son propriétaire légitime¹²; il a montré « la parfaite harmonie des détails historiques que suppose ou révèle la lettre à Presidius avec ce que nous savons par ailleurs de la vie de Jérôme.

« D'abord, l'auteur de la lettre est prêtre: il craint en voulant satisfaire au désir de son correspondant de passer « pour un rhéteur plutôt que pour un prêtre¹³. » Or Jérôme avait été ordonné à Antioche en 378; il était donc prêtre depuis environ six ans lorsque fut écrite la lettre à Presidius. Ensuite, ce prêtre se trouve pour lors en Italie. Il est obligé de s'interrompre en apprenant qu'on vient de louer les montures qui doivent le porter à Rome¹⁴. Jérôme était venu à Rome dans la seconde moitié de 382; il n'en repartit qu'en 385, plus d'un an après la date de la lettre à Presidius. De plus, l'auteur se fait gloire d'allier à la dignité sacerdotale les austères pratiques de la vie du moine; il en porte les insignes, les cheveux rasés jusqu'à la peau et le vêtement de couleur sombre¹⁵. Il prône les avantages de la vie du désert, et voudrait y attirer tous ceux sur lesquels il a prise. Il cite avec enthousiasme (sans nommer personne cependant, de crainte de passer pour un flatteur), l'exemple de faibles femmes qui ont méprisé la noblesse de leur origine et les délices de l'opulence pour embrasser une vie plus parfaite¹⁶. C'était précisément le temps où Jérôme dirigeait à Rome cette élite de nobles vierges et de saintes femmes, dont plusieurs s'apprêtaient à le suivre en Palestine.

« A la vive peinture que fait l'auteur des dangers et des calomnies auxquels s'expose celui qui veut vivre en moine au milieu du monde, il est aisé de reconnaître un homme qui parle d'expérience. Il raconte d'ailleurs un trait qui lui était arrivé à lui-même. Un viveur qui avait appris la sobriété de son genre de vie s'était écrié d'un ton moqueur: « Est-ce que par hasard le pourceau aurait été fait tout exprès pour s'en aller en toge pérorer au sénat? » Or, la plupart des traits mentionnés dans la lettre se retrouvent parmi les invectives de tout genre auxquelles Jérôme fut en butte vers la fin de son séjour à Rome... Une dernière coïncidence assez frappante. Dans un récent voyage aux déserts de l'Égypte, le diacre Presidius avait pu contempler de près le spectacle angélique de ces légions de solitaires « pousses printanières, guirlandes fleuries dont « le Seigneur fait sa couronne ». Son correspondant ne consent à le quitter qu'à la condition qu'il se rappellera la promesse faite de venir le rejoindre dans la solitude.

« Peu d'années après l'époque où cette lettre fut écrite, Jérôme envoyait de Bethléem en Occident un diacre Presidius avec des lettres de recommandation pour saint Augustin à qui il présentait ce personnage comme étant son plus intime ami¹⁷. L'année suivante, Presidius devenu évêque servait à son tour d'intermédiaire entre Augustin et Jérôme¹⁸. »

De tout ceci, il résulte que la lettre est authentique, qu'elle a pour auteur saint Jérôme. Telle ne fut pas cependant l'opinion de L. Duchesne¹⁹ et il fallut revenir à la charge²⁰ et montrer « ce que l'archéologie chrétienne peut et doit gagner à cette institution. »

¹ *De antiquis Ecclesiae ritibus*, l. IV, c. xxiv, n. 4. — ² Honorius d'Autun, *Gemma anim.*, l. III, c. ci, P. L., t. clxxxii, col. 668. — ³ Mabillon, *De liturgia gallicana*, l. III, p. 241; cf. U. Berlière, *Le cierge pascal*, dans *Messenger des fidèles*, t. v, 1888, p. 110-111. — ⁴ P. L., t. xxx, col. 188. — ⁵ *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, t. III, p. 133. — ⁶ *Hist. des auteurs ecclésiastiques*, 2^e édit., t. VII, p. 647. — ⁷ P. L., t. xxx, col. 956. — ⁸ P. L., t. XLVI, col. 819, note a. — ⁹ *Opera omnia*, édit. Vezzosi, t. VI, p. 282, note 2. — ¹⁰ *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 225,

note 1. — ¹¹ *Le cierge pascal*, dans *Messenger des fidèles*, t. v, 1888, p. 110. — ¹² G. Morin, *Un écrit méconnu de saint Jérôme. La lettre à Presidius sur le cierge pascal*, dans *Revue bénédictine*, t. VIII, 1891, p. 20-27. — ¹³ P. L., t. xxx, col. 189. — ¹⁴ P. L., t. xxx, col. 192. — ¹⁵ P. L., t. xxx, col. 190. — ¹⁶ P. L., t. xxx, col. 192. — ¹⁷ *Epist.*, CIII, P. L., t. XXII, col. 831. — ¹⁸ *Revue bénédictine*, t. VIII, 1891, p. 23-25. — ¹⁹ *Liber pontificalis*, t. II, p. 564. — ²⁰ G. Morin, *La lettre de saint Jérôme sur le cierge pascal*, dans *Revue bénédictine*, t. IX, 1892, p. 392-397.

Presidius, diacre de l'Église de Plaisance a demandé à Jérôme une *Laus cerei* ou suivant son expression un *Carmen cerei*, il n'a obtenu qu'un refus fondé sur la difficulté du sujet auquel l'Écriture ne fournit pas un seul passage à mettre à profit; cependant, lorsqu'ils se rencontreront, il lui soumettra quelques idées; il termine par d'édifiants conseils. De cette pièce on peut déduire les conclusions suivantes :

1° La bénédiction du cierge pascal était déjà en usage en 384 dans l'Église de Plaisance. La façon dont Jérôme s'exprime donne à entendre que cet usage n'était ni une innovation de fraîche date, ni un rit particulier à l'église en question.

2° Cette fonction était dès lors, comme aujourd'hui, le privilège du diacre, qui s'en acquittait solennellement en présence de l'évêque et du collège des prêtres.

3° La formule employée en cette circonstance revêtait, comme de nos jours, la forme de la *prædicatio* dans le sens primitif du mot, c'est-à-dire de la préface ou prière eucharistique chantée¹.

4° Le soin de composer cette préface était laissé au diacre, qui était censé l'improviser et la chanter par cœur². Une grande liberté régnait à ce sujet, comme plus tard encore jusqu'à l'époque d'Ennodius.

5° Ces improvisations se ressemblaient assez, pour les idées comme pour l'expression avec les réminiscences virgiliennes qu'elle comporte dans le texte primitif des manuscrits³.

L. Duchesne se déclara convaincu⁴, d'autres montrèrent plus de timidité, finalement dom G. Morin a donné une édition de ce texte⁵ dont la très grande importance est de montrer que la *laus* du cierge pascal était répandue largement en 384.

VIII. BIBLIOGRAPHIE. — Alexander (Natalis), *De controversia quæ secundo sæculo Ecclesiæ emersit circa celebrationem Paschalis*, dans *Hist. eccles.*, t. III, 1778, p. 347-363 (= A. Zaccaria, *Thesaurus theologicus*, t. VII, 1762, p. 1329-1349; *Thes. hist. eccl.*, t. VI, 1842, p. 421-430; cf. 431-449, 473-479). — Alteste (Die) *Form der Ostervesper*, dans *Der Katholik*, III^e sér., t. XXVIII, 1903, p. 193-215. — *Argumenta Aegyptiorum (de Paschate) quorum meminere Dionysius Exiguus et Victorius*, dans *Byzant. hist. script.*, t. XXI, 1688, p. 481-482; t. IV, 1729, p. 387. — *Art de vérifier les dates*, t. I, 1818, p. 79-89. — J. Back, *Die Osterfest-Berechnung in alter und neuer Zeit. Ein Beitrag zur christliche Chronologie*, in-4^o, Freiburg, 1907. — J. Baïssac, *L'âge de Dieu (annus Dei), étude sur les grandes périodes cosmiques et l'origine de la fête de Pâques*, in-8^o, Paris, 1879. — H.-M. Bannister, *Documents on the vetus Italia text of the Exultet*, dans *The journal of theological studies*, t. XI, 1909-1910, p. 43 sq. — C. Baronius, *Annal. eccles.*, 1589, ad ann. 198, n. 8-19; ad ann. 324, n. 160; ad ann. 325, n. 102-115; ad ann. 417, n. 53; ad ann. 453, n. 34-40; ad ann. 455, n. 13; ad ann. 545, n. 16-18; ad ann. 573, n. 25; ad ann. 580, n. 12; ad ann. 594, n. 6-8; ad ann. 573, n. 4; ad ann. 633, n. 26-27; cf. Pagi, *Critica ad Annal.*, 1689, ad ann. 417, n. 21-22; ad ann. 453, n. 13-15; ad ann. 545, n. 6-8; ad ann. 573, n. 4; ad ann., 580, n. 4; ad ann. 594, n. 3; ad ann., 633, n. 26-27. — J.-G. Beil, *De caussis ritus Paschalis*, in-4^o, Chemnitz, 1746. — U. Berlière, *Le cierge pascal*, dans *Messenger des fidèles*, t. V, 1888, p. 106-116. — A. Bernard, *Observations sur quelques indications chronologiques*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. XXII, 1856, p. 240 sq. — C. Beyer, *De principe*

Paschal. fest. determin., in-4^o, Lipsiæ, 1733. — C.-F. Boerner, *De ortu festi Paschalis christianorum ab Judæorum Paschate*, in-4^o, Lipsiæ, 1740. — Capua, Fidi, *Il ritmo della prosa liturgica e il preconcio pascale*, dans *Didascalion*, t. V, 1927, p. 1-23. — F. Cavallera, *Saint Jérôme, sa vie, son œuvre*, in-8^o, Paris, 1922, t. I, p. 101, note 3. — J. Corblet, *Le chandelier pascal*, dans *Revue de l'art chrétien*, t. III, 1859, p. 170-176. — P. Corssen, *Das Osterfest*, dans *Neue Jahrbücher*, t. XX, 1917, p. 170 sq. — J.-T.-L. Danz, *Memorabilia circa festum Paschalis, ex antiquitate ecclesiastica*, in-4^o, Ienæ, 1867. — F. Daunoy, *La question pascale au concile de Nicée*, dans *Échos d'Orient*, t. XXVIII, 1925, p. 424-445. — J. Dempere, *Razon del tiempo y poticia individual de las Pascuas de todos los años de la era cristiana...*, in-4^o, Valencia, 1806. — J. Deutschmann, *De nominibus festi Paschalis*, in-4^o, Wittebergæ, 1705. — P.-A. Dionigi, *Antiquissimi vesperarum Paschallium ritus expositio*, in-4^o, Romæ, 1780. — A. Dmitrijskij, *Der Gottesdienst der Kar- und Osterwochen in heil. Jerusalem nach einem Ritual des 9-10 Jahrh.*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, 1893, p. 350. — Ern. von Dobschutz, *Ostern und Pfingsters*, in-8^o, Leipzig, 1903. — P. Drews, *Passah, altkirchliches, liturgisch*, dans *Realencyklopädie für protestant. Theologie*, t. XIV, p. 734-750; *Woche (grosse)* dans *ibid.*, t. XXI, p. 414-428. — G. Drioux, *Grande semaine et solennités pascales chez les Grecs orthodoxes*, dans *Revue du clergé français*, t. XCVII, 1919, p. 414-431. — L. Duchesne, *La question de la Pâque au concile de Nicée*, dans *Revue des questions hist.*, t. XXVIII, 1880, p. 5-42; *Liber pontificalis*, t. I, 1886, p. 126, note 4; t. II, p. 564; *Origines du culte chrétien*, 4^e édit., 1908, p. 257, note 2; *Une inscription maurétanienne de l'année 480*, dans *Bull. archéol. du comité*, 1892, p. 314-316; *Hist. anc. de l'Église*, t. I, p. 285-291; t. II, p. 141 sq. — J.-A. Ernesti, *De Paschate christianorum cum judæis concurrenti*, in-4^o, Lipsiæ, 1775. — M. Esposito, *An irish teacher (Dicuil) at the Carolingian court*, dans *Studies*, t. III, 1914, p. 651-676. — A. Esser, dans *Kirchenlexicon*, t. IX, p. 1128-1134. — P. Fedele, *L'Exultet de Velletri*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. XXX, 1910, p. 313-320, pl. VII-XI. — *Fragmentum (Anon.) de Paschate*, dans Petau, *Uranologia*, 1630. — C. Funccius, *De tropæis paschalibus*, in-4^o, Freibergæ, 1655. — F.-X. Funk, *Die Entwicklung des Osterfastens*, dans *Theolog. Quartals.*, t. LXXV, 1893, p. 179-225. — *Gallia christiana*, t. I, 1715, p. 211-217. — S.-C. Grosch, *Solemnitas veteris Ecclesiæ ante Paschalis*, in-4^o, Lipsiæ, 1704. — J.-G. Heberlin, *De eo quod justum est circa festum Paschalis*, in-4^o, Ienæ, 1691. — Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. I, 1^{re} part., p. 133 sq., p. 450 sq. — J. Havighorst et F. Smit, *De Paschate ipsiusque præcipuis ritibus*, in-4^o, Bremæ, 1717. — Ad. Hilgenfeld, *Der Paschastreit der alten Kirche nach seiner Bedeutung für die Kirchengeschichte und für die Evangelienforschung urkundlich dargestellt*, in-8^o, Halle, 1860. — J. Hoffmann, *Vigiliæ Paschales veterum christianorum*, in-4^o, Lipsiæ, 1687. — Alf. Jacob, *Quelques problèmes de comput*, dans *Revue de philologie*, t. XIII, 1889, p. 118-128. — G. de Jerphanion, *Brève hist. du comput pascal*, dans *Études*, 20 avril 1924, t. CLXXIX, p. 129-155. — J. Juster, *Les juifs dans l'empire romain*, in-8^o, t. I, Paris, 1914, p. 282 sq., 308, 319. — H. Koch, *Pascha in der ältesten Kirche*, dans *Zeitschrift für wissensch. Theologie*, t. LV, 1914, p. 289-313. — J.-G. Körner, *De dominica gaudii christianorum Paschate*, in-4^o, Lipsiæ, 1780. —

¹ *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 126, note 4. —
² L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2^e édit., p. 246.
³ G. Morin, *op. cit.*, t. VIII, 1891, p. 26-27. — ⁴ *Origines du culte chrétien*, 4^e édit., 1908, p. 257, note 2. — ⁵ *Pour*

l'authenticité de la lettre de saint Jérôme à Presidius, dans *Bull. d'anc. littér. et d'arch. c. rêt.*, 1913, p. 52-60; cf. Cavallera, *Saint Jérôme, sa vie et son œuvre*, t. I, 1922, p. 101, note 3.

Br. Krusch, *Die Einführung des griechischen Paschalritus in Abendlande*, dans *Neuer Archiv. f. Gesch. ält. deutsch. Geschichte*, t. IX, 1883, p. 99-169. — *Der 84. Jaehrige Ostercyclus und seine Quellen*, in-8°, Leipzig, 1880. — G. Lange, *Die lateinischen Osterfeiern. Untersuchungen Ueber den Ursprung und die Entwicklung der liturgisch-dramatischen Auferstehungsfeier, mit Zugrundlegung eines umfangreichen, neu aufgefundenen Quellenmaterials*, in-8°, München, 1888. — A.-M. Latil, *Le miniature dei codici Casinesi. Série III. Le miniature nei rotoli dell'Exultet*, 1888. — Libellus (Anon.) *de computo paschali* (ann. 455), dans Baluze, *Miscellanea*, 1761, t. I, p. 414, 420. — V. Lutzarke, *Office de Pâques ou de Résurrection, accompagné de la notation musicale et suivi d'hymnes et de séquences inédites, publié pour la première fois d'après un manuscrit du XII^e siècle de la bibliothèque de Tours*, in-8°, Tours, 1856. — E. Mahler, *The subject of easter at the councils of Nice and Antioch*, dans *Proceedings of the Soc. of bibl. archeol.*, t. XXVI, 1904, p. 153-162, 197-206. — G. Mercati, *Ueber die Ostertafel des hl. Cyrill von Alexandrien*, dans *Theol. Rundschau*, t. VI, 1907, p. 126-127. — V. Messeri, *Uno studio sulla Pasqua*, in-8°, Firenze, 1889. — *Methodus qua invenitur... in quam septimanæ fer. incurrit...* dans *Byz. hist. script.*, t. IV, 1729, p. 381-385. — G. Milchsack, *Die Oster- und Passionsspiele, litterarhistorische Untersuchungen ueber den Ursprung und die Entwicklung derselben bis zum 17 Jahrh. vornemlich in Deutschland, nebst dem erstmal-diplomat. Abdr. d. Kuenfelsauer Frohnieichnamsspieles. I. Die lateinische Osterfeiern*, in-4°, Wolfenbuttel, 1876. — G. Milligan, *Controversies of 11th century ou Easter*, dans *Contemporary review*, t. VI, 1866, p. 101. — B. de Moor, *De Paschate disputationes I-III*, in-4°, Lugduni Batavorum, 1751. — G. Morin, *Les vèpres pascales dans l'ancienne liturgie romaine*, dans *Messenger des fidèles*, t. VI, 1889, p. 150-157; *L'antique solennité du Medianté die festo au XXV^e jour après Pâques*, dans *ibid.*, t. VI, 1889, p. 199-202; *Un écrit méconnu de saint Jérôme. La lettre à Presidius sur le cierge paschal*, dans *Revue bénéd.*, t. VIII, 1891, p. 20-27; *La lettre de saint Jérôme sur le cierge paschal*, dans *ibid.*, t. IX, 1892, p. 392-397; *Pour l'authenticité de la lettre de saint Jérôme à Presidius*, dans *Bull. d'anc. litt. et d'archéol. chrét.*, t. III, 1913, p. 52-60. — F. Nau, *Le comput paschal de la Didascalie et Denys d'Alexandrie*, dans *Revue biblique*, nouv. sér., t. II, 1914, p. 423-425. — J. Oelrichs, *De solemnitate celebrationis festi Paschalis nec non cautionibus paschalibus*, in-4°, Franekeræ, 1756. — *Paschate (De) judæorum*, dans *Byzant. hist. script.*, t. XXI, 1688, p. 480-481; t. IV, 1729, p. 386. — Peters, dans *Kirchenlexicon*, t. IX, col. 1121-1125. — S. Pieralesi, *Il preconio pasquale conforme all'insigne frammento del codice barberiniano; dell'autore del piu antico preconio pasquale. Due dissertazioni*, in-4°, Roma, 1883. — F. Piper, *Karls des Grossen Kalendarium und Ostertafel aus der Pariser Urschrift herausgegeben und erlautert, nebst einer Abhandlung über die lateinischen und griechischen Ostercyklen des Mittelalters*, in-8°, Berlin, 1858, p. 76-162. — J.-B. Pitra, *Anal. noviss.*, t. I, p. 80. — R.-L. Poole, *The earliest use of the easter cycle of Dionysius*, dans *English hist. review*, t. XXXIII, 1918, p. 56-62, 210-213. — E. Preuschen, *Passah, altkirchlicher und Passahstreitigkeiten*, dans *Realencyclopaedie für protest. theologie*, t. XIV, p. 725-734. — R. Proost, *Le comput paschal*, dans *Revue bénéd.*, t. XVI, 1899, p. 25-35, 145-158. — Th. Reinach, *La Pâque*, in-12, Paris, 1906. —

Eug. Révillout, *Le concile de Nicée d'après les textes coptes*, in-8°, Paris, 1874, t. I, 2^e part., p. 21. — M. Rampolla y Tindaro [sur la date fixe de la fête de Pâques, 1897], dans *Bessarione*, série II, t. X, 1905-1906, p. 293. — C.-W. Ropes, *The Victorian and Dionysiac paschal tables in the West* dans *Speculum*, 1934, t. IX, p. 408-421. — A. de Santi, *Il mattino di Pasqua nella storia liturgica*, dans *Civiltà cattolica*, t. II, 1907, p. 3-22. — J. Schmid, *Die Osterfestberechnung auf den britischen Inseln vom Anfang des vierten bis zum Ende des achten Jahrhunderts. Eine historisch-chronologische Studie*, Ratisbonne, 1904. — J.-A. Schmidt, *De cereo paschali*, in-4°, Helmstadii, 1698. — J.-G. Schnell, *De Paschate veteri*, in-4°, Lipsiæ, 1717. — Em. Schuerer, *De controversiis paschalibus secundo post Christum natum sæculo exortis*, in-8°, Lipsiæ, 1868. — E. Schwartz, *Christliche und judische Ostertafeln*, dans *Abhandlungen der königl. Gesellschaft d. Wissensch. zu Göttingen*, n. s., t. VIII, 1905; cf. *Anal. boll.*, 1907, p. 459-461; *Revue crit.*, 1909, p. 8-10; *Id.*, *Osterbetrachtungen*, dans *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissens.*, 1906, p. 1-33; cf. *Anal. boll.*, 1907, p. 461. — C. de Smedt, *Dissertatio de controversia circa celebrationem Paschatis*, dans *Dissertationes selectæ hist. eccles.*, 1876, p. 49-82, app., p. 6-15. — R. Steele, *Opera hactenus inedita Rogeri Baconi*, fasc. 6, *Compotus fratris Rogeri nunc primum edidit Rob. Steele*, in-8°, Oxonii, 1925; cf. *Rev. hist. ecclès.* (de Louvain), t. XXII, 1926, p. 704. — H. Thurston, dans *The Month*, avril 1910, p. 337-347. — C. Tondini de Quarenghi, *La question de la Pâque dans la réforme du calendrier russe*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1892, p. 172-184; *La Serbie et la fin d'une contestation pascale de trois siècles*, dans *ibid.*, 1901, p. 402-432; *Il decreto Niceno sull'unificazione della Pasqua e s. Leone il Grande*, dans *Bessarione*, t. VII, 1900, p. 369-391; *Il gran ciclo pasquale di 532 anni detto ciclo Dionisiano*, dans *Bessarione*, t. VIII, 1900, p. 55-63. — Varin, *Mém. sur les causes de la dissidence entre l'Église bretonne et l'Église romaine, relativement à la célébration de la fête de Pâques*, dans *Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des inscript.*, t. V, 2^e part., 1858, p. 88-243. — J.-S. Weickmann, *De salutatione veterum christianorum paschali*, in-4°, Wittebergæ, 1747. — E.-F. Wernsdorf, *Comment. de Paschate annotino*, in-4°, Wittebergæ, 1760, *Anal. ad Comm.*, in-4°, 1764. — G. Wernsdorf, *Dies sanguin. et hilaria Romanorum cum Paschate christianorum collata*, in-4°, Helmstadii, 1763. — L. Wirth, *Der Stif der Oster- und Passionsspiele bis zum 15 Jahrh.*, in-8°, Leipzig, 1889.

H. LECLERCQ.

PARABALANI. — Nous avons consacré une notice aux *fossores* (voir *Dictionn.*, t. V, à ce mot), il y a lieu de parler maintenant des *parabalani* dont les fonctions rappellent, à Alexandrie, celles des *copiatæ* à Rome et des *decani* ou *lecticarii* à Constantinople¹. Ces institutions remontaient bien avant l'époque constantinienne et avaient comme objet une œuvre de charité : donner la sépulture aux pauvres. Le mot *copiatæ* est la transcription latine du grec κοπιᾶται, dérivé du verbe κοπιᾶν qui signifie « exécuter un travail pénible ». On trouve la mention de ces travailleurs sur une épitaphe païenne de Philippe² qui remonte au II^e siècle environ, on y lit le mot κοπιᾶσιν pour κοπιᾶσιν, datif pluriel du participe présent actif de κοπιᾶν. Il existe des collèges de *copiatæ* et de *decani* dont la composition était la même que celle des autres corporations urbaines³. Les unes et les autres : *copiatæ*,

¹ Ce sujet a été traité par notre respectable ami François Martroye, dans le *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1923, p. 275-281, 290-292; cf. *ibid.*, p. 292-295 et 1924, p. 234-236. — ² *Bulletin de correspondance hellénique*,

1900, p. 306-312. — ³ *Code Justinien*, l. I, tit. II, lex 4; édit. Krueger, 1915, p. 12, col. 2; *Ibid.*, l. I, tit. II, lex 9, édit. Krueger, p. 13; *Code Just.*, l. XI, tit. XVIII, lex 1, *ibid.*, p. 434, col. 1.

decani, parabalani jouissaient des mêmes privilèges et, d'ailleurs, tombaient dans les mêmes abus et les mêmes excès. Nous verrons qu'on achetait ces charges à raison des exemptions légales qui y étaient attachées, en leurs qualités d'ensevelisseurs ce qui exigeait la cléricature. Nous connaissons deux lois de l'empereur Constance, datées du 2 décembre 356 et du 30 juin 360 (ou 359) qui mentionnent les *copiatæ* en qualité de clercs et leur en donnent le titre : *Negotiatores omnes protinus convenit aurum argentumque præbere, clericos excipi tantum, qui copiatæ appellantur, nec alium quemquam esse immunem ab hujus conlationis obsequio*¹; *Clerici vero vel hi quos copiatas recens usus instituit nuncupari, ita a sordidis muneribus debent immunes adque a conlatione præstari, si exiguis admodum mercimoniis tenuem sibi victum vestitumque conquièrent*². Pour les *decani*, la constitution des empereurs Honorius et Théodose du 21 août 409 (ou 419), dit en propres termes qu'ils sont fournis à l'Église : *Non plures quam nongenti quinquaginta decani sacrosanctæ hujus amplissimæ urbis deputentur ecclesiæ*³. Nous rappellerons ici le beau texte épigraphique dont nous avons donné la figure et la transcription (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 49), d'après l'original trouvé dans la « double église » d'Éphèse et qu'on peut dater de la période 531-537.

« Aux fidèles d'Éphèse, Hypatios, très humble, salut dans le Seigneur. Ayant pour nous spontanément accepté dans son immutabilité tout anéantissement, Jésus-Christ notre Dieu s'est humilié, comme dit le divin apôtre, jusqu'à la mort, la mort de la croix. Et après sa croix vivifiante et sa mort, ainsi que la tradition des Évangiles l'enseigne, dans son ineffable philanthropie, il est laissé nu et sans sépulture, mais il est enseveli par Joseph et déposé dans le tombeau de celui-ci, jusque-là en tout semblable à nous, humbles, hormis le péché. Si donc quelqu'un prend à sa charge ce soin très saint et cet honneur envers nos frères défunts, que l'on sache qu'il fait cela au Seigneur. Notre très sainte Église, de la toute sainte, illustre, θεοτόκος et toujours vierge Marie, a pourvu à leur honorable sépulture et fixé que les saints δεκκνοί qui remplissent cet office et les très pieuses κωνονικαι auraient une consolation παραμυθείαν sur ses propres biens, afin de ne laisser retomber sur personne le reproche d'avarice judaïque. Et si quelqu'un désormais pour enterrement reçoit de quelqu'un, ou donne à quelqu'un des enterreurs, ou méprise leur office saint, ou apprenant que quelque chose de semblable est arrivé et ne le dénonce pas, d'abord qu'il sache que cette impiété est commise sur le corps même du Seigneur, ensuite que pour nous et toutes nos très saintes Églises il sera un étranger. » (Trad. P. Batiffol.)

Venons-en maintenant aux *parabalani*, et non *parabolani*, comme écrivent à tort Godefroy et Du Gange. Le Code de Justinien donne la forme *parabalanin*, dont il n'y a point d'exemple dans le Code Théodosien⁴. Ces gens étaient à Alexandrie ce qu'on pourrait nommer les janissaires du patriarche, gens prêts à tout et capables de tout pour semer et entretenir le désordre dans la ville pendant les luttes religieuses du v^e siècle. Leurs excès furent tels qu'il fallut avoir recours à l'autorité impériale. A la suite des troubles qu'aggravèrent, en 415, les dissensions entre saint Cyrille et le préfet augustal Oreste, et au cours desquels périt

massacrée la célèbre Hypatie, alors la gloire de l'École alexandrine⁵, les habitants de la ville envoyèrent à la cour de Byzance une légation chargée de solliciter certaines mesures inspirées, est-il dit, par la terreur que répandaient les *parabalani* : *Quod quidem terrore eorum qui parabalani nuncupantur legationi insertum est*⁶. Ces mesures furent jugées inutiles, mais une loi du 29 septembre 416 prescrivit à leur égard certaines précautions; on les comprend d'autant mieux qu'on apprend par cette loi qu'ils étaient organisés en un corps ayant, pour représentant légal, un syndic, et composé de membres immatriculés à un rôle.

L'empereur limite désormais leur nombre à cinq cents; ils ne pourront être des gens riches (*honorati* et *curiales*) qui auraient les moyens pécuniaires d'acheter ce titre; ils devront être exclusivement des pauvres, fournis par les corporations au service de la ville⁷; leurs noms seront notifiés au préfet augustal et soumis par celui-ci au préfet du prétoire; ils ne pourront se trouver ni à aucun spectacle public, ni au siège de la curie, ni aux audiences judiciaires, sauf le cas où ils y seront appelés pour leurs propres affaires comme demandeurs ou comme défendeurs, soit dans une cause les concernant personnellement, soit en qualité de syndic représentant leur communauté dans une cause qui la concerne; et cela sous peine d'être rayés des rôles des *parabalani* et de n'y pouvoir jamais être rétablis; à leur décès pouvoir est donné au préfet augustal d'en subroger d'autres à leur place sous la condition énoncée ci-dessus, c'est-à-dire choisis parmi les pauvres et n'ayant pas acheté leur place⁸. Voici le texte :

Imp. Honorius et Theodosius AA. Monaxio P(ræfecto) P(rætori)o. Quia inter cetera Alexandrinæ legationis inutilia hoc etiam decretis scriptum est, ut reverentissimus episcopus de Alexandria civitate aliquas... non exire, quod quidem terrore eorum, qui parabalani nuncupantur, legationi insertum est placet nostræ clementiæ, ut nihil commune clerici cum publicis actibus vel ad curiam pertinentibus habeant. Præterea eos qui parabalani vocantur non plus quam quingentos esse præcipimus, ita ut non divites et qui hunc locum redimant, sed pauperes a corporatis pro rata Alexandrini populi præbeantur, eorum nominibus viro spectabili præfecto Augustali videlicet intimatis et per eum ad vestram magnitudinem referendis. Quibus neque ad quodlibet publicum spectaculum neque ad curiæ locum neque ad iudicium adcedendi licentiam permittimus, nisi forte singuli ob causas proprias et necessitates iudicem adierint, aliquem lite pulsantes vel ab alio ipsi pulsati vel in communi totius corporis causa syndico ordinato, sub ea definitione, ut, si quis eorum hæc violaverit, et brevibus parabalani eximatur et competenti supplicio subjugetur nec umquam ad eandem sollicitudinem revertatur. Loco autem mortuorum viro spectabili p(ræ)fecto Augustali subrogandi dedimus potestatem sub ea condicione, quæ superius designatur.

Un autre texte juridique nous fait connaître la fonction des *parabalani*. Le 3 février 418, Théodose II élève leur nombre à six cents, chargés du soin des malades. L'évêque pourra les choisir à son gré parmi les anciens membres de la corporation qui ont l'expérience des soins à donner; mais le choix de l'évêque ne pourra tomber sur les *honorati* et les *curiales*⁹ :

Parabalani, qui ad curanda debiliū aegra corpora

¹ Code Théod., l. XIII, tit. 1, lex 1, édit. Mommsen et Meyer, p. 735. — ² Code Théod., l. XVI, tit. II, lex 15, *ibid.*, p. 840. — ³ Code Just., l. I, tit. II, lex 4, édit. Krueger, p. 12, col. 2; cf. R. Cagnat, *Decanus*, dans Saglio, *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, t. II, p. 30, col. 1. — ⁴ Code Théod., l. XVI, tit. II, lex 42, édit. Mommsen et Meyer, p. 850, n. 4. — ⁵ Socrate, *Hist. eccles.*, l. VII, c. XIII-XV, P. G., t. LXVII, col. 760-768;

Théophane, *Chronogr.*, dans *Corp. script. hist. byzant.*, édit. de Bonn, t. I, p. 127-128. — ⁶ Code Théod., l. XVI, tit. II, lex 42. — ⁷ Code Théod., l. XIV, tit. XXVII, lex 2; édit. Bitter, t. V, p. 303. — ⁸ Code Théod., l. XVI, tit. II, lex 42, édit. Mommsen et Meyer, p. 850 = Code Just., l. I, tit. III, lex 17, édit. Krueger, 1915, p. 20. — ⁹ Code Just., l. I, tit. III, lex 18, édit. Krueger, p. 20.

deputantur, quingentos ante esse præcipimus. Sed quia hos minus sufficere in præsentî cognovimus, quo quingentis sescentos constitui præcipimus, ita ut pro arbitrio viri reverentissimi antistitis Alexandrinæ urbis de his, qui ante fuerant et qui pro consuetudine curandi gerunt experientiam, sescenti parabalani ad hujus modi sollicitudinem eligantur, exceptis videlicet honoratis et curialibus...

Il s'agit donc non pas tout à fait de fossoyeurs, mais d'hospitaliers aux ordres de l'évêque. On ignore leur origine, il se pourrait comme l'a proposé F. Martroye, qu'elle remontât aux chrétiens qui, pendant la peste de 263, à Alexandrie, se vouèrent avec un dévouement sans réserve au soin des pestiférés¹ et à qui saint Denis rend justice : c'étaient des prêtres, des diacres et de ceux qui étaient fort estimés du peuple.

Dans son commentaire au Code Théodosien, Godefroy nous apprend qu'au v^e siècle, les *parabalani* étaient des clercs exerçant la médecine²; mais Tillemont observe que le texte de la loi du 29 septembre « marque plutôt qu'on regardait leur état et celui des clercs comme deux états différents. Théodose y parle d'abord des clercs, et puis il ajoute : *præterea eos qui parabalani vocantur*. L'empereur dispose même d'eux et en laisse le choix aux magistrats, ce que jamais les princes n'ont entrepris à l'égard des clercs³. » A quoi il convient d'ajouter que dans les deux lois de Théodose il s'agit évidemment d'infirmiers, non de gens exerçant la médecine, de médecins, et que la première de ces lois prescrit de les choisir parmi les gens du peuple non dans le clergé. On voit par là qu'il existait des différences entre *copiatæ* et *parabalani*. Ceux-ci n'étaient ni prêtres, ni diacres, mais ils pouvaient appartenir à ce que nous appelons les ordres mineurs tels que lecteurs, exorcistes, portiers et même sous-diacres alors; en outre les membres du collège ou *schola* des notaires, du collège ou *schola* des *defensores* de l'Église romaine, des *ἐκδικτοι* de l'Église de Constantinople⁴. Ce rang inférieur conférait comme le premier, l'immunité des charges personnelles et de curie dont jouissaient les clercs⁵. Il n'y a point de raison qui empêche d'admettre que les *parabalani*, membres d'une corporation affectée à un service charitable dépendant de l'Église, aient pu appartenir à l'ordre des clercs dans ce rang inférieur, et le texte de la loi du 29 septembre 416 autorise à le croire. Il y est dit, en effet, que des places de cette corporation étaient achetées à prix d'argent, et il est défendu d'y nommer des *divites*, des *honorati*, des *curiales*. Ces achats et cette défense sans cesse répétée, ne se peuvent comprendre que si ces places dispensaient des charges personnelles et de curie. Or, elles n'en pouvaient dispenser que si elles procuraient à leurs titulaires les privilèges des clercs⁶.

La loi de 416 aurait donc été un essai de laïcisation dont on ne tarda pas à constater les inconvénients et le péril : il compromettait le recrutement de la confrérie. On ne s'y entêta pas et, en 418, on l'abandonna. Quant aux *parabalani* ils durent considérer ce recul

comme une victoire, et se sentirent autorisés à faire peser plus lourdement leur force, aussi les vit-on, en 449, paraître avec les moines de Barsauma au conciliabule, au brigandage d'Éphèse et, par leurs violences, contraindre les évêques à subir les volontés de Dioscore⁷.

Le sens du mot *parabalani* viendrait croit-on de *παράβλεσθαι* qui signifie « se précipiter dans le danger⁸ ». On verrait là une allusion à ceux qui, bravement, risquèrent leur vie pour combattre l'épidémie; c'est le même sens que nous trouvons dans l'historien Socrate⁹ qui désigne sous le nom de *παράβολοι* les bestiaires qui, dans l'amphithéâtre, combattent les bêtes féroces. Une autre étymologie tire plaisamment *parabalani* de *παράβολή*, parabole, parce que les médecins usent volontiers de paraboles et paraissent au vulgaire d'autant plus savants qu'ils sont plus loquaces¹⁰.

H. LECLERCQ.

PARADIS. — I. La croyance au paradis. II. La même croyance chez les chrétiens. III. L'idée de paradis. IV. Le verger fleuri. V. Monuments figurés. VI. Témoins épigraphiques. VII. Sur la croyance au paradis terrestre. VIII. Sur la situation du paradis terrestre : 1^o Situation du paradis à l'Orient de la terre habitable; 2^o Situation du paradis de l'Antichthone. IX. Sur le paradis extra-terrestre. X. Le paradis terrestre. XI. Le paradis céleste.

I. LA CROYANCE AU PARADIS. — Les origines de cette croyance si consolante pour l'âme remontent jusqu'à la littérature juive, représentée non seulement par l'Écriture inspirée, mais encore par divers ouvrages apocryphes et par la littérature rabbinique. Le paradis, tel que les juifs se le figurent, est un lieu privilégié, à l'abri des inconvénients qui n'épargnent guère les choses terrestres; c'est ainsi que le *Livre des Jubilés* (IV, 24) nous le montre soumis au déluge et, néanmoins, indemne de ses conséquences puisqu'il reste la résidence du Seigneur, de ses anges et des élus (VIII, 19)¹¹.

Les apocryphes de l'Ancien Testament parlent souvent de ce paradis qui sera de nouveau accessible aux hommes après le grand jugement¹². Le Messie l'ouvrira aux siens et leur permettra de se nourrir des fruits de l'arbre de vie¹³; là se rassembleront les âmes des justes¹⁴, les dix tribus d'Israël¹⁵, les prophètes Hénoch et Hélie¹⁶ et les précurseurs du Christ dans l'attente de la fin du monde¹⁷. La pulpe des fruits de cet arbre donne et entretient la vie¹⁸, les arbres eux-mêmes ne se dessèchent ni ne meurent¹⁹.

Ces croyances se sont transmises et conservées parmi les juifs qui, au iv^e siècle de notre ère, continuaient à croire que Dieu, en récompense d'une vie pure, leur ouvrirait le jardin de son paradis²⁰. L'auteur du *Zohar* imagine un double paradis, le premier n'étant qu'une salle d'attente préparatoire à l'accès du second²¹. Il est peu d'auteurs juifs qui ne fassent allusion à ce paradis qu'ils ne prennent pas soin de décrire en

¹ Eusèbe, *Hist. eccles.*, I. VII, c. XXII, 7. — ² Code Théod., I. XVI, tit. II, lex 42, édit. Ritter, t. VI, p. 92, col. 1. —

³ Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. ecclési.*, t. XIV, p. 277, note 1. — ⁴ F. Martroye, *Les defensores Ecclesie aux V^e et VI^e siècles*, dans *Nouv. revue hist. de droit franç. et étrang.*, 1923, p. 597-622. — ⁵ Code Théod., I. XVI, tit. II, lex 24. —

⁶ Fr. Martroye, *op. cit.*, p. 279-280. — ⁷ Hardouin, *Conc. coll.*, t. II, p. 214; Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. II, 2^e part., p. 683. — ⁸ Code Théod., I. XVI, tit. II, lex 42, édit. Ritter, t. VI, p. 92, col. 1. — ⁹ Socrate, *Hist. eccles.*, I. VII, c. XXII, P. G., t. LXVII, col. 785. — ¹⁰ Du Cange, *Glossarium med. et inf. lat.*, édit. Didot, t. V, p. 78, col. 2. — ¹¹ Cf. F. Martin, *Le livre des Jubilés*, dans *Revue biblique*, 1911, p. 508. — ¹² IV Esdr., VII, 36; VIII, 52; VII, 123; *Apocal. syr.*, de Baruch, LI, 9-11; E. Kautsch, *Die Apokry-*

phen und Pseudepigraphen des Alt. Test., in-8°. Tübingen, t. II, 1899, p. 431. — ¹³ Test. Lévi, XVIII, 10; cf. Test. Dan., 5.

— ¹⁴ Hénoch, LX, 8; LXI, 12; cf. XXV, 5; XXXII, 1 sq.; Berachoth, 28 b; F. Martin, *Le Livre d'Hénoch*, in-8°, Paris, 1906, p. 35; W. Bousset, *Die Religion des Judentums im neutestam. Zeitalter*, Berlin, 1906, p. 326. — ¹⁵ IV Esdr., III, 39-46. — ¹⁶ Hénoch, LXX, 1-4; F. Martin, *op. cit.*, 1906, p. 138, note. — ¹⁷ W. Bousset, *op. cit.*, p. 301. — ¹⁸ Hénoch, XXV, 5. — ¹⁹ Cf. Ps. XIV, Esdr., IV, VII, 123; J. Viteau, *Les Psaumes de Salomon*, in-8°, Paris, 1911, p. 324. — ²⁰ Eusèbe, *Præpar. evang.*, I. VII, c. X, P. G., t. XXI, col. 535; *Ibid.*, I. VII, c. XVIII, P. G., t. XXI, col. 562. — ²¹ Bereschit, I, 38 ab; Dausch, *Die drei älteren Evangelien*, 2^e édit., in-8°, Bonn, 1921, p. 521; E. Schuerer, *Gesch. des jüdischen Volkes*, 3^e édit., Leipzig, t. II, 1898, p. 553.

détail mais qui est toujours, dans leur imagination, le siège de la béatitude. Dans leur langage « paradis » et « jardin d'Éden » ont une signification analogue : celle d'un lieu de délices sur lequel Dieu a mis sa marque. Ce paradis ne diffère, pour ainsi dire, en rien de celui que nous appelons du nom de paradis terrestre. Lorsque le Messie viendra établir son règne sur la terre, il fera de celle-ci un vaste paradis, tel que les prophètes l'ont annoncé ou décrit : « Les prophètes n'ont fait allusion dans leurs prophéties qu'aux jours du Messie; quant au monde à venir, l'œil n'a pas vu, ô Dieu, hors de toi ¹. » Le paradis, tel que les juifs l'ont imaginé, est le monde des âmes et ne doit pas être confondu avec le séjour qui recevra celles-ci après la résurrection lorsque le Messie sera venu. « Par beaucoup d'endroits il est prouvé que le monde à venir est le monde de la récompense suscité par Dieu au temps de la résurrection; ce n'est pas le monde des âmes que nous nommons le paradis, mais le monde de la résurrection ². »

De ce qui précède, il ressort que parmi les juifs, le mot et l'idée de « paradis » éveillent l'idée du lieu où les élus jouissent d'un bonheur inamissible; ce lieu continue donc à subsister.

II. LA MÊME CROYANCE CHEZ LES CHRÉTIENS. — Parmi les fidèles attachés à la doctrine et à l'enseignement distribués par l'Église, on ne rencontrerait probablement personne qui ait mis en doute la réalité du paradis; certains n'ont pas hésité à croire que ce paradis ne différait pas de celui où Dieu établit Adam, et dont il ne fut chassé qu'en punition du péché. Ce paradis ou Éden, selon quelques-uns, demeure vide jusqu'au jour où les élus en reprendront possession après la résurrection.

Théophile d'Antioche écrit sans ombre d'hésitation, que l'homme sera rappelé dans ce même paradis d'où il fut chassé : ἐξ ὑστέρου ἀνακλήθη, après la résurrection et le jugement : μετὰ τὴν ἀνάστασιν καὶ κρίσιν ³. Lactance trouve mieux : d'après lui, l'homme n'a pas renoncé à pénétrer dans ce paradis avant qu'il lui soit ouvert, aussi a-t-il fallu, pour l'en tenir à distance, dresser à l'entour une barrière de feu qui tient les importuns à distance ⁴ : *Ejecit ergo peccatorem de sancto loco, et in hunc orbem relegavit... ipsumque paradysum vallo igneo circumfudit, ne quis hominum ad diem usque iudicii ad locum illum perpetuè beatitudinis conaretur irrepere*. C'est, d'après saint Hippolyte de Rome, dans l'enceinte de ce paradis que s'accomplira le jugement dernier ⁵. Il faut savoir reconnaître la part bien large faite à l'imagination. C'est ainsi que Tertullien accorde l'entrée aux seuls martyrs ⁶ et que saint Hilaire de Poitiers explique par une exception unique l'admission de saint Paul avant son martyre ⁷;

quant aux simples fidèles ils attendront leur admission jusqu'au dernier jour ⁸. C'est là, dit-on, que les attendent les prophètes Hénoch et Hélie qui n'ont point goûté la mort et jouissent par avance de l'immortalité dans cet Éden où Dieu plaça Adam avant qu'il n'en fût expulsé pour le punir de sa désobéissance ⁹.

L'opinion, généralement admise par les Pères touchant les deux prophètes, ne varie guère; saint Jérôme les place *in paradysum* ¹⁰, où ils se nourrissent, d'après saint Augustin, du fruit de l'arbre de vie ¹¹, saint Éphrem relève le contraste qui existe entre la fuite honteuse d'Adam et d'Ève et le retour glorieux d'Hénoch et d'Hélie ¹²; saint Isidore de Séville insiste sur la même opposition ¹³ et l'auteur des *Questiones et responsiones ad orthodoxos* prend soin de distinguer l'Éden du royaume des cieux destiné aux élus ¹⁴.

C'est encore Isidore de Séville qui nous apprend que certains étendaient l'Éden à la terre entière dont la faute de l'homme avait amoindri la splendeur ¹⁵.

Paradis et paradis terrestre se confondent souvent dans les textes chrétiens. Certains admettent que ce fut non pas dans le paradis proprement dit, mais dans le paradis terrestre, lieu d'attente et de félicité à la fois commencée et promise, que le Sauveur sur la croix assigne un rendez-vous au bon larron, qui fut le premier à y pénétrer nonobstant le glaive de l'ange, qui en barrait l'accès. Il faut donc admettre, d'après ces auteurs, une distinction entre l'Éden et le royaume des cieux. Telle est l'opinion de saint Athanase au dire duquel Jésus-Christ « nous a ouvert l'entrée du paradis d'où Adam fut expulsé et où il a de nouveau pénétré dans la personne du larron ainsi que le Seigneur l'a dit : « Aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis ¹⁶ »; même opinion chez saint Grégoire de Nysse ¹⁷, chez saint Jean Chrysostome ¹⁸. Ainsi patronnée, elle fait son chemin; on la rencontre dans les écrits de Proclus ¹⁹, de Théophylacte ²⁰, de Jean Damascène ²¹. Les Pères latins et les écrivains d'Occident partagent cette manière de voir. Outre Sedulius qui montre le bon larron introduit dans le paradis d'Adam ²², le pape saint Léon assure que « la foi du bon larron a ouvert les portes du paradis si bien que le peuple chrétien a la faculté de retourner dans la patrie perdue, loin de laquelle l'homme fut autrefois exilé ²³ ». Dans son sermon du jour de l'Ascension, il affirme que Jésus nous a introduit en ce jour dans un lieu d'une plus grande félicité ²⁴.

On voit que ce n'est pas précisément une doctrine, mais des opinions qui se complètent, s'ajustant plus ou moins les unes avec les autres. Certains parmi les Pères sont évidemment préoccupés du désir de réhabiliter Adam en lui rouvrant l'accès du paradis perdu par sa faute. Saint Philastre de Brescia paraît n'en pas

¹ Is., LXIV, 3. Scoliaite de Maimonide, dans M. J. Lagrange, *Le messianisme chez les juifs*, in-8°, Paris, 1909, p. 173.

² Id., *ibid.* — ³ Théophile, *Ad Autolyicum*, l. II, n. XXVI, P. G., t. VI, col. 1093. — ⁴ Lactance, *Epit. divin. instit.*, c. XXVII, P. L., t. VI, col. 1034. — ⁵ S. Hippolyte, *De Christo et Antichristo*, n. LIV, P. G., t. X, col. 783; la raison qu'il invoque est la suivante : les aigles s'assembleront là où se trouve le cadavre; le cadavre c'est Adam ! — ⁶ Tertullien, *De anima*, c. LV, P. L., t. II, col. 744. — ⁷ S. Hilaire, *De Trinitate*, l. VI, n. XX, P. L., t. X, col. 172. — ⁸ S. Hilaire, *Comm. in Matth.*, c. VIII, P. L., t. IX, col. 961. — ⁹ S. Irénée, *Adv. haereses*, V, v, 1, P. G., t. VII, col. 1135. — ¹⁰ S. Jérôme, *Epist.*, XXII, 18, P. L., t. XXII, col. 405; *Contra Joannem Hierosolymitanum*, n. XXIX, P. L., t. XXIII, col. 381. — ¹¹ S. Augustin, *Contra Julianum*, l. VI, n. XXX, P. L., t. XLV, col. 1581. — ¹² *Opera syr. et lat.*, t. I, p. 324; t. II, p. 520. — ¹³ S. Isidore, *De ortu et obitu Patrum*, c. III, P. L., t. LXXXIII, col. 131 sq. — ¹⁴ *Quest.*, LXXV; LXXXV; P. G., t. VI, col. 1317, 1328. — ¹⁵ S. Isidore, *De ordine creationis*, c. X, P. L., t. LXXXIII, col. 938. — ¹⁶ S. Athanase, *Expositio fidei*, n. 1, P. G., t. XXV, col. 201 sq.; c'est là aussi que saint Paul a pénétré.

— ¹⁷ S. Grégoire de Nysse, *Oratio in Christi resurrectione*, I, P. G., t. XLVI, col. 600, 617; *Orat. II in LX mart.*, P. G., t. XLVI, col. 772. — ¹⁸ S. Jean Chrysostome, *De cruce et latrone*, hom. 1, 2; P. G., t. XLIX, col. 401. — ¹⁹ Proclus, *Orat. in Parasceve*, n. 1, P. G., t. LXV, col. 784. — ²⁰ Théophylacte, *In S. Lucam*, c. XXIII, P. G., t. CXXIII, col. 1104. — ²¹ S. Jean Damascène, *Homilia III in Parasceve*, n. VIII, P. G., t. XCVI, col. 600; *Homilia IV in Sabbato sancto*, n. XXI, P. G., t. XCVI, col. 620. A ces témoignages on pourrait ajouter ceux d'autres orientaux : Eustathe, *De Engastrimytho*, n. XVIII, P. G., t. XVIII, col. 652; saint Cyrille de Jérusalem, *Catechesis XIII*, n. 31, P. G., t. XXXIII, col. 899; Didyme l'Aveugle, *De Trinitate*, I, c. XVI, P. G., t. XXXIX, col. 337; Sévérien de Gabales, *De mundi creatione*, orat. V, n. VI, P. G., t. LVI, col. 479; Cosmas Indicopleustès, *Topographia christiana*, c. IX, P. G., t. LXXXVIII, col. 412; Photius, *Questiones ad Amphilochem*, XV, 2, P. G., t. CI, col. 136. — ²² Sedulius, *Carmen paschale*, V, P. L., t. XIX, col. 729 sq. — ²³ S. Léon, *Sermo*, LXVI, 3, P. L., t. LIV, col. 367. — ²⁴ S. Léon, *Sermo*, LXXIII, 4, P. L., t. LIV, col. 396.

douter : « Adam, écrit-il, mérita d'obtenir le pardon de sa faute, et de retourner au paradis, en la présence du Christ ¹. » Saint Grégoire de Nazianze voit Adam guéri par la mort du Sauveur et rétabli là-haut d'où il était tombé ². D'autres Pères font bénéficier les âmes des justes de cette réhabilitation et leur ouvrent le paradis terrestre d'où elles seront introduites dans le royaume des cieux.

Il y a bien dans toute cela quelque hésitation. Origène loge des esprits dans un paradis matériel : *A nostris alienum est, mundum incorporeum dicere, in sola mentis phantasia vel cogitationum lubrico consistentem* ³; saint Cyprien croit qu'au jugement dernier, les justes prendront possession du royaume des cieux que l'œil de l'homme n'a jamais vu ⁴; saint Ambroise suppose que l'homme une fois sorti du paradis, c'est le baptême qui permettra à ses descendants d'y rentrer ⁵. Saint Grégoire le Grand dit à ce propos : *Homo qui per se cecidit, per se ad paradisi requiem redire non potuit, nisi veniret ille qui suæ incarnationis mysterio ejusdem nobis paradisi iter aperiret. Unde et post culpam primi hominis ad paradisi aditum romphæa flamma posita esse memoratur* ⁶.

A ceux qui se fussent montrés surpris que des êtres spirituels, comme sont les âmes, fussent placées dans un lieu déterminé tel que l'Éden, on pouvait répondre comme l'eût fait saint Augustin : *Si corporalibus locis animæ continentur, etiam excitate corporibus; potuit ille latro in eum introduci paradisum, ubi fuerat corpus primi hominis* ⁷. Il y avait toujours moyen de s'accorder.

III. L'IDÉE DE PARADIS. — L'idée d'un lieu de délices procurant la félicité à ceux qui y font leur séjour et constituant la récompense que les âmes reçoivent pour leurs bonnes actions se montre à nous dans l'enseignement évangélique. Nous venons de voir que Jésus promet au bon larron le prix de son repentir, puisqu'il le retrouvera le jour même *in paradiso* ⁸; saint Paul écrit aux Corinthiens qu'il fut transporté *in paradisum* ⁹. De fort bonne heure, les fidèles se sont figurés le lieu désigné sous le nom de paradis sous l'aspect d'un jardin fleuri, embaumé de parfums, avec des eaux, des gazons, des oiseaux et surtout des arbres chargés de fleurs éclatantes et de fruits savoureux. Tel est, semble-t-il, le sens qui s'attache au mot paradis pendant les premiers siècles de notre ère, parmi les chrétiens qui ont emprunté aux juifs la signification qu'on vient de dire. Le paradis, à cette période primitive, n'est pas encore, ainsi qu'il l'est devenu depuis fort longtemps, le « royaume des cieux ». Ce n'est pas encore autre chose qu'un séjour provisoire où les âmes des justes attendent l'heure de la résurrection. Celle-ci marquera l'instant du jugement général suivi de l'introduction dans le royaume où le Père céleste se manifesterà aux élus admis à la vision béatifique.

Ce que les chrétiens des premières générations appelaient paradis ne diffère donc pas de ce que les juifs

appelaient *schéol*, un lieu d'attente, aimable et plaisant. Un certain nombre parmi les auteurs ecclésiastiques identifient ce lieu avec le paradis terrestre; ce sont saint Hippolyte de Rome ¹⁰, Tertullien et saint Hilaire de Poitiers ¹¹, saint Ambroise qui emploie l'expression curieuse de « grenier d'âmes », *promptuarium animarum* ¹². Ils admettent que les martyrs jouissent déjà du paradis d'Adam, distinct du royaume des cieux, car, dans le royaume du Père, il y a diverses demeures qu'il faut franchir successivement : *Cum fueris in regno cælorum tunc processus est mansionum* ¹³, au-delà se trouve le septième ciel ¹⁴. On trouve la même eschatologie chez saint Jérôme qui ne semble pas admettre qu'aucun défunt soit délivré des enfers avant le jour de la résurrection : *non quod ullus ante resurrectionis diem ab inferis retrahatur* ¹⁵. Le cas du bon larron l'assimile aux martyrs, sans doute il était chargé d'un homicide, mais son repentir et son supplice lui valent le privilège du martyr : *latro crucem mutat paradiso, et facit homicidii pœnam martyrii* ¹⁶. L'homme qui a mérité son salut rentre dans le paradis d'où il avait été rejeté : *homo, qui de paradiso fuerat ejectus, ad culturam iterum paradisi restituitur* ¹⁷, et c'est de là qu'il s'élève avec le Christ jusqu'au Père ¹⁸.

On pourrait ajouter beaucoup d'autres témoignages patristiques à ceux que nous venons d'énumérer, car il ne paraît guère que deux opinions aient régné sur ce sujet parmi les Pères. Tous admettent une double étape : le paradis, ensuite le royaume des cieux ¹⁹.

Nous avons eu déjà l'occasion de citer les textes liturgiques et épigraphiques anciens qui contiennent des allusions au séjour de l'âme dans le sein d'Abraham (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1522-1542), dans la Jérusalem céleste; nous en rappellerons quelques-uns seulement : *Memento eorum, quietem illis præsta, et colloca eos in habitaculis lucis, in locis spirituum beatorum, in Jerusalem cælesti, in Ecclesia primogenitorum descriptorum in cælis* ²⁰. — *In habitaculis lucis et lætitiæ in tabernaculis umbræ et quietis et thesauris voluptatum, ... ubi piorum animæ primitias vitæ absque labore expectant, et spiritus justorum ad finem promissæ mercedis pariter attendunt; in ea regione ubi operarii et fatigati paradisum aspiciunt et invitati ad nuptias sponsum cælestem desiderant* ²¹. — *In sinu sanctorum Abraham, Isaac et Jacob, induc eos in locum viridem super aquas refrigerii, in paradisum voluptatis* ²². — *In habitaculis tuis cælestibus, in paradiso deliciarum, in tabernaculis lucis, in locis quietis* ²³. — *In sinu Abraham* ²⁴. — *In paradiso voluptatis, in loco quietis* ²⁵. — *In sinu Abraham Isaac et Jacob* ²⁶.

La liturgie gallicane dit en propres termes que le Christ *descendit ad infernum et exinde... tulit Adam et direxit eum in paradisum, et restituit eum una cum patriarchis* ²⁷, et encore : *in mansionibus Moysi, Eliæ et Simonis, et Lazari cunctorumque sanctorum et in luce quam promisisti Abraham et semini ejus* ²⁸. La liturgie mozarabe ne s'exprime pas autrement : de

col. 1087. — ¹⁰ S. Jérôme, *Epist.*, LVIII, 1, *P. L.*, t. XXII, col. 580. — ¹¹ S. Jérôme, *Comm. in ep. ad Ephes.*, II, 4, *P. L.*, t. XXVI, col. 503. — ¹² S. Jérôme, *Comm. in Isaiam*, I, VIII, c. XXVI, *P. L.*, t. XXIV, col. 294. — ¹³ Ildefonse (de Vuippens), *Le paradis terrestre au troisième ciel. Exposition historique d'une conception chrétienne des premiers siècles*, Paris, 1925, in-8°, p. 21, 26, a réuni un bon nombre de textes qui ne font que répéter une affirmation identique. — ¹⁴ *Liturgia s. Ignatii*, *P. G.*, t. V, col. 976. — ¹⁵ *Liturgia s. Clementis*, *P. G.*, t. II, col. 613. — ¹⁶ *Liturg. Basil. copt.*, dans Renaudot, *Liturg. orient.*, t. I, p. 18. — ¹⁷ *Liturg. Joann. Chrys.*, dans Eusèbe Renaudot, *Liturgiæ orientalium*, t. II, p. 249. — ¹⁸ *Liturg. Dioscori Alex.*, dans E. Renaudot, *Liturgiæ orientalium*, t. II, p. 192. — ¹⁹ *Liturg. Severi Antioch.*, dans *ibid.*, t. II, p. 327. — ²⁰ *Liturg. Jacobi Baradoti*, dans *ibid.*, t. II, p. 338. — ²¹ *P. L.*, t. LXXII, col. 539. — ²² *P. L.*, t. LXXII, col. 568.

¹ S. Philastre, *Hæres.*, CXIV, *P. L.*, t. XII, col. 1239. — ² S. Grégoire, *Orat. II apol.*, n. 25, *P. G.*, t. XXXV, col. 436. — ³ Origène, *De principiis*, I, II, c. III, n. 16; *P. G.*, t. XI, col. 195. — ⁴ S. Cyprien, *Epist.*, LVI, 10, *P. L.*, t. IV, col. 357. — ⁵ S. Ambroise, *In ps.*, CXVIII, sermo III, 14, *P. L.*, t. XV, col. 1227. — ⁶ S. Grégoire, *Moralia*, XII, c. IX, *P. L.*, t. LXXV, col. 992 sq. — ⁷ S. Augustin, *De Genesi ad litteram*, I, VIII, c. V, *P. L.*, t. XXXIV, col. 376; cf. *Quæst. et resp. ad orthodoxos*, LXXVI, *P. G.*, t. VI, col. 1317. — ⁸ Luc., XXIII, 43. — ⁹ II Cor., XII, 4. — ¹⁰ S. Hippolyte, *Adv. Platon.*, n. 1, *P. G.*, t. X, col. 795. — ¹¹ Tertullien, *De anima*, c. LV, *P. L.*, t. II, col. 744; S. Hilaire, *In psalm.*, CXLVI, 4; CXLVIII, 8; *P. L.*, t. IX, col. 871, 884. — ¹² S. Ambroise, *De bono mortis*, c. X, n. 46, *P. L.*, t. XIV, col. 560. — ¹³ S. Ambroise, *In Lucam*, V, n. 61, *P. L.*, t. XV, col. 1653. — ¹⁴ S. Ambroise, *In psalm.*, XXVIII, n. 17, *P. L.*, t. XIV, col. 1048. — ¹⁵ S. Jérôme, *Comment. in Amos*, c. IX, *P. L.*, t. XXV,

*loco ardoris educas ad paradisi studia jubeas pervenire ut Abrahæ sinu collocatas, cum sanctis tuis in prima anastasi suscitentur*¹; non plus que la liturgie romaine. Celle-ci, dans la recommandation de l'âme, nous dit que : *Jubilantium te virginum chorus excipiat, et beatæ quietis in sinu patriarcharum te complexus astringat... Constituat te Christus Filius Dei vivi intra paradisi sui semper amœna virentia... Veniant illi obviam sancti angeli Dei, et perducant eum in civitatem caelestem Jérusalem*². Ce sont, on le voit, toujours les jardins fleuris que nous allons retrouver dans d'autres documents. Les actes de sainte Dorothee et de saint Théophile décrivent ces arbres « chargés de fruits éternels »³. Arrivée au lieu de son martyre, Dorothee aperçoit un jeune enfant tenant dans ses mains trois pommes et trois roses épanouies, que ce messager mystérieux lui apporte du paradis. Il est vrai toutefois que les plus anciennes représentations des arbres du paradis, conservées dans la crypte de Lucine, nous offrent des souches assez frustes, mais elles s'élèvent sur un pré fleuri où l'agneau vient paître et les colombes voler (voir *Dictionn.*, t. 1, fig. 200, 878, 879); le grand intérêt de ces figures c'est qu'elles nous reportent à la seconde moitié du 1^{er} siècle et aux premières années du siècle suivant. Déjà, à cette date, on peut constater la tendance à faire du paradis une image symbolique. Dans ce jardin, un petit tertre sert d'autel et supporte le vase de lait allégorique de l'eucharistie, de chaque côté deux brebis représentent les fidèles (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 886, fig. 200).

IV. LE VERGER FLEURI. — La pensée des fidèles des premières générations chrétiennes était dirigée vers la vie future d'une manière bien plus générale et plus soutenue que nous ne le croyons. Ils vivaient dans une sorte de familiarité avec cet au-delà mystérieux qui a encore préoccupé la société du Moyen Age et dont les âmes pieuses font l'essentiel de leurs méditations; mais ce qui nous paraît caractériser l'époque primitive de notre religion c'est, nous venons de le dire, une véritable familiarité qui leur représentait sous son aspect le plus souriant et le plus suave le lieu de la béatitude éternelle. L'idée qu'ils se faisaient du paradis avait quelque chose d'éthéré et de réel, à la fois; ils l'entrevoient ainsi qu'un jardin rempli de fleurs, d'arbres fruitiers, d'eaux courantes, égayé par le chant des oiseaux, le murmure des fontaines, parfumé d'effluves délicieuses. C'est un verger, un lieu réservé, *hortus conclusus*, bien clos, dont les dimensions semblent vastes sans que personne s'avise de rien préciser à leur sujet. Le texte le plus ancien qui en contienne la description est cette admirable *Passio S. Perpetuæ* qui conserve une vision dont fut favorisé le diacre Saturus⁴: « Le combat était livré, nous avions quitté notre chair, lorsque quatre anges, sans nous toucher, nous emportèrent dans la direction de l'Orient. Nous n'étions pas couchés dans la posture habituelle, mais nous paraissions gravir une côte très douce. Après que nous fûmes sortis de l'atmosphère de notre planète, nous vîmes une lumière intense; je dis : « Perpetue (il faut savoir qu'elle était à côté de moi), voilà ce que Dieu nous promettait, la promesse s'accomplit. » Tandis que nous étions portés par les quatre anges, nous pénétrâmes dans un vaste terrain qui ressemblait à un verger, dont les arbres eussent porté des roses et toute sorte de fleurs. Les arbres avaient la taille du cyprès et les feuilles faisaient entendre un perpétuel murmure. Quatre anges plus éclatants que nos conducteurs se trouvaient dans le verger; dès qu'ils nous aperçurent ils nous firent beaucoup de politesses, et dirent aux autres anges d'une voix émue de plaisir : « Ce sont eux, ce sont eux. » Les anges qui nous soutenaient furent remplis d'une crainte respectueuse et ils nous mirent à terre : nous franchîmes le

stade sur nos pieds, cette fois, par la route tracée. Nous y rencontrâmes Jocundus et Saturninus et Artaxius qui, victimes de la même persécution ont été brûlés vifs, et Quintus même, qui consumma son martyre dans la prison; nous leur demandâmes où étaient les autres. Les anges nous dirent : « Venez d'abord, entrez et rendez hommage au Seigneur. »

« Nous approchâmes d'un lieu dont les murailles semblaient faites de lumière et devant la porte duquel se tenaient quatre anges qui nous revêtirent de robes blanches. Ainsi parés, nous entrâmes dans une lumière infinie, il y avait une voix qui répétait sans cesse : « Saint, Saint, Saint. » Au milieu était assis un vieillard, dont les cheveux blancs comme la neige, entouraient un visage d'adolescent; ses pieds étaient cachés. A droite et à gauche venaient vingt-quatre vieillards derrière lesquels d'autres vieillards demeuraient debout.

« Nous entrâmes fort émus et nous nous arrêtâmes devant le trône; les quatre anges nous soulevèrent, nous donnâmes le baiser au Seigneur, qui de sa main nous caressa le visage. Les vieillards nous dirent : « Debout. » Nous nous levâmes et nous donnâmes le baiser de paix. Les vieillards nous dirent alors : « Allez et soyez aux jeux. » Moi, je dis : « Perpetue, te voilà satisfaite. » Elle répondit : « Dieu soit loué, j'étais gaie autrefois, mais je le serai bien plus dans l'autre vie. »

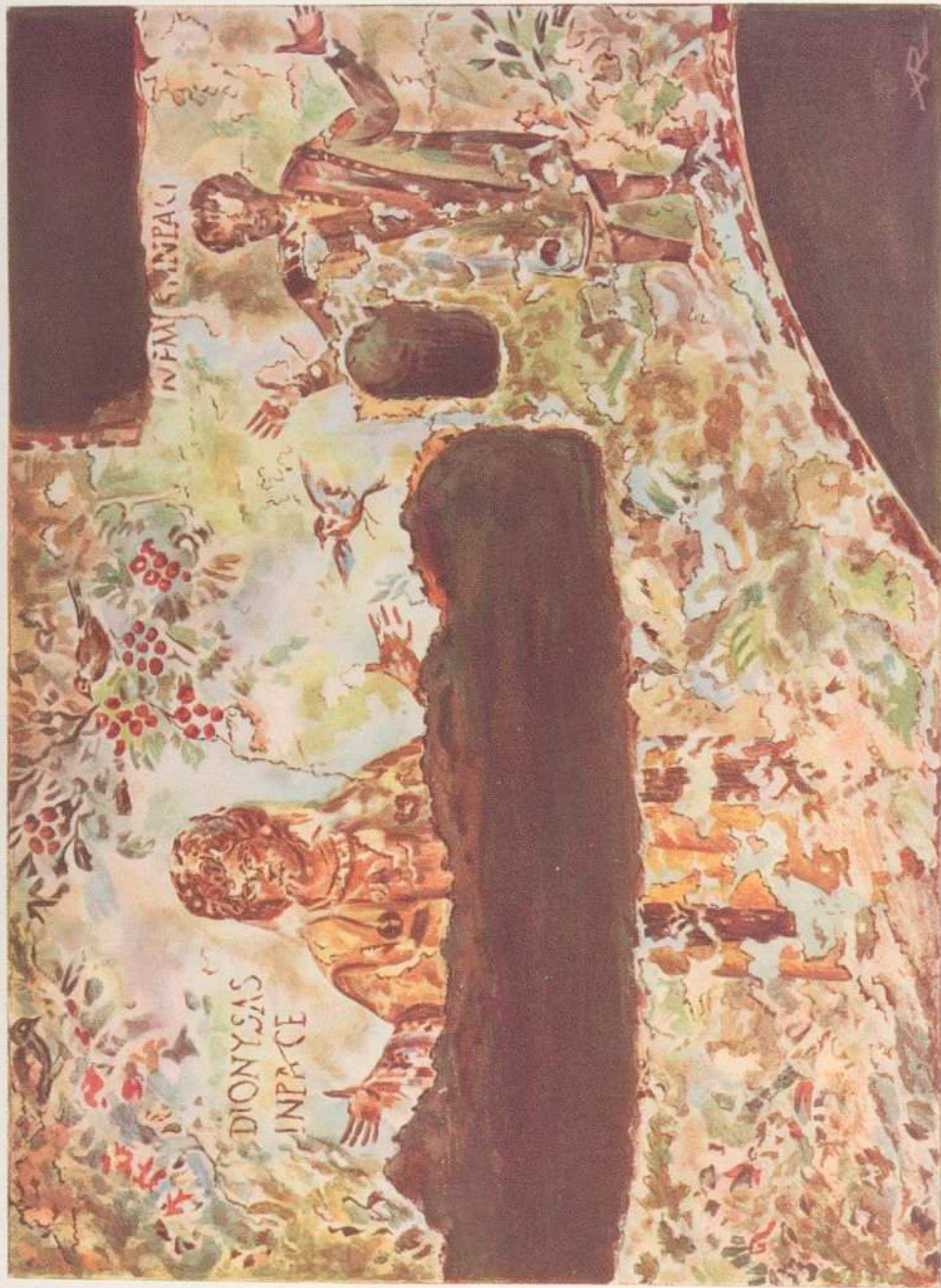
« Comme nous revenions, nous vîmes, occupant les deux côtés de la porte, l'évêque Optat et le prêtre Aspase... nous les conduisîmes dans le verger, sous un rosier... Voilà ce que nous vîmes, et en même temps les anges semblaient vouloir fermer les portes (du paradis devant l'évêque et le prêtre). Pour nous, nous retrouvions là un grand nombre de frères, mais les seuls martyrs. Un parfum inénarrable nous servait à tous de nourriture, et nous étions rassasiés. »

Perpetue, elle aussi, a raconté sa vision du paradis où elle monta par une échelle d'or, très haute et très étroite, ne donnant passage qu'à un seul de front, et au pied de laquelle s'agitait un dragon (voir *Dictionn.*, t. II, col. 151, fig. 1229; t. IV, col. 1717-1719). Lorsqu'elle arriva en haut de l'échelle, Perpetue « découvrit un immense jardin au milieu duquel un homme à cheveux blancs, vêtu en pasteur, de haute taille, était assis et occupé à traire ses brebis; autour de lui, plusieurs milliers de personnes en robes blanches ».

Quoiqu'en ait pu dire A.-J. Martigny, il serait difficile de rencontrer dans « l'ancienne littérature chrétienne mille images du même genre »; nous croyons même que celle-ci est unique dans son genre et les quelques passages empruntés à des *acta martyrum* anciens et de bonne note, soutiendraient difficilement la comparaison. On en pourra juger par les quelques citations suivantes :

Actes de Jacques et Marien, n. 6 : *Creditis christianos sentire carceris penas et seculares horrere tenebras, quos manet gaudium lucis æternæ*. Actes de Pollion, n. 3 : *Probus præses dixit: et quid proderit si homo interfectus hac luce careat et bona corporis sui universa deperdat? Pollio respondit: Qui hac brevi melior est lux illa perpetua et dulciora sunt quæ permanent, quam quæ pereunt bona*. Actes de Philippe d'Héraclée, n. 11 : *Justinus (prætor) alloquitur: Si hunc senectus vicina jam morte cogit bona hujus lucis horrere; tu sacrificando prosperiora non negliges. Respondit Hermes... Cumque pariter ardeatis licet brevissimum infirmæ lucis circum sic transigere, ut ad bona lucis æternæ veniamus...* Actes de Rogatien, n. 6 : *Nos vero pro Christi nomine parati sumus excipere, quicquid ira tortoris*

¹ P. L., t. LXXXVI, col. 982. — ² *Ordo commend. animæ*. — ³ *Acta sanct.*, 6 février. — ⁴ *Passio S. Perpetuæ*, n. XI, édit. A. Robinson, 1891, p. 78.



9702. — Fresque du cimetière de Callixte





invenerit, quia non hic vita nostra dispendium patitur, si illi reddatur a quo sumpsit exordium et in futuro multiplicatæ lucis fœnore muneratur.

On peut voir que ce n'est guère qu'une allusion rapide à l'éclat lumineux du paradis; le poète Dracontius résume tout ce qui s'est dit avant lui, lorsqu'il nous montre les élus¹:

Inter odoratos flores et amœna vireta.

Ainsi nous voici revenus aux fleurs odorantes et aux riants vergers. On retrouve les mêmes images dans les liturgies orientales qui prient Dieu d'introduire les défunts dans le paradis évoqué dans les termes les plus poétiques. La liturgie d'Alexandrie, dite de saint Basile², s'exprime ainsi: « Introduisez-les, Seigneur, et rassemblez-les dans le lieu de verdure, εἰς τόπον γλόης, sur les eaux du repos, dans le paradis de volupté, d'où sont bannis la douleur, la tristesse, les gémissements, dans la splendeur de vos saints. »



9699. — Épitaphe romaine.

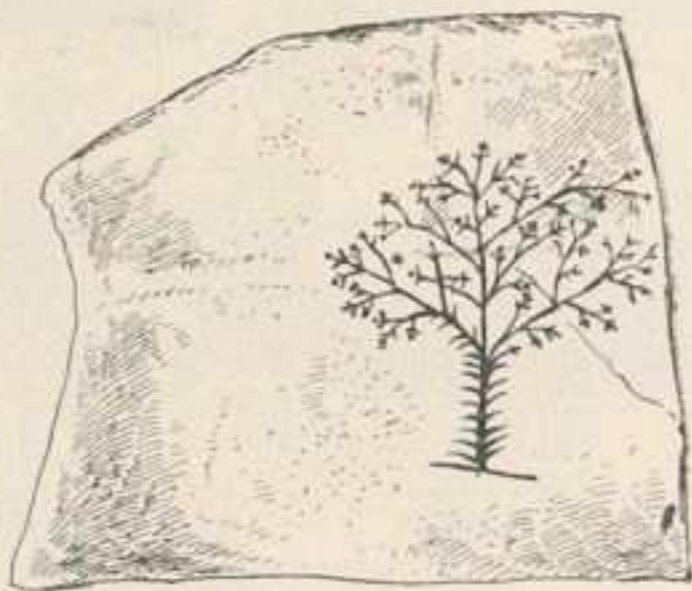
D'après Kaufmann, *Forschungen zur monum. Theologie*, 1900, p. 55.

Les mêmes pensées inspirent la liturgie copte³: *Animabus illorum, Domine, omniumque, quorum memoriam facimus et non facimus, et quorum unusquisque nostrum memoriam facit in corde suo, requiem concedere dignare in sinu patrum nostrorum Abraham, Isaac et Jacob. Refrigerare illos in loco viridi super aquas refectionis, in paradiso deliciarum, unde auffugit afflictio cordis et tristitia et gemitus in lumine sanctorum tuorum. Resuscita etiam carnem illorum die, quam statuisti secundum promissiones tuas veritatis, in quibus mendacium non est. Largire eis promissa tua bona, quæ oculus non vidit nec auris audivit et quæ non ascenderunt in cor hominis, quæ præparasti illis, qui diligunt nomen tuum sanctum, quia mors non est servis tuis, sed transitus tantum. Etsi erraverunt vel oblivione peccaverunt, quam hominis fuerint carnem portantes et viventes in mundo, tu qui bonus es Deus et hominum amator, dignare ignoscere illis. Nemo est enim, qui purus sit a peccato, etiam si vita ejus fuerit unius tantum diei super terram. Animas illorum omnium, Domine, suscipe ad te in locum illum; da eis requiem et dignæ sint regno tuo cælesti.*

Un chancel en mosaïque de l'église de Thabraca nous montre le verger fleuri avec les paons⁴ (fig. 9603).

V. MONUMENTS FIGURÉS. — Une épitaphe romaine nous montre ces arbres qui portent des roses (fig. 9699) et on peut en rapprocher ce fragment sur lequel nous voyons un arbre couvert de fleurs et sur la tige duquel

est appuyée une palme (fig. 9700). Nous pourrions en citer beaucoup d'autres: bon Pasteur entre deux arbres, orante entre deux arbres, évoquent l'idée du séjour dans le paradis, mais mieux vaut en venir à une admirable peinture du cimetière de Callixte (région de Sainte-Sotère) connue sous le nom de fresque des cinq saints et qui nous montre une resplendissante image des jardins du paradis. Cette œuvre appartient à la fin du III^e siècle. « Le paradis des catacombes, c'est le lieu de rafraîchissement demandé au memento des morts: *Locum refrigerii ut indulgeas deprecamur*; c'est le jardin décrit en termes charmants dans la prière de la liturgie alexandrine: « Rassemblez-les, Seigneur, dans le lieu de verdure, près des eaux du repos, dans le paradis de joie, d'où sont bannis la peine et les gémissements. » De grands vases débordent d'une eau limpide, éternellement jaillissante, des oiseaux volent alentour, et s'y désaltèrent — c'est le motif classique du vase aux colombes — ou s'ébattent parmi les raisins, les figues, les olives; des paons s'avancent



9700. — Arbre couvert de fleurs.

D'après Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, pl. xciii, n. 91.

lentement; une guirlande de roses monte du verger fécond et se recourbe sur la tête des élus. Telle est la gracieuse image des joies promises aux premiers chrétiens, sur cette paroi d'un cubicule, autour des tombes où furent ensevelis les cinq orants Dionysas, Nemesius, Procopius, Eliodora, Zoé; chaque figure est accompagnée d'un nom et de l'acclamation *in pace*. Plus bas le nom d'Arcadia indique peut-être une sixième défunte dont l'image orante ne fut pas exécutée. Les deux jeunes garçons ont de simples tuniques, *clavatae*, couvertes du *pallium* ou de la *penula*; les femmes portent des robes en tissu de pourpre à bandes brodées d'or ou de pourpre; somptueux costume qui rappelle celui des grandes orantes peintes vers la même époque au cimetière de Thrason⁵ (fig. 9701 et 9702).

Cette grande scène eût mérité d'inspirer les artistes chrétiens, malheureusement il n'en a pas été ainsi et si la représentation du paradis mystique n'a pas été complètement délaissée, elle s'est trouvée réduite à ses deux éléments essentiels: les arbres et les fleurs. En Orient et à Rome, on s'est complu longtemps à représenter des jardins, et cette mode coïncidait avec la création des *παράδεισοι* d'Antioche, de Séleucie, d'Alexandrie. On peut se faire une idée de cette peinture du genre, par les fresques de la Prima Porta à Rome dont la régularité un peu froide est égayée par des vols d'oiseaux. Il en était de même dans la décora-

¹ Dracontius, *De Deo*, l. III, vs. 679. — ² Renaudot, *Liturg. orient.*, t. I, p. 73. — ³ H. Hyvernat, dans *Römische Quartalschrift*, 1887, t. I, p. 339 sq. — ⁴ Wl. de Grünelsen, *Sainte-*

Marie-Antique, in-4^e, Paris, 1911, p. 499, fig. 373. — ⁵ A. Pératé, *Les commencements de l'art chrétien*, dans A. Michel, *Hist. de l'art depuis les premiers temps chrétiens*, t. I, p. 22-23.

tion murale des églises. Choricus nous a décrit la coupole de l'église de Saint-Serge à Gaza, où se voyaient des poiriers, des grenadiers, des pommiers aux fruits

à Saint-Jean de Ravenne deux groupes d'arbres déployaient leurs feuillages aux extrémités de l'arc triomphal; à Saint-Vital, deux palmiers garnissent



9701. — Fresque des cinq saints du cimetière de Callixte.
D'après O. Wulff, *Altchristliche und byzantinische Kunst*, Berlin, 1922, t. I, pl. IV.

splendides... et voici que des oiseaux, leurs ailes déployées au-dessus des arbres dont ils ont cueilli les fruits, rivalisent dans leur élan ».

Évidemment on avait pensé au paradis; de même

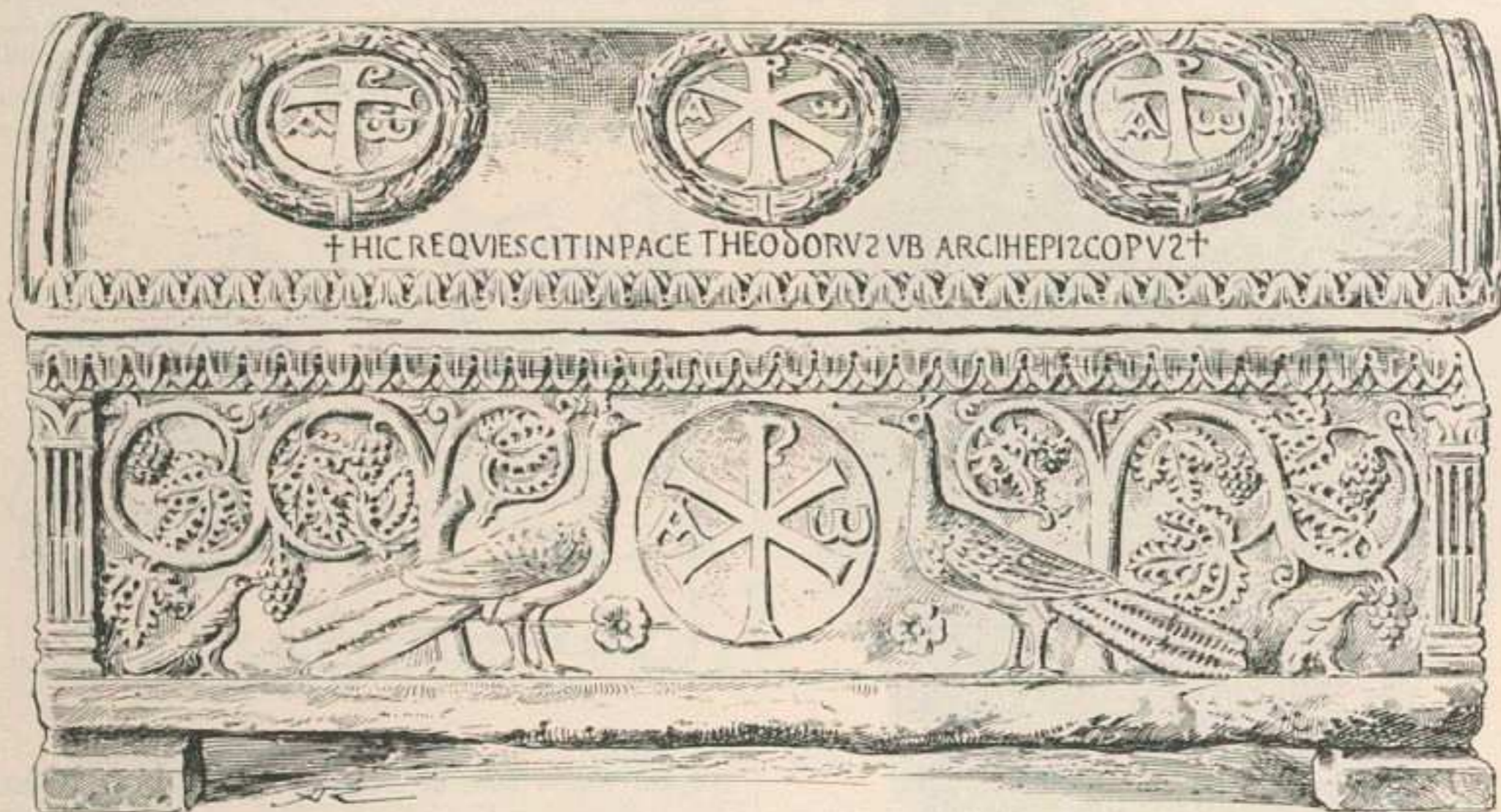
les écoinçons près de l'abside; c'est entre les arbres de ces « paradis », images du paradis mystique, que se déploient les longues processions à Saint-Apollinaire-Neuf (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 211, fig. 8510), aux

deux Baptistères, et plus tard à Sainte-Sophie de Salonique dans la scène de l'Ascension. Enfin ce fut des Byzantins que les Ommeiades reçurent le motif si heureusement appliqué à Damas. Là, comme à Saint-Serge, comme à Ravenne, le paradis est fragmenté et même combiné avec des architectures, des symboles, des oiseaux (fig. 9703).

Une épitaphe en mosaïque qui recouvrait une tombe de Thabraca semble appartenir à notre sujet; trouvée dans la basilique, elle a été transportée au musée du Bardo, à Tunis. Cette tombe était orientée de l'Ouest à l'Est, placée devant l'abside, un peu à droite de l'axe central. Bon état de conservation; dimensions, 1 m. 90 de haut sur 1 m. de large (fig. 9704).

couvrait la tombe d'un diacre nommé Crescentinus, qui probablement avait souffert pour sa foi : d'où la palme qui précède immédiatement son nom (ligne 7) d'où l'allusion aux martyrs (l. 2) et l'invocation qui remplit la plus grande partie de l'inscription (l. 1-7). C'est une sorte de litanie, qui glorifie les vertus du défunt, et dont la plupart des expressions ont été inspirées par des formules liturgiques.

« L'explication de l'inscription nous paraît être dans les représentations figurées qui l'accompagnent. Le paysage du registre supérieur symbolise probablement le paradis. Le registre inférieur nous montre les fidèles, symbolisés par un poisson suivant la barque de l'Église, qui les conduit vers la croix. Toute la



9703. — Sarcophage de Ravenne. D'après Diehl, *Justinien*, p. 201, fig. 78.

La décoration est répartie en trois registres. « Au sommet, un paysage boisé, trois cavaliers galopant, trois colombes posées sur le sol qui tiennent dans leur bec soit une croix, soit une rose. Dans le registre intermédiaire, l'inscription en neuf lignes, que séparent des traits horizontaux; lettres de 0 m. 07 :

*Angelorum (h)ospes,
martyrum comes,
vitamque spirans
placidam, ad te sanc-
te projectus, sit nost-
ri memor, grata pie-
tate qua solet*

*Crescentinus diac(onus)
in pace red(didit) iij kal(endas) aug(ustas)
poisson barque chrisme*

A Ω

Le registre inférieur, beaucoup moins élevé, contient trois symboles : à droite, un monogramme constantinien, symbole du Christ : au centre, la barque de l'Église et sur la coque A Ω ; à gauche, dans le sillage du navire, un poisson, symbole des fidèles. La mosaïque est entourée d'une double bordure, faite de chevrons et d'une torsade. Elle est en matériaux de choix, en cubes de marbre ou de smalt au coloris éclatant. D'après la forme du chrisme et la rédaction du texte, elle date du IV^e siècle.

« Le monument est fort curieux et original. Il

première partie du document est une invocation au Christ : le diacre Crescentinus, à cause de ses vertus et de ses souffrances, est en route pour le royaume de Dieu (l. 4-5), qu'il se souvienne des amis laissés sur la terre, et qu'il intercède pour eux (l. 5-7). »

Le texte est d'inspiration liturgique. La représentation du paradis peut nous surprendre un peu au premier aspect; nous ne nous représentons pas, et l'iconographie chrétienne ne nous a pas habitués à nous figurer les élus caracolant sur leurs coursiers, mais à tout prendre, ce genre de distraction vaut bien celui des saints immobiles, les bras levés, comme sur la fresque de Callixte, ou bien debout et entassés sans bouger comme sur telle miniature de Jean Fouquet. L'arbre, les oiseaux, les roses font partie du décor habituel.

BIBLIOGRAPHIE. — Benet, dans *Bull. archéol. du comité des travaux hist.*, 1905 p. 386, 388, n. 4. — P. Gauckler, dans *Monum. et mém. Piot*, t. iv, p. 197, fig. 7, n. 8; *Bull. de la Soc. nat. des antiquaires de France*, 1905, p. 245. — Lt. Bernard, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1906, p. 11, n. 33, pl. xxiii, n. 1. — P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrét. d'Afrique*, dans *Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des inscript.*, t. xii, 1908, p. 217-220, n. 259. — P. Gauckler, *Catal. du musée Alaoui, Supplément*, p. 30, n. 309, pl. xx, n. 2. — Wl. de Grüneisen, *Sainte-Marie-Antique*, 1911, p. 233, fig. 191.

Le musée du Louvre (salle des antiquités chré-

tiennes) possède une mosaïque de Tabarka que Ant. Héron de Villefosse décrit ainsi : « Mosaïque funéraire, décorée au centre d'un médaillon avec ornement en forme d'ancre et de colombes effrontées (*sic*) entourant l'arbre du paradis. »

BIBLIOGRAPHIE. — Ant. Héron de Villefosse, *Musée africain du Louvre*, in-4°, Paris, 1921, p. 10, n. 94. Entretenons l'espoir que dans une prochaine édition ces colombes effrontées seront devenues plus modestes.

Voici une autre scène symbolique qui se voit sur un marbre trouvé *retro sanctos* par rapport à la basilique des Saints-Nérée-et-Achillée, au cimetière de



9704. — Mosaïque du musée du Bardo. D'après Gauckler, *Catalogue du musée Alaoui* (Supplément), 1910, pl. xx, n. 2.

Domitille sur la voie Ardéatine; ce marbre fut rencontré dans un cubicule du IV^e siècle, près de l'abside. Il consiste en deux fragments qu'on voit sur la fig. 9705, et en un troisième qui fut retrouvé depuis que la photographie a été exécutée. Les lettres subsistantes permettent de reconstituer le texte :

SER(vi)VS-EV(por?)
(l)ITVLVM

et leur type paléographique semble inviter à les placer vers la première moitié du IV^e siècle. En haut on voit un D ∅, vestige probable du *Dis manibus*.

Cette épitaphe a été trouvée dans un cimetière chrétien et on a quelque raison de croire qu'elle est chrétienne, car il est plutôt rare que dans les inscriptions *ad sanctos* on ait fait usage de matériaux de remploi.

Entre le DM et l'inscription, on voit une figure virile, nue, vêtue seulement d'une chlamyde que retient une fibule sur l'épaule droite. Cet homme qui est imberbe et semble être assez jeune, lève le bras droit qui soutient une guirlande; il est placé sous une sorte de *pergula* sur laquelle s'enroulent les feuilles et les fleurs; à ses pieds, deux colombes sont posées sur

une guirlande. On ne voit rien d'analogue dans les peintures des catacombes romaines et tout semble indiquer qu'on a voulu ici représenter un jardin analogue à celui où les élus jouissent de la béatitude éternelle. Nous aurions donc une représentation assurément maladroite, mais intéressante, du paradis.

BIBLIOGRAPHIE. — G. Schneider Graziosi, *Una nuova scena simbolica in una iscrizione del cimitero di Domitilla*, dans *Nuovo bull. di archeol. cristiana*, 1913, p. 222-224.

Une figuration du paradis nous est encore donnée par un petit monument trouvé à Constantinople, à Azab capou, quartier Yoldjou zadé, rue Mekteb, n. 4. en creusant les fondations d'une nouvelle bâtisse; entré au musée le 10 avril 1907. Marbre blanc à gros grains cristallins; de la base de la colonne, taillée dans le même bloc que le socle, il ne reste que le tore inférieur; les angles arrondis par l'usure; grand trou de



9705. — Marbre du cimetière de Domitille. D'après *Nuovo bull. di archeol. cristiana*, 1913, p. 222.

scellement sur la face supérieure et, à côté, mortaise allongée; hauteur maxima actuelle, 0 m. 45; du socle seul, 0 m. 36; largeur, à la moulure supérieure, 0 m. 395; à la moulure inférieure, 0 m. 408; au dé, 0 m. 345; épaisseur, à la moulure supérieure, 0 m. 385; à la moulure inférieure, 0 m. 405; au dé, 0 m. 345; diamètre à la base, 0 m. 39.

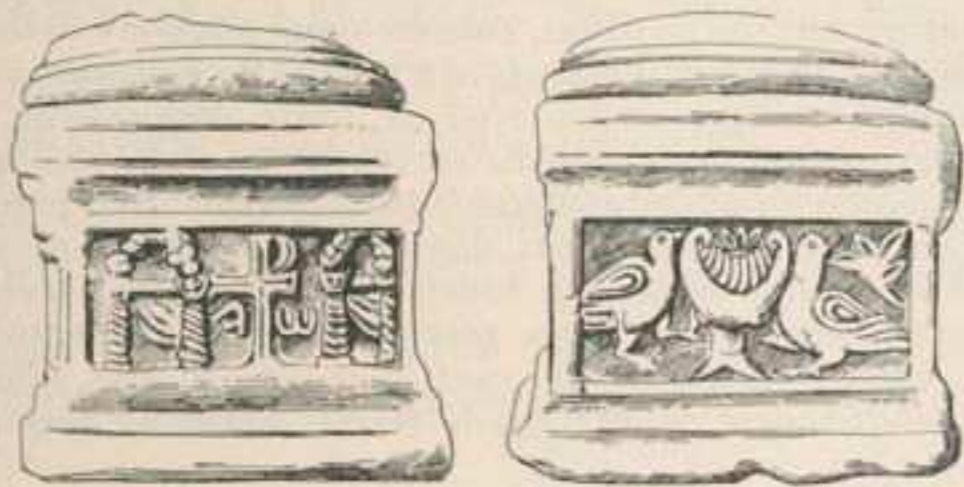
Nous ne ferons que transcrire l'excellente description qu'a donnée de ce socle de colonne M. Gust. Mendel (fig. 9706).

* Socle rectangulaire, décoré haut et bas d'un corps de moulures mollement profilées; — *face antérieure*: croix monogrammatique à P fermé; dans les quartiers inférieurs ΑΩ; à droite et à gauche, un motif formé de deux petites colonnettes torsées portant un linteau auquel est suspendue une tenture relevée sur la colonnette de droite; sur chacun des chapiteaux, est posée une sorte de palme, très sommairement indiquée; s'inclinant l'une vers l'autre et se touchant à leur extrémité, elles délimitent un espace triangulaire qui semble le tympan d'un fronton; — *ace postérieure*: au milieu, dans un losange dont le grand axe est horizontal, rosette à quatre feuilles perpendiculaires, formant croix; à droite et à gauche, une feuille d'acanthe dressée; *face latérale droite*: au milieu, un calice à pied bas; la panse, munie vers le bas de deux petits appendices percés d'un trou, a la forme d'une nacelle dont les extrémités très relevées, se recourbent en anses vers l'intérieur; l'espace compris entre elles est occupé par une masse striée de sillons parallèles, au-dessus de laquelle apparaît une petite palmette à trois feuilles; de part et d'autre, une colombe de profil vers

l'extérieur, celle de gauche semble vouloir boire au vase contre la paroi duquel elle appuie sa patte gauche; l'autre, un peu plus grande, retourne la tête à droite (vers l'extérieur) et picore un petit rameau feuillu placé dans l'angle supérieur; — *face latérale gauche* : rinceau de feuillage dans un cadre rectangulaire.

« La base de la colonne, taillée dans le même bloc que le socle, est réduite à un tore et à une baguette au dessus de laquelle se creusait une scotie (sans doute surmontée d'un second tore sculpté au bas du fût).

« Le motif de la face latérale droite ne paraît pas être, comme on l'a cru quelquefois, une représentation symbolique de l'eucharistie¹; c'est plutôt un symbole des jouissances de l'au-delà, du paradis conçu comme *refrigerium* ou *locus refrigerii*². On notera toutefois que les deux sens ne sont pas très éloignés, le sacrement eucharistique donnant en quelque sorte l'avant-goût et constituant le gage des jouissances qu'assurera au juste la contemplation de Dieu. »



9706. — Socle de colonne à Constantinople. D'après G. Mendel, *Catalogue des sculptures... du musée de Constantinople*, t. II, 1914, p. 535.

Ajoutons, pour confirmer cette interprétation que les tentures ou courtines relevées sous chaque arcade ainsi qu'elles l'étaient à la porte d'entrée des églises, font probablement allusion à l'entrée du fidèle *ad interiora velaminis* suivant l'expression de saint Paul.

Bibl. — G. Mendel, *Catalogue des sculptures grecques, romaines et byzantines*, in-8°, Constantinople, 1914, t. II, p. 535-536, n. 738.

Enfin nous rappellerons l'introduction de l'âme dans le paradis, *ad interiora velaminis*, suivant la conception plus sobre représentée sur une fresque du cimetière de Cyriaque (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1517, fig. 362).

VI. TÉMOINS ÉPIGRAPHIQUES. — La mention du paradis est rare dans l'épigraphie chrétienne, mais on la rencontre à peu près dans tous les pays. Le P. Delattre l'a pu lire en Afrique sur une inscription trouvée à Carthage dans la basilique de Damous-el-Karita (voir ce nom) : *Dalmatius in pace te (pour et) paradissu, fidelis in Deo, vixit annis*³ (fig. 9707); au-dessous, on voit un tonneau, un gobelet et une tasse. Ces symboles pourraient faire croire que Dalmatius exerçait la profession de marchand de vin (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1525-1523, fig. 1815), peut-être avons-nous aussi une allusion au breuvage qui attend les élus dans le paradis. Quoi qu'il en soit de l'interprétation qu'on préfère, et l'une n'exclut pas l'autre, la mention *in paradiso* rend cette épitaphe remarquable. Fréquente dans les inscriptions métriques, elle ne se lit que rarement, nous l'avons dit, sur les légendes en prose

où la formule intentionnellement vague *IN BONO* paraît la remplacer, à Rome et en Gaule, mais sans l'exclure tout à fait⁴. Il se peut qu'il y ait eu là une question de prudence car la lecture des écrits des Pères nous apprend quelles contradictions et quels doutes agitaient l'esprit des fidèles touchant l'entrée plus ou moins prompte des défunts dans la gloire et leur admission au paradis.

CELI TIBI PATEN(t) lisons-nous sur un marbre⁵, tandis que Tertullien écrit : *Nulli patet cœlum terra adhuc salva*⁶ et saint Justin le Martyr dit de même : « Si quelqu'un ose affirmer que dès la mort, les âmes s'élèvent au ciel, ne le tenez pas pour chrétien⁷ ». Celui qui promettait à Dalmatius son entrée *in pace et paradissu*, prenait donc parti pour le système d'après



9707. — Inscription de Dalmatius, Damous-el-Karita. D'après une photographie.

lequel l'âme juste ou purifiée est admise près de Dieu plus ou moins vite après l'instant de la mort; l'autre système retardait la récompense jusqu'au jugement dernier. Ce dernier système avait trouvé d'éloquents défenseurs, en particulier saint Irénée de Lyon qui disait : « Puis donc que le Christ est allé dans le séjour des ombres, au milieu des âmes des morts, qu'il est ensuite ressuscité dans sa chair et monté au ciel, il est évident que les âmes des fidèles, pour qui ces choses se sont accomplies, iront dans le lieu invisible que Dieu a voulu leur assigner; qu'elles y demeureront dans l'attente jusqu'au jour de la résurrection; puis, reprenant leurs corps et se relevant avec leur chair, ainsi que l'a fait le Seigneur, elles paraîtront en présence de Dieu, car le disciple n'est point au-dessus du maître mais tout disciple est parfait lorsqu'il est semblable à son maître⁸. De même donc que l'ascension n'a point été immédiate, que notre Maître a dû attendre l'heure fixée par son Père pour la résurrection, qu'il est monté au ciel le troisième jour, de même nous devons attendre l'heure déterminée par Dieu pour la résurrection qu'ont prédite les prophètes⁹.

D'autres n'admettaient aucun retard, aucune attente, car Jésus avait répondu à la prière du bon larron : « Je te le dis en vérité, aujourd'hui tu seras

¹ O. Marucchi, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1897, p. 149. — ² C.-M. Kaufmann, *Die sepulkralen Jenseitsdenkmäler der antike-und Urchristentums*, 1900, p. 53 sq.; L. von Sybel, *Christliche Antike*, t. I, p. 173. — ³ A.-L. Delattre, *Musée Lavignerie à Carthage*, pl. V, n. 4; *Revue de l'art chrétien*,

1890, p. 132, fig. — ⁴ E. Le Blant, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1888, p. 49. — ⁵ Cardinali, *Iscrizioni Vellitane*, p. 201. — ⁶ Tertullien, *De anima*, c. LV. — ⁷ S. Justin, *Dialogus cum Tryphone*, c. LXXX. — ⁸ Matth., XII, 40; Luc., XI, 30. — ⁹ S. Irénée, *Adv. hær.*, l. V, c. XXXI, n. 2.

avec moi dans le paradis¹. Qu'était-ce donc que ce paradis? Ce ne pouvait être le ciel, pensait-on, puisque le Christ n'y fut point au soir du jour où il prononça cette parole consolante?

Cette difficulté troublait les fidèles à tel point que certains d'entre eux en étaient venus à croire à l'interpolation du verset². Fallait-il voir le paradis sur terre, suivant l'opinion d'Origène³, aux enfers, comme d'autres le voulaient⁴. Était-il à la porte du ciel et son vestibule, pour ainsi dire, comme plusieurs l'avaient rêvé⁵? N'était-ce pas le ciel lui-même, suivant un autre sentiment⁶? Quelques-uns prétendaient voir, dans le paradis promis au bon larron, comme dans le séjour où s'élevèrent les patriarches, Hénoch et Hélié, le jardin de délices d'où furent bannis nos premiers parents⁷. Mais ce lieu lui-même où était-il? Sur la terre, suivant Moïse? ou bien encore dans le ciel comme tant d'autres l'avaient supposé?

L'admission immédiate, au sujet de la félicité complète, pouvait résulter, pour une part des fidèles, de la parabole du pauvre transporté par les anges dans le sein d'Abraham au moment où il expirait⁸. Mais que penser du lieu où fut reçu Lazare? Était-ce la demeure de Dieu? Était-ce une région de l'enfer? Le paradis ou terrestre ou divin? Que dire d'ailleurs du patriarche lui-même puisque, suivant une parole de l'apôtre, aucun des saints de l'Écriture ne doit recevoir avant la fin des temps la récompense promise?

Le retard apporté à l'entrée dans le paradis était, selon les uns, une mesure générale bien qu'elle admit des exceptions, notamment en faveur des martyrs. Ceux-ci mouraient en possession de la charité parfaite et toute attente leur était épargnée⁹; parfois on leur ajoutait les prophètes et les patriarches¹⁰ et une tendance s'affirmait à leur associer quelques confesseurs parmi ceux dont la vie avait servi d'exemple. Ce qui était le cas pour saint Martin de Tours, saint Félix de Nole, saint Abraham de Clermont. Chaque opinion avait ses partisans: ceux qui croyaient au paradis retardé pouvaient s'appuyer sur saint Justin¹¹, saint Irénée¹², saint Jean Chrysostome¹³ et saint Augustin¹⁴; ceux qui admettaient la jouissance immédiate pouvaient invoquer saint Cyprien¹⁵, saint Jérôme¹⁶, saint Grégoire de Nysse¹⁷.

De cette incertitude les preuves nous restent dans l'épigraphie chrétienne. Une inscription de Verceil en Piémont s'exprime ainsi¹⁸:

*Quisquis post mundum aetherias conscendere plagas
Posse putat istos Marcellinum quoque credet
Presbiterum caeli sedes habitare quietas.*

L'idée du paradis retardé ou différé a inspiré une inscription de Die (voir ce nom) où il est dit que le fidèle Dalmata repose en paix dans l'attente du jugement dernier: *Diem futuri iudicii intercedentibus sanctis letus spectat*. Tout en reconnaissant que, dès

l'heure de la mort, le juste pouvait avoir accès au paradis, on se demandait ce que serait celui-ci. Serait-ce le sein d'Abraham où reposait le pauvre Lazare? Mais ceci encore n'était pas des plus clairs, même pour saint Augustin. « Il est maintenant, dit-il, dans le sein d'Abraham, quoi qu'on veuille comprendre par ce mot » et il se demande si ce terme signifie autre chose que paradis et troisième ciel¹⁹.

Il est certain que les esprits étaient partagés sur la nature, sur l'emplacement et sur l'ajournement du paradis. Les textes épigraphiques, auxquels il faut toujours revenir lorsqu'on veut prendre une idée juste de la croyance populaire, concourent à témoigner de l'existence du sentiment général dont parle saint Grégoire de Nysse et qui reléguait dans l'Hadès (voir ce nom) les âmes au sortir du corps²⁰. Les épitaphes, dans leur ensemble, semblent pencher plus vers la négative que ne le font les écrivains sacrés. On en peut voir une première marque dans la formule incertaine *IN BONO* gravée sur plusieurs tombes de Rome²¹ et aussi à Lyon²². C'est bien là le sens que nous devons donner à cette locution, comme nous pouvons le lire dans un traité de Cassiodore à propos de ces mots du psaume xxiv: *anima ejus in bonis demorabitur*: « Comme les justes, dit-il, au sortir de cette vie, ne reçoivent point immédiatement la béatification complète promise aux saints dans la résurrection, il est dit que l'âme restera *in bonis*, parce que si elle n'obtient point encore cette récompense que le regard, l'oreille, l'esprit, ne peuvent percevoir²³, elle jouit cependant des délices par le ferme espoir du prix à venir²⁴.

Le mot *caelum* est d'ailleurs tout aussi peu fréquent que le mot *paradisus*, mais il faut toujours faire une distinction entre les textes en prose et ceux en vers. Les premiers, libres dans leur expression, peuvent calculer leurs mots et ne pas dépasser ce qu'il leur plaît de dire, les autres se trouvent ordinairement en présence d'un tour de phrase qu'ils sont devenus incapables de retoucher, et doivent admettre des allusions mythologiques sous peine de ne rien mettre à la place. C'est pourquoi on les entend parler du Ténare, des Mânes, des Parques, du Styx, de l'Olympe et des Champs-Élysées. On ne peut donc le plus souvent chercher l'expression de la véritable pensée chrétienne dans de semblables compositions. L'hyperbole y garde ses droits. Bien qu'en nombre inférieur aux épitaphes vulgaires, elles contiennent plus fréquemment les mots qui supposent l'idée de l'admission immédiate.

En Gaule, nous rencontrons la mention du paradis comme un vœu final à la suite de l'épithaphe métrique de l'abbesse Théodechilde de Jouarre²⁵:

HAEC DEMV·EXVLTAT·PARAD[isi in gloria

En Italie, à Milan, une inscription de la basilique

S. Cyprien, *Epist.*, LV; *De exhortatione martyrii*, c. XIII. —

¹⁹ Alexandre, *Excursus ad Oracula sibyllina*, p. 524. —

²⁰ S. Justin, *Dialog. cum Tryphone*, c. V, LXXX. — ²¹ *Adv. haeres.*, l. V, c. xxxi, n. 1, 2; c. xxxii, n. 1. — ²² *Homil.*,

xxviii, in *Ep. ad Hebraeos*, c. xi, n. 1. — ²³ *Retract.*, l. I,

c. xiv; *De civit. Dei*, l. XII, c. ix; l. XX, c. xv. — ²⁴ *De mortalitate*, c. xxvi. — ²⁵ *Epit. Nepotiani*, c. vii; *Epit. Paula*,

c. xxi. — ²⁶ *Oratio in funere Pulcheriae*, etc... — ²⁷ Gazzera,

Iscrizioni cristiane del Piemonte, p. 105, 106. — ²⁸ *Confes-*

siones, l. IX, c. III; *De Genesi ad litteram*, c. LXV. — ²⁹ S. Gré-

goire de Nysse, *De anima et resurrectione*, édit. Paris, t. III,

p. 209. — ³⁰ Lupi, *Epitaph. Severae*, p. 11; Boldetti, *Osserva-*

zioni, p. 418; Fabretti, *Inscr. domest.*, c. VIII, n. 52; Reine-

sus, *Syntagma*, c. xx, n. 192; Marangoni, *Acta S. Victorini*,

p. 119; Mai, *Coll. Vat.*, t. v, p. 416, n. 8; Perret, *Catac.*, t. v,

pl. xxvi. — ³¹ E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 117,

n. 57. — ³² I Cor., II, 9. — ³³ *Exposit. in psalm.*, xxiv. —

³⁴ E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 266, n. 199.

¹ Luc., xxiii, 43. — ² E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 398, note 7. — ³ Origène, *De Principiis*, l. II, c. xi, n. 6. — ⁴ Olympiodore, *Comment. in Ecclesiasten*, c. III, dans *Bibl. vet. Patr.*, Paris, 1624, t. II, p. 624. — ⁵ Clément le Romain, *Recognitiones*, I, lII; Pseudo-Justin, *Quaest. et respons. ad orthodoxos*, LXXV, LXXVI; S. Ambroise, *Epist. LXXI ad Horentianum*, n. 8; Origène, *De Principiis*, l. II, c. xi, n. 6. — ⁶ S. Cyprien, *De mortalitate*, c. xxvi; Tertullien, *De resurrectione carnis*, c. XLIII; S. Maxime de Turin, *Homil. I, de S. Latrone*. On inclinait, dit saint Jean Chrysostome, à admettre que, dans ce verset de saint Luc, le mot *paradisus* désigne le royaume des cieux; le Seigneur ne l'aurait employé qu'afin de se faire mieux comprendre en empruntant une expression au langage des juifs. —

⁷ S. Cyrille de Jérusalem, S. Irénée, *Adv. haeres.*, l. V, c. v, n. 1; Prudence, *Cathem.*, l. X, vs. 159-164; S. Justin, dans Grabe, *Spicilegium*, t. II, p. 243. — ⁸ Luc., xvi, 22-31. — ⁹ Tertullien, *De resurrect. carnis*, c. XLIII; *De anima*, c. LV;

Saint-Ambroise porte cette belle prière pour le défunt¹ :

.....OMNIPOTENS
DEVS TE DEPRECOR VT PARADISVM LVCIS
POSSIT VIDERE

Si l'on en juge par ce texte, la formule *in paradiso lucis* peut avoir existé dans la dernière ligne très mutilée d'une épitaphe d'Afrique² :

.....SO LVCIS.....POSTVLAVIT

A Manastirine (voir ce nom), une inscription fragmentaire nous donne ce troisième exemple³ :

....FRIGI[d....]JERE ET RI...
...INLV[cis pa]RADISSO.....
.....IVGALISV.....

une inscription datée de l'année 393 nous dit qu'Euty-chius⁷

in CHRISTVM CREDENS PREMIA LVCIS ABET.

Une autre inscription, de l'année 363, parle de l'âme qui se trouve CVM LVMINE CLARO⁸ et, en 397, on nous parle de Severianus CVIVS SPIRITVS IN LVCE DOMINI SVSCEPTVS EST⁹. A Verceil, nous lisons sur l'épitaphe d'une vierge consacrée à Dieu¹⁰ :

*æternos sortita thoros xpique petivit
perpetuam lucem nullo que sine tenetur.*

On peut dire que si on voulait apporter d'autres textes on n'aurait que l'embarras du choix¹¹. Tenons-nous en à la littérature des *Acta martyrum*. Voici sainte Perpétue¹² : *Et venimus prope locum, cuius loci parietes tales erant, quasi de luce ædificati... et introi-*

THEODORA QVE VIXIT ANNOS XXI M VII
DXXIII IN PACE EST BISO M V
AMPLIFICAM SEQVITVR VITAM DV M CASTA AFRODITE FECIT AD ASTR
A VIAM CHRISTI MO DO GA VDETINAV A RESTITIT HAEC MVNDO
SEMPER CAELESTIA QVAERENS OPTIMA SERVATRIX LEGIS FIDEIQVE
MAGISTRA DEDIT EGRE CIAM SANCTIS PERSECVLAM ENT EM INDE [P] EXIMIOS PARADISI
REGNAT ODORES TE MPORE CONTINVO VERNANT VBI GRAMINA RIVIS
EXPECTATQVE DEVM SVPERAS QVOSVRCATADAVRAS HOC POSVIT CORPVS TVMVLO
MORTALIA LINQVENS FVNDAVITQVE LOCVM CONIVNXEVACrius instANS
DEP DIE
ANTONIO ET SIACRIO CONss.

9708. — Inscription de Sainte-Agnès-hors-les-Murs.
D'après De Rossi, *Inscript. christ. urbis Romæ*, t. 1, p. 141, n. 317.

A Cordoue une inscription en trois fragments⁴ :

PTO

CRVX VENERANDA HOMINVM REDEMTIO
SEMPER IN QVA CHRISTVS PENDENS
HOMINES REDIMIT CVNCTOS TEQVE IN
GESTANTES POSSIDENT CAELVM NVNC
MELIVS GAVDEMVS CHRISTI MORTE REDEMPTI
DVM COELVM ET PARADISVM SINA ACIPIT HOMO

Au lieu du *paradisum Sina* qui n'est pas des plus clairs on a proposé de lire : *paradisum Sion*, qui l'est à peine un peu plus.

Nous avons vu dans la vision de Satorus de Carthage, la mention d'un paradis éclatant de lumière; c'est la même notion qui vient de s'affirmer dans la triple allusion à un *paradisus lucis* en Italie, en Afrique et en Dalmatie, et c'est en effet la croyance des fidèles que le paradis est un lieu de lumière. AETERNA TIBI LVX TIMOTHEA IN ✠, lisons-nous sur une épitaphe⁵ non datée, et sur celle de Pectorius d'Autun, le divin $\lambda\gamma\theta\delta\varsigma$ est appelé : $\Phi\Omega\text{C}$ TO $\Theta\text{ANONT}\omega\text{N}$, « lumière des morts »⁶. A Rome,

vimus et vidimus lucem immensam; saint Jacques en Numidie¹³ : *Creditis christianos sentire carceris pœnas et sæculares horrere tenebras, quos manet gaudium lucis æternæ?* Saint Pollion¹⁴ : *Qui hac brevi melior est lux illa perpetua*; Philippe d'Héraclée¹⁵ : *...ut ad bona lucis æternæ veniamus*; saint Rogatien¹⁶ : *...et in futuro multiplicatæ lucis fœnore numeratur.*

Les marbres étrangers à la Gaule donnent un résultat semblable et semblent montrer qu'aux premiers siècles, le lieu où reposaient les justes, le fait de la béatitude achevée, douteux pour le plus grand nombre, n'étaient mentionnés, dans les poésies épigraphiques que par l'entraînement de la forme. Voici quelques exemples tirés de la Gaule, d'après les *Inscriptions chrétiennes* d'Edm. Le Blant :

- n. 21 : *...quæsitæ cœli promeruisse vitas...*
- n. 25 : *...transiit innocuus regna superna tenet...*
- n. 26 : *...ædibus ad cœlum terris migravit ab imis...*
- n. 31 : *...de mundi regnis ad tua regna vocas...*
- n. 165 : *...tu quoque qui cœlis habitas Martine pre-cator...*
- n. 184 : *...in cœlo simili gaudet uterque loco...*
- n. 204 : *...terrea post linquens cœlestia regna petivit.*
- n. 219 : *...migravit regnum raptus ad æthereum...*

¹ *Corpus inscriptionum latinarum*, t. v, n. 6218; Le Blant, *Dictionn.*, t. II, p. 408; *Dictionn.*, t. XI, col. 1078, n. 17. — ² L. Renier, *Inscriptions de l'Algérie*, n. 4058. — ³ R. Egger, *Die altchristliche Friedhof Manastirine*, dans *Forschungen in Salona*, II, Wien, 1926, p. 102, n. 246. — ⁴ E. Hübner, *Inscriptiones Hispanæ christianæ*, p. 38, n. 125; p. 58, n. 125. — ⁵ Mai, *Scriptorum veterum nova collectio*, t. v, p. 146, n. 8. — ⁶ Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la*

Gaule, t. I, p. 8. — ⁷ De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, t. I, p. 180, n. 412. — ⁸ Id., *ibid.*, t. I, p. 88, n. 159. — ⁹ Id., *ibid.*, t. I, p. 192, n. 442. — ¹⁰ *Corpus inscriptionum latinarum*, t. v, n. 6734. — ¹¹ *Das Paradies, eine Stätte des Lichtes*, dans C.-M. Kaufmann, *Die Sepulcralen Jenseitsdenkmäler der Antike und des Urchristentums*, in-8°, Mainz, 1900, p. 63-77. — ¹² *Passio*, c. XII. — ¹³ *Passio*, c. VI. — ¹⁴ *Acta*, c. III. — ¹⁵ *Acta*, c. XI. — ¹⁶ *Acta*, c. VI.

- n. 220 : ...*ut cælo reddens animam sic membra sepulcro...*
 n. 221 : ...*terrenum liquit cælica regna petens...*
 n. 321 : ...*monstras quippe tibi iura patere poli...*
 n. 334 : ...*ob quod prærutilum detinet ipse polum...*
 n. 353 : ...*ad. xpm detulit annos innocens subito ad cælest[ia re]gna transi[er]it*
 n. 409 : ...*sed revehens cælo pro meritis animam...*
 n. 425 : ...*cælos*, n. 426; *cælo*; n. 429 : *cælica regna*; n. 512 : *fulgida regna*; n. 515 : *cælestia regna*; n. 554 : *cælis*; n. 559 : *cælestia*; n. 564 : *cælos*; n. 581 : *cælis*; n. 601 : *cælo*; n. 635 : *cæli*.
 n. 25 : ...*iam paradisiacas possidet aptus opes.*
 n. 167 : ...*hic inhabitavit quem paradisis habet.*
 n. 212 : ...*ad paradisiacas epulas te cive reducto...*

Nous avons parlé à plusieurs reprises des textes métriques qui font mention du paradis, voici, selon nous le plus intéressant et le plus beau (fig. 9708), sur une inscription romaine de l'année 382. Il en reste un fragment conservé à Sainte-Agnès-hors-les-Murs, fixé à la paroi de l'escalier qui descend à l'église; la paléographie est très mauvaise ainsi que l'état de conservation. La partie perdue nous a été heureusement conservée depuis le mot *Amplificam* jusque *gramina rivis*, dans le ms. *Palat. 833*, fol. 92, de la bibliothèque Vaticane, sans indication de provenance, mais faisant suite à une épigramme encore conservée à l'Agro Verano. L'inscription entière est conservée dans les papiers de Suarès, ms. *Barberini XXXVIII-100*, parmi d'autres inscriptions de Sainte-Agnès.

J. Spon et Stosch placent cette pierre à Saint-Laurent, Maffei à Sainte-Agnès où elle se trouve encore; il se pourrait donc qu'elle ait été changée de lieu vers le milieu du XVIII^e siècle. D'ailleurs ce ne serait pas la seule qui serait dans ce cas (voir De Rossi, *Inscr.*, t. 1, n. 283).

Outre l'intérêt qui s'attache à ce texte, le P. Garrucci s'est aperçu qu'il forme un acrostiche comme on va le voir.

Theodora qu(a)e vixit annos 21, menses 7, dies 23, in pace, est bisomum.

- ▷ *mplificam sequitur vitam dum casta Afrodite,*
 ▽ *ecit ad astra viam, Christi modo gaudet in aula.*
 ▽ *estitit hæc mundo semper cælestia quærens,*
 ○ *ptima servatrix legis fidelique magistra*
 □ *edit egregiam sanctis per s(a)ecula mentem.*
 — *nde p(er) eximios paradisi regnat odores,*
 — *empore continuo vernant ubi gramina rivis,*
 ▽ *xpectatque deum superas quo surgat ad auras.*

*Hoc posuit corpus tumulo mortalia linqens,
 Fundavitque locum coniunx Evac(rius ins)tans.*

Dep(osita) die... Antonio et Syagriô con(ss).

* Théodora qui vécut 21 ans, 7 mois, 23 jours, en paix, dans cette tombe à deux places.

* Tandis qu'Afrodite poursuit chastement une vie plus longue, elle est allée jusqu'aux astres et maintenant elle est joyeuse dans la cour du Christ. Elle résista au monde, cherchant toujours les choses célestes, excellente gardienne de la loi et de la foi, donnant l'exemple. Elle a remis aux saints son noble esprit pour les siècles. Aussi parmi les parfums exquis du paradis, elle règne là où un printemps perpétuel entretient le gazon des rives et elle attend le Dieu qui l'élèvera à des régions supérieures.

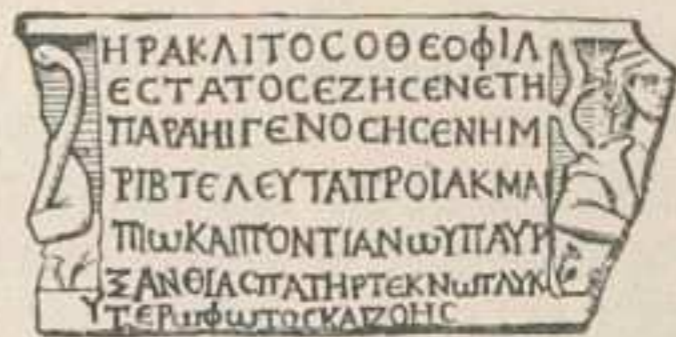
* Elle a livré ce corps à la tombe en laissant les choses mortelles, et la place en a été assurée par Evagrius, pressé de la rejoindre. * Inhumée le... 382.

Les deux dernières lignes commencent par H. F. qui peuvent s'entendre : *honestissima femina*.

BIBLIOGRAPHIE. — Gruter, *Inscript.*, p. 1177, n. 5. — J. Spon, *Voyages*, t. III, p. 13, 14. — Doria, p. 188,

n. 1. — Maffei, *Museum Veronense*, p. 279, n. 2. — De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. 1, p. 141, n. 317. — Buecheler, *Anthologia latina*, n. 669. — Garrucci, dans *Civiltà cattolica*, 1880 (17 avril), p. 202. — De Rossi, *op. cit.*, t. 1, suppl. 1 (édit. Gatti), p. 100, n. 1703; t. II, p. 118, n. 104.

Les textes qu'on vient de lire sont loin d'être les seuls qui contiennent la mention ou une allusion au paradis; on sait que les textes liturgiques groupent sous trois chefs principaux les éléments de la félicité des élus; on lit au *memento* des morts du canon de la messe, la demande pour les défunts du *locus refrigerii, lucis et pacis*; cette idée du rafraîchissement, de lumière et de repos, se trouve mentionnée ou insinuée dans un grand nombre de textes qu'on sera bien aise de trouver groupés ici :



9709. — Inscription romaine de l'année 238. D'après De Rossi, *Inscriptiones christianae urbis Romae*, t. 1, p. 13, n. 8.

Le plus ancien, parmi ceux qui sont datés, est une inscription romaine de l'année 238, où Aurelius Xanthias souhaite lumière et vie à son enfant Héraclite, mort à l'âge de 7 ans et 13 jours, après 12 jours de maladie (fig. 9709):

Ἡράκλιτος ὁ θεοφιλέστατος ἐζήσεν
 ἔτ(η) ἡ παρὰ ἡ(μέρας) ιγ, ἐνόσησεν
 ἡμ(έ)ρ(ας) ιδ, τελευτᾶ πρὸς ια Κ(αλανδῶν)
 Ματ(ων) Πίω καὶ Ποντιανῶ ὑπ(άτοις).
 Αὐρ(ήλιος) Ξανθίας πατὴρ τέκνω
 γλυκυτέρῳ φωτὸς καὶ ζωῆς.

Parmi les épigraphistes qui se sont occupés de ce texte, Amati est le seul qui ait mis en doute son origine chrétienne, sans une seule bonne raison. De chaque côté de l'inscription, on voit les vestiges de la décoration d'un couvercle de sarcophage, laquelle n'appartient pas encore à la symbolique chrétienne; c'est probablement une pièce achetée chez un marbrier, mais on remarquera que le D. M. manque. Amati reconnaît d'ailleurs que cette inscription vient d'une catacombe et J.-B. de Rossi ajoute : *in quibus multos id genus sarcophagos a Christianis positos hoc seculo fuisse experientia compertum habeo*.

Bibl. — Amaduzzi, *Anecdota litteraria*, t. 1, p. 479, n. 9. — Amati, dans *Atti dell' accad. pontif. d'archeol.*, t. 1, p. 80-81. — Osann, *Sylloge inscriptionum*, p. 441, n. 115. — Franz, dans *Corp. inscr. graec.*, n. 6408. — De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. 1, p. 13, n. 8.

C'est encore la lumière qu'on souhaite à Timothea ¹:

AETERNA TIBI LVX TIMOTHEA IN ✱ QVAE VIXIT
 ANNOS XIII MENSES IX IN PACE *deposita* VII ID.
 AVG., ainsi qu'à Zosima ²:

ACCIPERE ME DIXIT DOMINE *in tua limina Christe*
 EXAVDITA CITO FRUITVR *modo lumine coeli...*

Dans l'épithaphe de Pectorius (voir *Dictionn.*, t. 1, au mot *AURUN*) nous lisons cette exclamation adressée

¹ Marini, dans A. Mai, *Script. veterum nova coll.*, t. v, p. 446, n. 8. — ² De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 47, 48; *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1938.

à l'Ichtus : ΦΩC TO ΘΑΝΟΝΤΩΝ, et sur une inscription romaine datée de l'année 393 on nous apprend qu'¹ :

EVTICHIVS SAPIENS PIVS ADQ·BENIGNVS
in CHRISTVM CREDENS PREMIA LVCIS ABET

tandis que quelques années plus tôt, en 363, nous lisons que le défunt² :

est sociatus SANCTIS PRO MERITIS ET OPERA TANTA
.....
dedisti corpus TERRAE PIGNVSQVE RECEPTVS
spiritus splENDORI CVM LVMINE CLARO.

Enfin en 397, l'épithaphe de Severianus nous le montre, doux et innocent, dormant in somnio pacis³

CVIVS SPIRITVS IN LVCE DOMINI SVSCEPTVS EST

Parmi bien d'autres nous citerons encore les formules suivantes :

ACCEPTIT REQVIEM IN DEO⁴
REQVIEM ADCEPIT IN DEO PATRE NOSTRO ET
[CHRISTO EIVS⁵
HIC IACET PERPETVVS IN CHRISTO DEO SVO⁶
BEATOR IN DEO CONDEDIT MENTEM⁷
SCIMVS TE IN ✠⁸
SCIO NAMQVE BEATAM⁹
ACCEPTA APVD DEVM¹⁰
MIPINA AKETTA IN XPTO¹¹
IN DOMO AETERNA DEI¹²
RECEPTVS AD DEVM¹³
ELATVS EST (ad Deum)¹⁴
RAPTVS ETERNE DOMVS¹⁵
EVGENIAE REDDITAE¹⁶
ANIMA TVA CVM IVSTIS¹⁷
INTER INNOCENTIS¹⁸
INTER SANTOS¹⁹
A TERRA AD MARTYRES²⁰
IN GREMIO ABRAHAM²¹
ACCERSITVS AB ANGELIS²²

VII. SUR LA CROYANCE AU PARADIS TERRESTRE. — On a répété maintes fois que le peuple juif tenait dans l'histoire primitive de l'humanité une place disproportionnée à son importance réelle. Cette nation n'était, en réalité, qu'une petite tribu issue et détachée du peuple chaldéen, mais elle s'avisa d'écrire, même elle écrivit beaucoup; pendant des siècles elle posséda des écrivains, et ceux-ci abordèrent les sujets les plus divers, les plus graves, les plus passionnants. Ils conservèrent les traditions répandues parmi ce peuple, traditions qui lui sont communes avec les Égyptiens et les Babyloniens sur les origines du monde. Bien plus, ces traditions se retrouvent parmi des peuplades qui n'ont pas eu le moindre rapport avec la Chaldée, l'Égypte et les autres foyers de civilisation; peuplades séparées du monde, isolées sur des continents exigus, des îlots perdus dans l'étendue immense de l'Océan Pacifique; pour le fond, ce sont les mêmes souvenirs touchant une période primitive de bonheur suivie d'une chute lamentable, au sein d'épreuves de

tous genres. Ces traditions recueillies, comparées, proviennent d'une source unique, d'un récit fondamental: ceci ne peut être contesté²³. En effet, on se trouve en présence de croyances analogues entretenues chez des peuples séparés les uns des autres par des espaces infranchissables et sans communications possibles entre eux pendant des dizaines de siècles. Il y a plus. Ces peuples diffèrent les uns des autres par les superstitions, par la civilisation, par l'intelligence et par l'usage des moyens de culture qu'ils possèdent et qu'ils emploient. Est-il soutenable que, dans ces conditions, ils aient imaginé, développé, conservé un récit analogue et, parfois, identique jusque dans les détails avec celui que possédaient et se transmettaient des peuples qui n'avaient jamais eu avec eux le plus léger contact, les rapports les plus passagers et les plus superficiels? On ne peut donc se dérober à l'évidente tradition primitive et unique d'une période paradisiaque dont la notion s'est répandue avant la dispersion des peuples sur la terre, tradition universelle renfermée dans un récit unique qui se trouve à l'origine de tout ce qui a été conservé par écrit ou oralement sur l'existence d'un paradis terrestre.

Il n'est pas impossible, sans doute, que certaines peuplades très distantes les unes des autres aient eu, à une date inconnue et à l'aide de moyens ignorés, quelque communication; mais, en l'accordant, encore faut-il restreindre cette possibilité à ce qu'il est raisonnable de lui concéder. On ne peut soutenir que des tribus errantes de l'Asie aient jamais entretenu des rapports avec des peuplades de l'Amérique du Sud, par exemple les Batoutsi de l'Afrique avec les Caraïbes de l'Amérique²⁴.

Ce qui demeure un fait hors de contestation, c'est que des peuples primitifs, écho de croyances plus primitives encore, partagent, touchant l'existence et le caractère du paradis terrestre, les mêmes croyances. Ils en font la demeure de la divinité et des dieux, et le considèrent comme éternel: Batoutsi et Bagandais en Afrique, Mexicains et Péruviens en Amérique, peuplades anonymes en Océanie²⁵. D'autres font du lieu où séjournèrent les premiers humains un séjour privilégié, c'est le cas pour les Babyloniens, les Sumériens, les Grecs, les Germains, les Égyptiens. D'autres peuples admettent que le paradis demeurera jusqu'à la fin du monde; jusqu'alors il est le séjour des justes dont la vie est terminée. Telle est la croyance des Indiens, des Perses, des Caraïbes de l'Amérique du Sud et des insulaires de Tonga, en Océanie²⁶. Enfin, Chinois et Mexicains se rencontrent dans la croyance que les eaux qui fécondent la terre sortent du paradis²⁷. Ce paradis échappe, de par sa situation, aux cataclysmes qui désolent la terre, par la raison très simple que nombre de peuples le placent dans les cieux. L'écho de cette croyance se retrouve dans le Zohar et dans Bède²⁸ qui affirment que le paradis n'a pas été ravagé par les eaux du déluge. A peine trouve-t-on deux ou trois témoignages en sens contraire. Au dire des Péruviens, le péché a privé les hommes de la nourriture qu'ils y recevaient et il a transformé la terre en désert²⁹. D'après la tradition des Pélavians (Australie),

¹ De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. 1, p. 180, n. 412. — ² Id., *ibid.*, t. 1, p. 88, n. 159. — ³ Id., *ibid.*, t. 1, p. 192, n. 442. — ⁴ Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 97. — ⁵ Gruter, *Inscr. antiq.*, p. MLII, n. 12. — ⁶ Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. MCDXXXIII, n. 5. — ⁷ De Boissieu, *Inscr. antiq. de Lyon*, p. 550. — ⁸ G. Marini, *Atti del frat. Arvali*, p. 362. — ⁹ Id., *ibid.*, p. 266. — ¹⁰ Bosio, *Roma sotterranea*, p. 105. — ¹¹ Fabretti, *Inscr. domestic.*, p. 391, n. 254. — ¹² Bottari, *Osservazioni sopra i cimiteri*, pl. VII, n. 8. — ¹³ De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. 1, n. 5. — ¹⁴ Id., *ibid.*, t. 1, n. 1192. — ¹⁵ Marangoni, *op. cit.*, p. 127. — ¹⁶ Boldetti, *op. cit.*, p. 407. — ¹⁷ Mai, *Op. cit.*, t. 1, p. 381. — ¹⁸ Perret, *Catac. de Rome*,

t. v, pl. XVII, n. 20. — ¹⁹ Oderico, *Syll. veter. inscr.*, p. 341. — ²⁰ De Boissieu, *op. cit.*, p. 547. — ²¹ Marini, *I papiri diplomatici*, p. 244. — ²² Fabretti, *op. cit.*, p. 581, n. LXXXVI. — ²³ H. Lüken, *Die Traditionen des Menschengeschlechtes*, Münster, 1869; J. Feldmann, *Paradies und Sündenfall*, Münster-im-Westf., in-8°, 1913. — ²⁴ Feldmann, *op. cit.*, p. 420, 471. — ²⁵ Id., *ibid.*, p. 419, 420, 422, 433, 436; Lüken, *op. cit.*, p. 120, 138. — ²⁶ Feldmann, *op. cit.*, p. 318, 356, 471, 483; Lüken, *op. cit.*, p. 70-73, 75, 135. — ²⁷ Feldmann, *op. cit.*, p. 359; Lüken, *op. cit.*, p. 72. — ²⁸ Bède, *Hexameron*, I, P. L., t. xci, col. 44. — ²⁹ Feldmann, *op. cit.*, p. 471; Lüken, *op. cit.*, p. 136.

le déluge aurait couvert de ses eaux les lieux où les dieux conversaient avec les hommes à l'origine des temps ¹.

VIII. SUR LA SITUATION DU PARADIS TERRESTRE. — A.-J. Letronne (voir t. VIII, col. 2654) estimait qu'on peut réduire les opinions des Pères de l'Église sur cet objet à deux principales : l'une qui plaçait le paradis terrestre dans notre terre habitable; l'autre qui le mettait dans l'*Antichthone* ou terre opposée à l'*habitable* ².

1° *Situation du paradis à l'Orient de la terre habitable.* — Ceux qui le placèrent dans notre terre habitable, supposèrent qu'il en occupait la partie la plus orientale : ils se fondaient sur l'expression de la Genèse dans la version des Septante : « Dieu avait planté vers l'Orient, κατ' ἀνατολάς, un jardin délicieux ³. » C'est en conséquence de ce texte que Josèphe ⁴ et les premiers Pères grecs s'accordèrent à mettre le paradis vers les sources de l'Indus et du Gange ⁵. Cette opinion devint générale dans tout le Moyen Âge. On la retrouve dans l'anonyme de Ravenne (I, 6) : elle est clairement exprimée sur la carte d'André Bianco : et c'est par suite de cette idée si répandue que Christophe Colomb, parvenu sur la côte de l'Amérique méridionale, crut toucher au paradis terrestre. Mais elle présentait de graves difficultés. D'après les textes formels de la Genèse, deux des fleuves du paradis étaient l'Euphrate et le Tigre. Comment concevoir qu'ils pussent sortir de ce lieu de délices, si on le suppose placé dans l'Inde? Un autre de ces fleuves, le *Gihon* ou *Géon* environnait l'Éthiopie ⁶ et, selon Jérémie ⁷, le Géon est le Nil, aussi les Pères de l'Église sont unanimes sur l'identité de ce fleuve avec celui d'Égypte, en même temps qu'ils sont forcés d'admettre que c'est l'Indus ou le Gange.

Pour lever ces énormes difficultés, on eut recours à l'ancienne opinion sur le cours souterrain des fleuves. On imagina que l'Euphrate et le Tigre avaient, en effet, leur source dans l'Inde, où était le paradis terrestre et que, se perdant sous terre, ils étaient amenés par des canaux invisibles jusqu'aux montagnes de l'Arménie ou de l'Éthiopie, d'où ils ressortaient de nouveau. C'est là ce que disent Théodoret ⁸, l'anonyme de Ravenne ⁹, l'auteur d'un fragment sur le paradis ¹⁰ et d'autres encore.

Une opinion analogue est exposée par Sévérien de Gabale, qui fait du Phison, le Danube ¹¹, de même que l'historien Léon Diacre ¹². Ce grand fleuve venait de l'Inde par-dessous terre et ressortait par les montagnes celtiques, comme le Géon par celles de l'Éthiopie, après avoir coulé sous l'océan Indien; voyage que Philostorge trouve facile à comprendre ¹³; de cette manière, on expliquait aussi comment le Géon, selon les termes de Moïse, environnait l'Éthiopie.

Or, ce système d'explication qui nous semble si étrange, devait paraître fort naturel aux Pères de l'Église, et tout devait les porter à admettre cette solution commode d'une si grave difficulté : car l'opinion du cours souterrain des fleuves, consacrée par les anciennes traditions de la Grèce, était entrée dans tous les esprits, et l'on voit les historiens et les géo-

graphes l'admettre sans aucune peine à des époques encore assez récentes.

Ainsi, Pomponius Méla, qui copie des idées plus anciennes que lui, admet que le Nil prend sa source dans l'Antichthone, séparée de nous par la mer, en passant sous le lit de l'Océan et qu'il arrive dans la haute Éthiopie, d'où il descend en Égypte ¹⁴. Cela ne s'éloigne pas beaucoup de l'opinion de Philostorge. Sans parler de la jonction prétendue de l'Inachus d'Acarnanie avec celui de l'Élide, du Nil avec l'Inopus de Délos, et d'autres opinions locales que l'on croyait fermement, il suffira de se souvenir que le voyage de l'Alphée à Syracuse par-dessous la mer Ionienne était un fait admis et reconnu par Timée, qui racontait sérieusement qu'on avait vu un flacon jeté dans l'Alphée ressortir dans la fontaine Aréthuse; et par Pausanias, qui n'en doute pas le moins du monde et se fâcherait presque que l'on en doutât ¹⁵. Sénèque établit de même la possibilité de ces voyages souterrains : *non equidem existimo diu te hæsitaturum an credas esse subterraneos omnes et mare absconditum*; et il donne pour preuve le voyage de l'Alphée en Sicile : *quid, cum vides Alphæum... in Achaia mergi et in Sicilia rursus, transjecto mari, effundere amœnissimum fontem Arêthusam* ¹⁶. Il ne faut donc pas s'étonner si Eratosthène croyait que les marais de Rhinocolura étaient formés par les eaux de l'Euphrate et du Tigre, qui s'y rendaient en suivant des canaux souterrains de 6 000 st. de longueur ¹⁷. Encore au temps de Pausanias ¹⁸ et de Philostrate ¹⁹, il y avait des gens qui croyaient que l'Euphrate, après s'être perdu dans un marais, reparaissait sous le nom de Nil aux montagnes d'Éthiopie.

Assurément, il n'y a pas loin de ces explications à celles que les saints Pères adoptèrent plus tard. Les notions de cette étrange physique étant à ce point entrées dans les esprits, quand on fut obligé d'y avoir recours pour concilier la position connue des grands fleuves, le Danube, le Nil, l'Euphrate et le Tigre, avec celle qu'on assignait au paradis terrestre qu'ils arrosaient, on ne pouvait en être détourné par la nécessité d'admettre ces voyages souterrains.

Il faut ajouter que ces voyages eux-mêmes et l'ascension des fleuves du sein de la terre jusqu'aux montagnes, ne devaient point paraître invraisemblables, d'après les idées que toute l'antiquité s'était faite de l'origine des rivières; car on pensait que d'immenses réservoirs existaient dans les entrailles de la terre et que les eaux en sortaient soulevées par une certaine force d'ascension nommée *αλώρη*, analogue à celle qui pousse les matières enflammées dans les éruptions volcaniques ²⁰. La même doctrine respire dans le conte que faisait un certain Asclépiodote qui, descendu dans une mine abandonnée, racontait qu'il y avait vu d'immenses réservoirs d'eau donnant naissance à de grands fleuves ²¹. Ce conte n'était que l'expression d'une opinion admise, et celui qui le faisait savait bien qu'il trouverait des esprits tout préparés à le croire. C'est celle que Virgile a mise en œuvre dans les *Géorgiques*, lorsqu'il suppose qu'Aristie vit dans le palais de sa mère la source des fleuves les plus

¹ Feldmann, *op. cit.*, p. 482. — ² Letronne écrivait à Alex. de Humboldt : « Vous me demandez des éclaircissements sur la position que les Pères de l'Église ont assignée au paradis terrestre, et sur les notions géographiques qui ont pu les conduire aux idées qu'ils se sont faites à cet égard. Je répondrai à votre désir en vous présentant l'extrait d'un mémoire que j'ai lu à l'Académie des inscriptions dans le courant de l'année 1826, et qui depuis est resté inédit, parce que je le destinai à un plus grand ensemble dont je ne voulais pas le détacher. » Cet ensemble devait être l'*Histoire de la cosmographie et de la géographie générale chez les anciens*; il a paru dans l'*Examen critique de la géographie*

du nouveau continent, par A. de Humboldt, t. III, 1837, p. 119-129, et dans les *Œuvres choisies*, édit. E. Fagnan, II^e sér., 1883, t. I, p. 415-422. Nous le donnons tel que Letronne l'a écrit. — ³ Gen., II, 7. — ⁴ *Antiq. jud.*, I, I, c. 1, 3. — ⁵ Cf. Lud. Vivès, *Ad S. Augustini De civit. Dei*, I, II, c. 1. — ⁶ Gen., II, 13. — ⁷ Jérém., II, 28. — ⁸ *In Genesim.* — ⁹ *Anonym.*, I, 8. — ¹⁰ Saumaise, *Ex. Pl.*, p. 488. — ¹¹ *De creat. mundi*, p. 267. — ¹² Edit. Hase, I, VIII, c. 1. — ¹³ *Hist. eccl.*, III, x. — ¹⁴ Pomponius Méla, I, I, c. IX, p. 52. — ¹⁵ v, 7, 2. — ¹⁶ *Quest. nat.*, III, 26, 2. — ¹⁷ Strabon, I, XVI. — ¹⁸ Pausanias, I, II, 5, 3. — ¹⁹ Philostrate, *Vit. Apoll. Tyan.*, I, 14. — ²⁰ Platon, *Phædr.*, 60. — ²¹ Sénèque, *Quest. nat.*, V, 15, 1.

éloignés, le Thase, le Lycus, le Tibre, le Teverone, l'Hypanis, le Caïque, l'Eridan, etc.¹.

On voit donc que les Pères de l'Église, en admettant le cours souterrain des fleuves pour lever la grande difficulté qui les arrêtait, ne faisaient qu'appliquer une notion qui est dans tous les esprits, et que ni eux ni leurs lecteurs ou leurs auditeurs ne pouvaient avoir aucune peine à se contenter de cette explication.

2° *Situation du paradis de l'Antichthone.* — Cette première opinion, toute satisfaisante qu'elle pouvait paraître, présentait cependant encore une difficulté grave, qui força quelques-uns de chercher une autre place au paradis.

Si le paradis était situé dans notre terre habitable, se disait-on, pourquoi n'y est-on jamais parvenu? Comment quelques-uns des voyageurs qui se rendent dans la Sérique n'en ont-ils jamais eu de nouvelles? C'est là ce que se demande Cosmas Indicopleustès, et la question est assez embarrassante. Plusieurs se tiraient de ce pas difficile, en disant que Dieu n'avait pas voulu qu'on vit le paradis depuis le déluge. Cette solution, bien que commode, ne satisfaisait pas tout le monde.

Il fallait donc songer à placer le paradis dans un lieu inaccessible aux efforts humains. Les uns supposèrent qu'il était situé sur un des points les plus élevés de la terre que n'avaient pu atteindre les eaux du déluge; et cette opinion de saint Éphrem paraît n'avoir pas été inconnue à Colomb. Les autres placèrent le paradis dans une terre située de l'autre côté de l'océan Indien, dans une partie opposée à l'Inde, et au pays de Tsinas ou Tsinitza, par conséquent toujours à l'Orient, κατ' ἀνατολάς selon l'expression littérale dont on ne voulait pas s'écarter. C'était l'opinion de Cosmas, que ce voyageur n'a pas plus inventée que le reste de son système cosmographique.

On fit revivre de cette manière l'Antichthone ou terre opposée des anciens, située dans la zone australe. Cette notion qui se lie à celle des zones, des terres océaniques et des antipodes par des rapports curieux à observer, fut toujours, au moins depuis Platon, distinguée de celle des îles plus ou moins éloignées qu'on supposait répandues dans l'Océan. La grande terre méridionale, proprement l'Antichthone, habitable comme la nôtre, dont elle est séparée par l'Océan, est admise par Aristote et Eratosthène; Virgile dans les *Géorgiques*, n'a fait que traduire les vers de l'*Hornis* du philosophe alexandrin². Ce fut l'opinion de l'École d'Alexandrie, à l'exception d'Hipparque et de ses partisans; on la retrouve dans le *Songe* de Scipion, dans Manilius, Méla et Macrobe. Ce dernier, en exposant cette doctrine aristotélique que les deux terres habitables, situées en regard l'une de l'autre, sont séparées par un océan qui occupe toute la zone torride, établit que cet océan est lui-même environné de quatre autres terres séparées par de larges canaux, qui portent dans notre hémisphère les eaux de l'océan extérieur: idée singulière, qui présente un mélange de diverses notions fondées sur le système homérique: et on doute à peine qu'elle soit empruntée de quelque commentateur d'Homère qui aura voulu donner une explication savante du fleuve Océan et de ses sources. Le système de Macrobe offre une analogie assez frappante avec celui de Cosmas, en ce que l'océan qui entoure les deux terres habitables est borné de tous côtés par des terres inconnues.

Ceux qui plaçaient le paradis dans l'Antichthone pour expliquer comment il était resté inconnu depuis le déluge, n'auraient pas gagné beaucoup à cette hypothèse, s'ils n'avaient pas en même temps supposé

innavigable la mer qui séparait cette terre de la nôtre. C'est à quoi notre Cosmas a pris soin de pourvoir. Et encore ici, il n'a été que l'écho d'une des opinions les plus anciennes parmi les géographes grecs. Car une fois que l'existence des terres hyperocéaniques eut été admise, il fallut trouver une cause qui empêchait les navigateurs d'y parvenir. Voss croit que les Phéniciens avaient beaucoup contribué à répandre cette opinion, pour détourner les navigateurs des autres nations de suivre leurs traces. Cela se peut. Mais ce qui est certain, c'est qu'on voit cette opinion se montrer à toutes les époques. Déjà Sésostris, dans ses navigations lointaines, avait été arrêté par les bas-fonds de l'océan extérieur³. Selon Pindare, la mer est innavigable au-delà des Colonnes⁴. Euripide le dit également dans l'*Hippolyte* (vs. 744). L'expédition d'Hannon repoussa ces bas-fonds au-delà de Cerné, et celle de Pythéas en débarrassa les côtes occidentales de l'Europe. Cette idée perce de tous côtés. Denys d'Halicarnasse dit que les Romains possèdent toutes les terres où l'on peut pénétrer et toutes les côtes où l'on peut naviguer⁵. Toutes les mers extérieures étaient censées innavigables à une certaine distance des côtes⁶ à cause des fucus et des bas-fonds; elles étaient παράσώδη ou πηλώδη. Agathémère et Ptolémée placent aussi une mer basse entre l'Océan Indien et la côte orientale d'Afrique⁷. Cléomède, postérieur à tous les deux, dit que les antipodes sont séparés de nous par un océan innavigable peuplé de cétacés énormes⁸. Une notion aussi répandue chez les savants du paganisme ne pouvait manquer d'être adoptée par ceux des Pères qui croyaient en avoir besoin pour lever certaines difficultés d'interprétation. Saint Clément de Rome, au dire d'Origène⁹ et de Clément d'Alexandrie¹⁰ croyait « qu'il existait un océan impossible à traverser au-delà duquel il y avait d'autres mondes ». Saint Basile pensait de même, ainsi que Tatien, Constantin d'Antioche, dans Moïse de Khorène, Jornandès, Bède le Vénérable et beaucoup d'autres.

IX. SUR LE PARADIS EXTRA-TERRESTRE. — Où donc les premières générations chrétiennes situaient-elles l'Éden? Ce n'était ni sur les montagnes d'Arménie, ni dans les plaines de la Babylonie. Guidées par un verset de la Genèse (II, 10) elles cherchaient un grand fleuve dont les eaux arrosent le jardin aux quatre fleuves ou canaux, qui sont — pour les juifs ainsi que pour les chrétiens — le Tigre, l'Euphrate, le Nil et le Gange. Les sources de l'Euphrate et du Tigre, du Nil et du Gange tracent au paradis une *area* de dimensions respectables, puisque ces sources se trouvent dans des pays diamétralement opposés. Est-il possible, dès lors, de les réduire à une source paradisiaque unique? Peut-être, si on adopte l'explication que voici:

On distingue les eaux douces telles que pluies, rosées, fleuves, sources dont le réservoir se trouve dans les régions supérieures, génératrices de vie, et les eaux salines et stériles qui tuent la végétation. Les fleuves terrestres descendent de la voûte céleste qu'est le firmament azuré et qui se trouve être ainsi la source unique et ramassée des quatre fleuves paradisiaques. Cette opinion a été commune à différents peuples de l'antiquité: Égyptiens, Babyloniens, Grecs, Indiens, Perses, Chinois, Mexicains; on peut dire qu'elle a été universellement adoptée. Ces eaux qui découlent du firmament ont une vertu purificatrice et fécondante après avoir touché la terre et s'y être rassemblées.

Semblable explication a souri à certains auteurs chrétiens. Saint Jean Damascène parle du fleuve paradisiaque qui entoure la terre et il en fait le réservoir de toute l'eau potable; certainement les apo-

¹ *Georg.*, I, IV, vs. 365-372. — ² *Georg.*, I, I, vs. 233-239. — ³ Hérodote, II, 102. — ⁴ *III Nemes.*, 97. — ⁵ *Antiq. rom.*,

I, 3. — ⁶ Suidas, au mot ἀπλωτα. — ⁷ Agathémère, II, 11. — ⁸ *Cycl. Theor.*, I, 2. — ⁹ *De principiis*, I. — ¹⁰ *Stromata*, V,

cryphes se sont délectés dans cette idée des eaux fécondes versées par le firmament; d'après la *Visio Pauli*¹, les quatre fleuves paradisiaques descendent du ciel; d'après l'*Apocalypsis Mariae*², le Jourdain prend sa source au paradis; le livre d'Hénoch³ nous le montre ravi au ciel et y contemplant l'embouchure de tous les fleuves du monde. On s'explique, dès lors, comment les fleuves de la terre tirent leurs eaux des sources ou de la mer supracélestes et on peut, dès maintenant, apercevoir la position quelque peu hasardée que prend le paradis extra-terrestre. Ainsi s'expliquent les passages suivants: « Les premiers hommes,

le souvenir du paradis terrestre, indépendamment des événements dont il fut le théâtre. Si les catacombes et les bas-reliefs représentent Adam et Ève, c'est toujours au moment de la tentation ou bien au moment de leur comparution devant Dieu. Si nous cherchons dans les miniatures conservées dans quelques anciens manuscrits de la Genèse, nous trouvons toujours des épisodes sans nul souci des lieux où ils se sont passés. On ne saurait trop regretter la perte de la « Genèse de Cotton » (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 911-927) qui offrait des scènes dont il ne subsiste pas d'analogues, mais en ce qui concerne le paradis terrestre on peut seulement



9710. — Diptyque du musée de Florence. D'après une photographie.

dit Tatien, ont été chassés de la terre, mais pas de celle-ci⁴; « Dieu, dit Lactance, a chassé Adam du lieu saint et l'a relégué en ce monde-ci⁵ » et le martyr Victor ayant demandé à Dieu où est le paradis : *Extra mundum est*, lui est-il répondu⁶.

X. LE PARADIS TERRESTRE. — Les plus anciens monuments de l'archéologie chrétienne nous offrent bien des paysages, mais, on peut le dire, sans aucune prétention. A la *Cappella greca*, par exemple, la scène de la résurrection de Lazare comporte une vague esquisse d'un monticule voisin; sur des sarcophages on voit un arbre représenté qui n'a d'autre destination que de délimiter une scène biblique. Nulle part, peintres et sculpteurs n'ont entrepris d'évoquer

dire en s'appuyant sur quelques fragments (fig. 5187, 5188) qu'on y voyait Dieu conduisant Ève à Adam, et la tentation s'y trouvait représentée.

Le *Pentateuque d'Ashburnham* (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 2972) consacrait une page de miniatures à la création de la terre, de la lumière, à la séparation des eaux supérieures et inférieures, de la terre et de la mer. Une autre page (fol. 6 a) distribue neuf scènes sur trois registres consacrés à Adam et Ève après leur expulsion du paradis et s'employant aux travaux de la terre. La *Genèse de Vienne* (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 927-935) débute avec la tentation et l'expulsion de nos premiers parents de l'Éden. La *Genèse de Saint-Paul-hors-les-Murs* (voir *Dictionn.*, t. iii, col. 856-865;

¹ *Visio Pauli*, n. XLV, édit. James, p. 37. — ² Edit. Tischendorf, p. xxx. — ³ C. XVII. — ⁴ *Adv. Graec.*, xx, P. G.,

t. vi, col. 852. — ⁵ *P. L.*, t. vi, col. 1034. — ⁶ *Passio Montani et Lucii*.

t. VI, col. 935-939), on peut s'en faire une idée suffisante avec la miniature donnée dans *Dictionn.*, t. I, col. 517, fig. 101. On y verra ce que les miniaturistes du IX^e siècle entendaient sous le nom de paradis terrestre : un sol qui produit des fleurs en abondance et quelques arbres.

La seule représentation du paradis terrestre, à notre connaissance, dans l'antiquité chrétienne, se voit sur un diptyque du musée de Florence dont la date peut être reportée au V^e ou au VI^e siècle. Ce diptyque a fait partie de la collection Denon, puis de celle du sieur Carrand, indigne Français qui légua sa collection à l'Italie afin de la soustraire à la France de qui le gouvernement n'était pas de son goût.

« Ce monument d'une rare beauté, offre cet avantage de pouvoir être considéré comme ayant été exécuté en Italie, presque en dehors de toute influence grecque directe (fig. 9710). On y retrouve complètement, et avec un travail fort soigné, l'art que nous font connaître les sarcophages, art si profondément imprégné de traditions romaines, ou plutôt gréco-romaines au point de vue de la disposition et du style des ornements. Le premier feuillet nous montre Adam dans le paradis terrestre, complètement nu — avant le péché — assis près d'un arbre qu'à son feuillage on prendrait pour un chêne; sa figure est jeune, ses cheveux courts sont curieusement frisés. Cette figure nue, copiée sur quelque bas-relief beaucoup plus ancien, est encore d'un bon dessin et le modelé est assez habilement traité; les mains et les pieds sont, il est vrai, déjà légèrement disproportionnés, mais cependant les mouvements sont justes et indiquent chez l'artiste une préoccupation sérieuse de comprendre les formes; c'est surtout dans la représentation des animaux que le sculpteur a triomphé : tous, grands et petits, sont traités avec un soin qui trahit autre chose que l'imitation servile d'un bon modèle; si l'aigle rappelle un peu trop les aigles romaines, le lion, l'ours, le taureau, l'éléphant, la chèvre sont sculptés par un homme qui a observé par lui-même la nature, qui a vu des animaux et en a compris le côté pittoresque. Il ne faudrait pas sans doute en conclure qu'il a étudié la nature avec les mêmes yeux qu'un artiste moderne; mais il n'en est pas moins vrai qu'il y a là une tentative très curieuse, couronnée d'un succès relatif, pour s'affranchir des formules purement classiques. Cet éloignement du thème antique, on le constate au revers du feuillet du diptyque d'Areobindus, dont la facture est plus grossière, quoique dans le même sentiment, et semble devoir faire reporter l'exécution du diptyque autrefois possédé par Denon jusqu'au V^e siècle. Pour le revers du diptyque d'Areobindus (fig. 9711), en effet, il ne peut dater que du VI^e siècle, puisqu'il a dû forcément s'écouler un certain nombre d'années entre le moment de l'émission du diptyque (506), et le moment où l'on a jugé à propos d'enjoliver ainsi son revers. Le sujet est identique : nous sommes encore dans le paradis terrestre et nous assistons à la scène de la tentation d'Ève par le serpent. Mais ici plus de modelé, plus de justesse dans les mouvements qui tournent à la contorsion; et puis l'antiquité païenne tourmente l'esprit de l'artiste : aux animaux du paradis, il ajoute les monstres de la fable, les centaures, les fauves, les hommes à tête d'animaux, les griffons, les sirènes, toutes choses qu'il copie sur les bas-reliefs classiques, non pas textuellement, mais en variant lui-même les attitudes de façon à ce que tous les acteurs qu'il représente prennent réellement part à la scène principale. Dans la bordure, il rompt complètement avec les traditions de l'ornementation classique : plus de motifs stylisés et alternant régulièrement; il emploie les végétaux à la façon des décorateurs de sarcophages : dans la plante, il ne considère

plus ni la feuille, ni la fleur, ni le fruit : il la veut représenter dans son ensemble, depuis son pied jusqu'à



9711. — Diptyque d'Areobindus.
D'après E. Molinier, *Hist. gén. des arts appliqués à l'industrie*,
t. I, pl. III, n. 2.

l'extrémité de sa tige, et au milieu de cette forêt en raccourci, courent et s'agitent une foule de petits animaux. C'est là un exemple de cette décoration de style tout nouveau, telle que nous en trouvons des spécimens sur les entablements des constructions de la Syrie centrale, telle que nous la retrouvons sur les bordures du siège d'ivoire de Ravenne» (voir *Dictionn.*, t. X, au mot MAXIMIEN).

Ce panneau mesure 0 m. 36 de haut sur 0 m. 11 de large. Voici le détail des animaux figurés dans les

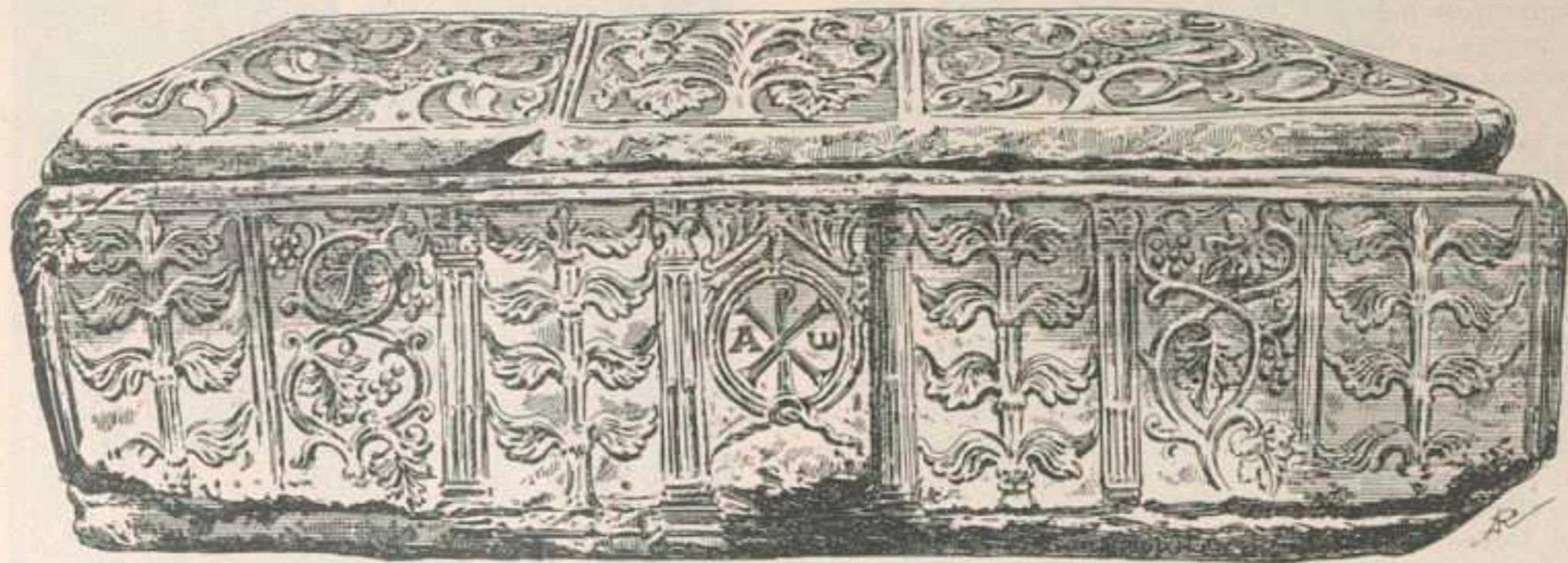
XI. LE PARADIS CÉLESTE. — Nous avons parlé déjà de la conception que les anciens se faisaient du monde (voir ce mot). Les Juifs situaient l'Éden sur les hauteurs célestes; il leur plaisait de confondre le jardin de Dieu avec la Jérusalem céleste¹, ou même de faire descendre de là, le Messie². Parmi les chrétiens, plusieurs localisent l'Éden au ciel. Tatien écrit que le monde que l'homme perdit par son péché, appartient « aux choses supracélestes³ ». Saint Athanase dit que le Christ est remonté là d'où Adam était descendu⁴.



9712. — Sarcophage de Bordeaux.
D'après H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. II, pl. 17 b.

sept registres superposés : 1° serpent tentant Ève; 2° un centaure, une centauresse et deux sirènes à corps d'oiseaux; 3° des satyres et des hommes à têtes d'animaux; 4° un griffon, un lion, une lionne, une licorne; 5° un cerf, un bélier, un taureau, un bouc; 6° un cheval et une jument (?), un chameau, un sanglier, un ours; 7° un éléphant et un animal impossible à déterminer.

Anastase le Sinaïte assure que nos premiers parents tombèrent du paradis⁵; enfin André de Césarée identifie le sein d'Abraham où les âmes attendent la gloire future avec le paradis ou le royaume céleste⁶. Chez les Latins nous rencontrons des affirmations non moins catégoriques. La plus ancienne est celle de la martyre sainte Perpétue qui, dit-elle, *scalam auream miræ magnitudinis pertingentem usque ad cælum... et vidit spa-*



9713. — Sarcophage de Moissac.
D'après Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, pl. xxxvi, n. 1.

BIBLIOGRAPHIE. — Grivaud de La Vincelle, *Monum. ant. inéd.*, t. II, pl. xxviii, p. 232. — Em. Molinier, *Hist. gén. des arts appliqués à l'industrie du V^e à la fin du XVIII^e siècle*, in-fol., t. I, Paris, p. 22, pl. III, p. 57-58 et fig. — A. Héron de Villefosse, *Feuille de diplyque consulaire conservé au musée du Louvre*, dans *Gazette archéol.*, 1884, p. 117-128.

¹ Talmud, *Chagiga*, 12 b; *Testament de Dan*, n. 5; *Apocalypse de Baruch*, n. 4; *IV Esdras*, VII, 26; cf. E. Kautsch, *Die Apokryphen und Pseudepigraphen des Alt. Test.*, in-8°, Tübingen, 1899, t. II, p. 413, 485. — ² *Livre d'Hénoch*, xxxviii, 1; xxxix, 6; liii, 6. — ³ Tatien, *Adv. Græcos*, n. xx, *P. G.*, t. vi, col. 851, 852. — ⁴ S. Athanase, *Contr.*

*tium horti immensum*⁷ ce qu'elle nomme *cælum*, son compatriote Tertullien l'appelle paradis : *Quomodo Perpetua, fortissima martyr... in revelatione paradisi, solos illic conmartyræ suos vidit*⁸. La même confusion reparait en Afrique, chez saint Cyprien qui parle du *paradisus Dei qui testibus floret* et du *cælum* où *martyres gaudent*⁹; on la retrouve chez saint Jérôme qui

Apollin., I, 7, *P. G.*, t. xxvi, col. 1105. — ⁵ *Questiones*, n. 16; *P. G.*, t. lxxxix, col. 488. — ⁶ *Comment. in Apocal.*, c. lvii, *P. G.*, t. clxxxvi, col. 377. — ⁷ *Passio Perpetuæ et Felicitatis*. — ⁸ Tertullien, *De anima*, c. lv, *P. L.*, t. II, col. 745. — ⁹ S. Cyprien, *De laude martyrii*, n. xi, *P. L.*, t. IV, col. 793.

écrit tour à tour que les prophètes Hénoch et Hélie sont montés au ciel¹, ou bien ont été enlevés au paradis². Dès lors, il n'y a plus lieu d'être surpris de lire dans Cassien à propos de la descente du Sauveur aux enfers : *Hora vero nona inferna penetrans... captivitatē sanctorum... captam transvexit secum ad cœlos; igneaque romphæa summota, antiquum incolam paradiso pia confessione restituit*³.

Et ce ne sont pas les seuls témoignages qui s'offrent à nous. Il faudrait encore mentionner le poète Prudence pour qui le séjour verdoyant du paradis, *amena vireta*, est une seule et même chose avec le

le paradis d'Adam, d'où ils montent dans les nues à la venue de l'antéchrist⁴. L'*Évangile (copte) de Barthélémy* place l'Éden au septième ciel⁵; de même l'*Ascension d'Isaïe*⁶ et l'*Apocalypse (apocryphe) de Jean le Théologien*⁷. Les *Actes d'André et de Mathias* parlent du paradis qui est au ciel, ἐν τῷ παραδείσῳ τῷ ἐν τῷ οὐρανῷ⁸; les *Actes de Philippe* supposent le même site pour le jardin de délices⁹; enfin l'*Histoire de Joseph le Charpentier* nous montre les anges Michel et Gabriel chargés de conduire l'âme de Joseph en paradis, descendre du ciel et emporter l'âme du juste dans les cieux¹⁰.



9714. — Adam et Ève quittant le paradis terrestre.
D'après Hartel et Wickhoff, *Die Wiener Genesis*, Wien, 1895, pl. II.

ciel⁶; un autre poète, d'inspiration plus courte, saint Paulin de Nole, qui écrit⁷ :

*Credienti donat regnum cœleste latroni
Clausus adhuc terris jam paradysum aperit.*

Enfin Grégoire de Tours⁸ et le pape Grégoire I^{er}⁹.

La littérature apocryphe abonde dans le même sens. L'*Apocalypse de Pierre* situe la terre de lumière, portant des plantes immortelles et des fruits bénis, le séjour des justes, en dehors de ce monde, dans un site particulier qui ne peut être qu'un lieu céleste¹⁰. L'*Évangile de Nicodème* place Hénoch et Hélie dans

La conception dont nous venons d'exposer le sens et d'énumérer quelques partisans parmi un grand nombre d'autres, n'a pas laissé que de rencontrer des contradicteurs parmi lesquels nous citerons : Hippolyte de Rome, Théophile d'Antioche, Méthode d'Olympe, Épiphane de Salamine, Jean Chrysostome, Théodoret de Cyr, Sévérien de Gabale, Euchère de Lyon et Moïse Bar-Képhas.

Hippolyte expose ainsi son point de vue : « D'aucuns, dit-il, affirment que le paradis est au ciel et qu'il n'est pas du nombre des choses créées (καὶ μὴ εἴναι ἐκ τῆς κτίσεως). Mais quand l'on voit de ses

¹ S. Jérôme, *Comm. in Amos*, c. IX, P. L., t. XXV, col. 1087. — ² S. Jérôme, *Contr. Joann. Hier.*, n. XXIX, P. L., t. XXIII, col. 381. — ³ Jean Cassien, *De canob. instit.*, l. III, c. III, P. L., t. XLIX, col. 120. — ⁴ Prudence, *Cathemerinon*, hymn. III, vs. 101 sq.; X, vs. 149; *Hamartigenia*, vs. 839, P. L., t. LIX, col. 803, 886, 1070. — ⁵ S. Paulin de Nole, *Poema*, XXXIV, vs. 131 sq., P. L., t. LI, col. 679. — ⁶ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. I, c. I, P. L., t. LXXI, col. 163. —

⁷ *Moralia*, XII, c. IX, P. L., t. LXXV, col. 992; *ibid.*, IV, XII, P. L., t. LXXV, col. 649; *ibid.*, VIII, c. XXIX; X, X; XXXIV, III. — ⁸ Édit. E. Preuschen, p. 85. — ⁹ Édit. C. Tischendorf, p. 404, 405; cf. p. 375. — ¹⁰ Édit. Graffin et Nau, dans P. O., t. II, col. 191. — ¹¹ *Asc. Is.*, c. VIII-IX, édit. Migne, *Apocr.*, t. I, col. 664 sq., 701. — ¹² Édit. Tischendorf, p. 84 sq., 91. — ¹³ Édit. M. Bonnet, p. 86. — ¹⁴ Édit. M. Bonnet, p. 218. — ¹⁵ Édit. M. Bonnet, p. 221.

propres yeux les fleuves qui en proviennent et qu'il est loisible encore aujourd'hui de contempler à tous ceux qui le désirent, chacun doit conclure qu'il n'est pas au ciel, mais qu'il a été vraiment planté dans le monde créé (ἐν τῇ κτίσει). C'est un lieu de l'Orient et une région choisie¹.

Méthode n'accepte pas le paradis céleste et spirituel, dans la crainte qu'on ne fasse de l'homme béatifié une âme sans corps². Sévérien ne consent pas à admettre un paradis céleste et spirituel, il se demande où y pousserait le figuier³. Théodoret de Cyr repousse le paradis céleste situé au-dessus du firmament, au ciel de Dieu⁴. Enfin saint Épiphanes s'emporte à la pensée que « si le paradis ne se trouve nulle part sur la terre, les récits de la Genèse ne sont rien plus que des allégories, alors qu'en réalité elles sont visibles⁵. C'est là l'objection la plus frappante et celle qui a fait perdre le plus de partisans à l'opinion d'un paradis céleste.

Parmi les représentations du paradis céleste, il faut encore mentionner celle que nous voyons sur certains sarcophages, notamment quelques-uns de ceux du sud-ouest de la Gaule. Il y eut là une école qui se singularisa par l'adoption du dessin ornemental à l'exclusion de toutes figures. C'est le cas pour le sarcophage de Saint-Seurin de Bordeaux que voici (fig. 9712). Le couvercle nous montre deux plantes enroulées d'où s'échappent quelques feuilles lancéolées et le médaillon central renferme une plante de ce type. La cuve présente deux vases d'où s'échappent deux sortes de ceps de vigne sur lesquels des oiseaux picorent les raisins. Le motif central figure deux piliers cannelés surmontés de chapiteaux, entre lesquels des rideaux relevés laissent apercevoir la main divine soutenant une couronne qui contient le monogramme du Christ. Ce symbole nous montre le paradis, et nous le retrouvons sur un sarcophage de l'église de Moissac (fig. 9713) dont la décoration diffère un peu de celle du précédent quoiqu'il soit du même marbre des Pyrénées et probablement du même atelier. Ici, la cuve est partagée en sept compartiments et le compartiment central nous montre encore les deux rideaux posés sur une tringle, entr'ouverts et soulevés, mais la main divine a disparu pour faire place à un cordonnet qui soutient le monogramme du Christ, au pied duquel deux colombes se désaltèrent dans un calice.

Le manuscrit connu sous le nom de *Genèse de Vienne* que nous avons décrit (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 928-935) contient une belle miniature, la deuxième du manuscrit, consacrée à l'épisode du paradis terrestre : à gauche, parmi une riche floraison, l'arbre de la science du bien et du mal sur lequel est enroulé le serpent, tandis qu'Adam et Ève s'apprentent à franchir la porte du paradis, devant laquelle est planté un ange ailé; à droite, nos premiers parents ont quitté l'Éden vers lequel ils jettent un dernier regard; ils sont accompagnés d'un personnage non identifié, qui peut représenter leur famille ou une figure symbolique (fig. 9714). Cette composition est la plus harmonieuse du manuscrit; elle s'enlève chaudement sur le vélin pourpré.

H. LECLERCQ.

PARALYTIQUE. — I. Le récit évangélique. II. Fresques. III. Bas-reliefs. IV. Fonds de coupe. V. Ivoire. VI. Mosaïque.

I. LE RÉCIT ÉVANGÉLIQUE. — Les synoptiques s'accordent dans le récit de la guérison du paralytique survenue à Capharnaüm⁶. Voici le récit de saint Marc : « On apprit que Jésus se trouvait dans une maison, et il s'y rassembla un si grand nombre de personnes que

l'espace qui se trouvait devant la porte ne pouvait les contenir et il leur prêchait la parole. Alors quelques-uns vinrent, lui amenant un paralytique qui était porté par quatre hommes, et comme ils ne pouvaient le lui présenter à cause de la foule, ils découvrirent le toit de la maison où il était, et ayant fait une ouverture, ils descendirent le grabat sur lequel le paralytique était couché. Jésus, ayant vu leur foi, dit au paralytique : « Mon fils, tes péchés te seront remis. » Or il y avait là quelques scribes assis, qui pensaient dans leurs cœurs : « Pourquoi cet homme parle-t-il ainsi? Il blasphème. Qui peut remettre les péchés si ce n'est Dieu seul? » Jésus, connaissant aussitôt en esprit qu'ils pensaient ainsi en eux-mêmes, leur dit : « Pourquoi avez-vous ces pensées dans vos cœurs? Lequel est le plus aisé de dire au paralytique : « Tes péchés te sont remis » ou de



9715. — Catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin : paroi d'entrée du cubicule 52 (v).
D'après Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, pl. LXIX.

dire : « Lève-toi, prends ton grabat et marche? » Or, afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a sur la terre le pouvoir de remettre les péchés — il dit au paralytique — : « Je te l'ordonne, lève-toi, prends ton grabat et va dans ta maison. » Et aussitôt il se leva et ayant pris son grabat, il s'en alla en présence de tous, de sorte qu'ils furent tous dans l'admiration, et qu'ils rendaient gloire à Dieu en disant : « Jamais nous n'avons rien vu de semblable⁷. » C'est de ce seul miracle que nous traitons ici; le paralytique de la piscine de Bethesda et les représentations qu'il a inspirées à l'art chrétien feront l'objet d'un autre travail (voir *Dictionn.*, au mot PISCINE PROBATIQUE). L'allusion est d'ailleurs différente : à Capharnaüm, le miracle a été interprété des effets bienfaisants de la pénitence, à Bethesda on y a vu avec raison ceux du baptême.

C'était l'opinion du P. Marchi (voir ce nom), qui voyait dans le paralytique celui qui reçoit la rémission des péchés commis après le baptême par le sacrement de pénitence, et il semble bien que ce symbolisme est parfaitement autorisé par l'interpellation du Sauveur : « Tes péchés te sont remis ». C'est pour cette raison que dans les *Constitutions apostoliques*, le miracle de

¹ *Fragm. in Hexaemeron*, P. G., t. X, col. 584. — ² Cf. Photius, *Bibliotheca*, cod. CCXXXIV. — ³ *De mundi creatione*, orat. VI, n. 7, P. G., t. LVI, col. 492. — ⁴ Cf. *Quest. in Genes.*,

t. I, interrog. 11, P. G., t. LXXX, col. 92. — ⁵ *Ancoratus* n. LV, P. G., t. XLIII, col. 113. — ⁶ Matth., IX, 2-6; Marc., II, 3-10; Luc., V, 18-24. — ⁷ Marc., II, 3-12.

Capharnaüm est admis comme étant du nombre de ceux qui symbolisent la pénitence sacramentelle : ὁ ἐπίσκοπος... διὰ σοῦ ὁ σωτὴρ λέγει τῷ παρειμένῳ ἐν ἁμαρτιαῖς Ἀφέωνται σοι αἱ ἁμαρτίαι... « O évêque, ...par toi le Sauveur dit au paralytique pécheur : « Tes péchés te sont remis ¹. » A cela J.-B. De Rossi objecte une raison qui semble peu convaincante. Dans les fresques aussi bien que dans les « Chambres des sacrements » (voir *Dictionn.*, t. III, à ce mot) de la catacombe de Callixte, la représentation du cubicule A³ nous fait voir le baptême suivi de l'eucharistie; ce serait là, d'après lui, la preuve que dans l'ancienne initiation chrétienne le baptême, la confirmation (si l'évêque était présent), et l'eucharistie se succédaient et le paralytique qui se trouve là ne peut signifier la pénitence qui ne trouve pas sa place dans l'intervalle de la réception de ces deux sacrements.



9716. — Catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin; paroi d'entrée du cubicule d'Orphée. D'après Wilpert, *op. cit.*, pl. xcviII.

différents dans des conditions distinctes, mais comme les artistes des catacombes n'ont retenu que l'épisode final du miracle : départ du miraculé emportant son grabat et n'ont introduit aucun détail permettant de localiser la scène, on ne peut dire s'ils ont entendu exprimer le miracle de Capharnaüm ou celui de Jérusalem. Toutefois si on tient compte des autres scènes figurées auprès de celle-ci, il semble que ce soit le miracle de Capharnaüm qui est évoqué, comme expression de la foi en la divinité du Christ, plutôt que comme confiance en la vertu du baptême. Généralement, les fresques offrent seulement le paralytique; deux fois seulement, et pour des raisons de symétrie on a figuré le Sauveur parce que la composition en réplique comportait deux figures ². La plus ancienne figuration du



9717. — Cimetière de Domitille : arcosolium 15. D'après Wilpert, *op. cit.*, pl. cxxxix.

Tout ceci paraît passablement imaginaire ³. Et d'abord rien ne permet de soutenir que les scènes représentées sur les deux parois se succèdent, ensuite on verra, si on tient à admettre cette succession, les symboles suivants : le pécheur tire de l'eau le poisson, le baptême, une colombe en plein vol, un fossoyeur son outil à la main, le sacrifice, le banquet des fidèles, le sacrifice d'Abraham. Nous avons pour J.-B. De Rossi une admiration trop sincère et assez souvent exprimée au cours du *Dictionnaire* pour qu'il nous soit permis de ne pas le suivre ici. A notre sens, les symboles se suivent sans aucune idée de succession rigoureuse; il s'est agi d'utiliser des parois en tenant compte du goût contemporain pour la symétrie; chaque sujet a sa signification propre, il n'est pas question de les enchaîner les uns aux autres pour les faire servir à une démonstration qui ne se trouve que dans l'imagination du grand archéologue.

II. FRESQUES. — On sait que les Évangiles nous font connaître deux guérisons opérées dans des lieux

paralytique se trouve à la *Cappella greca*. Le miraculé est représenté sans aucun signe qui permette de reconnaître la toiture ou la piscine.

1° Paroi d'entrée du cubicule 54 de la catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin. Stuc à deux couches d'enduit; milieu du III^e siècle. Image très détériorée, mais reconnaissable ⁴. Le paralytique, peint à droite du Christ, porte son lit; il est vêtu de la tunique courte. Jésus est tourné à droite et soulève la main droite comme s'il parlait. 2° Paroi d'entrée du cubicule 52 (v) de la même catacombe; deux couches d'enduit, milieu du III^e siècle. Cette figure bien conservée à l'époque de Bosio a été gravement endommagée quand on a essayé de détacher le visage ⁵ (fig. 9715). 3° Paroi d'entrée du cubicule 53 (iv) de la même catacombe; deux couches d'enduit, milieu du III^e siècle ⁶. 4° Paroi d'entrée du cubicule d'Orphée dans la même catacombe; deux couches d'enduit, seconde moitié du III^e siècle ⁷ (fig. 9716). Cette fresque est dans un excel-

¹ *Constitutions apostoliques*, l. II, c. XIX, dans Pitra, *Juris eccles. Graec. monum.*, t. I, p. 156. — ² J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 335. — ³ Ces deux fresques représentent la guérison de l'aveugle-né et l'entretien du Sauveur avec la Samaritaine. — ⁴ J. Wilpert, *Ein Cyklus christologischer*

Gemälde aus der Kalakombe der heiliger Petrus und Marcellus zum erstmal herausgegeben und erläutert, 1891, pl. I-IV. — ⁵ J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, pl. LXIX. — ⁶ J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, pl. LXVIII, n. 2. — ⁷ Id., *ibid.*, pl. xcviII.

lent état de conservation et les couleurs ont gardé leur fraîcheur. 5° Paroi d'entrée du cubicule 33 de la même catacombe; deux couches d'enduit, fin du III^e siècle¹, en partie détruite. 6° Paroi d'entrée du

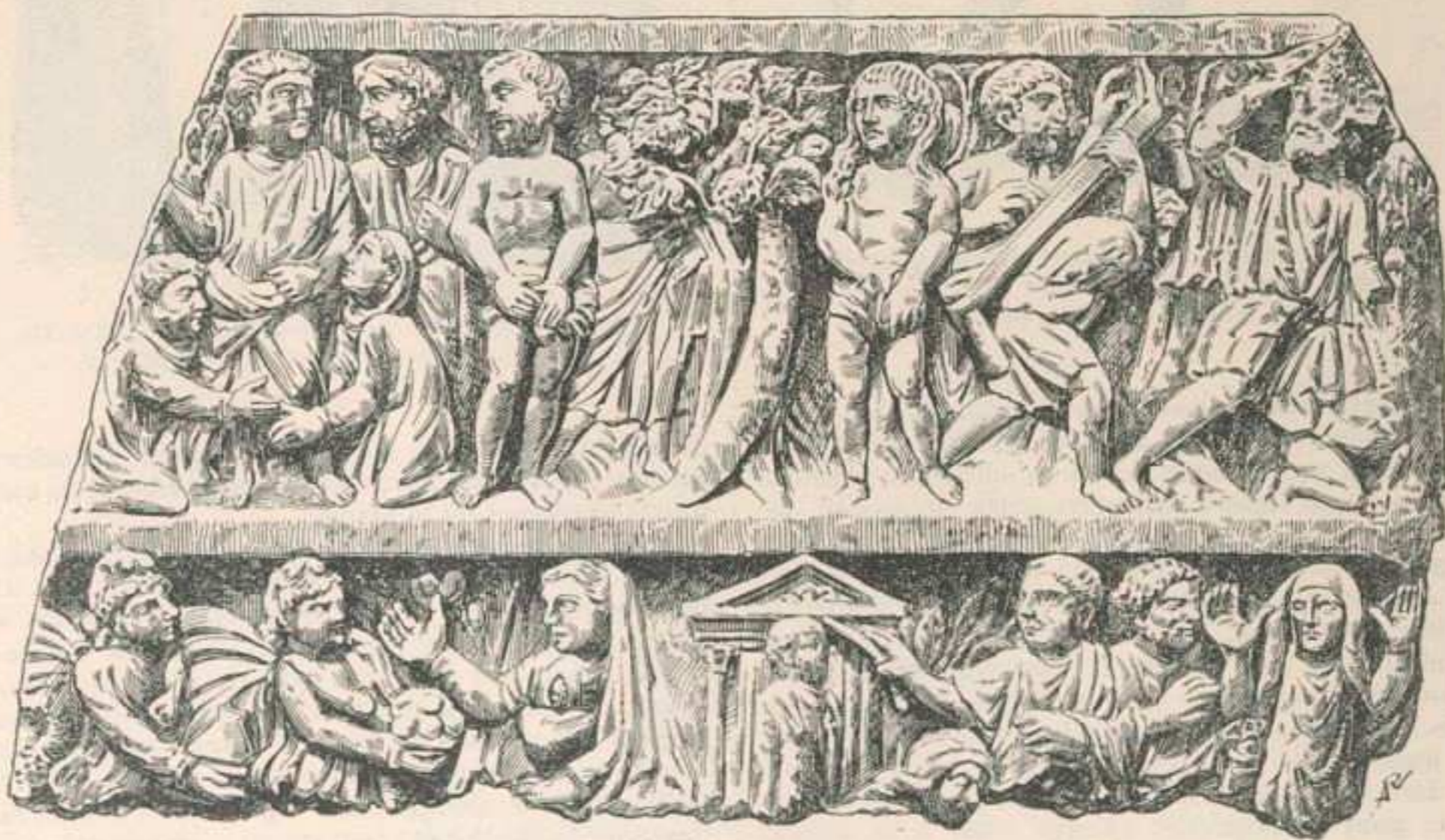
droit de la voûte du second *arcosolium* des mages avec l'étoile dans la même catacombe; une seule couche d'enduit; 2^e moitié du IV^e siècle²; même peinture et même manière que le n. 9, mais moins bien conservée.



9718. — Fragment du musée des thermes à Rome.
D'après Dölger, *Die Fisch-Denkmalen*, t. IV, pl. CCLVIII.

cubicule 37 de la même catacombe : deux couches d'enduit, première moitié du IV^e siècle³. 7° Voûte du cubicule 11 de la même catacombe; deux couches d'enduit, première moitié du IV^e siècle⁴. 8° Arcoso-

11° Paroi de face de l'*arcosolium* de la crypte de Suzanne dans la même catacombe; une seule couche d'enduit; 2^e moitié du IV^e siècle⁵; même peintre probablement, que le n. 9. 12° Paroi de face de l'*arco-*



9719. — Fragment de sarcophague du musée Kircher.
D'après *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1915, pl. IV, n. 2.

lium à droite du cubicule II de la catacombe de Domitille; une couche d'enduit, milieu du IV^e siècle⁶. 9° Côté gauche de la voûte du premier *arcosolium* des mages avec l'étoile, au *cæmeterium majus*; une seule couche d'enduit; 2^e moitié du IV^e siècle⁷. 10° Côté

solium 15 dans la région de l'annone au cimetière de Domitille; une couche d'enduit; 2^e moitié du IV^e siècle⁸ (fig. 9717). Ici, comme au n. 2, la tunique du paralytique est ornée du *lorum* et de deux galons aux manches et de deux rondelles entre la ceinture et le bas de

¹ Id., *ibid.*, pl. CV, n. 2. — ² Id., *ibid.*, pl. CXXIX, n. 1. — ³ Id., *ibid.*, pl. LXXI, n. 2. — ⁴ Id., *ibid.*, pl. CXC VII,

n. 2. — ⁵ Id., *ibid.*, pl. CLXVI, n. 2. — ⁶ Inédite. — ⁷ Id., *ibid.*, pl. CCXX. — ⁸ Id., *ibid.*, pl. CCXXXIX.

la tunique. 13° Paroi de front de l'*arcosolium* du vigneron au *cœmeterium majus*; un seul enduit; 2^e moitié du iv^e siècle¹. 14° Lunette de l'*arcosolium* avec la scène du possédé à Saint-Hermès; une couche d'enduit; 2^e moitié du iv^e siècle². 15° Il n'en reste

deux reprises⁴, une erreur qu'il est nécessaire de signaler. Il a dit que les deux miracles du Christ en faveur de paralytiques se trouvaient rapprochés. « La piscine probatique est figurée au centre par une ligne ondulée séparant transversalement deux rangs



9720. — Face de sarcophage. D'après Marucchi, *I monumenti*, pl. xxx, n. 1.

qu'un dessin d'amateur. Cette fresque ornait la paroi d'entrée d'un cubicule dans un petit hypogée non loin du tombeau des Scipions³.

III. BAS-RELIEFS. — La représentation du paralytique emportant son grabat se voit sur quelques

de figures. Sur l'un des bords, au milieu d'une multitude de malades et d'infirmes qui venaient chercher la santé en ce lieu, on remarque le paralytique étendu sur son lit et tenant sa main sur sa tête pour manifester sa douleur», etc.; non, c'est Job, discutant avec



9721. — Fragment de sarcophage. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. xlii, n. 1.

sarcophages. Nous en avons déjà fait connaître trois du musée de Latran (voir *Dictionn.*, t. viii, col. 1714, fig. 6871; col. 1715, fig. 6872; col. 1751, fig. 6905). Au sujet du premier de ces sarcophages qui vient du cimetière du Vatican, J.-A. Martigny a commis, à

ses trois amis. Cette scène se retrouve à Clermont-Ferrand⁵.

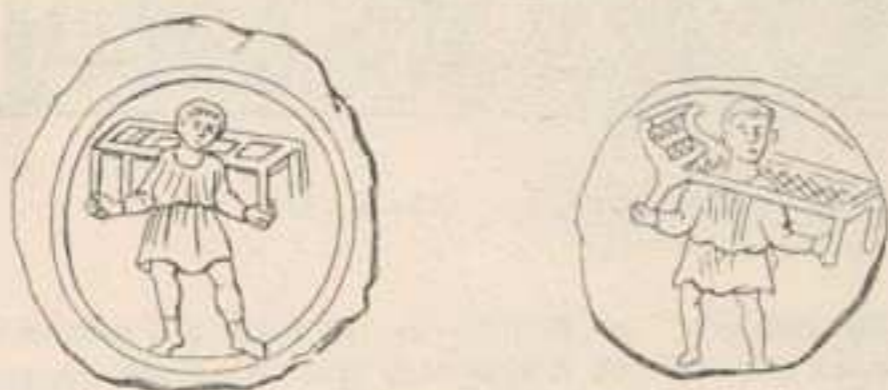
En Gaule, on trouve ce sujet sur un sarcophage d'Arles (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2464, fig. 4710) et sur un sarcophage de Balazuc (Ardèche) acquis par

¹ Id., *ibid.*, pl. ccxlv, n. 2. — ² Id., *ibid.*, pl. ccxlv. — ³ De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, pl. ii, n. 2. — ⁴ J.-A. Martigny, *Explication d'un sarcophage chrétien du musée lapi-*

daire de Lyon, dans *Annales de l'académie de Mâcon*, t. vi, 1864, p. 38; *Dictionn. des antiq. chrét.*, p. 151. — ⁵ E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 63, n. 76, pl. xvii, n. 1

le musée de Lyon en 1851. Telle était du moins l'interprétation de Martigny; il est vrai que E. Le Blant (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2484, n. 110), au lieu de la guérison du paralytique, y voit Jésus annonçant à saint Pierre son triple reniement (voir fig. 4721), mais c'est bien la scène du paralytique, la prédiction du reniement fait suite.

Le musée des Thermes, à Rome, conserve un fragment sur lequel sont rapprochés le miracle de la multiplication des pains et celui du paralytique (fig. 9718). Ce dernier est vu s'éloignant après avoir chargé son grabat sur son dos; un voisin complaisant l'aide à le soutenir¹. On sait que le musée Kircher (voir ce nom) a été partagé entre les musées romains National, des Thermes et du Château Saint-Ange, un fragment de sarcophage offre la guérison de l'hémorroïsse, Adam et Ève, le paralytique, le sacrifice d'Abraham, l'adoration des Mages, la résurrection de Lazare et une orante² (fig. 9719).



9722. — Fonds de coupes.
D'après Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*,
pl. CLXXVII, n. 3 et 4.

1° Cuve de sarcophage. Le paralytique emportant son lit; au-dessous, Job³. 2° Cuve de sarcophage. Le paralytique se dirigeant vers une orante⁴. 3° Cuve de sarcophage. Le paralytique entre un coq et Isaac agenouillé⁵. 4° Cuve de sarcophage. Le paralytique dressant son grabat. Jésus, un disciple⁶. 5° Cuve de sarcophage. Le paralytique emportant son lit. Jésus, un disciple⁷. 6° Cuve de sarcophage. Le paralytique emportant son lit⁸. 7° Cuve de sarcophage, ou bandeau inférieur à droite, le paralytique assis sur son grabat et Jésus le touche; cette scène est des plus rares⁹ (fig. 9720). 8° Cuve de sarcophage. Le paralytique emporte son lit¹⁰. 9° Cuve de sarcophage. Le paralytique emporte son lit¹¹. 10° Cuve de sarcophage. Le paralytique emporte son lit¹². 11° Cuve de sarcophage. Le paralytique emporte son lit¹³. 12° Fragment de sarcophage. Le paralytique emporte son lit¹⁴. 13° Fragment de sarcophage. Le Christ touche le paralytique assis sur son lit¹⁵ (fig. 9721).

En Gaule, nous mentionnerons :

1° Sarcophage de Balazuc¹⁶. 2° Sarcophage de Clermont¹⁷. 3° Couvercle du sarcophage du Mas d'Aire¹⁸. 4° Sarcophage de Luc de Béarn¹⁹.

IV. FONDS DE COUPES. — Nous avons mentionné dans cette série de monuments chrétiens deux pièces qui représentent le paralytique (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1831, n. 94, n. 95) (fig. 9722).

V. IVOIRE. — Le musée du Louvre possède trois plaques d'ivoire mesurant 0 m. 064 à 0 m. 068 de hauteur sur 0 m. 070 à 0 m. 078 de largeur représentant trois miracles du Christ : guérisons d'un possédé, d'un paralytique et de l'hémorroïsse. Chaque scène est

encadrée par une moulure saillante, décorée d'oves, et bordée d'un côté par une bande plus étroite ornée de pironnettes (fig. 9723). Ces trois plaques portent au revers deux signatures chevauchant sur les trois morceaux, ce qui prouve qu'elles formaient une sorte de volet en hauteur jusque vers la fin du XVIII^e siècle. Ces trois guérisons semblent faire partie d'un ensemble



9723. — Plaques d'ivoire du musée du Louvre.
D'après *Monuments et mémoires Piot*, t. XXVIII, pl. XIV.

de scènes montrant la puissance du Christ. Cette plaque forme réplique à un autre ivoire conservé au musée de Berlin, on y voit le massacre des Innocents (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2484, n. 110), le baptême du Christ (voir *Dictionn.*, t. II, col. 377, fig. 1311). « Les deux plaques du Louvre et de Berlin ont certainement fait partie d'un même monument; leurs dimensions

¹ J. Dölger, *Ixôvç. Das Fischsymbol*, t. IV, pl. CCLVIII. —
² R. Paribeni, *La collezione cristiana del musco nazionale romano*, dans *Nuovo bull. di archcol. crist.*, 1915, p. 101, pl. IV, n. 2. — ³ Marucchi, *I monumenti del musco Pio Lateranense*, pl. XIX, 2. — ⁴ Id., *ibid.*, pl. XIX, 4. — ⁵ Id., *ibid.*, pl. XX, n. 7. — ⁶ Id., *ibid.*, pl. XXV, n. 1. — ⁷ Id., *ibid.*, pl. XXV, n. 6. — ⁸ Id., *ibid.*, pl. XXIX, n. 1. — ⁹ Id., *ibid.*, pl. XXX, n. 1. —

¹⁰ Id., *ibid.*, pl. XXXIII, n. 3. — ¹¹ Id., *ibid.*, pl. XXXIV, n. 1. —
¹² Id., *ibid.*, pl. XXXIV, n. 2. — ¹³ Id., *ibid.*, pl. XXXV, n. 1. —
¹⁴ Id., *ibid.*, pl. XXXVIII, n. 1. — ¹⁵ Id., *ibid.*, pl. XLII, n. 1. —
¹⁶ E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, pl. VII, 1. — ¹⁷ *Ibid.*, pl. XVII, 1. — ¹⁸ *Ibid.*, pl. XXVI, 1. —
¹⁹ E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, in-fol., Paris, 1886, pl. XXVII, 1.

concordent¹; leur style et leur disposition sont identiques²; leurs sujets se font suite logiquement. Enfin, J. Marquet de Vasselot remarque que certains détails de montage se retrouvent sur toutes deux et confirment qu'elles se faisaient pendant : à chacune d'elles une rainure est ménagée derrière la petite bande latérale ornée d'olives, et deux tenons en bois, disposés symétriquement complétaient l'assemblage; le bord opposé est muni d'une bande saillante qui assurait aussi l'assemblage de ce côté; à chacune la tranche supérieure est coupée en sifflet derrière la moulure d'encadrement.

Brescia que l'on peut dater du milieu du IV^e siècle³.

VI. MOSAÏQUE. — Au VI^e siècle, nous trouvons à Ravenne, parmi les mosaïques de Saint-Apollinaire-Neuf le premier essai tenté pour représenter le paralytique introduit dans la maison par le toit découvert. Cette scène est la plus remarquable de toutes celles que nous avons énumérées jusqu'ici par son originalité et l'effort tenté pour interpréter une scène assurément difficile. On peut dire qu'elle ferme dignement la série des représentations commencée à la *Cappella greca* (fig. 9721).

H. LECLERCQ.



9724. — Mosaïque de San-Apollinare Nuovo.

D'après Van Berchem et Clouzot, *Mosaïques chrétiennes*, p. 131, fig. 156.

« D'une façon générale on doit attribuer à l'époque la plus ancienne ceux des ivoires chrétiens où les traditions de l'art classique sont les moins altérées. Or les deux plaques de Paris et de Berlin comptent parmi ceux-là. La dignité des attitudes, la sobriété des gestes, l'absence de tout accessoire pittoresque dans les fonds, leur donnent une tenue qui rappelle l'art antique et leur encadrement d'arcs et d'olives fortifie cette impression. C'est à des ivoires encore tout classiques qu'ils ressemblent le plus. La comparaison avec le célèbre coffret de Brescia (voir ce nom) est particulièrement instructive, car elle permet de reconnaître une analogie singulière de certains détails. Le lit du paralytique, dans l'ivoire du Louvre, est à rapprocher de celui de la résurrection de la fille de Jaïre à Brescia; tous deux ont leurs traverses et leurs pieds tournés de la même manière, et celui du Louvre a un dossier à dauphins d'une allure vraiment classique. Mais le style général des personnages diffère : ceux de Brescia sont élancés, élégants; ceux de Paris et de Berlin, sont trapus, presque lourds. Aussi les plaques du diptyque démembré sembleraient-elles ou un peu moins anciennes, ou d'un art moins souple que le coffret de

PARAMONARIOS. — On rencontre *παρχμονάριος* et *προσιμονάριος* qu'on pourrait traduire : concierge ou gardien d'un temple. Dans l'inscription qui va suivre, on voit que c'est le prêtre qui remplit lui-même cette fonction⁴ :

+ Τόνδε τὸν νεὸν δαψιλεῖ [ψηφύσει διεσκόσ-]
μησαν ὃ τε ὁσιώτ(οτος) ἡμῶν ἐ[πίσκ(οπος)...]
καὶ ὁ θεοφιλ(έστατος) Γεώργιος ὁ π[ρεσβ(ύτερος) καὶ
[παρχμο-]
νάριος ἐν βχχ ἔτει κατὰ [Γαζαίους ἰνδ(ικτιώνος). +]

« Ce temple, ont orné d'une riche mosaïque notre très saint évêque..., et le très aimé de Dieu Georges, prêtre et *paramonarios*, en l'année 622 de l'ère de Gaza, indiction 10^a ».

Cet évêque ne serait autre que l'évêque de Gérare (*saltus Gerariticus*), dont la résidence de Barsama serait peut-être à identifier avec le site de Chellâl. Quant au prêtre, on peut supposer qu'il avait son logement personnel contigu ou à proximité ce qui lui permettait de surveiller l'église dont il était en réalité le gardien.

H. LECLERCQ.

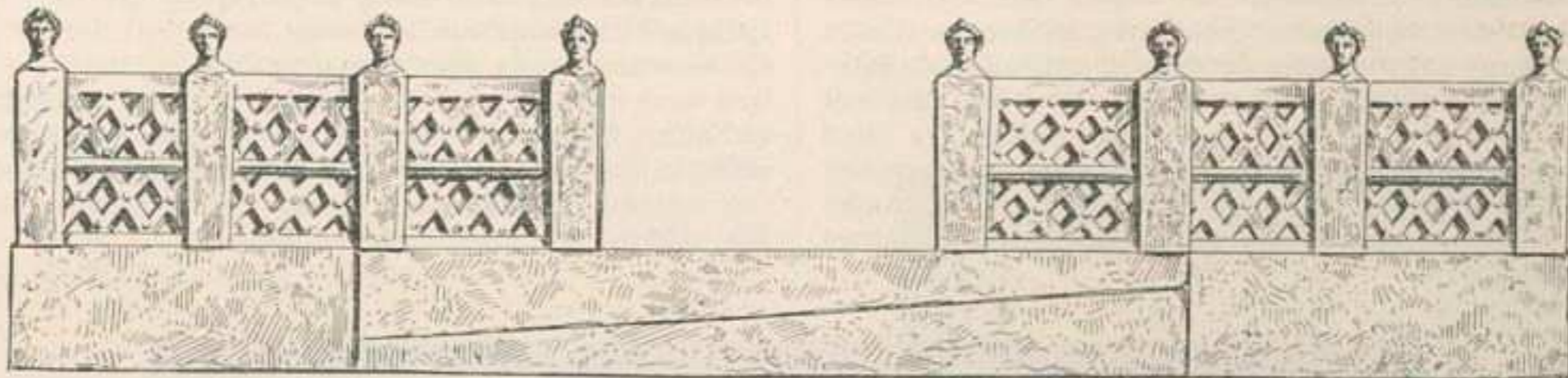
¹ La plaque du Louvre mesure 0 m. 197 de hauteur sur 0 m. 078 de largeur, celle de Berlin a 0 m. 200 de hauteur sur 0 m. 0810 de largeur. — ² Sauf une variante de détail : à la plaque de Berlin, la moulure inférieure du compartiment du bas est décorée d'oves et non d'olives. — ³ J. Marquet de

Vasselot, *Un ivoire chrétien du musée du Louvre*, dans *Monum. et mém. Piot*, t. xxviii, 1925-1926, p. 175-186. — ⁴ Lagrange, dans *Revue biblique*, 1917, p. 569; 1918, p. 595; Briggs, dans *Burlington Magaz.*, 1918, p. 185; A. B., dans *Revue biblique*, 1929, p. 634.

PARAPET. — I. Parapets. II. Fragments.

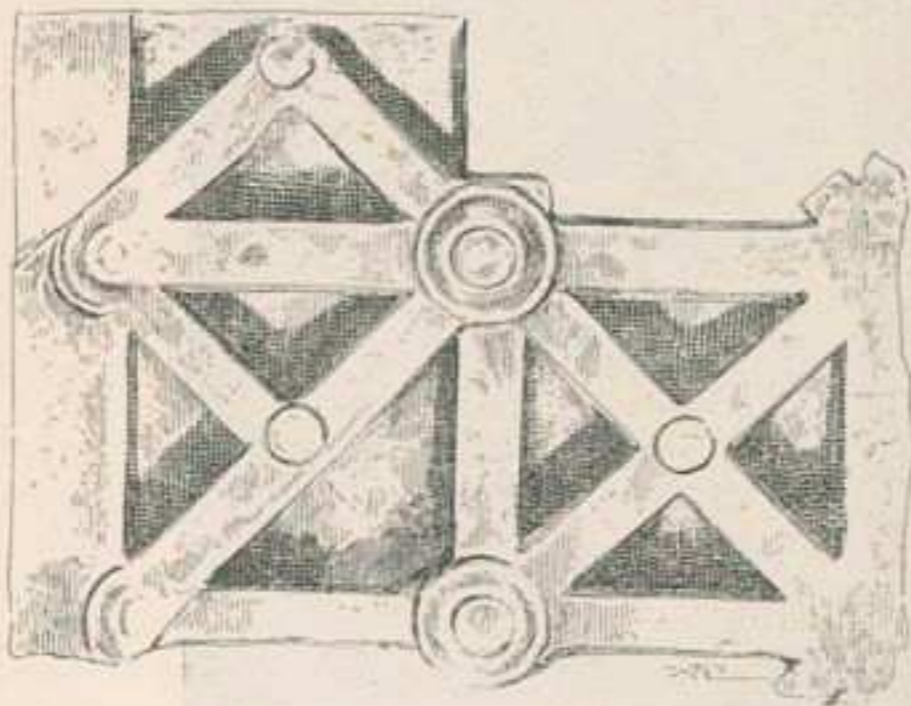
I. PARAPETS. — C'est un mur à hauteur d'appui, mais c'est parfois une simple barrière en bois, en

Les parapets ont inspiré aux décorateurs des édifices chrétiens deux séries de monuments, les uns pleins, les autres ajourés. Si on observe les bas-reliefs comme



9725. — Les tribunes des rostris sur l'arc de Constantin.
D'après *Archivio storico dell'arte*, Rome, 1896, II^e série, t. II, p. 40.

marbre, en fer ou autrement; enfin c'est encore une levée de terre qui suffit à abriter un tireur à genou ou couché. Bref c'est un obstacle, généralement peu

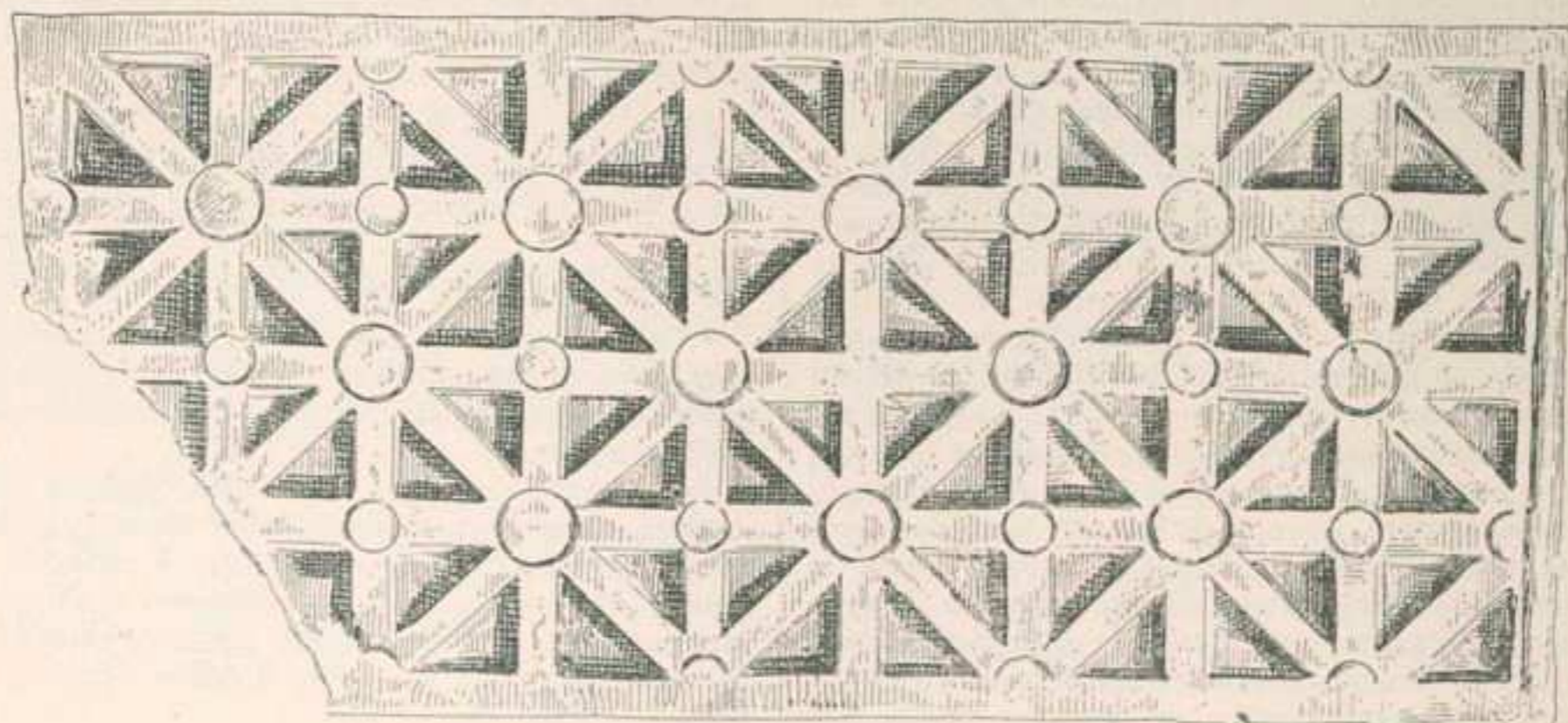


9726. — Fragment de parapet du musée de Latran.
D'après Marucchi, *I monumenti*, pl. XI, n. 6.

élevé et montant jusqu'au tiers ou à la moitié du corps. Nous en avons parlé déjà sous les noms de cancelli (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1821-1831, fig. 2000-2007)

ceux qui ornent l'arc de Constantin, on ne se rend pas un compte très exact de ce qu'est un parapet ajouré. Nous avons donné une représentation du tribunal des rostris (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2393, fig. 5717-5720) sur l'arc de Constantin à Rome, il ne sera pas superflu d'en offrir ici une image plus précise permettant de mieux se représenter cette barrière avec des plaques en marbre découpées à jours soutenues par des piliers du type appelé *hermulæ* (fig. 9725). Nous rappellerons seulement le parapet de marbre du titre d'Équitius (IV^e siècle) que nous avons donné déjà (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1827, fig. 2005) et où il est visible qu'on a voulu figurer, au centre, une rose épanouie et de chaque côté le symbole de la croix. C'est l'avènement du dessin géométrique appliqué à la décoration des églises où il fournira une longue, sinon brillante carrière. Le musée de Latran conserve deux fragments de parapets, l'un du IV^e siècle, encore plein de force (fig. 9726), l'autre qui n'est pas postérieur au V^e (fig. 9727) déjà moins vigoureux.

C'est encore au IV^e siècle qu'appartiennent des fragments reconstitués et conservés dans les *grotte Vaticane*, où on a représenté dans une moulure deux carrés superposés en les contrariant ce qui donne une étoile à huit points au centre de laquelle s'étale une sorte de fleurs à huit lobes, qui pourrait bien, elle aussi, figurer le rayonnement d'une étoile (fig. 9728).



9727. — Fragment de parapet du musée de Latran. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XI, n. 3.

et dalle-balustrade (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 16-21, fig. 3504-3505); dans les textes, nous trouvons les parapets désignés sous les noms de *cancelli*, *plutei*, *transennæ* et aucun d'eux n'a passé dans notre langue.

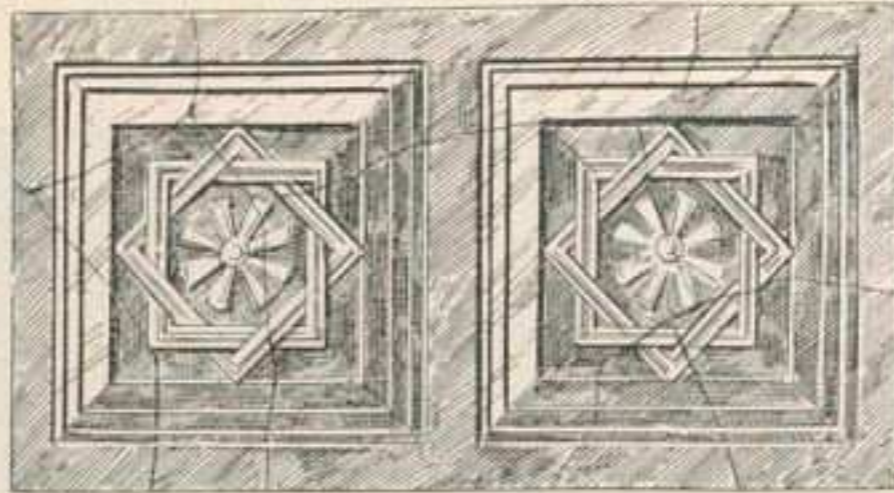
A Saint-Laurent-hors-les-Murs, au V^e siècle, un beau parapet de marbre nous montre la pratique des deux méthodes : plein et à jour (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1829, fig. 2006); au centre la croix rayonnante découpée à

jour et, de chaque côté, des écailles simplement tracées, mais dont la partie à évider est restée pleine. Le goût et le talent paraissent d'accord pour éviter la découpe qui exige un artisan habile, maître de son ciseau. C'est pourquoi au VI^e siècle, sous le pontificat d'Hormisdas, on voit dans la basilique Saint-Clément un parapet qui entoure le *presbyterium* d'où la découpe a entièrement disparu (fig. 9729), de même sur le parapet qui entourait la *schola* sous Jean II (voir *Dictionn.*, t. iv, col. 17, fig. 3504). Une plaque sculptée, travaillée sous le pontificat d'Hormisdas, pour orner l'autel de Saint-Clément, présente une sorte de treillis à jour, mais l'ouvrier ne s'est pas hasardé à percer à fond, il s'est contenté de creuser légèrement l'espace libre entre les lignes pleines du treillis.

Au VII^e siècle, la main-d'œuvre devient de plus en plus lourde. Il n'est plus question de découpe. L'équerre et le compas suffisent comme on peut le voir sur une plaque de parapet de Sainte-Marie du Transtévère (fig. 9730) et sur quelques fragments, notamment sur le parapet du *presbyterium* de Saint-George au Vélabre. Ici ce n'est plus que le tracé géométrique : carré, losange, hexagone avec un bouton ou une fleur au centre. Avec le VII^e siècle, l'art antique disparaît et la technique achève de se perdre; on n'invente plus rien et quand on copie, on copie mal.

Au VIII^e siècle, c'est la barbarie; un sculpteur devant une plaque de marbre est si visiblement embarrassé que pour aboutir à une décoration quelconque il se résigne à des traits rectilignes, des cercles, des nattes, des entrelacs, tout un amalgame d'une timidité, d'une maladresse, qui ne sont rien encore aussi longtemps qu'il ne s'aventure pas hors du tracé linéaire; dès qu'il entreprend la figure humaine, ce qui est rare, on n'a plus qu'une exhibition de monstres. Des reconstitutions ont été proposées et elles sont trompeuses parce que le dessin et l'aquarelle ou la

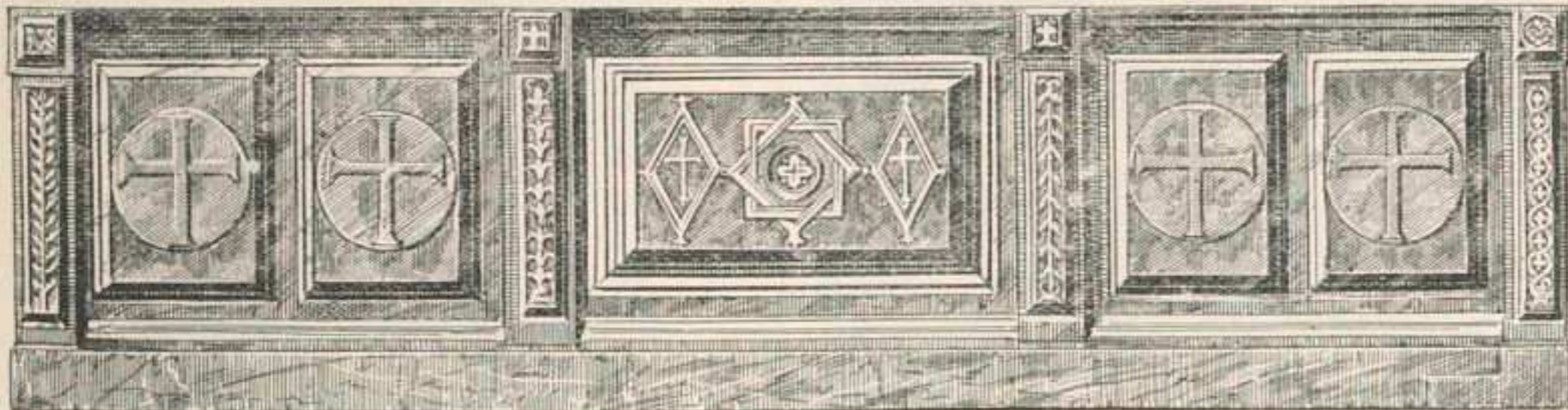
the recourbées en rinceaux, feuille déployée à l'angle. La scène représente probablement un miracle du Sauveur, mais il ne reste que le bas du corps et un bras, cependant on ne peut guère douter que ce soit Jésus vêtu de la tunique et du manteau, marchant vers la droite, la main droite levée, la jambe droite fléchie, le pied de profil, le bras nu et la main ouverte. Sur le fond est dessiné un palmier et, à gauche on voit



9728. — Parapet des grotte Vaticane. D'après *Archivio storico dell'arte*, Rome, 1896, II^e série, t. II, p. 43.

un personnage imberbe, aux cheveux ondulés, drapé dans un manteau qui recouvre la tunique, la tête de trois quarts à droite, le corps presque de face, le bras gauche pendant et caché par la draperie, le bras droit plié contre la poitrine; il se pourrait que la main ait tenu un *volumen*.

Ce qu'il y a de plus remarquable ici; c'est la façon de traiter l'acanthé « avec un beau mouvement et dans un caractère naturaliste ». M. G. Mendel croit y reconnaître une influence syrienne qu'il compare aux belles acanthes qui ornent certains linteaux des portes



9729. — Parapet du *presbyterium* à Saint-Clément. D'après *Archivio storico dell'arte*, 1896, p. 49.

photographie donnent une correction, une légèreté, un velouté qui sont trop absents des originaux. Si on désire juger de la décadence du travail à Rome et du progrès de cette décadence on peut comparer deux fragments conservés au musée de Latran (fig. 9731) : ce sont deux plaques, l'une du VIII^e, l'autre du IX^e siècle; et cette dernière qui figure la partie supérieure d'une croix (fig. 9732).

Nous décrivons maintenant un certain nombre de monuments qui ont fait partie de parapets; ce sont des dalles, pour la plupart fragmentaires, mais présentant de l'intérêt pour l'archéologie.

II. FRAGMENTS. — 1^o Musée de Constantinople. Dalle rectangulaire en calcaire jaunâtre, revers et faces latérales frustes, brisée en deux fragments qui se rajustent, hauteur 1 m. 13; largeur maxima 0 m. 80; épaisseur, 0 m. 09 (fig. 9733). Le sujet enfermé dans un large bandeau, lisse en bas, orné de feuilles d'acan-

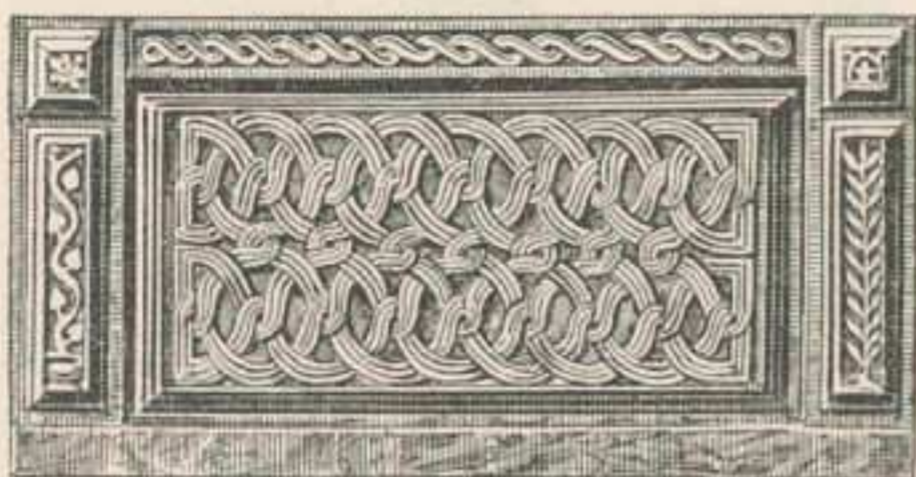
de Dana; il place ce monument vers la fin du VI^e et les débuts du VII^e siècle.

Bibl. — J. Strzygowski, dans *Jahrbuch der kgl. preussischen Kunstsammlungen*, 1893, t. XIV, p. 71-72, fig. 2; O. Wulff, *Königliche Museen zu Berlin. Bildwerke der christlichen Epochen III. 1. Altchristliche Bildwerke*, 1909, p. 20, au n. 32; O.-M. Dalton, *Byzantine art and archaeology*, in-8^o, 1911, p. 157; G. Mendel, *Musées impériaux ottomans. Catal. des sculptures grecq., rom. et byzant.*, t. II, 1914, p. 471-472, n. 672 (907).

2^o Musée de Constantinople. Fragment de dalle en calcaire tendre, dont la partie supérieure seule est intacte; traces de peinture peu anciennes; hauteur, 0 m. 50; largeur maxima, 0 m. 41; épaisseur, 0 m. 15. Sur le bandeau de la partie supérieure on voit encore les restes d'une croix inscrite dans une couronne à lemnisques, quelques traces de feuillage, les pattes

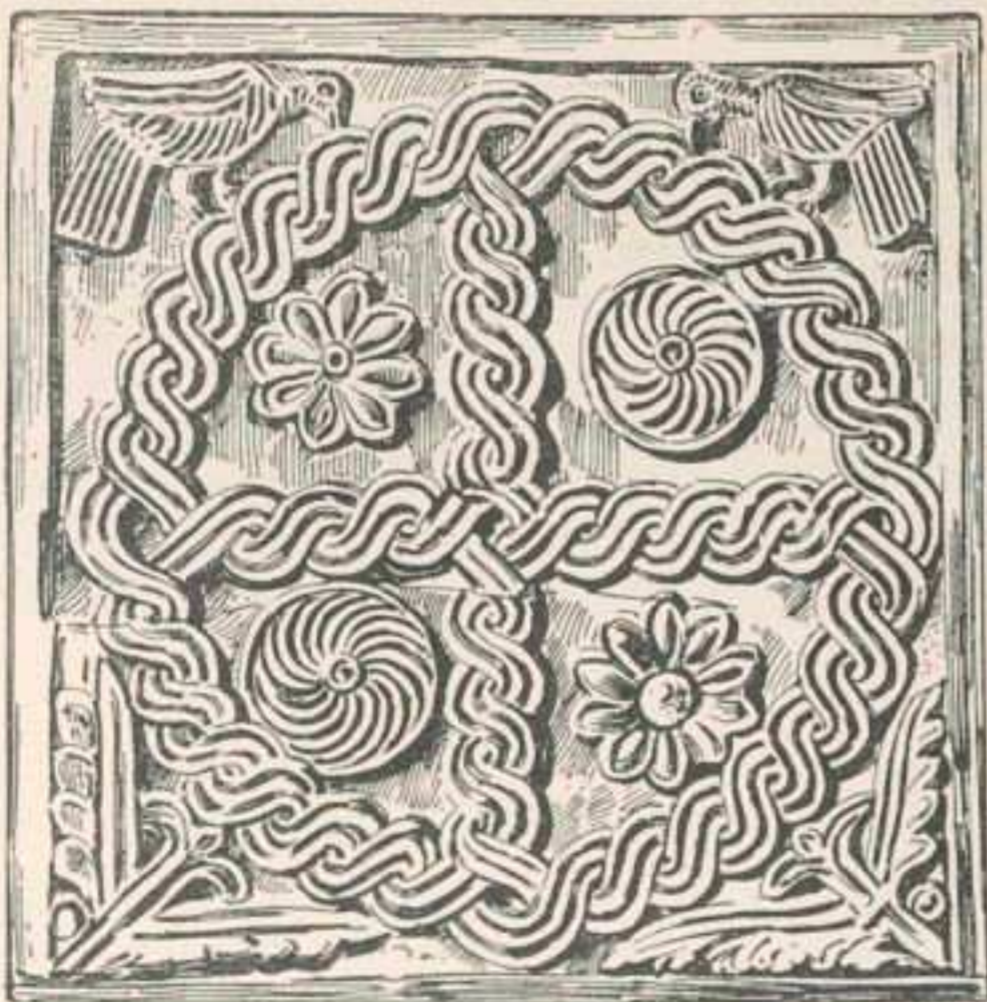
d'une colombe. Le seul personnage encore visible doit être le Christ debout vêtu de la tunique et du manteau, la main posée sur la poitrine et tenant le *volumen*. Le type est disgracieux : visage imberbe, gras, les yeux énormes (sur l'œil droit on a figuré la pupille), la bouche lippue, difforme, la chevelure abondante retombe sur les épaules; à sa gauche un arbre et le bras droit d'un personnage, sans doute un apôtre (fig. 9734), travail de la fin du VI^e ou du début du VII^e siècle.

Bibl. — G. Mendel, *Catalogue*, t. II, p. 472, n. 673, (1592).



9730. — Parapet à Sainte-Marie-du-Transtévère.
D'après *Archiv. stor. delle'arte*, 1896, p. 53.

3^e Musée de Constantinople. Dalle rectangulaire sans encadrement, calcaire blanc dur, revers et tranches dressés, hauteur, 0 m. 445; largeur, 0 m. 65; épaisseur, 0 m. 08. Cette représentation de l'Agneau divin est à rapprocher de celles que nous avons données au mot AGNEAU. Cet agneau est posé sur un sol qui va en se relevant à gauche; la tête de profil à droite est ornée du nimbe à croix monogrammatique. Le pied soutient par pression la houlette terminée par une



9731. — Fragment de musée de Latran.
D'après Marucchi, *I monumenti*, pl. IX, n. 5.

flamme et un croisillon. La toison est soigneusement calamistrée. Ce travail est probablement du VI^e siècle; il a inspiré une longue tradition médiévale (fig. 9735).

Bibl. — G. Mendel, *Catalogue*, t. II, p. 477, n. 679, (1695).

4^e Osmanieh-Liménas (Ile de Thasos), entrée au musée de Constantinople en 1909. Fragment d'une dalle rectangulaire en marbre thasien, blanc, à gros grains cristallins; tranches supérieure et inférieure dressées; la tranche gauche présente sur toute sa hau-

teur, jusqu'à 0 m. 045 de l'arête supérieure, une sorte de tenon continu, large de 0 m. 04 environ destiné à s'encaster dans la gorge d'un petit pilier qui encadrerait la plaque de ce côté; brisée à droite par une cassure oblique : hauteur 0 m. 89; largeur maxima, 0 m. 985 et largeur minima, 0 m. 535; hauteur du champ, cadre compris, 0 m. 755.



9732. — Partie supérieure d'une croix.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. VIII, n. 1.

Bandeau nu à la périphérie; décoration placée dans un cadre composé d'un petit listel avec feuilles lancéolées (bord à bourrelet saillant et forte nervure centrale) qui rappelle vaguement les rais de cœur classiques; à l'angle on a ménagé adroitement un petit fleuron à trois feuilles. Le motif est sculpté sur



9733. — Dalle du musée de Constantinople.
D'après G. Mendel, *Catalogue des sculptures... du musée de Constantinople*, t. II, 1914, p. 471.

un petit talon en légère saillie sur le champ du relief. Le sujet se composait de deux cerfs symétriquement affrontés à un grand vase ansé où ils s'abreuvaient. Le cerf conservé ne pose que sur une patte (fig 9736), les sabots postérieurs ne posent sur rien. Les cornes sont traitées à la manière de fleurons végétaux, ils feraient penser aux bois d'un renne. Sous le cerf, pousse un grenadier chargé de fruits. Dans l'angle supérieur, un

lièvre détalé, posant les pattes postérieures sur l'encolure du cerf, et poursuivi, par un chien dont on ne voit que le museau et la pointe de l'oreille. Au revers, bandeau nu à la périphérie; cadre (baguette et petit bandeau, dans un médaillon circulaire, de faible relief, une croix longue et pattée) (fig. 9737).

Nous avons déjà fait connaître le symbolisme du cerf (voir *Dictionn.*, t. II, à ce nom) et celui du lièvre (voir *Dictionn.*, t. IX, à ce nom). L'œuvre est d'un tra-



9734. — Fragment de dalle du musée de Constantinople. D'après G. Mendel, *op. cit.*, p. 473.

vail lourd, de formes maladroites et incorrectes; cependant, écrit M. G. Mendel, on y sent très nettement l'influence des motifs et du grand style décoratif du VI^e siècle (la décoration de la face du revers est courante à cette époque).

Bibl. — Th. Macridy bey, dans *Jahrbuch des archæologischen Instituts*, t. XXV, 1910, *Archæologischer Anzeiger*, col. 144, n. 4; *ibid.*, t. XXVII, 1912,

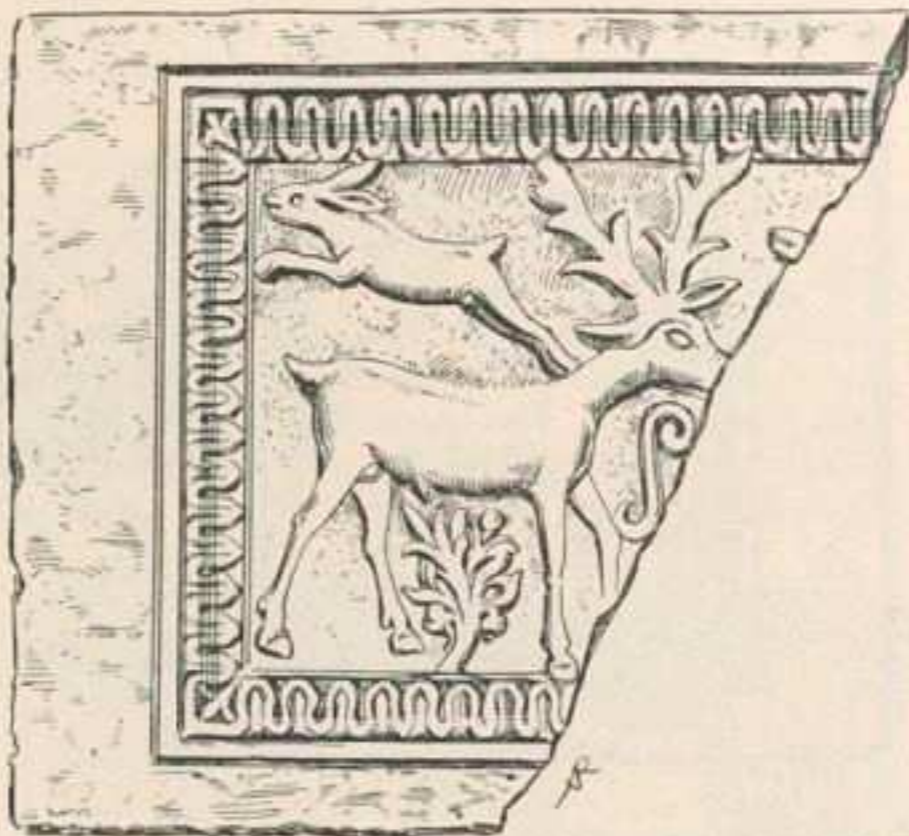


9735. — Dalle du musée de Constantinople. D'après G. Mendel, *op. cit.*, p. 477.

p. 18, n. 12, fig. 11-12; p. 16-17; G. Mendel, *Catalogue*, t. II, p. 480-482, n. 683 (2156); mentionné par A.-J. Reinach, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions*, 1912, p. 234.

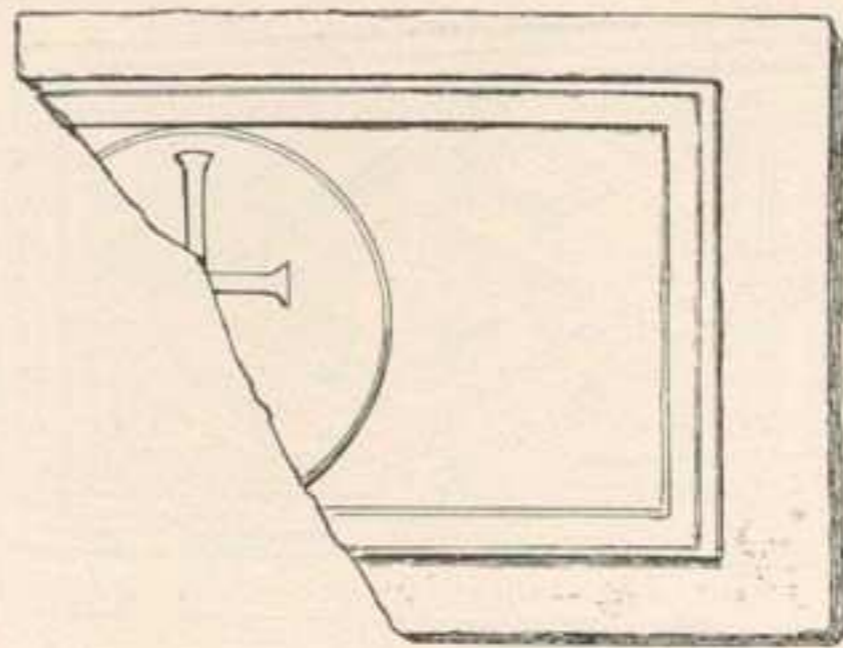
5° Osmanieh-Limenas (île de Thasos) entrée au musée de Constantinople en 1909, la plaque s'engageait, comme il a été dit pour la précédente, dans la mortaise d'un petit pilier; contemporain du numéro précédent et sorti du même atelier. Hauteur, 0 m. 87; largeur minima, 1 m. 12; tranche supérieure, 0 m. 63; tranche inférieure, 0 m. 835; épaisseur, 0 m. 065. Cette plaque a dû appartenir à l'ensemble dont faisait partie

le numéro 4. Le cadre n'a pas de listel extérieur et comprend seulement un rang de feuilles du même type, mais plus larges et moins serrées; les angles diffèrent un peu. Daniel debout, vêtu du costume oriental: anaxyrides, tunique à longues manches relevée sur les côtés et serrée à la taille par une ceinture dont l'ardillon est visible; manteau tombant sur le dos et fixé sur la poitrine par une fibule ronde, chaussures fermées; une tiare en forme de bonnet phrygien couvre une



9736. — Fragment de dalle du musée de Constantinople. D'après G. Mendel, *op. cit.*, p. 481.

chevelure courte, abondante et bouclée; les yeux très grands, sans paupières, sont indiqués par un cercle creusé au milieu de la sclérotique, elle-même limitée par un sillon très vigoureusement tracé. Le prophète est dans la posture d'orant; une lionne, aux pis gonflés, lèche les pieds de Daniel; à gauche, un lion s'avance, la tête de face. L'instant choisi est celui où l'ange amène Habacuc qu'il tient par les cheveux,



9737. — Fragment de dalle du musée de Constantinople. D'après G. Mendel, *op. cit.*, p. 481.

celui-ci apportant des pains timbrés d'une croix (fig. 9738). Nous avons déjà étudié les représentations de Daniel et d'Habacuc (voir ces noms).

Bibl. — G. Mendel, *Catalogue*, p. 482, n. 684 (2157).

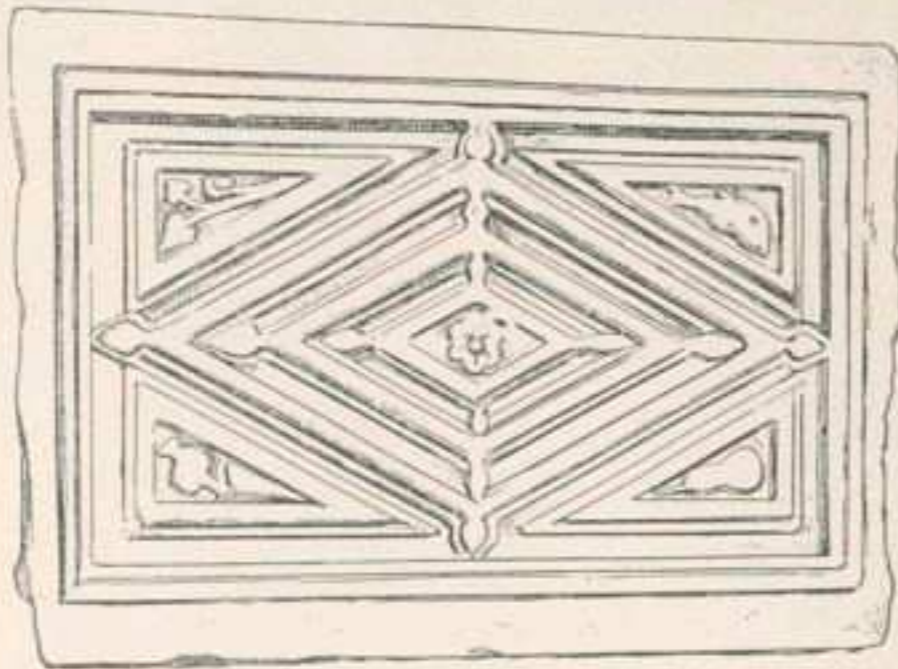
6° Musée de Constantinople, entrée en 1905. Dalle rectangulaire de marbre blanc (fig. 9739), veiné de noir, hauteur, 1 m. 245; longueur, 0 m. 885; épaisseur, 0 m. 095. Dans un cadre formé d'un large bandeau nu et de deux listels plats, mais accusé par une scotie profonde qui le sépare du motif, trois losanges formés d'épais moulures et inscrits les uns dans les autres;

les angles sont ornés de feuilles, qui, sur le losange extérieur, sont nettement caractérisées comme des feuilles de lierre; au milieu du losange intérieur, une rosette; les angles du panneau sont occupés par des triangles rectangles, indiqués de même et remplis par un poisson, une courge, une capsule de pavot dont la tige paraît sortir d'une feuille sagittée; trois feuilles de lierre réunies à un pédoncule unique. Cette dalle est un très bon spécimen d'un décor et d'une moulu-



9738. — Plaque du musée de Constantinople.
D'après G. Mendel, *op. cit.*, p. 483.

ration caractéristiques du VI^e siècle; autres exemplaires à la grande et à la petite Sainte-Sophie (Pulgher, *Les anciennes églises byzantines de Constantinople*, pl. II, fig. 3), sur un sarcophage, qui sert de fontaine aux ablutions, dans une petite rue au-dessous de la Sublime Porte (Pulgher, *op. cit.*, pl. XIV, fig. 3; J. Ebersolt, *Rapport sommaire sur une mission à Constantinople*, dans *Archives des missions scientifiques*, nouv. sér., 1911, fasc. 3, p. 16, pl. XIV, fig. 22); à Macri Keui



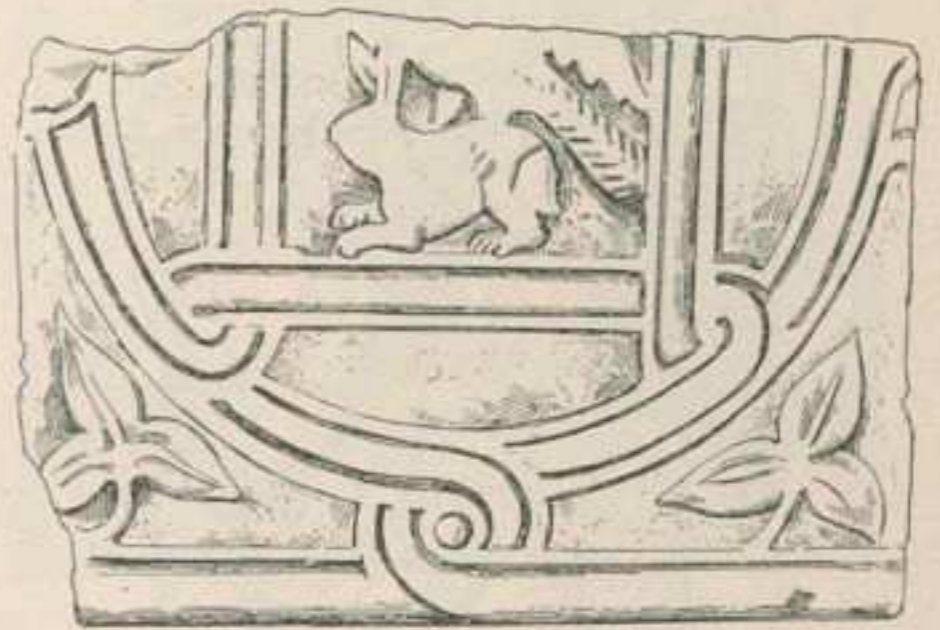
9739. — Dalle du musée de Constantinople.
D'après G. Mendel, *op. cit.*, p. 510.

(O. Wulff, *Beschreibung der Bildwerke der christlichen Epochen*, III, I, n. 182); à Nicée (*ibid.*, n. 181), déjà signalé par J. Laurent, dans *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XXIII, 1899, p. 255, note 1; à Ravenne (*ibid.*, p. 267, fig. 25); à Venise (Ongania, *La basilica di S. Marco*, pl. CXXXV, n. 194; pl. CCXC-CCXCI (= pl. CCCLVIII à gauche, pl. CCCLIX).

Bibl. — G. Mendel, *Catalogue*, t. II, p. 510, n. 711 (1565).

7^o Musée de Constantinople. Marbre blanc à gros grains cristallins, hauteur, 0 m. 48; largeur, 0 m. 73; épaisseur, 0 m. 09. Dalle rectangulaire (fig. 9740); sur la face principale, circonférence inscrite dans le cadre

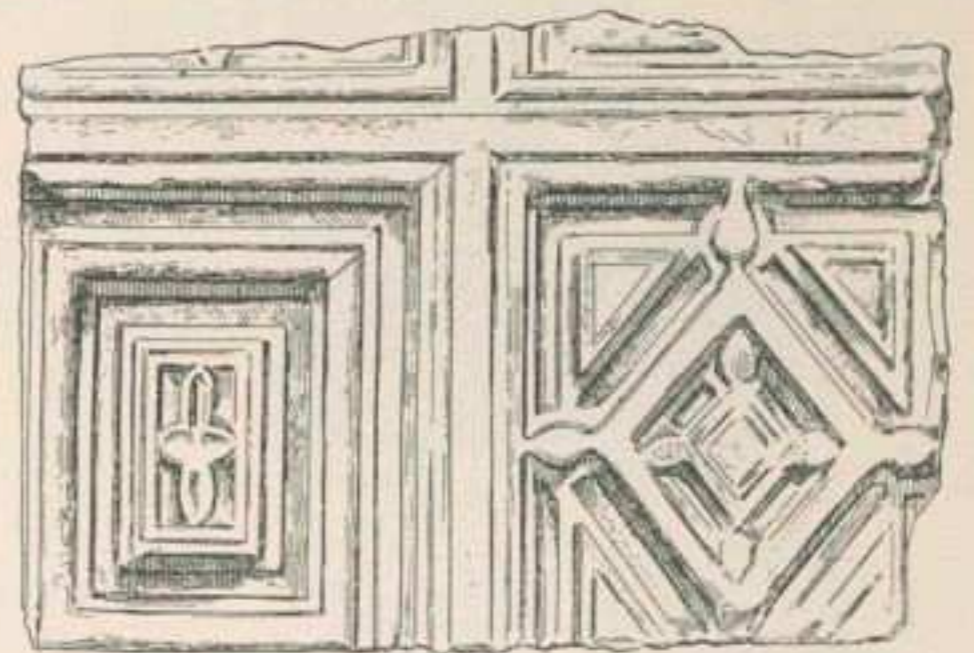
de la plaque et circonscrite à un carré posé normalement; dans ce carré on voit un aigle liant un lièvre; cadre et figures géométriques sont formés par l'entrelacement d'un seul et même ruban; aux angles du cadre, une feuille à trois pointes; l'autre face était partagée par deux corps de moulures perpendiculaires en quatre quartiers (il ne reste que les deux quartiers inférieurs), égaux et décorés symétriquement, savoir: en bas à droite [et en haut à gauche] — par rapport au spectateur de cette face — un petit losange posé normalement, orné à ses quatre angles d'une feuille de



9740. — Dalle du musée de Constantinople: face.
D'après G. Mendel, *op. cit.*, p. 511.

lierre et inscrit dans un autre losange, décoré de même et cantonné sur ses quatre côtés de triangles rectangles; en bas à gauche [et en haut à droite], deux rectangles placés l'un dans l'autre, le rectangle inférieur étant rempli par une rosette à quatre feuilles; toutes les figures au revers sont obtenues, selon la technique habituelle, par une alternance de tores saillants et profilés, et de profondes scoties (fig. 9741).

Bibl. — G. Mendel, *Catalogue*, p. 511-512, n. 1712 (2254); Pour le motif de l'aigle liant le lièvre, cf.



9741. — Dalle du musée de Constantinople: revers.
D'après G. Mendel, *op. cit.*, p. 512.

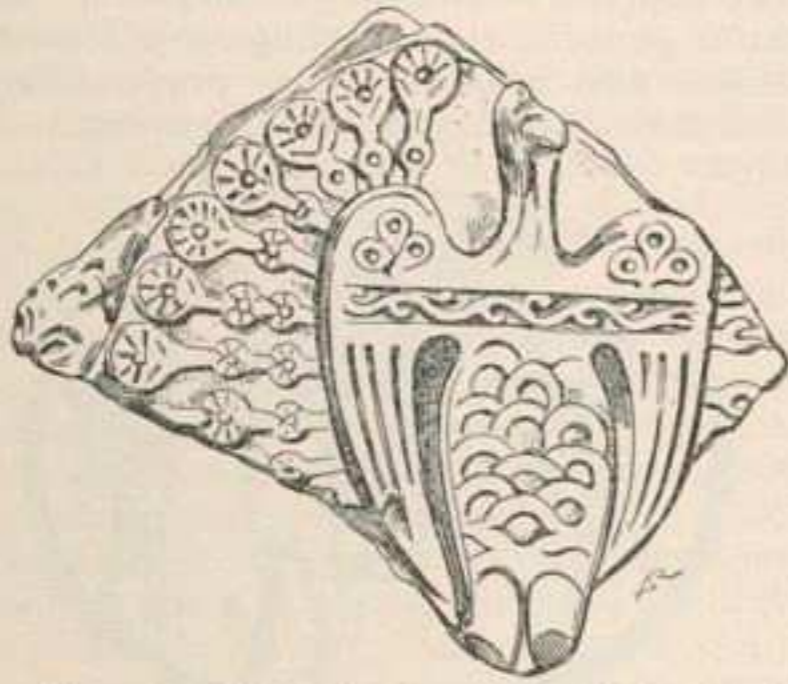
G. Millet, *L'art byzantin*, dans A. Michel, *Hist. de l'art*, t. I, part. II^a, p. 153, fig. 91; T. Rivoira, *Le origini dell'architettura lombarda*, t. I, p. 335, fig. 442; R. Forrer, *Die fruechristlichen Alterthümer aus dem Gräberfelde von Achmin Panopolis*, pl. XVIII, n. 1 et *Dictionn.*, t. II, col. 1964, fig. 2029.

8^o Musée de Constantinople, entrée au musée le 10 octobre 1910. Fragment de dalle rectangulaire en marbre blanc à gros grains cristallins: hauteur, 0 m. 96; largeur maxima, 0 m. 73; épaisseur, 0 m. 04. Dans un cadre formé de quatre listels de faible saillie et séparés par des sillons peu accusés, cercle en léger relief sur le fond, portant une croix longue et pattée;

au revers même disposition (le cadre n'y comprend que deux listels séparés par une baguette); le cercle en relief n'a d'autre ornement qu'une petite circonférence concentrique, de 0 m. 165 de diamètre, distinguée par un sillon. VI^e siècle (voir fig. du n. 4).

Bibl. — G. Mendel, *Catalogue*, p. 517, n. 719 (2399).

9^o Musée de Constantinople, entrée au musée le 10 octobre 1910. Fragment d'une dalle en marbre bleuté à gros grains cristallins, brisé de toutes parts, hauteur, 0 m. 545; largeur, 0 m. 66; épaisseur, 0 m. 095.



9742. — Fragment de dalle du musée de Constantinople. D'après G. Mendel, *Catalogue des sculptures... du musée de Constantinople*, t. II, p. 518.

Sur l'une des faces, un paon en relief méplat est représenté sous une forme toute conventionnelle et décorative qui rappelle celle des oiseaux héraldiques; la tête et les pattes sont brisées; le corps est de face, recouvert d'un motif d'imbrications; les ailes longues, étroites et recourbées en virgule, éployées et baissées, sont décorées en haut d'une sorte de trèfle, dont les lobes sont creusés d'une cavité au trépan, et détaillées dans le bas par trois sillons longitudinaux; elles sont divisées en deux par une zone horizontale qui se



9743. — Fragment de dalle du musée de Constantinople. D'après G. Mendel, *op. cit.*, p. 520.

développe d'une manière continue passant sur le corps de la bête du bord extérieur d'une aile à l'autre et ornée d'un rinceau stylisé sur un fond légèrement ravalé; l'oiseau est placé sur un cercle en relief sur lequel sont sculptées, sous forme de petites tiges rayonnantes et portant deux ou trois « yeux », les plumes de la queue éployée en roue; autour de ce cercle dont il ne subsiste qu'une partie à gauche, le fond était recouvert de feuillages dont on voit encore quelques lobes; au revers, une croix « carrée » est inscrite dans un quatre-feuilles, dont les quatre angles rentrants se continuent par autant de fleurons à trois

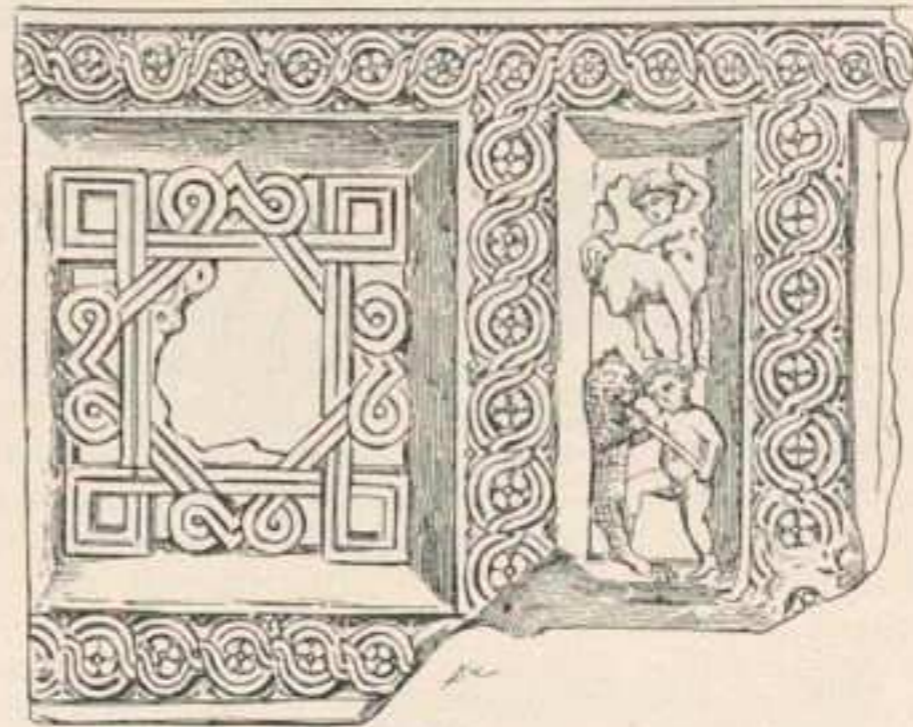
pointes remplissant chacun le champ dans un des quartiers de la croix. VI^e siècle (fig. 9742).

Bibl. — G. Mendel, *Catalogue*, p. 518, n. 721 (2434).

10^o Musée de Constantinople. Fragment d'une dalle rectangulaire en marbre blanc à petits grains cristallins, traversé de quelques veines noirâtres. Dans un cadre de listels, de faible saillie, la croix monogrammatique formée de deux bourrelets, accouplés. Les six segments déterminés par les branches du monogramme sont remplis chacun par une feuille de lierre rattachée à la circonférence intérieure par un court pédoncule. V^e siècle (fig. 9743).

Bibl. — G. Mendel, *Catalogue*, p. 520, n. 723.

11^o Musée de Constantinople, entrée en janvier 1901, venue d'Elbistan, vilayet de Siwas. Dalle en calcaire tendre (fig. 9744), restaurée, mais il manque toute la décoration centrale du panneau gauche; hauteur totale, 0 m. 87; largeur maxima, 1 m. 09; épaisseur, 0 m. 075; hauteur des panneaux, 0 m. 62. Cette dalle provient d'une décoration qui comprenait une série de panneaux carrés, décorés de motifs géométriques, alternant avec des panneaux rectangulaires décorés



9744. — Dalle du musée de Constantinople. D'après G. Mendel, *op. cit.*, p. 522.

de sujets figurés; il nous en reste un de chaque sorte. Les panneaux sont travaillés à jour; l'ornement du cadre, exécuté en relief comprend une suite de cercles entrelacés, formés par deux listels plats accouplés; chacun de ces cercles est rempli par une rosette qui a uniformément quatre pétales dans la partie verticale, et dans ce qui subsiste du cadre inférieur, qui en a quatre, six et jusqu'à huit sur le bandeau supérieur; une arête saillante et un large biseau séparent le cadre du motif principal. Dans le *panneau à décoration géométrique*, un carré (0 m. 285) posé normalement et cantonné, à ses angles extérieurs d'un petit carré (0 m. 105); autre carré (0 m. 33) concentrique au premier, mais posé sur ses angles et cantonné de part et d'autre de chacun de ces angles d'un petit cercle évidé; ces deux figures étant formées chacune par le mouvement d'un seul ruban, divisé en deux par un sillon et passant alternativement dessus et dessous; le motif central inscrit dans ces carrés n'est pas conservé. Dans le *panneau à décoration figurée*, dans le bas, un bestiaire lutte contre une lionne dressée sur ses pattes de derrière; le bestiaire entièrement nu, sauf des bottines lacées, la tête inclinée vers l'épaule droite a acculé la bête qu'il tient debout, appuyant le genou sur son ventre et lui enfonçant dans la gorge, l'épieu qu'il tient des deux mains; le pelage de la lionne légèrement incisé, ressemble à des écailles; au-dessus de ce groupe, un jeune centaure (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3248), imberbe, la tête fortement penchée sur l'épaule droite,

la main gauche relevée au-dessus de la tête, le bras droit demi tendu sur le côté, la main droite tenant une arme, probablement une massue, combat lui aussi contre le bestiaire.

L'encadrement de cette plaque rappelle celui de toute une série d'ivoires d'époque tardive, pouvant nous conduire jusqu'aux IX^e-X^e siècles.

H. LECLERCQ.

PARASOL. — Après ce qui a été dit du *flabellum*, le parasol ne nous retiendra pas longtemps. Sa destination est la même : garantir l'homme des rayons du soleil; son usage remonte à une lointaine antiquité, aussi le voit-on figuré sur un grand nombre de monuments. Ils ont été rassemblés en partie et figurés par Ch. de Linas (voir ce nom) et n'appartiennent pas à nos recherches. Les Romains emploient l'expression *umbella* et *umbraculum*. Juvénal mentionne une *umbella* de couleur verte¹ :

*En tu cui viridem umbellam, cui succina mittas
Grandia, natalis quoties redit, aut madidum ver
Recipit.*

Un jeune esclave, tenant le parasol ouvert, suivant les dames romaines² :

Umbellam luscæ Lygde feras dominæ



9745. — Psautier d'Utrecht : fol. 15, verso.
D'après *Revue de l'art chrétien*, 1884, t. II, p. 15.

Au VI^e siècle, un traité intitulé : *De disciplina scholarium* mentionne la mort d'un jeune homme, victime d'une jaunisse contractée à l'époque de la canicule par suite de l'absence du parasol : *Similiter prætoris suburbanî filium canicula instigante litteris vidimus mancipatum; cum autem solita non gauderet umbella, propria virtute destitutus, ictericiæ pœna permollitus, vitalibus tandem spiritibus attenuatus, lymphatico morbo occubuit*³.

Nous possédons dans le célèbre *Psautier d'Utrecht* une représentation de l'*umbella*. Nous avons discuté la date de ce manuscrit (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1344); il suffira donc ici de montrer le folio 15 v^o, où le roi David est représenté tendant les bras vers le temple de Jérusalem; il semble que le manche soit brisé pour faciliter l'inclinaison (fig. 9745).

Nous avons déjà donné la représentation d'un parasol d'après les fresques de l'église Saint-Silvestre où on voyait le pape coiffé du *camelaucum* et abrité par l'*umbella* (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1782, fig. 1954-1955). Ici nous donnerons encore un dessin d'une intaille sur jaspe, dont la longueur est de 0 m. 04, communiquée par Vettori à Paciaudi qui l'a fait graver (fig. 9746). On voit un évêque à cheval, mitré (voir au mot MITRE), vêtu d'une sorte de chape, levant la main pour bénir; un porte-croix le précède, un porte-parasol le suit. Le champ est semé de lettres capitales, disposées sans ordre apparent, mais qui, néanmoins se laissent grouper et lire :

IANNI N III

soit : *Janni n(omine) III*. Le travail est grossier, et

on croit reconnaître une œuvre lombarde. L'*umbella* est hémisphérique et surmontée d'une grosse pomme; le manche paraît être un junc ou un bambou à gros nœuds. Paciaudi a conjecturé que l'évêque représenté ici était Jean, III^e du nom, évêque de Pavie, qui occupa ce siège de 884 à 924. La scène représentée est expliquée par Sigonio à propos du roi Béranger I^{er} : *Cupiebat Berengarius Papiam, ut quæ regni sedes erat, honore supra reliquas civitates efferre. Itaque quoniam ecclesiam ejus metropolitanam officere non poterat, jus atque insignia novo episcopo acquisivit; atque ut Anastasius pontifex ei jus indulgeret adhibendæ umbellæ, equo albo vehendi, crucis præferendæ, et in concilio a læva pontificis assidendi, obtinuit.*



9746. — Jaspe.

D'après *Revue de l'art chrétien*, 1884, t. II, p. 22.

BIBLIOGRAPHIE. — Pauli Maria Paciaudi... *Συναδιοφορημα, sive de umbellæ gestatione commentarius*, in-4^o, Romæ, 1752. — Ch. de Linas, *Les disques crucifères, le flabellum et l'umbella*, dans *Revue de l'art chrét.*, t. II, 1884, p. 5-33.

H. LECLERCQ.

PARASTATA. — Nom qu'on donne à deux petits piliers qui maintiennent un cancel, une cloison, un parapet dans une église et dont le sommet présente généralement deux têtes humaines, à la façon des *hermulæ*.

H. LECLERCQ.

PARDESSUS (Jean-Marie) — I. Années de début. II. Professorat et députation. III. Travaux d'érudition. IV. La loi salique. V. Les *Diplomata Chartæ*. VI. La vieillesse et la mort. VII. Bibliographie.

I. ANNÉES DE DÉBUT. — Les lecteurs qui ont fait à ce *Dictionnaire* l'honneur de le lire, ont quelque idée de ce qu'ils doivent au savant juriste dont le nom se retrouve fréquemment dans l'assise d'érudition qui supporte un grand nombre d'études. Il faudrait pour être juste, rappeler ici que la science juridique que Jean-Marie Pardessus tenait des leçons de son père, celui-ci la tenait à son tour des leçons de l'illustre Pothier, qu'il avait écoutées à l'université d'Orléans. Devenu avocat au présidial de Blois, l'élève entretint d'affectueuses relations avec son maître, et la communauté d'études engendra un commerce durable d'estime et d'amitié. « Le père de J.-M. Pardessus puisa dans ses relations avec son ancien maître, cette clarté de méthode, cette sagacité judicieuse et pénétrante qui distinguent à un si haut degré notre grand jurisconsulte, et les transmet comme un héritage à son fils, dont il fut le seul maître. »

C'est à Blois, le 11 août 1772, que naquit ce fils dont la première éducation fut toute religieuse sous la surveillance d'un père et d'une mère dont la piété sincère et l'autorité vigilante mirent pour toujours leur empreinte sur l'enfant. Avant que celui-ci eût

¹ *Sat.*, VI, vs. 50-52. — ² Martial, *Epigr.*, XI, 73, vs. 6. — ³ Basileæ, 1570, l. I, c. 1.

terminé son cours d'études chez les oratoriens de Vendôme, les troubles politiques vinrent bouleverser sa famille et ruiner la carrière qui s'offrait au fils destiné à poursuivre celle de son père en recueillant sa clientèle. Ce ne furent pas seulement les collèges qui se fermèrent, mais encore les facultés de droit; on ne prit plus de grades, le titre d'avocat fit place à celui de défenseur officieux, dispensé des épreuves et du diplôme. Ce fut l'expérience paternelle qui suppléa, et le jeune homme n'y perdit rien; mais il allait subir durement le contre-coup des calamités publiques pendant deux années pleines.

En 1792, son frère fut saisi par la réquisition, se déroba et parvint à rejoindre l'armée vendéenne où Henri de La Rochejacquelein se l'attacha comme aide de camp; mais il périt à la sanglante journée de Savenay. Pendant que lui-même était enrôlé dans la garde nationale mobilisée, sa mère succombait à une maladie que l'inquiétude, les privations et le chagrin avaient rendue mortelle, et son père avait été incarcéré comme suspect dans les prisons d'Orléans.

Ces épreuves marquèrent pour la vie celui qui les avait endurées. Son intelligence lucide et pénétrante appuyée sur une foi vive et robuste avait envisagé la situation créée à la société française par la Révolution; il avait compris cette vérité évidente, que l'expérience plus que séculaire aujourd'hui a démontrée, c'est que la forme républicaine de gouvernement est, en France, l'expression politique de la franc-maçonnerie athée et impie. Ceux qui s'imaginent combiner sous une tolérance factice, les droits de la religion, les prescriptions de la morale et les aspirations du patriotisme dans un état républicain, ne sont que dupes ou complices d'une conspiration dirigée contre tout ce qu'ils croient défendre et servir. J.-M. Pardessus éprouvait mieux que de la rancune envers la république, elle lui inspirait une légitime horreur.

Son premier contact avec les détenteurs du pouvoir avait abouti au transfert de son père des prisons d'Orléans dans celles de Blois où il se rendait chaque jour, portant les dossiers des affaires qu'il soumettait à son maître. Celui-ci donnait la direction de l'instance, la clientèle se résignait à ne le voir ni l'entendre, et la collaboration du père et du fils assurait au cabinet une situation presque florissante. Cependant le prisonnier restait sous la menace et son fils voulut l'y soustraire. Il se rendit à Orléans, pénétra dans le prétoire où siégeait le tribunal et, pour tromper l'attente, conta son projet à une vieille femme qui l'avertit qu'il n'obtiendrait rien avec son habit et son chapeau de ci-devant. Pardessus coupa ses basques et se coiffa d'un bonnet rouge. Ce travestissement lui enlevait tous ses moyens, et lorsqu'il parut devant le magistrat et sabande, il balbutia des mots sans suite: son père... malade... Le président lui dit à brûle-pourpoint: « Ton père est un aristocrate; on examinera, va-t-en; aujourd'hui nous n'avons pas le temps de nous occuper de lui. » Il sortit, enfla des corridors, s'entendit appeler; c'était la voix du président: « Citoyen, dit-il, en l'entraînant à l'écart, ton père est avocat, et moi aussi je le suis. Viens me voir demain matin chez moi. » Et le lendemain, il recevait une autorisation pour son père de se faire soigner dans son domicile pendant quinze jours; l'autorisation ne portait aucune date, ce qui permit de prolonger indéfiniment la quinzaine, jusqu'au 10 thermidor.

Cette journée fameuse libérait non seulement les suspects, mais rouvrait encore l'avenir devant la jeunesse. On s'était marié pendant la Terreur, on se maria encore bien plus après thermidor et J.-M. Pardessus se maria vers l'été de 1795. Sa jeune femme mourut moins de quatre ans plus tard, lui laissant deux enfants.

Veuf à vingt-sept ans, il ne se remaria pas « de peur que de nouveaux attachements ne vinsent usurper sur le culte de ses souvenirs et sur ses devoirs envers les deux orphelins, en les livrant à une protection étrangère et jalouse. Il leur conserva leur petit empire sans partage, et il sut si bien faire, que tout ce que la tendresse maternelle a de caresses et d'ingénieuses prévenances ne leur manqua jamais.

« Depuis cet instant, un sentiment remplit son âme tout entière, domina et fit fléchir, comme sous une loi absolue, toute autre considération, tout autre intérêt, à toutes les époques et dans toutes les situations de sa vie, à l'âge des passions comme au déclin des années, dans les soucis de la fortune à faire, comme dans les jouissances de la fortune acquise, dans les préoccupations ardentes de la politique de même que dans l'obscurité de la condition privée: ce fut l'amour de ses enfants, le besoin de vivre avec eux et pour eux, de vivre en eux. Il faut bien le remarquer pour connaître à fond, pour apprécier équitablement son caractère et sa conduite. Il réussit parfaitement, tout d'abord, à concilier les assiduités de la tutelle domestique avec l'activité extérieure d'une ambition légitime dans son principe, autant que raisonnable dans ses prétentions. C'était pour ses enfants qu'il aspirait à grossir son modeste patrimoine, à s'élever par degrés au rang le plus honorable parmi ses concitoyens¹. »

Son talent s'affirmait de jour en jour et, déjà, on voyait poindre sa réputation. J.-M. Pardessus ne songeait à faire aucune opposition au gouvernement consulaire, néanmoins tous savaient son inébranlable attachement à la cause royale et ses sympathies pour tous ceux qui lui conservaient leur fidélité. L'affaire Clément de Ris contribua à attirer sur lui l'attention. Ce sénateur, tout dévoué au régime nouveau, avait fait l'objet d'un enlèvement dramatique dans sa maison de Beauvais, près de Tours (1^{er} vendémiaire an IX). Bonaparte avait ressenti ce coup d'audace comme un outrage personnel et la police arrêta huit individus suspects d'avoir coopéré à l'enlèvement. Il fallait ne pas manquer de courage pour accepter de présenter la défense de l'inculpé Jourgeon et, si le gouvernement veilla à faire le silence sur la plaidoirie, l'opinion des concitoyens de l'avocat lui accorda dès lors, confiance et admiration. Successivement juge-suppléant près le tribunal de Blois en 1802, adjoint au maire en 1804, puis maire en 1805, il fut élu par le département de Loir-et-Cher, en 1807, comme député au Corps législatif. C'étaient les premiers pas dans une carrière politique dont nous signalerons plus loin les étapes.

II. PROFESSORAT ET DÉPUTATION. — En 1806, J.-M. Pardessus n'avait encore donné sa mesure que par quelques discours relatifs à sa profession et d'utiles consultations sur des questions de jurisprudence contentieuse dont le retentissement n'avait pas dépassé le cercle des abonnés de la gazette. Le Code civil était à peine promulgué et son livre IV inspirait un *Traité des servitudes ou services fonciers* qui, dans le dessein de l'auteur, devait développer et commenter le texte nouveau par la comparaison du droit moderne avec nos anciennes coutumes, règlements et usages locaux, et surtout avec le droit romain. Les principes généraux sur les servitudes, leur division, les règles propres à chaque espèce, enfin l'acquisition et l'extinction des servitudes forment autant de parties qui embrassent toute la matière. Avant de jeter l'épouvante dans le camp libéral, ce « *Traité de la servitude* » — ainsi que l'on l'y nommait — avait mis en fuite les libraires. J.-M. Pardessus se plaisait à narrer l'accueil

¹ Naudet, dans *Hist. et Mém. de l'Acad. des inscriptions*, t. xx, 1^{re} part., p. 343-344.

reçu lorsque, venu à Paris pour la première fois, il leur avait présenté son manuscrit. Ceux-ci ne prenaient même pas la peine de l'examiner, ils lui demandaient le nom de l'auteur : Inconnu! — Impossible de s'engager dans des frais d'impression. Cependant l'auteur s'obstinait, ayant conscience du mérite de son travail, et ne recueillait que des refus; trop heureux quand on lui épargnait le sourire. Alors, il revint à Blois, vendit des meubles superflus, des souvenirs négligés, ramassa 1 200 francs et, à ce prix, trouva un imprimeur. Le succès ne se fit pas attendre, le livre se vendait, un éditeur se présenta et acheta toute l'édition. Le calcul était habile; en 1838, le *Traité des servitudes*, arrivé à sa huitième édition, dut être doublé.

Devenu député (1807), installé à Paris, Pardessus trouva le moyen de mener de front ses occupations parlementaires et la science du juriste. Il fit successivement paraître, en 1809, un *Traité du contrat et des lettres de change* et, en 1811, des *Éléments de jurisprudence commerciale*. Le premier de ces deux ouvrages fut réédité, en 1813, dans le *Cours de droit commercial* et ne parut plus, désormais, isolément; il aurait vu là, suivant son expression, « une sorte de spéculation de librairie », il s'en expliqua d'ailleurs dans la 5^e édition du *Cours*, dont le succès lui attirait maintenant la sympathie des libraires qui lui offraient leurs services et sollicitaient ses préférences.

Au moment où une nouvelle loi sur l'âge des députés venait contraindre Pardessus à renoncer au Corps législatif, une carrière plus fructueuse lui assurait un auditoire sur lequel il prenait un grand ascendant et même une sorte de popularité; le mot n'a rien d'exagéré. Le Code de commerce fut déclaré exécutoire en France à partir du 1^{er} janvier 1808, mais on s'aperçut l'année suivante que les écoles de droit des facultés cultivaient le droit romain, le droit civil, le droit public et n'avaient aucune place pour le droit commercial.

Cette lacune fut comblée sur l'initiative de M. de Fontanes, grand-maître de l'université et une chaire de droit commercial fut créée dans la faculté de Paris. Or la loi du 22 ventôse an XII abandonnait au ministre le droit de première présentation aux chaires nouvellement créées. Naturellement, M. de Fontanes avait ses candidats qu'il soumit au choix de l'empereur. Celui-ci avait vu et su assez de choses pour se persuader que le privilège de première institution est indéfendable. Le plus souvent, sinon toujours, ce droit semble n'avoir pas d'autre raison d'être que de créer une place pour un homme, au lieu de chercher l'homme pour la place; aussi lorsque Fontanes vint présenter le décret de nomination à la signature, Napoléon demanda pourquoi on n'avait pas mis la chaire au concours. « Le concours n'a lieu, lui fut-il répondu, que pour une vacance. » « Si le concours est bon pour une seconde nomination, dit l'empereur, pourquoi ne le serait-il pas pour la première? Mettez la place au concours. »

Le concours s'ouvrit. Pardessus n'en avait pas connaissance; des amis l'avertirent, lui conseillèrent de tenter une carrière qui pouvait lui ouvrir honneur et fortune. Il hésitait et mit pour condition que cette démarche, qui pouvait le conduire à un changement d'état, obtiendrait l'assentiment de son père. On ne peut se défendre d'admirer cette inspiration tout imprégnée de l'esprit de la famille antique, du respect religieux du pouvoir paternel. Le candidat rencontrait entre autres rivaux, deux hommes éminents par le talent : Persil et Dupin aîné; il leur fut jugé mieux préparé par des études spéciales et l'emporta sur eux (19 juillet 1810). A 38 ans, au seuil de la maturité, Pardessus devenait titulaire de la seule chaire de droit commercial qui existât alors en Europe. Ce fut sans

doute l'époque la plus heureuse de sa longue vie. Son enseignement se prolongea durant vingt ans et fut célèbre; mieux encore, autour de sa chaire, Pardessus vit se presser une jeunesse qui lui vouait une affection et une confiance telles qu'il exerçait sur elle, dans les circonstances critiques, toute l'influence qu'aurait pu lui conférer l'autorité paternelle.

Le cours de droit commercial fut ouvert le 5 novembre 1810 et à l'expiration de sa première année d'enseignement le maître fut en mesure de présenter à ses auditeurs des *Éléments de jurisprudence commerciale* (1811), le livre le plus complet alors en cette matière, bien qu'il ne fût pas le plus étendu. Cette publication était en quelque sorte l'acquit d'une dette contractée envers tous ceux qui attendaient la lumière de son enseignement. L'accueil qui fut fait à ce volume encouragea l'auteur à persister dans la ligne qu'il avait suivie et bientôt il prépara l'œuvre qui devait consacrer sa réputation de juriste.

Ces années et celles qui suivirent immédiatement furent, pour lui, pleines d'émotions. Son fils mourut, à l'âge de 17 ans, d'une affection de poitrine négligée; sa fille épousa en 1816 M. de Rozière, maître des requêtes au Conseil d'État et, depuis l'année précédente, il était redevenu député du Loir-et-Cher à la Chambre introuvable. A l'École de droit, sa parole était indiscutée et son cabinet de consultation ne désemplassait pas; cependant c'est au cours de ces années qu'il donna au public la première édition de son *Cours de droit commercial*, de 1813 à 1816, en quatre volumes. L'accueil fut des plus favorables et une seconde édition, en 5 volumes, parut en 1821. Cette édition était précédée d'un *Discours sur l'origine et les progrès de la législation commerciale* et d'une *Bibliothèque de jurisprudence commerciale*. D'autres éditions parurent en 1826, en 1831 et en 1841-1842, celle-ci en 6 volumes. C'est une œuvre qui a fait autorité et qui ne pouvait vieillir que par l'effet des changements de la législation.

Elle marque, dans la carrière de Pardessus, le début d'une brûlante période de quinze années où la politique va s'emparer de lui et le pousser en tête de la faction des *ultras*, période qui a causé quelque embarras à ses biographes. « Le voilà lancé dans le torrent et la bourrasque de la vie publique; je ne l'y suivrai pas » dit l'un¹, et nous l'imiterons. Depuis les jours de la Chambre introuvable jusqu'à ceux des Ordonnances, son dévouement à la branche aînée des Bourbons n'avait connu ni lassitude, ni défaillance; la monarchie de juillet le trouva irréductible. Député des Bouches-du-Rhône, son élection avait été annulée; néanmoins il devait le serment en sa double qualité de conseiller à la Cour de cassation et de professeur à l'École de droit de Paris. Guizot et le duc de Broglie entreprirent de lui faire comprendre quelle indépendance lui laissait la continuation de ces charges; il refusa le serment et entra dans la retraite.

Ces années avaient été si remplies par la politique que l'œuvre scientifique en avait un peu souffert, néanmoins on peut se demander si le bagage littéraire de ses collègues à la Chambre est en mesure d'offrir des publications de même envergure. En 1819, parurent les *Œuvres complètes du chancelier d'Aguesseau* en seize volumes in-8°, auxquelles s'ajoutaient des pièces inédites, dont quelques-unes de d'Aguesseau lui-même. L'éditeur a adopté l'ordre suggéré par les fonctions du magistrat, tour à tour membre du ministère public et chef de la justice en France. Il publie d'abord, les *Discours, conclusions, requêtes et mémoires* de l'avocat général et du procureur général, et y ajoute les *Mémoires et Observations* adressées par lui

¹ Naudet, *op. cit.*, p. 349.

au roi et aux ministres. Ensuite, vient l'œuvre du chancelier, les projets préparés par lui, les lois et les ordonnances rédigées sous son influence, sa correspondance avec les magistrats du royaume et les traités composés sur quelques points de droit public ou privé. Enfin, on lit les *Instructions* à ses enfants, les *Méditations religieuses ou philosophiques* et quelques essais littéraires ou scientifiques.

D'Aguesseau avait su conserver son indépendance sous Louis XIV et avait encouru la disgrâce du régent pour ce *Mémoire sur le commerce des actions*, dans lequel il dénonçait le système de Law, que sa conscience réprouvait. Pardessus ne se montrait pas moins soucieux de son indépendance et savait associer le respect de l'autorité à la dignité de l'obéissance et il ne pouvait pas ne pas faire un retour sur lui-même lorsqu'il écrivait que « les hommes d'État apprendront en lisant les mémoires qu'il [d'Aguesseau] rédigea dans ces occasions, comment on peut faire sentir les inconvénients ou même les dangers d'une opinion sans en attaquer les auteurs; comment un esprit droit et sans ambition peut concilier des sentiments contraires, et terminer des débats que les passions personnelles feraient dégénérer en factions; comment enfin, sans s'écarter d'une fidélité naturellement gravée dans les cœurs français, et plus solide encore lorsqu'elle est le fruit de l'étude réfléchie des lois, on peut combattre avec respect cette fatale présomption du pouvoir qui, suivant les belles expressions de Bossuet, « se croit dégradé lorsqu'on lui montre des bornes ».

A aucun prix, sous aucun prétexte, Pardessus n'eût consenti à être courtisan; ni l'ambition, ni la cupidité n'eurent jamais prise sur lui. Le pouvoir auquel il apportait son concours ne s'en acquittait pas avec des récompenses, mais par des concessions. Ce ne sont pas des serviteurs faciles que ceux qui se montrent inaccessibles à l'intérêt comme à la vanité et qui ne font pas plus de cas d'un titre de noblesse que d'un titre de rente.

En 1820, Pardessus publia le *Programme d'une collection de lois maritimes* qu'il devait exécuter plus tard et en 1821, il fut appelé à siéger comme conseiller à la Cour de cassation où de beaux travaux attestent son activité sur les questions soumises à l'activité souveraine de cette cour. Enfin, en 1828, parut le premier volume de la *Collection de lois maritimes antérieures au XVIII^e siècle*, qui demanda à l'auteur vingt années de recherches et de travaux, et parut en six volumes de 1825 à 1845. Cette œuvre magistrale n'en était encore qu'à son premier volume, lorsque l'Académie des inscriptions et belles-lettres appella à elle Pardessus (1829).

III. TRAVAUX D'ÉRUDITION. — A cette date, les événements politiques étaient proches, qui allaient changer le cours d'une carrière active pour l'engager dans les travaux d'une retraite féconde et infatigable. Peu de temps après sa réception, dans la séance du 29 mai 1829, Pardessus lut à l'académie un *Mémoire sur l'origine du droit coutumier en France et sur son état jusqu'au XIII^e siècle*. C'est une revue rapide des matières du droit civil présentée avec concision, clarté et méthode. Les anciennes lois des peuples barbares et les capitulaires carolingiens présentaient des notions assez complètes sur le droit primitif coutumier jusqu'au IX^e siècle. Mais à partir de cette date jusqu'aux *Établissements de saint Louis* on ne pouvait suppléer à une importante lacune à l'aide du droit féodal ni au moyen des chartes des communes dont

les plus importantes avaient disparu. Les *Assises de Jérusalem* dont une copie, certifiée sur le texte vénitien, avait été envoyée à Louis XVI en 1791, puis égarée en Russie et en Pologne, venait d'être recouvrée et permettait désormais l'étude de notre droit coutumier dans ses phases successives. Pardessus s'attacha à relever, dans l'ancien droit coutumier des capitulaires et des chartes, les dispositions qui se réfèrent à notre droit civil et il suivit l'ordre du Code Napoléon dont le plan est conforme au plan traditionnel des *Institutes* de Justinien. Ainsi les variations et les progrès de notre droit coutumier apparaissaient clairement. Un point de ce mémoire souleva une vive controverse qu'ont abordée tous les juristes qui, depuis, ont écrit sur l'histoire du droit français. Pardessus rattache les origines de la communauté de biens entre époux aux mœurs primitives des Gaulois, attestées par un passage connu de César : *Viri quantas pecunias ab uxoribus dotis nomine acceperunt, tantas ex suis bonis aestimatione facta cum dotibus communicant. Huius omnis pecuniae conjunctim ratio habetur, fructusque servantur. Uter eorum vita supererit, ad eum pars utriusque cum fructibus superiorum temporum pervenit*¹. Pardessus a suivi ici la tradition des anciens juristes² que les modernes ne se sont pas fait faute de contredire³. Il ne s'agit pas d'établir un rapport de filiation directe entre l'institution gauloise et la communauté coutumière, mais il n'en est pas moins curieux de pouvoir signaler dans le droit gaulois le principe d'une communauté quelconque entre époux.

C'est un immense avantage, chez un homme de science, que la constance d'application jointe à l'unité de dessein. Les exemples ne manqueraient pas pour démontrer combien les idées y gagnent en étendue, en profondeur, en consistance, et on peut dire que sa retraite de la vie publique fut un bienfait pour l'homme qui tourna désormais toute son attention, toutes ses pensées vers la science du droit historique. L'obligation d'un cours à professer, d'un auditoire à guider autant qu'à instruire, ne lui prenait plus des heures précieuses et lui permettait de considérer le commerce dans son activité la plus grande, la plus hardie, la plus expansive. Ainsi pouvait-il découvrir, en s'appuyant sur les traces les plus fugitives, les témoignages depuis longtemps oubliés des usages primitifs du commerce de la mer. A défaut de textes explicites, il remontait jusqu'aux récits bibliques, interrogeait historiens, philosophes, orateurs et poètes eux-mêmes. Même il se hasardait non sans hardiesse à des restaurations incomplètes des institutions phéniciennes, puniques, athéniennes, et s'autorisait de ses lectures pour extraire des monuments de la jurisprudence romaine et byzantine, tout ce qu'il croyait pouvoir reconstituer des coutumes et des lois de l'Orient et de l'Occident. Il est à peine besoin de dire que l'archéologie monumentale, à cette date, échappait presque complètement à son attention; les textes seuls ou presque seuls, étaient interrogés sans être soumis au *criterium* des faits; mais cette lacune ne frappait pas alors les esprits. Après l'empire, il se préoccupait ensuite d'utiliser les récits et les codes des barbares, il recherchait les règlements des croisés dans leurs conquêtes d'Asie et d'Europe, jusqu'au moment où il allait enfin rencontrer les monuments d'une législation écrite. Alors il se traçait un plan géographique subordonné autant que possible à la chronologie et « prenant son point de départ des côtes de France sur l'Océan, il se

¹ *Œuvres complètes du chancelier d'Aguesseau*, Discours préliminaire, p. XLII. — ² César, *De bello gallico*, l. VI, c. XIX. — ³ Coquille, question LXIV; Pasquier, *Recherches*, p. 398; Grosley, *Recherches pour l'hist. du droit français*,

p. 9 sq. — ⁴ Laferrière, *Essai sur l'hist. du droit franç.*, 1836, p. 169; Ch. Giraud, *Essai sur l'hist. du droit franç.*, 1847, t. I, p. 35, 36; Dubois, *De l'origine de la communauté*, in-8°, Paris, 1829, p. 6.

met à recueillir les *Rôles d'Oleron*, les coutumes des Pays-Bas. Il rencontre plus loin deux grands corps de jurisprudence maritime, le *Guidon de la mer* et le *Consulat de la mer* qui, originaires du midi de la France et de l'Espagne orientale, avaient étendu leur autorité jusqu'aux bouches de l'Elbe et de l'Oder. Il s'avance dans les mers du Nord et les villes de la ligue hanséatique; la Suède et en particulier l'île de Wisby, la Norvège, le Danemark, avec les États prussiens et la Russie, lui fournirent leur contingent. De là, retournant vers l'Ouest, il demande à l'Angleterre, à la France, leurs institutions et, dans le périple de la mer Méditerranée, il amasse les coutumes de Gênes, de Pise et de Florence, des pays vénitiens et des possessions autrichiennes, des États pontificaux, des Deux-Siciles et de la Sardaigne, et celles des Espagnes, Catalogne, Aragon, Valence, Majorque, provinces méridionales, et celles du Portugal, de l'île de Malte. Il n'oublie pas même les îles de la mer des Indes, la presqu'île de Malacca, l'archipel d'Asie. Il rassemble ainsi plus de deux cents textes de codes et statuts en toutes langues, beaucoup d'inédits, les autres complétés et corrigés avec un soin minutieux, tous savamment traduits et commentés, et il ne se repose enfin, après un dernier supplément dans le sixième et dernier volume pour ce qui avait pu lui échapper dans le cours de ses longues recherches, que quand il peut défler tout émule après lui de produire un seul document qui lui ait échappé.

« Il fut, on peut le dire, le Tribonien (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 571) de ce digeste des lois maritimes, mais avec plus de respect pour l'intégrité des textes, une inspiration plus philosophique et, de plus, la méthode d'interprétation historique, qui manque à la compilation romaine.

« Une introduction, partagée entre les deux premiers volumes, nous fait voir les premières tentatives du commerce traversant les déserts, ou se hasardant d'abord sur les côtes voisines, puis sur des mers lointaines; les premiers héros, les premiers martyrs de l'amour du gain; leurs successeurs civilisant peu à peu les barbares, car les commerçants, qui ne s'en vantent pas, ont contribué au moins autant que les philosophes et les poètes, qui s'en attribuent la gloire, à former, à resserrer les liens de la sociabilité humaine. A côté des Perses, qui ferment les passages des fleuves, les Tyriens et les Carthaginois répandent leurs expéditions et leurs colonies dans l'Italie et la Sicile, dans la Bétique et dans la Bretagne, tandis que la plus spirituelle et la plus commerçante des cités grecques, et les Rhodiens, et les républiques de l'Asie Mineure font des royaumes orientaux et des Gaules les tributaires de leur intelligence.

« A la civilisation et aux prospérités de la Grèce, succède une autre facilité de communications dans l'unité immense et l'universelle hospitalité de l'empire romain, que viennent rompre et fermer tout à coup le morcellement infini, les barrières, les hostilités incessantes du Moyen Age, l'absence des plus simples notions des lettres pour tenir des comptes et correspondre à distance, le mauvais état des voies terrestres et fluviales, les périls des voyages dans les pays sans police et sans droit des gens, infestés par les puissances mêmes qui auraient dû les protéger; les taxes arbitraires, les péages onéreux à toutes les portes, à tous les passages; l'apathique immobilité des populations asservies, qu'exploitent à leur profit les spéculateurs entreprenants, les habiles financiers formés à l'école orageuse et inventive des républiques italiennes.

« L'auteur montre alors comment le besoin et l'expérience, ces deux maîtres, les plus habiles de tous, réveillèrent les natures les plus tardives et domptèrent

les prétentions les plus intractables; comment l'écriture sortit du cloître, sinon pour se communiquer au vulgaire, au moins pour se séculariser; comment les puissances commencèrent enfin à comprendre que la circulation, attirée par la confiance et la sécurité, est plus productive que le pillage sur les grands chemins et les extorsions de la fiscalité. Les marchands obtiennent leurs lieux d'asile et leur trêve de Dieu par l'établissement de marchés (voir ce mot) périodiques sur une infinité de points différents, où l'on arrivait en sûreté de tous pays, où régnaient les garanties de la paix publique et des justices spéciales. Les contrats de change multiplient, étendent les transactions, en substituant la mobilité des valeurs de crédit au transport hasardeux et pénible des métaux précieux, les assurances mutuelles, les commandites, les ligues des villes libres et industrielles s'organisent, les consulats s'établissent, le commerce est affranchi et constitué.

« Non content d'en avoir ainsi exposé en général les origines, les progrès, les migrations, les vicissitudes, depuis la plus haute antiquité jusqu'à la fin du xv^e siècle, dans cette introduction, ou plutôt cette histoire, qu'il a divisée en trois périodes: les temps anciens jusqu'à l'invasion des barbares, le Moyen Age jusqu'aux croisades, l'âge moderne jusqu'à l'invention de la boussole, il reprend, en tête de chaque document, le détail des causes de succès ou d'infériorité propres à chaque région, dans des prolégomènes qui sont au vaste tableau de l'introduction historique ce qu'est à la synthèse d'une mappemonde, la description analytique des pays dans les cartes particulières¹. »

Et ce que nous venons de rappeler n'est pas seulement pour rendre hommage à l'œuvre accomplie, à la puissante synthèse dont elle témoigne, mais encore pour attirer l'attention de ceux à qui la jeunesse entr'ouvre de longues perspectives, sur la nécessité de reprendre cette œuvre déjà centenaire, d'en vérifier tous les détails et d'y introduire tout ce que l'étude la plus variée a procuré de documents nouveaux. Pour ne parler que des *papyrus* et des *ostraca*, leur nombre, leur variété, leur précision permettent dès maintenant de faire entrevoir l'histoire du commerce sous un jour entièrement nouveau dans certains pays; la cartographie, l'épigraphie ont, elles aussi, leur contingent de trouvailles à exploiter; l'œuvre s'offre à l'ouvrier.

Aujourd'hui où les vastes entreprises historiques sont à peu près délaissées par les particuliers et où les corporations savantes soutiennent non sans peine celles où elles se sont engagées, nous croyons qu'il est d'un bon exemple de montrer en détail les deux aspects de l'activité scientifique de J.-M. Pardessus. *La collection des lois maritimes antérieures au XVIII^e siècle*, était une œuvre personnelle qui, malgré ses proportions, lui laissait des loisirs nécessaires à d'autres publications.

Au mémoire sur l'origine du droit coutumier, avait fait suite un autre *Mémoire sur les Assises de Jérusalem* (31 juillet 1829) qui contenait toutes les données pouvant opérer la liaison entre l'ancien droit coutumier et les *Établissements de saint Louis*. Pardessus était si persuadé de l'importance de cette liaison qu'il était résolu à en faire une plus ample démonstration, mais déjà il se multipliait avec une remarquable facilité et une compétence indiscutable; il semblait que la variété des travaux fût une récréation suffisante pour son esprit. Ce fut ainsi que ses collègues furent surpris et charmés par la lecture d'une série de travaux tels qu'un *Mémoire sur les différents rapports sous lesquels l'âge était considéré dans la législation romaine*

¹ Naudet, *op. cit.*, p. 351-357.

(31 mai 1831); ensuite un *Mémoire sur le commerce de la soie chez les anciens, antérieurement au VI^e siècle de l'ère chrétienne, époque où l'éducation des vers à soie a été introduite en Europe* (25 mai et 29 juin 1832). Cette activité contrastait un peu avec l'ambiance académique, aussi pour lui fournir des occupations à la mesure d'une ardeur si dévorante, l'Académie imagina de l'en accabler. Celle-ci avait hérité des grandes collections historiques commencées par les bénédictins et interrompues par la ruine de l'ordre. Cette charge paraissait bien lourde; on proposa à Pardessus de l'accepter, et on le vit prendre en main la succession de MM. de Villevaut, de Laurière, Secousse, de Bréquigny et de Pastoret pour la *Collection des ordonnances des rois de France* et celle de MM. de Bréquigny et de La Porte du Theil pour l'impression des *Chartes et diplômes des rois de la première et de la seconde race*, et, de plus, pour la rédaction de la *Table des titres et actes imprimés des rois, antérieurs à Philippe-Auguste*.

Le vaste monument connu sous le nom d'*Ordonnances des rois de France* après cent cinquante ans de travail — coupé de longs repos — arrivait à son terme. Le XXI^e et dernier volume de la collection comprenait la fin du règne de Charles VIII et le règne tout entier de Louis XII. Conçu vers la fin du XVII^e siècle, confié par Louis XIV au chancelier de Pontchartrain, ce recueil devait, dans la pensée de ses initiateurs, être exécuté suivant l'ordre chronologique. A cet effet, un tableau indiquant les documents destinés à y être insérés fut préparé et parut, en 1736, sous le titre de *Table chronologique des ordonnances faites par les rois de France depuis Hugues Capet jusqu'en 1400*, et servit de programme à l'édition des deux premiers volumes. Mais il arriva qu'un grand nombre de pièces qui auraient dû, par leur date, prendre place dans ces deux volumes, avaient échappé aux éditeurs et prirent place au fur et à mesure des trouvailles dans les volumes suivants. En outre, le plan primitif fut modifié en ce qui concernait le choix des documents : les chartes de commune, les règlements locaux, les privilèges, les sauvegardes furent admis par Secousse, malgré l'exclusion dont ils étaient frappés dans la table de 1706. Non seulement l'ordre chronologique n'avait pas été respecté, mais il avait fait place à un complet désordre. En 1757, on s'avisait d'y porter remède en publiant une table de tous les documents imprimés par Laurière et Secousse, dans les neuf premiers volumes. Ce n'était plus du désordre, mais du gâchis. Bréquigny, en rédigeant les tomes X à XIV, M. de Pastoret, dans les tomes XV à XX et Pardessus, dans le tome XXI, suivirent l'exemple de Secousse pour le choix des documents et ne purent pas plus que lui négliger ceux qui avaient échappé aux investigations de leurs devanciers. L'Académie voulut tenter de rendre un peu plus facile la consultation de ce trésor inépuisable pour l'histoire politique, administrative et judiciaire de la France; elle chargea donc Pardessus d'entreprendre une nouvelle table dans laquelle seraient rassemblées chronologiquement les notices de tous les documents contenus dans les vingt et un volumes de la collection.

La tâche fut exécutée avec une sorte de perfection. La *Table* offre une espèce de programme pour le choix des documents qui devront entrer dans la composition du supplément; ensuite elle apporte des rectifications de dates et des variantes de textes. A la suite de la table chronologique et pour faciliter les vérifications, se trouve un tableau des années que renferme la collection des ordonnances d'après l'ancien comput, qui faisait commencer l'année au jour de Pâques; puis une table des différents règnes indiquant le commencement et la fin de chacun d'eux. Le volume se termine par une table alphabétique à l'aide de

laquelle on peut aisément trouver de suite toutes les pièces qui intéressent une ville, une corporation, une abbaye; dans laquelle enfin sont classées avec de nombreux renvois et d'une manière aussi générale et aussi détaillée que possible les diverses matières qui font l'objet des ordonnances.

Le tome XXI du *Recueil des ordonnances* s'ouvre par un *Essai historique sur l'organisation judiciaire et l'administration de la justice depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XII*.

IV. LA LOI SALIQUE. — On trouvera à la bibliothèque la liste, que nous espérons complète, des écrits de J.-M. Pardessus, disséminés dans divers recueils, outre ceux de l'Académie, le *Journal des savants*, la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, la *Thémis*, la *Revue de législation*, etc. C'est ainsi qu'il abordait tour à tour le Code de commerce espagnol et la question de la propriété industrielle dans le Code Napoléon; il consacrait plusieurs articles de critique qui furent très remarquables sur l'*Histoire du droit romain au Moyen Age* de Savigny, à la *Collection des olim* de Beugnot et à la *Collection des lois civiles et criminelles des états modernes* de V. Foucher; enfin une *Notice sur une loi inédite de Sigismond, roi de Bourgogne, relative aux enfants exposés*.

Le 14 juin 1839, Pardessus lut à l'Académie un *Mémoire sur la distinction qu'on peut faire dans les textes de la loi salique, entre les titres principaux et les additions qu'elle a reçues dans la suite*; peu après il publia un *Fragment d'un commentaire inédit de la loi salique*; il devenait clair que son attention se tournait vers cet antique monument du droit barbare sur lequel il fit paraître en 1843, un ouvrage considérable intitulé : *Loi salique, ou recueil contenant les anciennes rédactions de cette loi et le texte connu sous le nom de Lex emendata, avec des notes et des dissertations*, 1843. Nous avons consacré une notice à ce sujet (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 2033-2123) aussi rappellerons-nous ici simplement l'aspect de ce grand ouvrage.

Dans la *Préface*, l'auteur expose le plan de son ouvrage et le résultat de ses recherches sur les éditions de la loi salique dont il décrit les manuscrits parvenus à sa connaissance, puis il indique la nature des *Notes* dont il fait suivre le texte et les *Dissertations* qu'il y ajoute. L'édition renferme dans la première partie, huit textes principaux différents reproduits *in extenso* d'après tous les manuscrits connus alors. Il publie ensuite deux *Prologues* et un *Épilogue* qui suit le texte, enfin des résumés faits pour soulager la mémoire quant au tarif des compositions, ce sont les *Recapitulatioes solidorum*. Les notes contiennent l'explication des mots et des dispositions et elles établissent la concordance de la loi salique avec les lois des Ripuaires, des Burgondes, etc. Enfin, les quatorze dissertations se réfèrent aux points les plus remarquables du droit privé des Francs sous la première race. Cette œuvre puissante fit l'objet d'une étude critique de Benjamin Guérard qu'il ne faut pas séparer du livre qui l'inspirait et qui en éclaire plusieurs points, sous un jour différent de celui qu'avait montré Pardessus¹.

V. LES *DIPLOMATA CHARTÆ*. — Pardessus était plus savant qu'érudit et, surtout, plus légiste que paléographe. En assumant la triple charge que lui proposait l'Académie, il ne se faisait pas une idée nette de certaines lacunes de sa formation scientifique; c'est ce qui explique pourquoi son travail sur les diplômes et les chartes prête à de sérieuses critiques.

On a souvent oublié en France que le mieux est

¹ *Journal des savants*, 1843, p. 564-574; 627-636; 681-694; 1844, p. 211-226. Cf. *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1920, t. LXXXI, p. 320-323.

l'ennemi du bien, et en voici un nouvel exemple. L'ancien régime avait encouragé les études d'histoire nationale, entreprises par les congrégations religieuses et par des commissions laïques d'institution royale. Le *Recueil des historiens des Gaules et de la France* et le *Recueil des ordonnances de nos rois* avaient eu — nonobstant beaucoup de défauts — le mérite d'exister. On conçut la pensée d'un troisième recueil qui contiendrait tous les actes se rapportant aux intérêts particuliers et qui, pour cette raison, n'avaient pu trouver place dans les recueils précédents, ni dans les Actes des conciles dont la collection préparée par dom Labat donnait son premier et unique volume en 1789. On se proposa de dépasser en étendue et en perfection tout ce qui existait, y compris le vieux Rymer, et on décida de rassembler la suite presque innombrable des diplômes et des chartes émanés des personnages qui, depuis l'origine de la monarchie, avaient eu part à l'administration publique dans chacune des provinces dont se compose aujourd'hui la France. On y ajouterait les bulles et brefs des papes, les lettres anecdotes des seigneurs laïques et ecclésiastiques. Tout cela devait aboutir à un nombre très respectable de volumes.

L'académicien Secousse mit l'affaire en branle, ce fut Moreau qui la commença. Il venait, en 1758, d'acquérir quelque réputation par ses lettres de *l'Observateur hollandais*, qui supposaient une grande connaissance de notre droit public, et qui semblaient dictées par un véritable patriotisme, dans un temps où la mode était de courber la France sous l'ascendant de l'Angleterre. Moreau, en arrivant à Paris, fut chargé de rassembler dans un bureau du ministère des Finances, tous les anciens textes de lois et tous les règlements d'administration générale. Aux actes législatifs, on lui permit de joindre les documents qui pouvaient éclairer l'étude de notre droit public; telle fut l'origine, tels furent les commencements de l'établissement désigné aujourd'hui sous le nom de Dépôt des archives nationales. Au temps dont nous parlons, il n'existait en France rien d'analogue : le recueil connu sous le nom de *Trésor des chartes* était conservé dans l'hôtel du procureur général; le Parlement avait ses *Olim* et le répertoire souvent interrompu, souvent mutilé de ses arrêts. La Chambre des comptes avait ses rôles, le chapitre de Notre-Dame et les grandes abbayes de l'Ile-de-France, leurs archives et leurs cartulaires. L'usage des rois et des grands vassaux n'ayant pas été, durant plusieurs siècles, de garder l'original ou la copie des chartes, diplômes et lettres émanés de leur autorité, il fallait parcourir le chartrier de toutes les maisons religieuses, les archives de toutes les villes, les collections généalogiques de toutes les grandes familles, pour reconstituer sur des bases solides le véritable droit public de la France. En attendant qu'on avisât aux moyens d'obtenir les communications désirées, le bureau de législation fut transporté du ministère des Finances à celui de la Justice sous le nom de Dépôt des chartes et Moreau en demeura le conservateur.

La tâche qu'il s'était imposée aurait effrayé, sans doute, tout autre que lui; mais l'espoir de réaliser un plan longuement préparé soutenait son courage. Il fallait d'abord acquérir tous les volumes imprimés qui renfermaient des actes législatifs, des chartes, des instruments de droit public; puis réunir à ces volumes l'original ou la copie de toutes les pièces analogues, éparses dans les collections provinciales et ecclésiastiques. Il fallait dresser de tous ces documents un inventaire complet, que l'on mettrait à la disposition de tous ceux qui, dans un intérêt historique plus ou moins restreint, croiraient avoir besoin de consulter la collection. Heureusement pour Moreau, l'utilité de

l'inventaire des actes imprimés avait été déjà présentée. Secousse, Sainte-Palaye et Bréquigny s'étaient occupés de le rédiger; et l'on en mit aussitôt sous presse les premiers volumes, attendus avec une extrême impatience par les savants collaborateurs de Moreau. A peine avait-on appris la formation d'un dépôt central des chartes, que les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur offrirent au ministère de parcourir eux-mêmes les archives de toutes les maisons religieuses de France, et d'y prendre copie de toutes les pièces inédites ou mal publiées qui pourraient offrir un intérêt historique ou paléographique. On profita de leur bonne volonté. D'ailleurs, si le gouvernement n'accordait au Dépôt des chartes qu'une faible somme d'argent, les bénédictins ne réclamaient que les frais de copie les plus modestes. « Ce qui, dit Moreau, en employant des savants isolés ou répandus dans le monde, nous eût coûté mille écus par an, ne nous coûtait pas cinq cents livres avec la congrégation de Saint-Maur. » Pendant que ces religieux butinaient en France, La Porte du Theil, alors à Rome, était chargé d'y recueillir toutes les lettres inédites des papes qui, depuis l'origine de la monarchie, avaient trait aux affaires de France, et Bréquigny était envoyé en Angleterre avec une mission officielle qui devait lui ouvrir les portes de toutes les collections publiques et particulières. On espérait qu'il reconnaîtrait dans la tour de Londres les chartes enlevées jadis à Philippe-Auguste près de Fretteval; cette attente fut et devait être trompée, mais enfin les pièces relatives aux temps de la domination des Anglais dans plusieurs de nos provinces ne pouvaient manquer de se trouver en grand nombre de l'autre côté du détroit. En effet, le recueil des précieuses copies qu'il fit exécuter dans ce voyage forme plus de quatre-vingts volumes aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale.

Quand Bréquigny fut revenu d'Angleterre et La Porte du Theil de Rome, quand plus de huit mille copies de titres eurent été, grâce surtout aux bénédictins, rassemblées dans le dépôt de Moreau, on s'occupa sérieusement de publier le *Recueil des chartes et diplômes*, et la direction de ce grand travail fut confiée à Bréquigny. Le premier volume fut long à imprimer; enfin il allait être mis en vente, en 1791, quand le caractère et la gravité des événements politiques empêcha le gouvernement de songer à le publier. Il présentait la série des diplômes et des chartes de l'époque mérovingienne : pour les lettres missives, elles avaient été distraites de la collection, parce que La Porte du Theil devait en faire l'objet d'une compilation séparée. Bréquigny avait fait une œuvre supérieure à celle de Rymer et il ouvrait la série des diplômes et des chartes avec les monuments présumés les plus anciens de la monarchie française. On sait que la critique ne s'est pas fait faute, depuis lors, de s'exercer sur leur compte, du moins lui-même avait déjà cherché à découvrir leur degré d'authenticité et s'était efforcé à suppléer à l'absence de dates lorsque celles-ci manquaient.

Dans le nombre de ces premiers monuments de notre droit public allégués si souvent à l'appui de réclamations plus ou moins légitimes, il se trouvait beaucoup d'actes incertains, ou même entièrement controuvés. Bréquigny ne crut pas devoir les exclure : d'un côté, il était difficile de tracer une ligne exacte entre les pièces sincères et les apocryphes, il était parfois difficile d'apporter la démonstration de la fraude pour ces dernières; de l'autre, il pouvait être utile de donner des textes à condition de les signaler comme suspects. On ne pouvait songer à les passer sous silence, car c'était conserver à l'ignorance et à la mauvaise foi les moyens d'invoquer et de défendre leur sincérité

apparente ou réelle et d'accuser d'oubli ou d'erreur le nouvel éditeur. « Ce n'est pas assez pour nous, disait Bréquigny, dans ses *Prolégomènes*¹, d'ouvrir aux amateurs de l'histoire les sources pures où ils doivent puiser; il faut leur indiquer les sources dangereuses qu'ils pourraient trouver sur leur chemin, et ils ne doivent approcher qu'avec précaution. » Il s'en fallait d'ailleurs que toutes les chartes fausses fussent mensongères; certaines d'entre elles étaient des actes refaits pour suppléer à l'altération ou à la disparition de l'acte authentique; toutefois la transcription avait eu lieu sans recourir à la forme d'un *vidimus*. On croyait conserver les termes et les dispositions de l'original, mais celui qui était chargé de la rédaction nouvelle pensait pouvoir sans inconvénient, et, même, avec avantage se rapprocher plus ou moins de l'instrument qu'il remplaçait. C'est ainsi que son travail présentait les formes de plusieurs époques, chose dont on ne s'alarmait point et qu'on fut longtemps hors d'état de reconnaître. De nos jours, l'examen des actes n'en a laissé qu'un nombre infime parmi les authentiques, ceux qui ont été refaits offrent cependant leur utilité pour l'étude de l'histoire. Il n'en reste pas moins que le motif le plus ordinaire des fabrications de faux titres était l'insertion de certaines clauses qui, tout à l'avantage de ceux qui faisaient travailler le faussaire, nous montrent sous un jour intéressant l'état d'esprit et la valeur morale des églises, des monastères, des seigneurs en matière de propriété.

Quand les titres avaient déjà été imprimés, ou quand les copies du cabinet de Moreau offraient quelques différences, Bréquigny établissait son texte sur la comparaison des diverses leçons, puis il reportait en marge les variantes qui présentaient des leçons de quelque intérêt. Grâce au secours de ces marges, le meilleur sens n'était pas coupé; des phrases déjà trop hérissées de formes barbares n'étaient pas embarrassées d'une sorte de fil barbelé qui rendait la lecture décourageante et presque inintelligible. Pardessus dédaigna cet emploi des marges et encombra le texte de parenthèses sous prétexte de « convenances typographiques ». Bréquigny a divisé ses *Prolégomènes* en trois parties où il trace : 1° le plan de l'ouvrage; 2° le contenu des textes depuis les diplômes royaux jusqu'aux bulles pontificales, canons conciliaires, chartes des particuliers; 3° les observations relatives à la condition des personnes, les formules d'invocation et d'imprécation, les souscriptions et la date. C'est là un traité qui peut encore servir d'instrument de travail, mais il est de dimensions si peu maniables qu'on hésite à y recourir. Beaucoup d'assertions d'ailleurs sont contestables et demanderaient à être revisées d'après les progrès accomplis par la science depuis un siècle et demi. Les catégories sont aujourd'hui mieux délimitées et mieux fournies : testaments, donations, ventes, échanges, chartes précaires, partages, cautions, privilèges, indemnités ont vu leur nombre élargi et ont fourni matière à des observations entièrement renouvelées.

C'est ainsi que le plus grand nombre des actes mérovingiens parvenus jusqu'à nous ont pour objet des fondations d'églises, des donations, des immunités, en sorte qu'on pourrait croire que la France du VI^e au IX^e siècle était une sorte de république monastique; il n'en est rien et, pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler que les églises et les monastères furent seuls à garder leurs titres en sorte qu'on ne peut pas évaluer dans quelle proportion numérique ils se trouvaient par rapport aux particuliers.

Entre les actes civils les plus importants, on doit placer les dons de nocés, dont on n'a conservé que la formule. Ils étaient de deux sortes : le premier devançait la cérémonie nuptiale; on en faisait l'objet du

contrat de mariage, et personne n'ignore que, chez les peuples germaniques, c'était le mari qui apportait une dot à sa femme; le second, dont la tradition s'est conservée dans notre *corbeille de mariage*, se faisait le lendemain des nocés, comme une sorte de témoignage de la pleine et entière satisfaction du mari. « Le même usage, remarque Bréquigny, se rencontre chez les Lombards; mais leur loi ne permet pas à l'époux d'excéder par cette disposition le quart de ses biens : comme si elle eût prévu qu'un mari, dans les premiers transports que lui causait la possession de son épouse, pouvait aisément se porter à des donations excessives. »

Ces beaux *Prolégomènes*, dont l'ordonnance ne laisse pas d'être un peu confuse n'ont pas obtenu l'agrément d'Augustin Thierry qui leur a reproché de ne présenter que « des vues courtes et embarrassées; d'avoir méconnu ce qu'il y avait de grand dans le spectacle des VI^e et VII^e siècles; comme l'antagonisme des races, des mœurs, des lois et des langues; enfin d'avoir attaché trop de prix à la solution des questions secondaires, telles que la majorité des rois, le pouvoir des évêques, etc. ». Ces questions pouvaient n'apparaître comme secondaires qu'à Augustin Thierry dont ce n'est pas amoindrir l'éloge que de le réduire à la mesure du bon sens; elles risquaient de demeurer à peu près ignorées car le volume imprimé en 1791 ne s'était pas vendu et l'édition avait été presque entièrement détruite; il fallait ou renoncer à continuer la collection ou se résoudre à la recommencer.

Lorsque l'Institut de France succéda aux anciennes académies, on vit, sous le nom bizarrement approprié de « Classe de littérature ancienne et d'histoire », les survivants de l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres et leurs héritiers revendiquer la succession des bénédictins et de leurs collègues, et on put croire que la collection des chartes et diplômes aurait sa place marquée parmi les publications promises. Trois tentatives faites par La Porte du Theil en 1796, en 1803 et en 1816, demeurèrent infructueuses.

L'ordonnance du 11 novembre 1829 qui réorganisa l'École des Chartes, disposa que la commission instituée pour la direction de l'École et l'admission des élèves, publierait une collection des chartes nationales. Mais avant que la commission se fût mise à l'œuvre, l'Académie des inscriptions demanda à lui être substituée et ce privilège lui fut accordé par une ordonnance du 1^{er} mars 1832. L'Académie jugea qu'il était avant tout convenable, non de continuer la collection de Bréquigny, mais de refaire le volume déjà publié, et par une délibération du 18 avril 1832, elle nomma pour préparer et diriger l'édition, J.-M. Pardessus.

Plus tard l'Académie modifia sensiblement le plan adopté par les anciens éditeurs et décida en conséquence : 1° que le nouveau travail ne serait pas, comme l'ancien, divisé en deux parties distinctes, mais que les documents, quels qu'ils fussent, lettres ou diplômes, ne formeraient qu'un seul tout, distribué selon l'ordre chronologique; 2° que les lois, les capitulaires, les canons des conciles, formellement exclus du premier recueil prendraient place dans le second; 3° que la série des documents, au lieu de commencer seulement au règne de Clovis, comme l'avait entendu Bréquigny, remonterait à la première invasion des peuplades germaniques, c'est-à-dire à l'an 407. Par suite de cette extension, la nouvelle édition comprendrait deux volumes au lieu d'un seul. C'était à la fois trop et trop peu.

Une fois la nécessité démontrée d'une nouvelle édition des *Diplomata*, il importait de rapprocher tous les textes dans un ordre purement chronologique. On

¹ T. I, p. 7.

ouvrait l'entrée du recueil aux lois, aux édits, aux capitulaires et au moment même où le plan de Bréquigny semblait s'imposer on le restreignait de façon mesquine. La collection, jusqu'alors, se composait de textes complets, et c'était bien là l'intention de dom Labat pour les conciles et de La Porte du Theil pour les lettres; on pouvait croire que l'Académie entendait publier dans leur intégrité toutes les lois, tous les édits, tous les diplômes, toutes les chartes, tous les testaments, toutes les bulles, tous les actes des conciles et toutes les lettres. Il y a plus et Pardessus justifiait en ces termes le magnifique projet: « Il est bien vrai, disait-il, que les documents dont il s'agit ont déjà été publiés dans plusieurs recueils; mais, si cette considération était un juste motif d'exclusion, la première édition des diplômes et des chartes n'aurait dû être ni composée ni imprimée: sur 373 documents qu'elle contient, 350 au moins étaient déjà publiés dans de grands et savants ouvrages. Cependant en les réunissant, en les accompagnant de notes marquées au coin de la critique la plus éclairée, les éditeurs ont bien mérité des amis des études historiques. » On fut donc péniblement surpris quand on lut que « l'Académie, désirant éviter une dépense trop considérable, décidait que ceux de ces actes qui auraient été déjà publiés dans diverses collections très connues n'entreraient point dans la nouvelle, mais y seraient simplement rappelés avec indication des recueils où ils se lisent ».

La montagne accouchait d'une souris. Cette décision aboutirait à la nouvelle édition qui parut sous le titre de *Diplomata, chartæ, epistolæ, leges, aliaque instrumenta ad res gallo-francicas spectantia, prius collecta a VV. CC. de Bréquigny et La Porte du Theil; nunc nova ratione ordinata plurimumque aucta; jubente ac moderante Academia inscriptionum et humaniorum litterarum, edidit J.-M. Pardessus, ejusdem Academiæ sodalis, Lutetiæ Parisiorum, ex typ. reg., t. I, 1843; t. II, 1849.*

La nouvelle édition mentionne, il est vrai, 321 pièces de plus que la première; mais si l'on fait abstraction de la matière du supplément, lequel renferme huit chartes découvertes après l'impression et 76 actes tirés du cartulaire de l'abbaye de Weissembourg, dans l'évêché de Spire, actes qui, pour le dire en passant, intéressent fort peu l'histoire de France, il ne reste plus dans les deux nouveaux volumes, que la copie textuelle de 38 nouvelles pièces, généralement accompagnées, il est vrai, des excellents commentaires de l'éditeur, mais dont le nombre est trop restreint pour remplir entièrement l'attente de ceux qui pensaient trouver ici la totalité des chartes mérovingiennes.

On peut se demander, sans trouver de réponse, pour quelle raison des pièces sont publiées pour la vingtième fois et d'autres textes sont privés de cet honneur avec un simple rappel à une édition pas toujours très accessible. On se réjouit de retrouver les savants prolégomènes de Bréquigny dont la version latine eût pu céder le pas à la rédaction française. Sur 200 colonnes, la moitié font double emploi et aucun lecteur ne s'avisera de lire cette introduction dans les deux langues. Pardessus n'a pas voulu moins faire que Bréquigny et son commentaire paraît aussi en deux langues et dans le même ordre, alors que de simples notes auraient suffi.

Bréquigny n'avait pas eu le loisir de donner les tables promises à la fin du volume. Pardessus s'est acquitté de ce soin, il a joint la table des noms de personnes à celle des matières, mais c'est surtout la table des noms de lieu qui rend de grands services. En s'éclairant des travaux d'Hadrien de Valois, Schœpflin, Mabillon, Lebeuf, Rivet, Guérard, Cauvin, Le Prévost et Garnier, le nouvel éditeur parvint à

éclairer complètement la topographie de quatorze cents noms sur trois mille quatre cents contenus dans les chartes mérovingiennes qu'il publiait.

VI. LA VIEILLESSE ET LA MORT. — Cette production incessante ne nous offre qu'un aspect de l'activité de Pardessus. L'homme n'était pas la proie de ses livres il s'en fallait de beaucoup. Alerté, aimable, loquace même, il avait conservé son cabinet, et ses consultations étaient recherchées et rémunératrices. En se séparant de la jeunesse qu'il enseignait à l'École de droit, il avait conquis une autre jeunesse plus grave à laquelle il portait un attachement très vif. Une rare communauté de goûts et d'études rapprochait cet académicien des jeunes gens qui suivaient alors les cours de l'École des Chartes; il adopta comme sienne une institution où il se trouvait à l'aise et comme chez lui. L'Académie encouragea cette disposition en le nommant membre du conseil de perfectionnement, on disait alors, de la Commission de surveillance. Il y eut comme un don réciproque entre ce vieillard et ces jeunes gens. Nulle sollicitation, nulle démarche ne lui coûtait pour contribuer à la prospérité de l'École, au succès des élèves dont, pendant vingt années, il présida les progrès, encouragea les dispositions, améliora l'installation, surveilla les examens et les concours; ce fut comme une famille extérieure d'autant plus chère à son cœur qu'il compta enfin parmi elle son propre petit-fils, Eugène de Rozière.

Cependant, Pardessus avait dépassé l'âge de quatre-vingts ans, ses forces étaient épuisées mais son intelligence conservait toute sa vigueur. Il demeura tel que tous ceux qui l'approchèrent l'avaient connu: royaliste en politique, jurisconsulte dans son travail, aïeul débonnaire avec les siens et chrétien soumis et fervent. Le 27 mai 1853, il s'éteignit à Pimpeneau (Loir-et-Cher) laissant une œuvre digne de respect et une vie digne d'admiration.

VII. BIBLIOGRAPHIE. — TRAVAUX: *Traité des servitudes ou services fonciers*, in-8°, Paris, 1806; 5^e édit., 1820; 8^e édit., 1838; *Traité du contrat et des lettres de change*, 2 vol. in-8°, Paris, 1809; *Éléments de jurisprudence commerciale*, in-8°, Paris, 1811; *Cours de droit commercial*, 6 vol. in-8°, Paris, 1813-1816; 5^e édit., 1841; *Lettre sur l'étude du droit commercial*, dans *Lettres sur la profession d'avocat* de Dupin, 1818, 1832; *Œuvres complètes du chancelier Daguesseau, nouv. édit. augmentée de pièces échappées aux premiers éditeurs, et d'un discours préliminaire*, 16 vol. in-8°, Paris, 1819; *Programme d'une collection des lois maritimes*, dans *Thémis*, t. VI, 1820, p. 377; *Discours sur l'origine et les progrès de la législation et de la jurisprudence commerciale*, 18 novembre 1820, dans *Thémis*, t. IV, 1820, p. 151; *Codification des lois et règlements en vigueur*, 1824 (non publié); *Collection des lois maritimes antérieures au XVIII^e siècle*, 6 vol. in-4°, Paris, 1828-1846; *Mémoire sur l'origine du droit coutumier en France et sur son état jusqu'au XIII^e siècle*, dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. X; *Mémoire sur un monument de l'ancien droit coutumier de la France, connu sous le nom d'Assises de Jérusalem*, 1835, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XII, 1^{re} part., p. 86 sq. (1839); *Lettre sur une dissertation de M. Taillandier relative aux Assises de Jérusalem*, dans *Thémis*, t. IX, 1929, p. 444; *Rapport sur la réorganisation de l'École des Chartes*, 1829; *Mém. sur les différents rapports sous lesquels l'âge était considéré dans la législation romaine*, 1831, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XIII, p. 266 sq. (1839); *Sur le Gragas, ancien code islandais, publié par M. Schlegel*, dans *Journal des savants*, 1831, p. 193-206, 269-277; *Mém. sur le commerce de la soie chez les anciens, antérieurement au VI^e siècle, époque où l'éducation des vers à soie a été introduite en Europe*, 1832, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XIV, XV, 1^{re} part.,

p. 1 sq. (1842); *Sur le Code de commerce espagnol*, dans *Revue de droit français et étranger*, t. I, 1833, p. 281; *Tableau historique du commerce antérieurement à la découverte de l'Amérique*, 1834; *Rapport sur la continuation des chartes, diplômes*, 1835; *De la propriété des mines et des charges inhérentes à leur concession*, 1836; *Rapport sur la nouvelle publication des Assises de Jérusalem*, 1838; *Mém. sur la distinction qu'on peut faire dans les textes de la loi salique entre les titres principaux et les additions qu'elle a reçues dans la suite*, 1839, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. xv, p. 1 sq.; (1845); *Notice sur une loi inédite de Sigismond, roi de Bourgogne, relativement aux enfants exposés*, dans *Journal des savants*, 1839, p. 385 sq.; *Formule inédite* (relative aux moyens donnés à ceux qui avaient perdu leurs titres, de suppléer à cette perte) dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. I, 1839-1840, p. 217 sq. *Sur l'ouvrage de M. de Savigny, Hist. du droit romain au Moyen Age*, dans *Journal des savants*, 1840, p. 41 sq., 93 sq., 152 sq., 460 sq.; *Fragment d'un commentaire inédit de la loi salique*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. I, p. 409; *Jurisprudence commerciale*, 1840 (non publié); *Législation comparée du change*, 1840 (non publié); *Sur les olim ou registre des arrêts rendus par la cour du roi*, par Beugnot, dans *Journal des savants*, 1840, p. 683 sq., 1841, p. 78 sq.; *Juridictions privées ou patrimoniales sur les deux premières races*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. II, 1840-1841, p. 97 sq.; *De la formule Cum stipulatione subnixta qui se trouve dans un grand nombre de chartes*, dans *ibid.*, p. 425 sq.; *Rapport sur la continuation de la collection des chartes*, 1842; *Compte rendu de la Collection des lois civiles et criminelles des états modernes*, de V. Foucher, dans *Journal des savants*, 1842, p. 625 sq., 691 sq.; *Compte rendu du tome XX des Ordonnances des rois de France de la troisième race*, dans *ibid.*, 1842; *Notice sur les manuscrits de formules relatives au droit observé dans l'empire des Francs*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. IV, 1842-1843, p. 1 sq.; *Loi salique ou recueil contenant les anciennes rédactions de cette loi et le texte connu sous le nom de Lex emendata avec des notes et des dissertations*, in-4°, Paris, 1843; *Diplomata, chartæ, epistolæ, leges aliæque instrumenta ad res franco-gallicas spectantia prius collecta a VV. CC. de Bréquigny et La Porte du Theil, nunc nova ratione ordinata plurimumque aucta jubente ac moderante Academia inscriptionum et humaniarum litterarum*, edidit J.-M. Pardessus ejusdem academix soldalis, in-fol. I. *Instrumenta ab anno 417 ad annum 627*, 1843, II. *Instrumenta ab anno 628 ad annum 721*, 1849; *Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'hist. de France*, in-fol., t. IV, 1836; t. V, 1846; t. VI, 1850; *Sur la nouv. édit. du Glossarium mediæ et infimæ latinitatis de Du Cange avec les suppléments*, donnée par M. Henschel, dans *Journal des savants*, 1847, p. 53 sq., 94 sq.; *Us et coutumes de la mer ou collection des usages maritimes des peuples de l'antiquité et du Moyen Age*, 1847; *Table chronologique des ordonnances des rois de France de la troisième race jusqu'au règne de Louis XII inclusivement* suivie d'une table alphabétique pour en faciliter l'usage, in-fol., 1847, p. I-VIII, 1-607; *De la juridiction exercée par la cour féodale du roi sur les grands vassaux de la couronne pendant les XI^e, XII^e et XIII^e siècles*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. IV, 1847-1848, p. 281 sq.; *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, 21 volumes contenant les ordonnances rendues depuis le mois de mai 1597, jusqu'au mois de novembre 1514, précédées d'un *Mém. sur l'organisation judiciaire et l'administration de la justice en France depuis le commencement de la troisième race jusqu'à la fin du règne de Louis XII*, in-fol., Paris, 1849, p. I-CLXXXVIII, 1-706; 2^e édition du *Mémoire*,

1851; *Supplément à la collection des Ordonnances* (non publié); *Cours de droit commercial*, 6^e édit., achevée par M. Eug. de Rozière, 1852-1853.

F. Durantou, *Notice biogr. et bibliogr. sur M. Pardessus*, dans le *Journal de l'instruction publique*, 27 juillet 1853. — Laboulaye, dans *Journ. des débats*, 13 juillet 1853. — G. Demante, *M. Pardessus, sa vie et ses ouvrages*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XV, 1854, p. 453 sq. — Naudet, *Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Pardessus*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XX, 1861, p. 338-368. — H. Eloy, *M. Pardessus, sa vie et ses œuvres*, in-8°, Paris, 1868. — H. Wallon, *Notice sur la vie et les travaux de E.-R. Lefebvre Laboulaye*, dans *Nouv. revue hist. de droit franc. et étrang.*, 1888, p. 2. — A. Lesort, *Lettres inéd. de Pardessus à M. Lesbaupin, avocat à Rennes, 1830-1841*, dans *ibid.*, 1913, p. 376-382.

H. LECLERCQ.

1. PAREMBOLES DE PALESTINE. — I. Paremboules. II. Liste épiscopale.

I. PAREMBOLES. — Nous avons raconté déjà la conversion d'une tribu arabe conduite par son chef Aspebet et baptisée par saint Euthyme (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1986-1987); voici dans quelles conditions s'explique sa présence en Palestine. « Dans leurs incessantes migrations vers le Nord, les tribus arabes se butaient à des populations araméennes parlant le syriaque ou quelque dialecte apparenté très étroitement à celui-là. La ligne de contact ne coïncidait que rarement avec la frontière politique. En général nomades, les Arabes avaient cependant un établissement stable dans la forteresse de Hatra, située à quelques lieues de la rive droite du Tigre, un peu au sud de Ninive (Mossoul). Ils jouirent sous la dynastie parthe d'une grande autonomie. Sapor I^{er} s'empara de la forteresse, contre laquelle avaient échoué les efforts de Trajan et de Sévère, et mit fin à cet État vassal. Il s'en forma bientôt un autre, dont le centre fut à Hira, au sud de l'ancienne Babylone, non loin de Mesched-Ali, une des villes saintes des Chiïtes, à la lisière du grand désert pierreux. Cette localité devint le siège d'une dynastie de princes arabes, vassaux de l'empire sassanide, qui se faisaient obéir de toutes les tribus éparses en Mésopotamie, le long de l'Euphrate et du golfe Persique, jusque vers les îles Bahrein. Hira fut remplacée, au VII^e siècle, par Koufa, fondée tout auprès par les premiers khalifes¹. »

Une de ces tribus arabes soumises au roi de Perse avait comme chef, nous l'avons dit, Aspebet. C'était un homme qui répugnait d'instinct à la violence et savait se refuser à l'exercer. L'occasion se présenta à lui, vers l'an 418, sous le règne d'Isdegerde I^{er}, lorsque l'évêque de Suze, Abdas mit le feu à un temple d'Ormuzd et refusa de le rebâtir, ce qui déclencha la persécution contre les chrétiens. Aspebet reçut l'ordre d'arrêter tous ceux d'entre eux qui tenteraient de fuir sur le territoire de l'empire romain; il n'en fit rien et même facilita aux fugitifs les moyens d'évasion. Sa conduite fut dénoncée, il sentit le péril qui le menaçait et, rassemblant tout ce qu'il possédait, il s'enfuit lui-même, accompagné de tous les siens, chez les Romains. Il en reçut bon accueil. Le préfet d'Orient, Anatole, lui concéda un territoire en Arabie avec le titre de phylarque et juridiction absolue sur les Sarrasins soumis à l'empire et d'ailleurs à peu près insaisissables parmi les déserts qui bordaient la frontière romaine; mais du moment qu'ils se rapprochaient de cette frontière ils se butaient à une ligne formidable de défense dont les vestiges se sont conservés jusqu'à nous. Camps et forteresses byzantines et arabes appar-

¹ L. Duchesne, *Autonomies ecclésiastiques, Églises séparées*, in-8°, Paris, 1896, p. 336.

tenaient à l'Arabie qui comptait dix *praesidia* en plus des cohortes et des ailes. Certains d'entre eux sont connus, par exemple : *Aréopolis* (Rabba), *Ziza* (Ziza), *Mesa* (Kh.-el-Masih), *Gadda* (Engaddi), *Bosra* (Bousseira); d'autres n'ont pu encore être identifiés, ce sont : Tricomias, Betthor, Animotha, Spelunca, Diaphenes et à la limite du désert des camps ou châteaux de Mschatta, Kastal, Ziza, Oum-Qser, Oum-el-Waled, Oum-er-Rasas, Thraïa, Ksour-Beher et Ledjoun.

« Dès le III^e siècle, par suite d'une tolérance qu'imposaient peut-être les circonstances, on voit quelques tribus isolées s'établir en dedans de la ligne des postes, notamment dans la région de Bosra (voir ce nom) et dans celle de Damas (voir ce nom). Ces tribus avaient à leur tête leurs cheikhs nationaux, investis par l'autorité romaine, un peu comme les princes maures dans l'Afrique berbère; administrativement, on leur donnait le titre de *phylarques*. Peu à peu, ces esclaves arabes se multiplièrent. On les organisa militairement, on les groupa par provinces; il y eut quelque temps des phylarques de Palestine, d'Arabie; enfin, l'importance de ce moyen de défense se révélant de plus en plus, on en vint, en 531, à établir un phylarque général, le chef de la tribu des Ghassanides. Ce fut un véritable roi vassal, dont l'autorité s'exerça sur les Arabes de toutes les provinces orientales de l'ancienne Syrie et rayonna vers le désert. D'un côté il faisait face aux gens de Hira; de l'autre, il ouvrait la frontière romaine à l'émigration du Sud et préparait ainsi l'invasion musulmane¹ ».

En l'absence de documents précis il n'est pas possible de fixer approximativement le lieu où Aspebet s'établit d'abord avec sa tribu en terre romaine, cependant quelques indices inviteraient à situer cette première installation de Bédouins catholiques dans la plaine du Jourdain. Après quelques allées et venues, Euthyme et son disciple Domitien s'établirent sur un petit mamelon que finit par couronner un monastère. La nouvelle de leur présence causa une émotion générale parmi le douar. C'est qu'Aspebet avait fait autour de lui du prosélytisme; il avait persuadé et gagné nombre de ses gens qui désiraient recevoir le baptême. Aspebet les amena à sa suite, Euthyme les baptisa et regagna son désert, les Bédouins l'y suivirent. Le saint moine possédait pour tout bien une cellule des plus sommaires couronnant une colline qu'entourait une petite plaine verdoyante. Tout cela était si pauvre qu'Aspebet en fut touché et fit creuser une citerne à deux bouches en même temps qu'on bâtissait trois cellules et un oratoire. Cela fait les Bédouins fixèrent leurs tentes alentour, satisfaits de voir cette végétation, ces sources qui promettaient tout le nécessaire à leurs troupeaux et à eux-mêmes. Ceci contraria Euthyme qui pria ses bons amis de s'éloigner et vint en personne choisir le terrain de leur campement dont il traça le plan. Ce campement prit très vite l'aspect d'une ville, car Aspebet et ses principaux conseillers se bâtirent des maisons en pierres blanches.

Euthyme approuvait et surveillait son troupeau qu'il fournait de prêtres, de diacres, de ministres inférieurs. Tout cela se racontait de proche en proche et parvenait aux oreilles des tribus environnantes, desquelles se détachaient des groupes désireux de s'installer autour du campement d'Aspebet. Et sans beaucoup attendre, le groupement s'accrut en de telles proportions qu'il fallut constituer une communauté catholique. Mais il n'y a pas de communauté prospère sans un chef, celui qui parut le plus apte fut le cheikh

Aspebet, qui avait reçu au baptême le nom de Pierre. Il reçut la consécration épiscopale des mains de Juvénal, évêque de Jérusalem, vers l'an 425, et se trouva ainsi le premier titulaire du nouveau siège qui reçut le nom de *paremboles* (qui veut dire « campements ») ou *Castra Saracenorum*.

Voici donc un siège nouveau, il ne reste qu'à en retrouver l'emplacement? C'est ce que fait Cyrille de Scythopolis lorsqu'il dit qu'il se trouvait entre les deux monastères : ἔστι δὲ ὁ τόπος μετὰ τῶν δύο ὁροντιστηρίων², à savoir le monastère de Saint-Théoctiste à l'Est et celui que devait bâtir plus tard Euthyme sur l'emplacement de sa cellule. Ces deux points nous sont connus. La lauré d'Euthyme est localisée aujourd'hui par les ruines de *Khan el-Ahmar*, nommées aussi *Khan-es-Sahel*, situées à trois heures de Jérusalem, à droite de la route qui va de cette ville à Jéricho; celui de Théoctiste, situé à trois milles de là dans la direction de l'Est, se voit encore dans la gorge profonde appelée *Ouady ed-Dabor*, au lieu dit *Deir el Moukelik*. Ces deux points une fois repérés, il ne reste qu'à retrouver le site de *Paremboles*. « Malheureusement cette région est peu connue, mal famée et les habitants d'un mutisme désespérant sur tout ce qui les concerne. D'ailleurs, les quelques maisons en pierres blanches du cheikh Aspebet et de ses subordonnés n'occupaient pas une si grande place qu'elles soient encore reconnaissables au premier coup d'œil, surtout qu'elles disparurent un siècle plus tard sous les invasions répétées des Arabes païens qui jaloussaient leur situation officielle. Néanmoins des recherches régulières à travers les buttes innombrables et les dépressions de terrain à l'infini, qui caractérisent cette contrée, auraient sans doute pour résultat la découverte de *Paremboles*. Il en faudrait si peu pour cela; un nom et des ruines entre *Khan el-Ahmar* et le *Ouady-ed-Dabor*, et la question est définitivement tranchée. Il est un fait indéniable qui ressort du confrontation des textes, c'est que les Sarrasins convertis par saint Euthyme avaient leurs tentes dans la province de Palestine I^{re} sur le territoire de Jérusalem et non dans celle de Palestine III^e, comme Le Quien³ et d'autres géographes après lui l'ont soutenu⁴ ».

Aspebet, cheikh, phylarque et évêque eut pour successeur son fils Térébon, en qualité de phylarque des Bédouins catholiques. Accusé par un compatriote, arrêté, vers l'an 458, et emprisonné à Bosra, délivré par l'intervention de saint Euthyme, il mourut en 484 ou 485, laissant de nombreuses possessions aux deux monastères de saint Théoctiste et de saint Euthyme.

Pierre, son fils, devint phylarque et son gouvernement fut signalé par une double catastrophe causée par les tribus païennes d'Alamundar. Une première fois, les Arabes du royaume de Héra et les Thalabites brûlèrent les tentes et détruisirent tous les campements; ils tuèrent une partie des chrétiens, le reste fut emmené en captivité ou se réfugia dans l'intérieur de la Palestine. Evagre et le chronographe Théophane font allusion à cet événement qui, au dire de Théophane, eut lieu sous l'empereur Anastase I^{er} en 502. Les cheikhs de la tribu groupèrent les membres survivants et se retirèrent aux abords du monastère de Martyrius (Monrassas) à deux heures à l'est de Jérusalem, pour y relever leur église et leurs tentes.

Survint une deuxième *razzia*, celle-ci entraîna la ruine définitive. Cyrille de Scythopolis nous apprend qu'elle eut lieu, sous les ordres d'Alamundar, phylarque des Sarrasins persans, au temps où saint Jean le

¹ L. Duchesne, *Autonomies ecclésiastiques*, p. 339. —
² *Vita sancti Euthymii*, n. xxxviii, P. G., t. cxiv, col. 625.
— ³ Le Quien, *Oriens christianus*, t. iii, col. 763. —

⁴ S. Vailhé, *Le monastère de Saint-Théoctiste (411) et l'évêché de Paremboles (425)*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, t. iii, 1898, p. 68.

Silenciaire vivait en ermite au désert de Rouba (503-509). Cette invasion se prolongea durant plusieurs mois, les païens parcoururent tout le pays et massacrèrent tous les moines qu'ils purent découvrir. Les monastères bien protégés par de hautes et épaisses murailles purent résister et abriter les moines qui s'y étaient réfugiés en temps opportun. Les Bédouins de Parembolés qui réussirent à s'échapper se cachèrent dans les villes et les villages¹. Néanmoins le siège épiscopal ne disparut pas, il continua à recevoir des pasteurs. Le dernier phylarque connu est Thérébon II, fils de Pierre, de qui Cyrille de Scythopolis tenait, en 556, le récit des événements².

évêché qui prit, lui aussi, le nom de Parembolés ou campements.

Ce siège a eu un titulaire nommé Eustathe, qui assista au concile de Chalcédoine en 451 et signa, en 458, avec les évêques de la Phénicie II^e la lettre adressée à l'empereur Léon I^{er}, par Jean, métropolitain de Damas³.

H. LECLERCQ.

PARENTS. — Dans l'étude épigraphique consacrée à la BONTÉ CHRÉTIENNE (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1008-1054) nous avons mentionné une inscription désignant le père et la mère sous l'appellation de *parentes*, au sens que nous employons couramment;



9747. — Inscription au musée de Latran.
D'après Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, pl. II, n. 2.

II. LISTE ÉPISCOPALE. — 1. *Pierre*. — Asphebet, devenu Pierre, siégea au concile d'Éphèse, en 431. Prudemment, il se contenta de suivre Cyrille d'Alexandrie et Acace de Mélitène, aussi se montra-t-il d'une orthodoxie irréprochable. Il paraît qu'il fit partie d'une délégation envoyée à Nestorius et auprès de Jean d'Antioche. Après cela il rapporta les canons du concile à Euthyme.

2. *Auxilaos*. — Successeur du précédent, il assista au brigandage d'Éphèse (449) et vota la déposition de saint Flavien et la réhabilitation d'Eutychès; Auxilaos mourut avant le concile de Chalcédoine (451).

3. *Jean*. — Son successeur, siégea à Chalcédoine; il avait été moine à Raïthon près du mont Sinaï.

4. *Valens*. — Il signe au concile de Jérusalem, en 518.

5. *Pierre II*. — Il signe au concile de Jérusalem, en 536.

H. LECLERCQ.

2. PAREMBOLES DE PHÉNICIE. — Ce siège épiscopal n'a pas toujours été suffisamment distingué de celui dont on vient de lire la notice. Il était situé dans la Phénicie II^e ou Phénicie libanaise. On ne sait que ceci touchant ses origines: l'évêque Normos avait converti la ville de Baalbek (voir ce nom) et trente mille Sarrasins des environs qu'il baptisa lui-même⁴. Cette conversion fut opérée dans la première moitié du V^e siècle, aux environs de Baalbek qui était située dans la Phénicie II^e. La conversion de trente mille Sarrasins justifiait largement la constitution d'un

voici un autre texte où ce mot au lieu d'être employé par les ascendants l'est par les descendants (fig. 9747); on remarquera la formule: *reco[gnos]cit parentum merita*⁵.

Un autre provenant du cimetière romain de la



9748. — Épitaphe de Sirice.
D'après *Rivista di arch. crist.*, 1933, p. 225, fig. 29.

rue *Regina Margherita*, gravée sur une plaque de marbre de 0 m. 18 × 0 m. 15, figurant un cartouche à

¹ *Vita sancti Euthymii*, c. CXXV; *Vita sancti Johannis Silentiarii*, dans *Acta sanct.*, mai. t. VIII, p. 237; Jean Mosch, *Pratum spirituale*, c. XX et XCIX. — ² *Vita S. Euthymii*, c. XVII, LXII; S. Vaillhé, *Notes de géographie ecclésiastique*, dans *Échos d'Orient*, t. IV, 1900-1901, p. 11-14. — ³ *Vita sanctae Pelagiae*, n. XVI, dans *Acta sanct.*, oct. t. IV,

cf. Le Quien, *Oriens christianus*, t. II, col. 851, 852, 960; Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclésiastique*, t. XII, p. 380; S. Vaillhé, *Notes de géographie ecclésiastique*, dans *Échos d'Orient*, t. IV, 1900-1901, p. 14-15. — ⁴ O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. II, n. 2.

queues d'arondes (fig. 9748) rappelle le souvenir du petit Siricius dont on avait oublié d'écrire le nom qu'il fallut tracer dans l'interligne ¹ :

ΟΙ ΓΟΝΕΙΣ
ΤΩ ΤΕΚΝΩ
ΕΙΣΙΓΙΚΩΣ
ΖΗΚΑΝΤΙ
ΕΤΗ·Ι·Ζ·ΗΜ
ΕΡΑΚ·Δ·ΕΝ
ΕΙΡΗΝΗΣ

H. LECLERCQ.

PARENZO. — I. Topographie. II. Histoire. III. Parenzo. IV. Liste épiscopale. V. Saint Maur de Parenzo. VI. Le dôme. 1. Atrium. 2. Portail. 3. Narthex. 4. Vaisseau. 5. Abside. 6. Mosaïques. 7. Pavement. 8. Chapiteaux. 9. Baldaquin. 10. Stuc. 11. Chancels. 12. *Opus sectile*. VII. Autel d'Euphrasius. VIII. Bibliographie.

I. TOPOGRAPHIE. — L'Istrie forme une presqu'île dont la base s'appuie à l'Ouest sur Trieste, à l'Est sur Fiume et qui se trouve projetée dans l'Adriatique entre le golfe de Venise et celui de Medolino. Le pays est plat, avec de légères ondulations et quelques collines dont l'altitude ne dépasse pas une centaine de mètres, de la pointe du Merleta au Montichio. Les côtes sont bordées de falaises dans lesquelles se découpent des criques ensablées. De l'Ouest à l'Est, l'accès est assez difficile, mais en remontant vers le Nord, on rencontre des abris sûrs. De la rade de Fasana à la pointe de Cristo que sépare le canal dei Brioni, s'ouvre le port de Pola.

Partout le calcaire perce sous la couche d'humus et une riche végétation embellit ces lieux : des lauriers, des capriers, des grenadiers alternent avec des asphodèles, des myrtes, des aloès, des figuiers et des oliviers descendent presque jusqu'au rivage. Sur la côte, des plaques de verdure indiquent la présence de vignes et de pâturages.

II. HISTOIRE. — A l'époque romaine, Pola était peuplée et florissante; la ville prit parti pour Brutus et Cassius, ce qui lui attira les rigueurs d'Octave qui l'abandonna à la violence des soldats (42 av. J.-C.). Cette infortune fut vite réparée. Auguste l'abandonna aux Liguriens et elle porta quelque temps le nom de *Pietas Julia*, retrouva sa prospérité et reçut une enceinte de murailles. La beauté du site attira les riches, les oisifs et la ville fut bientôt florissante. Elle se trouvait au passage des routes menant de Rome au Danube par Ancône et d'Aquilée à Constantinople, ce qui lui valut de devenir l'entrepôt du commerce avec le Levant.

Aquilée et Pola rivalisaient de splendeur et de richesse vers l'époque des Antonins. Bâtie au bord de la mer elle s'adossait à la colline qui commande l'entrée de sa rade et dont les pentes s'ornèrent d'édifices, de palais, d'flots de maisons. L'enceinte, à peu près circulaire, était percée de douze portes; cinq, ouvrant sur la campagne; sept, sur la mer. Ces dernières ont disparu, trois subsistent encore du côté des terres.

On gagnait Pola de préférence par la voie de mer. La flotte de Ravenne venait assez souvent mouiller dans son port. Les relations commerciales avec Aquilée, par Salonique, avec la Carinthie, l'Illyrie, la Dacie et la Pannonie y entretenaient une animation très vive. Ce site enchanteur n'en était pas moins une terre tragique. En 326, Constantin y fit mourir son fils Crispus; en 354, Constance ordonnait d'y faire périr

le César Gallus. Les invasions barbares s'arrêtèrent au seuil de l'Istrie qui fut conquise par Théodoric en 493, et reprise par Bélisaire pour Justinien en 539. La ruine d'Aquilée ajouta à l'opulence de Pola.

L'établissement du régime byzantin fit passer Pola sous l'autorité de l'exarque de Ravenne, mais Pola eut des gouverneurs civils et militaires. Quand vint l'invasion des Lombards, en 753, Pola demeura indemne; puis la conquête de l'Istrie par Charlemagne, en 789, la rattacha à l'empire d'Occident, dont elle ne devait se séparer que beaucoup plus tard, vers 1331.

III. PARENZO. — Parenzo partagea en partie ces destinées. Son nom ancien fut Παρεντιον, *Parentium*, et Pline se trouve être le premier à en faire mention. L'an 170 avant Jésus-Christ, la ville passa sous la domination romaine et entra dans la X^e région avec la Carniole. L'an 35 de notre ère, elle fut incorporée à la *Colonia Julia* sous le nom de *Julia Parentina* et forma une décurie. Vers cette date, son port devint un des points d'attache de la flotte de Ravenne.

Sous le règne de Néron, la presqu'île entière était couverte de maisons. Les faubourgs s'allongeaient, formant trois voies principales; la presqu'île était divisée par une grande rue dans toute sa longueur. Au sommet de la cité se trouvait le Champ de Mars renfermant plusieurs monuments; il y avait aussi, tout naturellement, un forum. La ville était importante, elle avait un vice-amiral résident. Son phare était le principal feu de la côte istrienne.

L'entretien de rapports fréquents avec Aquilée favorisait la prospérité de Parenzo dont les revenus diminuèrent sensiblement sous Constantin, qui lui enleva les dîmes des territoires environnants. Julien, en 361, en écouta les doléances et ce fut seulement Théodose qui rendit à Parenzo ses prérogatives d'autrefois.

IV. LISTE ÉPISCOPALE. — Il est probable que le christianisme s'implanta à Parenzo au IV^e ou au V^e siècle, mais on ne possède aucune attestation certaine. Le premier évêque confirmé par des documents contemporains n'apparaît que vers la première moitié du VI^e siècle.

1. *Euphrasius*. — Ce fut lui qui construisit le « dôme » qui demeure le monument le plus précieux du christianisme en Istrie. Une inscription du temps, encore existante, est ainsi conçue : *Famulus Dei Eufrasius antistes temporibus suis agens annum undecimum a fundamentis Deo iobante sanctæ ecclesiæ catholicæ hunc locum condidit*. Une autre inscription débute ainsi : *Providus et fidei fervens ardore sacerdos Eufrasius...*, elle nous apprend que cet évêque aurait bâti la cathédrale sur un temple païen abattu. Parmi les mosaïques dont nous parlerons plus loin, on voit représentés : *S. Maurus, Eufrasius episcopus* tenant sur sa main le modèle de la basilique, *Cladius arc[hidiaconus]* et *Eufrasius fil[ius] arc[hidiaconi]*.

Kandler ² place la dédicace de la cathédrale de Parenzo au 8 mai 545, il n'en apporte aucune preuve; si c'est le 8 mai, comme une dédicace ne se faisait alors qu'un dimanche, il faudrait que ce fût en 544 ou en 539, années où le 8 mai tomba un dimanche. Le même Kandler ³ cite une charte du 24 mars 543, dans laquelle *Eufrasius pastor in ecclesia S. Mariæ Virginis et S. Mauri martyris* prend des dispositions en faveur des chanoines qui n'existaient pas au VI^e siècle. Enfin Gams ⁴ fait durer l'épiscopat d'Euphrasius de 521-522 à 553. Pure conjecture. On possède une lettre du pape Pélage I^{er} ⁵ (558-560) adressée au patrice Jean, dans laquelle il déplore les fautes commises par un

¹ E. Josi, *Cimitero alla sinistra della via Tiburtina al viale Regina Margherita*, dans *Rivista di arch. crist.*, 1933, p. 225, n. 52, fig. 29. — ² *Codice diplomatico istriano*, t. 1, p. 36.

— ³ *Ibid.*, t. 1, ad ann. DXLIII. — ⁴ *Series episcoporum*, p. 799. — ⁵ Jaffé-Læwenfeld, *Regesta pontificum romanorum*, n. 1012.

évêque Euphrasius, schismatique soumis au siège d'Aquilée : *Quales autem sint qui ecclesiam fugiunt, Eufrasii vos scelera (quæ amplius occulta Deus esse noluit) evidenter informant.* Une autre lettre de Pélage I^{er} invite Carello *magister militum* à châtier les évêques Euphrasius et Maximilianus *qui ecclesiasticam ibi (en Istrie) unitatem perturbare dicantur.* On pourrait admettre qu'Euphrasius est l'évêque de Parenzo, quant à Maximilien on ne possède aucun indice qui aide à le désigner.

V. SAINT MAUR DE PARENZO. — Parenzo a un patron : saint Maur. Qui est-il? Les uns disent que c'est un moine venu d'Afrique à Rome sous le règne de Numérien; là, il subit le martyre et son corps fut recueilli et emporté par des compatriotes qui mirent à la voile pour leur pays d'origine, mais le vent s'en mêla et ils abordèrent en Istrie. Les gens de Parenzo — cela fait supposer qu'il s'y trouvait déjà des chrétiens — reçurent et conservèrent ces reliques pendant plus de mille ans. En 1354, les Génois, alors en guerre avec Venise assiégèrent Parenzo, prirent la ville et emportèrent les reliques de saint Maur et celles de saint Eleuthère enfermées dans la même châsse depuis 1247. D'autres font de Maur un saint local.

Maur a de nombreux homonymes; si on veut s'en tenir à ceux qui figurent dans les martyrologes sous les dates du 20 au 22 novembre, on a le choix entre le Maurus d'Afrique martyr à Rome, le Maurus de Parenzo, un Maurus à Fondi, un Maurus à Fleury, un Maurus à Lavello, et enfin, le 1^{er} mai, un Maurus à Gallipoli, sans parler de Maurus de Vérone au 21 novembre et de Maurus disciple de saint Benoît dont on a fait l'introducteur du monachisme bénédictin en Gaule (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GLANFEUIL).

On a vu que le Maurus d'Afrique venu à Rome sous l'empereur Numérien y avait rencontré le martyr, sous le préfet Celerinus; ses restes furent enlevés et embarqués; le texte qui nous l'apprend ne se compromet guère : *gubernante Domino, dit-il, martyrem suum, ubi Christus voluit, ad portum salutis perduxit;* par conséquent où on voudra. Il existe une passion de ce personnage dans le martyrologe de Rhaban Maur, dont on ne peut dire si c'est une pièce originale ou le résumé d'une passion; cela n'importe guère en vérité vu le caractère du document.

Elle a été développée néanmoins dans un autre récit qu'on ne saurait dater, ni localiser si une addition n'y avait été faite ainsi conçue : *Gubernante Domino martyrem suum, ubi Christus voluit, ad portum salutis perduxit, hoc est juxta litus Hystriæ civitatis Pharentinæ, ubi corpus martyris requiescit, usque in hodiernum diem.* Voici comment Maur fait son entrée à Parenzo, vers le XII^e siècle ou un peu plus tôt, si on s'en rapporte à cette passion. C'est un peu tard, mais mieux vaut tard que jamais.

La même légende se retrouve à Fondi, mais notablement plus développée que la précédente, quoique le fond historique ne diffère pas, sauf pour un détail qui n'a d'autre raison que de soustraire le martyr à Parenzo pour le rattacher à Fondi. Maur arrive à Rome, apprend qu'on y persécute les chrétiens et se souvient fort à propos de la parole de Jésus : *Cum persequentur vos in ista civitate, fugite in aliam,* aussitôt *Roma discedens ad agrum Fundanum appulit;* après trois mois de séjour dans une caverne, il revient à Rome, subit le martyre et son corps reprend le chemin non de Parenzo, mais de Fondi où il arrive heureusement au chant des psaumes et où on se prépare à lui donner la sépulture avec laudes et vigiles. L'empereur Numérien et le préfet Celerinus en sont informés et envoient leurs gens pour brûler le corps et tuer tous les chrétiens. Ceux-ci décampent lestement et le martyr qui n'est pas encore débarqué

s'éloigne du rivage avec le vaisseau qui prend la haute mer. Après divers incidents la tempête s'apaise, le navire se rapproche de la côte, on le débarque, on l'inhume et on bâtit une église. Il semblerait qu'il n'eût rien de mieux à faire que d'y rester; mais quand le goût des voyages nous tient, il nous tient bien. Voilà donc Maur qui, après sa mort, se remet à naviguer et s'en vient *ad fines Britanniarum;* il avait mal pris son temps, car les invasions des Normands le contraignent à repartir et l'abbé de Fleury l'accueille et l'enterre de nouveau, cette fois à Saint-Benoît-sur-Loire. Cet abbé serait Richard, mort en 979.

Comme les habitants de Parenzo tiennent pour certain que saint Maur habita parmi eux pendant plus de mille ans sans interruption, il est difficile de s'expliquer une escapade en Bretagne et en France; mais il est certain qu'à Fleury on crut recevoir un saint Maur dont on célébrait la translation le 5 juin : *S. Mauri martyris susceptio et repositio corporis.*

Quant à Maur de Gallipoli c'est un Africain, lui aussi, venu de Libye à Rome sous le règne de Numérien; il est martyrisé, des matelots emportent ses reliques et ils abordent à Gallipoli¹.

Maur de Lavello paraît être le même que le précédent dont on vola les reliques qu'il fut impossible de transporter au delà de Lavello².

On a dit plus haut que certains voyaient dans Maur de Parenzo un personnage local. En 1846, on trouva sous le maître-autel de la basilique construite par l'évêque Euphrasius une inscription fragmentaire, gravée sur une plaque de calcaire grossier et portant ces mots :

HOC CVBILE SANCTVM CONFESSORIS MAVRI
NIBEVM CONTENET CORPVS
HAEC PRIMITIVA EIVS ORATIBVS
REPARATA EST ECCLESIA
HIC CONDIGNE TRANSLATVS EST
VBI EPISCOPVS ET CONFESSOR EST FACTVS
IDEO INHONORE DVPLICATVS EST LOCVS
.....ICTVS
.....S.

Cette inscription a été publiée et commentée bien des fois; elle offre quelques obscurités et d'abord elle n'est pas datée. Ceci a permis de la faire remonter au IV^e siècle, ou bien au V^e ou même au IX^e, et plus tard, ce qui est évidemment insoutenable. La date la plus vraisemblable est le V^e ou le VI^e siècle.

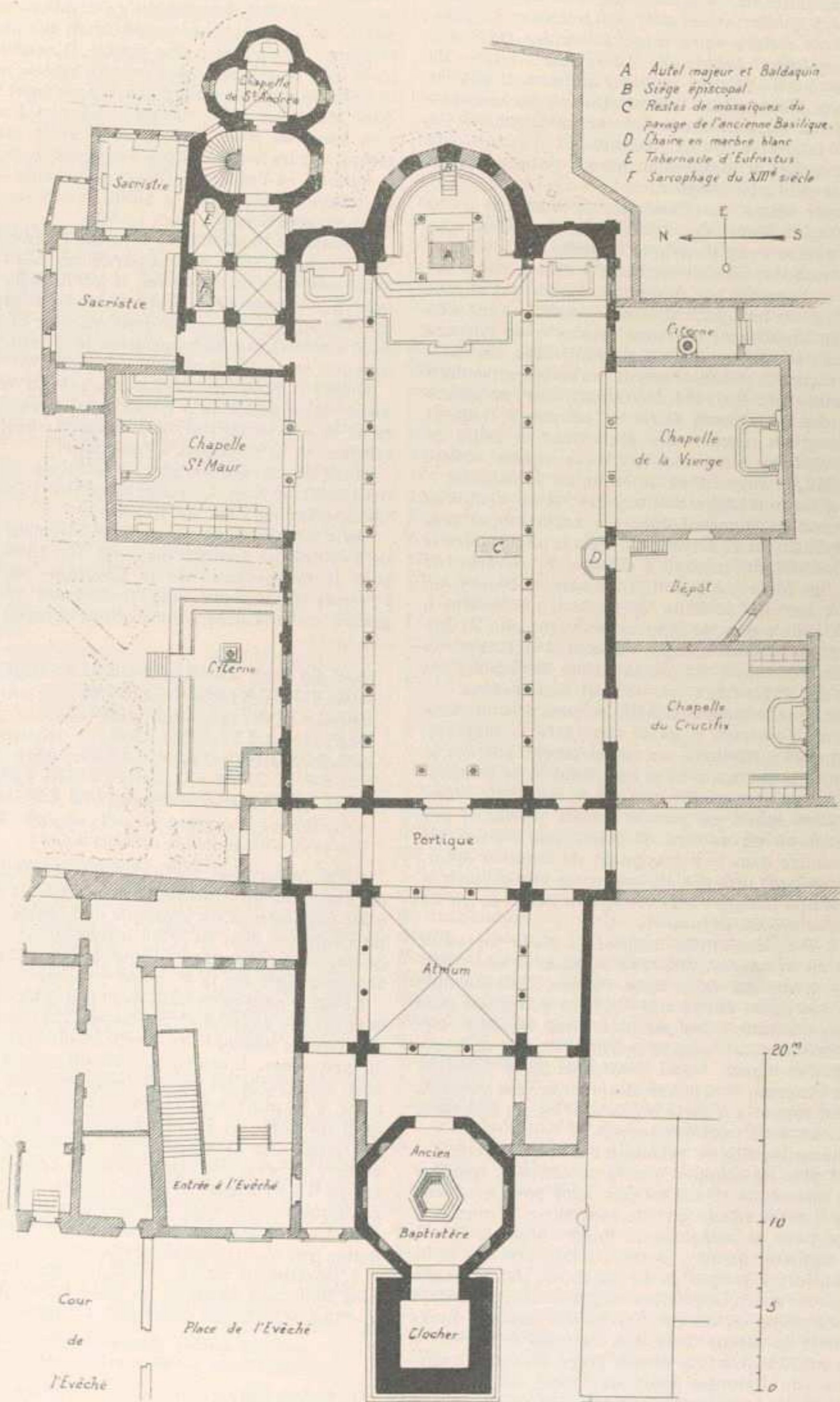
Le texte nous entretient de l'évêque local Maur, dont le corps fut apporté d'un lieu non mentionné et inhumé dans la basilique au moment d'une reconstruction ou peu après. L'inscription ne dit pas si cet évêque était martyr, il est qualifié *confesseur* (voir *Dictionn.*, t. III, à ce mot) dont le sens est assez large, en sorte qu'il ne faut pas exclure : martyr. Ceci favoriserait la tradition locale qui fait de l'évêque de Parenzo un martyr et cette tradition remonte au moins jusqu'au temps d'Euphrasius et de la décoration murale de sa basilique où l'évêque Maur est représenté avec la couronne du martyr et celui-ci est certainement le même que mentionne l'inscription.

L'inscription de la mosaïque qui sera transcrite plus loin nous apprend qu'Euphrasius remplaça par le dôme actuel, une église plus ancienne :

*Labentes melius sedituras deruit ades
Fundamenta locans erexit culmina templi.*

Celle-ci a été reconnue par des vestiges de mosaïque ayant fait partie du pavement, et, à un niveau infé-

¹ *Acta sanct.*, mai. t. 1, p. 40-41; *ex menologio græco antiquissimo.* — ² P. Deperis, *S. Mauro e S. Eleuterio*, p. 10, 35-37.



9749. — Basilique de Parenzo. Plan et dépendances; état actuel.
 D'après Ch. Errard et Al. Gayet, *L'art byzantin*, t. II, (Parenzo), Paris, 1904, pl. I.

rieur, d'autres mosaïques ont révélé la présence d'un oratoire antérieur, peut-être, à la persécution de Dioclétien.

Voici une stratification de basiliques qui permet de remonter fort avant dans le passé; on aurait donc un lieu de prière contemporain des persécutions, une basilique remontant au temps de la paix de l'Église et détruit par les soins d'Euphrasius, pour faire place à sa basilique. A vrai dire, on est ici en pleine conjecture. Ce qu'on peut cependant accepter, c'est que vers le temps où Euphrasius construisit sa basilique, l'insécurité de tout ce qui ne se trouvait pas à l'intérieur des murailles d'une ville a pu l'induire à y transporter le corps du martyr, car il est impossible d'affirmer qu'il se trouvait dans l'oratoire primitif et dans la basilique constantinienne qui le remplaça.

Dès lors on admettrait que l'inscription *Hoc cubile...*



9750. — Vue de l'atrium.

D'après *Archivio storico dell'arte*, Rome, 1894, t. VII, p. 109.

peut être contemporaine de la construction de la basilique euphrasienne. S'il y eut alors une translation de reliques du cimetière primitif à la nouvelle basilique, et on croirait sans trop de peine qu'il faut entendre de Maur le fragment que voici et qui fut retrouvé lorsqu'on démolit un des murs de l'évêché :

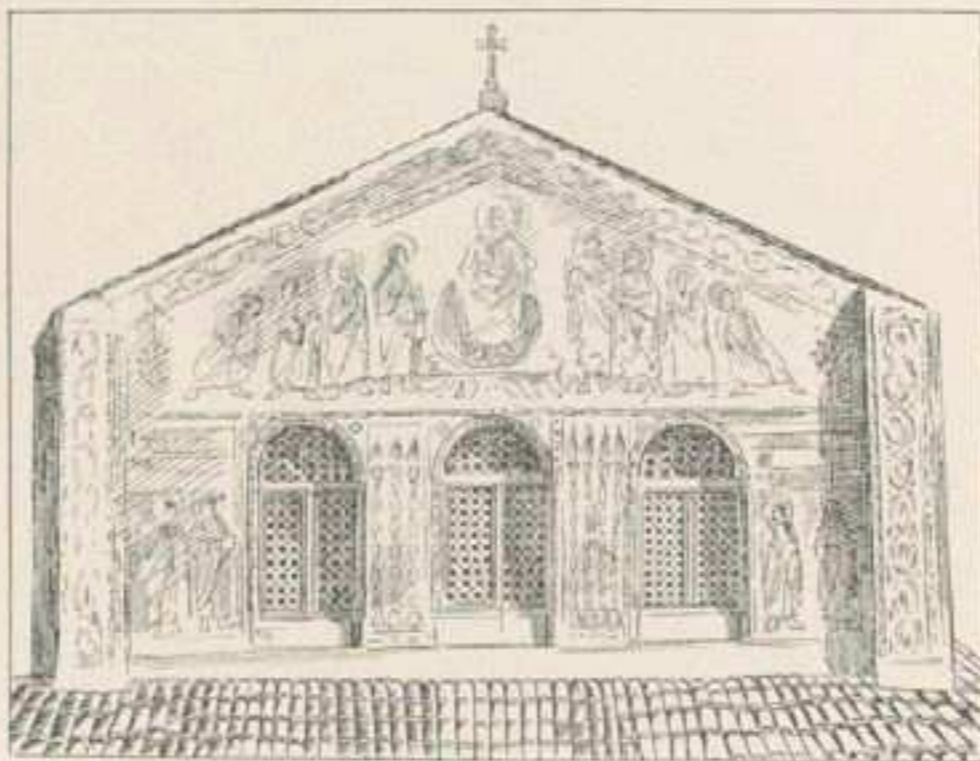
.....
CVIVS VICT
 RICIA MEMBR
 A NVNC RE
 QVIESCENT
 INTRA MVROS
 HVIVS CIVITA
 TIS PARENT.

Au point de vue paléographique cette inscription peut, comme l'*Hoc cubile* appartenir au VI^e siècle.

Et voici autre chose : on lit au *Liber pontificalis*, dans la notice du pape Jean IV (640-642) ces mots : *Eodem tempore fecit ecclesiam beatis martyribus Venantio, Anastasio, Mauro et aliorum multorum martyrum, quorum reliquias de Dalmatias et Histrias adduci præceperat*¹. Ces martyrs reposent dans la chapelle de Saint-Venance, au Latran et une mosaïque bien connue nous les montre (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1577, fig. 6798). On y voit représentés au centre : saint Venance et saint Domnion; à droite, saint Anastase, saint Astère, saint Télius et saint Paulinien; à gauche, saint Maur, saint Septimin, saint Antiochien et saint Gaïen. Tous sont dalmates sauf saint Maur, qui porte le vêtement d'un évêque, et qui est seul à représenter l'Istrie dans le texte du *Liber*; on en peut conclure que le *ses Maurus* de la mosaïque est le patron de Parenzo. Le voici donc à Rome d'où, depuis 640-642,

il n'est pas sorti; comment faire accorder cela avec sa présence à Parenzo depuis 286 jusque 1354? Ceci n'appartient plus à l'archéologie.

VI. LE DÔME. — L'évêque Euphrasius commença la construction de la cathédrale vers 539; elle fut terminée vers 543. C'est un édifice à trois nefs du type basilical avec *atrium*, *narthex* et baptistère en avant de l'atrium (fig. 9749). Sur le nom qui sert à le désigner on peut s'attendre à découvrir une rotonde surmontée d'une coupole; il n'en est rien, ici le mot dôme vient de l'ancienne désignation : *ecclesie domus*. En réalité, la basilique de Parenzo, entourée de hautes maisons, se laisse tardivement découvrir par son campanile, construction massive, sur base carrée, couronnée d'un clocheton de forme octogonale, et percé vers son sommet d'arcades géminées qui font souvenir des campaniles d'Aquilée et de Grado. A l'extérieur, les



9751. — Partie supérieure de la façade.

D'après *Archivio storico dell'arte*, t. VII, p. 110.

murs du vaisseau sont nus, composés d'assises alternées de briques rouges et de calcaire blanc.

1. *Atrium*. — Dans l'*atrium*, c'est le portique de l'Ouest qui est attenant au baptistère, bâti sur plan octogonal. Deux des faces de l'*atrium*, celle de l'Est et celle du Nord sont encore debout, avec leurs portiques dont la hauteur des arcatures, la modénature des pilastres d'angle, des corniches et des impostes paraissent témoigner que cette construction est d'époque postérieure à la construction de la basilique (fig. 9750).

2. *Portail*. — Au fond de l'*atrium*, le portail de l'église se découpe sans relief, surmonté d'un frontispice, dont tout le décor était fourni par les revêtements de mosaïques dont il ne reste que quelques traces. La zone inférieure en est percée de trois fenêtres, groupées en *triforium* dont les tympans sont remplis par un chaînage à fond d'or, où s'enchaînent des marbres précieux verts et bruns. Sur les pilastres de refend, sont figurés les sept chandeliers figurant les sept Églises de l'Apocalypse (fig. 9751) jaunes sur champ bleu céleste. Le reste de la frise est fourni par des figures de saints. Aux contreforts de ce frontispice, quelques fragments de mosaïques montrent encore des entrelacs géométriques. Un fronton triangulaire, bordé d'un bandeau bleu, couronne le tout. Au centre, se détache une figure de Christ nimbé, qu'entouraient des anges ou des évangélistes, dont il ne reste que les ailes, à peine visibles sous les crépis qui ont recouvert les parties effritées.

3. *Narthex*. — Trois portes percent le portail et servent à pénétrer dans la basilique ou bien à en

¹ *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. I, p. 330.

sortir. Chacune d'elles correspond à l'une des nefs du vaisseau. Les profils de leurs moulures rappellent d'une manière frappante certains détails des portes de Sainte-Sophie.

4. *Le vaisseau.* — Il est partagé en trois nefs par deux rangées de huit colonnes. L'aire de la nef centrale est au même niveau que celle des nefs latérales, tandis qu'à la basilique de Saint-Just à Trieste et à Canneto de Pola, le dallage de la grande nef est de quelques marches surélevé par rapport aux bas côtés. Les colonnes soutenant les murs de refend sont, comme celles de l'*atrium*, en marbre blanc, portées sur des bases attiques, de calcaire tendre, et surmontées de chapiteaux de marbre grisâtre. L'exécution technique de ces chapiteaux invite à les attribuer au milieu



9752. — Chapiteau.
D'après *Archiv. stor. dell'arte*, t. VII, p. 117.

du VI^e siècle. Tel de ces chapiteaux montre une corbeille de feuillages stylisés, contournés en arabesques et supportant des colombes ou des aigles sur la tête desquels viennent s'appuyer les angles d'une abaque corinthienne, rectiligne ou concave, supportant un sommier qui, sur sa face tournée vers l'axe de l'église est timbré du monogramme d'Euphrasius (fig. 9752).

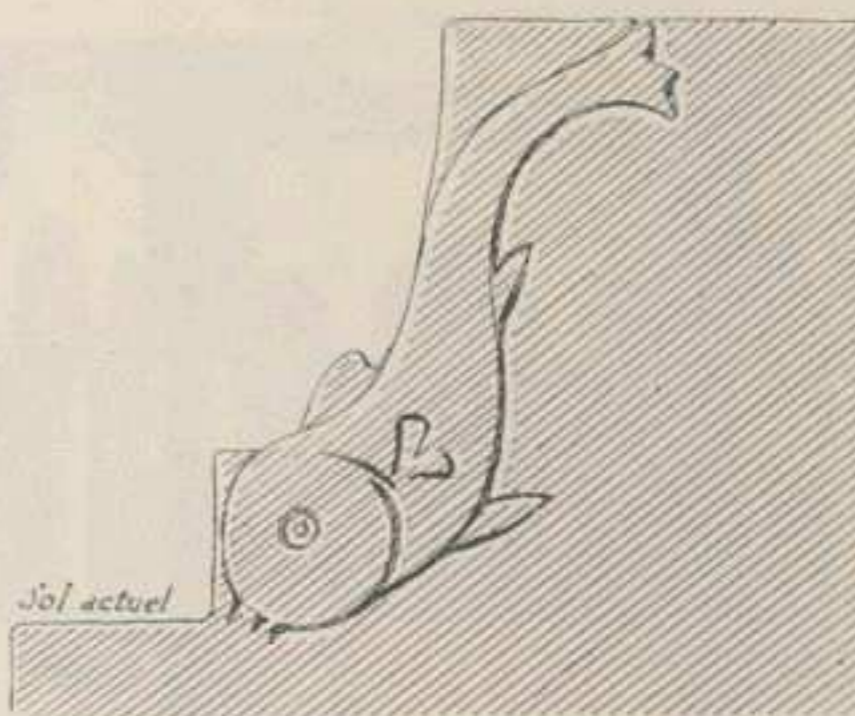
L'éclairage était procuré par des fenêtres pleincintre percées dans l'axe de chacune des travées de la nef centrale. Une seule de ces fenêtres subsiste encore, reconnaissable, quoique murée, dans la première travée Sud. Les voûtures, ainsi que celles des grands arcs portant sur les sommiers des chapiteaux, ont été recouvertes de stucs à une époque inconnue.

5. *Abside.* — Cette partie est la plus intéressante de tout l'édifice parce qu'elle a conservé sa décoration primitive. Au fond, se voit le siège épiscopal, une *cathedra* de marbre blanc élevée sur un soubassement fait de cinq gradins semi-circulaires destinés à recevoir les membres du clergé. Rien de particulier dans ce monument très simple, sinon le dauphin sculpté à chaque extrémité de la tribune (fig. 9753). L'autel est d'époque postérieure à la date à laquelle s'arrêtent nos études.

6. *Mosaïques.* — Au centre de la conque absidale, la Vierge est assise sur un trône tenant son divin Fils assis sur ses genoux. Elle est drapée dans un manteau de pourpre, mais on a quelques raisons de soupçonner le restaurateur (Pietro Borna) qui travaillait vers la

fin du XIX^e siècle d'en avoir pris à l'aise avec le modèle. Une photographie antérieure à la restauration, mais malheureusement peu nette, permet tout au plus de suspecter la fidélité de l'image refaite¹. Le socle du trône notamment est rétréci et sa perspective rectifiée (fig. 9754).

De chaque côté du trône deux anges debout sont mieux conservés, ils font penser à ceux de l'abside de Saint-Vital à Ravenne. A gauche, saint Maur avec ces mots : SCS·MA||VRVS, tenant une couronne, précède l'évêque Euphrasius : EVFRASI||VS·EPS, en chasuble, sans nimbe, offrant le modèle de la basilique. Il est suivi de l'archidiaque Claude : CLAVDI||VS·ARC, en dalmatique, tenant l'Évangile et, entre les deux, se glisse un enfant dont on nous donne le nom; c'est le propre fils de l'archidiaque : EVFRASIV||S·FIL·ARC.



9753. — Amortissement du banc absidal.
D'après Errard et A. Gayet, *L'art byzantin*, t. II, (Parenzo), Paris, 1904, pl. XXVII.

L'enfant tient deux rouleaux entre les mains (fig. 9755).

Nous verrons plus loin que l'évêque de Parenzo pratiquait le système des cotisations, peut-être la générosité de Claudius lui aura-t-elle valu l'honneur de figurer avec son fils dans la conque de l'abside.

A droite, trois saints anonymes portent l'un un livre, les deux autres des couronnes. Leurs *pallia* sont timbrés des lettres HL. Le sol est émaillé de lis et de fleurs bleues; le ciel est azur et rouge.

A la base de la conque, se lit une inscription en mosaïque tracée sur quatre lignes :

+ HOC FVIT IN PRIMIS TEMPLVM QVASSANTE RVINA
TERRIBILIS LABSV NEC CERTO ROBORE FIRMVM
EXIGVVM MAGNOQVE CARENS TVNC FVRMA METALLO ♂
SED MERITIS TANTVM PENDEBANT PVTRIA TECTA
+ VT VIDIT SVBITO LABSVRAM PONDERE SEDEM
PROVIDVS ET FIDEI FERVENS ARDORE SACERDVVS
EVFRASIVS SCA PRECESSIT MENTE RVINAM
LABENTES MELIVS SEDITVRAS DERVIT AEDES
FVNDAMENTA LOCANS EREXIT CVLMINA TEMPLI
+ QVAS CERNIS NVPER VARIO FVLGERE METALLO
PERFICIENS COEPTVM DECORAVIT MVNERE MAGNO
AECCLSIAM VOCITANS SIGNAVIT NOMINE XPI
CONCAVDENS OPERI SIC FELIX VOTA PERECIT ♂

Cette inscription fait allusion au temple païen que la basilique remplaça. La voûte de l'arc absidal est revêtue d'une série de médaillons, alternativement

¹ Cf. O. Maracchi, *Le recenti scoperte nel duomo di Parenzo*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, t. II, 1896, p. 14-26, 122-138, pl. I-II, dans Ch. Errard et Alb. Gayet,

L'art byzantin, in-fol., Paris, 1904, part. II, Parenzo, pl. XVI. H. Peirce et A. Tyler, *L'art byzantin*, in-4^o, Paris, 1932, t. II, pl. 60 b et 63 a.



9754. — Arc et abside de Parenzo.
D'après Neuss, *Die Kunst der alten Christen*, pl. xxxviii, fig. 83.

bleu clair et bleu foncé, dans lesquels se voient des bustes de saintes nimbées d'or; ce sont,

à gauche : SCA·AGATHA; SCA·AGNES; SCA·CICILIA; SCA·EVGENIA; SCA·BASILISSA; SCA·FILICITAS;
à droite : SCA·EVFEMIA; SCA·TECLA; SCA·VALERIA; SCA·PERPETVA; SCA·SVSANNA; SCA·IVSTINA.

Au sommet, un médaillon sur lequel on voit un agneau sur fond étoilé; il a remplacé un monogramme constantinien simplement peint.

Au sommet de l'arc, une frise représente le Christ assis sur le globe terrestre entouré des douze apôtres.

tiennent, qui un livre, qui un volume, qui une couronne. Leurs manteaux portent divers monogrammes.

Le Christ dont la tête et le bas du corps sont refaits,

tient un livre ouvert sur lequel on lit :

EGO

SVM

LVX

VERA¹.



9755. — Détail de l'abside : Maur, Euphrasius et Claude.
D'après Van Berchem et Clouzot, *Mosaïques chrétiennes*, p. 176, fig. 221.

Cette frise a été mise à jour et restaurée vers 1910. Plus qu'à moitié détruite, il n'en restait que la partie supérieure que protégeait un lambris d'époque moderne. Les apôtres forment deux groupes de six qui se dirigent vers le Christ dans l'ordre suivant :

à droite :

<u>SCS</u>	<u>SCS</u>	<u>SCS</u>	<u>SCS</u>	<u>SCS</u>	<u>SCS</u>
PAVL	IOH	FEL	MAT	IACO	IVDA
VS	ANNES	IPPYS	TEVS	ALFEI	SIACOBI

* Une ligne de démarcation séparant les parties anciennes de la partie refaite est visible sur la figure. Elle court comme une chaîne d'un apôtre à l'autre, partant du bas du *pallium* de Simon pour aboutir au-dessus de la clef de saint Pierre, repartant du bas du livre du Christ pour terminer au bas du manteau de Jude. La partie refaite est d'une banalité désespérante, le restaurateur ayant négligé de varier la position des jambes et les plis des étoffes. Les apôtres

L'abside est percée de quatre grandes fenêtres entre lesquelles se voient trois personnages en pied, ce sont un archange, le grand-prêtre Zacharie et son fils saint Jean-Baptiste.

* Sous la chape traditionnelle, bordée d'une large

à gauche :

<u>SCS</u>	<u>SCS</u>	<u>SCS</u>	<u>SCS</u>	<u>SCS</u>	<u>SCS</u>
PETR	AND	IAC	BART	THO	SIM
VS	REA	OBYS	OLOMEV	MAS	ON
			S		

bande, et dont les pans sont retenus par une fibule où huit perles sont serties, Zacharie porte une tunique blanche à plis droits ornés d'une bande dans le bas, le pan d'une ceinture invisible, le long duquel court une grecque, retombe à plat sur le devant de la tunique. Les pieds sont chaussés de *campagi* noirs à

¹ Van Berchem et Clouzot, *Mosaïques chrétiennes du IV^e au X^e siècle*, Genève, 1924, p. 178.

courroies (fig. 9756). La tête aux longs cheveux blancs séparés par une raie médiane, se détache sur un nimbe d'or uni et non dégradé, probablement refait. La figure est allongée, les joues et le menton couverts d'une barbe blanche, taillée en pointe. Sur le dessus de la tête est un petit cube de pierre, le diadème de Salem. La main droite tient un encensoir à pieds, sur lequel se distinguent trois petits personnages. La main gauche retient, dans un pli de la chape, un coffret historié, la navette à encens. Sur un des côtés de cette arche, un homme se tient de face, les bras à demi levés dans l'attitude de la prière; sur l'autre deux hommes se poursuivent. Le couvercle en forme de toit est orné de rosaces. L'identité du personnage représenté n'est pas douteuse. L'encensoir et la navette le désignent

orné d'une pierre rectangulaire. De chaque côté de sa tête à la hauteur du bandeau, s'écartent en zig-zags deux rubans noirs, semblables aux rubans blancs des anges de la conque. Il tient des deux mains une sorte de globe ou de disque dans lequel s'inscrit une croix aux branches égales irradiant douze rayons de lumière qui rappelle celle de Sainte-Sophie à Salonique (fig. 9758). Le bas de sa robe, à droite, porte encore des traces de frange, comme la plupart des personnages de la conque¹. La détermination du personnage reste douteuse. On peut hésiter entre Gabriel ou Michel.

Entre les fenêtres et l'arc absidal, l'espace à décorer a reçu deux scènes de la vie de la Vierge : l'Annonciation et la Visitation. Nous avons déjà figuré



9756. — Le grand prêtre Zacharie. 9757. — Saint Jean-Baptiste. 9758. — Archange.
D'après Van Berchem et Clouzot, *Mosaïques chrétiennes*, p. 178, fig. 227, 228, 226.

expressément comme le sacrificateur de la classe d'Abia entré dans le temple du Seigneur pour offrir l'encens (Luc., I, 9).

Non moins reconnaissable est la figure opposée à celle-ci (fig. 9757). La peau tachetée dont elle est revêtue sous le *pallium*, la croix qu'elle tient de la main gauche, à travers l'étoffe, sont les attributs habituels de Jean-Baptiste. La croix, sans doute, pourrait être une adjonction, comme une partie du vêtement du saint. Comment en effet ne pas s'étonner de la bizarrerie d'un sayon interposé entre une tunique et un *pallium*? A bien considérer le tout, on s'aperçoit aisément que la tunique est une addition. La manche en est étriquée et la partie supérieure mal ajustée. Comme dans les baptistères de Ravenne, Jean-Baptiste avait les jambes et les bras nus et c'est sa chair qui paraît au-dessus des échancrures de la peau de bête. Tant bien que mal, l'épaule et le bras droit furent masqués par décence à une époque difficile à déterminer et les jambes dissimulées sous un autre pan. Par contre le *pallium* et son monogramme faisaient peut-être partie de la mosaïque primitive?

L'ange qui occupe la place centrale dans le grand axe de basilique ne laisse pas que de surprendre. Il ne diffère en rien, semble-t-il, des anges de la conque, même tunique à larges *clavi*, même nimbe outremer pâle, mêmes ailes, et dans les cheveux, même bandeau

l'Annonciation (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2258, fig. 762), nous nous contenterons d'en donner ici une brève description. La Vierge est assise sur une chaire de couleur rouge et rose avec accoudoirs et dossier arrondi qui ferme l'entrée de la basilique de Nazareth. La Vierge porte une tunique à larges *clavi* d'or, sur ses épaules est jetée une courte *palla* en tissu transparent. A ses côtés une corbeille en sparterie d'où elle tire un écheveau de la main gauche, tandis que la main droite est levée, l'index allongé posé près des lèvres. La tête, vue de face, est inclinée vers l'épaule droite, les cheveux sont séparés par une raie médiane. Un voile fixé derrière la tête retombe sur l'épaule gauche. Le nimbe d'or éclatant a dû être refait. L'ange se tourne vers Marie, il ne fait qu'effleurer le sol de la pointe du pied droit, la main gauche tient la baguette, attribut des anges. Il porte une tunique à *clavi* étroits et un manteau orné d'un monogramme. Le bas de la tunique est orné d'une frange. Le *pallium* semble transparent.

A cette scène fait face la Visitation. Marie, debout, vêtue d'une tunique ornée de *clavi*; la tête et les épaules sont enveloppées dans une *palla* à grands plis qui laisse apercevoir les mains en transparence. Un pan de cette *palla* porte le monogramme III et est

¹ Van Berchem et Clouzot, *ibid.*, p. 178-180.

bordé de deux lignes blanches. Sous le manteau dépasse l'extrémité d'un *pallium* frangé, orné d'une croix pattée (fig. 9759); Élisabeth vient à la rencontre de Marie, elle porte des vêtements analogues, mais la tunique n'a pas de *clavi*; sa *palla* est jaune et son *pallium* porte une croix. Derrière elle on aperçoit sa maison, porte à fronton triangulaire percé d'un *oculus*, portière soulevée en étoffe ornée de croix. Sur le seuil, une servante.

Deux petites absides conservent des restes de mosaïques représentant le Christ, vu en buste, sortant des nuées et couronnant dans l'une deux martyrs, dans l'autre deux évêques. Le Christ porte un nimbe crucifère perlé qui rappelle ce qui se voit à Saint-Vital de Ravenne.

La conque de l'abside, les médaillons de saintes et les apôtres de la frise peuvent avoir fait partie de la décoration primitive, exécutée sous la surveillance d'Euphrasius, on y voit des nimbes à fond dégradé ce qui est bien un signe de ce temps. L'archange, Zacharie et le Baptiste peuvent être du même temps, nonobstant leurs nimbes restaurés. Au contraire l'Annonciation et la Visitation sont de date plus basse. L'alternance des coquilles droites et renversées indique que le sens de décor est perdu, puisqu'il sert de dais à la figure qu'il surmonte; la déformation des tuiles romaines à rebord, les croisettes de la portière de la maison d'Élisabeth, le déhanchement de la Vierge, d'Élisabeth et de la servante sont d'une époque déjà avancée.

7. *Pavement*. — Nous avons dit que la basilique euphrasienne remplaça un temple païen et une basilique chrétienne dont le pavement en mosaïque fut mis au jour en 1850. Des trappes ménagées de distance en distance, dans le dallage du collatéral de gauche permettent d'apercevoir deux pavements successifs à deux niveaux différents. Le pavement le plus bas formé de torsades et d'entrelacs, semble appartenir au IV^e ou au V^e siècle. De temps en temps un motif géométrique est interrompu pour faire place au poisson symbolique (fig. 9760). L'intérêt de ce pavement réside dans les noms des souscripteurs qui en payèrent les frais. Les lettres de ces inscriptions sont formées de cubes blancs sur fond rougeâtre. Ces inscriptions ont été découvertes dans le collatéral gauche de la basilique, à 4 mètres environ de la porte d'entrée et à 1 mètre du mur de l'église. Voici le premier texte :

IOHANNIS
ROMEVS CVM
SVIS PROVO
TO SVO FECIT
PEDES XX

Johannis Romeus cum suis provo to suo fecit pedes xx
L'encadrement est formé par des cubes noirs.
La seconde inscription est ainsi conçue :

CVIVS NVM
EN DS NVVET
PRO VOTOS
VO FC PD XIII

Cuius numen D(eus) nuvel pro voto suo [(e)c(it)] p(e)d(es) xiiij

Les lettres ont 0 m. 10 de hauteur; les encadrements mesurent 0 m. 90 de largeur sur 0 m. 60 de hauteur.

On remarquera les particularités de l'orthographe :

¹ M. de Vogüé, *Les églises de Terre sainte*, p. 111, pl. v, fig. 3. — ² *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 365-367. — ³ O. Marucchi,

i pour *e*, *e* pour *i*, *u* pour *o* dans *Johannis*, *numen* et *nuvel* au lieu de *Johannes*, *nomen* et *novit*. On peut faire remonter ces textes au VI^e siècle de notre ère. Ces deux fragments sont conservés dans le baptistère.

La formule *cujus nomen Deus novit*, si remplie d'humilité et de délicatesse est fréquente dans l'épigraphie chrétienne; nous l'avons rencontrée sur les parois de la cuve du baptistère de l'église de Béthléem¹:

Ἐπεὶ μνήμης καὶ ἀναπαύσεως
καὶ ἀφέσεως ἁμαρτιῶν ὧν ὁ
Κύριος γηρύσκει τὰ ὄνόματα.

Le célèbre voyageur Cyriaque d'Ancône avait déjà relevé à Parenzo, trois inscriptions appartenant au



9759. — Visitation.

D'après Van Berchem et Clouzot, *Mosaïques chrétiennes*, p. 180, fig. 230.

même pavage et mentionnant des carrés de mosaïque offerts à la suite d'un vœu par des donateurs².

- 1) FAVSTA · INLVSTRIS · FEM · CVM · SVIS · FECER ·
[VNT · PEDES · LX]
- 2) CLAVDIA · RELIGIOSA · FEM · CVM · NEPTE · SVA ·
[HONORIA · PRO · VOTO · SVO · FECERVNT · PD ·
CX]
- 3) BASILIA · RELIGIOSA · FEMENA · CVM · SVIS · FE ·
[C · PD · XC]

On voit par ces textes qu'il était alors de mode d'offrir un carré de mosaïque plus ou moins grand. Ce ne sont pas les seuls exemples; en voici quelques autres dans le pavement de la chapelle de Saint-Maur.

(Lu)PICINVS
et (Pa)SCASIA
cum (R)EVERENTIA · FA · FE · C ·

*Lupicinus [et] Pascasia [cum] Reverentia famula fecerunt (pedes) centum*³. On voit ici des donateurs

Le recenti scoperte nel duomo di Parenzo, dans *Nuov. bull. di archeol. crist.*, t. II, 1896, p. 21.

qui ont associé leur servante à la bonne œuvre du pavement du sanctuaire.

Sur une autre plaque, on voit un vase à deux anses d'où jaillissent des branches et des fleurs et à la partie supérieure ¹ :

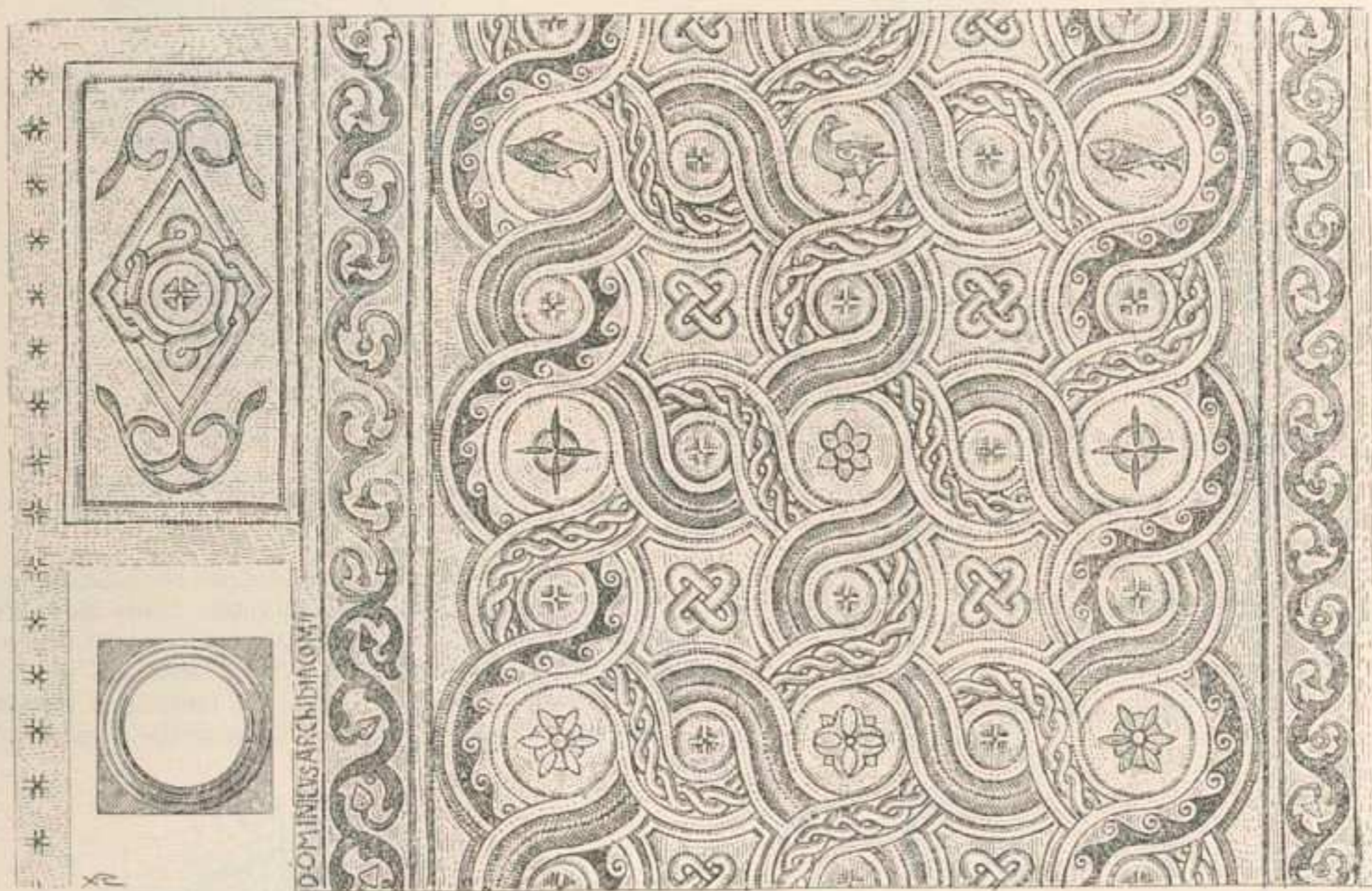
(Lu) PICINVS ET PASCASIA P·CCCC·F·

Lupicinus et Pascasia pedes 400 fecerunt. Il est facile de reconnaître ici les mêmes donateurs, mais cette fois, la servante n'est plus mentionnée, tandis que à la partie inférieure on lit ces mots ² :

CLAMOSVS·MAG·PVER·ET·SVCCESIA·P·C
FELICISSIMVS·CVM·SVIS·P·C·

églises dont les colonnes, les piliers, les vitraux, les stalles ont provoqué la générosité des fidèles qui, en attendant la récompense éternelle, ont obtenu la permission d'inscrire leur nom ou leur blason afin sans doute que les hommes n'en ignorent.

Cette coutume n'était pas, on vient de le voir, particulière à Parenzo; on la retrouve à Trieste (Tergeste) ³, à Aquilée ⁴, à la basilique de Grado, dont l'antique pavement était dû entièrement à la générosité des fidèles ⁵. Le même usage existait à Vérone ⁶, à Brescia ⁷ et particulièrement dans la haute Italie ¹⁰. Il était également pratiqué en Afrique, car il est certain que les inscriptions de la mosaïque de d'Jemila se rap-



9760. — Pavement inférieur de la basilique.
D'après Errard et Gayet, *L'art byzantin*, t. II, pl. XXIX.

*Clamosus magister puerorum et Successa pedes centum.
Felicissimus cum suis pedes centum.*

Dans un cercle fermé et entouré de méandres on lit cette inscription mutilée ³ :

INFANTIA
ET INNOCENTIA
EX SVO PECULIO
BASILICAE
TESSELLATUM
PEDUM?
fecerunt.

Sans trop nous écarter des lieux où nous sommes, nous pouvons citer encore ce texte à Pola ⁴ (v^e siècle) :

DONATIA
NVS PRO COMME
MORATIONE ZEBI
DE FEC·PED·CC

Cet usage existe encore de nos jours, il y a telles

portent à une inscription du même genre, quoique la mesure de la surface exécutée aux frais de chaque fidèle ne soit pas indiquée ¹¹.

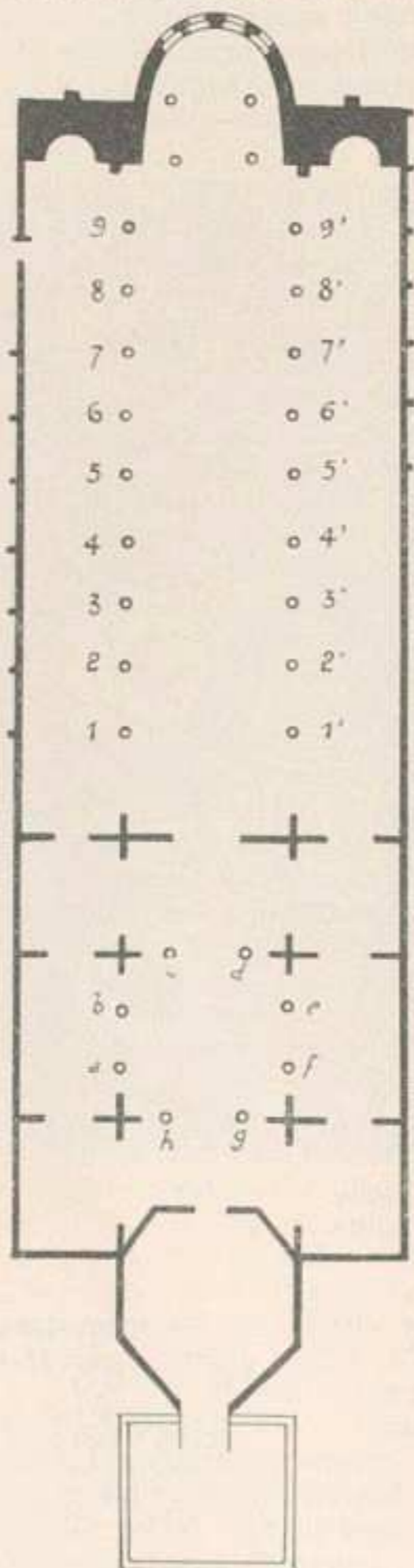
8. *Chapiteaux.* — La cathédrale euphrasienne se compose d'un groupe d'édifices qui sont : un campanile carré, un baptistère octogonal plafonné donnant sur un atrium carré entouré de portiques à colonnades, une basilique à trois nefs sans transept et une abside en hémicycle. L'atrium repose sur huit colonnes et quatre piliers carrés aux angles; la nef compte dix-huit colonnes et les unes comme les autres sont surmontées de chapiteaux de même type, sculptés à jour en forme de pyramide renversée et portant la retombée des arcs sur leurs impostes où on lit le monogramme d'Euphrasius. La technique de tous ces chapiteaux ne varie pas, c'est celle de la sculpture à jour; de plus chaque travée offre des types symétriques (sauf une fois) et on en doit conclure que le choix a été systématique.

¹ Naudet, *op. cit.*, p. 22. — ² *Id.*, *ibid.*, p. 22. — ³ *Id.*, *ibid.*, 1896, p. 22. — ⁴ Pulgher, *Relazione ed illustrazione di alcuni cimeli trovati negli scavi del duomo di Pola*, Parenzo, 1885, p. 3; O. Hirschfeld, dans *Arch. zu Mittheil. aus Oesterreich*, t. VIII, 1884, p. 248, n. 2. — ⁵ *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 695. — ⁶ *Ibid.*, t. V, n. 1617-1619. — ⁷ *Ibid.*, t. V,

n. 1548-1616. — ⁸ *Ibid.*, t. V, n. 3893-3894. — ⁹ *Ibid.*, t. V, n. 4841-4842. — ¹⁰ Cf. J.-A. Furietti, *De musivis*, p. 61, 74, 77, 78, etc. — ¹¹ Héron de Villefosse, *Inscriptions en mosaïque de la basilique de Parenzo*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1881, p. 303-305.

« Nous donnerons la description des chapiteaux qui surmontent les dix-huit colonnes de marbre blanc arrachées au même édifice païen et dont les bases attiques en calcaire ont été refaites (fig. 9761).

« 1 et 1'. Ce chapiteau se rattache au type bien connu des gros piliers du rez-de-chaussée de l'octogone de Saint-Vital de Ravenne, et ailleurs. La palmette centrale accostée de deux feuilles et de tiges rampantes se retrouve identique dans tous les mêmes

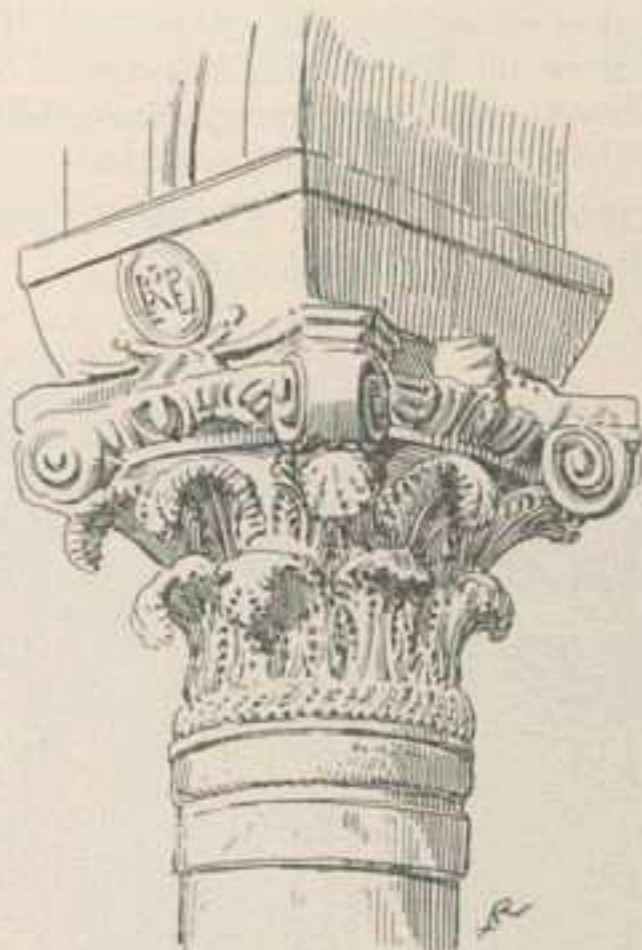


9761. — Schéma de la basilique de Parenzo. D'après *Nouv. archives des missions scientifiques*, nouv. sér., fasc. 9, 1913, pl. II, fig. 4.

exemples. A Parenzo, au lieu de la bordure de tresses qui encadre la corbeille on a une succession de tiges sinueuses à feuillages épineux découpés à jour. Le relief est très faible et est obtenu par les taches d'ombre qui forment les intervalles de ce grillage de marbre.

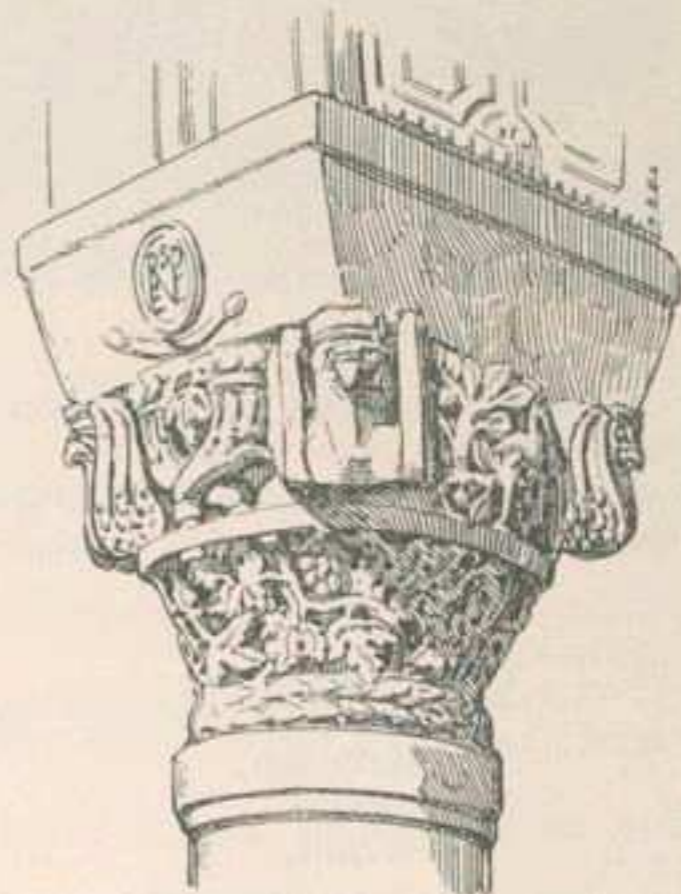
« 2 et 2'. Nous trouvons ici un type un peu différent des autres. C'est un chapiteau composite dont la corbeille est ornée de deux rangs de feuilles d'acanthé littéralement déchiquetées et dont les bords se relèvent gracieusement. Entre les volutes, dont la crosse est profondément creusée, se détachent les oves du style composite. Un tailloir échancré, couvert de stries et interrompu au centre par un feuillage en relief reçoit l'imposte au monogramme d'Euphrasius. Ce chapi-

teau, dont les ornements sont entourés de sillons profondément creusés au trépan, est un exemplaire remarquable du type théodosien du v^e siècle. Il est possible que les deux spécimens qui se font face proviennent d'un édifice antérieur à la basilique d'Euphrasius, bien que la parfaite concordance de



9762. — Chapiteau de la basilique. D'après *Archivio storico dell'arte*, t. VII, 1894, p. 118.

leur volume avec celui des autres chapiteaux rend cette hypothèse peu vraisemblable. Nous inclinerions plutôt à voir dans ces morceaux intéressants une copie exécutée au vi^e siècle du type théodosien et ce qui nous semble l'indiquer, c'est la technique employée pour le découpage des feuilles d'acanthé. Les contours



9763. — Chapiteau de la basilique. D'après *Archivio storico dell'arte*, t. VII, 1894, p. 122.

ne sont pas indiqués par de simples points d'ombre, mais ces feuilles sont véritablement sculptées à jour (fig. 9762).

« 3 et 3'. Ce chapiteau est un spécimen, comme on en trouve beaucoup à Constantinople et à Ravenne, d'une combinaison entre la technique à jour et la ronde-bosse. La corbeille ronde repose sur le fût par l'intermédiaire d'une grosse astragale en forme de couronne de laurier, elle est entourée d'un cep de vigne chargé de grappes, dont les feuilles sont entièrement découpées à jour. Sur le rebord, se détachent aux

angles, à la place des volutes, quatre bustes d'animaux, endommagés; les faces sont ornées de deux cornes d'abondance chargées de fruits dont les pointes s'entre-croisent avec une feuille de vigne au milieu; des enroulements de feuillage alternent avec ce motif (fig. 9763).

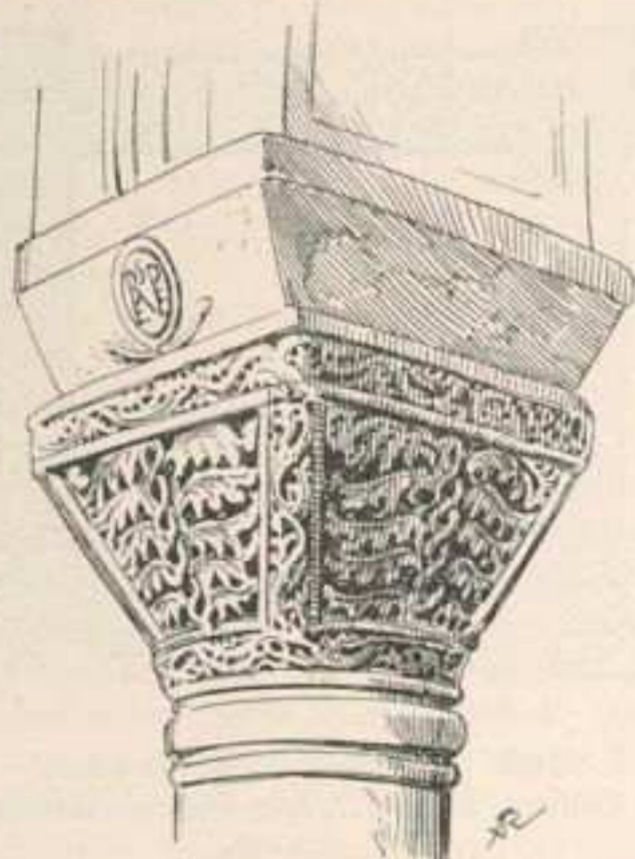
« Ce type de chapiteaux est représenté assez fréquemment à Ravenne et on en conserve deux spéci-



9764. — Chapiteau de Spalato.

D'après *Nouv. archives des missions scientifiques*, 1913, pl. II, fig. 3.

mens tout à fait voisins de celui de Parenzo au musée de Spalato: ils proviennent d'une des basiliques de Salone. On y retrouve les mêmes pampres découpés à jour, les cornes d'abondance alternant avec les paons faisant la roue et, aux angles ces animaux bizarres, à la tête d'oiseau au cou pelé, avec des moignons d'ailes et dans lesquels il faut probablement voir des autru-

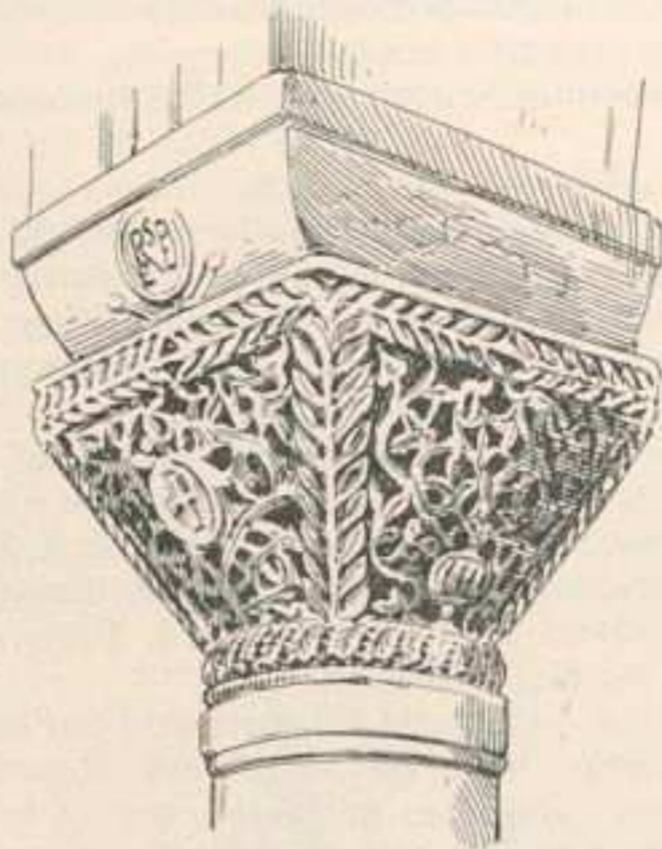


9765. — Chapiteau de la basilique de Parenzo.

D'après *Archivio storico dell'arte*, t. VII, 1894, p. 119.

ches. Cet animal, au long cou surmonté d'une petite tête, et aux jambes grêles, se prête mal aux représentations artistiques. Il n'est pas inconnu cependant à l'art antique et on en voit des reproductions non seulement sur les cylindres chaldéens, mais même sur des vases gréco-romains. » Vu l'état de détérioration du chapiteau de Parenzo, nous donnons ici le chapiteau de Spalato qui permet de le mieux comprendre (fig. 9764). « Le goût d'exotisme qui se manifeste déjà dans l'art hellénique, surtout dans l'art alexandrin, et qui s'affirme de plus en plus au déclin de l'antiquité, suffit à expliquer l'adoption de ces figures

bizarres pour former les volutes d'un chapiteau. On avait confondu jusqu'ici ces monstres avec les griffons qui sont en effet un motif familier à l'art chrétien (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GRIFFONS), mais la tête de l'autruche et les moignons d'ailes relevées paraissent bien copiés d'après nature. Il est d'ailleurs possible que le sculpteur ait choisi l'animal réel dont il avait pu étudier les formes pour représenter la bête



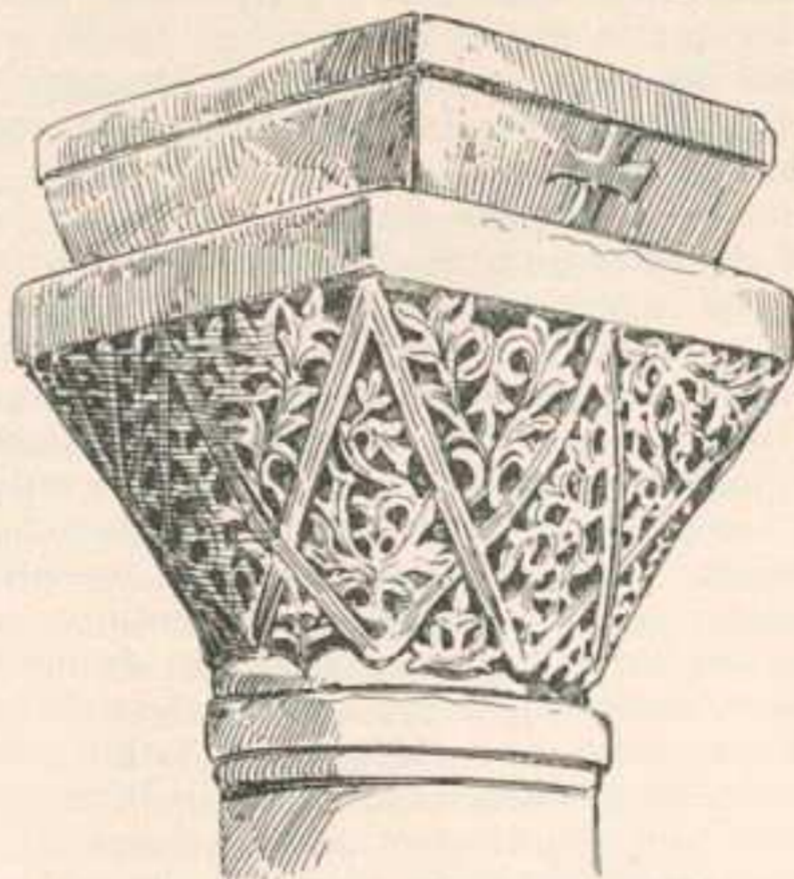
9766. — Chapiteau de la basilique de Parenzo.

D'après *Archivio storico dell'arte*, t. VII, 1894, p. 123.

fantastique à laquelle on donnait un sens symbolique.

« 4 et 4'. Reproduction du chapiteau composite (voir 2 et 2').

« 5. Variété fort belle du gros chapiteau pyramidal à corbeille découpée à jour. L'astragale et le cadre trapézoïdal qui entourent les quatre faces consistent en tiges sinueuses à feuilles maigres et dentelées. Sur chaque face s'étalent également, de chaque côté d'une



9767. — Chapiteau de la basilique de Parenzo.

D'après *Archivio storico dell'arte*, t. VII, 1894, p. 123.

double tige entrelacée, cinq longues feuilles d'acanthé épineuse découpées à jour (fig. 9765).

« 5'. Par exception, le chapiteau placé en regard de celui-ci est d'un type différent: au-dessus d'une astragale en couronne de laurier s'élève une corbeille de feuillage à jour aux angles de laquelle sont perchés des oiseaux aux ailes éployées qui mordent à deux ceps de vigne placés de chaque côté d'un calice.

« 6 et 6' reproduisent un type de Saint-Vital de Ravenne.

« 7 et 7' reproduisent le chapiteau composite, n. 2 et 4.

« 8 et 8' reproduisent un type de Ravenne.

« 9 et 9'. Modèle analogue aux deux chapiteaux du premier étage de la tribune méridionale du chœur de Saint-Vital de Ravenne. On y retrouve l'astragale de feuilles épineuses renversées, l'encadrement de tiges de laurier et le grillage de rinceaux qui orne les faces, interrompu ici d'un côté par un disque timbré d'une croix, de l'autre par le vase d'où sortent les tiges (fig. 9766).

« Le chapiteau qui surmonte les colonnes de l'*atrium* reproduisant en partie ces types.

« *a* et *b*, reproduction du type n. 5 à rinceaux symétriques.

« *e* et *f*, analogues au type n. 9.

« *c*, *d*, *h*, *g*, présentent une jolie variété de ce type. Il n'y a pas d'astragale : le tailloir est couvert d'une succession de volutes en méplat; le grillage de rinceaux qui orne les quatre faces est interrompu par un double zig-zag entrecroisé (fig. 9767).

« Il est intéressant de noter que parmi les variétés de chapiteaux à jour ne figure pas le type à corbeille côtelée si fréquent à Constantinople et à Ravenne (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1506, fig. 1807). En revanche, quelques modèles sont particuliers à Parenzo et ce ne sont pas les moins élégants ¹.

9. *Baldaqin*. — L'autel est surmonté par un baldaqin de marbre orné de mosaïques et portant une inscription en caractères gothiques sur sa face principale; cela seul montrerait qu'il n'est pas ancien. Les bases des colonnes sont pourvues de griffes et les chapiteaux sont surmontés d'un tailloir carré à moulures. Par contre, les corbeilles de ces chapiteaux sont anciennes et paraissent provenir d'un ciborium plus ancien, qui pourrait être contemporain des chapiteaux des nefs. La corbeille ronde est garnie de pampres sculptés à jour et surmontée de figures d'animaux en ronde bosse, semblables à ce que nous avons vu dans la nef. Les deux corbeilles d'avant du ciborium présentent, aux angles, quatre aigles aux ailes éployées; les deux corbeilles d'arrière nous montrent encore les quatre bustes d'autruches, tandis que les faces sont occupées par des animaux étranges à tête de chien et qui pourraient être de provenance ou d'inspiration égyptienne.

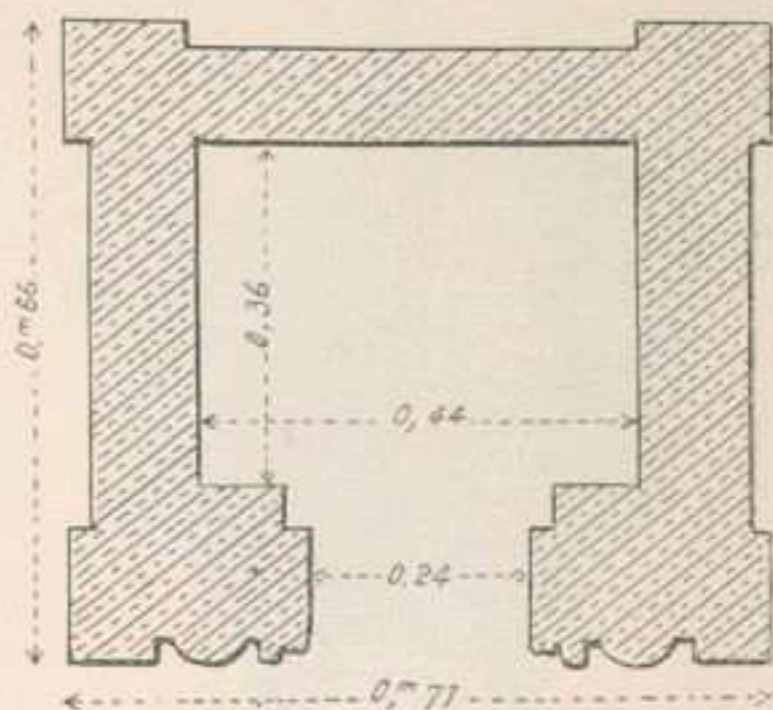
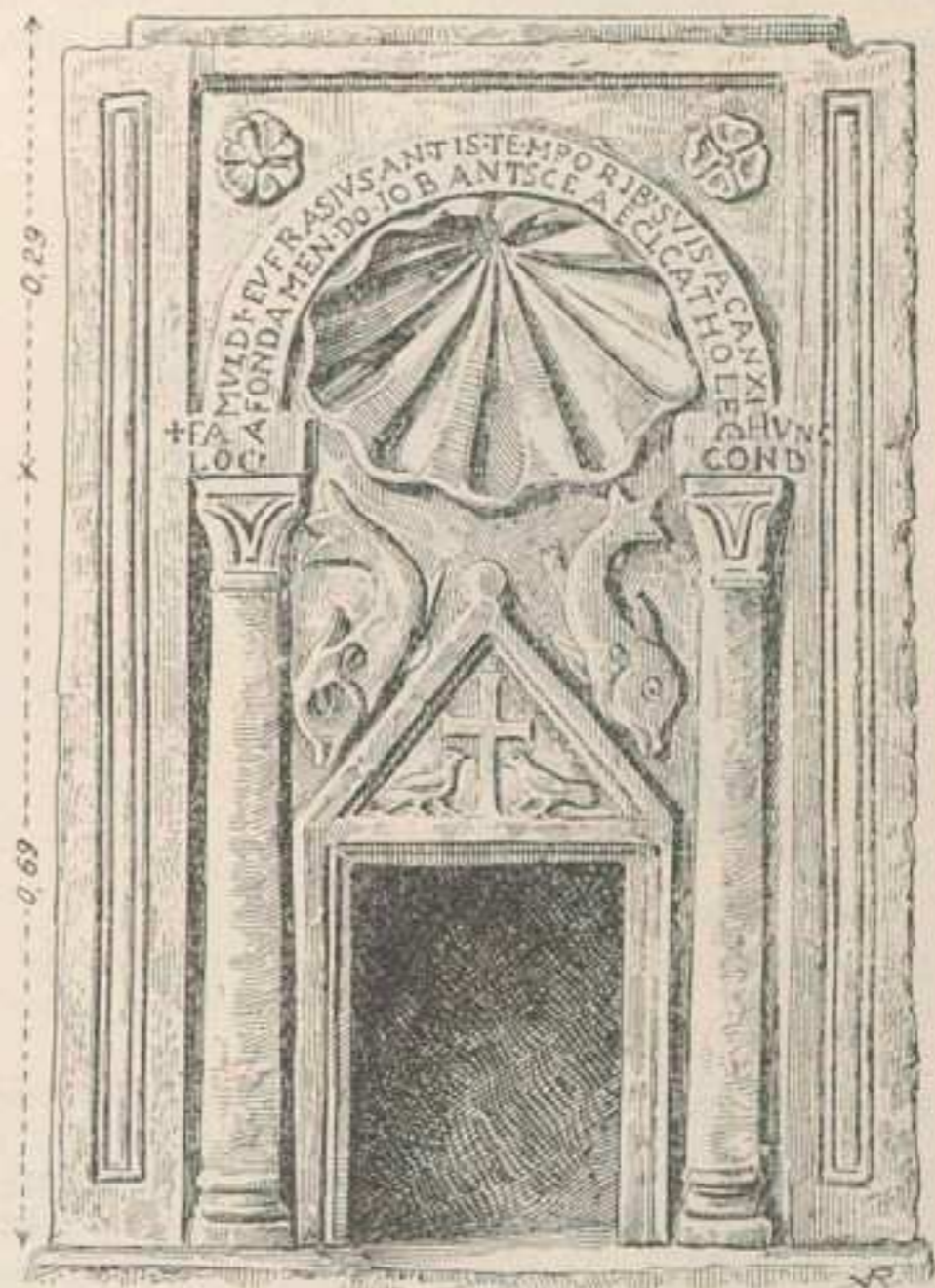
10. *Stuc*. — L'intrados des arcades de la basilique est orné de décoration en stuc dont les motifs sont empruntés à la géométrie ou bien s'inspirent des végétaux. Il ne semble pas possible d'attribuer une date à cette décoration qui semble d'inspiration alexandrine.

11. *Chancel*. — A l'entrée du chœur on peut voir quatre plaques en marbre blanc ornées de reliefs en méplat. Les ornements sont fort simples; ils consistent en rinceaux, croix de Malte dans un médaillon à lemnisques, accostée de deux croix secondaires, monogrammes du Christ dans une couronne de laurier.

12. *Opus sectile*. — L'hémicycle est lambrissé de dix-sept panneaux en mosaïque de marbre découpé où voisinent les disques, les losanges, les lignes droites et courbes suivant diverses combinaisons de coloration chaude où les rouges, les jaunes, les verts et les noirs forment un bel ensemble. Le trône épiscopal occupe le panneau central. Il est surmonté d'un hémisphère portant la croix sur un champ de marguerites aux pétales de nacre; à droite et à gauche, sont figurés deux hauts chandeliers posés sur trépied et portant un cierge allumé (cf. fig. 9754). Les panneaux se répètent symétriquement par rapport au panneau central. Cet ensemble est surmonté d'un bandeau de carrés de marbre brun entre deux bandes plus étroites de médaillons de nacre sur fond de marbre vert. Une frise, et au-dessus les mosaïques de la conque.

VII. AUTEL D'EUPHRASIUS. — En 1764, les travaux de restauration de la chapelle privée des évêques amenèrent la découverte d'un autel qui porte le nom de

celui qui le fit façonner, l'évêque Euphrasius. Il est en marbre de provenance orientale et orné sur chaque angle d'un pilastre à table rentrante qui se retourne latéralement, et, sur la face principale, d'une arcade dont l'archivolte repose sur deux colonnettes engagées (fig. 9768). Ce monument n'est fermé ni en haut,



9768. — Autel d'Euphrasius.
D'après Dölger, IXΘΥΣ, *Die Fischdenkmäler*, t. IV, pl. CCXCII.

ni en bas, ce qui invite à croire qu'il posait sur un socle et portait une table, ce qui le mettait à la taille de l'évêque. Le tympan est orné d'une coquille de 0 m. 05 dans sa plus grande profondeur. On voit au-dessous deux dauphins et dans le fronton une croix latine flanquée de deux colombes. Sur l'archivolte qui surmonte les colonnes, on lit l'inscription suivante :

+ FAMVL · DI · EVFRASIVS ANTIS · T · EMPORIB ·
SVIS · AG · AN · XI · AFONDAMEN · DO · IOBANT ·
SCE · AECL · CATHOLEC · HVNC · LOC · COND ·

¹ L. Bréhier, *Nouv. rech. sur l'hist. de la sculpt. byzantine*, dans *Nouv. arch. des missions scient. et litt.*, 1913, p. 6-8.

+ *Famulus Dei Eufrasius antistes temporibus suis agens annum undecimum [episcopatus] a fundamentis D(e)o jobante (= juvante) sancte Ecclesie catholece, hunc locum condidit.*

Cet autel fut longtemps dans l'atrium, il est aujourd'hui dans le baptistère.

Bibl. — Errard et A. Gayet, *L'art byzantin*, pl. ix; G. Rohault de Fleury, *La messe*, t. 1, pl. xxvii, fig. 1; F.-I. Doelger, *Die Fischdenkmäler*, t. iv, 1927, pl. ccxcii. Un autre autel assez semblable mais de technique moins soignée est figuré dans Errard et Gayet, *op. cit.*, pl. ix.

VIII. BIBLIOGRAPHIE. — A. Amoroso, *Le basiliche cristiane di Parenzo*, in-8°, Parenzo, 1891; S. Mauro e S. Eleuterio vescovi martiri di Parenzo. *Scritto inedito di P. Deperis con appendice dell'A' Amoroso*, in-4°, Parenzo, 1898; *L'antico cimitero di Parenzo*, Parenzo, 1895. — V. Benussi, *Il privilegio Eufrasiano*, Parenzo, 1892. — G. Boni, *Il duomo di Parenzo ed i suoi mosaici*, dans *Arch. stor. dell'arte*, t. vii, 1894, p. 107-131, 359-364. — L. Bréhier, *Nouv. rech. sur l'hist. de la sculpt. byzant.*, dans *Nouv. arch. des missions scient. et litt.*, t. xxi, 1913, p. 5-10. — [Carli], *Delle antichità italiane*, Milano, parte IV, 1790, p. 271. — [H. Delehaye], *Saints d'Istrie et de Dalmatie*, dans *Analecta bollandiana*, t. xviii, 1899, p. 369-411. — P. Deperis, *Il duomo di Parenzo ed i suoi mosaici*, Parenzo, 1894; *Ancore del duomo di Parenzo e dei suoi mosaici*, Parenzo, 1895, dans *Soc. Istriana di archeol. e stor. patria, Atti et memorie*, t. x, 1894-1895; S. Mauro, etc., voir ci-dessus au mot Amoroso. — Ch. Diehl, *Manuel d'art byzantin*, in-8°, t. 1, Paris, 1926, p. 141, 168, 175, 181, 185-186, 191, 192, 209, 223-225, 325, 539. — F.-J. Dölger, *Die Fischdenkmäler in der frühchristlichen Plastik*, in-8°, t. iv, Münster-in-W., 1927, pl. ccxcii. — R. Egger, *Frühchristliche Kirchenbauten im südliche Norikum*, dans *Sonderschriften des österreichischen archäologischen Institutes in Wien*, t. ix, 1916, p. 115, 130, fig. 104, 111. — Errard et Alb. Gayet, *L'art byzantin, son architecture et sa décoration*, in-fol., t. ii, Parenzo, Paris, 1901-1903. — R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. iv, pl. cclxxvi. — [P. Kandler], *Codice diplomatico Istriano*, in-8°, Trieste, 1847-1861. — Fr. Krizek, *Neue Inschriften aus der Basilica Eufrasiana in Parenzo (Istrien)*, dans *Römische Quartalschrift*, t. xl, 1932, p. 381-387. — Fr. Lanzoni, *Le origini delle diocesi antiche d'Italia*, in-8°, Roma, 1923, p. 512-515. — H. Leclercq, *Manuel d'archéol. chrét.*, in-8°, t. ii, Paris, 1907, p. 203-205, fig. 221; *Dictionn.*, t. xii, col. 91-92, fig. 8469. — Lohde, *Der Dom zu Parenzo*, Berlin, 1859. — F. Lot, *Date de l'exode des corps saints hors de Bretagne*, dans *Annales de Bretagne*, t. xv, 1899, p. 73. — O. Marucchi, *Le recenti scoperte nel duomo di Parenzo*, dans *Nuov. bull. di archeol. crist.*, t. ii, 1896, p. 14-26, 122-138, pl. i-iii. — V. Manzuoli, *Vite et fatti de'santi et beati dell'Istria*, dans *Nova descrizione della provincia dell'Istria*, Venezia, 1611, p. 107. — W.-A. Neumann, *Der Dom von Parenzo*, in-4°, Wien, 1902. — Neuss, *Der Kunst der alten Christen*, in-4°, Augsburg, 1926, pl. xxxviii, fig. 83. — H. Peirce et A. Tyler, *L'art byzantin*, in-4°, Paris, 1932, t. ii, pl. lx a, lxi b, lxiii a, b, cxxx. — G. Pesante, *S. Mauro protettore della città e diocesi di Parenzo*, in-8°, Parenzo, 1891, cf. *Anal. bolland.*, t. xiii, p. 54-55. — G. Rivoira, *Le origini della architettura lombarda*, in-8°, Milano, 1908, p. 101-102. — M. Van Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes du iv^e au x^e siècle*, in-4°, Genève, 1924, p. 174-182, fig. 221-232. — B. Vergotino, *Saggio di storia antica e moderna della città di Parenzo nell'Istria*, 1796. — H. Vincent, *Quelques représentations antiques du Saint-Sépulcre constantinien*, dans *Revue biblique*, 1913, p. 525-546. —

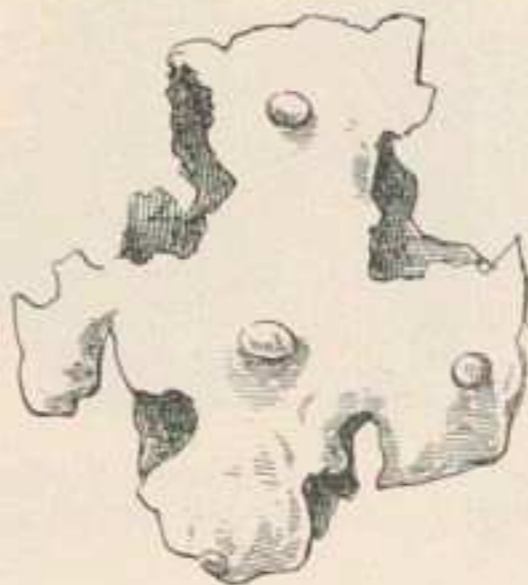
O. Wulff, *Altchristliche und byzantinische Kunst*, in-8°, Berlin, [1922], t. ii, p. 399, fig. 346-347.

H. LECLERCQ.

PARFONDEVAL. — A l'année 1258, l'archevêque Eudes Rigaud, poursuivant la visite de son diocèse, inscrit dans son *Regestum visitationis archiepiscopi Rothomagensis*, le nom de *Parfundeval*, qu'on retrouve dans le *Pouillé* un peu altéré sous la forme *Perfundî villa*. Ce modeste hameau est caché dans un des vallons affluents de la vallée de l'Eaulne. Au xiii^e siècle, on y comptait douze habitants; en 1738, treize feux; en 1820, quatorze.

Il arriva, en 1840, qu'on y fit passer la route départementale; il fallut donner quelques coups de pioche et ceux-ci révélèrent l'existence d'un cimetière mérovingien sur le rideau de la colline placée en face du village et du château.

Du 20 octobre au 16 novembre 1851, l'abbé Cochet explora le cimetière entier, il mesurait 24 mètres de long sur 20 mètres de large et contenait environ 150 squelettes, parmi lesquels les jeunes dominaient. Les tombes étaient disposées par rangées séparées par



9769. — Croix grecque trouvée à Parfondeval. D'après Cochet, *La Normandie souterraine*, 1855, pl. xiv, n. 2.

des distances à peu près égales, il pouvait y avoir dix lignes comptant de 5 à 20 fosses. L'orientation la plus générale était le Sud-Est pour les pieds, le Nord-Ouest pour les têtes; un seul corps allait du Sud au Nord. La profondeur variait de 25 centimètres à 1 m. 20. Deux ou trois squelettes paraissaient avoir été déposés dans une couche de braise ou même sur des cendres.

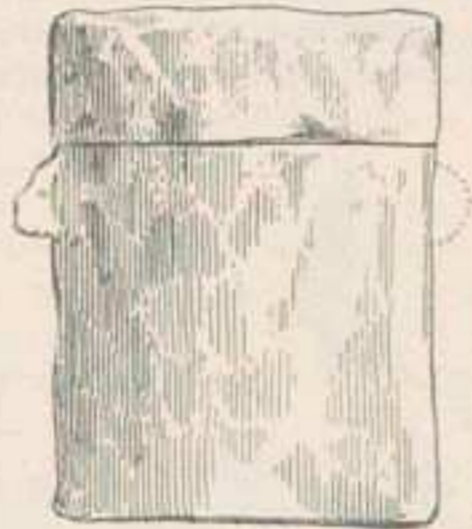
Les corps étaient assez bien alignés dans la fosse, les pieds joints côte à côte, les bras pendants et serrés le long du corps. La tête seule manquait parfois, brisée en morceaux à quelques distance du corps. En 1844, on avait trouvé une tuile à rebords; en 1851, on trouva une dalle en pierre de liais, cassée par morceaux au fond de la fosse. Sur elle reposait un squelette accompagné de trois gros limaçons des vignes (*helix pomatia*). Deux autres tombes avaient de semblables coquilles. Dans une même fosse se trouvaient deux corps de sexe différent, tous deux jeunes. L'homme tenait de la main gauche une lance par la douille.

On trouva trente vases en terre, trois sabres, trois haches et divers objets en fer, des boucles, fibules, couteaux de peu d'intérêt. Parmi les objets de bronze: deux paires de boucles d'oreilles, une aiguille, un style long, une passoire, etc.

Parmi les objets chrétiens, deux croix grecques doublées de peau dont l'usage n'est pas connu (fig. 9769).

Enfin, écrivait l'abbé Cochet, je dois signaler, parmi les objets de bronze les plus curieux, une petite boîte longue, en forme de barillet, ayant deux anses en fer et un couvercle en bronze (fig. 9770). Cette petite boîte de métal rappelle les anciennes custodes et ressemble encore beaucoup à nos vases aux saintes

huiles. On dirait une fiole destinée à réserver le chrême pour le baptême, ou l'huile des infirmes. Il y en avait deux sans doute car, outre le vase entier, nous avons trouvé le couvercle d'une autre fiole qui devait être pareille. La mieux conservée a 0 m. 045 de hauteur et 0 m. 035 de diamètre. Une boîte du même métal et à peu près dans le même genre, a été trouvée dans le cimetière de Conlie (Sarthe), en 1838. Voici dans quels termes en parle M. Jousset des Berryes, dans sa notice sur ce cimetière : « Une petite boîte, à rebords très minces et peu élevés, dans laquelle sont insérés six alvéoles contenant une substance dure et de couleur foncée. Deux de ces alvéoles ont un morceau de verre qui leur sert de couvercle. Sous cette boîte sont deux petits anneaux qui servaient à la fixer sur les vêtements ou à la suspendre ¹. » On peut rapprocher cette description de la figure que nous avons donnée déjà (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1451, fig. 5342). Nous croyons qu'il s'agit d'un reliquaire.



9770. — Boîte de métal trouvée à Parfondeval. D'après Cochet, *La Normandie souterraine*, p. 310.

Enfin nous signalerons une paire de jolies fibules faites d'or et d'argent. Elles se composent d'une feuille d'or de 0 m. 022 de diamètre enchâssée dans un cercle d'argent de 0 m. 005 de large, faisant saillie sur le plan de l'or et orné sur l'un et l'autre de ses bords de stries convergentes au centre. Le champ de la fibule est orné au centre d'un bouton de pâte verdâtre, serti en or et formant saillie; quatre perles d'argent semblables à des têtes d'épingle, sur fond de filigranes d'or ².

H. LECLERCQ.

PARFUMEUR. — Il n'est pas douteux qu'il y ait eu des parfumeurs chrétiens, mais nous n'en avons rencontré aucun désigné par son nom. Devant une semblable pénurie, il ne faut pas se montrer trop exigeant et nous donnerons la pierre suivante trouvée à Cheikh Abadeh, nécropole antique d'Antinooupolis, en 1910. Belle stèle, bien gravée; lettres passées au rouge; tuf, brisée et incomplète à droite : 0 m. 45 sur 0 m. 38; au musée d'Alexandrie ³ (fig. 9771).

+ εκοιμηθη[η] εν κυ[ρ]
ιω ο μακαριος [ιω]
ανης ο μυρο[χρ]
σος και ο μαυρο[ς]
εν μ(ηνη) αθου δ
εκατη εν(δικτιων) πε
μπτη οθεος
αναπαυς
ον την ψυ
χην αυτ
ου δμ(την) +

Le texte ne présente aucune difficulté, sauf lignes

¹ *Bull. monum.*, t. v, p. 524. — ² J. Cochet, *La Normandie souterraine ou notices sur des cimetières romains et des cimetières francs explorés en Normandie*, Paris, 1855, in-8°.

3-4 où, étant données les lettres et traces de lettres subsistantes, on ne voit pas d'autre restitution possible pour ΜΥΡΟ[.]ΟΟC que μυρόχρσος-μυρόχρους, ou bien μυρόπνοος-μυρόπνοους et pour ΜΑΥΡΟ[.] que μαῦρος. Ce seraient deux épithètes : μυρόχρσος comme μυρόπνοους, signifiant *parfumé* et μαῦρος semble équivalent du mot plus classique ἀμαυρός, *noir* ou *obscur*.

H. LECLERCQ.

PARFUMS. — I. Usage mondain. II. Usage funéraire.

I. USAGE MONDAIN. — On pourrait aborder ce sujet au point de vue mondain et au point de vue funéraire. Comme on le pense bien, les chrétiennes tout en faisant profession d'une morale austère y



9771. — Stèle du musée d'Alexandrie. D'après *Annales du service des antiquités*, t. x, 1909, p. 280, n. 826.

apportaient dans la pratique certains tempéraments; la toilette et le luxe étaient pour certaines d'entre elles, un écueil que leur vertu et leur piété n'évitaient pas toujours. La société qui vécut pendant les trois premiers siècles de l'empire romain avait la passion du luxe et de la parure. Certaines classes de monuments, telles que mosaïques et bijoux nous apprennent l'importance de la toilette dans la vie d'une femme et ce goût de la beauté factice était assez profond pour entraver les progrès d'une religion qui se montrait hostile aux frivolités et à la coquetterie. Tertullien fut probablement le premier moraliste chrétien qui s'attaqua à cette faiblesse; du moins est-il le premier dont les écrits nous ont été conservés. Ce sont deux traités, on dirait aujourd'hui deux « brochures », intitulés : *De cultu feminarum*, en forme de discours ou de sermons; le premier, dans la plupart des manuscrits porte le titre distinct : *De habitu muliebri*. Ils ne doivent pas être séparés bien qu'ils soient indépendants l'un de l'autre et datent du même temps. L'un s'occupe surtout du luxe des vêtements et des bijoux; l'autre traite des soins du corps et des artifices de toilette : *cultum et ornatum*. On peut s'étonner un peu de l'argumentation de Tertullien, mais elle conserve son intérêt historique, en nous apprenant ce qu'un prêtre disait à son auditoire ou à ses lectrices pour les détourner de l'emploi des fards et des cosmétiques. C'est là, leur assure-t-il, une invention diabolique : pierreries, colliers, bracelets, matières colorantes dont on teint la chevelure, poudre noire dont on peint les cils.

p. 305-312. — ³ G. Lefebvre, *Égypte chrétienne*, dans *Annales du service des antiquités*, Le Caire, t. x, 1909, p. 279, n. 826.

Respectez l'œuvre de Dieu qui n'a pas donné aux moutons une toison bleue ou rouge et qui ne veut donc pas qu'on teigne les étoffes de ces couleurs. « Les femmes offensent Dieu quand elles cachent leur peau sous le fard, salissent leurs joues avec du rouge, allongent leurs yeux avec du noir. » Tous ces artifices dégradent l'œuvre sortie des mains de Dieu et faite à son image. Les hommes ne sont pas plus épargnés, car il en est parmi eux qui se rasent de près, qui s'épilent, qui se teignent, qui s'enlèvent le duvet à mesure qu'il pousse, qui se fardent, qui se frottent, véritables efféminés qui semblent rivaliser avec ces femmes qui se teignent en blond au risque de gâter leurs cheveux et leur santé; d'autres préfèrent la couleur safran et leur tête semble entourée de flammes.

Le *De habitu virginum* de saint Cyprien ne fait que renouveler ces conseils sur un mode plus tempéré.

Après la paix de l'Église, les conditions sociales se

C'est encore Prudence qui nous montre les fidèles réunis au tombeau de saint Hippolyte² :

*Oscula perspicuo figunt impressa metallo,
balsama defundunt, fletibus ora rigant.*

et on a pu mentionner une tombe *a mensa* dont le couvercle était percé de trois ouvertures dans lesquelles on versait les parfums³; enfin, terminons par ce distique de saint Paulin de Nole⁴ :

*Martyris li tumulum studeant perfundere nardo
et medicata pio referent unguenta sepulcro.*

H. LECLERCQ.

PARFUMS (BRÛLE-). — La destination du petit vase de bronze conservé au musée du *Campo santo tedesco* à Rome ne paraît pas douteuse; c'est un brûle-parfums. Il se compose d'une cassolette posée sur trois pieds et munie de trois boucles auxquelles viennent s'attacher des anneaux de suspension. Le couvercle est



9772. — Brûle-parfums. D'après, n. 1 : *Römische Quartalschrift*, 1913, t. XXVII, pl. IV; — n. 2 : J. Stryzowski, *Koptische Kunst*, 1904, pl. XXXII, fig. 9121; — n. 3 : J. Stryzowski, *ibid.*, fig. 9108; — n. 4 : O. Wulff, *Altchrist. und mittelalterliche Bildwerke*, pl. XLVII, n. 975; — n. 5 : Wulff, *op. cit.*, pl. XLVI, n. 980.

transforment. Les évêques qui enseignent la morale chrétienne s'adressent à une cour habituée à tous les raffinements du luxe et, dans les grandes villes, à une classe riche qui prend modèle sur ce qui se fait à Byzance; interdire les parfums et les cosmétiques c'est, à coup sûr, perdre ses exhortations et le plus qu'on puisse espérer est de persuader aux fidèles d'en faire un usage modéré.

II. USAGE FUNÉRAIRE. — Nous n'avons pas à revenir sur ce que nous avons dit à ce sujet à propos de l'embaumement (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2718-2723), tout au plus ajouterons-nous quelques indications. Lors de la découverte de la tombe des martyrs saint Prote et saint Hyacinthe, dans la catacombe de Saint-Hermès (mars 1845), on constata que la tombe d'Hyacinthe était inviolée. Le 19 avril, elle fut ouverte en présence de quelques dignitaires et ouvriers; la boue s'était infiltrée dans la niche et avait entouré les ossements, qu'on dégagait de cette gangue et les assistants constatèrent qu'un subtil parfum d'essence de roses s'en dégagait après tant de siècles (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2328-2330). Au cimetière de Pamphile (voir ce nom), dans la galerie 37, les deux premiers *loculi* de la paroi de droite étaient fermés par une couche d'enduit, en partie rompue, mais portant des traces indiscutables de ces *liquidi odores* dont parle Prudence¹ :

*Titulumque et frigida saxa
liquido spargemus odore.*

¹ Prudence, *Cathemerinon*, hymn. X, vs. 171-172. — ² Prudence, *Peristephanon*, hymn. XI, vs. 193-194. — ³ P. Orsi, dans *Notizie degli scavi*, 1893, p. 292. — ⁴ S. Paulin, *Natale VI, P. L.*, t. LXI, col. 491. — ⁵ A. de Waal, *Ein orientalisches Incensorium*, dans *Römische Quartalschrift*, t. XXVII, 1913, p. 192-194, pl. IV; les dimensions ne sont pas don-

assujetti par une charnière et c'est d'après sa décoration qu'on peut attribuer cet objet au symbolisme chrétien. On y voit un enroulement de vigne avec des pampres et des grappes; au sommet, est fièrement posée une colombe (fig. 9772, n. 1)⁵.

On pourrait rapprocher de ce brûle-parfums des objets d'une destination analogue, en argent, qui faisaient partie du trésor de Louqsor⁶ et quelques autres, de provenance également égyptienne que nous donnons ici.

1° Bronze vert, hauteur 0 m. 248, diamètre, 0 m. 09; ve-vi^e siècles; offre l'apparence d'un ciboire muni d'un couvercle (fig. 9772, n. 3)⁷.

2° Bronze brun et verdâtre, hauteur 0 m. 077, avec le couvercle 0 m. 17, diamètre, 0 m. 083, cassolette à couvercle munie d'un manche (fig. 4068)⁸.

3° Bronze verdâtre, hauteur, 0 m. 175; diamètre, 0 m. 133; pied, 0 m. 73 (fig. 9772, n. 2)⁹.

Lorsque nous avons étudié le mot encensoir (voir *Dictionn.*, t. V, col. 21-33) et les monuments qui en font l'illustration nous avons donné certains modèles auxquels nous pouvons renvoyer ici le lecteur; ce sont par exemple ceux qui ont la forme d'une sorte de jardinière posée sur un pied (voir *Dictionn.*, t. V, col. 29, fig. 4070) et qui offrent des attaches pour être suspendus; d'autres analogues au ciboire déjà figuré en bronze, hauts de 0 m. 19 (fig. 4070), ou bien à la tête coiffée d'un bonnet pointu (fig. 4070) ou à la pomme de pin (fig. 4070) une fois remplis de braise et

nées. — ⁶ J. Stryzowski, *Koptische Kunst*, 1904, p. 345, pl. XL. — ⁷ Id., *ibid.*, p. 280, n. 9108, pl. XXXII. — ⁸ Id., *ibid.*, p. 283, n. 9118, pl. XXXII. — ⁹ Id., *ibid.*, p. 284, n. 9121, pl. XXXII. Voir aussi un brûle-parfums conservé au musée du Louvre, dans H. Peirce et A. Tyler, *L'art byzantin*, 1932, t. II, pl. 174.

dégageant une fumée odorante ne pouvaient pas être déplacés. Parfois, ils sont munis d'une chaîne de suspension, mais d'un maniement si difficile qu'on ne peut y voir autre chose qu'un brûle-parfums suspendu de manière fixe (fig. 9772, n. 4). Enfin, comme il n'est pas possible d'entrer dans une trop longue énumération nous attirerons l'attention sur un brûle-parfums de bronze oxydé, hauteur, 0 m. 16; diamètre, 0 m. 085, venu du Caire, de forme cylindrique porté sur trois pieds, travaillé avec art, muni d'un couvercle retenu par une charnière et surmonté d'un aigle (fig. 9772, n. 5).

H. LECLERCQ.

PARGOIRE (Jules). — I. BIOGRAPHIE. — Le religieux érudit à qui nous consacrons ce souvenir compta parmi les premiers collaborateurs du *Dictionnaire*; sa mort prématurée, à l'âge de trente-cinq ans, a laissé un vide et une lacune que personne n'a pu combler.

Jules Pargoire était né le 8 septembre 1872 à Saint-Pons de Mauchiens (Hérault); après des études dont les brillantes promesses parurent, un instant, devoir être remplies, il entra dans la congrégation des augustins de l'Assomption. Dès l'âge de dix-neuf ans, ses supérieurs l'envoyaient à Constantinople où sa place semblait marquée d'avance par sa connaissance du grec classique, auquel il associa avec le bel entrain de son tempérament, la pratique du grec moderne. Celui-ci était l'instrument qui l'aidait à enrichir celui-là de tout ce qui ne peut s'apprendre sur les bancs de l'école: archéologie, épigraphie, topographie. En 1897, il reçut l'ordination sacerdotale et fut attaché à la mission de Kadi-Keui, partageant toutes ses journées entre l'étude et le ministère des âmes. Il eut cette satisfaction de pouvoir s'essayer, la plume à la main, dans quelques publications où il lui était permis de montrer sa science récente et déjà solide en même temps que les dons qui le faisaient respecter de ceux qui eussent pris plaisir à le combattre plus qu'à le contredire.

Ce n'était encore qu'une flamme, mais déjà elle éclairait et elle échauffait, et il était légitime d'en attendre un éclat plus vif; au lieu de cela, elle s'éteignit en quelques instants, le 17 août 1907. Une méningite foudroyante avait mis fin à cette jeune et noble vie.

II. BIBLIOGRAPHIE. — Il y eut deux parts, celle d'une collaboration infatigable à la revue *Échos d'Orient* et celle accordée à d'autres publications. Pour cette première part nous l'avons déjà réunie dans le *Dictionnaire*, t. IV, au mot ÉCHOS D'ORIENT; voici la seconde :

Les débuts du monachisme à Constantinople, dans *Revue des quest. hist.*, janv. 1899, p. 1-79; *Prime et complies*, dans *Revue d'hist. et de litt. relig.*, t. III, 1898, p. 282-288, 456-467; *Mont Saint-Auxence, Étude historique et topographique*, dans *Revue de l'Orient chrét.*, t. VIII, 1903, p. 15-31, 240-279, 426-458, 550-576, publiée ensuite dans la *Biblioth. hagiographique orient.*, de L. Clugnet, fasc. 6; *Inscriptions d'Héraclée du Pont*, dans *Bull. de correspond. hellén.*, t. XXII, 1898, p. 492-496; *Inscriptions d'Asie Mineure*, dans *ibid.*, t. XXIII, 1899, p. 417-420; *Inscription de Dorylée*, dans *ibid.*, t. XXVIII, 1904, p. 191-200; *Une loi monastique de saint Platon*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. VIII, 1899, p. 98-101; *Rufinians*, dans *ibid.*, t. VIII, 1899, p. 429-477; *Autour de Chalcedoine*, dans *ibid.*, t. XI, 1902, p. 333-357; *A propos de Boradion*, dans *ibid.*, t. XII, 1903, p. 449-493; *Saint Théophile le Chronographe et ses rapports avec saint Théodore Studite*, dans *Vizantiskii Vremennik*, t. IX, 1902, p. 31-102; *Anaple et Sosthène*, dans *Bull. de l'Inst. archéol. russe de Constantinople*, t. III, 1898, p. 60-97;

Hiéria, dans *ibid.*, t. IV, 1899, p. 9-78; *Le monastère de saint Ignace et les cinq plus petits îlots de l'archipel des Princes*, dans *ibid.*, t. VII, 1901, p. 56-91; *Les Saints-Mamas de Constantinople*, dans *ibid.*, t. IX, 1904, p. 261-316; *Alexandrie (Église)* dans le *Dictionnaire de théol. cathol.*, t. I; *Acemètes, Anadoque, Apocri-siaire, Apodeipnon, Archimandrite, Argia*, dans le *Dictionn. d'archéol. chrét.*, t. I; *L'Église byzantine de 527 à 847*, in-12, Paris, 1905; *Recueil des inscript. chrét. du Mont-Athos*, en collaboration avec G. Millet et L. Petit, in-8°, Paris, 1904.

H. LECLERCQ.

PARIOLI. — La crypte historique des saints Prote et Hyacinthe au cimetière souterrain d'Hermès (voir ce nom), et ses environs immédiats ont fait le sujet principal des travaux entrepris en 1893-1894 dans ce cimetière, travaux qui ont permis de restaurer dans la mesure du possible la crypte, les cubicules et les ambulares voisins dans leur état primitif. La maçonnerie, à première vue, paraissait fort ébranlée, mais l'ancien escalier a été entièrement rétabli. Il est flanqué à gauche de deux *arcosolia*; le plus rapproché de l'entrée est simplement blanchi, l'autre est orné d'une mosaïque qui fut publiée pour la première fois par le Père Marchi (voir ce nom).

On découvrit un cubicule peint situé dans une région communément estimée comme faisant partie des excavations du III^e siècle. La fresque confirme cette conjecture par la correction du dessin, la pureté des lignes, la vivacité du coloris et tout le mouvement qui s'en dégage; sauf pour les trois jeunes Hébreux qui sont d'une autre main et, celle-ci, bien maladroite. On l'a nommé cubicule « des poissons » parce qu'on en voit plusieurs : cinq à la croisée de la voûte et deux sur les parois intérieures de l'entrée. La lunette du fond de *Parcosolium* représente la multiplication des pains. Le Sauveur Jésus, jeune et imberbe tient la baguette qu'il dirige vers les sept corbeilles de pain; à gauche, on voit une colonnette sur laquelle une colombe est perchée. Au centre de la voussure, se trouve le bon Pasteur entre deux brebis; de chaque côté, à droite les trois Hébreux, à gauche le sacrifice d'Abraham. Ce cubicule fut découvert et exploré le 8 janvier 1894 et le 5 mars suivant, on trouva quelques fragments ayant fait partie d'une inscription philocalienne et deux éclats d'un fond de coupe doré sur l'un desquels on lit LORVS^1 .

H. LECLERCQ.

PARIS. — I. Le destin de Paris. II. Légendes et traditions. III. Entre la légende et l'histoire. IV. Les débuts de l'histoire : 1^o Gilles Corrozet. 2^o Dom Jacques du Breul. 3^o Germain Brice. 4^o Henri Sauval. 5^o Découverte de l'autel des *nautes*. 6^o Dom Félibien. 7^o Jean Lebeuf. 8^o De Lebeuf à Jaillot. 9^o J.-A. Du-laure. 10^o M. Jollois. 11^o Quicherat. 12^o Théodore Vacquer. 13^o L. Halphen. 14^o F.-G. de Pachtère. V. La formation du sol de Paris. VI. Le site de la ville. VII. La formation du cirque de Paris. VIII. La plaine et les monceaux. IX. La formation de la Cité. X. Premiers développements de Lutèce. XI. La bataille de Lutèce. XII. Le terroir parisien. XIII. La route fluviale de la Seine. XIV. Le réseau routier de Lutèce. XV. Lutèce et Lucotèce. XVI. La rive droite : 1^o Le Grand-Pont. 2^o La voie romaine (rue Saint-Martin). 3^o La voie de la rue Saint-Antoine. 4^o Les ruines de Montmartre. XVII. La Cité. XVIII. La rive gauche : 1^o La voie de la rue Saint-Jacques. 2^o Les voies de Grenelle, de Vaugirard et de Melun. 3^o Rues de traverse. 4^o Extension de Lutèce. 5^o Les quartiers :

¹ G. Bonavenia, *Un cenno sulle recente scoperte fatte nel cimitero di S. Ermete (sous la villa du Collegio tedesco) in (Monte) Parioli.*

1. La maison de la rue Gay-Lussac. 2. L'édifice de la rue Soufflot. 3. La rue et le château Hautefeuille. 4. Le théâtre du lycée Saint-Louis. 5. Les thermes du Collège de France. 6. Les arènes de la rue Monge. 7. L'aqueduc d'Arcueil. 8. Le palais des Thermes. 9. Sépultures et cimetières païens. XIX. La population parisienne : 1° Inscriptions. 2° Monuments figurés. 3° L'autel et l'inscription des *nautes*. XX. Les origines chrétiennes. XXI. L'église du Saint-Martyre. XXII. L'apostolicité de Saint-Denis. XXIII. La première église chrétienne à Paris. XXIV. Le premier bourg chrétien à Paris. XXV. Le cimetière de Saint-Marcel. XXVI. Paris à la fin du III^e siècle. Le rempart : 1° Date. 2° Tracé. 3° Description. XXVII. Les abords de la Cité : 1° Le petit quartier de la rive droite. 2° L'abandon de la rive gauche. XXVIII. La Cité : 1° Partie orientale de l'île. 2° Partie occidentale de l'île. 3° Partie centrale de l'île. 4° L'édifice Regnard. 5° Les abords du Petit-Pont. 6° Les rues étroites. XXIX. Paris et les invasions barbares. XXX. La date de l'enceinte gallo-romaine : 1° Textes généraux. 2° Textes particuliers. 3° Argumentation. XXXI. L'empereur Julien à Paris. XXXII. La cour de Julien à Paris. XXXIII. Le palais de Julien à Paris. XXXIV. Le concile de Paris en 360. XXXV. Le camp de Paris. XXXVI. Paris au V^e siècle. XXXVII. Lutèce et Paris. XXXVIII. A propos de la forme *Parisius*. XXXIX. La *Civitas Parisiorum* d'après Grégoire de Tours. XL. Le palais des Mérovingiens. XLI. Paris au VI^e siècle. XLII. La Vie de sainte Geneviève. XLIII. La liste épiscopale. XLIV. Les conciles francs à Paris. XLV. L'ancien diocèse de Paris et ses subdivisions. XLVI. La cathédrale de Paris. 1° Le vocable. 2° Interprétation des divers vocables. 3° Le titre primitif. 4° Bibliographie. XLVII. L'emplacement de la cathédrale. XLVIII. Les églises de Paris au VI^e siècle. XLIX. Les paroisses urbaines de Paris : 1° Sainte-Geneviève. 2° Saint-Germain-des-Prés. 3° Saint-Germain-le-Vieux. 4° Saint-Germain-l'Auxerrois. 5° Saint-Gervais. 6° Saint-Laurent. 7° Saint-Marcel. L. Le clergé parisien au milieu du VI^e siècle. LI. La messe gallicane à Paris. LII. Le chant liturgique à Paris. LIII. Paris aux temps mérovingiens et carolingiens. LIV. Commerce et célébrité de Paris. LV. Les monnaies frappées à Paris. LVI. Épigraphie. LVII. Cimetière de Montmartre. LVIII. Cercueils mérovingiens à Paris. LIX. Tombeau et chässe de saint Germain. LX. L'historiographie à Paris. LXI. L'emplacement du *Pons Urbiensis*. LXII. L'emplacement de la *Tudella*. LXIII. Paris et les invasions normandes. LXIV. L'invasion normande de 856-862. LXV. Le siège de 885-886. LXVI. Paris à la fin du X^e siècle. LXVII. Formation du faubourg septentrional. LXVIII. L'enceinte du faubourg septentrional. LXIX. Paris, rive droite, au XII^e siècle. LXX. La construction de l'enceinte. LXXI. Formation du faubourg méridional. LXXII. L'enceinte du faubourg méridional. LXXIII. L'enceinte de Philippe-Auguste. LXXIV. Plan et vestiges de l'enceinte. 1° Rive droite. 2° Rive gauche. LXXV. Détail de l'enceinte de Philippe-Auguste. LXXVI. Paris au début du XII^e siècle. LXXVII. Bibliographie.

I. LE DESTIN DE PARIS. — « Que le coin de terre où s'est élevé Paris ait été prédestiné à porter une très grande ville, une capitale de France, qu'il ait dû cette fortune à ces deux causes combinées, immanentes et, pour ainsi parler, éternelles : le rayonnement de ses routes fluviales, l'excellence de son terroir de culture — cela a été dit maintes fois, reconnu par les anciens, repris par les modernes, naïvement exprimé par le bon

Sauval, rigoureusement montré par l'admirable Vidal de La Blache. Il est inutile de le redire ici. Et à ceux qui ont la paresse de lire et tiennent à rester les hommes de leur temps, nous nous bornerons à conseiller de monter, par un temps clair, sur la tour Eiffel, ou de se rendre en automobile, de Luzarches à Fin-d'Oise, de là à Conflans de Charenton, de là à Arpajon, et, d'en haut comme d'à-côté, de savoir regarder et de savoir réfléchir.

« Mais on a dit également que ces deux forces, ces deux énergies du sol de Paris (l'une, née de sa structure, l'autre, de sa surface), on a dit qu'elles étaient demeurées longtemps latentes et inactives, négligées ou ignorées des hommes, et qu'il avait fallu, pour leur faire produire une cité souveraine, une suite ininterrompue de faits historiques : le caprice de rois barbares choisissant une résidence, la nécessité de défendre la frontière du Nord-Est, la grandeur continuée de la monarchie capétienne et de la patrie française. En revanche, dans les premiers siècles de son histoire connue, sous les Gaulois et les Romains, Paris aurait vécu sans grandeur ni éclat, et pour ainsi dire sans couleur, dénué de toute physionomie propre. Rien ne faisait présager son destin : le germe n'arrivait pas à percer l'enveloppe, à sortir pour vivre.

« Il ne semble pas qu'il faille s'en tenir encore à cette manière de voir. Que ni dans la Gaule celtique ni dans la Gaule romaine, Paris ait jamais eu le rang de capitale ou joué le rôle de métropole, c'est un fait indéniable et acquis pour toujours. Mais dès lors cependant, et en dehors de tout titre officiel, Paris s'essayait à une certaine maîtrise sur la terre et sur les hommes : les causes qui préparaient sa grandeur faisaient déjà sentir leur action.

« Gaulois et Romains se sont ressemblés en ceci, qu'ils étaient également de fort bons agriculteurs, des constructeurs et des coureurs de routes : du sol tirer la richesse, la faire circuler sur le grand chemin, furent des passions communes à ces deux peuples, bien entendu lorsque la passion des batailles ne parlait pas plus haut que toutes les autres. Il est impossible que ni les uns et les autres ne se soient aperçus qu'autour de cette petite île de Lutèce, il y avait d'admirables terres de labour et le rassemblement de routes naturelles venues de tous les points de l'horizon. Du reste lisons et commentons les textes relatifs au Paris d'autrefois : ils nous obligent précisément à parler surtout de ce que nos yeux nous ont obligé à voir d'abord : ces terres et ces routes. Et qu'il y ait accord entre les données de la géographie et les témoignages des plus anciens documents, cela est l'indice que nous touchons à quelque une des lois éternelles de l'histoire¹ »

II. LÉGENDES ET TRADITIONS. — Dans son site immuable, l'emplacement primitif de Paris demeurait visible grâce aux vestiges du rempart romain servant de défense à l'île de la Cité. C'était à peu près tout ce qu'on savait de la ville au VI^e siècle de l'ère chrétienne, lorsqu'on découvrit dans un village voisin une inscription portant le nom de *Crescentia*, vierge consacrée au Christ. Un clerc lut l'épithaphe, on l'admira, on l'invoqua et la morte — qui savait vivre — opéra des miracles²; elle ne pouvait moins faire. Grégoire de Tours a conservé ce souvenir, comme celui de la trouvaille dans un égoût de la Cité, d'un serpent de bronze et d'un loir de même métal³; le peuple imagina y voir deux monstres annonçant l'incendie prochain de la ville, lequel survint à point nommé⁴ et ravagea la cité entière. Les villes flambaient alors avec une facilité bien explicable eu égard aux matériaux qui en-

¹ C. Jullian, *Les origines de Paris capitale*, dans *Revue de Paris*, XIX^e ann., t. VI, 1912, p. 549-551. — ² Grégoire de Tours, *Liber in gloria confessorum*, c. CIII, édit. des Monum.

German. hist., t. II, p. 813. — ³ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VIII, c. XXXIII, *ibid.*, t. I, p. 349-350. — ⁴ *Id.*, *ibid.*

traient dans la construction : poutres, planches, chaume, torchis mélangé de paille. Du passé il ne subsistait rien, pas même un nom; celui de Lutèce était oublié et la ville sinistrée n'en portait plus d'autre que celui de Paris, sous la forme barbare *Parisius*. L'éclipse dura peu de temps; dès le début du IX^e siècle, l'auteur des *Gesta Dagoberti*, moine de Saint-Denis, remettait « Lutèce » en circulation¹ et, même, deux siècles plus tard, un de ses confrères de Saint-Germain-des-Prés, ramenait au jour la forme *Locolicia*² rappelant l'ancien nom grec de la ville qu'il avait pu lire dans quelque glossaire.

La renaissance carolingienne avait entraîné une autre conséquence. En réveillant la culture des lettres, elle avait rouvert une source tarie : la connaissance du grec, et l'abbé de Saint-Denis, Hilduin, s'y était abreuvé de récits, y avait rencontré des personnages de qui il avait tiré parti pour la glorification du diocèse. Le célèbre Denis, membre de l'Aréopage et disciple de saint Paul, fut identifié avec les premiers prédicateurs de l'Évangile à Paris, Denis, Rustique et Eleuthère (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot DENIS; t. XI, au mot MONTMARTRE) et un récit fut composé pour donner à Paris une communauté chrétienne, bien mieux encore, une église et un évêque martyr, contemporain des apôtres. Le présent était magnifique, mais ce n'était presque qu'une compensation, car à cette date du IX^e siècle, l'avenir de Paris pouvait paraître bien compromis au temps où Charlemagne avait élu pour capitale Aix-la-Chapelle.

Alors que la dynastie carolingienne avait persévéramment dirigé ses préférences vers l'Austrasie, les premiers capétiens, mieux inspirés, avaient senti la nécessité de fonder et d'asseoir leur jeune et robuste royauté sur les rives de la Seine. Entre temps, Paris avait connu la gloire d'une victorieuse résistance aux Normands et commençait à connaître les premiers effets de la prospérité commerciale. Ces titres ne lui suffisaient pas, un moine lui en procura d'autres. Vers la fin du IX^e siècle, Abbon découvrit et donna à Paris une patronne : la déesse Isis. Voici comment il s'y prit dans son poème *De bello Parisiaco*³ :

*Dic alacris salvata Deo Lutecia summo,
Sic dudum vocitata, geris modo nomen ab urbe
Isia, Danaum late media regionis,
Quæ portu fulget cunctis venerabiliori :
Hanc Argiva celebrat peravara gazarum
Quod nothum species metaplasmi modo nomen
O collega tibi Lutecia pingit honeste
Nomine, Parisiusque novo lazaris ab orbe,
Isiæ quasi par; merito pollet tibi consors.*

Mais à quel propos Isis, et d'où venait la ville sœur d'Isia? Elle venait d'un calembour. Le moine Abbon appartenait à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, laquelle s'élevait sur le territoire d'Issy, *fiscus qui vocatur Isciacus*⁴ que l'on pouvait faire accroire être une fondation d'Isis (*potestas Isiaca*)⁵; « et comme déjà, sans doute, il existait dans l'église une vieille statue de femme noire, hâve, maigre, décharnée, mal vêtue qu'on appelait Isis, l'antique ville d'Isia, centre d'un culte de la déesse, devenait vraisemblable et Paris tirait son nom (par Isis) du voisinage de ce territoire⁶. »

¹ *Monum. Germ. hist., Script. rer. merov.*, t. II, p. 401 : *Gesta Dagoberti*, c. II. — ² R. de Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris*, p. 3. — ³ *De bello Parisiaco*, l. I, vs. 1-9, cité par G. Lafaye, *Les divinités alexandrines chez les Parisii*, dans *Recueil du centenaire de la Soc. nat. des antiq. de France*, p. 227. — ⁴ R. de Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris*, p. 4. — ⁵ *Id.*, *ibid.*, p. 99. — ⁶ F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, in-4°, Paris, 1912, p. IV. — ⁷ Holder, *All-celtischer Sprachschatz*, t. II, col. 17, au mot *Isciacus*. — ⁸ G. Lafaye, *op. cit.*, p. 226. — ⁹ Raoul de Presles, édit. Le Roux de Lincy et Tisserand, dans *Paris et ses historiens*

La plaisanterie est un peu tirée par les cheveux, de plus, elle est gratuite, car Isis n'a rien de commun avec Issy qui tire son nom d'*Isciacus*, d'un gaulois dénommé *Iccius*⁷. Quant à la statue, pour autant que nous en savons d'après les descriptions qui en furent faites jusqu'au XVII^e siècle, elle n'était pas antique et ne représentait pas Isis. « Ainsi cette légende d'Isis, patronne de Paris, naquit d'un mauvais jeu de mots, mal garanti lui-même par deux traditions fausses; et pourtant son succès fut tel, qu'Isis se vit attribuer, sur l'emplacement de Saint-Germain-des-Prés, un temple où les païens l'auraient adorée avant le triomphe de la foi, et qu'au début du XIX^e siècle, elle montait un moment, déesse tutélaire, sur le vaisseau qui décore les armes de Paris⁸. »

Le peuple de Paris n'en demandait pas tant et composait l'histoire à sa façon. Il apercevait des ruines, des pans de murs d'une solidité inébranlable et il y voyait l'ouvrage des infidèles, ennemis de Charlemagne; à Montmartre c'était le traître Ganelon en sa tour de Ganes; sur la montagne Sainte-Geneviève et aux Thermes, se trouvaient ses dignes congénères, tous félons, que le grand empereur avait réussi à saisir et à emprisonner.

Il fallut trouver autre chose. Nous avons rappelé la légende de l'origine troyenne des Francs (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2118); apparue au VIII^e siècle, popularisée au X^e, elle servit, au XI^e, à expliquer la fondation de Paris. Le premier qui vulgarisa ce conte, fut Raoul de Presles⁹. Celui-ci voyait dans Francion, fils d'Hector, de qui descendaient les Francs, le fondateur de la ville de Sicambre en Pannonie d'où 22 000 hommes, conduits par le duc Yber, passèrent le Rhin et arrivèrent au bord de la Seine au « lieu où à présent est Paris » qu'ils trouvèrent « gras et plantureux » tellement qu'ils « firent et fondèrent une cité », appelée « Lutesse » qui vient de *lutum* (boue), allusion à la « gresse du pays ». Quant au nom de *Parisii*, il rappelait Pâris, fils de Priam à moins que ce ne fût une allusion à la *παρρησία*, ou *parisia*, c'est-à-dire à la « hardiesse » proverbiale des Francs. Cette émigration eut lieu au temps d'Amasis, roi de Juda et de Jéroboam, roi d'Israël, 830 ans avant la naissance du Christ, un siècle avant la fondation de Rome.

Guillebert de Metz adopta ce récit et lui fit un sort dans la description qu'il donna de Paris en 1433¹⁰. Jean Le Maire de Belges renchérit encore dans ses *Illustrations de Gaule et singularitez de Troie* et cite Manéthon, où il a découvert qu'au temps d'Erichthonius, roi des Dardaniens, le fils du roi Romus nommé Paris, régna sur les Gaulois et donna son nom à la capitale du pays¹¹. Tous ces contes remplissent la 1^{re} édition du livre de Gilles Corrozet paru en 1532 et intitulé : *La fleur des antiquités de Paris*. Toutes ces rapsodies ne valent pas qu'on s'y attarde.

III. ENTRE LA LÉGENDE ET L'HISTOIRE. — Avant que ne s'éveille le sens historique, le spectacle de Paris inspire à certains des louanges. Le premier qui les lui adresse est probablement Jean de Hauteville qui, au XII^e siècle, dans un poème intitulé *Architrenius*¹² présente à la ville des éloges. Après lui, vient Guillaume le Breton dans sa *Philippide*¹³ dédiée au roi Philippe-

aux XIV^e et XV^e siècles, in-4°, Paris, 1867, p. 99-115. — ¹⁰ Guillebert de Metz, dans *Paris et ses historiens*, p. 131-236. — ¹¹ J. Le Maire de Belges, *Illustrations de Gaules et singularitez de Troie*, l. I, c. XVI, édit. Streche; t. I, p. 105-106. — ¹² *Architrenius summa diligentia recognitus. In ædibus ascensianis (Parisii) ad XV cal. septemb. MDXVII*, in-4°, de 5 et LXXXIX fol. — ¹³ *Philippidos libri XII, cum notis Gasp.-Barth. Cignæw*, in-4°, 1657; il y a une édition par Pithou, *Rerum francicarum scriptores veteres*, t. XI, p. 226; A. du Chesne, *Hist. Franc. script. costanei*, t. V, p. 93; Bouquet-Brial, *Recueil des hist. des Gaules*, t. XVII, p. 117.

Auguste et enfin Raoul de Presles, contemporain de Charles V, qui insère une description de Paris dans sa traduction française de la *Cité de Dieu*¹. Rappelons encore les éloges d'Antonio Astezano², de l'Italien Stoa³ et du Prussien Eustache de Knobelsdorf⁴.

Le premier opuscule digne de retenir l'attention est celui de Jean de Jandun composé en 1323. L'auteur nous apprend les motifs qui le déterminèrent à publier son opuscule. Il vivait alors retiré à Senlis, plus attentif aux luttes des Guelfes et des Gibelins qu'aux événements qui se déroulaient à Paris, lorsqu'un confrère lui écrivit une lettre dans laquelle il soutenait que Paris est la seule ville où l'on puisse vivre. « Avouez-le, disait-il, être à Paris, c'est être dans le sens absolu; être ailleurs, c'est être accidentellement. » Jean de Jandun, piqué, répondit qu'un honnête homme peut vivre partout et à Senlis mieux qu'ailleurs, puisque le pain y est bon, les vins excellents, la température douce et qu'on y trouve, chose rare à Paris, des rues pavées. Cette boutade provoqua une riposte d'un admirateur passionné des beautés et des agréments de la capitale qui célébra en un langage ampoulé les mérites de Paris, supérieur à toutes les villes du monde et particulièrement à Senlis, qui ne peut revendiquer autre chose que ses mouches et ses grenouilles. Jean de Jandun ne se tint pas pour battu et c'est de son *Éloge de Paris, composé en 1273 par un habitant de Senlis, Jean de Jandun*, publié pour la première fois en décembre 1856, que nous devons dire ici quelque chose⁵.

Le traité s'ouvre par un hommage rendu à l'université de Paris et à ses quatre Facultés. Si on ne savait ce qu'il faut penser de l'enseignement qui se distribuait dans la rue du Fouarre, on pourrait être tenté de croire que la Sorbonne et le Collège de France n'en sont que les héritières dégénérées. Les doctes professeurs sont traités de satrapes divins, de pères vénérables, de prédicateurs incomparables. Leurs collègues de la rue du Clos-Bruneau sont entourés d'une fervente jeunesse qui se presse autour des juristes, interprètes des lois. Les médecins plus nombreux encore soignent les malades, guérissent les mourants à l'aide des remèdes que vendent les apothicaires logés sur le Petit-Pont.

Jean de Jandun consacre la seconde partie de son éloge aux églises de Paris, il admire la cathédrale, s'extasie devant les richesses entassées dans la Sainte-Chapelle du palais et décrit le palais même, siège du parlement, demeure de la royauté et asile de la justice. Au sortir de la Cité, il se dirige vers les Champeaux où s'élèvent les halles. Les salles basses sont remplies de draps, de fourrures, de soieries, d'étoffes sans nombre pour lesquelles la langue latine n'a plus de vocables; une immense galerie occupe l'étage supérieur: on y expose des couronnes, des bonnets, des peignes, des bésicles, des ceintures, des boucles, des bourses, des gants, des colliers et beaucoup d'autres objets. L'éloge de Paris serait incomplet s'il ne signalait la beauté des hôtels et leur nombre incalculable. Il ne saurait dénombrer non plus les maisons des ouvriers: là, des imagiers, des peintres, des sculpteurs; ici des fabricants d'armes de guerre (épées, lances, flèches, arcs, boucliers, cuirasses et casques), des selliers, des harnacheurs, plus loin, des boulangers experts à varier la forme et la qualité de leurs pains. Sur le Grand-Pont, retentit le marteau des orfèvres qui fabriquent des vases d'or, d'argent, d'étain et de cuivre; dans le

quartier latin demeurent les parcheminiers, les écrivains, les enlumineurs, les relieurs, qui conservent et décorent les produits de la science.

Jean de Jandun aborde ensuite l'appréciation du caractère du Parisien. Celui-ci jouissait en 1323 d'une réputation avantageuse: irascible plutôt qu'apathique, affable et enjoué, facilement bouffon et vantard; de taille moyenne, capable de supporter la fatigue et d'affronter le péril à la guerre. Les Parisiennes malgré leur goût pour le luxe, les modes peu décentes et tout ce qui peut faire valoir leur beauté, n'en conservent pas moins leur dignité d'épouses. S'il en est parmi elles qui oublient leurs devoirs, l'auteur prie Dieu de les y ramener.

On voit que nous sommes déjà loin des contes et des légendes; Guillebert de Metz nous décrit une demeure parisienne du xv^e siècle, mais il y a encore un pas à faire pour arriver à l'histoire.

IV. LES DÉBUTS DE L'HISTOIRE. — 1^o Gilles Corrozet, entre 1532 et 1550 devint un homme nouveau, un historien. Sa nouvelle édition de la *Fleur des antiquités* s'inspire de l'esprit critique de la Renaissance; il s'est élevé jusqu'à la curiosité et à la probité. « Il respecte encore les légendes sacrées de Paris, parce qu'il y croit comme devant, ou qu'il était alors imprudent en France de n'y pas croire. Il répète les mêmes contes romanesques que jadis; mais il ne leur prête plus foi. Il rapporte toujours les étymologies fantaisistes qu'on lui a données des noms de Lutèce et de Lucotèce; mais il est pris à leur égard d'un doute prudent, et les laisse pour compte à ceux des « modernes » qui les ont découvertes. Tout cela lui paraît « répugnant à la vérité »; il lui semble bien, à regarder de près, que ce soient des fables, parce qu'« il ne s'en trouve rien écrit en auteur authentique ». Il s'arrête enfin, « pour seure preuve de son antiquité, à ce que Jules César en a écrit en deux lieux en ses commentaires⁶. Non seulement Corrozet interroge César et le commente, mais il s'intéresse aussi à Ammien Marcellin et à Julien; toutefois il accepte que le *castellum* de Lutèce, dont parle Ammien, n'est autre que le grand Châtelet⁷ et il installe Julien dans le palais des Thermes⁸. Le principal mérite de l'auteur est d'entrevoir et de suggérer une distinction entre la ville gauloise enfermée dans l'île et la ville romaine, bâtie sur la montagne Sainte-Geneviève, proche des Thermes.

Corrozet est de son temps; il est homme de la Renaissance, non seulement par l'éveil d'une aptitude à la critique des textes, mais encore par l'intérêt qu'il prête aux monuments. Les trouvailles qu'amènent les fouilles ne lui échappent pas; il se déplace et il observe. Un jour, on lui montre dans une rue voisine de Saint-Victor « un sépulchre de pierre long de cinq piedz ou environ, au chef et aux piedz » duquel « furent trouvées deux médailles antiques de bronze⁹ ». Il lui arrive à lui-même de déterrer des tombeaux « au long des vignes¹⁰ » près du faubourg Saint-Marcel et il court voir les « canaux de pierre de tailles et conduitz d'eaux » de l'aqueduc romain d'Arcueil, qu'« on trouva du costé de la porte Saint-Jacques » en 1544¹¹ et qu'on remit au jour dans les premières années de ce siècle. Cette découverte de l'aqueduc détermina chez l'antiquaire le sens de l'observation et de la déduction. Il existait de son temps, comme de nos jours, dans l'hôtel de Cluny « une grande salle » voûtée assez solide pour supporter un jardin planté d'arbres et ayant fait par-

¹ *La cité de Dieu*, traduite en français par Raoul de Presles, Abbeville, 1486, comment. du l. V, c. xxv. — ² Cf. Berryat Saint-Prix, *Jeanne d'Arc ou Coup d'œil sur les révolutions de France*, in-8°, Paris, 1817. — ³ J.-Fr. Quintiani Stoa *Brixiani, poetæ facundissimi de celeberrimæ Parrhisiarum urbis laudibus sylva, cui titulus Cleopolis*, in-4°, 1514. — ⁴ *Lutetia Parisiorum descriptio, authore Eustathio a Knobels-*

dorf pruteno, in-8°, Parisii, 1543. — ⁵ Édition Taranne et Leroux de Lincy. — ⁶ F.-G. De Pachtère, *Paris gallo-romain*, p. vii; les trois citations sont empruntées à la *Fleur des antiquités*, 1550, fol. 9 r°, 6 v°. — ⁷ Corrozet, *Fleur des antiquités*, 1550, fol. 13 r°. — ⁸ Id., *ibid.*, fol. 10 v°. — ⁹ Id., *ibid.*, fol. 13 v°, 14 r°. — ¹⁰ Id., *ibid.*, fol. 13 v°. — ¹¹ Id., *ibid.*, fol. 10 r°.

tie d'un édifice « de matière forte et dure comme un roch »¹. Le peuple allait répétant que c'était un palais construit par César, et l'appelaît du nom de « Termes » parce que c'était là, disait-on, qu'on payait les termes de l'impôt dû aux Romains. Moins crédule, Corrozet se demande si ces « Termes » ne seraient pas les bains de Julien l'Apostat, et il se sent autorisé à le croire pour « ce que ceste raison est confirmée par les lettres de fondation du collège de Sorbonne » qui contiennent « expressément ces mots quant à l'assiette du lieu : *prope locum Thermarum* »². Ainsi cet ancien « palais de César » devient déjà chez Corrozet les « Thermes de Julien ». Cette hypothèse est presque passée de nos jours au rang d'une tradition populaire. Celle-ci ne mérite sans doute aucun respect, puisque l'édifice existait avant Julien, fut détruit avant lui, et n'appartenait pas à des thermes. Mais, du temps de Corrozet, l'idée était neuve, autorisée par une critique sérieuse des traditions, fondée sur l'interprétation des textes anciens et le témoignage d'une charte, confirmée par une découverte archéologique. Si timide encore que fût la science de Corrozet, elle était déjà celle d'un moderne³.

La *Fleur des antiquités* fut réimprimée sept fois (en 1532, 1533, 1534, 1535, 1543, en 1550 et 1555, 1561); Corrozet surveilla la dernière édition, de 1561. Après lui⁴ « Nicolas Bonfons reprit le petit livre qui fut encore réédité trois fois (1568, 1576, 1577), et l'édition de 1581 marqua un nouveau et sensible progrès par l'élimination de tous les récits anciens qui sont « sans « preuve que de conjecture »⁵ et ne font que se « moquer de la vérité de l'histoire »⁶. A la suite de ce progrès, il faut signaler un recul dans les éditions de 1605 et de 1608 procurées par Pierre Bonfons, fils de Nicolas. On voit s'étaler les vieilles légendes qualifiées de « sornettes », à commencer par le faux Manéthon et le faux Bérose; l'aqueduc d'Arcueil devient un tuyau de plomb courant d'Arcueil jusqu'aux Thermes. L'œuvre est méconnaissable, son titre a disparu. Dès 1561, elle s'intitulait : *Antiquitez, chroniques et singularitez de Paris, ville capitale du royaume de France, avec les fondations et bastimens des lieux : les sépulchres et épitaphes des princes, princesses et autres personnes illustres, corrigées et augmentées pour la seconde édition*; en 1576, ce sont *Les Antiquitez, histoires, chroniques et singularitez de la grande et excellente cité de Paris, ville capitale et chef du royaume de France : avec les fondations et bastimens des lieux : les sépulchres et épitaphes*; auteur en partie, Gilles Corrozet, Parisien, mais beaucoup plus augmentées par Nic. Bonfons, Parisien; en 1605, ce sont : *Les Fastes, antiquités et choses plus remarquables de Paris*. En 1608, édition par dom Jacques Du Breul, bénédictin.

2^o Dom Jacques Du Breul. — Il était né à Paris, sur le Petit-Pont, le 17 septembre 1528 et avait été baptisé dans l'église de Saint-Séverin; le 10 juillet 1549, il prit l'habit de novice à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, émit ses vœux le 25 juillet 1560, fut ordonné prêtre le 22 décembre 1564 et célébra sa première messe le 13 janvier suivant. Il fut successivement garde des archives de l'abbaye, prieur claustral (1572) de Brantôme, au diocèse de Périgueux, abbé (1575) de Saint-Allyre de Clermont pour trois ans, prieur claustral (1580) de Saint-Germain-des-Prés, d'où il fut désigné pour la seconde fois comme abbé (1592) de

Saint-Allyre et rappelé à Saint-Germain (1594), dont il devint (1597) prieur claustral pour la troisième fois. Il ne quitta plus jusqu'à sa mort (17 juillet 1614) cette maison qu'il aimait et dont le glorieux patron était mêlé à tous les principaux événements de sa très longue vie⁷. Parmi tous les travaux qui remplirent et charmèrent son âge mûr et sa vieillesse, le seul *Théâtre des antiquitez* doit nous retenir. C'est en 1608, sur la dernière édition de l'ouvrage de Bonfons, que paraît pour la première fois le nom de dom Du Breul, mais c'est en 1612 que le *Théâtre* parut, avec un supplément mis au jour en 1614. L'auteur était âgé de 84 ans et depuis dix ans il rassemblait les éléments de son livre. « Maintenant exempt de toute administration, âgé de 74 ans, écrivait-il, et affranchi par là, de la crainte de nouvelles pérégrinations, je me réjouis, plus que je ne puis le dire, au milieu de vous; je charme et je console ma vieillesse par des études assidues; sortant fort rarement de la bibliothèque, à moins d'y être forcé par le devoir de l'office divin, ou les soins nécessaires du corps, réalisant ainsi parfaitement l'étymologie de mon nom de moine⁸. » On voit que ce vieillard sédentaire entendait sa tâche historique tout autrement que ne l'avait fait Gilles Corrozet; dans l'*avis* au lecteur qui précède le *Théâtre* il a pris soin de remercier les nombreux travailleurs qui l'ont aidé dans ses recherches⁹. « Maintenant, dit-il, puisque *ingenui est hominis profiteri per quem profecerit* pour éviter les notes d'ambition, d'ingratitude, je confesse que maître Jacques le Jay... m'a beaucoup aidé. Car la solitude à laquelle m'oblige la profession monastique et la débilité des jambes que l'âge m'a apportée, me contraignant de garder la chambre et estre fixe comme l'éponge au rocher et l'ouistre en son escaille : ce bon seigneur a prins la peine d'aller souvent aux églises, abbayes et priores, tant de la ville que des champs, enclavez dans le diocèse, pour tirer coppie des fondations et extraire les épitaphes qui apparoissent et n'ont encore passé par l'impression. Plus a tous les jours vacqué à la correction de nostre livre, venant de son domicile paternel, près les Enfans-Rouges, jusques au mont Saint-Hilaire. »

Parmi ceux auxquels dom Du Breul adresse des remerciements, nous citerons Louis Segnier, doyen du chapitre des chanoines de Notre-Dame, le président Jacques-Auguste de Thou, auxquels il devait la communication du grand et du petit pastoral. Ensuite c'est Nicolas Lefèvre, précepteur de Louis XIII et Guillaume Du Peyrat, aumônier ordinaire du roi, auteur d'un ouvrage sur l'ancienne chapelle des rois de France. M^o Jacques de Borne « scelleur » de l'évêché de Paris avait composé pour le *Théâtre des antiquitez*, la description si détaillée et si curieuse que l'on y trouve de l'église Notre-Dame. Le chartreux dom Patience avait renseigné Du Breul sur le fief de Vauvert et le chanoine Jean Picard avait rédigé une notice sur l'abbaye de Saint-Victor. Ce n'est pas tout; le moine de Saint-Germain-des-Prés s'était adressé à André Favin, avocat au Parlement, qui lui avait communiqué des pièces importantes relatives aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, tandis que Jérôme de La Noue, chirurgien du roi, l'avait renseigné sur la corporation des chirurgiens et sur les ermites du Mont-Valérien. « Pour le quartier de la ville (qui fait le troisième livre de mon œuvre), celui qui m'a le plus aidé

¹ Id., *ibid.*, fol. 10 r^o. — ² Id., *ibid.*, édit. 1561, fol. 8 r^o. — ³ F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, p. ix. — ⁴ A. Bonnardot, *Études sur Gilles Corrozet et sur deux anciens ouvrages relatifs à l'histoire de la ville de Paris*, in-8^o, Paris, 1848; M. Dumolin, *Notes sur les vieux guides de Paris*, dans *Mém. de la Soc. d'hist. de Paris*, t. XLVII, 1924, p. 204-234. — ⁵ Édit. 1581, fol. 4 v^o. — ⁶ *Ibid.*, fol. 4 r^o. — ⁷ Le Roux de Lincy et A. Bruel, *Notice historique et critique sur dom Jacques du*

Breul, prieur de Saint-Germain-des-Prés, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XXIX, 1868, p. 56-70; M. Dumolin, *Notes sur les vieux guides de Paris*, dans *Mém. de la Soc. d'hist. de Paris*, t. XLVII, 1924, p. 234-239. — ⁸ *Aimoini monachi... libri quinque de gestis Francorum... studio et opera fratris Jacobi Du Breul*, in-fol., Paris, 1603, préface. — ⁹ Cet *avis* contient six pages consacrées à rendre justice aux amis laïques et aux religieux complaisants.

a esté monsieur Nicolas Roland, sieur du Plessis, lequel m'a presté l'inventaire des tiltres et enseignemens de l'hostel-de-ville, fait par maistre Jean Poussepin, en l'an 1583, qui es années 1581 et 1582 avoit esté eschevin. Le dit sieur Roland m'a aussi fourny de mémoires touchant la cour des monnoyes, où il avoit esté général. » Dom Du Breul cite encore dom Martin Marrier, moine de Saint-Martin-des-Champs à qui il était redevable du catalogue des deux cents seigneurs censiers qui se partageaient alors le territoire des faubourgs et de la ville de Paris. Maître Eléonor de Saint-Leu, notaire du roi au Châtelet lui avait prêté l'ouvrage sur la confrérie des dits notaires et le prieur des célestins de Paris, plusieurs manuscrits, « desquels j'ay augmenté beaucoup le traicté par cy-devant imprimé pour le dit monastère ».

Malgré toutes ces retouches, l'éditeur de Sauval écrivait que « Du Breul l'a emporté sur ses prédécesseurs, et par la réputation qu'il s'est acquise, il les a fait oublier : cependant, à la réserve de quelques traits d'histoire auxquels il s'est arrêté en particulier, il a passé légèrement sur tous les autres » ; aussi F.-G. de Pachtère a-t-il raison de dire que « de cette œuvre, si importante pour l'histoire des églises locales, on n'a rien à tirer de nouveau pour la connaissance de la ville antique ¹ ». Le respect qu'il porte aux légendes religieuses locales lui fait accueillir tous les récits des hagiographes mérovingiens et même le récit de la découverte de la crypte de Montmartre où « se réfugiaient les premiers chrétiens durant la persécution ² ».

Nous n'avons que peu de chose à dire au sujet du supplément latin que Du Breul a donné en 1614, quelques mois avant sa mort. En voici le titre : *Supplementum antiquitatum urbis Parisiacæ, quoad sanctorum Germani a pratis et Mauri Fossatensis cænobia, auctore patre Jacobo du Breul, Parisino*. C'est un recueil de documents de dates reculées, extraits des archives de Saint-Germain-des-Prés. Tous sont relatifs à l'histoire ecclésiastique de la capitale et devaient avoir un grand intérêt quand ils ont paru pour la première fois : translation de saint Vincent, livre des miracles de saint Maur, catalogue des abbés de Saint-Germain-des-Prés. Ce volume in-4° de 207 pages a toujours été rare et dut être tiré à petit nombre ; il est dédié à Jean Du Tillet, greffier civil du Parlement.

L'accueil fait au *Théâtre des antiquitez* fut des plus flatteurs, puisque un quart de siècle après sa mort, en 1639, il en parut une seconde édition qui est, malheureusement, criblée de fautes d'impression. L'édition de 1612, en 1310 pages à lignes moins serrées, reste la plus belle. Celle-ci est ornée de gravures représentant des tombeaux ou des portraits de personnages célèbres, exécutés par de bons artistes, tels que Thomas de Leu et Léonard Gaultier ; ils ne reparaissent pas dans l'édition de 1639, condensée en 974 pages et dont le titre est semblable à celui de 1612, sauf que les caractères sont en partie imprimés en rouge, et qu'on y a ajouté ces lignes : *Augmenté en cette édition d'un supplément, contenant le nombre des monastères, églises, l'agrandissement de la ville et fauxbourgs qui s'est fait depuis l'année 1610 jusques à présent*. A Paris, par la société des imprimeurs, 1639.

La même année, un avocat au Parlement qui ne s'est fait connaître que par son titre et ses initiales, D. H. L., publia sous le titre de *Supplément des antiquitez de Paris*, un petit volume in-4°, de 104 pages. C'est un travail curieux et utile, qui renferme des renseignements nouveaux, surtout en ce qui concerne les palais et les hôtels.

Enfin, l'année suivante, en 1640, parut une 3^e édition du *Théâtre des antiquitez*, dans le format grand in-folio, avec des additions nombreuses sur les travaux exécutés à Paris pendant la régence de Marie de Médi-

cis et sous le règne de Louis XIII. C'est l'œuvre de Claude Malingre, né vers 1580, mort en 1653, historiographe du roi et auteur d'ouvrages assez peu estimés. Le corps de ville a dû supporter la part des frais de publication du livre qui est imprimé avec soin, orné de quelques figures remarquables : *Les antiquitez de la ville de Paris, contenant la recherche nouvelle des fondations et établissemens des églises, chapelles, monastères, hôpitaux, hôtels, maisons remarquables, fontaines, regards, quais, ponts et autres ouvrages curieux... Le tout extrait de plusieurs titres et archives, cabinets... Enrichies de plusieurs belles figures*, in-fol., Paris, 1640.

3^e Germain Brice. — Après dom Jacques Du Breul, le *Théâtre des antiquitez de Paris* demeure en possession pendant plus d'un siècle. Ce n'étaient pas les compilations de François des Rues et d'André Du Chesne qui auraient pu lui faire tort. En 1608, François des Rues, gardant l'anonymat, avait publié à Constance une *Description contenant les antiquitez, fondations et singularitez des plus célèbres villes, chasteaux, et places remarquables du royaume de France, avec les choses plus mémorables advenues en iceluy* ; la partie consacrée à Paris va de la page 19 à la page 73. En 1610, A. Du Chesne, qui signe la dédicace, publie : *Les antiquitez et recherches des villes, chasteaux et places plus remarquables de toute la France, selon l'ordre et ressort des huict parlemens*, ouvrage réédité en 1624, 1629, 1637, 1647, 1668.

On ne fera pas plus de cas du *Tratado de las cosas mas notables que se veen en la gran ciudad de Paris, y algunas del Reyno de Francia; compuesto por Antonio de Salazar, secretario interprete español de Sa Magestad christianissima a cerca de su real persona*, in-12, en Paris, 1616.

En 1640, Claude Malingre donna, comme nous l'avons dit, une nouvelle édition de dom Du Breul : *Les antiquitez de la ville de Paris, contenans la recherche nouvelle des fondations et établissemens des églises, chapelles, monastères, hospitaux, hostels, etc., enrichies de plusieurs belles figures*, in-fol., Paris, 1640, et la même année : *Les Annales générales de la ville de Paris, représentant tout ce que l'histoire a peu remarquer de ce qui s'est passé de plus mémorable en icelle, depuis sa première fondation, jusques à présent. Le tout par l'ordre des années et des règnes de nos Roys de France*, in-fol., Paris, 1640.

Il est permis d'être bref touchant *La ville de Paris, en vers burlesques* par le sieur Berthod, in-4°, Paris, 1652 ; la *Chronique scandaleuse ou Paris ridicule*, par Claude le Petit, en 1664, et *Le tracas de Paris* de François Colletet, en 1666. Au contraire Germain Brice, auteur d'une *Description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans la ville de Paris*, 2 vol. in-12, Paris, 1684 ; 2 vol. in-12, La Haye, 1685 ; 2^e édit. augm., 2 vol. in-12, Paris, 1694, *Description nouvelle de la ville de Paris ou recherche curieuse des plus singulières et les plus remarquables... avec les origines et les antiquitez les plus autorisées de l'histoire*, 2 vol. in-12, Paris, 1698 ; 5^e édit., 2 vol. in-12, Paris, 1706, plan ; 6^e édit. revue et augm., 3 vol., Paris, 1713, plan, fig. ³ ; 3 vol. in-12, Paris, 1717 ; 8^e édit. revue et augm., 4 vol. in-12, Paris, 1725 ; 4 vol. in-12, Paris, 1752, par L.-C. Pérau. Nous rappellerons encore : J.-J. Guiffrey, *Testament scellé et inventaire après décès de Germain Brice*, dans *Bull. de la Soc. d'hist. du protestantisme*, 1883, t. x, p. 98-117.

Ce livre a conservé d'utiles renseignements sur les collections d'objets d'art gardés dans les cabinets publics et privés de la capitale.

L'année suivante, Le Maire fit un extrait des *Antiquitez* de dom Du Breul sous le titre suivant : *Paris*

¹ *Op. cit.*, p. x. — ² Du Breul, *Théâtre*, 1612, p. 1160. — ³ M. Dumolin, *op. cit.*, p. 239, 251.

ancien et nouveau. Ouvrage très-curieux, où l'on voit la fondation et les accroissemens, le nombre des habitans, et des maisons de cette grande ville, avec une description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans toutes les églises, communautés et collèges; dans les palais, hôtels et maisons particulières; dans les rues et dans les places publics, par M. Le Maire, à Paris, 3 vol. in-12, 1685¹.

4^o *Henri Sauval*. — On lit dans une lettre du médecin Guy Patin à l'antiquaire Jacques Spon, du 16 novembre 1655, à Paris : « Il y a ici un jeune homme nommé M. Sauval, Parisien, qui travaille avec beaucoup de soin et de peine, à nous faire une pleine histoire de la ville de Paris. Vous savez que cet abrégé du monde est divisé en ville, cité et université. Il fait une recherche de toutes les fondations des églises, des monastères, des hôtels et maisons des princes, et en a obtenu de très bons mémoires. Il espère de commencer à Pâques l'édition du premier tome, qui sera bientôt après, suivi du second. Ces deux premiers contiendront toute l'histoire de la ville. Il viendra ensuite à l'université et à la cité, lesquels auront chacun leurs volume. Il y a là-dedans quantité d'éloges de plusieurs sçavants hommes qui sont enterrés à Paris. Tous les collèges et les communautés y seront décrits selon les registres de leur fondation². » Sauval était avocat au Parlement; il avait de belles relations: outre Guy Patin et Pellisson, Valois et Launoy et surtout J.-B. Colbert de qui, dit-on, en échange de quelques services il sollicita une place honorifique à l'hôtel de ville et mille écus de pension. Colbert refusa tout et Sauval mourut de chagrin. Colbert, lui aussi, serait mort de chagrin d'avoir mécontenté le roi. On dit la même chose de Louvois et de Racine; décidément les chagrins au xvii^e siècle tuaient beaucoup. Quoi qu'il en soit Sauval mourut sans avoir publié l'ouvrage dont il légua le manuscrit à son ami Claude-Bernard Rousseau, auditeur en la Cour des comptes. On donna à son livre le titre d'*Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*³; il s'agit plus de recherches que d'histoire, car si Sauval avait tous les éléments nécessaires pour l'écrire, la vie lui manqua et son œuvre inachevée fut présentée « sous la forme d'une suite innombrable de petites dissertations et de notes dispersées en trois in-folios qu'une mauvaise table rend difficilement abordable⁴. Sauval avait compris qu'il était « impossible de savoir ni le tems de la fondation de Paris, ni le nom de son fondateur, ni le lieu d'où sont venus ses premiers habitans⁵. » Selon lui, « c'est à peine si l'on peut, avec quelques modernes, conjecturer d'après César que les Parisiens furent à l'origine les sujets, les clients ou les associés des Sénons et que leur territoire englobait celui des Meldes⁶. Après la conquête romaine, Lutèce vécut pendant trois siècles sans que l'histoire sache rien d'elle que la citation qu'en font Strabon et Ptolémée. Sans doute, les Parisiens adorèrent à Montmartre le dieu Mercure, puis, vers 250, « la religion chrétienne commença d'être connue »; et l'on peut croire avec Launoy, que la première église qu'elle se bâtit était située non pas dans l'île ou à Montmartre

mais au faubourg Saint-Marcel, où Fortunat et Grégoire de Tours invitent à la placer⁷. Bientôt Lutèce sort de son obscurité, en même temps que son nom se transforme en *Lutelia Parisiorum*, puis en *Civitas Parisiorum* avant de devenir *Parisii*, enfin *Parisius*⁸. Les empereurs viennent s'y installer. Ce furent peut-être Constance Chlore puis Constantin qui la visitèrent les premiers⁹; Julien en fit son séjour de plaisance et sa place militaire favorite, peuplée de son entourage et de ses soldats, illustrée par les grands événements qui s'y déroulèrent sous son règne. On trouve encore « dans le code Théodosien, que Valentinien et Valens y ont donné trois lois¹⁰, et c'est « une chose bien remarquable... que Valentinien demeurait à Paris quand Valens lui envoya la tête de Procope...¹¹ ». S'il faut en croire Prosper d'Aquitaine « ce fut encore auprès de Paris que Maxime, élu empereur en Angleterre, defeat l'empereur Gratien¹² ». La ville finit par devenir le « siège de l'empire » de notre « grand Clovis », et fut si disputée par ses successeurs, qu'après la mort de Clovis, ils l'exceptèrent du partage pour « la posséder tous en commun¹³. C'était là ce que Sauval pouvait tirer des textes anciens: la récolte était maigre sans doute, mais bien plus riche que celle des historiens qui l'avaient précédé.

« Mieux qu'aucun autre aussi, il sut reconnaître la ville romaine sur le terrain, en ses vestiges. Non seulement il tint catalogue des objets d'antiquité¹⁴ et des inscriptions latines qu'on y découvrit de son temps, mais il décrivit, soupçonna ou signala, même à son insu, ses principaux édifices. Les ruines des Thermes ne sont plus pour lui, comme pour Corrozet, une simple salle, mais deux grandes salles dont on lui fit voir les caves, aux voûtes « de petites pierres de tailles en retraite » et de brique. Dans tout le voisinage, on avait découvert « des restes de ce palais et de ces voûtes », si bien qu'il pouvait occuper « une bonne partie de la pente de la Montagne¹⁵. Les Thermes étaient desservis par un aqueduc dont Sauval vit « des arcades, des piles et des restes » plus nombreux qu'aujourd'hui « entre Paris, Arcueil et Louan¹⁶. La ville avait aussi ses arènes, car le « clos des Arennes », sis au faubourg Saint-Victor, tirait « apparemment son nom du lieu¹⁷. Enfin Sauval put lire dans les comptes de Philippe d'Acy, payeur des œuvres pour la ville de Paris, que, le 18 septembre 1365, près de la porte Saint-Jacques, quand on répara les fossés de l'enceinte, on trouve « une grande partie des forts murs anciennement faits par les Sarrasins qui donnèrent grand'peine à rompre et à dépecier¹⁸. C'était, sans qu'il s'en doutât, les constructions de ce fameux château de Hautefeuille, dont il parle ailleurs¹⁹, où le traître Ganelon, suivant le chroniqueur Turpin, avait élu domicile. Ces murs sarrasinois et le château des chansons de gestes n'étaient enfin que les ruines du plus grand édifice romain de la rive gauche, d'un temple qui s'élevait au sommet de la Montagne; mais la science du temps ne permettait pas à Sauval de le reconnaître. Par contre, il sut placer exactement la nécropole romaine de Paris. Parmi les nombreux endroits où il repéra des tombes²⁰, un seul

¹ Id., *ibid.*, p. 254. — ² *Nouv. lettres de feu M. Gui Patin, tirées du cabinet de M. Ch. Spon*, 2 vol. in-12, t. II, Amsterdam, 1718, p. 157. — ³ *Hist. et rech. des antiq. de la ville de Paris*, 3 vol. in-fol., Paris, 1724. — ⁴ F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, p. XIII. — ⁵ Avant-propos, p. 10-11. — ⁶ Meaux. — ⁷ Sauval, *Discours à M. de Launoy*, p. 13, et J. de Launoy, *Discours sur les anciennes églises de Paris*, dans Sauval, *op. cit.*, t. I, 1724, p. 257. — ⁸ Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, in-fol., Paris, t. I, p. 55. — ⁹ Id., *ibid.*, t. I, p. 62. — ¹⁰ Id., *ibid.* — ¹¹ Id., *ibid.*, t. I, p. 62. — ¹² Id., *ibid.* — ¹³ Id., *ibid.*, t. I, p. 62-63. — ¹⁴ Id., *ibid.*, t. I, p. 56, buste de déesse tutélaire; t. II, p. 344-345; petites antiquités; t. II, p. 336, trésor de monnaies romaines,

t. II, p. 336, sarcophage de la chasse de Méléagre; t. II, p. 337, scène mitriaque. — ¹⁵ Id., *ibid.*, t. II, p. 312-314, 335. — ¹⁶ Id., *ibid.*, t. II, p. 335. — ¹⁷ Id., *ibid.*, t. II, p. 363. — ¹⁸ Id., *ibid.*, t. III, p. 125. — ¹⁹ Id., *ibid.*, t. II, p. 234. — ²⁰ Id., *ibid.*, t. II, p. 336, tombes antiques à Chaillot; t. I, p. 497; t. II, p. 336, tombes sans doute mérovingiennes au Marché aux chevaux, près la porte Saint-Victor; t. I, p. 497, tombes mérovingiennes près de l'ancienne église Saint-Étienne-des-Grés; t. I, p. 497; t. II, p. 336, tombes du cimetière romano-mérovingien de Saint-Gervais, trouvées rue de la Tixeranderie, en 1612; t. I, p. 498; t. II, p. 336-337, cimetière antique de la rue Nicole; t. II, p. 335, cimetière chrétien de Saint-Marcel.

quartier en avait fourni en assez grande abondance pour qu'on pût croire que les Romains l'avaient choisi exprès comme cimetièrre, près du grand chemin de Rome. C'était le cimetièrre de la rue Nicole. Sauval y découvrit des tombeaux et des inscriptions qu'il signale¹; mais il aurait pu parler de quantité d'autres caveaux, de coffres, de squelettes et de têtes ayant des médailles à la bouche², qu'on trouva sur le terrain de Notre-Dame-des-Champs. Ainsi, de la ville romaine de la rive gauche, Sauval indiqua tant de vestiges qu'il comprit enfin combien elle s'était développée hors de l'île; mais il pensa que le quartier de la Montagne n'était qu'un faubourg de la cité³, que le séjour à Paris des empereurs du IV^e siècle aurait fait naître et croître⁴.

5^o *Découverte de l'autel des nautes.* — Après Sauval et jusqu'à nos jours, l'étude des origines monumentales de Paris n'a cessé d'être reprise avec plus ou moins de bonheur en ce qui concerne la période gallo-romaine. L'événement le plus important fut peut-être la découverte de l'autel des nautes parisiens.

Les registres capitulaires de Notre-Dame conservent à la date du 11 février 1711, une délibération du chapitre au sujet d'« un creusement du chœur pour un caveau et pavage en marbre⁵ ». Le « creusement » eut lieu et le récit de la découverte auquel il donna lieu est conservé dans une *Dissertation ou observations sur les restes d'un ancien monument trouvés dans le chœur de l'église Notre-Dame de Paris, le 16 mars 1711*⁶. Il s'agissait de « deux anciens murs appliqués l'un à l'autre qui traversaient ensemble toute la largeur du chœur ». Ces vestiges probables de la basilique mérovingienne conservaient entre autres pierres, neuf fragments portant, avec des inscriptions gauloises, l'image des nautes parisiens et la dédicace faite par eux d'un autel à Tibère et à Jupiter. D'autres pierres offraient des représentations de dieux romains et gaulois. Cette trouvaille provoqua un mouvement d'attention; elle était particulièrement importante pour l'histoire du passé de Paris. Le texte était bref, mais on savait déjà qu'il existait des corporations de nautes sur la Saône et le Rhône (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot NAVIGATION); la Seine avait donc, elle aussi, les convoyeurs du commerce par eau; mais on s'empessa de conclure que les bateliers parisiens exerçaient des fonctions municipales. Le Roy n'aboutissait à cette conclusion hardie qu'après quelques détours qui ne font pas plus d'honneur à son érudition qu'à sa critique⁷. Il lui semblait que les nautes parisiens ne pouvaient prétendre à moins que les nautes lyonnais qui exerçaient des fonctions municipales, et quoique des magistratures « si importantes n'étaient assurément point attachées de droit à la qualité de patrons des nautes, ni au corps de ces négociants », ils n'en présidaient pas moins aux destinées de la ville. Un texte du code Théodosien lui en apportait la preuve qui disait que le gouvernement des cités était exercé par le *defensor*; or les nautes parisiens devaient être *defensores*, donc magistrats de la ville. C'était assimiler une corporation du I^{er} siècle à la hanse parisienne des marchands de l'eau du XIII^e, ces deux institutions n'avaient aucun point de commun⁸.

6^o *Dom Félibien.* — Dom Félibien tenait de son père un nom estimé et une aptitude réelle à l'étude de l'histoire; le prévôt des marchands Bignon lui confia le soin d'écrire celle de Paris et il put s'y préparer par la lecture des *Recherches* encore manuscrites de Sau-

val; mais après huit années de labeur, il mourut à la peine et son confrère dom Guy-Alexis Lobineau s'employa à mettre l'œuvre en état de paraître (voir *Dictionn.*, t. IX, à ce nom). Pendant que dom Lobineau sollicitait le privilège du chancelier, le possesseur du manuscrit de Sauval en obtenait un qui l'autorisait à faire imprimer. Les deux livres parurent à un an de distance : Sauval en 1724 et Félibien en 1725. Voici le titre de ce dernier ouvrage :

Histoire de la ville de Paris, composée par dom Michel Félibien, revue, augmentée et mise au jour par dom Guy-Alexis Lobineau tous deux prêtres religieux bénédictins, de la congrégation de Saint-Maur, justifiée par des preuves authentiques et enrichie de plans, de figures et d'une carte topographique, divisée en cinq volumes in-folio. A Paris, chez Guillaume Desprez, imprimeur et libraire du roi et Jean Desessartz, rue Saint-Jacque, à Saint-Prosper et aux Trois-Vertus, 1725, avec privilège et approbation. Le premier volume renferme : 1^o une préface; 2^o une *Dissertation sur l'origine de l'hôtel-de-ville de Paris*, divisée en quatre parties et signée par M. Le Roy, contrôleur des rentes de l'hôtel-de-ville de Paris, à Paris, au mois de février 1722; 3^o un recueil de chartes et autres anciennes pièces servant de pièces justificatives; 4^o une *Dissertation et observations sur les restes d'un ancien monument, trouvés dans le chœur de l'église de Notre-Dame de Paris, le 16 mars 1711*; 5^o les treize premiers livres de l'histoire. Le tome II comprend les livres XIV à XXX de l'histoire de Paris, une suite chronologique des roys de France, premiers présidents, gouverneurs de Paris et enfin une table alphabétique et chronologique des noms et des matières contenus dans les deux premiers volumes. Le tome III forme le premier volume des pièces justificatives; on y trouve une table chronologique de ces pièces, un glossaire ou explication des mots latins hors d'usage, ou de la langue vulgaire, latinisés; une *Dissertation sur Isis et sur Cybèle, au sujet du nom de la ville de Paris*, par Moreau de Mautour, de l'Académie des inscriptions, antiquités et belles-lettres, enfin les preuves. Les tomes IV et V renferment la suite et la fin des pièces justificatives.

Cette histoire a tous les inconvénients d'une œuvre « officielle »; la partie archéologique est nettement inférieure à l'ouvrage de Sauval; mais c'est le premier auteur qui ait rédigé une notice cohérente sur le Paris de l'époque gallo-romaine, quoiqu'il n'ait pas utilisé tous les matériaux dont il disposait pour l'écrire.

En 1735, le Père de La Barre donna un abrégé du livre de Félibien, en 5 volumes in-12, « abrégé plus estimé que le travail qui lui a servi de modèle » (?).

7^o *Jean Lebeuf.* — Nous avons fait connaître la carrière et l'œuvre de cet archéologue (voir *Dictionn.*, t. VIII à ce nom), nous nous arrêterons un moment ici à son *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*. Un jour, le 29 août 1737, il lui passa une fantaisie et, comme il écrivait au président Bouhier, il lui dit : « N'auriez-vous point, Monsieur, parmi vos manuscrits, de cartulaire ou nécrologe qui pût servir à donner une notice des villages du diocèse de Paris. J'ay entrepris de faire cette collection par manière d'amusement, hors le temps que je ne donne pas au chant⁹. » Deux années plus tard, le *Mercure de France* (décembre 1739) publiait le *Projet d'une description des paroisses de la campagne, voisines de Paris, situées dans le diocèse de cette capitale*. L'abbé Lebeuf proposait un

¹ Sauval, *op. cit.*, t. II, p. 337. — ² Id., *ibid.*, t. II, p. 337. — ³ Id., *ibid.*, t. I, p. 64. — ⁴ F.-G. de Pachtère, *Paris gallo-romain*, 1912, p. XI-XIII. Sur Sauval, cf. Le Roux de Lincy, *Henri Sauval, historien de Paris. Recherches sur sa vie et sur l'ouvrage imprimé qui porte son nom*, dans *Bull. des biblioph.*, 1862, p. 1109, 1173. — ⁵ Arch. nat., LL., 232-236.

— ⁶ Félibien, *Hist. de la ville de Paris*, in-fol., Paris, 1725, t. I, p. CXXIX-CXXX. — ⁷ Le Roy, *Dissert. sur l'orig. de l'hôtel de ville de Paris*, dans Félibien, *op. cit.*, t. I, p. I-CXXVIII. — ⁸ F.-G. de Pachtère, *Paris gallo-romain*, p. XIII-XV. — ⁹ *Biblioth. nat., Corresp. du président Bouhier*, 29 août 1737.

plan et sollicitait le concours de toutes les personnes « qui auraient des mémoires à lui communiquer » sur six chefs principaux qu'il s'est fixé et qui consistent :

« 1. A marquer la situation ou exposition de chaque paroisse, à quelle distance elle est de Paris, ce que la terre y produit plus communément, parce que c'est souvent de quelques-uns de ces articles que la dénomination du lieu a été formée.

« 2. A faire une petite description de l'église paroissiale, nommer le saint qui en est titulaire ou patron, indiquer la raison du choix lorsqu'on la sçait, marquer si l'on en conserve des reliques ou si l'on y en a conservé, quels sont les autres saints dont on y en possède quelques-uns; les anciennes inscriptions sépulchrales qui s'y trouvent, et enfin le genre et l'antiquité du bâtiment de l'église.

« 3. A distinguer les anciennes églises paroissiales d'avec les nouvelles, marquer l'origine de ces dernières, lorsqu'on le sçaura; indiquer le temps de la donation des églises à telle ou telle communauté; les prieurés ou autres bénéfices simples situés dans tel ou tel canton et quels sont aujourd'hui les présentateurs de tous ces bénéfices.

« 4. A observer ce que la Nature a produit de singulier, les eaux minérales, les gouffres, les carrières dans lesquelles il y a quelque chose d'extraordinaire, les souterrains, etc.

« 5. A joindre à tout cela ce qui concerne les châteaux fameux, les événements qui regardent chaque lieu, autant que l'histoire en donne connoissance, comme résidence de rois ou autres princes : éducation, guerres, batailles, camps, conciles, conférences, traités de paix, accidents extraordinaires, phénomènes, comme aussi les noms des anciens seigneurs qui ont été célèbres dans l'histoire, sans oublier de faire mention des descriptions poétiques, ou autres, qui ont été faites de certains lieux.

« 6. A marquer la naissance, la demeure ou la mort des hommes illustres ou de ceux qui se sont distingués considérablement en quelque état que ce soit, dans les sciences ou dans les arts, ou qui sont devenus recommandables par la sainteté de leur vie : la naissance, la demeure ou la mort de tel ou tel célèbre personnage en tel village ou bourg du diocèse de Paris, sont, sans doute, des choses dont la connoissance fera plaisir aux curieux...

« Le même auteur marquera aussi les mouvances des terres, pour rendre sa collection plus curieuse, si on veut bien l'en informer. Il fera honneur à qui il appartiendra, sur tout ce qu'on lui enverra, et sur les extraits de titres dont on lui donnera communication.

« On peut juger par ce plan qu'il doit enrichir considérablement sur celui que M. de Valois avoit tracé en 1675 dans son *Notitia Galliarum*, et que l'ouvrage projeté sera une continuation de ce que Du Breuil avoit commencé sur dix ou douze villages, voisins de Paris, et qu'il n'a pas continué¹. »

Un anonyme écrivit au *Mercure*, lui proposant des améliorations² que Lebeuf accueillit sans s'engager trop avant³ et son ouvrage parut en 1754 sous le titre d'*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. 1, 1^{re} part., contenant les églises de cette ville et de ses fauxbourgs qui sont séculières ou qui l'ont été primitivement, distribuées les unes selon l'antiquité de leur fondation, et les autres sous celles dont elles ont dépendu ou dépendent encore. Avec un détail circonstancié de leur territoire et le dénombrement de toutes celles qui y sont comprises, ensemble diverses remarques sur le temporel

¹ *Mercure de France*, déc. 1739, p. 3106. — ² *Ibid.*, 5 févr. 1740. — ³ *Ibid.*, 12 mai 1740. — ⁴ *Op. cit.*, t. 1, p. 7-8. — ⁵ *Voyage pittoresque de Paris ou indicateur de ce qu'il y a de plus beau dans cette ville en peinture, sculpture et architecture*,

desdits lieux, par M. l'abbé Lebeuf, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. A Paris, chez Prault père, quai de Gèvres, au Paradis, 5 vol. in-12, 1754-1758.

Ce livre est une véritable mine de renseignements historiques, mais quoique archéologue judicieux, l'abbé Lebeuf a donné peu de place à l'archéologie. La raison s'en trouve peut-être dans le fait qu'au XVIII^e siècle on bâtit beaucoup dans la région occidentale de la plaine parisienne, on ne toucha presque pas au sol de la Cité et de ses abords, les découvertes y furent sans importance, sauf l'autel des *nautes*. Cependant Lebeuf avait l'esprit trop éveillé sur les antiquités pour omettre la description des ruines d'une villa romaine mise au jour, à Montmartre, en 1737.

Cependant l'*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris* conserva son mérite et une nouvelle édition fut entreprise par H. Cocheris sous le titre d'*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris* par l'abbé Lebeuf, nouvelle édition annotée et continuée jusqu'à nos jours par Hippolyte Cocheris, 4 vol. in-8^o, Paris, 1863-1870. Le nouvel éditeur aimait à se raconter; il fit part à ses lecteurs de ses hésitations, de ses projets, des conseils dont il fut comblé et même assailli, des collaborateurs qui lui proposèrent leurs services. Il leur répondit qu'il « aimait peu la collaboration; que dans les associations de ce genre, il y avait toujours communauté d'intérêt, quelquefois communauté de sentiments, mais très rarement communauté de peines; qu'il était souvent fort difficile, pour ne pas dire impossible, d'indiquer la part d'éloges ou de blâme qui revient à chacun dans l'œuvre commune⁴. Son dessein fut de donner le texte de Lebeuf de la 1^{re} édition et d'ajouter des notes à la fin de chaque chapitre. Ces notes sont parfois importantes; elles doublent l'ouvrage qui est resté inachevé au quatrième volume.

Une nouvelle réimpression fut entreprise par A. Augier sous le titre de *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, 5 vol. in-8^o, Paris, 1883, plus un vol. de table (d'Augier et Bournon), in-8^o, Paris, 1893; et un vol. de rectifications et d'additions (de Bournon), in-8^o, Paris, 1890.

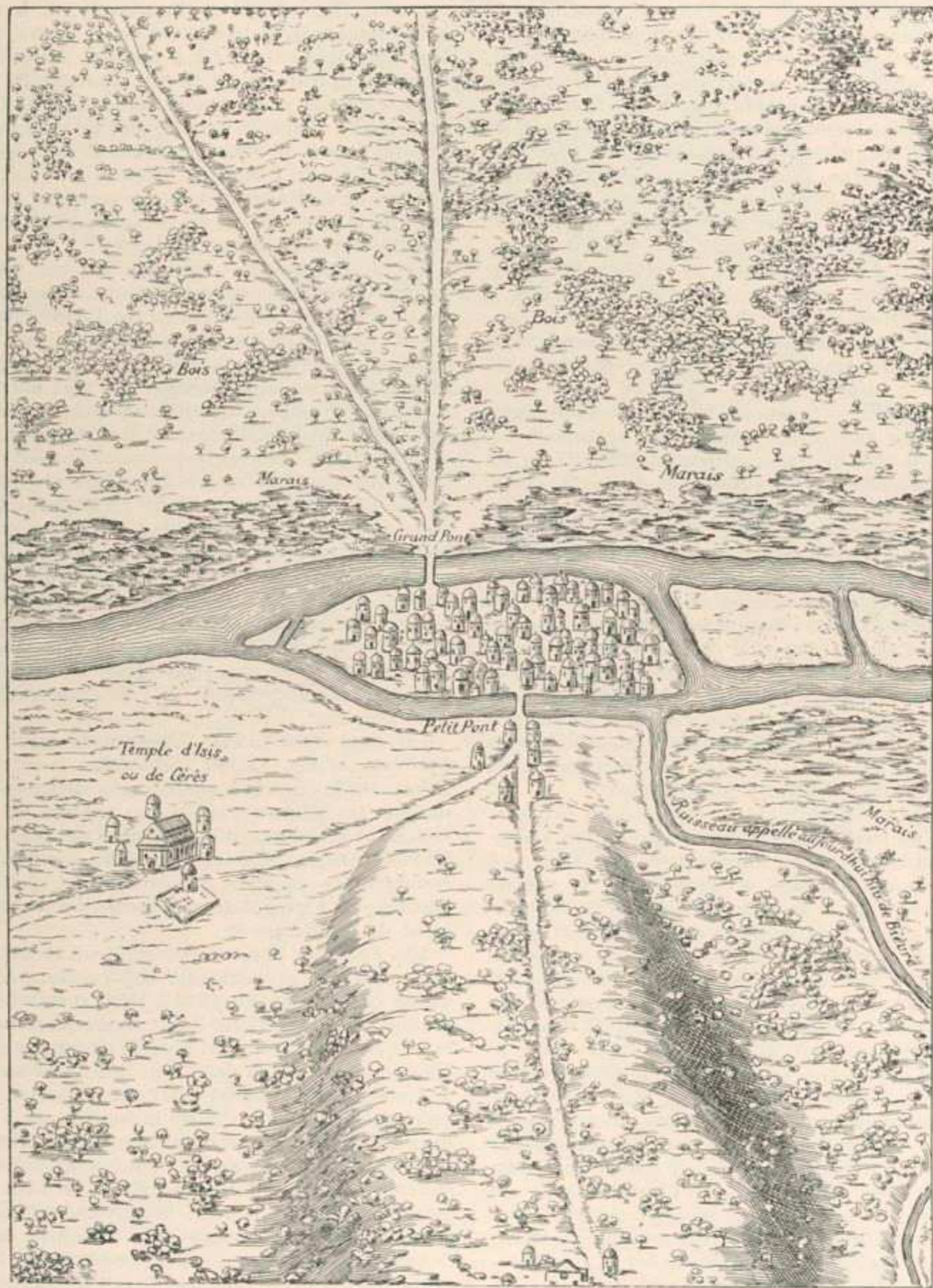
8^o *De Lebeuf à Jaillot*. — Malgré les trois ouvrages de Sauval, Félibien et Lebeuf, le XVIII^e siècle avait fait peu de progrès dans la connoissance archéologique du Paris primitif. L'idée toute fantaisiste qu'il s'en faisait se trouve bien exprimée par le dessin de Delamare (fig. 9773) qui se passe de tout commentaire. Ce n'était pas qu'on fût incapable d'interpréter les éléments qu'on possédait, mais il fallait attendre le lent progrès des rapprochements, des discussions. Moreau de Maout, Bernard de Montfaucon, Secousse, Foncemagne, Bonamy abordaient des points de détail parfois avec des préventions surprenantes. Caylus, en particulier, rencontrant l'aqueduc de Chaillot construit sous Catherine de Médicis pour amener l'eau de Saint-Cloud aux Tuileries, y reconnut un travail romain. Parmi les écrivains sans prétentions au-dessus de leur talent, certains ont noté utilement les richesses du Paris de leur temps⁵. Un autre s'est élevé jusqu'à une œuvre originale, à la fois approfondie et exacte : c'est Jaillot dans ses *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris, depuis ses commencements connus jusqu'à présent, avec le plan de chaque quartier*, 5 vol. in-8^o, Paris, 1775. La partie archéologique ne marque pas de progrès.

9^o *J.-A. Dulaure*. — Ceux qui étudiaient le sol parisien n'y apportaient pas les connoissances indispen-

par M. Dezallier d'Argenville, in-12, Paris, 1749; *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris, ou description raisonnée de cette ville, de sa banlieue et de tout ce qu'elles contiennent de remarquable*, par M. Thiery, 2 vol. in-12, Paris, 1787.

sables à l'interprétation des trouvailles qui leur passaient sous les yeux. Au début du XIX^e siècle, quelques travaux exécutés dans le jardin du Luxembourg firent mettre au jour des statuettes, des poteries dont Gri-vaud de La Vincelle dressa un catalogue utile, mais

ajouta quelque peu du sien et y mêla la politique. C'était la mode du temps. De 1808 à 1812, J.-B. de Saint-Victor avait publié un *Tableau historique et pittoresque de Paris, depuis les Gaulois jusqu'à nos jours*, dont il donna, en 1822, une deuxième édition



9773. — Lutèce d'après Delamare. (Début du XVIII^e siècle.)
D'après F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, 1912, p. xvi, fig. 1.

insuffisant. En 1829, la découverte du mur d'enceinte gallo-romain sur l'emplacement de l'église Saint-Landri dans la Cité permit de recueillir une monnaie de l'usurpateur Maxime et aussitôt un archéologue décida que ce mur avait été construit à la fin du IV^e siècle. L'archéologue devait fournir une carrière assez brillante il s'appelait J.-A. Dulaure.

Celui-ci avait lu, relu et annoté Sauval et Jaillot; il y

revue, corrigée et augmentée jusqu'à 4 volumes et surtout « dédiée au roi ». Celui-ci défendait le trône et l'autel, tandis que J.-A. Dulaure, dans son *Histoire physique, civile et morale de Paris*, en 8 vol. in-8^o, Paris, 1821-1825, soutenait les principes révolutionnaires. Il haïssait la royauté, la noblesse, le clergé et tout ce qu'on était convenu alors de nommer « superstition »; dès lors, l'histoire lui offrait les plus belles occasions des

vider sa bile. C'est ridicule et déplacé; si ce n'était que cela! Quoi qu'il sût beaucoup, Dulaure manquait de critique: « Il n'est clairvoyant que sur la question des origines du christianisme parisien. Encore le doit-il à sa ferveur anticléricale; et sa discussion devient souvent une diatribe. Il était assez piètre géographe pour considérer ces monceaux de sable qui dominent le marais comme de simples tas de détritns. Il lisait assez mal les textes anciens pour attribuer aux Parisiens, d'après César, le quart du contingent militaire que César les dit en réalité capables de lever. Il était étymologiste assez heureux pour reconnaître que Paris ne peut venir d'Isis, mais assez maladroit pour identifier le nom des Parisiens, *Parisienses*, avec celui des habitants du Barrois, *Barisienses*, parce que « dans les langues tudesques, Paris est toujours, dit-il, prononcé Bais ». Enfin son plus grand tort est de raisonner mal. Il y a dans l'œuvre de Dulaure beaucoup de faits à retenir, mais beaucoup de digressions à retrancher, beaucoup de réflexions enfantines à négliger. Dans l'ensemble, elle marque la décadence où étaient tombées les études d'histoire ancienne de Paris¹. »

10° *M. Jollois*. — Celui-ci a laissé un travail digne du travailleur expérimenté qu'était l'ingénieur des travaux de la ville de Paris, auteur du *Mémoire sur les antiquités romaines et gallo-romaines de Paris, contenant la découverte d'un cimetière gallo-romain sis entre la rue Blanche et la rue de Clichy, dans l'impasse Tivoli, et des recherches sur les voies romaines qui aboutissaient à Lutèce, suivi d'un résumé statistique et accompagné d'observations nouvelles sur les antiquités trouvées en divers temps et en divers lieux dans Paris; ce mémoire est daté de l'année 1840 et il nous apprend combien était peu avancée alors la topographie de Paris gallo-romain. Tout ce qu'osait nommer un ingénieur-érudit c'étaient les Thermes, l'aqueduc d'Arcueil, la villa de Montmartre, le petit cimetière dans l'impasse Tivoli; il soupçonnait les Arènes et les deux cimetières de la rue Nicole et du boulevard Saint-Marcel.*

« Mais déjà le vieux Paris du centre était attaqué, écrit F.-G. de Pachtère. Sur la rive droite, dès Louis-Philippe, on déblayait les abords du Grand-Pont. Au début du second Empire, on prolongeait la rue de Rivoli dans la région de Saint-Jacques-de-la-Boucherie; on élargissait l'entrée de la rue Saint-Martin; on établissait le boulevard de Sébastopol; on dégagait la croisée de Paris. Dans l'île, aux rues étroites, on jetait bas les vieilles églises et les vieilles maisons: on nettoyait les places actuelles du Parvis et du Marché-aux-Fleurs, on construisait le nouvel Hôtel-Dieu, le Tribunal de commerce, la caserne de la Cité. Tout le sous-sol de la région fut bouleversé. Mais surtout de grands travaux ont, au siècle dernier, transformé la rive gauche. Ce fut d'abord, dès 1807, l'aménagement du jardin du Luxembourg; puis, à partir de Louis-Philippe et sous Napoléon III, l'élargissement de l'ancienne rue de la Harpe qui montait autrefois jusqu'à la place Médicis actuelle, ensuite l'établissement, sur son tracé, du boulevard Saint-Michel et, perpendiculairement à lui, du boulevard Saint-Germain. En même temps, on perçait les rues des Écoles et Gay-Lussac, on remaniait la rue Soufflot; peu avant la guerre de 1870, on commençait d'ouvrir la rue Monge, on travaillait encore aux parterres du Luxembourg, on construisait l'École des Mines et le lycée Saint-Louis. La troisième République, poursuivant les entreprises ébauchées déjà sous l'Empire, achevait de dégager le quartier Saint-Marcel en y jetant un réseau de grandes avenues qui vinrent aboutir à la place des Gobelins. Plus tard, elle fit reconstruire la Sorbonne, le lycée Louis-le-Grand; elle retraça plus large la rue Saint-Jacques, qu'on met encore à l'alignement. Tous ces

grands travaux ne s'arrêtèrent pas à la surface, car, en même temps qu'on perçait les voies, on bâtissait sous elles un système d'égoûts qui permit d'explorer plus profondément le sous-sol. Enfin l'aménagement nouveau des rues nécessitait la reconstruction presque complète du quartier. Il ne reste plus que quelques coins du vieux Paris de l'université, le bas quartier qui s'étend entre le boulevard Saint-Michel et la place Maubert, déjà entraîné par les rues Saint-Jacques et Dante, les alentours de la rue Hautefeuille où la rue Serpente a fait sa trouée, et surtout, au sud de la rue des Écoles, derrière une façade de maisons neuves, tout un massif de bâtisses anciennes qui montent jusqu'à la place du Panthéon. Partout on a fait un grand nombre de sondages en tous ces endroits, et l'on peut affirmer que le sous-sol de la région ne réserve plus de grandes surprises à l'archéologue².

11° *J. Quicherat*. — Ces fouilles, ces sondages se poursuivirent sans plan méthodique, comme au hasard. On ne fit qu'une seule découverte d'ensemble, celle des Arènes. Adrien de Longpérier prêta, suivant son habitude, quelques instants d'attention et quelques pages dispersées à un sujet digne d'une plus longue étude; J. Quicherat effleura une question qui méritait une longue étude. On a retrouvé dans ses papiers et publié un article intitulé: *Les vestiges romains de la rive gauche de Paris*, dans ses *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. 1, p. 460-467. Quicherat indique rapidement les principaux monuments antiques de Paris; il devine l'importance qu'avait la ville de la Montagne Sainte-Geneviève, il essaie même, d'après l'étude des remblais des rues Le Goff, Gay-Lussac et Soufflot, d'imaginer les grandes périodes de notre histoire gallo-romaine. Mais il n'y a là qu'un aperçu, dont les conclusions trop hâtives témoignent assez que Quicherat n'avait pas suivi toutes les fouilles comme il le fit dans quelques rues qu'il nomme³.

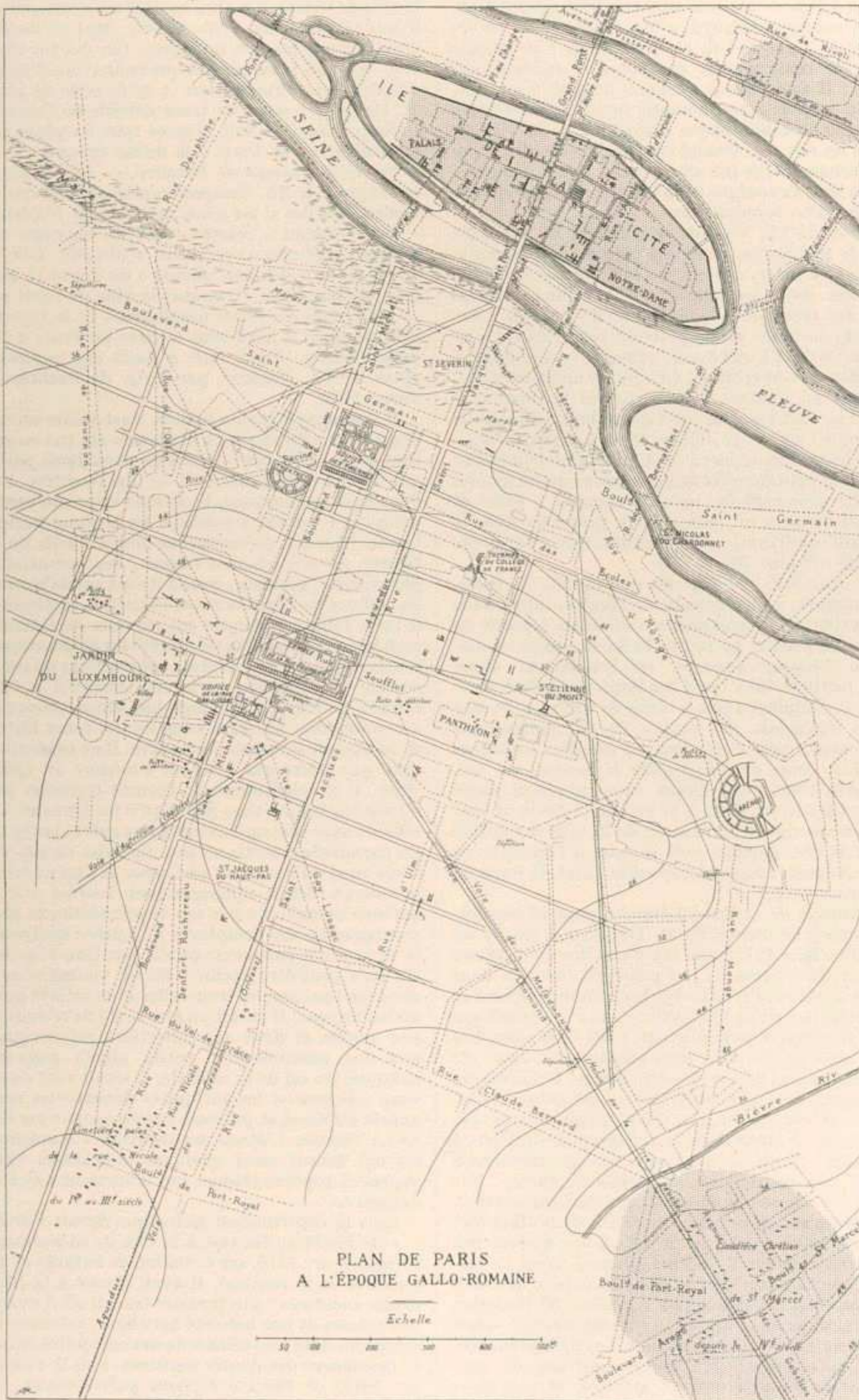
On peut mentionner simplement pour mémoire l'ouvrage d'Alb. Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, 1867, dans la *Collection des documents inédits*; malgré ses dimensions — un volume de planches in-folio et un volume d'explications des planches, — ce travail montre combien peu était avancée alors la connaissance du Paris gallo-romain et quelle part la fantaisie ou l'imagination obtenaient encore au détriment de la critique⁴.

12° *Théodore Vacquer*. — Ce fut un étrange personnage que cet archéologue, conservateur-adjoint au musée Carnavalet. De 1844 à 1899, il suivit toutes les fouilles exécutées en vue des travaux qui renouvelaient la face de Paris; pendant plus de cinquante ans, à une époque où personne ne se souciait de la topographie de Lutèce, on n'avait pas bâti une maison ni creusé un puits dans tout le centre de la capitale sans que Vacquer eût profité de cette occasion pour faire quelque sondage ou quelque relevé. Toutes ces constatations restèrent enfouies dans ses papiers, si bien qu'il fut seul à en profiter. Il avait découvert un théâtre sous la rue Racine et un temple sous le Collège de France. Ce travailleur modeste jusqu'à la cachotterie, fantasque jusqu'à la bizarrerie, n'aura été que le plus perspicace, le plus méritant et le plus instruit des historiens du vieux Paris. Sans doute, il se proposait d'écrire l'histoire de la ville gallo-romaine, mais quand, après avoir sans cesse différé, il voulut résolument se mettre à l'œuvre, il était trop tard. Sa main tremblante ne pouvait plus exécuter les dessins; on lui offrit comme collaborateur Hochereau, il n'en voulut pas. On lui proposa alors d'acheter ses papiers — ces papiers qu'il entassait

¹ F.-G. de Pachtère, *Paris gallo-romain*, p. XVII-XIX. —

² F.-G. de Pachtère, *Paris gallo-romain*, p. XIX-XXI. —

³ Id., *ibid.*, p. XXII. — ⁴ Id., *ibid.*, p. XXII.



9774. — Plan de Paris à l'époque gallo-romaine. D'après un plan au 1/1000^e de Th. Vacquer, complété par F.-G. de Pachtère et mis à jour d'après les fouilles de 1909-1910.

depuis un demi-siècle dans son petit appartement de l'île Saint-Louis — mais devant une telle proposition, il tomba comme foudroyé. « Mes papiers, ils ne les auront pas! » s'écria-t-il, et il en brûla une grande partie. Que renfermaient ces notes si rageusement sacrifiées? Il avait donné quelques dossiers à un ami; les autres, en plus grand nombre, furent achetés après sa mort par la bibliothèque historique de la ville de Paris; ils les ont eus! Quand ces dossiers arrivèrent au musée Carnavalet, ce fut une surprise pour les archéologues les plus au courant de la topographie parisienne. Feu Sellier n'en revenait pas.

Les notes de Th. Vacquer constituent un véritable journal de fouilles pendant une période de cinquante ans. Après sa mort, son œuvre fut poursuivie par la commission du Vieux-Paris qui continua à tenir registre des trouvailles dans le but de grouper « des documents de toute sûreté pouvant servir dans l'avenir, à l'étude de la Lutèce gallo-romaine¹ ». Les papiers de Vacquer, a écrit celui qui en a fait le meilleur usage, complètent ou rendent inutiles toutes les monographies qui se sont succédé sur l'archéologie antique de Paris depuis l'œuvre de Jollois. Pièce à pièce, il rattacha tous les vestiges épars à ceux qui semblaient isolés. Il restitua le plan complet de monuments qu'on ignore, d'une ville gallo-romaine qu'on soupçonne à peine et c'est ainsi qu'on a pu, grâce à lui, présenter avec le plan détaillé qu'il dessina une première idée d'ensemble de la ville romaine (fig. 9774).

13° L. Halphen. — « On sait que la ville de Paris, encore confinée, à l'avènement de Hughes Capet, dans l'île de la Cité, s'est constamment étendue, à partir du XI^e siècle, au nord et au sud de la Seine, jusqu'au moment où Philippe-Auguste, en l'entourant d'une enceinte fortifiée, lui a tracé des limites déjà fort étendues. M. L. Halphen a pris à tâche de suivre, avec une méthode rigoureuse, les étapes de ce remarquable accroissement, dans *Paris sous les premiers Capétiens (988-1223), étude de topographie historique*, un vol. in-8°, Paris, 1909, avec album. Après quelques pages employées à décrire Paris à la fin du X^e siècle, il examine successivement l'extension de la ville sur la rive droite et la rive gauche; puis il passe à l'enceinte de Philippe-Auguste, pour décrire enfin l'état de Paris au début du XIII^e siècle.

« Les sources de ce travail étaient, pour la plupart, déjà connues; le mérite de M. Halphen a été de les classer, d'en faire la critique, et d'en tirer un mémoire aussi clair qu'intéressant. Le principal ouvrage dans lequel on les trouve réunies est le *Cartulaire général de Paris* publié par R. de Lasteyrie; c'est à ce recueil que l'auteur se réfère le plus souvent, mais il va sans dire que les recueils de date plus récente ont tous été dépouillés par lui; tels sont, entre autres, le *Cartulaire de l'université de Paris*, et le *Recueil des actes de Philippe I^{er}*. Il est rare aujourd'hui qu'on trouve des chartes inédites intéressant la topographie de Paris à cette époque reculée; quant aux sources narratives, elles sont peu nombreuses et parfois obscures... Par bonheur, les données archéologiques sont plus nettes. Ici l'on se trouve en présence de débris d'enceinte fort nombreux, restés au-dessus du sol ou mis au jour par les fouilles exécutées à diverses époques. C'est ce travail de reconstitution que M. Halphen expose dans son quatrième chapitre, consacré à l'enceinte de Philippe-Auguste et dans un *Atlas* qui, à lui seul, devrait valoir à son auteur notre reconnaissance. Les neuf premières planches de ce recueil sont toutes, sauf une, des gravures restées jusqu'à présent inédites, et exécutées

pour le compte du « Service des travaux historiques de la ville de Paris », il y aura bientôt un siècle, par Sulpis, d'après les travaux d'Alb. Lenoir, dont les dessins originaux n'ont pu être retrouvés. Ces dessins sont souvent les seuls témoignages que nous ayons d'un état de choses aujourd'hui disparu. A cette série de planches, M. Halphen a joint un tracé détaillé de l'enceinte de Philippe-Auguste, fait d'après tous les plans partiels de restitution de Paris à la même époque². »

14° Félix-Georges de Pachtère. — Les observations judicieuses de Th. Vacquer couraient le risque de demeurer inutiles si un jeune archéologue n'avait choisi « Paris romain » comme sujet de mémoire pour le diplôme d'études supérieures d'histoire. Dix années d'un labeur assidu ont abouti à un grand et beau volume de format in-4°, auquel la ville de Paris accorda sa place dans les séries municipales de la topographie historique. Il a paru sous le titre de *Paris à l'époque gallo-romaine, Étude faite à l'aide des papiers et des plans de Th. Vacquer*, par F.-G. de Pachtère, in-4°, Paris, 1912.

Il faut rendre pleine justice, c'est-à-dire un complet éloge à cet ouvrage dont l'auteur a été tué en combattant pour la France. « Nous ne possédions pas encore une histoire de Lutèce. F.-G. de Pachtère nous l'a donnée et son ouvrage, le premier dans son genre, sera définitif. L'auteur y a étudié les origines parisiennes, depuis l'époque préhistorique jusqu'à celle de Clovis, faisant preuve, chemin faisant, des compétences les plus variées, géologue, quand il s'est agi de nous décrire les collines de Paris, la Seine et ses îles, tacticien quand il lui a fallu commenter les exploits de Camulogène, archéologue lorsqu'il a interprété les énigmatiques bas-reliefs de l'autel des nautes, épigraphiste quand il en a corrigé l'inscription, architecte lorsqu'il a édité les relevés de Vacquer, hagiographe enfin, puisqu'il nous a exposé, avec une rare sagacité, les bases historiques de la légende de sainte Geneviève. Il ne faudrait cependant pas croire que F.-G. de Pachtère ait épuisé son sujet. Il a volontairement écourté certaines portions de son travail, les unes parce qu'il les trouvait traitées ailleurs avec une rare autorité, les autres parce qu'elles lui paraissaient sortir un peu du cadre de son volume. C'est ainsi qu'il a laissé au *Corpus* le soin de relever les nombreux débris épigraphiques fournis par le sol parisien et qu'il n'a pas cru devoir récrire la précieuse monographie des sculptures de Lutèce contenue dans le *Recueil des bas-reliefs* publié par Ém. Espérandieu. On sera peut-être enclin à lui en vouloir d'avoir négligé quelque peu les trouvailles d'un intérêt purement archéologique. Il aurait pu être tenté de retrouver dans nos musées et dans nos collections privées quelques-uns des innombrables petits objets gallo-romains exhumés du sol de la capitale. Il serait sans doute parvenu à retrouver les antiquités découvertes vers 1805 auprès du Sénat et publiées à cette époque par Grivaud de La Vincelle. L'étude des trouvailles numismatiques lui eût fourni ainsi quelques indications chronologiques et topographiques qui n'auraient pas été à dédaigner³. »

Mais la contribution historique devait s'arrêter là.

« De Pachtère fut tué, à la tête de sa compagnie, le 24 septembre 1916, sur le champ de bataille de Florina (combat de Boresnica). Il avait donné à la *Revue des études anciennes*⁴ son premier travail où il avait, avec une science et une habileté hors ligne, retrouvé le véritable sens de la plus célèbre de nos antiquités nationales, le monument des nautes parisiens. Puis il avait publié (en 1912) ce *Paris à l'époque gallo-romaine*, qui fut

¹ G. Villain, à propos des fouilles de l'impasse Chartière, dans *Commission du vieux Paris*, 17 mars 1904, p. 128. —
² E. Berger, dans *Journal des savants*, 1911, p. 184-185. —

³ Seymour de Ricci, dans *Revue archéol.*, t. I, 1914, p. 113. —
⁴ *Le monument des nautes parisiens*, dans *Revue des études anc.*, t. IX, 1907, p. 263-264, pl. XI-XIV.

vraiment la révélation de notre vieille cité¹. L'Afrique l'avait enlevé à la Gaule², mais son dernier travail publié dans le numéro même qui contenait son éloge funèbre était daté « en avant de Salonique »³. Sa monographie sur Paris avait recueilli les éloges des maîtres les plus compétents⁴ et on a pensé ne pouvoir mieux faire que de s'en inspirer, le citer, le suivre dans le présent travail.

« Le voilà disparu. C'était une intelligence supérieure, très active, très précise, d'un rare flair historique et archéologique. Et sa mort a montré à ceux qui le connaissaient moins, qu'il était un vaillant, d'un dévouement et d'une abnégation exemplaires : légèrement blessé la veille, il eût pu s'abstenir de la bataille : il préféra rester à la tête de sa compagnie. Nous n'aurons jamais assez de tristesse pour le pleurer, de courage pour le venger, de travail pour le remplacer. Et ceux qui restent ont le devoir de n'accorder aucun pardon aux États et aux chefs qui ont causé de telles morts⁵. »

V. LA FORMATION DU SOL DE PARIS. — Si on essaie de tracer le paysage préhistorique auquel, à travers la succession de tant de siècles, a succédé celui de la capitale actuelle, on entrevoit des montagnes, des forêts, des marécages qu'il n'est pas possible de désigner autrement que par les noms des emplacements modernes. « Sa physionomie répondait à la nature des terrains qui composent son sol. Dans ce bas-fond du bassin parisien, les mers, les lacs et les lagunes tertiaires ont épandu leurs dépôts successifs, l'argile plastique impénétrable à l'eau, les bancs massifs du calcaire grossier, les sables arides de Beauchamp, enfin, au-dessus des formations locales du gypse et des marnes vertes, les argiles à meulière de Brie et de Beauce, séparées l'une de l'autre par la couche épaisse et souvent gréseuse des sables de Fontainebleau. Mais l'érosion a sculpté cette plaine de sédiments. Les eaux locales ravagèrent partout, enlevèrent même en certains endroits les couches supérieures, ravinèrent les sables, glissèrent au flanc des marnes, rongèrent, souvent à pic, le calcaire grossier, pour s'étaler enfin, plus apaisées, au niveau de l'argile plastique. La Seine fut encore plus énergique. Le courant puissant, qui devait plus tard se réduire à elle, étendit peut-être ses dépôts jusque sur les plateaux. Puis il décrut progressivement aux bords, aux côtés, au fond de sa large vallée d'aujourd'hui, en laissant comme témoins de ses niveaux successifs des alluvions de gravier et de sables. En s'enfonçant, le fleuve dut, tout appauvri, se frayer dans le pays, qui se surélevait avec une lenteur insensible, une vallée aux méandres capricieux et si basse d'altitude, qu'en dépit des obstacles naturels elle attira vers elle non seulement les eaux locales, mais encore la Marne et l'Oise, rivières d'origine lointaine qui vinrent cependant confluer à la Seine dans la région même de Paris⁶. »

Ainsi furent constitués les trois étages de plateaux. L'inférieur ou plateau de France, au nord de la Seine, monte de 60 à 120 mètres, ensuite le plateau de Brie au niveau général de 100 mètres, enfin le plateau d'argile de Beauce à l'altitude moyenne de 200 mètres. Ce qui nous semble aujourd'hui de simples collines vers Marly et Saint-Germain a pu, en ces jours lointains, offrir un relief vigoureux et paraître de véritables montagnes.

Jusqu'à nos jours, la forêt s'est maintenue aux flancs

des coteaux où affleurent le calcaire grossier et les sables de Beauchamp impropres à la culture; jadis elle montait au niveau des plateaux plats et mal drainés de la Beauce, elle descendait jusqu'au fond des vallées, envahissait tout, recouvrait toute la région parisienne. Des noms, familiers à chacun, ont conservé le souvenir de cet ample vêtement silvestre qui garde les noms de Cormelles, de Montmorency, de l'Isle-Adam, de Carnelle, de Dammartin, de Livry, de Bondy et de Vincennes. Du nord de la Seine, la forêt passait sur la rive gauche de la Marne et couvrait la Brie. Tous ces bouquets de bois irréguliers demeurent les témoins de la vigueur séculaire de la forêt dépecée et morcelée. Sur la rive gauche de la Seine, les conditions du plateau de Villejuif, sa pente légère, son humidité durent entretenir dans le limon des facilités plus grandes pour la culture agricole. Très vite, la forêt reprenait ses droits, couvrait l'Yveline et la Laye, s'avancait vers Lutèce. « De la plaine Saint-Denis, elle montait sur les sables de Belleville et de Montmartre et s'étendait sur les alluvions du Marais. Du Sud, elle devait dévaler des sables de Beauchamp de la Montagne Sainte-Geneviève sur le sol marécageux de Grenelle. Les monastères qui s'établirent dans le bas-fond de l'amphithéâtre parisien dès les temps mérovingiens attestent sa présence. Une tradition veut qu'au IX^e siècle, l'église Sainte-Opportune se soit établie sur l'emplacement d'une chapelle de Notre-Dame « aux bois ». Encore aujourd'hui, ces bois arrivent aux portes de Paris, à Vincennes et à Boulogne⁷. »

Montagnes, forêts et système des eaux paraissaient concourir à rendre la vallée impraticable. Ces eaux séjournaient sur les argiles à meulière de Brie et de Beauce, celles qui s'échappaient des plateaux descendaient jusqu'à l'argile plastique qui constitue le sol ou le sous-sol immédiat des basses vallées parisiennes et comme la pente des rivières perd rapidement sa roideur presque jusqu'à disparaître au voisinage de la Seine, les eaux y coulaient lentement dans un lit fort large sur un terrain presque imperméable, formant des marais et des tourbières. La Bièvre, en aval de l'avenue des Gobelins, coulait encore à l'époque romaine, dans un lit de 18 à 20 mètres et son embouchure était marquée par un marais fort peu étendu, mais très profond. L'Essonne et la Juine étaient encombrées de tourbières sur une distance de plus de 20 kilomètres.

La vallée de la Seine était embourbée, le fleuve avait un cours lent : de Corbeil à Juvisy il descend de 3 mètres et de Juvisy à Paris de 1 mètre à peine. Ses deux rives offrent un champ toujours facile aux grandes inondations dans les basses plaines de Draveil-Vigneux et de Choisy-Valenton. Le lit du fleuve était parsemé d'îles à fleur d'eau dans une vallée marécageuse. « Lutèce, avec son cortège d'îlots, sa montagne au Sud, son marais et ses bois au Nord était d'un abord particulièrement difficile dans une région impraticable⁸. »

VI. LE SITE DE LA VILLE. — La forêt qui enveloppait et recouvrait Lutèce se liait à d'autres forêts qui s'étendaient sur les terres des Bellovaques, des Silvanectes, des Sénons et des Carnutes. Cet immense massif semblait impénétrable et les grandes routes commerciales s'en détournaient; on lui préférait une voie plus directe, plus riante peut-être, la Loire qu'on croyait offrir les mêmes avantages, car la géographie

¹ *Hist. génér. de Paris. Paris à l'époque gallo-romaine. Étude faite à l'aide des papiers et des plans de Th. Vacquer*, in-4°, Paris, 1912. — ² *Invent. des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique : Afrique proconsulaire, Numidie, Maurétanie*, 1911; *Musée de Guelma*, 1909; *La table hypothécaire de Veleia. Étude sur la propriété foncière dans l'Apennin de Plaisance*, 1920. — ³ *Compte rendu dans Revue des études*

anc., t. XVIII, 1916, p. 227-228, sur R. Cagnat, *L'annonce d'Afrique*. — ⁴ Seymour de Ricci, dans *Revue archéol.*; C. Jullian, dans *Revue de Paris*; Chr. Pfister et Piton, dans *Revue historique*. — ⁵ C. Jullian, dans *Revue des études anc.*, t. XVIII, 1916, p. 309. — ⁶ F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, p. 3-4. — ⁷ *Id.*, *ibid.*, p. 5. — ⁸ *Id.*, *ibid.*, p. 6.

de ces temps reculés plaçait les embouchures de la Seine, de la Loire et de la Garonne en face de l'île de Bretagne.

A l'intérieur de la Gaule, la Seine inspirait de semblables préventions. Aux marchandises qui venaient de la Méditerranée, le Rhône offrait une route presque rapide d'où on pouvait gagner la Loire par un trajet de 800 stades, tandis qu'en prenant le chemin de la Seine il fallait, après avoir remonté le Rhône, en faire autant pour la Saône jusqu'au delà du confluent du Doubs, transborder les marchandises de la Saône à la Seine et descendre le cours de celle-ci, lent et sinueux sur une longueur de plus de 3 000 stades. Ces méthodes étaient lentes et coûteuses; pour cette raison les Romains leur préféraient une grande et large route allant de Lyon à Boulogne par Reims, ce qui n'était, à tout prendre, que le tracé d'un ancien chemin gaulois qui rencontrait différentes peuplades: Éduens, Sénons, Suëssions et Bellovaques et qui passait à l'écart de Lutèce. A l'époque de la conquête des Gaules, Lutèce n'était donc qu'une petite escale sur la voie la moins fréquentée du commerce, sur une route fluviale assez délaissée pour une route terrestre qui paraissait plus avantageuse.

Des conditions si peu favorables mirent la ville et la population dans la dépendance des peuples plus puissants qui l'avoisinaient. « Bien que le pays parisien n'ait pas d'unité véritable, on lui conçoit bien cependant, presque de toutes parts, des limites naturelles. A l'Ouest, il doit s'étendre jusqu'à l'Oise, au Nord jusqu'à la ligne des collines qui bornent l'horizon du plateau de France, avec les passages qui le commandent; au Nord-Est, il devrait se terminer sinon là où finit le limon français, du moins à la ligne parfois profonde de la Beuvronne. Au sud de la Marne, la Brie monotone se prête mal à une division; mais, sur la rive gauche de la Seine, l'Essonne et la Juine offrent leurs fossés marécageux, et les vallées de l'Orge, de la Rémarde, de l'Yvette, de la Bièvre, devraient appartenir tout entières aux Parisiens. Or, en admettant même que le diocèse de Paris ne rappelle pas très exactement l'ancienne cité gauloise, il présente cependant dans ses contours de curieuses anomalies qui marquent les vestiges d'un temps où le Parisien était trop faible pour se tailler son domaine à sa guise. Si, du côté du petit peuple des Véliocasses, sa frontière atteint et dépasse même l'Oise, dont l'embouchure lui appartient, il laisse aux Bellovaques ce long défilé qui conduit par Presles à Beaumont-sur-Oise. Il commande avec Luzarches une autre passe qui mène au pays des Silvanectes, dont la faible cité existait peut-être déjà; mais les Suëssions, avant les Meldes¹, s'avancent au-delà de la Beuvronne jusqu'au riche territoire de Mity. Le Parisis s'étend sur la Marne jusqu'au delà de Lagny-sur-Marne, en aval du grand coude de Jablines. Dans la Brie, la fixité de ses limites est peut-être marquée par le village de Châtres, à la bordure du diocèse de Paris. Sur la rive gauche de la Seine, les Sénons lui laissent tout le cours inférieur de l'Essonne, et la Juine comme frontière d'un moment, mais ils sont maîtres du pays par la Seine, les hautes vallées de l'Yerres, de l'Essonne et de la Juine. Les Carnutes enfin tiennent les sources de l'Orge, de la Rémarde, de l'Yvette et de la Bièvre. Ce ne peut être un hasard qui a rogné de façon si caractéristique le pays parisien. Les limites de l'ancien diocèse expriment peut-être

l'état de dépendance où se trouvaient les Parisiens à l'égard des Bellovaques, des Suëssions, des Carnutes et des Sénons².

« Ce pays, assis sur les deux rives de la Seine, bastion du peuple celte en terre belge, devait être l'objet des ambitions des voisins puissants qui convoitaient l'empire de la basse Seine, et voulaient s'assurer le libre accès de la Celtique ou du Belgium. Son histoire, que nous ignorons fut certainement celle de leurs rivalités. Dans cette lutte, les Sénons, à la vieille puissance, l'emportèrent enfin. Ils furent, sinon de tout temps, du moins en dernier lieu, les maîtres de la région. Au moment de la conquête romaine, il n'y avait pas longtemps qu'ils avaient été les associés politiques des Parisiens. D'un peuple fort qui commandait la grande route à un peuple faible placé sur le passage de cette voie, les relations ne pouvaient guère avoir le caractère d'une libre alliance. Ce fut une sujétion déguisée, un protectorat forcé que subirent les Parisiens. Ils furent aux Sénons ce qu'étaient les Rèmes aux Suëssions, de véritables clients, et durent supporter la tutelle politique des Sénons, parce qu'ils étaient tributaires de la haute Seine³. »

VII. LA FORMATION DU CIRQUE DE PARIS. — A une date qu'il est impossible de déterminer, la Seine occupait encore tout l'espace où Paris s'étale de nos jours, puis les eaux se retirèrent petit à petit laissant la plaine se former, et ensuite s'affermir et se dessiner l'île de Lutèce. A un moment donné, il est possible d'entrevoir le cours du fleuve dessinant une large courbe, se butant au promontoire d'Ivry et relancé contre les coteaux du nord de Paris: Belleville, Montmartre et Chaillot. Le courant dégarnissait la rive, fouillant les sables, minant les gypses, creusant tout ce qui était trop peu solide pour lui résister et formant des vallons importants qui séparent Montmartre de Belleville et de Chaillot, le pas de la Chapelle et le col de Monceau. La rive convexe, plus épargnée par le courant, recevait des apports d'alluvions de graviers et de sablons. Le sol descendait en pente douce depuis la Montagne Sainte-Geneviève et aboutissait aux grands boulevards actuels qui suivent le tracé de l'ancien lit. Si l'on trace, à partir de la place du Châtelet deux lignes, l'une dans la direction approximative Nord-Sud, l'autre dans la direction approximative Est-Ouest, on s'aperçoit de l'abaissement progressif du sol naturel vers les grands boulevards. Dans la première direction (Châtelet-angle du boulevard Poissonnière et de la rue Montmartre) le niveau du sol actuel à la place Sainte-Opportune est à 35 m. 48, le niveau supérieur du sol de limon à 34 m. 08, le niveau supérieur du sol de sable à 33 m. 58. Plus au Nord, à l'entrée de la rue des Petits-Carreaux, les trois chiffres correspondants aux précédents, sont 33 m. 58; 31 m. 98; 31 m. 48; au coin de cette dernière rue et de la rue Réaumur: 33 m. 18; 31 m. 23; 30 m. 83. Dans la seconde direction on relève des chiffres analogues d'où il résulte que le sol actuel, le sol de limon du Marais, le sol de sable descendent en pente douce vers le Nord et l'Ouest⁴.

Un phénomène naturel sur l'importance duquel nous ne sommes pas renseignés entraîna un changement dans le régime du fleuve, tout près et en amont de Paris; en conséquence, la Seine adopta une nouvelle direction. Elle continua de couler au pied de Montmartre, mais sans abandonner ce lit elle s'en créa un autre, coupant court à travers la basse plaine de graviers déposés par

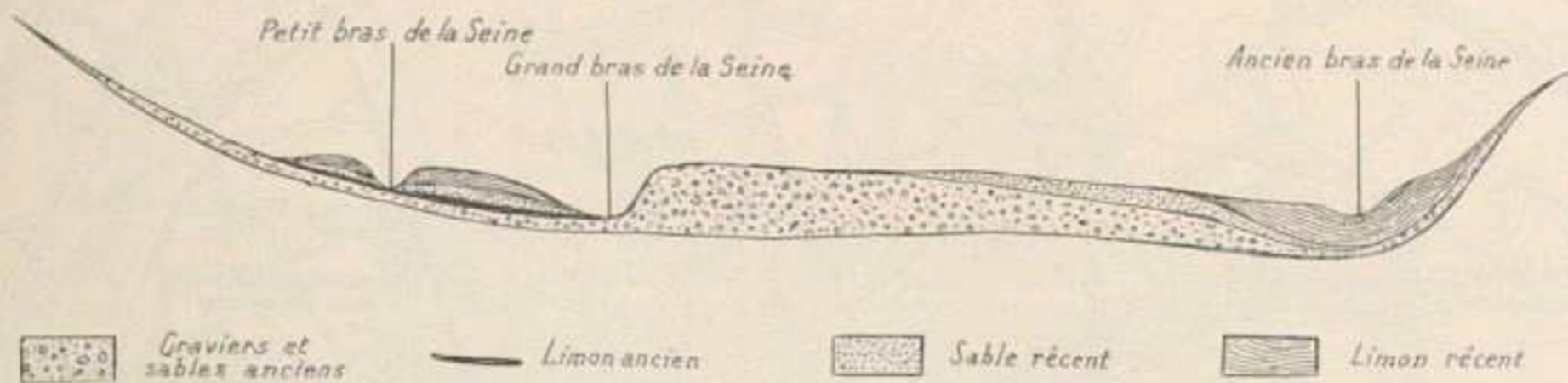
¹ C. Jullian, *A propos des Suëssions*, dans *Revue des études anc.*, 1903, p. 31-32; il admet le rattachement des Meldes aux Suëssions. — ² Peut-être la numismatique vient-elle confirmer cette hypothèse. Alors que les monnaies parisiennes sortent si peu de leur terre d'origine, que c'est justement leur présence presque exclusive chez elle qui

permet de les identifier, le Parisis abonde en monnaies gauloises étrangères; 56 de ces pièces trouvées presque toutes à Lutèce même sont conservées au Cabinet des médailles. — ³ F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, p. 8-9. — ⁴ On trouvera toutes les mensurations dans F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, p. 12, note 1.

la vieille rivière. Désormais la Seine eut deux bras importants, dont l'un était presque la corde du grand arc que décrivait l'ancien bras.

Dans ces deux lits, le fleuve plus calme déposait un sable fin, et, dans ses périodes de débordement, il étendait sur ses rives basses des couches d'une argile noire et bleue, souvent tourbeuse, des couches de limon blanc et jaunâtre, terres imperméables, dont les bords venaient se terminer en biseau sur le premier sous-sol perméable de graviers et de sables bouillants (fig. 9775). Le bras le plus important était celui du Sud, dont les premiers dépôts sont peut-être moins vaseux. Sa pente était plus rapide, puisque son cours était moins long. Il frappait le côté oriental de la Montagne Sainte-Geneviève que la Bièvre érodait déjà; puis le courant, passant à la rive droite, approfondissait la Grève, où il taillait presque à pic les flancs du gravier ancien, cependant que l'alluvionnement recommençait quelque cent mètres en aval sur la rive gauche, où les graviers remaniés se déposaient, recouverts ensuite de ces couches

plaine basse était exposée à des inondations qui, en se retirant, avaient laissé des dépôts; mais le fleuve qui ignorait la gêne des quais pouvait décharger son trop-plein dans le lit du Nord, ou bien même il s'épandait sur toute la plaine. Celle-ci, de nature marécageuse, et par moments inondée, était aussi peu favorable que possible à l'habitation. Seuls les « monceaux » de gravier étaient à l'abri de toute surprise et offraient l'avantage d'un terrain sec. A l'époque romaine, qui avait préféré installer des maisons sur la Montagne Sainte-Geneviève, les premiers groupements s'établirent sur ces monceaux, sous le patronage d'une église ou d'une abbaye: Saint-Gervais, Saint-Paul, Saint-Martin, sur la rive droite; Saint-Vincent (devenu Saint-Germain-des-Prés) sur la rive gauche. C'est de ces points que commença l'aménagement du sol, que l'on constitua le « Champ », les « Champeaux », la « Couture » ou « Culture », les « Courtilles » à la place du « Marais ». Mais à l'époque romaine déjà, les routes s'aiderent de ces talus pour franchir le marais. La voie de Senlis et de



9775. — Coupe schématique du Sud au Nord à travers la plaine de Paris. D'après F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, p. 13, fig. 7.

argilo-tourbeuses qui descendent en pente douce du sud-est au nord-est de l'île actuelle de la Cité¹. Ce dépôt, qui forme d'abord une bande étroite, s'élargit à mesure qu'on descend le fleuve, sur le flanc occidental de la Montagne Sainte-Geneviève, et s'étale, tout à fait à l'abri du courant, dans la plaine de Grenelle². » Quand la Seine raccourcit son méandre, elle se fraya une large route par la région de la Cité dont elle enleva en partie les limons et quand le creusement fut assez avancé une nouvelle période d'alluvionnement commença. Tandis que le fleuve portait l'effort de son courant sur la région où s'élève aujourd'hui l'Hôtel-de-ville, il déposait un peu en aval sur la rive gauche, dans l'anse voisine du Tribunal de commerce actuel, les sables remaniés qu'il venait d'enlever à la rive droite, puis il la recouvrit de nouveaux limons argileux, véritables dépôts de marécages³.

VIII. LA PLAINE ET LES MONCEAUX. — Les coteaux parisiens ont perdu quelque chose de leur âpreté, la plaine a subi des transformations plus marquées depuis l'époque gauloise. Aujourd'hui, ses points les plus bas sur l'ancien bras de Seine sont à 32 m. 5 et 32 m. 1. A l'Ouest, son altitude moyenne est de 34 mètres, à l'Est, de 36 mètres au long de la Seine. Quelques endroits au Nord-Est et au Nord atteignent 38 et 40 mètres; le point culminant, près de la porte Saint-Denis est à 42 mètres. Mais c'est là un sol artificiel, fort exhaussé, inégalement suivant les lieux.

Le sol de la plaine parisienne n'était pas partout constitué de même : limons, graviers, argiles. Cette

Rouen, amorcée sur la butte du pont Notre-Dame, se poursuivait sur la butte Saint-Martin avant de franchir en chaussée l'ancien lit de la Seine et de gagner le pas de la Chapelle. De même, les routes de l'Est passaient sur le monceau Saint-Gervais⁴ (fig. 9776).

IX. LA FORMATION DE LA CITÉ. — Le phénomène qui avait divisé le fleuve en deux artères se répéta et provoqua le creusement du petit bras. Peut-être fut-ce un déplacement du cours de la Bièvre, peut-être tout simplement une forte inondation; le résultat fut la création de l'île de la Cité qu'escortèrent d'autres îlots formés probablement de la même façon et à la même époque. Quand la Cité se trouva avoir émergé, le sol de Paris était constitué dans ses éléments essentiels (fig. 9777). « Or cet aperçu géologique permet d'imaginer la physionomie primitive d'un terrain dont les traits sont oblitérés sous les remblais d'époque historique, son relief naturel dont l'énergie disparaît à cause des travaux qui décapent sans cesse les rues, montueuses encore, du pourtour. Paris est comme un vaste amphithéâtre que la Montagne Sainte-Geneviève commande au Sud, dominant le fleuve de 35 mètres environ. Au Nord, les collines de Belleville, Montmartre et Chaillot ferment l'horizon à 120 mètres, 128 mètres et 69 mètres. Elles sont séparées par deux cols dont les points bas sont à 47 mètres et 53 mètres, véritables galeries d'accès à la plaine centrale de Paris. Sur la rive gauche de la Seine, la plaine parisienne formait entre le fleuve et la Montagne Sainte-Geneviève un cordon étroit de terrains marécageux. A l'est de la colline, la Bièvre

¹ Les fouilles de 1905-1906 pour l'établissement du métropolitain sous le Marché-aux-Fleurs, ont permis de retrouver le sol naturel respecté en plusieurs points avec sa couche de limon argileux, supérieure au sable. Le rapport de M. Vallet constate l'infléchissement de la couche de sable vers le fleuve; elle est de 32 m. 12 rue de la Vieille-Draperie, 31 m. ancienne rue Gervais-Laurent et plus rapide encore à

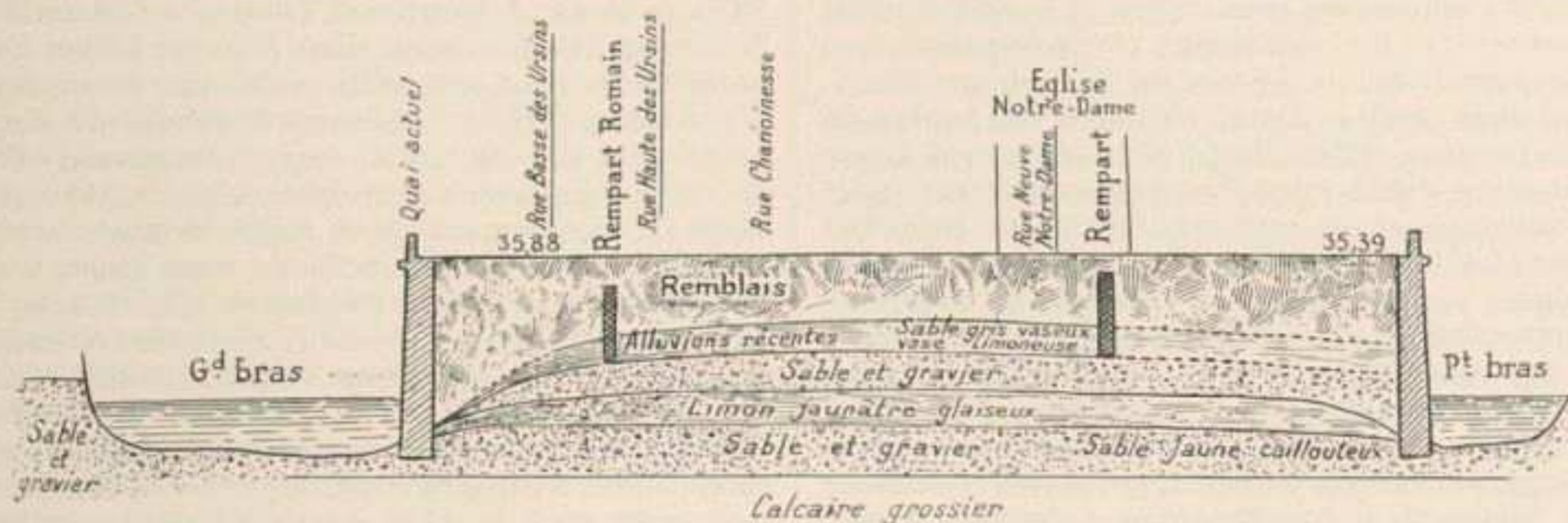
partir de ce point. Les fouilles exécutées en 1910, au boulevard du Palais, en face de la cour du Mal ont permis de repérer le niveau supérieur des sables au contact du limon argileux à 26 m. 95. — ² F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, p. 13-14. — ³ Id., *Paris à l'époque gallo-romaine*, t. I, p. 14, note. — ⁴ F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, p. 17.

nouveaux venus d'où qu'ils vissent et, de plus, cette île était avantageusement située, avec son cortège d'îlots et les découpures du sol produites par de petits bras de Seine qui n'existent plus. Ce fut le point que choisirent les premiers Parisiens pour y faire leur apprentissage de colonisation ayant à la fois à triompher du marais et du fleuve. La partie asséchée de l'île était trop exigüe pour porter et nourrir une agglomération nombreuse, il fallut peupler le marais. On a constaté dans les fouilles du Marché-aux-Fleurs, au-dessus des remblais romains, l'existence d'une très faible couche de matériaux brûlés, qu'on a retrouvée plusieurs fois sur divers points de l'île. Au-dessous, se trouvait un limon caractérisé par la présence, à sa partie supérieure de poteries gauloises. Ce niveau de débris calcinés doit donc correspondre à l'incendie de l'an 52 avant J.-C.

Ainsi, dès le temps de la conquête romaine, la région du Marché-aux-Fleurs avait des habitants. Or le

commerce. Quant à l'oratoire de bois de saint Martin, c'était peut-être une construction sur pilotis.

« Lutèce était située sur la ligne qui mène du col de la Chapelle à la Montagne Sainte-Geneviève. La route naturelle du Nord arrive sur le monceau du pont Notre-Dame, juste en face de l'île, et sur la rive gauche elle n'a plus qu'à gravir la côte abrupte mais courte de la Montagne Sainte-Geneviève pour se trouver immédiatement au niveau du plateau, en évitant le marécage de Grenelle à l'Ouest, de la Bièvre à l'Est. Or Lutèce était bien située sur le fleuve pour permettre un passage facile en cet endroit de passage nécessaire. Tandis qu'un peu en amont ou un peu en aval, il eût fallu, pour traverser la Seine, cheminer indirectement par deux îlots pour tomber sur la rive gauche en plein marécage, l'île de Lutèce permettait à une industrie encore peu audacieuse, à la fois de relayer son effort et de construire en deux parties seulement ce pont de bois qu'il eût été plus difficile de lancer d'une seule



9777. — Coupe schématique du Nord au Sud à travers les terrains naturels de l'île de la Cité, d'après Vacquer. D'après F.-G. de Pachère, *op. cit.*, p. 15, fig. 8.

limon à poteries gauloises y est fort marécageux, et, s'il faut en juger par la nature des terrains qui surmontent le remblai romain, tout ce canton de l'île fut, au Moyen Âge même, souvent submergé pendant de longues périodes. Il se prêtait si peu à l'habitat que l'épaisseur des matériaux romains y est très faible en comparaison de celle qu'ils atteignent au sud-est de l'île. Les premières constructions en place qui reposent directement sur le sol vierge sont de basse époque, puisque leurs murs renferment des pierres réemployées. Pareille observation a été faite dans les fouilles de la cour du Mai. Le quartier du Marché-aux-Fleurs et du Palais de Justice, en sa partie septentrionale, était donc peu favorable à l'habitat; et si les Gaulois de Lutèce l'ont peuplé, ils n'ont guère pu y vivre que sur palafittes. Grégoire de Tours¹ raconte qu'en 583, un incendie, parti du Petit-Pont, ravagea l'île, mais s'arrêta dans la région du Grand-Pont (pont Notre-Dame actuel) devant un oratoire en bois de saint Martin. L'évêque n'hésita pas à reconnaître ici un effet miraculeux de la puissance du saint. Il se peut pourtant que le feu se soit arrêté au voisinage du Grand-Pont parce qu'il arrivait en territoire de plus en plus marécageux, de moins en moins habité. Dans les fouilles, on a constaté que l'épaisseur de la couche d'incendie supérieure aux remblais romains diminuait à mesure qu'on se dirigeait vers le bas-fond situé sous le Tribunal de

venue. Lutèce doit son importance à sa situation en plein fleuve sur le passage d'une route. Sa croissance est liée aux progrès de la Seine et de cette route comme voie commerciale ou militaire².

La première lueur jetée sur ce Paris lointain nous vient de César³. Dans ses *Commentaires* sur la guerre des Gaules, il nous représente Lutèce, habitée par la peuplade gauloise des Parisiens, établie dans une île de la Seine et reliée par des ponts aux deux rives⁴. Il eut l'occasion de la connaître, voici comment.

L'an 54 avant notre ère, César avait ses quartiers d'hiver à *Samarobriua* (Amiens) où son service d'espionnage l'avertit d'un grand mécontentement chez les Belges, les Germains de la rive gauche, les Sénons et les Carnutes⁵; la situation lui parut assez menaçante pour qu'il transférât son quartier général d'Amiens à Lutèce⁶. César savait, sans doute, assez d'histoire contemporaine du pays qu'il occupait pour ne pas ignorer que les Parisiens n'entretenaient plus de rapports avec leurs anciens alliés les Sénons⁷. Il put croire qu'ils n'étaient pas les complices de leurs compatriotes⁸. Il ne garda pas longtemps cette illusion.

XI. LA BATAILLE DE LUTÈCE. — En l'an 52, les *Parisii* s'associèrent à la cause nationale représentée par Vercingétorix⁹. A cette époque nous pouvons tracer approximativement les limites du territoire des *Parisii* qui ne dépassait que d'assez peu celui du départ

de l'expédition de Labiénus et de la bataille de Lutèce, dans *ibid.*, l. VII, c. LVII-LXXII. — ² *Id.*, *ibid.*, l. V, c. LIII, 3. — ³ *Id.*, *ibid.*, l. V, c. LVI, 1; l. VI, c. II, 3. — ⁴ *Id.*, *ibid.*, l. VI, c. III, 4. — ⁵ *Id.*, *ibid.*, l. VI, c. III, 5: *Confines erant hi (Parisii) Senonibus civitatemque patrum memoria conjunxerant, sed ab hoc consilio a fuisse existimabantur.* — ⁶ *Id.*, *ibid.*, l. IV, c. III, 6.

¹ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VIII, c. XXXIII. — ² F.-G. de Pachère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, p. 19. — ³ M. Poete, *L'enfance de Paris. Formation et croissance de la ville des origines jusqu'au temps de Philippe-Auguste*, in-12, Paris, 1908, p. 14. — ⁴ Les textes où César parle des Parisiens et de Lutèce sont les suivants: *De bello gallico*, l. VI, c. III, 4, 5; l. VII, c. IV, 6; l. VII, c. LXXV, 3. Le récit

tement de la Seine tel qu'il existe de nos jours. Au Nord, il prenait fin vers Luzarches; au Midi, il comprenait Arpajon; à l'Est, il ne s'étendait pas au-delà des forêts de Sénart et de Bondy; à l'Ouest, il s'adossait aux collines de l'Hautil qui dominent le confluent de l'Oise et de la Seine. C'est sur l'étendue de ce territoire que la tribu parisienne pouvait lever une armée de 8 000 hommes¹, ce qui représente un chiffre de recrues dont n'approchaient pas d'autres *civitates*: Pictons, Bituriges, etc., maîtres de pays beaucoup plus vastes. De ce que le Parisis pouvait fournir un pourcentage plus élevé que celui de plusieurs autres tribus gauloises très nombreuses et prospères, il faut conclure que la population y avait une densité plus élevée que sur la plupart des autres points occupés par la population gauloise. Lutèce n'étant qu'une bourgade bloquée dans une île de 10 hectares de superficie, on peut induire que le gros de la tribu des *Parisii* était distribué dans les campagnes voisines d'où il tirait sa subsistance. Cette population était si peu et si mal soumise que César sentant la Gaule prête à se révolter résolut de ne pas perdre de temps. Le sort de la Gaule se concentra sur deux points: Paris, carrefour des routes du Nord, et Gergovie, citadelle du plateau Central. César commandait à dix légions; il entraîna six d'entre elles vers l'Auvergne et en confia quatre à son principal lieutenant Labiénus dont la campagne « fut un modèle de hardiesse et de bonheur² ». Celui-ci partit de Sens avec quatre légions et quelque cavalerie³; il descendit la rive gauche de l'Yonne et de la Seine⁴ se dirigeant vers Lutèce⁵ dont la position stratégique ne pouvait qu'apparaître à un chef de cette haute valeur. Maître de ce point, il menaçait toutes les peuplades répandues entre la Seine et la Loire: Carnutes, Aulerques, Armoricaïns, en même temps il surveillait Belges, Bellovaques et Trévires. La position du carrefour parisien lui permettait cette double menace par la possession d'un nœud de routes exceptionnellement favorable et d'où pouvait dépendre la destinée militaire de la moitié de la Gaule. La croisée de voies fluviales, le terrain aplani et bas valaient autant sinon plus, pour le destin de la Gaule, que les hauts sommets des terres arvernes avec leurs citadelles imprenables.

De Sens, Labiénus se trouvait trop loin pour surveiller efficacement le Belgium⁶, cette circonstance n'aura pu que le confirmer dans son dessein de se rapprocher de Lutèce, en suivant la rive gauche de la Seine; mais « dès la sortie de Sens, il se trouvait en pays hostile. Personne n'obéissait plus à César au nord de la Seine. Dans l'île de Melun⁷, dans celle de Lutèce, des places fortes ennemies assuraient la jonction entre Celtes et Belges⁸. Des troupes nombreuses de combattants arrivaient de l'Ouest pour s'opposer à la marche du légat⁹. Si la blessure de Comm et l'orgueil militaire des Bellovaques retardaient la prise d'armes de la Belgique, elle avait en fait reconquis l'indépendance. Labiénus avait à refaire toute l'œuvre des cinq années précédentes. Pour aller plus vite, il

évita Melun et arriva devant l'Essonne, où commençait le territoire des *Parisii*¹⁰. L'armée des confédérés s'était donné pour chef l'aulerque Camulogène; et ce vieux routier, solide, avisé, décidé, commandant à de fort braves soldats, n'était point un adversaire à dédaigner. Il avait pris position derrière les marais de l'Essonne qui coupaient la route de la rive gauche, et il y attendait Labiénus¹¹. Nous venons de citer C. Jullian et cette première partie de la campagne de Labiénus ne comporte pas les mêmes difficultés, à peu près insolubles, que celles de la période qui va suivre et dont la possession de Paris était l'enjeu. La bibliographie du sujet suffirait à elle seule à montrer l'intérêt qu'on n'a cessé d'y attacher depuis la renaissance des études historiques au XVII^e siècle.

Dom Felibien, *Hist. de la ville de Paris*, t. I, 1725, p. 12-13; D'Anville, *Éclaircissements*, 1741; J. Lebeuf, *Recueil de divers écrits pour servir à l'éclaircissement de l'hist. de France*, t. II, p. 142; Dulaure, *Hist. de Paris*, 1856, p. 41-43; J. Quicherat, *Du lieu de la bataille entre Labiénus et les Parisiens*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. XXI, 1852, p. 384-432; *Revue archéol.*, t. II, 1858, p. 115 sq.; *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. I, p. 207-233; F. Caignard de Sauley, *La première bataille de Paris*, dans *Revue contemporaine*, t. II, 1858, p. 707-724; Ch. Lenormant, *Note sur la bataille livrée par Labiénus sous les murs de Paris*, dans *Revue archéol.*, t. II, 1861, p. 265-290; Napoléon III, *Hist. de Jules César*, t. II, 1862, p. 245-249; Ern. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 689-690; Carra de Vaux, *Expédition de Labiénus, lieutenant de César, contre Lutèce, oppidum Parisiorum. Siège de Paris. Nouvelle étude*, dans *L'Investigateur*, sept.-oct. 1876 et tiré à part in-8°, Amiens, 1876, soutient la thèse de Dulaure qui plaçait *Agedicum* (Sens) à Provins, à droite de la Seine; H. Houssaye, *Le premier siège de Paris*, in-8°, Paris, 1876; De Genouilhac, *Paris à travers les siècles*, in-8°, Paris, 1878, t. I, p. 5-7; V. Dufour, *Jules César sur les hauteurs de Romainville*, dans *Bull. de la Soc. d'hist. de Paris et de l'île de France*, t. VIII, 1881, p. 153-157, 162-163; Monnier, *Vercingétorix et l'indépendance gauloise*, 2^e édit., Paris, 1883, p. 145 sq.; De Menorval, *Paris depuis ses origines jusqu'à nos jours*, in-8°, t. I, Paris, 1889, p. 19-29; H. Sieglerschmidt, *La bataille de Paris en l'an 52 avant notre ère*, dans *Revue archéol.*, t. II, 1905, p. 257-271; Ad. Blanchet, *Remarques sur la bataille de Paris l'an 52 avant notre ère*, dans *ibid.*, t. I, 1906, p. 173-176; Seymour de Ricci, *La bataille de Paris*, dans *ibid.*, t. II, 1906, p. 209-210; Rice Holmes, *Ancient Britain*, 1907; C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, t. III, 1909, p. 460-465; F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, in-4°, Paris, 1912, p. 2-3; A. Maillard, *Expédition du général romain Labiénus contre Lutèce, en l'an 52 avant J.-C. — Étude apportant une solution entièrement nouvelle au problème de l'emplacement du camp et du lieu de la bataille*, in-12, Paris, 1931.

Ce dernier ouvrage, dont il faut tenir compte assu-

¹ Id., *ibid.*, l. VII, c. LXXV, 3. — ² C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, in-8°, t. III, Paris, 1909, p. 460. — ³ César, *De bello gall.*, l. VII, c. XXXIV, 2. — ⁴ Id., *ibid.*, l. VII, c. LVII, 1; LVIII, 1. — ⁵ Id., *ibid.*, l. VII, c. XXXIV, 2; CLXVII, 2. — ⁶ Id., *ibid.*, l. VII, c. LIX, 2. — ⁷ Les manuscrits des *Commentaires*, l. VII, c. LVIII, 2; LVIII, 6; LX, 1; LX, 5, hésitent entre *Metiosedum*, *Mellosedum*, *Metiosedem*, *Meliosedum* et *Mellodunum*, *Melledunum*, *Melodunum*, *Mecloed[u]num*, *Metclod[u]num*; le nom primitif de la localité semble avoir été *Mellosedum*; mais F. de Sauley, Napoléon III et H. Sieglerschmidt ont voulu que *Metiosedum* fût Meudon et non Melun; or Meudon ne peut dériver de *Metiosedum* et rien ne s'oppose à ce que *Metiosedum* (ou *Mellosedum*) soit Melun. On a même trouvé à Melun, en 1864, une inscription latine où se lisent les lettres...

OSEDI... (*Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 3012). Enfin, il y a l'*Itinéraire* d'Antonin qui donne *Melledum* et *Mecledum* et Grégoire de Tours, *Methodonense* ou *Mecledonense castrum*, ce qui montre que la forme habituelle *Mellodunum* et *Mellodanum* n'est pas la forme régulière, celle qu'on trouve habituellement au Moyen Age et qu'on a été, à cette époque prendre dans les *Commentaires* de César. Cf. O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, p. 443-443; Seymour de Ricci, *La bataille de Paris*, dans *Revue archéol.*, 1906, p. 209-210. — ⁸ César, *De bello gallico*, l. VII, c. LVII, 1; LVIII, 2-5. A Melun les ponts avaient été coupés, *ibid.*, l. VII, c. LVIII, 5. — ⁹ Id., *ibid.*, l. VII, c. LVII, 2. — ¹⁰ C'est là, par le travers de Corbell, que C. Jullian place le *perpetuam paludem*, l. VII, c. LVII, 4. — ¹¹ Id., *ibid.*, l. VII, c. LVII, 4. Sur la colline au nord d'Essonne?

rement, ne consent pas à placer la Seine entre les deux camps romain et gaulois; l'avenir dira peut-être un jour s'il faut lui donner raison, mais nous croyons devoir continuer à suivre l'opinion très prudente de C. Jullian. D'après celui-ci, Labiénus ne se résigna pas à se laisser arrêter par le double obstacle du marécage et de l'armée gauloise, il tenta de se procurer un passage à l'aide de fascines, de bois et de terre¹. « Puis l'entreprise paraissant trop longue, il décampa dans la nuit, revint à la hauteur de Melun, fit main basse sur cinquante bateaux², les chargea d'hommes, enleva la bourgade, rétablit les passages, transporta son armée sur la rive droite, et de nouveau revint vers Lutèce³. Camulogène déguerpit à son tour, et se porta par la rive gauche à la rencontre de son ennemi. Tous les deux se retrouvèrent en face l'un de l'autre à la hauteur de Paris⁴. Le Gaulois avait fait brûler la ville, détruire les ponts⁵; pour le Romain ce ne fut plus un marécage à franchir, mais un grand fleuve.

« Où Labiénus établit-il son camp? Il semble que ce soit le long du fleuve⁶. On a peine à croire que ce ne soit pas sur un terrain sec et un peu élevé et on doute qu'il ait laissé l'île entre lui et Camulogène. Qu'il ne faille pas cependant s'éloigner de l'île pour chercher l'emplacement, c'est ce qui semble résulter du texte : (*Galli*) *ad ripas Sequanae e regione Luteciae contra Labieni castra considunt*⁷. C. Jullian incline donc pour Saint-Germain-l'Auxerrois et ses abords, Camulogène campant en face, du côté de Saint-Germain-des-Prés⁸; d'autres ont proposé divers emplacements.

« Ce qui aggrava le péril de Labiénus, c'est que sur ses flancs, les Bellovaques prirent les armes⁹, et que, de Gergovie et de César, lui arrivèrent de mauvaises nouvelles, et peut-être l'ordre de revenir. Il fallait donc regagner Sens. Le légat jugea la chose impossible par la rive droite, sous la menace des Belges¹⁰, et il se résolut à mettre le fleuve entre eux et lui, au risque d'une bataille avec Camulogène.

« Mais il importait au moins d'éviter que la rencontre eût lieu pendant le passage de la Seine. Labiénus recourut aux moyens classiques pour le cacher à son adversaire. Une nuit, laissant dans son camp cinq cohortes¹¹, il en expédia cinq autres en amont, le long de la berge, accompagnées de bagages, escortées de barques, qui remontaient le fleuve et tout ce monde, soldats et matelots, faisant grand tapage¹². Pendant ce temps, la flottille venue de Melun descendait sans bruit et s'arrêtait à quatre milles en aval¹³ (au Point-du-Jour), où elle était rejointe par Labiénus et par le gros de l'armée, marchant dans un profond silence¹⁴. La traversée commença aussitôt; une tempête, qui se leva au petit jour, couvrit la rumeur du passage¹⁵. Mais Camulogène ne fut dupe qu'à demi. Il avait disposé des sentinelles le long du fleuve; et, si les Romains en égorgèrent quelques-unes, il en resta assez pour donner l'alarme¹⁶. Le chef comprit que le fracas

d'amont n'était qu'une feinte : il laissa seulement quelques hommes pour surveiller les cohortes du camp et du haut du fleuve il se porta avec son armée à la rencontre des Romains¹⁷.

« Au soleil levant, les légions, à peine débarquées, aperçurent l'ennemi¹⁸ (dans la plaine de Grenelle?¹⁹). Le temps de dire quelques mots aux soldats, et Labiénus donna le signal du combat. A droite, la VII^e légion mit en fuite l'ennemi au premier choc; à gauche, la XII^e, plus jeune et qui affrontait Camulogène, ne réussit qu'à renverser les premiers rangs à coups de javelots; les autres ne bronchèrent pas. Il fallut attendre le secours de la VII^e, qui prit les Gaulois à revers. Aucun, cependant ne lâcha pied, et tous, Camulogène avec eux, se firent tuer jusqu'au dernier²⁰. Il y eut encore à détruire les détachements que le chef avait gardés derrière lui et qui s'étaient retranchés sur une hauteur (Montparnasse?)²¹; mais on laissa ceux qui s'enfuirent gagner les bois et les collines des environs, et on se hâta de revenir à Sens²². C'est à tort que Dion parle d'une occupation de Lutèce²³. »

XII. LE TERROIR PARISIEN. — « Je ne suis pas sûr, disait Camille Jullian, que la conquête romaine n'ait pas enrayé plutôt qu'aidé la fortune de Paris. Si la Gaule fût demeurée libre, comme elle correspondait à la France, Paris, tôt ou tard, serait devenu une métropole : car ce qui fait sa force, c'est précisément qu'il est au milieu de routes de France, qu'il sert surtout à la France, lui prête l'appui de sa force militaire et de son carrefour souverain, qu'il travaille plus qu'aucune autre ville, à mélanger les rivières de la patrie, à concentrer ses hommes, à échanger ses marchandises [et ses idées]. Entre Paris et la France la solidarité était inévitable. Mais, par là même, les Romains étaient moins intéressés à voir grandir Lutèce. Ils voulaient pour la Gaule une capitale qui fût plus près du Midi et de la Méditerranée, plus voisine des Alpes et de l'Italie, plus à même de surveiller le Rhin et sa frontière; et c'est pour cela qu'ils lui ont donné Lyon comme centre politique et religieux (voir *Dictionn.*, t. x, au mot LYON). Ces nécessités d'empire et de frontière ont également fait que les empereurs ont placé, non loin du Rhin, les chefs-lieux administratifs des provinces du Nord, Reims et Trèves. Pour Paris, ils n'ont rien fait de ce genre. Ils ont laissé la ville à elle-même. Elle n'en a pas moins travaillé beaucoup, et dans la manière que lui avaient depuis longtemps indiquée Gaulois ou Ligures.

« La vie agricole continua à s'y développer. Toutes les terres de collines et de plateaux étaient réparties en de vastes biens-fonds, grands chacun de plusieurs milliers d'hectares, dont les communes suburbaines ne sont aujourd'hui que les héritières : Issy, Passy, Ivry, Bercy, Antony, et cent bourgades semblables sont autant d'anciennes villas de seigneurs gallo-romains, elles conservent leurs noms, qu'il est facile de retrouver sous la forme moderne (Antony, *Antoniacus*, villa d'un Antonius); l'église du lieu indique souvent le point où

Le Point-du-Jour (Napoléon III, p. 325; C. Jullian, p. 463); le moulin de Javel; Auteuil; la pointe aval de l'île Seguin; le pont de Grenelle; Issy ou Vaugirard, Neuilly, Vitry ou Ivry, etc., enfin A. Maillart propose « la traversée de la Seine entre le pont de Passy et le pont de Grenelle. — ¹⁴ Id., *ibid.*, l. VII, c. LX, 4; LXI, 1. — ¹⁵ Id., *ibid.*, l. VII, c. LX, 1-2. — ¹⁶ Id., *ibid.*, l. VII, c. LXI, 1-3. — ¹⁷ Id., *ibid.*, l. VII, c. LXI, 4, 5; LXII, 1. — ¹⁸ Id., *ibid.*, l. VII, c. LXII, 1. — ¹⁹ De Sauley, p. 33; Houssaye, p. 67; Jullian, p. 464 : Sans doute le dos appuyé aux hauteurs de Vaugirard; A. Maillart, p. 58 : « Les Romains avaient devant eux, à environ 2 kilomètres, des petites collines; de nos jours on les appelle les hauteurs de Vaugirard ». — ²⁰ *De bello gallico*, l. VII, c. LXII, 2-7. — ²¹ Vaugirard (Napoléon III, p. 327, Houssaye, p. 67). Montrouge (De Sauley, p. 34). — ²² *De bello gallico*, l. VII, c. LXII, 9-10. — ²³ Dion, *Hist.*, l. XL, c. XXXVII, 4; C. Jullian, *op. cit.*, p. 463-465.

¹ *De bello gallico*, l. VII, c. LVIII, 1. A la hauteur de l'église d'Essonnes. — ² Id., *ibid.*, l. VII, c. LVIII, 2-3. — ³ Id., *ibid.*, l. VII, c. LVIII, 4-5. César ne parle que de la réfection d'un pont, sans doute celui de la rive droite. — ⁴ Id., *ibid.*, l. VII, c. LVIII, 5-6. — ⁵ Id., *ibid.*, l. VII, c. LVIII, 6 : un sur chaque bras de la Seine. — ⁶ Id., *ibid.*, l. VII, c. LVIII, 6; LX, 1-4. — ⁷ Id., *ibid.*, l. VII, c. LVIII, 6. — ⁸ C'est là que campèrent les Normands en 885; sur ce point les opinions varient : H. Houssaye tient pour l'hôtel de ville, p. 41; V. Dufour, *Jules César sur la hauteur de Romainville*; V. Duruy adopte cette opinion; J. Quicherat tient pour Créteil, *op. cit.*, p. 225; Clarke en 1712 et Maillart, 1931, font arriver Labiénus, l'un par la rive gauche, l'autre par la rive droite. — ⁹ *De bello gallico*, l. VII, c. L, 2, 5. — ¹⁰ La route de la rive droite était peut-être coupée. — ¹¹ *De bello gallico*, l. VII, c. LX, 2; LXI, 5. — ¹² Id., *ibid.*, l. VII, c. LX, 3-4; LXI, 3, 5. — ¹³ Id., *ibid.*, l. VII, c. LX, 1.

s'élevait le château du maître; près d'elle, on peut encore apercevoir la source qui égayaient la résidence: et avec les cultures qui encadrent, ou plutôt qui encadraient ces villages, les lignes de bois qui fermaient leur territoire, on peut revoir par la pensée le grand domaine disparu. Chacun d'eux était l'organe d'une exploitation régulière et intensive du sol parisien.

« Le blé cessa d'être la culture essentielle de ce terroir. Il subit la concurrence de la vigne, beaucoup plus rémunératrice. Cette lutte entre les deux est d'ailleurs une loi presque fatale en terre de France. Nous en voyons, dans le Bordelais, les passionnantes alternatives. Elle dut, il y a dix-huit siècles, agiter les agriculteurs parisiens et préoccuper même les intendants de l'empire. La vigne s'installa surtout au rebord des plateaux, sur le penchant des coteaux, du moins en vue du midi et du couchant. Toute cette ligne de hauteurs qui s'arc-boute au nord-ouest, de la fin des bois de Saint-Cloud aux anciennes garennes de Bois-Colombes et les pentes d'Argenteuil, et les terres ensoleillées de Chanteloup et bien d'autres, je crois bien que dès les Romains, lorsque les empereurs le permirent, les vignes les escaladèrent en conquérantes. C'est sans doute le vin de ces crus qu'a célébré l'empereur Julien, le premier homme à nous connu qui ait fredonné la chanson de Suresnes, ou son équivalent.

« Ne rions pas à propos de cette chanson. Elle est l'écho qui s'affaiblit d'une grande gloire du sol parisien. Refrain de chanson, survivance d'une grandeur disparue. Autant que le blé, il y a cent ans et bien longtemps au-delà, le vin était une des richesses du terroir parisien. Sauf dans le rayonnement des communes fromentières du Nord, il avait, presque partout, opprimé les céréales. Et c'est peut-être, ce prestige de la vigne, ce que les Romains ont apporté de plus franchement nouveau à l'activité parisienne.

« Il faut toujours, quand on fait l'histoire de ce passé de Paris, insister sur ces questions agricoles. Aujourd'hui devant la marée triomphante des usines et des maisons ouvrières, nous oublions que la fortune primitive de Paris lui est venue en grande partie de ses champs. Les vigneron de Puteaux, qui se souvient d'eux de nos jours? Il n'y a cependant qu'un peu plus d'un demi-siècle qu'ils ont commencé à disparaître. Au temps de la Révolution, lorsqu'on cherche des armoiries pour la commune de Puteaux (car les hommes d'alors, à la façon des anciens, aimaient le symbole), on ne trouva rien de mieux que l'épi et la grappe. Cérès et Bacchus; l'un venait de la Gaule et l'autre venait de Rome.

« D'autres cultures, évidemment, s'ajoutaient à l'une et à l'autre; nous parlons de l'époque des empereurs. On avait des figuiers que, l'hiver, on recouvrait de paillasons; cela, peut-on dire, annonçait les arboriculteurs d'aujourd'hui. Les forêts des environs ne servaient pas seulement à la chasse: certains indices font croire qu'on y avait ménagé, à l'intérieur, d'assez vastes clairières où s'abritaient des troupeaux. D'ailleurs, le bois de Boulogne et d'autres, avec leurs chênes et leurs hêtres, fournissaient d'abondantes glandées aux porcs si chers à tous les anciens. Ce Parisis offrait aux possesseurs de domaines les ressources les plus variées¹ »

XIII. LA ROUTE FLUVIALE DE LA SEINE. — Les Parisiens, au point de vue politique, n'étaient pas

¹ C. Jullian, *Les origines de Paris capitale*, dans *Revue de Paris*, XIX^e année, t. vi, 1912, p. 556-558. — ² Le Roy, *Dissert. sur l'orig. de l'hôtel de ville de Paris*, dans Félibien, *Hist. de Paris*, t. 1. — ³ E. Picarda, *Les marchands de l'eau, Hanse parisienne et compagnie française*, in-8^o, Paris, 1901, p. 15. — ⁴ Sur le rôle d'utilité publique des corporations romaines, en particulier nautes et naviculaires, cf. J.-P. Waltzing, *Étude hist. sur les corporations professionnelles chez les Romains*, t. 1, 1895, p. 114-160; t. II,

libres mais sujets. Ils possédaient une administration locale qu'ils entretenaient jalousement, on peut le croire, mais qui pouvait leur être enlevée, n'étant garantie dans son existence et son intégrité par aucun traité. En tout ceci ils dépendaient du gouverneur romain de la Lyonnaise et acquittaient un tribut.

Le commerce de Seine prit du développement à l'époque gallo-romaine, malgré l'inconvénient de ses trop nombreux méandres, et donna naissance à des villes prospères telles que Lillebonne et Rouen. Paris avait le droit de réclamer sa part dans cette prospérité, c'est ce que prouve l'inscription célèbre, trouvée en 1711, dont nous avons déjà parlé et dont il sera question encore, inscription désignée sous le nom d'autel des nautes parisiens. Leur corporation avait son siège à Lutèce, elle groupait les bateliers de la région parisienne et devait exercer une large influence locale. Toutefois il n'y a pas lieu de la rattacher à la corporation médiévale des marchands de l'eau²; la première avait pour objet le commerce, la seconde exerçait la police de l'eau³. A Paris, le collège des bateliers était assez fortuné pour offrir un présent à l'empereur, élever un autel sculpté; c'est là ce qu'on entendait par *publice posuerunt*, c'est-à-dire *ex re publica sua*, aux frais de son trésor particulier. De plus, au I^{er} siècle de notre ère, les *nautæ Parisiaci* n'étaient pas attachés au service de la seule Lutèce, mais de toute la *civitas* et par conséquent la corporation groupait les nautes de la Seine, de la basse Oise et de la basse Marne, qui tenaient leurs assises à Lutèce. « Mais une association de nautes n'avait pas seulement pour but de servir des intérêts privés ou locaux. L'empire, qui l'autorisait, lui créait des devoirs⁴. Du moment qu'ils existaient, les bateliers parisiens avaient un rôle d'utilité publique. C'étaient des convoyeurs d'État sur la route de Seine. Sans doute, on est porté à s'exagérer leur importance, dans l'ignorance où nous sommes d'autres corporations de nautes qui devaient certainement exister sur le fleuve et limiter leur champ d'action. On ne peut nier que leur mission publique les enrôlait dans ce vaste système de corporations fluviales et maritimes qui faisaient en même temps leurs affaires propres et assuraient le service de l'annone romaine⁵. »

XIV. LE RÉSEAU ROUTIER DE LUTÈCE. — Lutèce, outre les avantages qu'elle tirait de sa position fluviale, était de plus un carrefour de routes. La *Table de Peutinger* et l'*Itinéraire* d'Antonin nous en montrent deux et l'*Itinéraire* seul, une troisième; enfin une quatrième est connue par la découverte d'une borne milliaire, d'autres encore sont indiquées par des documents à l'époque romaine.

Sur la rive droite de la Seine, une route doublait le fleuve, qui reliait Troyes à *Caracolinum*⁶, ville située à l'embouchure de la Seine. En amont de Paris, la première ville qu'on rencontrait était Melun (voir ce nom), située à 17 ou 18 lieues gauloises; le chiffre 18 donné par l'*Itinéraire* paraît plus exact. Le tracé de cette route devait différer peu de celui de la route nationale de nos jours; elle entraînait dans le Parisis aux environs de Lieusaint⁷, desservait Villeneuve-Saint-Georges et Charenton où se trouvait un pont mentionné antérieurement à 888⁸. Cette route débouchait à Paris près du pont Notre-Dame, on l'y a retrouvée; dès le Moyen Âge, elle était jalonnée d'hôpitaux⁹. En

p. 3, 26-34. — ⁵ F.-G. de Pahtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, p. 23-24. — ⁶ Ern. Desjardins, *Géogr. de la Gaule d'après la carte de Peutinger*, p. 162-173. — ⁷ M. Prou, *Les monnaies méroving.*, in-8^o, Paris, 1892, p. 185-187. — ⁸ R. de Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris*, p. 70-71, n. 52. — ⁹ Le Grand, *Les maisons-Dieu et léproseries du diocèse de Paris au XIV^e siècle*, dans *Mémoires de la Société historique de Paris et de l'Île-de-France*, t. xxv, 1898, p. 86.

aval de Paris, la route conduisait à Pontoise (*Briva Isaræ*), éloigné de 15 lieues gauloises¹. Après avoir suivi quelque temps la route de Senlis par la rue et le faubourg Saint-Martin jusqu'au carrefour de Château-Landon, elle passait à Saint-Denis (*Catulliacus*)² sur le passage actuel de la rue Catullienne, près de l'église de Saint-Denis de l'Estrée (la *Strada*)³. De là, après un crochet au nord du lac d'Enghien, elle desservait Ermont⁴ et se prolongeait en ligne droite dans la direction de l'Oise.

Une autre voie romaine reliait directement Lutèce à Orléans, distante de 47 lieues gauloises, soit 104 kilomètres et demi; c'est la route actuelle de Paris à Orléans. Après avoir traversé l'Orge, elle arrivait à Châtres (Arpajon) et le parcours en était marqué par des hôtels-Dieu à Bourg-la-Reine, Châtres, Montlhéry et Longjumeau; à Paris, cette route servait de limite entre les anciens villages de Gentilly et de Montrouge; elle entrait dans Lutèce par la rue de la Tombe-Issoire, le faubourg Saint-Jacques et la rue du même nom.

Ces deux routes sont les seules que fasse connaître la *Table* de Peutinger qui n'indique aucune route de Lutèce aux villes du Nord. S'ensuit-il qu'il n'existait dans cette direction que de simples chemins de médiocre importance? Ou bien Lutèce vivait-elle à l'écart de cette région qui jouissait alors d'une véritable prospérité commerciale? Ou enfin est-ce un oubli, assez peu vraisemblable, il faut le reconnaître? On ne peut toutefois passer sous silence la route de Troyes à Rouen qui faisait un crochet pour passer à Lutèce.

L'*Itinéraire* d'Antonin, au III^e siècle, indique d'autres routes et nous fait voir Lutèce comme tête d'un chemin qui se dirige vers Autun par Orléans, Briare, Nevers et Decize, moins dangereux que la voie qui passe à Saulieu, Avallon et Auxerre. Lorsqu'en 585, le roi Gontran se rend de Chalon-sur-Saône, à Paris, il passe par Nevers et Orléans.

Le même document nous fait connaître, sur la rive gauche de la Seine, une voie qui part de Lutèce, passe à Dreux et à Évreux et gagne Rouen. Entre Lutèce et Dreux cette route passe à *Diodurum* (Djoduro, Iodro, Jorre, Jouarre et aujourd'hui Jouars), mais on n'a relevé sa trace nulle part ailleurs.

C'est encore l'*Itinéraire* qui nous indique une voie de Paris à Beauvais par Pontoise (*Briva Isaræ*) et *Petromantalum*, localité située entre Banthelu et Saint-Gervais, près Magny-en-Vexin. La situation de *Petromantalum* se trouve sur la route de Rouen à Paris et la *Table* de Peutinger la signale au carrefour des routes de Rouen-Beauvais et de Rouen-Paris, qui se confondent depuis Rouen jusqu'à cette localité. La route de Lutèce à Beauvais n'est pas une voie nouvelle et directe, c'est un chemin formé de deux tronçons déjà portés sur la *Table* de Peutinger. Lutèce est donc l'aboutissement de trois grands chemins qui la relient à Autun et à Rouen, et aussi à Beauvais, centre de routes qui communique directement avec Amiens.

On ne peut s'empêcher pourtant de remarquer combien le système routier de Lutèce, tel qu'il nous est révélé par les documents antiques est imparfait. Les voies fréquentées qui joignent Paris à ces grandes cités sont fort indirectes. Il faut pour aller d'Autun à Lutèce, suivre la route de Bourges jusqu'à Decize, puis la route latérale qui longe le coude de la Loire jusqu'à Orléans et de cette ville à Paris, au lieu de passer par Auxerre et Sens. De même le chemin de Rouen par Dreux et Évreux est fort indirect, villes qui se trouvent

dans la direction de Chartres à Rouen. Surtout l'itinéraire Lutèce-Beauvais est prolongé comme à plaisir: de Lutèce à *Petromantalum* on marche sur la route de Paris à Rouen, et de *Petromantalum*, à Beauvais, on se rabat sur la route de Rouen à Beauvais; c'est un supplément de 20 kilomètres qu'eût supprimé une route directe Lutèce-Beauvais.

Il existe un monument épigraphique qui n'a pas toute l'importance qu'on pourrait en attendre, c'est une borne milliaire découverte au cimetière Saint-Marcel, en 1874⁵. Une partie de l'inscription était encore intacte, mais plusieurs autres inscriptions plus anciennes se confondent avec celle du milliaire qui offre ainsi un véritable palimpseste épigraphique. « Non seulement on ne peut en déchiffrer les premiers textes, mais leurs vestiges gênent à tel point la lecture du dernier qu'en un endroit même, ils la rendent impossible⁶. » Voici le texte établi par Adr. de Longpérier et par O. Hirschfeld :

///V//////////V////////	V////C///
////N GAL·VAL	dN GAL VAL·
MAXIMINO	MAXIMINO
NOBIL·CAES	NOBIL CAES
A CIV·PAR	Λ CIV PAR
P. O//////////	R CC

[*D(omino) n(ostro) Gal(erio) Val(erio) Maximino nobil(issimo) Cæs(ari) a civ(itate) Par(isiorum) Ro[ton(agum)] (milliarium) primum*. E. Desjardins a pensé lire à la 1^{re} ligne un A et deux G G qui encadrent le V, ce qui donnerait AVGG (*Augustis*) et, à la fin de cette ligne, les lettres ET. A la ligne 6^e et dernière, les lettres RCV, en sorte qu'il faudrait lire :

Augustis) et D(omino) n(ostro) Gal(erio) Val(erio) Maximino nobil(issimo) Cæs(ari), a civ(itate) Par(isiorum) R(emos) centum et quinque millia (passuum).

E. Desjardins a conjecturé que cette 6^e ligne contenait le mot COS qui fut « rebouché » pour donner RCV et il explique *R(emos) CV* par la distance de Paris à Soissons et à Reims, voie « qui de Louvres à Soissons, ne figure sur aucun itinéraire et dont les vestiges, dit-il, se retrouvent aux abords de Soissons surtout... Cette voie... mesure cent cinq milles ou 155 kilomètres. » Mais Hirschfeld remarque que toute cette explication cloche parce qu'on lit sur la pierre CO et non CV et qu'en outre à cette époque on n'indiquait pas les distances par pas, mais par lieues. A. de Longpérier avait, de son côté, cru lire P.OT.

Cette inscription fut gravée sous le règne de Galerius Valerius Maximinus, qui est Maximin Daïa, lequel fut César entre le 1^{er} mai 305 et le 1^{er} janvier 308, et même au moment où il était seul César, par conséquent entre le 31 mars 307 et le 1^{er} janvier 308. Ce qui fait l'intérêt de cette date c'est que l'inscription rend témoignage de la construction ou de la réfection ou du réaménagement partiel de la route parisienne. D'autre part comme la *civ(itas) Par(isiorum)* désigne bien ici non pas le territoire entier de la *civitas* qui ne peut être le point de départ d'un comput milliaire, mais la ville même de Paris, on constate ainsi ce fait intéressant que Lutèce porte, dès l'année 307, le nom nouveau de *Civitas Parisiorum*.

La lecture P.OT de Longpérier est insoutenable, la lecture RCV de Desjardins l'est tout autant; il faut ici savoir se résoudre à ignorer. C'est la conclusion qui ressort des études consacrées à ce texte :

¹ Ern. Desjardins, *Géogr. de la Gaule*, p. 162. — ² *Passio SS. Dionysii, Rustici et Eleutherii*, dans *Monum. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. IV, p. 104, ligne 26. — ³ Félibien, *Hist. de l'abbaye royale de Saint-Denis*, in-fol., Paris, 1706, le plan. — ⁴ Ch. Magne, *Notice sur les fouilles de l'église*

d'Ermont, dans *Bull. hist. et phil. du comité des trav. hist.*, 1886, p. 414-419. — ⁵ Sic, F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, p. 28, tandis que le *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 8974 donne : *Rep. m. April. a. 1877*; conservé au musée Carnavalet. — ⁶ F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, p. 28.

A. de Longpérier, *Notice sur une borne milliaire de Paris*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, IV^e sér., t. v, 1877, p. 129-130, et dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. xxxi, 1^{re} part., 1884, p. 134; E. Desjardins, dans *Compt. rend. de l'Acad. des inscr.*, 24 et 31 oct. 1879, p. 260; *La borne milliaire de Paris*, dans *Revue archéol.*, nouv. sér., t. xxxix, 1880, p. 66-98, 146-160, 204-209 et pl.; Aug. Longnon, *Note sur les voies romaines de Paris à Reims*, dans *Revue archéol.*, 1880, p. 201-204; ces articles ont été repris dans le *Bull. de la Soc. d'hist. de Paris et de l'Île-de-France*, t. viii, 1881, p. 36-55; E. Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, t. iii, p. 477, note 1; t. iv, p. 187-192, pl. xii; cf. t. ii, p. 476, note 1; R. Mowat, dans *Bull. épigraph. de la Gaule*, t. ii, p. 53, n. 41; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. xiii, n. 8974; *Die römischen Meilensteine*, dans *Sitzungsberichte der preuss. Akad. der Wissenschaften*, 1907, p. 183; F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, 1912, p. 28-32, fig. 10.

Nous savons que Lutèce servait encore de tête de route à d'autres voies romaines. « Paris était bien en relation avec Reims, grâce à cette route directe de 95 milles par Claye, Lizy-sur-Ourcq, Coulombs, Gandelu. On l'a étudiée en dehors du territoire parisien¹. Près de Paris, ses traces ont aujourd'hui disparu, mais elles existaient encore au xvii^e siècle. Dubuisson-Aubenay les a repérées sur le chemin de Paris à Meaux². Elle avait, en beaucoup d'endroits, « 25 à 30 pieds » de largeur. « Sortant de Claye » dans la direction de Paris, on voyait « deux ou trois vestiges d'ancienne chaussée élevée, en l'espace d'une demi-lieue. » Plus près encore, « à la sortie de Vaujon »... (vous) voyez quelque hauteur et comme (un) vestige long de 20 à 30 pas de chaussée antique à l'entrée d'un bois que vous traversez. » L'itinéraire brugeois conseillait encore ce chemin, par Claye et Lizy, comme le plus court de Paris à Reims³.

« Vers le Nord⁴, on n'a trouvé sur le territoire parisien aucune trace de route vers Amiens⁵ et Beauvais⁶. Seule la grande voie de Senlis, sur laquelle toutes les routes de cette région venaient se brancher, peut être étudiée au sortir même de Paris⁷. Elle est signalée, à l'époque carolingienne, dans la Vie de saint Rieul. Le saint, sur le chemin de Senlis à Paris, s'arrête à Louvres⁸. Un faux diplôme de Dagobert⁹, rédigé sans doute au ix^e siècle, marque cette voie (*publicam viam quæ pergît ad Luperam*) comme une des limites du territoire sur lequel le monastère de Saint-Denis peut accorder le droit d'asile aux serfs¹⁰.

« Au sud de la Seine, le pays parisien n'a gardé aucun souvenir actuel des grandes routes qui acheminaient sans doute vers Chartres¹¹ et vers Melun par la rive gauche. Du moins, Dubuisson-Aubenay vit-il encore cette dernière voie. En suivant la route de Fontainebleau, il observe « depuis Villejuive jusqu'à Longboyau (un) chemin ruiné, réparé, très droict à Juvisy; de Juvisy à Exone, encor droict, mais plus ferme et élevé au-dessus de Ry¹². Au-dessus de la chapelle d'Exone, pièces élevées de voye romaine

¹ S. Prioux, *Mém. pour servir d'éclaircissement à la carte des Suessiones*, in-4^o, Soissons, 1871; A. Hugues, *Les routes de Seine-et-Marne*, in-8^o, Melun, 1887; A. Piette, *Itinéraire gallo-romain, dans le départ. de l'Aisne*, in-8^o, Laon, 1856-1862. — ² Bibl. Maz., ms. 4405, fol. 103 v^o, 106 r^o. — ³ *Itinéraire brugeois*, édit. Lelewel, *Géogr. du Moyen Age*, 3 vol. in-8^o, Bruxelles, 1852-1857, t. iii, p. 289. — ⁴ Les routes du Nord sont particulièrement bien étudiées dans Graves, *Notice archéol. sur le départ. de l'Oise*, in-8^o, Beauvais, 1856. — ⁵ *Rech. sur les routes anc. du départ. de Seine-et-Oise*, p. 51-54. — ⁶ Graves, *op. cit.*, p. 203-207. — ⁷ F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, p. 37-38. — ⁸ *Acta sanct.*, mart. t. iii, p. 819; *Vita S. Reguli*. — ⁹ K. Pertz, *Diplomata*, t. i, p. 142-143, n. 26; H. Omont, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. lxi, 1900, p. 75-82. — ¹⁰ Graves, *op. cit.*, p. 235. — ¹¹ *Bull. Soc. arch. Senlis*, t. x, 1874,

apparente, et par intervalles jusqu'à Pont-Thierry...¹³ » La grande route de Paris à Melun par la rive droite était doublée par une autre sur la rive gauche¹⁴.

XV. LUTÈCE ET LUCOTÈCE. — Strabon et Ptolémée parlent seuls de Lutèce à l'époque du haut empire, Strabon écrit que : Περὶ δὲ τὸν Σηροάναν ποταμὸν εἰσι καὶ οἱ Παρισιοὶ (Παρησιοί, mss. Paris., n. 1393 et 1397) νῆσον ἔχοντες ἐν τῷ ποταμῷ καὶ πόλιν Λουκοτοκίαν¹⁵. Ptolémée marque la position géographique : ὑφ' οὗς (il vient de parler des Carnutes) Παρισιοὶ (Παρήσιοι, quelques mss.) καὶ πόλις Λουκοτεκία (cod. Vatic., d'autres ont Λουκότεκτα et Λουκοδεκτα)¹⁶. Ainsi donc voici Λουκοτοκία ou Λουκοτεκία; tandis que l'empereur Julien, qui se flattait de parler le grec comme un pur hellène et qui a passé à Paris tout l'hiver de l'année 360, écrit dans son *Misopogon* Λουκετία (ou Δουκετία) qui est un adjectif gaulois qu'on peut traduire par « la blanche » par allusion à la coloration du calcaire qui avait servi à bâtir la ville ou bien encore à celle des carrières de plâtre qui l'entouraient. La forme adoptée par les trois auteurs que nous venons de citer ne diffère que par le suffixe, et dépend de la même étymologie; cette forme a visiblement l'avantage de se tenir plus près de la forme complète et primitive défigurée dans les transcriptions latines. On lit dans César que *concilium Luteciam Parisiorum transferret*¹⁷ (*Luteciam*, mss. S. h³, fol.), le meilleur des manuscrits d'Ammien Marcellin (ms. Vatic.), donne *Luticia*¹⁸, et les autres *Lutetiam*; de même on lit *Luticiam* dans l'archétype de l'*Itinéraire d'Antonin*¹⁹, *Luteci* dans la *Table de Peutinger*²⁰ et *Lutecia* dans le ms. Vatic. de Vibius Sequester²¹ que Bursian juge le seul correct. Enfin dans les *Gesta Dagoberti* on lit : *ab urbe, quæ Lutecia sive Parisius vocatur*²². Il faut, de manière certaine s'en tenir à *Lutecia* et non *Luticia* comme l'avait dit Hadr. de Valois²³, ce qu'ont confirmé C. Zangmeister²⁴ et O. Hirschfeld²⁵.

D'après les lectures de Ptolémée et de Strabon, certains ont imaginé une distinction voulue par ce dernier entre l'île et la ville des Parisiens²⁶; il y aurait eu une bourgade dans la Cité, celle-ci serait la Lutèce de César, et une autre bourgade distante et distincte de la précédente, située sur la Montagne Sainte-Geneviève, celle-ci se serait appelée Lucotèce. Les Parisiens auraient donc possédé deux chefs-lieux²⁷. Cette opinion invoque deux textes assez postérieurs.

Le premier est une Vie de saint Droctovée, dans laquelle on lit que : *veniens Parisius in suburbii loco, qui olim nuncupabatur Lucoticius, in honore beati Vincentii ecclesiam acceleravit construere*²⁸. L'auteur de cette Vie, le moine Gislemar devait s'inspirer sans doute d'un abrégé de Strabon. Or Strabon n'a pas eu l'intention de distinguer deux villes. Le καὶ qui précède πόλιν est une conjonction explicative et Strabon veut simplement marquer, comme César et d'après César, la position curieuse de la ville des Parisiens, Λουκοτοκία, dans une île de la Seine.

Le deuxième texte est le diplôme de fondation du

p. 69-73. — ¹² Essonnes (S.-et-O.); Ris-Orangis (S.-et-O.). — ¹³ Bibl. Maz., ms. 4405, fol. 123 r^o. — ¹⁴ F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, p. 32-33. — ¹⁵ Strabon, *Geogr.*, l. IV, c. iii, 5. — ¹⁶ Ptolémée, *Géogr.*, l. II, c. viii, 10. — ¹⁷ *De bello gall.*, l. VI, c. iii, 4. — ¹⁸ *Hist. rom.*, l. XV, c. xi, 3. — ¹⁹ P. 366, 368, 383, 384. — ²⁰ Édit. E. Desjardins, p. 163. — ²¹ Édit. Riese, p. 151. — ²² *Monum. Germ. hist., Script. avo merov.*, édit. Krusch, t. ii, p. 401. — ²³ *Notitia Galliarum*, p. 439 sq. — ²⁴ *Ad not. Tironianam*, n. 31, p. 12. — ²⁵ *Corp. inscr. lat.*, t. xiii, p. 464. — ²⁶ E. Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, t. ii, p. 473-476. — ²⁷ Id., *Ibid.*, t. iii, p. 238. — ²⁸ *Vita S. Droctovei abb.*, c. xii, dans *Script. rer. merov.*, t. iii, p. 540. Cf. une *Vita S. Genovefæ*, dans *Monum. Germ. hist., Scriptores rerum merovingicarum*, p. 214, avec cette interpolation : *Corpusculum est humatum in monte Lentitio*.

monastère de Saint-Vincent (depuis Saint-Germain-des-Prés) (voir *Dictionn.*, t. III, col. 953-962). Ce prétendu diplôme royal, qu'on a cru pendant des siècles remonter à l'an 558 est rempli de détails intéressants, mais ne remonte qu'au XI^e siècle, entre 1003 et 1015¹. Il contient la description du fisc d'Issy-sur-Seine², lequel, au dire de l'acte en question, aurait constitué la dotation primitive du monastère, qui, toujours d'après le même document, était construit *in urbe Parisiaca, prope muros civitatis, in terra quæ aspiciat ad fiscum nostrum Isciacense, in loco qui appellatur Locotitia*³. Hadrien de Valois et Robert Mowat ont invoqué ce texte pour soutenir que le nom de Lutèce appliqué à une île de la Seine enfermant une ville n'a pu être transféré à une localité suburbaine, il ajoute que *Locotitia* diffère de *Luticia* et s'applique à « une petite localité voisine »⁴.

C'est aussi l'opinion d'A. Longnon qui a pris soin de relever dans le diplôme prétendu de Childebert I^{er} la précieuse description du fisc de Lucotèce, description que n'a pas conservé le *Polyptyque* d'Irminon et qui appartient à notre sujet :

Propterea, in honore dominorum sanctorum, cedimus nos fiscum largitatis nostre, qui vocatur Isciacus, qui est in pagis Parisiorum, prope alveum Sequanae, una cum omnia que ibi sunt aspecta; cum mensis, comentis, agris, territoriis, vineis, sylvis, pratis, servis, inquilinis, libertis, ministerialis, preter illos quos nos ingenuos esse precipimus; cum omnibus adjacentis qui ibi adagunt; cum omnia quæ nos deserviunt, tam in aquis vel insulis; cum molendinis inter portam civitatis et turrin positis; cum insulis quæ ad ipsum fiscum adjacent; cum piscatoria quæ appellatur vanna [var., banna]; cum piscatoriis omnibus que sunt in ipso alveo Sequanae, sumuntque initium a ponte civitatis, et sortiuntur finem ubi alveolus veniens Savara precipitat se in flumine. Has omnes piscationes quæ sunt et fieri possunt in utraque parte fluminis, sicut nos tenemus et nostra forestis est, tradimus ad ipsum locum ut habeant ibidem Deo servientes victum cotidianum per suadentia tempora. Damus autem hanc potestatem ut, cujuscumque potestatis littora fuerint, utriusque partis fluminis teneant unam partem terre legalem, sicut mos est, ad ducendas naves et reducendas, ad mittenda retia et retrahenda, absque ulla refragatione. De argumentis vero per quæ aves possunt capi super aquam, precipimus ut nulla potens persona inquietare audeat jamulos Dei, sed omnia secure teneant, possideant, per infinitas temporum successiones; et cum arvis et casis in Parisiis civitate, cum terra vinea et oratorio in honore sancti Andeoli martiris, que de Elario et Ceraunio dato precio comparavimus...

De ce texte rédigé entre 1003 et 1015, il résulte clairement que le fisc d'Issy s'étendait alors depuis Sèvres, à l'Ouest, jusqu'au Petit-Pont, englobant ainsi le terrain même où l'on avait élevé le monastère et qui était originairement indépendant d'Issy, puisqu'il faisait partie d'un lieu-dit auquel l'opulente ville romaine située au sud de l'antique Lutèce devait son nom de *Lucotecia*⁵.

Lutèce et Lucotèce sont une même ville, mais comme l'aménagement du pays parisien développa la prospérité de la petite cité gauloise enfermée autrefois dans l'île, elle sortit de ces limites, escalada, sur la rive gauche, les pentes de la Montagne Sainte-Geneviève

pour en couronner enfin le sommet. Il est donc nécessaire de se rappeler le souvenir de la ville gallo-romaine de haute époque, la seule qui ait porté sous l'empire le nom primitif de Lutèce, car celle qui s'enferma dès la fin du III^e siècle dans l'île s'appelle déjà *civitas Parisiorum* puis *Parisii*. La tradition populaire avait conservé le souvenir de l'extension de la première ville romaine sur la rive gauche et le nom de *Lucotecia* semble mieux répondre que celui de *Lutecia* à la prononciation locale du mot⁶.

XVI. LA RIVE DROITE. — Nous suivrons ici la division naturelle du sol : rive droite, Cité, rive gauche.

1^o *Le Grand-Pont*. — La ville commence à prendre son développement et à construire ses monuments entre le règne de Vespasien et celui de Marc-Aurèle; mais la rive droite y participe plus lentement, la population y est rare, les relations avec la région du Nord étant peu suivies, sur la colline de Montmartre sont disséminées quelques habitations.

La rive droite se relie à la cité par un pont dont la construction n'est pas antérieure au X^e siècle. Il est vrai qu'il existe un diplôme de Charles le Chauve, daté du 14 juillet 861, sur lequel on lit : *placuit nobis... supra terram monasterii S. Germani suburbio commorantis, quod a priscis temporibus Autissiodorensis dicitur subjectum etiam matri ecclesie sancte Marie commemorale urbis oportunitate, majorem facere pontem*⁷. Ce diplôme est une pièce forgée par le chapitre de la cathédrale de Paris au moyen d'un diplôme authentique (perdu à dessein), confirmé par Charles le Simple en 909⁸, diplôme où il n'est question que de l'antique pont romain⁹. En réalité, la construction du Grand-Pont est postérieure à l'an 909.

Quant au pont romain, il se trouvait non pas sur l'emplacement du pont au Change actuel, mais un peu en amont, à la place du pont Notre-Dame actuel; ce point a été démontré, dès 1855, par A. Berty¹⁰ qui en devait l'idée à Th. Vacquer¹¹, qui le reconnaît. Ce pont romain était une construction de bois dont il ne subsiste rien, mais qu'il faut situer nécessairement sur le prolongement de la grande voie Saint-Jacques et du Petit-Pont, au carrefour des voies romaines du Nord et de l'Est, au point où aboutit la voie de Senlis¹².

2^o *La voie romaine (rue Saint-Martin)*. — Du Grand-Pont, une grande voie romaine partait vers le Nord; c'est celle qui coïncide aujourd'hui avec la rue Saint-Martin. Dès la sortie du Grand-Pont, une autre voie parallèle pendant quelque temps prend la direction de Senlis; une autre se dirige vers Rouen. A partir du pont au Change, elle suivait la rue Saint-Denis, passait par la Bourse, la rue Vivienne et la place Clichy pour gagner Saint-Denis. Telles sont les conjectures de Jollois¹³ qui ne paraissent pas défendables. La rue Saint-Denis n'est pas superposée à une route romaine, tout au plus à une voie mérovingienne et plus probablement à une voie carolingienne.

Il n'en est pas de même pour la rue Saint-Martin, dont le tracé est jalonné d'églises fondées à l'époque mérovingienne : Saint-Merry, Saint-Martin, Saint-Laurent. Certains endroits de son sous-sol ont permis de reconnaître jusqu'à sept couches superposées, dont les premières sont d'époque gallo-romaine. Th. Vacquer découvrit la voie antique depuis le pont Notre-Dame jusqu'au boulevard Magenta, à une profondeur

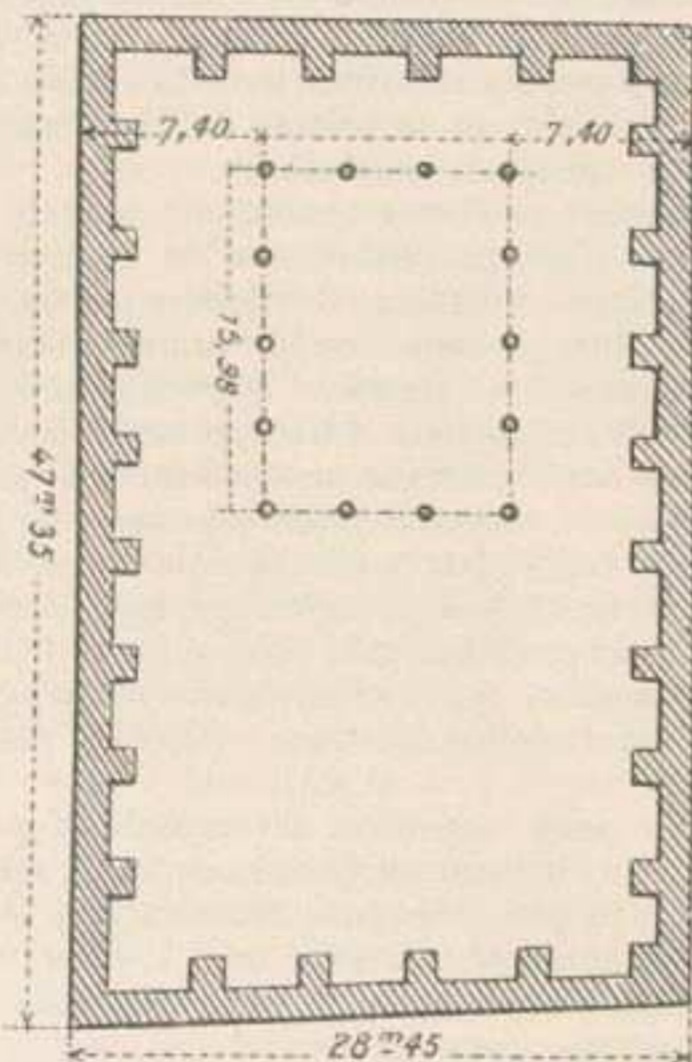
¹ J. Quicherat, *Critique des deux plus anciennes chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XXVI, 1865, p. 513-555. — ² Arrond. de Sceaux, départem. de la Seine. — ³ J. Tardif, *Cartons des Rois*, p. 2-3; R. de Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris*, t. I, p. 3-5. — ⁴ R. Mowat, *Découv. d'une inscript. gauloise à Paris*, dans *Revue archéol.*, t. I, 1878, p. 102. — ⁵ A. Longnon, *Le polyptyque de Saint-Germain-des-Prés*, t. I, p. 215-216. — ⁶ F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*,

p. 35-36. — ⁷ R. de Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris*, t. I, p. 63. — ⁸ Id., *ibid.*, t. I, p. 79. — ⁹ F. Lot, dans *Le Moyen Âge*, 1905, p. 138. — ¹⁰ A. Berty, *Rech. sur l'origine et la situation du Grand Pont de Paris, du pont aux Changeurs et du pont aux Meuniers et de celui de Charles le Chauve*, dans *Revue archéol.*, t. I, 1855, p. 193-220. — ¹¹ *Rev. archéol.*, t. II, 1855, p. 502-507. — ¹² F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, in-4, Paris, 1912, p. 36. — ¹³ Jollois, *op. cit.*, p. 11.

voisine ou supérieure à 2 m. 50, sauf en un point, près de la mairie du x^e arrondissement où elle est ensevelie sous 6 mètres de remblais accumulés pour remplir la dépression du bras de Seine primitif. La route traversait en chaussée cet endroit marécageux qu'on appelait au ix^e siècle, le *Pasellus Sancti Martini*¹.

Il y a eu là non une voie romaine, mais deux voies superposées dont la largeur atteignait 9 mètres², ou parfois 7 mètres³; leur épaisseur variait entre 1 m. 20 et 1 m. 30.

La route de Rouen, qui passait par Saint-Denis ne venait pas rejoindre celle de Senlis au débouché du Grand-Pont; c'est à 3 kilomètres environ au nord de l'île, au-delà du carrefour de Château-Landon, vers la



9778. — Essai de restitution d'un temple romain à Montmartre.

D'après F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, p. 41, fig. 13.

rue Philippe-de-Girard, que le chemin de Saint-Denis se détachait de celui de Senlis.

3^o *La voie de la rue Saint-Antoine.* — Les rues de l'Est aboutissaient sur la voie de Senlis, près du Grand-Pont. Une de ces rues, jalonnée au Sud par les cimetières mérovingiens de Saint-Gervais et de Saint-Paul a été repérée près de la place de la Basille. Deux murs épais de 1 m. 30, écartés l'un de l'autre et traversés par des murs de plus en plus éloignés les uns des autres qui leur servaient de contre-forts, s'élevaient sur un sol de sable recouvert d'un dépôt argileux, où étaient noyées d'énormes pierres meulières. Telle était l'armature d'une chaussée, lancée au milieu du marais profond qui s'étendait vers la Bastille. On n'a pas retrouvé l'amorce de cette voie de la rue Saint-Antoine sur la rue Saint-Martin; mais on sait où s'embranchait une autre rue antique qui était sans doute la tête du chemin de Melun par la rive droite; il datait de très basse époque comme l'indique sa construction grossière. A 100 mètres au Nord, environ, une autre voie aussi récente a été relevée rue de la Tixeranderie, sans doute simple chemin qui ne s'étend pas beaucoup plus loin vers l'Est. Toutes deux furent aménagées après le haut empire.

¹ Il est fait mention dudit Pasellus dans un diplôme faux du roi Dagobert, pas antérieur au ix^e siècle; cf. K. Pertz, *Diplomata*, p. 141, ligne 7; Br. Krusch, *Ueber die Gesta Dagoberti*, dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XXVI, 1886, p. 170-171. — ² C'est la largeur mesurée rue

4^o *Les ruines de Montmartre.* — (Voir *Dictionn.*, t. XI, à ce mot.) La colline était consacrée à Mercure, qui avait remplacé une divinité gauloise plus ancienne. Au xvii^e siècle, H. Sauval avait vu au sommet de la colline « des ruines d'un temple antique⁴ »; les fouilles conduites par Th. Vacquer au nord de l'église Saint-Pierre et sur l'emplacement de l'ancien n. 20 de la rue des Rosiers lui firent découvrir des substructions anciennes et soupçonner la présence d'un édifice dont il dressa un dessin schématique. C'était, d'après cela, un bâtiment long de 160 pieds romains et large de 100 (fig. 9778). Au centre s'élevait une *cella* à colonnes; c'était un temple avec son péribole, ses ruines auront fourni les colonnes et les chapiteaux antiques qui entrèrent dans la construction de l'église Saint-Pierre de Montmartre, élevée à peu de distance.

Un texte de Flodoard nous fait connaître une maison située à Montmartre au x^e siècle: *Temporis nimia facta est in pago Parisiaco et turbo vehementissimus quo parietes cujusdam domus qui, validissimo constructi cemento, in monte qui dicitur Martyrum diu perstiterant immoti, funditis sunt eversi. Feruntur autem demones tunc ibi sub equitum specie visi, qui ecclesiam quamdam quæ proxima stabat destruentes, ejus trabes memoratis parietibus incusserint ac sic eos, subruerint⁵*. Ces quelques détails nous apprennent du moins que cette maison gallo-romaine qui dura de longs siècles et s'écroula sous l'action d'un cyclone était remarquablement solide; elle était proche d'une église.

Près de la chapelle des Martyrs, sur la pente occidentale, on voyait au xv^e siècle, un pan de mur énorme que dom Du Breuil a vu⁶ et qu'un orage renversa le 20 octobre 1618⁷, mais pas complètement; on l'appelait « le palais ». On signale encore deux autres ruines; celle que désignait H. Sauval a été fouillée en 1844 et on y a découvert des tuiles, des poteries, des fragments d'enduits peints; une autre ruine signalée à trois reprises en 1632, en 1733 et en 1840, consistait en un bâtiment assez important de 26 mètres sur 23 mètres 50. Ces détails ne peuvent nous retenir car ils n'appartiennent sans doute pas à l'antiquité chrétienne, mais ils nous apprennent que la colline, à l'époque gallo-romaine, possédait à son sommet un temple de Mercure, avec toute une ceinture d'habitations sur les pentes au niveau des marnes.

XVII. LA CITÉ. — On s'attendrait à ce que l'île qui fut le berceau de Paris nous soit parfaitement connue; il n'en est rien. La topographie est, sur la plupart des points, difficile sinon impossible à établir parce que l'afflux presque incessant de la population a entraîné sans cesse des bouleversements. A peine ose-t-on affirmer de quelques pans de murs qu'ils remontent à la première période romaine. « A l'ouest de l'île, dans les fouilles du Palais de Justice, en 1848, on vit les ruines d'une salle aux murs minces et bien construits avec de véritables panneaux d'enduit peint. Les parois avaient été partiellement détruites pour donner passage aux fondations massives d'un important édifice. Dans la caserne de la Cité, on découvrit pendant les travaux de 1865, un mur en dehors du rempart, près d'un sol pavé; on fit, tout près, en aval du Petit-Pont, deux trouvailles semblables. Sous une voie qui, dans la caserne, longeait à l'Ouest l'ancienne rue aux Fèves, on mit à jour une muraille qui traversait la rue dans toute sa largeur. Au nord-est de l'île, entre la rue Chanoinesse et la rue d'Arcole, à quelques mètres en arrière de l'enceinte, mais en direction discordante par

de la Vannerie. — ² 7 m. 10 anc. rue des Cordiers. — ⁴ Sauval, *op. cit.*, t. I, p. 349. — ⁵ Flodoard, *Annales*, ad ann. 944; édit. Ph. Lauer, 1906, p. 93. — ⁶ *Théâtre des antiquités*, 1639, p. 858. — ⁷ Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, t. I, p. 350.

rapport à elle, on découvrit un tronçon d'aqueduc, une rigole plus ancienne encore, un long mur et les vestiges d'un hypocauste. Enfin, sur la place du parvis, au voisinage de la façade de l'église Notre-Dame, on voit dans le plan général des fouilles de 1847 des substructions bien bâties coupées par d'autres qui leur sont postérieures. Leur direction n'est pas d'équerre avec le rempart¹.

« Telles sont les seules connaissances que nous ayons sur la première topographie de la Cité gallo-romaine. On voudrait pouvoir dire, d'après les matériaux sculptés trouvés dans les remblais inférieurs, que l'île renfermait « des édifices considérables d'une très belle architecture »²; mais il n'est même pas possible d'affirmer que les fragments de frise et d'architecture trouvés sous la caserne de la Cité, le linteau, la statue de femme et la stèle de Mercure découvertes sous l'Hôtel-Dieu, décoraient des édifices de la Cité. Bien plus, on sait que les autels gallo-romains exhumés en 1711 du chœur de Notre-Dame n'ont pas été retrouvés en place. Dans la *Dissertation ou observations sur les restes d'un ancien monument trouvé dans le chœur de l'église Notre-Dame de Paris*³ on lit que des autels constituaient les libages d'un mur antique. « Ils n'estoient pas là dans leur place. » Il est probable cependant qu'ils n'en étaient pas loin. Le groupement de ces matériaux d'origine religieuse dans un même mur prouve qu'on dut les prendre dans le voisinage; et, dès lors, il est permis de croire que la portion orientale de la Cité était, comme à Melun⁴, un quartier consacré où s'est perpétué après l'époque romaine, le culte chrétien⁵. »

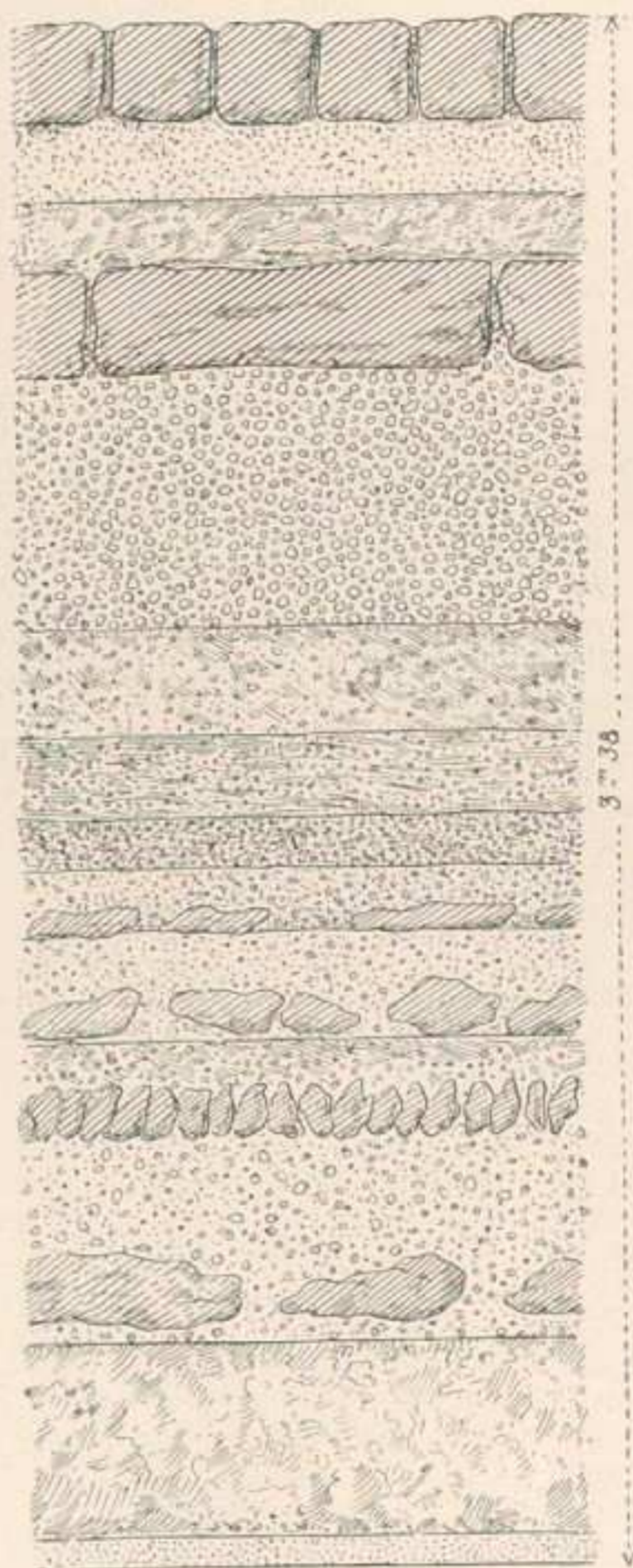
XVIII. LA RIVE GAUCHE. — Les fouilles y ont révélé l'existence de toute une ville romaine.

1° *La voie de la rue Saint-Jacques.* — Le Petit-Pont donnait accès à la voie d'Orléans qui coïncidait avec le tracé actuel de la rue Saint-Jacques. Le fait est connu depuis le temps de l'abbé Lebeuf qui en avait retrouvé le pavage, et Jollois en jalonnait le parcours par les sépultures antiques; de nos jours on l'a signalée en face du lycée Louis-le-Grand⁶. Cette voie est si importante que nous devons la décrire en détail.

« Ses premières couches sont enfouies sous le sol à une profondeur qui varie entre 3 et 4 mètres; mais ses couches supérieures sont très souvent voisines du pavé actuel: à 1 m. 20, rue du Petit-Pont; 1 m. 04, rue Gay-Lussac; 0 m. 53, rue des Écoles. Ainsi l'épaisseur totale de la voie est-elle de 2 m. à 2 m. 50. Il y a donc là, en réalité, toute une série de chemins antiques superposés. Tandis que, dans la rue Saint-Martin, on n'en distingue que deux, on trouve parmi les remblais multiples de la voie Saint-Jacques jusqu'à quatre ou cinq niveaux principaux qui indiquent non seulement des rechargements, mais des réfections de la route romaine. Les voies inférieures sont à courbes plus prononcées que les voies supérieures; elles doivent donc être beaucoup moins larges. Elles sont généralement constituées d'un empierrement de sable et de cailloux posé sur un enrochement de moellon. A diverses hauteurs, la boue couvre les macadams⁷, qui furent successivement usés par la circulation (fig. 9779). Au long de la rue antique, on a découvert en un point l'aqueduc d'Arcueil qui la borde vers l'Ouest. Or l'aqueduc est, par son altitude, contemporain d'un niveau de la voie à 54 m. 76. Au-dessus de celui-ci s'élèvent encore deux autres étages

d'époque moins ancienne. Ces couches plus récentes dépassent, à l'Ouest, l'aqueduc. Elles sont donc postérieures au temps où il était encore en service, c'est-à-dire qu'elles datent du Bas-Empire. On en peut conclure que la route, puisqu'elle s'élargit, gagna en importance⁸. »

Cette voie si importante se composait d'une couche de pavé posé sur béton. Le pavé était fait de dalles de



9779. — La voie romaine sous la rue Saint-Jacques, à la rencontre de la rue Saint-Jacques et de la rue des Écoles. D'après F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, p. 46, fig. 15.

plus de 0 m. 25 d'épaisseur, plus ou moins longues et larges de sorte que leur poids varie de 488 à 1 700 kilogrammes et elles sont emboîtées les unes dans les autres. On s'est demandé si ce pavé de grès n'était pas celui que fit faire Philippe-Auguste⁹, car Th. Vacquer a constaté qu'il passe, sans aucune couche interposée, sur le rempart romain de la Cité, au droit de l'ancienne rue Notre-Dame, néanmoins F.-G. de Pachtère croit

réfections subies par la voie romaine. — ⁸ F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, p. 45-47; cf. Capitan, *La dernière réfection en dalles de grès de la voie romaine de Lutèce à Genabum*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1921, p. 85-90. — ⁹ Rigord, *Gesta Philippi*, c. xxxvii: *Regia auctoritate precepit quod omnes vici et vie totius civitatis Parisii duris et fortibus lapidibus sternerentur*; voir au sujet de ce texte, la note de F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, 1912, p. 47, note 1.

¹ A. Lenoir, *Statist. des planches monum., époque romaine*, pl. xvii, explication, p. 20. — ² Ils sont groupés à Carnavalet, dans la salle de Ligneris. — ³ Dans Félibien, *op. cit.*, t. I, p. cxxix. — ⁴ E. Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, t. II, p. 470-471. — ⁵ F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, p. 44-45. — ⁶ Ch. Magne, *Les ruines romaines de l'antique Lutèce sur la rive gauche*, dans *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève*, t. II, p. 69, 71. — ⁷ C'est le nombre des couches boueuses qui permet de calculer le nombre des

que cette rue pavée est bien d'époque gallo-romaine. Tout près du Collège de France, elle mesure 8 m. 50; sa largeur totale devait être d'environ 9 mètres.

La voie Saint-Jacques était doublée à une centaine de mètres à l'Ouest par une voie parallèle, étudiée par Jollois, en 1839¹, et par Th. Vacquer, et même plus récemment²; elle devait rejoindre la route d'Orléans.

2° *Les voies de Grenelle, de Vaugirard et de Melun.* — Sur ces deux rues principales venaient aboutir en direction oblique les chemins qui, au Sud, rattachaient Lutèce au pays parisien. A l'entrée de la rue Racine, au point de jonction avec le boulevard Saint-Michel, une voie conduisait vers la plaine de Grenelle, ayant une largeur uniforme de 6 m. 65 à 6 m. 70; on peut la suivre par la rue des Écoles jusqu'à la rue Saint-Jacques. D'autre part, devant la porte d'honneur du Palais du Luxembourg passe une voie qui se dirigeait vers la rue de Vaugirard et qui se rattachait, elle aussi, à la route d'Orléans.

Sur la voie Saint-Jacques aboutissait la route de Melun par la rive gauche, mais les fouilles ont montré qu'elle n'existait pas à une haute époque et qu'elle fut construite vers le IV^e siècle pour joindre directement la Cité au cimetière Saint-Marcel. Elle cessa d'ailleurs rapidement d'être fréquentée, puisque les sépultures en plâtre du cimetière mérovingien de Sainte-Geneviève sont établies sous son macadam. On a repéré les vestiges d'une autre route fort importante, rue de l'Estrapade et rue Lhomond; elle a dû servir à l'époque du Bas-Empire, puisque rue de l'Estrapade on trouva dans ses couches superposées des pièces de Gallien et de Valens. Au-delà de la Bièvre, la voie montait par les Gobelins vers l'avenue de Choisy.

3° *Rues de traverses.* — Nous venons de mentionner les rues principales sur la rive gauche de la Seine; il y en avait d'autres, les unes parallèles à la voie Saint-Jacques, les autres latérales qui reliaient la route d'Orléans à la voie inférieure. Ces rues sont, d'ordinaire, assez peu solidement établies, mais elles sont larges; une d'elles a été mesurée sur toute sa largeur par Vacquer, elle n'a pas moins de 6 mètres; une autre a 6 m. 80 de chaussée et 9 m. 12 avec son talus. On a écrit que « les voies romaines étaient larges au plus de 7 mètres³ »; il est incontestable que les rues dans la Cité étaient très étroites, mais il n'en allait pas de même sur la rive gauche. « Il faut considérer que la largeur d'une rue est proportionnelle à la hauteur des bâtiments qui la bordent. Une voie de 8 mètres nous semble étroite aujourd'hui, parce que nos maisons dépassent 25 mètres de hauteur, mais les maisons romaines étaient beaucoup moins élevées. Les rues antiques de Lutèce étaient donc relativement plus larges que les nôtres⁴. »

4° *Extension de Lutèce.* — On peut se figurer une ville aux rues spacieuses, aux habitations peu élevées, à la population pas très nombreuse. Il semble que rien n'incitait cette ville à prendre un rapide développement, aussi on s'abuserait probablement si on supposait un accroissement au pas de charge comme celui qui signala le règne de Napoléon III et les constructions en série faites de nos jours dans le « quartier universitaire ». La population parisienne gagna peu à peu du terrain dans la direction du sommet de la Montagne Sainte-Geneviève, mais de minutieuses et précises constatations de Th. Vacquer prouvent que cette ascension demanda environ un siècle et que les maisons nouvelles ne couronnèrent la colline

en arrière de la rue Soufflot qu'après l'époque de Tibère. « Sous des édifices importants dont les ruines ont été retrouvées au sud de la rue Cujas jusqu'à la rue Gay-Lussac, sous l'École des Mines, sous les voies romaines de cette région, on a découvert un très grand nombre de fosses, creusées à même la terre sur le sol vierge, et qui renfermaient, avec des matières organiques, des débris de poteries archaïques, des monnaies gauloises, consulaires et impériales jusqu'à Tibère⁵. Elles avaient dû être comblées hâtivement, sans grand soin, car le tassement des terres dans ces puits avait occasionné des fontes dans les voies romaines bâties au-dessus d'eux. La présence de ces fosses à détritiques dans tout ce quartier est un indice qu'il y avait tout près de là des maisons, mais que la région n'était pas encore habitée au moment où on en faisait usage. Or les monnaies qu'elles renferment fournissent la preuve qu'on y jeta des débris au moins jusque sous Tibère, et l'âge de leurs poteries est peut-être encore plus récent. On ne construisit donc sur le sommet de la Montagne que dans la seconde partie du I^{er} siècle. Mais alors les bâtiments s'y dressèrent rapidement; les rues y furent vite tracées; une ville neuve, composée de monuments officiels et de riches villas, couvrit la colline.

« Lutèce, en son plus grand développement, s'étendit en effet très loin sur la rive gauche. A l'Ouest, elle ne dépassa guère le palais des Thermes et le boulevard Saint-Michel; peut-être s'étendit-elle jusqu'aux premières sépultures en pleine terre qu'on a trouvées aux environs de la rue de l'Odéon, près du boulevard Saint-Germain. Vers la rue de Vaugirard, on a découvert encore des substructions jusqu'à la face occidentale du Palais du Luxembourg. Toute la partie orientale du jardin, au moins jusqu'au grand bassin était peuplée. Au Sud, les maisons dépassaient l'École des Mines et ne s'arrêtaient pas loin de la rue Auguste-Comte. Sur la pente de la Montagne Sainte-Geneviève qui descend vers la Bièvre et les Gobelins, il n'y avait aucune maison. De ce côté, les habitations n'ont guère dépassé la rue Lhomond. Des fouilles opérées dans l'ancienne habitation des jésuites, au voisinage de la rue d'Ulm, ont amené la découverte de fours, de puits et de murs en torchis. A l'Est, on a relevé des traces de peuplement jusqu'à la rue Descartes. Au n° 12, on a trouvé un bassin bétonné, puis, au 38, des tuiles romaines et des moellons en grande quantité. Plus à l'Est encore, dans la rue des Écoles entre les rues de la Montagne-Sainte-Geneviève et des Bernardins, le remblai était composé de matériaux antiques, de tuiles, de morceaux de mortier et de quelques fragments d'enduits peints, de bonne époque. On aurait même mis à jour des substructures romaines, rue du Cardinal-Lemoine. Cependant il semble bien que cette large place marécageuse qui s'étend de la Seine jusqu'à la place Maubert, du Sud au Nord, et dépasse à l'Est la rue Monge, limite l'extension territoriale près du fleuve, en amont du Petit-Pont, à la rue Galande. Dans son ensemble, la ville romaine de la rive gauche se resserre au bas de 400 mètres à peine, entre la place Maubert et le boulevard Saint-Michel; mais elle s'élargit en montant sur la côte et finit pas s'étaler au sommet de la colline depuis le grand bassin du Luxembourg, à l'Ouest, jusqu'à la rue Descartes à l'Est, sur une largeur de 1 000 mètres. Sa plus grande longueur du Sud au Nord est de 1 500 mètres environ. Pour se rendre

¹ Jollois, *Mémoire*, p. 41-44. — ² Ch. Magne, *Les voies romaines de l'antique Lutèce sur la rive gauche*, dans *Bull. de la Montagne Sainte-Geneviève*, t. II, p. 100. — ³ Berty, *Les rues de l'ancien Paris*, dans *Revue archéol.*, 1857, p. 265. — ⁴ F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, p. 50. — ⁵ On trouve dans le *Bull. de la Soc. nat.*

des antiq. de France, 1862, p. 97, une mention de la découverte des puits sur les terrains de l'École des Mines. Il y en avait 40 sur les deux côtés de la voie inférieure. Le Dr Capitan en mentionne encore deux autres sous l'impasse Royer-Collard (*Comm. du Vieux-Paris*), 14 nov. 1901, p. 171.

compte de ce développement, il suffit de comparer cette ville avec la cité enclose sur la rive gauche par le mur d'enceinte de Philippe-Auguste. Celle-ci est plus large de l'Est à l'Ouest, puisqu'elle s'étend, d'une part, jusqu'à la rue des Fossés-Saint-Bernard, de l'autre, jusqu'à la rue Mazarine, mais son extension vers le Sud est bien moins grande. C'est en plein massif romain que s'exécutèrent, en 1358 et 1365, les travaux de réparation du fossé de Philippe-Auguste, sur l'emplacement actuel de la rue Soufflot. La ville du ⁱⁱe siècle, moins large que celle du ^{xii}e siècle de l'Est à l'Ouest, était plus longue du Nord au Sud : elle couvrait environ la même superficie dans la région de l'Université ¹.

5° *Les quartiers.* — Dans le Paris gallo-romain, les relevés des remblais ont permis de distinguer de façon confuse plusieurs quartiers. Les fouilles entreprises sur l'emplacement de la nouvelle Sorbonne, en 1863 et les années suivantes n'ont apporté que déceptions ² : décombres brûlés, murs mal construits et aucun édifice gallo-romain de quelque importance. Pareils résultats dans la région du lycée Louis-le-Grand. On ne peut rien dire d'assuré touchant les quartiers de Saint-Séverin et de Saint-Julien-le-Pauvre, quoiqu'on y ait signalé de nombreuses traces de substructions. Au ^{xviii}e siècle, le comte de Caylus prétendait que les Thermes s'étendaient jusqu'à la Seine ³, en quoi il se trompait puisque les vestiges rencontrés dans les caves du quartier Saint-Séverin sont séparés des Thermes par une rue antique. Ces vestiges font partie d'un ancien quartier gallo-romain représenté par une couche de cendres qui atteignent, rue Saint-Séverin, sous les tombeaux mérovingiens, 0 m. 70. A l'est de la voie Saint-Jacques, les rues de la Huchette, de Saint-Julien-le-Pauvre, Galande, ont leur sous-sol coupé de murs transversaux.

Lorsque de ce bas quartier on gravit la pente de la Montagne Sainte-Geneviève, on arrive au quartier de Saint-Étienne-du-Mont où s'éleva tout un faubourg romain dont témoignent d'abondants débris de poteries ⁴ et des murs nombreux depuis la rue Descartes jusqu'à la rue Valette. En 1859, les travaux d'installation du calorifère dans l'église Saint-Étienne-du-Mont mirent à jour les traces de pans de murailles, de tuyaux d'hypocauste et des fragments d'enduit peint.

Sur l'emplacement de la deuxième cour du lycée Henri IV, se trouvait une riche habitation dont le propriétaire cacha dans sa cave une grosse quantité de pièces d'or. Sur l'emplacement du Panthéon, les travaux de construction amenèrent la découverte d'une grande manufacture de poteries antiques, au dire de Caylus qui paraît s'être complètement mépris ⁵. Ce qu'il décrit comme étant des puits « sans revêtement » ne doit être que des fosses à détrit ⁶. Sur la place de la Vieille-Estrapade, se trouvait une demeure importante. Sur l'ancien emplacement de l'église Saint-Étienne-des-Grès ⁷, on a rencontré parmi les tombes mérovingiennes des restes de murs romains et des décombres d'hypocauste ⁸. Sur l'emplacement de la rue Soufflot, les traces d'un grand édifice et d'habitations romaines. Le quartier représenté par le jardin du Luxembourg n'a permis de reconnaître que des

indices d'habitation : dallages, placages de marbre, mosaïques, enduits peints ⁹; et beaucoup de découvertes importantes : urnes de verre, lampes, statuettes, bijoux, poteries en grand nombre et luxueuses. Le terrain est à peine retourné que les monnaies romaines y abondent. Les travaux d'aménagement du jardin de 1800 à 1807 produisirent plus de 250 pièces, dont 230 environ du Haut-Empire jusqu'à Probus; une vingtaine de monnaies d'argent. C'est du Luxembourg que proviennent les dépôts monétaires les plus nombreux.

1. *La maison de la rue Gay-Lussac.* — On a retrouvé les substructions d'un grand bâtiment bordé à l'Ouest par la voie inférieure et limité des trois autres côtés par des rues romaines; l'une de celles-ci, celle du Sud, ne mesurait pas moins de 8 m. 10 de largeur; l'édifice occupait tout le rectangle formé par les quatre voies, soit une superficie de 2 700 mètres carrés ¹⁰. Sur cet emplacement, plusieurs constructions s'étaient succédé. Sous sa forme définitive l'édifice semble se composer d'une vingtaine de salles et a pu servir à des thermes; peut-être les petits Thermes de Lutèce. Ce n'est là toutefois qu'une conjecture; on pourrait aussi bien y voir une belle demeure à l'usage d'un particulier, possédant un appareil de chauffage et un service de bains bien aménagés ¹¹.

On ne peut se représenter le bâtiment en élévation; les matériaux sont trop peu nombreux pour permettre une reconstitution, mais on se rend compte que l'édifice, imposant par ses proportions et bien distribué, était, en outre, d'une construction fort soignée. Le sous-sol est très solide, et son épaisseur dépasse souvent 2 mètres. Le sol est une couche de ciment rose, un dallage de cliquart ou de marbre noir. Les murs de briques ou de moellons sont fort bien parementés, recouverts quelquefois de plaques de liais, mais le plus fréquemment d'un enduit peint, rouge et vert. Souvent, sur fond blanc, courent des lignes bleues ou des feuillages verts de lauriers ou d'olivier. A tous ces détails on reconnaît une construction de haute époque impériale. La poterie noire ancienne y est fort abondante; la poterie rouge n'y descend pas au-dessous d'un type contemporain, selon Vacquer, d'Aurélien ou de Probus. Enfin on a retrouvé dans les fouilles quatorze monnaies. Une seule est de Constantin, encore Vacquer ne l'a-t-il pas recueillie lui-même et fait-il des réserves sur sa provenance. Les autres vont de Claude à Tetricus. La maison Gay-Lussac est donc certainement une construction du Haut-Empire. L'étude céramique et numismatique autorise à penser qu'elle cessa d'être habitée vers l'époque de Tetricus, d'Aurélien et de Probus, dans la seconde moitié du ⁱⁱⁱe siècle ¹².

2. *L'édifice de la rue Soufflot.* — Il s'agit d'un vaste édifice situé à l'entrée de la rue Soufflot et aujourd'hui entièrement caché sous le sol. Son souvenir se conservait encore en 1366 ¹³; le continuateur de Guillaume de Nangis en parle comme d'un palais ou un bâtiment fortifié (*palatium sive castrum*) que certains appelaient *Hautefeuille* et une rue, qui portait ce nom, y conduisait en 1252 ¹⁴. On sait que, dans les chansons de geste, ce nom de Hautefeuille désigne les traitres ¹⁵ et, à Paris, la tradition populaire logeait en ce lieu le traître Gane-

dans *Bull. de la soc. nat. des antiq. de France*, 1867, p. 176-177; R. de Lasteyrie, *Fragments de comptes relatifs aux travaux de Paris en 1366*, dans *Mém. de la soc. hist. de Paris et de l'Ile de France*, t. iv, 1877, p. 270-301. Les documents tirés de Philippe d'Acy étaient connus de Sauval, *op. cit.*, t. iii, p. 125-127. — ¹⁴ Jaillot, *Rech. crit. Quartier Saint-André-des-Arcs*, p. 87; J. Quicherat, *La rue et le château de Hautefeuille*, dans *Mém. de la soc. nat. des antiq. de France*, t. xlii, 1881, p. 1-44 et dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. i, p. 440-459. — ¹⁵ E. Langlois, *Table des noms propres de toute nature dans les chansons de geste imprimées*, in-8°, Paris, 1904; à ce mot, n. 1.

¹ F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, p. 50-52. — ² Th. Vacquer, *Les fouilles de la Sorbonne*, dans *Science et nature*, 2^e année, p. 260, n. 69. — ³ *Recueil d'antiq.*, t. ii, p. 373. — ⁴ Ch. Sellier, *Fouilles, place du Panthéon*, dans *Commission du Vieux Paris*, 9 avril 1903, p. 99. — ⁵ Caylus, *op. cit.*, t. ii, p. 402-405. — ⁶ F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, p. 54. — ⁷ Angle nord-ouest, de l'École de Droit. — ⁸ Th. Vacquer, *Fouilles de l'École de Droit*, dans *Bull. de la soc. d'hist. de Paris*, t. xx, 1893, p. 35. — ⁹ Grivaud de La Vincelle, *Antiquités gauloises et romaines*, pl. iv, n. 11. — ¹⁰ De Pachtère, *op. cit.*, p. 55, plan n. — ¹¹ Id., *ibid.*, p. 58. — ¹² Id., *ibid.*, p. 58. — ¹³ L. Delisle, *Substructions rom. trouvées à Paris en 1366*,

lon. Lors de la construction de l'enceinte de Philippe-Auguste, le château d'Hautefeuille fut éventré, mais on pensa alors s'attaquer à une dépendance des Thermes. En 1358, on s'attaqua de nouveau aux tours et aux murs que leur inébranlable solidité faisait qualifier de *sarrasinois*; puis encore en 1365. On eut si grande difficulté à les rompre qu'on paya leur destruction à la toise d'un tarif spécial. Enfin on s'attaqua de nouveau à ces débris en 1847, lorsqu'on perça et élargit la rue Soufflot qu'on borda de maisons modernes¹. Le travail s'opéra par parcelles, pendant plus de trente ans et c'est grâce à l'obstination de Th. Vacquer qu'on peut parler de l'édifice en connaissance de cause.

Le bâtiment s'élevait en bordure de la voie romaine de la rue Saint-Jacques; sa façade était donc à l'Est; il en avait une autre à l'Ouest sur la rue qui courait sur le tracé actuel du boulevard Saint-Michel; tandis qu'au Nord et au Sud se trouvaient deux voies transversales. Sa superficie se développait sur un rectangle de 160 × 100 mètres environ, orienté dans le sens de sa longueur de l'Ouest à l'Est. Au centre, se voyait une vaste cour, très fréquentée puisque le sol de béton avait été usé par places par la circulation. À l'Est s'élevait un monument rectangulaire entouré d'une colonnade dont le grand côté suivait la route romaine. Il est bien difficile, à peu près impossible de déterminer avec précision le caractère et la destination car « malheureusement les travaux de fondation du couvent des Jacobins ont ici presque tout détruit, et c'est à peine si l'on peut soupçonner en cet endroit les traces d'un temple ou plutôt, d'après l'orientation, d'une basilique. L'extrémité orientale de la cour était peut-être occupée par un autre monument orné aussi de colonnes. C'était là probablement le sanctuaire de l'édifice. L'aire était bordée de plusieurs murs d'enceinte. Les deux premiers sont trop mal conservés pour qu'on en devine le rôle; le troisième s'élevait à environ 2 mètres et portait une corniche; le quatrième, plus haut encore limitait l'édifice sur les rues. Ces deux dernières murailles s'associaient l'une à l'autre par des murs transversaux, formant des cellules pour porter à 2 mètres environ au-dessus du niveau de la cour centrale les colonnes et le dallage d'un vaste portique. On avait sans doute accès à l'édifice par la rue Saint-Jacques et par l'Ouest. De ce côté on a retrouvé sur l'alignement du second mur d'enceinte interrompu, renversé de son socle, un des deux autels qui décoraient l'entrée, mais il ne portait aucune inscription.

« Un incendie ravagea tout l'édifice. On le reconstruisit sur le même plan général, mais non sans des remaniements importants. Les murailles nouvelles s'appuyèrent aux anciennes qu'elles renforcent. Elles constituent en arrière du mur de fond des cellules, une enceinte plus épaisse, construite aux dépens des voies limitrophes, et qui laisse entre elle et l'ancien mur de fond, la largeur d'un chemin de ronde². »

La destination de cet édifice a été fort contestée. Bâti sous Probus ou Aurélien ou Constance Chlore, il serait le camp romain, tout voisin de la demeure de Julien aux Thermes, mais rien ne permet de soutenir que Julien ait résidé aux Thermes et rien non plus n'autorise à voir une caserne dans l'édifice que nous venons de décrire. Tout porte à croire que ce fut un temple dont le plan et la destination font songer à celui de Narbonne. Cet édifice était en partie consacré au culte, peut-être était-ce le capitole de Lutèce.

Ce n'était pas une construction du Bas Empire, les

monnaies, les poteries en témoignent; ce n'était pas le camp permanent dont parle Ammien Marcellin et qui était détruit au temps de Julien. Ce qu'on doit croire c'est que l'édifice de la rue Soufflot, élevé à la fin du 1^{er} siècle, rebâti à la suite d'un incendie, cessa d'être fréquenté à peu près à l'époque des monnaies les plus récentes qu'on a retirées de ses ruines, c'est-à-dire dans la seconde moitié du III^e siècle.

3. *La rue et le château Hautefeuille.* — Jaillot ne consentait pas à ce que la rue et le château Hautefeuille tirassent leur nom d'un petit-neveu de Charlemagne « moins connu dans l'histoire que dans les romans ». Pour lui, il en tirait l'étymologie « des arbres hauts et touffus dont cette rue ou ce chemin pouvoit être bordée »; il pensait même découvrir un document très ancien qui attestait l'existence d'un lieu planté de grands arbres à proximité du monastère des cordeliers à qui un règlement défendait de « jouer à la paume sous la haute feuillée³ ». De cette conjecture, il ne subsiste rien, pas même le règlement en question; tout ce qu'on peut en dire c'est qu'un article menaçait de punition les jeunes religieux qui se livreraient à ce divertissement sous les yeux des séculiers⁴. De la « Haute-Feuillée » il n'est pas question; d'ailleurs, rien n'est plus faux que le rapprochement étymologique introduit entre le nom de Hautefeuille et la feuille ou le feuillage des arbres. Il faut chercher ailleurs. Dans les chansons de geste du cycle carolingien, Hautefeuille est un fief et en même temps un cri de guerre de la famille du traître Ganelon⁵, qui passait pour être le fils de Grifon d'Hautefeuille. Ce nom, absent de toutes les cartes, n'a laissé de trace que dans l'imagination des trouvères. On plaça le château du traître partout où le nom existait. Grifon ayant obtenu de Charlemagne la concession d'une montagne d'où l'on voyait en plein la ville de Troyes⁶, y fit construire sur la cime tout à fait nue un château formidable en pierre de taille amenée de Châlons; il lui donna le nom de Hautefeuille; ainsi donc, au XIII^e siècle encore, l'idée de feuillage et d'ombrage ne s'attachait pas au mot Hautefeuille. Or, il se trouve qu'en gaélique on trouve le substantif *foil* qui signifie réduit, repaire, propre à monter de mauvais coups, des embuscades. Nous voici peut-être sur la voie du Hautefeuille de Paris, allons-y tout de suite pour gagner du temps.

La première fois qu'on le rencontre c'est dans la chronique de Jean de Venette, continuateur de Guillaume de Nangis. Il rapporte qu'à l'occasion des travaux entrepris pour mettre Paris en état de défense pendant la captivité du roi Jean, on découvrit au pied du mur de la ville, entre la porte Saint-Michel et la porte Saint-Jacques, des substructions considérables dans lesquelles on vit d'anciennes fortifications et tout le monde s'accorda sur son compte car *olim ibi fuerat palatium sive castrum quod ab antiquis in gestis quæ nunc adhuc habentur Altum folium vocabatur*⁷.

Tel est le témoignage le plus ancien qui nous reste d'un château d'Hautefeuille à Paris. Lorsqu'on découvrit ses ruines en 1358, les Parisiens furent unanimes — chose rare — à leur imposer un nom dont le souvenir subsistait, quoique l'édifice eût depuis longtemps disparu; mais ce nom était, pour ainsi dire, dans l'air. Ce legs du passé ne s'était pas perdu, grâce, peut-être à l'existence d'une rue Hautefeuille, constatée dès 1242 et qui, probablement, conduisait au château. Entre la rue⁸ et l'emplacement présumé du château, il y aurait eu au moins 180 toises, soit 350 m. 82; l'écart est beau-

¹ La principale période de fouilles fut de 1860 à 1863. — ² Id., *ibid.*, p. 61-63. — ³ Jaillot, *Rech. sur Paris*, t. v, *Quartier Saint-André*, p. 85. — ⁴ Arch. nat., LL 1508; cité par J. Quicherat, *La rue et le château Hautefeuille à Paris*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, in-8°, t. 1, Paris, 1885,

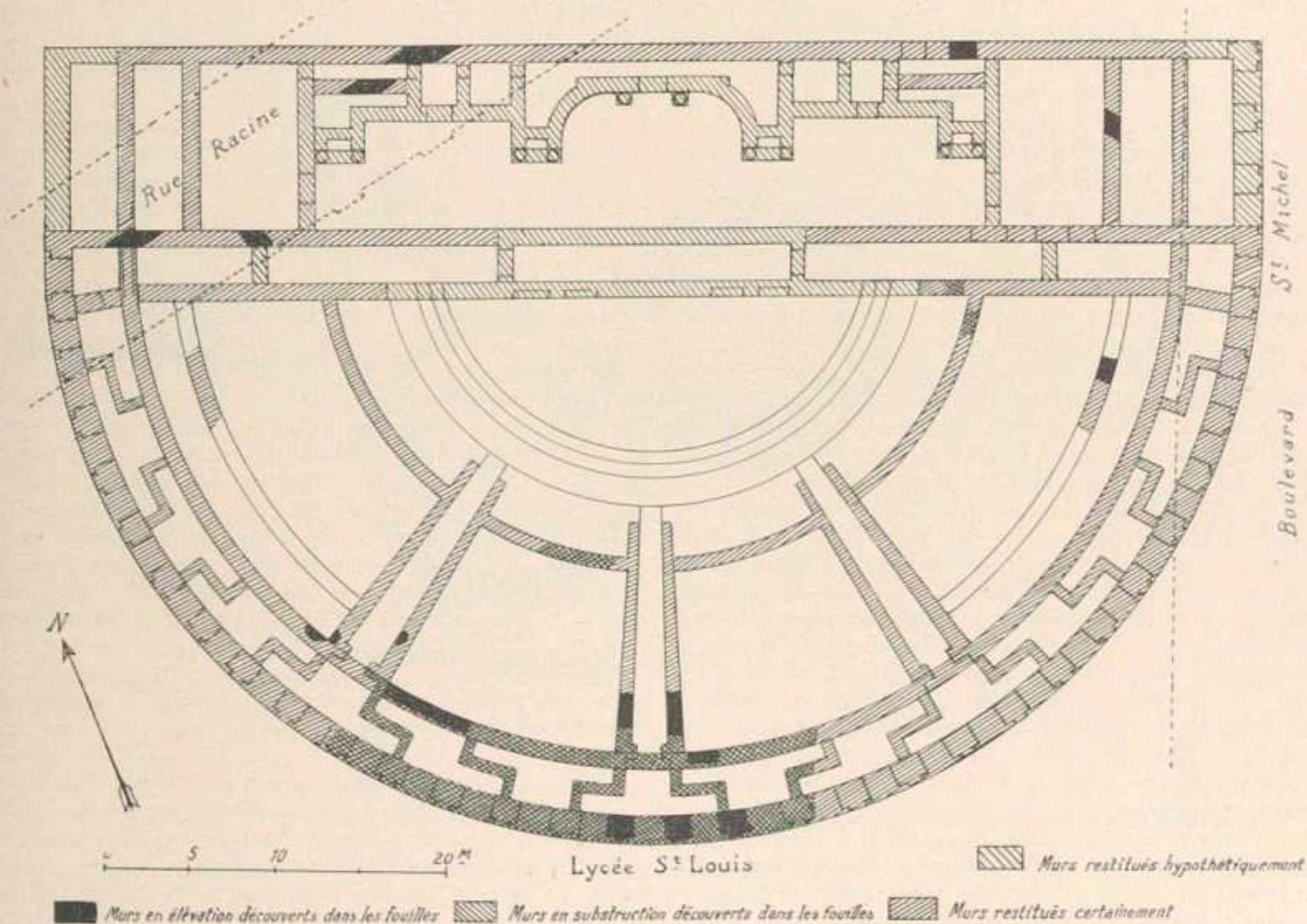
p. 440-459. — ⁵ *Hist. litt. de la France*, t. xxii, p. 431. — ⁶ Guessard et Chabaille, *Gaufrey, chanson de geste*, p. 146. — ⁷ Géraud, *Chronique de Guillaume de Nangis*, t. II. — ⁸ Mesure prise à la hauteur de la rue de l'École-de-Médecine.

coup moins grand qu'entre la rue Montmartre et la colline dont elle porte le nom.

Revenons à la chronique de Jean de Venette. Il nous apprend que ces ruines énormes étaient d'une telle solidité qu'on eut très grand peine à les désagréger à l'aide de coins et de maillets de fer; il ne s'en étonnait qu'à peine, voyant là « un ouvrage des Sarrasins »¹, par conséquent une maçonnerie de petit appareil d'époque romaine. Au reste, on se garda d'en démolir plus qu'il n'était nécessaire, mais seulement ce qu'il fallait pour la régularité du terrassement, et comme la démolition s'arrêta au talus du fossé, il resta là un témoignage que le massif se prolongeait sous le sol.

des Jacobins, ce qui mit à découvert la fondation de la muraille de Philippe-Auguste, et plus bas des témoins d'une fortification plus ancienne en forme de quadrilatère où Albert Lenoir signala les ruines du camp permanent de Lutèce; on le laissa dire et on y prêta peu d'attention.

4. *Le théâtre du lycée Saint-Louis.* — Il s'élevait au bas de la Montagne Sainte-Geneviève, au coin sud-ouest de la voie inférieure et de la rue Racine. Voici en quelles circonstances il fut découvert. Lors des travaux nécessités par la préparation des nouvelles cuisines du lycée Saint-Louis (mai-juin 1861), on découvrit au nord d'une rue romaine, deux murs très épais



9780. — Théâtre romain de Lutèce, d'après Th. Vacquer.
D'après F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, pl. iv.

En 1365, survint un accident. L'automne, extrêmement pluvieux, causa deux éboulements, une masse de plus de 200 mètres cubes roula au fond du fossé, on déblaya, on constata qu'on retrouvait une partie des « forts murs aux Sarrasins »². On avait maintenant la preuve de l'existence d'un gros édifice romain qu'on appela les *castra stativa*, suivant l'expression d'Ammien Marcellin³; la caserne d'où les légionnaires avaient dévalé vers le palais de Julien, le gobelet à la main, pour le proclamer Auguste. Or, lorsqu'en 1801, les travaux d'aménagement du palais du Luxembourg imposèrent des nivellements et des démolitions, on découvrit du côté de la rue d'Enfer des restes de maçonnerie, des pavements, des ustensiles, des bijoux et Grivaud de La Vincelle en conclut qu'on se trouvait sur l'emplacement d'un camp romain⁴. On le répéta et on se trompa.

En 1849, le percement de la rue Soufflot amena des fouilles profondes dans le terrain de l'ancien couvent

formant deux arcs de cercles concentriques à concavité tournée vers le Nord-Nord-Ouest. Le mur le plus méridional, arasé au niveau du sol antique, portait trois piliers larges de 1 m. 77, sur leur face extérieure, dirigée vers le Sud; les piliers étaient séparés par des baies de 1 m. 76. Ces indices, qui eussent été perdus pour jamais sans Th. Vacquer, le mirent sur la voie d'une découverte incontestable. Les murs courbes lui révélèrent l'existence d'un théâtre antique; c'est que familiarisé avec tous les détails du sous-sol parisien, il avait repéré déjà la situation dans ces parages de la voie inférieure et de la voie romaine de la rue Racine. Ayant décrit la demi-circonférence dont le mur méridional découvert fournissait un segment, il constata qu'elle avait la rue Racine pour ligne diamétrale et que l'arc prolongé aboutissait vers l'orient au coin nord-ouest de la voie romaine et de la rue Racine. « De plus, à partir d'un pilier en place, il reporta, sur tout le

¹ Géraud, *op. cit.*, t. II, p. 258. — ² Delisle, dans *Bulletin de la société nationale des antiquaires de France*, 1867, p. 176; De Lasteyrie, dans *Mémoires de la*

Société d'histoire de Paris, t. IV, p. 270. — ³ L. XX, c. IX. — ⁴ *Antiquités gauloises et romaines*, in-4°, Paris, 1807.

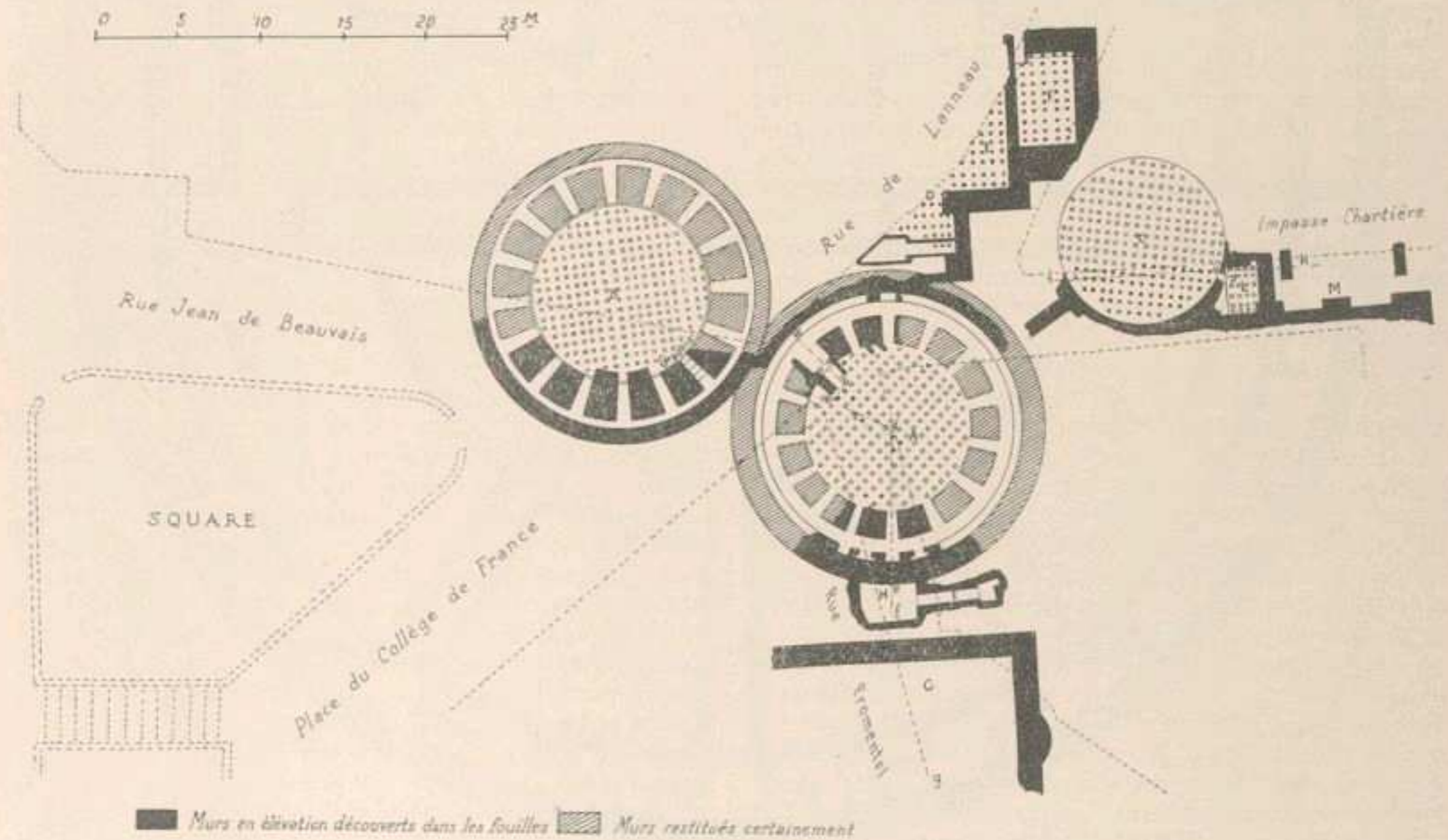
tracé du mur semi-circulaire extérieur, les dimensions de largeur d'un pilier, puis d'une baie. Deux piliers arrivaient exactement aux extrémités de la demi-circonférence. Ainsi se vérifiait doublement l'hypothèse de Vacquer. D'autres découvertes affermirent encore sa conviction. Le plan qu'il dessina enfin (fig. 9780) peut paraître audacieux dans le détail. La région de la scène est presque inconnue. Mais, s'il reste encore à dresser de façon plus précise la topographie du théâtre, du moins son existence est-elle incontestable.

« Le théâtre du lycée Saint-Louis était sans doute enfermé entre quatre voies romaines dont on a reconnu trois : la voie de la rue Racine, la voie inférieure, et, au Sud, une voie fort épaisse, composée d'au moins deux rechargements successifs. Cette rue

sable de l'orchestre, à 1 m. 26 au-dessous du point le plus bas des escaliers qui mènent au *podium*. Du *proscenium*, de la scène et de ses dépendances, on a découvert trop peu d'amorces pour qu'on puisse en imaginer la disposition. L'ensemble était bâti en moellons de petit appareil; les angles étaient de pierre plus allongée. Sur les murs, on n'a pas trouvé trace d'enduit; à l'intérieur, leur masse était un blocage en mortier². »

Les indices recueillis, principalement des fragments de vases d'un modèle appelé « type Turgis », invitent à reporter la construction du théâtre au début du II^e siècle. On ne peut rien dire de l'époque de sa destruction.

5. *Les thermes du Collège de France.* — Th. Vacquer signale dans ses notes, à la date du 27 août 1878 « des fouilles pour des maisons en cours de construction dans



9781. — Grands thermes romains du collège de France. D'après F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, pl. v.

était très fréquentée, car c'est par elle qu'on accédait à l'édifice. Le diamètre extérieur du théâtre était de 71 m. 80, son rayon, du Nord au Sud, de 46 m. 85¹. Du mur extérieur, arasé à hauteur du sol, s'élançaient des piliers supportant des pilastres sur lesquels devaient s'appuyer les vousoirs des voûtes d'arcades. Entre des piliers, larges de 1 m. 77, épais de 1 m. 34, s'ouvraient des baies de 1 m. 76 de plus grande largeur. Par elles on accédait à la galerie du pourtour, dont le sol était formé d'une simple couche de sable battu. En son milieu la galerie était coupée de deux massifs d'époque légèrement postérieure au reste de la construction. Ils portaient des escaliers d'accès aux parties hautes de l'édifice. En effet, au-dessus de la galerie du rez-de-chaussée, il en existait une autre s'ouvrant sur le théâtre. Celle-ci était sans doute couverte, puisqu'on a trouvé dans les ruines, la base attique d'une des colonnes qui devaient soutenir le toit. Le second mur circulaire dont on a découvert les vestiges servait d'appui à la *cavea*. La *cavea* était composée d'un remblai de marne et de terre à four très solide et très homogène qui portait des gradins. A travers cette masse étaient creusées trois galeries d'accès, concentriques, vers le mur du *podium* dont on n'a nulle part retrouvé la place. Au contraire, on a repéré le niveau du sol en

la rue des Écoles, entre les rues de la Montagne-Sainte-Genève et Jean-de-Beauvais, situées près d'une région où abondent les vestiges de l'époque gallo-romaine. Il est évident, selon lui, qu'il y eut en cet endroit un édifice considérable dont rien ne faisait soupçonner l'existence. » Et le 27 février 1879, il entre dans plus de détails. « Il faut attendre la démolition de ces mesures pour connaître l'étendue et peut-être la destination de l'édifice romain qui occupait cet emplacement entre les Thermes et les Arènes. Actuellement les murs qui ont revu la lumière ne présentent pas un plan assez caractérisé pour qu'on puisse les attribuer à tel ou tel genre de monument. On peut cependant, en procédant par élimination, dire dès aujourd'hui que ce bâtiment n'est ni un théâtre, ni un amphithéâtre, ni des thermes. » Cette dernière assertion a cessé d'être vraie.

D'autres fouilles eurent lieu en avril-mai 1894, puis d'autres encore en 1903-1904 et leurs résultats ont conduit à reconnaître qu'« il s'élevait en cette région un édifice important qui laissa peut-être au quartier,

¹ Le théâtre parisien était assez grand pour donner place à 4 500 spectateurs. — ² F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, p. 67-68.

après sa disparition totale, son nom de Thermes. Celui-ci passa probablement de la localité aux ruines du bâtiment voisin qui subsistaient encore. Ainsi les Thermes de Julien auraient usurpé un titre qui revenait à de véritables bains publics qui sont tout proches d'eux... Les limites de l'édifice nous sont inconnues à l'Est et à l'Ouest, mais il devait s'étendre au Nord jusqu'à la rue des Écoles, au Sud jusqu'à 100 mètres du fond de l'impasse Chartière. Les fouilles n'en ont mis à jour, jusqu'à présent qu'une faible partie¹. » (Fig. 9781.)

Au milieu, une grande salle circulaire, A, dont le centre coïncide avec l'entrée de la rue Fromental; elle est flanquée de deux salles, B et C, également circulaires; à l'Est et à l'Ouest, sous les rues de Lanneau et Fromental plusieurs salles rectangulaires D, E, F, G, incomplètement dégagées.

La salle A forme un bassin dont le diamètre intérieur mesure 16 m. 40; le pourtour est tracé par un mur de briques enduit de ciment d'une hauteur moyenne de 1 m. 50 au-dessus du fond de la cuvette. Le sol de celle-ci est bétonné et pose sur des moellons bruts. Le sous-sol est un hypocauste circulaire reproduisant les dimensions du bassin mais en plus petit car ici le diamètre n'a plus que 10 mètres. Les petits piliers sont disposés symétriquement et sont entourés par d'épais piliers en forme de trapèze aux bases arquées en plan, séparés les uns des autres par des galeries rayonnantes dont une extrémité aboutit à la chambre centrale, l'autre à un couloir circulaire enveloppé lui-même par la muraille extérieure de la salle. A l'Ouest une autre salle en G et, en H, un petit puisard.

Au sud de la salle A se développait une autre salle, C, de diamètre plus petit, dont le mur d'enceinte dépassait d'au moins 1 m. 60 le sol de béton. Celui-ci recouvrait un hypocauste; on accédait à la partie méridionale par une baie voûtée fort basse, en I, d'où on pénétrait dans une petite salle rectangulaire, en K, dont le sol avait disparu, mais dont le sous-sol portait des piliers d'hypocauste aux bases encore bien alignées. Plus au Sud encore, s'ouvrait, en L, un dernier compartiment.

La salle B avait les mêmes dimensions que la salle A, mais l'aménagement différait. La chambre D a pu être étudiée et elle présente un intérêt particulier parce que son appareil de chauffage est très bien conservé et que la description et la figuration en ont été données par F.-G. de Pachtère². Quant à l'édifice, il devait être à la fois solide et magnifique, on n'en a mis au jour qu'une faible partie ce qui permet de juger de son étendue. « Ses fondations sont profondément assises: son sous-sol repose déjà sur une couche épaisse de maçonnerie brute; ses murs épais sont de brique dans les parties d'hypocauste qui devaient être exposées à la chaleur; ailleurs, ils sont bâtis soit complètement de petits moellons en assises régulières, soit de moellons dont les étages alternent par séries avec des chaînons doubles ou triples de briques plates. Souvent ils sont enduits de mortier. Le sol des salles est un béton constitué de plusieurs couches, mais un dallage de liais le recouvre en beaucoup d'endroits, et le marbre blanc, qu'on a trouvé employé comme parement dans l'absidiole de l'Ouest, formait avec le liais le pavage de la salle circulaire A.

« Les fouilles de 1903-1904 ont mis à jour un aménagement de bassins et d'hypocaustes assez complet, un système d'égouts assez développé, pour qu'on puisse se croire ici en présence de thermes. Bien plus,

il n'est guère douteux, à en juger par la grandeur et la magnificence de la construction que ces thermes ne soient les grands bains publics de Lutèce. Leur date est encore incertaine³.

6. *Les arènes de la rue Monge.* — Les fouilles pratiquées, pendant l'année 1870, dans les terrains qui dépendaient autrefois de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, amenèrent la découverte d'un grand édifice dont tout souvenir n'était pas perdu.

Au XII^e siècle Alexandre Neckham le signale encore « reconnaissable au grand cirque formé par l'arène et aux ruines immenses qui subsistaient près de la maison religieuse de Saint-Victor »⁴:

*Indicat et circi descriptio magna theatrum
Cipridis; illud idem vasta ruina docet;
Diruit illud opus fidei devotio; sancti
Victoris prope stat religiosa domus.*

Moins d'un siècle plus tard, tout au début du XIII^e siècle, une partie des arènes était encore au jour et on lit ces mots dans *Li fait des Romains compilé ensemble de Saluste, de Suétone et de Lucain*: « *Ot fet. j. theatre es vingnes qui sont entre Sainte Geneviève et Saint Victor. De cel theatre que je vos diduroit encore une partie en estant au jor que li rois Phelipes commença Paris de murs à ceindre par devers Petit pont* »⁵. Il est ici question de l'enceinte de Philippe-Auguste, pour la construction de laquelle on aura sans doute exploité comme une carrière les arènes; celles-ci auront fourni les matériaux du rempart vers la porte Saint-Victor. Dès lors, il en resta si peu de chose que le nom seul subsista comme nous le voyons par un acte de 1284 qui signale les vignobles voisins de Saint-Victor et les murailles de Paris au lieu dit les *Arennes*⁶. En 1840, Jollois affirmait leur existence: « De ce que les arènes, disait-il, n'ont pas été matériellement signalées, on ne doit pas nécessairement en conclure qu'elles n'aient jamais existé. Rien ne s'oppose certainement à ce que cet édifice, détruit jusqu'aux fondations, soit caché maintenant sous le sol, comme l'étaient et le sont encore pour moitié les arènes d'Orléans. C'est au moins là l'opinion qui nous paraît la plus probable; car nous ne pensons pas qu'un pareil monument, construit légèrement, suivant Dulaure, mais non pas, selon nous, n'ait duré que peu de temps, existence qui ferait même question, d'après les doutes de notre auteur. Quant à nous, nous ne doutons nullement de l'existence des arènes de Lutèce, et, comme nous avons été à même d'observer que ces sortes de constructions ont toujours été établies par les Gallo-Romains avec une grande solidité, nous pensons que, si l'on n'en aperçoit plus maintenant de traces, c'est qu'à de certaines époques elles ont été vouées à la destruction par le christianisme. Mais, en admettant cette cause de destruction, il est certain que des monuments aussi considérables et d'une aussi grande solidité n'étaient jamais détruits de fond en comble; et, si les fondations des arènes de Paris n'ont pas été remarquées, c'est que probablement elles ont été cachées sous les décombres et sous le sol, qui s'est incessamment élevé, comme il arrive ordinairement dans les grandes villes⁷. »

En 1847, lorsqu'on nivela la place du Parvis de Notre-Dame, on trouva, parmi divers débris antiques, douze grandes pierres qui furent, à cause des inscriptions dont elles étaient surchargées, transportées au musée des Thermes. Ces pierres, comparées avec celles trouvées aux Arènes, présentent une identité complète soit pour la matière, les dimensions, le travail de la

¹ Id., *ibid.*, p. 69-70. — ² *Op. cit.*, p. 74-75, fig. 29-31. — ³ *Op. cit.*, p. 74. — ⁴ L. Delisle, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1858, p. 152; cf. Ch. Normand, *Nouv. antiq. gallo-romaines de Paris, Les arènes de Lutèce ou le premier théâtre parisien*, in-8°, Paris, s. d., et atlas, p. 7.

— ⁵ P. Meyer, dans *Romania*, t. XIV, 1885, p. 11. — ⁶ Du Boulay, *Hist. de l'univ. de Paris*, t. III, p. 238. — ⁷ Jollois, *Mém. sur les antiq. rom. et gallo-rom. de Paris*, dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, II^e sér., t. I, 1843, p. 32.

taille et les inscriptions sont tracées par le même procédé, en lettres de la même hauteur¹.

En 1869, les fouilles mirent au jour les premières ruines; en 1870, on dégagait toute la partie septentrionale de l'édifice. Aussitôt des compétitions s'élevèrent pour la direction des travaux entre Th. Vacquer et Ponton d'Amécourt; ce fut le conflit d'un vrai gentilhomme avec un bourru. On a entrevu, au début du présent travail, le personnage de Vacquer que nous rencontrons à tout moment et c'est qu'en effet « à l'époque des travaux de voirie qui ont transformé l'aspect de Paris, on pouvait voir aller et venir sur les chantiers un homme à l'aspect revêché, qui observait, notait, méditait. Jaloux du résultat de ses recherches, insoucieux de s'en servir pour se pousser dans le monde, il n'était point d'un abord facile². » Il lui arriva souvent de s'aliéner le personnel chargé d'une fouille et de se voir interdire l'entrée d'un chantier³. « Cependant nul ne connaissait mieux que lui le parti historique qu'on peut tirer de l'inspection des couches superposées de terrain mises à nu par une fouille, les conséquences à déduire de la découverte de pièces de monnaie ou de tessons de poterie, ou bien de la direction d'un pan de mur. La trace fugace du passé, il la saisissait et par la seule force de ses déductions logiques, il remettait debout la ville morte de l'âge gallo-romain⁴. Attaché au service des travaux historiques et des fouilles de la ville, il soutint, à propos des Arènes, une lutte ardente contre le président de la société de numismatique, lutte au cours de laquelle la conduite de Vacquer ne fut pas toujours très correcte⁵. Le récit n'en saurait trouver place ici, il a été fait d'ailleurs⁶; nous rappellerons seulement qu'en 1870 on dégagait toute la partie septentrionale de l'édifice en pitoyable état de délabrement. Les disputes, l'indifférence, la guerre franco-allemande détournèrent l'attention des Arènes sur l'emplacement desquelles la Compagnie des omnibus installa un dépôt et bâtit des hangars. En 1883, on entreprit le dégagement de la partie méridionale plus délabrée que l'autre, il fallut que la Ville de Paris achetât le terrain et reconstituât très maladroitement, dans un square, le tiers de l'édifice antique⁷.

Les Arènes s'étendaient au Sud jusqu'à la rue de Navarre, à l'Ouest sur la rue Monge, au Nord jusqu'à l'école des filles de la rue des Boulangers, à l'Est jusqu'au réservoir de la ville. Elles couvraient une superficie d'environ 2 hectares. L'arène, en forme d'ellipse, avait 56 mètres sur son grand axe du Nord au Sud et 48 mètres sur son petit axe de l'Est à l'Ouest. La plus grande longueur du monument était de 128 mètres (fig. 9782).

« L'arène, au sol de terre battue, était limitée par le mur du podium qu'on a retrouvé au-dessus du sol antique sur un point, à 2 m. 80. Il était construit de petits moellons bien parementés et probablement recouverts d'un enduit. A 1 m. 50 en avant du podium

on a découvert en plusieurs points un dallage de pierres portant encore les traces de trous de scellement. Sans doute, ce seuil servait d'appui à une barrière circulaire qui ménageait ainsi un chemin de ronde au niveau de l'arène. On descendait à celle-ci par deux couloirs (C et D, du plan). Ces deux entrées dirigées suivant le grand axe, au sud et au nord de l'édifice, étaient larges de 4 mètres environ. Celles du Sud avait 28 mètres de longueur. Son mur occidental était orné d'une imposante décoration architecturale composée de deux niches semi-circulaires. Dans le mur de podium s'enfonçaient cinq réduits de forme rectangulaire, un à l'est du couloir septentrional, deux qui flanquaient le couloir méridional, deux autres creusés aux deux extrémités du petit axe de l'arène. Ils avaient été autrefois recouverts. Dans le réduit oriental s'enfonce un égout voûté qu'on suivit pendant 22 mètres environ. Il évacuait les eaux de l'édifice.

« Le monument n'avait de gradins que sur la moitié occidentale de son ellipse, au revers de la Montagne (fig. 9783). C'étaient des pierres inscrites dont certaines portaient le nom du propriétaire de la place. Une trentaine de rangées montaient du podium jusqu'à la précinction supérieure⁸. Ces gradins étaient coupés par des vomitoires. Au sommet, il y avait sans doute une galerie couverte portée par des colonnes dont on a découvert des fragments et des chapiteaux. Au-dessous de cette galerie courait un ambulacre. On a repéré ses traces près de la première niche semi-circulaire du couloir méridional.

« Les arènes de Paris présentaient cette disposition originale qu'en face des gradins, il y avait, sur un terre-plein, au niveau supérieur du mur du podium, une véritable scène. C'était un mur parallèle au grand axe, décoré de niches alternativement carrées et demi-rondes, telles qu'on peut en voir devant l'orchestre de nombreux théâtres antiques. En arrière s'élevait sans doute le mur de scène dont on a découvert un fragment. Les Arènes de Paris étaient donc aménagées de façon à pouvoir servir à la fois de cirque et de théâtre; un velum pouvait recouvrir l'édifice en cas de besoin. On a du moins retrouvé dans les remblais des arènes, dans la Cité, au cimetière Saint-Marcel, quelques pierres découpées ou à demi-creusées qui faisaient sans doute saillie en corniche sur le pourtour du mur extérieur et servaient de logements à des mâts auxquels s'accrochaient les extrémités de la toile. »

On peut conjecturer que la décoration était riche d'après quelques débris. La date de construction est incertaine; on en dira de même pour l'abandon. Dans le sol, on a trouvé des sépultures païennes qui ne sont pas postérieures au IV^e siècle, c'est donc qu'à cette date les arènes étaient hors de service; on peut même croire, ainsi que nous le verrons, que vers la fin du III^e siècle, l'édifice servait de carrière et fut utilisé pour la construction de l'enceinte de la Cité.

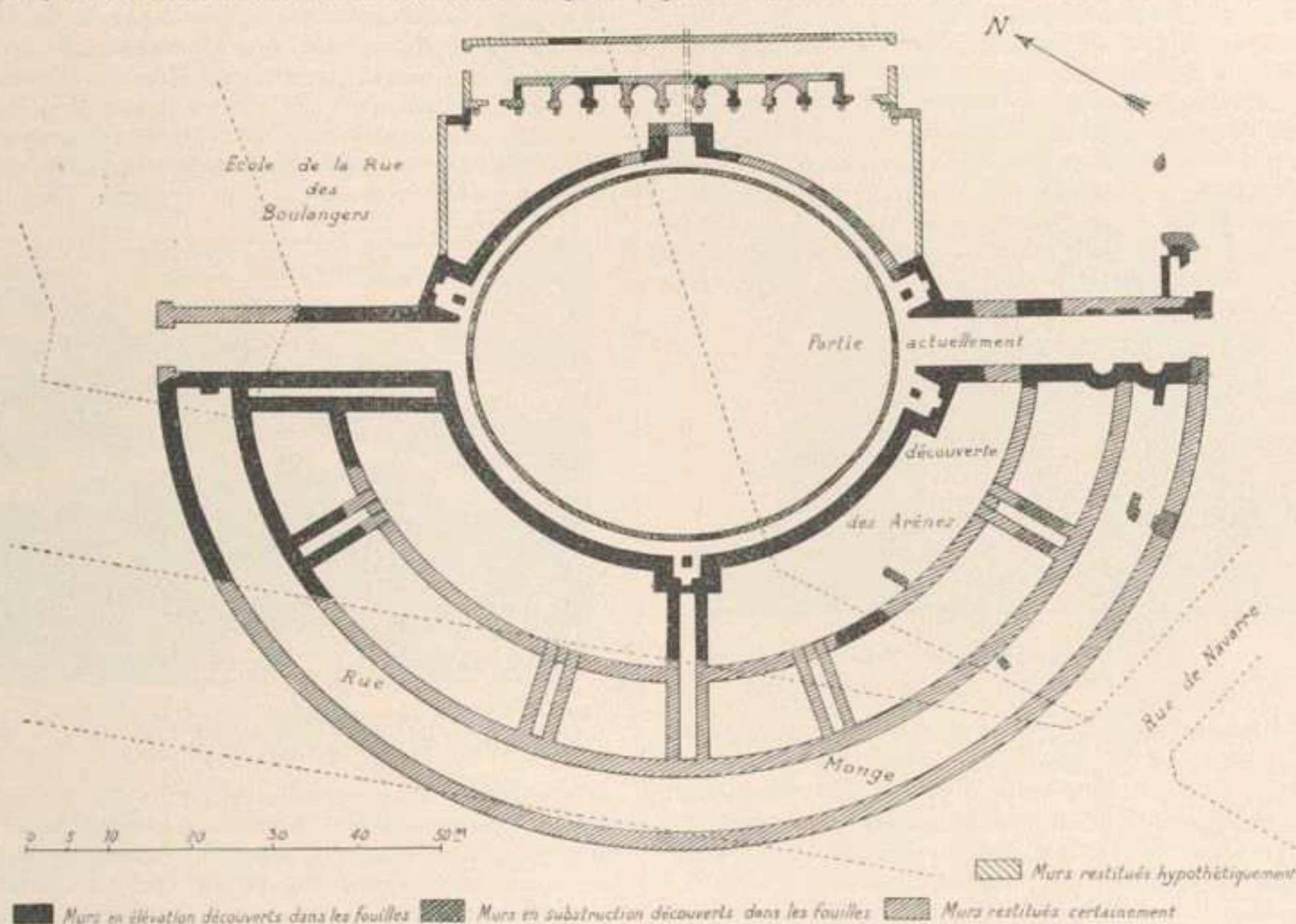
¹ A. de Longpérier, *Les pierres écrites des Arènes de Lutèce*, dans *Journal des savants*, 1873, p. 642. Ces indications ont été corrigées par F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, p. 146, note 2. Les seize pierres dont parle A. de Longpérier furent découvertes en 1867 dans les fouilles pour la construction du nouvel Hôtel-Dieu (Vacquer, Dossier 96, *Rapports*, 22 et 29 juill. 1867). Elles faisaient partie d'un fragment de rempart mis à jour à ce moment par Vacquer sous l'ancienne rue du Milieu-des-Ursins. En 1870, on en découvrit quelques-unes, non pas deux mais au moins cinq (*Guide explicatif du Musée Carnavalet*, p. 27; Vacquer, Dossier 96, *Rapports*, 18, 24 janv., 28 mars 1870). De ces pierres inscrites, deux furent conservées et vinrent rejoindre au dépôt de la Ville, boulevard Morland, celles qu'on y avait apportées en 1867. Quand, en 1872, on fit l'inventaire du magasin, sous Vacquer probablement, on crut que toutes les pierres inscrites avaient été trouvées en 1870, aux Arènes, car Vacquer avait tenu cachées ses découvertes

de 1867. D'où l'erreur de Longpérier. Après les fouilles de 1847, 1867, 1870, on retira encore deux pierres inscrites des Arènes en 1883. — ² M. Poëte, *L'enfance de Paris. Formation et croissance de la ville, des origines, jusqu'au temps de Philippe-Auguste*, in-12, Paris, 1908, p. 33. — ³ F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, p. 53. — ⁴ Poëte, *op. cit.*, p. 33. — ⁵ F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, p. 77, note 1. — ⁶ Ch. Normand, *op. cit.* — ⁷ L. de Chalarieu, *Les fouilles des Arènes de Paris*, in-8°, Paris, 1870; Ponton d'Amécourt, *Rapport sur les arènes de la rue Monge*, dans *Procès-verbaux de la soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, 1873, p. 373-379; Rupricht Robert, *Les arènes de l'antique Lutèce*, dans *Ann. de la soc. cent. des archit. franç.*, t. 1, 1874-1875, p. 131-167; Th. Vacquer, *Journal officiel ms. des fouilles*, 15 mars-17 juin 1883; Mareuse, *Les arènes de la rue Monge*, dans *Bull. de la Soc. d'hist. de Paris*, t. x, 1883, p. 80-83; *Revue archéol.*, 1883, t. 1, p. 345-346; 354-356; t. II, p. 59, p. 187; 1921, t. I, p. 178. — ⁸ Vacquer parle de 36 gradins, soit 34 sièges et 2 paliers.

Au cours des travaux entrepris en 1913 on continua le déblaiement et, en 1915, C. Jullian écrivait : « Actuellement on peut voir ceci. Le mur d'enceinte de l'arène elle-même est bien conservé et en totalité, ainsi qu'un des réduits (*carcer*) ouvrant sur l'arène, où l'on enfermait probablement les bêtes. La grande galerie d'entrée (*vomitorium*) est également très visible, ainsi que quelques murs sur lesquels devaient reposer les gradins. On a retrouvé aussi les traces d'un soubassement à l'intérieur du *podium* (mur d'enceinte de l'arène) qui devait former une galerie circulaire destinée au service de l'arène, tout comme dans les torils actuels, mais plus

d'hui pour alimenter une population de 4 600 habitants.

« Le tracé de l'aqueduc a été reconnu. Sa tête est un bassin situé dans la vallée de Rungis, sur son flanc nord, à 1 kilomètre environ au sud du village. L'altitude de son radier est 64 m. 12. C'est là que venaient se réunir les eaux du plateau. La source la plus importante, captée à Chilly, était habilement dirigée par les points les plus bas d'une plaine presque horizontale jusqu'au lavoir actuel de Wissous. Sa rigole souterraine jalonnée aujourd'hui par quatre cheminées, descendait à peine d'un mètre sur 2 386 mètres. Près du lavoir actuel



9782. — Les arènes de la rue Monge.

D'après F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, pl. vi.

étroite (0 m. 95 environ). On peut maintenant se rendre bien compte de l'aspect général du monument¹.

7. *L'aqueduc d'Arcueil*. — C'est l'édifice parisien d'époque gallo-romaine qui nous est le mieux connu. Il a été signalé pour la première fois dans Paris par Gilles Corrozet², ensuite par Caylus³, par Bonamy⁴ et par Jollois⁵; l'étude de Belgrand a une valeur définitive⁶, mais son tracé, parfois hypothétique, a été complété par Vacquer. Sur ce point, comme sur tous les autres F.-G. de Pachtère a donné un résumé et des plans précis et excellents⁷.

Des rigoles captaient les sources à Chilly, Morangis, Wissous, Paray et Rungis et amenaient leurs eaux dans un bassin central et les dirigeaient par un conduit vers Lutèce. D'après le dépôt de tartre qui, sur un espace assez étendu⁸, couvrait les parois de l'aqueduc jusqu'à une hauteur à peu près constante, on a pu évaluer la portée totale de la rigole à 1 987 mètres cubes en 24 heures, débit à peine suffisant aujourd'hui

elle recevait les eaux d'un aqueduc venant de Chilly. De là, elle dévalait rapidement jusqu'au regard central dans lequel elle pénétrait par le Sud-Est. Elle y apportait presque la moitié des eaux qui alimentaient Lutèce. A gauche, et tout près de cette rigole importante, dans la vallée de Wissous, une source plus modeste jaillissait au niveau des marnes; un petit conduit de 1 740 mètres, à pente irrégulière, l'amenaient par le Sud-Ouest au bassin (fig. 9784). Une dernière rigole concentrait les sources de Rungis. Elle suivait d'abord le flanc gauche de la vallée en ménageant si fort sa pente qu'on ne s'attendrait pas à la voir tomber, par un brusque crochet, dans le regard collecteur des eaux par son côté nord-est, après un cours de 1 186 mètres (fig. 9785). Ainsi, au point de départ de l'aqueduc principal, trois rigoles secondaires, d'un développement total de 8 550 mètres, lui avaient amené les eaux qu'il devait conduire sur Lutèce.

⁸ Il sortait du regard central par sa face nord-ouest.

¹ C. Jullian, *Chron. gallo-rom.*, dans *Revue des études anc.*, t. xvii, 1915, p. 212-213. — ² *La fleur des antiquitez...*, édit. 1550, p. 60. — ³ *Antiquités*, t. ii, p. 374-375, pl. cix, cxi. — ⁴ *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. xxx, 1764, p. 731-735. — ⁵ *Op. cit.*, p. 125-142. — ⁶ *Les travaux souterrains de Paris : Les eaux. I. Les anciennes eaux*, in-4°, Paris, 1877, et atlas.

— ⁷ *Op. cit.*, p. 80-85; plan VII en trois feuilles. — ⁸ Sur les repères entre le pont d'Arcueil et la rue de la Glacière à Gentilly, Belgrand a pu mesurer la pente, calculer sa régularité et vérifier la hauteur presque constante du dépôt d'eau sur les parois, puis avec la formule dite de Prony il a connu le débit moyen de l'aqueduc.

Recouvert certainement sur une partie, peut-être sur la totalité de son parcours, il restait souvent à fleur de terre, contournant à flanc de coteau tous les accidents du terrain, en ménageant d'autant plus sa pente que les détours qu'il faisait allongeaient sa route. On le suit fort bien, soit qu'il ait été repéré, soit qu'il révèle sa présence par les cultures plus maigres à son passage, sur le flanc gauche de la vallée du ru de Rungis, puis sur la rive droite de la Bièvre. En aval de Cachan, la conduite profite d'un défilé de la Bièvre, connu sous le nom caractéristique de Longboyau, pour passer, à 58 m. 85, de la rive droite à la rive gauche de la rivière sur les voûtes d'un aqueduc dont le tracé était si nécessaire, qu'après l'ingénieur romain les ingénieurs de Marie de Médicis et les modernes ont fait passer tout contre lui l'aqueduc du *xvi^e* siècle et la rigole de la Vanne. D'Arcueil, où on l'a repéré dans plusieurs propriétés, il se dirige, tout proche du conduit de la Vanne, vers la rue de la Glacière, dans Gentilly, qu'il traverse en un point où il est encore visible, puis sa rigole s'éloigne de l'aqueduc actuel, plus élevé, pour contourner la butte de Montsouris. De là, enfin, par la rue de la



9783. — Gradins des arènes.
D'après F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, p. 78.

Tombe-Issoire, le faubourg et la rue Saint-Jacques, il entrait dans Lutèce. Un de ses branchements desservait sans doute l'édifice Gay-Lussac; mais l'aqueduc était principalement destiné à alimenter l'édifice dit « des Thermes » et les grands bains. Il descendait donc depuis la rue Gay-Lussac, au long du bord occidental de la voie d'Orléans, où on l'a trouvé, rue Royer-Colard, rue Malebranche et, s'il faut en croire une courte communication de M. R. Cagnat, près du Collège de France. Ainsi, depuis le regard de Wissous jusqu'aux Thermes, l'aqueduc se développait sur une longueur de 15 kilomètres environ et sa pente était si ingénieusement ménagée, que, jusqu'à la rue Malebranche, au sommet de la Montagne Sainte-Genève, il avait descendu de dix mètres à peine.

« Si le tracé de l'aqueduc était habile, sa construction n'était pas moins remarquable. Le regard d'origine est un bassin carré de 3 m. 22 de côté intérieur, de 1 m. 70 de hauteur primitive. A 0 m. 40 du fond, une banquette de 0 m. 58 de largeur laisse au fond une cuvette carrée. Les murs en sont fort épais, construits d'une maçonnerie de caillasse cimentée; le radier de la cuvette est de béton. Au milieu de chaque côté, débouchent les aqueducs d'adduction et d'émission. L'aqueduc de Wissous et l'aqueduc principal se font face, tous deux voûtés; le petit aqueduc de Wissous et celui de Rungis sont d'étroits orifices en forme de trapèze dont la grande base était recouverte d'une dalle en pierre du pays et enchapée de béton.

« L'aqueduc principal, partout où on l'a retrouvé, présente le même aspect. Ce sont trois plans droits, deux verticaux, un horizontal formant un conduit de 0 m. 40 de largeur sur 0 m. 50 de profondeur moyennes (fig. 9786). L'épaisseur de ses côtés était de 0 m. 40, celle de son fond de 0 m. 23. L'ouvrage était en béton et la cuvette était revêtue d'une couche de tuileaux portant elle-même, sur les piédroits à l'inté-

rieur, une couverture d'enduit fin de tuileaux. Les arcades, grâce auxquelles s'effectuait le passage de l'aqueduc, sont détruites. Cependant l'une d'entre elles est encore visible, partiellement engagée dans une construction moderne. Elles étaient un peu mieux conservées au *xvi^e* siècle. Le voyageur hollandais Van Buckel en a laissé cette description curieuse : « A la première borne hors de la ville, au village d'Arcueil, on voit les restes d'une grande arche que les habitants, ramenant selon l'usage toutes les antiquités aux Sarrasins, appellent le mur des Sarrasins. Le nom de la localité me paraît venir de cette arche. Elle est située au-delà de la porte Saint-Jacques, un peu à gauche de la route royale, entre deux hauteurs séparées par une petite rivière dont l'eau est très claire. Elle devait, je pense, autrefois, déverser ses eaux dans l'aqueduc. Des constructions plus récentes sont adossées aux ruines. Le propriétaire, très amateur d'antiquités, à ce qu'il paraît, les a étayées avec un mur en pierre. Dans la par-



9784. — Entrée de la rigole de la petite source de Wissous.
D'après F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, pl. v, n. 1.

tie supérieure on reconnaît la partie concave où passait l'eau, ou bien le conduit qui la contenait¹. » Le mur romain se reconnaît à ses chaînes de petits moellons, coupées de rangées de briques, et à la voûte d'arcade de son archivolt, composée de deux hauteurs de moellons. L'ensemble du travail est si soigné, si solide, qu'aujourd'hui encore, après quelques réfections, c'est l'aqueduc romain qui alimente le château de Chilly-Mazarin. La pente du conduit était assez faible pour qu'on ait pu la renverser en partie.

« L'aqueduc d'Arcueil ne fut pas construit d'une seule venue. On s'expliquerait mal la direction primitive de la rigole de Rungis et le ménagement sévère de sa pente, si l'on n'admettait que l'ingénieur romain a d'abord voulu canaliser seulement les eaux de Rungis. En outre, il serait bizarre que l'aqueduc de Wissous, qui passe si près de la petite source de Wissous ne l'ait pas captée sur son passage, si l'on n'estimait que le petit aqueduc de Wissous est une adduction d'époque plus récente. Sur le parcours de l'aqueduc principal, on a saisi en plusieurs endroits la trace d'un exhaussement des parois verticales du conduit dont, sans doute, les dimensions étaient devenues trop réduites. Mais c'est surtout le regard central qui présente des signes de remaniements. La banquette qui borde le fond du bassin a été arrachée pour qu'on pût l'agrandir. Les eaux de Wissous qui seraient arrivées avec peine au niveau supérieur de la banquette, ont leur radier au fond de la cuvette et débouchent par un orifice dont la façon grossière indique un travail postérieur à la construction du bassin. Toutes ces reprises témoignent

¹ Van Buckel, *Description de Paris*, texte latin traduit par Vidier, dans *Mém. de la Soc. d'hist. de Paris*, t. xxvi, 1899, p. 71-72.

de l'insuffisance des eaux primitivement conduites. Peut-être a-t-on cru d'abord pouvoir se contenter des eaux de Wissous, puis, au cours même des travaux, on s'est décidé à capter les eaux de Morangis et l'on a creusé le bassin destiné à concentrer toutes ces sources, en même temps que, par un crochet brusque, on y amenait en pente rapide la rigole de Rungis. Enfin on a capté la petite fontaine de Wissous. Ces remaniements sont un indice de l'importance croissante de la ville de la rive gauche. Si les besoins d'eau augmentaient, on peut croire que le nombre de ses habitants augmentait en proportion.

« Cependant, tous ces travaux s'exécutèrent à haute époque. Si la construction n'en témoignait assez par elle seule, on en aurait une preuve dans la position relative où l'on a trouvé vers la rue Gay-Lussac, la rigole d'Arcueil et la grande voie romaine qu'elle borde à l'Ouest. Celle-ci se compose de plusieurs couches. La



9785. — Arrivée de la grande rigole de Wissous. D'après de Pachtère, *op. cit.*, pl. IV, n. 1.

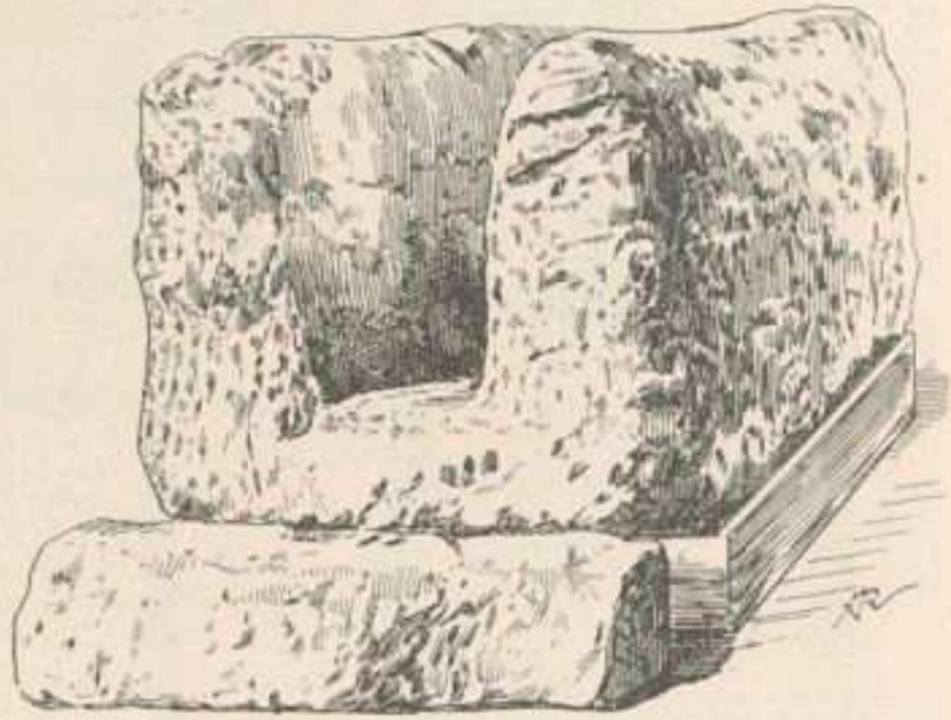
route, dont l'âge correspond à celui de l'aqueduc, est moins large; elle s'arrête au pied du conduit, au-dessous de ses bords. Or cette route, recouverte encore par les deux autres qui sont gallo-romaines, doit être du Haut-Empire, et Vacquer qui sans doute avait fait des découvertes numismatiques dans les couches successives du chemin, prétend même que ce niveau serait contemporain de Marc-Aurèle. L'aqueduc, contemporain de la voie, l'est aussi des grands bâtiments de la rive gauche.

« L'examen de la stratification de cette route permet de tirer encore une autre conclusion fort importante pour l'histoire de Lutèce. Il est probable que l'aqueduc cessa d'être en usage dès qu'on eut construit la route supérieure à celle de Marc-Aurèle, mais il est certain que la rigole n'était plus en service quand fut établie la large voie dont le niveau est supérieur à celui des bords de la rigole qu'elle recouvre. Dès lors, l'aqueduc n'était plus utilisé. Sans doute, il ne correspondait plus à un besoin : les bâtiments comme l'édifice de la rue Gay-Lussac et les Thermes étaient inhabités; le Paris de la rive gauche était devenu désert. L'aqueduc d'Arcueil, chef-d'œuvre parisien de bonne époque, se développa en même temps que la ville du Haut-Empire et disparut avec elle. A défaut d'autre documents, il peut servir à son histoire¹. »

8. *Le palais des Thermes.* — Cet édifice a sur tous ceux que nous venons de décrire une supériorité : il existe; et peu de Parisiens peuvent se flatter de ne l'avoir visité ou du moins aperçu entre la rue Saint-Jacques et le boulevard Saint-Michel. Du Paris gallo-romain, c'est ce qu'il nous reste de plus complet et de plus majestueux. A ces ruines on a heureusement épargné l'outrage des restaurations indiscrettes; les fouilles qui ont dégagé l'édifice et les quelques remaniements

exécutés en vue de l'aménagement du musée de Cluny ont eu lieu en 1855-1856 pour la construction du boulevard Saint-Michel, et principalement en 1852-1865 pour la construction de la rue des Écoles.

La grandeur de l'édifice que nous allons brièvement décrire se devine déjà au plan donné ici (fig. 9787) et à l'aspect de la grande salle (fig. 9788) dont la solidité, l'élévation et l'air de majesté frappent au premier aspect. Cette salle est rectangulaire (A, du plan). Au Sud, entre deux grandes portes voûtées, s'ouvrent trois niches, dont celle du centre est semi-circulaire, elle est encadrée par deux niches rectangulaires. Au Nord, mêmes ouvertures qu'au Sud, mais vis-à-vis des trois réduits, se trouve une piscine bétonnée qui s'enfonce à un mètre dans le sol. A l'Est et à l'Ouest, même décoration : trois niches voûtées, celle du centre plus élevée que les autres. Cette salle qui mesure en longueur 21 m. 24 sur 11 m. 64 en largeur et 14 m. 52



9786. — Aqueduc romain de Lutèce. Fragment de la rigole. D'après F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, pl. III, n. 3.

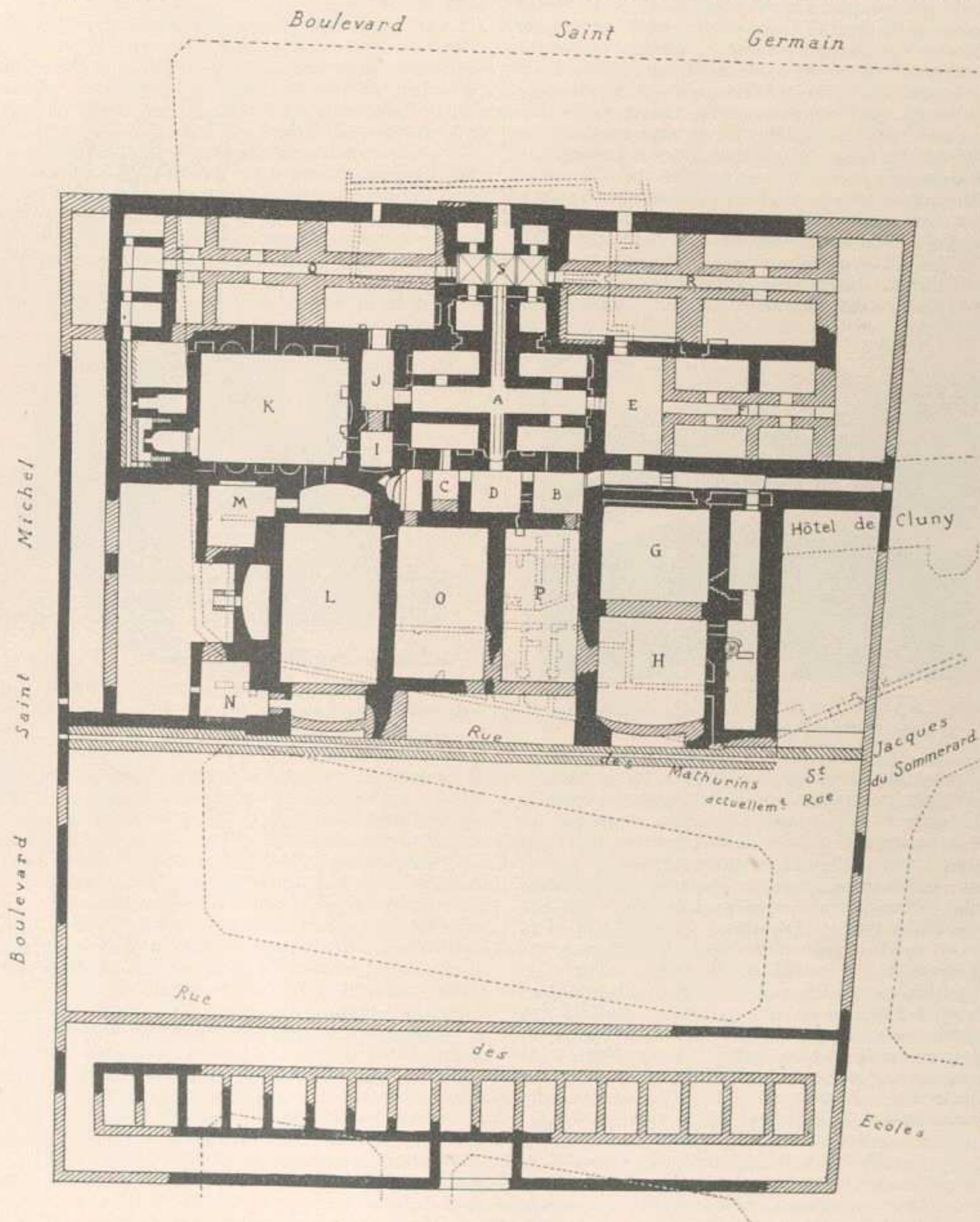
de hauteur, est voûtée. Les murs du Sud, de l'Est et de l'Ouest, sont percés de trois grandes fenêtres; le mur nord de la piscine n'en a qu'une et de moindres dimensions. Du Nord, de l'Est et de l'Ouest, les voûtes forment un berceau sur une largeur égale à celle de la piscine et leur retombée pose sur une console en forme de proue de navire. C'est le plus ancien souvenir du navire qui a pris place sur le blason de la ville de Paris. Il est facile de reconnaître la proue, le bastingage et un rang de rames qui battent l'eau où nage un dauphin. A la proue, on distingue deux tritons qui soutiennent de la main droite la conque dans laquelle ils soufflent et de la main gauche portent la pale (fig. 9789). Ces voûtes se combinant avec celle du Sud, se prolongent jusqu'au centre de la salle et, par leur entrecroisement dessinent des arcs. L'épaisseur des murs, dans la niche centrale de l'Ouest, est d'environ 2 mètres; l'épaisseur de la voûte est de 0 m. 65 à sa clef. On peut juger de sa solidité par le détail conservé par Corrozet : cette voûte portait jadis un jardin suspendu orné de fleurs et planté d'arbustes.

Les murs intérieurs sont parementés de moellons cubiques ou allongés, au milieu desquels s'alignent en étages réguliers plusieurs chaînons de minces briques rouges dont la couleur tranche agréablement sur le fond terne de la pierre. Les voûtes des portes et des fenêtres sont décorées d'archivoltes simples ou doubles, dont les voussoirs sont ou entièrement de brique, ou alternativement de brique et de pierre. Cette salle a servi pour des bains; la petite piscine qui occupe un des angles l'atteste; en outre, des trous pratiqués dans

¹ F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, p. 81-85.

les niches du Sud témoignent du passage des tuyaux. Dans le sous-sol, court dans la direction du Nord au Sud un grand égout.

l'autre étaient éclairées à l'aide d'une cour dont le sol est détruit, en sorte que le sous-sol mis à découvert donne l'impression d'un puits vaste et profond.



■ Murs en élévation découverts dans les fouilles ▨ Murs en substruction découverts dans les fouilles
 ▩ Murs restitués certainement Constructions modernes □ Constructions antiques

5 10 20 30 40 50 m

9787. — Édifice romain des thermes de Cluny, d'après le plan de Vacquer.
D'après F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, pl. VIII.

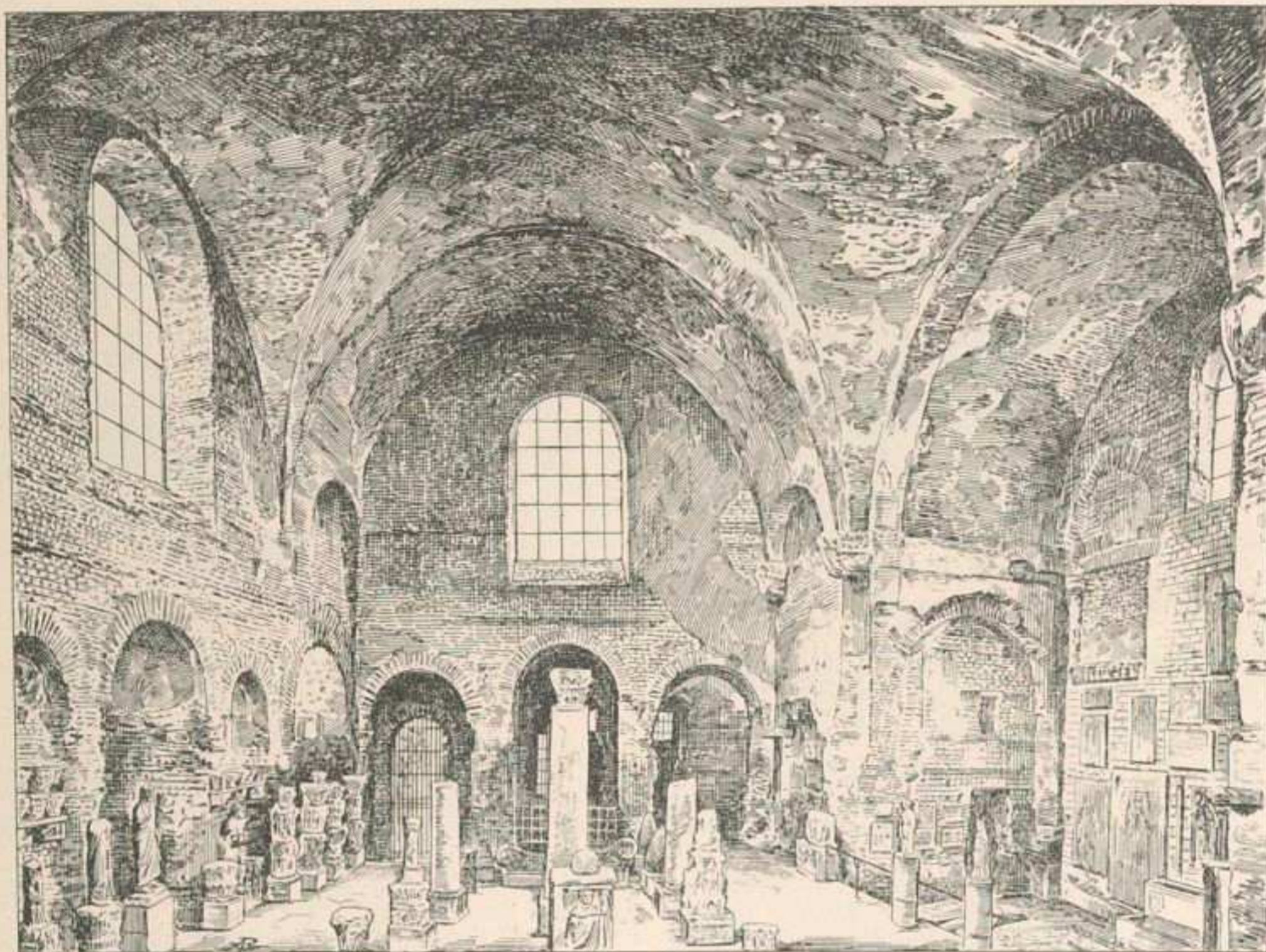
La porte du Sud-Est conduit à une chambrette presque carrée (B, du plan); une autre chambrette, un peu plus petite encore, devait lui faire pendant au Sud-Ouest de la grande salle (D, du plan). L'une et

En sortant de la grande salle des Thermes par la porte centrale de l'Est, on se trouve aujourd'hui dans le musée de Cluny, mais on ne quitte pas le bâtiment gallo-romain dont les murs demeurés debout sont sim-

plement enduits ou tapissés. Le plan des substructions nous apprend qu'on traversait une cour (E, du plan) qui conduisait dans une salle divisée en quatre compartiments souterrains (F, du plan). Des portes s'ouvrant au Sud donnaient accès à deux salles carrées (G et H, du plan) dont l'ensemble forme aujourd'hui au musée de Cluny la salle des Tapisseries.

A l'ouest de la salle de la piscine, une porte conduit à un niveau inférieur dans une petite chambre au sol bétonné, voûtée en plein-cintre, avec culs-de-four au Nord et au Sud (I, du plan) et donnant sur une courrette (J, du plan). On arrive alors dans une salle rectangulaire (K, du plan) dont les dispositions essen-

tielles sont encore reconnaissables. Il est vraisemblable que c'était la sortie. La lumière venait de l'Ouest par deux baies inégales. A l'est de la salle des colonnes, on voit encore deux salles (O et P, du plan); sur l'emplacement de l'une d'elles on a érigé une annexe moderne du musée de Cluny. En sortant par la porte de la salle qui donne sur le boulevard Saint-Michel, on entre dans le jardin de Cluny et on a la preuve que toute cette partie septentrionale des Thermes se composait des deux salles (Q et R, du plan) séparées par une cour dont les deux murs, oriental et occidental, subsistent encore et prolongent les murs latéraux de la piscine (S, du plan).



9788. — Grande salle des thermes. D'après F.-G. de Pahtère, *op. cit.*, pl. VII.

tielles sont encore reconnaissables. La décoration consistait au Nord et au Sud, en cinq niches alternativement rectangulaires et semi-circulaires avec culs-de-four, les niches rectangulaires occupant le centre et les deux extrémités. Les faces est et ouest offraient en leur milieu un réduit en demi-cercle.

Une porte ouverte dans le mur méridional donnant l'entrée dans la salle rectangulaire (L, du plan) dont toutes les faces étaient creusées de renforcements. Celui du Nord était séparé de la salle par six colonnes avec entablement et tympan circulaire à découvert. Il se pourrait que les trois autres côtés offrissent la même disposition; les colonnes auraient offert autant de points d'appui à la voûte centrale.

Cette salle était flanquée, au Nord-Ouest et au Sud-Ouest par deux chambres dont l'une n'existe plus qu'en substruction sous le sol de la rue (N, du plan), tandis que l'autre (M, du plan) a été entièrement réaménagée. Elle se divise en deux parties, une portion rectangulaire de 6 m. 90 sur 5 m. 62, voûtée en plein-cintre, et un recoin formant une galerie dirigée Est-

Par conséquent, on voit que la salle A était entourée de plusieurs salles; au Sud, cinq ou six; à l'Est et à l'Ouest, deux; au Nord-Est et au Nord-Ouest, deux autres.

Tout cet ensemble de constructions est bâti sur des souterrains dont il n'est plus possible d'étudier le système, soit que les uns soient comblés, soit que les autres aient été remaniés, divisés, recrépits. Sous le jardin de Cluny on a pu retrouver par place des pans de murs, des voûtes de briques. Du côté du boulevard, à l'Est on a retrouvé des caves où l'on descendait par un escalier.

La superficie occupée par l'édifice était très vaste, allant depuis la chaussée du boulevard Saint-Michel jusqu'à la rue du Sommerard, et depuis la tourelle centrale de la cour de Cluny jusqu'au voisinage du faubourg Saint-Germain; on pourrait même dépasser ces limites et atteindre la voie de la rue Saint-Jacques.

Il reste à savoir la raison qui fait donner à cet édifice le nom de Thermes, ou palais des Thermes.

Dans ces bains on n'a trouvé nulle part une trace

d'hypocauste ou de tuyaux de chaleur; il y a sans doute une piscine, mais si exiguë! Cependant le nom de Thermes est appliqué à l'édifice depuis une date très ancienne. Le plus lointain parmi les textes français qui en fasse usage est daté de 1292¹.

Dans les chartes latines du XIII^e siècle, on rencontre *Termæ*, *Thermæ* et *Termini*². La première mention qu'on en connaisse se lit dans une pièce de 1138, et ce n'est pas la plus ancienne; au XIII^e siècle, on appelle couramment la construction : *palatium de Terminis*, ce qu'on renonce à comprendre, car le rédacteur de la charte de 1138 écrit avec résignation : *juxta locum qui dicitur Termæ*. Mais à quand remontait ce nom? Nous avons constaté qu'il existait dans le voisinage de grands bains publics; probablement le nom avait plané sur le quartier et les environs, et quand les véritables *Thermæ* disparurent, le nom se posa sur cette ruine énorme



9789. — Console de la grande salle.
D'après F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, p. 86.

dont l'usage était oublié, dont le nom disparut et s'effaça sous le nom nouveau qui lui était attribué.

On s'est demandé si le *palais* des Thermes offrait les vestiges d'un palais impérial; or les trois chartes du XI^e siècle qui en parlent n'y voient pas un palais. Ce n'est qu'en 1268 qu'on fait usage pour le désigner du mot *palatium* qui en devient inséparable désormais³. Le bâtiment est placé sous le patronage de César dans un tableau de Paris écrit au XV^e siècle par Guillebert de Metz⁴; avant lui Raoul de Presles raconte qu'après la victoire de Labiénus sur Camulogène, César « fit le palais de Termes qui estoit ainsi appelé pour ce que là se payoient les trehuz aux termes qui estoient ordenés⁵ ». Il faut attendre l'édition de 1561, de Gilles Corrozet pour voir naître ce conte que le « Palais des Termes » devait son nom aux bains que l'empereur Julien avait construits sur cet emplacement⁶, Nicolas Bonfons, invoque l'autorité d'Ammien Marcellin pour attribuer cette construction à Julien⁷; et désormais ce sont les « Thermes de Julien ». Pourtant Dulaure⁸, du Som-

merard⁹ et Jollois¹⁰ font remonter, sans indiquer de raison sérieuse, l'antiquité de l'édifice jusqu'à Constance Chlore. F.-G. de Pachtère hésite; il voit des monnaies dont la série s'arrête à Marc-Aurèle et songe au II^e siècle, mais il voit aussi des chaînes de briques ce qui semble indiquer une époque plus basse : le III^e ou le IV^e siècle¹¹.

9. *Sépultures et cimetières païens*. — Les fouilles exécutées dans le sous-sol de Paris ont amené la découverte de sépultures isolées et d'autres groupées; nous ne parlons ici que des tombes d'époque païenne.

a) *Impasse Tivoli*, près de la rue Blanche. Jollois y trouva un petit cimetière qui contenait au moins cinquante tombes pour lesquelles on avait fait usage de



9790. — Un enfant de Paris au IV^e siècle.
D'après *Bulletin monumental*, t. LII, 1886, p. 138.

cercueils en bois. Divers indices, à vrai dire peu concluants, porteraient à croire que ce champ d'inhumation servit jusque vers la fin du III^e siècle¹².

b) *Grenelle*. Dans les sablières on a trouvé quelques tombes à incinération¹³.

c) *Rues de l'Odéon, de Seine, de Vaugirard*. Quelques tombes isolées ou groupées¹⁴.

d) *Rue Nicole*. Ici, il s'agit d'une véritable nécropole dont le souvenir traversa tout le Moyen Age sous les appellations diverses de *Locus cinerum*, de *Clos des Mureaux*, de *Fief des tombes*. Nous sommes tout près ici de la rue de la Tombe-Issoire qui évoque le souvenir d'un mausolée énorme qui était censé recouvrir la dépouille du géant Isoré, tué par Guillaume au court nez¹⁵. Le cimetière de la rue Nicole n'a été fouillé ni décrit avec méthode¹⁶. Sauval avait signalé des tombes dans l'enclos des carmélites; il en donne une descrip-

¹ Leroux de Lincy, *Hist. de l'Hôtel de Ville de Paris*, in-4^o, Paris, 1846; append. II, p. 110, extraits de l'État des rentes et revenus du parloir aux Bourgeois, au mois de février 1292.

— ² *Chartularium universitatis Parisiensis*, édit. Denifle et Chatelain, t. I, 1889, p. 519, 520 : *Thermæ*; p. 349, 377, 396, 434 : *Termæ*; p. 271, 600 : *Termini*. — ³ R. de Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris*, p. 269, 369, 396; Leroux de Lincy, *Recherches sur les propriétaires et les habitants du palais des Thermes*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. XVIII, 1846, p. 26, note 1. — ⁴ *Paris et ses historiens aux XIV^e et XV^e siècles*, p. 138. — ⁵ *Id.*, *ibid.*, p. 107-108. — ⁶ Corrozet, édit. 1561, p. 11. — ⁷ Édit. 1581, p. 9 v^o. — ⁸ *Hist. de Paris*, t. I, 1821, p. 91. — ⁹ *Les arts du Moyen Age*, t. I, Paris, 1838, p. 12-19. — ¹⁰ *Mémoire*, p. 109-110. — ¹¹ *Paris à l'époque gallo-romaine*, p. 92-93. — ¹² Jollois, *Mémoire*, p. 1-10; F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, p. 93. —

¹³ Rivière, dans *Bull. arch. du Comité*, 1903, p. LXII et *Fouilles dans les sablières de la rue du Hameau* (XV^e) dans *Commission du Vieux-Paris*, 12 nov. 1903, p. 242-250. —

¹⁴ *Bull. Soc. hist. Paris*, t. III, 1876, p. 34-35; Ch. Sellier, dans *Commission du Vieux Paris*, 9 juin 1906, p. 177-178; 17 juill. 1906, p. 222. — ¹⁵ F. Lot, *Notes sur le Montage Guillaume*. I. *Tombe Issoire ou Tombe Isoré*, dans *Romania*, t. XXVI, 1897, p. 481-491. — ¹⁶ L. Landau, *Un coin de Paris; le cimetière gallo-romain de la rue Nicole*, in-8^o, Paris, s. d.; R. de Lasteyrie, *Note sur un cimetière romain découvert à Paris, rue Nicole*, dans *Bull. Soc. hist. Paris*, t. V, 1878, p. 100-111; J. Quicherat, *Compte rendu des fouilles exécutées rue Nicole*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1878, p. 105-107; *Commission du Vieux Paris*, 5 avr. 1900, p. 110; 9 juillet 1903, p. 234.

tion qui déroute le lecteur; ce que nous en retiendrons c'est que ces sépultures faisaient partie d'un vaste cimetière qui renfermait, dit-il, « une quantité d'autres coffres de squelettes et de têtes ayant des médailles à la bouche ¹. » Ce cimetière fut exploré de nouveau en 1870, puis en 1873, en 1878, en 1903. On y a enseveli du I^{er} au III^e siècle, en pleine terre et dans quelques cercueils et des sarcophages. on a rencontré plusieurs sépultures à incinération. Le champ du repos s'étendait sur un assez vaste espace, il ne dépassait pas à l'Est, la voie Saint-Jacques, mais il empiétait un peu à l'Ouest sur la voie Inférieure. Au Nord, il s'étendait jusqu'au jardin des Pères de l'Oratoire; au Sud il allait jusqu'à la rue Cassini.

Un des sarcophages trouvés dans le cimetière de la rue Nicole présentait une particularité remarquable. C'était un cercueil d'enfant dont le couvercle fut scellé avec de la chaux liquide. Lorsqu'on laissa retomber le couvercle, son poids fit gicler le mortier en quantité suffisante pour couvrir la figure entière du défunt, un très petit enfant. Cette circonstance nous a conservé l'image d'un petit Parisien. La face fut véritablement moulée en creux; on a pu ainsi reproduire les traits du défunt (fig. 9790); le moulage est conservé au musée Carnavalet; hauteur environ 0 m. 10. Le sarcophage, ouvert en 1878, appartient au IX^e siècle ².

XIX. LA POPULATION PARISIENNE. — Pendant la période que nous venons d'étudier, Lutèce apparaît comme une ville de moyenne importance, avec de belles rues, de beaux édifices officiels. L'ensemble est beau et riche, la population semble peu nombreuse et concentrée dans l'île et sur la rive gauche, c'est à peine si elle a débordé sur la rive droite. Un temple, un théâtre, des arènes, des thermes, c'est tout ce qu'exige la civilisation de l'époque et les mœurs contemporaines. Il semble d'après l'estimation des places sur les bancs des arènes qu'on n'y pouvait être plus de 8 000 à 9 000 spectateurs, le débit d'eau fourni par l'aqueduc a pu suffire à alimenter une population de moitié moindre, environ 4 500 à 5 000 habitants ³.

Trop rares sont les monuments qui nous aident à connaître les ancêtres des Parisiens de nos jours, cependant les inscriptions, les stèles funéraires et religieuses et le monument des nautes nous apportent d'utiles indications.

1^o *Inscriptions.* — Elles sont gravées, à quelques exceptions près, sur du calcaire grossier ⁴, de provenance locale; elles sont contemporaines de la cité de haute époque. Les unes proviennent du cimetière de la rue Nicole, d'autres des gradins des Arènes ou de matériaux réemployés dans des édifices de basse époque. Certaines pierres ont servi deux fois, d'abord à une tombe païenne, ensuite après avoir été retravaillées, elles ont recouvert une tombe chrétienne du cimetière Saint-Marcel ⁵.

Le type de ces inscriptions est généralement mauvais ⁶, et leur déchiffrement est difficile: lettres irrégulières, inégales, gravées peu profondément, œuvre

de lapicides peu instruits, même dans la pratique de leur métier. L'orthographe des mots indique l'emploi du latin vulgaire.

L'onomastique apporte quelques indications qui ne sont pas négligeables. Parmi les pierres des Arènes qui indiquent le nom du possesseur du gradin on rencontre des noms romains comme *Severus* ⁷, *Mamertus* ⁸, *Postumus* ⁹, *Tetricus* ¹⁰, *Marcellus* ¹¹, *Quintus* ¹², *Verus* ¹³. Il ne s'ensuit pas que tous soient d'origine latine, mais à tout le moins la plupart d'entre eux. On trouve des vestiges de noms gaulois ou celtiques, par exemple... *rixli* ¹⁴, *Re... ignnici* ¹⁵; d'où on peut conclure à un mélange de population. Les inscriptions funéraires confirment cette opinion; les formes latines ou latinisées sont plus nombreuses, mais on rencontre aussi des noms de physionomie franchement celtique, tels que *Sapossa* ¹⁶, *Litugena* ¹⁷, *Bellicovia* ¹⁸. Un Parisien porte le nom de *Solimar* ¹⁹, un autre, qui alla mourir à Bordeaux, s'appelait *Serdus* ²⁰. On saisit la trace du conflit entre Celtes et Romains, dans l'onomastique; cette survivance montre que le Parisien garde le souvenir de ses origines, puis, le christianisme aidant, le latin l'emporte, ce que nous pouvons constater sur les tombes chrétiennes du cimetière Saint-Marcel où on lit: *Ursinianus*, *Vitalio*, *Ursina*, *Barbara*.

2^o *Monuments figurés.* — Des stèles sans grand intérêt, sauf quelques-unes qui rappellent la profession du défunt: le tailleur *Geminus*, le forgeron qui porte sur l'épaule gauche des tenailles à bouts plats, des scènes de métiers. Toutes ces scènes classent Paris après Sens parmi les villes de la région qui ont fourni des reliefs « professionnels ». Qu'on y ajoute un certain nombre de divinités mythologiques. On trouvera les figures et les descriptions dans le *Recueil général des bas-reliefs... de la Gaule romaine*, t. IV, p. 204-257, n. 3130-3206.

3^o *L'autel et l'inscription des nautes.* — « Le magnifique autel que le feu roi [Louis XIII], de glorieuse mémoire, vouloit faire élever à Notre-Dame de Paris, dit dom Martin, déterminâ MM. les chanoines de transporter au milieu du chœur le caveau destiné à inhumer les prélats de cette église. Le seizième de mai 1711, comme on creusoit cette cave, et qu'on eut fouillé environ six pieds, on trouva un vieux mur de près de trois pieds d'épaisseur; il n'étoit bâti que de moilon; mais il avoit tellement fait corps avec le mortier, qu'à peine le pût-on démolir avec de bons coins en fer et de grosses masses. Quand on en eut ôté environ deux pieds, on trouva à côté, précisément, et en ligne parallèle, un autre mur plus ancien, d'environ deux pieds et demi d'épaisseur, dont la matière et la fabrique n'étoient pas si dures que celles du premier. Ces deux murs coupoient les travaux; ainsi on travailla à les démolir: dès qu'on en eut ôté du haut, un rang ou deux de gros moilon ou libage, on découvrit des pierres sur lesquelles il y avoit quelques reliefs; elles étoient posées en retraite de part et d'autre environ de 8 à 9 pouces. Ces pierres sont assez tendres et paroissent être tirées

¹ Sauval, *Recherches*, t. II, p. 337. — ² R. de Lasteyrie, *Notice sur un cimetière romain découvert à Paris, rue Nicole*, in-8°, Paris, 1878, p. 8; *Revue archéol.* t. I, 1878, p. 377; *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. V, 1878, p. 106; L. Landau, *Un coin de Paris; le cimetière gallo-romain de la rue Nicole; relation destinée à servir à l'histoire de la ville de Paris*, in-8°, Paris, 1878, p. 20; A. Thédénat, *Sur deux masques d'enfants de l'époque romaine trouvés à Lyon et à Paris*, dans *Bull. monum.*, t. LII, 1886, p. 138. Le masque trouvé à Lyon est celui d'une petite fille Cl. Victoria, âgée de 10 ans, 1 mois, 11 jours, cf. Em. Espérandieu, *Rec. gén. des bas-reliefs*, t. III (1190), p. 36, n. 1786; Ch. Sellier et Pr. Dorbec, *Guide explicatif du musée Carnavalet*, in-12, Paris, 1903, p. 50; Em. Espérandieu, *Recueil génér. des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule rom.*, t. IV, 1911, p. 245, n. 3177; F.-G. de

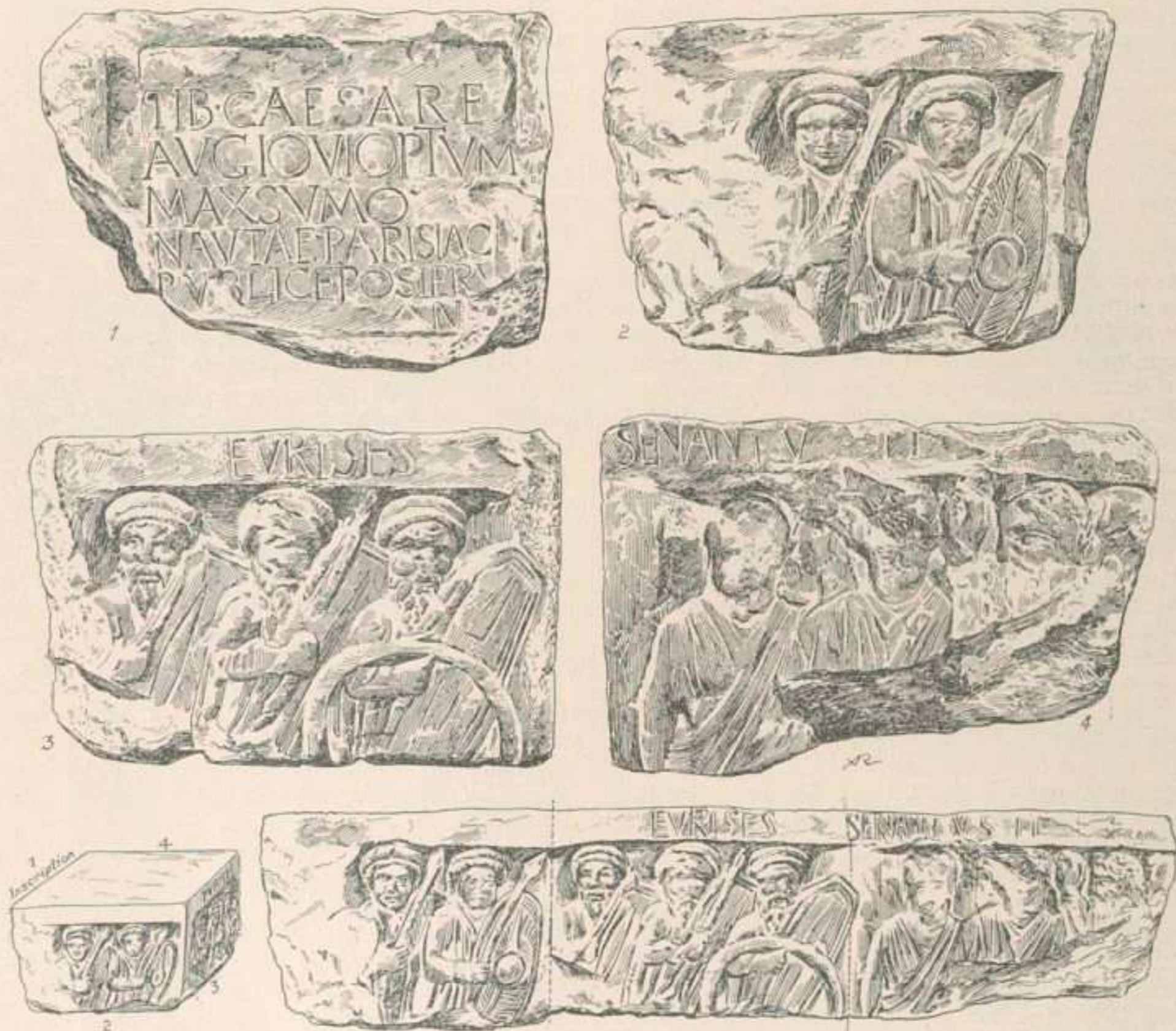
Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, in-4°, Paris, 1912, p. 96, note 1. — ³ F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, p. 96-97. — ⁴ *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 3026-3055; quatre sont sur marbre, n. 3028, 3029, 3030, 3050; une sur plomb, 3051; les n. 3031, 3032, 3035 n'ont pas été conservés. — ⁵ *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 3033, 3052. — ⁶ *Ibid.*, t. XIII, p. 466. — ⁷ *Ibid.*, t. XIII, n. 3035, 10. — ⁸ *Ibid.*, t. XIII, n. 3035, 11. — ⁹ *Ibid.*, t. XIII, n. 3035, 22. — ¹⁰ *Ibid.*, t. XIII, n. 3035, 23. — ¹¹ *Ibid.*, t. XIII, n. 3035, 40. — ¹² *Ibid.*, t. XIII, n. 3035, 46. — ¹³ *Ibid.*, t. XIII, n. 3035, 47. — ¹⁴ *Ibid.*, t. XIII, n. 3035, 50. — ¹⁵ *Ibid.*, t. XIII, n. 3035, 41. — ¹⁶ *Ibid.*, t. XIII, n. 3045. — ¹⁷ Dont la fille a un nom à désinence celtique *sa*. — ¹⁸ *Bull. Soc. antiq. France*, 1906, p. 412. — ¹⁹ A. de Longpérier, *Œuvres*, t. III, p. 246. — ²⁰ C. Jullian, *Inscr. de Bordeaux*, t. I, p. 164.

des carrières de Saint-Leu, au lieu que celles sur lesquelles elles portoient sont très dures et ne sauroient être de la même espèce... » Les pierres demeurèrent jusqu'en 1724 dans le petit cloître de Notre-Dame; elles furent ensuite données par les chanoines à l'Académie des inscriptions qui les conserva jusqu'à la Révolution puis elles firent partie du musée des monuments français, furent, à sa dispersion, portées au Louvre, rapportées en 1822 aux Petits-Augustins et finalement, déposées en 1843 au palais des Thermes (musée de

corbeille; au-dessus de leur tête est l'inscription : (fig. 9791, n. 4).

SENANI VSEILONI

Sur la face latérale droite, deux guerriers, imberbes, debout, de face, vêtus d'une tunique et coiffés d'un bonnet rond, tenant de la main droite une lance, de l'autre main, un bouclier ovale; à leur droite, les traces (extrémité de la lance), d'un troisième guerrier du même genre (fig. 9791, n. 2).



9791. — L'autel des *nautes*. Le cortège des *nautes* vers Tibère.
D'après F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, pl. XI et XII et p. 108, fig. 39.

Cluny). Hauteur, 0 m. 47; largeur et épaisseur, 0 m. 75.

L'inscription est gravée sur une des faces d'un autel dont les trois autres sont sculptées. C'est une œuvre parisienne exécutée dans la pierre calcaire du pays. Inscriptions et bas-relief constituent le premier et le plus ancien monument de l'histoire de Lutèce; les uns et les autres ont été à maintes reprises décrits, étudiés, interprétés; une étude d'ensemble sur cet autel et trois autres qui lui sont apparentés a été faite; nous nous bornerons ici à une description du principal monument. Nous citons M. Em. Espérandieu :

Sur la face antérieure, l'inscription (fig. 9791, n. 1) :

TIB(erio) · CAESARE AVG(usto) · IOVI · OPTVMO ·
MAXSVMO NAVTAE · PARISIACI PUBLICE · POSIERVN[ti]

Sur la face latérale gauche, trois personnages drapés, debout, le visage de l'un tourné vers la gauche, les bras nus; les deux personnages de droite sont séparés par un objet peu reconnaissable, ressemblant à une

Sur la face opposée à l'inscription, trois autres guerriers barbus, debout, de face, vêtus, coiffés et armés à peu près de la même manière que ceux de la face précédente (fig. 9791, n. 3); leur bouclier est hexagonal. Le guerrier de droite porte, de plus, sur son avant-bras, une sorte de cercle ou de *torques*. Au-dessus des personnages l'inscription : EVRISES. Un bloc manque qui contenait la partie inférieure des figures. Selon M. Vercoûtre, deux des bas-reliefs donneraient « les seules représentations jusqu'ici connues de soldats de cohorte de *nautes*, recrutés, les uns [imberbes] parmi les *nautes*, les autres [barbus] parmi les *fabri tignarii* [*eurises*]. Le cercle tenu par l'un des soldats serait un *couple* « c'est-à-dire la double côte de navire qui, dès l'antiquité, sert de modèle pour construire une carène. » Des *exoneratores* seraient figurés sur le troisième bas-relief. F.-G. de Pachtère et C. Jullian supposent avec beaucoup plus de vraisemblance que l'inscription *Cæsare* doit s'interpréter non par un ablatif, mais par un datif; il faut la traduire non pas : « du temps de Tibère », mais

« offert à Tibère et à Jupiter ». L'objet offert serait le *torques* énorme que porte l'un des dédicants, et les bas-reliefs « formeraient une seule et même série représentant l'offrande à l'empereur par les anciens et les jeunes de la corporation ». D'après F.-G. de Pachtère et C. Jullian, « dans l'inscription de l'autel des Nautes, le Parisien adresse ses hommages religieux non seulement à Jupiter Capitolin, mais encore à l'empereur Tibère. Les bas-reliefs du monument séparés en trois tableaux représentent une seule et même scène : la procession des anciens et des jeunes de la corporation se dirigeant vers Tibère, qu'on voit couronné, porteur du sceptre, à droite de l'une des faces, de profil (fig. 9791). Pourtant cette cérémonie qui se déroule en l'honneur de l'empereur et de Jupiter Capitolin est, au fond, de caractère tout gaulois. L'offrande que porte le chef des dédicants est un énorme *torques*, semblable à ceux d'or massif qu'offraient les Gaulois à leurs dieux, aussi pesant peut-être que ce collier de cent livres qu'ils offrirent à Auguste. Les nautes portent l'équipement militaire, mais c'est l'équipement gaulois, le bouclier hexagonal ou ovale, fait de lattes de bois réunies par la bande de métal qui part de l'*umbo*. Ils semblent enfin, avec leur large vêtement et leur bonnet à double bande, vêtus suivant les rites archaïques. Le dieu et l'empereur qu'ils révèrent sont romains, mais ils les honorent en Gaulois. »

Voici la bibliographie de ce monument : P. B. Moreau de Mautour, *Observations sur les monumens d'antiquité trouvés dans l'église cathédrale de Paris*, in-4°, Paris, 1711, p. 8 et 11 (d'après lui, *Journal des savans*, t. L, 1711, p. 513; *Mém. pour l'hist. des sciences et des beaux-arts* [de Trévoux], janv. 1712, p. 41; Ch.-Cés. Baudelot de Derval, *Description des bas-reliefs anciens trouvés depuis peu dans l'église cathédrale de Paris*, in-4°, Paris, 1711, p. 8 (gravures, d'après lesquelles dom Martin, *Religion des Gaulois*, t. II, p. 45, pl. xxv); G. Daniel, dans *Mém.* [de Trévoux], avril 1717, p. 627; *Journal des savans*, t. LXII, 1717, p. 615; Keysler, *Antiq. select.*, p. 367, pl. XIII; Breval, *Remarks*, t. II, p. 262 (gravures); B. de Montfaucon, *Antiquité expliquée*, t. II, 2^e part., p. 423, pl. cxc; Vertot, *Hist. de l'Acad. des inscript.*, t. III, 1723, p. 242 (gravures); Le Roi, dans Félibien et Lobineau, *Histoire de la ville de Paris*, t. I, 1725, p. cxxxii (gravures); Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. II, 1756, p. 367; Cajot, *Antiq. de Metz*, 1760, p. 119; De Grave, *Républ. des Champs-Élysées*, t. III, p. 229; Alex. Lenoir, *Descript. hist. et chronol. des monum. de sculpt. réunis au musée des mon. fr.*, p. 31 et 81; *Musée des monum. franç.*, t. I, p. 112, pl. xvi; *Monum. des arts libéraux, anal. des fig.*, p. 2; pl. II, fig. 1; *Mém. des antiq. de France*, t. I, 1817, p. 111; Mongez, *Recueil d'antiq.*, 1804, p. 148, pl. ccxciii et ccxciv; Éloi Johanneau, dans *Mém. de l'Acad. celt.*, t. I, 1807, p. 151; C.-M. Grivaud de La Vincelle, *Antiq. gaul. et rom.*, in-4°, Paris, 1807, p. 25, p. 224; De Mauperché, *Paris ancien, Paris moderne*, t. I, 1814, p. 32 (grav.); J.-M.-B. Bins de Saint-Victor, *Tableau historique et pittoresque de Paris*, in-8°, Paris, 1822, p. 416 (grav.); J.-A. Dulaure, *Hist. de Paris*, 2^e édit., 1821, t. I, p. 54, pl. I; Jorand, *Notice archéologique sur un autel à Esus*, dans *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, t. IV, 1823, p. 500 (grav.); J.-N. Déal, *Dissert. sur les Parisii ou Parisiens, et sur le culte d'Isis chez les Gaulois, ou observations sur quelques passages du 11^e chapitre de l'hist. de Paris par M. Dulaure*, in-8°, Paris, 1826, p. 88; Arm. Cassan, *Antiq. gaul. et gallo-rom. de l'arrond. de Mantes*, 1835, p. 58; H. Martin, *Hist. de France*, t. I, 1869, p. 57; Jollois, dans *Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des inscr.*, II^e sér., t. I, 1843, pl. IV,

p. 50; *Mém. sur les antiq. rom. et gallo-rom. de Paris*, p. 54; J. de Gaulle, *Nouv. hist. de Paris et de ses environs*, t. I, 1839, p. 27; Alb. Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, explic. des pl., in-4°, Paris, 1841-1867, p. 28 et atlas, pl. xxiii; De Jouffroy et Breton, *État des arts*, p. 58, pl. VIII; R. Garrucci, *I segni dei accenti*, p. 30; H. Bordier et Ed. Charton, *Hist. de France*, t. I, p. 57 (grav.); Bernard, *Les origines de Paris*, p. 23, pl. VII et VIII; *Découverte d'une statue de Bacchus*, in-8°, Paris, 1883, p. 11; R. Mowat, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1875, p. 350; *Remarques sur les inscr. antiq. de Paris*, dans *Bull. épigr. de la Gaule*, t. I, 1881, p. 49 (grav.); Calmet, *Bull. de la Soc. philom. vosgienne*, t. II, 1876, p. 185; Du Sommerard, *Catal. du musée de Cluny*, 1881, p. 3; V. Duruy, *Hist. des Romains*, t. IV, 1882, p. 29; E. Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, t. III, p. 260 (grav.); Léo Joubert, *La Gaule et les Gaulois*, in-8°, Paris, 1890, p. 19 (grav.); S. Reinach, *Catalogue sommaire du musée... de Saint-Germain-en-Laye*, in-12, Paris, 1908, p. 33; *Revue archéologique*, 1902, t. II, p. 169; *Revue de l'hist. des religions*, 1907, p. 82; *Cultes, mythes et religions*, t. III, 1908, p. 184; C. Jullian, *Gallia*, 4^e édit., p. 111 (grav.); Lehner, *Westdeutsch. Korresp. Blatt*, 1896, p. 33; Studniczka, dans *Jahrb. der Kais. deutsch. archæol. Instit.*, t. XVIII, 1903, p. 117 (grav.); A. Callet, *La Cité*, t. III, 1906-1907, p. 269; Vercontre, dans *Revue archéol.*, t. I, 1907, p. 31 (grav.); F.-G. de Pachtère et C. Jullian, *Le monum. des nautes parisiens*, dans *Revue des études anciennes*, t. IX, 1907, p. 263-264, pl. XI-XIV; Em. Espérandieu, *Recueil des bas-reliefs de la Gaule romaine*, t. IV, 1911, p. 207, n. 3132 (grav.); F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, 1912, p. 103-109, fig. 39, pl. XI-XII.

XX. LES ORIGINES CHRÉTIENNES. — Pour les origines de l'Église de Paris, nous nous trouvons en présence de deux opinions : une légendaire et une historique. La première fait du premier évêque de Paris, un étranger, un disciple de saint Paul, membre du tribunal athénien de l'Aréopage. C'est une opinion ancienne, ce qui ne lui ajoute pas la moindre vraisemblance; elle fut imaginée et développée par un abbé de Saint-Denis, nommé Hilduin, vers 835¹. Il lui parut convenable de suppléer à tout ce qu'on ignorait touchant un personnage devenu le patron de la Gaule² : *Notitia ipsius paucis nostrorum cognita, plurimis adhuc incognita*. Contemporain de la renaissance carolingienne, Hilduin en prenait sa part; en 827, l'empereur Louis le Débonnaire reçut à Compiègne une ambassade de l'empereur de Byzance, Michel³. Or, en ces temps lointains, on offrait ou bien on échangeait des livres grecs et des livres latins comme des présents enviés; l'économiste de l'église de Constantinople, qui faisait partie de l'ambassade, présenta de la part de son maître à Louis des livres grecs que le prince franc confia à l'abbé Hilduin⁴ : *Authenticos autem eosdem libros graeca lingua conscriptos quando aconomus ecclesiae Constantinopolitanae et ceteri missi Michaelis, legatione publica, ad vestram gloriam Compendio functi sunt, in ipsa vigilia solemnitalis sancti Dionysii pro munere magno suscepimus*. Pour Hilduin, qui savait le grec, ce fut un régal et, mieux encore, une tentation. Il y succomba et identifia Denis de Paris avec Denis de l'Aréopage; dès lors tout alla pour le mieux, car l'Athénien était pourvu d'une carrière fort honorable. Converti par l'apôtre saint Paul, il fut établi par lui évêque d'Athènes et, après la persécution de Néron, l'idée lui passa de venir à Rome où il rencontra saint Clément qui lui conseilla d'aller convertir la Gaule. Denis n'hésita pas, se transporta à Paris, prêcha l'Évangile, convertit des foules, bâtit une église, constitua un clergé avec l'aide de l'archiprêtre

¹ Hilduin, *Vita S. Dionysii*, P. L., t. CVI, col. 14-50. — ² Id., *ibid.*, Proleg., II, P. L., t. CVI, col. 14. — ³ Boehmer-

Muhlbacher, *Regesta imperii*, t. I, 2^e édit., p. 842. —

⁴ *Vita S. Dionysii*, P. L., t. CVI, col. 16.

Rustique et de l'archidiacre Éleuthère. Ses succès étaient tels que l'empereur Domitien en prit ombrage et chargea le préfet Fescennius Sisinnius d'y mettre un terme. On sait qu'avec les Romains ces choses-là ne traînaient pas en longueur. Denis, Rustique et Éleuthère furent torturés et mis à mort sur la colline de Montmartre. Denis ramassa sa tête coupée et la transporta deux milles plus loin, à six milles de Paris; en ce lieu, il rencontra une pieuse femme nommée Catulla, il s'arrêta et lui donna sa tête qu'elle ensevelit.

Désormais saint Denis n'avait rien à envier aux saints les plus favorisés; il avait une vie, des miracles, un culte à rendre envieux les plus exigeants. Il devait beaucoup de reconnaissance à l'abbé Hilduin, moins toutefois qu'on pourrait être porté à le croire, car, vers l'an 800, circulait déjà une *Passio sanctorum Dionysii, Rustici et Eleutherii*¹ qui présentait saint Denis comme l'envoyé du pape saint Clément. On pouvait même remonter un peu plus haut, à savoir aux *Gesta Dagoberti* qui font mourir saint Denis sous Domitien², et même invoquer une charte perdue, de l'an 724, dans laquelle on lisait que : *beatus Dionysius cum sociis suis Rustico et Eleutherio qui primi post apostolorum subordinatione beati Clementi Petri apostoli successoris in hanc Galliarum provincia advenirunt*³. Quoiqu'on ne possède plus l'original, mais seulement une copie, celle-ci est à l'abri du soupçon et il n'y a pas lieu de croire que cette phrase soit une interpolation. On doit faire remarquer que la charte de 724 s'inspire au début d'un *præceptum* de Clovis II daté de 654, lequel ne contient aucune allusion à saint Clément; peut-être a-t-on alors jugé bon de n'en rien dire, ce serait surprenant, en tout cas le rôle de saint Clément par rapport à saint Denis pourrait à la rigueur avoir fait l'objet d'allusions et de développements entre 654 et 724.

L'explication qui a été présentée⁴ est aujourd'hui contestée; la tradition relative à saint Clément est aussi ancienne que Grégoire de Tours, à l'époque de qui circulait une légende faisant de saint Clément le patron d'une mission chrétienne en Gaule. « Grégoire raconte que, sous l'épiscopat de Palladius de Saintes⁵, son contemporain, on dut transporter les reliques de saint Eutrope, premier évêque de la ville, dans une nouvelle basilique. On s'aperçut alors, à l'examen du corps, qu'il portait à la tête les traces d'un coup de hache. Jusque-là, en l'absence d'un récit de sa passion, on ignorait tout du saint, même s'il avait été martyr. Dès cette découverte, on le consacre martyr, on voit en lui un évêque ordonné par saint Clément et envoyé par ce pape dans les Gaules. Il est peu vraisemblable que l'hagiographe de saint Eutrope ait eu le premier l'idée de rattacher un saint gaulois à l'évêque romain du 1^{er} siècle. Celui-ci jouissait en Gaule, au 6^e siècle, d'une grande célébrité dont Grégoire nous est témoin. On y lisait sa passion⁶. A Limoges, le prêtre Aridius possédait des reliques de saint Clément, et opérait, grâce à elles, un miracle⁷. Dès cette époque, il se forma une tradition qui considéra saint Clément comme le patron du christianisme en Gaule. On a vu comment, au temps de Palladius, saint Eutrope devint son missionnaire. C'est plus tard seulement, mais de la même façon, que les moines de l'abbaye de Saint-Denis, pour donner plus d'autorité morale à leur saint, le mirent aussi sous la protection de saint Clément.

« Cette seconde tradition, expliquée dans sa forma-

tion et datée approximativement, ne peut mériter aucune confiance pour l'histoire de nos origines chrétiennes. Si elle naquit si tard, c'est qu'elle était en contradiction avec une autre qu'on trouve exprimée dans Grégoire de Tours⁸. « Ici, nous sortons du point de vue légendaire et nous entrons sur le terrain historique et c'est encore Grégoire de Tours à qui il faut recourir. On lit dans son *Historia Francorum*⁹ : *Sub Decio vero imperatore multa bella adversum nomen christianum exoriuntur... Hujus tempore septem viri episcopi ordenati ad prædicandum in Galliis missi sunt, sicut historia passionis sancti martyres Saturnini denarrat. Ait enim : « Sub Decio et Grato consolibus [251], sicut fidei recordationem retentur, primum ac summum Tholosana civitas sanctum Saturninum habere cœperat sacerdotem. » Hii ergo missi sunt, Turonicis Catianus episcopus, Arelatensibus Trophimus episcopus, Narbonæ Paulus episcopus, Tolosæ Saturninus episcopus, Parisiacis Dionisius episcopus, Arvernus Stremonius episcopus, Lemovicinis Martialis est destinatus episcopus. De his vero beatus Dionisius Parisiorum episcopus, diversis pro Christi nomine adjectus panis præsentem vitam gladio imminente finivit.* Ce texte si souvent et si âprement discuté ne peut, dit-on, se réclamer d'une tradition plus ancienne que Grégoire de Tours qui est postérieur de trois siècles à l'événement qu'il consigne; nous avons exposé les raisons d'ordre historique et critique qui nous font recevoir l'autorité de ces paroles et nous n'y reviendrons pas (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 357-360) et nous ne croyons pas soutenable cette argumentation que « saint Gatien de Tours et saint Austremoine de Clermont-Ferrand¹⁰ doivent être postérieurs au milieu du III^e siècle. Dès lors, la tradition rapportée par Grégoire est sans valeur. Elle date d'un temps où le christianisme triomphant éprouva le besoin de coordonner l'histoire de ses efforts dans la période militante, où la papauté devenue déjà prééminente voulut avoir dirigé la propagande de la foi à travers la Gaule¹¹. »

S'il faut renoncer à découvrir les lettres d'intronisation de l'évêque Denis en 250, le fait lui-même demeure d'une probabilité voisine de la certitude. Il existe un catalogue épiscopal qui assigne le quinzième rang à l'évêque Héraclius qui siégea au concile d'Orléans en 511; un de ses prédécesseurs, Victurinus, qui occupe le sixième rang est peut-être celui qui, en 344, approuva la réhabilitation de saint Athanase; on se trouve ainsi n'avoir que cinq titulaires en l'espace d'un siècle environ, ce qui n'a rien d'impossible et permet de placer saint Denis vers le milieu du III^e siècle.

Grégoire de Tours nous apprend que la popularité de Denis était répandue en Gaule. Une femme possédée appelle au lit de mort de saint Yrieix de Limoges, les principaux répondants du christianisme gaulois et ce sont : saint Denis, saint Julien de Brioude, saint Privat de Mende, saint Martin de Tours, saint Martial de Limoges, saint Saturnin de Toulouse¹². On sait assez que l'évêque Denis est honoré dans une église proche de Paris, mais dès le 6^e siècle, l'évêque Amélius lui en construisit une autre à Bordeaux¹³ et on lui décerne le titre de martyr¹⁴. Grégoire de Tours dit qu'il périt par le glaive : *gladio imminente* et Fortunat parle de *vertice subposito colla secunda dedit*.

Où eut lieu le supplice du premier évêque de Paris? Ici se présente la question de Montmartre (voir *Dic-*

¹ *Passio S. Dionysii*, c. III, n. 15, dans *Monum. Germ. hist.*, *Auct. antiq.*, t. IV, part. 2, p. 103, ligne 11; on retrouve cette insinuation dans une *Vita S. Genovefæ*, dans *ibid.*, *Script. rer. merov.*, t. III, p. 215-238, cette *Vita* est d'époque un peu postérieure. — ² *Gesta Dagoberti*, 3, dans *Script. rer. merov.*, t. II, p. 401, l. 27. — ³ G. Havel, *Quest. méroving.*, 1890, p. 213. — ⁴ *Id.*, *ibid.*, p. 218-221. — ⁵ Grégoire de

Tours, *Liber in gloria martyrum*, c. LV. — ⁶ *Id.*, *ibid.*, c. XXXV. — ⁷ *Id.*, *ibid.*, c. XXXVI. — ⁸ *Hist. Franc.*, l. I, c. XXX; F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, p. 121-122. — ⁹ L. I, c. XXX. — ¹⁰ Duchesne, *Fastes épisc.*, t. I, p. 10, 21. — ¹¹ F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, p. 122. — ¹² Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. X, c. XXIX. — ¹³ Fortunat, *Carmina*, l. I, n. XI. — ¹⁴ Grégoire de Tours, *op. cit.*, l. V, c. XXXII.

tion., t. XII, à ce nom). En 1890, Julien Havet écrivait avec trop de résolution : « La légende qui place le martyr de saint Denis à Montmartre et qui explique ce dernier nom par *Mons Martyrum* est une fable imaginée par l'abbé Hilduin, au IX^e siècle¹. » Depuis lors il a fallu reconnaître que si Hilduin mit en circulation cette espèce de calembour², il n'a fait que répéter ce qui se disait avant lui. Les *Miracula sancti Dionysii* composés en l'an 831³, rapportent que la colline de Montmartre, anciennement *Mont de Mars* s'appela ensuite *Mont des Martyrs*⁴. Les *Gesta Dagoberti*, qu'a connus l'auteur des *Miracula*, nous apprennent que saint Denis fut mis à mort *in prospectu ipsius civitatis*, et enseveli par Catulla au bourg de *Catulliacus* (Saint-Denis)⁵. « Cet endroit situé en vue même de la Cité ne peut-être Saint-Denis, placé bien loin au-delà de l'horizon parisien, mais Montmartre qui domine Paris. Une série de manuscrits de la Vie de sainte Geneviève rapporte qu'elle fit bâtir une église en l'honneur de saint Denis⁶. Pendant la construction, il advint que la boisson manqua. Quelle que soit la nature de cette boisson, eau ou vin, il est certain que si l'église dont il est parlé dans la *Vita sanctæ Genovefæ* avait été située à Saint-Denis même, on n'aurait pas eu besoin d'aller jusqu'à Paris pour y chercher à boire⁷. D'après ce passage de la *Vita sanctæ Genovefæ*, il semble bien déjà que, dans l'opinion de son rédacteur, l'église bâtie par sainte Geneviève était située à Montmartre. Un autre détail de cette œuvre fournit à cet égard une preuve décisive. On y dit⁸ que saint Denis, premier évêque de Paris, subit le martyre *in quarta ab eadem urbe(m)*. Il ne peut être ici question que de Montmartre, et non pas de Saint-Denis. On sait, en effet, que le bourg de *Catulliacus* (Saint-Denis) est situé à six milles de Paris⁹. Br. Krusch avait senti la difficulté. Il se tira d'affaire en sous-entendant *leuga* après *quarta*¹⁰; la lieue gauloise étant de 2 222 mètres, quatre lieues gauloises équivaudraient à peu près à six milles romains. Mais il est à remarquer que d'autres manuscrits de la Vie, corrigeant *quarta* en *quarto*, ajoutent le mot *milliario*¹¹ après *urbe(m)*. Enfin l'écrivain compte par milles et non par lieues¹². Ainsi l'endroit où fut martyrisé saint Denis est bien à quatre milles de Paris et ce n'est pas le bourg de *Catulliacus*. Pourtant il semble bien que la colline de Montmartre soit, en ligne droite, trop rapprochée de Paris pour en être dite à quatre milles; mais nous avons montré que la route de Paris à Saint-Denis n'était pas directe et qu'elle empruntait d'abord le trajet de la voie de Senlis jusqu'à ce qu'elle eût dépassé le pas de la Chapelle. De là, longeant au nord la colline de Montmartre, elle se dirigeait sur Saint-Denis. Il se peut donc que le bord occidental de Montmartre ait été situé, sur le chemin de Saint-Denis, entre le 3^e et le 4^e mille, de telle sorte que l'expression *in quarto* (*lapide* ou *milliario*) exprimait bien sa distance de Paris. De plus si l'on se reporte à l'œuvre d'Hilduin, on lit que saint Denis décapité opéra le miracle de se redresser, de prendre sa tête qui avait roulé à terre et

de la transporter, jusqu'à deux milles de Montmartre¹³, au lieu où il fut enseveli, à six milles de Paris¹⁴. Montmartre était donc situé à deux milles en deçà du lieu où fut enterré saint Denis, c'est-à-dire à quatre milles de la Cité. Il est donc certain que, pour telle rédaction de la Vie de sainte Geneviève¹⁵, l'endroit où saint Denis fut martyrisé était déjà bien Montmartre¹⁶. Hilduin n'est donc pas responsable de la tradition. Il ne fit que l'exprimer nettement, mais elle avait déjà cours avant lui, au début du IX^e siècle.

Pourtant cette légende n'était pas alors très vieille et ne mérite pas créance, puisque la *Passio*, plus jeune à peine de quelques années, n'en parle pas et laisse entendre que les martyrs furent ensevelis à l'endroit où ils subirent le supplice¹⁷.

XXI. L'ÉGLISE DU SAINT-MARTYRE. — « On s'appuie cependant, pour autoriser la tradition, sur deux faits. On constate qu'il existait à Montmartre une église appelée le Saint-Martyre, que son antiquité rendait vénérable. On découvrit près d'elle une crypte très ancienne qui aurait été bâtie pour commémorer la passion de saint Denis (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2679-2683).

« En réalité, c'est vers 1096 seulement qu'on trouve la première mention certaine d'une petite église appelée vulgairement *Sanctum Martyrium*¹⁸. Elle avait appartenu à des laïques avant de passer à l'église Saint-Martin-des-Champs. Il est possible, mais nullement certain, que les *Miracula sancti Dionysii* parlent de cette église : *Instanti etiam anno, cum ecclesie quæ est in locum qui olim (ul perhibent) Mons Martis, nunc felici mutatione Mons Martyrum dicitur, opifices consumptam situ contignationem deponerent...* Si cette mention se rapporte bien à cet édifice, il était, au début du IX^e siècle, assez ancien déjà, puisque sa charpente de bois tombait en pourriture. Mais rien ne dit qu'il fût appelé dès cette époque *Sanctum Martyrium* et, s'il avait déjà reçu ce nom, c'est sans doute à une date postérieure à la tradition qui voudrait s'en prévaloir. De plus, cette église était, en 1096, un petit sanctuaire, *parva ecclesia*, bien indigne de la célébrité du martyr qu'il commémorait. Enfin, chose étrange, elle n'était pas la propriété de Saint-Denis, mais de laïques, et, loin de devenir en 1096 un bien de l'abbaye, elle entra dans la censive de Saint-Martin-des-Champs. Tous ces détails montrent bien qu'au XI^e siècle le *Sanctum Martyrium* n'avait pas la réputation qu'on lui attribue aujourd'hui. La plus vieille église de Paris, lieu véritable du supplice du premier évêque de la ville, aurait été plus honorée, et les moines de Saint-Denis auraient eu soin de ne pas laisser tomber en des mains étrangères le sanctuaire primitif de leur patron.

« Pourtant un procès-verbal officiel de 1611 signale la découverte, à l'est de la chapelle, d'une crypte creusée à même le plâtre, avec un autel rudimentaire et, sur les parois, des croix et des fragments d'inscriptions tels que DIO, MAR, CLEMIN. Ce fut, pour Doublet, le refuge des premiers chrétiens qui n'osoient s'assembler

¹ Hilduin, *Vita S. Dionysii*, c. xxxvi: *Quorum memoranda et gloriosissima passio e regione urbis Parisiorum in colle qui antea mons Mercurii, quoniam inibi idolum ipsius principaliter colebatur a Gallis, nunc vero mons martyrurum vocatur, sanctorum Domini gratia.* — ² E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 270. — ³ Du moins les deux premiers livres. — ⁴ *Miracula S. Dionysii*, l. II, c. xxxviii, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, saec. III, pars 2^a, p. 559. — ⁵ *Gesta Dagoberti*, 3, dans *Monum. Germ. hist., Script. rer. merov.*, t. II, p. 401, l. 30. — ⁶ *Vita S. Genovefæ*, c. xxiv, dans *Monum. Germ. hist., Script. rer. merov.*, t. III, p. 224. — ⁷ *Ibid.*, c. xvii, dans *Monum. Germ. hist., Script. rer. merov.*, t. III, p. 221, l. 20 sq. Le passage cité par Krusch ne se trouve pas dans la famille de manuscrits d'où Ch. Kohler a tiré son édition. — ⁸ *Vita S. Genovefæ*, c. xvii, dans *Monum. Germ. hist., Script. rer. merov.*, t. III, p. 221,

l. 20 sq. — ⁹ *Passio S. Dionysii*, III, xxviii, dans *Monum. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. IV, part. 2, p. 1044, l. 26; *P. L.*, t. CVI, col. 48. — ¹⁰ *Vita S. Genovefæ*, dans *Monum. Germ. hist., Script. rer. merov.*, t. III, p. 221, l. 50. — ¹¹ *Ibid.*, p. 221, l. 40. — ¹² *Ibid.*, p. 215, l. 15-16: *In Nymptoderinse parochia que septem ferme millibus a Parisius urbe abest.* — ¹³ Hilduin, *Vita S. Dionysii*, c. xxxii, *P. L.*, t. CVI, col. 47. — ¹⁴ *Id.*, *ibid.*, c. xxxii, *P. L.*, t. CVI, col. 48. — ¹⁵ La recension C proposée comme la plus ancienne ne connaît pas encore la tradition du martyr à Montmartre. — ¹⁶ La tradition du Moyen Age considérait bien l'abbaye du Saint-Martyre comme une œuvre de sainte Geneviève. — ¹⁷ *Passio S. Dionysii*, l. III, c. xxvi-xxviii, dans *Monumenta Germaniae historica, Auctores antiquissimi*, t. IV, part. 2, p. 104. — ¹⁸ R. de Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris*, p. 142.

que sous terre¹, le sanctuaire où saint Denis célébra la messe; pour Du Breul, la crypte commémore l'emplacement du martyr de saint Denis². Le Blant³ a repris l'analyse du procès-verbal de cette trouvaille et adopté, après une longue discussion, l'idée du P. Du Breul. Cependant Sauval considère déjà cette opinion comme « si mal fondée, qu'elle ne mérite pas qu'on la réfute⁴ ». Il marque bien les circonstances dans lesquelles se fit la trouvaille. La chapelle du Saint-Martyre avait été ruinée pendant le siège de Paris par Henri IV. L'abbaye de Montmartre manquait d'argent et ne pouvait subvenir aux frais de sa reconstruction. Cette découverte de la crypte vint si bien à point et fut exploitée par une réclame si habile, qu'on ne peut s'empêcher de soupçonner la bonne foi des religieuses de Montmartre. L'abbé Lebeuf lui-même la mit en doute⁵. F.-G. de Pachtère l'admet pourtant, dit-il; mais le procès-verbal de 1611 est trop succinct, la gravure qui représente la crypte trop peu détaillée (voir *Dictionn.*, t. XI, fig. 8429) pour qu'on puisse assimiler ce souterrain aux catacombes de la Rome chrétienne. Si les inscriptions MAR, DIO sont le début des mots *martyres* et *Dionysie*, il n'y a pas de raison pour les considérer comme des formules acclamatoires familières aux premiers chrétiens, et le nom de CLEMINS serait moins que le nom d'un pèlerin ou d'un martyr inconnu de Paris, celui du pape romain auquel se rattache cette légende de saint Denis dont on a démontré l'âge récent. La crypte n'est pas un monument antique, et, quand même elle le serait, rien n'indique que ce sanctuaire ait marqué l'endroit où saint Denis subit le martyre.

« Il ne reste donc rien de cette légende, glorieuse pour Montmartre, que le nom même de la colline. Or Hilduin nous avertit déjà que la forme *Mons martyrum* n'était pas primitive, et que Montmartre portait le nom de *Mons Mercurii* du temps où l'idole de Mercure y était adorée. Mais cette première dénomination existait encore au VII^e siècle. L'auteur du chapitre VI, 55, du pseudo-Frédégaire, qui écrivait en 742, appelle en effet Montmartre *Mons Mercore*. Ainsi la tradition n'était pas encore formée qui devait placer sur la montagne la passion de Saint-Denis. Elle se constitua sans doute, du VII^e au IX^e siècle, sous deux influences. L'abbaye de Saint-Denis, dont le marché se transporta, entre 673 et 710, vers le pas de la Chapelle, entre Saint-Martin et Saint-Laurent, acquit alors à Montmartre ses premiers territoires et étendit ses ambitions à toute la colline. Le meilleur moyen de justifier ses convoitises était de revendiquer cette terre pour prix du sang versé par le patron du monastère. Mais surtout pendant ces deux siècles, par une évolution phonétique dont le détail nous échappe, la forme *Mons Merc(o)re*, accentuée populairement non pas sur la pénultième, mais sur l'antépénultième, a pu se transformer assez, par le changement du *c* de *Merc(o)re* en élément dental, pour donner cette forme parlée, voisine de la forme *Montmartre*, qu'au temps d'Hilduin un moine savant recomposa dans le latin *Mons Martyrum*. Et c'est ainsi que le nom même du lieu devint une garantie de la tradition que l'abbaye voulait répandre.

« La légende sacrée de Montmartre ne semble donc pas mériter le crédit qu'on tend à lui rendre. Il ne faut pas en accorder plus à celle qui place le lieu du supplice de saint Denis à l'endroit même où il fut enseveli. Cette tradition plus ancienne que la première n'est

pourtant rapportée implicitement que dans la *Passio*, explicitement que dans une Vie de sainte Geneviève qui ignore la mission de saint Denis au temps du pape saint Clément. On ne parle jamais ailleurs, particulièrement dans les chartes les plus anciennes, que du lieu où le saint est enterré. Mais on sait que les Vies de saints mérovingiennes installèrent souvent la passion de leur héros sur l'emplacement même de leur sépulture. Il n'est donc pas étonnant que le bourg de *Catulliacus* qui posséda d'abord le tombeau de saint Denis, ait été considéré par la légende comme le théâtre de son martyre. »

XXII. L'APOSTOLICITÉ DE SAINT DENIS. — L'apostolicité du premier évêque de Paris s'autorise d'une tradition qui n'est pas des plus anciennes. On la trouve mentionnée dans un diplôme du roi Thierry de l'an 724 et dans un texte connu sous le nom de *Passio sancti Dionysii*, qu'on ne saurait faire remonter plus haut que le IX^e siècle⁷. Cette tradition reposerait sur une bévue commise dans l'interprétation d'un texte de Grégoire de Tours et voici comment. Il existe un groupe de manuscrits de l'*Historia Francorum* (famille B) contenant les six premiers livres avec, entre autres lacunes, les chapitres xxviii et xxix du livre I^{er}. Or, le chapitre xxvii racontait la persécution de Trajan et l'épiscopat de saint Clément d'où on passait au chapitre xxx (devenu c. xxviii) qui narrait la persécution de Dèce et la mission des sept évêques en Gaule. Dès lors « la phrase qui concerne saint Denis, et qui commence par les mots *hujus tempore* (c'est-à-dire : au temps de Dèce) n'était éloignée que de quelques lignes de celle où se lisent les noms de Domitien et de saint Clément, de sorte que des lecteurs inattentifs pouvaient facilement la rattacher à l'un ou à l'autre de ces noms. C'est ce qu'a fait, par exemple, l'auteur des *Gesta Dagoberti*. Les trois autres auteurs⁸ qui s'accordent à rapprocher le nom de saint Denis de celui de saint Clément ont commis une erreur semblable. Mais un seul d'entre eux a dû être amené à cette erreur par la lecture directe de Grégoire de Tours : les deux autres l'auront empruntée au premier. Or, le plus ancien des trois est probablement le rédacteur de la charte de Thierry IV et c'est aussi celui dont les termes rappellent le plus fidèlement ceux de Grégoire. C'est donc, semble-t-il, l'auteur de la charte de Thierry IV qui a le premier attribué à l'épiscopat de saint Denis cette haute antiquité⁹. Cette explication donne une assez large part à l'hypothèse pour qu'on ne l'accueille qu'avec une défiance que justifiera la reconstitution du texte (B) que l'auteur du diplôme de 724 aurait eu devant les yeux :

L. I, c. xxvii : *Tertius post Neronem persecutionem in christianos Trajanus movet, sub quo beatus CLEMENS tertius romanæ Ecclesiæ fuit episcopus passus. Et sanctus Simion Hierusolimitanus episcopus, Cleuphe filius, pro Christe nomine crucifixus adseritur, et Ignatius Anthycinsis episcopus Rome ductus, bistels deputatur. Hæc SUB TRAJANI temporibus acta sunt.*

L. I, c. xxviii (= 30) : *SUB DECIO vero imperatore multa bella adversum nomen christianum exoriuntur, et tanta stragis de credentibus fuit, ut nec numerari quæant. Babillas episcopus Anthycinus cum tribus parvulis, id est Urbani, Prilidani et Epolon, et XYSTUS romanæ Ecclesiæ episcopus, et Laurentius archidiaconus et Hippolytus ob dominici nominis confessionem per martyrium consummati sunt, VALENTINIANUS et NOVATIANUS*

rologe de Florus, au 22 mars, ces mots qui concernent Paul de Narbonne : *quem ita labor domesticus et tribulationis exercuit, ut eum verum Domini famulum approbaret*, P. L., t. xciv, col. 864; cf. C. Chevalier, *Origines de l'Église de Tours*, p. 181. — ⁸ Celui de la *Vita S. Genovefæ*, celui de la *Passio S. Dionysii* et la chancellerie d'où était sorti le diplôme de 724. — ⁹ J. Havet, *Œuvres*, in-8°, Paris, 1896, t. 1, p. 219.

¹ Doublet, *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*, in-4°, Paris, 1625. — ² J. Du Breul, *Théâtre des antiquitez*, 1612, p. 1160. — ³ E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. 1, p. 270-277. — ⁴ Sauval, *Hist. et rech.*, t. 1, p. 352. — ⁵ *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, édit. Augier, t. 1, p. 452. — ⁶ F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, p. 125-129. — ⁷ *Monum. Germ. hist., Auctores antiquissimi*, t. IV, part. 2, p. 101; cette *Passio*, n. 12, a copié dans le marty-

maxime tunc heretici quorum principes, contra fidem nostram inimico impellente, crassantur. HUIUS TEMPORE septem viri episcopi ordinati ad prædicandum in Galliis missi sunt, sicut historia passionis sancti martyris Saturnini denarrat. At enim : Sub Decio et Grato consilibus, sicut fidei recordationem, retinetur, primum ac summum Tholosana civitas sanctum Saturninum habere cœperat sacerdotem. Hii ergo missi sunt : Turonicis Catianus episcopus, Arelatensibus Trophimus episcopus, Narbonæ Paulus episcopus, Tolosæ Saturninus episcopus, Parisiacis Dionisius episcopus, Arvernus Stremonius episcopus, Lemovicinis Martialis est destinatus episcopus...

Les mots *huius tempore* ne peuvent se rapporter qu'au dernier nom qui précède cette phrase, c'est-à-dire à l'antipape Novatien, en 251. De plus, on ne s'explique pas comment saint Denis et ses compagnons pourraient être contemporains à la fois du pape saint Clément, à la fin du 1^{er} siècle, et de l'empereur Dèce, au milieu du 3^e. Comme Novatien vivait du temps du pape Sixte et de l'empereur Dèce, le synchronisme n'est pas un seul instant douteux et le texte ne peut s'entendre autrement que : *Huius [scil. Decii] tempore...* car il appartient bien à un empereur de désigner par son nom les années où il régna. C'est donc alors que, suivant la vie de saint Saturnin de Toulouse, sept évêques furent envoyés évangéliser la Gaule. A dire vrai cette Vie de saint Saturnin, que nous possédons, n'en souffle mot ; mais il est permis de croire que Grégoire de Tours a fait confusion et qu'il a voulu dire que les six évêques furent envoyés en même temps que saint Saturnin ; s'il a voulu le dire il s'est trompé car la mission de ces évêques n'est pas mentionnée dans la *Passio Saturnini*. Il l'aura donc lu ailleurs, mais où ? Grégoire, toujours si attentif à citer ses sources, nous induit en erreur, on ne peut donc entreprendre de le corriger en l'absence de tout indice. Pour une fois peut-être, l'évêque de Tours aura prétendu utiliser ses lectures et en tirer, par voie de raisonnement, cette conclusion que la Gaule n'avait pas été moins bien partagée que l'Espagne, sa voisine. Celle-ci se faisait honneur d'avoir eu sept prédicateurs de l'Évangile, sacrés évêques à Rome ; il était ou il pouvait paraître d'une haute convenance à Grégoire que la Gaule ne fût pas moins bien partagée et ses lectures, ses voyages, ses entretiens le fournissaient sans beaucoup de recherches des sept noms indispensables. Ce lot d'évêques arrivant de Rome, mitre en tête et crosse en main, demeure, quoiqu'en puisse dire Grégoire, sujet à un doute.

Il y avait une ville qui appartenait sans contestation possible à la Gaule, c'était Lyon, et qui avait eu un évêque, saint Pothin, environ un siècle avant la mission des sept ; cela Grégoire ne l'ignorait pas ; en outre, il connaissait un essai d'évangélisation plus ancien encore et qu'il rattachait à saint Clément de Rome, c'était l'épiscopat de saint Eutrope à Saintes, dont il parle en ces termes : *Eutropius quoque martyr Sanctonicæ urbis a beato Clemente apostolo fertur directus in Galliis, ab eodem etiam pontificalis ordinis gratia consecratus*¹. Cette assertion se trouve dans le *De gloria martyrum*, auquel l'auteur n'attachait peut-être pas beaucoup plus d'importance, au point de vue de la véracité, qu'à ce qu'on a désigné depuis sous le nom de « littérature édifiante » d'où la précision historique est absente. Il ne se montrait pas plus scrupuleux dans une autre brochure intitulée : *De gloria confessorum*, s'accordant des expressions telles que celles-ci : *Saturninus... ab apostolorum discipulis ordinatus*² ou bien : *Ursinus, qui a discipulis apostolorum episcopus ordinatus*³, de sorte qu'à l'entendre saint Eutrope à Saintes,

saint Saturnin à Toulouse, saint Ursin à Bourges auraient été ordonnés par saint Clément et les disciples des apôtres, les évêques de Rome, car c'est à eux qu'il réserve ce titre dans ses petits livres de propagande : *Gatianus... a Romanis episcopis*⁴, *Martialis... a romanis episcopis*⁵, *Austremonius... a romanis episcopis*⁶. Mais faut-il entendre par là les seuls premiers successeurs de saint Pierre : Lin, Clet, Clément ? On le croirait volontiers si on ne faisait attention que Grégoire écrit sans demander qu'on le prenne au mot, il nous montre Gatien, Martial, Austremoine, ordonnés chacun *a romanis episcopis*, alors qu'ils étaient ordonnés *a romano episcopo* ; il n'y regardait pas de si près, il savait qu'il serait entendu par ses lecteurs, seulement il advint à l'évêque de Tours de hausser ses prétentions et, d'écrivain ascétique, de s'élever au rang d'historien. Sa méthode s'en ressentit, son style se fit moins lâche, il tendit à la précision, il y arriva et c'est ainsi que dans son *Historia Francorum*⁷, le même *Gatianus* n'est plus ordonné *a romanis episcopis* mais *a romana Sedis papa*. Entre le *De gloria martyrum* et l'*Historia Francorum* des années s'étaient écoulées et l'auteur n'avait pas seulement châtié son style, il avait étendu et vérifié son information. Il en était pour l'évêque de Tours comme pour d'autres historiens, il consentait à s'instruire de jour en jour — *dies diem docet* — et l'historiette qu'il avait recueillie et insérée dans son *De gloria confessorum* relativement à la mission de saint Ursin, ordonné par saint Clément, à Bourges, n'obtenait plus dans son *Historia Francorum* l'honneur d'une citation, mais tout simplement d'une réfutation. Lorsqu'il écrivait la brochure édifiante, les chrétiens de Bourges étaient tout à la joie de la découverte d'un sarcophage du prétendu Ursin, premier évêque de la ville et Grégoire ne se hasardait pas à contredire la supercherie, cependant lorsqu'il écrivit son *Histoire* il avait mis au point son information et tiré parti d'un souvenir de famille. De l'évêque Ursin *a discipulis apostolorum ordinatus* il n'était plus question ; l'Évangile avait été prêché à Bourges par un inconnu, disciple d'un des sept évêques missionnaires de l'an 250.

Il circulait donc en Gaule, au 6^e siècle, des récits qu'on pouvait recueillir et qui attribuaient des missions chrétiennes dans le pays dès les temps apostoliques. De bons esprits qui n'étaient pas sur leurs gardes, comme Grégoire de Tours, étaient exposés à répandre ces contes ; car il n'était pas seul à leur faire accueil. Dès le milieu du 5^e siècle, en 450, les évêques de la province d'Arles racontaient que saint Pierre en personne avait envoyé saint Trophime à Arles dont il l'avait fait évêque : *Omnibus etenim gallicanis regionibus notum est sed nec sacrosanctæ Ecclesiæ romanæ habetur incognitum quod prima intra Gallias Arelatensis civitas missum a beatissimo Petro apostolo sanctum Trophimum habere meruit sacerdotem et exinde aliis paulatim regionibus Galliarum bonum fidei et religionis infusum*. A Arles, dès l'an 417, on s'était flatté d'avoir été le siège d'où l'évangélisation s'était répandue dans les Gaules par le moyen de saint Trophime envoyé de saint Pierre ; ceci permet de croire que cette prétention y était ancienne, qu'elle remontait peut-être jusque vers le milieu du 4^e siècle. Mais était-elle allée fort loin ? Il est permis d'en douter puisque Grégoire de Tours l'ignorait et ramenait Trophime au milieu du 3^e siècle, avec les sept, parmi lesquels il n'occupe même pas le premier rang.

Or saint Denis n'occupe, lui, que le quatrième rang ; ce qui ne prouve rien, assurément, mais ce qui nous laisse toute liberté pour chercher ailleurs un document qui nous instruisse sur l'époque du premier évêque de

¹ *De gloria martyrum*, c. LV. — ² *Ibid.*, c. XLVII. — ³ *De gloria confessorum*, c. LXXIX. — ⁴ *Ibid.*, c. IV. —

⁵ *Ibid.*, c. XXVII. — ⁶ *Ibid.*, c. XXIX. — ⁷ *Hist. Franc.*, l. X, c. XXXI.

Paris. Ce document existe, c'est la Vie de sainte Geneviève, qui fut écrite aux environs de 520 et on y lit ce passage : *Utique sanctus Dionysius primus episcopus civitatis Pariseorum fuit, a persecutoribus in quarta ab eadem urbem martirium consummavit, ut comperi juxta traditionem seniorum vel relationem passionis sue, a sancto Clementi, filio in baptismo sancti Petri apostoli, Romæ episcopus ordinatus et in hac provincia ab eo directus est* (c. xvii). Le passage *ut comperi juxta traditionem seniorum vel relationem* (al. *revelationem*) *passionis sue* dans lequel on avait cru voir une référence à la *Passio sancti Dionysii*, pièce du ix^e siècle, ne vise pas une source écrite. L'auteur fait appel à deux autorités; d'abord, la tradition des anciens; ensuite, une révélation miraculeuse relative à la passion du saint. C'est tout. En ce qui regarde la variante *relationem* et *revelationem*, l'hésitation n'est pas possible malgré la leçon des manuscrits, c'est *revelationem* qui s'impose et qu'on lit d'ailleurs dans quatre bons manuscrits. Le mot *relatio* signifie tradition orale et jamais, à l'époque mérovingienne, n'a le sens de source écrite.

La Vie de sainte Geneviève n'est pas le seul texte du vi^e siècle qui affirme l'apostolicité de la mission de saint Denis. On la retrouve dans deux pièces versifiées mises sous les noms de Fortunat et d'Eugène de Tolède; ces attributions nous importent moins que leurs dates. Voici les deux passages en question :

<i>Clemente Romæ præsule</i>	<i>Clemente Romæ præsule</i>
<i>Ab Urbe missus adfuit</i>	<i>Jubente venit Galliam</i>
<i>Verbi superni seminis</i>	<i>Cui jubar solis splendidi</i>
<i>Ut fructus esset Galliv</i>	<i>Inluxit signis, famine</i>

L'emprunt est trop visible pour qu'il faille en faire la démonstration et la première hymne est attribuée à Venance Fortunat (530-600) sans qu'on puisse faire la preuve de son authenticité, elle est cependant possible et même probable.

En tout ceci on entend parler de l'apostolicité de saint Denis, mais on en cherche la démonstration. Celle-ci a été présentée mais avec une telle maladresse qu'il n'en subsiste rien. Pour faire de la *Passio sancti Dionysii* la source de la *Vita Genovefæ*, un érudit se trouvait réduit à dater la *Passio* du v^e siècle. Ce n'était pas une nouveauté; pareille fantaisie avait séduit un honnête travailleur en qui on n'a jamais pu découvrir un critique ni un historien¹. « Constatant que la *Passio* nous a été conservée dans deux recensions récentes que l'on distingue par leurs *incipit* : la *Gloriosæ* et la *Post beatam*, il avait imaginé que la *Gloriosæ* était antérieure à Fortunat et que la *Post beatam* dans laquelle il voyait avec raison un remaniement de la *Gloriosæ*, a été la source de la *Vita Genovefæ* et doit être par conséquent du v^e siècle. » La démonstration du chanoine a totalement échoué, ce qui lui a attiré les sympathies d'un abbé qui a réussi à en aggraver encore le caractère aventureux. Celui-ci accorde que la *Gloriosæ* est du ix^e siècle, et il semblerait qu'il va conclure que la *Post beatam* qui n'en est que l'amplification n'est pas antérieure à cette date. Loïn de là! Renversant les relations entre ces deux recensions telles qu'elles sont admises par l'unanimité des critiques (y compris le chanoine), l'abbé entreprend de prouver que la *Post beatam* est du v^e siècle et que c'est à elle que se réfère la *Vita Genovefæ*.

Après comme avant l'essai de démonstration, la

Post beatam n'est qu'un roman qui renchérit sur la *Gloriosæ*, sa composition peut remonter au ix^e siècle et on ne la rencontre dans aucun manuscrit antérieur au x^e. La *Post beatam* est une amplification de la *Gloriosæ*. Celle-ci ignore que saint Denis de Paris soit le même que l'Aréopagite, la *Post beatam* l'affirme. La *Gloriosæ* fait de Denis le chef de file des sept évêques envoyés en Gaule, elle lui associe même saint Lucien de Beauvais — ce qui fait huit au lieu de sept, mais *octava perfectio est* — elle l'envoie martyriser à Montmartre où Denis accomplit un voyage de deux milles avec sa tête entre ses mains. Ce dernier incident aurait-il été dédaigné par la *Post beatam* si elle en avait eu connaissance? Il est permis d'en douter, mais ce qui n'est pas douteux c'est que l'auteur de la *Post beatam* était digne de vivre, croître et prospérer en plein terreau légendaire. On lit dans la *Post beatam* un passage qui, mieux que tous les raisonnements théoriques, établit sa dépendance par rapport à la *Gloriosæ*. Celle-ci disait en parlant de Denis, Rustique et Éleuthère : *Tali ad Dominum meruerunt professione migrare, ut amputatis capitibus adhuc putabatur lingua polpitans Domino confiteri*. L'auteur de la *Post beatam* prend au pied de la lettre cette fleur de rhétorique et écrit gravement : *Namque ad ostendendam divina pietate martyribus suis collatam victoriam, cum a corporibus abscissa corpora viderentur, eorum, ut poterant, lingue Dominum falebantur*². Après cela il ne reste qu'à ajouter que la promenade avec la tête coupée passe pour un fait historiquement établi; nous estimons pour notre part qu'il relève surtout du folklore.

XXIII. LA PREMIÈRE ÉGLISE CHRÉTIENNE A PARIS. — Nous avons rappelé, au début du présent travail, le texte de Grégoire de Tours au sujet d'un tombeau à ciel ouvert, trouvé dans un village proche de Paris, presque certainement un sarcophage sur le couvercle ou sur la cuve duquel un clerc parvint à lire ces quelques mots : *Hic requiescit Crescentia sacrata Deo puella*. Cette tombe devait être ancienne car, contrairement à l'usage, aucun vieillard ne paraît avoir réclamé l'honneur d'avoir connu Crescentia, ni quoi que ce fût qui s'y rapportât. Grégoire ajoute ce détail utile à retenir : *Tumulus erat in vico Parisiorum, haud procul a loco in quo SENIOR, ut aiunt, ECCLESIA nuncupatur*³; ainsi la tombe était proche d'une église. Au premier abord, ce texte paraît n'offrir matière à aucune contestation, cependant il a été tirailé si obstinément qu'on est forcé d'en dire quelque chose. Quel est le sens des mots *senior ecclesia*, quelle est la valeur de *ut aiunt*, enfin que faut-il entendre par le mot *vicus*?

Jean Lebeuf entendait *senior ecclesia* de l'église cathédrale⁴, ce qui nous transporte dans la partie sud-orientale de l'île. On connaît, certes, des exemples de cette expression appliquée à une cathédrale⁵, mais ce n'est pas le cas lorsqu'il s'agit des *ecclesie seniores* que Grégoire signale à Tours⁶ et qui sont les sanctuaires principaux de la ville⁷. Ce serait faire erreur d'entendre *senior* au sens d'antiquité plus haute alors que dans la Vie de sainte Bathilde ce terme désigne les basiliques de Saint-Vincent et de Saint-Denis qui se trouvent au vii^e siècle, parmi les plus récentes de Paris.

Dans le texte cité du *De gloria confessorum* les mots *senior ecclesia* désignent néanmoins la plus vieille église de Paris suivant une locution alors courante et qui était employée dans les formules⁸ et par Grégoire

¹ Arbellot, *Étude sur les origines chrétiennes de la Gaule*, I^{re} partie, *Saint Denis de Paris*, Paris, 1880. — ² G. Kurth, *Les traditions du VI^e siècle sur l'apostolicité de saint Denis de Paris*, dans *Études franques*, in-8^o, t. II, Paris, 1919, p. 297-317. Ajoutons que la *Post beatam* est due à la plume de l'abbé Hilduin, elle fait partie des *Areopagitica* composés vers 835. — ³ Grégoire de Tours, *De gloria confes-*

sorum, c. cv. — ⁴ *Dissert. sur l'hist. eccl. et civile de Paris*, t. I, p. 297. — ⁵ Du Cange, *Glossarium*, au mot *Ecclesia*. — ⁶ Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, c. XLVI. — ⁷ Dans la *Vita S. Bathildis des Script. rer. merov.*, t. II, p. 493, l. 18, on lit *basilicæ præcipuæ* au lieu de *basilicæ seniores* du passage parallèle de la première Vie. — ⁸ *Formula Andecavenses*, édit. Zeumer, p. 22, l. 13, 20.

lui-même, en d'autres écrits¹. Quant à ces mots *ut aiunt* ils n'ont pas la valeur d'une atténuation, mais ils expriment une tradition et ne signifient pas autre chose sinon que, pour les Parisiens du VI^e siècle, l'église en question était considérée comme *senior*, c'est-à-dire comme la plus ancienne. En cela la tradition locale peut être consultée tandis que si ce mot *senior* a le sens d'église cathédrale, ce sont les mots *ut aiunt* qui ne servent plus à rien, ne signifient plus rien. Ainsi, pas d'hésitation possible, le tombeau de Crescentia fut trouvé à peu de distance du lieu où est située l'église la plus ancienne de Paris.

XXIV. LE PREMIER BOURG CHRÉTIEN A PARIS. — L'église se trouvait *in vico Parisiorum*, terme qui ne peut désigner, dans la langue usuelle de Grégoire de Tours, qu'une bourgade indépendante, voisine et distincte de la ville. En cela, il ne parlait pas par ouï-dire car il avait fait plusieurs séjours à Paris et il opposait le *vicus* à la *civitas Parisiorum*, celle-ci ville païenne, l'autre, « bourg » chrétien. Ce qui existait à Paris se voyait aussi à Tours et à Clermont-Ferrand qu'il connaissait à merveille et où il existait à l'écart de la ville, un *vicus christianorum*²; de même encore à Sens où les premiers fidèles s'étaient groupés un peu à l'écart de la ville où ils formaient une communauté et possédaient un cimetière sur l'emplacement duquel s'éleva dans la suite le monastère de Saint-Pierre-le-Vif. Or la charte fautive de fondation donne à cet emplacement le nom de *vicus* et le nom de Saint-Pierre-le-Vif était primitivement *Sanctus Petrus de Vico*, par opposition à *Sanctus Petrus in civitate*³. De même, le *Vicus Parisiorum* est opposé à la *Civitas Parisiorum*.

Où se trouvait le *vicus*? D'après ce que dit Grégoire de Tours, la tombe de Crescentia était déjà ancienne; elle paraît être isolée et en dehors d'un cimetière mérovingien entourant une basilique. Or avant l'âge des cimetières mérovingiens, on n'enterrait les chrétiens gallo-romains nulle part ailleurs qu'au cimetière Saint-Marcel. Là seulement ont été trouvées des inscriptions chrétiennes, c'est-à-dire dans le voisinage de l'église la plus vieille de Paris.

Grégoire de Tours nous apprend encore que le tombeau de saint Marcel se trouvait *in vico ipsius civitatis*⁴ et nous savons que ce corps reposait dans l'église dont il était titulaire, d'où il fut transféré à la cathédrale au temps des invasions normandes. L'église Saint-Marcel resta debout jusqu'au début du XIX^e siècle et son dernier vestige, une tour, disparut en 1873, mais son emplacement est bien connu entre le boulevard Saint-Marcel, l'avenue des Gobelins, la rue de la Reine-Blanche et la rue Michel-Peter. C'est autour de l'église qu'était groupé, dès l'époque mérovingienne, le village qu'on désignait, dès le début du XII^e siècle, sous le nom de bourg Saint-Marcel ou plus simplement Saint-Marcel⁵.

Je n'en conclurai pas cependant, dit F.-G. de Pachère⁶, que l'église primitive de Paris, qui subsistait encore au temps de Grégoire de Tours, était l'église Saint-Marcel⁷. Sans doute, celle-ci est bien antérieure

à 811, date où elle est mentionnée pour la première fois⁸. Le prêtre Ragnemod, qui devait succéder à saint Germain sur le siège épiscopal de Paris, fut guéri de la fièvre quarte pour avoir prié toute une journée et dormi toute une nuit près du tombeau de saint Marcel⁹. La sépulture devait donc être déjà enfermée dans une basilique. Pourtant il n'est pas fait mention de cette église dans la Vie du saint par Fortunat, qui n'aurait pas manqué, à défaut d'autre détail, d'en parler si elle avait déjà existé. Mais des fouilles archéologiques récentes ont amené la trouvaille sur le terrain de l'église Saint-Marcel de briques moulurées et de terres cuites à modillons qui ressemblent tellement à celles qu'on a découvertes dans la basilique mérovingienne de Saint-Vincent, qu'on doit admettre que les deux sanctuaires sont contemporains¹⁰. Saint Germain, qui voulut développer la renommée de saint Marcel, fit d'abord composer la vie du saint par Fortunat, puis édifier cette église où Ragnemod trouva la guérison miraculeuse de son mal. Ce n'est donc pas ce bâtiment nouveau qu'on pouvait, au VI^e siècle, considérer comme l'église primitive de Paris. Celle-ci était située dans le bourg Saint-Marcel, mais ce n'était pas l'église Saint-Marcel.

On voit, d'après cela, que la première église de Paris se trouvait hors de Paris, dans un village voisin où il faut placer le berceau du christianisme local. Situé au débouché des rues romaines de Paris, près d'un gué de la Bièvre, au départ de la route de Melun, le bourg Saint-Marcel fut en outre le premier centre des carrières parisiennes¹¹. C'était parmi les endroits où l'exploitation fût possible à ciel ouvert, le plus proche de la ville¹². L'extraction de la pierre était facile aux flancs de la vallée de la Bièvre, et la qualité des matériaux était excellente¹³. Les premiers chrétiens se sont naturellement groupés là, près de la ville et cependant à l'écart, dans un sol qui offrait des cachettes. On a trouvé quelques vestiges de murs romains dans l'ancienne église Saint-Marcel¹⁴ et au voisinage de la rue Vésale; mais l'antiquité du bourg Saint-Marcel est surtout attestée par des fragments de tuiles romaines qui se sont très souvent rencontrés dans la terre¹⁵.

XXV. LE CIMETIÈRE DE SAINT-MARCEL. — Malgré une tradition constante qui situait au bourg Saint-Marcel l'emplacement du plus ancien cimetière chrétien de Paris, malgré la découverte faite en 1753¹⁶ de soixante-quatre cercueils chrétiens fort anciens « dans un jardin formé sur le terrain de l'ancien cimetière Saint-Marcel jusque derrière l'église de Saint-Martin », on contesta, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, l'existence d'une nécropole antique à Saint-Marcel. Jaillot, pourtant si bien inspiré généralement, disait¹⁷: « Il est certain que saint Marcel, évêque de Paris, fut enterré en ce lieu, vers 436 (?), mais je n'ai point trouvé qu'il y eût là une chapelle, ni un cimetière public. » Mais les fouilles engagées dès 1846, conduites avec vigueur surtout de 1868 à 1877, pour le percement des avenues modernes, qui se croisent au carrefour des Gobelins, ont amené la découverte d'un très vaste cimetière principalement

Cimetière Saint-Marcel, ouest de l'église, 43. — ¹¹ Héricart de Thury, *Description des catacombes de Paris*, Paris, 1815, p. 138. — ¹² C'est en ce point que le calcaire grossier qui s'enfonce de plus en plus profondément du Sud au Nord sous Paris, remonte assez haut pour affleurer aux flancs de la vallée de la Bièvre. — ¹³ Laborde, *Rapport de l'Acad. roy. d'archit. sur la provenance et la qualité des pierres employées dans les anciens édifices de Paris et des environs*, in-8°, Paris, 1852, p. 205. — ¹⁴ Th. Vacquer, dossiers 9, 20. — ¹⁵ Th. Vacquer, dossier 96. — ¹⁶ *Hist. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. XXV, p. 151; *Sépultures anciennes découvertes à Paris en 1753*; J. Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, édit. Augier, t. 1, p. 127. — ¹⁷ *Recherches critiques. Quartier de la place Maubert*, p. 40.

¹ *In gloria mart.*, c. XXII, XLVI; *Hist. Franc.*, l. II, c. XVI. — ² Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. I, c. XXXIII; l. X, c. XXXI. — ³ M. Prou, *Étude sur les chartes de fondation de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif*, in-8°, Sens, 1894, p. 19, note 2. — ⁴ Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. LXXXVII. — ⁵ R. de Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris*, p. 207, charte de 1219. — ⁶ *Paris à l'époque gallo-romaine*, p. 133. — ⁷ A. Longnon, *Géogr. de la Gaule au VI^e siècle*, p. 354. — ⁸ R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 39. — ⁹ Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. LXXXVII. — ¹⁰ Les débris provenant des deux basiliques mérovingiennes sont exposés au musée Carnavalet, salle Charlemagne, dans deux vitrines qui se font face. Cf. Ch. Sellier et P. Dorbec, *Guide explicatif du musée Carnavalet*, p. 63-65; Th. Vacquer, dossier 2,

romain et mérovingien. Pourtant les trouvailles sont à peine signalées par Vacquer¹ qui, heureusement, sans presque rien écrire d'elles, a suivi attentivement presque toutes ces fouilles². Après Vacquer, on signale encore quelques découvertes³, et Ch. Sellier a rappelé la trouvaille, à la fin de septembre 1904, de cinq ou six sarcophages rue des Gobelins, n. 14⁴.

La période pendant laquelle on enterra dans le cimetière Saint-Marcel s'étend sur douze siècles environ⁵, et les tombes repérées sont au nombre de plus de cinq cents. Malgré les violations de sépultures et le vol de leur mobilier⁶, malgré le désordre apporté quelquefois par les nouvelles inhumations introduites parmi les anciennes, on peut reconnaître, à plusieurs caractères, l'âge des tombeaux et particulièrement les gallo-romains et les romano-mérovingiens.

« Parmi ceux-ci, quelques-uns avaient encore une partie de leur mobilier, toute une série de poteries aux



9792. — Coin du cimetière chrétien de Saint-Marcel. D'après F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, pl. xvi, fig. 1.

couleurs variées, des iv^e et v^e siècles, dont les plus curieuses sont relevées d'ornements peints, soit en blanc sur fond rouge, soit en gris brun sur fond blanc. La verrerie y est assez riche. On y trouve aussi des bracelets, des boucles de ceinture, et surtout des fibules en bronze de forme cruciale. Une sépulture du v^e siècle a même fourni un fragment de suaire en laine brune remarquablement conservé⁷. Sur la poitrine ou dans une main des cadavres, on a rencontré des monnaies de moulage. La série semble en être assez nombreuse, mais elle est mal établie⁸. Elle s'étend depuis Hadrien jusqu'aux derniers empereurs. Mais les monnaies de la fin du iii^e et du iv^e siècle sont les plus courantes, et datent par leur ensemble les premières inhumations.

« L'antiquité des tombeaux peut aussi se calculer d'après les matériaux employés à leur construction et d'après le procédé d'ensevelissement. Les sépultures les plus anciennes sont des fosses. Les unes sont en pleine terre; d'autres portent trace d'un cercueil de

bois reconnaissable encore aux clous qui environnent le mort; d'autres enfin sont recouvertes d'un dallage de pierre ou de tuiles⁹. Ensuite viennent les sarcophages rectangulaires¹⁰ en pierre brute au couvercle plat; puis, à l'époque mérovingienne, les auges en forme de trapèze avec couvercle en chaperon et les tombes en plâtre ornées de cercles, de croix et de chrismes (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MONTMARTRE); enfin les tombes carolingiennes en pierre blanche et, jusqu'au xiii^e siècle, les fosses maçonnées. Les inhumations les plus récentes, comme les plus vieilles, sont en pleine terre, mais elles sont très rares. Parmi les tombeaux en pierre d'époque gallo-romaine, les plus intéressants et les plus nombreux sont taillés dans des pierres déjà travaillées, arrachées à d'anciens édifices du haut empire¹¹. Quelques-uns sont en plusieurs pièces, parce qu'il n'a pas été possible de trouver en un seul bloc un morceau à la taille du mort¹². Des colonnes lisses ou cannelées¹³ sont évidées pour servir à des cercueils, principalement à des enfants. La borne milliaire de 307¹⁴, plusieurs tronçons d'architraves¹⁵, deux énormes fragments de fronton sont creusés en sarcophages. Ces blocs évidés portent en lettres de 19 centimètres, l'un l'inscription : FIL·SACER·PARI, l'autre M·ADIEC¹⁶ (fig. 9792). Les couvercles sont quelquefois des stèles antiques, des bas-reliefs qui représentent un personnage debout¹⁷ ou une néréide assise sur un cheval marin¹⁸. Ce sont aussi des pierres inscrites, d'un âge plus ancien que l'auge qu'elles recouvrent. Vacquer signale, au 22 août 1870, la découverte, sur une sépulture du v^e siècle, d'une dalle de marbre portant quelques lettres d'une très belle épigraphie¹⁹. Enfin, en 1873, sous les vieux murs de fondation de la tour de Saint-Marcel, on trouva l'inscription dédiée à Ursinianus, vétérans du corps des Ménapiens, par sa femme Ursina²⁰. Elle protégeait un sarcophage romain auquel elle n'était pas destinée primitivement, puisqu'elle ne forme qu'une partie du couvercle et qu'elle est sans relation avec l'autre. Sans doute, Ursinianus était déjà un chrétien²¹ enseveli au cimetière Saint-Marcel au iv^e siècle; son tombeau fut presque immédiatement violé et la pierre qui le recouvrait servit au v^e siècle pour une nouvelle sépulture.

« On reconnaît enfin l'âge des inhumations à leur niveau relatif. Certains endroits présentent, en effet, un amoncellement curieux, si bien qu'on trouve jusqu'à quatre couches superposées de squelettes²². Les ensevelissements en pleine terre sont les plus profonds, puis viennent les auges de pierre ou de plâtre, enfin les fosses en maçonnerie. Ce qui prouve la très haute antiquité du cimetière, c'est que quelques murs romano-mérovingiens bâtis sur son terrain sont élevés au-dessus de sarcophages gallo-romains qui recouvrent déjà des squelettes en pleine terre. Ainsi, dès les premiers temps mérovingiens, le cimetière était déjà si peuplé qu'avant l'apparition des tombes en plâtre, deux couches de

d'une belle bouteille de verre aux pieds d'un squelette. Cependant on a mis au jour tant de sépultures qu'on a fini par constituer à Carnavalet toute une vitrine; 2^e salle, Vitrine haute contre le trumeau, côté du jardin. — ¹ Vacquer, dossier 96, 19 avril 1869, *Guide du musée Carnavalet*, p. 65. — ² Hadrien, Valentinien, Constantin II, Tetricus et Victorinus, Gratien, Julien, Magnence. — ³ Vacquer, dossier 96; 18 mai 1868, 22 août 1870. — ⁴ Id., *ibid.*, 22 mars 1869. — ⁵ Id., *ibid.*, 6 déc. 1867; 27 janv. 1868; 19 avril 1869; 19 juill. 1869, etc. — ⁶ Id., *ibid.*, 22 mars 1869. — ⁷ Id., *ibid.*, 9 déc. 1867; dossier 97 : 12 sept. 1871. — ⁸ *Guide explicatif*, p. 36. — ⁹ Vacquer, Dossier 96 : 26 juillet 1869; dossier 11. — ¹⁰ *Guide explicatif*, p. 39-40; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 3034, 3036. — ¹¹ Vacquer, dossier 96 : 19 juillet 1869. — ¹² Id., *ibid.*, 97 : 15 mai 1874. — ¹³ Id., *ibid.*, 22 août 1870. — ¹⁴ *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 3033. — ¹⁵ E. Le Blant, *Nouveau recueil*, 1892, p. 33, n. 25. — ¹⁶ Vacquer, dossier 96 : 11 mai 1868.

¹ Dans *Bull. de la Soc. d'hist. de Paris*, 1874, p. 23; A. de Longpérier, d'après Vacquer, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1871, p. 378; 1873, p. 220-223; 1877, p. 191-193; *Rev. archéol.*, t. I, 1881, p. 14-17; 1882, p. 366-367. — ² Il consigne les résultats dans ses dossiers. Cf. F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, p. 135, note 2. — ³ Ch. Magne, dans *Bull. de la Mont. Sainte-Geneviève*, t. II, 1897-1898, p. 120-126; *Comm. Vieux Paris*, 6 juillet 1899, p. 230; Ch. Sellier, *Vestiges du cim. antiq. de Saint-Marcel*, dans *ibid.*, 12 oct. 1899, p. 261. — ⁴ Ch. Sellier, dans *ibid.*, 10 nov. 1904, p. 223-224. — ⁵ Du iv^e au xvii^e siècle. — ⁶ La plupart des sépultures ont été fouillées et vidées de tout ce qu'elles pouvaient contenir de précieux. Vacquer s'en plaint souvent (dossier 96, *Rapports*, 6 juill. 1868, 22 août 1870). Les trouvailles de mobilier furent même d'abord si rares que, dans un *Rapport* du 10 février 1868, Vacquer signale le premier objet découvert par lui dans une sépulture de ces régions; une épingle antique. Il faut lire, au 10 juillet 1868, le curieux récit de la découverte

morts étaient superposés vers la rue de la Collégiale.

Le cimetière Saint-Marcel avait une très grande étendue. Au Sud, on l'a repéré jusque dans la manufacture des Gobelins¹; au Nord, rue du Petit-Moine, au voisinage même de la Bièvre. A l'Est, quelques sépultures ont été retrouvées dans l'ancien Marché-aux-Chevaux² mais elles sont isolées; cependant de ce côté on enterra jusqu'à la rue Scipion³, à l'Ouest, jusqu'à la rue Pascal⁴. Plus les inhumations sont récentes, plus l'emplacement du cimetière se restreint; il se resserre autour de l'église Saint-Marcel, qui était située presque au coin sud-est du boulevard Saint-Marcel et de l'avenue des Gobelins. C'est là qu'on trouve des cercueils utilisés plusieurs fois⁵. La terre est si bourrée de morts, que, sur un espace de 650 mètres carrés, on mit au jour seize sarcophages et un nombre au moins aussi grand de sépultures à même la terre⁶. Au voisinage immédiat de l'ancienne tour, vingt sépultures étaient accumulées sur 30 mètres carrés⁷. Les chaperons et les plâtres mérovingiens sont presque tous cantonnés près de l'église sur l'ancienne place de la Collégiale et dans le pâté de maisons qui bordent au Nord le boulevard Saint-Marcel, entre l'avenue des Gobelins et la rue de la Collégiale. Le cimetière carolingien a quelques tombes sur la bordure occidentale de l'avenue, mais son groupement principal ne s'étend pas plus loin que la nécropole mérovingienne. Quant aux tombes plus récentes en maçonnerie, elles s'accroissent littéralement aux fondations de l'église. Le cimetière romain est plus étendu; il occupe tout le territoire qui a été délimité d'abord et les inhumations sont assez nombreuses jusque sur ses bords. En 1869, au numéro 22 de la rue des Gobelins, on a trouvé dix-huit sépultures antiques sur une superficie de 110 mètres carrés⁸, mais la densité des tombes est surtout très grande sous les maisons d'angle de toutes les avenues qui aboutissent au carrefour des Gobelins. Un petit cimetière d'enfants est localisé à l'angle du boulevard de Port-Royal et Arago⁹.

« Le cimetière Saint-Marcel est entièrement occupé par des tombes chrétiennes. Les morts sont orientés la tête à l'Ouest, les pieds à l'Est. Deux sarcophages seulement ont été retrouvés dans une direction anormale¹⁰. Mais, comme bien des cercueils ont été violés, il est fort possible que ces deux tombeaux aient été déplacés. En outre, on a découvert, près de l'église, une auge de pierre qui portait sur un de ses côtés latéraux une inscription funéraire, gravée par les soins de Sappossa à la mémoire de son mari. Elle serait précédée de l'invocation D. M. [Ce sigle a été presque entièrement effacé par martellement; si c'était un remploi on n'aurait pas pris ce soin. La tombe est orientée; on peut supposer que c'est une tombe chrétienne, malgré la correction des caractères épigraphiques.]

« Outre l'inscription d'Ursinianus, on n'a trouvé dans le cimetière Saint-Marcel qu'une seule inscription chrétienne, celle que Vitalis consacra à sa très chère épouse Barbara qui vécut 23 ans, 5 mois et 28 jours, il lui souhaite la paix éternelle : *pax tecum permaneat*. Le centre de l'inscription est occupé par le mono-

gramme constantinien avec α et ω et deux colombes (v^e siècle).

XXVI. PARIS A LA FIN DU III^e SIÈCLE. LE REMPART. — Nous avons fait connaître les thèses en présence, touchant l'époque où les villes gallo-romaines furent fortifiées : à la fin du III^e siècle (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1900-1901); à la fin du IV^e et au début du V^e siècle, (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot OPPIDUM). La première opinion, appliquée à toutes les villes de la Gaule, paraît aujourd'hui établie¹¹, c'est celle qui est adoptée également pour l'enceinte de Paris au sujet de laquelle on peut consulter :

A. Bonnardot, *Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris*, in-4^o, Paris, 1852, *Appendice*, in-4^o, Paris, 1872; A. Lenoir, *Lutèce*, 2^e édit., p. 35; C. Jullian, *Gallia*, 1892, p. 105, 280; C. Jullian, *Date de l'enceinte gallo-romaine de Paris*, dans *Revue des études anciennes*, t. IV, 1902, p. 41-45, et dans *Bulletin de la Soc. de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1902, p. 37-42; A. Longnon, dans *Commission du Vieux-Paris*, 28 janvier 1898, p. 8; A. Blanchet, *Les anciennes enceintes romaines de la Gaule*, in-8^o, Paris, 1907, p. 76-81; F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, in-4^o, Paris, 1912, p. 140-158.

1^o *Date*. — Paris eut son rempart gallo-romain qu'on découvrit pour la première fois en 1829, à l'occasion de fouilles entreprises à l'église Saint-Landry¹². Une trouvaille numismatique induisit en erreur; une pièce de Magnus Maximus donna lieu de croire que le rempart était postérieur à la monnaie. On ne s'en tint pas là : la présence de débris sculptés dans la muraille fit supposer que ces fragments avaient fait partie d'un arc de triomphe élevé par Magnus Maximus lui-même pour célébrer sa propre victoire sur l'empereur Gratien, en 383. Cet arc de triomphe aurait été détruit en 388, après la défaite de l'usurpateur et le rempart se trouvait donc postérieur à cette date. Or la défaite de Gratien, en 383, devant Paris, est attestée par Prosper, dont l'autorité est douteuse et dans ce passage son récit présente plusieurs erreurs, de sorte qu'il n'y a pas lieu de prendre en considération cette prétendue bataille de Paris¹³. Mais ce qui n'est pas douteux c'est que Paris ait été fortifié avant l'année 383.

Sulpice-Sévère, qui écrivait sa Vie de saint Martin vers l'an 400, nous apprend que ce saint guérit un lépreux à la porte de la ville¹⁴ et son passage prend place vers le moment de son premier retour de Trèves, vers 383; ceci explique comment Ammien Marcellin donne à Paris le nom de *castellum*¹⁵ et Julien l'Apostat dans son *Misopogon* écrit que le mur d'enceinte embrassait l'île entière dans son circuit : *ἔστι δ' οὐ μεγάλη νῆσος ἐγκειμένη τῷ ποταμῷ καὶ τὴν αὐτὴν κύκλῳ πᾶσαν τὸ τεῖχος καταλαμβάνει*¹⁶, et ceci nous place vers 358 à 360.

Ceci n'a rien qui puisse surprendre du moment qu'on se souvient que, dès la fin du III^e siècle, nombre de villes gallo-romaines sont entourées d'un rempart : Toulouse, Bordeaux, Périgueux, Saintes, Angoulême, Poitiers, Bourges, Angers et Orléans. Or Paris et

Saint-Landry, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. IX, p. 1-19. — ¹²F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, 1912, p. 141 et *Append.*, v, p. 182. — ¹³Sulpice-Sévère, *Vita S. Martini*, c. XVIII, 3. — ¹⁴L. XV, c. XI, 3, édit. Teubner, p. 72 : *Post circum clausum ambitu insulari Parisiorum castellum, Lutetiam nomine*. — ¹⁵Julien, *Misopogon*, dans *Opera*, édit. Hertlein, 1875, p. 438; d'après C. Jullian, *La date de l'enceinte gallo-romaine de Paris*, dans *Revue des études anc.*, t. IV, 1902, p. 44, note 2, texte établi sur les mss. *Vossianus 77*, *Marcianus 261* et *Monacenses 113 et 161*. Malgré ce texte si clair, A. Bonnardot, *Dissert. archéol. sur les anc. enceintes de Paris*, 1852, p. 4, a conclu que l'enceinte de *Lutecia* est postérieure à Julien, de même dans *Commission du Vieux-Paris*, 1899, p. 86.

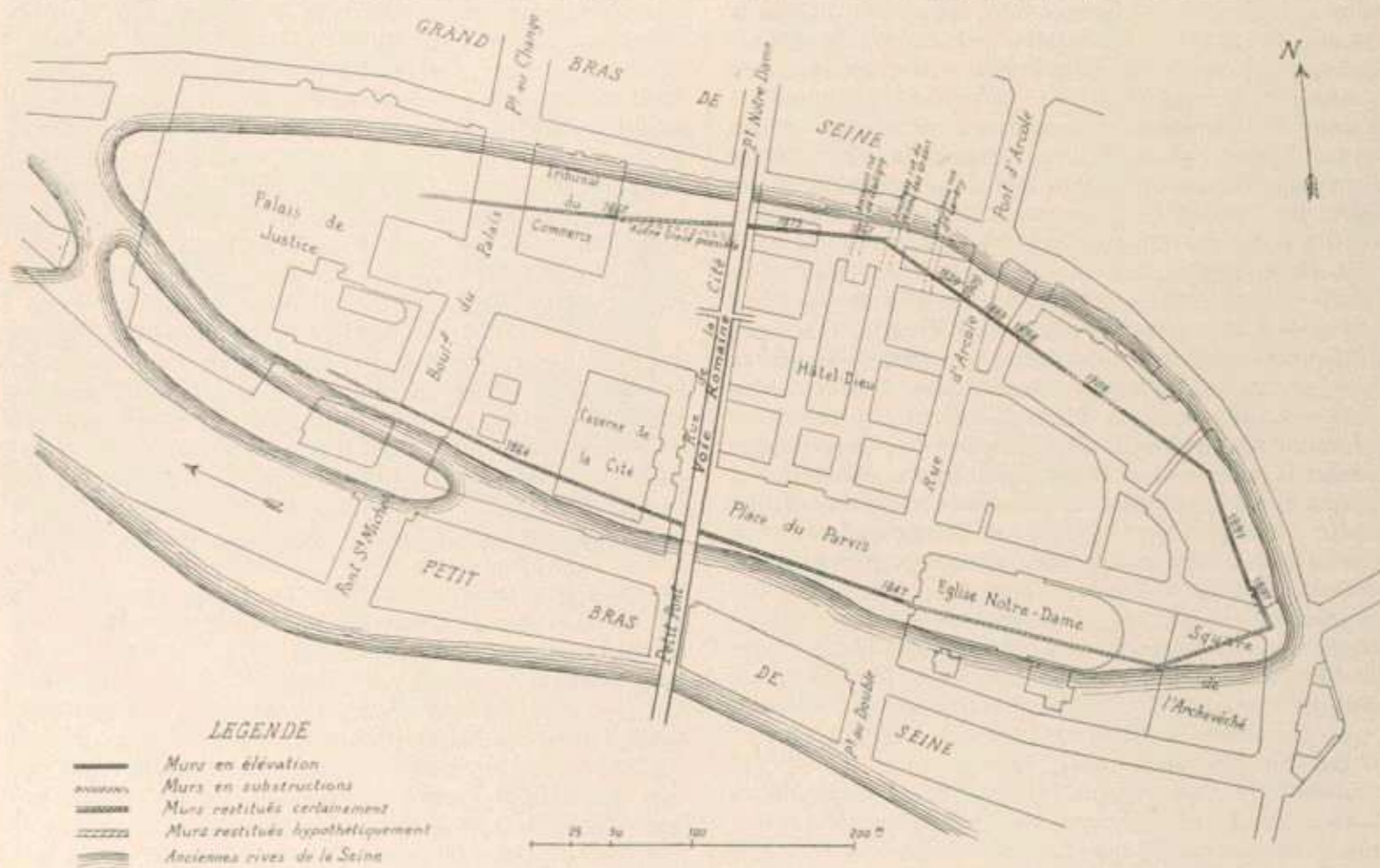
¹ Id., *ibid.*, dossier 13; dossier 19 : 25 avril 1870. — ² Id., *ibid.*, dossier 96 : 24 août et 4 sept. 1868. — ³ Id., *ibid.*, dossier 15. — ⁴ Id., *ibid.*, dossier 96 : 20 avril 1868. — ⁵ Id., *ibid.*, dossiers 2, 3, 4. — ⁶ Id., *ibid.*, dossier 96 : 2 oct. et 23 sept. 1871. — ⁷ Id., *ibid.*, 22 août 1870. — ⁸ Id., *ibid.*, dossier 96 : 22 juillet 1869. — ⁹ Id., *ibid.*, dossier 95 : 9 déc. 1867; 20 juin 1868. — ¹⁰ Id., *ibid.*, dossier 13 : 15 et 16 avril 1873. — ¹¹ Schuermans, *Remparts romains d'Arlon et de Tongres*, dans *Bull. des comm. roy. d'art et d'archéol. de Belgique*, Bruxelles, t. XVI, 1877, p. 451 sq.; t. XXVII, 1888, p. 37 sq.; t. XXIX, 1890, p. 24 sq.; C. Jullian, *Inscript. romaines de Bordeaux*, t. II, p. 296 sq.; A. Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule*, in-8^o, Paris, 1907. — ¹² Jorand, Gilbert et Dulaure, *Fouilles de*

Orléans sont dans une étroite dépendance stratégique et la fortification de l'une ne s'explique pas si l'autre n'offre pas la même sécurité. On relève tout un système de places fortes qui ne permettent pas de croire que Paris soit alors une ville ouverte : au nord de la Seine : Beauvais, Senlis, Meaux, Reims; sur la Seine : Rouen, Melun et peut-être Lillebonne; sur l'Yonne : Auxerre et Sens.

2^o *Tracé.* — L'enceinte gallo-romaine de Paris a pu être retrouvée et son tracé établi sur un grand nombre de points ¹ (fig. 9793).

« On la découvrit tout d'abord sous l'église Saint-Landry en 1829 ²; puis, en 1847, dans les fouilles du

Sa direction était si nette qu'en joignant ce dernier repère au point déjà noté rue d'Arcole, on détermina l'endroit où devait passer le rempart sous la rue de la Colombe. Les fouilles exécutées en 1898 l'y firent découvrir ¹². Enfin, en 1908, on l'a retrouvée sur 35 mètres, entre la rue Chanoinesse et la rue des Ursins ¹³. Le tracé de l'enceinte gallo-romaine s'établit donc facilement, sauf à ses deux extrémités orientale et occidentale. On n'a pas exécuté de fouilles sous le Palais de Justice ¹⁴ et les tranchées exécutées dans le jardin de l'archevêché sont restées sans résultat ¹⁵. Le mur de Lutèce embrassait bien tout le circuit de l'île. Mais il ne s'étendait pas jusqu'à la rivière même, il en



9793. — Le rempart romain dans la cité. D'après F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, pl. x.

parvis Notre-Dame, on en repéra deux tronçons ³. On la releva sur un grand parcours pendant qu'on construisait, de 1860 à 1864, la caserne de la Cité ⁴. En même temps, on l'a retrouvée, au Nord, sous le Tribunal de Commerce ⁵. Puis, quand on bâtit le nouvel Hôtel-Dieu ⁶, Vacquer suivit les traces de la muraille depuis la rue de la Cité jusqu'à la rue d'Arcole ⁷, sous l'ancienne église Saint-Denis-de-la-Châtre ⁸, au passage des rues de Glatigny ⁹, du Milieu-des-Ursins ¹⁰, Saint-Landry ¹¹. En 1897, dans les travaux de fondation d'une maison à l'angle du quai aux Fleurs et de la rue du Cloître-Notre-Dame ¹², on la releva sur plus de 60 mètres et l'on dégagna 13 mètres d'un seul tenant.

est toujours distant de 20 à 35 mètres. Aussi tandis que la superficie totale de l'île était de 10 hectares ¹⁷, le terrain, encadré par le rempart n'en avait que 8. Toute la ville du Bas Empire tenait dans ces limites ¹⁸.

« La cité du IV^e siècle devait avoir un périmètre de 1 620 mètres environ. Cette évaluation est plutôt supérieure à la réalité, car le périmètre de l'île, à l'époque romaine, devait évidemment être inférieur à celui de l'île de la Cité, telle que nous la connaissons. En effet, l'enceinte romaine a été retrouvée généralement en arrière à quelque distance du fleuve; et cependant les conditions d'attaque des villes dans l'antiquité exigeaient qu'on enlevât le plus possible le

¹ Le mur découvert en 1711 et qui contenait l'autel des nautes ne faisait pas partie du rempart, il se composait de deux anciens murs appliqués l'un contre l'autre qui traversaient ensemble toute la largeur du chœur de Notre-Dame. L'un avait 5 pieds, l'autre environ 2 pieds et demi d'épaisseur. — ² *Mém. de la Soc. antiq. de France*, t. IX, p. 1-19; Vacquer, dossier 50 (*Hôtel-Dieu*), 77. — ³ *Cl. Statist. monum.*, explic. des pl., p. 20. — ⁴ Th. Vacquer, dossier 62 (*Cité, Trib. de comm.*). — ⁵ *Id.*, *ibid.* (*Cité, Trib. de comm.*), 75 et 82. — ⁶ Cette continuation eut lieu en 1866-1867. — ⁷ Th. Vacquer, dossier 63 (*Cité*), 97-101, 106. — ⁸ *Id.*, dossier 50 (*Hôtel-Dieu*), 3. — ⁹ *Id.*, dossier 36, croquis. — ¹⁰ *Id.*, dossier. — ¹¹ *Id.*, dossier. — ¹² *Commission Vieux-Paris*, 28 janv. 1898, p. 6. — ¹³ *Ibid.*, 19 janv. 1899, p. 20. — ¹⁴ *Ibid.*,

11 avril 1908, p. 82-84. — ¹⁵ Ch. Sellier, dans *Commission du Vieux-Paris*, 25 mai 1907, p. 222-225 a montré qu'il s'agissait de l'ancien mur d'enceinte du Palais. Les fouilles de 1910 près de la grille de la cour du Mai n'ont pas atteint le mur d'enceinte. — ¹⁶ *Comm. du Vieux-Paris*, 2 mars 1899, p. 86. C'est dans les papiers de Vacquer que F.-G. de Pachtère a découvert tant de repères nouveaux du rempart. — ¹⁷ Th. Vacquer, dossier 63 (*Cité*), 2. La cité gallo-romaine avait 180 m. de plus grande largeur, 490 m. de plus grande longueur. La superficie restreinte de la cité du Bas Empire ne doit pas étonner, Melun, dans ses remparts n'avait que 4 hectares; Senlis, 7 hectares et demi. — ¹⁸ F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, in-4^o, Paris, 1912, p. 142-144.

sol ferme à l'ennemi afin de l'empêcher d'attaquer les murs avec des machines ou par la sape. Il est donc très probable que le texte de Julien soit littéralement exact et que la muraille ait entouré l'île.¹ »

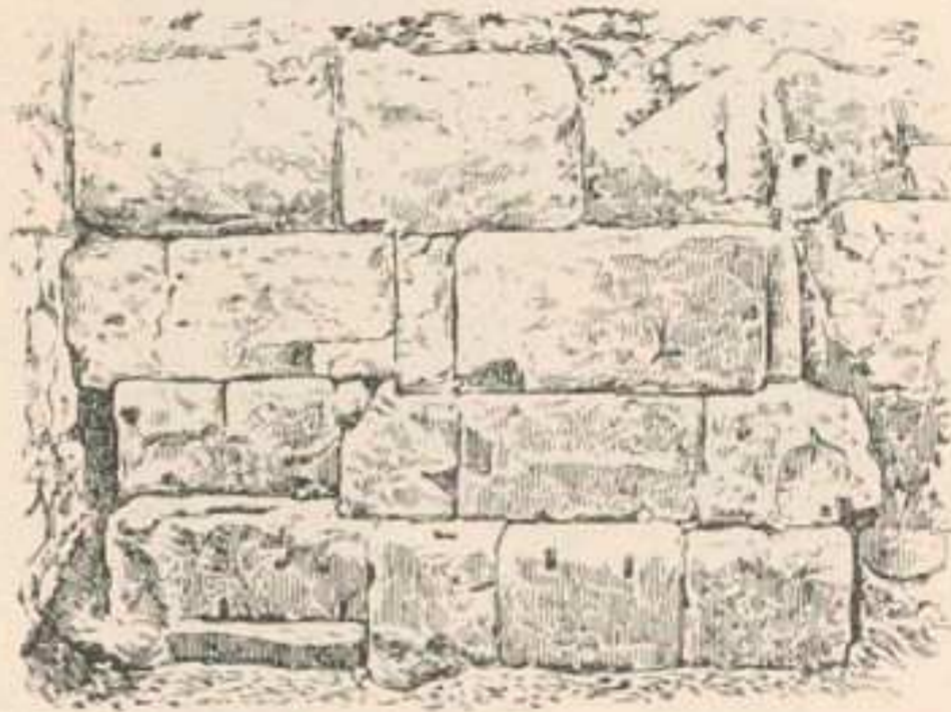
3^o *Description.* — « Le mur, partout où on l'a découvert, présentait les mêmes caractères de construction (fig. 9794)². Les fondations posées directement sur le sol, sont épaisses de 2 m. 50 au moins. Elles consistent en plusieurs assises de grosses pierres de taille posées à sec. Ce sont des blocs arrachés à des édifices antérieurs, s'il faut en juger par les trous de louve dont ils sont marqués. Souvent leur partie cachée à l'intérieur du rempart contient des fragments d'inscriptions, de sculptures. Au-dessus du sol, le mur d'enceinte pouvait être bâti de petits moellons dont les étages étaient coupés de chaînons de briques³. Il n'est pas probable qu'il ait été interrompu par des tours. De même, les ponts n'étaient pas défendus par des châtelets. Les fouilles du Petit-Pont n'ont pas exhumé de fortifications gallo-romaines. Sans doute, il n'y avait pas besoin de ces défenses avancées, puisqu'il était toujours facile, en cas de danger, de détruire les ponts de bois qui reliaient la Cité aux rives de la Seine. Dans l'île, en arrière des ponts, souvraient dans le rempart, deux portes. Saint Martin entra par l'une d'elles⁴; l'existence des deux est attestée au VI^e siècle, par Grégoire de Tours⁵. »

XXVII. LES ABORDS DE LA CITÉ. — 1^o *Le petit quartier de la rive droite.* — En sortant par la porte nord on traversait le Grand-Pont et on rencontrait presque aussitôt deux monceaux où s'entassait la population, aux abords de Saint-Jacques-de-la-Boucherie et de Saint-Gervais. Pour préciser d'après l'état actuel, c'est entre la rue Saint-Martin et la rue Nicolas-Flamel, sur l'emplacement de la rue de Rivoli qu'on a trouvé une salle souterraine construite au IV^e siècle⁶, et, tout à côté, un puits à margelle, une petite rigole et quelques meules antiques. Le sol est jonché de débris de tuiles et de poteries parmi des cendres, des scories ayant subi l'épreuve du feu ce qui induit Th. Vacquer à voir ici l'existence d'un petit faubourg industriel, contemporain — d'après les monnaies — du Bas Empire.

La place actuelle de l'Hôtel-de-Ville n'était qu'un vaste marécage⁷, mais sur le talus la vie commençait à naître et, au VI^e siècle, Fortunat nous y montre l'église des Saints-Gervais-et-Protais⁸. Le monceau se composait de sable naturel recouvert d'un premier sol de terre végétale de couleur noire; en 1847 Vacquer a constaté la présence d'un second niveau d'époque gallo-romaine, et il a pu y découvrir des monnaies de Valentinien et de Gratien et même les traces d'une voie du Bas Empire couverte de débris contemporains. Dans la rue François-Miron, il a relevé les vestiges d'une maison faite en tuiles et en briques romaines, aux parements calcinés⁹. Enfin, il a pu constater l'existence d'un cimetière mérovingien important, qui s'étend autour de l'église Saint-Gervais, sous le vieux quartier qui l'entourne, autour de la rue des Barres¹⁰. Ces tombes paraissent contemporaines de celles du cimetière de Saint-Marcel.

2^o *L'abandon de la rive gauche.* — « La rive gauche

est désormais déserte. Les ruines des édifices de haute époque constituent de véritables carrières où s'approvisionnent les constructeurs des nouvelles maisons de l'île. Dès le début des fouilles exécutées dans les Arènes, Th. Vacquer avait remarqué l'absence des grosses pierres de taille qu'on avait dû employer pour cet édifice, il les supposait arrachées et utilisées pour le rempart¹¹. Son hypothèse se confirma quand, en 1870, dans les premières fouilles des Arènes, on mit au jour quelques gradins sur lesquels se lisaient des lettres. Ces pierres, par leur largeur, leur hauteur, leur coupe, l'épigraphie des inscriptions qui les couvraient, ressemblaient exactement à celles qu'on avait découvertes déjà dans les fondations de l'enceinte gallo-romaine, en 1847, sous la place du Parvis, en 1867, sous le nouvel Hôtel-Dieu. Sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Pierre-aux-Bœufs, au coin de l'Hôtel-Dieu, on a trouvé quelques pierres percées qui



9794. — Mur romain de la cité, coupe en épaisseur. Fouilles de la rue d'Arcole en 1869. D'après F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, p. 144, fig. 40.

servaient sans doute à porter les mâts du velum des Arènes. Une autre du même genre vient du cimetière Saint-Marcel. L'édifice de la rue Soufflot porte aussi des traces d'exploitation. Berté, qui remarqua de grands trous au bas des chaînes de moellons, s'était cru en présence de baies véritables. Mais Vacquer a observé que l'incendie qui avait laissé des traces au long des murailles n'avait pas pénétré à l'intérieur des baies et sali leurs tableaux. Les grands trous béants marquaient donc l'emplacement de pierres de taille qui avaient été arrachées après l'incendie du bâtiment. A certains détails de décoration, recueillis dans les ruines du bâtiment de la rue Soufflot, on peut penser que le magnifique linteau découvert dans les fondations de l'édifice Regnard dans la Cité en provenait.

« Tandis que l'on détruit, la voirie s'empare aussi des constructions abandonnées. Les Arènes surtout, avec leur fosse immense, se remplissent de débris dès l'époque du Bas Empire. On a pu constituer au musée Carnavalet plusieurs tableaux de poteries avec les tessons qu'on a trouvés dans les ruines.

« Ainsi, par destruction et remblaiement, la ville de

¹ Adr. Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule*, in-8°, Paris, 1907, p. 77. — ² Il existe des plans et des coupes du mur d'enceinte, cf. *Statist. monum.*, pl. xx; en outre Th. Vacquer, dossier 63 (*Cité*), 106 et *Commission du Vieux Paris*, 28 janvier 1898. — ³ Bien qu'on n'ait pas découvert à Paris de traces de ce mode de construction, on peut présumer, d'après l'étude des remparts gallo-romains de même époque, que c'était un procédé général. Cf. Grandmaison, *Destruction des murs gallo-romains de Tours*, dans *Bull. archéol. du comité*, 1883, p. 124. — ⁴ Sulpice-Sévère, *Vita S. Martini*, c. xviii, 3. — ⁵ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*,

l. VIII, c. xxxiii; F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, p. 144-145. — ⁶ Vacquer, dossier 49 (*Saint-Jacques-de-la-Boucherie*). — ⁷ *Commission du Vieux-Paris*, 27 juin 1901, p. 106-107; 10 oct. 1901, p. 141-145. — ⁸ Fortunat, *Vita S. Germani*, n. lv, 148; n. lxxv, 176, dans *Monum. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. iv, p. 23, l. 1; p. 25, l. 3. — ⁹ Th. Vacquer, *Mém. sur les sépultures à plusieurs époques dans le quartier de l'Hôtel-de-Ville*, dans *Revue archéol.*, 1847, p. 348-359. — ¹⁰ Sallengre, *Nov. Thes. antiq. rom.*, t. II, Venetiis, 1735, p. 1017; Th. Vacquer, dossier 1 (*Cimetière*). — ¹¹ Th. Vacquer, dossier 96 (*Rapports*), 5 avril 1869.

la rive gauche disparaît. Le Moyen Age ne connaîtra plus d'elle qu'un fragment d'une construction à demi ruinée, les Thermes, un nom de lieu, le clos des Arènes, et peut-être quelques légendes sur le château de Hautefeuille et le cimetière Nicole.

La vie urbaine ne franchit plus guère la rive du fleuve; on vit dans la Cité, on y est enterré dans les cimetières de Sainte-Geneviève, de Saint-Étienne-des-Grès et de Saint-Benoît. Le long de l'ancienne voie Saint-Jacques se forment les nécropoles de Saint-Julien-le-Pauvre et de Saint-Séverin.



9795. — Niveau de l'incendie mérovingien dans l'île de la Cité. Fouilles du Marché-aux-Fleurs, 1906.
D'après F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, p. 151, fig. 42.

Au IV^e siècle, c'était un quartier de maraîchers qui cultivaient une terre bourbeuse et marécageuse, favorable à la production agricole, abondamment fertilisée par les quantités d'immondices qu'on y avait répandus. Julien nous apprend qu'on y cultivait la vigne et nous savons qu'au XII^e siècle, un pressoir était installé aux Thermes. En 1124, on la cultivait jusque dans le voisinage du Petit-Pont. Vers 1145, un diplôme de Henri I^{er} fait mention d'une église suburbaine appelée Saint-Bach et on est fondé à croire que c'est là un souvenir de vignes, consacrées d'abord à Bacchus, dont le nom fut ainsi christianisé.

XXVIII. LA CITÉ. — L'abandon à peu près total des deux rives fit affluer dans l'île ce qui restait de la population. Celle-ci n'y vivait certes pas au large, mais elle ignorait les exigences de l'urbanisme moderne. Cette île suffisait à contenir une garnison romaine, parfois elle trouvait le moyen de recevoir un empereur et sa cour, il y fallut faire la place nécessaire à une caserne et à un palais, en sorte qu'on se demande ce qui restait pour les habitants. Le seul moyen possible consista dans une transformation complète. Cette

question a préoccupé Th. Vacquer qui l'a résolue par une reconstruction complète au IV^e siècle. Cette date est attestée par des trouvailles de monnaies du Bas Empire. En outre, on releva le sol, ce qui rendait possible la démolition des bâtiments anciens. Sur la place du Parvis, un pavage et un dallage antérieurs au rempart se trouvent à 2 m. 50 environ, au-dessous du sol actuel. Une construction toute voisine, postérieure au rempart, descend par ses caves à 4 m., 4 m. 50; mais le sol véritable des caves est à moins de 2 m. de profondeur. La construction des murailles est défectueuse, les parements et les enduits sont moins beaux. Les constructions sont le plus souvent ordonnées par rapport au mur du rempart et aux rues qui lui sont perpendiculaires. Comme dans cette ville dont la plus grande largeur est de 185 mètres, les murs les moins rapprochés de l'enceinte ne s'en trouvent pas à plus de 100 mètres, ainsi leur direction permet de déterminer leur âge.

Il y eut donc une période d'activité constructive intense dans la Cité vers les premiers temps de la dynastie mérovingienne. « Quelquefois un bâtiment présente des signes de remaniements importants; ses murs ont des parements dissemblables, d'autres ne sont pas liaisonnés avec les murs antérieurs et leur sont surajoutés; des murs romains sont accolés à des murailles romano-mérovingiennes. Le plus souvent, les constructions sont superposées. Dans les fouilles de l'ancienne rue de la Calandre, on a trouvé des murs de trois époques différentes, dont les derniers étaient peut-être déjà les fondations primitives de l'église carolingienne de Saint-Éloi. Sur l'emplacement du parvis Notre-Dame, au-dessus de deux bâtiments, déjà superposés, de haute époque, s'en élève un troisième de basse époque, dont il reste des vestiges nombreux. Au-dessus d'une des salles de cette construction se dressent encore les piliers d'hypocauste d'une autre dont ils sont les seuls vestiges. Enfin, au VI^e siècle, l'église cathédrale mérovingienne vient s'installer sur cet emplacement, où déjà se sont succédé, peut-être en moins de cinq siècles, quatre bâtisses différentes.

Elles se sont succédé en surélevant le terrain de l'île. Les piliers d'hypocauste dont on vient de parler nous figurent le sol d'un bâtiment de basse époque. Rien ne vaut les chiffres pour donner une idée précise. En plein centre de la Cité, sur l'emplacement de l'Hôtel-Dieu, le dallage des salles de l'édifice Regnard est à 33 m. 73. La voie de grès gallo-romaine qui traverse la Cité est repérée à 33 m. 44, à 33 m. 91 et à 34 m. 10. Comme l'altitude moyenne de l'île actuelle est de 35 m. 40, on voit que, dès la fin de la période romaine le sol s'était déjà exhaussé en quelques points jusqu'à toucher ce niveau, mais il lui était en général inférieur d'un mètre. Le sol s'est plus exhaussé durant les deux siècles du Bas Empire que du VI^e siècle à nos jours.

« Le remblai antique n'a jamais moins de 0 m. 80, sauf au voisinage du Tribunal de commerce, du Marché-aux-Fleurs et du Palais de Justice. Il atteint quelquefois 2 mètres. Avec lui, au témoignage de F.-G. de Pachtère, on passe de la cité gallo-romaine à la cité mérovingienne; mais il est limité distinctement à sa partie supérieure par une couche de cendres et de charbon recouverts de tuiles, au milieu de laquelle on reconnaît des murs brûlés. On trouve là les traces d'un grand incendie qui semble s'être étendu à toute l'île (fig. 9795). C'est sans doute celui de l'année 585 dont les ravages sont décrits par Grégoire de Tours¹ qui enregistre une tradition d'après laquelle aucun incendie n'avait encore, à cette date, atteint la Cité : *Aiebat enim hanc urbem quasi consecratam fuisse antiquitus,*

¹ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VIII, c. xxxiii.

ut non ibi incendium praevaleret. Cette tradition est d'accord avec ce qui a été dit de l'incendie du III^e siècle; quoiqu'il en soit, c'est l'incendie de 585 qui détruisit vraiment la cité romaine de basse époque. Il marque certainement, toujours dans le cadre du rempart antique, le début d'un changement topographique de Paris. La ville de basse époque, la première ville mérovingienne subsista, en se remaniant sans cesse, du III^e au VI^e siècle¹.

1^o *Partie orientale de l'île.* — Elle semble avoir été réservée à des édifices officiels. Sur la place du Parvis on a pu trouver les vestiges de la portion méridionale de deux grands bâtiments séparés par une rue qui se dirigeait du rempart vers le Nord. L'édifice, à en juger par ce qui reste, était de construction soignée, de vastes dimensions (28 m. de l'Est à l'Ouest, 29 m. du Sud au Nord) paraît avoir eu une destination publique. Un autre édifice, à l'ouest du précédent est d'époque plus basse, sa construction est en appareil petit et irrégulier; il est caractérisé par un hypocauste de disposition spéciale.

2^o *Partie occidentale de l'île.* — En 1847, on découvrit des murs épais et les traces d'un hypocauste; puis de nos jours, dans la cour du Mai, on reconnut le prolongement d'un de ces murs. Un vaste édifice se trouvait là qui devait être le palais militaire et impérial, lequel ne doit pas se trouver aux Thermes, comme l'a voulu une légende médiévale. Cet édifice serait le palais de Julien et, dans la suite, celui des rois mérovingiens. Le récit que fait Grégoire de Tours du meurtre de Leudaste par ordre de Frédégonde autorise à situer le palais mérovingien dans la partie occidentale de l'île. Leudaste vient dans l'église cathédrale implorer la clémence de la reine qui le repousse. A l'instant où le cortège royal sort de la messe, Leudaste le suit jusqu'à la grande rue de la Cité (*platea*) et s'arrête aux étalages des marchands voisins du Petit-Pont. C'est là que les esclaves de la reine veulent s'emparer de lui, il prend la fuite, enfila le pont dont les planches disjointes s'écartent, sa jambe coule entre deux poutres et se brise. Évidemment le fugitif prenait une direction qui l'éloignait du palais royal qui ne devait pas se trouver sur la rive gauche; on sait qu'il n'était pas sur la rive droite; il se trouvait donc dans l'île, et à l'ouest de l'île puisque le cortège royal est sorti de la cathédrale et a traversé la grande rue. A son retour au palais, la reine a dépêché ses esclaves qui venaient donc de l'ouest. Les fouilles exécutées sous la caserne de la Cité et le Tribunal de commerce n'autorisent pas à croire sur ce point à la présence d'un bâtiment considérable; il faut pousser plus loin, vers l'extrémité occidentale, pour situer le palais impérial, devenu palais mérovingien et carolingien, ensuite palais du Parlement et demeuré jusqu'à nos jours le « Palais ».

3^o *Partie centrale de l'île.* — Au centre et au nord de l'île, se sont groupées les maisons d'habitation. En 1860, les fouilles exécutées en vue de la construction de la caserne de la Cité² mirent au jour des murs sous l'ancienne rue de la Calandre et dans la partie de la caserne réservée aux états-majors. Presque sur le même emplacement, dans la cour de ladite caserne, et presque au moment où nous écrivons ces lignes, un journal³ annonce la découverte « au cours de travaux de terrassement... de nombreux ossements humains et de murs qui paraissent être les vestiges d'une an-

cienne chapelle. M. Paul Guichard ayant informé de cette découverte la *Commission du Vieux Paris*, M. Grimault, directeur des fouilles archéologiques de la ville de Paris, s'est rendu sur les lieux: « Il semble, » a-t-il dit, que ce soient là les vestiges de la plus « ancienne église de Paris (?), dénommée Saint-Germain-le-Vieux, laquelle recouvrait un espace d'environ 600 mètres carrés et avait son entrée en bordure de la rue du Marché-Neuf, tout près des quais de la Seine. » Nous nous bornons à transcrire cette note dont nous ne sommes pas en mesure de vérifier le contenu.

« A l'ouest de l'ancienne rue aux Fèves, au-dessus des substructions de l'église détruite de Saint-Martial, on trouva quelques salles avec des vestiges d'hypocauste et des murs couverts d'enduits peints⁴. Plus au Nord, quand, en 1844, on traça la nouvelle rue de Constantine à travers les vieilles rues médiévales encore vivantes, on vit, à la bordure nord d'une voie romaine, les ruines de quatre salles⁵. L'une était dallée de pierres, l'autre carrelée de tuiles à rebords, une troisième était chauffée, car on voyait poindre les orifices de ses tuyaux d'hypocauste encore en place. Les terrains de l'Hôtel-Dieu furent encore mieux reconnus en 1866-1867⁶. Les découvertes y furent assez riches pour que Vacquer ait pu, un moment, espérer se former une idée du quartier à l'époque gallo-romaine⁷. Partout, dans les ruelles de ce vieux Paris, on mit au jour des murs de basse époque. Sous la rue Haute-des-Moulins, sous les églises Saint-Denis-de-la-Châtre et Saint-Symphorien⁸, sous les rues Haute-des-Ursins⁹, de Glatigny¹⁰, Saint-Landry¹¹ plus au Sud, sous les rues de Marmouzets¹² et de la Licorne¹³, enfin près de la rue d'Arcole, au voisinage de l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs, partout on a découvert des vestiges d'habitations, trop insuffisants, il est vrai, pour qu'on puisse noter autre chose que des traces sur un plan, mais assez nombreux pour qu'on se représente combien les maisons étaient pressées les unes contre les autres. « Parmi ces maisons, quelques-unes méritent une mention spéciale, parce qu'elles sont mieux construites et plus importantes. L'une était sise au nord de la rue Saint-Christophe, près de l'angle sud-est de l'Hôtel-Dieu. C'est là qu'on trouva, au long de la rue d'Arcole, les fondations complètes d'une salle, les traces de quelques autres et le conduit d'une rigole antique. Au milieu de ces substructions, à côté de pierres percées, on mit à jour une grosse base de colonne, qui avait dû servir, elle aussi, pour le sous-œuvre. Sous la rue Haute-des-Ursins, un autre bâtiment présente, au voisinage d'un puits, une salle parementée à l'intérieur, contre laquelle est adossé un escalier¹⁴. Il y avait là, au pied des murs, des traces de placage de marbre. Des monnaies de Constantin et de ses successeurs fournissaient un indice sur l'âge de la construction. Enfin, dans les fouilles récentes du Marché-aux-Fleurs, on a repéré, sur plus de 30 mètres, deux murs épais reliés à leur extrémité occidentale par un troisième, seuls vestiges d'un grand bâtiment de cette région.

4^o *L'édifice Regnard*¹⁵. — C'est Th. Vacquer qui a imposé ce vocable, celui du propriétaire de l'immeuble situé jadis au n. 11 de la rue de Constantine, au milieu de l'Hôtel-Dieu actuel, déblayé pour la première fois en 1844, étudié à nouveau en 1866-1867. Ce devait être la plus importante de toutes les maisons antiques

¹ F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, p. 150-151. — ² Th. Vacquer, dossier 62 (*Trib. de comm., Cité, états-majors*). — ³ *Le Temps*, 23 oct. 1935. — ⁴ Th. Vacquer, Dossier 62 (*Trib. de comm.*), 15 à 24. — ⁵ Id., Dossier 63 (*Cité*), 140 à 166; *Statist. monum.*, pl. xvi, et explic. de la planche. — ⁶ Th. Vacquer, dossiers 59 et 96. — ⁷ Id.,

dossier 96 (*Rapport*), 26 nov. 1866. — ⁸ Id., dossier 50 (*Hôtel-Dieu*), 7, 8. — ⁹ Id., *ibid.*, 26 et 38. — ¹⁰ Id., *ibid.*, 96, 10 déc. 1866. — ¹¹ Id., *ibid.* — ¹² Id., *ibid.* — ¹³ Id., *ibid.*, 19 août 1867. — ¹⁴ Th. Vacquer, dossier 50 (*Hôtel-Dieu*), 36 et 38. — ¹⁵ *Statistique monumentale*, pl. xv et explication de la planche.

de ce quartier, ayant succédé à une construction plus ancienne attestée par quelques murs, un premier hypocauste et un premier sol. Limité à l'Ouest et au Sud par deux rues romaines, on ignore quelles étaient les limites sur les autres faces. On peut croire que c'était un édifice de basse époque, à en juger par la direction de ses murs et des rues qui l'encadrent; de plus, les fondations ont livré des morceaux de sculpture et un beau linteau conservé dans la salle de Ligneris au musée Carnavalet¹. Les monnaies qui y furent trouvées en grand nombre appartenaient toutes à l'époque du Bas Empire; l'édifice a dû avoir une longue durée puisque le grand mur du Nord a subi des réfections; il est probable qu'il existait encore, en 585, lors du grand incendie qui détruisit la cité, puisque la couche de cendres, caractéristique de cet incendie, recouvre directement son sol². « De cet édifice, une seule partie nous est bien connue : elle est située au Nord. Elle consiste en cinq salles, dont deux à l'Est, avec un hypocauste très bien conservé. Un aqueduc, repéré en plusieurs points, dessert l'édifice et sort par le Nord pour se prolonger très loin, puisqu'on l'a retrouvé jusqu'au voisinage du rempart. La construction du bâtiment est soignée. Les murs assez épais, sont d'un petit appareil fort régulier de moellons coupés, à peine au-dessus du sol par trois rangées de briques. A l'intérieur quelques murs sont enduits. Les hypocaustes, dont quelques piliers de brique à chapiteaux de brique subsistent encore en place, sont remplis d'une couche épaisse de cendres. Le sol de ces salles, sauf une seule, est dallé de fines pierres de liais d'un si beau poli qu'on croirait du marbre. L'ensemble donne l'impression d'une demeure assez riche, que rien pourtant n'engage à considérer comme un édifice public³. »

5^e *Les abords du Petit-Pont.* — Nous avons dit plus haut comment Leudaste s'attarda aux étalages voisins du Petit-Pont. Un quartier, dont rien ne subsiste, s'élevait là vers la fin du v^e siècle. La porte s'ouvrait vers le Sud⁴, et les maisons des boutiquiers s'entassaient sur ce point⁵, bourrées de marchandises qui, en 585, favoriseront l'incendie. Il y a là des orfèvres, des bijoutiers, le haut commerce du temps, vêtements, tissus, fourrures, broderies, en un mot tout ce qui attire les gens riches. Là devaient se rencontrer des marchands syriens. L'évêque de Paris Ragnemod († 591) eut pour successeur un marchand de cette nation, personnage avide, qui fit construire dans ce quartier une maison avec boutique qui devint la propriété de l'évêque Berthram du Mans⁶ (voir *Dictionn.*, t. x, à ce nom). Pendant le Moyen Age on retrouve les juifs près de la porte du Sud et la plus ancienne « rue aux juifs » longeait le rempart méridional depuis la rue actuelle de la Cité jusqu'au boulevard du Palais⁷.

6^e *Les rues étroites.* — La voie centrale de la Cité est une rue qui relie les deux ponts de bois. En face de la porte de la caserne de la Cité, on a découvert une première voie romaine de sable terrier et de pierrailles à 32 m. 15; au-dessus, une autre couche à 32 m. 48 et, sur plusieurs points, une rue pavée de grès à 33 m. 44 et 34 m. 10. Cette route de grès est à 1 m. de la couche de charbon et de cendres qui rappelle l'incendie de 585, elle lui est très antérieure. A 0 m. 70 au-dessus du grès, on a trouvé une nouvelle voie constituée par des

plaquettes irrégulières, recouverte par le niveau d'incendie⁸; on ignore sa largeur totale.

Autour du rempart un véritable boulevard; on l'a reconnu près de la rue d'Arcole, il mesure 1 m. 39 de largeur⁹.

« Les rues s'alignaient suivant deux directions; celle de l'enceinte et celle de la rue centrale; il semble que la plupart soient postérieures au rempart. Les voies qui suivaient de l'Est à l'Ouest l'ancienne rue des Marmousets, du Nord au Sud l'ancienne rue aux Fèves, passent sur des murailles romaines antérieures. La voie de la rue de la Vieille-Draperie ne date, près du point où elle va rejoindre la rue de la Cité, que de la fin du iv^e siècle au plus tôt. Quelques-unes de ces rues sont simplement constituées de macadam, d'autres sont pavées, ou même dallées. Elles sont toutes très étroites. Une seule atteint 5 m. 10, les autres ont généralement 3 mètres. La voie de la rue de la Vieille-Draperie n'a que 2 m. 95, celle de la rue aux Fèves, 1 m. 50; le boulevard de l'enceinte 1 m. 39. La différence est curieuse des larges voies de la rive gauche aux ruelles de la nouvelle cité.

XXIX. PARIS ET LES INVASIONS BARBARES. — Dès la fin du ii^e siècle, Paris vécut sous la menace des invasions barbares, mais ce ne fut encore qu'une menace qui, un siècle plus tard, se réalisa. Un passage de l'historien Paul Orose nous apprend qu'à partir de l'an 256, la Gaule fut ravagée par les Francs pendant douze années¹⁰. Avant le règne de Postume, on rencontrait les barbares partout¹¹, les provinces étaient épuisées¹²; après lui, le plus grand nombre des villes gauloises était ravagé et incendié¹³. Quand disparut Aurélien, les Gaules étaient devenues la proie des Germains qui les parcouraient sans redouter personne¹⁴ et s'emparaient de soixante ou soixante-dix villes¹⁵ parmi les plus riches. Aux désastres et aux violences causés par les Francs s'ajoutaient dans la région parisienne ceux des Bagaudes¹⁶ au dire de l'auteur de la Vie de saint Babolein; mais ce dernier point est suspect (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2684) et il n'existe en réalité aucun témoignage historique au sujet des catastrophes qui frappèrent alors la ville de Paris. Heureusement, à défaut de textes, nous avons des témoins dont la déposition est tout aussi formelle. On sait par de récents exemples que l'invasion qui promène partout avec elle le meurtre et l'incendie ne surprend pas si vite ses victimes qu'elle ne leur accorde un délai de quelques heures ou de quelques jours que celles-ci utilisent pour cacher en terre tout ou partie de leur fortune : monnaies, lingots, objets martelés ou brisés qu'on espère soustraire à l'avidité des barbares et retrouver quand ils auront disparu. Mais ce calcul est souvent trompé et toute la cachette demeure intacte jusqu'au jour où un coup de pioche fait jaillir du sol éventré le trésor qui prend, en plus de sa valeur métallique, une signification historique précise.

En ce qui concerne Paris et ses environs, F.-G. de Pachtère a pu établir un inventaire de ces trésors dont la description minutieuse ne peut trouver place ici¹⁷; il nous suffira d'en retenir les résultats historiques.

Ceux-ci nous amènent à constater, d'après les dates des monnaies hâtivement enterrées, l'existence de trois

¹ *Guide explicatif*, p. 46. — ² Th. Vacquer, dossier 59 (*Édifice Regnard*), 18, 47. — ³ F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, p. 155. — ⁴ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VIII, c. xxxiii. — ⁵ *Id.*, *ibid.*, l. VIII, c. xxxiii. — ⁶ R. de Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris*, p. 8. — ⁷ L. Kahn, *Les juifs à Paris depuis le vi^e siècle*, 1889. — ⁸ Th. Vacquer, Dossier 63 (*Cité*), 31. — ⁹ Th. Vacquer, dossier 63 (*Cité*), 95. — ¹⁰ Orose, *Hist.*, l. VII, c. xli, 2. — ¹¹ Trebellius Pollio, *Gallien*, c. iv, 5 : *Gallias ab omnibus circumfluentibus barbaris validissime vindicavit.* — ¹² Eutrope, l. IX, c. ix, 1. *Per decem annos ita imperavit*

(*Postumus*) *ul consumptas pene provincias ingenti virtute et moderatione reparavit.* — ¹³ Trebellius Pollio, *Triginta Tyr.*, c. v, 4 : *Nam plerasque Galliarum civitates... quæque interfecto Postumo subita inruptione Germanorum et direpta fuerant et incensa...* — ¹⁴ Vopiscus, *Probus*, c. xiii, 5-7, *Gallias petit quæ omnes... interfecto Aureliano a Germanis possessæ (fuerant).* — ¹⁵ *Id.*, *ibid.*, c. xv, 4 : *Septuaginta urbes nobilissimæ captivitate hostium vindicatae.* — ¹⁶ Bouquet, *Recueil des hist. de la France*, t. iii, col. 568. — ¹⁷ F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, p. 113-114.

cachettes sous Septime Sévère, entre 193 et 203, ensuite de cinq ou six autres, de Volusien à Probus, entre 251 et 273. Voici donc deux périodes particulièrement troublées dans la région parisienne, c'est-à-dire dans Paris et la grande banlieue, en Seine-et-Oise, à Neauphle, Ermont, Merobert, Boissy-sans-Avoir, Sonchamp, Thoiry; en Seine-et-Marne, à Favières, Sennetru, Saint-Souplet, Meaux, Monysur-Seine, Poligny, Châteaubleau.

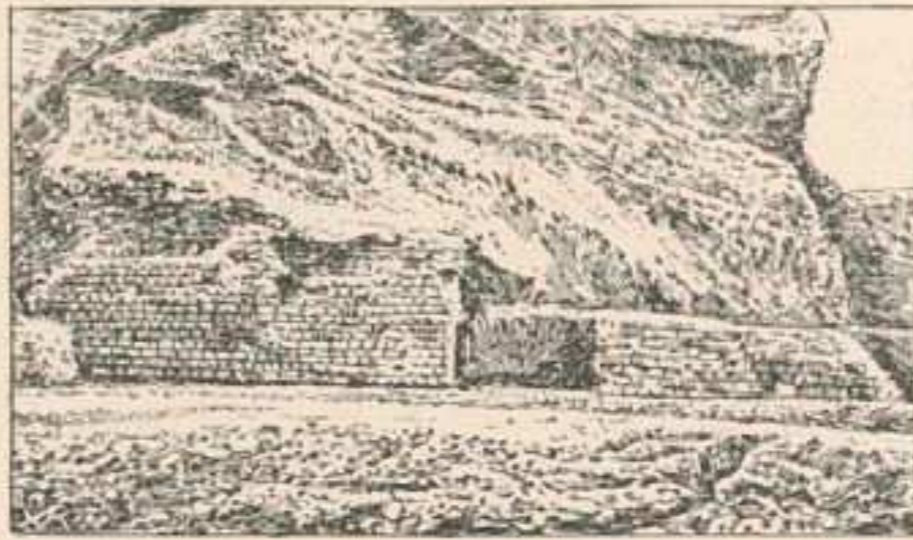
A ces témoignages, ajoutons ceux qu'apportent les ruines gallo-romaines qui offrent, presque toutes, des traces de destruction et d'incendie. « Sans doute, on ne constate généralement que les dernières dévastations de la fin du iv^e et du début du v^e siècle, et l'on trouve peu de signes de ces invasions du ii^e siècle dont le mal fut ensuite réparé. Mais le désastre causé par celles du iii^e sous les Trente Tyrans, fut si terrible qu'en beaucoup d'endroits la vie s'arrêta pour jamais, dès cette époque, puisque parmi les cendres de bien des villas gallo-romaines, la série des monnaies retrouvées ne dépasse pas cette date. On a fait souvent cette constatation dans l'Oise, où les observations sont scientifiques. En Seine-et-Oise, les bâtiments incendiés de Septeuil¹, de Souzy-la-Briche², des Guinets³, de Guerville⁴ ont été détruits à cette époque.

« Paris ne put échapper à cette dévastation. Les murs et le terrain gallo-romains de la ville portent les traces d'un incendie général. On ne parle pas seulement de l'édifice de la rue Soufflot dont toutes les pierres sont noircies par le feu et qui fut rebâti après ce premier désastre. Les murs des Arènes sont salis par la fumée (fig. 9796)⁵. Dans la région du Luxembourg, sur un sol de béton antique, on trouve diverses couches de terres fortement brûlées; au pied d'un mur romain, les gravois et les décombres sont mêlés de charbons et de cendres. En un endroit, l'épaisseur de ces cendres atteint 0 m. 26; enfin, on rencontre, de-ci, de-là, du torchis brûlé. Les mêmes signes d'incendie se reconnaissent rue d'Ulm, dans l'ancienne maison des jésuites. Le sous-sol de la Sorbonne et des rues voisines est noirci d'une couche de charbon et de blé torréfié dont la hauteur est quelquefois de 0 m. 40. Aux numéros 16 et 18 de la rue Saint-Séverin, les cendres mêlées de décombres romains montent à 0 m. 70 ou 0 m. 80. A l'extrémité orientale de la ville, on aurait, au dire d'ouvriers, remarqué dans le sol de l'École polytechnique, avec des monnaies romaines et de belles poteries, une masse considérable de blé brûlé. Ce phénomène d'incendie devait être si général, que Vacquer ne le notait plus guère, mais il s'étonne de trouver un jour, au n. 64 de la rue de la Montagne-Sainte-Genève, un beau mur romain, sans trace de feu. Le fait lui paraît extraordinaire.

« On peut affirmer que la Cité fut épargnée, puisqu'on ne retrouve pas dans l'île ce même niveau d'incendie qu'on repère sans cesse sur la rive gauche. L'île put, sans doute, s'isoler en coupant ses ponts.

« On ne peut rien dire de certain sur la date de ce désastre, peut-être même ne se produisit-il pas en une

fois. Il est au moins permis de conjecturer l'époque à laquelle il fut consommé d'après les plus récentes monnaies trouvées dans les rues gallo-romaines. La maison David n'a donné que deux monnaies, d'Alexandre Sévère et de Gallien; mais déjà, dans les fouilles de la Sorbonne, rue Victor-Cousin, près de la rue Cujas, on a découvert, parmi les tuiles et le blé brûlé, six pièces dont un Gallien et un Claude le Gothique. Les médailles signalées rue Monsieur-le-Prince étaient des Tetricus. La série monétaire s'arrête dans l'édifice de la rue Gay-Lussac, à Tetricus; dans l'édifice de la rue Soufflot, à Victorin. Les derniers morts enterrés dans le cimetière Nicole ont pour pièces de moulage un Gallien et même un Florian (276). Chacune de ces constatations n'aurait pas grande valeur en elle-même, mais elles se groupent, et surtout elles confirment les données fournies par les trésors découverts à Paris. On peut donc dire que Lutèce, après avoir



9796. — Arènes. Mur du couloir septentrional : traces d'incendie.

D'après F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, pl. XVI, n. 2.

éprouvé, à la fin du ii^e siècle, des craintes assez vives et peut-être les premières atteintes de l'invasion, passa, dans la seconde moitié du iii^e siècle, par une crise violente. En 280, au plus tard, la ville de la rive gauche était détruite⁶.

XXX. LA DATE DE L'ENCEINTE GALLO-ROMAINE. — « Paris, à partir de l'an 300, se renferme de nouveau dans son île⁷ », écrivait C. Jullian, et cette opinion fut repoussée, ajoutait-il, par la presque totalité de ceux qui, depuis lors ont écrit sur Paris. Seul croyons-nous, Aug. Longnon a bien voulu lui donner l'appui de sa particulière compétence : il pensait « que, d'après les textes anciens et contrairement à l'opinion généralement admise, il y aurait lieu de reporter à la fin du iii^e siècle ou au commencement du iv^e l'époque où l'enceinte fortifiée de la cité aurait été édiflée⁸ ». Cette opinion valait le plus haut des encouragements et provoqua la démonstration que nous allons donner⁹ :

Aux abords de l'an 300 de notre ère, les empereurs romains transformèrent en places fortes la presque totalité des villes des Trois Gaules, villes ouvertes jusque-là. C'est un fait capital dans l'histoire générale de la France et sur lequel on n'insistera jamais trop¹⁰.

Date de l'enceinte gallo-romaine de Paris, dans Revue des études anc., t. IV, 1902, p. 41-45; *Bull. Soc. hist. Paris et Ile-de-France*, t. XXIX, 1902, p. 37-42, que nous citons intégralement. — ¹⁰ Le colonel de La Noë, *Principes de fortification antique*, t. II, 1890, p. 156, admet que Paris et les autres villes du Nord-Est furent fortifiées entre 337 et 355, mais il recule d'un siècle la date de la construction des enceintes de la plus grande partie des Gaules. Cette théorie a été combattue par Schuermans, *Remparts (romains) d'Arlon (et de Tongres)*, dans *Commissions royales d'art et d'archéol.*, *Bull.*, t. XVI, XXVII-XXIX (Bruxelles), 1877, 1888-1890; le même, *Inscript. romaines de Namur*, 1886, dans *Annales de la Société archéol. de Namur*, t. XVII, et C. Jullian, *Inscript. romaines de Bordeaux*, t. II, 1890, p. 296 sq.

¹ *Soc. des sciences mor. de Seine-et-Oise*, t. III, 1853, p. 68. — ² *Commiss. des antiq. et arts de Seine-et-Oise*, 1886, p. 24. — ³ *Ibid.*, 1891, p. 131; 101, p. 1904. — ⁴ *Ibid.*, 1891, p. 131. — ⁵ Cette photographie représente le mur oriental du couloir d'accès septentrional des Arènes, découvert en 1870. Le couloir est déblayé bien au-dessous du niveau de son ancien sol. Cependant la ligne de ce sol est si nettement marquée sur la photographie, qu'on pourrait calculer sa pente vers l'arène. En effet, tandis que la partie supérieure du mur est toute noircie par le feu, la partie inférieure, protégée par la terre est bien plus blanche et se détache très nettement. — ⁶ F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, p. 115-116. — ⁷ C. Jullian, *Gallia*, in-12, Paris, 1892, p. 280. — ⁸ Aug. Longnon, dans *Commission du Vieux Paris*, 28 janv. 1898, p. 8. — ⁹ C. Jullian,

Car, d'une part ce sont ces murailles qui ont permis à beaucoup de ces villes de résister aux invasions normandes et d'éviter les pires malheurs des guerres civiles et, d'autre part, c'est la surface marquée par l'enceinte romaine qui, sous le nom de « cité », est devenue le noyau de formation des villes françaises.

Avant d'en faire la démonstration pour Paris, donnons-la brièvement pour les villes gauloises, dont les fortifications sont mentionnées dans les textes du IV^e siècle :

1^o *Textes généraux.* — 1. Eumène, *Pro scolis*, c. XVIII : *Tot urbes... instaurari mœnibus* (sous Constance); 2. Julien, *Discours*, 1 (édit. Hertlein, p. 8), disant de Dioclétien et Maximien entre 284 et 292 : *Φρούρια δὲ ἐπιτειχίζοντες αὐτοῖς τοσαύτην πρὸς αὐτοὺς εἰρήνην τοῖς ὑπηκόοις κατέστησαν*, où il ne paraît pas qu'il s'agisse seulement des villes des frontières; 3. Julien, *Lettre aux Athéniens* (édit. Hertlein, p. 359) parlant de l'état de la Gaule en 355-356, dit : *Τὸ μὲν οὖν πλῆθος τῶν πόλεων πέντε πού καὶ τεσσαράκοντά ἐστι, τείχη τὰ διηρησμένα δίχα τῶν πύργων καὶ τῶν ἐλασσόνων φρουρίων*, texte dont a dû s'inspirer Libanius, *Orationes*, XII (édit. Reiske), p. 381.

2^o *Textes particuliers.* — Ils mentionnent les enceintes de villes dans la Gaule intérieure : Dijon, sous Aurélien (?) (Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, I, III, c. XIX); Grenoble, entre 284 et 292 (*Corp. inser. lat.*, I, XII, n. 2229); Gesoriacum, en 292-293 (*Panegyrici veteres*, V, n. 6); Langres, en 296 (Eutrope, *Breviarium*, IX, 23); Coutances, Sens, Troyes, Besançon, Paris en 356-360 (Ammien Marcellin, *Hist.*, I, XV, c. XI, n. 3, 11; I, XVI, c. II, n. 7; c. III, n. 3; c. IV, n. 2; Julien, *Epist.*, XXXVIII, édit. Hertlein, p. 535); Saintes, vers 375 (?) (Ausone, *Epist.*, I, XV, 11); Bordeaux, vers 388 et avant (Ausone, *Epist.*, X, 30; *Ordo Urbium*, vs 140). Il ne serait pas impossible de trouver d'autres textes dans les vies de saints. C'est ainsi que Sulpice-Sévère, racontant la Vie de saint Martin, fait de Chartres un *oppidum*, parle de la porte de Paris et mentionne, à la date de 356 environ, celle d'Amiens, *portam Ambianensium civitatis*, où il place l'épisode du manteau. Dans la *Vie de saint Didier*, la description des murs de Langres (*Acta sanct.*, 23 mai, t. V, p. 247) : *Quadrorum lapidum studiose subjuncta compago muros ipsius civitatis efficiat tutiores*. Les textes relatifs à Autun doivent être mis à part car l'enceinte datait du règne d'Auguste et son étendue, 5 922 mètres paraissait une chose considérable aux contemporains habitués aux nouvelles enceintes qui ne dépassaient pas, semble-t-il, 3 000 mètres.

3^o *Argumentation.* — On a cependant souvent écrit que Paris échappa à la règle et demeura ville ouverte jusqu'au temps des grandes invasions du V^e siècle. A cette doctrine, on peut opposer à la fois : 1^o des monuments; 2^o des textes et 3^o la logique de l'histoire.

1. *Les monuments*, ce sont les vestiges de l'enceinte. Elle englobait seulement l'île de la Cité. On les a reconnus à différentes époques et sur divers points, et plus récemment encore à la pointe de la Cité, près de Notre-Dame (en 1897). Or le mode de construction de ces remparts ne diffère en rien de celui de tous les murs gallo-romains contemporains de Dioclétien et de Constance.

2. *Les textes* sont les suivants : a) Ammien Marcellin dit de Paris, dans sa description de la Gaule : *Castellum circumclausum ambitu insulari. Lutetiam nomine* (XV, XI, 3). *Castellum*, ce n'est pas un simple château-fort, c'est le diminutif de *castrum*, mot par lequel les textes de la fin de l'empire désignent assez souvent les villes fortifiées.

b) Sulpice-Sévère racontant un fait de la vie de saint Martin, dit qu'il entra dans Paris par la porte de la Cité : *Dum portam civitatis introiret* (XVIII, 3), ce qui

suppose une ville close par des murailles, car on ne connaissait pas en ce temps-là, d'autre barrière que celle des remparts.

c) Julien, parlant de sa « chère Lutèce », s'exprime en ces termes. C'est une petite ville, *πολίχνη*, formée par « une île peu étendue », île que « le rempart arrête tout entière dans son circuit », et qui est accessible des deux côtés par des ponts de bois.

3. *La logique historique* donne à ces textes une force de plus.

Les villes, chefs-lieux de cités, qui avoisinaient Paris, furent toutes fortifiées au temps des empereurs de la tétrarchie : Beauvais, Senlis, Meaux, Sens. Pourquoi Lutèce aurait-elle, dans cette région, fait exception? Meaux et Senlis avaient, à coup sûr, moins d'importance stratégique qu'elle : pourquoi auraient-elles été plus favorisées par les ingénieurs romains? Melun, qui n'était pas métropole de cité, avait des remparts au IV^e siècle : Paris devait avoir les siens.

D'autant plus que la raison d'être de Paris, au temps des Gaulois et des Romains, a été non pas seulement commerciale, mais encore, et peut-être, surtout, militaire : c'est la stratégie qui a fait d'elle une capitale, de fait d'abord et de droit ensuite. Lutèce est le principal carrefour des grandes routes du Nord-Est marquées par la Seine, l'Oise et la Marne; elle est le nœud de la vie militaire de la Gaule, entre la forêt d'Orléans et celle des Ardennes. Que la guerre menace ou éclate entre la Loire et le Rhin, Paris devient le centre naturel de concentration et de résistance dans cette région. C'est pour cela que, lors du soulèvement des Gaules, en 52, Labiénus et Camulogène s'en sont disputé la possession. Qu'un danger menace du côté de la frontière du Nord-Est, c'est souvent à Paris que s'installent les maîtres de la Gaule, pour préparer la défense : témoins Julien en 358-360 et Valentinien en 365-366. Or depuis Gallien jusqu'à Valentinien, pour ne pas aller au-delà, c'est cette frontière qui a été la plus menacée des parties occidentales de l'empire. S'il y avait une ville à fortifier dans le Nord, dès que l'on songea à bâtir des remparts en Gaule, c'était Paris. Beauvais, Senlis, Meaux, Melun, Sens, étaient des forteresses inutiles, si une ville forte ne s'élevait pas au centre de l'arc de cercle dont elles formaient le circuit. Pour emprunter une métaphore à Ammien Marcellin, Paris était la maille essentielle du réseau de places murées où devaient s'empêtrer les barbares.

Les princes de la tétrarchie firent donc de Paris une place fortifiée : ce sont les remparts de l'île qui ont abrité tour à tour Julien, Valentinien et Clovis, qui ont protégé la ville contre les Normands, qui ont délimité « la Cité » premier élément topographique du Paris moderne.

XXXI. L'EMPEREUR JULIEN A PARIS. — Nous nous garderons bien de contester à Julien son seul titre de gloire à nos yeux : il fut un général entreprenant et aimé de ses soldats; c'est en cette qualité que nous le rencontrons à Paris où il installe ses quartiers d'hiver en 357-358 et en 359-360. Le premier séjour n'a pu commencer qu'au début du mois de février 358, et, dès son arrivée, Julien César s'appliqua à un vaste travail de réorganisation du pays épuisé. L'hiver fut, cette année-là, exceptionnellement rigoureux aussi, malgré la rigueur ordinaire avec laquelle il traitait son corps, Julien consentit à ce qu'on plaçât dans sa chambre un réchaud dont les émanations faillirent l'asphyxier. La Seine roulait alors d'énormes glaçons et faillit être prise; mais le printemps fut précoce et, dès le début d'avril, sans attendre les contingents gaulois ni l'arrivée des vivres d'Aquitaine, le César fit charger ses troupes de vingt jours de biscuit et ouvrit la campagne. Son premier séjour à Paris n'avait guère dépassé deux mois. L'hiver de 359-360 l'y vit plus

longtemps; il est vrai qu'on ignore la date exacte de son arrivée, mais on peut admettre avec vraisemblance le début de l'année 360.

On sait que Julien n'avait pas eu à se louer de Constance de qui il pouvait attendre, un jour ou l'autre, un arrêt de mort comme celui qui avait frappé son frère Gallus. Lorsque Constance partit en campagne contre les Perses, il exigea de Julien l'envoi de ses meilleures troupes et de ses contingents gaulois. L'ordre a pu être envoyé de Constantinople, où Constance se trouvait le 4 février; le trajet de Constantinople à Paris pouvait demander une vingtaine de jours, c'est donc à la fin du mois de février ou dès les premiers jours du mois suivant que Julien apprit qu'on le privait d'une partie de son armée. Celle-ci était déjà diminuée du corps envoyé sous les ordres de Lupicin, maître de la cavalerie, contre les Pictes et les Scots révoltés de Grande-Bretagne, et Julien ne pouvait songer à entrer en lutte contre l'auguste qui disposait de moyens disproportionnés aux siens. D'autre part les corps désignés pour aller combattre en Perse éprouvaient une grande répugnance et ils proclamèrent Julien auguste¹. C'était la rupture, avec la guerre en perspective. Julien voulut gagner du temps, mettre de son côté l'opinion publique, entamer des négociations, préparer un accord qui épargnerait, disait-il, de grands malheurs. Constance, qui reçoit ces propositions, n'y voit que l'inquiétude et, de sa résidence de Césarée de Cappadoce, il envoie à Paris le questeur du palais impérial, Léonas, qui apporte à Julien l'ordre formel de reprendre le titre et les fonctions de César. Julien ordonne qu'on fasse lecture de cette réponse aux Parisiens, sur le Champ de Mars, en présence des soldats et du peuple². Arrivé à ce point où Julien est traité par Constance de César, la multitude éclate en protestations et s'écrie : *Auguste Juliane, ut provincialis, et miles, et reipublicæ decrevit auctoritas, recreatæ quidem, sed adhuc metuentis redi-vivos barbarorum excursus*³. Qu'est-ce à dire ces mots : *auctoritas reipublicæ*? Jusqu'à une date récente, on interprétait *respublica* par l'État, l'autorité supérieure; on a proposé autre chose et d'y voir le pouvoir municipal, la cité de Paris⁴. La municipalité parisienne serait donc responsable de l'élévation de Julien à la dignité d'auguste, son décret aurait légalisé la proclamation des soldats. On voit comment cette interprétation agrandit le rôle de Paris dès le IV^e siècle. Reste à voir si elle peut s'appuyer sur le sens des mots employés par Ammien Marcellin, sur les circonstances historiques de l'avènement de Julien, enfin sur les conditions de la vie municipale en Gaule et à Paris dans le cours du IV^e siècle.

Ammien use du terme *respublica* avec le sens d'État ou de patrie romaine, mais il l'emploie rarement et rien ne s'oppose à ce qu'il lui donne le sens de pouvoir municipal qu'on trouve au IV^e siècle dans de nombreux textes du *Code Théodosien*⁵. C'est d'ailleurs l'expression courante dans les documents juridiques et Godefroy définit *respublica absolute pro civitate*. Quant à *auctoritas* qui signifie décision, il peut s'entendre de décrets de décurions. Dès lors *auctoritas reipublicæ* peut vouloir dire un décret de la cité de Paris conférant à Julien le titre d'auguste, et les raisons historiques favorisent ce dernier sens car cette *respublica* ne peut s'entendre de Constance et des sénats de Rome ou de Constantinople, tous également hostiles

à Julien. Il semble donc qu'Ammien parle d'un décret municipal seulement et d'un décret de Paris⁶. Peut-on croire qu'une petite ville comme Paris ait pu se permettre de faire un empereur? L'initiative n'est pas venue de la ville mais des soldats. Le décret municipal a suivi et confirmé la proclamation militaire. Au reste, les cités municipales en Gaule et ailleurs ne se privaient pas de prendre parti hardiment dans les crises politiques qui ouvraient une succession impériale; tels augustes ne furent d'abord que des augustes municipaux. Le dernier usurpateur en Occident, avant Julien, est Magnence qui prit la pourpre en Gaule en 350 et il la prit, dit Zosime, « aux acclamations de tous les habitants de la ville d'Autun⁷ ». Autun était alors bien déchue et Paris en plein développement, c'est la ville (Trèves et Arles mis à part) dont il est le plus souvent question dans les documents historiques de ce temps. Il est donc naturel de penser que le sénat et le peuple de Paris, *respublica*, auront joué leur rôle dans la proclamation de Julien comme auguste et que c'est à ce rôle que fait allusion Ammien Marcellin.

XXXII. LA COUR DE JULIEN A PARIS. — Pendant une soirée du mois de mars, Julien reposait dans une chambre voisine de celle de sa femme Hélène, lorsqu'éclata la révolte des soldats⁸; il lui fallut se montrer, on l'acclama du titre d'auguste, des voix demandèrent qu'il coiffât un diadème, il répondit qu'il n'en avait point; ces mêmes voix réclamèrent qu'il prit celui de sa femme⁹. Celle-ci était accompagnée d'une suite parmi laquelle se trouvait cet officier qui avait averti Julien du complot qui se tramait contre lui¹⁰. Parmi ceux qu'on parvient à distinguer, nous avons déjà nommé Florentius, préfet du prétoire des Gaules¹¹ qui s'éloigna sans doute vers le printemps de 360; Lupicinus, maître de la cavalerie, homme peu sûr¹²; plusieurs envoyés de Constance : Nébridius, Pentadius et Decentius¹³. Parmi les officiers de Julien on peut nommer : Sintula, tribun des écuries¹⁴, Pentadius, maître des offices et Euthérius, comte des domestiques¹⁵.

XXXIII. LE PALAIS DE JULIEN A PARIS. — Le palais des Thermes, avons-nous dit déjà, est complètement étranger au souvenir de l'empereur Julien tout comme la statue qu'on y conserve et qui prétend le représenter (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 313-323). Les preuves qu'on apporte pour la demeure sont irrecevables. Celui qu'on appelle encore parfois l'historien (*sic*) Dulaure ayant recherché la plus ancienne mention d'un palais impérial aux Thermes a dû s'arrêter au XVI^e siècle. A supposer qu'il fût possible de remonter plus haut, la preuve ne compterait pour rien; quant au mot *palatium* il a, si c'est possible, moins de valeur encore, car au Moyen Age, le mot servait à désigner des édifices souvent très modestes, simples bicoques à demi-ruinées. Il est superflu de s'attarder dans cette direction d'idées; choisissons un terrain plus ferme.

Tout d'abord, voit-on Julien César accouru en Gaule pour en assurer la défense et se logeant pendant tout un hiver en dehors des remparts de la Cité, en un lieu où un parti de cavalerie peut l'enlever. Ensuite Julien, dans son *Misopogon* rapporte qu'il passa l'hiver dans sa chère Lutèce et ajoute aussitôt : « C'est ainsi que les Celtes appellent la petite ville des Parisiens, située sur le fleuve qui l'environne de toutes

¹ Ammien Marcellin, l. XX, c. iv, 14. — ² *Ibid.*, l. XX, c. ix, 6. — ³ *Ibid.*, l. XX, c. ix, 6 et 7. — ⁴ L. de Vos, *Le mode d'élection de Julien à la dignité d'empereur*, dans *Revue des études anciennes*, t. XII, 1910, p. 47-66. — ⁵ *Id.*, *ibid.*, p. 49, note 2. — ⁶ C. Jullian, *Le sénat des Parisiens a-t-il participé à la proclamation de Julien comme auguste?* dans *Revue des*

études anc., t. XII, p. 379. — ⁷ Zosime, *Hist.*, l. II, c. XLII, 6. — ⁸ Julien, *Epist. ad Senat. Popul. Athen.*, édit. Hertlein, p. 366. — ⁹ Ammien Marcellin, l. XX, c. iv, 17. — ¹⁰ Julien, *Epist.*, p. 367. — ¹¹ Ammien, l. XVII, n. 3. — ¹² Envoyé en Grande-Bretagne. — ¹³ Julien, *Epist.*, p. 364. — ¹⁴ Ammien, l. XX, c. iv, 3; v, 1. — ¹⁵ Ammien, l. XX, c. VIII, 19.

parts, en sorte qu'on n'y peut aborder que de deux côtés, par deux ponts de bois. » Julien n'eût pas insisté sur le caractère insulaire de Paris, sur ses rivières prises par la glace, s'il avait résidé en dehors de l'île et des murs. Ajoutons que la ville de Paris, au IV^e siècle, ressemblait à toutes les villes de la Gaule pourvues d'une enceinte. Or, partout où il a été possible d'étudier ces places fortes au temps de Constance ou de Julien, on a observé la présence, le long ou à un angle des murailles, d'un édifice particulier, servant de donjon, de citadelle ou de palais. Au Moyen Age, cette portion réservée de l'enceinte devint la résidence seigneuriale. C'est le château fort de Dax ou de Senlis, c'est le château des comtes de Champagne à Meaux, c'est le capitole à Saintes, c'est la vieille citadelle à Bayonne, ou encore, à Bordeaux, le palais de l'Ombrière, résidence des ducs d'Aquitaine. Sous quelque noms qu'ils s'offrent à nous, ces châteaux urbains sont les dérivés des palais ou des réduits ménagés par les ingénieurs romains sur le flanc des remparts de l'époque dioclétienne. Il en est ainsi à Paris, où il ne faut pas chercher la résidence de Julien ailleurs qu'aux abords du Palais de Justice actuel ¹.

XXXIV. LE CONCILE DE PARIS EN 360. — L'élévation de Julien à l'empire avait eu lieu en mars 360; il tarda quelque temps avant d'en informer Constance ² et les envoyés qu'il dirigea vers Constantinople furent si bien retardés en Italie, en Illyrie, puis en Asie Mineure, par le mauvais vouloir des fonctionnaires de la poste impériale, qu'ils ne réussirent à rencontrer Constance qu'à Césarée sur la route d'Édesse ³; or, Constance ne fut au plus tôt à Césarée que quelques jours après le 17 mai 360, date à laquelle il signe une constitution à Hiéropolis, située à 500 kilomètres environ en arrière de Césarée. Ce fut seulement dans les derniers jours de mai que l'envoyé de Constance, Léonas, put partir de Césarée, chargé des ordres de l'empereur à Julien. Léonas se hâta ⁴ et put arriver à Paris au début du mois de juillet ⁵. C'est alors seulement que Julien partit contre les Francs Attuaires; peut-être prolongea-t-il un peu son séjour à Paris.

C'est donc au cours des six ou huit premiers mois de cette année que se tint à Paris un concile dont il nous faut parler avec détail. On vient de voir que la curie parisienne avait voulu associer son vote à celui des soldats de Julien, enchantée peut-être de saisir l'occasion qui s'offrait à elle de manifester son hostilité envers Constance, ennemi des Celtes et allié des Germains. Paris recherchait, comme les autres cités provinciales, l'honneur et l'avantage de servir de résidence officielle aux chefs d'armée pendant la période d'hivernage; cela procurait de larges profits, mais entraînait aussi à de grands frais, il fallait avant tout avoir de quoi loger magnifiquement l'hôte de passage. En Gaule, la question était résolue depuis trois ans que Julien avait jeté son dévolu sur Lutèce. Dans ces conditions, la curie n'aurait pu, sans ingratitude à son égard, refuser de s'associer à l'usurpation augustale; en outre, Julien avait une sorte de cour, qui contribuait à grandir l'éclat de sa résidence, à y développer le mouvement d'affaires, à distraire son entourage et la garnison. L'orgueil et l'intérêt contribuaient à conseiller aux Parisiens de ne rien négliger pour profiter de la circonstance favorable; il y eut aussi probablement autre chose ⁶.

Il semble que l'édilité parisienne dut compter alors quelques membres intelligents qui comprirent leur devoir, en la circonstance, de provoquer la réunion d'un concile de toute la Gaule, concile qui pouvait seul donner à la récente démarche municipale un caractère pratique. Sans les subsides votés par une assemblée provinciale, Julien serait un empereur d'aventure, l'élu d'une petite ville, le chef d'une poignée d'hommes, un adversaire assez peu redoutable dont son rival d'Orient aurait facilement raison.

Mais qui convoquerait ce concile? Qui lui assignerait un lieu de réunion? Qui tracerait le programme de ses travaux? Ce soin appartenait, en droit, au préfet du prétoire des Gaules, Florentius, qui loin d'être disposé à venir à Paris se mettre aux ordres de Julien, avait, à la première nouvelle de son usurpation, quitté Vienne pour se rapprocher de Constance ⁷. Il est vrai qu'à défaut de Florentius, Julien, s'inspirant de la conduite de Jules César, pouvait agir par lui-même ⁸. Toutefois il dut comprendre qu'en agissant ainsi il enlevait à la future assemblée une partie de sa valeur morale, et que la désignation qu'elle ferait de lui serait sujette à contestation. Il craignit probablement d'être accusé d'avoir exercé une pression sur les légats des provinces. Une prévoyance élémentaire devait lui conseiller de se tenir en dehors de la convocation et de paraître en tout ceci d'un désintéressement si manifeste que tous devraient reconnaître qu'il avait eu la main forcée par ses soldats et par la curie parisienne. Dans ces conditions, une seule autorité se trouva, semble-t-il, qualifiée pour adresser aux provinces gauloises la convocation nécessaire, cette autorité fut le sénat de Paris.

Si ce fut lui qui assumait cette initiative et cette responsabilité nous n'en avons pas la preuve historique, mais cette hypothèse demeure vraisemblable, c'est même, peut-on dire, une quasi-certitude que les légats des provinces s'assemblèrent à Paris ⁹ et s'entendirent pour engager la guerre contre Constance. D'ailleurs s'il y eut ce concile politique, Paris fut dans le même temps le siège d'un concile ecclésiastique : *Concilium Parisiense I. in quo formula fidei ab Arianis condita, et Arimini suscepta, damnata est*. Ainsi les évêques des Gaules se déclarèrent en faveur de l'ὁμοούσιος de Nicée qu'ils expliquèrent en ce sens que le Fils possède avec le Père une même οὐσία. Il n'est donc ni créature ni fils adoptif. Les Pères réunis à Paris acceptèrent le mot *similitudo* à condition que ce fût une similitude de vrai Dieu à vrai Dieu et qu'il y eût non seulement union mais unité dans la divinité. Le concile déposa Saturnin, évêque d'Arles à qui son collègue Paterne, de Périgueux, demeura fidèle ¹⁰.

Dans ses observations sur ce concile, Pagi prouve qu'il fut tenu en 360, avant le mois d'octobre, « à la faveur de la rébellion de Julien ¹¹ ». « N'y eut-il là qu'une coïncidence? Les évêques catholiques se réunirent-ils par hasard à Paris? Nous ne croyons pas qu'il soit permis de le penser. Constance avait fait peser un joug de fer sur la conscience orthodoxe. Les conciles de Milan, de Séleucie et de Rimini avaient été réunis par son ordre, et il y avait fait triompher l'arianisme. Ses contradicteurs avaient été emprisonnés, outragés, domptés par la faim, par les supplices, par l'exil. Constance s'était rendu plus odieux aux catholiques

¹ C. Jullian, *Le palais de Julien à Paris*, dans *Comptes rendus à l'Acad. des inser.*, 1902, p. 14-17. — ² Ammien Marcellin, l. XX, c. VIII, 2, 3. — ³ Id., l. XX, c. IX, 1. — ⁴ Id., l. XX, c. IX, 4. — ⁵ Id., l. XX, c. IX, 6. — ⁶ L. de Vos, dans *Revue des études anciennes*, t. XII, 1910, p. 62-66. — ⁷ Ammien Marcellin, l. XX, c. VIII, 20-21. — ⁸ César, *De bello gallico*, l. VI, c. III. — ⁹ L'assemblée annuelle des

provinces des Gaules se tenait à Lyon, centre du culte de la *domus divina*; mais en temps de révolution, on n'a pas l'habitude de se soumettre trop exactement aux usages. — ¹⁰ S. Hilaire, *Fragmentum*, XI, n. 1-4, P. L., t. X, col. 710; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. III, col. 358; Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. I, part. 2, p. 959-960. — ¹¹ Mansi, *op. cit.*, t. III, col. 360.

que les anciens persécuteurs du christianisme. Saint Hilaire, qui venait de rentrer en Gaule après une déportation de cinq ans, le couvrait d'injures d'une violence inouïe et le traitait d'antéchrist. Julien — et qu'on se souvienne que c'est Julien avant l'apostasie — dut apparaître aux catholiques gaulois ce qu'il fut un peu plus tard pour les juifs, lorsqu'il promit à ceux-ci la reconstruction du temple de Jérusalem, la réincarnation d'un de leurs prophètes, un précurseur du Messie, un vengeur de la conscience et de la liberté. *Et accepta ab eo reparandi templi licentia, in tantum insolentiae (Judaei) pervenerunt, ut aliquis eis prophetarum reditus videretur*¹. Julien, en Gaule, eut le plus grand soin de se ménager la collaboration des catholiques. A Vienne, en 361, il entra dans leur église et y adressa une prière à l'Éternel². Sans doute, plus tard, lorsqu'il eut, suivant la bizarre expression de Libanius, abandonné la peau d'âne dont il avait voilé sa crinière de lion, sans doute le dépit des catholiques se changea contre lui en une haine atroce; mais, à Paris, en 360, au lendemain de son élection à la dignité d'empereur, les catholiques durent regarder comme un devoir de lui apporter l'appui de leur approbation. La condamnation de l'arianisme avait un sens politique, à cette heure où la politique et la religion se tenaient de façon si étroite. Or, le fait que, pour donner à leur démonstration toute la valeur dont elle était susceptible, les évêques orthodoxes se soient réunis à Paris, ce fait nous prouve que Paris était en ce moment le cœur de la Gaule, l'endroit où le sang affluait et d'où il repartait avec vigueur pour aller jusqu'aux extrémités de la patrie gauloise rendre aux opprimés la confiance, la joie, l'espoir d'un avenir libre et glorieux³.

C'est donc à Paris que furent tenues, peut-être presque simultanément, les deux assemblées dont la réunion était une protestation vibrante contre les injonctions du questeur Léonas. A quelque temps de là, dès qu'il eut congédié Léonas⁴, Julien, nous l'avons dit, partit pour Augst et Vienne; il ne devait plus revoir Paris.

XXXV. LE CAMP DE PARIS. — Après s'être partagé l'empire, Valens prit son lot : l'Orient; Valentinien vint s'établir dans sa capitale à Milan et passa quelques mois d'hiver 365-366, à Paris. Une de ses constitutions est datée de Paris, le 18 octobre 365; deux autres sont datées des 10 et 12 décembre; au mois de janvier, il envoie de Paris le général Dagalaifus combattre les barbares. Presque toutes les constitutions impériales de l'année 366 sont datées de Reims, mais c'est à Paris que l'empereur reçut Jovin après son triomphe sur les Alamans. Il se pourrait que Valentinien ait séjourné quelques mois d'été à Paris.

Ville impériale, Paris était en même temps une ville de garnison. Paris eut son camp permanent, son champ d'exercices, sa manutention militaire où Julien prélevait en 358, nous l'avons dit, un approvisionnement de 20 jours de biscuit. Le *Notitia dignitatum* nous apprend la présence de *gentiles* sarmates à partir de *Cora* (Saint-Moré) jusqu'à Paris, sous le commandement d'un préfet. On retrouve, grâce à la topographie, des mentions de cette troupe dans l'Yonne à *Sarmasia* (en 877) = Sermizelles (arr. et cant. d'Avallon), à Sermoise (cant. d'Aillant, arr. d'Auxerre), et Sermaize (commune d'Avon, cant. de Fontainebleau), et Sermaize (arr. de Rambouillet). On comprend bien ainsi qu'au v^e siècle, le chemin de

Saint-Moré à Paris, en avant de l'Yonne et de la Seine, constitue un véritable boulevard de défense.

On ne connaît pas la résidence du préfet des Sarmates, mais on sait que le préfet maritime de la flottille de la Seine résidait à Paris. C'était un corps de défense fluviale, la *classis Anderetianorum*, surveillant la fleuve et ses affluents, remontant au besoin l'Oise et l'Aisne pour s'avancer jusqu'au cœur de la Belgique seconde.

Paris conserve quelques souvenirs archéologiques : bas-relief d'un cavalier auxiliaire, fragments d'épithaphes d'un légionnaire, d'un vétéran, d'un vexillaire, d'un exarque de cavaliers auxiliaires. De tous ces indices on doit conclure à l'importance militaire de Paris qui, mieux à l'abri d'un coup de main que Sens, était devenu un point d'où l'on surveilla les peuples du Rhin inférieur. Son importance militaire est en relation avec les progrès des Francs du Nord-Est; elle croît d'autant plus qu'ils font des progrès dans la direction de la Somme. Quand ils atteignent cette rivière avec Clodion, la situation de Paris est gravement menacée, et comment ceux qui ont connu l'angoisse du 21 mars 1918 et des jours qui suivirent pourraient-ils ne pas se souvenir de la menace qu'ils ont vu alors planer sur Paris.

XXXVI. PARIS AU V^e SIÈCLE. — On en sait très peu de chose. Egidius, le dernier maître de la milice, constitua avec quelques villes un dernier état gallo-romain dont la capitale se trouvait à Soissons⁵ et dont l'étendue allait jusqu'à la Loire⁶; Paris en faisait partie, mais c'est tout ce qu'on en peut dire pour la période qui s'étend de 464 à 486, date de la bataille de Soissons. Egidius étant mort en 464 fut remplacé par un certain comte Paul, assez mal connu. Fort de l'alliance des Francs alors commandés par leur roi Childéric, Paul put combattre les Wisigoths et ensuite les Saxons. Ceux-ci se trouvaient maîtres d'Angers, Childéric se présenta devant cette ville, fit sa jonction avec le comte Paul et livra un combat qui se prolongea jusque dans les rues de la ville. Paul fut tué, mais Childéric resta maître de la ville⁷ tout en organisant la poursuite des vaincus qu'il refoula assez loin. Mais jusqu'où? L'annaliste d'Angers, à qui nous devons ces détails, ne nous l'apprend pas et perd de vue Childéric à partir de 467. Pendant ces années on ignore le sort de Paris. La ville demeura-t-elle au pouvoir de Syagrius, fils d'Egidius et son successeur à Soissons⁸? F.-G. de Pachtère a cru que « la position même de la capitale de Syagrius à Soissons, au nord de Paris, nous est une preuve que Paris ne pouvait faire partie du royaume franc dès Childéric⁹ ». C'est là s'aventurer beaucoup. Après sa victoire d'Angers, Childéric était en posture de faire compter avec lui et il a dû jouir dans la Gaule romaine d'une situation prépondérante. Sans aller jusqu'à croire qu'il y exerça les fonctions de maître de la milice, on peut croire que le fait de commander une armée bien aguerrie équivalait à posséder un pouvoir réel dont nous avons les preuves lorsque nous le voyons traiter avec le roi Euric et exercer son autorité dans Paris. La Vie de sainte Geneviève nous l'a montré, « tout païen qu'il était, portant à la sainte un respect et une affection ineffables, à tel point qu'un jour, pour ne pas se voir enlever par elle des prisonniers qu'il destinait à la mort, il quitta la ville en commandant de fermer la porte derrière lui¹⁰ ». Mais F.-G. de Pachtère a donné une explication qui paraît juste : On ne peut pas, dit-il¹¹, considérer cet ordre comme une marque certaine de la

gny, *Études sur l'histoire, les lois et les institutions de l'époque mérovingienne*, in-8°, Paris, 1843-1851, t. II, p. 236. — ⁵ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, I, II, c. XXVII. — ⁶ Paris à l'époque gallo-romaine, p. 167. — ¹⁰ *Vita S. Genovefæ*, c. XXVI. — ¹¹ *Op. cit.*, p. 167.

¹ Rufin, *Hist. eccl.*, I, I, c. XXXVII. — ² Ammien, I, XXI, c. II, 5. — ³ L. de Vos, *op. cit.*, p. 66-67. — ⁴ Ammien, I, XX, c. IX, 8. — ⁵ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, I, II, c. XXVII. — ⁶ Marius d'Avenches, dans *Chronica minora*, t. II, p. 332. — ⁷ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, I, II, c. XVIII. De Pétii-

souveraineté de Childéric sur Paris. Tout au plus, le reste du texte indique-t-il le passage du roi franc dans la ville. Il n'y a rien là qui puisse étonner, si l'on songe que Childéric eut l'occasion de combattre pour les Romains, au sud de la Seine, vers Orléans et vers Angers. En 468, Childéric disparaît de la scène historique et vient mourir à Tournai où son tombeau a été retrouvé le 27 mai 1653.

Parti des bords de l'Escaut et parvenu sur les rives de la Seine et de la Loire, Childéric avait rétrogradé jusqu'à sa capitale, n'ayant pu, ni su se maintenir à Paris : mais nous en sommes réduits à ignorer dans quelles circonstances. La conjecture présentée par G. Kurth n'est certes pas à dédaigner. « Si l'on se souvient, écrit-il, que Childéric n'avait en Gaule qu'une autorité de fait, et que la famille d'Egidius y était entourée d'une grande popularité, on se figurera facilement comment les choses ont pu se passer. Egidius laissait un fils, qui était peut-être en bas âge au moment de sa mort, mais à qui le père laissa l'héritage de sa gloire et de son influence. Après être resté dans l'ombre pendant les premières années, Syagrius aura profité de la mort du comte Paul pour dresser en face du général barbare l'autorité d'un civilisé, d'un Romain, d'un fils d'Egidius. Nous ne savons pas s'il y eut une lutte sanglante entre les deux rivaux, mais on serait porté à le croire. En effet, lorsque les premières années du règne de Clovis nous montrent de nouveau le roi des Francs et le roi des Romains en présence, l'un apparaîtra refoulé jusqu'aux extrémités de la Gaule franque, l'autre installé en face de lui, à Soissons, semblera vouloir observer de là son redoutable adversaire¹. » Pendant une suite d'années, Paris serait donc demeuré indépendant de la royauté franque, au moins jusqu'à la déroute de Syagrius à la bataille de Soissons, en 486.

A la suite de cette victoire, Clovis s'empara des états des vaincus²; vint-il dès lors jusqu'à Paris? Un texte du *Liber historiae Francorum* nous apprend que la conquête franque se réalisa en deux étapes : jusqu'à la Seine, avant le mariage de Clovis, en 493, et plus tard jusqu'à la Loire³. Dans l'opinion de l'auteur, la ligne de Seine était conquise en 493, puisque le fidèle Aurélien, qui décida l'union de Clovis avec Clotilde, reçut en récompense le comté de Melun. Melun était, comme Paris, une ville forte enfermée dans une île de la Seine (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MELUN). Si Clovis la possédait déjà, il était également maître de Paris, vers laquelle convergeaient les routes de trois grandes cités qu'il possédait dès lors, Amiens, Soissons et Reims.

Il est vrai que certains manuscrits de la *Vie de sainte Geneviève* parlent d'un siège de Paris d'une durée de cinq ans (*quinis annis*) ou même de dix ans (*bis quinos, ut aiunt, annos*)⁴ ce qui est assurément un peu long, et ce qui est bien malaisé à faire concorder avec ce qu'on sait de l'histoire de Clovis après sa victoire sur Syagrius. En 491, il porte la guerre en Thuringe et, en 496, il s'attaque aux Alamans. Comment supposer que Clovis a pu conduire de front ces expéditions et le siège de Paris? Peut-être n'est-il pas impossible de s'entendre. En l'an 486 un siège d'une ville située dans une île ne devait ressembler que de très loin à un siège tel que l'idée s'en présente à nous; il s'agit tout au plus d'un blocus de deux ponts et d'un poste surveillant la rivière en amont. Quelques centaines d'hommes bien commandés pouvaient y suffire. C'est vraiment drama-

tiser plus que de raison de parler de siège, de lutte prolongée dont le souvenir est absent des annales franques; une fois encore le biographe de sainte Geneviève a remis les choses au point, lui qui écrivant en 520 ne s'émouvait pas au souvenir de cet épisode dont les Parisiens avaient dû conserver la mémoire comme d'une abstinence un peu gênante et vraiment bien prolongée; on ne s'étonne plus que, dans la rédaction C de la Vie de sainte Geneviève, il ne soit même plus question de ce siège de dix ans.

Ce fut donc vers 486 que Paris devint une ville du royaume franc; une vingtaine d'années plus tard seulement, elle en devint la capitale. La date de l'installation de Clovis à Paris est connue de façon certaine. Dans la seconde moitié de l'année 507, Clovis est vainqueur à Vouillé, d'où il s'en va hiverner à Bordeaux. Pendant l'année 508, il achève de soumettre les villes de l'Aquitaine, prend Angoulême, fait séjour à Tours où il reçoit les insignes de patrice et, de Tours, il regagne Paris dont il fait sa capitale du royaume franc.

La raison qui lui fit prendre cette décision est aisée à saisir. Aussi longtemps qu'il était établi en deçà de la Loire, les grands intérêts de la royauté franque étaient surtout dirigés vers le Rhin. Soissons lui offrait une position stratégique avantageuse à un carrefour de routes. Après une victoire qui lui livrait tout le pays au-delà de la Loire, le point d'équilibre du royaume était déplacé et Clovis devenait un souverain gallo-franc. Il lui fallait désormais exercer sa surveillance sur les peuples germaniques des bords du Rhin, et, par delà l'Aquitaine, les Wisigoths d'Espagne. Le choix de Paris comme capitale correspondait à cet agrandissement du royaume franc et aux besoins nouveaux de sa politique. C'est pourquoi Clovis, avec ce même coup d'œil de génie qui avait révélé à Constantin la valeur politique et stratégique de Byzance, élit Paris pour capitale du royaume.

Cette année 508 marque une date décisive dans l'histoire de Paris; date qui consacre son rang et désigne son rôle futur dans l'histoire de la civilisation occidentale. Rome n'est plus désormais qu'un musée, son rôle est à jamais fini et, aussi bien, n'a-t-il que trop duré; Paris prélude à l'avenir qui lui est destiné dans l'histoire de la civilisation dont le sceptre ne lui sera plus ravi. Après 567, la possession de Paris devient le symbole de la prépondérance de celui qui en est le maître; c'est à lui qu'appartient la conduite de la nation, la défense du territoire et le titre prestigieux de roi de France.

XXXVII. LUTÈCE ET PARIS. — Nous avons vu l'emploi du mot *Lutecia* dans les divers documents qui en font usage et jusque sur l'*Itinéraire* d'Antonin. Le milliaire de 307 nous fait lire l'expression nouvelle *CIV(itas) PAR(isiorum)*⁵ qui s'applique à la ville même et non à la *civitas* puisque ce milliaire est le point de départ d'un comput de distance. En 358, Julien désigne cette ville par une sorte d'affectueux diminutif : *πολιχνη τῶν Παρισίων*⁶, qui donne moins que *civitas* et doit peut-être tout simplement s'entendre des dimensions restreintes de la ville. A cette époque l'emploi du mot Lutèce restait en usage dans la langue locale et même chez les étrangers puisque Ammien Marcellin s'en sert encore⁷. A la fin du IV^e siècle, la *Notitia Galliarum*⁸, préfère à *civitas Parisiorum* l'expression courante *Parisi* dont font usage de même Ammien Marcellin⁹, le Code Théodosien¹⁰, Sulpice-

¹ G. Kurth, *Clovis*, in-8°, Paris, 1901, t. II, p. 217-218. — ² Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, c. xxvii. — ³ *Liber hist. Franc.*, n. xiv. — ⁴ *Vita S. Genovefæ*, c. xxxv. — ⁵ A. Hirschfeld, *Die römischen Meilensteine*, dans *Sitzungsberichte der koen. preuss. Akad. der Wissenschaften*, 1907, p. 199. — ⁶ Julien, *Misopogon*, édit. Hertlein, p. 438. —

⁷ Ammien Marcellin, *Hist.*, l. XV, c. xi, 3, édit. Gardthausen. t. I, p. 72, l. 14. — ⁸ *Notitia Galliarum*, IV, 8, édit. Seeck, p. 265. — ⁹ Ammien, *op. cit.*, l. XVII, c. ii, 4; c. viii, 1; l. XVIII, c. vi, 16; l. XX, c. i, 1; c. iv, 11; c. viii, 2; l. XXI, c. ii, 1. — ¹⁰ *Cod. Théod.*, l. VIII, tit. i, lex 11; l. X, tit. xix, lex 3; l. XI, tit. i, lex 13.

Sévère¹ et la *Notitia dignitatum*². Cependant *Parisi*³ a quelque chose de trop correct et commence à faire place à *Parisius*. Au v^e siècle, cette forme barbare ne surprend et ne révolte plus, aussi écrit-on bonnement : ἐν τῷ Παρισίῳ⁴. Le nominatif Παρισίον ou Παρισίος est une traduction du latin qui a pris aux yeux de ce grec l'aspect d'un nominatif singulier. On ne connaîtra plus que cette expression indéclinable jusqu'à la période carolingienne qui verra reparaître *Parisi*, *Lutecia* et même *Luoticius*.

Si peu sympathique que soit Julien (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot JULIEN et t. XIII, au mot PAGANISME), il demeure la figure la plus vivante à nos yeux de ce Paris gallo-romain où saint Denis, saint Marcel, saint Germain passent comme des ombres. Nous lui devons un souvenir car, dans cette ville où il vécut deux hivers au moins, il connut quelques-uns des rares instants de bonheur d'une vie d'où la joie fut absente. Paris s'offrait à lui comme une toute petite île enfermée dans les murs de son rempart abordable seulement par deux ponts de bois. Le fleuve au milieu duquel Paris est étendu est paisible et régulier. Son eau est très agréable à contempler, tant elle est limpide; elle est aussi très bonne à boire, et les habitants, qui n'en ont point d'autre, viennent la puiser à la rivière. L'hiver est assez doux à Paris, et la clémence de la température est si grande, qu'on voit croître aux environs une vigne de bonne qualité et que même quelques figuiers se montrent, mais si frileux qu'on doit, pendant la mauvaise saison, les envelopper d'un manteau de paille⁵.

Julien avait plaisir à séjourner dans cette ville. Peut-être, malgré sa position avancée vers le nord de la Gaule, Paris devait-il à la protection des collines environnantes et au souffle des vents marins du Nord-Ouest⁶ une température plus douce qui convenait bien à un homme du midi. Peut-être aussi la simplicité de vie de ces Gaulois septentrionaux n'était-elle pas pour déplaire à ce caractère étranger aux raffinements de l'existence. Julien pouvait s'y plaire, mais il ne s'y attardait pas. Nous le verrons y passer une partie de l'été de 360, puis, au pas de course, remonter la frontière jusqu'à Augst, et traverser Besançon pour aller prendre à Vienne ses quartiers d'hiver. Paris ne devait plus le revoir; mais son souvenir lui restait fidèle car c'est dans cette petite ville qu'il avait éprouvé les plus fortes et les plus vives émotions de sa vie; il ne pouvait les oublier et, à la veille de sa mort tragique, pendant que ses soldats dormaient dans la plaine de Maranga, il tourna mélancoliquement sa pensée, nous dit Libanius⁷ vers ce coin de terre où le génie de l'empire, parti du temple du Maître des dieux, lui avait imposé le diadème. Cet événement qui avait eu sur sa destinée des conséquences si graves tenait à ce que Paris n'était déjà plus, au iv^e siècle, une résidence aimable où un empereur pouvait rechercher quelques jours de délassement, c'était désormais moins une villégiature qu'une place forte qui pouvait peser sur le destin de l'empire.

XXXVIII. A PROPOS DE LA FORME *PARISIUS*. — Ceux qui autrefois présentaient un texte latin prenaient

grande attention à en faire la toilette, à le rapprocher de la forme que cette langue a prise parmi nous, en un mot de rendre lisible et intelligible ce qui à certaines époques de décadence a cessé de l'être. A tort ou à raison, cette préoccupation a fait place de nos jours à une pratique opposée qui consiste à offrir ce même texte tel qu'on le rencontre dans les manuscrits avec toutes les tares, toutes les déficiences imaginables pour le plus grand embarras du lecteur. C'est ainsi que tous ceux qui ont feuilleté des manuscrits latins ont rencontré dans les éditions les mêmes savoureuses graphies. *Parisius* pour dire « à Paris »; et dans les chartes : *actum Parisius*, *data Parisius*. D'où vient cette forme étrange? et incorrecte, est-il permis d'ajouter? Dans les derniers temps de l'empire romain, en 365, Valentinien, passant l'hiver à Paris, y data trois constitutions qui ont trouvé place dans le Code, écrivant, comme voulait la grammaire, *Parisiis*. Mais à peine l'empire est-il tombé que *Parisius* apparaît dans les textes mérovingiens : *ad Parisius civitate* pour *ad Parisiorum civitatem*; *apud Parisius* pour *apud Parisios*; *Parisius sedem habens* pour *Parisiis*. Dans ces exemples, *Parisius* invariable joue le rôle de génitif pluriel, d'accusatif et d'ablatif, et ce n'est pas le seul nom de lieu qui soit ainsi traité dans la déclinaison mérovingienne; on peut citer *Turonus*, *Remus* et plusieurs autres. Or il se trouve que l'accusatif pluriel de la deuxième déclinaison gauloise est en *us*. D'où il est permis de conjecturer que plusieurs noms de lieux seraient restés dans le parler populaire à cet accusatif pluriel devenu invariable; et, quand la latinité classique faiblit, ils prirent, aux temps mérovingiens, sous cette forme, droit d'usage. Toutefois la probabilité de cette explication est ébranlée par la présence de beaucoup de noms, autres que des noms de lieux, où la finale *us* est employée pour l'accusatif et pour l'ablatif pluriels : *tres colpus* pour *tres colaphos*, *caballus tantus* pour *caballos tantos*, *cum porcus* pour *cum porcis*, etc. La déclinaison mérovingienne — et, en l'espèce, la langue parlée à Paris — tendait vers l'état qui fut celui de la langue d'oïl et de la langue d'oc : un sujet et un régime pour lequel toutes les finales classiques de régimes étaient indifférentes. La finale *us*, comme signe de régime, appartient à la 4^e déclinaison latine : *manus*, *magistratus*, à l'accusatif pluriel. C'est là, sans doute, que la déclinaison mérovingienne est allée la chercher; aidée peut-être par des habitudes gauloises qui avaient conservé des préférences pour cette finale, ces réminiscences de leur accusatif pluriel⁸.

XXXIX. LA *CIVITAS PARISIORUM* D'APRÈS GRÉGOIRE DE TOURS⁹. — Grégoire de Tours désigne Paris sous le nom de *Parisius*¹⁰, et cette forme est employée par lui à tous les cas, hormis au génitif où ce nom devient *Parisiorum*¹¹. Il donne à la ville dont saint Denis fut le premier évêque les qualifications *urbs*, *municipium*¹², *oppidum*¹³ et la désigne à plusieurs reprises par l'expression *urbs Parisiaca*¹⁴. Il affectionne particulièrement l'adjectif *parisiacus*¹⁵, auquel la langue française doit le mot *parisis*, que l'appellation du pays dont

c. XI, XXVIII. Une fois cependant (l. II, c. XXXVIII) on trouve l'accusatif *Parisiis*; mais il y a peut-être là une erreur de copiste, peu grave toutefois puisque *Parisius* est certainement une forme barbare de *Parisiis*. — ¹¹ *Episcopus Parisiorum*, dans *Hist. Franc.*, l. I, c. XXVIII; *Childebertus Parisiorum rex*, dans *Vitæ Patrum*, c. VIII, n. 3. — ¹² *De gloria confessorum*, c. LXXXIX. — ¹³ *Ibid.* — ¹⁴ *Hist. Franc.*, l. IV, c. XXVI; l. VI, c. XXXV; l. VII, c. XVI, XVIII; l. VIII, c. XXXIII; l. IX, c. XVI; l. X, c. XXVI; *De gloria confessorum*, c. XIX, XCX; *Vitæ Patrum*, c. VIII, n. 3; c. IX, n. 1. — ¹⁵ Les habitants de Paris sont nommés, *Parisiaci* dans *Hist. Franc.*, l. I, c. XXVIII; l. VII, c. VI; l. VIII, c. XXXIX; *Miracula beati Martini*, l. II, c. XII; l'Église de Paris, *Ecclesia Parisiaca*, dans *Hist. Franc.*, l. V, c. XXXIII; l. VII, c. XV.

¹ Sulpice-Sévère, *Vita sancti Martini*, c. XVIII, 3. — ² *Notitia dignitatum Occidentis*, XLII, 66, édit. Seeck, p. 219. — ³ *Ibid.*, 23, édit. Seeck, p. 216. — ⁴ Zosime, *Hist.*, l. III, c. IX, 1. — ⁵ Julien, *Misopogon*, édit. Hertlein, t. II, p. 438. — ⁶ *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 438. — ⁷ Libanius, *Oratio XVIII*. — ⁸ E. Littré, dans *Journal des savants*, 1873, p. 620. — ⁹ Aug. Longnon a donné sous le titre que nous venons de transcrire une note, que nous reproduisons, d'après le *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Île-de-France*, t. IV, 1877, p. 102-112, réimprimée dans la *Géogr. de la Gaule au VI^e siècle*, in-8^o, Paris, 1877, p. 347-358. — ¹⁰ *Hist. Franc.*, l. IV, c. XVII, XXII, XXXVI, XLVIII, L-LII; l. V, c. XVIII, XXXIII, XLII; l. VI, c. V, IX, XXV, XXVII, XXXI, XXXIV, XLV, XLVI; l. VII, c. IV-VI, XXVII, XXIX; l. VIII, c. I, IX; l. IX, c. VI, XIII, XXVIII, XXXII; l. X,

Paris était le chef-lieu, aussi bien que le nom d'une des plus fameuses monnaies de France, a fait connaître à tous. *Civitas Parisiaca*¹, *terminus Parisiacus*², *terminus Parisiacæ urbis*³ et *urbs Parisiaca*⁴ sont les seules dénominations qu'il emploie pour parler du territoire parisien, les mots *urbs Parisiensis*, qu'on trouve dans l'*Historia Francorum* figurant seulement dans la transcription du traité d'Andelot⁵.

[Nous avons parlé déjà de la date à laquelle Paris se soumit aux Francs]; nous constaterons seulement que Clovis posséda Paris et que, au dire de Grégoire, il en fit la capitale de son royaume⁶, au retour de l'expédition victorieuse contre les Wisigoths (508). Telle est l'origine de la fortune politique de l'ancienne *Lutecia*.

Dans les dernières années de son règne, Clovis réside à Paris⁷ si bien considéré dès lors comme la ville royale par excellence, que Grégoire, parlant du veuvage de Clotilde, croit utile de constater la rareté des apparitions de cette princesse dans la cité parisienne⁸. Toutefois, lors du partage qui suivit la mort de Clovis, si Paris devint le siège d'un des quatre nouveaux rois, il fit seulement partie du lot du troisième d'entre eux : la division de l'empire des Francs ne permettant pas d'en faire la capitale de l'aîné des fils du roi défunt, sans doute parce que le centre de la puissance franque était encore surtout dans les Belges, où Reims, Metz et Trèves semblaient se disputer l'honneur de servir de résidence au roi d'Austrasie. Mais, cinquante ans plus tard, lors de la mort de Clotaire, Paris est enfin devenu, à la veille d'un nouveau partage, le siège royal le plus envié. C'est là que Chilpéric s'établit, en 561, sans prendre l'avis de ses frères, qui s'unissent contre lui et attribuent Paris à Charibert, le plus âgé d'entre eux⁹.

Cependant, le nouveau roi de Paris étant mort dans la septième année de son règne (567), les convoitises de chacun des fils survivants de Clotaire se rallument. Ils partagent le royaume de Charibert, mais aucun d'eux ne pouvant accepter que l'un de ses frères trônât à Paris, ils font trois parts de la *civitas Parisiorum* et, proclamant la neutralité de son chef-lieu, ils appellent la malédiction divine sur la tête de celui des trois copartageants qui y entrera sans le consentement de ses frères¹⁰. Mais, dans les luttes terribles qui ensanglantent bientôt la Gaule, les promesses les plus sacrées ne tardent pas à être enfreintes, et Sigebert occupa Paris vers le temps auquel les Francs de Chilpéric se donnèrent à lui; c'est en cette ville que, peu de mois après, Brunehaut, sa veuve, fut faite prisonnière par Chilpéric¹¹ dont la couronne venait d'être sauvée par un assassinat (575).

La mort de Sigebert est regardée par les contemporains comme une juste punition de la violation des traités; aussi Chilpéric, désormais le plus puissant des trois rois, voulant célébrer les fêtes de Pâques de l'an 583 dans la ville qu'il avait ardemment désirée, y entra-t-il précédé de nombreuses reliques de saints¹². Néanmoins, il tomba lui-même, l'année suivante, sous les coups d'un assassin, et Gontran, le dernier des signataires du traité de 567, vit dans cette mort tra-

gique une nouvelle preuve de la vengeance céleste¹³.

Paris appartient désormais au roi de Bourgogne. Cependant la possession de cette ville n'est pas pour lui exempte d'inquiétude. Un prétendu fils de Clotaire, Gondevald, est arrivé de Constantinople et veut régner sur les Francs. Il n'a encore parcouru que les régions d'outre-Loire, il réside à Toulouse et, malgré la distance où il se trouve des rives de la Seine, on voit qu'il ne se sentira véritablement roi que le jour où il occupera la ville royale de Childebert et de Charibert : « Je suis fils du roi Clotaire, disait-il à l'évêque toulousain; je vais recueillir dès maintenant une partie de son royaume, et j'irai rapidement jusqu'à Paris pour y établir le siège de mon autorité¹⁴. » La fortune n'ayant pas été favorable à l'aventurier, les appréhensions de Gontran se dissipent presque complètement, et bientôt le traité d'Andelot (587) lui assure la libre possession du tiers austrasien de la *civitas Parisiorum*¹⁵; elles renaissent toutefois au moment où le roi d'Austrasie, songeant à envoyer son fils Théodebert auprès des Francs de Soissons (589), Gontran craint que la cité soissonnaise ne soit une étape qui permette bientôt de faire entrer le jeune prince à Paris¹⁶. Deux ans plus tard, le roi d'Austrasie prend l'alarme à son tour, lorsque son oncle fait venir à Nanterre Clotaire, le fils de Frédégonde, qui doit y être baptisé, et il prétend que Gontran manque à sa parole et place ainsi l'héritier de Chilpéric sur le siège royal de Paris¹⁷. Les soupçons de Childebert ne sont pourtant pas fondés : en 593, il recueille l'héritage du roi de Bourgogne, notamment la cité parisienne, malgré les démonstrations hostiles de Frédégonde. Paris et d'autres villes voisines de la Seine tombent cependant au pouvoir du jeune Clotaire en 596, après la mort de Childebert¹⁸, mais pour quatre années seulement, car les petits-fils de Brunehaut reprennent le dessus en l'an 600, et la cité royale fut sans doute alors attribuée en entier à Théodoric II, le second des successeurs de Gontran sur le trône de Bourgogne¹⁹ : en effet, au temps de Louis le Débonnaire, la partie septentrionale de la *civitas Parisiorum*, ainsi que la partie méridionale, était comptée au nombre des territoires dépendant de la *Burgundia*²⁰.

Les historiens et les géographes admettent communément que les trois frères de Charibert ne partagèrent pas la *civitas Parisiorum*, mais qu'ils la possédaient par indivis : on a vu que Aug. Longnon ne se rangeait pas à cette opinion. La ville seule, croit-il, c'est-à-dire la Cité et sans doute aussi sa banlieue immédiate, aurait été indivise entre les trois rois, tandis que chacun de ceux-ci aurait joint à ses États un tiers du territoire de Paris, c'est ainsi, du reste, que la *civitas Carnotum* fut partagée à la même époque, comme la *civitas Senonum* l'avait été, mais entre deux souverains seulement, après la mort de Clodomir. Ce point admis en principe, il s'agit de déterminer les limites de chaque tiers de la *civitas Parisiorum* et d'indiquer le royaume auquel il fut annexé.

La Seine et la Marne, qui joignent leurs eaux un peu au-dessus de Paris, divisent naturellement la *civitas*

¹ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VI, c. XIX. — ² Id., *ibid.*, l. VI, c. XIV. — ³ Id., *ibid.*, l. IX, c. VI. — ⁴ Id., *ibid.*, l. IX, c. XIV; l. X, c. XIX; on lit *urbs Parisiorum* dans *De glor. marl.*, c. LXXII. — ⁵ *Hist. Franc.*, l. IX, c. XX. — ⁶ *Ibid.*, l. II, c. XXXVIII. — ⁷ Il y demeurait lorsqu'il donna à Cloderic les conseils insidieux qui devaient porter ce prince à commettre un parricide, *Hist. Franc.*, l. II, c. XI. — ⁸ *Ibid.*, l. II, c. XLIII. — ⁹ *Ibid.*, l. IV, c. XXII. — ¹⁰ *Ibid.*, l. VI, c. XXVII; l. VII, c. VI. — ¹¹ *Ibid.*, l. IV, c. LII. — ¹² *Ibid.*, l. VI, c. XXVII. — ¹³ *Ibid.*, l. VII, c. VI. — ¹⁴ *Hist. Franc.*, l. VII, c. XXVII. — ¹⁵ *Ibid.*, l. IX, c. XX. — ¹⁶ *Ibid.*, l. IX, c. XXXII. — ¹⁷ *Ibid.*, l. X, c. XXVIII. — ¹⁸ Frédégonde, *Chron.*, c. XVI. — ¹⁹ Id., *ibid.*, c. XX. — ²⁰ Un traité de partage en date de 837, dont la partie topographique

paraît être entrée dans le texte de Nithard, *Historia*, l. I, c. VI, et dans les *Annales Bertiniani*, désigne les pays bourguignons qui furent alors attribués à Charles le Chauve : *De Burgundia Tullensem, Odoruensem, Bedensem, Blesinsem, Pertinsem, utrosque Barrenses, Brionensem, Tricassinum, Altiodrensem, Senonicum, Wastinensem, Milidunensem, Stampensem, Castrinsem, Parisiacum*, d'une manière qui permet de les considérer comme les plus septentrionaux des *pagi* composant l'ancien royaume de Bourgogne. Il est à peine besoin de faire remarquer que le mot *Parisiacus* est ici restreint à la partie septentrionale de la *civitas Parisiorum*, dont l'autre partie est appelée *Castrinsis*, du nom de Châtres, aujourd'hui Arpajon (arrondissement de Corbeil, Seine-et-Oise).

Parisiorum en trois portions à peu près égales, répondant exactement aux trois archidiaconés de l'ancien diocèse de Paris¹ : la portion septentrionale, située à droite de la Marne et de la haute Seine, qui devint le grand archidiaconé ou archidiaconé de Paris; la portion sud-est, comprise entre Marne et Seine, qui forma l'archidiaconé de Brie; la portion méridionale, à gauche de la Seine, qui correspond à l'archidiaconé de Hurepoix ou de Josas [ainsi que tout cela sera exposé dans le chapitre suivant]. Il est probable que les frères de Charibert opérèrent le partage de la *civitas* suivant cette division naturelle qui s'imposait à eux, et si l'on veut bien se rappeler que la ville de Paris [et sa banlieue] restèrent indépendantes jusqu'en 1790, de chacun des trois archidiaconés susdits², on sera assez disposé à croire que la division ecclésiastique de l'ancien diocèse de Paris a pour origine le partage de 567 qui, cependant, n'eut que des conséquences éphémères au point de vue de la géographie politique.

Les documents du VI^e siècle ne nous permettent pas de préciser, à première vue, la répartition de ces trois portions de la *civitas Parisiorum* entre les trois rois francs : en effet, si Grégoire désigne Chelles et Nogent-sur-Marne comme résidences de Chilpéric, il n'en faut pas conclure que l'archidiaconé du Parisis dont dépendaient ces localités appartint légitimement au roi de Neustrie, car, de 580 à 584, époque à laquelle se rapportent les mentions de Chelles et de Nogent, Chilpéric, prétendant régner sur tout l'ancien royaume de Charibert, occupait également les deux autres sections de la *civitas Parisiorum*, c'est-à-dire l'archidiaconé de Brie qui comprenait Noisy-le-Grand, l'un de ses domaines en 581, et l'archidiaconé de Josas, à l'extrémité duquel était situé le pont de l'Orge qui faisait face au royaume de Gontran. Il faut donc chercher à résoudre la question du partage de la cité parisienne à l'aide de la logique, en partant de ce principe que chacun des frères de Charibert dut recevoir en 567 la section du territoire de Paris qui était contiguë à ses États; ainsi on pouvait seulement attribuer à Chilpéric l'archidiaconé de Parisis, lequel confinait à ses cités de Rouen et de Beauvais; Sigebert obtint sans doute l'archidiaconé en Brie, limitrophe de la cité de Meaux alors unie au royaume d'Austrasie; enfin l'archidiaconé de Josas, joignant le Chartrain et l'Étampois qui appartenaient à Gontran, échut certainement à ce prince.

Après l'histoire politique, l'histoire civile. Il nous reste à parler des monuments parisiens, soit de Paris, soit de la banlieue, que mentionne Grégoire de Tours. Nous avons peu de choses à dire du passage où l'historien des Francs rapporte que Chilpéric fit construire, en 583, à Soissons et à Paris des cirques et qu'il y donnait des spectacles au peuple³, car ce texte, sur lequel il a été beaucoup discuté au XVII^e et au XVIII^e siècle, s'applique incontestablement aux arènes de la rue Monge [dont il a été parlé déjà] et dont l'emplacement était déjà connu des érudits, grâce au nom de « clos des Arènes » donné par de nombreux actes de la fin du Moyen Âge à un lieu voisin de l'abbaye de Saint-Victor⁴; il est évident aujourd'hui que, à Paris du moins, Chilpéric ne fit pas construire un cirque et que sa tâche se borna à restaurer un monument romain.

XL. LE PALAIS DES MÉROVINGIENS. — On a dit plus haut que le palais de Julien se trouvait dans la Cité, quoique d'autres aient voulu lui faire habiter le palais

des Thermes. C'est dans cette demeure que vécurent les rois de la première race. Il paraît certain que Childebert et Clotaire habitaient une autre maison que leur mère Clotilde à laquelle ils envoient demander les trois enfants de leur frère défunt Clodomir : *Dirige parvulos ad nos ut sublimentur in regno*. Après le meurtre des deux aînés, Clotaire monte à cheval et fuit à Soissons et Childebert sort de la ville pour se retirer dans les faubourgs, ce qui suppose que l'habitation des deux princes se trouvait dans l'intérieur de la Cité.

Ceci n'exclut pas la possibilité d'une maison de plaisance sur la rive gauche, avec des jardins. Fortunat nous dit que Childebert I^{er} traversait ces jardins quand il se rendait de chez lui à Saint-Germain-des-Prés :

*Hinc iter ejus erat cum limina sancta petebat
Quæ modo pro meritis incolit ille magis.*

Le même Fortunat nous dit que la reine Ultrogothe, femme de Childebert, vint y demeurer avec ses deux filles, lorsque Charibert, roi de Paris, les eut rappelées de l'exil; le poète leur souhaite une longue jouissance de cette demeure :

*Possideas felix hæc Ultrogotho per ævum
Cum geminis natis tertia mater ovans.*

Charibert, prince poli et dont les mœurs ne se resentaient en rien de la barbarie de nos premiers rois, vint habiter le palais de la Cité; c'est une occasion pour Fortunat d'adresser ses félicitations aux Parisiens :

*Dilige regnantem celsa Parisius arce,
Et cole tutorem qui tibi præbet opem.
Hunc modo læta favens avidis amplectere palmis.*

De Chilberto veteres compesce dolores
Non cedit patrus dum stat in Urbe nepos⁵.

XLI. PARIS AU VI^e SIÈCLE. — Clovis a traversé le Petit-Pont se dirigeant vers le palais qui avait été celui de Julien et désormais Paris est à la fois ville royale et ville chrétienne. Nous venons de lire dans Grégoire de Tours l'énumération de quelques-unes des principales églises : la cathédrale, l'oratoire de Saint-Martin situé à l'angle de l'Hôtel-Dieu et du Marché-aux-Flours. Sur la rive gauche, la tombe de saint Marcel et l'oratoire de Crescentia, la basilique des Saints-Apôtres ou de Saint-Pierre, devenue dans la suite Sainte-Geneviève. Sur cette même rive Saint-Vincent qui, deviendra Saint-Germain-des-Prés et, plus près de la Seine, une église qu'on peut vraisemblablement identifier avec Saint-Julien-le-Pauvre. Quant à la rive droite, elle possède déjà Saint-Laurent (proche de la gare de l'Est) et le monastère de Domnole. Un contemporain de Grégoire, Fortunat, mentionne à Paris la basilique des Saints-Gervais-et-Protais où il nous montre l'évêque Germain passer des veilles en prières; ce sanctuaire était destiné à l'insigne honneur d'être bombardé par l'armée allemande le jour du vendredi saint.

On s'étonne peut-être de ce grand nombre de sanctuaires qui ira en se multipliant jusqu'à l'époque de la Révolution de 1789, l'étonnement se dissipe lorsqu'on observe les dimensions souvent minimes, parfois exigües de ces églises et chapelles et l'atmosphère au sein de laquelle se développe cette société. Une croyance superstitieuse, une crédulité d'enfant s'associent à des mœurs d'une violence sauvage. Les esprits se bercent de récits merveilleux, vivent parmi des terreurs et des croyances déconcertantes. Les rois, les princes, les

Vaugirard; elle était divisée en deux archiprêtres sous les noms d'archiprêtre de Paris ou de la Madeleine et d'archiprêtre de Saint-Séverin. — ³ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. XVIII. — ⁴ J. Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, édit. Cocheris, t. III, p. 601. — ⁵ Bonamy, *Recherches sur la célébrité de la ville de Paris avant les ravages des Normands*, dans *Mém. de littérature tirés des registres de l'Acad. roy. des inscr. et belles-lettres*, t. XV, 1743, p. 656-691.

¹ Desnoyers, *Topogr. ecclés. de la France*, dans *Annuaire de la société de l'hist. de France*, 1853, p. 251, semble disposé à croire que la division du diocèse de Paris en archidiaconés remonte au moins à l'époque carolingienne. — ² Cette banlieue, dont les limites ne paraissent guère avoir varié, comprenait en 1789, en dehors de l'enceinte de Paris, les paroisses d'Auteuil, Boulogne, Passy, Clichy, Villiers-la-Garenne, Montmartre, la Villette, Belleville, Charonne et

puissants se permettent des brutalités sans nom et des meurtres atroces avec la confiance qu'ils effaceront toutes ces horreurs et assureront leur salut grâce à la construction d'une basilique ou d'un monastère. Une fois érigée, l'église se pourvoit de reliques et s'assure une spécialité curative : à sainte Geneviève les fiévreux, à saint Germain les paralytiques. Quant au droit d'asile, il est partout et permet de se soustraire à la violence et de narguer la justice. Autour de ces églises ce ne sont que processions liturgiques, déploiements pompeux, chants et supplications. On travaille, semble-t-il, assez peu, on a cependant un commerce de luxe alimenté par les marchands syriens. Vers la fin du VI^e siècle éclate une catastrophe, le grand incendie de 585 ou 586, dont Grégoire de Tours nous a laissé le récit suivant :

« Il y eut en ces jours, à Paris, une femme qui dit aux habitants : Fuyez de la ville, car sachez qu'elle va être détruite par un incendie. Et comme un grand nombre d'habitants se moquaient d'elle, elle leur dit : Je vous le dis en vérité, j'ai vu en songe un homme lumineux venant de la basilique de Saint-Vincent, tenant à la main un flambeau et brûlant successivement les maisons des marchands. A la tombée de la troisième nuit qui suivit, un habitant de Paris, ayant besoin de se rendre à l'endroit de sa maison où se trouvaient les provisions, pour y prendre de l'huile et diverses autres choses qui lui étaient nécessaires, prit une lumière qu'il laissa par mégarde, après s'être retiré de ce lieu, auprès d'un petit tonneau d'huile. Cette maison était la première près de la porte méridionale de Paris (conduisant au Petit-Pont). Le feu, par suite de la lumière en question, prit à la maison et gagna les habitations voisines. Il atteignit ainsi la prison, où saint Germain apparut aux prisonniers qu'il délivra de leurs liens : ceux-ci, sortis sains et saufs, se rendirent à la basilique de Saint-Vincent, où est le tombeau de saint Germain. Cependant, comme à travers toute la ville, de-ci, de-là, le vent soufflant, la flamme est portée et que l'incendie règne dans toute sa violence, le feu commence à approcher de l'autre porte (près du Pont-Notre-Dame) où se trouve un oratoire de Saint-Martin, qui a été élevé parce qu'en ce lieu le saint a guéri, en l'embrassant, une personne atteinte de la lèpre. L'homme qui avait construit de bois entrelacés cet oratoire, plein de confiance en Dieu et ne doutant point du pouvoir de saint Martin, s'y était réfugié, avec ses biens, en disant : « Je crois qu'il éloignera de cet endroit le feu celui qui souvent a commandé aux incendies et guéri ici un lépreux. » Le feu gagnant de plus en plus de terrain approchait de l'oratoire que les flammes atteignirent enfin avec violence, mais aussitôt elles s'adoucirent. Le peuple criait à l'homme et à sa femme : Fuyez, malheureux, durant qu'il est temps encore de vous sauver; voici que déjà un poids de feu s'abat sur vous et que des flammes jusque vers vous s'étendent : sortez de l'oratoire, de peur d'être la proie de l'incendie. Mais ceux-ci, priant, ne faisaient pas attention à ces paroles et la femme, toute confiante en saint Martin, ne s'éloignait pas de la fenêtre par où entraient de temps à autre des flammes. Et telle fut la puissance du saint que, non seulement il préserva l'oratoire ainsi que la maison de ces gens, mais qu'il sauva encore les demeures environnantes. Là tomba l'incendie qui, d'un côté (c'est-à-dire vers le pont Notre-Dame) avait commencé à brûler le pont et, de l'autre, détruisant le Petit-Pont, n'avait été arrêté que par le fleuve. »

Ce texte très circonstancié se rapporte au centre et à la partie orientale de l'île, il ne dit rien de la partie occidentale où se trouvait le Palais, qui fut sans doute épargné, ainsi que les maisons de la partie septentrionale. Mais entre ce dernier endroit et le Palais, c'est-à-

dire dans la portion du Marché-aux-Fleurs contiguë au Tribunal de commerce, on a trouvé lors des récentes fouilles du métropolitain, des traces susceptibles de se rapporter au sinistre de 585 ou 586 : une couche de matériaux carbonisés est apparue très nette dans le sous-sol.

XLII. LA VIE DE SAINTE GENEVIÈVE. — F.-G. de Pachtère a consacré quelques pages à l'étude de ce document, sur la valeur duquel il s'est, croyons-nous, complètement mépris lorsqu'il a écrit : « La valeur historique de la *Vie de sainte Geneviève* est nulle ». Nous n'entreprendrons pas ici une discussion qui a déjà trouvé sa place dans le *Dictionn.*, t. VI, col. 960-990; il suffira d'un sommaire de quelques lignes d'après l'étude de G. Kurth. Il existe quatre familles de manuscrits de la *Vita* réparties et désignées par les lettres A, B, C, D. La première est préférable aux autres aussi bien pour la forme que pour le fond (Narbey, Krusch); la deuxième (B), qui a servi de base à l'édition Kohler, offre un texte remanié au point de vue de la langue et abrégé; la troisième (C), s'autorise des plus anciens manuscrits connus dans lesquels on a pensé voir le texte primitif (Kunzle), ce n'est en réalité qu'une Vie réécrite et abrégée composée d'après un manuscrit de la famille A (Kurth); la quatrième (D) est un remaniement dépourvu d'intérêt pour le texte et pour l'histoire. Cette classification ne semble plus révisible désormais, cependant le texte établi en conséquence ne satisfait pas entièrement par suite du choix arbitraire des leçons. Quoiqu'il en soit, la *Vie* est authentique dans son entier, elle a été écrite vers 520 et elle a été connue par Grégoire de Tours. L'auteur est un Parisien originaire de la région de Meaux, homme instruit et qui a conservé le souvenir de certains faits qui, sans lui, seraient perdus.

Bibl.—Ch. Kohler, *Étude critique sur le texte de la Vie de sainte Geneviève de Paris*, in-8°, Paris, 1881; C. Narbey, *Quel est le texte de la Vie authentique de sainte Geneviève? Étude critique suivie de sa vie authentique*, dans *Bull. d'hist. et d'archéol. du diocèse de Paris*, t. II, 1884, p. 141-228; Ch. Kohler, *Quel est le texte de la Vie authentique de sainte Geneviève? Réponse*, dans *ibid.*, p. 42-69; C. Narbey, *Dernier mot*, dans *ibid.*, p. 70-88.; Br. Krusch, *Die Fälschung der Vita Genovefæ*, dans *Neues Archiv*, t. XVIII, 1893, p. 9-50; L. Duchesne, *La Vie de sainte Geneviève*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. LIV, 1893, p. 209-224; Br. Krusch, *Vita Genovefæ virginis Parisiensis*, Préface, dans *Script. rer. merov.*, t. III, p. 204-215; L. Duchesne, *Compte rendu de l'ouvrage précédent*, dans *Bull. crit.*, 1897, p. 473-476; Ch. Kohler, *La Vie de sainte Geneviève est-elle apocryphe?* dans *Revue hist.*, t. LXVII, 1898, p. 282-320; G. Kurth, *Étude critique sur la Vie de sainte Geneviève*, dans *Revue d'hist. ecclés.*, 1913, p. 5-80; F.-G. de Pachtère, *La Vie de sainte Geneviève*, dans *Paris à l'époque gallo-romaine*, 1912, p. 130, 178-181; G. Kurth, *Étude crit. sur la Vie de sainte Geneviève*, dans *Études franques*, in-8°, t. II, Paris, 1919, p. 1-96. *Vita sanctæ Genovefæ virginis Parisiorum patronæ; prolegomena conscripsit, textum edidit C. Kunzle*, in-12, Lipsiæ, 1910, d'après un exemplaire du VII^e siècle qui se trouve dans le *Codex Augiensis XXXII* (IX^e s.) et dans le *Cod. Palat. Vindob.* 420 (fin du VIII^e s.) : « Il faut tenir ferme à la vérité du fond historique sur lequel se détache l'image de la sainte ».

Dans la pénurie de documents concernant les origines de l'Église de Paris, la *Vie de sainte Geneviève*, écrite en l'an 520, quelques années après la mort de Clovis, nous offre un texte d'une valeur exceptionnelle pour l'histoire dont nous groupons les témoignages dans ce travail. C'est le texte de cette *Vie*, dans une traduction française, qui nous semble offrir le tableau le plus sincère et le plus frappant de la communauté

parisienne pendant la seconde moitié du ^v^e siècle et au début du ^{vi}^e.

1. *La naissance de sainte Geneviève.* — Geneviève était née dans la paroisse de Nanterre (voir *Dictionn.*, t. XII, à ce nom), qui est à environ sept milles de la ville de Paris. Son père se nommait Sévère, sa mère Gerontia. Mais j'ai voulu d'abord faire connaître aux fidèles la piété qu'elle montra dès son jeune âge et la grâce dont Dieu l'avait comblée.

2. *Sa consécration à Dieu.* — Les saints et vénérables pontifes Germain et Loup se rendaient en Bretagne, pour extirper l'hérésie pélagienne qui menaçait d'envahir ces contrées et qui, semant l'ivraie sur le bon grain, soutenait que les enfants nés de deux personnes baptisées n'ont pas besoin de baptême pour être sauvés, malgré la déclaration formelle de Dieu, « que personne ne peut avoir la vie éternelle s'il ne renaît pas dans l'eau et dans le Saint-Esprit ». Ils triomphèrent de cette hérésie par les témoignages de l'Écriture et par l'éclat de leurs miracles, et ils en purgèrent cette province.

Comme ils allaient donc en Bretagne, ainsi que nous l'avons dit, ils passèrent par cette paroisse, pour s'y arrêter ou plutôt pour y prier. La foule étant venue au-devant d'eux, non loin de l'église, pour recevoir leur bénédiction, tous accouraient pêle-mêle : hommes, femmes et enfants. Alors Germain, par une lumière de l'esprit, aperçut de loin parmi la multitude, l'héroïque Geneviève. Aussitôt il la fit approcher et, lui embrassant la tête, il demanda à ceux qui étaient là comment elle se nommait et de qui elle était fille. On lui dit aussitôt le nom de Geneviève; on appela son père et sa mère, qui se hâtèrent de venir. Saint Germain leur dit : « Cette enfant est votre fille? » — « Oui, Seigneur », répondirent-ils. Il reprit : « Heureux parents d'avoir une telle fille! Sachez qu'à sa naissance les anges ont éprouvé une grande joie : ils ont tressailli et ont célébré une fête; car elle sera grande devant le Seigneur, et une foule d'hommes admirant sa vie sainte et sa généreuse résolution, s'éloigneront du mal, quitteront l'iniquité et l'impureté, pour se convertir au Seigneur, pour devenir pieux, et pour recevoir, en l'imitant, la rémission de leurs péchés et les récompenses du Christ. »

3. Ensuite il dit à Geneviève : « Geneviève, ma fille! » Elle répondit : « Père saint, votre servante écoute : dites ce que vous désirez. » Saint Germain reprit : « Ne craignez pas, je vous en prie, de me déclarer si vous voulez vous consacrer à Jésus-Christ dans un état saint, et lui garder votre corps, pur et inviolable comme étant son épouse. » Sainte Geneviève répondit : « Soyez béni, mon Père, parce que vous me demandez ce que je désire et ce que je souhaite ardemment d'obtenir. Je veux, Père saint, et je demande que le Seigneur daigne satisfaire mon pieux désir. » Saint Germain ajouta : « Ayez confiance, ma fille; soyez courageuse et montrez par vos actes ce que vous croyez au fond du cœur et ce que vous déclarez de vive voix; car le Seigneur donnera de la vertu et de la force à votre belle jeunesse. »

4. Quand on fut arrivé à l'église, on récita l'office, c'est-à-dire none et vêpres et saint Germain ne cessa de tenir sa main sur la tête de Geneviève, et le repas étant terminé, l'hymne étant dite, il recommanda à Sévère de s'en retourner chez lui avec sa fille et de la lui ramener le lendemain de grand matin. Le soleil brillait déjà sur la terre quand son père la ramena, comme on en était convenu. Saint Germain, apercevant en elle je ne sais quoi de céleste, lui dit : « Bonjour, Geneviève, ma fille! Vous vous souvenez de ce que vous m'avez promis hier au sujet de la pureté de votre corps? » Sainte Geneviève répondit : « Je me souviens, Père saint, de ce que j'ai promis à Dieu et à vous; puisque je dis que je désire vivement cette manière de

vivre, je le déclare devant Dieu. » Saint Germain ramassa par terre une pièce de cuivre, qui se trouvait par là par la volonté de Dieu et qui était empreinte du signe de la croix. Il lui en fit présent et lui dit : « Faites percer cette médaille et portez-la toujours suspendue à votre cou en souvenir de moi. Ne souffrez jamais qu'aucun ornement d'or ou d'argent ou de n'importe quel métal, qu'aucune pierrerie, soit attachée à votre cou ni à vos doigts; car si les moindres parures mondaines viennent à vous séduire, vous perdrez les parures célestes et éternelles. » Après lui avoir dit adieu et l'avoir engagée à se souvenir fréquemment de lui, mais seulement dans le Seigneur, il pria son père Sévère d'avoir bien soin d'elle et tous deux continuèrent leur route avec le secours de Dieu.

5. *Elle guérit sa mère devenue aveugle pour l'avoir frappée.* — Il arriva, quelques jours après, que sa mère, allant à l'église pour une fête solennelle, enjoignit à Geneviève de rester à la maison. Mais elle ne pouvait la renvoyer; l'enfant criait après elle et pleurait en disant : « Je veux garder la fidélité que j'ai promise à saint Germain, en recevant les consolations du Christ; je veux aller à l'église, afin de mériter d'être l'épouse du Christ et de porter ses pierreries et ses beaux habits. » Aussitôt sa mère, transportée de colère, lui donna un soufflet, et, à l'instant même, elle perdit la vue. Pendant vingt et un mois, Dieu, pour manifester la grâce dont Geneviève était prévenue, voulut que cette femme restât frappée de cécité. Enfin sa mère se rappela quel témoignage le grand évêque Germain avait donné d'elle, et l'appelant elle lui dit : « Prends le vase à puiser de l'eau et va au puits; apporte-moi de l'eau, je t'en prie, ma fille. » Geneviève se hâta d'aller au puits et elle se prit à pleurer au bord de la margelle, parce que sa mère avait perdu la vue à cause d'elle. Ensuite, lorsqu'elle eut cessé de pleurer, elle remplit son vase et apporta de l'eau à sa mère. Celle-ci, élevant les mains vers le ciel avec foi et respect, reçut l'eau que lui apportait sa fille, et sur laquelle l'enfant avait formé le signe de la croix avec confiance. Elle s'en lava les yeux et commença à voir un peu. Elle réitéra deux ou trois fois cette lotion et recouvra l'usage de la vue.

6. Un jour on l'avait présentée à l'évêque [Vilicus], avec deux autres jeunes filles, beaucoup plus âgées qu'elle, pour prendre le voile. On les avait disposées pour la consécration d'après le nombre de leurs années. Dès que le pontife connut Geneviève par une lumière céleste et qu'il remarqua que les deux qu'on avait placées avant étaient beaucoup plus grandes, il dit : « Qu'on mette la première celle qui vient après les autres; car elle a déjà reçu du ciel une consécration. » C'est ainsi que leur fut donnée la bénédiction de l'évêque, et elles se retirèrent.

7. *Elle vient à Paris auprès de sa marraine.* — Ses parents étant morts, elle fut appelée à Paris par sa marraine. Alors, pour que la puissance du Seigneur éclatât dans sa maladie et que la grâce du Christ s'accrût en elle, pendant un certain temps elle fut tellement paralysée que tous ses membres semblaient ne plus tenir ensemble. Pendant qu'elle était ainsi malade, elle resta trois jours pour ainsi dire sans vie; elle n'avait plus qu'un peu de rougeur sur les genoux. Revenue ensuite à la santé, elle avouait qu'elle avait été conduite en esprit par un ange dans le lieu du repos des justes et dans le lieu du supplice des impies, et qu'elle avait vu les récompenses accordées par Dieu à ceux qui l'aiment, et dont les incrédules n'admettent pas la réalité.

8. Elle révéla clairement les secrets cachés au fond du cœur de plusieurs personnes. Il vaut mieux n'en pas parler, pour ménager l'orgueil de ceux qui ont penchant extrême à la calomnie, et qui, en étant jaloux des gens de bien, montrent qu'ils sont irréligieux.

9. *Seconde rencontre avec saint Germain.* — La seconde fois qu'il retourna en [Grande-]Bretagne, saint Germain étant venu encore à Paris, tout le peuple se porta au-devant de lui. Aussitôt, pensant à Geneviève, il en demanda des nouvelles. Mais la foule, qui est toujours plus disposée à dénigrer les bons qu'à les imiter, déclarait qu'elle n'était pas telle qu'il le supposait. C'était plutôt par des injures que par des louanges qu'on en parlait. Mais, de même que personne ne devient juste par les louanges des autres, l'on n'est point non plus flétri par leurs outrages. Saint Germain, sans tenir compte de leurs propos, entra dans la ville et se rendit dans la maison de Geneviève. Il la salua avec tant de respect que tout le monde en était étonné, et quand il eut fait une prière, il montra à ceux qui la méprisaient la terre humide de ses larmes. Et, s'étant assis, il leur fit connaître les commencements de sa vie, comme il l'avait fait publiquement à Nanterre, et, la recommandant à ceux qui se trouvaient là, il poursuivit son voyage.

10. *Geneviève rassure les Parisiens à l'approche d'Attila.* — Le bruit s'étant répandu qu'Attila, roi des Huns (voir *Dictionn.*, t. vi, à ce nom) avait commencé à ravager la Gaule vaincue par ses armes, les Parisiens effrayés s'occupaient de transporter leurs biens dans d'autres villes mieux en sûreté. Geneviève convoqua les dames, les engagea à s'appliquer au jeûne, à la prière et aux veilles, afin qu'elles pussent à l'exemple de Judith et d'Esther, échapper au désastre qui les menaçait. Accédant à ses conseils, elles passèrent plusieurs jours dans le baptistère, à jeûner, à veiller et à prier, selon qu'elle l'avait indiqué. Elle engageait aussi les hommes à ne pas transporter leurs biens hors de Paris; car des villes que l'on croyait plus à l'abri du danger seraient dévastées par ces barbares, mais Paris, grâce à la protection du Christ, serait préservé.

11. *Un complot se forme contre elle.* — Un complot se forma contre elle. Les Parisiens disaient qu'une fausse prophétesse se trouvait parmi eux, parce qu'elle les empêchait de transporter leurs biens hors d'une ville menacée de sa ruine dans d'autres qui étaient beaucoup plus en sûreté. On délibérait pour la châtier, soit en la faisant lapider, soit en la jetant au fond d'un gouffre, lorsque survint l'archidiacre de la ville d'Auxerre, qui avait autrefois entendu saint Germain rendre un magnifique témoignage de Geneviève. Il trouva les Parisiens occupés à tenir des conciliabules; ils parlaient de la faire mourir. Ayant connu leurs desseins, il leur dit : « Gardez-vous de commettre un tel crime. Celle dont vous méditez la mort a été élue de Dieu dès le sein de sa mère. Nous l'avons entendu dire à notre évêque saint Germain. Voici les *eulogies* qu'il avait laissées pour elle. » Les Parisiens connaissant par les déclarations du saint que Geneviève était une très fidèle servante de Dieu, et voyant les eulogies que l'archidiacre lui apportait de sa part, furent saisis d'admiration; et, abandonnant leurs desseins pervers, ils n'attentèrent pas à sa vie. En ce jour se réalisa la parole de l'Apôtre qui dit : « Chacun n'a pas la foi; mais Dieu est fidèle; il vous conservera et vous gardera contre tout mal. »

12. On loue beaucoup pour leurs admirables prodiges les deux grands évêques Martin et Aignan, parce que l'un s'étant avancé sans armes au milieu de deux armées près de Worms, obtint qu'elles n'en vissent pas aux mains et qu'au bout de trois jours elles fissent un traité de paix; et parce que l'autre mérita par ses prières que la ville d'Orléans, investie par une armée de Huns, fût secourue par les Goths et sauvée de la ruine. N'est-il pas juste d'honorer Geneviève, qui éloigna bien loin par ses prières ces troupes de barbares et les empêcha de venir envelopper Paris.

13. *Ses jeûnes rigoureux.* — Depuis l'âge de quinze ans jusqu'à cinquante, elle ne rompit jamais le jeûne depuis le dimanche jusqu'au jeudi et depuis le jeudi jusqu'au dimanche. Sa nourriture était du pain d'orge et des fèves. Elle réduisait celles-ci en bouillie, et, au bout de deux ou trois semaines, elle en faisait un brouet et les mangeait. Pendant toute sa vie elle ne but jamais de vin ni de liqueur enivrante. Quand elle eut passé cinquante ans, sur le conseil des évêques, dont c'est un crime d'enfreindre les prescriptions, et par crainte de ces paroles du Seigneur : « Celui qui vous écoute, m'écoute; celui qui vous méprise, me méprise », elle commença à manger du poisson et du lait avec son pain d'orge.

14. Toutes les fois qu'elle regardait le ciel, elle se prenait à pleurer; et elle, qui avait le cœur pur, était comme l'évangéliste Luc l'écrit du bienheureux Étienne; on eût dit qu'elle voyait les cieux ouverts et Notre-Seigneur Jésus-Christ debout à la droite de son Père. Ce qui montra l'accomplissement de la promesse du Seigneur : « Bienheureux les cœurs purs, car ils verront Dieu. »

15. Les douze vierges énumérées par Hermas (voir *Dictionn.*, t. vi, à ce nom), surnommé le *Pasteur*, ne la quittèrent jamais. Aucune âme vierge ou pénitente ne pourra sans elles être agrégée à la Jérusalem, qui est bâtie comme une cité. Elles se nomment : la Foi, l'Abstinence, la Patience, la Magnanimité, la Simplicité, l'Innocence, la Concorde, la Charité, la Discipline, la Chasteté, la Vérité, la Prudence. Elles furent les compagnes inséparables de Geneviève.

16. (*Sa dévotion envers saint Denis*¹. — Je ne puis suffisamment faire comprendre quel amour et quelle vénération elle avait pour le bourg de Catolace [Cathiacus], où saint Denis a souffert et a été enseveli. Saint Denis, premier évêque de Paris, fut livré au supplice par les persécuteurs à quatre milles de Paris; et comme je l'ai appris par la tradition des anciens et par le récit de son martyre, il avait été ordonné évêque à Rome, par saint Clément, lequel était, par le baptême, fils spirituel de l'apôtre saint Pierre, et il avait été envoyé par lui dans cette contrée. Nous lisons que le premier évêque de Rome fut Lin, le second Anaclet, tous deux ordonnés par l'apôtre saint Pierre, afin qu'ils remplissent les fonctions de l'épiscopat, comme l'histoire le rapporte et que saint Pierre pût s'adonner aux travaux de l'apostolat. Le troisième évêque fut Clément, que l'Apôtre, peu de jours avant sa mort, fit asseoir sur sa chaire pontificale. C'est lui qui raconta au long la lutte de saint Pierre contre Simon le Magicien à Césarée, ses prodiges et ses miracles. Maintenant que j'ai parlé de Clément, successeur de cet apôtre et que j'ai rappelé le souvenir de saint Denis qui fut envoyé par lui dans ces contrées, je reviens à mon sujet.)

Sainte Geneviève avait donc la pieuse pensée de construire une église en l'honneur de saint Denis, évêque et martyr; mais elle n'en avait pas les moyens. Les prêtres l'ayant un jour rencontrée, comme il arrivait assez souvent, elle leur dit : « Mes vénérables Pères et seigneurs dans le Christ, faites chacun une quête, afin que nous élevions une église en l'honneur de saint Denis; car il n'est pas douteux que ce lieu-là ne soit terrible et redoutable. » Ils lui répondirent : « Nous n'aurons peut-être pas la faculté de faire cette construction; car nous sommes hors d'état de cuire de la chaux. » Geneviève, remplie du Saint-Esprit, le regard illuminé et l'esprit plus illuminé encore, leur fit une prédication positive et leur dit : « Que vos seigneureries sortent, je vous prie. Allez vous promener sur le pont

¹ Tout ce paragraphe est une interpolation tardive qui n'atteint pas l'ancienneté du récit.

de la Cité et vous viendrez me rapporter ce que vous aurez entendu. »

17. Étant allés sur la place, ils restaient là tout interdits et étonnés. Or, voilà que deux gardeurs de pourceaux, qui n'étaient pas loin, s'entretenaient ensemble et l'un disait : « Pendant que je suivais les pas d'une laie, qui s'était écartée pour mettre bas ses petits, j'ai trouvé un four à chaux d'une grandeur prodigieuse. » L'autre lui répliqua : « Moi aussi j'ai trouvé dans la forêt un arbre déraciné par le vent, il y avait sous ses racines un four à chaux, dont rien, je crois, n'a été enlevé. » Les prêtres entendant cela, levèrent les yeux au ciel et les y tinrent fixés avec joie, bénissant Dieu qui avait daigné accorder une telle faveur à Geneviève, sa servante. Après s'être informés des lieux où étaient ces fours à chaux, dont les porchers s'étaient entretenus, les prêtres s'en revinrent annoncer ce qu'ils avaient entendu. Aussitôt Geneviève, dans sa joie, versa d'abondantes larmes. Quand les prêtres furent sortis, elle se mit à genoux et passa toute la nuit en oraison, ne cessant de pleurer, et conjurant le Seigneur de lui accorder son secours et son assistance afin qu'elle pût construire une église en l'honneur du grand évêque et martyr saint Denis.

18. *Construction de l'église.* — Dès le matin, après avoir ainsi veillé, elle se rendit en toute hâte auprès du prêtre Genès, et le pressa fortement de construire une église en l'honneur du martyr. Elle lui indiqua les fours à chaux que Dieu avait procurés. Aussitôt qu'il eut entendu parler des fours à chaux, il fut tout effrayé, et se jeta par terre aux pieds de Geneviève et lui promit de s'employer la nuit et le jour à exécuter ce qu'elle demandait instamment. A la prière de Geneviève, chacun venant y contribuer, l'église fut élevée en l'honneur du martyr.

19. *Secours surnaturels.* — Il est juste de raconter aussi quel miracle Dieu fit alors par son entremise. Pendant que les charpentiers coupaient, taillaient dans la forêt les bois nécessaires à la construction, et qu'ils les emmenaient sur des chariots, il se trouva qu'ils n'avaient plus à boire. Geneviève ne le savait pas. Alors le prêtre Genès lui dit d'entretenir les ouvriers et de leur donner du courage, en attendant qu'il se rendît à la ville et qu'il leur apportât promptement de la boisson. En apprenant cela, Geneviève se fit montrer le vase, que nous appelons coupe, dans lequel on avait apporté à boire. On le lui montra, et alors elle pria tout le monde de s'écarter un peu; puis, s'étant mise à genoux, elle répandit des larmes. Aussitôt qu'elle se sentit exaucée, elle se leva cessant de prier, et elle fit le signe de la croix sur le vase qui servait à boire. Alors, ô prodige, la coupe fut remplie jusqu'au bord, et tous ceux qui étaient venus prendre part aux travaux purent s'y désaltérer jusqu'à ce que l'église fût achevée; et ils rendirent de grandes actions de grâces à Dieu.

20. *Des cierges qui s'allumèrent.* — Geneviève avait la dévotion de passer dans les veilles la nuit du samedi au dimanche, suivant la tradition du Seigneur, de même qu'un serviteur attendant son maître quand il revient des noces. Par une nuit profonde, au moment où l'on approchait du jour, ainsi que l'indiquait le chant du coq, et ce jour était le dimanche, elle était sortie de sa maison pour aller à l'église de Saint-Denis. Il arriva qu'un cierge qu'on portait devant elle, s'éteignit. Les jeunes filles qui l'accompagnaient, furent toutes troublées à cause de l'horreur de la nuit, à cause de la boue et de la pluie qui tombait par torrents. Aussitôt Geneviève se fit apporter le cierge éteint. Dès qu'elle l'eut à la main, il se ralluma. Alors elle le tint jusqu'à l'église, où il brûla devant elle et se consuma tout entier.

21. Dans le même temps, un jour qu'elle était entrée à l'église et qu'elle avait longtemps prié, prosternée contre terre, un cierge qui n'avait pas encore

été approché du feu s'alluma pareillement, par la volonté divine, dès qu'elle eut achevé sa prière et qu'elle se fut relevée.

22. On dit qu'un cierge s'alluma aussi tout à coup dans sa cellule, sans le secours de la flamme, pendant qu'elle le tenait à la main. Beaucoup de malades, poussés par une vive foi, prirent un peu de ce cierge avec respect, et recouvrèrent la santé.

23. *Châtiment d'une voleuse.* — Une femme lui avait dérobé furtivement ses souliers, et aussitôt qu'elle fut rentrée dans sa maison, elle perdit la vue. Dès que la voleuse comprit que le ciel vengeait sur elle sa faute envers Geneviève, elle revint auprès d'elle conduite par une autre personne, lui rapporta ses souliers et, se jetant à ses pieds, elle lui demanda à grands cris de lui pardonner et de lui rendre la vue. Dès que Geneviève souriant l'eut relevée de sa main la plus douce, elle fit le signe de la croix sur ses yeux et lui rendit la vue.

24. *Guérison d'une paralytique.* — La suite du récit demande que nous fassions connaître le miracle que le Seigneur fit à Laon par son entremise. Comme elle approchait de la ville, une très grande foule de peuple accourut à sa rencontre. Entre autres il se trouvait là les parents d'une jeune fille tellement paralysée depuis neuf ans qu'elle ne pouvait plier un seul de ses membres. Cédant aux instances des parents de cette jeune fille et des plus respectables habitants, elle entra dans la maison, et, ayant fait une prière, elle toucha les membres perclus et lui ordonna de se vêtir et de se chausser de ses propres mains. Aussitôt la malade se leva guérie et se rendit à l'église avec la foule. Celle-ci, à la vue du miracle, rendit gloire à Notre-Seigneur Jésus-Christ qui daigne accorder de telles grâces à ceux qui l'aiment. Quand Geneviève s'en revint, on la reconduisit en chantant des psaumes et au milieu des manifestations de joie.

25. *Les portes de Paris s'ouvrent d'elles-mêmes.* — Je ne puis dire combien Childéric, roi des Francs, la vénérât. C'est au point qu'un jour, craignant qu'elle ne lui enlevât des prisonniers qu'il songeait à livrer au dernier supplice, il sortit de la ville de Paris et ordonna de fermer les portes. Dès que cette résolution du roi fut rapportée à Geneviève par de fidèles messagers, elle courut en hâte pour délivrer ces malheureux. Le peuple ne fut pas médiocrement étonné de voir comment la porte de la Cité s'ouvrit sans clef sous sa main. Alors elle rejoignit le roi et obtint que l'on ne couperait point la tête aux prisonniers.

26. *Le salut de saint Siméon Stylite.* — Il existait en Orient un saint grand contempteur du siècle, nommé Siméon. Il vécut sur une colonne pendant près de quarante ans, dans la Célé-Syrie, à une certaine distance d'Antioche (voir *Dictionn.*, t. 1, à ce nom). On dit qu'il tenait à questionner sur Geneviève les marchands qui allaient dans ces contrées (de la Gaule) (voir *Dictionn.*, t. III, au mot : COLONIES) et qui en revenaient; qu'il lui adressait des salutations très respectueuses et qu'il se recommandait à ses prières. On raconte ce prodige parmi nous; et il n'y a pas de chrétien fervent ou indifférent qui fasse difficulté d'admettre que les fidèles serviteurs du Christ, ayant comme un sentiment intime de la science de Dieu, ne se connaissent par l'effet de sa suprême sagesse, malgré les provinces qui les séparent.

27. *Geneviève dans le baptistère de Meaux.* — Une jeune fille, déjà nubile et fiancée, nommée Célinie, sachant combien Geneviève avait été comblée de grâces par le Christ, lui demanda de recevoir de ses mains l'habit religieux. Le jeune homme à qui elle avait été promise, apprenant cette nouvelle, fut transporté de colère et se rendit à Meaux, où Célinie demeurait avec Geneviève. Dès qu'elles surent l'une et l'autre que le jeune homme était arrivé, elles coururent en toute hâte

à l'église. Un grand prodige se fit pour les deux fugitives : l'église et le baptistère qui était à l'intérieur, s'ouvrirent devant elles. Ainsi la jeune fille sauvée du naufrage et de la contagion du monde, persévéra toute sa vie dans l'abstinence et la chasteté.

28. Dans le même temps, Célinie présenta à Geneviève une jeune fille qui était à son service et qui, malade depuis environ deux ans, ne pouvait plus faire usage de ses pieds. Dès que Geneviève l'eut touchée, elle lui rendit la santé.

29. *Geneviève délivre des possédés.* — Il arriva qu'on lui amena dans sa ville de Paris douze personnes, hommes et femmes, qui étaient misérablement tourmentés par le démon. Sur-le-champ Geneviève, implorant le secours du Christ, se mit en prière. Aussitôt les énergumènes furent suspendus en l'air, sans que leurs mains touchassent le plafond, ni leurs pieds la terre. Quand elle se fut levée, après avoir fait sa prière, elle dit qu'il fallait aller à l'église du martyr saint Denis. Les possédés criaient de leur côté qu'ils ne pouvaient pas marcher si elle ne les déliait. Alors elle signa ces malheureux, qui étaient enchaînés en l'air, les mains derrière le dos, et ils se rendirent en silence à l'église du martyr, où elle les rejoignit deux heures après. Quand elle eut commencé à prier selon sa coutume, prosternée contre terre, les possédés se mirent à pousser de grands cris, en disant que ceux que Geneviève priaît de venir à leur secours étaient déjà près d'eux. Sans doute, comme nous le pensons, les anges ou les martyrs ou des saints, venaient se joindre à elle pour les secourir; c'était aussi Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est près de ceux qui l'invoquent avec sincérité, et qui fait la volonté de ceux qui le craignent, et exauce leurs prières afin de les sauver. Geneviève, s'étant levée après sa prière, fit le signe de la croix sur chacun d'eux, et tous les possédés furent aussitôt délivrés des esprits impurs. Dans le même moment une puanteur, une infection suffocante, se fit sentir à tous ceux qui étaient là, de telle sorte que chacun fut persuadé que ces malheureux étaient délivrés des tourments du démon; et toute l'assistance glorifia le Seigneur à la vue d'un tel prodige.

30. *Geneviève découvre une faute secrète.* — Il était venu de Bourges à Paris une jeune fille qui, après s'être consacrée à Dieu, était tombée; mais on la croyait toujours innocente. Geneviève lui demanda si elle était veuve ou religieuse. Elle répondit qu'elle s'était consacrée à Dieu dans la virginité et qu'elle restait fidèle à son vœu. Mais Geneviève lui indiqua le lieu et le temps où elle s'était laissée entraîner au désordre; et elle, qui se déclarait fausement l'épouse du Christ, vaincue par les remords de sa conscience, vint se jeter aux pieds de Geneviève.

Nous avons passé bien des choses sous silence à propos de semblables personnes pour abrégier le récit.

31. *Elle ressuscite un mort.* — Peu de temps après, Geneviève avait auprès d'elle une femme qu'elle avait délivrée du démon, et dont le fils, âgé de quatre ans, tomba dans un puits. Au bout de trois heures cet enfant qui avait le visage tout meurtri, fut apporté aux pieds de Geneviève par sa mère éplorée et éperdue : Geneviève le prit, le couvrit de son manteau et se prosterna pour prier. Alors les larmes cessèrent lorsque l'enfant mort fut rendu à la vie.

On était au temps du carême, et cet enfant, déjà catéchumène, était instruit de la doctrine catholique. Il fut baptisé la veille de Pâques, et il fut appelé Cello-mère, parce qu'il avait recouvré la vie dans la cellule de Geneviève.

32. *Elle guérit un paralytique.* — Un homme de la ville de Meaux, qui avait la main et le bras desséchés jusqu'au coude, vint la trouver pour être guéri. Elle lui prit les mains et les phalanges des doigts, toucha

son bras paralysé, forma sur eux le signe de la croix et dans une demi-heure la main fut guérie.

33. *Elle rend la vue à une femme.* — Depuis le saint jour de l'Épiphanie jusqu'à la fête du Calice, qui est la Cène du Seigneur, elle restait seule, enfermée dans sa cellule, ne s'occupant que de Dieu seul dans l'oraison et dans les veilles. Une femme pieuse, poussée plutôt par la curiosité que par la dévotion, voulut voir ce que Geneviève faisait en cachette. Quand elle fut près de la porte, elle perdit la vue. Je ne sais ce qu'elle méditait, sans doute, de malveillant et dont la colère de Dieu la punit. A la fin du carême, Geneviève sortant de sa cellule lui rendit la vue par sa prière et par un signe de croix.

34. *Elle va acheter des vivres pendant le siège.* — Dans le temps que Paris fut, dit-on, assiégé dix ans par les Francs, la famine y causa de si grands ravages que l'on sait plusieurs personnes qui moururent de faim. Geneviève monta dans une embarcation pour aller acheter des vivres dans la ville d'Arcis-[sur-Aube]. Arrivée à l'endroit de la Seine, où se trouvait un arbre qui faisait couler à fond les bateaux, elle dit aux rameurs d'approcher de la rive et, ayant fait une prière, elle donna l'ordre de couper l'arbre. Les rameurs ayant commencé à le frapper à coups de haches, il tomba soudain pendant qu'elle priaît. Aussitôt deux monstres de toute espèce de couleurs sortirent de la place. Une odeur infecte se fit sentir pendant deux heures de navigation; et l'on assure que jamais depuis aucun naufrage n'eut lieu en cet endroit.

35. *Elle rend la santé à une malade.* — Quand elle fut entrée dans la ville d'Arcis, un tribun nommé Passivus vint au-devant d'elle, la suppliant de visiter et de guérir son épouse, qui était paralysée depuis longtemps. Les principaux de la suite du tribun joignant leurs prières aux siennes, elle entra dans la maison, et s'approcha du lit de la malade. Aussitôt, selon son invariable coutume, elle se mit en prière; ensuite ayant fortifié cette femme par un signe de croix, elle lui commanda de se lever de son lit. A l'instant même, celle qui depuis quatre ans ne pouvait pas, comme on l'assurait, se soutenir elle-même, se leva bien guérie sur l'ordre de Geneviève. Tous ceux qui étaient là glorifièrent Dieu qui est admirable dans ses saints.

36. *Elle guérit plusieurs malades à Troyes.* — Quand elle passa dans la ville de Troyes, une grande foule vint à sa rencontre, en lui amenant des malades, qu'elle guérit en les bénissant et en faisant sur eux le signe de croix. On lui présenta dans cette ville un homme que la colère divine avait rendu aveugle un dimanche qu'il travaillait; on lui amena aussi une jeune fille de douze ans également aveugle. Elle lui rendit la vue par un signe de croix, après avoir invoqué l'indivisible Trinité.

37. Un sous-diacre, témoin de pareils miracles, lui présenta son fils, qui depuis dix mois était fort tourmenté par la fièvre. Geneviève se fit apporter de l'eau, et après avoir invoqué le nom du Seigneur et tracé sur le vase le signe de la croix, elle la donna à boire à l'enfant, qui aussitôt fut guéri par la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

38. *L'attouchement de ses vêtements.* — Plusieurs dans leur foi, enlevant des lambeaux de ses vêtements, furent alors guéris de diverses maladies. La plupart des possédés furent délivrés du démon.

39. *Geneviève rentre à Paris.* — Comme elle s'en revenait d'Arcis-sur-Aube, où elle était restée quelques jours et qu'elle regagnait sa ville de Paris, la femme du tribun, qui avait été par elle rendue à la santé, la reconduisit jusqu'au bateau. Pendant que l'on s'en revenait, le vent souffla avec violence, et l'embarcation courut un danger au milieu des rochers et des arbres; les bateaux chargés de provisions, commençaient à chavirer et à se remplir d'eau. A l'instant,

Geneviève, levant les mains vers le ciel, implora le secours du Christ; alors les bateaux reprirent leur direction et, grâce à elle, ils furent sauvés [tous] les onze par le Seigneur. A cette vue, le prêtre Bessus, qui avait défailli de frayeur, chanta tout transporté de joie : « Le Seigneur s'est fait notre protecteur et notre appui et il nous a sauvés ! ». Tous, poussant des cris de joie jusqu'au ciel, répétèrent le cantique de l'Exode, en forme de chant joyeux des matelots, et glorifièrent Dieu qui les avait sauvés à la prière de sa servante.

40. *Elle distribue les vivres.* — Étant rentrée à Paris, elle distribua le blé selon les besoins de chacun. Plusieurs qui étaient réduits à une extrême misère recevaient des pains tout entiers, tellement que les jeunes filles attachées à son service, en allant au four, n'y trouvaient plus qu'une partie du pain qu'elles y avaient déposé; une très grande quantité avait été secrètement donnée aux pauvres. Elles ne pouvaient s'expliquer la disparition de ces pains; mais bientôt après elle apercevait des pauvres qui portaient des pains chauds à travers la ville, en bénissant Geneviève et en la comblant de louanges. Son espérance à elle ne reposait pas sur les choses visibles, mais sur les invisibles; et l'on voyait alors se vérifier la parole du prophète : « Celui qui donne aux pauvres, prête à Dieu à gros intérêts. » La patrie, où ceux qui prêtent aux pauvres retrouvent leurs trésors, lui avait été autrefois montrée en esprit dans une vision. C'est pourquoi, priant sans cesse, elle avait coutume de pleurer, sachant que tant qu'elle était dans son corps, elle cheminait loin du Seigneur.

41. *Elle rend l'ouïe à un sourd.* — Un *defensor civitatis* de Meaux, nommé Frunimus, qui était sourd depuis quatre ans, se rendit auprès d'elle à Paris et la conjura de lui rendre l'ouïe en lui touchant les oreilles; ce qu'elle fit après un signe de croix; et aussitôt cet homme put entendre et il bénit Notre-Seigneur Jésus-Christ.

42. *Elle ressuscite la jeune Claudia.* — La suite du récit demande qu'on fasse connaître un miracle qu'elle opéra dans la ville d'Orléans. Une mère de famille, nommée Fraterne, qui pleurait la mort de sa fille Claudia, ayant appris l'arrivée de Geneviève, courut aussitôt l'implorer pour cette enfant. Elle la trouva dans l'église de Saint-Aignan et, tombant à ses pieds tout éplorée, elle ne lui fit, dit-on, que cette prière : « Madame Geneviève, rendez-moi ma fille ! » Geneviève voyant sa foi, lui répondit, à ce qu'on rapporte : « Ne me tourmentez pas et laissez-moi en paix; votre fille sera guérie ! » A ces mots, Fraterne pleine de joie, se leva et retourna dans sa maison avec Geneviève. Mais, ô prodige de la puissance de Dieu ! Claudia fut rappelée si subitement des abîmes de l'autre monde, qu'elle vint pleine de santé au-devant de Geneviève dans le vestibule de la maison. Tout le monde glorifia Dieu avec transport pour cette guérison soudaine accordée aux mérites de Geneviève.

43. *Elle demande grâce pour un coupable.* — Il lui arriva dans cette ville de demander grâce pour un serviteur coupable. Le maître, dans son orgueil et sa dureté, ne voulait point pardonner. On raconte qu'elle lui dit : « Si vous n'avez point égard à mes supplications, Notre-Seigneur Jésus-Christ a égard à moi, lui qui est prêt à pardonner. » Dès que cet homme fut rentré chez lui, la fièvre le saisit tellement que, pendant toute la nuit, il fut haletant et ne put reposer, tant la chaleur le dévorait. Le lendemain, dès le point du jour, tirant la langue et écumant comme un *urus*, il vint se jeter aux pieds de Geneviève, demandant pour lui le pardon qu'il avait refusé la veille à son serviteur. La sainte ayant fait sur lui le signe de la croix, la fièvre le quitta; il se retrouva sain de corps et d'esprit et excusa son serviteur. Sans doute, l'ange du

Seigneur le châtiât comme il châtia l'opiniâtreté du jeune Abitien. L'histoire rapporte que saint Martin était venu à sa porte, dans l'obscurité de la nuit, demander grâce pour des prisonniers, et que, l'ange l'ayant souffleté, il s'empressa d'aller au-devant du saint sur le seuil de la porte, et lui accorda tout ce qu'il désirait.

44. *Elle guérit des possédés.* — Étant allée ensuite en bateau jusqu'à Tours, elle courut beaucoup de dangers sur la Loire. D'Orléans à Tours, ville de la troisième Lyonnaise, on compte environ six cents stades. Quand elle fut à l'entrée de cette dernière ville, une troupe de possédés sortant de la basilique de Saint-Martin, accourut au-devant d'elle; et les esprits malins criaient qu'ils étaient brûlés par les flammes entre saint Martin et sainte Geneviève. Ils avouaient aussi qu'ils avaient par jalousie causé les périls que Geneviève avait courus sur la Loire. Lorsqu'elle fut dans la basilique, elle guérit par ses prières et par des signes de croix plusieurs possédés. Ceux qu'elle délivrait des esprits immondes, déclaraient, au moment où ils étaient tourmentés, que tous les doigts de Geneviève étaient comme autant de cierges allumés et brûlant d'un feu céleste; aussi criaient-ils, en se débattant, qu'ils étaient horriblement dévorés par le feu.

45. Trois hommes, dont les femmes étaient possédées par le démon dans l'intérieur de leurs maisons, vinrent la supplier de se rendre chez eux pour les délivrer des esprits immondes. Elle, qui était très bonne, les suivit, entra chez eux, et délivra leurs femmes des obsessions du démon en priant pour eux et en leur faisant une onction d'huile bénite.

46. Le surlendemain, comme elle assistait aux vigiles de saint Martin, dans un coin de la basilique, priant, bénissant et louant Dieu et se tenant debout au milieu de la foule, qui ne la connaissait pas, un des chantres qui psalmodiaient, fut tout à coup saisi par le démon. Il se déchirait les membres, comme si, dans sa folie, il les eût pris pour les membres d'un étranger, et il vint précipitamment de l'abside vers Geneviève. Celle-ci commanda à l'esprit immonde de sortir du corps de cet homme. Le démon menaçait de ne s'en aller qu'en donnant des coups; mais, sur l'ordre de la sainte, il fut obligé de sortir, et il laissa une grande infection sur son passage. A l'instant le malheureux fut guéri. Alors on combla d'honneur Geneviève à son départ.

47. Vers le même temps, comme elle était sous l'auvent de sa maison, elle vit passer une jeune fille qui portait une cruche à la main. Elle l'appela et lui demanda ce qu'elle portait. La jeune fille répondit : « Je porte une cruche pour aller chercher de l'eau; elle m'a été vendue récemment par des marchands. » Or la sainte ayant aperçu l'ennemi du genre humain sur le bord, souffla sur lui en lui adressant des menaces. Aussitôt une partie du vase se rompit et tomba par terre. Après ce signe de croix, Geneviève dit à la jeune fille de continuer son chemin. On fut grandement surpris de voir que le démon n'avait pu se cacher d'elle.

48. *Elle guérit un enfant sourd-muet.* — Un jeune enfant aveugle, sourd-muet, boiteux, nommé Marowée, fut présenté à Geneviève par ses parents. Après lui avoir fait une onction avec de l'huile bénite, elle le fortifia par le signe de la croix; alors, affermi sur ses pieds, il marcha librement, recouvra la vue, parla à celle qui lui rendait l'usage de ses jambes et fut complètement guéri.

49. *Elle détourne la pluie de sa moisson.* — Pendant qu'elle faisait sa moisson, sur le territoire de Meaux, entourée de ses moissonneurs, ceux-ci furent tout à coup fort troublés à la vue des tourbillons de vent, qui les menaçaient de la pluie. Aussitôt Geneviève se retira dans sa tente et, suivant son invariable coutume, elle se mit à genoux sur le sol et pria à chaudes larmes.

Alors le Christ fit éclater un prodige, dont chacun fut singulièrement étonné. Pendant que la pluie tombait sur toutes les moissons environnantes, celle de Geneviève et ses moissonneurs n'en reçurent pas une goutte.

50. Comme elle s'en retournait en bateau sur la Seine, trompée par les apparences d'un ciel serein, ainsi qu'il arrive souvent, sa barque, ballottée par un orage, fut presque submergée par les flots. A l'instant, Geneviève, regardant le ciel et élevant les mains, implora le secours du Seigneur. Sur-le-champ le calme se fit, si bien que l'on crut, à n'en pas douter, que le Christ était intervenu pour commander au vent et au fleuve.

51. Elle rendait constamment la santé aux malades en leur faisant une onction avec de l'huile bénite. Un jour qu'elle voulait en mettre une goutte sur un possédé, on lui apporta, comme elle le demandait, un vase où il y avait eu de l'huile bénite, mais il n'y en avait plus. Alors la servante de Dieu, sainte Geneviève, vivement en peine de ce qu'il y avait à faire, car il ne se trouvait point là d'évêque pour bénir l'huile, réfléchit un instant; puis, se mettant à genoux par terre, elle implora le secours du Ciel pour délivrer le malheureux. Dès qu'elle se fut relevée, le flacon, qu'elle tenait en main fut plein d'huile. Ainsi deux prodiges éclatèrent à la fois par la puissance du Christ et grâce à sa prière; de sorte que le flacon qui n'avait pas d'huile sainte fut rempli dans ses mains, et que les possédés sur lesquels elle fit des onctions furent délivrés des assauts du démon. Dix-huit ans après sa mort, lorsque j'entrepris d'écrire sa vie, je vis le flacon et l'huile qui s'était accrue à sa prière.

52. *Mort de Geneviève.* — Pour être bref, je n'ai rien dit de sa mort et de la pompe de ses funérailles. Elle acheva son pèlerinage d'ici-bas pour se réunir au Seigneur, dans une heureuse vieillesse de plus de 80 ans. Elle fut inhumée en paix le III des nones de janvier.

53. *Elle fait des miracles.* — Un jeune homme, nommé Prudent, recouvra la santé à son tombeau. Atteint gravement de la pierre, ses parents désespéraient de sa vie quand ils vinrent au tombeau de la sainte. Le jour même un calcul sortit et il ne souffrit plus désormais.

54. Un Goth, qui travaillait le dimanche, eut les deux mains paralysées. Il passa toute une nuit au tombeau de la sainte, la suppliant de le guérir; quand il sortit de l'oratoire le lendemain, ses mains étaient rendues à leur ancien état.

55. *Elle a fait élever la basilique Saint-Pierre.* — Le roi Clovis, de glorieuse mémoire, redouté par sa valeur dans les combats, fit souvent grâce aux prisonniers par affection pour elle, et renvoya fréquemment, sans les frapper du glaive, des criminels destinés au supplice. Ce fut même par bienveillance pour elle qu'il avait commencé à édifier la basilique que l'auguste reine Clotilde éleva jusqu'à son sommet lorsqu'il fut mort. On y a construit un triple portique. La peinture y redit la vraie foi des temps passés, dans les tableaux des patriarches, des prophètes, des martyrs et des confesseurs, tels qu'ils sont présentés par les histoires et les livres anciens.

Le récit que nous avons voulu transcrire ne contient pas seulement des faits historiques mais il nous apprend ce qu'on lisait et ce qu'on croyait à Paris au commencement du VI^e siècle et longtemps après, ce dont on s'édifiait et ce qu'on pouvait dire aux fidèles sans s'exposer à être contredit ou bafoué par eux. Certains traits sont encore tout pénétrés du langage et des habitudes de cette époque; l'office divin y porte la désignation gallicane de *cursus* et l'office de Vêpres garde encore son nom antique de *duodecima hora* qu'on re-

trouve dans un canon du concile de Tours de 570. Autre locution antique, la vigile dominicale porte le nom de *prima sabbati*. Ce ne sont pas les seuls souvenirs de l'époque gallo-romaine: les titres de *tribunus* et de *defensor* font écho à des noms de localités comme *Lugdunum* (Laon), *Catolacus* (Saint-Denis), *Locutitius*.

Les citations de l'Écriture et quelques réminiscences poétiques, comme ce *Lustrante jam solis lampade terras* font alors partie du bagage de tous ceux qui s'exercent à écrire, mais on voit que l'auteur aime à faire parade d'un brin d'érudition: il est renseigné sur saint Siméon Stylite et il a connaissance du *Pasteur d'Herma*.

En ce qui touche le passage de saint Germain à Nanterre et sa conversation avec la fillette destinée à devenir sainte Geneviève, la simplicité du récit, la naïveté de la scène sont de précieux témoignages de la bonhomie qui régnait dans les rapports quotidiens entre les évêques, les clercs et les fidèles. Sans aller jusqu'à soutenir que l'entretien condense tout ce qui fut dit au cours de ce bref dialogue, on peut juger à quelle distance nous en sommes lorsqu'on compare la *Vie de sainte Geneviève* écrite en 520 avec la *Vie retouchée de saint Germain d'Auxerre*, rédigée après 850 et qui contient le même épisode.

L'archéologie elle-même n'est pas négligée. Nous voyons saint Germain imposer à Geneviève le port d'une médaille de dévotion en cuivre, dont nous avons d'autres exemples (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1822-1833). La découverte de deux fours à chaux oubliés, abandonnés mais dont la destination est tout de suite comprise par des Francs qui ne sauraient peut-être plus les construire mais qui seront capables de les utiliser, aide à comprendre la construction des deux églises mentionnées dans cette seule Vie.

Quant à ces miracles qui se multiplient, peu importe qu'on les tienne pour historiques ou pour légendaires; ils nous révèlent une atmosphère de surnaturel dont il est impossible de s'affranchir si on veut comprendre la société du VI^e siècle; ces possédés dont la foule redoute les violences, dont elle admire la guérison, dont le spectacle émeut et convertit ceux qui en sont les témoins sont-ils chose si rare qu'on en puisse douter et n'appartiennent-ils pas à la psychologie de leur époque comme les malades de Lourdes, leurs brancardiers, les foules qui les entourent dès leur sortie du « train bleu » sont un aspect de la foi, du doute et de l'incrédulité en ces jours où nous vivons, guettant le miracle, frémissant d'espoir à son approche ou bien éclatant de reconnaissance et de joie à sa manifestation.

XLIII. LA LISTE ÉPISCOPALE. — Ce paragraphe a été traité avec une attention particulière par L. Duchesne dont nous citons la notice insérée dans les *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, 1900, p. 460-470:

La plus ancienne liste des évêques de Paris nous a été conservée dans un sacramentaire exécuté, il est vrai, dans le nord de la France, peut-être à Saint-Amand, mais apporté de bonne heure dans le diocèse de Paris. Au XII^e siècle il se trouvait à l'abbaye de Saint-Denis¹. Les auteurs du *Gallia christiana* citent cette liste comme appartenant à la bibliothèque Colbert, où Mabillon l'avait trouvée. Le sacramentaire porte maintenant à la Bibliothèque nationale le n. 2291; il est, dit L. Delisle, de la fin du IX^e siècle ou du commencement du X^e. La liste épiscopale a été ajoutée après coup sur le fol. 6 v^o. Elle s'arrêtait, de première main, à Gozlin (884-886)².

¹ L. Delisle, *Mém. sur d'anc. sacrament.*, n. xxxiv. —

² L. Delisle dit que la première main va jusqu'à Fulrad, mort vers 926.

NOMINA EPISCOPORUM PARISIACÆ CIVITATIS

S. Dionisius episcopus.	40	Ratbertus episcopus.
Mallo episcopus.		Ragnecapdus episcopus.
Massus episcopus.		Madalbertus episcopus.
Marcus episcopus.		Deodefridus episcopus.
5 Adventus episcopus.		Erkanradus episcopus.
Victurinus episcopus.	45	Ermenfredus episcopus.
Paulus episcopus.		Inchadus episcopus.
Prudentius episcopus.		II. Erkanradus episcopus.
S. Marcellus episcopus.		Aeneas episcopus.
10 Vivianus episcopus.		Ingeluinus episcopus.
Felix episcopus.	50	Gozlinus episcopus.
Flavianus episcopus.		Anchericus episcopus.
Ursicinus episcopus.		Teodulfus episcopus.
Apodemius episcopus.		Fulradus episcopus.
15 Eraclius episcopus.		Adelelmus episcopus.
Probatas episcopus.	55	Wallerius episcopus.
Amelius episcopus.		Albericus episcopus.
Libanus episcopus.		Constantius episcopus.
S. Germanus episcopus.		Vuarinus episcopus.
20 Ragnemodus episcopus.		Lisiardus episcopus.
Eusebius episcopus.	60	Rainoldus episcopus.
Faramodus episcopus.		Albertus episcopus.
Saphoracus episcopus.		Franco episcopus.
Simplicius episcopus.		Imbertus episcopus.
25 Ceraunus episcopus.		Gauffredus episcopus.
Leutbertus episcopus.	65	Wilermus episcopus.
Authbertus episcopus.		Fulco episcopus.
S. Landricus episcopus.		Galo episcopus.
Rotbertus episcopus.		Girbertus episcopus.
30 Sigobrandus episcopus.		Stephanus episcopus.
Importunus episcopus.	70	Theobaldus episcopus.
Aglebertus episcopus.		Petrus episcopus.
Sigofridus episcopus.		Mauricius episcopus.
Turnaldus episcopus.		Odo episcopus.
35 Aldulfus episcopus.		Petrus episcopus.
Berneharius episcopus.	75	Willermus episcopus.
Ugo episcopus.		Bartholomeus episcopus.
Merfridus episcopus.		Willermus episcopus.
Fedolius episcopus.		Gallerus episcopus.

Vénéral par son antiquité, cette pièce soulève cependant quelques objections. L'évêque Saffaracus, qui siégea en 549 au concile d'Orléans, et dont la déposition fut sanctionnée, en 552, par le concile de Paris, ne se trouve pas à sa place, mais un peu plus loin, après Eusèbe et Faramodus. On aura d'abord omis de l'insérer, en raison de sa déposition, motivée par des fautes graves; plus tard, on l'aura marqué en marge; enfin, un copiste postérieur l'aura inséré, mais, comme cela arrive souvent en pareil cas, à une place qui ne lui convenait pas.

Ces vicissitudes, qui rentrent dans la catégorie des accidents ordinaires, semblent confirmées dans le cas présent, par un témoignage spécial. L'auteur de la *Vie de saint Hugues*, dans les *Gesta abbatum Fontanellensium* dit que cet évêque était le 35^e depuis saint Denis. En réalité, si l'on compte Saffaracus, Hugues est le 37^e évêque de Paris. Que l'on comprenne ou non saint Denis lui-même dans le compte de ses successeurs, il est clair que le n. 35 n'est pas justifié par le catalogue du sacramentaire. Mais si l'on néglige Saffaracus, Hugues se trouve être le 35^e successeur de saint Denis.

Le comput de la chronique abbatiale de Fontenelle n'est pas le seul témoignage que le ix^e siècle nous ait conservé sur le catalogue épiscopal de Paris. Hilduin l'avait évidemment sous les yeux lorsqu'il disait¹ de l'évêque Massus (n. 3): *qui tertius a b. Dionysio Parisiorum rexit ecclesiam*.

Une autre difficulté ressort, contre ce catalogue, de la *Vie de sainte Geneviève*, où il est dit que la sainte fut consacrée vierge par l'évêque *Vilicus*². Ce nom ne se rencontre pas dans notre liste. A cela il faut répondre que rien, dans le texte ou le contexte, n'oblige à croire

que le biographe ait présenté *Vilicus* comme un évêque de Paris. Un des recenseurs de la *Vie de sainte Geneviève* le qualifie d'évêque de Chartres³, ce qui est inexact, car pas plus dans la liste épiscopale de Chartres que dans celle de Paris on ne rencontre le nom de *Vilicus*. On le trouve, en revanche, dans celle de Bourges, à une place qui concorde aisément avec la chronologie de sainte Geneviève⁴.

Les catalogues qui viennent après celui-ci, ceux de Robert Abolant, reproduit par la Chronique de Tours, et de Saint-Victor sont bien autrement altérés. Ils s'accordent à négliger *Probatas* (n. 16), entre *Heraclius* et *Amelius*, à intervertir *Sigofridus* et *Turnaldus* (n. 33, 34), à placer après ces deux évêques un deuxième *Ceraunus*, à supprimer le nom de *Ratbertus* (n. 40). Celui de Robert avance *Inchadus* (n. 46) de deux rangs; l'autre supprime *Paulus* (n. 7) et *Madalbertus* (n. 42). De ces variantes, deux, celles qui concernent Turnoald et Inchad, sont démenties par les témoignages les plus certains. Il y a donc lieu de tenir aussi les autres pour des erreurs et de s'en tenir, sous la réserve présentée plus haut, au texte du sacramentaire, lequel est vérifié par nombre de documents.

1. *Dionisius*. — Le plus ancien document de son culte est la *Vie de sainte Geneviève*, où il est question de la construction d'une première basilique; antérieurement à sainte Geneviève, le tombeau du martyr était déjà connu. Fortunat raconte qu'une autre basilique fut fondée en son honneur, dans le diocèse de Bordeaux, par l'évêque Amelius, vers 520; Grégoire de Tours et lui le connaissent comme le grand saint de Paris. Grégoire le comprend dans sa liste des sept évêques envoyés de Rome, en 250. Sa fête est marquée au 9 octobre dans le martyrologe hiéronymien. Dagobert ayant fondé un monastère en son honneur, les moines de Saint-Denis cultivèrent son histoire. Dès la fin du viii^e siècle [et même plus tôt], on croyait qu'il était venu en Gaule au temps de saint Clément. L'abbé Hilduin opéra l'identification de saint Denis de Paris avec saint Denis l'Aréopagite.

2. *Mallo*. — Serait-ce celui qui figure en tête du catalogue épiscopal de Rouen? Cette remarque présentée par l'abbé Lebeuf, acceptée par L. Duchesne qui semble, plus tard, y avoir renoncé, est reprise par F.-G. de Pachtère, qui tient l'hypothèse pour « d'autant plus vraisemblable que, si le nom de Mallo est assez peu fréquent dans les inscriptions latines, celui de Mallonus ne se trouve pas ailleurs. Si Mallo et Mallonus sont bien le même personnage, Mallo deuxième évêque de Paris aurait été en même temps le fondateur de l'Église de Rouen, alors métropole de la seconde Lyonnaise, dont dépendait Paris. La communauté parisienne, plus ancienne en ces régions, aurait étendu son activité jusqu'à Rouen ».

Cf. J. Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. I, p. 2; L. Duchesne, *Fastes épisc. de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 465, cf. la 2^e édit.; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2452, 2454, 2454a pour *Mallo*; Forcellini-De Vit, *Onomasticon*, au mot *Mallonius*; De Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, p. 129.

3. *Massus*.

4. *Marcus*.

5. *Adventus*.

6. *Victurinus*. — Un évêque de ce nom figure sur la liste des prélats des Gaules qui approuvèrent la réhabilitation de saint Athanase, en 344; l'auteur du faux concile de Cologne (voir ce nom) lui a attribué le siège de Paris. Mais le nom étant fort commun, l'attribution demeure incertaine, au dire de Duchesne. « Cependant

critique sur le texte de la Vie latine de sainte Geneviève, p. 11. — ³ Id., *ibid.*, p. 49. — ⁴ *Vita*, c. XXIX, il est question d'une religieuse venue de Bourges à Paris.

¹ *Passio S. Dionysii*, P. L., t. CVI, col. 48. — ² Le texte présente à cet endroit des variantes assez importantes; mais *Vilicus* semble être la bonne leçon. Cf. Ch. Kohler, *Étude*

l'hypothèse est d'autant plus vraisemblable, observe F.-G. de Pachtère, qu'à cette époque où les Églises locales de la Gaule étaient loin d'être toutes constituées, la décision du concile de Sardique fut approuvée par trente-trois autres évêques dont nous connaissons les noms et parmi lesquels on ne voit pas d'autre Victurinus. D'autre part le dépouillement des listes épiscopales conservées ne fait pas trouver d'autre Victurinus parmi les premiers évêques gaulois. Il y a donc très grande chance que le Victurinus de 344 soit l'évêque de Paris qui, par son rang dans la liste du diocèse, peut se placer à cette date. »

7. *Paulus*.

8. *Prudentius*. — Mentionné dans la vie de son successeur.

9. *Marcellus*. — « Saint Marcel est un personnage célèbre dans l'histoire ecclésiastique parisienne, mais on ne sait rien de véritable sur lui. Pourtant, au VI^e siècle, à la demande de saint Germain, sa Vie fut composée par Fortunat; mais de l'aveu même de l'auteur, la mémoire du saint était alors effacée. Aussi l'œuvre de Fortunat est-elle vide; elle n'est précise que sur deux points. Elle nomme le prédécesseur de saint Marcel: il y avait donc sans doute déjà un catalogue épiscopal à Paris. Elle indique le jour de la mort de saint Marcel, 1^{er} novembre: l'Église de Paris devait donc posséder son martyrologe [ou du moins son calendrier]. Le nom de saint Marcel était, en effet, si peu célèbre, qu'il n'est inscrit dans aucun des manuscrits anciens du martyrologe hiéronymien. Il ne figurait pas dans la recension primitive d'Auxerre; c'est seulement dans le ms. I de Reichenau, composé entre 827 et 842, qu'on marque la fête de saint Marcel au 1^{er} novembre. C'est à l'évêque Germain que saint Marcel doit sa première réputation, les chanoines de son église furent intéressés à l'accroître. »

Cf. Fortunat, *Vita S. Marcelli*, dans *Monum. Germ. hist., Auct. ant.*, t. IV, part. 2, p. 49-54.

10. *Vivianus*.

11. *Felix*.

12. *Flavianus*.

13. *Ursicinus*.

14. *Apodemius*.

15. *Eraclius*. — Il assista au concile d'Orléans, en 511. C'est vraisemblablement un des trois destinataires, avec *Leo* de Sens et *Theodosius* d'Auxerre, qui s'étant avisés de blâmer un acte de saint Remi de Reims s'attirèrent de lui une verte réponse.

Cf. *Monum. Germ. hist., Script. epist.*, t. III, p. 114.

16. *Probatus*.

17. *Amelius*. — Un évêque Emelius, dont le siège n'est pas marqué, assista au concile d'Orléans de 533; Amelius de Paris siégea à celui de 538 et se fit représenter à celui de 541.

18. *Saffaracus*. — Assistait, en 549, au concile d'Orléans. Peu après, il tomba dans une faute capitale qui, établie par son propre aveu et par enquête épiscopale, entraîna sa réclusion dans un monastère. Ces faits et décisions furent soumis, en 552, au concile national assemblé à Paris. Saffaracus ayant été déposé, son nom ne fut pas inséré dans la liste épiscopale.

19. *Libanus*.

20. *Germanus*. — Saint Germain fut élu *civitatis eius (Parisiacæ) episcopo decedente*; il n'a donc pu succéder directement à Saffaracus. Fortunat, de qui nous tenons ce détail, a écrit la Vie du vénérable évêque, son contemporain et son ami. Grégoire de Tours en parle souvent (*Hist. Franc.*, l. IV, c. XXVI, LI; l. V, c. VIII, XIV; l. VIII, c. XXXIII; l. IX, c. XXXIX, XLII; *Vita S. Martini*, l. II, c. XII; *De glor. confess.*, c. LXXIX, XC). De leurs récits, il résulte qu'il mourut le 28 mai 576. Vingt ans après, son anniversaire figurait au martyrologe hiéronymien. La date de son avènement

est moins certaine, toutefois, comme Fortunat nous le montre reçu à Paris par le roi Childebert, elle doit être antérieure à la mort de ce prince (558). On le trouve au concile de Tours en 567, et à deux conciles tenus à Paris, l'un en 573, l'autre à une date antérieure, peu déterminée (556-573). Saint Germain est l'auteur d'une messe dont nous reparlerons; le roi Chilpéric composa son épitaphe qu'Aimoin nous a conservée, l. II, c. XVI.

Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Saint Germain, évêque de Paris, dans le Felire Oengusso*, dans *Revue celtique*, t. IX, 1888, p. 117-118; G. Bapst, *Tombeau et chaise de saint Germain*, dans *Revue archéol.*, 1887, p. 144-154; J. Guiffrey, dans *Revue de l'art chrét.*, 1889, p. 288-290; J. de Launoy, *Inquisitio in chartam immunitatis, quam b. Germanus Parisiorum episcopus, suburbano monasterio dedisse fertur*, in-8°, Lutec. Paris., 1657, 2^e édit., 1676; *Inquisitionis... assertio*, 1658; E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule antér. au VIII^e siècle*, t. I, 1856, p. 285-287; Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. I, p. 234; t. III, part. 2, p. 92-94, 118-122; R. Quatremaires, *Privilegium S. Germani adversus J. Launoii... inquisitionem propugnatum*, in-8°, Lutec. Paris., 1657; la *Missa* publiée par dom Martène, dans le *Thesaurus novus anecdotorum*, t. V, 1717, p. 85-100, se trouve dans *P. L.*, t. LXXII, col. 83-98; P. Batiffol, *L'expositio liturgiæ gallicanæ attribuée à saint Germain de Paris*, dans *Études de liturg. et d'archéol. chrét.*, in-12, Paris, 1919, p. 245-290.

21. *Ragnemodus (Rucco)*. — Fortunat et Grégoire de Tours ont été en rapports avec lui, tant avant qu'après son élévation à l'épiscopat. Ils en parlent souvent (Fortunat, III, 26; IX, 10; Grégoire, *Hist. Franc.*, l. V, c. XIV, XVIII, XXXII; l. VI, c. XXVII; l. VII, c. IV, XVI; l. IX, c. VI; l. X, c. XIV, XXVI; *Vita S. Martini*, l. II, c. XII; *De glor. confess.*, c. LXXXVII). Grégoire atteste qu'il succéda à saint Germain et qu'il mourut en 591. Il assista, en 585, au concile de Mâcon.

22. *Eusebius*. — Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, l. X, c. XXVI) raconte la curieuse histoire de son élévation à l'épiscopat à la mort de Ragnemodus. C'était un marchand syrien, qui acheta l'évêché, renvoya tous les clercs de la maison épiscopale et les remplaça par des gens de son pays. La Vie de saint Cloud le met en rapport avec cet évêque, de qui il aurait reçu la prêtrise; mais cela est impossible, saint Cloud était mort au temps où Grégoire marque l'avènement d'Eusèbe.

23. *Faramodus*. — Il concourut, au dire de Grégoire de Tours, avec le précédent pour la succession de Ragnemodus, lequel était son frère. Le catalogue donne lieu de croire qu'il fut évêque après Eusèbe.

24. *Simplicius*. — L'un des destinataires d'une lettre du pape saint Grégoire I^{er}, datée de 601.

25. *Ceraunus*. — Assistait, en 614, au concile de Paris. Warnachaire, clerc de Langres, lui envoya les actes des trois saints Jumeaux et de saint Didier, avec une dédicace où il relève le zèle de l'évêque de Paris à recueillir les histoires des martyrs (*Acta sanct.*, jan. t. II [17 janvier], p. 440). Fête le 27 septembre.

26. *Leodoberhtus*. — Signature au concile de Clichy, en 627.

27. *Audoberhtus*. — Se fit représenter au concile de Chalon-sur-Saône, en 650.

28. *Landericus*. — Délivra une charte de privilège au monastère de Saint-Denis. Ce document est perdu (on le cite d'après un texte refait au IX^e siècle), mais il est visé dans le privilège de Clovis II, du 22 juin 654, auquel l'évêque apposa sa signature. Il n'est pas sûr qu'il doive être identifié avec l'évêque Landri à qui Marculfe (voir ce nom) dédia son recueil de « Formules » (voir ce mot). Fête le 10 juin.

29. *Chrodoberhtus*. — Mentionné dans la Vie de sainte Bathilde (c. v) comme siégeant au moment de l'avènement de Clotaire III (automne 657). Un évêque

de ce nom signa, en 660, les privilèges d'Emmon de Sens; en 664 (6 septembre), celui de Bertefrid pour Corbie.

30. *Sigobrandus*. — La *Vie de sainte Bathilde* (c. x) le présente comme un homme orgueilleux, et dit qu'il périt dans une sédition. Sa mort détermina la retraite de la reine.

31. *Importunus*. — Signature au privilège de Drauscus. Il entretenait une correspondance avec son collègue Frodebert de Tours. L. Duchesne la qualifie d'extraordinaire et souhaitait qu'elle fût fictive; il semble au contraire qu'elle est très authentique; on la trouvera dans *Dictionn.*, t. v, col. 2640-2653.

32. *Agilbertus*. — Bède, *Hist. eccl.*, l. III, c. vii, nous a conservé l'histoire de cet évêque avant son installation sur le siège de Paris. Ordonné en France, probablement sans évêché spécial, il passa en Irlande vers le milieu du vi^e siècle, pour étudier les Écritures. A son retour, il s'arrêta dans le Wessex, où le roi Coïnualch, qui venait de perdre son évêque, le garda pour le remplacer. A la longue, ils se brouillèrent, le roi ayant donné des collègues à Agilbert sans l'agrément de celui-ci. L'évêque se retira en Northumbrie, où il se trouvait lors du synode de Whitby, en 664, auquel il prit part; puis il rentra en France. Il fut pourvu du siège de Paris, qu'il occupait déjà quand Théodore, consacré à Rome archevêque de Cantorbéry, y arriva à l'automne de 668. Il signa, le 10 mars 673, un diplôme dont on possède l'original; le nom est écrit: *Agilbertus*¹. C'est lui sans doute qui, sur l'ordre d'Ebroïn, accompagna à Laon le métropolitain de Reims Reolus et partagea avec lui une mission assez singulière². La date de cet événement, qui eut lieu peu après la bataille de Leucofao, est incertaine; mais elle se place vers 680. Mort le 11 octobre et enterré à l'abbaye de Jouarre.

33. *Sigofridus*. — Mentionné dans une charte de 691³ et dans deux diplômes de 692 et de 693⁴.

34. *Turnoaldus*. — Assista au plaïd de Valenciennes, le 30 avril, l'an III de Clovis III; signa le 6 mars de l'an II de Childébert III, le privilège d'Agerad de Chartres; assista, le 14 mars de l'an III de Childébert III, au plaïd de Compiègne; l'an II de Chilpéric II, il reçut une charte de ce roi, en qualité d'évêque et de *custos* de la basilique de Saint-Denis⁵. De toutes ces données, il résulte que Turnoald fut installé en 693 ou 694 et qu'il siégeait encore en 718 ou 719.

35. *Aldulfus*.

36. *Berneharius*.

37. *Hugo*. — On a sa vie dans les *Gesta abbatum Fontanellensium*, c. viii⁶. Fils de Drogon, l'aîné des fils de Pépin d'Héristal, il fut d'abord pourvu du siège de Rouen, puis, en 723, de l'abbaye de Fontenelle, enfin des évêchés de Paris, de Bayeux, et de l'abbaye de Jumièges; il mourut le 8 avril 730; fête le 9 avril.

38. *Merfridus*.

39. *Fedolius*.

40. *Ratbertus*.

41. *Ragnecapdus*.

42. *Madalbertus*.

43. *Deodefridus*. — Signe au privilège pour Gorze, en 757.

44. *Herchenradus*. — Il soutint, en 775, un procès contre l'abbé de Saint-Denis, Fulrad. Charlemagne lui délivra un diplôme de garantie pour les biens de l'Église de Paris qui avait perdu ses titres dans un incendie⁷.

XLIV. LES CONCILES FRANCS A PARIS. — 1^o En 552. — Fr. Maassen justifie ainsi cette date: *Acta et subscriptiones huius concilii temporis indicatione carent; anno autem 552 habitum esse concilium ex eo colligimus, quod Gregorius Turon (Hist. Franc., l. IV, c. xxxvi), de concilio Parisiensi et morte Sacerdotis episcopi Lugdunensis his verbis narrat: Decedente vero apud Parisios post sinodum illam, quæ Saffaracum expulit, Sacerdote Lugdunense episcopo... L'année de la mort de l'évêque Sacerdos est marquée sur son épitaphe: Qui vixit... annis LXV, obiit III id. sept. [XII] post consoltum Justiniani V cl. cons. ind. prima. Le chiffre XII a dû être complété par E. Le Blant. L'indiction 1^{re} répond à l'année 552 qui commence au mois de septembre et Sacerdos est mort le 11 de ce mois, il n'a donc pu y assister même s'il est un peu antérieur à ce mois.*

A ce concile assistèrent six métropolitains et vingt et un évêques:

Sabaudus, d'Arles; Etsycius, de Vienne (Hesychius); Etnecius, de Trèves (Nicetius); Probianus, de Bourges; Constitutus, de Sens; Léonce, de Bordeaux métropolitains; — Sinidius (siège non connu). Placidus, de Mâcon; Firminus d'Uzès; Agricola, de Chalon-sur-Saône; Tetricus, de Langres; Avolus, d'Acqs ou de Sisteron; Clematius, de Carpentras; Velletius, de Gap; Lucretius, de Die; Aridius, de Nevers; Clementinus, d'Apt; Pretextatus, de Cavaillon ou de Rouen; Agrestius, de Tours; Medovechus, de Meaux; Leubinus, de Chartres; Expectatus, de Fréjus; Matheus, d'Orange; Terradius, de Besançon; Vincentius, de Belley; Syagrius, de Grenoble; Migetius (siège non connu).

Les actes nous apprennent que le roi Childébert a convoqué ce concile pour régler différentes affaires de l'Église, et en particulier pour pourvoir au siège de Paris, dont l'évêque Saffaracus avait été déposé peu auparavant. On lut les actes concernant Saffaracus, et lorsqu'on arriva à ce passage où il est dit que Saffaracus avait reconnu sa faute devant plusieurs évêques et clercs, le concile demanda à ces derniers de nouvelles déclarations et ils assurèrent que Saffaracus avait fait ces aveux. Un autre évêque, nommé Adarius, assura avoir entendu les mêmes choses de la propre bouche de Saffaracus. Le concile confirma donc à l'unanimité la décision des anciens juges, reléguant dans un monastère Saffaracus qui, de son propre aveu, avait mérité la déposition pour une faute que les anciens canons regardaient comme capitale (dont on ne dit pas la nature).

Bibl. — Baronius, *Annal. eccles.*, ad ann. 557, n. 18-25; Pagi, *Critica*, ad ann. 557, n. 4; Sirmond, *Concil. Gallie*, t. I, col. 301; *Coll. regia*, t. XII, col. 530; Labbe, *Concilia*, t. V, col. 811-814; Hardouin, *Coll. concil.*, t. III, col. 335; Coleti, *Concilia*, t. VI, col. 487; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 739; Maassen, *Conc. ævi merov.*, p. 115-117.

2^o En 557. — Un II^e concile de Paris auquel Euphronius de Tours assista; or la septième année d'épiscopat d'Euphronius coïncide avec la deuxième année du règne de Sigebert⁸, et la date de début de cet épiscopat est certaine⁹. De plus, Probianus de Bourges, que nous voyons souscrire au concile de Paris, était mort en 573, puisqu'à cette date c'est son successeur Félix qui souscrit au concile de Paris, tenu le 11 septembre 573. Le concile dont il est ici question doit donc prendre place entre 556 et 573, ce sont les limites extrêmes adoptées par Maassen¹⁰. Il n'est pas possible de réduire cet écart à l'aide de la chronologie particulière de cha-

¹ Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n. 361. — ² *Lib. hist. Francor.*, n. 46. — ³ Pardessus, *op. cit.*, n. 412; R. de Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris*, n. 12. — ⁴ Pardessus, *op. cit.*, n. 424, 429. — ⁵ *Id.*, *ibid.*, n. 431, 435, 440, 504. — ⁶ *Mor. Germ. hist., Scriptores*, t. II, p. 280. — ⁷ R. de Lasteyrie, *op. cit.*, n. 30, 32. Cf. J. Depoïn, *Essai sur la chronologie des*

évêques de Paris, de 768 à 1138, in-8°, Paris, 1907. — ⁸ Grégoire de Tours, *Mirac. S. Martini*, l. I, c. xxxiii, P. L., t. LXXI, col. 935. — ⁹ L. Duchesne, *Les anc. catal. épisc. de la province de Tours*, p. 26. — ¹⁰ *Concilia ævi merovingici*, édit. F. Maassen, dans *Monumenta Germaniæ historica. I. Concilia*, 1893, p. 141.

« eun des évêques qui souscrivirent au concile avec Euphronius et Probianus. On ne sait rien de certain en ce qui concerne la date de la mort de Paternus d'Avranches, en 563, au plus tôt. Enfin, l'accord mot pour mot qui existe entre le 1^{er} canon du concile de Paris et le canon 25^e (26^e) du concile de Tours, tenu en 567, n'autorise pas l'affirmation d'une dépendance de l'un à l'égard de l'autre et d'en tirer une conséquence chronologique.

Le concile promulgua dix canons, et fut tenu par quinze évêques ¹.

3^e En 573. — Le III^e concile de Paris est mentionné par Grégoire de Tours qui nous apprend qu'il fut convoqué par le roi Gontran. On y compta trente-deux évêques et un prêtre représentant son évêque, saint Germain de Paris, y assistait ².

4^e En 577. — Le IV^e concile de Paris n'est connu que par Grégoire de Tours, car les actes en sont perdus; on y vit siéger quarante-cinq évêques, dans la basilique de Saint-Pierre. Ce fut une scène tragique dont Grégoire de Tours nous a conservé le récit (dans l'*Hist. Franc.*, l. VII, c. xvi, cf. l. V, c. xviii) et qui a fourni à Augustin Thierry la trame du quatrième des *Récits des temps mérovingiens*. C'est à Grégoire de Tours que nous emprunterons le récit de ce concile.

Voici en quelles circonstances il fut convoqué : en l'année 575, Sigebert, roi d'Austrasie, fut assassiné par trahison pendant qu'il guerroyait contre Chilpéric, son frère, roi de Soissons et de Paris. La veuve de Sigebert, la reine Brunehaut, fut faite prisonnière à Paris et exilée à Rouen; elle y connut le jeune prince Mérovée, fils d'un premier lit de Chilpéric qui l'aima et l'épousa à Rouen à l'insu de son père. Celui-ci manifesta une si grande colère que les deux époux durent se séparer. Brunehaut se rendit à Metz auprès de son jeune fils, Childebert II, roi d'Austrasie. Alors s'éleva entre Chilpéric et Mérovée un conflit violent, le fils se révolta et le père déshérita, cédant en cela à l'instigation de sa femme Frédégonde qui voulait voir l'héritage de Chilpéric réservé aux seuls enfants qu'il avait eus d'elles. L'évêque de Rouen, Prétextat, n'avait pas caché ses sympathies à l'égard du jeune Mérovée; c'en fut assez pour que Chilpéric le fit saisir et comparaître devant le concile convoqué à Paris. Voici le récit de Grégoire de Tours :

« Sa conduite ayant été l'objet d'une enquête, on trouva en sa possession des effets que la reine Brunehaut lui avait confiés. On les lui prit, et le roi ordonna qu'il fût retenu en exil jusqu'à ce qu'il eût été entendu par les évêques. Quand le concile fut réuni, on l'amena. Les évêques étaient assemblés à Paris, dans la basilique de l'apôtre Saint-Pierre. Le roi lui dit : « A quoi pensais-tu, ô évêque! quand tu marias Mérovée, qui est mon ennemi, quoiqu'il eût dû être mon fils, avec sa tante, avec l'épouse de son oncle? Ignorais-tu les règles sanctionnées par les saints canons à cet égard? Non seulement il est prouvé que tu as excédé tes pouvoirs en cela, mais de plus, tu as agi de concert avec lui, au moyen de présents, pour me faire tuer. Tu as rendu un fils l'ennemi de son père, tu as séduit le peuple avec de l'argent pour que personne ne me gardât la foi jurée; tu as voulu livrer mon royaume entre les mains d'un autre. »

« Comme il parlait ainsi, la multitude furieuse des Francs essaya de briser les portes de la basilique, comme si elle eût voulu en arracher l'évêque et le lapider, mais le roi défendit de le faire. L'évêque Prétextat ayant nié les faits que le roi avait avancés, il vint de faux témoins qui, montrant quelques objets précieux, lui dirent : « Tu nous a donné telle et telle chose, à

« condition d'engager notre foi à Mérovée. » Il leur répondit : « Vous dites vrai, en ce sens que je vous ai souvent fait des présents, mais non pour renverser le roi du trône. Comme vous-même m'offriez d'excellents chevaux et d'autres choses, pouvais-je faire autrement que de le reconnaître par des libéralités semblables? » Pendant que le roi rentrait chez lui, nous étions assemblés dans la sacristie de la basilique de Saint-Pierre. Nous causions ensemble, quand tout à coup survint Aëtius, archidiaque de l'Église de Paris, qui, après avoir salué, nous dit : « Écoutez-moi, prêtres du Seigneur qui êtes ici assemblés : ou voici l'occasion pour vous d'honorer votre nom, de briller de l'éclat d'une renommée sans tache; ou dès ce moment personne ne vous regardera certainement plus comme prêtres de Dieu, si vous n'avez l'esprit de relever votre caractère, et si vous laissez votre frère périr. » Ainsi parla-t-il, mais aucun évêque ne lui répondit rien, car ils craignaient la fureur de la reine, à l'instigation de laquelle tout ceci se faisait. Comme ils demeuraient immobiles et le doigt sur la bouche, je leur dis : « Soyez attentifs à mes discours, je vous prie, ô très saints prêtres de Dieu, et vous, surtout, qui semblez être plus familiers avec le roi. Donnez-lui le conseil pieux et sacerdotal de ne pas s'enflammer contre un ministre de Dieu, de peur que Dieu ne le fasse périr par sa colère et ne lui fasse perdre son royaume et sa gloire. » Je parlais, mais tous gardaient le silence. Comme ils se taisaient, j'ajoutai : « Souvenez-vous, messeigneurs les évêques, de cette parole du prophète : Si la sentinelle voyant les mauvais desseins d'un homme ne les découvre pas, elle sera complice de la perte de son âme (Ezech., xxxiii, 6). Ne vous taisez donc pas, mais prêchez tout haut, et mettez devant les yeux du roi ses péchés, de peur qu'il ne lui arrive quelque mal, et que vous ne soyez responsables pour son âme. Ignorez-vous ce qui s'est passé à une époque récente. Comment Chlodomir fit jeter dans un cachot Sigismond qu'il avait pris et ce que lui dit Avitus, prêtre de Dieu : Ne porte pas la main sur lui, et quand tu seras en Bourgogne, tu auras la victoire! Mais lui, repoussant les avis du prêtre, partit aussitôt, fit périr Sigismond avec sa femme et ses fils, et marcha en Bourgogne, où il fut accablé et tué par les soldats. Et l'empereur Maxime, que ne lui arriva-t-il pas quand il eut forcé saint Martin à donner la communion à un évêque homicide et que Martin, pour sauver plus sûrement des malheureux destinés à la mort, eût consenti à cette demande d'un roi impie? Maxime, condamné lui-même par le jugement du roi éternel, ne fut-il pas dépouillé de l'empire et frappé du dernier supplice? » Après que j'eus parlé ainsi, personne ne répondit quoi que ce fût; tous demeuraient pensifs et immobiles.

« Mais parmi eux se trouvaient deux adulateurs, chose triste à dire en parlant d'évêques, qui allèrent assurer le roi qu'il n'avait pas de plus grand ennemi que moi dans ses affaires. Aussitôt un des hommes de la cour m'est promptement expédié avec l'ordre de m'amener. Lorsque j'arrivai, le roi était debout près d'une cabane formée de branches d'arbres. A sa droite était l'évêque Bertchramm [de Bordeaux]; à sa gauche, Ragemod [de Paris], devant eux une table chargée de pain et de mets divers. Dès que le roi me vit : « O évêque, dit-il, tu dois distribuer à tous la justice, et cependant je ne reçois pas justice de toi; mais, à ce que je vois, tu soutiens l'iniquité, et tu justifies le proverbe, que le corbeau ne crève pas l'œil du corbeau. » A cela je répondis : « O roi, si quelqu'un de nous veut s'écarter du sentier de la justice, tu peux le corriger : mais si

¹ F. Maassen, *Conc. avi merov.*, p. 141-146; Hefele-Leclercq, *Hist. des conc.*, t. III, part. 1, p. 171-173. — ² F. Maassen,

op. cit., p. 146-151; Hefele-Leclercq, *Hist. des conc.*, t. III, part. 1, p. 195-197.

« tu t'en écarter, qui te reprendra? Nous te parlons, « il est vrai; mais tu nous écoutes, si tu le veux : si tu « ne le veux pas qui te condamnera, à moins que ce ne « soit celui qui s'est proclamé la Justice? » Comme il « avait été animé contre moi par ses deux adulateurs, le « roi me répondit : « Avec tous j'ai trouvé la justice et je « ne puis la trouver avec toi. Mais je sais ce que je ferai « pour te signaler aux peuples, et que tout le monde « voie ton iniquité. Je convoquerai le peuple de Tours « et je leur dirai : Criez contre Grégoire; dites qu'il est « injuste et ne rend la justice à personne; et à leurs cris « je répondrai : Moi qui suis le roi je ne puis obtenir « justice de lui; or vous autres, qui êtes plus petits que « moi, comment l'obtiendrez-vous? » Je lui répliquai : « Si je suis injuste, tu n'en sais rien. Celui-là connaît « seul ma conscience, qui pénètre les secrets des cœurs. « Quant au peuple, qu'il crie faussement contre moi « quand tu m'attaques, peu importe; car on saura bien « que tu en es l'instigateur, et ce n'est pas moi, mais « toi plutôt, qui seras noté par ces vociférations. Enfin « ces paroles sont inutiles. Tu as la loi et les canons. Il « te faut les consulter avec soin, et si tu n'observes pas « ce qu'ils t'auront ordonné, sache que le jugement de « Dieu te menace de près. » Alors le roi, comme pour me « calmer, mais agissant par ruse, dans la pensée que je « ne m'en apercevrais pas, se tourna vers un bouillon « placé devant lui, et me dit : « J'ai fait préparer pour « toi ce bouillon, dans lequel il n'est entré que de la « volaille et un peu de pois. » A ces mots, je devinaï le « but de ses caresses, et je lui répondis : « Notre nourri- « ture doit être de faire la volonté de Dieu et non de « nous plaire à ces sortes de délices, afin que dans « aucun cas nous ne transgressions jamais ses comman- « dements. Pour toi qui inculques la justice des autres, « promets avant tout d'observer la loi et les canons, « et nous croirons aussitôt que tu cherches la justice. » Le roi, étendant la main droite, jura par le Dieu tout- « puissant qu'il ne transgresserait en aucune manière ce « qu'enseignaient la loi et les canons. Alors j'acceptai du « pain, je bus même du vin et je me retirai. Cette même « nuit, après qu'on eut chanté les hymnes nocturnes, « j'entendis frapper à grands coups à la porte de notre « demeure : j'envoie un serviteur, et j'apprends que ce « sont des envoyés de Frédégonde. On les introduit, je « reçois par eux le salut de la reine; ensuite ils me prient « de ne pas être contraire à ses intérêts, et me promettent « en même temps 200 livres d'argent si, en me déclarant « contre Prétextat, je faisais en sorte qu'il fût accablé. « Ils disaient, en effet : « Nous avons déjà la promesse de « tous les évêques; seulement ne va pas à l'encontre. » Je leur répondis : « Quand vous me donneriez mille « livres d'or et d'argent, puis-je faire autre chose que « ce que le Seigneur ordonne de faire? Je vous promets « seulement une chose, c'est de me réunir à l'opinion « des autres autant qu'elle sera conforme à ce que « décident les canons. » Eux, ne comprenant ce que je « disais, se retirèrent en me remerciant. Lorsque arriva « le matin, quelques-uns des évêques vinrent me trou- « ver, porteurs de propositions semblables, je leur répon- « dis la même chose.

« Pendant que nous nous réunissions dans la basi- « lique de Saint-Pierre, le roi se présenta dès le matin et « dit : « Un évêque convaincu de larcin doit être dépouillé « des fonctions épiscopales, ainsi l'ordonne l'autorité « des canons. » Nous répondîmes en demandant quel « était cet évêque à qui l'on imputait le crime de vol. Le « roi reprit : « Vous avez vu les effets précieux qu'il nous « a dérobés. » Or, le roi nous avait montré, trois jours « auparavant, deux boîtes remplies d'objets précieux et « de bijoux divers, qu'on pouvait estimer plus de « 3 000 sous d'or; plus un sac rempli de pièces d'or et « pouvant en contenir environ 2 000. C'était là ce que le « roi disait lui avoir été volé par l'évêque. Prétextat lui

répondit : « Vous vous rappelez, je pense, que lorsque « la reine Brunehaut quitta Rouen, je vins à vous et je « vous dis que ses effets, contenus en cinq boîtes m'a- « vaient été confiés. Souvent ses serviteurs vinrent me « prier de les rendre, et j'ai refusé de le faire sans votre « autorisation. Tu m'as dit toi-même, ô roi : Renvoie « ces objets loin de toi, et que ce qui appartient à cette « femme retourne à elle, de peur qu'ils n'engendrent « un sujet d'inimitié entre moi et mon neveu Childe- « bert. De retour à la ville, je remis aux serviteurs une « des boîtes, car ils n'en pouvaient porter davantage. « Ils revinrent me demander les autres. Je consultai de « nouveau votre magnificence. Tu me donnas encore « un ordre positif en disant : « Rejette tous ces objets, « ô évêque, pour qu'il n'en résulte pas de querelle. Je « leur en livrai donc deux autres, et deux encore res- « tèrent chez moi. Toi, maintenant, pourquoi m'ac- « cuser et me reprocher un vol, quand il s'agit de cette « affaire, non pas d'un vol, mais d'un dépôt? » A cela « le roi dit : « Si c'était un dépôt que tu avais entre les « mains pour le garder, pourquoi as-tu ouvert une de « ces boîtes, et en as-tu retiré une frange tissée de fils « d'or, que tu as mise en pièces, et partagée à des « hommes qui devaient me précipiter du trône? » L'évêque Prétextat répondit : « Je t'ai déjà dit précé- « demment que j'avais reçu des présents de ces guer- « riers, et, comme je n'avais pour le moment rien à leur « donner, j'ai puisé dans ce dépôt pour leur faire des « présents à mon tour, regardant comme à moi ce qui « appartenait à mon fils Mérovée, que j'ai tenu sur les « fonts baptismaux. » Le roi Chilpéric voyant qu'il ne « pouvait le vaincre par ses accusations, resta tout inter- « dit, et nous quitta troublé dans sa conscience. Alors il « appela quelques-uns de ses flatteurs, et dit : « L'évêque « m'a battu par ses paroles, je l'avoue, et je sais qu'il « dit la vérité. Que faire maintenant pour accomplir à « son égard la volonté de la reine? » Puis il ajouta : « Allez le trouver et dites-lui, comme pour lui donner de « vous-mêmes un conseil : Tu sais que le roi Chilpéric « est pieux, facile et prompt à se laisser aller à la misé- « ricorde; humilie-toi devant lui, et déclare que tu as « fait tout ce qu'il te reproche. Alors nous prosternant « tous à ses pieds, nous obtiendrons qu'il te pardonne. » Séduit par ces paroles, l'évêque Prétextat promit de « faire en effet comme cela.

« Le lendemain matin nous nous rassemblâmes au lieu « accoutumé, et le roi en arrivant, dit à l'évêque : « Si tu « as libéralement donné à ces hommes présents pour « présents, pourquoi as-tu exigé d'eux le serment de « rester fidèles à Mérovée? » L'évêque répondit : « J'ai « désiré, je l'avoue, lui gagner leur amitié, et j'eusse « évoqué, non seulement un homme, mais, s'il eût été « possible, un ange du ciel pour venir à son secours; car « il était, je le répète encore, mon fils spirituel par le « baptême. » Et comme cette altercation s'échauffait, l'évêque Prétextat, se prosternant à terre, dit : « J'ai « péché contre le ciel et devant toi, ô roi très miséri- « cordieux : je suis un homicide impie; j'ai voulu te tuer, « et placer ton fils sur ton trône. » A ces mots, le roi se « prosterna aux pieds des évêques en disant : « Écoutez, « très pieux évêques; l'accusé avoue son crime exé- « crable. » Et quand nous eûmes, en pleurant, relevé le « roi, il donna l'ordre à Prétextat de sortir de la basilique. « Pour lui, il se retira dans sa demeure, et nous envoya un « livre des canons auquel on avait ajouté un nouveau « cahier renfermant de prétendus *Canons apostoliques*, « où l'on trouvait ces paroles : « Que l'évêque surpris en « homicide, adultère ou parjure, soit dépouillé du sa- « cerdoce. » Lorsqu'on en eût fait lecture, Prétextat « demeura stupéfait et l'évêque Bertchram lui dit : « Reconnais, frère et collègue dans l'épiscopat, que tu « n'as pas les bonnes grâces du roi; ainsi tu ne peux « plus compter sur notre amitié, jusqu'à ce que tu aies

« mérité que le roi te pardonne. » Après cela le roi demanda ou que l'on déchirât sa tunique ou qu'on récitât sur sa tête le psaume cviii^e qui contient les malédictions iscariotiques : *et episcopatum ejus accipiat alter*, ou du moins qu'on rédigeât contre lui un jugement qui le privât à jamais de la communion. Je me refusai à toutes ces conditions, d'après la promesse du roi qu'il ne se ferait rien contre les canons. Alors Prétextat fut enlevé de devant nos yeux, et mis dans une prison où, ayant tenté de s'enfuir pendant la nuit, il fut cruellement frappé et jeté en exil dans une île de la mer qui avoisine la cité de Coutances¹. »

5^o En 614-615. — Le V^e concile de Paris, fut réuni par ordre de Clotaire II, roi unique de la monarchie franque. Ce concile, le plus nombreux des conciles francs, réunit soixante-dix-neuf évêques, le vi des ides d'octobre *in basilica Beati Petri apostoli Parisius*. Ils s'assemblaient, dit la préface, soit pour approprier les anciens canons aux besoins de l'époque, soit pour répondre aux plaintes qu'ils recevaient de toutes parts et s'occuper du bien du prince, du peuple et de l'Église; les évêques promulguèrent dix-sept canons.

Ce concile nous est parvenu dans un manuscrit fort endommagé et incomplet. Le P. Jacques Sirmond avait cependant pu l'éditer, mais Eusèbe Amort et, plus tard, J. Friedrich avaient donné un texte plus correct contenu dans un manuscrit de Munich. Le concile y porte ce titre : *Synodo Parisius in basilica Domni Petri*. F. Maassen a suivi le texte et l'orthographe du manuscrit de Munich. Les décisions promulguées dans les canons 1^{er}, 2^e, 3^e, 5^e, 6^e, 7^e, 15^e, 17^e sont édictées par un acte du roi Clotaire en date du 18 octobre 614, soit dans les termes mêmes, soit avec de légères modifications. Lœning², Hinschius³, Waitz⁴ ont commenté la portée de cette confirmation royale. Dans le manuscrit de Munich, les actes sont divisés en une préface et dix-sept canons, tandis que dans les collections de conciles on ne trouve que quinze canons. Friedrich avait scindé en deux le canon 1^{er} et, de plus, le canon 4^o du manuscrit de Munich manquait dans toutes les éditions antérieures.

Les actes se terminent par une formule finale et les signatures au sujet desquelles Friedrich est entré dans une discussion approfondie. C'est la formule finale qui nous apprend la date et le lieu de célébration du concile, le vi des ides d'octobre, dans la basilique de Saint-Pierre, devenue depuis basilique Sainte-Geneviève, en la trente et unième année du règne de Clotaire, c'est-à-dire en 614. Le manuscrit de Munich nous a conservé les noms des évêques qui souscrivirent les actes, 79 évêques et 1 abbé.

Cette longue liste d'évêques présente de l'intérêt et nous la donnerons avec la traduction des noms de villes qu'on voit venir de toutes les parties du royaume franc; ces identifications, aujourd'hui acquises, ont demandé de longues recherches⁵.

Aridius, de Lyon; Florian, d'Arles; Domulus, de Vienne; Hidulfus de Rouen; Sabaudus, de Trèves; Proardus, de Besançon; Solacius, de Cologne; Austrigilus, de Bourges; Arnegisilus, de Bordeaux; Lupus, de Sens; Sunnacius, de Reims; Lesdomundus, d'Éluse; Palladius, d'Aire; Rocco, d'Autun; Audoberhtus, de Saintes; Bertegrammus, du Mans; Magnobodus, d'An-

gers; Ennoaldus, de Poitiers; Haimoaldus, de Rennes; Eufronius, de Nantes; Leodaldus, de Bayeux; Hildoaldus, d'Avranches; Gudualdus, de Bazas; Deudatus, de Mâcon; Liudigisilus, d'Orléans; Fredemendus, d'Albi; Disiderius, d'Auxerre; Eusepius, de Cahors; Protagius, de Besançon⁶; Antestis, de Chalon; Miechius, de Langres; Theodoaldus, de Chartres; Aquilenus, de Belley; Secundinus, de Sisteron; Hiltigisilus, de Toulouse; Leodomundus, de Vale (Wallis, Octodure); Gaugericus, de Cambrai; Suagrius, de Grenoble; Raucerus, de Nevers; Agrigola, de Saint-Paul-Trois-Châteaux; Vincentius, de Vaison; Maximus, de Die; Lopacharus, d'Embrun; Valatonius, de Gap; Ambrosius, de Vénasque; Eusepius, d'Antibes; Innocentius, d'Apt; Chamnegisilus, de Lexobie; Gundualdus, de Meaux; Verus, de Rodez; Rigobertus, de Laon; Victor, de Coire; Berachundus d'Amiens; Erminulfus, d'Évreux; Palladius, de Saint-Jean-de-Losne; Abraham, de Nice; Eudila, de Tulle; Marcellus, de Senez; Berhtmundus, de Noyon; Berhtulfus, de Worms; Flavardus, d'Agen; Agricola, de Javols; Launomundus, de Lexobie⁷; Bassolus, d'Angoulême; Bettulfus, d'Utrecht; Dracoaldus, de Sion; Vuigillisilus, de Toulouse⁸; Leudomeris, de Châlons-sur-Marne; Harimeris, de Verdun; Ansericus, de Soissons; Marcellus, de Senez⁹; Johannis, de Conserans; Ceraunius, de Paris; Ansoaldus, de Strasbourg; Hildericus, de Spire; Aggus, de Périgueux; Helarianus, d'Oloron; Justus, de Hrofæcæstræ en Angleterre; Peter¹⁰, de Marseille; Peter¹¹ abbé de Doroverno, en Angleterre¹².

6^o Après 614. — Probablement vers 618, un concile franc tenu à Paris, le VI^e, renouvela les ordonnances du concile précédent et y ajouta quelques canons. Le manuscrit Phillips 1743, aujourd'hui à Berlin, donne au folio 300, après le concile de Paris, sans aucun titre, un fragment tiré d'un concile, dont la date, le lieu et les membres ne sont pas connus. Le texte se trouve transcrit sur les derniers feuillets du manuscrit qui sont gâtés par des taches et par des trous. Les canons encore intacts et lisibles ont été publiés par Sirmond, *Concilia Galliarum*, t. I, p. 618; Hardouin, *Collectio conciliorum*, t. III, col. 555; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. X, col. 546; Maassen, *Conc. ævi merov.*, 1893, p. 193-195; ce dernier se contente d'écrire : *Concilium incerti loci post ann. 614*; cf. Hefele-Leclercq, *Hist. des conc.*, t. III, part. 1, p. 254-256.

7^o Le 1^{er} mai 636. — Un concile franc se tint à Clichy, près de Paris, et l'abbé Agilus fut établi par le roi Dagobert I^{er} abbé du nouveau monastère fondé à Rebais. On lit dans la *Vita S. Agili abbatis Resbacensis*, publiée par Mabillon, *Acta sanct.*, O. S. B., sæc. II, p. 309 : *Proinde in episcopali synodo, quæ kalendis maii in Clipiaco eo anno est habita, b. Agilum præcellentissimus rex* (scil. Dagobertus) *in memorato cænobio præfecit abbatem*. Le monastère de Rebais fut fondé en 634 (Mabillon, *op. cit.*, t. I, p. 363) et le roi Dagobert lui conféra un privilège en date du 1^{er} octobre de la 14^e année de son règne; cf. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. III, part. 1, p. 278.

8^o En 653 et 654. — Deux conciles francs se tinrent à Paris et à Clichy; pendant la quinzième et la seizième année du règne de Clovis II; ils confirmèrent plusieurs privilèges accordés au monastère de Saint-Denis.

¹ Peut-être Jersey. — ² *Gesch. des deut. Kirchenrechts*, t. II, p. 152. — ³ *System des kathol. Kirchenrechts*, t. III, p. 542, n. 3. — ⁴ *Deutsche Verfassungsgeschichte*, 3^e édit., t. II, p. 389. — ⁵ Outre Amort et Friedrich, qui s'y sont appliqués, il faut mentionner encore Hébrard, *Un ancien évêque d'Agen inconnu jusqu'à nos jours, suivi d'un appendice sur les souscriptions du V^e concile de Paris*, dans le *Recueil des trav. de la Soc. des sciences, lettres et arts d'Agen*, 1882; cf. aussi Ch. Bellet, *Note crit. concernant Syagrius II, évêque de Grenoble*, Vienne, 1880, et *Bull. crit.*, t. I, 1880, p. 172. —

* * * On remarquera qu'on lit deux noms pour chacun de ces sièges; Proardus et Protagius à Besançon; Chamnegisilus et Launomundus à Lexobie; Hiltigisilus et Vuigillisilus à Toulouse; Marcellus et Marcellus de Senez; ce sont évidemment des doublets. — ¹⁰ ¹¹ L'emploi de Peter pour désigner un abbé anglais n'a rien qui surprenne, il n'en est pas de même pour un évêque de Marseille; on peut y voir une distraction de copiste. — ¹² Hefele-Leclercq, *Hist. des conc.*, t. III, part. 1, p. 250-254; Maassen, *Conc. ævi merov.*, 1893, p. 185-192.

XLV. L'ANCIEN DIOCÈSE DE PARIS ET SES SUBDIVISIONS¹. — Conformément au principe de la corrélation des divisions ecclésiastiques avec les divisions civiles (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1212-1219) établi de bonne heure par l'Église, le diocèse de Paris répondait originairement à la *civitas Parisiorum*, l'une des sept cités qui composaient à la fin de l'empire romain la province de la Quatrième Lyonnaise (voir *Dictionn.*, t. XII, GALLIARUM, col. 1717 au mot NOTITIA et, ainsi que cela est arrivé pour les diocèses dans les limites desquels il n'a pas été établi de nouveau siège épiscopal, son territoire ne semble pas avoir subi de modification sensible antérieurement à la Révolution, qui substitua à d'anciennes circonscriptions, vieilles parfois de vingt siècles, des circonscriptions entièrement nouvelles. Le seul document authentique, parvenu jusqu'à nous, qui soit relatif aux limites du diocèse de Paris constate une détermination de limite tellement locale, vers les confins du diocèse de Beauvais, qu'il paraît à peine pouvoir être mentionné ici². Mais en examinant l'ancien diocèse parisien, on est amené à croire que sur deux points au moins sa circonscription a quelque peu varié. C'est d'abord vers le Sud-Est, où le doyenné de Champeaux est formé de deux enclaves comprenant sept paroisses détachées de l'ensemble du diocèse de Paris³ à 3 500 mètres duquel elles sont situées. C'est encore, vers l'Ouest, du côté de Versailles, où cinq paroisses du diocèse de Chartres⁴ étaient presque complètement enclavées dans le diocèse de Paris.

La formation des deux premières enclaves est suffisamment expliquée par l'étude des plus anciens monuments relatifs à l'histoire de Champeaux. L'Église de Paris possédait au X^e siècle — une bulle du pape Benoît VII en rend témoignage — plusieurs monastères étrangers au diocèse de Paris⁵; elle possédait aussi dès lors « l'abbaye de Saint-Martin de Champeaux », vraisemblablement étrangère à cette circonscription ecclésiastique, et qui convertie depuis en une église collégiale, payait encore au XII^e siècle un cens annuel aux archevêques de Sens⁶. La possession par l'Église de Paris de cette abbaye, située à peu de distance au-delà de la limite sud-est du diocèse, aura déterminé l'annexion au diocèse, non seulement du territoire de

Champeaux, mais aussi celle des paroisses voisines qui dépendaient de l'église de ce lieu.

La raison d'être de l'enclave chartraine n'apparaît point aussi clairement, ou, pour mieux dire, on ne la comprend pas. En effet, lorsqu'on observe que plusieurs paroisses du voisinage dépendaient, à l'époque carolingienne, du Pincerais⁷ (*pagus Parisiensis*) circonscription administrative dont Poissy était le chef-lieu, on est tout d'abord tenté de considérer la partie de l'ancien diocèse de Paris, comprise entre Saint-Germain-en-Laye, Courbevoie, Sèvres et Bois d'Arcy, comme un démembrement du diocèse de Chartres duquel dépendait, outre l'enclave en question, la plus grande partie du Pincerais et la ville même de Poissy⁸. Mais cette hypothèse ne peut être admise, puisque Rueil, situé dans cette région à six kilomètres au sud-ouest de Courbevoie faisait incontestablement partie du territoire parisien dès le VI^e siècle⁹; aussi est-il prudent de ne produire pour le moment aucune conjecture sur l'origine de cette enclave.

Vers le Midi, le diocèse de Paris paraît avoir reçu quelque accroissement à une date un peu postérieure au VI^e siècle : on peut effectivement inférer d'un passage de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours qu'au VI^e siècle le territoire parisien — le diocèse de Paris, par conséquent — ne s'étendait pas, vers l'Orge, affluent de gauche de la Seine, plus loin que Châtres (Arpajon), où l'on doit selon toute apparence reconnaître l'emplacement du *pons Urbiensis* (pont sur l'Orge) que le roi Chilpéric fortifia en 582 pour protéger son royaume contre les soldats du roi Gontran, son frère¹⁰. Un argument favorable à l'hypothèse que nous produisons résulte de ce fait que Bruyères-le-Châtel, plus tard paroisse du doyenné de Montlhéry, faisait partie en 670 de l'Étampois (*pagus Stampensis*)¹¹ et dépendait vraisemblablement, par suite, du diocèse de Sens dont l'Étampois avait été démembré — au point de vue administratif — le siècle précédent. Ce serait dans ce cas — en dehors de Bruyères-le-Châtel — toute la bande de territoire comprise entre le cours supérieur de la Juine (limite méridionale du diocèse de Paris antérieurement à la Révolution) et le cours supérieur de l'Orge, qui aurait été unie au diocèse de Paris postérieurement au VI^e siècle.

¹ Ce paragraphe est emprunté à la notice d'Aug. Longnon parue sous le titre reproduit ici dans le *Bull. du comité d'hist. et d'archéol. du dioc. de Paris*, t. I, 1883, p. 11-19, publication éphémère qui eût mérité un meilleur sort et une plus longue vie. — ² C'est une charte du 12 nov. 1202, déjà publiée en 1710 par G. Du Bois, *Hist. Eccles. Parisiensis*, t. II, p. 221, et en 1850 par B. Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 131, d'après le cartulaire de la Bibl. nat., ms. lat. 5656. Nous en reproduisons ici le texte d'après l'original des Arch. nat., L 527, n. 2 : *Philippus Dei gratia Belvacensis et Odo Parisiensis episcopi, omnes presentes litteras inspecturis in Domino salutem. Notum facimus quod, cum inter nos contentio verteretur super limitibus Belvacensis et Parisiensis episcopatum, in loco de Moynel, a parte orientali, prope caput ecclesie tandem ad locum personaliter accessimus, et in presentia nostra, et abbatum Vallis Beate Marie et Sancti Justi et de Ermeriis, et multorum aliorum bonorum virorum, facta inquisitione diligenti a vicinis utriusque episcopatus, pari voluntate et consensu, limites distinximus et metas in hunc modum posuimus: ad originem fontis de Moynel, qui est in stagno fratrum, primam metam lapideam, secundam ex directo in calceia; tertiam in campo superiori; quartam et ultimam sub quercu ex directo, que est juxta murum qui claudit ortos fratrum, et juxta quemdam rivulum qui emanat a fonte predicto; ita quod id quod est a parte ecclesie est in episcopatu Belvacensi, id quod ex alia parte est in episcopatu Parisiensi, ceteris terminis et limitibus episcopatum predictorum in eo statu manentibus in quo erant. Quod ut ratum permaneat et inconcussum, presentem cartam sigillorum nostrorum munimine roboravimus. Actum anno incarnati Verbi millesimo ducentesimo secundo, mense novembri, in crastino sancti Martini.* — ³ Les paroisses de Champeaux, Andrezel, Fouju, L'Étang-

de-Vernouillet, Saint-Merry, La Chapelle-Gautier et Quiers; cette dernière paroisse formait une enclave particulière, séparée du reste du doyenné de Champeaux par un espace de 3 500 mètres. — ⁴ Les paroisses de Noisy, Bailly, Soisy-aux-Bœufs, Fontenay-le-Fleury, et Saint-Cyr. — ⁵ L'abbaye de Rebais (au diocèse de Meaux), celles de Nesles-la-Reposte (au diocèse de Troyes) et de Chezy (au diocèse de Soissons). La bulle de Benoît VII, qu'on attribue approximativement à l'année 984, a été imprimée plusieurs fois notamment dans le *Gallia christiana*, t. VII, instr., col. 20; et dans le *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 220. — ⁶ C'est du moins comme l'a déjà remarqué l'abbé Lebeuf, ce que constate en 1137, la bulle par laquelle le pape Innocent II confirme les possessions de l'évêché de Paris : *Ecclesiam quoque de Campellis cum prebendis et tribus parrochiis, id est de Sancto Mederico, de Capella et de Karris, eidem Ecclesie pertinentibus salvo nimirum censu duorum solidorum monete illius terre, videlicet que in partibus, illis expenditur, Senonensi Ecclesia annualiter persolvendo; que videlicet supradicte ecclesie ad jus et proprietatem Parisiensis episcopi spectare noscuntur* (*Cartul. de N.-D. de Paris*, t. I, p. 23). — ⁷ Les actes carolingiens qui nous sont parvenus indiquent du moins, comme tels, les villages du Pecq, de Mareil-Marly, de Marly, de Rocquencourt, de La Celle-Saint-Cloud, de Rueil et de Courbevoie, au diocèse de Paris, Guérard, *Polyptyque d'Irminon*, t. I, p. 78-79. — ⁸ Chef-lieu de l'archidiaconé de Pincerais, au diocèse de Chartres. — ⁹ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IX, c. XIII; l. X, c. XXVIII; cf. A. Longnon, *Géogr. de la Gaule au VI^e siècle*, 1877, p. 360-361. — ¹⁰ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VI, c. XIX; cf. A. Longnon, *op. cit.*, p. 362-364. — ¹¹ *In loco noncopante Brocaria, situm in pago Stampense, prope de fluvio Urbia*, J. Tardif, *Cartons des rois*, p. 15-16.

Le diocèse de Paris ne formait encore qu'une circonscription civile au début de la domination franque : cette circonscription civile, l'*urbs* ou la *civitas Parisiorum*, était complètement identique au diocèse d'alors. Cet état de choses dura jusqu'en l'an 567, date à laquelle la mort du roi Charibert amena le partage des états de ce prince entre les trois fils survivants de Clotaire I^{er}. Paris était alors le siège royal le plus envié, de sorte qu'aucun des trois cohéritiers n'admettant qu'un de ses frères siègeât à Paris, on fit trois parts de la *civitas Parisiorum*, et, la neutralité de son chef-lieu étant proclamée, les rois francs appelèrent la malédiction divine sur la tête de celui des trois copartageants qui y entrerait sans le consentement de ses frères.

Les historiens et les géographes admettent communément que les trois frères de Charibert ne partagèrent pas le territoire de l'ancienne *civitas Parisiorum*, mais qu'ils le possédaient par indivis : ce n'est pas là notre avis. La ville seule, croyons-nous, c'est-à-dire la Cité et sans doute aussi sa banlieue immédiate, aurait été indivise entre les trois rois, tandis que chacun de ceux-ci aurait joint à ses états un tiers du territoire parisien ; c'est ainsi, du reste, que la *civitas Carnotum* fut partagée à la même époque, comme la *civitas Senonum* l'avait été — mais entre deux souverains seulement — après la mort de Clodomir. Ce point admis en principe, il s'agit de déterminer les limites de chacun des trois tiers de la *civitas Parisiorum*.

La Seine et la Marne, qui joignent leurs eaux un peu au-dessus de Paris, divisent naturellement la *civitas Parisiorum* en trois portions à peu près égales, répondant exactement aux trois archidiaconés de l'ancien diocèse de Paris : la portion septentrionale, située à droite de la Marne et de la basse Seine, qui devint le grand archidiaconé ou archidiaconé de Parisis ; la portion méridionale, à gauche de la Seine qui correspond à l'archidiaconé de Josas ; enfin, la portion sud-est, comprise entre Marne et Seine, qui forma l'archidiaconé de Brie¹.

Au point de vue de l'administration civile, après avoir évidemment formé dans les années qui suivirent immédiatement le partage de 567 trois *pagi* ou comtés distincts, le territoire de l'ancienne *civitas Parisiorum* fut divisé définitivement, peu de temps après, en deux comtés qui subsistaient encore au ix^e siècle : c'étaient le Parisis (*pagus Parisiacus*) dont le territoire paraît identique à celui du grand archidiaconé², et le Châtrais (*pagus Castrensis*) qui, tirant son nom de Châtres (aujourd'hui Arpajon), semble formé de l'archidiaconé de Josas et de celui de Brie³, abstraction faite de la partie de l'ancien territoire parisien qui fut jointe alors au Pincerais. C'est de ce dernier *pagus* que sortit au x^e siècle le comté féodal de Corbeil, dont le chef-lieu, mieux situé que Châtres, hérita alors d'une prééminence qui paraît avoir été également disputée à cette bourgade par une localité fort modeste aujourd'hui, le village de Jouy-en-Josas⁴.

¹ A. Longnon, *Géogr. de la Gaule au VI^e siècle*, p. 349, 351-352. — ² B. Guérard, *Polyptyque de l'abbé Irminon*, t. 1, p. 87-90, traite du Parisis mais sans distinguer suffisamment les époques. — ³ Sur le Châtrais, voir Guérard, *op. cit.*, t. 1, p. 91-93. L'extension du Châtrais sur l'archidiaconé de Brie n'est pas mathématiquement prouvée. Il est cependant probable que le *Ferrariæ in Castrensi pago* d'un diplôme de 886, dans Bouquet, *Recueil*, t. VIII, p. 355, n'est pas différent de Ferrières-en-Brie, au doyenné de Lagny ; quoiqu'il en soit, Guérard, *op. cit.*, t. 1, p. 92, a été mal inspiré en rendant *Ferrariæ* par La Verrière. — ⁴ Josas représentant un thème étymologique *Gaudiacensis*, il faut reconnaître que le lieu auquel il doit son nom portait le nom de Jouy ; or, Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise, arr. et canton de Versailles) n'a pas d'homonyme dans la moitié méridionale du diocèse de Paris. La terminaison adjectivale *as* pour *ais* ou *ois* n'est point fréquente, elle n'est point cependant anormale ; on la retrouve,

Les documents antérieurs à l'époque capétienne sont trop rares pour qu'on puisse y chercher la date de création des trois archidiaconés du diocèse de Paris. Cette division du diocèse était tout au moins en germe dans le partage de 567, mais on n'a pas de preuve directe de l'existence de plusieurs archidiaconés du diocèse de Paris avant le ix^e siècle⁵ et il faut arriver à l'année 1026 pour trouver une mention nominale des trois archidiaconés de l'Église de Paris⁶ ; dès lors les mentions de ce genre sont assez fréquentes dans les chartes épiscopales.

Toutefois, les actes des xi^e et xii^e siècles ne nous font pas connaître les noms par lesquels on distinguait la circonscription de chacun de ces trois archidiaconés. C'est seulement en 1268 que nous trouvons les trois archidiaconés qualifiés, le premier « archidiaconé parisien » ou peut-être plus exactement « du Parisis », le second « archidiaconé en Hurepoix », le troisième « archidiaconé en Brie⁷ ». Les dénominations archidiaconales n'ont donc varié que pour le second archidiaconé, constamment désigné ensuite sous le nom d'archidiaconé de Josas, au lieu d'archidiaconé de Hurepoix.

Les trois archidiaconés ont donc toujours été désignés par le nom de l'ancienne circonscription civile dont ils avaient emprunté les limites ou par le nom de la région dans laquelle ils étaient compris. L'archidiaconé de Parisis représente le *pagus* ou *comitatus Parisiacus* des vii^e, viii^e et ix^e siècles, l'archidiaconé de Hurepoix emprunte son nom de *Heripois* à la forme adjectivale de *Herupe*, dénomination populaire employée au xii^e et au xiii^e siècle pour désigner toute la région occidentale d'entre Seine et Loire, c'est-à-dire la Neustrie des temps carolingiens⁸, tandis que le nom de Josas qu'on doit interpréter par « pays de Jouy », sans doute de Jouy-en-Josas, était selon toute apparence une appellation employée concurremment à celle de Châtrais (*pagus Castrensis*) pour désigner le *pagus* formé à l'époque mérovingienne de la portion méridionale de l'ancienne *civitas Parisiorum*. Quant au nom d'archidiaconé de Brie, il est emprunté à une région naturelle, et il désignait également les archidiaconés méridionaux du diocèse de Meaux et de celui de Soissons.

Une singularité géographique distinguait le diocèse de Paris de tous les diocèses voisins : ici, la ville et la banlieue composaient deux archiprêtres particuliers ; mais, tandis qu'ailleurs l'archiprêtre ou le doyenné de la banlieue faisaient partie du grand archidiaconé, les deux archiprêtres urbains du diocèse de Paris étaient complètement indépendants des divisions archidiaconales. Il est impossible de ne point rapprocher cet isolement de Paris et de sa banlieue à l'égard des archidiaconés, des stipulations du partage de 567, qui placèrent la ville de Paris dans une neutralité absolue entre les trois royaumes, à chacun desquels était rattaché un tiers du territoire parisien.

La banlieue formait, nous l'avons dit, deux archi-

en Orléanais, dans le nom de *Sullias* ou pays de Sully-sur-Loire et dans celui de *Joyas* ou « garde de Joyas » que porte une fraction de la forêt d'Orléans, voisine de Jouy-aux-Loges. Cf. R. de Maulde, *Étude sur la condition forestière de l'Orléanais*, p. 65. — ⁵ Charte de l'évêque Énée, en date de 868. G. Du Bois, *Hist. Eccles. Parisiensis*, t. 1, p. 448. — ⁶ Les trois archidiaconés, *Olivicus*, *Lisiernus* et *Albertus* figurent comme signataires au bas d'une charte de Francon, évêque de Paris, *Cartul.*, t. 1, p. 327. — ⁷ *Anno et die predictis* (12 nov. 1268) *Johannes*, archidiaconus Parisiensis, *fecit omagium de archidiaconatu suo et de pertinentiis*; *Guillelmus* archidiaconus Parisiensis en Heripois, *fecit homagium de archidiaconatu suo et de pertinentiis*. Archidiaconus *Garneri* in Bria *fecit homagium de archidiaconatu suo et de pertinentiis*, Guérard, *Cartul. de N.-D. de Paris*, t. 1, p. 171. — ⁸ Au sujet du Hurepoix, voir *Dictionn.*, t. VII, au mot ILE-DE-FRANCE.

prêtres distincts. Le premier appelé archiprêtre de Paris par les textes du XIII^e siècle¹, avait son siège dans l'église de la Madeleine, en la Cité; son ressort comprenait l'île de la Cité et la partie de la banlieue située au nord de la Seine, c'est-à-dire en dehors de la ville actuelle, les paroisses d'Aubervilliers, Clichy, Villiers-la-Garenne et Boulogne. Le second archiprêtre, l'archiprêtre de Saint-Séverin, devait son nom à l'une des plus anciennes églises du quartier de la rive gauche, et il est mentionné sous cette appellation dès le commencement du XIII^e siècle²; il était formé de la partie méridionale de Paris et comprenait, en dehors des fortifications modernes, la paroisse de Montrouge.

Le surplus de l'ancien diocèse parisien, c'est-à-dire les trois archidiaconés, se divisait en sept doyennés ruraux. C'étaient, au dernier siècle, sous le grand archidiaconé ou archidiaconé de Paris, les deux doyennés de Montmorency et de Chelles; sous l'archidiaconé de Josas, les deux doyennés de Châteaufort et de Montlhéry; sous l'archidiaconé de Brie, les doyennés du Vieux-Corbeil et de Lagny; enfin le doyenné de Champeaux qui, bien que situé en Brie, n'était point placé sous la juridiction de l'archidiaconé de cette région. Les noms de doyennés paraissent n'avoir subi aucune variation depuis 1384³.

Le titulaire du doyenné de Montmorency est appelé en 1219 « doyen de Sarcelles »⁴; mais si un catalogue de prieurés inséré au XIII^e siècle dans le *Chartularium episcopi*⁵ désigne Sarcelles comme le chef-lieu de cette circonscription, celle-ci est appelée « doyenné de Gonesse », dans un pouillé de la même époque⁶.

Montreuil-sous-Bois, l'une des paroisses du doyenné de Chelles, est considéré comme le siège de cette subdivision de l'archidiaconé du Parisien, non seulement dans les actes de 1168 et de 1218⁷, mais aussi dans le pouillé du XIII^e siècle⁸. Toutefois le nom de « doyenné de Montreuil » fait place à celui de « doyenné de Chelles » dès le même siècle⁹, et bien qu'une annotation du pouillé, due à un clerc qui vivait vers l'an 1300, substitue à Montreuil-sous-Bois le village de Montfermeil¹⁰, ce dernier nom ne paraît avoir été appliqué au doyenné que d'une manière excessivement temporaire.

Il est assuré que Châteaufort était, dès 1194 et 1204¹¹, le siège du plus occidental des doyennés de l'archidiaconé de Josas, ce qui n'empêche pas que le titulaire de ce doyenné soit qualifié en 1232 « doyen de Saclé »¹², du nom de la paroisse dont il était curé, tandis que le catalogue des prieurés rédigé au XIII^e siècle substitue

l'expression « doyenné de Moissy » à celle de « doyenné de Châteaufort »¹³.

Une des plus anciennes localités du doyenné de Montlhéry, Longjumeau, est considérée, par deux documents du XIII^e siècle¹⁴, comme le chef-lieu de cette circonscription, qu'un troisième texte, le pouillé du diocèse, appelle doyenné de Linas¹⁵. Ajoutons que le clerc, qui vers l'an 1300 annota ce dernier document, remplaça le nom de Linas par celui d'Essonne¹⁶, d'accord en cela avec un texte du même temps où il est question du *decanatus christianitatis de Essona*¹⁷.

Le chef-lieu du doyenné du Vieux-Corbeil était, dès 1164, le village de Moissy-l'Évêque¹⁸, que désignent comme tel, au XIII^e siècle, le catalogue des prieurés¹⁹ aussi bien que le pouillé du diocèse²⁰; vers 1300, l'annotateur de ce dernier texte a soin de nous apprendre qu'alors Moissy-l'Évêque était remplacé par Presles²¹, dont le curé était déjà en 1228 titulaire du doyenné²².

Le doyenné de Lagny, mentionné dans le pouillé du XIII^e siècle, et celui de Champeaux dont la création semble devoir être placée entre les années 1384 et 1527²³ ne sont jamais désignés sous d'autres noms.

XLVI. LA CATHÉDRALE DE PARIS. — 1^o *Le vocable.* — Les allusions les plus anciennes à l'église cathédrale de Paris se lisent dans Grégoire de Tours, au VI^e siècle, sous les formes suivantes : *ecclesia sancta*²⁴, *ecclesia Parisiaca*²⁵ et simplement *ecclesia*²⁶; d'autres églises existent dès lors, mais elles sont généralement désignées sous le nom de *basilica* avec le nom de leur patron particulier. Le mot *ecclesia* sert, dès lors, couramment à désigner une cathédrale, comme nous en avons des exemples à Tours : *ecclesia urbis Turonicæ* et à Clermont : *ecclesia Arvernica*²⁷.

Rien n'autorise toutefois à faire usage, au VI^e siècle, du vocable devenu dans la suite inséparable de cette église. Il est certain qu'on a cru pouvoir invoquer un diplôme daté de 528, dans lequel on lit : *Mater ecclesia Parisiaca quæ est dedicata in honore sancte Marie, matris Domini nostri J. C.*²⁸; ce diplôme mis sous le nom du roi Chilbert I^{er} est d'une rédaction notablement postérieure et on doit en dire autant d'un passage de la *Vie de saint Cloud* où on lit qu'à sa mort, en 560, il donna son monastère *matri ecclesie civitatis [Parisiorum], videlicet sancte Marie*²⁹. Les appellations employées dans ces deux textes ne témoignent que pour l'usage du X^e au XII^e siècle, c'est ce qu'ont négligé de faire valoir Valois, J. Du Breuil et Du Boulay.

D'autres historiens de Paris, tels que Jaillot³⁰ et

¹ Le pouillé de cette époque (*Cartul. de N.-D. de Paris*, t. I, p. 18) l'appelle *archipresbyteratus Parisiensis*. L'abbé J. Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le dioc. de Paris*, t. I, p. 345, remarque que le titre d'archiprêtre n'était pas encore attaché à la cure de la Madeleine en 1221, date à laquelle Guy, curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie le portait. « Il y a apparence, dit-il, que ce titre était attribué alors à celui des curés de la cité ou du quartier de la ville, du côté du Parisien, que l'évêque choisissait. » — ² La plus ancienne mention d'archiprêtre de Saint-Séverin qu'ait trouvée l'abbé Lebeuf est de l'an 1210, *Hist. de la ville et de tout le dioc. de Paris*, t. I, p. 176; Guérard, *Cartul. de N.-D. de Paris*, t. IV, p. 452. — ³ Ils sont ainsi désignés, sauf le doyenné de Champeaux qui n'existait point encore, dans un état (dressé en 1384) des procurations dues à l'évêque de Paris en son diocèse (*Cartul. de N.-D. de Paris*, t. III, p. 201-207). On les retrouve sous les mêmes dénominations dans le compte des décimes de 1527 (Arch. nat., G⁵, 4, fol. 1203 sq.) et dans le pouillé rédigé vers 1534 (*Cartul.*, t. IV, p. 436-451). — ⁴ Lebeuf, *op. cit.*, t. IV, p. 270. — ⁵ *Cartul. de N.-D. de Paris*, t. I, p. 20. Selon l'abbé Lebeuf, *op. cit.*, t. IV, p. 269-270; t. V, p. 61, les doyennés mentionnés dans ce document constitueraient une division diocésaine, parallèle à la division donnée par les pouillés pour les abbayes, prieurés et chapitres. — ⁶ *Cartul. de N.-D. de Paris*, t. I, p. 15. — ⁷ Lebeuf, *op. cit.*, t. V, p. 62. — ⁸ *Cartul. de N.-D. de Paris*, t. I, p. 14. — ⁹ *Ibid.*, t. I, p. 21. — ¹⁰ *Ibid.*, t. I, p. 14, note. — ¹¹ Lebeuf,

op. cit., t. VIII, p. 488. — ¹² *Ibid.*, t. VIII, p. 509. — ¹³ *Cartul. de N.-D. de Paris*, t. I, p. 21. — ¹⁴ Un acte de 1226, cité par J. Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le dioc. de Paris*, t. X, p. 114, et le catalogue des prieurés du diocèse; cf. B. Guérard, *Cartul. de N.-D. de Paris*, t. I, p. 20. — ¹⁵ *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 13. — ¹⁶ *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 13, note. — ¹⁷ J. Lebeuf, *op. cit.*, t. XI, p. 149. — ¹⁸ *Id.*, *ibid.*, t. XIII, p. 177. — ¹⁹ *Cartul. de N.-D. de Paris*, t. I, p. 20. — ²⁰ *Ibid.*, t. I, p. 17. — ²¹ *Ibid.*, t. I, p. 17, note. — ²² Lebeuf, *op. cit.*, t. XIV, p. 181. — ²³ Dans l'état des procurations, de 1384, Champeaux et La Chapelle-Gautier sont placés sous la rubrique : *in civitate et benleuca Parisiensis* (Guérard, *Cartul. de N.-D. de Paris*, t. III, p. 201); c'est là une preuve évidente que le doyenné de Champeaux n'existait point encore. — ²⁴ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, I, VI, c. XXXII. — ²⁵ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, I, VII, c. XV. — ²⁶ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, I, VI, c. XLVI : *Interea Fredegundis regina... ad ecclesiam confugit* et ce texte se développe ainsi au XI^e siècle, dans la *Chronique* d'Aimoin : *Interea Fredegundis regina ad basilicam Parisiacæ urbis in honore sanctæ Mariæ dicatam... se conferens* (Bouquet, *Recueil*, t. III, p. 83), et au XIII^e siècle, dans les chroniques de Paris : « l'église Nostre Dame de Paris ». — ²⁷ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, I, II, c. XVI; I, IV, c. XXXI; *De gloria martyrum*, I, I, c. XLIV; A. Longnon, *Géogr. de la Gaule au VI^e siècle*, p. 245, 481. — ²⁸ R. de Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris*, p. 1, n. 1, note 4. — ²⁹ *Acta sanct.*, septembr. t. III, col. 91-101. — ³⁰ *Rech. sur la ville de Paris*, t. I, p. 123 sq.

Lebeuf¹ ont tiré parti d'un texte de 690, appelé testament de Vandemir², où il est question d'un legs fait *basilicæ Domnæ Stefanæ, in Parisius, ubi Dominus Sigofridus pontifex præesse videtur*, ce qui nous apprend que dès la fin du VII^e siècle, on voyait dans la Cité une église dédiée à saint Étienne, laquelle fut désignée au XI^e siècle sous le nom de *vetus ecclesia S. Stephani* et où a pu se tenir le concile de 829³.

Pour attester l'antiquité de l'église Saint-Étienne, Jaillot et Lebeuf ont invoqué quelques mots d'un acte de 1331 : *ecclesia Sancti Stephani, quæ antiquissima existit, et ubi fuit prima sedes episcopalis*, ce qui peut servir à attester une tradition en vigueur au XIV^e siècle, et rien de plus. Quant à décerner à la première cathédrale de la cité le vocable de Saint-Étienne qu'elle aurait échangé au VIII^e siècle contre celui de Notre-Dame, avant qu'il faille tenir compte de cette explication, on doit attendre la découverte d'un témoignage positif autorisant à voir dans cette église Saint-Étienne, la première cathédrale. Nous y reviendrons dans un moment.

Nous rencontrons encore la *sancta ecclesia Parisiaca* à laquelle l'évêque Bertehramn, du Mans († 615) lègue une propriété; l'acte n'est pas conservé en original, mais dans une copie du IX^e siècle environ⁴. On peut avancer que cette copie est très fidèle puisqu'elle emploie le terme en usage au VI^e siècle et qui ne l'était plus au IX^e; alors que ce même acte parle d'un autre legs fait à la *basilica Sancti Germani*, Saint-Germain-le-Vieux, dans la Cité.

Un siècle plus tard, environ, vers l'an 700, on trouve le testament d'Ermentrude dans lequel on lit : ... *Baselicis constitutis Parisius, id est basilicæ Sancti Petri..., basilicæ Domnæ Mariæ..., basilicæ Domni Stefani..., basilicæ Domni Gervasi..., basilicæ Sancti Sinfuriani..., sacrosanctæ ecclesiæ civitatis Parisiorum... basilicæ Sanctæ Cruces vel Domni Vincenti...*⁵ Cette pieuse dame laisse donc ses libéralités à la *sacrosancta Ecclesia civitatis Parisiorum* qui est, sans aucun doute la cathédrale alors que les autres églises ne sont que des *basilicæ* que nous avons rencontrées déjà : Saint-Pierre ou les Saints Apôtres, Sainte-Marie qui pourrait être Notre-Dame-des-Champs, Saint-Gervais, Saint-Étienne dont il vient d'être question, Saint-Symphorien⁶ et Sainte-Croix ou Saint-Vincent. Quand on parle de Saint-Étienne, la question se pose de savoir s'il s'agit de Saint-Étienne-des-Grés ou de l'église dont nous venons de parler plus haut. Les explications proposées et qui invoquent de « précieuses indications » contenues dans les procès-verbaux du chapitre ne sont pas décisives⁷.

Il faut attendre la seconde moitié du VIII^e siècle pour rencontrer la désignation de la cathédrale parisienne par le vocable de la Vierge. Désormais les termes *ecclesia Parisiaca* ou *Parisiensis*, s'appliquent à l'ensemble des clercs attachés à la cathédrale : en 795, *ecclesia Parisiaca*; en 820, *terra ecclesiæ Parisiæ*; en 856, *clerus matris ecclesiæ Parisiorum*; en 888, *Parisiacensis ma-*

tris ecclesiæ possessiones, en 1108, *Parisiensis ecclesiæ conventus*⁸. Quant à la cathédrale on lui donne les vocables de Notre-Dame, de Saint-Étienne et de Saint-Germain; on lit dans un diplôme de Charlemagne, daté de 775 : *Casa, ecclesia Sancti Mariæ et Sancti Stephani et Sancti Germani*⁹, et dans un diplôme de Louis le Débonnaire, en 814 : *ecclesia Sanctæ Mariæ semper virginis et Sancti Stephani protomartyris atque Sancti Germani confessoris in quorum honore ipsa sedes Parisiaca dicata est*¹⁰.

Un peu plus tard, au IX^e siècle, nous avons un acte daté de 829 qui appelle la cathédrale *sancta mater ecclesia, quæ est in honore sancte Dei genitricis Mariæ et sancti Stephani prothomartyris*¹¹, et un autre acte, daté de 888 environ : *luminaria [ecclesiæ] alme Dei genitricis Mariæ et Beati prothomartyris Stephani*¹²; mais c'est dans un diplôme de l'année 867 que nous lisons pour la première fois le vocable de Notre-Dame, employé tout seul, de la manière que voici : *Ecclesia Sanctæ Dei genitricis et semper virginis Mariæ*¹³; on retrouve cette formule au IX^e siècle dans divers actes, mais dont on n'a que des copies du XI^e ou du XII^e, époque où le vocable de Notre-Dame était seul usité, de sorte qu'on n'oserait affirmer que les expressions employées dans ces copies dussent se lire sur les originaux. Toutefois, un passage du poème d'Abbon¹⁴, qui date de la fin du IX^e siècle, laisse entendre aussi que la principale église de Paris était dès lors spécialement consacrée à Notre-Dame :

Urbs in honore micat celsæ sacrata Mariæ.

Quoi qu'il en soit, cette forme était adoptée généralement au X^e siècle, c'est-à-dire vers le temps où le culte rendu à la Vierge prend une prépondérance marquée sur le culte attribué aux saints. Dès lors, le vocable de Notre-Dame est seul usité¹⁵, il n'est plus fait mention de saint Étienne ni de saint Germain et, au X^e siècle, nous pouvons grouper les textes suivants : *Ecclesia Sanctæ Mariæ perpetuæ virginis*, en 911¹⁶; *ecclesia Sanctæ Dei genitricis Mariæ*, en 945¹⁷; *fratres Sanctæ Mariæ*, en 982¹⁸.

A partir des XI^e et XII^e siècles, on n'a plus que l'embaras du choix et les formules ne varient que peu l'une de l'autre : en 1006 : *ecclesia Beate Mariæ*¹⁹; en 1005, 1083, 1107 : *canonici Sanctæ Mariæ, Beate Mariæ*²⁰; en 1097, 1098 : *capitulum Sancte Beate Mariæ*²¹; en 1101 : *Beata Maria*²²; en 1115 : *major beate Mariæ ecclesia*²³; en 1120, 1135, 1138 : *ecclesia Beate Mariæ Parisiensis*²⁴; en 1123 : *ecclesia Sanctissime Dei genitricis*²⁵; en 1125, 1132 : *matrix ecclesiæ S. Mariæ Parisiensis*²⁶; enfin, en 1144 : *ecclesia Beate Mariæ*²⁷, laquelle devient courante dès le milieu du XII^e siècle.

2^o *Interprétation des divers vocables.* — On a cherché une explication à l'emploi des trois vocables : Marie, Étienne, Germain au VIII^e et au IX^e siècles, et on a proposé celle-ci : ces noms étaient choisis de préférence parce que les reliques de ces trois titulaires se trou-

formule : *Ecclesia Beate Dei genitricis et virginis Mariæ et beati protomartyris Stephani*, elle est apocryphe, fabriquée au XI^e siècle et on a pu y introduire des formes du VIII^e siècle, pour lui donner une apparence d'authenticité; cf. *Cartul. génér. de Paris*, p. 89, n. 65. — ¹⁶ R. de Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris*, t. I, p. 80, n. 59; diplôme original. — ¹⁷ *Gallia christiana*, t. IX, instrum., col. 203 : Annales de Flodoard. — ¹⁸ *Cartul. génér. de Paris*, t. I, p. 92, n. 66 : diplôme original. — ¹⁹ Id., *ibid.*, t. I, p. 103, n. 75, original. — ²⁰ Id., *ibid.*, t. I, p. 102, n. 74; p. 132, n. 104; p. 162, n. 143 : originaux. — ²¹ Id., *ibid.*, t. I, p. 144, n. 119; p. 146, n. 121 : originaux. — ²² Id., *ibid.*, t. I, p. 152, n. 129 : original. — ²³ Id., *ibid.*, t. I, p. 192, n. 168 (*Cart. de S.-Denis de La Châtre*, XVII^e s.). — ²⁴ Id., *ibid.*, t. I, p. 211, n. 187; p. 257, n. 259; p. 267, n. 274 : originaux. — ²⁵ Id., *ibid.*, t. I, p. 218, n. 198 : original. — ²⁶ Id., *ibid.*, p. 228, n. 208; p. 241, n. 237 : originaux. — ²⁷ Id., *ibid.*, t. I, p. 292-293, n. 312-314 : originaux.

¹ *Hist. de la ville et de tout le dioc. de Paris*, édit. H. Cocheris, t. I, p. 5. — ² R. de Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris*, t. I, p. 17, n. 12. — ³ Id., *ibid.*, t. I, p. 49, n. 35. — ⁴ Bréquigny, *Diplomata*, t. I, p. 99; R. de Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris*, p. 8, n. 4. Nous avons donné le texte du testament de Bertehramn, dans *Dictionn.*, t. X, au mot MANS. — ⁵ J. Tardif, *Monuments historiques. Cartons des rois*, p. 33; R. de Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris*, t. I, p. 21, n. 14. — ⁶ Saint-Symphorien était une église conjointe à Saint-Vincent. — ⁷ P. Batiñol, *L'église cathédrale de Paris au VI^e siècle*, dans *Études de liturg. et d'archéol. chrét.*, in-12, Paris, 1919, p. 219, note 1. — ⁸ R. de Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris*, p. 35, n. 27; p. 43, n. 32; p. 58, n. 42; p. 71, n. 52; p. 169, n. 150. — ⁹ Id., *ibid.*, t. I, p. 31, n. 23. — ¹⁰ Id., *ibid.*, t. I, p. 40, n. 30. — ¹¹ Id., *ibid.*, t. I, p. 49, n. 35. — ¹² Id., *ibid.*, t. I, p. 71, n. 51. — ¹³ Id., *ibid.*, t. I, p. 64, n. 47. — ¹⁴ *De bello Parisiaco*, l. I, vs. 327. — ¹⁵ Une bulle pontificale de 980 donne encore la

vaient dans la plupart des autels de la cathédrale. Jules Quicherat suggéra une autre explication : d'après lui « dans les premiers siècles du christianisme, il n'y avait qu'un autel dans chaque église, qu'une relique de saint sous chaque autel, et il était par conséquent nécessaire d'élever plusieurs églises dans le lieu que l'on voulait consacrer au culte de plusieurs saints¹ » : — ce qui, pour le dire en passant, est contredit par le texte de l'Apocalypse, vi, 9, et par les inscriptions d'autels africains et espagnols. — Constatant, d'autre part, que dès le VII^e siècle, il existait à Paris, auprès de l'édifice principal de la cathédrale, d'autres églises, dont deux étaient précisément consacrées à saint Étienne et à saint Germain, il fut amené à l'idée que la cathédrale de Paris, pendant l'époque carolingienne était établie non dans une église unique, mais dans plusieurs églises dont le nombre avait pu varier, et dont les trois principales étaient consacrées l'une à Notre-Dame, l'autre à saint Étienne, et la dernière à saint Germain. A l'appui de sa manière de voir, il citait un certain nombre d'exemples empruntés à diverses régions.

Les exemples sont ceux-ci : le monastère de Saint-Julien, fondé en 635, par Pallade, évêque d'Auxerre, en trois basiliques consacrées aux saints André et Julien et sainte Marie; ensuite la primitive abbaye de Saint-Wandrille qui consista de même en trois basiliques pour saint Pierre, saint Paul et saint Laurent. Mais le modeste érudit que fut V. Mortet fit observer que ces exemples s'appliquaient non à des cathédrales mais à des monastères et que, de plus, dès le VI^e siècle, on rencontre, en Gaule, le cas d'un édifice unique placé sous le vocable de plusieurs saints à Tours et à Besançon : *Sanctæ Mariæ Virginis et Sancti Johannis Baptistæ ecclesia apud Turones; Sancti Petri et Sancti Pauli ecclesia apud Turones*²; *Sanctorum Ferreoli et Ferrutii [basilica] apud Vesuntionem*³. Il faut donc admettre qu'à cette date reculée l'usage était établi de placer dans un même édifice plusieurs autels avec des reliques différentes de plusieurs saints. Dès la fin du VI^e siècle, l'église de Saintes consacrée à saint Paul et à saint Laurent, contenait treize autels différents⁴ et c'est J. Quicherat lui-même qui tire de la *Vie de saint Césaire d'Arles* le texte suivant : *Disposuit fabricavitque triplicem in una conclusione basilicam, cujus membrum medium in honore S. Mariæ Virginis cultu eminentiore construxit, ex uno latere Domni Johannis, ex alio S. Martini subjecit*, ainsi « dès la première moitié du VI^e siècle, il y eut des basiliques que l'on disait établies en trois membres, non que leur plan différât de celui des autres, mais leurs trois parties, nef et bas côtés, étaient considérées comme autant d'églises, chacune avec son patron particulier⁵ ». Dès lors V. Mortet en a conclu que « la pluralité des noms qui figuraient dans le vocable [de la cathédrale] indique seulement qu'elle avait plusieurs autels et qu'elle possédait les reliques de plusieurs saints dont les principaux étaient devenus ses patrons. En résumé la multiplicité des vocables n'impliquait pas nécessairement la multiplicité des édifices⁶ ». Il était rare qu'une grande église ne fût environnée de constructions : baptistère, oratoires, chapelles, qui dépendaient d'elle mais qui n'en faisaient pas partie, qui

n'en étaient pas des membres inséparables. Ces petites églises que, d'après leurs dimensions, nous nommerions aujourd'hui des chapelles, avaient leur individualité et la cathédrale subsistait en dehors d'elles; et quand on parlait de la cathédrale de Paris, on n'entendait pas les désigner en même temps que l'église principale qui seule méritait ce nom⁷.

3^o *Le titre primitif*. — Tout ce qui précède laisse en suspens la question du premier vocable quoiqu'on ait écrit : Nous avons la preuve que, dès le VI^e siècle, cette église cathédrale était déjà dédiée à la Vierge⁸, et cette preuve se trouve dans un diplôme de Childbert I^{er} de l'année 528, portant donation à l'église de Paris du village de La Celle, près de Montereau; nous y trouvons la mention de deux églises cathédrales dédiées l'une à la Vierge, celle dont les fondations ont été retrouvées sous le parvis, l'autre à saint Étienne, le premier martyr, dont le culte, après la découverte des reliques (voir *Dictionn.*, t. v, au mot ÉTIENNE) se répandit rapidement en Orient et dans tout l'Occident. Cette seconde église doit pouvoir être identifiée avec celle dont les fondations ont été retrouvées par Viollet-le-Duc, en 1858, lorsqu'il agrandit le caveau des archevêques sous le chœur de la cathédrale actuelle⁹. Ces affirmations sollicitent un examen attentif. Il est très rigoureusement exact que ce fut le concile d'Éphèse (431) qui donna une forte impulsion au culte de la Vierge, mère de Dieu et ce vocable fit sa première apparition à Rome à Sainte-Marie-Majeure (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2091-2119). En Gaule, le culte rendu à Marie est presque aussi ancien et Grégoire de Tours nous fait connaître une *basilica Sanctæ Mariæ* à Poitiers¹⁰, une à Tours¹¹, une à Toulouse¹², une à Lyon¹³; il se pourrait, sans aucun doute, qu'il y en eût une vers le même temps à Paris. Toutefois la preuve en reste à faire et celles qu'on a invoquées n'y suffisent pas. La première est tirée d'une *Vita sancti Clodoaldi* qui parle de *matri ecclesiæ ejusdem civitatis videlicet Sanctæ Mariæ*, mais cette *Vita* est loin d'être contemporaine de saint Cloud († 560), c'est une pièce du X^e siècle et qui en parle la langue¹⁴. Le diplôme de 528 n'est pas en meilleure posture que la *Vita*. Ce diplôme est un faux, la démonstration en a été faite en 1887 et on n'a pu que confirmer les conclusions prises contre lui¹⁵.

Il faut donc en revenir à la formule de donation appelée « testament » de Vandemir, en 690, où un personnage, *domnus Sigofridus pontefex*, probablement le même que l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, en 682, Sigofredus, fait une donation *ad basilica Domnæ Stefanæ in Parisius*. Cet évêque de Paris a donc son siège propre dans la basilique de Saint-Étienne. S'il n'en allait pas ainsi et que Saint-Étienne ne fût pas son siège propre à Paris, il l'indiquerait d'un mot ainsi que nous le voyons dans un diplôme original de Chilpéric II adressé à Saint-Denis où l'évêque de Paris *Turnoaldus episcopus custos*, c'est-à-dire qu'il y exerce les fonctions abbatiales. Mabillon et l'abbé Lebeuf n'ont pas manqué de conclure de ce lambeau de phrase que saint Étienne était le patron primitif de l'Église de Paris¹⁶.

Nous n'avons donc plus à discuter pour le VI^e siècle, mais pour la fin du VII^e seulement et nous pourrions

c. x : *basilica Sanctæ Mariæ Tholosa*. — ¹² Id., *De gloria confess.*, c. LXIV. — ¹³ *Vita Clodoaldi*, c. XII; cf. E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII^e siècle*, t. 1, 1856, p. 300-301. La *Vita* dépend de l'inscription dédicatoire de Novigentum. — ¹⁴ R. de Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris*, t. 1, p. 1, note 1; p. 2, note 2. Cf. L. Levillain, *Le vocable de la cathédrale de Paris à l'époque franque*, dans *Mélanges d'hist. du Moyen Age offerts à M. L. Lot*, in-8°, Paris, 1925, p. 469-476. — ¹⁵ Mabillon, *De re diplomatica, Supplement.*, c. vi, Parisiis, 1704, p. 26; Jean Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, in-8°, t. 1, Paris, 1883, p. 6.

¹ J. Quicherat, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1865, p. 545-550. — ² Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, c. LXI. — ³ A. Longnon, *Géogr. de la Gaule au VI^e siècle*, p. 220. — ⁴ *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1865, p. 545. — ⁵ J. Quicherat, *Mélanges d'archéol.*, t. 1, p. 409. — ⁶ V. Mortet, *Étude sur la cathéd. et le palais épisc. de Paris*, p. 8. — ⁷ Id., *ibid.*, p. 9. — ⁸ M. Aubert, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. LXXX, 1919, p. 266. — ⁹ Id., *ibid.*, p. 266. — ¹⁰ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IX, c. XLII, devint dans la suite la basilique de Sainte-Radegonde. — ¹¹ Id., *ibid.*, l. X, c. XXXI : *basilica Sanctæ Mariæ infra muros urbis* élevée par l'évêque Ommatius, au début du VI^e siècle. — ¹² Id., *ibid.*, l. VIII,

dire que si Grégoire de Tours observe avec tant de soin la distinction entre *ecclesia* et *basilica*, réservant le premier terme aux cathédrales et à elles seules, cette rigueur a bien pu se relâcher au cours d'un siècle puisqu'un demi-siècle a suffi pour que les Pères du concile de Chalon-sur-Saône (entre 643 et 652) emploient indistinctement *ecclesia* et *basilica*¹ en parlant du lieu où ils siègent; cet exemple n'est pas isolé.

Le testament d'Ermentrude, vers l'an 700, que nous avons déjà mentionné, apporte une preuve moins certaine. Nous y lisons que la testatrice lègue un plat d'argent de 50 sols à la *sacrosanctæ ecclesiæ civitatis Parisiorum*², qui se trouve ainsi suffisamment désignée; mais le même acte précise d'autres legs faits aux *baselicis constitutis Parisiis* au nombre desquelles on mentionne la *baselica Domni Stefani* et la *baselica Domne Mariæ*. Il ne s'en suit pas rigoureusement que ces deux églises soient différentes de la cathédrale. Est-il permis d'y voir Saint-Étienne-des-Grès et Notre-Dame-des-Champs? C'est une conjecture gratuite et d'autant plus suspecte qu'en 690, aucune pièce ne prouve l'existence de l'une ni l'autre de ces deux églises.

On a dit plus haut qu'au vi^e siècle il est possible d'énumérer quatre églises en Gaule sous le vocable de la vierge Marie, mais le culte de saint Étienne ne jouissait pas d'une moindre faveur depuis le v^e siècle où on en rencontre une dizaine disséminées entre Sens, Auxerre, Meaux, Châlons-sur-Marne, Dijon, Toul, Metz, Limoges, Cahors, Avignon, Agde, Agen, Toulouse.

On peut donc admettre avec Mabillon et l'abbé Lebeuf l'existence d'un vocable primitif de Saint-Étienne. Il ne s'en suit pas, en l'absence d'une chronologie rigoureusement établie, qu'on doive écarter le vocable de Notre-Dame à une date presque aussi ancienne. Le recueil du moine Marculf (voir *Dictionn.*, t. v, au mot FORMULE) compilé avant l'année 650 nous apprend l'existence à Paris d'un *oratorium ac cellola in honore sanctæ ac semper virginis Mariæ, genitricis Domini nostri Jesu Christi*³. En 690, Ermentrude fait un legs à la *basilica Domne Mariæ*, c'est probablement ou, du moins, il est possible que ce soit l'oratoire devenu basilique; affirmer autre chose est entrer dans la voie de la conjecture, mais il est permis de croire que dans le courant du vi^e siècle cette fondation a été incorporée à l'église cathédrale et la basilique Saint-Germain-le-Vieux, fondée entre 576 et 584, dans la Cité, se trouve dans une situation analogue.

Ces deux dernières basiliques de Notre-Dame et de Saint-Germain n'étaient vraisemblablement pas très importantes et il est regrettable que la langue française qu'emploient les archéologues ne dispose pas d'un terme particulier pour les désigner, car le mot « basilique » emporte avec lui une idée de grandeur, d'ampleur, de dimensions tout à fait inapplicables à ces humbles constructions que, pour la clarté, nous appellerons désormais *basilicules*⁴. Ainsi donc, les deux basilicules en question, simples succursales et probablement non consacrées étaient probablement dépourvues de reliques⁵. Il y avait ainsi quelques salles de réunion plus ou moins distantes de la cathédrale qui, elle, était la basilique de Saint-Étienne à laquelle se rattachaient Notre-Dame et Saint-Germain, séparées matériellement, mais inséparables temporellement et spirituellement au point de former la *sedes Parisiaca*⁶. On s'ex-

plique sans peine comment l'éminente dignité de la Vierge voulut que son nom précédât celui de saint Étienne, bien que celui-ci fût, strictement, le titulaire de la basilique consacrée et que la Vierge ne fût la patronne que d'un *oratorium* ou *cellola* ou *ecclesia* que nous avons appelé « basilicule ». Toutefois on peut se demander si Ermentrude aurait fait un legs à un établissement si humble et l'eût nommée *ecclesia*? Il faut bien faire l'aveu qu'il reste toujours quelques objections.

Et maintenant que nous avons reconnu que l'évêque Sigofridus avait sa *cathedra* dans la basilique de Saint-Étienne peut-on supposer qu'il l'avait également dans la basilicule de Marie, « parce que les deux églises voisines, réunies peut-être, n'en faisaient théoriquement qu'une qui était la *sacrosancta ecclesia civitatis Parisiorum, ecclesia matrix* ? » C'est se hâter un peu trop de présenter une solution afin de fournir une explication. A ces débuts de l'époque carolingienne la *cathedra* épiscopale demeure attachée à la basilique Saint-Étienne et il en est encore ainsi pendant un certain temps.

En 826, Ermold le Noir énumère les *sedes* de Paris et il dit⁷ :

*Inde Parisiacas properant cito visere sedes,
Quo Stephanus martyr culmina summa tenet,*

d'où il ressort qu'à cette date la cathédrale était Saint-Étienne.

En 829, l'évêque Inchadus et son chapitre tiennent un concile *in ecclesia que est in honore sancti Stephani prothomartyris, coram ipso sacrosancto altari*⁸; il s'agit de régler le partage des biens de la *mater ecclesia... que est in honore sancte Dei genitricis et sancti Stephani*.

En 856, le 28 décembre, les Normands entrent dans Paris et y mettent le feu; quelques mois plus tard, ils reparaissent, pillent, brûlent, dévastent, mettent le feu à la basilique de Saint-Pierre-Sainte-Geneviève et à toutes les autres sauf la *domus Sancti Stephani* et les deux églises monastiques de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés qui se rachètent au moyen d'une forte rançon : *Pyratæ Danorum v. kal. januar. Lotilium Parisiorum invadunt atque incendio tradunt... Dani Sequanæ insistentes cuncta libere vastant, Lutetiamque Parisiorum adgressi, basilicam Beati Petri et Sanctæ Genovefæ⁹ incendunt et ceteras omnes, præter domum Sancti Stephani et ecclesiam Sancti Vincentii atque Germani¹⁰ præterque ecclesiam Sancti Dyonisii, pro quibus tantummodo ne incenderentur multa solidorum summa soluta est¹¹. On a justement fait remarquer que le *tantummodo ne incenderentur* laisse entendre que les trois églises épargnées par l'incendie furent du moins pillées.*

On trouve ici la mention d'une *domus Sancti Stephani* qui n'est autre que la *basilica* où nous avons vu la *cathedra* qu'on a voulu préserver à tout prix de la destruction. Le calme revenu, c'est à elle qu'on destine les libéralités qui permettront de lui rendre son éclat; le chantre Nicolas n'y manque pas et teste en faveur de l'*ecclesia Sancti Stephani Parisiensis*, au ix^e siècle¹².

De ce qui précède il est permis de conclure que jusqu'en l'année 857 au moins, la cathédrale de Paris était placée sous le vocable de saint Étienne, premier mar-

¹ *Conc. Cabilonense*, dans Maassen, *Concil. avi merov.*, p. 213-214. — ² R. de Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris*, t. 1, p. 21. — ³ Marculf, *Formulae*, l. II, n. 1, édit. Zeumer, p. 70-71. — ⁴ On emploie bien *édifice* et *édicule*. — ⁵ Les reliques de la Vierge, avant les croisades, n'étaient pas nombreuses en Occident; quant aux reliques de saint Germain on n'en avait pas avant 576, date de sa mort, il fut enterré à Saint-Germain-des-Prés et ne le quitta plus. — ⁶ R. de Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris*, t. 1, p. 40, n. 30.

— ⁷ P. Batiffol, *op. cit.*, p. 220-221. — ⁸ Ermoldus Nigellus, *In honorem Hludowici*, l. II, vs. 143-144, dans *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. II, p. 481. — ⁹ R. de Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris*, t. 1, p. 50, n. 35. — ¹⁰ C'est la basilique des Saints-Apôtres, plus tard de Sainte-Geneviève. — ¹¹ Saint-Vincent-Saint-Germain devenu Saint-Germain-des-Prés. — ¹² *Annales Bertiniani*, ann. 857, édit. G. Waitz, p. 47-48. — ¹³ B. Guérard, *Cartul. de l'église de N.-D. de Paris*, t. II, p. 91.

tyr. Cette année-là précisément elle échappe à la ruine, qui entraîna la disparition des deux basilicules de Notre-Dame et Saint-Germain. On aurait pu croire que cette circonstance assurerait pour toujours le patronage de saint Étienne à l'exclusion de tous autres; ce fut le contraire qui arriva. Dès la première moitié du IX^e siècle, le vocable triple tendait à se résumer en un seul, celui de *Sancta Maria*¹, à partir de la seconde moitié, la tendance est devenue réalité, comme nous le voyons par un diplôme de Charles le Chauve, daté de 867, où la cathédrale de Paris est ainsi désignée : *eclesia Sanctæ Dei genetricis et semper virginis Mariæ*². En 868, c'est l'évêque de Paris lui-même, Enée, qui s'exprime ainsi : *In sede nostri episcopatus, in ecclesia videlicet Beate Dei genitricis Mariæ*³. Dès lors, il n'y a plus lieu d'être surpris si, dans le faux diplôme de Childébert I^{er}, daté de l'an 528 et qui n'est pas antérieur au troisième quart du IX^e siècle, nous voyons l'église de Paris ainsi désignée : *matri ecclesie Parisiacæ, que est dedicata in honore sanctæ Mariæ matris Domini nostri Jhesu-Christi, seu et ecclesie Sanctorum martyrum Stephani atque Vincentii necnon et apostolorum XII ac reliquorum sanctorum dominorum quorum inibi pignora <a> continentur*⁴.

Pour conclure, nous admettrons donc que la *domus Sancti Stephani* épargnée par les incendiaires Normands en 857, n'offrait peut-être pas les garanties de solidité exigées par une restauration et ce serait la raison qui aurait décidé l'évêque Enée à reconstruire, entre 857 et 867, la basilicule de Sainte-Marie, probablement agrandie et à y transporter son siège épiscopal : *in sede nostri episcopatus, in ecclesia videlicet Beate Dei genitricis Mariæ*, abandonnant la « vieille église » (Saint-Étienne) pour l'« église neuve » (Notre-Dame).

On trouve la confirmation de ce qui précède dans un diplôme de Louis le Bègue, daté de 878, adressé *Ingelwino, venerabili Parisiacensis urbis episcopo et sue ecclesie, que est in honore sancte Mariæ matris Domini edificata*⁵. « Le verbe *ædificare* ne permet pas d'hésitation sur la traduction de *sua ecclesia* : il ne s'agit pas de l'Église de Paris considérée comme une entité indépendante du temple matériel, mais de ce temple lui-même désigné comme le siège propre de l'évêque, c'est-à-dire de cette cathédrale de Notre-Dame, à laquelle, dès 871, Charles le Chauve avait donné l'abbaye de Saint-Éloi, *ob utrarumque ecclesiarum olim a paganis devastatarum invicem ameliorationem*⁶. Aussi, quand Abbon, dans son poème sur la défense de Paris contre les Normands en 885-886, parle de Saint-Étienne⁷, cette église avait certainement cessé d'être l'*ecclesia cathedralis*; mais elle était étroitement unie à Notre-Dame, puisque peu auparavant encore le comte de Paris, Eudes, donnait des biens et des rentes sis à Fontenay *ad luminaria alme Dei genitricis Mariæ et beati prothomartyris Stephani*⁸. Le vieux poète pouvait donc

dire fort exactement que la ville assiégée était alors consacrée à la Vierge⁹ :

Urbs in honore micat celsæ sacrata Mariæ

« Saint-Étienne-le-Vieux, éclipsé par Notre-Dame-la-Neuve, avait perdu avec la dignité de cathédrale la possession du trésor des reliques que nous trouvons au X^e siècle dans la nouvelle église. Il continua de vivre à l'ombre de celle qui l'avait supplanté, jusqu'à ce que, tombant en ruines, il disparût sous la pioche des démolisseurs quelques années avant la basilique carolingienne d'Enée, pour faire place à la merveille de Maurice de Sully. Et ce sont les murs de fondation des deux cathédrales successives de la cité parisienne à l'époque franque que mirent au jour les fouilles de 1847, relevées par Lenoir dans sa *Statistique monumentale* et confirmées par celles de 1907 et de 1914.

« Jusqu'au VII^e siècle, le vocable de la cathédrale de Paris n'est pas connu; mais, en ce siècle, le centre spirituel de tout le diocèse s'inscrit au nombre des sièges épiscopaux de la Gaule franque, qui sont sous l'invocation de saint Étienne, le protomartyr qui, avec saint Pierre, le prince des apôtres et avec la vierge Marie, Mère de Dieu, se partage le patronage du plus grand nombre des plus anciennes chrétientés de notre pays. Et c'est la basilique de Saint-Étienne qui reste le titre propre de l'évêque parisien jusqu'après 857. Mais par suite d'union de basiliques secondaires à la cathédrale, l'église de Paris, dès le VIII^e siècle, est placée sous le triple patronage de Notre-Dame, de saint Étienne et de saint Germain; et la préséance donnée à la Vierge sur les autres saints dans le culte public relègue au second rang dans cette nomenclature des patrons, et parfois même rejette dans l'ombre, le nom d'Étienne sous lequel la cathédrale est dédiée et continue d'être spécifiquement désignée. Après le désastre de 857, lorsque la basilique de Notre-Dame fut reconstruite, l'évêque y transporta son siège; dès 867, et depuis lors, le vocable de Notre-Dame désigne le « dôme » de Paris¹⁰.

4^o *Bibliographie*. — G. Corrozet, *La Fleur des antiquitez de la noble et triomphante ville et cité de Paris*, 1532. — Dom Jacques Du Breul, *Les antiquitez de Paris*, 1608; *Le théâtre des antiquitez de Paris*, 1612 et 1640. — J. de Launoy, *Opera omnia*, t. II, 1731, part. 1, p. 586 sq. : *De veteribus christianorum Parisiensium basilicis disquisitio*. — Hadrien de Valois, *Disceptatio de basilicis quas primi Francorum reges condiderunt an ab origine monachos habuerint*, 1658 (imprimé à la suite des *Rerum francicarum... libri VIII*, du même auteur); *Disceptationis de basilicis defensio adversus Joannis Launoyi judicium et de vetustioribus basilicis Lutetiæ liber*, 1660. — J. Mabillon, *Annales ord. S. Bened.*, t. III, p. 255. — G. du Bois, *Historia Ecclesie Parisiensis*, 2 vol. in-fol., Parisii, 1690-1710. — Nic. de Lamare,

contra Normannos, II, vs. 310, dans *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. II, p. 796. — ⁵ R. de Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris*, t. I, p. 70, n. 52. Cette charte, privée de sa date, est postérieure à 879 où le comte de Paris, Chuonradus, est encore certainement en fonctions (*Annal. Bertiniani*, ad ann. 879, p. 148), et antérieure à l'avènement d'Eudes au trône de France, en 888. — ⁶ Abbon, *De bellis*, I, vs. 327, dans *Script.*, t. II, p. 785. — ⁷ L. Levillain, *op. cit.*, p. 466-467. On se trouve ainsi dispensé de faire intervenir une prétendue chapelle de l'évêché sur le compte de laquelle on ne sait d'ailleurs rien, et de recourir à une reconstruction de ladite chapelle par Charlemagne. R. de Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris*, t. I, p. 46, n. 33, a publié un acte de Louis le Débonnaire, du 29 octobre 820, confirmant l'*auctoritas* de Charlemagne *in qua continebatur insertum quod, per incuriam custodum ipsius ecclesie, strumenta cartarum exusta vel concremata sive perditâ fuissent*. Il ne s'ensuit pas que la cathédrale ait été détruite par un incendie, le chartrier se trouvait dans une dépendance de la *domus ecclesie*.

¹ R. de Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris*, t. I, p. 43, n. 32, diplôme de Louis le Débonnaire du 19 octobre 820. — ² Id., *ibid.*, t. I, p. 64, n. 47. — ³ Id., *ibid.*, t. I, p. 66, n. 48. — ⁴ Ph. Labbe, *Meslange curieux*, t. II, p. 398; G. du Bois, *Hist. Eccles. Parisiensis*, t. I, p. 82; Bouquet, *Recueil des hist. de la France*, t. IV, p. 621, n. 9; Bréquigny, *Diplomata, chartæ...*, t. I, p. 52, n. 27; Pardessus, *Diplomata, chartæ...*, t. I, p. 115, n. 162; J. Tardif, *Monum. hist., Cartons des rois*, p. 1, n. 1, pl. I; K. Pertz, *Diplomata imperii*, t. I, p. 5, n. 3; B. Guérard, *Cartul. de l'église de N.-D. de Paris*, t. I, p. 276, n. XXXIII; R. de Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris*, t. I, p. 1, n. 1; L. Levillain, *Le diplôme de Childébert I^{er} pour l'Église de Paris (528)*, dans *Mélange d'hist. du Moyen Age offerts à F. Lot*, in-8^o, Paris, 1925, p. 469-476; cf. p. 445-446, 463.

⁵ R. de Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris*, t. I, p. 69, n. 51. — ⁶ Id., *ibid.*, t. I, p. 61, n. 49. C'est le diplôme que J. Tardif a publié d'abord sous la date de 846, dans *Monum. hist.*, p. 98, n. 152, et qu'il signale ensuite à sa date véritable, *ibid.*, p. 133, n. 207. — ⁷ Abbon, *De bellis Parisiacæ urbis*

Traité de la police, 4 vol. in-fol., t. 1, Paris, 1707-1738. — Dom Félibien et dom Lobineau, *Hist. de la ville de Paris*, 5 vol. in-fol., t. 1, 1725. — J.-B. Jaillot, *Rech. crit., hist. et topogr. sur la ville de Paris*, 5 vol. in-8°, Paris, 1772; édit. 1775, t. 1, p. 116 sq. — Jean Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le dioc. de Paris*, 15 vol. in-12, Paris, 1754; édit. H. Cocheris, in-8°, Paris, t. I-III, 1863-1867. — Dom Toussaint Duplessis, dans le *Mercure de France*, 1756, juillet, p. 129; août, p. 164. — H. Sauval, *Histoire et recherche des antiquités de la ville de Paris*, 3 vol. in-fol., t. 1, Paris, 1724. — [Charpentier], *Descript. hist. et chronol. de l'Église métropol. de Paris*, in-8°, Paris, 1767. — De Montjoie, *Descript. hist. des curiosités de l'Église de Paris*, in-12, Paris, 1763. — Dom B. de Montfaucon, *Les monuments de la monarchie française*, 5 vol. in-fol., Paris, 1729-1733 (*passim*). — A.-P.-M. Gilbert, *Descript. hist. de la basilique métropol. de Paris*, in-8°, Paris, 1821. — Jollois, *Mém. sur les antiq. rom. et gallo-rom. de Paris*, dans les *Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, II^e série, t. 1, 1843, p. 1 sq. — Benj. Guérard, *Cartul. de l'Église N.-D. de Paris*, 4 vol. in-4°, t. 1, Paris, 1850, préface, p. 1-ccxxxviii. — Celtibère, *Notre-Dame de Paris*, recueil contenant 80 pl. et une notice archéol., in-fol., Paris, 1853 (mis en vente sous le titre : *Monographie de N.-D. de Paris*, par Celtibère). — Viollet-le-Duc, *Dictionn. raisonné de l'archit. franç. du XI^e au XVI^e siècle*, 10 vol. in-8, Paris, 1854, voir t. 1, au mot *Architecture*, p. 191 sq.; t. II, au mot *Cathédrale*, p. 285 sq.; t. VII, au mot *Palais épiscopal*, p. 14 sq. — F. de Guilhermy, *Itinéraire archéologique de Paris*, in-12, Paris, 1855, p. 21 sq., 2^e édit., 1856; F. de Guilhermy et Viollet-le-Duc, *Descript. de Notre-Dame, cathédrale de Paris*, in-8°, Paris, 1856. — H. Bordier, *Les églises et monastères de Paris*, in-8°, Paris, 1856. — E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule antérieures au VIII^e siècle*, 2 vol. in-4°, Paris, t. 1, 1856, p. 282-283, 295 sq. — [Hamon], *N.-D. de France, ou histoire du culte de la sainte Vierge en France, depuis l'origine du christ. jusqu'à nos jours*, in-8°, Paris, 1861, t. 1. — Alb. Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, 1 vol. de texte in-4°, p. 20 sq., p. 269; 1 vol. de pl., 1861-1875. — J. Quicherat, *Les trois Saint-Germain de Paris*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. XXVIII, 1865, p. 156-180; *Critique des deux plus anciennes chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, dans *ibid.*, t. XXVIII, 1865, p. 545. — J. Tardif, *Monuments historiques, Cartons des Rois*, in-4°, Paris, 1866. — F. de Guilhermy, *Inscriptions de la France du V^e siècle au XVIII^e*, recueillies et publiées, t. 1 (ancien diocèse de Paris, in-4°, Paris, 1873). — A. Longnon, *Géogr. de la Gaule au VI^e siècle*, in-8°, Paris, 1878, p. 353-355. — R. de Lasteyrie, *La charte donation du domaine de Sucey à l'Église de Paris (811)*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XLIII, 1882, p. 60-70. — Ch. Bauchal, *Notre-Dame et ses premiers architectes. Notices hist. et crit.*, in-12, Paris, 1882. — J. Quicherat, *Mélanges d'archéol. et d'hist. Archéol. du Moyen Age*, in-8°, Paris, 1886. — R. de Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris ou recueil de docum. relatifs à l'hist. et à la topogr. de Paris*, formé et publié, t. 1 (528-1180), in-4°, Paris, 1887. — V. Mortet, *Étude historique et archéologique sur la cathédrale et le palais épisc. de Paris du VI^e au XII^e siècle*, in-8°, Paris, 1888. — P. Batiffol, *L'église cathédrale de Paris au VI^e siècle*, dans *The journal of theol. studies*, t. XVII, 1915-1916, p. 354-370; *Études de liturg. et d'archéol. chrét.*, in-12, Paris, 1919, p. 216-244. — L. Levillain, *Le vocable de la cathédrale de Paris à l'époque franque*, dans *Mélanges d'hist. du Moyen Age offerts à F. Lot*, in-8°, Paris, 1925, p. 443-476.

¹ V. Mortet, *op. cit.*, p. 13. — ² F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, p. 137-139. — ³ Pertz, *Anct. antiquiss.*, t. IV, part. 2, p. 51.

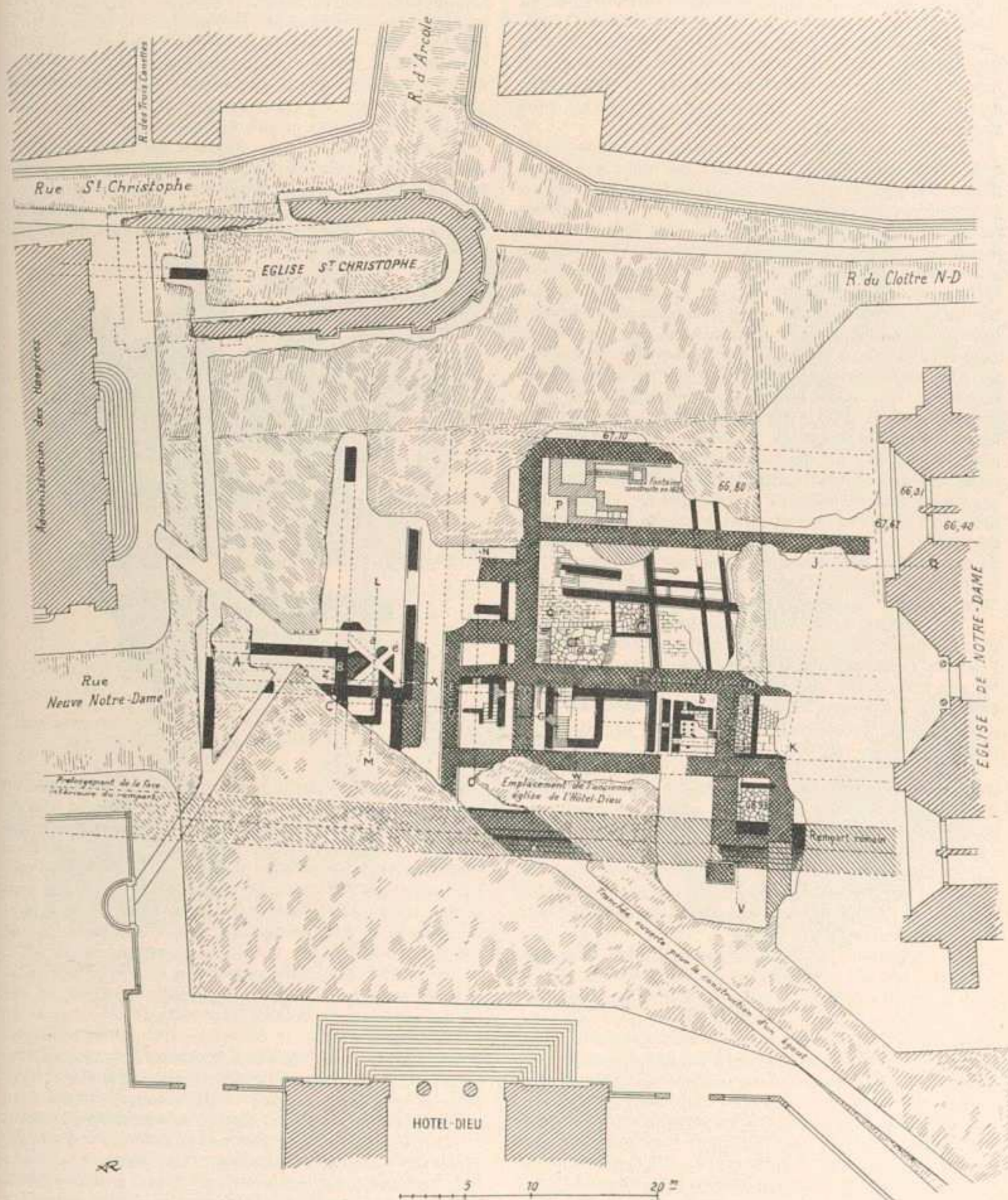
XLVII. L'EMPLACEMENT DE LA CATHÉDRALE. — Rappelons d'abord, en peu de mots, ce que nous avons dit de l'*ecclesia senior*, la cathédrale primitive située près du cimetière Saint-Marcel, dans le proche voisinage de la tombe de la vierge Crescentia. Jean de Launoy avait conjecturé que là se trouvait, sur la rive gauche de la Seine, la première communauté parisienne; cette opinion a été, nous l'avons vu, reprise, développée et presque démontrée par F.-G. de Pachtère et V. Mortet s'y était rallié d'avance. « C'est probablement dans ce quartier méridional de Paris, où aboutissait la voie romaine d'Orléans, que les apôtres du christianisme, venant du centre de la Gaule, prêchèrent d'abord la religion nouvelle et fondèrent la première communauté chrétienne. Ainsi s'expliquerait, disait-il, comment la primitive église de Paris, l'ancienne église cathédrale, fut située dans le *vicus Parisiorum* et non dans la Cité¹. » Le cimetière était vaste; « on l'a repéré sur le terrain de la manufacture des Gobelins, au Nord, rue du Petit-Moine, au voisinage même de la Bièvre, à l'Est, jusqu'à la rue Scipion, à l'Ouest, jusqu'à la rue Pascal². Quant à l'endroit où s'élevait l'édifice on ne saurait le fixer avec précision; on ne sait pas plus à quelle date eut lieu le transfert. La *Vie de saint Marcel* nous apprend que sa cathédrale était située, comme de nos jours, dans le voisinage de la Seine : *Hauriens aquam de fluvio Sequanae, dum beato Prudentio episcopo manibus ablundis offerret*³; mais les pièces hagiographiques ont été si gravement remaniées qu'on n'ose leur faire confiance. En tout cas, il y eut transfert et la cathédrale qui remplaça la *senior ecclesia* dut être élevée dans la Cité au début du V^e siècle. F.-G. de Pachtère se hasarde d'avancer qu'elle était construite « sous le bas côté méridional de l'église (actuelle) de Notre-Dame ». Pure hypothèse, car ni lui ni d'autres n'en ont découvert le moindre vestige.

On ne doit attendre aucun éclaircissement des documents écrits, les fouilles seules peuvent nous apprendre quelque chose. D'anciennes observations avaient montré que dans les villes gallo-romaines — Meaux, Soissons, Beauvais, Laon, Noyon — la demeure épiscopale est généralement située dans le *castellum* et la cathédrale en est peu éloignée. Il semble qu'il en ait été ainsi à Paris, en sorte que la cathédrale s'éleva « plutôt près des anciens remparts qu'au milieu même de l'enceinte de la cité⁴ ». Des fouilles dirigées dans cette direction, au XVII^e et au XVIII^e siècle⁵ avaient fait découvrir des débris de monuments, des vestiges d'architecture antique qui étaient entrés dans la construction des remparts ou qui avaient été ensevelis dans le sol. « On en avait conclu avec beaucoup de vraisemblance que le palais épiscopal et par suite l'ancienne cathédrale étaient adossés à ces murs gallo-romains. De nouvelles fouilles entreprises en 1845, 1846 et 1847, au sud de Notre-Dame, pour la construction de la sacristie, puis à l'Ouest, sur la place du Parvis, sont venues confirmer cette opinion. Elles ont fait apparaître, auprès de constructions datant de l'époque romaine, les vestiges d'un édifice que les archéologues ont reconnu pour être une basilique chrétienne, à en juger surtout par la manière dont était faite la maçonnerie. A côté de débris de fondations faites par les Romains, on vit des murs mérovingiens infiniment plus épais, appartenant à un très grand édifice et construits d'une façon grossière, en moellons placés sans ordre parce qu'ils furent élevés à une époque où les principes de la construction étaient méconnus. Cet édifice avait été bâti contre l'enceinte formée par les remparts : il occupait la plus grande partie de la place du Parvis et il avait la même orientation que Notre-Dame. Le mur

— ⁴ Viollet-le-Duc, *Dictionn. d'archit.*, t. VII, p. 13. — ⁵ En 1699, 1711, 1756, 1774.

occidental s'élevait à 35 mètres environ en avant de la façade actuelle; l'extrémité orientale, qui n'a pu être mise à découvert par les fouilles, paraissait devoir aboutir aux portes de la façade. La largeur de l'édifice était de 25 mètres environ. On a donc tout lieu de

ayant amené la découverte de quelques antiquités, les fouilles furent étendues sur la presque totalité de la place et de nombreuses constructions de diverses époques sortirent de ces déblais. Toutes celles qui sur la figure ci-contre sont teintées en noir étaient romaines;



9797. — Plan général des fouilles exécutées sur le parvis Notre-Dame en 1847. D'après Alb. Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, 1867, atlas.

croire que c'est sur l'espace de terrain ainsi déterminé que s'élevait la cathédrale du VI^e siècle¹.

Nous donnons ici le texte d'Albert Lenoir² contenant la description des fouilles du parvis (fig. 9797).

« Pendant l'hiver de 1847, une tranchée ouverte sur le parvis Notre-Dame, pour l'établissement d'un égout,

un gros mur de rempart de 3 m. 63, formé de fragments antiques rassemblés, datait des bas temps de l'empire; la teinte qui lui est donnée sur le plan est moins noire

¹ V. Mortet, *Étude sur la cathédrale*, p. 15. — ² A. Lenoir, *Statist. monum. de Paris*, p. 20-27.

que celle des murs romains d'une meilleure fabrique; enfin des constructions élevées depuis l'établissement du christianisme se mêlaient aux édifices de l'antiquité, elles sont indiquées sur le plan par des teintes d'autant moins foncées qu'elles se rapprochent plus de l'époque présente. Les constructions romaines se divisaient en deux groupes distincts : les unes, situées vers la rue Neuve-Notre-Dame, étaient composées de murailles de 92 à 98 centimètres d'épaisseur; les salles qu'elles limitaient avaient été spacieuses; là devait être un édifice public important. Un hypocauste était établi sous l'une de ces salles, marquée *a* sur le plan.

« Le second groupe de constructions romaines était plus rapproché de la cathédrale; les murs y avaient moins d'épaisseur que dans les précédents édifices; on y a trouvé des escaliers intérieurs, des cours encore pavées, un puits, un hypocauste, des fragments de meules et de vases, et jusqu'à du blé noirci par un long séjour dans la terre. Là étaient évidemment des habitations. On reconnaissait que ces dernières constructions avaient été détruites en partie pour élever un édifice qui en couvrait toute l'étendue et qui était d'origine chrétienne, à en juger par la manière dont était faite la maçonnerie. La grande surface occupée par ces murailles, leur forte épaisseur, la régularité de leurs dispositions en quatre lignes parallèles, formant une large nef et des bas côtés, précédés de fondations qui n'ont pu appartenir qu'à un porche et à ses distributions accessoires, tout contribuait à faire admettre que ces ruines étaient celles de la basilique élevée par Childebert [nous avons vu que cette attribution est fondée sur un acte faux]; des fragments de la mosaïque de cet édifice, des colonnes en marbre d'Aquitaine, de 0 m. 70, de diamètre, un chapiteau confirment cette attribution.

« La cathédrale de Maurice de Sully, qui remplaça, au XII^e siècle, cette basilique, a été construite plus à l'Orient. Quelques murs d'une teinte grise légère, mêlés aux précédents étaient les substructions d'une fontaine qui fut élevée au parvis Notre-Dame, au XVII^e siècle, et qu'on voit sur les anciennes gravures qui représentent la cathédrale.

« A l'angle nord du parvis, entre le bâtiment de l'administration des hospices et la rue d'Arcole, les fouilles firent connaître tout le plan des substructions de l'ancienne église de Saint-Christophe, érigée en paroisse au XII^e siècle. C'était un édifice sans bas côtés, soutenu par des contre-forts dans tout son périmètre; il fut détruit en 1747. Un mur romain, teinté en noir sur le plan général de l'église, a été trouvé dans l'axe de cet édifice, vers l'entrée de la nef.

« Des colonnes en assez grand nombre, mais très mutilées, ont été trouvées au parvis Notre-Dame, au milieu des ruines dont le plan est donné fig. ci-dessus; elles sont en marbre noir et blanc dit « grand antique ». Le profil des astragales ou moulures qui ornent le haut indique qu'elles ont été exécutées à une époque de décadence. De nombreux fragments de colonnes semblables ont été trouvés jusque dans les substructions de l'église de Notre-Dame; elles décoraient la basilique construite en ce lieu par Childebert [même réserve que ci-dessus]. Un seul chapiteau (fig. 9798) en marbre blanc, qui paraît avoir appartenu au même édifice, a été trouvé auprès de ces colonnes; il est très mutilé, et la rudesse de la sculpture, les détails mal dessinés et mal composés qui le décorent, indiquent son origine mérovingienne; il est, ainsi que deux colonnes, déposé au musée de Cluny¹.

« Au nombre des fragments découverts dans les fouilles du parvis Notre-Dame, se trouvaient ceux de

plusieurs pavements en mosaïque offrant trois sujets de dessins variés » (fig. 9799). Ils sont reproduits et placés de manière à faire connaître les diverses combinaisons qui ornaient ces pavements. La technique était médiocre; des croix et des triangles insérés dans des torsades formant encadrement peuvent donner lieu de penser que ces mosaïques ont fait partie d'un édifice chrétien, peut-être ont-ils décoré la basilique d'où proviennent le chapiteau et les colonnes. Ainsi qu'on peut le constater dans quelques basiliques africaines, la nef principale et les bas côtés avaient des pavements différents, à plus forte raison le sanctuaire.

Le premier dessin nous montre des cercles enlacés offrant une combinaison de tons blancs et noirs qui forment des fleurons. Au centre de chaque cercle, on voit une croix équilatérale ménagée en blanc parmi les tons rouges et noirs. La bordure se compose de cercles



9798. — Chapiteau trouvé au parvis Notre-Dame. D'après Alb. Lenoir, *op. cit.*, t. 1, pl. XIX.

tangents et contenant alternativement une croix et un triangle; la croix dessinée en blanc sur un fond noir, le triangle en noir sur un fond blanc. Le deuxième dessin est plus compliqué, il est formé de courbes sur fond blanc. Le troisième dessin formait la bordure d'un motif central qui a disparu presque entièrement. Les couleurs employées étaient le rouge, le blanc et le noir et le bistre. Ces fragments sont conservés au musée de Cluny, disait Lenoir; ils ont aujourd'hui disparu².

Des fouilles nouvelles, pratiquées en 1907 et en 1914, ont confirmé les résultats des fouilles de 1847, et ont donné quelques nouveaux fragments de colonnes et un remarquable débris de mosaïque qui est exactement dans la manière du troisième fragment qui vient d'être figuré et décrit. Au cours des fouilles du mois d'avril 1907, au droit de la façade ouest de la cathédrale, on a retrouvé les vestiges de quatre murs supposés mérovingiens, et entre le troisième et le quatrième quelques vestiges de maçonnerie romaine. Ces derniers faisaient partie d'une *murette* qui suivait à peu près la même direction que les murs précédents. Ch. Sellier pensait y voir le reste d'une « construction antique démolie pour faire place à un édifice dont faisaient partie les quatre gros murs dont nous venons de parler », et qui auraient appartenu à la basilique élevée par Childebert [avec les réserves susdites]. A 2 m. 40 de profondeur, partant du 3^e gros mur pour joindre la *murette* romaine, une aire de

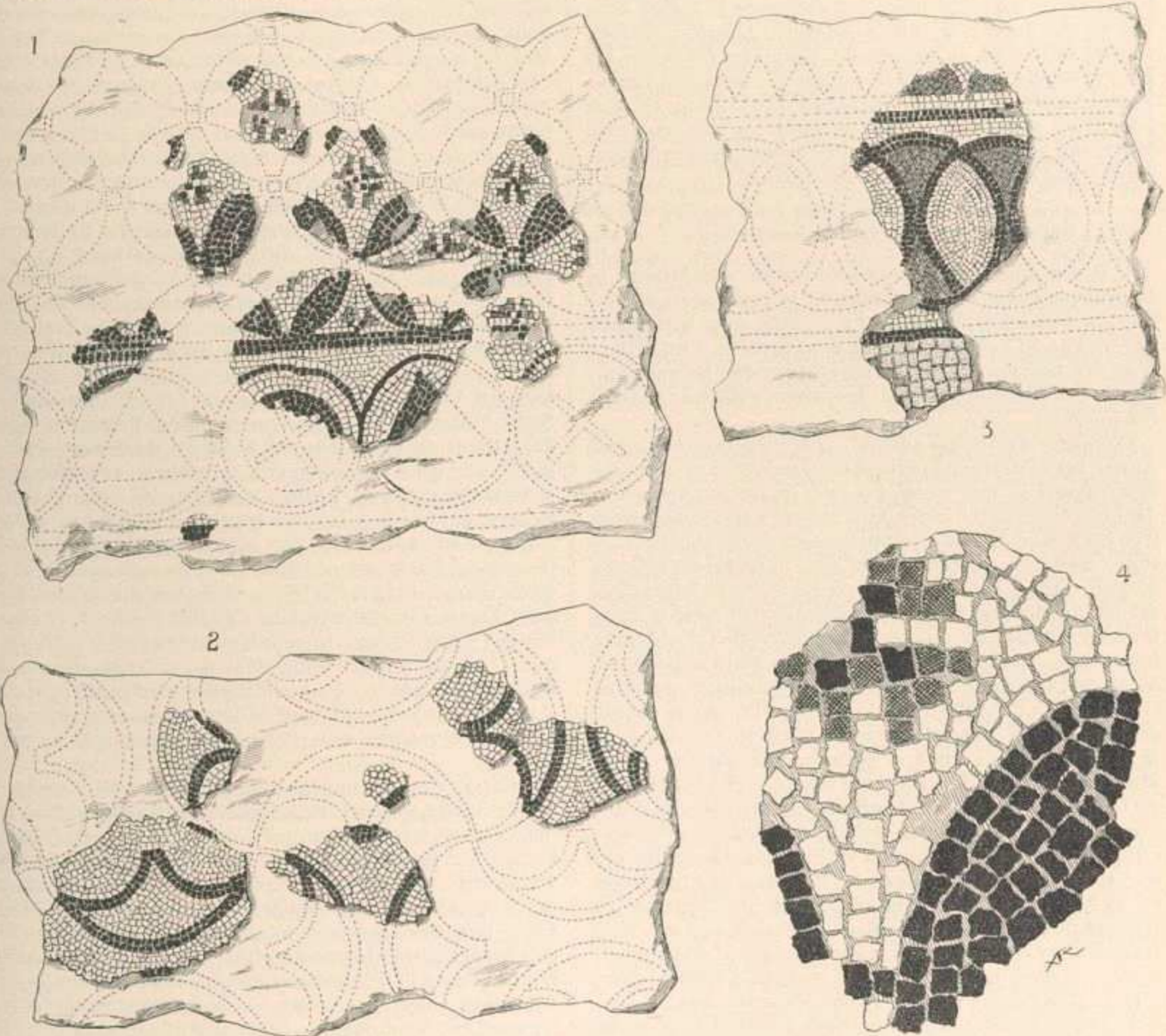
¹ E. du Sommerard, *Catal. et descript. des objets d'art exposés au musée* [de Cluny], 1884, p. 39, n. 410-412, 413;

p. 375, n. 4762-4766. — ² *Inventaire des mosaïques de la Gaule*, t. 1, p. 47, n. 908.

béton, qui apparemment « formait le fond d'un dallage disparu, ayant appartenu à l'édifice antique dont la susdite *murette* faisait partie ¹. » Parmi les objets trouvés dans les fouilles de 1907, Ch. Sellier signalait : deux fragments de tambours de colonnes de marbre veiné blanc et noir dit « grand antique », un fragment de mosaïque, quelques fragments de marbre, en plaques minces, ayant pu appartenir à un revêtement, quelques débris de tuiles à rebords. Les fouilles de 1914 ont confirmé les données des fouilles de 1907 ².

On n'a aucun indice sur la longueur de l'édifice qui devait atteindre une trentaine de mètres et se terminer par une abside.

L'abbé Lebeuf a imaginé que cette basilique était couverte d'un dôme de forme antique; c'est la lecture des *Annales* de Saint-Bertin, où il a rencontré les mots *domus Sancti Stephani* qui l'a induit à croire que *domus* avait le sens de dôme, alors que ce mot a tout simplement son acception ordinaire : édifice ou église. Lebeuf aurait pu d'ailleurs se demander par l'effet de quel



9799. — Fragments d'un pavement en mosaïque. D'après Alb. Lenoir, *op. cit.*, t. 1, pl. XXI.

D'après ce qu'on vient de dire, il est permis d'entrevoir la cathédrale mérovingienne comme une église à plan basilical mesurant 20 mètres de largeur dont la moitié pour la nef principale tracée par deux colonnes de marbre veiné blanc et noir, surmontées de chapiteaux de marbre blanc à feuilles d'acanthe. Le pavement était de mosaïque à dessins géométriques. Certaines parois étaient revêtues de plaques de marbre, peut-être seulement celles du sanctuaire. On a tout lieu de croire que la nef principale portait un plafond de bois et des fermes plus ou moins richement rehaussées de couleurs ou de dorures; la toiture était de tuiles à rebords. D'après la disposition des murs de fondation la façade de la basilique était précédée d'un narthex.

prodige des maçons occidentaux au VI^e siècle eussent été capables de construire une coupole sur la croisée d'une basilique.

Cette église parisienne ne présentait sans doute rien de remarquable et Grégoire de Tours qui dépeint en quelques traits les principaux caractères des églises célèbres de la Gaule, n'accorde même pas un souvenir à Saint-Étienne de Paris. Cependant il existe parmi les écrits poétiques de Venance Fortunat (voir ce nom) une description en vers intitulée : *De ecclesia Parisiaca*. Cette pièce emphatique aurait été, à l'en croire, bâtie par Childeberrt I^{er} (511-558), fils de Clovis I^{er}. Les uns, comme Hadrien de Valois, Malingre, Luc d'Achéry, Jacques Du Breul, Jaillot, Lebeuf, F. de Guilhermy y

¹ Ch. Sellier, *Rapport sur la découverte de quelques vestiges de la basilique mérovingienne de la Cité, au parvis de l'église*

Notre-Dame, dans *Commission du Vieux Paris*, 1907, Paris, 1908, p. 219-222. — ² P. Batiffol, *op. cit.*, p. 234, note 1.

ont cru reconnaître la cathédrale de Paris; d'autres ont voulu y voir la basilique Saint-Vincent et Sainte-Croix aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés. C'est l'opinion que nous avons adoptée (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1102-1112) et nous nous y tiendrons. On remarquera que Gislemar, religieux de Saint-Germain au IX^e siècle, faisait valoir la tradition alors admise dans ce monastère et, chose plus décisive, remarquait que le poète donne à cette *ecclesia Parisiaca* son nom de Sainte-Croix. L'interprétation de Gislemar a été suivie par Edm. Le Blant qui compare la pièce à d'autres de la même époque et qui, même, y voit, avec toute raison, l'inscription de l'église où on conservait, parmi les souvenirs les plus précieux du trésor, la relique de la sainte Croix. Pour sa part, Benjamin Guérard s'était prononcé également en faveur de Saint-Germain-des-Prés et avait fait remarquer que le dernier distique ne pouvait s'entendre que de la sépulture de Childebert ¹ :

*Hinc abiens, illic meritorum vivit honore,
Hic quoque gestorum laude perennis erit.*

Il n'y a donc pas lieu, croyons-nous, d'attribuer le *De ecclesia Parisiaca* au dossier de la cathédrale de Paris; ainsi qu'Edm. Le Blant l'a montré, avec une clarté qui touche à l'évidence ², c'est à un copiste, à un collecteur des poésies éparses, à un éditeur des œuvres mêlées de Fortunat que revient la responsabilité de ce titre malheureux.

Combien de temps subsista l'édifice mérovingien? Aucun texte précis ne permet de répondre à cette question depuis le VII^e siècle jusqu'à la fin du XI^e. Dom Jacques Du Breul ³ se fondant sur un extrait des registres du trésor de Notre-Dame, parle d'une reconstruction vers la fin du VIII^e siècle, sous le règne de Charlemagne, par les soins de l'évêque de Paris Erkenrad. A défaut du document, dont l'authenticité semble douteuse, il semble bien difficile d'admettre un fait de cette importance dont personne ne dit rien alors ni pendant les siècles suivants ⁴. L'abbé Lebeuf ne paraît pas plus croyable lorsqu'il parle de la destruction de la cathédrale par les Normands vers le milieu du IX^e siècle, ce dont il n'apporte aucune preuve. Suivant une juste observation de V. Mortet, « si rien ne prouve qu'avant cette époque la cathédrale ait été reconstruite en totalité, il est hors de doute qu'elle dut être quelquefois l'objet de réparations plus ou moins importantes. L'une d'elles est mentionnée dans la donation qui fut faite, en 811, à Inchad, évêque de Paris, par Étienne et Amaltrude, de biens situés dans le Parisis, à Sucy, Noisseau, Boissy, etc... Les deux tiers des biens donnés formaient la part des chanoines, le troisième devait servir à restaurer l'église : *ad restaurandam ecclesiam* ⁵ ».

Pendant la période de la seconde moitié du IX^e siècle, en 844, 857, 861, 886-887, les Normands infligèrent aux faubourgs de Paris et à leurs églises de terribles ravages, mais on n'est pas d'accord s'ils entrèrent dans la Cité et firent subir de graves injures à la cathédrale. Les chroniques, les chartes, le poème d'Abbon permettent d'en douter, faute d'allusion certaine. Il est vrai que les *Annales* de Saint-Bertin parlent de l'incendie de la Cité et que deux actes de 846 et de 907 mentionnent la destruction des églises de Notre-Dame et

de Saint-Étienne, ce qui paraît formel, à quoi on répond qu'il s'agit de Notre-Dame-des-Champs et de Saint-Étienne-des-Grès, ce qui est difficile à faire accepter. Quoi qu'il en soit, pour trouver une trace de la reconstruction de la cathédrale de Paris, il faut attendre le commencement du XII^e siècle.

XLVIII. — LES ÉGLISES DE PARIS AU VI^e SIÈCLE. — Grégoire de Tours nous fait connaître, pour la ville de Paris, neuf établissements religieux qui sont : l'église cathédrale, le tombeau de Saint-Marcel, l'oratoire de Sainte-Crescencé, les basiliques de Saint-Julien et de Saint-Laurent, une basilique et un oratoire de Saint-Martin, les basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Vincent. Parmi ces édifices, plusieurs devaient être assez modestes et deux seulement : la cathédrale et l'oratoire Saint-Martin étaient situés dans l'île de la Cité.

1^o *Ecclesia Parisiaca*. — Nous la mentionnons seulement ici sous son nom d'*ecclesia, ecclesia sancta, ecclesia Parisiaca*, dont nous venons de parler à l'instant.

2^o-3^o *Sancti Marcelli tumulus et Sanctæ Crescentiæ oratorium*. — Grégoire de Tours nous apprend que l'évêque saint Marcel reposait *in vico ipsius civitatis*; les malades venaient visiter son tombeau ⁶; ce fut peut-être ce qui donna occasion de lui élever un oratoire qui aurait porté son nom. Quoi qu'on puisse en dire, le mot *vicus* prouve que, dès le VI^e siècle, il existait un village aux environs de l'église actuelle de Saint-Marcel et ce point trouve sa confirmation dans l'existence du cimetière mérovingien dont nous avons parlé et d'où proviennent plusieurs sarcophages. « Peut-être même l'église existait-elle avant saint Marcel, comme le veut une tradition parisienne qu'on a sans doute traitée un peu légèrement et que les historiens de Paris ont consignée dès le XVI^e siècle : cette église aurait été, à l'origine, une chapelle dédiée par saint Denis, sous l'invocation de saint Clément, et saint Marcel y aurait reçu la sépulture vers 436 ⁷. Ajoutons que l'existence de ce sanctuaire ne doit pas être niée uniquement par le fait que Grégoire n'en parle pas, car il arrive souvent à l'évêque de Tours de mentionner des tombeaux vénérés sans indiquer l'édifice qui les renferme.

« Si l'on accorde quelque créance à la tradition dont nous parlons, on sera assez disposé à suivre le sentiment de Launoy ⁸ et de Sauval ⁹, pour reconnaître dans l'église qui fut depuis Saint-Marcel la plus ancienne de Paris, celle que Grégoire appelle *ecclesia senior* en la plaçant précisément, comme le tombeau de saint Marcel *in vico Parisiorum* ¹⁰, et non *in civitate* ou *in urbe*, comme il l'eût certainement fait, si son intention avait été de parler de l'église cathédrale. Un autre indice de la situation de l'*ecclesia senior* nous paraît résider dans la mention du tombeau de sainte Crescentia *in vico Parisiorum*, non loin de l'*ecclesia senior* : évidemment, au temps où mourut cette bienheureuse, on n'enterrait pas dans la Cité, et l'on se demande dès lors comment Grégoire aurait pu parler de la proximité du lieu de sa sépulture par rapport à l'église cathédrale, car, le fleuve séparant les deux localités, d'autres points de comparaison eussent été plus justes. Malheureusement on ignore l'emplacement de l'oratoire que le monétaire de Paris fit élever sur le tombeau de la sainte, qui, pen-

¹ B. Guérard, *Polyptyque d'Irminon, Prolégomènes*, t. 1, in-4^o, Paris, 1844, p. 911; E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule antérieure au VIII^e siècle*, in-4^o, t. 1, Paris, 1856, p. 295 sq.; J. Quicherat, *Critique des deux plus anciennes chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 1865, p. 580. — V. Mortet, *Étude hist. et archéol. sur la cathédrale de Paris*, in-8^o, Paris, 1888, p. 20-21; P. Batiffol, *op. cit.*, p. 236-238. — ² Edm. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. 1, 1856, p. 297. — ³ *Théâtre des antiquitez*, l. I, p. 8, 9. — ⁴ Jaillot, *Rech. crit. sur la ville de Paris*, p. 136. — ⁵ R. de Lasteyrie, *La charte*

de donation du domaine de Sucy à l'Église de Paris (811), dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1882, p. 60-78; *Cartul. génér. de Paris*, t. 1, p. 37, n. 29; V. Mortet, *op. cit.*, p. 17. — ⁶ Grégoire de Tours, *De gloria confess.*, c. XCIX. — ⁷ Cette tradition est déjà relatée au milieu du XVI^e siècle par G. Corrozet, *Les antiquitez, croniques et singularitez de Paris*, édit. de 1561, fol. 45 v^o. — ⁸ *Discours sur les anciennes églises de Paris*. — ⁹ *Histoire et recherche des antiquitez de la ville de Paris*, in-fol., Paris, 1724, t. 1, p. 257. — ¹⁰ *De gloria confess.*, c. CV : *Tumulus erat in vico Parisiorum, haud procul a loco in quo senior, ut aiunt, ecclesia nuncupatur.*

dant longtemps, n'avait été signalé à la piété des fidèles que par une simple inscription gravée sur pierre¹ :

HIC REQUIESCIT CRESCENTIA
SACRATA DEO PVELLA

4^o *Sancti Juliani basilica.* — En 580, Grégoire de Tours, de passage à Paris, logea dans cette basilique desservie par des prêtres et des clercs². Nous savons que vers 582 ou 583, un juif converti, nommé Phatir, vint se jeter dans cette basilique, invoquant le droit d'asile, lorsqu'il était poursuivi sous l'accusation d'avoir assassiné un de ses anciens coreligionnaires, le marchand parisien Priscus, et les compagnons de celui-ci³. Les historiens de Paris sont tous d'accord pour identifier cette basilique avec l'église de Saint-Julien-le-Pauvre, située sur la rive gauche de la Seine, non loin du Petit-Pont. Cette église consacrée de nouveau, le 20 octobre 1826, pour servir de chapelle à l'Hôtel-Dieu, a reçu une nouvelle destination; on y célèbre le culte catholique suivant la liturgie grecque.

5^o *Sancti Laurentii basilica.* — Vers la fin du règne de Childebert I^{er}, il existait à Paris une basilique placée sous le vocable de Saint-Laurent, desservie par des religieux. Clotaire I^{er} désigna leur supérieur pour occuper le siège épiscopal du Mans⁴. En 583, Grégoire parle de cette église à l'occasion d'une forte inondation de la Seine et de la Marne qui entraîna de graves désastres entre la Cité et la basilique de Saint-Laurent⁵. Valois a inféré de ce dernier passage que la basilique de Saint-Laurent était située au sud de la Cité et dom Toussaint Duplessis, adoptant ce sentiment, y a voulu reconnaître l'église qui fut connue plus tard sous le nom de Saint-Séverin⁶. Ces deux savants se fondent sur la distance assez grande qui séparerait les deux points de comparaison, si l'on identifiait la basilique du VI^e siècle avec l'église actuelle de Saint-Laurent, située à 2 200 mètres de la Seine, église que mentionne déjà, d'une façon très claire, un diplôme de l'an 710⁷; mais Jaillot a, ce semble, victorieusement réfuté leurs arguments⁸. Au reste, les paroles de Grégoire s'expliquent si l'on tient compte de la formation des terrains d'alluvions situés entre la Seine et Saint-Laurent. Il paraît que « pendant les progrès et l'exhaussement de ces alluvions, une partie de l'espace qu'ils occupaient dut rester inférieure au reste de cet espace, de sorte que les eaux de la Seine remplissaient ce bas-fond et y coulaient avec plus ou moins de vitesse dans les temps de leurs crues. C'était, en un mot, un bras de fleuve où les bateaux pouvaient être remisés, qu'ils pouvaient parcourir librement, ou même dans lequel ils pouvaient être entraînés avec violence par une débâcle de glaces⁹. »

6^o *Sancti Martini oratorium.* — En 586, un incendie dévora Paris: on apprend par ce qu'en dit Grégoire que la ville était alors fermée de deux portes: celle du Midi vers laquelle éclata l'incendie, celle du Nord près de laquelle se trouvait un oratoire construit depuis peu de temps sur le haut d'une maison, au moyen de branches entrelacées, en l'honneur de saint Martin, pour perpétuer le souvenir du lieu où le grand thaumaturge guérit

un lépreux¹⁰. Épargné par l'incendie, cet oratoire n'a pas existé fort longtemps, en tout cas aucun texte ne fait mention de l'existence d'un sanctuaire près de la porte du Grand-Pont à Paris.

7^o *Sancti Martini basilica.* — Grégoire de Tours rapporte que Domnole, abbé de Saint-Laurent, ayant appris que le roi Clotaire I^{er}, qui régnait à Paris depuis la mort de Childebert, voulait le placer sur le siège épiscopal d'Avignon, se rendit à la basilique de Saint-Martin, où le roi était venu pour prier, et le fit renoncer à son projet¹¹. Aug. Longnon ne doute pas qu'il s'agisse ici d'une basilique parisienne et non de la basilique de Saint-Martin de Tours, comme le veut Jaillot¹², et cette basilique, qu'il n'y a pas lieu de confondre avec le monastère de Tours n'est certainement pas différente de la *basilica Sancti Martini* dont un diplôme de 710¹³ nous fait connaître la proximité par rapport à Saint-Laurent. Détruit par les Normands, cet édifice fut reconstruit en 1060 par le roi Henri I^{er} et on le connut dès lors sous le nom de prieuré de Saint-Martin-des-Champs; c'est aujourd'hui le Conservatoire des arts-et-métiers¹⁴.

8^o *Sancti Petri basilica.* — La basilique de Saint-Pierre fut construite par le roi Clovis et Clotilde, sa femme, qui y reçurent la sépulture¹⁵, ainsi que Clotilde, leur fille¹⁶, et les deux fils de Clodomir¹⁷, massacrés par leurs oncles. C'est là que Chilpéric réunit un concile en 570 pour juger Prétextat, évêque de Rouen¹⁸ et que Leudaste, comte de Tours, vint chercher un asile contre la colère du roi, en 580¹⁹. Le tombeau de sainte Geneviève qui se trouvait aussi dans cette église, était l'objet du culte des fiévreux qui venaient demander leur guérison à la vierge de Nanterre²⁰: de là le nom de Sainte-Geneviève sous lequel l'église fondée par Clovis est toujours désignée depuis le XII^e siècle²¹ et que les édifices qui l'ont remplacée ont porté depuis (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CLOVIS).

9^o *Sancti Vincentii basilica.* — Cette basilique construite par le roi Childebert I^{er} qui y fut enseveli en 558²² devint aussi en 576 le lieu de la sépulture de saint Germain, évêque de Paris²³ et en 580, le corps de Clovis, fils de Chilpéric et d'Audovère, y fut déposé par les soins du roi Gontran²⁴. Dès le temps de Grégoire de Tours, le tombeau de saint Germain était visité par les paralytiques et les aveugles qui, dit-on, y recouvraient, ceux-ci la vue, ceux-là l'usage de leurs membres²⁵. Bientôt sa réputation fut telle que le nom de Germain d'abord associé à celui de saint Vincent l'éclipsa complètement et c'est l'église actuelle de Saint-Germain-des-Prés (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce nom).

XLIX. LES PAROISSES URBAINES DE PARIS. — Les limites chronologiques imposées au *Dictionnaire* nous obligent à interrompre nos recherches au moment où elles prendraient un charme plus captivant, aux yeux de certains, que celui qu'évoquent des ruines, des vestiges, des pans de murs. Il ne se rencontre pas beaucoup d'amis assez fervents de l'antiquité pour la regarder seule et lui sacrifier la séduction de nos cathédrales du Moyen Age, pour s'attarder, ainsi que nous venons

¹ Grégoire de Tours, *De gloria confess.*, c. cv. — ² Id., *ibid.*; *Hist. Franc.*, l. II, c. xvii. — ³ Id., *ibid.*, l. IX, c. vi. — ⁴ Id., *ibid.*, l. VI, c. ix. — ⁵ Id., *ibid.*, l. VI, c. xxv. — ⁶ *Nouvelles annales de Paris*, p. 49, 53 et 62. — ⁷ J. Tardif, *Cartons des rois*, p. 37. — ⁸ Jaillot, *Rech. sur Paris, quartier Saint-Martin*, p. 22-27. — ⁹ Girard, *Mém. sur les inondations qui ont eu lieu en différents temps dans la ville de Paris*, p. 29, dans *Mém. de l'Acad. des sciences*, t. xvi, 1838. — ¹⁰ *Hist. Franc.*, l. VIII, c. xxxiii; Sulpice-Sévère, *Vita S. Martini*, c. xix. — ¹¹ *Hist. Franc.*, l. VI, c. ix. — ¹² Jaillot, *op. cit.*, p. 59. — ¹³ Il est question dans ce diplôme d'un marché qui, de Saint-Denis, avait été transporté à Paris: *Ad Parisius civitate, inter Sancti Martini et Sancti Laurenti basilicis*, J. Tardif, *Cartons des rois*, p. 37. — ¹⁴ *Gallia christiana*, t. vii,

instr., col. 32; Jaillot, *op. cit.*, p. 64-65, a démontré que les mots *ante Parisiacam urbem portam* ne sont pas contraires à la situation de Saint-Martin-des-Champs; on ne pouvait indiquer autrement l'église proche de l'enceinte et sur la route conduisant à la porte de la ville. — ¹⁵ *Hist. Franc.*, l. II, c. xliii et *De glor. confess.*, c. xci, on désigne cette église par *basilica Sanctorum Apostolorum*. — ¹⁶ *Hist. Franc.*, l. III, c. xi. — ¹⁷ *Ibid.*, l. III, c. xix. — ¹⁸ *Ibid.*, l. V, c. xix. — ¹⁹ *Ibid.*, l. V, c. l. — ²⁰ *Ibid.*, l. IV, c. 1; *De glor. confess.*, c. xci. — ²¹ La basilique est déjà désignée, dès le VII^e siècle, sous le nom de Saint-Pierre et de Sainte-Geneviève, dans Jaillot, *Rech. sur Paris, quartier de Saint-Benoît*, p. 79. — ²² *Hist. Franc.*, l. IV, c. xx. — ²³ *Ibid.*, l. V, c. vii; l. VIII, c. xxxiii. — ²⁴ *Ibid.*, l. VIII, c. x. — ²⁵ *De glor. confess.*, c. xc.

de le faire, aux maçonneries d'une basilique mérovin- gienne et sacrifier la triomphante magnificence de la cathédrale de Maurice de Sully. On pourrait appliquer la même observation aux plus anciennes paroisses de Paris dont, pour quelques-unes seulement, nous allons tracer une pâle esquisse, malgré l'intérêt qui s'attache- rait à un tableau précis, coloré, tel que l'ont fait voir récemment quelques érudits historiens de paroisses de quartiers.

A propos de l'un d'entre eux, Camille Jullian émet- tait le souhait de posséder « un livre d'ensemble sur la constitution des paroisses à l'intérieur des villes épisco- pales. Que de choses, disait-il, ce livre nous apprendrait sur le développement des topographies urbaines, sur la formation des vies particulières et des amours-propres de quartiers!

« A l'origine de l'organisation ecclésiastique, il n'y eut à vrai dire qu'une seule « église » municipale, un seul lieu de rassemblement (*ecclesia*) des fidèles d'une « cité », cité signifiant ici et la ville siège de l'évêque (*sedes, cathedra*) et son territoire, si vaste fût-il : la *civitas* des Parisiens, par exemple, qui s'étendait de Luzarches à Arpajon, ne formait qu'une seule *ecclesia*, ayant Paris et sa cathédrale comme centre.

« Quand les paroisses rurales se sont constituées, et cela, sans aucun doute, surtout dans la deuxième moitié du IV^e siècle, il a bien fallu arriver à délimiter le ressort propre de la *sedes* ou de l'église cathédrale de la ville et le séparer des ressorts, à mesure de leur créa- tion, des paroisses les plus voisines de la Cité. Et ici se poserait la question des origines des banlieues dites ecclésiastiques et de leur rapport avec le *pomerium*, le *suburbium* et les *vici* suburbains des municipes gallo- romains.

« Mais, ensuite, à quelle époque, à l'intérieur même de l'enceinte, a-t-on imaginé les ressorts strictement paroissiaux? Sous quels principes, sous quelles habi- tudes les a-t-on formés? Et, ceci est d'importance, quelle relation a-t-il pu exister entre leurs limites et les démar- cations de police que l'époque des empereurs romains a dû connaître dans les villes.

« Il paraît certain que l'autorité ecclésiastique a dû s'inspirer pour fixer le pourtour de ses paroisses, de lignes anciennes et consacrées¹. » Tenons-nous en à nos paroisses gallo-franques parisiennes.

1^o *Sainte-Geneviève*. — Nous avons mentionné déjà le texte de Grégoire de Tours : *His ita transactis, apud Parisios obiit, sepultusque in basilica Sanctorum Apostolorum, quam cum Chrodechilde regina ipse construxerat*². Cette église élevée par Clovis en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul perdit d'assez bonne heure son vocable puisque nous lisons, vers 520, dans la *Vie de sainte Geneviève*, que Clovis construisit cet édifice *honoris ejus [Genovefæ] gratia*³. Sans doute, L. Duchesne traduit ces mots *honoris ejus gratia* de cette façon « par déférence pour elle, pour faire honneur à sa demande »⁴, c'est là une interprétation plutôt qu'une traduction et il faut s'en tenir, croyons-nous, à celle-ci : « Pour faire honneur à sa dépouille mortelle »⁵. Enfin, dans les *Gesta regum Francorum*⁶ nous trouvons ce récit auquel on ne peut guère ajouter foi : « Le roi Clovis, lit-on, étant venu à Paris, dit à la reine sa femme et à son peuple : « Je ne puis souffrir que des Goths « ariens possèdent la meilleure partie des Gaules. « Allons, avec l'aide de Dieu, et chassons-les du pays et

« soumettons-les à notre domination, parce qu'elle est « bonne. » Ce plan agréa aux grands des Francs. Alors, Clotilde conseillant le roi lui dit : « Que Dieu notre « maître mette la victoire entre les mains de mon « maître le roi. Écoute ta servante et faisons une « église en l'honneur de saint Pierre, prince des apôtres, « pour qu'il soit ton auxiliaire durant la guerre. » Et le roi lui dit : « Ce conseil me plaît, suivons-le. » Alors le roi jeta droit devant lui sa *bipennis* (*quod est francisca*)⁷ et s'écria : « Qu'ainsi soit faite l'église « des Saints-Apôtres, pourvu qu'avec l'aide de Dieu, « nous revenions sains et saufs. »

La basilique fut une des plus importantes de la Gaule franque; le corps de sainte Geneviève y fut inhumé ce qui y attira les pèlerins en grand nombre : *Ad cujus tumulum, dit Grégoire de Tours, sæpius peti- tiones datæ suffragium obtinent; sed et frigiditiorum febres ejus virtute sæpissime restinguntur*⁸. Avant que l'église fût achevée, Clovis mourut (511) et y reçut la sépulture; il y fut rejoint par les fils de Clodomir dont on sait le hideux massacre par leurs oncles : *Regina [Clotilde] compositis corpusculis feretro, cum magno sallentio immensoque luctu usque ad basilicam Sancti Petri prosecuta, utrumque pariter tumulavit*⁹.

En 531, ce fut une fille de Clovis et de Clotilde, nom- mée Clotilde elle aussi, morte de langueur au cours d'un voyage, dont le corps fut ramené à Paris et enterré auprès de son père. La basilique devenait nécropole royale : *Tunc Childebertus Hispaniam vastans, Tulletum urbem ingressus, thesauros magnos inde abstulit; una cum sorore sua reversus est; sed nescio quo periculo imminente, languore in ipso itinere mortua est. Parisius deportata, in basilica Sancti Petri juxta patrem suum sepulta est*¹⁰. En 545, vint le tour de la reine Clotilde, à qui sa longue vie avait ménagé tant de douleurs : *Igitur Chrodigildis regina, plena dierum bonisque operibus prædita, apud urbem Toronicam obiit tempore Injuriosi episcopi. Quæ cum magno psallentio deportata, in sacra- rio basilicæ Sancti Petri ad latus Clodovechi regis sepulta est a filiis suis Childeberto atque Chlothachario regibus. Nam basilicam construxerat; in qua et Genuveifa beatissima est sepulta*¹¹.

Ce fut dans la basilique de Sainte-Geneviève que se tinrent plusieurs conciles parisiens. Celui du 11 sep- tembre 573, auquel assistèrent trente-deux évêques et un prêtre¹²; la souscription nous apprend, de même que celle des conciles suivants, en 577, en 614 et depuis, que le vocable de l'église était celui de Saint-Pierre : *Sub- scripta constitutio in basilicad omni Petri, Parisius*¹³; *erant autem episcopi qui advenerant apud Parisius in basilica Sancti Petri apostoli*¹⁴; *in basilicæ Beati Petri apostoli Parisius*¹⁵. Le concile de 614 comptait 79 évê- ques et un abbé.

Par qui l'église était-elle desservie? D'après l'abbé Lebeuf, ce furent des moines à l'origine¹⁶; cependant son opinion ne s'autorise que de la *Vie de sainte Bathilde*, dont l'auteur avance que les fondateurs avaient établi la « religion de l'ordre monastique » : *Ecclesiam quoque Sancti Petri ubi religio monastici ordinis vigeret Parisius fecit*. On en a conclu que du temps de la reine Bathilde, c'est-à-dire dans la deuxième moitié du VII^e siècle, il y aurait eu là déjà une communauté de religieux, première assise du futur monastère. Mais ce passage ne se lit pas dans la seule Vie de la sainte écrite par un contemporain et le renseignement qu'il contient

¹ C. Jullian, *Préface à J. Meurgey, Hist. de la paroisse Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, in-8^o, Paris, 1926. — ² Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, c. XLIII. — ³ *Acta sanct.*, jan. t. I, p. 143. — ⁴ *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. LIV, 1893, p. 214. — ⁵ Ch. Kohler, dans *Revue hist.*, t. LXVII, 1898, p. 282-320. — ⁶ *Gesta regum Francorum*, dans *Monum. Germ. hist.*, sous le titre de *Liber hist. franc.*, p. 267. — ⁷ L'addi-

tion se trouve dans le texte. — ⁸ *De gloria confess.*, c. LXXXIX. — ⁹ *Hist. Franc.*, l. III, c. XVIII. — ¹⁰ *Gesta regum Franc.*, c. XXIII, p. 279. — ¹¹ *Hist. Franc.*, l. IV, c. I. — ¹² F. Maassen, *Conc. av. merov.*, 1893, p. 146-151. — ¹³ *Id.*, *ibid.* — ¹⁴ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. XVIII. — ¹⁵ Maassen, *op. cit.*, p. 185-192. — ¹⁶ J. Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le dioc. de Paris*, édit. Cocheris, t. II, p. 573 sq.

ne peut s'appliquer qu'à l'époque des premiers empereurs carolingiens¹.

Entre l'époque de la sépulture de la reine Clotilde et des conciles mérovingiens et le milieu du IX^e siècle nous ne savons à peu près rien. A cette dernière date les invasions des pirates normands obligent les religieux à prendre la fuite et ce sont les *Miracula sanctæ Genovefæ post mortem*² qui nous conservent quelques renseignements utiles.

Ainsi nous voyons que, dans le double vocable, saint Paul est souvent négligé; à partir du IX^e siècle, on s'habitue couramment à désigner l'église par ces mots : *ecclesia Beate Genovefæ virginis*; ce n'est toutefois qu'au XII^e siècle que saint Pierre est évincé. Dans un testament daté des environs de l'an 700, Ermentrude fait ce legs au monastère : *Basilicæ Sancti Petri ureio argenteo, valente soledus duodece, et fibla aurea gemmata admanto dari constituto*³. En 811, le comte Étienne et sa femme Amaltrude, font une donation à l'évêque Inchad à la condition que le jour anniversaire de la mort de chacun d'eux, on fasse prier pour eux la *congregatio* de Sainte-Geneviève⁴. En 831, Anségise, abbé de Fontenelle lègue *ad sanctam Genovefam Parisius... libras tres*⁵. En 856, le clergé de Paris écrit à l'archevêque de Sens, Wenilon et à ses suffragants pour leur annoncer l'élection de l'évêque Enée et solliciter confirmation. Parmi les signataires, on lit les *fratres cenobii... Beate Genovefæ*⁶.

C'est qu'en effet la communauté habite un *cænobium* dont l'abbé est un *abbas cænobii*; parfois il est question d'ouvriers qui travaillent *in lecto monasterii* et les religieux s'appellent *fratres*.

Les *Annales* de Saint-Bertin, nous apprennent que la basilique fut brûlée en 857⁷; ce fut l'occasion d'une première translation suivie d'une autre cinq ans plus tard lors de la seconde invasion des Normands. Comme les Normands menacèrent Paris en 861, 865 et 866, on peut admettre que le deuxième voyage eut lieu en 861 et que la châsse revint en 866. A la première translation, on se rendit à Athis (*Alegias*) et à Draveil (*Dravernum*); au retour le corps de la sainte ne fut plus déposé dans la crypte mais *super altare apostolorum*. Après la seconde incursion des Normands les religieux se rendirent à Marizy et y demeurèrent cinq ans, après quoi ils revinrent par Mareuil (*Marogilum*), Lizy-sur-Ourcq (*Liciacum*), Rosny (*Redomatium*).

Le moine Abbon de Saint-Germain-des-Prés, dans son récit du siège de 885-886, exalte surtout saint Germain et n'accorde que trois vers à sainte Geneviève⁸:

*Virgo Dei Genovefa caput defertur ad urbis
Quo statim meritibus ejus nostri superarunt
Inde jugaverunt etiam pinnis procul illos.*

2^o *Saint-Germain-des-Prés*. — Nous ne revenons pas ici sur les circonstances relatives à la fondation de cette église, ce sujet ayant été traité dans le *Dictionn.*, t. VI, col. 1102-1150 et principalement 1102-1118, mais nous ne voulons omettre une observation digne d'examen qui s'applique à l'église primitive élevée en 537 en l'honneur de la sainte Croix et de saint Vincent. « Quelques textes nous permettent d'avoir une idée de ce qu'elle devait être à cette époque.

« Fortunat la décrit ainsi (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1115) :

*Splendida marmoris attolitur aula columnis
et quia pura manet gratia major inest
prima capit radios vitreis oculata fenestris
artificisque manu clausit arce diem.*

¹ Giard, *Étude sur l'hist. de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris jusqu'à la fin du XIII^e siècle*, dans *Mém. de la Soc. d'hist. de Paris*, t. XXX, 1903, p. 46. — ² *Acta sanct.*, jan. t. I, p. 147 sq. — ³ *Cartul. génér. de Paris*, t. I, p. 21. — ⁴ *Ibid.*, t. I, p. 39. — ⁵ *Gesta abb. Fontanellenium*, édit. Lœwenfeld, 1886, p. 59.

« Ce qui nous apprend que la nef était supportée par des colonnes de marbre et qu'elle était éclairée par des fenêtres vitrées. D'autre part, l'auteur de la *Vie de saint Droctovèz*, premier abbé du monastère, non seulement vante les fenêtres de l'édifice, les mosaïques de son pavement, les peintures de sa décoration (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1115), sa toiture revêtue de plaques dorées, mais il fait allusion à quatre autels dont l'un était orienté à l'Ouest. Enfin, pour donner encore plus de précision, des fouilles faites en 1876, à l'emplacement du fond du croisillon méridional, ont mis au jour un petit hémicycle orienté au Sud.

« Pour se faire une idée exacte du plan de l'édifice, il serait nécessaire d'avoir un relevé exact de ces fouilles. Malheureusement celles-ci ne sont relatées que dans des notes accompagnées de croquis sans échelle⁹. Cependant nous avons une photographie qui ne laisse aucun doute sur l'existence et l'orientation de cet hémicycle. Il y a tout lieu de croire que le croisillon nord se terminait par un hémicycle semblable, et, dès lors, nous avons l'emplacement de trois des autels signalés dans la *Vie de saint Droctovèz*. Quant au quatrième, qui était orienté à l'Ouest, il trouvait sa place vraisemblablement dans une abside occidentale opposée au chœur. Nous aurions donc à envisager un plan à quatre lobes disposés autour d'un monument beaucoup moins important que l'église actuelle, car on sait que le 25 juillet 754 le corps de saint Germain fut transféré dans l'église placée désormais sous son vocable, de l'église Saint-Symphorien où il reposait, laquelle s'élevait au Sud, là où est actuellement le bas côté de la première travée de Saint-Germain-des-Prés. Ce plan, à l'époque, serait anormal pour une église ordinaire, mais il ne faut pas oublier que le roi Childebert fut enterré dans le monument qu'il avait fait construire, que c'est là que reposa sa femme, que l'édifice fut la nécropole de la dynastie mérovingienne.

« Sans vouloir suivre l'auteur des fouilles dans la restitution dont il a crayonné le croquis sur une note, on peut envisager l'église Sainte-Croix et Saint-Vincent comme une église funéraire au plan quadrilobé, ce qui n'a rien d'in vraisemblable et ne serait pas une nouveauté au VI^e siècle¹⁰.

3^o *Saint-Germain-le-Vieux*. — Nous avons rappelé plus haut la découverte récente (oct. 1935) de vestiges qui peuvent appartenir à Saint-Germain-le-Vieux qui avait son entrée en bordure de la rue du Marché-Neuf, tout près du quai de la Seine, à une cinquantaine de pas sur la gauche quand on avait traversé le Petit-Pont; cette église fut démolie en 1802.

Dom Jacques Du Breul énonce cette conjecture que Saint-Germain-le-Vieux aurait commencé par être une petite communauté de religieux bourguignons, établie par l'évêque Germain dans les dépendances du baptistère primitif de Paris. J. Quicherat a introduit un texte auquel nous devons nous arrêter quelques instants.

Un usage très ancien voulait qu'un siège épiscopal eût plusieurs sièges. Nous ne sommes pas en mesure d'en rien dire sous le règne de Childebert mais, à l'époque carolingienne, nous savons que bien des cathédrales avaient deux sièges. C'est ainsi que, depuis son absorption par l'archevêché de Reims, à la fin du VIII^e siècle, l'abbaye de Saint-Remi est devenue le second, peut-être même le principal siège de l'église de Reims. De même à Laon, l'abbaye de Saint-Vincent

— ⁹ *Cartul. génér. de Paris*, t. I, p. 58. — ¹⁰ Édit. G. Waitz, p. 48. — ¹¹ *De bellis Paris. urb.*, II, vs. 247. — ¹² *Bibl. hist. de la ville de Paris*, fonds Vacquer, dossier 19. — ¹³ F. Deshoulières, *Église primitive de Saint-Germain-des-Prés*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1929, p. 138-140.

est appelée dans un diplôme de 975 le « second siège » de l'évêché; mais, à l'époque carolingienne, ce second siège est toujours un monastère, il n'y a jamais eu, croyons-nous, plusieurs cathédrales. Cette sorte de démembrement du siège épiscopal entre plusieurs églises a eu pour conséquence la multiplication des litres. Paris a eu trois églises dédiées à saint Germain; or nous lisons dans le testament de l'évêque du Mans, Bertchramn, daté de 615, ce passage : *Basilicæ domini et peculiaris patroni mei Germani episcopi, qui me dulcissime nutrit et sua sancta oratione etsi indignum ad sacerdotii honorem perduxit, si supersistit in basilica Domni Vincentii, ubi ejus sanctum corpusculum requiescit, donari jubeo in honorem sepulture suæ villam Bobanæ, quæ est in territorio Stampense, super fluvio Collæ, quam mihi gloriosissimus dominus Chlotarius rex suo munere contulit. Quod jubeo ea conditione ut, si sanctum corpus ejus in basilica nova, quam inclitus Chilpericus quondam rex construxit, si convenerit ut inibi transferatur, villa ipsa, ubi sanctum ejus corpus fuerit semper ibi deserviat, ut ipse sanctus pontifex, pro meis jacinoribus deprecari dignetur. Rogo, abba illustris loci illius, ut nomen meum in libro vitæ recitetur.* — A la basilique de mon seigneur et patron particulier l'évêque Germain, qui m'a nourri de ses doux enseignements, et qui, par sa sainte intercession, m'a fait parvenir aux honneurs suprêmes du sacerdoce, s'il reste dans la basilique monseigneur Vincent, où repose sa sainte dépouille, j'entends donner, en l'honneur de sa sépulture, le domaine de Boba, dans le pays d'Étampes, sur la rivière d'École¹, lequel je tiens de la munificence du très-glorieux roi Clotaire. Ce que je prescris à la condition que, si l'on s'accorde à transférer son saint corps dans la nouvelle basilique que le feu roi Chilpéric a construite, le revenu du domaine y aille également pour toujours, et partout où sera le même corps saint, afin que ledit saint pontife me fasse la grâce d'intercéder pour mes péchés. Illustre abbé du lieu, je vous prie de veiller à ce que mon nom soit porté sur le livre des commémorations².

Mabillon et dom Bouillard n'ont vu dans ce texte qu'une seule et même église, quoique l'opposition entre Saint-Vincent et la basilique bâtie par Chilpéric soit évidente. Il est vrai que saint Germain fut d'abord inhumé dans la chapelle Saint-Symphorien contiguë au flanc méridional de la basilique Saint-Vincent où il demeura jusqu'en 752. Mabillon pensa que l'édifice nouveau était une reconstruction de la basilique de Saint-Vincent détruite pour une raison quelconque à la fin du vi^e siècle³; Bouillard ne songea qu'à une reconstruction de la chapelle Saint-Symphorien⁴. A vrai dire, on serait fort surpris que Grégoire de Tours n'ait pas soufflé mot de la disparition d'une basilique survenue sous Chilpéric, anéantissant un des édifices religieux les plus splendides; on ne le serait pas moins que Bertchramn ait désigné un oratoire par le mot *basilica* et on observera que le legs de l'évêque du Mans est inexécutable puisqu'il s'agit de le transférer d'un établissement à un autre établissement, ce qui ne peut s'accomplir puisque basilique et oratoire sont inséparables. Gérard Du Bois⁵, l'historien de l'Église de Paris, corrigea d'autorité Chilpéric en Childebert, ce qui est arbitraire et inefficace car le changement de nom n'entraîne pas l'opposition requise par le texte. Jaillot, plus avisé, sut voir la nécessité de mettre en présence deux grandes églises : Saint-Vincent et Saint-Germain l'Auxerrois qui serait la *basilica nova* désignée par l'évêque Bertchramn⁶, mais ce n'est pas à saint Germain d'Auxerre, c'est à saint Germain de Paris que devait être dédiée l'église bâtie par Chilpéric.

¹ Saint-Germain-sous-École, arr. d'Étampes, Seine-et-Oise. — ² Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. 1, p. 202. — ³ *Annales ord. S. Bened.*, l. VI, t. 1, n. 69. — ⁴ *Hist. de l'abb. de*

Aucun des systèmes proposés n'est acceptable; revenons au texte du testament de 615.

En tête de la clause, on lit : *Basilicæ Domni Germani episcopi* ce qui se rapporte à l'une comme à l'autre des églises qui vont être nommées : Saint-Vincent que l'évêque Germain a reçue en don, de son vivant, du roi Childebert, et la basilique bâtie par Chilpéric et qui ne pouvait être considérée comme basilique de Saint-Germain qu'autant qu'elle avait été dédiée à sa mémoire. Il suit de là que ces mots « à la basilique de mon seigneur Germain » visent une église connue qui n'était pas placée sous le vocable de Saint-Germain et une église inconnue, qui était nécessairement sous ce vocable.

La clause se termine par ces mots : *Rogo, abba illustris loci illius...* qui s'adresse au supérieur de la basilique Saint-Vincent ou bien à celui de la basilique bâtie par Chilpéric. Le latin met *loci illius*, mieux vaudrait *alterutrius loci*; au vii^e siècle, on n'y regardait pas de si près, on s'entendait dans ce jargon, et on ne requérait sa commémoration qu'à l'église favorisée d'un don personnel. Celui de Bertchramn était un don conditionnel et inséparable du corps de saint Germain; en conséquence il était attribué à Saint-Vincent, si Germain ne le quittait pas ou bien il le suivait, en cas, de transfert, à la *basilica nova*. Dans les deux cas, la volonté de Bertchramn était livrée à un abbé parce que, à Saint-Vincent de même qu'à la basilique neuve, on trouvait un abbé et sa communauté.

Si on cherche une église monastique placée sous le vocable de Saint-Germain de Paris et qui puisse avoir été fondée par Chilpéric I^{er}, on voit que Saint-Germain-le-Vieux satisfait à ces conditions. Son vocable est celui de l'évêque de Paris et son surnom suffirait presque à lui seul à témoigner en faveur de son antiquité. Ce surnom n'a jamais varié et nous trouvons dans le premier texte où cette église soit mentionnée que c'est une maison d'ascètes : *arcisterium*, ce qui est l'équivalent de monastère : *Tunc corpus beatissimi Germani in arcisterium ejusdem sancti pontificis, in civitate prædicta situm, ab ipsis monachis delatum fuit*⁷.

On s'explique sans peine la construction d'une basilique destinée à recevoir son corps peu de temps après sa mort. Voici, du moins, l'explication de J. Quicherat : « L'église Saint-Vincent avait une situation exceptionnelle. Par la richesse de sa dotation, par la magnificence de ses bâtiments, par l'immunité qu'un synode d'évêques lui avait accordée en 566, à la demande de saint Germain lui-même, elle éclipsait déjà la cathédrale de Paris. Posséder la sépulture d'un prélat, à qui la sainteté avait été décernée de son vivant, devenait pour elle un titre de plus à la faveur du peuple. On conçoit que la cathédrale se soit alarmée; qu'elle ait cherché à tempérer l'excès d'une vogue préjudiciable à ses droits, en revendiquant la dépouille mortelle de son chef défunt; qu'elle ait pris sur son propre fonds (s'il est vrai que ce fut son baptistère même) l'emplacement destiné à contenir ce précieux gage. Chilpéric aura fourni l'argent pour la construction de l'église, et doté les religieux qui devaient la desservir sous la surveillance directe du pasteur diocésain. Enfin, la dédicace put s'effectuer sous l'invocation de saint Germain, n'y ayant eu besoin pour cela que de déposer sous l'autel un objet qui eût été porté par le bienheureux, ou même qui eût touché seulement à ses reliques.

« Les choses, amenées jusque-là, n'allèrent pas plus loin. Le roi mourut sans que les religieux de Saint-Vincent eussent consenti à se dessaisir de la sépulture de leur instituteur. Le testament de Bertchramn fournit la preuve que, trente ans après le décès de Chilpéric, la

Saint-Germain-des-Prés, p. 9. — ⁵ *Hist. Eccl. Parisiensis*, t. 1, p. 129. — ⁶ *Recherches sur Paris*, t. 1, Le Louvre. — ⁷ Aimoin, *Historia*, l. V, c. xli.

question était encore pendante. Elle ne fut décidée que par le changement de dynastie, lorsque l'un des abbés de Saint-Vincent, fort de la faveur de Pépin le Bref, osa enfin lever le corps de saint Germain pour le transporter de la chapelle [Saint-Symphorien] où il était resté jusqu'alors, non pas dans la basilique de la Cité, mais dans l'intérieur de sa propre basilique.

« L'histoire connue de Saint-Germain-le-Vieux ne commence qu'à une époque où cette querelle était depuis longtemps oubliée. La superbe abbaye, sa rivale, éprouva au ix^e siècle des désastres sans nombre. Appauvrie à la fois par le régime des inféodations et par les ravages des Normands, elle ne figurait plus, du temps de Charles le Gros, que comme un bénéfice réuni à l'évêché. L'évêque était alors Gozlin, l'héroïque défenseur de Paris contre les barbares. Au premier signal du danger, il avait fait venir dans la Cité les moines de Saint-Vincent avec la châsse de saint Germain. Celle-ci fut déposée dans l'église qui avait été préparée pour elle depuis trois siècles, ou du moins dans un nouvel édifice qui avait remplacé celui-là, car toutes (?) les églises de Paris furent incendiées en 856. La présence de ces reliques devint un encouragement pour les Parisiens qui, après la retraite des Normands, attribuèrent au saint le mérite de leur délivrance. La cathédrale paraît avoir payé la reconnaissance des citoyens en abandonnant la possession de Saint-Germain-le-Vieux à l'abbaye de Saint-Vincent. Saint-Germain-le-Vieux ayant été plus tard converti en paroisse, Saint-Germain-des-Prés en conserva le patronage jusqu'en 1368. Depuis lors, le même droit appartient par échange à l'université de Paris¹. »

4^e *Saint-Germain l'Auxerrois*. — (Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1121-1122.)

5^e *Saint-Gervais*. — Près d'un siècle s'est écoulé depuis les travaux de nivellement du monceau Saint-Gervais, en 1844, en vue de l'agrandissement et de l'isolement de l'Hôtel de Ville. Ce travail de nivellement mit au jour une très grande quantité de sépultures appartenant à différentes époques et, à des dates plus anciennes, de semblables découvertes avaient été faites dans le sol de la rue François-Miron et quelques autres : rue de la Tixeranderie, du Pourtour-Saint-Gervais, des Barres, de Lobau, etc.

Les découvertes faites vers la première moitié du xix^e siècle dans ce quartier ont permis de reconnaître l'existence d'un vaste cimetière remontant au moins jusque vers la fin de la domination romaine. L'existence d'un cimetière pendant le haut Moyen Age est un fait bien établi, il n'en était pas de même pour l'antiquité avant que Th. Vacquer eût éclairci cette question à la suite de découvertes auxquelles il consacra toute son attention, ce qui lui permettait d'écrire que l'histoire de l'église de Saint-Gervais est intimement liée avec l'existence de la plupart des sépultures qui l'environnent. »

L'église de Saint-Gervais et de Saint-Prottais existait déjà au vi^e siècle; malgré le titre trop pompeux de *basilica* que lui donne le poète Fortunat, c'était probablement un simple oratoire ou *sacellum* installé au milieu du cimetière. Cette église qui était encore située hors de la ville au ix^e siècle, a dû souffrir beaucoup des dévastations des Normands. En 1212, Saint-Gervais est nanti du titre de paroisse et, à cette époque, on en détache la chapelle Saint-Jean, voisine de la place de Grève et érigée elle-même en paroisse, à raison de l'accroissement de la population du territoire de Saint-Gervais, l'un des plus étendus de Paris.

Presque toutes les fois que l'on faisait des fouilles suffisamment profondes dans le quartier situé au midi de la rue de la Verrerie jusque vers la rue Vieille-du-Temple, on découvrait des sépultures anciennes. Celles découvertes en 1612, dans la rue de la Tixeranderie,

vis-à-vis celle du Mouton, dans un ancien hôtel des comtes d'Anjou, attirèrent l'attention des antiquaires, qui les reconnurent pour appartenir à l'époque romaine. Les auteurs qui rapportent cette découverte en parlent assez vaguement; seulement il paraît qu'on trouva dans deux tombeaux, dont l'un portait une inscription, deux médailles antiques en bronze, l'une de Néron, l'autre de Magnence, avec des lacrymatoires de verre, des vases en *terra campana*, et divers petits objets. Ces tombeaux étaient antérieurs à l'exercice général du christianisme, à en juger par la formule D. M. qui précède l'inscription. [Ce qui n'est pas une preuve recevable.]

En 1818, dans la rue François-Miron et dans celle du Pourtour-Saint-Gervais, on trouva une grande quantité de tombeaux en pierre tendre que Dulaure rapporte à l'époque romaine. Cet historien de Paris se laissa dire et répéta qu'une médaille d'Antonin le Pieux avait été découverte dans une tombe, c'était bien plutôt dans la terre environnante, comme il arriva à Th. Vacquer qui retrouva et explora cette tranchée où il trouva deux médailles romaines.

En 1837, on découvrit dans la rue des Barres-Saint-Gervais plusieurs tombes en plâtre postérieures au xi^e siècle. L'une d'elles cependant paraît remonter à l'antiquité chrétienne; le couvercle, de forme trapézoïdale, était orné sur sa partie antérieure d'une croix aux branches équilatérales dans une couronne de dents de loup et surmontée de deux colombes. Tout ceci était en relief; au pied du couvercle, une croix dite latine, en creux. Avant le xi^e siècle, on fit quelques tombes en plâtre, toutefois cet usage ne se généralisa que vers le xii^e siècle. Les tombes en pierre tendre sont immédiatement antérieures.

En 1844, au mois d'avril, on commença le nivellement du monceau Saint-Gervais, en abaissant considérablement le sol de la rue de Lobau; le déblai avait environ 2 m. 50 de hauteur à la rencontre de la rue de la Tixeranderie. A la fin de cette année des sépultures intéressantes et remontant à une haute antiquité furent découvertes dans ladite rue, dans une tranchée ouverte pour la construction d'un égout, entre la rue des Deux-Portes et le n. 53. On trouva d'abord des restes considérables et bien conservés d'un sol de voie appartenant à l'époque romaine, et formé d'un béton grossier, composé de petits moellons, de gros cailloux et de gravier; ce sol, extrêmement résistant, se trouvait à une profondeur moyenne de 1 m. 30 au-dessous du pavé; il renfermait de nombreux fragments de tuiles et de poteries romaines, de petits morceaux de bronze, quelques médailles de la fin de l'époque romaine, et de nombreux ossements d'animaux d'assez fortes dimensions, parmi lesquels des cornes de bœuf encore attachées au crâne.

Au-dessus du sol foulé le plus ancien, celui fait en béton, on a découvert un assez grand nombre de sépultures. Les corps avaient été ensevelis de deux manières; les uns étaient à nu dans la partie supérieure du terrain originel, qui est un sable très pur, de couleur assez foncée, et recouvert d'une croûte offrant toute l'apparence d'un béton que les ouvriers nomment *calcin*; les autres étaient renfermés dans des tombes faites d'une maçonnerie particulière. Autour des squelettes, Vacquer vit découvrir quatre ou cinq petits bronzes de Valens et d'autres empereurs de la fin du iv^e siècle.

En juin 1846 on reprit le travail de nivellement du monceau Saint-Gervais et les fouilles mirent à nu un très grand nombre de sépultures de différentes espèces et d'époques diverses, toutes tournées vers l'Orient.

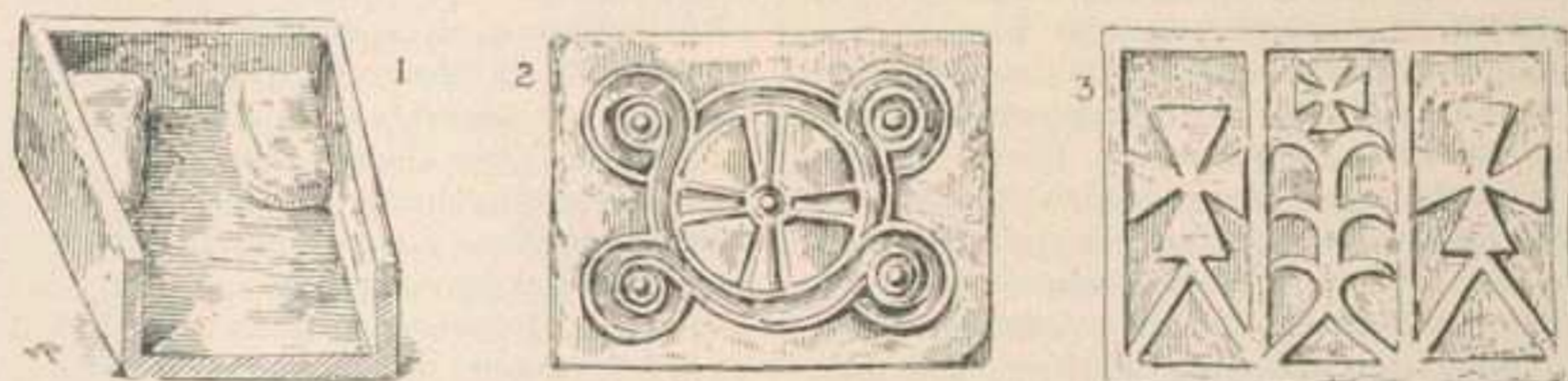
¹ J. Quicherat, *Les trois Saint-Germain de Paris*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. XXVIII, 1865, p. 164-166.

Deux rangs superposés de tombeaux en pierre reposaient sur le sable; ils étaient généralement formés de deux ou trois morceaux de pierre assez grossièrement creusés, quelques-uns paraissant tirés d'anciennes constructions, portaient des trous de crampons, ils étaient fermés par des dalles brutes, en nombre égal à celui des morceaux qui les composaient; quelques-unes de ces dalles affectaient la forme d'un dos d'âne grossier.

Les ossements contenus dans ces tombes étaient presque tous très friables, et les parties saillantes telles que les côtes et la tête, s'étaient affaissées. Trois de ces tombes qui méritaient plus d'intérêt ont été conservées et transportées au musée de Cluny. L'une est une tombe d'enfant, d'un seul morceau, longue intérieurement de 0 m. 70 cent. Une autre (fig. 9800, n. 1) offre une particularité curieuse, et qui ne s'était pas encore rencontrée: ce sont deux coussinets en plâtre faits pour maintenir latéralement la tête, qui reposait en même temps sur un glacis ou pente en plâtre, tenant lieu

ornées de traits gravés à la pointe, divisés aussi en trois parties; sur le pied il n'y a aucun ornement. Cette tombe n'avait aucun couvercle lorsqu'on l'a découverte, mais un reste de scellement qui se voit vers les pieds indique clairement qu'autrefois il y en avait un. Deux squelettes étaient couchés dans cette tombe; celui placé en dessus parfaitement conservé, appartenait à un homme d'environ 25 ans; il avait 1 m. 50 de long; la tête était inclinée sur l'épaule gauche, les bras croisés sur la poitrine et non sur l'abdomen; le squelette placé au-dessous, qu'on ne s'attendait pas à y rencontrer, fut enlevé avec moins de précautions en même temps que la terre; il était, comme le précédent, de sexe masculin, plus grand et en moins bon état de conservation.

On voit ainsi que le quartier de l'Hôtel de Ville était occupé autrefois par un vaste cimetière dont l'établissement remonte à l'époque romaine. Paris possédait trois cimetières hors de ses murs et placés le long des routes, suivant la coutume du temps. L'un, le plus



9800. — Tombes du musée de Cluny.
D'après *Revue archéologique*, 1847-1848, p. 356, fig. 1, p. 357, fig. 2 et 3.

d'oreiller; ces coussinets étaient faits de manière à conserver l'inclinaison de la tête sur l'épaule gauche. A ce sujet, nous devons dire que tous les squelettes, suivant l'usage habituel, avaient les mains croisées sur l'abdomen, quelquefois sur la poitrine et la tête inclinée sur l'épaule gauche. La troisième tombe, de beaucoup postérieure aux précédentes, est d'un seul morceau, en pierre tendre, fine et blanche, et porte de tous ses côtés un grand nombre de stries parallèles, gravées à la pointe et figurant la croix de Saint-André.

Les tombes en plâtre en forme d'auges trapézoïdales étaient aussi très nombreuses; elles reposaient sur les tombes en pierre, et portaient presque toutes des dessins moulés à la tête et au pied. Ces dessins, qui représentent généralement une croix équilatérale (fig. 9800, n. 2) entourée d'un cercle plus ou moins orné, étaient bien corrects et exécutés avec soin, comme ceux des tombes en plâtre les plus anciennes. L'usage général des tombes en plâtre est, nous l'avons dit, postérieur au XI^e siècle. Cependant on en a trouvé une devant et auprès du portail de Saint-Gervais, qui, par le style archaïque de ses ornements, paraît être antérieure au X^e siècle. Cette tombe, qui a été portée au musée de Cluny est, sans contredit, la plus intéressante qu'on ait découverte; elle porte sur la tête des ornements moulés (fig. 9800, n. 3) exécutés avec un grand soin, et divisés sur le sens de la largeur en trois compartiments égaux. Dans celui du milieu est une palmette portée sur un chevron et surmontée d'une petite croix équilatérale; dans les compartiments latéraux est une croix pattée de même type, mais beaucoup plus grande et posée sur une équerre ou un fronton. Les faces latérales sont

considérable de tous, traversé par la voie allant à Orléans et par celle conduisant au mont Cétardus, occupait la montagne Sainte-Geneviève et ses environs; un autre bordait au Nord la voie qui se dirigeait vers *Brivisara* (Pontoise); le troisième était traversé par la voie conduisant dans les provinces de l'Est, voie qui, au sortir du Grand-Pont, traversait le faubourg du Nord et suivait les rues de la Tixeranderie, de Saint-Antoine et du faubourg Saint-Antoine et passait par Chelles. Des traditions et même des preuves écrites nous sont parvenues sur l'existence de ce cimetière dès les premiers temps de la monarchie; l'emplacement qu'il occupait est le seul de ce côté de Paris où l'on pouvait l'établir à cette époque, l'éminence de sable étant presque seule à l'abri des inondations¹.

6^o *Saint-Laurent*. — L'étude de la liste épiscopale du Mans (voir *Dictionn.*, t. X, à ce nom) nous a montré un évêque Innocent, mort en 543, dont le successeur fut Domnole de qui Grégoire de Tours parle en ces termes: *Domnolus vero Cinomannorum episcopus segrotare cepit. Tempore enim Chlotharii regis apud Parisius ad basilicam Sancti Laurentii gregi monasteriali prae fuerat*². Ainsi donc, sous le règne de Clovis, peut-être, et, en tout cas, de ses fils, un monastère s'élevait à Paris, contigu ou peu s'en faut à une basilique placée sous le vocable de Saint-Laurent. Un autre passage du même historien nous apprend qu'en la 8^e année du règne de Childebert (583) *aqua vero extra solitu invaluerunt; nam tantum inundatione Sygona Matronaque circa Parisius intulerunt ut inter civitatem et basilicam S. Laurentii naufragia saepe contingerent*³. Entre ces deux dates, le quartier avait été dévasté par un incendie, en

¹ Th. Vacquer, *Mém. sur les sépultures découvertes à plusieurs époques dans le quartier de l'Hôtel de Ville de Paris*, dans *Revue archéol.*, 1847-1848, p. 348-359; J. Le Chartier de Sedouy, *La paroisse Saint-Gervais depuis ses origines jusqu'au XVII^e siècle*, in-8°, Paris, 1901. — ² Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VI, c. IX, édit. Arndt, p. 254; M.-L. Brochard,

Hist. de la paroisse et de l'église Saint-Laurent à Paris, in-8°, Paris, 1923, p. 1, attribue ce texte aux *Gesta Franc.*, ces pièces sont différentes; l'*Historia* est sans contestation possible de Grégoire de Tours, les *Gesta* comme nous l'avons dit plus haut sont d'un moine inconnu de Saint-Germain-des-Prés. — ³ *Hist. Franc.*, l. VI, c. XXV, édit. Arndt, p. 265.

547 : *A parte basilicæ Beati Laurenti, noctu edax ignis exillens, domos pendulas, quæ per pontem [le Grand-Pont] constructæ erant exurere cœpit*¹. Ces deux sinistres sont les seuls souvenirs qui se sont transmis; à une époque où le pont, les maisons et la plupart des églises étaient construits en bois, un incendie se propageait vite et emportait presque tout ce qu'il atteignait, faisant place nette; une inondation n'avait pas d'effets moins redoutables, c'est ce qu'a indiqué en peu de mots Mabillon² et, après lui, Girard qui décrit « le terrain d'alluvion qui s'étendait depuis les murs de la ville jusqu'au pied du coteau où l'église Saint-Laurent était assise. Pendant les progrès de l'exhaussement de ces alluvions, une partie de l'espace occupé dut rester inférieure au reste de cet espace, de sorte que les eaux de la Seine remplissaient ce bas-fond et y coulaient avec plus ou moins de vitesse dans les temps de leurs crues. C'était, en un mot, un bras de ce fleuve où les bateaux pouvaient être remisés, qu'ils pouvaient parcourir lentement, ou même dans lequel ils pouvaient être entraînés avec violence par une débâcle de glaces, accident probable au mois de février pendant lequel l'inondation de 583 eut lieu. Il suffit de prendre à la lettre le texte de Grégoire de Tours pour expliquer les naufrages dont il fait mention³. »

Le sol de la plaine parisienne, au VI^e siècle, devait être assez inférieur à ce qu'il fut depuis; son niveau oscillait entre 31 et 33 mètres et les crues de la Seine la portent quelquefois jusqu'à 33 mètres. A l'époque des grandes crues, le fleuve tendait à reprendre possession de son ancien bras desséché et envahissait la plaine de nature marécageuse sur laquelle émergeaient, de loin en loin, à l'altitude moyenne de 34 mètres, des monticules de gravier, de nature étanche, ainsi que la longue bande sur laquelle s'allongea la rue et le faubourg Saint-Martin. Là vinrent s'implanter un monastère, une église et des habitations. Successivement les îlots de sol ferme de la rive droite virent s'élever des centres autour de Saint-Gervais, Saint-Paul, Saint-Jacques-de-la-Boucherie, Saint-Martin-des-Champs et Saint-Laurent.

Entre Saint-Martin-des-Champs et Saint-Laurent se trouvait un marché dont l'existence est attestée par un acte de l'année 710⁴; quant à l'emplacement de l'église on ne doit pas s'attendre à ce que les topographes se soient mis d'accord. Parmi les plus dignes d'attention, J. Du Breuil, H. Sauval, J. Lebeuf, Delamare, Jaillot se prononçaient pour l'emplacement de l'église du prieuré Saint-Lazare, au faubourg Saint-Denis. G. Du Bois appuyait cette opinion d'une découverte dont Mabillon tenait le récit du curé Nicolas Gobillon⁵. Lors des travaux exécutés entre l'église et le cimetière, on mit au jour des cercueils en plâtre et en pierre qui renfermaient des squelettes de moines, uniformément enveloppés de robes noires⁶. Des constatations matérielles ont confirmé ces inductions. Il va presque sans dire que ces constatations sont celles de Th. Vacquer qui découvrit la voie antique depuis le pont Notre-Dame jusqu'au boulevard Magenta. La voie du faubourg Saint-Denis est postérieure, peut-être carolingienne, tandis que c'est celle du faubourg Saint-Martin, alors unique, qui se dirigeait vers *Catulliacum* (Saint-Denis) en empruntant la direction des rues de Château-Landon et Philippe-de-Girard actuelles. Sur cette voie se dressait au VI^e siècle, la basilique du monastère Saint-Laurent.

¹ *Vita S. Leobini*, dans *Hist. Franc.*, t. III, p. 43. — ² *De re diplomatica*, l. IV, p. 309. — ³ Girard, *Mém. sur les inondations qui ont eu lieu en différents temps dans la ville de Paris*, dans *Mém. de l'Acad. des sciences*, t. XVI, p. 29. — ⁴ R. de Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris*, t. I, p. 33. — ⁵ Curé de Saint-Laurent de 1661 à 1706; cf. L. Brochard,

« En résumé⁷, la situation même de notre église, au bord de la plus antique de nos voies parisiennes, son orientation liturgique est-ouest très exacte, ce que nous savons du respect des premiers siècles pour les emplacements une fois consacrés, tout corrobore l'identité absolue du lieu et sa priorité sur celui où s'éleva plus tard l'église du *prieuré de Saint-Ladre*, identité et priorité qu'on ne saurait contester. »

7^o *Saint-Marcel*. — On a vu que Saint-Marcel marquait le site probable de la plus ancienne communauté parisienne. Il est probable qu'après la paix de l'Église, lorsque la sécurité le permit, le successeur de saint Denis transporta sa chaire épiscopale dans la partie orientale de la Cité et l'église prit le vocable de Saint-Étienne.

Mais l'ancien oratoire évoquait de trop précieux souvenirs pour qu'on le délaissât et l'évêque Marcel en fit choix pour sa sépulture, au V^e siècle. De tout cela, rien ne subsiste aujourd'hui, tout a été détruit par le passage du boulevard Saint-Marcel. Mais là s'était formé le Bourg-Saint-Marcel, noyau de quelques maisons entourant les restes de l'évêque auprès duquel les habitants voulaient vivre et recevoir la sépulture; dans la suite ce fut le faubourg Saint-Marcel. L'église subsista jusqu'au IX^e siècle et fut détruite par les Normands, puis reconstruite au XI^e siècle. De celle-ci, qui reçut la sépulture de Pierre Lombard, le « Maître des sentences », mort en 1164, nous n'avons rien à dire.

Les fouilles exécutées en 1882 (janvier) ont ramené au jour des sépultures serrées et alignées le long de la muraille sur une épaisseur de trois ou quatre rangs; elles appartenaient aux XI^e, XII^e, XIII^e siècles; parmi ces tombes on rencontre seulement trois sarcophages de l'époque gallo-romaine et mérovingienne. Un de ceux-ci gardait un anneau d'or jaune avec chaton ovale fait d'une pierre précieuse, c'est un ouvrage d'époque mérovingienne.

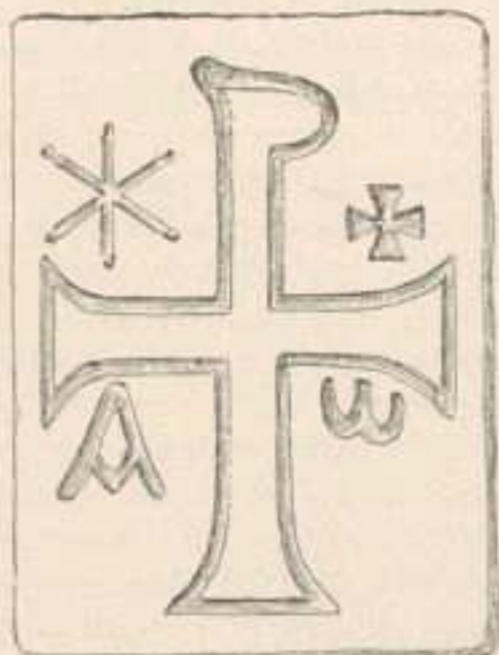
L'église Saint-Marcel eut de bonne heure une succursale qui fut l'église Saint-Martin; celle-ci était située sur la voie nouvelle portant le nom de rue de la Collégiale, à quelques mètres seulement du boulevard Saint-Marcel. L'église Saint-Martin existait déjà en 1158 comme succursale; elle devint paroisse en 1220, fut rasée en 1807-1808 et les fondations en furent arrachées à grand-peine en janvier-février 1882.

Derrière cette église, on découvrit, en 1656, 64 sarcophages; d'autres furent trouvés au XIX^e siècle, à diverses reprises, tous du IX^e au XI^e siècle⁸.

En 1871, Adr. de Longpérier signalait sur l'emplacement du cimetière Saint-Marcel un sarcophage en plâtre, tout couvert d'ornements à reliefs : « On y remarque, disait-il, au chevet et aux pieds, une croix de forme antique; puis sur les flancs le monogramme du Christ et divers ornements géométriques. Deux cadres contiennent des figures grossièrement exécutées et rappellent les figures entaillées dans les fibules de bronze décorées de verres de couleur des sépultures mérovingiennes⁹. » Lors des autres fouilles (août-sept. 1873), le même archéologue signale des tombes déjà explorées à une époque ancienne, mais, disait-il¹⁰, « les violateurs avaient tantôt brisé les couvercles, tantôt ouvert dans le flanc des sarcophages un trou par lequel ils pouvaient passer le bras et enlever les objets précieux déposés près des cadavres. Mais ils paraissent avoir entendu respecter, dans une certaine mesure, les

op. cit., p. 44-49, pl. III. — ⁶ G. Du Bois, *Hist. Eccles. Parisiensis*, t. I, p. 78. — ⁷ L. Brochard, *op. cit.*, p. 8. — ⁸ Toulouze, dans *Revue archéol.*, t. I, 1882, p. 313-317. — ⁹ Fouilles sur l'emplacement du cimet. Saint-Marcel, dans *Œuvres*, t. III, p. 229. — ¹⁰ Adrien de Longpérier, *Œuvres*, t. III, p. 281-242.

morts qu'ils dépouillaient, car ils ont replacé des pierres, des débris dans les vides qu'ils avaient faits. Au chevet d'un des grands sarcophages se trouvait comme supplément de couvercle brisé, et posée en travers une pierre longue, creusée en voûte par le



9801. — Monogramme accosté d'une étoile et d'A et Ω.
D'après *Revue archéologique*, 1873, p. 191.

dessous et qui n'est autre chose que le couvercle d'une tombe d'enfant. A la partie supérieure, cette pierre porte, gravé en creux dans un cadre oblong, le monogramme du Christ avec la haste en forme de rho, les lettres alpha et oméga, une étoile et une croix pattée (fig. 9801).

- Celsa Parisiaci clerus reverentia pollens,
ecclesiae genium, gloria, munus, honor,
carmine davidico divina poemata pangens,*
20 *cursibus assiduis dulces revolvit opus.
Inde sacerdotes, leviticus hinc micat ordo :
illos canities, hos stola pulchra legit;
illis pallor inest, rubor his in vultibus errat,
et candunt rutilis lilia mixta rosis.*
25 *Illi jam senio, sed et hi bene vestibus albeni,
ut placeat summo picta corona deo.
In medios Germanus adest antistes honore,
qui regit hinc juvenes, subrigit inde senes.
Levitae praesunt, sequitur gravis ordo ducatum :*
30 *hos gradiendo movet, hos moderando trahit.
Ipse tamen sensim incedit, velut alter Aaron,
non de veste nitens, sed pietate placens;
non lapides, coccus, cidar, aurum, purpura, byssus,
exornant humeros, sed micat alma fides.*
35 *Iste satis mellior veteri quam lege sacerdos,
hic quia vera colit, quod prius umbra fuit.
Magna futura putans, praesentia cuncta refellens,
antea carne carens, quam caro fine ruens.
Solicitus, quemquam ne devoret ira luporum,
40 colligit ad caulas pastor optimus oves.
Assiduis monitis ad pascua salsa vocatus,
grex vocem agnoscens currit amore sequar.
Miles ad arma celer, signum mox tinnit in aures,
erigit excusso membra sopore toro;*
45 *advolat ante alios, mysteria sacra requirens;
undique quisque suo templa petendo loco.
Flagranti studio populum domus inrigat omnem,
certatimque monent, qui prior ire valet.
Pervigiles noctes ad prima crepuscula jungens,
50 construit angelicos turba verenda choros;
gressibus exertis in opus venerabile constans,
vim factura polo, cantibus arma movet;
stamina psalterii lyrico modulamine texens,
versibus orditum carmen amore trahit.*
55 *Hinc puer exiguis attemperat organa cannis,
inde senis largam ructat ab ore tubam;
cymbalicae voces calamis miscentur acutis,
disparibusque tropis fistula dulce sonat;
tympana rauca senum puerilis tibia mulcet,
60 atque hominum reparant verba canora lyram.
Leniter iste trahit modulus, rapit alacer ille :
sexus et aetatis sic variatur opus.
Triticeas fruges fervens terit arca Christi,
horrea quando quidem constructura Dei,*

L. LE CLERGÉ PARISIEN VERS LE MILIEU DU VI^e SIÈCLE. — Les poésies mêlées de Venance Fortunat contiennent une pièce « qui dut combler de plaisir les destinataires » et dans laquelle, malgré l'imprécision du langage poétique, nous pouvons recueillir quelques traits instructifs. Cette pièce est intitulée : *Ad clerum Parisiacum* (Fortunat, *Carmina*, édit. Leo, I. II, n. IX, p. 37-39); elle a été composée sous l'épiscopat de saint Germain, par conséquent entre 554 et 576; en voici la traduction (d'après Nisard) :

« Illustre compagnie, l'honneur et la gloire du clergé, ô Pères que mon cœur chérit, que ma piété vénère, vous m'obligez à reprendre le plectre, que j'ai depuis si longtemps déposé, à renouveler sur ma lyre les chants d'autrefois. Il faut que mes doigts engourdis courent sur les cordes et que ma main cultive un art dont elle s'est déshabituée. Ma voix est devenue rocailleuse, mes lèvres ne laissent échapper que des sons rauques et barbares. Je ne suis plus qu'une lame depuis longtemps rouillée, et qui aura peine à reprendre son poli au frottement de la meule; un airain enfumé, qui semble avoir perdu pour toujours sa couleur et son éclat. Mais puisque vos douces instances sont le marteau qui façonne le métal en le frappant sur l'enclume à coups redoublés, et puisque vous avez allumé dans ma poitrine une flamme qui pénètre jusqu'aux plus profonds replis de mon cœur, il faut vous obéir, et, refondu pour ainsi dire aux feux de cette fournaise, me prêter aux jeux qu'exige de moi votre affection.

L'auguste et vénéré clergé de Paris, la fleur, la gloire, l'ornement, l'honneur de l'Église, répétant les chants divins de David, recommence sans cesse, et sans se lasser jamais, sa douce tâche.

Voici les prêtres, voilà le chœur des diacres; ceux-ci en cheveux blancs, ceux-là couverts de belles robes, ici des visages exsangues, là une douce rougeur, ainsi les roses se trouvent mêlées aux lis.

Les uns blanchis par l'âge, les autres par leurs vêtements, forment une couronne qui plaît à Dieu.

Parmi eux se voit Germain, évêque par le rang, qui dirige les jeunes gens et soutient les vieillards.

Devant lui les diacres, derrière l'ordre imposant; sa marche entraîne les uns et modère les autres; lui-même s'avance lentement comme un autre Aaron.

Ce n'est pas l'éclat de son vêtement, mais sa piété qui attire; point de pourpre sur ses épaules, ni pierreries, ni or, ni tissus recherchés, ni couleurs riches, mais l'auréole de la foi.

Bien supérieur au prêtre de l'ancienne Loi, il adore la vérité dont l'autre n'a connu que l'ombre.

Épris des grandeurs éternelles, il repousse celle du temps, détaché de la chair avant que de l'avoir quittée.

Vigilant, il redoute la dent des loups pour les siens, il sait guider toutes ses brebis à l'étable.

Par ses appels infatigables, il les appelle aux pâturages; le troupeau le connaît et le suit avec amour.

Comme le soldat s'équipe dès qu'il entend le signal, il se lève, arrachant ses membres à son lit il précède tout le monde, se rendant aux saints mystères.

De partout chacun vient occuper sa place.

L'église provoque dans les âmes une pieuse ardeur, tous s'excitent à qui arrivera le premier.

Prolongeant sa veille jusqu'aux lueurs de l'aube, la foule forme des chœurs à la manière des anges; elle s'obstine dans l'acte vénérable qu'elle remplit et pour faire violence au Ciel, ses armes sont des chants.

Ses accents mélodieux parcourent les sons de la harpe, tandis qu'elle répète avec amour les cantiques sacrés.

Ici les enfants élèvent leurs voix jusqu'à la flûte; là, les vieillards atteignent au son de la trompette.

Le cliquetis des cymbales se marie aux fredons aigus du chalumeau, la flûte de Pan sonne de ses tiges inégales et le rauque gosier des vieillards s'assouplit aux voix enfantines, l'organe sonore de l'homme résonne ainsi que la lyre.

Tantôt c'est une douce et languissante mélodie, tantôt un son rapide, ou bien l'âge et le sexe varient leurs efforts.

On bat sur l'aire du Christ le froment qui doit remplir les greniers de Dieu. Le bonheur, comme le Seigneur l'a lui-

65 *voce creatoris reminiscens esse beatos.*
Quos dominus vigiles, dum redit ipse, videt.
In quorum meritis, animo, virtute fideque,
tegmine corporeo lumina quanta latent!
Pontificis monitis clerus, plebs psallit et infans;
 70 *unde labore brevi frugi replendus erit.*
Sub duce Germano felix exercitus hic est :
Moyses, tende manus et tua castra juva.

LI. LA MESSE GALLICANE A PARIS. — Ce n'est pas une des moindres gloires de l'Église de Paris de pouvoir revendiquer l'*Expositio liturgiæ gallicanæ*, document liturgique d'une importance capitale par son antiquité, par son origine et par sa précision. Comme on ignore le titre primitif de cet écrit, on s'est entendu pour le désigner sous celui d'*Expositio brevis antiqua liturgiæ gallicanæ* et, plus brièvement, sous celui de *Lettres de saint Germain de Paris*. Peut-être eut-il été plus sage de s'en tenir à ces derniers mots qui, dans le manuscrit, introduisent la première lettre : *Germanus episcopus Parisius scripsit de missa*; ces mots : *de missa* sont suffisants et ont la simplicité qu'un évêque du VI^e siècle devait préférer et c'est à cette époque qu'il a prévalu en Occident. D'ailleurs on n'a pas le choix puisque le texte nous est parvenu dans un manuscrit unique où dom Edmond Martène et dom Ursin Durand le copièrent et le publièrent peu de temps après, en 1717, dans le tome v, p. 85-100 de leur *Thesaurus anecdotorum*¹.

L'auteur est saint Germain, qui fut moine à Autun, au monastère de Saint-Symphorien, avant d'être appelé au siège épiscopal de Paris; comme le manuscrit remonte au IX^e siècle et n'a jamais quitté Autun, on a même consenti à reconnaître qu'ayant appartenu au monastère de Saint-Martin, il avait pu utiliser un manuscrit du monastère voisin de Saint-Symphorien où la mémoire toujours vivante de saint Germain n'eût pas toléré l'attribution à cette gloire locale d'un écrit qui lui eût été étranger.

Martène, dom Rivet, le P. Le Brun se prononçaient sans hésiter en faveur de saint Germain² et, avec plus de compétence qu'eux tous et une belle vigueur, L. Duchesne écrivait, en 1889, qu'il faut compter ces deux lettres « au nombre des documents les plus précieux de la liturgie gallicane ». Trente années plus tard, revenant sur le sujet et tenu au courant des soupçons dirigés, dès 1909, sur ce document « attribué » à Germain évêque de Paris; agacé par les insinuations d'un liturgiste en qui il ne découvrait qu'un « assembleur de nuages », L. Duchesne, pour en finir, asséna quelques lignes définitives à l'adresse de Edm. Bishop (comme aux beaux jours du *Bulletin critique*) : « La première [lettre], disait-il, porte en tête l'indication *Germanus episcopus Parisius scripsit de missa*. Je ne vois pas qu'il y ait la moindre raison de contester cette attribution. Cependant si elle venait à être écartée, il n'en résulterait rien contre la valeur du document considéré comme expression du rituel gallican. Qu'il soit sorti de la plume de saint Germain ou de celle d'un autre clerc mérovingien, cela n'a évidemment aucune importance... Saint Germain de Paris (vers 555-576) est célèbre pour son zèle à célébrer dignement les saints offices; il n'est pas étonnant qu'il se soit donné la peine d'écrire quelques pages sur le sens symbolique des rites de la liturgie³. » Et cette note ajoutait encore à sa pensée : « On peut tirer des lettres de saint Germain une sorte d'*Ordo gallicanus*. » La première est consacrée à la messe, la seconde à certains détails spéciaux, aux cérémonies extraordinaires, aux vêtements liturgiques.

Ferdinand Probst, Paul Lejay, Pierre Batiffol (voir

même déclaré, est pour les serviteurs fidèles que le maître, à son retour, trouve à leur travail.

Quelle piété, quelles vertus, quelle foi!

Quelle divine flamme brûle, invisible et cachée, dans ces corps périssables! Dociles à la voix du pontifice, le clergé, le peuple, les enfants chantent les louanges de Dieu; ils recevront le fruit de leur travail. Heureuse l'armée que conduit Germain. O Moïse tends-lui la main, aide-lui.

Dictionn., t. IX, au mot LITURGISTES) se sont tous rangés à l'opinion qu'on vient de rappeler et qui s'impose. P. Batiffol a même suggéré une ingénieuse explication. Nous lisons, écrit-il, dans les dernières lignes de la première section de l'*Expositio* et dans les premières lignes de la seconde quelques mots qui révèlent le genre auquel cette *Expositio* appartenait :

Sed jam epistola finem accipiat, in qua sollempnis ordo breviter declaratus ostenditur, quatenus in secunda epistola de commune officio donante Domino auribus pandatur, qui vivit.

INCIPIT EPISTOLA SECUNDA DE COMMUNE OFFITIO.

Quia favente Domino ordinem sacre oblationis in priore epistola breviter explananda perstrinximus, nunc diversa ecclesie carismata qua ratione subsistant, juxta quod nobis Dominus intelligere tribuit brevi paginola commendemus.

L'*Expositio* se composait donc de deux lettres. A l'endroit où elles se succèdent, l'auteur a conclu la première et entamé la seconde par deux formules adaptées à une conclusion et à un exorde; or, on ne trouve rien d'analogue au début de la première lettre et à la fin de la deuxième, ce qui montre que la pièce appelée *Expositio* nous est parvenue sans le début et sans la fin.

P. Batiffol présente cette autre remarque : « La première lettre, dit-il, est distribuée en paragraphes, en tête de chacun desquels se lit un mot qui en signale le contenu : *De prophetia, De cathecumino, De sono*, etc. Ces titres en manchettes ont dû être introduits dans le texte par un copiste, lequel s'est vite découragé de son initiative, car les titres s'arrêtent à moitié de la première lettre, et la seconde lettre n'en a pas un seul. Si ces titres sont ainsi adventices et de seconde main, il y a lieu de faire une hypothèse sur le titre général de l'*Expositio*. Le voici tel qu'il se lit dans le manuscrit :

CAPITULA PATRUM TRADITIONUM SUSCIPIM' QUOMODO SOLEMNIS ORDO ECCLESIE AGATUR;

Quibusve instructionibus Kanon ecclesiasticus decoratur, Germanus eps parisius scripsit de missa; Prima igitur ac summa omnium carismatum missa.

Martène n'a pas donné les quatre premiers mots : *Capitula patrum traditionum suscipimus*. Ces mots ne sont pas un titre, mais l'*incipit* d'un discours, dont on peut dire que les mots qui suivent le continuent jusqu'à *de missa*. Mais doit-on lier *de missa* à *scripsit*? Ce n'est pas nécessaire. On peut, en effet, voir dans *de missa* un titre analogue à ceux qui vont suivre : *De prælegere, De silentio, De aius, De prophetia*, etc. Nous lirions donc : *De missa*, et nous aurions la disposition suivante :

Capitula patrum tradition[es] suscipimus. Quomodo solemn[is] ordo ecclesie agitur quibusve instructionibus kanon ecclesiasticus decoratur, Germanus episcopus scripsit.

DE MISSA.

Prima igitur ac summa omnium carismatum...

Cette ingénieuse explication nous apprend que saint Germain de Paris écrivit non seulement sur le sujet de

¹ Biblioth. municip. d'Autun, n. 184, voir *Dictionn.*, t. I, col. 3203, 3212-3213; t. VI, col. 1053; le texte a été réimprimé dans *P. L.*, t. LXXII, col. 83-98. — ² D'autres, dont on

est dispensé de tenir compte, émettaient des doutes; W.-B. Marriot, Alb. Hauck, H. Koch, O. Bardenhewer. — ³ *Origines du culte chrétien*, 5^e édit., 1920, p. 163.

la messe, mais sur ce qui fait l'objet des deux lettres, c'est-à-dire la matière de l'office : *quomodo solemnus ordo ecclesiae agitur quibusve instructionibus, canon ecclesiasticus decoratur*. Le compilateur qui a rassemblé les matériaux entrés dans l'*expositio* entreprenait un recueil d'ordonnances et de traditions des Pères, et, parmi eux, le premier dont il recueille les instructions est l'évêque de Paris, Germain, auquel il ne donne pas le qualificatif de saint, comme si cet évêque de Paris était encore vivant. Ainsi lu, le petit prologue de l'*Expositio* n'est pas une note marginale quelconque qui aurait accidentellement passé dans le texte, elle est l'introduction donnée par le compilateur aux deux lettres de l'évêque de Paris, qu'il va reproduire en les écourtant du début de la première et de la fin de la seconde. Ce compilateur peut être contemporain de l'évêque de Paris, et, s'il ne l'est pas, il est du moins d'un temps et d'un milieu où la liturgie que l'évêque de Paris a décrite est celle qu'on observe, *suscipimus*¹.

Tout ce que nous lisons dans les lettres de saint Germain est en parfait accord avec les traits de la liturgie gallicane que nous rencontrons dans les divers écrits de son contemporain Grégoire de Tours; la coïncidence est rigoureuse et aucun indice ne permet de voir chez Germain ou chez Grégoire une différence de date. Mais l'*Expositio* possède une attestation qui ne permet pas de la faire descendre plus bas que le VI^e siècle et les dernières années de ce siècle. On a découvert qu'un passage de deux lignes avait été extrait de l'*Expositio* par saint Isidore de Séville qui l'a inséré dans son traité *De ecclesiasticis officiis*, écrit par le polygraphe espagnol vers 620. Isidore possédait une riche bibliothèque qu'il mettait à contribution, tirant pied ou aile de la plupart des volumes qu'il possédait dans son *armarium*. L'*Expositio* était du nombre, il se pourrait même que l'évêque de Séville ait eu pour ce petit écrit tant d'estime qu'il ait voulu le voir dans les mains de tous ses prêtres : au concile de Tolède, tenu en 633, et présidé par lui, il fit promulguer dans le canon 25^e de remettre à chaque prêtre envoyé à la tête d'une paroisse un *libellus officialis*, dont il ne s'est conservé aucun exemplaire, mais dont l'*Expositio* de saint Germain devait être, semble-t-il, le parfait modèle.

En effet l'*Expositio* se propose d'expliquer l'*ordo* de la messe : *ordinem sacr(a)e oblationis in priore epistola breviter explananda perstrinximus*, et ensuite les *diversa ecclesiae carismata qua ratione subsistant*. Dans ce *libellus officialis* on doit s'attendre à ce que le *sacerdos* trouve un guide, mais ce terme a subi toute une évolution, il s'entendait primitivement de l'évêque, il s'entend alors aussi du prêtre. Tout ce qui est dit du *sacerdos* peut être appliqué indifféremment à un évêque ou à un prêtre. Toutefois, entre eux subsiste cette différence à propos de la bénédiction qui précède la communion. Dieu a voulu que le peuple soit béni par Aaron et par ses fils, Aaron étant la figure du Christ, ses fils, la figure des prêtres : *Aaron igitur, locum Christi, filii ejus locum presbyterii portaverunt*. Le Seigneur veut que le peuple soit béni par les deux : *Ambobus igitur mandavit Dominus benedicere populum, sed tamen propter servandum honorem pontificis sacri constituerunt canones ut longiorem benedictionem episcopus proferret, brevioris vero presbiter funderet*.

Un autre indice confirme que cette liturgie peut être célébrée par un prêtre; l'auteur dit que l'homélie est lue et qu'elle est empruntée à quelque saint Père : *Homiliae autem sanctorum qu(a)e leguntur pro sola praedicatione ponuntur, ut quicquid propheta et apostolus vel evangelium monuit, hoc doctor vel pastor ecclesiae aper-*

tiore sermone populo praedicet ita arte temperans ut nec rusticitas sapientes offendat nec (h)onesta loquacitas obscura rusticis fiat.

Pour la description de la messe à Paris, voir *Dictionn.*, t. XI, col. 652-674.

LII. LE CHANT LITURGIQUE A PARIS. — L'histoire du chant liturgique dans l'Église de Paris comporte une anecdote qui ne doit pas être omise. On a dit que saint Marcel avait laissé un souvenir vénéré, ce qui fit désirer de posséder sa vie édifiante et un de ses successeurs, saint Germain, s'adressa à Venance Fortunat que rien n'embarassait dans le domaine de la louange. Nous possédons en effet sa *Vita sancti Marcelli* adressée *Domino sancto et meritis obtinentibus apostolico viro in Christi caritate fundato, meo lumini praeposendo, domino et dulci patri Germano papae Fortunatus*. L'auteur n'ayant que fort peu de matière historique ne dédaigna rien et raconta, entre autres, ce beau miracle que voici :

Igitur quidam clericus, Nonnitiis nomine, annorum circiter decem, propter suavissimae vocis tinnibulum et dulcedinis organum de sauce prolatum, qua contingebat animos populi delectari, cum repercussa in auribus solita esset aura blandiri, jussus est ab archidiacono mellita teneritudine decantare. Quo facto praecipit ipsum puerum episcopus flagellari, ob hoc quia alterum jussisset ipse cantare. Itaque dum clericus caeditur, episcopus lingua damnatur. Mox enim ut clamor vapulantis in aurem sonuit, vox ab ore discessit, et novo praedone sonum captivavit pontificis vox infantis. Sed si causa facti requiritur, cur contigerit invenitur. Denique qui puerum cantare prohibuit, pertulit vocis dispendia, quia vocibus invidabat... Ce fut le sous-diacre Marcel qui intervint : Licet intelligam, pastor bone, tibi talem casum de culpa venisse, tamen quidquid vis, in nomine Domini sermone prorumpere. His dictis, adhuc beati Marcelli sermo volvebatur in ore, et jam quod imperaverat obediebat. Deinde antequam iste explicaret, ille respondit dicens : Vos mihi hoc fecistis, quorum jussio fuit ut aliter cantaret quam ego praeeperim. Et dum ista loquitur, amissae vocis gratia reformatus². L'anecdote reporte au V^e siècle, lorsque saint Marcel, mort en 436, était sous-diacre, peut-être même au IV^e siècle; l'Église de Paris comptait parmi ses petits clercs un enfant de 10 ans, doué d'une voix qui faisait les délices du peuple. Un jour l'archidiaque lui ordonna de chanter et, dès qu'il eut terminé, l'évêque le fit fouetter. Au premier hurlement que jeta Nonnicius, fessé pour avoir obéi, l'évêque devint muet et demeura en cet état pendant trois ans. Après cette longue pénitence, Marcel guérit l'évêque jaloux; quant au petit Nonnicius il aurait mérité de devenir le patron et le modèle des « petits chanteurs à la croix de bois ».

Après cette anecdote, qui nous reporte aux premiers balbutiements du chant liturgique à Paris, nous ne pouvons omettre de rappeler le témoignage de Fortunat que nous transcrivons il n'y a qu'un instant (voir la pièce *Ad clericum Parisiacum*, vs. 47 sq., col. 1887).

« Prolongeant sa veille jusqu'aux lueurs de l'aube, la foule forme des chœurs à la manière des anges, elle s'obstine dans l'acte vénérable qu'elle remplit, et pour faire violence au Ciel, ses armes sont des chants. Ses accents mélodieux parcourent les sons de la harpe, tandis qu'elle répète avec amour les cantiques sacrés.

« Ici les enfants haussent leurs voix jusqu'à la flûte, là les vieillards atteignent au son de la trompette. Le cliquetis des cymbales se marie aux fredons perçants du chalumeau, la flûte de Pan sonne de ses tiges inégales et le rauque gosier des vieillards s'assouplit aux voix enfantines; l'organe sonore de l'homme résonne comme la lyre.

¹ P. Batiffol, *L'expositio liturgiae gallicanae attribuee à saint Germain de Paris*, dans *Études de liturgie et d'archéol. chrét.*, in-12, Paris, 1919, p. 251. Rapprochez, paragraphe

dernier de la seconde lettre, l'indication *in nostra ecclesia*, l'usage en vigueur dans notre Église. — ² *Acta sanct.*, novembre, t. I, p. 265.

« Tantôt c'est une douce et languissante mélodie, tantôt un son rapide; l'âge et le sexe varient leurs efforts. »

En voici peut-être plus qu'il n'en faut dire pour rendre espoir à ceux qui, au nom d'un passé vénérable, souhaitent entendre dans nos églises ce qu'y entendirent nos Pères du VI^e siècle.

Il serait vain de chercher des précisions touchant le chant liturgique dans les écrits de saint Germain de Paris et de saint Grégoire de Tours, pas plus que dans les canons des conciles francs et les vies d'évêques et d'abbés.

Les manuscrits liturgiques conservés en original se montrent également discrets; ce sont : 1^o le psautier latin du VI^e siècle, qui passe pour avoir été à l'usage de saint Germain et qui fut conservé à Saint-Germain-des-Prés jusqu'à la Révolution¹; 2^o le lectionnaire dit de Luxeuil, du VII^e siècle, dont l'origine parisienne semble démontrée²; 3^o l'évangélaire de Saint-Denis³; 4^o le sacramentaire Gélisien de Saint-Denis⁴.

On peut s'étonner de ce mutisme, le déplorer, il n'est pas possible d'y suppléer; tout ce qu'il est permis de retenir c'est le début de la première lettre de saint Germain : *Prima igitur ac summa omnium carismatum missa CANETUR in commemoratione mortis Domini...*

On ne peut douter qu'on chantât, mais on ne peut rien préciser avec une certitude absolue; toutefois, à défaut de certitude la vraisemblance n'est pas négligeable.

A Paris, de même qu'à Rome, le dessin général de la messe se poursuivait suivant une règle à peu près uniforme. « Lorsque le prêtre sort de la sacristie, les clercs, comme à Rome, entonnent l'antienne de l'introït; ce qu'en dit Germain montre que ce chant avait la forme de ceux dont nous nous servons, puisqu'il était composé de l'antienne, d'un verset de psaume, et du *Gloria Patri* ». Une fois le clergé entré dans le sanctuaire, l'évêque au fond de l'abside, regardant les fidèles, les prêtres alignés et assis à ses côtés, le diacre imposait le silence et les clercs interrompaient le chant de l'introït appelé *antiphona de prælegendo*. Alors l'évêque entonnait l'*Aios*.

L'*Aios* c'était l'*Agios o Theos*, le trisagion, pièce chantée, de facture gallicane et que nous retrouvons chaque année, le vendredi saint, sous le nom d'impropères. A certains jours, on chantait encore l'*Agios* avant l'Évangile. Pendant le carême, on omettait le Trisagion solennel qu'on remplaçait par le *Sanctus Deus archangelorum*, peut-être sur un chant presque semblable.

Aussitôt après le chant du Trisagion, trois jeunes garçons entonnaient le *Kyrie eleison* et le chœur répondait. Le graduel offrait aux voix fraîches et sonores de la *schola* l'occasion de se signaler, ainsi que nous l'avons vu pour le jeune Nonnitiüs. « Le répons s'exécutait *in præcinento et respondendo*, c'est-à-dire que la première partie, au lieu d'être simplement entonnée, comme nous le faisons maintenant, était chantée en entier par le ou les solistes, après quoi toute la *schola* le répétait, avant le verset. Les jours de fête, avant de laisser aux jeunes clercs le chant du répons, le diacre exécutait solennellement les *Bénédictions* ou cantique des Trois enfants dans une forme qui nous est donnée par le lectionnaire gallican. Dans ce livre, qui offre malheureusement des lacunes, on voit que le

cantique, au samedi saint, est amené par la lecture du chapitre III de Daniel (la douzième prophétie), mais le folio qui contenait le début des *Benedictiones* a été arraché. L'ordre des versets et le choix du texte n'est ni celui de la Vulgate, ni celui des textes italiens. Or, précisément, nous possédons un chant qui correspond à cet ordre gallican, sauf quelques variantes de texte, et l'*Hymnum* qui anticipe d'un verset sur le lectionnaire⁵. Il se compose d'une entrée en forme de corps de graduel, puis de versets terminés par l'*Hymnum dicite*. Il est inséré à la place de l'hymne romaine à un des samedis des Quatre-Temps dans un certain nombre de manuscrits de chant des églises françaises et germaniques⁷.

Il est possible que ce soit au chant du *psalmus responsorius* que se rapporte un trait conservé par Grégoire de Tours : Au IV^e concile d'Orléans, le roi Gontran entendit ce chant à la messe solennelle; il en fut charmé (il ne le connaissait sans doute pas) et à la fin du repas qu'il offrait aux évêques, il en redemanda une exécution qu'on lui accorda; alors, à la fin de chaque verset, le roi et les évêques reprenaient en chœur⁸.

L'évangile était suivi de l'homélie et celle-ci s'achevait par des prières solennelles que saint Germain ne détaille pas, mais qui pourraient être des litanies dites par les diacres, chantées peut-être, et suivies de l'*oratio post precem*.

L'offertoire était chanté et on le désignait sous le nom de *sonus*; il se terminait peut-être par un triple *alleluia*.

Le sacrifice commençait et se poursuivait jusqu'à la fraction du pain suivie probablement du chant de l'antienne de la communion, qui se conserva longtemps dans l'Église de Paris. Le texte de certaines oraisons permet de croire que parfois l'*Agnus Dei* était chanté pendant le rite de la fraction.

A la suite du *Pater*, venait la communion du clergé et des fidèles précédée et accompagnée de *Benedictiones* auxquelles l'assistance répondait *Amen*. Comme la distribution du corps du Seigneur pouvait se prolonger si l'assistance était très nombreuse, on chantait pendant ce temps le *Trecanum*, qui était une antienne à trois reprises, peut-être *Gustate et videte* avec *Gloria Patri*.

Ce dessin liturgique, sauf quelques retouches, a pu durer à Paris du VI^e au IX^e siècle.

En ce qui concerne l'office, c'était le psautier qui en formait le fonds. Les cent cinquante psaumes étaient divisés en trois séries de cinquante psaumes chacune⁹. Le psautier de Saint-Germain de Paris ne mentionne pas cette division, mais il n'en doit pas moins être interrogé. « Ce vénérable manuscrit est écrit sur vélin, en lettres onciales d'argent sur fond pourpre, avec les titres en or. Or, les inscriptions en lettres d'or comprennent non seulement le titre ordinaire de chaque psaume, mais encore l'indication des grandes divisions des psaumes, ou *diapsalma*, ce qui est déjà d'une certaine importance pour l'exécution, car cela se lie à la répétition des antiennes. De plus, un certain nombre de psaumes ont une ou plusieurs de leurs strophes distinguées par le sigle π en or, comme les autres titres.

« On en conclut que ces versets sont ceux dont le texte servait de refrain pour le répons ou l'antienne; le

¹ Bibl. nat., ms. lat. 11947; cf. Mabillon, *De liturgia gallicana*, 1685, p. 397; P. L., t. LXXII, col. 392. — ² Bibl. nat., ms. lat. 9427; G. Morin, *Le lectionnaire de l'Église de Paris au VII^e siècle*, dans *Revue bénédictine*, 1893, t. x, p. 438-441; 1895, t. XII, p. 392. — ³ Bibl. nat., ms. lat. 256. — ⁴ Bibl. Vatic., Reg. 316. — ⁵ Am. Gastoué, *Histoire du chant liturgique à Paris. I. Des origines à la fin des temps*

carolingiens, in-8°, Paris, 1904, p. 17. — ⁶ Ce n'est peut-être qu'une faute du scribe. — ⁷ Am. Gastoué, *Tribune de Saint-Gervais*, 1903, p. 3; *Histoire du chant liturgique à Paris. I. Des origines à la fin des temps carolingiens*, p. 22-25. — ⁸ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VIII, c. II, P. L., t. LXXI, col. 451. — ⁹ Grégoire de Tours, *Fragm. in Psalm.*, P. L., t. LXXI, col. 1098.

psautier mozarabe offre encore les mêmes particularités, et parfois donne comme antiennes (il y en a jusqu'à deux ou trois pour certains psaumes) les mêmes versets désignés dans le psautier de Saint-Germain par *℞*.

PSAUTIER DE SAINT-GERMAIN	PSAUTIER MOZARABE
Ps. <i>Dixit Dominus</i>	
<i>℞</i> Tecum principium, etc.	Ant. Tecum principium
Ps. <i>Beatus vir.</i>	
<i>℞</i> Lucundus homo.	Ant. Misericors et miserator.
<i>℞</i> In memoria.	Ant. Lucundus homo.
Ps. <i>In exitu Israël.</i>	
<i>℞</i> A facie Domini.	Ant. Non nobis.
<i>℞</i> Non nobis.	Ant. Deus autem.

« Le psaume L, *Miserere*, a deux versets ainsi désignés, *℞* : *Asperges me hysopo* et *℞*, *Redde mihi lætitiā*. Enfin, dernier point de contact entre les deux psautiers, l'un et l'autre ajoutent un psaume *CLII*, formé d'un passage du livre des Rois.

« Il est regrettable que l'antique psautier ne donne point les cantiques de l'Écriture; peut-être aurions-nous eu une seconde documentation au sujet de l'anecdote suivante. Dans la Vie de sainte Geneviève, l'auteur cite une antienne qui paraît avoir été populaire, et cela est d'autant plus intéressant qu'elle se rattache à un détail donné par saint Germain. L'évêque de Paris dit, dans sa seconde lettre sur la liturgie, à propos de carême : *...nec alleluia in nostra ecclesia, sanctus, vel prophetia, hymnus trium puerorum vel canticum Rubri maris illis diebus decantantur*. Or, ce dernier cantique est mentionné dans la Vie comme fort populaire. Sainte Geneviève rentra de Nanterre, descendant le cours de la Seine, lorsque le bateau faillit s'échouer et couler. La sainte fit une prière, le bateau se remit à naviguer et un prêtre, nommé Bessus qui se trouvait là, entonna : *Adjutor et protector factus est nobis Dominus in salutem*, ce qui forme une antienne du cantique de l'Exode, ce que tous les passagers se mirent à chanter *in modum celestium* « à la façon des mariniers ». Cette antienne ne figure pas dans l'antiphonaire romain, ni au mozarabe, ni dans l'ambrosien ¹. »

Dans les Gaules, comme à Milan, l'office quotidien admettait le chant d'hymnes, ce que saint Benoît, dans sa règle, appelle l'*ambrosianum*. En Gaule, saint Hilaire de Poitiers et Venance Fortunat se firent les heureux imitateurs de l'évêque de Milan. Il n'est guère douteux que le *Vexilla regis* et le *Pange lingua* de Fortunat se sont fait entendre à Poitiers et à Paris dès le VI^e siècle, plus ou moins longtemps avant d'enrichir la liturgie romaine. Ce ne furent pas les seules sans aucun doute.

Aux petites heures, l'hymne trouva sa place; de même à vêpres et à complies, et il eût été probablement impossible de persuader aux fidèles de réciter ce qu'il ne pouvaient détacher d'une mélodie connue de tous.

« Un psautier parisien du X^e siècle, conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. 1186, est suivi d'un hymnaire, non noté, qui offre toutes les caractéristiques d'un dérivé des plus anciens spécimens du genre. Voici le titre de ce *libellus* et ses particularités :

« Fol. 196 b. *In nomine Domini incipiunt hymni per anni circulum : Primo dierum omnium* et la suite ordinaire des hymnes hebdomadaires; en semaine, à complies : *Christe qui lux es*. Hymnes de l'aveil, de Noël, de l'Épiphanie, du carême; en ce temps, aux petites heures, *ad tertiam : Dei fide qua vivimus; ad meridiem; Meridie orandum est; ad nonam; Perfecto trino numero*. Pour la Passion, l'hymne *Vexilla regis*

avec la strophe : *Confixa clavis*, disparue des livres plus récents; le *de Resurrectione ad nocturnos* :

*Te lucis auctor personant
Hujus catervæ carmina*

« Aux nocturnes de l'Ascension : *Hymnum canamus gloriæ*; à ceux de la Pentecôte : *Anni peractis mensibus*. « Il y a plus de mélange pour les fêtes des saints, mais leurs hymnes sont en très petit nombre : il faut spécialement signaler *Cæli cives adplaudite*, attribuée par Hilduin à saint Eugène de Tolède, mais manifestement peu antérieure aux *Areopageticæ*. Usitée déjà à Saint-Denis dans la première moitié du IX^e siècle, elle sert à l'abbé Hilduin d'appui en faveur de l'aréopagitisme. Mais cette hymne n'a été que d'un usage restreint aux églises apparentées à Saint-Denis, tandis qu'ailleurs on continuait de chanter jusqu'au XVIII^e siècle la vieille composition de Fortunat :

Fortem fidelem militem.

« Notre manuscrit contient aussi une fort belle hymne en distiques en l'honneur de saint Germain d'Auxerre :

Ecclesiæ speculum, patriæ vigor, ara, reorum

« L'hymne à la Vierge : *Virgo Dei Genetrix* est dans une forme archaïque peu connue, 2^e strophe : *Vera fides*; 3^e strophe : *Gloria magna*.

« Quelles étaient les mélodies de ces hymnes? Il est difficile de le dire pour une d'elles en particulier, car l'examen attentif des anciens hymnaires notés montre qu'on les chantait sur des *timbres* dont la plus grande partie est conservée encore actuellement sur des paroles diverses. On ne pourrait — à quelques exceptions près — arriver à une certitude, que par le dépouillement complet et comparé de tous les recueils anciens. Cependant les hymnes *Vexilla Regis*, *Pange lingua*, *O gloriosa Domina* ont toujours une mélodie qui leur est propre ². »

Tandis que dans les églises monastiques on prodiguait les récitations auxquelles le chant mettait de la variété et comme un délassement, les églises séculières adoptaient une règle plus sobre. Pour les jours de semaine, on récitait *Matutinum*, c'est-à-dire un psaume, un cantique tiré de l'Écriture et les *laudes* ou psaumes *CXLVIII* à *CL*, suivis du *Gloria in excelsis* et d'une hymne avec lecture, verset et oraisons. Pour les dimanches et jours de fête, la mesure était plus large : un nocturne composé de psaumes avec leurs antiennes, des lectures avec leurs répons, trois psaumes, un cantique et trois psaumes. Le poème de Fortunat : *Ad clerum Parisiacum* nous a montré l'étroite association des fidèles au clergé pendant cette réunion liturgique où les hommes assistaient seuls; quelques femmes dévotes s'assemblaient à l'écart ainsi que nous le voyons dans la *Vie de sainte Geneviève* où il est dit qu'avec plusieurs compagnes, elle célébrait les vigiles dans le baptistère parisien contigu à la cathédrale.

Un concile tenu à Tours, le 18 novembre 567, dans la basilique de Saint-Martin, réunit neuf évêques, parmi lesquels Euphrone, archevêque de Tours, Prétextat, archevêque de Rouen et saint Germain de Paris. Convoquée avec le consentement du roi Charibert, régnant à Paris, cette assemblée promulgua un canon (le 18^e) qui aura reçu son application dans le diocèse de saint Germain et que voici : « En l'honneur de saint Martin, on doit, aussi bien dans son église que dans les autres suivre pour la psalmodie l'ordre suivant : en été ³, on doit chanter à matines six antiphones avec chacune deux psaumes; pendant le mois d'août, il y

¹ Am. Gastoué, *Hist. du chant liturg.*, p. 29-31. —

² Am. Gastoué, *op. cit.*, p. 32-34. — ³ C'est la variante adoptée par Maassen.

aura les *manicationes* parce que dans ce mois sont les fêtes et les messes des saints; en septembre, il y aura sept antiphones avec chacune deux psaumes; en octobre, huit antiphones avec chacune trois psaumes; en novembre, neuf antiphones avec chacune trois psaumes; en décembre, dix antiphones avec chacune trois psaumes; il y aura autant en janvier et en février jusqu'à Pâques, plus ou moins selon qu'il sera possible. Toutefois, il ne doit pas y avoir moins de douze psaumes à matines de même que six à sexte et douze à la douzième heure avec l'*alleluia* ¹.

Nous sommes porté à croire qu'il faut ranger dans le domaine de l'imagination l'introduction de particularités liturgiques « d'un cachet tout oriental » sous l'influence de l'évêque Eusèbe, d'origine syrienne et deuxième successeur de saint Germain sur le siège de Paris. Quant à la prétendue école du palais des rois mérovingiens, qu'on exhume pour la circonstance, nous avons montré qu'elle n'exista jamais (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1805-1813). Il suffit de la modeste récolte que nous réserve l'hagiographie pour témoigner l'emploi du chant à Paris, ce dont d'ailleurs personne ne doute. Lorsque saint Éloi fonde à Paris un monastère, la fête de la dédicace est accompagnée du chant des psaumes et des antennes ², ce qui ne saurait surprendre puisque la fête de saint Denis y était célébrée en grande pompe : *Cum anniversaria Parisius sancti Dionysii martyris celebraretur passio, dum vigilia a clero caneretur in choro* ³.

Que pouvaient être ces chants? On a ingénieusement proposé des rapprochements entre ce qui s'est fait à Paris et à Agaune (voir *Dictionn.*, t. I, à ce nom), on n'a pu retrouver une pièce avec sa notation, et à son défaut tout le reste n'est que conjecture.

LIII. PARIS AUX TEMPS MÉROVINGIEN ET CAROLINGIEN. — A partir de l'entrée et de l'établissement de Clovis à Paris, les indications déjà si rares semblent prêtes à manquer tout à fait. Cette absence à peu près complète de documents semble décourager les historiens et soustraire le sujet lui-même à l'histoire, nonobstant l'intérêt qui s'attache à cette période si justement appelée l'« enfance de Paris ». Les textes, nous venons de le dire, se réduisent presque à rien : quelques diplômes parmi lesquels certains sont d'une authenticité douteuse; ajoutons-y quelques phrases très brèves et pas toujours fort exactes disséminées dans les chroniques : *Gesta Dagoberti*, Annales de Saint-Vaast, de Saint-Bertin, ouvrages d'Aimoin, d'Adrevald et de Richer, poème d'Abbon; enfin quelques dessins et des observations de Th. Vacquer relevés au cours de fouilles.

Nous avons montré l'importance de l'élément qu'occupe l'église dans la formation de Paris; c'est autour d'elle que se groupent et s'entassent les vivants dans des taudis et les morts dans des charniers; c'est une impression d'encombrement, d'entassement qu'on retire de l'étude du Paris du Moyen Âge. On dit avec une grande justesse que « l'église est pour Paris la cellule organique par excellence » ⁴.

« A côté de l'établissement religieux et, en outre de l'élément formateur naturel qui est le sol, citons, comme entrant dans la formation territoriale de Paris, l'exploitation rurale, dont l'unité est le manse. Un manse était une sorte de ferme avec une terre. La réunion de manses pouvait former un village, *villa*. Si tel lieu habité trouve son origine dans une église où se vénèrent des reliques ou bien qui s'élève sur un

tombeau de saint, tel autre a eu son germe dans une exploitation rurale. Le sol du Paris actuel était alors, en très grande partie, composé de forêts et de marécages. Que sur un point de ce sol apparaisse une exploitation agricole, cette exploitation en appelle d'autres à ses côtés; ainsi naît le village, point initial de tel ou tel quartier de nos jours. Le lieu habité peut tirer aussi son origine du commerce et prendre naissance dans les environs d'un marché ou d'un port. Ce fait s'est également réalisé à Paris. Le marché dit de Saint-Denis a déterminé sur la rive droite un véritable mouvement de population; et cette même rive bénéficie, en tant que peuplement, des ports s'égrenant au long des bords de la Seine. Enfin, telle circonstance fortuite, comme l'érection d'une forteresse, a amené sur le sol du Paris actuel, la création d'un centre de population. On rencontre le Châtelet du Petit-Pont et le bourg qui s'est établi alentour : *castellulum de Parvo Ponte et burgum circa*.

Bourgs et villages tendent à communiquer entre eux et par conséquent à réduire la distance qui les sépare, à se rapprocher et à se rejoindre; ils y mettront plus ou moins de temps, généralement des siècles. Toute grande ville et Paris comme les autres est formée de la juxtaposition et de la soudure de ses quartiers ⁵.

A la suite du vaste incendie de 585 ou 586, Paris se relève, laissant un lit de cendres dans le sol, et se relève sur place, dans les limites de l'île, avec son rempart séparé du fleuve par une grève. Un diplôme sur papyrus du roi Clotaire II, daté de l'année 625, le plus ancien diplôme mérovingien conservé en original, témoigne de l'existence de ce mur : *area, quod est infra murus [pour muros] Parisius civitatis*, et nous le retrouvons deux siècles et demi plus tard, mentionné dans un diplôme de Louis le Bègue, du 2 avril 878 : *abbatiam sancti Eligii, que est infra muros Parisii civitatis* ⁶.

Le territoire de l'île ne peut, à raison des importants édifices qui le couvrent, recevoir des modifications très importantes. Le palais royal, les églises de Notre-Dame et de Saint-Étienne, la demeure épiscopale et le cloître où s'entassent les clercs et la *schola cantorum*, l'hôpital de Saint-Christophe, qui, avec le temps, deviendra l'Hôtel-Dieu; tout cela est déjà immuable; en outre, on rencontre d'autres églises portant les vocables de Saint-Germain-le-Vieux, de Saint-Christophe, de Saint-Éloy, de Saint-Pierre-aux-Bœufs et l'église Saint-Barthélemy qui sert de chapelle au palais royal. Cette profusion d'édifices ne se conçoit pas sans un encombrement de voirie par endroits inextricable puisqu'en définitive il faut loger dans cette ville quelques milliers d'habitants. Les rues sont étroites, tortueuses, et malgré l'absence de sécurité qu'offrent les dehors, on recommence à bâtir et à s'installer en dehors de la Cité, dans les *suburbia* qui s'étendent de nouveau sur la rive droite et sur la rive gauche, pour soulager l'île qui déborde ⁷.

Toutefois, on ne communique avec celle-ci que, comme par le passé, au moyen de deux ponts, le petit qui mène sur la rive gauche, et le grand qui conduit à la rive droite, mais ils ne sont plus tels que nous les avons décrits. « Au XI^e siècle, le premier est toujours de bois, mais il aboutit à ses deux extrémités, à une tour également de bois. Quant au second, il ne se trouve plus, semble-t-il, à l'endroit actuellement occupé par le pont Notre-Dame, à peu près où s'étend aujourd'hui le Pont-au-Change. Sur la foi d'un di-

¹ Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. III, part. 1, p. 188-189. — ² S. Ouen, *Vita S. Eligii*, l. I, c. XVIII. — ³ Id., *ibid.*, l. I, c. XXIII. — ⁴ M. Poète, *L'enfance de Paris. Formation et croissance de la ville, des origines jusqu'au temps de Philippe-Auguste*, in-12, Paris, 1908, p. 99-100.

— ⁵ L. Lambeau, *Hist. des communes annexées à Paris en 1859*, in-8°, Paris, 1910; cf. *Biblioth. École des Chartes*, t. LXXVIII, 1917-1918, p. 345-346. — ⁶ M. Poète, *L'enfance de Paris*, p. 101. — ⁷ M. Poète, *L'enfance de Paris*, in-12, Paris, 1908, p. 102.

plôme du 14 juillet 861, on a attribué à Charles le Chauve la construction de ce nouveau Grand-Pont. Mais c'est là, on l'a vu, une pièce fautive, fabriquée par le chapitre de la cathédrale en vue de droits à légitimer. A un certain moment qu'il n'est pas possible de fixer, l'ancien Grand-Pont ou pont Notre-Dame a disparu et a été remplacé par le nouveau ou Pont-au-Change, que Charles le Chauve n'a pas édifié, mais sans doute s'est borné à transformer en une sorte d'ouvrage défensif contre les Normands qui remontaient la Seine. On a considéré qu'existant en cet endroit au IX^e siècle, le Grand-Pont a dû toujours y être depuis l'époque romaine. C'est une erreur : le Grand-Pont romain s'élevait au débouché sur la Seine de la grande voie Saint-Martin, c'est-à-dire au lieu où se voit de nos jours le pont Notre-Dame.

Th. Vacquer, à qui il faut toujours en revenir lorsqu'on cherche à éclairer le passé de la ville qu'il a connue mieux que personne, représente le nouveau Grand-Pont comme formé « d'arches à plein cintre, portées sur des piles... ayant sur leur extradors la voie composée de cailloux et de pierrailles », et mesurant environ 6 mètres en largeur. Sur ce pont étaient ménagés des abris, créneaux, encorbellements peut-être, destinés à recevoir les défenseurs. Les deux ponts s'amorçaient dans l'île et sur la rive droite comme sur la rive gauche à une tour. Celle qui s'élevait sur la rive droite, sur l'emplacement actuel du Châtelet, posait sur un « blocage mêlé de fragments de tuiles et de briques, parementé en petit appareil allongé, grossièrement piqué¹. » Là se trouvait la *porta Parisiaca*².

A ce même Grand-Pont aboutissait une voie d'origine carolingienne représentée aujourd'hui par la rue Saint-Denis parallèle sur une partie de son cours à la voie Saint-Martin. Celle-ci traversait l'ancien bras de la Seine³ au *Pasellus Sancti Martini* et se prolongeait sur la rive droite parmi les édifices religieux : tels que Saint-Laurent (près de la gare de l'Est), Saint-Gervais (près de l'Hôtel-de-Ville), Saint-Martin (au Conservatoire des arts et métiers), Saint-Merry (le long de la grande voie de Saint-Martin), Saint-Magloire (vers l'église Saint-Leu, boulevard Sébastopol), Sainte-Opportune (sur la place de ce nom), Saint-Germain-le-Rond ou l'Auxerrois, d'où partait la *ruga Sancti Germani*, peut-être le plus ancien nom de rue, rejoignant non loin du Grand-Pont, l'ancienne voie romaine qui passait à Saint-Gervais.

Ramené à la voirie du Paris actuel, nous voyons ici un système fort simple composé de deux voies parallèles qui ont conservé leurs vocables jusqu'à nos jours : rue Saint-Martin et rue Saint-Denis, se dirigeant vers la Seine, à proximité de laquelle elles sont coupées par la rue Saint-Germain-l'Auxerrois. On obtient le tracé que voici :



En remontant vers le Nord, on voit la colline de Montmartre avec une église parmi les vignes et les moissons. Au X^e siècle, le chroniqueur Richer nous donne cette information : « En ce temps-là, un ouragan se leva tout à coup à Paris avec tant de force qu'à

Montmartre des murailles très épaisses furent entièrement renversées. On disait aussi avoir vu des démons, sous l'aspect de cavaliers, détruire une basilique non loin de là et frapper avec les poutres de cette basilique les murailles susdites si violemment que ces murailles s'étaient écroulées. On rapportait aussi qu'ils avaient dévasté les vignes et les moissons de Montmartre. »

Tous ces lieux sont alors couverts de vignobles : on en rencontre à Belleville, où en 997 (ou 999), un diplôme du roi Robert mentionne un clos de vignes : *clausus... vinee juxta Saveias situs*; des vignes aussi à Chaillot dès le VII^e siècle, une forêt de chênes à Rouvray (le bois de Boulogne) et des terrains d'exploitation à Clichy : *terras vel prata*.

La rive gauche, jadis la plus prospère, ne reprenait son importance que plus lentement; elle aussi avait un nombre respectable d'églises : Sainte-Geneviève, Saint-Étienne-des-Grés, Saint-Julien-le-Pauvre et Saint-Séverin; le marais de Bièvre avec le bourg Saint-Marcel; à l'Ouest, Notre-Dame-des-Champs et l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés dont la propriété matérielle se développe sans cesse ainsi qu'on en peut juger par l'inventaire d'une partie de ses biens, tel que nous le conserve au début du IX^e siècle le *Polyptyque* de l'abbé Irminon (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1552-1553).

Les îles parisiennes, situées en amont et en aval du fleuve par rapport à la ville, ont leur place, assez modeste, il est vrai, dans l'histoire topographique de Paris et de sa banlieue. Elles constituaient, aux abords de la cité parisienne, un élément de pittoresque fort apprécié par les auteurs d'anciennes vues et de vieux plans. Oubliées depuis qu'on les a vulgairement réunies à la terre ferme par mesure d'utilité publique, elles ont perdu, avec leur individualité, l'aspect qui les signalait aux artistes. Leur annexion à l'une des berges de la Seine les a fait passer à l'état de terrains ou « places à bastir » ainsi que disent les vieux titres, et, comme on y a peu ou point bâti, leur histoire s'est arrêtée au moment où l'on a comblé le bras de rivière qui les séparait du continent⁴. Au IX^e siècle, les îles situées en amont de la Cité appartenaient à l'évêque, si on en juge par un acte de Charles le Chauve, en date du 22 avril 867; les autres îles, celles qui s'égreuaient en aval jusqu'à Billancourt, appartenaient pour la plupart à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. La Seine contenait des viviers ou pares à poissons organisés de deux manières différentes suivant qu'ils étaient rapprochés du bord et qu'on pouvait les manœuvrer avec une vanne : *piscatoria quæ appellatur vanna*, ou bien qu'ils se trouvaient en pleine eau et qu'on les entourait de pieux et de claies pour y retenir le poisson, *piscatoria quæ sunt in alveo Sequanæ*.

La Seine actionne des moulins, particulièrement sous le Petit-Pont : *molendinum... Parisius, in fluvio Sequanæ*. Le fleuve est bordé de chemins de halage *ad ducendas naves et reducendas*, chemins dont la largeur ne dépasse pas une perche; les pêcheurs s'y installent à leur gré pour lancer leur filet ou leur ligne, mais il leur faut acquitter une redevance; quant aux chasseurs ils usent également de filets *per quæ aves possunt capi super aquam*.

La plus grande partie de l'île de la Cité appartient à l'évêque de Paris, ainsi qu'une portion importante de la rive droite vers Saint-Germain-l'Auxerrois; les divers églises et monastères se sont ménagés eux aussi d'honnêtes établissements, *aræ*. Il y a là un élément civil qui ne se laisse certes pas dévorer par le pouvoir religieux, aussi faut-il que l'*episcopus* et le *comes*

¹ Th. Vacquer, *Sur la découverte d'une partie du grand pont de Paris*, dans *Revue archéol.*, t. II, 1855, p. 502-507. —

² Mentionné sur une charte du comte Eudes, avant 888. —

³ Du côté de la mairie du X^e arrondissement. — ⁴ L.-M. Tis-

serand, *Les îles du fief de Saint-Germain-des-Prés et la question des cimetières au XVI^e siècle*, dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. IV, 1877, p. 113.

apprennent à vivre d'accord ce qui n'est pas toujours facile. Il arrive parfois que le *comes* est en même temps maire du palais, ce qui est le cas de Grimoald, sous le règne de Childebert III, au commencement du VIII^e siècle, et alors le *pagus Parisiacus* n'est pas d'une administration facile. Après Grimoald et dans la première moitié du même siècle, nous connaissons les noms de Gairefroy et de Gairehard. Au IX^e siècle, le comte Eudes, dans un acte antérieur à l'année 888, s'intitule *Parisiorum pagi humillimus comes* en attendant de ceindre la couronne. « Le dernier de nos comtes fut Bouchard le Vénérable sous le règne de Hugues Capet; il n'existera plus après lui que des vicomtes de Paris. Ces comtes entrèrent fatalement en conflit d'intérêts avec les évêques. Aussi ne sommes-nous pas étonnés de constater par des diplômes qu'ils ont pris à ces derniers différents biens, notamment la redevance de 100 muids de vin due par le village de Fontenay-sous-Bois à Notre-Dame, le pont de Charenton, une île de la Seine et un tiers du revenu de la porte de Paris. Ils semblent avoir eu des droits particuliers sur cette *Porta Parisiaca* ». Ceci s'explique d'autant mieux que l'importance du marché parisien va en se développant. Depuis l'époque du grand incendie, il n'a cessé de s'étendre et le grand souverain que fut Dagobert I^{er}, a agi prudemment en octroyant ce marché avec tous ses tonlieux au monastère de Saint-Denis. C'était une sorte de foire internationale qui se tenait au mois d'octobre de chaque année entre les basiliques de Saint-Martin et de Saint-Laurent. Les moines de Saint-Denis avaient su, grâce à leurs relations et au prestige de leur saint patron, attirer de très nombreux marchands, qui par chemins, qui par bateaux, gagnaient Paris et acquittaient les tonlieux ou péages dus aux moines qui s'en faisaient une source importante de revenus. Si importante que, dès la première moitié du VIII^e siècle, les comtes de Paris imposèrent un droit de 4 deniers par homme libre et 5 deniers par serf se rendant à ce marché. De son côté, le monastère ne relâcha rien de ses droits et le résultat fut que « les négociants et toutes les nations qui avaient coutume de venir à ce marché, le désertèrent en raison de ces vexations ». Ainsi s'exprime un diplôme de Pépin le Bref daté du 8 juillet 753. La constatation n'avait rien d'agréable ni de rassurant, cependant un diplôme du même prince, du 30 octobre 759, permet de constater qu'on ne s'accordait pas à soulager la clientèle puisque les moines reprochaient au comte Gérard de retenir le tonlieu des bateaux, à Paris, *infra Parisius ex navibus*, ainsi que les droits de passage sur le Grand-Pont, *pontis volutaticos ac rotaticos*. En 775, Charlemagne renouvelait les droits de l'abbaye.

Notre-Dame et Saint-Germain-des-Prés contribuent largement de leur côté à la prospérité commerciale de Paris. Chaque année on voit les *missi negociantes* de l'abbaye se mettre en route par monts et par vaux pour acquérir tout ce qui est nécessaire *ad luminaria vel pro reliqua necessitate*; aussi, pour les encourager, Charlemagne les exempta de tous droits dus au fisc (779). Comme bien on pense, Louis le Débonnaire ne sera pas en reste et, dès le 9 septembre 814, il renouvelle les privilèges accordés aux *missi* de Notre-Dame qui se dispersent *negotiantî gratia*.

Les achats affluent *in ponte Parisius*, c'est-à-dire au Grand-Pont situé sur le bras le plus large de la Seine, sur la place actuelle du Châtelet. C'est de ce point que se crée la voie de Saint-Denis dont l'importance est si grande à l'époque carolingienne et principalement sous

le règne de Charles le Chauve qui fut voué à ce saint dans son enfance. Cependant, à cette époque, Paris semble hésiter dans sa croissance entre le Nord et l'Ouest. C'est de ce dernier côté, et par la rue Saint-Germain l'Auxerrois, que cette croissance se dessine. L'importance de la ville ressort des documents carolingiens. En décembre 828, une assemblée d'évêques de l'empire franc choisit pour tenir ses assises : Mayence, Paris, Lyon et Toulouse. En 864, l'édit de Pistes statue que désormais on ne frappera monnaie qu'au palais royal et dans neuf villes, parmi lesquelles se trouve Paris. C'est le temps où Hilduin, abbé de Saint-Denis célèbre cette ville « très peuplée, très commerçante, pleine d'approvisionnements amenés par le fleuve » et le moine Abbon de Saint-Germain-des-Prés, écrit : « O Lutèce, placée au milieu de la Seine et du riche royaume des Francs, tu t'élèves toi-même au rang le plus sublime et tu te distingues par une position admirable. Il te recherche quiconque ambitionne les trésors de la France. »

LIV. COMMERCE ET CÉLÉBRITÉ DE PARIS. — Les princes de la dynastie carolingienne n'eurent pas un goût bien vif pour Paris, quoique Pépin y soit mort, que Charlemagne y ait fait quelques séjours, que Charles le Chauve y ait demeuré quelque temps. En 847, il y eut une entrevue avec ses deux frères, l'empereur Lothaire et Louis le Germanique et leur neveu Pépin d'Aquitaine. Semblable réunion avec la suite de gens dont se composaient les quatre cortèges suppose une ville de grandes ressources. Bonamy en a conclu que Paris devait être une ville commerçante et il remonte, pour en faire la preuve, jusqu'à l'autel des nautes parisiens, dont il fait les prédécesseurs des *mercatores aquæ Parisius, cives nostri Parisienses qui mercatores sunt per aquam*, ce qui n'est plus soutenable. Le commerce de ces temps éloignés pouvait consister en blés, vins, huiles, sel et autres denrées, telles que parfums, épices, tissus; mais il serait beaucoup plus précieux de pouvoir apporter un texte. Celui de Grégoire de Tours relatif à la fuite de Leudaste, nous a montré dans le voisinage du Petit-Pont *domos negotiantium... diversa ornamenta prospicit* ², ailleurs ³, le même historien parle des maisons de négociants qui furent brûlées près de la porte du côté du midi. C'était de ce côté qu'habitaient les juifs dont la synagogue et le cimetière étaient proches de l'église de Saint-Julien-le-Pauvre ⁴. On peut croire qu'il y avait à Paris, dès le VI^e siècle, une colonie orientale : Juifs, Syriens, puisqu'on voit un *Eusebius quidam negotiator genere Syrus* ⁵ qui parvient à l'aide de ses compatriotes à se faire élire évêque de Paris et nous avons vu que saint Syméon Stylite, à Antioche, se tenait au courant des choses de Paris et de sainte Geneviève : *Hic per negotiatores ad loca ista mercandi gratia sæpius venientes, sanctæ Genovefæ salutationes cum plurima veneratione mittebat* ⁶. Nous connaissons un certain Salomon, négociant du roi Dagobert et un juif Priscus, fournisseur de Chilpéric : *ad emendas species familiaris erat*. A la foire de Saint-Denis qui, dès l'an 710, se tint entre Saint-Laurent et Saint-Martin, on voyait de nombreux marchands étrangers : Bretons, Saxons, Germains et jusqu'à des Espagnols.

Adrevald, moine de Fleury-sur-Loire et contemporain de Charles le Chauve, parle en ces termes de Paris : « Que dirai-je de Paris : *Quid Lutetia Parisiorum, nobile caput resplendens quondam gloria, opibus, fertilitate soli, incolarum quietissima pace, quam non immerito regum divitias et emporium dixero populorum! Num magis ambustos cineres quam urbem nobilem potis est cernere?* »

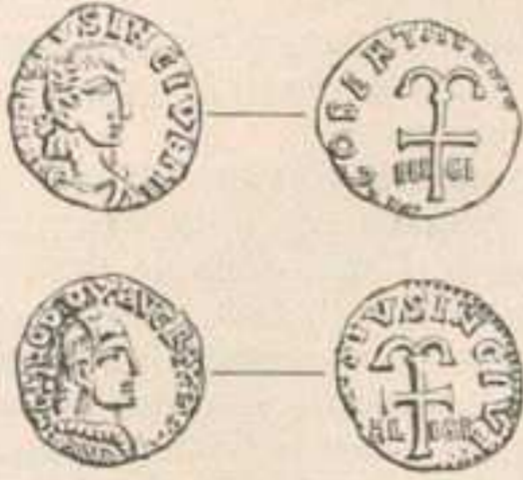
¹ M. Poète, *L'enfance de Paris*, in-12, Paris, 1908, p. 110-111. — ² *Historia Francorum*, l. VI, c. xxii. — ³ *Hist. Franc.*, l. VIII, c. xxxiii. — ⁴ *Hist. Franc.*, l. VI,

c. xvii. — ⁵ *Hist. Franc.*, l. VIII, c. i. — ⁶ *Acta sanctorum*, jan. t. i, p. 415. — ⁷ *Liber miraculorum S. Benedicti*, dans A. Du Chesne, t. iii, p. 416.

Hilduin, abbé de Saint-Denis, s'efforce lui aussi de donner une haute opinion du commerce parisien et des marchandises qui arrivaient par la rivière : *Parisiorum civitas ut sedes regia... constipata populis, referta commerciis ac variis com meatibus, unda fluminis circumferente*. L'autorité d'Adrevald et celle d'Hilduin sont, assurément, assez minces, aussi n'est-il pas superflu de l'appuyer de celle d'Abbon qui s'exprime en vers pour cacher mieux sans doute la barbarie de son langage :

*Medio Sequanae recubans, culti quoque regni
Francigenum lemet statuis, præcelsa, canendo,
Sum polis, ut regina micans omnes super urbes,
Quæ statione nitens cunctis venerabiliori
Quisque cupiscit spes Francorum, te veneratur.*

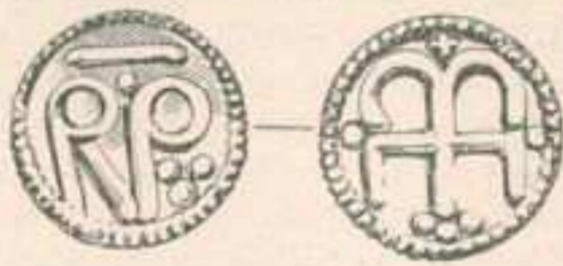
Les incursions des Normands ne laissèrent à peu



9802. — Monnaies de Dagobert et de Clovis II.
D'après Prou, *Monnaies mérovingiennes*, 1892, pl. XII, n. 15 et 16.

près rien subsister de tout cela, néanmoins cette éclipse dura peu de temps et il n'est pas douteux que Paris n'eût mérité avant cette catastrophe le titre de *regina* que lui donne Abbon, considérable par le nombre de ses habitants, *constipata populis*.

LV. LES MONNAIES FRAPPÉES A PARIS. — Sous les rois de la dynastie mérovingienne, la monnaie était exclusivement en or; il est probable que pour les divisions nécessaires au commerce, on fit usage des innombrables pièces romaines en bronze et en billon qui devaient circuler dans toutes les mains. La monnaie d'or mérovingienne, qui procédait de la monnaie impériale du Bas Empire, tenait son caractère officiel de la signature du monétaire, signature qui servait de garantie du titre et de la valeur. Chacun pouvait por-



9803. — Monnaie de Pépin.
D'après Prou, *Monnaies carolingiennes*, pl. VIII, n. 315.

ter l'or qu'il désirait transformer en monnaie chez le monétaire qui paraît, ainsi, avoir eu le caractère d'un officier public. Celui-ci fondait le métal, en faisait le nombre de sous et de tiers de sou demandé, imprimait sur ceux-ci les types qu'il lui plaisait d'adopter et y gravait son nom. A la fin de la première race, on voit paraître des *saigas*, pièces d'argent qui transforment en monnaie réelle un numéraire qui, dans le principe, avait été simplement une monnaie de compte.

Les tiers de sou dont le Cabinet de France possède un exemplaire (fig. 9802) et qui portent d'un côté la légende *Parisius in cive fit*, c'est-à-dire *Parisius in civitate fit*, et de l'autre côté la légende *Dacoberthus rex*, avec les lettres *Elici* pour *Eligius*, accostant la croix, ont été certainement frappés à Paris sous le règne de Dagobert I^{er}. Cela ressort de leur rapprochement avec les monnaies de Clovis, dont ils ne peuvent être séparés;

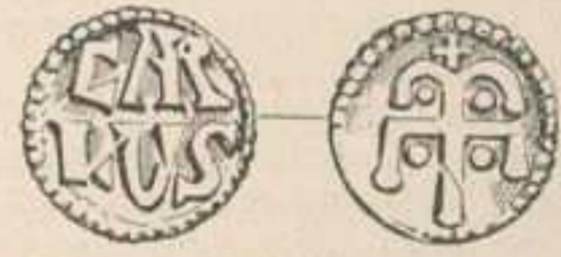
ces tiers de sou parisiens aux noms de Dagobert et de Clovis, portant aussi le nom d'Eligius ne sauraient appartenir qu'à deux rois consécutifs; il faut donc nécessairement les donner à Dagobert I^{er} et à Clovis II.

Dagobert I^{er} (629-639) : *PARISIVS IN CIVE FIT*. Buste au diadème perlé, à droite. *Revers* : *DACOBERTHVS RE[X]////* Croix ancrée fichée à un globule, accostée des lettres *ELICI* (fig. 9802).

Clovis II (639-657) : *CLODOVEVS REX FR*. Buste au diadème perlé, à droite. *Revers* [PARI]SIVS IN CIVI////. Croix ancrée, fichée à un globule, rogné, accostée des lettres *EL IGI*. Grénetis extérieur.

Bibl. — Conbrouse, *Monn. de France, mérov.*, n. 319; Id., *atlas*, 1840, pl. XVIII, n. 2; Cartier, *Manuel* dans Didron, *Annales archéol.*, t. VIII, p. 93, pl. IX; M. Prou, *Les monnaies mérovingiennes*, in-8°, Paris, 1892, p. 156, n. 685, pl. XII, n. 15; p. 156, n. 686, pl. XII, n. 16.

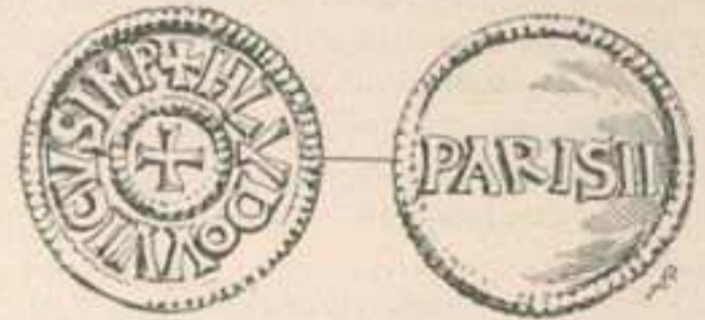
On remarquera sur ces monnaies parisiennes le qua-



9804. — Monnaie de Charlemagne.
D'après Prou, *op. cit.*, n. 316.

lificatif *rex Fr(ancorum)* qui se lit sur une monnaie de Dagobert I^{er} frappée à Limoges.

Il existe quelques tiers de sou portant des légendes qui indiquent l'existence d'un atelier monétaire dans le palais royal : *moneta Palati, Palati moneta, in Palacio fit*. Ces monnaies doivent être naturellement rapprochées des monnaies royales et cela d'autant mieux que quelques-unes portent des noms de rois. L'usage de frapper la monnaie dans le palais persista à l'époque carolingienne. La nécessité pour le roi mérovingien d'avoir sous la main un atelier monétaire s'explique facilement quand on sait que l'or reçu par les collecteurs d'impôts était envoyé au palais sous forme de lingots, que le roi faisait transformer en espèces au fur et à mesure des besoins de son trésor. Les plus anciens tiers de sou palatins datés sont ceux de Dagobert et de Clovis II. Leur style est tout à fait



9805. — Monnaie de Louis le Débonnaire.
D'après Prou, *op. cit.*, n. 317.

analogue à celui des tiers de sou d'or parisiens que nous venons d'attribuer à ces rois. Ils ont donc été frappés dans le palais royal de Paris. De plus, la croix du revers est accostée des lettres *ELIGI*, abréviation d'*Eligius*. Le nom d'*Eligius* est inscrit mais en légende circulaire sur des tiers de sou qui portent *Parisius, Parisis, Parisius fit*.

Voici la liste des monétaires dont les noms figurent sur les tiers de sou frappés à Paris : *Aegobertus, Arnebode, Arnoaldus, Audegiselus, Beroaldus, Edualdus, Egomundus, Eligius, Frido...*, *Munsobe, Rigulde, Sesi...*, *Sigofredus, Vitalis, Ulfino, Wandelenus, Wulfar...*

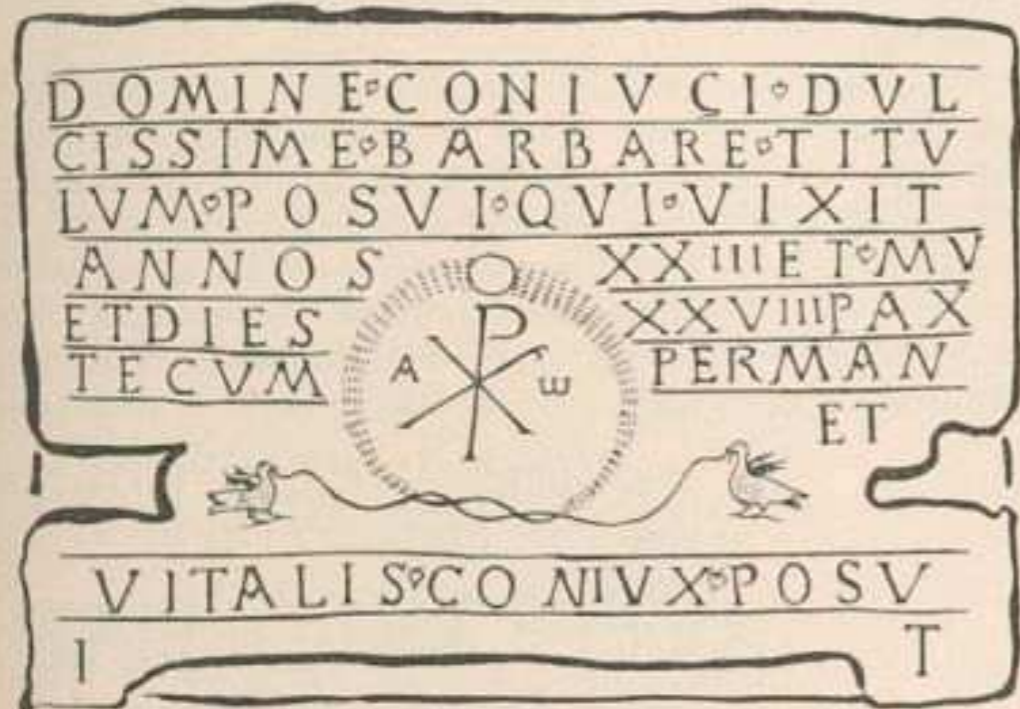
On a des *saigas* portant le nom de Paris.

Les rois de la dynastie carolingienne abolirent la monnaie d'or, et, en adoptant l'argent, ils centrali-

sèrent le monnayage entre leurs mains. Les deniers et les oboles sont frappés par leurs agents immédiats, d'abord dans un petit nombre de villes désignées par l'édit de Pîtres de 864 et parmi lesquelles figure Paris.

Pour Pépin (752-768), nous possédons une pièce de l'atelier de Paris : monogramme de *PIPINUS REX* dans le champ; au-dessus en trait horizontal, entre les deux P un globule (fig. 9803).

Pour Charlemagne-roi (768-781), *Carolus* en deux lignes; au revers : croix ancrée, sans légende (fig. 9804).



9806. — Inscription conservée à la Bibliothèque nationale. D'après F. de Guilhaemy, *Inscript. de la France*, t. I, 1873, p. I, n. 1.

Pour Louis le Débonnaire (814-840), endroit + *HLVDOVVICVS IMP*; au revers *PARISII*¹ (fig. 9805).

LVI. ÉPIGRAPHIE. — 1° Trouvée en 1753 avec vingt-trois sarcophages anépigraphes, à Paris, au cimetière Saint-Marcel, transportée à Saint-Martin-au-Cloître et conservée dans le vestibule de la Bibliothèque nationale, encastrée dans le mur près de l'escalier. Pierre calcaire, hauteur, 0 m. 42, largeur, 0 m. 52 (fig. 9806). *Domine coniugi dulcissime Barbara titulum posui qui vixit annos xliij et m. v. et dies xxvii. Pax tecum permanet.*

Vitalis coniux posuit.



9807. — Fragment de vasque.

D'après Le Blant, *Nouveau recueil des inscriptions chrét. de la Gaule*, 1892, p. 34, n. 26.

Bibl. — J. Lebeuf, *Dissert. sur l'hist. ecclés. et civile de Paris, suivies de plusieurs éclaircissements sur l'hist. de France*, dans *Hist. et mém. de l'Acad. des inscr.*, t. xxv, p. 151 sq.; *Hist. de la ville et de tout le dioc. de Paris*, t. I, 1754, p. 203; édit. H. Cocheris, 1864, t. II, p. 11; Jollois, dans *Mém. présentés par divers savants*, t. I, 1843, p. 35; E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, n. 202, pl. cxli; F. de Guilhaemy, *Inscr. de la France du ve siècle au xviii^e*, t. I, Paris, 1873, in-4^o, p. 1, n. 1; R. Mowat, dans *Bull. épigr. de la Gaule*, t. II, p. 61, n. 51; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 3052.

¹ Anat. de Barthélémy, *Essai sur la monnaie Parisiis*, dans *Mém. de la Soc. d'hist. de Paris*, t. II, 1875, p. 142-145; M. Prou, *Les monnaies mérovingiennes*, 1892; *Les mon-*

Cette inscription n'était pas gravée sur le sarcophage, mais sur une tablette de pierre posée sur le couvercle.

2° Fragment de vasque en pierre trouvé à Paris, dans les fouilles de l'Hôtel-Dieu et conservé au musée Carnavalet (fig. 9807). Sur le rebord on lit :

VS VIVAT IN DEO

Bibl. — E. Le Blant, *Nouv. recueil des inscript. chrét. de la Gaule*, 1892, p. 34, n. 26.

3° Dalle brisée provenant du cimetière Saint-Marcel et conservée au musée Carnavalet, épitaphe d'époque basse et peut-être chrétienne (fig. 9808). *Memoria fecit Ursina coniugi suo Ursiniano veterano de Menapis, vixit annos xxxxxxv.*

Ursinianus avait servi dans le corps des *Menapii*, troupe auxiliaire qui est mentionnée sur un diplôme militaire de l'année 124² et par la *Notitia*³. Adr. de Longpérier a fait remarquer que cette dalle recouvrait une tombe de beaucoup moins ancienne, enfouie à un mètre de profondeur entre les quatre piliers de la



9808. — Dalle du musée Carnavalet. D'après Le Blant, *op. cit.*, p. 33, n. 25.

vieille tour Saint-Marcel. L'âge du défunt a été lu 75 ans par Le Blant, 65 par Hirschfeld. La formule n'a rien qui évoque le christianisme, mais le symbole de la palme, auquel pouvait répliquer un autre symbole sur la partie brisée, autorise à faire d'Ursinianus un chrétien.

Bibl. — Adr. de Longpérier, dans *Journal off.*, 28 octobre 1873, p. 6593; *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1873, p. 288; R. Mowat, dans *Bull. épigr. de la Gaule*, 1882, p. 54; E. Le Blant, *Nouv. recueil des inscr. de la Gaule*, 1892, p. 33, n. 25; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 3033; *Dictionn.*, t. XI, col. 1165, n. 53.

4° Grégoire de Tours nous a conservé l'épitaphe d'une vierge consacrée, *Crescentia*, dont nous avons parlé au début de ce travail sur Paris. *Tumulus erat in vico Parisiorum, haud procul a loco in quo senior, ut aiunt, ecclesia nuncupatur, nullo opertus tegmine; ibique in lapide habebatur scriptum :*

HIC REQUIESCIT CRESCENTIA
SACRATA DEO PVELLA

Sed nulla aetas recolere poterat quale ei fuerat meritum

naies carolingiennes, 1896. — ² *Corpus inscriptionum latinorum*, t. III, p. 873. — ³ *Notitia Orient.*, c. VII; *Notit. Occid.*, c. V.

vel quid egisset in sæculo. Nous savons, en outre, qu'un monétaire de Paris éleva en ce lieu un oratoire. Nous ne reprenons pas la question de topographie et l'emplacement de la *senior ecclesia*.

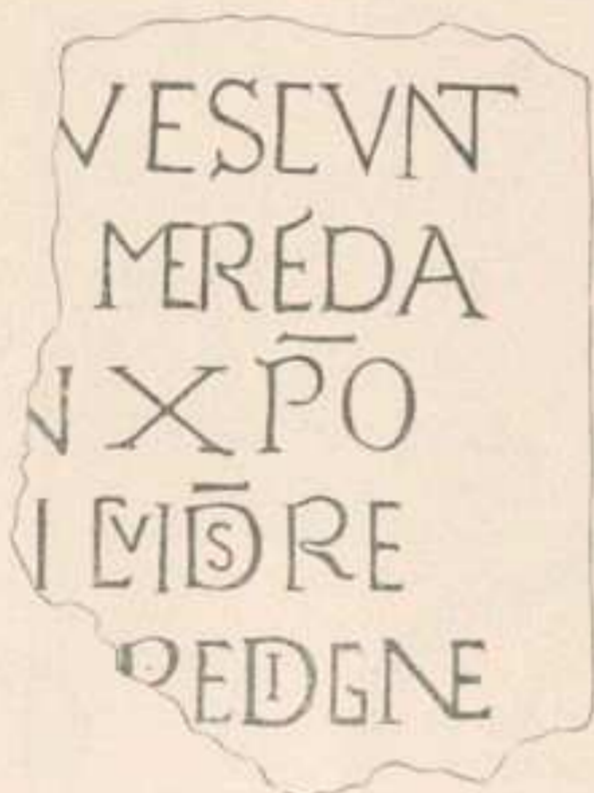
Bibl. — Grégoire de Tours, *De gloria confess.*, c. cv; *Acta sanct.*, aug. t. III, p. 729; J. de Launoy, *Opera*, t. II, p. 587; H. Sauval, *Recherches*, t. I, p. 257; J. Lebeuf, *Dissert.*, t. I, p. 300; E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 282-283, n. 203.

5° Fragment provenant du cimetière Saint-Marcel, à l'angle du nouveau boulevard Saint-Marcel et de la rue de la Collégiale. Pierre, hauteur, 0 m. 37, largeur, 0 m. 27. IX^e siècle environ (fig. 9809).

Le texte peut se compléter de la manière suivante :

. quiescant
. Meréda
. in Christo
. cui D(eu)s re
[quem da]re digne
tur.

Bibl. — F. de Guilhermy, *Inscr. de la France*, t. I, 1873, p. 797, n. 458.



9809. — Fragment provenant du cimetière Saint-Marcel. D'après F. de Guilhermy, *Inscript. de la France*, t. I, p. 797, n. 458.

6° Fragment provenant de Saint-Germain-des-Prés, découvert par Alex. Lenoir; c'était, dit-il, « une pierre cassée, chargée d'une inscription en caractères romains, dont la plus grande partie des lettres est doublée; c'est-à-dire que de grandes lettres en contiennent de plus petites dans leur intérieur, usage qui remonte aux VI^e, VII^e et VIII^e siècles. Cette pierre qui date du VIII^e ou IX^e siècle, nous paraît être le débris d'un ancien tombeau » (fig. 9810).

Pierre, hauteur, 0 m. 50; largeur, 0 m. 73.

Cette inscription témoigne de la préoccupation au début de la renaissance carolingienne, d'imiter les formes antiques; mais cette imitation est faite sans beaucoup de règle ni même d'attention. Les C sont de forme carrée; les E majuscules conservent la forme ancienne, tandis que ceux qui sont enclavés dans les lettres principales ont pris la forme lunaire qui prévalut pendant les siècles suivants. Les Q se distinguent des O par un petit trait qui rentre dans la circonférence au lieu de sortir au-dessous de la partie inférieure du cercle. Les S sont remplacés par des Z¹.

. tumulus chrotrudi.
. leutharduz propria gen.
. anniz vixit tribuz et q[uadr]aginta]
terrea post linquenz cael[est]ia regna petivit]
transitus chrotrudis cele[bratur] mense decembri]

Bibl. — Alex. Lenoir, *Musée des monum. franç.*, t. II, 1801, p. 10, pl. LVIII; Alb. Lenoir, *Statist. monum. de Paris* (Saint-Germain-des-Prés), pl. I; E. Le Blant,

Inscript. chrét. de la Gaule, t. I, p. 284, n. 204, pl. n. CXLIII.

L'épigraphie chrétienne de Paris, ainsi qu'on peut en juger par les textes qu'on vient de lire, n'est pas des plus riches, aussi faut-il ne rien négliger. Rappelons donc le poème épigraphique de Fortunat qui ornait l'église Saint-Germain-des-Prés (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1114-1115), l'inscription portant donation de Palaiseau, conservée aussi dans cette église (*ibid.*, t. VI, col. 1120, fig. 5234); la tombe de Chilpéric (*ibid.*, t. VI, col. 1124) et celle de Hilpericus (*ibid.*, t. VI, col. 1129).

7° Le testament d'Ermintrude nous apprend que cette dame possédait entre autres bijoux, une croix d'or, un plat d'argent et un anneau qui est ainsi désigné et qu'elle lègue à l'église Saint-Gervais : *Basilica Domni Gervasi anulo aureo nomen meum in se habentem scribitum dari precipio*. A défaut de cet anneau nous en avons trouvé un autre rue d'Assas, dans les fondations de la nouvelle clinique (fig. 9811). Cet anneau

1 TMVLSEROTRVE
EVHARDPRORRIAGEN
VNSVIXITTRIBVSETO
TARRAPSTLNQVENSCLAELI
TRANSITVSEROTRVDISCELE

9810. — Fragment provenant de Saint-Germain-des-Prés. D'après F. de Guilhermy, *op. cit.*, t. I, p. 346, n. 206.

d'or d'époque mérovingienne porte le nom que voici :

+GVN
ZID

Gundis, sur un chaton en forme d'amandes relevées de perles.

Bibl. — E. Le Blant, *Nouveau recueil*, 1892, p. 32, n. 24.

8° Parmi les antiquités chrétiennes du sol de Paris, notons encore les sarcophages de plâtre trouvés à Saint-Germain-des-Prés et à Saint-Étienne-du-Mont; une tombe de pierre exhumée du cloître Saint-Marcel et où figure le monogramme X^{ω} avec une étoile et une croix pattée.

9° En 1882, on trouva au parvis Notre-Dame, une lampe d'argile marquée du chrisme X^{ω} et datant du V^e siècle.

Bibl. — Adr. de Longpérier, dans *Revue archéol.*, 1873, t. II, p. 190; *Revue de l'art chrét.*, novembre 1873, p. 549; R. Mowat, dans *Bull. épigraph. de la Gaule*, 1882, p. 113; E. Le Blant, *Nouv. recueil*, 1892, p. 35, n. 27; *Bull. de la Soc. d'hist. de Paris*, t. I, 1877, p. 70.

10° Le chrisme se voit aussi sur un cercueil de pierre découvert à Paris, d'époque carolingienne et où l'on remarque une palme, il est conservé au musée Carnavalet (fig. 9812).

Bibl. — C. Boulanger, *Le cimetière franco-mérovingien et carolingien de Marchelepot*, in-8°, Paris, 1909, p. 28, fig. 33.

LVII. CIMETIÈRE DE MONTMARTRE. — Ce cimetière franc a été décrit (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MONTMARTRE); nous rappelons ici qu'il s'étendait à l'ouest

¹ F. de Guilhermy, *Inscr. de la France*, t. I, p. 346, n. 206.

du mur de clôture de l'église Saint-Pierre. On trouva d'abord à une faible profondeur des tombes appartenant aux XIII^e et XIV^e siècles. Au-dessous de cette première couche, on releva, reposant sur le sable, une série de tombes de plâtre, en forme de gaine, ornées de croix de divers types, de monogrammes du Christ en forme de roue, de rosaces. Ces sarcophages sont exactement semblables à ceux que l'on a déterrés dans le voisinage de Saint-Marcel; ils appartiennent indubitablement à l'époque des Mérovingiens. Les objets qu'ils contenaient confirment pleinement l'opinion que leur aspect extérieur fait naître. Ce sont des boucles et des agrafes de cuivre (une seule plaque de ceinturon de fer), des boucles d'oreille de cuivre avec ornement polyédrique d'or, des colliers composés de grains de pâte de verre multicolore. Une des agrafes du ceinturon, en cuivre étamé, est décorée d'entrelacs en relief, obtenus par un champlevage très habilement exécuté. Le travail de cet objet est extrêmement élégant, et le style des entrelacs conduirait à supposer



9811. — Anneau d'or.

D'après Le Blant, *Nouveau recueil des inscript. chrétiennes de la Gaule*, p. 32, n. 24.

qu'ils sont d'origine scandinave. On pourrait croire, en effet, que l'agrafe a été apportée par quelque Normand faisant partie de ces armées qui, pendant le IX^e siècle, menacèrent Paris du haut de Montmartre. Mais le caractère du sarcophage dans lequel on assure que cette agrafe a été recueillie, s'oppose à la conjecture qui vient d'être indiquée.

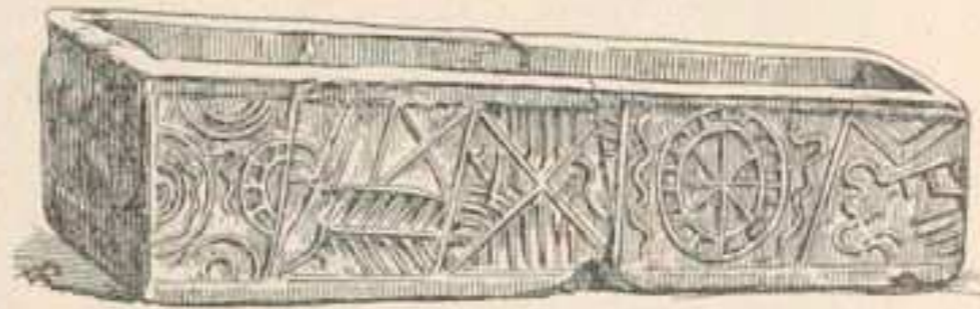
Dans la tombe qui renfermait la plus grande partie des agrafes de travail purement franc, on a trouvé une monnaie de moyen bronze portant l'effigie de Sabine, femme d'Hadrien. C'est là un fait qui n'a rien que de fort ordinaire. On sait que dans la sépulture de Childéric, on a compté, outre plus de cent monnaies d'or des empereurs, plus de quarante deniers d'argent romains, dont un de la République et les autres du haut-empire¹.

Ainsi que le dit l'abbé Cochet (voir ce nom), cette pratique de déposer des monnaies romaines dans les tombes des Francs est établie par de nombreux exemples, ce n'est pas du tout un fait particulier à la sépulture de Childéric.

Une des tombes de plâtre, assez grossièrement moulée, présentait un état curieux. Sa longueur totale était de 1 m. 70. Dans une case de 0 m. 26, ménagée dans la partie la plus large, au moyen d'une cloison de 0 m. 15 d'épaisseur, était un crâne bien conservé, le visage tourné en-dessous, et scellé. Le grand compartiment renfermait un squelette qui, en raison du trop court espace restant, avait été courbé de façon que le crâne occupât le coin gauche du compartiment; il y était maintenu par un scellement contenant des tuileaux².

LVIII. CERCUEILS MÉROVINGIENS A PARIS. — Les travaux de percement du boulevard Saint-Germain

amenèrent la découverte, aux abords de Saint-Germain-des-Prés, d'un cimetière mérovingien. On savait depuis assez longtemps l'existence de tombes anciennes dans l'angle nord-ouest de la place Gozlin, au point de rencontre du boulevard et de la place³. Une première fouille, faite pendant l'été de 1874, donna des résultats intéressants que Th. Vacquer résumait ainsi : « Les fouilles ont fait retrouver vingt-huit sépultures ainsi réparties : deux fosses en pleine terre, un sarcophage de pierre, vingt sarcophages de plâtre et cinq tombes en maçonnerie. Toutes étaient orientées. Elles étaient à un niveau moyen de 1 m. 30 en contre-bas du sol actuel de la voie publique. Les sarcophages de plâtre avaient la forme d'une auge plus étroite aux pieds qu'à la tête, ils étaient fermés par une dalle également en plâtre. Presque tous portaient des ornements moulés sur la face extérieure de leurs parois de tête et de pied. Un seul était orné sur toutes ses faces. La plupart de ces coffres de plâtre étaient vides ou l'avaient été primitivement, mais dans



9812. — Cercueil du musée Carnavalet.

D'après C. Boulanger, *Le cimetière... de Marchelepot*, Paris, 1909, p. 28, fig. 33.

le plus grand nombre le couvercle s'était rompu à la longue sous la pression des terres. Ils ne contenaient que des ossements; dans l'un d'eux, on a recueilli une boucle mérovingienne en bronze d'une excellente conservation et dans un autre une petite boucle en fer très oxydée, avec sa contreplaque. Deux autres boucles l'une en fer, l'autre en bronze ont été trouvées dans d'autres sarcophages⁴.

Les fouilles ayant été reprises en 1876, on découvrit environ cent cinquante tombes, toutes groupées le long de l'ancien enclos de l'abbaye; il est probable que le cimetière s'étendait plus loin, jusqu'à la rue Gozlin⁵. On trouva des corps enterrés en pleine terre, d'autres déposés dans des sarcophages de plâtre, de pierre, ou de maçonnerie. Toutes les tombes étaient orientées, le visage tourné vers l'Orient. Dans beaucoup d'endroits les tombes étaient superposées sur deux ou trois rangs.

Les tombeaux de pierre ne présentaient aucun caractère bien spécial, pas plus que les tombes en maçonnerie; il n'en était pas de même des tombeaux de plâtre, et cet usage, commun aux Burgondes et aux Francs s'est conservé jusqu'au XIII^e siècle. Toutefois l'emploi des cercueils de plâtre n'est pas très commun, là où on en a trouvé ils étaient peu nombreux en comparaison des autres sépultures.

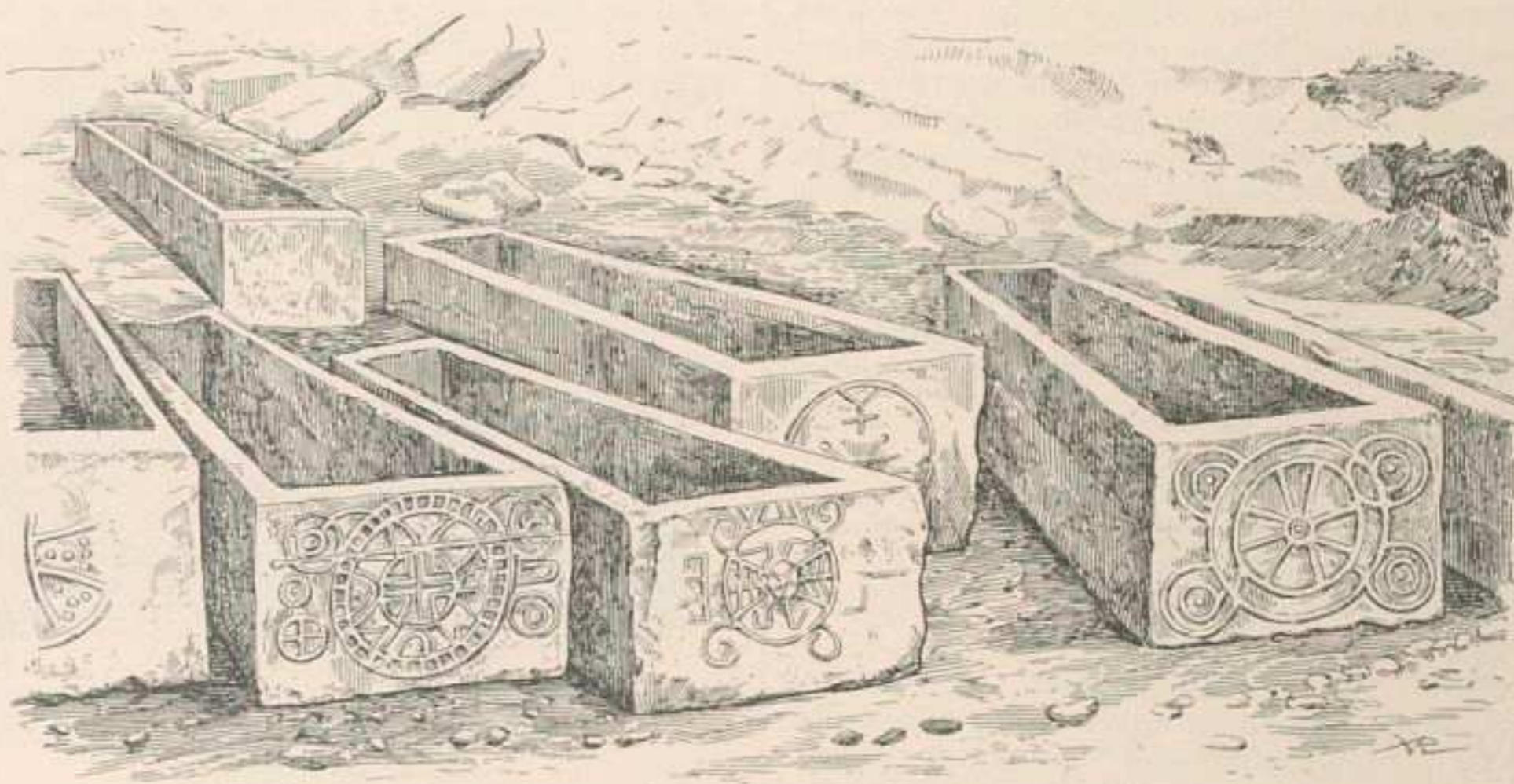
Au contraire, à Saint-Germain-des-Prés, cette catégorie est en grande majorité, tellement que les autres sont exceptionnels. Ceci s'explique sans peine par l'abondance de la matière première que fournirent les carrières de plâtre qui avoisinent Paris. Nous ne croyons pas qu'un catalogue ait été établi de tous les cercueils de plâtre trouvés à Saint-Germain-des-Prés, à Montmartre, à Bagneux et ailleurs. Pour ne parler ici

¹ Cochet, *La Seine-Inférieure hist. et archéol.*, 1864, p. 142; Chifflet, *Anastasis Childerici regis*, in-4°, Antwerp, 1655, p. 251, 270. — ² A. de Longpérier, *Fouilles de Montmartre*, dans *Bull. de la Soc. d'hist. de Paris*, t. II, 1875, p. 77-78. — ³ Près de l'ancien enclos de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. — ⁴ Th. Vacquer, *Communication sur les fouilles*

de la place Gozlin, dans *Bulletin de la Société nationale de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. I, 1874, p. 36-37; *Journal off.*, 20 août 1874. — ⁵ Robert de Lasteyrie, *Note sur un cimetière mérovingien découvert à Paris, place Gozlin*, dans *Revue archéologique*, t. I, 1876, p. 360-369.

que des premiers, ils ont la forme si commune d'une auge à parois verticales, rétrécie à l'une des extrémités. La plupart ont à la tête un ornement en forme de rosace, beaucoup en ont un pareil aux pieds; quelques-uns ont leurs parois extérieures complètement couvertes de dessins grossiers. Le plus petit nombre n'offre aucune trace de décoration. Cette ornementation est caractéristique des cercueils parisiens aussi croyons-nous devoir réunir quelques exemples parmi

Plusieurs de ces croix et de ces rosaces présentent un ornement en forme de petites cellules carrées ou triangulaires qui rappellent les cloisonnages à verroterie rouge, si fréquemment employés dans l'orfèvrerie barbare (fig. 9814). Plusieurs de ces cercueils étaient décorés sur le côté. Cette décoration, tout à fait rudimentaire consiste en compartiments carrés remplis de dessins barbares, parmi lesquels dominent les feuilles de fougère. Dans un ou deux de ces compar-

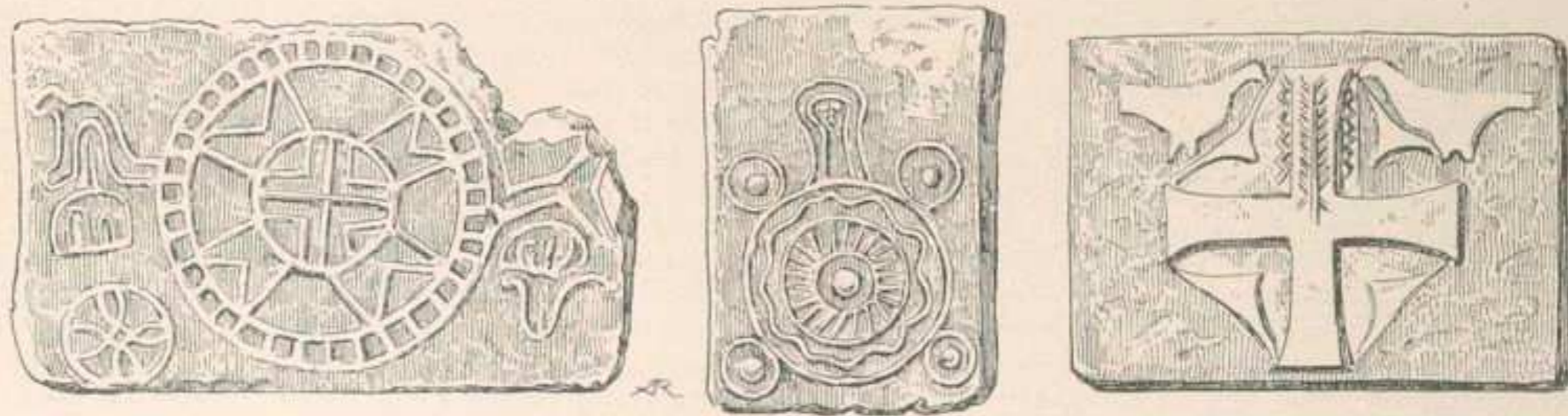


9813. — Cercueils mérovingiens trouvés à Saint-Germain-des-Prés.
D'après *Revue archéologique*, 1876, pl. VIII.

les mieux conservés. Voici (fig. 9813) quatre tombes dans la position même où elles ont été découvertes. A côté de l'une d'elles (la première à gauche) on a trouvé un cercueil d'enfant, fait utile à noter, car il prouve que ce cimetière n'était pas seulement destiné aux moines comme on aurait pu le conclure de son emplacement. Il est probable qu'on y enterrait les habitants des maisons éparses sur les domaines de l'abbaye, colons, métayers et autres gens de condition mé-

tements on remarque une figure humaine, les bras étendus, d'une gaucherie extrême; à côté d'elle, une sorte de quadrupède. Il ne semble pas douteux que ce sont là les derniers essais barbares de la représentation symbolique de Daniel entre les lions ou bien encore de Daniel empoisonnant le dragon des Babyloniens.

La confection de ces cercueils de plâtre pose un problème à résoudre. Par quel procédé étaient-ils fabriqués? On pourrait croire qu'on les façonnait de toutes



9814. — Décorations de cercueils.
D'après *Revue archéologique*, 1876, p. 365 et 364.

diocre. Et, sans aller chercher si loin, R. de Lasteyrie aurait dû savoir que les monastères bénédictins comptaient tous des jeunes enfants qu'on y élevait. La règle de Saint-Benoît y fait plusieurs allusions: comment on les reçoit, comment on leur fait renoncer à leurs biens, comment on les instruit, comment — à l'occasion — on les fouette, etc.; ainsi le cercueil d'enfant peut fort bien être celui de quelque moinillon.

Les sujets décoratifs ne sont pas très variés: croix, rosaces, accessoires. Dans un ou deux exemples, la croix est accompagnée de la palme, de deux colombes (fig. 9814). Parfois elle est encadrée dans une rosace ou bien ornée de petits cercles qu'il est moins long de figurer que de décrire.

pièces chez le plâtrier et qu'on les transportait à destination; c'est douteux pour deux raisons: le peu de résistance du plâtre et sa décoration en relief très fragile. Comme le poids d'un cercueil de plâtre est considérable, on ne pouvait le descendre dans la fosse sans cordes et outils qui auraient ébréché, rayé, strié l'objet alors que ces cercueils sont en parfait état de conservation. On a remarqué que beaucoup de sarcophages avaient des fissures aux angles et on a pu, avec vraisemblance en conclure que l'on apportait les panneaux isolément et qu'on les montait sur place pendant que le plâtre était encore frais de façon à obtenir une soudure assez complète pour qu'il soit aujourd'hui impossible de voir le point de jonction des panneaux.

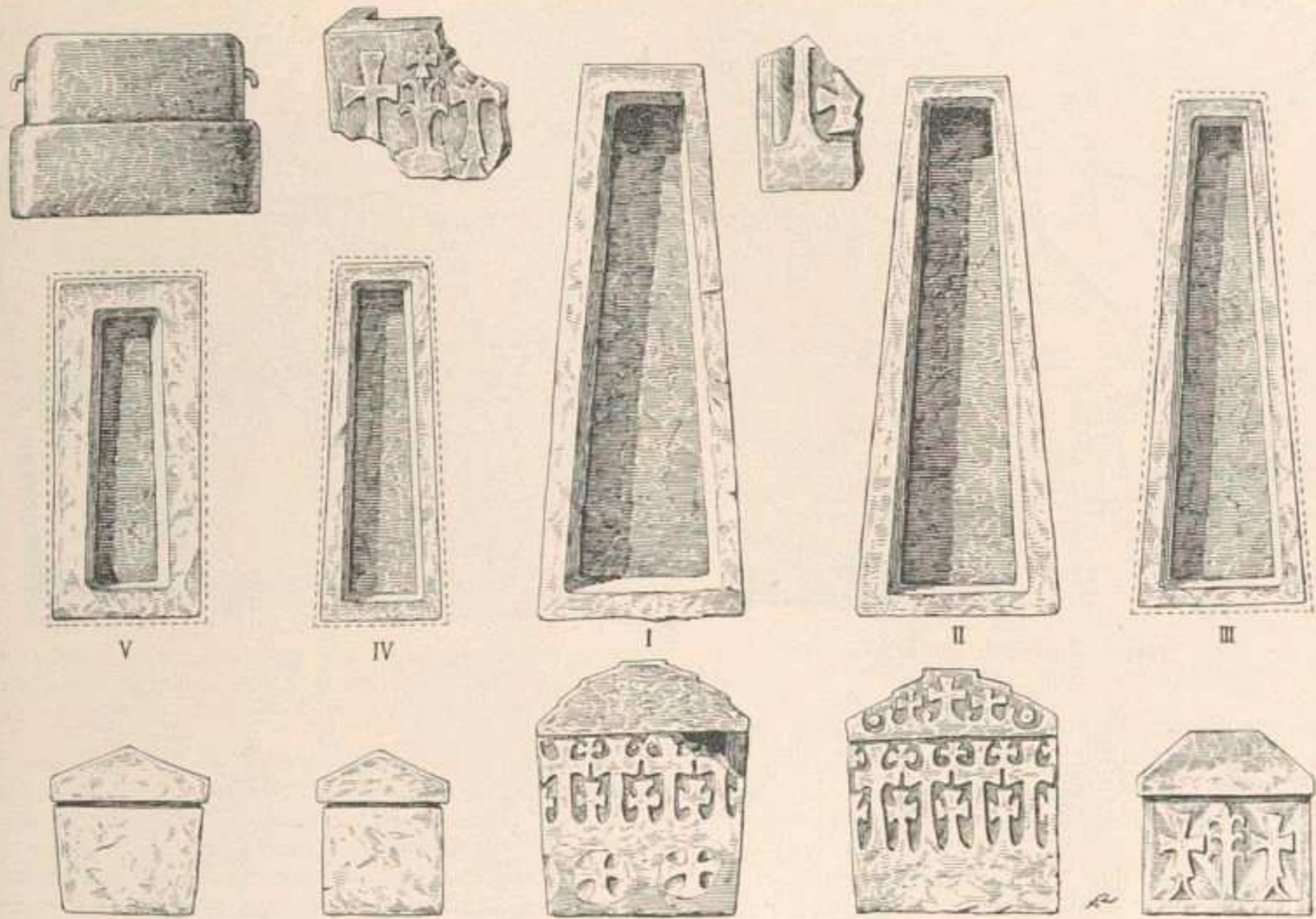
Peut-être y avait-il des moules qui ont servi dans divers cimetières et serait-il possible de reconnaître les marques de fabrique des ateliers de plâtriers parisiens.

Le mobilier des tombes est rare et n'a rien de spécifiquement monastique : boucles de bronze, plaques de ceinturon, épingles, colliers de perles, bagues, etc., et en petit nombre. Pas une seule poterie, tandis qu'on en a trouvé quelques-unes à Saint-Marcel, à Sainte-Geneviève, à Montmartre. Dans les tombeaux des rois mérovingiens trouvés à Saint-Germain-des-Prés en 1656, les bénédictins ne paraissent avoir rencontré aucun vase de terre, du moins ils ne signalent qu'une fiole de verre trouvée dans le tombeau de Chilpéric¹.

Dans la notice consacrée à l'église Saint-Germain-

au musée Carnavalet. Une particularité de ces croix est le crochet qui se trouve au sommet de la hampe et qui paraît rappeler un monument vénéré dans le pays. Même ornementation à Saint-Germain-des-Prés (fig. 9816). Il convient d'entrer ici dans quelques mots d'explication sur ce symbolisme.

Le cercueil du musée Carnavalet provenant du cimetière Saint-Marcel², celui du cimetière de Saint-Germain-des-Prés et celui de Saint-Martin de Chenetron (fig. 9817) aujourd'hui conservés au musée de la Grange-aux-Dîmes, à Provins sont les produits d'un atelier parisien. Sur ce dernier, on voit, sur la paroi de tête, sculptées en méplat, deux croix pattées, posant sur une sorte de fourche en Λ et munies, au sommet,



9815. — Tombes trouvées à Sainte-Geneviève.
D'après Alb. Lenoir, *Statistique monumentale* (Sainte-Geneviève), pl. 1.

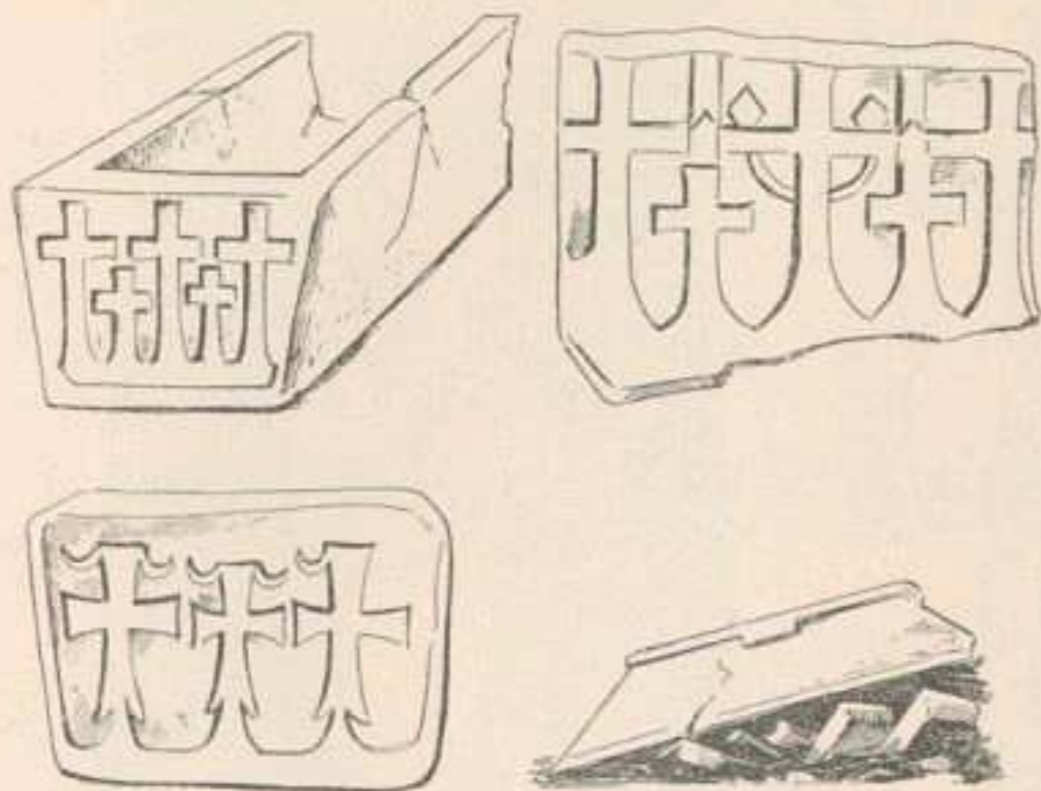
des-Prés et à ses souvenirs (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 1102-1150) nous avons dit quelques mots des tombes en pierre découvertes dans cette église; nous ne revenons pas sur les sépultures royales (col. 1122-1127), mais nous rappelons quelques cercueils de pierre mis au jour vers le milieu du XIX^e siècle dans le bas côté droit de l'église. Nous donnons ici la reproduction de la planche d'Albert Lenoir, qui les a attribués sans preuve à « Clovis et à sa famille ». A Sainte-Geneviève ce n'est pas le point de vue historique, mais le point de vue décoratif qui nous intéresse (fig. 9815). Les croix alignées se retrouvent sur un sarcophage de Saint-Martin-Chenetron (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2513, fig. 4736) où nous voyons le même motif déjà rencontré sur une tombe conservée

d'un crochet dont la partie concave est tournée vers le haut, et, entre elles, un arbre, rappelant un palmier grossièrement dessiné, dans la pointe supérieure duquel est fichée une petite croix. Les côtés longs, sur le sarcophage du cimetière Saint-Marcel et sur celui de Saint-Martin de Chenetron ont une décoration analogue : des stries en arête de poisson. On remarquera que trois particularités s'imposent à l'attention : 1^o la disposition et le nombre des croix; 2^o la forme des croix; 3^o le palmier crucigère. Leur nombre varie d'un sarcophage à un autre, tantôt deux³, trois⁴, cinq⁵, sept⁶, et jusqu'à seize⁷ et dix-sept⁸. En ce qui touche à la disposition, les artistes ont eu recours à des combinaisons très différentes. C'est à Paris qu'ont été trouvés tous les exemplaires⁹. En 1807, on découvrit

¹ Félibien, *Hist. de Saint-Germain-des-Prés*, p. 152. —
² Musée Carnavalet, 7^e travée, n. 49; cf. Ch. Sellier et P. Dorbec, *Guide explicatif du musée Carnavalet*, in-12, Paris, 1903, p. 42. — ³ Alb. Lenoir, *Statist. monum. de Paris*, Sainte-Geneviève, pl. II, n. 3, 4, 5. — ⁴ Massillon-Rouvet, *Le sarcophage de Saint-Parize-le-Châtel*, dans *Bull. archéol. du comité*, 1889, fig. 5. — ⁵ Alb. Lenoir, *op. cit.*, pl. II,

n. 2. — ⁶ Massillon-Rouvet, *op. cit.*, p. 351, fig. 1; Durville, dans *Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, 1913, pl. VI. —
⁷ Alb. Lenoir, *op. cit.*, pl. I, n. 1. — ⁸ Id., *ibid.*, pl. I, n. 12. — ⁹ Maurice Prou, *Les sarcophages de Jaulnes et de Saint-Martin-Chenetron*, dans *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins*, 1914, p. 9 sq.

sous le dallage de l'église Sainte-Geneviève, un grand nombre de cercueils de pierre dont Alb. Lenoir a donné les images dans sa *Statistique monumentale*. Sur deux d'entre eux¹ l'on voit un palmier entre deux croix posées, soit sur une fourche en forme de Λ renversé, soit sur un étrier rectangulaire; c'est donc une variation du thème que nous étudions, puisque le palmier ne porte pas de croix. Mais sur un autre², le palmier est sommé d'une croix, tout comme sur le sarcophage de Saint-Martin-Chennetron; en outre, il émerge d'une sorte de tertre, tandis que l'une des croix qui l'accostent (le pied de l'autre croix étant brisé) est posé sur un piédestal rectangulaire. La seule différence notable avec le motif de Saint-Martin-Chennetron et du musée Carnavalet est donc que les croix ne sont pas munies de crochets. Au musée Carnavalet même, on peut voir dans la septième travée, tout près du sarcophage que nous avons cité, les parois de trois



9816. — Tombes de Saint-Germain-des-Prés. D'après *Revue archéologique*, 1854-1855, t. XI, p. 542.

sarcophages, sur lesquelles est répété le motif des deux croix encadrant le palmier crucigère. Sur l'une d'elles le pied des croix est porté par un V renversé; sur les deux autres, le pied est fleché, comme disent les archéologues, c'est-à-dire que la croix est en haut d'une hampe, comme une croix processionnelle. Ces cercueils ont été trouvés sur l'emplacement du cimetière Saint-Marcel, à différentes époques, de 1868 à 1892.

Les croix des deux sarcophages que nous étudions spécialement sont donc les seules qui se présentent avec un crochet. Mais tandis que sur le sarcophage de Saint-Martin-Chennetron, le crochet de l'une et l'autre croix est placé à gauche et dans le même sens, sur celui du musée Carnavalet, l'un des crochets est à l'angle supérieur à droite, et l'autre, à l'angle supérieur à gauche, et ils sont tournés en sens opposé de façon à faire pendant.

Les monnaies mérovingiennes permettent de saisir l'origine de ce crochet. Ce n'est autre chose qu'une déformation de l'R de la croix monogrammatique; la haste de la croix au lieu d'avoir la forme d'un *rhô* grec se termine par un R latin (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CHRISME). Cet R est accroché au sommet de la croix, tantôt à droite, tantôt à gauche et quelquefois il se répète de chaque côté³. Il faut noter aussi qu'à l'époque mérovingienne, la pause de l'R est rarement fermée; d'ordinaire la pause et le pied consistent en une courbe et une contre-courbe, qui ne joignent pas la haste. Or, sur quelques monnaies, la contre-courbe est exagérée au point de faire disparaître presque

complètement la courbe et de transformer l'R en un crochet analogue à celui des croix de nos sarcophages. Les monnaies des Brioux (Deux-Sèvres) (fig. 9818, n. 1 à 5) permettent de suivre ce développement⁴ et aussi celles de Sion⁵ (*ibid.*, n. 6 et 7). Pour ce qui regarde les supports des croix, les monnaies mérovingiennes en offrent du même genre. Ainsi, sur une pièce d'atelier indéterminé (*ibid.*, n. 8) le pied de la croix est disposé exactement de la même façon que celui du cercueil de Saint-Martin-Chennetron, c'est-à-dire qu'il est muni de deux fiches s'écartant vers le bas⁶. Sur d'autres, dont une frappée à *Sesemo*⁷ (*ibid.*, n. 9), et une au nom de Dagobert⁸ (*ibid.*, n. 10), frappée à Verdun, du pied de la croix s'échappent deux traits s'écartant en V renversé.

Le palmier crucigère se retrouve aussi sur les monnaies mérovingiennes.



9817. — Sarcophage de Saint-Martin de Chennetron. D'après *Bull. de la Soc. d'hist. et d'arch. de l'arrondissement de Provins*, 1914, 2^e bull., p. 8 bis.

Un grand nombre de triens ou tiers de sou de Bannassac, en Gévaudan, présentent devant la tête, une tige, terminée par une petite croix, la tige étant courbée on la prendrait plutôt pour une branche que pour un arbre, pour une palme que pour un palmier. Mais on doit prendre garde que, si la tige est courbe c'est parce que le peu de place dont disposait le graveur l'a obligé à faire suivre à la tige le contour de la monnaie. Et d'autre part, sur quelques monnaies du même atelier, la tige a plusieurs branches dont la plus haute porte la croix (fig. 9818, n. 11 et 12), ce qui, cette fois, le fait ressembler à un arbre. Branche ou arbre, l'extrémité supérieure amortie en une croix impose le rapprochement avec l'arbre crucigère des sarcophages. Ces monnaies, à cause de leur ressemblance avec celles qui, sorties du même atelier, portent le nom de Sigebert III (634-656) peuvent être datées du VII^e siècle.

M. Prou s'est évertué à prouver que la palme surmontée d'une croix figure un palmier et symbolise le dogme de la Résurrection. C'est fort possible; mais quand on lit ces démonstrations faites à coups de citations où voisinent des personnages qui ne se sont jamais rencontrés, qui, peut-être, ne se sont jamais vus, on se croit en droit de se demander s'il n'y a pas dans la doctrine qu'on dégage de leurs écrits une certaine part d'arbitraire dans l'interprétation qu'on en donne.

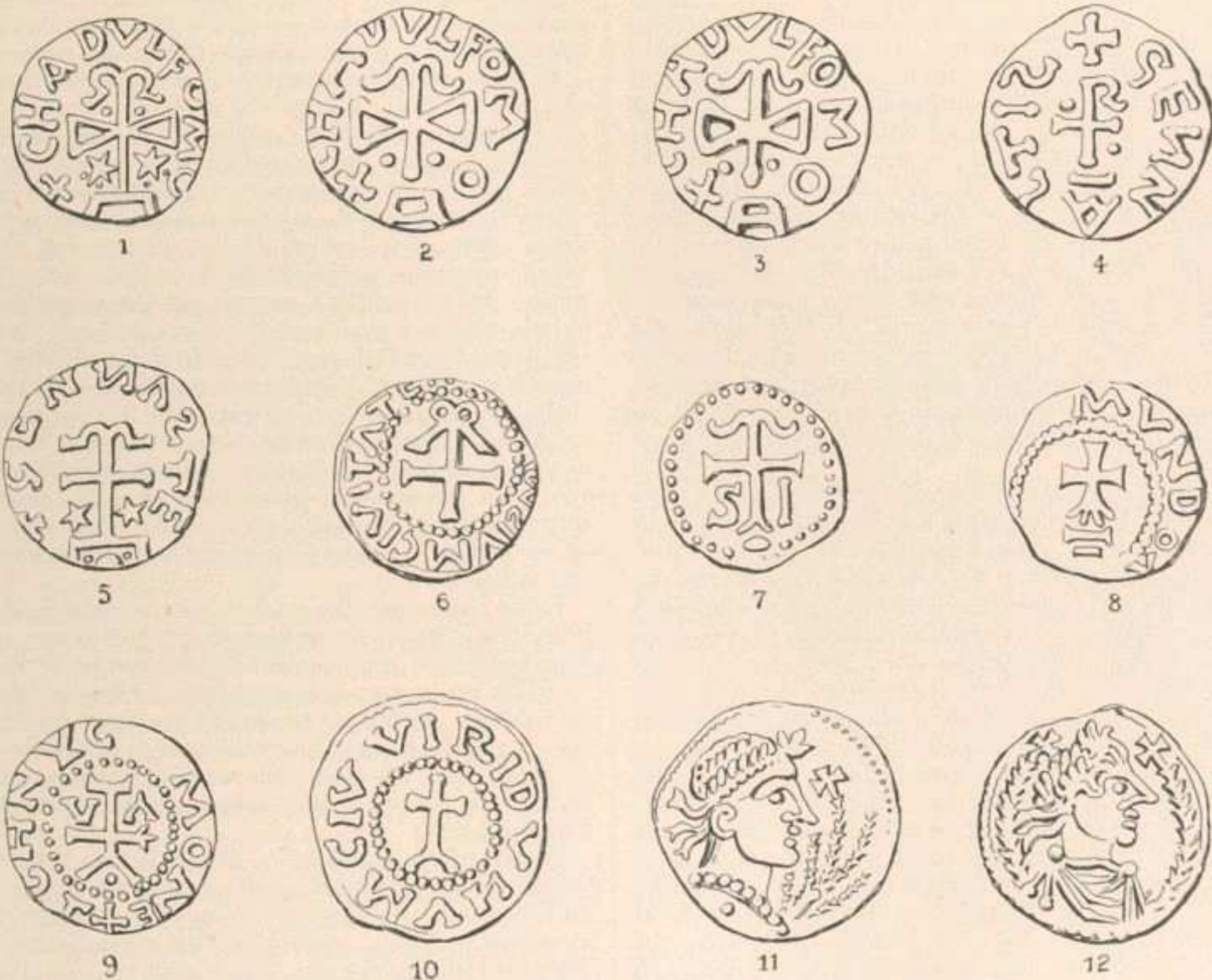
Il nous reste à déterminer approximativement la

¹ Alb. Lenoir, *op. cit.*, pl. II, n. 1, 3. — ² Id., *ibid.*, pl. I, n. 4. — ³ M. Prou, *Les monnaies mérovingiennes*, p. LXXXIX. — ⁴ A. de Belfort, *Descript. génér. des monn. mérov.*,

n. 956, 958-968-962-969. — ⁵ Id., *ibid.*, n. 4100, 4095. — ⁶ Id., *ibid.*, n. 6586. — ⁷ Id., *ibid.*, n. 2070. — ⁸ Id., *ibid.*, n. 4736.

date des sarcophages avec la croix à crochets. Ils sont d'époque barbare, ce n'est pas contestable. La comparaison tirée des types monétaires ne permet pas de les faire remonter au VI^e siècle, ni même aux premières années du VII^e siècle; mais seulement du milieu de ce siècle en inclinant vers la seconde moitié. M. Prou croyait même devoir arriver au VIII^e siècle et concluait la minutieuse étude que nous avons citée par ces mots : « Nous voilà loin de l'opinion d'Alb. Lenoir qui proposait de reconnaître dans certains cercueils de Sainte-Geneviève, trouvés dans le chœur, les « tombes de Clovis et de sa famille. »

élevé au-dessus du pavement. Saint Éloi le décora en 635 et le corps demeura en place jusqu'en 754³. A cette époque, Pépin le Bref voulut donner à ces reliques un tombeau mieux approprié et ce fut l'occasion d'une translation exécutée en présence du roi, de ses deux fils et de nombreux évêques. « On creusa le sol et peu après on découvrit le cercueil dans lequel étaient conservés les restes du saint; on le retira de la terre et on le transporta sur des brancards jusqu'au lieu qui lui était destiné⁴. » Un moine de Saint-Germain-des-Prés a consigné le récit de cette translation qu'il tenait, dit-il, de Charlemagne : *Videtis,*



9818. — Monnaies mérovingiennes de Brioux, de Sion, de Bannassac.

D'après de Belfort, *Description générale des monnaies mérovingiennes*, dans *Bull. de la Soc. d'hist. et d'arch. de l'arrond. de Provins*, 1914, n. 968, 962, 969, 956, 958, 4100, 4095, 6586, 4070, 4736, 737.

LIX. TOMBEAU ET CHASSE DE SAINT GERMAIN. — Dans la notice consacrée à Saint-Germain-des-Prés (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1102-1150), nous avons rappelé que cet évêque concourut avec le roi Childebert à la construction d'une église érigée sur la rive gauche, sous le vocable de Saint-Vincent et destinée à abriter les reliques et les trésors liturgiques rapportés d'Espagne par le roi franc, vainqueur des Wisigoths¹. L'édifice « soutenu par de grandes colonnes de marbre, la voûte ornée de lambris dorés, les murailles couvertes de peintures à fond, le tout sur cuivre doré valut à l'église le nom de Saint-Germain-le-Doré² ». A l'entrée de la basilique, on voyait l'oratoire dédié à saint Symphorien que l'évêque Germain avait désigné comme le lieu de sa sépulture. Germain mourut le 28 mai 576, et, au dire de dom Du Breul, son tombeau se trouvait du côté droit de l'autel, fort simple et peu

o populi, condignum decorem hujus ecclesie. Reminiscor certe illus temporis quo nihil horum ornamentorum auri scilicet et argenti, excepta hac cruce hic fabricatum erat Dominus itaque Germanus in illa ad hac crypta quiescebat et parum quidem illud quod ibi habebatur, pro magno computabatur³. Il ne demeura dans la crypte de l'oratoire de Saint-Symphorien que cette inscription : HIC PRIMO FVIT TVMVLATVS BEATVS GERMANVS.

Dans le texte du discours mis sur les lèvres de Charlemagne, nous voyons que la croix (*excepta hac cruce*) rapportée de Tolède par Childebert existait encore de son temps et que c'était même tout ce qui subsistait du tombeau primitif. Ce que pouvait être ce tombeau, il est sans grande utilité de l'imaginer puisqu'on n'en sait rien : un sarcophage, des applications de métal avec des cabochons, des grenats;

¹ Gislemar, *Vita sancti Droctovei*, dans Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. I, p. 258; Bouquet, *Recueil des historiens de la France*, t. III, p. 436. — ² Bouquet, *Re-*

cueil des historiens de la France. — ³ *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, p. 168. — ⁴ *Acta sanctorum ord. S. Benedicti*, t. IV, p. 95. — ⁵ *Acta sanct.*, mai. t. VI, p. 788.

peut-être un ciborium. Ce qui pouvait subsister de la décoration de saint Éloi aura disparu lors des pillages de l'abbaye de Saint-Germain par les Normands, entre 846 et 886. Ce n'est qu'en 888 que le comte Eudes remit à l'abbé Ebles de l'or et des bijoux en quantité pour confectionner une châsse qui pouvait être fort riche mais dont aucun vestige, aucune description ne nous ont été connus.

LX. L'HISTORIOGRAPHIE A PARIS. — Les *Gesta regum Francorum* sont, en quelque façon les « grandes chroniques » du VIII^e siècle et cet écrit de l'époque mérovingienne a joui d'une large expansion si on en juge par le nombre des manuscrits qui se sont conservés, plus d'une trentaine parmi lesquels il s'en trouve du VIII^e et du IX^e siècles. Cet ouvrage supplanta presque l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours, il arriva même qu'on fit confusion entre les *Gesta* et l'*Historia*, ainsi qu'en témoignent les titres de certains manuscrits, ce qui est le cas pour les manuscrits de Rome (Ottoboni 663, Palat. 966 et Regin. 713). Ceux qui copiaient ce texte le respectaient assez peu pour ne pas s'interdire de le retoucher à leur gré et d'y introduire des variantes considérables. Le premier éditeur des *Gesta*, Freher leur donna place dans ses *Scriptores rerum Francicorum* (1614); après lui André Du Chesne employa deux manuscrits de Petau et de Cambrai, plus tard dom Bouquet leur fit place dans son *Recueil des historiens de la France* et mit en regard les textes de Freher et de Cambrai avec diverses variantes.

Les *Gesta* se présentent à nous en trois parties dont la première, en 35 chapitres remonte à l'origine de la nation franque et s'étend jusqu'à 584. Cette portion s'appuie sur l'*Historia Francorum* dont l'auteur ne connaît que les six premiers livres et où il néglige tout ce qui n'intéresse pas l'histoire générale, au point de devenir parfois incompréhensible. En revanche, cet auteur introduit des récits légendaires tels que ceux qui se rapportent aux origines troyennes des Francs. Dans ce qui suit, beaucoup d'additions ont un caractère populaire; on peut y voir la trace des efforts de l'imagination du peuple pour expliquer ce qui restait obscur dans les événements d'une époque ancienne et mal connue. L'auteur des *Gesta* n'a pas substantiellement altéré le récit de Grégoire de Tours, mais il en a écarté toutes les indications chronologiques qu'il remplace par ces mots : *in illis temporibus* ce qui l'amène à brouiller des événements. Les sources se réduisent, en plus de Grégoire, au prologue de la loi salique, et c'est tout.

La seconde partie des *Gesta* s'étend de 584 à 628 (c. XXXVI-XLII) et ici l'auteur n'a plus d'autre source que la tradition populaire, à défaut des quatre derniers livres de Grégoire de Tours qui lui seraient utiles; il n'a pas même la *Chronique* dite de Frédégaire. C'est pourquoi c'est une sorte de roman historique avec des noms réels parmi des événements déformés ou imaginaires où les horreurs se multiplient comme dans un mélodrame. Le seul guide écrit qui ait servi à l'auteur est l'appendice de la *Chronique* de Marius d'Avenches (voir *Dictionn.*, t. X, au mot MARIUS).

La troisième partie des *Gesta* s'étend de l'avènement de Dagobert à la 6^e année de Thierry IV, de 628 à 726 (c. XLIII-LIII); sauf le chapitre consacré à Dagobert ce n'est qu'une chronique très sèche, mais très précise du royaume de Neustrie, tant pour les rois que pour les maires du palais. Cette dernière partie des

Gesta est fort exacte ainsi qu'on peut s'en convaincre par la comparaison avec certaines vies de saints (saint Léger, saint Bathilde) et le continuateur de Frédégaire pour la même période et celui-ci dépend des *Gesta*. A partir du dernier quart du VIII^e siècle, l'auteur est témoin oculaire et rapporte ce qu'il a vu et appris; il n'y met point d'art ni de prétention et il écrit avec simplicité.

On trouve dans le recueil des *Historiens de France* de soi-disant continuations des *Gesta* qui n'ont aucun droit à ce titre car la première n'est que la reproduction d'un des continuateurs de Frédégaire de 741 à 752, et la seconde est la reproduction de la *Chronique* d'Adhémar de Chabannes qui a fait entrer intégralement les *Gesta* dans sa propre *Chronique* universelle.

Il nous reste maintenant à montrer le lien qui rattache les *Gesta* à l'histoire de Paris.

Le manuscrit de Berne n. 599, le plus ancien de tous (VIII^e siècle), nous donne la date de la composition des *Gesta* par ces quelques mots : *Theudericum super se regem statuunt qui nunc anno sexto in regno subsistit*. Cette affirmation est exacte et l'auteur des *Gesta* vivait au commencement du VIII^e siècle; sa préoccupation exclusive de la Neustrie peut aider à déterminer le lieu où il a vécu. Dans les quarante-cinq premiers chapitres il ne fait guère attention qu'aux faits qui concernent les rois neustriens; à partir du chapitre XLV jusqu'au chapitre LIII, ce caractère est encore plus accentué. L'auteur connaît surtout la Seine, la Marne et l'Oise, et pour les chapitres XC-CVI, parallèles à la continuation de Frédégaire, tous les faits rapportés sont relatifs à la Neustrie; au contraire ce continuateur moins exclusif, ajoute à son texte des faits concernant l'Austrasie.

Cette chronique qui s'ouvre par les origines légendaires des Francs et de leurs rois, qui, seule, parmi tous les textes historiques fait mention de la Loi salique (c. IV), qui se préoccupe exclusivement des rois de Neustrie, même à l'époque où les maires du palais les ont réduits à une situation humiliée et dépendante, ne peut avoir été écrite que dans le voisinage même de ces rois, près de leurs résidences habituelles et sous leur influence.

Dans quelle partie de la Neustrie faut-il chercher l'auteur des *Gesta*? « Nous avons déjà vu que le pays qu'il connaît le mieux, c'est le pays de la Seine, de la Marne et de l'Oise, nous avons dit qu'il devait vivre dans le voisinage des rois, et, en effet, il nomme toutes celles de leurs résidences qui se trouvent dans cette contrée : Berny¹, Ghelles², Épinay-sur-Seine³, Baizieux⁴, Écry (auj. Asfeld)⁵, Saint-Ouen⁶, Ponthion⁷, Crécy⁸; nous pouvons préciser davantage et affirmer qu'il vivait à Paris ou dans les environs immédiats de cette ville. C'est Paris, en effet, qui est le centre véritable de son récit. Le nom de Paris revient trente-deux fois en trente et un chapitres⁹. On voit que l'écrivain a toujours devant les yeux ce qui se passe à Paris, et est renseigné d'une manière spéciale sur ce qui s'est passé dans cette ville, sur les légendes qui s'y sont formées. Il est seul à nous parler du duché imaginaire de Melun donné par Clovis à Aurélien (c. XIV); il indique Paris, comme le lieu où Clovis réunit les Francs pour leur proposer la conquête du royaume wisigoth, tandis que Grégoire de Tours n'avait pas dit où cette réunion avait eu lieu (c. XVII); il mentionne au même chapitre la fondation de l'église de Saint-Pierre et des Saints-Apôtres à Paris, fait dont Grégoire

¹ Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne, *Brennacum*. — ² Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lagny, *Calinsavilla-Cala*. — ³ Seine, arr. et cant. de Saint-Denis, *Spinogilum*. — ⁴ Somme, arr. d'Amiens, cant. de Corbie, *Bacio*. — ⁵ Ardennes, arr. de Rethel, chef-lieu de canton,

Ercheregum. — ⁶ Seine, arrondissement et canton de Saint-Denis, *Clippiagum*. — ⁷ Marne, arrondissement de Vitry, canton de Thiéblemont, *Pontigo*. — ⁸ Somme, arrondissement d'Abbeville, chef-lieu de canton, *Crisciagum*. — ⁹ C. XVII-XLVII.

n'avait pas parlé; il a soin de dire que Clotilde venait peu à Paris (c. XVIII); il ajoute à Grégoire le récit de la campagne de Childebert à Tolède, or Childebert était roi de Paris (c. XXIII); il nous apprend que la sœur de Childebert était enterrée dans la basilique de Saint-Pierre à Paris (*ibid.*); il indique seul la sépulture de Clodoald à Nogent¹; *Noviento villa Parisiaci suburbano* (c. XXIV); la fondation par Childebert à Paris de la basilique de Saint-Vincent (c. XXVI). Bien qu'il abrège considérablement le récit de Grégoire, il n'a garde d'oublier ce qu'il dit sur la basilique de Saint-Pierre à propos de l'enterrement de Clotilde (c. XXVII; Grég., l. IV, c. VII); il écourté beaucoup le récit de la révolte de Chramne, mais il a soin de mentionner son passage à Paris (c. XXVIII; Grég., l. IV, c. XVII-XVIII); il n'oublie pas de mentionner le lieu où fut enterré Childebert, roi de Paris (c. XXIX), tandis qu'il avait omis ce que dit Grégoire de la sépulture de Thierry (Grég., l. III, c. XXXVIII); il reproduit les détails sur les femmes de Charibert, roi de Paris (c. XXX), et laisse de côté ceux sur les femmes de Gontran (Grég., l. IV, c. XXV); il indique seul le fait que le même Charibert fut enterré à Blaye (c. XXXI). Les anecdotes sur Audovère supplantée par Frédégonde (c. XXXI) et sur la manière comique dont Chilpéric apprit les relations de cette dernière avec Landeric (c. XXXV) sont des anecdotes bien parisiennes. Au chapitre XXXII, l'auteur des *Gesta*, non content de reproduire le mot *Parisius* partout où Grégoire l'a mis, s'en sert dans deux passages où Grégoire ne l'avait pas employé, si bien qu'il répète cette expression cinq fois en un seul chapitre. Le passage du chapitre XXXIII sur l'enterrement de saint Germain de Paris dans la basilique de Saint-Vincent a été ajouté par les *Gesta* au texte de Grégoire. Dans les chapitres XXXIV, XXXV, XXXVII, tous les faits rapportés par Grégoire et se rapportant à Paris, l'enterrement du fils de Chilpéric, de Chilpéric lui-même et de Frédégonde dans la basilique de Saint-Vincent, le mariage de la fille de Frédégonde avec Léovigilde et son départ de Paris, sont soigneusement recueillis par les *Gesta*. L'usurpation de Grimoald, son emprisonnement, sa mort, événements qui eurent Paris pour théâtre ne nous sont connus que par le récit des *Gesta* (c. XLV). Enfin le chroniqueur nous montre Eudes revenant de *Parisius*, lorsqu'il fuit devant Charles-Martel (c. LIII)².

On ne saurait guère contester le caractère parisien des *Gesta regum Francorum*, peut-être serait-il plus prudent de s'en tenir là que de vouloir une plus grande précision. L'auteur vivait-il à la cour de Thierry IV? Est-ce un clerc? Cela ne peut être ni démontré ni démenti; on ne sort pas du domaine de la conjecture, dont les limites sont vraiment un peu vagues. Est-ce un moine? Ceci est plus vraisemblable et en pareil cas on ne peut guère chercher qu'à Saint-Denis ou à Saint-Germain-des-Prés. G. Monod, qui a étudié ce problème, a hésité et après avoir penché d'abord pour le premier a incliné dans la suite vers le second; nous ne pouvons, à regret, faire valoir ses raisons en faveur de l'un et de l'autre monastère et nous voyons que d'après lui le style et l'esprit dans lesquels les *Gesta* sont écrits s'opposent à l'hypothèse que deux auteurs y aient travaillé. Il n'est pas impossible mais il est peu vraisemblable qu'un même auteur ait été successivement moine dans les deux monastères. On peut donc

se contenter d'affirmer que les *Gesta* peuvent être sortis de Saint-Denis, encore que l'admiration enthousiaste dont ils témoignent pour Dagobert I^{er} et Childebert II ainsi que l'aversion passionnée contre Clovis II établissent une forte présomption en faveur de Saint-Germain-des-Prés.

Est-il possible enfin de désigner par son nom ce moine parisien? On ne possède pas le moindre indice, on ne peut risquer la moindre hypothèse. Tout ce qu'on a pu relever ce sont quelques traits qui témoignent d'une évidente sympathie pour le peuple wisigoth. En somme G. Monod s'arrête à cette conclusion: Les *Gesta* sont des *Annales royales de Neustrie* écrites entre 720 et 726, dans la voisinage de la cour, soit à Paris, soit dans les environs. C'est l'œuvre d'un moine wisigoth, et probablement espagnol, venu en France au moment de l'invasion arabe et qui vivait soit à Saint-Germain-des-Prés, soit à Saint-Denis.

LXI. L'EMPLACEMENT DU PONS URBIENSIS. — Nous apprenons de Grégoire de Tours qu'en l'année 582, le roi Chilpéric mit des gardes (*custodes*) au pons *Urbiensis* en Paris pour que les soldats (*insidiatores*) du roi Gontran fussent tenus en respect; cette mesure alla contre son but car l'ex-duc Asclépius, mis au courant, surprit les gardes pendant la nuit, les tua tous et ravagea le pays voisin du pont³. Mais de quel pont s'agit-il? Aimoin de Fleury (fin du X^e siècle) interprète *apud pontem Urbiensem civitatis Parisiacae* par *apud pontem Parisiacae urbis*⁴ et les chroniques de Saint-Denis entendent cela des « ponts de Paris »⁵. Au XVI^e siècle, le président Fauchet faisait du pons *Urbiensis*, le pont de Charenton⁶.

Un supplément d'information sur ce point énigmatique se trouve dans la table des chapitres de Grégoire de Tours. Celui dans lequel il est fait mention du pons *Urbiensis* est intitulé: *De hominibus Chilperici apud Urbiam fluvium*⁷, ce qui nous amène sur les bords de l'Orge, affluent de la Seine, appelé *Urbia* à l'époque mérovingienne⁸. Le pont en question se trouvait par conséquent sur l'Orge soit à Arpajon, sur la route d'Orléans, soit à Savigny ou à Juvisy sur la route de Corbeil⁹; il y a lieu de préférer Arpajon qui, avant 1720, s'appelait Châtres (*Castra*) et montre une route remontant à l'époque romaine, dont la plus ancienne mention sous ce nom de *Castra* remonte au VII^e siècle¹⁰.

Le pons *Urbiensis* se trouvait dans le Parisis et marquait la frontière des états de Chilpéric et de Gontran, ceci ne peut en aucune manière s'appliquer à Juvisy, sur la route de Corbeil, qui ne se trouvait à l'époque franque sur la limite d'aucune division territoriale, tandis que *Castra* se trouvait sur les confins des Parisis et de l'Étampois. Le pays d'Étampes arrivait alors jusqu'à Bruyères-le-Châtel, au nord de l'Orge à 2 lieues environ à l'ouest de Châtres. « Le pons *Urbiensis* de la route d'Orléans peut donc être considéré comme la limite mérovingienne des cités de Paris et de Sens, et comme celle des royaumes de Soissons et d'Orléans en 582¹¹. »

LXII. L'EMPLACEMENT DE TUDELLA. — On lit une première mention de ce lieu dans un diplôme de Louis le Débonnaire, daté du 19 octobre 820, à Aix-la-Chapelle. C'est une confirmation des droits, privilèges et franchises accordés à l'Église de Paris et l'interdiction signifiée à tout officier royal d'exercer son autorité ni de percevoir un droit quelconque depuis le che-

¹ Aujourd'hui Saint-Cloud. — ² G. Monod, *Les origines de l'historiographie à Paris*, dans *Mém. de la Soc. de Paris et de l'Île-de-France*, t. III, 1876, p. 219-220. — ³ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VI, c. XIX. — ⁴ *De gestis franc.*, l. III, c. XLVII, dans Bouquet, *Recueil*, t. III, p. 8. — ⁵ *Les Grandes chroniques de France*, édit. P. Paris, in-12, t. 1, p. 210. — ⁶ *Œuvres de M. Claude Fauchet*, 1610, fol. 112 r^o. — ⁷ *Gregorii Turonensis, opera omnia*, édit. Ruinart,

col. 269-270. — ⁸ J. Tardif, *Monum. hist., Carlons des rois*, p. 15-17, charte de 670-671. — ⁹ H. de Valois, *Notitia Galliarum*, p. 624, n'a hésité qu'entre Savigny et Juvisy. — ¹⁰ L'auteur de la *Vita sancti Vandregisili*, au VII^e siècle, mentionne le territoire de Châtres sous le nom de *territorium Castrinse*; cf. Mabillon, *Acta*, t. II, p. 543. — ¹¹ A. Longnon, *Note sur l'emplacement de PONS URBIENSIS*, dans *Bull. Soc. hist. de Paris*, t. II, 1875, p. 79-81.

min royal, du côté de Saint-Germain (l'Auxerrois) à prendre depuis Saint-Merri jusqu'au lieu appelé *Tudella*, dans la rue Saint-Germain, ni dans les autres petites rues qui conduisent à l'église Saint-Germain : *Precepimus etiam atque jubemus ut de regali via ex parte Sancti Germani a Sancto Mederico usque ad locum qui vocatur Tudella in ruga Sancti Germani, neque in aliis minoribus viis que tendunt ad monasterium ejusdem prenominati Sancti Germani, ullus missus dominicus aliquam judicariam potestatem exerceat, neque aliquem censum, nec ripaticum, neque foraticum, neque ullum teloneum recipiat*¹.

L'abbé Lebeuf a proposé une explication d'après laquelle *Tudella* aurait été un pré de trente arpents appelé *les Joutes*, appartenant à l'évêque de Paris, qui l'avait abandonné aux amateurs d'exercices physiques, les *sports*! Ce champ était proche de vastes terres labourables mises en culture dont les grains étaient portés à la Grange-Batelière². Jaillot a transporté *les Joutes* sur la place Louis XV et dépouillé l'évêque au profit de l'Église de Paris. En outre, il a proposé de transférer *Tudella* au For-l'Évêque situé rue Saint-Germain³. Lui-même ne semble pas d'ailleurs très convaincu. Tout récemment M. J. Meurgey⁴ a proposé la croix du Trahoir, au carrefour des rues de l'Arbre-Sec et Saint-Honoré. Il resterait alors à expliquer le sens des mots *in ruga Sancti Germani*. D'après Du Cange, *ruga* a le sens de « rue ». Dès lors, qu'on renonce à la croix du Trahoir et au For-l'Évêque, il ne reste plus d'autres ressources que d'identifier *Tudella* avec la place aux Bourgeois ou la place aux Marchands, située à l'extrémité ouest de la rue Saint-Germain et désignée dans les textes : *platea sita ad scholam Sancti Germani* (1268) ou *prope scholas Sancti Germani* (1312), il semble qu'elle ait été ce qu'exprime le mot *Tutela*, un lieu clos pouvant servir de champ de foire, de marché et de lieu d'assemblée. Là, les officiers royaux ne pouvaient exercer leur juridiction. Le diplôme de Louis le Débonnaire spécifie l'interdiction de réclamer le *ripaticum*, c'est donc que *Tudella* se trouvait à proximité du fleuve, et probablement dans le voisinage de Saint-Germain-l'Auxerrois.

LXIII. PARIS ET LES INVASIONS NORMANDES. — Aimoin, moine de Saint-Germain-des-Prés, nous a laissé le récit suivant : « L'an 846, sixième année du roi Charles [le Chauve], comme le royaume des Francs, après la mort de l'empereur Louis [le Débonnaire] était divisé en diverses parties et que les péchés du peuple croissaient et que le sang touchait le sang, avec la permission de Dieu et nos péchés l'exigeant, il advint que des nations étrangères sortirent de chez elles. Je veux dire les Danois appelés vulgairement Normands, c'est-à-dire hommes du Nord et, d'un cœur superbe, avec beaucoup de navires, pénétrèrent dans les frontières des chrétiens. Ces envahisseurs pillant, çà et là, et avec beaucoup d'orgueil, circulant, commencèrent à dévaster diverses îles de la mer, puis, personne ne leur résistant, entrèrent dans le fleuve de Seine et s'emparèrent de Rouen. Et comme ils séjournaient à Rouen, les chefs de la région appelèrent aux armes. Cependant les Normands, sortis de leurs bateaux, répandus de toutes parts, commencèrent à mettre à mort ou à emmener en captivité une multitude de l'un et l'autre sexe, à brûler, après les avoir dévastés, les villages, les monastères et les églises, et à exercer toute l'immensité de leur dérèglement, avec toute cruauté dirigée contre le peuple de Dieu. Puis,

les vents servant, par un juste jugement de Dieu, la malignité de leurs desseins, ils arrivèrent, après une heureuse navigation, non loin de Paris [du côté de La Celle-les-Bordes, ayant remonté la Seine avec 120 barques]. Alors le glorieux roi Charles, qui n'avait pu s'opposer à une arrivée aussi soudaine, convoqua une partie de son armée et vint d'abord au monastère de Saint-Denis, afin que, soutenu par les prières, il marchât plus sûrement contre les ennemis de Dieu et les siens. Ensuite, comme il était valeureux en tant que jeune homme, il se hâta d'aller à leur rencontre, prêt non seulement à combattre, mais aussi à mourir pour la foi et la défense de la sainte Église de Dieu. Ses adversaires apprenant son arrivée, se transportèrent de la rive de la Seine où ils se trouvaient sur l'autre rive où il y avait un peu de population qui prit aussitôt la fuite : dans une île du fleuve, à l'opprobre des chrétiens, ils attachèrent à des pieux onze captifs, en fixèrent beaucoup d'autres à des maisons et à des arbres et mirent à mort à travers les villages et les champs quelques habitants qui s'enfuyaient. Le samedi, veille de Pâques, ils parvinrent à Paris; ils trouvèrent tout à fait vide cette ville autrefois peuplée et déserts tous les monastères sis autour de Paris. La crainte et l'effroi avaient, en effet, saisi tout le monde⁵. »

Moines et clercs avaient pris la fuite emportant les reliques qui étaient comme le *palladium* de leurs monastères et de leurs églises; sauf à Saint-Denis où la présence de Charles le Chauve et de son armée conservait l'espoir d'échapper à une catastrophe. On vit un jour les envoyés des envahisseurs venir demander la paix et s'engager à un prompt départ à condition qu'on leur versât une somme de 7 000 livres. Ce qu'une bataille n'avait pu faire, la maladie l'avait obtenu et les vainqueurs de Paris, comme en 1792, les vaincus de Valmy, fuyaient devant la dysenterie. Leur chef s'accorda toutefois la satisfaction d'emporter la serrure de la *porta Parisiaca* afin de prouver à ses compatriotes qu'il y était entré; il en prit occasion de raconter quel pays fertile et quelle population l'habitait, si prompt à décamper.

Eux partis, moines, clercs, fidèles reparurent en foule, portant les saintes reliques, brûlant des torches et chantant des psaumes, s'extasiant aussi, on peut le croire, sur les dégâts commis et l'ordure laissée par les barbares. Ceux qui avaient emporté le corps de saint Germain à Combs-la-Ville ne furent pas les derniers à reprendre le chemin de Saint-Germain-des-Prés et, dès qu'ils eurent traversé la Bièvre, ils virent accourir vers eux, une multitude de Parisiens qui les accompagna jusqu'à l'abbaye.

LXIV. L'INVASION NORMANDE DE 856-862. — Le 18 juillet 856, Sidroc parut à l'embouchure de la Seine avec sa flotte qui remonta le fleuve jusqu'à Pitres où des renforts lui arrivèrent le 19 août sous la conduite du viking Bjoern. Alors, ils mirent pied à terre et ravagèrent le plat pays entre la Seine et la Loire. La situation était critique pour Charles le Chauve qui n'avait pas d'armée à opposer aux chefs normands. Avec un petit nombre d'hommes, il se dirigea vers Bezu Saint-Éloi (arr. des Andelys, Eure) et s'y établit de façon à intercepter la voie romaine de Rouen à Paris par Radepont et Pontoise. Ce mouvement stratégique décida les Normands à se diriger vers la Neustrie et, pour cette fois, la *Francia* fut épargnée. Ce ne fut que dans le courant du mois de septembre que Charles put reprendre l'offensive; mais

¹ R. de Lasteyrie, *Hist. génér. de Paris, Cartul. génér. de Paris*, in-4°, Paris, 1887, p. 43, n. 32. — ² J. Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le dioc. de Paris*, 1883. — ³ *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris*,

Paris, 1774, VI^e quartier Montmartre, p. 27. — ⁴ Dans le *vieux Paris*, « *Tudella* », dans *Revue des études anciennes*, t. XXVIII, 1926, p. 252-254. — ⁵ *Acta sanct.*, mai. t. VI, p. 786.

déjà Sidroc et Bjoern ravageaient le Perche, néanmoins il marcha vers eux et leur infligea un échec à Chartres, sur quoi il rembarquèrent et ce fut le seul résultat de cette campagne.

Les pirates vinrent passer la mauvaise saison dans l'île d'Oscellus, en face de Jeufosse, d'où ils se jetaient sur Paris et le brûlaient (28 décembre 856). Quelques mois plus tard, ils reparurent, brûlèrent la basilique de l'abbaye de Sainte-Geneviève et d'autres églises. On a dit qu'il n'y avait à retenir que la date du 28 décembre 856, cela se peut, mais comme Aimoin écrit que les Normands établis à Oscellus en 857, vinrent plusieurs fois à Paris : *Parisiis sæpe dum prorsus placebat navali excursu veniebant*, mieux vaut s'en tenir à ce que disent les *Annales* de Saint-Bertin et admettre quelques visites à Paris et aux environs pendant l'année 857.

Les moines ou clercs de Sainte-Geneviève s'enfuirent dans leur domaine de *Mariziocum*¹; il ne restait sans doute personne sur la « montagne » pour négocier avec les païens qui, vraisemblablement eussent consenti le rachat moyennant une rançon considérable, comme ils firent pour Saint-Denis, Saint-Germain-des-Prés et la cathédrale. Ensuite ce fut le tour de Chartres et d'Évreux, puis les Normands revinrent vers Paris, menaçant de tout brûler² : *Nortmanni vero apud eundem locum qui dicitur Oscellus in quadam Sequanæ insula residentes, Parisiis sæpe dum prorsus placebat navali excursu veniebant. Redimebantur ergo omnia in circuitu vicina monasteria ne illorum sævitia impositis ignibus cremarentur*³.

« L'impression causée par la seconde prise de Paris, *populosa civitas*⁴ et l'impuissance de la royauté furent plus profondes encore qu'en 845. Les pirates n'étaient alors demeurés que quelques jours sur le fleuve. Onze ans plus tard leur occupation se prolongeait au-delà de toute prévision et on ne voyait même point comment et quand on pourrait la faire cesser. Nulle part la douleur et la honte ne trouvent d'accents plus pénétrants que chez Paschase Radbert, l'ancien abbé de Corbie, lequel travaillait au moment de l'invasion à son commentaire sur les lamentations de Jérémie. Voici le commentaire qu'il donne en son livre IV du passage : *non crediderunt reges terræ et universi habitatores orbis quod ingrederetur hostis et inimicus portas Jherusalem* :

« Oui, à la lettre, cette cité fut fortifiée par le secours de Dieu et protégée par la garnison des anges tant qu'elle conserva la loi et la justice, tant qu'elle eut les vertus pour richesse; et aucun roi, aucun être humain, n'eût pu croire que l'ennemi extérieur ou intérieur y pénétrerait, car le Seigneur avait affermi les barres des portes de la Cité et lui avait assigné la paix pour frontière. Mais lorsque ceux qui défendaient les bienfaits de Dieu se détournèrent de lui, la garde divine les abandonna et ils devinrent la proie de l'ennemi. Il en va de même de notre église, selon l'interprétation mystique; elle est, pour ainsi dire, déchirée en tous sens par les ennemis. Qui eût jamais cru, qui eût jamais imaginé en nos contrées qu'en si peu de temps on serait accablé des malheurs que nous avons contemplés, pleurés, déplorés et grandement redoutés? Et aujourd'hui même nous ne redoutons pas moins que des pirates, assemblage de diverses bandes, atteignent le territoire de Paris, et brûlent de tous côtés les

églises du Christ voisines des rives de la Seine. Qui eût jamais cru, je vous prie, qu'un ramassis de brigands oserait de semblables entreprises? Qui eût pu penser qu'un royaume si glorieux, si fortifié, si étendu, si peuplé, si vigoureux, serait humilié, souillé de l'ordure de pareilles gens? Qui eût pu croire que des êtres si vils oseraient je ne dis pas lever d'énormes tributs, faire du butin, emmener des chrétiens en captivité, mais simplement aborder en nos contrées? Non, je ne pense pas que, il y a peu d'années encore, aucun roi de la terre eût imaginé, aucun habitant de notre globe eût consenti à ouïr que l'étranger entrerait dans notre Paris. Aussi me convient-il moins de commenter Jérémie que de me lamenter, car, comme le verset suivant le fait connaître, ces malheurs multiples ont pour cause les péchés du peuple, l'iniquité des pasteurs et des grands. C'est qu'en effet depuis longtemps et ouvertement, pour ainsi dire, les jugements des justes sont tenus pour rien, le sang verse son propre sang; tous en sont souillés et partout ils promènent tromperies et fourberies. C'est pourquoi ces versets réclament plutôt pleurs et lamentations que l'interprétation d'une dialectique éloquente... » Paschase Radbert, mort vers 860-865, a dû rédiger ce passage au milieu de la grande invasion de 856-862, avant même le départ des Normands. L'allusion à la guerre civile (856-859) indique que la prise de Paris n'est pas celle de 845, mais de 856-857, comme l'a bien vu Mabillon⁵.

L'année 857 fut déplorable et on pouvait craindre que la guerre n'aboutît à un irréparable désastre. Cette année-là, Sidroc s'éloigna pour une raison inconnue du bassin de la Seine à la suite de négociations ignorées⁶. Les populations n'y gagnèrent rien car on a lieu de croire qu'une nouvelle bande de Normands se montra dans ce même bassin; en tout cas, l'année 858 fut signalée par une recrudescence de dévastations. Dès le 9 janvier, le monastère de Saint-Wandrille fut pris et brûlé. Le vendredi saint, deux bandes de cavaliers sortirent de l'île fortifiée d'Oscellus. « L'une prit par la rive droite, l'autre par la rive gauche de la Seine; elles chevauchaient en dissimulant leurs mouvements. Le but de la double expédition était de tomber à l'improviste sur les chrétiens réunis pour célébrer la fête de Pâques (3 avril) dans les deux grands monastères de la région parisienne, Saint-Denis-en-France et Saint-Germain-des-Prés, d'enlever les abbés et de les mettre à rançon. Le coup réussit parfaitement à Saint-Denis. L'abbé Louis fut surpris et fait prisonnier⁷. A Saint-Germain-des-Prés, les brigands échouèrent. Plus avisés que leurs confrères de Saint-Denis, qui ne se décidèrent à quitter le monastère avec ses reliques qu'en septembre 859⁸, les moines de Saint-Germain s'étaient retirés, au moins dès la fin de 857, d'abord à Combs-la-Ville⁹, sur l'Yères, puis à Esmans, sur l'Yonne¹⁰. La retraite de Combs à Esmans est certainement antérieure à septembre-octobre 858. On peut supposer que la fuite de Saint-Germain-des-Prés à Combs-la-Ville se place à la fin de 856 ou plutôt après l'été de 857 quand le monastère dut se racheter¹¹. »

Lorsque la sécurité moins troublée le leur permit, les moines de Saint-Germain regagnèrent leur monastère; le cortège dut s'arrêter au confluent de la Seine et de la Bièvre¹² d'où il se dirigea vers Saint-Germain-des-Prés. Aimoin nous dit qu'on passa près de « la ville brûlée et

¹ Marizy-Sainte-Geneviève, Aisne, arr. de Soissons, *Miracula S. Genovefæ*, c. xvii. — ² Aimoin, *Miracula Sancti Germani*, l. II, c. x. — ³ Id., *ibid.*, l. II, c. x. — ⁴ Id., *ibid.*, l. I, c. i. — ⁵ *Expositio in Lamentationes Jeremiæ*, l. IV, P. L., t. cxx, col. 1220. — ⁶ *Acta sancti*, ord. S. B., sect. iv, part. i, p. 128; F. Lot, *La grande invasion normande de 856-862*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. LXIX, 1908, p. 14-15. — ⁷ *Chronicon Fontanellense*, dans

Bouquet, Hist. de France, t. vii, p. 43. — ⁸ Il était fils de Rotrude, fille elle-même de Charlemagne. Sa rançon fut portée à 688 livres d'or, 3 250 livres d'argent. — ⁹ *Annales de Saint-Bertin*, p. 52. — ¹⁰ Arr. de Melun, canton de Briecomte-Robert (Seine-et-Marne). — ¹¹ Arr. de Provins, canton de Montereau (Seine-et-Marne). — ¹² F. Lot, *op. cit.*, p. 20-21. — ¹³ Vraisemblablement du côté de l'ancienne gare d'Orléans.

démolié en partie » et on gagna le *pratium* voisin du monastère sous un soleil brûlant (19 juillet 863). Quoique les *Annoles* de Saint-Pertin nous aient dit que la ville entière avait été brûlée en 857, elles nous apprennent qu'elle fut de nouveau incendiée en 861 ; c'est donc que dans l'intervalle de quatre ans Paris avait été reconstruit. Il y a tout lieu de croire à quelque exagération ; même, au IX^e siècle, sous la menace de catastrophes imminentes, on ne rebâtissait pas une ville en quatre ans. Aimoin doit être dans le vrai quand il écrit : « en partie. » Cette réserve ne veut pas dire que la situation soit prospère. Au mois de septembre 865, les Normands envoient un détachement de 200 hommes à Paris pour y enlever une contribution en nature : du vin, or ils n'en trouvent pas et s'en retournent sans être malmenés ni inquiétés. C'est que toute défense est désorganisée, le 20 octobre on voit la flotte normande remonter la Seine et s'arrêter à Saint-Denis tout le temps nécessaire pour piller consciencieusement cette maison et les alentours, trois semaines. Dix années se passent, et, le 30 novembre 876, nouvelle occupation du même monastère dont les moines s'enfuient avec leurs reliques jusque dans l'Aisne ; dix années de plus et, 885-886, nouvelle agression normande qui se trouve cette fois arrêtée par un rempart. Il semble, a-t-on dit, qu'on se trouve en présence d'une tout autre ville.

« Cette métamorphose, Paris la doit avant tout à Charles le Chauve, dont le capitulaire de Quiersy-sur-Oise, du 14 juin 877, démontre l'action défensive contre le danger barbare. C'est probablement à ce capitulaire qu'il faut rattacher l'organisation de la défense de Paris qui trouve son centre dans le Grand-Pont. Le pont fortifié est en effet, au temps de Charles le Chauve, l'ouvrage défensif par excellence contre les Normands : il est destiné à les arrêter dans leurs courses sur les fleuves. Ce que l'on sait, par exemple du pont de Pitres, qui joue vraiment un rôle sous le règne de ce souverain, aide à comprendre l'importance du Grand-Pont de Paris. La mise en état du Grand-Pont, commencée vraisemblablement à la suite du capitulaire de 877, n'était pas achevée en 885 : à cette date, la principale tour, celle de la rive droite, restait inachevée. Le système défensif, s'il s'appuyait surtout sur ce pont, comprenait aussi le Petit-Pont muni d'une tour à chacune de ses extrémités, et le rempart restauré.

« Du fait que Paris s'est trouvé fortifié, il a vu le nombre de ses habitants augmenter, ses maisons et ses églises se relever peu à peu ; bien plus, en cas d'alerte, au lieu de se disperser au loin comme un troupeau craintif, on devient plus ose, se sentant plus en sûreté ; enfin, à l'approche de l'ennemi, la population parisienne se renforce de celle des faubourgs qui vient se mettre à l'abri des fortifications de la ville, et les corps saints des monastères environnants ne se dispersent plus parmi les stations de l'exil, mais, rassemblés dans la cité forte apportent aux Parisiens l'espoir de la victoire miraculeuse. De toute cette population resserrée dans l'étroit espace de l'île de la Cité, qui, en outre, partage les mêmes dangers et se trouve unie en vue de la défense commune, il se dégagera un certain sentiment de cohésion et comme la première manifestation de l'âme de la collectivité parisienne. Ce sentiment joint à cette union des habitants des deux rives et de la Cité préparent le développement de Paris en tant que centre urbain. Ce sont ces considérations qui donnent, à notre point de vue, une importance particulière au siège mémorable de 885 et 886¹. »

LXV. LE SIÈGE DE 885-886. — Le 24 novembre 885, les Parisiens apprirent des habitants des faubourgs arrivés dans la ville, qu'une flotte normande portant au moins 40 000 hommes, sur plus de 700 bateaux, remontait la Seine et allait menacer la ville. Le lendemain 25, en effet, le chef barbare, Siegfried, demanda

une entrevue à l'évêque Gozlin qui occupait le siège épiscopal depuis 884. C'était un homme mûr et d'expérience qui, en qualité d'abbé de Saint-Germain-des-Prés avait été enlevé par ces pirates, en 858, et ne s'était tiré de leurs mains qu'au prix d'une forte rançon. Siegfried lui demanda le libre passage du Grand-Pont, Gozlin le lui refusa. Depuis quelque temps, il savait que le péril planait sur la ville et veillait aux mesures de défense ; on peut croire qu'il était efficacement secondé par le comte de Paris, Eudes, mais c'était, comme au temps des invasions germaniques, l'évêque qui se révélait *defensor civitatis*.

Dès le 26 novembre la guerre commença. La tour principale du Grand-Pont, sur la rive droite, était inachevée et paraissait une proie facile ; les Normands l'attaquèrent et furent reçus par le comte Eudes et son frère Robert, l'évêque Gozlin et son neveu, l'abbé Ebles, de Saint-Germain-des-Prés. L'évêque fut blessé légèrement et l'assiégeant fut repoussé. Le 27, dès le matin, celui-ci livre un nouvel assaut et se heurte à Eudes et à l'abbé Ebles qui se signalent par leur courage et, soutenus par 200 Parisiens, répandent à flots l'huile bouillante, la cire et la poix embrasées. Cependant la brèche est faite, mais les défenseurs précipitent tout ce qu'ils ont pu amener, jusqu'à une roue énorme sous laquelle six Normands demeurent aplatis comme des pucerons. A la nuit, ils ont perdu 300 hommes et se retirent renonçant pour un temps à la lutte. Le 28, on les voit se répandre sur la rive droite, tracer un camp à l'aide de pieux, de pierres et de terre autour de Saint-Germain-le-Rond, et, grâce à cette protection, reprendre leur métier de barbare les uns à pied, les autres à cheval, tuant, volant, emportant tout ce qui leur tombe sous la main. Ceux-ci font le métier de l'intendance pendant que leurs camarades apprennent l'art des sièges et préparent une machine monstre qui manœuvrée par 60 hommes, ébranlera la tour. Mais un trait bien lancé vient transpercer les deux ingénieurs et compromettre le succès de la machine. Enfin, après plusieurs retards, le 31 janvier 886, les Normands donnent une fois de plus l'assaut contre la tour et contre le Grand-Pont, mais sans succès. Le 1^{er} février, la bataille recommence et l'assiégeant adopte la tactique des soldats romains s'approchant de la muraille à l'aide de boucliers rapprochés au-dessus de leurs têtes et formant ce qu'on appelait la *tortue*. Le fossé se remplit de fascines, de tout ce qui semble devoir aider à le combler, mais sans succès. Le 2 février, autre assaut ; les Normands font jouer leurs béliers sans résultat ; ils lancent trois barques contre le pont et la tour dans l'espoir que les matières embrasées emporteront tout et ce sont les barques qui viennent buter contre une pile et qui coulent parmi les cris de joie et les acclamations des Parisiens. Cela suffit, les barbares abandonnent la rive droite, passent sur la rive gauche et occupent le monastère de Saint-Germain-des-Prés dont l'église sert d'étable à leurs bestiaux. Sur le toit de l'église une sorte de tourelle leur sert d'observatoire tandis que sur les remparts de Paris et à la tête du Petit-Pont, de bons tireurs s'exercent et, parfois, réussissent à atteindre les barbares d'une flèche.

Le 6 février 886, le Petit-Pont et sa citadelle furent en partie emportés par une crue des eaux ; les douze défenseurs de la citadelle se trouvant coupés de toute retraite vers la ville dont les habitants les acclament du haut du rempart. Alors, les Normands lancent contre la tour du Petit-Pont une charge embrasée qui met le feu au bois ; les défenseurs coupent les liens qui retiennent leurs faucons de chasse qui s'envolent, ils n'ont pas même une écope pour jeter de l'eau sur le feu et leur unique bouteille tombe dans les flammes, ils se

¹ M. Poëte, *op. cit.*, p. 128-129.

défilent, face à l'ennemi et, ne pouvant plus rien tenter, ils se rendent et sont massacrés sur le champ, un seul des douze réussit à gagner Paris à la nage.

L'évêque Gozlin chercha à provoquer une diversion et n'y pouvant réussir et faire lever le siège, il fit alors des propositions d'accord à Siegfried, mais il mourut pendant les négociations (16 avril 886). Les Normands commençaient à douter du succès du siège, quittant la rive droite pour la rive gauche, ils vinrent de Saint-Germain-le-Rond à Saint-Germain-des-Prés, ne renoncèrent pas à en finir et, un jour même, attaquèrent la muraille de l'île de la Cité, d'où ils furent repoussés et rejetés au-delà de la berge, dans leurs bateaux. Ce succès ne suffit pas à rendre espoir aux Parisiens qui multiplient les processions, s'adressent à saint Germain, à sainte Geneviève, mais qui sont à bout de résistance et commencent à appréhender que les saintes reliques ne leur épargnent les violences d'une prise d'assaut que pour les livrer à la peste et à la famine.

Eudes, comte de Paris, n'a pas perdu tout espoir et, après avoir confié la garde et la défense de la ville à l'abbé Ebles il est parti à la recherche d'une armée de secours. Enfin, on le voit reparaitre avec une troupe de bonne mine, sur la colline de Montmartre et les Normands se hâtent de revenir occuper la rive droite avec l'espoir de lui interdire l'entrée de Paris, mais c'est en vain, Eudes leur livre un combat qui lui rouvre la ville. Charles le Gros qui, sans se hâter, revient d'Italie envoie une avant-garde commandée par le comte Henri qui se fait tuer dans une embuscade. Cette malchance provoque un retour d'audace des Normands qui livrent un nouvel assaut encore repoussé. Enfin, au mois de septembre 886, Charles le Gros se montre devant Paris, au pied de Montmartre et oblige les Normands à repasser sur la rive gauche, mais il ne recherche pas une bataille, il préfère traiter et il promet, pour le mois de mars suivant la rançon de Paris à ceux qui n'ont pu s'en rendre maîtres : en outre, il abandonne la Bourgogne aux vainqueurs. Quand vient le mois de novembre, le bruit court du retour de Siegfried et Charles abandonne Paris.

Au mois de mars 887, les Normands reparaisent sous les murs de Paris et placent leur camp dans le pré Saint-Germain. Charles III acquitta la somme de 700 livres d'argent, ce qui ne fit qu'encourager les barbares à s'emparer d'une ville qui pouvait se racheter à ce prix, mais il leur fallut y renoncer.

Nous n'avons voulu dépasser d'un siècle environ les limites chronologiques de nos études que pour suivre la destinée de Paris et de ses monuments jusqu'au moment où disparaît pour eux la menace du péril normand qui les a étreints pendant trois quarts de siècle. Il est certain que cette *rabies paganorum*, ainsi que s'exprime un texte du début du x^e siècle, a accumulé les ruines et transformé jusqu'à n'en rien laisser, ou presque rien, l'aspect de la ville mérovingienne et carolingienne. Un diplôme de Charles le Simple, du 21 mai 907, mentionne par exemple, l'église Notre-Dame détruite par les envahisseurs et « réduite presque à rien, par suite de leur barbarie habituelle ». Dans un acte du 23 août 925 il est question de l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs anéantie, en la Cité. « Les ruines s'accumulent, lit-on, et voici que se manifestent les signes avant-coureurs de la fin du monde. » Il ne s'agit pas de la fin du monde, mais de la résurrection d'un Paris nouveau, de plus en plus vaste et magnifique que le siège soutenu pendant un an a sacré capitale héroïque de la nation à l'heure où celle-ci entre pour près de mille ans dans la voie de sa destinée sous l'égide de la dynastie capétienne.

LXVI. PARIS A LA FIN DU X^e SIÈCLE. — On se figurerait bien difficilement, sans doute, ce que pouvait être la ville de Paris après avoir subi un siège d'une

année. Réduite à l'enceinte de la Cité, la capitale conservait une partie de ses édifices. A l'Est, la cathédrale avec son cloître canonial et les demeures des principaux dignitaires ainsi que plusieurs églises : à l'Ouest, le palais successivement habité par Julien, par Chilpéric et les premiers rois capétiens avec leurs familles; au Sud, le marché non loin du Petit-Pont; des oratoires disséminés tels que Saint-Denis, Saint-Symphorien-de-la-Chartre, Saint-Pierre-aux-Bœufs; une synagogue et des maisons nombreuses, des rues étroites et obstruées.

Le Grand-Pont, bâti en pierre, conduisait sur la rive droite qui offrait assez généralement, entre Chaillot, Montmartre et Belleville, l'aspect d'un marais par suite de l'accumulation des eaux dans l'ancien lit de la Seine. Il fallait faire usage d'un assez grand nombre de petits ponts ou ponceaux, quelques-uns sont encore connus, par exemple le pont de Chaillot sur l'emplacement actuel de la place de l'Alma, le pont du Roule, le pont Saint-Lazare, le pont Saint-Martin entre Saint-Martin-des-Champs et Saint-Laurent, le pont Perrin entre Paris et Charonne, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la place de la Bastille. Pendant la saison d'hiver ces ponceaux devaient parfois courir grand risque d'être emportés et certaines régions étaient inabordables; on ne peut en accuser l'incurie des gens du Moyen Age lorsqu'on se souvient de ce que fut Paris inondé en 1910. A l'été, les marécages se transformaient en pâturages; en tout temps, les communications restaient assurées par la route romaine de Paris à Rouen par Saint-Denis. La reconstruction du Grand-Pont, un peu en aval par rapport à son ancien emplacement, avait obligé de faire dévier un peu la route au sud de l'église Saint-Merri pour l'amener sur un petit monceau de sable que surmontait l'église Saint-Jacques. C'était le point où elle rencontrait la route romaine de Melun, et plus près de la Seine par le chemin qui menait à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Si on veut s'expliquer les conditions d'existence sur la rive droite, il est nécessaire de se rappeler que les Normands l'avaient dévastée, appauvrie, ruinée et l'église de Saint-Germain l'Auxerrois suffisait, à elle seule, à assurer le service pastoral d'une population clairsemée. A mesure qu'on approchait du Grand-Pont les habitations se faisaient peut-être plus nombreuses parce qu'on approchait de la grande route conduisant à Saint-Denis. L'indice le plus certain de quelques agglomérations sur ce point nous est fourni par la présence de deux oratoires dédiés, l'un à Sainte-Opportune¹, l'autre à Saint-Georges qui semble être devenu par la suite Saint-Magloire².

LXVII. FORMATION DU FAUBOURG SEPTENTRIONAL. — Au cours des deux siècles qui suivirent le x^e, les « terrains vagues » devinrent une ville assez vaste et assez commerçante pour éclipser la Cité, bouclée par un mur et par un fleuve qui lui interdisaient tout développement. Les deux grandes routes dirigées vers le Nord et vers l'Est ne furent plus seulement des voies d'accès, mais elles devinrent comme deux poumons aspirateurs de populations.

En 1060, le roi Henri I^{er} fait relever l'ancienne abbaye de Saint-Martin-des-Champs, située entre Saint-Laurent et Saint-Merri, et il lui assure les terrains nécessaires à l'entretien des moines³. Ce n'est qu'un commencement, aussi, à dix ans de là, les propriétaires ont entouré leur domaine d'une enceinte, *munitio*, qui n'est probablement qu'une palissade précédée par un fossé; peu de chose, mais cet enclos est une promesse pour l'avenir. C'est bien ainsi que les moines le comprennent lorsqu'en 1070, ils sollicitent du roi Phi-

¹ Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sect. III, part. II, p. 237, n. 12. — ² De Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris*, t. I, n. 54, n. 175. — ³ R. de Lasteyrie, *op. cit.*, t. I, n. 96.

lippe I^{er} l'autorisation de livrer à la culture un ancien chemin contournant leur clos¹. Dix années se passent, vers 1080, et le monastère est érigé en paroisse².

C'est cependant déjà à une certaine distance; dès l'époque carolingienne des agglomérations plus rapprochées du fleuve se sont formées autour des églises Saint-Merri et Saint-Gervais. Le mouvement est donné dès lors, et il se propage pendant le XI^e siècle; le commerce se développe aux dépens de celui de la Cité, on ne prend plus la peine de se rendre dans la ville dont les habitants franchissent le Grand-Pont pour s'approvisionner au marché situé en bordure de la Seine et qui portera le nom de marché « de Grève ». Vers le milieu du XII^e siècle c'est chose faite comme nous le voyons par un diplôme daté de 1141-1142, dans lequel Louis VII promet aux bourgeois de la Grève et du monceau Saint-Gervais qu'on n'élèvera aucune construction sur *planitiem illam prope Secanam que Grevia dicitur, ubi vetus forum extitit*³.

Ces indications ont une grande valeur, mais il y a lieu de rechercher et d'éprouver certains détails fournis par des textes postérieurs et qui semblent se rapporter à l'établissement d'une enceinte destinée à la protection du faubourg septentrional de Paris, enceinte qui peut se réclamer de textes très habilement commentés, mais dont on n'a jamais retrouvé sous le sol la moindre trace⁴.

LXVIII. L'ENCEINTE DU FAUBOURG SEPTENTRIONAL. — L'existence d'une enceinte contemporaine des premiers rois capétiens a été admise et niée tour à tour. Delamarre, dans son *Traité de la police* (1705-1738) a exposé les preuves en faveur de cette opinion. A. Berty y est revenu (1855) et a exposé ainsi ce faisceau digne d'attention.

1^o Un diplôme du roi Lothaire, vers 980, mentionne une chapelle Saint-Georges *in suburbio Parisiaco, haud procul a manibus*. Cette chapelle était dans le proche voisinage de la rue Saint-Magloire et on n'eût vraisemblablement pas parlé de cette manière si Paris n'avait pas eu alors une enceinte à son faubourg septentrional.

2^o Vers 1145, l'abbé Suger parle d'une maison située *super... porta Parisiensi, versus sanctum Medericum*; on rencontre une autre mention de cette même porte (en 1263) qu'on appelait la *porte* ou l'*archet Saint-Merry* et qui n'a pu être qu'une porte de ville.

3^o Un acte de 1253 reconnaît aux templiers une rente de 50 sols sur deux mesures à la porte Baudoyer, *joignant les murs du roi* qui ne peuvent être ceux de l'enceinte de Philippe-Auguste, mais d'une autre plus ancienne.

4^o Des lettres patentes de Philippe le Hardi, en 1280, relatives à l'étendue du fief de Saint-Eloy, vers la rue Saint-Antoine, disent que ce fief venait *juxta venditores piscium, prope portam Bauderii, a domo Johannis des Carniaux, que est de dicto territorio Sancti Eligii, per quem muri veteres Parisienses ire solebant*. Cette citation ne peut guère s'entendre autrement que ne l'ont fait Delamarre et A. Berty.

5^o Raoul de Presles, écrivant entre 1371 et 1375, affirme que l'*archet Saint-Merry* était une porte de l'ancienne enceinte de Paris et qu'un des piédroits de cette construction existait encore de son temps: « Depuis, dit-il, fut habitée et formée Paris jusques au lieu que len dit à l'archet Saint-Merry, où il appert encore le costé d'une porte⁵. » Le témoignage est précis. Puisque la ville est dite avoir été *fermée*, on ne peut soutenir qu'elle n'avait pas une muraille puisqu'on voyait en-

core « le costé d'une porte » servant d'entrée à la ville.

6^o Dans un compte des dépenses prévues pour la construction de l'enceinte de Philippe-Auguste, on trouve cette sorte de devis: *Taschia murorum Parisiensium. — Circuitus ville ex parte Parvi pontis habet XII^e lesias et LX; et pro unaquaque lesia C solidos, cum tornellis; de spissitudine veteris muri ex parte Magni Pontis, et tribus pedibus altitudinis grossi muri; et desuper clipeum et kernellum; et sex porte; et unaquaque porta debet constare VI^{ss} lib. Summa VII^m et XX lib. Ici veteris muri, ex parte magni pontis ne peut s'entendre que d'un mur d'enceinte du faubourg septentrional.*

De tous ces témoignages, celui tiré des lettres patentes de 1280 (n. 4), s'il ne s'applique pas à l'enceinte de Philippe-Auguste, doit désigner une enceinte plus ancienne. Or, on lit dans un cartulaire censier de Saint-Eloy, à la suite de ces lettres patentes, un bornage contemporain avec la phrase latine traduite en français: « Aux poissonniers de la porte Baudoyer, à la meson Jehan des Creniaus, laquelle meson est de Saint-Eloy, par laquelle les viez murs de Paris alèrent⁶. » Si en 1280 les murs de l'enceinte de Philippe-Auguste, de 1190, étaient déjà détruits aux abords de la rue Saint-Antoine, ils n'avaient donc pas duré quatre-vingt-dix ans et l'on s'étonnera qu'ils aient péri de vétusté alors qu'ils ont subsisté intacts en partie, au moins jusqu'en 1545. Il y a plus. « Si l'on étudie la marche suivie dans le bornage, on observe que le rédacteur part de la partie occident de la rue Saint-Antoine, qu'il remonte cette rue et après diverses excursions latérales, y revient et poursuit son chemin « sur la chaucée. S. Anthoine a main senestre, tout ensulvant jusques à la « porte des murs de Paris », laquelle porte n'étant pas la porte Baudoyer, n'est plus indiquée par cette appellation; et lesquels murs, étant ceux de Philippe-Auguste, sont parfaitement distingués « des viez murs » sur l'emplacement desquels s'élevait la maison de Jehan des Carneaux. Aussi bien n'est-il pas vrai que la seigneurie de Saint-Eloy ait commencé devers Saint-Pol, car nous lisons dans notre Cuilleret que, pour percevoir les cens, *incipiendum est in introitu parve ruelle veteris cimiterii Sancti Johannis*, cimetière que nul n'ignore avoir été situé à la place du marché Saint-Jean, c'est-à-dire à plus de 450 mètres de l'église Saint-Pol. Enfin, nous lisons encore dans le Cuilleret, que la maison de Jean des Carneaux était placée *ante licias Sancti Gervasii, ubi venduntur pisces et anseres decoquantur*; et ce marché Saint-Gervais où se vendait du poisson, était celui où débitaient leurs marchandises les « poissonniers de la porte Baudoyer » près de l'établissement desquels commençait le fief de Saint-Eloy. La porte Baudoyer était donc voisine de Saint-Gervais, ainsi que les murs qui en dépendaient, et ils sont mentionnés par le cartulaire, de même que les autres pièces signalées par Delamarre.

« Les religieuses de l'abbaye de Yères possédaient, dans la rue à laquelle elles ont donné leur nom⁷, un hôtel assez important, qui leur fut vendu en 1182 par un nommé Richard Villain et sa femme, pour la somme de 25 livres parisis. Or, dans la charte qui consacre cette transaction, et que renferme un cartulaire du XIII^e siècle, conservé aux Archives nationales, ladite maison est située *ad portam Parisiensem*. Il ne saurait s'agir ici d'une porte de l'enceinte de Philippe-Auguste commencée huit années plus tard, non plus que de ce lieu qu'on appelait la « Porte Paris » et qui est éloigné

¹ M. Prou, *Recueil des actes de Philippe I^{er}*, n. 53. — ² R. de Lasteyrie, *op. cit.*, t. I, p. 103. — ³ Id., *ibid.*, t. I, n. 289. — ⁴ Delamarre, *Traité de la police*, t. I, p. 72; A. Berty, *De l'enceinte du faubourg septentrional de Paris antérieure à celle de Philippe-Auguste et de la possibilité d'en retrouver*

des fragments, dans *Revue archéol.*, t. I, 1854, p. 513-519; Bonnardot, *Dissert. archéol. sur les anc. enceintes de Paris*, in-8°, Paris, 1852, p. 9-23. — ⁵ *Cité de Dieu*, I, V, c. XXV. — ⁶ *Archiv. nat.*, L L 167, fol. 6. — ⁷ Rue des Nonnaindières.

de la rue des Nonaindières d'environ 900 mètres. Il y avait donc, dans le voisinage, une porte de la ville; et comme l'idée d'une porte non reliée à des remparts, dans une cité du XII^e siècle, ne peut être admise, il y avait également une enceinte.

« La porte à laquelle il est fait allusion, dans l'acte de 1280 existait si bien qu'on la trouve mentionnée trois fois dans les cartulaires de l'Hôtel-Dieu, en 1190, 1173 et 1157, sous le nom de *porta Bauderia* ou porte Baudoyer; dont la haute antiquité ne peut pas plus être contestée, non plus que l'enceinte qui constituait sa raison d'être¹.

Le fait de l'existence d'une muraille, au nord de Paris, antérieurement au règne de Philippe-Auguste ne peut donc pas être contesté; resterait à savoir à qui en attribuer la construction? On a souvent prononcé le nom de Louis le Gros, qui est assez peu vraisemblable puisqu'il faudrait admettre dès lors qu'au cours d'une période de soixante à quatre-vingts ans, le faubourg aurait vu sa superficie plus que quintuplée. Cette hypothèse est peu acceptable, et elle nous conduit à admettre qu'il s'écoula un temps beaucoup plus considérable, un peu plus de deux siècles probablement, entre l'érection de l'enceinte primitive et celle de Philippe-Auguste.

« Une des causes ayant le plus contribué à faire douter de l'existence de l'enceinte en question, ce sont certainement ces absurdes tracés qu'on lui a attribués, et où la tour du Pet-au-Diable et celle de la rue des Deux-Portes jouent un si grand et si déplorable rôle. Il est bien certain que la maison de Jehan des Carneaux ne se trouvait pas de ce côté. Ou s'élevait-elle réellement? Tous les efforts faits pour le décider par les textes ont été inutiles, car, dès 1302, époque à laquelle elle appartenait à un nommé Guillaume Paradis, le fil qui devrait nous la faire découvrir se brise, et il n'est plus possible de le relier à l'année 1575, où nous commençons à voir clair dans les archives bouleversées et surtout très incomplètes de Saint-Eloy. Nous croyons bien, pourtant, que la maison de Jehan des Carneaux était dans la rue Saint-Antoine, entre les rues Regnaut-le-Fèvre et Vieille-du-Temple, comme il paraît ressortir de quelques indications fort obscures du censier dont nous nous sommes aidé. Au reste, l'examen du lotissement des îlots du voisinage, donne les plus excellents motifs de penser que la muraille d'enceinte, partant de la maison contiguë à celle qui fait l'angle des rues Saint-Anthoine et Vieille-du-Temple ou de celle qui se trouve immédiatement avant (n. 11 ou n. 13), passait ensuite au derrière de l'hôtel de Chelles, et là, se couvant, allait gagner l'emplacement de la maison n. 3 ou n. 5 de la rue Bourgtibourg². »

On a vu qu'il est question dans ces textes de deux portes de la ville situées très en arrière de l'enceinte de Philippe-Auguste, portes qui paraissent attester la présence d'une muraille beaucoup moins éloignée du fleuve à une date intermédiaire entre le IX^e et le XIII^e

siècle. Une de ces portes a laissé son nom à la place qui le porte aujourd'hui encore, la place Baudoyer, qu'on trouve citée depuis l'an 1157³; l'autre porte tirait son nom du voisinage d'une église, on l'appelait « porte Saint-Merri » et, quoique attenante au cloître, cette porte était placée en travers de la route qui conduisait à Saint-Martin-des-Champs, elle existait avant 1151⁴. Deux siècles plus tard, nous avons lu plus haut l'affirmation de Raoul de Presles touchant « l'archet Saint-Merry, où il appert encores le costé d'une porte ». Et, à vrai dire, écrit M. L. Halphen, « il nous paraît difficile d'expliquer autrement la présence de ces deux portes. Mais doit-on en induire l'existence d'une muraille proprement dite? On sait que vers le XI^e siècle l'usage s'établit un peu partout en France de protéger les faubourgs qui s'élevèrent aux portes des anciennes cités en les entourant de fossés ou de palissades ou en combinant ces deux moyens de défense⁵. Aux abords de Paris, cet usage dont les Normands avaient, dès la fin du IX^e siècle, donné l'exemple quand ils s'étaient installés à Saint-Germain-l'Auxerrois⁶, est attesté à maintes reprises pour une époque un peu postérieure: ainsi, au début du XII^e siècle, nous voyons que des fossés sont établis au faubourg des Champeaux⁷; quelques années plus tard, il est question dans un acte du fossé qui avoisine Notre-Dame-des-Champs⁸; au début du XIII^e siècle, il en est encore de même à Saint-Germain-l'Auxerrois⁹; nous avons vu que, dès 1070, le domaine de Saint-Martin-des-Champs était entouré d'une *munio*. Or, si aucun fossé n'est mentionné du côté des portes Baudoyer et Saint-Merri, nous voyons, par contre, qu'en 1152 ou 1153, donation est faite aux templiers par Mathieu, comte de Beaumont d'une maison sise *ante Barras*¹⁰; une charte du début du XIII^e siècle signale également une propriété de l'Hôtel-Dieu, située à Paris, rue de la Mortellerie *prope Barras*¹¹. Ces « barres », au surplus, ont laissé jusqu'à nos jours un souvenir dans le nom de la rue des Barres, qui va de la Seine (en face du pont Louis-Philippe) à la rue François-Miron, tout à côté de la place Baudoyer. Cette rue n'occupe-t-elle pas approximativement l'emplacement d'une barrière ou d'une palissade qui aurait de ce côté enclos le faubourg Saint-Gervais? Ce n'est là qu'une hypothèse, mais une hypothèse à laquelle le sens du mot latin *barra* se prêterait fort bien¹².

« Il n'est pas impossible cependant qu'il y ait eu là une muraille véritable: un texte de la fin du XIII^e siècle qui mentionne une maison contiguë à la porte Baudoyer en un lieu « où passaient autrefois les vieux murs « de Paris », et surtout un texte de l'an 1253, relatif à un terrain « sis à Paris, à la porte Baudoyer, joignant les « murs du roi et à l'intérieur des dits murs¹³ », semblent même l'indiquer d'une manière précise. Toutefois, l'on ne saurait, faute de textes anciens, être très affirmatif sur ce point, et tout ce qu'on peut avancer, c'est que les faubourgs Saint-Gervais et Saint-Merri ont dû,

¹ Ad. Berty, *De l'enceinte du faubourg septentrional de Paris antérieure à celle de Philippe-Auguste et de la possibilité d'en retrouver des fragments*, dans *Revue archéol.*, 1854-1855, p. 516-517. — ² Id., *ibid.*, p. 519. — ³ R. de Lasteyrie, *op. cit.*, n. 401, Louis VII donne à l'Hôtel-Dieu, un cens, à Paris, *apud portam Bauderiam*, voir d'autres textes datés et commentés dans L. Halphen, *Paris sous les premiers Capétiens (987-1223). Étude de topographie historique*, in-8°, Paris, 1909, p. 11, 71. — ⁴ Suger, *De rebus in administratione gestis*, édit. Lecoy de La Marche, p. 158; cf. L. Halphen, *op. cit.*, p. 11, 114. — ⁵ Voir notamment J. Flach, *Les origines de l'ancienne France*, p. 240. — ⁶ Cf. E. Favre, *Études, comte de Paris et roi de France*, p. 39. — ⁷ En 1137, le roi Louis VI et l'évêque Étienne se partagent la propriété du *fossatum* de ce lieu. R. de Lasteyrie, *op. cit.*, t. 1, n. 264. — ⁸ Un accord a lieu, en 1151-1152, entre les églises Saint-Marcel et Notre-Dame-des-Champs touchant la possession de quelques biens. Il est décidé que Notre-Dame aura *tres arpennos terræ et ortum*

usque ad fossatum, R. de Lasteyrie, *op. cit.*, t. 1, n. 372. — ⁹ En 1211, le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois accuse à l'un des siens une maison sise *in fossato Sancti Germani* (copie du XIII^e siècle, Bibl. nat., ms. lat. 10400, fol. 42). —

¹⁰ Brièle et Coyecque, *Arch. de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n. 290. — ¹¹ Cf. Du Cange, *Glossar. med. et infim. lat.*, au mot *Barra*. — ¹² Acte de Philippe III, du mois d'août 1280, délimitant le territoire sur lequel s'étend la justice du prieur de Saint-Éloi de Paris, *infra terminos qui sequuntur, videlicet in territorio Sancti Pauli, juxta venditores piscium, prope portam Bauderii, a domo Joannis des Corniaux, quæ est de territorio Sancti Eligii, per quam muri veteres Parisiensis ire solebant continue a parte sinistra usque ad domum Guillelmi d'Aches*, *Arch. nat.*, L L 75, fol. 7. — ¹³ Accord entre l'abbé des Fossés représentant le prieuré de Saint-Éloi de Paris et la maison du Temple de Paris *super quondam propriis continente duas masuras, sito Parisius ad portam Balderii, contiguo muris domini regis intra muros*. *Arch. nat.*, S 5079 B, n. 25.

au XI^e siècle, être enfermés, chacun ou tous deux conjointement, dans une enceinte, percée de deux portes sur le passage des deux grandes routes; une autre porte, dite « Porte de Paris », et indépendamment peut-être de toute enceinte, défendait l'entrée du Grand-Pont¹. Quant à Saint-Germain-l'Auxerrois, qu'on suppose quelquefois englobé dans cette enceinte primitive², il devait être entouré d'une clôture propre³, analogue à celle qui est attestée à celle de Saint-Martin-des-Champs⁴.

LXIX. PARIS, RIVE DROITE, AU XII^e SIÈCLE. — Pendant le XI^e siècle la route Saint-Martin conserva son importance; en 1070, le roi Philippe I^{er} ordonne de respecter *via quæ est ante monasterium Sancti Martini*⁵. Marchands, pèlerins, voyageurs n'ont pas d'autre voie à suivre lorsqu'ils vont de Saint-Denis à Paris et les moines de Saint-Denis, nous l'avons dit, achètent une maison près de la « Porte-Saint-Merri » pour leur servir de pied-à-terre lorsqu'ils viennent à Paris⁶. Ayant tout intérêt à maintenir cet état de chose, ils obtiennent du roi Louis VII, en 1122, un acte qui défend de bâtir le long de la « route royale » entre le bourg du Landit (voir t. VIII, col. 1256) et l'église Saint-Laurent, près le ponceau de Saint-Martin-des-Champs⁷. Ce même acte ne s'en tient pas là; il étend l'interdiction de bâtir « de l'autre côté de la route entre le dit village de Saint-Denis et l'autre pont situé près de Paris à côté de la maison des lépreux ». Il s'agit ici de la léproserie de Saint-Lazare qu'un chemin direct reliait à Paris.

A la même époque, et pour mieux préciser, pendant le premier quart du XII^e siècle, on peut noter divers points: en 1108, l'église Sainte-Opportune; en 1117, la chapelle Saint-George-et-Saint-Magloire; un peu avant 1137, le transfert du marché « de Grève », dans la région des Petits-Champs, à côté de l'église Sainte-Opportune. « Pour que le marché fût ainsi reporté le long du chemin de Paris à Saint-Lazare, il fallait que ce chemin commençât à prendre une importance que le déplacement même du marché devait naturellement continuer à accroître⁸. » Et ce n'est pas seulement un marché, c'est une église⁹ et une paroisse qu'on entrevoit vers 1150; en même temps que se tient, proche de la léproserie, une foire Saint-Lazare qui dure une semaine chaque année¹⁰.

Marché des Champeaux, foire Saint-Lazare, indices certains que le commerce se détourne de la route Saint-Martin pour prendre la direction du chemin qui aboutit au Grand-Pont; de ce côté marchands, gagne-petit, changeurs savent que les affaires sont plus actives, plus fructueuses. Les moines se rendent à l'évidence, ils voient que la circulation se détourne de la route Saint-Martin pour favoriser la « chaussée Saint-Lazare » qui n'est autre que la future rue Saint-Denis, laquelle sera vers la fin du XII^e siècle, la route que les moines eux-mêmes emprunteront, en se rendant de Saint-Denis à Paris¹¹.

La route avait changé, le paysage aussi. Plus de marécages entre Chaillot, Montmartre et Belleville ou bien, s'ils n'avaient pas entièrement disparu, faisaient-ils place à de belles prairies. Les chanoines de Sainte-Opportune avaient entrepris « sur le conseil du roi et de l'évêque » l'assèchement et la culture de vastes espaces. Ce faisant, ils travaillaient « dans l'intérêt de la ville et dans leur propre intérêt » et leur calcul se trouva si bon que les parcelles mises en location leur rapportèrent de

larges revenus que le pape les obligea d'appliquer en partie à la création de nouvelles prébendes dans leur église. A l'Ouest et au Nord, les prairies commençaient à quelque distance du Grand-Pont; à l'Est, elles touchaient aux faubourgs Saint-Merri et Saint-Gervais.

« Le peuplement de la campagne parisienne dans la direction de Chaillot eut pour conséquence, semble-t-il, de déplacer en partie vers l'Ouest, le centre d'attraction de Paris. Jusqu'alors, en effet, sur la rive droite de la Seine, les Parisiens n'avaient guère été en rapports constants qu'avec le village groupé autour de Saint-Denis. Aussi n'était-il point surprenant que la grande foire de Paris se tint à mi-chemin, au chevet de l'église Saint-Lazare. Du jour, au contraire, où les prairies de l'Ouest étaient transformées en terrains de culture, les paysans établis dans ces parages, de Paris à Chaillot, et même, par delà Chaillot, jusqu'à Passy, Auteuil, et, plus au Nord, jusque vers Clichy, allaient nécessairement entrer en contact avec les habitants de la ville.

« Sans qu'aucun fait précis vienne l'établir, certains indices paraissent révéler qu'il en fut bien ainsi: c'est peu avant le début du XIII^e siècle, qu'on trouve citée pour la première fois une grand'route menant de Paris à Clichy, et c'est sans doute à la jonction de cette route et celle de Saint-Denis que, dès 1188, apparaît, à côté de l'église Sainte-Opportune, un « hôpital » ou hôtellerie pour héberger les pèlerins, pendant qu'à quelque distance de Saint-Germain-l'Auxerrois, sur la route de Chaillot, se fonde l'hôpital Saint-Thomas du Louvre, destiné au logement de pauvres écoliers.

« Ceci explique que, dès son avènement, Philippe-Auguste ait éprouvé le besoin de racheter aux lépreux de Saint-Lazare la foire fondée par Louis VI et devenue d'ailleurs si prospère depuis lors qu'il avait fallu en doubler la durée, et l'ait transportée aux Champeaux, là même où son grand-père avait installé le nouveau marché de Paris. Philippe-Auguste contribua enfin largement à assurer la prospérité de ce faubourg en y faisant édifier, en 1183, deux grandes halles protégées par un mur et où les marchands pourraient désormais vendre à l'abri et laisser la nuit leurs marchandises sans crainte des voleurs. Trois ans après, il faisait assainir le cimetière établi autour des Saints-Innocents en le garantissant contre la stagnation des eaux de pluie et en l'enfermant dans des murailles de pierre¹². »

LXX. LA CONSTRUCTION DE L'ENCEINTE. — En 1190, Philippe-Auguste imposa à la population parisienne, la construction d'une muraille défensive, garnie de tours et percée de portes qui assurerait l'indépendance de leur ville. Voici comment s'en expliquent le moine Rigord et Guillaume Le Breton: *Precepit etiam civibus Parisiensibus quod civitas Parisii, quam rex multum diligebat, muro optimo cum tornellis, decenter aptatis et portis diligentissime clauderetur; quod brevi temporis elapso spatio completum vidimus. — Eodem tempore, de mandato regis Philippi, quod recessu suo dederat, erecti sunt muri in circuita civitatis Parisiæ a parte boreali usque ad fluvium Sequane cum turellis et portis decentissime aptatis¹³. Ce furent les bourgeois de Paris qui consentirent les frais de l'entreprise et qui désignèrent sept d'entre eux pour la diriger: *Quod opus septem quibus regimen ville commiserat, qui scabini vocantur, de substantia civium, brevi temporis spatio elapso, diligentissime compleverunt¹⁴. Le tracé de l'enceinte sera étudié plus loin, mais on peut dire, sans**

¹ L. Halphen, *op. cit.*, p. 102. — ² A. Longnon, dans Schrader, *Atlas de géogr. hist.*, texte de la carte n. 20. — ³ Au XIII^e siècle, il était entouré d'un fossé. — ⁴ L. Halphen, *op. cit.*, p. 10-12. — ⁵ R. de Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris*, n. 99; M. Prou, *Recueil des actes de Philippe I^{er}*, n. 53. — ⁶ Suger, *De rebus in administratione gestis*, p. 158. — ⁷ R. de Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris*, t. I, p. 193. — ⁸ L. Hal-

phen, *op. cit.*, p. 14. — ⁹ R. de Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris*, t. I, n. 368. — ¹⁰ Id., *ibid.*, t. I, n. 236. — ¹¹ L. Halphen, *op. cit.*, p. 15. — ¹² L. Halphen, *op. cit.*, p. 17. — ¹³ Delaborde, *Œuvres de Rigord et de G. Le Breton*, t. I, p. 105, 191. — ¹⁴ Biblioth. Mazarine, ms. 2017, cité par A. Cartellieri, *Philipp II August., König von Frankreich*, t. II, p. 283; L. Halphen, *op. cit.*, p. 19, note 3.

anticiper, qu'il enferma tous les faubourgs, à l'exception de celui de Saint-Martin-des-Champs et comprenait des prairies, des champs et jusqu'à des terrains vagues. Ceci répondait à un calcul puisqu'il fallait prévoir, en cas de siège, la nécessité des approvisionnements en légumes pour la population, en fourrage pour les bestiaux, en grain pour la boulangerie; en outre, la création d'une enceinte détermine généralement une recrudescence de constructions, qui se manifesta d'ailleurs. Une fois les grandes routes emprisonnées dans une enceinte, des rues commencèrent à courir de l'une à l'autre : « la rue Thibaud-aux-Dés, la rue du Cerf, entre la route de Clichy et la rue populeuse qui, du Grand-Pont, mène à Saint-Germain-l'Auxerrois; la rue de la Chanvrerie, la rue de la Tonnellerie, la rue du Cygne, la rue Maudétour, au nord des halles, entre la route de Clichy et celle de Saint-Denis. De ce côté, c'est tout un quartier qui se développe, et, avant même la fin du règne de Philippe-Auguste, il y faut créer une nouvelle église et une nouvelle paroisse, sous le vocable de Saint-Eustache. Entre les routes Saint-Denis et Saint-Martin un réseau de rues apparaît aussi : la rue Quincampoix, la rue Aubri-le-Boucher, la rue Trousevache; puis, de l'autre côté de la route Saint-Martin, les rue des Jongleurs, la rue Neuve-Saint-Merri¹. » La population s'accroît à tel point qu'en 1212 l'église Saint-Gervais est devenue insuffisante² et, en 1213, l'évêque de Paris crée et organise la paroisse de Saint-Jean-en-Grève.

LXXI. FORMATION DU FAUBOURG MÉRIDIONAL. — La ville gallo-romaine avait fait place à des ruines, il n'en restait sur le versant septentrional que l'ancien édifice des Thermes et sur le versant oriental que les arènes. Le séjour des Normands avait achevé l'œuvre de destruction et c'était la solitude partout. Après avoir franchi le Petit-Pont, on s'engageait sur la route romaine d'Orléans et on ne rencontrait que l'église déserte de Saint-Étienne et l'église de Notre-Dame-des-Champs. Même l'existence de ces églises n'avait pas ramené les hommes vers ces lieux déserts. Vers 1045, le roi Henri I^{er} mentionne les églises *Sancti Stephani scilicet, Juliani Martyris, Severini Solitarii necnon et Sancti Bacchii quarum quedam olim abbatiarum nomine sublimatae... sed propter regni perturbationem rebus concessis spoliatae, solitudini vacantes*³. A. Bonnardot était convaincu que cette quasi solitude avait duré du IV^e au XIII^e siècle. Pendant ce long espace de temps, il ne voyait là que des ruines et quelques enclos occupés par des cultures maraîchères, puis à partir du XIII^e et surtout du XIV^e siècle, des collèges et des monastères ou des couvents. Cependant, au VI^e siècle, on voyait dans ces parages les maisons monastiques de Saint-Germain-des-Prés et de Sainte-Geneviève qu'il est difficile de se figurer sans une clientèle de colons et de serfs; les églises de Saint-Étienne-des-Grés, Saint-Julien-le-Pauvre, Saint-Séverin, Saint-Bache (depuis Saint-Benoît), Notre-Dame-des-Champs n'existaient pas sans doute à l'époque où le faubourg fut ruiné et délaissé, avant la paix de l'Église. On s'étonnerait qu'on eût élevé deux monastères et cinq églises pour embellir un paysage désert sillonné seulement par des maraîchers; il faut donc entendre le *solitudini vacantes* avec quelque réserve. D'ailleurs il pouvait en être ainsi au XI^e siècle et c'est ce que confirmerait d'ailleurs la prétendue charte de Childebert en faveur de Saint-Germain-des-Prés qui, quoique datée de 558, n'est pas antérieure, nous l'avons vu, au XI^e siècle⁴.

Ce qui est probable ou même certain c'est que, sur la rive gauche, l'expansion avait été beaucoup plus lente que sur la rive droite. La population était rare, le paysage champêtre; plusieurs témoignages nous ont été conservés qui apprennent qu'on y cultivait la vigne. Sur les flancs de la colline il est question de grands enclos : Laas, Mauvoisin, Bruneau, Garlande; enfin le Chardonnet est tout couvert de vignes⁵; mais dès la première moitié du XII^e siècle, en 1134, l'aspect change; on arrache les vignes et on se met à bâtir.

Le mouvement est donné et il s'accélère dans le voisinage et sous l'impulsion des deux monastères qui depuis le départ des Normands ont recouvré leur activité. Au XII^e siècle, Saint-Germain-des-Prés et Sainte-Geneviève sont devenus les noyaux de deux bourgs déjà prospères puisque dès la fin du règne de Louis VII, celui de Saint-Germain compte environ cent vingt-cinq maisons et obtient de l'abbé une charte d'affranchissement qui consacre la tenue d'une foire annuelle. Il est à peu près de même pour Sainte-Geneviève et les deux villages tendent déjà à rejoindre les maisons groupées autour du Petit-Pont. Dans la campagne, on voit s'agglomérer des groupes autour de Saint-Médard, de Saint-Marcel, peut-être aussi autour de Saint-Victor. Dès le dernier quart du XII^e siècle, l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, Hughes de Monceaux, achète le vignoble d'Évrard de Grève et se met à bâtir⁶. Un de ses proches successeurs, l'abbé Foulque continue à exproprier et, cette fois, ce sont les vignes de Laas qui font place à des maisons⁷. Et alors, arpent par arpent, les vignes disparaissent et les maisons leur succèdent. Les domaines de Saint-Germain sont désormais des terrains à bâtir jusqu'à Saint-Séverin; en 1210, une sentence arbitrale décide qu'on n'y pourra élever plus de deux églises paroissiales⁸, à neuf années de là on les voit debout, ce sont Saint-André-des-Arts et Saint-Sulpice.

La Montagne Sainte-Geneviève, elle aussi, échange sa parure de vignes pour des maisons, mais la population y resta longtemps moins dense. En 1202 l'évêque Eudes fait arracher ses vignes du clos Bruneau et les constructions commencent; les clos Garlande et Mauvoisin ont leur tour. Les quelques maisonnettes qui s'élevaient en avant du Petit-Pont sont devenues un bourg : *burgum Parvi pontis*; on y voit une boucherie; et puis des rues qui se tracent et viennent se souder à la fois à l'extrémité inférieure du bourg Sainte-Geneviève et à l'extrémité orientale du quartier de Laas; en 1222, enfin, la population de la paroisse dépendant de Sainte-Geneviève a augmenté à tel point que l'église paroissiale ne suffit plus à la contenir et qu'il en faut construire une seconde⁹.

Et c'est alors, vers 1209, que Philippe-Auguste prescrit d'élever une muraille qui enferme la plus grande partie de la Montagne Sainte-Geneviève et ses pentes orientales et occidentales jusqu'à la Seine. Il n'y avait donc rien? C'est ce qu'il nous reste à voir.

LXXII. L'ENCEINTE DU FAUBOURG MÉRIDIONAL. — La *Vie de sainte Geneviève* nous apprend qu'elle fut inhumée *in basilica in monte sita juxta nove mania Parisii nomine Lucoticio*; or cette phrase remaniée en vue d'y introduire *nove mania* ne saurait être postérieure à la fin du IX^e siècle.

De ces deux mots il résulte que : 1^o un rempart existait à l'extrémité du faubourg méridional; 2^o il était proche de l'église où fut inhumée sainte Geneviève;

555. — ¹ L. Halphen, *op. cit.*, p. 23. — ² R. de Lasteyrie, *op. cit.*, n. 568, 583. — ³ L. Halphen, *op. cit.*, p. 25, note 3. — ⁴ Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 91. — ⁵ L. Halphen, *Paris sous les premiers Capétiens (987-1223). Étude de topographie historique*, p. 27.

¹ Id., *ibid.*, p. 20. — ² *In tantum excrevisset tam multitudine parochianorum quam redditibus ampliata quod ibidem non possent ab uno curato divina salubriter ministrari.* — ³ R. de Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris*, n. 94. — ⁴ Quicherat, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1865, p. 513-

3° enfin sa construction était récente vers l'époque des invasions normandes. L'abbé Lebeuf qui avait mis en avant le texte en question n'en a pas tiré tout le parti possible. Il conclut que « ces murs... ne passaient pas au-delà où sont les Carmes, Saint-Yves et la rue du Foin, et rabattoient ensuite jusqu'aux environs du pont Saint-Michel » ce qui revient à faire passer la muraille au bas du coteau, sur l'emplacement de la place Maubert. Outre qu'on ne voit guère l'utilité d'une pareille clôture, qui aurait circonscrit un si petit espace en se laissant dominer par la colline, il est certain que, s'il en eût été ainsi, le rédacteur de la Vie de sainte Geneviève n'aurait pas employé le mot *juxta*. Comme l'abbaye de Sainte-Geneviève fut reconstruite sur les fondations mêmes de la basilique que les Normands avaient brûlée, il demeure avéré que le rempart élevé dans le voisinage passait par le sommet du mont *Lucoticius*.

« Il me reste, ajoutait Francis Bournon², à rendre raison du *nove mania* et c'est maintenant que je suis forcé d'entrer dans le domaine de l'hypothèse. Si les invasions normandes prirent, dans la plupart des cas, les populations au dépourvu, il ne faut pas croire que les villes n'aient pas fait du moins quelques tentatives pour se mettre à l'abri et sur la défensive. Entre autres preuves, nous citerons, pour Paris, ce paragraphe du capitulaire de 877 : *De civitate Parisius et de castellis super Sequanam et Ligerim ex utraque parte qualiter et a quibus instaurentur, specialiter etiam de castello Sancti Dyonisii*³. J. Quicherat a tiré de ce texte l'un de ses arguments contre l'authenticité de la charte de Saint-Germain-des-Prés; il en cite un, plus concluant encore, emprunté à la *Chronique* d'Adon, où Charles le Chauve est dit positivement avoir construit les deux Châtelets de Paris : *Positis in utrisque capitibus castellis artificiosissime fundatis, in quibus ad custodiam regni praesidia disposuit*⁴. Il n'est pas là question d'une autre fortification que de celle des ponts de Paris, mais puisque nous savons d'autre part que les remparts du faubourg méridional étaient nouveaux à la fin du IX^e siècle, il paraît vraisemblable d'imaginer pour la même époque la construction de tout un système de défense contre les incursions des Normands.

« Nous disons construction, sans vouloir parler d'achèvement, car aucun document ne nous permet d'affirmer que la clôture embrassa, dès cette époque, tout le périmètre des faubourgs du Sud, et il serait peut-être téméraire de déduire cette conséquence des deux faits qu'il nous reste à rapporter.

« En 1061, Philippe I^{er} céda à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, en échange du village de Combs⁵, qu'elle avait autrefois possédé, la terre de Bagneux. La charte consacrant cet échange est bien connue; elle a été plusieurs fois publiée⁶ et offre tous les caractères de l'authenticité; mais on n'y a pas encore relevé ce trait curieux que Bagneux est qualifiée *sitam prope mania Parisice urbis*. A la vérité, une semblable désignation a de quoi surprendre, car Bagneux était à une distance de six kilomètres au moins de l'enceinte que nous essayons de reconstituer; mais l'abbé Lebeuf a remarqué⁷ que « tout ce canton-là avoit été nommé *Banniola* ou *Banniola*, par ce que c'étoient les limites de l'étendue aujourd'hui appelée banlieue ». Sans qu'il soit

besoin d'accepter cette étymologie, on admettra qu'un territoire de la banlieue ait pu être dit près des murailles de la ville. Or, une ligne droite tracée de ce point vers Paris viendrait aboutir à peu près dans le jardin du Luxembourg, et la preuve nous paraît faite que l'enceinte antérieure à Philippe-Auguste s'étendait vers l'Ouest et ne se bornait pas à défendre le sommet de la colline.

« Enfin, si l'on médite attentivement les observations présentées par J. Quicherat⁸ à propos des fouilles de la rue Soufflot, on se persuadera qu'à l'endroit où cette rue rejoint le boulevard Saint-Michel, se dressait un édifice très fortifié, flanqué d'un donjon carré, bien avant que Philippe-Auguste eût construit la muraille qui passa par ce point. C'est précisément le « Parloir aux Bourgeois », ou, pour mieux dire, c'est dans cette forteresse que la hanse des marchands de Paris avait le siège de sa juridiction. A cette époque surtout, les délibérations municipales n'avaient pas besoin, pour se produire, de l'abri d'un tel château-fort; il faut donc reconnaître que le bâtiment avait été construit pour un autre objet, et cet objet ne peut-être que la fortification même de Paris⁹. »

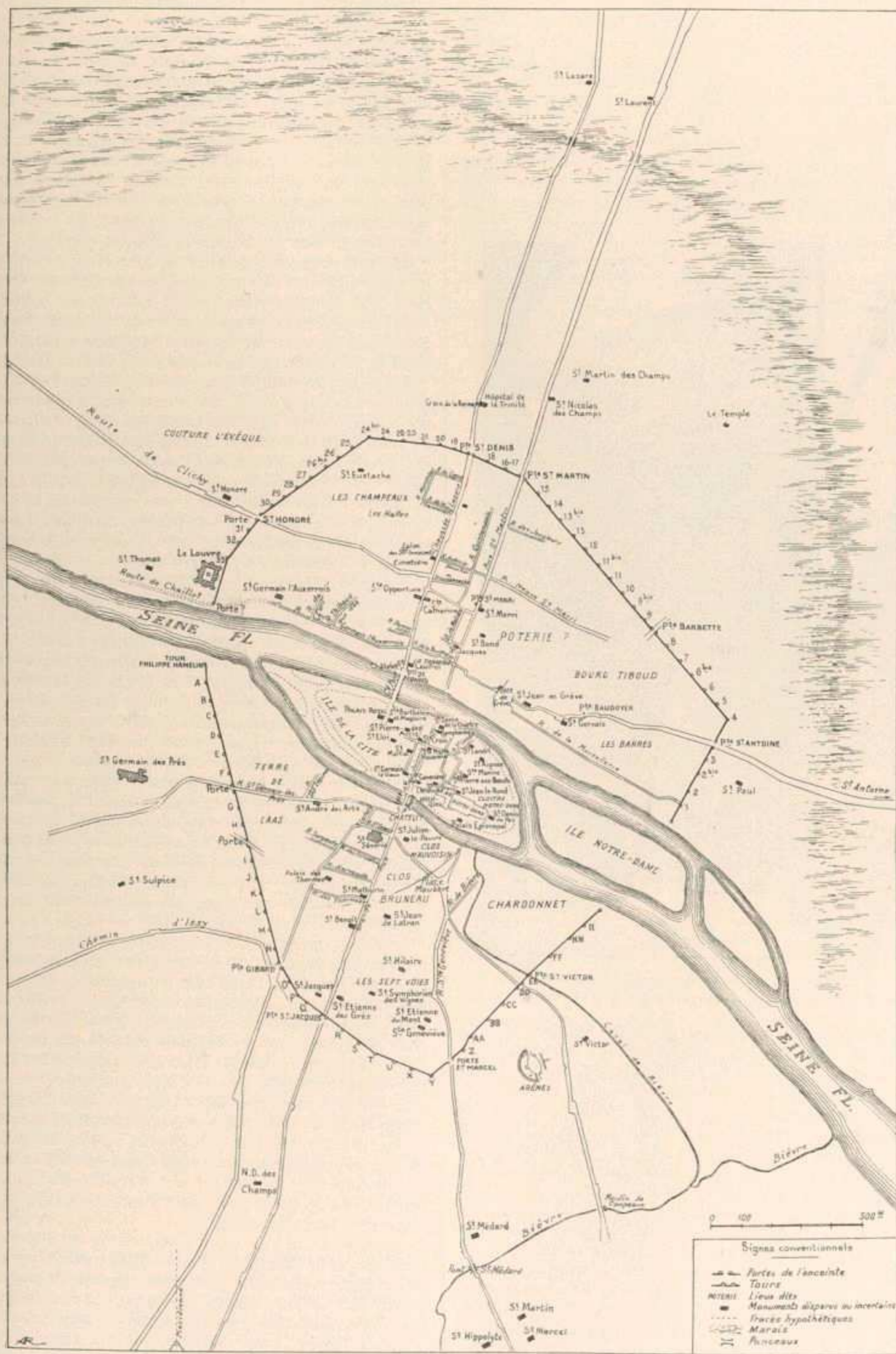
LXXIII. L'ENCEINTE DE PHILIPPE-AUGUSTE. — Ce qui se voyait depuis un demi-siècle environ au sud de Paris, l'arrachement des vignes et la construction de villages allait prendre un caractère bien marqué à partir du jour où Philippe-Auguste ordonna la construction d'une enceinte sur la rive gauche. Pareille mesure administrative entraîne toujours comme résultat un mouvement de constructions, ce qui arriva ainsi que nous l'apprend Guillaume Le Breton : *Anno eodem (1211), Philippus rex magnanimus totum Parisius in circuitu circumsepsit a parte australi usque ad Sequanam fluvium ex utraque parte, maximam terre amplitudinem infra murorum ambitum concludens et possessores agrorum et vinearum compellens, ut terras illas et vineas ad edificandum in eis novas domos habitatoribus locarent vel ipsimet novas ibidem domos constituerent ut tota civitas usque ad muros plena domibus videretur*¹⁰, ainsi le roi prescrivit de garnir de maisons l'espace que renfermait l'enceinte afin que toute la cité en parût pleine jusqu'aux remparts.

La date indiquée par Guillaume Le Breton est fautive, car dès le mois de janvier 1211, dans un acte d'arbitrage fixant les limites de la paroisse Saint-Séverin¹¹, il est question à plusieurs reprises du mur d'enceinte de Paris entre l'église Saint-Séverin et l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et que, d'autre part, nous voyons en 1209-1210, Philippe-Auguste concéder aux moines de cette abbaye *posternam murorum nostrorum Parisiensium quae est in via Sancti Germani de Pratis* à la condition de la tenir en bon état *quando constructa fuerit*¹². Ce dernier acte prouve en même temps qu'en 1209-1210, la construction de l'enceinte n'était pas terminée¹³.

Le devis dressé pour cette construction nous a été conservé, on y lit : *Taschia murorum Parisiensium : circuitus ville ex parte Parvi pontis habet XII^o testias et LX, — et pro una queque testia C solidos — cum tornellis de spissitudine veteris muri ex parte Magni pontis (le mur de la rive droite, bâti en 1190) et tribus pedibus altitudinis grossi muri et desuper arp... karnellum et sex*

¹ J. Lebeuf, *Dissert. sur le vicus Catolocensis des Actes de sainte Geneviève*, dans *Dissert. sur l'hist. ecclési. et civile de Paris*, in-8°, t. 1, Paris, 1739, p. 1-39. — ² *De l'enceinte du faubourg méridional de Paris antérieure à celle de Philippe-Auguste*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XLVII, 1886, p. 422-424. — ³ Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. II, p. 267. — ⁴ J. Quicherat, *op. cit.*, p. 523. — ⁵ Combs-la-Ville, près de Melun. — ⁶ *Gallia christiana*, t. VII, col. 34, des *Instrumenta*, et J. Tardif, *Monum. hist., Cartons des rois*, n. 284. — ⁷ *Hist. de la ville et de tout le dioc. de Paris*, in-8°,

t. III, Paris, 1883, p. 573. — ⁸ *La rue et le château d'Hautejeuille à Paris*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. 1, 1886, p. 450-455. — ⁹ L'opinion de F. Bournon a été combattue par M. L. Halphen, *Paris sous les premiers Capétiens*, in-8°, Paris, 1909, append. 1^{er}. — ¹⁰ Delaborde, *Œuvres de Rigord et de Guillaume Le Breton*, t. 1, p. 240. — ¹¹ Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 91. — ¹² Malingre, *Les antiq. de la ville de Paris*, p. 215; L. Delisle, *Catal. des actes de Philippe-Auguste*, n. 1173. — ¹³ L. Halphen, *Paris sous les premiers Capétiens*, p. 28, note 1.

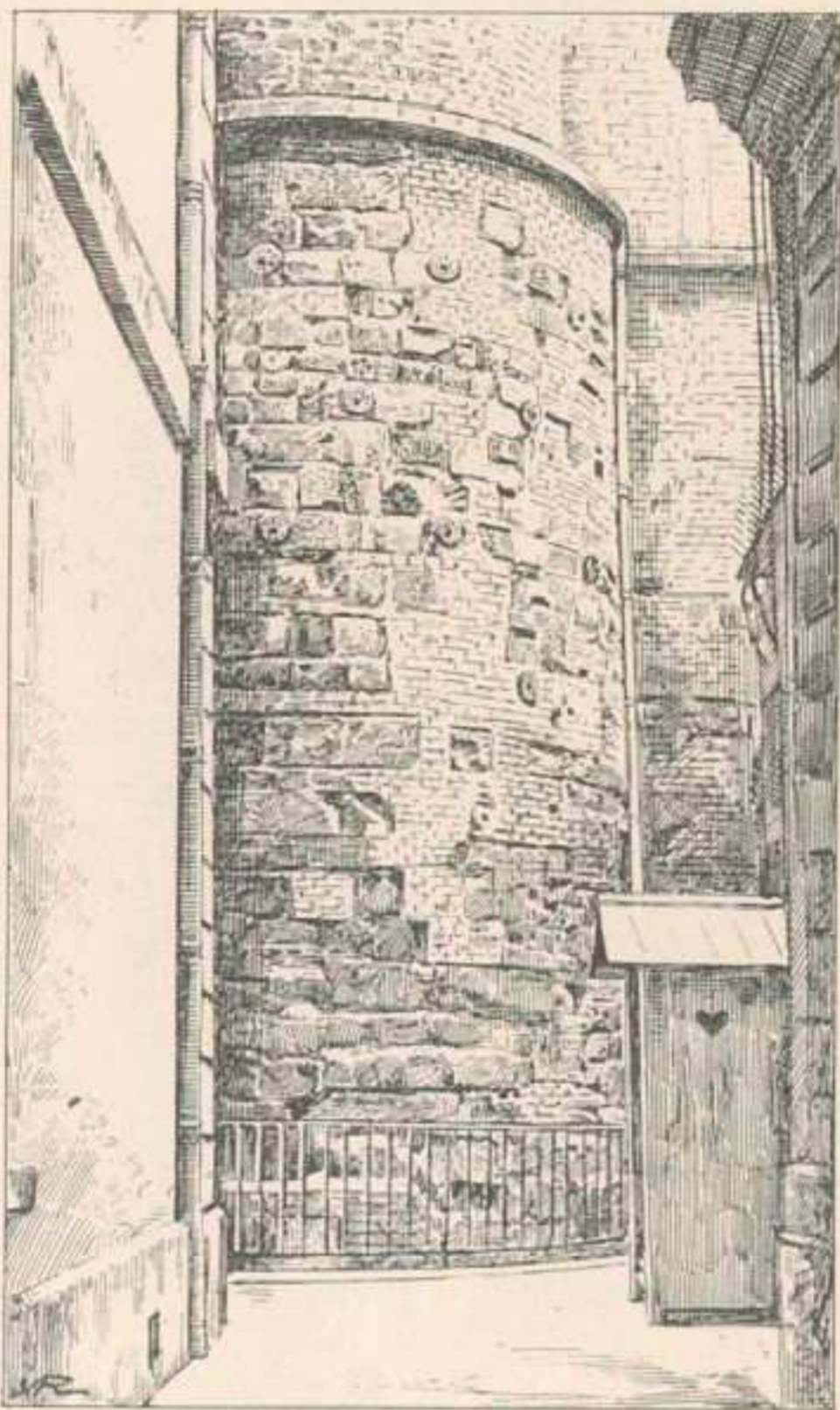


9819. — Plan de Paris sous Philippe-Auguste et tracé de l'enceinte.
 D'après Halphen, *Paris sous les premiers Capétiens*, Paris, 1909, atlas, pl. x et xi.

porte, et una quaque porta debet constare VI^{ss} libras. Summa : VI^m libras et XX libras¹.

LXXIV. PLAN ET VESTIGES DE L'ENCEINTE. — Voici qu'au terme de ce travail nous revenons au plan de Paris et au tracé de l'enceinte, dont il sera facile au lecteur, en dépliant un plan du Paris de nos jours, de suivre les traces hypothétiques et les traces certaines (fig. 9819).

1^o *Rive droite*. — Comme on le voit, l'amorce de l'enceinte, voisine du fleuve, sur le quai des Célestins n'a pas été retrouvée, mais c'est à partir de la tour 1 que nous pouvons suivre un premier et long fragment entre



9820. — La tour n. 10 de l'enceinte.
D'après Halphen, *op. cit.*, pl. 1, frontispice.

la rue de l'Ave-Maria et la rue Saint-Antoine, le long du lycée Charlemagne, flanquant les bâtiments du Petit-collège. Ces vestiges sont aujourd'hui invisibles sous l'enduit qui les recouvre, cependant la tour n. 2 est encore accessible. La rue Charlemagne coupe la tour n. 2 *bis* dont un quart a subsisté. Vers le début du xx^e siècle, on pouvait encore voir, sur une longueur de 15 mètres environ, la partie basse du rempart entre la rue Charlemagne et la rue Saint-Antoine.

A partir de la rue Saint-Antoine, les traces sont plus rares. A partir de l'emplacement présumé de la tour n. 4, l'enceinte tourne vers le Nord dans la direction de la rue Saint-Martin. Certains vestiges furent retrouvés derrière la rue des Francs-Bourgeois, de chaque côté de la rue des Hospitalières-Saint-Gervais, où en 1852, on voyait encore des pans de murailles d'une hauteur de 2 mètres et demi environ; ensuite, rue du Marché-des-Blancs-Manteaux, rue des Guillemites, où se dressait la tour n. 9. Deux autres tours, n. 9 *bis* et 10, sur l'emplacement du Mont-de-Piété. La tour n. 10 se trouve en face des Archives nationales (fig. 9820).

Poursuivons : sur une longueur de plus de 20 mètres, on a retrouvé le mur au fond d'une cour de la rue Rambuteau. A la hauteur de la rue Saint-Martin, une porte flanquée de deux tours et l'enceinte prend la direction de l'Ouest. En 1866, Th. Vacquer retrouve la muraille de chaque côté de la rue Saint-Denis, à l'angle de la rue Turbigo et à l'angle de l'impasse des Peintres. L'année suivante, trouville d'autres vestiges rue Française. Dans l'espace de ce tronçon on put signaler, en 1874, la tour 20; et la tour 21 subsiste encore dans les constructions de l'ancien hôtel bâti au xv^e siècle par les ducs de Bourgogne. Entre la rue Montorgueil et la rue Montmartre, on put dégager en 1884, la partie inférieure de la tour n. 24, qui a disparu depuis.

Ici, nouveau changement de direction vers le Sud, on notera la tour 26 à peu de distance de la rue Coquillière. Sur l'emplacement de la Bourse du commerce s'élevait la tour 28 et au n. 20 de la rue Jean-Jacques-Rousseau reste accolé un quart environ de la tour 29 dont la face interne est visible de la rue du Louvre.

Dans la rue Saint-Honoré, entre les n. 148 et 150, quelques vestiges et au sud de cette rue, à quelques pas du Louvre, un pan de muraille, long de près de 14 mètres et une tour n. 32 qui subsistaient au milieu du xviii^e siècle, disparurent dans le percement de la place de l'Oratoire (aujourd'hui jardin de l'Oratoire), pendant que les fondations d'une autre tour, n. 33 restaient intactes sous le sol de la cour même du Louvre; elles ont été retrouvées en 1866. C'est le dernier jalon connu de l'enceinte de la rive droite.

Les jalons découverts justifient le tracé qu'on vient de présenter. En principe, l'enceinte ne décrivait aucune courbe, il a donc suffi de tracer des lignes droites allant d'un point au point suivant jusqu'à la tour 24 *bis* qui marque le sommet. L'emplacement des tours ne peut laisser place à des doutes; il en fallait au moins une à chaque angle; en outre, là où on a pu relever la muraille sur une longue étendue, on a constaté que les tours étaient espacées de 60 mètres environ; par exemple entre 2 et 2 *bis* et 10, 32 et 33.

Dans l'enceinte septentrionale on n'a pas retrouvé une seule des portes de la ville. On sait cependant de manière certaine l'existence d'une porte sur chacune des quatre grandes voies : Saint-Antoine, Saint-Martin, Saint-Denis, Saint-Honoré; on sait de plus l'existence d'une cinquième appelée porte Barbette et d'une sixième donnant passage, au sud du Louvre, vers Chaillot.

2^o *Rive gauche*. — De ce côté les vestiges sont plus nombreux. Partant de la place de l'Institut dans la direction de la rue Dauphine, nous suivons la muraille flanquée de cinq tours (A, B, C, D, E). A la suite d'une lacune peu étendue, on retrouve les vestiges depuis la cour de Rohan jusque un peu au-delà du boulevard Saint-Germain (tours G, H), cette dernière fut démolie, en 1875, tandis que G existe encore.

Entre le boulevard Saint-Germain et le boulevard Saint-Michel, l'enceinte a été repérée d'une extrémité à l'autre. Vers le milieu du xix^e siècle, on pouvait encore voir, entre le boulevard Saint-Michel et la rue Victor-Cousin, une portion de muraille, flanquée des tours O et P se dresser au-dessus du sol jusqu'à 8 mètres de hauteur.

Au-delà de la rue Saint-Jacques, le mur a été retrouvé sous la mairie du v^e arrondissement; à partir de cet endroit jusqu'à la rue Descartes, aucun fragment n'a été mis au jour, tandis que depuis la rue Descartes le tracé se poursuit à peu près sans lacune jusqu'à la Seine. * Entre la rue Descartes et la rue Clovis, il

¹ Bibl. Vatic., ms. *Ottoboni 2796*, fac-similé, publié par L. Delisle, *Le premier registre de Philippe-Auguste*, in-4^o, Paris, 1883.

émerge encore du sol jusqu'à une hauteur de plus de 10 mètres; on peut l'observer sur ses deux faces entre les propriétés de la rue Descartes et celles des rues Thouin et du Cardinal-Lemoine. De la rue Clovis, on en voit une tranche imposante dominant de haut le sol de la chaussée. On l'aperçoit aussi, un peu plus au Nord, entre le jardin de l'École polytechnique et la rue du Cardinal-Lemoine; puis au fond d'une cour dans la rue d'Arras, n. 9. Les fouilles, en outre, le rencontrent de ce côté à chaque instant: en 1869, Vacquer le voit à l'angle de la rue Monge et de la rue d'Arras sur une longueur de 24 mètres et il y relève l'entrée d'une tour disparue (CC); en 1877, il en retrouve un autre fragment avec une tour (HH) presque à l'angle de la rue du Cardinal-Lemoine et de la rue des Chantiers; en 1883, il en voit un nouveau fragment avec une autre tour (EE) au nord de la rue des Écoles, au 28 bis de la rue du Cardinal-Lemoine; en 1901, Ch. Sellier le rencontre un peu plus au Nord encore, sous la chaussée de la rue des Chantiers. Enfin, dès 1874, Vacquer en avait dégagé l'extrémité septentrionale sur le quai Saint-Bernard (fig. 9821)¹.

Quelques textes peuvent ajouter à ce que les fouilles nous ont appris. Une charte de 1211 nous montre que l'enceinte se terminait à l'Ouest, sur la Seine, par la « tour Philippe Hamelin », qui, entièrement remaniée, devint la « tour de Nesle ». Un texte de l'année 1646 permet d'affirmer l'existence de six tours entre le boulevard Saint-Germain, et le boulevard Saint-Michel. Mais nous ne pouvons prolonger cette énumération.

Sur la rive gauche l'enceinte était percée de six portes appelées des noms de Saint-Germain, de Bussy, Gibard, Saint-Jacques ou d'Orléans, Saint-Marcel, Saint-Victor; les deux premières menant vers Saint-Germain-des-Prés, le bourg Saint-Germain et Grenelle, la troisième vers Issy, la quatrième vers Orléans, la cinquième vers Saint-Marcel, la sixième vers Saint-Victor².

Le mur présente un aspect à peu près uniforme; sa profondeur ne dépasse guère 1 mètre, il se compose de deux parements en pierre de moyen appareil, bien dressés, que relie un blocage de menus matériaux noyés dans du mortier. L'épaisseur totale du mur est d'environ 3 mètres à la fondation et 2 m. 30 à 2 m. 60 au niveau du sol. L'amincissement du mur se poursuit au-dessus du sol, mais d'une manière presque insensible et la face tournée vers l'intérieur de la ville restant verticale. Les tours, espacées — on l'a dit — de 60 mètres environ, étaient engagées dans la maçonnerie des 2/5 de leur masse et ne faisaient saillie qu'à l'extérieur. Plus fortes sur la rive gauche que sur la rive droite, elles y avaient en général 3 mètres de rayon jusqu'au nu du mur extérieur. On y accédait de l'intérieur de la ville par un étroit couloir. Le rez-de-chaussée était voûté, surmonté d'un étage et celui-ci couvert d'une toiture dans laquelle on devait pouvoir s'introduire par une ouverture ménagée dans le plafond.

LXXV. DÉTAIL DE L'ENCEINTE DE PHILIPPE-AUGUSTE. — Pendant les mois de mai, juin, juillet et août 1896, des fouilles, provoquées par des constructions nouvelles furent poursuivies à l'angle des rues Clovis et du Cardinal-Lemoine. Ce fut l'occasion pour un connaisseur du sous-sol parisien, Ch. Magne, de faire des observations et des découvertes dont nous lui empruntons le récit.

Là, disait-il, s'élève majestueusement une portion de l'enceinte construite sous le règne de Philippe-Auguste. On s'était occupé déjà de cette grande muraille, qui fit l'admiration des temps féodaux; mais on s'était arrêté à la surface extérieure. On n'avait pas été plus avant ni plus profond; en un mot, on n'en connaissait

pas les parties inférieures: le bas rempart, les fossés et le chemin de ronde, que les travaux d'excavation ont permis de déterminer très exactement.

Le fragment du vieux rempart, construit sous le règne de Philippe-Auguste, le seul apparent qui nous reste, a été heureusement conservé après plusieurs siècles de bouleversements; il fut déchaussé par le percement de la partie de la rue Clovis comprise entre la rue Descartes et la rue des Fossés-Saint-Victor, actuellement rue du Cardinal-Lemoine. Un décret de 1809 supprima la rue Clopin et ordonna le prolongement de la rue Clovis sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Geneviève, laquelle, tombant en ruines, fut démolie en 1807. La tour Sainte-Clotilde, qui lui servait de clocher fut conservée et employée pendant longtemps comme l'observatoire le plus élevé de Paris.



9821. — Restes de l'enceinte de Philippe-Auguste, quai Saint-Bernard (1874).
D'après Halphen, *op. cit.*, fig. 14.

Les dimensions relevées et rapportées sur le plan ci-joint (fig. 9822), donnent une élévation de 10 m. 25 au contre-haut du sol de la rue Clovis; sa largeur, qui est de 3 mètres au pied se retraite avec fruit du côté extérieur et accuse dans sa partie supérieure une plate-forme de 2 m. 50. En 1434, Guillebert de Metz, auteur d'une description de Paris que nous avons mentionnée, parlant de l'enceinte méridionale, s'exprime ainsi: les murs de la ville « sont moult fors et espés qu'on y menroit un charrette dessus ».

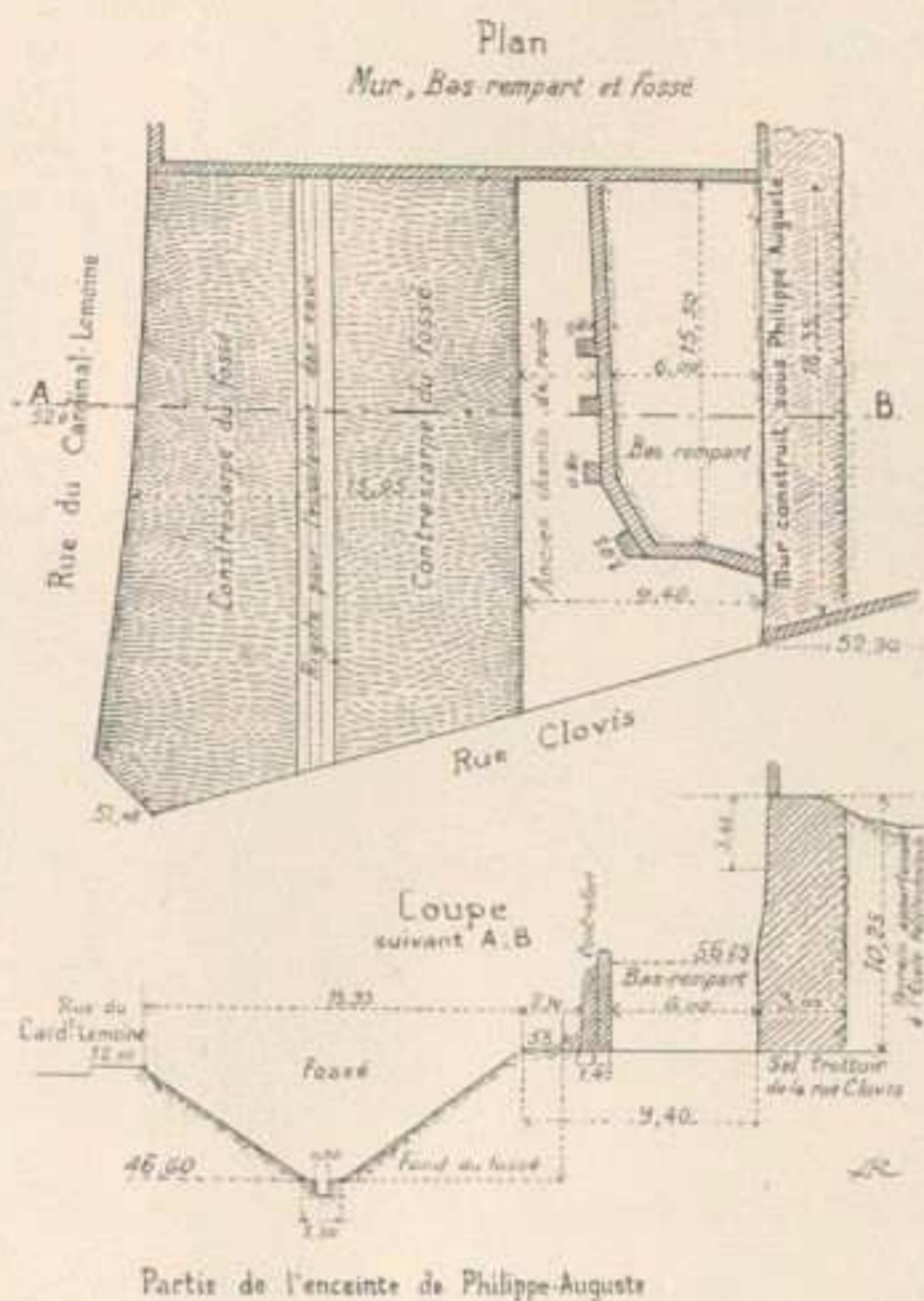
Son mode de construction consiste en deux parements d'environ 0 m. 60 d'épaisseur chacun, faits en pierres de moyen appareil équarries et inégales dans leurs dimensions. Ces deux murs sont reliés entre eux par un blocage de moellons noyés dans un maigre mortier de chaux. Le chaperon, qui formait la plate-forme et le parapet crénelé qui le surmontait n'existent plus, ils paraissent remplacés aujourd'hui par une légère clôture maçonnée, sorte de garde-fou de 1 mètre de haut sur 0 m. 50 de large. Ce parapet crénelé du XIII^e siècle n'était pas établi en saillie sur des consoles avec les intervalles formant des créneaux ou mâchicoulis.

Cette intéressante ruine de la troisième enceinte de

¹ L. Halphen, *Paris sous les premiers Capétiens*, 1909, p. 43-44. — ² Alf. Bonnardot, *Notice sur une tour de l'en-*

ceinte de Philippe Auguste, dans *Bull. de la Soc. d'hist. de Paris*, 1878, t. v, p. 168-171.

Paris supporte, du côté de l'Est, un monticule formé d'après un usage fort ancien d'entasser les immondices, les ordures ménagères et les gravais à proximité des habitations. Ces dépôts, d'abord placés extra-muros, se trouvèrent dans l'intérieur de Paris par suite de l'agrandissement des enceintes. Cette butte, sur laquelle ont poussé des arbres et des broussailles qui lui donnent l'aspect d'une petite forêt vierge, faisait jadis partie des dépendances de l'ancien collège de Boncourt, lequel, réuni à celui de Navarre en 1790, devint la propriété de l'État pour servir de fondation et d'aménagement à l'École polytechnique. C'est au pied de cet imposant vestige que furent exécutés les importants terrassements dont nous avons parlé.



9822. — Partie de l'enceinte de Philippe-Auguste : mur, bas-rempart et fossé.
D'après *Bull. arch. du comité*, 1897, p. 140.

Le terrain a été fouillé sur une surface de plus de 500 mètres. Les déblais supérieurs ont mis à découvert un bas-rempart, lequel, adossé contre le mur d'enceinte, était destiné à donner un second étage de défense et à protéger le pied du mur principal contre les coups de bélier.

Le Comité d'études historiques et archéologiques des v^e et xiii^e arrondissements demanda la conservation de ce curieux vestige, son dégagement des constructions nouvelles et son encadrement dans un square, pour la formation duquel la petite forêt mentionnée plus haut et qui appartient à l'État, pourrait être avantageusement utilisée. L'administration préfectorale ne répondit rien et Ch. Magne se hâta de prendre toutes les mensurations avant que les terrassiers eussent commencé leur œuvre de destruction.

Cette première défense consistait dans l'élévation d'une plate-forme en terre de 3 m. 35 de hauteur, sur une longueur de 15 m. 50 et une largeur de 6 mètres;

elle était entourée d'un mur de soutènement de 0 m. 65 d'épaisseur, qui se trouvait lui-même étayé par quatre contreforts de 80 centimètres carrés. Les fouilles de l'excavation et le forage des puits, nécessités pour asseoir les fondations du bâtiment sur un sol résistant, permirent de déterminer les largeurs supérieure et inférieure, ainsi que la hauteur de l'ancien fossé pratiqué au-devant du mur d'enceinte. Les terres noires employées à remblayer cette partie du fossé formaient, sur la berge de la rue Clovis, une ligne de démarcation qui tranchait vivement sur le sol naturel non remué et très homogène; elles dessinaient ainsi, d'une façon bien apparente, l'inclinaison de la contrescarpe. Le profil de ce fossé nous présente un trapèze de 6 m. 30 de hauteur avec une largeur de 15 m. 95 à l'ouverture supérieure, de 1 m. 30 à sa base, au milieu de laquelle et en contre-bas, nous rencontrons une petite rigole, de 0 m. 50 de haut sur 0 m. 60 de large, destinée à faciliter l'écoulement des eaux pluviales. Les dimensions des fossés n'étaient pas uniformes. Sauval dit que, selon un procès-verbal de 1665, ils avaient 17 toises de large à la partie supérieure sur 24 pieds de profondeur. La largeur de la base inférieure n'est pas relatée. Nous savons que l'endroit où le fossé était le plus évasé, c'est-à-dire de 22 à 23 toises, se trouvait entre la porte Saint-Victor et la Seine, parce qu'en 1525 on en creusa un deuxième qui fut réuni à l'ancien. La prévôté de Paris affermaient les herbages qui recouvraient les contrescarpes des fossés et elle tirait également des revenus de la *pescherie* dans la partie du fossé avoisinant la Seine et qui pouvait en recevoir et retenir les hautes eaux au moyen d'écluses.

Il est possible que les fossés, comblés vers 1646, n'aient pas été creusés à l'époque de la construction des fortifications terminées en 1212. Rigord, l'historien de Philippe-Auguste, Guillaume Le Breton, les *Chroniques de Saint-Denis*, Guillaume de Nangis, nous disent que Philippe-Auguste fit élever autour de Paris des murailles, mais aucun ne mentionne qu'il ait creusé des fossés autour de ces murailles. Ce serait seulement sous le règne du roi Jean, en 1356, que, pour augmenter les moyens de défense de Paris, on pratiqua des fossés, lesquels furent approfondis sous Charles V et François I^{er}. Entre l'arête supérieure du fossé et le pied du mur d'enceinte, nous trouvons ménagée une allée basse destinée à servir de chemin de ronde, dont les dimensions rapportées sur le plan accusent une largeur de 9 m. 40, qui se réduit à 2 m. 75 au-devant du mur de soutènement du bas-rempart¹.

LXXVI. PARIS AU DÉBUT DU XIII^e SIÈCLE. — Les Carolingiens avaient montré à Paris un intérêt un peu distrait; les Capétiens au contraire associèrent la fortune et l'éclat de la capitale à la grandeur de leur dynastie. Ils y possédaient leur demeure dans la Cité, sur l'emplacement du Palais de Justice actuel, contre l'église Saint-Barthélemy². Guy de Basoches nous dit que le palais royal « dresse audacieusement ses épaules au-dessus de toutes les têtes de la cité »³. Nous savons que Louis VII y avait une treille⁴ et que Philippe-Auguste se plaisait de ses fenêtres à regarder couler la Seine⁵.

A l'extrémité orientale de l'île, l'ancienne cathédrale Saint-Étienne avait fait place à Notre-Dame élevée sur les plans de l'évêque Maurice de Sully. Au Nord et à l'Est, s'étendait un vaste cloître où se succèdent les maisons des chanoines, jusqu'à l'église Saint-Aignan, au Nord⁶. Tous les environs sont couverts d'oratoires

¹ Ch. Magne, *Fouilles et découvertes au pied du mur d'enceinte de Philippe-Auguste*, dans *Bull. archéol. du comité des travaux hist.*, 1897, p. 139-143. — ² Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris*, t. 1, n. 87, 100, 109, 165. — ³ Élie Berger, *Description de Paris vers 1175*, dans *Bull. de la Soc. d'hist. de*

Paris, t. iv, 1877, p. 38-40. — ⁴ R. de Lasteyrie, *op. cit.*, t. 1, n. 165. — ⁵ Delaborde, *Œuvres de Rigord et de G. Le Breton*, t. 1, p. 54. — ⁶ R. de Lasteyrie, *op. cit.*, t. 1, n. 156; cf. V. Mortet, *Études hist. et archéol. sur la cathéd. et le palais épisc. de Paris*, p. 27-30.

et d'églises connus sous les noms de Saint-Jean-le-Rond, à gauche de l'entrée principale; Saint-Denis-du-Pas, au chevet; Saint-Pierre-aux-Bœufs; Sainte-Marine; Sainte-Geneviève-la-Petite et Saint-Christophe, en avant du parvis; plus loin, Sainte-Madeleine qui a succédé à l'ancienne synagogue; Saint-Denis et Saint-Symphorien-de-la-Chartre; et quand on traverse la rue du Petit-Pont on rencontre Saint-Germain-le-Vieux, Sainte-Croix, Saint-Martial, Saint-Pierre-des-Arcis; Saint-Éloi, occupé par des moines et enfin l'église contiguë au palais royal sous le vocable des Saints-Barthélemy-et-Magloire.

Au début du siècle, les étudiants et leurs maîtres sont encore nombreux dans la Cité, ils ne se hasarderont à franchir le Petit-Pont et à s'établir sur la rive gauche que dans les dernières années du règne de Philippe-Auguste lorsque la construction de l'enceinte méridionale provoque un afflux de population et de constructions.

Le Grand-Pont et le Petit-Pont ont beaucoup changé depuis le temps où Leudaste fugitif tombait entre les planches du tablier; ils sont maintenant tous les deux *lapidei*¹ et bordés de maisons². Sous les arches tournent des roues de moulins, maintenues entre deux files de pieux; au-dessus, des perches que débordent les maisons en encorbellement et des pêcheries exploitées par les particuliers³.

Le Grand-Pont est devenu le domaine des changeurs, la foule s'y presse, on dirait de nos jours avec le goût d'exagération qui caractérise le langage de nos contemporains, qu'elle s'y écrase⁴. Il n'a pas moins fallu que l'ordre formel de Louis VII pour obliger la corporation à se grouper en ce lieu⁵. A l'entrée du pont, ainsi qu'on l'a vu pendant le siège par les Normands, s'élève une solide forteresse, le grand Châtelet qu'on nomme la « Porte de Paris »⁶. Le commerce s'y concentre à mesure qu'il déserte la Cité; bouchers, poissonniers, boulangers s'y entassent⁷. Pour les bouchers c'était une obligation d'avoir leur étal près du Grand-Pont. En 1153-1154, Louis VII rappelle que *in civitate Parisiensi, ad portam Magni Pontis et nusquam alibi solebant esse carnifices et vendere suas carnes*⁸, mais il leur permet d'aller ailleurs et c'est vers ce temps que des bouchers s'établissent à la tête du Petit-Pont.

Philippe-Auguste a fait construire des halles plus au Nord; elles se composent de deux vastes bâtiments couverts et clos de murs, les portes en sont fermées à la fin du jour⁹. Presque tout le commerce se concentre sur ce point: tonneliers, chanvriers, potiers, corroyeurs, dans la rue Troussevache, verriers dans le voisinage de Saint-Merri. On s'explique sans trop de peine que les boulangers n'aient pas suivi ce mouvement, car c'est surtout dans la rue de la Juiverie qu'ils avaient construit leurs fours, installation onéreuse qu'on ne déplace pas facilement¹⁰.

Guy de Bazoches décrit ainsi les environs du Grand-Pont: *Pons ille qui Magnus dicitur densus, dives, emax, fervet, suspirat, abundat navigiis, opibus, mercibus innumeris, navigiis, opibus suspirat abundat mercibus*¹¹. En effet, les abords du Grand-Pont sont comme assiégés par le grand nombre de bateaux venant de diverses directions et surchargés de marchandises. Depuis le Havre remontent des cargaisons de sel et de harengs¹²,

depuis la Bourgogne descendent des chargements de vins. Paris est devenu le grand entrepôt de la France du Nord. Le trafic du sel se fait à Paris dans de grandes proportions sur la Seine moyenne, ainsi que celui des vins de Bourgogne.

Le principal port de Paris se trouvait en aval du Grand-Pont et toute une population vivait là employée aux déchargements et aux expéditions. Quelques établissements religieux y avaient leurs ports particuliers: les templiers, derrière Saint-Gervais¹³; Sainte-Geneviève, sur l'autre rive au Chardonnet¹⁴; les chanoines possédaient le port de Notre-Dame¹⁵.

Le Petit-Pont offre un aspect très différent; on peut se le représenter un peu comme le jardin du Luxembourg aujourd'hui. Guy de Bazoches nous dit que *Pons autem Parvus aut præterentibus, aut spatiantibus, aut disputantibus logicis didicatus est*, des passants, des promeneurs, des étudiants¹⁶. Ceux qui fréquentent ces lieux n'ont pas renoncé au plaisir des yeux, aussi a-t-on pris soin de ménager des ouvertures entre les maisons d'où l'on peut regarder le fleuve¹⁷:

*Sed et habet exedras per quas speculantur
Et latentem fluminis fundum perscrutantur.*

et même on peut s'y baigner l'été sans être dérangé par des navires ou par des bateaux¹⁸:

*Alii natatibus quoque delectantur
Et æstivis solibus usti recreantur.*

Mais le règne de Philippe-Auguste devait se faire sentir et modifier ces lieux; les clercs et la jeunesse des écoles s'aventuraient hors de la Cité et se dirigeaient vers Saint-Julien-le-Pauvre. Les quelques maisonnettes qui précédaient le pont disparaissaient pour faire place à une grosse construction, un « châtelet » dont on sait, par le devis qui en a été conservé, que « le mur aura 6 pieds d'épaisseur et 8 toises de hauteur du pavé de la chaussée au chemin de ronde, et il y aura deux murs percés de portes. Le tout sera fourni de passages et de deux paires de portes et d'une poterne pour entrer dans la forteresse. Le tout sera aussi fourni de solives et de merrain et couvert de tuiles. Une prison à trois étages sera ménagée: le premier étage sera garni de barreaux de fer, et il y aura au-dessus de chaque étage un dallage et deux réduits. Cela fera un total de 71 toises qui seront payées 500 livres parisis¹⁹. »

Au lieu de quelques maisonnettes ce fut alors un bourg à peu près aussi bruyant que le quartier de la rive droite, mais cette animation vidait la Cité qui s'assoupissait de plus en plus. Maîtres et étudiants prenaient plaisir à échapper à la surveillance des clercs de Notre-Dame et trouvaient des habitations plaisantes parmi les vignes.

Si on veut se reporter aux divers plans qui illustrent notre travail, on pourra se faire une certaine idée du Paris que nous avons essayé de faire entrevoir, car nous n'avons nullement souhaité le décrire. Tout ce que l'archéologue et l'historien peuvent en dire sans trop de chances d'erreur, c'est son site, sa superficie, ses voies d'accès. Celles-ci existent encore et ce n'est pas sans joie qu'on suit aujourd'hui la rue Saint-Denis et la rue du faubourg Saint-Martin ou bien la rue Saint-Jacques lorsqu'on se remémore les générations qui, avant nous, les ont suivies. C'étaient de grandes

le commerce maritime de Rouen, t. 1, p. 122-124. — ¹⁰ R. de Lasteyrie, *op. cit.*, t. 1, n. 374. — ¹¹ Id., *ibid.*, t. 1, n. 290. — ¹² Guérard, *Cartul. de N.-D. de Paris*, t. 1, p. 402, n. 34. — ¹³ R. de Lasteyrie, *op. cit.*, t. 1, n. 535. — ¹⁴ Bouquet, *Recueil des hist. de France*, t. XVIII, p. 798. — ¹⁵ Id., *ibid.* — ¹⁶ Au IX^e siècle déjà, il existait un châtelet du Petit-Pont; cf. Ed. Favre, *Eudes, comte de Paris et roi de France*, p. 25, 46; Philippe-Auguste fit rebâtir celui dont on possède la description, cf. A. Tuetey, dans *Arch. des manuscrits scient. et littéraires*, III^e sér., t. VI, 1880, p. 349.

¹ R. de Lasteyrie, *op. cit.*, t. 1, n. 535. L. Halphen, *Paris sous les premiers Capétiens, 987-1223*, nie l'existence de ponts en pierre au XIII^e siècle. — ² R. de Lasteyrie, *op. cit.*, t. 1, n. 578; cf. L. Halphen, *op. cit.*, p. 52, note 3. — ³ Id., *ibid.*, p. 53, notes 1, 2. — ⁴ Id., *ibid.*, t. 1, n. 286, 369, 434, 530. — ⁵ Id., *ibid.*, t. 1, n. 288. — ⁶ Id., *ibid.*, t. 1, n. 286, 380, 497, 566. — ⁷ Id., *ibid.*, t. 1, n. 380, 391, 497. — ⁸ Id., *ibid.*, t. 1, n. 380. — ⁹ Id., *ibid.*, t. 1, n. 175, 213, 264, 267, 271, 272, 368, 506. — ¹⁰ Id., *ibid.*, t. 1, n. 181, 184, 250, 464. — ¹¹ Id., *ibid.*, t. 1, n. 535. — ¹² De Fréville, *Mém. sur*

voies qui pouvaient mesurer 8 à 9 mètres de largeur, tandis que de simples chemins comme celui de Chaillot ne dépassaient pas, à la sortie de Paris, une largeur de 5 mètres à 5 m. 50. Quant aux rues à l'intérieur de la ville elles pouvaient varier entre 1 m. 50 et 3 mètres. Quand on réfléchit à ces dimensions on est en droit de s'étonner de voir les chanoines de Notre-Dame faire percer au milieu du XII^e siècle la rue Neuve-Notre-Dame *ad perficiendam viam que fiebat ante ecclesie nostre paravisum*¹. Quelques années plus tard (1164-1165) l'évêque acquiert deux maisons *pro facienda via ante ecclesiam Beate Marie*² et on se demande si les quelques mètres de ce parvis ont jamais permis aux chanoines, aux clercs et aux fidèles le recul indispensable pour juger de cette merveilleuse façade que nous admirons.

Les rues étaient pavées à l'époque romaine, mais depuis lors, elles avaient eu tout à subir et n'offraient sur leur longueur que des ornières, des bourbiers, un vaste lac de boue, ce qui faisait dire à certains que Lutèce en tirait son nom : *Lutea enim a luti fetore prius dicta fuerat*³. Ce n'étaient pas toutes les rues mais les plus fréquentées seulement qui étaient pavées; déjà elles portaient des noms qui jouissaient d'une fixité relative. Beaucoup de ces noms évoquaient un métier : rue de la Chanverrie, de la Tonnellerie, de la Mortellerie, de la Truanderie, des Parcheminiers, des Ménétriers; ou encore un particulier comme : rue Aubri-le-Boucher, Thibaud-aux-Dés, Adam-du-Petit-Pont, Perrin-Gasselini; ou bien un édifice : rue des Thermes; une particularité dont nous ne savons plus rien : rue Mau-détour; une église et tout simplement une enseigne : rue du Cerf, du Cygne, rue Serpente et ces jolis noms évocateurs : rue Brise-Miche, rue Taille-pain et la rue du Chat-qui-pêche.

LXXVII. BIBLIOGRAPHIE. I. SOURCES ET DOCUMENTS. — 1^o Époque gallo-romaine. — César, *De bello gallico*, l. VI, c. III, 4, 5; l. VII, c. IV, 6; c. LXXV, 3; l. VII, c. LVII-LXII; édit. Kübler, in-12, Teubner, 1898. — Strabon, *Géographie*, l. IV, c. III, 5, édit. Müller, in-4^o, Paris, Didot, 1858, p. 161, l. 50; p. 162, l. 1. — Pline l'Ancien, *Hist. naturalis*, l. IV, c. XXXII, 2, édit. Mayhoff, Teubner, 1873-1897, 6 vol. in-12, t. I, p. 351. — Ptolémée, *Géographie*, l. II, c. VIII, 10, édit. Müller, Paris, Didot, 1883-1891, 2 vol. in-4^o, t. I, p. 216, l. 5-6. — Julien, *Misopogon*, édit. Hertlein, Teubner, 1875-1876, 2 vol. in-12, t. II, p. 438; *Epistola ad senatum populumque Atheniensem*, édit. Hertlein, t. I, p. 366. — Ammien Marcellin, *Hist.*, l. XV, c. XI, 3; l. XVII, c. II, 4; VIII, 1; l. XX, c. I, 1; IV, 11; V, 1; VIII, 2; IX, 6; l. XXI, c. II, 1; l. XXVI, c. V, 8; l. XXVII, c. II, 1, 10, édit. Gardthausen, Teubner, 1874-1875, 2 vol. in-12. — Sulpice-Sévère, *Vita beati Martini*, c. XVIII, 3, édit. Halm, Vindobonæ, 1866, t. I, p. 127, l. 20. — Zosime, *Hist. nova*, l. III, c. IX, 1, édit. Müllenhof, Teubner, 1889. — *Carte de Peutinger*, édit. Ern. Desjardins, 2 vol. in-fol., Paris, 1869-1874, album, pl. 1; texte, p. 24. — *Itinéraire d'Antonin*, édit. Parthey et Pinder, 2 vol. in-8^o, Berlin, 1848, p. 175, 183, 184. — *Notitia dignitatum occid.*, XLII, 23 et 66; *Notitia Galliarum*, l. IV, 8, édit. Seeck, in-8^o, Berlin, 1876, p. 216, 219, 265. — *Cod. Théod.*, l. XI, t. I, l. 13; l. X, t. XIX, l. 3; l. VIII, t. I, l. 11, édit. Mommsen-Meyer, 2 vol. in-8^o, Berlin, 1905, t. I, part. 2, p. 573, 557, 363. — *Concilia*, édit. Labbe et Cossart, t. I, 1715; col. 727-730. — Rob. Mowat, *Remarques sur les inscript. ant. de Paris*, in-8^o, Paris, 1883, 100 pages, extr. du *Bull. épigr. de la Gaule*, t. I, 1881, p. 25, 49, 111, 180; t. II, p. 49, 109; t. III, p. 130. — O. Hirschfeld (avec le concours de Seymour de Ricci), *Corp. inser. lat.*, t. XIII, n. 3026-3055, n. 8974. — Ant. Héron de Villefosse, dans *Comptes*

rendus de l'Acad. des inscript., 1906, p. 252-256, 261-263; 1910, p. 270-275.

2^o Époque postérieure. — Grégoire de Tours, *Opera*, édit. Arndt et Krusch, dans *Monum. Germ. hist., Script. rer. merov.*, in-4^o, t. I, 1885. — Hilduin, *Vita S. Dionysii* (d'après Surius), *P. L.*, t. CVI, col. 14-50. — *Passio sanctorum Dionysii, Rustici et Eleutherii*, édit. B. Krusch, dans *Monum. Germ. hist., Auctores antiquissimi*, t. IV, part. 2, in-4^o, 1885, p. 101-105. — *Vita Genovefæ virginis Parisiensis*, édit. Kohler, 1881; édit. B. Krusch, dans *Script. rer. merov.*, t. III, 1896, p. 215-238. — R. de Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris, recueil de documents*, t. I (528-1180), in-4^o, Paris, 1887.

3^o Documents archéologiques. — *Papiers Vacquer*, en 99 dossiers à la biblioth. de la ville de Paris. Il existe deux notices indispensables pour guider les travailleurs parmi ces dossiers, ce sont : F.-G. de Pachtère et Ch. Sellier, *Th. Vacquer, sa vie, son œuvre; Le fonds Vacquer à la biblioth. de la ville de Paris*, dans le *Bull. de la biblioth. et des travaux hist.*, t. IV, p. 1-34. — *Collection de photographies relatives aux fouilles* (les clichés se trouvent au bureau du service des travaux historiques de la ville, à la bibliothèque de la ville. Les photographies déjà tirées sont dans trois cartons, non numérotés, conservés au Cabinet des estampes du musée Carnavalet, et dans la collection photographique, classée par quartiers, de la bibliothèque historique de la ville). — *Monuments antiques extraits du sol parisien* (conservés principalement au musée Carnavalet) [Ch. Sellier et Pr. Dorbec, *Guide explicatif du musée Carnavalet*, in-12, Paris, 1903], mais il s'en trouve quelques-uns au musée du Louvre [A. Héron de Villefosse, *Catal. somm. des marbres antiques du mus. nat. du Louvre*, in-12, Paris, 1896], au musée de Cluny [A. du Sommerard, *Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny. Catal. et descript. des objets d'art de l'antiq. du Moyen Age et de la Renaissance*, in-8^o, Paris, 1881], au musée de Saint-Germain-en-Laye [S. Reinach, *Catal. du musée des antiq. nat. au château de Saint-Germain-en-Laye*, in-12, Paris, 1908; *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, in-8^o, Paris, 1894; *Guide illustré du musée de Saint-Germain*, in-12, Paris, 1908], au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale [E. Babelon et A. Blanchet, *Catal. des bronzes ant. de la Bibl. nat.*, in-4^o, Paris, 1895], et surtout dans des collections particulières [Ch. Magne, *Répertoire archéol. (disposé par rues) des objets antiques recueillis dans les fouilles du 7^e arrondissement*, dans le *Bull. de la Mont. Sainte-Geneviève*, t. I, 1895-1896, p. 56-81].

II. OUVRAGES GÉNÉRAUX. — P. Allard⁴, *Julien l'Apostat*, 3 vol. in-8^o, Paris, 1900-1903. — E. Belgrand, *La Seine, le bassin parisien aux âges préhistoriques*, 2^e édit., 3 vol. in-fol., Paris, 1883. — J. Beloch, *Die Bevölkerung Galliens zur Zeit Caesars*, dans *Rheinisches Museum*, nouv. sér., t. LIV, 1899, p. 414-445. — Abbé Eug. Bernard⁵, *Les origines de l'Église de Paris, établissement du christianisme dans les Gaules, Saint-Denis-de-Paris*, in-8^o, Paris, 1870, 10 planches. — J. Bidez, *Julien l'Apostat*, in-12, Paris, 1930. — Adr. Blanchet, *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, in-8^o, Paris, 1900; *Les enceintes romaines de la Gaule*, in-8^o, Paris, 1907. — Tubières de Caylus, *Recueil d'antiquités*, 7 vol. in-4^o, Paris, 1752-1767. — A. Delamare, *Traité de la police*, 4 vol. in-fol., Paris, 1705-1738. — Ern. Desjardins, *Géogr. de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, in-8^o, Paris, 1869; *Géogr. hist. et admin. de la Gaule romaine*, 4 vol. in-8^o, Paris, 1876-1893. — L. Duchesne, *Fastes épisc. de l'anc. Gaule*, 3 vol. in-8^o, Paris, 1900-1915. — C.-M. Grivaud de La Vincelle, *Recueil de*

¹ R. de Lasteyrie, *Cartul. génér. de Paris*, t. I, n. 435. — ² Id., *ibid.*, t. I, n. 451. — ³ Delaborde, *Œuvres de Rigord*,

t. I, p. 54. — ⁴ T. I, p. 440 sq.; 449, note. — ⁵ Cf. *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XXXI, 1870, p. 358-361.

monum. antiq., in-4°, Paris, 1810. — M.-C. Guigne, *Les voies antiq. du Lyonnais déterminées par les hôpitaux du Moyen Age*, in-8°, Lyon, s. d. — A. Holder, *Alteltischer Sprachschatz*, in-8°, Leipzig, 1896. — C. Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux*, 2 vol. in-4°, Bordeaux, 1887-1890; *Histoire de la Gaule*, 8 vol. in-8°, Paris, 1908-1920. — W. Junghans, *Hist. crit. des règnes de Childerich et de Chlodovech*, trad. G. Monod, in-8°, Paris, 1879. — G. Kurth, *Clovis*, 2^e édit., 2 vol. in-8°, Paris, 1901. — De La Noe, *Principes de la fortification antiq. depuis les temps préhist.*, in-8°, Paris, 1890. — E. Le Blant, *Recueil des inscript. chrét. de la Gaule antérieures au VIII^e siècle*, 2 vol. in-4°, Paris, 1854-1866; *Nouveau recueil des inscript. chrét. de la Gaule*, in-4°, Paris, 1892. — Aug. Longnon, *Géogr. de la Gaule au VI^e siècle*, in-8°, Paris, 1878. — J. Marquardt, *Organisation de l'empire romain*, trad. A. Weiss et P.-L. Lucas, dans le *Manuel des antiq. rom.*, de Mommsen et Marquardt, t. VIII-IX, 2 vol. in-8°, Paris, 1889-1892. — Th. Mommsen, *Das römische Militärwesen seit Diocletian*, dans *Hermès*, t. XXIV, 1889, p. 195-279. — S. Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule romaine au musée de Saint-Germain*, in-8°, Paris, 1894. — H. Schuermans, *Remparts d'Arton et de Tongres*, dans *Bull. des comités hist. et archéol. de Bruxelles*, t. XVI, 1877, p. 451 sq.; t. XXVII, 1888, p. 37 sq.; t. XXIX, 1890, p. 24 sq. — W. Schulze, *Zur Gesch. latein. Eigennamen*, in-4°, Berlin, 1904. — T.-P. Waltzing, *Étude hist. sur les corporations professionnelles chez les Romains*, 4 vol. in-8°, Louvain, 1895-1900.

III. *OUVRAGES GÉNÉRAUX D'HISTOIRE DE PARIS.* — A. Berty, *Topogr. hist. du vieux Paris, région du bourg Saint-Germain*, in-4°, Paris, 1876; *région du faubourg Saint-Germain*, in-4°, Paris, 1882; *région occidentale de l'université*, in-4°, Paris, 1887; *région centrale de l'université*, in-8°, Paris, 1897. — G. Brice, *Descript. nouv. de ce qu'il y a de plus remarquable dans la ville de Paris*, 2 vol. in-12, Paris, 1684; 1698. — G. Corrozet, *Antiquitez, croniques et singularitez de Paris*, 1^{re} édit., 1532; in-12, édit. de 1561. — Jacq. Du Breul, *Le théâtre des antiq. de Paris*, in-4°, Paris, 1612. — Jacq.-Ant. Du Laure, *Hist. physique, civile et morale de Paris depuis les premiers temps hist. jusqu'à nos jours*, 10 vol., t. 1, (2^e édit.), in-8°, Paris, 1821-1825; autres éditions, en 1845 par Le Bâtissier, en 1853 et 1862 par C. Leynardier. — Mich. Félibien et Guy-Alexis Lobineau, *Hist. de la ville de Paris*, 5 vol., t. 1, Paris, 1725, p. ci-675, 5 pl. — Am. Gabaurd, *Hist. de Paris, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, 5 vol. in-8°, t. 1, Paris, 1863. — J. de Gaulle, *Nouv. hist. de Paris et de ses environs*, 5 vol., t. 1, in-8°, Paris, 1839. — F. de Guilhermy, *Descript. archéol. des monum. de Paris*, 2^e édit., in-12, Paris, 1856. — F. Hoffbauer, *Paris à travers les âges*, 13 fasc. in-fol., Paris, 1875-1882. — Jaillot, *Rech. crit., hist. et topogr. sur la ville de Paris*, 5 vol. in-8°, Paris, 1772. — L. Lambeau, *Hist. des communes annexées à Paris en 1859*, Paris, 1910. — J. Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le dioc. de Paris*, 5 vol. in-12, Paris, 1754-1758; même titre, édition nouvelle de Hipp. Cocheris, 4 vol. in-8° (inachevée), Paris, 1863-1870; même titre, réimpression de A[ugier], 5 vol. in-8°, Paris, 1883; plus un volume de *Tables* (d'Augier et Bournon), in-8°, Paris, 1893, et un volume de *Rectifications et additions* (de Bournon), pour l'histoire de la ville et de ses faubourgs et communes annexées ou suburbaines, in-8°, Paris, 1890; *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*, 3 vol. in-12, Paris, 1739-1743. — A. Lenoir, *Statist. monum. de Paris*, 1 vol. de pl. in-fol., Paris, 1867, et 1 vol. de texte. L'Atlas contient 139 pl. dont 26 pl. et 33 p., consacrées aux antiquités romaines. — [De Mauperché], *Paris anc., Paris mod. : religion, mœurs, caractères, usages des habitants de cette ville; anecdotes curieuses et faits inté-*

ressans, 3 vol. in-4°, t. 1, 1814 (publication inachevée). — A.-J. Meindre, *Hist. de Paris et de son influence en Europe, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, 5 vol. in-8°, t. 1, Paris, 1854. — E. de Ménéval, *Paris depuis ses origines jusqu'à nos jours*, 3 vol. in-8°, Paris, 1889-1897. — C. Piton, *Hist. de Paris, topogr., mœurs, origines de la petite bourgeoisie, le quartier des Halles*, in-8°, Paris, 1891; *Hist. de Paris*, dans *Le Nord*, journal hebdomadaire, à partir du 17 janv. 1907. — M. Poëte, *L'enfance de Paris. Formation et croissance de la ville des origines jusqu'au temps de Philippe-Auguste*, in-12, Paris, 1908; *Une vie de cité. Paris de sa naissance à nos jours*, in-12, Paris, 1924; cf. *Journal des savants*, 1924, p. 145. — G. Riat, *Paris*, in-8°, Paris, 1900. — J.-M.-B. Buis de Saint-Victor et Tourlet, *Tableau hist. et pittor. de Paris depuis les Gaulois jusqu'à nos jours*, 2^e édit. in-8°, t. 1, Paris, 1822, atlas in-4°, de 214 pl. — H. Sauval, *Hist. et rech. des antiq. de la ville de Paris*, 3 vol. in-fol., Paris, 1724.

IV. *OUVRAGES TRAITANT SÉPARÉMENT DE PARIS GALLO-ROMAIN.* — O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, p. 464-466. — F. Hoffbauer, *Lutèce*, 2^e édit., in-fol., Paris, 1882. — M. Jollois, *Mém. sur les antiq. rom. et gallo-rom. de Paris*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles lettres*, II^e sér., t. 1, 1843, p. 1-177. — F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, in-4°, Paris, 1912.

V. *TRAVAUX DE DÉTAIL.* — Ch.-C. Baudelot de Derval, *Descript. des bas-reliefs anciens trouvés depuis peu dans l'église cathédrale de Paris*, in-4°, Paris, 1711. — M. Belgrand, *Les anciennes eaux (de Paris)*, 2 col. in-4° (texte), et 2 vol. in-fol. (pl.), Paris, 1877. — A. Berty, *Rech. sur l'orig. et la situation du Grand-Pont de Paris, du pont aux Changeurs, etc.*, dans *Revue archéol.*, t. 1, 1855, p. 193-220; *Les rues de l'ancien Paris*, dans *ibid.*, t. 1, 1857, p. 257-276; *Trois îlots de la Cité compris entre les rues de la Licorne, aux Fèves, etc.*, dans *ibid.*, t. 1, 1860, p. 197-215, 366-390. — A. Blanchet, *Découverte d'un trésor gallo-romain à Nanterre*, dans *Commission du Vieux-Paris*, 7 juill. 1904, p. 184-186; *Remarques sur la bataille de Paris en l'an 52 avant notre ère*, dans *Revue archéol.*, t. 1, 1906, p. 209-220; *Les bas-reliefs antiques trouvés à l'Hôtel-Dieu en 1867*, dans *Bull. de la Soc. hist. Paris*, t. XXXVI, 1909, p. 201-205 et pl. — Bonamy, *Sur le cours de la rivière de Bièvre ou des Gobelins*, dans *Mém. Acad. inscript.*, t. XIV, 1743, p. 267-283; *Rech. sur la célébrité de la ville de Paris avant les ravages des Normands*, dans *ibid.*, t. XV, 1743, p. 656-672; *Mém. sur les aqueducs de Paris comparés à ceux de l'ancienne Rome*, dans *ibid.*, t. XXX, p. 729-755. — A. Bonnardot, *Dissert. archéol. sur les anc. enceintes de Paris*, in-4°, Paris, 1852; in-4°, Paris, 1872; cf. *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XV, p. 291; *Rev. archéol.*, 1854-1855, p. 61-64; *Études archéol. sur les anc. plans de Paris des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, in-8°, Paris, 1851. — Bourignon de Saintes, *Observ. sur quelques antiq. rom. déterrées dans le jardin du Palais-Royal*, in-8°, Paris, 1782. — F. Bournon, *De l'enceinte du faubourg méridional de Paris, antérieure à celle de Philippe-Auguste*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XLVII, 1886, p. 418-424. — Ch. Bréard, *Origines de Paris et du Parisis*, in-8°, Paris, 1887. — Bunel, *Note sur les fragm. de briques gallo-rom. trouvés dans le square de l'Archevêché*, dans *Commission du Vieux-Paris*, 2 mars 1899, p. 81-82. — R. Cagnat, *Aqueduc romain près du Collège de France*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 2 mars 1894, p. 120. — L. Capitan, *Un dépôt de débris de cuisine gallo-rom. sous le théâtre de l'Odéon*, dans *Comm. du Vieux-Paris*, 1900, p. 46-47; *Démonstration de l'existence d'un bras de Seine antique au nord de Paris [fouilles de la rue d'Hauteville]*, dans *Commission du Vieux-Paris*, 14 mai 1903, p. 140-141; *Découverte rue Cassini d'une stèle gallo-rom. représentant un*

Jorgeron, dans *ibid.*, 9 juill. 1903, p. 234-235. — Caudel, *Première étude sur la grande voie de Paris... passant par Senlis*, dans *Bull. Soc. archéol. Senlis*, t. x, 1874, p. 3-10. — J.-N. Déal, *Dissert. sur les Parisii ou Parisiens, et sur le culte d'Isis chez les Gaulois, ou observations sur quelques passages du II^e c. de l'hist... de Paris*, par M. Dulaure, in-8°, Paris, 1826. — L. Delisle, *Substructions rom. trouvées à Paris en 1866 derrière l'ancien Parloir aux bourgeois*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1867, p. 176-177; *Notice sur le sacramentaire de l'Église de Paris*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. xxiii, 1857, p. 164-171. — F.-G. de Pachtère et C. Jullian, *Le monum. des nautes parisiens*, dans *Revue des études anc.*, t. ix, 1907, p. 263-264, pl. xi-xiv. — Ern. Desjardins, *La borne milliaire de Paris*, dans *Revue archéol.*, t. i, 1880, p. 86-98, 146-160, 204-209 et *Bull. Soc. hist. de Paris*, t. viii, 1881, p. 36-55. — De Dion, *Les anciens chemins de l'Yveline*, dans *Soc. archéol. de Rambouillet*, t. i, 1873, p. 217-227. — Duc et Dommay, *Rapport adressé à M. le Préfet de la Seine sur les antiq. trouvées au Palais de Justice dans le courant des mois de juin et juill. 1845*, in-8°, Paris, 1845, dans *Mém. Soc. antiq. de France*, t. xviii, 1846, p. 331-340, pl. vii, réimprimé dans les *Procès-verbaux de la Commission du Vieux-Paris*, 1907, p. 422-424 et dans *l'Ami des monum.*, 1907, p. 162-176. — L. Duchesne, *La vie de sainte Geneviève*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. liv, 1893, p. 209-224; *Compte rendu des Script. rer. merov.*, t. iii, édit. Krusch; *Vie de sainte Geneviève*, dans *Revue crit.*, 1897, p. 473-474; *A propos du martyrologe hiéronymien*, dans *Anal. holland.*, t. xvii, 1898, p. 420-447. — J.-A. Dulaure, Jorand et Gilbert, *Rapport sur les antiq. gallo-rom. découvertes à Paris, dans les fouilles de l'église Saint-Landry, en l'île de la Cité, au mois de juin 1929*, in-4°, Paris, 1930, dans *Mém. de la Soc. antiq. de France*, t. ix, 1929, p. 1-18, pl. i-x. — P. Dupuy, *Le sol et la croissance de Paris*, dans *Ann. de géogr.*, t. ix, 1900, p. 340-358. — Dutilleul, *Rech. sur les routes anc. du départ. de Seine-et-Oise*, in-8°, Versailles, 1881. — Giard, *Étude sur l'abbaye de Sainte-Geneviève à Paris*, dans *Mém. Soc. hist. de Paris*, t. xxx, 1903, p. 41-126. — A. Gilbert, *Découverte d'une chaussée antique... faite en juillet 1842*, dans *Revue archéol.*, 1844, p. 188-191. — Graves, *Notice archéol. sur le départ. de l'Oise*, in-8°, Beauvais, 1856. — C.-M. Grivaud de La Vincelle, *Antiq. gaul. et rom. recueillies dans les jardins du Sénat, pendant les travaux d'embellissement qui y ont été exécutés depuis l'an IX jusqu'à ce jour pour servir à l'hist. des antiq. de Paris*, in-4°, Paris, 1806. — F. de Guilhermy, [Extr. d'un mémoire sur] *Les antiquités, l'abbaye et les églises de Montmartre*, dans *Mém. prés. par divers savants à l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, II^e sér., t. i, p. 178-205; publié intégralement in-8°, Paris, 1906. — L. Halphen, *Paris sous les premiers Capétiens (987-1223). Étude de topogr. hist.*, in-8°, Paris, 1909. — J. Havet, *Les origines de Saint-Denis*, dans *Œuvres*, in-8°, t. i, Paris, 1896, p. 191-246. — Héricart de Thury, *Descript. des catac. de Paris*, in-8°, Paris, 1815. — A. Héron de Villefosse, *Catal. sommaire des marbres antiques du... Louvre*, in-12, Paris, 1896; *Petites notes d'archéol.*, dans *Bull. Soc. nat. antiq. de France*, 1906, p. 409-416; *Vase en terre cuite avec médaillon en relief, trouvé à Paris, rue Gay-Lussac, en 1904*, dans *Bull. Soc. nat. antiq. de France*, 1906, p. 233-236 et 2 fig.; *Antiq. rom. découvertes dans le chantier du métropolitain au Marché-aux-fleurs à Paris, en 1906*, dans *ibid.*, 1906, p. 409-416; *Inscript. rom. trouvées au Marché-aux-fleurs en juin 1906*, dans *Comptes rendus Acad. inscript. et belles-lettres*, 1906, p. 252-256; *Épithaphe d'un soldat portant le titre d'« exarchus », trouvée au Marché-aux-fleurs*, dans *ibid.*, 1906, p. 261-263; *Découverte d'un mur romain dans la cour du Mai, au Palais de Justice, en mai 1910*, dans *ibid.*,

p. 130-131; *Nouv. frag. rom. trouvés au Marché-aux-fleurs, près de la statue de Renaudot*, dans *ibid.*, 1910, p. 270-275 et 3 fig. — A. Hugues, *Les routes de Seine-et-Marne*, in-8°, Melun, 1887. — Hustin, *Paris gallo-rom., le Luxembourg, des premiers siècles à l'année 1611*, in-4°, Paris, 1910. — J.-B.-P. Jollois, *Mém. sur les antiq. rom. et gallo-rom. de Paris, contenant la découverte d'un cimetière gallo-rom. sis entre la rue Blanche et la rue de Clichy, dans l'impasse Tivoli, et des rech. sur les voies rom. qui aboutissaient à Lutèce...*, in-4°, Paris, 1845, dans *Mém. prés. par divers savants*, t. i, 1845, p. 1-177. — J.-B. Jorand, *Notice archéol. sur un autel à Esus*, dans *Bull. Soc. nat. antiq. de France*, t. iv, 1823, p. 500-507. — C. Jullian, *Un civis parisius dans une inscription de Bordeaux*, dans *Comptes rendus Acad. inscript. et belles-lettres*, 1896, p. 190-191; *Bull. Soc. hist. Paris*, t. xxiii, 1896, p. 132-133; *Date de l'enceinte gallo-rom. de Paris* dans *Revue des études anc.*, t. iv, 1902, p. 41-45; *Bull. Soc. hist. Paris*, t. xxix, 1902, p. 37-42; *Le palais de Julien à Paris*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, 1902, p. 14-17; voir ci-dessus, F.-G. de Pachtère. — Ch. Kohler, *La vie de Sainte Geneviève est-elle apocryphe?* dans *Revue hist.*, t. lxxvii, 1898, p. 282-320. — B. Krusch, *Ueber die Gesta Dagoberti*, dans *Forschungen zur deut. Geschichte*, t. xxvi, 1886, p. 161-191; *Zur Afrallegende und zum Martyrologium hieronymianum*, dans *Neues Archiv*, t. xxiv, 1899, p. 287-337; *Préface à la Vita Genovefæ*, dans *Script. rer. merov.*, t. iii, p. 204-215. — G. Kurth, *Étude crit. sur la vie de Sainte Geneviève*, dans *Revue d'hist. ecclés.*, t. xiv, 1913, p. 5-80; t. xv, 1914, p. 437-441. — *Les traditions du VII^e siècle sur l'apostolicité de Paris*, dans *Études franques*, n. xvii, in-8°, Paris, t. ii, p. 297-317; cf. L. Levillain, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. lxxx, 1919, p. 256-258; 258-260. — De Laborde, *Extrait du rapport de l'Acad. royale d'archit. sur la provenance et la qualité des pierres employées dans les anciens édifices de Paris*, dans *Mém. et dissert.*, in-8°, Paris, 1852. — G. Lafaye, *Les divinités alexandrines chez les Parisii*, dans *Soc. antiq. de France, Mém. du centenaire*, in-4°, Paris, 1904, p. 225-237. — L. Lambeau, *Hist. des communes annexées à la ville de Paris en 1859*, in-8°, Paris, 1910, 6 vol. : Charonne, Bercy, etc. — Léon Landau, *Un coin de Paris; le cimetière gallo-rom. de la rue Nicole; relat. destinée à servir à l'hist. de la ville de Paris*, in-8°, Paris, 1878. — R. de Lasteyrie, *Fragm. de comptes relatifs aux travaux de Paris en 1366*, dans *Mém. de la Soc. d'hist. de Paris*, t. iv, 1877, p. 270-301; *Notice sur un cimetière rom. découvert à Paris, rue Nicole*, dans *Bull. Soc. hist. de Paris*, t. v, 1878, p. 100-111. — J. Lebeuf, *Mém. sur l'anc. édifice découvert à Montmartre à la fin de 1737*, dans *Dissert. hist. ecclés. et civile de Paris*, t. i, p. 140-162; *Lettre écrite à M. Fenel... au sujet d'une antiquité reconnue depuis peu à Montmartre*, dans *Mercure de France*, janv. 1738, p. 44. — L. Le Grand, *Les maisons-Dieu et les léproseries du dioc. de Paris au XIV^e siècle*, dans *Mém. Soc. hist. de Paris*, t. xxv, 1898, p. 47-178. — Alb. Lenoir, *Note sur l'aqueduc d'Arcueil*, dans *l'Ami des monum. et des arts*, t. vi, 1902, p. 111-114. — Aug. Longnon, *Note sur l'emplacement du « pons Urbiensis »*, dans *Bull. Soc. hist. de Paris*, t. ii, 1875, p. 79-81; *L'étymologie du nom de Montmartre*, dans *Soc. antiq. de France, Mém. au Centenaire*, in-4°, Paris, 1904, p. 251-253; *Procès-verbal de découvertes de sépult. rom. [faites au mois de juin 1644 [extrait de Dubuisson-Aubenay], dans Bull. Soc. hist. Paris*, t. iii, 1876, p. 34-35; *La « civitas Parisiorum » d'après Grégoire de Tours*, dans *ibid.*, t. iv, 1877, p. 102-112; *L'anc. dioc. de Paris et ses subdivisions*, dans *Bull. du com. d'hist. et d'archéol. du dioc. de Paris*, t. i, 1883, p. 10-19. — A. de Longpérier, *Le nom gaulois Atepomarus*, dans *Œuvres*, t. iii, p. 343-347; *Stèle antique trouvée dans le jardin de l'abbaye de Port-Royal [Soli-*

marus], dans *ibid.*, t. III, p. 246; *Fouilles dans les terrains du cloître Saint-Marcel*, dans *Revue archéol.*, 1873, t. II, p. 190-193; *Comptes rendus Acad. inscript. et belles-lettres*, 1871, p. 378; 1873, p. 281-282; 1877, n. 191-193; *Les antiquités de la rue Vivienne*, dans *Bull. Soc. hist. de Paris*, t. I, 1874, p. 83-78; *Les pierres écrites des arènes de Lutèce*, dans *Journal des savants*, 1873, p. 641-656. — Ch. Magne, *Le culte de Bacchus au mont Leucotitius*, dans *Bull. de la Mont. Ste-Geneviève*, t. I, 1896-1897, p. 109-115; *Cimetières gallo-rom. et mérov. [avenue des Gobelins et rue Descartes]*, dans *ibid.*, t. II, 1897-1898, p. 120-126; *Les voies rom. de l'antique Lutèce sur la rive gauche*, dans *ibid.*, p. 56-115; *Les divinités païennes sur la rive gauche de l'ancienne Lutèce*, dans *ibid.*, t. III, 1899-1902, p. 90-170; *Découverte d'un dépôt monétaire gallo-rom., rue d'Ulm*, dans *Bull. Soc. antiq. de France*, 1905, p. 135-136; *Premiers éléments d'un inventaire des noms et marques de potiers inscrits sur des vases, lampes, etc., trouvés dans les fouilles parisiennes*, dans *Bull. Mont. Ste-Geneviève*, t. V, 1905-1908, p. 158-190; *Découv. archéol., rue Dante*, dans *ibid.*, p. 433-461. — E. Michon, *La prétendue statue de Julien l'Apostat au musée du Louvre*, dans *Revue archéol.*, 1901, t. II, p. 259-280. — B. de Montfaucon, *Discours sur les monum. antiq., sur ceux de la ville de Paris et sur une inscript. trouvée au bois de Vincennes*, dans *Mém. Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. XIII, 1740, p. 429-436. — P.-B. Moreau de Mautour, *Observ. sur des monum. d'antiq. trouvés depuis peu dans l'église cathédrale de Paris*, in-4°, Paris, 1711, 26 p., 1 pl. — Rob. Mowat, *Découv. d'une inscript. gauloise à Paris*, dans *Revue archéol.*, t. I, 1878, p. 94-108; *Le trésor de Monaco*, dans *Mém. Soc. antiq. de France*, t. XI, 1879, p. 164; *Substructions romaines découvertes rue du Cardinal-Lemoine*, dans *Bull. Soc. antiq. de France*, t. XLVI, 1885, p. 192. — F. de Murat, *Plan d'un anc. cimetière gallo-rom. découvert... en 1870*, dans *Biblioth. de la ville*, carton, cartes, XIV. — C. Narbey, *Quel est le texte de la vie authentique de Ste Geneviève?* dans *Bull. com. d'hist. et d'archéol. du dioc. de Paris*, t. II, 1884, p. 141-222; t. III, 1885, p. 42-69 [Quel est le texte de la vie authentique de Ste Geneviève? réponse de Ch. Köhler], p. 70-88; *Dernier mot de M. Narbey*. — Ch. Normand, *Le théâtre gallo-rom. de Paris sous le lycée Saint-Louis*, dans *l'Ami des monum. et des arts*, t. XIII, Paris, s. d., p. 357-359; *Le grand monum. rom. du Collège de France*, dans *ibid.*, t. X, s. d., p. 37-55; *Descript. sommaire du grand monum. rom. du Collège de France*, dans *ibid.*, t. XIX, s. d., p. 33-44; *Nouv. antiq. gallo-rom. de Paris; les arènes de Lutèce ou le premier théâtre parisien*, in-8°, Paris, [1897], avec atlas de 55 pl. in-4°. Extrait du texte avec additions dans *Bull. de la Soc. des amis des monum. parisiens*, t. VIII, 1894, p. 49 à 126; t. IX, 1895, p. 35-51; t. X, 1896, p. 107-127; *La rigole romaine de l'Hay*, dans *l'Ami des monum. et des arts*, t. XXI, s. d., p. 163-170. — E. Picarda, *Les marchands de l'eau, hanse parisienne et compagnie française*, in-8°, Paris, 1901. — A. Piette, *Itinér. gallo-rom. dans le départ. de l'Aisne*, in-8°, Laon, 1856-1862. — Stan. Prioux, *Mém. pour servir d'éclaircissement à la carte des Suessiones*, in-4°, Soissons, 1871. — J. Quicherat, *Un autel de Diane dans l'église Ste-Geneviève*, dans *Bull. Soc. antiq. de France*, 1860, p. 50-51; *Crit. des deux plus anc. chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XXVI, 1865, p. 513-555; *Note au sujet d'un bras de la Bièvre*, dans *Bull. Soc. nat. antiq. de France*, 1874, p. 38-39; *Compte rendu des fouilles exécutées rue Nicole*, dans *ibid.*, 1878, p. 105-107; *Antiq. rom. trouvées à Paris sur l'emplacement de l'ancien collège de Reims*, dans *ibid.*, 1881, p. 181-200; *La rue et le château Hautefeuille à Paris*, dans *Mém. Soc. antiq. de France*, t. XLII, 1881, p. 1-44, réimprimé dans *Mélange d'archéol. et d'hist.*, t. I, 1886, p. 440-459; *Les vestiges*

romains de la rive gauche à Paris, dans *ibid.*, t. I (1886), p. 460-467. — S. Reinach, *Un portrait authentique de l'empereur Julien*, dans *Revue archéol.*, t. I, 1901, p. 337-359 (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot JULIEN). — E. Rivière, *Fouilles faites rue du Hameau*, dans *Commission du Vieux-Paris*, 12 nov. 1903, p. 242-250 et dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, 1903, p. 142-151. — Ruprich-Robert, *Les arènes de l'antique Lutèce*, dans *Ann. Soc. centr. d'architect.*, t. I, 1875, p. 131-167. — A. Scellier de Gisors, *Le palais du Luxembourg*, in-fol., Paris, 1847. — Ch. Sellier, *Rapport sur les fouilles exécutées pour la modification des égouts de la rive gauche*, dans *Commission du Vieux-Paris*, 5 mai 1898, p. 19; *Rapport... [des] découvertes faites en... 1898; rigole d'Arcueil*, dans *ibid.*, 6 oct. 1898, p. 21; ... *découverte des vestiges d'un petit aqueduc romain à Arcueil*, dans *ibid.*, 13 avril 1899, p. 103-104; *Fragment de rigole gallo-rom. d'Arcueil*, dans *ibid.*, 1^{er} juin 1899, p. 192; *Vestiges du cimetière antique de Saint-Marcel*, dans *ibid.*, 12 oct. 1899, p. 261; ... *fouilles... dans Paris*, dans *ibid.*, 9 nov. 1899, p. 310-312; *Vestiges d'époque gallo-rom. rencontrés impasse Royer-Collard*, dans *ibid.*, 14 nov. 1901, p. 171; *Fouilles de la rue Clovis*, dans *ibid.*, 16 janv. 1902, p. 11-12; *Fouilles de la place du Panthéon*, dans *ibid.*, 14 mai 1903, p. 137-139; ... *fouilles... place de l'Opéra*, dans *ibid.*, 9 juill. 1903, p. 226-233; *Suite des découvertes rue Cassini [cimetière Nicole]*, dans *ibid.*, 9 juill. 1903, p. 235; *Vestiges de constructions gallo-rom. découverts impasse Charlière [Collège de France]*, dans *ibid.*, 10 déc. 1903, p. 312-315; ... *fouilles... dans l'impasse Charlière*, dans *ibid.*, 17 mars 1904, p. 128-136; ... *fouilles... dans le quartier du Collège de France*, dans *ibid.*, 7 juill. 1904, p. 188-189; 10 nov. 1904, p. 218-220; *Rapport sur... [des] sépult. gallo-rom., rue de Rennes*, dans *ibid.*, 9 juin 1906, p. 177; *Rapport sur... [des] vestiges de la voie rom. de Lutèce à Lyon*, dans *ibid.*, 7 juill. 1906, p. 221; *Remarques... [sur] des murs anciens trouvés dans les fouilles du Marché-aux-fleurs de la Cité*, dans *ibid.*, 10 nov. 1906, p. 252-260; *Rapport sur la découverte de quelques vestiges de la basilique mérov. au parvis de l'église Notre-Dame*, dans *ibid.*, 25 mai 1907, p. 219-222; *Rapport sur la découv. d'un frag. de l'anc. enceinte du Palais de Justice, au coin du boulevard du Palais*, dans *ibid.*, 25 mai 1907, p. 222-225; *Rapport sur la découv. d'un fragm. de l'enceinte de Lutèce... rue Chanoinesse*, dans *ibid.*, 11 avr. 1908, p. 82-84; *Rapport sur la découv. de nouv. vestiges du théâtre gallo-rom. de la rue Racine*, dans *ibid.*, 4 juill. 1908, p. 114-115; *Rapport sur les découv. archéol. faites rue Chanoinesse, rue d'Arcole et quai aux Fleurs*, dans *ibid.*, 16 juin 1909, p. 70-71. — L. Tesson, *Projet de conservation d'une portion de l'ancien aqueduc romain de Rungis*, dans *ibid.*, 14 mai 1903, p. 133; *Reconnaissance du bassin rom. de Wissous*, dans *ibid.*, 12 nov. 1903, p. 263-269; *Rapport relatif à l'aqueduc dit de Chaillot*, dans *ibid.*, 9 déc. 1905, p. 223-227; *Visite des portions de l'aqueduc rom. de Lutèce mises au jour à L'Hay*, dans *ibid.*, 9 mars 1907, p. 161-166. — H. Thédenat, *Sur deux masques d'enfants de l'époque rom. trouvés à Lyon et à Paris*, dans *Bull. monum.*, t. LII, 1886, p. 120-142; *Interprétation de l'inscript. peinte sur une gourde en terre cuite trouvée en 1867, dans la Cité*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, 1899, p. 200-205, 210, 236-239; cf. M. Bréal, dans *ibid.*, p. 193-194, 210. — L.-M. Tisserand, *Les îles du fief de Saint-Germain-des-Prés*, dans *Bull. Soc. hist. Paris*, t. IV, p. 1877, p. 112-131. — H. Travers, *Rech. sur l'abbaye de Saint-Maur-les-Fossés*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, position des thèses, 1890, p. 159-166. — Th. Vacquer, *Mém. sur les sépult. et tombes trouvées sur divers points de Paris*, dans *Revue archéol.*, t. I, 1847, p. 348-359; *Sur la découv. d'une partie du Grand-Pont de Paris*, dans *ibid.*, t. II,

1855, p. 502-507; *Sur une inscript. gauloise trouvée à Paris*, dans *ibid.*, t. I, 1879, p. 111-114; *Les fouilles de la Sorbonne*, dans *Science et nature*, t. III, 1885, n. 69, p. 260-261; *Découv. de murs gallo-rom. dans la rue Galande*, dans *ibid.*, t. II, n. 59, p. 81; *Le théâtre gallo-rom. du lycée Saint-Louis*, dans *Commission du Vieux-Paris*, 7 déc. 1899, p. 356-362. — M. Vallet et A. Dollot, *Étude du sol parisien*, in-8°, Paris, 1906. — A.-T. Vercoûtre, *Les bas-reliefs de l'autel des Nautæ Parisiæ*, dans *Revue archéol.*, t. I, 1907, p. 31-37. — G. Villain, *Rapport*, in-4°, Paris, 1896; *Fouilles de l'impasse Chartière*, dans *Commission du Vieux-Paris*, 17 mars 1904, p. 135-136; *Fouilles... dans le quartier du Collège de France*, dans *ibid.*, 7 juill. 1904, p. 187-188; ... *fouilles du Marché-aux-fleurs*, dans *ibid.*, 7 juill. 1906, p. 186-188. — L. de Vos, *Le palais de l'empereur Julien*, dans *Revue des études grecq.*, t. XXI, 1908, p. 426-433; *Le mode d'élection de Julien à la dignité d'empereur*, dans *Revue des études anc.*, t. XII, 1910, p. 47-66 [cf. C. Julian, *Le sénat des Parisiens a-t-il participé à la proclamation de Julien comme empereur?* dans *ibid.*, p. 377-382]; *L'empereur Julien à Paris*, dans *Bull. de la Mont. Sainte-Geneviève*, t. V, 1905-1908, p. 136-157; *Julien et le préfet Florentius*, dans *Revue de philol.*, t. XXXIV, 1910, p. 156-166.

H. LECLERCQ.

2. PARIS (La Bibliothèque nationale). — I. Les lieux. II. Leur destination. III. Les origines. 1° Charlemagne. 2° Louis le Débonnaire. 3° Lothaire I^{er} et Lothaire II. 4° Charles le Chauve. 5° Louis III. 6° Charles le Simple. IV. La bibliothèque de saint Louis. V. Successeurs de saint Louis. VI. La « librairie » de Charles V. VII. Règne de Louis XII. VIII. De François I^{er} à Henri III. IX. La bibliothèque au xviii^e siècle. X. Louvois succède à Colbert. XI. L'abbé de Louvois. XII. L'abbé Jean-Paul Bignon. XIII. Les Bignon. XIV. Bibliothèque nationale. XV. Le régime révolutionnaire. XVI. De 1814 à 1874. XVII. Léopold Delisle. 1° Années de collège. 2° Années d'étudiant. 3° Premiers travaux. 4° Projets et débuts de carrière. 5° Le paléographe et le diplomate. 6° Le mariage et l'Institut de France. 7° La Bibliothèque. 8° Le *Cabinet des manuscrits*. 9° Pendant la Commune. 10° L'administrateur général. 11° Le catalogue général. 12° Les réintégrations. 13° Les legs et dons. 14° L'archiviste. 15° Les pourvoyeurs de l'histoire. 16° Le connaisseur. 17° L'existence quotidienne. 18° La retraite. 19° Les dernières années. 20° Les derniers moments. 21° Bibliographie.

I. LES LIEUX. — Le dépôt littéraire désigné actuellement sous le nom de Bibliothèque nationale a changé de vocable plusieurs fois au cours du dernier siècle; c'est quelque chose comme une tradition car, dans un passé plus éloigné de nous, on l'avait appelé tour à tour : Cabinet des livres, Librairie, Bibliothèque du roi et, depuis lors successivement Bibliothèque impériale, royale, nationale...

Le vaste établissement qui l'abrite est situé à Paris, sur la rive droite, formant un quadrilatère bordé par les rues Richelieu, des Petits-Champs, Vivienne et Colbert, dont l'étendue totale est d'environ 16 500 mètres carrés. Il n'a fallu pas moins de trois siècles de travaux et de remaniements pour arriver au résultat actuel. En 1633, un surintendant des finances, nommé Tubeuf acheta du sieur Vivien, son propriétaire, le lieu dit « les Petits-Champs », et s'y fit construire un hôtel qui existe encore et forme l'entrée d'honneur de la Bibliothèque. La cour, enclose du bâtiment principal et de deux ailes, avec son portail solennel à colonnes, s'ouvre sur la rue des Petits-Champs, telle que la connut le surintendant qui, dès 1634, eut un voisin, Ch. de Chivry, dont l'hôtel se prolongea jusqu'à la rue de Richelieu¹. Un jour vint où le cardinal Mazarin

convoita ces deux maisons et, en ministre que rien n'arrête, les posséda. De l'hôtel Tubeuf il fit sa demeure et de l'autre, ses communs; puis il chargea Mansart l'Ancien d'élever une vaste et somptueuse galerie séparée par un jardin de la rue Vivienne. Cela fait, l'ensemble lui parut digne de porter le nom de Palais Mazarin. Collectionneur passionné et, en sa qualité d'Italien, quelque peu brocanteur, le cardinal acquit, échangea, obtint des tableaux, des statues, des livres, en un mot toutes les curiosités et raretés précieuses qui lui firent envie et qu'il entassa dans son palais. L'histoire en a été faite depuis longtemps. Ces richesses se multipliaient à tel point qu'en 1650 Mazarin jugea nécessaire de faire construire des appartements à son usage sur les communs qui longeaient la rue de Richelieu, un bâtiment transversal les relia à la galerie Mazarine. En 1661, sa mort prochaine le décida à léguer ses collections à Louis XIV; ce n'était là, à vrai dire, qu'une restitution, mais il fallait que le roi trouvât un asile à ces richesses, car le cardinal avait légué les bâtiments à deux de ses inévitables nièces : Marie et Hortense Mancini qui héritèrent de l'Hôtel de Nevers et du Palais Mazarin.

« Sire, avait dit le cardinal, je vous dois tout; mais je crois m'acquitter en quelque façon en vous léguant Colbert. » Et ce fut Colbert qui veilla sur les collections et les conserva intactes. Mieux encore il les accrût et les logea. Pourvu du titre de surintendant des bâtiments, il sentit la nécessité de soustraire les collections du cardinal aux cupidités possibles et comme il possédait deux maisons spacieuses rue Vivienne, il y fit transporter tout ce qui appartenait au roi (1666).

La nouvelle demeure fut bien vite insuffisante; bourrée à éclater, ses planchers fléchissaient sous le poids des livres, les murs se lézardaient, il fallut les étayer; on eut recours à des moyens de fortune, et les collections reçurent de nouveaux accroissements. Colbert, ensuite Louvois avaient fait des projets de transfert auxquels il ne fut pas donné de suite; jusqu'à ce que, en 1698, après le transport des livres légués par Mazarin au collège des Quatre-Nations, Marie Mancini vendit une partie de l'Hôtel de Nevers à la marquise de Lambert; en 1720, la faillite de la banque de Law rendit disponible le Palais Mazarin où l'aventureux financier avait installé les bureaux de cette banque et ceux de la Compagnie des Indes. Ces derniers se trouvaient dans la Palais Mazarin et y demeurèrent jusqu'en 1769 où ils furent remplacés par le Trésor public jusqu'en 1826. La galerie Mazarine abrita la Bourse de Paris jusqu'en 1825.

A cette date, il y avait presque un siècle que l'abbé Jean-Paul Bignon avait obtenu du Régent, Philippe d'Orléans, la confiscation d'une partie des locaux acquis par Law et le transport de tout ce qui se trouvait encore entassé depuis 1666 dans l'abri temporaire de la rue Vivienne. Pendant plus d'un demi-siècle (1685-1733), le Cabinet des médailles avait été installé à Versailles, tandis que le Cabinet des estampes avait suivi les déplacements de la Bibliothèque. A partir de 1854, on procéda à une réadaptation des anciens bâtiments. L'hôtel Tubeuf et la galerie Mazarine furent affectés à l'administration et à l'exposition permanente; en 1868, une salle de travail fut ouverte au public; enfin, en 1888, une entrée réservée aux travailleurs fut ouverte dans la rue de Richelieu devant le square Louvois.

L'entrée de l'hôtel Tubeuf est encore l'entrée principale de la Bibliothèque. Ses proportions, sa coloration patinée par trois siècles de climat parisien en font une des beautés nobles et discrètes de la grande ville; la rue Vivienne se prolonge devant une grille morose bordant

¹ La rue de Richelieu fut créée par lettres patentes du 16 nov. 1633. Cf. Aug. Vitu, *La maison mortuaire de Molière*, in-8°, Paris, 1883.

un jardin sans éclat sur lequel prend jour la galerie Mazarine. Les bâtiments qui occupent la rue Colbert offrent une ordonnance grave qui conviendrait à différentes destinations jusqu'au retour d'angle de la rue de Richelieu où s'allonge une interminable façade dont la désolante monotonie va rejoindre la rue des Petits-Champs.

La porte d'entrée donne accès à un vestibule décoré de statues symboliques et de gardiens maussades dont l'impression s'efface en pénétrant dans l'admirable cour d'honneur dessinée par Robert de Cotte, laquelle conduit aux salles de travail. Au rez-de-chaussée, on a accès aux imprimés; les manuscrits sont communiqués au premier étage: sur ce palier s'ouvre la galerie Mazarine, consacrée à des expositions variées dans le voisinage desquelles les travailleurs s'aventurent jusqu'au Cabinet des estampes et au Cabinet des médailles (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 74-102).

II. LEUR DESTINATION. — Salles de lecture, salles d'exposition et magasins ont une destination commune qui est de mettre à la disposition des travailleurs les originaux et les éditions destinés à rendre possibles et faciles les études auxquelles ils s'appliquent par goût ou par nécessité. Cette destination explique le plan adopté, si vaste qu'on pourrait le croire inexécutable et qui est cependant de nature à rendre presque tous les services qu'on peut en attendre. Ainsi que nous le dirons au cours de ce travail, l'histoire des collections dont l'ensemble compose la Bibliothèque nationale est par elle-même instructive, mais il en est deux principalement qui touchent aux matières étudiées dans le *Dictionnaire*. Déjà nous avons fait connaître ce qui a trait aux médailles (voir ce mot), nous exposerons ici ce qui concerne les manuscrits en jetant parfois un regard vers les estampes; quant au Cabinet des Titres et au Département des cartes et collections géographiques, nous ne croyons pas avoir à en parler.

À l'une des époques les plus prospères de la Bibliothèque, Jean Boivin entreprit des recherches fort étendues sur la formation du Cabinet des manuscrits, il ne put terminer son ouvrage. Après sa mort, 29 octobre 1726, l'abbé Jourdain donna un *Mémoire historique sur la Bibliothèque du roi*, en 1739¹; et en 1782, Le Prince publia un *Essai historique sur la Bibliothèque du roi et sur chacun des dépôts qui la composent, avec la description des bâtimens et des objets les plus curieux à voir dans ces différens dépôts*². Jourdain et Le Prince avaient usé du travail de J. Boivin. En 1875, Alfred Franklin donna un *Précis de l'histoire de la Bibliothèque du roi aujourd'hui Bibliothèque nationale*³ qui contient peu de recherches originales et s'arrête à l'époque de la Révolution française; enfin, en 1878, T. Mortreuil donna *La Bibliothèque nationale, son origine et ses accroissements. Notice historique, résumé de l'ouvrage dont il nous reste à parler*.

L'œuvre magistrale, qu'on pourra compléter ou peut-être corriger sur quelques affirmations de détail et de minime importance⁴ parut (en trois volumes gr. in-4° de texte et un volume de planches) entre 1868 et 1881, dans l'*Histoire générale de Paris*, publiée sous les auspices du conseil municipal. Elle porte pour titre: *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale. Étude sur la formation de ce dépôt comprenant les éléments d'une histoire de la calligraphie, de la miniature, de la reliure et du commerce des livres à Paris avant l'invention de l'imprimerie, par Léopold Delisle,*

t. I, xxiv-577 p.; t. II, x-551 p.; t. III, viii-531 p.; atlas de xv p., 51 pl. L'auteur montrait comment l'industrie du livre et de tout ce qui se rattache à sa fabrication est éminemment œuvre parisienne pendant la durée du Moyen Âge et jusque dans les temps modernes, où l'on voit les collections parisiennes fournir un aliment inépuisable à la curiosité des philologues, des historiens et des antiquaires; de telle sorte que, raconter la formation du *Cabinet des manuscrits* de la Bibliothèque nationale, c'est presque faire l'histoire intellectuelle de Paris et du monde savant depuis les simples détails qui se rattachent à la fabrication matérielle du livre, jusqu'aux hautes questions de prépondérance littéraire, qui ont toujours le privilège de passionner les Parisiens.

Une comparaison instituée entre l'*Étude* de Léopold Delisle et les *Commentaria* de Pierre Lambek sur la bibliothèque impériale de Vienne révèle la distance qui sépare un catalogue d'une histoire, car c'est bien une histoire d'une variété et d'une richesse extrêmes à quelque point de vue qu'on se place. Ce n'est pas seulement le dénombrement de manuscrits plus ou moins précieux, c'est l'évocation de tous les dépôts littéraires dont, à un moment donné, ils ont fait partie avant d'aboutir au dépôt de la rue de Richelieu. Ainsi envisagée cette histoire est plus instructive que celle d'aucune autre bibliothèque, excepté peut-être celle du Vatican. Un jour, peut-être, le *British Museum* pourra l'emporter sur la Bibliothèque nationale par le nombre et la valeur de ses fonds mais l'histoire de ceux-ci ne rivalisera jamais d'intérêt historique avec ceux dont nous allons offrir un rapide et incolore résumé. On en peut dire autant de la Bodléienne ou de tout autre grand dépôt de manuscrits; aucun d'entre eux ne touchera par autant de côtés que le *Cabinet des manuscrits* à la vie littéraire des siècles révolus. Comment se sont constituées les collections de Bodley, de Cotton, de Harley et, plus récemment de Hunter, de lord Egerton, de Douce et de sir Thomas Phillips, ou encore de John Rylands? Le procédé adopté est presque uniforme. Un homme riche recueille à force d'argent, avec plus ou moins de discernement tous les livres ou pièces de valeur qu'on lui signale et qui peuvent être achetés. Quand on a constaté la date et le prix de chaque acquisition, on n'a plus guère rien à savoir. La formation de ces bibliothèques appartient plus à l'histoire du commerce qu'à celle de la littérature⁵. La seconde nous paraît d'un intérêt plus durable et plus varié.

III. LES ORIGINES. — L'ordre rationnel, le premier qui se présente et s'impose à un esprit sagement méthodique est l'ordre chronologique des accroissements. La collection remontant, dans son ensemble, à une initiative royale et dans son développement séculaire, à des sollicitudes également royales, c'est autour des rois et princes français que chacun des fonds principaux, chaque collection, chaque acquisition doit venir prendre sa place.

1° *Charlemagne (768-814)*. — Parmi tant d'autres entreprises, le roi des Francs s'attacha à la restauration des lettres et des arts tombés dans une véritable barbarie et l'impulsion qu'il leur donna a gardé le nom de renaissance carolingienne (voir *Dictionn.*, t. III, col. 656-803). Son influence personnelle n'est pas contestable, alors même que les résultats obtenus

¹ Sert de préface au t. I du *Catal. des livres imprimez de la Biblioth. du roy*, in-fol., Paris, 1739. — ² Réédité par L. Paris, en 1856; il revendiqua la paternité de l'ouvrage pour Augustin Capperonnier, en outre, il le compléta. L. Delisle disait de l'*Essai* de 1782 que c'est encore le plus complet que nous possédions, *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XVII, 1856, p. 85. — ³ Ce *Précis*, tiré à 400 exemplaires porte la

mention de 2^e édition corrigée et très augmentée, ce qui est exact par rapport à la *Bibliothèque du roi*, dans *Bulletin du bibliophile*, t. XXXIV, 1869, p. 341-346; 546-558; 587-598; t. XXXVI, 1870-1871, p. 15-23; 131-143; 410-423. — ⁴ E. Miller, dans *Journal des savants*, 1875, p. 708-709. — ⁵ Paul Meyer, dans *Revue critique*, 1869, p. 294-295.

dépassaient de loin sa compétence assez limitée par suite des insuffisances de son éducation. Mais c'est bien à lui que remonte le mérite d'avoir attaché à sa cour une école, une bibliothèque et un atelier de copistes; à lui aussi le mérite d'avoir su découvrir des animateurs comme Alcuin, Théodulfe et Paul Diacre, capables de diriger là où lui-même ne pouvait que vouloir et ordonner. Son bon sens mêlé de finesse lui montra la nécessité pour le clergé et l'ordre monastique de faire usage de textes bibliques révisés et corrects; c'est pourquoi dans un capitulaire de l'année 788, il prescrivait ceci : *Universos veteris ac novi instrumenti libros librorum imperitia depravatos, Deo nos in omnibus adjuvante, examussim correximus*¹. Il fut aidé par un organisateur exceptionnel, Alcuin, qui fit de son monastère de Tours un atelier calligraphique d'une activité et d'une perfection sans rivales pendant quelque temps. Ainsi se multiplièrent les copies qu'on reproduisit, qu'on imita et qui firent du *scriptorium* de Tours le fournisseur attitré de la famille impériale, l'initiateur d'un art nouveau et accompli. Alcuin prenait personnellement intérêt et plaisir à copier et à corriger²; la bible de Saint-Paul-hors-les-Murs, qui n'est pas terminée, est peut-être son ouvrage³; quoi qu'il en soit, son exemple encourageait, stimulait et contribua au relèvement des études.

Ainsi se répandit au IX^e siècle la passion des livres, nous en pouvons juger par ceux que nous avons décrits : l'évangélaire de Gotescale (voir *Dictionn.*, t. III, col. 707-710 et pl. h. t.) aujourd'hui ms. lat. 1203, nouv. acq., de la Bibliothèque nationale. Puis encore le psautier copié par Dagulf et offert au pape Hadrien par l'empereur, conservé à la bibliothèque de Vienne, et plusieurs autres (voir *Dictionn.*, t. III, col. 703-706).

Au XVIII^e siècle, dom Edm. Martène mit la main dans l'abbaye de Stavelot sur un manuscrit en tête duquel on pouvait lire : *Incipit liber de diversis quæstionibus, cum responsionibus suis, quem jussit dominus rex Carolus transcribere ex authentico Petri archidiaconi*⁴. A Saint-Maximin de Trèves autre trouvaille et autre inscription : *Carolus, rex Francorum et Langobardorum ac patricius Romanorum, hunc codice ad opus suum scribere jussit*⁵. Enfin voici un autre témoin, celui-ci copié à Worms, en 780 et offert à Charlemagne par Adam, fils d'Haynhard⁶ :

*Dum mundus centum redeuntes septies annos
Et decies forte felix expleverat octo,
Ex quo Christus Jesus secula beaverat ortu,
Bissenosque annos Francorum scepra teneres,
Hunc tibi, care Deo, Carole rex, scripserat Adam
Nempe tuus jamulus librum devotus in urbe
Vuormatia, soboles Haynhardi, Alsatia felix
Est propria fecunda bono cui patria Bacho
Tuncque fuit scribens annorum certe iriginta
Quo scripsit servulus anno⁷. Tu, rex pie, Carle,
Hic cœnobium Masunvillare dedisti.
Hoc tibi regna Dei solvant mercede perenni.
Salve, rex Carole, armipotens, vir magne, valeque,
Atque tui humilis Adæ memorare per ævum.
Respice de cæso populorum culmine princeps
Servulum Adam humilem, libimet servire paratum.
Gloria magna tibi terris et gloria cælis
Constat, ut ætherium capias per sæcula regnum,
Pacis ubi jugiter perpes concordia regnat,
Dulcia stelligeri gaudens per pascua cæli.*

¹ Baluze, *Capitul. reg. Franc.*, t. I, col. 203; cf. Sam. Berger, *Hist. de la Vulgate pendant les premiers siècles du Moyen Âge*, in-8°, Paris, 1893. — ² Baluze, *op. cit.*, t. II, col. 1161. — ³ De Bastard, dans *Bull. du Comité*, t. IV, 1857, p. 723. — ⁴ Martène, *Collectio*, t. IX, col. 277; ce sont des questions sur Daniel, mais s'agit-il de Charlemagne ou de Charles le Chauve? — ⁵ Id., *ibid.*, t. IX, col. 293, il s'agit des commentaires de Wieboldus sur les premiers livres de la Bible. — ⁶ *Bibl. nat.*, ms. lat. 7494, fol. 123. — ⁷ Le commencement de ce vers doit peut-être se rétablir comme il suit : *Servulus*

Un homélaire de Saint-Germain d'Auxerre portait quelques vers rappelant que c'était le travail du moine Ebrard, exécutant les ordres de l'empereur Charles⁸ :

*Augustus Carolus jussu collegit utramque.
Doctus erat, credat Carolus, cui jusserat istud.*

Un fait nous autorise à penser que Charlemagne ne voyait pas ces livres avec le sentiment d'un bibliothécaire, car, à sa mort, il prescrivit leur dispersion et leur vente pour qu'on en donnât le prix aux pauvres : *De libris quorum magnam in bibliotheca sua copiam congregavit, studuit ut ab eis qui eos habere vellent, justo pretio fuissent redempti pretiumque in pauperes erogatum*⁹.

2^o Louis le Débonnaire (814-840). — N'y avait-il pas parmi les souvenirs du palais impérial un grand nombre d'objets précieux dont la vente eût été plus avantageuse aux pauvres? Quoi qu'il en soit, nous, pouvons dire que Charlemagne donna un exemple qui jusqu'à nos jours, n'a été que trop souvent imité. Son fils et successeur, Louis le Débonnaire, dut recommencer les collections paternelles et on doit lui rendre cette justice que, malgré les infortunes personnelles et publiques de son règne, il s'y employa avec ténacité et succès, comme nous le montre L. Delisle¹⁰ : Des ouvrages furent composés par ses ordres comme la compilation d'Hilduin sur la vie de saint Denis, d'autres lui furent dédiés, par exemple le livre d'Amalaire, sur les offices ecclésiastiques¹¹, les *Louanges de la croix*, par Rhaban Maur¹², le commentaire du même auteur sur le livre des Rois¹³, et un recueil d'extraits sur la confession, par Benoît d'Aniane¹⁴. Plusieurs abbayes montraient avec orgueil les manuscrits qu'elles devaient à la générosité de Louis le Débonnaire : telle est l'origine de l'évangélaire de Saint-Médard de Soissons¹⁵ (voir *Dictionn.*, t. V, col. 812-822, n. 116, fig. 4216), aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale, ms. lat. 8850; telle était encore l'origine qu'on attribuait à un évangélaire de l'abbaye de Saint-Hubert¹⁶. Les dédicaces et les traditions auxquelles je viens de faire allusion ne suffiraient peut-être pas pour établir que Louis le Débonnaire ait possédé une collection de livres, et qu'il ait entretenu des copistes dans son palais; mais les faits suivants ne laissent à cet égard aucune espèce de doute. Quand Amalaire composa une règle pour les chanoines, il travailla sur les livres du palais, que l'empereur avait ordonné de lui communiquer¹⁷. Rhaban Maur ayant envoyé à l'empereur un exemplaire de son *Traité sur la nature des choses*, le pria de faire relire cet ouvrage en sa présence et, s'il y avait lieu, de le faire corriger par les habiles lecteurs qu'il avait à son service¹⁸. L'un des copistes employés par Louis le Débonnaire se nommait Faustin : il a transcrit, en 811, dans le palais de ce prince, à Chasse-neuil, en Poitou, un commentaire sur la Genèse que Claude, depuis évêque de Turin, avait commencé à Lyon, près de l'archevêque Leidrade et qu'il termina à la cour de Louis en Aquitaine. Voici la souscription de Faustin, telle qu'on peut la lire à la fin du manuscrit latin 9575 : *Finitum opusculum in Casanolio palatio, suburbio Pictavino, provincia Aquitanica, anno vicesimo septimo regnante pio principe domno Hlodohico rege, filio gloriosi Caroli imperatoris, era DCCCXLVIII.*

anno quo scripsit. — ⁸ Martène et Durand, *Voyage littér. de deux bénédictins*, t. I, part. 1, p. 56. — ⁹ Bouquet, *Recueil*, t. V, col. 103. — ¹⁰ *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 4. — ¹¹ Rivet, *Hist. litt. de la France*, t. IV, p. 538. — ¹² Id., *ibid.*, t. V, p. 156. — ¹³ Id., *ibid.*, t. V, p. 160. — ¹⁴ *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. IV, part. 2, p. 572. — ¹⁵ Fleury, *Manuscrits à miniatures de Soissons*, p. 3-47. — ¹⁶ Martène et Durand, *Voyage littéraire de deux bénédictins*, 1723, t. II, p. 133. — ¹⁷ Labbe, *Nova bibliotheca manuscriptorum*, t. II, p. 158. — ¹⁸ *Bibl. nat.*, ms. lat. 2420, fol. 1.

qui est annus incarnationis Domini nostri Jesu Christi DCCCXI. Faustinus scripsit.

3^o Lothaire I^{er} et Lothaire II (822-869). — L'empereur Lothaire I^{er} offrit un évangélaire à Saint-Martin de Metz, c'est aujourd'hui le manuscrit Paris, lat. 266; nous l'avons décrit et figuré (voir *Dictionn.*, t. v, col. 811-812, n. 108; fig. 4112, 4215)¹; à l'abbaye de Saint-Hubert il offrit un psautier chrysographié². Lothaire, roi de Lorraine reçut des moines de Saint-Germain d'Auxerre, une copie de la Vie de saint Germain, sur laquelle on lit cette promesse de prières : *Sublimitas celsitudinis vestrae agnoscat, domine præcellentissime regum, nos votivos oratores vestros, fratres videlicet monasterii beatissimi Germani episcopi, diem decessionis e sæculo vestri serenissimi genitoris IIII kalendarum octobrium speciali orationum officio devotissime omni anno recensere, sed et sanctæ memoriæ genitricis vestrae anniversariam agendam nichilominus sedula devotione annis singulis frequentamus; at vero vestri per omnia memores pro vestra incolumitate et pace atque statu regni vestri pias aures Domini attentissima prece pulsare studemus*³.

4^o Charles le Chauve (840-877). — A travers les vicissitudes d'un règne qui en connut sa large part, ce petit-fils de Charlemagne sut se montrer favorable aux lettres et encourager les écrivains et les enlumineurs, ainsi que nous l'avons montré (*Dictionn.*, t. III, col. 825-866, fig. 2640-2660 et son portrait, fig. 2655). Héric d'Auxerre lui a rendu ce beau témoignage dans l'épître dédicatoire à la Vie de saint Germain : *Illud vel maxime vobis æternam parat memoriam quod famosissimi avi vestri Caroli studium erga immortales disciplinas non modo ex æquo representatis, verum etiam incomparabili fervore transcenditis, dum quod ille sopitis eduxit cineribus, vos fomento multiplici tum beneficiorum tum auctoritatis usquequaque provehitis: immo, ut sublimibus sublimia conferam, ad sidera perurgetis. Ita vestra tempestate ingenia hominum duplici nituntur amiculo, dum ad sapientiæ abdita persequenda omnes quidem exemplo allicitis, quosdam vero etiam præmiis invitatis*⁴. A sa mort, Charles le Chauve partagea ses livres entre son fils, l'église Saint-Denis et Notre-Dame de Compiègne⁵.

5^o Louis III (879-882). — Vers 880, l'abbé de Corbie, Angilbert, dédie au petit-fils de Charles le Chauve, une copie d'un ouvrage de saint Augustin⁶.

6^o Charles le Simple (893-923). — Ce roi trouva dans la chapelle du roi Robert plusieurs livres qu'il donna à l'abbaye Saint-Martial de Limoges⁷.

IV. LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT LOUIS (1226-1270). — Pendant une durée de trois siècles, on ne rencontre ni un texte ni un monument qui témoigne chez les derniers Carolingiens et les premiers Capétiens leurs successeurs, d'une préoccupation tournée vers les livres. Pour cette période, voici tout ce que L. Delisle a cru pouvoir retenir, mais sans y attacher d'importance : envoi d'une *Vie de saint Éloi* par l'abbé de Solignac au trésorier de Saint-Martin de Tours, avec prière de la communiquer au roi Robert⁸; offrande à Louis VII, vers 1145, d'une collection d'historiens de la croisade⁹; exécution pour le roi Philippe-Auguste d'une rédaction française de l'histoire du Saint-Graal¹⁰ et du *Carolinus* pour son fils Louis¹¹; don par Philippe-Auguste d'une bible au monastère de la Croix-Saint-Leufroi¹².

Avec le roi saint Louis les choses changent et « nous nous trouvons en présence d'une véritable bibliothèque¹³ ». Encore que les noms des copistes qui travaillaient pour lui ne nous aient pas été conservés, nous savons que la reine Blanche de Castille avait un scribe qui lui copiait des psautiers (1241-1242)¹⁴. Mieux que cela, voici ce que nous apprend Geoffroi de Beaulieu sur l'origine de la bibliothèque du saint roi¹⁵ : « Quand le bon roi Louis était outre-mer, il entendit qu'un grand roi des Sarrasins faisait rechercher, transcrire à ses frais et ranger dans sa bibliothèque tous les livres qui pouvaient servir aux philosophes de sa nation. Voyant que les fils de ténèbres paraissaient plus sages que les enfants de lumière, le bon roi se promit de faire transcrire, à son retour en France, tous les livres relatifs à l'Écriture sainte qui se pouvaient rencontrer dans les diverses abbayes de son royaume : la collection qu'il parviendrait à réunir devait servir non seulement à lui-même, mais encore aux savants et aux religieux de son hôtel. Pour réaliser ce projet, il fit disposer à Paris, dans le trésor de sa chapelle, une pièce, où furent placés les ouvrages de saint Augustin, de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Grégoire et des autres docteurs. Il y venait étudier quand il en avait le loisir et il y admettait volontiers ceux qui demandaient l'autorisation d'y travailler, il faisait copier des livres plutôt que d'acheter ceux qui étaient tout faits : « par là, disait-il, le nombre des bons livres se trouvait multiplié. Le confesseur de la reine Marguerite nous apprend encore que le roi « avait la Bible glosée et originaux de saint Augustin et d'autres sainz, et autres livres de la sainte Escripiture, èsquex il lisoit et faisoit lire moult de foiz devant lui el tens d'entre disner et heure de dormir, c'est à savoir quant il dormoit de jour; mais pour li avenoit que il dormist à tele heure; et quand il convenoit que il dormist, si demoroit il pou en son dormir. Et ce meemes fesoit il moult de foiz après dormir jusques à vespres, quant il n'estoit embesoigné de choses pesanz. Et fesoit ès heures et ès tens desus diz apeler aucuns religieux ou aucunes autres persones honestes, à qui il parloit de Dieu, de ses sainz et de leur fez, et à la foiz des histoires de la sainte Escripiture et des vies des pères. Et avecques tout ce, chascun jour, quand complie estoit dite de ses chapelains en la chapele, il s'en raloit en sa chambre et adoncques estoit alumée une chandele de certaine longueur, c'est à savoir de trois piez ou environ et endementières que ele duroit, il lisoit en la Bible ou en un autre saint livre¹⁶. »

Le saint aimait la lecture et accordait une attention particulière aux livres de l'Écriture sainte et aux ouvrages des Pères de l'Église; parfois il remplaçait les lectures par des conférences. « Quand nous estions privéement léans, raconte le sire de Joinville, il s'assoit aux piés de son lit, et quant les preescheurs et les cordeliers qui là estoient li ramentevoient aucun livre qu'il oyst volontiers, il leur disoit : Vous ne me lirez point, car il n'est si bon livre après manger comme quolibez, c'est-à-dire que chascun die ce que il veut¹⁷. » C'était un moment de récréation, mais qui ne le détournait pas du soin d'alimenter sa bibliothèque. Il portait un vif intérêt à l'entreprise encyclopédique de Vincent de Beauvais, et mettait sa librairie au service du dominicain qui, à son tour, présidait à la composition de cette bibliothèque¹⁸. Un chroniqueur de l'ordre de

¹ Bibl. nat., ms. lat. 266; cf. Baluze, *Capitul. reg. Franc.*, t. II, col. 1279, 1565. — ² Martène et Durand, *Voyage littéraire*, t. II, p. 134-144. — ³ Bibl. nat., ms. lat. 2873A, fol. 50. — ⁴ Bibl. nat., ms. lat. 13757. — ⁵ Baluze, *Capitul. reg. Franc.*, t. II, col. 264. — ⁶ Bibl. nat., ms. lat. 13359. — ⁷ Labbe, *Nova bibl. mss.*, t. II, p. 164. — ⁸ Bibl. nat., collect. Baluze, 77, fol. 186. — ⁹ Bibl. nat., ms. 205 de Saint-Victor. — ¹⁰ Bibl.

nat., ms. fr. 2455, fol. 293. — ¹¹ Bouquet, *Recueil*, t. XVII, col. 288. — ¹² Bibl. nat., ms. lat. 5549. — ¹³ L. Delisle, *op. cit.*, t. I, p. 7. — ¹⁴ Bibl. nat., ms. lat. 9017. — ¹⁵ Bouquet, *Recueil*, t. XX, col. 15. — ¹⁶ Bouquet, *Recueil des hist. de France*, t. XX, col. 79. — ¹⁷ Petit-Ravel, *Rech. sur les biblioth.*, p. 124 sq.; *Hist. litt. de la France*, t. XVI, p. 34; t. XVIII, p. 454, 483. — ¹⁸ Martène, *Coll. ampliss.*, t. VI, col. 363.

Saint-Dominique nous apprend que le roi mettait ses livres à la disposition de frère Vincent et celui-ci, dans la préface d'un de ses traités, rappelle que le roi avait généreusement pourvu aux frais entraînés par ses écrits¹ : *In sumptibus ad eadem scripta conficienda liberaliter interdum mihi subsidia prebuitis*. Nous ne connaissons pas les noms des copistes de saint Louis, mais parmi les livres composés à son usage il en est un que L. Delisle a omis de mentionner, c'est le traité intitulé : *Eruditio regum et principum*, terminé en 1259 par Guibert de Tournai, auteur d'autres ouvrages.

Le saint roi voulut que sa bibliothèque fût, après sa mort, partagée entre quatre couvents : dominicains et cordeliers de Paris, moines de Royaumont et dominicains de Compiègne : deux de ces volumes nous ont été conservés².

Parmi tous ceux dont Louis IX usa de son vivant, quelques-uns nous sont connus. Charles V en possédait trois psautiers dont un semble authentique. Une bible était la propriété du duc Jean de Berry et un Nouveau Testament fut offert par le roi à l'empereur Michel Paléologue³.

V. SUCCESSIONS DE SAINT LOUIS (1270-1350). — Alphonse, comte de Poitiers, frère de Louis IX, reçut l'hommage d'une chronique des rois de France, qui fut le germe des Grandes chroniques de Saint-Denis. Parmi les successeurs du saint roi se conserve le goût et l'estime des beaux livres, mais la pensée qui préside à leur rassemblement n'est plus la même. On n'aperçoit pas le désir de former une « librairie », bien moins encore la pensée d'en faire jouir l'entourage et de la transmettre.

1^o Philippe le Hardi (1270-1285) agréa, en 1279, la présentation qu'on lui fait d'une *Somme des vices et des vertus*⁴, œuvre d'un dominicain, le frère Laurent, et qui restera longtemps populaire. La reine Marie de Brabant possédait un missel dont les fermoirs étaient timbrés à ses armes; elle reçut en présent du roi Adenès le roman des *Enfances d'Ogier le Danois*⁵ et on signale dans la bibliothèque du roi Charles V un calendrier qui avait appartenu à cette princesse⁶.

2^o Philippe le Bel (1285-1314) était, nous dit-on, *sufficenter litteris eruditus*⁷; on lui dédiait des livres écrits en latin, et d'autres en français, dont la variété témoignerait déjà d'un esprit ouvert, ce sont: Gilles de Rome, *Le livre du gouvernement des rois*; Henri de Mondeville, son *Traité de chirurgie*⁸; l'abbé de Saint-Denis, la rédaction définitive des *Grandes chroniques*⁹; Guillaume Guiart, sa *Branche des royaux lignages*¹⁰; Jean de Meun, une traduction française de la *Consolation* de Boèce¹¹; Raimond de Béziers, sa traduction latine du livre de Dina et de Kalila¹². Les volumes de l'abbé de Saint-Denis et de Raimond de Béziers existent encore¹³ ainsi qu'un volume d'une bible qui appartint à ce roi¹⁴; le tome I a été acquis en 1894.

En mourant, Philippe le Bel affecta une bible au service des confesseurs des rois de France et légua au couvent des dominicains de Poissy un *Miroir historial*¹⁵. La reine Jeanne de Navarre avait fait

composer par un cordelier le *Miroir des dames* et pria le sire de Joinville d'écrire cette histoire de saint Louis, qu'elle ne put lire avant sa mort.

3^o Louis le Hutin (1315-1316), possédait une trentaine de volumes ou livrets d'église, deux chroniques dont une concernant la Terre sainte, un *Traité des échecs*, le *Roman du reclus de Moliens*, le *Tournoiement d'antechrist* et un recueil de contes orné d'images¹⁶. La reine Clémence de Hongrie possédait dix-huit livres d'église en latin et vingt et un romans ou livres français dont il n'est pas superflu d'énumérer les titres : la *Bible* en deux volumes, un *Traité de la Trinité*, les *Dix commandements de la loi*, les *Institutes*, le *Code*, le *Traité du gouvernement des princes*, la *Vie des Pères*, la *Vie des saints*; la *Conquête de Sicile*, les *Fables d'Ovide moralisées*, les *Enfances d'Ogier*, le *Chansonnier de Gace Brûlé*; autre recueil de chansons; le *Roman des Sept sages et d'Ysopet*, le *Roman de la rose*, le *Roman de la panthère* (en deux exemplaires), l'*Advocacie de Notre-Dame*, le *Reclus de Moliens*, l'*Anemallac aux juifs* (almanach à l'usage des juifs), enfin un livret écrit en français et en anglais¹⁷.

4^o Philippe le Long (1316-1322) reçut, en 1317, de Gilles de Pontoise, abbé de Saint-Denis, une compilation concernant saint Denis et les gestes des rois de France. C'est probablement l'ouvrage coté 2090-2092, du fonds français actuel; il faut y ajouter le ms. latin 13 836 qui lui sert de complément, et en rapprocher le ms. latin 11 935, orné de miniatures signées, ce qui est exceptionnel. A leur sujet, L. Delisle a fait une digression qu'il nous faut transcrire. « A la fin de cette bible, au folio 642, le copiste, dit-il, a tracé son nom en gros caractères : *Explicit textus Bible, Robertus de Billyng me fecit. Amen*. Les souscriptions des copistes sont si communes et celles des enlumineurs si rares, qu'on peut bien supposer que, si les premiers étaient autorisés par les libraires à signer leurs œuvres, il était interdit aux seconds d'ajouter la moindre note aux livres qu'ils étaient chargés de décorer; les uns appartenaient souvent au clergé, tandis que les autres partageaient généralement la condition des plus humbles artisans. Voilà pourquoi nous pouvons si rarement nommer les auteurs des peintures que nous admirons sur les feuillets de tant de manuscrits des XIII^e, du XIV^e et du XV^e siècle. Il faut faire une exception pour la bible qui me suggère ces réflexions. Dans les interlignes de la souscription de Robert de Billing, on remarque des traits au vermillon, qui, au premier abord, ne semblent pas différer de ces lignes capricieuses et délicates qui courent dans les marges et contribuent à la décoration des grandes lettres; mais, examinés de plus près, ces traits prennent l'aspect d'une inscription qui doit se lire ainsi : « Jehan Pucelle, Anciau de Cens¹⁸, Jaquet Maci, il hont enluminé ce livre. Cette lingne de vermillon que vous veés fu écrite en l'an de grace mil CCC et XXVII, et un juedi, darrenier jour d'avril, veille de mai, v^o die¹⁹. » La reine Jeanne de Bourgogne était probablement la destinataire de la traduction moralisée des *Métamorphoses* d'Ovide par Philippe de Vitry²⁰. Une fille de Philippe le Long, Blanche de France, moniale à Long-

¹ *Epistola consolatoria*, dans *Bibl. nat., fonds de Sorbonne*, 1622, fol. 15. — ² L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 8-9. — ³ *Bibl. nat., ms. fr. 5700*; cf. Bouquet, *Recueil*, t. XVII, p. 428. — ⁴ *Hist. littér. de la France*, t. XIX, p. 397-405. — ⁵ C'est peut-être le ms. fr. 1471 de la *Bibl. nat.* — ⁶ C'est l'article 631 du catalogue des livres de Charles V. — ⁷ Bouquet, *Rec. des hist. de France*, t. XXI, p. 205. — ⁸ Chéreau, dans *Mém. de la Soc. des antiq. de Normandie*, II^e sér., t. V. — ⁹ Nat. de Wailly, *Examen de quelques questions relat. à l'orig. des chron. de Saint-Denis*, dans *Mém. de l'Acad. des inscrip.*, t. XVII, part. 1, p. 379-407. — ¹⁰ Bouquet, *Recueil*, t. XXII, p. 172 et 176. — ¹¹ Paulin Paris, *Les manuscrits français de*

la Bibl. royale, t. V, p. 39, d'après le ms. 575. — ¹² Silvestre de Sacy, dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. X, part. 2, p. 1-65. — ¹³ Le premier à la biblioth. Ste-Geneviève, *L.f. 2*; le deuxième *Bibl. nat., ms. lat. 8504*; les deux miniatures de présentation sont reproduites dans Bouquet, *Recueil*, t. XXII, XXIII. — ¹⁴ *Bibl. nat., ms. lat. 248*. — ¹⁵ L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 11, note 12. — ¹⁶ *Bull. du biblioph.*, II^e sér., 1836, p. 489. — ¹⁷ *Ibid.*, p. 561. — ¹⁸ Ou peut-être Cens. — ¹⁹ C'est-à-dire le cinquième jour de la semaine; en 1327, le 30 avril tomba bien un jeudi. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 12-13. — ²⁰ P. Paris, *Les manuscrits français de la Bibl. royale*, t. III, p. 182, 183.

champ, posséda une *Apocalypse*¹, et un *Livre des Rois* conservé à la Mazarine.

5° *Charles le Bel (1322-1323)* n'a peut-être pas possédé de livres, on n'en connaît pas. La reine Jeanne d'Évreux sa femme avait formé une bibliothèque dont l'inventaire se trouve dans le ms. fr. 7855, p. 413² et dont plusieurs volumes entrèrent dans la librairie de Charles V au Louvre. La reine Jeanne avait acquis la plupart des livres français qui avaient appartenu à sa belle-sœur Clémence de Hongrie.

6° *Philippe de Valois (1328-1350)* était, quoique Pétrarque en ait voulu dire, un roi intelligent et instruit³, à qui L. Delisle accorde « qu'il ne regardait pas les livres avec une complète indifférence »⁴. On sait qu'il acheta à la succession de Clémence de Hongrie deux bréviaires, des heures, un psautier à la lettre d'or et d'azur venant du pape Jean XXII et les *Fables d'Ovide moralisées*⁵. Sans chercher bien loin, il trouvait dans sa proche famille des esprits cultivés. Son père, Charles de Valois, possédait une *Relation des voyages* de Marco Polo; il avait commandé un *Recueil de recettes de médecine*⁶ et Girard d'Amiens mettait en vers par son ordre l'histoire de Charlemagne⁷. Sa mère, Marguerite d'Anjou avait voulu qu'on lui traduisit en français la *Vie de sainte Geneviève*⁸. Sa sœur Jeanne de Valois paraît avoir possédé l'un des premiers exemplaires d'une des compilations qui ont joui de la plus grande vogue au XIV^e et au XV^e siècle : *Les faits des Romains*⁹. Sa première femme, Jeanne de Bourgogne, fut la protectrice de tous les savants qui approchaient de la cour. Ce fut à sa demande que Jean du Vignay traduisit le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais¹⁰ et les *Épîtres et Évangiles* du cours de l'année¹¹. A cette princesse fut dédié le recueil de fables contenu dans le manuscrit français 1594, le roman de *Girard de Roussillon*¹² et une sorte d'encyclopédie appelée *Le livre royal*¹³. C'est de la reine Jeanne que venaient probablement les volumes de la librairie de Charles V timbrés aux armes de Bourgogne¹⁴.

7° *Jean le Bon (1350-1364)* semble vivre encore parmi les beaux livres qu'il aimait tant, grâce à ce précieux portrait à la détrempe qui orne le centre de la galerie Mazarine. Ce roi tint, sans doute, de sa mère Jeanne de Bourgogne l'estime des belles choses auxquelles, tout enfant, elle l'habitua. Son premier livre de lecture, un livre d'heures, fut jugé digne par le duc Jean de Berry de prendre place parmi ses collections. Quand il était duc de Normandie, de 1332 à 1350, il possédait un grand bréviaire en deux volumes « très-beaux, très-bien écrits et bien enluminés ». Dès avant son avènement, il recevait de Jean du Vignay une traduction des *Échecs moralisés*¹⁵, un *Roman de Saint-Graal*¹⁶ fut par lui emprunté à Pierre des Essars¹⁷, et il acheta à un libraire parisien un livre français de moralités sur la bible qu'il paya 14 florins d'or¹⁸. Devenu roi, Jean I^{er} encouragea de coûteuses entreprises littéraires, comme une traduction de Tite-Live par Pierre Bercheur¹⁹, l'exécution d'une bible par

maître Jean de Sy agrémentée de commentaires; celle-ci ne fut jamais terminée mais il se pourrait qu'on en conserve une partie : traduction et exposition du Pentateuque avec un traité sur les âges du monde de l'année 1356²⁰. Ce manuscrit conserve des ébauches d'enluminures qui eussent été des plus belles. On sait encore qu'il fit faire une « très belle bible, toute historiée » que Charles V fit mettre au château de Vincennes. On connaît par leurs noms deux enlumineurs du roi Jean, ce sont Jean de Montmartre et Jean Susanne; celui-ci recevait 2 sous parisis de gages par jour et une somme de 100 sous parisis par an pour son habillement²¹.

En 1355, Humbert, dauphin du Viennois, légua au roi Jean une bible en quatorze volumes et un missel à l'usage de Rome. En 1356, lorsqu'il fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers, les Anglais prirent dans ses bagages une bible historique qui est encore en Angleterre²²; les *Miracles de Notre-Dame* furent rachetés par Charles V.

Pendant sa longue captivité, Jean I^{er} se distraignait à l'aide de ses livres; nous savons qu'il entretenait un relieur nommé Jacques et une « relieuse » nommée Marguerite qui, en 1359, accommodèrent une bible française, un bréviaire et un roman de *Guilon*²³. En 1359 et 1360, il achète un roman de *Renard*, un petit psautier, un *Garin le Loherain* et un *Tournoiement d'antechrist*²⁴; enfin, c'est sur sa demande que son chapelain Gace de La Buigne entreprend le roman des *Déduits de la chasse*²⁵.

Charles V avait pu recueillir dans sa bibliothèque quelques manuscrits qui avaient appartenu à son père et c'est grâce à cette circonstance que nous savons que le roi Jean mettait sa signature sur les livres dont il aimait à se servir. Le ms. fr. 67, de la Bibliothèque nationale offre à la fin ces quelques mots : « Ce livre est le duc de Normandie et de Guienne : JEHAN. » Cette signature est conforme à celle d'une lettre du roi Jean à son fils le duc de Normandie, à la date du 19 juillet 1357 ou 1358²⁶. D'autres signatures attribuées à ce roi ne sauraient lui être maintenues²⁷.

La première femme du roi Jean partageait le goût de son mari pour les beaux livres; goût qu'ils transmettent à leurs enfants. Bonne de Luxembourg, fille du roi de Bohême, timbra ses volumes de l'écu de France, mais elle possédait des volumes portant les armes de Bohême, notamment quatre volumes qui vinrent dans la librairie de Charles V, et notamment de « très-parfaitement belles heures, très-noblement escriptes et enluminées et très richement historiées ». Cette princesse eut certainement plusieurs livres d'heures dont un fut recueilli par Charles V et deux autres par ses fils, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et Jean, duc de Berry²⁸.

VI. LA « LIBRAIRIE » DE CHARLES V. — En 1868, L. Delisle consacrait cinquante pages aux collections amassées par Charles V, Charles VI et Jean duc de Berry²⁹; en 1907, reprenant ce sujet, il n'avait pas trop de deux volumes in-8°. Cet exemple suffit, croyons-

¹ Bibl. nat., ms. fr. 9574. — ² Voir *Bull. du biblioph.*, II^e sér., 1836, p. 492. — ³ Victor Le Clerc, *Discours sur l'état des lettres au XIV^e siècle*, dans *Hist. littér. de la France*, t. XXIV, p. 163. — ⁴ *Op. cit.*, t. I, p. 14. — ⁵ *Ibid.*, t. I, p. 14. — ⁶ Bibl. nat., ms. fr. 12323. — ⁷ Bibl. nat., ms. fr. 778, fol. 169. — ⁸ Ms. fr. 13508; L. Delisle, *Observ. sur l'orig. de plusieurs manuscrits de la collection de M. Barrois*, p. 36. — ⁹ P. Paris, *op. cit.*, t. II, p. 212. — ¹⁰ *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 328; L. Delisle, *op. cit.*, t. I, p. 14. — ¹¹ Cf. L. Delisle, *Observ. sur l'origine*, p. 64. — ¹² Cf. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 15, note 1. — ¹³ P. Paris, dans *Bull. du biblioph.*, févr. 1836, p. 60. — ¹⁴ L. Delisle, *op. cit.*, t. I, p. 15. — ¹⁵ P. Paris, *Les manuscrits français*, t. V, p. 16. — ¹⁶ L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 15. — ¹⁷ Bibl. nat., ms. fr. 770. — ¹⁸ De

Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t. III, p. 459. — ¹⁹ *Hist. littér. de la France*, t. XXIV, p. 173. — ²⁰ Ms. fr. 15397. — ²¹ L. Delisle, *op. cit.*, t. I, p. 16, note 11. — ²² *British Mus.*, Reg. 19. D. II. — ²³ H. d'Orléans, duc d'Aumale, *Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre en 1359*, dans *Notes et documents relatifs à Jean, roi de France et à sa captivité en Angleterre*, p. 97, 109. — ²⁴ Douët d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 224, 227, 251. — ²⁵ *Hist. littér. de la France*, t. XXIV, p. 175. — ²⁶ Bibl. nat., collect. Grenier, vol. 238. — ²⁷ L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 17-18. — ²⁸ *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 18. Les pages consacrées au roi Jean ont été réimprimées en appendice dans *Rech. sur la librairie de Charles V*, t. I, p. 326-332, avec une annexe 332-336 contenant quelques articles en plus de ceux du *Cabinet des manuscrits*. — ²⁹ *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 18-68.

nous, à montrer la nécessité pour nous de restreindre l'analyse que nous soumettons ici d'un sujet si vaste, mais dont nous croyons indispensable de donner une vue d'ensemble à ceux qui n'ont ni les loisirs de fréquenter les grands dépôts littéraires ni les moyens d'acquérir une œuvre scientifique hors de pair.

1^o Charles V (1364-1380) éprouvait une véritable passion pour les livres, aussi « la fondation en plein XIV^e siècle, dans un château royal, d'une librairie, composée à la fois de livres de luxe ou d'agrément et de livres d'étude, est un fait qui ne saurait passer inaperçu dans l'histoire de la culture intellectuelle de la société française. Tel fut le caractère de la librairie que Charles V installa à Paris, dans une tour du Louvre¹, et qui, à côté de livres destinés à charmer les loisirs du souverain et des membres de sa famille et de sa maison, renfermait nombre d'ouvrages rassemblés pour servir aux travaux de théologie, de droit, de science, de littérature et d'histoire. On comprend les nobles sentiments dont le roi était animé quand on le voit déclarer, en 1371, qu'il veut largement subventionner le travail de Raoul de Presles, chargé de traduire en français la *Cité de Dieu* de saint Augustin « pour l'utilité publique du royaume et de toute la chrétienté ». Ce qui caractérise l'institution voulue et réalisée par Charles V dès son avènement, c'est qu'elle diffère de toutes les entreprises que nous avons énumérées jusqu'ici et qui ne dépassaient pas l'établissement d'une collection particulière; ici il s'agit d'une œuvre d'utilité publique destinée à survivre au fondateur. Christine de Pisan, qui avait eu plus d'une fois l'occasion de l'admirer, en parle ainsi : « Ne dirons-nous encore, de la sagece du roy Charles, la grant amour qu'il avoit à l'estude et à la science? Et qu'il soit ainsi, bien le démonstroît par la belle assemblée de notables livres et belle librairie qu'il avoit de tous les plus notables volumes qui par souverains auteurs aient esté compilés, soit de la sainte escripture, de théologie, de philosophie et de toutes sciences, moult bien escrips et richement adornez; et tout temps, les meilleurs escripvains que on peust trouver occupez pour lui en tel ouvrage; et se son estude bel à devis estoit bien ordonné, comme il vouloist toutes ses choses belles et nettes, polies et ordonnées ne convient demander : car mieulz estre ne peust². »

A l'exemple de son père Jean le Bon, Charles V aimait à tracer son nom sur les livres qui étaient l'objet de ses préférences, on en connaît onze dans ce cas³; le plus souvent, la signature était accompagnée d'une note autographe du roi, il en existe quatorze⁴. Le roi permettait à ses copistes de signer les ouvrages de leurs noms, c'était là pour lui un souvenir et une garantie de la correction de tel ou tel exemplaire. Cela ne lui suffisait pas, il faisait relier richement ses volumes, les pourvoyait de fermoirs d'or ou de vermeil lorsqu'il en faisait un cas particulier, leur accordait des perles ou des pierres fines sur les pipes auxquelles étaient fixés les signets, ou bien encore faisait recouvrir les plats de riches étoffes de soie. On conserve un mandement du 23 novembre 1377 portant l'ordre de payer 178 francs d'or pour les pièces d'étoffes (baudequin et cendal) devant servir à faire les couvertures et les chemises de dix volumes : le *Miroir historial*, en quatre tomes, les *Grandes chroniques de France*, en deux tomes, un livre de *Sénèque*, les *Gestes de Charlemagne*, les *Enfances de Pépin* et les *Chroniques d'outre-mer*⁵.

Charles V prescrivit le transfert de la bibliothèque

du palais de la Cité dans une tour du Louvre qui venait d'être restaurée ou reconstruite à neuf⁶.

« On affecta d'abord à cette installation deux étages; un troisième fut bientôt jugé nécessaire. Les murailles du premier étage furent entièrement recouvertes avec du bois d'Irlande, qui avait été donné au roi par le sénéchal de Hainaut; la voûte fut garnie de bois de cyprès. L'entrée de chaque pièce était fermée par une porte haute de sept pieds, large de trois et épaisse de trois doigts. Toutes les fenêtres étaient garnies de treillis en fil d'archal, « pour deffense des oyseaux et autres bestes ». Le maître des œuvres avait essayé d'approprier au nouveau local les bancs et les roues de l'ancienne librairie du palais; mais depuis, « pour ce que les sièges estoient trop viez », les huchers durent refaire les bancs tout à neuf. Je laisse de côté les trente petits chandeliers et la lampe d'argent qui, au dire de Félibien et de Sauval, étaient suspendus à la voûte et permettaient de travailler le soir et même la nuit; ce système d'éclairage paraît avoir été établi non pas dans la tour de la Fauconnerie, où se trouvaient les livres, mais bien dans la grosse tour aux joyaux.

« Tous les livres de Charles V n'étaient pas dans la tour du Louvre; il y en avait un nombre déjà fort respectable dans les châteaux de Melun, du bois de Vincennes, de Saint-Germain-en-Laye et de Beauté-sur-Marne⁷; il s'en trouvait dans les coffres qu'on portait à la suite du roi, et le Trésor des chartes renfermait des volumes dont la place eût été plutôt dans une bibliothèque que dans des archives⁸. Mais la tour du Louvre était la véritable librairie du roi; les autres dépôts, dont la composition variait suivant les circonstances, n'avaient pour ainsi dire pas de caractère officiel et permanent.

« Cette dispersion des livres de Charles V dans les châteaux des environs de Paris, où il résidait de temps à autre, nous explique comment les inventaires ne mentionnent aucun exemplaire d'ouvrages que nous savons avoir été présentés à Charles V; par exemple la version française qu'il fit faire en 1373 du *Rusticum* et le traité de Pétrarque, traduit en français, des *Remèdes de l'une et l'autre fortune* dont on chercherait vainement le titre sur les inventaires de la librairie du Louvre⁹. »

Charles V trouva, parmi ses serviteurs, le bibliothécaire de son choix, nommé Gilles Malet, pourvu dès 1364 du titre de valet de chambre et chargé de la garde de la librairie à partir de l'année 1369 au plus tard, qu'il conserva jusqu'à sa mort arrivée en 1411. Le roi « lui savoit plusieurs vertus [que] moult aimoit; celluy, par especial, sur tous autres, souverainement bien lisoit et bien ponctoît et entendens homs estoit¹⁰. »

L'administration de Gilles Malet fut marquée par la rédaction d'un inventaire justement célèbre, qui porte la date de 1373. L. Delisle a réuni tout ce que probablement on saura jamais sur ce véritable bibliophile¹¹. Passionné pour la recherche des beaux livres, il se plaisait à en acquérir, dont il faisait présent à son maître. Il se croyait payé de sa peine et de ses déboursés quand il pouvait écrire sur l'inventaire de la librairie du Louvre quelques beaux articles accompagnés de cette mention qu'on retrouve vingt-quatre fois : « donné au roi par Gilles Malet, donné au roi par Gilet. »

L'inventaire de 1373 ne nous est pas parvenu en original, mais il n'est pas unique puisque sous

¹ Dans la tour de la Fauconnerie, en 1367. — ² Christine de Pisan, *Faits de Charles V*, t. III, p. 12. — ³ L. Delisle, *Rech. sur la librairie*, t. I, p. 3-4. — ⁴ Id., *ibid.*, t. I, p. 4-5. — ⁵ Id., *ibid.*, t. I, p. 6-7, 370-371. — ⁶ Id., *ibid.*, t. I, p. 7. — ⁷ J. La-

barte, *Inventaire du mobilier de Charles V*, 1879. — ⁸ H. Bordier, *Les archives de France*, p. 168. — ⁹ L. Delisle, *Rech. sur la librairie*, t. I, p. 7-9. — ¹⁰ Christine de Pisan, *Faits de Charles V*, t. III, p. 21. — ¹¹ L. Delisle, *Recherches*, t. I, p. 10-22.

Charles V et pendant le règne de Charles VI, on en dressa six qui rendent témoignage de 973 articles. Les rédacteurs des inventaires n'ont pas cru devoir rapprocher des ouvrages de même nature et ne se sont nullement préoccupés d'un classement méthodique ou alphabétique¹. L. Delisle, le premier, s'essaya à combler cette lacune² une première fois et d'une façon plus complète en comprenant les volumes dispersés dans les diverses résidences royales³. A la suite de ce résumé, il présenta tout ce qu'on peut savoir de la « condition des livres d'après les inventaires, langues, genres d'écriture, de peintures et de reliures », enfin l'« origine des livres » parmi lesquels figuraient « des volumes qui devaient être depuis plus ou moins longtemps dans le mobilier de la couronne, par exemple : trois psautiers de saint Louis dont deux sont parvenus jusqu'à nous, un missel dont les fermoirs étaient aux armes de Marie de Brabant, femme de Philippe le Hardi, un bréviaire de Philippe le Bel, plusieurs ouvrages dont la composition ou l'exécution matérielle remontaient au règne du roi Jean ». Enfin divers « caractères propres aux livres de Charles V, tels que : armes, supports de l'écu, miniatures de présentation, bordures tricolores » et tout ce qu'on peut savoir touchant les écrivains, enlumineurs et traducteur du roi⁴. Charles V ne s'est pas privé du plaisir d'offrir des livres soit à des particuliers, à des églises et à certains établissements. Le soin minutieux apporté par Gilles Malet et par Jean le Bègue dans la description des livres pourrait s'expliquer par la préoccupation de retrouver tels exemplaires prêtés aux princes, à des parents ou à des amis du roi, et qu'il s'agissait d'identifier en cas de contestation. Outre les catalogues, on conserve des pièces de comptabilité touchant le personnel employé par Charles V et les dépenses consenties pour l'accroissement et l'entretien de sa librairie.

2° *Charles VI (1380-1422)* avait reçu de son père le goût des livres; il était encore enfant, nous dit L. Delisle⁵, quand Charles V mit à sa disposition un roman de Godefroi de Bouillon. Son oncle, le duc de Bourgogne, favorisa les libérales inclinations du jeune roi et lui suggéra l'idée de maintenir la librairie du Louvre sur le pied où l'avait mise Charles V. La librairie resta confiée à la garde de Gilles Malet jusqu'à sa mort (janvier 1411), mais ses successeurs la délaissèrent. A cette date de 1411 la librairie s'était accrue de 280 volumes depuis le récolement de 1380, sans qu'on puisse dire par quels moyens : hommages (on en connaît plusieurs)⁶, acquisitions, peut-être. En 1410, la librairie du Louvre s'enrichit d'une vingtaine de volumes saisis au château de Marcoussis après la mort tragique de Jean de Montaigu; en 1422, arrivèrent deux pontificaux trouvés dans la succession de Gérard de Montaigu, évêque de Paris. La librairie du Louvre possédait dès lors un fonds de livres hébraïques.

Malheureusement les accroissements étaient bien loin de compenser les pertes. On voit un premier retrait de cinquante-cinq volumes dont on ignore l'auteur responsable et l'usage s'introduit alors de ne point réintégrer dans le dépôt les livres qu'on voulait lire ou consulter. Charles VI donna l'exemple de cet abus par sa négligence de faire rendre au garde de sa librairie les volumes qu'il lui demandait pour se distraire ou pour s'instruire, et qu'il voulait avoir

toujours sous la main, même pendant ses voyages; on en connaît une quinzaine⁷.

La reine Isabeau contribua à l'appauvrissement de la librairie royale et ses goûts littéraires sont bien connus, mais la famille royale ne s'interdit pas de puiser tout ce qu'elle trouvait à sa convenance dans la librairie du Louvre; le duc d'Anjou, pour sa part, se fit remettre près de quarante volumes parmi les plus beaux qu'on ne revit jamais⁸. « Ce fut un vrai pillage auquel prirent part les oncles du roi, les ducs de Berry et de Bourgogne, ses tantes la duchesse de Bourgogne, celle de Bar et Catherine de Bourbon, son frère Louis, comte de Valois et bientôt duc d'Orléans, son cousin Jean, comte de Montpensier. C'était un trésor qu'on croyait inépuisable et qu'on mettait à contribution même pour l'éducation des enfants de la maison royale. On en fit profiter le petit dauphin Charles, qui mourut en 1401, à l'âge de dix ans. Ce qui précipita la décadence de la librairie du Louvre ce fut l'habitude qui s'introduisit de la considérer comme un magasin rempli d'objets qui pouvaient être offerts en cadeau à des princes et des princesses, à des prélats, à des courtisans, à des serviteurs dont il convenait de reconnaître honorifiquement le dévouement⁹. »

Gilles Malet avait eu des successeurs qui étaient loin de le valoir; ce fut d'abord Antoine des Essarts, « garde des deniers de la librairie du roi », qui fut remplacé par Garnier de Saint-Yon; celui-ci, en sa qualité de partisan des Bourguignons fut remplacé par un Armagnac nommé Jean Maulin, en 1416. Puis Garnier de Saint-Yon fut rappelé et, à la mort de Charles VI, il reçut l'ordre de faire estimer par trois libraires les livres confiés à sa garde, au nombre de 843, dont la prise monta à 2 323 livres 4 sous parisis¹⁰, environ 25 000 francs or, valeur intrinsèque. Le tout fut acheté par le duc de Bedford qui ne paya que 1 200 francs lesquels, versés comptant, défrayèrent l'entrepreneur du mausolée de Charles VI et d'Isabeau de Bavière¹¹. Bedford avait pris possession de ce qui avait été la librairie de Charles V le 22 juin 1425; au mois d'octobre 1429, il en fit passer une partie au château de Rouen, le reste fut expédié en Angleterre. Il avait consenti le don d'un magnifique Tite-Live à son beau-frère, le duc de Gloucester, mais Bedford était lui-même bibliophile trop éclairé pour avoir pu renouveler ce geste. Après sa mort (14 septembre 1435) la collection de Charles V fut définitivement dispersée¹².

3° *Les oncles de Charles VI*. On sait quel fâcheux souvenir s'attache à ces princes que furent Louis, duc d'Anjou; Jean, duc de Berry et Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui eurent tous l'amour des livres et formèrent dans leurs châteaux des librairies dont les débris vinrent à différentes reprises enrichir la Bibliothèque du roi.

Louis, duc d'Anjou, profita, nous l'avons dit de la mort de Charles V pour se faire remettre près de quarante ouvrages à titre de prêt et qu'il ne rendit jamais. A sa mort (1384) on ne sait si son fils Louis II hérita de sa librairie; on ne connaît aujourd'hui que trois manuscrits de sa bibliothèque; peut-être à sa mort (1442) devinrent-ils la propriété de son fils si connu sous le nom de roi René qui, lui, a dû posséder une splendide bibliothèque dont il aurait, dit-on, contribué personnellement à enluminer quelques volumes¹³. Il en est deux qui sont conservés à la

¹ Gilles Malet avait cependant essayé de réunir dans la 3^e chambre de la tour les livres latins et ceux qui traitaient d'astronomie et d'astrologie. — ² *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, 1880, p. 114-170. — ³ *Rech. sur la librairie*, t. I, p. 36-41. — ⁴ *Ibid.*, t. I, p. 55-124. — ⁵ L. Delisle, *Recherches*, t. I, p. 125. — ⁶ *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 127-129. — ⁷ *Id.*, *ibid.*,

t. I, p. 131-132. — ⁸ *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 132-136. — ⁹ *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 136-137. — ¹⁰ Van Praet, *Inventaire de la biblioth. du Louvre*, p. XL, XLI. — ¹¹ *Id.*, *ibid.*, p. XXIV; H. Sauval, *Recherches*, t. II, p. 15. — ¹² L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 52-53. — ¹³ De Quatrebarbes, *Œuvres du roi René*, t. I, p. CXLIII sq.

Bibliothèque nationale¹; quelques autres volumes portent les armes de ce prince². Un frère du roi René, Charles d'Anjou, a possédé quelques manuscrits, dont un est conservé au *British Museum*, ms. *Harley*, un autre dans le *fonds dit de Sorbonne*, n. 236.

Jean, duc de Berry (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1853-1863) a laissé le souvenir d'un bibliophile consommé et il n'est pas possible de faire plus ici que de rappeler son nom. Il eut le goût des livres au même degré que de tout ce qui était somptueux et magnifique et c'est toute une bibliographie qu'il faudrait introduire ici pour rappeler ce mécène.

Une publication entreprise en 1834, par Aug. de Bastard, se proposait de faire revivre la *Librairie de Jean de France, duc de Berry, frère du roi Charles V, publiée en son entier pour la première fois; précédée de la vie de ce prince, illustrée des plus belles miniatures de ses manuscrits, accompagnée de notes bibliographiques et suivie de recherches pour servir à l'histoire des arts du dessin au Moyen Age*; cet ouvrage ne comprend que 32 planches. Les deux inventaires de la bibliothèque du duc de Berry rédigés en 1413 et en 1416 ont fait l'objet d'une bonne *Notice sur la bibliothèque de Jean, duc de Berry*, par Douët d'Arcq³. D'autres études plus ou moins anciennes et imparfaites sont toutes remplacées aujourd'hui par l'ensemble des travaux que L. Delisle et Paul Durrieu ont consacrés aux manuscrits du duc de Berry.

Il existe trois inventaires de la librairie du prince, en 1402, en 1413 et en 1416, ce dernier rédigé par ses exécuteurs testamentaires. Les manuscrits sont aujourd'hui dispersés, mais ce qu'on en peut dire de plus certain l'a été par L. Delisle⁴; les volumes sont facilement reconnaissables, car le prince a mis sa signature ou des notes marginales sur certains d'entre eux; sur d'autres, son secrétaire Jean Flamel a tracé de majestueuses inscriptions qui parfois remplissent toute une page de grand format; enfin beaucoup portent les armes du duc, ses animaux symboliques, sa devise ou son chiffre. D'une manière générale, le choix qui avait présidé à la composition de cette librairie était plus sévère que celui de la bibliothèque de Charles V, aussi était-elle moins fournie mais tout y était excellent: la correction du texte, la beauté de la calligraphie, la splendeur de l'enluminure. La littérature latine y tient plus de place que dans la tour du Louvre; on y voit un Plin, un Priscien, la *Rhétique* de Cicéron, un Térence, les *Bucoliques* de Virgile que ne possédait pas Charles V. Tous ceux qui avaient intérêt à se mettre bien avec lui savaient que le duc de Berry aimait recevoir un présent de beaux livres et en témoigner à l'occasion sa reconnaissance⁵. Les inventaires n'ont pas manqué de consigner les noms des principaux donateurs; ce sont: le roi Charles VI, la reine Isabeau; Louis, duc de Guyenne, fils de Charles VI; Louis, duc d'Orléans; Louis II d'Anjou, roi de Sicile, les ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi et Jean sans Peur; Béraud, dauphin d'Auvergne; Catherine d'Alençon, veuve de Pierre de Navarre; le pape Clément VII; Henri IV, roi d'Angleterre; Louis, duc de Bavière, et Jean-Marie Visconti, duc de Milan⁶, sans parler de moindres seigneurs, prélats, magistrats, tous ceux qui, à un titre plus ou moins honorifique, approchèrent du prince⁷; on voit ainsi les quatre secrétaires qui se cotisent pour alléger la dépense et offrir à leur maître aux étrennes de 1403 (1404 n. s.) le livre de la *Propriété des choses*⁸.

Beaucoup de livres lui sont offerts; nous voyons en particulier Christine de Pisan lui offrir presque tous ses ouvrages à l'époque des étrennes: 1^{er} janvier 1405, 1410, 1413, 1414. Mais les dons ne suffiraient pas, le duc Jean est un acheteur infatigable qui entretient toute une clientèle: copistes, marchands, libraires, etc., et qui ne recule pas devant le prix élevé des acquisitions; nous en savons quelque chose: un *Roman de la rose* au prix de 120 écus, environ 1 560 francs or; un exemplaire des *Chroniques de Burgos*, 200 écus, environ 2 600 francs or; un *Lancelot du Lac*, 300 écus, environ 3 900 francs or; un bréviaire, 400 écus, environ 5 200 francs or. En 1405, le duc de Berry fait deux achats considérables, l'un de 2 025 livres, l'autre de 2 200 écus, soit environ 19 800 et 28 800 francs or. Le prince a les meilleurs copistes et enlumineurs connus tels que André Beauneveu, Jacquemart de Hesdin et ce prestigieux Pol de Limbourg auteur des « très riches heures » que nous avons fait connaître (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1853, fig. 7156, 7157).

Le duc de Berry savait également recevoir et offrir. La liste des personnes auxquelles il donna des livres est presque aussi longue que celle des personnes qui lui firent pareils présents⁹. A sa mort il se dépouilla surtout au profit de la Sainte-Chapelle de Bourges qu'il dota d'une bibliothèque fort considérable¹⁰; mais déjà, de son vivant, beaucoup de riches volumes avaient été dispersés. Ainsi s'explique le sort de sa librairie qui fut vendue avec ses autres meubles pour désintéresser ses créanciers parmi lesquels on comptait sa veuve, sa fille et plusieurs marchands et fournisseurs. Contrairement à ce qu'on a écrit, les livres du duc de Berry ne périrent pas dans le sac de l'hôtel de Nesle, en 1411, ni dans l'incendie du château de Bicêtre¹¹; par les soins des exécuteurs testamentaires ils furent portés à Paris dans l'hôtel du comte d'Armagnac et prisés par les jurés. De différents articles on forma un lot estimé à la somme de 35 000 francs qui fut attribué à la fille du duc, Marie, duchesse de Bourbonnais; ce lot comprenait quarante et un des plus beaux manuscrits; cinq autres furent repris par le comte d'Armagnac pour le prix de 390 livres; quelques autres furent donnés. Enfin, les exécuteurs testamentaires mirent à part seize volumes prêtés. Tout le reste fut vendu au profit de la succession.

« La magnificence des exemplaires qui se trouvaient dans la librairie du duc Jean les a protégés, sinon contre les injures du temps, au moins contre l'indifférence des hommes. C'est ce qui explique comment nous possédons encore plus d'un quart des volumes portés sur les inventaires du duc de Berry, tandis que nous n'avons peut-être pas recueilli la vingtième partie de la librairie du Louvre¹². »

Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, quatrième fils du roi Jean, créa lui aussi une librairie que développera son fils Jean sans Peur, son petit-fils Philippe le Bon et son arrière-petit-fils Charles le Téméraire. Sa destinée fut moins éphémère que celle des bibliothèques dont nous venons de parler puisqu'elle fut le noyau du vaste et riche dépôt conservé à Bruxelles sous le nom de « bibliothèque de Bourgogne ». Nous n'avons pas à en faire autrement mémoire, sauf pour rappeler les quelques volumes qui font partie aujourd'hui de la Bibliothèque nationale. A ce sujet nous devons mentionner la « belle bible historiée » qui porte le n. 167 du *fonds français* qui paraît être « la très-

¹ Ms. lat. 10 491; fonds *La Vallière*, n. 201. — ² L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 55, note 12. — ³ *Revue archéol.*, t. VII, 1850, p. 145-168, 224-233. — ⁴ *Recherches sur la librairie de Charles V*, t. II, 1907. — ⁵ Christine de Pisan, *Faits de Charles V*, t. II, p. 12. — ⁶ L. Delisle, *Le*

Cabinet des manuscrits, t. I, p. 59. — ⁷ Id., *ibid.*, t. I, p. 59-60. — ⁸ Id., *ibid.*, t. I, p. 60. — ⁹ L. Delisle, *op. cit.*, t. I, p. 63-64. — ¹⁰ Id., *ibid.*, t. I, p. 64. — ¹¹ F. Denis, *Hist. de l'ornementation des manuscrits*, p. 81 sq. — ¹² L. Delisle, *op. cit.*, t. I, p. 65.

belle et très-notable bible » commandée par Philippe le Hardi, en 1401, aux deux enlumineurs Polequin et Janequin Manuel, probablement deux frères qui, nous dit-on, « ne pouvaient se louer à autrui qu'à monseigneur le duc, mais [devoient] entendre et besogner seulement en l'ouvrage d'icelle, et afin que le dict ouvrage fût fait et achevé le mieulx et le plus tôt possible, monseigneur taxa aux dicts Manuel, tant pour leur peine et vivre comme pour avoir leurs autres nécessités, la somme de vingt sols parisis pour eux deux, par chacun jour ouvrable et non ouvrable jusques à quatre ans prochains. » Les quatre années ne suffirent pas, car Jacques Raponde y travaillait encore en 1406¹; on n'en est pas surpris en voyant que le manuscrit 167 renferme 5 152 compositions².

Jean sans Peur donna à son oncle Jean de Berry, un magnifique manuscrit, le n. 2810 du fonds français, intitulé, le *Livre des merveilles*, ainsi qu'en témoigne une note de Jean Flamel. On connaît une quinzaine de manuscrits de *Philippe le Bon*, parmi ceux qu'on conserve à Paris; ces livres ont gardé des blasons assez compliqués et des devises qui nous apprennent leur origine. En 1443, David Aubert nous renseigne sur la passion de Philippe le Bon pour les livres : « Nonobstant, dit-il³, que ce soit le prince sur tous autres garny de la plus riche et noble librairie du monde, si est il moult enclin et désirant de chacun jour l'accroistre, comme il fait, pourquoy il a journallement et en diverses contrées grans clerks, orateurs, translatteurs et escripvains, à ses propres gaiges, occupez à ce. » On n'est pas trop surpris de ne retrouver dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale rien qui se rapporte à la bibliothèque de Charles le Téméraire. Au contraire, son frère naturel, Antoine, bâtard de Bourgogne est représenté par le ms. fr. 17267, sur lequel on voit un blason de Philippe le Bon entaché du signe de bâtardise, et la devise : *Nul ne s'y frote*⁴.

4^o Charles VII (1428-1461) trouva le royaume de France dans une situation presque désespérée qui ne lui laissait guère le loisir de ramasser des livres que, cependant, il aimait. On le voit, en effet, retenir par devers lui « un très bel bréviaire, bien historié et enluminé » qui avait appartenu au duc de Berry et qu'on lui proposait pour le prix dérisoire de 160 livres parisis; il garda le volume et refusa l'argent. En 1428, il emprunta des gens du duc d'Orléans une bible française « feignant de y vouloir lire et passer temps », mais on eut grand peine à en obtenir la restitution⁵. Volentiers il agréait les livres à lui dédiés qu'ils fussent latins ou français⁶. La reine Marie d'Anjou, sa femme, posséda quelques livres, notamment une *Consolation à un grand seigneur estant en tribulation*⁷, une *Consolation* de Boèce, les *Douze périls d'enfer*⁸ et, en octobre 1454, son fourrier « alla hastivement de Chinon à Tours quérir un livre nommé le *Pelerin*, et l'apporta à icelle dame pour sa plaisance⁹ ».

5^o Louis XI (1461-1483) « ne prit jamais grand souci de ses livres : il est même assez douteux qu'il ait possédé une véritable bibliothèque¹⁰ », quoiqu'il fût lettré. On sait quelques livres qui furent exécutés pour lui être offerts et dont il prenait grand soin, c'est ainsi qu'on nous parle d'« un sac fait de deux peaux de mouton, pour icellui sac mettre un livre donné au roy par mons. le cardinal de Coitivy¹¹ ». On le voit faire présent d'une bible (ms. fr. 11935) à l'évêque

d'Avranches, son confesseur, et faire copier à son usage certains volumes de la faculté de médecine de Paris qui prend toutes garanties pour rentrer en possession des originaux qu'elle consent à prêter¹². Louis XI fut accessible au goût qu'éprouvaient ses contemporains pour les livres enluminés. Il se laissait offrir par Charles le Téméraire un livre d'heures qui, au dire d'un contemporain valait bien 1 200 écus, ce qui approcherait aujourd'hui de 15 000 francs or. Le célèbre Jean Fouquet, de Tours, est appelé « le bon peintre et enlumineur du roy Loys onziesme »; malheureusement on ne connaît aucun des ouvrages que Fouquet exécuta pour le roi¹³. La même observation s'applique à Jean Bourdichon dont le nom revient souvent dans les comptes de l'hôtel, et qui fut chargé, vers 1480, d'enluminer et d'historier un livre intitulé le *Papaliste*, avec « dix-neuf hystoires riches » pour lesquelles il reçut en paiement « 30 escuz d'or¹⁴ ».

Le catalogue des livres de Louis XI publié par Leroux de Lincy n'est, au jugement de L. Delisle, que le catalogue des ouvrages que vendait un libraire de Tours. C'est un catalogue authentique mais incomplet contenant une trentaine de livres seulement qu'on trouve désignés dans l'inventaire après décès de la reine Charlotte de Savoie, en 1484.

« Aucun des faits qui viennent d'être rapportés ne dénote chez Louis XI une bien vive passion pour les livres; s'il les eût vraiment aimés, il se fût emparé avec empressement des collections bibliographiques que mirent sous sa main les événements tels que l'arrestation du cardinal Balue, en 1469; la mort de Charles, duc de Guyenne, en 1472; la défaite de Charles le Téméraire, en janvier 1477, et la condamnation de Jacques d'Armagnac, au mois de juillet de la même année. D'un mot il eût pu s'approprier des livres qu'avaient possédés ces quatre personnages, et il eût ainsi fondé, en peu d'années, une bibliothèque comparable à celle de Charles V. Malheureusement les avantages d'une telle mesure ne se présentèrent pas à son esprit. Il confisqua bien les livres du cardinal Balue et recueillit au moins en partie ceux du duc de Guyenne; mais il laissa complètement échapper ceux du duc de Bourgogne et ceux du duc de Nemours¹⁵. »

Après l'arrestation du cardinal Balue, ses livres au nombre de plus de quatre-vingt-dix durent être transportés dans la bibliothèque du roi qui donna ordre de terminer à ses frais deux volumes, un Tite-Live et un Appien; il semble qu'ils n'y demeurèrent pas et furent restitués à Balue. De la bibliothèque du duc de Guyenne dont on peut indiquer les titres d'une douzaine de manuscrits et de celle de sa sœur Madeleine, à qui on ne connaît qu'un Nouveau Testament français, on ne possède que deux ou trois volumes (Bibl. nat., lat. 6122; Mazar., T. 813).

La Bibliothèque nationale possède plus de soixante manuscrits ayant appartenu à Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, condamné à mort le 10 juillet 1477, dont la librairie contenait de véritables bijoux et pour qui Jean Fouquet termina le *Josèphe* commencé pour le duc Jean de Berry¹⁶.

Louis XI fut marié à Marguerite d'Écosse dont on a recueilli un volume contenant une paraphrase de Job en vers français; de sa seconde femme, Charlotte de Savoie, on sait qu'elle se forma une petite bibliothèque. Elle ne voulut pas l'accroître de celle de son

¹ Peignot, *Catal. de la biblioth. des ducs de Bourgogne*, p. 33. — ² Camus, dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. vi, p. 106; P. Paris, *Les manuscrits français*, t. ii, p. 34; L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. i, p. 69. — ³ Prologue de la *Chronique de Naples*, cf. P. Paris, *Les manuscrits français*, t. i, p. 106. — ⁴ L. Delisle, *op. cit.*, t. i, p. 71. — ⁵ De Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t. iii, p. 298, n. 6400. — ⁶ L. Delisle, *op. cit.*, t. i, p. 73. — ⁷ De Laborde, *op. cit.*,

t. iii, p. 319, n. 6523. — ⁸ *Mém. de la Soc. des antiq. de Normandie*, I^{re} sér., t. ix, p. 220. — ⁹ L. Delisle, *op. cit.*, t. i, p. 74. — ¹⁰ Id., *ibid.*, p. 74. — ¹¹ Id., *ibid.*, p. 74, note 8. — ¹² L. Delisle, *op. cit.*, t. i, p. 75. — ¹³ Cf. T. Cox, *Jehan Fouquet, native of Tours*, in-8°, London, s. d. [1931]. — ¹⁴ Cf. D. Mac Gibbon, *Jean Bourdichon, A court painter of the fifteenth century*, in-8°, London, 1933, p. 46. — ¹⁵ L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. i, p. 79. — ¹⁶ Bibl. nat., ms. fr. 247.

époux dont elle fit enfermer les livres dans un grand coffre de cuir noir conservé à Amboise, pour qu'ils fussent remis au jeune roi Charles VIII¹. Parmi ceux qui lui appartenaient cinq font partie du *fonds français* : une *Vie de Jésus-Christ*, les *Douze périls d'enfer*, le IV^e livre de *l'Imitation* et des *Congratulations et grâces de la nativité de Charles, aîné filz du roy Loys*.

6^o Charles VIII (1483-1498) n'avait reçu qu'une culture littéraire imparfaite, cependant l'auteur du *Séjour d'honneur* le louait de rechercher « le saint trésor de sapience et moult vous plaist livres avoir et passer temps en maint volume comme ung second Jules Cezar, ung Ptolomée ou ung Theodose, ou comme voz très saintez et glorieux prédécesseurs voz ancestres les roys de France monseigneur saint Charles-le-Grant et saint Loys, qui tant ayma sainte escripture². » Nonobstant son peu de goût pour l'étude, Charles VIII augmenta la collection laissée par son père à laquelle il ajouta ceux qu'il hérita de Charlotte de Savoie et ceux qu'on lui offrit ou qu'il commanda pour son usage personnel; enfin on lit dans ses comptes la mention de plusieurs ouvrages achetés et dont il fit faire ou compléter les couvertures, en voici deux curieux exemples : « Pour mettre XIII aulnes de ruban de soye estroict, bleu, rouge, tanné et vert... à faire trois reaulx ou rayons pour mectre et servir, l'un à un livre dudit seigneur nommé le *Roman de la Roze et de la Violette*, l'autre aux *Heures* dudit seigneur... et le tiers au livre appelé le *Pellerin*³. Quartier et demy de veloux cramoisy double poil... pour couvrir un des livres de la chambre dudit seigneur nommé *l'Imparfait*⁴. »

Charles VIII eut l'ouverture d'esprit nécessaire pour comprendre l'importance du mouvement artistique et littéraire dont l'Italie fut alors le théâtre. Après la glorieuse campagne de 1495, il fit venir en France une énorme quantité d'objets d'art et de curiosité qu'il avait enlevés de Naples. Une somme de 1 594 livres tournois fut payée à Nicolas Fagot, qui s'était chargé de porter de Naples à Lyon et à Amboise « plusieurs tapisseries, librairie, peinture, pierre de marbre et de porfire et autres meubles », le tout pesant environ 87 000 livres⁵. Après avoir lu ce texte, on serait porté à croire que Charles VIII s'appropriait la bibliothèque des rois aragonais de Naples... qui devint la propriété du cardinal d'Amboise. Selon toute apparence, la librairie que Charles VIII rapporta de son expédition se réduisit à quelques manuscrits grecs et latins... Des livres grecs étaient alors une grande rareté en France; mais ce qui avait plus de prix c'était un homme en état de s'en servir et d'initier les Français à la connaissance de la langue et de la littérature grecques. Telle fut la mission de Jean Lascaris, que le roi fit venir de son royaume de Sicile et qui recevait de Charles VIII une pension annuelle de 400 livres tournois⁶.

VII. RÈGNE DE LOUIS XII (1498-1515). — La collection de livres de Charles VIII sera le noyau de celle qui existe de nos jours, accrue de façon disproportionnée à tout ce que peut concevoir l'imagination. Cependant c'est au successeur de Charles VIII, c'est à Louis XII qu'il faut faire remonter le mérite de ce qui s'est fait, car c'est à partir de ce règne qu'une notion nouvelle s'est répandue et imposée, à savoir

que la bibliothèque du roi de France n'est plus le bien individuel du monarque; elle devient insensiblement un dépôt public accessible aux savants de la France et de l'étranger. Dix années après l'avènement de Louis, la librairie de Blois était en réputation d'être la première du monde; il en était ainsi grâce à un heureux concours de circonstances qui l'avaient enrichie des fonds venant des ducs d'Orléans, des ducs de Milan et de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, tous les trois aussi remarquables par la valeur vénale que par la perfection artistique des manuscrits qui les composaient.

1^o Louis, duc d'Orléans, second fils de Charles V s'était, nous l'avons dit, formé une bibliothèque dont on ne possède pas le catalogue, mais ses goûts littéraires nous sont garants de sa composition et de sa richesse, en outre elle devait être considérable. Livres empruntés, dédiés, achetés, concernant l'Écriture sainte, les Pères, la littérature; livres liturgiques, d'administration et enfin livres élémentaires dont on ne peut donner le détail⁷. Valentine de Milan, duchesse d'Orléans, eut, elle aussi sa bibliothèque; on peut citer les titres d'une quinzaine d'entre eux et plusieurs furent rachetés par son fils.

2^o Charles, duc d'Orléans, qui les conserva à Blois et accrut le lot qu'il tenait de ses parents. Pendant la durée de sa captivité en Angleterre, le gracieux poète fit veiller sur l'intégrité et la conservation de sa bibliothèque de Blois dont un inventaire, dressé au mois de mai 1417, donne le nombre de quatre-vingt-onze ouvrages, tous en latin ou en français. Cet inventaire donne l'indication des reliures, toutes élégantes : velours noir, vermeil ou vert, cuir blanc ou rouge marqueté, drap de damas bleu, soie ouvrée, etc., on mentionne si l'ouvrage est sur parchemin ou sur papier⁸. La valeur vénale de ces livres nous est prouvée par la pensée qui vint en 1427, de les aliéner pour payer la rançon du duc prisonnier, cependant on y renonça⁹. L'année suivante, l'armée anglaise parut sur les bords de la Loire et mit le siège devant Orléans. Blois se trouvait dans un péril imminent, on enleva tous les objets qui furent transportés à La Rochelle, où ils demeurèrent jusqu'en 1436. A cette date ils furent réintégrés au château de Blois, le dépôt avait été scrupuleusement respecté, sauf quelques très rares exceptions, dont le dépositaire avait disposé en vertu d'un pouvoir¹⁰.

A son retour de captivité, en 1440, le duc d'Orléans eut la satisfaction d'enrichir sa librairie des livres qu'il rapportait d'Angleterre¹¹. De ce nombre paraît être le ms. *lat. 3520* contenant une somme de saint Raymond de Peñafort, qui avait appartenu à un curé de la ville ou des environs de Winchester¹², le duc Charles y apposa sa signature. Peu après son retour vers 1440, il fit dresser un nouvel inventaire et continua à accroître son fonds, marquant sa propriété sur un certain nombre de volumes qui dénotent bien son goût pour la belle littérature¹³. On connaît les noms de six copistes et de trois enlumineurs qui travaillaient pour son compte et aussi un relieur¹⁴. A la mort de Charles d'Orléans (1466) on comptait plus de deux cents ouvrages relatifs à l'Écriture sainte, la théologie, le droit, l'histoire, les sciences, la littérature, une quarantaine d'entre eux sont conservés à la Bibliothèque nationale¹⁵.

¹L. Delisle, *op. cit.*, t. I, p. 77, 94. — ²Bibl. nat., ms. fr. 12 783; cf. L. Delisle, *op. cit.*, t. I, p. 94. — ³Archiv. nat., Registre KK 70, fol. 225. — ⁴*Ibid.*, fol. 140 v^o. — ⁵Quittance du 24 décembre 1495, dans le portefeuille 149 de Fontanieu. Cette pièce a été publiée dans les *Archives de l'art français*, Docum., t. II, p. 304. — ⁶L. Delisle, *op. cit.*, t. I, p. 97. — ⁷De Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t. III, 2^e part., p. 166; Le Roux de Lincy, *La biblioth. de Charles d'Orléans à*

son château de Blois en 1427, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1^{re} sér., t. V, p. 59 sq.; L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 98-104. — ⁸*Id.*, *ibid.*, t. I, p. 105-108. — ⁹*Id.*, *ibid.*, t. I, p. 108. — ¹⁰*Id.*, *ibid.*, t. I, p. 109. — ¹¹De Laborde, *op. cit.*, t. III, p. 317. — ¹²Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 109. — ¹³*Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 110-111. — ¹⁴*Id.*, *ibid.*, t. I, p. 112-114. — ¹⁵*Id.*, *ibid.*, t. I, p. 114-119.

Marie de Clèves eut cette piété de conserver presque intacte la bibliothèque de son mari, et cette prévoyance de la destiner à son fils, le futur Louis XII, alors âgé de quatre ans. Cette princesse aimait d'ailleurs les livres, elle en avait, dans son seul château de Chauny, environ vingt-cinq. C'est à elle que se rapporte la devise célèbre écrite sur un de ses livres, le roman de Troille; *Riens ne m'est plus*¹.

3^e Louis XII ne paraît pas avoir beaucoup accru la bibliothèque qu'il tenait de son père et de son grand-père, du moins jusqu'à l'époque où il succéda à Charles VIII. Dès qu'il fut roi, Louis XII tourna son attention vers sa bibliothèque qui devint bientôt un objet d'admiration pour tous les savants. Vers l'an 1503, Claude de Seyssel la qualifiait de « très-magnifique et très-singulière »; vers 1508, Louis Bolognini la proclamait sans rivale au monde. On sait qu'elle était administrée par un « libraire du roy » en 1509; le relieur était un prêtre nommé Gilles Hannequin qui travaillait assidûment puisque de l'année 1504 il relia 126 volumes et il est probable que le ms. lat. 4777 est son ouvrage : les plats sont garnis de soie bleue, sur lequel ont été brodées de grandes fleurs de lis d'or. Plusieurs des manuscrits exécutés pour Louis XII sont d'une exécution assez remarquable. La reine Anne de Bretagne, de qui ses maris successifs épousaient le duché plus que la personne, possédait des livres dont on connaît une quinzaine qui lui furent offerts ou exécutés par ses ordres. Le plus célèbre est son livre d'Heures d'une rare magnificence et sur lequel il existe toute une littérature².

En 1499 ou 1500, Louis XII s'appropriâ la bibliothèque des ducs de Milan conservée à Pavie; beaucoup de ces volumes sont encore reconnaissables, sans parler de ceux sur lesquels on lit ces mots : *De Pavie. Au roy Louis XII*³. Une centaine de volumes de cette provenance se trouvent aujourd'hui à Paris, outre une quarantaine d'autres qui sont généralement des manuscrits de droit. Avec les livres de Pavie, ayant appartenu aux Visconti et aux Sforza, entrèrent en France des livres ayant appartenu à François Pétrarque, il s'en trouve dix-sept à la Bibliothèque nationale.

Ce fut encore à Louis XII que la bibliothèque de Blois dut une belle collection de manuscrits formée par Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse⁴, et qui rivalisait avec la librairie des ducs de Bourgogne. « Dans ces magnifiques volumes qui la composaient, on peut admirer le degré de perfection auquel l'art flamand était parvenu vers le milieu du xv^e siècle. Nous ignorons comment la bibliothèque qu'il avait formée arriva presque en entier entre les mains de Louis XII⁵. » On ignore de même pourquoi les insignes des ducs de Milan furent respectés sur les livres rapportés de Pavie tandis que tous les signes d'appartenance furent effacés sur ceux de Louis de Bruges.

VIII. DE FRANÇOIS I^{er} A HENRI III (1515-1589). — L'avènement de la branche de Valois ouvrit une ère nouvelle dans les destinées de la Bibliothèque du roi. Nous avons parlé de Louis, duc d'Orléans, fils de Charles V (voir col. 1980). Lui-même eut un fils nommé Jean le Bon, comte d'Angoulême, formé à la

culture des lettres et qui se plut à composer et à écrire de sa main un livre appelé *Caton moralisé*⁶, lequel resta enchaîné jusqu'en 1562 dans le chœur de la cathédrale d'Angoulême. Pendant sa captivité à Londres il avait eu la satisfaction d'y trouver un *Rationale divinarum officiorum* ayant appartenu à Charles V; il ne s'en sépara plus jusqu'à sa mort après y avoir écrit ces mots : « Ce livre est à Jehan, conte d'Engolesme, lequel l'acheta à Londres en Angleterre l'an de grâce 1441 »; c'est aujourd'hui le ms. fr. 437 de la Bibliothèque nationale. Le comte d'Angoulême consentait à payer quinze écus d'or le *Songe du verger*⁷ et plusieurs volumes portent sa signature ou ses armes. Il mourut le 30 avril 1467 et, le 1^{er} juin suivant, on dressa, en 167 articles l'inventaire des livres qui lui avaient appartenu; dans ce nombre il se trouvait neuf volumes qui avaient été écrits de sa main⁸. Le comte Jean avait épousé Marguerite de Rohan, pour laquelle plusieurs livres furent écrits; son *Livre d'heures* fit partie des collections Sauvageot et Firmin-Didot (voir *Dictionn.*, t. ix, col. 1850-1853, fig. 7155).

Charles, fils de Jean le Bon, suivit l'exemple de son père; cinq manuscrits français lui ont appartenu, mais il ne se contentait pas de manuscrits, et on le voit acheter des livres imprimés à ces débuts de la typographie⁹. Le comte Charles mourut le 1^{er} janvier 1496 et le 20 novembre suivant, sa veuve, Louise de Savoie, fit procéder à l'inventaire du château de Cognac où la librairie se composait de 75 ouvrages¹⁰; mais ce n'était pas pour les vendre, au contraire elle y ajoutait en faisant copier des volumes pour son jeune fils François, héritier présomptif du trône de France¹¹.

1^o François I^{er}, à peine monté sur le trône reçut une lettre de pressantes instances du pape Léon X en faveur de Jean Lascaris¹² qui s'en trouva bien et témoigna sa reconnaissance du bon accueil que lui fit le roi en lui exposant les meilleurs moyens de se procurer les manuscrits qui étaient conservés en Grèce et ceux que des fugitifs avaient apportés en Italie. François I^{er} acquit à grands frais tout ce qu'il put obtenir de ces manuscrits et les logea dans son château de Fontainebleau. La notice étendue qu'en fit Jean Boivin a fait l'objet d'un long chapitre de L. Delisle, chapitre complété par deux lettres de Guillaume Pellicier, auquel nous ne pouvons que renvoyer¹³. Toutes les préférences du roi et de son entourage se tournaient vers les manuscrits grecs, sans toutefois négliger absolument les manuscrits latins. Guillaume Pellicier avait si complètement rafflé tout ce qu'il pouvait atteindre que Cujas s'en plaignait, disant que « feu monseigneur de Montpellier avait tout ravagé¹⁴ ». Pellicier n'était pas seul à chercher des manuscrits pour le compte du roi, d'autres ambassadeurs avaient reçu les mêmes ordres, notamment Jean de Pins, Georges de Selves, Georges d'Armagnac. L'histoire du fonds grec reste à écrire car la notice de Boivin ne peut être qu'un canevas à remplir; à ce point de vue, l'*Essai* de Le Prince ne compte pas et les projets E. Miller sont demeurés à l'état de promesses.

Les démarches de Guillaume Pellicier, quels qu'en aient été les résultats sont encore moins remarquables

¹ Id., *ibid.*, t. i, p. 120-121. — ² Abbé Delaunay, *Le livre d'heures de la reine Anne de Bretagne*, in-4^o, Paris, 1841; L. Delisle, *op. cit.*, t. i, p. 124; t. iii, p. 345-347; H. Martin, *Les miniaturistes français*, 1906, p. 45, 95-96, 170; *Joyaux de l'éclat à la Bibl. nat.*, 1928, p. 83-88, 115, fig. 107-114; V. Leroquais, *Les livres d'heures mss. de la Bibl. nat.*, 1927, t. i, n. 144, p. 298-305, pl. 115-120; D. Mac Gibbon, *Jean Bourdichon, a Court painter of the fifteenth century*, London, 1933; *Dictionn.*, t. ix, au mot LIVRES D'HEURES. — ³ Van Praet, *Rech. sur Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse*, in-8^o, Paris, 1831. — ⁴ L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. i, p. 140-141. — ⁵ Jean Du Port, *Vie de Jean*

d'Orléans, p. 40. — ⁶ De Laborde, *op. cit.*, t. iii, p. 497, n. 7421. — ⁷ L. Delisle, *op. cit.*, t. i, p. 148. — ⁸ Séméaud, dans *Arch. du biblioph.*, 1859; Aug. Bernard, *Antoine Vérard et ses livres à miniatures*, in-8^o, Paris, 1860. — ⁹ Séméaud, *La biblioth. de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, au château de Cognac, en 1496*, dans *Bull. de la Soc. archéol. et hist. de la Charente*, 1861. — ¹⁰ L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. i, p. 150. — ¹¹ *Bibl. nat.*, ms. fr. 15 523, dans L. Delisle, *op. cit.*, t. i, p. 151, note 1. — ¹² Id., *ibid.*, t. i, p. 151-162. — ¹³ Lettre de Cujas, dans F. Mortreuil, *L'anc. biblioth. de l'abbaye de Saint-Victor*, in-8^o, Marseille, 1854, p. 28.

que le projet qui fut soumis à François I^{er} par Jean de Gagny. Ce savant avait voyagé et visité les bibliothèques monastiques, c'est ainsi qu'à Saint-Bénigne de Dijon il avait trouvé les poésies de saint Avit de Vienne, et à l'Île-Barbe, l'histoire de la Genèse de Claudius-Marius Victor. Peut-être avait-il eu quelque peu maille à partir avec les détenteurs, toujours est-il qu'il avait, au dire de Du Boulay, suggéré à François I^{er}, l'idée de centraliser à Paris tous les manuscrits de tous les monastères : *ut omnia manuscripta quæ in monasteriis latent in unam bibliothecam reconderet Lutetiam, ne perirent*¹.

L'entreprise était trop vaste et devait soulever des oppositions trop vives pour être mise à exécution. Elle ne reste pas cependant à l'état de projet, dit Delisle². Mais il faut entendre, ajoute-t-il, Jean de Gagny parler lui-même de la commission qui lui fut officiellement donnée par le roi. Un jour il avait communiqué à François I^{er} les commentaires de Primasius, qu'il avait exhumés de l'abbaye de Saint-Chef, en Dauphiné; le roi ayant accueilli cette communication avec un plaisir très marqué, Jean de Gagny s'empressa de mettre à profit les bonnes dispositions de son protecteur. « Lors, dit-il, dans une lettre adressée quelques années plus tard au roi³, je, désirant toujours stimuler et de ma pene et industrie telle quelle aider ton saint propos et volonté plainement royalle, m'advancay te dire comme en ton royaume estoient plusieurs forestz de pareils boys et matière, mais jusques icy non fréquentées pour la superstitieuse garde d'aucunes nations barbares qui d'icelles spatieuses et fructueuses forestz défendent l'entrée, non seulement aux estrangiers, mais aussi à eulx mesmes, plus religieusement que jadis aux prophanes le temple intérieur de la déesse Vesta ses prebstres. Telle nation consiste en aucuns moyens claustriers, qui leurs librairies, jadis par leurs antiens doctes religieux plantées de beaux et singuliers livres, obstinément gardent et ferment, mieulx ayants en froit et nuict d'ignorance se morfondre que du boys d'icelles se chauffer. A ce propos entendu, incontinent me respondit ta Majesté que facile et patente entrée m'y donneroit, et fussent elles (ce que les poètes ont commenté du jardin des Hespérides) observées et gardées par la continuelle et perpétuelle observation du dragon tousjours veillant. De laquelle tienne promesse incontinent ordonnas m'estre depechées lettres patentes, par lesquelles commandoy m'estre par toutes librairies publiques faicte ouverture, pour d'icelles transcrire quelz livres verroye estre au prouffit de la republicque literaire et accession de l'empire de Philologie. Par quoy exécutant ton royal vouloir, commençay à fouiller et feuilleter toutes les librairies des monastères et chapitres, lesquels, suivant la compagnie, se sont offerts en chemin. »

On a suffisamment prodigué au clergé séculier et régulier, les éloges et la reconnaissance pour les services rendus par eux aux lettres sacrées et profanes, pour qu'il soit permis de parler de leur négligence et de leur obstruction; la vérité est loin de la flatterie et il faut savoir la dire quand elle se présente. Il est probable que Jean de Gagny fit entrer un certain nombre de volumes de classiques latins et de Pères de l'Église dans la librairie de Fontainebleau.

Nonobstant le succès envahissant de l'imprimerie,

il est intéressant de savoir que, jusqu'au milieu du XVI^e siècle, la plupart des auteurs se piquèrent de présenter en manuscrit les ouvrages qu'ils offraient au roi ou aux princes. Plusieurs de ceux qui furent exécutés pour François I^{er} existent encore, trois du fonds latin et plus de cinquante du fonds français.

Cependant la librairie de Fontainebleau n'eût pas dépassé un rang honorable si François I^{er} n'y avait annexé les librairies de Moulins et de Blois. Celle de Moulins était la bibliothèque que le connétable de Bourbon tenait de ses ascendants et qui fut confisquée lorsqu'en 1523, François I^{er} s'empara de ses biens. Les livres, dont on possède un inventaire⁴ furent acheminés vers Fontainebleau. C'était l'œuvre assidue de huit générations qui avaient poursuivi leur effort pour donner à la librairie de Moulins un éclat digne du rang que la maison de Bourbon tenait en France. L. Delisle a tenté de retrouver la part qui revient dans cette œuvre collective à tous les princes et princesses de cette illustre famille⁵.

La librairie demeurait digne de sa réputation acquise sous le règne de Louis XII et François I^{er} ne la laissa pas déchoir. Il en avait confié le soin et la garde à son confesseur Guilielme Parvy, dominicain qui occupa successivement les sièges épiscopaux de Troyes et de Senlis. C'était, dit-on, un véritable bibliophile que Guillaume Budé qualifiait de *librorum reconditorum conquisitor atque investigator sagacissimus ac bibliothecarum pene compilator*⁶. Pendant qu'il était en fonctions à Fontainebleau il rédigea un inventaire dont un exemplaire a été conservé et qui a été édité plusieurs fois⁷; la partie la plus intéressante est le fonds français. Guilielme Parvy, qu'on appelle aussi Guillaume Petit a classé les livres par nations; dans chaque nation, il procède par ordre alphabétique du titre. Beaucoup de titres sont suivis d'observations ou parfois d'un bref résumé du contenu du volume. On voit par là qu'il n'était guère suspect d'accroître le fonds des ouvrages d'imagination. Ayant à cataloguer le roman de Cleomadès il n'en dit que ceci : « Et c'est une vraie menterie et fable. » Après lui, la librairie fut administrée par Jacques Lefèvre d'Étaples, qui en fit un inventaire vers 1530. A son sujet il est piquant de lire ces lignes de la lettre de Navarre au connétable de Montmorency⁸ : « Le bonhomme Fabry s'est trouvé un peu mal à Blois, avecques ce qu'on l'a voulu fascher par delà et pour changer d'air iroit volontiers veoir un amy sien pour un temps, si le plaisir du roy estoit luy vouloir donner son congé. Il a mis en ordre sa librairie, cotté les livres et mis tout par inventaire, lequel il baillera à qui il plaira au roy. Je vous prie demander son congé au roy. »

Jacques Lefèvre d'Étaples fut relevé de sa charge et son successeur Jean de La Barre est surtout connu par les prêts de livres qu'il consentait à divers savants, ce qui montre la libéralité de son administration⁹. Ce fut pendant qu'il exerçait ses fonctions que François I^{er}, par lettres patentes du 22 mai 1544, ordonna le transport à Fontainebleau de la librairie de Blois. On en fit un inventaire dès le lendemain qui se prolongea jusqu'au 5 juin et on constata la présence de 1 890 volumes dont plusieurs imprimés. Ce fut Mellin de Saint-Gelais qui présida au transport et les remit le 12 juin 1544 à Mathieu La Bisse, garde de la librairie du roi à Fontainebleau qui se trouva, dès lors, être une des plus considérables de l'Europe. « Elle

¹ Du Boulay, *Hist. univ. Paris*, t. vi, p. 951. — ² L. Delisle, *op. cit.*, t. I, p. 162. — ³ *Bibl. nat.*, ms. fr. 935; cf. *Briefve et fructueuse exposition sus les epistres saint Paul aux Romains et Hébreux, par Primasius*, in-8°, Paris, 1540. — ⁴ Le Roux de Lincy, *Catal. de la biblioth. des ducs de Bourbon*, dans *Mél. de la Soc. des biblioph. français*, 1850. — ⁵ *Op.*

cit., t. I, p. 167-175. — ⁶ Guill. Budé à Didier Érasme, 5 févr. 1516, dans Quétif et Échard, *Scriptores ord. prædicat.*, t. II, p. 101. — ⁷ H. Michelant, *Catal. de la bibl. de François I^{er} à Blois*, in-8°, Paris, 1863. — ⁸ Le Roux de Lincy, *Heptameron*, p. 50. — ⁹ L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 177-178.

était installée dans une galerie supérieure du château. Les savants n'obtenaient pas seulement communication des volumes qui la composaient : le roi les encourageait à publier les textes nouveaux qu'ils y découvraient, et donnait des subventions aux imprimeurs dont les presses multipliaient à l'infini les exemplaires des œuvres de l'antiquité¹. Nous ne pouvons citer les témoignages² qui s'en sont conservés, mais François I^{er} fut admirablement secondé par le zèle des serviteurs qu'il employa à l'administration de la bibliothèque et dont le plus connu est Guillaume Budé, « l'un des plus doctes personnages de la chrétienté », comme dit Brantôme; il fut maître de la librairie. Celle-ci n'était plus comme précédemment une simple collection privée à l'usage du roi et des personnes de son entourage, elle n'était point encore bibliothèque publique comme elle le fut deux siècles plus tard, mais elle s'ouvrait libéralement à tous les érudits. Elle se trouvait dans les meilleures conditions qui se puissent souhaiter pour la conservation des livres comme pour leur usage; car si les manuscrits tenus cachés à tous sont combien improductifs, les communiquer indistinctement à tout venant, c'est perdre à bref terme le capital et la rente. Par le fait de François I^{er}, la Bibliothèque du roi, devint une institution d'État; dès lors utile, elle sera bientôt nécessaire, et traversera intacte les bouleversements politiques.

Il n'est pas possible d'omettre ce que la mère et la sœur de François I^{er} firent pour la bibliothèque; Louise de Savoie et Marguerite, reine de Navarre, favorisèrent le mouvement³ et plusieurs manuscrits qui leur avaient appartenu sont entrés à la Bibliothèque nationale (vingt et un); ceux de la reine Marguerite furent traités avec moins de respect, il ne s'en trouve que six ou sept à cette même bibliothèque. Pour les uns comme pour les autres c'était une sauvegarde efficace d'entrer dans la librairie du roi à la veille de la période de troubles qu'allait traverser la France pendant une quarantaine d'années.

2^o Henri II éprouvait peut-être plus de goût pour l'extérieur des livres que pour leur contenu; il s'intéressait à la publication des manuscrits de sa bibliothèque et faisait graver des types grecs d'une grande beauté.

Il fit travailler au catalogue par deux savants renommés, Constantin Paleocappa et Ange Végèce; celui-ci écrivait avec une telle perfection qu'il donna naissance au dicton : « Écrire comme un ange. » Henri II s'intéressa à la reliure de ses livres et plus de 800 furent reliés pour son compte avec une rare magnificence. Le fer de ces reliures est célèbre, c'est le monogramme qui fut prodigué sur les monuments du règne : la lettre majuscule H surmontée d'une couronne et accotée des lettres D ou C entrelacées. On y voit l'initiale de Diane de Poitiers et celle de Catherine de Médicis, qui eurent l'une et l'autre un goût très vif pour les livres. Diane posséda au château d'Anet une riche librairie dont quelques exemplaires font aujourd'hui partie du fonds français.

Les troubles qui remplirent presque entièrement les règnes des trois fils d'Henri II ne pouvaient favoriser le développement de la librairie royale. On n'a conservé le souvenir d'aucune acquisition importante durant cette triste période de notre histoire; mais on sait que plusieurs volumes furent présentés à Char-

les IX sans qu'on puisse dire s'ils furent déposés à la librairie de Fontainebleau qui conservait sa grande réputation comme on peut le voir dans une pièce de vers latins adressée à Charles IX par Jean Dorat⁴. On peut en rapprocher ce qu'en dit Génébrard, en 1574 : *Tua illa instructissima bibliotheca, a veteribus regibus inchoata, ab avo et patre tuo mirum in modum aucta, a te non mediocriter ornata et pene perfecta*⁵. Faute de mieux on continuait les reliures ainsi qu'en témoignent encore une quinzaine de volumes portant le chiffre de François II qui, sur d'autres, est associé à celui de Charles IX. Les volumes étaient sans doute près d'être terminés quand survint la mort du jeune roi; environ cent quarante manuscrits portent le chiffre de Charles IX; on n'en connaît pas portant celui de Henri III. Celui-ci n'était pas homme à y attacher la moindre importance. Lors de son passage à Venise, en 1574, la sérénissime république lui fit présent d'un livre unique : l'exemplaire original des *Statuts de l'ordre du Saint-Esprit au droit désir*, institué par Louis d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, en 1352. Henri III chargea le chancelier de Chiverny d'en extraire tout ce qui pouvait convenir à l'ordre de chevalerie qu'il voulait fonder sous le même vocable, de faire copier luxueusement les nouveaux statuts et de brûler le manuscrit du XIII^e siècle. Le chancelier n'en fit rien et le volume a été conservé; il entra à la Bibliothèque du roi en 1784 pour le prix de 1 510 livres.

Pierre de Montdoré fut maître de la librairie de 1552 à 1567; il dut s'enfuir alors et fut remplacé par Jacques Amyot jusqu'en 1593; le garde de la librairie fut Jean Gosselin⁶ qui a raconté qu'en ses fonctions il lui arriva de penser remplir tout son devoir en enfermant les livres dans une salle fermée à clef et barricadée. La serrure fut crochétée, la barricade sauta et le président de Nully avec ses amis visitèrent le dépôt d'où on les vit sortir « portant d'assez gros paquets sous leurs manteaux ». On comptait parmi les ligueurs, des humanistes et des bibliophiles qui trouvaient l'occasion trop belle pour ne pas mettre à l'abri, dans leurs poches, les livres pour lesquels ils appréhendaient un sort funeste. Cette anecdote suffit, à elle seule, à nous apprendre que ce fut avant Henri IV, sous Charles IX, que la librairie de Fontainebleau fut transportée à Paris⁷.

IX. LA BIBLIOTHÈQUE AU XVII^e SIÈCLE. — Henri IV fut le sauveur de la bibliothèque. Sous son règne, elle fut à grand peine arrachée aux prélèvements des ligueurs et déposée au collège de Clermont, d'où les jésuites, compromis dans la tentative d'assassinat de Jean Châtel, venaient d'être chassés. De là, en 1604, elle fut transférée dans la grande salle du cloître des cordeliers, et, sous Louis XIII, elle fut installée dans une maison que les cordeliers possédaient, au-dessus de Saint-Côme, rue de la Harpe. Dans l'intervalle, la bibliothèque s'était enrichie de la riche collection de Marie de Médicis comptant environ huit cents manuscrits. Tout n'était certes pas bien avouable dans cette acquisition décrétée par deux arrêts du Parlement des 25 janvier et 30 avril 1599. Quelques années auparavant (1595), la Bible fameuse de Charles le Chauve, donnée par ce roi à l'abbaye de Saint-Denis fut attribuée à la bibliothèque par décision du Parlement. C'était l'époque où se succédaient les plus grands noms à la tête de la librairie : Jacques Amyot, J.-Auguste de Thou, J. Gosselin, Isaac Casaubon, Nicolas Ri-

¹ L. Delisle, *ibid.*, t. 1, p. 178-179. — ² Id., *ibid.*, t. 1, p. 179-180. — ³ Id., *ibid.*, t. 1, p. 184 : « Le mouvement qu'on est convenu d'appeler la Renaissance », dit Delisle, à qui ce terme coûte évidemment à employer comme un préjudice fait au Moyen Age. — ⁴ *Joannis Aurati poemata*, in-8°, Parisiis, 1586, p. 6; elle se trouve dans L. Delisle, *Le Cabinet des ma-*

nuscrits, t. 1, p. 190-191. — ⁵ *Origenis opera*, in-fol., t. 1, Paris, 1574, Épître dédicatoire. — ⁶ *Ensuit une remontrance touchant la garde de la librairie du roy, adressée à toutes personnes qui ayment les lettres*, par Jean Gosselin, garde d'icelle librairie, réimprimée par Ed. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, t. 1. — ⁷ L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. 1, p. 194.

gault, Fr. de Thou. En 1622, Rigault, Saumaise et Hautin rédigèrent le catalogue général, divisé en cinq sections; on y trouve la désignation de 6 000 volumes¹.

Par voies différentes, dons et achats, la bibliothèque ne cessait de s'agrandir et on sait que dès lors et jusqu'à nos jours, il s'est rencontré de bons esprits pour blâmer cette centralisation qui, à les entendre, dépouille les anciens propriétaires suivant des principes d'une probité pas toujours scrupuleuse. Mieux aurait valu à les en croire laisser ces trésors exposés à toutes les chances adverses, qui se fussent bien chargées de les anéantir. Il n'est que juste cependant de reconnaître l'insuffisance des gardiens à qui, souvent, étaient confiés ces trésors; moines et chanoines, propriétaires ignorants et négligents de bibliothèques où la plupart des collectionneurs du XVII^e siècle allaient se pourvoir comme au marché. Au temps de François I^{er}, nous avons vu Jean de Gagny comparer les moines et leurs librairies à des nations barbares, se morfondant « en froid et nuit d'ignorance » auprès de forêts dont elles défendaient l'usage aux étrangers aussi bien qu'à eux-mêmes². Dans le siècle suivant, des témoignages irrécusables attestent l'abandon où étaient laissées les bibliothèques de l'abbaye de Fécamp³ et de la plupart des établissements monastiques compris dans le ressort de la généralité de Caen⁴. A Luxeuil, Mabillon trouvait le célèbre lectionnaire ignoré dans une armoire où il devait achever de pourrir. Au XVII^e siècle, on jetait par tombereaux dans la Loire, des livres de Saint-Martin de Tours qu'on avait laissés se gâter dans l'humidité⁵.

Deux accroissements importants eurent lieu sous le règne de Henri IV. Ce fut d'abord la Bible de Charles le Chauve conservée au monastère de Saint-Denis et qu'on soupçonnait les moines de vouloir vendre. Un arrêt du Parlement (20 août 1595) décida qu'elle serait déposée à la Bibliothèque du roi⁶. Ce fut ensuite l'acquisition des manuscrits de Catherine de Médicis⁷.

En 1622 l'achèvement du catalogue coïncida avec l'acquisition des manuscrits de la famille Hurault (une centaine de manuscrits grecs) et de Philippe Hurault, comte de Cheverny (sur l'histoire de France). La prise par Pierre Dupuy et Nicolas Rigault mit ces volumes, au nombre de plus de quatre cents, à 12 000 écus⁸.

Le règne de Louis XIII s'acheva, à la Bibliothèque, par une tragédie : l'exécution de J. de Thou, maître de la librairie, dont la charge fut donnée à Jérôme Bignon (1642), qui ne s'en occupa guère, pas plus que son fils, maître en survivance (1651). Ce fut probablement un bonheur car il permit de confier l'organisation et l'administration de la Bibliothèque à Pierre et à Jacques Dupuy fils du jurisconsulte Claude Dupuy (1645); ils s'installèrent dans leur nouveau logement y trouvant « grande douceur et une liberté d'air si grande qu'il semble, écrivit Jacques, que nous soions à la campagne⁹ ».

Ils révisèrent et complétèrent le catalogue de N. Rigault; ils avaient alors 3 930 manuscrits et 1 329 imprimés. Les deux frères moururent en 1651 et en 1656. Le testament de Jacques Dupuy en date du 25 mai 1652, contient les dispositions suivantes : « Me trouvant seul possesseur d'une assés grande bibliothèque, composée de toutes sortes de bons livres, curieusement reliés et amassés avec une recherche et dépense extraordinaires, tant par M^e Claude Dupuy, mon père, conseiller du roi en sa cour de parlement, de très glorieuse mémoire, que par mes frères Christophe, Augustin, Pierre et moy,

et ayant veu avecq desplaisir depuis quelques années qu'un grand nombre de rares et bonnes librairies, amassées avecq jugement par des personnes de condition et de grande érudition ont esté vendues et misérablement dispersées pour estre tombées entre les mains de personnes avares, ou qui n'avoient nulle affection aux livres, ny aucune cognoissance des bonnes lettres, il m'a semblé estre important pour le public qu'un choix de livres, si exquis et si bien ordonné, comme est celui de ma bibliothèque ne soit dissipé, ce que je prévoiy infailliblement devoir arriver après mon décès, au cas que je n'en aye disposé auparavant. Une aultre raison aussy qui m'a grandement fortifié dans cette résolution, est que mon frère Pierre, conseiller du roi en ses conseils, le dernier décédé de mes frères, tant par son testament que par les discours qu'il m'a tenus pendant sa maladie et peu de jours avant son décès, m'a conjuré plusieurs fois de ne souffrir la dissipation d'un meuble si précieux; de sorte qu'ayant toujours vescu ensemble dans une parfaite union et amitié très-estroite, et ayant conformé mes sentimens, autant que j'ay peu, aux siens, j'ay jugé à propos, pour conserver ma dicte bibliothèque en son entier, et en empescher, autant qu'il se peut, la dissipation, d'en tester au profit du roi...¹⁰ » La donation fut acceptée par lettres patentes du 7 avril 1657, elle amenait à la Bibliothèque 9 000 volumes imprimés et 260 manuscrits pour demeurer « sous la garde du sieur Colbert, prieur de la maison de Sorbonne ».

Le règne de Louis XIV fut mémorable dans l'histoire de l'institution dont nous traçons une rapide esquisse. Le roi ne se contentait pas d'encourager les lettres, de visiter les collections, de les enrichir par des dons et des sommes importantes, il en confiait l'administration à un personnage d'une capacité exceptionnelle : Jean-Baptiste Colbert. Celui-ci admirablement doué de toutes les aptitudes d'un administrateur hors de pair, devait à sa formation par le cardinal Mazarin, collectionneur avisé, le goût et l'intelligence de tout ce qui peut rentrer dans les attributions d'un surintendant des beaux-arts. Pendant une durée de près d'un quart de siècle (1661-1683), ce grand ministre sut gouverner les finances, relever l'agriculture et l'industrie, rétablir la marine, pourvoir à la magnificence de la cour la plus dépensière du monde et ne laisser échapper aucune occasion d'enrichir les collections de livres et de curiosités, d'œuvres d'art de tout genre : tableaux, statues, médailles, estampes qui ont formé le noyau de quatre départements artistiques. Le titre de garde de la librairie fut porté par Nicolas Colbert, frère du ministre et évêque de Luçon, qui laissa la direction de la Bibliothèque à son frère, aidé de Pierre de Carcavy et de Nicolas Clément, de Toul, fonctionnaire modeste dont le nom reparait souvent entre 1670 et 1712 chaque fois qu'il est question d'une entreprise considérable et ardue, utile à la science de son temps et encore estimable de nos jours¹¹.

Sous l'administration de Colbert l'exemple donné par Pierre Dupuy trouva un imitateur en la personne de Gaston d'Orléans qui, se souvenant qu'il avait beaucoup à se faire pardonner, légua à son neveu Louis XIV de précieuses collections (1660). Antiquaire passionné, Gaston avait réuni dans son château de Blois et dans son palais du Luxembourg, à Paris, une admirable collection de gemmes gravées et d'antiques médailles, coquilles, singularités exotiques, en plus de 53 manuscrits qui furent incorporés au fonds royal en 1667¹². Dans ce nombre les imprimés tenaient

¹ L. Delisle, *op. cit.*, t. 1, p. 198-199. — ² L. Delisle, *op. cit.*, t. 1, p. 162-163. — ³ Id., *ibid.*, t. 1, p. 322. — ⁴ Id., *ibid.*, t. 1, p. 448. — ⁵ Id., *ibid.*, t. 1, p. 462, note 3. — ⁶ Id., *ibid.*, t. 1, p. 200-207. — ⁷ Id., *ibid.*, t. 1, p. 207-212. — ⁸ L. Delisle,

op. cit., t. 1, p. 213-214. — ⁹ Id., *ibid.*, t. 1, p. 261. —

¹⁰ L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. 1, p. 263. —

¹¹ L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. 1, p. 264. —

¹² Id., *ibid.*, t. 1, p. 265-266.

une large place, presque tous reliés par Le Gascon, aux armes du prince et il se trouvait en outre une série remarquable de dessins de botanique exécutés sur vélin par le peintre Nicolas Robert. Ces dessins réclamés par le médecin Fagon pour le « Jardin du roy », firent retour à la Bibliothèque pendant le XVIII^e siècle et lui furent de nouveau enlevés par la Convention nationale¹ pour être remis au Muséum d'histoire naturelle.

Un autre legs, non moins précieux, suivit de près celui du duc d'Orléans; ce fut le don du cabinet d'Hippolyte, comte de Béthune, possesseur d'un véritable trésor de documents originaux, principalement des correspondances échangées par les souverains et les ministres de France depuis le règne de Louis XI. Il y avait là des pièces dont l'importance était assez grande pour provoquer l'envie de certaines cours étrangères. Christine de Suède en fit offrir cent mille écus. Le comte de Béthune refusa cette fortune et fit présent au roi de son cabinet où y il

Avoit d'excellens manuscrits,
Comme aussi pluzieurs antiquailles.
Sçavoir quantité de médailles.
Reliefs, portraits, crayons, tableaux
Des plus rares et des plus beaux.

Les lettres patentes du 21 décembre 1662 reçoivent « ce recueil de très grand nombre de manuscrits originaux... montant à 2 000 volumes et plus... » De ce fait, la Bibliothèque du roi reçut 1 923 volumes manuscrits « contenant tous les secrets de l'État et de la politique depuis quatre cens tant d'années », et Clément, aussitôt, les catalogua. Ils sont répartis de nos jours entre le fonds français et le fond latin².

Ensuite ce fut une partie des manuscrits de Trichet du Fresne, libraire parisien et bibliophile, possesseur d'une collection importante relative à l'histoire d'Italie. A sa mort, elle fut mise en vente et Colbert ordonna d'en faire l'acquisition; mais le surintendant Fouquet, par bravade ou par maladresse, se fit adjuger ce qui concernait l'Italie³. La Bibliothèque dut se contenter de cent cinquante manuscrits et sut attendre que la disgrâce de Fouquet lui valut le reste⁴.

Ces accroissements ne trouvaient plus les locaux nécessaires à leur installation; ce fut alors, ainsi que nous l'avons dit que Colbert fit transporter les livres dans ses maisons de la rue Vivienne (1666) et à ce moment une nouvelle et importante acquisition devint le point de départ de ce qui est devenu de nos jours, le Cabinet des estampes. « Comme il arrive souvent dans la répartition de la gloire, la collection royale des imprimés s'était constituée depuis plus de cent cinquante ans lorsqu'on voulut bien convenir qu'il y avait des graveurs et que ces artisans modestes imprimaient des images... Telles étaient les opinions des premiers collectionneurs d'estampes au commencement du XVII^e siècle, quand le goût vint de les réunir⁵. »

Cependant, dès le début du XVII^e siècle, quelques-uns s'avisèrent de collectionner les estampes et même, de les peindre pour les rapprocher de la miniature. Le don de Jacques Dupuy inaugura la collection, mais sans qu'on s'en doutât, sauf lui qui avait signalé « la nécessité de séparer les estampes des livres ordinaires »; mais on manque d'espace. C'est alors que Michel de Marolles, abbé de Villeloin (1600-1681) fait proposer au roi la cession complète de son cabinet qui renferme 123 400 pièces dessinées et gravées⁶. Cette collection avait été formée avec un éclectisme bien rare. Marolles avait tout recherché et tout accueilli, peu lui importait l'origine ou la destination. La somme de

30 800 livres qu'il demandait était loin de représenter, même alors, la valeur d'un ensemble que H. Bouchot, en 1907, estimait à plusieurs millions. « Les 520 volumes in-folio abandonnés au roi, et qui eussent d'ailleurs trouvé difficilement une autre place, constituaient un noyau de collection alors unique au monde. Ils renfermaient les éléments complets d'une histoire de l'art, à partir de la fin du XV^e siècle. Ce prêtre avait eu tous les vices modernes du véritable amateur; il poursuivait la série, il se fût battu pour conquérir la pièce manquant à une suite. Toute sa vie il avait recherché l'*Espiègle* du graveur hollandais Lucas de Leyde, et lorsqu'il l'avait trouvée, le propriétaire averti lui avait tenu la dragée haute. Il paya son cpreuve 16 louis d'or, au moins trois ou quatre mille francs or par comparaison de ce temps au nôtre. La Bruyère le railla, on le traita de fol; mais, dit une personne de qualité : « Une telle folie lui concilia les bonnes grâces de tout homme honneste. »

« Au sens le plus exact du mot, l'abbé Michel de Marolles fut même le premier conservateur du Cabinet des estampes du roi, aménagé humblement dans l'une des chambres de l'hôtel Colbert, rue Vivienne; l'acquisition une fois faite et le transfert des recueils opéré, Colbert obtint de lui qu'il s'employât à classer ses albums suivant un ordre ou plutôt, suivant un débrouillement méthodique. L'abbé n'eut point de titre officiel, mais il recevait pour son travail des indemnités variables qui nous sont indiquées par les comptes de la Maison du roi.

« Louis XIV accorda une importance particulière à ces recueils; il les voulut magnifiques, et leur commanda une reliure de maroquin plein. On chargea M. de Monceaux, qui voyageait alors dans le Levant, de choisir des peaux teintes en vert ou en rouge qui pussent chacune fournir la reliure de deux volumes in-folio. Les armes du roi étaient imprimées en or sur les deux plats; une dentelle dorée en formait le cadre de bordure. Ces livres vénérables sont toujours là, ils ont résisté aux communications les plus répétées et, on doit le dire, les moins prudentes⁷. »

On croirait, à lire ces choses, qu'un bon génie avait pris en charge la Bibliothèque du roi. En cette même année 1667, on signale l'entrée de 557 manuscrits orientaux dont 127 hébreux et 4 syriaques acquis à la vente de Gilbert Gaulmin, doyen des maîtres des requêtes pour la somme de 2 685 livres 5 sols. A quelque temps de là, Colbert profita de la vente des livres de Nicolas Fouquet pour récupérer les onze cents volumes concernant l'histoire d'Italie que le surintendant lui avait disputés. Ce n'était pas un médiocre avantage pour la Bibliothèque que d'être gouvernée par un ministre attentif qui, un jour, s'avisait d'une opération ingénieuse. Parmi les livres que le cardinal Mazarin avait légués au collège des Quatre-Nations, il s'en trouvait qui faisaient défaut à la Bibliothèque du roi, laquelle avait des doubles dont elle souhaitait faire l'échange. Un arrêt en conseil du 12 janvier 1668 y pourvut « Sa Majesté voulant rendre lesdites bibliothèques plus parfaites et d'un plus grand usage pour le public ». A cet échange la Bibliothèque gagna plus qu'elle ne perdit et s'accrut de 2 156 manuscrits et 3 678 imprimés⁸.

Si la bibliothèque de de Thou fut acquise par le président Ménars, la bibliothèque du médecin Jacques Mentel comptant environ 10 000 volumes et 136 manuscrits parmi lesquels ceux qui venaient de Gabriel Naudé, fut acquise, en 1669, au prix de 25 000 livres⁹. En 1672, Colbert obtint des carmes de la place Maubert 67 ma-

¹ Décret du 10 juin 1793. — ² L. Delisle, *op. cit.*, t. 1, p. 266-269. — ³ Id., *ibid.*, t. 1, p. 269-271. — ⁴ Id., *ibid.*, t. 1, p. 273-274. — ⁵ H. Bouchot, *Le Cabinet des estampes*, 1907, p. 36.

— ⁶ H. Delaborde, *Le département des estampes à la Bibl. nat.*, p. 9 sq. — ⁷ H. Bouchot, *op. cit.*, p. 50-52. — ⁸ L. Delisle, *op. cit.*, t. 1, p. 281-282. — ⁹ L. Delisle, *op. cit.*, t. 1, p. 286.

nuscripts et 18 incunables pour une rente de six minots de sel¹; mais il n'est pas possible d'énumérer, même sous cette forme abrégée, tant et tant de fructueuses transactions. En 1676, la mort de Nicolas Colbert rendit vacante la place de garde de la librairie, elle fut donnée à Louis Colbert, fils du ministre, ce qui n'entraîna aucun changement dans le régime intérieur; le 16 décembre 1681, Louis XIV vint visiter la Bibliothèque.

Colbert avait eu deux pourvoyeurs bien connus, Pierre de Carcavy et Étienne Baluze; ce dernier ne se faisait pas faute de prélever la dîme sur les trésors littéraires qu'il rassemblait pour son patron. Colbert commença par collectionner des copies (fonds Doat, Cinq-Cents, etc.); il y joignit bientôt des manuscrits offerts par des solliciteurs désireux de lui plaire, des volumes rapportés d'Orient. Puis le goût des manuscrits anciens lui vint et, il faut bien noter la coïncidence, dès lors, l'accroissement des collections royales se ralentit sensiblement. Avec l'aide de Baluze, il chercha à se former un cabinet de manuscrits au meilleur marché possible; c'est ainsi qu'il acquit du chapitre de Metz, moyennant un portrait de Louis XIV et la somme de 1 000 livres, deux manuscrits ayant appartenu à Charles le Chauve et son négociateur eut l'habileté d'y faire adjoindre, au dernier moment, treize manuscrits, tous d'importance. Jusque vers 1676, Colbert avait attendu les offres; plus tard, il les provoqua. Ses agents et les intendants des provinces firent la chasse aux manuscrits: d'Aguesseau et Foucault en Languedoc, aidés par un trésorier de France à Montpellier nommé Boudon, du Molinet dans les provinces de l'Ouest, se mirent en quête. Quelques grosses collections échappèrent à ces limiers, par exemple celles de Saint-Gatien de Tours et de Saint-Martin également à Tours, celle de Saint-Martial de Limoges. D'autres possesseurs furent de composition plus facile, les moines de Mortemer, de Moissac, de Savigny. A Paris, les acquisitions allaient leur train: en 1679, Colbert achète 97 volumes à l'évêque de Saint-Malo et la même année 250 à la duchesse de Vivonne.

Le développement de la Bibliothèque inspirait à Colbert d'autres mesures, les missions scientifiques en Europe et en Orient, Vaillant, Monceaux, Lainé explorèrent l'Orient munis des instructions de Carcavy, en vertu desquelles ils avaient à rechercher « de bons manuscrits anciens en grec, en arabe, en persan et autres langues orientales, excepté en hébreu parce que nous en avons icy quantité² ». Le dominicain Jean Wansleb acheta en Turquie 630 manuscrits orientaux et 30 manuscrits grecs³. On recueille bien des faits utiles dans les *Missions archéologiques françaises en Orient aux XVII^e et XVIII^e siècles*, publiées par H. Omont en 1902, et *Les voyages du marquis de Nointel 1670-1680*, de Alb. Vandal, 1900⁴. En 1678, Cassini envoyait d'Italie, 800 volumes de mathématiques et 16 manuscrits, tandis que Verjus ramassait 240 volumes en Portugal; en 1683, Mabillon et son confrère dom Michel Germain étaient envoyés comme explorateurs en Allemagne.

Ces accroissements répétés en de telles proportions imposaient des mesures d'ordre et d'organisation. Nicolas Clément fut chargé de la mise en ordre des collections et de la confection du catalogue qui devait être entièrement refait. Clément y consacra huit années (1675-1684) et catalogua 40 000 imprimés. Divisé, suivant la matière des ouvrages, en vingt-trois séries, à chacune desquelles fut affectée une lettre de l'alphabet, il remplit sept volumes rédigés sur un plan

méthodique et six volumes de table alphabétique. Pour les manuscrits, Clément les partagea, d'après la langue, en seize classes ou fonds, et il assigna à chaque division, en tenant compte des formats et de la matière, un certain nombre de cotes qui, pour l'ensemble du catalogue, allaient du n. 1 au n. 10542. Ces travaux considérables et bien faits ont d'autant plus d'importance qu'avec quelques modifications ils ont servi de règle aux classements et aux catalogues postérieurs⁵.

Le procédé adopté par Colbert et Baluze en vue d'accroître la bibliothèque du ministre avait eu pour résultat d'y faire entrer les débris d'autres bibliothèques. La première et la plus importante fut celle du collège de Foix, à Toulouse, dont le premier noyau fut l'ancienne bibliothèque des papes en Avignon, transportée par Benoît XIII en Espagne à Peñiscola et donnée plus tard par lui au cardinal de Foix. Augmentée par celui-ci, la collection fut donnée au collège fondé par lui à Toulouse et vendue à Colbert en 1680 par les administrateurs du collège; elle ne se composait plus à ce moment que de 320 volumes. Le reste avait dû être dispersé ou détruit, et la bibliothèque municipale de Toulouse ne possède aujourd'hui aucun manuscrit venant du collège de Foix.

La bibliothèque capitulaire du Puy, moins considérable que la précédente, était beaucoup plus ancienne; elle existait dès le XI^e siècle et, au X^e, la communauté possédait déjà des livres, témoin ce traité d'Ildefonse de Tolède dont un manuscrit fut rapporté d'Espagne par l'évêque Gotescale, en 951. La plupart des quarante-quatre manuscrits cédés par le chapitre à Colbert étaient intéressants.

L'abbaye de Moissac céda à Colbert environ soixante-dix volumes, pour la plupart remarquables par leur ancienneté, leur contenu et leur ornementation. On sait que c'est dans un de ces manuscrits, à lui signalé par l'abbé de Fouillac, que Baluze trouva le célèbre traité *De mortibus persecutorum*, attribué à Lactance (voir *Dictionn.*, t. VIII, à ce nom). Mais ces manuscrits renfermaient encore plus d'un texte important, copies anciennes des lois wisigothiques et romaines, chroniques, textes corrects d'auteurs ecclésiastiques.

Les trois bibliothèques de Mortemer, Savigny et Foucarmont, ne laissaient pas d'être importantes et ont fourni à Colbert nombre de manuscrits précieux, mais on ignore à peu près tout de l'histoire de ces collections. Celle de la bibliothèque de Bonport est mieux connue. L. Delisle a pu dresser une liste des principaux bienfaiteurs de l'abbaye et publier un petit poème du XIII^e siècle, louant les moines de cette maison de leur goût pour les études. Au XV^e siècle, encore elle était bien entretenue. Colbert y trouva 87 manuscrits.

En 1682, l'échevinage de Rouen fit hommage à Colbert des livres dont il disposait et qui avaient été réunis au XV^e siècle; c'étaient presque une de ses dernières joies de bibliophile; sa mort prochaine allait changer bien des choses comme on va le voir. Baluze demeura à la tête de la bibliothèque jusqu'en 1700; ce n'est qu'en 1732 qu'elle fut acquise par Louis XV.

Colbert avait vécu dans l'intimité de Mazarin, il avait reçu ses confidences et il ne pouvait oublier que, dès l'époque où la bibliothèque naissante du cardinal était installée à l'hôtel Tubeuf, en 1643, ensuite dans la galerie Mazarine, en 1647, elle était ouverte au public avec une libéralité dont peu de particuliers donnaient alors l'exemple. En 1661, à la veille de quitter ses richesses, le grand ministre n'avait eu garde d'oublier ses livres. Il avait, disait-il, dans ses der-

¹ L. Delisle, *ibid.*, t. I, p. 286. — ² Id., *op. cit.*, t. I, p. 275-276. — ³ Id., *ibid.*, t. I, p. 278. — ⁴ Id., *ibid.*, t. I, p. 278.

— ⁵ T. Mortreuil, *La Biblioth. nationale, ses origines et ses accroissements jusqu'à nos jours*, 1878, p. 41-42.

nières dispositions, toujours eu l'intention « d'en faire un présent au public et de les donner au soulagement commun de tant de personnes doctes et curieuses qui devoient y trouver tout ce qui leur estoit nécessaire. » C'est ce qu'attestait hautement l'inscription qui avait été préparée en 1648 pour la porte de la bibliothèque : *Bibliothecam hanc... publice patere voluit, censu perpetuo dotavit, posteritati commendavit*. On a vu déjà qu'en 1668 un arrêt du conseil avait autorisé un échange qui enrichissait la Bibliothèque du roi sans porter préjudice à celle du collège des Quatre Nations et Colbert se conformait à la pensée du cardinal en favorisant le prêt des manuscrits, en les mettant à la disposition des savants qu'on jugeait dignes de les consulter. Même le prêt extérieur n'était pas interdit puisqu'on avait consenti exceptionnellement à l'envoi d'un manuscrit grec à Joseph Scaliger, alors en résidence à Leyde, en 1607¹. Une lettre de Hugo Grotius, datée du 22 août 1643, nous le montre promettant d'employer tout son crédit pour procurer à Isaac Vossius l'entrée de la Bibliothèque du roi². Le prêt extérieur, on va le voir, n'allait pas sans inconvénients. La Bibliothèque du roi avait consenti un prêt à Nicolas Heinsius, grand pensionnaire de Hollande; il s'agissait d'un manuscrit renfermant les poèmes de Virgile, avec les commentaires de Servius³. Sorti de France sous Louis XIV, le volume n'y reparut que sous le Directoire, en 1797. Dans l'intervalle, Heinsius, avant de mourir, l'avait confié à Théodore Ryckins qui le transmit à Pancrace Masvicius. Le fils de celui-ci le vendit à Samuel Hulsius dont la bibliothèque fut dispersée en 1730 et le manuscrit fut acheté par l'université de Liège d'où il ne sortit que sur la revendication du ministre plénipotentiaire de la république française auprès de la république batave. Si ces pérégrinations sont inexcusables, il faut reconnaître une grave négligence de la part des administrateurs de la Bibliothèque qui avaient consenti un prêt sans avoir préalablement enregistré le manuscrit sur aucun catalogue⁴. De cette négligence nous avons une preuve dans ce fait que depuis l'inventaire général de 1645, le nombre des manuscrits avait triplé sans qu'on eût cru devoir en dresser l'état le plus sommaire. Ce n'est qu'en 1682 que Clément dressa un inventaire de tous les manuscrits en une seule série, inventaire qui a été la base de presque tous les classements postérieurs.

L'inventaire dressé par Clément, en 1682, assurait la conservation des manuscrits, mais il n'était pas plus détaillé que les inventaires antérieurs. Varillas disait en 1663 : « J'ay reconnu, après avoir employé quinze ans entiers à l'étude de la bibliothèque du roy, qu'il n'y a pas la dixiesme partie des pièces rares qu'elle contient qui soient énoncées dans les catalogues⁵. » On aurait encore pu tenir le même langage en 1683. Les manuscrits de Béthune étaient à peu près les seuls dont le contenu eût été exactement dépouillé. Un grand travail restait donc à accomplir. Il fallait examiner et décrire en détail tous les volumes dont les titres avaient été sommairement enregistrés par Clément dans l'inventaire de 1682. La tâche fut partagée entre les hommes les mieux préparés à la remplir⁶. Les manuscrits hébraïques, syriaques, samaritains et arméniens furent confiés au juif Louis de

Compiègne⁷, dont le travail fut revu par l'abbé Renaudot; les manuscrits arabes, à d'Herbelot; les turcs et les persans, à Dipy et à Petis de La Croix⁸; les grecs, à Du Cange et à J.-B. Cotelier; les latins, à Mabillon et à plusieurs de ses confrères de Saint-Germain-des-Prés⁹. La réunion des notices composées par ces savants¹⁰ forma un catalogue en neuf volumes in-folio. Les trois premiers concernent les manuscrits orientaux. Le quatrième et le cinquième contiennent une bonne description des manuscrits grecs, à laquelle Boivin a mis la dernière main; la table alphabétique qui remplit le sixième volume a été écrite par Clément. Les tomes VII, VIII et IX renferment le travail des bénédictins sur les manuscrits latins, avec une table alphabétique copiée par Buvat. Ce vaste catalogue est loin d'avoir été annulé par les catalogues publiés au XVIII^e siècle; il fournit sur les manuscrits grecs et latins, des renseignements fort utiles qu'on chercherait vainement ailleurs, par exemple les premiers mots de la plupart des traités et l'indication du feuillet auquel commence chaque morceau¹¹.

X. LOUVOIS SUCCEDE A COLBERT. — A la mort de Colbert (6 septembre 1683), une part considérable de sa succession passa entre les mains de Louvois; ce fut d'abord la surintendance des bâtiments, arts et manufactures, qui comprenait la direction de l'imprimerie royale. Ce dernier service aurait eu de quoi inquiéter son ambition prête à se saisir de tout, mais l'aide familiale le rassurait, et, le 24 octobre il écrivait à son frère Charles-Maurice, archevêque de Reims. « J'espère que vous voudrez bien m'aider à faire cette partie de ma charge, en m'indiquant les livres que vous jugerez à propos qui y soient imprimés dorénavant. » Bientôt Louvois se résolut à faire entrer dans sa maison les charges de la Bibliothèque du roi; elles étaient au nombre de trois : celle de maître de la librairie, celle de garde de la bibliothèque et celle d'intendant des médailles. Louvois les acheta de la famille de Colbert, de Jérôme Bignon et de Gallois, les réunit en une seule qu'il fit conférer, en avril 1684, à son fils Camille, âgé de neuf ans.

Le 13 avril 1684, Louvois écrivait au marquis de Seignelay, fils de Colbert : « Je vous supplie, Monsieur, de prendre l'ordre du roi pour expédier en faveur de mon fils, nommé Camille Le Tellier, la charge d'intendant des médailles, de maître et garde de la bibliothèque de Sa Majesté, qui a trouvé bon que ces trois charges fussent réunies en une, pour n'être plus à l'avenir séparées et être exercées par ceux qui en seront pourvus, sous l'autorité et la direction de celui qui sera pourvu de celle de surintendant des bâtiments de Sa Majesté. Je vous fournirai entre ci et deux jours la démission de M. Bignon, laquelle il vous plaira de faire mettre sous le contrescel des expéditions que vous expédiez à mon fils, avec celle de monsieur votre frère. Je ne doute pas que vous n'appreniez aujourd'hui de M. Odier qu'il aura reçu les trente mille écus qu'il a plu au roi de m'ordonner de payer pour la récompense de ladite charge. Je vous prie aussi de prendre l'ordre de Sa Majesté pour expédier un brevet d'assurance de quarante-deux mille écus sur les dites charges, par lequel il scit porté que nul n'en pourra être pourvu, par la mort ou démission de mon fils, que

¹ Jos. Scaligeri *Epistolæ*, t. II, p. 132; édit. Leyde, 1627, p. 332. — ² Franklin, *Hist. de la biblioth. Mazarine*, p. 13. — ³ Bibl. nat., ms. lat. 10307. — ⁴ L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 290. — ⁵ Bibl. nat., collect. Baluze, n. 362, fol. 38; *Varillas à Colbert*, 19 oct. 1663. — ⁶ Jourdain, *Mém. hist.*, p. XL-XLI. — ⁷ Sur ce personnage, cf. Floquet, *Études sur la vie de Bossuet*, t. I, p. 284-292. — ⁸ Un autre catalogue des manuscrits arabes, turcs et persans fut rédigé vers 1715 par Barout; cf. J. Buvat, *Journal de la Régence*, t. II, p. 267. — ⁹ Bibl. nat., ms. fr. 19665, fol. 10;

Ruinart à Mabillon, 9 juill. 1685 : « Nous continuons la Bibliothèque du roy; nous y allons toutes les semaines; mais pour nous les envoyer on n'est pas si exact. M. Thévenot les voit auparavant, il craint peut-être qu'on imprime les manuscrits; il devrait savoir qu'il n'y a point de petite pièce que M. Baluze ne sache. » — ¹⁰ Dans le fonds grec, les minutes originales de ces notices sont souvent placées, sur de petits feuillets volants, en tête des volumes auxquels elles se rapportent. — ¹¹ L. Delisle, *op. cit.*, t. I, p. 291-292.

moi ou mes héritiers ne soient remboursés de ladite somme¹. »

Bientôt Louvois demanda à son frère l'archevêque, un homme capable de prendre soin des médailles; ce fut un médecin rémois, nommé Rainssant qui fut désigné et proposa au ministre de soigner sa cave avec la même compétence que les médailles. En même temps on organisa les charges subalternes de la bibliothèque. L'abbé Gallois fut remplacé par l'abbé Varès, lequel mourut dès le mois de septembre 1684 et Louvois mit à sa place Melchisédech Thévenot, qui exerça ses fonctions jusqu'en 1692. Clément demeura commis en second, aidé par Jean Boivin, homme d'une infatigable activité.

Louvois, conseillé par son frère Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, voulut n'avoir rien à envier à la mémoire de Colbert. A son exemple il encouragea les missions des agents diplomatiques à l'étranger; nous avons parlé (voir *Dictionn.*, t. x, col. 530-556) de celle de Mabillon en Italie (en 1685-1686) où il acheta et expédia une cinquantaine de manuscrits et plus de 4 000 volumes imprimés. M. d'Avaux et M. d'Alenci en Hollande, M. d'Obeil en Angleterre, M. de La Piquetière en Suède, achetèrent des livres en nombre. L'ambassadeur du roi à la Porte, Girardin, procura à la Bibliothèque, quinze manuscrits grecs et un latin pour la somme de 400 écus; Ant. Galland en découvrit et envoya une trentaine d'autres pendant son séjour à Constantinople.

En France, les dons et les acquisitions continuaient, bien qu'après ce qu'on avait vu, la source pût sembler appauvrie, mais non tarie. En 1683, papiers de Mézeray; en 1685, don Le Pelletier; acquisition des manuscrits Chantereau-Lefèvre. A défaut de mieux, on pressait le « dépôt légal », auquel Colbert n'avait pas réussi à faire produire ce qu'on en espérait. Louvois fit rendre un arrêt en Conseil ordonnant « que tous les auteurs, libraires, imprimeurs, graveurs qui ont obtenu des privilèges du roi depuis l'année 1652, pour faire imprimer des livres ou graver des estampes, et qui n'ont pu fournir des exemples desdits livres et estampes pour la Bibliothèque de Sa Majesté seront tenus de fournir au garde de la dite Bibliothèque les dits exemplaires quinze jours après la signification du présent arrêt, faite aux syndics de leurs communautés, sous peine de confiscation de tous lesdits livres et estampes et de l'amende de quinze cens livres. » Cette fois la menace fut entendue et on vit apporter à la Bibliothèque une multitude de volumes; en outre, la gravure qui s'était flattée de passer inaperçue, dut se résoudre à satisfaire, elle aussi, au dépôt légal.

La mise à la retraite de Pierre de Carcavy avait permis d'installer Rainssant au Cabinet des médailles dont la destinée avait été jusqu'alors inséparable du Cabinet des manuscrits; on les désunit et ce qu'on nommait ordinairement le « Cabinet de France » prit le chemin de Versailles où lui fut attribué un salon voisin de l'appartement du roi. La décision était regrettable en ce qu'elle séparait les collections, mais on sait que Louis XIV prenait plaisir presque tous les jours au sortir de la messe à venir passer un moment à regarder ses médailles et à interroger sur les devises. L'intérêt qu'il témoignait à ces richesses ne pouvait que suggérer aux courtisans des largesses qui compléteraient les séries.

La Bibliothèque demeurait à Paris et continuait à

s'accroître. Le laborieux Clément ne terminait un catalogue que pour entreprendre un autre; en 1688, il avait la satisfaction de mettre le point final aux 14 volumes du catalogue des imprimés, soit 21 volumes avec la table alphabétique. L. Delisle est entré dans le détail de toutes ces entreprises lorsque lui-même a commencé le catalogue actuellement sous presse et qui dépasse déjà 150 volumes. Les timides corrections qu'on a suggérées sur quelques points de détail, laissent, on peut le dire son récit intact².

En 1688, Clément comptait 43 000 volumes imprimés et plus de 10 000 manuscrits et c'était pour Louvois l'occasion de reprendre les traditions de Mazarin et de Colbert en ouvrant la Bibliothèque au public. Connaissant la passion de Louis XIV pour les bâtiments, l'occasion lui parut belle d'abandonner l'installation trop étroite de la rue Vivienne et la transporter sur la place Vendôme que le roi venait d'acquiescer. Celui-ci approuva le projet et Mansard fut chargé de dresser les plans et de faire les devis; on commença les travaux. Une lettre non datée de Mabillon à son ami de Florence Magliabechi, l'entretient des travaux: « Quoique la guerre soit universelle contre la France, dit-il, notre grand monarque ne laisse pas de faire travailler à une magnifique bibliothèque pour y mettre tous les livres de sa bibliothèque. Il y a actuellement cinq cens ouvriers qui travaillent à ce bâtiment qui sera digne de sa magnificence royale. Il faudrait que vous fissiez la débauche de venir en France pour voir cette bibliothèque lorsqu'elle sera achevée; ce qui sera dans un an comme on nous fait espérer³. »

Le 16 juillet 1691, Louvois mourait subitement et « aussitôt, écrit Saint-Simon, le premier soin du roi fut d'envoyer arrêter le bâtiment ». Ce ne fut pas seulement l'abandon du projet, mais encore, à quelque temps de là, la destruction du bâtiment commencé. Quelques années plus tard Boivin écrivait à l'abbé de Louvois, fils du ministre défunt: « Estant allé l'autre jour chez une personne de mes amis, qui demeure un peu au-dessus de l'église Saint-Roch, j'eus la curiosité, en revenant, de passer par la place de Vendôme. La démolition était déjà commencée vers le milieu de la place. Ce spectacle m'affligea d'abord. Je tournay ensuite les yeux vers les arcades qui avaient été destinées à la galerie de la Bibliothèque. A cette vue, je me sentis soudain monter à la teste un feu violent causé par l'indignation⁴. »

XI. L'ABBÉ DE LOUVOIS. — Camille de Louvois, né le 11 avril 1675, justifiait pleinement par son sérieux précoce, son application d'enfant, ses succès de collègue et même jusque dans ses distractions préférées, la carrière que la sollicitude paternelle avait tracée pour lui. Studieux, sachant en latin et en grec ce qu'un bon élève en pouvait apprendre au collège de Clermont, ses récréations préférées se passaient, sous la conduite de Jean Boivin et la direction du relieur Bernache, à la Bibliothèque où on l'exerçait à la reliure; le ms. grec 3065 a reçu de lui une couverture et deux distiques⁵:

Ο Κατάλογος περι έαυτοῦ·
Γυμνός εγώ τὸ πάροιθεν· ἀτάρ μ'έλεησε Κάμιλλος
Τελλερίδης· λευκὸν δ'έσθος έπαμφίσεσεν

*Nudus eram et vilis : sortem miseratus iniquam
Donat me nivea Luvoides tunica*

La carrière ecclésiastique de l'abbé de Louvois ne

¹ *Dépôt de la Guerre*, n. 712. — ² Miller, dans le *Journal des savants*, a donné une recension du *Cabinet des manuscrits*, dans laquelle il se flatte d'ajouter et de corriger; mais ce sont d'infimes détails, par exemple lorsqu'il cite une lettre de Girardin à Louvois, du 17 sept. 1687, sur les mss. du

Sénil. — ³ Valery, *Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie*, in-8°, t. II, Paris, 1846, p. 319, note 2. — ⁴ L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 293-294. — ⁵ L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 293.

nous appartient pas, elle est d'ailleurs des plus honorables et digne d'édifier; sa carrière de vicaire général de Reims lui permit de ne rien négliger de ses devoirs de bibliothécaire.

Le 21 juillet 1691, cinq jours après son entrée en charge à l'âge de seize ans, un arrêt en Conseil décida qu'à l'avenir le « maître de la librairie, intendant et garde du Cabinet des livres, manuscrits, médailles et raretés antiques et modernes, et garde de la Bibliothèque de Sa Majesté » se trouvait placé désormais sous l'autorité de Sa Majesté seulement. Le même arrêt portait que toutes les dépenses concernant la Bibliothèque devaient être « ordonnées par Sa Majesté et les estats et ordonnances signés d'elles et contre-signés par le secrétaire d'Etat et des commandements ayant le département de sa Maison ». Peu de temps après, Melchisédech Thévenot quitta la Bibliothèque et N. Clément prit sa place. Jean Boivin occupa sa place et se montra digne de son prédécesseur; son entrée fut même signalée par la découverte qu'il fit d'un palimpseste de l'Ancien Testament¹ (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 627-628).

L'archevêque de Reims, vu l'âge de son neveu, continuait à présider aux destinées de la Bibliothèque et c'est bien à lui qu'il faut faire honneur d'une innovation ainsi annoncée dans le numéro de novembre 1692 du *Mercur* : « M. l'abbé de Louvois voulant rendre la Bibliothèque utile au public a résolu de l'ouvrir deux jours de chaque semaine à tous ceux qui voudront y venir étudier; il a déjà commencé et il régala d'un magnifique repas plusieurs sçavans le jour de cette ouverture. » L'innovation dura peu, mais le principe était posé.

C'est également l'archevêque qui est responsable d'un courant de dons et d'acquisitions consignés depuis l'avènement de Louvois, dans trois volumes in-folio, reliés en parchemin, aux armes du roi, avec le titre : *Registre des livres acquis pour la Bibliothèque du roy, depuis l'année 1684*. On y trouve consignés le nombre, le prix, la provenance des ouvrages, la date des acquisitions et des échanges; çà et là quelques observations marginales de Clément, de l'archevêque ou de l'abbé de Louvois. Au bas de chaque page, dès 1684, se trouve le paraphe de l'abbé de Louvois, mais c'est encore au début, la main hésitante d'un enfant qui varie, d'une page à la page suivante, son mode de signature, puis elle va s'affermissant jusqu'à la griffe rapide des derniers feuillets.

Il est impossible d'entrer ici dans le détail des accroissements, quoique pour la période de 1691 à 1700², il n'y ait guère à signaler que l'acquisition de 13 manuscrits, débris de la bibliothèque de Julien Brodeau, l'entrée par voie d'échange de 24 manuscrits arméniens et le don de 49 volumes chinois offerts à Louis XIV par l'empereur de la Chine. En 1694, commence une importante série d'achats faits à Leers, libraire notoire de Rotterdam. Celui-ci proposa à l'archevêque de Reims de fournir à la Bibliothèque du roi des livres de Hollande, d'Angleterre et d'Allemagne en échange de plusieurs exemplaires des estampes et livres de figures appartenant à Sa Majesté. « M. de Reims ordonna de faire avec ledit sieur Leers un projet de prix sur lequel il prendrait lesdites estampes en fournissant des livres au prix des marchands, ce qui fut exécuté. »

A partir de l'année 1696 on relève les traces de l'action personnelle de l'abbé de Louvois dans les travaux de la bibliothèque; outre une correspondance

confiante et même cordiale qu'il entretient avec Nicolas Clément³, il entre en relations avec des savants, stimule et oriente des travailleurs⁴. On le trouve en relations épistolaires avec Rostgaard, savant danois par l'entremise duquel il négocie un achat à Copenhague. Dom Bernard de Montfaucon entretient Louvois de quelques jolies trouvailles, celle-ci entre autres⁵ : « A Modène, le bibliothécaire est le P. Bacchini, habile homme, connu par plusieurs ouvrages qu'il a donnez cy devant au public. Il travaille présentement à l'édition d'un certain Agnellus de Ravenne (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 466-474) auteur du IX^e siècle, qui a écrit l'histoire des évêques de cette ville depuis saint Apollinaire jusques à son temps. Le P. Bacchini nous fit au sujet de son livre une histoire fort plaisante. Il nous dit que l'ayant montré à l'Inquisiteur pour le faire approuver, il se choqua de trouver dans sa préface le mot grec *κατὰ πρόδα* et luy dit que ne sachant pas si ce mot contenoit quelque hérésie ou quelque impiété, il ne pouvoit luy accorder la permission d'imprimer cet ouvrage à moins qu'il ne l'ôtât. Le Père fut obligé de faire sauter son *κατὰ πρόδα*. »

Pendant une partie des années 1700-1701, l'abbé de Louvois voyagea en Italie d'où il expédia plus de 3 000 volumes à la Bibliothèque du roi⁶. Dès son retour, les acquisitions recommencent chez les libraires à Rotterdam, Amsterdam, Strasbourg, Nuremberg, etc.⁷. En 1700, on acheta pour 970 livres, 35 volumes manuscrits reliés aux armes de Le Ragois de Bretonvilliers et cette même année Nicolas Clément écrivait à l'abbé, alors en Italie, cette lettre digne d'un véritable bibliothécaire⁸ : « ...Vous sçavez qu'après avoir déménagé et placé la bibliothèque archiépiscopale, lorsqu'il fut question de transporter les manuscrits, le prélat [l'archevêque de Reims] me mena dans son nouvel hostel, pour me marquer la place qu'il leur destinoit; mais il me dit en mesme tems qu'il y en avoit plusieurs dont il ne feroit [jamais usage; ainsy, que je [devois en faire] le choix, et ne faire [placer chez luy] que ceux que je jugerois les meilleurs, et que je ferois ensuite ce que je voudrois des autres. J'entrevis à ce discours qu'il n'y estoit pas fort attaché; mais, pour ne pas me trop avancer, je répondis seulement que le grand amas de manuscrits qui estoient dans la Bibliothèque du roy ne consistoit pour la plupart, que dans ces manuscrits d'auteurs anciens qui n'estoient pas de grand usage dans une bibliothèque particulière, mais qui estoient tous les jours consultez dans une bibliothèque publique comme celle du roy, et que c'estoit là où il sembloit que l'on dût trouver de quoy rectifier les anciennes éditions, et restituer les passages corrompus, surtout quand les manuscrits se trouvoient n'avoir jamais été consultez auparavant. Je ne sçay si cette raison toucha, mais sans en témoigner rien sur le champ, il continua à donner ses ordres pour les logemens de sa maison. Lorsqu'il fut prest à s'en retourner, il me fit rentrer avec luy dans sa bibliothèque, et là, se remettant sur le chapitre des manuscrits, il [me dit qu'il avoit] pris un autre parti; qu'ils [n'estoient point] de son goust; qu'il falloit [que je les fisse] incessamment transporter tous dans la Bibliothèque du roy; que je les misse dans quelque chambre séparée, où je pusse les ranger suivant le catalogue que je luy en ay fait il y a long temps, et qu'après en avoir fait une revision exacte, je luy marquasse, sur un mémoire particulier, ce qu'il y avoit de plus considérable, et que là dessus il juge-

¹ Voir C. Tischendorf, *Codex Ephraemi Syri rescriptus*, in-4°, Lipsie, 1846. — ² Id., *ibid.*, t. 1, p. 298. — ³ Bibl. nat., ms. fr. 20052, fol. 8, 26, 52; cf. J. Gillet, *Camille Le Tellier de Louvois, bibliothécaire du roi, chanoine de N.-D. de*

Reims, vic. génér., 1675-1718, in-8°, Paris, 1884, p. 35-42. — ⁴ Id., *ibid.*, p. 241 sq. — ⁵ Bibl. nat., ms. fr. 20052, fol. 79. — ⁶ Bibl. nat., ms. fr. 20052, fol. 252. — ⁷ Gillet, *op. cit.*, p. 256 sq. — ⁸ Bibl. nat., ms. fr. 20052, fol. 129.

roit si cela valait la peine d'en faire un présent au roy : qu'il sçavoit bien que cela ne vous fâcheroit pas, parce qu'estant dans la bibliothèque de Sa Majesté, il en seroit toujours le maistre et vous aussy. Vous imaginez-vous le plaisir que me fit un pareil compliment? Il ne fallut rien répliquer, de peur de gaster quelque chose à de si belles dispositions.

« Tout cela se passa le mardy, veille de Saint-Thomas. Comme le prélat sçavoit que je devois aller passer les festes à Saint-Germain avec M. Hersan, il me dit avec une douceur non pareille : « Vous partirez vendredy pour aller à Saint-Germain, vous y passerez la feste de Noël et les deux jours suivans, et vous serez de retour le mardy au soir pour estre [avec moy] le mercredy matin... » [Je me retirai], n'osant encore me vanter de rien jusqu'au jour marqué, lequel j'attendis avec impatience. D'abord que le prélat m'aperçut, il me témoigna d'en avoir autant que moy d'exécuter son projet, et il me donna ordre sur le champ de faire enlever tous ces précieux restes de l'antiquité. Je ne me le fis pas dire deux fois, et j'en fis charger les épaules de quatre hommes à six ou sept reprises chacun. Les deux jours suivans se sont passés à les ranger et à en commencer l'examen. Ce que j'ay fait avec tant d'ardeur que j'ay esté dans les trois premiers jours de l'année dans un épuisement terrible, qui m'a tout à fait affaibli; et dont je ne suis un peu revenu qu'aujourd'huy... Je ne vous fais point mes réflexions sur cette nouvelle conquête; elle est très considérable; il y a plus de cinq cents manuscrits, dont plus de la moitié sont de quelque mérite, et plusieurs d'un mérite singulier¹. »

Ces manuscrits provenaient de différentes sources, entre autres les bibliothèques de Claude de Monsel, de Nostradamus, de Pinguet et de Savaron. De plus, Le Tellier avait acquis nombre de manuscrits dans les bibliothèques de Fouquet, d'Antoine Faure et de Moreau; c'est dans la bibliothèque de Fouquet qu'il s'était procuré la collection de Charles de Montchal, archevêque de Toulouse, à peine y manquait-il quelques volumes. On ignore par quelle voie Charles-Maurice Le Tellier s'était procuré plusieurs des manuscrits de Nicolas Moreau, seigneur d'Auteuil; quant à ceux de l'abbaye de La Grasse en Languedoc, il est à souhaiter pour sa mémoire que le procédé ait différé de celui employé à Saint-Martin de Tournai et à Saint-Amand-les-Eaux. Les collections de manuscrits de ces deux monastères étaient célèbres parmi toutes celles du nord de la France. Sanderus avait attiré l'attention sur elles en publiant leurs catalogues, en 1615. Pendant le séjour des armées de Louis XIV, plus de quarante manuscrits, presque tous du XII^e siècle, sortirent de Saint-Martin de Tournai, réquisitionnés pour accroître le fonds de la famille Le Tellier.

A Tournai, nous savons exactement comment l'affaire se passa. Louis XIV rendit une première visite à l'abbaye de Saint-Martin le 31 mai 1670 et une deuxième visite le 3 mai 1671 à l'occasion de la pose de la première pierre de la nouvelle église abbatiale. L'archevêque de Reims qui faisait partie de la suite du roi de France se fit offrir un manuscrit des lettres d'Étienne de Tournai. Or, quatre années auparavant, en 1667, le chancelier Le Tellier s'était fait remettre par les moines un lot de trente-six manuscrits qu'il destinait à son fils Charles-Maurice, alors coadjuteur de Reims. Dom Gilles Duquesne en a laissé le récit dans son histoire manuscrite de l'abbaye, conservée à la bibliothèque royale de Bruxelles, ms. II. 336, fol. 210 v^o-211, que L. Delisle paraît n'avoir pas

connue². Plusieurs autres de ces manuscrits portaient une inscription ainsi conçue : *Liber sancti Martini Tornacensis, servanti benedictio; fiat, fiat. Tollenti maledictio; amen, amen*. La bibliothèque de Saint-Amand était plus ancienne encore. Sur 282 volumes inventoriés par dom Ildefonse Goetgebuer, une quarantaine faisaient partie du don de l'archevêque de Reims.

Peu de temps après, la bibliothèque du chanoine Antoine Faure, prévôt du chapitre de Reims léguée à un confrère fut cédée à la Bibliothèque du roi moyennant une somme de 1 500 livres; elle contenait quelques manuscrits d'une importance capitale (janvier 1701)³. En 1706, l'abbé de Louvois put acquérir une partie de la bibliothèque Bigot, de Rouen. Les 500 manuscrits ne coûtèrent que 1 500 livres⁴.

L'année 1707 fut tristement mémorable pour la Bibliothèque par le vol qu'y fit un prêtre apostat, Jean Aymon, réfugié en Hollande qui avait su s'insinuer dans la confiance de Clément⁵. Celui-ci le laissa pénétrer dans la bibliothèque, y travailler seul, s'emparer de onze manuscrits, en lacérer d'autres; il apprit par la voix publique le départ de Aymon et le vol; les réclamations, les poursuites demeurèrent à peu près sans résultats. On put récupérer quelques feuillets arrachés, les uns furent rachetés à un particulier, les autres libéralement restitués par le comte d'Oxford (1729)⁶. Cette affaire bouleversa Nicolas Clément, inconsolable d'avoir été la dupe de cet aigrefin; sa santé s'altéra, il mourut le 16 janvier 1712. Son souvenir est non seulement inséparable du département des manuscrits, mais encore du département des estampes.

Clément portait un vif intérêt aux portraits de ses contemporains. Avant lui la famille de Rostaing, le président de Bournonville, M. de Villeflix, M. Rousseau avaient formé des collections de ce genre; mais Clément prenant tout, conservait tout, et il était parvenu à rassembler 18 000 pièces gravées tant en France qu'à l'étranger du XVI^e et du XVII^e siècles. A sa mort, il légua à la Bibliothèque ses recueils complets et commençait cette collection générale des portraits, qui a été continuée, développée et qui compte aujourd'hui environ 300 000 pièces classées alphabétiquement sans souci de leur mérite artistique. « L'entrée des portraits légués par N. Clément eut une portée plus considérable qu'on ne l'eût pensé dès l'abord; elle créait dans le Cabinet du roi, plutôt considéré comme un musée, une sorte de division auxiliaire, une section plus populaire, moins réservée aux érudits et aux curieux de marque. A partir de ce moment, la Bibliothèque laissait entrevoir un avenir prochain, où les communications et les recherches seraient moins l'apanage de rares agrés, de lecteurs autorisés directement à user de ses dépôts⁷. » Avant que la donation de Clément n'eût pris sa place dans les armoires, la Bibliothèque avait bénéficié d'autres accroissements : en 1707, quatorze volumes tartares non réclamés à la douane; en 1708, une vingtaine de manuscrits acquis en Orient par Paul Lucas et 2 volumes des cartes d'Irlande donnés par Valincourt; en 1709, les papiers du savant historien André Du Chesne; ensuite 250 manuscrits orientaux de Melchisédech Thévenot, 50 autres de P. Lucas et 62 volumes d'Antoine Galland.

Mais tout cela était éclipsé par le don de la collection de Roger de Gaignières, en 1711. Nous en avons esquissé l'histoire (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2723-2739), il suffira ici d'en dire quelques mots. Ce fut à l'aide de faibles ressources, mais soutenu par une persévérance infatigable

¹ Bibl. nat., ms. fr. 20052, fol. 129, dans L. Delisle, *op. cit.*, t. I, p. 303-304. — ² L. Delisle, *op. cit.*, t. I, p. 305-320. — ³ Id., *ibid.*, t. I, p. 320-321. — ⁴ Id., *ibid.*, t. I, p. 322-328. —

⁵ Gillet, *op. cit.*, p. 275-280; B. Haureau, *Singularités hist. et litt.*, in-12, Paris, 1861, p. 286-324. — ⁶ L. Delisle, *op. cit.*, t. I, p. 329. — ⁷ H. Bouchot, *Le Département des estampes*, p. 54.

ligable que Gaignières vint à bout de réaliser son projet de réunir tout ce qui, à un degré quelconque, intéressait l'art, l'histoire et l'archéologie de notre pays. Textes manuscrits et imprimés, monuments figurés tels que portraits, pierres tumulaires, représentations de scènes historiques, sceaux, miniatures, blasons, tapisseries, il ne négligeait rien prêtant la même attention aux personnages qu'aux événements politiques, religieux, militaires.

D'après un plan aussi vaste, Gaignières ne pouvait prétendre se limiter à des documents originaux, il lui fallait accueillir et utiliser des copies, des dessins exécutés par ses ordres et très souvent sous ses yeux. Il trouvait de grands secours et une utile collaboration parmi les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, avec quelques-uns desquels il entretenait une correspondance assidue. Ceux-ci n'étaient pas tous aussi exigeants que Gaignières et se contentaient parfois de croquis exécutés avec le goût du XVIII^e siècle trop préoccupé d'arrondir et d'embellir. Plus scrupuleux, Gaignières recourt au monument même, exige une certaine ressemblance des traits du visage, une copie fidèle du tombeau, de l'épithaphe, du blason et, le cas échéant, de la correspondance; il prenait note des costumes, des usages, des particularités que lui offraient manuscrits, inscriptions, vitraux, cloches, de tout ce qui en un mot pouvait servir à l'histoire de France. Accompagné de son valet de chambre, Barthélemy Remy, devenu un copiste exact, et d'un dessinateur nommé Boudan, il parvint au cours de ses voyages à former une collection unique dont il voulut prévenir la dispersion fatale en l'offrant au roi. Celui-ci représenté par le ministre Torey fit servir une somme de 4 000 écus, une rente viagère de 4 000 livres et promit 20 000 livres aux héritiers. Nous ne redisons pas ici de quelles tristesses fut abreuvée la fin de Roger de Gaignières qui mourut le 27 mars 1715. La donation nous est connue par une pièce du 24 décembre 1716 donnant décharge des articles livrés et ainsi dénombrés :

« 2 407 volumes manuscrits, estimés 24 060 livres, 2 910 volumes imprimés; 24 grands portefeuilles remplis de modes depuis Clovis (2 231 pièces), estimés 2 400 livres; 31 portefeuilles remplis de tombeaux (3 181 pièces), estimés 3 100 livres; 117 portefeuilles de géographie (12 885 pièces), estimés 4 509 livres; 100 portefeuilles de portraits gravés et dessinés (7 752 pièces), estimés 2 714 livres. »

L'abbé de Louvois avait fait exclure de la collection un grand nombre d'articles jugés inutiles et dont un arrêt en Conseil du 6 mars 1717 ordonna la vente publique qui produisit une somme de 16 761 livres. Le sieur Clairembault s'était approprié plus de cent volumes dont une partie rentra beaucoup plus tard à la Bibliothèque. D'autres soustractions faites entre 1785 et 1808 conduisirent 24 portefeuilles, par l'intermédiaire d'un Anglais à la bibliothèque d'Oxford où ils furent copiés en 1860 et ces copies ont permis de rétablir le don de Gaignières à peu près dans son intégrité.

Après le cabinet de Gaignières, on vit entrer à la Bibliothèque celui de Pierre et de Charles d'Hozier, juges d'armes chargés de vérifier la noblesse des écuyers et des pages des écuries du roi. Le cabinet et le titre passèrent à Charles d'Hozier qui donna son cabinet au roi moyennant une somme de 2 000 livres et deux pensions viagères pour lui (3 000 livres) et pour sa femme (1 000 livres).

L'acquisition du cabinet d'Hozier fut le dernier acte

important de l'administration de l'abbé de Louvois qui, lui-même, légua à la Bibliothèque tous les manuscrits qu'il pouvait avoir et qui venaient de son père et de son grand-père Michel Le Tellier; soit plus de 300 volumes outre 36 portefeuilles et 61 liasses. L'abbé laissa par son testament une pension viagère de mi le livres par an « à M. Boivin, sous-bibliothécaire. Je lui dois cette récompense de l'amitié et de l'attachement qu'il a eus depuis trente ans pour moy ¹ ». Louvois mourut le 5 novembre 1718.

XII. L'ABBÉ JEAN-PAUL BIGNON. — A la mort de Louis XIV, la Bibliothèque du roi comptait plus de 70 000 volumes; cependant le règne de Louis XV verrait un accroissement plus considérable encore sous les quatre Bignon : Jean-Paul (1719-1741); Bignon de Blanzay (1741-1743); Armand-Jérôme (1743-1772) et Jean-Frédéric (1772-1783). Le premier, et le plus remarquable de la dynastie, était lui-même le descendant de Jérôme (1642-1651) et de Jérôme II (1651-1683), de sorte que cette famille gouverna la Bibliothèque pendant 103 ans. Les lettres patentes du 15 septembre 1719 annonçaient la nomination de « notre cher et bien-aimé Jean-Paul Bignon, abbé de Saint-Quentin en l'Isle, doyen de Saint-Germain l'Auxerrois, conseiller ordinaire en notre Conseil d'État, président de nos Académies des sciences et belles-lettres et l'un des quarante de l'Académie française. Son goût pour les lettres, son application à tout genre d'érudition, les connaissances qu'il a acquises, la justesse de son discernement, son zèle et sa fidélité concourent avec la satisfaction que nous éprouvons à rendre en cette occasion un honneur dû à la mémoire de ses pères, en confiant à un de leurs descendants le soin d'une Bibliothèque qui a si longtemps été entre leurs mains pendant le siècle passé, et qu'ils ont enrichie du fruit de leurs veilles ². »

Cinq jours après son entrée en charge (20 septembre 1719), Bignon prescrivit un inventaire de toutes les collections auquel prirent part de Boze et Fourmont. A cette occasion, la Bibliothèque fut constituée en quatre départements et chacun d'eux mis sous la direction d'un chef indépendant dans une certaine mesure. On eut dès lors les manuscrits (sous J. Boivin), les imprimés (sous l'abbé de Targny, successeur de N. Clément), les titres et généalogies (sous Guiblet), les estampes (sous Le Hay). Chaque section se vit attacher des « interprètes » pour les langues étrangères ³.

A la suite de cette réorganisation, il fut question une fois de plus d'agrandir la Bibliothèque et nous avons dit que la faillite de Law permit l'achat de l'hôtel de Nevers où il avait installé sa banque. Ce fut là un succès personnel de l'abbé Bignon auprès du Régent. Le 13 septembre 1721, un arrêt en Conseil décida l'achat et le 1^{er} octobre commença le déménagement des manuscrits; mais la prise de possession ne fut définitivement ratifiée que le 16 mai 1724, par lettres patentes ⁴. Ce fut Robert de Cotte qui en dirigea la transformation, la cour d'honneur actuelle est son œuvre la plus harmonieuse et la plus accomplie ⁵.

Bignon n'avait pas perdu de vue la tentative de son prédécesseur pour faire jouir le public des collections : l'essai prématuré de 1692 vite abandonné, eu égard aux difficultés du local de la rue Vivienne, fut repris en 1720. Un arrêt en Conseil du 11 octobre, ordonna la publicité de la Bibliothèque qui « sera ouverte à tous les sçavans de toutes les nations, en tout temps, aux jours et heures qui seront réglés par le bibliothécaire de Sa Majesté, et il sera préparé des endroits

¹ J. Gillet, *op. cit.*, p. 312. — L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 357-358. — ² L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 358-359. — ³ Jourdain, *Mém. hist.*, p. LVII,

LVIII. — ⁴ L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 360. — ⁵ De Laborde, *Le palais Mazarin*, in-8°, Paris, 1846.

H^o V
6695

12338 14-12-38



convenables pour y recevoir lesdits sçavans, et les mettre en état d'y vacquer à leurs études et recherches avec toute commodité. Outre lesdites entrées accordées aux sçavans, la Bibliothèque sera ouverte au public une fois la semaine depuis onze heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi; et seront alors toutes les personnes que Sa Majesté a déjà attachées à ladite Bibliothèque ainsi que les autres qu'Elle se propose d'y attacher encore, sous les ordres dudit sieur Bibliothécaire, obligées de se trouver durant ledit temps es-sales, cabinets et galeries d'icelle, pour satisfaire la curiosité de tous ceux que l'envie de s'instruire y attirera ». L'installation des collections dans l'hôtel de Nevers retarda l'application de la mesure si libérale jusque vers 1743.

Ces améliorations donnèrent un grand éclat à la Bibliothèque et lui attirèrent des donations nouvelles¹. Les premiers mois de l'administration de l'abbé Bignon furent signalés par deux acquisitions d'une importance considérable : le cabinet de Philippe de La Mare, héritier des papiers de Saumaise, allait passer en Hollande quand le Régent ordonna de l'acheter; c'étaient près de 630 manuscrits (1718)²; ensuite ce fut la bibliothèque d'Étienne Baluze qui l'avait léguée à une parente laquelle n'y voyait que l'argent qu'elle en pourrait retirer, mais Baluze avait écrit dans son testament : « Je défends et prohibe expressément la vente de ma bibliothèque en gros, voulant qu'elle soit vendue au plus offrant et dernier enchérisseur, afin que les curieux en puissent avoir leur part, y ayant une très grande quantité de livres rares, difficiles à trouver que les gens de lettres seront bien aises d'avoir l'occasion d'acquérir. » Or on savait quels trésors renfermait la *Bibliotheca Baluziana* dont le catalogue publié en 1719 n'indiquait pas moins de 957 volumes manuscrits, près de 700 chartes et 7 armoires remplies de pièces modernes. L'abbé Bignon proposa une acquisition de l'ensemble évalué à 16 000 livres, et il échoua, alors la dame Le Maire le vit revenir à la charge, il parla de 30 000 francs et elle consentit. Ce furent quatorze cents volumes qui entrèrent au département des manuscrits³, le 19 septembre 1719.

L'élan était donné, la réputation de la Bibliothèque n'avait pas d'égale au monde, à ce point qu'on considérait comme un honneur de se laisser absorber par elle. L'activité de l'abbé Bignon ne reculait devant aucune négociation. En 1720, il adjoignit à sa charge de maître de la Bibliothèque du roi les charges de garde du Cabinet du Louvre et de bibliothécaire de Fontainebleau, ceci préparait la fusion des trois dépôts, ce qui s'exécuta de 1723 à 1732.

Presque chaque année voyait maintenant une grande acquisition. Le 10 juillet 1725, Morel de Thoisy, lieutenant-général au bailliage de Troyes, offrait au roi une collection de 646 volumes contenant plus de 70 000 pièces tant imprimées que manuscrites et, disait-il avec raison, « parmi ces pièces, il y en avait une quantité considérable, les unes originales, les autres très rares ». En la même année, Sébastien de Brossard légua une collection musicale dont Van Praët a dit que c'était le « recueil le plus complet qu'il soit possible de tout ce qu'il y a de meilleur et de rare en musique, soit imprimé, soit manuscrit ». En 1730, acquisition pour la somme de 5 000 livres de plus de 200 manuscrits mis en vente par les chanoines de Saint-Martial de Limoges⁴. En 1731, acquisition au prix de 12 000 livres de 642⁵ manuscrits de la famille de Mesmes⁶, et la même année acquisition pour le

Cabinet des estampes de la collection formée par Henri de Beringhen pour faire suite à celle de l'abbé de Marolles; il s'agissait de 579 volumes in-folio contenant près de 80 000 pièces, épreuves de choix dues au burin des meilleurs artistes. Au cours de ces mêmes années, il faut mentionner encore les additions des manuscrits de Lancelot, de Gangé et de l'abbé Drouin⁷. Ces acquisitions diverses nous conduisent jusqu'à l'année 1739 où parut le premier volume du *Catalogue codicum manuseriptorum Bibliothecæ regiae*. Spécialement consacré aux manuscrits orientaux, il contient en tête le *Mémoire historique de Jean Boivin*; le second volume concerne les manuscrits grecs, le troisième et le quatrième les manuscrits latins; ce dernier porte la date de 1744.

Le 2 octobre 1735, le comte de Maurepas écrivait à l'abbé Bignon qu'il fallait travailler, toute affaire cessante, à mettre les catalogues en état d'être imprimés le 6 octobre, Bignon exposait au ministre ce qu'il restait à faire : « M. Armain ne fait presque qu'ébaucher les notes de ce que nous avons de manuscrits en persien et en ture. M. Ascary, quoique plus avancé, est encore bien loin de la fin des arabes et des syriaques. M. l'abbé de Villefroy, que j'ai engagé à travailler jusqu'icy gratis sur les arméniens... avoue luy-même qu'il rougiroit de livrer à l'impression autre chose que quelques essais. A l'égard des français, nous n'avons pas encore les notices superficielles de la moitié. Ce qui seroit le plus prest à faire imprimer, c'est ce qui regarde les manuscrits latins et qui a été composé par le feu P. Mabillon. Encore tous nos messieurs, et M. Sevin en particulier, tombent d'accord qu'il ne laisserait pas de s'y trouver bien des endroits à revoir. En m'arrêtant aux seuls manuscrits grecs, je vous avoueraï d'abord que je ne saurais donner trop d'éloges à l'application avec laquelle M. Sevin s'y est porté..., mais il faut vous avouer que, sur ce que j'en ay vu, je ne croirois pas son travail dans toute la perfection qu'il pourroit y donner avec un peu plus de tems et qui seroit à désirer. » Dans l'espace de neuf ans l'œuvre, à peine ébauchée, fut terminée.

L'abbé Bignon n'en avait pas vu l'achèvement, étant mort en 1741, mais la dernière période de son administration avait été illustrée par l'acquisition de la bibliothèque la plus riche, la plus célèbre qu'aucun amateur ait jamais formée, celle de J.-B. Colbert. Celle-ci était en grand danger entre les mains du petit-fils du grand ministre; après plus de trois années passées en négociations, le comte de Seignelay offrit au roi tous ses manuscrits tant anciens que modernes « en suppliant Sa Majesté de régler elle-même la somme qu'elle jugerait à propos de lui donner ». Louis XV la fixa à 300 000 livres. A ce prix, la Bibliothèque acquit 6 645 manuscrits anciens dont un millier de grecs, environ 700 orientaux, 440 de copies d'archives provinciales, 500 de correspondances publiques, instructions, mémoires et 300 de mélanges⁸.

Ce fut un gros événement qui fit marquer d'un caillou blanc l'année 1732 dans l'histoire de la Bibliothèque. Les lettres et l'histoire de France en ont gardé à Bignon un reconnaissant souvenir. Les ombres de Carcavy et de Baluze durent tressaillir, eux qui avaient travaillé avec acharnement à rassembler et à classer de tels trésors. Ils avaient eu le génie, ce n'est pas trop dire, du rabattage. Pas une abbaye, un prieuré, une commanderie, pas d'archive locale ou de cabinet privé où ils n'aient tenté de pénétrer et de fureter pour le compte du ministre. A défaut des originaux ils

¹ H. Omont, *La Biblioth. du roi au début du règne de Louis XV*, dans *Mém. de la Soc. d'hist. de Paris*, t. XX, 1893, p. 207-294. — ² L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. 1, p. 361-364. — ³ Id., *ibid.*, t. 1, p. 364-367. — ⁴ L. Delisle, *Le*

Cabinet des manuscrits, t. 1, p. 387-397. — ⁵ 413 entrèrent à la Bibliothèque du roi, les autres furent placés au dépôt des Affaires étrangères. — ⁶ L. Delisle, *op. cit.*, t. 1, p. 397-407. — ⁷ Id., *ibid.*, t. 1, p. 407-413. — ⁸ Id., *ibid.*, t. 1, p. 439-486.

se rabattaient sur des copies. C'est ainsi que Doat, président de la Chambre des comptes de Navarre, fut chargé de faire un choix dans les archives du Languedoc, de la Guyenne, du Béarn et du pays de Foix, que Denis Godefroy, en se livrant à un travail analogue sur les archives de Flandre, procura à Colbert plus de 150 volumes. A l'étranger, jusqu'en Orient, il avait des agents, comme à Constantinople M. de Nointel, qui recueillit pour le ministre les manuscrits qui pouvaient l'intéresser. En même temps, il ne se faisait à Paris et en province aucune vente importante, dont Colbert ne fût averti, où il ne fût représenté et très souvent acquéreur des plus remarquables articles lorsqu'il ne préférerait pas, pour abrégé, acquérir toute la collection.

De 1733 à 1743, les achats de la Bibliothèque ne portèrent plus que sur des portions de collections intéressantes assurément, mais sans valeur exceptionnelle. Bignon tournait une partie de ses efforts à étendre les relations de la Bibliothèque à l'étranger, aidé par la bienveillance du comte de Maurepas. Désormais l'Inde et la Chine lui furent ouvertes. En 1723, la Compagnie des Indes, se conformant aux instructions de Maurepas, fit un envoi de plus de 1 800 volumes chinois. Entre 1729 et 1737, l'Inde ne fut pas moins bien représentée; la Turquie et la Grèce furent explorées par l'abbé Sevin et l'abbé Fourmont entre 1727 et 1730. En Europe, l'action de l'abbé Bignon aboutissait à des résultats analogues; il avait des représentants, des correspondants, des amis en tous pays et tous travaillaient à enrichir la Bibliothèque¹. Enfin, sur place, en France, l'abbé prenait exemple de Louvois et s'efforçait de faire rendre au dépôt légal ce qu'on était en droit d'en attendre. Un arrêt en Conseil du 11 octobre 1720 n'avait pas amélioré la situation autant qu'on pouvait l'espérer; l'arrêt rendu, Bignon tint la main à ce qu'il ne restât pas lettre morte. Sa correspondance avec les syndics de la librairie et de l'imprimerie, ses réclamations continues étaient cependant parfois efficaces. Il n'est que juste de voir dans ces années 1719-1741 une des époques les plus brillantes de la Bibliothèque et d'en faire remonter l'honneur non pas seulement à l'abbé Bignon, mais à Louis XV.

Une belle médaille à l'effigie du roi porte cette légende :

QVOD
BONO REIPUBLICAE
LITER · CONSVLVIT
BIBLIOTHECA REGIA
X MILLIBVS CODD
MSS AVCTA
MDCCXXXII

L'année de l'acquisition de la bibliothèque Colbert.

Bignon avait trouvé des collaborateurs distingués. Outre Boivin le cadet et l'abbé de Targny, il faut conserver les noms de l'abbé Sallier, Fourmont, Armain, Ascari, tous noms trop oubliés par ceux-là mêmes qui ont tiré un profit personnel de leur application obstinée. L'abbé Sevin catalogua les manuscrits orientaux, tous les manuscrits grecs et une partie des latins.

L'abbé Bignon prit sa retraite en 1741 et mourut le 14 mars 1743 âgé de 82 ans. Un des derniers actes de son administration avait été le retour à Paris du Cabinet des médailles. Le transfert décidé par arrêt du 27 mars 1720 fut exécuté le samedi 2 septembre 1741. Ce jour-là « sur les six heures du soir, sont arrivées de Versailles à la Bibliothèque deux charettes chargées de

vingt caisses où sont les médailles du roi qui ont été apportées ici par ordre de S. M. pour être placées dans le magnifique salon qui est au bout de la Bibliothèque », le salon de Mme de Lambert (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 74-102).

XIII. LES BIGNON. — L'abbé Bignon s'était démis de sa charge en faveur de son neveu, tous les deux moururent à quelques jours d'intervalle (8 et 14 mars) et Louis XV ne voulut pas que la charge de maître de la librairie sortît d'une famille qui l'avait si fort honorée; en conséquence, le 31 mars 1743, il la conféra à un autre neveu de l'abbé, Armand-Jérôme Bignon, maître des requêtes. Celui-ci fit mieux que de continuer une tradition honorable, il eut la satisfaction d'enrichir la Bibliothèque au moyen de dons et d'acquisitions dont le détail a été présenté par Delisle, ce qui nous dispense d'une énumération². Il faut dire toutefois quelques mots des manuscrits de Bruxelles. L'année qui suivit la victoire de Fontenoy, l'armée française s'empara de Bruxelles (1746) et on découvrit dans les souterrains de la chapelle du palais les débris de l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne, dans un tel état d'abandon qu'au dire des historiens belges, personne n'en connaissait plus l'existence. On emporta 188 volumes (ou peut-être 118 seulement); quelques-uns se perdirent en chemin, les autres arrivés à Paris y furent magnifiquement reliés; en 1769, les Belges les revendiquèrent et Louis XV consentit à en renvoyer quatre-vingts (1770)³.

Parmi beaucoup d'acquisitions nous mentionnerons quelques-unes des plus importantes : un manuscrit original des *Mémoires* de Brantôme (ms. fr. 6694), le plus ancien manuscrit connu de Joinville (ms. fr. 13568), la collection de Meigret de Sérilly d'environ 600 volumes, achetée 30 000 francs, les papiers de Dangeau. En mars 1752, la Bibliothèque se rendit acquéreur pour le prix de 288 livres, des chartes de Ravenne sur papyrus (voir ce mot), ms. lat. 8842; au mois d'août suivant, les chanoines de Bourges offrirent au roi vingt manuscrits qui avaient été donnés par Jean, duc de Berry, à la Sainte-Chapelle de Bourges. Il ne faut pas voir dans ce don un acte méritoire, car nous savons qu'en 1708, dom Martène avait trouvé ces manuscrits « dans un état pitoyable, parce que le receveur du chapitre, à qui on avait confié la clef du lieu où ils étoient conservez, en avoit fait un poullalier, et que, comme ils étoient ouverts sur des pupitres, les poules les avoient couverts d'ordures⁴. « Beaucoup de ces manuscrits donnés par les chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges sont richement enluminés; la plupart portent des notes de la main même du duc de Berry. Le plus curieux est un psautier anglo-saxon du XI^e siècle (ms. lat. 8824) dont nous reparlerons⁵. »

Les papiers de Bossuet acquis en 1753 et en 1768 en vue d'une édition toujours retardée et incomplète, ne rentrèrent à la Bibliothèque qu'en 1817⁶; après maintes vicissitudes la collection de Dupuy entra par achat le 10 juillet 1754 au prix de 60 000 livres; ensuite, ce furent les papiers de Jean Racine : correspondances, poésies, récits historiques, traductions et volumes annotés, entre autres un Platon. En même temps les papiers de l'illustre Du Cange vinrent enrichir la Bibliothèque. Il n'est pas superflu de dire ici que Du Cange avait une méthode de travail différente de celle de la plupart de ses contemporains. Un bénédictin, dom Paul Bonnefond, qui le visita à Amiens en 1658⁷, raconte que Du Cange le « fit entrer dans sa bibliothèque, qui est fort belle, bien raisonnable et composée de livres bien choisis et fort proprement

¹ Sur l'ensemble des accroissements, voir L. Delisle, *op. cit.*, t. I, p. 414-438. — ² L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 417. — ³ Id., *ibid.*, t. I, p. 418. — ⁴ Martène et Durand,

Voyage litt. de deux bénéd., t. I, p. 29. — ⁵ L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 420. — ⁶ Id., *ibid.*, t. I, p. 420-421. — ⁷ Id., *ibid.*, t. I, p. 425.

arrangés, enrichie de plusieurs statues, nouvelles pourtant, mais bien travaillées, posées en égale distance sur les rayons des livres et dans les espaces vides de livres, ornée de plusieurs inscriptions grecques, etc. Il est étudié en ce lieu là très agréablement. Il me montra ses ouvrages, surtout me leut quelque chose de son Histoire d'Amiens. Il écrit non dans des feuilles, mais dans demies feuilles volantes et me loua fort ceste façon... » Après sa mort (23 octobre 1688) et celle de son fils aîné (22 juin 1692) ses papiers, ses livres furent dispersés; un lot considérable fut acheté par l'abbé de Camps qui fit des dons ou des ventes. Heureusement, un arrière-neveu de Du Cange s'imposa la tâche de tout retrouver, de tout racheter et il y réussit pour en faire hommage au roi en 1756. Louis XV l'en récompensa par une rente viagère de 3 000 livres¹.

Le règne de Louis XV aura vu quelques-uns des plus riches accroissements de la Bibliothèque. Après l'acquisition des manuscrits de Colbert, celle des manuscrits de Notre-Dame de Paris, offerts par les chanoines, au nombre de 301, garde une place honorable. Le chapitre reçut, en compensation, une somme de 50 000 livres assignée sur les économats et destinée à la construction d'une nouvelle sacristie (24 avril 1756). On ne comprit pas dans la donation plusieurs volumes qui furent considérés comme purement liturgiques. Plusieurs arrivèrent à la Bibliothèque nationale pendant la Révolution² et plusieurs d'entre eux reprirent le chemin de la cathédrale, en 1804, sur la réclamation de l'archevêque, notamment sept volumes de graduel, format atlantique, sur vélin, avec vignettes. Quelques autres furent dispersés : un beau missel du XIII^e siècle, portant l'estampille de l'Église de Paris, fut remarqué à la vente de l'abbé E. Chavin de Malan, dont l'indélicatesse est suffisamment connue³.

La suppression de la Société des jésuites atteignait leurs biens et leurs bibliothèques. Une d'entre elles était particulièrement importante, car on n'avait rien négligé pour en faire une des plus belles de l'Europe, c'était celle du collège de Clermont devenu collège Louis-le-Grand depuis 1682; mais ce nouveau vocable ne s'était pas substitué à celui de *Claramontana* (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 927-938). Les noms de Jacques Sirmond, de Philippe Labbe, de Jean Hardouin restent attachés à ce dépôt⁴. Dans plus d'une circonstance on accusa les jésuites de n'avoir pas été assez scrupuleux sur les moyens d'acquérir les manuscrits : mais dom Martène fait à cet égard la réflexion suivante : en 1718, il rencontra dans la bibliothèque de l'abbaye de Cambron un jésuite qui, ouvrant un manuscrit, tomba sur ces mots : *Liber beate Marie de Camberone : si quis eum abstulerit, anathema sit*. Un religieux de Cambron, qu'accompagnait le savant bénédictin, fit observer en souriant que, si tous ceux qui avaient pris des manuscrits aux moines étaient excommuniés, il y aurait bien des jésuites frappés d'anathème. Le jésuite se récria et Martène appuya sa réclamation : « Je suis persuadé, dit-il, dans la relation de son voyage, qu'on met bien des vols de manuscrits sur le compte de ces Révérends Pères dont ils sont fort innocents, et j'ai trouvé dans certains monastères des manuscrits qu'ils avaient renvoyés, avec leurs lettres d'avis du renvoi, puisqu'on y conservait encore le récépissé qu'ils avaient donné en les empruntant. Ceux qui trouveront ces récépissés ne manqueront pas de dire, sans examiner davantage, que ces Pères ont retenu les manuscrits⁵. »

Nous ne revenons pas ici sur la destinée de cette bibliothèque du collège de Clermont dont le récit a été fait (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 929-938). Toutefois parmi les manuscrits qui ne furent pas acheminés vers la Hollande, il s'en trouvait qui furent revendiqués par le bibliothécaire Gabriel Brotier comme sa propriété personnelle; c'étaient principalement des manuscrits modernes dont une quarantaine a fini par réintégrer en 1811 et en 1856 la Bibliothèque impériale.

La maison professe des jésuites de la rue Saint-Antoine possédait seulement 116 manuscrits, si toutefois le catalogue dressé par dom Clément est complet. Là se trouvait la bibliothèque de Pierre-Daniel Huet, évêque d'Avranches, qui avait prescrit de coller sur chaque volume une étiquette avec ces mots : *Ne extra hanc bibliothecam efferatur ex obedientia*. Le legs se trouva annulé par la suppression de l'établissement qui en avait été favorisé, et un neveu du testateur, M. de Charsigné revendiqua le fonds. L'affaire fut plaidée, l'abbé de Charsigné eut gain de cause et l'impératrice Catherine II lui fit offrir 50 000 écus; l'abbé refusa cette fortune et offrit les manuscrits à la Bibliothèque du roi qui lui consentit une rente viagère de 1 750 livres pour les 8 000 volumes de la *Bibliotheca Huetiana*.

En même temps que la collection de Huet, la collection de Fontanieu entra à la Bibliothèque du roi, celle-ci pour une somme de 90 000 livres payables à la mort de ce personnage et 8 000 livres de rente viagère. Elle contenait près de mille volumes ou portefeuilles contenant des documents nombreux et curieux.

Cette époque vit un grand développement du Cabinet des titres qui d'ailleurs ne cessa de s'enrichir pendant le XVIII^e siècle. Guiblet, qui dirigeait le Cabinet généalogique, céda les documents qu'il avait réunis sur la branche d'Orléans. L'abbé de La Cour, son successeur, versa dans le fonds sa collection de titres originaux, au nombre de 129 600, qui furent payés 31 000 livres.

Le Département des estampes ne cessait de se développer malgré certaines circonstances fâcheuses. Les dilapidations de l'abbé de Chancey (1730) avaient porté un sérieux préjudice que n'avaient pas réparé Coypel (1735) et Delacroix (1737); heureusement Hughes-Adrien Joly leur succéda et « pendant près d'un demi-siècle (1750-1792) ne cessa d'augmenter, d'enrichir les collections confiées à ses soins⁶ ». Une circonstance le favorisa : en 1751, on offrit au Cabinet des estampes un entresol, bas de plafond, mais sec, en bordure de la rue Colbert; on y resta jusqu'en 1854, date à laquelle on lui attribua la galerie basse de Law où il se trouve encore et où s'empilent encore trois ou quatre millions d'œuvres précieuses.

Joly eut la satisfaction de voir d'admirables ensembles entrer au Cabinet. En 1754, ce fut la collection d'Huxelles⁷ qui formait un total de près de 15 000 estampes rangées dans 78 volumes. Plus précieuse encore à beaucoup d'égards fut la collection Fevret de Fontette, l'éditeur bien méritant de la seconde édition de la *Bibliothèque historique* du P. Lelong (voir ce nom). Le collectionneur avait recherché et classé tout ce qui se rapportait à la France exclusivement : 12 000 pièces, depuis les temps de la Gaule jusqu'au règne de Louis XV : événements, personnages, mœurs, costumes. Comme dédommagement, le roi lui promit une

¹ L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. 1, p. 425-426. — ² *Bibl. nat.*, mss. lat. 8895, 9461, 9485. — ³ *Catal. des livres de M. Chavin de Malan*, in-8°, Paris, 1857, p. 19, n. 164. — ⁴ Voir le *Systema biblioth. Jesuit. collegii Ludoviciani*, du P. Garnier, analysé par Daniel Maichelius,

dans son *Introductio ad hist. litt. de principibus biblioth. Paris.*, p. 128. — ⁵ Martène et Durand, *Voyage littéraire de deux bénédictins*, in-4°, Paris, 1723, t. II, p. 107. — ⁶ Duchesne, *Notice des estampes exposées à la Bibl. du roi*, p. 1. — ⁷ Le maréchal de ce nom semble lui être resté étranger.

rente viagère de 600 livres (1770), et en cette même année Joly assura au Cabinet des estampes la collection de Michel de Bégon, se composant de 25 000 pièces intéressantes tant pour l'histoire et l'étude de la gravure en France que pour l'archéologie et l'érudition. La collection de Caylus fut presque totalement partagée entre le Cabinet des estampes et celui des médailles, mais, malgré son zèle et un crédit tardivement accordé, Joly ne put empêcher la collection Mariette d'être dispersée et, du moins dans son ensemble, à jamais perdue pour la France.

On peut dire que l'administration de Jérôme Bignon ne démérita en rien de celle de l'abbé, son prédécesseur (1772).

Jean-Frédéric Bignon succéda à son père et Lenoir, ancien lieutenant-général de police, le remplaça en 1783. Ce fut le dernier membre de la dynastie des Bignon qui eut à surveiller les approches d'un événement grave et prévu dès 1777; la vente de la bibliothèque du duc de La Vallière, dont la réputation était universelle. Bignon sut persuader au ministre la nécessité d'accorder un très large crédit à la Bibliothèque et ce fut le dernier acte important de son administration. L'état des finances de la monarchie obligeait à la plus grande économie, aussi le ministre, baron de Breteuil écrivait le 27 décembre 1783 : « Je vous ai prévenu, Monsieur, que le roi approuve que vous fassiez acheter les manuscrits et les livres de la bibliothèque de M. le duc de La Vallière qui manquent à la Bibliothèque de Sa Majesté. Il est, comme vous l'avez observé vous-même, très essentiel de garder le secret sur les acquisitions que vous ferez faire. Il ne l'est pas moins qu'on ne fasse que celles qui seront indispensables, et qu'on ne néglige rien pour qu'elles reviennent au meilleur marché possible. » La vente dura de janvier à mai 1784, la Bibliothèque acheta 255 manuscrits et près de 700 volumes imprimés; parmi ces derniers, la plupart des monuments typographiques du xv^e siècle, se trouvait la *Christianismi restitutio* de Michel Servet qu'on disait être « le seul exemplaire qui ait échappé aux flammes, on prétend même qu'il en fut arraché ». Le volume fut acquis pour la somme de 4 121 livres. Le total des adjudications faites à la Bibliothèque du roi à la vente La Vallière s'éleva à 117 577 livres dont 41 097 livres pour les manuscrits, 65 036 pour les imprimés, 11 444 pour les estampes.

Le registre des comptes de la Bibliothèque de 1785 à 1789 nous apprend que, sans préjudice des achats courants et ordinaires, on ne négligea aucune occasion d'accroître les collections. Le 7 juillet 1789, on paie au sieur de La Lande, 1 131 livres pour le prix des volumes acquis à la vente du maréchal de Richelieu.

Tout cela allait prendre fin pour longtemps; aussi n'est-il pas superflu d'entrer, à cette date, dans quelques détails.

Sous Louis XV, le budget de la Bibliothèque s'élevait annuellement à 68 000 livres, dont 46 469 pour le personnel, et 21 531 pour les acquisitions, le matériel, dont 5 202 pour l'achat des maroquins et la confection des reliures. Ces fonds suffisaient à grand peine aux dépenses courantes, aussi fallait-il recourir au ministre pour les dépenses extraordinaires. En 1765, les dépenses s'élevèrent à 129 047 livres; en 1778 à 83 000 livres et, tout à la fin du règne, le chiffre s'éleva une année à 169 220 livres 10 sols, dont 63 000 livres pour les acquisitions.

L'ouverture était quotidienne pour les savants, de 9 heures du matin à 2 heures du soir et quelquefois plus tard. Les communications qui ne dépassaient pas un volume les jours ouverts au public, étaient illimitées les jours réservés. Aux imprimés il n'était pas rare de compter une centaine de lecteurs.

Entre 1740 et 1788 les noms qu'on retrouve le plus souvent sur les registres sont ceux de Montesquieu, Buffon, d'Alembert, Diderot, Condorcet, Marivaux, Lacépède, Daubenton, Maupertuis, l'abbé Lambert, Crébillon, Florian, Berquin, Fréron, Suard, La Harpe; en 1788, Mirabeau; en 1790, Sieyès.

La Bibliothèque reflétait les préoccupations des esprits. « C'est là et c'est là seulement, lit-on dans un rapport, qu'on voit vers quelle étude se porte l'esprit humain : il fut un temps où il ne s'occupait que d'érudition et où l'on ne demandait que des auteurs grecs ou latins. Ensuite, il se tourna vers la littérature, on ne cherchait que les poètes et des orateurs; les sciences exactes et la physique ont eu leur tour. On s'appliqua ensuite à l'économie politique, on rechercha les livres anglais. L'Assemblée nationale a donné de nouvelles vues à la nation et la Bibliothèque s'en aperçut aussitôt. On y a vu accourir des hommes qui n'y venaient pas : de simples artisans qui ont voulu développer le génie qu'ils se sentaient et qu'ils avaient cru jusqu'alors inutile de cultiver. »

L'administration de Lenoir fut vivement attaquée et, en 1789, il démissionna. Louis XVI lui donna pour successeur Lefèvre d'Ormesson de Noyseau « en récompense des services que sa famille rend depuis très longtemps, tant dans les principales charges de la magistrature que dans les conseils du roi ». C'étaient là des titres qui n'avaient plus guère d'autre valeur alors que celle de vous désigner à la guillotine. D'Ormesson prêta serment le 9 janvier 1790 et fut remplacé, le 19 août 1792, par deux protégés du ministre Roland : Chamfort et Carra, qui tombèrent avec les Girondins. Tous ceux qui avaient servi la Bibliothèque avec intelligence et probité, Van Praet, Joly, l'abbé Barthélemy furent dispersés ou emprisonnés.

XIV. BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. — L'Assemblée constituante eut bientôt révélé la préoccupation dont s'inspiraient ses membres et, sous prétexte du bien public, attenta à la fortune des particuliers. Parmi ceux-ci, les établissements religieux étaient l'objet de convoitises qui ne prenaient même pas la peine de se dissimuler. Leurs biens furent déclarés « propriétés nationales » et la curée commença. Il s'agissait de la rendre aussi fructueuse que possible et, pour cela, de n'en laisser rien échapper. Comme il était à prévoir que certains supérieurs ecclésiastiques, insuffisamment convaincus de la légitimité de l'opération qui les dépossédaient chercheraient à s'y soustraire, du moins en partie, un décret du 13 novembre 1789 leur imposa l'obligation de déclarer les biens meubles et immeubles sur lesquels la nation mettrait la main. Parmi les constituants on trouvait des hommes d'étude en grand nombre qui ne dédaignaient pas l'aubaine qui allait leur permettre d'acquérir à peu de frais des livres dont on savait l'existence dans les bibliothèques monastiques et capitulaires. Les députés veillaient au grain et, le 14 novembre, un autre décret fut voté, ainsi conçu :

« Dans tous les monastères et chapitres où il existe des bibliothèques... les dits monastères et chapitres seront tenus de déposer, aux greffes des sièges royaux ou des municipalités les plus voisines, des états et catalogues des livres qui se trouveront dans les dites bibliothèques... d'y désigner particulièrement les manuscrits, d'affirmer les dits états véritables, de se constituer gardiens des livres et manuscrits compris aux dits états, enfin d'affirmer qu'ils n'ont point soustrait et n'ont point connaissance qu'il ait été soustrait aucun des livres et manuscrits qui étoient dans les dites bibliothèques et archives. »

Les mesures se succédèrent sans tarder : le 13 octobre 1790, la Constituante charge la municipalité de

Paris et les directions du département de veiller à la conservation des églises, meubles et immeubles devenus domaines nationaux. Comme il fallait que rien n'échappât, on avait institué une commission d'aliénation des domaines nationaux renforcée d'une commission chargée de rechercher les monuments relatifs aux sciences, aux lettres et aux arts. De son côté, la municipalité parisienne instituait une autre commission de huit membres. Toutes ces aptitudes, tous ces dévouements, toutes ces avidités comprirent ce qu'on attendait de leur savoir-faire et se fondirent en Commission des monuments (6 décembre). Le 15 décembre, celle-ci publiait une *Instruction concernant la conservation des manuscrits, chartes, sceaux, livres imprimés, monuments de l'antiquité et du Moyen Age, etc., provenant du mobilier des maisons ecclésiastiques et faisant partie des biens nationaux*, in-8°, Paris, 12 pages. La razzia commençait. Toutefois, la Commission s'aperçut qu'elle avait agi un peu à la hâte et, le 15 mai 1791, publia une deuxième *Instruction pour procéder à la confection du catalogue de chacune des bibliothèques sur lesquelles les directeurs avaient dû ou devaient incessamment apposer les scellés*, in-8°, Paris, 16 pages.

Parmi les commissaires il se rencontra des hommes instruits et courageux qui surent revendiquer des manuscrits précieux que leur riche reliure de métal avait fait attribuer à la Monnaie; celle-ci dut se dessaisir d'une dizaine au moins; il faut rendre cette justice à la Commission des monuments dont la tâche était ardue et parfois périlleuse. Réorganisée en 1792, elle reçut les membres chargés de l'inventaire du mobilier de la couronne, et « les difficultés auxquelles elle devait faire face augmentaient de jour en jour. Elle avait à combattre en même temps et l'ignorance de la foule et le mauvais vouloir des administrations, et l'avidité des spéculateurs. Cependant elle ne perdit pas courage, même dans les plus mauvais jours. Elle ne se lassait pas de réclamer contre les actes de vandalisme qui se commettaient au cœur même de Paris. Plus d'une fois ses démarches ne restèrent pas sans résultat : c'est ainsi que fut rendu le décret du 10 octobre 1792, qui défendait aux municipalités de vendre les livres au poids ¹. »

C'était là de quoi s'attirer des vengeances, et, en effet, la Commission des monuments fut supprimée par un décret de la Convention, du 10 juin 1793, décret qui fut rapporté le 27 août ², mais le Comité d'instruction publique revint à la charge et termina ainsi son rapport à la Convention : « L'aristocratie naît de la permanence des commissions; celle des monuments était déjà ancienne »; et, sur cet argument, la dissolution fut prononcée le 18 décembre 1793. Cependant on ne pouvait se passer d'elle et tous ses pouvoirs furent transférés à une Commission temporaire des arts instituée « 1° pour veiller à l'exécution de tous les décrets qui concernaient la conservation des monuments et des objets de sciences et d'arts, leur transport et leur réunion dans les dépôts convenables; 2° pour en faire une courte description et les classer, afin qu'on les connût et qu'on pût les trouver au besoin ».

La Commission temporaire des arts publia avec des développements les instructions de 1790, sous ce titre : *Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver dans toute l'étendue de la République tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement, proposée par la Commission temporaire des arts et adoptée par le Comité d'instruction publique de la Convention nationale*, in-4°, Paris, an II ³. On y lisait

un très remarquable rapport de dom Poirier qui passait en revue les richesses bibliographiques de nos anciennes maisons religieuses ⁴.

Outre l'*Instruction*, la commission s'appliquait à rédiger le catalogue des livres imprimés ou manuscrits conservés partout dans le plus complet désordre et évalués au nombre de dix millions de volumes. Le résultat fut un désordre nouveau. La Commission réclamait de chaque district un relevé des titres des ouvrages conservés dans ses dépôts; au moyen de ces cartes elle établirait une série unique formant une bibliographie générale. Dès le mois d'avril 1794, elle avait reçu douze cent mille cartes qui furent si bien brouillées que, dès le 15 mars 1797, dom Poirier écrivait : « J'ai demandé à la direction d'instruction publique à voir les cartes de vos manuscrits, mais les déménagements révolutionnaires qu'elle a été obligée de faire ont tellement bouleversé l'immensité des cartes des différents départements, que pour le présent il est impossible de s'y reconnaître ⁵. »

A Paris, on avait ouvert de vastes magasins où on entassait les livres de la nation; neuf dépôts au moins. Mais les bibliothèques de Saint-Germain-des-Prés, de Sainte-Geneviève et du collège des Quatre-Nations conservaient leurs fonds. Après l'incendie de la bibliothèque de Saint-Germain (19 août 1794) ce qu'on put sauver fut transporté dans un hôtel de la rue Taranne.

La Commission temporaire des arts finit par comprendre qu'au lieu d'organiser un dépôt provisoire et d'improviser de nouveaux déménagements, il valait mieux déposer tous les manuscrits à la Bibliothèque nationale. Le 24 février 1795, on achemina vers cette nouvelle destination les livres trouvés à Versailles « dans la bibliothèque de Capet » et, au mois de mars, deux livres d'heures de Louis XIV, les *Mémoires* de ce roi et les *Heures* d'Anne de Bretagne firent leur entrée à la Bibliothèque. Le 23 avril, les manuscrits de Saint-Germain-des-Prés, qui avaient heureusement échappé à l'incendie reçurent la même destination et ce fut par les soins de dom Germain Poirier et de Silvestre de Sacy que leur emménagement se fit du 6 décembre 1795 au 14 mars 1796.

Le mouvement était donné et, successivement, jusqu'en juillet 1797, les manuscrits de vingt-quatre maisons religieuses ou ecclésiastiques vinrent trouver le repos dans l'asile que l'anarchie, la violence et le vol s'étaient décidés à remplir sous le titre pompeux de Bibliothèque nationale. Si, comme on l'a dit, « les choses voient », on peut imaginer les entretiens que les manuscrits de la Bibliothèque du roi auront eus avec les hôtes qui vinrent prendre place à leurs côtés. Mais ce ne dut pas être chose aisée, car, de manuscrit à imprimé, il existe peut-être des préventions de caste, de rang à garder et le désordre était inouï. Marmontel avoue, en 1797, que les dépôts littéraires avaient été « arbitrairement dévastés »; Barbier écrit, en 1799, à Villiers du Terrage au sujet d'un manuscrit précieux des *Capitulaires* que « cet article peut avoir été choisi et enlevé par une des cinquantes personnes qui ont été autorisées à former ou à compléter des bibliothèques », enfin La Porte du Theil nous a conservé les détails suivants : « En brumaire an V, dit-il, il a été apporté à la Bibliothèque nationale et remis au département des manuscrits, les manuscrits provenant des dépôts littéraires provisoires. La remise de ces manuscrits et leur transport à la Bibliothèque nationale a dû forcément être une affaire de confiance, tant de la part des conservateurs de la Bibliothèque que de

¹ L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 3. — ² Cf. *Compte rendu à la Convention nationale par la Commission supprimée des monuments, en servant de réponse au rapport du comité d'instruction publique*, in-8°, Paris, 1793,

60 pages. — ³ Page 47, instruct. sur la rédaction des catalogues de bibliothèques. — ⁴ Pages 71-85 de l'*Instruction*. — ⁵ L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 4, note 3.

celle des conservateurs des dépôts provisoires. Ceux-ci ne pouvaient justifier l'exactitude de leurs catalogues, attendu que les différentes bibliothèques ou fonds dont les manuscrits avaient été tirés étaient la plupart confondus. Les conservateurs de la Bibliothèque nationale ne pouvaient s'assurer complètement de la remise effective, du nombre et de l'espèce des volumes qui leur étaient envoyés et apportés, attendu que, d'une part, les jours, les heures, le moment où les volumes se chargeoient aux dépôts provisoires n'étoient nullement fixes, parce que tout cela dépendoit du service des voitures du gouvernement, qui le plus souvent ne venoient pas au jour promis et venoient ensuite au jour non convenu, mais toujours à des heures point fixes, et faisoient un nombre de voyages arbitraire. De l'autre part, tout manquait pour reconnaître et assembler des paquets; les ficelles même n'existoient pas, et on ne pouvoit s'en procurer. On avait peu de bras. Le gouvernement ne payoit rien. On étoit donc trop content d'entasser les livres dans les voitures qu'on avoit. »

Il n'y a que peu de chose à dire des manuscrits saisis chez les émigrés ou confisqués chez les condamnés, ils étoient d'époque moderne et de peu de valeur pour la plupart. Sept ou huit collections seulement ont fait entrer des pièces intéressantes. Quant à celle des princes de Condé, ses vicissitudes ont été racontées dans la préface de Léopold Delisle au *Cabinet des livres* de Chantilly. *Imprimés.*

Les départements n'apportèrent pas généralement un souci très vif à conserver les manuscrits et les documents qui paraissent cependant devoir offrir sur place un intérêt particulier. A Auxerre, on proposait à la Bibliothèque du roi, dès 1789, les *Gesta pontificum Autissiodorensium* et des livres relatifs à la ville et au comté d'Auxerre. De Soissons, en 1790, on expédiait à Paris trois volumes précieux. A Chartres, en 1793, on fit choix de treize manuscrits d'une grande valeur qu'on envoya aussitôt à Paris, à Lyon; en 1794, on eut la main plus large et ce furent trente volumes à peintures dont on se débarrassa. Un mot, un signe suffisoit. Le 3 juillet 1794, la Commission des arts sollicita le don des Évangiles de Saint-Lupicin; le 21 août, le conseil municipal de Laucone acquiesça (voir *Dictionn.*, t. v, col. 140-144; t. ix, col. 2718-2719, fig. 7261).

On peut, de nos jours, déplorer cet appauvrissement des départements, mais avant de regretter la mesure qui les dépouilla, lorsque le dépouillement n'étoit pas spontané, il est nécessaire de se rappeler l'incurie des administrations municipales à l'endroit des trésors dont elles avoient la garde. Nous avons raconté l'affaire Libri (voir ce nom) et on compterait par dizaines les bibliothèques et les trésors qui ont été mis en coupe réglée au XIX^e siècle. Quoiqu'il en soit, il semble que ce fut le 26 septembre 1794, au cours d'une délibération de la Commission des arts qu'un membre suggéra que « les départements possèdent, sans profit pour eux, quantité de richesses de ce genre [manuscrits] qui devront être transportées dans le dépôt central ». A partir de cette date, le courant s'affirme, la Commission réclame des pièces curieuses ou rares à Grasse, à Carpentras, à Nîmes, à Amiens, à Tours, à Bourges, et c'est ainsi qu'on voit arriver à la Bibliothèque nationale les quatre volumes des *Mémoires* du cardinal de Retz, venus de Moyen-Moutiers; le *Journal* de Pierre de Lestoile, venu de Saint-Acheul.

A partir de 1802, toute répugnance cesse et le bibliothécaire de Metz fait un envoi de seize volumes : évangiles, sacramentaire, missel, etc.; en 1803, arrivent d'Amiens une soixantaine de manuscrits originaux de Corbie, et 214 volumes arrivent de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne. La mission de Chardon de La Rochette dans les dépôts littéraires des

départements redoubla les accroissements. Accompagné de Prunelle, on le vit à Troyes où il désigna 147 volumes, 25 cartons et 1 liasse; ensuite à Dijon, 15 manuscrits; de là, à Nîmes, où il se fit livrer 8 volumes de Séguier, et à Carpentras où il eut moins de succès et dut renoncer aux 114 volumes manuscrits de Peiresc et aux 42 volumes de Cotelier.

On sait assez généralement que la dernière époque de l'ancien régime vit pulluler une catégorie désignée sous le nom de *feudistes* qui compilant et interprétant des titres anciens servaient les intérêts de ceux qui revendiquaient tels ou tels avantages en invoquant des droits qu'on aurait pu croire périmés. Leur âpreté et, souvent aussi, leur science réelle et leur habileté suspecte contribuèrent pour une part à rendre odieux ce mot de féodalité à partir de 1789. Les immenses destructions de chartriers étoient dans le calcul de beaucoup de ceux qui les incendièrent, une mesure préventive contre un retour offensif des feudistes. A Paris, on possédait de riches cabinets généalogiques et dès qu'on comprit les haines vigilantes qui veillaient sur eux, on interdit sévèrement la consultation et même l'accès des entassements de volumes, de liasses, de cartons, devant lesquels on empila de vraies barricades. Ces précautions firent oublier le Cabinet de titres, qu'on retrouva parfaitement intact quand l'heure des revendications fut passée.

Il n'en fut pas de même de la collection amassée par les deux Clairambault pour l'histoire générale de la France et pour l'histoire générale des familles, c'étoit ce qu'on appeloit le Cabinet des ordres, dont la véritable place se trouvoit à la Bibliothèque nationale; il y fut porté le 9 mai 1792; trois jours après, le 12 mai, un décret condamna au feu tous les papiers généalogiques qu'il renfermait. Le 1^{er} juin une commission se présenta à la Bibliothèque pour y faire un triage à la suite duquel on chargea plusieurs voitures. Camus avoit donné le plan de l'opération à exécuter, il avoit été entendu et obéi et le 18 juin on lut sur les murailles de Paris l'avis suivant :

« En exécution du décret du 12 mai dernier, sanctionné le 16, qui ordonne le brûlement des archives de l'ordre du Saint-Esprit et des titres de noblesse dans les salles du couvent des Grands-Augustins, le Directoire fera brûler demain à 2 heures, sur la place Vendôme, environ 600 volumes, provenant de la partie des papiers et titres généalogiques du Cabinet des ordres qui a pu être examinée jusqu'à ce jour... Le Directoire a chargé les commissaires de la municipalité et des membres de la Commission des sçavans de continuer l'examen des papiers qui doivent être brûlés conformément au décret. Ce travail sera fort long attendu l'immensité des pièces à trier. Quand il y en aura une certaine quantité de reconnues, elles seront pareillement brûlées en présence du public, les jours qui seront annoncés de la part du département. »

Ces promesses furent tenues et bientôt les collections Clairambault furent réduites à environ 1 500 volumes ou boîtes, on en comptait au moins 3 500 quand elles furent saisies au nom de la nation ¹.

Les chartriers partagèrent, dans une large mesure, le sort des cabinets généalogiques et il en résulta un grave détrimment pour les bibliothèques et pour l'histoire nationale. C'est que les révolutionnaires renchérisaient les uns sur les autres dans l'espoir que leur exaltation les mettrait à l'abri de l'accusation de modérantisme qui pouvoit conduire à la mort. Il y eut cependant des hommes courageux qui s'employèrent à sauver ce qui étoit marqué pour la destruction, mais ils furent peu écoutés et ce n'est que justice de reconnaître que la Révolution porta le plus grand pré-

¹ L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 18-25.

judice à nos archives. Aux destructions provoquées par les fureurs populaires vinrent s'ajouter d'autres destructions organisées administrativement et dont les conséquences furent beaucoup plus graves parce qu'elles furent méthodiques et prolongées. Cependant tout ne fut pas anéanti. La loi du 7 messidor an II (25 juin 1794) chargea le Comité des archives de faire « trier dans tous les dépôts de titres, soit domaniaux, soit judiciaires, soit d'administration, comme aussi dans les collections et cabinets de tous ceux dont les biens ont été ou seront confisqués, les chartes et manuscrits qui appartiennent à l'histoire, aux sciences et aux arts, ou qui peuvent servir à l'instruction pour être réunis et déposés, savoir : à Paris, à la Bibliothèque nationale, et dans les départements, à celle de chaque district. »

En 1798, survint un projet de centralisation à Paris de tous les cartulaires afin d'attester « à la postérité ce que l'ambition et l'artifice des corporations privilégiées ont obtenu de la crédule ignorance de nos pères, et qu'ils lui fassent apprécier l'heureuse révolution qui s'est faite dans l'esprit humain ». Onze départements se conformèrent plus ou moins exactement à la circulaire et le chiffre total de leurs envois ne dépassa pas 120 volumes.

Quant aux manuscrits tirés, par droit de conquête, des pays étrangers, il n'est pas possible d'excuser cet abus de la force et de nier le funeste exemple que donnèrent nos généraux et nos armées victorieuses, jusqu'au jour où le sort des armes obligea à restituer ce qui avait été pris sans justice et sans droit. La campagne de 1792 en Belgique valut à la France environ quinze cents manuscrits qui entrèrent à la Bibliothèque nationale en 1796 (avril). C'était le moment où le général Bonaparte organisait dans les musées et les bibliothèques d'Italie des rafles qui étaient beaucoup moins un hommage rendu aux lettres et aux arts qu'un pillage où la Bibliothèque nationale n'était pas seule à s'enrichir. Entre 1796 et 1802 ce furent encore quinze cents autres manuscrits qui arrivèrent à Paris. Ces procédés furent appliqués jusqu'en 1814 et en 1815. Le département des manuscrits qui, depuis 1792 s'était enrichi de près de 4 000 volumes dut rendre ces trésors injustement acquis à leurs anciens propriétaires¹.

XV. LE RÉGIME RÉVOLUTIONNAIRE. — Laissons ici conclure Léopold Delisle² : « On a vu quel profit la Bibliothèque tira de la suppression des bibliothèques et archives ecclésiastiques, nobiliaires et administratives de Paris et des départements, ainsi que des contributions imposées aux pays étrangers. Les mesures prises par le gouvernement permettaient d'espérer des accroissements plus considérables. Mais, quelles que fussent les lacunes des nouvelles collections qui vinrent s'ajouter aux anciens fonds, les conservateurs n'osaient guère élever de réclamations. Ils eurent longtemps présents à la mémoire les jours où, loin de songer à s'enrichir de la dépouille des établissements supprimés et des victimes de la Révolution, ils craignaient pour les trésors que la Bibliothèque possédait de temps immémorial. Les portefeuilles de Du Chesne, de d'Hozier, de Gaignières et de Baluze étaient sous le coup des lois que la municipalité de Paris avait fait si rigoureusement appliquer aux portefeuilles de Clairambault. Les plus magnifiques manuscrits se faisaient remarquer par des peintures suspectes et séditieuses, puisqu'on y voyait à chaque page les signes abhorrés

du blason. Des cris de mort étaient proférés de tous côtés contre des milliers de reliures sur lesquelles brillaient les chiffres et les armes des rois et des plus célèbres bibliophiles. Les volumes mêmes que Grégoire appelait les sans-culottes des bibliothèques n'étaient pas en sûreté sous leurs modestes couvertures de carton ou de parchemin : ne fallait-il pas faire disparaître la flétrissure que l'estampille aux fleurs de lys avait imprimée sur chacun d'eux ? L'opinion publique se préoccupait à un haut degré de ces questions. Elles furent sérieusement discutées dans une brochure intitulée : *Conversation familière entre un homme de lettres et un ancien libraire sur le projet de supprimer les armoiries et autres marques de propriété féodales empreintes sur la reliure de tous les livres de la Bibliothèque nationale* (?)³. On ne s'étonnera pas que l'auteur de cette brochure ait appuyé un projet aussi barbare. Ce que l'on comprend moins facilement, c'est que la Commission des monuments elle-même se soit livrée « à la recherche des moyens d'enlever à la reliure de tant de volumes précieux le sceau de la féodalité et le cachet de la tyrannie. » Elle se vanta, en décembre 1793, d'avoir obtenu sur cet article des résultats flatteurs pour les « républicains »⁴. Mais faut-il blâmer ces concessions à l'esprit du temps ? N'était-ce pas le moyen de calmer un peu les fanatiques, qui applaudissaient à la motion de Henriot, quand il proposait de brûler la Bibliothèque nationale⁵ ?

« Hâtons-nous d'ajouter qu'à la Bibliothèque nationale aucun de ces sinistres projets ne reçut un commencement d'exécution⁶. Le zèle des commissaires municipaux se calma après les mutilations qu'ils avaient fait subir au cabinet de Clairambault ; les vandales n'entamèrent pas les autres collections et ne touchèrent ni aux peintures ni aux reliures de nos manuscrits. Sachons-leur gré du sacrifice qu'ils se sont imposé en respectant les pages peintes pour Charles V, pour le duc de Berry, pour les ducs de Bourgogne, pour le duc de Nemours, pour les sires de Bourbon, pour Louis de Bruges et pour le cardinal d'Amboise. Remercions-les d'avoir épargné les reliures de François I^{er}, de Henri IV et de Louis XIV, celles des de Thou, des Loménie, des Richelieu, des Mazarin et des Colbert. On appliqua à ces précieux monuments le bénéfice du décret du 4 brumaire an II, qui défendait de détruire, de mutiler ou d'altérer les objets d'art et d'histoire « sous prétexte de faire disparaître les signes de féodalité et de royauté dans les bibliothèques, dans les collections, cabinets, musées ou chez les artistes ».

« La loi du 25 vendémiaire an IV (17 octobre 1795) mit un terme aux craintes qu'on avait pu légitimement concevoir sur l'avenir de la Bibliothèque nationale. L'administration de cet établissement fut alors confiée à un conservatoire, composé de huit membres, dont trois pour les manuscrits. Conformément à la loi du 25 vendémiaire an IV, la Convention, sur la présentation du Comité d'instruction publique, nomma conservateurs des manuscrits MM. Langlès, La Porte du Theil et Le Grand d'Aussy, le premier pour les langues orientales, le deuxième pour les langues grecque et latine, le troisième pour le français et les langues modernes (3 brumaire an IV). Le Grand d'Aussy étant mort le 5 décembre 1800, fut remplacé par Dacier⁷. »

XVI. DE 1814 A 1874. — Parvenu au seuil du XIX^e siècle, Léopold Delisle écrivait : « Le moment

¹ L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 26-36. —
² L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 36-38. —
³ In-8°, de 48 pages. Sur le projet de faire disparaître les armoiries, cf. Edwards, *Memoirs of libraries*, t. II, p. 272. —
⁴ *Compte rendu à la Convention nationale par la Commission supprimée des monuments*, p. 22. — ⁵ L'abbé Grégoire,

Rapports sur les destructions opérées par le vandalisme, 31 août 1795; *Bulletin du bibliophile*, VI^e sér., sept. 1843, p. 409. — ⁶ La mutilation du cabinet Clairambault est la seule que la Bibliothèque nationale ait eu à subir. —
⁷ L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 36-38.

n'est pas venu de faire l'histoire du département des manuscrits pendant les soixante et dix dernières années », et il en donnait pour raison qu'« il y a là une foule de questions délicates qu'il lui était permis, moins qu'à personne, disait-il, de discuter ¹. » Il s'est donc contenté de présenter sous forme de notes chronologiques les faits de cette période, de mentionner les acquisitions, les dons qui l'ont enrichi, les pertes que le Cabinet a subies, les travaux qu'on y a entrepris et l'état actuel des collections. On ne peut que respecter, louer et regretter à la fois une décision qui nous prive d'un récit que nul n'était à même de mieux présenter que l'auteur du *Cabinet des manuscrits*.

Dès la Restauration, la royauté française se montra digne héritière de la tradition séculaire et malgré l'état des finances trouva toujours quelque argent pour les acquisitions extraordinaires. En 1817, lors de la vente Mac Carthy qui se composait des pièces typographiques les plus célèbres, entre autres le psautier de Mayence, de 1457, le premier livre imprimé portant une date, Louis XVIII donna 20 000 francs sur sa cassette. Les autres départements ne furent pas moins favorisés. En résumé, la Bibliothèque, au cours d'une période de quatorze ans (1814-1830) reçut des allocations extraordinaires dont le total s'élève à 295 000 fr. Dacier, directeur et président du conservatoire, de 1806 à 1829, fut remplacé par Van Praët (1829-1832) à qui succéda Letronne (1832-1838), ensuite Jomard (1838) et Charles Dunoyer (1839). En 1840, Naudet (voir ce nom) succéda à Letronne (voir ce nom). L'administration de Naudet fut marquée par de considérables accroissements : Jean Rousseau (médaillles françaises, 1848), Eugène Burnouf (livres sur l'Inde, 1854), de Bure (67 000 portraits, 1855).

En même temps, l'administration supérieure introduisait dans la Bibliothèque des réformes qui devaient aboutir aux grands changements de 1858. Cette réorganisation, réclamée depuis longtemps, fut l'œuvre d'une commission présidée par Prosper Mérimée. A cette date, Jules Taschereau devint administrateur général et son principat valut seize années de prospérité à la Bibliothèque, d'où on le renvoya avec moins d'égards qu'on n'en a pour un serviteur. « Avec lui, disait Léopold Delisle, nous perdons un administrateur dont la bienveillance égalait la fermeté. C'est lui qui a fait prévaloir les salutaires principes consacrés par le décret de 1858, lui qui a provoqué les réformes les plus sages et les plus libérales, telles que la prolongation des séances de chaque jour, la suppression des vacances, l'organisation de la salle réservée et de la salle publique du département des imprimés. C'est lui qui a fait améliorer la condition des fonctionnaires de tout rang, lui qui a maintenu la discipline, entretenu l'émulation, dirigé les travaux de classement et de catalogue dont le temps démontrera de plus en plus l'utilité et l'importance.

« Vous savez avec quelle ardeur il a dans toutes circonstances défendu les intérêts de la Bibliothèque, soit pour faire triompher devant les tribunaux des droits imprescriptibles, soit pour défendre l'intégrité de nos départements menacés par des adversaires puissants, soit enfin pour entretenir des crédits extraordinaires sans lesquels on aurait vu se disperser ou passer à l'étranger des collections dont la France n'aurait pu être dépouillée sans amoindrissement de son domaine historique, littéraire et artistique ². »

XVII. LÉOPOLD DELISLE. — Celui dont le souvenir et le nom sont inséparables de la Bibliothèque pendant

plus d'un demi-siècle, a réalisé l'idéal du « bibliothécaire ». Lorsqu'en 1907, l'Institut de France célébra le cinquantenaire de son élection, sa réputation était si bien établie que l'Académie de Berlin lui fit dire qu'en « embrassant d'un seul coup d'œil l'ensemble de ses publications, au nombre de près de deux mille, on croirait que c'est moins un seul homme que toute une école de savants qui a produit ces ouvrages ³. » Ce lourd compliment, où s'insinuait un soupçon méprisable, ne montrait que l'incompréhension d'une œuvre dont l'histoire générale reçoit des lumières inespérées et d'un travail matériel et ingrat dont les éléments concourent à évoquer cette grande chose qu'est la vie des âges révolus conservée dans les formes écrites. Comme Jean-Baptiste De Rossi a été l'« Archéologue » et Théodore Mommsen le « Juriste », Léopold Delisle fut le « Paléographe » puisqu'avant lui Mabillon avait été le « Diplomatiste ». Il fut aussi un administrateur éminent dont le savoir encyclopédique fait penser aux grands humanistes de la Renaissance, et il a mérité qu'on rapprochât son nom de celui de Du Cange; mais, par la rigueur de sa méthode, Delisle était bien de son siècle, de même que, par la lucidité de son esprit, il était bien de sa province.

Né le 24 octobre 1826, à Valognes, fils d'un médecin qui jouissait de la pleine confiance de ses concitoyens, Léopold-Victor « garda toute sa vie quelque chose du paysan normand qu'il aurait pu être : sa stature massive, son cou trapu, son front obstiné, ses fortes mains de travailleur, étaient aussi bien ceux d'un de ces madrés éleveurs du Cotentin que ceux d'un chartiste; ses qualités de perspicacité et de diplomatie n'auraient pas été déplacées aux foires de Carentan et, si l'obscur hasard [ou la providentielle vocation] des destinées n'avait pas éveillé sa curiosité scientifique, il aurait peut-être vécu la vie peu mouvementée d'un maqui-gnon heureux ou d'un fermier habile ⁴. »

Disparu depuis plus d'un quart de siècle déjà et à un âge très avancé, L. Delisle est du nombre de ceux que personne aujourd'hui n'a connu jeune et alerte; le souvenir qu'on conservera de lui est d'un vieillard environné d'hommages, d'honneurs et de titres ⁵ venus de tous les coins du monde. « Il les accueillait avec simplicité et restait modeste, presque timide en public. Universellement respecté et admiré, en dehors de ses proches qui l'adoraient, de ses amis intimes et de ses élèves, il passait pour très réservé. On peut en donner deux raisons. D'abord L. Delisle voulait qu'on respectât son travail. Il ne lui suffisait pas de n'être pas mondain. Connaissant le prix de chaque minute, il ne permettait à personne de lui dérober ce qu'il voulait consacrer à l'étude. De plus, il était très prudent, c'était sa caractéristique. Il l'était avec les choses et ce fut la force de ses enquêtes scientifiques; on savait que pour affirmer une fois, il devait être sûr deux fois. Il était prudent aussi avec les hommes et ne se livrait pas facilement. Son aspect extérieur était comme l'emblème de sa nature. Combien de fois l'a-t-on vu cheminer à petits pas dans les couloirs de la Bibliothèque et de l'Institut, la tête si penchée qu'on ne voyait plus sa figure, tassé et en quelque sorte replié sur lui-même, indifférent en apparence et comme absent. Mais si on l'abordait, si on lui parlait, il relevait la tête et dans ce visage vieilli, sous l'arc de ses sourcils embroussaillés, on découvrait tout d'un coup deux yeux si clairs, si lumineux, empreints d'une expression si intelligente et même un peu malicieuse, qu'on en était tout ébloui, comme si l'on avait vu la jeunesse

¹ L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 280.

— ² T. Mortreuil, *La Bibliothèque nationale*, 1878, p. 155-156. — ³ *Acad. des inscript. et belles-lettres, Séance du 6 déc. 1907. Cinquantenaire de M. Léopold Delisle*, in-4^o,

Mâcon, 1908, p. 8. — ⁴ Seymour de Ricci, *Léopold Delisle*, dans *Revue archéol.*, 1910, p. 106. — ⁵ ... et de décorations; en 1907, Guillaume II le gratifia de son ordre « Pour le mérite ».

de Léopold Delisle conservée et concentrée dans ces yeux-là ¹. » (fig. 9823).

Par un rare bonheur nous connaissons cette jeunesse par le récit que lui-même nous en a laissé. Enfant, « j'étais allé à l'école des frères de la Doctrine chrétienne, et j'avais fait mes études dans le très modeste collège de ma ville natale. Quand j'étais sur les bancs du collège, je fus remarqué par un vieillard, Charles Duhérissier de Gerville, qui avait passé sa jeunesse dans l'émigration en Angleterre; il y avait vécu en donnant des leçons de français et il en avait rapporté des connaissances assez étendues en histoire naturelle et en archéologie. Rentré en France, il fut un des fondateurs de la Société des antiquaires de Normandie, et il eut le mérite d'être chez nous un des premiers à appliquer à nos monuments du Moyen Age, les mé-



9823. — Léopold Delisle.

D'après *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXXIII, 1912, frontispice.

thodes de travail auxquelles il s'était initié pendant son exil. Sa curiosité s'aiguïsa, ses goûts s'affermirent et son érudition se forma peu à peu à l'aide de livres que sa pauvreté l'avait empêché de connaître pendant sa jeunesse; il s'instruisit surtout à la vue et à la comparaison de beaucoup de monuments à moitié démolis et qu'il réussit bien rarement à sauver d'une destruction complète, et aussi au contact des savants anglais, que les guerres de l'Empire avait tenus éloignés de France et qui, au rétablissement de la paix, étaient accourus en Normandie. Sa réputation franchit les bornes de la province. C'était à lui que les grandes familles anglaises demandaient des renseignements sur le berceau de leurs ancêtres. C'était lui que les antiquaires prenaient pour guide dans la visite des églises et des abbayes normandes, dont l'étude leur était indispensable pour approfondir l'étude des

¹ Edm. Pottier, *Discours aux funérailles de L. Delisle*. —

² C'est de là que sortit plus tard une *Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, in-8°, Paris, 1867, et ce n'est pas le seul travail dont l'inspiration remonte à M. de Gerville. « Dans ces causeries du jeudi matin, auxquelles le jeune collégien prenait un si vif plaisir, il lui parla d'un rouleau mystérieux qu'il avait vu jadis à Mortain, dans un grenier où gisaient, à l'abandon, de précieuses archives, depuis transportées par ordre supérieur aux Archives natio-

monuments religieux de l'Angleterre remontant au XI^e et au XII^e siècle.

1^o *Années de collège*. — « Pendant que j'étais au collège, M. de Gerville m'attirait chez lui, et m'y retenait peut-être trop longtemps, au détriment de mes devoirs d'écolier, ce qui inquiétait parfois mes parents. Il me faisait lire des livres anglais et m'entretenait de tout ce qui l'intéressait. Je ne m'y intéressais pas moins que lui, et il n'eut guère de peine à me faire partager ses goûts et, si j'ose dire, sa passion pour l'étude du Moyen Age, et surtout du Moyen Age normand. En somme, ce ne fut pas du temps perdu. C'est là que j'appris qu'il existait une Académie des inscriptions, et aussi, ce qui me paraissait un peu mystérieux, une École des Chartes. Un jour qu'il m'avait donné une idée assez vague de ce qu'on pouvait faire à cette École, il me proposa de m'initier à la lecture des anciennes écritures, et il tira d'un coin de sa bibliothèque, un vieux registre qu'il me dit être le cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte; après m'avoir expliqué ce qu'on trouvait dans un cartulaire, il me fit lire, au commencement de son manuscrit quelques lignes écrites en beaux caractères gothiques. C'était une charte de Henri II, roi d'Angleterre. L'exercice ne me parut pas au-dessus de mes forces, et je fus ravi d'obtenir la permission d'emporter le cartulaire chez mes parents, dans ma chambre d'écolier, de sorte que la plus plaisante de mes récréations consista, pendant tout un été, à copier une bonne partie du cartulaire, que mon premier maître de paléographie déposa peu de temps après aux Archives du département de la Manche ².

« A mon petit collège était annexée une bibliothèque qui remplissait une ancienne église et me paraissait immense, elle ne contenait guère que de vieux livres imprimés, beaucoup en caractères gothiques, que j'ai su depuis s'appeler des incunables, et je me rappelle encore ma stupéfaction à l'ouverture d'un volume d'une des premières éditions du *Speculum* de Vincent de Beauvais.

2^o *Années d'étudiant*. — « A la fin de l'année 1845, mes parents me conduisirent à Paris où je devais suivre les cours de l'École des Chartes et de l'École de droit. J'apportais dans mon bagage trois pièces infiniment précieuses, des lettres adressées par M. de Gerville à ses amis Charles Lenormant (voir ce nom), conservateur de la Bibliothèque royale et membre de l'Académie des inscriptions, Auguste Le Prévost, député de l'Eure et membre libre de la même Académie, et Jules Desnoyers, qui fut plus tard, lui aussi, membre libre de notre Académie. A l'accueil qui leur fut fait, je crus voir mon avenir assuré, surtout quand M. Desnoyers m'eut mis sous la protection particulière de ses meilleurs amis Benjamin Guérard (voir ce nom) et Natalis de Wailly (voir ce nom), qui partageaient avec lui la direction de la Société de l'histoire de France.

« Les trois années que je passai à l'École des Chartes furent assez accidentées et me laissèrent beaucoup de loisirs, d'autant plus qu'avec l'assentiment de mes parents je suspendis, au bout de peu de mois, mon assiduité à l'École de droit.

« En 1846, j'avais à suivre un seul cours que M. Guérard faisait dans les combles de la Bibliothèque royale et qu'il dut interrompre à plusieurs reprises

nales; et quand... L. Delisle eut pris la décision ferme d'entrer à l'École des Chartes, ce fut une consolation pour M. de Gerville, que chagrinait cette spoliation de sa province, de penser que son élève et ami pourrait étudier le fameux rouleau; et l'examen de cette pièce fut une des recommandations les plus pressantes qu'il lui fit quand, vers la fin de 1845, il prit avec ses parents le chemin de Paris. « E.-G. Ledos, dans *Revue des quest. hist.*, t. LXXXIX, 1911, p. 161.

pour raison de santé. En 1847, la réorganisation de l'École¹, transférée aux Archives du royaume, dans un local encore à moitié approprié, réduisit à trois mois la durée des cours; en 1848, les événements amenèrent une assez longue fermeture de l'École². » H. d'Arbois de Jubainville (voir ce dernier nom) a raconté comment, à la fin de février 1848, les chartistes en pleine effervescence se réunirent sous la présidence d'Adolphe Tardif et votèrent, d'enthousiasme une adresse au gouvernement provisoire, elle débutait ainsi : « Les élèves de l'École des Chartes, après avoir, par leurs études, suivi dans le cours des siècles le développement de la liberté française, viennent avec bonheur en saluer le couronnement définitif³. » Fourvoyé parmi ses camarades dans cette aventure, L. Delisle fit en ce jour ses adieux à la politique.

3^o *Premiers travaux.* — Les loisirs trop larges que lui laissait l'enseignement de l'École il les employait, aux Archives et dans les bibliothèques où les lettres de recommandations emportées de Valognes lui assuraient des protections et des amitiés donnant accès à tout ce que Delisle pouvait souhaiter atteindre dans les dépôts publics. C'est ainsi qu'il obtint, sans grande peine, communication du fameux rouleau entrevu à Mortain par M. de Gerville et qui n'était autre que le rouleau mortuaire du bienheureux Vital, abbé de Savigny, rouleau qui fut l'occasion pour Delisle de son premier travail.

Dès son entrée à l'École des Chartes et élève de seconde année, Delisle avait donné quelque idée de ce qu'on pouvait, dans l'avenir, attendre de lui. *La Bibliothèque de l'École des Chartes* (voir *Dictionn.*, t. II, à ce mot) fondée en 1839, n'en était qu'à son huitième volume lorsque Delisle y fit ses débuts avec une étude sur *Des monuments paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts* (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 44-49) suivie d'une bibliographie des *Rouleaux mortuaires*. Ce travail, présenté par l'auteur en 1849 au concours dit des Antiquités nationales, obtint la deuxième médaille et fut couvert d'éloges par Ch. Lenormant. « L'auteur, disait-il, apprécie d'une manière ingénieuse et nouvelle, même après les bénédictins, ces rouleaux que, dans la ferveur des institutions du Moyen Age, les communautés religieuses se transmettaient chaque année les unes aux autres. Ce premier mémoire, limité à un sujet de peu d'étendue est un morceau achevé. Pour un début dans la science, il était difficile de rien produire qui montrât mieux tous les caractères de la maturité. »

Le travail, objet de pareils encouragements, devint le point de départ de recherches qui aboutirent à la publication, en 1866, d'une étude intitulée : *Rouleaux des morts du IX^e au XV^e siècle*, recueillis et publiés pour la Société de l'histoire de France (in-8^o, Paris, II-548 p.). Il faut savoir qu'on donne ce nom à de longs rôles de parchemin composés de bandes cousues bout à bout que les églises et les monastères mettaient en circulation à la mort des personnes appartenant à une congrégation et pour laquelle elles sollicitaient le souvenir des établissements religieux avec lesquels ils entretenaient des relations de confraternité. A l'arrivée du rouleau, apporté par un moine ou un clerc, chaque maison monastique faisait commémoration du défunt, ensuite on traçait une mention attestant la visite du messager et l'accueil fait à sa réquisition. Ces curieux documents offrent à ceux qui les étudient une multitude de renseignements historiques, géographi-

ques et paléographiques, car on ne se privait pas d'inscrire sur le rouleau des développements littéraires et, en particulier, des pièces de vers. Le sujet n'était pas inconnu, mais personne encore ne l'avait traité dans son ensemble. Beaucoup plus tard, en 1909, Delisle revint une troisième fois à cette question et publia une édition phototypique du *Rouleau mortuaire du bienheureux Vital, abbé de Savigny, contenant 207 titres écrits en 1122-1125 dans différentes églises de France et d'Angleterre*. Dans cette copie figurée, on rencontre tous les éléments d'une étude sur la paléographie du XII^e siècle, tant est grande la variété des écritures que l'on trouve. On relève encore dans ces titres ou *visas* de curieuses particularités. C'est ainsi que, dans l'abbaye d'Argenteuil, plusieurs religieuses inscrivent leur nom sur le rouleau du bienheureux Vital; l'une d'elles est la célèbre Héloïse retirée dans ce monastère depuis l'année 1119 environ. Une pièce de vers en distiques très élégants fut tracée sur le rouleau, elle paraît être l'œuvre d'Héloïse et sans doute a-t-elle été écrite de sa main.

Dans le même volume de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. VIII, 1847, où il venait de faire ses débuts (p. 361-441), Delisle donnait un travail sur *Le clergé normand au XIII^e siècle*, d'après le *Journal des visites pastorales d'Eude Rigaud* (p. 479-499) publié depuis peu de temps par Th. Bonnin. L. Delisle s'imposa la collation du manuscrit original avec l'édition et son exemplaire est entré depuis à la bibliothèque. La même année encore, il faisait imprimer dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, trois articles inspirés chacun par la découverte de documents inédits : un testament de Marie de Melun (1374), une lettre de Charles IV (1322), une charte de l'an 1200 environ, mentionnant un maire de Caen et une curieuse chronique de l'année 1333 contenue dans un manuscrit que lui avait donné M. de Gerville, et dont il a fait présent depuis à la bibliothèque d'Avranches en raison de son importance pour l'histoire du Mont-Saint-Michel.

On se figure sans peine avec quelle joie M. de Gerville assistait à ces débuts pleins de promesses de son jeune ami⁴. Il avait mis à sa disposition un autre document : la copie faite par lui, vers 1820, avant que ce manuscrit ne disparût, de portions considérables du *Livre noir* de l'Église de Coutances. Delisle en tira le texte d'*Un traité inédit du XII^e siècle, intitulé : Miracula Ecclesie Constantiensis* qu'il analysa dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, pour 1848, t. IX, p. 339-352. En même temps, il faisait ses débuts dans sa chère Normandie et insérait dans le *Journal de Valognes*, 1848, une notice sur le bienheureux Thomas Hélie de Biville; cette humble feuille est devenue introuvable partout, comme bien l'on pense, mais heureusement Delisle reprit son travail et l'inséra, en 1859, dans le *Phare de la Manche* et, en 1860, dans les *Mémoires de la Société académique de Cherbourg*. « Nous saisissons là, dès cette époque, une des caractéristiques les plus frappantes de l'œuvre immense de Delisle : l'ardeur avec laquelle, du commencement à la fin de sa carrière, il s'est, non pas répété, mais repris; vingt fois il remettait son ouvrage sur le métier, mais chaque fois en le soumettant à la critique des autres et à la sienne, sous la forme d'une publication nouvelle; il est tel de ses grands articles dont il ne serait pas impossible de citer jusqu'à six éditions successives, toutes différentes, chacune plus ample que la précédente, mais non plus correcte : du premier coup, Delisle arrivait sous ce rap-

¹ L'ordonnance de réorganisation est datée du 31 déc. 1846. — ² *Souvenirs de jeunesse*, 1907, p. XI-XIV. — ³ *Deux manières d'écrire l'histoire*, in-12, Paris, 1896, p. 111-112. L. Delisle fit une allusion à ce petit événement dans la notice consacrée à *Charles de Robillard de Beurepaire*, dans

Biblioth. de l'École des Chartes, t. LXX, 1909, p. 213. —

⁴ L. Delisle a écrit une *Notice sur la vie et les ouvrages de M. de Gerville*, in-8^o, Valogne, 1853, réimprimée dans les *Études sur le départ de la Manche* de cet érudit, né à Gerville, en 1769, mort à Valognes en 1853.

port à la perfection¹. » A cette période de débuts, il aimait à prendre comme confidents de ses premières trouvailles les parents et les camarades qu'il avait laissés au pays. Nul homme peut-être ne s'est montré plus désireux de conserver et d'affermir tous les liens qui le rattachaient à sa terre natale et à ses compatriotes normands. « Il ne s'est pas cantonné, comme l'ont fait non parfois sans grand profit pour la science, certains savants provinciaux, dans l'histoire d'une seule province; mais il a toujours, de sa jeunesse à sa vieillesse, témoigné d'une prédilection marquée pour toutes les recherches qui le ramenaient à l'histoire de la Normandie. C'est ce que l'on constate dès que l'on jette les yeux sur la liste de ses travaux. On l'y devine prompt à saisir toutes les occasions, tous les prétextes qui s'offrent à lui pour revenir à sa chère Normandie. Ce ne fut pas seulement par le choix des sujets que se manifesta, chez Delisle, cet amour persistant de la petite patrie. S'il se comptait toujours à parler de la Normandie, il prit surtout plaisir à en parler entre Normands. Ceux-ci le trouvèrent toujours prêt à s'associer aux efforts qu'ils faisaient pour mieux éclairer le passé de leur race. On ne fonda point en Normandie de société savante qui ne l'ait vu un jour ou l'autre, assister à quelqu'une de ses séances et dont il n'ait enrichi de quelque précieux mémoire le recueil qui paraissait plus ou moins régulièrement. Dans son désir de répandre le goût des études qu'il aimait, il alla même souvent jusqu'à donner de courtes notes à de modestes gazettes, qui n'avaient pas d'autres lecteurs que les habitants de la sous-préfecture où elles paraissaient. Tel ou tel de ces articles, ébauche sommaire d'un travail important, n'est plus connu que par la mention qui s'en est retrouvée dans les papiers de l'auteur. Ces feuilles régionales ont disparu, sans qu'il s'en soit conservé de collection dans les villes mêmes où elles s'imprimaient². »

Delisle était arrivé au terme de ses études réglementaires à l'École des Chartes et, le 15 janvier 1849, il présenta et soutint sa thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste paléographe, qui pouvait lui ouvrir l'accès d'une chambre plus ou moins poussiéreuse et encombrée, décorée du titre d'archives départementales. Le mémoire présenté était intitulé : *Des revenus publics en Normandie au XII^e siècle*. Sources des revenus, leur emploi, administration financière, vicissitudes des finances normandes de Richard II à Philippe-Auguste formaient l'objet de son travail. Ce n'en était pas une des parties les moins neuves ni les moins curieuses que cet exposé fort précis de l'histoire monétaire de la province, dans lequel le jeune savant mettait en lumière notamment l'identité des angevins et des tournois, et donnait une explication fort plausible, simple et naturelle, du motif qui détermina Philippe-Auguste à généraliser dans ses conquêtes normandes l'usage de la monnaie tournois plutôt que de la monnaie parisienne. L'examen fut brillant³ et le mémoire reçut l'hospitalité de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*⁴ où il fut inséré presque en entier (160 pages). Le diplôme, c'est-à-dire l'accès au fonctionnarisme officiel, assurait l'avenir (en vertu d'une ordonnance royale du 11 novembre 1829) par préférence à tous autres candidats, à ceux qui l'avaient obtenu; la moitié des emplois vacants dans les bibliothèques publi-

ques, la Bibliothèque royale exceptée, dans les Archives du royaume et dans les archives départementales leur étaient réservées, mais Delisle ne montra aucun empressement à se faire déporter dans quelque chartrier lointain et sans ressources.

Deux entreprises lui tenaient à cœur et remplirent les années 1850 et 1851; la première est un article de seize pages intitulé : *Documents sur les livres et les bibliothèques au Moyen Age*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*⁵. C'étaient les premiers pas de L. Delisle dans une voie dont il ne s'écarterait plus que rarement : l'étude des livres et des bibliothèques. En cette même année 1850, il donna des *Extraits d'un compte de la seigneurie de Neubourg en 1413*⁶ et ayant découvert dans les archives de l'abbaye de Savigny cinq documents relatifs au monastère de Furness, Delisle les publia dans le *Journal of the British archaeological Association* avec une lettre-préface en anglais⁷, datée de Valognes, le 11 octobre 1850 (t. VI, 1851, p. 419-424).

La Société libre de l'Eure⁸ avait proposé récemment un sujet de concours sur la condition des classes agricoles en Normandie; le sujet intéressa L. Delisle qui lui consacra trois années de labeur acharné, non seulement aux Archives et à la Bibliothèque nationales, mais aussi dans les dépôts de Normandie qui lui avaient été ouverts avec une libéralité confinant à l'indifférence⁹ et dont lui-même s'étonnait plus tard. C'est ainsi qu'il avait réuni une quantité considérable de notes qui lui permettaient de fonder son exposition et d'établir ses conclusions sur une base inébranlable. On est surpris d'une semblable abondance de documentation chez un érudit de vingt-quatre ans; plus surpris encore des dons de sagacité, de fermeté du jugement, de mesure et de prudence dans l'affirmation de ce qui est certain, probable ou possible et de la mise en garde contre les hypothèses hasardeuses. Sur la vue du manuscrit, la Société le jugea digne d'une récompense et en vota l'impression. Un des juges de Léopold Delisle, et qui lui survécut exprimait le sentiment d'admiration que lui inspira, ainsi qu'à son collègue appelé à se prononcer, le mérite de l'œuvre¹⁰; ils eurent l'impression que procure l'œuvre d'un maître.

Il y aura bientôt un siècle qu'ont paru ces *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen Age*¹¹ et elles n'ont rien perdu de leur valeur et de leur autorité. « Elles demeurent l'œuvre maîtresse sur la matière; celle où l'on peut le mieux se faire l'idée de ce qu'étaient au Moyen Age, nos populations rurales, et l'on peut ajouter que, bien que L. Delisle n'ait jamais visé au renom d'écrivain, la clarté de sa pensée a dirigé sa plume, a donné de l'aisance à son style, que le livre se lit sans effort, que l'intérêt se soutient jusqu'au bout. On y constate avec surprise que les procédés agricoles se sont maintenus avec ténacité et que le paysan normand n'était guère plus avancé au milieu du XIX^e siècle que dans le XII^e; on y voit aussi que sa condition matérielle et sociale n'était pas alors sensiblement inférieure; L. Delisle fut aussi l'un des premiers à montrer que l'instruction élémentaire n'était pas aussi négligée chez nos aïeux qu'il a été de mode de le dire¹². Au reste, comme l'a fort bien dit un historien normand, l'auteur « se maintient strictement dans son rôle d'historien et ne fait à aucun

¹ Seymour de Ricci, *op. cit.*, p. 109. — ² G. Perrot, *Notice sur la vie et les travaux de L. Delisle*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. LXXIII, 1912, p. 14-15. — ³ L. Delisle fut reçu 3^e, après Aug. Himly et Ad. Tardif qui remplirent d'honorables carrières. — ⁴ T. XI-XIII, 1849-1852, et tiré à part de 158 pages. — ⁵ T. XI, 1850, p. 216-231. — ⁶ *Recueil des travaux de la Soc. libre de l'Eure*, III^e sér., t. I, p. 290-307. — ⁷ C'est par erreur que Edm. Pottier dans son *Discours aux obsèques*, a avancé que Delisle « ignorait à peu près... l'anglais ». — ⁸ Société

libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. — ⁹ Abandonné seul des journées entières, parmi des documents sans aucune surveillance. — ¹⁰ Alphonse Chassant et Théodore Bonnin, *Revue archéol.*, 1911, p. 110. — ¹¹ In-8^o, Évreux, 1851; réimpression anastatique en 1903. — ¹² *De l'instruction littéraire de la noblesse française au Moyen Age, à propos d'un autographe du Sire de Joinville*, dans *Journal génér. de l'instr. publ.*, t. XXIV, 1855, p. 322-324, et dans *Le Correspondant*, t. XXXVI, p. 444-450.

moment œuvre de polémiste...; il ne se montre jamais apologiste passionné, ni détracteur systématique; il laisse parler les documents, convaincu qu'il est de leur éloquence et peu soucieux d'y substituer la sienne; il n'est pas l'avocat qui plaide, mais l'avocat qui dépose¹.

« Ce beau livre répondait, s'il ne les dépassait, aux espérances qu'avaient pu concevoir les amis et les protecteurs de Delisle. L'accueil universellement flatteur qu'il reçut — l'Académie des inscriptions lui décerna le premier prix Gobert (1851) qu'elle lui maintint l'année suivante — légitimement chez son auteur de hautes ambitions. La sienne n'allait alors, fort modestement, qu'à devenir archiviste de l'un des départements normands et à se faire l'historiographe de sa chère province². »

¹ *Projets et débuts de carrière.* — Écoutons le récit de Delisle : « M. de Gerville n'avait pas réussi à m'inoculer ses goûts de numismate et d'antiquaire; il comprit de bonne heure que mes préférences étaient acquises, non au métal et à la pierre, mais au parchemin et au vieux papier. Il déplorait l'état des archives et il y avait signalé, à plusieurs reprises, des actes de vandalisme dont il avait été le témoin indigné, mais impuissant³. Il avait cependant réussi à faire confier les archives de son département à un de ses élèves et secrétaires, Nicolas Dubosc, qui a accompli de très utiles travaux et a mis un terme à bien des abus. Il pensa que je pourrais être l'archiviste d'un des autres départements de la Normandie, et il avait communiqué cette pensée à son ami Auguste Le Prévost, l'un des membres influents de la Commission des archives instituée en 1840 au ministère de l'Intérieur.

« Le projet me séduisit : il cadrait parfaitement avec mes goûts pour l'histoire de la province, et je me croyais assez bien préparé à l'administration d'un dépôt d'archives normandes. J'avais, en effet, compulsé, en vue de mes premiers travaux... presque tous les fonds anciens des départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados et de la Manche, ainsi que les séries de chartes normandes conservées à Paris, aux Archives et à la Bibliothèque nationales.

« J'avais pu effectuer mes recherches à la Bibliothèque nationale, grâce à la protection de Guérard et à l'inépuisable compétence d'un modeste bibliothécaire, qui pouvait tenir lieu de catalogue, Charles-Clément Claude... Aux Archives nationales, où le plus souvent j'étais le seul étranger admis à travailler, ma tâche fut facilitée par M. de Wailly, et je ne tardai pas à y être traité en camarade et en ami par les archivistes de la section historique, surtout par Douët d'Arceq. Quant aux archives de Normandie, elles me furent ouvertes dans des conditions ultra-libérales, et qui auraient dû m'effrayer si j'avais eu plus d'expérience. Le plus souvent, à Rouen et à Caen, je pouvais me faire enfermer le matin dans les archives de la préfecture et y rester seul toute la journée, sans que personne vint frapper à la porte pour y entrer. C'est ainsi que, dès avant 1852, je me trouvai posséder la copie de la plupart des chartes normandes antérieures à la conquête de Philippe-Auguste.

« En 1851, les postes d'archiviste du Calvados et d'archiviste de la Seine-Inférieure allaient se trouver vacants, et je fus informé que je pourrais y poser ma candidature. Au même moment, mon patron, M. Le Prévost, qui venait de me confier la mission de terminer son édition d'Orderic Vital⁴, me prévint que le

préfet de la Seine-Inférieure était tout disposé à me nommer archiviste de son département. J'étais enchanté de la perspective qui s'ouvrait devant moi; je ne voulus cependant pas accepter le poste qui m'était offert avant d'avoir consulté mon maître, M. Guérard. Au premier mot de l'entretien, il me « défendit » de quitter Paris, où, disait-il, ma place était marquée; il ajoutait que je n'aurais pas à regretter d'avoir suivi son conseil. Je le regrettai d'autant moins qu'en allant porter ma réponse à M. Le Prévost, je pus le décider à recommander au préfet la candidature de mon meilleur ami Charles de Beaurepaire⁵. C'est ainsi qu'en 1851 je me trouvai rivé à Paris.

« L'année suivante, Guérard était mis à la tête du département des manuscrits et j'étais en même temps attaché à ce département en qualité d'employé. Le lendemain de nos nominations, mon chef me fit venir chez lui. Il m'exposa en grand détail le plan des travaux auxquels il avait songé de longue date, pour le cas où il serait appelé à introduire dans le département des manuscrits, des réformes reconnues depuis de longues années comme absolument nécessaires; il repoussait les mesures radicales et révolutionnaires, mais il voulait couper court à des abus et à des irrégularités qui l'avaient souvent fait gémir. Selon lui, toutes les pièces du département devaient être cataloguées, au moins sommairement; toutes devaient porter des cotes régulières, aussi simples que possible et absolument immuables. Il fallait strictement respecter les classements consacrés par l'usage; ceux que l'excès et l'irrégularité des intercalations, ou toute autre circonstance, avaient rendus défectueux ne pouvaient jamais être remplacés sans que des concordances fussent établies pour permettre de passer sans hésitation de l'ancien numéro au nouveau.

« Guérard se lamentait surtout de l'état matériel des collections confiées à son administration. Il y avait alors dans les combles de la Bibliothèque nationale, des masses assez considérables de papiers dont, faute de ressources, le classement et la reliure étaient restés en souffrance. On y voyait des tas de parchemins vendus au poids sous l'ancien régime par la Chambre des comptes, et dont l'intercalation dans les dossiers généalogiques avait été interrompue au moment où on eut à craindre une mesure d'épuration, comme celle qui eut lieu en 1792 et dont le résultat fut la mise au feu, sur la place Vendôme, de plus de la moitié de l'inappréciable collection de Clairambault. Il s'y trouvait aussi des volumes qu'on n'avait pas portés sur les catalogues, les uns parce qu'on les jugeait peu dignes d'intérêt, les autres, au contraire très importants, parce qu'ils étaient placés à part dans des armoires spéciales où les employés allaient les prendre, sans recherche spéciale, quand il y avait lieu de les communiquer. On allait jusqu'à dire que des manuscrits précieux étaient dissimulés, parce que la Bibliothèque ne s'en croyait pas légitimement en possession. Les premiers professeurs de l'École des Chartes, l'abbé Lespime et Guérard, avaient aussi acquis, souvent au prix du poids du parchemin, un certain nombre de chartes qui servaient à l'enseignement de l'École des Chartes, sans avoir reçu des cotes de classement⁶.

« Telles étaient les mœurs administratives à l'époque où les Libri et les Barrois mettaient ou faisaient mettre au pillage les bibliothèques et les archives; où une lettre de Montaigne, publiée dans l'*Isographie*, disparaissait de la rue de Richelieu pour entrer chez un col-

¹ P. Le Cacheux, *Léopold Delisle, historien normand*, dans *Revue cath. de Normandie*, 1903. — ² E.-G. Ledos, dans *Revue des quest. hist.*, t. LXXXIX, 1911, p. 164-165. — ³ Ce n'était pas en Normandie seulement. — ⁴ *Orderici Vitalis... historiae ecclesiasticae libri tredecim*, 5 vol. in-8°, Parisiis,

1838-1855. Une partie du t. iv et du t. v et la notice sur le chroniqueur en tête du tome v, sont l'œuvre de Delisle. — ⁵ Charles Robillard de Beaurepaire, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. LXX, 1909. — ⁶ L. Delisle, *Souvenirs de jeunesse*, p. XIV-XVI.

lectionneur de marque, lequel trouva « incroyable » la prétention qu'émit la Bibliothèque de reprendre son bien où elle le retrouvait; où un Champollion-Figeac se constituait une collection de papyrus en dérobant ou en mutilant ceux que son frère avait acquis pour le musée du Louvre; où trois hommes de cœur, Henri Bordier, Ludovic Lalanne et Félix Bourquelot, purent remplir un volume de 300 pages de la liste des principaux autographes volés depuis vingt ans dans les collections nationales. Le défaut de surveillance peut expliquer certains de ces vols; la vraie raison est l'insuffisance des catalogues et l'impossibilité où l'on se trouvait alors de procéder à des récolements sérieux¹.

« Tout cela, continue Léopold Delisle, était fort irrégulier. Guérard entendait que ces causes de désordre disparussent au plus tôt: il fallait immédiatement se mettre à l'œuvre, sans cependant agir avec précipitation; il me répéta que de telles opérations étaient fort délicates, et que, pour éviter de regrettables accidents, il fallait se rendre un compte exact de la façon dont les collections s'étaient formées et dont elles avaient été traitées avant et depuis leur arrivée à la Bibliothèque. Il était absolument nécessaire de bien connaître l'histoire de la maison et savoir distinguer l'écriture et les marques des premiers possesseurs des manuscrits, surtout l'écriture et les chiffres des anciens bibliothécaires. Tout employé devait connaître à fond l'histoire de la Bibliothèque: il fallait me procurer, sans retard, le petit livre que Le Prince avait publié sur ce sujet à la fin du XVIII^e siècle.

« Rien ne pouvait m'être plus utile que ces conseils auxquels j'ai toujours conformé ma conduite, et dont plus tard, j'ai constamment recommandé l'application dans tous les départements de la Bibliothèque...

« La lecture du petit livre que m'avait recommandé Guérard, et surtout celle du résumé des recherches de Boivin, publié par l'abbé Jourdain, en 1739, au commencement du premier volume du *Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque du roi* n'avaient pas tardé à me mettre assez bien au courant des grandes lignes de l'histoire de la Bibliothèque; mais j'étais encore très peu avancé dans les travaux de déblaiement et de vérification dont j'étais chargé, et qui me valaient souvent de très agréables surprises, comme la découverte de la lettre d'un bourgeois de La Rochelle à la reine Blanche, que je fus autorisé à communiquer à l'Académie². Guérard n'était plus là pour m'entendre. Une mort prématurée l'avait enlevé le 10 mars 1854³.

Ainsi que l'avait fait Auguste Le Prévost, Benjamin Guérard avait associé Delisle à son travail de préparation du *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*⁴; quelques mois auparavant (le 26 juillet 1853) M. de Gerville avait disparu à l'âge de près de 84 ans et son ancien élève lui avait consacré une notice⁵, car autant que jamais, L. Delisle restait attaché et attentif à la Normandie. En plus des comptes rendus qui se succédaient dans chaque livraison de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, il donnait des travaux dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, y éditant, tour à tour, des *Observations sur les rôles de l'Échiquier de Normandie*⁶, la *Nova Chronica ab anno Chr. 473 ad ann. 1378*⁷.

⁵ *Le paléographe et le diplomate*. — Un esprit supérieurement doué possède certains dons de façon éminente, il s'y complait, il les développe et s'y sent maître. Delisle fut paléographe et diplomate accompli. C'est sur ce terrain qu'il posséda une sorte de génie,

s'il est permis d'employer ce mot. On l'a vu, presque enfant, s'adonner avec passion à l'étude des écritures anciennes, y exceller et s'y consacrer comme à une sorte de vocation. Ses élèves, parmi lesquels il s'en est rencontré qui sont devenus ses égaux dans cette science et tous ceux à qui leur compétence permettait de porter un jugement sur lui, l'ont reconnu comme le maître des études paléographiques en France pendant la seconde moitié du XIX^e siècle. « Qu'il eût affaire à des textes latins ou à des textes français, sa maîtrise était la même. Elle ne s'affirmait pas seulement par la facilité avec laquelle il déchiffrait et lisait l'écriture des manuscrits. Où elle éclatait plus encore, c'était quand il s'attachait à découvrir l'origine et à fixer l'âge d'un manuscrit. En ces matières délicates, il était merveilleusement servi par des souvenirs que personne de ses émules n'avait aussi riches et aussi précis. Tous les ouvrages qui ont paru de son vivant et qui avaient trait à la paléographie du Moyen Âge, il les avait étudiés, il les avait analysés dans les innombrables comptes rendus qu'il en a donnés. On peut dire qu'il a connu et pratiqué tous les manuscrits latins et français de la Bibliothèque nationale, une grande partie de ceux qui sont conservés dans les autres bibliothèques de Paris, aux Archives nationales, en province ou à l'étranger. Cette incomparable expérience, mise au service d'une rare sagacité, lui assurait une autorité incontestée dans tous les débats qui s'ouvraient sur des questions de paléographie⁸. »

Nous rencontrerons plus loin le mémorable *Cabinet des manuscrits* autour duquel viennent se grouper des notices, des dissertations, des volumes tels que les *Mélanges de paléographie et de bibliographie* (in-8°, Paris, 1880, ix-500 p.), où l'on trouve une série d'études sur divers documents depuis le *Pentateuque* de Lyon, qui est du VI^e siècle, jusqu'aux traductions d'Aristote, qui ont été copiées sous Charles V et aux livres d'*Heures* exécutés pour le duc de Berry. Un des mémoires les plus dignes d'attention étudie *Les Bibles de Théodulphe*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XL, 1879, p. 5-47, faisant connaître une série de manuscrits de la première moitié du IX^e siècle. Tout ce qui est sorti de la plume des scribes de Tours ne gardait plus de secret pour lui.

Quelques-uns des travaux que nous mentionnons ici anticipent de plusieurs années sur les événements de la vie de Léopold Delisle, l'inconvénient nous semble compensé par l'utilité qu'il y a d'offrir une vue d'ensemble des œuvres qui fondèrent et affermirent sa réputation scientifique. Celle-ci est inséparable du *Mémoire sur d'anciens sacramentaires* (dans *Mém. de l'Acad.*, t. XXXI, part. 1, 1886, p. 57-423) qu'avaient fait prévoir la *Notice sur un sacramentaire de l'Église de Paris* (dans *Mém. Soc. antiq. France*, t. XXIII, 1857, p. 165-171) et d'autres notices sur des manuscrits d'Autun, de Luxeuil, etc.; c'est encore la *Notice sur les manuscrits originaux d'Adémar de Chabanne* et le mémoire sur *Étienne de Gallardon, clerc de la chancellerie de Philippe-Auguste, chanoine de Bourges* (dans *Biblioth. École des Chartes*, t. LX, 1899, p. 5-44 et 4 pl.). Dans un article sur les *Litteræ tonsæ*, Delisle retrouva pour les bulles pontificales l'explication d'un mot devenu inintelligible.

Pendant une longue période d'années, le paléographe n'avait à sa disposition que des calques où la main d'un dessinateur, si fidèle qu'elle soit, ne peut atteindre à l'exactitude mécanique que procurent les

¹ Seymour de Ricci, dans *Revue archéol.*, 1911, p. 111-112. — ² *Mém. sur une lettre inéd. adressée à la reine Blanche par un habitant de La Rochelle*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XVII, 1856, p. 513-555. — ³ *Souvenirs de jeunesse*, p. XXI. — ⁴ Il parut en 1857, trois ans après la mort de

Guérard. — ⁵ *Notice sur la vie et les ouvrages de M. de Gerville*, in-8°, Valognes, 1853, 54 p. — ⁶ *Mém. Soc. antiq. de Normandie*, t. XVI, 1851, p. v-xxxii, 109-113. — ⁷ *Ibid.*, t. XVIII, xxxix-50 p. — ⁸ G. Perrot, *Notice*, p. 36, il cite Élie Berger.

procédés issus de la photographie. Le désir passionné de précision rigoureuse lui fit adopter ces méthodes nouvelles. Aussi dès 1887, c'était sous le patronage de Delisle que la librairie Quantin publiait l'*Album paléographique ou recueil de documents importants relatifs à l'histoire et à la littérature nationales, reproduits en héliogravure*, format grand in-folio. Sept des textes donnés dans ce recueil ont été transcrits et annotés par Delisle, qui le faisait précéder d'une magistrale introduction. A partir de ce moment, celui-ci n'a pas cessé d'encourager les paléographes, par son exemple et par ses conseils, à faire de ces procédés un très large usage. Il désirait surtout les voir servir à la reproduction intégrale ou partielle des manuscrits précieux. Il voulait que, par l'héliogravure ou l'héliotypie, on mît d'irréprochables images entre les mains de ceux qui ne pouvaient pas étudier les originaux sur place. Du même coup, on épargnait à ceux-ci le danger d'être fatigués et détériorés par les doigts qui les feuilletaient trop souvent. Enfin, on prévenait le danger d'incendie en conservant des documents uniques au moins sous forme de fac-similé.

Non content de suggérer, il réalisa. Les démarches tentées pour obtenir, par voie d'échange, de la bibliothèque Vaticane, le plus ancien registre des actes de Philippe-Auguste, s'étaient heurtées à un refus; Delisle fit reproduire à ses frais ce document, le plus important que nous possédions pour l'étude des écritures françaises au début du XIII^e siècle¹.

C'est encore à Léopold Delisle qu'est due la reproduction intégrale d'un manuscrit célèbre de l'Apocalypse : *L'Apocalypse en français au XIII^e siècle* (Bibl. nat., ms. fr. 403), *Reproduction phototypique*. A ce fac-similé, Delisle a joint un important travail sur les figures qu'illustrent le texte de l'Apocalypse, telles qu'il les a relevées dans un certain nombre de manuscrits similaires.

Léopold Delisle se complaisait dans l'inspection et dans la lecture d'un texte paléographique, il y trouvait instruction et plaisir, mais sans oublier que cette étude n'est que le moyen d'atteindre un résultat plus important : les données de l'histoire. La diplomatique a pour objet d'étudier non plus seulement la forme extérieure des actes, mais leur rédaction, leur style, leurs formules, les titres de ceux qui les ont provoqués, rédigés et signés, enfin les dates qu'ils portent; tout cela en vue de faire concourir ou d'écartier leur contenu de la science historique. C'est la critique des textes, très ardue et très supérieure à l'expertise de l'écriture; pour y réussir, le paléographe ne suffit pas et c'est des qualités éminentes du diplomate que L. Delisle a fait preuve dans ceux de ses ouvrages qui donnent la plus haute idée de son mérite.

Attaché comme il l'était à sa province, Delisle a commencé (avant 1850) par étudier les actes normands, particulièrement ceux des rois d'Angleterre, ducs de Normandie. De là, il a passé aux actes de Philippe-Auguste qui a chassé de Normandie le Plantagenet Jean sans Terre. Philippe-Auguste l'a conduit à son contemporain Innocent III, alors le pape de Rome. C'est dans la première moitié de sa vie qu'il s'est occupé de Philippe-Auguste et d'Innocent III. Ses recherches sur Henri Plantagenet, amorcées de très bonne heure, ensuite interrompues puis poursuivies lentement, ont rempli les dernières années de sa vie. Bien que sa curiosité, sans cesse sollicitée par les documents qu'il rencontrait sur sa route, l'ait entraîné dans nombre

d'études de détail, Delisle gardait assez présentes à sa pensée les grandes lignes de l'histoire pour que le principal effort de ses recherches se soit porté sur les hommes qui, dans cette histoire, ont joué les premiers rôles. Philippe-Auguste, saint Louis et Charles V sont les plus illustres des rois de France du Moyen Age. Innocent III est au premier rang parmi les papes de la même époque. Henri II Plantagenet est le plus grand roi qui ait régné sur l'Angleterre avant les temps modernes.

Delisle n'avait que trente ans lorsqu'il publia l'ouvrage qui le plaçait au premier rang des diplomatistes contemporains. C'était son *Catalogue des actes de Philippe-Auguste, avec une introduction sur les sources, les caractères et l'importance historique des documents* (in-8°, Paris, 1856, cxxvii-645 p.). Il avait relevé, classé et daté tous les actes de Philippe-Auguste qui sont réunis dans les registres de ce prince conservés à la Bibliothèque et aux Archives nationales ainsi qu'à la bibliothèque du Vatican. Il avait recherché toutes les chartes originales, toutes les copies d'actes qui étaient disséminées dans les dépôts d'archives, les bibliothèques, les collections privées, les cartulaires et les chroniques. Les moyens d'information dont nous disposons aujourd'hui ont permis de retrouver, depuis 1856, beaucoup d'actes de Philippe-Auguste que Delisle n'a pas pu connaître à l'époque où il rédigeait son catalogue; mais, étant données les ressources dont il disposait, le résultat qu'il avait obtenu n'en était pas moins surprenant. Delisle avait retrouvé toutes les règles qui étaient en usage à la chancellerie de France de 1180 à 1223². Les documents au nombre de plus de 1200 qui y sont édités et annotés renouelaient l'histoire politique et administrative de la Normandie depuis son annexion à la couronne par Philippe-Auguste.

La publication du *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, en 1856, apporte une contribution de grande valeur à l'histoire de ce roi; on y trouve une analyse de plus de 2 200 actes et une démonstration de l'utilité de ces pièces pour compléter et préciser les chroniques, établir la chronologie des événements sur une base certaine, pénétrer dans la politique du prince et jusque dans le détail de son administration. Le *Catalogue* marque une date dans les études diplomatiques dont il est une des œuvres capitales en France au XIX^e siècle. Dans une préface sobre et claire, L. Delisle examine tour à tour les sources auxquelles sont puisés les éléments du recueil, il détermine les caractères des actes de Philippe-Auguste, les répartit en trois grandes classes (chartes, lettres patentes, lettres closes), dont il précise l'objet, détruit la légende alors accréditée d'après laquelle ce roi se serait appelé *rex Franciæ*, établit la façon dont sont comptées les années, tant du règne que de l'ère chrétienne, montre les ressources dont nous disposons pour préciser des dates incertaines, nous fait part de toute une série d'observations, notamment sur les grands officiers et sur les sceaux, enfin critique les actes faux et douteux³. Quelques trouvailles nouvelles que l'on puisse faire ici et là, ce catalogue et l'introduction qui le précède demeurent le fonds où iront toujours puiser les historiens pour ce règne et pour les règnes suivants⁴. C'est de cet ouvrage que dérive, telle qu'on l'enseigne, toute la théorie de la diplomatique des rois de France de la troisième race⁵.

C'est encore à cette diplomatique de la royauté française que se rapportent deux autres ouvrages dont

¹ *Le premier registre de Philippe-Auguste, reproduction héliotypique du ms. du Vatican*, in-4°, Paris, 1883, 20 p., 95 pl. — ² G. Perrot, *Notice*, p. 38-40, citant Élie Berger. — ³ E.-G. Ledos, dans *Revue quest. hist.*, t. LXXXIX, 1911, p. 169. — ⁴ Delisle eut quelque temps la pensée d'écrire

l'histoire du règne de Philippe-Auguste; ce projet a été réalisé par A. Cartellieri, *Philipp II August König von Frankreich*, 4 vol. in-8°, Leipzig, 1899-1922. — ⁵ G. Perrot, *Notice sur la vie et les travaux de L. Delisle*, dans *Bibl. de l'École des Chartres*, 1912, p. 40.

voici les titres : *Actes normands de la Chambre des comptes sous Philippe de Valois*¹ (1871) et *Mandements de Charles V (1364-1380) recueillis dans les collections de la Bibliothèque nationale* (1874)². Delisle s'est attaché avec une sorte de vénération à la mémoire de ce grand prince qui a, pour la première fois, avec Duguesclin, chassé les Anglais de France et dont le rôle, comme protecteur des lettres, a été mis en lumière par lui dans plusieurs de ses monographies.

Dans le *Mémoire sur les actes d'Innocent III, suivi de l'itinéraire de ce pontife* (dans la *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XVIII, 1857, p. 500-534; t. XIX, 1858, p. 1-13), L. Delisle avait été amené à s'occuper de ce pape qui joua un rôle capital dans l'histoire des premières années du XIII^e siècle. La part prépondérante qu'il a prise aux événements rendait plus nécessaire une connaissance exacte des règles employées alors par la chancellerie pontificale, dont Delisle a le premier décrit l'organisation et le fonctionnement. Il s'agissait de juger avec certitude les actes qui lui sont attribués; tâche d'autant plus délicate que des faux audacieux et parfois habiles circulaient à l'époque même et que, d'autre part, les actes dont l'authenticité ne peut être mise en doute ont manqué parfois aux règles établies. Les observations de l'auteur sur l'emploi des lacs soit de chanvre, soit de soie, étaient particulièrement neuves. « Ce mémoire est assez court; mais n'en a pas moins été le point de départ de tous les travaux que l'on a faits depuis lors, en France et ailleurs, sur la diplomatique des papes à partir du XII^e siècle. C'est lui, notamment, qui a donné naissance à toute la série des publications que l'École française de Rome a entreprises sur les registres des papes de XIII^e et du XIV^e siècles, série qui comprend aujourd'hui un grand nombre de volumes³ (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2975-2976).

6^o *Le mariage et l'Institut de France*. — La disparition prématurée de Benjamin Guérard n'entraîna pas la ruine de ses projets que reprirent et appliquèrent Natalis de Wailly et Léopold Delisle. C'est encore à lui que nous devons le récit qu'on va lire :

« La perte d'un tel maître et, je puis le dire, d'un tel ami, fut un grand deuil pour moi; ma douleur ne fut atténuée que par la nomination de son successeur, Natalis de Wailly, chez qui je devais retrouver les mêmes qualités, la même science, la même sagesse et la même affection. Il connaissait à fond les projets de Guérard, son intime ami, avec lequel il les avait discutés; il travailla pendant plus de quatorze années à les appliquer, et les principes que ces deux illustres maîtres avaient fait prévaloir au département des manuscrits y sont encore en vigueur, et ces principes ont inspiré beaucoup de réformes depuis introduites, prudemment et peu à peu, dans les autres départements.

« C'est peu après son entrée à la Bibliothèque, que Natalis de Wailly s'entendit avec son collègue, confrère et ami Charles Lenormant, pour me présenter à Mme Eugène Burnouf; ils voulurent bien lui garantir que je pourrais être aussi bon mari que bon bibliothécaire. Cette femme, aussi vaillante que distinguée, qui porta si noblement le nom de notre grand indianiste, daigna se laisser convaincre et ne tarda pas à me faire agréer par sa fille aînée Laure Burnouf. Alors commença pour moi une vie de bonheur qui devait se prolonger pendant quarante-sept ans.

« La compagne qui s'était donnée à moi de si bonne grâce avait été élevée dans les cabinets de son grand-

père et de son père. Le grand-père se flattait d'avoir formé un élève qui, au bout de peu d'années, faisait convenablement les mêmes versions latines que les rhétoriciens de Charlemagne et qui, n'admirant pas seulement de confiance le génie de son père, entrevoyait les difficultés de la tâche qu'il s'était donné et l'importance des résultats auxquels il devait parvenir au cours d'une carrière si prématurément interrompue. Son rêve de jeune fille aurait été de s'unir à un orientaliste; mais elle voulut bien me trouver un double mérite : j'étais né tout à côté du berceau de la famille des Burnouf⁴, et je sortais de l'École des Chartes, dont Eugène Burnouf fut un des premiers et des plus brillants élèves.

« Ma femme eut donc un double motif d'aimer l'École des Chartes et de s'intéresser aux travaux dont on s'y occupait. Elle ne s'en cachait pas, non plus qu'elle ne dissimula jamais son plaisir à admirer les peintures des manuscrits du Moyen Age. Elle en appréciait d'autant mieux le mérite, qu'elle même avait pratiqué avec un certain succès l'art de la miniature. On ne doit pas s'étonner qu'elle se soit laissée séduire par la paléographie⁵. En peu de temps, elle acquit, dans un genre d'études nouveau pour elle, assez d'expérience pour déchiffrer couramment et très correctement les écritures du Moyen Age et même pour en apprécier les dates. Elle éprouvait un vrai plaisir à copier les chartes, s'effarouchant parfois d'une latinité quelque peu différente de celle que son grand-père lui avait apprise. Que de pièces m'a-t-elle très exactement transcrites, en jolis caractères qui rappellent les belles copies faites par son père et données par elle à la Bibliothèque nationale! Que de collations avons-nous faites ensemble! Elle partageait tous mes goûts, s'associait à tous mes travaux, à toutes mes occupations; elle voulut n'être étrangère à aucune des questions que j'étais amené à examiner. Sa modestie était telle qu'elle n'a jamais voulu qu'on pût soupçonner la part qui lui revient dans mes publications. Que de mémoires elle a lus et analysés la plume à la main, que de livres elle a parcourus, que de traductions elle m'a faites, que de lettres elle a écrites pour moi, que de fautes, et pas seulement des fautes typographiques, elle m'a épargnées, en revoyant mes épreuves, qu'elle n'a jamais voulu laisser partir pour l'imprimerie sans les avoir relues! Comme je jouissais du malin plaisir qu'elle éprouvait en me montrant des coquilles que j'avais laissé passer et qui auraient dû me crever les yeux.

« Son ardeur au travail s'augmenta quand il fallut nous résigner à abandonner l'espoir de fonder une famille. Cette ardeur sembla même redoubler dans les dernières années de sa vie, quand les infirmités l'obligèrent à ne plus sortir⁶. » Lorsque les copies de textes et les corrections d'épreuves ne la retenaient pas, Madame Delisle, en véritable française, passait ses soirées à des travaux de couture ou de tapisserie⁷; tandis qu'elle surveillait la santé de son mari sujet à des évanouissements nerveux qui alarmaient sa tendresse et dont les soins éclairés dont elle l'entoura, le régime sévère qu'elle lui imposa parvinrent avec peine à triompher⁸.

Le 10 juin 1857, Delisle avait épousé Laure Burnouf et six mois après, le 11 décembre, il était élu membre de l'Académie des inscriptions, à l'âge de trente et un ans. « La voie qui conduisait à l'Académie, a-t-il dit, n'était pas d'ailleurs, à beaucoup près, aussi encombrée qu'elle

¹ In-8°, Rouen, III-442 p. — ² In-8°, Paris, XII-1036 p. — ³ G. Perrot, *Notice* p. 40-41, citant Élie Berger. — ⁴ Originaire d'Urville, près de Valognes. — ⁵ Ses goûts ne l'y portaient pas, Georges Perrot tenait cette confiance de L. Delisle : « Ma femme aurait aimé le monde et le théâtre. Quand notre mariage fut décidé, elle me demanda comment, dans l'intérêt de

mes travaux, je comptais arranger ma vie. Je le lui expliquai. Elle accepta mon programme et, dès le lendemain de nos noces, elle renonça, sans en avoir jamais témoigné aucun regret, à des plaisirs qu'elle aurait vivement goûtés. » — ⁶ *Souvenirs de jeunesse*, p. XXIV-XXVI. — ⁷ G. Perrot, *Notice*, p. 22. — ⁸ E.-G. Ledos, *op. cit.*, p. 167.

l'est aujourd'hui, et si je touchai si vite le but, je le dus aux éloges, vraiment excessifs, que mes patrons Guérard, Le Prévost, de Wailly et Wallon avaient daigné donner à mes premiers ouvrages; ils promettaient en mon nom des livres importants sur l'histoire de la Normandie et sur le règne de Philippe-Auguste, mais ils avaient beaucoup trop présumé de mes moyens et n'avaient pas prévu la déviation que mon entrée à la Bibliothèque devait faire subir à mes études¹.

7° *La Bibliothèque*. — On ne saurait regretter pareille « déviation », car la part faite à la Normandie resta fort belle et le point de vue scientifique de L. Delisle s'éleva au-dessus des événements et des limites d'une seule province. Il aurait pu se croire quitte de toute dette à l'égard de sa chère Normandie par des publications de textes et des études concernant les institutions publiques, féodales ou communales envisagées surtout au point de vue économique. Plusieurs de ces travaux présentaient les faits sous un aspect nouveau et cette originalité se retrouvera dans les entreprises qui rempliront la nouvelle période de la carrière de Delisle.

Sans aucun retard il se mit à l'œuvre et affronta le vaste dépôt. Dès le 9 novembre 1852, il écrivait à M. de Gerville : « Je commence à me reconnaître un peu dans le dédale du département des manuscrits². » Un an après, le 20 novembre 1853, il s'adressait à son collègue d'Arbois de Jubainville : « Dans ces derniers temps, lui disait-il, j'ai cherché à la Bibliothèque impériale tous les catalogues que nous possédons³. » Les vacances ne pouvaient le distraire de cette préoccupation; le 25 septembre 1854, il écrivait de Valognes à Natalis de Wailly, qui venait de succéder à Guérard : « Vous savez l'abandon auquel sont condamnées nos pauvres chartes originales. Il m'a semblé qu'il n'était pas impossible d'y mettre un terme et, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je serai heureux de commencer, à la rentrée, la réalisation d'un plan que je soumets en toute humilité à votre examen⁴. » Il les divisait en deux catégories. I. Chartes classées dans des fonds constitués définitivement. II. Chartes non classées. Des quinze groupes de la première catégorie, huit au moins n'étaient pas catalogués; de la seconde catégorie bien peu de pièces l'étaient.

Cette ardeur était d'autant plus méritoire que, dans le cours de cette même année 1854, il écrivait avec une nuance d'exagération que « l'histoire de France, à partir du XIII^e siècle, était presque tout entière dans les archives de l'ancienne Chambre des comptes de Paris⁵ »; cette affirmation, pour positive et caractéristique qu'elle soit toujours, ne conserve plus guère qu'une valeur théorique sous la plume de l'auteur⁶. Le contact direct avec les innombrables matériaux de la Bibliothèque redevenue impériale et la conception austère qu'il se fait de son devoir de bibliothécaire, l'oblige à étudier les collections, à en rechercher l'histoire, à en dresser des catalogues, à répondre aux questions des lecteurs, à les aider dans leurs recherches. Ces devoirs pratiqués avec abnégation eurent comme conséquence de fournir des aliments plus variés, sans cesse renouvelés, à la curiosité naturelle de Delisle. Il est très vrai de dire que « dans l'énorme masse de documents qui lui passaient sous les yeux, son attention était sans cesse éveillée par un détail curieux qu'il notait au passage, et plus d'une fois, il se laissait entraîner à rédiger une note. N'a-t-il pas dit quelque part qu'il fallait « recher-

cher avec obstination, étudier avec critique, expliquer avec capacité et sauver de la destruction ou de l'oubli les vestiges du passé, les monuments, les témoignages écrits et jusqu'aux plus fugitives traditions⁷ ». Les petites glanes que l'on compte par poignées dans son œuvre gigantesque, dont aucune d'ailleurs n'est insignifiante, ont peut-être un peu dispersé ses forces⁸. Mais, il l'a dit lui-même, « résolu à consacrer ma vie à la Bibliothèque, je devais me livrer à des études bibliographiques et paléographiques. Il fallait avant tout m'occuper de nos chers manuscrits. Je les aimais passionnément, et ma passion était partagée par ma femme. Que de joies ces manuscrits nous ont données! Quelles délicieuses soirées passées à en parler. Quels souvenirs m'en sont restés dans la mémoire⁹. »

« Depuis 1744, le catalogue des manuscrits latins de la Bibliothèque était arrêté au n. 8822. Natalis de Wailly et Léopold Delisle ajoutèrent à ce vieux fonds près de 10 000 numéros en faisant entrer successivement dans le fonds latin, avec une numérotation consécutive, les 3 000 volumes du *Supplément latin* (n. 8823-11503), les manuscrits de *Saint-Germain-des-Prés* (n. 11504-14231), ceux de *Saint-Victor*, de la *Sorbonne*, de *Notre-Dame* et des *Petits fonds* (n. 14232-18613). Avec une célérité incroyable et une louable concision, Delisle rédigea de ces manuscrits un excellent catalogue, qui fut publié par tranches dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1863-1870). En même temps qu'il poursuivait ce travail, il dressait encore plusieurs catalogues partiels qui ne furent jamais imprimés, mais dont il est fait journellement usage au Cabinet des manuscrits¹⁰. »

1. *Inventaire des mss. conservés à la Bibl. imp., sous les n. 8823-11503 du fonds latin*, in-8°, Paris, 1863.

2. *Inventaire des mss. de Saint-Germain-des-Prés, conservés à la Bibl. imp., sous les n. 11504-14231 du fonds latin*, in-8°, Paris, 1868.

3. *Inventaire des mss. de l'abbaye de Saint-Victor, conservés à la Bibl. imp., sous les n. 14232-15175 du fonds latin*, in-8°, Paris, 1869.

4. *Inventaire des mss. de la Sorbonne conservés à la Bibl. imp., sous les n. 15176-16718 du fonds latin*, in-8°, Paris, 1870.

5. *Inventaire des mss. latins de Notre-Dame et d'autres fonds conservés à la Bibl. nat., sous les n. 16719-18613*, in-8°, Paris, 1871; avec un état des manuscrits latins au 1^{er} août 1871.

Tous ces inventaires tirés à part furent réunis et pourvus d'un faux-titre et un titre pour les rassembler en un seul recueil : *Inventaire des manuscrits latins conservés à la Bibl. nat., sous les n. 8823-18613*, in-8°, Paris, 1861-1871.

« Ces indications sommaires ne donnent qu'une faible idée des services que Delisle commença ainsi de rendre à la Bibliothèque, dès le lendemain du jour où, acceptant d'y entrer comme employé, il eut mis à ses ordres sa prodigieuse activité. Si le profit fut grand pour la Bibliothèque, le savant qu'était Delisle se trouva bien, lui aussi, d'avoir pris cette situation. Celle-ci eut pour effet de développer et d'élargir son horizon. Presque tous ses travaux, jusqu'alors, avaient porté sur l'histoire de la Normandie. Son attachement à sa petite patrie aurait risqué, à la longue, de lui donner les allures d'un savant de province. Dans le riche dépôt central où, jour après jour, il faisait le compte des

¹ *Souvenirs de jeunesse*, p. xxiv. — ² P. Lacombe, *Bibliogr. des travaux de M. Léopold Delisle... Supplém.*, 1911, p. x. —

³ *Lettres de Léopold Delisle*, 2^e fasc., 1913, p. 3. — ⁴ *Ibid.*, p. xi-xv. — ⁵ *Notes analytiques sur une collection particulière de titres normands provenant de la Chambre des comptes*, dans *Bull. monum.*, t. xx, 1854, p. 417-448. — ⁶ G. Espinas, *Notice nécrologique sur Léopold Delisle*, dans *Bull. de la Soc. nat.*

des antiq. de France, 1912, p. 129. — ⁷ *Soc. hist. et archéol. de l'Orléanais. Cinquième concours quinquennal, 7 mai 1890*, in-8°, Orléans, 1890, p. 34. — ⁸ E.-G. Ledos, *op. cit.*, p. 166. — ⁹ *Souvenirs de jeunesse*, p. xxiv. — ¹⁰ Seymour de Ricci, dans *Revue archéol.*, 1911, p. 114; cf. E.-G. Ledos, *M. Léopold Delisle et la Bibl. nat.*, dans *Revue des biblioth.*, t. xxxvii, 1927, p. 120-121.

pièces confiées à sa garde, c'était toute l'histoire de France qui passait devant ses yeux, représentée par des documents des provenances les plus diverses. Tout lui rappelait là, l'œuvre de nos rois qui, presque tous, avaient travaillé, avec plus ou moins de talent et de succès, à créer l'unité de la France et dont plusieurs, amateurs passionnés des beaux livres et protecteurs des écrivains contemporains, avaient ainsi concouru aux progrès de la langue et des lettres françaises¹.

On dira plus loin à quel monument scientifique aboutirent les notes amassées pendant ces années de labeur acharné servi par des moyens exceptionnels : « Chez lui, la facilité de la mémoire ne nuisait ni à son étendue ni à sa ténacité et la sécurité que lui apportait la fidélité de ses souvenirs était certainement une aide dans son travail. La vigueur de son tempérament, la robustesse de sa constitution², lui permettaient de s'imposer des fatigues qui, pour beaucoup, auraient été des excès dangereux; l'heure tardive à laquelle, souvent, il prolongeait ses veilles, ne l'empêchait point d'être de grand matin à l'ouvrage³. »

Dans cette existence, dont on s'explique à grand'peine qu'elle offrit le temps suffisant à tant d'occupations, L. Delisle semblait savoir trouver des loisirs. Outre la Bibliothèque, il lui fallait satisfaire l'Académie à laquelle il « témoigna sa gratitude en s'associant, avec un zèle qui ne se relâchait jamais, à tous ses travaux. On s'était habitué bien vite à le nommer de toutes les commissions où devait trouver son emploi la connaissance profonde qu'il avait de l'histoire du Moyen Age français. Si le règlement ne lui permettait pas d'être toujours l'un des juges qui décernaient le *prix Gobert*, c'était tous les deux ans qu'un suffrage unanime l'appelait à exercer cette fonction. Dans la Commission du concours des antiquités nationales, sa place était marquée à perpétuité; c'étaient, le plus souvent, ses rapports qui décidaient de l'attribution des médailles; mais où son concours fut encore plus précieux, ce fut dans la part très active qu'il prit à l'effort par lequel l'Académie s'attache à continuer l'œuvre de l'ancienne Académie et celle de la congrégation de Saint-Maur. Dès qu'une place avait été vacante dans la Commission, il avait été appelé à être l'un des rédacteurs de cette *Histoire littéraire de la France*, qui est un des legs des bénédictins du XVIII^e siècle. Aux cinq derniers volumes de ce recueil, il a fourni des notices qui font autorité⁴. Les autres recueils que publie l'Académie n'ont pas moins profité de sa collaboration. Trois volumes du *Recueil des historiens des Gaules et de la France* sont en partie ou en entier de sa main⁵. Son dernier ouvrage qu'il a laissé inachevé, devait entrer dans cette collection des *Diplômes*, dont il n'a jamais cessé de pousser et de surveiller la continuation. Sa signature, on la retrouvera aussi partout dans les *Mémoires de l'Académie* comme dans les *Notices et extraits des manuscrits*.

« Ce que devait être Delisle comme académicien, on l'avait compris et deviné, dès la première heure, à l'Académie. Il y conquiert très vite une influence et une autorité qui défilent toute concurrence; mais dans la carrière administrative, et particulièrement dans le service des bibliothèques, on n'avance guère qu'à l'ancienneté, pendant toute la période des débuts. Là, on n'est pas porté à son rang, par la seule force ascensionnelle de son mérite; qui que l'on soit, on doit commen-

cer par gravir un à un tous les degrés de l'échelle. Quand Delisle devint membre de l'Institut, à la Bibliothèque il n'était encore qu'employé de 1^{re} classe. Le titre de *bibliothécaire*, il ne l'obtint qu'en 1866⁶.

Est-il nécessaire de dire que L. Delisle apportait dans ses fonctions officielles la même conscience que dans ses travaux personnels. En 1858, il entra au *Comité des travaux historiques* à l'occasion d'un des nombreux arrêtés qui organisèrent cette institution et qui la rebaptisèrent au risque de la rendre méconnaissable. Elle avait antérieurement été désignée sous le nom de *Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, on lui imposa le titre de *Comité des travaux historiques et des sociétés savantes*. Delisle fut placé dans la section d'histoire que présidait Victor Le Clerc; il y apportait l'ardeur et l'expérience de ses 32 ans, il faut ajouter sa modestie. Ses collègues ne tardèrent pas à lui reconnaître une grande autorité, cependant il ne prit aucune part aux modifications qui furent apportées à différentes reprises dans le comité; il s'accommoda à toutes les dispositions nouvelles, acceptant de bonne grâce toutes les charges que l'Administration ou le comité lui proposaient ou lui imposaient. Il veillait avec la même compétence sur l'impression des *Documents inédits* et sur les longues analyses qui remplissaient la *Revue des sociétés savantes des départements*. Celle-ci fut remplacée en 1882 par le *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques* dont la section d'archéologie eut sa destinée utile, tandis que la section d'histoire et de philologie fut placée sous la présidence de Delisle qui apporta à la rédaction une part de travail considérable. Ces besognes arides et anonymes ne le rebutaient pas, elles paraissaient plutôt l'attirer dans la mesure du service qu'elles lui permettaient de rendre. Ainsi, lorsque le comité décida la création d'une œuvre très utile, le *Dictionnaire topographique des départements*, si précieux à l'étude de l'histoire et de la philologie ce fut L. Delisle, en 1859, qui rédigea le plan de l'ouvrage et en donna le spécimen. Plus tard, en 1866, il écrivit le rapport sur le concours de l'histoire, qui avait pour objet la publication d'un cartulaire. Le prix fut décerné au *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*. Ce ne fut pas un satisfecit banal, mais un rapport auquel fut ajoutée une bibliographie alors complète des cartulaires publiés ou analysés de 1840 à 1866, et cette bibliographie a été à l'origine d'autres travaux qu'elle suggéra et rendit possibles.

Delisle présidait et collaborait; il eût fait plus encore, si on lui avait demandé plus. Un jour, il arriva qu'un ministre, judicieusement conseillé, invita Delisle à rédiger des instructions sur la manière de préparer, en vue de l'impression, des documents historiques ou littéraires, tant en latin qu'en français. Il employa le procédé le plus sûr, le plus pratique en tout cas. Il publia cinquante documents s'étendant du V^e au XVI^e siècle, joignant des notices succinctes et exactes aux textes impeccables; ce furent les *Instructions adressées par le Comité des travaux historiques et scientifiques aux correspondants du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Littérature latine et histoire du Moyen Age*, in-8^o, Paris, 1890.

En cette même année 1858 où L. Delisle entra au *Comité des travaux historiques*, il entra également au *Conseil de perfectionnement* de l'École des Chartres, dont

¹ G. Perrot, *Notice*, p. 19. — ² Avec la réserve, signalée plus haut, au sujet des évanouissements nerveux. — ³ E.-G. Ledos, *op. cit.*, p. 167. — ⁴ T. XXIX, 1884, p. 386-454 : *Anciens catalogues des évêques des églises de France*, d'où est sorti l'ouvrage de Duchesne, *Les fastes épiscopaux de la Gaule*; t. XXX, 1888, p. 302-333 : *Durand de Champagne*; t. XXXI, 1893 : *Livres d'images destinés à l'instruction religieuse et aux*

exercices de piété des laïques, p. 213-285 et p. 791-795; t. XXXI, 1893, p. 167 : *Maitre Yon*; t. XXXII, 1898, p. 182-264; p. 502-573 : *Chron. et ann. diverses du XIV^e siècle*; p. 154-171 : *Guillaume d'Erceus*, etc. — ⁵ T. XXII (1865), t. XXIII (1876), t. XXIV (1904), outre la réédition en 19 volumes in-folio, publiée sous sa direction, 1869-1880. — ⁶ G. Perrot, *Notice*, p. 24-25.

il devint président en 1878; car il semblait qu'une vie de loisirs lui permit de distraire des heures sans compter. Il en savait trop bien le prix pour ne les accorder qu'à bon escient et avec la juste appréciation de ce que la science réclamait de lui dans l'œuvre éducatrice de la génération qui le suivait. Quoiqu'il n'ait jamais occupé aucune chaire à l'École des Chartes, il n'est aucun de ceux qui ont suivi les cours de cette École qui ne l'ait compté parmi ses maîtres et n'ait cru l'avoir comme professeur. Pendant cinquante-deux ans, de 1858 à 1910, il ne manqua jamais une séance du Conseil, mais encore il prenait part à tous les examens et ne reculait même pas devant la fastidieuse obligation de corriger les compositions écrites. Parvenu à un âge où il eut été naturel qu'il se déchargeât sur de plus jeunes d'une besogne si peu digne de lui, il apportait une sorte d'amour-propre à s'en acquitter encore avec autant de soin que par le passé. Il a continué à le faire jusqu'à la fin, et trois semaines avant sa mort, il consacrait une longue soirée à la correction des copies de paléographie. Chaque année il prenait une part importante à la soutenance des thèses et les observations qu'il adressait aux candidats étaient autant de leçons d'ingénieuse critique dont les maîtres faisaient leur profit comme les élèves.

Non content de se prodiguer aux chartistes, il était heureux de les revoir à la Bibliothèque, de les conseiller, de leur expliquer dans toutes les difficultés qu'ils venaient lui soumettre, car il n'était pas seulement l'examineur qui prononce, sur la valeur d'une thèse, la décision dont dépend une carrière, mais le confrère, membre — et naturellement président — de la société de l'École. C'était à lui qu'on avait confié à ses débuts la Bibliothèque de l'École des Chartes qui traversait une passe difficile. En ce temps, a-t-on dit, les anciens ne s'entendaient pas bien entre eux sur toutes les questions à l'ordre du jour et la marche de la société se trouvait entravée. Cependant, sur un point, ils étaient parfaitement d'accord; ils voulaient le bien de l'œuvre; ils souhaitaient ardemment son succès. Dans cette situation, ils confièrent la direction à un jeune confrère dont le tact, la sagesse, et la maturité précoce, la bonté obligeante et serviable inspiraient à tous la sympathie et la confiance. L. Delisle justifia la confiance, assura l'existence et la prospérité et conquit pour un demi-siècle la présidence de la société qu'il ne quitta, ainsi que la direction du recueil, qu'en quittant aussi la Bibliothèque nationale. Chose admirable, on lui en fut reconnaissant et on le lui prouva par la fondation d'une Société de secours en 1874 dont il fut élu président en 1876. Ces présidences et quelques autres devaient, un jour, aboutir à des solennités, des cinquantenaires avec discours, hommages publics, congratulations justement mérités qui ne firent pas un jaloux tant cette belle carrière s'était déroulée dans la simplicité et le désintéressement. C'est chose rare qu'une réputation internationale comme celle de Léopold Delisle soit la récompense d'un labeur grave et sérieux, d'une existence austère et modeste. Pour lui, comme pour Mabillon, les contemporains eurent, semble-t-il, l'intuition d'une grandeur telle qu'ils n'osaient ni la jalouser ni la contester.

8° *Le « Cabinet des manuscrits »*. — « Fidèle aux recommandations de Guérard, dont il a été dit quelques mots plus haut, j'ai toujours eu l'attention éveillée sur l'origine de nos manuscrits et sur les vicissitudes par lesquelles ils ont passé. Peu avant 1868, je crus avoir réuni assez d'observations pour commencer la publication d'un ouvrage qui devait être l'histoire de notre Département des manuscrits¹. » Dès 1865, Delisle lisait à la Société de l'histoire de France, dont il était membre, un chapitre de cette histoire consacré à Roger de Gaignières et à ses collections; le tome 1 parut,

en 1868, sous le titre : *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale. Étude sur la formation de ce dépôt, comprenant les éléments d'une histoire de la calligraphie, de la miniature, de la reliure et du commerce des livres à Paris, avant l'invention de l'imprimerie.*

Ce premier volume, un pesant in-quarto de 600 pages, racontait l'histoire des collections royales, depuis leurs plus lointaines origines jusqu'à la fin de l'ancien régime. C'est avec Charles V que nous voyons apparaître pour la première fois la « librairie du roi ». L. Delisle remonte plus haut encore et nous l'avons suivi pas à pas devant les trop rares vestiges des bibliothèques de nos rois. Lui seul avait la permission de se montrer plus exigeant que quiconque à l'égard de ce livre qui « demeurera un des monuments les plus remarquables de la science française : il est impossible de s'occuper de manuscrits en France sans l'avoir lu et relu, la plume à la main. Il est inutile de se reporter aux travaux antérieurs qu'il peut remplacer du premier jusqu'au dernier; aucun travail postérieur ne prétend le supplanter sur la table des érudits : c'est et ce sera encore longtemps, le *vade-mecum* indispensable de tous les archivistes et de tous les bibliothécaires. Cependant, en 1907, l'auteur, visant toujours plus haut, déclarait que son ouvrage « serait à reprendre en sous-œuvre, de fond « en comble, avec un choix de pièces justificatives, sur « des bases beaucoup plus larges² ». Les *Recherches sur la librairie de Charles V*, publiées en 1907 par Léopold Delisle, sont comme le premier chapitre de cette réédition; ne se rencontrera-t-il pas un élève pieux pour réimprimer au moins le *Cabinet des manuscrits*, en y incorporant les additions et corrections que l'auteur a dispersées dans une foule de volumes et de brochures?³ »

Le tome II parut en 1874; il était consacré à la période révolutionnaire et au XIX^e siècle; on apprit pour la première fois, alors, à la suite de quelles péripéties la Bibliothèque s'était enrichie des manuscrits de la Sorbonne, de Saint-Victor et de Saint-Germain-des-Prés; on connut aussi l'origine de ces fonds inappréciables. En 1881, un troisième volume termina la publication et apporta de nombreuses additions et corrections aux deux premiers tomes. Un utile album de planches dessinées donne des spécimens très variés d'écritures, du VI^e au XV^e siècle. C'est l'œuvre que nous avons analysée dans le *Dictionnaire*.

9° *Pendant la Commune*. — Dans l'intervalle de la publication du premier et du second volume, la Bibliothèque avait une fois encore changé de nom. « En 1870⁴, quelques mois avant la guerre, Natalis de Wailly, fatigué par l'âge, demandait sa mise à la retraite. Quand il eut quitté la Bibliothèque, on ne se pressa point de lui donner un successeur qui semblait tout désigné pour cette fonction par les peines qu'il avait prises pour mettre de l'ordre dans le dépôt.

« Lorsque commença le siège de Paris, Delisle était donc en fait, sinon en droit, chargé de la garde du trésor auquel il avait donné tant de soins. Or, il ne pouvait se défendre d'éprouver de vives inquiétudes en songeant aux dangers qui menaçaient le cabinet. Il se demandait si, le jour où l'ennemi entrerait dans Paris, il ne prétendrait pas toucher à nos musées et à nos collections nationales. Il craignait aussi les effets de ces agitations révolutionnaires que de fâcheux symptômes avaient annoncés dès les premiers jours du blocus. Ce fut sans doute le sentiment de la responsabilité qui pesait sur lui qui décida Delisle à écrire en novembre au ministre de l'Instruction publique une lettre dont le brouillon est conservé. Il y faisait valoir avec discrétion

¹ *Souvenirs de jeunesse*, p. xxvi-xxvii. — ² *Ibid.*, p. xxvii. — ³ Seymour de Ricci, *op. cit.*, p. 115-116. — ⁴ Nous transcrivons ici quelques pages de la *Notice*, de G. Perrot.

tion, mais sans fausse modestie, les titres qu'il croyait avoir à remplacer Natalis de Wailly, comme conservateur du Département des manuscrits. Jules Simon ne tarda pas à répondre à son confrère, dont il connaissait, disait-il, et appréciait les titres, mais il déclarait avoir pris le parti d'ajourner jusqu'à la fin du siège toute nomination de ce genre.

« Delisle resta donc, sans investiture officielle, à la tête du Département. Au mois de janvier, quand commença le bombardement, alors que l'on ne savait pas encore jusqu'où porteraient les obus prussiens, il fit descendre les collections dans les caves; après l'armistice, il s'occupait à faire remettre les manuscrits en place, lorsque les vraies difficultés commencèrent, du jour où la Commune insurrectionnelle fut maîtresse de Paris. Le nouveau gouvernement se préoccupa de la Bibliothèque, voulut, comme il le dit dans un arrêté qui parut au *Journal officiel* du 6 avril 1871, « veiller sur cette propriété nationale ». A cet effet, il remplaçait l'administrateur général, M. Taschereau, qui était parti pour Versailles, par le citoyen Jules Vincent. Entre le commissaire de la Commune et les chefs et employés des quatre départements, il fut conclu une sorte de convention, où les signatures de ces fonctionnaires figurent en regard de la griffe du citoyen Vincent. Delisle signa seul pour le Département des manuscrits. Cette convention autorisait les fonctionnaires et employés de la Bibliothèque nationale, « à prendre, avec le concours de M. Jules Vincent, délégué à cet effet, toutes les mesures propres à sauvegarder l'intégrité des collections qui leur sont confiées, sans qu'il soit porté d'ailleurs aucune atteinte aux règlements actuels de l'établissement ». Un second article invitait ces fonctionnaires « à se renfermer dans les strictes limites de leur rôle de gardiens des collections qui appartiennent à la nation ». Le citoyen Vincent paraît d'ailleurs avoir été assez bon prince et n'avoir pas abusé des pleins pouvoirs qui lui étaient confiés. Le mois d'avril se passa sans incidents. La Bibliothèque était ouverte aux heures réglementaires. Il y avait foule aux imprimés, dans la salle de lecture. On était tranquille aux manuscrits et l'on y achevait des rangements.

« Les choses se gâtèrent au commencement de mai, quand, dans l'émoi de la défaite prochaine, les esprits s'exaspérèrent et que le régime inauguré par les révoltés n'eut même plus l'apparence d'un gouvernement. Ce qu'était devenu le citoyen Vincent, on ne sait; mais, le 11 mai, Élie Reclus, accompagné d'un certain J. Guigard, un employé au département des imprimés, monta au cabinet des manuscrits et signifia de vive voix à Delisle qu'il nommait Anys el Bittar, un Arabe, et lui donna l'ordre de l'installer dans la section des manuscrits orientaux.

« Voici comment un témoin relatait l'incident¹ : « M. Delisle fit observer qu'il était contraire aux règlements d'y admettre un étranger. Cette observation amena un dialogue précieux à retenir et que j'ai entendu :

« Le citoyen Reclus : Le citoyen Anys el Bittar est employé; je le nomme employé.

« M. Delisle : Le directeur n'a pas le droit de nommer un employé.

« Le citoyen Reclus : Et qui donc en a le droit?

« M. Delisle : Le ministre.

« Le citoyen Reclus : Et qui donc est ministre selon vous?

« M. Delisle : M. Jules Simon.

« A ces mots, le citoyen Guigard, directeur-adjoint, qui, costumé en commandant de barricadiers, accompagnait son directeur, s'écria d'une voix altérée par l'indignation : Citoyen, vous ne reconnaissez donc pas le citoyen Reclus pour directeur de la Bibliothèque nationale?

« M. Delisle se tourna vers lui et lui répondit un : Non Monsieur, retentissant.

« Là-dessus, le citoyen Reclus prononça les paroles sacramentelles : Je vous révoque! et tirant toujours lentement sa montre, la plaça sous les yeux de Léopold Delisle en ajoutant : Je vous donne jusqu'à quatre heures moins un quart pour venir me dire que vous acceptez le citoyen Anys el Bittar pour employé.

« Vous sentez bien que la montre de M. Delisle n'a jamais sonné cette heure-là, et il se rassit tranquillement, laissant le citoyen Reclus et les deux citoyens acolytes s'en aller comme ils l'entendirent. »

« Dès qu'il fut parti, Delisle convoqua tous ses collègues des autres départements et protesta devant eux « contre des actes qui étaient la violation de tous les règlements auxquels la Bibliothèque nationale avait été soumise depuis soixante-quinze ans et qui mettaient en péril les collections confiées à la garde des conservateurs ». Dès le soir, il adressait au ministre, sur cet incident, un rapport qu'il faisait parvenir à Versailles. « Je reste à mon poste », y disait-il, « résolu à ne céder qu'à la violence ». C'est ce qu'il fit, après avoir lu dans le *Journal officiel* du 12 mai, cet arrêté : « Le sieur Delisle (Léopold) est révoqué de ses fonctions à la Bibliothèque nationale. »

Ce jour-là, Jules Vallès venait demander verbalement l'adhésion de la Bibliothèque à la Commune; l'unanimité du personnel à signer une formule de non-adhésion amena la destitution en masse des signataires. Pendant les jours qui suivirent, les chefs de la Commune eurent d'autres soucis que d'assurer l'exécution de l'arrêté qui livrait nos manuscrits orientaux à cet arabisant de contrebande. L'armée de Versailles avait forcé l'enceinte le dimanche 21 mai. Elle avançait, heure par heure, dans Paris. La Bibliothèque fut fermée le 22 mai et le drapeau rouge amené le mardi 23 à 5 heures du soir. Le lendemain, dès six heures du matin, le drapeau tricolore flottait à nouveau sur les bâtiments. Ce jour-là, quelques obus lancés du Père-Lachaise par les derniers défenseurs de la Commune tombèrent sur la Bibliothèque. Un d'eux traversa de part en part la salle du Cabinet des manuscrits où étaient les premiers numéros du fonds français; il n'y causa aucun dommage.

A sa révocation par la Commune, répondit la nomination, par le président du pouvoir exécutif, de L. Delisle en qualité de conservateur sous-directeur du département des manuscrits dès le 17 mai, en faisant partir ses fonctions du 12 mai précédent.

Il restait un échelon à gravir et on pouvait prévoir que ce qui, pour d'autres, eût été une satisfaction d'amour-propre, serait pour L. Delisle le point de départ d'une activité plus élargie sinon mieux obéie.

Quand Jules Taschereau prit sa retraite, un décret du 14 septembre 1874 attribua à Delisle les fonctions d'administrateur général qu'il allait remplir pendant trente ans.

10^e *L'administrateur général.* — Les services rendus désormais à la science par le successeur des anciens maîtres de la librairie seront de deux ordres qui se complètent : le savant poursuit ses travaux personnels, l'administrateur veille, stimule, développe et parfois réforme ou rajeunit l'institution qui lui est confiée. C'est dans les manifestations de cette double et féconde activité que nous essaierons de le suivre sans nous imposer un ordre chronologique rigoureux. Dès 1873, Delisle publia une *Note* sur une entreprise dont il fut l'animateur.

Le Catalogue général des manuscrits des bibliothèques

¹ Nous insérons ici dans le récit de G. Perrot, un document publié par E.-G. Ledos, dans la *Revue des biblioth.*, t. xxxvii, p. 125-126.

publiques de France compte aujourd'hui (1933) quarante-huit volumes pour les départements et trente volumes pour Paris; il est nécessaire d'entrer à ce sujet dans quelques détails.

Dès l'année 1725, l'abbé Lebeuf (voir *Dictionn.*, t. VIII, à ce nom) signalait dans le *Mercure de France* l'utilité d'un catalogue des manuscrits, au double point de vue de l'intégrité des collections et des secours qu'il apporterait aux recherches des érudits. En 1739, dom Bernard de Montfaucon (voir *Dictionn.*, t. XI, à ce nom), donna un commencement de réalisation dans le tome II de sa *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova* contenant la liste des manuscrits conservés dans un certain nombre de dépôts. Cette année même commença la publication d'un *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque du roi*, en 4 vol. in-fol., 1739-1744. A ces premiers guides venait s'adjoindre le *Voyage littéraire de deux bénédictins* dans lequel Martène et Durand avaient décrit des manuscrits précieux demeurés inaccessibles à Montfaucon.

La Révolution française bouleversa la plupart des collections, les déplaça et fit de plusieurs d'entre elles de propriétés privées, des biens nationaux. La Constituante et la Convention prescrivirent, à différentes reprises, la confection d'un catalogue qui n'exista jamais. Des initiatives particulières eurent le mérite d'y suppléer dans une certaine mesure; en 1807, Hamilton et Langlès donnèrent le catalogue des manuscrits sanscrits de la Bibliothèque impériale et quelques villes publièrent des catalogues du fonds qu'elles possédaient; c'étaient: La Rochelle (an XIII), Lyon (1812), Beauvais (1819), Orléans (1820); en 1828, les catalogues d'une partie des manuscrits d'Arras et de Boulogne; en 1830, Saint-Omer; en 1831, Cambrai.

En 1830, Hänel publia ses *Catalogi librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Galliae, Helvetiae, Belgiae, Britanniae Magnae, Hispaniae, Lusitaniae asservantur* qui aidaient à retrouver la piste de beaucoup de manuscrits classés par Montfaucon et qui, malgré leurs imperfections, rendirent assez de services pour justifier leur réimpression en 1853 sous le titre de *Dictionnaire des manuscrits*, dans les tomes XL et XLI de la *Nouvelle encyclopédie théologique*, de Migne (voir ce nom).

On rencontre alors deux noms d'hommes qui ont bien mérité de l'étude du passé. Une circulaire du 22 novembre 1833 adressée aux préfets par Guizot les invitait à prescrire aux bibliothécaires de leur département de leur adresser « un catalogue des manuscrits de tout genre confiés à leur garde, ... une liste raisonnée, contenant des indications sommaires sur les matières traitées dans les manuscrits, sur le nombre des feuilles, sur la conservation et la beauté des caractères, vignettes, etc. » Plusieurs municipalités répondirent à cet appel, celles d'Abbeville, de Nîmes, du Havre, de Rennes, de Clermont, de Chartres; elles poussèrent même la docilité jusqu'à publier, à leurs frais, les catalogues de leurs bibliothèques; le plus grand nombre des villes se borna à communiquer une liste, parfois informe.

Ce fut alors que Villemain revint à la charge et dans un rapport adressé à Louis-Philippe, le 3 août 1841, exposa la nécessité d'établir sur un plan uniforme le catalogue général des manuscrits conservés dans les bibliothèques publiques des départements. L'exécution du projet prévoyait le recours à des travailleurs dévoués et instruits et à des élèves de l'École des Chartes; de plus, « les frais de publication dudit catalogue seraient annuellement prélevés sur les fonds portés au budget du ministère de l'Instruction publique. » L'entreprise, confiée à une commission de cinq mem-

bres aboutit à une collection de sept volumes: t. I (1849), Autun, Laon, Montpellier, Albi; t. II (1855), Troyes; t. III (1861), Saint-Omer, Épinal, Saint-Dié, Saint-Mihiel et Schlestadt; t. IV (1872), Arras, Avanches, Boulogne; t. V (1879), Metz, Verdun, Charleville; t. VI (1878), Douai; t. VII (1885), Toulouse, Nîmes. Éditées sous le format in-4°, ces sept volumes étaient coûteux et encombrants, en outre ils ne contenaient que la description de 11 000 manuscrits. Il était manifeste que l'entreprise, à bout de souffle, périssait.

Victor Duruy, dans les derniers mois de son administration, avait reconstitué la commission et lui avait donné L. Delisle en qualité de président. Celui-ci, dans une lettre du 27 mars 1870, exprimait son désir de « donner un peu d'activité à la publication, mais pour procéder avec ordre il serait bon de savoir ce qui reste à faire. A cet effet, d'accord avec M. Jourdain, je vais essayer de réunir des renseignements sur toutes les collections publiques (ou semi-publiques) de manuscrits qui sont dans chacun de nos départements ». De cette enquête sortit la *Note sur le catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements* publiée sans nom d'auteur au mois de janvier 1873. L. Delisle y insistait sur le manque d'uniformité de ces divers catalogues qui, soit au point de vue de la forme, soit au point de vue de l'érudition offraient une sorte d'incohérence.

Il remarquait qu'« ici des manuscrits d'une grande valeur ont été l'objet de très courtes notices, qui permettent à peine d'en soupçonner la nature et l'intérêt; là, les plus insignifiants volumes sont décrits avec excès de détails ».

A l'avenir, il était à souhaiter que les rédacteurs des notices se conformassent à des modèles qu'il leur mettait sous les yeux en cataloguant cinquante manuscrits de la Bibliothèque nationale. Voici les avertissements qu'il leur donnait :

« Une notice de manuscrits doit mentionner tous les ouvrages, morceaux ou fragments contenus dans le volume, avec les rubriques initiales et finales et avec les premiers et les derniers mots, mais seulement quand les manuscrits ont quelque importance et que ces indications sont nécessaires pour donner une idée nette de la pièce en question. Les noms des auteurs sont à relever, tels que les fournissent les manuscrits. Quand les noms des auteurs ne sont pas marqués dans les manuscrits, il est bon de recourir aux recueils bibliographiques pour combler cette lacune... Il est indispensable d'indiquer à quel feuillet ou à quelle page commence chacun des morceaux renfermés dans un volume. Le nombre exact des pages ou des feuillets d'un volume doit être énoncé... Il y a tout avantage à mesurer en millimètres la hauteur et la largeur des volumes en tenant compte du corps même du manuscrit... Le caractère de l'écriture et l'âge de la transcription ne sauraient être indiqués avec trop de précision. Aussi faut-il relever toutes les notes et toutes les particularités qui, en dehors des données paléographiques, peuvent jeter quelque lumière sur la date des manuscrits. Les peintures et les ornements doivent être signalés, au moins d'une façon sommaire. Le catalogue doit déterminer, autant que possible, l'origine de chaque volume et nommer les personnages ou les établissements qui l'ont possédé. On y doit consigner les cotes anciennes sous lesquelles les manuscrits ont pu être cités et le genre de reliure dont ils sont revêtus ».

Les conclusions de L. Delisle furent adoptées sans modifications essentielles par la commission chargée, en 1884, d'élaborer le plan du nouveau catalogue gé-

catalogue général des manuscrits des biblioth. des départements, p. 5-6.

¹ L. Delisle à H. d'Arbois de Jubainville, dans *Lettres de L. Delisle*, in-8°, Bar-le-Duc, 1913, p. 150. — ² *Note sur le*

ral¹ et tous les collaborateurs furent invités à se référer à ses instructions et à s'y conformer le plus exactement possible. Les retards apportés à l'exécution du plan étaient dus aux faibles ressources affectées à cette entreprise placée sous la direction et le contrôle de Ulysse Robert², qui traçait en quelques lignes les promesses qui ont été tenues et on nous assure que le relevé sera utile tout en restant un hommage à l'active prévoyance de L. Delisle.

CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS
DES BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE (en 1933)

I. Départements.

Tome I : Rouen.

Tome II : Rouen (suite et fin), Dieppe, Eu, Fécamp, Elbeuf, Gournay-en-Bray, Le Havre, Neufchâtel-en-Bray, Bernay, Conches, Gisors, Louviers, Verneuil, Évreux, Alençon, Montivilliers.

Tome III : Châlons, Soissons, Moulins, Ajaccio, Agen, Saint-Quentin, Provins, Beauvais, Meaux, Melun, Noyon, Corbeil, Gap, Bourbourg, Vendôme.

Tome IV : Bourges, Issoudun, Brioude, Brive, Guéret, Châtellerauld, Dinan, Lamballe, Clamecy, Apt, Libourne, Bourmont, Nancy, Aire-sur-la-Lys, Béthune, Calais, Saint-Pol, Hesdin, Roubaix, Privas, Laval, Mende, Saint-Amand, Auch.

Tome V : Dijon.

Tome VI : Auxerre, Tonnerre, Avallon, Joigny, Sens, Palais de Fontainebleau, Nemours, Bourg, Nantua, Trévoux, Pont-de-Vaux, Châtillon-sur-Seine, Beaune, Montbard, Semur, Auxonne, Autun, Charolles, Cluny, Mâcon, Chalon-sur-Saône, Tournus, Gray, Vesoul, Baume-les-Dames.

Tome VII : Grenoble.

Tome VIII : La Rochelle.

Tome IX : Salins, Lure, Pontarlier, Pau (ville), Pau (château), Bayonne, La Ferté-Bernard, Narbonne, Périgueux, Digne, Châteauroux, Dreux, Aurillac, Cahors, Saint-Germain-en-Laye, Pontoise, Rodez, Versailles, Lagny, Coulommiers, Hyères, Corte (école Paoli), Bastia, Abbeville, Villeneuve-sur-Yonne, Limoges, Mirecourt.

Tome X : Avranches, Coutances, Valognes, Cherbourg, Bayeux, Condé-sur-Noireau, Falaise, Flers, Domfront, Argentan, Lisieux, Honfleur, Saint-Lô, Mortain, chapitre de Bayeux, Pont-Audemer.

Tome XI : Chartres.

Tome XII : Orléans.

Tome XIII : Vitry-le-François, Rambervilliers, Pont-à-Mousson, Sedan, Perpignan, Cette, Lectoure, Oloron, Saint-Geniès, Saint-Chamond, Moissac, Valence, Thiers, Tulle, Uzès, Mauriac, Mamers, Annonay, Carcassonne, Saintes, Fougères, Morlaix, Pithiviers, La Roche-sur-Yon, Belfort, Montbéliard, Le Puy, Alais, Saint-Brieuc, Dole.

Tome XIV : Clermont-Ferrand, Caen, Toulon, Draguignan, Fréjus, Grasse, Nice, Tarascon.

Tome XV : Marseille.

Tome XVI : Aix-en-Provence.

Tome XVII : Cambrai.

Tome XVIII : Alger.

Tome XIX : Amiens.

Tome XX : Le Mans, Château-Gontier, Saint-Malo, Villefranche (Rhône), Vannes, Guingamp, Saint-Calais, Saumur, Angoulême, Castelnau-dary, Castres, Lavaur, Béziers, Nogent-le-Rotrou, Seilhac, Avesnes, Arles, Mantes, Montargis, Cannes, Briançon.

Tome XXI : Chaumont, Langres, Arbois, Lons-le-Sau-nier, Poligny, Saint-Claude, Sainte-Menehould, Toul, Nogent-sur-Seine, Remiremont, Lunéville, Louhans, Chambéry, Annecy, Rochefort, Saint-Étienne, Pamiers, Confolens, Constantine, Châteaudun, Cognac, Montbrison, Roanne, Saint-Bonnet-le-Château, Vienne.

Tome XXII : Nantes, Quimper, Brest.

Tome XXIII : Bordeaux.

Tome XXIV : Rennes, Lorient, Lannion, Vitry, Montreuil-sur-Mer, Étampes, Clermont-de-l'Oise, Senlis, Gien, Fontainebleau, Château-Thierry, Épernay, Blois, Loches, Neufchâteau, Bourbonne, Condom, Bar-le-Duc, Nevers, Compiègne, Mont-de-Marsan.

Tome XXV : Poitiers, Valenciennes.

Tome XXVI : Lille, Dunkerque, Bergues, Roye, Péronne, Ham, La Châtre.

Tome XXVII : Avignon.

Tome XXVIII : Avignon.

Tome XXIX : Avignon.

Tome XXX : Lyon.

Tome XXXI : Lyon (Palais des arts), Briey, Gien, Confolens, Riom, Gaillac, Villeneuve-sur-Lot, Lunel, Montauban, Angers, Niort, Orange, Saint-Hippolyte-sur-le-Doubs, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Foix, Saint-Mandé, Villefranche-de-Rouergue, Trie-sur-Baise.

Tome XXXII : Besançon.

Tome XXXIII : Besançon.

Tome XXXIV : Carpentras.

Tome XXXV : Carpentras.

Tome XXXVI : Carpentras.

Tome XXXVII : Tours.

Tome XXXVIII : Reims.

Tome XXXIX : Reims, 1^{re}, 2^e, 3^e partie et coll. Tarbi.

Tome XL : Suppl. II. Abbeville-Brest.

Tome XLI : Suppl. II. Caen-Luxeuil.

Tome XLII : Suppl. III. Lyon-Orléans.

Tome XLIII : Suppl. IV. Paris (Arsenal), Vitry-le-François.

Tome XLIV : 2^e Suppl., Caen (coll. Mancel), Avignon.

Tome XLV : 2^e Suppl., Paris (Arsenal, Mazarine, Sainte-Geneviève), Besançon, Aix-en-Provence.

Tome XLVI : 2^e suppl. : Biblioth. de la Marine, La Rochelle-Nancy.

Tome XLVII : Strasbourg.

Tome XLVIII : Rouen et Amiens (Suppl.), universités de Lille et Nancy, Metz (Suppl.).

II. Paris.

Biblioth. de l'Arsenal, 6 vol. : t. VII, Table générale; t. VIII, Hist. de la biblioth. de l'Arsenal; t. IX, Arch. de la Bastille.

Biblioth. Mazarine, 4 vol.

Biblioth. de Sainte-Geneviève, Introd., 2 vol.

Biblioth. de l'Institut, anc. et nouv. fonds; coll. Godefroy; musée Condé; biblioth. Thiers et musées J.-André.

Catal. des manuscrits conservés aux Arch. nat.

Catal. des manuscrits de la Chambre des députés.

Catal. des manuscrits du Sénat.

Catal. des manuscrits des arch. de la Guerre.

Catal. des manuscrits des biblioth. de la Guerre.

Catal. des manuscrits des bibliothèques de la Marine.

Paris, t. I : Mairie du xv^e arr., École des Beaux-Arts, Fac. et Acad. de Médecine, École supér. de pharmacie.

Paris, t. II : Museum, École des mines, École des ponts-et-chaussées; École polytechnique.

Universités de Paris et des départements.

Sociétés savantes, t. I : Amiens, Poitiers, Évreux, Montpellier, Nancy.

L'administrateur général qui succédait au conservateur du Département des manuscrits avait le devoir

¹ Publié sous le titre de : *Note sur la rédaction des catalogues de manuscrits*, dans *Bull. des biblioth. et des arch.*, 1884, n. 2. — ² Arrêté du 28 janv. 1885.

de tourner son attention sur des questions qui n'étaient pas nouvelles pour son esprit toujours éveillé sur tout ce qui touchait à la Bibliothèque, mais d'y appliquer son expérience et de prendre des décisions. Parmi ces questions se trouvait celle des imprimés. « Nos bibliothèques sont, disait-il, des arsenaux dont l'organisation exige tous les jours de nouveaux perfectionnements pour que l'ancien matériel, qui est déjà immense et qui ne sera jamais mis au rebut, puisse, sans perdre de temps et de forces, y être employé concurremment avec les milliers de pièces nouvelles que chaque année voit éclore sur tous les points du globe¹. » Et puisqu'on a pu parler de « néophobie »² à l'occasion de certaines résistances qu'il opposait à des nouveautés, il n'est donc pas superflu de montrer avec quelle sollicitude prévoyante il tourna ses préoccupations vers le Département des imprimés qui aurait pu paraître lui offrir un moindre intérêt que ses chers manuscrits qu'il connaissait si bien qu'eux-mêmes semblaient le connaître³.

J. Taschereau avait fait entreprendre des catalogues méthodiques, très minutieux, dont celui de l'histoire de France et celui des sciences médicales, qui sont imprimés, sont les deux principaux. Mais pour les dresser, l'on avait complètement remanié l'ordre des livres sur les rayons; l'on avait cherché dans tous les coins de la Bibliothèque les ouvrages qui pouvaient rentrer dans les cadres fixés; l'on avait dépecé les recueils de pièces pour en distribuer les différents morceaux dans les services auxquels ils appartenaient logiquement; l'on s'appliquait à représenter dans le catalogue les articles qui s'y rapportaient par une mention avec renvoi à la section où on les avait laissés matériellement⁴. Tout cela compliquait et ralentissait la marche du catalogue; et pendant ce temps le nombre des pièces qui n'étaient ni cotées ni cataloguées s'augmentait chaque jour. Il y avait là un mal auquel il semblait urgent de remédier. Avant de faire des catalogues savants dont la rédaction nécessitait des opérations fort délicates, et qui pouvaient mettre dans l'embarras le bibliographe le plus habile, hésitant sur la place exacte à assigner à tel article, il fallait songer à inventorier le plus rapidement possible tous les livres conservés à la Bibliothèque.

La tâche accablante que Delisle avait assumée pour près de cent mille manuscrits, il s'en était acquitté avec sérénité et une sorte d'élégance; maintenant il allait s'imposer une tâche surhumaine dans un chaos qui, pensait-on, devait se composer d'au moins un million et demi de volumes et de brochures imprimés. « En 1874, les livres imprimés que possédait la Bibliothèque se partageaient en deux catégories. L'une de ces divisions, la moins considérable, comprenait ce qui avait été classé et catalogué au XVIII^e siècle. Dans l'autre on confondait, sous la rubrique de *non porté*, tout ce qui était entré depuis la Révolution et le premier Empire dans les magasins. Pour découvrir, sur la requête d'un lecteur, un livre qui appartenait au *non porté*, on ne pouvait compter que sur quelques inventaires partiels et inexacts, ainsi que sur la patience et la mémoire de quelques vieux employés dont l'œil s'était familiarisé, à la longue, avec le contenu des rayons. Souvent ce n'était qu'au bout d'une heure

et plus que l'on obtenait le livre demandé, quand, pour s'épargner de plus longues recherches, on ne venait pas vous répondre, pour en finir, que l'ouvrage en question n'existait pas à la Bibliothèque. Cet état de choses provoquait des plaintes d'autant plus vives que souvent ceux qui se voyaient ainsi éconduits avaient fréquenté la salle de lecture du Musée britannique, où le service avait été si merveilleusement organisé par l'intelligent despote que fut Panizzi.

« Delisle se jura de faire cesser cette confusion. Il obtint du Parlement un crédit annuel de cent mille francs, pour la confection du catalogue, à laquelle il employa une nombreuse équipe d'auxiliaires payés à la journée. Il leur distribua le travail. Il fit inventorier et numéroter par eux, article par article, tous les volumes qui formaient cette masse inorganique du *non porté*. Une fiche par nom d'auteur fut établie pour chaque ouvrage. En même temps que l'on liquidait ainsi tout l'arriéré, on adoptait pour les acquisitions nouvelles, le procédé qui était en usage à Londres. Tous les livres qui entrent au dépôt sont rangés, à la file, par section, dans l'ordre de leur arrivée, après qu'a été dressée la fiche sur laquelle est portée, avec la transcription du titre, l'indication du rayon où est placé le volume. Maintenant, à une demande, on peut répondre sans hésitation : « Nous avons ou nous n'avons pas tel livre. »

« Ces réformes excellentes, Delisle en exposait le plan dans le rapport qu'il adressait au ministre sous ce titre : *La Bibliothèque nationale en 1875*. Vingt ans après, toutes ces promesses de la première heure étaient tenues de la première à la dernière⁵. » Si l'on pouvait déterminer la part personnelle de L. Delisle dans ces travaux méthodiques et minutieux on aurait un nouveau sujet d'étonnement. « La notice d'un très grand nombre de livres anciens, qui figurait en annexe au *Bulletin mensuel des récentes publications françaises*, celle notamment des incunables et des ouvrages du XVI^e siècle, a été rédigée de sa main. C'est lui aussi qui a dressé l'inventaire d'une grande partie de la *Réserve* (Poésie latine, Yc; Droit des gens, E; Sciences morales, R; Histoire ecclésiastique, H; et surtout livres liturgiques dont le répertoire si commode constitue un instrument scientifique de premier ordre. Tous ces inventaires sont demeurés manuscrits).

Il avait établi un répertoire par ordre alphabétique de matières des livres anciens figurant au *Bulletin*, qui demeura longtemps dans la salle de lecture à la disposition du public. Van Praet avait publié de 1822 à 1828 le *Catalogue des livres imprimés sur vélin* de la Bibliothèque et d'autres dépôts. Il n'était pas très aisé de se retrouver dans ces dix volumes, classés méthodiquement, avec des suppléments et sans tables. L. Delisle donna, dès 1877, un *Inventaire alphabétique des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque nationale* qui était une table pratique en même temps qu'un complément de l'œuvre de Van Praet, admirable, mais peu pratique.

« Dans l'intérêt qu'il prenait désormais aux collections de la Bibliothèque, L. Delisle consacra une partie de son temps et de ses travaux personnels à l'étude des questions relatives à l'origine et aux développements de la typographie⁶, à la classification des livres⁷, à l'organisation des bibliothèques. Il était

¹ L. Delisle, *Note sur le Département des imprimés*, in-8°, Paris, 1891, p. 54. — ² Le mot fut mis en circulation par S. Reinach, dans *Revue archéol.*, 1934, t. I, p. 154. — ³ Nous empruntons ce qui suit à un technicien qui a été témoin de ce qu'il expose, M. E.-G. Ledos, M. Léopold Delisle à la Bibliothèque nationale, dans *Revue des biblioth.*, t. XXXVII, 1927, p. 132-139. — ⁴ Par exemple, les pièces de vers relatives à un événement historique sont indiquées au *Catal. de l'hist. de France*, avec la mention : *Voir la division POÉSIE*. —

⁵ G. Perrot, *Notice*, p. 29-30. — ⁶ Voir le très important *Catalogue des livres imprimés ou publiés à Caen avant le milieu du XVI^e siècle, suivi de recherches sur les imprimeurs et les libraires de la même ville*, 2 vol. in-8°, Caen, 1903-1904. — ⁷ Nous signalerons la judicieuse critique qu'il a faite en mars 1896, dans le *Journal des savants*, de la classification décimale de M. Melvil Dewey, à laquelle on faisait en France, et surtout en Belgique, une réclame assez peu justifiée.

naturel qu'il fit profiter de son expérience d'autres que les fonctionnaires de l'établissement qu'il dirigeait. C'est ainsi qu'il rédigea une *Instruction pour la rédaction d'un inventaire des incunables conservés dans les bibliothèques publiques de France*, in-8°, Lille, 1886, et des *Instructions élémentaires et techniques pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèque*, in-8°, Lille, 1890.

« L'on avait eu l'heureuse idée de mettre à la libre disposition des lecteurs dans la salle de travail un choix assez considérable de bibliographies et de livres de référence. C'était M. Thierry-Poux qui avait présidé au choix de ces volumes et qui en avait dressé le catalogue (1879). Delisle ne dédaigna pas de s'occuper quelques années plus tard de la refonte et de la mise au point de cette collection, et c'est lui-même qui en dressa le *Répertoire alphabétique*.

« Le rapport sur les travaux de la commission de 1875 signalait l'insuffisance des locaux alors attribués à la section de géographie, rattachée depuis 1858 au département des imprimés, l'impossibilité dans l'état actuel d'en dresser un classement quelque peu méthodique et l'utilité d'en entreprendre un inventaire succinct ¹. » La réforme fut faite.

L'intervention personnelle de l'administrateur général dans des questions d'ordre pratique ne laissait pas que de contrarier certains esprits chagrins qui eussent été mieux inspirés d'y découvrir une précieuse garantie de mesure; car Léopold Delisle était un homme trop avisé et trop prudent pour trancher d'un coup et brutalement certaines questions soulevées devant lui. Il a loué chez Julien Havet (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce nom) « le respect des traditions » qui « s'alliait... à un très vif amour du progrès, à un esprit d'initiative très hardi, à une rigueur de principes dont il ne fut jamais tenté d'abuser, tant il savait avec quelle prudence il fallait toucher aux rouages de mécanismes compliqués et vieillis, tenir compte de ressources limitées et ne point s'exposer, par excès de zèle, à désorganiser les services qui ne supportent pas la moindre interruption ². » Lui aussi il joignait la prudence à l'amour du progrès et à l'esprit d'initiative. Et l'un de ses premiers soucis, ce fut d'étudier et de s'efforcer de connaître à fond tous les classements, les catalogues et les traditions du département des imprimés. Il en vint à les posséder aussi bien que le meilleur des fonctionnaires; et il allait à travers le dédale des magasins cherchant et trouvant sans le secours d'autrui tout ce dont il avait besoin ³.

Un an après avoir assumé la charge d'administrateur, L. Delisle pouvait soumettre à une commission dont il avait demandé la réunion et qu'il présidait un plan de travail qui permettrait de sortir assez rapidement de l'impasse où l'on était acculé. Après avoir indiqué ⁴ « certaines causes de retard, et en première ligne la perte de temps qu'entraînent le classement et le catalogue des articles inutiles fournis par le dépôt légal, la difficulté des recherches et des vérifications, dans des séries mal ordonnées et totalement dépour-

vues de cotes », L. Delisle ajoutait : « Le problème à résoudre étant complexe, il sera prudent de ne pas s'arrêter à des principes généraux avant d'avoir examiné plusieurs questions qui s'imposent à l'attention de la commission, et dont les principales peuvent être dès à présent indiquées en deux mots : convient-il de traiter avec les mêmes soins et de conserver et cataloguer dans les mêmes conditions tout ce que le dépôt légal verse chaque semaine à la Bibliothèque? Ne pourrait-on pas entreposer à part les articles dépourvus d'intérêt en prenant toutefois les précautions nécessaires pour retrouver ceux qu'on aurait à consulter? Faut-il continuer le système des intercalations? Ne pourrait-on pas, pour les nouvelles acquisitions, former des séries supplémentaires, parallèles aux séries anciennes et déclarer closes à partir du 1^{er} janvier 1876 les séries anciennes? N'est-il pas indispensable que, dans le délai le plus rapproché, tous les articles de la Bibliothèque reçoivent des numéros qui en indiquent rigoureusement la place, assurent le maintien de l'ordre et mettent directement les catalogues en rapport avec les volumes ou les pièces? Les pièces dans certaines séries, ne doivent-elles pas être traitées à part? N'y a-t-il pas d'intérêt à conserver les recueils factices, plus ou moins régulièrement constitués? Peut-on songer à en constituer de nouveaux avec des pièces non classées? »

La Commission, nommée en octobre 1875, aboutit rapidement et le 29 mai 1876, Delisle pouvait mettre sous les yeux du ministre les délibérations qui adoptaient, dans l'ensemble, ses suggestions. En conséquence, la mesure capitale fut la décision prise d'arrêter les anciennes séries au 1^{er} janvier 1876 et de n'y plus faire d'intercalation... Une entreprise autrement lourde et non moins utile, ce fut de faire dresser un répertoire sur fiches de tous les volumes déjà présents à la Bibliothèque. Il fallut la tenacité énergique de Delisle, son insistance auprès des pouvoirs publics, pour obtenir (en 1882 seulement) les fonds les plus indispensables pour que le travail pût être mené rapidement à bonne fin.

C'était certes un grand progrès accompli que d'avoir résolu de façon pratique l'achèvement des inventaires, il fallait ensuite résoudre la question de les porter dans le plus bref délai possible à la connaissance du public. Une commission, présidée par Georges Picot décida l'impression du catalogue alphabétique, arrêta des règles générales, élimina du catalogue certains groupes de pièces attribués à des catalogues spéciaux.

11^o *Le Catalogue général*. — L'impression du catalogue général fut décidée, mais la décision prise courrait de grands risques, faute d'argent, de rester lettre morte. Arracher le vote d'un crédit à la Chambre des députés fut chose ardue en tout temps, cependant le vote fut obtenu quoiqu'il s'agisse de bibliothèque; cela fait il n'en fut plus question. Il fallut que la Nationale, comme certains la nomment avec quelque emphase, prit sur ses maigres ressources afin de suffire aux frais d'impression d'un premier volume à la suite duquel on

¹ E.-G. Ledos, dans *Revue des biblioth.*, t. XXVII, 1927, p. 141-142. — ² Julien Havet, 1855-1893, in-8°, Nogent-le-Rotrou, s. d., p. 4. Ce respect des traditions « qu'il est plus facile de dédaigner que de comprendre », Delisle a plus d'une fois eu l'occasion de le louer chez quelques-uns de ses collaborateurs du département des imprimés. C'est Rathery dont il disait : « Il reconnut vite que dans un dépôt soumis comme le nôtre à des habitudes et à des classements bientôt deux fois séculaires, rien ne peut tenir lieu des traditions. Après des années de travail, il était au courant de toutes les règles et aussi de toutes les anomalies dont il faut tenir compte pour ne pas faire fausse route dans notre labyrinthe bibliographique. » *Paroles prononcées le 27 nov. 1875 sur la tombe de M.-E.-J.-B. Rathery*, in-8°, Paris, s. d., p. 5-6. C'est Désiré

Blanchet qu'il louait d'avoir « pieusement recueilli d'utiles traditions trop dédaignées des jeunes générations; il s'était familiarisé avec les différents systèmes de classification qui avaient été successivement mis en usage depuis le règne de Louis XIII et il comprenait tout le parti qu'on pouvait tirer d'instruments vieillis mais non remplacés. » *Désiré Blanchet*, in-8°, Vendôme, s. d., p. 2. — ³ A diverses reprises, L. Delisle publia des notes sur les divers catalogues du Département des imprimés et sur leur utilisation : *Notice sur les anciens catalogues des livres imprimés de la Bibl. du roi*, in-8°, Paris, 1882; *Note sur les catalogues de la Biblioth. nat.*, in-8°, Lille, 1889; *Introduction au t. I du Catalogue général des livres imprimés*, in-8°, Paris, 1897. — ⁴ *État des catalogues du Département des imprimés*, in-4°, Paris, 1875, p. 8-9.

tenterait de faire suivre les autres. Ce ne fut pas sans peine. Enfin, en 1897, parut le tome 1 du *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, précédé d'une *Introduction* dans laquelle L. Delisle consacrait quatre-vingt-deux pages à « quelques renseignements sur l'origine et le développement des collections qui étaient à inventorier, sur les classements successifs qu'elles ont reçus, sur les catalogues qui en ont été projetés, entrepris ou rédigés à diverses époques, sur l'état actuel du dépôt, sur le plan du *Catalogue* et sur les services qu'il est appelé à rendre ». Nous croyons superflu de dire combien ce travail est utile à lire pour s'initier à l'histoire du département des imprimés; il est encore plus instructif pour ceux qui s'attachent à la lecture des derniers chapitres : xv. *Raisons qui ont fait adopter l'ordre alphabétique pour le catalogue* et xvi. *Plan du catalogue*, enfin xvii. *Nécessité d'imprimer le catalogue*.

L'impression était commencée en septembre 1896, elle se poursuivit régulièrement à partir de 1899; au moment où paraît ce travail nous avons sous les yeux le tome cxli continuant la lettre P. Delisle fit adopter une méthode qui a été contestée, mais qui a prévalu; elle consiste à faire figurer tous ceux des ouvrages postérieurement acquis, dont la mention aura pu s'intercaler soit dans la série des cartes non encore livrées à l'impression, soit même sur les épreuves en placards, de sorte que chaque volume du *Catalogue*, pour le groupe alphabétique auquel il se rapporte, représente l'état des collections à la date de l'impression de ce volume. L'accroissement annuel des collections est considérable, bien que d'une part, le dépôt légal soit loin d'apporter tout ce qu'on serait en droit d'en attendre, et que, d'autre part, l'insuffisance de la dotation ne donne pas le moyen d'acquérir ni beaucoup de livres anciens importants qui manquent, ni beaucoup de livres modernes publiés à l'étranger qui devraient se trouver dans la principale bibliothèque de la France. Ces deux inconvénients n'ont fait que s'accroître dans des proportions véritablement calamiteuses depuis l'année 1918.

12° *Les réintégrations*. — La haute conception que L. Delisle se faisait de son devoir à l'égard du dépôt littéraire qu'il gouvernait, lui persuadait qu'il avait non seulement à le garder et à l'accroître, mais encore à lui faire restituer le fruit des larcins qui l'avaient appauvri à maintes reprises. Dès 1851, Lalanne et Bordier dénonçaient les fraudes; et la préparation du futur ouvrage sur le *Cabinet des manuscrits* initiait Delisle à un grand nombre de cas analogues. Mieux que personne il pouvait dénoncer les vols et, en 1858, il apportait des preuves accablantes de la culpabilité d'un fripon insigne, l'abbé Chavin de Malan; ses accointances ecclésiastiques, ses relations avec un ordre célèbre lui avaient valu une confiance dont il abusa jusqu'à sa mort. Ce ne fut qu'à ce moment qu'on trouva dans la succession de ce voleur le fruit de ses raffles à la Bibliothèque nationale et à la bibliothèque Sainte-Geneviève. L'intervention de Delisle permit de faire rentrer nos dépôts dans leur bien. « Dans un travail lumineux¹, il montrait comment ce prêtre, qui donnait au P. Lacordaire le nom de « frère » et prétendait avoir appris à lire dans les ouvrages de Mabillon, avait dépouillé et détroussé le fonds bénédictin (résidu Saint-Germain). « C'est là, disait Delisle qu'il a pris « les 514 pièces qui ont été trouvées dans sa succession » et que M. l'administrateur de la Bibliothèque impé-

riale² a fait saisir-revendiquer. » Les preuves morales et les preuves matérielles que les pièces saisies ont bien appartenu à la Bibliothèque se pressent, irréfutables. »

Une fois son attention attirée sur les fraudes, les larcins, les irrégularités dont notre grand dépôt avait eu à souffrir, Delisle se jura de ramener au bercail le plus grand nombre de ces brebis égarées et, du moment qu'il entra dans la voie des revendications, il prit en main non seulement les intérêts de la bibliothèque parisienne, mais aussi ceux des autres bibliothèques françaises qui avaient également souffert de ce pillage³. Nous ne saurions le suivre dans tous les incidents des campagnes qu'il entreprit pour reconquérir tout ce butin. Il y fut vraiment étonnant d'obstination et de souplesse, d'habileté manœuvrière. On ne sait ce que l'on doit admirer le plus dans les qualités qu'il déploya au cours de ces enquêtes et de ces négociations. « En 1868, dans le tome 1 du *Cabinet des manuscrits*, il racontait avec une généreuse indignation la lacération en 1706, par Jean Aymon, de la Bible de Charles le Chauve; en 1877, il adressait aux *trustees* du Musée britannique, où étaient venus échouer les feuillets volés, une lettre en leur offrant, en échange de ces feuillets, un des exemplaires possédés par la Bibliothèque de la célèbre collection de documents connue sous le nom de « Collection de Brienne ». La proposition fut agréée et Léopold Delisle eut ainsi la satisfaction de voir rétablir dans leur intégrité plusieurs des manuscrits les plus anciens et les plus précieux de la Bibliothèque nationale. On trouvera l'histoire de ces volumes dans celui où Delisle réunit, en 1880, quatre mémoires sur des manuscrits de diverses bibliothèques; c'est dans ces *Mélanges de paléographie et de bibliographie* que se trouvent consignés les résultats du travail de notre savant, de 1875 à 1880, soit qu'il aille à Lyon étudier un Pentateuque et un psautier en lettres onciales, soit qu'il examine chez les d'Ailly, les *Heures* du duc de Berry, aujourd'hui dans la collection d'Edmond de Rothschild, soit qu'il retrouve un psautier de saint Louis à la bibliothèque de l'université de Leyde. C'est là aussi que l'on trouvera la liste des manuscrits acquis par ses soins de 1876 à 1879, notamment ceux de l'abbaye de Silos et une partie de ceux de la vente Firmin-Didot.

« Nous touchons à une époque décisive dans la carrière de Léopold Delisle : à l'exploit par lequel il se sera acquis des titres éternels à notre reconnaissance. Nous voulons parler des longues négociations dont le résultat fut le retour en France de presque tous les manuscrits volés vers 1840 par ou pour Libri et Barrois (voir *Dictionn.*, t. ix, col. 572-610). Sans sa perspicacité qui lui permit de reconnaître sous leurs vêtements d'emprunt les volumes détournés, sans la ténacité qu'il apporta à en poursuivre la réintégration, jamais la France ne serait rentrée en possession de son bien et ces beaux manuscrits de Tours et d'Orléans feraient aujourd'hui la gloire de quelque cabinet d'outre-Manche ou d'outre-Atlantique.

« Guglielmo Libri, savant italien domicilié en France⁴, était devenu vers 1840, membre de l'Institut; il avait formé à grands frais une énorme bibliothèque de manuscrits et de livres imprimés. Il collectionnait aussi les autographes, mais surtout pour en faire le commerce : il les vendait aux enchères sous vingt pseudonymes différents, Comazar, Gratiano, etc. C'était un paléographe distingué; et fortement recom-

¹ Imprimé partiellement dans le mémoire de l'avoué Ch. Racinet, *De la revendication des livres, estampes et autographes appartenant à la Biblioth. nat. et à la biblioth. Sainte-Geneviève*, in-8°, Paris, 1858, p. 59 sq. — ² Jules Taschereau. — ³ Seymour de Ricci, *op. cit.*, p. 117; G. Perrot,

Notice, p. 30. — ⁴ C. Pitollot, *Libri, voleur de livres et professeur en Sorbonne, d'après son dossier ministériel inédit*, dans *Revue des biblioth.*, t. xxxvii, 1927, p. 152-170; Id., *Pour la biographie critique de G. Libri. Une aventure du père de Libri*, dans *ibid.*, p. 341-361.

mandé par le ministère, il parcourait la France, cataloguant au passage les manuscrits des bibliothèques départementales.

« Malheureusement, la source de ses trésors était impure : c'est dans les dépôts publics qu'il puisait les autographes mis par lui en vente; dans le fonds Dupuy, à la Bibliothèque nationale; dans les archives et à la bibliothèque de l'Institut; dans les papiers d'Hévélius à l'Observatoire; dans ceux de Peiresc à Carpentras. Ses beaux livres italiens étaient en grande partie dérobés à la Mazarine; il avait volé à Troyes le beau Caxton qu'il vendit 5 000 francs à son ami Panizzi pour le British Museum, en 1844. Il avait emporté de Tours, avec bien d'autres manuscrits précieux, le superbe Pentateuque à miniatures qui est aujourd'hui si célèbre (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 2971, pl. h. t.; t. x, col. 1644, fig. 7614-7617); ce dernier manuscrit lui plaisait tellement qu'il ne put résister à la satisfaction de le faire voir à quelques amis, entre autres à Mérimée qui le reconnut sur le champ pour l'avoir feuilleté à Tours quelques années auparavant. Libri ne perdit pas la tête : « Je connais, en effet, ce « manuscrit de Tours dont vous me parlez, dit-il. Il est « beaucoup moins beau que le mien, qui vient de « Grotta-Ferrata, comme vous pouvez le voir à l'ex-
libris ». Car tous ces manuscrits volés avaient été habilement maquillés par leur nouveau détenteur qui leur avait constitué un état-civil.

De mauvais bruits, cependant, commençaient à courir sur l'académicien; il vendit ses manuscrits pour 200 000 francs à un collectionneur anglais, lord Ashburnham et, sous la menace d'une arrestation, s'enfuit en Angleterre où il mourut, dans la misère, vingt ans plus tard. En 1849, lord Ashburnham avait fait l'acquisition d'une deuxième collection de manuscrits, formée, avec à peu près aussi peu de scrupules, par un député du Nord, Joseph Barrois. Le collectionneur anglais avait déjà acheté les *Stowe manuscripts* provenant du duc de Buckingham et il se constituait un quatrième fonds dit *Appendix* à l'aide d'acquisitions isolées, presque toujours fort judicieuses.

« Pendant vingt ans, il jouit de ses trésors; en 1866, Paul Meyer, ayant reçu l'autorisation de travailler dans ses collections rapporta en France non seulement la description de bon nombre de manuscrits, mais aussi les catalogues qu'en avait fait imprimer le possesseur. Ces documents, tout sommaires qu'ils fussent, permirent à Léopold Delisle de constater l'origine frauduleuse de plusieurs des manuscrits; c'étaient des volumes dont on avait constaté la disparition des rayons de la Bibliothèque nationale en 1848, peu avant son entrée dans cet établissement. Il inaugura aussitôt, par des *Observations sur l'origine de plusieurs manuscrits de la collection de M. Barrois*¹ une longue campagne scientifique qui ne cessa de le préoccuper jusqu'au dernier jour de sa vie.

« En 1868, dans un volume aujourd'hui fort rare et que Delisle analysa, dès son apparition, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, lord Ashburnham avait édité une version latine préhiéronymienne du Lévitique et des Nombres d'après un manuscrit en onciale que lui avait vendu Libri. Travaillant, en 1871, aux côtés de Mme Delisle, dans la bibliothèque de Lyon, son mari effraya un jour celle-ci d'un soubresaut subit :

« L'ouverture, raconte-t-il, d'un manuscrit dépourvu de reliure et tout délabré, venait de faire surgir dans ma mémoire la vision du Pentateuque à trois colonnes, en onciale, que le vieux comte d'Ashburnham avait publié en 1868 avec un fac-similé. Je me trouvais inopinément face à face avec la moitié d'un revenant de moi bien connu, quoique je n'en eusse jamais vu l'autre moitié... »

« L. Delisle fit aussitôt connaître au fils et héritier du vieux collectionneur anglais la provenance de ses feuillets en onciale; le jeune lord Ashburnham répondit en grand seigneur : « Prouvez-moi que mes feuillets ont été détachés depuis que le manuscrit est entré à la bibliothèque de Lyon et je m'empresserai de les restituer. » Avec un savant de la force de Léopold Delisle, un pareil défi était dangereux : quelques jours plus tard, il faisait tenir au gentleman anglais une description détaillée du manuscrit faite en 1837 par un érudit allemand, aujourd'hui bien oublié, Ferdinand-Florenz Fleck, et dans laquelle étaient signalées, comme se trouvant encore à Lyon, les portions passées ensuite chez lord Ashburnham. Celui-ci se montra beau joueur et renvoya le manuscrit (1880). Par un hasard extraordinaire, l'histoire ne s'arrête pas là : en 1895, on annonça à Lyon la vente des livres et manuscrits d'un collectionneur local, le baron Dauphin de Verna; dans un vieux codex en onciale du Deutéronome, de Josué et des Juges, Delisle reconnut un nouveau morceau du Pentateuque de Lyon qui se trouvait ainsi transformé en Heptateuque. La bibliothèque de Lyon avertie, eut le bon esprit de s'assurer la possession de cette portion ultime de son manuscrit (voir *Dictionn.*, t. x, col. 356).

« Une loi anglaise venait d'autoriser les détenteurs de certaines bibliothèques érigées en majorat à les aliéner pour entretenir leurs propriétés foncières. Le duc d'Hamilton et le duc de Marlborough avaient tour à tour, dispersé leurs collections : le jeune lord Ashburnham songea à se dessaisir de ses manuscrits. La Bibliothèque nationale tenta d'acquérir en bloc les fonds Libri et Barrois. Delisle en offrit au possesseur la somme de 700 000 francs, le double de ce que ces manuscrits avaient coûté à son père. Le collectionneur, plus exigeant, refusa de morceler sa bibliothèque et demanda une somme globale de 4 millions pour les quatre fonds : Libri, Barrois, Stowe et Appendix. Le British Museum ayant entamé alors des négociations, L. Delisle adressa aux *trustees* de cet établissement une lettre dans laquelle, après avoir rappelé ses nombreux mémoires démontrant l'origine honteuse des plus beaux manuscrits de Libri et de Barrois, il leur disait en termes éloquents : « Vous ne voudrez pas, Messieurs et Messieurs, associer la nation anglaise à de véritables actes de vandalisme, en incorporant dans les collections du Musée britannique beaucoup de prétendus manuscrits qui, en réalité, sont des cahiers arrachés à nos plus anciens manuscrits, comme en a fourni un frappant exemple le n. 7 du fonds Libri, que lord Ashburnham, vaincu par l'évidence des faits, n'a pas cru devoir garder, et qu'il a restitué en 1880 à la ville de Lyon. »

« Avec une loyauté à laquelle L. Delisle se plaisait à rendre hommage, le conseil directeur de la grande bibliothèque anglaise refusa d'acquérir des manuscrits volés et convint, au cas où lord Ashburnham lui vendrait l'ensemble de ses collections, de rétrocéder à la France les 166 manuscrits que Delisle, après un attentif examen, avait cru devoir revendiquer comme soustraits dans nos bibliothèques. Tout s'annonçait pour le mieux quand le Parlement anglais, dont le Musée britannique avait escompté le concours, trouva la dépense qu'on lui proposait excessive et ne voulut ratifier que l'acquisition, pour 1 125 000 francs, de la seule collection Stowe; les fonds Libri et Barrois restaient donc sur le marché. La France rentra alors dans la lice. L. Delisle, infatigable, harcela de lettres et de rapports nos ministres et nos parlementaires; ce fut en vain et il dut renoncer, faute de fonds, à conclure une acquisition si nécessaire. Tout ce qu'il put

¹ Dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. xxvii, 1866.

faire ce fut d'exercer une telle pression morale sur les bibliothécaires et les bibliophiles du monde entier que personne ne voulut toucher aux 166 manuscrits qu'il réclamait pour nos dépôts. Aussi, quand le professeur Villari conclut avec lord Ashburnham, au nom de l'Italie, l'acquisition, moyennant 575 000 francs du fonds Libri, grossi de quelques manuscrits italiens de l'Appendix, refusa-t-il d'acheter les manuscrits en litige; lord Ashburnham fut obligé de passer par où en voulut le savant italien et se vit obligé de garder les 166 volumes au retour desquels L. Delisle attachait tant d'importance, mais qu'il espérait de moins en moins voir revenir en France. Une intervention imprévue vint pourtant rendre possible ce retour tant désiré.

« Lors du sac de Heidelberg, en 1622, la vieille bibliothèque palatine fut plus ou moins mise au pillage; on y déroba notamment un manuscrit d'une importance capitale pour l'histoire de la littérature allemande, le grand recueil de poèmes de Roger Manessé. Ce manuscrit, grâce à la libéralité des frères Dupuy, au xvii^e siècle, entra à la Bibliothèque et l'Allemagne savante, désespérant de jamais rentrer en possession de ce véritable monument national, en avait fait faire une reproduction photographique intégrale. Un libraire établi à Strasbourg, M. Trübner, voulant rendre ce manuscrit à l'Allemagne, s'avisait d'une combinaison aussi hardie qu'ingénieuse: il acquit pour 600 000 francs, du comte d'Ashburnham, les 166 manuscrits dérobés en France et vint les offrir à la Bibliothèque nationale, en échange du manuscrit de Manessé et d'une somme d'argent qui, après discussion, fut fixée à 150 000 francs. Il était dur de priver la bibliothèque d'un morceau aussi important; mais l'honneur de l'établissement n'exigeait-il pas ce sacrifice? On abandonna donc le manuscrit à l'Allemagne et on se procura l'argent de l'appoint en aliénant le capital d'une rente léguée à la Bibliothèque par le duc d'Otrante. Après un demi-siècle, les efforts de Léopold Delisle étaient enfin couronnés de succès; les déprédations des Libri et des Barrois étaient enfin réparées; en avril 1888, ce grand et modeste patriote eut la satisfaction de pouvoir exposer dans la salle du Parnasse français, à la Bibliothèque nationale, les plus remarquables des volumes reconquis sur l'étranger. Dans les pages qui précèdent, on n'a pu qu'esquisser l'argument de cette épopée; il faut la lire, la savourer dans l'admirable introduction placée par Delisle en tête de son *Catalogue des manuscrits du fonds Libri et Barrois*, in-8°, Paris, 1888, p. v-xcvi. C'est une inoubliable leçon d'énergie, de persévérance, de patriotisme scientifique ¹. »

Mais « cette opération provoqua d'étranges réclamations de bibliothèques provinciales (Tours, Orléans et Lyon) qui émirent la prétention de rentrer en possession des manuscrits qui provenaient de leurs anciennes collections, sans avoir pour cela rien à déboursier (voir *Dictionn.*, t. ix, col. 607-610). Ce n'est d'ailleurs pas la seule fois que les heureuses démarches de L. Delisle suscitérent des jalousies et des revendications. L'entrée à la Bibliothèque, grâce aux habiles négociations de son administrateur, de chartes de Cluny et de Remiremont et du cartulaire de Solignac provoqua des accusations d'enrichir notre grand dépôt parisien au détriment des archives, accusations dont un ministre de l'Intérieur se fit le porte-parole auprès de son collègue de l'Instruction publique. Delisle y répondit de façon péremptoire dans une lettre au ministre qui fut autographiée (29 mars 1882 ?) ². »

Ceux qui se laissaient entraîner à ces mesquines jalousies ne voulaient pas se rappeler que c'était la science approfondie et sans cesse accrue de Delisle qui le mettait en mesure d'étendre ces réintégrations. La réorganisation de l'exposition typographique dans

la galerie Mazarine avait révélé combien la Bibliothèque était riche en anciennes impressions françaises. Une cinquantaine de villes de France connurent au xv^e siècle les bienfaits de l'imprimerie: « Rien n'est plus rare que ces incunables provinciaux dont la Bibliothèque, grâce aux efforts de Delisle, possède aujourd'hui la série presque complète. On y voyait depuis longtemps le premier livre imprimé à Paris, la première impression d'Abbeville, de Caen, de Rennes, de Bréhant-Loudéac, de Tréguier, de Chartres, de Rouen, de Vienne, etc. Dès 1863, la perspicacité de Delisle enrichissait la Bibliothèque du seul fragment connu d'un livre d'*Heures* à l'usage d'Évreux, imprimé en 1491 par Michel Andrieu, à Goupillières dans l'Eure, et retrouvé dans une reliure. En 1879, la vente Paradis lui permit d'acquérir le premier livre imprimé à Chablis, un Maurice de Sully unique, provenant de la collection Tarbé à Sens et que la Bibliothèque avait vainement poussé, dix ans plus tôt, à la vente du baron Pichon. Pour 1 000 francs, les hospices de Grenoble lui cédèrent un des cinq ou six exemplaires connus du premier livre imprimé dans cette ville: un habile échange avec la bibliothèque de Copenhague fit rentrer en France un précieux incunable limousin, qui en était sorti au xviii^e siècle. Il nous manquait encore un volume capital: le *Lotharius* imprimé à Lyon en 1473, le plus ancien spécimen connu de la typographie lyonnaise. La ville de Niort, propriétaire d'un exemplaire, refusa de s'en dessaisir à des conditions acceptables: Léopold Delisle ne se découragea pas et finit par obtenir de la Bibliothèque royale de La Haye un exemplaire superbe grâce à un échange également profitable aux deux parties. La dernière addition à cette série incomparable est de 1904; à la vente Lantelme, Delisle fit l'acquisition à 2 500 francs du seul exemplaire connu du premier livre imprimé à Uzès ³. »

« L'énergie et l'habileté qu'il mettait à défendre les intérêts de la Bibliothèque dans les acquisitions qu'elle faisait, L. Delisle les apportait aussi à la défendre contre les revendications de livres entrés dans ses collections. L'affaire Bégis en est un exemple. Cet érudit réclamait des pièces saisies chez lui, disait-il, et conservées dans l'« Enfer » de la Bibliothèque nationale. Dans la lettre qu'il écrivit à ce sujet au ministre, le 17 novembre 1882, l'administrateur, après avoir fait remarquer que les volumes envoyés à la Bibliothèque par le procureur impérial en 1866, provenaient non d'une saisie mais de plusieurs, ajoutait: « J'admets pour un moment que M. Bégis est en mesure de prouver que ces livres ont été saisis à son domicile; s'ensuivrait-il qu'il fût fondé à en demander la restitution?... Ces livres ont été inscrits en 1866 sur les registres officiels destinés à recevoir jour par jour la mention de ce qui entre à la Bibliothèque nationale soit en vertu de dons, soit en vertu d'attributions faites par les autorités compétentes: les domaines, les parquets, les douanes et les postes. Chacun de ces livres a reçu un numéro correspondant à l'inscription dont il vient d'être question. Chacun d'eux a été frappé de l'estampille qui atteste la propriété de l'État et dont la présence suffit pour empêcher un livre ou même un simple feuillet de jamais redevenir une propriété privée... S'il en était besoin, je me réserverais d'ailleurs, Monsieur le ministre, de vous exposer les conséquences désastreuses auxquelles conduirait l'acceptation des théories de M. Bégis... N'ouvrons pas une porte par laquelle sortiraient un jour ou l'autre des trésors que nous sommes tenus de

¹ Seymour de Ricci, *op. cit.*, p. 117-121. — ² E.-G. Ledos, *op. cit.*, 1927, p. 144-145. — ³ Seymour de Ricci, *op. cit.*, p. 117.

conserver à la France et qui nous échapperaient quand on saurait qu'on peut discuter l'origine des livres et autres objets incorporés dans les collections de la Bibliothèque nationale¹.

« Léopold Delisle faisait tous ses efforts pour empêcher l'exode de France de tant de documents que l'étranger cherche à nous ravir à prix d'or. Et il n'était pas toujours maître de son indignation quand il assistait à de semblables spectacles. A un libraire parisien qui lui annonçait qu'il venait de vendre à un riche amateur un manuscrit précieux, qui s'en excusait par la naissance d'un cinquième enfant et qui lui offrait, comme « une compensation bien faible », le manuscrit original des mémoires d'un personnage du xvii^e siècle, Delisle répondait, le 25 octobre 1906 : « Je comprends que le père de famille se soit laissé séduire par l'or américain, mais je déplore l'exil perpétuel auquel se trouve condamné un manuscrit qui était pour les Français un monument historique et artistique de premier ordre... Je croyais être en rapport avec un vrai bibliophile soucieux du glorieux passé de la France. Me serais-je trompé ? »

13^o *Les legs et dons*. — Ce sujet nous entraînerait loin; il faut, volontairement, être bref. La haute personnalité de L. Delisle attira sur l'établissement qu'il dirigeait avec tant de zèle et de science, l'attention et la générosité des amateurs. En donnant des manuscrits à la Bibliothèque, on nourrissait l'espoir secret ou avoué d'en voir publier par Léopold Delisle un de ces catalogues descriptifs dont il avait presque le monopole. C'est ainsi qu'il eut successivement à décrire : en 1884, les collections du comte de Bastard d'Estang où se retrouvèrent les chartes, les copies et les sceaux réunis, sous Louis XVI, par Aubron; en 1888, la collection Jules Desnoyers qui rendait à la nation plusieurs des volumes jadis conservés à la bibliothèque de Tours; l'année suivante les quarante-neuf manuscrits donnés à la Bibliothèque par le duc de La Trémoille; en 1894, les quelques manuscrits légués par Armand-Durand; en 1896, des chartes provenant de Peigné-Delacour².

Il faut rappeler encore les manuscrits autographes de Lamartine, de Victor Hugo, de Quinet, des Gorcecourt, de Mariette, de Thiers, le legs du baron Davillier, de l'américaniste Augrand, de Ristelhuber, le collectionneur d'*Alsatica*, les papiers d'Eugène Burnouf, d'Ernest Renan, les manuscrits d'Auguste Prost. On doit rappeler encore le rattachement à la Bibliothèque nationale de celles de Compiègne et de Fontainebleau; au cabinet des estampes, les collections Ardail, Armand, Destailleur, Duret; au cabinet des médailles, les collections Waddington, Hoffmann, Rouyer, Pauvert de La Chapelle, de Witte, d'Ailly.

Acquisitions, legs, dons, dépôt légal, échanges, autant de sources inépuisables qui remplissent le réservoir immense et menacent de le faire déborder. Delisle l'avait prévu et se préoccupait de trouver les espaces indispensables pour loger les accroissements, tout en les laissant utilisables. En 1880-1882, des achats d'immeubles permirent de réaliser l'isolement de la Bibliothèque; cependant il devenait urgent de construire. En 1891, L. Delisle écrivait : « On avait cru un moment qu'on pourrait sortir d'embarras en reléguant plus ou moins loin de la Bibliothèque, et même de Paris, des collections aussi encombrantes que les journaux des départe-

tements. Mais il est impossible de s'arrêter à cette idée, quand on voit le nombre des communications auxquelles donnent lieu ces collections, et les conditions dans lesquelles se produisent les demandes, principalement au cours des périodes électorales... D'ailleurs toute installation à faire en dehors de la Bibliothèque entraînerait un notable accroissement de dépenses pour le personnel et pour le matériel. Si on ne peut, sans de grands inconvénients, éloigner actuellement de la Bibliothèque nationale les collections de journaux des départements, il y aurait tout avantage à en faire sortir beaucoup de volumes auxquels on n'a, pour ainsi dire, jamais besoin de recourir : doubles ou triples de certains livres théologiques, doubles incomplets ou très fatigués d'ouvrages de tout genre, tirages faits sur clichés, etc. Il faut assurément conserver tous ces volumes : ceux qui viennent du dépôt légal sont, à proprement parler, des pièces d'archives dont nous sommes moralement comptables vis-à-vis des auteurs ou des éditeurs. Les autres peuvent, à un moment donné, fournir le moyen de réparer un accident ou de combler une lacune. Mais c'est tout à fait exceptionnellement qu'il se présentera une occasion de les employer³. »

« On a fini, disait-il encore, par admettre en France que l'outillage de l'enseignement supérieur devait être renouvelé... Nous sommes beaucoup moins avancés pour nos bibliothèques. Combien, dans le grand public, y a-t-il de personnes à se rendre un compte exact des procédés qu'exigent aujourd'hui les travaux de toute espèce qui reposent sur l'étude des livres anciens et modernes? Combien savent dans quelle proportion le développement de l'activité scientifique et littéraire a élargi le domaine bibliographique? Combien apprécient l'étendue, la délicatesse et la précision des recherches qu'imposent les méthodes bibliographiques? De ce côté il s'accomplit une véritable révolution⁴. »

14^o *L'archiviste*. — Léopold Delisle a pu avoir la velléité d'écrire l'histoire de Philippe-Auguste, il y renonça de bonne heure pour se livrer à des entreprises de moindre envergure, et peut-être d'utilité plus durable. La rédaction du document le retint toute sa vie attaché à des publications de caractère historique, sans doute, mais appliqué sur un sujet limité. On en peut citer plusieurs exemples et, d'abord, des restitutions documentaires.

Voici *l'Essai de restitution d'un volume des Olim perdu depuis le xvi^e siècle*⁵, travail complété par la publication de *Fragments inédits du registre dans lequel Nicolas de Chartres avait consigné les actes du Parlement de 1269 à 1288*⁶. Un autre travail de restitution également ingénieux fut donné sous le titre de *Recueil des jugements de l'échiquier de Normandie du xiii^e siècle (1207-1270), suivi d'un mémoire sur les anciennes collections de ces jugements*⁷. Des travaux de ce genre sont toujours une œuvre délicate; il a fallu à l'auteur, pour les mener à bonne fin, une longue patience et une grande sagacité. Il a établi avec certitude l'existence de registres authentiques et officiels où étaient consignés, dès le xiii^e siècle, les jugements de l'échiquier de Normandie, se heurtant à une opinion assez accréditée; il a étudié quatre compilations qui en avaient conservé la substance et le texte, et il a pu reconstituer ainsi, pour le xiii^e siècle, plus de 800 actes de l'échiquier.

¹ Cf. *Revue des grands procès*, t. XI, 1893, p. 26-34. — ² E.-G. Ledos, dans *Revue des biblioth.*, t. XXXVII, 1927, p. 145-146. — ³ Seymour de Ricci, dans *op. cit.*, p. 122. — ⁴ *Notes sur le Département des imprimés*, in-8°, Paris, 1891, p. 56-57. — ⁵ *Ibid.*, p. 53-54. Nous n'ignorons pas que certaines solutions écartées par L. Delisle ont été adoptées, notamment la création d'un dépôt à Versailles. Cf. Guy La-

borde, *Les rajeunissements de la Biblioth. nat.*, dans *Le Temps*, 21 mars 1935. — ⁶ Dans E. Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, in-fol., t. I, Paris, 1863, p. 297-464. — ⁷ Dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXIII, 2^e part., 1872, p. 113-194. — ⁸ Dans *Notices et extraits*, t. XX, 2^e part., 1864, p. 238-482 et dans *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XXIV, 2^e part., p. 343-387.

« Nous avons déjà signalé la publication, en 1852, du *Cartulaire normand de Philippe-Auguste, Louis VIII, saint Louis et Philippe le Hardi*¹. Une publication du même genre nous est fournie dans les *Actes normands de la Chambre des comptes sous Philippe de Valois (1328-1350)*² qui nous font connaître 256 actes, mandements, quittances ou comptes. L'énorme et précieux recueil des *Mandements et actes divers de Charles V (1364-1380)*³ également mentionné dans les pages précédentes, n'intéressa pas une seule province, mais toute la France, c'est la source documentaire la plus considérable qui ait été publiée sur ce règne⁴. » On pourrait rattacher à ce même ordre de travaux plusieurs publications qui tendent plus directement à la connaissance de l'histoire, mais sans entrer toutefois dans une exposition continue.

15° *Le pourvoyeur de l'histoire*. — Si Delisle avait envisagé l'exécution d'une vaste exposition historique, son œuvre serait peut-être caduque sinon oubliée de nos jours, elle serait allée rejoindre les écrits de Guizot. Au contraire, l'application qu'il a apportée à découvrir des matériaux choisis, à les tailler, à en montrer l'emploi judicieux et durable a étendu le domaine de ce qu'on nomme les sources. Par ses soins, quelques-unes d'une qualité exceptionnelle ont été mises à la disposition des historiens. A l'édition d'Orderic Vital qu'il a terminée, il a ajouté la *Chronique de Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel*, dont l'importance est capitale pour la connaissance du XVI^e siècle⁵. Ces deux personnages reparaissent à propos d'une édition projetée de Guillaume de Jumièges⁶. D'un mérite incontesté est la *Notice sur les manuscrits originaux d'Ademar de Chabannes*⁷ qui demeure célèbre, et la *Notice sur les manuscrits de Bernard Gui*⁸ ainsi que le *Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis*⁹ qui n'ont pas moins de mérite. Nous devons encore rattacher à cette catégorie la *Notice sur la chronique d'un anonyme de Béthune*¹⁰, relative au règne de Philippe-Auguste, la *Notice sur la chronique d'un dominicain de Parme*¹¹, rédigée vers 1320, puis encore les *Fragments inédits de l'histoire de Louis XI, par Thomas Basin*¹², et dans un autre genre la *Notice sur un registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris pendant les années 1505-1533*, remplie de renseignements curieux sur les affaires religieuses et politiques au début de la Réforme¹³. C'est principalement le XIV^e siècle qu'intéresse *l'Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, in-8°, Valognes, 1867; c'est dans les guerres entre la France et l'Angleterre que le château a joué son principal rôle, et c'est par là que le livre dépasse les cadres d'une monographie locale; ses récits et ses documents ont de l'importance pour l'histoire de la guerre de Cent ans, et L. Delisle montre que les qualités d'exposition de l'historien ne lui faisaient pas défaut¹⁴.

« Pour achever de donner une idée du parti que Delisle a su tirer des documents qu'il découvrait ou dont il était le premier à saisir l'importance, il importe de citer encore la lettre d'un bourgeois de La Rochelle à Blanche de Castille et les mémoires consacrés aux enquêtes de saint Louis et aux opérations financières des Templiers.

« C'est une étude assez courte que le *Mémoire sur une lettre inédite adressée à la reine Blanche par un habitant de La Rochelle* (dans la *Bibliothèque de l'École des*

Chartes, t. xvii, 1856, p. 513-555); mais, mieux peut-être que tout autre, il permet d'apprécier la méthode que suivait Delisle pour annoter un document important, pour en faire ressortir la valeur et pour traiter, à ce propos, une question de diplomatique.

« On sait comment Louis VIII, après avoir achevé la conquête du Poitou, commencée par son père Philippe-Auguste, avait décidé, sur son testament, que le Poitou serait détaché du domaine royal et donné en fief à son troisième fils Alphonse. En 1241, Alphonse était armé chevalier à Saumur et mis en possession de son fief; mais, aussitôt, un des seigneurs qui relevaient du nouveau comte de Poitiers, Hughes X de Lusignan, comte de La Marche, était poussé à la révolte par sa femme Isabelle d'Angoulême, veuve de Jean sans Terre et ennemie mortelle de Blanche de Castille. Il ralliait à ses projets toute une partie de la noblesse poitevine. C'est au moment où se prépare cette rébellion qu'un Rochelois, dévoué de cœur à la maison de France, écrit à la reine Blanche pour l'avertir du danger. Le récit est vivant; il relate des faits qui ne sont pas connus par d'autres textes. Il est curieux aussi que cette lettre soit adressée non au roi, mais à la reine-mère. On est en 1242, et depuis 1236, Blanche n'a plus le titre de régente; mais, à cette suscription, on devine que c'est encore elle qui a la haute main sur les affaires publiques.

« En France, les *lettres closes* du XIII^e siècle, sont très rares; il ne nous en reste qu'un fort petit nombre et aucune n'est aussi intéressante que celle-ci. Dans une dissertation jointe à son mémoire, Delisle examine toutes les lettres closes de cette époque qu'il a pu réunir. Il en étudie les formules et le style; il montre comment et à quelle place on écrivait l'adresse. C'est de cet essai que devrait s'inspirer quiconque entreprendrait un travail d'ensemble sur les *lettres closes* du Moyen Age français.

« Cinq ans après qu'avait été écrite la lettre à Blanche de Castille, saint Louis, obéissant à cet instinct de justice et à ces sentiments de compassion qui attestent la délicatesse de sa conscience, envoya des commissaires enquêteurs dans toutes les provinces qui avaient été réunies au domaine royal, par la guerre ou autrement, au temps de son aïeul Philippe-Auguste, de son père Louis VIII et pendant sa propre minorité. En beaucoup d'endroits, les souffrances avaient été grandes après ces annexions. Les baillis et autres officiers royaux avaient traité ces provinces en pays conquis. Ils y avaient commis toutes sortes d'exactions et d'actes de violence. Le roi ne voulait pas laisser subsister les traces de ces violences. Les enquêteurs royaux eurent pour mission non de rechercher et de faire valoir les droits du roi, mais de corriger les effets des abus commis par les agents de la royauté.

« Les enquêteurs voyageaient deux à deux. C'étaient des hommes d'église, des religieux ou des templiers. Ils recevaient les plaintes et les réclamations d'indemnités. Quand ces plaintes paraissaient fondées, le roi les accueillait. Les réclamations des plaignants sont des plus variées. Ce sont des seigneurs qui affirment avoir été dépouillés de droits qu'ils possédaient; ce sont des paysans qui ont été brutalisés par les officiers royaux, qui ont vu détruire leurs maisons, enlever leurs meubles et leurs bestiaux. On peut dégager de ces enquêtes bien des traits qui serviraient à tracer le tableau de la vie que menaient en France les popula-

¹ *Mém. de la Soc. des antiq. de Normandie*, II^e sér., t. vi, 2^e part., in-8°, Caen, xl-390 p. — ² In-8°, Rouen, 1871, III-442 p. — ³ In-4°, Paris, 1874, XII-1036 p. — ⁴ E.-G. Ledos, dans *Revue des quest. hist.*, t. LXXXIX, 1911, p. 172-173. — ⁵ In-8°, Rouen, 1872-1873. — ⁶ *Matériaux pour l'édition de Guillaume de Jumièges préparée par Jules Lair. Manuscrits autographes d'Orderic Vital; manuscrit original de Robert de Torigni*, in-4°, Nogent-le-Rotrou, 1910, 46 p., 120 pl. —

⁷ Dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. xxxv, 1^{re} part., 1896, p. 242-258. — ⁸ Dans *ibid.*, t. xxvii, 2^e part., 1879, p. 169-455. — ⁹ Dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. xxvii, 2^e part., 1873, p. 287-372. — ¹⁰ Dans *Notices et extraits*, t. xxxiv, 1^{re} part., 1891, p. 365-397. — ¹¹ Dans *ibid.*, t. xxxv, 1^{re} part., 1896, p. 359-387. — ¹² Dans *ibid.*, t. xxxiv, 2^e part., 1893, p. 89-117. — ¹³ Dans *ibid.*, t. xxxvi, 1^{re} part., 1899, p. 315-408. — ¹⁴ E.-G. Ledos, *op. cit.*, p. 174-175.

tions rurales dans la première moitié du XIII^e siècle; mais l'impression que l'on garde surtout de cette lecture c'est l'admiration que l'on éprouve pour la bonté d'un souverain dont l'âme compatit ainsi aux misères des petites gens, d'un prince qui tient à payer, non seulement ses propres dettes, mais celles mêmes de ses prédécesseurs. C'est vraiment là un phénomène unique dans notre histoire.

« Le texte des rapports de ces enquêteurs nous a été conservé en partie soit sur des fragments de rouleaux, soit sur cédules isolées, soit surtout sur des registres. Deux de ces registres qui nous ont conservé les enquêtes du Languedoc, sont en papier. Delisle a retrouvé tous ces textes aux Archives nationales et ailleurs. L'un des registres en papier était dans un état déplorable. Les vers l'avaient déchiqueté. Delisle l'a reconstitué en rapprochant tous les petits morceaux détachés. Il a pu nous rendre ainsi, presque complet, ce document unique en son genre. L'écriture qui présentait de fortes abréviations, était d'une lecture difficile. Delisle a tout déchiffré, tout copié. Les textes ainsi restitués par lui forment les *Enquêtes administratives du règne de saint Louis*, dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. xxiv (1904)¹. En tête du texte des *Enquêtes*, Delisle inséra, en guise de préface, une *Chronologie des baillis et sénéchaux royaux depuis les origines jusqu'à l'avènement de Philippe de Valois*, travail où il énumère pour chaque bailliage (provinces du Nord) et pour chaque sénéchaussée (provinces du Midi) tous les fonctionnaires et agents, donnant sur chacun d'eux les indications les plus précises.

« Depuis lors, d'autres savants ont entrepris, pour des époques plus rapprochées de nous, l'étude d'autres enquêtes du même genre; mais le livre des enquêteurs de saint Louis leur a servi de modèle. C'est ce livre que rappellent et de qui procèdent toutes les publications de cette sorte que l'on doit à l'érudition française.

« L'histoire de la France des Capétiens n'a pas tiré un moindre bénéfice des recherches auxquelles Delisle s'est livré sur le rôle que les chevaliers du Temple ont joué, à cette époque, dans la société européenne, comme dépositaires et distributeurs de la richesse. Les résultats de ces recherches, il les a exposés dans son *Mémoire sur les opérations financières des templiers* (dans *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. xxxiii, 2^e part., 1889, p. 1-248). Il explique là par l'effet de quelles circonstances les templiers sont devenus, au XII^e et au XIII^e siècle, les banquiers du monde chrétien. Dans tous les États où se recrutait leur milice et où s'exerçait leur action, ils jouissaient d'une situation privilégiée. Le service auquel leurs vœux les astreignaient était considéré comme une prolongation de la croisade, comme une croisade permanente. Or l'Église prenait sous sa protection tous les croisés. Nul ne pouvait, sous un prétexte quelconque, porter la main sur les biens d'un croisé sans tomber sous le coup de l'excommunication et de l'interdit. De plus, les maisons des templiers étaient, en général, des forteresses redoutables, gardées par la chevalerie du Temple, par des guerriers qui avaient fait leurs preuves d'expérience et de bravoure sur les champs de bataille de la Syrie. Les commanderies du Temple se trouvaient ainsi être les banques de dépôt les plus sûres auxquelles, dans ces sociétés sans cesse troublées par la guerre, on pût confier son argent. Le roi de France, au XIII^e siècle, avait au Temple de Paris la plus grande partie de sa fortune pécuniaire et, sous saint Louis, le trésorier du Temple, à Paris, était dans une certaine mesure, le trésorier royal.

¹ Ce t. xxiv est l'œuvre exclusive de Delisle; à la suite des *Enquêtes* on trouve la *Chronique de l'anonyme de Béthune*; le t. xxii (1865), avait été composé en collaboration avec N. de Wailly, le t. xxiii (1876) avec N. de Wailly et Ch.

« Ce qui faisait affluer l'argent dans les caisses de l'ordre, ce n'était pas seulement la sécurité que garantissaient ces dépôts, c'étaient encore les facilités qu'ils donnaient pour opérer des paiements à distance. Les dangers de la mer et la piraterie rendant très hasardeux le transport des espèces à travers la Méditerranée, la plupart des croisés ou des marchands qui partaient pour le Levant n'emportaient pas leur argent avec eux sur le navire où ils s'embarquaient. Souvent ils le remettaient à une maison du Temple, située en France ou ailleurs. Le trésorier de cette maison leur donnait une lettre, sur la présentation de laquelle ils toucheraient en Orient, par exemple dans le Temple de Saint-Jean-d'Acre, la somme versée en Occident. A user ainsi du crédit des templiers, on trouvait assez d'avantages pour que bientôt, en Occident, on se soit avisé d'appliquer le même procédé au règlement des créances, d'une place à une autre. Delisle montre le roi d'Angleterre et d'autres princes s'acquittant par ce moyen de dettes qu'ils avaient contractées envers le roi de France. Dans leur pays, ils versaient à une maison du Temple les sommes dues. Celle-ci expédiait un ordre de paiement au Temple de Paris qui, à son tour, payait au roi la somme convenue. Les grands seigneurs et les princes n'étaient d'ailleurs pas seuls à demander ce service aux templiers. Ceux-ci comptaient aussi parmi leurs clients de simples particuliers, voyageurs ou négociants.

« Ne fût-ce que par ce simple résumé d'un mémoire si riche de faits nouveaux et de découvertes suggestives, on devine quelle place on devra faire désormais aux templiers dans l'histoire du développement de la richesse et de la création des instruments qui en ont suivi les progrès. Si l'on ne peut dire qu'ils aient inventé la lettre de change, cessible au tiers qui l'endosse, ils ont mis sur la voie qui y conduira, alors qu'ils mobilisaient le capital par l'emploi de ces bons de caisse, qui dispensaient du transport des espèces monnayées. On trouve même là certaines pratiques qui rappellent d'une façon inattendue les habitudes de la finance moderne. A Saint-Jean d'Acre, un croisé a son coffre-fort dans la maison du Temple, comme aujourd'hui plus d'un rentier a le sien au Crédit lyonnais ou à la Société générale.

« Il ne semble pas d'ailleurs que les templiers aient abusé de la situation, du besoin que l'on avait de leur concours, comme le feront ces Lombards qui, après eux, auront le monopole des affaires de banque. Si les templiers prélevaient sur ces dépôts et sur ces mouvements de fonds certains droits de garde, certaines commissions, ces prélèvements paraissent avoir été très modérés. Nulle part, dans les documents contemporains, ils ne sont accusés du crime d'usure et l'on sait pourtant combien, à tort ou à raison, l'opinion a toujours été sévère aux capitalistes auxquels elle reprochait de s'enrichir par ce moyen. Il n'en est pas moins vrai que l'ordre a dû tirer parti des sommes énormes qui lui étaient ainsi confiées pour agrandir les vastes domaines qu'il possédait dans tous les pays de la chrétienté, pour augmenter encore cette fortune immobilière qui, par les convoitises qu'elle éveillait chez des princes toujours à court d'argent, allait bientôt causer la perte de ses détenteurs².

On ne saurait décerner à Delisle le titre d'historien, mais on doit reconnaître qu'il a rendu à la connaissance de l'histoire du XIII^e siècle en France, le service capital d'en avoir préparé les matériaux, certains matériaux à tout le moins, d'une façon si neuve, si parfaite, que

Jourdain. Delisle dirigea la réimpression des t. I-XIX, du *Recueil*, de 1869 à 1880. — ² G. Perrot, *Notice sur la vie et les travaux de L. Delisle*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1912, p. 44-48; il cite Élie Berger.

personne ne peut s'affranchir des découvertes et des conclusions auxquelles son nom demeure attaché.

16° *Le connaisseur*. — Le sens des beaux-arts s'éveilla tardivement chez cet esprit heureusement doué. Ceux qui l'ont le plus assidûment fréquenté n'ont pu, en évoquant leurs souvenirs, se rappeler l'avoir vu une seule fois dans les salles du musée du Louvre, pas même dans les appartements du rez-de-chaussée où L. Courajod rassemblait les monuments de la sculpture française du Moyen Âge. Un jour vint cependant où le grand érudit, toujours aussi indifférent à la peinture et à la sculpture, s'avisa que ces manuscrits, qu'il manipulait depuis tant d'années avec un respect avide d'en tout connaître, étaient tout constellés de miniatures. Lorsqu'il n'eut plus rien à apprendre sur les copistes, il se tourna vers les enlumineurs et, à vrai dire, ceux-ci comptaient beaucoup plus probablement aux yeux de Charles V et du duc de Berry que les scribes qu'ils employaient. Dès lors, Delisle se passionna pour les ateliers comme il l'avait fait pour les *scriptoria* et ce fut pour la plus grande utilité de l'histoire de l'art. Il semble toutefois que ce ne fut là, à ses yeux, qu'un problème d'érudition; on peut se demander s'il connaît le ravissement artistique à la vue de ces tableaux qu'il étudiait pour leur arracher un secret. Une miniature n'était pour lui qu'une manière de texte d'un style particulier.

On ne peut guère citer avant lui que deux savants qui tournèrent leur attention sur ce sujet. En 1739, un certain abbé Jourdain, auteur d'un *Mémoire historique sur la Bibliothèque du roi* écrivait ces mots: « Il y eut sous Louis XI un enlumineur en titre nommé Jehan Foucquet de Tours, dont l'habileté paraît surtout dans les tableaux historiques du manuscrit des *Antiquités judaïques* de Josèphe. » Un siècle plus tard, Paulin Paris accordait des descriptions à certains *Manuscrits françois de la Bibliothèque du roi* dont les miniatures n'étaient pas passées sous silence. Il y avait là une indication qui ne pouvait échapper complètement à Delisle qui consacra, dès 1864, une *Notice sur un recueil historique présenté à Philippe le Long par Gilles de Pontoise, abbé de Saint-Denis*¹, manuscrit dont l'intérêt se trouvait surtout dans la parure que lui avait donné l'enlumineur. Cet essai ouvrit une voie où Delisle s'obstina avec sa ténacité habituelle et lui révéla une direction féconde; il comprit alors qu'un manuscrit n'était pas une production isolée et qu'il appartenait à un atelier ou à une école dont les productions disséminées devaient être rapprochées, confrontées, car de même qu'on compare les textes pour en tirer la leçon la plus correcte et la plus ancienne, de même on doit réunir les miniatures pour les interroger. Par ce moyen on parvient à distinguer des traits, à dégager une inspiration, à faire revivre une école locale dans ses procédés de calligraphie et d'enluminure. Dans cette voie féconde parut une étude consacrée à *L'Évangélaire de Saint-Vaast d'Arras et la calligraphie anglo-saxonne du IX^e siècle*², elle fut suivie de plusieurs autres dont bénéficièrent surtout les calligraphes et les enlumineurs de l'École de Tours à l'époque carolingienne. Mais Delisle ne serait plus lui-même s'il ne faisait témoigner les documents d'archives et il y a réussi admirablement. « Rencontrait-il, par exemple, une pièce de compte, un article d'inventaire qui citait un nom d'artiste, à propos d'un volume auquel celui-ci avait travaillé? Aussitôt il s'efforçait de retrouver, parmi les manuscrits dont il avait connaissance, celui auquel pouvait se rapporter le texte en question. Arrivait-il à l'identifier, sur des indices qui ne laissaient

point place au doute, c'était comme un compte qu'il se sentait le droit d'ouvrir à quelque maître enlumineur jusqu'alors ignoré³. »

Ces deux méthodes appliquées tantôt isolément, tantôt simultanément ont abouti à de précieux résultats.

En 1867, la *Notice sur le psautier d'Ingeburge* (dans la *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XXVIII, p. 201-210) qui fut acheté dans la suite par le duc d'Aumale, pour Chantilly. En 1868, le tome 1 du *Cabinet des manuscrits* met entre les mains de tous ceux qui veulent en user d'innombrables indications. En 1868, une *Note sur quelques manuscrits de la bibliothèque de Tours* (dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XXIX, p. 596-611). En 1877, une *Notice sur un livre à peintures exécuté en 1250 dans l'abbaye de Saint-Denis* (dans *ibid.*, t. XXXVIII, p. 344-376). En 1877, *Les Bibles de Théodulphe* (dans *ibid.*, t. XL, p. 5-47), le *Livre d'Heures d'Ailly* exécuté pour le duc Jean de Berry et *Trois manuscrits de la bibliothèque de Leyde*, dont l'un est un psautier à peintures qui appartient à saint Louis.

A partir de 1880, les publications deviennent presque annuelles à partir des précieux *Mélanges de paléographie et de bibliographie*⁴; l'année 1884 est remarquable par trois articles sur *Les livres d'Heures du duc de Berry* (dans *Gazette des Beaux-Arts*⁵). « Ces articles ont fait époque, ils ont frayé la voie aux critiques qui tentent d'écrire l'histoire de l'art français du XIV^e et du XV^e siècle. Delisle y a mis en pleine évidence la découverte qu'il avait faite de la signature de trois enlumineurs contemporains des derniers Capétiens directs, Jean Pucelle, artiste très prisé de son temps, Ancieau de Cens et Jacques Maci. Il y a donné d'utiles indications sur André Beauneveu, sur Jacquemart d'Hesdin et sur les trois enlumineurs que le duc de Berry employait le plus volontiers, Pol de Limbourg et ses deux frères, auxquels il a proposé pour la première fois, d'après un passage d'un inventaire contemporain, de restituer la paternité des incomparables *Très riches Heures* de Chantilly⁶. »

« En 1890, c'est l'important mémoire sur les *Livres d'images destinés à l'instruction religieuse et aux exercices de piété des laïques*. On y trouve la description de superbes *Bibles en images* qui sont dispersées aujourd'hui à Paris, Londres, Oxford et Vienne; mais ce qui fait surtout l'intérêt de cet essai, c'est que Delisle y montre comment l'image s'est chargée de suggérer au lecteur telle ou telle explication du texte sacré ou même, jusqu'à un certain point, de suppléer ce texte, de transmettre aux illettrés les dogmes et les leçons que contiennent les pages des Livres saints. C'est en considération du rôle didactique qui est là celui de l'image que l'auteur a fait entrer ce mémoire dans le cadre de *l'Histoire littéraire de la France*, t. XXXI, p. 213-285⁷. »

Les livres d'heures offraient un champ presque infini à l'étude et aux comparaisons: l'amiral Prigent de Coëtivy, le connétable de Montmorency, Jacques Cœur, Jacqueline de Bavière et Blanche de France, duchesse d'Orléans, enfin Anne de Bretagne. Tous ces monuments de l'art français lui causaient une joie et une sorte d'émotion lorsqu'il les voyait, les palpait, lorsqu'il les suivait dans leurs pérégrinations à l'étranger et les voyait reprendre le chemin de la France; comme ce fut le cas pour le tome II des *Antiquités judaïques* dont dix feuillets couverts de miniatures furent retrouvés au château de Windsor et que le roi Édouard VII offrit à la Bibliothèque nationale.

Mais Delisle n'était pas le thésauriseur qui cache ses

¹ *Notices et extraits*, t. XXI, 2^e part., p. 249-265. — ² In-fol., Paris, 1888, 18 p. et 6 pl. — ³ G. Perrot, *Notice*, p. 51; il cite Paul Durrieu. — ⁴ In-8°, Paris, IX-505 p., 7 pl.

— ⁵ T. I, p. 97-110, 281-292, 391-405 et 5 pl. — ⁶ G. Perrot, *Notice*, p. 53, il cite Paul Durrieu. — ⁷ G. Perrot, *Notice sur la vie et les travaux de L. Delisle*.

trésors; c'est grâce à son intervention que de somptueuses publications mettaient à la disposition du public des ouvrages parfaits comme les *Très riches Heures* et les *Antiquités judaïques*. C'était une manière, coûteuse sans doute, de faire connaître l'art français et de lui faire assigner sa véritable place, comme il avait fait lors de l'exposition des *Primitifs français à la Bibliothèque nationale. Manuscrits à peintures*¹.

L. Delisle avec sa courtoisie naturelle savait trop combien il avait à se louer de voir le Cabinet des estampes remis aux mains d'Henri Bouchot et le Cabinet des médailles aux mains d'Ernest Babelon, conservateurs éminents de domaines où sa compétence personnelle ne pouvait s'imposer; à lui, incombait cependant la transmission de rapports et les demandes de crédits. Une fois seulement il s'aventure sur ce terrain tout nouveau pour lui à l'occasion de *La coupe d'or du roi Charles V*² aujourd'hui captive au *British Museum*.

Le contact prolongé, l'effort obstiné obtinrent leur récompense. Delisle répandait à pleines pages des observations décousues en apparence mais qui, rapprochées par la confiante admiration de ses lecteurs, composaient à son insu le traité didactique qu'il ne rédigea jamais; ainsi donnait-il l'impulsion à un mouvement d'études et de recherches qui a abouti à la formation d'une école archéologique qu'il n'eût pas reniée.

Une autre récompense plus intime nous a été révélée par un de ceux qui l'ont approché. « C'était en archivistique que Delisle avait commencé à s'occuper des manuscrits à miniatures; mais à force de regarder les images qui lui passaient sous les yeux, il avait fini par y trouver un charme singulier. Rien, dans son éducation antérieure, toute livresque, ne l'avait préparé à juger de la correction d'un dessin et de la beauté d'une forme, non plus que de la qualité d'une couleur. Pourtant, à considérer ces peintures avec la vigueur d'attention qui le caractérisait, il apprit à voir et à distinguer le bon du médiocre ou du mauvais. En avançant en âge, il devint de plus en plus sensible à ce qu'il y avait dans la composition d'un tableau, ici de pittoresque ingénieux et de réalisme amusant, là de noblesse grave et tendre, partout de richesse d'invention et de puissance expressive. De comparaison en comparaison, il finit par apprécier en connaisseur les mérites techniques de l'exécution, la hardiesse et la sûreté du trait, la franchise du ton. A mesure que son goût s'affinait, il prenait un plaisir de plus en plus vif à considérer les légères arabesques des marges et surtout ces peintures de pleine page qui sont souvent des tableaux de maîtres. C'est surtout dans plusieurs écrits qui datent de ses dernières années que Delisle parle des peintures de certains manuscrits hors ligne avec une chaleur d'admiration, avec un enthousiasme où il n'y a pas la moindre trace d'exagération déclamatoire. Dans toute son œuvre, on ne trouverait pas, je crois, une phrase à prétention et à effet. La parfaite simplicité avec laquelle il s'exprime nous est une sûre garantie de la sincérité des sentiments qu'il éprouve devant une miniature d'André Beauneveu ou de Jean Fouquet. Cet érudit qui avait d'abord mis tout son cœur, comme il le dit lui-même, « dans le parchemin et le vieux papier » a dû certainement à l'art quelques-unes des plus intimes jouissances qui aient consolé les tristesses de sa vie finissante³. »

17° *L'existence quotidienne*. — Georges Perrot en a fait revivre le souvenir et nous empruntons à sa *Notice* les traits qui achèvent le portrait dont on vient de lire l'esquisse. Delisle ne faisait aucune concession au

repos : « Jamais il ne se donnait de vacances au sens où nous entendons ce mot. Tous les ans, sans doute, il quittait Paris, l'été, pour quelques semaines. Tant que vécut sa sœur, à laquelle il était tendrement attaché, il allait volontiers à Valognes. Plus tard, il faisait d'assez longs séjours à Chantilly; mais qu'il partit pour la Normandie ou pour Chantilly, jamais il ne manquait d'emporter avec lui une malle bourrée de livres, de papiers et d'épreuves d'imprimerie. Dans la maison paternelle comme au pavillon d'Enghien, il travaillait presque tout le jour, et le soir, plus tard que ne l'auraient voulu ses proches et ses amis, qui craignaient toujours de le voir dépasser la mesure. A Valognes, me racontait-on, quand il paraissait en humeur de trop prolonger la veillée, sa sœur venait emporter la lampe. Il cédait à ses affectueuses instances et semblait résigné à se coucher; mais, pendant la journée, dans ses courses en ville, il avait, sans s'en vanter, fait provision de bougies et souvent, lorsque la besogne pressait, il se relevait dès que la maison lui semblait endormie et se remettait à l'ouvrage pour une heure ou deux⁴.

« A Chantilly, parmi ces eaux claires et ces beaux ombrages qui invitent à la promenade, il serait volontiers resté toute la journée assis à sa table de travail. Pour le décider à faire un tour dans le parc, après son déjeuner, M. Macon, qui lui avait voué une respectueuse affection, usait de ruse. Il venait le chercher et, sous prétexte d'avoir un avis à lui demander, un manuscrit à lui montrer en vue du catalogue auquel tous deux travaillaient de concert, il l'entraînait dans les jardins; il le provoquait à causer; il réussissait à lui faire prendre le plus long pour aller jusqu'au château et à obtenir de lui, à son insu, une heure de marche.

« Pendant le reste de l'année, à Paris, Delisle n'aurait pas bougé de son cabinet s'il n'avait écouté que son goût; mais il était, par excellence, l'homme du devoir, l'homme de tous les devoirs, et ceux-ci l'appelaient hors du logis. Acceptait-il une désignation qui était un hommage rendu à sa haute compétence, c'était toujours avec le très ferme propos de supporter les charges afférentes à l'honneur qui lui était conféré. Pour répondre aux témoignages d'estime qui lui étaient prodigués, il s'astreignait souvent à aller présider les séances solennelles de sociétés provinciales qui étaient fières de voir son nom figurer en tête de leurs listes d'associés. C'était surtout pour les sociétés de sa province natale qu'il s'imposait volontiers ces dérangements, surtout pour la *Société des antiquaires de Normandie*.

« Delisle ne pouvait se permettre que de loin en loin ces déplacements qui exigeaient au moins le sacrifice d'une journée; mais, à Paris, il avait à sortir presque chaque jour. Ce qui le chassait de chez lui, c'étaient les séances de l'Académie des inscriptions, auxquelles il ne manquait jamais, et celles de cette commission centrale de l'Institut dont il fut pendant tant d'années, le dévoué secrétaire. C'étaient celles de la *Société des antiquaires de France* auxquelles il fut très assidu tant que ses jambes purent supporter la fatigue de l'ascension des escaliers du Louvre. C'était l'École des Chartes, ses examens et la société de ses anciens élèves. C'était la *Société de l'histoire de France*, celle de l'*histoire de Paris* et maintes autres sociétés auxquelles, à l'occasion, il ne refusait pas l'encouragement de sa présence et d'une part prise à la discussion. C'était enfin le ministère, où il présidait une des sections du *Comité des travaux historiques*.

« Avant que la vieillesse lui ait rendu la marche pé-

bougie » qui ne pouvait durer bien longtemps; mais Delisle était sorti en cachette, avait acheté et dissimulé un paquet d'où il retirait un supplément de bougie qui lui permettait de poursuivre la veillée.

¹ In-8°, Paris, 1904, 81-6 p. — ² *Journal des savants*, 1906, p. 234-239. — ³ G. Perrot, *Notice*, p. 57-58; il cite Paul Durrieu. — ⁴ On a conté ceci d'autre façon : Mlle Delisle éteignait la lampe et allumait une bougie, ce qu'on appelle un « bout de

nible, c'était d'ordinaire à pied, à tout petits pas, qu'il allait à ces rendez-vous, qu'il y arrivait, souvent un peu en retard. Jamais, dans sa jeunesse même, il n'avait eu ce que l'on appelle aujourd'hui le tempérament sportif. Il n'avait pas, comme ses contemporains Barthélemy Saint-Hilaire et Littré, pratiqué le canotage et la natation. Dès sa première jeunesse, il avait été un homme de cabinet. Aussi lorsque, par le naturel effet de ses occupations qui devenaient plus lourdes d'année en année, sa vie se fut faite plus sédentaire encore, lui suffit-il, pour entretenir sa santé, de l'exercice très modéré auquel le contraignaient ce que l'on peut appeler ses courses professionnelles. Cette santé ne le trahit jamais au point de le condamner à une inaction absolue qui aurait été pour lui le plus cruel des supplices¹. A la longue, l'habitude qu'il avait prise d'être sans cesse penché sur un livre avait fini par déformer son corps. Son dos s'était voûté. Il avait beaucoup perdu de sa taille. Il ne s'en chagrinait pas, toujours satisfait, pourvu que ses yeux ne lui refusassent pas leur service. Or, ceux-ci, quoiqu'il ne leur eût guère donné de trêve, tinrent bon et jusqu'au dernier jour lui permirent la lecture, même à la lumière de la lampe.

« La vie de Delisle était réglée. Il usait de la veille studieuse, mais il n'en abusait pas. D'ailleurs, disait-il, il n'avait pas besoin de beaucoup dormir. Cinq heures à cinq heures et demie de sommeil lui suffisaient. L'hiver, il se levait entre sept et huit heures, et souvent alors, après qu'étaient terminées les rondes de nuit, il allait se promener dans la Bibliothèque encore déserte, y consulter sur place les livres où il cherchait une référence. Le soir, après un sobre dîner, il causait pendant un quart d'heure ou une demi-heure; puis il se remettait à l'ouvrage jusque vers onze heures ou un peu plus tard. Quand minuit allait sonner, Mme Delisle posait dans sa corbeille la tapisserie commencée ou laissait là les copies qu'elle faisait pour son mari; elle venait souffler la lampe.

« Ces trois ou quatre heures d'étude nocturne, dans le silence du cabinet, étaient celles sur lesquelles Delisle comptait le plus pour avancer ses travaux; aussi n'y renonçait-il pas volontiers. Une ou deux fois par hiver, du temps où les ministres de l'Instruction publique recevaient, il endossait son habit, courait en voiture au ministère, entraît par une porte, sortait par l'autre et retournait à la Bibliothèque achever la page commencée. Parfois il consentait à dîner, en petit comité, et la soirée se passait à parler d'Ordéric Vital et de Guillaume de Jumièges, ou d'autres historiens de la Normandie. Parfois aussi, c'était un dîner de famille chez Mme Eugène Burnouf; mais ces fugues étaient si rares qu'elles ne changeaient rien à la teneur de cette vie si bien ordonnée. On peut dire que Delisle ne sortait jamais le soir.

« Pendant quatre ou cinq ans, Delisle, au cours de l'hiver, reçut le jeudi soir, à la Bibliothèque. Ces réceptions étaient très courues. Tout ce qui tenait à l'Académie et à l'École des Chartes se pressait dans les hautes et vastes pièces où, du plancher jusqu'au plafond, rangés par ordre de format, les livres s'étagaient, reliés avec soin, mais sans luxe. Le veau et le chagrin revêtaient la muraille d'une tenture dont les tons harmonieux et fondus avaient leur ri hesse. De loin en loin, il recevait à dîner quelques vieux amis normands, MM. Arthur de Laborde², Charles et Eugène de Beaurepaire, Emile Travers, ou quelques savants étrangers de passage à Paris. On causait livres et manuscrits, découvertes récentes faites dans les archives, et ces intermèdes n'étaient pas du temps perdu.

« En dehors de ces heures du matin et du soir, où il pouvait se renfermer dans son cabinet, Delisle travaillait partout. Il avait l'art de ne jamais perdre cinq

minutes. Il travaillait entre deux visites, dans son bureau d'administrateur. Il travaillait dans les commissions et pendant les séances de l'Académie où nul ne pouvait se vanter de s'être jamais fait écouter par lui en séance, à moins que le sujet ne touchât à ses études. Ces habitudes étaient si connues qu'elles pretaient à la légende. Dans les premiers temps de son mariage, Delisle, racontait-on, s'était laissé parfois emmener à l'Opéra; mais il y emportait ses épreuves d'imprimerie et, au premier entr'acte, il se retirait avec elles au fond de la loge et se mettait à les corriger. Il ne reprenait sa place sur le devant et ne recommençait à paraître écouter la musique que sa tâche finie. Si, par quelque beau dimanche d'été, il venait déjeuner à Viroflay, chez son beau-frère Gaston Boissier (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1364-1374), il y arrivait avec une serviette bondée d'épreuves, qu'il avait commencé de relire dans le train et qu'il comptait achever de revoir dans le voyage de retour. D'ailleurs, malgré d'affectueuses instances, il refusait de rester à dîner. C'eût été renoncer au travail de cette soirée du dimanche.

« Alors qu'il était à la fleur de l'âge, il ne regardait point à quitter Paris pour aller en province visiter des archives ou une bibliothèque. On aurait pu croire que ces déplacements lui fourniraient l'occasion de se reposer; mais, sans compter qu'il lisait ou qu'il écrivait, en chemin de fer, pendant tout le trajet, une fois arrivé à destination, il s'emprisonnait si obstinément dans les salles où il poursuivait son butin que sa journée y était plus chargée de travail qu'une de ses journées de Paris.

« Dans cette vie où tout était calculé pour tirer parti même de la moindre minute libre, il n'y avait guère place pour les agréments de cette conversation légère et mondaine qui aide les oisifs à tuer le temps, comme on dit. Delisle, jusqu'à ses dernières années, avait été un homme de peu de paroles. Il ne causait volontiers que des sujets qui, de près ou de loin, se rattachaient à ses travaux. Un avis lui était-il demandé, en commission ou en séance, il le donnait en quelques mots très nets, qui, grâce à l'autorité de son expérience et à la sûreté de son jugement, tranchaient presque toujours le débat. Vers la fin de sa vie, tous l'avaient remarqué, ses allures avaient changé. Il semblait se complaire à causer, même longuement. Il réveillait les souvenirs de sa jeunesse; il contait des anecdotes sur les savants qu'il avait connus. Cette tendance, toute nouvelle, à s'espacer et à s'étendre, c'était un des indices que la vieillesse, qui jusqu'alors n'avait eu prise sur lui, commençait à lui faire sentir ses atteintes³.

18° *La retraite.* — « Après de si longs services, et si éclatants, Delisle était de ceux qui pouvaient paraître n'avoir rien à redouter des caprices de ministres éphémères et des jeux de la politique. Sa tête était toujours aussi lucide, aussi capable d'une attention soutenue, douée d'une aussi prodigieuse mémoire. Il allait avoir quatre-vingts ans; mais jamais l'activité du savant n'avait été plus féconde et jamais le bibliothécaire n'avait paru être mieux à la hauteur de sa tâche qui s'était encore compliquée dans les derniers temps.

« Il n'était donc personne, en France et en Europe, dans tous les milieux où Delisle était vénéré comme l'incarnation du parfait bibliothécaire, qui ne le crût assuré de demeurer à la Bibliothèque tant que ses forces le lui permettraient: il avait trop le sentiment du devoir pour que l'on pût craindre de le voir garder, par intérêt, une fonction où il ne serait plus égal à lui-même. La surprise fut donc très vive, une surprise qui, chez les plus fidèles disciples du maître, allait jusqu'à

¹ Dans la vieillesse et vers les derniers mois, quelques saignements de nez. — ² Celui-ci était breton. — ³ G. Perrot, *Notice*, p. 60-66.

l'indignation¹, lorsque l'on apprit qu'un décret, en date du 17 février 1905, imposait à Delisle une retraite qu'il n'avait pas demandée. Aucune raison n'était alléguée pour justifier cette mesure qui s'expliqua bientôt d'elle-même. Dans une combinaison ministérielle qui se préparait, on avait décidé de créer, pour un député, un sous-secrétariat d'État; mais afin de l'en investir il fallait trouver une place pour [un sieur Henry Marcel] depuis deux ans directeur des Beaux-Arts. Cette place, on se la procurait en retirant à Delisle l'administration de cette Bibliothèque à laquelle, comme il le dit lui-même, « il avait conscience de s'être dévoué sans réserve ».

« Au chagrin de quitter ces lieux aimés vint alors s'ajouter, pour Delisle, la plus cruelle douleur qui pût l'atteindre. La santé de Mme Delisle s'était gravement altérée depuis plusieurs mois. Ce fut peut-être cette sorte de destitution qui porta le dernier coup à la



9824. — Léopold Delisle.

D'après *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions*, 1907, p. 779.

malade. Elle mourut le 11 mars 1905, le jour même où les deux époux avaient résolu de quitter leur appartement de la rue Neuve-des-Petits-Champs pour celui qu'ils avaient loué rue de Lille². Delisle partit seul après avoir brûlé toute son immense correspondance (il l'a regretté) et laissant en souvenir à la maison d'où on le chassait 30 000 volumes et brochures qui composaient sa bibliothèque privée.

19^e *Les dernières années.* — Depuis 1897, Delisle avait été élu par l'Institut de France, l'un des conservateurs du musée Condé à Chantilly; en cette qualité il possédait un appartement dans la « maison d'Enghien » et il s'y rendait parfois; mais depuis la mort de sa femme il paraissait comme indifférent à l'ennui d'avoir changé de demeure et modifié ses habitudes. Aidé par de vieux serviteurs qui lui étaient très dévoués³, il s'installa rue de Lille avec les quelques livres qu'il croyait nécessaires à ses derniers travaux qu'il souhaitait avoir le temps de terminer.

Car il ne renonçait en rien à ce qui l'avait charmé et passionné, le travail; il semblait que l'âge n'osât se faire sentir. Le 6 décembre 1907, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, célébra le cinquantenaire de son élection. Le président Salomon Reinach remit au

jubilare une médaille d'argent gravée par Chaplain (fig. 9824) et lui adressa ces quelques mots :

« Mon cher confrère,

« Il y a de bons mariages, même dans le royaume de la science. Celui que l'Académie a contracté avec vous est du nombre. Elle vous agrée il y a cinquante ans, alors qu'agé de trente et un ans à peine, vous n'aviez encore publié qu'un chef-d'œuvre. Elle en attendait d'autres; vous ne l'avez pas déçue. Aujourd'hui elle célèbre ses noces avec un savant que l'univers entier vénère et nous envie. La belle médaille gravée par M. Chaplain vous dit brièvement, mais trop faiblement sans doute, nos sentiments de pieuse affection. Elle vous les dit en latin :

LEOPOLDO · DELISLE
OB · ANNOS
QVINQVAGINTA
A · COOPTATIONE · EIVS
IN
ACADEMIA · INSCRIPTIONVM
GNAVITER · EXACTOS
SODALI · OPTIMO · SODALES
MDCCCLVII · MCMVII

permettez-moi d'y ajouter quelques mots dans la même langue. Je les emprunte à Guillaume de Malmesbury parlant de saint Anselme : *Penitus sanctus anxie doctus*. Je ne sais pas, dans ce Moyen Âge qui vous est cher et que votre génie a tant éclairé, d'éloge qui convienne mieux à vos mérites d'homme et d'éru-

dit. »
Delisle ne se contenta pas d'un remerciement, il arrivait le cœur débordant et les mains pleines. A chacun de ses confrères, il offrit ses *Souvenirs de jeunesse* et deux volumes de *Recherches sur la librairie de Charles V* où il disait son dernier mot sur une question qui l'avait occupé dès sa jeunesse. « Delisle aurait pris moins de plaisir à ces jubilés si tout s'y était borné à un échange de congratulations et de compliments. On le savait. Aussi profitait-on de la circonstance pour entreprendre ou pour dédier au maître la première édition de quelque texte inédit ou la reproduction en héliogravure de quelques belles miniatures. Lui-même n'était pas en reste. Au cadeau qu'on lui faisait, il répondait en tirant de ses papiers quelque mémoire depuis longtemps préparé et en le donnant à l'impression. C'était sa manière de remercier. Avec lui, il n'était affaire qui ne tournât au profit de la science⁴. »

« Une des plus grandes joies de sa vie avait été d'être appelé, par les exécuteurs testamentaires du duc d'Aumale, à éditer le catalogue du Cabinet des livres de Chantilly. En 1900, il donnait aux travailleurs les deux premiers volumes du catalogue descriptif des manuscrits. Ce somptueux ouvrage était l'œuvre du prince qui en avait commencé la rédaction dès 1851; mais il avait souvent fait appel à la compétence de quelques spécialistes de ses amis et notamment de Léopold Delisle : nul n'était donc mieux désigné pour mettre au net et faire imprimer ce travail auquel il avait collaboré. Le duc d'Aumale, écrivain de grand talent, historien de valeur, n'avait pas la prétention d'être un paléographe de profession; il eût sans doute été joyeux de sanctionner les imperceptibles retouches par lesquelles son éditeur « nettoyait » son manuscrit, régularisant et complétant les renvois, mettant à jour la bibliographie,

¹ Et chez les étrangers jusqu'à la stupeur; on lisait dans le *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, 1905, p. 227 : « C'est un événement tout à fait étrange que la brusque mise à la retraite de M. L. D. Sans doute celui-ci qui avait, il n'y a que deux ans, célébré les fêtes de son cinquantenaire auquel s'était associé tout le monde savant et à la louange duquel il est superflu d'ajouter un mot, avait depuis longtemps dé-

passé la limite d'âge; mais il jouissait d'une parfaite activité et la France aurait dû être fière de le voir à sa place aussi longtemps que possible. » D'ailleurs J. Taschereau, en 1874, avait été destitué avec une pareille brutalité. — ² G. Perrot, *Notice*, p. 32-33. — ³ Mr et Mme A. Didier. — ⁴ G. Perrot, *Notice sur la vie et les travaux de L. Delisle*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 1912, p. 59-60.

ajoutant au besoin à une notice quelques indications complémentaires; mieux encore : pour deux ou trois articles dont la description ne s'était pas retrouvée dans les papiers du prince, Delisle en rédigea lui-même les notices, avec le soin qu'il apportait à ce genre de travail. Croirait-on qu'il se soit trouvé un grincheux (et nous sommes indulgent en le qualifiant ainsi) pour reprocher à ce grand savant, comme une action blâmable, ces pieuses et discrètes modifications, et pour insinuer dans un *post-scriptum* venimeux, que les autographes de certaines notices avaient mystérieusement disparu? ¹ Léopold Delisle, qui était l'honneur et la droiture mêmes, fut profondément attristé par ces attaques qui se produisirent en 1909 dans un fascicule additionnel du *Cabinet des livres* imprimé aux frais de cet Institut de France dont il attaqua un des membres les plus illustres et les plus vénérés.

« Le volume relatif aux livres anciens de Chantilly (1450-1550), fut non seulement édité, mais rédigé par Léopold Delisle, avec le concours affectueux et dévoué de H. Macon; le duc d'Aumale avait rêvé — et peut-être n'avait-il pas tort — un catalogue descriptif très minutieux, relevant les descriptions d'un grand nombre de volumes; mais un semblable catalogue n'est pas l'œuvre d'un jour et il fallait avant tout aboutir. Le catalogue publié par Delisle est peut-être un peu sommaire : il a le grand mérite d'exister et d'être précédé d'une copieuse introduction où est racontée la longue carrière de bibliophile du duc d'Aumale ². » Il n'est pas possible d'omettre d'en dire ici quelque chose. Au temps où il préparait le *Cabinet des manuscrits*, Delisle avait vécu parmi les souvenirs des ombres royales et princières, évoquant Charles V, le duc de Berry, et tous ces princes français enamorés de livres et de miniatures; depuis ce temps la vie l'avait rapproché d'un héritier glorieux de la Maison de France dont il avait guidé certains choix, éclairci certains doutes, à qui il avait signalé des acquisitions dignes de lui. Ce ne put être qu'une joie très vive qu'il ressentit à tracer les pages consacrées aux « débuts du prince dans la bibliophilie », à ses soins pour reconstituer dans la mesure du possible « la Bibliothèque des Condé », aux acquisitions qui occupèrent le duc d'Aumale pendant ses longues années d'exil, alors qu'il entretenait « les plus bienveillants rapports avec la Bibliothèque nationale à laquelle il ne voulut jamais faire concurrence dans les ventes publiques ³. » Delisle traita le duc d'Aumale en prince et en confrère et les 64 pages consacrées au collecteur du *Cabinet des livres* montrent en lui le descendant, l'héritier, le continuateur de ceux dont la culture et la libéralité avaient permis la formation du *Cabinet des manuscrits*.

Tout en surveillant l'impression du troisième volume du catalogue des manuscrits de Chantilly, L. Delisle touchait au résultat longtemps poursuivi d'une étude qui lui rappelait ses premières leçons par M. de Gerville. La persévérance avec laquelle, pendant tout le cours de sa vie, il s'est occupé de Henri II Plantagenet a rendu un service signalé aux savants anglais et a mérité à Delisle la reconnaissance et l'admiration de quelques-uns d'entre eux. « Tout en régnant sur l'Angleterre, Henri II a gouverné la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, tout le Poitou, toute l'Aquitaine, sans compter l'Auvergne, dont il était le seigneur suzerain et la Bretagne où il établit un de ses fils. Henri

a possédé jusqu'à sa mort une moitié du royaume de France, toutes les provinces riveraines de la Manche et de l'Océan depuis les limites de la Picardie jusqu'aux Pyrénées. C'est comme duc de Normandie qu'il a commencé à intéresser Delisle. Celui-ci auquel rien n'était indifférent de ce qui concernait sa chère province natale, a voulu savoir à quel régime elle était soumise quand elle relevait d'un souverain étranger. Il s'est donc mis de bonne heure à tâcher de réunir ceux des actes de Henri II qui avaient trait à l'administration de son domaine continental. Il les a recherchés à la Bibliothèque et aux Archives nationales, dans les bibliothèques et les dépôts d'archives de la Normandie et de nos provinces de l'Ouest, enfin aussi dans les archives anglaises. Partout il a recueilli des fac-similés photographiques qui se comptent par centaines. Il a dépouillé à cet effet tous les recueils imprimés, tous les historiens du XII^e siècle. Ce travail, au cours duquel il a été souvent aidé par Mme Delisle, n'avait abouti à aucune publication d'ensemble quand, après la mort de celle-ci et pour faire honneur à sa mémoire, il décida de le reprendre. La préparation de ce grand ouvrage a été l'occupation favorite des cinq dernières années de sa vie et, en 1909, il en donna la première partie sous ce titre : *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, concernant les provinces françaises et les affaires de France. Introduction* (dans la collection des *Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France*, publiée par l'Acad. des inscript. et belles-lettres, 1 vol. in-4^o, XIX-570 p., et alb. in-fol. de 30 pl.). Les textes eux-mêmes, réunis par Delisle, ont été publiés sous la direction de Élie Berger par H.-F. Delaborde (1916) ⁴. »

« L'introduction est un modèle de science diplomatique; les savants anglais n'ont su dater une charte de Henri II qu'après que Delisle leur a fait connaître son ingénieuse méthode fondée à la fois sur l'examen des formules et sur l'étude minutieuse des listes des témoins ⁵. » Delisle signalait un élément de classement qui avait échappé à tous les érudits, car les actes de Henri II ne portent jamais de date. Or on peut y suppléer dans une certaine mesure au moyen de la formule *Henricus, rex Anglorum* qui se trouve en tête de beaucoup de pièces. Il a établi qu'à de très rares exceptions près, les mots *Dei gratia* ne figurent pas, après le nom du roi, à la première ligne, dans la période comprise entre 1154 et 1172 ou 1173. Au contraire, on les trouve toujours entre 1172 ou 1173 et 1189, date à laquelle Henri II est mort. Pour arriver à dater ces textes avec plus de précision, il a eu recours à toutes sortes de recherches et surtout il a étudié en détail les souscriptions placées au bas des actes. Suivant l'époque à laquelle les chanceliers, les archevêques et évêques, les abbés, les grands seigneurs nommés au bas des actes ont vécu, sont morts ou ont occupé leurs fonctions, on peut établir avec une certaine approximation la date à laquelle ils ont souscrit les documents ⁶.

En dépit de quelques objections auxquelles il répondit ⁷, les conclusions de Delisle rencontrèrent l'approbation unanime de la critique. Passant de là au style des actes, à leur rédaction, à l'étude détaillée des termes employés par le roi, il tire de cette étude les conclusions les plus inattendues sur les méthodes dont usa Henri II pour gouverner ses vastes États et même sur

¹ Maître Cornu: t. — ² Seymour de Ricci, *op. cit.*, p. 122-123. — ³ L. Delisle, *Le Cabinet des livres*, p. XXXIII. —

⁴ G. Perrot, *Notice*, p. 41, citant É. Berger. Le *Recueil* avait été précédé d'un *Mémoire sur la chronologie des chartes de Henri II*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. LXVII, 1906, p. 361-401. — ⁵ Seymour de Ricci, *op. cit.*, p. 124. —

⁶ G. Perrot, *Notice sur la vie et les travaux de L. Delisle*,

dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 1912, p. 42, citant Élie Berger. — ⁷ L. Delisle, *Les formules Rex Anglorum et Dei gratia, rex Anglorum, Lettre à M. J. Horace Round*, in-8^o, Nogent-le-Rotrou, août 1907, 13 p. et fac-similé; cf. L. Delisle, *Notes sur les chartes originales de Henri II au British Museum et au Record Office*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXVIII, 1907, p. 272-313; p. 525-536.

le caractère du roi. L'ample mémoire qui forme cette introduction forme un digne pendant à celle du *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*; il est neuf et original dans toutes ses parties, mais traité avec plus d'ampleur. C'est l'histoire politique et administrative d'un grand règne faite au moyen des formules. Il ne semble pas que jamais on ait tiré de la diplomatie des résultats aussi importants¹. Delisle résumait ainsi l'économie de son travail : « Outre la chronologie proprement dite, j'ai dû traiter dans l'introduction d'autres questions de diplomatie : l'organisation de la chancellerie, le style et le sujet des actes en général, la forme et l'agencement des différentes parties de ces actes, la valeur de pièces qui, tout en présentant des anomalies, peuvent et doivent être considérées comme authentiques, les signes auxquels se reconnaissent les pièces fausses ou falsifiées. Deux chapitres concernent les actes rédigés au nom du prince Henri Plantagenet, avant son avènement au trône d'Angleterre, et ceux du jeune Henri, fils de Henri II, associé, avec le titre de roi, à la royauté de son père. Un dernier chapitre est réservé au nom des témoins et au parti qu'on en peut tirer pour donner plus de précision à la date de certains actes, en combinant cette donnée avec la situation, en Angleterre ou sur le continent, de la localité d'où la charte a été expédiée. » C'est un chef-d'œuvre de méthode lumineuse, de critique sûre et prudente, et on ne peut qu'admirer que le livre ne se ressente en rien du grand âge de l'auteur². »

20^e *Les derniers moments*. — Au commencement de l'été de 1910, Delisle avait pris part, comme d'ordinaire, aux examens de fin d'année de l'École des Chartes. Dans une de ces séances, Robert de Lasteyrie avait été frappé de voir, pour la première fois, ce maître paléographe éprouver quelque peine à déchiffrer l'écriture d'une vieille charte sur laquelle on interrogerait les élèves. Bientôt après, il allait s'installer à Chantilly poursuivant ses travaux de prédilection. Il avait ressenti une grande joie de la distribution du *Recueil des actes de Henri II* et rappelait volontiers la charte de ce roi, en écriture gothique, contenue dans le cartulaire de Saint-Sauveur-le-Vicomte, que son maître M. de Gerville, avait jadis mise sous les yeux du jeune collégien. Au cours de cette année 1910, il avait entrepris plusieurs travaux intéressants car, jusqu'à son dernier jour, il voulait apprendre. Sans doute il se plaignait volontiers de ceux qui transformaient en une sorte d'algèbre l'étude si attrayante des incunables; mais cette algèbre, il s'était astreint à l'apprendre lui aussi, et un long compte rendu publié dans le *Journal des savants* de 1910, p. 26-35, 49-60 sur *Les incunables du Musée britannique* montre qu'elle lui était devenue familière. Une de ses dernières occupations à Chantilly, fut l'envoi à ses amis d'une jolie petite reproduction en héliogravure des *Heures dites de Jean Pucelle, manuscrit de la collection de M. le baron Maurice de Rothschild*³. Dans une notice placée en tête du volume, il montrait que les *Heures* en question ont appartenu, suivant toute vraisemblance, à la reine Jeanne d'Évreux, à Charles V et au duc de Berry : c'était comme un ultime *post-scriptum* à l'œuvre capitale : *Le Cabinet des manuscrits*.

Les souvenirs du chanoine Müller, chapelain de l'Oratoire Saint-Louis au musée Condé, nous ont conservé le récit des derniers instants, dans une lettre adressée au frère de Léopold Delisle⁴.

« M. Macon vous a raconté déjà par quel enchaînement de décisions, inspirées de plus haut que nous, j'ai été conduit à avancer l'heure de la visite d'amitié

respectueuse que j'avais projeté de faire à M. Delisle.

— « Allez-y ce matin, me dit M. Macon (c'était le 22 juillet, je venais de dire la messe au château). — Mais ce sera plus convenable l'après-midi. — Non, ce matin. Il s'ennuie un peu de l'interruption de ses études. Votre visite le distraira, et vous lui direz que je viendrai moi-même après le déjeuner; la journée lui paraîtra ainsi moins longue. » — Et je cédaï à cette poussée qui renfermait un mystérieux pressentiment⁵.

« Je me rendis donc au pavillon d'Enghien et montai dans le cabinet de travail qui précède la chambre de M. Delisle. Je le vois encore assis dans son petit fauteuil, tourné de façon à me faire face tout en évitant la lumière directe. De la fenêtre grande ouverte venait à profusion un air pur et calme qu'un violent orage allait bientôt troubler. Voici brièvement le dialogue qui fut échangé.

— « Et comment avez-vous passé ces derniers mois M. l'aumônier? » — « Bien, par la grâce de Dieu. Et vous-même? » — « Ces jours-ci, c'était couci-couça. Que voulez-vous! Le médecin ne peut pas me retirer de mes années. Mes forces diminuent; la mémoire faiblit. Hier j'ai résigné certaines fonctions que je ne puis remplir: je vais aussi abandonner des travaux en cours que j'espère pas pouvoir mener à bonne fin. » — « Vous avez assez travaillé pour... »

— « Aujourd'hui je me sens mieux, et je pense que je pourrai rédiger une petite notice sur un vénérable manuscrit de Cluny... Et vous, M. l'aumônier, avez-vous entrepris quelque travail nouveau? » — « Quelques pêches dans des papiers notariaux concernant les costumes, les industries, les mœurs familiales... pour distraire mes confrères des sociétés savantes de Senlis et d'ailleurs. C'est du hors-d'œuvre peu nutritif.

— « On ne peut pas toujours servir des plats de résistance. » — « M. Macon nous a apporté sur Chantilly, son château, ses forêts, les Condé, des documents qu'il sait avec un grand art trier et mettre en valeur. » — « Macon n'est pas seulement un esprit remarquable, c'est un cœur rare. Je l'aime comme un fils... » — « Ne trouvez-vous pas que l'archéologie, aujourd'hui, prend trop souvent un visage un peu morose et rébarbatif? » — « Elle a obtenu, grâce aux recherches opiniâtres des maîtres, une précision de termes et de dates qui en fait une science assise. » — « Oui, certes, mais j'aimerais que certains aient pour la vêtir et présenter, une plus grande sollicitude de style. » — « Et moi aussi, bien que je ne sois nullement écrivain. Je cherche la clarté, l'exaetitude: c'est tout. » — « Oh! que si, vous êtes un écrivain. Il y a dans certaines de vos notices des passages délicieux, idylliques. » — « Vous trouvez? ... »

« Puis, je mis la conversation sur le sujet qui passionna ses dernières années : « Et Henri II d'Angleterre? »

— « Vous savez que la préface est terminée et les chartes disposées pour l'impression, s'il y a lieu, dans l'ordre que j'ai estimé le meilleur. Ces documents sont d'un intérêt considérable. Ce monarque dont je n'ai pas l'intention de disculper les fautes, était un politique d'une habileté consommée, et ses chartes sont souvent des merveilles de rédaction. Je pense qu'en puisant dans le latin de cette époque, dont on a dit tant de mal, on pourrait composer un *selecta* qui ne serait pas à dédaigner... »

« Comme je voulais me retirer, l'aimable vieillard me retint.

« Au fond, lui dis-je, nous sommes dans les privilégiés, nous autres qui cherchons haut nos satisfactions d'esprit. Sans doute, parfois, certains procédés... » —

¹ G. Perrot, *Notice*, p. 42. — ² E.-G. Ledos, dans *Revue des quest. hist.*, t. LXXXIX, 1911, p. 171-172. — ³ In-16, Paris, 1910, 88 p. et LXXII pl. — ⁴ *Les dernières paroles de*

Léopold Delisle, dans *Bull. du biblioph.*, 1910, p. 347-351. — ⁵ Un témoignage de miséricorde divine pour le chrétien si serviable envers tous ceux qui l'approchaient.

« Oui, je vous l'avoue, certains procédés que vous savez m'ont d'abord vivement impressionné d'une façon fâcheuse... » — « Il faut de ces tourmentes pour mettre, en tout leur relief, l'élevation des caractères. » — « Mais bientôt le souvenir en est devenu très doux et presque effacé. » — « Vous avez trouvé par ailleurs assez de véritable gloire... » — « Qu'entendez-vous par là? » — « De cette gloire qui vient sans qu'on l'ait poursuivie, qui murmure des louanges sans qu'elles soient intéressées. »

— « Je n'ai jamais cherché que la vérité et le bon résultat des entreprises qui m'étaient confiées. »

« Nous causions ainsi tête-à-tête, j'allais dire cœur à cœur, laissant couler doucement à l'aventure le trop-plein de nos pensées, lorsque tout à coup, sans qu'une plainte, un embarras de la parole ait pu faire prévoir un événement si affreux, la bouche de M. Delisle s'ouvrit démesurément comme en quête d'air, les yeux devinrent vitreux, les bras tombèrent le long des appuis du fauteuil. J'accomplis alors, avec une émotion qui me brisait, le suprême devoir que me commandait le dévouement et mon ministère sacerdotal; puis j'appelai de tous mes poumons les serviteurs. »

« Dieu avait pris à ces membres vieillissés et usés cette grande âme qui avait toujours cheminé dans la lumière de la foi. »

XVIII. BIBLIOGRAPHIE. — Elle a fait l'objet d'une publication complète: Paul Lacombe, *Bibliogr. des travaux de M. Léopold Delisle*, in-8°, Paris, 1902; *Supplém.*, 1902-1910, in-8°, Paris, 1911; le nombre des travaux recensés s'élève à 2 102 (+ 10 mentionnés à la page 85-86 du Supplément). Il ne peut donc être question de donner, dans le *Dictionnaire*, la bibliographie dont on trouve un utile résumé dans la *Revue archéol.*, 1910, p. 125-148.

Ici nous rassemblons les titres de quelques éloges et notices biographiques: *Jubilé de M. Léopold Delisle, Réunion du 8 mars 1903, Discours et adresses*, in-8°, Paris, 1903. — *Leopoldo Delisle quinquaginta annos... feliciter peractos gratulatur Aemilius Chatelain*, 1902. — Les discours prononcés aux funérailles par Edmond Pottier, Robert de Lasteyrie, Paul Viollet, René Cagnat, Émile Travers, furent insérés dans la *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. LXXI, 1910, p. 447-460; il y a eu un tirage à part sous le titre: *Léopold Delisle, 1826-1910*, in-8°, Nogent-le-Rotrou, 1910. — Seymour de Ricci, *Léopold Delisle*, dans *Revue archéol.*, 1910, t. II, p. 105-148. — *Les dernières paroles de M. Léopold Delisle*, recueillies par le chanoine E. Müller... le 22 juillet 1910, dans le *Bull. du biblioph.*, août-sept. 1910, p. 347-351, et tirage à part, petit in-4°, s. d. (1910), 8 p. — E.-G. Ledos, *M. Léopold Delisle*, dans *Revue des quest. hist.*, t. LXXXIX, 1911, p. 159-178. — Reg. L. Poole, *Léopold Delisle, 1826-1910*, dans *Proceedings of the British Academy*, t. V, 1911. — P. Le Verdier, *M. Léopold Delisle*, dans *Soc. des biblioph. normands*, 2^e fasc., Rouen, 1911. — G. de Beaurepaire, *Léopold Delisle*, in-12, Rouen, 1911. — G. Perrot, *Notice sur la vie et les travaux de Léopold-Victor Delisle*, lue dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres du 17 novembre 1911, dans les *Comptes rendus*, 1911, réimprimé dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. LXXIII, 1912, p. 5-72. — G. Espinas, *Notice nécrol. sur Léopold Delisle*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1912, p. 121-175. — E.-G. Ledos, *M. Léopold Delisle et la Biblioth. nat.*, dans *Revue des biblioph.*, t. XXXVII, 1927, p. 116-151. — Il existe une publication dirigée par Xavier Delisle, *Lettres de Léopold De-*

lisle. 1^{er} fasc. : Correspondance adressée à M. le chanoine Tougard (1901-1909), contient 65 pièces. — 2^e fasc. : Correspondance adressée à M. Aug. Castan (1855-1909), contient 104 pièces. — 3^e fasc. : Correspondance adressée à M. Ulysse Chevalier (1866-1910), contient 173 pièces. — 4^e fasc. : Correspondance adressée à M. Léon de La Sicotière (1854-1880), contient 21 pièces; Correspondance adressée à M. Louis Blancard (1862-1900), contient 87 pièces. — 5^e fasc. : Correspondance adressée à d'Arbois de Jubainville (1852-1909), contient 208 pièces. On doit rappeler aussi la correspondance avec Paul-Émile Giraud (1857-1871) publiée dans *Correspondance* [de P.-E. G.] avec quelques hommes de lettres, in-8°, Lyon, 1872, contient 24 lettres. A cette correspondance doivent être ajoutées quelques lettres de jeunesse adressées à M. de Gerville et dont on lit des extraits trop brefs dans le *Supplément* de P. Lacombe, qui y a inséré ce passage le 21 juillet 1846 :

« ... Je compte aussi vous communiquer beaucoup de notes sur l'introduction du christianisme dans nos contrées¹. J'ai même commencé un recueil contenant les textes originaux de nos Vies de saints; j'ai l'intention d'y comprendre toute la Normandie. Mais le temps me manque pour y travailler. Néanmoins vous pourrez y voir, aux prochaines vacances, les Vies de presque tous les missionnaires du Cotentin ».

H. LECLERQ.

3. PARIS (MANUSCRITS LITURGIQUES DE).

I. Bibliothèque nationale. 1. Constitution du fonds liturgique vers 1740. 2. Accroissements de 1740 à 1871. 3. Accroissements de 1871 à 1874. 4. Accroissements depuis 1875 jusqu'à 1891. II. Bibliothèque Sainte-Geneviève. III. Bibliothèque Mazarine. IV. Bibliothèque de l'Arsenal.

I. BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. — La notice consacrée ci-dessus à la Bibliothèque nationale a montré qu'elle est une des plus riches du monde en manuscrits; dans ce nombre il s'en trouve d'un très grand prix parmi les textes liturgiques, les seuls dont le *Dictionnaire* ait à s'occuper. Raison de plus, pour nous, d'en donner un catalogue sommaire, ainsi que nous l'avons fait pour un certain nombre de villes; toutefois nous croyons devoir exposer comment nous avons procédé. Ce qu'on trouvera ici c'est le dépouillement des catalogues successifs qui ont paru depuis 1739 jusqu'en 1931, sans aucun essai d'unification. Le mieux, a-t-on dit, est l'ennemi du bien, et à vouloir essayer un catalogue unique on s'engagerait dans une entreprise si longue qu'elle courrait risque de ne pas aboutir. Il nous a semblé préférable de grouper les manuscrits liturgiques latins dans l'ordre de chacune des publications qui en furent faites depuis deux siècles. Parmi ceux qui feront usage de cet inventaire, il se rencontrera des travailleurs qui n'ont pas à leur disposition les ouvrages encombrants ou onéreux dont nous leur offrons un résumé portatif; c'est pour eux que nous aurons pris de la peine en rassemblant ce qui se trouve dispersé dans les ouvrages dont les titres suivent :

Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecæ regiae, 4 vol. in-fol., Parisiis, e typographia regia, 1739-1744. Le tome I (1739) contient les manuscrits orientaux; le tome II (1740) est consacré aux manuscrits grecs; le tome III (1744) donne la notice des manuscrits latins (n. 1-4793) classés dans l'ordre suivant : Vol. 1. *Biblia sacra, Libri liturgici*, etc.; le tome IV (1744) renferme la notice des manuscrits latins (n. 4794-8822); un appendice contient les manuscrits latins oubliés et ceux entrés depuis peu de mois à la

¹ Le *Congrès scient. de France*, XXVII^e sess., avait posé la question : Indiquer comment saint Floxel et saint Marcouf ont évangélisé les environs de Montebourg; réunir tous les faits authentiques qui se rattachent à l'histoire de ces deux

saints. C'est à cette question que se rapporte la *Lettre à M. de Caumont*, 26 avril 1860, dans *Congrès scient. de France*, Cherbourg, 1860, XXVII^e sess., t. II, p. 154-164; la question reste entière.

Bibliothèque du roi. C'est le tome III qui est dépouillé ici.

Inventaire des manuscrits latins conservés à la Bibliothèque nationale sous les numéros 8823-18613, et faisant suite à la série dont le catalogue a été publié en 1744, in-8°, Paris (A. Durand et Pedone-Lauriel), 1863-1871. Ce titre a été tiré pour réunir les ouvrages suivants de Léopold Delisle publiés à différents intervalles dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* sous les titres qui vont suivre :

Le fonds latin consiste en 19 618 volumes qui sont cotés du n. 1 au n. 18613 et forment six séries distinctes, savoir :

I. Ancien fonds, constitué vers 1740 et comprenant 9 826 volumes, cotes 1-8822 (voir plus haut).

II. Série constituée en 1862 et comprenant 2 682 volumes, cotés 8823-11503. La plupart de ces volumes avaient auparavant fait partie des deux fonds connus sous la dénomination de *Supplément latin* et de *Fonds des cartulaires*. Cette série inaugura la publication de Delisle sous le titre d'*Inventaire des manuscrits conservés à la Bibliothèque impériale sous les n. 8823-11503 du fonds latin et faisant suite à la série dont le catalogue a été publié en 1744*, in-8°, Paris, 1863, 127 p.

III. Série constituée en 1865 et comprenant 2 728 volumes, cotés 11504-14231. Tous ces volumes étaient venus de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. *Inventaire des manuscrits de Saint-Germain-des-Prés, conservés à la Bibliothèque impériale, sous les n. 11504-14231 du fonds latin*, in-8°, Paris, 1868, 132 p.

IV. Série constituée en 1867 et comprenant 944 volumes cotés 14232-15175. Tous ces volumes provenaient de l'abbaye de Saint-Victor. *Inventaire des manuscrits de l'abbaye de Saint-Victor conservés à la Bibliothèque impériale sous les n. 14232-15175 du fonds latin*, in-8°, Paris, 1869, 79 p.

V. Série constituée en 1868 et comprenant 1 542 volumes cotés 15176-16718; volumes de la Sorbonne : *Inventaire des manuscrits de la Sorbonne, conservés à la Bibliothèque impériale sous les n. 15176-16718 du fonds latin*, in-8°, Paris, 1870, 88 p.

VI. Série constituée en 1868 e. comprenant 1 895 volumes, cotés 16719-18613; ces volumes avaient fait partie du fonds de Notre-Dame de Paris et de divers petits fonds entrés à la Bibliothèque au moment de la Révolution. *Inventaire des manuscrits latins de Notre-Dame et d'autres fonds conservés à la Bibliothèque nationale sous le n. 16719-18613*, in-8°, Paris, 1871, 105 p.

À la suite on trouve un *État des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale au 1^{er} août 1871*, in-8°, Nogent-le-Rotrou, pag. i-xlij, par lequel se termine ce recueil factice.

Le nombre des manuscrits latins présents sur les rayons au 1^{er} août 1871 s'élevait à 19 615, sans compter les manuscrits latins compris dans plusieurs collections dont on ne pouvait les séparer. L. Delisle indique ensuite les sources principales de chacune des séries précédentes; les raisons qui ont déterminé la constitution des cinq dernières séries du fonds latin; les règles qui ont présidé à la constitution de ces cinq séries; l'état du fonds latin des Nouvelles acquisitions. Il termine par un « projet d'un catalogue général des manuscrits latins. »

À cette date de 1871 et pour une période de trois ans, nous avons, par les soins de L. Delisle, un *Inventaire des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale insérés au fonds des Nouvelles acquisitions, du 1^{er} août 1871 au 1^{er} mars 1874*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. xxxv, 1874, p. 76-92, offrant un état sommaire de 136 manuscrits qui, par suite de ventes, de dons, de restitutions ou de classements, sont venus s'ajouter aux séries antérieurement constituées et décrites.

Les trois *Catalogues* de collections particulières (Bastard d'Estang, Jules Desnoyers et de La Trémolle) publiés par L. Delisle en 1885, 1888, 1889, n'apportent que des pièces de peu d'intérêt au point de vue liturgique.

Alors nous avons à dépouiller l'ouvrage suivant : L. Delisle, *Bibliothèque nationale. Manuscrits latins et français ajoutés aux fonds des Nouvelles acquisitions pendant les années 1875-1891. Préface d'un inventaire alphabétique*, in-8°, Paris, 1891, LXXXVIII-856 p.; période du 1^{er} janvier 1875 au 15 mars 1891. La première partie indique les accroissements du département des manuscrits; la seconde partie donne l'état statistique à cette dernière date : les fonds orientaux comprennent 23 040 articles; le fonds grec compte environ 4 700 volumes; le fonds latin 20 855 articles, divisés en sept séries; le fonds français 31 679 articles, en six séries; les fonds en diverses langues modernes, autres que le français, 3 496 articles; la collection sur l'histoire des provinces 2 742 articles; les collections diverses 10 093 articles; le Cabinet des titres, 5 367 volumes et 728 cartons. Soit un total général de 101 972 articles.

L'inventaire qui précède s'arrêtait en 1891; dès l'année suivante, M. H. Omont publie dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* la suite du catalogue dans des listes généralement bisannuelles qui aboutissent à un volume compact sous ce titre : *Bibliothèque nationale. Nouvelles acquisitions du département des manuscrits pendant les années 1891-1910. Répertoire alphabétique des manuscrits latins et français*, in-8°, Paris, 1912. Au cours de cette période de vingt ans, on peut estimer à 20 200 le nombre des volumes entrés dans les différents fonds du département des manuscrits. Sur ce total, les manuscrits latins et français comptent 6 524 volumes. Les acquisitions ont porté sur 106 volumes grecs, latins, français et espagnols de la bibliothèque d'Emmanuel Miller, 55 manuscrits grecs d'un monastère de Thessalie passé depuis en la possession de Minoïde Mynas; un lot considérable de manuscrits orientaux ayant appartenu à Ch. Schefer (403 volumes arabes, 404 persans, 350 turcs), les manuscrits français de la bibliothèque Phillips à Cheltenham et, en France, quelques manuscrits du château de Troussures. Nous avons déjà fait connaître le sort des richesses entassées longtemps à Middle-Hill (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 927-938) nous n'y reviendrons pas, de même que nous avons exposé les négociations de Léopold Delisle qui firent rentrer en France les fonds Libri (voir ce nom) et Barrois.

Si nous nous plaçons au point de vue exclusif du *Dictionnaire* pendant la période des neuf premiers siècles de l'ère chrétienne, que nous étendons — afin de ne rien omettre d'utile — jusqu'au XI^e siècle, nous ne trouvons que peu d'accroissements à signaler et on ne peut s'en montrer surpris, car les textes liturgiques en tant que monuments techniques sont, de nos jours, presque tous recueillis dans de grands dépôts littéraires.

Le dépouillement présenté ici porte sur une période qui s'étend de 1740 à 1910, nous croyons que, tel quel, il est de nature à rendre quelques services; d'autres viendront après nous qui feront mieux... ou autrement.

I. *CONSTITUTION DU FONDS LITURGIQUE VERS 1740.* — Nous résumons ici les deux premières sections du tome III du *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecæ regiae* (1744). Ce tome fut rédigé par des mauristes.

1. Bible offerte à Charles le Chauve par le comte Vivien, en 850, in-fol., parchemin (voir *Dictionn.*, t. III, col. 826-838, fig. 2640-2644).

2. Bible de Saint-Denis, offerte à Charles le Chauve, IX^e siècle, in-fol., parchemin, lacérée par Jean Aymon,

parchemin (voir *Dictionn.*, t. III, col. 838-843, fig. 2545-2548).

3. Bible de Saint-Maur-des-Fossés, IX^e siècle, parchemin. Cf. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 250-252, pl. xxv.

4. Bible du Puy, offerte à Colbert en 1681, IX^e siècle, parchemin.

250. Nouveau Testament, sans le prologue de saint Jérôme ni les canons d'Eusèbe, IX^e siècle, parchemin.

256. Évangiles (*olim* Saint-Denis-en-France); 177 feuillets de 0 m. 320 × 0 m. 215. Écriture onciale sur deux colonnes, quelques notes tironiennes interlinéaires: VII^e (ou VIII^e) siècle, sauf les folios 169-177 en minuscule du X^e siècle, et ajoutés pour suppléer à la perte des derniers feuillets; passé de Saint-Denis dans la bibliothèque de Colbert, n. 1895 (voir *Dictionn.*, t. V, col. 809, n. 103).

Fol. 1. Préliminaires, canons.

Fol. 7. Lettre de saint Jérôme: *Novum opus*; le début manque.

Fol. 10. Prologue: *Plures fuisse*, la fin manque.

Fol. 14. Évangile de saint Matthieu.

Fol. 70. Évangile de saint Marc.

Fol. 103 v^o. Dans un blanc qui restait à la fin de l'Évangile de saint Marc, on lit des prières pour les morts en cursive mérovingienne: ce morceau est remarquable par la barbarie de l'orthographe (du VIII^e siècle probablement):

Deus cui proprium est miserere semper et parcire, propiciare anima famuli tui illius, et homnia ejus peccata demitte, ut mortis uilculis hosalluta tranessitum meriatur had vita. Per Dominum nostrum, etc.

Collecta segrita. Hostiam pro hama famuli tui, Domine, subplicis te rogammus, ut non ad pinam sed indulgenciam consequantur. Per Dominum nostrum.

Vere dignum et justum est, eum et salutare, Domine sancte pater, omnipotens, etterne Deus, suscipi, Domine, anima famuli tui.

Fol. 104. Prologue; (fol. 105) sommaire; (fol. 107) Évangile de saint Luc.

Fol. 155. Évangile de saint Jean.

Quelques notes en marge ou en interligne en minuscule mérovingienne désignent les péripécopes des messes.

Bibl. — A. de Bastard, *Peintures et ornements des manuscrits*, pl. VI, VII; L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 215 sq., pl. XI, p. 1-6.

257. Évangélaire (voir *Dictionn.*, t. V, col. 869, n. 104).

261. Évangélaire (voir *Dictionn.*, t. V, col. 869, n. 106).

263. Évangélaire (voir *Dictionn.*, t. V, col. 810, n. 107).

266. Évangélaire (voir *Dictionn.*, t. V, col. 811, n. 108).

267. Évangélaire (voir *Dictionn.*, t. V, col. 812, n. 109).

269. Évangélaire (voir *Dictionn.*, t. V, col. 812, n. 110).

270. Évangélaire (voir *Dictionn.*, t. V, col. 812, n. 111).

281. Évangélaire, que complète le n. 298 du même fonds, peut remonter au VIII^e siècle. 316 feuillets de 0 m. 355 × 0 m. 280. Grosse écriture onciale, les préliminaires, préfaces et sommaires sont en capitale (*olim* Fécamp, acheté par Bigot, n. 5; invent. de 1682, n. 3706.2) ne contient que les trois évangiles de Matthieu, Marc et Luc. Le corps du manuscrit est en onciales, la préface en capitales.

298. Évangélaire, sert de complément au précédent, et contient l'évangile de Jean; au fol. 1 v^o: *Iste liber est de ecclesia Sancte Trinitatis Fiscannensis.*

Bibl. — L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 214-215, pl. X, n. 1, 2.

324. Évangélaire (voir *Dictionn.*, t. V, col. 812, n. 112).

740. Mélanges liturgiques et patristiques (*olim* Saint-Martial de Limoges): 1^o *Formulae benedictionum*; 2^o *Anonymi versus de consonantiis artis musicæ*, ... 8^o *Lectiones tridui ante Pascha*, X^e siècle, parchemin, in-fol.

742. *Breviarium seu lectionarium*, avec neumes, incomplet au début et à la fin, XI^e siècle, parchemin, in-fol.

743. Bréviaire à l'usage de Saint-Martial de Limoges, XI^e siècle, parchemin, in-fol.

789. Lectionnaire, depuis le 1^{er} dimanche de l'Avent jusqu'à l'Assomption (*olim* Faure), XII^e siècle, parchemin, in-fol.

790. Lectionnaire, depuis le 1^{er} dimanche de l'Avent jusqu'au dimanche des Rameaux, XII^e siècle, parchemin, in-fol.

791. Lectionnaire, depuis le 1^{er} dimanche de l'Avent jusqu'au 4^e dimanche de carême, XII^e siècle, parchemin, in-fol.

792. Lectionnaire, depuis le 1^{er} dimanche de l'Avent jusqu'au dimanche de la Quinquagésime, XII^e siècle, parchemin, in-fol.

793. Lectionnaire, depuis Noël jusqu'à la seconde semaine de novembre, XII^e siècle, parchemin, in-fol.

794. Lectionnaire, du dimanche de l'Ascension jusqu'à la fête de saint André, XII^e siècle, parchemin, in-fol.

816. Sacramentaire de l'Église d'Angoulême (*olim* Dupuy n. 258; inventaire de 1682, n. 3865), 170 feuillets de 0 m. 324 × 0 m. 210, écriture à longues lignes, VIII^e ou début du IX^e siècle, ni peintures, ni ornements; les folios 116, 120 v^o, 130 v^o, ont un titre en grandes capitales. Les contours des grandes initiales sont tracés à l'encre, et l'intérieur est demeuré en blanc; manquent le début et la fin et lacunes entre les folios 79-80 et entre les folios 136-137.

On lit dans le catalogue (ms. lat. 9358, fol. 233) cette définition: *Missale vetus ex Gelasiano et Gregoriano mixtum, quale ab Alcuino ordinatum legitur in chronico Centulensi.* Il est divisé en deux parties.

La première partie (fol. 1-116), incomplète de deux pages au commencement, se divise en 325 chapitres et contient les oraisons et préfaces des messes de l'année. Le propre du temps et le propre des saints y sont confondus dans une seule et même série. Les messes du commun des saints commencent au folio 109. L. Delisle donne l'indication de quelques morceaux notables de cette première partie:

Fol. 6. XII. *Kalendis januarii, octabas Domini ad Sanctam Mariam.*

Fol. 6 v^o. XIII. *Missa prohibendum ab idolis.*

Fol. 49 v^o. CXII. *Item præfacio ad electos die quo symbolum eis traditur.* Le cérémonial ainsi intitulé se rapporte au samedi saint (fol. 50) et contient un texte grec du symbole des apôtres, écrit en lettres latines: *Interrogat sacerdos: Qua lingua confitentur Dominum nostrum Jhesum Christum. Respondet diaconus: Grecæ. Iterum diaconus adnunciat fidem ipsorum, qualiter credunt. Et intres et dicet symbolum grecæ: Pisteno is ena...*

Fol. 77 v^o. CXCVII. *Orationes et preces ad missa in natale sancti Ebartii presbyteri et confessoris, kalendis julii.*

Fol. 98. CCLXXII. *In natale sancti Amandi episcopi, VII kal. novembris.*

Fol. 98 v^o. CCLXXIII. *In vigilia apostolorum Symonis et Jude, VI kal. novembris.*

Fol. 99. CCLXXIII. *V kal. novembris. Natale apostolorum Symonis et Judæ.*

Fol. 99. CCLXXV. *Ebdomada XXIII post Pentecosten.*

Fol. 99 v^o. CCLXXVI. *Kalendis novembris. Natale*

sancti Cæsarii ad collecta ad sanctos Cosmam et Damianum.

Fol. 99 v^o. CCLXXVII. *Eodem die. Natale sancti Helarii, episcopi et confessoris.* Saint Hilaire de Poitiers qu'on fête le 1^{er} novembre. Début de la première oraison : *Adorabilem populi beatissimi Helarii antestitis festivitatem, solemniter recurrentem, cujus lingua in seculo pro sanctæ Trinitatis æqualitate sic tonuit, ut hujus mundi principem miles Christi prostrerneret, et in cælestis regis aula victor intraret...*

Fol. 115 v^o. CCCXXV. *Missæ sancti Sigismundi regis que pro febribus cantares olet.*

Dans cette première partie deux additions ont été faites après coup, en dehors de la série qui porte des cotes régulières. Sur le verso du folio 54 qui avait été pénétré par l'encre du recto et que, pour ce motif, le copiste avait laissé en blanc, on a inséré, en caractères du XI^e siècle, les oraisons de la messe de saint Saturnin. Le folio 81, qui a été maladroitement intercalé dans le cahier XII, contient, également en caractères du XI^e siècle, sur le recto, un extrait du concile de Braga : *Ex concilio Bracarensi capitula IIII. Quoniam antiqua ecclesiastica noverimus institutione prefixum ut omnis sacerdos, cum ordinatur, orario utroque humero ambiatur...* et sur le verso, les oraisons et la préface de la messe de sainte Madeleine, *XI kal. augusti.*

La seconde partie du sacramentaire (fol. 116-170) consiste en un recueil d'oraisons et de préfaces pour diverses messes, de bénédictions et de différentes prières et cérémonies. Les morceaux qui la composent, et dont les principaux vont être indiqués, ne sont pas, surtout au commencement, régulièrement cotés comme ceux de la première partie. Le texte s'arrête vers le milieu du chapitre CIX, qui n'est pas achevé, la fin du volume ayant disparu.

Fol. 116. *Incipiunt orationes cotidianis diebus ad missas cum canone.*

Fol. 117 v^o. *Incipit canon*, la liste des saints se termine ainsi (au fol. 118) : *...Cosmæ et Damiani, Dionisii, Rustici et Eleutherii, Helarii, Martini, Agustini, Gregorii, Hieronimi, Benedicti et omnium sanctorum tuorum quorum meritis...* Au haut de ce feuillet, se lit le nom d'un fidèle qui espérait dans le voisinage des saints : *Balsmondus sacerdos.*

Fol. 120 v^o. *In Christi nomine, incipiunt benedictiones episcopales anni circuli, in primis de adventu Domini.*

Fol. 130. *Regalis benedictio quando elevatur in regno. Prospice omnipotens Deus, serenis obtutibus hunc gloriosum regem illum, sicut benedixisti Abraham, Isaac et Jacob...*

Fol. 130. *Item benedictio super regem et populum. Deus inenarrabilis auctor mundi, conditor generis humani, gubernator imperii, confirmator regni, qui ex utero fidelis amici tui patriarchæ nostri Abrahamæ prælegisti regis sæculis profuturos, te presentem insignem regem hunc cum exercitu suo, intercessionem beati Martini episcopi et confessoris, uberi benedictione locupleta, et in solium regni firma stabilitate connecte* (comparer avec le texte du fol. 168 v^o donné ci-dessus).

Fol. 130 v^o. *Incipiunt benedictiones dominicales. Amen.*

Fol. 132 v^o. *Incipiunt orationes ad matutinas. VIII.*

Fol. 133. VIII. *Incipiunt orationes ad cursus. Oratio ad prima...*

Fol. 139. XXVIII. *Benedictio super eos qui de arriane ad catholicam redeunt unitatem.*

Fol. 139 v^o. XXVIII. *Item super eos qui de diversis heresibus veniunt.*

Fol. 139 v^o. XXX. *Reconciliatio rebaptizandi ab hereticis.*

Fol. 140. *Alia minore ætate... Item alia minore ætate*

Fol. 140. XXXI. *Orationes super eos qui morticinum comederunt.*

Fol. 143 v^o. XLI. *Ad signum ecclesiæ benedicendum quod Galli lingua celtica vocant.* Il est probable que le copiste a omis le mot *clocam*.

Fol. 146. XLVII. *Incipit ordo de sacris ordinibus benedicendis.* En marge de ce cérémonial, il y a une note additionnelle du XI^e siècle : *Helias Scotigena sic faciebat, et episcopus Ugo secundum ordinem romanum. Primo dicitur introitus, deinde Kirri eleison. Deinde episcopus dicit Oremus, et diaconus Flectamus genua. Collecta de die ipso. Deinde ascendit ad sedem et facit quatuor ordines...* Il s'agit, dans cette note, de deux évêques d'Angoulême : Hélié l'Escot, connu par plusieurs actes depuis 862 jusqu'en 869, et Hughes 1^{er} mentionné dans une charte de l'année 988.

Fol. 147 v^o. LII. *Ordo qualiter in Romana sede apostolicæ Ecclesiæ subdiaconi, diaconi vel presbiteri elegendi sunt.*

Fol. 147 v^o. LIII. *Capitula sancti Gregorii papæ.*

Fol. 147 v^o. LIII. *Ordo subdiaconi.*

Fol. 151. LVIII. *Ordo episcopi... Exortatio ad populum cum episcopus ordinatur.*

Fol. 155. LXVII. *Orationes et preces in de[di]catione basilicæ quam conditor non dedicatam reliquit.*

Fol. 155 v^o. LXVIII. *In ejusdem conditoris agende.*

Fol. 155 v^o. LXVIII. *Orationes et preces in dedicatione loci illius ubi prius fuit synagoga.*

Fol. 158 v^o. LXXIII. *Missæ pro devoto.* En regard de ces oraisons, on a ajouté dans la marge les noms suivants : *Acsindus laicus, Nonia, Olberto, Olberto sacerdote, Frotario laico, Indigo laico, Gourredo.*

Fol. 167. CI. *Missæ pro re[ge] in die belli contra paganos.*

Fol. 167 v^o. CII. *Missæ pro regibus. Deus qui regnorum omnibus et Romani Francorumque maxime protector imperii, da servis tuis regibus nostris illis triumphum virtutis tuæ scienter excolere...*

Fol. 168 v^o. CIII. *Benedictio super principes. Benedic Domine... Item alia ejusdem. Deus inenarrabilis auctor mundi, conditor generis humani, gubernator imperii, confirmator regni, qui ex utero fidelis amici tui patriarchæ enim Abrahamæ prælegisti reges seculi profuturus, tu præsentem regem hunc, cum exercitu suo, per intercessionem sanctorum omnium, uberi benedictione locupleta...* On ne trouve plus ici, comme au folio 130, la mention de saint Martin.

L'incorporation de la messe de saint Cybar (fol. 78) et la mention des évêques Hélié l'Escot et Hugues (fol. 146) prouvent que le livre était à l'usage de l'Église d'Angoulême. Cela résulte encore d'une note tracée presque entièrement en onciales (au fol. 72) : *Pridie nonas junii, Sideramnus episcopus migravit in Christo*, c'est un évêque d'Angoulême au commencement du IX^e siècle qui figure sous le nom de *Sidranus* et sans aucun détail dans le *Gallia christiana*, t. II, col. 983.

Sideramnus a dû être l'un des premiers possesseurs du sacramentaire qui offre tous les caractères des manuscrits du temps de Charlemagne.

Bibl. — L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. XXXII, 1886, p. 91-96, n. 15; P. Cagin, *Le sacramentaire Gélisien d'Angoulême*, in-8° Angoulême, 1919.

817. Sacramentaire de Saint-Géréon de Cologne (olim J.-G. Sparwenfeld, qui l'offrit à la Bibliothèque du roi, en 1703), 190 feuillets de 0 m. 268 × 0 m. 195. Sacramentaire dit grégorien; au folio 21, on lit ces mots : *Gregorius, Dei servus, cujus statua ex materia et forma fulget in hoc signativo composita, gratia Sancti Spiritus doctive illuminatus, confecit hujus libelli corpus.* Sur l'attribution grégorienne, voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GRÉGORIEN.

Le calendrier par lequel s'ouvre le volume (fol. 4-9 v°) est écrit en lettres d'or. On y remarque de nombreux articles qui dénotent une origine allemande et dont plusieurs conviennent particulièrement à l'Église de Cologne; plus particulièrement : *II id. junii Nazari; V kal. augusti Pantaleonis; VI idus oct. Gereonis; XVI kal. nov. oct. S. Gereonis.*

La liste des saints qui sont invoqués au canon de la messe paraît bien aussi s'appliquer à l'Église Saint-Géréon de Cologne. On lit dans la prière *Communicantes* : ... *Johannis et Pauli, Cosme et Damiani, Gereonis, Victoris, Cassii atque Florentii, Martini, Gregorii, Augustini, Jheronimi, Benedicti, Severini, Cuniberti et omnium sanctorum tuorum* (fol. 16 v° et 17)...; dans la prière *Memento etiam* : ...*Felicitate, Perpetua, Agatha, Lucia, Agnæ, Cecilia, Anastasia, Eugenia et cum omnibus sanctis tuis* (fol. 19)...; et dans la prière *Libera nos* : ...*necnon et beatis martyribus tuis Gereone, Victore, Cassio atque Florentio* (fol. 19 v°)...

Ce volume, qui paraît dater du commencement du XI^e siècle, a été exécuté avec soin et décoré avec un véritable luxe. Cette illustration est décrite par L. Delisle, elle est trop postérieure au IX^e siècle pour que nous nous y arrêtions.

Bibl. — L. Delisle, *Mém. sur d'anc. sacrament.*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. xxxii, 1886, p. 235-238, n. 91; V. Leroquais, *Sacramentaires et missels manuscrits*, t. 1, p. 97-99, n. 39.

818. Sacramentaire ou missel de l'Église de Troyes (*olim* J. de Sainte-Beuve, acheté par la Bibliothèque en 1712), 256 feuillets de 0 m. 328 × 0 m. 277; c'est, au dire de L. Delisle, « un excellent exemple de la transformation du sacramentaire carlovingien ».

Fol. 1 v°. *Incipit liber sacramentorum, a sancto Gregorio papa Romano editus, qualiter missa Romana celebratur*; il contient tout ce qui constitue les missels proprement dits, tels que nous en avons de très nombreux exemples à partir du XII^e siècle; avec les oraisons et la préface, nous y trouvons l'épître et l'évangile, l'introït, le graduel, l'offertoire et la communion, ces derniers morceaux accompagnés d'une notation en neumes.

Fol. 3. Préface, canon et diverses prières de la messe.

Fol. 9 v°. Calendrier.

Fol. 16 v°. Prières avant la messe.

Fol. 24. Missel proprement dit, ne contenant que les offices suivants : Fragment de la messe de la Purification (fol. 24); fragment de la messe de la Septuagésime (fol. 25); messes et offices depuis le jeudi saint jusqu'au mercredi après Pâques (fol. 26-57) et depuis le mardi de la Pentecôte jusqu'au samedi après la Pentecôte (fol. 82-91 v°); messes des fêtes des saints depuis le 13 avril jusqu'au 30 novembre (fol. 91 v°-96 v°, 58, 81 et 97-124); messes des communs des saints et pour diverses intentions (fol. 124-193); bénédictions et oraisons diverses (fol. 194-204); messes depuis le premier dimanche après la Pentecôte jusqu'au dimanche avant Noël (fol. 207-254).

Fol. 204. Traité de comput. *Incipit compotus Gregorum sive Latinorum, quomodo computari debeat ars calculi juxta auctoritatem Nicecii concilii. Januarius, augustus et december IIII nonas habent... ubi dies dominicus omni anno evenerit, ibi sine dubio absque ullo errore adventum Domini celebrare valeat.*

A une époque assez rapprochée de la date du volume on y a ajouté :

Fol. 7 : Le poème de Prudence, évêque de Troyes, relatif à l'évargélique que ce pontife avait offert à la cathédrale : *Augustam Thrici...*

Fol. 15. Un tableau pour trouver les jours de la lune.

Fol. 15 v° et 16. Un tableau de comput pour la période comprise entre les années 1060-1150, tableau qui d'abord s'arrêtait à l'année 1098.

Fol. 205 v° et 206. Messes en l'honneur du saint Sépulture et de la transfiguration.

Ce manuscrit appartient au milieu du XI^e siècle, aux environs de l'année 1060, date initiale du tableau de comput (fol. 15 v°).

L'origine troyenne est prouvée par l'insertion du poème de Prudence de Troyes et par plusieurs articles du calendrier et dans les litanies du samedi saint (fol. 43 v°). La série des confesseurs et celle des vierges se présentent dans l'ordre suivant : *S. Benedicte, S. Victor, S. Silvester, S. Leo, S. Gregori, S. Augustine, S. Ambrosii, S. Geronime, S. Martine, S. Hylari, S. Remigii, S. Germane, S. Lupe, S. Nicholæ; S. Maria Magdalene, S. Felicitas, S. Perpetua, S. Agatha, Lucia, S. Cecilia, S. Agnes, S. Eufemia, S. Scolastica, S. Dorothea, S. Anastasia, S. Colomba, S. Regina, S. Mastidia, S. Savina.*

Bibl. — L. Delisle, *Mém. sur d'anc. sacrament.*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles lettres*, t. xxxii, 1886, p. 296-299, n. 119. V. Leroquais, *Sacram. et missels manuscrits*, t. 1, p. 151-154, n. 64.

819. Sacramentaire de l'abbaye de Saint-Bertin (*olim* Ant. Faure, puis Ch.-Maur. Le Tellier). 142 feuillets de 0 m. 282 × 0 m. 175. Ce sacramentaire, écrit au XI^e siècle comprend un calendrier (fol. 1 v°), la préface et le canon de la messe (fol. 9), les oraisons des messes à partir de l'Avent (fol. 13 v°), celles des messes du propre des saints (fol. 69 v°), celle des messes du commun (fol. 114). Les seuls articles du calendrier écrits en onciales, sont les suivants :

IIII non. febr. Ypapanti Domini. — VIII kal. martii. Cathedra sancti Petri. — XII kal. aprilis. Benedicti abbatis. — XI kal. maii. Philippi apostoli. — V idus julii. Benedicti abbatis. — IIII idus augusti. Laurentii martyris. — kl. sept. Prisci martyris. — XV kl. oct. Landberti. episcopi, martyris.

La mention de saint Lambert se retrouve dans une prière du canon de la messe (fol. 10 v°) : ...*Syxti, Cornelii, Cypriani, Laurentii, Landberti, Vincentii, Stephani, Johannis et Pauli...*

Comme d'ailleurs les articles du calendrier sont particuliers à l'Église de Cologne, il est fort vraisemblable que les honneurs rendus ici à saint Lambert tiennent à ce que le fonds du sacramentaire venait d'une église de la province de Cologne, où le culte de saint Lambert était particulièrement en vigueur. Tel était le cas de l'Église de Liège. Le sacramentaire 819 paraît à L. Delisle appartenir à la liturgie liégeoise; mais il paraît avoir été approprié à l'usage d'une église d'un diocèse voisin, l'abbaye de Saint-Bertin. On y trouve, en effet, dans le propre des saints, les oraisons des messes qui sont ainsi intitulées :

Fol. 101 v°. *Nonis septembris, depositio Bertini abbatis.*

Fol. 102. *Item alia missa de sancto Bertino.*

Fol. 102 v°. *V idus septembris, Audomari episcopi.*

Fol. 113. *XVIII kal. januarii, Folquini episcopi.*

Ce qui semble plus décisif encore, c'est l'une des oraisons récitées dans la première de ces messes :

Omnipotens sempiterna Deus, qui nos pia devotione beati Bertini, confessoris tui atque patroni nostri, in hoc sacratissimum ovile congregasti, concede, quesumus, ut cum eodem pastore ad caelestis vitæ gaudia pervenisse mereamur. Per....

Ce volume a été exécuté avec un véritable luxe.

Bibl. — L. Delisle, *Mém. sur d'anciens sacramentaires*, dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. xxxii, 1886, p. 242-244, n. 95; V. Leroquais, *Sacram. et missels manuscrits*, t. 1, p. 105-107, n. 43.

820. *Missale et pontificale (olim Mazarin)*; un catalogue pontifical jusqu'à Serge III, XI^e siècle, parchemin, in-fol.

821. Sacramentaire d'une église du Limousin (*olim Saint-Martial de Limoges*). 143 feuillets de 0 m. 398 sur 0 m. 270; écriture à deux colonnes du XI^e siècle. Voici le contenu du volume :

Fol. 2 v^o. Calendrier, avec notes nécrologiques ajoutées au XII^e siècle.

Fol. 5 v^o. Prières avant la messe.

Fol. 7. Observations sur quelques points de comput.

Fol. 8 v^o. Préface et canon de la messe.

Fol. 10 v^o. Oraisons et préfaces des messes, dans l'ordre suivant : propre du temps et propre des saints pour la partie d'hiver (fol. 10 v^o); propre des saints pour la partie d'été (fol. 57 v^o); commun (fol. 94); propre du temps pour la partie d'été (fol. 98 v^o); messes et prières diverses.

Le volume a été acquis en 1210 pour l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, par le bibliothécaire Bernard Itier, qui écrivit en marge du folio 142 v^o : *Hunc librum emit Bernardus Itierii, hujus loci armarius, de Willelmo Martelli, quinque solidis, anno M^oCC^oX^o, ab incarnato Verbo*. Le sacramentaire semble provenir d'une Église limousine. Les bénédictins de Saint-Maur ont écrit que : *in hoc autem exemplari occurrunt non pauca notata digna*, ce qui est peut-être un peu exagéré.

Le canon renferme plusieurs noms de saints, notamment celui de saint Valère, qui se rencontre rarement. Dans le *Nobis quoque peccatoribus*, on lit : *Alexandro, Marcellino Petro, Valeria Felicitate, Perpetua...*; dans la prière : *Libera nos quæsumus*, on lit : *Petro et Paulo atque Andrea, necnon et beato Stephano prothomartyre tuo sanctisque confessoribus tuis Ilario, Martino, Augustino, Gregorio, Benedicto, Nicholao* (fol. 10, col. 2)...

Un certain nombre de messes semblent justifier pleinement l'attribution de L. Delisle à une Église limousine. En outre, il faut remarquer, au folio 105 v^o, un chapitre additionnel qui a été copié peu de temps après l'achèvement du volume, qui est intitulé : *XVIII kal. juli. Sancti Aniani episcopi*; en outre, dans le calendrier, au 29 juillet, on lit ces mots : *Obiit Bernardus Alegret, qui dedit Deo et sancto Aniano II denarios* (fol. 4) d'où on peut conjecturer que le volume avait d'abord appartenu à une Église dédiée à saint Aignan.

En arrivant à Saint-Martial, les moines grattèrent le titre de *confessor* donné à leur patron (fol. 65 v^o, 66, 84 v^o).

Bibl. — L. Delisle, *Mém. sur d'anc. sacrament.*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. XXXII, 1886, p. 300-302, n. 122; V. Leroquais, *Sacram. et missels manuscrits*, p. 154-158, n. 65.

822. *Missale*, à l'usage de Saint-Martial de Limoges, calendrier, XII^e siècle, parchemin, in-fol.; cf. V. Leroquais, *Sacram. et missels manuscrits*, t. I, p. 203-204, n. 91.

823. *Missale*, à l'usage de Remiremont, XII^e siècle, parchemin, in-fol.; cf. V. Leroquais, *Sacram. et missels manuscrits*, t. I, p. 188-190, n. 83.

825. Sacramentaire de Saint-Trophime d'Arles, XII^e siècle; cf. Id., *ibid.*, t. I, p. 209-211, n. 95.

837. *Troparium et prosæ* pour toute l'année (*olim Saint-Martial de Limoges*), XI^e siècle, parchemin, in-fol.

838. *Epistolarium (olim J.-A. de Thou, ensuite Colbert)*, XI^e siècle, parchemin, in-fol.

839. *Epistolarium et Evangeliarium (olim Montmajour)* XI^e siècle, parchemin, in-fol.

894. *Capitulare evangeliorum de circulo anni*. Canon d'Eusèbe, Prologue de saint Jérôme sur les quatre Évangiles, Comput des grecs (incomplet). Fragment de sacramentaire grégorien, etc. (*olim Colbert*), X^e siècle, parchemin, in-fol.

895. Évangélaire et collectaire pour toute l'année. Bénédiction du clerge pascal avec neumes (*olim Saint-Martial de Limoges*), XI^e siècle, parchemin, in-fol.

903. Graduel à l'usage de Limoges, XI^e siècle, parchemin, in-fol.

909. Proses, hymnes, antiennes, répons et offices variés (*olim Saint-Martial de Limoges*), XI^e siècle, parchemin, in-fol.

910. Oraisons et préfaces diverses pour les messes, quelques messes des saints Martial, Léonard, Louis (*olim Saint-Martial de Limoges*), X^e siècle, parchemin, in-fol.

933. *Rituale* du monastère de Sainte-Marie de la Grasse, au diocèse de Carcassonne, XI^e siècle, parchemin, in-fol.

943. Pontifical de l'Église de Scherbourne (*olim Ant. Faure, n. 31; Invent. de 1682, n. 3866, 2*). 170 feuillets de 0 m. 320 × 0 m. 200. Écriture anglo-saxonne de la fin du X^e siècle; dessins au trait aux folios 4 v^o-6 v^o.

Au folio 7, se lit une bulle du pape Jean XII pour Dunstan, archevêque de Cantorbéry du mois d'octobre 960¹, qui est de la même main que le corps du volume. D'autre part, on lit, sur les folios 2 et 170, des pièces ajoutées après coup et qui semblent se rapporter au pontifical de Wulfsin, qui était évêque de Scherbourne en 998. De plus, une main encore plus récente a tracé sur le folio 1 v^o un catalogue des évêques de Scherbourne qui s'arrête à Ethelric, successeur de Wulfsin.

Voici la description du volume :

Fol. 1 v^o. *Benedictiones in conversione sancti Pauli apostoli*.

Fol. 1 v^o. Catalogue des évêques de Scherbourne. Idhelm, Forthhers, Herepald... — ..Aethefige, Pulfrige, Aethelric.

Fol. 2. A la suite, une main du XIII^e siècle a ajouté les deux noms : Albertus, Emelina. Lettre adressée à Wulfsin, évêque de Scherbourne, que Mabillon (*Acta sanct. O. S. B.*, t. v, p. 239) a publiée d'après ce manuscrit en l'attribuant à saint Dunstan... *Dei archiepiscopus, fideli amico Wulfsino episcopo, æternæ sospitatis et pacis in Domino Deo salutem. Gratias agamus Deo qui nos indignos...*

Fol. 3. *Benedictiones sanctæ crucis*.

Fol. 4. *Benedictio in festivitate sancti Vincentii*.

Fol. 7. Lettre de Jean XII pour Dunstan, archevêque de Cantorbéry : *Incipit epistola privilegii quam, jubente Johanne papa, suscepta benedictione ab eo, Dunstan archiepiscopus a suis manibus accepit, sed pallium a suis manibus non accepit, sed eo jubente ab altare sancti Petri apostoli, Johannes episcopus servus servorum Dei...* — ...*in mense octobri, indictione quarta, datarum die XI kalendarum octobris, anno duodecimo summi pontificis Johannis*².

Fol. 9. Table de la première partie de ce livre, comprenant les folios 10-107. *Incipiunt capitula*.

Fol. 10. *Incipit ordo qualiter domus Dei consecranda est*.

Fol. 27 v^o. *Incipit ordo quomodo in sancta Romana Ecclesia reliquiæ condantur*.

Fol. 31 v^o. *Missa specialis ædificantis ecclesiam*.

Fol. 42 v^o. *Incipit consecratio cymiterii*.

Fol. 45. *Incipit de VII gradibus ecclesiæ*.

Fol. 54 v^o. *Incipit ordinatio episcopi*.

Fol. 61. *Incipit benedictio scrinii vel arcæ*.

Fol. 62 v^o. *Reconciliatio loci sacri ubi sanguis fuerit effusus aut homicidium perpetratum*.

Fol. 65. *In cæna Domini*.

Fol. 67. *Incipit consecratio regis*.

¹ Jaffé, *Regesta pontif. roman.*, n. 2829. — ² Cette lettre, dont la date est altérée, paraît être de l'année 960 (Jaffé, *Regesta pontif. roman.*, p. 322, n. 2829).

- Fol. 74. *Incipit consecratio regine.*
 Fol. 75. *Incipit consecratio crucis.*
 Fol. 77 v°. *Ad signum æcclesiæ benedicendum.*
 Fol. 79 v°. *Incipit dedicatio fontis.*
 Fol. 80. *Incipit benedictio abbatibus.*
 Fol. 81. *Incipit benedictio monachorum.*
 Fol. 82 v°. *Incipit benedictio virginum.*
 Fol. 85 v°. *Incipit benedictio vestis viduæ.*
 Fol. 87. *Oratio ad clericum faciendum.*
 Fol. 88 v°. *Benedictio ad ramos palmarum.*
 Fol. 89 v°. *Incipit exorcismus aquæ ad iudicium Dei demonstrandum.*
 Fol. 93 v°. *Incipit adiuratio ferri vel aquæ fer[ven]tis[is].*
 Fol. 95 v°. *Incipit exorcismus panis ordeacei vel casei ad probationem veri.*
 Fol. 97. Bénédictiones diverses.
 Fol. 98 v°. Exorcisme de l'eau.
 Fol. 104. *Oratio super cercos in purificatione sanctæ Mariæ.*
 Fol. 106-147. Recueil de bénédictiones épiscopales. Les folios 108-129 se concluent par ces mots : *Finiant dominicales benedictiones et feriales per anni circulum dicendæ.*
 Les folios 130 v°-148 commencent par ce titre : *Incipiunt benedictiones de festiuitatibus sanctorum dicendæ.*
 Fol. 106 et fol. 129 v° : tables de chaque partie.
 Fol. 147 v°. *Incipit excerptio de canonibus catholicorum patrum ad remedium animarum domni Egberhti, archiepiscopi Eburacæ ciuitatis. Institutio illa quæ fiebat in diebus patrum nostrorum...*
 Fol. 150 v°. *Incipit absolutio dicenda ab episcopo super conversum et pœnitentem.*
 Fol. 154 v°. Catalogue de livres, ajouté au XII^e siècle. *Hic continetur numerus diuinorum librorum sanctæ Mariæ, quos custodit Dodo, nomina quorum hæc sunt Historiæ III. Passionales IIIII. Tractatus VIII.*
 Fol. 156. *Incipit sermo de dedicatione æcclesiæ.* En anglo-saxon.
 Fol. 160. Cérémonie de la bénédiction d'un abbé (addition du XII^e siècle).
 Fol. 163-170. Cahier qui paraît à peu près de la même époque que le reste du volume, mais qui doit avoir fait partie d'un autre manuscrit. Presque tout ce cahier est rempli par une homélie en anglo-saxon pour la dédicace d'une église.
 Fol. 170. Formule de lettre pour annoncer la mort d'un religieux.
 Fol. 170. Formules de lettres de recommandation pour des pénitents. La première est écrite au nom de *W. humilis apostolicus vir S. parochiæ* et la seconde au nom de *W. Scyreburnensis æcclesiæ.*
 Fol. 170 v°. Lettre en saxon, de l'évêque Aethelric à Aethelmaer pour se plaindre d'être privé de certains droits, dont ses prédécesseurs avaient joui.
 Bibl. — Mabillon, *Acta sanct. O. S. B.*, t. x, p. 238; J.-O. Westwood, *Fac-similes of the miniatures and ornaments of anglo-saxon and irish manuscripts*, p. 128; L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 268-270, pl. xxx, n. 5; V. Leroquais, *Sacram. et missels manuscrits*, t. I, p. 258-260, n. 125.
 944. Pontificale et antiphonale de Saint-Martial de Limoges, XII^e siècle, parchemin, in-fol.
 974. *Ordines romani*, au nombre desquels se trouve l'*Ordo* de Saint-Amand (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 2434-2435).
 989. Exorcismes et bénédictiones... Litanies des saints (*olim* Bigot), X^e siècle, parchemin, in-fol.
 1008. Exposition anonyme du canon de la messe, etc., X^e siècle, parchemin, in-4^o.
 1012. Mélanges liturgiques (*olim* Saint-Martial de Limoges) : 1. *Expositio cæremoniarum in baptismo usur-*

patarum. 2. Homélie de saint Grégoire sur saint Luc : *In illo tempore designavit Dominus*. 3. *Instructio sacerdotum circa sacramenta* par Wlfadus ou Rodulfus, évêque de Bourges. 4. *Expositio missæ*. 5. *Expositio symboli*. 6. *Expositio* du symbole de saint Athanase. 7. Canon de saint Silvestre. 8. Sermon de la Nativité et autres sermons; au folio 66, quelques notes de Bernard Itier, IX^e siècle, parchemin, in-4^o.

1015. Bréviaire, manque le début (*olim* Mazarin), XII^e siècle, parchemin, in-4^o.

1067. *Diurnale vetus*, prières et calendrier, XII^e siècle, parchemin, in-4^o.

1084. Antiennes, proses, etc. (*olim* Saint-Martial de Limoges), XII^e siècle, parchemin, in-4^o.

1085. Abrégé d'un antiphonaire monastique, sur les marges duquel Bernard Itier écrivit le catalogue des livres du monastère de Saint-Martial de Limoges, vers 1200, etc., XI^e siècle, parchemin, in-4^o.

1086. Antiennes, proses et autres chants en usage à Saint-Léonard (*olim* Saint-Martial de Limoges), X^e siècle, parchemin, in-4^o.

1118. Tropes qu'on chante avant l'introït, proses et instruments de musique figurés (*olim, ibid.*), XI^e siècle, parchemin, in-4^o.

1119. Tropes et proses pour toute l'année (*olim, ibid.*), XI^e siècle, parchemin, in-4^o.

1120. Mélanges (*olim* Saint-Martial de Limoges) : 1. Tropes à chanter avant l'introït. 2. Processions le jour de la Purification et le dimanche des Rameaux. 3. *Ordo* pour la semaine sainte. 4. *Gloria in excelsis*, grec en caractères latins, ainsi que le *Sanctus* et l'*Agnus Dei*. 5. *Gloria in excelsis* avec additions. 6. Proses variées. 7. Plainte du publicain, notée. 8. Procession des Rogations, choses à noter. 9. Offices de la Vierge et de saint Valéry, XI^e siècle, parchemin, in-4^o.

1021. Mélanges (*olim* Saint-Martial de Limoges). Tropes à chanter avant l'introït. 2. Traits pour toute l'année. 3. Pour recevoir le roi. 4. Prose. 5. Traité des tons. 6. Office de la sainte Trinité. 7. Vers iambique à la louange d'Abraham. 8. Vers iambique à l'honneur de saint Joseph, XI^e siècle, écrit par Adémar, moine de Saint-Martial, parchemin, in-4^o.

1025. Épistolier (*olim* Saint-Martial de Limoges), fin du XII^e siècle, parchemin, in-4^o.

1026. Évangélaire, en lettres d'or sur fonds pourpré (*olim* Roger de Gaignières), IX^e siècle, parchemin, in-4^o.

1035. Alleluias des messes avec versets. Offertoires avec versets. Traits, proses (*olim* Saint-Martial de Limoges), X^e siècle, parchemin, in-4^o.

1036. Traits, proses, antiennes (*olim* Saint-Martial de Limoges), IX^e siècle, parchemin, in-4^o.

1037. Proses et autres pièces liturgiques (*olim* Saint-Martial de Limoges), XI^e siècle, parchemin, in-4^o.

1038. Proses, tropes préparatoires à la bénédiction pontificale (*olim* Saint-Martial de Limoges), XI^e siècle, parchemin, in-4^o.

1052. Psautier écrit pour le roi Charles le Chauve (*olim* Metz, ensuite Colbert), écrit par Liuthard, entre 842 et 869. Nous avons donné une description de ce livre, dans *Dictionn.*, t. III, col. 843-847, fig. 2649-2652.

1053. Mélanges (*olim* Colbert) : 1. manque le début. Prières variées. 2. Litanies anciennes. 3. Confession des péchés d'Alcuin. 4. Sept psaumes de la pénitence. 5. Poésies. 6. Litanies anciennes. 7. Oraisons. 8. Soliloques de saint Isidore de Séville, IX^e siècle, parchemin, in-4^o.

1054. Mélanges liturgiques (*olim* Saint-Martial de Limoges). 1. Litanies des saints de l'Ancien et du Nouveau Testament; certains d'entre eux sont imprévus. 3. Vers et prière de Godescalc : *O Deus, miserere servi*. 16. Hymnes et proses, XI^e siècle, parchemin, in-4^o.

1095. Missel de l'abbaye de Marchiennes, XII^e siècle. Cf. V. Leroquais, *op. cit.*, t. 1, p. 221-222, n. 102.

1096. Sacramentaire de Chartres, XII^e siècle. Cf. Id., *ibid.*, t. 1, p. 288-290, n. 143.

1102. Sacramentaire de Girone, XII^e siècle. Cf. Id., *ibid.*, t. 1, p. 330-333, n. 165.

1141. Sacramentaire dont l'origine est indéterminée (*olim* Ballesdens, ensuite Colbert, 1844), un des plus précieux manuscrits de l'art carolingien et qu'il y a lieu de rapprocher du ms. lat. 2292. 10 feuillets de 0 m. 270 × 0 m. 210. Le titre est celui de la plupart des sacramentaires : *In nomine Dei. Incipit liber Sacramentorum de circulo anni a sancto Gregorio papa Romano editus, qualiter missa Romana celebratur...*, mais il ne renferme que la préface et le canon de la messe.

On y remarque six grandes peintures (fol. 2 v^o, 3, 5, 5 v^o, 6 et 6 v^o).

Il y a en outre une page (fol. 4) couverte d'entrelacs et de fleurons d'or, au milieu desquels se détachent les lettres V D (*Vere dignum*) (voir *Dictionn.*, t. 1, au mot ABRÉVIATIONS). Sur ces pages et sur les encadrements de plusieurs autres il est à remarquer que les entrelacs, les fleurons, les nimbes, les bandes et autres ornements dorés sont cernés d'un trait rouge.

La calligraphie de ce volume n'est pas moins remarquable que la peinture. Il convient d'y signaler :

Trois pages (fol. 1, 1 v^o et 2) en grandes capitales; les lignes de ces pages sont alternativement en or, en vert et en rouge: il y a de petites lettres enclavées dans les grandes; des bandes pourprées, sur lesquelles sont tracées en or des lettres capitales (fol. 3 v^o, 4 et 6 v^o) et des lettres onciales (fol. 6 et 9 v^o); deux pages en onciales d'or sur fond blanc (fol. 4 v^o et 7); six pages en minuscule d'or sur fond blanc (fol. 7 v^o-10).

L'écriture paraît appartenir à la seconde moitié du IX^e siècle. Rien dans le texte n'indique l'Église pour laquelle a été fait ce beau volume. Aug. de Bastard, qui a reproduit¹ six pages de ce manuscrit, l'indique comme ayant été conservé jusqu'au XVII^e siècle dans le trésor de l'Église de Metz. On ignore sur quoi repose cette attribution. La Bibliothèque nationale (n. 9447 du *fonds latin*) possède du même manuscrit une copie figurée, qui date du XVII^e siècle et au commencement de laquelle on lit ces mots : « Copié sur la copie ancienne tirée du Pontifical de Jumièges qu'avoit M. Balesdens et que l'on estime d'environ cinq cens ans; ainsy peu ancien². »

Bibl. — L. Delisle, *Mém. sur d'anc. sacrament.*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. xxxii, 1886, p. 146-148, n. 33; A. Boinet, *La miniature carolingienne*, pl. cxxxi-cxxxiv; V. Leroquais, *Sacram. et missels manuscrits*, t. 1, p. 35-36, n. 13, pl. xiii-xv.

1217. Pontifical de Cahors (*olim* Colbert); la fin manque, X^e siècle, parchemin, in-4^o.

1232. Micrologue (*olim* Bigot), XII^e siècle, parchemin, in-4^o.

1238. Sacramentaire d'une église indéterminée (*olim* Noailles), 210 feuillets de 0 m. 300 × 0 m. 220. Écriture du X^e siècle. Plusieurs feuillets en mauvais état, transposition d'un cahier (celui dont les feuillets sont cotés 33-39 aurait dû être relié à la suite du feuillet 32); aucun indice permettant de conjecturer l'origine (en marge du fol. 2 v^o, on lit... *Balduini [cu]m uxore et [fili]is eius*). Le volume est entièrement dépourvu d'ornements, l'écriture n'offre rien de remarquable.

¹ *Peintures et ornements des manuscrits*, pl. cxcvi-cxcviii. Sur ces trois planches, sont reproduits les folios 2 v^o et 3, 4 et 6 v^o, 3 et 6 du manuscrit original. A. de Bastard avait encore fait lithographier les folios 1, 5 et 9 du manuscrit; mais ces planches n'ont pas été publiées. Cf. Delisle, *Les collections de Bastard à la Biblioth. nat.*, p. 249 (voir *Dictionn.*, t. II,

Les prières se succèdent dans l'ordre suivant : folio 1. Préface et canon de la messe; folio 5 : Oraisons et préfaces des messes de l'année; folio 136 v^o : Commun; folio 150 : Messes des dimanches après la Pentecôte et de l'Avent; folio 178 : Oraisons et bénédictions diverses.

Bibl. — L. Delisle, *Mém. sur d'anc. sacrament.*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. xxxii, 1886, p. 193, n. 60; V. Leroquais, *Sacram. et missels manuscrits*, t. 1, p. 81-83, n. 32.

1240. Tropaire liturgique (*olim* Saint-Martial de Limoges) : 1. *Ordo* pour l'onction des malades; 2. Calendrier; 3. *Gloria, laus et honor* avec plusieurs distiques, suivent des chants et des prières pour la semaine sainte. 4. Prières pour l'adoration de la croix. 5. Litanies dans lesquelles on a effacé des noms pour que saint Martial ne se trouvât point parmi les confesseurs. 6. Tropes et proses usitées à certains jours. 7. Les tons de la psalmodie. 8. *Laudes* de Pâques et de Pentecôte tirées d'un manuscrit du X^e siècle. 9. Chants variés. 10. Hymnes, entre autres : *Ave maris stella*, etc., XI^e et XII^e siècles, parchemin, in-4^o.

Bibl. — L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 271-274; pl. xxxi, n. 3.

1248. Mélanges (*olim* Saint-Martial de Limoges) : 1. Exposition de la messe. 2. Autre exposition. 3. Traité du baptême. 4. *Ecloga de Ordine romano*. 5. *Ordinis Romani pars illa quæ ad majoris hebdomadæ dies ultimos spectat*. 7. Liste épiscopale. 8. Cérémonies pour la dédicace. 9. *Ordo* des Quatre-Temps. 10. Sur le baptême. 11. De la confession générale. 12. Prière du pape Gélase (éditée par Tommasi), XI^e siècle, parchemin, in-8^o.

1253. *Breviarium ad usum monasterii Sancti Martialis*, etc., XI^e siècle, parchemin, in-8^o.

1254. Mélanges (*olim* Saint-Martial de Limoges). 1. *Breviarium* à l'usage de Saint-Martial. 6. *Benedictio tumuli*. 7. *Lectio de institutione festi omnium sanctorum*. XII^e siècle, parchemin, in-8^o.

1338. Proses pour l'office, etc. (*olim* de Saint-Martial de Limoges), XI^e siècle, parchemin, in-8^o.

2290. Sacramentaire de l'abbaye de Saint-Denis (*olim* J.-A. de Thou, n. 537; Colbert, n. 2585), 182 feuillets de 0 m. 282 × 0 m. 224. Voici son contenu :

Fol. 1. Un calendrier avec quelques mentions nécrologiques.

Fol. 7 v^o. *Gloria in excelsis* et *Credo*, texte grec en caractères latins.

Fol. 8 v^o. Les litanies des saints, dont une partie a été effacée, au bas du folio 9.

Fol. 9 v^o. Les prières des ordinations.

Fol. 17 v^o. La préface et le canon de la messe, précédés du titre général du livre : *In nomine Domini, incipit liber sacramentorum de circulo anni, a sancto Gregorio papa Romano editus, qualiter missa Romana celebratur...*

Fol. 23. Les oraisons des messes des principales fêtes de l'année; le premier article a pour rubrique : *VIII kal. januarii id est die XXIII mensis decembris, orationes in vigilia Domini*.

Fol. 90. Les oraisons du commun.

Fol. 94. Les oraisons des messes des simples dimanches.

Fol. 104 v^o. Des oraisons, messes et cérémonies diverses. Voici la première rubrique : *Incipiunt orationes colidianis diebus ad missas*

col. 614-615). — ² Outre les planches de A. de Bastard, on peut citer les reproductions du manuscrit 1141 qui ont été données dans les *Évangiles* de Curmer, p. 207-210. Cf. Appendice, *Description des ornements*, p. 126-127, et dans les *Arts somptuaires* de Louandre, texte explicatif, t. 1, p. 48-50, pl., t. 1, n. 22-24.

Fol. 169. Un recueil de bénédictions.

Voici le commentaire que L. Delisle a donné de ce beau manuscrit : le calendrier nous offre au 24 février, au 28 juillet et au 9 octobre, des mentions relatives à saint Denis; mais comme elles se retrouvent en termes identiques dans d'autres calendriers carolingiens, elles ne suffiraient pas pour nous autoriser à attribuer le présent manuscrit à l'abbaye de Saint-Denis; toutefois la dernière de ces mentions (fol. 5 v^o) est en capitales rouges, particularité dont le calendrier ne nous offre qu'un seul autre exemple, l'article relatif à la fête de Noël (fol. 6 v^o). De plus, la mention du 9 octobre contient deux fois le nom de saint Denis en caractères grecs : ΔΙΟΝΙΣΙΗ. On en peut induire que c'est un livre de l'abbaye de Saint-Denis et le texte même du sacramentaire nous en fournit la preuve. Outre les oraisons de la messe pour la veille et pour le jour de la Saint-Denis, qui s'y trouvent à leur rang parmi les fêtes du mois d'octobre (fol. 85), on remarque à la fin du commun (fol. 93 v^o), les oraisons et la préface d'une messe intitulée : *Missa in veneratione sancto, um martyrum Dyonisii, Rustici et Eleu[the]rii*. Un peu auparavant (fol. 92 v^o) les noms *Dionisii, Rustici et Eleutherii* ont été inscrits en marge d'une préface portant pour titre : *In natale plurimorum martyrum*.

Le sacramentaire vient donc de l'abbaye de Saint-Denis, et c'est parmi les dignitaires et les bienfaiteurs de ce monastère qu'il faudra vraisemblablement chercher les personnages dont le nom a été inscrit soit dans le calendrier (fol. 4, 5 v^o, 6 et 6 v^o), soit à divers endroits du livre (fol. 8, 8 v^o, 127 et 168 v^o).

Il est possible qu'à un moment donné, vers le XII^e siècle, le livre dont nous nous occupons ait été à l'usage de Saint-Germain-des-Prés. Dans les oraisons de la messe intitulée : *Missa specialium sanctorum*, on a ajouté en lettres rouges les noms *Vincentii* et *Germani* à une liste de saints qui primitivement devait s'appliquer à l'abbaye de Saint-Denis :

Propitiare, Domine, nobis famulis tuis, per beatorum martyrum tuorum Stephani, Vincentii, Dionysii, Rustici et Eleutherii, Sebastiani, Laurentii, Ypoliti, Cucuphatis, Innocentii necnon et sanctorum confessorum Martini, Hilarii, Germani, Ambrosii, Hieronimi, Augustini, Benedicti, Gregorii Hilari¹ merita gloriosa, ut eorum pia intercessione ab omnibus protegatur adversis. Per... (fol. 130).

L'exécution de ce beau volume date du milieu du IX^e siècle². La décoration des six premières pages du sacramentaire proprement dit, qui est tout à fait pareille à celle de la seconde bible de Charles le Chauve [voir ci-dessus n. 2], le démontre suffisamment.

Le luxe avec lequel ces six pages ont été écrites et peintes mérite de fixer notre attention d'une façon toute particulière; les encadrements formés d'entrelacs y sont bordés de pointillés rouges; des bandes pourpres s'étalent sur les folios 19 v^o et 20; trois pages sont en onciales d'or (fol. 17 v^o-18 v^o) et une page en capitales d'or (fol. 19 v^o). Le champ du folio 19 est rempli par un grand V, en forme de lyre, dans l'intérieur duquel sont tracées les unes au-dessous des autres les lettres ERE avec des extrémités en fer de flèche. Le fond est orné de carrés et de losanges en pointillé vert et rouge. Le champ du folio 20 est occupé par les lettres TE entrelacées sur un fond semblablement pointillé. Ces deux pages (fol. 19 et 20) sont tout à fait pareilles aux pages correspondantes du sacramentaire de Saint-Amand conservé à Stockholm et à celles du sacramentaire de la bibliothèque de Vienne, ms. 958 (théol. 992).

Dans tout le cours du volume, chaque article com-

mence par une grande lettre d'or. L'encre verte a été employée dans les titres des folios 45, 49, 54 et 117. Aug. de Bastard avait fait lithographier les folios 17 v^o-21 v^o de ce manuscrit, mais ce fac-similé n'a pas été publié, et il n'en existe qu'un petit nombre d'exemplaires.

Bibl. — L. Delisle, *Mém. sur d'anc. sacrament.*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. XXXII, 1886, p. 102-105, n. 18; p. 360 : *Lætania pro quacumque tribulatione*; V. Leroquais, *Sacram. et missels manuscrits*, t. I, p. 19-21, n. 7, pl. x.

2291. Sacramentaire présumé avoir servi d'abord à l'abbaye de Saint-Amand, puis à l'abbaye de Saint-Denis (*olim* Nicolas Le Febvre, J.-A. de Thou, J.-B. Colbert, n. 1927; Invent. de 1682, n. 3865, 3). 197 feuillets de 0 m. 292 x 0 m. 214. Écriture de la fin du IX^e ou du commencement du X^e siècle; point d'ornementation, les initiales sont alternativement rouges et vertes; plusieurs grandes lettres d'or bordées d'un filet rouge (fol. 20 v^o et 22 v^o).

Sacramentaire exécuté pour une Église du nord de la France, qui, de bonne heure, est passé dans une église du diocèse de Paris; c'est alors sans doute que furent ajoutées, en tête du volume, les pièces suivantes :

1. Différentes bénédictions et prières (fol. 2, 6 et 7 v^o).

2. Les oraisons à dire avant la messe (fol. 2 v^o).

3. Les cérémonies du jeudi saint (fol. 4).

4. Les oraisons d'une messe en l'honneur de saint Germain (fol. 5).

5. Un catalogue des évêques de Paris (fol. 6 v^o) qui s'arrêtait primitivement à Gozlin († 886) ou à Fulrad († 926) et que différentes mains ont conduit jusqu'à Gautier de Château-Thierry († vers 1249).

6. Litanies dont il ne reste que la fin (fol. 7) et où on lit : *Pro abbate nostro*, ce qui prouve que le livre appartenait à un monastère.

7. Les premiers mots des introits, graduels, offertoires et communions des messes (fol. 9).

8. Prière faisant suite au *Pater* : *Libera nos, quæsumus, Domine, ab omnibus malis præteritis, præsentibus et futuris, et intercedente beata et gloriosa semper virgine genetrice Maria, et sanctis apostolis tuis Petro et Paulo atque Andrea et beato Amando, confessore tuo, cum omnibus sanctis...*

9. Litanies des saints (fol. 15 v^o), on y lit les noms de : *Medarde, Vedaste, Amande, Richari, Filiberte, Vualarice, Audomare, Bertine, Eligi, Bavo, Audæne, Albane, Trudo, Gaugerice...* et des saintes *Ghertrudis, Vualdedrudis, Aldegundis, Rictrudis, Eusebia, Ragemfledis*.

10. Le texte grec du *Gloria* (fol. 16) et du *Credo* (fol. 16 v^o) écrit en caractères latins.

11. Les oraisons des messes de saint Christophe et de saint Germain (fol. 17).

12. Une messe de Notre-Dame (fol. 18).

13. La messe de saint Sigismond con r : I¹ fièvre.

Fol. 19 v^o. Sacramentaire : *In nomine Domini. Incipit liber sacramentorum de circulo anni, a sancto Gregorio papa Romano editus, qualiter missa Romana celebratur.*

Fol. 20. Préface et canon de la messe dans lequel on remarque (fol. 22) une mention particulière de saint Amand qui fut biflée quand le livre passa à Saint-Denis.

Fol. 22 v^o. Oraisons et préfaces des messes des fêtes principales et du propre des saints dans une seule série.

Fol. 101. Celles du commun.

de biblioph., p. 246-247. — ² Mabillon, *De re diplomatica*, p. 366-367 se prononce pour le X^e siècle.

¹ Sur le culte des saints Hippolyte, Cucuphat, Innocent et Hilaire à Saint-Denis, cf. L. Delisle, *Mélanges de paléogr. et*

Fol. 106 v°. Différentes oraisons.

Fol. 114. Les oraisons des simples dimanches.

Fol. 133 v°. Des messes, cérémonies et prières diverses.

Fol. 177 v°. Épîtres et Évangiles de quelques messes.

Fol. 189. Préfaces.

Fol. 189 v°. Un supplément au principal recueil d'oraisons et de préfaces.

Sur les folios 188 v° et 189, on a ajouté, au XI^e siècle, une prière pour découvrir les voleurs. *Incipit hortatio a cunctis furtis probandis Domine Deus, Jhesu Christe, agie, agie, agie, astans in celis, in omnibus locis dominaris, vides et regis...*

Le mot *Suggeri* ayant été tracé au XII^e siècle sur la marge du feuillet qui contient le canon de la messe (fol. 21), on peut conjecturer que le sacramentaire était alors dans l'abbaye de Saint-Denis et les nombreux noms de fidèles qui sont inscrits sur les folios 1 v°, 196 v° et 197 désignent probablement des bienfaiteurs du même monastère.

Bibl. — L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 266; pl. xxx; *Mém. sur d'anc. sacram.*, 1886, p. 148-149, n. 34; p. 361.

2292. Sacramentaire de l'abbaye de Nonantola (*olim* Achille de Harlay qui le donna à J.-B. Colbert), 111 feuillets de 0 m. 270 × 0 m. 204. V. Leroquais, *Sacram. et missels manuscrits*, t. I, p. 56-58, n. 19.

Fol. 5 v°. *In nomine Domini. Incipit sacramentarium de circulo anni expositum, a sancto Gregorio papa Romano editum ex authentico libro bibliothecæ cubiculi scriptum, qualiter missa Romana celebratur.*

Fol. 7. Préface et canon de la messe; fol. 11 : Ordinations; fol. 15 v° : Oraison et préfaces des grandes fêtes et du propre des saints; fol. 89 : Oraison et messes diverses. Au XI^e et au XII^e siècle, différentes mains ont ajouté les cérémonies de la dédicace et des ordinations (fol. 106), les oraisons des simples dimanches (fol. 101 v°), celles du commun (fol. 105) et celles de différentes messes (fol. 1).

Quelques pages (fol. 7 v°, 8, 15 v°, 17 v°, 49 v°, 50 v°, 51, 66 v°, 68 v°) sont en onciales d'or. Une page (fol. 7) en capitales d'or et d'argent. Trois pages (fol. 5 v°, 6, 6 v°) en capitales avec lettres enclavées, qui forment 31 lignes écrites alternativement en or et en rouge, en argent et en rouge et ainsi de suite.

Riches encadrements aux folios 7, 7 v°, 8, 49 v°-51 v°. Les initiales ordinaires sont en or, en argent et en vermillon. Quelques grandes initiales fleuronées, dont les traits et les fleurons dessinés en or sont bordés de filets rouges. Très grandes initiales à entrelacs, P, VD et T dans la préface et le canon (fol. 7, 7 v° et 8).

Ce texte ne porte aucune trace d'une liturgie particulière, le volume ressemble à ceux qu'on exécutait en France vers la seconde moitié du IX^e siècle; il avait été offert par l'évêque d'Arezzo à l'abbaye de Nonantola (fol. 6). Cet évêque vint en France, en 876, à la cour de Charles le Chauve, c'est alors peut-être qu'il entra en possession de ce manuscrit.

Bibl. — L. Delisle, *Mém. sur d'anc. sacrament.*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XXXII, 1886, p. 126-128, n. 24; V. Leroquais, *Sacram. et missels manuscrits*, t. I, p. 28-30, n. 10.

2293. Sacramentaire de l'abbaye de Moissac (*olim* Colbert), 283 feuillets de 0 m. 360 × 0 m. 270. Écriture à deux colonnes du X^e ou du début du XI^e siècle.

Fol. 2. Indication des introïts, graduels, offertoires et communions des différentes messes de l'année.

Fol. 12. Prières à dire avant la messe.

Fol. 16 v°. *In nomine Domini. Incipit liber sacramentorum de circulo anni, a sancto Gregorio papa Romano editus, qualiter missa Romana celebratur.*

Fol. 17. Préface et canon de la messe.

Fol. 23. Oraison et préfaces des messes dans l'ordre

suisant : la partie d'hiver, offrant le propre du temps et le propre des saints confondus dans une même série; la partie d'été du propre du temps, à partir de Pâques (fol. 71 v°); la partie d'été du propre des saints à partir du 11 avril (fol. 98 v°); le commun (fol. 141); il y a une lacune à la fin de cette partie.

Fol. 145. Cérémonies et messes diverses.

Fol. 269. Recueil de bénédictions.

Diverses rubriques indiquent suffisamment la région pour laquelle le livre a été destiné. On peut préciser ce point par l'examen des litanies des saints qui se récitèrent au chevet des mourants, on y lit au nombre des martyrs : *Sancte Fremeri*; parmi les confesseurs : *S. Hilari, S. Marine, S. Marcialis, S. Bibiane, S. Ambrosi...*, *S. Augustine, S. Leo, S. Geralde, S. Albine*, parmi les vierges : *S. Radegundis, S. Fides*.

L'Église à laquelle était destiné le sacramentaire est expressément indiquée dans une notice placée en tête du volume mais de date un peu postérieure, c'est le monastère de Moissac, et l'abbé R[oger] de cette maison.

D'ordinaire, les initiales des paragraphes sont alternativement rouges et noires. La page qui contient le titre (fol. 16 v°) est en capitales et en onciales rouges. La préface (fol. 17-19) est en grandes capitales tracées en noir, en rouge, en vert et en bleu; la façon dont les couleurs alternent et dont certains caractères sont conjoints ou enclavés mérite d'être signalée. Les initiales à entrelacs P, V, E et T, qui occupent la plus grande partie des folios 17, 17 v°, 19 et 19 v°, constituent des ornements très remarquables, les lettres P, E et T sont peintes sur un fond pourpre assez pâle; le V du folio 17 v°, n'a pas été terminé.

Bibl. — L. Delisle, *Mém. sur d'anc. sacrament.*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. XXXII, 1886, p. 224-227, n. 85; V. Leroquais, *Sacram. et missels manuscrits*, t. I, p. 100-103, n. 41.

2294. Sacramentaire de l'Église de Paris (*olim* Pierre Pithou, J.-A. de Thou, J.-B. Colbert), 104 feuillets de 0 m. 294 × 0 m. 228. Écritures diverses du X^e siècle avec quelques additions du XI^e.

Dans ce volume sont conservés des fragments considérables d'un sacramentaire de l'Église de Paris, savoir :

Fol. 1 v°. Titre en onciales : *In nomine Domini. Incipit liber sacramentorum de circulo anni expositus, a sancto Gregorio papa Romano editus, ex authentico libro bibliothecæ cubiculi scriptum, qualiter missa Romana celebratur.* Selon toute apparence, il manque une première partie qui contenait les oraisons, les secrètes et les postcommunions.

Fol. 2 v°. Préface.

Fol. 3. Canon de la messe. Les grandes initiales de la préface et du canon sont en or avec une bordure rouge. Au-dessous de ces initiales, quelques lignes sont écrites en capitales dorées et argentées, sur un fond pourpre. Sur les feuillets qui contiennent le canon de la messe, différentes mains ont, à plusieurs reprises, inscrit, comme sur les anciens diptyques, les noms des fidèles auxquels le célébrant devait spécialement appliquer les mérites du saint sacrifice. Or, parmi les noms placés en regard de la commémoration des vivants, pas un ne peut être postérieur au milieu du XI^e siècle. On y reconnaît deux *episcopi* parisiens vers le milieu du X^e siècle, et un *presul* également parisien, Renaud en 980.

Fol. 7 v°. Oraison d'une messe en l'honneur de sainte Geneviève. A ce même folio 7 v° on lit : *Hæc sunt nomina sanctorum confessorum qui construxerunt Domino permittente domum beatæ virginis Mariæ : Evodius, Aurelius, Suacrus, Scutarius et Ermentarius, quorum festivitas celebratur III idus novembris*; cette note a été écrite au X^e siècle ou au début du XI^e,

elle nous apprend que le 10 novembre on célébrait la fête des saints confesseurs qui, avec la grâce de Dieu, avaient construit la cathédrale et ses dépendances; ils se nommaient Evodius, Aurelius, Suacerus, Scutarius et Ermentarius. « Je ne saurais dire, écrit L. Delisle, à quelle époque ont vécu ces saints confesseurs, dont j'ai vainement cherché les noms dans les martyrologes les plus complets. » Vers le XI^e siècle, on écrivit à la suite de cette note le nom de plusieurs fidèles qui participaient sans doute au bienfait des prières du clergé de Notre-Dame. Le seul nom qui mérite d'être relevé est celui de *Adatus abbas*, qui paraît avoir été à la tête de la congrégation de Saint-Allyre, de Clermont en Auvergne.

Fol. 12. Recueil de préfaces : *Præfationes per circuitum anni*.

Fol. 71. Recueil de bénédictions. *Dominica I post Natale Domini, jubente gloriosissimo archiepiscopo domno Francone, has benedictiones Adelelmus captivus episcopus stadii componere*. Comme l'ont dit les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*¹, il s'agit sans doute, dans cette rubrique, de Francon, archevêque de Rouen, et d'Adeleme, évêque de Séez, au commencement du X^e siècle. Mabillon² a cependant trouvé quelque difficulté à faire cadrer l'épiscopat d'Adeleme avec le temps où vivait Francon. Adeleme est l'auteur d'une Vie de saint Oportune, dans laquelle il rapporte que, la première année de son pontificat, il fut emmené en captivité par les Normands; mais on ne peut faire coïncider le commencement du pontificat d'Adeleme de Séez avec le temps où vécut Francon de Rouen. Le doute est d'autant plus prudent que les anciens catalogues des évêques de Paris mentionnent un Adeleme qui a pu être contemporain de Francon, de Rouen, lequel baptisa Rollon, premier duc de Normandie.

A ces fragments sont joints plusieurs feuillets ou cahiers, qui paraissent avoir été ajoutés après coup et qui viennent peut-être d'un ou deux autres sacramentaires. Ils contiennent deux séries d'oraisons et de bénédictions diverses, la première remplissant les folios 5-11 du manuscrit, et la seconde les folios 97-102. La première série est précédée (fol. 5) d'un morceau du Livre des Macchabées (I, VIII, 23-32).

Les feuillets 5-11 ont dû faire partie d'un livre à l'usage de l'Église du Puy. C'est, en effet, aux premiers évêques du Puy³ que se rapporte la note inscrite sur le folio 7 v^o : *Hæc sunt nomina sanctorum confessorum qui construxerunt, Domino permittente, domum beatæ virginis Mariæ : Evodius, Aurelius, Suacerus, Scutarius et Ermentarius, quorum festività celebratur III idus novembris*. Immédiatement après la note relative aux évêques du Puy, on trouve au folio 7 v^o, une liste de fidèles, parmi lesquels plusieurs membres de la congrégation de Saint-Allyre, ce qui convient bien à un livre liturgique de l'Église du Puy.

Les deux fragments (fol. 5-11 et 97-102), qui viennent d'être indiqués, ont été de bonne heure à l'usage de l'Église de Paris, comme d'ailleurs le reste du manuscrit. On y trouve, en effet, de nombreux indices de l'emploi du livre dans l'Église de Paris. Comme tels, nous devons citer les particularités suivantes :

1^o Parmi les noms placés en regard de la commémoration des vivants, dans le canon de la messe, on remarque ceux-ci :

*Albericus*⁴. *Bernardus*. *Gerlind[is]*. *Ulricus*. *Gislebertus*. *Amalricus*. *Vuitbertus sacerdos*. *Rainaldus*. *Oda*. *Lisiernus*. *Gaufridus*. *Nivelo*. *Urso subdiaconus*.

Laud... *sacerdos*. *Drogo sacerdos*. *Evrardus*. *Teodericus*. *Godefridus*. *Hubertus levita*. *Lutcius*. *Tietrea*. *Rauvera*. *Hugo*. *Godefridus diaconus*.

*Fulcherus*⁵. *Bertinus sacerdos*. *Girbertus sacerdos*. *Adam diaconus*. *Dominicus*. *Fredesindis*. *Berno*. *Helbertus*. *Berengardis*. *Floherus*. *Aletrudis*. *Teza*. *Ansbertus*. *Radulfi*. *Gondoynus*. *Vualeramnus*. *Gisla*. *Restoldus*. *Digbertus levita*. *Gozbertus*. *Rainsindis*. *Robertus levita*. *Heroardus sacerdos*. *Bado levita*. *Ascelinus laicus*. *Osbertus*. *Arberga*. *Rodgerus laicus*. *Fulgo archidiaconus*. *Rainaldus sacerdos*. *Adchso*. *Fulcherius laicus*. *Odo*. *Robertus subdi[ac]onus*. *Hilduinus comes*. *Heloidis*. *Constantius episcopus*. *Rodgerus laicus*. *Odotricus*. *Rodulfi*. *Ricardus sacerdos*. *Dodo*. *Girbertus sacerdos*. *Vuadrado*. *Vualeranni et Ode*. *Molberca femina*. *Frollindis*. *Jailaldus (?) Fulbertus levita*. *Frodmundus*. *Dombertus*. *Aduwinus*. *Odelardus*. *Olbertus sacerdos*. *Hairoldus*. *Racinde*. *Erchemboldus*. *Petronilla*. *Elysiernus*. *Jozerus levita*. *Vulfrannus*. *Albericus episcopus*. *Alinge*. *Fulcoynus*. *Odo*. *Blatberga*. *Letardus*. *Amalricus*. *Ragenoldus*. *Rodulfus sacerdos*. *Ecbertus episcopus*. *Herbertus sacerdos*. *Vulgisi*. *Lanbertus laicus*. *Hilberti*. *Bernoni ac Gozfredi*. *Bosonis sacerdotis*. *Vuilelmus sacerdos*. *Letardus sacerdos*. *Grimuardi*. *Aelaidis [femina]*. *Pletrudis*. *Anricus*. *Girbertus sacerdos*. *Vuarinus*. *Odo*. *Gonhardis*. *Ansgerus*. *Golda [femina]*. *Osbertus*. *Ansfrida [femina]*.

*Albertus*⁶ *comes*. *Girberga comitissa*. *Harbertus*. *Otto*. *Lewulfus*. *Girbertus*. *Gondrada*. *Ricardus*. *Harbertus comes*. *Vualerannus laicus*. *Gisla*. *Gobertus*. *Marcoardus*. *Adela [femina]*. *Harmandus*. *Gauzfredus subdiaconus*. *Bermildis (?) [femina]*. *Benedictus sacerdos*. *Almagarius*. *Haldeburgis [femina]*. *Durandus laicus*. *Fulcradus*. *Osanna femina*. *Osmundi laici*. *Fulco archidiaconus*. *Walterius comes*. *Adela comitissa*. *Warinus vastus*. *Odela femina*. *Wido vastus*. *Haimerici archi[diac]oni*. *Ricardus sacerdos*. *Fulbertus laicus*. *Ada femina*. *Ansbertus laicus*.

*Martinus*⁷ *sacerdos*. *Alvuidis*. *Hildiardis*. *Gozfredus sacerdos*.

*Berno*⁸. *Aulvredus*. *Vuarinus*. *Gotsaldus*. *Fulcrus diaconus*. *Berlindis*. *Thietburc fuit mater Meginæ et Rolla... et Cristiani*. *Cristianus*. *Teduinus*. *Rainoldus presul scripsit*. *Fulbertus optimus scriptor; benedicta sit sua parba*.

D'après L. Delisle nous avons dans cette liste trois évêques de Paris au X^e siècle : *Constancius*, *Albericus* et *Rainoldus*. En outre, le groupe de noms en tête du folio 4 désigne Albert I^{er} comte de Vermandois, sa femme Gerberge, fille de Louis d'Outre-Mer et leurs enfants dont l'aîné, Herbert, succéda à son père en 988.

2^o Dans le supplément ajouté au recueil de bénédictions, on lit ceci : *Benedictio de sancto Dionysio* (fol. 82), *Benedictio sancti Marcelli* (fol. 83); *vii kal. augusti, translatio sancti Marcelli* (fol. 86).

3^o Le catalogue des reliques qui a été inséré sur le folio 97 v^o est, sans doute possible, l'ancien catalogue des reliques de la cathédrale de Paris, puisqu'on en retrouve le texte dans le *Livre noir* du chapitre⁹.

Voici ce texte :

Hæc sunt reliquiæ capse sanctæ Mariæ : Magna pars capitis sancti Dyonisii martiris. De geniculare sancti Dyonisii. De vestitu sancti Dyonisii. De cilicio sancti Dyonisii. De barba sancti Germani. De cilicio sancti Germani. De cilicio sancti Eligii. Cocleare sanctæ Genovefe. Reliquie sancte Amandæ. De cereo sancte Genovefe. De sepulchro Domini. Reliquie sancti Martini. Domni Aniani. Sancti Aviti. Sancti Brictioni. Sancti

¹ T. VI, p. 133. — ² *Acta sanct. O. S. B.*, sæc. III, 2^e part., p. 221. — ³ Voyez les observations de l'abbé Lebeuf, dans *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XXV; *Hist.*, p. 144, et Ayraud, dans *Annales de la Société du Puy*, t. XXIX, p. 533 sq.

— ⁴ Au haut du fol. 3 du manuscrit. — ⁵ Dans les marges et les interlignes du fol. 3 v^o. — ⁶ Sur les marges du fol. 4. — ⁷ En marge du fol. 4. — ⁸ Sur le fol. 6. — ⁹ Ce texte fort corrompu a été publié par B. Guérard, *Cartul. de N.-D.*, t. III, p. 375.

Frisci. Sancti Colli. Sancti Amatoris. Sancti Aunoari. Sancti Desiderii. Cilicium integrum sancti Dyonisii. Hic est lapis unde lapidatus est protomartyr Stephanus, et manica sancti Germani Autisiodorensis quam sanctæ Genovefæ misit. Cilicium sancti Germani integrum et genicula ejus. Capilli et cineres cujusdam sancti. Balsamum sancti Marcelli. Reliquiæ s[ancto] Eutropio et sancti Florenti. Vestitum sancti Germani episcopi. In Christi nomine notitia de vestimentis domni Germani quod accepit Vuineradus, diaconus, in tesauo, anno XLII regnante domno Clothario. Hoc est: casula fusca; casula renelena 1, sagia fusca 1, caligas albas 1111; sagia de haira 1, calcias filtrinas paria 1, calcias renelenas paria 1; pallas 1111, antemancies paria 1; supersellio vellono 1. Capsella cum reliquiis de ipso domno Germano. Reliquiæ incognite quas nullus audit videre, unde quidem volens eas videre amisit lumen oculorum. On remarquera la formule *Hic est lapis...* qui paraît être la copie d'une étiquette; ensuite un inventaire des vêtements de saint Germain, qui furent déposés dans le trésor de l'église la 42^e année du règne de Clotaire II, soit 626 de notre ère. Mabillon, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. III, 1^{re} part., p. 102, attribue ce passage à saint Germain d'Auxerre; mais l'examen du document fait croire qu'il s'agit de saint Germain de Paris.

A la suite des fragments qui viennent d'être énumérés, on a relié un feuillet sur lequel (fol. 103), nous lisons, en caractères du XI^e siècle :

1^o La fin d'un morceau en l'honneur des Francs : *...Hæc est enim gens valida, quæ Romanorum durissimum jugum de suis cervicibus discussit pugnando adque, post perceptionem baptismi, sanctorum martyrum corpora, quæ Romani concremaverunt vel ferro truncaverunt atque bestiis laceranda projecerunt, Franci auro et lapidibus preciosis decenter adornaverunt...*

2^o *Ex concilio Bonifacii papæ, qui quartus fuit a beato Gregorio, quod liceat monachis cum sacerdotali officio ubi ministrare.*

Au XII^e ou au XIII^e siècle, ce volume a été désigné sous le titre de *colle[c]tarium*, inscrit au haut du folio 12.

Bibl. — L. Delisle, *Sacrament. de l'Église de Paris*, dans *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, III^e sér., t. III, 1857, p. 165-171; *Mém. sur d'anc. sacrament.*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XXXII, 1886, p. 183-187, n. 54; V. Leroquais, *Sacram. et missels manuscrits*, t. I, p. 69-71, n. 26.

Nous rapprochons de ce sacramentaire 2294 d'origine parisienne un autre sacramentaire parisien qui porte le n. 313 du fonds Ottoboni à la bibliothèque Vaticane, 217 feuillets de 0 m. 272 × 0 m. 188; écriture de la seconde moitié du IX^e siècle. Voici la description qu'en donne L. Delisle :

Les six premiers feuillets sont remplis par la dernière partie d'un petit martyrologe attribué au vénérable Bède. Les feuillets qui contenaient le commencement jusqu'au 22 août inclusivement ont disparu. A plusieurs articles de ce martyrologe ont été ajoutées des mentions nécrologiques.

Le sacramentaire, auquel Muratori a emprunté beaucoup de variantes pour son édition du *Sacramentarium Gregorium* commence au :

Fol. 7 : *In nomine Domini. Incipit liber sacramentorum de circulo anni, a sancto Gregorio papa Romano editus.*

Fol. 8 v^o. La préface et le canon de la messe.

Fol. 11 v^o. Les prières pour la bénédiction des évêques et l'ordination des prêtres et des diacres.

Fol. 14. Oraisons des messes à partir de la veille de Noël.

Fol. 103. Partie supplémentaire, précédée de la préface *Huc usque præcedens* et d'une table qui comprend 144 articles.

Fol. 167. Recueil de préfaces : *Hæc studiose prescripta secuntur præfationes in dominicis et in diebus festis feriis que vel in solemnitatibus sanctorum, sive in ceteris ecclesiasticis canende officiis...*

Fol. 203. Recueil de bénédictions.

Fol. 213. Messes et prières diverses ajoutées après coup.

Une particularité qui donne une valeur particulière à ce manuscrit, c'est l'inscription d'un grand nombre de noms sur les marges et dans les interlignes des pages qui contiennent le canon de la messe (fol. 9 v^o, 10 et 11) comme aussi sur les feuillets 109 v^o, 110, 110 v^o, 111, 111 v^o, 112, 157 et 157 v^o. Il suffit de jeter les yeux sur ces noms pour y reconnaître les fidèles associés aux prières de l'Église de Paris, par exemple au folio 111 : *Nomina defunctorum. Dominus Inchadus episcopus...*, au fol. 110 v^o : *Nomina canonicorum Parisiacensium. Ercanradus episcopus...*, au folio 110 : *Ec sunt nomina fratrum de societate duodecim apostolorum*; la liste comprend 1 047 noms.

Bibl. — A. Muratori, *Liturg. romana vetus*, t. I, col. 72, avec le fac-similé d'une page du manuscrit : Seroux d'Agincourt, *Histoire de l'art*, t. V, pl. XL, a donné quelques mots gravés d'après le ms. 313; *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XXXVII, 1876 p. 483; L. Delisle, *Mém. sur d'anc. sacram.*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. XXXII, 1886, p. 149-150, n. 35; p. 372-388, n. 14.

2295. Sacramentaire (*olim* Colbert), incomplet du commencement et de la fin. XI^e siècle, parchemin, infol. Cf. V. Leroquais, *op. cit.*, t. I, p. 205-207, n. 93.

2296. Fragment d'un sacramentaire d'une Église indéterminée (*olim* J.-A. de Thou, ensuite Colbert). 34 feuillets de 0 m. 295 × 0 m. 185. L'origine française se déduit de quelques saints du canon de la messe, fol. 15 : *Cosmæ et Damiani, Helarii, Martini, Agustini, Gregorii, Hieronimi, Benedicti*. Le manuscrit se compose de huit fragments :

Fol. 1-4. Quelques morceaux d'un pénitentiel.

Fol. 4 v^o. *Incipit liber sacramentorum Romane ecclesiæ.*

Fol. 5-8. Oraisons de la veille de Noël, et chapitres I-V et XVII-XXIV, du premier livre du sacramentaire.

Fol. 9-15. Contient les chapitres CCLXXXVI-CCXCVIII du *Liber secundus de extrema parte*. A la suite du chapitre CCXCVIII on lit (fol. 14 v^o) la préface et le canon de la messe, le texte s'arrête aux mots : *Johanne, Stephano, Mathia, Barnaba.*

Fol. 16-22. Contient les chapitres CXII-CXVII et CXXII-CXXXI du livre I^{er} du sacramentaire.

Fol. 23-27. Contient les chapitres CLIX-CCXXII du même livre.

Fol. 28-34. Formait à l'origine le cahier XVIII du sacramentaire, commencé par des bénédictions et des prières qui devaient terminer le premier livre ou peut-être la première partie du second livre. A la suite (fol. 28 v^o) se lit le titre : *Incipit liber secundus de extrema parte*, puis les chapitres II-XX de cette dernière partie. En voici quelques titres : III. *Orationes ante cibum*. IIII. *Orationes ad caritatem faciendum*. V. *Orationes post cibum*. VI. *Sabbat. Pentecostes celebrab. baptismus.*

Fol. 35-38. Contient les chapitres XXVIII-XXXVIII de cette même partie.

Fol. 39-43. Contient les chapitres [XLIII]-LIII.

Bibl. — L. Delisle, *Mém. sur d'anc. sacrament.*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles lettres*, t. XXXII, 1886, p. 167-168, n. 44; V. Leroquais, *Sacram. et missels manuscrits*, t. I, p. 60-62, n. 21.

2297. Sacramentaire d'une Église du nord de la France (*olim* P. Pithou, J.-A. de Thou et Colbert). 92 feuillets de 0 m. 338 × 0 m. 204. Écriture sur deux colonnes, début du XI^e siècle.

L. Delisle lui a consacré cette notice : le commencement de ce sacramentaire manque ; mais six des feuillets qui avaient disparu se sont retrouvés dans le recueil d'anciens fragments dont Baluze a formé un volume jadis coté 2573 dans la bibliothèque de Colbert et aujourd'hui n. 894 du fonds latin. Ces six feuillets devaient, à l'origine, former les feuillets 1, 3-6 et 8 du premier cahier. Il est à supposer qu'on avait d'abord laissé en blanc les trois premiers feuillets, avec l'intention d'y copier le titre et le commencement du sacramentaire (la préface et le *Te igitur*), avec les peintures et les ornements qui accompagnaient d'ordinaire cette partie du livre. Les pages restées blanches ont été utilisées après coup, au XI^e siècle, pour recevoir : un tableau du crucifiement dessiné à la plume (fol. 45 du ms. 894), le cadre d'un autre tableau qui n'a pas été exécuté (fol. 45 v^o) et les versets 21-23 du chapitre III de l'Évangile de saint Luc (fol. 46). Sur le folio 47 commence la transcription du canon de la messe, à partir des mots : *In primis quæ tibi offerimus pro ecclesia tua sancte catholica quam pacificare...*

Immédiatement après le canon, le copiste a transcrit les oraisons et les préfaces des messes du propre du temps, depuis la veille de Noël jusqu'au premier dimanche de carême ; la série est incomplète par suite de l'absence d'un feuillet, dont la place était entre les feuillets actuellement cotés 49 et 50 et qui a été relié par erreur dans le ms. 2297, où il est numéroté 7.

C'était par le cahier dont les débris viennent d'être analysés que s'ouvrait le sacramentaire. A la suite venait un feuillet qui n'existe plus, ou dont le sort ne nous est pas connu ; puis les cahiers qui sont reliés dans le ms. 2297. Le volume peut ainsi être reconstitué sans la moindre hésitation :

Fol. 47 du ms. 894. Canon de la messe.

Fol. 47 v^o-49 v^o du ms. 894 ; fol. 7 r^o et v^o du ms. 2297 fol. 50 r^o et v^o du ms. 894 ; fol. 1-6 v^o et 8-21 v^o du ms. 2297. Oraisons et préfaces des messes du propre du temps. Il y a une lacune pour la période comprise entre le premier et le second dimanche de carême.

Fol. 21 v^o. Oraisons et préfaces du propre des saints, à partir du 14 janvier. On y remarque : *Kal. julii sancti Carileffi abbatis* (fol. 30 v^o) ; *VI. kal. augusti, vigilia sancti Sansonis* (fol. 32 v^o) ; *V. kal. augusti, natalis sancti Sansonis. Sacrosanctum adoneo (sic) annum, fratres karissimi, sollemnitate venerabiliter excolemus, in qua patroni nostri sancti Samsoni episcopi, viri in occidiis (sic) partibus inæquiperabilis, transmutatione corporis sui...* (fol. 33) ; *eodem die [kal. septembris], sancti Victori* (fol. 37 v^o) ; *XVII kal. decembris, sancti Maculi* (fol. 43).

Fol. 45. Oraisons et préfaces du commun et de diverses messes.

Fol. 51 v^o. Diverses messes, oraisons, bénédictions et cérémonies. Dans cette partie qui commence par la rubrique *Missa sanctæ Trinitate*, se trouvent différentes messes intitulées : *Missa Ambrosiana* ou *Missa sancti Ambrosii*.

Sur le folio 92 : *Incipit ordo confessionis sacerdotum et omnium clericorum secundum beatum Hieronimum. In primis igitur prosternat se humiliter ante conspectum Domini...* Au verso du même folio 92 a été copié le commencement d'un pénitentiel : *Incipit penitentia diversorum criminum. Qui monacum aut clericum occiderit...* En regard, dans la marge, se lit le nom de Beda.

C'est seulement dans la composition du propre des saints qu'on peut trouver des indices sur le pays d'où provient le sacramentaire n. 2297. Il paraît certain qu'il devait servir à une église dans laquelle, par suite d'une translation de reliques, saint Samson était honoré d'un culte particulier.

Bibl. — L. Delisle, *Mém. sur d'anc. sacrament.*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. XXXII,

1886, p. 244-246, n. 96 ; V. Leroquais, *Sacrament. et missels manuscrits*, t. I, p. 107-110, n. 44.

2298. Sacramentaire (*olim* Colbert). XII^e-XIII^e siècles, parchemin, in-4^o. Cf. V. Leroquais, *op. cit.*, t. I, p. 299-301, n. 150.

2301. Sacramentaire d'Arles. XII^e siècle. Cf. V. Leroquais, *op. cit.*, t. I, p. 298-299, n. 149.

2796. Opuscules, parmi lesquels on trouve des morceaux sur le comput et une collection canonique (*olim* Bigot). Ce manuscrit se rattache à nos études par son fragment sur le comput. L. Delisle lui a consacré une notice que voici :

Règles pour calculer le cycle lunaire. Ces règles, qui paraissent avoir été écrites vers l'année 813 se trouvent dans un manuscrit qui peut donner une idée de l'enseignement distribué dans les écoles carolingiennes. On y trouve pêle-mêle des morceaux relatifs à l'Écriture sainte, à la liturgie, au droit canon, au comput, à l'arithmétique, à la philosophie et à la grammaire. Il y a jusqu'à des modèles de lettres et des recettes de médecine. La forme du dialogue telle qu'on le voit dans les œuvres d'Alcuin, y revient à plusieurs reprises. L'auteur du recueil a transcrit sans aucun ordre tout ce qui lui tombait sous la main. Au folio 50, nous lisons :

De cyclo lunari. Si vis scire quotus annus sit lunaris cycli, sume annus an incarnatione Domini usque in presentem annum, verbi gratia, hoc sunt DCCCXIII. Subtrahere semper duos, quia, quando incarnatio facta est, duo anni de illo cyclo lunari remanserant. Subtractis ergo duobus, remanent DCCCXI. Hos divide per XVIII partem, quia cyclo lunaris post X et VIII annus in se revertitur; de DCCC, dimittit DCCLX; remanent XIII. Tercidecimus est cyclo lunaris anno presenti usque modo.

Au folio 55 v^o et au folio 56, à la suite de formules de comput, nous rencontrons les pièces suivantes :

Quid est littera?

De ætatis hominum dicta sancti Isydori (Morceau sur les six âges du monde).

Dialogue portant sur le nom de l'inventeur des lettres, le nom du premier médecin, l'âge d'Abraham, le nombre des provinces, celui des langues et celui des serpents.

Voces variæ animantium.

Une lettre sur le baptême, intitulée : *Hæc est epistola quam ad aures domni imperatoris direximus*. Le mot *direximus* semble indiquer que la lettre a été copiée d'après la minute de l'auteur ; le copiste du ms. 2796 a tracé ce mot sans probablement s'en rendre un compte exact, comme il a, au folio 68, reproduit une table de comput dont il n'a pas compris l'économie. Cette table indiquait les principaux éléments chronologiques pour chacune des années comprises entre 813 et 850. Dans le manuscrit original, elle était divisée en huit colonnes, dont la première était occupée par l'année de l'Incarnation, la deuxième par l'indiction, la troisième par le cycle lunaire, etc. Le copiste a mis sur un recto, les cinq premières colonnes, et sur le verso suivant les trois dernières, qui, séparées des cinq autres, n'ont, pour ainsi dire, plus aucune utilité.

Il y a, au folio 89 v^o, une souscription qui, à la rigueur, pourrait être prise pour celle du copiste du ms. 2796, mais qui, plus probablement, se trouvait déjà dans un des manuscrits d'après lesquels a été formé le 2796. Elle est ainsi conçue : *Finit. Salahardus scripsit. Et vos qui legitis, orate pro scriptore, si Deum omnipotentem habeatis protectorem. Amen. Fiat. Fiat.*

Si le nom de l'auteur des compilations réunies dans le ms. 2796 est incertain, l'époque à laquelle il vivait peut être assez exactement déterminée. Une partie des leçons sur le comput qu'il a recueillies appartient à l'année 815 (voir fol. 92 v^o, 95 v^o, 97, 98) et une autre à l'année 813 (fol. 48, 49 v^o, 50 et 50 v^o). L'année 813

est aussi le point initial de la table chronologique placée au fol. 68.

Ce qui prouve que la transcription du volume est bien contemporaine de la rédaction de ces morceaux, c'est qu'à plusieurs endroits (fol. 49 v^o, lignes 23 et 30, fol. 50, ligne 10), les chiffres qui désignaient l'année 813 ont été surchargés, de sorte qu'on lit aujourd'hui DCCCXVIII là où le texte primitif portait incontestablement DCCCXIII. Ce changement a dû se faire en 818 par un possesseur du manuscrit, qui voulait mettre son livre en rapport avec l'année courante et qui ne s'est pas avisé qu'un tel changement faussait tous les calculs.

2812. Sacramentaire de l'Église d'Arles (*olim* Pierre Saxi, puis Colbert), 151 feuillets de 0 m. 264 × 0 m. 200, écriture à longues lignes, vers la fin du ix^e siècle, grandes lettres peintes.

Fol. 2 v^o. Catalogue des archevêques d'Arles qui s'arrêtait primitivement à *Rotlandus* (855-869 ou environ) et que différentes mains ont continué jusqu'à Jean de Baux (1341-1347).

Fol. 3. Suite d'oraisons ajoutées après coup.

Fol. 5 v^o. Les cérémonies des ordinations.

Fol. 9. Le sacramentaire proprement dit, manque le début; le titre, la préface, le canon ont disparu.

Fol. 12 v^o. Oraisons de la fête de Noël, qui commencent le sacramentaire proprement dit.

Fol. 91. *Oratio ad pontificem ordinandum quæ addi debeat in consecratione, cujus initium est.* Fin du sacramentaire.

Fol. 91 v^o. Le supplément ajouté au sacramentaire, selon toute apparence par Alcuin. Préface de ce supplément : *Huc usque precedens sacramentorum libellus a beato papa Gregorio constat esse editus.* Table de ce supplément en 144 articles.

Fol. 93. I. *Benedictis cerei.* II. *Orationes per singulas lectiones in sabbato sancto.* III. *Item orationes in vigilia Pentecosten...* CXLII. *In positio manum super energuminum.* CXLIII. *Item alia pro parvulo energumino.* CXLIII. *Item aliæ orationes super energumino baptizato.*

Fol. 118 v^o et 119. *Missa tempore sinodi pro rege dicenda*, pour le roi de Provence Louis l'Aveugle, ce qui permet de fixer la date du manuscrit aux dernières années du ix^e siècle (il fut proclamé roi en 890).

Item alia oratio. Omnipotens sempiterna Deus, cælestium terrestriumque moderator, qui famulum tuum Hludovicum ad regni fastigium dignatus es provehere concede quæsumus, ut a cunctis adversitatibus liberatus...

Super oblata. Concede, omnipotens Deus, his salutaribus sacrificiis placatus, ut famulus tuus Hludovicus ad peragendum regalis dignitatis officium inveniatur semper idoneus...

Post communionem. Hæc, Domine, salutaris sacrificii perceptio famuli tui Hludovici peccatorum maculas diluat, et ad regendum secundum tuam voluntatem populum idoneum reddat...

Fol. 146 v^o. Un recueil de préfaces.

Outre le catalogue du folio 2 v^o, on peut citer comme indices d'une origine arlésienne, la fin d'un acte de l'année 1014, souscrit par *domnus Pontius, archiepiscopus*, qu'on lit au bas du folio 75, et plusieurs noms de fidèles tracés sur les marges et dans les interlignes : WAPNΩPYOC ABB (fol. 2); *Unifredus* (fol. 136 v^o); *Ugoni levita previsorii sancti Stephani vel sancti Trophimi* (ibid.); [G]eldoinus (ibid.); BHPAPΔOC (fol. 137).

¹ Sur les manuscrits contenant la version anglo-saxonne du psautier, cf. J. Lelong, *Biblioth. sacra*, t. I (1723), p. 421-422. — ² On peut faire cette conjecture d'après une oraison copiée au folio 195 v^o, col. 2 : *Te deprecor Domine, michi famule (vel famulo) tue (vel tuo) et famulis et famulabus tuis*

A la date du 2 juillet (fol. 61) on lit : *Eodem die dedicatio ecclesie Sancti Benedicti.*

Bibl. — L. Delisle, *Mém. sur d'anc. sacrament.*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. XXXII, 1886, p. 151-152, n. 36; *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 270-271, n. 2; pl. XXXI, n. 2; V. Leroquais, *Sacrament. et missels manuscrits*, t. I, p. 59-60, n. 20.

2832. Traités des Pères, etc., contient entre autres le martyrologe poétique de Wandalbert, dont la rédaction paraît être de l'année 848; le manuscrit a pu être composé entre 848 et 880. On lit en tête cette inscription en lettres capitales, vers 880 :

*Voto bonae memoriae Mannonis
II
Ad sepulchrum Sancti Augendi oblatus*

Le prévôt Mannon qui offrit ce livre à l'église de Saint-Oyan, assista au concile de Vienne, en 870; il mourut le 16 août 880, après avoir, semble-t-il, dirigé l'école du palais sous Charles le Chauve; il offrit d'autres livres.

Bibl. — L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 260, pl. XXVIII, n. 2.

5253. Martyrologe et obituaire de la cathédrale d'Auxerre (*olim* J.-A. de Thou, J.-B. Colbert, n. 1966; inv. de 1682, n. 3883, 3, 3, A). 79 feuillets de 0 m. 320 × 0 m. 245. Écriture sur 2 colonnes du xi^e et du xii^e siècle.

Le martyrologe et l'obituaire ont été publiés d'après ce manuscrit par dom Martène, *Amplissima collectio*, t. VI, col. 685-738 et mieux par l'abbé Lebeuf à la suite de ses *Mém. concernant l'hist. d'Auxerre*, nouv. édit., t. IV, p. 8-21.

5543. Chronique et règles de comput faites pour l'année 847 et que, dans la suite, on a essayé d'approprier à l'année 937.

Bibl. — L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 255, n. 4, pl. XXVII, n. 4.

II. ACCROISSEMENTS DEPUIS 1740 JUSQU'À 1871. —

8824. Psautier anglo-saxon, 196 feuillets, in-folio très allongé, xi^e siècle. Il doit manquer un feuillet au commencement; le folio 186 a été coupé avec un canif. Ce remarquable manuscrit contient le psautier latin avec la version anglo-saxonne en regard¹. Dessins au trait sur les premiers feuillets. A la suite du psautier des cantiques, le symbole *Quicumque* et les litanies des saints. Le copiste a signé son ouvrage : *Hoc psalterii carmen inclyti regis David sacer Dei Pulfrinus, id est cognomento Cada, manu sua conscripsit. Quicumque legerit scriptum, anime sue expeliat votum.* Le livre semble avoir été écrit pour une femme². A la fin le duc de Berry a écrit :

Ce livre est au duc de Berry : Jehan

Lui-même décrit ainsi ce psautier : « Un très ancien psautier, long, historié d'ouvrage romain, et au commencement de David jouant de la harpe, et sur les feuillets peints des armes de France et de Boulogne, couvert de vieille soye à deux tixus, dont en l'un n'a point de fermoir³. »

On distingue sur la tranche les armes de France et celles d'Auvergne (d'or au gonfanon de gueules, frangé de sinople) qu'on a confondues avec celles de Boulogne parce qu'au xiv^e siècle, les comtés de Boulogne et d'Auvergne étaient réunis sous la même main. On peut rapprocher les litanies de celles que Mabillon a publiées d'après un manuscrit de Reims⁴ et plus anciennes probablement. Ces litanies paraissent appartenir à la liturgie galloise. Il est à remarquer qu'on a utilisé une

per intercessionem... — ² *Description, d'après la teneur des chartes, du trésor donné par Jean, duc de Berry à la Sainte-Chapelle de Bourges, avec une introduction, des notes et deux notices*, par M. Hiver de Beauvoir, in-8°, Bourges, 1855, p. 97, n. 7. — ³ *Analecta*, édit. in-fol., p. 168-169.

source limousine, car saint Martial prend place parmi les apôtres.

Bibl. — L. Delisle, *Notes sur la biblioth. de la Sainte-Chapelle de Bourges*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, IV^e sér., t. II, 1856, p. 142-159.

8842. Chartes de Ravenne. Vers 552. Papyrus (voir *Dictionn.*, t. XIII, au mot PAPYRUS).

8843. Fragment de bail emphytéotique. VI^e siècle. Papyrus (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot EMPHYTÉOSE et t. XIII, au mot PAPYRUS).

8849. Évangiles de l'Église de Metz (voir *Dictionn.*, t. V, col. 812, n. 115).

8850. Évangiles de Saint-Médard de Soissons (voir *Dictionn.*, t. V, col. 812-822, n. 116, fig. 4216).

Bibl. — J. Labarte, *Hist. des arts industriels*, t. III, p. 92; 2^e édit., t. II, p. 197; Ed. Fleury, *Les manuscrits à miniatures de la biblioth. de Soissons*, in-4^o, Paris, 1865, p. 3-47; Silvestre, *Paléogr. univ.*, pl. CXXIV; A. de Bastard, *Peintures et ornements des manuscrits*, pl. LII-LVII. Un évangélaire analogue à celui-ci se conserve au Musée britannique, n. 2788 du fonds harleien, cf. L. Delisle, *Notes sur quelques manuscrits du Musée britannique*, dans *Mém. de la Soc. de Paris et de l'Île de France*, t. IV, 1878, p. 38.

8881. Fac-similé de l'antiphonaire de Montpellier, où la notation en neumes se trouve réunie à la notation en lettres; copié en 1851 (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2697, au mot MONTPELLIER).

8883. Lectionnaire de Saint-Martin de Tours, XI^e siècle, in-fol.

8898. Cérémonial de Nivelon, évêque de Soissons. La composition de ce cérémonial ressort des litanies qu'on y trouve pour le jour de Noël. Ces litanies renferment des invocations pour Philippe-Auguste (1180-1223), la reine Élisabeth (1180-1190) et l'évêque Nivelon (1175-1207). La composition du livre dans lequel sont entrées ces litanies doit donc appartenir aux dix premières années du règne de Philippe-Auguste, soit aux environs de l'année 1185. Le texte en a été publié sous le titre suivant : *Rituale seu Mandatum insignis ecclesie Suessionensis, tempore episcopi Nivelonis exaratum, sumptibus et curis historicæ, archeologicæ ac scientificæ Suessionensis societatis editum*, in-4^o, Suessionne, 1856. Cf. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 292, pl. XXXVIII, n. 5, 6.

8913. Nous ne pouvons omettre de parler d'une homélie de saint Avit de Vienne conservée dans le ms. lat. 8913, fol. 3 v^o, en cursive mérovingienne du VI^e siècle, dont nous avons dit quelques mots déjà (voir *Dictionn.*, t. I, col. 861-864).

Ce sont des fragments d'un recueil de lettres et homélies. Ils consistent en quinze feuillets de papyrus, plus ou moins mutilés. L'espace occupé par l'écriture sur chaque page forme un cadre large de 254 millimètres et dont la hauteur varie entre 260 et 280 millimètres. Les feuillets sont montés sur des papiers oblongs de 0 m. 390 x 0 m. 435.

Une copie des folios 1-14, faite par Jérôme Bignon, à une époque où ces feuillets étaient un peu moins détériorés qu'ils ne le sont aujourd'hui, se trouve dans la collection Baluze, vol. 297, fol. 71-78.

Ces fragments ont été en grande partie publiés dans l'édition des œuvres de saint Avit, donnée par Sirmont et dans le volume intitulé : *Études paléographiques et historiques sur des papyrus du VI^e siècle, en partie inédits, renfermant des homélies de saint Avit et des écrits de saint Augustin*, in-4^o, Genève, 1866; enfin dans l'édition des œuvres de saint Avit par U. Chevalier.

Fac-similé des folios 3, 3 v^o, 9 et 9 v^o dans le recueil de Champollion-Figeac, *Chartes et manuscrits sur papyrus*, pl. XIII et XVI; fac-similé des fol. 4 (en partie), 6, 6 v^o, 15 (en partie) et 15 v^o, dans les *Études paléographiques* ci-dessus; fac-similé dans Silvestre, *Paléogra-*

phie universelle, pl. CLXIV; dans *The palæographical Society*, pl. LXVIII, dans L. Delisle *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 222, pl. XV, n. 1 (fol. 3 v^o).

Ces fragments ont fait partie d'un volume que Paradin (*Mém. de l'hist. de Lyon*, p. 103) avait vu dans la bibliothèque de l'église Saint-Jean de Lyon. Les folios 1-14, appartenant à J.-A. de Thou, dans la première moitié du XVII^e siècle; ils entrèrent à la Bibliothèque du roi avant l'année 1689; B. Guérard leur assigna le n. 668 dans le *supplément latin*. Le folio 15 a été trouvé dans le ms. lat. 11859 qui vient de Saint-Germain-des-Prés.

8914. Fragments de parchemin et de papyrus, au nombre de trente-sept, tous de très petites dimensions, ayant fait partie du même volume que le numéro précédent. Il n'y a point de trace d'écriture sur les morceaux de parchemin qui peut-être n'appartenaient pas primitivement au volume et qui ont pu être ajoutés par les anciens relieurs pour donner plus de consistance au fond des cahiers de papyrus.

Ces fragments, qui avaient été négligés quand on fit monter les fragments compris dans le n. 8913, ont été depuis montés sur des papiers hauts de 0 m. 368 x 0 m. 183.

Bibl. — L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 223, pl. XV, n. 1, 2, 3.

8962. Notes sur l'archéologie des premiers temps du christianisme. Fin du XVIII^e siècle.

8963-8987. Papiers de Henri Suarès, en 25 volumes. XVII^e siècle.

9008. Instructions de Charlemagne aux *missi domini*, en 785.

9380. Bible écrite par les soins de Théodulfe, évêque d'Orléans, entre les années 788 et 821 (*olim* de Mesmes, ne paraît pas être entré à la Bibliothèque avant 1789. *Suppl. lat.* 687).

Il existe au trésor de la cathédrale du Puy une Bible absolument semblable au n. 9380; elle a figuré à l'exposition du Trocadéro. Cf. L. Delisle, *Les Bibles de Théodulfe*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XI, 1879, p. 4-47.

Bibl. — L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 241-242, pl. XXI, n. 3.

9383. Évangiles de l'Église de Metz. VI^e siècle. Écriture capitale, vélin pourpré (voir *Dictionn.*, t. V, col. 822, n. 117).

9384. Évangiles. IX^e siècle. Écriture onciale, encre d'argent (voir *Dictionn.*, t. V, col. 822-824, n. 118).

9385. Évangiles. IX^e siècle (voir *Dictionn.*, t. V, col. 824-825, n. 119).

9386. Évangiles de l'Église de Chartres. IX^e siècle. Peintures grossières.

9387. Évangiles. IX^e siècle. Peintures, vélin pourpré, encre d'argent.

9388. Évangiles de l'Église de Metz. X^e siècle. Peintures.

9389. Évangiles. X^e siècle. Écriture saxonne (voir *Dictionn.*, t. V, col. 825, n. 120).

9390. Évangiles de l'Église de Metz. X^e siècle.

9391. Évangiles. XI^e siècle.

9392. Évangiles de l'abbaye de Senones. XI^e siècle. Peintures.

9393. Évangiles de l'Église de Metz. XI^e siècle.

9394. Évangiles de l'Église de Metz. XI^e siècle.

9395. Évangiles de l'Église de Metz. XII^e siècle. Peintures.

9427. Lectionnaire de Luxeuil. VII^e siècle. Ce monument liturgique d'une importance exceptionnelle a été décrit et figuré dans le *Dictionn.*, t. VI, col. 513-514; t. XI, col. 2748-2771; cf. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 219-220, pl. XIV, n. 1-5.

9428. Sacramentaire de l'Église de Metz. IX^e siècle, (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 865-870).

Bibl. — L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 262-263, pl. XXIX, n. 1; *Mém. sur d'anc. sacrament.*, 1886, p. 100-102, n. 17; V. Leroquais, *Sacrament. et missels manuscrits*, t. I, p. 16-18, n. 6, pl. VII-IX.

9429. Sacramentaire de l'Église de Beauvais, 186 feuillets de 0 m. 280 × 0 m. 215. Écriture à 2 colonnes du x^e siècle.

Fol. 1. Canon de la messe, incomplet au commencement.

Fol. 3. Cérémonies des ordinations.

Fol. 6 v^o. Sacramentaire proprement dit, commençant par ce titre : *In nomine Domini, incipit liber sacramentorum de circulo anni, a sancto Gregorio pape Romano editus, qualiter missa Romana celebratur.*

Fol. 90. Supplément au sacramentaire de saint Grégoire, précédé de la préface : *Huc usque precedens sacramentorum libellus...*

Fol. 94. Table des 146 chapitres de cette partie supplémentaire dont voici les premières et les dernières lignes : *Incipiunt capitula præfati libelli. I. Benedictio cerei. II. Orationes per singulas lectiones in sabbato sancto. III. Item orationes in vigilia Pentecostes.... CXLIII. Inposicio manum super energuminum caticuminum. CXLV. Item alia pro puvulo energuminum. CXLVI. Item alia oratio super energumino baptizato.*

Fol. 146. Recueil de préfaces, précédé de ce titre : *Hæc studiose perscripta secuntur præfationes, in dominicis et in diebus festis fereisque vel in sollempnitatibus sanctorum sive in ceteris ecclesiasticis canende officiis, quas [s]i prudens lector diligenter, sollicitè curioseque inspexerit, suis in locis ordinatos adque correctos, per facile invenire potuerit.*

Fol. 180 r^o. ΘΗΘΩΜΩΔΟΣ ΚΡΠΙΤΙΟ ΗΘ CO-ΚΡΠΙΤΙΟ.

Fol. 181 v^o. Calendrier, dans lequel ont été insérées quelques notes nécrologiques, les unes à l'encre, les autres à la pointe sèche.

Des morceaux additionnels ont été ajoutés par diverses mains sur les marges des folios 44 v^o, 45 v^o, 49, 55, 56, 57 v^o, 59, 60 v^o, 61, 66 v^o, 67, 70 v^o, 91 v^o-93 v^o, 176 v^o, 179 v^o et 181.

La destination primitive de ce sacramentaire n'est pas indiquée, mais il a été très anciennement possédé et employé par le chapitre de Beauvais; au bas des folios 1, 88 et 187 v^o on lit ces mots : *Sancti Petri Belvacensis* en caractères du XII^e siècle. En tête de la première page, un ancien bibliothécaire du chapitre de Beauvais a écrit ces mots : *Vere dignum etc. secreta, præfationes et orationes in missa per anni circulum.* Plusieurs des additions faites au calendrier dénotent aussi l'usage de la cathédrale de Beauvais. Dans le calendrier et sur les marges des folios 3 et 186 v^o on lit les noms de quelques fidèles, probablement bienfaiteurs de cette église, ce sont :

IIII idus februarii. Obiit Herisinda, cujus anima requiescat in pace. — II idus februarii. Bernardus. — XV. kl. martii. Disoalus. — XIII kl. aprilis. Heribrandus. — III id. septembris Obiit. Emma. — III nonas octobris. Godsinda obiit. — Fol. 186 v^o : Bertranno. Gunterga. Fra... Rarberto. Giddone. Suitgario. II kl. maii. Ratbardus presbiter. — VI idus augusti. Seodo presbiter. IIII nonas septembris. Isaac presbyter. — Fol. 3 : Hargbertus.

Le volume n'a aucune ornementation; les titres sont en onciales rouges; sauf de rares exceptions, les initiales sont de médiocre grandeur et tracées en noir. Ce sacramentaire semble avoir été exécuté sous le règne d'un des rois carolingiens qui portèrent le nom de Louis dont on retrouve le nom à trois reprises dans les chapitres LXV et LXVI (fol. 121); c'est peut-être Louis d'Outre-Mer (936-954).

Bibl. — L. Delisle, *Mém. sur d'anc. sacrament.*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. XXXII,

1886, p. 178-181, n. 52; V. Leroquais, *Sacrament. et missels manuscrits*, t. I, p. 68-69, n. 25.

9430. Trois sacramentaires de l'Église de Tours. Fin IX^e ou début du X^e siècle (voir au mot TOURS).

9431. Sacramentaire de l'abbaye de Marmoutiers. XI^e siècle. Cf. V. Leroquais, *op. cit.*, t. I, p. 217-219, n. 100.

9432. Sacramentaire de l'Église d'Amiens. X^e siècle. 166 feuillets de 0 m. 330 × 0 m. 228, cédé en 1825 à la Bibliothèque royale, par L. Traullé d'Abbeville qui l'avait acheté en 1797 de M. de Mandoly, ancien évêque d'Amiens.

Fol. 2, 2 v^o, 9 et 9 v^o. Tableaux et remarques de comput, ajoutés probablement au XI^e siècle.

Fol. 3. Calendrier, dans lequel les nombres d'or et les lettres dominicales ont été ajoutés après coup, ainsi que les D par lesquels sont marqués les jours égyptiques. On y lit, en outre, un certain nombre de lettres additionnelles. Tout cet ensemble a été édité par L. Delisle, dans le *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, p. 325-345.

Fol. 10. Prières avant la messe.

Fol. 12 v^o. Titre en lettres capitales : *Incipit liber sacramentorum, etc...*

Fol. 13. Préface et canon de la messe.

Fol. 18. Oraisons et préfaces des messes du propre du temps, à partir de la veille de Noël.

Fol. 69. Oraisons et préfaces des messes du propre des saints, à partir de la fête de saint Étienne, 26 décembre. On doit y citer la messe pour la fête de saint Riquier, le 9 octobre (fol. 106).

Fol. 113 v^o. Oraisons et préfaces des messes du commun.

Fol. 118 v^o. Messes et cérémonies diverses. On y remarque, au folio 146, un *Ordo ad visitandum et unguendum infirmum* dans lequel se trouvent des litanies, qui ont été publiées par L. Delisle, *op. cit.*, p. 366-367.

Sur les marges et sur les feuillets supplémentaires on a ajouté, au XII^e et au XIII^e siècle, les introïts, graduels, offertoirs, communions des messes, différents offices, notamment des messes en l'honneur de saint Firmin (fol. 98 et 103) et des prières pour les épreuves judiciaires (fol. 165) : *Orationes ad iudicium vel ad aquam sive calidam sive frigidam benedicendam. Deus qui maxima queque sacramenta in aquarum substancia condidisti... Oratio super aquam ferventem ad iudicium. Deus, iudex justus...*

Au jugement de L. Delisle, « l'exécution de ce volume peut être rapportée à la seconde moitié du IX^e siècle. La décoration en est assez remarquable. Sans parler des titres et des initiales, qui sont ordinairement en vermillon, parfois en vert, je signalerai, dit-il, sur les folios 12 v^o et 13, l'emploi des capitales enclavées, tel qu'on l'observe dans les belles inscriptions carolingiennes, et les grandes initiales peintes des folios 12 v^o, 13, 13 v^o et 14. Il faut accorder une attention toute particulière aux E des folios 13 et 14, tout à fait semblables aux E carrés à fers de flèche de la Bible de Charles le Chauve, dite de Saint-Denis.

« Le livre a été certainement fait soit pour la cathédrale d'Amiens, soit pour une église du diocèse d'Amiens. Cela résulte très clairement des noms invoqués dans les litanies des saints, de beaucoup d'articles du calendrier, et surtout d'un passage ajouté après coup, mais apparemment au X^e siècle, sur le recto du folio 12 :

Memento etiam, Domine, famulorum famularumque tuarum, Gregorii omniumque antistitum Romanorum, Firmini omniumque presulum Ambianensium, fratrum nostræ congregationis et presbiterorum hujus parochiæ, fratrum necnon et sororum omnium cœnobiorum ejusdem, omniumque sacri ordinis ministrorum, patris mei et matris, fratrum et sororum, nepotum et consanguini-

neorum seu ¹ familiarium et amicorum, et suas mihi elemosinas largientium, omniumque ² mihi commissorum, qui nos præcesserunt cum signo fidei et dormiunt in sommo pacis; ipsis, Domine, et omnibus in Christo quiescentibus, locum refrigerii, lucis et pacis ut indulgeas deprecamur, per eundem Christum Dominum nostrum.

^a et omnium pontificum, corr. — ^b etiam, corr. — ^c ac omnium, corr. — ^d et et les deux et suivants ont été ponctués. — ^e consobrinorum, add. — ^f seu, suppr. — ^g et omnium, corr.

« En marge de cette prière, d'une écriture à peu près semblable à celle du texte, on lit le nom TETBOLDI; je suppose que ce nom désigne un évêque d'Amiens, que Flodoard ¹ appelle *Tetbaldus* et dont la promotion fut longtemps contestée; il vécut au moins jusqu'en 975 ². Selon toute apparence, c'est l'anniversaire de ce prélat qui est annoncé dans le calendrier (fol. 3 v^o), au 23 février, par une note ajoutée après coup : *Sic obiit Teutbaldus episcopus*. Il est appelé *Teuboldus* dans un ancien catalogue des évêques d'Amiens ³. »

Bibl. — L. Delisle, *Mém. sur d'anc. sacrament.*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. XXXII, 1886, p. 159-162, n. 42; L. Ganet, *Quelques remarques sur d'anc. sacrament.*, dans *Revue des biblioth.*, 1911, p. 387 sq.; V. Leroquais, *op. cit.*, p. 38-43, n. 15.

9433. Sacramentaire de l'abbaye d'Epternach. Entré à la Bibliothèque au commencement du XIX^e siècle; 260 feuillets de 0 m. 300 × 0 m. 225; écriture du commencement du XI^e siècle. Au début on trouve onze pièces :

Fol. 3. Lettre de Chromatius et d'Héliodore à saint Jérôme : *Cum religiosissimus augustus Theodosius...*

Fol. 3 v^o. Réponse de saint Jérôme : *Constat Dominum nostrum...*

Fol. 4. Catalogue des apôtres : *Incipiunt festivitates et ortus apostolorum D. N. J. C. vel ubi prædicaverunt.*

Fol. 5. Calendrier auquel ont été ajoutées quelques notes historiques ou nécrologiques.

Fol. 13. Catalogue des mois des Juifs, des Égyptiens et des Grecs.

Fol. 13 v^o. Poème de 48 vers sur les 12 mois de l'année : *Tetrasticon aulenticum de singulis mensibus. Januarius. Hic Jani mensis sacer est, en aspice, ut aris Tura micent sumant ut piatura lares...*

Fol. 14. Remarques sur la longueur des jours et des nuits : *In januario nox habet horas XVI, dies...*

Fol. 14 v^o. Formule de confession : *Confessio peccatorum brevis sit inter missarum sollempnia: Oratio sancti Ambrosii...*

Fol. 15. Prière de saint Augustin : *Oratio sancti Augustini de sancta Trinitate. Auxiliatrix esto mihi...*

Fol. 16. Litanies des saints où la série des confesseurs se termine par *Sancte Vuilbrorde*.

Fol. 18. Diverses prières pour la messe.

Fol. 20. *Incipit sacramentorum liber*, divisé en trois livres, les oraisons et les préfaces du propre du temps. Une partie des pièces préliminaires y a été rattachée. Dans le canon de la messe (fol. 23 v^o) la nomenclature des saints dont on fait mémoire se termine ainsi : *Cosme et Damiani, Hilarii, Gregorii, Hieronimi, Benedicti, Vuillebrordi*. Il doit manquer au moins un feuillet à la fin de cette partie qui va du folio 3 au folio 109.

Le livre I^{er} comprend 159 chapitres.

Le livre II du sacramentaire est consacré au propre des saints (fol. 110) et au commun (fol. 169); il est divisé en 173 chapitres et on lit au bas du folio 174 : *Explicit secundus sacramentorum liber*. On y remarquera le chapitre CXXIII : *VII idus novembris, natale sancti Vuillebrordi, confessoris atque pontificis* (fol. 161) et le chapitre CXXVIII : *XI kal. decembris, ordinatio sancti Willibrordi* (fol. 163 v^o). Ce dernier chapitre a été récrit, d'une encre plus noire, sur des passages grattés.

Le livre III intitulé : *In honore sanctæ Trinitatis incipit sacramentorum liber tertius* (fol. 174 v^o) renferme des messes et des cérémonies diverses, qui forment 160 chapitres.

On lit au folio 225 : *Precede, quesumus, omnipotens Deus, ut famulus Zuventebolchus, qui a tua miseratione suscepit regni gubernacula, a te percipiat virtutum omnium incrementa...*, et au fol. 225 v^o : *Omnipotens sempiterna Deus, qui famulum tuum Zuventibolchum regni fastigio dignatus es sublimare, fac eum humilitatis, justitiæ cæterarumque virtutum bonorum exaberare...*, ce qui nous reporte au règne de Zwentibold (895-900).

On lit aux folios 15 v^o, 23 v^o, 161 et 163 v^o la mention de saint Willibrord, patron de l'abbaye d'Epternach. En outre dans le calendrier, au 3 avril (fol. 7) on lit : *Obiit Thiofridus beate memoriæ abas noster* et on sait que c'est là un abbé d'Epternach, mort le 3 avril 1110. On relève aussi diverses notes relatives aux dépendances, aux bienfaiteurs ou aux tenanciers de cette même abbaye aux folios 1 v^o, 2 v^o, 14 et 259, et au folio 260 les catalogues des archevêques de Trèves et des évêques de Metz. Ce dernier se réduit à deux noms écrits en lettres capitales : *Adalbero* et *Deodericus*, c'est-à-dire Adalbéron II et Thiéri qui ont occupé le siège de Metz depuis 984 jusqu'en 1047.

Le sacramentaire a été exécuté avec grand soin. On y rencontre de grandes initiales à entrelacs et à fleurons qui ornent les folios 3, 5, 14 v^o, 20 v^o, 21, 22 v^o, 68, 110, 161, 174 v^o, 175, 199, 241 et 249. Les pages qui renferment le commencement de la préface (fol. 20 v^o et 21), sont plus particulièrement dignes d'attention. Les traits extérieurs des grandes initiales ont été dessinés à la plume, les parties intérieures sont parfois remplies en rouge, en jaune ou en vert.

Bibl. — L. Delisle, *Mém. sur d'anc. sacrament.*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. XXXII, 1886, p. 254-257, n. 200; V. Leroquais, *Sacrament. et missels manuscrits*, t. I, p. 121-125, n. 50.

9434. Missel de Tours. XI^e siècle. Cf. V. Leroquais, *Sacrament. et missels manuscrits*, p. 148-151, n. 63.

9435. Missel de Maillezais. XI^e siècle. Cf. Id., *ibid.*, t. I, p. 184-185, n. 81.

9436. Sacramentaire ou missel de l'abbaye de Saint-Denis, avec neumes (*olim* Saint-Denis). 165 feuillets de 0 m. 310 × 0 m. 230; première moitié du XI^e siècle.

Fol. 1 v^o. Chants du *Kyrie*, du *Gloria*, du *Credo*, du *Sanctus* et de l'*Agnus*. Le *Gloria* et le *Credo* sont en grec et en latin.

Fol. 3 v^o. Calendrier copié sur trois pages.

Fol. 5. Prières avant la messe.

Fol. 13. Oraisons des messes du 17^e dimanche après l'octave de la Pentecôte et de la fête de saint Savinien.

Fol. 13 v^o. Préface.

Fol. 16. Canon de la messe.

Fol. 18. Oraisons, préfaces et morceaux du graduel des messes, pour le propre du temps, à partir de la veille de Noël. A la fin, sont copiées les messes de la Transfiguration (fol. 70 v^o) et de sainte Geneviève (fol. 71).

Fol. 71. Messes du propre des saints, en commençant par la fête de saint Étienne.

Fol. 116. Messes du commun.

Fol. 120 v^o. Messe de la dédicace.

Fol. 123 v^o. Préface et canon de la messe. Seconde copie à peu près contemporaine de la transcription du reste du volume.

Fol. 127 v^o. Oraisons et préfaces de diverses messes. La première rubrique est : *Missa in honore sanctæ Trinitatis*.

¹ *Hist. Eccl. Rem.*, l. IV, c. XXXIII. — ² *Gallia christiana*, t. X, col. 1161. — ³ *Monum. Germ. hist., Scriptorum*, t. XIII, p. 752.

Ce manuscrit avait été écrit pour le monastère où il demeura jusqu'à la Révolution française; on en a les preuves dans les formules relevées aux folios 17 v^o, 48 v^o, 106, 124, 125.

La décoration du manuscrit 9436 est intéressante. Les initiales des paragraphes sont alternativement rouges et vertes. En tête de la plupart des chapitres sont de grandes lettres d'or, parfois avec une petite bordure au minium. Aux fêtes principales, l'enlumineur a peint de grandes initiales à rinceaux.

La préface et le canon des folios 13 v^o-16 rappellent tout à fait la préface et le canon des sacramentaires carolingiens: l'écriture en est en capitales et en onciales d'or sur fond pourpré; les entrelacs sont le motif dominant des grandes initiales et des encadrements, on y remarque cependant des rinceaux qui caractérisent les œuvres du xi^e siècle.

La décoration de ce sacramentaire est belle et intéressante, mais il appartient à une époque déjà postérieure à nos études d'archéologie.

Bibl. — L. Delisle, *Mém. sur d'anc. sacrament.*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. xxxii, 1886, p. 289-292, n. 117; Aug. de Bastard, *Peintures et ornements des manuscrits*, pl. ccxxxii, ccxxxiii, folios 71 v^o, 106 v^o; Rohault de Fleury, *La messe*, t. 1, pl. xiiii; V. Leroquais, *Sacrament. et missels manuscrits*, t. 1, p. 142-144, n. 60.

9437. Missel. xii^e siècle. Cf. V. Leroquais, *op. cit.*, t. 1, p. 294-296, n. 146.

9438. Missel de Limoges. xii^e siècle. Cf. V. Leroquais, *op. cit.*, t. 1, p. 213-215, n. 97.

9439. Missel de Rennes. xii^e siècle, peintures. Cf. *Id.*, *ibid.*, t. 1, p. 242-245, n. 112.

9440. Missel de l'abbaye de Liessies. xii^e siècle. Cf. *Id.*, *ibid.*, t. 1, p. 260-263, n. 126.

9448. Graduel de l'abbaye de Prüm. Fin du x^e siècle, Peintures.

9449. Graduel de Nevers. Vers 1060.

9451. *Liber comitum*, fragment d'un lectionnaire des épîtres et des évangiles (*olim* Soubise). Parchemin pourpré, 198 feuillets de 0 m. 330 × 0 m. 226. Écriture sur deux colonnes, en lettres d'argent, sauf les titres et les grandes initiales qui sont en or. Grande minuscule, mêlée d'onciale, probablement de la fin du viii^e siècle. Dom Tassin et dom Toustain l'attribuent au viii^e siècle et disent qu'il appartenait au prince de Soubise (*Nouv. traité de diplom.*, t. iii, p. 122, 196, 339 et 351), il fut acheté pour la Bibliothèque du roi, en 1789, au prix de 2 000 livres et fut inscrit au *Suppl. lat.* 688.

Fol. 1. *In nomine summi Dei incipit prologus libri Comitum, beati Hieronimi presbiteri, ad Constantium Constantinopolitanum episcopum. Lege feliciter. Quantum liceat...*

Fol. 2. Propre du temps et propre des saints.

Fol. 40 v^o. *Domenica in tregesima*, pour le 3^e dimanche de carême.

Fol. 48 v^o. *Domenica in vigin[esima]*, pour le 4^e dimanche.

Fol. 61 v^o. *Domenica in indulgentia*, pour le dimanche des Rameaux.

Fol. 88. *Domenico sancto*, pour le jour de Pâques.

Fol. 96 v^o. *In vigiliis sancti Pancrati.*

Fol. 97. *In natali sancti Pancrati.*

Fol. 99. *In pascha annotina.*

Fol. 99 v^o. *In letania majore die xxv mense primo.*

Fol. 131 v^o. *In depositione Helisei prophetæ et sancti Johannis Baptistæ.*

Fol. 159. Ici commence la partie relative aux messes diverses; on y remarque :

Fol. 182. *In adventu judicium.*

Fol. 184 v^o. *Contra judices male agentes.*

Fol. 185 v^o. *Contra episcopum male agentem.*

Fol. 189. *De conciliatione fratrum.*

Fol. 190. *Leguntur quattuor evangeliorum initia in aurium apertione.*

Fol. 191 v^o. *In Pascha annotina.*

Bibl. — Silvestre, *Paléogr. univ.*, pl. cxxx; L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. iii, p. 213, pl. ix, n. 5.

9452. *Liber comitis*. ix^e siècle.

9453. Évangiles de l'année. xi^e siècle.

9454. Épîtres. xi^e siècle.

9474. Heures d'Anne de Bretagne (voir *Dictionn.*, t. ix, col. 1863-1881).

9488. Fragments de divers manuscrits liturgiques. x^e-xv^e siècles.

9489-9508. Documents pour servir à l'histoire de la liturgie par J. de Voisin. xvii^e siècle. 20 vol.

9768. Fragment du livre III de l'*Histoire* de Nithard. x^e siècle. Au folio 13, les serments des fils de Louis le Débonnaire en 842.

10275. *Boetii de Musica*. xi^e siècle.

10433. Psautier précédé d'un calendrier, suivi de diverses prières. xii^e siècle. Peintures. Écriture anglaise.

10437. Évangiles. x^e siècle. Peintures.

10438. Évangile de Saint-Sauveur de Metz. xi^e siècle.

10439. Évangile (voir *Dictionn.*, t. v, col. 827, n. 123).

10440. Formules de conjurations (fol. 116). ix^e siècle.

10499. Lectionnaire, commençant par une vie de saint Denis. xii^e siècle.

10500. Sacramentaire de Hughes I^{er} de Besançon. 207 feuillets de 0 m. 200 × 0 m. 153. Écriture du milieu du xi^e siècle.

Fol. 2. Préliminaires comprenant ces trois pièces : *Pretilulatio prælibandæ sinodi.*

Fol. 6. *Oratio ad sanctam Mariam.*

Fol. 8 v^o. *Oratio ad sanctum Stephanum.*

Fol. 13. Calendrier intitulé : *Incipit martyrologium*. Il renferme beaucoup de notes historiques et nécrologiques, les unes de la même main que le corps du volume, les autres ajoutées après coup.

Fol. 30. Prières avant et pendant la messe.

Fol. 39 v^o. *Nono kal. januarii, vigilia Natalis.*

Fol. 40. Oraisons et préfaces des messes pour le propre du temps et aussi pour certaines fêtes de saints.

Fol. 118. Oraisons et préfaces pour les messes des fêtes des saints, pendant la seconde partie de l'année : *Incipiunt missæ sanctorum communes per anni circum. xviii kal. mai. Natalis sancti Tiburtii.*

Fol. 163. Oraisons et préfaces pour le commun et pour différentes messes. — Morceaux ajoutés :

Fol. 203. *Nomina Ecclesiarum que debent censum ecclesiæ sancti Johannis evangelistæ et quæ sunt in dominicatum.*

Fol. 203 v^o. Accord conclu entre les chanoines de Saint-Jean de Besançon et le seigneur d'Etrabonne.

Fol. 204. Donation faite à l'église de Saint-Jean par Girard d'Etrabonne.

Fol. 205 v^o. Cérémonies de la réception d'un chanoine régulier.

Ces quatre dernières pièces invitent à placer ce manuscrit dans la région de l'Est, principalement vers Besançon, et le canon de la messe confirme et précise cette conjecture, surtout la liste des saints du *Nobis quoque peccatoribus* (fol. 38) et du *Libera nos quesumus* (fol. 38 v^o). En outre, sur la marge du folio 38, on lit un catalogue des archevêques de Besançon; enfin, dans la commémoration des vivants (fol. 36 v^o) le nom de l'archevêque Hugues est inséré en toutes lettres. Si on ajoute à cela d'autres mentions, on voit qu'il s'agit de Hughes de Salins (1031-1066). L'illustration est intéressante et soignée, à cette date du milieu du xi^e siècle, elle relève d'autres études.

Bibl. — L. Delisle, *Mém. sur d'anc. sacrament.*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. xxxii,

1886, p. 281-285, n. 115; V. Leroquais, *Sacrament. et missels manuscrits*, t. I, p. 138-141, n. 59.

10501. Sacramentaire attribué à l'abbaye de Saint-Symphorien de Metz; (*olim* Saint-Symphorien de Metz). 186 feuillets de 0 m. 222 × 0 m. 160, fin du x^e siècle.

Fol. 5 v^o. *In nomine Domini, incipit liber sacramentorum de circulo anni expositus, a sancto Gregorio papa Romano editus, ex authentico libro bibliothecæ cubiculi scriptus, qualiter missa Romana celebretur.*

Fol. 6 v^o. Préface.

Fol. 8 v^o. Canon.

Fol. 14 v^o. Oraisons du propre du temps et du propre des saints.

Fol. 135. Oraisons de diverses messes et du commun.

Fol. 174-184. Ils ont été écrits au xii^e siècle.

Les préfaces des folios 2 v^o-4 v^o sont une addition du même siècle, ainsi que les indications pour le chant du *Gloria in excelsis* (fol. 185 v^o).

Le sacramentaire a dû être exécuté dans la province de Trèves. Les listes de saints invoqués au *Communicantes* et au *Libera quæsumus* ne permettent pas d'en douter. Le livre a pu servir à l'abbaye de Saint-Symphorien de Metz, si on en juge par l'oraison qui se lit au folio 176, dans la *missa de sancto Symphoriano*: *Propitiare, quæsumus, Domine, nobis famulis tuis per sancti N martyris tui et omnium sanctorum quorum reliquiæ in hac præsentia continentur ecclesia merita gloriosa, ut eorum pia intercessione ab omnibus protegamur adversis. Per...*

Bibl. — L. Delisle, *Mém. sur d'anc. sacrament.*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. xxxii, 1886, p. 221-223, n. 82; V. Leroquais, *Sacrament. et missels manuscrits*, t. I, p. 83-85, n. 33.

10508. Graduel de Saint-Evroul. Traités musicaux de Gui d'Arezzo. xii^e siècle.

10509. Fragment d'un graduel de Saint-Wandrille. Traités musicaux de Guy d'Arezzo. xii^e siècle.

10510. Graduel de l'abbaye d'Epternach, xii^e siècle.

10511. Graduel. xii^e siècle.

10515. Évangélaire de l'église de Metz. xii^e siècle.

10575. Pontifical connu sous le nom de Pontifical d'Egbert. xi^e siècle. Écriture saxonne (voir *Dictionn.*, t. iv, col. 2211-2220).

10587. Préface et commencement du *Liber ymnorum Notkeri Balbuli*. xi^e siècle (voir *Dictionn.*, t. xii, col. 1727-1733).

10753. Lois barbares: ... *Liber Gundebati* (fol. 49 v^o), *Lex salica* (fol. 91 v^o), *Lex Ribuari* (fol. 126), x^e siècle.

10754. Loi salique. Capitulaires de 805 (fol. 45)... x^e siècle.

10756. *Formulæ Marculfi* et *Formulæ Sirmondianæ* (fol. 46). viii^e et ix^e siècle. Tables de comput (fol. 64). viii^e siècle. Fragments en notes tironiennes (fol. 67 v^o, 69 v^o). viii^e siècle. Morceau noté en neumes et en lettres, fol. 70, xi^e siècle.

10757. *Formulæ ad Austrasiæ regnum pertinentes*. x^e siècle.

10758. *Capitularia Lectio saliqua* (fol. 89). Recueil d'Anségise (fol. 141)... x^e siècle.

10837. Martyrologe hiéronymien, en lettre saxonnes, qui doit avoir été écrit à l'abbaye d'Epternach dans la première moitié du viii^e siècle. Les hollandistes l'ont souvent cité et s'en sont partiellement occupés dans les *Acta sanct.*, jan. t. I, p. xlvi; avril. t. II, p. ix; juni. t. VI, p. vi, où ils ont donné le fac-similé des deux premières pages. Balthasar Moretus avait résolu d'en faire graver un fac-similé complet pour le P. H. Rosweyde; le travail a été exécuté depuis le commencement jusqu'au 20 juin (fol. 2-19 v^o du ms. original).

11218. Opuscules médicaux, en tête une table de comput. ix^e siècle.

11504-11505. Bible écrite en 822 (*olim* Saint-Ger-

main-des-Prés). La date ANNO REGNANTE DOMNO HLVDVVICVS VIII est inscrite dans le grand O du commencement de l'Écclésiastique (ms. 11505, fol. 11 v^o); reproduction en fac-similé dans Tassin et Toustain, *Nouveau traité de diplomatique*, t. III, pl. XL. Le manuscrit ne formait à l'origine qu'un seul volume, comme le prouvent les signatures des cahiers, contemporaines de la transcription; aujourd'hui le tome I compte 199 feuillets, le tome II en a 215, y compris les feuillets 160 bis et 205 bis, de 0 m. 520 × 0 m. 340. Écriture sur colonnes, du début du ix^e siècle. La date indique la 8^e année du règne de Louis le Débonnaire, soit 822. Initiales peintes çà et là, titres, notes et signatures en lettres bizarres, en caractères grecs et en signes tironiens.

Dans 11505, fol. 205 bis, on lit ces mots

ΩΒΧΗΚΡΩ ΘΗ ΛΗΚΘΩΡ ΝΗ ΛΑΒΩΡΗΜ ΜΑΝΟΥΜ
ΜΗΑΡΟΜ ΔΙΣΠΙΚΙΑΣ ΣΕΔ ΟΥΕΣΟ ΔΗΠΡΗΚΩΡ
ΜΗΛΛΙΦΛΟΜ ΚΑΡΙΘΑΘΗΜ ΘΟΑΜ ΟΘ ΠΡΩ ΜΗ
ΔΟΜΙΝΙ ΜΙΧΡΙΚΩΡΔΙΑΜ ΗΖΩΡΗC·ΗΥΟ ΙΔΗΜ
ΦΗΡΩ ΛΑΒΩΡΗΜ ΑΛΙΟC ΘΟΛΙΘ ΗΩΝΩΡΗΜ

Obsecro te, lector; ne laborem manuum mearum dispicias, sed, queso, deprecor mellifluam caritatem tuam, ut pro me Domini misericordiam exores. Ego idem fero laborem, alius tulit honorem.

Bibl. — L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 247-250, pl. xxiv, n. 1.

11522. Missel, avec quelques parties de l'office de la nuit. xii^e siècle. Notation en neumes. (Voir *Dictionn.*, t. III, col. 2941, n. 9.) Cf. V. Leroquais, *op. cit.*, t. I, p. 192-194, n. 85.

11532-11533. Bible jadis conservée à Saint-Germain-des-Prés sous le n. 15 et que dom Tassin et dom Toustain, dans leur *Nouveau traité de diplomatique*, t. III, p. 121, 131, 250, 339, 347 et 352, considèrent comme antérieure à l'année 809, L. Delisle ne la croit pas plus ancienne que l'année 860, du temps du roi Lothaire (855-869), d'après un exemplaire exécuté vers l'année 809. Le copiste du ms. 11532-11533 a servilement reproduit le texte du traité chronologique qui termine le tome II, intitulé *Abbreuiacio chronice* tel qu'il le lisait dans le manuscrit de l'année 809, ou environ. A ce texte, un autre scribe a ajouté une note complémentaire pour mettre le traité chronologique en rapport avec le temps où le ms. 11532-11533 venait d'être achevé (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2923, n. 1).

11550. Psautier suivi de cantiques, d'hymnes et de litanies des saints. xi^e siècle.

11589. Sacramentaire d'une église du nord de la France. 178 feuillets de 0 m. 380 × 0 m. 240. Écriture de la fin du x^e ou du xi^e siècle. Ce volume vient de Saint-Germain-des-Prés, n. 622, puis n. 288; voici son contenu.

Fol. 1. Calendrier ou martyrologe abrégé où sont inscrits beaucoup de saints bretons et flamands, parfois ajoutés au texte primitif.

Fol. 2 et 8. Tableaux et règles de comput.

Fol. 10 v^o. *Incipit liber sacramentorum de circulo anni [a] sancto Gregorio papa Romano editus, qualiter missa Ro[mana] celebratur, hoc est in primis introitus qualis fuerit statutis temporibus sive diebus festis seu cotidianis...*

Fol. 11. Préface et canon de la messe.

Fol. 12 v^o. Parmi les saints invoqués au canon: *Cosme et Damiani, Dionisi, Richari, Rustici et Eleutherii, Martini, Benedicti, Hieronimi, Samsoni, Machuti.*

Fol. 16. Oraisons et préfaces des messes du propre du temps. Souvent, il y a, en outre, les premiers mots des introïts, des graduels, des offertoires et des communions.

Fol. 80 v^o. Messes du propre des saints.

Fol. 114 v^o. Messes diverses et du commun.

Fol. 140. Bénédiction, prières, messes complémentaires et cérémonies diverses.

Fol. 148. *Conjuratio aqua frigida ad iudicium.*

Fol. 149 v°. *Benedictio ad panem et caseum ad iudicium Dei demonstrandum.*

Fol. 152 v°. *Incipiunt missas dumno Alcuini per singulas ferias in ebdomada. Feria prima, missa sancta Trinitate.*

A en juger par diverses mentions insérées au calendrier et au canon de la messe, on peut conjecturer que le sacramentaire était à l'usage d'une église du nord de la France qui honorait particulièrement les saints bretons. Cette observation est corroborée par plusieurs articles du propre des saints, en voici des exemples :

Fol. 90 v° et fol. 91. Dans une messe du *II nonas julii. Natale sancti Guoetquali confessoris.* Dans le calendrier à la date du 4 juin, on lit ces mots tracés au XI^e siècle, en lettres capitales : NATALE SANCTI GUOETQUALI CONFESSORIS.

Fol. 96 v°. Messe de saint Samson, au 28 juillet, qui comprend deux collectes, une secrète et deux post-communions et cette préface remarquable au moins par sa longueur :

Vere dignum... eterne Deus. Cujus terribili timore trepidant corda caelestium, terrestrium et infernorum, omnium visibilibus et invisibilibus, quia sanctum et terribile nomen tuum, et in te est eternum imperium. Ideo et nos qui redempti sumus, Domine Jhesu Christe, tuo sacro sanguine, immolamus tibi hæc sacrificia, hodierna die adveniente hac annua festivitate nobis optata, in qua patrocinii nostri et electi tui sancti Samsonis episcopi soluto corporis onere ac deposito in eodem loco, inter angelorum choros beata illius et sancta anima felici exitu ad Christum perducitur; qui dum in hac decidua luce propriis debebat meritis, hanc arduamque viam pergens, promeruit ut quecumque a Deo patre voluerit sine mora impetraret; quin immo patriam ac parentes, ritu Abrahamæ, oblita cognatione. Oceano transfretato, relinquens, cursu prospero ad Europam usque pervenit, in qua multis signis et virtutibus, Deo favente, resulsit; bonus nimphe pastor dominici gregis, fratrum felicium fundamentum, sacerdotum sane clarissimum culmen, qui per totam absque cibo et potu ebdomadam evangelico sustentabatur verbo; qui sine ullo sustentamento, deposito in terra baculo, in natale Domini nostri Jhesu Christi et in nocte Pasche stabili statu per nox pervigili cura persistebat; qui tres serpentes mortiferos nutu Domini interemit, et tres homines de morte ad vitam Deo adjuvante reduxit. Et ideo hunc indubitanter credimus adsumptum sacro in sinu Abrahamæ, et inter splen[did]issimos electorum tuorum choros, quorum opus non aliud est nisi laudare et benedicere eternum nomen tuum, et viginti quatuor seniores, cum innumerabilium angelorum choris, Cherubim quoque et Seraphim, qui non cessant diuturno clamantes et dicentes : Sanctus, sanctus, sanctus.

Fol. 111. Saint Malo est honoré à l'égal de saint Samson; on lui consacre deux messes, dont une vigile.

Enfin saint Hermès est particulièrement honoré, car, le 28 août, sa messe précède celle de saint Augustin; on lit, en effet, au 28 août : *v kal. septembris, natale sanctum Hermen martirem... Eodem die, natale sancti Augustini confessoris;* enfin au folio 160 une *Missa in veneratione beatorum martirum Stephanum, Vincencium, Tiburcium, Petro, Proto, Jacinctum, Cucuphatum, Hermen*¹.

Dans les paragraphes ajoutés au XII^e siècle sur les marges ou sur les pages blanches, on lit :

Fol. 10. Une formule de conjuration : *Orcus et mirabilis et vocacio sancte Trinitas, sanctus Nazzarius, et sancte Tecla, et sancta Aquilina, sedebat supra Petrus ejus et mare, et dixit sanctus Nazzarius : Ambulemus...*

Fol. 85 v°. Une messe pour la translation de saint Corneille, le 15 mars, dont voici le début : *Delatio sancti*

Cornelii papæ Compendio, idus martii. Deus qui beatum Cornelium, martirem tuum atque pontificem, ineffabili provisione patronum nobis destinatum tribuisti, da, quesumus, ut, sicut hodierna die, te auctore, venerabile ejus meruimus suscipere corpus. D'après cette oraison, il semblerait que le sacramentaire servait au XII^e siècle dans l'église de Saint-Corneille de Compiègne.

Bibl. — L. Delisle, *Mém. sur d'anc. sacrament.*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. xxxii, 1886, p. 246-250, n. 97; V. Leroquais, *Sacrament. et missels manuscrits*, t. I, p. 110-113, n. 45.

11590. Missel. XI^e siècle. Cf. V. Leroquais, *op. cit.*, t. I, p. 167-168, n. 71.

11591. Missel de Paris. XII^e siècle. Cf. Id., *ibid.*, t. I, p. 204-205, n. 92.

11626. Saint Jérôme, sur le Psautier. XII^e siècle. Peintures. A la fin, oraison dominicale en grec.

11631. Lettres de saint Jérôme. IX^e siècle. Peintures. A la fin, passion de saint Maurice; répons notés en neumes.

11632. Lettres de saint Jérôme. IX^e siècle. A la fin : versus, *laus Cæsaris Hægarici*, avec notation en neumes.

11641. Fragments de saint Augustin, sur papyrus. VI^e siècle.

11671. S. Grégoire, sur Job, l. 1-5. IX^e siècle. A la fin, chant noté en l'honneur de saint Fuscien.

11818-11821. Matériaux du *Monasticon gallicanum* (voir *Dictionn.*, t. XI, à ce mot).

11902. Papiers de Mabillon, contenant principalement les notes prises par ce savant dans les archives et les bibliothèques de Champagne, de Lorraine et d'Alsace.

11903. Papiers divers de Martène et de Durand.

11904-11920. Papiers de Montfaucon.

11921-11924. Papiers de dom François Lamy, auxquels sont mêlées quelques notes de dom Grenier : *Origines du christianisme dans la Gaule.*

11947. Psautier de saint Germain (*olim* Saint-Germain-des-Près, n. 661), 291 feuillets, y compris celui qui a été volé, plus les feuillets préliminaires A.-C., de 0 m. 274 x 0 m. 220. Écriture onciale en argent, sur fond pourpre; les titres et les mots *Deus, Dominus, Christus, Spiritus Sanctus* sont en or. Mabillon (*De re diplomat.*, p. 356) et dom Tassin et dom Toustain (*Nouveau traité de diplomat.*, t. III, p. 163-164) admettent que ce manuscrit remonte au VI^e siècle; L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 210, écrit « peut remonter au VI^e siècle ». Il a appartenu à saint Germain, évêque de Paris; dom Jacques Du Breul en fit une copie en 1560, elle est conservée à la Bibliothèque nationale, ms. lat. 13163.

En tête du volume (fol. A-C), dom Du Breul écrit une notice dont nous extrayons ces passages : *Hoc psalterium Davidicum, quo beatissimus Germanus, Parisiorum antistes, quondam usus est, cum inter sanctorum reliquias, diu in sacrario conservatum fuisset, ad bibliothecam, studiosorum gratia, tandem translatum est. Cujus non modo antiquitatem, sed etiam pretium ipsæ membranæ purpura violacea tinctæ et litteræ argenteæ, ab uncia duodecima pedis parte, quæ et follex dicitur, unciales ob magnitudinem nuncupatæ, satis indicant... Anno incarnati Verbi 1269 erat hujus monasterii sacrista pius ac devotus Alexander nomine, qui in dinumeratione reliquiarum suæ fidei commissarum specialiter psalterium sancti Germani nominat, cum quibusdam aliis reliquiis, quibus modo caremus, et quæ quo tempore, a quibus quæve ratione hinc ablata fuerint ignoratur. Repperi autem hanc dinumerationem, partim a soricibus corrosam, inter chartas quas ut inutiles abjece-*

¹ Cf. *Acta sanct.*, august. t. VI, p. 150, sur le culte rendu à saint Hermès, dans l'église de Ronse en Brabant.

rant, eamque deforis notatam C 512 in archivorum theca vigesima sexta collocavi... Bene vale, candide lector, et pro fratre Jacobo du Breul, bibliothecario, qui hæc anno incarnati Verbi 1560, nonis octobris, exaravit. Dominum deprecare.

Le psautier, dont quelques feuillets sont mutilés, se termine (fol. 291) par le psaume *Pusillus eram inter fratres*. Le feuillet coté 67, renfermant les feuillets 12-20 du psaume xxxvi a été arraché à la fin du xviii^e siècle et est passé à Saint-Pétersbourg.

La version des psaumes contenue dans ce manuscrit est celle qui avait été faite sur le texte des Septante et qui était en usage avant saint Jérôme. Cf. dom Sabatier, *Biblicorum sacrorum latinæ versiones antiquæ*, t. 1, p. 9-287.

Bibl. — Silvestre, *Paléogr. univ.*, pl. cx; A. de Bastard, *Peintures et ornements des manuscrits*, pl. 1; Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 210-211, pl. VII, n. 3.

11949. Psautier précédé d'un calendrier. Concorde des évangiles. Antiennes, hymnes (fol. 74 v^o). XII^e siècle (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2925, n. 9).

11955. Saint Matthieu et saint Marc. vi^e siècle, parchemin pourpré; encre d'or. Écriture capitale (voir *Dictionn.*, t. v, col. 827, n. 124).

11956. Évangiles. ix^e siècle. Peintures.

11957. Évangiles. ix^e siècle. Au folio 5 v^o, catalogue des reliques de Corbie au xi^e siècle.

11958. Évangiles. ix^e siècle. Peintures.

11959. Évangiles. x^e siècle.

12045. Lectionnaire. ix^e siècle.

12046. Lectionnaire (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2945, n. 1).

12048. Sacramentaire de Gellone (*olim* Gellone. puis Saint-Germain-des-Prés où il entra vers la limite du xvii^e-xviii^e siècle et porta le n. 163; entré à la Bibliothèque nationale en 1795). 272 feuillets cotés 1-240 et 245-276 (les cotes 241-244 ont été sautées par l'auteur de la pagination, au xvii^e ou au commencement du xviii^e siècle), de 0 m. 300×0 m. 180. Écriture semi-unciale de la seconde moitié du viii^e siècle, qualifiée de wisigothique par dom Tassin et dom Toustain, dans leur *Nouveau traité de diplomatique*, t. III, p. 82, 190, 221-222, 325-327, 355, 357, 358. Peintures et ornements remarquables; nous en avons dit quelque chose (*Dictionn.*, t. VI, col. 777-794) et que les notes prises sur l'original et prêtées par nous à un bénédictin ne nous ont jamais été restituées. L. Delisle n'a pu relever dans ce manuscrit que fort peu d'indices touchant son origine. Dans l'*Exultet* du samedi saint, il n'est question que du pape : *Una cum patre nostro beatissimo viro papa nostro* [ce dernier mot a été biffé dans le manuscrit] *illo quiete temporum concessa* (fol. 59); la liste des saints du *communicantes* se termine par ces noms : ... *Cosme et Damiani, Helarii, Marthini, Agustini, Gregorii, Geronimi, Benedicti...* (fol. 144).

Les prières copiées sous les rubriques *Benedictio regalis* (fol. 165) et *Missa pro regibus* (fol. 221) ne contiennent rien de notable : *Benedic hunc principem nostrum. Tu præsentem insignem regem... Benedic hunc, clementissime, regem illum... Deus qui regnorum omnium et Romanorum maxime protector imperii, da servis tuis regibus nostros ill. triumphum virtutis tuæ scienter excolere... Ut principibus nostris famulis tuis ill. regimen tuæ adpone sapientia... Deus qui prædicando et nostri regni evangelium Romanum imperium præparasti, prætende famulis tuis ill. principibus nostris arma cælestia...*

Fol. 1 v^o. *In nomine Domini nostri Jhesu Christi, incipit liber sacramentorum* (au fol. 43 v^o : Texte grec du symbole en lettres latines).

Outre les oraisons des messes, il contient :

Fol. 148 v^o. Un recueil de bénédictions : *Item benedictiones episcopalis*.

Fol. 173. *Denunciatio pro scrutino quod III ebdomada in Quadragesima III feria iniciantur.*

Fol. 183. *Incipit ordo ad infirmum caticumum faciendum sive baptizandum.*

Fol. 184. Litanies ne contenant que les noms suivants : *Sancta Maria, Sancti Petri*, [tous les saints sont interpellés non *sancte* mais *sancti*] *Paule, Andreas, Johannes, Laurenti, Stephani, Mauricii, Nazari, Symforiani, Martini, Melani, Germani.*

Fol. 192. *Item ad caticumem ex pagano faciendum.*

Fol. 199 v^o. *Denunciatio cum reliquiæ ponendi sunt martyrum.*

Fol. 199 v^o. *Ordo ad ecclesia dedicanda.*

Fol. 209. *Ordo de sacris ordinibus benedicendum.*

Fol. 221. *Missa pro regibus.*

Fol. 246. *Reconciliatio penitenti ad mortem.*

Fol. 246 v^o. *Orationis super defunctum vel commendatio animæ.*

Fol. 258. Oraison pour une épreuve judiciaire : *Oratio ad caldaria et ad aqua exorcizanda.*

A la suite vient un martyrologe abrégé qui a été publié par dom Luc d'Achery, *Spicilegium*, édit. in-fol., t. II, p. 25.

Fol. 263. *In Christi nomine incipit breviarium apostolorum ex nomine vel locis ubi predicaverunt et ubi orti vel obiti sunt...*

Fol. 264. *In nomine sanctæ Trinitatis incipit martyrologium per circulum anni.*

A l'époque carolingienne on fit des additions aux folios 1, 167, 245 v^o, 256 v^o, 259-262 v^o, 276 v^o. Parmi ces additions, on notera particulièrement :

Fol. 259. Bénédiction de l'eau destinée à une épreuve : *Benedictio ignis. Deus, iudex justus.*

Fol. 260. Liste des jours égyptiques : *Incipiunt dies ægyptiaci. VIII kalendas aprilis illæ die lunis observandus est per omnia...*

Fol. 262 v^o. Des règles de comput : *Incipit orologium per singulos menses, primum a Januario mense incoans...* Les attestations d'origine sont nombreuses : fol. 123 v^o et 124 : *Gellonis Willelmi liber*; fol. 274 v^o : *Liber Gellonis*; fol. 276 v^o : *Missale de Gellone*; fol. 276 : *Dedicatio basilice Sancti Salvatoris in Gellone.*

Bibl. — Tassin et Toustain, *Nouv. traité de diplom.*, t. III, p. 82, 190, 221, 222, 325-327, 355, 357, 358; Silvestre, *Paléogr. univ.*, pl. CLXX; A. de Bastard, *Peintures et ornements des manuscrits*, XLIX-LXI; P. Lacroix, *Le Moyen Age et la Renaissance*, t. II, pl. III; *Collection de fac-similés de l'École des Chartes*, sér. lithographiée, n. 284; J. Labarte, *Hist. des arts indust.*, t. III, p. 88; 2^e édit., t. II, p. 195; L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 221, pl. XIV, in-8^o; *Mém. sur d'anc. sacram.*, p. 80-81; Paul Cagin, *Note sur le sacrament de Gellone*, dans *Mélanges Cabrières*, t. 1, 1899, p. 231-291; P. Leprieur, dans A. Michel, *Hist. de l'art depuis les premiers temps chrét.*, t. 1, *L'art de l'époque mérov. et carol. en Occident*, p. 312-315; E.-H. Zimmermann, *Vorkarolingische Miniaturen*, 1916, *Text*, p. 89-91, 228-230; *Planches*, t. II, 153-159; E. Bishop, *Liturg. hist.*, 1918, p. 48-77 sq.; V. Leroquais, *Sacrament. et missels manuscrits*, t. 1, 1924, p. 1-8, n. 2, pl. II, III, IV; *Le sacramentaire romain de Gellone*, dans *Ephemerides liturgicæ*, 1934 sq.

12049. Sacramentaire de Gellone. Copie exécutée au xvii^e siècle.

12050. Sacramentaire de Corbie, écrit par Rodrade (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2933-2936, n. 1).

Bibl. — L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 257-258, pl. XXVII, n. 2; *Mém. sur d'anc. sacrament.*, 1886, p. 122-126, n. 22; V. Leroquais, *Sacrament. et missels manuscrits*, t. 1, p. 25-28, n. 9.

12051. Sacramentaire de Corbie. x^e siècle (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2936-2938, n. 2).

12052. Sacramentaire des abbayes de Saint-Vaast

et de Corbie (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2938-2940, n. 3).

Bibl. — L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 274-275, pl. XXXI, n. 5; *Mém. sur d'anc. sacrament.*, 1886, p. 188-190, n. 56; V. Leroquais, *Sacrament. et missels manuscrits*, t. I, p. 79, n. 31; L. Canet, *Quelques remarques sur d'anc. sacram.*, dans *Revue des biblioth.*, 1911, p. 386-392; H. Neizer, *L'introduction de la messe romaine en France sous les Carolingiens*, in-8°, Paris, 1910, p. 110-123, 252-279.

12053. Missel noté en neumes, XI^e siècle. V. Leroquais, *Sacrament. et missels manuscrits*, t. I, p. 171-175, n. 73.

12054. Missel de Saint-Maur, noté en neumes, calendrier, début du XII^e siècle. Peintures. Cf. V. Leroquais, *op. cit.*, t. I, p. 201-202, n. 89.

12055. Missel de Cologne, noté en neumes, écrit en 1133 (*olim* Séguier, puis Saint-Germain), 422 feuillets de 0 m. 295 × 0 m. 210.

Fol. 1. Tableaux de comput.

Fol. 3. Calendrier ajouté au XIV^e siècle.

Fol. 9. Préparation à la messe.

Fol. 11. Propre du temps, partie d'hiver.

Fol. 145. Propre des saints, partie d'hiver.

Fol. 160, 178 et 412 v^o. Recueil de séquences.

Fol. 165. Préfaces et canon de la messe, add. du XIV^e siècle.

Fol. 181. Propre du temps, partie d'été.

Fol. 301. Propre des saints, partie d'été.

Fol. 362. Commun.

Fol. 421. Au bas, de la même main que le corps du volume : *Anno dominicæ incarnationis MCXXXIII, secunda die Augusti*, ce doit être la date de la transcription.

Bibl. — L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 286-287, pl. XXXVI, n. 1; V. Leroquais, *op. cit.*, t. I, p. 215-216, n. 98.

12056. Sacramentaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem. XII^e siècle. Cf. V. Leroquais, *op. cit.*, t. I, p. 301-303, n. 151.

12072. Missel ou sacramentaire écrit à Saint-Maur-des-Fossés, du temps de l'abbé Ascelin, de 1134 à 1150 ou environ. 73 feuillets de 0 m. 320 × 0 m. 215 écrit vers 1140 (*olim* Saint-Maur-des-Fossés, n. 81; anc. catal. S. Germain-des-Prés, 1103; *fonds lat. S. Germain*, n. 399 ou 177-2.)

Fol. 2 v^o. Préface et canon de la messe.

Fol. 7 v^o. Oraisons du propre du temps.

Fol. 33. Oraisons du propre des saints. On y remarque les offices suivants : *In natali sancti Mauri abbatis* (fol. 34 v^o); *sancti Mauri abbatis* (fol. 38); *sancti Baboleni abbatis* (fol. 42); *missa de sancto Mauro* (fol. 55); *sancti Baboleni abbatis* (fol. 56). Dans une oraison de la messe de saint Maur, on remarque ces mots : *Propitiare, quesumus, Domine, nobis famulis tuis per hujus sanctissimi confessoris tui Mauri, qui in presenti requiescit ecclesia, merita gloriosa...* (fol. 55).

Fol. 57. Oraisons du commun et de diverses messes, dont l'une (fol. 59 v^o et 60) est intitulée : *De sancto Mauro*.

Fol. 70. On a ajouté après coup la messe de saint Thomas de Cantorbéry.

Ce livre a été exécuté sous l'administration d'Ascelin, abbé de Saint-Maur-des-Fossés, comme on le voit par cette inscription du folio 1 : *Hic est liber sanctæ Mariæ sanctique Petri cænobii Fossatensis. Quem si quis furatus fuerit aut vendiderit aut aliquo modo a loco detraxerit, sive qui emerit, socius Judæ, Pilatii et Cayphæ efficiatur sine fine. Amen, Amen. Fiat, Fiat. Frater Robertus Gualensis, dum esset juvenis et levita, devote scripsit pro salute animæ suæ tempore Ludovici Francorum regis et Ascelini abbatis jam dicti loci. Richardus, prior et monachus, fecit conscribi hoc opus pro merito*

patriæ cælestis atque beate; tu qui ades sacerdos, coram Deo sis ei memor. Pater noster.

Bibl. — L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 289, pl. XXXVII, n. 1; V. Leroquais, *Sacrament. et missels manuscrits*, t. I, p. 216-217, n. 99.

12089. Papiers de Mabillon, de Martène, etc., sur les anciens rites.

12097. Canons de conciles et lettres de papes. Catalogue des papes s'arrêtant à Vigile. Notice des cités de la Gaule (fol. 141 v^o). VI^e siècle. Partie en écriture onciale.

Fol. 164. Début de la lettre que les prélats assemblés à Paris, en 573, écrivirent à Gilles, archevêque de Reims, au sujet de l'évêque de Châteaudun (fig. 9825).

1. *Concilium Parisiense.*

Domno suo adque beatissimo et meritis apostolico fratri Egigio episcopo, Phylippus, Sapaudus, Priscus Constitutus, Laban, Felix, Germanus, Lucretius, item Felix, Clementinus, Syagrius, Optatus, Gallomagnus, Salunius, Quinidius, item Salunius, Sagittarius, Promotus, Genesius, Polemius, Aunacharius, Esychius, Palladius, Silvester, Victor, Pappolus, Claudianus, Heraclius, Tetradius, Licarius, Leudobaudis, et Desiderius, episcopi, necnon Launoveus presbiter.

La transcription de ce morceau, en lettres onciales, et les deux modèles qui suivent, paraît être à peu près contemporaine de la célébration du concile de Paris.

Le titre *Concilium Parisiense* est d'une date plus récente.

2. *Data constitutio diæ tertio iduum septembrium anno XII regnum domnorum nostrorum, indictione sexta, Parisius.*

Date, en caractères cursifs, de la lettre dont on vient de lire la suscription.

3. *Cujus suggestione synodus sancta spirituli favore et canonico ritu respondens hæc contra temerario scripsit objecta.*

Texte en caractères minuscules, droits et très allongés, paraît avoir été copié peu après l'année 573.

Bibl. — *Concilliorum collectio studio monachorum congregationis Sancti Mauri*, t. I, col. 1194-1196; N. de Wailly, *Éléments de paléogr.*, t. II, p. 291; L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 204, pl. IV, n. 1, 2, 3.

12141. Divers traités. *Ymnus de S. Cecilia* (7 bis). X^e siècle.

12245. Au commencement et à la fin, fragments d'un calendrier du XI^e siècle.

12260. Martyrologe auxerrois. IX^e siècle (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2931, n. 2).

12272. Fragments d'un graduel du XII^e siècle dans les gardes.

12410. Homélie... Tableaux de comput (fol. 87). XI^e siècle (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2930, n. 1).

12596. Vies des Pères... *S. Baboleni historia*, avec notation en neumes (fol. 166). XI^e siècle.

12658-12704. Recueil de pièces pour les monastères, intitulé *Monasticon benedictinum*.

12832. Polyptyque d'Irminon, vers 815 (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1552-1553).

13067. Notices et extraits de divers manuscrits, par Mabillon et autres. XVII^e siècle.

13092. Fragment d'un missel (fol. 129). XI^e siècle.

13159. Psautier. Volume copié entre les années 795 et 800 (*olim* Harlay, n. 1318, puis 370, puis *Saint Germain-des-Prés*). 168 feuillets de 0 m. 250 × 0 m. 155, écriture semi-onciale, grandes lettres ornées, très remarquables.

Fol. 1 v^o. *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, incipit liber psalmorum.* Chaque psaume est précédé d'un argument (*titulus*) suivi d'une oraison et accompagné en marge d'une note inscrite dans un triangle.

Fol. 156. Cantiques.

Fol. 161. Symbole de saint Athanase.

Fol. 163. Litanies solennelles dans lesquelles sont deux articles qui permettent de placer entre les années 795 à 800 l'exécution de ce volume : *Leoni, summo pontifici et universali pape, vita et victoria.*

Fol. 164 v°. Trois autres litanies, dont la première

Innum de Quadragesime. Summe largiter premii...

Il y a des lacunes après les feuillets qui sont aujourd'hui cotés 5, 167 et 168. Le folio 84 est mutilé. Les folios 49, 61, 75, 76 et 161 ont été refaits au XI^e siècle.

1. conciliū parisiense

DOMINO SUO ADQUE BEATISSIMO
ET MERITO APOSTOLICO FRATRI. EGIGIO EPO.
PHILIPPUS. SAPAUDUS. PRISCUS.
CONSTITUTUS. LABAN. FELIX. GERMANUS.
LUCRETIVS. IT. FELIX. CLEMENTINUS.
SYAGRIUS. OPTATUS. GALLOMAGNUS
SALUNIUS. QUINIDIUS. IT. SALUNIUS.
SACITTARIUS. PROMOTUS. GENESIUS.
POLEMIVS. ANACHARIUS. ESTREHIUS.
PALLADIUS. SILVESTER. VICTOR. PAPPOLIVS.
CLAUDIANUS. HERACLIUS. TETRADIVS.
LICERIVS. LEUDOBALDIS. ET DESIDERIVS EPI.
NEC NON. LAUNOUVEUS. PRBT.

2 *de oratione. die adis. lūm p d n b h m h x h n s n m
domini x m i s r o m i n d i a m q s d a p r u i v.*

3 *euu r s u s s d v i s h s y n o d u i s c p r i n t u l i n u o n e c a n o u k s
n a n r p o n d e n y h e c m o q a u m e r i d o r i p r i e t o b f a c t*

4 *ta u e u d o p e r a m a l a r e m a p o
f t o l u m r u r i p i c e t u r r e d*

5 *n e a u t e m i a m n o n e t i o p e r o r i l l u d*

9825. — Manuscrit latin n. 12097, fol. 164.

D'après L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 204, pl. IV.

est intitulée *Litania gallicana*. Cette lecture de Delisle est à corriger (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 586).

Fol. 167. *Autenticus protus*. Art. *Misereris omnium Domine*.

Fol. 168. Fragments d'un recueil d'hymnes. Sur la partie blanche du folio 28, on a ajouté après coup :

Bibl. — L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 239-240, pl. XXI, n. 1.

13160. Psautier en notes tironiennes (olim Saint-Faron de Meaux [?]), 110 feuillets, plus les feuillets préliminaires A et B de 0 m. 216 × 0 m. 160. Écriture du IX^e siècle (Delisle), VIII^e siècle (Tassin et Toustain).

A plusieurs endroits, dans les interlignes, le texte a été copié en minuscule ordinaire du ix^e siècle.

Fol. 1 et 2. Psaumes v-vii, le début du ps. v et la fin du ps. vii manquent.

Fol. 3. Psaumes x-xii. La fin du psaume xii manque.

Fol. 4-81 v^o. Psaumes xvii-cxvi. La fin du ps. cxvi manque. Au folio 67, à la fin du ps. lxxxviii, on lit cette rubrique : *Huc usque tertius liber.*

Fol. 82-99 v^o. Psaumes cxviii-cl.

Fol. 100. Cantiques, en notes tironiennes, commençant par le titre : *Incipiunt cantici. Canticum Esaiæ prophetæ.*

Fol. 108. Symbole de saint Athanase en notes.

Fol. 109 v^o. Deux oraisons en notes. La transcription de ces deux oraisons en caractères courants a été ajoutée en regard, sur le folio 110 par une main moderne.

Le folio 75, qui était resté en blanc, a été rempli, au ix^e siècle, par cette inscription qui paraît se rapporter à la construction de l'église de Saint-Faron de Meaux, comme l'ont pensé les bénédictins.

*Auctorem tantæ cupias si nosse decoris
Quo pulcre lector hæc nitet aula Dei,
Abba pius Gaulto insignis levitaque Christi
Hoc opus omne sui gessit amore Dei.
Omnia quippe novans hanc partem struxit ab imo,
Quæ modo splendidius arte decente micat.
Vertice siderio præfert pictura figura,
Et monstrat Christi effigiem Domini,
Historias mediis sacras pulcrasque fenestras
Ordo gerit patrum pontificumque decus.
Infimus est locus veluti de marmore comptus
Et decus et specimen contulit egregium.
Teque per obtestor Christum mox supplice corde
Gaultoni, lector, dic : Miserere Deus!
Tuque verende, precor, Gaultoni, Faro sacerdos,
Templa parato polo qui dedit ista solo.*

Sur les deux feuillets préliminaires, notes de la main de dom Jacques Du Breul.

13163. Copie du psautier de saint Germain (n. 11947) faite en 1560 par dom J. Du Breul.

13169. Évangiles. x^e siècle (voir *Dictionn.*, t. v, col. 827, n. 125).

13171. Évangiles. ix^e siècle.

13220. Lectionnaire et antiphonaire de Saint-Martial de Limoges. Notation en neumes, x^e et xi^e siècles (voir *Dictionn.*, t. iii, col. 2921, n. 3).

13221. Bréviaire de Corbie. xii^e siècle.

13223. Bréviaire de Saint-Maur. xii^e siècle.

13228. Recueil de capitules et de collectes. Fin du xii^e siècle.

13246. Sacramentaire de l'abbaye de Bobbio (voir *Dictionn.*, t. ii, col. 939-961; t. v, col. 523-524); nous croyons utile de donner ici la notice de Delisle :

Le manuscrit latin 13246, conservé avant la Révolution dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés est le sacramentaire gallican du viii^e siècle que Mabillon découvrit dans l'abbaye de Bobbio et qui fut publié en 1724, à la fin du tome 1 du *Museum italicum*. Écrit sur parchemin, il se compose de 301 feuillets (y compris celui qui est coté 206 bis) de 0 m. 180 x 0 m. 92. Ce volume, que Mabillon découvrit à Bobbio en 1686, fut d'abord prêté, puis cédé par les religieux de cette maison à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où il prit le n. 1488 du fonds latin.

Sous le titre de *Sacramentarium gallicanum*, il fut publié dans le *Museum italicum* (édit. de 1724, t. i, 2^e part., p. 278-397). Outre les parties de la messe proprement dite (fol. 9-272 v^o = p. 278-386) il renferme différentes bénédictions et oraisons (fol. 273 = p. 386), un pénitentiel (fol. 286 v^o = p. 392), une explication de l'institution des heures ecclésiastiques (fol. 296 = p. 395), le symbole des apôtres (fol. 298 = p. 396) et un catalogue des livres sacrés (fol. 299 = p. 396).

Tous ces morceaux que Mabillon a reproduits, en en

modifiant toutefois l'orthographe, paraissent avoir été transcrits par une même main, à l'exception de la messe pour le prince (p. 378-379), qui se trouve sur un cahier supplémentaire, maladroïtement intercalé entre les feuillets 250 et 255 du manuscrit.

Ont été ajoutés après coup dans le manuscrit et laissés de côté par Mabillon les morceaux suivants :

Fol. 1. Explication de textes sacrés et de préceptes de morale chrétienne, commençant par : *Capitulum, Nixiad senestera tua quid faciad dixerat tua, ut set elemosina tua in abscondeto.*

Fol. 7. Dialogue sur l'histoire sainte, analogue à ceux qui ont été publiés en 1872 dans le *Bulletin de l'Académie de Berlin*, d'après deux manuscrits de Schlestadt : *Quil primus ex Deo præceset? Verbum. — Quare generatum filium procriavit terram? Adam.* Cf. *Romania*, 1872, p. 483-490.

Fol. 253 v^o. Formule de prière ou de conjuration, commençant par : *Domine Deus meus, sicisti illio carne et anima; dedisti ipsios spirito sancto; tu ipsio, Domine, plasmasti; tu ipsu, Domine, custodi ipso...* Dans cette prière sont invoqués : *sanctus Arideos, sanctus Donatos, sanctus Severus.* Cf. Boucherie, dans *Revue des langues romanes*, t. v, p. 103.

Fol. 286. Bénédiction de l'huile : *Domine, sancte pater, omnipotens eterni Deus, asendat oracio nostra ad sedem magestates tuæ...*

Fol. 291 v^o. Formule de bénédiction : *Benedic, Domine Deus, ello et domom suum et omnes qui habitant in eom, quia benedixit patriarcas...*

Fol. 292 v^o. Instruction sur l'heure à laquelle doit se célébrer la messe : *Incepit inquisitio de le[ge] (?) ad mesam celebrare. Si necessitas fuerit, ad galurum cantu lecel sacerdotes tradere et consacrare sacrificium, et de ora nonam usque ad vesperum, seplema et octava ora nun es justum consacrare sacrificium.*

Fol. 293. Explication des circonstances dans lesquelles Jésus-Christ entra, par figure, dans chacun des ordres de l'église : *Quando vel comodo inplebet Dominus septem gradibus in ecclesiam. Primus gradus, letur fuit quando aperuit lebrum Isaye provele et dexil...*

Fol. 293 v^o. Remarques sur les causes de la perte et du salut des hommes : *Tria sunt que docun hominem ad profundo infernum idim cogitaciones malas...*

Fol. 294. Notes sur les dates de la vie de Jésus-Christ : *Incepit de tempore nativitatit Christi. Undecemo die ante kalendas abrilis dixindit Verbum Domini in sancta Maria adnunciantem Gabriel arcangelum...*

Fol. 294 v^o. Prière : *Deus, justurum gloriam, misericordia peccaturum, da huic famulum tuum: illum plena indulgenciam...*

Fol. 295. Autre prière : *Deus, quia mortem non vis peccaturum nec delectares...*

Fol. 295 v^o. Prière qui est presque entièrement effacée.

Le corps du volume est en onciale tirant quelquefois sur la minuscule. Un fac-similé très imparfait de cinq lignes du folio 60 v^o a été donné dans le *Museum italicum* (édit. de 1724, t. i, 2^e part., p. 276 et reproduit dans *De re diplomatica*, édit. de 1709, p. 637) et dans le *Nouveau traité de diplomatique*, t. iii, p. 211, pl. XLVI. A la fin du xvii^e siècle, Mabillon estimait que le manuscrit avait plus de mille ans d'antiquité : il semble en effet qu'on doive le faire remonter au viii^e siècle. Les parties ajoutées ne paraissent guère moins anciennes; elles sont les unes en onciale, les autres en minuscule ou en cursive.

Les folios 296-300 sont palimpsestes. L'ouvrage effacé roulait sur des matières théologiques; l'écriture était une belle minuscule, non penchée, tirant sur la cursive.

Sur les marges ont été tracés, en caractères du viii^e ou du viii^e siècle, les noms suivants : *Bertulfus* (fol. 197 v^o) *Elderatus* (fol. 208 v^o), *Manubertus*

(fol. 213 v°), *Dacolena* (fol. 268 v°), *Bonolo* (fol. 271 v°). — Mabillon (*Museum italicum*, t. I, 2^e part., p. 276) et Ruinart (*De re diplom.*, p. 636) ont supposé que le premier de ces noms se rapporte à Bertulfe, abbé de Bobbio, vers le milieu du VII^e siècle.

Bibl. — Édit. Mabillon, *Museum ital.*, t. I, 1687, 2^e part., p. 278-397; Muratori, *Liturg. rom. vetus*, in-fol., t. II, Venetiis, 1748, col. 775-968; *P. L.*, t. LXXII, col. 339-382; édit. phototyp. formant le tome LIII de la *Henry Bradshaw Society*, sous le titre : *The Bobbio missal, a gallican mass book*, in-8°, Londres, 1917, et la transcription par E.-A. Lowe, *The Bobbio missal, a gallican mass book*, in-8°, London, 1920, (tome LVIII de la *H. Br. Soc.*). Outre la bibliographie donnée dans *Dictionn.*, t. V, col. 523-524; t. XI, col. 1441, cf. G. Morin, *D'où vient le missal de Bobbio?* dans *Revue bénéd.*, 1914, p. 326-382; A. Wilmart, *Le palimpseste du missal de Bobbio*, dans *ibid.*, 1921, p. 1-18; V. Leroquais, *Les sacrament. et les missels manuscrits des biblioth. de France*, t. I, p. 1, n. 1; t. IV, pl. I; A. Wilmart, *Une curieuse instruction liturgique du missal de Bobbio* dans *Revue Charlemagne*, 1912, t. II, p. 1-16.

13250. Évangélaire du IX^e siècle, auquel on a ajouté dans les marges, au XII^e siècle, les autres parties de la messe.

13251. Épîtres et évangiles. XI^e siècle.

13252. Tropes, kyrie, gloria, proses, séquences, etc., avec neumes. Commencement du XII^e siècle.

13313. Pontifical de Trèves. XI^e et XII^e siècles.

13315. Pontifical, à la fin duquel est une charte de Hughes, abbé de Saint-Germain-des-Prés, en 1179. XII^e siècle.

13373. Varia... Au folio 96 v°, *Benedictines*, dont une qui se trouve au folio 102 a été donnée en fac-similé par L. Delisle, qui estime le manuscrit de l'année 830 ou environ; fol. 105 v°, *De computo*; au commencement et à la fin, fragments d'un graduel noté en neumes.

Bibl. — L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, p. 255, n. 1, pl. XXVI, n. 1.

13375. *S. Augustini, liber de arte musica*. IX^e siècle.

13388. *Confessio S. Fulgentii. Orationes, ymni, cantica et litanie*. IX^e siècle.

13579. En tête, fragment d'un calendrier du XI^e siècle.

13686. Formules dites *Bignonianæ*. IX^e siècle.

13729. *Liber episcopalis in quo continentur acta beatorum pontificum urbis Romæ*. IX^e siècle.

13745. Martyrologe d'Usuard. Règle de Saint-Benoît (fol. 90 v°), Obituaire de Saint-Germain-des-Prés (fol. 157), etc., IX^e siècle.

13765. *Varia*. XI^e et XII^e siècles. Notation musicale en lettres et en neumes.

13833. Poème d'Abbon sur le siège de Paris. X^e siècle.

13908. Traité de Boèce sur la musique (fol. 54). IX^e siècle.

14086. Notes sur le calendrier et fragment de martyrologe en lettres onciales. VIII^e siècle.

Bibl. — L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 227-228, n. 4, 5, pl. XVII, 4-5; *Dictionn.*, t. III, col. 2927, n. 1.

14088. *Varia*... Profession de foi (fol. 21); Comput et astronomie (fol. 23, 82, 116); Hymnes (fol. 26); fragment d'*Ordo romain* (fol. 99). IX^e siècle.

14145. *Carmen de S. Agnete*. IX^e siècle.

14301. Écrits des Pères. Commencement XI^e siècle. On a ajouté l'office de saint Saturnin noté en neumes (fol. 96 v°).

14407. Évangiles. IX^e siècle (voir *Dictionn.*, t. V, col. 827, n. 126).

14420. *Psalterium de S. Maria*. XII^e siècle.

14446. Missel noté, peut-être à l'usage de Lisieux. Cf. V. Leroquais, *op. cit.*, t. I, p. 239-242, n. 110.

14833. Pontifical. XII^e siècle.

14986. Extraits des Pères, homélies, leçons et hymnes. Traité de comput (fol. 89 v°). X^e siècle.

15198. Psautier écrit sur trois colonnes, présentant la version latine du texte hébreu, la Vulgate et la version grecque, écrite en lettres latines. XI^e siècle.

15521. Évangélaire à l'usage de l'Église de Senonges. XII^e siècle.

15614. Missel de Saint-Médard de Soissons. XII^e siècle. Cf. V. Leroquais, *op. cit.*, t. I, p. 198-201, n. 88.

16796-16813. Papiers du P. Lebrun sur la liturgie. XVIII^e siècle.

16819. Lectionnaire de Saint-Corneille de Compiègne. X^e siècle. On a ajouté peu après la transcription du volume, le drame liturgique de l'adoration des mages avec notation en neumes (fol. 49).

16820. Lectionnaire de Saint-Corneille de Compiègne. XII^e siècle.

16821. Lectionnaire de Saint-Corneille de Compiègne. XII^e siècle.

16822. Lectionnaire de Saint-Corneille de Compiègne. XII^e siècle.

17014-17019. Papiers de dom Labat pour la collection des conciles de la Gaule. XVIII^e siècle.

17021-17047. Recueils de Gaignières. XVII et XVIII^e siècles.

17225. Évangiles. VII^e siècle. Écriture onciale (voir *Dictionn.*, t. V, col. 828, n. 127).

17226. Évangiles. VII^e siècle. Écriture onciale (voir *Dictionn.*, t. V, col. 828, n. 128).

17227. Évangiles. IX^e siècle (voir *Dictionn.*, t. V, col. 828, n. 129).

17228. Évangiles. XI^e siècle. Peintures.

17229. Évangiles. XI^e siècle.

17296. Antiphonaire. XII^e siècle. Peintures.

17298. Collectaire et capitulaire de l'Église de Conserans. Calendrier avec observations sur le comput (fol. 47). XII^e siècle.

17300. Capitules, collectes, à l'usage d'une église du diocèse de Chartres. Fin du XII^e siècle.

17301. Lectionnaire contenant diverses homélies. X^e siècle.

17302. Lectionnaire contenant diverses homélies. X^e siècle.

17303. Lectionnaire contenant des homélies. XI^e ou XII^e siècle.

17304. Lectionnaire. Formule d'excommunication (fol. 74). XII^e siècle.

17305. Missel, avec notation en neumes. XI^e siècle. Cf. V. Leroquais, *op. cit.*, t. I, p. 116-118, n. 47.

17306. Missel, avec notation en neumes. XI^e siècle. Cf. V. Leroquais, *op. cit.*, t. I, p. 137-138, n. 58.

17307. Missel avec notation. Calendrier avec notes nécrologiques. Fin XII^e siècle.

17309. Fragments de missels du XII^e et du XV^e siècles.

17325. Évangiles pour différentes fêtes. XI^e siècle. Grandes peintures. Parchemin pourpré.

17328. Graduel. XII^e siècle.

17333. Pontifical de Nevers, écrit entre 1013 et 1065. Sacramentaire (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1156-1165).

Bibl. — Crosnier (voir la référence précédente); L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 276-278, pl. XXXII, n. 5; *Mém. sur d'anc. sacrament.*, p. 279-281, n. 114.

17334. Pontifical de Soissons ou de Saint-Corneille. XII^e siècle.

17361. Ambrosius, *De officiis*. X^e siècle. A la fin, fragments d'un antiphonaire du XII^e siècle.

17451. Bède. *In Lucam*, fin du VIII^e siècle. Le 1^{er} cahier contient des fragments d'homélies en écriture lombarde.

17872. Boèce, *De musica*, XI^e siècle.

17961. Psautier avec calendrier. XII^e siècle. Peintures.

17968. Évangiles de Beauvais. X^e siècle (voir *Dictionn.*, t. v, col. 829, n. 130).

17969. Évangiles copiés par Framégaud. X^e siècle.

17990. Questions de liturgie et de théologie, attribuées à maître Eudes. XII^e siècle.

17991. Bréviaire de Hautvillers? XII^e siècle.

18005. Sacramentaire de Reichenau (voir ce nom).

18006. Missel. XI^e siècle. Cf. V. Leroquais, *op. cit.*, t. 1, p. 181-182, n. 78.

18007. Missel. XI^e siècle. Cf. Id., *ibid.*, t. 1, p. 182, n. 79.

18010. Graduel avec neumes. XII^e siècle. Peintures.

18168. Office de la Conception (fol. 105 v^o). XI^e-XII^e siècle.

18236. Fragments de la loi des Ripuaires et de la loi des Allemands. IX^e siècle.

18237. Capitulaires d'Ansegise. Loi salique (fol. 65). Loi des Allemands (fol. 121 v^o). IX^e siècle.

18238. Capitulaires d'Ansegise et loi salique (fol. 41). IX^e siècle.

18239. Capitulaires d'Ansegise. XI^e siècle.

18284-18285. Jean Morin, *De antiquis christianorum ecclesiis*. XVIII^e siècle.

18554. Poésies de Sedulius, Arator, Prosper et Prudence, avec commentaires dont beaucoup de mots en notes tironiennes. IX^e et X^e siècles.

III. ACCROISSEMENTS DEPUIS 1871 JUSQU'À 1874.

— *Nouv. acq. lat.* 1203. Évangélaire de Charlemagne, copié par Godescalc, en 781 ou 782 (*olim* Toulouse). 127 feuillets de 0 m. 310 × 0 m. 210. Écriture onciale, en lettres d'or, sur deux colonnes. Les titres sont en argent. La pièce de vers des folios 126 v^o-127 est en minuscule. Outre les peintures du commencement, ce volume contient plusieurs grandes initiales et les encadrements de toutes les pages. Ce manuscrit se trouvait à l'époque de la Révolution à Saint-Sernin de Toulouse; la municipalité s'en empara et l'offrit à Napoléon I^{er} à l'occasion de la naissance du roi de Rome (1811); de là il passa en 1852 au Musée des souverains et, en 1872, fut attribué à la Bibliothèque nationale.

En tête du volume plusieurs compositions à pleine page : saint Matthieu (fol. 1), saint Marc (fol. 1 v^o), saint Luc (fol. 2), saint Jean (fol. 2 v^o), le Christ en majesté (fol. 3), et la fontaine mystique (fol. 3 v^o); ces deux dernières compositions dans *Dictionnaire*, t. III, fig. 2634-2635 et la notice, *ibid.*, t. III, col. 707-709.

La partie principale du recueil se termine au folio 106 par ces mots : *Expliciunt evangelia anni circuli secundum ordinem Romanam*. Viennent ensuite les évangiles du commun et des messes diverses, précédés du titre : *Incipiunt de natalitiis sanctorum. Deo gratias. Amen.*

Les folios 121 v^o-124 sont occupés par un calendrier qui a été publié par F. Piper. *Karls des Grossen Kalendarium und Ostertafel*, in-8^o, Berlin, 1858, p. 20-31 (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot KALENDARIA).

Fol. 124 v^o-126. Table de comput pour la période comprise entre les années 779 et 816 (cette table a été reproduite par F. Piper, *op. cit.*, p. 32-35), elle se trouve en regard de l'année 781 et on lit ces mots : *In isto anno fuit dominus rex Karolus ad Sanctum Petrum, et baptizatus est filius ejus Pippinus a domino apostolico.*

Fol. 126 v^o-127 on lit cette pièce de vers qui nous apprend le nom de l'auteur :

*Aurea purpureis pinguntur grammata scedis,
Regna poli, roseo pale sanguine facta tonantis,
Fulgida stelligeri premunt et gaudia cæli,
Eloquiumque Dei, digno fulgore choruscans,*

5 *Splendida perpetuæ promittit præmia vitæ.
En præcepta Dei, decorata colore rosarum,
Munera martyrum demonstrant esse capenda,
Candida virginitas, cælorum cara colonis,
Auri flaventis specie hortatur habenda.*

10 *Argentique figuratur splendore micantis
Vita maritorum cunctis concessa jugalis.
Sic doctrina Dei, pretiosis scripta metallis
Lucida luciflui perducit ad atria regni
Lumen evangelii sectantes corde benigno,*

15 *Scandentesque poli super ardua sidera celsi
Collocat in thalamo cælorum regis in ævum
Orbe bonus toto passim laudabilis heros,
Inclytus in regno, fretus cælestibus armis,
Laude triumphator, dudum super æthera notus,*

20 *Jure patrum solis feliciter inditus heres,
Pacificus rector, patiens dominator et æquus,
Prælatas multis, humili pietate superbus,
Providus ac sapiens, studiosus in arte librorum,
Justitiæ custos rectus verusque fidelis.*

25 *Pauperibus largus, miseris solacia præstans,
Plenus honore Dei et Christi compulsus amore,
Septenis cum aperit felix bis fascibus annum,
Hoc opus eximium Franchorum scribere Carlus,
Rex pius egregia Hildgarda cum conjuge jussit,*

30 *Quorum salvifico tueatur nomine vitas
Rex regum Dominus, cælorum gloria, Christus.
Ultimus hoc famulus studuit complere Godescalc,
Tempore vernali transcens Alpibus ipse,
Urbem Romuleam voluit quo visere consul*

35 *Ut Petrum sedemque Petri rex cerneret, atque
Plurima celsithrono deferret munera Christo.
Multa perægrinis concessit dona misellis,
Annua tunc ibidem celebrans solemnia Pasche.
Præsulis officio tum Adrianus junctus in arvis*

40 *Culmen apostolicum Romana rexit in urbe.
Principis hic Caroli claris natalibus ortam
Carlmannum sobolem mutato nomine Pippin
Fonte renascentem et sacro baptisate lotum,
Extulit albatum sacratis conpater undis :*

45 *Septies expletus fuerat centissimus annus
Octies in decimo sol cumque cucurrerat anno.
Ex quo Christus Jesus sæcla beaverat ortu
Exsuerat totum et tetra caligine mundum.*

Bibl. — Voir *Dictionn.*, t. III, col. 709, notes.

Nouv. acq. lat. 2125-2126. Notes et extraits de dom Carpentier pour le supplément au *Glossaire* de Du Cange. Il y a le dépouillement de beaucoup de registres, manuscrits et documents divers (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot LATIN, col. 1437). Dans le tome 1 (2125), on a utilisé un livre liturgique de Cambrai contenant de singulières cérémonies (fol. 230-254 v^o).

IV. ACCROISSEMENTS DEPUIS 1875 JUSQU'À 1891. — L. Delisle publia sous ce titre : *Bibliothèque nationale. Manuscrits latins et français ajoutés aux fonds des nouvelles acquisitions pendant les années 1875-1891. Inventaire alphabétique*, 2 vol. in-8^o, Paris, 1891 (une seule pagination, LXXXVII-855 p.) un recueil dont nous donnons un bref sommaire.

Le nombre des accroissements s'élève à 3 500 manuscrits environ, dont 1 060 pour le fonds latin et 2 400 environ pour le fonds français. Ils proviennent d'acquisition, de dons, de réintégrations, de classements d'anciens résidus et de transmissions faites par le Département des imprimés. La préface contient une énumération de ces entrées et le corps du volume donne des notices développées. Pour ne pas nous écarter du dessein du *Dictionnaire* nous ne devons mentionner que ce qui se rapporte à la liturgie. Toutefois nous croyons devoir mentionner deux volumes ayant fait partie de la librairie de Charles V, dont l'un porte une note autographe du roi. Un échange conclu avec le British Museum, en 1878, fit rentrer la Bibliothèque en possession de feuillets détachés par Jean Aymon de la Bible de Charles le Chauve (ms. lat. 2); ajoutons ceux d'une Bible du XI^e siècle (ms. lat. 93), d'une Bible de Louis XI (ms. lat. 25), et d'un manuscrit (ms. gr. 224). L'université de Bâle facilita, en 1881, le moyen de com-

pléter un manuscrit de Cedrenus. Divers feuillets ont retrouvé leur place dans les volumes d'où ils avaient été arrachés, notamment le célèbre psautier en onciales d'argent appelé « psautier de Saint-Germain » lacéré en 1791 et auquel on a pu restituer son folio 67 (ms. lat. 11947).

Dans ce qui va suivre, nous suivons le classement de Delisle.

Antiphonaires. — *Nouv. acq. lat. 1336* : Antiphonaire de l'église de Nevers, noté en neumes, ne comprenant que les offices du temps et des saints depuis l'Avent jusqu'aux Rogations. Sur le premier feuillet et sur la basane de la couverture, on lit en caractères du xv^e siècle, le titre : *Antiphonarium de antiquissima littera*. Volume en parchemin, 180 feuillets de 0 m. 270 × 0 m. 186. Écriture et notation, xii^e siècle.

Nouv. acq. lat. 1535. Antiphonaire à l'usage de l'église de Sens, ces quatre derniers mots en haut du folio 2 paraissent être de la main de l'abbé Lebeuf; lacunes nombreuses. Volume sur parchemin. 129 feuillets de 0 m. 275 × 0 m. 200. Écriture à longues lignes du commencement du xiii^e siècle.

Nouv. acq. lat. 1410, 1411, 1412. Antiphonaires cisterciens du xii^e siècle. Voir le *Catalogue du fonds de La Trémolle*, p. 33, 34.

Calendrier. — *Nouv. acq. lat. 1523*. Calendrier romain, extraits de Paul Diaire, etc.

Fol. 1. Calendrier romain pour les six premiers mois de l'année, destiné, selon toute apparence, à accompagner les *Fastes* d'Ovide, publié par G. Boissier, dans *Revue de philologie*, t. VIII, 1884, p. 55-74.

Fol. 6 v^o. Partie de l'office noté de saint Gordien et de saint Épimaque.

Fol. 7. Extraits de l'*Historia miscella* de Paul Diaire (*P. L.*, t. xcv, col. 743).

Fol. 21 v^o. Pièce de 66 vers, ajoutée en caractères du xiii^e siècle, sur les trente deniers de Judas. Volume de 21 feuillets, de 0 m. 270 × 0 m. 223; fragments d'un manuscrit beaucoup plus considérable copié en Allemagne au xii^e siècle.

Comput. — *Nouv. acq. lat. 1613*. Mélanges sur le comput, la chronologie, l'astronomie, les poids et mesures. Fragments d'un manuscrit du ix^e siècle, venu de Saint-Martin de Tours (voir *fonds Libri*, p. 63-68, n. 44)¹.

Nouv. acq. lat. 1616. Recueil relatif au comput, jadis appelé *Liber lunaris* et renfermant diverses gloses bretonnes. ix^e siècle. Partie du manuscrit 15 d'Orléans (voir *fonds Libri*, p. 76-78, n. 47).

Nouv. acq. lat. 1645. Fragment d'un traité de comput, suivi d'un ouvrage sur les poids et mesures. xi^e siècle (voir *fonds Libri*, p. 78, 79, n. 48).

Nouv. acq. lat. 456. Traité de comput et mélange de textes et de notes diverses à l'usage de l'église de Saint-Orient d'Auch. Manuscrit du commencement du xii^e siècle, qui a été connu de Peiresc (voir *fonds Libri*, p. 80-84, n. 50).

Évangiles. — *Nouv. acq. lat. 1587*. Les quatre évangiles, en écriture hyberno-saxonne, du viii^e siècle; manuscrit venu de Saint-Gatien de Tours (voir *fonds Libri*, p. 7-10, n. 5). Voici la notice qu'en donne Léopold Delisle.

Fol. 2. Commencement de l'Évangile de saint Matthieu, sans titre.

Fol. 32. *Finitum est evangelium secundum Matheum.*

Fol. 32 v^o. *Item incipit evangelium secundum Marcum.*

Fol. 52. *Explicit evangelium cata Markum.*

Fol. 52. *Item incipit evangelium cata Lucan.*

Fol. 85. *Finitum evangelium cata Lucan.*

Fol. 85. *Item nunc orditur evangelium secundum Johannem in Christo Jhesu.*

Le volume se termine (fol. 109) par cette souscription : *Ego Holcundus. Mihi Trinitas missereator. Amen* || *Precor vos omnes christiani ut pro me commonem Deum dipre* || *cemini peccatore pium, ut ne demergar in pyri flagæ bara* || *tro, sed fiam cum binis exercitibus in bapho, ubi habitant thes* || *aredes et eneneatocades bis vates, et encusi thesera senes, et XX* || *ter et sex bini discipuli, ut vobiscum omnium Christum Salvatorem* || *exorent diem cellemon epacagon ce poeseon ecaton : in hoc* || *enim tota agiograppa patricatur. Emanuhel. Amen.* — Holcundus, auteur de cette prière, a dû copier le manuscrit à la fin duquel elle est tracée en lettres rouges. H. d'Arbois de Jubainville croit que le nom *Holcundus* répond à l'irlandais *Oll chond*, c'est-à-dire en latin *optimo jure vir*.

Les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique*, t. III, p. 86, en citant le présent manuscrit, nous apprennent qu'il y était question « de l'invention des reliques de saint Innocent, martyr de la légion thébéenne ». Le texte auquel ils faisaient allusion se trouvait au commencement du volume, sur un feuillet que Libri a dû faire disparaître. J'en ai retrouvé la copie dans une note relative à ce livre d'évangiles qui se lit au folio 276 v^o dans le ms. lat. 13070 de la Bibliothèque nationale : ... *Præmittitur hæc inscriptio in folio vacuo verso : Deus, innocentie verus amator, longe post passionem sacratissimæ legionis, Innosensii, unda Rodani fluminis famulante, revelavit martyris Innosencii inclyta membra.*

Cet exemplaire des Évangiles a servi pour la célébration de la messe. On y a marqué en interligne les formules initiales des évangiles qui se récitait à la messe : *In illo tempore dixit Jhesus discipulis suis...* (fol. 6). — *In illo tempore dicebat Jhesus turbis Phariseorum et principibus Judæorum* (fol. 70).

Le texte de cette copie des Évangiles a été employé par dom Calmet², dom Sabatier³ et Blanchini⁴.

Volume en parchemin, 109 feuillets, 0 m. 300 × 0 m. 242. Il y a onze cahiers, chacun de 10 feuillets; ils portent pour signatures, au bas de la dernière page, les premières lettres de l'alphabet. Écriture à longues lignes, de 29 à la page, probablement du viii^e siècle. L'origine irlandaise ou hyberno-saxonne de ce manuscrit est incontestable; elle est attestée par la forme des lettres et par des abréviations caractéristiques : *h'* pour *autem*; *p'* pour *per*⁵. Les mots sont bien séparés, comme on le remarque sur les manuscrits irlandais ou hyberno-saxons, auxquels les paléographes anglais assignent une haute antiquité.

La décoration du volume appartient au genre irlandais ou hyberno-saxon. Il y faut remarquer quatre pages peintes :

Fol. 1 v^o. Frontispice formé principalement de différentes combinaisons d'entrelacs.

Fol. 32 v^o. Premiers mots de l'Évangile de saint Marc.

Fol. 52 v^o. Premiers mots de l'Évangile de saint Luc.

Fol. 85 v^o. Premiers mots de l'Évangile de saint Jean.

Dans l'Évangile de saint Matthieu, l'enlumineur a tracé en grands caractères la ligne *Liber generationis* (fol. 2) et la ligne *Christi autem* (fol. 2 v^o). Ces peintures se rapprochent de celles du livre de Kells (voir ce nom),

¹ Les références que nous donnons sous cette forme adressent au *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois* par Léopold Delisle, in-8°, Paris, 1888; on y trouvera de longues descriptions dans lesquelles nous ne pouvions entrer. — ² *Commentaire littéral sur tous les livres de l'An-*

ciens et du Nouveau Testament, t. VII, append., p. xv sq. —

³ *Bibliorum sacrorum versio vetus italica*, t. III, p. 35. —

⁴ *Evangeliarium quadruplex*, pars I^a, p. cclxiv sq. — ⁵ Voir le mot *super*, fol. 25, ligne 13, en interligne, et le mot *semper*, fol. 100, ligne 12.

des Évangiles de Saint-Chad, des Évangiles de Lindisfarne (voir ce nom), etc. Le comte d'Ashburnham a fait reproduire en fac-similé le commencement de l'Évangile de saint Marc (fol. 32 v°).

Le volume dut être porté d'Irlande ou d'Angleterre en France, au plus tard vers la fin du VIII^e siècle. C'est à cette date que les mots *Pippinus rex Francorum* ont été ajoutés au bas du folio 53, s'ils ne sont pas l'œuvre d'un faussaire qui les aurait copiés d'après la note qui se lit au bas du folio 2, du psautier de Lyon (*nouv. acq. lat. 1585*). — Le nom WARNERVS a été inscrit au bas du premier feuillet.

Ces évangiles appartenaient à la cathédrale de Tours, où l'on a prétendu qu'ils avaient été copiés de la main de saint Hilaire. C'est à eux que se rapporte une clause du faux testament de Perpétue, évêque de Tours, mentionnant un prétendu legs fait à Euphrone, évêque d'Autun, d'un livre ainsi désigné : *Evangeliorum librum quem scripsit Hilarius, quondam Pictaviensis sacerdos* (voir *Dictionn.*, t. v, au mot FAUX).

Ce volume portait le n. 8 de la bibliothèque de Saint-Gatien de Tours; volé par G. Libri, en 1842, qui enleva le premier feuillet et fit ajouter au bas du folio 109 ces mots : *Monasterii Sancti Zenonis majoris Veronæ*. Le comte d'Ashburnham l'avait reconnu, ainsi que J.-O. Westwood.

Bibl. — Tassin et Toustain, *Nouv. traité de diplom.*, t. III, pl. XXXVII, 4, 2, pl. LV, 5, 1, p. 86, 383; pl. LV, 5, 2; L. Delisle, *Catal. des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, in-8°, Paris, 1888, p. 7-10; pl. VI, n. 1; J.-O. Westwood, *Fac similes of the miniatures and ornaments of anglo saxon and irish manuscripts*, p. 61; M. Prou, *Manuel de paléogr.*, 1910, album, pl. VI; J.-M. Heer, *Evangelium Gatianum*, in-8°, Friburgi Brisgoviae, 1910.

Nouv. acq. lat. 1588, part. I. Fragments d'un manuscrit des Évangiles, en onciale, du VIII^e ou du IX^e siècle (voir *fonds Libri*, p. 11-12, n. 6).

Nouv. acq. lat. 305. Les quatre évangiles. Texte venu de l'abbaye de Saint-Denis. A la fin (fol. 148), table des évangiles des différentes messes de l'année. Quelques morceaux ont été ajoutés après coup, notamment, au folio 46, la formule du serment que prêtait l'abbé de Saint-Denis.

Au commencement de chaque évangile, symbole de l'évangéliste, avec lettres historiées et grandes initiales peintes. Les symboles des évangélistes sont accompagnés de ces vers :

*Hoc Matheus agens hominem generaliter implet.
Marcus ut alta fremit vox deserta leonis.
Jura sacerdotii Lucas tenet ore juveni.
More volans aquilæ verbo petit astra Johannes.*

Volume en parchemin, 158 feuillets de 0 m. 212 × 0 m. 142. Écriture du X^e siècle.

Bibl. — A. Héron de Villefosse, dans *Annuaire de la Soc. de numismat.*, 1874, p. 249.

Nouv. acq. lat. 2196. Fragments d'un livre des Évangiles, copié et peint vers le milieu du XI^e siècle, par les soins de Gérard, abbé de Luxeuil. Volume orné de peintures remarquables (anc. coll. Didot).

Bibl. — Delisle, *Mélanges de paléogr. et de bibliogr.*, 1880, p. 154-156.

Nouv. acq. lat. 1588. Table des Évangiles des différentes messes de l'année ou *Capitulare evangeliorum de circulo anni*. Écriture du IX^e ou du X^e siècle (voir *fonds Libri*, p. 11-12, n. 6).

Nouv. acq. lat. 1541. Évangélaire de Saint-Maximin de Trèves, contenant les épîtres et les Évangiles des messes de l'année. Le titre, écrit en onciales d'or et d'argent sur fond pourpré, remplit le v° du 1^{er} feuillet : *In nomine Domini incipiunt epistolæ cum evangelii ordinatim recitandæ in diebus privatis seu in sanctorum*

natalitiis. Dominica I in adventu Domini. Au haut de cette page, dans un petit médaillon, image de saint Paul écrivant une épître; ce petit sujet est tracé en or et offre une certaine analogie avec certains médaillons du sacramentaire d'Autun (voir ce nom). Aux deux côtés du médaillon, deux coqs moitié en or, moitié en argent.

Sur le folio 2, image de Notre-Seigneur figurée par de simples traits d'or, avec l'inscription REX REGVM. Au-dessus du cadre qui renferme cette image, l'agneau de Dieu a été tracé en or dans un médaillon semblable à celui du folio 1 v°. Aux côtés du médaillon, deux grues, moitié en or, moitié en argent.

Le folio 2 v° est occupé par un cadre pourpré dans lequel on a tracé, au-dessous de deux lignes en petites onciales d'or (*Lectio epistolæ beati Pauli apostoli ad Romanos*) un F haut de 0 m. 153 et les lettres capitales RATRES. L'initiale F est formée de traits d'or cernés de filets rouges; le champ sur lequel elle s'étale est vert et bleu, avec des fleurons d'argent.

A la suite du folio 2 a été intercalé un feuillet, copié au XII^e siècle, qui contient la dernière partie d'un recueil de notes relatives à la dédicace de plusieurs autels de l'abbaye de Saint-Maximin et aux reliques qu'on avait placées dans chacun de ces autels (voir *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1884, p. 578).

Sur les marges de l'évangélaire, on a ajouté après coup, au XII^e siècle, le texte de différentes parties de la messe pour quelques dimanches ou quelques fêtes. Plusieurs de ces morceaux additionnels sont notés en neumes.

Volume en parchemin, 230 feuillets de 0 m. 262 × 0 m. 222; belle écriture de la fin du X^e ou du commencement du XI^e siècle (anc. coll. Didot).

Nouv. acq. lat. 2171. Épîtres et évangiles des dimanches et fêtes de l'année, provenant de Silos; XI^e siècle.

Bibl. — Delisle, *Mélanges de paléogr. et de bibliogr.*, 1880, p. 66-68.

Nouv. acq. lat. 1628. Fragments de cinq anciens manuscrits, la plupart venus de Fleury-sur-Loire (voir *fonds Libri*, p. 95-97, n. 63).

Nouv. acq. lat. 2335. Fragments de six manuscrits : Ancien lectionnaire de Fleury-sur-Loire (voir *fonds Libri*, p. 105-108, n. 66).

Nouv. acq. lat. 443. Fragments de deux manuscrits liturgiques du XI^e et du XII^e siècle (voir *fonds Libri*, p. 15-16, n. 9).

Nouv. acq. lat. 2199. Fragments de plusieurs manuscrits trouvés la plupart dans des reliures.

Bibl. — Delisle, *Mélanges de paléogr. et de bibliogr.*, p. 426-428.

Nouv. acq. lat. 2243. Fragments de divers manuscrits latins du VII^e au XV^e siècle; ce recueil se compose de dix-sept fragments; le premier (fol. 1 et 2) est un double feuillet en belle minuscule mérovingienne tirant sur la cursive, du genre employé pour le lectionnaire de Luxeuil (voir ce nom) ms. lat. 9427; le fragment dont nous parlons mesure 0 m. 235 × 0 m. 145 et 18 lignes à la page; c'est un fragment d'homélie sur la mort. On y lit ce passage : ... *Quid ergo faciant tabulæ si tremunt columnæ? Aut quomodo virgulta immobilia stabunt si hujus pavoris turbine etiam cedri quatuntur? Solutioni ergo carnis adpropinquans, nonnunquam terrore vindictæ etiam justî anima turbatur; cui et si quid tranquillum in hac vita sapere potuit, mortis articulo interveniente concutitur...* Des morceaux de manuscrits analogues, mais dont le format est un peu différent, formaient le n. 57 du *fonds Barrois* chez le comte d'Ashburnham et le n. 29972 du ms. *addit. du British Museum*.

Nouv. acq. lat. 1525. Fragments de manuscrits dont les principaux paraissent être d'anciennes gardes des manuscrits de l'abbaye de Saint-Amand.

Fol. 3. Garde d'un ancien manuscrit au verso de laquelle on lit, en caractères du x^e siècle, l'hymne :

*Ihesu redemptor omnium
Spes et corona pæxulum...*

Graduel. — *Nouv. acq. lat. 1235.* Graduel de l'Église de Nevers, noté en neumes. Parchemin, 262 feuillets de 0 m. 280 × 0 m. 185. XII^e siècle.

Nouv. acq. lat. 1669. Graduel à l'usage du diocèse de Gubbio. Fol. 27 v^o. *In sancti Ubaldi, episcopi et confessoris.* Parchemin, 134 feuillets de 0 m. 350 × 0 m. 240. Écriture et notation musicale de la fin du XI^e siècle.

Nouv. acq. lat. 1414 et 1413. Graduels à l'usage de l'ordre de Cîteaux (voir *Catal. fonds La Trémoille*, p. 37, 38).

Heures. — Quoique les livres d'heures appartiennent à une époque très postérieure à celle de nos études, comme nous leur avons consacré un travail (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1836-1882) nous mentionnerons ici les manuscrits des :

Nouv. acq. lat. 195, 215, 220, 384, 302, 392, 393, 394, 395, 1416.

Bibl. — L. Delisle, *Manuscrits lat. et fr. ajoutés...*, p. 298-303.

Homélies. — *Nouv. acq. lat. 1598 et 1599.* Homélies ayant fait partie d'un manuscrit de Saint-Benoît-sur-Loire, aujourd'hui n. 131 d'Orléans, en onciales du VII^e ou VIII^e siècle (voir *fonds Libri*, p. 31-35, n. 21-22).

Lectionnaire. — *Nouv. acq. lat. 1631.* Fin d'un lectionnaire, suivi de la Vision de saint Paul. VIII^e siècle (voir *fonds Libri*, p. 108-110, n. 69).

Nouv. acq. lat. 2322. Lectionnaire ou recueil d'homélies attribué à Alcuin. Manuscrit du IX^e siècle.

Bibl. — *Catal. du fonds Desnoyers*, p. 10; *Notices et extraits*, t. XXXI, part. 1, p. 193, 298.

Nouv. acq. lat. 2176. Lectionnaire pour les différentes fêtes de l'année à partir de Noël, à l'usage de l'abbaye de Silos. Écriture wisigothique du XI^e siècle.

Bibl. — Delisle, *Mélanges de paléogr. et de bibliogr.*, 1880, p. 69-70.

Nouv. acq. lat. 2177. Lectionnaire pour les différentes fêtes de l'année, depuis l'Épiphanie jusqu'à Noël exclusivement, à l'usage de l'abbaye de Silos. Écriture wisigothique du XI^e siècle.

Bibl. — L. Delisle, *Mélanges de paléogr. et de bibliogr.*, p. 70-71.

Nouv. acq. lat. 2246. Lectionnaire de l'abbaye de Cluny comprenant des homélies et des vies de saints. XI-XII^e siècle (voir *Catal. du fonds de Cluny*, p. 20).

Nouv. acq. lat. 1436. Lectionnaire de l'abbaye de Cluny, ou recueil d'homélies, précédé de la vie de saint Marcel et du traité de Pierre le Vénérable contre les juifs. XII^e siècle (voir *Catal. du fonds de Cluny*, p. 31).

Nouv. acq. lat. 2202. Lectionnaire cistercien. XII^e siècle (voir *Catal. du fonds La Trémoille*, p. 32).

Nouv. acq. lat. 2188 et 2189. Lectionnaire et antiphonaire de l'Église Saint-Jean de Besançon, écrit et noté en neumes au XII^e siècle.

Bibl. — Delisle, *Mélanges de paléogr. et de bibliogr.*, p. 443-447.

Loi salique. — *Fonds latin 4789.* En 70 titres. Parchemin. X^e siècle.

Nouv. acq. lat. 204. Loi salique et lois des barbares. Volume en parchemin. 95 feuillets y compris un fragment très court relié à la fin. 0 m. 240 × 0 m. 190. Écriture à longues lignes du IX^e ou début du X^e siècle.

Pentateuque. — *Nouv. acq. lat. 2334* (voir *fonds Libri*, p. 1-3, n. 1).

Pentateuque de l'Église de Tours, orné de grandes peintures (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2971-2973, pl. h. t.; t. III, col. 874, pl. h. t.; t. X, col. 1645-1647, pl. h. t. col. 7614-7617).

Fol. 2. Titre du volume, disposé sur huit lignes,

alternativement en rouge et en noir, sous un portique garni de deux rideaux rouges à moitié relevés : *In hoc corpore conti || nentur...*

Fol. 3. La Genèse : *In principio...* jusque 49 v^o : *Explicit liber Geneseos... Contuli ut potui.*

Fol. 51. *Capitula Exodi incipiunt.*

Fol. 91. *Leviticus liber incipit.*

Fol. 115 v^o. *Incipiunt capitula libri Numerorum. Deo gratias.*

Fol. 116 v^o. *Expliciunt capitula Numeri libri. Incipit liber...*

Fol. 142. Fragment de la table des chapitres du Deutéronome.

Fol. 142 v^o. *Expliciunt capitula Deuteronomi. Incipit liber...* La suite manque.

Volume en parchemin, 0 m. 370 × 0 m. 322. Onciale, sur deux colonnes, VII^e siècle, sauf quelques pages refaites après coup, peut-être au IX^e siècle. Datent du IX^e siècle les folios 3, 4, 8, 37, 38, 60, 61, 62, 63, 64, 90 v^o, col. 2, 122 et 129 qui sont en onciale, et le folio 32 v^o qui est en minuscule. Dans la partie primitive les colonnes ont 28, 29 ou 30 lignes; il y en a 30 dans les parties refaites.

Le manuscrit n'en offre pas moins de nombreuses lacunes, qu'on signalait déjà au X^e siècle par des notes (fol. 70 v^o, 71 v^o, 76 v^o, 118 v^o).

Les signatures des cahiers se composent de l'initiale Q [*quaturnio*] avec le chiffre romain.

Ce qui nous fait admettre ici ce texte c'est qu'à une époque fort ancienne, le manuscrit a servi de lectionnaire. En effet on y lit les notes : *Lectio pasce* et *Lectio ordinationis diaconorum* aux folios 109 et 125.

Quant aux dix-neuf grandes miniatures qui comptent parmi les plus précieuses de l'art chrétien primitif, nous les avons décrites, nous en avons aussi figuré quelques-unes.

Ce manuscrit était jadis conservé au chapitre de Tours, sous le n. 4, c'est là qu'il fut volé par Guillaume Libri, qui le démarqua pour lui donner comme origine au folio 116 v^o : *μον·κρυπτοφερρ.*

Bibl. — L. Delisle, dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXI, 1^{re} part., p. 166-169; O. von Gebhardt, *The miniatures of the Ashburnham Pentateuch*, in-8^o, London, 1883; L. Delisle, *Catal. des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, in-8^o, Paris, 1888, p. 1-3, n. 1.

Pontifical. — *Nouv. acq. lat. 306.* Pontifical et bénédictionnaire à l'usage de l'église de Rouen. Le mot *Rothomagensis* a été gratté dans les chapitres relatifs au sacre des évêques (fol. 83 v^o) et à la bénédiction des abbés (fol. 101 v^o); mais le texte des deux litanies qui sont aux folios 135 v^o et 140 v^o ne laisse aucune incertitude sur l'origine du volume. On lit dans la première : *S. MARTINE, S. Juliane, S. Mellone, S. Gildarde, S. Medarde, S. ROMANE, S. AUOENE, S. Ansberte, S. Severe, S. Nicholæ, S. Vedaste, S. Amande, S. LAUDE, S. Candide, S. Hermelande, S. Machute, S. Vuandregisile, S. Philiberte, S. Benedicte, S. Maure, S. Columbane...* et dans la seconde : *S. Gregori, S. ROMANE, S. AUOENE, S. Victrici, S. Evode, S. Seneri, S. Innocenti, S. Paterne, S. Sulpici, S. Sanson, S. Aniane, S. Viviane...*

Au folio 159 sont les cérémonies du sacre des rois d'Angleterre; l'une des prières (fol. 161 v^o) porte : *...super hunc famulum tuum N., quem supplicii devotione in regnum Anglorum sive Saxonum pariter eligimus, benedictionum tuarum dona multiplica...*, et une formule de bénédiction (fol. 167) se termine par les mots : *Sancte MARIE ac beati Petri apostolorum principis sanctique GREGORII Anglorum apostolici atque omnium sanctorum intercedentibus meritis.*

Volume en parchemin, 244 feuillets, de 0 m. 237 × 0 m. 168. Écriture du milieu du XII^e siècle, sauf les folios 215-236 qui ont été ajoutés au XIV^e siècle.

Psautier. — *Nouv. acq. lat. 1585.* Fragment d'un

psautier dont une autre partie est à la bibliothèque de Lyon. Manuscrit du vi^e siècle, en grosse onciale (voir *fonds Libri*, p. 3-4, n. 3-4).

Nouv. acq. lat. 442. Psautier en notes tironiennes. Manuscrit du ix^e siècle, venu du président Bouhier (voir *fonds Libri*, p. 5-3).

Nouv. acq. lat. 2195. Psautiers en quadruple version : *gallicanum, romanum, hebraicum, grecum.* Manuscrit copié en 1105 pour l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, par ordre de l'abbé Eudes (anc. coil. Didot).

Bibl. — Delisle, *Mélanges de paléogr. et de bibliogr.*, p. 150-154.

Sacramentaire — *Nouv. acq. lat. 1589.* Sacramentaire de l'église de Tours. Manuscrit du ix^e et du x^e siècles



9826. — Monogramme du folio 10 du sacramentaire de l'église de Tours.

D'après L. Delisle, *Catalogue des manuscrits Libri et Barrois*, pl. v, n. 3.

(voir *fonds Libri*, p. 12-14, n. 7), 122 feuillets de 0 m. 294 × 0 m. 228. Huit pages écrites en lettres d'or sur fonds pourpré (fol. 9-12 v^o) sont ornées de riches encadrements. On y remarque surtout le monogramme de *Vere dignum* et le grand T du *Te igitur*. Au bas du folio 9 v^o, on distingue les mots *auro et cinabari*, qui avaient été tracés à l'encre pour indiquer la place où l'enlumineur devait appliquer de l'or et du rouge. Les gros traits dorés des grandes initiales des folios 9 v^o et 10 sont bordés d'un petit filet rouge.

L'origine tourangelle de ce manuscrit est démontrée, suivant la remarque de Delisle par plusieurs particularités qui seront signalées au cours de descriptions du volume. Le nom du personnage pour lequel il a été fait doit être indiqué par un monogramme dessiné dans le folio 10 et entouré de lettres grecques formant cette inscription (fig. 9826) :

ΛΩΝΓΩΒΑΡΔΟC ΧΡΙ CΑΚΗΡΔΩC VIVAT IN ΧΡΟ

Un fac-similé de cette page est compris dans le recueil de fac-similés que le comte d'Ashburnham avait fait exécuter. Un faussaire a mis à la fin (fol. 122) la note : *Liber abbatiæ S. Mariæ de Florentia.*

Fol. 1 v^o-8 v^o. Pièces ajoutées après coup et comprenant notamment des messes pour chacun des jours de la semaine : *Missa sanctæ Trinitatis... Feria II. De sapientia quæ Christus est... Feria III De caritate...*

Fol. 9-12 v^o. Préface et canon de la messe en lettres d'or sur fond pourpré. — La liste des saints invoqués

dans le *Communicantes* se termine (fol. 11) par les noms suivants : *Cosme et Damiani, Mauricii cum sociis suis, Dionisii, Rustici, Eleutherii; Hylarii, Martini, Gregorii, Hieronimi, Benedicti, Aniani et omnium sanctorum tuorum...* — Derniers noms énumérés dans le *Nobis quoque peccatoribus* (fol. 12) : *Cæcilia, Anastasia, Scolastica, Genovefa...* — Le *Libera nos* et ce qui suit jusqu'à l'*Agnus Dei* inclusivement est écrit en capitales rouges et couvre le recto du folio 13. Les noms des saints qui y sont mentionnés dénotent l'origine du sacramentaire : *Intercedente beata et gloriosa semper virgine Dei genitricæ Maria, et sanctis apostolis tuis Petro et Paulo, atque Andrea et beato Mauritio martyre tuo cum sociis suis, necnon sanctis confessoribus tuis Hylario, Martino, Germano et omnibus sanctis...*

Fol. 11 v^o et 15. Oraisons des messes de saint Germain et de saint Gatien. Addition.

Fol. 15 v^o-80. Oraisons des messes de l'année pour le propre du temps et le propre des saints, à partir de la fête de Noël. On a mis en marge les premiers mots des introïts, des graduels, des offertoires et des communions.

Fol. 80-102. Oraisons des messes du commun et des messes célébrées à diverses intentions.

Fol. 102 v^o-106 v^o. Préfaces.

Fol. 107-109. *Ordo private seu annualis penitentiae ita proseguendus est.*

Fol. 109-119 v^o. Prières pour les malades et pour les morts, commençant par la rubrique : *Orationes ad visitandum et inungendum infirmum.* Les litanies des saints qui en font partie (fol. 110) renferment, dans la série des confesseurs les noms suivants : *Hylarii, Martine, Briccii, Perpetue, Eustochi, Lidorii, Jotiane, Venanti, Ambrosi, Severine, Benedicte, Aniane...*

Fol. 119-120 v^o. Calendrier des six premiers mois de l'année. On y remarque les articles suivants : *III nonas junii Aurelianus, Liffardi confessoris. XVIII kal. junii. Aurelianus, translatio sancti Aniani. VI nonas julii, Turonus, Monegunde virginis.* Le nom de *Ugo archiepiscopus* a été inscrit en tête du mois de juillet.

Fol. 122. Sur le dernier feuillet de garde ont été ajoutées quelques commémorations : *Otgerius, bone memorie, post suum habitum dona ei, Domine, requiem sempiternam. Rotgerius, Sicbardus diaconus. Albee, nonn., post obitum mortis dona ei, Domine, requiem sempiternam.* — *Arnulfus.*

Bibl. — L. Delisle, *Catal. des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, p. 12-14; V. Leroquais, *op. cit.*, p. 52-55, n. 18.

Nouv. acq. lat. 1528. Sacramentaire ou collectaire à l'usage de la cathédrale de Nevers. Une main du xv^e siècle a inscrit ce titre sur le folio 2 v^o : *Antiquum collectarium, signatum per I.*

Fol. 1 et 2. Notes sur quelques cens.

Fol. 3. Calendrier, dans lequel sont différentes notes relatives à des anniversaires, xiii^e siècle.

Fol. 9-16. Statuts et ordonnances diverses pour le chapitre de Nevers, xiii^e et début du xiv^e siècle.

Fol. 18. *Incipiunt capitula per circulum anni currentia ad usum Nivernensem.* xiii^e siècle.

Fol. 27. Oraisons des messes à partir de la veille de Noël jusqu'à la veille de la Pentecôte. Le propre du temps et le propre des saints sont mêlés.

Fol. 86 v^o. Préface et canon de la messe.

Fol. 94. Oraisons des messes à partir de la Pentecôte pour le propre du temps.

Fol. 109 v^o. Oraisons des messes pour le propre des saints, à partir du 1^{er} juin.

Fol. 147 v^o. Oraison des messes du commun.

Fol. 151 v^o. Oraisons de diverses messes.

Fol. 173 v^o. Notes sur quelques cens, xiii^e siècle.

Le sacramentaire proprement dit, commençant au folio 27 et finissant au folio 165, a été copié au xiii^e siècle.

cle, sauf quelques parties additionnelles, telles que le folio 31, qui a été intercalé après coup pour recevoir les oraisons de la fête de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry.

Volume sur parchemin, 173 feuillets de 0 m. 266 × 0 m. 190. Écriture à longues lignes du XII^e siècle, à l'exception des morceaux ajoutés après coup.

Bibl. — Boutillier, *Le trésor de la cathédrale de Nevers*, in-8°, Nevers, 1888, p. 53-56, extr. du *Bull. de la Soc. nivernaise*.

Tropaïre. — *Nouv. acq. lat. 495*. Petit tropaïre renfermant des parties d'offices farcis, savoir : 1^o (fol. 3), des *kyrie* qui portent pour rubrique le mot *Kirrios*; 2^o (fol. 17), des *Gloria in excelsis* qui sont intitulés : *Lauda in prima missa de natale Domini* (fol. 17), *Laudes in octave Domini* (fol. 24 v^o), *Lauda in sancti Stephani* (fol. 24 v^o), *Laudes in purificatione sancte Marie* (fol. 29 v^o); 3^o (fol. 44), des *Sanctus*; 4^o (fol. 50) des proses. Parchemin. 119 feuillets de 0 m. 165 × 0 m. 112. Écriture du XII^e siècle, sauf quelques pièces ajoutées dans le cours du siècle suivant. Recueil à l'usage de l'église de Girone.

II. BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE. — Nous avons retracé brièvement les origines de l'abbaye de Sainte-Geneviève (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1875-1877) qui succéda à la basilique royale construite par Clovis et Clotilde sous le vocable des Saints-Apôtres-Pierre-et-Paul. On ne peut dire avec certitude l'époque où fut établie en ce lieu une communauté, mais, dès le milieu du IX^e siècle, les clercs qui desservaient l'église vivaient en commun non loin de la basilique dans un *cænobium* ou *monasterium* dont nous rencontrons la mention dans les *Miracula S. Genovefæ*¹. C'est à leur communauté qu'est confiée la charge de mettre en sûreté les reliques de sainte Geneviève en 845 et en 856 quand les Normands menacent Paris et, à partir du X^e siècle, nous connaissons les noms de quelques abbés². Dès cette époque, le nom de la vierge parisienne n'est plus séparé de celui des apôtres, pour désigner la basilique et les bâtiments adjacents; à partir de la fin du XII^e siècle, le nom de Geneviève se substitue au vocable primitif³.

La période qui suit offre bien des obscurités que nous n'avons pas les moyens d'éclaircir. La communauté se composait-elle de moines ou de prêtres séculiers vivant en commun ou de chanoines soumis à une règle? Cette dernière explication est probable sans être certaine. La communauté canoniale subit une réforme qui demeura efficace jusqu'au commencement du XI^e siècle. Vers le milieu de ce siècle, la décadence était complète. Les chanoines abandonnèrent la vie commune et se sécularisèrent tout à fait. Voici un passage d'un sermon d'Étienne de Tournai qui est à retenir⁴ : *Venerunt nunciū qui dicerent ecclesiam sanctorum apostolorum Petri et Pauli in monte Locutitio sitam, in qua gloriosa virgo Genovefa requiescit in corpore, multis exponi periculis, et informi statu suorum morum potius quam murorum minari ruinam, filios ejus singulariter et seculariter viventes querere quæ sua sunt, vagari post greges sodalium suorum, ecclesiastica stipendia quæ sunt tributa egentium animarum pro voluntate sua consumere, portiones de communi facere et non vivere in communi, divina officia minus devote, minus religiosi celebrare, propter hæc et alia, quæ non opus est, personarum statum mutari debere, mundari sancta et in melius ordinari*. Le relâchement était tel qu'on aboutit bientôt à un scandale public.

En 1147, le pape Eugène III se trouvant à Paris voulut aller dire la messe à Sainte-Geneviève et le roi Louis VII l'accompagna. On les reçut honorablement, mais une contestation s'éleva entre la suite du roi et les gens de l'abbaye au sujet d'un tapis de très grand prix sur lequel le roi s'était agenouillé et que l'escorte royale prétendait emporter. On passa des paroles aux coups et le roi, ayant voulu apaiser les combattants, fut frappé par un des employés de la sacristie. Le scandale fut grand comme bien on pense et l'enquête qui suivit révéla plus de choses qu'on n'en pouvait croire. Le roi et le pape décidèrent de rétablir une communauté de clercs réguliers de vie exemplaire. Quelques mois plus tard, Louis le Jeune partit pour la croisade et l'abbé Suger eut à conduire la réforme à bonne fin : ce ne fut pas chose facile. Les chanoines évincés gardaient certains droits et s'opposèrent à ce qu'on les remplaçât par des moines; le pape céda à leurs réclamations et Suger établit une congrégation de chanoines réguliers (1148) composée de douze membres choisis parmi les chanoines de Saint-Victor.

Les anciens chanoines refusaient de vider les lieux, rendaient la vie dure à leurs successeurs, intriguaient auprès du pape qui tergiversait et leur accordait le droit de conserver leur vie durant, leurs biens personnels. Quand Louis VII revint de la croisade il approuva Suger (1149), confirma les immunités de l'abbaye et lui concéda à perpétuité les biens qu'elle possédait jadis ou qu'elle avait récemment acquis⁵. Les chanoines victorins introduits à Sainte-Geneviève, suivaient la règle de Saint-Augustin et l'implantèrent à Sainte-Geneviève, en sorte que la réforme de 1148 y fut comme une nouvelle création et introduisit le régime ecclésiastique sous lequel cette réforme la plaça et demeura pendant tout le Moyen Age.

Avec leur règle, les victorins introduisirent leurs coutumes, en particulier ce qui concernait l'établissement d'une bibliothèque et d'une école de copistes. Nous croyons utile d'entrer à ce sujet dans quelques détails que nous révèle un *Ordinaire* de l'abbaye de Sainte-Geneviève rédigé ou du moins copié au XIII^e siècle⁶.

La garde de la bibliothèque était dévolue à l'un des chanoines, qualifié *armarius* et qui avait à veiller à la conservation des volumes, à en surveiller la confection, qui consistait dans le découpage et le polissage du parchemin, la copie et la reliure; soins confiés aux frères de l'abbaye. L'*armarius* avait, en outre, à régler quotidiennement les offices liturgiques.

Son domaine propre était la bibliothèque dont tous les volumes devaient être catalogués. Deux ou trois fois par an, ils étaient examinés l'un après l'autre pour s'assurer qu'ils n'avaient subi aucune détérioration. Les armoires destinées à les recevoir seront, est-il dit, tendues d'étoffes, de façon à les préserver de l'humidité. L'ordre par matières sera observé dans l'arrangement sur les rayons. Aucun volume ne sera prêté au dehors, sans qu'il soit perçu sur l'emprunteur un gage qui, pour les inconnus, devra être équivalent à la valeur du manuscrit. Les livres précieux ne seront pas prêtés sans une autorisation spéciale de l'abbé. Il sera tenu un registre de prêt. Les livres d'un usage journalier, ainsi que ceux qui servent plus spécialement à l'instruction et à l'édification des frères, seront placés hors des armoires, à la disposition de tous. Les autres ne seront sortis des armoires que sur une demande spéciale; le prêt, bien que fait à l'intérieur de l'abbaye, sera inscrit sur un registre; l'emprunteur devra garder soi-

¹ *Acta sanct.*, jan. t. 1, col. 147 sq. — ² *Gallia christiana*, t. VII, col. 703, 704. — ³ Ch. Kohler, *Étude crit. sur le texte de la vie de sainte Geneviève*, p. xc sq. — ⁴ *Biblioth. Sainte-Geneviève*, ms. 616, fol. 255. — ⁵ *Acta sanct.*, avril. t. 1, p. 627 : *Vie de saint Guillaume, abbé de Roskild*; voir les lettres

d'Eugène III et de Suger, dans A. Du Chesne, *Hist. Franc. script.*, t. IV, p. 493 sq.; la lettre de Louis VII dans Féret, *L'abbaye de Sainte-Geneviève et la congrégation de France*, t. 1, p. 109, n. 2. — ⁶ *Biblioth. Sainte-Geneviève*, ms. 1636 fol. 27-30.

gneusement le volume, ne pas le prêter, ni le laisser traîner et le rapporter lui-même au bibliothécaire.

Dans la confection des livres, l'intervention du bibliothécaire est obligatoire, même pour les plus petits détails. Aucune écriture, qu'il s'agisse de livres ou de pièces détachées, ne doit se faire, ni à l'intérieur de l'abbaye, ni à l'extérieur pour l'abbaye, sans qu'il en ait donné l'ordre. C'est lui qui embauche des copistes au dehors, lorsque le nombre des frères sachant copier est insuffisant. Il doit fournir aux copistes tout ce qu'il faut pour écrire et leur défendre de se servir de matériaux autres que ceux fournis par lui, ou d'écrire autre chose que ce qui leur a été ordonné. Les copies doivent se faire sous sa direction, à l'intérieur de l'abbaye, dans des locaux aménagés de façon que les travailleurs ne soient troublés par aucun bruit. A ceux-ci il est enjoint d'observer le plus complet silence et ne point aller vaguer sans motif en dehors du local. Seuls, l'abbé, le prieur, le sous-prieur et le bibliothécaire peuvent entrer dans leur salle de travail. La troisième partie des fonctions du bibliothécaire consiste dans la direction des offices liturgiques. Non seulement il doit veiller à ce que ces offices aient lieu suivant l'ordre canonique, mais encore il est chargé de reprendre les frères qui commettent des fautes en chantant ou en lisant, et, pour s'acquitter aisément de cette tâche, il est tenu de savoir par cœur tous les offices. Il lui est ordonné de prendre les précautions nécessaires pour que les livres liturgiques soient rédigés avec grande clarté et une parfaite correction, de manière que les officiants ne risquent pas d'être induits en erreur. Ses attributions, pour l'exécution des chants religieux, se confondent donc avec celles du préchantre¹.

Ces détails si précis ne permettent guère de mettre en doute l'existence d'une bibliothèque à Sainte-Geneviève dès le XII^e siècle; au siècle suivant, elle possédait déjà une certaine importance, ce dont on peut juger par un catalogue contenu dans le ms. *lat. 16203* de la Bibliothèque nationale. Cette pièce atteste l'existence de deux cents ouvrages au moins et on peut présumer qu'il faut y ajouter les bibles, missels et autres livres liturgiques. La littérature chrétienne y tient une assez large place, mais la littérature classique n'en est pas exclue, on y voit figurer des chroniques, des livres d'histoire naturelle, de droit, de grammaire. Ce catalogue nous apprend que la bibliothèque n'était pas réservée à l'usage de la seule communauté, mais qu'on autorisait des personnes étrangères à la maison à venir consulter les manuscrits sur place. Ce catalogue avait été dressé pour les membres de la maison de Sorbonne, afin qu'ils pussent savoir les ressources littéraires que leur offrait la bibliothèque de leurs voisins de Sainte-Geneviève².

Les Génovéfains prêtaient leurs livres, mais ils n'en composaient pas, car ils préféraient la culture de leurs biens au soleil à celle de la littérature. Son unique illustration en ce genre fut l'abbé Étienne qui devint dans la suite évêque de Tournai. Bons administrateurs d'un riche domaine, les Génovéfains prenaient soin de leurs chartes et rassemblaient cartulaires et livres-censiers. Il y a plaisir à voir le soin qu'y apportaient céliers et pitanciers³. Ces registres devaient tenir la place d'honneur dans la chambre de ces vigilants administrateurs et ce ne fut, peut-être, que bien plus tard qu'ils prirent leur rang parmi les savants volumes de la bibliothèque, ceux qui les traitaient de la sorte ne songeaient pas que ces recueils prendraient un jour une place éminente dans les monuments de l'histoire et de la topographie parisienne du XII^e au XVI^e siècle.

¹ Ch. Kohler, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. I, 1889, p. 231-235. — ² L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 195-196. — ³ Ch. Kohler, *Catal. des manuscrits de Sainte-Geneviève*, in-8°, t. I, Paris, 1893, Introd., p. XXI-

La bibliothèque de Sainte-Geneviève avait d'autres moyens de s'enrichir, les dons y étaient fréquents. Les libéralités de cette nature, dit joliment Ch. Kohler⁴, sans être, probablement, accueillies par les chanoines avec la même faveur que les dons consistant en maisons, terres, capitaux ou rentes, valaient tout au moins au donateur une commémoration le jour anniversaire de sa mort. Nombre de personnages, membres ou non de la communauté génovéfaine, ne manquèrent pas de s'assurer par ce moyen des prières pour le repos de leurs âmes. On pourrait même observer, en parcourant le nécrologe de l'abbaye⁵ que dans la notice consacrée au premier abbé réformateur, Eudes de Saint-Victor, on a énuméré ses bienfaits, parmi lesquels les livres tiennent la dernière place : *Anniversarium bone memorie Odonis, primi in ordine canonicorum regularium hujus ecclesie abbatis. Hic itaque, inter cetera beneficia nobis per eum collata, tam pro suo quam pro patris et matris ejus et parentum suorum anniversario faciendo. V vestimenta sacerdotalia festiva et unum calicem argenteum et duo missalia ecclesie nostre dari fecit* : cinq chasubles, un calice, deux missels. D'autres donateurs offrent bibles, psautiers, missels, bréviaires, ou même quelques livres de médecine.

Les documents administratifs émanés de l'abbaye ne présentent pas une seule mention d'achats de livres ou de dépenses occasionnées par l'entretien et le service de la bibliothèque, soit pour la copie des manuscrits. Les nécrologes, les censiers, les inventaires de biens, les livres de comptes de l'abbaye relatent pour le Moyen Âge de nombreux legs en espèces et constitutions de rentes en faveur de la communauté, et souvent ces dons sont faits avec une affectation spéciale, ou bien ils en reçoivent une du bénéficiaire. Les uns vont aux dépenses de l'infirmerie, de la réparation de la châsse, ou des bâtiments claustraux, les autres à la pitance des chanoines. On n'en rencontre aucun qui intéresse de près ou de loin la bibliothèque. Il semble même que le bibliothécaire, l'*armarius*, ait disparu, sa fonction n'est plus mentionnée nulle part. S'est-il confondu avec le préchantre ou avec le chancelier? On ne saurait le dire?

Ce fut sous l'abbé Eudes II (1266-1275), nous dit-on, que la bibliothèque commença à prendre forme⁶ et c'est chose possible puisque son épitaphe, qui existait encore en 1744 dans le cloître de l'abbaye, nous apprend qu'il avait reçu le titre de docteur en théologie et de docteur en médecine⁷ :

*Sacra doctrina doctor bonus et medicina
Ac logices methodo pollens jacet hic pater Odo.*

Quoiqu'il en soit, on n'a conservé aucune trace de cette bibliothèque et, même, on doit dire que, « de la collection génovéfaine, telle qu'elle pouvait se composer encore au début du XVI^e siècle, presque rien ne subsiste dans le fonds actuel des manuscrits. Ce fonds ne possède, en effet, qu'une quinzaine de volumes, sur lesquels se lisent des *ex-libris* antérieurs à cette époque, et, parmi ces volumes, le plus grand nombre ne faisait pas partie réellement de la bibliothèque médiévale⁸.

Celle-ci a été dispersée postérieurement au XV^e siècle. Ce point ne faisait aucun doute pour les membres de la communauté génovéfaine du XVII^e siècle qui se rappelaient que ses prédécesseurs avaient pris parti violemment dans les troubles de la Ligue. L'abbatiate de Benjamin de Bricheateau vit se consommer la dispersion, après son élévation sur le siège épiscopal de Laon. Voici ce qu'en dit le P. Du Molinet : « Je ne puis dire que je ne

XXII. — ⁴ Id., *ibid.*, p. XXII. — ⁵ *Biblioth. Sainte-Geneviève, Nécrologe*, au 4 des nones de mai (ms. 566, fol. 205 v°; ms. 1293, fol. 85). — ⁶ *Gallia christiana*, t. VII, col. 743. — ⁷ *Ibid.*, t. VII, col. 744. — ⁸ Ch. Kohler, *op. cit.*, p. XXVII-XXVIII.

déplore la perte que nous avons faite du temps de Benjamin de Brichanteau de plusieurs manuscrits considérables qui estoient gardés en une galerie de cette abbaye; car un de ses aumosniers, qui n'en connoissoit pas le prix, les voyant négligez, abandonnez et comme inutiles, les donna au poids à des libraires pour avoir des livres de chant dont on avoit besoin, afin d'épargner la bourse de son maistre...¹

Ce fut le coup de grâce et après cela il n'en fut plus question. En 1640, la *Rimaille sur les plus célèbres bibliothèques de Paris* ne fait aucune mention de Sainte-Geneviève, pas plus que le P. Louis Jacob auteur du *Traité des plus belles bibliothèques publiques et particulières*, publié en 1644².

Pendant cette première moitié du XVII^e siècle la déchéance était si complète dans l'abbaye de Sainte-Geneviève que Louis XIII nomma un nouvel abbé en 1619, avec la mission de réformer la maison; c'était l'évêque de Senlis, François de La Rochefoucauld. Celui-ci vint s'installer au mois d'octobre et mit la main à l'œuvre qu'il sut mener à bonne fin. Ceci ne rentre pas dans le cadre de nos études, disons seulement que le cardinal, revêtu des pouvoirs de commissaire apostolique (8 avril 1622) entreprit une réforme générale qui réunit toutes les abbayes soumises (nominale-ment) à la règle de Saint-Augustin et tous les chapitres de chanoines réguliers en un seul ordre général qui prit le nom de congrégation gallicane dont l'abbé de Sainte-Geneviève, élu pour trois ans était le supérieur général; il pouvait être réélu une seule fois.

Cette réforme fit de Sainte-Geneviève l'une des puissances ecclésiastiques les plus solides de l'Église de France jusqu'à la Révolution. Ce qui eut, entre autres résultats, celui-ci que nous voulons exclusivement considérer: le rétablissement de la bibliothèque et des fonctions de bibliothécaire. Il y en eut presque toujours deux et nous apprenons d'un acte capitulaire³ qu'ils étaient nommés par le chapitre, et les sous-bibliothécaires par l'abbé sur la proposition du bibliothécaire en chef.

En 1634, c'est-à-dire au moment où le cardinal de La Rochefoucauld fit nommer un supérieur général de la congrégation, tout avait déjà repris un certain air de religion. Il avait choisi dans sa bibliothèque particulière cinq à six cents volumes qu'il avait mis à la disposition des religieux et qui avaient porté leurs fruits⁴. Puis, le 20 mai 1640, dans un codicille à son testament, il avait légué à la communauté tous ses livres en quelques maisons qu'ils se trouvassent, avec les reliques, reliquaires et tableaux qu'il possédait⁵. Un deuxième codicille, daté du 26 août 1644, déposséda Sainte-Geneviève au profit des jésuites du collège de Clermont. Survenus au bon moment, ceux-ci s'étaient fait attribuer par le cardinal « tous les livres manuscrits qui se trouveront luy appartenir, tant en sad. maison abbatiale que ailleurs, lors de son décès »⁶.

Après cette catastrophe, l'abbaye de Sainte-Geneviève dépouillée se retrouva comme aux plus mauvais jours. Elle eut heureusement, à défaut de bibliothèque, un bibliothécaire. Il s'appelait le P. Jean Fronteau, né à Angers, en 1614; appelé à Sainte-Geneviève en 1636, il y enseigna la philosophie en 1637 et la théologie à partir de 1639. En 1648, il devint chancelier de l'université jusqu'en 1662⁷. Entre temps il fit le métier de

bibliothécaire sans qu'on puisse dire quand il fut nommé à cette charge. Son confrère, le P. Lalemant, nous apprend que « sa seule préoccupation, son principal soin était d'acheter des livres, d'en rechercher, d'en acquérir, de scruter et de poursuivre les reliques de la sagesse antique et les monuments de toutes les sciences, de visiter les bibliothèques, d'interroger leurs gardiens, de consulter les libraires et les savants les plus expérimentés, et de triompher de leurs résistances. Sa dextérité, ou si l'on veut sa chance, était telle en cette matière qu'il arrivait facilement à obtenir tout ce qu'il convoitait. Aussi parvint-il à recueillir une très grande quantité de manuscrits et nombre d'éditions excellentes de divers auteurs, dont il enrichit la bibliothèque génovéfaine; celle-ci, négligée et dispersée par les anciens chanoines, fut portée par les soins et le zèle de Fronteau, et non sans de grands frais, à un tel degré de splendeur et de dignité, qu'elle égale presque les plus antiques et les plus célèbres collections, aussi bien par le nombre que par l'excellence et le choix judicieux des livres... Les témoins irrécusables de l'incroyable activité de ce père sont les nombreux manuscrits des auteurs anciens que nous voyons annotés de sa main avec tant de savoir, tant d'habileté et tant de soin ». Le P. Claude Du Molinet⁸ et le P. Nicéron⁹ ne sont pas moins élogieux à l'adresse du P. Fronteau qui eut certainement des connaissances fort étendues et qui cultiva les langues orientales; il s'occupa aussi de la question de la grâce et de celle de l'auteur de l'Imitation.

Ch. Kohler soulève à son sujet l'affaire d'un manuscrit qu'il croit disparu. Il s'agit d'un évangélaire, écrit en lettres d'or, pouvant remonter au VIII^e siècle et contenant un calendrier romain pour les fêtes de toute l'année. Fronteau, d'après l'un de ses biographes¹⁰ l'avait rencontré « fortuitement », c'est-à-dire sans doute hors de la bibliothèque; il en publia le calendrier, et l'on voit par le titre de cette édition qu'au moment où elle parut, le manuscrit appartenait à l'abbaye de Sainte-Geneviève¹¹. Pour faire court disons que ce manuscrit se trouve aujourd'hui au *British Museum*, n. 2797; nous l'avons décrit dans *Dictionn.*, t. ix, col. 2380; cf. t. viii, col. 649-660.

On imagine quelques belles parties d'érudition entre Fronteau et Gabriel Naudé, familier de Sainte-Geneviève, mais elles durèrent peu. A partir de 1654, les jésuites accusèrent le P. Fronteau de jansénisme, à cause de la polémique qu'il avait soutenue contre les doctrines de Molina; il jugea prudent de quitter Paris et accepta la cure de Benay au diocèse d'Angers; ce n'était pas assez, une lettre de cachet lui interdit le séjour à Paris en 1661, mais le P. Fronteau crut avoir partie gagnée en faisant sa soumission au *Formulaire* d'Alexandre VII et il revint, heureux, à Sainte-Geneviève. Presque aussitôt, l'ordre vint de l'envoyer dans la cure de Montargis, où il mourut le 17 avril 1662, dans sa quarante-neuvième année. Ce fut son confrère, le P. Lalemant qui lui succéda, mais, semble-t-il, d'une façon assez distraite. A sa mort (18 février 1673) le P. Du Molinet reçut sa charge et constata que la bibliothèque comptait 7 000 à 8 000 volumes. Le P. Lalemant possédait une assez belle collection d'imprimés; les manuscrits de la bibliothèque étaient plus rares.

On a parlé de la bibliothèque d'un savant grec,

¹ Biblioth. Sainte-Geneviève, ms. 610, p. 432: *Hist. de l'abbaye Sainte-Geneviève*. — ² Ch. Kohler, *op. cit.*, p. xxx. — ³ Biblioth. Sainte-Geneviève, ms. 683, p. 263. — ⁴ Biblioth. Sainte-Geneviève, ms. 610, p. 880. — ⁵ Biblioth. Sainte-Geneviève, ms. 745, fol. 28; cf. *Vie du cardinal de La Rochefoucauld*, par Desbois, son secrétaire, ms. 741, fol. 46. — ⁶ Biblioth. Sainte-Geneviève, ms. 745, fol. 11 v^o, codicille signé de la main du cardinal. — ⁷ *Joannis Frontonis elogium seu vite synopsis* par le P. Lalemant, dans *Religio-*

sissimi doctissimique viri Joannis Frontonis... memoria, in-4^o, Parisii, 1663, p. 10, 20; *Biblioth. Sainte-Geneviève*, ms. 1889, fol. 14: Cl. Du Molinet? *Vie du P. Jean Fronteau*, fol. 14. — ⁸ Du Molinet, *Le Cabinet de la biblioth. Sainte-Geneviève*, in-fol., Paris, 1692. — ⁹ *Mém. pour servir à l'hist. des hommes illustres*, t. xxi, p. 81. — ¹⁰ *Op. cit.*, *Introd.*, t. i, p. xxxix-xl. — ¹¹ *Biblioth. Sainte-Geneviève*, ms. 609 et 610: *Le Cabinet de la Biblioth. Sainte-Geneviève*, Préface.

Athanase Rhetor ou Recto, qui mourut sur les terres de l'abbaye, le 13 mars 1663, et dont les manuscrits grecs, fruit d'un voyage en Orient, en Chypre et au Mont-Athos, auraient enrichi le cabinet de Sainte-Geneviève¹; il n'en est rien, Athanase vendit une partie de ses manuscrits à Mazarin qui l'indemnisait peut-être; ceux qu'il vendit au chancelier Séguier ne furent jamais payés. A la mort de leur propriétaire légitime, le chancelier se fit donner *quitus* par le roi qui lui abandonnait par droit d'aubaine tous les biens du vieillard qu'il avait spolié². Une partie des volumes imprimés seulement fit retour à l'abbaye.

Claude Du Molinet prit la direction de la bibliothèque en 1675, au moment où on venait de lui ménager un local dans les combles de la chapelle du cloître. C'était une grande galerie voûtée, éclairée par de larges baies et orientée à peu près de l'Ouest à l'Est. A l'entour de cette galerie se voyaient des armoires en bois de chêne, grillagées et munies de tablettes; l'armoire aux manuscrits se trouvait, semble-t-il au fond de la salle. En 1699, la galerie, qui mesurait 30 toises fut allongée de 23 toises et elle reçut, quelques années plus tard, deux annexes. Jusqu'à l'époque du transfert de la bibliothèque dans le bâtiment actuel elle demeura le principal local. Suivant la mode de l'époque, la voûte était ornée de sculptures et de cadres; entre les armoires à livres se trouvaient des socles portant des bustes d'hommes célèbres et d'écrivains³; en 1685, on comptait trente-six bustes et en 1790, cent six.

Le P. Du Molinet se laissa entraîner, raconte-t-il, à faire quelques acquisitions pour combler le vide désolant des armoires, il rechercha chez les libraires les livres de l'ancienne bibliothèque si malheureusement dispersée au début du xvii^e siècle et récupéra quelques manuscrits; ceux qu'il retrouva dans la bibliothèque de Mazarin ne se laissèrent pas racheter. Enfin il dressa deux catalogues, dont l'un (ms. 610, p. 882-908) nous apprend que la bibliothèque comptait alors environ 400 manuscrits qui, antérieurement au xvii^e siècle, reçurent des cotes. Le Père Claude Du Molinet mourut le 2 septembre 1687, après avoir considérablement accru la bibliothèque et y avoir annexé un cabinet d'antiques, de médailles et d'histoire naturelle, dont il dressa un catalogue⁴.

Après lui, nous entrevoyons le P. Nicolas Sarrebourse de qui Germain Brice, dans la 5^e édition de sa *Description nouvelle de la ville de Paris*, nous dit qu'il est « né à Orléans » et qu'il « a une fort grande connoissance des livres, des estampes, des médailles et des singularitez antiques... », mais ce qui le distingue particulièrement est la civilité avec laquelle il reçoit les étrangers et les curieux, de même que la patience qu'il a de leur faire voir et de leur expliquer les raretés que l'on conserve dans le cabinet, ce qui ne fait pas peu d'honneur à la France⁵. On ne sait à quelle date il fut remplacé, peut-être vers 1711 ou 1713, mais peu après 1708 on trouve en fonction de bibliothèque le P. Louis-Joachim Gillet, en grande réputation d'orientaliste. Il fut bibliothécaire de 1708 à 1717 et quitta sa charge pour aller exercer les fonctions de prieur-curé de Mahon, au diocèse de Saint-Malo. Il y demeura vingt-trois ans et, en 1740, revint à Sainte-Geneviève exercer sa charge de bibliothécaire jusqu'à sa mort (28 août 1753)⁶.

Au cours de sa première période, le P. Gillet avait

eu la satisfaction de voir entrer à la bibliothèque des génovéfains le legs de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, legs qui s'élevait à 16 000 volumes dont 75 manuscrits, dont l'intérêt est médiocre car ce sont, pour la plupart des recueils liturgiques et des règlements ecclésiastiques ou des collections de pièces concernant l'histoire religieuse et politique des xvi^e et xvii^e siècles.

Vers la période de 1710-1719, la bibliothèque comptait près de 600 manuscrits. Pendant l'intervalle de vingt-trois ans qui s'écoula entre les deux périodes remplies par le P. Gillet, on vit la bibliothèque confiée aux soins du P. Le Courayer dont la carrière accidentée ne doit pas nous retenir⁷. Il fut attaché au P. Gillet, vers 1711 ou 1713, jusqu'en 1727. Pendant ses années d'exercice il avait reçu, dès 1718, l'aide d'un confrère, le P. Claude Prévôt qui se consacra tout entier à ses fonctions pendant l'espace de trente-cinq ans et sut modestement, se rendre indispensable. C'était un religieux tel qu'on en rencontre quelques-uns en petit nombre, qui ne trouvait l'emploi de sa vie que dans le travail et dans la prière. De 1732 à 1734, il procéda à un récolement général de la bibliothèque et chaque volume fut muni, soit en tête, soit au recto du folio 21 d'un *ex-libris* génovéfain; il ne cessa de procurer des accroissements, de sorte qu'en 1753, année qui suivit sa mort, un récolement permit de constater que depuis son entrée à la bibliothèque, le nombre des manuscrits avait presque triplé, on en était arrivé à près de 1 600.

A une époque où la Bibliothèque du roi s'enrichissait ainsi que nous l'avons dit, sous le principat de l'abbé Bignon, le P. Prévôt avait quelque mérite à obtenir quelques dons qui font, encore aujourd'hui, bonne figure; on lui a reproché, peut-être un peu légèrement, d'avoir veillé trop distraitemment sur les manuscrits médiévaux. Son œuvre personnelle imprimée se réduit à une hymne insérée dans le bréviaire de Paris, mais son œuvre manuscrite est considérable; il est vrai qu'une partie seulement a vu le jour et ce n'est pas sous son nom. Les auteurs du *Gallia christiana*, l'abbé Lebeuf, les PP. Barre et Pingré lui durent beaucoup et ne s'en cachaient pas. C'était, nous dit-on, un homme doux et poli, enjoué, extrêmement communicatif et d'une complaisance inépuisable à l'égard de ceux qui venaient le consulter sur leurs travaux ou lui soumettre leurs ouvrages. Ce fut à l'époque de l'administration du P. Prévôt qu'on agrandit la galerie de 23 toises en pratiquant deux annexes coupant en forme de croix le vaisseau principal. L'intersection des bras de cette croix fut surmontée d'un dôme de 35 pieds de hauteur et 25 pieds de diamètre. Les manuscrits furent transportés dans un cabinet à part. A la suite de ces remaniements, la bibliothèque fut ouverte « tous les jours à certaines heures pour recevoir les personnes connues qui souhaitent prendre communication des livres qui leur manquent⁸ ». En 1756, on lit dans l'*Almanach royal* que « MM. de Sainte-Geneviève se font un honneur et un devoir d'en partager les richesses avec les sçavans qui veulent y étudier; ils y trouveront toujours un accès facile, mais l'après-midi seulement depuis deux heures jusqu'à cinq⁹ ». En 1759, le public est averti que « ceux qui veulent y étudier la trouveront ouverte l'après-midi seulement, les lundis, mercredis et vendredis, depuis deux heures jusqu'à cinq, excepté les dimanches et fêtes et le temps des va-

¹ *Gallia christiana*, t. vii, col. 813. — ² H. Omont, *Missions archéol. franç. en Orient*, p. 24-25. — ³ Cf. Em. Legrand, *Bibliogr. hellén. au xvii^e siècle*, t. i, n. 286, 304; t. ii, n. 414, 424, 447; t. iii, p. 417-426. — ⁴ Germain Brice, *Description nouvelle de la ville de Paris*, édit. 1684, t. ii, p. 33; édit. 1713, p. 286-287; Maichel, *Introductio ad historiam de præcipuis bibliothecis parisiensibus*, in-8°, Cantabrigæ,

p. 88; Le Maire, *Paris anc. et nouv.*, t. i, 1685, p. 224. — ⁵ T. ii (1706), p. 102-103. — ⁶ *Éloge historique du P. Gillet*, dans sa *Nouv. trad. de l'historien Josèphe*, in-4°, Paris, 1756-1757, p. xxxviii-xli. — ⁷ Férel, *L'abbaye de Sainte-Geneviève*, t. ii, p. 284-298. — ⁸ D'Auvigny, *Hist. de la ville de Paris*, t. v (1735), p. 488. — ⁹ *Almanach royal*, 1756, p. 392.

cances¹. Cette concession pouvait être le résultat de la participation de la ville de Paris aux dépenses de l'établissement, participation qui, en 1760, s'élève à 750 livres par an, payées en deux termes².

Au P. Prévôt succéda le P. Joseph Barre et, à celui-ci, le P. Pingré dès 1754 jusque 1758. Toute cette liste de bibliothécaires offre dès lors peu d'intérêt, malgré les passages à deux reprises de Mercier de Saint-Léger.

En 1790 l'abbaye fut supprimée et la bibliothèque devint propriété nationale administrée par trois génévains qui avaient quitté l'habit. A partir de ce moment la série de ces fonctionnaires publics relève d'autres études.

Lorsque les commissaires délégués par la municipalité parisienne visitèrent l'abbaye de Sainte-Geneviève en 1790 afin de procéder à l'inventaire des biens meubles, ils se désintéressèrent des livres imprimés et manuscrits; ils se firent présenter les catalogues et inscrivirent une mention de leur visite et enregistrèrent la déclaration qui leur fut faite du nombre de 60 423 imprimés et 2 013 manuscrits. Le procès-verbal de la visite est un beau monument de sottise, car les commissaires déclarent s'être fait conduire dans la bibliothèque « que nous avons trouvée, disent-ils, garnie de tablettes tout à l'entour, et depuis le bas jusques au plafond; lesdites tablettes remplies d'ouvrages reliés de différentes manières, tous manuscrits, partie en papier, partie en parchemin, lesquels nous ont paru dans le meilleur ordre, et tous infiniment rares et précieux ». Qu'en savent-ils? Ils n'ont pas ouvert un seul volume car, poursuivent-ils : « L'inventaire détaillé de ce cabinet nous ayant encore paru exiger un travail trop long et trop pénible, nous nous sommes bornés à nous faire représenter le catalogue dans lequel tous ces manuscrits sont énoncés³. »

Pendant la période révolutionnaire, le développement de la bibliothèque et particulièrement celui du Cabinet des manuscrits fut à peu près nul, ou même complètement nul en ce qui concerne les manuscrits. Le décret du 7 messidor an II, art. 12, attribua tous les manuscrits à la Bibliothèque nationale. A partir du premier Empire, on peut dire que le Cabinet des manuscrits de Sainte-Geneviève n'a plus d'histoire. La part la plus considérable du budget de la bibliothèque se trouvant absorbée par l'acquisition de livres classiques. Il fallut renoncer presque entièrement à l'achat de manuscrits.

En 1842, la bibliothèque, qui jusqu'alors était restée dans son ancien local de l'abbaye, fut transférée provisoirement dans les bâtiments du collège, puis prison de Montaigu, en attendant son installation dans un local définitif, dont la construction fut votée par la Chambre des députés, le 6 juin 1843. Ce local n'est autre que l'édifice actuel, inauguré en 1850.

93. [B. B. 1. in-fol. 4.] Missel avec notation en neumes sur portées de couleur jaune, verte et rouge; fin XII^e siècle. 211 feuillets, de 0 m. 260 × 0 m. 170.

Fol. 1. Propre du temps (manquent les fêtes de Noël à Pâques, soit 40 feuillets).

Fol. 137. Propre des saints du calendrier romain.

Fol. 184. Commun.

95. [B. B. 1. in-fol. 6.] Missel ayant appartenu à Saint-Rieul de Senlis, début du XII^e siècle, 277 feuillets de 0 m. 275 × 0 m. 185.

Fol. 1. Calendrier pour toute l'année.

Fol. 7. Propre du temps, avec notation en neumes.

Fol. 120. Canon; fol. 120 v^o, en tête du canon, une grande lettre en couleur.

Fol. 191. Propre des saints.

Fol. 235 v^o. Commun.

Cf. V. Leroquais, *Sacrament. et missels manuscrits*, t. 1, p. 196-198, n. 87.

96. [B. B. 1. in-fol. 7.] Missel [de N.-D. du Parc?] fin du XII^e siècle, 225 feuillets de 0 m. 277 × 0 m. 180; aucune indication de provenance, la mention de N.-D. du Parc est du XVIII^e siècle; avec des feuillets intercalés d'un autre missel des XIII^e-XIV^e siècles, et contenant :

Fol. 3. Calendrier pour toute l'année.

Fol. 9. Règles chronologiques pour la fixation de quelques fêtes mobiles.

Fol. 10. Fragment intercalé d'un missel donnant spécialement les introïts et les séquences des principales fêtes du temps et des offices de plusieurs saints.

Fol. 52 v^o. *In receptione capituli. S. Barbare sequentia facta a Rogero, priore S. Barbare.*

Fol. 62. Missel. Propre du temps, avec notation en plain-chant.

Fol. 125-130. Intercalés, contiennent des préfaces notées en plain-chant.

Fol. 131. Canon.

Fol. 141. Propre des saints.

Fol. 194 v^o. Commun.

Fol. 224 v^o et 225 v^o. Offices de saint Ursin, évêque de Bourges et de saint Thomas de Cantorbéry.

Les feuillets 1, 2 sont formés d'un fragment de canon de la messe (XII^e siècle) à la fin duquel pendant les deux siècles suivants on a ajouté les pièces suivantes : *Oratio dicenda a sacerdote ante missam; Officium Eucharistie; Cibavit eos; Gradale; Oculi omnium; Offertorium; Lauda Syon...*

107. [B. B. 1. in-fol. 16.] Évangélaire pour les fêtes de toute l'année. XII^e siècle; 66 feuillets de 0 m. 305 × 0 m. 205.

Fol. 2. Fêtes du temps.

Fol. 53 v^o. Fêtes des saints.

Fol. 65. Commun, contenant seulement la fête de la dédicace.

Au verso du folio 1, on lit cette note contemporaine du manuscrit : *Octavo kalendas decembris obiit Dodo pater Emeline, uxoris Raineri de Bapalmis, pro cuius anima uxor illius, ejusdem Emeline mater, dedit nobis marcam argenti in adjutorium ornatus presentis libri, alteram cum ipsa in se marcam continentis. Lapides eius sponte obtulit idem Renerius, cui Deus retribuet in æternum. Sciant omnes quod sub capite Majestatis reposita est pars quedam de costa beati Ferreoli martyris.*

109. [B. B. in-fol. 18.] Évangélaire, pour les fêtes du temps depuis la vigile de Noël jusqu'au IV^e dimanche après l'octave de Pâques; fin du XII^e siècle, 202 feuillets de 0 m. 263 × 0 m. 175.

111. [B. B. 1. in-fol. 20.] Sacramentaire de l'Église de Senlis, écrit entre les années 877 et 882, très probablement en 880. Cette date est fournie par trois passages du sacramentaire qui se lisent : au folio 8 : *II id. decembris, regnante Karlomanno rege anno II, fuerunt XI anni ordinationis Hadeberti episcopi*, date qui correspond au 12 décembre 880; au folio 24 v^o : *Ut Hludovicum regem perpetua prosperitate conservare digneris... Ut Hadebertum episcopum et cunctam congregationem sibi commissam conservare digneris*. Les deux seuls rois du nom de Louis dont le règne coïncide avec l'épiscopat d'Hadebert (871-av. 900) sont Louis le Bègue (877-879) et Louis, frère de Karloman (879-882).

Au folio III on lit cette note écrite au XII^e siècle : *Hunc librum sublatum ab ecclesia Sancte Marie Sil[va]nectensi redemit Drogo Paganus, eidemque ecclesie et canonicis reddidit, pergens Hierusolimam, eo tenore ut per unumquemque annum faciant ipsi et successores eorum anniversarium patris sui Drogonis grammatici,*

¹ *Almanach royal*, 1759, p. 376. — ² *Journal de Mercier*, dans le ms. 966. — ³ *Archiv. nat.*, S. 1540; Procès-verbal du 16 avril 1790.

XIII kalendas octobris. Quem quicumque amplius ab ecclesia subduxerit sit anathema maranatha. Amen.

Fol. 1. Calendrier.

Fol. 9. Liste des premiers mots des introïts, des graduels, des offertoires et des communions pour les fêtes du temps et des saints.

Fol. 22. *Incipiunt antiphonæ in letania majore, vel de quacumque tribulatione. — Incipiunt antiphonas de misericordia in letaniis. — Incipiunt antiphonas de jejuniorum diebus; de[ni]mia pluvia; — de mortibus hominum; — in tempore belli; — antiphonas de liberatione; — de penitentia; antiphonas de natalibus sanctorum; — antiphonas ad cruces; — antiphonas ad reliquias.*

Fol. 23 v°. *Incipit letania romana.*

Fol. 25. Cérémonies et prières de la dédicace de l'église.

Fol. 33. *In nomine Domini incipit liber Sacramentorum de circulo anni a sancto Gregorio, papa romano, editus: Qualiter missa romana celebratur...* (canon de la messe).

Fol. 35 v°. Oraisons des messes des fêtes du temps et de diverses cérémonies, depuis la veille de Noël jusqu'à l'Avent inclusivement; oraisons des messes des fêtes des saints pour toute l'année, à partir de la Saint-André.

Fol. 85 v°. *Missa ad sponsam benedicendam.*

Fol. 86 v°. *Orationes pro peccatis.*

Fol. 88. *Incipiunt orationes cotidianæ.*

Fol. 90 v°. *Orationes matutinales.*

Fol. 91. *Orationes matutinales sive vespertinales.*

Fol. 92. *Oratio ad baptizandum infirmum.*

Fol. 93. *Oratio ad visitandum infirmum. Oratio super penitentem infirmo; ad agapam pauperum.*

Fol. 93. Oraisons pour diverses circonstances de la vie ecclésiastique et civile: *ad capillaturam; ad clericum faciendum; ad barbas tondendum; ad diaconum faciendum; ad ancillas Dei velandas; ad abbatissa vel abbatem faciendum; in tempore belli; pro his qui iter agunt; ad pluviam postulandam; in area; pro peste animalium; de mortalitate; super episcopum defunctum; in agenda mortuorum; ad pontificem ordinandum.*

Fol. 95. *Missa in vigilia Omnium Sanctorum.*

Fol. 95 v°. Prières pour l'évêque diocésain.

Fol. 96. Deuxième partie du Sacramentaire, précédée d'une préface commençant par ces mots: *Huc usque precedens sacramentorum libellus a beato papa Gregorio...* jusque... *sint ab aliis edita patribus.* Après cette préface se trouve une table des matières, incomplète, du contenu de cette deuxième partie.

Fol. 97. Oraisons des deux dimanches après Noël, des six dimanches après l'Épiphanie, des quatre dimanches après l'octave de Pâques, du dimanche après l'Ascension, des vingt-six dimanches après la Pentecôte.

Fol. 102. *Missæ cotidianis diebus.*

Fol. 102 v°. Oraisons des fêtes du commun.

Fol. 109 v°. Messes, oraisons et ordre de diverses cérémonies ecclésiastiques telles que l'ordination sacerdotale, la tonsure cléricale, la consécration des vierges, la bénédiction des fonts.

Fol. 111 v°. Oraisons des messes pour les rois, du prêtre pour lui-même, des messes votives, de diverses circonstances de la vie privée ou publique, exorcisme et bénédiction de l'eau et du sel, oraison contre la foudre.

Fol. 130. *Impositio manuum super energuminum catecuminum; pro parvulo energumino; super energumino baptizato.*

Fol. 136 v°. *Missa pro amico specialis.*

Fol. 137. *Missa contra infestatione paganorum.*

Fol. 138. *Incipit ordo de sacris ordinibus benedictis.*

Fol. 145. *Hæc studiose perscripta secuntur prefa-*

tiones in dominicis et diebus feriisque vel sollemnitatibus Sanctorum.

Fol. 176. Recueil de bénédictions.

Diverses additions ont été faites au texte primitif de ce sacramentaire, du x^e au xii^e siècle:

Fol. II. Liste de serfs ou censitaires de l'église de Senlis: *Isti sunt homines qui solvunt capacium Sancte Marie Sanctisque Gervasio et Protasio* (x^e siècle).

Fol. III. Invocation à saint Remi. Oraison pour la fête du Saint-Sacrement. *Missa in honore omnium Sanctorum* (xi^e siècle).

Fol. 8. *Ad signum benedicendum [ordo]* (xi^e siècle).

Fol. 21 v°. *In natali sanctorum Mauricii, Exuperii ac soliorum eorumdem, que est x kalendas octobris* (xi^e siècle).

Fol. 28. Oraison à saint Pierre. *Missa octobas Teophaniæ. Missa pro quacumque tribulatione. Missa ad postulanda angelorum suffragia. Missa in veneratione beati precursoris Joannis. Missa in veneratione b. Petri. Missa in veneratione beati Petri et Pauli. Missa in honore omnium apostolorum. Missa in honore omnium evangelistarum. Missa in veneratione pretiosissimorum Christi martyrum Dyonyssii, Rustici et Eleutherii. Missa in veneratione omnium sanctorum. Missa contra tentatione carnis. Missa pro familiari amico. Missa communis vivorum et mortuorum. Missa in honore beatæ Virginis Mariæ. Præfatio in die natalis Domini* (x^e-xi^e siècle).

Fol. 33 v°. *Missa quando chrisma contraicitur in cena Domini* (début xi^e siècle).

Fol. 34 v°. Liste épiscopale de Senlis (écrite du x^e au xii^e s.) depuis saint Rieul jusque Henri (1168-1185).

Fol. 137. *Dominica I^a et III^a post octavas Paschæ Præfatio* (x^e siècle).

Fol. 142 v°. Bénédictions: *Sponsi et sponsæ; pro iter agentibus; in die ordinationis episcopi; in festiuitate omnium sanctorum* (x^e siècle).

Fol. 171. *Missa ad sponsum benedicendum atque sponsam; benedictio media nocte; benedictio mane primo; benedictio in transitu sancti Martini;* bénédictions pour les six dimanches qui suivent l'Épiphanie, pour les dimanches de la Septuagésime, Sexagésime, Quinquagésime, pour les jours de la semaine sainte, pour le dimanche qui suit l'Ascension (x^e siècle).

Fol. 185. Oraisons à la sainte Vierge (x^e siècle).

Fol. 31, 34-35. Noms de fidèles sur les marges.

Bibl. — L. Delisle, *Mém. sur d'anc. sacrament.*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. xxxii, 1886, p. 143-146, 313, 363, 371; Ch. Köhler, *Biblioth. Sainte-Geneviève*, t. 1, 1893, p. 68-71; V. Leroquais, *Sacrament. et missels manuscrits*, t. 1, p. 32-35, n. 12.

124. [B B. I. in-fol. 33.] Lectionnaire, probablement pour Senlis. xii-xiii^e siècle.

126. [B B. I. in-fol. 35.] Collectaire pour l'Église d'Arras ou celle de Senlis, fin xii^e siècle. Cf. V. Leroquais, *op. cit.*, t. 1, p. 272-274, n. 132.

127. [B B. I. in-fol. 36.] Lectionnaire pour les fêtes du temps. xii^e siècle.

135. [B B. I. in-fol. 44.] Lectionnaire pour les fêtes de l'Avent à Pâques. xii^e siècle.

136-137. [B B. I. in-fol. 45-45^b.] Lectionnaire. Fin xii^e siècle.

1362. [C C. I. in-4^o, 13.] Recueil. xii^e siècle. Le dernier feuillet de garde est formé d'un fragment contenant des préfaces pour la fête de la Pentecôte.

2409-2410. [Y. I. in-4^o, 4.] Recueil. xi^e siècle. Fol. 118-119. Litanies. Hagios et prière en grec.

2542. [Suppl. Z. f. in-4^o 208.] Opuscules du P. Louis Gillet, sur les liturgies syrienne, nestorienne, jacobite.

III. BIBLIOTHÈQUE MAZARINE. — Le cardinal de Richelieu avait eu un excellent bibliothécaire, Gabriel Naudé, que le cardinal Mazarin s'attacha dès qu'il le put; il fit plus, non content de posséder le bibliothé-

caire, il s'ingénia à lui procurer la bibliothèque. Celle de Richelieu étant léguée à son petit-neveu, Mazarin réussit à s'emparer d'un lot de 358 manuscrits in-folio, proprement reliés par Le Gascon et bourrés de papiers d'État; cette collection a conservé le nom de *Recueil de Brienne* ou *Manuscrits de Loménie*. C'est avec ce fonds que Naudé débuta en 1643; et dans le courant de cette année il sut acquérir toute la bibliothèque d'un sien ami, Jean Descordes, chanoine de Limoges. Mis en goût par ce début, il parcourut les librairies de Paris et acheta en bloc, à la toise, ce qui lui paraissait avantageux, quoique le cardinal ne le laissât pas manquer d'argent. Mazarin procédait plus économiquement encore. Le 3 novembre 1643, il écrivait au général de Rantzau : « S'il vous arrive quelque bon hasard de livres imprimés ou manuscrits, comme il en arrive quelquefois à la guerre, je vous supplie de les faire arrêter pour moy, et de m'écrire l'adresse pour les faire porter icy, où je fais une bibliothèque assez considérable... » Le même jour, au maréchal de Guébriant : « J'ay à vous supplier si, au pays où vous vous trouverez et dans les divers accidens de la guerre, il se trouve des livres imprimés ou manuscrits que les gens de guerre ont coutume de dissiper, de les arrêter pour moy et de m'en donner avis, pour les faire transporter icy par les adresses que vous m'en donnerez. J'attends de vous cette courtoisie, laquelle je tascheray de me revancher en toutes les occasions où j'auray lieu de vous tesmoigner que je suis plus que personne du monde... »¹ Ainsi secondé, Gabriel Naudé put, avant la fin de l'année 1643, compter 12 000 volumes imprimés et 4 000 manuscrits sur les tablettes de l'hôtel Tubeuf², et la collection fut réputée, dès lors, parmi « les plus accomplies de l'Europe »³. Stimulé par ce rapide succès, Naudé s'assigna de parcourir la Flandre, puis l'Italie (avril 1645) d'où il ramena 14 000 volumes⁴, tandis que Mazarin continuait à rafler tout ce qui était à la portée de sa main ou de sa bourse. Le 28 décembre 1645, il mandait à un intendant du Poitou : « Si la Bible manuscrite que vous me mandez avoir appris qu'il y a vers Fontenay vous semble telle, en la voyant, qu'elle mérite que l'on en fasse cas, vous me ferez plaisir d'avancer pour moy ce qu'elle coustera, et de me l'envoyer ensuite avec le *Flos mundi*. Je verray volontiers l'un et l'autre dans ma bibliothèque pour estre venus de vostre part autant que pour leur propre valeur »⁵.

Piqué d'émulation, Gabriel Naudé tourna ses vues vers l'Allemagne et obtint des évêques de Trèves et de Spire la permission de faire enlever de Philippsbourg ce que la guerre n'y avait pas détruit, c'est-à-dire la charge d'« une assez grande voiture »⁶ et revenant par Lyon s'y fit donner par le maréchal de Villeroy « sept ou huit balles de livres »⁷ provenant de la bibliothèque du cardinal de Tournon. Au mois de janvier 1647, il était de retour à Paris avec 4 000 volumes « tant manuscrits qu'imprimez »⁸. Ce ne fut qu'une étape sur le chemin de l'Angleterre, où les circonstances politiques durent faciliter les achats, et seuls les événements empêchèrent Naudé de parcourir l'Espagne⁹. Toutefois Mazarin n'y perdit rien, car c'était à qui lui ferait sa cour, « princes, monarques étrangers, ambassadeurs »¹⁰ en lui présentant ce qu'on savait devoir lui être agréable.

Par dons et par achats, la collection devint telle que

l'hôtel Tubeuf sembla trop étroit pour la contenir. Depuis le livre du comte de Laborde paru en 1846, plus d'un demi-siècle se passa sans qu'on reprît l'examen des affirmations contenues dans *Le palais Mazarin et les grandes habitations de ville et de campagne au XVII^e siècle*; on a depuis lors abordé l'étude critique des affirmations dont on s'était tenu pour satisfait et on a dû reconnaître qu'elles sont confuses et à peu près toutes inexactes¹¹. Pendant la première moitié du XVII^e siècle, les terrains situés entre la rue de Richelieu et la rue Vivien était de « petits-champs », ils en ont gardé le nom qui est resté à la rue. Il y avait là trois pièces de terre; les deux premières mesuraient respectivement 16 toises et demie et 4 toises de large sur 50 toises de profondeur, qui furent réunies, ce qui faisait 41 mètres sur 100, précisément les dimensions actuelles du palais Mazarin et de son jardin¹². Après cette pièce de terre venait un champ d'environ 429 toises de superficie¹³, libre de toute construction, dépendant de la censive de la Grange-Batelière et hors de l'enceinte de Paris.

En 1633, cette enceinte fut démolie, reculée et rebâtie sur une ligne allant de l'extrémité des Tuileries à la porte Montmartre. Aussitôt les terrains se couvrirent de constructions, ce fut une sorte de « fiebvre » dit dom Jacques Du Breul. Et ce fut précisément en cette année 1634 que M. Charles Duret, chevalier, seigneur de Chevry, contrôleur général des finances proposa aux propriétaires des « petits-champs » un achat de leurs terres, dont l'acte fut conclu, le 6 octobre 1634, par devant notaires. La superficie acquise était de 1 025 toises, soit 2 050 mètres carrés pour la somme de 30 750 livres tournois, soit 30 livres tournois la toise, payée comptant en « pistoles d'Espagne, testons et monnoie, le tout bon ».

Sur cette « place de terre » nous dirions aujourd'hui un « terrain vague », M. de Chevry entreprit d'édifier l'hôtel qui existe aujourd'hui, il fut le véritable constructeur du palais Mazarin. Dom Jacques Du Breul, Sauval, Tallemant des Réaux l'affirment et les actes subséquents le prouvent. On ignore le nom de l'architecte, mais on sait que Duret de Chevry mourut le 21 septembre 1636 avant d'avoir pris possession de l'hôtel dont son fils hérita pour le vendre aussitôt à Jacques Tubeuf, président en Chambre des Comptes. L'acte d'achat fut passé, le 14 février 1641, pour la somme de 153 000 livres. Cinq jours plus tard, 20 février, l'hôtel était saisi par ministère d'huissier ce qui nous a valu une pièce officielle contenant une description très claire de l'hôtel dont l'aménagement intérieur restait à faire. Tubeuf n'y manqua pas, même il acquit une pièce de terre et y fit bâtir trois petites maisons, à l'encoignure des rues Neuve-des-Petits-Champs et de Richelieu, maisons qu'il avait l'intention de louer; c'est dans l'une d'elles que mourut, un siècle plus tard, l'abbé Bignon.

On en était là lorsque à la suite de la « cabale des Importants », Anne d'Autriche, régente, quitta le Louvre pour venir habiter le Palais-Royal où Mazarin prit sa résidence (septembre 1643); or c'était le moment où Gabriel Naudé commençait à lui monter une bibliothèque sans parler des tableaux, statues, tapisseries, objets d'art, etc. Il lui fallait un vaste logement au lieu de l'appartement étrié qu'on lui abandonnait au Palais-Royal et ce fut alors que le cardinal fit pro-

¹ Chéruel, *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 444, 446. — ² Voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 1960. — ³ Louis Jacob, *Traité des plus belles bibliothèques*, p. 487. — ⁴ *Gazette de France*, n. du 17 mars 1646. — ⁵ *Bulletin du bouquiniste*, 1^{er} février 1861. — ⁶ *Mascurat*, p. 254. — ⁷ *Mascurat*, p. 254. — ⁸ *Gazette de France*, 12 janvier 1647. — ⁹ *Mascurat*, p. 255; *Ad Julium Cardinalem Mazarinum, de variis itineribus a*

me, locupletandæ ejus bibliothecæ causa, per Europam susceptis, à la suite des *G. Naudæ epistolæ*, p. 807. — ¹⁰ Aubery, *Histoire du cardinal Mazarin*, t. III, p. 357. — ¹¹ L. Batiffol, *Les origines du palais Mazarin*, dans *Gazette des beaux-arts*, t. XXXIX, 1908, p. 265-289. — ¹² *Arch. nat.*, S 1197, acte du 6 oct. 1634. — ¹³ *Ibid.*, S. 1198, acte du 30 août 1649.

poser à Tubeuf de lui louer son hôtel avec la première attenante des trois petites maisons de la rue des Petits-Champs. La proposition fut acceptée et le bail signé au prix de 6 000 livres de location annuelle, à dater du 1^{er} octobre 1643. La petite maison attenante servirait à « loger le train de Son Éminence ».

L'installation commença aussitôt; la bibliothèque se trouvait en place dès le mois de janvier 1644 et, le 30 janvier on lisait dans la *Gazette* que « le cardinal oblige tout le monde de faire servir son hôtel d'une académie pour tous les doctes et curieux qui y vont en foule tous les jeudis depuis le matin jusqu'au soir feuilleter sa belle bibliothèque, ornée d'environ neuf mille volumes de toutes sciences ». Les livres occupaient les entresols. Quand on ouvrit la bibliothèque, écrit Naudé, tous les jeudis, plus de 80 ou 100 personnes y étudiaient toutes ensemble », parmi lesquelles figuraient Gassendi, le P. Jacques Sirmond, Jean de Launoï, Hugo Grotius, d'Ablancourt.

En quelques années, tout fut plein à déborder et Mazarin demanda à Tubeuf d'agrandir les bâtiments. Ce fut chose entendue. Il fut convenu que le cardinal commandait et payait les travaux tandis que le président consentait à ce « que les marchés et quittances fussent conclus en son nom » et consentait à en faire les paiements pour servir de prête-nom. Cette entente ne trompa pas les contemporains, quant à nous qui possédons l'acte d'achat en date du 30 août 1649, nous voyons la manœuvre sans en être surpris. Mazarin fit appel à François Mansard qui continua les pavillons de façade jusqu'à la rue des Petits-Champs, dans le même style que celui de l'hôtel. La décision la plus importante prise par le ministre et l'architecte fut d'abandonner les entresols et de construire une double galerie, haute et basse le long du jardin, se raccordant à l'hôtel Tubeuf qui y perdit son nom pour celui de palais Mazarin; les galeries s'élevèrent dans le courant de l'année 1645; quant au président Tubeuf, il avait quitté son ancien logement pour venir habiter dans une des trois maisons attenantes, celle qui s'élevait à l'angle de la rue de Richelieu et de la rue des Petits-Champs.

Mansard entreprit presque en même temps la construction des galeries sur la rue de Richelieu, depuis la maison d'angle sur une longueur de 152 mètres de façade et 11 mètres de large en œuvre, avec un rez-de-chaussée voûté devant servir d'écuries. Cette façade était nue et toutes les fenêtres étaient aveugles. Tout cela était grandiose et digne de ce nom de « palais » qu'on employa dès le début de janvier 1646.

Mazarin ne se contentait pas de construire et d'acheter, parmi tant de soins qui retombaient sur lui, il trouvait du temps pour examiner ses achats au fur et à mesure, aussi Naudé avait ordre, avant de classer les livres, de les ranger sur un bureau placé au milieu de la grande galerie que le cardinal traversait chaque jour en se rendant à la chapelle, il s'arrêtait, soupesait, aspirait l'odeur des cuirs, caressait les fermoirs dorés, feuilletait les livres, dont il lisait le titre et les principaux chapitres et passait son chemin¹. Quant à payer le prix du loyer de l'hôtel Tubeuf, il n'y songeait pas et Naudé l'avoue en 1649 : « Tant s'en faut que sa maison soit au cardinal, qu'il en doit cinq années de loyer à M. Tubeuf². » L'affaire se compliquait.

La Fronde éclata; la Cour alla se réfugier à Saint-Germain-en-Laye dans la nuit du 5 au 6 janvier 1649 et, le 8, Mazarin fut déclaré « perturbateur du repos public, ennemi du Roy et de son Estat », puis, le 16,

le Parlement décida « que tous les meubles estant dans la maison dudit cardinal seroient vendus au plus offrant à la réserve toutefois de la bibliothèque qui demeureroit en la garde de Gabriel Naudé, lequel s'en chargeroit et de ce feroit le serment³ ». Ce n'était qu'un répit. Le mobilier fut vendu et, le 24 mars, le Parlement ordonna l'inventaire de la bibliothèque; mais la paix fut faite au 1^{er} jour d'avril. Tubeuf ne perdit pas de temps et vendit terrains et bâtiments au cardinal, se réservant d'habiter la maison d'encoignure de la rue de Richelieu et la maison voisine. Le tout était conclu pour la somme de 700 000 livres dont 100 000 livres comptant. Mazarin acquitta les 100 000 livres et rien au-delà.

Survint la deuxième Fronde, la fuite de Mazarin (6 février 1651), la saisie de son palais et la mise en vente de sa bibliothèque (30 décembre 1651) décrétée par le Parlement⁴. Naudé protesta cherchant à sauver ces 40 000 volumes qui lui étaient si chers. Tout fut inutile, ce fut moins une vente qu'un pillage. Loret en parle ainsi⁵:

Tel vient offrir deux quart-d'écus
De ce qui vaut deux cens écus.
Tel autre emporte sous sa robe
Cinq ou six auteurs qu'il dérobe,
Sans crainte d'archers ni prevosts.
Et pour tout dire en peu de mots.
Recors, sergens et commissaires
En sont les bibliothécaires.

A la fin du mois Guy Patin écrit à son ami Falconet: « On vend toujours ici la bibliothèque de ce rouge tyran. Seize mille volumes en sont déjà sortis, il n'en reste plus que vingt-quatre mille. Tout Paris y va comme à la procession, j'ai si peu de loisir que je n'y puis aller, joint que le bibliothécaire qui l'avait dressée, qui est M. Naudé, mon ami de trente-cinq ans, m'est si cher que je ne puis voir cette dissolution et destruction⁶. » Parmi ceux qui se montrèrent les plus acharnés contre la bibliothèque il faut citer les deux noms des conseillers au Parlement Pithou et Pétau⁷.

Un témoin oculaire nous a conservé les faits qu'on va lire : « M. Pitou a emporté des livres deux ou trois fois par jour, durant six semaines, son carrosse plain, mesme avec des crocheteurs chargés. Le précepteur de ses enfans, son clerc et son valet de chambre ont souvent conduit des voitures. Ils en ont déchargé grande quantité à l'*Image Notre-Dame*, dans la rue Coquillière, pour avoir plus de facilité de les emporter ensuite... M. Pétau en a emporté aussy souvent dans son carrosse; mais ce qui est de plus considérable est qu'il prenoit soubz son manteau l'un des tomes de quantité des plus beaux livres et des plus curieux, et se rendoit ensuite adjudicataire du reste soubz noms supposés et presque tous soubz le nom de Chevalier. Tous les manuscrits de toutes les langues, il les a tous fait acheter soubz le nom dudit Chevalier; il est venu dans le logis le lendemain de la vente pour les faire enlever audit Chevalier, et en a choisy une vingtaine des plus beaux, et a dit au sieur Chevalier qu'il vouloit emporter ceux-là dans son carrosse. » A la même date, Naudé écrivait au cardinal : « Aujourd'huy 17 de fevrier [1652] l'on a achevé de vendre entièrement la bibliothecque de Vostre Eminence par l'adjudication qui a esté faite de tous les manuscrits, qui estoient dans l'une des autres salles, à un nommé Chevalier, relieur, et personne interposée pour le prix et somme de six mil livres, en présence et par ordre de MM. Portail, Pithou et Pétau, commissaires et de M. Parmentier,

¹ Aubery, *op. cit.*, t. III, p. 310. — ² Mascurat, p. 266. — ³ L. Petit-Radel, *Rech. sur les biblioth. anc. et mod.*, in-8°, Paris, 1819, p. 270. — ⁴ Arrêt de la Cour de parlement donné contre le cardinal Mazarin, publié le 30 déc. 1651, in-4°, Pa-

ris, 1651. — ⁵ Loret, *La Maze hist.*, 14 janv. 1652. — ⁶ Guy Patin, *Lettres*, t. III, p. 1; G. Naudet, *Le Mascurat*, p. 295. — ⁷ A. Franklin, *Notice hist. Les manuscrits du card. Mazarin*, dans *Catal. de la biblioth. mazar.*, t. I, p. VI-VII.

substitut. Samedi dernier, de deux mil livres qui fut la première criée, je les ai portés à quatre mille six cents, et sans les dernières lettres que Votre Eminence a écrit à MM. l'abbé Fouquet et Bluet, je ne les aurois pas abandonné à six mil, quoy qu'ils ne vailent guère davantage. »

On a proposé d'expliquer la conduite de Pithou et de Pétau par une entente secrète avec Mazarin. C'est assez peu probable puisque les représentants de celui-ci faisaient hausser les prix et que Pétau expédiait les livres à la reine Christine de Suède, manuscrits et imprimés. Mazarin avait pu du moins sauver les 358 volumes du *Recueil de Brienne* et, à peine rentré à Paris, le 3 février 1653, il recommençait la reconstitution de sa bibliothèque. L'année suivante, la reine Christine restituait quelques-uns des volumes acquis par l'intermédiaire que nous venons de dire. Beaucoup d'anciens frondeurs l'imitèrent, voyant là un moyen de rentrer en grâce; mais Mazarin ne retrouva pas Gabriel Naudé passé au service de Christine de Suède.

En 1658, le palais Mazarin avait retrouvé sa magnificence. Des voyageurs hollandais qui le visitèrent nous apprennent ¹ que la bibliothèque contenant « plus de cent mille différents auteurs, rangés par ordre selon leurs facultez, sur des tablettes qui sont faites en forme d'armoires, soutenuës par des piliers de charpenterie cannelés et fort bien taillés. On voit à droite tous les imprimés, et à gauche quantité de manuscrits. La reine de Suède en avoit eu une bonne partie, mais après le retour de Son Éminence et son rétablissement, elle les luy a rendus ».

En 1660, Mazarin triomphait et offrait à Louis XIV une fête à l'occasion de son mariage. La cour se répandit dans les salons, dans les galeries, dans la bibliothèque « contenant, dit le gazetier Loret, mainte œuvre à la grèque », tellement

Qu'on peut, sans passer pour profane,
Alléguer que la Vaticane
N'a point tant de livres de prix,
Ny tant de rares manuscrits.

Le 16 mars 1661, dans son testament, le cardinal affectait une somme de deux millions et 79 000 livres de rente à la fondation d'un collège qui porterait son nom et recevrait sa bibliothèque, où le public pourrait travailler deux fois par semaine.

A partir de ce moment, Colbert prend la direction de la Bibliothèque du roi et se décide à débarrasser celle-ci des exemplaires en double qui seront donnés à la bibliothèque de Mazarin, en échange des livres précieux que celle-ci possède et qui manquent à la Bibliothèque du roi. Cette décision est légalisée par un arrêt en conseil du 12 janvier 1668. Les manuscrits de la bibliothèque du cardinal au nombre de 2 156 furent évalués à 8 livres pièce, soit 17 248 livres et les imprimés à 5 238 livres 16 sols, tandis que les livres échangés par la Bibliothèque du roi allaient à 9 259 livres 12 sols. Le roi décida que l'échange aurait lieu comme si les deux estimations avaient fourni une somme égale. Quant au prix des manuscrits, 17 248 livres, il devait être payé aux exécuteurs testamentaires du cardinal. L'échange fut d'autant plus facile que la collection formée par Mazarin n'avait pas encore quitté la rue de Richelieu pour le Collège des Quatre-Nations.

Celui-ci n'ouvrit sa bibliothèque qu'en 1691 et, un siècle plus tard, elle possédait 50 000 volumes, mais pas de manuscrits, à part une soixantaine de volumes relatifs aux assemblées du clergé de France. Survint

la Révolution et le Collège des Quatre-Nations, devenu *Collège de l'unité*, fut supprimé et ses biens vendus (8 mars 1793), transformé en maison d'arrêt; il fut quelque temps le siège de Comité de salut public.

Quand les bibliothèques eurent été confisquées et brassées comme nous l'avons dit, on se trouva en présence de près de deux millions de volumes entassés dans huit grands dépôts; qu'allait-on en faire? Trois bibliothèques pouvaient absorber tant de dépouilles: la Bibliothèque nationale, celle des Quatre-Nations et celle du Panthéon; une quatrième allait prendre naissance au milieu de ces ruines. Vers la fin de l'année 1794, les dépôts littéraires furent ouverts aux bibliothécaires de ces quatre établissements et ils eurent l'autorisation d'y puiser à leur gré, afin de compléter les collections confiées à leurs soins. Une réserve cependant était faite en faveur de la Bibliothèque nationale, à laquelle on attribuait exclusivement tous les manuscrits. L'abbé Leblond, alors bibliothécaire de la Mazarine, commença par y faire transporter 50 000 volumes; ensuite, quand le privilège attribué à la Bibliothèque nationale fut périmé, il réussit à obtenir encore plus de 4 000 manuscrits.

Ils sont arrivés et ont dépassé peut-être le chiffre de 4 440 et cette « marchandise » a connu bien des vicissitudes. Quand le décret du 7 messidor an II favorisait la Bibliothèque nationale, ceux qui étaient à sa tête s'en souciaient assez peu, car, alors, les manuscrits n'étaient pas fort en honneur. Depuis longtemps, certains religieux les vendaient volontiers quand ils trouvaient acquéreur; ils n'ignoraient pas que beaucoup de laïques avaient les manuscrits en estime; les conservateurs improvisés à qui on livrait des collections admirables y faisaient un choix pas toujours très compétent; c'est ainsi que la Mazarine a vu des volumes entrer chez elle dans un si grand désordre qu'il a fallu longtemps s'appliquer pour en savoir le titre et le contenu. Une longue enquête a pu seule mettre fin au désordre. La bibliothèque Mazarine fut privilégiée, puisque le catalogue y fut établi par un maître en cette partie Aug. Molinier ² (voir ce nom).

1 et **2**. Bible (*olim*, d'après les lettres ornées on pourrait admettre une origine limousine du XI^e siècle); 214 et 217 feuillets de 0 m. 540 et 0 m. 543 sur 0 m. 379 et 0 m. 382; écriture sur deux colonnes.

Au tome II, nous trouvons au début, deux versions des psaumes dues à saint Jérôme, le *Psalterium gallicanum* traduit du grec des Septante et la traduction du texte hébreu.

56. Psautier latin distribué sur trois colonnes: Vulgate, Romaine, Gallicane. 48 feuillets, de 0 m. 342 sur 0 m. 227, XII^e-XIII^e siècles. Jolie écriture.

Le manuscrit ne commence qu'au psaume XVII, dans les trois versions: *Diligam te, Domine, fortitudo mea, Dominus, firmamentum meum...* *Diligam te, Domine, virtus mea, Domine, firmamentum meum...* *Diligam te, Domine, fortitudo mea, Dominus, petra mea.* — Au verso du feuillet 48, à la suite du psaume CI, on trouve trois versions latines d'un psaume ainsi intitulé: *Hic psalmus proprie David scriptus extra numerum cum pugnavit cum Goliad. Hic psalmus in Hebreis codicibus non habetur, sed a Septuaginta interpretibus editur et idcirco repudiandus. Pusillus eram inter fratres meos...* Suivent, en double version, les cantiques d'Isaïe et d'Ezéchias.

364. Livres de prières de l'abbaye du Mont-Cassin; sur vélin, 332 feuillets (longues lignes) de 0 m. 207 sur 0 m. 134; écrit vers la fin du XI^e siècle, peu après l'élection du pape Pascal II (août 1099). Écriture

¹ P. Faugère, *Journal d'un voyage fait à Paris en 1657*, p. 371. — ² Auguste Molinier, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque Mazarine*, in-8°, Paris, 1885;

cf. Barthélémy Haureau, dans *Journal des savants*, 1886, p. 677-686; 1887, p. 30-40; p. 113-123; p. 177-186.

lombardique très pure; riche ornementation; initiales dans le goût roman; grandes lettres dorées et peintes sur fond imitant la mosaïque (voir fol. 30 v°). Plusieurs peintures, folios 19, 23, 24, 25, 28, 29.

Fol. 1-6. Courte chronique universelle, donnant la liste des empereurs romains et d'Orient jusqu'à Alexis Comnène, celle des papes jusqu'à Pascal II, la liste des abbés du Mont-Cassin jusqu'à Didier. *Incipit: Prima est hujus mundi...*

Fol. 7-8. Chronique du Mont-Cassin de l'an 1000 à l'an 1097.

Fol. 9-14. Calendrier à l'usage de l'abbaye.

Fol. 15-18. Règles de comput, calendriers perpétuels, solaire et lunaire.

Fol. 19-22. Prières à la Vierge.

Fol. 23-26. Prières diverses dont (fol. 25) *Rationes domni Petri Hostiensis episcopi*.

Fol. 26-28. *Ordo ad recipiendum corpus Domini*.

Fol. 30-31. Prières à la Vierge et au Christ.

Fol. 32-33. En lettres entrelacées, au folio 32 v°, EXALTE TVR et l'inscription suivante: *Nos quesumus, Domine, semper [ut] gratia tua et in finem usque + custodiat ut quot bono inchoamus principio, meliori exitu consumemus per...* La suite manque.

Fol. 34-119. Psautier. — A la suite.

Fol. 120-139. Cantique de la Bible, *Te Deum* avec le titre suivant: *Ymnus Sisebuti monachi*; symbole des Apôtres; *Fides catholica* attribuée à saint Athanase, désigné sous le nom de *Quicumque*; litanies (le nom de saint Benoît y est écrit en capitales sur fond d'or); prières diverses: *pro papa, pro imperatore, etc.*

Fol. 140-232. Commun et propre du temps: hymnes, cantiques, prières diverses.

Fol. 232-240. *Incipit ordo ad monachos faciendum*.

Fol. 240-257. *Item ordo ad inungendum infirmum*. A la suite: prières des agonisants et office des morts.

Fol. 257-261. Prières diverses, office de la purification de la Vierge.

Fol. 261-264. *Item ordo de dominica in Ramis Palmarum*. Exorcisme *florum et frondium*.

Fol. 265-269. Leçons pour diverses fêtes de l'année.

Fol. 270-272. Prières diverses.

Fol. 272-288. Commun des saints.

Fol. 289-321. *Incipit breviarium sive ordo officiorum per totam anni decursionem*. Rubriques des offices.

Fol. 321-330. Épître de saint Paul aux Romains.

Fol. 330-331. Épître du même à Tite.

Fol. 331-332. Épître de saint Jean, I, 1, 1-III, 17.

384. Antiphonaire romain avec notation en neumes (*olim* Bibliothèque de l'Église de Paris, fol. 103); 208 feuillets (longues lignes, 2 et 3 col.) de 0 m. 266 sur 0 m. 152; xi^e siècle, sauf les feuillets 158, 159, 161, 162 et 208; feuillets mutilés: 110, 111, 118, 124, 139. L'ordre des cahiers est interverti. Ornementations soignées, lettres peintes, figures, etc. Aux antiphones processionales on trouve l'indication des stations aux basiliques romaines.

404. Missel de Bayeux. xi^e siècle. Cf. V. Leroquais, *op. cit.*, t. 1, p. 236-238, n. 109.

431. Missel de Maroilles, xi^e siècle. Cf. V. Leroquais, *op. cit.*, t. 1, p. 306-307, n. 154.

512. Recueil de prières (on notera ici tous les morceaux un peu étendus et ceux qui portent un nom d'auteur), 142 feuillets (longues lignes) de 0 m. 252 sur 0 m. 194, xi^e siècle (*olim*: *Conventus sancti Joseph Parisiensis Carmelitarum discalceatorum*).

De oratione laus. — *O quam magna est jugis oratio...*

Fol. 2. *Incipit confessio vel accusacio per octo vicia principalia.* — *Multitudinem criminum et enormitatem scelerum meorum...* suivent les prières pendant la confession.

Fol. 10. *Oratio cujusdam hominis Dei post hos psalmos dicenda.* — *Omnipotens sempiterne Deus...*

Fol. 10. Prières avant, pendant et après les processions, texte des litanies, saints à noter: Denis et ses compagnons, Piat, Léger, Lambert, Boniface, Aignan, Loup, Colomban, Avit, Médard, Vast, Amand, Riquier, Philibert, Valeri, Omer, Bertin, Éloi, Ouen, Alban, Bavon, Trond, Gaugeric, Goar, Licinus, Casien, Fursy, Ultanus, Momelin, Eunucus, Gall (celui-ci ajouté après coup); saintes Geneviève, Colombe, Eulalie, Euphémie, Afra, Brigitte, Radegonde, Gertrude, Waltrude, Aldegonde, Rictrude, Ragenflède, Austreberte, Marguerite, Austrégisile, Euphrodise, Godeberte, Amelberge.

Fol. 16. Prière du prêtre avant la messe.

Fol. 17. Prières à dire pendant la récitation du psautier.

Fol. 23. *Incipit deprecatio quam papa Gelasius pro universali deprecando ecclesia constituit quamque sancti et beati patres pro omni christiano populo deprecantes in publicis et privatis orationibus cantare solebant.* — *Dicamus omnes: Domine, exaudi...*

Fol. 24. *Oratio cujusdam amatoris Christi, qui hoc elegerat in hoc mundo, si ei daretur optio, ut in omni tempore benediceret Deum suum...* — *Æternæ lucis auctor.*

Fol. 30. *Incipit confessio.* — *Et nunc in fine hujus opusculi...*

Fol. 31. *In Christi nomine, incipit lætania.*

Fol. 42. Psaumes et prières diverses.

Fol. 42 v°. *Oratio de agnitione Dei et de indulgentia delictorum et de ereptione diversarum tribulationum.* — *Miserere, Domine...*

Fol. 44. Prière intitulée: *Si tibi præsens vita in fastidio est et animus tuus supernam cupit patriam contemplari, hanc prius orationem cum psalmis sequentibus et oratione decantare debes.*

Fol. 46 v°. *Oratio Prudentii episcopi: O Deus omniparens, animæ dator, o Dee Christe...*

Fol. 47. *Si te volueris intima mente exercere in divinis laudibus ac præceptis et mandatis cælestibus.* — *Beati immaculati...*

Fol. 40 v°. *Isidori episcopi de deliciis divinis.*

Fol. 50. *Oratio beati Isidori de omnibus Christianis.* — *Pie et exaudibilis Domine...* A la suite, prières pour le prêtre pendant la messe et aux différentes heures du jour, notamment fol. 54 v°: *Oratio Basilii*.

Fol. 67. *Oratio et propria confessio optantis penitentiam et vitam æternam.* — *Venite, adoremus Dominum Deum omnipotentem...* Parmi les saints nommés, nous remarquons Denis et ses compagnons, Martin, Amand, Vast, Remi, Germain et Éloi; le nom de ce dernier est tracé à l'encre rouge.

Fol. 69 v°. *Oratio sancti Effrem contra sordidas cogitationes.* *Exurge, Domine, et intende judicium meum...*

Fol. 70. *Oratio sancti Augustini: Deus excelsissime...*

Fol. 72 v°. Prières à divers saints: Jean-Baptiste, Pierre, Benoît, Éloi, *oratio ad pedes ejusdem*, sainte Godeberte...

Fol. 76. Prières votives: *pro amicis vel propinquis viventibus; oratio B. Isidori pro omnibus christianis; pro familiaribus viris; pro his quorum nomina suscepta sunt orationis causa et pro elemosinariis et omnibus propinquis; psalmi pro rege; oratio S. Gildæ pro iter agentibus vel navigantibus; quando proficisci volueris, ora Deum diligenter his sermonibus; hymnus beati Ambrosii pro infirmis (Christe, cælestis medicina patris); pro defuncto; pro inimicis; oratio in tempore tribulationis; oratio peccatorum, alia oratio Isidori (De terra plasmasti me); confessio pura ad Dominum Jesum Christum (Confiteor tibi, Domine); la suite du feuillet 103 au feuillet 120; oratio sancti Gregorii (Domine, exaudi orationem meam); la suite du feuillet 111 est au feuillet 96; alia oratio Gregorii papæ (Domini misericordissime); oratio sancti Cassiodori (Tu ergo, Domine Jesu Christe); oratio sancti Augustini; oratio S. Effrem diaconi; o. beati*

Bedæ presbiteri; o. beati Gregorii; incipiunt aliæ orationes a patre constitutæ Theophilo; oratio S. Ambrosii; o. S. Cipriani martyris; o. S. Augustini; o. beati papæ Gregorii.

Fol. 130 v°. Symbole de Constantinople.

Fol. 131. *Orationes quas beati patres, divinam laudando et deprecando clementiam, cottidie cantare solebant.* Préface des ouvrages de saint Hilaire et de saint Augustin sur la Trinité; la fin du dernier morceau manque.

Fol. 132. *Hymnus beati Sedulii... de nativitate et baptismo et virtutibus et traditione et passione et resurrectione Domini nostri Jesu Christi. — A solis ortu cardine...*

Fol. 133. *Hymnus Fortunati presbyteri de passione et cruce Salvatoris nostri Christi : Pange lingua...*

Fol. 133 v°. *Item hymnus ejusdem Fortunati de cruce Salvatoris nostri : Vexilla regis prodeunt.*

Fol. 134. *Commonitio mortalitatis humani : O mortalis homo.*

Fol. 134 v°. *De mendis humanæ motabilitate.*

Nescia mens nostri fixum servare tenorem...

Fol. 134 v°. *Orationes ad crucem adorandam.*

Fol. 137. *Orationes vespertinales sive matutinales.* On y remarque des prières : *pro rege nostro; pro pastore nostro; pro congregatione nostra; pro fructibus terræ; pro abbate; contra infideles tempore belli adversus Ecclesiam insurgentes cottidie.*

Fol. 142. Recette : *Ad ficum graviter fistulatum.*

Ce recueil de prières a été certainement composé dans une abbaye du nord de la France et dans une abbaye où l'on conservait les reliques de saint Éloi, évêque de Noyon; il se pourrait que ce soit l'abbaye de Saint-Loup ou Saint-Éloi de Noyon.

L'ordre actuel est très défectueux; il manque plusieurs cahiers du manuscrit primitif; voici ceux que Aug. Molinier a reconnus : 1 (fol. 1-8); 4 (fol. 9-16); 6 (fol. 104-111); 7 (fol. 96-103); 8 (fol. 120-127); 11 (fol. 112-119); 12, 13 et 14 (fol. 58-79); 15 et 16 (fol. 80-95); 19, 20 et 21 (fol. 17-40); 23 et 24 (fol. 42-57); le feuillet 41 était le premier du cahier 22; les feuillets 128-131 faisaient originairement partie d'un autre cahier incomplet; enfin les feuillets 132-142 ont été ajoutés après coup et écrits par plusieurs mains différentes.

525. Rituel (*olim* André-Joseph de Brancas, ensuite M. de Fourbin a donné ce livre au R. P. Lebrun de l'Oratoire, à Arles, ce 11^e juin 1717 ». *Oratorii Sammagloriani ex dono R. P. Leb[ran]*). 120 feuillets de 0 m. 185 × 0 m. 117; le corps du manuscrit est du x^e siècle, les feuillets 21 et 22 sont en partie du xii^e; les feuillets 95-102 de la fin du x^e ou du début du xii^e siècle.

Le commencement manque, le manuscrit commence par la cérémonie du baptême, dont la fin (fol. 21 v° et 22) a été écrite à diverses époques.

Fol. 24 v°. *Incipit ordo ad penitenciam dandum.* Formulaire des questions que le prêtre doit adresser au pénitent.

Fol. 35. *In nomine sancte Trinitatis. Incipit prologus canolis penitentie libri. — Quotiescumque christiani ad penitenciam accedunt...* Suite de l'ordo ad penitenciam.

Fol. 44 v°. *Quando sacerdos ingreditur ad visitandum infirmum;* prières de l'extrême-onction, prières des agonisants; office des morts. Sur le feuillet 71, qui a été ajouté : courte prière pour la bénédiction des fruits de la terre; le feuillet 79, également ajouté, porte une prière pour les morts : *Sicut Dominus Deus omnipotens.*

Fol. 89. *Missa de sancta Trinitate.*

Fol. 90 v°. *Missa de Sapientia.* Suivent diverses

messes votives : *in commemoratione sancte Crucis, sancti Michaelis, in veneratione omnium angelorum, ad poscenda suffragia sanctorum, in honore omnium sanctorum quorum quorum reliquie habentur* (aucun nom propre), *pro inimicis visibilibus et invisibilibus, pro temptationibus invisibilibus [et] cogitationibus malis, pro duricia carnis, pro temptatione carnis; specialis pro se missa votiva, pro femina, pro familiaribus, pro omnibus fidelibus vivis, pro salute vivorum, pro pontifice, pro infirmis, pro pace.* La fin manque.

Les feuillets 91-102 ont été ajoutés; les feuillets 91-94 renferment plusieurs proses avec notations en neumes, parmi lesquelles une prose en l'honneur des reliques de la Passion; les feuillets 95-98 renferment la messe de mariage; les feuillets 98 v°-100 : *Missa sancti Sigismundi pro febricitantibus.*

Fol. 100 v°-101 v°. *Missa pro penitentes.*

Fol. 101 v°-102 v°. *Missa pro penitentem confitentem peccato sua.*

Fol. 102 v°. *Missa de suffragia sanctorum.*

Rien n'indique à quelle église appartient ce rituel; tous les saints qui y sont nommés se retrouvent dans le martyrologe romain.

IV. BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL. — En amont de l'île Saint-Louis, en face et au nord de son extrémité est, se trouvait autrefois un îlot dont le nom même est déjà presque oublié par les habitants les plus âgés du quartier; c'était l'île Louviers, qui a été réunie à la rive droite de la Seine vers le milieu du xix^e siècle, et qui occupait jadis à peu près le terrain situé maintenant entre le quai Henri IV et le boulevard Morland. Un bras de la Seine, fort étroit, séparait cet îlot de la terre ferme; c'est en bordure de ce petit bras du fleuve que fut construit l'arsenal de Paris. Ce fut François I^{er} qui, en 1533, fit choix de ce terrain pour forger ses canons; en 1572, on y installa le grand maître de l'artillerie et l'établissement ne cessa de se développer sous Charles IX et Henri III, mais c'est le souvenir d'Henri IV qui est inséparable de ces lieux. En 1599, Sully vint habiter l'arsenal et y reçut souvent la visite du roi. La légende veut qu'on conserve, dans la partie des bâtiments, qui existe encore de nos jours, deux pièces ayant fait partie de son appartement et connues sous le nom de *cabinet de Sully*; ces deux pièces seraient, croit-on, la chambre à coucher et le cabinet du roi, mais modifiées à tel point qu'on ne saurait dire si une seule peinture de la décoration primitive s'y retrouve encore.

Nous n'avons pas à suivre l'histoire des lieux ni à énumérer les hôtes qui s'y succédèrent depuis Henri IV jusqu'à nos jours; on doit dire toutefois que la salle actuelle de lecture des manuscrits est aménagée dans l'ancien salon de la duchesse du Maine dont le mari était grand maître de l'artillerie. Il ne reste plus aujourd'hui à l'arsenal que son nom belliqueux et les canons de pierre qui décorent son fronton. Les locaux se sont transformés en une pacifique et riche bibliothèque dont l'histoire, qui a été écrite de nos jours¹, ne peut être ici que brièvement résumée.

La bibliothèque de l'arsenal compte plus de 500 000 volumes imprimés; le nombre des manuscrits, défalcation faite de la collection de documents provenant de la Bastille, doit avoir dépassé le chiffre de 7 000 volumes, ce qui avec les papiers de la Bastille donne environ 10 000 volumes. Ce n'est pas cependant une bibliothèque de fondation ancienne, bien plus, elle ne fut jusqu'à l'époque de la Révolution qu'une bibliothèque particulière. Son historien, Henry Martin, a raconté comment, vers 1757, Marc-Antoine-René de Paulmy, de la famille des Voyer d'Argenson, se prit

¹ H. Martin, *Hist. de la biblioth. de l'arsenal*, formant le t. VIII du *Catal. des manuscrits*, in-8°, Paris, 1889.

d'un goût très vif pour les livres et, en 1765, vint fixer sa résidence à l'Arsenal. Après de longues années de résidence en qualité de gouverneur du bailliage, M. de Paulmy s'était si complètement identifié avec les lieux, qu'il considérait l'hôtel du grand-maître comme sa propriété personnelle et, à grands frais, y installait ses livres dont le nombre allait toujours croissant. Sentant ses forces diminuer, le fondateur de la bibliothèque voulut que la collection à laquelle il avait consacré tant de soins et une partie de sa fortune, fût mise à l'abri des chances de dispersion et, le 23 juin 1785, il vendit le tout au comte d'Artois, mais il semble qu'il en garda la jouissance jusqu'à sa mort; quoiqu'il en soit des conditions de vente sur lesquelles on est mal renseigné, le comte d'Artois ne se pressa pas de payer et M. de Paulmy ne mourut qu'en 1787. Son calcul semblait avoir tourné contre lui car, entre tous les émigrés, le comte d'Artois était celui à qui on était le moins disposé à abandonner une propriété quelconque, aussi, le 1^{er} mai 1793, la bibliothèque était séquestrée et mise à la disposition de la nation; le 9 floréal an IX (28 avril 1797) elle fut définitivement ouverte au public.

Il en fut ainsi jusqu'à la Restauration; à cette époque, la bibliothèque eut le même sort que les autres biens d'émigrés non vendus; elle fut restituée au comte d'Artois. Celui-ci n'avait jamais manifesté un goût très vif pour les livres, il ne s'y intéressa pas plus sur ses vieux jours qu'au temps de sa jeunesse et, le 18 mai 1816, le ministre de l'Intérieur informa l'administrateur de la bibliothèque que les dépenses continueraient à être acquittées sur les fonds de son ministère. On se contenta d'un changement de nom, auquel quelques fonctionnaires et quelques lecteurs firent à peine attention; 1830 ramena le titre consacré et l'Arsenal continua sa destinée utile et silencieuse.

Pendant la Révolution, l'Arsenal s'enrichit des débris arrachés aux établissements religieux. La vigilance de Hubert-Pascal Ameilhon, nommé bibliothécaire le 28 avril 1797, secondé par son frère Jacques, l'ancien libraire Saugrain et Dom Poirier, présida à la reconstitution et à l'accroissement du fonds, lui assura une belle collection de manuscrits, parmi lesquels nous allons décrire quelques manuscrits liturgiques.

132. Rituel de Porquerolles, île d'Hyères. 69 feuillets de 0 m. 148 × 0 m. 100. XII^e siècle.

162. Lectionnaire de Saint-Arnoul de Crépy. 303 feuillets de 0 m. 445 × 0 m. 330. XII^e siècle.

209. Lectionnaire de l'abbaye des Vaux-de-Cernay. 177 feuillets de 0 m. 328 × 0 m. 230. XII^e siècle.

221. *Ordo missæ Ambrosiane*, 20 feuillets de 0 m. 255 × 0 m. 188. XV^e siècle.

227. Pontifical de Poitiers (*olim*, a fait partie de la bibliothèque du couvent des minimas de Paris, coté NR. 12 d'après l'ex-libris du folio A; au-dessus duquel on lit : *Ex libris domini Joannis de Launoy, doctor Parisiensis*); 279 feuillets plus le feuillet 224 bis et le feuillet A B. Le feuillet A qui porte la note de Mabillon transcrite ci-dessous est de papier, le reste du volume en parchemin, de 0 m. 230 × 0 m. 140; écriture à longues lignes, 23 lignes par page. Écriture du VIII^e ou du IX^e siècle, réglure à la pointe sèche, rubriques et initiales rouge et argent. Neumes aux folios 202, 203 et 204.

Feuillet A : *Hic codex optimæ notæ scriptus est ante annos circiter octingentos. Multa scitu digna continet, maxime in triduo ante Pascha. In litanis sabbati sancti fit supplicatio pro congregatione S. Petri, quem patronum habet Pictavensis ecclesia. Invocantur etiam in iisdem sanctus Hilarius et sancta Radegundis, qui præcipue ad ecclesiam Pictavensem pertinent; sed nulla mentio de aliis sanctis ejusdem diocesis. Hæc scripsi XI kal. decembris an. 1695.*

F. J. M.[abillon].

Fol. 1. *Benedictio episcoporum. Consecratio.*

Fol. 2. *Oratio ad ordinandum præbiterum. Consecratio.*

Fol. 3. *Oratio ad ordinandum diaconum. Consecratio.*

Fol. 4. *Ordo qualiter in Romana ecclesia præbiteri, diaconi, subdiaconi ordinandi sunt.*

Fol. 5. *Ordinatio subdiaconi.*

Fol. 5 v^o. *Ordinatio ostiarii.*

Fol. 6. *Ordinatio lectoris.*

Fol. 6 v^o. *Ordinatio exorcistæ.*

Fol. 7. *Ordinatio acoliti.*

Fol. 7 v^o. *Incipit ordo qualiter publice vel specialiter agitur modus pœnitentiæ secundum censuram ecclesiasticam, quod quarta feria quinquagesime inchoatur.*

Fol. 8 v^o. *Confessio pura coram Deo et angelis et coram omnibus sanctis : de superbia (fol. 12); de inani gloria (fol. 13); de invidia (fol. 13 v^o); de ira (fol. 14 v^o); de tristitia (fol. 15); de avaricia (fol. 16); de ventris ingluvie (fol. 20); de luxuria (fol. 23).*

Fol. 40 v^o. *Missa pro pœnitentibus et confitentibus, sive unus sive plures fuerint.*

Fol. 43. *Denunciatio scrutini quod tertia ebdomada in quadragesima secunda feria iniciatur.*

Fol. 43 v^o. *Oratio super electos ad catecuminum faciendum.*

Fol. 44. *Benedictio salis dandi catecuminis.* Prières et exhortations aux catéchumènes. Explication des évangiles.

Fol. 54, 55, 56. Le *Credo*, en latin, avec le grec au-dessous. Il serait plus juste de dire que le *Credo* est en grec avec traduction latine au-dessus. La traduction est faite de mot à mot. Pour l'article grec, le traducteur s'est contenté de mettre au-dessus, dans le latin, ces lettres *ar.* (*articulus*).

Fol. 58 v^o. Explication du *Pater*.

Fol. 60 v^o. *Incipit missa primi scrutini.*

Fol. 63. *Alia missa de secundo scrutinio.*

Fol. 66 v^o. *Missa de tertio scrutinio.*

Fol. 70. *Sabbato ante diem Palmarum.*

Fol. 72. *Dominica indulgentiæ quæ est dies Palmarum.*

Fol. 73. Les 36 premiers vers de la pièce *Gloria, laus de Théodulfe*¹ :

*Gloria, laus et honor tibi sit, Christe redemptor,
Cui puerile decus promisit osanna pium,
Israhel es tu rex Davidis et inclita proles,
Nomine qui in Domini, rex benedictæ, venis...*

Fol. 95. *Feria II post Palmas.*

Fol. 98 v^o. *Feria tertia.*

Fol. 130. *Feria V, quæ est cena Domini.*

Fol. 141 v^o. *Alia missa eodem die, si plures ad reconciliandum venerint.*

Fol. 154. *Missa chrisimalis.*

Fol. 160. Litanies, entre autres noms à noter, ceux des saints Denis, Quentin, Julien, Géréon, Hilaire, Martin, Aignan, Benoît, Clodoald; sainte Geneviève...

Fol. 170 v^o. *Benedictio chrisimalis principalis.*

Fol. 171 v^o. *Exorcismus olei ad batizandos.*

Fol. 173 v^o. *Versus Flavii episcopi ad mandatum in cena Domini :*

*Tellus a cœthra jubilent in magni cena principis,
Que protoplasti pectora vite purgavit ferculo;
Hac nocte factor omnium potenti sat mysterio
Carnem suam cum sanguine in escam transfert anime.*

Fol. 174. *Item versus Bedæ :*

*Fuit Domini dilectus languens a Bethania
Lazarus beatus sacris olim cum sororibus quas Jhesus eternus
Amor diligebat plurimum Martham simul et Mariam, felices
[per secula.*

¹ Duemmler, *Pœte latini avi carolini*, t. I, p. 558.

Fol. 174 v°. *Feria VI quæ est Parasceve.*

Fol. 192 v°.


*Pange lingua gloriosi
Prælium certaminis.*Fol. 193. *Incipit de sabbato sancto. Ordo baptisterii.*Fol. 201 v°. *Ut exercitum Francorum conservare
digneris. Ut illum abbatem et cunctam congregationem
sancti illius in tuo apto servitio conservare digneris.*Fol. 202. *Benedictio cerei. Exultet jam angelica turba
caelorum...* avec neumes.

Fol. 208. Litanies, noms à noter des saints :

Le manuscrit, qui est une partie du Sacramentaire
ou Missel, est de bonne Nôse, & il me paroit
être du neuvième siècle, ou du commencement du
dixième. Il est remarquable qu'au Canon de la
Messe les mots, Quæque nostras in tua pace disponas
fol. 15. que S^t Grégoire y a ajoutés, sont écrits à la marge
fol. 14 v°. Il y a aussi en marge ^{xpia} vel qui tibi offerunt. Ces deux
remarques font voir l'antiquité de ce manuscrit,
aussi bien que sa forme quarrée, & la forme de l'écriture.
Il y a de tres belles Collectes. C'est ce que j'ay remarqué
de plus considerable dans ce ms. outre l'Offertoire
pour la Messe des morts, qui est différent de celle
de notre temps, le Memento des morts n'en se trouve
pas non plus dans le Canon. Il étoit suppléé par les
fol. 16. diptiques, qui étoient exposés ou recobés au Prêtre.
C'est tout ce que je puis dire de ce beau Manuscrit.
Ce 1^r Février 1707

Jean Mabillon

*x ces paroles sont dans le livre mais à
la marge on lit pro quibus tibi
offerimus vel*



9827. — Note de Mabillon.

D'après H. Stein, *Album d'autographes de savants et érudits français et étrangers*, Paris, 1907, pl. xxvii.Fol. 200 v°. Litanies, quelques noms à relever des
saints : Quentin, Cucuphat, Julien, Lucien, Hilaire,
Martin, Benoît, Germain, Columban, Samson; des
saintes : Geneviève, Brigitte, Colombe, Radegonde,
Aldegonde.Hilaire, Martin, Ambroise, Maur, Maurille, Lezin,
évêque d'Angers, et des saintes : Blandine, Natalie...Fol. 210. *Inde canitur hic versus :**Urbs beata Hierusalem, dicta pacis visio, que cons-
truitur in celis vivis ex lapidibus.*

- Fol. 210 v^o. *Benedictio fontis*.
 Fol. 213. Vers :
Tibi laus perennis auctor baptismatis.
 Fol. 213 v^o. Litanies, à noter les noms des saints : Martin, Brice, Médard, Vaast, Germain, Marcel, Hilaire, et des saintes : Reine, Julienne, Gertrude, Colombe, Geneviève, Afre, Radegonde, Aldegonde, Darie, Brigitte, Paule...
 Fol. 215. *Ut exercitum Francorum conservare digneris. Ut congregationem sancti Petri in tuo apto servitio conservare digneris*.
 Fol. 223. *Finit ordo baptisterii*.
 Fol. 227. Le jour de Pâques.
 Fol. 230 v^o. *Feria II^a*.
 Fol. 241. *Feria V^a*.
 Fol. 245 v^o. *Feria VI^a*.
 Fol. 248. *Sabbato*.
 Fol. 252 v^o. *In octavis Paschæ*.
 Fol. 256 v^o. *Missa in octavis Paschæ pro baptizatis*.
 Fol. 257 v^o. *Missa pro parochias in diebus paschalibus*...
 Fol. 258 v^o. *Fides catholica continens credulitatem*...
 Fol. 269. *Missa pro conjugibus sterilitate in fecundis in procreatione prolis*.
 Fol. 273 v^o. *Orationes ad benedicendam aquam aspergendam in domo. Exorcismus salis*.
 Fol. 274. *Benedictio salis. Exorcismus aquæ. Benedictio aquæ*.
 Fol. 274 v^o. *Benedictio salis et aquæ, etc.*
 Fol. 275. *Exorcismus salis et aquæ contra fulgura*.
 Fol. 276. *Benedictio salis ad pecora. Orationes ad clericum faciendum*.
 Fol. 276 v^o. *Benedictio putei*.
 Fol. 277. *Benedictio frugum novarum*.
 Fol. 277 v^o. *Benedictio ponis. Oratio ad capillarum. Alia ad tonsorandum puerum*.
 Fol. 278. *Oratio post tonsionem. Oratio ad barbas tendendas*.
 Fol. 278. *Incipit actio pontificalis ad...*
 Fol. 279 v^o. Tout à fait effacé.
 Bibl. — A. Wilmart, *Notice du pontifical de Poitiers*, dans *Jahrbuch für Liturgiewissenschaft*, Münster, 1925, p. 48-81.
 599. Évangiles dits de Charlemagne, attribués à Saint-Martin-des-Champs, dits aussi « l'Évangélaire d'or », ix^e siècle.
 610. Fragment de sacramentaire que Roger de Gaignières appelait « Missel de l'Église de Worms », après qu'il l'eut acquis, en 1706 ou 1707 de M. de Bournonville, avec trente-trois autres. Le prince de Bournonville l'avait reçu à Worms, au mois de septembre 1674 et avait écrit de sa main sur un parchemin fixé à l'intérieur du premier plat du volume : « Missel ancien du dôme de Worms, que le grand doyen M. de Vreden, m'a donné, étant malade à Worms, l'an 1674, en 7^{bre}. » Au-dessous, cette autre note : *Missale antiquum Ecclesiæ cathedralis Wormatiensis, dono datum an. 1674, in 7^{bre}*. Entre ces deux notes, Gaignières a écrit de sa main : « Écrit de la main de feu M. le pr[ince] de Bournonville. » Gaignières fit relier le volume et fit mettre au dos son chiffre. Mabillon eut communication de ce livre et y traça la note suivante (fig. 9827) : « Ce manuscrit, qui est une partie du Sacramentaire ou Missel, est de bonne note, et il me paraît être du ix^e siècle ou du commencement du x^e. Il est remarquable qu'au canon de la messe les mots *diesque nostros in tua pace disponas*, que saint Grégoire y a ajoutés, sont écrits à la marge (fol. 15); il y a aussi en marge (fol. 14 v^o) *pro quibus tibi offerimus vel*¹. Ces deux remarques font voir l'antiquité de ce manuscrit, aussi bien que sa forme carrée et la forme de l'écriture. Il y a de très belles collectes. C'est ce que j'ai remarqué de plus considérable dans ce

manuscrit, outre l'offertoire pour la messe des morts, qui est différente de celle de notre temps. Le *memento* des morts ne se trouve pas non plus dans le canon; il était suppléé par les diptiques, qui estoient exposés ou récitez au prêtre. C'est tout ce que je puis dire de ce beau manuscrit. Ce 1^{er} février 1707. » La note de l'abbé Fleury est ainsi conçue : « Ce manuscrit me paroist environ du ix^e siècle, et j'y remarque, folio 56, l'oraison pour les morts, *Deus veniæ largitor*, etc., où l'on a depuis ajouté *nostræ congregationis fratres, propinquos et benefactores*. Cette addition semble estre des moines de Clugni, et page 59, une clause particulière pour les morts dans le canon après *Hanc igitur*. Ce 19 avril 1708, Fleury. » On remarquera, dit Ch. Kohler que la note de Mabillon est écrite d'une main tremblante et qu'elle porte la date de l'année même de la mort du bénédictin.

62 feuillets de 0 m. 292 × 0 m. 240. Écriture à longues lignes. xi^e siècle.

A proprement parler, il n'y a dans ce volume que quatre messes :

1^o Messe sans rubrique, en l'honneur de la Trinité.

2^o (Fol. 26) *Missa pro necessitate*.

3^o (Fol. 41) *Missa de sancta cruce*.

4^o (Fol. 56) *Incipiunt missæ pro defunctis*.

Les introïts, les graduels, les offertoires et les communions sont notés en neumes. Dans les trois premières messes il y a un grand nombre d'oraisons (collectes, secrètes et postcommunions) répondant à diverses intentions. Entre beaucoup d'oraisons pour le roi, on remarque une collecte de la messe de la Croix (fol. 42) qui est ainsi conçue :

Pro rege. Omnipotens sempiterna Deus, in cujus arbitrio regnorum omnium jura consistunt, protege Francorum ubique rectorem, ut ejus votiva prosperitas pax tuorum possit esse populorum.

Rien dans le texte n'empêche de supposer que le volume ait primitivement appartenu à l'église de Worms. Le système d'enluminure se rattache évidemment à l'école germanique.

Les grandes lettres sont formées de traits d'or et d'argent, cernés d'un fil et de vermillon, sur champ rouge ou bleu. Les moyennes et les petites initiales sont en vermillon; l'intérieur en est rempli par une plaque d'or ou d'argent.

En regard du commencement de la messe *pro necessitate* (fol. 26), un tableau, grossièrement peint, représente la sainte Vierge debout implorant son divin Fils assis sur un trône. Au haut du tableau, quatre vers, or sur pourpre :

*Aurea stella maris, regalis virgula floris,
 Supplicat hic genito virgo Maria suo.
 Ut clemens famulis gratissima dona salutis
 Dignetur ferre, matris honore suæ.*

Au folio 55 v^o, le Christ assis sur un trône, terrassant la mort enchaînée et garrottée :

*Hic residens solio Christus jam victor in alto
 Mortem calce premit, colligat atque fodit.
 Dumque salutiferam vult mors extinguere vitam
 Infelix homo deperit illa suo.*

Toutes les initiales sont ornées et peintes en or, en argent et en bleu, sur un fond jaune pâle ou bleu. Les rubriques sont en or.

Bibl. — H. Martin, *op. cit.*, t. 1, p. 459-460, n. 610; L. Delisle, *Mém. sur d'anc. sacrament.*, p. 173-175, n. 50; V. Leroquais, *Sacrament. et missels manuscrits*, t. 1, p. 62-63, n. 22.

H. LECLERCQ.

¹ Par erreur, Mabillon a écrit ici que les mots ajoutés en marge étaient *vel qui tibi offerunt*.

PARIS (Gaston) ET MEYER (Paul). — I. Une association. II. Gaston Paris (de 1839 à 1862). III. *Le rôle de l'accent latin*. IV. *L'Histoire poétique de Charlemagne*. V. *La Revue critique*. VI. L'enseignement. VII. *La Vie de saint Alexis*. VIII. *La Romania*. IX. Professeur et conférencier. X. Les traditions populaires. XI. En collaboration. XII. La France et la vérité. XIII. Œuvres de détente. XIV. Philosophie et morale. XV. Dernières années. XVI. Bibliographie. XVII. Paul Meyer (de 1840 à 1861). XVIII. Les années de professorat. XIX. Années de maîtrise.

I. UNE ASSOCIATION. — On a prodigué à Gaston Paris tous les témoignages d'une admiration généralement sincère et parfois exagérée; or l'éloge ne vaut que par la mesure et nous croyons que ce bon et honnête ouvrier des lettres françaises eût reconnu, lui, tout le premier, qu'il « n'avait pas été un de ces créateurs d'idées qui modifient profondément les manières de penser et de sentir d'un siècle tout entier. Ce qu'il représentait d'une manière éminente, c'était seulement une méthode; et encore, cette méthode, il ne l'avait pas créée; mais, grâce à un ensemble de qualités supérieures et variées, en même temps qu'il la développait, la perfectionnait et lui faisait produire sans cesse des résultats nouveaux, il l'avait en outre comme imprégnée de sa personnalité et il lui avait communiqué par là une sorte de beauté. Cette assimilation intime et cette application créatrice d'une méthode, c'est ce qui a fait son mérite vraiment exceptionnel¹. » Pendant une trentaine d'années environ, Gaston Paris incarna ou plutôt réincarna en France un type qu'elle avait connu autrefois, mais dont le souvenir était presque complètement aboli: le type du philologue. Depuis les temps anciens de la Renaissance, les noms de Guillaume Budé, de Robert Estienne, de Lefèvre d'Étaples, de Vatable, de Claude Seyssel et leurs œuvres n'étaient plus que des ombres légères qui n'évoquaient aucun souvenir, n'inspiraient plus aucune entreprise. Du Cange, *La Curie de Sainte-Palaye* conservaient quelques disciples silencieux et solitaires. On se croyait dégagé de toute obligation à l'égard de ces ancêtres qu'on appelait des « érudits », sans se souvenir qu'ils avaient été des hommes brûlants de passion pour le progrès de la science. La même flamme qui les brûlait illumina Gaston Paris et le dévora avant que son œuvre fût achevée. Nous ne séparerons pas ici de son souvenir celui de Paul Meyer, moins étincelant — il s'en rendait compte avec un peu d'amertume — mais qui était son égal véritable dans le domaine des études romanes où l'amitié formée entre eux sur les bancs de l'École des Chartres se changea en collaboration féconde de quarante années, ou plutôt en une association où chacun gardait son originalité et sa liberté de critique et prodiguait à l'autre le concours de ses qualités particulières: Paris plus spécialement voué à la langue d'oïl, Meyer à la langue d'oc, et pourtant se fortifiant et se contrôlant mutuellement.

II. GASTON PARIS (de 1839 à 1862). — Gaston-Bruno-Paulin Paris naquit à Avenay (Marne), le 9 août 1839. Il sortait d'une famille solidement implantée dans le pays où son grand-père paternel était notaire et où son père, Paulin Paris, était né le 25 mars 1800. On était Champenois de génération en génération, heureux et fier de l'être, et transplanté à Paris on ne perdait ni le souvenir ni le contact de la vieille habitation provinciale, liée à tous les plus chers souvenirs. Le père avait adopté la carrière de fonctionnaire et vivait à l'ombre du grand dépôt dont le nom s'accroche d'un adjectif différent à chaque changement de régime politique sans

modifier celui de « Bibliothèque », comme disaient avec une belle conviction ceux qui lui appartenaient. Gaston Paris fit ses études classiques — on n'en connaissait pas d'autres alors — au collège Rollin et y apprit tout ce qu'en ces années-là on emportait du collège en le quittant: du latin et du grec avec ce français qui en était quelque chose comme la floraison naturelle, délicate et copieuse à la fois. En plus de la pédagogie des maîtres de Rollin, Gaston Paris profita surabondamment de la pédagogie paternelle.

Paulin Paris, qui passa toute sa longue existence dans les études, avait trop l'amour de celles-ci pour ne pas inculquer à son fils l'estime des lettres, mais contrairement à ce qui s'est vu parfois, il trouva un terrain d'élite où germait toute semence littéraire. Il faut rendre cette justice au père, qu'il savait piquer la curiosité de l'enfant, éveiller l'intérêt de l'adolescent et provoquer le goût de la recherche historique. A sa manière, bien que de façon très incomplète et assez imparfaite encore, Paulin Paris fut un initiateur. Entré de très bonne heure à la Bibliothèque royale, il avait subi la séduction des manuscrits, non seulement des reliures, du parchemin et des miniatures, mais encore et bien plus profondément celle des textes qu'il s'était mis à lire en un temps où personne ne s'y intéressait. Il avait fait plus, il avait lu, déchiffré, publié, expliqué: il ne lui avait pas suffi de donner de gros volumes contenant des descriptions fort estimables pour l'époque où elles ont paru, il avait voulu conquérir à ses chers manuscrits un auditoire et pour cela s'était improvisé conférencier. Ce bibliothécaire avait le besoin du prosélytisme, et son fils reconnaissait que « toute sa vie, il chercha à en répandre le goût, à leur conquérir des sympathies chez les gens du monde, chez les littérateurs purs, chez les femmes elles-mêmes². » S'il en était ainsi on peut se figurer de combien de belles « hystoires » furent comblées l'enfance et la jeunesse de Gaston, avide d'écouter ces vieilles chansons de geste dont la longueur lui tenait lieu d'intérêt et où il n'éprouverait jamais l'impression d'ennui. On l'enchantait déjà en lui contant les exploits de Roland et d'Olivier, de Huon et de Garin. Ainsi « la maison paternelle fut pour l'enfant une école d'enthousiasme. Le père et le fils entreprirent ensemble tant de chevauchées dans la vieille terre romantique, sur les traces de l'empereur Charles et de ses paladins, ou à la suite des chevaliers de la Table ronde, que ce monde évanoui demeura pour Gaston Paris, jusqu'à la fin de sa vie, comme une parcelle de sa propre jeunesse³. » Il en convenait lui-même lorsque, dans la dédicace à son père de *L'Histoire poétique de Charlemagne*, il lui disait: « Mon cher père, tout enfant je connaissais Roland, Berthe aux grands pieds et le bon cheval Bayard, aussi bien que la Barbe-Bleue ou Cendrillon. Vous nous racontiez parfois quelques-unes de leurs merveilleuses aventures et l'impression de grandeur héroïque qu'en recevait notre imagination ne s'est point effacée. »

De pareilles dispositions ne permettaient pas de douter que le fils prendrait la place du père. Paulin Paris avait entendu le préparer excellemment et l'armer mieux, si c'était possible, qu'il ne l'était lui-même. Ayant entendu dire que, dans les universités allemandes, on enseignait une science nouvelle appelée « philologie », grâce à laquelle se trouvaient aplanies la plupart des difficultés qu'il avait rencontrées sur sa route et esquivées sans les résoudre, « il se dit qu'il était bon d'aller voir ce que valait cette philologie dont on commençait à parler; il fallait voir ce qu'était Diez dont le nom était venu jusqu'en France⁴. » Il comprit

¹ M. Croiset, *Notice sur la vie et les travaux de M. Gaston Paris*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1904, p. 66. — ² G. Paris, *Poésie au Moyen Age*, t. 1, p. 219. —

³ H. Morf, dans *Frankfurter Zeitung*, 11-12 mars 1903. — ⁴ Michel Bréal, *Gaston Paris dans Revue de Paris*, 15 mars 1903.

que son fils trouverait auprès de ce maître renommé ce qui avait manqué à lui-même malgré ses hautes qualités et son immense labeur, à savoir l'initiation à une science grammaticale méthodique et précise. En outre, il pensait sans doute, avec raison, qu'un séjour en Allemagne rendrait le jeune homme familier avec la langue allemande, instrument de recherche et d'information désormais indispensable dont il avait souvent regretté lui-même de ne pouvoir faire usage. Il se décida donc à l'envoyer à Bonn¹, où Diez professait les langues romanes à l'université et il l'y conduisit.

On partit donc pour l'Allemagne et on poussa une pointe jusqu'en Russie à l'occasion du sacre d'Alexandre II (1856); c'est alors qu'il écrivait : « Quand je me regarde, moi chétif, en me disant : Voici pourtant un gaillard qui a vu le sacre de l'empereur Alexandre II, je m'admire, je me mettrais sous verre². » Et il ajoutait : « D'ailleurs je ne suis pas inoccupé, et je travaille le russe avec assez de plaisir... C'est une langue peu commune et dont la science peut m'être fort utile³. »

De Moscou, on revint au but du voyage et la même lettre ajoute : « De Cologne, nous irons à Bonn où fort probablement je resterai, et mon père retournera à Paris. Je ne sais si je t'avais déjà parlé de cette ville de Bonn comme pouvant être mon séjour : ce qui l'a fait choisir est l'avis d'un savant, ami de mon père, le bibliothécaire de Vienne⁴, qui nous a dit que c'était comme études la meilleure de l'Allemagne⁵. » Paulin Paris voulait tenter l'expérience puisqu'il y allait de la carrière de son fils, mais il se disait que toute cette réputation germanique devait être un peu surfaite; du moins, pensait-il, Gaston y achèvera son éducation. Gaston jugea, lui, que cette éducation était à refaire.

Quand on essaie, de bonne foi, de prendre une idée du niveau où était tombée, en France, la pédagogie entre 1840 et 1870, on est humilié et consterné. Cette France qui avait occupé le premier rang scientifique dans le monde depuis François I^{er} jusqu'à la Révolution, n'était plus que l'ombre de son passé. De philologie, nous l'avons dit, il n'était plus question, on n'en conservait pas même le souvenir; en histoire, on était déchu peut-être plus profondément encore depuis Tillemont pour aboutir à Villemain et Augustin Thierry — et Paulin Paris lui-même, défenseur des fables légendaires (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2420). A Bonn, Gaston Paris prit contact avec un enseignement tout différent des contes paternels; il trouva là la base solide à laquelle il aspirait, dont il avait l'obscur besoin et comme l'instinct impérieux. Tandis qu'en France, des volontaires, des amateurs, peut-on dire, partis à l'aventure, s'efforçaient de deviner et d'interpréter la langue du Moyen Age français pour extraire de sa littérature des romans et des contes dont le public goûtait l'invention, l'agrément ou la puissance, faisant œuvre d'artistes ou de colporteurs d'un art rajeuni, en Allemagne, quelques hommes d'esprit subtil, précis et consciencieux s'étaient arrêtés au mécanisme de la langue, l'avaient démonté et approfondi dans son mouvement; ils en furent récompensés en découvrant une science là où nous n'avions aperçu qu'un art. Entre l'art et la science, le choix de Gaston Paris fut bientôt fait et ne varia plus jamais.

En 1856-1857, il suivit le cours de Diez, mais il a dit depuis que cet enseignement n'était pas celui qui lui avait le plus profité⁶. Diez était sexagénaire, en

pleine possession de ses belles facultés critiques qu'il ne se mettait pas trop en peine de faire valoir; il se révélait plutôt dans le commerce intime où il faisait au fils de Paulin Paris un accueil quasi-paternel. Là, dans le laisser-aller de la conversation, il se montrait plein d'aperçus nouveaux et féconds. « Ce fut à Bonn, et surtout dans ces simples entretiens, que la valeur de la grammaire comparée se révéla complètement à Gaston Paris, et l'on sait quelle fut l'influence de cette révélation sur sa vie entière⁷. »

Le début universitaire, à Bonn, avait été marqué par une alerte : « J'ai été cité, raconte-t-il, devant le juge de l'Université la semaine dernière, et contraint de suivre un cours privé, n'étant inscrit jusque là que pour un cours public. Cela forme une différence un peu longue à expliquer; je dirai seulement qu'on paie à peu près 5 sous pour le cours public et 50 francs pour le cours privé. A la réception de mon assignation, je courus épouvanté chez le professeur Diez, qui m'avait piloté dans ma carrière universitaire : cet honnête homme me dit : « Suivez mon cours, vous ne paierez pas ». Malgré toutes mes protestations et mes dénégations, je fus content de lui céder, et me voilà inscrit pour un cours d'italien. Voilà une langue qui n'est pas difficile! à la bonne heure au moins! Quand on apprend en même temps l'italien et l'allemand on est frappé de l'immense facilité de la première de ces langues en comparaison avec l'autre. »

Six ans plus tard, Paris rendait pleine justice en présentant au public français l'œuvre capitale de son maître : « Tous ceux, disait-il, qui connaissent M. Diez savent quelle est la bonté, et, si j'ose ainsi dire, la candeur de ce grand et modeste savant. J'ai été pendant une année son auditeur à Bonn, et il doit m'être permis particulièrement de parler avec reconnaissance de cette bienveillance et de cette simplicité qui lui ont fait des amis de tous ses élèves. C'est aussi par un exemple personnel que je veux faire apprécier le désintéressement complet qu'il apporte dans les questions scientifiques. Étudiant, l'année dernière, un point sur lequel je me trouvais un peu en désaccord avec sa grammaire, je lui écrivis pour lui demander son avis, et je reçus cette réponse : « Voici mon conseil, mon cher ami; si vous êtes en doute de ce que j'avance, suivez votre inspiration et n'allez pas surfaire une autorité étrangère. Nous nous trompons tous, et les vieilles gens sont spécialement sujets de se tenir attachés à une idée à laquelle ils sont accoutumés. La jeunesse est plus vive et plus libre, elle trouve souvent ce qui nous échappe. Si vous me découvrez des fautes, dites-le sans hésiter; je vous en remercierai⁸. »

L'année scolaire 1857-1858 se passa à Göttingen où enseignaient Benfey, Théodore Müller, Ernest Curtius : il semble avoir peu regretté à Bonn, le professeur Jahn, de qui la science lui laissait le temps d'écrire : « Enfin j'ai saisi l'occasion aujourd'hui lundi d'un cours auquel je dois studieusement assister, pour t'écrire, et c'est au bruit du doux allemand, mêlé de grec et de latin, de M. le professeur Jahn que je te présente l'expression de mes remords⁹. » A Göttingen, dit-il « je fais du russe, et c'est une fichue langue. Item, je lis quelques latins, entre autres les satires de Perse, que j'admire beaucoup. Item, je n'oublie pas mon français et je me plonge et replonge dans Hugo. Hélas! je n'ai pas Musset... Je lis aussi les Pensées de Pascal (tu vois comme

¹ M. Croiset, *Notice*, 1904, p. 71. — ² Lettre du 23 septembre. — ³ Lettre du 12 octobre. — ⁴ Ferdinand Wolf. — ⁵ Lettre du 12 octobre 1856. — ⁶ « Je ne puis pas dire que j'ai pu l'apprécier beaucoup comme professeur. D'abord, quand j'arrivai, je ne savais pas un mot d'allemand; puis, quand au bout de six mois je pus suivre à peu près ses leçons, je fus plutôt déçu. Diez n'avait pas le goût ni le don de l'enseignement oral; ses leçons relatives aux langues

romanes (car il professait aussi les langues germaniques) attiraient peu d'auditeurs; je n'ai suivi qu'un privatissimum, comme on dit là-bas, qu'il tenait chez lui et où il faisait lire à quatre ou cinq étudiants la *Gerusalemme liberata*. Ses cours ne l'intéressaient guère. — ⁷ M. Croiset, *Notice*, 1904, p. 72. — ⁸ Fr. Diez, *Introduction à la grammaire des langues romanes*, traduite de l'allemand, par G. Paris. Paris, 1863, introd., p. XVIII. — ⁹ Lettre du 8 juin 1857.

je suis sérieux) et j'admire cet étonnant génie¹. » « Je te dirai que j'ai complètement renoncé à mon projet de relations de voyage; je suis plongé corps et âme, pour le moment, dans la lecture de Rabelais : cela va jusqu'au point que, n'ayant pu le trouver ici qu'en l'empruntant à la bibliothèque, je le copie de ma main pour ne pas le perdre. De plus j'en fais un vocabulaire, je le tourmente, je le travaille, en un mot je vis dans ce livre, le plus original peut-être qu'il y ait en français². »

Les étudiants, ni les professeurs et leurs cours ne l'enthousiasment : « ... Tous ces braves étudiants allemands ne demandent pour être heureux qu'une pipe et un pot de bière. Je les connais peu, pour ne pas dire je ne les connais pas; mais je leur préfère les étudiants parisiens; ils font des bêtises ici avec une gravité et une pesanteur assommantes...³ » « Je lis présentement de l'allemand, à savoir, deux ouvrages de Goethe, *Hermann et Dorothee*, dont je n'ai encore vu que peu de chose, puis *Reinecke Fuchs* autrement dit le *Roman de Renard*, dont je lis aussi l'original français du XIII^e siècle : cela m'amuse et m'intéresse beaucoup. L'étude du français ancien facilite considérablement celle de l'italien. Dans ce temps-là, ces deux langues sorties de la même souche avaient une foule de mots communs : l'italien depuis lors a peu changé, mais le français s'est tout à fait transformé, en sorte que l'italien moderne ressemble plus au vieux français qu'au nouveau. Quand je connaîtrai bien le roman et l'italien, le provençal sera peu de chose, et avec le provençal et l'italien, qu'est-ce que l'espagnol? Je voudrais savoir autant de langues que peut en contenir mon cerveau, c'est autant de cercles concentriques qui agrandissent et les connaissances et l'étendue du jugement...⁴ » « En littérature, mon vieux, je n'ai rien à te dire; je ne lis que de l'allemand : à peine trois ou quatre auteurs français, mes vieux amis, sont-ils venus reprendre leur place dans ma bibliothèque; c'est une de mes faiblesses, que si je ne les ai pas toujours, ces chers poètes, je les regrette en larmoyant à chaque minute. Je les ai rappelés, et les voilà qui me sourient de nouveau : c'est Musset, c'est Régner, c'est Rabelais⁵. » Déjà, on sent frémir le futur critique qui perçoit au loin les échos des niaiseries que colportent les périodiques parisiens : « Il m'est tombé entre les mains, à Bonn, un vieux numéro de la *Revue de Paris* (pauvre *Revue de Paris!*) qui contenait un article sur la formation de la langue française. Cet article, écrit dans un ton magistral et pédant, contenait, rien que dans les trois ou quatre premières pages, les seules que j'ai lues, quelques bévues vraiment épatantes⁶. » Le moment d'entrer en lutte n'est pas encore venu, il ne s'agit que de revoir la France où « je vais d'abord passer deux ou trois mois à ne rien faire, comme de juste, mais j'aurai à piocher ferme dès cet hiver. J'ai l'intention de préparer ma licence, d'entrer à l'École des Chartes, d'étudier un peu les langues orientales, le tout sans négliger mon allemand. J'ai les rêves les plus délicieux sur cette année, sur l'hiver prochain. »

Le voilà donc, dès la rentrée de 1858, élève de première année à l'École des Chartes où il compte parmi ses maîtres F. Guessard à qui il rendra un hommage délicat, louant « son érudition profonde et sûre, la finesse de son esprit et la netteté de ses vues⁷ ». En janvier 1862, il sortit de l'École le second de sa promotion⁸.

III. LE RÔLE DE L'ACCENT LATIN. — A ce moment aucune hésitation sur l'emploi de sa vie : c'est la philologie qui la remplira tout entière et il lui consacre sa

thèse qui lui obtient le titre d'archiviste paléographe : *Étude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française*. Or, en l'année 1852, on eût cherché longtemps et rencontré à grand'peine en France quelques Français qui se doutassent de ce rôle; il y avait de l'audace à leur en parler. L'audace plaît en France, on prêta l'oreille à ce beau grand jeune homme; on le lut même et le petit volume de 150 pages qui s'adressait aux philologues ne rencontra qu'un auditoire de littérateurs qu'il retint et, même, captiva. Dès les premières pages, l'auteur rendait pleine justice à Fr. Diez, derrière lequel il s'effaçait courageusement; de plus, il proclamait que, s'il lui devait beaucoup, il ne se sentait pas moins débiteur à l'égard de Littré, d'Égger, de Weil et de Louis Quicherat. Toutefois, en rendant hommage à son guide et à des maîtres, il avait su faire œuvre personnelle en isolant le fait capital, celui sur lequel il était alors indispensable d'attirer et de concentrer l'attention. Ce fait, il l'étudiait, le disséquait peut-on dire, avec une sûreté de méthode, une variété d'aperçus et une rigueur de démonstration qui donnaient au livre du débutant une valeur durable. C'était une prise de possession d'un terrain quasi abandonné sur lequel le nouveau maître faisait acte de propriétaire en révélant sa capacité : en effet, par une audace singulière, il ne lui suffisait pas d'énoncer les grandes lois, il expliquait les exceptions qui dérogeaient à ces lois et qui, jusqu'alors, semblaient inexplicables. Et ce n'était pas un événement banal que de fixer du premier coup et définitivement, le plus important des éléments qui ont déterminé la transformation du latin en français.

Pour atteindre ce résultat il fallait être philologue et comprendre la philologie dans son sens le plus large, comme la connaissance de tout un passé maintes fois séculaire. Si l'âme, les mœurs d'un pays trouvent leur manifestation la plus directe et la plus complète dans sa littérature, la linguistique est l'instrument qui nous permet de pénétrer le plus profondément dans l'intelligence du peuple dont cette littérature est sortie⁹. Aussi le véritable philologue est-il avant tout un historien; c'est la méthode historique qu'il emploie, ce sont les qualités d'historien qu'il exerce. Gaston Paris était un historien au sens complet du mot, tout en paraissant ne vouloir être qu'un philologue; il a eu toujours présente à la pensée l'histoire du développement de l'esprit humain¹⁰.

En même temps qu'il débutait en maître dans la philologie proprement dite, Gaston Paris poursuivait ses études de droit et aboutissait, en cette même année 1862 à une thèse : *De tutela*, qui lui valait le titre de licencié.

IV. L'HISTOIRE POÉTIQUE DE CHARLEMAGNE. — Gaston Paris se devait d'atteindre le doctorat; il se devait plus encore à lui-même de choisir un sujet de thèse digne de sa vaste et lucide intelligence. Ce choix fut tel qu'on pouvait le souhaiter et il n'est personne qui ne sache que ce fut l'histoire poétique de Charlemagne; ce qu'on sait moins généralement c'est ce que Paris fit de ce sujet dont la préparation lui demanda trois ans, de 1862 à 1865. Et ce ne furent pas seulement les recherches, ce furent encore les réflexions produites par ces lectures, ces comparaisons, ces vérifications presque infinies dont nous pouvons mesurer en partie l'effort et la continuité dans les articles semés tout le long de ces trois années dans les revues. Toute la substance de ces travaux préparatoires n'a pas passé dans la thèse qui les condense, certaines parties ont été retenues et ont servi d'amorce à d'autres recherches;

¹ Lettre du 21 novembre 1857. — ² Lettre du 17 décembre 1857. — ³ Lettre du 17 décembre 1856. — ⁴ Lettre du 18 janvier 1858. — ⁵ Lettre du 9 février 1858. — ⁶ Lettre du 8 avril 1858. — ⁷ *Du rôle de l'accent latin*, avant-propos,

p. 2. — ⁸ Le premier était Paul Viollet. — ⁹ F. Brunetière, *Discours* prononcé aux obsèques le jeudi 12 mars 1903. — ¹⁰ G. Monod, *Gaston Paris*, dans *Revue historique*, t. LXXXII, 1903, p. 5 du tiré à part.

c'est ainsi qu'une étude sur *Huon de Bordeaux* parue dans la *Revue germanique* dès 1861 et un travail sur la *Chanson de Roland et les Nibelungen* paru dans la même revue l'année suivante se retrouveront près de trente ans plus tard, étendus, approfondis dans les *Poèmes et légendes du Moyen Age*, 1900.

Lorsque parut en 1865 l'*Histoire poétique de Charlemagne*, avec une thèse latine sur la *Chronique du faux Turpin*, le doctorat fut accordé sans contestation à un candidat qui dépassait de haut la plupart des examinateurs. Il y eut une sorte de surprise en voyant poindre cette science nouvelle, on pourrait dire une sorte d'effarement. « C'est un curieux spectacle que d'observer les changements que la critique littéraire a subis en quelques années » ne put s'empêcher de dire Gaston Boissier. « Bien des gens sont surpris des procédés qu'elle emploie et fort scandalisés des conséquences auxquelles ces procédés la conduisent. Il est certain qu'elle se sert de méthodes et de principes nouveaux, que sa façon de juger les œuvres d'art n'est plus la même, qu'elle les blâme ou les loue pour des raisons différentes. On était surtout sensible autrefois au plaisir délicat de se retrouver soi-même dans les auteurs qu'on étudiait, et l'on faisait ressortir les qualités par lesquelles ils nous ressemblent; aujourd'hui, on remarque davantage celles par où ils diffèrent de nous; on veut retrouver chez eux un tour d'esprit particulier, une façon originale de penser et de vivre. C'est toute une révolution dans la critique¹. » Et l'onctueux Boissier (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1367), s'empresse d'ajouter : « Je ne suis pas de ceux que ces innovations épouvantent. » Mais il regrette un peu cette critique ancienne qui faisait mieux entrer la littérature dans la vie. Elle s'efforçait d'atteindre les écrivains de l'antiquité par ce qu'ils avaient de plus généreux et qui se rapprochait de nous. « On les commentait par ses impressions personnelles; on se servait de leurs vers pour exprimer ses sentiments; on se mettait en eux et on les mettait en soi. »

La critique nouvelle accorde moins à l'art et aux procédés, elle aborde tous les siècles, toutes les civilisations, tous les types, même les moins conformes aux règles éprouvées. Cette variété semble un charme de plus, on la poursuit, on en collectionne les exemples, on en savoure l'instabilité, signe qu'elle est vivante. Cette critique attire, accueille et encourage un élément nouveau : la science. « Tantôt elle essaie de s'approprier les méthodes des sciences exactes, elle prétend juger l'homme et ses productions comme on classe les plantes en botanique, comme on décompose les corps en chimie, tantôt elle cherche à profiter des merveilleuses découvertes de l'érudition et de la philologie. Cette dernière tentative est celle qui, jusqu'à présent, lui a le mieux réussi. »

L'étude s'est tournée surtout vers le poème épique et les chansons de geste de la France du Moyen Age. Leur importance n'est pas plus contestable pour la critique que pour l'histoire et comme elles sont plus rapprochées de nous que les épopées des Grecs et celles des Romains, elles offrent, au point de vue historique, une vérification plus facile sur le secret et les lois de leur formation. Plus rapprochées de nous, elles permettent d'observer l'opération par laquelle l'imagination populaire les a transfigurées. Ainsi on peut voir et montrer comment naquit la légende, comment grandirent les traditions jusqu'au moment où elles s'épanouissent en épopée. Rien de plus légitime que de s'appliquer à cette littérature épique.

¹ G. Boissier, *Les théories nouvelles du poème épique*, dans la *Revue des deux mondes*, 15 févr. 1867, p. 848. — ² G. Boissier, dans la *Revue des deux mondes*, 15 févr. 1867, p. 851-852. — ³ *Recherches sur l'épopée française*, dans *Biblioth.*

« C'est ce qu'a entrepris Gaston Paris qui a voulu montrer les transformations de la figure de Charlemagne dans les traditions populaires. Il a recueilli dans nos épopées, quand elles existent, ou, si elles sont perdues, dans les traductions et les imitations étrangères, tous les exploits que l'admiration publique lui a si libéralement attribués. Il lui refait ainsi une sorte de vie légendaire qu'il oppose à sa vie réelle. C'est un sujet plus important qu'il ne semble d'abord : si l'on aime à savoir où un grand écrivain a puisé les éléments de ses ouvrages et de quelle façon il les a combinés ensemble, n'est-il pas plus curieux encore de connaître comment procède un peuple entier, par quel travail secret et involontaire il agrandit sans cesse le héros qu'il aime et lui crée une histoire fabuleuse en rapport avec le souvenir qu'il conserve de lui? Gaston Paris n'est pas moins intéressant quand il nous fait voir le succès qu'obtint notre épopée dans le monde entier. Au XIII^e siècle, toute l'Europe connaît nos chansons de geste. Elles se répandent en Allemagne, en Angleterre et dans les Pays-Bas; l'Espagne essaie de se les approprier; elles pénètrent avec le christianisme jusqu'en Norvège et en Irlande où les rois les font traduire comme un moyen de civiliser leurs peuples. En Italie, les jongleurs qui les répètent ont tant de succès que la foule s'attroupe pour les entendre et que les magistrats de Bologne, ennemis des rassemblements, leur défendent de stationner sur les places. Ainsi, en plein Moyen Age, dans ce temps que nous traitions de barbare et dont nous étions tentés de rougir, le monde avait les yeux sur nous, copiait nos poèmes et chantait nos héros. Assurément, la France du XVIII^e siècle, si dédaigneuse du passé, aurait été fort surprise d'apprendre que dans cette domination qu'elle était si fière d'exercer sur l'Europe, elle avait été devancée par la France du XIII^e siècle². »

On peut et on doit adresser certaines critiques à Gaston Paris dont la préface ne se tient pas suffisamment en garde contre l'abus des formules vagues et des affirmations tranchantes, vraies en partie, et devenues fausses sous la forme absolue qu'il leur donne. Quand on lit « que toute combinaison de nationalité est accompagnée d'un dégagement de poésie, comme toute combinaison chimique d'un dégagement de chaleur », on se dit que l'auteur n'a pas complètement échappé à cette affection de jeunesse qui éprouve le besoin de montrer inutilement tout ce qu'elle sait et qu'on ne lui demande pas. Fauté vénielle.

La critique la plus compétente de l'œuvre de Gaston Paris sur Charlemagne est celle que lui a consacrée Paul Meyer. C'est presque un ouvrage, en tout cas une brochure de 63 pages qu'il faut nommer ici sans pouvoir songer à la transcrire³. Au début de la carrière, l'ouvrage obtenait du professeur Bartsch une approbation complète; c'était, disait-il, un travail scientifique dans toute la force du terme⁴; quarante ans plus tard, M. d'Ancona louait encore cette œuvre d'un jeune homme « qui possédait le vieux français et le provençal, l'allemand, le flamand, le scandinave, l'anglais, l'italien, l'espagnol et qui savait mettre en œuvre et disposer avec sûreté les textes empruntés à ces idiomes⁵. » Ainsi l'œuvre reste forte et belle. « Il est à désirer, écrivait P. Meyer, que chacun venant à produire ses critiques sur les points qu'il a spécialement étudiés, l'*Histoire poétique de Charlemagne* ait un jour à subir une refonte générale, afin de reprendre la tête des études auxquelles elle a fait faire un si grand pas⁶. » Et c'est là ce qu'il n'a pas fait lorsque, en 1905, il a

de l'*École des Chartes*, t. XXVIII, 1867, p. 28-63, 304-322. — ⁴ *Germania*, t. XI, p. 224. — ⁵ *Rendiconti dell'Acad. dei Lincei*, t. XI, 1903. — ⁶ *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XXVIII, p. 322.

pourvu à une « reproduction de l'édition de 1865, augmentée de notes nouvelles par l'auteur et par M. Paul Meyer »; celles-ci sont renvoyées à la fin du volume, distinguées par des crochets et une table alphabétique.

« J'ai le bon espoir, disait-il, que la présente édition [non, reproduction], ainsi complétée, servira longtemps encore de base à toute recherche sur la légende de Charlemagne. »

On peut écrire sans ombre d'exagération qu'en 1865 un livre comme l'*Histoire poétique de Charlemagne* était une chose si nouvelle en France tant par le sujet que par la manière dont il était traité que, de ce jour-là, à vingt-six ans, Gaston Paris fut célèbre, non parmi le grand public qui dédaigne ou ignore ceux qui ne travaillent pas pour l'amuser ou le distraire, mais parmi une élite capable d'apprécier un puissant et original effort, plus encore parmi une jeunesse curieuse de s'avancer dans la voie qu'on venait de lui découvrir. Les uns étaient frappés par le déploiement d'une érudition presque décourageante à force d'être variée, approfondie et presque inabordable, érudition concentrée sur une vaste synthèse où tout paraissait nouveau et séduisant; les autres admiraient une égale capacité dans la recherche des matériaux inconnus, négligés ou incompris jusqu'alors et dans leur mise en œuvre où chaque chose prenait sa place avec une convenance et une adresse qui de tant de débris disjoints assemblés et ordonnés constituait la résurrection d'un passé épique qui restituait à la France une gloire dont elle semblait privée.

Jamais auparavant la vie de l'épopée, ses conditions intimes et ses modes de développement n'avaient été exposés avec cette clarté. « Ce que la science avait entrevu déjà à propos des poèmes de la Grèce ancienne, à savoir qu'ils étaient nés d'une idéalisation puissante qui, peu à peu, avait assemblé, modifié, harmonisé certains éléments de réalité historique, de mythologie et de fiction pure, était ici mis en lumière par des faits incontestables, grâce à une abondance de renseignements qui faisait défaut pour l'antiquité. Et l'on comprenait vraiment là, pour la première fois, non plus d'une manière vague et plus ou moins intuitive, mais avec une clarté parfaite, comment certains sujets, à certains moments, ont évolué, par une sorte de loi de la nature, dans l'imagination des peuples¹. » « Ce travail était une véritable révélation : il faisait apparaître l'histoire du développement de l'épopée nationale, groupée autour de la figure centrale du grand empereur, dans laquelle ses prédécesseurs, les rois mérovingiens, et ses successeurs carolingiens étaient venus se fondre avec leur gloire ou leur ignominie. Le livre était si original dans sa conception, si vivant dans sa synthèse, si étonnamment riche dans l'assemblage de ses matériaux, qu'il est resté jusqu'à ce jour le centre du travail de recherche qui se rapporte à la poésie héroïque et nationale de la France². »

L'œuvre obtint, en 1866, le premier prix Gobert de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

V. LA « REVUE CRITIQUE ». — Gaston Paris avait compris de bonne heure que le devoir des savants est de travailler non pas seulement au perfectionnement, mais encore à l'expansion — on pourrait dire à la vulgarisation — de la science. Pour lui amener des recrues, il ne suffit pas de découvrir la beauté de son visage, l'harmonie de ses traits, il faut la rendre accessible et, s'il est possible, attrayante. Il croyait donc qu'il importait presque par dessus tout de répandre la connaissance des bonnes méthodes de travail et d'épouvanter les partisans attardés et funestes de ces autres

méthodes pédantes qui avaient trop longtemps fait bon service partout en France, dans l'Université comme dans l'Église. Le 21 novembre 1865, Paris écrivait à Diez : « Nous voulons essayer de répandre en France les bonnes méthodes scientifiques et, pour cela, commencer par faire à la fausse science une guerre acharnée. Il faut que la critique débale le terrain avant que la production se développe. » Tel devait être le but final de la *Revue critique* qu'il fonda avec quelques amis. Certes les quatre jeunes hommes — Paul Meyer, Ch. Morel, Gaston Paris et H. Zotenberg — qui, à la fin de 1865, se réunirent dans l'arrière-boutique d'une modeste librairie³ pour établir les bases d'une revue légèrement révolutionnaire, étaient animés des mêmes sentiments. Tous, forts d'une science qu'ils ne pouvaient pas posséder depuis bien longtemps, tous avaient le ferme propos de signaler les bons livres et, plus encore, de stigmatiser les mauvais, de renouveler notre haut enseignement, de réformer bien d'autres choses, mais celui des quatre qui formula avec le plus de netteté le *credo* de la jeune école, ce fut G. Paris⁴.

La *Revue* débuta en 1866. Son titre était clair : *Revue critique d'histoire et de littérature*, n. 1. Paraît chaque samedi. — 6 janvier. — Prix : 15 fr. par an. La première livraison offrait une matière suffisamment variée : Worsaae, *Les antiquités du Slesvig* [E. Beauvois]; I. Lévy, *Dictionnaire chaldaïque* [H. Zotenberg]; K. Nipperdey, *Les « leges annales » de la République romaine* [Ch. Morel]; G. Krüger, *L'Apulei Madaurensis Floridorum quæ supersunt* [μ]; Salmon et Grandmaison, *Le livre des serfs de Marmoutier* [Em. Mabille]; A. D'Avril, *La chanson de Roland* [G. Paris]; De Murr, *Notice sur les estampes de Marc-Antoine Raimondi* [G. Duplessis]; A. Brachet, *Étude sur Bruneau de Tours* [G. Paris]; Variétés : *Les nouvelles archéologiques des grands journaux*, et, pour finir, un « bulletin bibliographique ».

On ne pouvait, sous peine de se montrer trop exigeant, souhaiter plus et, surtout, mieux; cela dura un an sans autre explication. Ce fut le n. du 5 janvier 1867 qui apporta un salut « A nos lecteurs ». On y lisait entre autres choses, ceci :

« Lorsque, il y a un an, parut le premier numéro de la *Revue critique*, nous n'étions pas sans appréhension sur le succès de notre entreprise. Un journal fondé pour apprécier, au seul point de vue de la science, les œuvres de l'érudition contemporaine avait à redouter un double danger : l'indifférence du public et la pénurie des collaborateurs. Nous croyons avoir échappé à l'un et à l'autre : nous avons obtenu le succès que nous souhaitions... Nous avons pu donner à la *Revue* la variété qui est la condition de son utilité. Ç'a été notre meilleure récompense d'avoir obtenu l'approbation d'hommes qui sont venus à nous des points les plus différents, de savants qui appartiennent à l'Institut, à l'Université de France, à l'École des Chartes, aux Universités étrangères, tous ou presque tous ayant fait leurs preuves dans les travaux de l'érudition⁵.

« En présence d'une approbation aussi générale, nous nous sentons forts pour répondre à un reproche qui nous a été plus d'une fois adressé, et dont nous tenons d'autant plus à nous défendre, qu'en même temps nous aurons occasion d'exposer nos vues en matière de critique. On a trouvé nos appréciations en général trop sévères. Disons-le tout d'abord, nous n'avons pas fondé un nouveau périodique pour nous rendre agréables aux auteurs, ni pour faire des réclames aux libraires. A ceux qui considèrent l'éloge comme la partie essentielle d'un compte rendu, nous n'avons rien à dire, sinon que la *Revue critique* n'est pas leur

prononcé aux obsèques. — ⁵ Le clergé est passé sous silence, cependant l'abbé Le Hir a collaboré, t. 1, p. 49.

¹ M. Croiset, *op. cit.*, p. 78. — ² A. Morf, *op. cit.*, p. 68. — ³ A. Franck, 67, rue de Richelieu. — ⁴ P. Meyer, *Discours*

fait. Nous répondons aux hommes qui admettent le principe de la critique et qui ne diffèrent avec nous que sur la mesure dans laquelle il convient de l'appliquer. Nous les prions de considérer, en ce qui touche le fond de notre système, que chacune de nos observations est immédiatement justifiée, que bien souvent même, nous tenons en réserve des arguments qui, au besoin, serviraient à confirmer notre jugement; que chez nous, jamais on ne rencontrera de ces allégations dénuées de preuves, de ces insinuations malveillantes au moyen desquelles on fait entendre plus qu'on n'ose dire, et qui déflent toute vérification. Notre lecteur est toujours mis en état de nous contrôler, c'est lui qui juge en dernier ressort. En ce qui concerne la forme, nous veillons à ce que les articles publiés dans la *Revue* soient exempts de toute personnalité. Nous l'avons dit dans notre programme, et nous le répétons : pour nous l'auteur n'existe pas; le livre seul est l'objet de la critique.

Quand, en 1868, Victor Duruy fonda l'École des hautes études, c'est parmi les directeurs et collaborateurs de la *Revue critique* qu'il trouva la plus grande partie de son personnel. Lorsqu'il devint visible que les idées pour lesquelles luttait la *Revue critique* gagnaient du terrain, les quatre fondateurs du recueil se retirèrent les uns après les autres et l'œuvre continua jusqu'à nos jours. On peut dire qu'elle fit école; en France, le *Bulletin critique* s'inspira des mêmes principes, rendit les mêmes services, mais succomba suivant la loi fatale à toutes les publications obligées à des ménagements hiérarchiques.

VI. GASTON PARIS DANS L'ENSEIGNEMENT. — L'éru- dit était né professeur. Dès 1860, encore élève de l'École des Chartes, il avait découvert un auditoire de jeunes filles à qui il faisait un cours de littérature française. Heureux âge! On vient de sortir du lycée et on se sent de taille à enseigner; cette belle confiance est une force. Dans une petite salle, située au n. 3 du quai Malaquais, on exposait l'histoire littéraire du Moyen Age, des origines à la Renaissance, en dix-sept leçons!

« En ces dernières années du second Empire, disait Maurice Croiset, notre enseignement supérieur, dont on a souvent parlé avec une légèreté fort injuste, offrait, il faut l'avouer, le spectacle d'étranges inégalités et d'un manque regrettable d'organisation. On y comptait des maîtres éminents, des savants de premier ordre, des historiens et des littérateurs justement estimés. Mais ce qui manquait à ces professeurs — en dehors des écoles spéciales — c'étaient des élèves à proprement parler. Le public qui fréquentait alors les cours des facultés n'était pas, autant qu'on s'est plu à le dire, un ramassis d'oisifs indifférents à toute instruction substantielle; en général, au contraire, il voulait s'instruire; mais il trouvait commode d'acquiescer l'instruction à bon marché, était plus curieux des résultats que des recherches laborieuses. Il en résultait qu'un certain nombre de professeurs, en province surtout, finissaient par négliger eux-mêmes ces recherches, se contentant d'exposer, sous une forme plus ou moins agréable, des choses déjà connues et uniquement celles-là. Il y avait une tendance à la vulgarisation pure, qui constituait un réel danger, ou même un commencement de décadence.

« Par bonheur, une certaine vigueur de l'esprit public, qui n'a jamais fait défaut chez nous dans les moments de crise, provoqua vers ce temps un mouvement de réforme. Gaston Paris était de ceux qui s'y associèrent avec une ardeur intelligente, stimulée par un vif amour du pays. Il avait vu de près les universités allemandes et il rêvait pour la France quelque chose

d'analogue¹. » « Je ne puis m'empêcher, dira-t-il, de me rappeler ce que je pensais, ce que j'écrivais aussi lorsque, revenu de Göttingen et ne connaissant, en fait d'enseignement supérieur, que celui des universités allemandes, je me vis en face de celui qu'on donnait alors dans nos facultés des lettres². » Heureusement, les réformateurs en herbe et les mécontents improvisés trouvèrent un homme capable de réaliser tout ce qu'ils eussent été incapables d'accomplir eux-mêmes et d'exécuter une réforme, plus mûrie que celle qu'ils eussent été en état de concevoir.

En 1867, Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique, institua les cours libres de la rue Gerson pour les jeunes gens qui désireraient s'initier aux méthodes scientifiques; le ministre confia à Gaston Paris le cours de grammaire historique de la langue française. Le sujet de son cours fut l'histoire des lettres *a* et *e*. « Je crois bien, a dit finement Maurice Croiset, qu'en 1867, fort peu de Français se doutaient que les lettres de notre alphabet eussent une histoire, et surtout que cette histoire fût aussi intéressante en son genre que celle de nos traités ou de nos institutions. Gaston Paris était, par excellence, l'homme qu'il fallait pour dissiper cette ignorance ou ce préjugé. Car, s'il avait dès lors au plus haut degré le savoir, la méthode, le scrupule, il possédait aussi ce sentiment de la vie des choses qui fait la beauté de la science³. » Quelques lignes empruntées à la leçon d'ouverture qu'il prononça dans la salle Gerson pour la rentrée de 1868, feront bien comprendre ce que nous voulons dire : « Qu'est-ce, disait-il, que cette langue que nous parlons, dans laquelle nous pensons, dans laquelle nous vivons de notre plus belle vie, de notre vie intellectuelle et morale, que nous aimons, et qui nous est pourtant si singulièrement étrangère? Chaque génération, à son tour, en arrivant au jour de l'existence, s'en saisit, s'y suspend pour ainsi dire, et la repasse ensuite, plus ou moins altérée, à la génération suivante. Insoucieux, indifférents à tous ces mystères qui nous environnent, nous reprenons les vieux mots sur les lèvres de nos mères, nous les mêlons et les agitions sans cesse pendant notre courte vie, jusqu'à ce qu'ils viennent écrire sur notre tombe ce que nous avons cru être; et nous ne leur demandons presque jamais les histoires qu'ils ont à nous dire et d'où leur vient cette mystérieuse puissance de faire vivre notre pensée!⁴ »

La salle Gerson n'était qu'une salle d'attente jusqu'à ce que l'École des hautes études fût prête à recevoir ceux qui devaient s'y trouver plus à l'aise pour enseigner. En 1869, l'institution fut créée et Gaston Paris y fut nommé répétiteur pour la philologie romaine; à quelque temps de là, il devint directeur de cette section et, en 1886, il succéda à Léon Rénier comme président de la section des sciences historiques et philologiques, poste qu'il occupa dix ans; mais après l'avoir quitté il continua à enseigner jusqu'à sa mort. Cette école était bien l'œuvre de Duruy, mais elle était aussi un peu la sienne, tant il y avait apporté de son zèle le plus ardent, ayant vu en elle l'instrument le plus efficace de la réalisation qu'il souhaitait et à laquelle il travaillait passionnément. Il y voyait le moyen d'imposer et de développer l'usage des conférences pratiques, seul moyen efficace de créer une tradition scientifique dont la nécessité se faisait si profondément sentir.

VII. LA VIE DE SAINT ALEXIS. — L'œuvre entière de Gaston Paris s'inspire d'une préoccupation : restituer, compléter l'histoire littéraire de la France au Moyen Age. Toutefois il ne se contenta pas de cette connaissance superficielle et de cette exposition oratoire et pompeuse qui furent l'écueil où échouèrent tant de ceux qui s'engagèrent dans cette étude; la dis-

¹ M. Croiset, *op. cit.*, p. 79-80. — ² G. Paris, *Le haut enseignement hist. et philol. en France*, Paris, 1894, p. 9. —

³ M. Croiset, *op. cit.*, p. 81. — ⁴ G. Paris, *La grammaire historique de la langue française*, 1868.

cipline philologique l'en préserva. Son *Histoire poétique de Charlemagne* ne le satisfaisait déjà plus, il tenait ce livre pour insuffisant et défectueux sur bien des points et se refusait à le réimprimer sans l'avoir refondu; pendant toute sa carrière, il ne cessa de s'occuper de l'histoire des chansons de geste, mais il voulait entreprendre une œuvre plus parfaite et il semble y avoir réussi. En tout cas, il donna sa mesure dans le volume intitulé : *La vie de saint Alexis, textes des XI^e, XII^e, XIII^e et XIV^e siècles*, publiés par Gaston Paris et Léopold Pannier.

Ce volume avait fait l'objet de son cours de philologie romane en 1869, retardé par les événements de 1870-1871, il ne parut qu'en 1872. Il exposait et mettait en pratique pour le classement des manuscrits et la restitution du texte d'après les lois de la phonétique, une série de principes qui font de cette publication une date capitale dans l'histoire de la philologie romane. « L'œuvre est admirable, à la fois par la doctrine et par l'application qui en est faite; et, dans l'une comme dans l'autre, la puissance d'esprit qui éclate à tous les yeux donne l'impression d'une sorte de génie. Sans nous arrêter au début de l'*Introduction*, où les principes essentiels du classement des manuscrits, empruntés à la philologie grecque et latine, étaient formulés pour la première fois en France, avec une précision et une logique qui ne semblent pas pouvoir être dépassées, rappelons cette seconde partie, intitulée *Critique des formes*, où était condensée toute la théorie qui avait servi à la constitution du texte. Unissant, dans une analyse d'une rigueur merveilleuse, la perspicacité la plus étonnante au savoir le plus solide et le plus étendu, l'auteur y étudiait successivement les transformations des voyelles et des consonnes, à travers les siècles qui ont vu se former la vieille langue française; puis, passant à la déclinaison, à la conjugaison, à la versification, il établissait, à la fois par observation et par intuition, les lois selon lesquelles elles avaient évolué. Le résultat immédiat était la restauration d'un texte altéré, qui, dégagé par une sorte de miracle des scories qui l'enveloppaient et le déformaient, reparaisait dans sa pureté primitive. Et à ce résultat immédiat s'en ajoutait un autre d'une plus grande portée encore : c'était que la méthode ainsi justifiée par un succès incomparable apparaissait comme une acquisition durable pour la science¹. »

L'Académie des inscriptions fut l'interprète de toute l'Europe savante en attribuant pour la seconde fois à G. Paris le grand prix Gobert.

VII. LA « ROMANIA ». — Comme Fustel de Coulanges, comme Hippolyte Taine, les événements de 1870-1871 avaient impressionné profondément Gaston Paris; mais il n'était pas de ceux qui gémissent et désespèrent. En 1866, il avait fondé la *Revue critique* avec l'espoir, vite justifié, d'infuser des vertus nouvelles dans la jeunesse laborieuse de France; en 1872, il allait tenter une autre entreprise. Dès le 23 septembre 1871, il écrivait : « Maintenant vous comprenez, je n'en doute pas, que les derniers événements nous excitent à développer de plus en plus chez nous les études nationales et que nous ayons désiré encore plus vivement que par le passé que le seul journal consacré aux langues romanes ne fût pas un journal allemand. Tel est le point de vue auquel je vous demande de considérer notre entreprise et je pense qu'en s'y plaçant, les esprits impartiaux trouveront que nous n'avons été guidés que par de bonnes raisons. Nous espérons — est-ce un rêve? — que les études ne souffriront pas trop chez nous de nos désastres; peut-être même trouverons-nous dans nos malheurs une salutaire leçon. Je sais que peu de personnes en Allemagne pensent ainsi; on nous regarde comme irrévocablement perdus. Vous nous permettrez d'en appeler de cette décision. »

Une fois encore, Gaston Paris s'associa à Paul Meyer pour la fondation d'un recueil périodique qui porta le nom de *Romania* et s'ouvrit par un article intitulé : *Romani, Romaneium* qui est un des plus beaux morceaux de généralisation historique qu'on ait écrits. « Selon la pensée des fondateurs, telle qu'ils l'exposèrent dans le « prospectus » qui parut quelques semaines avant le premier numéro, leur revue devait s'attacher à la fois à l'étude des langues et à celle des littératures néo-latines; et bien que son domaine propre fût la langue et la littérature françaises, elle voulait être ouverte aussi à toutes les langues et littératures sœurs, issues du même fond latin². » Un succès qui n'a cessé de s'affirmer pendant plus de 60 années a montré la justesse de ces vues et l'influence qu'elles ont exercée. A la fois organe d'information et d'analyse critique par les comptes rendus, recueil de documents par les publications de textes, recueil pédagogique par les monographies et les dissertations, la *Romania* a suscité des publications tracées sur le même plan et au profit desquelles elle a abandonné généreusement certaines parties de son vaste domaine. Jusqu'à son dernier jour, G. Paris dirigea et rédigea cette œuvre de prédilection, dont il avait fait comme le journal officiel de cette science qu'il avait en quelque sorte créée et qui avait contribué, au moins autant que ses deux livres, à établir son autorité et à propager sa doctrine.

IX. PROFESSEUR ET CONFÉRENCIER. — Au lendemain de la publication de l'*Histoire poétique de Charlemagne*, G. Paris s'était exercé à suppléer son père dans sa chaire du Collège de France, en 1866; il y était revenu en 1867, 1869, 1870 et 1871; puis, en 1872, il lui succédait comme professeur titulaire. Un auditoire fidèle l'y retrouvait avec satisfaction et appréciait ses qualités de clarté, de simplicité où l'érudition pointait à tout moment mais avec discrétion. Ce cours lui paraissait un moyen utile à son enseignement d'ensemble, mais il ne s'y absorbait pas; il lui préférait visiblement l'art plus simple, moins solennel de la conférence familière. Ici, il pouvait s'adonner à son goût peu doctoral, prendre un texte, l'expliquer, le révéler à son auditoire et le faire vivre. « Il était incomparable pour interpréter un auteur, pour faire l'histoire des faits grammaticaux ou littéraires, des mots ou des légendes. Animé et comme excité par le contact d'esprits attentifs et curieux, il prodiguait alors son érudition immense, il multipliait les réflexions neuves et pénétrantes, les vues suggestives et fécondes. En outre, dans ces leçons familières où s'établissaient des relations directes entre lui et ses élèves, le savant de premier ordre se doublait d'un maître admirable³. » Il fut dès ses débuts dans la carrière de l'enseignement, un directeur de conscience tout autant qu'un directeur d'études, un juge singulièrement habile à discerner chez ses élèves ce qui les rendait aptes à collaborer à l'œuvre commune, un merveilleux excitateur révélant à chacun sa vocation et les meilleurs moyens d'utiliser ses efforts; plus encore, il fut l'ami affectueux et dévoué de ceux qu'il sentait dignes de son estime et de sa confiance⁴. »

Dans la matinée du dimanche, il réunissait chez lui, de dix heures à midi, l'élite de ses étudiants, et cela pendant une trentaine d'années. Chacun de ceux qui étaient admis, apportait à son tour un travail qu'on discutait en commun. Contrairement à ce qui se voit dans beaucoup trop de cours, l'assistance n'était pas une des formes de la somnolence, tous se sentaient provoqués à l'effort, les étrangers étaient invités avec la même largeur d'esprit que les Français; pour les uns

¹ M. Croiset, *op. cit.*, p. 83-84. — ² *Romania*, t. XXI, 1892 : *A nos lecteurs*. — ³ M. Croiset, *op. cit.*, p. 85. — ⁴ Morel-Fatio, *Discours prononcé aux obsèques*.

comme pour les autres, le maître illustre se faisait accueillant, condescendant, rompaît la glace au début et mettait chacun à l'aise jusqu'à l'instant où, ayant brisé l'écorce, chacun goûtait le fruit qu'il distribuait avec une générosité qui ne paraissait pas le dépouiller ni l'appauvrir.

X. LES TRADITIONS POPULAIRES. — Le rayonnement de l'influence qu'exerce un maître n'est pas seulement en raison directe de ses dons personnels éminents, de la séduction de sa personne, mais aussi de l'heureuse variété d'aptitudes dont il est pourvu. Gaston Paris semblait doué de la supériorité dans toutes les directions de la recherche littéraire. Il lui suffisait de mettre le pied sur un domaine pour qu'on l'y crût maître; illusion, très certainement, mais illusion autorisée par la façon dont il s'emparait du sujet, le présentait, le renouvelait, s'y montrait ingénieux et original. Sur le terrain des traditions populaires, il se montrait aussi renseigné qu'ingénieux. « Il y avait été conduit à la fois par l'intérêt filial qu'il prenait à toutes les manifestations de l'âme populaire, dans les chansons, les contes, les légendes, et par l'importance qu'il attribuait à la connaissance précise des légendes et des contes dans leurs formes variées et leurs transformations à travers toutes les littératures, comme élément de critique historique et de critique littéraire, pour permettre de discerner les faits historiques des faits légendaires, et ce qui appartient à l'imagination et au tempérament national de ce qui a été transmis d'âge en âge dans les migrations des peuples. Gaston Paris a été un des promoteurs de ces études de folklore auxquelles sont attachés les noms de Gaidoz, de Roland, de Sebillot et qui ont leur littérature à part, leurs revues. Il a consacré des monographies qui sont de petites merveilles d'érudition, de sagacité et de grâce à des contes populaires : la *Légende des trois anneaux*, *L'ange et l'ermite*, le *Petit Poucet* et la *grande Ourse*. Il a consacré un grand nombre d'articles de la *Revue critique*, de la *Romania*, du *Journal des savants*, aux recueils de contes, de chansons, à ceux de Pitré, de Nigra et de bien d'autres, apportant toujours dans ses critiques une multitude d'observations personnelles et originales. Qu'il étudiât la *Légende de Saladin*, celle du *Comte de Toulouse*, celle du *Châtelain de Coucy*, ou les *Romans de la Table ronde*, ou les traditions romaines du Moyen Age, c'était toujours la même étendue et la même sûreté d'information, aussi bien sur les traditions indiennes, arabes ou persanes que sur les traditions scandinaves ou germaniques ou celles de l'antiquité classique ou du Moyen Age italien, toujours la même richesse de vues historiques. Les érudits qui s'occupent de mythologie comparée le considéraient comme l'un des leurs. Ses études l'avaient amené à la conviction qu'il y a tout un fond de traditions narratives et légendaires qui a son origine dans l'Inde et qui se retrouve dans les littératures de tous les peuples indo-européens. Ce point de vue a été contesté sans ébranler la conviction de G. Paris¹.

XI. G. PARIS EN COLLABORATION. — En 1876, Gaston Paris fut élu membre de l'Académie des inscriptions où il rejoignait son père qui siégeait dans cette assemblée depuis trente-neuf ans; le nouvel élu n'en avait lui-même que trente-sept. Il sera dès lors, pendant un quart de siècle, un des membres non seulement assidus, mais actifs et influents de cette compagnie savante où il assumait sa large part dans les grandes entreprises historiques et littéraires. Ce fut d'abord l'*Histoire littéraire de la France* où il fut adjoint à la Commission dès 1876 et dont il devint membre titulaire en 1881, succédant à son père. Les derniers volumes de cette longue et utile entreprise lui doivent quelques travaux excellents. Dans le tome xxx, l'étude des *Romans de la Table ronde* mérite une mention spé-

ciale. Ce long travail de 270 pages du format in-4°, contient l'analyse de tous les romans français de la Table ronde négligés, dédaignés ou mentionnés de façon insuffisante, avec des discussions érudites sur l'origine, l'authenticité, la date de chacun d'eux et une appréciation de leurs caractères distinctifs. Cette étude avait paru en partie dans la *Romania*, elle marque la pleine maturité du talent. A côté de ces travaux sur les romans de la Table ronde, ont pris place dans le tome xxxii un travail sur le *Sire de Joinville* et dans le tome xxxiii un autre sur *Raimon de Béliers*.

Simultanément, G. Paris abordait l'histoire des croisades avec la *Chanson d'Antioche* et la *Gran conquista de Ultramar*, parue de la *Romania* (1888-1890-1893) et prenait les historiens de ces expéditions comme sujet de son cours au Collège de France; on en conserve quelques échantillons honorables dans un article sur *Henri de Valenciennes* et l'édition du poème d'*Ambroise* sur la troisième croisade. Ce n'étaient là que des excursions historiques, mais utiles, suggestives, parce qu'il y apportait un vrai tempérament d'historien comme lorsque, s'emparant d'un sujet nettement circonscrit, il pouvait lui consacrer quelques pages d'une critique irréfutable. On en trouve quelques modèles dans les articles nombreux qu'il donna au *Journal des savants*.

Cette vieille gazette qui avait traversé non sans peine bien des siècles et triomphé de graves vicissitudes, accueillit Paris avant même le rayon de célébrité qui vint luire de bonne heure sur son front. Dès qu'il y eut sa place marquée, il lui donna tour à tour ses articles sur les *Fabulistes latins* (1884, 1885, 1899), sur les premières publications de la *Société des anciens textes français* (1886), sur les *Cours d'amour du Moyen Age* (1888), sur les *Origines de la poésie lyrique du Moyen Age* (1891-1892), sur les *Sources du roman de Renard* (1894-1895). Parfois on le vit, comme dans son article sur *Thomas de La Marche* (1900), démolir une hypothèse, celle qui faisait de ce personnage un fils de Philippe de Valois, et mettre à la place de l'histoire, en rendant à Thomas son père Charles de La Marche (futur Charles IV).

Un lien étroit existait entre ce recueil si français et si critique et celui qui l'avait trouvé toujours prêt à soutenir son effort littéraire et historique, quand on apprit sans surprise que, conformément à sa tradition séculaire, la « République n'ayant pas besoin de savants » pratiquait envers ceux-ci la méthode qu'elle employait autrefois à l'égard de Lavoisier. Au lieu de recourir à la guillotine sanglante, elle usait de la guillotine sèche et refusait sur son budget le chétif crédit consacré au *Journal des savants*. G. Paris ne le voulut pas et, pour l'honneur de la France, pour le service de la science, il réussit à trouver tout ce qu'il fallait : des fonds, des collaborateurs, des abonnés afin que le *Journal* ne pérît pas. Le numéro de janvier 1903 inaugurait une série nouvelle dans un article qui rendait hommage à tout un passé et traçait un programme à remplir pour un long avenir.

Cette courageuse intervention répondait à la conviction fondée sur une longue expérience de l'utilité — et on pourrait dire de la nécessité — d'entretenir des recueils périodiques consacrés à des recherches spéciales afin de rendre celles-ci accessibles à ceux qui s'y intéressent et s'appliquent à les faire progresser. C'est la même conviction qui provoqua la création de la *Société des anciens textes français*, 1875. Une fois de plus, on vit ce dont est capable l'initiative privée et une fois encore les deux noms de Gaston Paris et de Paul Meyer reparurent accolés, avec cette fois celui

¹ G. Monod, *op. cit.*, p. 6-7.

d'Émile Picot. Ce qu'il faut faire observer, c'est que toutes ces créations se sont révélées viables, elles ont prospéré et elles continuent à rendre service et les services prévus par leurs fondateurs : *Revue critique*, *Romania*, *Société des textes français* vivent encore et bravent la décrépitude. Dès 1886, G. Paris faisait le point dans un article au *Journal des savants*, article consacré aux publications de la Société¹. C'était comme un dernier-né plus choyé que ses aînés. Plusieurs volumes ont paru sous son nom, parmi les autres, on n'en citerait guère qui ne doive quelque chose à sa science inépuisable, toujours prête à venir en aide à ceux qui en avaient besoin et qui s'adressaient à lui sans relâche, sans ménagement, sans merci, avec l'illusion égoïste que cette source merveilleuse ne tarissait jamais. « Comme il les a aimés ces textes de langue d'oïl ou même de langue d'oc, où sommeillent des parcelles d'âme de la vieille France, que nul mieux que lui ne sut éveiller et animer ! Lui que tant de tâches plus éclatantes sollicitaient, lui qui n'ignorait aucune des jouissances que donnent les manifestations les plus hautes et les plus délicates de l'esprit humain, il ne craignait pas, il se faisait gloire de descendre au rôle modeste d'éditeur, de commentateur, voire de simple copiste quand il s'agissait de quelque texte médiéval². »

On ne prête qu'aux riches ! On a attribué à Gaston Paris une part dans la création de la *Revue historique* (1876) ; il se borna à l'encourager et fut son premier abonné ; mais il ne pouvait la tenir à l'écart et il s'y laissa voir, collaborateur occasionnel, dans un article sur *Jaufré Rudel*. Moins intermittent fut l'intérêt qu'il accorda à l'École des Chartres où, en 1881, il succéda à son père en qualité de membre du conseil de perfectionnement. « Il prenait une part active aux travaux de ce conseil, assistant aux examens, critiquant et discutant avec une incomparable autorité les thèses qui lui étaient soumises... L'énergie qu'il montrait, elle se retrouvait dans toutes les circonstances de sa vie. Elle avait sa source dans un profond sentiment du devoir. Pour lui, le devoir, dans les petites choses comme dans les grandes, comportait une obligation absolue, qui n'admettait aucun tempérament. Et cette obligation, il l'étendait parfois au delà des justes limites. Le devoir du professeur, chef d'école, ayant pour ainsi dire charge d'âmes, n'était pas limité, selon lui, à l'œuvre de l'enseignement *ex cathedra* : il se continuait en dehors de la salle des cours. Ceux qui n'ont pas vécu près de G. Paris sont frappés, assurément, du nombre et de la variété de ses écrits : ils admireraient bien davantage s'ils savaient qu'il a été pour beaucoup de ses élèves un collaborateur bienveillant, revisant et surveillant leurs publications. Dans ces commissions, qui enlèvent à ceux qui en font partie la meilleure part de leur temps, et où, par son ascendant naturel, il prenait bientôt une place prépondérante, il se laissait charger de la plus lourde besogne. Qu'il s'agît d'examiner une proposition, de rédiger un rapport, de faire un discours, on le trouvait toujours prêt. Il eût été incapable de conserver une fonction qu'il ne se serait pas cru en état de remplir selon les exigences de sa conscience. Pendant plus de vingt-cinq ans, il fut l'une des lumières de la *Section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques* dont il était vice-président. Peu de mois seulement avant sa mort, il donna, ou plutôt il imposa sa démission³. »

Rappelons encore la part prise à des débats qui ne produisirent pas tout ce qu'il en attendait, comme cette Commission d'organisation des universités réunie sous le ministère de H. Waddington. « Pendant plu-

sieurs années, écrivait-il plus tard, nous sonnâmes avec confiance la trompette autour des murailles de Jéricho... mais les murailles ne tombèrent pas⁴. » Peut-être n'est-il pas bon que les murailles tombent au premier assaut ; celui que livrait alors G. Paris était inspiré par des préoccupations qui pouvaient paraître contestables et dont l'application n'eût peut-être pas donné les résultats escomptés.

XII. LA FRANCE ET LA VÉRITÉ. — L'intelligence pénétrante de G. Paris le rendait également propre aux besognes arides de l'érudition, ainsi qu'à l'art d'exposition littéraire qui combine et qui généralise tantôt avec tout le brillant d'une langue souple et sonore, d'autres fois avec la précision calculée d'un style qui ne s'abandonne jamais à l'improvisation. Cette variété de dons que très peu possèdent au même degré, il la faisait servir pour atteindre un résultat qu'il considérait, avec raison, comme essentiel. « Il considérait comme un malheur et un défaut national la facilité à se contenter d'à peu près, de généralisations hâtives et brillantes, à construire des systèmes a priori auxquels on plie les faits tant bien que mal, à soumettre l'histoire aux préjugés politiques et religieux, à préférer le talent et le succès à la science et à la vérité⁵. » C'est pour inculquer celles-ci qu'il s'imposait des travaux en vue du public que ses cours et ses articles trop savants ne pouvaient atteindre. On le vit donc écrire une *Introduction pour l'Histoire de la littérature française* de Petit de Julleville, comme on le vit condenser le meilleur de sa science dans un résumé d'histoire intitulé : *La littérature française au Moyen Age* (du XI^e au XIV^e siècle) (1888). Ce n'est qu'un manuel, mais vigoureux et fort, un véritable trésor d'idées et de faits classés avec méthode, dont on a pu dire qu'il « était impossible d'imaginer un répertoire plus plein et mieux ordonné, plus instructif et plus clair ». Ce volume devait faire partie d'un *Manuel d'ancien français* en quatre parties. Il en constituait le tome premier. Les trois autres devaient comprendre une *Grammaire de l'ancien français*, un *Lexique de l'ancien français* et un *Choix de textes français du Moyen Age*. La mort fut trop prompte à venir, l'œuvre ne fut jamais achevée et c'est d'autant plus regrettable que G. Paris n'eût consenti à signer qu'une œuvre qu'il eût jugée digne de la science, de lui-même et de son pays.

Son pays restait, comme après 1871, l'ardente préoccupation qui inspirait ses entreprises et la concentration de toutes ses forces intellectuelles n'avait d'autre but que de le servir du mieux possible, en le familiarisant avec sa propre histoire. Celle du Moyen Age devenait à ses yeux la promesse d'un glorieux réveil de l'esprit national. Ce qui est moins contestable c'est que G. Paris a restitué à la France une science qui menaçait de lui échapper. Malgré les travaux accomplis et les services rendus par Raynouard, par Fauriel, par Ed. Du Méril, par Paulin Paris lui-même, il restait à se dégager de l'indiscipline romantique où l'enthousiasme croyait pouvoir suppléer à la critique et à substituer la science véritable à une érudition un peu confuse, moins soucieuse de rigueur logique que de développements oratoires.

« Diez avait, pour ainsi dire, fait de la philologie romane une science allemande. Les Allemands ont continué à lui rendre d'éminents services, mais avec Gaston Paris, avec Paul Meyer, avec leurs disciples et émules français et italiens, la philologie romane est devenue une science néo-latine. Paris a enseigné à juger la littérature du Moyen Age avec équité et sympathie, sans tomber dans d'injustes mépris ni de puérides admi-

¹ D'autres sont venus depuis ; cf. J. Bédier, dans *Revue des deux mondes*, 1894, p. 906-934. — ² A. Thomas, *Discours prononcé aux obsèques*. — ³ Paul Meyer, *Discours pro-*

noncé aux obsèques. — ⁴ *Le haut enseignement historique et philologique en France*, 1894, p. 10. — ⁵ G. Monod, *op. cit.*, p. 12.

rations, à y voir surtout un fidèle miroir « des mœurs de nos aïeux, pendant une période qui ne fut ni sans éclat ni sans profit pour notre pays et dans laquelle, pour la première fois et non pour la dernière, la France eut à l'égard des nations avoisinantes un rôle partout accepté d'initiative et de direction intellectuelle, littéraire et sociale. » L'esprit de Gaston Paris, si moderne par toutes ses tendances philosophiques et sociales, était profondément imbu de l'importance qu'il y a pour une nation à prendre pleine conscience de son passé, à rester fidèle à ses traditions. Il croyait que la science et l'enseignement peuvent beaucoup pour cela. Aussi sa science n'avait-elle rien de froid ni de desséché : une chaleur patriotique l'anime et l'inspire, mais sans jamais le faire dévier de la saine méthode ni imposer aucun sacrifice à la vérité. Rien de plus frappant que la leçon d'ouverture qu'il fit, le 8 décembre 1870, au Collège de France au moment tragique du siège de Paris, sur la *Chanson de Roland et la nationalité française*. Il montrait dans la vieille épopée cet amour du sol, de la « douce France » et ce sentiment de l'honneur national, qui forment la trame indéfectible de notre histoire, et il faisait résonner dans le vieux collège, répercutée à travers les siècles « la grande voix de la patrie » ; mais, dans cette même leçon, il prononçait ces paroles austères qui surprirent peut-être ses auditeurs à un tel moment et qui sont sa profession de foi de savant : « La science n'a d'autre objet que la vérité, et la vérité pour elle-même, sans aucun souci des conséquences bonnes ou mauvaises, regrettables ou heureuses que cette vérité pourrait avoir dans la pratique. Celui qui, pour un motif patriotique, religieux, ou même moral, se permet, dans les faits qu'il étudie, dans les conclusions qu'il tire, la plus petite dissimulation, l'altération la plus légère, n'est pas digne d'avoir sa place dans le grand laboratoire où la probité est un titre d'admission plus indispensable que l'habileté. Ainsi comprises les études communes forment au-dessus des nationalités restreintes, diverses et trop souvent hostiles, une grande patrie qu'aucune guerre ne souille, qu'aucun conquérant ne menace et où les âmes trouvent le refuge et l'unité que la cité de Dieu leur a donnés en d'autres temps¹. »

Un quart de siècle s'écoula, rempli d'œuvres dont nous avons rappelé les plus achevées et Gaston Paris sur qui les honneurs officiels s'accumulaient avait conservé sa foi dans la vérité. La conclusion de son discours de réception à l'Académie française (1897) s'achevait par cette profession de foi scientifique : « On dit à la jeunesse : « Il faut aimer, il faut vouloir, il faut croire, il faut agir », sans lui dire quel doit être l'objet de son amour, le but de sa volonté, le symbole de sa croyance, le mobile de son action. Il faut avant tout, lui dirai-je, si j'avais l'espoir d'être entendu, *aimer la vérité*, vouloir la connaître, croire en elle, travailler si on peut à la découvrir. Il faut savoir la regarder en face et se jurer de ne jamais la fausser, l'atténuer ou l'exagérer, même en vue d'un intérêt qui semblerait plus haut qu'elle, car il ne saurait y en avoir de plus haut, et du moment où on la trahit, fût-ce dans le secret de son cœur, on subit une diminution intime qui, si légère qu'elle soit, se fait bientôt sentir dans toute l'activité morale. Il n'est donné qu'à un petit nombre d'hommes d'étendre son empire; il est donné à tous de se soumettre à ses lois. Soyez sûrs que la discipline qu'elle imposera à vos esprits se fera sentir à vos consciences et à vos cœurs. L'homme qui a, jusque dans les plus petites choses, l'horreur de la tromperie et de la dissimulation est par là-même éloigné de la plupart des vices et préparé à toutes les vertus. »

Dans ce discours où il exaltait la mémoire de l'illustre savant que fut Louis Pasteur, Gaston Paris disait que « pieusement dévoué à sa famille, passionné pour sa

patrie, Pasteur garda toujours aussi un respect filial pour la religion que lui avait enseignée sa mère ». En cela, Paris ne l'avait pas imité et son séjour dans les universités allemandes, son intimité avec Michel Bréal, Ernest Renan et d'autres habitués de ses après-dîners du dimanche avaient dévasté son âme de toute croyance et sa vie de toute pratique religieuse; mais il conservait des amis de jeunesse, tels que Paul Viollet, dont l'exemple valait une prédication; s'il ne pratiquait plus, il se souvenait. Un de ses concurrents au fauteuil de Pasteur avait pensé conquérir le suffrage d'un académicien dévot en insinuant que G. Paris n'avait d'autre religion que « la religion de la philologie ». Nous avons dit que la philologie était pour lui l'expression de la loyauté poussée jusqu'au scrupule, de la vérité imposant la droiture sans fléchissement; elle fut aussi la règle austère qui lui rappela les croyances de sa jeunesse dont il ne devait pas s'affranchir et qui vinrent discrètement germer et reverdir dans son âme à mesure que l'affaiblissement du corps l'avertissait de sa fin prochaine.

XIII. ŒUVRES DE DÉTENTE. — Mais nous n'en sommes pas encore à ces graves moments. Pendant une période qui s'étend environ sur une vingtaine d'années (1865-1885), Gaston Paris s'imposa une discipline de labeur, de gravité, de contrainte que ne vint couper aucune récréation. On a pu entrevoir quelque chose des résultats obtenus pour la science et pour lui-même. Pendant une période à peine plus brève (1885-1903), on le voit moins tendu, s'accordant à lui-même et faisant présent autour de lui des parties gracieuses, de la veine poétique, de la magnificence oratoire ou littéraire qu'il avait jusqu'à ce moment tenues dans son cœur et dans son cerveau comme en une étroite prison.

En 1885, un volume apporta au public sous le titre de *Poésie du Moyen Age* sept morceaux encore d'allure grave comme il convenait à des leçons d'ouverture faites au Collège de France et à des lectures académiques, mais accessibles et qui trouvèrent un auditoire suffisant pour qu'il fallût réimprimer (1887, 1895) et donner une suite (1895) sous le même titre et enfin des *Légendes du Moyen Age* (1903). On trouvait là des expositions nourries de faits, présentées dans une langue claire et qui sont encore à la base des jeunes vocations; *Les origines de la littérature française; La littérature française au XII^e siècle; L'esprit normand en Angleterre; La littérature française au XIV^e siècle; La poésie française au XV^e siècle*. Mais c'est déjà autre chose lorsqu'on aborde *La Chanson du pèlerinage de Charlemagne*, ou bien *La légende de l'ange et de l'ermite, Le juif errant* et quelques autres. Ainsi que l'avait fait son père, il ne dédaignait pas d'attirer à ses études un auditoire plus disposé à s'émouvoir et à s'attendrir que celui de la *Romania* et de la *Société des textes anciens*, il allait à lui et lui adressait la parole dans la *Revue de Paris*, lui parlait du *Paradis de la reine Sibylle* et lui décrivait le val tragique de *Roncevaux*, avec des effets de soleil couchant et de clair de lune. Mais c'était là une concession bien vite rachetée par d'autres œuvres d'un ton plus ému et d'une portée plus haute.

Cependant Gaston Paris portait le souci de l'histoire jusqu'à se rendre sur les lieux où les événements qu'il racontait s'étaient accomplis. Il était allé chercher la grotte de la reine Sibylle dans l'Apennin d'Ombrie, au delà du village de Castelluccio; il alla en pèlerinage au champ de bataille où mourut Roland (10 avril 1901), pour vérifier sur place un détail discuté du drame de *Roncevaux*.

Il y rencontra Edmond Rostand qui en a laissé le souvenir : « Au seuil même de *Roncevaux* j'ai quitté,

¹ G. Monod, *op. cit.*, p. 10-11.

un soir, Gaston Paris. Je l'avais accompagné jusqu'aux derniers lacets du Valcarlos. Il poursuivait son voyage. Je voulus redescendre pour n'être pas en tiers entre Charlemagne et lui. Debout sous un chêne qui ressemblait à son génie, près d'une source qui ressemblait à sa conscience, il me dit adieu de la main. Puis au tournant de la route, il disparut¹. » Ce n'était pas là une simple excursion; lui-même l'a dit au retour en termes émus : « Quand près des ruines de la pauvre chapelle qui a remplacé celle que Charles lui-même avait construite, on regarde à ses pieds la place où jadis tant de braves soldats sont morts en songeant à la « douce France » qu'ils ne devaient plus revoir, on croit entendre à ses côtés les premiers frémissements du rêve immortel né de leur sang et des pleurs de leurs frères; on sent, à travers les âges, le lien vivant qui rattache nos âmes à l'âme de ces lointains aïeux, qui, tant de siècles avant nous, ont donné leur vie pour elle, dont les autres, déjà dans notre langue, ont chanté ses gloires et ses douleurs... Ce lieu mérite d'être un but de *pèlerinage*². »

Gaston Paris se sentait comme parmi sa propre famille lorsqu'il évoquait ces personnages des chansons de geste dont la formation avait été si longtemps obscure jusqu'à ce qu'il vint énoncer une doctrine générale dont personne encore ne contestait l'unité fondamentale. Cette doctrine affirmait que les romans du XII^e et du XIII^e siècle, les chansons de geste étaient la dernière expression d'une épopée française, vieille de plusieurs siècles et contemporaine des événements qu'elle avait chantés. *L'Histoire poétique de Charlemagne* avait développé cette théorie, sans la pousser jusqu'aux extrêmes conséquences où d'autres l'ont conduite. A l'en croire — et comment ne pas l'en croire — l'épopée française avait commencé à l'époque mérovingienne. Des chants nationaux avaient célébré pendant plus de trois siècles tous les souverains, tous les héros de la France, depuis Dagobert jusqu'à Louis d'Outremer, et particulièrement pour Charlemagne, les primitives cantilènes avaient été créées de son vivant par l'enthousiasme des Français. Trente-cinq ans après, en 1900, l'opinion de Gaston Paris n'avait pas fléchi³. Autour de lui, elle ne rencontrait guère que l'approbation la plus complète. « Il a existé, affirmait-on, une épopée mérovingienne dont nos chansons de geste ne sont que le dernier remaniement. » On a essayé de changer tout cela, mais nous avons déjà abordé cette question et il doit être permis d'y renvoyer le lecteur (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2323-2357).

XIV. PHILOSOPHIE ET MORALE. — Ce fut encore dans la *Revue de Paris* qu'on put lire les notices consacrées à James Darmesteter (1^{er} décembre 1894), à Frédéric Mistral (1^{er} octobre et 1^{er} novembre 1894), à Sully Prudhomme (15 octobre 1895, 1^{er} janvier 1896); avec quelques pages de *Souvenirs sur Alexandre Bida* (*Gaz. des Beaux-Arts*, 1895), et le *Discours* aux obsèques de Renan (1892), ces notices composent un volume intitulé *Penseurs et poètes* où Gaston Paris a exprimé sa philosophie de la vie, tout en s'excusant « de publier un volume aussi éloigné du cadre habituel où se renferment ses travaux » et pour rendre hommage à des hommes qui furent « parmi ses amis les plus chers ». Aussi ne voilait-il pas l'émotion que leur souvenir éveillait en lui, et c'était fort bien, car on s'accoutume trop à ne jamais se figurer « Platon et Aristote qu'avec de longues robes de pédants ». Gaston Paris était un organisateur, un professeur, mais c'était aussi un cœur sensible où l'amitié avait sa place d'honneur. Le passé ne l'absorbait pas tout entier, il savait s'indigner et s'attendrir sur le présent, parce qu'il savait sentir et

comprendre. « A cet égard, les deux notices sur James Darmesteter et sur Sully Prudhomme offrent, comme l'a dit et montré Maurice Croiset⁴, un intérêt exceptionnel.

« La première est l'étude vraiment admirable d'une âme ardente et impressionnable, généreuse et profonde, éclairée par de merveilleuses intuitions et mûrie par une longue habitude de la souffrance. A coup sûr, un savant, quel qu'il fût, pouvait rendre justice à ce savant de premier ordre. Mais pour deviner l'homme et le faire connaître tout entier, il fallait une large et délicate sympathie, une divination vraiment humaine des secrets les plus intimes du cœur et je ne sais quelle intelligence de la douleur qui est une des marques des hautes natures; il fallait une spontanéité de poète pour entrer dans les rêves d'idéal qui avaient hanté jusqu'à la fin ce penseur meurtri par la réalité et il fallait enfin une raison ferme et douce pour en laisser sentir la chimère sans en déflorer la beauté. Aussi les pages consacrées par Gaston Paris à Darmesteter doivent-elles compter parmi celles qui mériteront longtemps d'être relues; car elles nous montrent, rapprochées l'une de l'autre, deux natures d'élite, vraiment représentatives de leur siècle.

« L'étude relative à Sully Prudhomme est moins purement philosophique. Le philologue s'y retrouve dans une série de remarques singulièrement intéressantes sur la versification contemporaine. Le sens artistique et l'érudition précise de l'auteur s'y associent au mieux, lorsqu'il montre ce qui peut aujourd'hui être abandonné des règles un peu artificielles d'autrefois et ce qui doit être maintenu comme essentiel. Tout cela est excellent. Mais ce qu'il y a de vraiment supérieur, ici encore, c'est la philosophie. Ayant à parler d'un poète dont il était l'ami et le confident, il était mieux à même que personne d'interpréter les hautes préoccupations qui forment comme la substance de sa poésie et qui avaient été bien souvent le sujet de leurs entretiens. « Ces poésies, écrit-il, ne sont pas nées d'un simple effort intellectuel et artistique; elles sont les gouttes de sang arrachées au front du penseur par les épines qui le couronnent en le torturant. » Ailleurs, il nous montre « l'angoisse philosophique se calmant dans son esprit, comme l'angoisse sentimentale s'était calmée dans son cœur ». Ces pages ne sont pas d'un simple critique, elles sont d'un ami, penseur lui-même, et poète aussi, bien qu'inavoué, qui a mêlé son âme à celle de son ami, qui a médité avec lui les mêmes problèmes, et qui, malgré la belle fermeté de sa raison, n'a pas entièrement échappé aux mêmes troubles. « Héros et martyr de la pensée moderne, dit-il encore, ayant combattu et souffert pour elle et par elle, comme nous et plus que nous, il a su chanter ses luttes, ses défaites et ses victoires, de manière à faire longuement vibrer l'écho prêt à répondre au fond de nos âmes, inquiètes et troublées comme la sienne, à son chant pénétrant et sincère, tour à tour enthousiaste et douloureux. »

XV. DERNIÈRES ANNÉES. — Les honneurs étaient venus; ils s'accumulaient sur la personne de Gaston Paris qui semblait n'y voir qu'une occasion de plus et une raison nouvelle de prodiguer les fruits mûrs de sa noble intelligence et d'étendre sans cesse sa capacité presque indéfinie de travail. Là où d'autres que lui n'aperçoivent trop souvent qu'une couronne, il sentait un aiguillon. Élu membre de l'Académie française en 1896, il prononça, le 28 janvier 1897, l'éloge de Pasteur et il y apporta une noblesse d'expression qui revêtit de grandeur la carrière d'un savant qui est un des très rares à n'avoir compté que des admirateurs; c'était presque autant à lui-même qu'à son prédécesseur

¹ E. Rostand, *Discours* de réception à l'Académie française. — ² Paris, *Légendes du Moyen Âge*, p. 63. — ³ L. Bar-

thou, *Discours* de réception de M. Joseph Bédier. — ⁴ M. Croiset, *Notice*, p. 100-101.

qu'on pouvait appliquer ces paroles : « Nous savons bien que la vérité absolue n'est pas faite pour l'homme, puisqu'elle embrasse l'infini et que l'homme est fini; mais nous savons aussi que ce qu'il a de plus noble en lui, c'est d'aspirer sans cesse à cette vérité relative dont le domaine peut s'agrandir indéfiniment et débordera peut-être un jour la zone où nos espérances les plus hardies en marquent aujourd'hui les limites. L'esprit qui s'est assigné pour tâche de collaborer à cette grande œuvre, qui, sur un point quelconque, travaille à diminuer l'immense inconnu qui nous entoure pour accroître le cercle restreint du connu, qui s'est soumis à la règle sévère et chaste qu'impose cet auguste labeur, cet esprit est devenu par là-même plus haut, plus pur, plus désintéressé... »

La vie s'avancait, mais la vieillesse paraissait encore lointaine. Le foyer dévasté avait été restauré, les amis, les élèves embellissaient les réunions; c'était une existence remplie et heureuse, grave sans austérité, accueillante sans familiarité. La haute stature de l'homme, sa vigueur apparente, son courage donnaient l'illusion d'une santé inébranlable au moment même où elle subissait les premières atteintes de la maladie. Lui refusa d'en écouter l'avertissement : il ne changea rien à ses habitudes parce qu'il ne voulait rien sacrifier de ses devoirs; il resta professeur dans sa chaire, administrateur au Collège de France, examinateur à l'École des Chartes, partout il refusait toute concession à la maladie, même il gardait ses relations mondaines. A la fin de 1902, le mal devint grave; cependant il en triompha, mais ce fut pour peu de temps. Au mois de janvier 1903, il présida au Collège de France l'assemblée trimestrielle des professeurs, se montra vif, enjoué, spirituel; à la fin de ce mois, il assista à l'examen des thèses à l'École des Chartes et sa fatigue était si évidente, la pâleur de son visage si inquiétante, sa voix si affaiblie qu'on ne pouvait garder d'illusions. Le 1^{er} février, il fit chez lui, comme il avait coutume, sa leçon de l'École des hautes études, mais il dut s'aliter et ne se leva guère que dans les jours qui précédèrent son départ pour Cannes (24 février). Là, il pouvait jouir d'un repos apparent auquel il se fût difficilement résigné à Paris; mais le diabète compliqué d'une affection du cœur le minait et il mourut le 5 mars, en peu d'instant.

Un labeur de quarante années avait fait de lui le maître respecté et incontesté d'une science qu'il avait réussi à ré-acclimater en France, la philologie. Un peu par ignorance, un peu par jalousie, on se résignait gaiement à abandonner à l'Allemagne cette vieille discipline qu'il réintégra parmi nous, chez qui elle était née et avait fait, jadis, ses premiers essais. Par ce grand et inoubliable service, Gaston Paris a pris une place parmi les conducteurs du mouvement scientifique dans la seconde moitié du XIX^e siècle, il a contribué à faire une des acquisitions durables de l'esprit humain.

XVI. BIBLIOGRAPHIE. — A ceux qui chercheraient à cette place la bibliographie de Gaston Paris, peut-être suffira-t-il de dire qu'elle comporte un volume compact et renseigne sur 1193 publications; nous ne pouvons qu'y renvoyer : J. Bédier et M. Roques, *Bibliographie des travaux de Gaston Paris*, in-12, Paris, 1904.

Bibliographie sur Gaston Paris. — Association générale des étudiants de Paris : *Hommage à Gaston Paris, 14 mai 1903* (Sully Prudhomme, Louis Havet, Mario Roques). — Institut de France, Acad. franç. : *Funérailles de M. Gaston Paris, le jeudi 12 mars 1903* (F. Brunetière, G. Perrot, M. Levasseur, P. Meyer, L. Havet). — *Romania*, t. XXXII, 1903, p. 334-341 (P. Meyer, A. Thomas, Morel-Fatio, L. Havet). — A. d'Ancona, *Commemorazione del socio straniero Gaston Paris*, dans *Rendiconti delle reale accademia dei Lincei, classe di scienze morali, storiche e filologiche*,

sér. V, t. XII, 1903, p. 128-136. — J. Bédier, *Hommage à Gaston Paris*, leçon d'ouverture du cours de langue et littérature française du Moyen Age prononcée au Collège de France, le 3 février 1904, Paris, 1904. — M. Bréal, *Gaston Paris*, dans *Revue de Paris*, t. II, 1903, p. 291-298. — A. C[huquet], *Notice nécrologique*, dans *Revue critique*, 1903, p. 213-214. — M. Croiset, *Notice sur la vie et les travaux de M. Gaston Paris*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, 1904, p. 66-112. — P.-A. Gejer, *Gaston Paris. Nagra minnesblad. Saertryk of « Studier i modern sprakvetens », kap. III*, Upsala, 1905. — A.-G. van Hamel, *Gaston Paris en zijne Leerlingen*, Amsterdam, 1898; *Gaston Paris*, Overleden, 5 maart 1903; *Gaston Paris (Museum, Maandblad voor Philologie en Geschiedenis*, t. X, n. 8, mei 1903). — T. Atkinson Jenkins, *Gaston Paris, the scholar and the man (The university record of the university of Chicago*, t. VIII, nov. 1903, p. 186-194). — Ch. Kohler, *Gaston Paris*, dans *Revue de l'Orient lat.*, t. IX, 1903, p. 631-632. — F. Loliée, *Gaston Paris*, dans *Revue bleue*, IV^e sér., t. XIX, 1903. — F. Masson, *Discours prononcé dans la séance publique tenue par l'Acad. franç.*, 28 janv. 1904. — R. Menendez Pidal, *Gaston Paris*, dans *La lectura*, Madrid, 1903, p. 544-549. — M.-J. Minckwitz, *Ein Erinnerungsblatt für Gaston Paris (Beilage zur allgemeinen Zeitung*, 23 mars 1903, p. 526-527); *Gedenkblätter für Gaston Paris, Sonderabdruck aus der Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, 1903. — G. Monod, *Nécrologie : Gaston Paris*, dans *Revue hist.*, t. LXXXII, 1903, p. 63-74. — H. Morf, *Gaston Paris, Separat-Abdruck aus der « Frankfurter Zeitung », 11-12 märz 1903.* — F. Novati, *Letterati contemporanei. Gaston Paris*, dans *Emporium*, t. XVIII, 1903, n. 103. — Kr. Nyrop, *Gaston Paris (Studier fra Sprog-og Oldtidsforskning)*, Kjobenhavn, 1906, n. 68. — Fr. d'Ovidio, *Gaston Paris (Fanfulla della Domenica)*, Roma, 15 marzo 1903. — J. Psichari, *Gaston Paris. Souvenirs d'un élève et d'un ami*, dans *Grande revue*, 1^{er} avril 1903, p. 193-208. — Pio Rajna, *Gaston Paris (Discorso letto alla r. accad. della Crusca*, 27 décembre), Firenze, 1904. — M. Roques, *Conférence (Hommage à G. P., 14 mai 1903)*, Paris, 1903, p. 17-60. — Rousselot, *Gaston Paris*, dans *Revue de l'Institut cath. de Paris*, 1904. — E. Stengel, *Gaston Paris (Die Nation*, Berlin, 1903, p. 395-397). — W. Söderhjelm, *Gaston Paris. In memoriam*, dans *Euterpe*, n. 11, 1903. — E. Teza, *In memoriam Gastone Paris*, in-8^o, Padova, 1903. — A. Tobler, *Briefe von Gaston Paris an Friedrich Diez*, dans *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, t. CXV, 1905. — A. Wallensköld, *Gaston Paris, Med portraet. Saertryk of Finsk Tidskrift*, 1903. — M. Wilmotte, *Gaston Paris*, dans *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1903, p. 73-86.

XVII. PAUL MEYER (de 1840 à 1861). — Marie-Paul-Hyacinthe Meyer naquit à Paris le 17 janvier 1840; il en était heureux et avait raison de l'être car il était tout Parisien au sens le plus élevé qu'on puisse entendre, nous voulons dire : laborieux et indépendant. C'était ce qu'on n'apercevait pas tout de suite dans sa fréquentation, car il eut toute sa vie comme la pudeur de ses qualités. Plus facilement il laissait voir « son tempérament frondeur, jaloux d'indépendance, ennemi de l'intrigue, dédaigneux des ménagements qui font passer plus aisément les vérités amères, comme aussi la qualité primesautière de son esprit, jaillissant en boutades et en saillies déconcertantes¹ ». Mais ceux qui ont vécu dans sa familiarité savent qu'il fallait pénétrer plus avant. C'était au cœur même du vieux Paris qu'il était né, dans la rue de la Sainte-Chapelle, où habitait son père, traducteur-juré auprès du tribunal de la Seine. Élève du lycée Louis-le-Grand, il y termina sa

¹ Ant. Thomas, *Discours prononcé aux obsèques.*

rhétorique en 1857 avec un quatrième accessit de version grecque au concours général; néanmoins il se tourna vers le Moyen Âge et entra à l'École des Chartes. Il y trouva, dès le seuil de la première année, un maître qui représente très bien la génération des pédagogues de ce temps. Depuis une dizaine d'années, Francis Guessard avait mission d'enseigner aux futurs archivistes « la linguistique appliquée à l'histoire des origines et de la formation de la langue nationale ¹. » « Guessard, sans corps précis de doctrine, nous dit-on ², par des explications de textes et des causeries pleines d'esprit et non dépourvues d'érudition, une érudition légère à la française, groupait un auditoire attentif autour de sa chaire »; mais ce « cours, vif d'allures, spirituel, primesautier, charmant les esprits les plus rebelles aux études philologiques ne répondait plus aux exigences de la méthode comparative appliquée par Diez aux langues romanes ³ »; néanmoins Paul Meyer fut séduit et conquis par la philologie romane. Par une coïncidence vraiment merveilleuse, Meyer fut rejoint l'année suivante par Gaston Paris, qui venait de passer deux ans en Allemagne d'où il rapportait les germes féconds d'une discipline philologique qui fut le premier lien d'une amitié célèbre et presque légendaire dont nous rappellerons les étapes, toutes marquées par des œuvres durables. Pendant son séjour à l'École, Paul Meyer fut autorisé, exceptionnellement, à collaborer à la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, où il donna un travail sur les *Anciennes poésies religieuses en langue d'oc*. Ce fut son premier contact avec la littérature provençale (1860).

En même temps il faisait ses débuts dans la critique par un compte rendu de livre sur le *Vocabulaire du haut Maine*, où « apparaissaient en pleine lumière les qualités essentielles de son esprit : une critique fine, une information ample et solide, la vigueur de la pensée et du style, avec une pointe de malice ⁴. »

Le 28 janvier 1861, P. Meyer obtint le diplôme d'archiviste-paléographe avec une thèse restée manuscrite, intitulée : *Recherches sur la langue parlée en Gaule aux temps barbares, du V^e au IX^e siècle*. Au lendemain de la soutenance, l'administration de la Bibliothèque impériale envoya le jeune archiviste la représenter à Londres et faire des achats de manuscrits à la vente Savile (6 février 1861). C'était une de ces bibliothèques privées, comme il en existait alors quelques-unes en Angleterre, où les manuscrits français tenaient une place honorable. On voyait là d'anciens chroniqueurs, des vies de saints anglo-saxons, des livres d'heures, de théologie, de droit, des chartes et parmi tout cela des poèmes français du Moyen Âge dont plusieurs d'une véritable importance pour notre histoire littéraire; mais le haut prix auquel ces manuscrits s'élevèrent ne permit pas à l'envoyé d'en acquérir un seul ⁵. Du moins put-il faire une connaissance personnelle avec quelques exemplaires précieux, juger de leur valeur, ce qui lui permit longtemps après de les retrouver.

Au retour de cette expédition sans butin, P. Meyer fut chargé de dresser l'inventaire des archives municipales de Tarascon. On pouvait s'attendre à un travail consciencieux; il le fut en effet, et le *Rapport* fut approuvé par le ministre de l'Intérieur et livré à l'impression aux frais de la commune intéressée. Au cours de cette même année 1861, P. Meyer montra encore de quoi il était capable en retrouvant à la bibliothèque de Châlons-sur-Marne l'unique manuscrit d'une chronique où Froissart déclare avoir puisé pour une grande partie de son œuvre, dans celle de Jean le Bel; « Il révélait ainsi au monde savant que bien des pages admirées de Froissart, le récit de la mort de Robert Bruce, l'épisode du

dévouement des bourgeois de Calais, la peinture de la passion d'Édouard III pour la comtesse de Salisbury, d'autres encore étaient simplement des extraits du texte perdu et vainement recherché jusqu'alors ⁶. »

Le séjour à Tarascon fut profitable. Meyer y prit contact avec la Provence, noua des amitiés avec Mistral et Roumieux, s'éprit des sonorités de la langue provençale, des beautés de *Mireille* et ne s'en détacha plus jamais. Enfin, en cette année 1861, si pleine de choses pour lui, il avait publié dans le recueil des *Anciens poètes de la France* dirigé par Guessard, la chanson de geste intitulée : *Aye d'Avignon* à laquelle faisait suite *Gui de Nanteuil*. De Tarascon, Meyer rapportait autre chose encore : une habitude qui ne le quitta plus, celle de copier des documents d'archives en langue vulgaire, dans le dessein de déterminer les caractères locaux des dialectes du Midi.

XVIII. LES ANNÉES DE PROFESSORAT. — De retour à Paris, Paul Meyer fut attaché au catalogue des manuscrits de la Bibliothèque impériale. Ce furent alors quelques années d'acquisitions intellectuelles intenses, inspirées par le désir qu'il traduisait dans une lettre de 1861 où il félicitait Hippeau de « disputer à l'oubli les monuments ignorés de notre ancienne littérature, c'est-à-dire de notre influence intellectuelle et de notre vieille gloire nationale ». L'année 1865 marque une sorte de prise de possession publique de la carrière. Tandis qu'il s'affirme comme provençaliste en préparant une édition avec traduction partielle du roman de *Flamenca*, son autorité parmi les philologues était déjà assez solidement établie, surtout dans les études de langue d'oc, pour qu'on lui confiât un cours d'histoire de la littérature provençale à l'École des Chartes. « La leçon d'ouverture eut lieu le 16 janvier 1865. Elle a été publiée, comme aussi une autre leçon sur les auteurs de la *Chanson de la croisade des Albigeois*. Elles nous montrent, l'une et l'autre, le jeune professeur en possession de son sujet, dans l'ensemble et dans les détails. Dans la première, il dégage les caractères généraux de la littérature provençale; la seconde est un modèle de dissertation où « à l'aide du merveilleux instrument « qu'est la critique philologique », Paul Meyer arrivait à distinguer les deux parties du poème dues aux deux auteurs différents et donnait ainsi la raison de perpétuelles contradictions restées jusqu'alors une énigme ⁷. »

En 1865 également, P. Meyer revenait en Angleterre; peut-être ne serait-il pas facile de faire le compte de ses voyages de Paris à Londres qui n'étaient pour lui qu'une promenade. Il s'était assigné la tâche de rechercher dans les établissements publics et dans les bibliothèques privées de la Grande-Bretagne tous les manuscrits concernant la littérature française. Ce fut ainsi qu'en 1865, il trouva à Londres, au British Museum, la chronique de Primat, religieux de Saint-Denis, qui a été la source plus abondante que la copie de Guillaume de Nangis qui nous l'a transmise, de ce que cet historien nous a appris sur les règnes de saint Louis et de Philippe le Hardi.

Enfin cette même année fut marquée par un conflit qui montre bien le caractère de P. Meyer dans sa verdeur. On a dit que le *Rapport* rédigé par lui sur les archives de Tarascon avait été livré à l'impression. La stupéfaction et la colère de l'auteur furent ce qu'on peut imaginer lorsqu'il s'aperçut que l'administration des archives avait cru pouvoir mutiler l'inventaire sans l'en avertir et modifier le texte qu'il avait livré. Indigné par ce sans-gêne qui frise la malhonnêteté, il protesta publiquement contre les bévues qu'on avait glissées sous son nom et désavoua un procédé inqualifiable, mais que lui, courageusement, dénonçait et

¹ Arrêté minist. du 31 déc. 1846. — ² Ant. Thomas, *op. cit.* — ³ Maurice Prou, *Discours prononcé aux obsèques.* —

⁴ M. Prou, *op. cit.* — ⁵ R. Cagnat, *Notice sur P. Meyer.* — ⁶ Id., *ibid.* — ⁷ M. Prou, *op. cit.*

qualifiait en ces termes : « J'avais espéré faire de l'inventaire des archives de Tarascon quelque chose de plus qu'une œuvre simplement administrative; le conseil municipal avait généreusement voté les fonds suffisants pour me permettre d'y joindre une histoire succincte de la ville et un choix de pièces inédites. Maintenant il me faut y renoncer et je me vois réduit à désavouer un ouvrage qui a cessé d'être mien, comme on fait d'un livre qui ne peut produire à son auteur que honte et confusion. Je proteste donc contre la publication; loin d'en accepter les responsabilités, je les laisse tout entières à ceux qui ont fait de ce travail ce qu'il est présentement ¹. » Pareille protestation doit lui être comptée comme un acte de courage, quand on sait combien d'autres se fussent tus par prudence pour éviter les rancunes de l'autorité et le tort qu'elles pouvaient faire à sa carrière.

En même temps — toujours 1865 — paraissait *Flamenca*, roman du XIII^e siècle, qui avait été, en son temps, un « roman de mœurs contemporaines ». En voici la donnée : « Flamenca, fille du comte Gui de Nemours, a épousé Archambaud, seigneur de Bourbon. Dès le jour de ses noces, celui-ci conçoit contre sa femme une jalousie féroce, tout à fait injustifiée, et prend la décision de la tenir enfermée dans une tour, d'où elle ne sortira que pour se rendre aux offices. Ce régime inhumain durait depuis deux ans lorsqu'un jeune chevalier Guillaume, vaillant à la guerre comme dans les tournois, apprend l'infortune de la dame. Aussitôt, il prend la résolution de l'aimer et de s'en faire aimer. Son premier soin est d'acquérir une maison dans le voisinage du château et de faire aménager un passage souterrain entre sa chambre et les bains que fréquentait Flamenca. Il fallait maintenant trouver un moyen de la mettre dans le secret. Or, il avait remarqué qu'à l'église, en offrant la paix, le clerc chargé de la cérémonie s'approchait assez près d'elle pour pouvoir lui glisser un ou deux mots. Son parti fut aussitôt pris : il se fera tonsurer et choisir pour clerc par le curé du lieu; on enverra à Paris, pour étudier, celui qui occupe la place souhaitée. Le premier jour de son entrée en fonctions, en tendant la paix à Flamenca, Guillaume murmure : « Hélas ! » Grand émoi de la dame, qui, le dimanche suivant, se hasarde à lui dire : « Que plans ? » Huit jours après le faux clerc reprend : « Je meurs ». Huit jours après on lui demande : « De quoi ? » Ce qui, une semaine passée, amène naturellement l'aveu : « D'amour. » Et la conversation se continue de la sorte trois mois durant par bribes, à chaque solennité religieuse : « Pour qui ? — Pour vous. — Qu'y puis-je ? — Guérir. — Comment ? — Par engin. — Faites. — C'est fait. — Quoi ? — Allez. — Où ? — Aux bains. — Quand ? — Bientôt. — Je veux bien. » Vous devinez la conclusion. Mais cette existence d'insécurité amoureuse ne pouvait pas durer indéfiniment. Il fallait trouver mieux. Flamenca se réconcilie ouvertement avec son noble époux, tandis que Guillaume reprend la vie qui convenait à un homme de son rang et de sa valeur; il se couvre de gloire à la guerre. Son nom vient aux oreilles du seigneur Archambaud : celui-ci l'invite à sa cour et donne un grand tournoi en son honneur. Ainsi les deux amants se retrouvent. La fin du poème est perdue et nous ignorons la suite de l'aventure, mais nous ne gardons aucun doute sur l'avenir quand nous lisons le dialogue qu'ils échangent en se revoyant : « Ma bien-aimée, mon cœur que fait-il ? — Ami, il est à la place du mien et pourvu que vous ne chassiez pas le mien du lieu qu'il occupe, ne craignez pas que jamais je chasse le vôtre ! ² »

¹ *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. xxvi, 1865, p. 165 sq. — ² R. Cagnat, *op. cit.* Cf. Ch. Grimm, *Étude sur le roman de Flamenca*, in-8°, Paris, 1930. — ³ Ant. Thomas, *op. cit.* —

Ce joli conte valut à Paul Meyer une première mention au concours des Antiquités nationales en 1866; et, cette année là, il quittait la Bibliothèque pour les Archives impériales. Il venait d'être nommé « auxiliaire » de l'Académie des inscriptions et nous croyons qu'il fut le dernier qui porta ce titre plein de promesses pour un avenir plus ou moins rapproché. On l'engagea ainsi dans le recueil monumental des *Historiens occidentaux des croisades* qui, « grâce à lui, prit pendant quelque temps une allure que son poids n'osait faire espérer ³ ». Cette allure se ressentait de la vivacité des jeunes et alertes fondateurs de la *Revue critique* (1866) qui sentaient le devoir de payer de leur personne et de donner l'exemple. Chez P. Meyer comme chez ses jeunes collaborateurs une double passion inspirait et soutenait leur effort : la science et la patrie.

En 1869, le cours libre professé à l'École des Chartes fut changé en une suppléance de l'enseignement des langues romanes dans la chaire de Guessard. Les leçons de celui-ci étaient tombées au rang d'une conversation; leur contenu n'était plus que du verbiage. A cela, Paul Meyer fit succéder un cours méthodique, d'une ordonnance parfaite. « Non seulement les leçons s'enchaînaient dans un ordre logique, mais chaque leçon formait un tout. Les lois de la phonétique étaient exposées dans le style le plus simple, le plus ferme, le plus clair, de façon que des jeunes gens complètement étrangers à ces phénomènes les comprissent du premier coup ⁴. » Par dessus tout le maître tenait à pénétrer les élèves de la nécessité de la critique, au besoin, pour la leur apprendre, il n'hésitait pas à la leur inculquer à leurs dépens. Tous se souvenaient de l'âpreté avec laquelle leurs erreurs étaient relevées par le maître, lorsqu'ils étaient appelés à traduire ou à commenter devant lui quelque texte. « Si l'un d'eux, a-t-on écrit ⁵, se trompait sur le sens ou l'étymologie d'un mot, le vieux prêtre de la science vengeait fanatiquement sa déesse outragée; une fureur sacrée jaillissait aussitôt, sous des sourcils formidables, de ses yeux aigus et fins; il cherchait dans le vocabulaire français, que personne au monde ne possédait comme lui, les mots les plus cuisants et les lançait sur le sacrilège avec l'arme d'une voix naturellement acide, dont le timbre retentit encore à l'oreille de tous ceux qui ont travaillé à son commandement. » « Que cette chaleur d'action n'ait pas fait souffrir ceux sur qui elle s'exerçait, qu'elle n'ait pas indisposé contre lui des jeunes gens dont il est souvent nécessaire de ménager la dignité naissante et quelque peu chatouilleuse, il ne servirait à rien de le nier; mais ce qu'il faut y voir pour être juste, c'est le scrupule professionnel de Paul Meyer. Il n'était point de ceux à qui il suffit de venir régulièrement exposer des faits ou des théories devant des auditeurs passifs, et qui se soucient peu de savoir ce que devient le grain qu'ils ont semé; il avait la passion de son œuvre, il entendait combattre pour vaincre et comme sa nature à la fois timide et nerveuse répugnait aux nuances, il se laissait emporter ⁶. »

« A l'appui des lois énoncées, il apportait des exemples, peu nombreux, mais choisis avec soin. Il n'était pas de ceux qui prennent pour une œuvre scientifique l'accumulation inutile des faits. Dans ses cours comme dans ses écrits, il ne retenait que les faits qui tendaient à la démonstration d'une vérité et, comme il disait, ceux qui apprennent quelque chose. Sans doute il a surtout procédé dans ses recherches par des études particulières sur un point déterminé. « Ce n'est plus « d'un ouvrage d'ensemble, écrivait-il, qu'on doit « attendre le progrès et l'on entrevoit déjà le moment

⁴ M. Prou, *Discours prononcé aux obsèques*. — ⁵ *La France*, 25 septembre 1917. — ⁶ R. Cagnat, *Notice sur Paul Meyer*.

« où les travailleurs pourront être guidés dans toutes les voies des études romanes par des monographies « spéciales. » Mais il entendait que tout phénomène fût replacé dans le milieu où il s'était manifesté et, dans ses moindres écrits, il introduisait toujours des vues générales, même dans ses premières productions, peut-être dans celles-là plus que dans les suivantes, et tout naturellement, car l'expérience amène la prudence et une certaine défiance des généralisations qu'un savant craint de faire trop hâtivement. Ainsi, dans sa notice sur le *Chant de sainte Eulalie*¹, bien qu'il ne se proposât que d'étudier la métrique, il ne manque pas de déterminer le genre auquel appartient ce poème et d'en marquer la vraie place dans l'histoire littéraire. Et, la même année, a-t-il à rendre compte d'un livre médiocre sur l'origine de l'épopée française, il en prend occasion pour exposer ses idées sur cette origine. Dans le même temps encore, à propos de quelques fausses chartes françaises, il présentera des considérations de la plus haute portée sur le développement des langues. Son cours était un modèle de synthèse fondée sur des faits précis bien observés et critiqués². »

Il était un admirable initiateur. « Chacun savait plus ou moins, en arrivant à l'École des Chartes, que le professeur de langues romanes était un des maîtres de la science et qu'il avait, autant que personne au monde, contribué à la créer. Or, l'enseignement que donnait Paul Meyer était d'une qualité exquise, et, chaque année, avec une assiduité extraordinaire chez un homme toujours engagé dans d'immenses recherches, il le modifiait pour le tenir à jour des progrès de la connaissance et de sa propre pensée. On n'apprenait pas du reste à son école que les éléments des langues romanes de France; par sa parole aisée et discrète, appuyée à merveille de ses exemples, il révélait l'esprit critique, la méthode et les autres conditions de l'investigation fructueuse : l'investigation dans les collections de manuscrits du Moyen Âge où nul, de nos jours, n'avait été plus heureux et dont il disait naguère lui-même : « C'est comme un voyage d'exploration dont la fatigue est compensée par l'attrait de la découverte qu'on fait quelquefois et qu'on espère toujours; il est difficile, quand on l'a éprouvée, de s'arracher à cette douceur³. »

« Mais ce n'est pas tout. C'est un grand bienfait pour les jeunes gens, au début de leurs études et de la vie, d'entrer en rapports avec des maîtres qui ne sont pas seulement des savants de premier ordre et des modèles de conscience professionnelle, mais des hommes d'une haute physionomie morale et d'un tempérament tranché. Paul Meyer, au premier abord, ne ressemblait à personne. On savait vaguement, en arrivant à l'École, que c'était un redoutable censeur, dont plus d'un érudit, en Allemagne et ailleurs, avait porté les marques. On ne tardait pas à s'apercevoir qu'il excellait, en effet, à déconcerter et à transfixer, par des traits inoubliables, la paresse satisfaite et la sottise qui s'ignore. Mais qui voulait — et qui le méritait — apprenait bientôt à le connaître. Quoi qu'il eût l'air de tenir volontiers les gens à distance, cela n'était pas difficile. Il était foncièrement bon et bienveillant. Sans doute, comme il avait l'esprit très agile, et beaucoup d'esprit, la lourdeur et la vulgarité l'offusquaient; comme il l'avait très original, il avait horreur de la banalité et des lieux communs; comme il l'avait très juste et très libre, il portait une main hardie sur les partis pris et sur l'erreur; enfin, comme il était d'une sincérité parfaite et sans l'ombre de vanité personnelle, il était parfois aussi sévère pour les autres que pour lui-même. Mais il n'avait pas d'amertume. Dans le carquois de cet archer qui lança tant de flèches directes et acérées, il n'y en avait pas d'envenimées. Sa candeur, comme son ironie, avait quelque chose de britannique; son désin-

téressement qui s'affirma tant de fois, son courage qui s'est manifesté jusqu'à la fin faisaient de lui, moralement, un de ces maîtres d'exception qui laissent à ceux qui ont eu la bonne fortune de les approcher une impression ineffaçable⁴. »

XIX. ANNÉES DE MAÎTRISE. — Ces années-là commencèrent tôt dans la vie de P. Meyer, mais l'éclat ne s'en laissa percevoir qu'après 1870. On avait pu le voir alors dans Paris assiégé portant l'uniforme et le fusil; lorsque la France eut repris le cours de ses destinées, en 1872, on retrouve P. Meyer, aux côtés de G. Paris, fondant la *Romania*,

Pur remembrer des ancessurs
Les diz et les faiz et les murs...

et tous deux signent le programme qui ressemble à un manifeste : « Nous avons la ferme conviction que la rupture trop brusque et trop radicale de la France avec son passé, l'ignorance de nos véritables traditions, l'indifférence générale de notre pays pour son histoire intellectuelle et morale doivent être comptées parmi les causes qui ont amené nos désastres. » Et un peu plus tard, quand il réalisa un dessein depuis longtemps formé dans son esprit, de grouper les érudits et les lettrés pour la publication des monuments de notre littérature médiévale, il écrivait : « Nous pensons qu'il n'est pas d'œuvre plus vraiment nationale que celle à laquelle nous voulons nous consacrer. Nous faisons appel pour nous aider, non seulement à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des langues et des littératures romanes, mais encore à tous ceux qui aiment la France de tous les temps, à tous ceux qui croient qu'un peuple qui répudie son passé prépare mal son avenir, à tous ceux qui savent que la conscience nationale n'est pleine et vivante que si elle relie dans un sentiment profond de solidarité les générations présentes à celles qui se sont éteintes. »

A partir de cette époque, presque chaque année le verra cueillir une distinction, gravir un degré. En 1872, P. Meyer fut nommé secrétaire de l'École des Chartes et obtint au concours des Antiquités nationales la première médaille pour son mémoire sur les *Derniers troubadours de la Provence*; en 1874, le prix ordinaire du budget pour un autre mémoire intitulé : *Étude sur les dialectes de la langue d'oc au Moyen Âge* et qui est resté manuscrit. En 1876, il fut appelé à remplacer Edgar Quinet au Collège de France et, dans sa leçon d'ouverture, il exposa le rôle des troubadours dans la création de la poésie des peuples romans : « Ouvrir la voie à la pensée, lui fournir une forme au moins temporaire, c'est tout le service que les Provençaux pouvaient rendre à leurs contemporains et on n'en saurait imaginer un plus grand. Pendant plusieurs siècles (depuis la chute de l'empire d'Occident jusqu'à l'avènement des littératures romanes), le cœur de l'homme a pu contenir des trésors de poésie sans qu'aucune parcelle s'en échappât. Mais les premiers chants qui retentirent en Aquitaine et en Limousin réveillèrent la pensée engourdie; bientôt, un vaste concert se forma par tout le monde latin et, depuis lors, les chants n'ont plus cessé » (27 avril). Un mois plus tard (27 mai), il renonçait volontairement à sa qualité d'auxiliaire de l'Académie des inscriptions, mais continua discrètement ses soins aux *Historiens des croisades*. En 1879, P. Meyer fut titularisé dans sa chaire de l'École des Chartes et il obtint le grand prix Gobert pour sa nouvelle édition, avec traduction, de la *Chanson de la croisade contre les Albigeois*. En 1881, vint la découverte de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, poème français de 20 000 vers,

¹ Parue en 1860. — ² Ant. Thomas, *op. cit.* — ³ *Histoire littéraire de la France*, t. XXXII, p. VII. — ⁴ Ch.-V. Langlois, *Discours prononcé aux obsèques*.

composé vers 1230, un des plus beaux fleurons de notre couronne littéraire. Le 12 mai 1882, un arrêté ministériel lui confiait la direction de l'École des Chartes et la succession de Jules Quicherat. De cela « personne ne s'étonna : le conseil de perfectionnement et les professeurs désiraient cette nomination ; car il avait l'autorité nécessaire pour recueillir la succession d'un savant qui, plus qu'aucun autre, avait contribué au développement de l'École. Le jeune directeur comprit l'étendue et les difficultés de ses nouvelles fonctions et, pour se donner tout entier à son École, tout ensemble comme professeur et comme directeur, il n'hésita pas à abandonner sa chaire du Collège de France. Dès lors et jusqu'à la fin de sa carrière, il ne vécut plus que pour l'École des Chartes, partageant son temps entre son cours, dont il multiplia les leçons, et la direction des études, sans négliger les plus petits détails de l'organisation matérielle. Il sacrifia ses propres travaux aux intérêts de l'École et à ceux de ses élèves. Sous une apparence un peu rude, il cachait une bonté très grande. Il suivait ses élèves à travers la vie ; il les aidait, et le plus souvent en secret ; il signalait leurs mérites, mais il ne voulait pas qu'on le sût, moins pour conserver sa liberté de jugement que par une sorte de pudeur sentimentale. On eût dit que, s'étant imposé d'agir toujours suivant la raison, il craignait de paraître obéir à sa sensibilité¹. »

Enfin le 13 juillet 1883, pour l'ensemble de ses travaux, Paul Meyer fut présenté, par préférence à Gaston Maspéro, comme candidat au prix biennal de 20 000 francs, qui lui fut attribué par l'assemblée générale de l'Institut de France au mois d'octobre. Tout lui souriait parce qu'il avait su attendre, en travaillant de toutes ses forces pour la science et pour la vérité, sans mesquines préoccupations, que son heure fût venue. Le 30 novembre suivant, au premier tour de scrutin de sa première candidature, Meyer succéda à Laboulaye, le jour même où Gaston Maspéro entra avec lui à l'Académie des inscriptions.

C'était là tout de même trop de succès, trop d'honneurs ; on le lui fit bien voir. Un journaliste nommé Édouard Drumont, qui s'était arrogé le droit de faire la police littéraire, transforma Meyer en Mayer et le présenta comme un juif allemand, protégé d'Ernest Renan et bénéficiaire d'une récompense académique « qui aurait fait la joie de tant de travailleurs français honnêtes, modestes et pauvres ». La réponse fut brève et décisive : Paul Meyer avait fait sa première communion et suivi, à Paris, les cours du catéchisme de persévérance !

On a raconté que, vers cette époque (1880), dans une réunion mondaine où l'on dansait et où se trouvait aussi Gaston Paris, il arriva à Paul Meyer d'aborder Kristoffer Nyrop par cette boutade : « Savez-vous pourquoi Gaston Paris est un plus grand philologue que moi ? C'est parce qu'il sait danser ». Il ne dansait pas, lui ; il ne jouait pas, lui ; il n'allait ni au spectacle ni au concert, lui. Toujours penché sur la tâche jamais achevée, toujours tendu vers le but jamais atteint, n'accordant pas au sommeil la part à laquelle il a droit et donnant au travail une partie de ses vacances comme une partie de ses nuits, il ne vivait que pour la science². Et celle-ci lui rendait en satisfaction intérieure ce qu'il lui donnait. Pendant plusieurs années je l'ai vu revenir, dans le *Reading room* du British Museum, prendre la place qu'il s'était choisie (L 16) et, pendant quelques heures, devenu mon voisin, exprimer en peu de mots son plaisir profond.

D'année en année son œuvre devenait plus considérable, plus variée. Depuis *Flamenca* on avait vu se succéder *Brun de la Montagne*, roman d'aventure écrit en dialecte picard ou wallon (1875), la *Chanson de la croisade contre les Albigeois*, composée dans un jar-

gon qui est mélange de provençal et de français (1875), une chanson de geste provençale *Dauret et Breton* et ce *Raoul de Cambrais* tableau de la société du x^e siècle.

« Dans toutes ces œuvres, la façon de procéder de Meyer est la même, celle qui convenait à un savant tel que lui, averti, perspicace, qui n'entend laisser dans l'ombre rien de ce qui touche à son sujet, aussi habile philologue que curieux historien, aussi fin littérateur que grammairien expérimenté. Chacun de ces livres comprend toujours deux parties : le texte du manuscrit, d'abord, traduit, enrichi d'un glossaire, de commentaires, de remarques de toute nature ; et puis, en tête, une introduction parfois presque aussi longue que le texte lui-même. C'est là qu'il expose ses vues sur le sujet, qu'il replace les personnages dans leur milieu historique, qu'il démêle le fond ancien des additions postérieures survenues au cours des temps, qu'il assigne au roman ou à la chanson son importance vraie et sa place dans l'ensemble de la littérature du Moyen Âge³. »

Quelques ouvrages remplirent les années d'apogée de P. Meyer, ce fut d'abord *Girart de Roussillon* (1884), poème du XII^e siècle, qui laisse entrevoir un personnage historique passablement méconnaissable et à qui l'éditeur a rendu sa personnalité, et autour d'elle des indications précieuses sur l'état des personnes au XII^e siècle et la société de ce temps. De 1891 à 1904, la « Société de l'histoire de France » publia l'*Histoire de Guillaume le Maréchal, comte de Striguil et de Pembroke*. Le manuscrit avait séjourné quelques instants entre les mains de Paul Meyer à la vente Savile, mais il n'avait pu en déterminer la valeur d'après le titre donné par le catalogue : *Norman-french chronicle on English affairs* ; acheté par sir Thomas Phillipps, il alla s'abriter dans la bibliothèque de Cheltenham (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MIDDLE-HILL) où il demeura invisible et brava toute curiosité. Tant que vécut le propriétaire, toutes les démarches tentées pour en obtenir communication demeurèrent sans réponse. Les héritiers ne réussirent à identifier le manuscrit que d'après les indications qui leur furent données et ils consentirent à le communiquer. Meyer put alors montrer l'importance de ce poème. Guillaume le Maréchal joua, en effet, un rôle important au début du XIII^e siècle ; au point de vue historique comme au point de vue littéraire, la valeur de ce poème de 20 000 vers est grande, il appartient à un genre dont on n'a que peu d'exemples au Moyen Âge, celui des biographies historiques. Une autre grande entreprise fut le grand travail sur *Alexandre le Grand dans la littérature française* et lui-même en a résumé ainsi la conclusion : « L'originalité de ce qu'on peut appeler l'épopée d'Alexandre au Moyen Âge ne doit pas être cherchée dans ces merveilleuses aventures à travers lesquelles se déroule l'histoire. Elle est tout entière dans la transformation qu'a subie le héros et qui, d'un roi grec, a fait un roi féodal. C'est à cette transformation que le vainqueur de la Grèce et de l'Asie a dû de revivre, pendant les siècles du Moyen Âge, dans la mémoire des hommes. »

En 1905, Paul Meyer prit sa retraite et se désigna comme successeur Maurice Prou ; c'était un choix excellent à tous égards, et qui allait lui permettre de poursuivre les travaux entrepris. Le dernier de ceux-ci est le premier d'une série intitulée *Documents linguistiques du Midi de la France*, seul paru des huit volumes promis (1909). Il semble en avoir eu le pressentiment quand il écrivait : « Je publie aujourd'hui le premier tome d'une série de volumes dont je suis assuré de ne pas voir la fin » et plus loin : « Je m'estimerai heureux s'il m'est donné d'en publier deux ou trois ». Cette joie devait lui être refusée. Lui qu'on avait entendu dire

¹ M. Prou, *op. cit.* — ² Ant. Thomas, *op. cit.* — ³ R. Cagnat, *Notice*.

« Nous travaillons jusqu'à notre dernier jour », assistait vivant à sa fin; elle mit trois ans à venir (1914-7 septembre 1917).

H. LECLERCQ.

PARME. — I. Introduction du christianisme. II. Siège épiscopal.

I. INTRODUCTION DU CHRISTIANISME. — Lorsque les Parmesans lurent dans la *Passio sancti Apollinaris*, ouvrage du VII^e siècle environ, que le *beatissimus Apollinaris ad Aemiliam perrexit docendo secreto populos quos poterat trahere verbo*, ils se mirent en tête que leur ville, comme tout le pays environnant, avait été évangélisé par le premier évêque de Ravenne. Cela ne suffit pas et quand la légende de l'apôtre Barnabé se répandit en Lombardie, vers le XIII^e-XIV^e siècle, les villes de Plaisance, Parme, Reggio, Modène donnèrent congé à saint Apollinaire et revendiquèrent saint Barnabé comme l'auteur de leur conversion. Mais on n'avait que l'embarras du choix car, au IX^e siècle, une *Passio sancti Luciani* de Beauvais avait revendiqué Parme au nom des conquêtes spirituelles de ce dernier saint. Le pape saint Clément I^{er} avait envoyé Denis l'Aréopagite, flanqué de Lucien, prêcher l'Évangile *per omnem Italiam* sans omettre l'Émilie *quondam in loco non multum longe activitate quæ dicitur Parma in via*, où une vision survenue à point leur ordonna de s'arrêter et d'implanter la foi. Les Parmesans les arrêtèrent et les enfermèrent *in custodia publica, quæ adhuc hodie monstratur omnibus eo in loco transeuntibus*, mais les chrétiens du pays les délivrèrent et les deux missionnaires après avoir traversé Pavie arrivèrent à Arles.

Il suffit de résumer cette légende pour s'apercevoir qu'elle ne compte pour rien lorsqu'il s'agit des origines du christianisme à Parme et dans l'Émilie, origines dont il vaut mieux dire que nous ignorons tout. Ce qui semble le plus vraisemblable, c'est que Parme, ainsi que les diocèses voisins, reçurent la foi des missionnaires envoyés de Milan. On a bien imaginé la présence de martyrs à Parme pendant l'époque des persécutions, on n'a pu en fournir la preuve¹.

L'épigraphie n'apprend rien que ce fragment² :

QVI V Ixit an
cu M CONIUGE an
dep. KL DE cembr.

L'inscription suivante trouvée entre Parme et Plaisance, à Fiorenzuola, n'en apprend pas beaucoup plus :

B M
HIC REQUIESCIT
IN PACE LVMENUSA
H. F. QVI VIXIT IN SE
CVLO ANN PLVS M
XXIII RECESSIT SV
B DS IDVS IANVARIAS
PVS CON BOETI V CCSS

b(onæ) m(emoriæ), hic requiescit in pace Lumenusa h(onesta) f(emina), qui vixit in seculo ann(os) plus m(inus) xxiiij, recessit sub d(ie) idus ianuarias pus (= post) con(sulatum) Boeti v(iri) c(larissimi).

La date paraît être 511 plutôt que 488.

Bibl. — Bortolotti, *Due antiche epigrafi cristiane di*

Fiorenzuola e di Piacenza, dans *Opuscoli di relig. lett. mor.*, t. XIV, 1869, p. 1-21; *Corp. inser. lat.*, t. XI, n. 1142.

II. SIÈGE ÉPISCOPAL. — Quelques érudits³ ont rêvé de l'existence d'un siège épiscopal primitif à Brescello, d'où, en 451, lors de la destruction de cette bourgade, il fut transféré à Parme. Le plus court est de dire que cette billevesée ne repose sur aucune preuve, aucun texte. Il existe un catalogue épiscopal de Parme qui n'a aucune valeur ni vraisemblance; c'est l'ouvrage d'un cistercien, Robert Rusca, vers 1559, admis sans aucune critique par Pico⁴, Ughelli⁵ et Bordoni⁶.

Le seul évêque que nous connaissions à Parme avant l'année 680 est l'évêque *Urbanus* qui appartient à la première moitié du IV^e siècle⁷.

Les évêques du synode de Rome en 378 déplorent avec les empereurs Gratien et Valentinien que *parmensis episcopus dejectus iudicio nostro ecclesiam tamen retinet impudenter* et les deux empereurs, dans un rescrit adressé au vicaire Aquilinus, ordonnent que *Parmensis episcopus eo perniciosior quod inclytæ urbi magis proximus ... et ecclesiam, de qua iudicio sanctorum præsulum dejectus est inquietat*⁸. Tillemont considérant que l'évêque en question était *inclytæ urbis proximus* n'a pas cru qu'il s'agit de *Parmensis* mais de *Portuensis*, c'est-à-dire Porto près de Rome. Mais on a répondu que l'évêque de Parme était dit *inclytæ urbi* (Rome) *magis proximus* non de façon absolue, mais par rapport à un évêque de la Gaule et à un évêque d'Espagne mentionnés dans le document⁹; d'autres ont supposé que l'*inclyta urbs* dont l'évêque de Parme était voisin n'était pas Rome, mais Milan, alors résidence impériale. L. Duchesne a mis en doute la leçon *parmensis*¹⁰, mais la *Dissertatio Maximini contra Ambrosium* (évêque de Milan), ouvrage d'un arien¹¹ confirme le fait de l'existence d'un évêque de Parme à cette époque et donne même son nom : *Denique ut Urbani Parmensis episcopi ceterorumque causas prætermittamus, certe Leontium¹² Salonitanum ex ejus [Damasi] audistis mandato, auditum gradu sacerdotalis ut reum deiecit. L'évêque de Parme s'appelait donc Urbanus; il fut chassé en 378, il était arien et déposé depuis 372, comme Auxence de Milan et pour les mêmes raisons. Il semble qu'en 372 il occupait son siège depuis assez longtemps. Dans un *Commentarius in symbolum Nicænum*¹³ composé dans la haute Italie entre 350 et 360, on croit reconnaître cet évêque arien *Urbanus*. Suivant l'usage du temps, il l'interpelle par son nom : *Erubescens ista jam ponere, nunc urbanitate se putat includere veritatem, ut et suis probet... Sed si modo, urbane, secundum Apostoli dictum*. En fin saint Hilaire¹⁴ nomme un évêque *Urbanus* parmi ceux qui ont prévariqué au conciliabule de Rimini en 359 et c'est probablement celui de Parme.*

H. LECLERCQ.

PARME (MANUSCRITS LITURGIQUES DE).

5. Évangélaire. XI^e siècle, fol. 268-283 v^o + συναξαριον συν Θεω των ευαγγελιων αρχομενον απο του Πασχα μεχρι της ν̄.

HH. 1. 1^o. Liturgie de saint Jean Chrysostome; rouleau (XI^e siècle), long. 5 m. 10, larg. 0 m. 23; en cinq

delle origini al principio del secolo XII, in-8^o, Faenza, 1927, t. II, p. 807. — ⁸ *Collectio Avillanensis*, dans *Corp. script. lat. eccl.*, t. XXV, p. 54-56. — ⁹ G. Mercati, *Parmensia*, dans *Studi e documenti di storia e diritto*, 1902, p. 1 sq. — ¹⁰ *Hist. de l'Église*, t. III, p. 184. — ¹¹ Dans *Texte und Untersuchungen*, t. I, 1899, p. 87, 115, notes. — ¹² Cf. J. Zeiller, *Les origines chrétiennes de la province romaine de Dalmatie*, in-8^o, Paris, 1906, p. 107, 177. — ¹³ C. Turner, *Ecclesiarum occidentalis monumenta juris antiquissima*, t. I, p. 329-353; cf. p. 344, 346. — ¹⁴ *Corp. script. eccl. lat.*, t. LXV, p. 85.

¹ Soncini, *Nelle origini della Chiesa Parmense*, dans *Archivio storico per le provincie Parmensi*, 1923, p. 630. —

² *Corp. inser. lat.*, t. XI, n. 1127. — ³ I. Affo, *Storia della città di Parma. I. Illustrazione di un antico piombo de museo Borgiano in Velletri, appartenente alla memoria e al culto di S. Genesio, vescovo di Brescello*, Parma, 1790; Soncini, *Nelle origini della Chiesa Parmense*, dans *Archivio storico per le provincie Parmensi*, 1923, p. 631-649. — ⁴ *Teatro de'santi e beati della città di Parma*, Parma, 1642. —

⁵ *Italia sacra*, t. II, p. 140. — ⁶ *Thesaurus S. Ecclesie Parmensis*, Parma, 1671. — ⁷ Fr. Lanzoni, *Le diocesi d'Italia*

pièces dont deux cousues et deux collées; écrit au recto et au verso.

1^o Dans la liturgie de saint Jean Chrysostome, la prière 18^e του ἁγίου Ἰωάννου τοῦ προφήτου offre cette correction: au lieu de ὑπὲρ τῶν πιστοτάτων καὶ φιλοχρίστων ἡμῶν βασιλέων τῆς φιλοχρίστου βασιλείας παντός κ. τ. λ., on lit ce qui suit: ὑπὲρ τοῦ πιστοτάτου καὶ φιλοχρίστου ἡμῶν ῥηγός κ. τ. λ.

2^o Prières variées:

1. Εὐχὴ ἐπὶ ἐλέει ἀρόστου: Κύριε ὁ ἐν τῷ ἐλαίῳ (cf. J. Goar, *Rituale*, p. 335).

2. Εὐχὴ ἐπὶ ἀρρώστου: Πάτερ ἅγιε (Id., *ibid.*, p. 678).

3. Εὐχὴ ἐπὶ κολύβων εἰς μνήμα ἁγίου: Κύριε ὁ Θεὸς ὁ παντοκράτωρ ὁ ποιήσας τὸν οὐρανὸν.

4. +Εὐχὴ ἐπὶ τελειοθέντος: +Ὁ Θεὸς τῶν πνευματῶν (Id., *ibid.*, p. 424).

5. •• Εὐχὴ εἰς μετᾶληψιν τῆς σταφυλῆς: Εὐλόγησον κύριε (Id., *ibid.*, p. 553).

6. Εὐχὴ ἐπὶ προσφερόντων ἀπαρχάς: Δέσποτα κύριε ὁ Θεὸς ἡμῶν (Id., *ibid.*, p. 522).

7. Εὐχὴ εἰς ἐγκαίνια ναοῦ •• Ὁ Θεὸς καὶ πατὴρ.

8. Εὐχὴ λεγομένη εἰς ἐγκαίνια παντός ἁγίου ναοῦ: Ὅτι ἅγιος... καὶ τῷ ἁγίῳ πνεύματι

H. LECLERCQ.

PARMENIANUS. — I. BIOGRAPHIE. — Dans la querelle du donatisme (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1457-1505), Parmenianus a tenu une place considérable. Il était né en Gaule ou en Espagne¹, ce qui le plaçait à son désavantage parmi une secte africaine qui se vantait d'être seule Église nationale. Dieu sait si on lui en fit un reproche!

Le donatisme, en se prolongeant, n'était pas seulement une calamité pour la religion, c'était un échec pour le pouvoir impérial qui n'admettait pas un schisme en Afrique plus qu'ailleurs. Constantin n'avait pu venir à bout de le détruire. Constantin parut plus habile ou plus heureux lorsqu'en 347 il imposa un édit d'union² qui ruina, pour un temps, la secte schismatique. L'année 348 fut signalée par un concile tenu à Carthage et le triomphe du catholicisme³; mais la confiscation, l'exil et les supplices avaient eu trop de part à ce succès pour qu'il fût durable. Parmi les fugitifs se trouvait l'homme en qui se résumait le donatisme, Donat de Carthage, qui se retira en Gaule ou en Espagne et y mourut vers 355⁴. Il avait pu rencontrer et former celui qui recueillerait sa succession intégrale d'évêque de Carthage et de chef du parti schismatique⁵: Parmenianus.

On ne peut dire ce qui serait advenu de ce prétendant, si une circonstance fortuite ne lui avait ouvert la voie du succès. En 362, l'empereur Julien, dès son avènement, fit profession de paganisme et laissa, en conséquence, la religion chrétienne se défendre à elle seule des contradictions qu'elle rencontrait de la part des hérétiques et des schismatiques qui déchiraient l'Église. Cette politique fut avidement exploitée par les donatistes qui sollicitèrent et obtinrent de Julien le bénéfice dont jouissaient les autres dissidents, c'est-à-dire

la liberté et la restitution de leurs biens⁶. Leur pétition promettait un surcroît de désordre; c'était le but auquel tendait Julien qui s'empressa d'abroger l'édit de Constantin et ordonna aux représentants du pouvoir civil de faire restituer aux schismatiques les immeubles qui leur avaient été confisqués⁷. Les bannis accoururent en foule, reformèrent le parti, reconstituèrent les communautés, revendiquèrent les basiliques et recoururent à la force quand la décision des tribunaux leur parut trop lente et douteuse⁸. On vit la guerre civile se déchaîner sur l'Afrique du Nord; c'est l'épisode connu des Circoncensions (voir *Dictionn.*, t. III, à ce mot); au sein de cette situation troublée, Parmenianus comprit que son moment était venu. Il se rendit hardiment à Carthage, prit possession de son évêché et se présenta à ses amis et à ses adversaires en chef de parti.

Personnellement, il ne fit rien pour exciter les haines et attiser la violence; il était naturellement porté vers la douceur et l'accommodement, mais son action fut décisive: par lui le donatisme ressuscita. Quinze années d'épreuves l'avaient, pour ainsi dire, anéanti, du moins en tant qu'Église⁹; tout était à refaire et Parmenianus, pendant un épiscopat de trente années, releva, restaura, réorganisa l'Église donatiste, la mit en état de tenir tête partout à l'Église catholique et sur certains points, en Numidie notamment, de l'emporter sur sa rivale par le nombre des adhérents et des communautés¹⁰. Pendant plus d'un quart de siècle, le primat schismatique avait su exploiter les moindres circonstances favorables pour restaurer le prestige de l'autorité et concentrer entre ses mains un pouvoir aussi effectif que celui dont avait disposé Donat en personne. En somme, Parmenianus ne se contenta pas de ressusciter, il gouverna et il enseigna. C'était un chef; on pouvait contester son enseignement, on ne pouvait pas négliger son autorité: on le tint pour l'égal du fondateur et il arriva souvent que les donatistes furent appelés: parménianistes¹¹.

On ne s'affirme pas à ce point sans des dons supérieurs et Parmenianus fut à la fois un maître et un docteur dans la secte. Il ne dédaigna pas d'écrire des ouvrages d'allure populaire¹², mais il ne s'en tint pas là. A peine rentré en Afrique, il voulut affirmer la légitimité de son Église, ce qu'il exposa dans un traité en cinq livres¹³ que l'évêque de Milet, Optat (voir ce nom) réfuta sans tarder, dès 366. Ce ne fut pas tout. Parmenianus entendait bien faire la police doctrinale dans son Église et il s'en prit à Tyconius lorsque celui-ci s'avisait, tout donatiste qu'il fût lui-même, de contester certains principes fondamentaux de la secte. Parmenianus réfuta et, voyant que Tyconius ne s'inclinait pas, il le fit condamner par un concile (vers 380)¹⁴. On ignore la date de la mort du primat, mais on sait que, dès 392, il avait un successeur, Primianus, déjà contesté et attaqué¹⁵, ce qui permet de croire que Parmenianus avait disparu vers 391; aussi, sa mort était déjà ancienne, lorsque saint Augustin écrivit contre lui vers l'an 400¹⁶. Dès qu'il fut mort, son œuvre fut menacée par la maladresse de son successeur ce qui ne

¹ Optat de Milet, *Adv. Parmenianum*, l. II, c. VII. — ² Optat, *op. cit.*, l. III, c. I, III; *Passio Marculi; Passio Maximiani et Isaac*; S. Augustin, *Psalmus contra partem Donati*; *Epist.*, cv, n. 2, 9. — ³ *Conc. Carthag.*, can. 1, 2. — ⁴ S. Jérôme, *Chron.*, ad ann. 2371 (= 355). — ⁵ Optat, *op. cit.*, l. II, c. VII; l. III, c. III; S. Augustin, *Retractationes*, l. II, c. XLIII; *Serm.*, XLVI, 8, 17. — ⁶ Optat, *op. cit.*, l. II, c. XVI; l. III, c. III; S. Augustin, *Contra litteras Petilianas*, l. II; *Epist.*, xciii, 4, 12; cv, 2, 9. — ⁷ Optat, *op. cit.*, l. II, c. XVI; S. Augustin, *Contra litteras Petilianas*, l. II, n. 83, 184; n. 97, 224; *Epist.*, cv, 2, 9; *Cod. Theod.*, l. XVI, t. v, lex 37. — ⁸ Optat, *op. cit.*, l. II, c. XVII-XIX; l. III, c. III; l. VI, c. VII; S. Augustin, *Contra epistolam*

Parmeniani, l. I, c. XII, XIX; *Contra litteras Petilianas*, l. II, c. XCII, CCIII; *Cod. Theod.*, l. XVI, t. v, lex 37. — ⁹ Optat, *op. cit.*, l. II, c. XV. — ¹⁰ *Collatio Carthaginensis*, I, 165; S. Augustin, *Epist.*, CXXIX, 6; CCIX, 2; *Enarr. II in Psalm.*, 21, 26; *Sermo II in Psalm.*, XXXVI, 19. — ¹¹ Optat, *op. cit.*, l. I, c. V-VI. — ¹² Optat, *op. cit.*, l. I, c. IV: *tractatus duos, quos in manibus et in ore multorum esse voluisti*. — ¹³ Optat, *op. cit.*, l. I, c. V-VI. — ¹⁴ S. Augustin, *Epist.*, XCIII, 10, 43-45; *Contra epistolam Parmeniani*, l. I, c. I, 1. — ¹⁵ S. Augustin, *Sermo II in Psalm.*, XXXVI, 19-20; *Contra Cresconium*, l. IV, n. 6, 7; *Epist.*, XLIII, 9, 26. — ¹⁶ S. Augustin, *Contra epistolam Parmeniani*, l. I, c. I, 1.

put que grandir sa mémoire. Le parti fit de lui un chef et un modèle dont la disparition était irréparable. Il n'est pas contestable qu'il avait rendu à ses coreligionnaires un très grand service, mais il ne pouvait insuffler la vie à ce schisme : tout au plus pouvait-il lui en donner l'illusion, et c'est ce qu'il fit.

Tous reconnurent ses qualités foncières. « C'était, a-t-on dit, un fort honnête homme, aimé des siens, respecté de tous, ferme et habile, mais très droit dans sa conduite, étranger à l'intrigue comme à la violence, dédaigneux des faux-fuyants comme des brutalités. Tout ce qu'on lui reprochait dans le camp adverse, c'était d'être intransigeant dans ses idées et injuste pour les catholiques qu'il s'obstinait à traiter d'hérétiques¹. Autant dire qu'on lui reprochait d'être donatiste; ce qui était assez naturel pour le chef du donatisme². » Il avait d'autant plus de mérite à être conciliant qu'il possédait un véritable don oratoire, dont témoigne saint Augustin³; et on sait que l'art de la parole n'est pas toujours l'art de la mesure. Malheureusement aucun de ses discours ne nous a été conservé et nous ne savons ce qu'on peut retenir dans les jugements portés sur son compte. « Cependant, on peut l'imaginer, dans une certaine mesure, d'après le style de ses ouvrages polémiques, et d'après quelques mots de ses adversaires catholiques. Une parole autoritaire, à la fois populaire et hautaine; un mélange assez original de formules concises, d'exhortations, de citations bibliques et d'invectives contre l'autre Église; un langage énergique et sonore, relevé d'images, hérissé d'antithèses et un peu emphatique. Un contraste surprenant entre l'élévation de la pensée et la violence de l'expression, entre la modération de l'esprit et l'âpreté du ton⁴. »

II. BIBLIOGRAPHIE. — Il y a dans l'œuvre de Parmenianus un recueil qui aurait un grand prix pour nous et dont rien n'a été conservé. L'évêque avait composé à l'usage des fidèles un recueil de *Psaumes* qu'on chantait en chœur dans les assemblées liturgiques de la secte. C'était là une veine exploitée depuis longtemps dans les conventicules hérétiques. A l'aide du rythme on pouvait atteindre nombre d'intelligences que la logique et même l'éloquence laissaient indifférentes. De très bonne heure, au II^e siècle, on voit les sectes recourir à ce procédé, principalement chez les gnostiques : marcionites et valentiniens; les montanistes, eux aussi, en font usage et versent dans ces compositions toute l'amertume de leurs cœurs ulcérés. Arius ne négligera pas ce moyen de se faire écouter et de répandre sa doctrine. Ce fut peut-être de cet exemple que s'inspira Parmenianus, créateur d'une poésie polémique dont la psalmodie trouvait sa place dans les réunions liturgiques et y dégénérait en vociférations. Les catholiques ne tombaient pas dans cet excès et saint Augustin nous apprend que *Donatistæ nos reprehendant quod sobrie psallimus in ecclesia divina cantica Prophetarum, cum ipsi ebrietates suas ad canticum Psalmorum humano ingenio compositorum quasi ad tubas exhortationis inflamment*⁵. Pour les mieux combattre, saint Augustin les imita et composa lui-même un *Psalmus contra partem Donati*, qui nous a été conservé⁶.

C'est par ce livre de *Psaumes* que Parmenianus appartient surtout à nos études. Quant à ses deux

grands ouvrages, le traité contre les catholiques et la lettre à Tyconius, ils relèvent surtout de la théologie et de l'histoire littéraire⁷.

H. LECLERCQ.

PAROISSES RURALES. — I. Chez les païens. II. Chez les fidèles. III. Paroisse et diocèse. IV. Origine des églises rurales. V. Établissement des églises rurales. VI. A quelle idée elles répondent. VII. Condition des curés ruraux. VIII. Établissement du régime paroissial. IX. L'archiprêtre mérovingien. X. Les moines dans le ministère pastoral. XI. Extension du régime paroissial. XII. Période carolingienne. La villa et la paroisse. XIII. Le clergé rural. XIV. Le patrimoine ecclésiastique. 1^o Le domaine. 2^o La dîme. 3^o Les oblations. 4^o Le cens. XV. Les institutions de la paroisse.

I. CHEZ LES PAÏENS. — Dans la langue grecque le verbe *παροικεῖν* a la signification *demeurer auprès de*⁸, l'adjectif *πάροικος* veut dire *voisin de*⁹. La langue juridique adopte le mot *πάροικοι* en lui donnant le sens d'*étranger domicilié* dans une patrie d'adoption, mais son emploi est plus rare que celui du mot *μέτοικοι*, dont on a fait *météques*. La langue littéraire, elle aussi, accueille ce mot pour désigner une *installation passagère*. Dans tout ceci on entrevoit la persistance d'une idée, qu'on pourrait appeler l'idée de l'état transitoire; elle se trouve bien exprimée par l'expression adoptée dans la Vulgate qui traduit : *παροικεῖν* par *peregrinari* et *παροικία* par *peregrinatio*¹⁰.

II. CHEZ LES FIDÈLES. — Une notion nouvelle donne à cette signification une portée nouvelle : la terre n'est pour le chrétien qu'un lieu de passage vers un monde meilleur et durable. Les auteurs les plus anciens inculquent autour d'eux cette croyance. Saint Clément de Rome conseille de laisser le séjour de ce monde — *τὴν παροικίαν τοῦ κόσμου τούτου* — afin de faire la volonté de Dieu¹¹. Recommandation analogue chez Hermas¹², chez l'auteur de l'*Épître à Diognète*¹³, chez Tertullien¹⁴, chez Clément d'Alexandrie¹⁵. Ce ne sont pas les seuls textes qu'on pourrait citer; on en trouverait d'autres chez les Pères et chez les fidèles (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2523-2524)¹⁶.

Dès la fin du I^{er} siècle, le mot est adopté pour désigner une communauté stable et c'est là une innovation récente car on ne trouve pas trace de l'usage de ce mot dans saint Paul ni dans les Actes des apôtres lorsqu'ils veulent exprimer cette idée¹⁷. C'est dans la I^{re} épître de saint Clément de Rome qu'on lit cette mention : *Ἡ ἐκκλησία τοῦ Θεοῦ ἡ παροικοῦσα Ῥώμην τῇ ἐκκλησίᾳ τοῦ Θεοῦ τῇ παροικούσῃ Κόρινθον...* « L'Église de Dieu, qui séjourne à Rome, à l'Église de Dieu qui séjourne à Corinthe¹⁸. » Ceci nous place vers les dix dernières années du I^{er} siècle et nous apprend qu'à cette date un établissement aussi stable que celui du siège de Rome est encore considéré comme ayant quelque chose d'éphémère, par rapport non sans doute à un déplacement et un abandon possibles, mais au seul établissement stable dans le ciel.

Une fois mise en circulation dans un document qui jouit d'une pareille autorité, la formule est admise et fait son chemin partout; on la retrouve en tête de la lettre de saint Polycarpe, évêque de Smyrne, s'adressant aux Philippiens, et encore en tête de la lettre de l'Église de Smyrne à celle de Philomelium vers l'an 155-157. Cette dernière lettre emploie le substantif

1828, p. 59-61. — ¹¹ II Clementis, V, 1. — ¹² Pastor, Similit., I, 1. — ¹³ Ad Diogn., V, 5. — ¹⁴ Tertullien, Apolog., xxxviii, 3; xlii, 5; O Corona, c. xiii; De resurr. carnis, c. xlvi; De exhort. castitatis, c. xii; Adv. Marcionem, l. III, c. xxiv; l. V, c. xx. — ¹⁵ Clément, Pedagog., l. III, c. viii. — ¹⁶ Une inscription de Catane, sur la tombe de Boniface. — ¹⁷ Cf. Jacquier, Les Actes des apôtres, Paris, 1926, p. 208. — ¹⁸ Voir la suscription de l'Épist. I^a de saint Clément le Romain.

¹ Optat, op. cit., l. I, c. v, ix; l. II, c. xiv; l. IV, c. ix. — ² P. Monceaux, Parmenianus, dans Journal des savants, 1909, p. 24. — ³ S. Augustin, Contra Cresconium, l. I, c. ii, iii. — ⁴ P. Monceaux, op. cit., p. 25. — ⁵ S. Augustin, Epist., lv, n. 18, 34. — ⁶ S. Augustin, Retractationes, l. I, n. xix. — ⁷ P. Monceaux, op. cit., 1909, p. 157-169. — ⁸ Thucydide, I, 71; III, 93; Isocrate, IV, 162. — ⁹ Hérodote, VII, 235; Thucydide, III, 113. — ¹⁰ F. de Labriolle, Paroecia, dans Recherches de science religieuse, t. xviii,

παροιμία au sens d'église locale et on retrouve cette façon de parler dans d'autres documents postérieurs d'un demi siècle environ¹.

L'idée première se conserve et on retrouve le sentiment encore vers le milieu du III^e siècle, dans un passage d'Origène qui remarque que les Églises du Christ, si on les compare aux assemblées des peuples au milieu desquels elles séjournent — τὰς ὧν παροικουσι δήμων ἐκκλησίαις — apparaissent comme des luminaires en ce monde². Au IV^e siècle, ce sentiment initial demeurait encore vivant. Grégoire de Nazianze oppose παροιμία à κατοικία à propos des parents de Césaire, qu'il montre émigrant de « l'exil » vers la « demeure » céleste³. « Toutefois, à partir de cette époque, par une série de transitions dont nous ne pouvons guère reconstituer les étapes, l'expression s'est resserrée et spécialisée : elle fait partie désormais de la langue administrative de l'Église⁴. »

III. PAROISSE ET DIOCÈSE. — Le mot παροιμία a pu désigner parfois telle ou telle église particulière. C'est en ce sens qu'Eusèbe de Césarée parle de Timothée gouvernant la παροιμία d'Éphèse⁵, ou bien de Théophile, évêque de la παροιμία de Césarée, et encore de Narcisse élevé sur la παροιμία de Jérusalem⁶. Parfois le mot est employé au pluriel : παροιμίαι ; lorsqu'il s'agit de Démétrius en Égypte⁷, de Grégoire et Athénodore dans le Pont⁸, de Basilide dans la Pentapole. Ce même Eusèbe est trop bon érudit pour ne pas sentir le charme des formules périmées car il semble bien que ce soit le cas lorsqu'on transcrit celle d'une lettre de l'évêque Denis de Corinthe à propos de l'Église « qui séjourne à Gortyne » τῇ παροικουσίᾳ Γόρτυναν.

À partir du IV^e siècle, on relève un autre sens, même dans les documents officiels. Au concile d'Ancyre, tenu en 314, on lit cette déclaration⁹ : « Au cas où des évêques élus, mais non accueillis par le diocèse pour lequel ils ont été nommés — ὑπὸ τῆς παροικίας ἐκείνης εἰς ἣν ὠνομάσθησαν — voudraient s'introduire dans d'autres diocèses — παροικίαις — et faire violence aux (évêques) déjà installés... » On nous a cherché chicane¹⁰ pour avoir fait usage du mot « paroisse » au lieu du mot diocèse ; mais, en 314, les deux mots avaient la même signification, on employait l'un pour l'autre, l'un comme l'autre, et ce texte même qu'on vient de lire en apporte la preuve. Cela, non seulement en 314, mais encore en 364, car c'est si « évidemment à tort » que nous avons traduit παροιμία par paroisses que cinquante ans plus tard « le mot *parocia* apparaît à trois reprises dans l'acceptation non douteuse de *diocèse*. » Concluons qu'on pensait diocèse et on disait « paroisse » ; ce n'est donc pas « évidemment à tort » qu'on arrive à traduire παροικίαι par paroisse.

Vers la seconde moitié du IV^e siècle, *parocia* prend de façon courante le sens de diocèse et le mot se rencontre dans ce sens chez saint Paulin¹¹, saint Jérôme¹² et saint Augustin¹³. Quelquefois le mot oppose la partie rurale d'un diocèse à la ville où l'évêque réside¹⁴.

IV. ORIGINE DES ÉGLISES RURALES. — Nous venons de rappeler un concile d'Ancyre tenu en 314 ; la même année se tint à Arles un autre concile qui porta ce canon : « Que les ministres du culte ordonnés dans une localité restent attachés à cette localité. » On voit par cette prescription que l'idée de séjour transitoire commençait à faire place à une notion de stabilité. Il y avait autre chose. Le christianisme avait fait de conti-

nuel progrès, il avait débordé hors des villes et commencé à gagner les campagnes. Dans les villes, la communauté s'était divisée en groupes distincts demeurant sous l'œil et sous la main de l'évêque secondé par son clergé ; dans les campagnes, il n'en allait pas tout à fait de même. Des groupes épars, répandus sur divers points de la Gaule, ressortissaient à un chef unique, mais ces groupes constituaient un nombre plus ou moins grand de petites communautés rurales.

Comment celles-ci étaient-elles nées ? — Spontanément ! Il s'est trouvé sur un point des conditions favorables à un groupement d'individus qui se sont établis sans ordre, presque d'instinct ; la foi des uns, la piété des autres leur ont fait souhaiter, réclamer les moyens authentiques de pratiquer la religion, et l'évêque, pressenti, s'y est prêté. Il n'y a eu, pour en arriver là, ni lettres papales, ni décrets synodaux, mais la vigilance individuelle de l'évêque du lieu. Celui-ci satisfaisait aux exigences qui se manifestaient sur un point et à un instant déterminés, aussi ce fut peu à peu, au fur et à mesure de ce que réclamait l'organisation et de ce que permettait le personnel, qu'on vit surgir les églises rurales. Les besoins du culte, les ressources du clergé et des fidèles étaient consultés et pesés. Prenons par exemple un diocèse, celui de Tours, que les nombreux écrits de son évêque Grégoire nous aident exceptionnellement à connaître ; nous voyons que saint Martin a bâti six églises ; saint Brice, cinq ; saint Eustochius, quatre ; Perpetuus, cinq, et ceux qui ont succédé à ce dernier ont poursuivi l'œuvre. Ce qu'on observe à Tours, on le peut observer dans le plus grand nombre des diocèses.

Faut-il essayer de fixer une date ? Nous savons du reste que, sauf à Lyon et dans la direction du Rhône, le christianisme n'a pénétré en Gaule que vers le milieu du III^e siècle, dans un petit nombre de diocèses ; pour le plus grand nombre, il faut attendre l'époque de la paix de l'Église. Si les diocèses se font si rares, espère-t-on soutenir qu'il y a eu des paroisses, des groupements hors du chef-lieu des cités ? On ne peut, sur nul point, en relever la trace.

La *Passio sancti Saturnini* est bien loin d'être une pièce irréprochable, mais elle est en droit d'être écoutée quand elle nous confie qu'au temps de Dèce le culte n'était guère célébré hors des villes ; s'il y a eu des conversions dans des *vici*, ce sont des épisodes isolés et qui n'entraînent pas de conséquences générales. C'est à peine si on entrevoit quelques églises urbaines et si réduites !

La première rencontre d'églises rurales se fait dans la Narbonnaise à l'aube du IV^e siècle puisque le concile d'Arles de 314 y fait allusion. Le canon 18 dit un mot des *diacones urbici* d'où on peut induire l'existence de *diacones rurales* : *De diaconibus urbicis ut non sibi tantum praesumant, sed honorem presbyteris reservent*. Le canon 19 fait allusion aux prêtres établis dans les localités autres que la ville épiscopale. A tous, il impose l'obligation de la résidence.

Si, de la Narbonnaise, nous passons dans les autres provinces de la Gaule, il nous faut attendre une date plus tardive pour y trouver des églises rurales. C'est ainsi que, dans le diocèse de Tours, il faut attendre l'épiscopat de saint Martin. La construction d'églises rurales pouvait d'ailleurs passer pour une superfluité dans le centre et l'ouest de la Gaule où le nombre des

¹ En 212, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, V, c. XVIII, 9, il cite un document de cette date dans lequel une Église particulière est qualifiée ἡ ἰδίᾳ παροικία. — ² Origène, *Contra Celsum*, I, III, c. XXIX, P. G., t. XI, col. 957. — ³ *Orat. frat. Caesarii*, VII. — ⁴ P. de Labriolle, *op. cit.*, p. 66. — ⁵ Eusèbe, *Hist. eccles.*, I, III, IV, 5. — ⁶ Id., *ibid.*, I, V, c. XXIII, 3. — ⁷ Id., *ibid.*, I, VI, c. II, 2. — ⁸ Id., *ibid.*, I, VII, c. XXVIII, 1. — ⁹ Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. I,

1^{re} part., p. 320. — ¹⁰ P. de Labriolle, *op. cit.*, p. 67, note 33. — ¹¹ Paulin, *Epist.*, XXIV, 6, dans *Corp. script. eccl. lat.*, t. LVII, 1^{re} part., p. 77. — ¹² S. Jérôme, *Epist.*, LI, 2, dans *Corp. script. eccl. lat.*, t. LIV, 1, p. 397 ; *Epist.*, CIX, 2 ; *Contra Vigilantium*, III, P. L., t. XXIII, col. 341. — ¹³ S. Augustin, *Epist.*, CCIX, 2, dans *Corp. scrip. eccles. latinor.*, t. LVII, 4^e part., p. 348. — ¹⁴ S. Basile, *Epist.*, CCXI, P. G., t. XXXII, col. 897.

chrétiens était des plus réduits. *Vere ante Martinum pauci admodum immo pæne nulli in illis regionibus Christi nomen receperant*, nous dit Sulpice Sévère¹ et ce témoignage se trouve confirmé par celui des évêques du concile de Tours, en 567, qui déclarent qu'avant saint Martin les campagnes ne connaissaient pas le Christ. On est dès lors obligé de reconnaître à quel point les narrateurs hagiographiques se sont moqués de la vérité en imaginant des prédicateurs envoyés par les apôtres qui parcourent la Gaule et convertissent des multitudes dont le nombre dépasse d'ailleurs celui de la population totale. Mais c'est là une querelle vidée depuis longtemps. Vers le milieu du IV^e siècle, en Gaule, la foi chrétienne commence à avoir ses partisans dans les villes; on y voit bâtir des oratoires, s'installer des évêques; quant aux campagnes, il se peut qu'on commence à y voir des fidèles, mais en petit nombre, et nous ne pouvons désigner aucun *vici* possédant un oratoire. Les écrivains chrétiens de ce temps n'hésitent pas à faire l'aveu que c'est dans les grandes villes seulement qu'on voit adorer le vrai Dieu² :

*Signum quod perhibent esse crucis Dei
Magnis qui colitur solus in urbibus.*

Le paganisme n'était guère menacé dans les campagnes; il le savait et ne s'alarmait pas de quelques courses apostoliques sans résultat appréciable. L'épisode de Julien l'Apostat († 363) lui avait appris qu'un retour de fortune n'était pas impossible, puis les disputes soulevées entre chrétiens par l'arianisme suffisaient à occuper l'activité des évêques. Ce ne fut guère qu'avec le règne et la législation de Théodose qu'il comprit sa défaite et son recul définitifs. Les temples furent fermés d'autorité, ou démolis, ou désaffectés; ils durent faire place à des oratoires, des *martyria* qu'un clergé local se chargea d'entretenir et de desservir. Mais tout cela se fit très lentement, sans uniformité. C'est à partir du règne de Valentinien (365) que ce mouvement se manifeste, mais de façon si irrégulière qu'il est indispensable, pour s'en faire une idée exacte, de le suivre sur place, en Gaule.

1^o *Narbonnaise I^{re} et II^e. Alpes maritimes.* — Région peuplée où les *civitates* sont assez nombreuses et la plupart d'entre elles ont leur évêque. D'où l'existence de nombreux centres de propagande et le peu d'étendue des diocèses épiscopaux dont les campagnes sont facilement accessibles à l'apostolat. Une longue période de paix ajoute aux conditions favorables qu'on vient de dire, aussi, vers la fin du IV^e siècle, toute résistance du paganisme semble abandonnée. C'est là qu'il faut chercher nos premières paroisses rurales sur lesquelles nous sommes renseignés par les conciles tenus à Riez, en 439, can. 4; à Orange, en 441, can. 10; à Vaison, en 442, can. 3; et par les *Statuta Ecclesie antiqua*, sortis de l'Église d'Arles.

Le développement de la hiérarchie est attesté par la nécessité où l'on se trouve, au V^e siècle, de procéder au démembrement des diocèses primitifs et par les abus qu'entraînent les ordinations précipitées. C'est ainsi que l'évêché de Nîmes ne pouvant plus suffire, on en détache deux parcelles qui formeront de nouveaux évêchés : Uzès et Agde. Au VI^e siècle, l'évêché d'Arles (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 758-764), compte quinze paroisses à lui seul. Et le cas de Nîmes n'est pas isolé; on peut en rapprocher celui de Narbonne qui est également démembré et donne naissance aux évêchés d'Elne et de Carcassonne. Évidemment, on n'en vient à prendre ces mesures que pour soulager le titulaire à

mesure que le nombre des paroisses ne cesse de s'accroître.

L'Église d'Arles et les diocèses de la Narbonnaise II^e nous offrent des détails plus précis. Une lettre du pape Zosime, écrite en 417, nous fait connaître deux paroisses dépendant d'Arles : Ceyreste et Garguier : *Arelatensis ecclesia quæ sibi Cytharista et Gargarium parrochias in territorio suo sitas incorporari jure desiderat*³. Une autre lettre du même pape, en date du 3 octobre de la même année, parle d'un diocèse (Antibes?) également divisé en paroisses. Si on remonte la vallée de la Durance, on voit que l'organisation y est à peine moins avancée puisqu'en 439, le concile de Riez signale l'existence de prêtres et de clercs dans les *castella* et les *vici* de cette *civitas*⁴.

On peut donc conclure que dès le règne de Constantin et de ses fils, en tout cas vers l'an 400, dans la plupart des cités du littoral l'organisation paroissiale est constituée.

2^o *Viennoise.* — Il n'en est pas de même dans cette province. L'épiscopat n'apparaît pas à Grenoble, Genève et Aps avant le V^e siècle, et à cette date le paganisme reste prépondérant dans les campagnes⁵. Vienne, qui entre dans l'histoire chrétienne en l'an 177, a développé sa vie religieuse sans beaucoup dépasser les murailles de la ville; cependant on a signalé une inscription chrétienne à Sainte-Colombe, où le culte pourrait être ancien⁶. Vers la fin du V^e siècle, dans les campagnes, tout ou presque tout reste à faire. La légende de saint Sévère nous le montre visitant les *vici*, prêchant, élevant des églises (vers 480)⁷. Mais la Viennoise connut cette disgrâce, ravagée par les envahisseurs : Goths, Alains, Burgondes, elle eut à subir leurs exigences et ils y implantèrent leur croyance qui était l'arianisme. Cette erreur s'y organisa assez fortement de sorte que là où le paganisme disparut il fit place à l'hérésie.

Parmi les localités de la haute vallée du Rhône où le catholicisme réussit à s'établir, on peut citer Agaune (voir ce nom), qui n'est qu'une exception. Les inscriptions trouvées à Grécy-sur-Ain ou à Aoste⁸ ne prouvent pas l'existence d'églises ou de paroisses dans ces localités. Au début du VI^e siècle, lorsque les Burgondes se convertirent, leurs églises furent affectées au culte catholique, malgré les répugnances de saint Avit qui en fit bâtir de nouvelles en assez grand nombre, grâce aux libéralités du roi Sigismond. Vers 550, tout le lac de Genève était bordé d'églises; après 500, nous apercevons des paroisses à Épaone, où se tiendra un concile en 517 (voir *Dictionn.*, t. V, au mot ÉPAONE). Dans le diocèse de Viviers, Aps n'était plus qu'une paroisse avant 484 : sous l'épiscopat de Venance (517-535), on voit bâtir et doter les églises de Lussac (*Luciatensis*) et de Bessac (*Bessiacum*). Vers le même temps, on signale une église à Mitrois (*Meteratis*), dédiée à saint André.

3^o *Aquitaine I^{re} et II^e. Novempopulanie.* — Dans ces contrées, on constate l'existence d'un certain nombre d'églises rurales au commencement du V^e siècle. Pour le diocèse de Clermont (voir ce nom), on ne saurait tenir compte des renseignements contenus dans la *Passio* de saint Austremonne qui lui attribue la fondation des églises de *Plausiacus* (Plausat), de *Maroiolus* (Marogeol) et du *locus Compendiacensis* (Compains). Sous le second évêque, Urbicus, on voit apparaître des *cellæ rurales*. Quand saint Martin passe à Clermont, il s'arrête à Artonne et à Riom, simples *vici*, mais qui ont pu, dès lors, posséder des églises. A Riom, vers la fin du IV^e siècle, la paroisse avait comme prêtre saint

¹ Sulpice Sévère, *Vita Martini*, c. XIII. — ² Sévère, *De mortibus boum*, dans *Poetae latini minores*, édit. Lemaire, t. I, p. 584. — ³ *Monum. Germ. hist., Epistol.*, t. III (1892), p. 6. — ⁴ Concile de Riez, can. 4. — ⁵ Concile de Valence,

en 374. — ⁶ E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, n. 400. — ⁷ *Acta sanct.*, aug. t. II, p. 350 : *Vita S. Severi*. — ⁸ Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule jusqu'au VIII^e siècle*, n. 388, 389, 391.

Ausable. Nous savons qu'à Brioude (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot JULIEN) un petit oratoire s'élevait, en 384, sur le tombeau de saint Julien. Le *vicus* était païen, les habitants se convertirent et ce fut à cette époque, probablement, que la paroisse fut constituée. En 456, elle était devenue un sanctuaire respecté.

On sait l'existence ancienne d'églises à Thiers, *castrum Thigernum*, et à Issoire, *Iciodurum*, mais on n'en peut dire plus, personne n'a pris le soin de nous l'apprendre. Le cas est exceptionnel qu'on ait pris ce soin lorsqu'un propriétaire se mettait dans la tête de bâtir un oratoire. Sidoine Apollinaire nous apprend l'existence d'oratoires au *Cantillensis locus* et à l'*ager Octavianus*; il n'en dit pas plus sur leur compte¹.

Nous ne sommes pas plus avancés dans le diocèse de Limoges où nous savons les noms de quelques églises rurales : Uzerche, Jumillac, Brive. Vers le milieu du v^e siècle, un certain nombre de *vici* ont déjà donné naissance à des paroisses, tandis que d'autres sont demeurés païens². Dans le diocèse de Rodez, un évêque nommé Élapheus avait fait construire nombre d'églises rurales qui furent détruites ou abandonnées lors de la persécution soulevée par Euric (475).

Pour l'Aquitaine II^e nous ne sommes renseignés que sur le diocèse de Bordeaux. Là, nous savons que des églises rurales apparaissent vers 400 et même avant; on signale une communauté de fidèles à Blaye, organisée sans doute par le prêtre Romain qui meurt vers 385. Le *vicus Alingonensis* (Langon)³ possède une église et un baptistère à l'époque où vivait saint Paulin de Nole. L'église était insuffisante puisque l'évêque Delfinus (381-389) en fit reconstruire une autre. Nommons encore un oratoire à Rions, que desservait un prêtre⁴.

Dans la Novempopulanie nous ne savons que peu de chose. On signale un évêque à Eauze (voir ce nom) et un prêtre nommé Patrocle à Valcabrière (347). D'après ce que nous apprend Sulpice Sévère, les *possessores* commençaient alors à construire des basiliques et des baptistères sur leurs domaines. Ce fut l'évêque d'Auch, Orientius, qui détruisit les derniers temples⁵.

En résumé, le culte s'était répandu dans les campagnes d'Aquitaine vers le commencement du v^e siècle.

4^o *Lugdunaise I^e, II^e, III^e, IV^e*. — Nous n'avons pas à revenir ici sur ce qui a été exposé sur la chrétienté de Lyon à ses origines et sur son rayonnement; mais ce rayonnement qu'on souhaiterait mieux connu n'est pas même attesté par des documents certains pendant le III^e et le IV^e siècle. Au v^e siècle, il n'en est plus de même : on rencontre des églises groupées dans la région du Jura, c'est le cas pour le *vicus Ysarnodori*⁶, pour le *vicus Tramaliacensis*, pour le *locus Secundiacensis* et le *locus Pontianensis*. D'autres installations se rencontrent dans la vallée de la Saône, entre Lyon et Autun. Deux de ces *castra*, Chalon et Mâcon, ont leurs évêques; Tournus possède très anciennement un sanctuaire sur le tombeau de saint Valerianus⁷. Autun (voir ce nom) a possédé de bonne heure, au II^e siècle au moins, une communauté à laquelle appartenait Pectorius et non loin de là les localités de Saulieu et de Luzy, situées l'une sur la route d'Auxerre, l'autre sur celle de Nevers. A Saulieu, le culte remontait au moins à l'épiscopat d'Amator d'Auxerre († 418); à Luzy, saint Germain venait prier dans son enfance. En parlant de la persistance en Gaule du paganisme (voir ce mot), nous avons eu l'occasion de rappeler la mission de saint Martin dans le pays éduen et nous avons dit

qu'un grand nombre d'oratoires y furent construits à la suite de ses prédications.

A Auxerre, au temps de l'épiscopat de saint Amator, on ne connaît qu'une seule église et un petit nombre de fidèles; dans la première moitié du v^e siècle, le culte a pu se répandre dans le diocèse, mais avant l'épiscopat de saint Germain le progrès paraît très lent. La vie de cet illustre évêque signale l'existence d'églises dans des *pagi*, comme celle du *locus Alisiacus*⁸ ou dans des domaines, comme le *fundus Epponiacus*, qui a formé une paroisse au VI^e siècle; elle fait mention de la construction de beaucoup d'autres, mais elle n'en a pas conservé les noms; cependant, après lui, il restait quelque chose à faire et nous savons que ses successeurs Aunaire et Tetricus s'y employèrent au VI^e siècle.

Le diocèse de Tours, situé dans la III^e Lugdunaise, est un des mieux connus. Avant l'épiscopat de saint Martin, quelques-uns de ses prédécesseurs avaient établi des oratoires dans les campagnes; ce fut Martin qui fonda de véritables églises à Amboise, à Langeais, à Sennay, à Chisseau, à Saint-Martin de Tournon et à Candes. Saint Brice qui lui succéda bâtit les églises de Clion, Brèche, Ruan, Bridore, Chinon; puis ce fut au tour d'Eustochius qui éleva celles de Loches, Brisay, Yseure et Dolus⁹. L'impulsion était donnée; elle se continua sous l'évêque Perpetuus, grand bâtisseur lui aussi, à Mosne, Avoine, Barrou, Ballan, Vernou; ensuite l'évêque Volessianus qui fonda l'église de Monthelan, et Injuriosus, celles de Noaillé et de Luc. Au VI^e siècle, Bardin élève une église à Noviliacus; l'évêque Euphrone, à Thuré, à Céré, à Orbigny et Grégoire imite l'exemple qu'ils lui ont laissé. On n'est pas en mesure de dire si ces églises étaient les seules paroisses rurales constituées dans la *civitas Turonensium* ou s'il en existait d'autres.

Sur le diocèse d'Angers nous ignorons tout ce qui se rapporte au sujet de ce travail; sur le diocèse du Mans, nous ne possédons que des renseignements peu sûrs ou légendaires; cependant on peut dire que, dans ces diocèses et dans ceux de Nantes, de Rennes, de Vannes, l'organisation paroissiale paraît établie dès le v^e siècle. Les évêques réunis à Angers, en 453, envoient une synodique aux prêtres des églises rurales : *Episcopis, presbyteris omnium ecclesiarum quæ sunt intra provinciam tertiam constitutæ*¹⁰. En 461, le concile de Tours mentionne les paroisses, et les auteurs de vies de saints parlent d'églises établies dans des *vici* ou des domaines. En ce qui concerne l'Armorique, nous renvoyons à ce que nous avons dit des MIGRATIONS BRETONNES (voir *Dictionn.*, t. XI).

5^o *Belgique I^e et II^e*. — Saint Maximin de Trèves (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot MOUTERRE-SILLY) confia à un disciple de saint Martin, Lupentius, l'église du *vicus Cubrunus*¹¹; il est plus que probable que les événements dont les pays du Rhin et de la Moselle furent témoins au v^e siècle suspendirent pour longtemps les établissements d'églises rurales; en tout cas les documents sont muets à ce sujet. Au VI^e siècle, les environs de Trèves étaient redevenus païens; il faudra attendre le VII^e siècle pour revoir s'implanter le christianisme dans les campagnes.

Dans la II^e Belgique, saint Victrice de Rouen avait, vers l'an 400, propagé le christianisme du côté de Thérouanne, Cambrai et Tournai. Il n'est pas possible d'omettre une citation de saint Paulin de Nole : « Maintenant, dit-il, dans les terres des Morins, les

¹ Sidoine Apollinaire, *Epist.*, l. IV, ep. XIII. — ² C'est le cas du *vicus Argentomagus* (Argenton) dans la *Vita Aredii*, *Acta sanct.*, aug. t. V, p. 189. — ³ S. Paulin de Nole, *Epist.*, XX, P. L., t. LXXI, col. 248. — ⁴ Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. XLVII. — ⁵ *Acta sanctorum*, mai. t. I, p. 61 : *Vita S. Orientii*. — ⁶ *Acta sanctorum*, jan.

t. I, p. 50 : *Vita S. Eugendii*. — ⁷ Grégoire de Tours, *Liber in gloria martyrum*, c. LIII. — ⁸ *Acta sanctorum*, juli. t. VII, p. 226. — ⁹ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. X, c. XXX. — ¹⁰ Mansi, *Concilliorum amplissima collectio*, t. VII, col. 906. — ¹¹ *Acta sanctorum*, mai. t. VII, p. 21.

âmes pénétrées du Christ se sont attendries. Là où se trouvaient des déserts, maintenant les chœurs des saints font retentir les villes, les bourgs, les forêts des louanges du Christ¹. » En prose, ce serait assez peu clair; en vers, cela ne nous apprend à peu près rien, quand on sait ce qu'il faut retenir de la poésie chrétienne au point de vue documentaire. D'ailleurs s'il y eut des paroisses rurales, elles disparurent avec les évêchés eux-mêmes de Tournai et d'Arras. A la fin du v^e siècle, le paganisme régnait de nouveau partout, sauf dans quelques villes plus importantes où on retrouvait quelques fidèles groupés autour d'un maigre clergé.

Le diocèse de Reims entre dans l'histoire avec saint Remi à la fin du v^e siècle, mais l'épiscopat peut s'y être implanté dès le III^e siècle et il n'aura pas dû demeurer inactif pendant tout le IV^e et le v^e siècle. A la fin du v^e siècle, Reims devait avoir une division en paroisses dont quelques-unes sont mentionnées dans le document discuté qu'on appelle : *Testament de saint Remi*. Cet acte mentionne Mouzon, Vonceq, le *pagus Caturcensis*, le Portien. Laon a eu une église avant d'être élevé à la dignité de siège épiscopal. Au commencement du VI^e siècle, de petites localités comme le *locus Mutiniacus*², le *vicus Sindunus* possèdent même un *oratorium*. On ne peut rien dire de certain touchant l'ancienneté de ces oratoires. Il n'est pas douteux que le *pagus Remensis* n'ait eu grandement à souffrir des invasions, notamment de celle de 450. Le paganisme s'était emparé des oratoires détruits; tout fut à recommencer.

V. ÉTABLISSEMENT DES ÉGLISES RURALES. — Les églises, dont nous venons d'énumérer quelques-unes, et le grand nombre d'autres qui ont été fondées à leur instar et dans la suite, s'élevaient sur des territoires de condition diverse : *vici*, *castra* et, dès la fin du IV^e siècle, *villa*. Nous avons déjà mentionné quelques-unes de ces dernières : *villa Riuntium*, *villa Octaviana*, *fundus Epponiacus* et nous parlerons plus loin de l'*ager Primuliacus* de Sulpice Sévère. Mais il y a eu domaine et domaine. A partir du v^e siècle, l'église locale s'implante non seulement par ses bienfaits mais encore par ses acquisitions, elle se fait propriétaire de biens-fonds par dons et par acquêts. Une fois en possession de *villæ* — telle est la forme la plus commune de la propriété foncière — elle y élève des oratoires, des basiliques. C'est le cas d'un *ager* appartenant à l'Église d'Arles³; c'est le cas probablement aussi pour le *locus* de Ceyreste et Garguier. Mais on ne se borne pas à des *villæ*, il y a des églises épiscopales qui trouvent la propriété urbaine plus avantageuse que la propriété rurale et qui achètent du bien en ville et qui y élèvent une chapelle, ce qui ne va pas sans difficultés.

De ceci, il résulte que certaines églises rurales ont été fondées sur les terres de l'église de la *civitas*; en ce cas, elles sont l'œuvre d'un évêque et restent étroitement possédées par ses successeurs dans l'épiscopat local. Un évêque, soit par lui-même, soit par un missionnaire, convertit un groupe d'habitants d'une localité et y établit une église desservie par un prêtre : voilà une église rurale; ou bien il élève un oratoire dans un de ses domaines et dirige vers cette fondation ceux sur lesquels il exerce son autorité. Vers la fin du IV^e siècle l'exemple donné par saint Martin de Tours porte ses fruits, les évêques l'imitent et les oratoires, églises, basiliques se multiplient dans les campagnes. Il faut se garder d'établir une gradation d'importance entre ces différentes désignations; certaines basiliques désignées comme telles au IV^e ou au v^e siècle mériteraient

à peine de nos jours le nom de « chapelles ». Enfin, malgré le nombre certainement considérable de créations de saint Martin dans les campagnes on n'est pas autorisé à croire que les innombrables églises qui subsistent sous son vocable aient été élevées par lui et soient d'authentiques témoins de son passage et de sa prédication.

Celle-ci va se propageant avec rapidité dans les diocèses. On lit dans la vie de saint Hilaire d'Arles « qu'il était tout brûlant de zèle, ardent à fonder monastères, à élever des temples⁴ ». Une lettre de Sidoine Apollinaire exalte l'exemple donné par Élapheus de Rodez « bâtissant des églises nouvelles en un temps où on ose à peine restaurer les anciennes⁵ ». L'évêque de Lyon, Patiens, est, nous dit-on, « si zélé qu'on ne peut savoir si les sanctuaires qu'on rencontre partout sont des édifices qu'il a construits ou qu'il a réparés ». Saint Waast « élève des églises entre lesquelles il répartit prêtres et diacres⁶ ». Pendant plus d'un siècle le mouvement donné ne se ralentit plus. Césaire d'Arles, Marachaire d'Angoulême, Sulpice de Bourges, sont de grands bâtisseurs⁷, leurs confrères les imitent et tel d'entre eux, celui de Poitiers, Fortunat, les fournit d'épigrammes courtes ou longues pour décorer le seuil ou les parois. Chacun s'en mêle et c'est à qui rivalisera avec le voisin : clercs ou laïques, évêques ou sénateurs. Mais qu'on ne s'y trompe pas, si la piété inspire les uns, l'intérêt guide les autres. Fonder une paroisse dans un domaine est une façon d'y attacher les colons auxquels on fournit sans sortir de chez eux tout le nécessaire, y compris la religion. C'est une façon en outre de dominer ou, du moins, d'influencer le prêtre à qui la paroisse est confiée; enfin c'en est une de peser sur le sentiment de la population libre qu'on a appelée et encouragée à donner ses aumônes, ses corvées pour la construction de l'église. On n'a pas la preuve que ces petites gens se soient cotisés, mais il serait bien surprenant qu'ils ne l'eussent pas fait comme on en a des témoignages plus anciens lorsqu'il s'agit d'une colonnade ou d'un pavement en mosaïque. La contribution des petits, des humbles n'est mentionnée nulle part; les historiens, les hagiographes, les chroniqueurs n'ont voulu se souvenir que des opulents donateurs. C'est le sort des collaborations quelles qu'elles soient! On n'y changera rien.

Vers le même temps, deuxième moitié du v^e siècle, le monachisme prend sa part inaperçue dans la fondation des églises rurales. Ce ne sont pas les quelques monastères qui commencent à se tailler une réputation qui se préoccupent beaucoup de créer des centres nouveaux de vie chrétienne, ceux-là sont déjà saisis du mal qui les opprimerait de plus en plus : assurer la prospérité et la notoriété de l'établissement et y subordonner à peu près tout le reste; ce sont les isolés, ceux qui se refusent à accepter la clôture et lui préfèrent un abri misérable dans le voisinage d'un groupe de laïques de qui ils tireront leurs nécessités. Ces isolés, parfois un solitaire, n'ont qu'un moyen d'action : l'exemple, et un courant s'établit entre le groupement païen et eux; ils prêchent, ils convertissent. Leur cellule s'agrandit, devient un oratoire, une église et, suivant le cas, donne naissance à un monastère ou à une paroisse, parfois aux deux, celle-ci entourant celui-là. C'est tant pis pour le paganisme qui persiste à durer, à végéter, qui s'obstine à vouloir infiltrer ses usages et ses superstitions dans la croyance nouvelle.

Comment les évêques ont-ils procédé à la fondation des églises rurales? Se sont-ils avancés de proche en proche? Il semble plutôt qu'ils aient jeté leur dévolu tantôt sur un point, tantôt sur un autre, là où la situa-

¹ Paulin de Nole, *Epist.*, XVIII, P. L., t. LXXI, col. 239. — ² *Acta sanct.*, febr. t. V, p. 54. — ³ *Vita S. Cesarii*, P. L., t. LXXVII, col. 1033. — ⁴ P. L., t. L, col. 1229. —

⁵ Sidoine Apollinaire, *Epist.*, I, IV, ep. xv. — ⁶ *Acta sanct.*, febr. t. I, p. 806. — ⁷ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, I, V, c. XXXVI.

tion topographique et le commerce leur permettaient d'entrevoir la possibilité d'un établissement prospère qui deviendrait assez vite un centre de propagande. Ceci n'est pas simple conjecture. Que voyons-nous dans le diocèse de Tours? Les églises les plus anciennes, Amboise, Langeais, Candés, Dolus se trouvent aux extrémités de la *civitas*, sur les trois routes d'Orléans, d'Angers, de Poitiers. Dans le diocèse de Poitiers on voit à une date très ancienne le *vicus Vullaconnus* sur la route de Tours. Dans le diocèse de Bordeaux, Blaye et Langon sur les routes de Saintes et de Toulouse.

On n'a pas de peine à s'expliquer pourquoi les églises rurales sont échelonnées le long des voies romaines. Il ne faut pas se représenter la Gaule du v^e et du vi^e siècle telle qu'elle est de nos jours avec ses villes, ses villages, ses hameaux. En dehors des villes, il existait une population paysanne disséminée, dispersée, vivant à proximité des lieux où elle trouvait ses moyens d'existence, et le plus près possible des routes. En dehors des routes le sol était presque toujours inhabité; ce n'est qu'à l'époque carolingienne que l'on voit la religion chrétienne créer de nouveaux centres d'habitation.

On vient de voir que la fondation des églises rurales ne s'est pas faite spontanément, pas plus qu'elle n'a été le résultat d'une impulsion administrative méthodique; elle est la conséquence d'une nécessité historique. Des évêques, des grands propriétaires, des gens de petite condition, des ermites et des moines ont collaboré à cette institution soit en plein accord, soit sans concert préalable. Il en sortira d'abord ceci, c'est que les différents fondateurs retiendront et exerceront certains droits sur l'église par eux fondée ou dotée, la législation canonique mettra cette reconnaissance à la base de la condition juridique des églises. La vie religieuse de la paroisse sera la même, mais son organisation extérieure et sa discipline subiront des conditions entièrement différentes; c'est ainsi qu'on distinguera entre églises libres et églises domestiques, églises publiques et églises privées, les unes dépendant de la communauté, les autres relevant d'un patron.

VI. A QUELLE IDÉE ELLES RÉPONDENT. — A quelle idée répond l'établissement des églises paroissiales? Au début, les évêques ont pu envisager surtout les avantages d'un groupement de fidèles pour leur assurer un culte public; mais une première question se présente à laquelle on eut à donner une réponse catégorique. Où rassemblerait-on les fidèles? On n'avait que l'embaras du choix. Le paganisme n'était plus en mesure de défendre ses lieux de culte depuis que la législation impériale les condamnait ou bien cessait de les défendre; car c'est à cela qu'aboutissait une protection plus apparente que réelle (voir au mot PAGANISME). En somme, les destructions furent innombrables, non pas administrativement, mais révolutionnairement: on brisa, on brûla, on renversa bien plus qu'on ne démolit. Dans un seul pays, le *pagus* éduéen, la mission prêchée par saint Martin de Tours aboutit sur nombre de points à la violence; et on pourrait étendre cette enquête à plusieurs provinces de la Gaule pour relever des faits semblables.

Évêques, clercs et laïques n'avaient cependant rien des maximes d'un parti anarchiste, leur première pensée était d'affirmer la victoire du Christ sur le démon et la purification des lieux consacrés à Satan et souillés par lui. L'église remplaçait le temple dont elle effaçait jusqu'au souvenir. C'est ce que proclame une loi de Valentinien III. « Nous voulons, dit-il, que les sanctuaires, les temples, s'il en reste encore, soient détruits par l'ordre des magistrats, que sur leur empla-

cement même on élève le signe de la religion chrétienne comme une expiation¹. » S'il était possible de fouiller sous tous nos sanctuaires ruraux, un certain nombre parmi eux nous montreraient peut-être les vestiges de constructions païennes sur lesquels furent élevées nos premières églises dans une pensée de purification et de réparation.

Ce n'est pas seulement saint Martin qui agit avec cette pensée, ce sont aussi bien d'autres évêques de la Gaule du v^e siècle: saint Maurille en Anjou²; saint Orientius, évêque d'Auch³; saint Vigor, évêque d'Évreux⁴, construisent des églises sur l'emplacement des temples païens. Au vi^e siècle, saint Rigomer et saint Amand⁵ agissent de même et détruisent les derniers vestiges du paganisme pour élever à la place des églises au vrai Dieu.

On ferait une longue liste des églises et chapelles qui ont été bâties sur d'anciens édifices païens: Chalon, Avallon, Lantilly, Marsingy, Oulay, Mesvres et combien d'autres. Même tendance dans les monastères; saint Benoît élève un oratoire à saint Martin sur l'emplacement d'un temple païen; on agit de même lorsqu'on construit Saint-Martin d'Autun, Saint-Seine, Flavigny.

« On comprend l'influence que ces idées ont pu avoir pour la fondation des églises rurales. Elles en ont déterminé souvent la place, mais là n'est pas leur seul résultat. Il n'a pas été indifférent pour le triomphe du christianisme que le temple nouveau ait été construit au même endroit que l'ancien. Les populations changent moins aisément peut-être leurs habitudes que leurs croyances. On allait à l'autel des dieux porter ses offrandes, son encens, ses prières; on n'eut pas à prendre une autre route pour porter au dieu nouveau les mêmes hommages. Ce fut toujours dans le lieu sacré où les ancêtres avaient prié, que se prosternèrent les générations nouvelles. Le christianisme maintenait ces traditions, ces souvenirs, qui sont un lien si puissant pour grouper les hommes. La religion pouvait être changée: la vie locale ne l'était pas. Et quand on voit avec quel soin l'Église a transformé ces usages sans les détruire, on comprend tout l'intérêt qu'elle avait à les respecter⁶. »

Le progrès rapide du culte des saints exerça une influence considérable sur le nombre, le choix et l'établissement des églises. Quand prirent fin les persécutions sanglantes, les corps des martyrs furent l'objet d'un culte fervent. On les rechercha, on honora leur tombeau, on le signala par un monument plus ou moins orné. Les exemples ne sont pas nombreux, mais ils sont concordants. Sous le règne de Constance, une chrétienne nommée Eusebia découvre le corps de saint Quentin et fait construire un oratoire pour l'abriter. Près de Marmoutier se trouvait un autel sur la sépulture d'un martyr; à Artonne, sainte Vitaline jouit d'un culte public. Le culte des saints commençait à prendre un développement dont saint Martin dénonçait les abus qui, certes, étaient grands ainsi qu'on peut se le persuader en lisant les écrits de Grégoire de Tours tout remplis des récits d'apparitions, de songes, de miracles, pour provoquer la dévotion des fidèles. Et ce n'est que le début d'une littérature qui pullulera pendant tout le Moyen Âge.

Mais laissons la question impossible à trancher aujourd'hui, pour ces temps lointains, d'authenticité ou de supercherie. Ce que nous devons retenir, c'est que la manifestation du saint entraîne invariablement l'apparition ou le développement de son culte. Le tombeau sert de prétexte à l'oratoire, l'oratoire se transforme en basilique et celle-ci amène à plus ou moins

¹ Code Théodosien, l. XVI, c. x, lex 25. — ² Acta sanct., sept. t. iv, p. 73. — ³ Acta sanct., maii t. i, p. 62. —

⁴ Acta sanct., nov. t. i, p. 299. — ⁵ Acta sanct., febr. t. i, p. 861. — ⁶ Imbart de La Tour, *op. cit.*, p. 41-42.

bref délai, l'érection du monastère ou de la paroisse. C'est ainsi qu'un culte funéraire sert de noyau à la communauté rurale.

On ne s'en tient pas là; il ne suffit pas d'honorer le saint dans l'épisode tragique et glorieux de sa mort, on veut commémorer les principaux épisodes de sa vie. A ce point de vue, saint Martin éclipe tous les concurrents; l'épisode du partage du manteau à Amiens, le séjour à Artonne, un miracle accompli à Trèves, sa mort à Candes sont autant d'occasions — avec bien d'autres encore — pour lui élever un oratoire, célébrer son culte et il va sans dire que ces oratoires ne sont jamais une maison vide, mais un lieu vers lequel se dirigent les pèlerins. Chaque localité qui se constitue autour d'un de ces oratoires fait valoir l'épisode qu'il rappelle, met en évidence les avantages qu'y trouvent ceux qui prient à telle ou telle intention; bref, on assiste à l'apparition des spécialités. Nouvelle source d'où sont sorties des églises rurales, car parfois le succès a trop tardé, ou bien ne s'est manifesté que d'une manière incomplète et l'oratoire a végété avec son desservant réduit à la portion à peine congrue. Là, au contraire, où la vogue s'est prononcée, l'oratoire a fait place à une basilique et c'est un monastère qui a confisqué le pèlerinage à son profit. Ou bien, il y a tout de même des cas où la paroisse a procédé directement de l'oratoire; c'est le cas à Brive, à Blaye, à Brioude, où la communauté chrétienne s'est groupée et a prospéré autour et à l'occasion soit du tombeau soit du souvenir.

Tombe ou souvenir deviendra, croit-on, la garantie nécessaire et comme la justification de la paroisse rurale qui se réclame d'un nom de saint. De là à imposer ce nom à toute église rurale il n'y a qu'un pas, et du moment qu'on se place sous la protection spéciale d'un saint, qu'on invoque son nom comme une sauvegarde, il faut pouvoir justifier des rapports étroits qu'on entretient avec lui. A cet effet, la grande affaire pour une église rurale est de cesser d'être anonyme et de se procurer les reliques qui justifieront le patronage invoqué. Et voici encore une croyance qui s'éloigne et disparaît.

En lisant Grégoire de Tours, nous voyons que dans la Gaule du VI^e siècle il ne manque pas de ces églises anonymes, c'est-à-dire qu'on désigne par un nom de lieu : *ecclesia Novivicensis vici*¹, ou bien *ecclesia vici Prisciniacensis*². Ces appellations sont démodées, elles n'inspirent plus confiance, elles ne font plus recette. Il ne suffit plus à la dignité éminente d'une église que son vaisseau serve à la célébration des saints mystères, à la confection des sacrements, il lui faut offrir une garantie d'une espèce nouvelle : la possession de reliques, le culte d'un saint spécialement désigné et qui devient non seulement le patron spirituel, mais, dans une certaine mesure, le patron temporel du lieu.

C'est un personnage puissant, de qui on attend une efficace protection, qu'on honore et qu'on sert en conséquence. On lui rend un culte, on lui offre des dons, on lui reconnaît des droits et, même, une existence juridique. Il peut acquérir, posséder, échanger; il est propriétaire et sa propriété est inviolable; de plus, comme il ne peut mourir, elle est perpétuelle. Autour de lui se groupent la communauté dont il est le symbole et la paroisse à laquelle il a conféré l'autonomie.

On voit que ce qui est arrivé dans la société laïque s'est reproduit dans la société religieuse. De même qu'à partir du V^e siècle, le patronage des grands a amené la décentralisation politique qui a détaché les hommes du pouvoir de l'État pour les soumettre au pouvoir de

l'aristocratie, de même le patronage du saint a entraîné la décentralisation religieuse qui a brisé la communauté primitive et détaché de l'église diocésaine les églises des paroisses. C'est grâce au saint que la petite église locale, créée d'abord pour les besoins du culte, a pris une personnalité, est devenue un centre religieux, un organe distinct et qui n'entend pas être confondu et égalé avec d'autres. Le saint patron a conféré à l'église rurale, non pas certes l'indépendance à l'égard de l'évêque, mais un certain affranchissement; elle a été elle-même et différente d'une autre, celle-ci lui fût-elle homonyme. C'est au nom du saint qu'elle eut un patrimoine, une existence et une vie distinctes : c'est le personnage du saint qui fut l'animateur de cet organisme que deviendra la paroisse rurale.

VII. CONDITION DES CURÉS RURAUX. — Afin de bien inculquer au clergé rural le sentiment de sa dépendance et l'impossibilité pour lui de s'en affranchir, nous avons vu que clergé et fidèles doivent, à certains jours de fête plus solennels, se transporter à la cathédrale afin d'y assister à la messe épiscopale. Le concile tenu à Orléans, en 511, prescrit *ut nulli civium paschæ, natalis Domini, vel quinquagesimæ sollemnitatem in villa liceat celebrare*³. Pareille exigence ne peut pas se prolonger longtemps et l'évêque s'est vu obligé d'accorder au prêtre la direction spirituelle de la paroisse et une indépendance de fait, indépendance d'autant plus réelle qu'un *presbyterium* commence à se grouper autour de lui. A ce point de vue, le canon 3 du concile de Vaison, en 442, prescrit au prêtre d'aller en personne chercher le chrême à la ville épiscopale; s'il en est empêché, il se fera remplacer par son sous-diacre ou par un clerc de rang moindre, c'est qu'il a donc autour de lui un personnel parmi lequel il peut choisir; en effet, le concile d'Auxerre tenu entre 573 et 603, prescrit au curé rural d'envoyer son premier sous-diacre⁴. A Laon, nous voyons que l'église paroissiale possède tout un clergé : prêtre, diacres, sous-diacres, lecteurs, portiers⁵. Enfin, le concile de Tours, en 567, rappelle à l'archiprêtre son devoir de se faire accompagner partout par un clerc ou par un lecteur⁶.

Quand on a sous son pouvoir tout un personnel, il arrive qu'on est parfois mal écouté, mal compris, mal obéi et le plus sûr moyen d'y porter remède paraît être de recourir à des sanctions; certains curés s'y laissent aller et c'est pourquoi le concile d'Arles de 554, leur interdit de déposer un diacre ou un sous-diacre à l'insu de l'évêque⁷.

C'était l'évêque qui avait fait les nominations, lui seul pouvait prononcer les sanctions ou le déplacement. Si la paroisse s'élevait dans une *villa* et, par conséquent, dépendait d'un patron laïque, l'agrément de l'évêque était indispensable, mais si le titulaire de cette paroisse de *villa* était un prêtre étranger au diocèse, il fallait que l'évêque dans le diocèse duquel s'élevait la *villa* se mit d'accord avec son collègue de qui ce prêtre était le sujet.

Quant au propriétaire d'une église de *villa*, il pouvait trouver avantage à faire choix d'un de ses hommes pour en faire un desservant; il ne le pouvait qu'après l'avoir affranchi, s'il était serf⁸. Cette discipline n'agréait pas, tant s'en faut, à tous les propriétaires, aussi certains parmi eux s'efforçaient de soustraire le clergé desservant leurs églises au pouvoir disciplinaire de l'évêque. C'était alors l'autorité épiscopale qui se rebiffait et le conflit entre évêques et propriétaires s'envenimait rapidement. On voit au concile de Chalon

¹ Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, c. xxx. — ² Grégoire de Tours, *Vitæ Patrum*, l. VIII, c. xl. — ³ *Conc. Aurelianense*, 511, can. 25, édit. Maassen, p. 8; *Conc. Arvernense*, 535, can. 15, p. 69; *Conc. Aurelianense*, 541, can. 3, p. 88. — ⁴ *Conc. Autissiodorensis*, 573-603, can. 6.

— ⁵ Pardessus, *Diplomata, chartæ*, in-fol., Lutetiae Parisiorum, 1844, t. 1, p. 83. — ⁶ *Conc. Turonense*, 567, can. 20, p. 127. — ⁷ *Conc. Arelatense*, 554, can. 4, p. 119. — ⁸ *Conc. Aurelianense*, 538, can. 29, p. 81; *Conc. Aurel.*, 549, can. 6, p. 102.

(639-654), les évêques s'insurgent contre les seigneurs qui s'opposent à ce que les archidiaques sévissent contre les desservants des paroisses¹. Pendant tout le VII^e siècle, le conflit ira en s'aggravant de plus en plus².

Même sans y être stimulé par les conciles, le prêtre de paroisse comprend que son intérêt lui impose de former autour de lui ses futurs collaborateurs et ses successeurs. Le concile de Vaison (529) appelle sur ce point son attention; le concile de Mérida (666) le lui rappelle et parfois le prêtre avait la main heureuse, rassemblait un embryon d'école et y découvrait des sujets dignes d'être encouragés. La Vie de saint Gaudry nous le montre dans son *castrum* de Carignan (Ardennes), fréquentant l'école paroissiale et s'y faisant remarquer par sa piété, son amour de l'étude, son application à tous les devoirs de son âge, jusqu'au jour de la visite épiscopale où, sur les bons témoignages du prêtre, il est immédiatement élevé au rang de clerc avec promesse du diaconat le jour où il saura de mémoire tout le psautier³.

Le concile de Vaison ajoute un détail utile à recueillir: c'est que cette petite école, embryon des petits séminaires, doit être installée dans la maison du curé: *juniores lectores secum in domo, ubi habitare videntur, recipiant*. Évidemment le prêtre sert à la fois de professeur et d'éducateur. Il y a là un point de vue, qui a été peu étudié, de l'origine du recrutement sacerdotal et des occupations du clergé paroissial dans les campagnes.

Grâce à cette formation, à ces soins, ceux qui en étaient l'objet pouvaient se présenter aux ordres avec une formation déjà assez complète; d'ailleurs on ne se hâtait pas. Le prêtre Cato trace son *cursus honorum* et on voit qu'il a été lecteur pendant dix ans, sous-diacre pendant cinq ans, diacre pendant quinze ans et prêtre pendant vingt ans; après cela il se juge mûr pour l'épiscopat. Il est vrai qu'à mesure que les églises rurales deviennent plus nombreuses il devient indispensable d'abrèger les stages dans les ordres inférieurs. Le concile d'Arles (524), dans son canon 2 demande au moins un an de cléricature avant l'ordination d'un prêtre ou d'un diacre⁴; le concile d'Épaone (517) ne fixe pas la durée du délai, mais en réclame un⁵; le concile d'Orléans (538), parle aussi d'un délai d'un an⁶.

Le prêtre qui reçoit la charge d'une paroisse rurale doit donc être en état de former la jeunesse et de subvenir aux dépenses d'une école qui viennent s'ajouter à toutes les autres dépenses et cela le jette souvent dans une situation assez difficile. Car, pas plus au VI^e siècle qu'au XX^e, la question du vivre et du couvert n'est négligeable. D'où le prêtre tirera-t-il les ressources indispensables?

« Au début, lorsqu'un prêtre était envoyé de la ville à la campagne pour y desservir une église rurale, il n'était qu'un administrateur et touchait comme ses confrères du *presbyterium*, le *stipendium* que l'évêque lui allouait sur les revenus du diocèse. En effet, au VI^e siècle encore, l'évêque est le seul maître de tous les biens qui appartenaient aux églises de son territoire comme nous l'apprend le concile d'Arles (511)⁷. Ce *stipendium* consistait surtout en vivres, en vêtements et en produits tirés des propriétés ecclésiastiques. D'après la Vie de Tétricus, évêque d'Auxerre, le *stipendium* servi aux archiprêtres et aux clercs ruraux

venant célébrer l'office à l'église de Saint-Étienne, consiste en une distribution de vivres que le cellérier est chargé de faire sans en distraire une partie, sous peine d'une pénitence d'une demi-année au pain et à l'eau⁸. Le refus d'un clerc de remplir son office ne le privait pas de ses droits à recevoir sa part dans les distributions⁹. Mais les clercs qui se soustrayaient aux devoirs de leur charge en invoquant le patronage d'un grand, étaient privés non seulement du *stipendium*, mais encore des présents qui pouvaient leur être faits gracieusement par leurs chefs hiérarchiques¹⁰.

« Cependant, le nombre des paroisses indépendantes augmente sans cesse. Elles sont dotées par leurs fondateurs et reçoivent des offrandes en biens-fonds qui agrandissent leur patrimoine. L'administration de tous ces biens qui se multiplient de jour en jour, devient difficile sinon impossible. L'évêque est obligé d'en abandonner le gouvernement et la jouissance, en tout ou en partie, aux prêtres ou aux diacres qui desservent la paroisse. D'ailleurs les offrandes qu'on lui fait sont destinées à son entretien et à son développement. Cette jouissance était souvent une source de revenus très appréciable pour les curés. Leur ayant assuré ainsi la subsistance, l'évêque n'est plus tenu à leur payer le *stipendium* qu'il leur servait jusqu'alors. Voilà comment la situation pécuniaire du clergé rural s'est transformée. Nous voyons très bien la différence de traitement entre le clergé de la cité et celui de la campagne dans le concile d'Orléans de 538, can. 5 et 18: toutes les offrandes faites à une basilique de la cité seront à la discrétion de l'évêque tandis que pour les ressources des basiliques ou des paroisses de la campagne on s'en tiendra aux usages locaux établis. Les clercs détachés de l'église-mère pour le service d'un monastère, d'une paroisse, d'une basilique rurale n'auront plus un droit strict au *stipendium* puisque l'église qu'ils desservent doit leur fournir le nécessaire, can. 5: *Si que oblationis in quibuslibet rebus adque corporibus conlate fuerint basilicis in civitatibus constitutis, ad potestatem episcopi redigentur et in ejus sit arbitrio... De facultatibus vero parrociarum vel basilicarum in pagis civitatum constitutis singulorum locorum consuetudo servetur*. Can. 18: *De his vero clericorum personis, que de civitatibus ecclesiarum officio monasteria, deiocesis vel basilicas in quibuscumque locis positas, id est sive in terreturiis sive in ipsis civitatebus, suscipiunt ordinandas in potestate sit episcopi si de id, quod ante de ecclesiastico munere habebant, eos aliquid aut nihil exinde voluerit, quia unicuique facultas suscepti monasterii, deiocesis vel baselece debet plena ratione sufficere*¹¹. »

Cette question de l'entretien du prêtre de paroisse reparait dans plusieurs textes de conciles. Celui d'Épaone en 517, veut que le propriétaire de la *villa* fournisse le nécessaire à l'existence de celui qui dessert la chapelle¹². Le concile de Carpentras, en 527, veut que le bien légué serve à fournir aux nécessités de l'église et du clergé¹³.

En plus du produit des terres, le prêtre et son clergé avaient les ressources provenant des offrandes des fidèles: pain, vin, huile, cire et parfois même des dons en argent. Il y avait là une occasion offerte à l'évêque de se tailler sa part et il ne l'oublia pas, aussi fallut-il la lui prescrire, ce que fit le concile d'Orléans de 511, qui ne lui concède pas plus d'un tiers des offrandes, le reste allant de droit à la paroisse¹⁴. Les offrandes

¹ Conc. Cabillonense, 639-654, can. 45, p. 211. — ² Conc. Clippiacense, 626-627, can. 21, p. 200; Conc. Cabillonense, 639-654, can. 5, p. 209; Conc. sub Sonatu habitum, 627-630, can. 19, p. 209; Conc. Latunense, 673-675, can. 9, p. 218. — ³ Vita S. Gauderici, dans Script. rer. merov., t. III, p. 652-653. — ⁴ Conc. Arelatense, 524, can. 2, p. 36-37. — ⁵ Conc. Epaonense, 517, can. 37. — ⁶ Conc. Aurelianense, 538, can. 6, p. 75. — ⁷ Conc. Arelatense, 511, can. 15, p. 6. —

⁸ Maassen, Concilia avi merov., 1893, p. 223. — ⁹ Conc. Aurelianense, 538, can. 22, p. 80. — ¹⁰ Id., *ibid.*, c. 12, p. 77. — ¹¹ Conc. Aurelianense, 538, can. 5, 18, p. 74-75, 79-80; H. Netzer, La condition des curés ruraux, dans Mélanges d'hist. du Moyen Age offerts à Ferd. Lot, in-8°, Paris, 1925, p. 585-587. — ¹² Conc. Epaonense, can. 55, p. 25. — ¹³ Conc. Carpentoratense, dans *ibid.*, p. 41. — ¹⁴ Conc. Aurelianense, 511, can. 15.

avaient une signification symbolique; à cette ressource s'ajoutaient les dons manuels et personnels en précaire que l'évêque consentait parfois aux clercs¹ et ceux-ci cherchaient à accroître leurs ressources à l'aide de bénéfices réalisés dans le commerce ou dans les placements d'argent. Au désintéressement faisait place la cupidité, chez certains, qui n'hésitaient pas à se servir de prête-nom pour exercer le négoce²; tous ne savaient s'y résoudre et on signale tel prêtre de Tours qui se rendait à Marseille pour trafiquer³.

Vers la fin du v^e siècle, le niveau social du clergé se releva par suite de l'abolition des défenses interdisant l'accès de la cléricature aux membres des familles riches. Lorsque la vocation ne fut plus contrariée par l'intérêt, on vit des prêtres en possession d'une fortune patrimoniale en mesure d'ajouter leurs revenus à leur *stipendium* et aux offrandes. Au fur et à mesure que certaines paroisses récoltaient des dons assez importants, le prêtre pouvait y vivre dans l'aisance et, même, y faire des économies. Le cas ne devait pas être rare puisque nous savons que tels archiprêtres possédaient leur *villa*⁴.

En quoi consistait alors dans les campagnes, une maison curiale? Il n'est pas facile de répondre à cette question. Il est vraisemblable qu'il y avait autant de cas que de paroisses différentes et on tomberait — à vouloir préciser — dans un récit où l'imagination tiendrait lieu de la réalité. Un canon nous apprend que les prêtres, les diacres et les sous-diacres avaient chacun leur *cella*⁵, mais on pourrait se demander encore si ces diverses *cellæ* se trouvaient rapprochées les unes des autres dans la maison du curé. On voit le curé d'Artonne⁶, Eulalius, qui invite ses clercs à dîner chez lui; c'est donc qu'il ne les traitait pas tous les jours à sa table⁷.

En Gaule, au vi^e siècle, le mariage des prêtres commençait à devenir très rare, mais il se rencontrait encore; le régime auquel les prêtres mariés étaient soumis peut nous surprendre. « Pour éviter, nous dit-on, tout soupçon malveillant, l'archiprêtre rural marié se fera accompagner, soit dans son *vicus*, soit lorsqu'il se rend à sa *villa* par l'un des lecteurs ou des clercs de sa paroisse. Il y aura dans sa *cella* un lit pour un clerc qui y couchera afin de rendre témoignage à sa vertu. Chacun des clercs aura à remplir cet office pendant une semaine à tour de rôle; s'il se soustrait à ce devoir, il sera fouetté. Si le curé néglige d'observer cette règle, il sera privé de la communion pendant trente jours. Quant aux autres prêtres, diacres et sous-diacres ruraux qui sont mariés, ils devront habiter à part et seuls dans leur *cella*, tandis que leurs femmes auront leur domicile là où sont logés les serfs. Ceux qui n'ont pas d'épouse auront leur petite *cella* à part dans le quartier des serfs. Si un prêtre, un diacre ou un sous-diacre est surpris avec sa *presbiteria*, sa *diaconissa* ou sa *subdiaconissa* respective, il sera excommunié pour un an, mis au rang des laïques, avec ce tempérament qu'il pourra se joindre aux lecteurs pour chanter l'office. L'archiprêtre qui, par négligence, aura manqué de vigilance sur ses jeunes clercs devra se rendre à la ville où il sera enfermé dans une *cella* pendant un mois entier et mis au pain et à l'eau⁸. »

Plusieurs canons réglementent la question du mariage des clercs. Le concile de Clermont, en 535, interdit à l'évêque, au prêtre et au diacre la cohabitation

avec toute autre femme que leur aïeule, leur mère, leur sœur ou leur nièce⁹, à plus forte raison à une moniale ou à une bonne. Le concile d'Orléans, en 538, interdit au sous-diacre et aux clercs plus élevés que lui dans la hiérarchie, les rapports conjugaux¹⁰, il n'admettra sous son toit que des proches parentes et repoussera immédiatement les étrangères¹¹. Trois ans plus tard, 541, un nouveau concile tenu à Orléans interdit aux prêtres et aux diacres de faire chambre commune avec leurs épouses¹². Même prescription en 549, à Orléans¹³; en 573-603 à Auxerre¹⁴. A Tours, en 567¹⁵, le concile porte l'excommunication contre tout clerc qui établirait chez lui, pour l'entretien de sa maison, une femme vivant comme une moniale, une veuve ou une servante, et ce qu'on leur reproche c'est de n'être ni la mère, ni la sœur, ni la fille de ces clercs.

On ne peut s'empêcher de faire remarquer ici combien ces règlements sont loin de ce qui est devenu de nos jours l'usage général.

Le concile de Mâcon, en 583, rappelle aux évêques, prêtres, diacres et sous-diacres qu'ils ont renoncé à leurs droits conjugaux¹⁶, il n'y a que l'aïeule, la mère, la sœur ou la nièce du clerc qui puisse être tolérée¹⁷. Le concile qui se réunit à Lyon en la même année proclame que, de l'évêque au sous-diacre, tout clerc doit s'abstenir d'offrir l'hospitalité chez lui à une femme, si ce n'est sa mère, sa sœur ou sa tante¹⁸; quant à sa propre épouse, elle ne partagera pas sa chambre et ne l'entretiendra pas tous les jours.

La rigidité dont s'inspirent les conciles à l'égard des femmes va plus loin encore, puisque, dès 533, le concile d'Orléans interdit au prêtre sous peine d'être privé de la communion, d'habiter avec des laïques s'il n'en a reçu la permission de l'évêque¹⁹.

Le vêtement des curés ruraux n'offrait aucune singularité extérieure, il consistait en une tunique que recouvrait la *penula*, sorte d'ample chasuble qu'on introduisait en y passant la tête. C'était là le vêtement de tous ceux qui n'étaient ni des ouvriers, ni des serfs. Loïn d'approuver un accoutrement distinct, le pape Célestin I^{er} en blâme l'usage dans une lettre aux évêques de Vienne et de Narbonne, en 428: *Amicti palleo et lumbos præcincte credunt sese scripturæ fidem... complecturos... Unde hic habitus in ecclesiis gallicanis?*²⁰ Mais voici qu'un pape s'étonne d'une innovation et bientôt les conciles s'opposent à ce que les clercs adoptent les nouvelles modes laïques; ils leur imposeront un vêtement de type ancien qui, rapidement démodé, deviendra le vêtement ecclésiastique spécial. C'est ainsi que le concile de Mâcon²¹ interdit à tout clerc le port du *sagum*, ainsi que des vêtements et des chaussures à la mode chez les laïques. Celui qui en fera usage et qui portera des armes, sera enfermé pendant trente jours et ne recevra chaque jour qu'une ration de pain et d'eau. Même prescription au concile de Bordeaux²², dans un concile de Germanie en 742²³ et dans un concile franc en 747.

Interdiction rigoureuse était faite aux clercs de porter des armes. Le concile de Mâcon prohibe le port de toute arme²⁴, celui de Bordeaux mentionne spécialement la lance²⁵. Un concile germanique tenu en 742²⁶, interdit formellement aux clercs de porter les armes, de suivre une armée en campagne et de combattre, à moins qu'ils ne soient désignés pour remplir leur ministère. Le prince emmène un ou deux évêques suivis de

¹ Conc. Aurelianense, 511, can. 23. — ² Conc. Aurelianense, 538, can. 30. — ³ Grégoire de Tours, *Vitae Patrum*, viii, 6. — ⁴ Conc. Turonense, 567, can. 20. — ⁵ *Ibid.*, can. 20. — ⁶ Artonne, Puy-de-Dôme. — ⁷ Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. v. — ⁸ Maassen, *Conc. ævi merovingici*, t. I, p. 127-128. — ⁹ Conc. Arvernense, 535, can. 15. — ¹⁰ Conc. Aurelianense, 538, can. 11. — ¹¹ *Ibid.*, can. 4. — ¹² *Ibid.*, 541, can. 7. — ¹³ *Ibid.*, 549, can. 4. — ¹⁴ Conc. Autissiodorensis, 573-

603, can. 21. — ¹⁵ Conc. Turonense, 567, can. 11. — ¹⁶ Conc. Matisconense, 583, can. 15. — ¹⁷ *Ibid.*, can. 2. — ¹⁸ Conc. Lugdunense, 583. — ¹⁹ Conc. Aurelianense, 533, can. 9. — ²⁰ Jaffé, *Reg. pont. rom.*, n. 369. — ²¹ Conc. Matisconense, 583, can. 5. — ²² Conc. Burdigalense, 663-675, can. 3. — ²³ Conc. Germanicum, 742, can. 7. — ²⁴ Conc. Matisconense, 583, can. 5. — ²⁵ Conc. Burdigalense, 673-675, can. 1. — ²⁶ Conc. Germanicum, 742, can. 2.

leurs chapelains; chaque *praefectus* peut se faire suivre d'un prêtre qui entend les confessions.

L'interdiction de porter les armes s'explique sans peine parmi une société où les prêtres adoptent les mœurs violentes et ont souvent à se tenir en garde dans un milieu disposé aux pires violences. Les évêques déterminés à faire respecter les prescriptions de la charité et de la douceur évangéliques se trouvaient parfois en butte à des attentats. Le concile d'Orléans de 538, dénonce des conjurations ourdies par des prêtres¹ et d'autres conciles² tenus à Clichy ou à Reims nous permettent de dire que ces conjurations sont dirigées contre des évêques.

On ne portait pas des armes que pour tuer, mais aussi pour chasser, quoique l'exemple vienne de haut, de l'épiscopat. En 517, le concile d'Épaone interdit aux évêques, aux prêtres et aux diacres l'exercice de la chasse sous peine d'une pénitence de trois mois à un mois³. De même le concile de Mâcon, en 585⁴ condamne la présence de chiens et d'éperviers dans la demeure épiscopale et, à plus forte raison, dans la maison curiale. Ce ne sont pas les seuls textes qu'on puisse rapprocher, mais les autres n'ajoutent rien de particulier.

On peut encore trouver d'autres avertissements : les conciles condamnent l'ivrognerie, mais nous pouvons mettre des noms propres à la suite des canons. Grâce aux écrits de Grégoire de Tours, qui nous signale un évêque de Soissons, Droctigisilus, *vorax cibi ac potator vini extra modum*⁵; un évêque Eunoius qui « s'adonnait tellement au vin la plupart du temps d'une façon si honteuse qu'il n'était pas capable de faire un pas⁶ »; un diacre, en état d'ivresse, qui tombe et se tue⁷.

Le concile d'Autun, 573-603, défend aux prêtres, diacres et sous-diacres, de célébrer la messe après avoir mangé et bu⁸; il va plus loin, il interdit au prêtre de chanter ou de danser pendant un repas⁹ et on ne s'en étonne guère quand on voit ce même concile¹⁰ interdire les banquets dans les églises, avec des chœurs et des chants exécutés par les convives et par des jeunes filles. Le concile d'Orléans, en 533, porte une interdiction semblable¹¹, choses qui, évidemment, ne pouvaient se faire qu'avec le consentement du curé.

Il ne faudrait pas conclure de ces textes que les curés étaient tous débauchés et leurs maisons souillées de scènes honteuses; ce serait conclure de quelques textes à une situation générale; s'il y avait des clercs répréhensibles, il s'en trouvait d'autres qui échappaient à ces condamnations par une vie pure et il faut se rappeler que les conciles sont des réunions disciplinaires et ne sont pas destinés à faire des compliments, mais à réprimander des abus; c'est leur métier, on n'y peut rien changer. À côté et au-dessus des exemples que nous venons de rappeler nous devons faire mention de faits tout différents. Ainsi le concile d'Orléans, en 511, rappelle aux prêtres leur devoir de donner la nourriture et le vêtement aux pauvres¹²; celui de Tours, en 567, lui rappelle de nourrir le pauvre¹³. Une large part est réservée aux pauvres sur les revenus de toutes les paroisses; chacune d'elles a sa clientèle d'indigents, de mendiants qui suffisent à occuper de leurs besoins la sollicitude des prêtres. Comme au temps du diacre romain Laurent, ils forment toute une compagnie dont les noms sont inscrits sur un registre paroissial, qu'on

nomme la matricule, *matricula*, il arrive même qu'on les abrite, qu'on les loge dans une maison peu éloignée de l'église où on les emploie dans certaines fonctions subalternes.

VIII. ÉTABLISSEMENT DU RÉGIME PAROISSIAL. — Au commencement du v^e siècle, le district d'une église rurale s'appelle *diœcesis*, celui d'une église que nous appelons diocésaine, s'appelle *parochia*. Au siècle suivant, par suite de quel accord, on ne sait pas bien, l'interversion des mots est chose faite; ce qu'on appelait *parochia* s'appelle « diocèse » et ce qu'on appelait *diœcesis* s'appelle « paroisse ». À l'époque du concile d'Agde (506), les *diœceses* sont encore des paroisses; chez Sulpice Sévère, le village de Candes est un « diocèse » et il semble que des sortes de circonscriptions rurales y soient déjà attachées¹⁴. On voudrait savoir quelque chose de précis sur la nature et l'étendue de ces circonscriptions. D'après le canon 9 du concile de Tours, leurs limites semblent anciennes : *Placuit observari ut si quis episcopus in jus fratris sui suam conatus fuerit inserere potestatem ut aut diœceses alienas transgrediendo terminos a patribus constitutos pervadat*¹⁵; en tout cas, les évêques voisins tâchent de se mettre d'accord. Il faut croire que le cas n'est pas exceptionnel puisque nous voyons les évêques de Limoges, Ruricius et de Périgueux, Gronopius, ne pas s'entendre sur les limites de la paroisse (*diœcesis*) de Jumillac. S'il en est ainsi, c'est que les évêques en procédant à l'établissement des paroisses n'ont pas dû trouver dans l'organisation civile des cadres bien déterminés.

On a proposé d'identifier les anciennes paroisses avec la *centena* ou avec le *pagus*. Dans le premier cas, on invoquait un texte de Walafrid Strabon¹⁶ qui compare le pape à César, les patriarches aux patrices, les archevêques aux rois : « Les centeniers, dit-il, qui sont établis dans les *pagi* peuvent être comparés aux prêtres titulaires des églises baptismales et qui ont juridiction sur les églises d'ordre inférieur. » Walafrid ne relève qu'une analogie entre la *centena* et la paroisse. D'ailleurs un texte du ix^e siècle peut difficilement être invoqué pour l'éclaircissement d'une institution du v^e siècle dont on ne peut pas dire avec certitude qu'elle existait à cette époque.

Dans le cas de l'identité entre le *pagus* et la paroisse, on se trouve devant un passage du testament de saint Remi offrant la mention de quatre églises qui portent le nom des *pagi* où elles se trouvent : *Mosomagensis, Vongensis, Catariensis, Porcensis*. Aug. Longnon écrit à ce sujet : « Voilà donc, en dehors du Rémois, quatre *pagi* du diocèse donnant chacun à l'époque franque leur nom à une église dont le pouvoir s'étendait naturellement sur le ressort de chacun de ces *pagi*¹⁷. » Il faudrait d'abord rappeler que le document d'où le renseignement est tiré n'est pas du nombre de ceux sur lesquels la critique soit unanime et, même, en acceptant pour authentique le testament de saint Remi, il ne s'ensuit pas que le *pagus* ait formé une paroisse. Dès le temps de saint Remi, il existait des paroisses autres que celles dotées par cet évêque. A. Longnon fait du *pagus* la paroisse primitive dont toutes les autres se sont peu à peu détachées et qui a formé le doyenné; l'explication semble hasardée. Au vi^e siècle, il n'existe pas de doyennés. Ceux qu'on voit plus tard dans le diocèse de Reims ne répondent pas aux *pagi* de cette *civitas*. Cette observation s'étend à

¹ Conc. Aurelianense, 538, can. 21. — ² Conc. Clippiacum, 626, can. 3; Conc. Remense, 627-630, can. 2. — ³ Conc. Epaonense, 517, can. 4. — ⁴ Conc. Matisconense, 585, can. 13. — ⁵ Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. IX, t. xxxvii. — ⁶ Id., *ibid.*, l. V, c. xl. — ⁷ Id., *ibid.*, l. X, c. xiv. — ⁸ Conc. Augustodunense, 573-603, c. 19. — ⁹ *Ibid.*, can. 40. — ¹⁰ *Ibid.*, can. 9. — ¹¹ Conc. Aurelianense, 533, can. 12. — ¹² Conc. Aurelianense, 511, can. 16. — ¹³ Conc.

Turonense, 567, can. 5. — ¹⁴ *Cum ad diœcesim quamdam pro solenni consuetudine... Martinus venisset*, P. L., t. xx, col. 177. — ¹⁵ Concil. Turonense, 461, can. 9. — ¹⁶ Walafrid Strabon, *De rebus ecclesiasticis*, P. L., t. cxiv, col. 964; cf. Lamprecht, *Deutsches Wirtschaftsleben im Mittelalter*, t. I, p. 238-253. — ¹⁷ A. Longnon, *Étude sur les « pagi » de la Gaule*, II^e part., *Les « pagi » du diocèse de Reims*, t. II, p. 6, 7.

d'autres diocèses, par exemple Tours et Auxerre, où on connaît au VI^e siècle des listes de paroisses et où on constate que celles-ci n'offrent aucun rapport avec les *pagi* mais plutôt avec le *vicus* et plus rarement avec la *villa*.

Le *vicus* nous offre le centre le plus ancien de la paroisse¹, on remarque même que les écrits de Grégoire de Tours et les hagiographes ne signalent guère les églises paroissiales que dans les *vici*; en 567, le concile de Tours désigne les prêtres ruraux sous le nom de *presbyteri vicani*² et on trouve parfois le mot *vicus* employé au sens de paroisse, mais exceptionnellement³.

La *villa* peut devenir, au VI^e siècle, le siège de la paroisse; on en connaît quelques exemples, notamment la *parochia Arronnaco*, mentionnée dans une lettre de Sulpice de Bourges à son collègue Verus de Rosez paraît établie dans une *villa* de l'Église de Cahors. Le cas se présente, les conciles le prévoient : *Si quis in agro suo aut habit aut postolat habere diocessim*⁴, mais il est rare à l'époque mérovingienne pour laquelle nous possédons beaucoup d'actes de ventes, de donations qui énumèrent les édifices et les terres du domaine et qui ne font que très rarement allusion à l'*oratorium* qui s'y trouverait. Cependant il n'en faudrait pas conclure qu'on n'en voyait guère. Au IV^e concile d'Orléans, il est question, on vient de le voir, des paroisses établies dans les terres des grands, car tout propriétaire a le droit de posséder une paroisse dans son domaine à condition qu'il constitue une dotation pour l'entretien de l'église et du clergé. De ce qui précède, il y a une conclusion à tirer, c'est que la *parochia*, paroisse, ne s'est pas installée dans le cadre d'une division administrative ou régionale, mais dans les limites du *vicus* ou de la *villa*.

Dès qu'on fondait une communauté, il fallait que l'évêque pourvût à son administration spirituelle. Il y plaçait un clergé rural, évidemment peu nombreux et qui devait conserver avec l'église-mère des rapports très étroits, symboles d'une dépendance réelle. L'évêque se réservait l'ordination et la confirmation, sans aucun doute, mais nous croyons qu'il serait malaisé de découvrir un texte favorisant l'opinion que les prêtres et les diacres portaient aux fidèles des campagnes l'eucharistie consacrée par l'évêque. Le fait que certaines paroisses étaient administrées par un diacre ne prouve que l'indigence du personnel, situation analogue à celle que nous voyons de nos jours où un prêtre rural a la charge de deux ou trois paroisses, quelquefois plus. Il alterne entre elles son ministère, mais il n'est pas question de faire desservir ces paroisses par des prêtres venus de la ville épiscopale. S'il ne vient plus à la pensée aujourd'hui de recourir aux diacres, c'est que cet ordre hiérarchique n'est plus que traversé par les candidats à la prêtrise.

On a toujours, depuis les origines de l'Église, considéré l'oblation du sacrifice comme le centre de la vie chrétienne et, à aucune époque, l'idée ne serait venue de créer une communauté, de fonder une paroisse privée de la capacité essentielle sans laquelle on ne peut la concevoir. Il n'y avait d'église rurale qu'à la condition d'y mettre un prêtre; d'autre part, il ne fallait pas que le prêtre pût céder à la tentation de conquérir l'indépendance par l'épiscopat. On avait pu voir les inconvénients attachés à un épiscopat trop nombreux et, dès le milieu du IV^e siècle, le concile de Sardique (343) y avait pourvu par l'interdiction d'établir des évêques, sauf certains cas, hors des *civitates* : *Non licere... sim-*

*pliciter episcopum constituere in aliquo pago vel parva urbe cui vel unus presbyter sufficit, ne episcopi nomen et auctoritas vilipendatur*⁵.

L'institution des chorévêques (voir ce mot) ne connut jamais en Occident un développement comparable à celui dont elle jouit en Orient; le prêtre y demeura le guide et l'administrateur de la paroisse, le diacre, non pourvu du droit de consacrer, apparut comme un personnage incomplet, insuffisant, qu'on éliminera tout à fait dès qu'on pourra le faire sans inconvénient. Jusqu'à ce moment on limite ses attributions, on amoindrit son prestige. Désormais, il lui sera interdit de distribuer la communion en présence du prêtre, d'administrer le baptême en dehors du temps pascal, de s'asseoir en présence du prêtre. Petit à petit, ils disparaissent; en 506, le concile d'Agde (can. 59) envisage encore le cas des diacres placés à la tête d'une église; en 572, Gautinus, diacre de l'église d'Issoire, est élevé sur le siège de Clermont; il est le dernier diacre connu qui ait administré une paroisse.

A partir du moment où la paroisse est devenue un organisme, il a fallu conférer à ceux qui ont charge d'âmes le droit de faire usage des ressources spirituelles que leur confère l'ordination. Un concile romain, tenu en 402, donnait aux prêtres le droit d'administrer le baptême pendant tout le courant de l'année; en 529, un concile de Vaison y ajoutait le droit d'enseigner et de prêcher; en 559, un concile d'Arles leur attribuait la surveillance et le gouvernement du clergé inférieur de la paroisse. A dire vrai, ce ne furent être là que des concessions reconnaissant le fait accompli car on se figure difficilement le prêtre privé du droit d'instruire les fidèles. Admettons qu'il leur fait des lectures sans commentaires, mais les interrogations contenues de l'auditoire dans l'enceinte de l'église doivent jaillir de toutes part, dès qu'il en a franchi le seuil et, pour n'être pas officiel, l'enseignement qu'il donne n'en est pas moins réel.

Le prêtre de paroisse, tout en demeurant soumis à l'évêque et déférent à son égard, atteignait cependant à une indépendance relative. L'organisme paroissial jouissait de sa vie propre et l'obligation pour les fidèles de célébrer avec l'évêque les grandes fêtes de l'année n'était déjà plus qu'un souvenir. En 535, un concile tenu à Clermont en Auvergne maintient cette obligation pour les seuls clercs attachés aux oratoires⁶; il est clair que dès lors les fidèles en sont dispensés.

La décentralisation s'accomplissait aux dépens de l'épiscopat. En 398, une constitution de l'empereur Honorius avait imposé le choix des clercs d'un *vicus*, d'une *villa* ou d'un lieu quelconque parmi les habitants du *vicus*, de la *villa* de la localité : *Ecclesiis quæ in possessionibus, ut assolet, diversorum, vicis etiam vel quibuslibet locis sunt constitutæ, clerici non ex alia possessione vel vico sed ex eo ubi ecclesiam esse constituit eatenus ordinentur*. Le droit canonique adopta cette mesure en sorte que désormais tout dignitaire d'une église dut être pris parmi les clercs, tout clerc parmi les fidèles de cette église.

C'était l'adoption du recrutement local qui avait été appliqué aux évêchés et qu'on étendait aux paroisses. En 529, le concile de Vaison prescrivait aux prêtres de paroisses de choisir leurs lecteurs autour d'eux et de leur apprendre le chant des psaumes, en même temps que la récitation des leçons (can. 1).

Les conséquences de cette mesure étaient graves. Le prêtre appartenait à la paroisse par son titre mais aussi par sa naissance, par sa famille, par ses relations d'en-

¹ Grégoire de Tours en signale une quarantaine. Cf. W. Seston, *Note sur les origines religieuses des paroisses rurales*, dans *Revue d'hist. et de philos. relig.*, t. xv, 1935, p. 243-254. — ² *Conc. Turonense*, can. 20, édit. Maassen, p. 127. —

³ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. X, c. xxxi. — ⁴ *Conc. Aurelianense*, 541, can. 33, édit. Maassen, p. 94. — ⁵ *Conc. Sardicense*, can. 6. — ⁶ *Conc. Arvernense*, can. 15, édit. Maassen, p. 69.

fance et de jeunesse, par ses intérêts, s'il avait du bien. Il lui appartenait, à moins de faute grave, pour sa vie entière, et ceux qui l'entouraient étaient les hommes de son choix, diacre, clercs inférieurs et jusqu'aux serviteurs. Pour peu qu'il eût le caractère impérieux, il constituait sa paroisse à son image; il y était maître et l'évêque avait à compter avec lui.

On vient de dire : « s'il avait du bien ». Il fallait qu'il en eût, parce qu'on ne vit pas et on ne dure pas quand on est à l'aumône. Si le prêtre n'avait rien, l'Église rurale devait posséder de quoi le faire vivre, et, par la force des choses, elle devint propriétaire. Lorsque l'évêque établit des églises rurales il fallut leur assigner des biens déterminés indispensables à l'entretien du clergé et aux frais du culte. Si on s'en tient au texte d'une constitution impériale de l'an 412, on peut soutenir qu'à cette date l'Église épiscopale est seule propriétaire¹; un peu plus tard, en 434, une loi attribuée, sous certaines conditions, aux églises et aux monastères, les biens de leurs clercs ou de leurs moines décédés sans héritiers²; en 452, un canon du concile d'Arles précise l'usage suivi par les évêques pour doter les églises qu'ils élèvent sur leurs domaines³; en 506, le concile d'Agde parle des biens-fonds possédés par les paroisses⁴; pareille allusion dans les *Statuta ecclesiae antiqua*: *Diacones et presbyteri in parochia constituti nihil audeant commutare quia res sacratae Deo esse noscentur*⁵. Il y a plus, l'Église rurale est propriétaire, mais elle doit l'être; telle est la prescription établie par le concile de Vaison pour les *oratoria*.

Jusqu'alors le diocèse épiscopal avait soutenu l'unité de patrimoine et l'unité de juridiction. Lorsque le patrimoine fut démembré, le clergé paroissial ne jouit d'aucun droit sur les terres ou les revenus. L'évêque, en les nommant, leur distribuait à titre de bénéfice, une part de ce domaine; il se réservait pour lui-même la libre disposition des biens et des offrandes non affectés à l'entretien du clergé. Seul l'évêque pouvait aliéner ce domaine patrimonial et le détourner de sa destination. Le concile d'Orléans, en 511, prescrit dans son canon 15 de maintenir sous le pouvoir de l'évêque les donations faites aux paroisses par les fidèles, en terres, vignes ou esclaves.

Pareille juridiction livrait les biens de la paroisse à l'évêque qui pouvait être tenté d'en mésuser ou d'en abuser, ce fut à quoi voulut pourvoir le droit canonique. Il commença par lui interdire de rien distraire des biens donnés ou affectés à une paroisse. C'était la conséquence d'une situation que nous avons fait connaître. La paroisse avait cessé d'être une unité abstraite pour s'identifier avec un saint personnage que nul, pas même l'évêque, ne pouvait déposséder. Ce respect du propriétaire devait entraîner comme conséquence l'accroissement de la propriété devenue intangible ou supposée telle. Le concile d'Arles, tenu en 452, affirmait que « si quelque bien a été donné à une église par l'évêque qui l'a fondée, l'évêque du diocèse n'a aucun pouvoir de toucher à cette fondation⁶ ». Cette prescription s'étendit bientôt à toutes les paroisses. Or le patrimoine ainsi constitué devenait intangible et il le fut si bien que les canons des conciles n'eurent plus à y revenir. Au VII^e siècle, une formule de Marculfe⁷ relative à la fondation d'un monastère, fait allusion à cette inviolabilité du domaine paroissial. Il y est dit que l'évêque n'aura *nullam... potestatem in ipso monasterio, neque in rebus... neque in villabus ibidem jam conlatis aut deinceps... conlaturas... aut quodcumque de eodem monasterio sicut de parociis... muneris causa audeat sperare vel auferre*.

¹ Code Théodosien, l. XVI, n. 2. — ² Code Théodosien, l. V, c. III, lex 2. — ³ Conc. Arlat., can. 36. — ⁴ Conc. Agathense, can. 4, 5. — ⁵ Stat. Eccl. antiq., can. 31. —

Ainsi la paroisse devenait propriétaire d'un domaine et, en même temps, elle obtenait la libre disposition de ses revenus. Ceux-ci étaient en nature le plus souvent, mais représentaient une certaine somme d'argent. Ils consistaient en offrandes faites par les fidèles en vue des nécessités du culte : pain, vin, huile, cire; et en revenus fonciers des prés, terres, vignes, esclaves; parfois enfin de l'or ou de l'argent.

L'épiscopat dut se résoudre à des sacrifices qui portèrent d'abord sur les offrandes. Un règlement du pape Gélase (494), relatif aux églises de Lucanie, du Bruttium et de Sicile, avait fait quatre parts des revenus de l'autel répartis entre l'évêque, les clercs, l'église et les pauvres. Ce décret entra dans les recueils canoniques et formula pour l'avenir un principe de droit.

Le très important concile tenu à Orléans, en 511, reconnu et édicta cette disposition : *De his quae parochiis in terris, vineis, mancipiis adque pecuniis quicumque fidelis obtulerint, antiquorum canonum statuta servantur, ut omnia in episcopi potestate consistant; de his tamen, quae in altario accesserint, tertia fideliter episcopis deferatur*⁸; ainsi la division fut faite par tiers, une part réservée à l'évêque, deux autres allant à la paroisse. C'était trop encore et une quinzaine d'années plus tard, ce fut le pouvoir même de l'évêque qui fut strictement réglé par les canons. Le concile de Carpentras, en 527, établit⁹ que tout bien donné ou légué à une paroisse doit être affecté à l'entretien de son église et de son clergé. Toutefois l'excédent des ressources de la paroisse pourra être affecté à l'entretien de l'église épiscopale; et cette concession ne fut pas acceptée puisqu'en 538, un autre concile d'Orléans déclara que les biens des paroisses devaient leur être intégralement attribués¹⁰.

Une dernière transformation se fit à mesure que se multiplia le nombre des paroisses. L'évêque dut partager le pouvoir qui lui échappait; on s'en aperçoit par les canons des conciles d'Agde¹¹ et d'Épaone¹². Celui-ci reconnaît aux prêtres et aux diacres, chargés d'une église rurale, le droit d'affranchir les diacres de cette église à la condition toutefois que ces affranchis demeurent sous la tutelle de cette église. Il leur permet, en outre, d'acheter et d'échanger, mais non d'aliéner ou d'engager les biens qui leur étaient confiés. Ce dernier droit fut accordé par le concile d'Orléans de 544 sous la réserve, pour que l'aliénation fût valable, de l'assentiment écrit de l'évêque. On lui accordait un droit de contrôle, mais désormais les paroisses administraient elles-mêmes leur patrimoine et en disposaient. Enfin, en 614, le canon 8 du concile de Paris ordonne « que tout ce qui a été légué aux églises pour leur entretien soit sous le pouvoir de leur chef, ou évêque, ou prêtre, ou clerc attaché au service des lieux saints ».

Par là l'indépendance économique de la paroisse était assurée. Dans ses traits généraux, et en tenant compte des particularités, la paroisse est constituée et cela dès avant la fin du VI^e siècle. Elle a ses fidèles, son culte, son clergé, son patron. Dès lors, elle est une unité religieuse et en bon chemin pour devenir une unité sociale. Au sein d'une société qui se dissout, seule elle demeure compacte, seule elle réunit les croyances et les intérêts, les entretient et les protège; elle devient comme la conscience de la population, sa raison d'être, de vivre et d'espérer.

IX. L'ARCHIPRÊTRE MÉROVINGIEN. — Toutes les paroisses ne se ressemblaient pas en étendue ni en importance, et leurs prêtres étaient loin d'avoir tous la même influence; parmi eux il s'en trouva qui avaient

⁶ Conc. Arelatense, can. 36. — ⁷ Formulae, l. I, n. 1. — ⁸ Can. 15. — ⁹ Can. 1. — ¹⁰ Can. 5. — ¹¹ Can. 49. — ¹² Can. 7, 8.

le goût des distinctions, il ne leur parut pas suffisant d'être prêtres, ils voulurent être archiprêtres. Le premier de cette catégorie se laisse entrevoir dès la première moitié du vi^e siècle. Le concile de Vaison, en 529, ne parlait encore que des *presbyteri in parrochiis constituti*; le concile d'Orléans, en 541, ne connaît que les *parochiani clerici*; c'est le concile de Tours, en 567, qui nous montre l'archiprêtre chargé de punir les fautes de son clergé, sous peine s'il y manque, d'être puni lui-même. Après cela, on les retrouve aux conciles d'Auxerre (vers 580), de Paris (614), de Clichy (621).

Si on fait porter les recherches en dehors des textes des conciles on voit des archiprêtres dans le diocèse de Nîmes, sous le gouvernement d'Ara, préfet de Théodoric (507-526) et dans le diocèse de Clermont dès le pontificat de saint Gall (527-551). On ne sait pas grand chose à leur endroit, on ne sait même que fort peu de chose si on se contente de retenir ce qui est assuré. R. Sohm a imaginé que le district d'un archiprêtre n'était autre qu'un doyenné et que le doyenné était le *pagus minor*; il l'a imaginé et ne l'a pas prouvé, ce qui est quelquefois moins facile. En outre il a mis en circulation l'existence d'un archiprêtre territorial en invoquant une formule, laquelle formule fait partie du recueil de Saint-Gall et appartient par conséquent à la fin du ix^e siècle; elle ne prouve rien pour le vi^e siècle. Quant au texte de Grégoire de Tours concernant l'institution d'un archiprêtre au bourg de Tonnerre, le voici : *Tornodorensem castrum ut archipresbyter regeret*¹; on a bien lu *castrum* et non *pagum* et rien n'indique que Tonnerre fût le siège d'un district plus étendu qu'une paroisse.

Grégoire parle des archiprêtres en plusieurs circonstances, il parle de leurs *vici* et c'est tout; nulle part il ne fait mention d'un archiprêtre territorial. Nous voyons, il est vrai, qu'Austrapius gouverne un district comprenant plusieurs paroisses, mais à peine est-il mort que l'évêque de Poitiers se fait rendre ces paroisses. Rien ne vient donc à l'appui de l'existence d'un archiprêtre territorial, on ne l'aperçoit nulle part dans les textes conciliaires entre le diocèse et la paroisse, l'*archipresbyteratus* ne se lit nulle part; s'il existe, ce district est innommé, il faut attendre l'époque carolingienne.

A l'époque mérovingienne, l'archiprêtre est le chef d'une paroisse, mais tout chef de paroisse est-il dénommé archiprêtre? On l'a soutenu en invoquant un règlement de l'évêque d'Auxerre, Tetricus, qui donne aux chefs de monastères le titre d'abbés et aux chefs de paroisses le titre d'archiprêtres. On peut citer le même rapprochement de titres dans le canon 11 du concile de Chalon, en 649 : *Invitatione abbatibus aut archipresbyteri in ipsa monasteria vel parrochias*. Ces textes ne sont pas décisifs. Vers le milieu du vi^e siècle, nous savons que chaque paroisse a un *presbyter* à sa tête et ce titre est celui qui est employé le plus généralement. Grégoire de Tours ne mentionne les *archipresbyteri* que sept fois, et si on en vient au règlement de Tetricus d'Auxerre (vers 670) on y lit l'énumération des vingt-six *tituli* des archiprêtres diocésains. Ces *tituli* sont-ils les seules paroisses? C'est douteux puisque l'évêque Aunaire (573-603) dresse une liste de trente-six paroisses dont vingt-trois se trouvent dans le document de Tetricus. On ne peut croire que treize autres aient disparu car on les retrouve à l'époque carolingienne; d'où il faut conclure que la plupart des paroisses de la *civitas Autissiodorensis* étaient administrées par des archiprêtres, mais toutes ne l'étaient pas.

Autre chose. Nous savons qu'il y a eu des paroisses dans les *villæ*, or on ne trouve d'archiprêtres que dans les paroisses des *vici* ou des *castra*; nulle part on ne voit un archiprêtre à la tête de l'église d'une *villa*.

De là on peut conclure : 1^o que le *castrum* ou le *vicius* mérovingien a été, en général, au vi^e siècle, le « titre » d'un archiprêtre; 2^o que d'autres « titres » moins importants établis dans les *villæ* ont eu à leur tête un *presbyter*. Ceux-ci semblent en petit nombre.

C'est la paroisse de l'archiprêtre qui centralise le culte rural, autour de son baptistère; c'est d'elle que dépendent un certain nombre de *villæ* voisines dont elle se charge parfois de desservir les oratoires. C'était l'église du *vicius* qui distribuait les sacrements. La paroisse de l'archiprêtre était vraiment la paroisse libre et la paroisse publique; on a dit dans quelle mesure elle dépendait de l'évêque, mais elle se trouvait soustraite à la mainmise d'un grand propriétaire. L'archiprêtre devint ainsi le chef d'un groupe de clercs qu'il détachait pour telle ou telle cérémonie là où la présence de l'un d'entre eux était sollicitée; son titre n'entraîne pas une juridiction spéciale, il n'a aucun pouvoir disciplinaire; il peut réprimander, dénoncer, surveiller, il n'a pas le droit de punir. L'évêque et l'archidiaque restent les juges naturels de son clergé.

X. LES MOINES DANS LE MINISTÈRE PAROISSIAL.² — Les anciens monastères sont, d'une certaine façon, des paroisses rurales. On y trouve un oratoire, une population chrétienne exclusivement masculine, un clergé; de sorte qu'on pourrait établir une comparaison entre le monastère et la *villa* et y relever ce point de ressemblance que le clergé paroissial se recrute parmi les habitants de la paroisse et le clergé monastique parmi les habitants du monastère. C'est l'un d'entre eux, en effet, qui célèbre la messe et administre les sacrements. Il en est ainsi en Égypte dans les monastères fondés par saint Pakhôme et par Schenoudi. Il en sera de même en Occident, où nous lisons dans la règle de saint Benoît : « Si quelque abbé demande qu'on lui ordonne un prêtre ou un diacre, il en choisit parmi ses moines un qui soit digne d'exercer le sacerdoce³. » Il peut même arriver que l'évêque fasse choix d'un religieux qui lui paraît offrir les garanties nécessaires pour lui confier la direction d'une paroisse.

De très bonne heure, au iv^e siècle, on assiste à des tentatives épiscopales en vue de combiner la vie cléricale avec la vie monastique, notamment à Verceil⁴, à Hippone où le monastère fondé par saint Augustin devient un séminaire dans lequel l'évêque Valère choisit les sujets qu'il juge nécessaires et d'où plusieurs mêmes sont appelés à l'épiscopat⁵. Parmi les évêques, il s'en rencontre comme Fulgence de Ruspe qui s'appliquent à mettre d'accord leur état monastique avec leur situation épiscopale, ce qui ne devait pas être toujours facile. Saint Augustin l'avait tenté lui-même et n'avait rien imaginé de plus pratique que de faire de sa propre maison un monastère de clercs⁶ dont tous les membres s'engageaient à pratiquer la vie commune⁷; ce qui ne les dispensait pas d'accepter le gouvernement d'une paroisse lorsque l'évêque les y envoyait. Nous savons que le cas se produisait⁸ lorsqu'Augustin rencontrait un sujet pourvu de la science et de la gravité de mœurs indispensables : *Cum aliquando etiam bonus monachus vix bonum clericum faciat, si ei adsit sufficiens continentia et tamen desit instructio necessaria aut personæ regularis integritas*⁹. Il appartenait au supérieur de juger de l'aptitude des sujets, car on avait pu voir des moines solliciter les ordres à

¹ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. v. — ² S. Benoît, *Regula*, c. LXII. — ³ S. Ambroise, *Serm.*, LVI, P. L., t. XVII, col. 720. — ⁴ Possidius, *Vita S. Augustini*, c. XI, P. L., t. XXXII, col. 42. — ⁵ S. Augustin, *Serm.*, CCLV,

P. L., t. XXXIX, col. 1570. — ⁶ Id., *ibid.*, P. L., t. XXXIX, col. 1573. — ⁷ S. Augustin, *Epist.*, XLVIII, P. L., t. XXXIII, col. 188. — ⁸ S. Augustin, *Epist.*, LXX, P. L., t. XXXIII, col. 228.

l'insu de leur abbé et il ne fallut rien moins qu'un canon de concile pour interdire d'ordonner des moines fugitifs ou chassés¹.

Ce qui s'était fait à Carthage, en 401, se reverrait à Arles, en 455; à Lérida, en 524; et de nouveau à Carthage en 535. Ces canons refrénaient l'ambition des moines désireux d'échapper à la clôture monastique en appliquant leurs aptitudes au ministère pastoral. Il ne nous est pas possible à la distance de tant de siècles d'esquisser une statistique, mais il est également impossible de se dérober à l'évidence des cas particuliers que les textes nous font connaître et d'où ressort qu'un certain nombre de moines sont employés au service paroissial. La correspondance officielle de saint Grégoire le Grand (590-604) nous apprend sans doute que l'évêque du diocèse ne peut, sans l'autorisation de l'abbé du monastère, élever les moines aux ordres sacrés et leur confier une charge ecclésiastique pour le service du diocèse² si l'abbé n'y consent³. Un évêque peut recevoir d'un abbé des moines recommandables qu'on appliquera au ministère des âmes⁴, à la condition qu'ils n'habiteront plus le monastère dans lequel ils perdront tous leurs droits⁵.

Quant aux moines qui seront ordonnés prêtres pour un monastère, ils ne seront pas appelés à remplir leur ministère en dehors de la maison à laquelle ils appartiennent et ne seront pas envoyés ailleurs pour remplir des fonctions paroissiales ou pastorales.

Somme toute, pour la période qui s'étend du v^e au vii^e siècle, on voit qu'un moine pouvait être élevé au sacerdoce et exercer les fonctions qu'il confère à la demande et avec le consentement de l'abbé sous la juridiction duquel il se trouvait. Si l'évêque l'estimait assez pour lui confier des fonctions pastorales, il lui imposait les mains du consentement de l'abbé, mais c'était à condition de quitter la communauté à laquelle il cessait désormais d'appartenir. Cléricature et monachisme sont incompatibles en Italie et compatibles en Afrique⁶.

XI. EXTENSION DU RÉGIME PAROISSIAL. — Entre le vii^e et le x^e siècle, églises rurales et paroisses campagnardes vont se multiplier. La prédication des moines y fut pour beaucoup. Les Irlandais se montraient infatigables, sillonnaient l'Austrasie et tout le pays au nord de la Seine; les monastères qu'ils fondaient dans la Gaule franque s'élevaient bien vite à la prospérité et provoquaient autour d'eux la fondation d'églises. Ils ne se bornaient pas là et, en administrateurs prévoyants qu'ils étaient, ils arrondissaient leur fondation primitive de domaines dans lesquels ils élevaient généralement une église. La charte qui résulte invariablement de ces établissements prévoit des clauses relatives à la consécration des églises, du saint chrême, à la consécration du desservant par l'évêque diocésain. Ces églises vont rester, pour la plupart, soumises au patronage des abbayes. Vers le même temps, évêques et clercs bâtissent des églises dans leurs domaines; nous apprenons ainsi qu'il faut chercher dans l'extension du patrimoine de l'Église une des causes du progrès de l'organisation paroissiale.

Si les causes religieuses sont agissantes, elles ne sont pas les seules; les causes économiques ne le sont guère moins. Le grand développement du monachisme au début de l'ère carolingienne avait procuré au pays une prospérité due au progrès de la culture, à la mise en

valeur des terres désertes, à la fondation de *villæ* nouvelles. Les colonies agricoles se multipliaient tellement que sur certains points de la Gaule, elles semblaient tendre à se rejoindre. Les défrichements ne vont pas sans la fertilisation du sol reconquis, et cette fertilisation provoque la création de domaines et de bourgs. Aux anciennes *villæ* viennent s'ajouter des *villæ novæ* qui sont dotées d'églises comme nous l'apprend le capitulaire de 818. La religion peut n'y être pas étrangère, mais l'intérêt pousse les propriétaires à faire de chaque *villa* un tout capable de se suffire à lui-même. C'est ainsi que la seigneurie est en germe dans la villa et le maître y fixe ses tenanciers à qui il fournit ce qui est indispensable à l'âme et au corps. Du moment où il les fournit de tout, il les tient entre ses mains. Chaque *villa* ou groupe de *villæ* appartenant à un même maître possède donc son église qui est construite le plus souvent dans la partie réservée au maître, le *mansus in dominicatus*, et desservie par un serf affranchi ou par un clerc recommandé.

À l'époque mérovingienne, la présence d'une église dans la *villa* était rare ou même exceptionnelle; à partir du viii^e siècle, il n'en est plus de même: les églises se trouvent énumérées de plus en plus souvent parmi les dépendances; sous Louis le Débonnaire et sous Charles le Chauve la mention de l'église se lit presque partout, elle est devenue dès lors un des rouages nécessaires du domaine rural.

Au commencement du ix^e siècle, les sanctuaires ruraux se multiplient à tel point qu'un capitulaire s'en préoccupe et interdit la création d'autels inutiles, s'ils sont trop nombreux il faudra les démolir; *De ecclesiis emendandis et ubi in unum locum plures sint quam necesse sit, ut destruantur*⁷. Le nombre des paroisses suivait cette progression; les documents nous parlent des *novæ ecclesiæ* entre 800 et 818; ils s'en inquiètent parce que leur nombre est si considérable qu'il est impossible de les doter toutes.

Une première preuve du nombre croissant des paroisses à la fin du viii^e siècle ressort de la réorganisation des diocèses carolingiens, réorganisation à laquelle se rattache l'institution des chorévêques (voir ce nom) en Gaule. En 813, le concile de Chalon désigne les archidiacons ruraux et leur district⁸; et le concile de Paris, en 829, parle d'eux de façon claire⁹; enfin le concile de Toulouse, en 844, parle des *decaniæ*¹⁰.

Il n'est pas contestable que le nombre des paroisses prit, sous le règne de Charlemagne, un accroissement considérable; leur érection servait la politique religieuse non moins que la politique économique de l'empereur franc qui, d'une part, voulait convertir les foules, réformer les institutions et, d'autre part, mettre en valeur des terres nouvelles. Le mouvement sinon créé, du moins largement favorisé par lui, fut continué pendant le ix^e et le x^e siècle, par l'initiative des fidèles, des seigneurs et du clergé.

L'Église se préoccupe et organise pendant ce temps. Il s'agit de nouveaux districts et d'une population qui dépend d'elle. Si elle laisse trop librement s'exercer l'initiative individuelle, la situation qui en résultera pourra lui être fâcheuse, aussi revendique-t-elle son droit d'enquêter sur l'opportunité de toute demande qui lui est soumise par un *vicus*, une *villa*, un propriétaire d'ériger une paroisse nouvelle. Pour que la demande soit justifiée, encore faut-il des conditions

¹ S. Augustin, *Epist.*, LX, P. L., t. XXXIII, col. 227-228. — ² S. Grégoire, *Epist.*, l. VIII, ep. XVII; édit. Ewald, t. II, p. 19. — ³ C'est le cas à Orvieto, *Epist.*, l. VI, ep. XXVII; édit. Ewald, t. I, p. 405-406. — ⁴ *Epist.*, l. VIII, ep. XVII, édit. Ewald, t. II, p. 19. — ⁵ *Epist.*, l. VII, ep. XL; l. VIII, ep. XVII, édit. Ewald, t. I, p. 489; t. II, p. 20. — ⁶ Il faut mentionner ici afin de l'écartier un document apocryphe

en vertu duquel le pape Boniface IV autorise les moines à diriger des églises paroissiales (27 févr. 610); la pièce appartient à une époque où fut agitée la question du droit des moines à exercer le ministère ecclésiastique. — ⁷ *Capitulare missorum*, 803, can. 1. — ⁸ *Conc. Cabillonense*, 813, can. 15. — ⁹ *Conc. Parisiense*, 829, can. 25. — ¹⁰ *Conc. Tolosense*, 844, can. 3.

matérielles évidentes : *Ut sit longitudo, aut periculum aquæ, aut silvæ, aut alicujus certæ rationis, aut necessitatis, poposcerit ut populus... ad ecclesiam principalem non possit occurrere*¹. Si l'enquête est favorable, l'évêque donne son assentiment par écrit².

On n'en est pas encore au temps où le seigneur sera consulté sur l'opportunité de la fondation d'une paroisse; l'évêque seul décide et lui seul a le droit de consacrer l'église nouvelle. Il avait fallu se défendre sur ce point de l'ingérence des chorévêques. A partir du concile de Meaux (845), ce fut une règle absolue qu'aucun édifice ne pouvait être livré au culte, même sur une terre privée, sans l'intervention de l'évêque diocésain. Quelques monastères obtinrent cependant l'insertion dans leur charte d'immunité du droit de choisir le prélat consécuteur.

« L'inauguration d'une église était un acte solennel auquel prenaient part les habitants de la paroisse, les notables et les seigneurs du pays. Avant la cérémonie religieuse, l'évêque réunissait les fondateurs. Conformément aux canons, il s'assurait que la nouvelle église avait reçu sa dot. Cette dotation était contenue dans un acte écrit (*libellus dotis*) que devaient souscrire les donateurs et les témoins. La charte énumérait les biens-fonds, terres, vignes, prés, forêts, pâquis donnés à l'église, le nombre de serfs qui lui étaient attachés, la nature des offrandes et des dîmes. Parfois une dotation spéciale était affectée au cimetière, à l'entretien du luminaire et du clergé. En tout cas, les biens cédés devaient être quittes de toute charge et de tout droit. Le donateur s'engageait à ne pas les reprendre et une clause pénale frappait les héritiers qui auraient songé à les revendiquer. Assurément, ces garanties n'étaient pas toujours observées, mais il était de règle que chaque église eût son patrimoine et que ce patrimoine fût déclaré libre à une époque où un grand nombre de terres ne l'étaient pas.

« Cette lecture terminée, l'évêque consacrait l'église. Peut-être faisait-il alors planter les croix ou les pieux qui marquaient les limites de la paroisse. Il donnait également au prêtre nommé une investiture solennelle par les clefs, la corde des cloches et l'Évangile. Ces actes finis, il faisait rédiger un procès-verbal dont lecture était donnée à l'assemblée des fidèles. Nous avons quelques-unes de ces chartes. Elles mentionnent le nom des fondateurs, la consécration, la dotation de l'église; elles décrivent très exactement les limites de la paroisse, les territoires qu'elle renferme, les dîmes qui lui sont dues. Ainsi créée, la paroisse avait sa circonscription, ses biens, son chef. La vie religieuse y commençait³. »

Nombre de paroisses durent leur existence à la formation d'une *villa* nouvelle, d'autres, en grand nombre, à un démembrement de la *diocesis* mérovingienne. On pourrait apporter la preuve de cette assertion en invoquant les décisions des conciles de 813 et 819, du 4^e canon du concile de Toulouse, 844, et du traité d'Hincmar intitulé : *De ecclesiis et capellis*. On ne saurait préciser de quelle façon on procéda; il se peut toutefois que ce fut par le démembrement de la grande paroisse de l'archiprêtre; ce fut, à proprement parler, la *divisio*, mais il a pu y avoir autre chose.

Ceci ne déplaisait pas à certains évêques qui, sous Louis le Débonnaire et sous Charles le Chauve, en prirent l'initiative, mais l'Église, en général, se montra peu favorable à la *divisio*; on voit le concile de Toulouse interdire le démembrement des paroisses sans raisons graves. Le capitulaire de Pîtres (869) s'exprime clairement : *Ut episcopi parochias et decimas, antiquis eccle-*

siis servent. Hincmar s'opposait à la tendance vers le morcellement des anciennes paroisses et blâmait les mesures prises dans ce but par Rothade de Soissons, Prudence de Troyes et par son propre neveu Hincmar de Laon. Sur ce point, comme sur tant d'autres, l'archevêque de Reims ne badine pas : « De même, dit-il, que l'évêque a le gouvernement général de son diocèse avec toutes les paroisses rurales, de même chaque prêtre a le droit, sous le contrôle et la juridiction de l'évêque, de gouverner sa paroisse et les biens affectés à son église. »

On peut se faire une idée, par les décisions des conciles, par les plaintes répétées d'Hincmar, que la *divisio* fut, au IX^e siècle, l'œuvre réfléchie, systématique, d'une partie de l'épiscopat. « L'intérêt des fidèles, les progrès de la religion ne suffirent pas à l'expliquer. Ces mesures furent souvent inspirées par des motifs moins nobles que le salut des âmes. Peut-être, en dédoublant les paroisses directement soumises à leur juridiction, les évêques voulurent-ils opposer un clergé plus nombreux, plus compact, au clergé établi sur les terres des grands ou des monastères. Surtout ce fut un intérêt fiscal qui les décida. N'oublions pas que chaque paroisse avait ses dîmes et ses offrandes, et que l'évêque en prenait sa part; que chaque prêtre, à l'époque du synode ou de la visite, devait à son chef un cadeau en argent ou en nature. Les dons, volontaires à l'origine, se transformèrent en véritables redevances. En multipliant les églises, les évêques multipliaient donc leurs revenus. Quand une paroisse était « divisée », ils se gardaient bien de dégrever l'église à qui ils enlevaient une partie de ses habitants et de son patrimoine. Comme l'évêque, l'archidiacon rural trouvait son compte à ce démembrement⁴. »

XII. PÉRIODE CAROLINGIENNE. LA VILLA ET LA PAROISSE. — Pendant les VIII^e et IX^e siècles, le nombre des basiliques, des oratoires s'est accru; désormais l'église fait partie du domaine et le *vicus* a cessé d'être l'unité religieuse. Les paroisses des *villæ* deviennent de plus en plus nombreuses; la *villa* est devenue, en quelque façon, le terrain de culture de l'église rurale, le domaine préparatoire à l'unité paroissiale. Le mot *vicus* tend à disparaître et à faire place à la *parochia*.

Cependant il n'y a pas une paroisse dans chaque *villa*, mais la politique semble tendre à créer cette harmonie entre les institutions religieuses, sociales et économiques. Cependant, comme presque partout la *villa* avait été antérieure à la paroisse, c'était à celle-ci à s'adapter et elle n'y réussissait pas toujours à cause de l'inégalité des *villæ*; telle d'entre elles répondait à l'étendue d'une commune, telle autre à l'étendue d'un hameau et il fallut que l'Église procédât à un ajustement qui introduisit une certaine égalité.

En fait, la division territoriale des paroisses nous offre trois types distincts : 1^o la paroisse formée d'un groupe de *villæ*; 2^o la paroisse identique à la *villa*; 3^o la *villa* démembrée en plusieurs paroisses.

Le premier type est signalé dès le début du IX^e siècle par deux textes : une formule de 808, décrivant une fondation d'église⁵ et un capitulaire conservé par Anségise⁶ : « Que chaque église, lit-on, ait son district, (*terminum*) et reçoive les dîmes des *villæ* qui y sont comprises. » On trouve des exemples de ce type fort nombreux. D'abord en Bourgogne où le *Cartulaire de Mâcon* nous montre que beaucoup de *villæ* n'ont qu'une chapelle. Voici l'évêque Bernold qui consacre l'église de la *villa Miliacus*⁷ et il lui assigne comme paroisse les *villæ Miliacus, Laliacus, Viriacus*, la moitié de la *finis Curiacus* et de quatre autres *villæ*⁸. L'église de la *villa*

¹ *Ibid.*, can. 7. — ² *Capitularia Hincmari archidiaconibus data*, c. VII, P. L., t. CXXV, col. 802. — ³ Imbart de La Tour, *Les paroisses rurales du IV^e au XI^e siècle*, p. 100-101. — ⁴ Im-

bart de La Tour, *op. cit.*, p. 103-104. — ⁵ *Formula meroving.*, édit. C. Zeumer, p. 217. — ⁶ Anségise, *Capitularia*, I, n. 149. — ⁷ Milly, p. 864-872. — ⁸ *Cartulaire de Mâcon*, p. 231-235.

Soloniacus, Sologny, consacrée par le même évêque, reçoit comme district six *villæ* ou portions de *villæ*. On pourrait citer des cas analogues au sud de la Loire. Il semble que dans cette région la plupart des *villæ* n'ont pas d'église; à aucune époque, elles n'ont formé une *parochia*. Le cartulaire de Brioude signale au moins deux cents *villæ* et seulement trente-deux églises ou chapelles.

Le second type se rencontre à l'époque carolingienne dans les régions du Nord, dans la Septimanie et la Marche d'Espagne. Le dénombrement des terres de Saint-Bertin nous signale dix *villæ* possédées par l'abbaye; huit ont leur église et chacune de ces églises forme sans doute une paroisse. On trouve ces paroisses mentionnées dans le privilège d'Urbain II (1093). Ce sont aujourd'hui Acquin, Bainghen, Coyecques, Guines, Quelmes, Poperinghe, Tubersent et Wizernes. Montier-en-Der possède dix *villæ*, une des dix disparaît; les neuf autres ont formé, avant le XII^e siècle, quelques-unes des paroisses du diocèse de Troyes ou du diocèse de Toul. Ce sont là, parmi d'autres, des textes qui nous montrent l'identité de la paroisse et de la *villa* et nous n'en trouvons pas qui nous fassent supposer qu'un groupe de *villæ* ait formé une paroisse.

L'Aquitaine ne fournit pas de documents aussi précis; nous voyons cependant que Saint-Sulpice de Bourges et Charroux ont des églises dans leurs *villæ*. A Saint-Sulpice, sur quatorze *villæ*, treize ont un culte organisé dans le domaine. Ce rapport entre l'église et la *villa* permet de supposer qu'en bien des cas la *villa* a donné naissance à la paroisse.

Il faut remarquer ici que, dans certaines régions, on lit des mentions analogues à celles-ci: *villa... cum villulis* ou *cum villaribus* ou *cum appenditiis*, ce qui invite à croire que le territoire appelé *villa* était vaste avec un noyau central et des fermes isolées. Peut-être que, se trouvant sur des lignes d'invasion, l'instinct de la défense en commun a-t-il suggéré à ces gens de se rapprocher et de transformer la *villa* en village.

Examinons les *villæ* abbatiales du IX^e ou du X^e siècle; nous voyons que presque toutes possèdent leur église qui, dans la plupart des cas, a donné naissance à une paroisse. Voici l'abbaye de Montolieu, dans le Languedoc, elle possède dix-huit *villæ* et quatre de ces domaines n'offrent aucune mention d'église: les autres semblent former des paroisses. Alsau (Pezens), Ville-sèque, Caux existent encore. Si nous y ajoutons Sainte-Eulalie et Alzonne, instituées dès cette époque, nous avons, entre Carcassonne et le seuil de Naurouze, tout un groupe de paroisses qui est tel aujourd'hui qu'au IX^e siècle¹.

Et nous en venons au troisième type, celui où la *villa* se divise en paroisses rurales. Vers la fin du IX^e et pendant le X^e siècle, on bâtit plusieurs églises ou chapelles et cela aussi bien dans le Nord que dans le Midi. Telles *villæ* comme *Berthomatis*, *Apsiacus*, *Luciacus*, *Cadussa*, *Amblenus*, *Tavellis* contiennent plusieurs églises. En 988, Eygurande en possède trois dédiées à saint Jean-Baptiste, saint André et saint Marcel. Ces églises ont-elles donné naissance à des paroisses?

L'unité et la royauté avaient favorisé le maintien de l'unité de la *villa*; ils envisageaient l'avantage du partage des dîmes sans affaiblissement du lien paroissial; les évêques et les curés se montrèrent généralement fidèles à ce système, qui est celui des *parochiæ villarum* où le culte est célébré dans une église principale et dans des chapelles. Souvent aussi la paroisse fut démembrée comme la *villa* elle-même. Au X^e siècle la *villa* Saint-Tibery est partagée entre plusieurs églises dont chacune a ses dîmes, son patrimoine, ses limites, c'est-à-dire sa paroisse.

¹ Dom Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, t. V, p. 159. — ² Théodulfe, *Capitula*, c. VII. — ³ Cartulaire de Nîmes,

Somme toute, nos paroisses ont eu pour cadre ou bien la *villa* ou une portion de la *villa* ou un groupe de *villæ*. La constitution de la paroisse comme celle de la *villa* a été différente, suivant la nature du sol, les circonstances historiques ou économiques.

Une autre question qui se présente est celle de l'étendue des paroisses par rapport à nos communes modernes. C'est là un point sur lequel on n'arrive qu'à des approximations peu convaincantes.

Dans ses traits généraux, l'organisation paroissiale s'est adaptée au régime foncier et économique de la Gaule; la *villa* qui accueillit la paroisse dans son enceinte et sur son sol a fini par être absorbée par elle, mais ceci nous amènerait jusqu'au XI^e siècle. C'est à cette époque que paraissent les premières chartes qui, dans l'étendue du comté, de la viguerie féodale, nous montrent la paroisse, division territoriale aussi bien que religieuse, substituée à la *villa*. Celle-ci disparut parce que le partage successoral, les ventes, les échanges, les donations avaient, dans bien des pays, morcelé son sol, introduit sur sa terre des maîtres divers, soumis ses habitants à des lois, à des justices différentes. L'unité économique disparut, il ne resta qu'un seul lien entre les hommes: la religion.

La *villa* disparue, l'église debout, la paroisse prépara le village, qui dure encore.

XIII. LE CLERGÉ RURAL. — Avec le temps, les nécessités du ministère pastoral ont amené les curés à s'entourer de collaborateurs auxquels ils assignent une part de la besogne. Par un phénomène facile à s'expliquer, la paroisse, plutôt que d'être démembrée, a préféré prendre à sa charge tous les groupes de population qu'elle peut atteindre, et c'est ainsi que les succursales se sont multipliées. Le personnel inférieur au curé, prêtres, diacres, sous-diacres, reçoivent dans leurs attributions le culte liturgique ou le soin des malades, la surveillance des écoles, la direction du chant.

Ce personnel, plus ou moins nombreux, forme déjà comme une petite communauté, mais ceci n'était pas du goût de tous les curés et devait souvent dépasser leurs ressources, aussi trouvait-on dans nombre de paroisses un seul desservant. Les évêques intervenaient alors pour rappeler aux curés d'avoir un clerc avec eux². Ils avaient fort à faire parfois, car le cas se rencontrait où un seul curé prenait à sa charge l'administration de plusieurs paroisses. Au diocèse de Nîmes, le prêtre Ansemire gouverne Saint-André-de-Costabalen et Sainte-Marie-d'Agarena³; même chose ailleurs et il faut parfois s'y résoudre comme on le voit par un capitulaire de 818: *Ut unaquaque ecclesia suum presbyterum habeat ubi id fieri facultas providente episcopo permiserit*⁴. Les paroissiens réclament, ils veulent posséder leur curé chez eux et l'évêque prononce ce jugement de Salomon: « Le prêtre et ses successeurs demeureront dans la villa de Say depuis la vigile de la Saint-Jean-Baptiste à la vigile de Noël (23 juin-24 décembre), ils se rendront chaque jour à Baltarga avec leurs clercs; ensuite ils demeureront dans la villa de Baltarga de la vigile de Noël à la vigile de Saint-Jean-Baptiste (24 décembre-23 juin) d'où ils se rendront chaque jour à Say avec leurs clercs pour y célébrer le service divin. » Et cet exemple n'est pas isolé.

On connaît certains cas où la direction d'une paroisse était confiée à un monastère ou à un chapitre; l'abbé ou le prévôt remplissait les fonctions curiales⁵; pareille chose est encore en vigueur de nos jours en certains lieux. Les évêques avaient peu de goût pour cette combinaison, sachant bien qu'on vient plus facilement à bout d'un curé séculier que d'une communauté régulière.

p. 33. — ⁴ Can. 11, dans Boretius, *Capitularia*, p. 277. — ⁵ Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, t. V, p. 115.

On ne saurait contester que le clergé gallo-romain offrait au VI^e et au VII^e siècle un spectacle souvent fort peu édifiant et qui explique la réforme entreprise au milieu du VIII^e siècle par saint Boniface, Pépin et Carloman. Le clergé rural avait grand besoin d'être repris en main par l'épiscopat; c'est ce sur quoi insistent les capitulaires : *Ut unusquisque presbiter in parrochia habitans episcopo subjectus sit illi in cujus parrochia habitat*¹ — *Unusquisque presbyter, qui in parrochia est, episcopo obediens et subjectus sit*². — *Ut omnes presbyteri qui in parrochia sunt sub potestate episcopi esse debeant*³. La seconde moitié du VIII^e et tout le IX^e siècle seront employés à restaurer le pouvoir épiscopal qui s'exerce non seulement sur les individus mais sur les biens patrimoniaux de la paroisse. L'évêque possède un inventaire des biens et décide de tout ce qui concerne les frais d'entretien, de mobilier, de luminaire. Divers documents énoncent ses attributions⁴.

Le concile d'Arles, 813, impose à l'évêque l'inspection annuelle des paroisses⁵; chaque année, les curés de paroisses doivent assister au synode qui se tient à la ville épiscopale pendant le temps de carême; ils ne peuvent se soustraire à la convocation de l'archidiacre, sous peine d'une amende pécuniaire de 60 *solidi* d'or. Mais cette obligation parut trop lourde et Louis le Débonnaire autorisa les prêtres trop éloignés à déléguer un d'entre eux choisi entre huit ou dix. A l'issue du synode, les prêtres retournaient chez eux avec le chrême consacré. Attaché à sa paroisse, le curé ne pouvait la quitter sans une permission écrite; s'il le faisait, il était considéré comme en état de révolte ouverte.

L'archidiacre jouissait d'attributions très étendues⁶, mais il avait le devoir de parcourir chaque année son district, de visiter titres, chapelles et oratoires. En l'absence de l'évêque, il installait les doyens, examinait les candidats à l'ordination. En somme, il suppléait l'évêque en ce qui concernait le personnel, l'administration du patrimoine, l'exercice du culte, la correction des livres liturgiques, la réconciliation des pénitents; toutefois leur pouvoir disciplinaire s'arrêtait aux diacres et s'étendait sur les différentes catégories de clercs inférieurs⁷.

Nous avons vu à l'époque mérovingienne un personnage portant le titre d'archiprêtre; à l'époque carolingienne le doyen rural remplit les mêmes fonctions. Chaque année il réunit son clergé à qui il fait quelques conférences sur la prière, la lecture et l'étude des saintes Écritures. A cette occasion, il interroge chaque prêtre en particulier sur tout ce qui concerne sa paroisse. Le prêtre rural est donc devenu un rouage dans l'énorme machine ecclésiastique que l'évêque met en branle et actionne; cependant il n'est pas complètement asservi au maître, grâce au maintien du système électif, conséquence du patronage. Tout fondateur d'église possède le droit d'en désigner le titulaire, que ce fondateur soit un monastère, un chapitre, un propriétaire laïque dans les paroisses privées.

Dans les paroisses publiques, on constate l'existence et l'application de ce droit au VII^e siècle, notamment en Bavière et en Italie. En Gaule, au IX^e siècle, l'évêque ne nomme pas les chefs de paroisses. L'archevêque de Reims, Hincmar, s'adressant aux archidiacres : « Si je suis éloigné, instituez provisoirement le doyen qui a été choisi, jusqu'à ce que ce choix soit venu à ma con-

naissance et qu'il soit confirmé ou changé par ma décision⁸. »

Comment et par qui se faisait l'*electio*? On ne saurait le préciser en détail, mais il paraît probable qu'on prenait modèle sur ce qui se passait dans la cité épiscopale. A la mort du prêtre de paroisse, les fidèles en faisaient part à l'archidiacre⁹, et celui-ci (ou bien le doyen) présidait l'élection qui choisissait parmi les membres du clergé paroissial. L'*electio* pouvait porter sur un prêtre ou même sur un simple clerc; dans ce dernier cas, celui-ci était conduit à l'évêque qui l'ordonnait prêtre et lui conférait l'investiture ecclésiastique. La cérémonie était publique¹⁰, nous la connaissons grâce à quelques formules et quelques règles¹¹. Les prêtres devaient justifier de la connaissance du symbole, des canons, du pénitentiel, de la liturgie; en outre ils devaient pouvoir lire et commenter les Évangiles et les homélies des Pères.

Il fallait prévoir les mauvais choix et y remédier le cas échéant, et voici par quelles mesures on avait cru y pourvoir. Aucun clerc ne pouvait être élevé à la prêtrise avant l'âge de trente ans, au diaconat avant l'âge de vingt ans; dans les deux cas, les illettrés étaient exclus. Les indigents pouvaient accéder au sacerdoce, mais parvenus au diaconat ou à la prêtrise ils devaient renoncer à acquérir des biens fonciers pour leur compte et en leur nom.

L'ordination des serfs soulevait une difficulté de nature particulièrement délicate. L'Église ne les excluait pas de la hiérarchie sacerdotale, mais elle exigeait leur affranchissement préalable¹²; beaucoup de seigneurs trouvaient avantageux de confier la direction des églises qui dépendaient d'eux à leurs serfs, mais revendiquaient ceux qui étaient ordonnés comme leurs sujets illégitimement ravis. Il fallut promulguer un capitulaire en 818, dont voici le dispositif¹³:

1^o L'ordination des serfs fugitifs ou convaincus de fausse déclaration sur leur état est nulle.

2^o Les serfs établis à la suite de leurs parents, hors de leur province d'origine, et ordonnés de bonne foi, seront rendus à leurs maîtres, si ceux-ci les réclament; sinon ils garderont leur office.

3^o L'évêque pourra, s'il le juge bon, ordonner des serfs ecclésiastiques, mais ils devront être affranchis devant l'autel.

4^o Le maître gardera toujours le droit de retenir le pécule du serf élevé à la cléricature. Ceux qui sont ordonnés sans pécule seront soumis aux règles qui s'appliquent aux clercs indigents.

Le prêtre de paroisse rurale était inamovible sauf dans le cas de grave nécessité; il appartenait à son église, à ses fidèles qui, en un certain sens, lui appartenaient au spirituel. Les translations de paroisse à paroisse étaient interdites, sauf dans certains cas de force majeure¹⁴. Ni le propriétaire, ni le patron, ni l'évêque ne pouvaient ôter sa charge au prêtre ou au diacre; l'évêque n'avait pas les mains liées complètement, mais il lui fallait recourir à un jugement régulier après enquête, comparution, discussion contradictoire, jugement du synode, droit d'appel au métropolitain ou au pape. Le clerc avait ainsi des garanties appréciables qu'il était impossible de lui enlever¹⁵.

Les cas de déposition étaient les suivants : 1^o le refus de comparaître à une citation légale; 2^o la comparution du prêtre devant un tribunal séculier; 3^o le flagrant

¹ *Capitularium Karlmani*, 742, can. 3. — ² *Capitularium Suessionense*, 744, can. 4. — ³ *Capitularium Vernense*, 755, can. 8. — ⁴ *Capitulum ecclesiasticum*, 818; *Concilium Parisiense*, 829; *Concilium Aquense*, 836, can. 4 sq.; Hincmar, *De officiis episcoporum*, P. L., t. CXXV, col. 1087. — ⁵ *Conc. Arelatense*, 813, can. 17. — ⁶ *Capitularia Hincmari archidiaconis data*, P. L., t. CXXV, col. 799-804. — ⁷ Varin, *Archives administratives de Reims*, t. II, p. 31-32. — ⁸ P. L., t. CXXV,

col. 803. — ⁹ Zeumer, *Formulae*, p. 261. — ¹⁰ Hincmar, *Adversus Hincmarum Laudunensem libellus*, P. L., t. CXXVI, col. 563. — ¹¹ Boretius, *Capitularia*, p. 109, 234. — ¹² Zeumer, *Formulae*, p. 311, formule d'affranchissement d'un serf ecclésiastique. — ¹³ Boretius, *Capitularia*, p. 276. — ¹⁴ Id., *ibid.*, p. 107. *Capitulum*, 802, cap. XIII. — ¹⁵ Hincmar, *De officiis episcoporum*, P. L., t. CXXV, col. 1108 sq.; t. CXXVI, col. 231 sq.

délit; 4° le vol des biens ecclésiastiques ou tout attentat violent à la propriété; 5° l'infamie notoire.

« Par ces mesures l'Église avait pensé établir l'ordre dans les institutions comme dans les consciences. Toutes ces règles protectrices étaient destinées à assurer à son gouvernement ce qui est le plus nécessaire aux gouvernements : l'unité de direction, l'obéissance de tous et la justice pour tous. A maintes reprises, dans ses conciles, dans ses lois, dans ses écrits, elle avait tracé l'idéal du prêtre. Elle l'avait voulu libre. Elle lui avait interdit de devenir l'homme d'un grand, d'entrer dans le vasselage; elle avait interdit aux grands d'entraver sa mission, d'usurper son domaine, d'attenter à sa liberté. Elle l'avait voulu instruit et pur. Bien des efforts avaient été faits pour donner à ce clergé rural la science aussi nécessaire que la vertu. Elle avait exigé de lui la connaissance des canons, des Écritures, du chant. Elle avait créé à son usage des conférences, confié à ses soins les écoles publiques, appelé son dévouement sur toutes les misères qui grandissaient.

« Mais ces mesures étaient déjà vaines. Un des traits de cette société est que les mœurs y sont plus fortes que les lois et que la façade des institutions cache mal l'anarchie intérieure qui les menace. Les abus se défendaient contre le droit, et ils finirent par rester maîtres. Nous ne voyons pas assurément que ce clergé fût pire que beaucoup d'autres; mais il n'était plus celui des origines. Des sentiments moins nobles avaient étouffé le désir de conquérir les âmes. Malgré les canons, la surveillance de leurs chefs, beaucoup de ces prêtres ruraux aspiraient à l'indépendance. Ils quittaient leur paroisse, erraient dans les diocèses sans vouloir être attachés à aucun titre. D'autres, par ambition, par pauvreté, pour avancer ou pour vivre, se mettaient à la remorque des grands. Ils se recommandaient, obtenaient un bénéfice et désertaient leur cure pour la chapelle du château. Ceux même qui gardaient leur église devenaient les hommes du seigneur local, ses intendants, les gérants de ses domaines. Déjà le clergé rural entraînait dans la féodalité.

« Le grand mal dont souffrait cette société, l'absence de sécurité, poussait l'Église comme le peuple dans les bras du séniorat. Les évêques se recommandaient au roi, les prêtres ruraux aux grands. Les règles du patronage et de la fidélité s'appliquèrent dans l'Église et devinrent la forme de l'obéissance. Elles brisèrent les liens réguliers de la hiérarchie et la belle ordonnance de l'œuvre législative des conciles carolingiens. Elles mirent le clergé rural sous la dépendance des seigneurs¹. »

XIV. LE PATRIMOINE ECCLÉSIASTIQUE. — Il se composait de biens-fonds, de dîmes, d'offrandes, de droits.

1° *Le domaine*. — Une paroisse rurale possédait un patrimoine territorial dont la législation carolingienne fixa la valeur. Un capitulaire de 818 exige la possession d'un manse de douze bonniers, une *curtis* et quatre esclaves². C'est là un minimum, mais il est ratifié par d'autres dispositions légales³. D'ailleurs, le prêtre n'avait pas que ce minimum; l'Église exigeait de lui la possession d'une dot, dont une portion faisait généralement retour à la paroisse par le testament du prêtre. Même, en supposant que ce fût assez peu de chose, la paroisse avait d'autres ressources grâce aux libéralités des fidèles. Ceux-ci voyaient dans ces dons plus ou moins généreux un moyen d'obtenir la miséricorde divine, les exemples en sont innombrables et ainsi s'explique l'accroissement continu du patrimoine ecclésiastique.

Ces donations allaient du simple arpent de terre jusqu'au manse, peu importait, car le patrimoine était

inaliénable et l'Église s'emparait ainsi d'une étendue toujours plus grande du sol, au point d'alarmer la royauté avec d'autant plus de raison que les fonctionnaires de l'administration s'apercevaient souvent que les donations avaient été faites en fraude de manière à ne pas payer les droits dus à l'État. L'Église avait le grave tort de se mettre de connivence avec le donateur, qui sacrifiait une parcelle ou même la totalité de son bien, afin d'échapper au service militaire et à l'impôt. C'est pour cette raison qu'un capitulaire de 818 interdit le don des *terre censuales*, sans autorisation spéciale, et impose à l'Église le devoir d'acquitter le *tributum* au lieu et place du concédant⁴. Cette législation s'affermira pendant la période carolingienne et nous voyons que le patrimoine paroissial ne cesse de s'arrondir. L'église de Vic, en Bourgogne, possède huit manses, une petite forêt. Les trois églises de la *villa Sarazagus* détiennent cinq, douze et quinze manses. L'église de Belmont, en Quercy, a sept manses. Le polyptyque de l'abbaye de Saint-Bertin nous apprend que les églises de Quelmes, de Coyecques et de Gisnes possèdent respectivement douze, dix-huit et douze bonniers. Le polyptyque d'Irminon nous renseigne pour des églises dont la dotation est parfois considérable (voir PALAISEAU).

2° *La dîme*. — Au domaine foncier s'ajoutent les produits de la dîme qui est devenue obligatoire vers la fin du VIII^e siècle et qui est due par les habitants de la paroisse. En vertu de la dîme il fallut délimiter exactement chaque district ecclésiastique, on en vint à une sorte de cadastre paroissial et toutes les terres qui en faisaient partie furent soumises au même tribut. La création de paroisses nouvelles entraîna une répartition nouvelle des dîmes, l'évêque seul pouvait faire cette répartition.

La dîme étant à l'origine une redevance paroissiale, le curé était seul chargé de la percevoir, il tenait à cet effet un registre de ceux qui y étaient soumis et devait la faire rentrer à la date fixée par la coutume. Celui qui se refusait à payer la dîme était passible d'une amende ou même excommunié; mais ces sanctions restaient la plupart du temps sans résultat.

Ceux qui s'exécutaient, s'ils étaient de petits propriétaires, payaient sans doute directement; par contre les grands propriétaires procédaient de façon différente. Chaque colon ou chaque hôte acquittait la dîme sur les produits de sa tenure, le maître sur les produits du manse seigneurial, sa maison et son curtil. Quant à l'Église, elle n'y perdait rien car elle prélevait sur les récoltes : céréales, vin, foin, croît du bétail, etc. L'artisan non plus n'échappait pas, il lui fallait donner à l'Église une part des objets qu'il fabriquait et mettait en vente.

Il ne semble pas que le prêtre ait pu autoriser les paroissiens à convertir leur dîme en une somme d'argent équivalente; peut-être pouvait-il vendre la part affectée à l'entretien de l'église.

Quant à présenter une évaluation de la dîme, il semble que ce soit chose impossible; néanmoins on peut soutenir sans chance d'erreur que la dîme fournissait le revenu le plus considérable des églises.

3° *Les oblations*. — Celles-ci étaient de deux sortes : les unes faites à la messe solennelle et portées à l'autel pendant l'introït : pain, vin, cire, en un mot les eulogies (voir ce mot); les autres, sous le nom d'*oblations*, comprenaient les présents faits à l'église en échange d'une faveur obtenue, à la suite d'un vœu, comme rachat d'une faute.

Les offrandes ou oblations variaient beaucoup, car outre le pain, le vin, la cire, on donnait de l'huile, des

¹ Imbart de La Tour, *op. cit.*, p. 141-142. — ² *Capitulare*, 818, can. 10. — ³ Édit de Pitres, 864, can. 2; *Capit-*

ularium missis datum, 865, can. 11. — ⁴ *Capitularia per se scribenda*, 818.

fruits, des animaux. Les dons en argent étaient moins fréquents, ce qui s'explique par la rareté du numéraire.

4° *Les cens*. — C'est le nom sous lequel, au IX^e siècle, on désignait les redevances en argent payées par les colons ou les tenanciers, les bénéficiers, précaristes ou usufruitiers du domaine paroissial. A cela venaient s'ajouter les sommes exigées par le prêtre pour l'accomplissement de certains actes religieux ou civils.

L'administration n'était pas gratuite, même pour les sacrements. Les charges matérielles étant lourdes, il paraissait dans l'ordre de vivre du sacerdoce comme on vit d'un métier, et peu à peu, la vente des sacrements devint un revenu régulier de la paroisse.

Un droit plus légitime fut perçu par les prêtres ruraux pour la rédaction des actes qu'on écrivait dans l'*atrium* de l'église, en présence du curé et de témoins. D'autres ressources accessoires étaient tirées de certaines circonstances qui ne devaient se présenter que rarement, par exemple dans le cas d'un meurtre commis dans un sanctuaire; le meurtrier, en cas de légitime défense, devait payer à l'église une compensation ou *wehrgeld* de 600 *solidi*.

Toutes ces ressources réunies étaient assez considérables et cependant, dès le IX^e siècle, on les jugeait insuffisantes. Les textes du temps parlent d'églises ruinées, de prêtres abandonnant leur paroisse faute d'y pouvoir vivre. Cette situation tenait à un ensemble de faits qu'il faut brièvement indiquer.

Les églises avaient des charges auxquelles avaient pu se soustraire celles qui dépendaient d'un évêché ou d'un monastère, ce qui n'était pas le cas pour les églises libres des *vici* ou des *villæ*, ou pour celles qui se trouvaient établies sur les terres des grands. Plus que l'impôt, déjà très lourd, les exactions des évêques, des archidiacres, des doyens, les usurpations des laïques, le refus de payer la dime étaient ruineux pour beaucoup d'églises. Ces faits permettent de comprendre pourquoi, malgré leur richesse et peut-être à cause d'elle, un grand nombre de ces paroisses libres ont disparu, comment elles sont entrées dans le domaine d'un grand, comment s'est transformé sur elles le pouvoir épiscopal, pour quelles raisons enfin elles ont perdu leur liberté.

XV. LES INSTITUTIONS DE LA PAROISSE. — C'est d'abord l'école qui prit vers le temps de la réforme carolingienne une importance réelle. Soit conviction personnelle, soit désir de faire leur cour, les évêques apportèrent un zèle au moins apparent à favoriser ce mouvement. Les *capitula* de Théodulfe d'Orléans, d'Hérard de Tours, d'Hinemar de Reims montrent les dispositions prises pour répandre l'enseignement dans les campagnes; ils prescrivent que chaque *villa* ait son école ou, si besoin est, plusieurs écoles. L'instruction qu'on y donne est exclusivement religieuse sous la surveillance du curé; on y ajoute quelques notions de lecture, de chant, de calcul. Somme toute c'était là une sorte de coup de sonde jeté sur la population enfantine pour s'assurer de ce qu'on en pourrait tirer au point de vue du recrutement sacerdotal. C'était l'enseignement gratuit et non obligatoire.

Autre institution : la matricule, c'est-à-dire la corporation des pauvres assistés officiellement aux frais de l'église. C'était une esquisse de l'assistance publique entièrement entre les mains du clergé paroissial. La matricule était capable de recevoir et de posséder, ce qui lui constitua parfois un fonds assez considérable pour provoquer la convoitise des grands. Pour être inscrit dans la matricule, il fallait justifier qu'on était pauvre, débile, caduc. Le prêtre ne pouvait inscrire sur la liste ses propres parents, sauf le cas de misère notoire.

Il existait en outre des confréries (*geldoniæ*, *collectæ*) destinées aux étrangers, aux pèlerins et d'autres associations fondées par les paroissiens. On peut les com-

parer à des associations de secours mutuels. Interdites par la législation carolingienne, elles subsistèrent néanmoins mais tournèrent au bigotisme, s'absorbèrent dans des pratiques louables mais un peu mesquines : garnir les lampes de l'église, porter les défunts en terre. Tout cela finit assez mal. Le banquet annuel dégénérait en beuverie et, parfois, en rixe sanglante. Les évêques interdirent aux prêtres d'y prendre part; on ne peut dire s'ils furent pratiqués après le IX^e siècle.

Si imparfaites qu'elles fussent, ces institutions contribuaient à donner un grand prestige à l'église qui était le centre de la vie religieuse et de la vie civile. Là se tenaient les plaids, se faisaient les affranchissements, se passaient les actes notariés. C'était à la fois le sanctuaire et la maison commune.

XVI. UNE PAROISSE. — A défaut d'une paroisse telle qu'elle existait entre le V^e et le IX^e siècle, nous avons une église conservée telle qu'au IX^e siècle : Germigny-les-Prés (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1222-1232; et t. XII, col. 167, fig. 8487, la mosaïque). Elle a été décrite et figurée, nous n'avons pas à y revenir. C'est un bel exemple d'église en pierre, solide et sobrement décorée; qu'on ajoute par la pensée les tentures, les cierges, les lampes, toute l'animation qui régnait dans ce temple. De son mobilier liturgique, nous ne savons rien, mais nous pouvons nous en faire une idée par celui d'une église dépendant de l'abbaye de Saint-Rémi à Reims : trois voiles d'autel, une couverture de soie, un *pallium*, deux corporaux, un calice en étain et la patène, deux chasubles : l'une de sandal, l'autre de lin; deux aubes, deux étoles, deux manipules, un missel grégorien, les évangiles, un psautier, un antiphonaire, un pénitentiel de Bède, un exemplaire de l'évangile de saint Matthieu, un encensoir d'airain, une petite cloche de métal¹. Voilà un mobilier qui se retrouvait sans doute dans la plupart des églises de ce temps.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Angot, *De la rédaction des chroniques paroissiales*, dans *Congrès archéologique de France*, t. XXXI, 1864-1865, p. 292-323; cf. Auber, dans *ibid.*, p. 324-342. — A. Angot, *De la recherches des voies anciennes d'après l'examen des délimitations paroissiales*, dans *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXXVI, 1894, p. 314-320. — E.-J. Bacalerie, *La paroisse rurale dans l'anc. France en général et en particulier dans le Toulousain*, dans *Bull. de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. XVI, 1888, p. 19-42. — Benoît, *Les anc. paroisses monastiques*, dans *Revue du monde catholique*, II^e sér., t. XXIV, 1873, p. 305-319. — U. Berlière, *L'exercice du ministère paroissial par les moines*, dans *Revue bénéd.*, 1927, p. 227, 250, 340-364. — C.-B. D.-R., *Motifs pour lesquels plusieurs églises paroissiales n'ont pas été reconstruites sur leur emplacement primitif*, dans *Analectes d'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. X, 1873, p. 305-319. — A. de Charmasse, *Origine des paroisses rurales dans le département de Saône-et-Loire*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, t. XXXVII, 1909, p. 33-121. — M. Clément, *Rech. sur les paroisses et les fabriques du commencement du XIII^e siècle, d'après les registres des papes*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. XV, 1895, p. 387-418. — R. De Schepper, *Les paroisses rurales primitives et les anc. divisions territoriales du Franc de Bruges*, dans *Mélanges d'hist. offerts à Ch. Moeller*, in-8°, Louvain, t. I, 1914, p. 366-376. — L. Drouyn, *L'histoire paroissiale*, dans *Revue catholique de Bordeaux*, II^e sér., t. III, 1881, p. 233-237. — Duballet, *Origines hist. des paroisses*, dans *Annales de Saint-Louis-des-Français*, t. IV, 1900, p. 131-169. — A. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, in-8°, Leipzig, 1898. — P. Hinschius, *Das Kirchenrecht der Katholiken und*

¹ Polyptyque de Saint-Rémi de Reims, p. 87.

Protestantem in Deutschland, Berlin, 1869-1897. — *Histoire (L') paroissiale*, dans *Bull. d'hist. et d'archéol. du dioc. de Dijon*, t. v, 1887, p. 225-234. — Imbart de La Tour, *De ecclesiis rusticis aetate carolingica*, in-8°, Burdigalæ, 1890; cf. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LIII, 1892, p. 626-634; *Les origines religieuses de la France. Les paroisses rurales du IV^e au XI^e siècle*, in-8°, Paris, 1900; A. Bondroit, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. II, 1901, p. 596-601; *Revue du clergé français*, t. XXVI, 1901, p. 576-582. — C. Jullian, *Paroisses rurales*, dans *Revue des études anciennes*, t. VII, 1905, p. 74-76. — De La Borderie, *Sur l'origine des paroisses en Bretagne*, dans *Congrès archéologique de France*, t. XXIII, 1856, p. 24, 27, 52. — P. de Labriolle, *Paroecia*, dans *Archivum latinum Medii Aevi. Bulletin Du Cange*, 1927, p. 196-205; *Paroecia*, dans *Recherches de science religieuse*, t. XVIII, 1928, p. 60-72. — A. Ledru, *Origines des paroisses rurales*, dans *La province du Maine*, t. XIII, 1903, p. 177-182, 209-220. — E. Lesne, *Hist. de la propriété ecclésiastique en France*, in-8°, Paris, 1910. — M. Lupi, *De paroeciis ante annum Christi millesimum*, in-4°, Bergami, 1788. — T. Maiguan, *Une nouv. source d'informations historiques : les anciens registres paroissiaux de l'état-civil*, dans *Revue des questions historiques*, t. XXV, 1879, p. 131-172. — H. Netzer, *La condition des curés ruraux du V^e au VIII^e siècle*, dans *Mélanges d'histoire du Moyen Age offerts à F. Lot*, in-8°, Paris, 1925, p. 575-602. — Ch. Révillout, *Le clergé chrétien dans les campagnes après la grande invasion. Établissement des paroisses rurales*, dans *Mémoires lus à la Sorbonne, Histoire*, 1863, p. 393-409. — H. Schaefer, *Pfarrkirche und Stift im deutschen Mittelalter*, in-8°, Stuttgart, 1903. — W. Seston, *Note sur les origines religieuses des paroisses rurales*, dans *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, t. XV, 1935, p. 243-254. — F. Stolz, *Παροικία, parochia und parochus*, dans *Tübinger Quartalschrift*, t. CXXXIX, 1907, p. 424-448. — U. Stutz, *Die Eigenkirche als Element des mittelalterlich-germanischen Kirchenrechts*, in-8°, Berlin, 1895; *Geschichte der kirchlichen Benefizialwesens von seinen Anfängen bis zur Zeit Alexanders III.*, in-8°, Berlin. — L. Thomassin, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église*, t. I, l. II, c. XXI-XXVIII. *Des curés, de leurs vicaires et des paroisses*, p. 596-658.

H. LECLERCQ.

PAROS. — L'église de Notre-Dame des Cent-Portes se trouve à Paroekia, la capitale de l'île de Paros, la plus belle des Cyclades. C'est un grand édifice qui contraste avec les modestes dimensions de la plupart des autres églises ou chapelles de l'île, ses colonnes en marbre, des chapiteaux et quelques sculptures méplates permettent de reporter l'édifice à une époque assez ancienne. Si on néglige la légendaire origine qui fait remonter l'édifice jusqu'à l'impératrice sainte Hélène et la non moins légendaire tradition qui attribue la construction à un certain Ignace, élève du maître-d'œuvre de Sainte-Sophie, il reste que nous possédons un édifice comprenant une grande église, une petite église sous le vocable de Saint-Nicolas, un baptistère dédié à saint Jean-Baptiste et divers corps de logis. La disposition rappelle celle de Saint-Marc de Venise ou bien celle des Saints-Apôtres à Constantinople. Quant au nom de l'église, dans les plus anciens témoins ce n'est pas *Hekatontapyliani* (Ἑκατονταπυλιανή), mais *Katapoliani* (Καταπολιανή), qui est l'adjectif dérivé du nom local *Katapola* (τὰ Κατάπολα), c'est-à-dire « la ville basse ». De ce calembour est sortie la légende : il y aurait dans cette église quatre-vingt-dix-neuf portes et fenêtres visibles; une centième se révélera le jour où les Grecs reprendront Constantinople.

Avant l'institution relativement récente du pèlerinage de Tinos, l'église de Paros était la plus fréquen-

tée de l'archipel. On en connaît très peu l'histoire : Niketas Magister, envoyé en mission chez les Sarrasins de Crète, la trouva déserte en 902, Bondelmonte et Cyriaque d'Ancone l'ont vue au XV^e siècle et ont été frappés de sa richesse en marbres, due à la spoliation d'édifices antiques. Vers le milieu du XVIII^e siècle, l'église fut restaurée par le Crétois Pierre Mavrogeni.

Une inscription mentionne un évêque Hylasius, sur le compte duquel on ne sait rien. Le premier évêque connu de Paros est Athanase qui siégea au concile d'Éphèse, en 431.

On peut consulter les ouvrages suivants : *Le Père Danjou* (1641), dans Carayon, *Mémoires inéd.*, 1864, p. 133; R. Sauger, *Histoire des dues*, 1678, p. 334; A. Galland, *Journal* (1673), Schaefer, t. II, p. 209; Des Barres, *Estat présent de l'Archipel* (1678), p. 150; J.-P. de Tournefort (1700), *Voyage*, Amsterdam, 1718, p. 78; Pash van Krienen (1773), *Archipelago*, édit. Ross, 1860, p. 93; De Choiseul-Gouffier, *Voyage pittoresque*, t. I, p. 66; E.-D. Clarke (1802), *Travels*, t. VI, p. 118; W.-M. Leake (1806), *North Greece*, t. III, p. 86; Prokesch (1825), *Denkwürdigkeiten*, t. II, p. 22; L. Ross (1835), *Griechische Inseln*, t. I, p. 45; H.-F. Tozer, *Aegean*, p. 115; J.-T. Bent (1885), *Cyclades*, p. 376; M. Hamilton, *Greek saints*, p. 168 sq.; Lambakis, dans *Δελτίον τῆς χριστιανικῆς Ἀρχαιολογίας* I, p. 101-102; Le même, *Mém. sur les antiq. chrét. de la Grèce*, Athènes, 1902, p. 8-10; H.-H. Jewell et F.-W. Hasluck, *The Church of our Lady of the Hundred Gates in Paros*, in-fol., London, 1920. Pour saint Théoctiste, cf. *Acta sanct.*, nov. t. IV, p. 221.

H. LECLERCQ.

PARRAIN ET MARRAINE. — I. Origine. II. Pratique. III. Législation. IV. Épigraphie. V. Bibliographie.

I. ORIGINE. — A vouloir trop préciser et remonter à une période trop éloignée de nous, on court grand risque de ne trouver aucun point d'appui historiquement recevable. Voici un texte de Tertullien qui peut passer pour la plus ancienne description du baptême : *Etiam in traditionis obtentu exigenda est auctoritas scripta. Ergo quaeramus an et traditio nisi scripta, non debeat recipi? Plane negabimus recipiendam, si nulla exempla praedeciderent aliarum observationum, quas sine ullius Scripturae instrumento, solius traditionis titulo, et exinde consuetudinis patrocinio vindicamus. Denique ut a baptisate ingrediar, aquam adituri, ibidem, sed et aliquanto prius in Ecclesia sub antistitis manu contestamur nos renuntiare diabolo et pompae et angelis eius : dehinc ter mergimur amplius aliquid respondentem, quam Dominus in Evangelio determinavit. Inde suscepti, lactis et mellis concordiam praegustamus : exque ea die, lavacro cottidiano per totam hebdomadam abstinemus*¹. Remarquons le *inde suscepti* dans lequel il est permis de voir la plus ancienne allusion à ceux qu'on a désignés dans la suite sous les noms de *susceptores*, *sponsors*, *fidei jussores*, *compadres*, etc. Il n'est pas possible de remonter plus haut et d'accepter l'opinion des auteurs qui ont fait remonter l'institution des parrains au pape Hygin (138-141), sous prétexte que le *Décret* de Gratien met sous son autorité et sous son nom la prescription suivante : « Il peut y avoir un parrain particulier et pour le catéchuménat et pour le baptême et pour la confirmation, à moins que la nécessité ne force d'agir autrement »². Le mot *patrinus* qu'on lit dans ce texte suffirait à le faire descendre quelques siècles; d'ailleurs il a été introduit dans le droit canon par Yves de Chartres qui l'a tiré du *Pénitentiel*, de Théodore de Cantorbéry († 690)³.

¹ Tertullien, *De corona*, c. III. — ² *Decretum*, III^e part., *De consecrat.*, dist. IV, c. c. — ³ P. Coustant, *Epist. roman. pontif.*, t. I, c. LXIV.

A l'époque dont nous parlons, comme depuis, le baptême des enfants avant qu'ils n'eussent atteint l'âge de raison était tellement exceptionnel — à supposer même qu'on y eût recours, sauf en danger de mort — qu'il est permis de ne pas tenir compte de ce cas; ce n'est donc pas celui que nous devons envisager, mais à supposer qu'il se présentât, le père et la mère suffisaient à garantir l'exécution des promesses faites au nom du néophyte. Cependant le père ou la mère pouvait appartenir au paganisme et le conjoint chrétien venant à disparaître soit par le martyre soit autrement, l'enfant devait avoir un garant de son éducation chrétienne.

En réalité, quelle était la règle suivie? On est embarrassé lorsqu'il s'agit d'affirmer. La *Passion des saintes Perpétue et Félicité*, à Carthage, en 203, nous montre deux jeunes mères ayant chacune un enfant en bas âge et dont elles vont se séparer pour subir le martyre. L'une est matrone, l'autre esclave; on ne dit pas un seul mot de leurs maris et elles ne prennent aucune disposition pour faire administrer le baptême à leurs enfants. Il semble bien que le fils de Perpétue est confié aux soins de la famille (où le père est païen) et nous voyons que la fille nouveau-née de Félicité est confiée à une femme qui en prendra soin. Si, en pareille circonstance, deux chrétiennes, attachées à leur foi jusqu'à donner leur vie pour elle, ne se préoccupent pas du baptême de leurs enfants, c'est que la réception du sacrement à cet âge est alors étrangère aux usages de l'Église.

Mais Perpétue et Félicité disparues, on ne peut parler de leurs maris sur le compte desquels on ne sait rien, lorsque les deux enfants auront atteint l'âge du baptême qui s'en occupera pour eux, qui les y présentera et prendra en leur nom les engagements? Ce ne pourra être que leurs parrains! Il y a cependant de tout jeunes enfants baptisés, même dans l'Église d'Afrique, même à Carthage, où le témoignage de saint Cyprien, vers 250, cite le cas d'une toute petite fille que sa nourrice amène à la réunion eucharistique où on lui fait communier le sang du Christ; elle a donc reçu le baptême et comme ses parents sont fugitifs, par suite de la persécution, on peut supposer qu'elle aura reçu le baptême en leur absence et qu'elle a eu un parrain.

Le baptême des enfants n'était certes pas général, mais il avait ses partisans et, parmi eux, Tertullien qui s'exprime ainsi : *Itaque pro cujusque personæ conditione ac dispositione, etiam ætate cunctatio baptismi utilior est; præcipue tamen circa parvulos. Quid enim necesse est, sponsores etiam periculo ingeri? Quia et ipsi per mortalitatem destituere promissiones suas possunt et proventu malæ indolis falli*¹.

Le témoignage que nous apportent les *Canons* d'Hippolyte est plus décisif encore : n. 102 : *Catecumenus baptismi initiandus si ab iis, qui eum adducunt, bono testimonio commendatur, cum illo tempore, quo instruebatur, infirmos visitasse et debiles sustentasse sequæ ab omni perverso sermone custodisse, laudes cecinisse, numque oderit vanam gloriam, num contempserit superbiam, sibique elegerit humilitatem*; n. 113 : *Qui pro infantibus parvis respondent, exuant eos vestimentis suis. Le baptême est donc administré aux enfants et aux adultes qui sont accompagnés de parrains qui répondent de leur persévérance.*

Peut-être a-t-on fait dire à un texte des *Constitutions apostoliques* plus qu'il ne contient : *Τὸν μὲν ἄνδρα ὑποδεχέσθω ὁ διάκονος· τὴν δὲ γυναῖκα, ἡ διάκονισσα* (l. III, c. XVI). « Un diacre reçoit les hommes, une diaconesse les femmes. » Il se pourrait que ce texte ne se rapporte qu'à la cérémonie du déshabillage des catéchumènes de l'un et de l'autre sexe et non pas à la présentation et à la tutelle morale qui engageait celui qui présentait un catéchumène.

De façon générale, il ne faut pas vouloir plier tous les textes qu'on rencontre pour en faire les témoins d'une discipline à l'exclusion d'une discipline qui n'est pas exactement semblable. L'usage observé en Syrie, en Afrique, en Gaule ou à Rome n'est pas identique partout. Ce qui doit être retenu, c'est l'usage de présenter enfants et adultes par des répondants, probablement dès le cours du II^e siècle, et certainement au III^e siècle, mais peut-être pas partout. Alors qu'au IV^e siècle, saint Cyrille de Jérusalem n'en rend pas témoignage pour son Église, au VI^e siècle, le pseudo-Denis Aréopagite : « Nos divins maîtres ont jugé à propos qu'il y eût des personnes pour recevoir les enfants au baptême, conformément à la sage coutume des pères et des mères de confier leurs enfants à des maîtres éclairés, pour les conduire et pour les instruire. Ces personnes servent de parents spirituels à ceux qu'elles tiennent sur les fonts du salut, et de guides pour les diriger pendant toute leur vie². »

II. PRATIQUE. — L'Église veilla soigneusement au choix de ceux qui remplissaient les fonctions de parrains. Non seulement les catéchumènes, mais encore les énergumènes, les hérétiques, les pénitents, en un mot tous ceux qui n'étaient pas pleinement dans la communion furent exclus; mais il est difficile de préciser une date pour ces exclusions diverses. En 578, un concile tenu à Auxerre interdit aux moines d'être parrains : *Non licet abbati filium de baptismo suscipere; nec monachis commatres habere* (can. 25).

Le parrainage devenait ainsi l'occasion de difficultés, d'incertitudes, de scrupules. Un évêque nommé Boniface soumit ses inquiétudes à saint Augustin qui lui répondit longuement. On lui demandait si les parents devaient être parrains de leurs propres enfants; mais non, répondait-il : *Illud autem nolo te fallat, ut existimes reatus vinculum, ex Adam tractum, aliter non posse rumpi, nisi parvuli ad percipiendam Christi gratiam a parentibus offerantur. C'était cependant, en Afrique, un usage très répandu : Quid est illud, quod, quando ad baptismum offeruntur, parentes pro eis, tanquam fidei-dictores, respondent; mais il y avait cependant des cas où on recourait à des parrains : Videas multos non offerri a parentibus, sed etiam a quibuslibet extraneis, sicut a dominis servuli aliquando offeruntur. Et nonnunquam, mortuis parentibus suis, parvuli baptizantur, ab eis oblati, qui illis hujusmodi, misericordiam præbere poterunt. Aliquando etiam quos crudeliter parentes exposuerunt, nutriendos a quibuslibet, nonnunquam a sacris virginibus colliguntur, et ab eis offeruntur ad baptismum. L'Église les avait à sa charge, étant devenus ses enfants : Offeruntur quippe parvuli ad percipiendam spiritualem gratiam, non tam ab eis quorum gestantur manibus, quamvis et ab ipsis, si et ipsi boni fideles sunt, quam ab universa societate sanctorum et fidelium... Tota hoc ergo mater ecclesia, quæ in sanctis ut facit: quia tota omnes, tota singulos, parit³.*

Les parrains avaient à répondre en leur nom propre aux interrogations du baptême, c'est ce que semble dire le texte de Tertullien où il parle des promesses faites au baptême et du danger de ne pas les tenir. Mais si l'enfant mourait jeune, s'il se trouvait être imbécile, etc.? Ce sont là des objections qui, sans doute, étaient valables au V^e siècle et qui ne nous embarrasseraient plus aujourd'hui. S'adressant au parrain on lui demandait de renoncer au diable, à ses pompes et à ses œuvres au nom de l'enfant. Mais encore fallait-il que le parrain ne fût pas pélagien, sinon *quomodo ergo dicturus erat, cum renuntiare diabolo, cujus in eo nihil esset? Quomodo converti ad Deum, a quo non*

¹ Tertullien, *De baptismo*, c. XVIII. — ² Dionys. Areop., *De ecclesiastica hierarchia*, c. VII. — ³ S. Augustin, *Epist.*, XCVIII (al. XXIII), *Ad Bonifacium*.

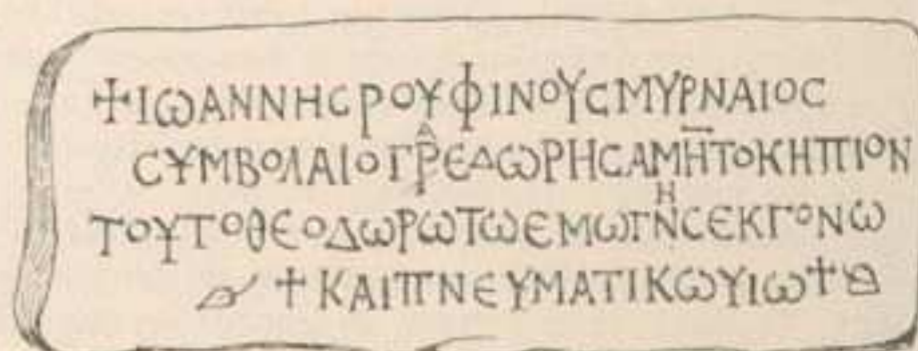
essel aversus? Credere, inter cetera, remissionem peccatorum, quæ ibi nulla tribueretur? Ego quidem si eum contra hæc sentire existimarem, nec ad sacramenta cum parvulo intrare permitterem.

L'évêque Boniface revenait à la charge : « Je vous amène un enfant et je vous demande s'il sera chaste et probe, vous me répondez que vous n'en savez rien; or vous ne pouvez préjuger ce qu'il fera et vous préjugez ce qu'il croira à cet âge où il ignore ce qu'est Dieu, vous lui demandez s'il croit en Dieu. » Saint Augustin répond que l'enfant reçoit le sacrement de la foi qui le rend apte à devenir croyant et c'est là le bienfait que lui obtient la réponse que son parrain fait en son nom. S'adressant à son peuple, il lui dit : *Hoc admoneo ut quoties paschalis solemnitas venit, quicumque viri, quæcumque mulieres, de sacro fonte filios spiritualiter exceperunt, cognoscant, se pro ipsis fidejussores apud Deum existisse, et ideo semper illis sollicitudinem veræ caritatis impendant, et admoneant, ut castitatem custodiant, virginitatem usque ad nuptias servant, a maledicto vel perjurio linguam refrenent, cantica turpia vel luxuriosa ex ore non proferant, non superbiant, non invident, iracundiam vel odium in corde non teneant, auguria non observent; phylacteria et characteres diabolicos nec sibi nec suis aliquando suspendeant; incantatores velut ministros diaboli fugiant, fidem catholicam teneant, ad ecclesiam frequentius currant, contemta verbositate lectiones divinas attentis auribus audiant, peregrinos accipiant, et secundum quod ipsis in baptismo dictum est, hospitum pedes lavent, pacem et ipsi teneant, et discordes ad concordiam revocare contendant, sacerdotibus et parentibus honorem amore veræ caritatis impendant*¹.

III. LÉGISLATION. — Le Code Justinien paraît avoir été la source de toute une législation positive touchant la parenté spirituelle contractée au baptême : *Ea persona omnimodo ad nuptias venire prohibenda, quam aliquis, sive alumna sit, sive non, a sacrosancto suscepit baptismate, quum nihil aliud sic inducere potest paternam adfectionem et justam nuptiarum prohibitionem, quam hujusmodi nexus, per quem, Deo mediante, animæ eorum copulatæ sunt*². En réalité et de façon pratique, la restriction imposée n'avait qu'une application restreinte parce que très souvent les parents remplissaient la fonction de parrains de leurs propres enfants, les vierges consacrées et les diaconesses ou les diacres avaient accepté cette obligation qui ne les obligeait pas à envisager un cas qui ne se posait même pas pour eux. Le concile in Trullo aggrave cette législation en défendant au parrain non seulement d'épouser sa filleule, mais encore la mère de celle-ci et dans le cas où le mariage aurait eu lieu, ils devaient se séparer sous peine d'être traités en fornicateurs³. Cette législation fut étendue à d'autres degrés et devint si tracassière que le concile de Trente la réforma : *Docet experientia, propter multitudinem prohibitionum, multoties in casibus prohibitis ignoranter contrahi matrimonia, in quibus vel non sine magno peccato perseveratur, vel ea non sine magno scandalo dirimuntur. Volens itaque sancta synodus huic incommodo providere, et a cognationis spiritualis impedimento incipiens, statuit. Ut unus tantum, sive vir, sive mulier, juxta sacrorum canonum instituta, vel ad summum unus et una, baptizatum de baptismo suscipiant: inter quos ac baptizatum ipsum, et illius patrem et matrem, nec non inter baptizatum et baptizatum, baptizatque patrem et matrem, tantum spiritualis cognatio contrahatur... Quod si alii ultra designatos baptizatum tetigerint, cognationem spiritualem nullo pacto contrahant, constitutionibus, in contrarium facientibus, non obstantibus*⁴.

¹ S. Augustin, *Serm.*, CLXIII, *De tempore*. — ² Code Justinien, l. V, tit. IV, *De nuptiis*, l. 26. — ³ Conc. in Trullo,

IV. ÉPIGRAPHIE. — Nous pouvons apporter un texte épigraphique faisant mention d'un parrain; la pierre trouvée à Smyrne fut transportée à Oxford (fig. 9828) :



9828. — Marbre d'Oxford.

D'après R. Chandler, *Marmora Oxoniensia*, Oxonii, 1763 t. II, pl. VII, n. XXXIX¹.

+ΙΩΑΝΝΗΣ ΡΟΥΦΙΝΟΥ ΣΜΥΡΝΑΙΟΣ
ΣΥΜΒΟΛΑΙΟΓΡΑΦΕΩ ΡΗΘΕΩΡΗΤΟ ΚΗΤΙΟΝ
ΤΟΥΤΟ ΘΕΟΔΩΡΩ ΤΩ ΕΜΩ ΓΝΗΣΤΩ
+ΚΑΙ ΠΝΕΥΜΑΤΙΚΩ ΥΙΩ +Ω

Ἰωάννης Ῥουφίνου Σμυρναῖος συμβολαιογράφος ἔδωρησά μῃ τὸ κηπίον τοῦτο Θεόδωρῳ τῷ ἐμῷ γνηστῷ ἐκ γόνου καὶ πνευματικῷ υἱῷ.

Jean, fils de Rufin, de Smyrne et notaire a fait don d'un jardin à son filleul Théodore qu'il appelle « fils spirituel », πνευματικὸν υἱόν.

Bibl. — J. Selden, *Marmora Oxoniensia*, 1676, p. 48, n. 22; Maittaire, *Marmora Oxoniensia*, n. 28; R. Chandler, *Marmora Oxoniensia*, 1763, t. II, n. 39; *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 8855.

V. BIBLIOGRAPHIE. — J.-B. Bernhold, *De prudentia pastorali circa admittendos patrinus*, in-4°, Altorf, 1737. — J. Bingham, *Origines ecclesiasticæ or the antiquities of the christian Church and other works*, in-8°, London, t. III (1840), p. 551-566. — J. Corblet, *Parrains et marraines, étude liturgico-historique*, dans *Revue de l'art chrétien*, II^e sér., t. XIV (1881), p. 336-353; t. XV, p. 26-54; cf. 477-478; réimprimé dans son *Hist. du sacrement de baptême*. — J.-L. Fröreisen, *De susceptorum baptismalium origine*, in-4°, Argentorati, 1755. — G.-Aug. Jenichen, *Prolusio de patrinis eorumque origine, numero et sexu*, alt. edit., in-4°, Lipsiæ, 1758. — Isaac Jundt, *Dissert. de susceptorum baptismalium origine*, in-8°, Argentorati, 1755. — L.-G. Martini, *De numero patrinorum in baptismo infantum usitato*, in-4°, Quedlimburgi, 1683. — Ger. von Maastricht, *Schediasma de susceptorum infantum ex baptismo, eorumque origine usu et abusu*, in-8°, Duisbergi, 1670; in-4°, Francofurti, 1737; in-4°, Francofurti, 1827. — T. Pfanner, *De patrinis sive susceptorum baptismatibus*, dans *Observationes ecclesiasticæ*, in-12, Ienæ-Vinariæ, 1694-1695, t. II, p. 202-239. — G. Conr. Picker, *Dissertatio epistolica de patrinis*, in-8°, Göttingæ, 1746. — S. Schelgwig, *De patrinis matrinisque dissertatio*, in-4°, Gedan., 1689, 1722; Halæ, 1749. — Andr. Schuler, *De susceptorum ex historia ecclesiastica*, in-4°, Wittembergæ, 1688. — J.-G. Simon, *De patrinis*, in-4°, Ienæ, 1678. — Sam. Brid. Willenberg, *Dissert. de patrinorum erga susceptos munere*, in-4°, Wittembergæ, 1747.

H. LECLERCQ.

PARTAGE DES TERRES. — Ce que nous avons dit touchant l'origine, l'établissement et la législation des Burgondes et des Wisigoths (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1988-2029, 2159-2182), nous permettra ici d'être bref sur le point de savoir si ces peuples barbares dépossédèrent les Gallo-Romains vaincus et se saisirent de leurs terres.

can. 54. — ⁴ Conc. Trident., session XXIV, *De reform. matrim.*, c. II.

I. L'HÔTE BARBARE ET LE ROMAIN. — Nous sommes mieux instruits en ce qui concerne les Burgondes qu'en ce qui regarde les Wisigoths. Occupons-nous des premiers d'abord. La *Chronique* de Prosper Tiron, à la date de 443, nous apprend que *Sabaudia Burgundionum reliquiis datur cum indigenis dividenda*¹; et treize ans plus tard, en 456, Marius d'Avenches nous dit que : *Eo anno (456) Burgundiones partem Galliae occupaverunt et terram cum gallicis senatoribus dividerunt*². Il y a eu partage, mais de quelle nature a-t-il été et comment s'est-il accompli?

Une ordonnance qui paraît être du roi Gondebaud et qui a pris place dans la loi des Burgondes fait mention d'une époque « où notre peuple a reçu le tiers des esclaves et les deux tiers du sol ». Tit. LIII : *De his qui tertiam mancipi[or]um et duas terrarum partes contra interdictum publicum præsumpserint. — Licet, eo tempore quo populus noster mancipiorum tertiam et duas terrarum partes accepit, eius modi a nobis fuerit emissa præceptio, ut quicumque agrum cum mancipiis seu parentum nostrorum sive nostra largitate perceperat, nec mancipiorum tertiam nec duas terrarum partes ex eo loco in quo ei hospitalitas fuerat delegata requireret, tamen, quia conplures, ut comperimus, immemores periculi sui, ea quæ præcepta fuerant excesserunt, necesse est ut præsens auctoritas ad instar mansuræ legis emissa et præsumptores coerceat et huc usque contemptis remedium debitæ securitatis adtribuat. Iubemus igitur ut quicquid hii, qui agris et mancipiis nostra munificentia potiuntur, de hospitum suorum terris contra interdictum publicum præsumpsisse docentur, sine dilatione restituant.*

Le partage fut conclu par les Burgondes avec leurs hôtes, qui sont les propriétaires romains. Ceux-ci ne peuvent se dérober à l'obligation de recevoir un ou plusieurs barbares qui prennent chacun une portion de leurs terres *hospitalitatis jure* (tit. LV).

Il est fort possible que le procédé ait été exempt, à l'origine, de toute injure ou même de toute moquerie. Chaque propriétaire romain recevait un barbare à titre d'« hôte » et celui-ci pouvait exiger au titre de cette hospitalité l'acquiescement d'un don qui dépouillait le propriétaire du plus clair de son bien : le tiers des esclaves et les deux tiers du bien foncier. Ce n'était pas tout. Si le Romain ainsi appauvri faisait tous ses efforts et arrivait par son travail à reconstituer sa fortune, il devait s'attendre à voir surgir son hôte et à subir ses exigences s'il plaisait à celui-ci de réclamer sa part sur l'acquisition nouvelle. On peut donc exclure l'idée de persiflage dans l'emploi du terme *hospes*, et, de fait, nous savons qu'on donnait à ces importuns et ruineux Burgondes le nom de *faramanni*.

La loi contient des articles d'où on peut déduire que la part faite au Burgonde fut amoindrie en certains cas. Par exemple, au lieu des deux tiers, il n'avait droit qu'à la moitié sur les jardins et vergers, de même pour les bois. Lorsque les terrains boisés demeuraient indivis entre l'ancien propriétaire et son hôte, s'il arrivait que l'un des deux défrichait sa part, il la faisait sienne et le copropriétaire pouvait alors exiger une étendue de bois égale : *De exartis quoque novam nunc et superfluum faramannorum competitionem et calumpniam a possessorum gravamine et inquietudine hac lege præcipimus submoveri, ut, sicut de silvis, ita et de exartis sive anteacto sivi præsentis tempore factis habeant cum Burgundionibus rationem, quoniam, sicut jam dudum statutum, medietatem silvarum ad Romanos generaliter præcipimus pertinere; simili de curte et pomariis circa faramannos condicione servata, id est ut de medietate Romani nichil existiment præsumendum* (tit. LIII, n. 2, 3). — *De exartis. Si quistam Burgundio quam Romanus in silva communi exartum fecerit, aliud tantum spatii de silva hospiti suo consignet, et exartum quem fecit remota hospitis communione possideat* (tit. XIII). — *De silvis*

hoc observandum est. Quicumque agrum aut colonicas tenant, secundum terrarum modum vel possessionis suæ ratam, sic silvam inter se noverint dividendam, Romano tamen de silvis medietate ex exartis servata (tit. LXVII).

Plus tard, on adoucit la disposition qui donnait à l'hôte barbare deux tiers des champs et un tiers des esclaves, il fut réglé que dans certains cas cette part serait réduite à la moitié des terres et sans aucune fraction sur les esclaves³.

Nous sommes moins bien instruits touchant les Wisigoths. Quelques textes de la *Lex Wisigothorum* nous apprennent qu'une part était faite, chez eux également, aux barbares sur les propriétés foncières des Romains. Là aussi, le barbare s'emparait des deux tiers du sol, sauf en terrain boisé. Cette analogie inviterait à croire que les mêmes règles ont été édictées par les deux peuples.

II. LE FONDS OU LES FRUITS. — On s'est posé la question de savoir si le « partage » qu'on vient de dire vise des fractions du sol ou ses fruits; la *tertia* est-elle le tiers de la propriété ou bien un fermage obligatoire? S'il en était ainsi les dispositions des codes barbares seraient en contradiction avec l'idée que les historiens et les juristes s'en sont faite; mais cette interprétation paraît inacceptable, elle contredit les termes mêmes de la loi. La *lex Burgundionum* de même que la *lex Wisigothorum* entendent le partage de la division du sol. Là-dessus, le roi Gondebaud s'explique clairement : *Tempore quo populus noster... duas terrarum partes accepit*, dit-il, et la *lex* n'est pas moins nette quand elle dit : *Divisio inter Gothum et Romanum facta de portione terrarum sive silvarum*. La même loi prévoit une usurpation du Goth sur le « tiers » restant au Romain et elle prescrit au juge d'en ordonner le retour au Romain : *Ut si Gothi de Romanorum tertia quippiam tulerint, iudice insistente Romanis cuncta reforment. Iudices singulorum civitatum, vilici atque præpositi, tertias Romanorum ab illis qui occupatas tenent auferant, et Romanis sua exactione sine dilatione restituant* (tit. X, 1, 16). Il y a une exception prévue, c'est dans le cas où il y aurait prescription, mais celle-ci n'intervient qu'après cinquante ans : *Si tamen eos quinquaginta annorum numerus aut tempus non excluserit* (*Ibid.*, n. 10). Une prescription de si longue durée ne peut s'exercer que sur une propriété immobilière et non sur des fermages; d'ailleurs la loi précise que ce sont des parts : *Sortes gothicæ et romanæ, quæ intra quinquaginta annos non fuerint revocatæ, nullo modo repetantur*.

La même loi contient des dispositions qui impliquent l'idée d'un véritable partage. Lorsqu'il est dit : *de silvis inter Gothum et Romanum indivisis relictis*, c'est qu'on suppose que le Goth et le Romain sont propriétaires par indivis; or cette copropriété ne peut résulter que d'un acte d'autorité par lequel la population barbare a été associée au droit de propriété des Romains.

On a pu arguer en faveur du fermage, ce terme d'*hospes* employé par la *lex Burgundionum*, parce que ce terme a servi à désigner des tenanciers cultivant la terre moyennant une redevance. Il est vrai que ce terme était en usage au XII^e et même au IX^e siècle, dans le Polyptyque d'Irminon, mais rien n'autorise à faire remonter cet usage plus haut encore, par conséquent à l'époque mérovingienne et surtout à l'époque romaine.

Il est vrai qu'on a pu citer deux textes d'Ulpian au *Digeste* (VII, VIII, 2 et 4; XLIII, XIX, 1) avec le mot *hospes*, mais ce terme n'a pas dans ces passages la signification de « tenancier »; il signifie l'homme qui loge chez un autre, qui en reçoit l'hospitalité. Il n'y a rien de commun entre un pareil hôte et le tenancier

¹ Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. I, p. 639. — ² *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 13. — ³ Tit. CVII, n. 11.

que le Moyen Age a affublé de ce même nom. Dès lors toute idée de fermage doit être écartée des textes des lois barbares que nous avons cités.

III. SPOLIATION OU CONCESSION. — En vertu de quel droit le partage a-t-il été imposé? Le droit de la guerre accordait au vainqueur le pillage, l'enlèvement de l'or, du mobilier, des esclaves; il ne permettait pas la confiscation du sol. Celui-ci se transmet par héritage, par achat ou par donation, non par conquête. Et ce n'est pas le titre de conquérants que Burgondes ou Wisigoths avaient à faire valoir lors de leur établissement en Gaule puisqu'ils s'y installaient en exécution des ordres de l'autorité romaine. La solution du problème posé se trouve dans ce terme d'*hospes* que la loi des Burgondes impose aux barbares qui partagent le bien des Romains.

En latin, l'*hospes* c'est l'homme logé chez un autre; on trouve ce sens dans le langage courant; dans le langage administratif, c'est le soldat logé chez l'habitant. Dans une localité qui n'avait point de camp, on faisait le logement du soldat chez l'habitant et chaque propriétaire en avait un certain nombre à loger; ils étaient ses hôtes, *hospites* et ce mode de casernement s'appelait *hospitalitas*.

Les lois relatives à ce devoir du logement présentent une analogie frappante avec les dispositions de la *lex Burgundionum* en ce qui concerne les « hôtes » burgondes. Les empereurs Arcadius et Honorius précisent que le propriétaire gardera pour son usage les deux tiers de sa maison; l'autre tiers sera pour son hôte. A cet effet, la maison sera divisée en trois parties: le propriétaire le premier en choisira une, l'hôte choisira parmi les deux autres, et la troisième sera encore pour le propriétaire. Si l'hôte appartient à la classe des *illustres*, sa part sera d'une moitié au lieu d'un tiers et voici comment on procédera: le propriétaire ou son hôte divisera la maison en deux parties et l'autre fera son choix entre ces deux lots (*Code Théod.*, VII, VIII, 5).

On peut penser que ces dispositions furent suivies dans leur ensemble lorsque les Burgondes et les Wisigoths occupèrent la Gaule et l'Aquitaine, parce qu'ils n'y entrèrent pas en vainqueurs, mais en alliés de l'autorité romaine qui leur assigna une résidence et les cantonna chez les particuliers.

Toutefois il fallait non seulement pourvoir au logement mais encore à la nourriture d'un peuple entier. En outre, il fallait procurer du travail utile et il sembla tout naturel d'assigner à ces barbares la culture du sol afin de pourvoir à leur nourriture. A cet effet, on étendit les obligations de l'*hospitalitas* et on obligea les propriétaires à céder à leurs hôtes une part de leurs maisons et une part de leurs champs. On donna aux barbares la terre à partager, mais le partage ne se fit pas immédiatement, il n'eut lieu que plus tard. Chez les Wisigoths, il semble que le partage ne fut pas ordonné. On donna au Goth un droit de copropriété sur la terre du Romain et on laissa à la volonté des parties de prolonger l'indivision à leur gré; toutefois on fixa le rapport de leurs parts: deux tiers pour le Goth, un tiers pour le Romain. C'est pour cette raison que la loi ne prévoit que comme une hypothèse et non comme une règle la *divisio inter Gothum et Romanum facta de portione terrarum sive silvarum*.

Chez les Burgondes, il semble qu'on demeura aussi quelque temps dans l'indivision, plus tard vint le partage général, limité cependant aux champs (*terræ*) et aux esclaves. Les bois demeurèrent indivis jusqu'à ce qu'un des propriétaires voulût les défricher. Les bois rapportaient peu puisqu'ils ne servaient qu'à la pâture

du bétail; quant aux souches, chacun pouvait en prendre ce qui lui était nécessaire sans recourir au propriétaire. Quant aux champs et aux esclaves, l'obligation du partage était peut-être autant à l'avantage des Romains que des barbares parce que le partage mettait fin à l'indivision et aux conflits où les barbares, plus forts, avaient le dessus.

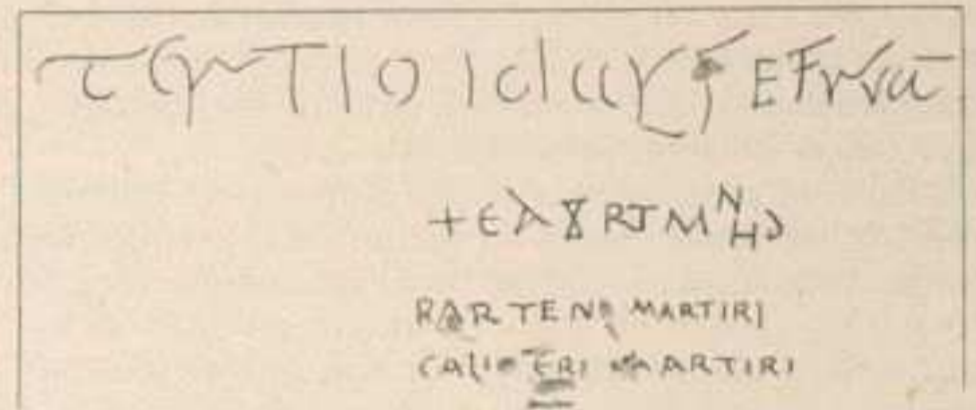
Le partage des terres ne fut donc pas un acte de spoliation imposé aux Romains vaincus, mais une décision prise par l'autorité romaine qui recevait Burgondes et Wisigoths et limitait la ruine des Gallo-Romains en leur assurant la possession d'un tiers de leur ancien état. Quant aux barbares, ils entraient dans les biens qu'une capitulation leur abandonnait.

Néanmoins tout l'avantage allait aux barbares. Les Romains étaient spoliés, appauvris; il leur avait fallu recevoir leurs hôtes et leur abandonner sans spoliation, sans violence il est vrai, mais se dépouiller pour eux, tout autant sinon plus que si ces peuples étaient entrés en vainqueurs. Les Gaulois n'étaient pas conquis, mais ils étaient ruinés¹.

H. LECLERCQ.

PARTHÉNIUS ET CALOCÉRUS. — I. La crypte. II. L'épigraphie.

I. LA CRYPTÉ. — Nous sommes au cimetière de Calliste. L'auteur du *Liber de locis sanctis martyrum* récapitulant de façon confuse les notices de ce guide, écrit: *ibi (in ecclesia S. Xysti) et S. Eusebius et S. Calocerus et S. Partenius per se singuli jacent*². L'indication est vague et topographiquement indéterminée, comme la plus grande partie de celle que contient ce *Liber*. Les



9829. — Graffite de la crypte.

D'après De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, pl. XXXIII, n. 5.

saints Eusèbe, Calocérus et Parthénien qui *per se singuli jacent*, se trouvaient dans trois tombes distinctes de la même crypte ou bien dans trois ou dans deux cryptes contiguës. Qui était cet Eusèbe? Le pape de ce nom ou un prêtre du temps de Constance, ou enfin celui qui est mentionné au temps de Valérien dans les actes des martyrs *quos Græcia misit*? L'importance de la crypte du pape saint Eusèbe et la comparaison du texte du *Liber* avec l'*Itinerarium* de Salzbourg sont de bonnes raisons pour faire croire que l'auteur du *Liber* a voulu faire allusion à cette crypte et que la tombe de Parthénien et Calocérus, que l'auteur de l'itinéraire de Malmesbury place parmi les plus célèbres du cimetière de Calliste, se trouvait proche de cette crypte³.

En remontant de la crypte de saint Eusèbe on prend le chemin à droite comme les lucernaires y invitent et après quelques pas on trouve une chambre double et sur la paroi de la porte alignée avec celle de saint Eusèbe une inscription tracée au trait (fig. 9829): la première ligne est en écriture cursive latine mélangée de capitales, la seconde et la troisième lignes en écriture majuscule; entre la première et la seconde ligne on a tracé une ligne en grec, de couleur noire et le proscynème d'un pèlerin. Le graffite latin porte seule-

¹ Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions de l'ancienne France*, 2^e édit., t. I, p. 407, 421; J. Havet, *Du partage des terres entre les Romains et les Barbares chez les*

Burgondes et les Wisigoths, dans *Revue historique*, t. VI, 1878, p. 87-99. — ² J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 180. — ³ Id., *ibid.*, t. II, p. 29.

ment ces mots : *tertio idus Februā Parteni martiri Caloceri martiri*. Nous sommes évidemment au seuil du cubicule où le trois des ides de février furent déposés les restes glorieux des deux frères martyrs.

Le cubicule est d'aspect raboteux et grossier, sans aucun *arcosolium* ni *loculus* autre que ceux qui sont vénérés. Quand cette chambre fut déblayée des terres qui l'encombraient, elle se trouvait dans un état de ruine irréparable. Ses dimensions étaient à l'origine, de 4 mètres de long sur 2 m. 95 de large. Dès l'antiquité, on avait eu soin de bâtir de petits piliers pour renforcer la baie de l'entrée, ce qui réduit les dimensions du cubicule à 2 m. 50 à gauche et 2 m. 28 à droite. Le cubicule qui se trouve en face de celui-ci est plus grand (il mesure 3 m. de large sur 4 m. 23 de long), il est pourvu d'un lucernaire revêtu d'enduit blanc, la paroi du fond est munie d'un *arcosolium*, il ne porte ni graffite, ni aucun signe qui marque une crypte historique.

Nous possédons une *Passion des saints Parthenius et Calocerus* que les bollandistes ont accueillie avec réserve¹ et dont Tillemont a parlé avec sa sagesse ordinaire². Ces actes rapportent que, sous le règne des deux Philippe, un chrétien nommé Émilien reçut le consulat en l'année 249. A sa mort, pendant qu'il était en charge, il laissait une fille, Callista, *cujus pronomem erat Anatolia*, elle se trouvait sous la tutelle des eunuques Parthénus et Calocérus. Ceux-ci, pour remplir la volonté

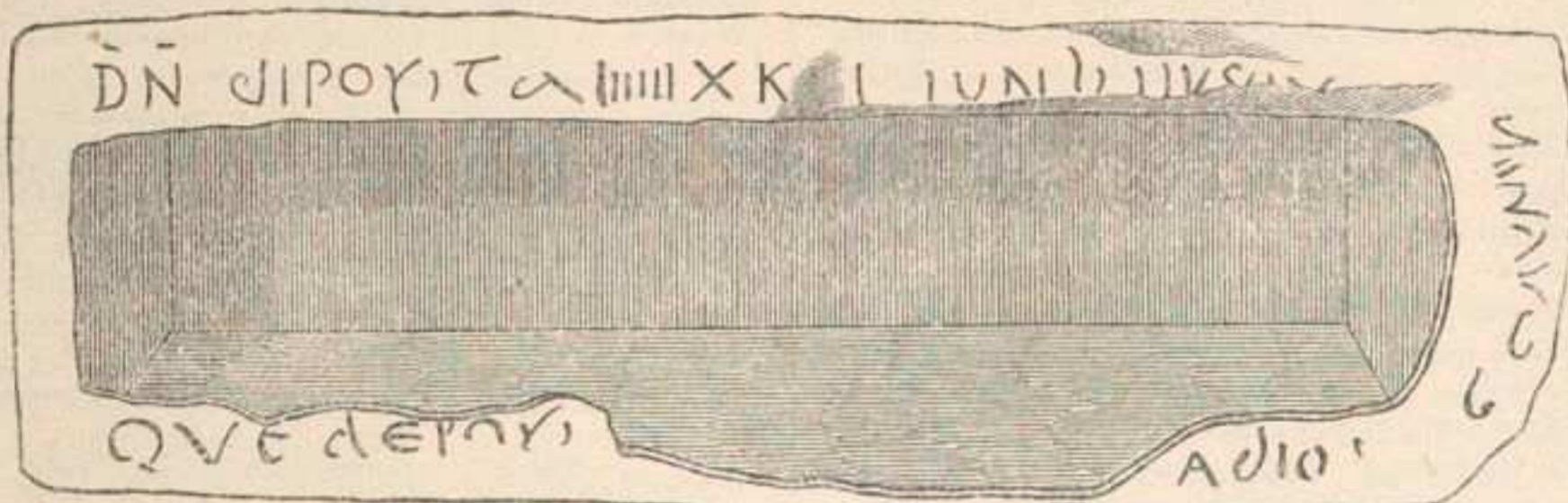
niques dans les martyrologes; ce n'en est pas moins une erreur flagrante. Beaucoup de manuscrits de la *Chronique* d'Eusèbe, traduite par saint Jérôme, placent le martyr de saint Laurent sous Dèce et celle qu'on appelait jadis la *Chronique* de Paul Orose et qui est devenue l'*Anonyme de Cuspinien*, compilation de la

DEP DVLCITIES MAI
VIII IDVS IN PACA



9830. — Inscription de la crypte.
D'après De Rossi, *op. cit.*, t. II, pl. XXXIII, n. 6.

fin du v^e siècle, met en 250 cette mention : Decio et Grato : *his consulibus passus est Sixtus episcopus et Laurentius diaconus Romæ VIII idus Augustas*. On s'explique que le rédacteur de la *Passion de Parthénus et Calocérus* se soit brouillé avec la chronologie à une date éloignée lorsqu'il pouvait lire dans le manuscrit de Berne du martyrologe hiéronymien : *Romæ natalis Caloceri Paterni (sic) eunucorum et uxorum Decii impe-*



9831. — Inscription de la crypte.
D'après De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 241, n. 571.

d'Émilien et d'Anatolia distribuèrent la fortune du défunt aux pauvres. Après l'assassinat des deux Philippe, Dèce devint empereur et déclencha la persécution contre les chrétiens; au nombre des victimes, se trouvaient le pape Sixte II, le diacre Laurent, les deux eunuques que nous venons de nommer. Anatolia ensevelit les corps de ces derniers dans une crypte voisine³ de celle *in qua erat positum corpus papæ Xysti episcopi, ita ut etiam porphyreticis columnis ornaret eorum sepulchrum*. La légende s'achève par une indication chronologique : *passi sunt die XIII kal. jun. Decio Augusto et Grato consulibus*, par conséquent l'an 250⁴. A ce récit s'opposent deux graves objections; le pape Sixte II et saint Laurent périrent certainement victimes de la persécution de Valérien, en 258; il est donc impossible de les faire mourir avec Parthénus et Calocérus en 250; de plus, le catalogue philocalien des fêtes des martyrs place la mort des deux eunuques le *XIII kal. junias*, mais en 304, sous Dioclétien.

L'anachronisme qui place le martyr de Sixte et de Laurent sous Dèce au lieu de Valérien est certainement ancien; les actes de saint Laurent imaginent même une expédition de Dèce contre les Perses et cette erreur a passé de là dans les chroniques et des chro-

ratoris (lire *Decii imperatoris et uxoris ejus*); qui cum essent unus ex his præpositis cubiculi, alter primicerius nolentes sacrificare idolis a Decio occisi sunt et requiescunt in cimiterio juxta via Appia. On ne lit rien de semblable dans les actes qui nous sont parvenus des deux saints martyrs.

J.-B. De Rossi a jugé cette passion très favorablement⁵, peut-être trop favorablement, car on ne trouve, dans son savant commentaire, aucune raison convaincante pour faire accepter l'existence d'une source historique. Et quant à l'antiquité qu'il attribue à la pièce et qui lui semble une raison décisive pour écarter des soupçons fâcheux, on ne sait si elle peut se soutenir. Toujours est-il que certains arguments sont peu probants. Ainsi on avait relevé justement, comme une marque de rédaction tardive, l'emploi du mot *pronomem* pour indiquer le surnom. J.-B. De Rossi croit en avoir trouvé un exemple antique, et cite l'épithaphe, provenant d'un colombarie païen, d'une VSSENIA IVCVNDIA PRONOMINE IVCVNDISSIMA. Henzen avait interprété, avant lui, l'inscription dans le même sens⁶ et l'exemple a passé dans les répertoires pour justifier cette acception extraordinaire du mot *pronomem*⁷. Pourtant, en rapprochant cette formule de quelques

¹ *Acta sanct.*, maii t. IV, p. 301 sq. — ² *Hist. des empereurs*, t. III, p. 272; *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. V, p. 617. — ³ Cf. J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 184. — ⁴ Cf. *Acta sanct.*, maii t. IV, p. 302-304;

Bosio, *Roma sotterranea*, 1632, p. 185. — ⁵ De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 213-217. — ⁶ *Bullett. dell'Istituto di corrispondenza archeologica*, 1866, p. 174. — ⁷ Forcellini-De Vit, *Lexicon*, à ce mot.

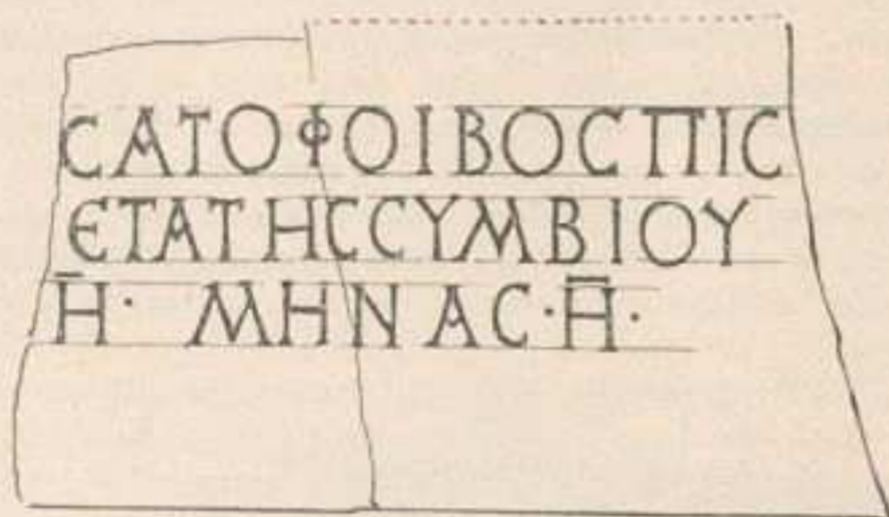
autres inscriptions, on verra qu'il est difficile de soutenir l'explication proposée. En voici une qui provient également d'un colombaire¹ :

ANNIA
CALE · PRO
NOMINI · V · A · XXVI

c'est-à-dire : *Annia καλλι, pro nomine vixit annis xxvj*, elle a vécu de manière à vérifier son nom, en d'autres termes καλωσ. L'épithaphe d'Ussiena doit s'entendre de même :

USSIENNA P · P · L
IVCVNDA
PRO NOMINE
IVCVNDISSIMA · HIC
sita est.

Ussiena Jucunda a été, ce qu'indiquait son nom, une personne charmante.



9832. — Inscription de la crypte.
D'après De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. XVIII, n. 54.

« Il reste acquis que l'usage du nom *pronomén* accuse bel et bien une composition de basse époque, et qu'il n'est point possible de tirer argument de l'antiquité de la *Passion de Parthénius et Calocérus* pour lui accorder une valeur historique supérieure à tant d'autres pièces de même famille. »

Revenons au graffite. Les lettres *tertio idus Februa* en écriture cursive sont semblables aux autres graffites funéraires et historiques et différent des proscynèmes. Ceci est d'accord avec leur contenu, car ces lettres ne désignent pas un défunt ou une prière, mais une date. A la paroi sur laquelle furent tracés ces mots

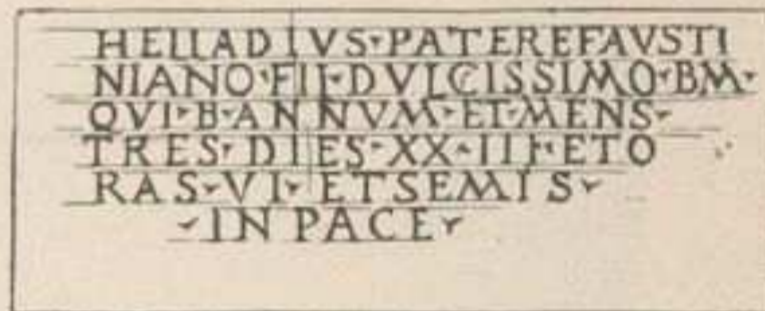


9833. — Inscription de la crypte.
D'après De Rossi, *op. cit.*, t. III, pl. XVIII, n. 55.

en cursive est adossé le petit renforcement en maçonnerie qui, comme on l'a dit, rétrécit l'aire du cubicule. Cette construction couvre une niche placée à l'intérieur et qui était destinée à recevoir une lampe; on eut soin d'en ménager une autre dans la maçonnerie ce qui montre que la crypte était fréquentée; mais le graffite était plus ancien que cette maçonnerie. Les noms de PARTENI MARTIRI et de CALOCERI MARTIRI ne sont plus en minuscules mais en capitales carrées et très différentes de la date. Celle-ci fut tracée d'abord *tertio idus februaris* et soit par distraction soit pour tout autre motif, les noms des martyrs ne furent pas tracés à la suite de la date qui se rapporte à eux. Plus tard, mais

on ne saurait quand ni à la suite de quelle circonstance, les deux noms furent tracés. A juger de l'enduit, qui est fort grossier et de la paléographie où on relève deux fautes grossières : *februaris* et *martiri*, J.-B. De Rossi estime que ce graffite peut appartenir au commencement du IV^e siècle.

La date consulaire du martyr des deux saints d'après leur *passio* étant le 19 mai, ce jour-là devait avoir lieu leur fête principale; la date du graffite, 11 février, serait celle d'une translation accomplie en 304, au moment de la confiscation des cimetières. On sait qu'à Rome, le fise s'empara des cimetières et la préfecture urbaine les prit en consigne; mais on ignore à quel moment de l'année cette mesure fut mise à exécution, car l'édit de persécution ne s'accomplit pas en tous lieux à une date unique; à Rome surtout, la multiplicité et l'étendue des *loci ecclesiastici* exigea de longs délais, en sorte que l'indication de l'année 304 ajoutée par le ferial philocalien à la mention de la fête solennelle des saints Parthénius, Calocérus et Basilla, s'applique bien à l'époque où la mesure de confiscation fut appliquée dans les cimetières. Mais on ne pouvait tenter partout, comme dans le 1^{er} *area*, l'ensablement des cryptes; pour certains martyrs on eut recours à un autre moyen de salut : on les transféra en des lieux plus sûrs. L'aspect de la crypte dans laquelle furent transférés Parthénius et Calocérus confirme la vraisemblance d'une translation précipitée, dans un local creusé à la hâte et dépourvu d'ornementation. *



9834. — Inscription de la crypte.
D'après De Rossi, *op. cit.*, t. III, pl. XVIII, n. 56.

II. L'ÉPIGRAPHIE. — Dans le cubicule primitif des martyrs les *loculi* et les *arcosolia* furent trouvés dévastés et ayant perdu leurs inscriptions. Trois inscriptions étaient tracées sur l'enduit de la paroi et sur la chaux servant à fermer les *loculi*. Sur l'une (fig. 9830) on peut remarquer que la date du mois précède celle du jour et l'inscription paraît plus ou moins contemporaine de la crypte. Une autre semble devoir être lue (fig. 9831) *Domina nostra deposita XVI kal. jan.*, ce qui serait un exemple presque unique de l'emploi de *domina nostra* pour une personne privée; la date : *quæ deposi* (ta est ... *Arc)adio*, nous mettrait entre 385 et 406.

J.-B. De Rossi a pu lire cette inscription sitôt l'excavation de la crypte, le plâtre est tombé peu après et s'est brisé; elle était tracée autour du *loculus* creusé dans la lunette d'*arcosolium* en face de la porte.

Sur la double crypte s'ouvre un large lucernaire qui traverse et interrompt en deux points le plan supérieur. Comme les pierres de toute espèce et les fragments accumulés sur ce point proviennent en grande partie de ce qui a été précipité du sol extérieur, il est difficile de discerner ce qui appartient à la crypte des saints Parthénius et Calocérus et au plan intermédiaire entre le sol extérieur et cette crypte. J.-B. De Rossi qui les a eus sous les yeux et entre les mains, a estimé que parmi ces fragments au nombre de cent cinquante environ, sept pouvaient avec vraisemblance avoir appartenu à la crypte².

¹ *Corp. inser. lat.*, t. VI, n. 11776. — ² J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. XVIII, n. 53-58.

1. Un fragment montrant une colombe et une couronne de feuillage.

2. Deux fragments d'un même texte (fig. 9832) les deux extrémités manquent, on peut proposer :

ἐπαύσατο φοιβος πικτος
μετα της συμβιοῦ
ἔζησεν ἔτη Ἡ·ΜΗΝΑ·Ἡ

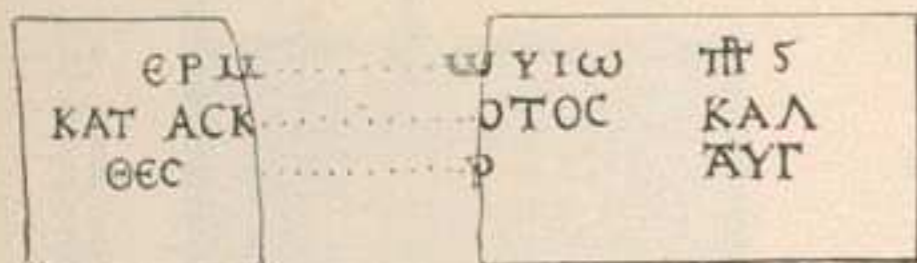
« Phœbus, fidèle, repose avec sa femme... il a vécu... 8. mois 8... »

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 122; pl. XVIII, n. 54.

3. Inscription presque entière, qui a été complétée par J.-B. De Rossi (fig. 9833) :

Pastori filio dulcissimo (Secun?) dinus pater fecit qui vixit annis iiii m(enses) vj dies xxxj qu(i dor)mivit in pace pri(die) nonas se(plembris) qui pater una cum filio suo sibi l(ocum) fecit.

Bibl. — J.-B. De Rossi, *op. cit.*, t. III, p. 122, pl. XVIII, n. 55.



9835. — Fragments d'inscription.

D'après De Rossi, *op. cit.*, t. III, pl. XVIII, n. 58.

4. Inscription entière (fig. 9834) : *Helladius pater Faustiano fil(io) dulcissimo b(ene) m(erenti) qui b(ixit) annum et mens(es) tres, dies xxij et oras vj et semis, in pace.*

C'est un nouvel exemple de ces inscriptions de petits enfants dont la tendresse paternelle a calculé la durée de la vie à une demi-heure près.

Bibl. — J.-B. De Rossi, *op. cit.*, t. III, p. 122, pl. XVIII, n. 56.

5. Inscription entière, portant le *Dis Manibus* et le texte sur trois lignes entre deux symboles; à l'envers une colombe tenant la branche d'olivier et un animal qui paraît être un sanglier débouchant derrière un arbre : *Sabbatie annorum V, pater benemerenti fecit.*



9836. — Fragment de texte.

D'après De Rossi, *op. cit.*, t. II, pl. XLIX, n. 7.

6. Deux fragments d'une inscription grecque que J.-B. De Rossi restitue ainsi (fig. 9835) :

ΕΡΜΟδῶρῶ ΥΙΩ
ΑΚΚληπιόδοτος
πατήρ

Cette inscription appelle comme sa jumelle la suivante, dont il ne reste que le sigle : κατὰθεσις.

ΑΚΚληπιόδοτη
× ΑΤ ΘΥ γάτρι
θ ΕC ΑΚΚληπιόδοτος
πατήρ.

7. Fragment d'un texte accompagné d'un gracieux symbole : une femme donnant à manger à une colombe (fig. 9836).

H. LECLERCQ.

PARVIS. — Il y a plusieurs années nous avons été amené par l'ordre alphabétique à présenter ce qu'on pouvait savoir et dire alors touchant la « grande église » d'Éphèse (voir *Dictionn.*, t. V, col. 136-137, fig. 4138); depuis cette époque le sujet a pris un aspect tout nouveau et on nous a même gracieusement invité à rectifier et à corriger notre exposé d'après les résultats acquis par les fouilles et les trouvailles nouvelles connues depuis 1932. L'occasion s'offre à nous de revenir sur ce sujet à propos du mot « parvis » qui, comme on va le voir, tient une place originale dans l'édifice aujourd'hui mieux connu et qui n'est autre que la basilique dans laquelle siégea, en 431, le fameux concile d'Éphèse, qui proclama la maternité divine de la vierge Marie Θεοτόκος.

La basilique a été découverte en 1905¹ et son histoire est connue actuellement pendant une période de six siècles, depuis le moment où, au III^e siècle, son emplacement futur était occupé par un très vaste monument profane qui fut remanié, transformé, mais dont l'orientation fut conservée ce qui permit, sauf une déviation à peine sensible, de donner à l'édifice chrétien sa direction vers l'Est et lui imposa ses dimensions et sa forme (fig. 9837). Ce bâtiment mesurait 260 mètres en longueur sur 29 m. 50 en largeur, et il offrait dans son ensemble ce qu'on est convenu d'appeler le type basilical. La partie centrale, c'est-à-dire comprise entre les deux parties destinées à devenir le sanctuaire et le parvis, mesurait 214 m. 87. Aux extrémités, deux salles de même largeur et terminées chacune par une abside, avaient en largeur 29 mètres, comme la salle centrale, mais, en longueur, celle de l'Ouest mesurait 22 m. 12 et celle de l'Est, 14 m. 58. La destination de cet immense vaisseau n'est pas connue d'une manière certaine; mais on peut se rendre compte sur le plan que le mur du Sud était percé de trois entrées, une au centre et une autre à chaque extrémité. Le mur nord avait également trois entrées exactement en face des autres.

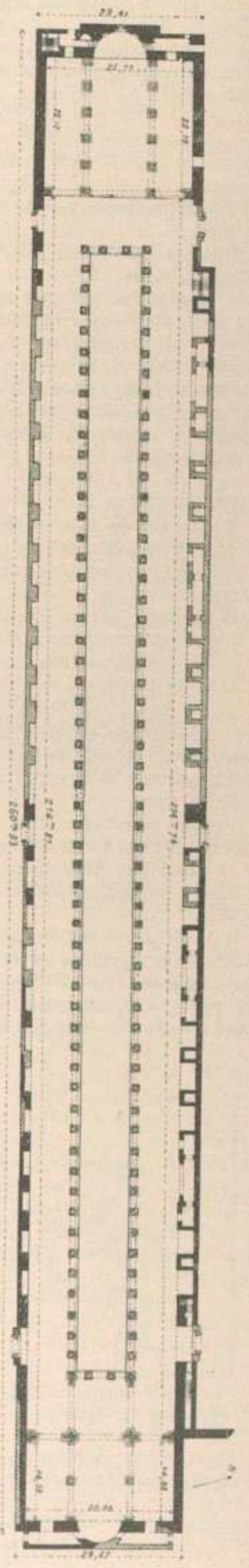
L'intérieur était divisé par des piliers fort rapprochés les uns des autres et supportant des arcades. On n'entrera pas ici dans le détail de toutes les dimensions que notre dessinateur, M. A. Riolet, a pris soin de noter sur le plan, mais on peut voir que l'intervalle entre deux piliers n'atteignait pas 3 mètres.

Les deux murs du Nord et du Sud offraient une suite de niches dont la profondeur ne dépassait pas 1 mètre et la largeur mesurait entre 4 m. 05 et 4 m. 15; dans le mur du Nord, les niches sont moins régulières et sont tracées sur un plan un peu différent; la largeur y est un peu supérieure, en outre les niches forment des groupes trois par trois, primitivement elles étaient voûtées en arcades.

Un escalier donnait accès à un étage. Une colonnade, dressée à 7 m. 12 (au Sud) et à 6 m. 84 (au Nord) des murs intérieurs, délimitait, dans l'immense quadrilatère, un deuxième quadrilatère plus petit dont le niveau était situé en contre-bas de celui qui constituait l'édifice extérieur.

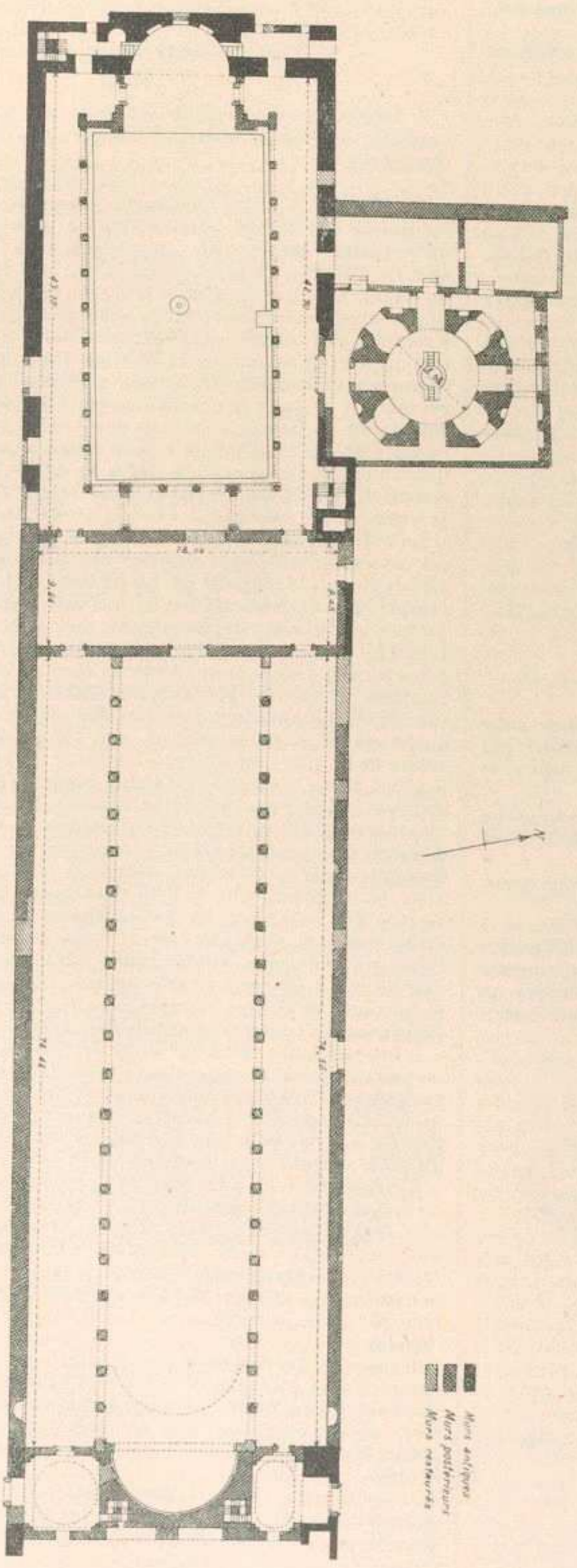
La petite salle de l'Ouest était divisée par ses piliers en trois nefs voûtées; la petite salle de l'Est était voûtée, elle aussi, et toutes les deux se trouvaient à un ni-

¹ I. Keil et E. Reisch, *Forschungen in Ephesos. IV. Die Marienkirche in Ephesos*, in-4^o, Wien, 1932.



■ Murs antiques
 ■ Murs postérieurs
 ■ Murs restaurés

9837. — La basilique d'Ephèse. Le monument primitif.
 D'après J. Keil et E. Reisch, *Forschungen in Ephesos*, 1932, t. IV, 1^{re} part., p. 16-17, fig. 3.



■ Murs antiques
 ■ Murs postérieurs
 ■ Murs restaurés

9838. — La « grande église » à Ephèse. — D'après J. Keil et E. Reisch, *op. cit.*, p. 28-29, fig. 21.

veau supérieur à celui de la grande salle, dont l'espace central constituait une cour ouverte, limitée par une colonnade à deux étages.

On a retrouvé des fragments d'inscriptions dans les ruines et c'est d'après ces débris que J. Keil a pensé pouvoir conjecturer que le bâtiment qu'on vient de décrire doit être identifié avec le *μουσεῖον*. Il est, en effet, question dans ces textes des *ιατροὶ ἀπὸ τοῦ μουσείου* et des *παιδευταὶ περὶ τοῦ μουσείου*; d'après ces indications, on se trouve amené à conjecturer que l'édifice était aménagé pour servir d'académie d'après le type alexandrin. En ce cas, les deux classes de professeurs se seraient partagé les deux parties si nettement distinctes du monument. Em. Reisch soutient une opinion différente. D'après lui, la grande salle ne répond pas à cette destination; il y voit plus volontiers un local destiné au commerce dont les niches auraient été utilisées pour des échoppes. Ce serait là, comme au *δειγμα* du Pirée, une sorte de khan ou de bazar, ou bien encore ce qu'on nommait, en des temps plus rapprochés du nôtre, un marché



9839. — Plaque de revêtement.

D'après J. Keil et E. Reisch, *op. cit.*, p. 33, fig. 28.

couvert. Les deux salles situées aux extrémités est et ouest auraient servi de tribunal ou de « chambre de commerce » et il faudrait voir le *μουσεῖον* dans ce que l'on a appelé jusqu'à nos jours « les thermes du port ».

On doit reconnaître que ni l'une ni l'autre de ces explications ne s'impose, mais quelle que soit celle qui obtient la préférence, il est bon de retenir que les dimensions destinaient le bâtiment à un service public: académie ou marché, l'impulsion était donnée à la population pour se tourner dans cette direction et c'est peut-être une des raisons qui l'ont fait transformer en église.

Après cet aveu d'ignorance il doit être permis, espérons-le, de proposer une explication touchant l'époque de la construction. De l'étude attentive à laquelle on s'est livré sur les éléments architecturaux conservés, il résulte que ceux-ci, rapprochés d'autres débris sculptés retrouvés dans la ville, permettent de placer la construction du *Mousetion* dans les premières décades d'années du 1^{er} siècle, vers le règne de Trajan ou d'Hadrien. On a retrouvé des traces matérielles incontestables de l'incendie qui a ruiné le monument païen. Il pourrait sembler surprenant qu'un sinistre de cette ampleur n'ait fait l'objet d'aucune mention et il est peut-être sage de croire que si on n'en a pas parlé c'est que la destruction du *Mousetion* n'a été qu'un épisode dans

une catastrophe plus étendue, ce qui nous amènerait à la rapporter à l'invasion des Ostrogoths en 263. Nous savons qu'Éphèse fut alors brûlée, pillée, dévastée de toutes façons et la ruine se fit sentir longtemps dans la ville qui ne se releva que lentement. On dut courir au plus pressé et ne pas se hâter de relever un édifice coûteux. Le vaste parallélogramme resta désert jusqu'à ce que, vers le milieu du 4^e siècle, le culte chrétien fût assez prospère à Éphèse pour jeter les yeux sur ces ruines et se proposer de les faire servir de fondement à

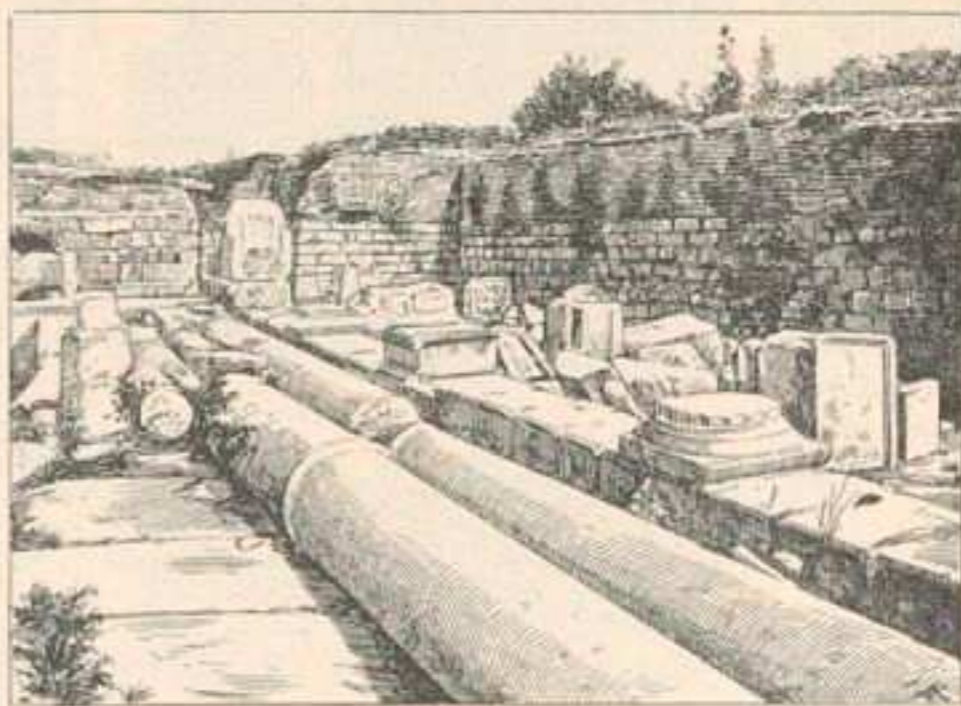


9840. — Mosaïque du narthex.

D'après J. Keil et E. Reisch, *op. cit.*, p. 38, fig. 36.

la principale église. L'orientation de l'édifice, ses fondations, les matériaux à pied-d'œuvre, la position magnifique, tout invitait à réaliser sur ce lieu ce qu'on avait déjà tenté ailleurs avec succès: la transformation d'un édifice païen en basilique chrétienne.

Une confrontation du plan de l'édifice païen avec celui de l'édifice chrétien, montre que l'architecte de ce dernier monument tira des substructions de l'ancien bâtiment ruiné le meilleur parti possible (fig. 9838). Cette sorte de long corridor central disparut pour faire



9841. — Le parvis vu du Nord.

D'après J. Keil et E. Reisch, *op. cit.*, p. 41, fig. 39.

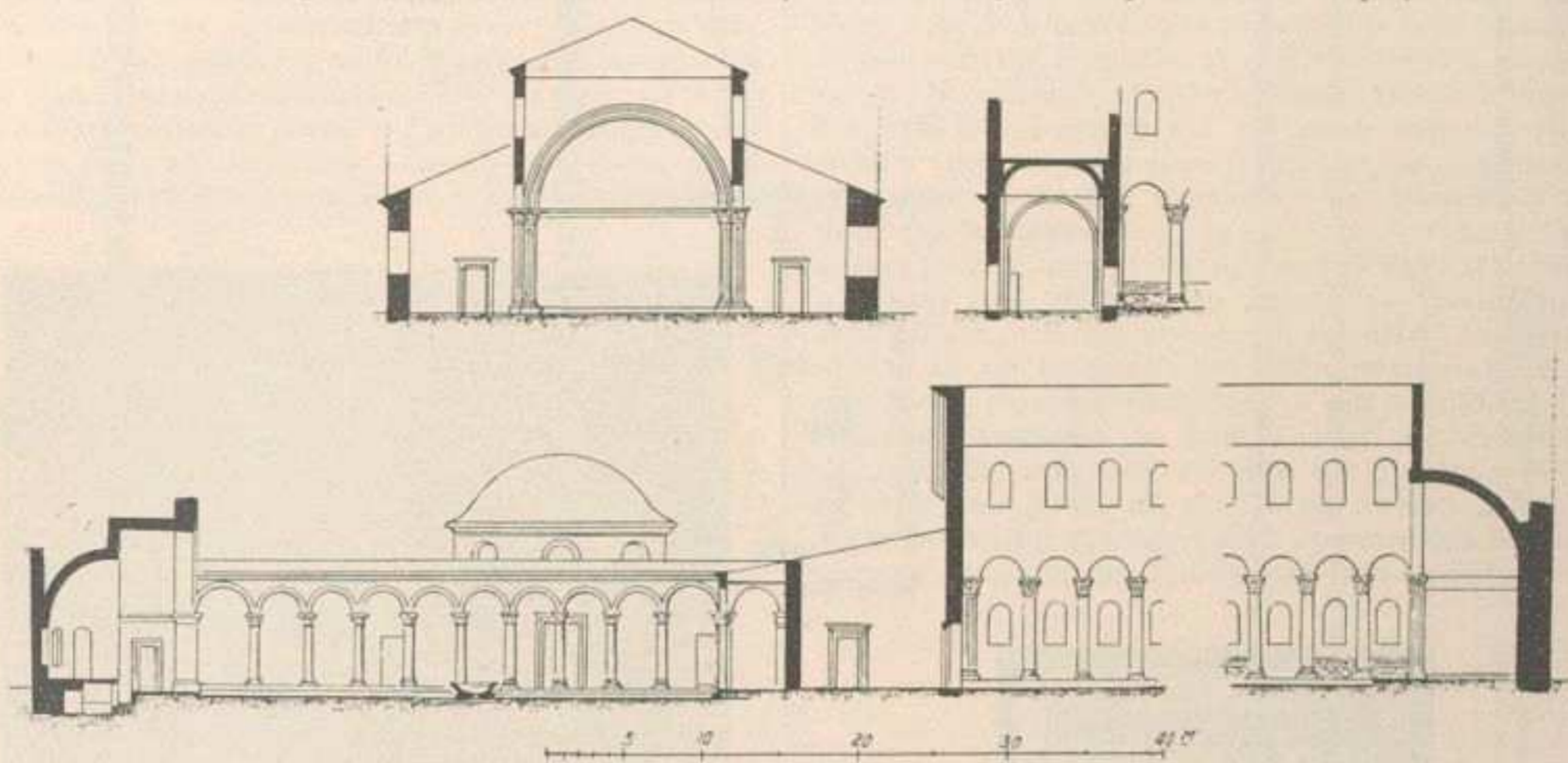
place à une division en trois nefs; celle du centre mesurant 12 m. 61 et les nefs latérales 6 m. 42 et 6 m. 70. On ne peut s'interdire de relever le parti pris d'irrégularité de ce plan.

Si on considère les mesures, on verra que la nef centrale mesure à l'abside 12 m. 72 et sur le seuil 12 m. 61; les nefs latérales présentent respectivement, au point de départ, 6 m. 92 et 6 m. 24; le mur du Nord 74 m. 56 et celui du Sud 74 m. 46. Tout le reste est dans le même cas; sans doute on ne s'en apercevait pas car il ne s'agissait que de variations minimales.

Il ne dut pas y avoir d'hésitation quant au choix du

sanctuaire; la pensée de l'orientation (voir ce mot) était déjà devenue familière parmi les fidèles qui se tournaient de préférence vers les Lieux saints en priant; ainsi ce fut la portion orientale du *Mouiseion*

les revêtements témoignent du luxe qui fut prodigué dans la construction de la basilique destinée à être témoin d'un si glorieux événement (fig. 9839 et 9840). Si on se reporte au plan de la basilique, on voit aussi-

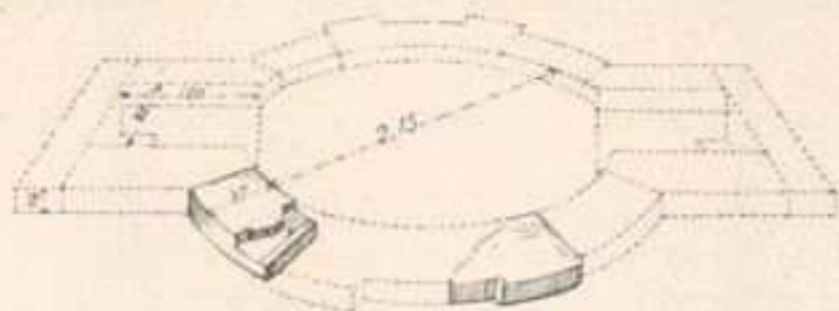
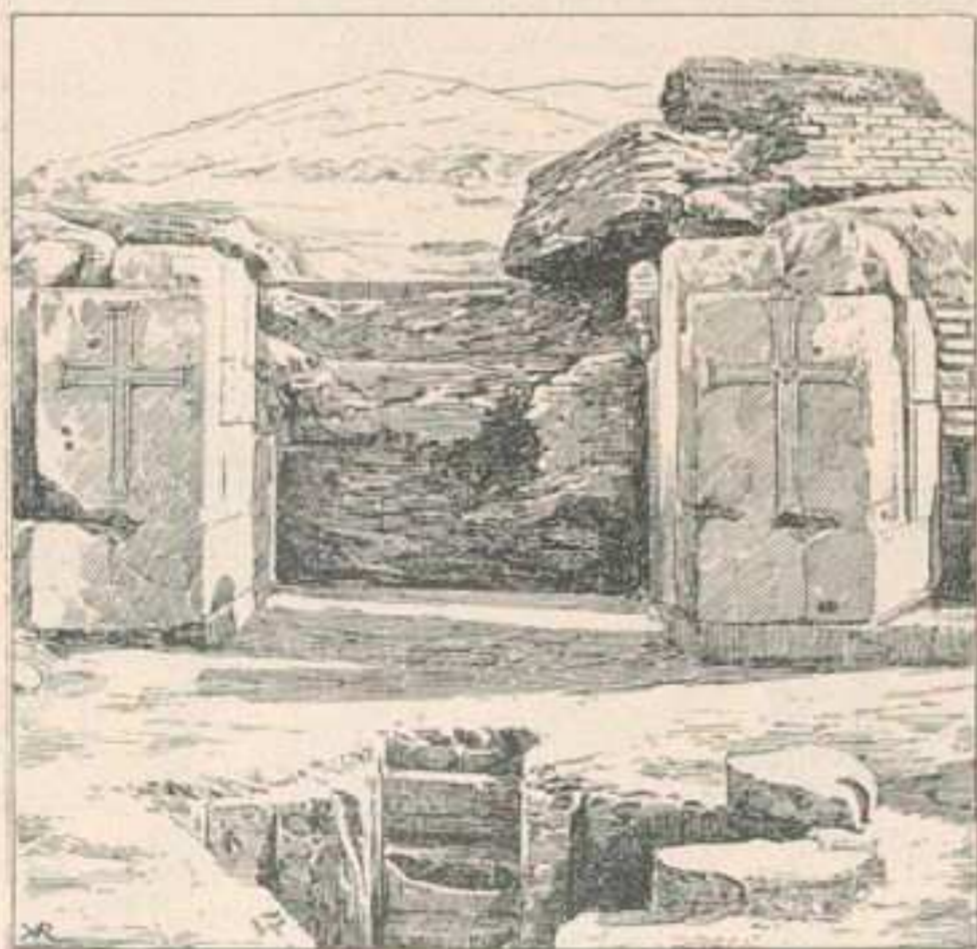


9842. — Coupe de la grande église. — D'après J. Keil et E. Reisch, *op. cit.*, p. 39, fig. 37.

qui fut destinée à servir de nef et de sanctuaire. On construisit une abside semi-circulaire à l'Est et des escaliers ménagés dans le massif de maçonnerie conduisaient dans les deux tours qui flanquaient le sanc-

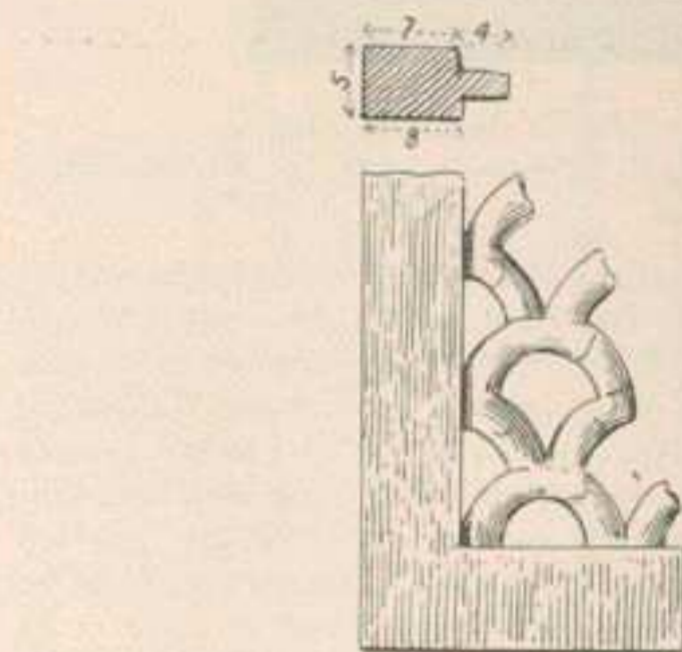
tôt que celle-ci ne comprit qu'une partie de l'ancien *Mouiseion*. A la hauteur de l'entrée fut ménagé un narthex (voir *Dictionn.*, t. XII, à ce nom) qui ne devait pas différer des salles de ce nom qui précédaient la plupart des basiliques. Soit une salle rectangulaire de 28 mètres de longueur sur 9 m. 64 (et 9 m. 65) de largeur. C'est ici que l'innovation se révélait grandiose.

On a vu que la partie ouest du *Mouiseion* se terminait par une vaste salle qu'on prendrait, à première vue, avec ses trois nefs de six piliers chacune, conduisant à une abside, pour une chapelle chrétienne. Cette



9843. — Entrée et bassin du baptistère. D'après J. Keil et E. Reisch, *op. cit.*, p. 44, fig. 42, 43.

tuaire. Une fois encore remarquons qu'une tour était sur plan circulaire, l'autre sur plan ovale. La nef comptait vingt colonnes, éloignées l'une de l'autre, d'axe en axe, de 3 m. 47; trois bases de colonnes furent encore trouvées en place. Les plaques de marbre servant au revêtement des bases, les mosaïques employées pour



9844. — Garniture des fenêtres du baptistère. D'après J. Keil et E. Reisch, *op. cit.*, p. 48, fig. 52.

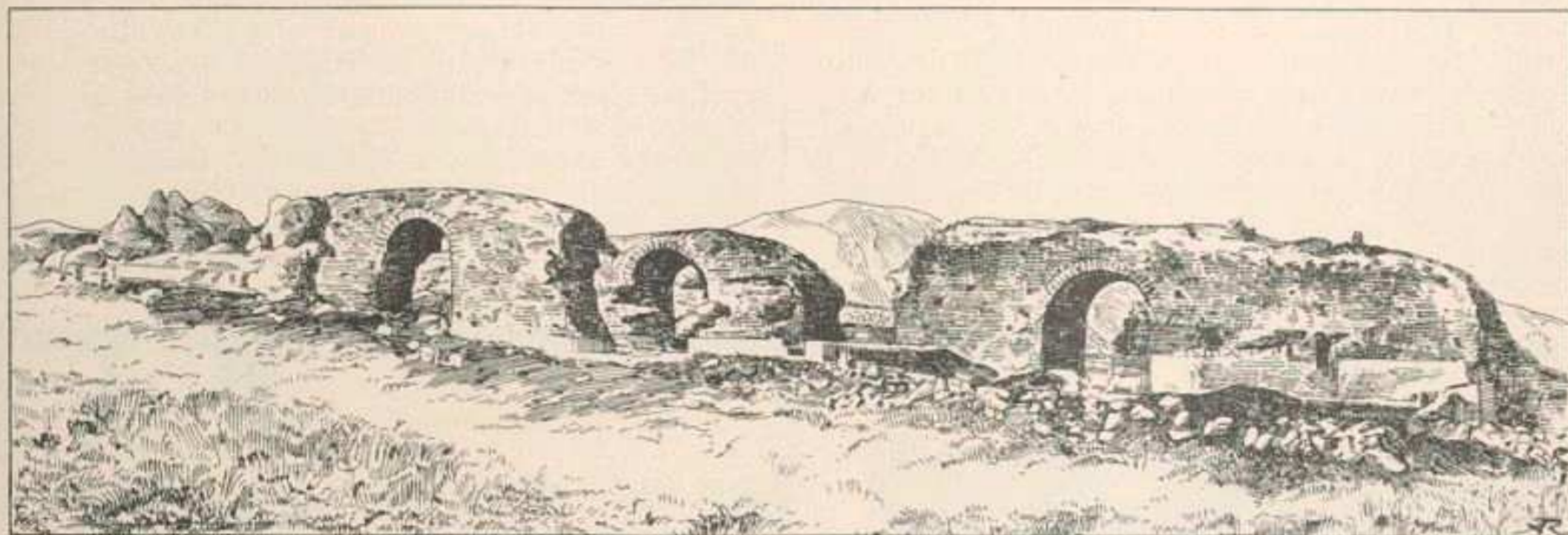
construction fut transformée, agrandie dans tous les sens, transformée en un parvis dont la cour intérieure était entourée d'un péristyle. Si on confronte les deux plans, on voit, mieux que par une longue et forcément obscure description, ce que devint cette dépendance qui sous le nom de parvis remplit la place et rendit les services d'un atrium (fig. 9841).

Il est aisé de s'en rendre compte par la coupe donnée ici (fig. 9842). Au-dessus du portique on aperçoit une sorte de dôme, c'est le baptistère situé au Nord, avec ses dépendances. Ce baptistère était bâti en dehors du plan général de la basilique proprement dite.

Ce baptistère était constitué par une rotonde à huit

pans noyés dans une maçonnerie ressemblant à un dé à quatre faces. La salle était flanquée de deux chambres où les catéchumènes venaient se dévêtir et se rhabiller en sortant de la cuve. Nous donnons ici une vue prise de la porte ouest et laissant voir la cuve à laquelle on accédait en descendant trois degrés

puisqu'elle ne dépassa pas 46 mètres; une partie s'en est conservée dont les murs ont encore 6 mètres de haut (fig. 9845); on peut voir d'après le plan que, cette fois, on abandonna l'ancien sanctuaire afin de se replier vers le parvis, le baptistère et le narthex (fig. 9846). Ce narthex, qui avait partiellement résisté, fut renforcé

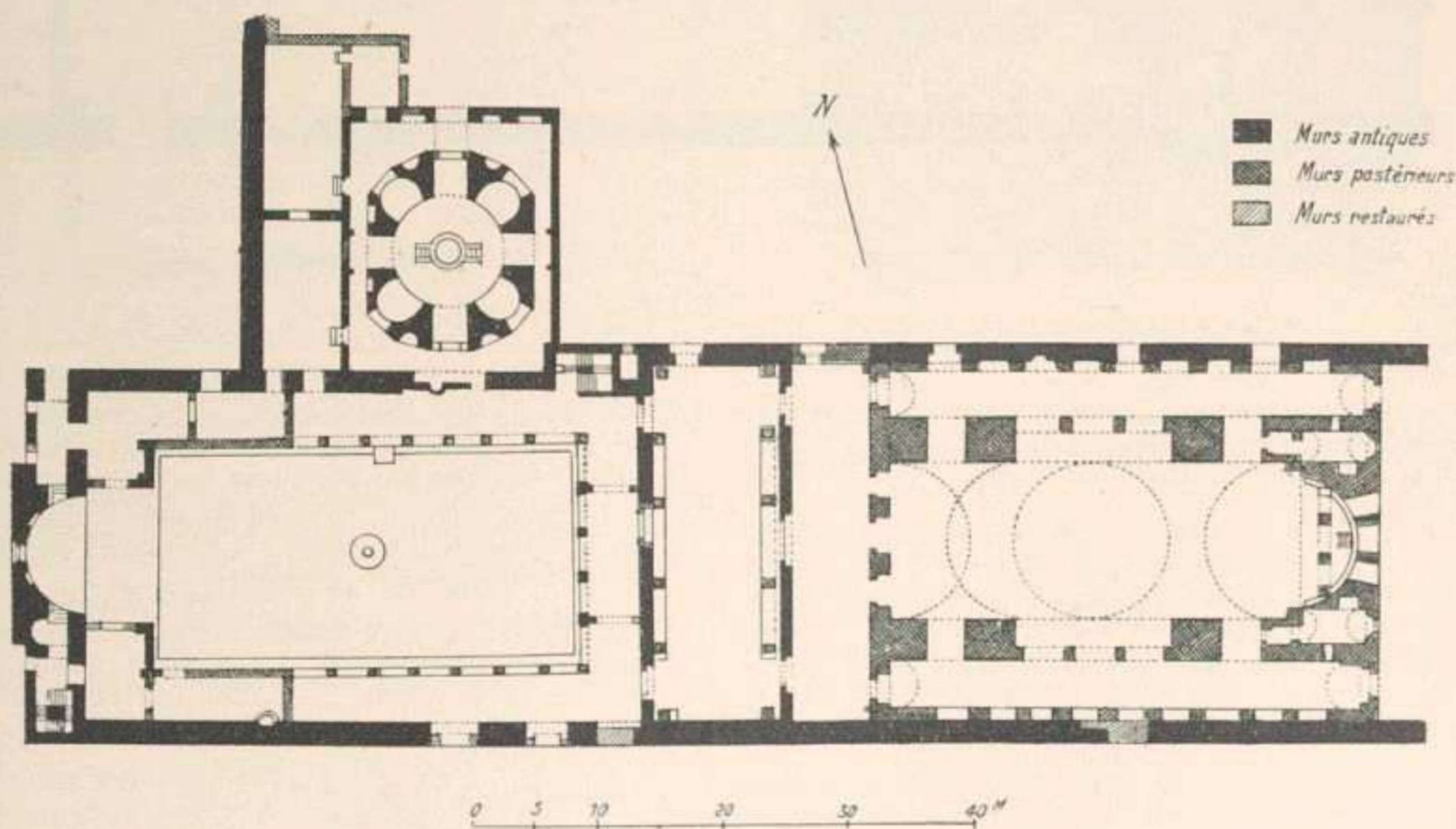


9845. — Ruines de l'église à coupole. — D'après J. Keil et E. Reisch, *op. cit.*, p. 51, fig. 55.

(fig. 9843); les fenêtres étaient garnies de claires-voies en pierre (fig. 9844).

Une allocution pastorale de l'évêque Hypatius, qui vécut au temps de Justinien, avait été gravée sur marbre et encastrée dans un mur du narthex où elle a été retrouvée; nous l'avons déjà publiée (voir *Dictionn.*,

de part et d'autre de ses bas côtés, par une façade à colonnades. Son état de délabrement devait être tel que pour y remédier on éleva un deuxième narthex afin de l'épauler. En somme ce qui subsistait de l'ancien *Mouseion* ce n'était plus guère que le parvis. Dans la basilique écourtée et méconnaissable, les vais-



9846. — Plan de l'église à coupole. — D'après J. Keil et E. Reisch, *op. cit.*, p. 52, fig. 56.

t. XII, col. 49-54, fig. 8460). Elle confirme le fait que la basilique était décorée du titre d'église de Marie : *παναγία Θεοτόκος και άει παρθένος*. Or c'est bien l'église qui fut le théâtre du célèbre concile de 431 et du conciliabule appelé « brigandage d'Éphèse ».

Cette basilique disparut, probablement d'une manière brusque, sans qu'on sache comment; les fouilles, ici, doivent remplacer les textes.

Une nouvelle église fut construite sur les ruines de l'autre, mais il n'est pas possible de dire avec précision à quelle époque. Elle était beaucoup moins longue

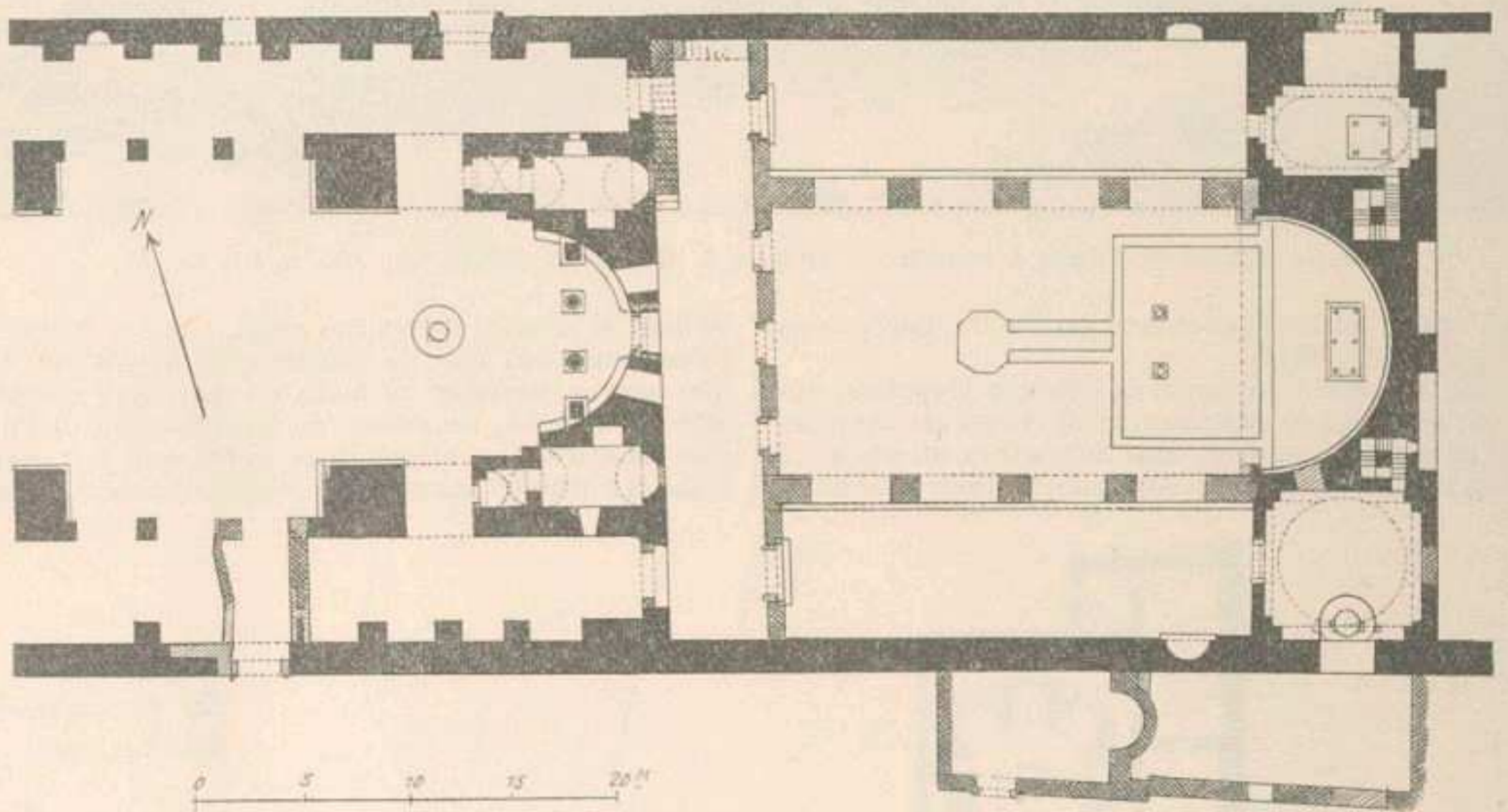
seaux latéraux devinrent exagérément étroits, s'allongeant comme deux boyaux sur les deux côtés de l'édifice. De larges voûtes en berceau couvraient le tout, soutenant, au centre, la coupole. Sur les deux côtés du parvis, près de l'abside, on sacrifia quelques colonnes, altérant la perspective, afin d'aménager deux petites salles qui servirent sans doute à élargir les dépendances du baptistère. Les pièces ornées qui subsistent de cette époque sont des chapiteaux, des moulures, quelques symboles d'une exécution lourde et maladroite. Cependant, un document du VI^e siècle nous

apprend qu'à cette époque l'ancienne basilique devenue église à coupole portait encore son glorieux nom d'autrefois : la *μεγάλη ἐκκλησία*. Une comparaison instituée entre l'église à coupole et l'église postérieure qui porta le vocable de Saint-Jean, l'étude de la structure des parois amène à cette conclusion qu'elle a dû être construite aux environs de l'an 500, peu de temps après la catastrophe qui avait atteint la grande église.

Et ce n'était pas fini. Après la construction de l'église à coupole, tout l'espace compris entre l'ancien sanctuaire et l'abside du nouveau était probablement resté inoccupé, peut-être même à peine déblayé. Si la communauté chrétienne connut alors un retour passager de prospérité, elle s'aperçut que la basilique à coupole était à peine suffisante pour la contenir et il parut

de 7 m. 90, large de 5 m. 10, suivie d'une salle rectangulaire donnant accès à la salle sur plan circulaire où l'on avait aménagé un bassin de 1 m. 08 de diamètre.

A cette époque, le baptistère primitif avait changé de destination, pour devenir un établissement de bains. Cette transformation a dû se produire lorsque la grande église cessa d'être cathédrale, à la suite de l'abandon de l'ancienne ville par une partie de ses habitants, à la fin du VI^e siècle. Quant au bâtiment épiscopal il occupait un espace considérable de 130 mètres, à côté de l'église, et se rattachait à celle-ci par un complexe de chambres attenantes à l'abside. Il semble que, du côté du petit bâtiment oriental, il y ait eu une série de chambres groupées autour d'une cour à péristyle; de nombreuses trouvailles ont confirmé l'emploi de ces



9847. — L'église de basse époque. — D'après J. Keil et E. Reisch, *op. cit.*, p. 63, fig. 75.

possible d'aménager à nouveau le terrain vague pour y élever une nouvelle basilique faisant suite à la basilique à coupole dont elle était séparée par un étroit narthex.

Ce fut une construction qui ne demanda pas beaucoup d'imagination; l'abside d'autrefois flanquée de ses deux salles, l'une sur plan ovale, l'autre sur plan circulaire fut rétablie et restaurée. L'espace entre le sanctuaire et le mur de l'autre église fut divisé en deux parts; une très étroite formant narthex; l'autre, comprenant une salle de 22 à 23 mètres, fut partagée en trois nefs supportées par deux rangées de piliers portant des arcades (fig. 9847). Il est possible que cette petite église soit de très basse époque; l'appauvrissement de la ville d'Éphèse ne permettait plus des constructions coûteuses, il fallait trouver l'indispensable dans les matériaux de remploi, suppléer à ce qui manquait au moyen de pièces travaillées avec une rudesse extrême, mais en s'inspirant des anciens modèles. A défaut de colonnes, on éleva de grossiers piliers de maçonnerie.

Il se pourrait que cette petite église ait été construite après la ruine de l'église à coupole, car on a retrouvé les traces d'une porte pratiquée dans l'abside de celle-ci de façon à transformer cette abside en une sorte de portail dont les restes de l'église à coupole auraient constitué le parvis. A gauche de la basilique à piliers, on éleva une petite chapelle à abside, longue

locaux comme chambres d'habitation. Le fait que plusieurs séances du concile se tinrent dans le palais épiscopal est expliqué par l'ampleur du bâtiment : une salle à coupole, non encore dégagée, aurait pu avoir cette destination. Le palais est, vraisemblablement, contemporain de la grande basilique.

H. LECLERCQ.

PASSAGE D'UN BAC. — Texte trouvé vers le début du XX^e siècle entre La Goulette et Radès, sur le bord du lac de Tunis, à la saline « la Princesse »; grande dalle de marbre épaisse de 0 m. 06, large de 0 m. 78, haute de 0 m. 53 :

QVIDRATARIS TRANSEVNTES

//////DARE DEBEANT

HOMO CABALLARIS · FL · IIII HOMO PEDESTER · FL · I

BVRDO CARRICATVS CVM BVRDONARIV · FL · IIII

5 BVRDO LEVIS CVM BVRDONARIV · FL · II

CAMELLVS CARRICATVS CAM CAMELIARIV · FL · V

camellus levis CVM CAMELIARV · FL · III

asinus? carricatus cum asin? ARIO · FL · IIII

asinus levis cum asinario fl. ij?

Hauteur des lettres : 0 m. 045; la première ligne n'est peut-être pas complète à droite.

C'est un tarif pour le passage d'un bac. Ce n'est malheureusement qu'un fragment. La monnaie indiquée par le sigle FL. semble ne pouvoir être que le *jollis* (voir ce mot), petite monnaie de bronze en usage

dès le III^e siècle de notre ère, mais surtout à partir de Constantin; d'où on pourrait induire que l'inscription est du IV^e siècle.

On voit que pour passer le bac, un cavalier devait payer 4 folles; un piéton, 1; un mulet chargé accompagné de son muletier, 4; un mulet non chargé, 2; un chameau chargé accompagné de son chamelier, 5; un chameau non chargé, 3.

Le début se lit : *Quid rataris transeuntis... dare debent*. Le mot *rataris* rappelle le mot *rataria* qui se trouve dans le catalogue des noms de bateaux donné par Aulu-Gelle¹ et qui désigne un bateau d'une forme particulière. Il eût été préférable de dire *Quid ratiariiis...* car nous avons vu (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot NAVIGATION) que la corporation des bateliers en Gaule était désignée sous ce nom de *ratiarii*. Une inscription de Genève mentionne les *ratiarii superiores*, bateliers de la vallée du Rhône ou du lac Léman²; une autre, dans la vallée de l'Isère, parle des *ratiarii Voludnienses*³. Les *ratiarii* de notre inscription sont des passeurs, qui manœuvraient un bac.

Si on se reporte à la mosaïque d'Althiburos (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 989, fig. 8764), on verra un bateau large et plat, se manœuvrant à la rame, au-dessous duquel on lit : *RATIS SIVE RATARIA*; c'est l'embarcation qui servait au transport des chameaux, mulets, ânes, etc.

¹ A ce propos, le P. Delattre a fait une conjecture intéressante. L'*Itinéraire* d'Antonin (voir *Dictionn.*, t. VII, à ce mot) cite deux fois la localité de *Maxula*, une fois sous le nom de *Maxula Prates* (57, 3) à X milles de Carthage, une autre fois sous le nom de *Maxula civitas* (58, 1), à XVIII milles de Carthage². A raison de cette divergence on a imaginé deux *Maxula* à peu de distance l'une de l'autre; aujourd'hui la correction s'impose : *Maxula p(er) rates*, avec un signe d'abréviation sur la lettre *p*. On s'explique qu'une route fréquentée passât à l'endroit où le tarif a été découvert. Cette route allait de Carthage à Radès en longeant le rivage du lac de Tunis du côté de la mer; elle était coupée par une ou plusieurs ouvertures naturelles ou artificielles qui faisaient communiquer le lac avec la mer. D'où la nécessité d'établir des bacs pour les voyageurs. Ainsi on allait de Carthage à Maxula par des bacs, *per rates*. Le nom actuel de Radès tire probablement son origine de cette désignation. C'était la voie la plus directe pour aller de Carthage à Maxula.

H. LECLERCQ.

PASSION. — Voir *Dictionn.*, t. VII, au mot INSTRUMENTS DE LA PASSION. Nous avons, à différentes reprises parlé des instruments de la passion du Sauveur, en particulier du couronnement d'épines représenté sur une fresque de la catacombe de Prétextat (voir *Dictionn.*, t. V, col. 189, pl. h. t.), de cette même couronne figurée sur des anneaux (voir *ibid.*, t. VII, col. 1154, fig. 5897). Ici nous mentionnerons encore un vêtement égyptien sur lequel on a appliqué par des points largement espacés le symbole de la croix ansée, timbrée du chrisme et dont les trois branches portent à leurs extrémités la couronne d'épines (fig. 9848). Ce tissu mesure environ 0 m. 12 en largeur⁴.

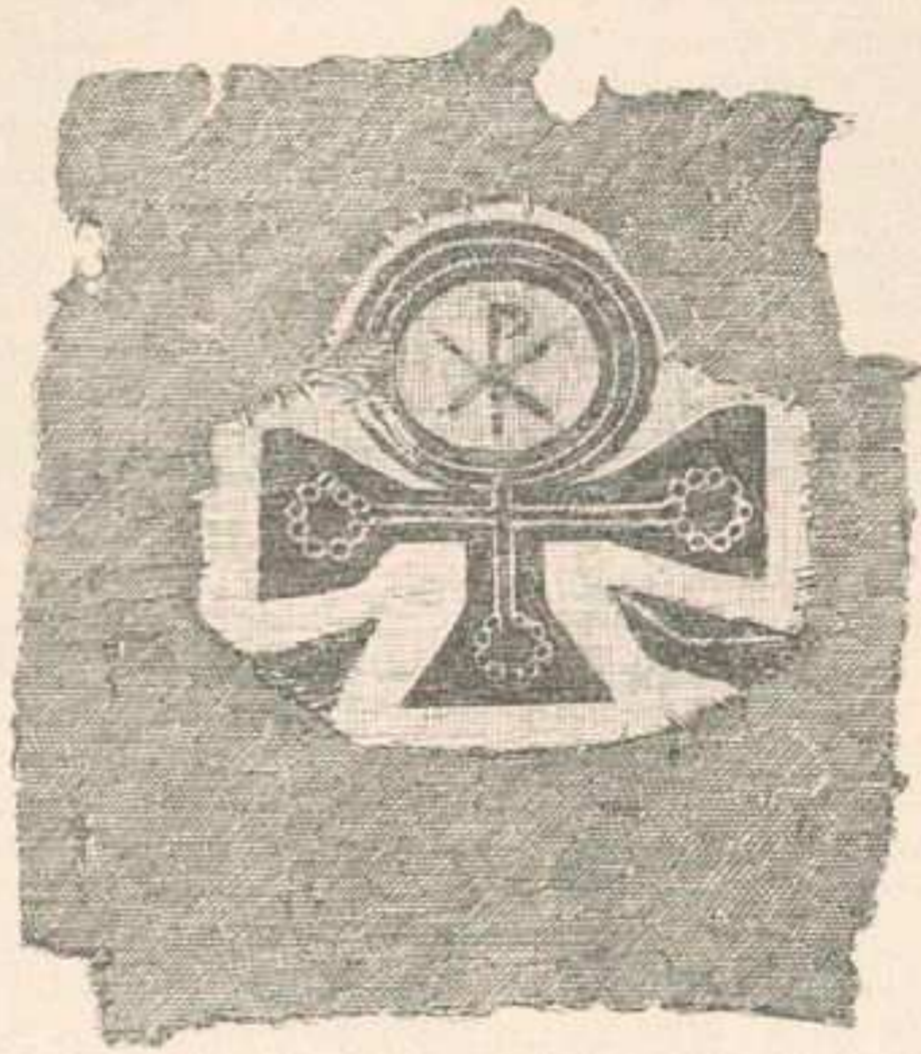
H. LECLERCQ.

PASSIONEI (Dominique). — I. Biographie. II. Bibliographie.

I. BIOGRAPHIE. — Dominique Passionei naquit à Fossombrone, dans le duché d'Urbin, le 2 décembre 1682, fils du comte Jean-Benoît Passionei et de Virgi-

nie Sabbatelli. Sa famille remontait au XIII^e siècle, ce qui lui promettait une brillante carrière qu'il se montra capable de remplir. A l'âge de treize ans on l'envoya à Rome chez son oncle Guido Passionei, secrétaire du « Chiffre » sous le pontificat de Clément XI et il fut élevé par les clercs réguliers de la congrégation des somasques. Ses études se terminèrent en 1701 par la soutenance des thèses de philosophie et de droit.

Dès sa sortie du séminaire, Dominique Passionei se lia d'amitié avec un religieux théatin, Joseph-Marie Tomasi et avec Just Fontanini, alors professeur de rhétorique à Rome. Ces deux maîtres l'aiderent à faire de rapides progrès dans la connaissance des antiquités sacrées et profanes où eux-mêmes étaient maîtres. Tomasi devait être élevé au cardinalat et atteindre à l'honneur de la béatification; aussi l'amitié de ce saint religieux est-elle la plus haute recommandation pour Passionei à qui son autre ami, Fontanini, voulut,



9848. — Tissu égyptien.

D'après *Römische Quartalschrift*, t. XIV, 1900, p. 52.

en 1705, dédier la *Défense* qu'il publia du *De re diplomatica* de Mabillon. Dans cet écrit, il avait inséré une lettre inédite d'Alcuin annotée par Passionei qui se montrait déjà littérateur érudit et bibliophile de mérite. De bonne heure, il avait eu le goût des livres, s'était composé une bibliothèque qu'il ne cessait d'accroître et dont il se plaisait à communiquer les pièces rares à ceux qui lui semblaient en mesure d'en tirer profit. Plus qu'accueillant, il se montrait prévenant, même à l'égard de gens un peu renfrognés comme l'était dom Martianay à qui il envoya un catalogue des éditions des ouvrages de saint Jérôme, accompagné de remarques bibliographiques. Jacques Gronovius ne fut pas moins bien traité et reçut des notes et variantes pour l'édition en préparation d'Aulu-Gelle; enfin Montfaucon (voir ce nom) reçut communication de plusieurs manuscrits grecs très anciens et dont il fit bon usage dans sa *Palaeographia graeca*. Si on était tenté de ne voir là que les gestes d'un homme habile qui se ménage des amis pour l'avenir, on se tromperait car Passionei agissait à l'égard des morts comme à l'égard des vivants. Des ecclésiastiques peu instruits ayant

¹ Aulu-Gelle, X, xxv, 5. — ² Mannert, *Géographie ancienne des États barbaresques*, trad. Marcus et Duesberg, p. 312; cette explication fut rejetée par le *Corp. inser. lat.*, t. VIII, p. 131. — ³ A. Héron de Villefosse, *Inscription*

latine trouvée entre La Goulette et Radès, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1906, p. 118-121. — ⁴ H. Swoboda, *Zwei injulae aus altchristlicher Zeit*, dans *Römische Quartalschrift*, t. XIV, 1900, p. 52-53.

déféré les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique* de Tillemont, se heurtèrent à la science et à la loyauté de Passionei qui prit la défense de cette œuvre admirable qui sortit indemne (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2633) et, de même, il fit lever la défense d'imprimer qui pesait depuis plus de deux siècles sur le *Liber pontificalis episcoporum Ravennatensium* d'Agnello (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 466-474).

En 1706, Passionei fut envoyé en France pour porter la barrette cardinalice au nonce Philippe Gualterio; l'occasion lui parut trop belle de compléter ses connaissances; il prolongea son séjour pendant deux ans et se lia avec tout ce que Paris comptait de savants. On lui fit fête à Saint-Germain-des-Prés où il s'était annoncé par une longue et flatteuse épître adressée à dom B. de Montfaucon. La vivacité charmante de ses manières, son entrain et jusqu'à sa brusquerie le rendaient aimable et attrayant; parmi le groupe qui entourait Montfaucon, on ne le désigna plus que sous le sobriquet d'*abbate magnetico*. Après les deux années passées à Paris, la fantaisie lui prit de voir la Hollande, plus probablement une mission bien secrète dont son biographe s'est gardé de rien dire, car le pape l'autorisa à prolonger son séjour à La Haye où les États généraux lui accordèrent les mêmes privilèges qu'aux ministres étrangers. Quatre ans se passèrent ainsi et, au moment où il se préparait à s'embarquer pour visiter l'Angleterre, Clément XI le désigna pour le représenter au congrès d'Utrecht, en 1712. Comme il regagnait Rome, il s'arrêta à Paris, le temps d'aller jusqu'à Versailles où le roi, instruit par le cardinal de Polignac des services que Passionei avait rendus à la France à Utrecht, lui donna son portrait entouré de diamants. Il rentra à Rome chargé de livres rares et précieux rassemblés pendant six années de pérégrinations.

Peu après son retour à Rome, il lui fallut une fois encore renoncer à ses travaux littéraires pour suivre les travaux du congrès de Bade (1714), pour réclamer l'exécution des traités précédents en ce qui concernait le Saint-Siège; toute son habileté échoua et aboutit à une protestation publique dont il déposa l'original aux archives de Lucerne. L'année suivante, 1715, il fut envoyé à Soleure pour assister au renouvellement du traité d'alliance entre la France et la Suisse; son séjour s'y prolongea en qualité de nonce et les actes de cette nonciature, qui ont été publiés, sont un témoignage précieux de la science et de la perspicacité de Passionei. Le bruit courut alors que les Turcs se préparaient à attaquer l'île de Malte; le pape proposa au jeune nonce de s'y rendre, celui-ci s'en excusa et se confina avec délices dans sa bibliothèque qui comptait alors « au-delà de quatorze mille volumes » écrit-il à un ami¹. Ce ne fut pas pour longtemps. En 1721, Passionei fut envoyé en qualité de nonce auprès des cantons suisses catholiques et le pape ajouta à son prestige en le nommant archevêque d'Éphèse². Cette nonciature fut orageuse, le gouvernement de Lucerne et l'évêque de Constance ayant eu de longs démêlés au sujet d'un curé qui avait interdit la danse à ses paroissiens. Le nonce prit parti pour l'évêque qui défendait le curé destitué par le gouvernement et n'étant pas l'homme des demi-mesures, il employa aux grands maux les grands remèdes, quitta Lucerne pour résider à Altorf où il prolongea son séjour plus d'un an jusqu'à ce que les magistrats de Lucerne consentissent à se désister de leurs prétentions.

Pendant ces déplacements et parmi ces préoccupations, Passionei correspondait avec ses amis et, particulièrement avec Montfaucon sur un pied de confiance

¹ Biblioth. nat., ms. fr. 17711, fol. 58 : *Passionei à un moine de Saint-Maur*, Rome, 5 juill. 1720. — ² Cette nomination qui ajoutait beaucoup à son crédit se place sous

et de camaraderie qui lui font honneur; en voici des exemples³ :

A Lucerne, 13 juin 1725.

Mon très cher Père et mon illustre ami,

« J'ai vu dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec une joie inexprimable, que vous n'avez pas oublié l'*abbate magnetico*; mais il me semble que vous en avez affaibli l'expression avec l'Excellence et le Monseigneur : tout cela est bon pour ceux qui agissent avec le ministre, mais dom Bernard a droit de me traiter en ami, c'est sur ce pied que je lui ordonne de m'écrire s'il veut que je lui fasse réponse. Vous me connaissez trop bien, et depuis assez longtemps, pour croire que je veuille changer le système de notre ancienne familiarité; reprenons-la et ne nous amusons pas à la bagatelle. »

Et voici le bibliophile qui reparaît :

« Il y a longtemps que j'ai envie d'acheter votre édition de saint Jean Chrysostome; vous me feriez plaisir de m'apprendre combien il y a de volumes, et à combien le libraire met le tout, tant en petit qu'en grand papier; je suis assuré que si vous voulez vous en mêler, je ne pourrai être trompé, et que le marchand ne m'en demandera que ce qu'il faut. Si je me détermine à cet achat, je voudrais encore que le libraire s'engageât à me fournir les volumes à mesure qu'ils paraîtront, et en quelque endroit que je pusse me trouver.

« Comme pour me délasser l'esprit des fatigues de mon ministère, j'ai fait un cabinet des plus belles estampes que j'ai pu rencontrer, je serais curieux d'y placer le portrait du cardinal d'Estrées que vous avez mis à la tête de vos *Hexaples d'Origène*, aussi bien que l'image de saint Athanase, que vous avez mise encore au commencement de votre ouvrage. Je vous serai bien obligé si vous vouliez me procurer ces deux pièces...

« Aimez-moi comme je vous aime, et croyez-moi tout à vous sans la moindre réserve.

« L'archevêque d'Éphèse ».

On entend le ton et on entrevoit l'homme. Il existe ainsi tout un paquet de lettres d'un tour vif qu'on prend plaisir à lire, en voici encore quelques lignes après que Montfaucon lui a procuré le saint Jean Chrysostome à 20 francs le volume :

« Mon très cher ami, je suis très content de dom Bernard lorsqu'il traite l'*abbate magnetico* sur le même pied qu'il faisait à Suresnes, et je lui conseille de ne jamais changer ce cérémonial, qui est le langage du cœur, s'il veut entretenir avec lui une bonne amitié. Je suis bien aise que vous soyez content du Père Marquard [Herrgott], mais vous lui direz que je suis en colère contre lui de ce qu'il ne m'a pas écrit un seul mot depuis qu'il est parti d'ici. Je me le figure si charmé d'être auprès de vous qu'il ne se souvient plus ni de moi ni de la Suisse; et, tout bien compté, je crois que dans le fond il n'a pas tort⁴. »

En 1730, Passionei passa à la nonciature de Vienne qu'il quitta pour rentrer à Rome lorsque Clément XII le nomma secrétaire des brefs et, la même année, cardinal-prêtre du titre de Saint-Bernard aux Thermes (1738), membre des Congrégations de l'Index et de la Propagande. Sans négliger les devoirs que lui imposaient ces charges, le cardinal trouvait maintenant les loisirs nécessaires à l'accroissement de ses collections. Sa correspondance, ainsi qu'il arrivait à la plupart des littérateurs de son temps, était très étendue. Il avait acquis dans l'enclos des Camaldules à Frascati, une *villa* où il rassembla quatre cents beaux marbres ou inscriptions, sans exclure tableaux et statues des artistes modernes. Il était, petit à petit, devenu *papabile* et, à la mort de Benoît XIV, le cardinal Passionei obtint dix-huit votes au conclave qui élut Clément XIII. Ses sentiments connus à l'endroit de la Compagnie de Jésus avaient empêché son élection.

le pontificat d'Innocent XIII. — ³ Biblioth. nat., ms. fr. 17711, fol. 62. — ⁴ Biblioth. nat., ms. fr. 17711, fol. 64, Lucerne, 7 avril 1725.

Il aimait si peu les jésuites qu'il ne leur permettait pas l'entrée de sa bibliothèque, même sous forme de livres. Une anecdote courut qui amusa tout Rome. Benoît XIV prenait plaisir à mettre Passionei hors de lui en ramenant la conversation à tout propos sur les « bons Pères ». Lorsque parut l'édition du *Medulla theologica* de Busembaum, en 1757, le pape fit glisser en grand secret un exemplaire du volume sur la table où, chaque jour, un secrétaire déposait les « entrées » de la bibliothèque du cardinal qui n'avait rien de plus pressé, aussitôt son lever, que de visiter ses nouvelles acquisitions pour les caresser, les mettre en place. En apercevant le livre du jésuite, il sonne son valet de chambre, lui ordonne d'ouvrir la croisée et lance de toutes ses forces le produit jésuitique au milieu de la place di Monte-Cavallo. A l'instant, dans le palais vis-à-vis, une fenêtre s'ouvrait et Benoît XIV, qui guettait la scène, envoyait en souriant au cardinal une large bénédiction.

Paciaudi (voir ce nom) qui partageait cette prévention contre les jésuites, écrit à Caylus que l'ardeur, les emportements de Passionei lui avaient valu le sobriquet de Scanderberg, mais cet impulsif était d'une bonté infinie et réparait par un sourire l'émoi causé par son emportement.

En 1738, la bibliothèque du cardinal Passionei fut placée dans quatre pièces du palais du Quirinal où le cardinal avait sa demeure comme secrétaire des brefs; il n'y avait ni catalogue ni organisation quelconque, parce que le propriétaire, qui en était très jaloux, voulait avoir le privilège exclusif de trouver ses livres, bien qu'il fût en même temps très généreux à l'égard de tous ceux qui lui en demandaient. A cause de ses voyages à l'étranger et de sa position officielle, il put s'introduire facilement dans les bibliothèques des particuliers et il peut se faire qu'il ait parfois abusé de la confiance qu'on avait en lui; mais c'était là sans doute distraction assez peu préméditée. Cependant les contemporains se défiaient et ils nous l'ont dit. Dans un manuscrit des *Satires* de Perse, entré par voie d'achat, au début de ce siècle, dans la bibliothèque *Angelica* et qui porte le n. 2666, on lit ceci: *Nos hunc nostrum codicem comparavimus Callii e Comite Bersaldo in docto homine, possessore autem bibliothecæ quam collegerat Abbas Guastallensis doctissimus Baldus. Proh dolor! ea bibliotheca nobis innotuit postquam expilata iam fuerat ab insigno illo circulatore maniobiblico et jure cardinali Passioneo.*

Passons sur cette faiblesse et rappelons que pendant que le cardinal Quirini résidait dans son diocèse, Passionei le remplaçait à la tête de la bibliothèque Vaticane où il lui succéda en 1755 avec une satisfaction qui l'empêcha de trop sentir la perte de son ami. Il mourut à Frascati, chez les camaldules, le 4 juillet 1761, d'une attaque d'apoplexie et fut enterré à Rome dans l'église Saint-Bernard-aux-Thermes.

Dans cette riche bibliothèque de Passionei, avaient travaillé quelques hommes illustres: Winckelmann qui s'y rendait en déshabillé, Montfaucon, Concina et le frate Lorenzo Ganganelli qui devint Clément XIV. Après la mort du cardinal, l'ambassadeur du Portugal, De Almada, proposa aux neveux l'achat des livres, puis ce fut Paciaudi qui se présenta de la part du duc de Parme. Clément XIII interdit d'emporter la bibliothèque qu'il acheta 30 000 écus (29 décembre 1762) et fit annexer à l'*Angelica*. La collection des estampes

¹ Musée de Rouen. Cf. A. Cochet, *La Seine-Inférieure*, p. 490. — ² Cf. A. Fournez, *Ancien cimetière d'Andrézy (S-et-O.)*, Description du mobilier funéraire, 1890, pl. XII. — ³ Collection Fr. Moreau. — ⁴ Musée de Wiesbaden, 0 m. 070 de longueur. — ⁵ Collection du comte W. de Wurtemberg, 0 m. 132 de longueur. — ⁶ Lindenschmidt, *Lehrbuch der*

fut achetée par le cardinal de Sciarra et offerte à l'impératrice Marie-Thérèse.

II. BIBLIOGRAPHIE. — *Memorie per servire alla vita del cardinal Passionei*, in-4°, Roma, 1762. — Le Beau, *Éloge historique de Mgr le cardinal Passionei*, dans *Histoire et mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXI, 1762, p. 331, trad. et réimprimé par Calogera, *Opuscoli*, t. XXIX. — Goujet, *Éloge hist. du cardinal Passionei*, in-12, La Haye, 1763. — Weiss, dans *Biographie universelle*, t. XXXII, p. 230-232. — H. Celani, *Additions et corrections au Dictionnaire des anonymes de Barbier*, dans *Revue des bibliothèques*, t. XI, 1901, p. 333-361.

H. LECLERCQ.

PASSOIRE. — I. Objet de toilette. II. Instrument liturgique.

I. OBJET DE TOILETTE. — L'étude du mobilier trouvé dans les tombes barbares a présenté longtemps des énigmes qui, finalement ont été résolues, comme le fermoir de bourse et la garniture de seau; quelques autres encore. Dans ce nombre, les divers petits objets faisant partie de la trousse et qu'on rencontrait généralement à hauteur des reins, présentaient parfois une petite cuiller en bronze percée de trous. On la rencontra à plusieurs exemplaires sans parvenir à s'en-



9849. — Passoire trouvée à Vidy.

D'après M. Besson, *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, 1909, p. 176, fig. 119.

tendre sur sa destination; le mystère est aujourd'hui dissipé. Une petite cuiller percée de plusieurs trous a été trouvée à Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure)¹, à Andrey (Seine-et-Oise)², à Arcy-Sainte-Restitute (Aisne)³, à Engers⁴ et à Pfullingen⁵ (Allemagne), à Chatham et à Stodmarsh (Kent)⁶. Toujours ce petit objet se trouve parmi les cure-dents, cure-oreilles, pinces épilatoires, ce qui montre assez que sa destination en faisait un objet de toilette; il est probable qu'on s'en servait pour puiser un onguent dans une boîte à parfums ou prendre du fard ou une pommade quelconque⁷. Dans une tombe de Vidy on a trouvé la petite passoire que voici⁸ (fig. 9849).

II. INSTRUMENT LITURGIQUE. — Les anciens avaient l'habitude de passer le vin à sa sortie du pressoir au moyen de sacs en osier ou de cribles et de tamis comme on fait encore de nos jours, cet instrument portait chez les Grecs le nom d'*ῥημός* et celui de *colum* chez les Latins. C'est de cette opération que viennent les expressions, *castrare vina saccis*, *vinum saccatum*, *colare vinum*; de là est venu le mot « couloir ».

Les Romains ne se tenaient pas pour satisfaits de ce premier travail, ils passaient encore le vin avant de le boire et c'est pour cette raison qu'ils étaient munis d'un petit crible en métal, les pauvres se contentaient d'un sachet de toile ou plus probablement de crin, les riches préféraient un petit instrument d'argent ou de bronze; nous pouvons citer le couloir liturgique marqué d'un *chrismon* qui faisait partie du trésor de Trapain Law (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot ORFÈVRE, col. 2491, fig. 9154), qui est en argent et chrétien, et

deutschen Altertumskunde, pl. XXV. — ¹ C. Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule du V^e au VIII^e siècle*, in-4°, Toulouse, 1901, t. I, p. 206; M. Besson, *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, in-4°, Lausanne, 1909, p. 176, fig. 119. — ² Bonstetten, *Recueil d'antiquités suisses*, Berne, 1855, pl. XXIV, n. 11.

celui du musée Bourbon, à Naples, qui est en bronze¹. On peut croire que les Grecs et les Égyptiens avaient adopté cette pratique.

En tout cas, il passa de la vie privée dans l'usage liturgique; on n'en saurait être surpris lorsqu'on se rappelle les manipulations par lesquelles devait passer le vin que les fidèles offraient pour le sacrifice. Chacun apportait son pichet qu'on versait dans les *scyphi* et il ne devait pas être inutile de veiller à ce que des corps étrangers fussent éliminés avant la consécration.

Nous rencontrons la mention de ce petit crible en métal dès le VI^e siècle et surtout au VIII^e et au IX^e siècle dans les vies des papes au *Liber pontificalis*² et dans les *Ordines romani* (voir ce mot). Ceux-ci décrivent ainsi le rite en question : *Archidiaconus... sumit annulam pontificis cum vino de subdiacono et refundit super colum in calicem*, ce qui veut dire que l'archidiacre prend de la main du sous-diacre la burette du pape pleine

nous versons aussi une goutte d'eau³. » Quelques lignes plus bas, l'auteur nous dit que l'eau chaude versée dans le calice avant la communion l'est à l'aide du couloir : διὰ τὸ πολύτροπον τοῦ ἡθμοῦ. « Cependant, le traité liturgique, également édité par Mai sous le nom de Théodore, évêque d'Andida (le véritable nom de l'auteur paraît être Nicolas) ne parle pas du couloir. Rien non plus à son sujet dans la *Μυστικὴ θεωρία* de saint Germain, ouvrage qui paraît être sous sa forme actuelle à peu près contemporain du précédent, c'est-à-dire du XI^e ou du XII^e siècle; rien dans les commentaires plus récents de Nicolas Cabasilas et de Siméon de Thessalonique⁴. » Par contre l'existence de la passoire est dûment constatée dans les inventaires du Moyen Âge où se lit l'énumération des biens meubles et des vases, livres, images d'une église ou d'un monastère. On lit la mention de la passoire, ἡθμός, dans des inventaires datés de 1074, de 1118, de 1143, de 1201⁵.

H. LECLERCQ.



9850. — Relief du musée du Caire.

D'après H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, 1932, t. I, pl. CXL.

de vin qu'il verse dans le calice à travers le *colum*. Ailleurs on lit : *Tenet subdiaconus colatorium super calicem et mittitur de vino quod est in sciffo (scypho) quos (quod) offert populus*. Nous voyons les papes offrir une passoire, notamment Léon III donne à la basilique de Sainte-Suzanne où il avait été ordonné prêtre : *vasa colatoria argentea deaurata pensantes libr. VI, unc. III*; le pape Sergius offre à la basilique de Saint-Pierre : *colatorium de argento, quod in sacro ulitur officio deauratum unum*; enfin Benoît III fait don au monastère des saints Serge et Bacchus : *calices de argento purissimo duos et patenam unam, colatorium unum*⁶. On trouve la passoire au vin mentionnée en Occident jusqu'au XII^e siècle.

On la rencontre attestée de même en Orient. Mai a publié sous le nom de saint Sophrone de Jérusalem une *Explication de la messe* qui est certainement d'une date très postérieure au VII^e siècle; quoi qu'il en soit, on y lit que « l'ἡθμός sert à empêcher que rien d'impur ne tombe dans le divin calice⁷ ». On a signalé un ms. 304 du Metochion du Saint-Sépulchre à Constantinople contenant une explication de la messe débarrassée des interpolations qui surchargent celle dont nous venons de citer un passage, on y lit ces mots au fol. 328 v^o : Ἐὶς δὲ τὸν θεῖον κρατῆρα τίθεμεν τὸν ἡθμόν. « Nous plaçons le couloir sur le divin calice, nous versons le vin qui deviendra le sang d'un Dieu pendant la liturgie, et

PASTÈQUES. — C'est l'art copte qui va nous offrir le monument que nous allons décrire : beau travail dans le calcaire qui peut appartenir au VI^e siècle et que conserve le musée égyptien du Caire. Contrairement à ce qu'on a imaginé, il ne s'agit pas ici de femmes nues ornées de bijoux symbolisant l'Abondance et révélant l'influence de l'art hindou en Égypte. Ce sont deux marchandes de pastèques coupées par tranches et entassées dans un saladier (fig. 9850). Court vêtues, sans doute, dans un maillot qui dessine les formes du corps mais non pas nues, ainsi qu'on peut s'en assurer par le bourrelet qui couvre la gorge et remonte sur les épaules de l'une et forme des plis d'étoffe bien visibles. Les bras sont nus et portent des bracelets ainsi que les jambes. Une tapisserie de la collection R.-W. Bliss, à Washington, nous montre l'enlèvement d'Europe et une Néréide dans un semblable accoutrement : leur maillot collant est découpé en pointe sur la gorge et cette découpe est relevée par un galon⁸.

H. LECLERCQ.

PASTEUR. — I. Identification. II. Église. III. Liste épiscopale. IV. Basiliques.

I. IDENTIFICATION. — Pasteur a porté successivement les noms de *Lamiggiga* et de *Seriana*. Une inscription conserve la mention d'un certain *C. Antonius Fortunatus vet(eranus) domo La-*

¹ Museo Borbonico, t. II, pl. LX; Ph. Venuti, *Saggi di dissertazioni dell'Accademia di Cortona*, t. I, p. 80. — ² Léon III, Sergius I^{er}, Benoît III. — ³ Du Gange, *Glossarium medicæ et infimæ latinitalis* aux mots *Colatorium, Cola, Colum*; Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2^e édit., p. 443; Bona, *Rerum liturgicarum*, t. I, 25, signale un couloir liturgique au musée Barberini; Benoît XIV, *De sacrosancto*

missæ sacrificii, l. I, 5. — ⁴ P. G., t. LXXXVII, col. 3985, 3986. — ⁵ Padupoulos-Kerameus, *Ἱεροσολυματικὴ βιβλίε-θῆζν*, in-8^o, Saint-Petersbourg, t. IV, 1899, p. 281. — ⁶ S. Petridès, *Le couloir liturgique dans le rite grec*, dans *Échos d'Orient*, t. IV, 1901, p. 322. — ⁷ Id., *ibid.*, p. 322-323. — ⁸ H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, in-4^o, Paris, 1932, t. I, pl. CXLII.

migg...¹; une autre est un fragment d'une lettre adressée par le gouverneur Anicius Faustus (196-201) aux *magg. Lamiggi...*²; cette lettre nous apprend qu'à la fin du II^e siècle *Lamiggiga* constituait un *pagus* administré par des *magistri* et dépendait de Diana³.

II. ÉGLISE. — Les documents ecclésiastiques, écrit S. Gsell⁴, nous font connaître deux villes de *Lamiggiga*⁵. Dans les Actes de la conférence de 411, il est question d'*Innocentius, episcopus Lamiggigensis* qui avait pour adversaire le donatiste *Junianus*⁶. A la même conférence assistait le donatiste *Recargentius Lamiggigensis*, celui-ci déclarant n'avoir aucun adversaire catholique, Aurelius, évêque de Macomades, lui répondit : *Illic est Crescentianus presbyter*⁷. De ce dernier indice on peut inférer, non sans vraisemblance, que la *Lamiggiga* de *Crescentianus* et de *Recargentius* n'était pas très éloignée de Macomades, et qu'elle se trouvait par conséquent dans la région d'Aïn Beida, ce n'est donc plus la nôtre. En revanche, c'est au clergé de la ville voisine de Diana qu'auraient appartenu *Junianus* et *Innocentius*.

A la conférence de 484, *Maximus* et *Cardelus* portent tous deux le titre d'*episcopus Lamiggigensis*; ils furent l'un et l'autre envoyés en exil par le roi Hunéric. On ne saurait déterminer à laquelle des deux villes chacun appartenait. On peut être plus affirmatif au sujet d'un évêque de *Lamiggiga* qui vivait à l'époque byzantine. Il s'appelait *Argentius* et il est nommé dans une lettre de saint Grégoire le Grand, auprès duquel on l'avait accusé de divers méfaits. Voici ce qu'en dit le pape : *Felicissimus atque Vincintius diacones ecclesie Lamigensis (sic), oblata petitione que tenetur in subditis, suggesserunt ab Argentio, ejusdem civitatis episcopo, gravem se injustitiam pertulisse et accepto premio donatistas in ecclesiis fuisse prepositos eumque inter alia non leve facinus, quod dei nefas est, commisisse commemorant*. Et saint Grégoire prescrit une enquête sur la conduite d'*Argentius*. Or M. Domergue a publié, d'après *Molinier-Violle* l'inscription suivante, en mosaïque⁸

DIGNIS DIG
NA PATRI ARGE
NTIO CORONAM
BENENATVS
TESELAVIT

Dignis digna. Patri Argentio coronam. Benenatus les(s)el(l)avit.

Cette mosaïque se trouvait au centre de l'abside de la basilique *b* qui sera décrite plus loin, c'est-à-dire en une place d'honneur où elle ne peut être considérée comme d'ordre privé. Le mot *pater* signifie donc ici père spirituel, « évêque », comme dans l'inscription de *Reparatus* à Orléansville⁹ (voir ce nom), dans celle de *Navigius*, à Philippeville¹⁰ et il est plus que vraisemblable que cet évêque *Argentius* est précisément celui que nous fait connaître la lettre de saint Grégoire. Le document épigraphique prouverait-il en outre que

l'enquête prescrite se termina tout à l'honneur du prélat et qu'il fut maintenu dans sa dignité?¹¹

III. LISTE ÉPISCOPALE. — *Innocentius, episc. Lamiggigensis*, assiste à la conférence de 411 (I, 133). — *Argentius, episc. Lamiggigensis*, donatiste, sans compétiteur catholique (déformé en *Recargentius*) (I, 188). — *Junianus, episc. Lamiggigensis*, donatiste (I, 198). — *Maximus Lamiggigensis*, assiste à la conférence de 484, exilé par Hunéric (*Notitia episcoporum*, Numidia, p. 66, n. 101). — *Cardelus Lamiggigensis*, assiste à la conférence de 484, exilé (*ibid.*, n. 122).

IV. BASILIQUES. — Les ruines forment un vaste demi-cercle sur un terrain incliné au Nord vers la plaine; elles offrent un intérêt secondaire. Une partie des matériaux qui avaient servi à construire *Lamiggiga* et *Seriana*: pressoirs, fortins, thermes, ont été remployés dans les constructions de *Pasteur*. Vers le centre des ruines on constate la présence de vestiges d'édifices chrétiens; il existait sur ce point, semble-t-il, trois églises voisines et disposées parallèlement.

1^o L'église de l'Ouest a si souvent servi de carrière aux colons que ce sont des fossés qui indiquent aujourd'hui le tracé des murailles. Elle mesurait dans sa partie rectangulaire 19 m. 50 de long sur 14 m. 60 de large. Suivant l'usage à peu près général en Afrique, les murs, épais en moyenne de 0 m. 50, avaient été construits en blocage, avec des harpes de pierre de taille de distance en distance. La façade avait peut-être trois portes. En avant de la façade et sur l'emplacement probable de la porte principale, on a trouvé une pierre qui servait à la décoration, elle offre sur une de ses faces le chrisme et, au-dessous, une rosace¹²:



Hauteur de la pierre : 2 m. 01, largeur : 0 m. 35 épaisseur : 0 m. 47. Plus tard, on creusa des trous dans cette pierre, trous encore visibles au-dessous de *A*, à gauche, pour y attacher le licol des chevaux.

La nef centrale était séparée des bas côtés par deux colonnades (bases attiques à socle élevé, chapiteaux d'ordre dorique). Dans les entre-colonnements, la nef était séparée des bas côtés par des murs en moellons, sans doute assez bas; on ne distingue plus comment les bas côtés communiquaient avec la nef, sans doute que plusieurs de ces petits murs étaient percés d'ouvertures. Plusieurs chapiteaux disséminés dans le village proviennent de l'église¹³.

Le chœur, profond de 6 m. 80, était un peu plus élevé que le reste de l'église et couvert d'une couche de béton. Il était clos sur le devant par des barrières pro-

même, dans *Nouvelles archives des missions scientifiques*, t. iv, 1893, p. 296-298; S. Gsell et H. Graillet, *Exploration archéologique du département de Constantine (Algérie)*. II. Ruines romaines au nord des monts de Batna, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. xiv, 1894, p. 509. — ⁴ *Mél. d'archéologie et d'histoire*, t. xiv, 1894, p. 510-512. — ⁵ *Morcelli, Africa christiana*, t. i, p. 196-197. — ⁶ *P. L.*, t. xi, col. 1299, 1335. — ⁷ *P. L.*, t. xi, col. 1330. — ⁸ *Molinier-Violle, Seriana (Lamiggi)*, dans *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, t. xxx, 1895-1896, p. 99. — ⁹ *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 9709. — ¹⁰ *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 19913. — ¹¹ Gsell, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. xiv, 1894, p. 510-512. — ¹² *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. xiv, 1894, pl. xi, n. 1. — ¹³ *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, de l'école française de Rome, t. xiv, 1894, p. 514, fig. 2.

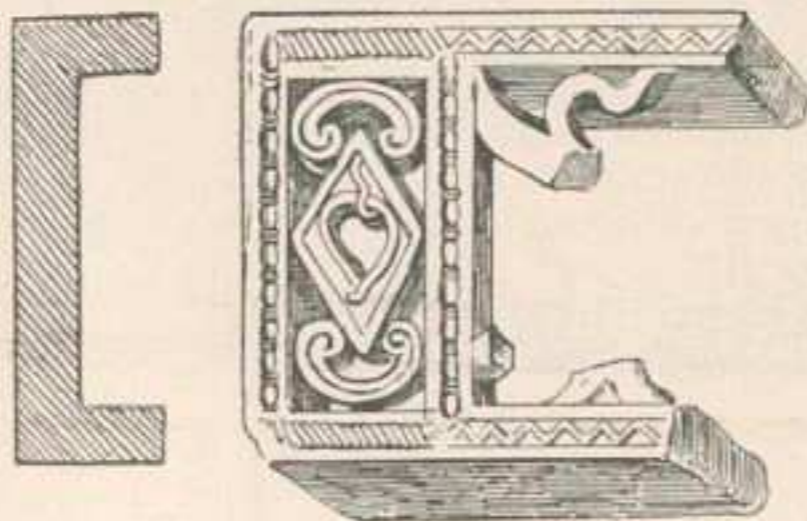
¹ Ch. Diehl, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1893, p. 77, n. 5; *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 4376. —

² *Recueil de la Soc. archéol. de Constantine*, 1892, p. 181; cf. *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1893, p. 76. —

³ *Corp. inscr. lat.*, t. viii, p. 440-443 et 1774-1775; Masqueray, dans *Revue africaine*, t. xxi, 1877, p. 36; Pallu de Lessert, dans *Revue de l'Afrique française*, 1886, p. 71-73; Audollent et Letaille, *Mission épigraphique en Algérie*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. x, 1880, p. 558-559; Domergue, dans *Comptes rendus de l'Acad. d'Hippone*, 1890, p. xx-xxii; le même, *La région de Batna et la colonisation. Seriana*, in-8°, Batna, 1890; le même, dans *Recueil de la Société archéologique de la prov. de Constantine*, t. xxvii, 1892, p. 114-178; *Molinier-Violle*, dans *ibid.*, p. 179-181; Vars, dans *ibid.*, p. 316-321; Ch. Diehl, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1893, p. 75-79; le

blement en bois; un petit pilier percé d'une mortaise indique encore la place d'une grille de fermeture. Au fond, à 0 m. 80 en avant de l'abside, le sol présente une rangée de grandes dalles, longues de 1 m. 56, larges de 1 m. 03. Dans la dalle du milieu on voit un trou rectangulaire de 0 m. 33 de longueur, 0 m. 22 de largeur, 0 m. 035 de profondeur; c'était probablement un *loculus* pour des reliques, sous un autel en bois. Au-dessus se dressait un *ciborium*, dont les quatre colonnettes étaient simplement enfoncées dans le sol, la partie inférieure de deux d'entre elles est encore en place (diam. : 0 m. 026). Une petite mortaise rectangulaire prouve l'existence d'une grille entre le *ciborium* et la partie voisine du mur du chœur. Le toit de l'abside était supporté par un pilier central dont la base subsiste encore. On ne saurait affirmer que l'abside fût flanquée d'un *diaconicum* et d'une prothèse.

2° La deuxième église est distante de 7 mètres de la précédente. Elle mesure, en comptant l'abside, 29 m. de long, sur 13 m. de large. Il ne subsiste que des vestiges et le plan est moins reconnaissable. Les deux colonnades intérieures comptaient sept colonnes de chaque côté, coiffées, en partie du moins, de chapiteaux à volutes, de style très dégénéré, les lignes de la volute ont disparu et la coupe des coussinets demeure



9851. — Fragment de cancel.
D'après *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XIV, 1894,
p. 516, fig. 4.

seule visible. Sept pilastres qui soutenaient les murs latéraux, sont presque tous en place; ils étaient faits au moyen de pierres de 2 m. de hauteur.

Le chœur était fermé d'un cancel à jour, avec ornements végétaux et géométriques, dont on a recueilli un fragment (fig. 9851). A l'entrée de l'abside, s'élevait un autel, sans doute en pierre, dont la table n'a pas été retrouvée; elle était supportée par deux dalles debout. A cet endroit, sous terre, on a trouvé une sorte de cassette carrée de 0 m. 45 de côté, formée de petites dalles que liait un dur ciment; par-dessus, une brique plate, bien cimentée, sur la brique une dalle de pierre (longueur : 1 m. 14, largeur : 0 m. 85, épaisseur : 0 m. 10); c'était évidemment un coffre à reliques.

A hauteur de la conque de l'abside, se trouvait l'inscription d'Argentius¹, donnée plus haut, d'un travail soigné, fabriquée à l'aide de cubes assez fins et encadrée de losanges et de cercles. Tout ceci est aujourd'hui absolument ruiné.

Le personnage désigné par l'inscription en mosaïque doit-il être identifié avec l'évêque contemporain et justiciable du pape Grégoire I^{er}, au début du VII^e siècle? La technique de la mosaïque ne semble pas pouvoir s'accorder avec une époque aussi basse et quasi bar-

bare; de la basilique, le peu qui reste rend malaisé de porter un jugement chronologique un peu précis. Cependant on y a signalé un monogramme constantinien avec A ω , type presque complètement délaissé à l'époque byzantine. Dès lors Argentius, évêque donatiste de Lamiggiga devrait être écarté et l'inscription s'appliquerait à son homonyme, Argentius, celui-ci donatiste et siégeant comme tel à la conférence de Carthage, en 411, celui qu'une faute de copiste déguise en *Recargentus*.

3° Basilique non fouillée, à l'est de la précédente; on voit dans le sol quelques portions des murs latéraux et de l'abside.

H. LECLERCQ.

PASTEUR. — Voir *Dictionn.*, t. VI, au mot HERMAS.

PASTEUR (BON). — I. L'image du bon Pasteur. II. Le bon Pasteur chez les prophètes. III. Jésus et le bon Pasteur. IV. Les figures criophores. V. La réalisation dans l'art. VI. Les scènes pastorales. VII. Le type du bon Pasteur : 1° *L'exomis*. 2° *Le colobium*. 3° *La tunica manicata*. 4° *L'alicula*. 5° *Les endromides*. 6° *Les fasciæ crurales*. 7° *Le pedum*. 8° *La syrinx*. 9° *La multra*. 10° Accessoires divers. VIII. Dans l'art chrétien. IX. Le bon Pasteur portant la brebis perdue. Peintures. X. Le bon Pasteur et son troupeau. Peintures. XI. Mosaïques. XII. Sculptures. 1° Gaule. 2° Rome et Italie. 3° Afrique du Nord. 4° Espagne. 5° Helvétie. 6° Germanie. 7° Salone. 8° Norique. 9° Asie Mineure? 10° Athènes. XIII. Gravure. XIV. Stuc. XV. Ivoire. XVI. Terre cuite. XVII. Gemmes gravées. XVIII. Verres peints et dorés. XIX. Objets de métal. XX. Bibliographie.

I. L'IMAGE DU BON PASTEUR. — « L'image du bon Pasteur était pour les anciens chrétiens, la figure religieuse par excellence. Ils représentaient le divin Sauveur sous cette forme, laquelle correspondait si bien au génie de l'art chrétien antique. On peut dire que l'image du bon Pasteur était pour nos pères dans la foi à cette époque ce que l'image du Crucifié est pour les fidèles de nos jours. Aussi est-elle de beaucoup la plus fréquente sur toutes les espèces de monuments chrétiens : peintures, statues, bas-reliefs, médaillons, lampes en terre-cuite, verres gravés, gemmes, dessins accompagnant les épitaphes. Nous la trouvons dans toutes les contrées où le christianisme s'était répandu pendant l'époque de l'antiquité et où il a laissé les traces monumentales de son origine et de son histoire². » Cette représentation est même tellement fréquente que nous pouvons juger par ce qui nous reste de ce qui est irrémédiablement perdu. Le catalogue des monuments conservés est condamné à recevoir toujours des suppléments, celui que nous donnons comme base du présent travail n'est donc que provisoire, c'est — comme nous l'avons entrepris pour d'autres symboles chrétiens — un simple « essai de classement » que d'autres compléteront au fur et à mesure de nouvelles découvertes. Puisse-t-il, tel que nous le donnons, mettre sur la voie d'un travail plus achevé et rendre quelques services.

II. LE BON PASTEUR CHEZ LES PROPHÈTES. — Les livres saints de l'Ancien Testament nous montrent plusieurs fois des images et des allégories de l'action de la Providence exprimées par des emprunts à la vie pastorale. Dieu est le pasteur, le monde est son bercail : « Vous, mes brebis, dit-il dans Ézéchiel, les brebis de

¹ L. Domergue, *Seriana*, dans *Recueil de la Soc. archéol. de Constantine*, t. XXVII, 1892, p. 154; Molinier-Violle, dans *ibid.*, t. XXX, 1895-1896, p. 99; S. Gsell, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XIV, 1894, p. 512-516; *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, p. 254; *Revue africaine*, 1894, p. 221; De Pachtère, *Inventaire des mosaïques de*

l'Afrique, n. 206; P. Monceaux, *Argentius, évêque donatiste de Lamiggiga*, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1908, p. 308-310. — ² J.-P. Kirsch, *Le « bon Pasteur » sur les monuments chrétiens de Salone*, dans *Ephemeris Salonitana*, in-4°, Jaderæ, 1894, p. 33-36.

mon pâturage, vous êtes des hommes, et je suis le Seigneur, votre Dieu¹. » Il exprime ainsi sa sollicitude et sa tendresse : « Je viendrai moi-même chercher mes brebis et je les visiterai. Comme un pasteur fait l'inspection de son troupeau et je le visiterai. Comme un pasteur fait l'inspection de ses brebis lorsqu'il s'aperçoit qu'elles sont dispersées, ainsi ferai-je et je les retirerai de tous les lieux où elles avaient été dispersées aux jours de nuage et d'obscurité². » « Je les mènerai paître dans les pâturages les plus fertiles... elles se reposeront sur les herbes vertes... Elles paîtront dans les pâturages les plus gras. Je ferai moi-même paître mes brebis, je les ferai se reposer... J'irai chercher celles qui étaient perdues, je relèverai celles qui étaient tombées, je banderai les plaies de celles qui étaient blessées, je fortifierai celles qui étaient faibles, je conserverai celles qui étaient fortes, je les conduirai dans la droiture, dans la justice³. » David, dans les Psaumes, met ces paroles sur les lèvres du peuple : « Le Seigneur me conduit, rien ne me manquera : il m'a placé au milieu des gras pâturages. Votre verge et votre houlette [ô mon Dieu], voilà ce qui fait ma consolation⁴. »

Déjà, en annonçant la mission de Jésus, le prophète Ézéchiel disait de la part de Dieu : « Je susciterai sur mes brebis le pasteur unique pour les paître⁵ » et le prophète Isaïe recourt à la même image : « Comme un pasteur, il conduira ses brebis au pâturage, rassemblera ses agneaux, les pressera dans ses bras, les réchauffera sur son sein, portera lui-même les brebis pleines⁶. » Porter sur ses épaules les brebis fatiguées, ou pleines, ou celles qui depuis peu de temps avaient mis bas, était un des offices ordinaires d'un bon pasteur, ainsi que nous l'apprend Calpurnius, poète latin du III^e siècle :

*Te quoque non pudeat, quum serus ovilia vises,
Si qua jacebit ovis partu resoluta recenti,
Hanc humeris portare tuis ..*

Les prophéties nous amènent naturellement à la parabole évangélique.

III. JÉSUS EST LE BON PASTEUR. — L'image du bon Pasteur procède donc de la parabole évangélique : Jésus dit : « En vérité, en vérité, je vous dis, celui qui n'entre pas par la porte dans l'enclos des brebis, mais l'escalade par quelque autre endroit, celui-là est un voleur et un brigand. Celui qui entre par la porte est le berger des brebis. Le portier lui ouvre, les brebis connaissent sa voix, il les appelle par leur nom et les fait sortir; alors il les précède et elles le suivent parce qu'elles connaissent sa voix. Elles ne suivraient pas un étranger, elles le fuiraient plutôt, parce qu'elles ne connaissent pas la voix des étrangers. » Ils ne comprenaient pas ce qu'il voulait dire : « En vérité, en vérité, je vous dis, reprit-il, je suis la porte des brebis. Tous ceux qui sont venus avant moi sont voleurs et brigands que les brebis n'ont point écoutés. Je suis la porte; quiconque entre par moi sera sauvé; il entrera et il sortira, et il trouvera du pâturage. Le voleur ne vient que pour voler, pour tuer et pour perdre; moi, je suis venu pour qu'elles aient la vie, et qu'elles l'aient avec surabondance. Je suis le bon Pasteur; le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis; le mercenaire, celui qui n'est pas berger et auquel les brebis n'appartiennent pas, voyant venir le loup, abandonne les brebis et s'enfuit; et le loup les emporte et les disperse. [Il agit ainsi] parce qu'il est mercenaire et qu'il ne se soucie pas des brebis. Je suis le bon Pasteur, et je connais mes brebis et elles me connaissent de même que le Père me connaît et que je connais le Père; et je donne ma vie pour les brebis. Et j'ai d'autres brebis qui ne sont pas dans

ce bercail, et il faut que je les amène; elles entendront ma voix et il y aura un seul troupeau et un seul berger⁷. » Cette parabole, où Jésus se donne à deux reprises le titre de « bon Pasteur », nous le montre entouré de ses fidèles et préoccupé d'attirer tous les élus parmi son troupeau; toutefois, la scène qu'elle évoque est moins émouvante que l'apostrophe lancée par lui peu de temps après : « Quel homme parmi vous, possédant cent brebis, et en ayant perdu une, ne laisse les quatre-vingt-dix-neuf autres dans le désert, et ne se met à la recherche de celle qui est perdue, jusqu'à ce qu'il la retrouve? Et quand il l'a retrouvée, il la met, tout joyeux, sur ses épaules et, de retour dans sa maison, il convoque ses amis et ses voisines, disant : « Réjouissez-vous avec moi parce que j'ai retrouvé ma brebis qui était perdue. » Je vous dis que de même, il y aura plus de joie au ciel pour un seul pécheur qui se repent, que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de pénitence⁸. »

Une scène aussi vivante et l'explication qui en était donnée ne pouvait passer inaperçue et, nous le répétons, les chrétiens qui lisaient les Évangiles, qui s'en pénétraient, devaient s'inspirer nécessairement de cette image pour en faire une représentation comprise de tous ceux aux regards desquels on l'exposait. Mais la question qui se pose n'est pas là.

Un document chrétien d'une valeur hors de pair, l'épithaphe d'Abercius (voir *Dictionn.*, t. 1, à ce nom), nous le fait entendre disant :

ὦν ὁ ΜΑΘΗΤΗΣ ΠΟΙΜΕΝΟΣ ΑΓΝΟΥ
ὅς ἠόσκει προβάτων ἀγέλας ὄρεσιν πεδίοις τε

« ... je suis disciple du saint Pasteur, qui fait paître les troupeaux sur les monts et dans la plaine... » Cette idée du bon Pasteur est donc accueillie en Phrygie environ un quart de siècle avant la fin du II^e siècle, elle se rencontre sur les fresques, les épithaphes, les monuments les plus divers et ce pasteur qui paît ses brebis n'est pas nécessairement parti à la recherche de celle qui est égarée. Une épithaphe du cimetière de Domitille nous le montre assis à l'ombre d'un arbre, tenant le *pedum* et la *syrinx* dont il tire quelques sons pendant que la brebis le regarde. Or ce berger n'est pas un simple pâtre, c'est bien le bon Pasteur en personne et l'épithaphe le dit en deux mots : *Geronti vivas in Deo*; Géronce, que tu vives dans le bon Pasteur, qui est Dieu⁹ (fig. 9852).

C'est déjà la pensée qu'on lisait dans le *Martyrium Polycarpi*, c. XIX, où le Sauveur est appelé « pasteur de l'Église catholique répandue dans l'univers entier ». C'est, en effet, le « pasteur », le « saint pasteur » comme dit Abercius et comme nous pouvons le lire dans un monogramme qui accompagne le bon Pasteur sur une pierre des Catacombes entrée depuis au musée Kircher (fig. 9853); on peut lire ἀγνός ou ἄγιος¹⁰.

Clément d'Alexandrie donne au Christ le titre de « Pasteur des agneaux royaux » et celui de « Pasteur des brebis raisonnables »; cette expression familière de la mission du Sauveur est la forme la plus habituelle sous laquelle on le représente pendant les premiers siècles. A partir du III^e siècle, le titre de bon Pasteur se retrouve couramment dans la littérature chrétienne; mais c'est principalement dans les monuments que nous nous proposons de recueillir les témoignages qui le concernent.

Quelques Pères attestent la fréquence de la représentation du bon Pasteur. Tertullien nous dit que cette figure était d'un usage fort répandu dans la décoration des vases sacrés¹¹; saint Jérôme estime que la figure

ancienne représentation eucharistique, à la « Cappella greca », in-4^o, Paris, 1896, p. 100, fig. 17. — ¹⁰ Id., *ibid.*, p. 102, fig. 18. — ¹¹ Tertullien, *De pudicitia*, c. VII, x.

¹ Ézéch., xxxiv, 31. — ² Ézéch., xxxiv, 11, 12. — ³ Ézéch., xxxiv, 14-16. — ⁴ Psaum., xxii, 1, 5. — ⁵ Isaïe, xliv, 28. — ⁶ Ézéch., xxxiv, 23. — ⁷ Job, x, 1-19. — ⁸ Luc., xv, 1-7. — ⁹ J. Wilpert, *Fractio panis. La plus*

du bon Pasteur sur les monuments primitifs peut être prise pour une protestation contre l'erreur de ceux qui soutenaient qu'il est des péchés que le sang du Sauveur ne peut laver. « De même, répond-il à ces hérétiques, que tous les membres de la brebis ont été portés par le bon Pasteur, de même Jésus-Christ a pris sur lui le fardeau de tous nos péchés sans exception ¹. » Sur la sollicitude du divin Berger nous citerons ces beaux vers de Sédulius, prêtre et poète du v^e siècle, qui insère les mots eux-mêmes : *bonus Pastor* ².

..... *ut semita vitæ*
Ad caulas me ruris agat, qua servat amœnum
PASTOR ovile BONUS, qua vellere prævius albo
Virginis agnus ovis, grexque omnis candidus intrat.

affirme que primitivement (?) la figure du bon Pasteur était retracée sur le *pallium*. Il faut se tenir en garde contre ces sortes d'affirmations vagues, dont on ne se faisait pas faute jadis; que signifie ce « primitivement »? Pour Baronius et suivant sa façon de parler cela peut s'entendre du 1^{er} siècle comme du xi^e et on reconnaîtra que, au point de vue archéologique, la valeur n'est pas tout à fait la même.

Dans un ancien sacramentaire publié par le cardinal Tomasi, nous lisons cette oraison *post sepulturam* ³ : *Debitum humani corporis sepeliendi officium fidelium more complentes. Deum, cui omnia vivunt, fideliter deprecemur : ut hoc corpus a nobis in infirmitate sepultum, in virtute et ordine sanctorum resuscitet : et ejus uni-*



9852. — Épitaphe du cimetière de Domitille.

D'après Wilpert, *Fractio panis. La plus ancienne représentation eucharistique*, 1896, p. 100, fig. 17.

On a cru trouver un souvenir de la parabole de la brebis égarée et rapportée au bercail dans le fait que le *pallium* (voir ce mot) est tissé en laine ⁴ et qu'il est placé sur les épaules des archevêques comme le mémorial de leurs devoirs à l'égard de leurs ouailles ⁵; c'est



9853. — Bon Pasteur du musée Kircher.
 D'après Wilpert, *Fractio panis*, p. 102, fig. 18.

là peut-être trop creuser et, ainsi qu'on l'a dit ⁶, s'exposer à tomber dans des interprétations arbitraires et hasardeuses qui ne font pas avancer la science. Nous ne savons sur quelle preuve s'autorise Baronius lorsqu'il

mam sanctis fidelibus jubeat adgregari; cuique in iudicio misericordiam tribuat : quemque morte redemptum, debitis solutum, Patri reconciliatum, boni Pastoris humeris reportatum, in comitatu æterni Regis perenni gaudio et sanctorum consortio perfrui concedat. Per Dominum nostrum.

IV. LES FIGURES CRIOPHORES. — On lit dans Pausanias qu'il « existe à Tanagra deux temples d'Hermès, dont l'un est consacré à Hermès-Criophore (porteur-bélier), l'autre à Hermès-Promachos (qui combat devant). Voilà l'explication que l'on donne du surnom de Criophore. Tanagra étant ravagée par la peste, Hermès détourna le fléau en portant un bélier sur ses épaules tout autour des murs de la ville; c'est pour rappeler cet événement que Calamis sculpta pour Tanagra un Hermès portant un bélier. Aux fêtes de ce dieu, celui des éphèbes qui a été jugé le plus beau fait le tour des murs de la ville en portant sur ses épaules un agneau ⁷ ». Cette légende a donné naissance à un type artistique au sujet duquel une discussion a été longtemps agitée et n'est peut-être pas encore apaisée. Plusieurs musées possèdent des statues de personnages criophores, par exemple l'Apollon de la collection Koller, au musée de Berlin ⁸, la figurine de Crète du même musée ⁹, bien d'autres que nous mentionnerons plus loin, de sorte qu'on s'est demandé si ce type est inspiré par l'épisode de Tanagra, ou bien s'il faut y voir l'image

¹ S. Jérôme, *Epist.*, LXIX, *Ad Oceanum*, n. 1. — ² Sédulius, *Paschal.*, l. I : *invocatio*. — ³ S. Isidore de Péluse, *Epist.*, l. I, *epist.* CXXXVI. — ⁴ J.-A. Martigny, *Étude archéologique sur l'agneau et le bon Pasteur suivie d'une notice sur les Agnus Dei*, dans *Annales de l'Académie de Mâcon*,

t. v, 1860, p. 104. — ⁵ Id., *ibid.*, p. 105. — ⁶ Tomasi, *Cod. sacram. 900 annis vetusti*, Rome, 1680, p. 249. — ⁷ Pausanias, IX, XXII, 1. — ⁸ Averbek, *Geschichte der Plastik*, t. I, p. 187, fig. 53 a. — ⁹ Milchhoffer, dans *Annali dell' Istituto*, 1880, p. 215, tav. d'agg. S.

d'un sacrificateur, ou enfin une représentation inspirée par une scène pastorale à laquelle s'appliqueraient naturellement ces vers de Tibulle¹ :

*Non agnamve sinu pigeat, fetumque capellæ
Desertum, oblita matre, referre domum.*

Avant d'en décider, il est nécessaire de retracer en peu de mots l'histoire de la genèse de ce type criophore, qui se perpétua dans l'art grec et l'art gréco-romain avec des significations diverses, pour reparaitre encore, profondément modifié par la parabole évangélique, sous les traits du bon Pasteur dans l'art chrétien. Alph. Veyriès² a montré que le type primitif du sacrificateur criophore, représenté par quelques monuments phéniciens, chypriotes ou sardes, a été de bonne heure adopté par l'art grec, qui en a modifié à la fois, suivant des légendes ou des habitudes locales, la forme et la signification. Peut-être, ajoutait S. Reinach³, faut-il insister davantage sur la phrase citée de Pausanias : « Celui des éphèbes qui a été jugé le plus beau fait le tour des murs de la ville en portant un agneau sur ses épaules. » Il nous semble, d'après cette indication, ajoute-t-il, « que le bélier ou l'agneau n'est pas seulement le symbole du sacrifice, celui des forces génératrices qui luttent contre la maladie et la mort, enfin l'enfant chéri du troupeau que le berger prend sur ses épaules quand il est las, mais aussi comme un insigne de la victoire remportée dans un concours de beauté ».

Criophore, ægophore, tragophore, moschophore, toutes ces variantes ont peu d'importance, sinon pour montrer qu'une fois fixés par la tradition, les types s'affranchissent d'une exégèse rigoureuse; on les reproduit mais en les modifiant et les renouvelant à son gré, c'est-à-dire au gré de la fantaisie; on varie les détails à l'infini, sans songer aux idées complexes qui ont présidé à leur création. Les figures criophores de l'art gréco-romain admettent les interprétations les plus diverses, mais celles-ci ne valent que pour les modèles plus anciens dont elles s'inspirent. C'est dans les œuvres de tendance réaliste qu'on peut de préférence étudier les transformations de la symbolique du type criophore. Ce type a disparu de bonne heure du grand art d'où l'ont banni sans doute son caractère trop familier et son effet pittoresque, agréable, mais sans grandeur. Deux directions s'accusèrent : tandis que Calamis s'efforçait d'ennoblir l'image et de l'idéaliser et pour cela déchargeait de l'animal les épaules du dieu, les coroplastes, artisans pressés, s'emparaient du motif familier, simple et pittoresque qui leur convenait à merveille. A la place d'un éphèbe aux formes parfaites, ils modelaient un garçonnet d'âge indécis et dont la croissance autorise un modelé sommaire; surtout ils insistaient sur la surcharge de l'animal et donnaient à l'ensemble une valeur emblématique aux dépens de la correction anatomique et de l'observation des contours. « Plus on étudie les productions des branches secondaires de l'Est, surtout aux époques de transition, les ressemblances qu'elles conservent avec les types originaux, la manière dont elles s'en écartent insensiblement, plus on se convainc que cette transformation s'opère sous l'influence d'une tout autre cause que l'oubli ou le mépris, chez les imitateurs, du caractère religieux des modèles. Les coroplastes avaient besoin de produire beaucoup et à peu de frais; de ce besoin est née l'habitude de rechercher de préférence tous les motifs à la fois faciles et intéressants, tous les sujets qui permettaient de travailler vite et de plaire en même temps. Ils ont rajeuni Hermès, parce que les

formes indécisées de l'enfance s'accoutument très bien d'une exécution rapide, font tolérer de nombreuses négligences. Ils lui ont conservé ses vêtements, parce que le travail du nu exige une longue préparation, de la science et de la patience. Ils ont tourné en charge le type criophore, parce que la charge, bien loin d'imposer un modelé précis et sévère, ne va jamais sans des erreurs, des incohérences, des à peu près qu'un peu de dextérité dans la main, quelque à propos dans le « coup de pouce » arrivent tout de suite à rendre piquants⁴. »

L'unité du type criophore est désormais brisée; le type lui-même a perdu sa signification d'Hermès criophore et d'Hermès lui-même. La plupart des œuvres asiatiques, alexandrines, africaines et romaines qui représentent des personnages criophores ont été inspirées par d'autres légendes ou, tout simplement, par l'observation, par ce goût de la pastorale que les poètes, depuis Théocrite jusqu'à Virgile, avaient inculqué à leurs lecteurs et dont nous trouvons partout, dans les œuvres d'art, l'expression diversifiée. Les figures de genre entrent en concurrence avec les figures de divinités, parce que l'art a cessé d'être, à peu près partout, depuis le début de notre ère, l'expression originale, spontanée des idées et des croyances religieuses. Il faut du temps et de l'accoutumance avant que le goût de la nature et les figures champêtres se substituent aux figures mythologiques, mais dans la fresque, dans le bas-relief et dans la statuaire on s'achemine vers cette transformation. Insensiblement, le paysage, en peinture comme en poésie, se dégage des préoccupations légendaires et vise à une interprétation plus fidèle et plus exclusive de la réalité. Les bergers qui circulent parmi les arbres ne sont plus des dieux, mais de simples pâtres.

Il se pourrait faire que ces figures évoquent encore des divinités, mais rien ne le laisse plus deviner. Parmi ces criophores en marbre, en bronze ou en terre cuite, il a pu se trouver des Aristées, mais comment le savoir? L'histoire des représentations de ce personnage est fort obscure; on ne peut se flatter d'arriver à une attribution certaine; ce qui est certain c'est que, dès l'époque d'Auguste, l'églologie qui l'a fait célèbre était très répandue et admirée non seulement à Rome, mais encore en Cyrénaïque, en Sicile, en Sardaigne. « Quand donc nous rencontrons dans un de ces pays, ou en Italie à l'époque impériale, un monument figurant un adolescent en costume pastoral, il est à présumer que c'est un Aristée; mais ce n'est là qu'une présomption qu'il nous paraît impossible de changer en certitude. Nous ignorons la date précise à laquelle l'art hellénistique a commencé à produire des figures de genre⁵. »

C'est surtout la peinture qui nous permet de saisir l'origine et de suivre le développement des représentations pastorales, mais on s'égarerait en cherchant dans cette direction l'origine du type que nous verrons sur les peintures des catacombes, bien qu'on trouve des exemples de fresques purement pastorales, comme par exemple sur la frise du *columbarium* de la porte Majeure à Rome et dans une peinture de la maison de Livie où un jeune garçon assiste à une scène de magie, tenant un chevreau sur ses épaules⁶ (fig. 9854).

Nous devons parler maintenant de certaines figures criophores qui s'écartent de tout ce que nous avons vu jusqu'ici : ce sont les enfants criophores de l'art oriental à l'époque romaine; en voici trois étroitement apparentés entre eux :

1^o Terre cuite, provenance Myrina, au musée de

du Cabinet des médailles, dans *Gazette archéologique*, t. X, 1885, p. 215-216. — ⁴ A. Veyriès, *op. cit.*, p. 35. — ⁵ A. Veyriès, *op. cit.*, p. 57. — ⁶ G. Perrot, *Les peintures du Palatin*, dans *Revue archéologique*, 1871, p. 194, pl. XXI.

¹ Tibulle, *Eleg.*, I, 1, vs. 31. — ² *Les figures criophores dans l'art grec, l'art gréco-romain et l'art chrétien*, in-8°, Paris, 1884. Veyriès mourut prématurément à Smyrne, le 5 déc. 1882. — ³ *Enfant criophore, statuette en bronze*

l'École française d'Athènes (fig. 9855, d'après un croquis de S. Reinach). Cette figure est fort intéressante parce que la tête de l'enfant porte l'amorce d'un appendice qui était certainement un *apex*; vêtu d'une draperie enroulée autour de la taille et retombant sur les jambes. Dans la coroplastie de Myrina, comme dans l'art phrygien, l'*apex* caractérise les représentations d'Attis et A. Veyriès a supposé que c'était une statuette de ce berger aimé de Cybèle ou quelque autre divinité solaire équivalente; ce qui est contestable.



9854. — Peinture de la maison de Livie.
D'après *Revue archéologique*, 1871, pl. XXI.

Bibl. — A. Veyriès, *Les figures criophores*, 1884, p. 51, n. 11; p. 60.

2° *Marbre*. Bas-relief de l'autel du musée du Capitole. Enfant criophore sortant du feuillage d'un cyprès, face postérieure de l'autel; la face antérieure représente un buste radié supporté par un aigle.

Bibl. — *Museo Capitolino*, t. IV, p. 77; Lajard, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, nouv. sér., t. XX, 2^e part., pl. I, n. 2; *Monumenti inediti*, t. IV, pl. XXXVIII, n. 11.

3° *Bronze*, provenance Rimât, près de Saïda (Sidon). Ancien cabinet de Luynes, Bibliothèque nationale,



9855. — Enfant criophore de Myrina.
D'après A. Veyriès, *Les figures criophores*, 1884, p. 60.

Cabinet des médailles, n. 450. Statuette trouvée en 1849; hauteur 0 m. 54, d'une conservation exceptionnelle. Cette figurine n'est exempte ni de lourdeur ni de dureté dans le modelé des surfaces; les traits du visage,

¹ E. Babelon, *Le Cabinet des antiques de la Biblioth. nat.*, p. 187-190, pl. LII; E. Babelon et A. Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*, p. 199-

en particulier, manquent absolument de grâce et l'on ne peut guère attribuer un travail aussi rude qu'au I^{er} ou III^e siècle de notre ère (fig. 9856). E. Babelon le décrit ainsi: «Aristée, portant un bélier sur ses épaules, prototype du bon Pasteur chrétien.»

Bibl. — Lajard, dans *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XX, 2^e part., p. 27 sq., pl. IV, n. 1; A. Veyriès, *Les figures criophores*, p. 50, n. 7; S. Reinach, *Enfant criophore, statuette en bronze du Cabinet des médailles*, dans *Gazette archéol.*, t. X, 1885, p. 215-218, pl. XXV; E. Babelon, *Guide illustré du Cabinet des médailles*, 1900, p. 273, fig. 122; Ad. Venturi, *Storia dell' arte italiana*, t. I, p. 23, fig. 20.

Notre n. 2 (autel du Capitole) représente bien un criophore sortant à mi-corps d'un arbre; or c'est le dieu Malakbel, dieu solaire palmyrénien, lequel était assimilé à Hermès comme psychopompe (voir *Dictionn.*, t. I, au mot AME) et qu'une inscription dénomme Mercure-Malakbel. Or c'est à ce cycle de légendes orientales sur Hélios-Hermès qu'on a proposé de rattacher la statuette de bronze trouvée à Rimât (n. 3), dans un *sacellum* voûté. E. Babelon dit en parlant de cette statuette que «l'enfant criophore de Luynes n'est point, comme l'on dit aujourd'hui, une œuvre de genre, un



9856. — Enfant criophore de Rimât.
D'après *Gazette archéologique*, 1885, pl. 25.

jeune pâtre portant un agneau; c'est l'image d'un dieu pasteur, et elle a été trouvée dans le sanctuaire qui lui était consacré: elle était encore en place au moment de la découverte, posée sur un socle de bronze et faisant face à la porte de l'édicule... Cette figure en demi-ronde bosse était accostée de deux autres statuettes secondaires, deux bustes d'Hélios¹. » Nous ne ferons qu'une réserve, ajoute R. Dussaud, sur la qualification de « dieu pasteur » adoptée à la suite de Veyriès qui y reconnaissait Attis. Le sanctuaire de Rimât était consacré au soleil et si la statuette criophore ne représente pas Malakbel, du moins elle figure le dieu solaire. Et il ajoute qu'« on en déduira une conséquence importante pour le type chrétien du bon Pasteur. Les archéologues spécialisés dans l'étude de l'ancien art chrétien, prétendent aujourd'hui que la représentation du bon Pasteur n'a aucun rapport avec l'Hermès criophore, qu'elle est une création de l'art chrétien². Si notre

200. — ² A. Pératé, *L'archéologie chrétienne*, in-8°, Paris, 1892, p. 82 sq.; V. Schultze, *Archaeologie des altchristliche Kunst*, p. 172-173.

explication de l'adolescent criophore de Rimât et de l'enfant criophore gravé sur l'autel palmyrénien de Rome est admise, ces deux monuments établissent un lien indiscutable entre Hermès criophore et le bon Pasteur. En conséquence, le type du bon Pasteur ne dérive pas directement d'Hermès criophore, mais du jeune dieu solaire criophore probablement conçu en Orient. Ainsi s'explique que la plus ancienne statue du bon Pasteur, au musée de Latran, ait l'air d'un adolescent¹.

Ajoutons avec franchise que si la dérivation du bon Pasteur de l'Hermès criophore ne peut réclamer une autre démonstration et qu'il y faut introduire le dieu Malakbel, nous croyons que les partisans de l'origine exclusivement chrétienne du type du bon Pasteur seront pleinement justifiés de conserver longtemps encore leur manière de voir. A en croire R. Dussaud « la parabole rapportée dans saint Jean, c. x, n'a pu, à elle seule, fixer le type plastique du bon Pasteur puisqu'il n'y est dit en aucune façon que le bon Pasteur portait une brebis sur ses épaules » (*sic*); et on lit en saint Luc, xv, 4-7 : « Ayant retrouvé sa brebis égarée, il la charge tout joyeux sur ses épaules pour la rapporter chez lui. »

La haute antiquité de la représentation du bon Pasteur et le nombre considérable des monuments qui portent ce symbole — pour ne rien dire de celles qui ont été anéanties au cours des siècles — outre l'application très certaine qui en est faite à la personne du Sauveur² font hésiter à croire que les fidèles aient songé un seul instant à attirer à eux les types d'Hermès et d'Aristée pour en faire les images de Jésus. Il n'est pas douteux, selon nous, un seul instant que les chrétiens étaient beaucoup plus familiers avec les récits évangéliques qu'avec les légendes mythologiques; celles-ci étaient, depuis longtemps, vidées de sens pour les païens et même pour les artistes qui végétaient plus ou moins pauvrement en peignant ou en sculptant des historiettes qui n'étaient plus pour ceux qui en décoraient leurs maisons ou leurs jardins que des contes à dormir debout. Pour le bon Pasteur ainsi que pour Orphée on doit reconnaître que les artistes chrétiens ont utilisé un modèle bien connu, mais ils l'ont, pour ainsi dire, baptisé, ils lui ont donné une valeur et une signification insoupçonnées. A la place d'une légende défraîchie dont la plupart des gens ignoraient ce qu'elle voulait dire, ils ont mis une vérité émouvante dont personne ne pouvait méconnaître l'enseignement.

Sous cette réserve, on reconnaît bien volontiers que les fidèles avaient l'esprit trop ouvert pour exclure un symbole parce que ce n'était pas eux qui l'avaient imaginé. Le criophore, si on en juge par les monuments païens qui nous l'ont conservé n'avait rien qui dût le faire exclure. Sa nudité n'importait guère et nous avons vu que dans les plus anciens monuments de l'art chrétien nombre de personnages ne sont pas vêtus : Adam et Ève, Isaac, Jonas, Daniel, etc. D'une façon générale, les emprunts ne soulevaient aucune objection, ils furent plus rares dans les fresques que dans les bas-reliefs, parce que ceux-ci se fabriquaient à la vue du public. C'est ainsi qu'une comparaison des monuments offre des rapprochements suggestifs entre les types de l'art grec ou de l'art gréco-romain et ceux de l'art catacombal prolongé pendant tout le IV^e siècle. Ce sont, par exemple : un pasteur qui caresse son chien³, ou bien assis sous un arbre⁴, ou encore trayant une

brebis⁵, entouré de brebis et de chiens⁶; accoudé près de son troupeau⁷.

V. LA RÉALISATION DANS L'ART. — Dès l'instant que cette représentation était suggérée aux chrétiens, ceux-ci étaient-ils tellement étrangers aux choses de l'art qu'ils n'avaient pas d'autre solution à adopter que d'emprunter un type païen et de le mettre à leur usage. Nous venons de montrer que cette explication est bien loin de s'imposer; cependant il s'agissait, si on voulait évoquer la parabole évangélique, de représenter un pasteur qui part à la recherche d'une brebis perdue, la retrouve et la charge sur ses épaules pour le retour. Voici tout ce qu'il s'agissait d'exprimer : un pasteur portant une brebis.

Or l'art antique avait résolu cette représentation; allait-on la lui emprunter ou chercher autre chose?

L'analogie frappante qui existe, à première vue, entre la représentation du bon Pasteur et les figures criophores dans l'art grec et l'art gréco-romain a conduit à des conclusions trop absolues touchant le rapport dans lequel ces images se trouvent être les unes à l'égard des autres. Il est intéressant, en se plaçant au point de vue esthétique, de constater dans quelle mesure le sens de l'art manqua généralement aux chrétiens, et le type criophore fournit une utile contribution à une recherche de ce genre. Les Grecs bannirent de bonne heure du grand art, avons-nous dit, les figures criophores. Une charge vivante mais inerte sur les épaules d'un homme, compromet l'équilibre des masses et entraîne une symétrie pesante et disgracieuse. Si l'art des primitifs, ignorant de la grâce et inhabile à exprimer le mouvement, s'accommodait sans trop de répugnance de cette rigidité, tout changea lorsque s'ouvrit l'ère des glorieux chefs-d'œuvre. Le résumé auquel nous entraîne le récit de cette évolution d'un type artistique, loin de nous écarter de notre sujet, aide à mieux saisir la profonde différence qui sépare l'art classique de l'art chrétien; le premier, désireux de charmer, le deuxième, préoccupé d'instruire. Nous avons montré (voir *Dictionn.*, t. I, au mot AME) que ce souci l'avait amené, une fois déjà, à remonter le cours du développement artistique, dont la fable de Psyché fournissait le thème, et à atteindre le type primitif et profond. Ceci se conçoit d'autant mieux que les grands mythes avaient été le produit, non d'une imagination esthétique, mais d'une conception doctrinale. Tout naturellement, sous l'influence d'une préoccupation analogue, le christianisme, d'un seul bond et du premier coup, remonta au thème primitif mais alors appauvri et épuisé, n'ayant plus la force de vivre ni de se transformer qu'à la condition de se renouveler dans une doctrine nouvelle. Après des siècles d'usage, le criophore était comme vidé de son sens, et ne pouvait plus servir que si une pensée puissante lui infusait une vigueur qui allait le faire renaître rajeuni, transfiguré. Et ce n'est pas une aventure commune pour un type artistique que celle qui s'empara de l'idée du criophore, le repensa, le renouvela et, au lieu de lui faire exprimer une légende dont le souvenir était à peu près aboli, lui conféra la dignité de servir à exprimer une doctrine et un personnage évangéliques.

Il se peut que l'abandon d'un sujet difficile, par les maîtres grecs, s'explique d'après une raison qui montre par quel sens exquis des conditions de l'art, ils se distinguaient des artistes chrétiens. La donnée comportait une brebis; on s'essaya à lui substituer un bélier,

¹ R. Dussaud, *Notes de mythologie syrienne*, dans *Revue archéol.*, t. I, 1903, p. 377-378. — ² Matth., xxvi, 31; I Petr., II, 25; v, 4; IV Esdr., II, 34; Hebr., XIII, 20; S. Clément, I Cor., xvi, 1; XLIV, 4; LIV, 2; LVII, 2; *Martyrium Polycarpi*, XIX, 2; Clément d'Alexandrie, *Paedag. hymn. Cl. E. Hennecke, Altchristliche Malerei und*

altkirchliche Literatur, in-8°, Leipzig, 1896, p. 246. — ³ C. Robert, *Die antiken Sarkophag-Reliefs*, in-fol., Berlin, 1890-1919, t. I, pl. XII, fig. 39 a; pl. XIV. — ⁴ Id., *ibid.*, pl. XIII, fig. 48. — ⁵ Id., *ibid.*, pl. XV. — ⁶ Id., *ibid.*, pl. XV, fig. 58; pl. XVI. — ⁷ C. Robert, *Die antiken Sarkophag-Reliefs*, in-fol., Berlin, 1890-1919, pl. XVII, XIX, XX.

un bouc, un chevreau, un veau, mais on ne pouvait s'écarter beaucoup de cette donnée et si la difficulté changeait d'aspect elle ne disparaissait pas. Le style et la technique du bronze et du marbre ne s'arrangent pas des surfaces laineuses et crépues, des chairs flasques et des membres mous. La terre cuite s'y prête mieux à raison de sa souplesse prête à recevoir les touches, les caprices, les écarts, les soubresauts de la verve, l'impression frémissante du coup de pouce; mais il ne pouvait être question d'introduire la terre cuite dans les usages auxquels on appliquait le marbre et le bronze. L'écueil était si réel que, de nos jours, Barye et Pompon l'ont reconnu. Leurs grandes œuvres nous les montrent faisant, de préférence, choix d'animaux à la peau lisse ou au poil ras, au corps ferme et musclé, aux articulations souples et précises. Les premiers peintres et sculpteurs chrétiens ne semblent pas avoir entrevu l'obstacle qu'ils affrontaient, et où ils vinrent échouer. Il faut ajouter, pour leur excuse, qu'ils n'eurent pour les guider, que des ouvrages médiocres ou simplement satisfaisants, nullement inspirateurs et, en tout cas, aucun de ces modèles qui révèlent la solution des difficultés qu'ils entreprenaient de résoudre sans les bien comprendre.

Mais, en définitive, y eut-il vraiment transmission de type de l'art antique à l'art chrétien? Le bon Pasteur a-t-il pour générateur exclusif et direct le criophore classique?

C'est à Rome que nous devons essayer de résoudre cette question parce que la sculpture chrétienne est tributaire de la peinture dont les monuments sont dispersés dans les catacombes romaines. Le type d'Hermès criophore jouissait à Rome d'une certaine faveur, non seulement parmi les amateurs d'art, mais encore parmi les fidèles du dieu de Tanagra¹.

Cependant la légende tendait de plus en plus à n'être qu'un prétexte; une circonstance fortuite favorisa son développement. L'introduction d'Hermès criophore dans le Panthéon eut lieu à cette époque où le goût public se portait avec passion vers les pastorales et la vie champêtre; la légende du dieu de Tanagra satisfaisait à ce goût; et même il lui donnait une satisfaction si complète qu'il n'y put suffire; il eut un sosie, ou peut-être une simple réplique, Aristée, dont la légende s'était répandue de bonne heure en Cyrénaïque, en Sicile, en Sardaigne; vers l'époque d'Auguste, elle était devenue très populaire en Italie. Toutefois, nous ignorons encore l'époque exacte à laquelle l'art hellénistique aborda la représentation de cette figure² qui offre, ainsi qu'on peut le voir sur un bas-relief du Louvre, des rapports frappants avec le bon Pasteur surgissant, de son côté, au milieu des mêmes circonstances et bénéficiant du même engouement chez les chrétiens pour les scènes pastorales et champêtres (fig. 9857 et 9858).

¹ *Corp. inser. grac.*, t. III, n. 6272, à Rome, à Saint-Laurent in Lucina. Les pierres gravées représentent assez bien cette phase de l'évolution du type criophore pendant laquelle se produit une recrudescence du caractère sacré au dépens du caractère pastoral. Il ne s'agit donc pas d'une abréviation, mais d'une véritable déviation, lorsque nous voyons Hermès représenté avec une tête de bélier, par exemple au musée de Florence; cf. Beulé, dans *Revue archéologique*, t. V, pl. VIII, fig. 5; coll. Devonshire, *ibid.*, pl. VIII, fig. 4; coll. Carlisle; cf. Raspe, *A descriptive catal. of engraved gems*, in-4°, London, 1791, n. 2312; L. Natier, *Catalogue des pierres gravées tant en relief qu'en creux de Mylord, comte de Bessborough*, in-4°, Londres, 1761, pl. XXVIII; cabinet de Stosch, cf. Winckelmann, *Description des pierres gravées du feu baron de Stosch*, in-4°, Florence, 1760, n. 400, 401, 402; enfin une pierre publiée par Lippert, *Dactylotheca*, in-4°, Dresden, 1767-1776, scrin. III, 1, 124, et par F. Wieseler et Ottfr. Müller, *Denkmäler d. alten Kunst*, in-fol., 1854, t. II, pl. XXIX, n. 321. —

Là, se trouve, pensons-nous, l'explication du type criophore chrétien. L'impulsion donnée à la littérature mythologique et rurale par Théocrite, Moschus et Bion le Smyrnéen se fait sentir dans l'art du paysage. Les peintures campaniennes nous montrent la prédilection avec laquelle on traite le paysage mythologique et galant. L'idylle gracieuse dont s'amusaient les anciens était moins l'expression de la croyance que celle du sentiment, et ce fut l'originalité de la conception chrétienne du bon Pasteur de satisfaire la préoccupation d'instruire sans renoncer à suivre le goût de l'époque. Ainsi que nous l'avons dit pour le mythe de Psyché, on remontait aux origines de la fable, à une époque où les paysages étaient encore presque divins et traversés par des dieux. Depuis les églogues de Théocrite et de Virgile et les peintures campaniennes, les dieux s'é-



9857. — Aristée.
D'après Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 122, n. 772.



9858. — Bon Pasteur.
D'après S. Reinach, *Répertoire*, t. II, p. 552, fig. n. 6.

taient rapprochés des demi-dieux, on avait fait appel à quelques bergers illustres, puis on avait accueilli des bergers quelconques. D'un coup d'aile, les artistes chrétiens avaient regagné les hauteurs et dans leurs paysages c'était un Dieu qu'ils montraient sous l'attirail d'un berger. Les figures criophores païennes n'avaient pas eu un autre commencement.

Les statuettes et les gemmes antiques ne nous invitent en aucune façon à penser qu'en dehors de leur attribut caractéristique, les criophores fussent astreints à porter tous un pareil vêtement. Le plus convenable était celui des pâtres: tunique exomide, bottines ou endromides, bâton, flûte, pannetière, parfois la pèlerine; en un mot, le vestiaire des figures champêtres dans les peintures campaniennes. Les artistes chrétiens l'ont adopté, non sans doute parce qu'il était consacré pour le type criophore, mais parce que, sous

² Clarac, *Musée de sculpture*, pl. DCCXXXVI, n. 1788; pl. DCCXLI, n. 1787; pl. DCCXLII, n. 1790, 1793; cf. pl. CCLXVI, n. 2131, sont d'un âge qui ne permet pas de les prendre pour des Aristées. Au contraire, la terre cuite de la collection de Janzé provenant de l'Italie méridionale; cf. De Witte, *Choix de terres cuites antiques du cabinet de M. le vic. de Janzé*, in-fol., Paris, 1857, pl. III, n. 2; cf. E. de Chanot, dans *Gazette archéologique*, t. IV, p. 163; la terre cuite d'Amrith (Marathos) sur la côte de Syrie, faisant partie de la collection Gréau; cf. *Gazette archéologique*, t. IV, p. 104, n. 2; la terre cuite de Kertsch (remblai de la montagne de Mithridate) aujourd'hui au musée de l'Ermitage à Saint-Petersbourg; cf. *Comptes rendus de l'Acad. de Saint-Petersbourg*, 1869, p. 28, note 5; pl. XVI, p. 36; *Atlas*, 1870-1871, pl. V, n. 4 sont de type classique et on peut y supposer des reminiscences du type traditionnel. On ne saurait toutefois, semble-t-il, leur imposer la qualification du dieu Hermès; quant à leur infliger la dénomination d'Aristée, elle reste, il faut le reconnaître, problématique.

peine de n'être pas compris, il fallait bien représenter un berger comme tout berger.

Nous avons dit que les artistes chrétiens n'avaient pas soupçonné la difficulté qui avait rebuté les artistes de l'époque classique et qu'ils n'avaient guère varié le type du bon Pasteur, debout, les jambes rapprochées ou légèrement écartées, la brebis chargée en travers sur les épaules, les pattes retenues par deux à la fois, le berger immobile. Nous devons faire une exception en faveur d'un sarcophage du musée du Louvre qui paraît être du ¹ siècle et sur lequel quelques symboles ont été dessinés à la pointe, et pour un autre sarcophage du *Campo santo* de Pise (fig. 9859).

L'artiste a entrevu quelque chose du problème et l'a, en partie, résolu. Chose remarquable, sa solution concorde très exactement avec celle de ce grand artiste auquel nous devons le Faune de Madrid. Tous les deux ont compris qu'il fallait mettre le criophore en mouvement et ils l'ont mis en marche à la même allure; mais l'auteur du Faune, plus maître en son art, a fait plus, il a rejeté le fardeau en arrière, diminué la masse laineuse, dégagé la tête du pasteur (fig. 9860). L'auteur du sarcophage de Livia Primitiva a touché du doigt la solution, il a assuré l'équilibre du groupe en relevant le bras gauche par-dessus la tête, mais la

de la tunique exomide, l'épaule nue, les jambes protégées contre les épines et les ronces, est bien l'image du Sauveur que nulle fatigue ne peut retenir ou lasser dans sa poursuite des âmes égarées. Sa grâce rappelle les beaux génies, les Endymions accoudés et tous ces personnages décoratifs qui procèdent d'une inspiration artistique commune. L'image est simple, l'allégorie est claire, et c'est ce qui aide à comprendre pourquoi cette figure, après avoir trouvé son emploi à des centaines, et peut-être à des milliers d'exemplaires dans les catacombes, allait jouir d'une égale faveur sur les sarcophages où il prend sa place parmi les sujets traditionnels de décoration. Citons-en quelques exemples : « Le bon Pasteur fut sculpté au centre, sur des tombes dont les deux extrémités portent les génies à la torche inclinée ². Il occupe une position identique entre les deux lions qui dévorent la biche ³ ou qui tiennent l'anneau dans la gueule ⁴. Nous le voyons de même figurer parmi les génies des saisons. Tantôt il est confondu avec eux et n'a point de poste central ⁵; tantôt au contraire sur des sarcophages divisés en cinq arcades, il se trouve sous l'arcade centrale ⁶; souvenir évident de ces tombes païennes où l'on voit à la même place, escortée des mêmes génies, l'image de quelque divinité. Un bas-relief, assez singulier d'aspect, associe le bon Pasteur



9859. — Bon pasteur du sarcophage de Pise. D'après Lasinio, *Raccolta di sarcofagi... del Campo Santo di Pisa*, Pise, 1814, pl. XXXX.



9860. — Le Faune de Madrid. D'après Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 726 e, n. 1671.



9861. — Bon Pasteur de Livia Primitiva. D'après J. Wilpert, *Principienfragen*, pl. 1, n. 1.

brebis est demeurée comme un paquet énorme où s'enfonce la tête et qui enlève à l'œuvre le caractère de légèreté qu'elle a failli atteindre (fig. 9861). C'est peut-être le sculpteur du bas-relief de Pise qui a approché de plus près de la solution, mais nous avons dit ailleurs que son œuvre n'a pas exercé l'influence à laquelle elle avait droit.

VI. LES SCÈNES PASTORALES. — La place chronologique du bas-relief dans l'art chrétien le situe nettement après la fresque qui a ouvert la voie, mais qui se laisse supplanter, à partir du ^{IV} siècle par la mosaïque. C'est à la fresque que revient l'honneur d'avoir conçu l'image du bon Pasteur et la sculpture lui a rendu cet hommage de l'accepter à peu près sans modification; la raison en est peut-être que nulle figure ne convenait mieux à sa destination funéraire, qui est celle où elle a été le plus employée. Cet adolescent vêtu

au groupe d'Éros et de Psyché ⁷. Une autre tombe, remarquable aussi par le mélange de représentations, nous montre sur son couvercle le soleil, la lune, les vendanges et une course de chars; le bon Pasteur s'y trouve ⁸ en petites dimensions dans l'espace en forme d'amande que laissent entre elles les strigilles opposées en se rapprochant au centre. Parmi ces tentatives, quelquefois un peu gauches, que les sculpteurs ont faites pour imprimer ainsi la marque chrétienne sur les œuvres qu'ils avaient appris à exécuter, il faut faire mention d'un sarcophage resté à l'état d'ébauche et qui devait représenter selon le type ordinaire une scène de vendanges. Les détails sont ceux que l'on connaît. Des amours foulent le raisin dans une cuve, d'autres apportent des corbeilles, etc. Seulement on voit intervenir au milieu, d'une manière un peu inattendue, le bon Pasteur qui occupe toute la hauteur du marbre ⁹.

¹ Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, pl. CCXCVI, n. 1; pl. CDIII, n. 1. — ² Sarcophage à l'évêché de Porto. — ³ Garrucci, *op. cit.*, pl. CCXCV, n. 2. — ⁴ Sur un sarcophage inédit qui sert de fontaine dans la cour d'une maison de Rome, *via Torre-Argentina*. Voir aussi Garrucci, *op. cit.*, pl. CCCLIX, n. 3; un sarcophage où le bon Pasteur figure avec deux muses, un autre berger et deux génies des sai-

sons. — ⁵ Garrucci, *op. cit.*, pl. CCCII, n. 1. — ⁶ Matz et von Duhn, *Antike Bildwerke in Rom*, n. 3010. — ⁷ Garrucci, *op. cit.*, pl. CCCXCV, n. 3. — ⁸ Dans la cour du palais Merolli, à Rome. Ce sarcophage a été publié par Matz et von Duhn, *Antike Bildwerke in Rom*, n. 2773, mais le caractère chrétien leur a échappé et ce n'est pas le seul dans ce cas.

Le type nouveau et les formules anciennes sont ainsi employés côte à côte¹.

Sur un grand nombre de monuments, le bon Pasteur demeurait isolé; ou bien avec quelques brebis, mais il ne faisait pas partie d'une scène pastorale, ou bien celle-ci était conçue et exécutée comme indépendante du pasteur. Sur le sarcophage de La Gayole, la figure est sans aucun rapport avec les figures qui l'accompagnent; à mesure que les représentations pastorales vont se multiplier, elles vont attirer à elles le divin Pasteur, lui assigner une place dans le paysage.

Nous avons eu déjà l'occasion de dire que, dès la fin du 1^{er} siècle, les fidèles de Rome ont songé à faire décorer leur dernière demeure au moyen de fresques

se dispenser d'en avoir un. On les acquérait facilement: l'*imago clypeata* était seulement épannelée et le cartouche ne portait tout au plus que le D. M. S.

Ce n'était pas une affaire et il devait être entendu que personne ne s'en formalisait. Restait le point délicat: la décoration; mais on trouvait chez les marbriers païens, avec un peu de complaisance, des sujets d'une insignifiance irréprochable². Il en résulta que, pendant un certain temps, il n'exista pour ainsi dire pas de sculpture chrétienne, celle-ci ne trouvant pas de clientèle qui s'approvisionnait ailleurs. Cependant la peinture va son train, élabore son cahier de modèles et de symboles dont les chrétiens qui ne sont pas par trop tièdes, n'osent pas se désintéresser. La sculpture qui s'essaie timidement à produire ne pourrait s'aventurer



9862. — Le berger Endymion. D'après C. Robert, *Die antiken Sarkophag-Reliefs*, Berlin, 1890, t. III, 1^{re} part., pl. XII-XIII, fig. 39 a et pl. XVIII, fig. 72 a.

(voir ce mot) dont il est possible que les auteurs appartenissent tous à la religion chrétienne. On ne saurait rien affirmer touchant le modelleur ou le fondeur à qui fut confiée l'exécution de la statue du Christ guérissant l'hémorroïsse à Panéas (voir ce nom) et, après l'exécution de ce monument, nous devons attendre longtemps avant de rencontrer un ouvrage de sculpture ou de bas-relief dû à un ciseau certainement chrétien. La peinture offrant moins de difficultés techniques que la sculpture, on s'explique que les parois des catacombes aient été couvertes de fresques tandis que les cuves de marbre (d'introduction difficile) étaient rares et les bas-reliefs à peu près inexistantes puisqu'on ne pouvait les encastrer sans danger dans les parois et que l'idée ne semble pas être venue de les utiliser au fond des *arcosolia*. Malgré les difficultés, tout le monde ne se résigna pas à renoncer au luxe de la sculpture. A partir du 11^e siècle de notre ère la mode était tournée vers les sarcophages et, au 13^e siècle, on ne pouvait guère

à s'affranchir des modèles acceptés par tous, elle doit satisfaire les mêmes clients et leur offrir les mêmes modèles, car elle a du retard et ne peut songer qu'à suivre le courant. Dès ses débuts, la peinture chrétienne a adopté des images de l'Ancien Testament auxquelles on prête une signification symbolique, il n'y a rien là qui provoque l'imagination et inspire le grand art, aussi les ateliers ne s'empressent pas d'imaginer des figures nouvelles. Ils ne se préoccupent guère de découvrir des interprétations nouvelles de l'histoire sacrée, ils trouvent facilement le débit de ce qu'ils ont en magasin et ils en présentent tout un assortiment varié. L'histoire du berger Endymion semble avoir été imaginée tout exprès pour donner aux esprits légers l'illusion du bon Pasteur. Le voici accoudé sur son bâton, surveillant son troupeau, gardant ses chiens. La perspective est résolue par la superposition de plans, sur lesquels pousse un arbre et broute une brebis³. Tantôt le berger est assis et endormi⁴, tan-

¹ R. Grousset, *Le bon Pasteur et les scènes pastorales dans la sculpture funéraire des chrétiens*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. v, 1885, p. 161-180. — ² Matz et von Duhn, *Antike Bildwerke in Rom mit Ausschluss der grösseren Sammlungen*, in-8°, Leipzig, 1881-1882, t. II, donnent un catalogue très complet des sujets mythologiques les plus fré-

quents sur les sarcophages païens. — ³ C. Robert, *Die antiken Sarkophag-Reliefs im Auftrage des kais.-deuts.-arch. Instit.*, in-fol., Berlin, 1890, t. III, 2^e part., p. 61, fig. 39¹, 39², pl. XII-XIII, fig. 39 a, 46; pl. XVI, XVII, fig. 61 b.; pl. XX, n. 77 b. — ⁴ *Ibid.*, pl. XII-XIII, fig. 47, Rome; fig. 48, Vatican.

tôt on le voit debout et éveillé¹; souvent il s'assied², son troupeau l'entoure³; il caresse son chien⁴ et regarde ses chèvres s'affronter à coups de cornes⁵ (fig. 9862).

La personne du berger ou d'Endymion reparait souvent, combinée avec diverses compositions, sur les sarcophages achetés par les chrétiens; mais déjà il y a pris la valeur nouvelle qui le transforme et fait de lui le Christ sous les traits du bon Pasteur. Voir quelques exemples mentionnés il y a un instant: bon Pasteur au centre de la tombe et génies funèbres aux extrémités, etc. (voir col. 2286).

Dans tous ces monuments, il n'y a, pour ainsi dire, aucune composition; on procède par juxtaposition, de sorte qu'on est conduit à se demander si la période de la vogue des sujets champêtres sur les sarcophages chrétiens dépend des scènes champêtres au temps de leur succès dans les ateliers païens; ou bien si elle n'est pas plutôt inspirée par la représentation du bon Pasteur fixée depuis un certain temps déjà, dans les fresques des catacombes⁶? Ici, nous sommes en présence de ce qu'on est convenu d'appeler un type « hiératique » — à supposer le sens de ce mot défini — escorté de deux brebis relevant la tête, et abrité par deux arbres. Tel nous le rencontrons dès l'origine, tel nous le retrouvons sauf quelques légères modifications. Il ne varie pas, ne se développe pas; aucune recherche du pittoresque et les modifications qu'on lui impose ne sont pas inspirées par le souci de la nature, mais par la préoccupation du commentaire⁷. On ne signale guère de fresque où le bon Pasteur soit un simple berger, tandis qu'on ne rencontre que fort peu de sarcophages, parmi les plus anciens, où le bon Pasteur soit autre chose qu'un simple berger (exception faite pour La Gayole et Salone), qui se montre à nous, flânant, trayant, corrigeant son chien ou surveillant son troupeau dispersé. Et c'est bien là la pastorale telle que les païens l'entendaient⁸. Un bas-relief de la voie Latine nous le montre sous un type très satisfaisant. A droite, un vieux berger, vêtu de la tunique à l'exomide, se tient debout auprès d'un arbre, les jambes croisées, la main posée sur son bâton; une brebis s'avance derrière lui, tandis qu'une chèvre dressée sur les pieds de derrière broute les feuilles d'un arbre; ensuite viennent un bœuf, un berger étendu auprès de sa cabane sur le seuil de laquelle attend le chien⁹. Un fragment de couvercle d'un sarcophage chrétien, daté de l'année 275, nous offre une scène analogue (fig. 9863)¹⁰.

J.-B. De Rossi fait à ce propos un commentaire qu'on ne peut négliger: *Sculpturam ab christiano artifice factam, lametsi verisimillimam est, nolim pertinaciter contendere; ejus certe argumentum fuit ab antiquissima aetate christianis sepulchris plane sollemne; et integra sarcophagorum opercula in subterraneis cæmeteriis plus semel vidi huic fragmento plane gemina, in quibus hanc ipsam cænam utrinque concludit pastoris effigies sub palma sedentis qualem hoc quoque in operculo olim fuisse nullus dubito. Quas imagines, etsi, vel ethnici artifices, vertente præsertim sæculo tertio, sarcophagis interdum insculpserunt, tamen in christianorum potissimum, gratiam ab illis adeo frequentatas fuisse credibile*

est. Hoc enim, quod modo prodit, exemplo manifesto docemur, fideles jam inde ab illa aetate marmoreas arcas anaglyphis ornatas comparasse, vel etiam data opera insculpendas, ethnicis fortasse interdum artificibus locasse. Qua in sententia valde me confirmant reliqui sarcophagi, non exiguo sane numero, in eadem, qua hoc fragmentum, cæmeterii parte proximis his annis reperti. Quos ab ipsis christianis longe ante Constantini aetatem adhibitos, ibique positos fuisse, plurimis indiciis iisque certissimis quæ non est hujus loci enarrare, mihi est plane persuasum; sunt porro non christiani artificii, quales sæculo quarto usurpari consueverunt, sed usque ea præferunt anaglyphis expressa argumenta, quæ christiani



9863. — Couvercle de sarcophage romain. D'après De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, Rome, 1861, t. 1, p. 19, n. 12.

hominis sepulcrum ethnica adhuc superstitione vigente, minus fortasse decuissent. Inque his, jere ut in eo, de quo loquor, fragmento, boum et equorum fragmenta et pastor ovem humeris portans plus semel occurrunt. Contra quædam ethnici prorsus argumenti ibidem adhibita non modo anaglyphis ad ipsum sepulcrum obversis occultata fuit, sed, quod majus est, antequam loculo affigeretur, scalpro penitus tota deleta.

Un de ces sarcophages, acheté par un fidèle dans une officine païenne, se voit aujourd'hui au palais Corsetti, à Rome. Un berger corrige son chien à coups de trique, un autre trait une brebis et on lit à côté cette épitaphe chrétienne (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 1028, fig. 247)¹¹:

AVRIEI MENIAE
VIXIT ANN LXXXI
A MENSES VII
DEPOSITA PRI IDVS M
AT PARENTES FECE
RVNT

C'est principalement le couvercle des sarcophages qui reçoit les représentations pastorales; elles sont plus rares sur la cuve et, si elles s'y montrent, il n'y a que peu d'exemples où elles tiennent la première place et occupent la face antérieure tout entière. Leur rôle se réduit à n'être qu'un épisode, et il se trouve que les scènes auxquelles on les associe sont précisément celles pour lesquelles les chrétiens manifestaient la plus vive répugnance. Ceux-ci avaient l'esprit éveillé sur la morale plus que sur l'art et une pastorale ne suffisait pas à leur faire accepter le reste. Après une période qui nous amène vers la seconde moitié du III^e siècle, les pastorales l'emportent et deviennent, à elles seules, presque aussi nombreuses que tous les autres sujets sur les bas-reliefs de ce temps. C'est alors surtout que la

¹ *Ibid.*, pl. XII-XIII, fig. 48 a, b, Vatican. — ² *Ibid.*, pl. XIV, fig. 1, Corneto; pl. XV, fig. 58, Rome, Villa Pamphili; pl. XVI-XVII, fig. 61, Rome, musée Capitolin. — ³ *Ibid.*, comme la note précédente, ajouter *ibid.*, pl. XVI-XVII, fig. 62, Mantoue. — ⁴ *Ibid.*, pl. XIV n. 69, Copenhague, coll. Ny-Carlsberg. — ⁵ *Ibid.*, pl. XVI-XVII, fig. 62, Mantoue. — ⁶ R. Grousset, *Le bon Pasteur et les scènes pastorales dans la sculpture funéraire*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. V, 1885, p. 161-180. — ⁷ J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, in-fol., Roma, 1903, pl. CCXXXVI. — ⁸ Sarcophage de la villa Jacobini, hors de la porte d'Ostie: berger trayant; on trouve aussi le berger assis sur la corbeille renversée. — ⁹ Matz et von Duhn, *Catalogue*, n. 2919. — ¹⁰ J.-B. De Rossi,

Inscriptiones christianæ urbis Romæ, in-fol., Romæ, 1861, t. 1, p. 19, n. 12; fragment trouvé au cimetière de Prétextat sur la voie Appienne. — ¹¹ Cf. Th. Roller, *Les catacombes de Rome*, in-fol., Paris, 1881, t. 1, pl. XLII, n. 4; R. Grousset, *Catalogue*, in-8°, Paris, 1885, n. 5; au palais Corsetti, aux angles têtes d'Hercule jeune avec la dépouille du lion, génie funèbre, génies nus portant une corbeille de fleurs, le *parapetasma* et le cartel. Scène pastorale. Ce sarcophage semble de travail païen. Garucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, pl. CCCXCIV, n. 7; Matz et von Duhn, *Antike Bildwerke in Rom mit Ausschluß der grösseren Sammlungen*, in-8°, Leipzig, 1881-1882, n. 2923.

composition se trouvant à l'étroit sur le couvercle s'empare de la cuve; cependant, même alors, on conserve les vieilles données classiques : le vieux berger assis et le jeune berger debout.

L'introduction du type pastoral dans l'art chrétien se fera avec une telle timidité qu'elle acceptera cette

phage du cimetière de Calliste où deux fois nous voyons le bon Pasteur accompagné de son chien qui lève la tête vers son maître; or c'est là un détail tout païen et dont on ne rencontre, croyons-nous, pas un exemple, dans la peinture chrétienne² (fig. 9865).

On s'explique ainsi comment le bon Pasteur des bas-



9864. — Sarcophage romain. D'après Bottari, *Roma sotterranea*, pl. CLXIII.

disposition et procédera, nous l'avons dit, par voie de juxtaposition. D'où le décousu des scènes qui représentent moins des *actions* que des *états*. Un grand fragment publié jadis par Bottari nous en apporte une démonstration achevée¹. Ici la pastorale consiste à juxtaposer un berger qui traite, un bon Pasteur et un berger qui garde, ou plutôt Endymion accoudé sur son bâton (fig. 9864). Ce fragment nous exprime un moment de l'art : celui où les types nouveaux rencontrent les types anciens et essaient de s'accorder entre eux.

reliefs a perdu quelque chose de cette apparence divine qui se dégageait de sa personne sur les fresques. Dans les fresques, il occupe ordinairement une place centrale au moins apparente et signalée; sur les sarcophages il semble se loger où il peut, au hasard d'une place libre. Il y a plus. Dans les catacombes, on le trouve unique parmi un ensemble; dans les bas-reliefs on le reproduit deux² et trois³ fois sur une cuve, comme un simple sujet décoratif et c'est presque à ce point qu'il est déchu.



9865. — Sarcophage du cimetière de Calliste. D'après De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. XLI, n. 2.

Ceci est naïf et montre un effort qu'on ne dépassera que très peu.

Ainsi donc, entre le résultat atteint par la sculpture et celui qu'a réalisé la peinture, une différence subsiste : le bon Pasteur jeune, svelte, imberbe des catacombes rappelle la beauté physique des divinités grecques qu'il expulse; le bon Pasteur des bas-reliefs est un paysan âgé, barbu, parfois même un peu hirsute, en tout cas, mal dégrossi et plus proche du berger qui arpente les garrigues que du gracieux Endymion, mieux fait pour les bergerades que pour les bergeries. Il a fallu du temps pour faire accepter ce type nouveau et il ne s'est jamais imposé complètement ni sans réserve. Nous en trouvons un exemple sur un sarco-

Dans la voie qui s'éloigne de l'observation de la nature on marche à grands pas et les sculpteurs nous en fournissent la preuve. Les plus anciens sarcophages qui nous montrent une scène pastorale mettent le berger au premier plan et son troupeau dispersé dans la campagne; malgré quelques disproportions choquantes on ne peut s'y tromper et le personnage du berger fait bien partie du paysage. Lorsqu'on a introduit le bon Pasteur il n'en est plus ainsi. Celui-ci est à tel point disproportionné qu'on ne peut l'y faire rentrer d'aucune façon.

On invoquera peut-être cette raison que l'art chrétien primitif donnait à Dieu et au Christ une taille surhumaine, ce qui est vrai, mais ce bon Pasteur est si

¹ Bottari, *Sculture e pitture sacre estratte dei cimieri di Roma*, in-fol., Roma, 1737, pl. CLXIII; Garrucci, *Storia*, t. v, pl. CDI, n. 7; Roller, *Catacombes de Rome*, t. I, pl. XLII, n. 6, 7. — ² J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 446, pl. XLI, n. 2. Nous trouvons un type analogue à Gironne, sarcophage de marbre blanc, 1 m. 90 de large sur 0 m. 61 de haut, deux pasteurs aux extrémités avec leurs chiens; cf. D. Joaquin Botet y Sisó, *Sarcófagos romanos cristianos esculptados*

que se conservan en Catalunya, in-8°, Barcelona, 1895, pl. VI, n. 6, p. 61; F. Fita, *Rivista storica*, t. III, 1876, p. 138, note; Ficker, dans *Mitteilungen des römischen archäologischen Instituts*, t. IV, 1889, p. 77; Huebner place ce monument au IV^e siècle. — ³ J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, in-fol., Roma, 1877, pl. XLI, n. 2. — ⁴ *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. I, fig. 385, sarcophage du Latran, n. 183.

peu le personnage divin des premières fresques qu'on le reproduit trois fois sur le même sarcophage et il est si peu animé, si peu vivant qu'on le réduit à n'être plus qu'une statue posée sur un piédestal. La figure du centre, barbue, se trouve sur un piédestal orné du trépied d'Apollon entre deux griffons; les figures des extrémités sont imberbes et leurs piédestaux sont ornés de masques tragiques ou comiques, imitation probable des statues de bergers qui décoraient les jardins. On voit par ces rapprochements dans quel vague demeure chez les sculpteurs la figure si clairement dégagée par les peintres, et combien peu les premiers réussirent à dégager le bon Pasteur de l'Endymion et du pâtre de la campagne romaine.

Si parfois on rencontre le type barbu, il ne faut pas se hâter d'en faire un bon Pasteur, ce qui est le cas pour un sarcophage où nous le voyons assis sur un escabeau ayant le rouleau de *volumina* à ses côtés. C'est un ouvrage du III^e siècle où l'on en est encore à l'ancienne distinction entre le côté droit et le côté gauche. Ici, la droite est prise d'après le Christ et non d'après le spectateur, aussi c'est à droite que se trouvent huit brebis qu'il accueille tandis que de la main gauche il repousse cinq boucs. Mais ici il ne s'agit pas du bon Pasteur, c'est le Christ-juge qui est représenté séparant *oves ab haedis* (voir *Dictionn.*, t. II, col. 653, fig. 1469).

nous montre le pasteur de belle mine ἔνδοξος τῇ ὄψει, portant par-dessus son vêtement une blanche peau de chèvre, περικείμενος δέρμα αἰγείου λευκόν, avec la besace suspendue à l'épaule et le bâton à la main¹. Deux fois on voit figuré ce manteau sur les épaules, d'autres fois le pasteur s'en sert pour envelopper la brebis perdue et retrouvée.

Sur les représentations les plus anciennes le troupeau est assez nombreux et ne se compose que de brebis; dans la suite on y introduit des chèvres et quelquefois, mais très rarement, des bœufs, des chevaux, ce qui est une copie des monuments païens. Assez souvent on voit des pasteurs occupés à traire leurs brebis; ceci ne paraît pas avoir une signification symbolique.

Les bas-reliefs des sarcophages sculptés par les chrétiens pour leurs coréligionnaires confirment ces remarques. On y voit à la même place, jouant le même rôle et se substituant à des types légèrement différents, tantôt le berger portant la brebis sur les épaules, tantôt le berger appuyé sur le *pedum* et croisant les jambes dans l'attitude consacrée pour exprimer le repos. La confusion est à ce point complète entre bon Pasteur et berger qu'on prend l'un pour l'autre et sur certains sarcophages on a représenté non une scène entière mais deux personnages seulement séparés par des strigilles: le simple berger au repos et accoudé (Endy-



9866. — Sarcophage romain. D'après *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1883, t. III, pl. III.

On trouve peu de différences entre les attitudes et les vêtements des pasteurs sur les monuments païens et sur les monuments chrétiens pour cette raison que les uns et les autres s'inspirent d'un type vulgaire; c'est le plus souvent la tunique exomide avec une légère chlamyde posée sur l'épaule droite ou bien sur les deux épaules. Vers la fin du III^e siècle, on rencontre la représentation de la pèlerine (*alicula*) qui devient commune à partir du IV^e siècle. Quant à la chaussure, les *fasciæ crurales* sont surtout figurées à partir de la fin du II^e siècle. La pose de la brebis subit aussi quelques modifications. Sur les monuments les plus anciens, le bon Pasteur tient d'une main les pattes de devant de l'animal et de l'autre main les pattes de derrière; mais dans la suite et pour libérer une des deux mains on réunit parfois les quatre pattes dans une seule main afin de permettre au pasteur de tenir le *pedum*. Ce type se montre au III^e siècle et prévaut à partir de l'époque de la paix. La *pera* est suspendue sur le flanc, suspendue à une lanière. Parfois la syringe est suspendue à une branche d'arbre mais plus ordinairement le pasteur la tient en main, plus ou moins rapprochée de la bouche.

Et c'est bien là le type que décrit Hermas lorsqu'il

mion) tient lieu de bon Pasteur et, à ce titre, fait pendant à l'orante. Un sarcophage de la collection de l'École française de Rome, appartenant à la fin du III^e siècle, est représentatif de ce que nous décrivons ici; on y voit la tradition païenne inspirer la scène, les attitudes, les gestes. Le mélange de brebis, de chèvres, de bœufs appartient à la tradition païenne et les personnages des extrémités se rapprochent plus des bergers que du bon Pasteur, n'était l'orante qui, placée au centre, nous montre que l'ouvrage est sorti d'un atelier chrétien² (fig. 9866). On s'efforce d'ajouter au pittoresque de la scène, mais en s'éloignant le moins possible des modèles anciens; ici, ce sont le berger endormi, les chèvres qui jouent à se décorner, les bœufs attelés au lourd chariot et, à l'arrière-plan, la bergerie avec le bélier enfermé; sur un autre sarcophage, nous voyons un paysan au labour, d'autres piochant le sol³.

Le désir de donner aux scènes pastorales une apparence de réalité avait suggéré la disposition de plans superposés qui, pour des gens peu familiers avec les règles de la perspective, donnaient l'illusion d'un paysage et de ses lointains. Naturellement, le personnage principal, le berger, était placé au premier plan, ce qui

¹ Hermas, *Pastor*, visio v, dans *Op. patr. apost.*, t. I, p. 384. — ² R. Grousset, *Un sarcophage chrétien inédit*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. III, 1883, p. 373-379, pl. III, acheté à Rome où il avait été trouvé dans les environs de Maccao. Le visage de l'orante est simplement épannelé et on n'a pas pris le temps d'y

sculpter l'image de la défunte; on en doit tirer cette conséquence qu'à la fin du III^e siècle, il existait des ateliers chrétiens de sculpture pourvus de cahiers de modèles. — ³ Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, pl. CCXCVIII, n. 3; un fragment de même genre à la basilique de Sainte-Pétronille.

lui valait de se détacher sur l'ensemble avec un relief plus marqué et des proportions qui attiraient sur lui l'attention; dans la suite, lorsque ces règles de paysage furent entièrement oubliées, le berger cessa de faire partie du paysage. Il faut dire que la substitution du bon Pasteur au berger contribua pour une large part à le rejeter ainsi dans l'isolement, mais alors même le danger de voir le divin Pasteur absorbé en quelque sorte par le paysage et ravalé au rôle d'un simple conducteur de troupeaux n'était pas définitivement écarté. Un sarcophage de la collection du *Campo santo* de Pise nous montre le bon Pasteur marchant à vive allure avec tout un troupeau (fig. 9867)¹. Le christianisme de ce magnifique ouvrage et son attribution à la fin du III^e siècle ne sauraient être mis en doute. On voit ici l'inconvénient qu'il y avait à donner au bon Pasteur une attitude trop naturelle et de s'écarter du type immobile et vu de face; à première vue on ne songeait plus qu'à un vulgaire berger.

Les monuments que nous venons de mentionner montrent d'une façon évidente que, pendant sa première période dite pastorale, le sarcophage chrétien subit une double influence: 1^o les modèles d'atelier; 2^o les fresques symboliques. La première l'emporte d'abord

s'est pas faite d'un seul coup. Un autre sarcophage du même musée fait voir l'envahissement progressif de l'histoire aux dépens de l'allégorie². De même que sur les cuves qui précèdent, on y voit le bon Pasteur et l'orante placés en vedette et sans appartenir à la scène du fond, laquelle commence d'ailleurs à se modifier. On y voit bien encore quelques-unes des brebis superposées dans les anciennes scènes pastorales, mais elles entrent maintenant dans les épisodes historiques de Jonas et de Noé³, où, à vrai dire, elles n'ont rien à faire.

Dès lors, les pastorales commencent à se simplifier et à disparaître, nous pouvons cependant signaler encore leur présence sur un des panneaux de la porte de Sainte-Sabine, à Rome⁴ (fig. 9868). Cette œuvre, si originale à tant de titres, offre une différence avec les anciennes pastorales. Au lieu de nous montrer trois plans superposés et détachés les uns des autres, le sculpteur semble avoir voulu figurer un troupeau broutant sur trois languettes de terre soutenues à flanc de coteau par des murs en pierres sèches tels qu'on les voit dans les pays méridionaux où chaque languette porte des pieds de vignes, d'orangers ou de citronniers et d'oliviers. Ici, la scène représente Moïse gardant le troupeau de son



9867. — Sarcophage de Pise. D'après Lasinio, *Raccolta di sarcofagi... del Campo Santo di Pisa*, Pise, 1814, pl. XL.

sans contestation possible, mais, vers la fin du III^e siècle, la deuxième prend sa revanche.

Ce n'est qu'une revanche et un retour de fortune; ce n'est pas le triomphe incontesté et définitif réservé au genre historique. Nous n'en sommes pas là et, pendant le III^e siècle, les scènes bibliques destinées à fournir la matière d'un cycle doctrinal au cours du siècle suivant ont encore une signification isolée et une valeur allégorique individuelle. L'histoire de Jonas est un des sujets symboliques qu'on a sculptés sur le marbre, or sur un sarcophage conservé dans la confession de l'église Sainte-Praxède, nous voyons à l'une des extrémités le bon Pasteur tenant d'une main le vase de lait et, au centre de la cuve, sous l'*imago clypeata*, le prophète Jonas rejeté par le monstre². Une tombe romaine associe Jonas au mythe d'Éros et Psyché³ et cette rencontre imprévue s'explique sans peine: on a voulu commémorer la résurrection de l'âme et sa vie bienheureuse. C'est la même pensée exprimée, pour ainsi dire, en deux langages différents, la surprise vient de ce qu'on entend les deux langages en même temps⁴. Un sarcophage du Latran montre encore l'histoire de Jonas remplaçant la pastorale, mais la substitution ne

beau-père à l'instant où Dieu se révèle à lui dans le buisson ardent. (Voir *Dictionn.*, au mot PORTE.)

Si insensiblement que se soit faite la transition, on ne pouvait se refuser d'apercevoir son progrès. Le sarcophage de Velletri dont nous allons parler y eût suffi à lui seul. La chronologie des épisodes bibliques ne pouvait se plier à l'imprévu des petits incidents champêtres; on entrevit bien un moyen de tout arranger qui eût consisté à développer chaque épisode jusqu'à en faire un tableau d'histoire, mais on y renonça.

Définitivement, et malgré ses faiblesses d'exécution, la première période rendait témoignage d'une préoccupation des choses de la nature. A partir du moment où triomphe le symbolisme avec le type du bon Pasteur, cette préoccupation fait place à un ordre d'idées très différent, celui d'instruire les fidèles. Au IV^e siècle, la sculpture parlera directement aux yeux et cherchera à pénétrer les intelligences par la représentation des miracles; au III^e, elle ne plaçait pas si haut son ambition et ne procédait que par voie d'allusions et d'images. Les nouveaux convertis entrés en foule n'avaient ni le goût, ni le loisir ni, peut-être, l'éducation qui leur eût permis de tant raffiner leur reli-

¹ P. Lasinio, *Raccolta di sarcofagi, urne e altri monumenti di scultura del Campo Santo di Pisa*, in-4^o, Pisa, 1814, pl. XL; cf. E. Le Blant, *La Vierge au ciel représentée sur un sarcophage antique*, dans *Revue archéologique*, 1877, p. 358, pl. XXV. Cf. Matz et von Duhn, *op. cit.*, n. 2916. — ² Garrucci, *Storia*, pl. CCCLVII, n. 4. — ³ Conservée à la villa Médicis; M. Collignon, *Étude sur les monuments grecs*

et romains relatifs au mythe de Psyché, in-8^o, Paris, 1877, n. 151. — ⁴ R. Grousset, *Étude sur l'histoire des sarcophages chrétiens*, in-8^o, Paris, 1885, p. 30-31. — ⁵ Id., *ibid.*, n. 129. — ⁶ Garrucci, *Storia*, pl. CCCI, n. 2. — ⁷ La date de ces sculptures est le V^e siècle. Cf. Wiegand, *Das altchristliche Hauptportal an der Kirche der heil. Sabina in Rom*, in-4^o, Trier, 1900.

gion nouvelle; on leur présentait le bon Pasteur, ils l'acceptèrent avec sa valeur symbolique. Son vêtement de berger n'évoque plus nécessairement un épisode pastoral et, sur le sarcophage de Velletri, Jésus accomplit la multiplication des pains en tunique exomide¹.

Ce sarcophage est, décidément, un des plus dignes d'attention (fig. 9869); il marque la transition de l'ancien symbolisme à l'art officiel. L'orante, le bon Pas-



9868. — Panneau de la porte de Sainte-Sabine. D'après A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, t. I, 1901, p. 337, fig. 311.

teur et le vieux berger assis sont des témoins du passé; le bon Pasteur fait pendant à une figure champêtre, mais tout le décor pastoral a disparu pour faire place aux épisodes bibliques qui semblent jetés sans ordre sur le fond et n'avoir pas la gravité qui les distinguera lorsqu'ils s'aligneront sur deux files séparées par un linteau. Les épisodes bibliques remplacent donc les scènes pastorales, mais ce n'est qu'un choix: Adam, et Ève, Noé, Daniel, Jonas, la multiplication des pains par un Christ vêtu de la tunique exomide, ce qui montre qu'on l'a simplement déchargé de la brebis.

Le sarcophage n. 119 du musée de Latran est une

autre œuvre de transition². L'exécution est soignée et on peut le tenir pour contemporain du sarcophage de Velletri. On ignore dans quelles circonstances celui-ci est arrivé dans cette petite ville et à quelle époque; il n'est guère probable qu'il y ait été sculpté, mais s'il y fut envoyé après son achèvement, au sortir de l'atelier, il ne put guère y exercer son influence; au contraire, le sarcophage n. 119, qui paraît n'avoir jamais quitté Rome, se trouvait dans les conditions les plus favorables pour influencer un style en voie de formation, ce qui arriva. L'aventure de Jonas forme le motif principal se détachant sur une série de petites scènes bibliques, déjà alignées en deux séries parallèles. Cette disposition des épisodes sur deux registres se montre ici peut-être pour la première fois, et nous apprend aussi quelles libertés on entend prendre avec elle. En effet, les événements dessinés sur le fond n'ont guère d'importance par rapport au sujet principal, la scène marine qui se déroule presque en ronde-bosse. On est en pleine mer, des matelots y précipitent un passager qu'un monstre marin reçoit et, en se retournant, jette sur le rivage. Ici, la scène se développe: ce rivage est bordé de grottes profondes servant de retraite à des pêcheurs. Un homme et un enfant s'adonnent à la pêche en ce moment, un échassier les imite et, sur le rivage, on voit un crabe, un lézard, un escargot (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1710, fig. 6867). Cependant le naufragé est allé s'étendre nu, à l'ombre d'un arbre sur le haut de la falaise. On voit dans ce magnifique bas-relief, d'un mérite exceptionnel et d'une véritable valeur artistique, que l'artiste a tenté un effort méritoire pour se dégager de la pastorale champêtre et donner à une scène biblique un paysage maritime.

Toutefois ce n'est là qu'une partie du bas-relief. Nous avons dit que la scène se développe sur deux registres séparés par un linteau horizontal. Nous ne pensons pas qu'il serait trop hardi de voir dans ces deux plans une réminiscence encore hésitante et presque involontaire des plans superposés que nous avons eu l'occasion de remarquer à propos du troupeau dispersé d'Endymion; on verra d'ailleurs que, vers l'extrémité gauche du sarcophage, le plan s'abaisse un peu, comme pour mieux montrer la transition entre les plans multiples des scènes pastorales et les deux plans invariables des sarcophages décorés d'épisodes historico-bibliques.

Vers la fin du III^e et le début du IV^e siècle, la vogue des sarcophages se manifesta chez les fidèles et on les introduisit en assez grand nombre dans les catacombes nonobstant les obstacles; avec des cordes, des rouleaux on parvint à les amener en place dans les cubicules et les arcosoles. C'est l'époque où la figure du bon Pasteur obtient son plus grand succès, on le représente portant la brebis sur les épaules et faisant réplique à l'orante. Ces deux figures pouvaient être sculptées dans les ateliers païens sans donner l'éveil sur la croyance des clients. Un de ces sarcophages est demeuré *in situ*, dans un cubicule de la première *area* de la catacombe de Calliste, sous l'escalier construit par le pape Damase (fig. 9870). On voit encore sur les strigilles des traces de chaux parce que pour soutenir l'escalier en question il fallut clore aux deux tiers par un mur le front de l'*arcosolium*, qui renfermait ce sarcophage; celui-ci disparut presque en entier. Ici, c'était le bon Pasteur entre deux orantes; ailleurs, c'était l'orante entre deux pasteurs (fig. 9865). Mais c'est principalement sur un sarcophage très détérioré

¹ Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, pl. CCCLXXIV, n. 4; G. Schneider, *I monumenti e le memorie cristiane di Velletri*, dans *Nuovo bullettino di arch. crist.*, 1901, p. 271, pl. X.—

² Garrucci, *Storia*, pl. CCCVII, n. 1; A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, in-8°, Milano, 1901, t. I, p. 193, 423 sq.,

fig. 179; cf. René Grousset, *Étude sur l'histoire des sarcophages chrétiens*, in-8°, Paris, 1885; Paul Aringhi, *Roma subterranea*, in-fol., Romæ, 1651, t. I, p. 131; Séroux d'Agincourt, *Histoire de l'art d'après les monuments*, in-fol., Paris, 1823, *Sculpture*, pl. V, n. 6.

que nous voulons appeler l'attention (fig. 9871). Ici, l'orante est au centre sous une sorte de pavillon de draperies, tout le reste est rempli par une scène unique occupant tout le champ du sarcophage et c'est la seule fois où une scène pastorale est figurée avec ce naturel, ces détails, cette variété. Un berger qui n'a rien d'idyllique se montre à nous, c'est un adulte, barbu et chevelu à souhait, il est vêtu d'une tunique, d'un manteau, de jambières, s'appuie sur son bâton recourbé et porte la pannetière. Devant lui son troupeau est dis-

breuses et dispersées entre plusieurs catacombes : Domitille, Priscille, Lucine, Calliste. Dès lors une évidente certitude s'impose qui est que la peinture chrétienne a précédé la sculpture chrétienne, celle-ci n'apparaissant qu'au III^e siècle et n'ayant jamais pris un grand développement. Il faut donc interroger la peinture.

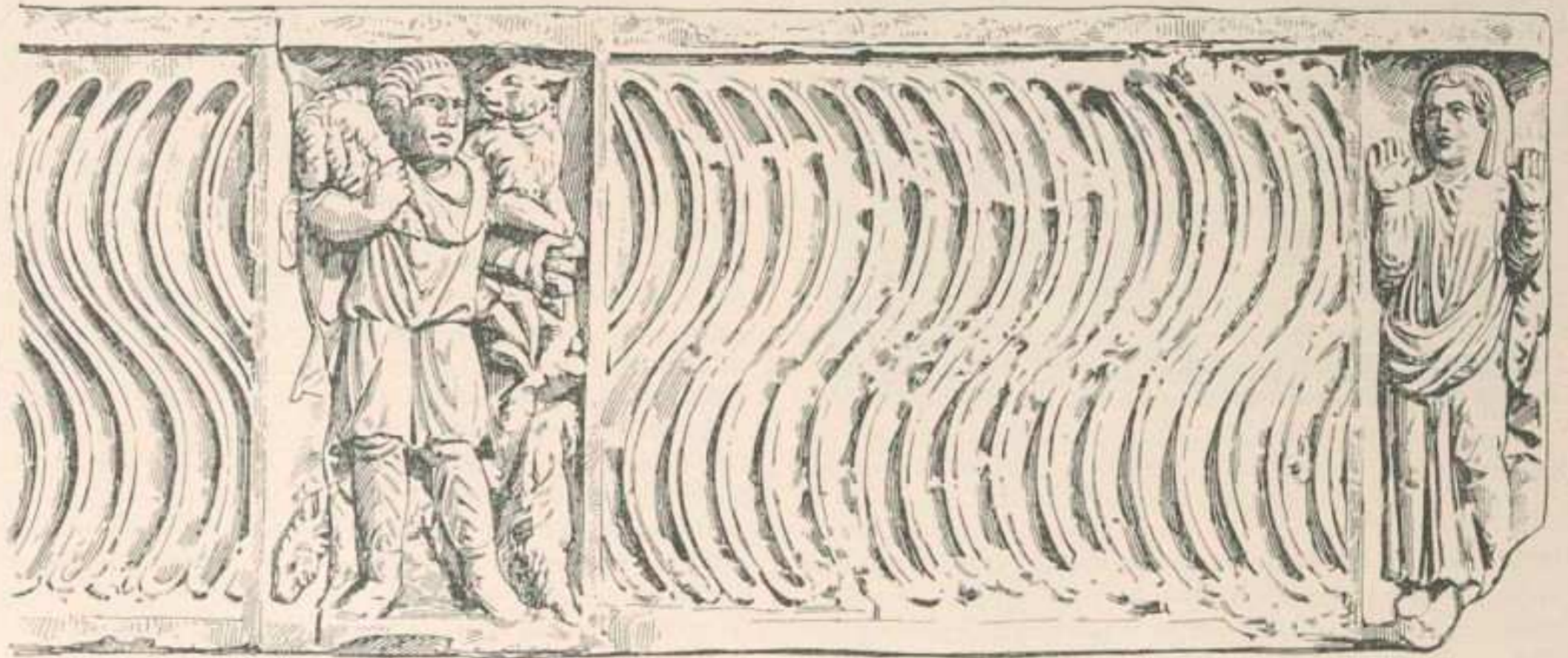
C'est au cimetière de Domitille que nous rencontrons les plus anciennes représentations du bon Pasteur, elles se rapportent au commencement du II^e siècle, peut-être même remontent-elles jusqu'aux dernières années du



9869. — Sarcophage de Velletri. D'après *Nuovo balletino di arch. crist.*, 1901, pl. x.

persé parmi les hauts herbages, la scène se poursuit de l'autre côté de l'orante, mais là est figurée la scène des petits pâtres qui sont à la bergerie, ce sont des enfants, le plus grand des deux porte la tunique à l'exomide et traît une brebis, son petit camarade est encore à l'âge heureux où on joue avec l'illusion de se rendre utile, il

1^{er}. Dans le cubicule de saint Nérée, le plafond offre, au centre, un bon Pasteur, tandis qu'on en voit un autre au sommet de la voussure de l'*arcosolium* de gauche. Cette dernière figure se dégage d'un paysage du meilleur style pompéien et la figure elle-même est du type alexandrin. La tunique à l'exomide est le



9870. — Sarcophage du cimetière de Calliste. D'après De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. XI, n. 1.

a empoigné un agneau par le cou; il y a là onze têtes de bétail¹.

VII. LE TYPE DU BON PASTEUR. — Nous pouvons tenir pour certain qu'un type figuré a presque toujours plusieurs antécédents; il est une synthèse de deux ou de plusieurs types antérieurs, synthèse à laquelle une idée nouvelle vient donner l'unité. Il reste une chose à faire : déterminer l'influence qui a agi le plus largement et le plus immédiatement; ensuite faire leur part à chacune des influences secondaires.

Pour le I^{er} siècle, nous ne savons rien; mais, dès le début du II^e siècle, nous avons des fresques assez nom-

vêtement préféré des personnages dans les peintures campaniennes, qui portent également des bottines ou endromides dont ne manquent pas de s'accoutrer chasseurs, paysans et bergers, y compris les faunes et les bacchantes. Une fresque nous fait voir Argus gardant Io, vêtu en berger et chaussé d'endromides, tenant un *pedum* et recevant de Mercure la *syrix*. Le bon Pasteur, lui aussi, est muni de la *syrix* dans les plus anciennes représentations.

¹ J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 445-446, pl. XI, 1; pl. XLI, n. 1, 2.

Au centre du plafond du cubicule V de la crypte de Lucine, le médaillon nous fait voir le bon Pasteur au milieu d'une décoration pompéienne dont les subdivisions contiennent des fleurs, des têtes ornementales : saisons, vents, planètes, puis alternativement, le bon Pasteur et l'orante, des génies ailés portant le thyrsos ou le *pedum*. Sur les parois, la pensée du bon Pasteur continue à inspirer le décorateur qui parseme les attributs pastoraux : *muletra*, *pedum*, brebis, arbres.

Au cimetière de Priscille, le V^e cubicule de Bosio montre le bon Pasteur portant sur ses épaules un bouc ou une chèvre, il est debout entre une brebis et un bouc et deux arbres qui portent chacun un oiseau; son vêtement est l'exomide, et il porte des guêtres; dans le cubicule E de Bosio du cimetière de Calliste, ces guêtres sont bien nettement les *fasciæ cruales*, comme Énée partant pour la chasse dans le Virgile du Vatican. Le manteau flottant, rejeté en arrière, se retrouve sur les monuments de l'époque d'origine païenne.

Telle est donc la source à laquelle ont puisé les premiers artistes chrétiens : les ressemblances que nous venons de montrer si frappantes, si complètes au début, ne laissent aucun doute à cet égard : le lieu d'origine

cette voie, on comprend pourquoi l'*exomis* fit place à la *pænula* qui, elle, est bien une vraie blouse à manches courtes et qui tombe jusqu'aux genoux. Cette *pænula*, lorsqu'elle était confectionnée en peau s'appelait *scortea*, vêtement de pâtres, de gens rustiques, de pasteurs. Vers le milieu du III^e siècle, on bannit l'*exomis* ou, pratiquement, on la délaissa. Y avait-il là un sentiment de pudeur inspiré par les mœurs chrétiennes? Mais ces mœurs n'étaient pas tellement relâchées un siècle plus tôt lorsque sur une fresque de la catacombe de Calliste on montrait un prêtre recevant l'oblation et procédant à la consécration de l'eucharistie vêtu de la tunique exomide (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 3159, fig. 1123); plus simplement peut-être les idées avaient changé, et le goût avec elles.

2^o Le *colobium*. — A l'*exomis* succéda le *colobium* et la *tunica manicata*, c'est-à-dire une tunique à manches courtes. On disait que ce vêtement avait été celui des apôtres; plus tard, dans la basilique des Saints-Apôtres, on fit voir un *colobium* qu'on attribuait à saint Thomas. Le pseudo-Abdias, qui ne manquait pas d'imagination, décrivit le *colobium* de saint Barthélemy : *Vestitus colobio albo clavato purpura, induitur pallio*,



9871. — Sarcophage du cimetière de Calliste. D'après De Rossi, *op. cit.*, t. III, pl. XLI, n. 1.

des représentations du bon Pasteur est désormais bien déterminé. Au reste, c'est toujours sur le même fonds d'emprunts à la peinture classique qu'a vécu la peinture chrétienne.

Les représentations postérieures ajoutèrent et changèrent peu de chose. Il arrive que l'exomide fait place à la tunique courte qui est ornée de raies simulant les latéclaves, de bordures au collet et aux manches; quelquefois les *fasciæ cruales* sont remplacées par de petites bottes; d'autres fois, le Pasteur porte une pèlerine; mais, comme le disait A. Veyriès, « si ce sont les mêmes objets, l'aspect, la physionomie ont été tellement modifiés, ils prennent, par l'effet du milieu nouveau où ils sont placés, du style général dont sont traités les personnages auxquels on les associe et les scènes où ils figurent, un caractère, un air différents, qu'on ne peut plus y reconnaître la reproduction pure et simple des modèles profanes ».

1^o L'*exomis*. — Ce vêtement est de deux sortes : ou bien, sans manches, laissant une épaule découverte; ou bien, avec une manche et une épaule découverte (*ἐξωμῖς ἑτερομάσχαλος*). Dans les peintures païennes, on préfère la première, et dans les peintures chrétiennes, sauf les plus anciennes, la deuxième. Cela s'explique sans peine. L'exomide sans aucune manche est une sorte de blouse légère, élégante, que portent les demi-dieux ou des personnages comme Dédale, Diane, les Amazones; les artistes, les acteurs en faisaient usage, c'est moins un vêtement qu'une draperie. L'exomide à une manche n'a plus la même grâce, c'est un vêtement réservé aux pauvres, aux esclaves; ceci peut expliquer la raison du choix des chrétiens. Dans

habente per singulos angulos singulas gemmas. Cassien, pour ne pas être dans la lignée des symbolistes, n'en trouve pas moins, au IV^e siècle, une raison au retranchement des manches à rendre jaloux Durand de Mende et son école; ce retranchement témoigne, d'après lui, le renoncement des ecclésiastiques aux superfluités du monde : *Amputatos eos habere actus, et opera mundi hujus, suggerat abscisio manicarum*¹.

3^o La *tunica manicata*. — Vers le milieu du III^e siècle le bon Pasteur adopte la tunique, un peu flottante, rapprochée du corps par une ceinture sous les bras et une deuxième ceinture à la taille; ces deux ceintures sont souvent remplacées par une seule dont on faisait usage principalement pour les voyages et la marche. Ceci s'entendait bien du bon Pasteur qui parcourt la campagne sans ménager ses pas *donec inveniat eam*². C'est ce qui faisait dire à Tertullien : *Erroneam ovem patientia Pastoris requirit, et invenit. Nam impatientia unam facile contemneret; sed laborem inquisitionis patienter suscipit, et humeris insuper advehit bajulus patienter derelictam peccatricem*³.

4^o L'*alicula*. — Ce n'est qu'à partir du commencement du III^e siècle que le bon Pasteur, lorsqu'il porte la brebis sur les épaules, revêt par-dessus la tunique la pèlerine de couleur rouge-brun, dont la forme exacte ne saurait être déterminée à moins que, sans tant raffiner on en fasse une pèlerine comme les autres; elle paraît jetée sur l'épaule gauche. Ce vêtement est plus ou moins long. Martigny parlait même de chlamyde.

¹ J. Cassien, *Institut.*, t. 4. — ² Luc., xv, 4. — ³ Tertullien, *De patientia*, c. xvii.

En même temps que ce manteau, quelques fresques de la seconde moitié du III^e siècle, donnent au bon Pasteur comme vêtement de dessus l'*alicula*, c'est-à-dire la pélerine à capuchon que le grammairien Velius Longus définit par ces mots : *quod alas nobis inecta contineat*, parce qu'elle recouvre la partie supérieure des bras. Sur l'un des bas-reliefs de l'arc de Constantin représentant la *liberalitas Augusti* on voit des gens du peuple revêtus de l'*alicula* et un passage du *Digeste*, l. XXXIV, tit. II, l. 23, n. 2, s'exprime ainsi : *Pueritia (vestimenta) sunt, quæ ad nullum alium usum pertinent nisi puerilem, veluti togæ prætextatæ, aliculæ, chlamydes.*

5^o *Les endromides.* — On représente le plus ordinairement le bon Pasteur avec des bottines de chasseur, ce que nous appelons des « bottes fortes » ; mais il porte parfois aussi le cothurne. Ces deux types de chaussures avaient leurs variétés, les unes d'usage, les autres de luxe. Souvent le bon Pasteur porte un brodequin de cuir lacé par le devant, avec des revers dans le haut, enveloppant tout le pied. La différence entre le cothurne et l'endromide se trouve dans ceci que l'endromide laissait les doigts à découvert ; c'était proprement la chaussure des marcheurs et des coureurs.

6^o *Les fasciæ crurales.* — Ce sont des guêtres ou des jambières, formées de bandelettes attachées autour de la jambe depuis la cheville jusqu'au genou ; bien différentes de la guêtre rigide qui est un vêtement plus luxueux ; ici encore, il semble que les fidèles voulaient donner la préférence à ce qu'il y avait de plus modeste.

7^o *Le pedum.* — Dans les sculptures et les fresques païennes c'est moins un soutien qu'une arme dont on fait usage pour la chasse et les mauvaises rencontres ; c'est aussi le bâton pastoral dont les bergers se servent pour conduire leur troupeau et arracher les herbes vénéneuses. C'est dans ce sens que les chrétiens ont placé le *pedum* entre les mains du bon Pasteur ; il devint ainsi la houlette sur laquelle on s'appuie et au moyen de laquelle on dirige. C'est une sorte de bâton, ou de gaule assez longue, tantôt droit, tantôt recourbé à l'extrémité, ce qui le rattache à un instrument liturgique (voir *Dictionn.*, t. III, au mot *CROSSE*).

8^o *La syrinx.* — C'est le nom de la flûte à tuyaux ou flûte de Pan. Cet emprunt avait un caractère tout païen puisqu'on attribuait cet humble instrument de musique au dieu Pan ; les chrétiens n'y virent pas malice, ils adoptèrent la syrinx qui servait au moins autant à rappeler le troupeau dispersé qu'à chanter les amours du berger. Saint Grégoire de Nazianze montre le berger qui gravit un tertre, joue de la syrinx jusqu'à ce que les brebis l'aient rejoint et il conclut que pour rappeler les âmes à Dieu, le Pasteur des âmes doit employer plus souvent la flûte que le bâton pastoral : *Pastor gregem ad pascua ducet, et a pascuis educet jessumque recreabit, et alio movebit, ac revocabit, aliquoties quidem pedo, ut plurimum autem fistula*¹.

9^o *La mulctra.* — C'est le vase à traire qui figure parfois à la main du Pasteur, parfois à ses pieds et même isolément ; la forme ne diffère en rien sur les peintures païennes et les peintures chrétiennes (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot *MULCTRA*).

10^o *Accessoires divers.* — Ces accessoires sont parfois deux arbres au sujet desquels on a découvert de subtiles explications, alors que la plus simple de toutes semble être celle-ci : un berger, dans la campagne, rencontre des arbres sur son chemin et l'artiste qui veut représenter un berger figure volontiers un arbre ou même deux arbres qui sont comme un abrégé du paysage, du site champêtre où se meut la scène pastorale. Quant aux oiseaux, leur présence n'offre aucun mystère pour ceux qui ont remarqué que parfois des oiseaux sont perchés sur les arbres. Quand on a voulu raffiner, on a pensé y découvrir telles ou telles espèces, naturellement la colombe a tenu bonne place quoique

ce soit un des oiseaux les moins enclins à aller percher sur les arbres en pleine campagne, mais peu importe.

L'âge du bon Pasteur est très variable, depuis l'adolescence jusqu'à l'âge adulte, ce qui est indiqué par le type imberbe ou barbu ; à l'origine, depuis la fin du I^{er} siècle jusqu'au IV^e environ, le type imberbe prévaut ; c'est qu'on se trouve alors plus près de l'influence campénienne et alexandrine qui éprouve une préférence marquée pour tout ce qui est gracieux, aimable et délicat. C'est surtout au IV^e siècle que le type barbu se montre, mais si les formes sont plus robustes, l'attitude reste la même. Sauf sur le sarcophage du *Campo santo* de Pise où l'allure est vive et rapide, les peintures et les bas-reliefs se contentent d'une très légère indication pour signifier la marche. J.-A. Martigny a pensé distinguer six attitudes différentes ce qui est peut-être beaucoup dire ; le bon Pasteur se préparant à partir ; le départ ; le repos dans la course... on pourrait alors noter les moindres incidents : ainsi le bas-relief d'Agaune marquerait l'instant où le pasteur aperçoit avec peine de l'absence de la brebis, et tel sarcophage du Latran (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1709, fig. 6866) montrerait la satisfaction du bélier au retour ; tel autre mettrait en scène le chien qui « fait le beau » pour exprimer qu'il se met à l'unisson de cette fête pastorale.

Tout ceci, croyons-nous, détournerait finalement la parabole de sa signification primitive ; mais on voit par ces détails que le type chrétien s'inspire vraiment du récit évangélique de Jean et de Luc et des représentations pastorales en général plutôt que du type criophore.

L'attitude criophore est incontestable et c'est ici que l'influence du type grec a pu s'exercer ; mais cette part est restreinte. A l'époque romaine, nous l'avons vu, l'unité du type criophore est détruite ; réserve faite de quelques copies, la tradition même en est fort effacée et altérée ; nous n'en avons plus sous les yeux que des dérivations. Ce sont ces dérivations que les artistes du temps ont connues. Avant tout, ce qui a donné aux peintres des catacombes l'idée de charger la brebis sur les épaules du bon Pasteur, c'est la parabole évangélique dont cette attitude exprimait, mieux que toute autre, la signification et le caractère. C'est l'Évangile, disons-nous, mais l'Évangile rapproché de la réalité et commenté par elle : la marque ordinaire de sollicitude que les pâtres donnent à leurs brebis étant justement de les prendre sur leurs épaules et de les porter ainsi quelquefois pendant plusieurs heures de route, il était naturel que le Pasteur par excellence en agit de la sorte avec ses ouailles. Voilà pour l'inspiration. Quant à l'extension, au développement qu'a pris ce type, il tient, outre sa signification et sa force expressive, à ce qu'il est pittoresque et plastique, sinon par la grâce et l'élégance, du moins par la précision ; l'attitude criophore a quelque chose de lourd et de confus, mais elle est définie, facile à reproduire exactement, tout à fait propre à devenir un type fixe, uniforme, traditionnel, c'est-à-dire un sujet religieux populaire. Reste à rendre compte de l'exécution et de la technique ; mais là les faits sont assez clairs. Les modèles imités par les peintres chrétiens, nous les connaissons : ce sont les fresques pastorales de l'art classique et, plus particulièrement, les figures criophores représentées sur ces fresques, esclaves et bergers portant le bélier sur leurs épaules, comme nous en voyons encore quelques-unes dans des peintures de Rome et de Pompéi.

« Et quand nous parlons d'imitation, il s'agit — au point de vue précis de la technique — d'une imitation étroite, détaillée, trait pour trait. Qu'on n'examine plus seulement l'attitude criophore du bon Pasteur, le

¹ S. Grégoire de Nazianze, *Orat.*, I, 28, 43.

dessin de la brebis, la manière dont il la porte sur ses épaules, mais le dessin de tout son costume et de tous ses attributs, on verra que lignes et couleurs offrent la plus complète analogie. Il y a identité de procédés — identité compatible, nous l'avons vu, avec des différences très réelles, très profondes dans l'expression, le caractère et le style général des figures.

« Quand on a fait ainsi, comme il convient, sa part légitime à chacune des influences qui ont agi sur les auteurs des premières images du bon Pasteur, qui ont éveillé leur esprit et dirigé leur main; quand on a bien constaté l'action exercée sur eux par l'Évangile, par la dévotion et les croyances populaires, par le spectacle de la vie réelle, enfin par les scènes pastorales dont les peintures païennes leur offraient le modèle — quand on a rendu compte de tout sans recourir à l'intervention d'un type figuré, il est permis, non pas de nier l'influence de ce type, mais d'affirmer qu'elle ne s'est exercée que très indirectement et dans des cas isolés; qu'au reste, elle échappe à toute observation, à toute constatation certaine, à tout contrôle.

« Mais peut-être se manifeste-t-elle plus clairement dans les œuvres de la plastique chrétienne? C'est ce que nous allons examiner.

« Les plus anciens sarcophages chrétiens ne remontent pas au delà du III^e siècle¹. A l'origine, les chrétiens n'usaient pas de sarcophages. Plus tard et pendant longtemps, ils achetèrent des sarcophages païens. On comprend qu'il n'y ait eu des sculpteurs chrétiens qu'à une époque assez récente; la plastique demande une liberté de travail dont les chrétiens ne jouissaient pas; de plus, il n'y avait point place pour les œuvres de ronde-bosse dans l'obscurité des catacombes; enfin les statues furent longtemps regardées par les fidèles comme des idoles. On se contenta d'abord de sarcophages tout profanes, à la seule condition qu'ils ne représentassent que des ornements ou des sujets sans portée, ou des images que l'on pouvait faire disparaître aisément. Peu après, on rechercha les sujets qui pouvaient se ramener à une signification chrétienne: un certain nombre de sarcophages trouvés dans les catacombes, à demi chrétiens, ont été sans doute exécutés par des artistes païens, mais sur les indications des familles chrétiennes qui en avaient fait la commande. A côté de détails profanes, mais indifférents, masques, têtes de lions — de sujets païens, mais susceptibles d'une interprétation chrétienne — Orphée, Ulysse — on y voit des images dont la symbolique chrétienne avait déjà pris possession par la peinture: des colombes, des ancras et enfin des scènes pastorales, bergers dans diverses attitudes, trayant leurs brebis ou surveillant leurs troupeaux, ou portant l'agneau sur leurs épaules. C'est alors le bon Pasteur — ou plutôt, aux yeux du chrétien qui commandait et achetait le sarcophage, c'était le bon Pasteur — aux yeux de l'artiste qui l'exécutait, c'était un berger quelconque.

« Et ce qui prouve bien, justement, que les statues du bon Pasteur, pas plus que les peintures représentant le même personnage, ne procèdent directement, exclusivement, des criophores grecs, c'est que la plastique chrétienne, ou, pour parler plus exactement, la plastique à l'usage des chrétiens dans les III^e et IV^e siècles, n'a pas débuté par la représentation du bon Pasteur portant l'agneau sur ses épaules, mais par des bergers figurés dans diverses attitudes et par des scènes pastorales d'un caractère très général.

« C'est le lieu de rechercher, pour les représentations plastiques du bon Pasteur, les diverses influences qui ont agi sur leur formation et leur développement. Les sculpteurs païens qui ont travaillé pour des familles chrétiennes, ayant à représenter des bergers, ont d'abord naturellement reproduit les scènes pastorales qu'offrent les bas-reliefs de sarcophages et bien

d'autres bas-reliefs de l'époque romaine. Ils ne paraissent pas s'être préoccupés des croyances et des intentions de leurs clients, intentions et croyances que ceux-ci leur cachaient peut-être, par prudence ou par une sorte de pudeur religieuse. Leurs bergers ont assez souvent une expression de physionomie et des poses tout à fait grossières et presque bestiales. Si de telles représentations n'avaient été trouvées dans les catacombes, on n'eût pas songé à établir un rapport entre elles et les croyances chrétiennes. Dans quelques œuvres postérieures, soit que les chrétiens devenus plus libres exprimassent plus clairement à l'artiste leurs intentions, soit que l'artiste lui-même fût chrétien, on rencontre certaines figures de bergers, qui, quoique n'ayant pas non plus l'attitude criophore consacrée, n'en sont pas moins par l'expression et le sentiment général, de vrais bons Pasteurs. Voilà donc déjà toute une série de représentations plastiques qui n'ont rien de commun avec les criophores grecs et qui dérivent tout simplement des bas-reliefs représentant des scènes pastorales très fréquentes à l'époque romaine.

« Quant aux bons Pasteurs représentés dans l'attitude criophore par des artistes païens pour des sculptures chrétiennes, il est clair qu'ils rentrent dans la catégorie de ces Aristées, de ces paysans, de ces bergers portant des béliers ou des chèvres que nous avons étudiés plus haut. Ils n'ont rien encore de chrétien: ce sont des figures de genre qui procèdent du type criophore grec, mais aussi des représentations pastorales en général; par l'inspiration comme par le style, ils se rattachent en partie à la tradition classique, à ses satyres et à ses faunes criophores, en partie à la tradition alexandrine et sicilienne qui inspirait tant de fresques, de bas-reliefs, de statues d'un caractère bucolique, et qui mit à la mode chez les Romains la représentation des dieux pasteurs et des pâtres, des paysages et des attributs pastoraux, des béliers, des chèvres, des vêtements, des costumes rustiques, des cibises, des *pedum* et des *syrinx*.

« Pour les vrais bons Pasteurs chrétiens, qui paraissent avoir été exécutés postérieurement, au moment où l'Église était plus libre, par des sculpteurs chrétiens ou au courant des idées et de la symbolique chrétiennes, leurs origines, croyons-nous, sont ailleurs et plus près. Ici, une observation un peu attentive nous découvre un fait anormal, mais indiscutable. Il est certain qu'à partir d'une certaine époque les auteurs de bons Pasteurs en ronde-bosse ou en bas-relief connaissent les bons Pasteurs à fresques des catacombes et s'en inspirent: la peinture chrétienne a exercé une grande influence sur la sculpture chrétienne. On objectera que transposer un sujet du domaine figuré dans le domaine plastique est un tour de force. Mais les difficultés n'existent que pour ceux qui s'en rendent compte. Un problème de la nature de celui que nous indiquons ne se pose, à vrai dire, qu'aux époques de science, quand les arts sont formés, en possession de tous leurs moyens, au courant de leurs lois, de leurs limites, de leurs buts propres; il fera le tourment d'un artiste savant; il n'embarrassera point un artiste inexpérimenté, qui ne le verra même pas. Pour un artiste naïf, faire passer un sujet de l'ordre figuré dans l'ordre plastique revient à dessiner sur la pierre ce qui est dessiné sur la muraille ou sur la toile, à exécuter une gravure sur pierre, moins la difficulté de la réduction. Il ménage le relief comme il peut: l'important est de creuser à la pointe les contours tracés par le pinceau. C'est ce que nous voyons sur le curieux sarcophage de Livia Primitiva (fig. 9872) (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1753, fig. 7143); l'image du bon Pasteur est

¹ Exception faite pour celui de La Gayole, aujourd'hui dans l'église paroissiale de Brignoles (Var).

une vraie « gravure sur marbre » exécutée avec plus de soin et de légèreté que bien d'autres bas-reliefs chrétiens, mais qui ne nous en livre pas moins le procédé commode au moyen duquel des artistes inexpérimentés ont pu transposer sur le marbre des sujets peints à fresque¹.

Il faut encore mentionner une représentation exceptionnelle du bon Pasteur, lorsqu'il est figuré portant la brebis, non sur ses épaules, mais dans ses bras et

Ce n'est pas seulement par là que le bon Pasteur demeure monotone et isolé; c'est encore par l'absence de mouvement de tout ce qui l'environne : il est planté debout, de face, son vêtement ne varie guère, à ses pieds deux brebis posées symétriquement — sauf de rares exceptions — dans le fond, deux arbres qui encadrent le sujet, un bâton et quelquefois un seau de lait; rien de plus. On en reste à la traduction littérale du récit évangélique, le pittoresque n'y trouve pas sa



9872. — Sarcophage de Livia Primitiva. D'après l'original au musée du Louvre.

appuyée sur son sein tandis que, de la main droite, il tient un seau de lait; à ses pieds deux brebis couchées (fig. 9873).

VIII. DANS L'ART CHRÉTIEN. — Le bon Pasteur appartient avant tout à la peinture; si elle ne l'a pas créé de toutes pièces, elle l'a rendu séduisant, popu-

place. Le symbole a tourné à la formule. La fresque de la crypte dite des *pecorelle* (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2620, n. 26) est la seule qui introduise de chaque côté du Pasteur deux personnages fort agités qui s'abreuvent à une source, mais les brebis n'y font aucune attention alors que l'on a certainement voulu



9873. — Le bon Pasteur portant la brebis.

D'après *Annuaire archéol. de la Société de la province de Constantine*, 1856-1857, pl. x.

laire, sans compromettre quoi que ce soit de son caractère divin. La sculpture l'adopta de bonne heure, mais timidement. Sur le sarcophage de La Gayole, sur celui de Livia Primitiva il se montra plutôt comme un échantillon pris au hasard que comme un symbole doctrinal; ce ne fut qu'à partir du milieu du III^e jusqu'à la fin du IV^e siècle que cette figure s'imposa sans se confondre avec les scènes bibliques et prit, parmi les motifs traditionnels des sarcophages, une place qui lui appartenait; tantôt au centre, tantôt aux extrémités de la cuve; quelquefois dans l'amande laissée libre par la rencontre des strigilles. Toutefois, si on développe la scène, qu'on rapproche un ou deux bergers et plusieurs brebis, voire un chien ou un bélier, le bon Pasteur paraît les ignorer, il demeure isolé de tout ce qui l'approche; à son arrivée, chargé de la brebis, objet de tant de fatigues, pas un berger ne se lève, ou même ne paraît faire attention à ce retour, ceux qui sont assis demeurent assis à un pas du bon Pasteur, ceux qui traient continuent à traire, ceux qui s'appuient sur leur bâton ne se dérangent pas, on dirait que ni les uns ni les autres ne s'aperçoivent de rien. C'est que le cas n'était pas prévu dans les cahiers de modèles. On juxtapose des épisodes, on ne les réunit pas en une scène unique.

montrer le troupeau appelé à s'abreuver des eaux mystiques. Mais pour cela il aurait fallu des ressources qui manquaient dans le cahier de modèles déplorablement indigent. L'espace ne manque pas, les personnages sont nombreux, le troupeau comprend six têtes; il y a des arbres, des herbes, de l'eau, cependant l'énigme reste entière, tous ces êtres ont une valeur spirituelle, chaque brebis représente une âme qui correspond à la grâce ou qui s'y dérobe; l'œuvre est symbolique, elle est surtout figée.

IX. LE BON PASTEUR PORTANT LA BREBIS PERDUE. *Peintures.* — Il n'est pas possible de se tromper sur le sens de ce symbole : c'est le Christ qui retrouve le pécheur pénitent, le ramène au bercail de l'Église, réconcilié avec Dieu, parmi les saints; ainsi la brebis chargée sur les épaules c'est l'âme du défunt que le Sauveur introduit parmi les élus. Ce sens est exprimé clairement par la liturgie grecque qui fait dire au défunt : τὸ ἀπολωλὸς προβάτιον ἐγὼ εἰμι· ἀνακάλεσαι με, Σωτήρ, καὶ σῶσον με. Les fresques qui nous offrent la scène du bon Pasteur chargé de la brebis se passe

¹ A. Veyriès, *Les figures criophores dans l'art grec, l'art gréco-romain et l'art chrétien*, in-8°, Paris, 1884, p. 73-77.

fréquemment parmi les arbres et les fleurs qui évoquent l'idée du paradis; plus rarement le pasteur est représenté seul, on peut entendre alors qu'il conduit l'âme vers le bercail céleste. Comme on le verra, la composition a subi peu de changements : vêtements du Pasteur, nombre de brebis, ou l'animal ayant la tête à droite ou à gauche suivant sa position sur les épaules.

1-3. Cubicule de la catacombe de Domitille. Plafond de la fin du 1^{er} siècle. — C'est la première et la plus antique représentation du bon Pasteur qu'on trouve figurée trois fois, sur le soffite et sur l'arc des deux *arcosolia*. Le mieux conservé est le groupe de l'*arcosolium* de gauche (fig. 9874), ce n'est qu'une ébauche, mais déjà tout s'y trouve et il suffit de la



9874. — Catacombe de Domitille.
D'après Wilpert, *Le pitture*, pl. 11, n. 2.

regarder quelques instants pour faire bon marché d'Hermès, d'Aristée et de tous les criophores païens. Cette peinture et la suivante (fig. 9875), moins bien conservée, mais reconnaissable (elle nous montre le Pasteur sans la *syrix*), appartiennent à une époque toute proche de la mort de l'auteur du quatrième Évangile; peut-être même ces fresques ont-elles été peintes du vivant de saint Jean. Sur un des médaillons, le pasteur porte la tunique à l'exomide; sur l'autre, la tunique montant jusqu'au cou avec des manches courtes. Ces peintures et la troisième en trop mauvais état pour être reproduite, ont un intérêt que rien ne peut égaler, puisque ce sont les seules qui remontent au crépuscule du 1^{er} siècle.

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture*, p. 399, n. 1-3; pl. ix; pl. xi, n. 2, 3.

4. Lunette de la niche G dans l'*atrium* de la *Capella greca* dans la catacombe de Priscille. Début du 1^{er} siècle. — De ce groupe il ne reste que deux brebis, les jambes et le bas de la tunique du bon Pasteur. La scène se développait sur fond rouge. Bien qu'on ne voie plus le haut du corps du pasteur, il est certain qu'il portait la brebis sur les épaules puisque la représentation du pasteur avec le troupeau n'est pas antérieure au 1^{er} siècle.

Bibl. — J. Wilpert, *Fractio panis. La plus ancienne représentation eucharistique*, in-4^o, Paris, 1896, pl. xvi; Le même, *Le pitture*, p. 399, n. 4.

5. Voûte de la crypte de la Passion au cimetière de Prétextat. 1^{re} moitié du 1^{er} siècle. — Le bon Pasteur portant la brebis; la pose est très élégante, il tient deux pattes dans chaque main. Son vêtement est la



9875. — Catacombe de Domitille.
D'après Wilpert, *op. cit.*, pl. 11, n. 3.

tunique exomide ornée de *clavi*; point d'arbres ni de brebis à ses pieds (fig. 9876). La décoration est des plus gracieuses, autour de ce médaillon central, une sorte de croix de Saint-André avec des tiges de roses et, dans l'intervalle, quatre panneaux dont deux ont un canard et deux un paon abrité sous une sorte de parasol, dont Garrucci a fait des poissons épineux.



9876. — Voûte au cimetière de Prétextat.
D'après Wilpert, *op. cit.*, pl. 17.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. II, pl. xxxviii, n. 1; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 399-400, n. 5; pl. xvii.

6-7. Voûte d'une tombe offrant la représentation de la prophétie d'Isaïe à la catacombe de Priscille. 1^{re} moitié du 1^{er} siècle. (Voir *Dictionn.*, t. II, col. 2476, pl. h. t.) — La voûte qui surplombe le *loculus* contient deux représentations du bon Pasteur, celle de droite demeurée entière quoique détériorée; celle de gauche est tombée. Les figures sont en relief, à l'aide de stuc peint. Le bon Pasteur du groupe de droite est accom-

pagné de deux brebis (celui de gauche n'en a pas à ses pieds); la brebis qu'il porte paraît être un mouton avec une forte corne. Des arbres chargés de fruits (fig. 9877). Le bon Pasteur ici en relation avec trois défunts représentés dans la posture des orants, debout, les bras levés : un homme, une femme et un enfant,

laquelle il alternait. Posées sur des piédouches, ces figures ont l'apparence de statuettes. Cet exemple suffirait à montrer qu'un type artistique ne s'impose pas au titre de sa perfection, sinon on aurait pu croire que le bon Pasteur et l'orante retrouvés aux catacombes déboulonneraient tout le matériel en honneur dans les



9877. — Catacombe de Priscille. D'après Wilpert, *op. cit.*, pl. XXI, n. 1.

qui reposaient évidemment dans cette tombe et qui sont entrés dans la béatitude.

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Immagini*, pl. IV; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. CDV, n. 2; J. Wilpert, *Le Pitture*, p. 400, n. 6-7, pl. XXI, n. 1; pl. XXIII, n. 1.



9878. — Crypte de Lucine.
D'après De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, pl. X.

8-9. Voûte du cubicule double de la crypte de Lucine. 1^{re} moitié du II^e siècle. — La publication de cette figure par J.-B. De Rossi dans le tome I de sa *Roma sotterranea* assura une large popularité à ce bon Pasteur, au moins autant qu'à l'orante avec

magasins pieux du quartier Saint-Sulpice qui approvisionne une partie des fidèles et du clergé; il n'en fut rien. Nous avons déjà donné l'image de l'orante dans sa grâce éthérée (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1488, fig. 343); nous donnons ici le bon Pasteur tenant de la main gauche les pattes de la brebis réunies toutes ensemble, gardant la main droite libre et levée dans le geste de l'acclamation. Le vêtement consiste en une tunique à l'exomide ornée de *clavi*; en travers de la poitrine le cordon auquel est suspendue la pannetière (*πήρα*). Malgré quelques faiblesses d'exécution, l'ensemble révèle un artiste à la main ferme (fig. 9878).

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, pl. X; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. II, n. 5; J. Wilpert, *Le pitture*, pl. XXV.

10. Lunette de la niche gauche de la crypte de saint Janvier. 2^e moitié du II^e siècle. — Le bon Pasteur, dont il ne reste que la tête et le haut du corps de la brebis; tout le reste a péri pour creuser un *loculus*, on ne voit plus que les têtes des arbres et deux oiseaux, mais on aperçoit l'extrémité supérieure des toits de deux chaumières qu'on peut comparer à celles qui se voient sur un paysage de la fin du II^e siècle au cimetière de Domitille.

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 3; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. XXXVII, n. 1; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 401, n. 10; pl. XXXII, n. 1.

11. Voûte du cubicule de l'hypogée de Lucine. 2^e moitié du II^e siècle. — Le médaillon central est recoupé par un carré dans lequel le bon Pasteur est debout, portant la brebis, à sa gauche un arbre et, entre l'arbre et le pasteur, deux brebis vues de face. Les copies de De Rossi et de Garrucci sont très infidèles, d'ailleurs l'original a beaucoup souffert.

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, pl. XV; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. III, n. 1; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 401, n. 11; pl. XXXV, n. 2.

12. Voûte du cubicule III de la catacombe de Priscille. 2^e moitié du II^e siècle. — Le bon Pasteur placé dans un médaillon formé par des branches d'olivier;

debout, il tient deux par deux les pattes de la brebis, ce qui lui donne un peu l'attitude d'un orant; vêtu de la tunique exomide avec une large ceinture, il porte la pannetière suspendue en bandoulière; à ses pieds deux brebis qui lèvent la tête vers lui; dans le fond, deux oliviers.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 557; Aringhi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 293; Bottari, *Pittura e sculture*, t. III, pl. CLXXIV; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LXXIV, n. 1; J. Wilpert, *Die Katakombengemälde*, pl. VIII, n. 2 (dessin de Ciacconio); J. Wilpert, *Le pitture*, p. 401, n. 12; pl. XLII.

13. Voûte de la chapelle des Sacrements A2, dans la catacombe de Calliste; 2^e moitié du III^e siècle. — Le bon Pasteur vêtu de la tunique à l'exomide, debout entre deux brebis vues presque de face; il tient des deux mains les pattes de la brebis chargée sur ses épaules; dans le fond deux oliviers, un seul subsiste.

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, pl. XVIII, n. 2; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. IV, n. 2; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 402, n. 13, pl. XXXVIII.

14. Voûte de la chapelle des Sacrements A3 dans la catacombe de Calliste; 2^e moitié du III^e siècle. — Le bon Pasteur est devenu à peu près invisible, par suite de la fumée des bougies des visiteurs; il faut s'en rapporter à ce qu'a vu Rossi.

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, pl. XVIII, n. 1; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. VI, n. 1; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 402, n. 14.

15. Voûte de la chapelle des Sacrements A4, de la catacombe de Calliste. Fin du III^e siècle. Comme pour le précédent, devenu impénétrable sous un voile de fumée changée en crasse; le bon Pasteur n'avait pas de brebis à ses côtés.

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, pl. XIII, 2; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. VIII, n. 1; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 403, n. 15.

16. Partie gauche du cubicule IV de la catacombe de Priscille. Fin du III^e siècle. — Il reste un tronc d'arbre, une brebis et une jambe du pasteur.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 539 (dessin d'Avanzini); Aringhi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 295; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. III, pl. CLXXIX; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LXXV, n. 2; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 403, n. 16, pl. XLIV, n. 1.

17. Lunette d'*arcosolium* dans la partie supérieure de la paroi du cubicule III de Sainte-Domitille, 1^{re} moitié du III^e siècle. — Le bon Pasteur, presque à moitié détruit.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 241; Aringhi, *Roma sotterr.*, t. I, p. 539; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. II, p. 64; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. XXVI, n. 1; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 403, n. 17; pl. LIV, n. 1.

18. Voûte du cubicule VI, dans la catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin, 1^{re} moitié du III^e siècle. — Le bon Pasteur semblant marcher. Il est entre deux brebis couchées et deux arbres; de la main gauche il tient les quatre pattes de la brebis posée sur ses épaules et, de la main droite, la *syrix*. Son vêtement se compose d'une tunique et d'un manteau attaché aux épaules dont il relève l'extrémité sur son bras gauche. La tunique porte des *clavi* et un double galon sur les poignets. L'encadrement est riche; l'octogone formé de trois baguettes parallèles est logé dans un carré et celui-ci dans un cercle.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 351; Aringhi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 79; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. II, pl. CVII; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. XLVI, n. 2; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 403, n. 18; pl. LXIII, n. 1.

19. Voûte de la crypte de la Madone dans la même catacombe. 1^{re} moitié du III^e siècle. — Le bon Pasteur tenant la brebis sur ses épaules; à ses pieds deux brebis

couchées, dans le fond deux arbres (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2620, pl. h. t.).

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture*, p. 404, n. 19, pl. LXI.

20. Centre de la voûte de l'*arcosolium* principal du cubicule double de la même catacombe. 1^{re} moitié du III^e siècle. — Le bon Pasteur, en partie ruiné.

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture*, p. 404, n. 20; pl. LXV, n. 2.

21. Voûte du cubicule bas de l'hypogée de Lucine. 1^{re} moitié du III^e siècle. — Le bon Pasteur marchant; il porte des houseaux montant jusqu'aux genoux, la tunique à l'exomide, le manteau; de la main droite il tient son bâton et le vase de lait; à ses pieds deux brebis vues de trois quarts, dans le fond deux arbres. La fresque a conservé une tonalité extrêmement fraîche, dans une gamme rougeâtre (fig. 9879).



9879. — Hypogée de Lucine.

D'après Wilpert, *Le pitture*, pl. LXVI, n. 2.

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, pl. XVI; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. III, n. 2; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 404, n. 21; pl. LXVI, n. 2.

22-23. Voûte du cubicule 54 de la catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin, Milieu du III^e siècle. — Deux fois le bon Pasteur tenant de la main droite la *syrix* et de la main gauche les pattes de la brebis; deux figures masculines d'orants dont il ne subsiste que le trait sur l'enduit.

Bibl. — J. Wilpert, *Ein Cyklus*, pl. I-IV; *Le pitture*, p. 404, n. 22-23.

24. Paroi d'entrée du cubicule 52 de la même catacombe. Milieu du III^e siècle. — Le bon Pasteur (comme le n. 18).

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 347; Aringhi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 75; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. II, p. 105; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. XLV, n. 2; J. Wilpert, *Ein Cyklus*, pl. V, n. 3; *Le pitture*, p. 404, n. 24; pl. LXIX.

25. Voûte du cubicule 53 (IV) de la même catacombe. Milieu du III^e siècle. — Le bon Pasteur ayant les jambes croisées, se tient debout entre deux arbres; des deux mains il tient sur sa poitrine les pattes d'une brebis, tout en s'appuyant sur un grand bâton qui s'enfonce sous le bras gauche. Les trois brebis ont des cornes.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 339; Aringhi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 71; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. II, pl. CIII; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. XLIV, n. 1; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 404, n. 25, pl. LXVII.

26. Voûte du cubicule I de la même catacombe. 2^e moitié du III^e siècle. — Ce qui existait tout entier au temps de Bosio est réduit à un fragment; il faut s'en rapporter au dessin d'Avanzini, toujours sujet à caution.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 331 (Avanzini); Aringhi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 59; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. II, pl. xcvi; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. xli, n. 2; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 405, n. 26, pl. lxxi, n. 1.

27. Voûte du cubicule II de la même catacombe. 2^e moitié du III^e siècle. — Le bon Pasteur vêtu de tunique à l'exomide, portant des houeaux qui montent jusqu'aux genoux, tenant des deux mains les pattes de la brebis; à ses pieds, quatre brebis, dans le fond, deux arbres.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 335; Aringhi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 63; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. II, pl. xcix; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. xlii, n. 1; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 405, n. 27, pl. lxxii.

28. Voûte du cubicule III de la même catacombe. Milieu du III^e siècle. — Le bon Pasteur, dessiné avec une grande élégance, il marche, porte la brebis sur les épaules et, outre la tunique exomide, il porte un manteau; les deux brebis à ses côtés sont très vivantes, dans le fond deux arbres (fig. 9880). Les autres scènes



9880. — Catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin.
Cubicule III.
D'après Wilpert, *op. cit.*, pl. lxxiii.

de ce plafond sont également bien dessinées : Daniel entre les lions, le sacrifice d'Abraham, Noé dans l'arche, l'administration du baptême; des coupes, des oiseaux, des gazelles.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 339; Aringhi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 67; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. II, pl. ci; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. xliii, n. 1; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 405, n. 28, pl. lxxiii.

29. Voûte de la galerie entre les cubicules I et II-III de la même catacombe. 2^e moitié du III^e siècle.

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture*, p. 405, n. 29.

30. Voûte du cubicule de la Vestition à la catacombe de Priscille. 2^e moitié du III^e siècle. — Le bon Pasteur portant la tunique exomide qui le découvre jusque plus bas que la hanche; il fait un geste d'invitation de la main droite et porte la main gauche sur la poitrine, de sorte que la brebis se tient en équilibre sur les épaules; sur la cuisse droite pend la pannetière; deux brebis se voient aux pieds du pasteur et, en arrière, sur deux arbres, des colombes de belle taille portent chacune dans leur bec un rameau d'olivier. Toutes ces brebis sont encornées quoiqu'elles n'offrent pas le type des chèvres ni des boucs.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 547; Aringhi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 303; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. III,

pl. clxxxix; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. lxxvi, n. 2; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 406, n. 30, pl. lxxvi, n. 1.

31. Niche droite du cubicule en haut du premier plan de l'escalier principal de Domitille. 2^e moitié du III^e siècle. — Le bon Pasteur, parmi six brebis, tenant la brebis sur ses épaules. On doit beaucoup regretter que trois *loculi* aient été creusés dans cette peinture qui, à en juger par les brebis, devait avoir beaucoup de mouvement : deux lèvent la tête vers leur maître; une regarde devant elle; trois sont en train de paître (fig. 9881).

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture*, p. 406, n. 31, pl. lxxiii, n. 2.



9881. — Catacombe de Domitille.
D'après Wilpert, *op. cit.*, pl. lxxiii, n. 2.

32. Lunette d'un *arcosolium* proche de l'*area I* au cimetière de Calliste, 2^e moitié du III^e siècle. — Le bon Pasteur (endommagé par deux *loculi*).

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, pl. xix, n. 1; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. xvi, n. 1; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 407, n. 32, pl. xc, n. 1.

33. Tombe près de l'escalier principal de la catacombe de Domitille. 2^e moitié du III^e siècle. — Bon Pasteur.

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture*, p. 407, n. 33, pl. xcii, n. 2.

34. Voûte de la crypte d'Orphée dans la catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin; 2^e moitié du III^e siècle. — Bon Pasteur; la partie supérieure du corps manque, on voit une partie de la brebis couchée sur les épaules.

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture*, p. 407, n. 34, pl. c.

35. Lunette d'*arcosolium* au cubicule XIV de la même catacombe. 2^e moitié du III^e siècle. — Le bon Pasteur, retrouvé en partie, on ne peut tenir compte qu'avec réserve du dessin d'Avanzini; on voit cependant ici pour la première fois l'emploi du vêtement appelé *alicula* sur les épaules du pasteur.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 387; Aringhi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 115; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. II, pl. cxxv; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. lv, n. 1; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 407, n. 35, pl. cii, n. 1.

36. Voûte d'*arcosolium* de Carvilia Lucina dans la catacombe de Prétextat. 2^e moitié du III^e siècle. — Le bon Pasteur en tunique sans manches, portant sur ses épaules la brebis égarée qu'il rapporte, d'un pas rapide, au bercail; il la tient des deux mains par les pattes; à ses pieds, deux autres brebis — celles-ci sans cornes — regardent leur maître. Sur l'arbre de droite, en partie

38. Lunette d'*arcosolium* au *Coemeterium majus*. Fin du III^e siècle. — De chaque côté d'une orante voilée, le bon Pasteur représenté en train de traire une brebis et le bon Pasteur debout, tenant la brebis sur ses épaules et s'appuyant sur son bâton; auprès de lui un vase de lait et une brebis au repos (fig. 9883). Le fond est un paysage bien garni de plantes, mais qui, à pro-



9883. — *Arcosolium* au *Coemeterium majus*. D'après Wilpert, *op. cit.*, pl. cxvii, n. 1.

détruit, un oiseau est perché, le deuxième arbre avec ses feuilles lancéolées semble vouloir figurer un olivier. Le large cadre enferme une couronne de verdure avec des baies rouges; un autre cadre enferme quatre dauphins enroulés sur des tridents et divers sujets ornementaux (fig. 9882).



9882. — Catacombe de Prétextat. D'après Wilpert, *op. cit.*, pl. cvi, n. 2.

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture*, p. 408, n. 36, pl. cvi, n. 2.
37. Partie gauche de la voûte d'une niche sépulcrale dans l'arénaire de la catacombe de Priscille. Fin du III^e siècle. — Le bon Pasteur; manque la partie inférieure.

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture*, p. 408, n. 37, pl. cliv, n. 3.

prement parler, ne semblent pas être des arbres, tout au plus des arbustes. Dans les deux cas, le pasteur est vêtu de la tunique à l'exomide.

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture*, p. 408, n. 38, pl. cxvii, n. 1.

39. Voûte d'une niche creusée sous le pavement proche du cubicule 33 de la catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin. Fin du III^e siècle.

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture*, p. 409, n. 39, pl. cxiii, n. 1.

40. Voûte de la crypte des poissons à la catacombe de Saint-Hermès. Fin du III^e siècle. — Le bon Pasteur, au centre, dans un rectangle pourvu d'un large cadre.

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1894, pl. v-vi; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 409, n. 40; pl. cxiv.

41. Paroi d'entrée de la chapelle des six saints dans la catacombe de Domitille. Commencement du IV^e siècle. — Le bon Pasteur. Trois fragments.

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture*, p. 410, n. 41; pl. xxiii, n. 3.

42. Paroi au-dessus de la grande niche du sarcophage de la crypte de Miltiade à la catacombe de Calliste. Commencement du IV^e siècle. — Le bon Pasteur. Fragments.

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, pl. xxiv; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. xii, n. 2; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 410, n. 42.

43. Voûte du cubicule 37A de la catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin. 1^{re} moitié du IV^e siècle. — Le bon Pasteur portant la brebis, appuyé sur son bâton; deux brebis à ses pieds.

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture*, p. 410, n. 43, pl. cxxx.

44. Voûte du cubicule 37B de la même catacombe. Commencement du IV^e siècle. — Le bon Pasteur.

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture*, p. 410, n. 44, pl. cxxxI.

45. Paroi de l'*arcosolium* du cubicule de l'Océan à la catacombe de Calliste. 1^{re} moitié du IV^e siècle. — Le bon Pasteur.

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, pl. xxvii; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. xiv; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 410, n. 45.

46. Lunette d'*arcosolium* du caducée dans la cata-

combe de Calliste. 1^{re} moitié du iv^e siècle. — Le bon Pasteur; la tête seulement et celle de la brebis, tout le reste est perdu.

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 82; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 411, n. 46, pl. cxxxv, n. 2.

47. Lunette de l'*arcosolium* du bon Pasteur dans l'arénaire de la catacombe de Priscille. 1^{re} moitié du iv^e siècle. — Le bon Pasteur.

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture*, p. 411, n. 47; pl. xxiii, n. 2.

48. Lunette d'un *arcosolium* de la galerie des Acilii dans la même catacombe. 1^{re} moitié du iv^e siècle. — Le bon Pasteur; on ne voit que les contours.

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture*, p. 411, n. 48.

49. Centre de la voûte d'un *arcosolium* de la crypte de la Madone au cimetière de Calliste. 1^{re} moitié du iv^e siècle. — Le bon Pasteur tenant d'une main la brebis sur ses épaules, de l'autre main la *syrinx*; cette fresque a beaucoup perdu de sa couleur.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 391; Aringhi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 119; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. II, pl. cxxvii; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. lvi, n. 1; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 412, n. 52, pl. cxii, n. 2.

53. Voûte du cubicule IX de la même catacombe. 1^{re} moitié du iv^e siècle. — Le bon Pasteur; il en reste à peu près la moitié, mais Bosio l'avait vu entier; il tient les pattes de la brebis avec la main gauche et la *syrinx* de la main droite; dans les quatre angles de la voûte on voit le seau de lait que le dessinateur Avanzini a transformé en agneau eucharistique.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 363; Aringhi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 91; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. II, pl. cxiii; Garrucci, *Storia*, pl. xlviii, n. 2; J. Wilpert, *Die Katakombengemälde*, pl. xxviii, n. 2 et 2a; *Le pitture*, p. 412, n. 53, pl. clviii, n. 2.

54. Voûte du cubicule du tricliniarque dans la même catacombe. 1^{re} moitié du iv^e siècle. — Les jambes du bon Pasteur et deux brebis couchées à ses pieds.



9884. — Catacombe de Domitille. D'après Wilpert, *op. cit.*, pl. cxvii, n. 2.

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. viii; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 411, n. 49; pl. cxliii, n. 1.

50. Voûte du cubicule XI de la catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin. 1^{re} moitié du iv^e siècle. — Le bon Pasteur, dans une fresque que Bosio vit entière et qui offrait cette particularité de montrer une bergerie.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 173; Aringhi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 101; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. II, pl. cxviii; Garrucci, *Storia*, pl. II, pl. li, n. 1; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 412, n. 50, pl. lxxi, n. 2.

51. *Arcosolium* du bon Pasteur, près de la crypte du cocher, dans la catacombe de la Vigna Massimo. 1^{re} moitié du iv^e siècle. — Le bon Pasteur portant la brebis sur ses épaules; à ses pieds une seule brebis, ce qui n'est pas conforme à la symétrie ordinaire.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 503; Aringhi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 257; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. III, pl. clxii; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. lxix, n. 3; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 412, n. 51, pl. cxlvi, n. 3.

52. Centre de la voûte de l'*arcosolium* près du cubicule XI dans la crypte des Saints-Pierre-et-Marcellin. 1^{re} moitié du iv^e siècle. — Le bon Pasteur, marchant, la brebis sur les épaules, sans qu'il la tienne, car une main tient la *syrinx*, l'autre le bâton; il porte la tunique à manches, serrée à la taille, le manteau court, les jambières et les sandales; sur la tunique deux médaillons, dans le fond deux arbres formant paysage.

Bibl. — Séroux d'Agincourt, *Hist. de l'art*, t. VI, pl. IX, n. 15; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. lvi, n. 3; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 413, n. 54, pl. clxi.

55. Voûte d'*arcosolium* dans la catacombe de Thrasion. 1^{re} moitié du iv^e siècle. — Le bon Pasteur.

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture*, p. 413, n. 55, pl. clxiv, n. 2.

56. Paroi d'un cubicule dans la catacombe de Saint-Sébastien. 1^{re} moitié du iv^e siècle. — Le bon Pasteur portant la brebis sur les épaules; faute d'espace, le peintre a dû loger une autre brebis non pas à ses pieds mais à hauteur de sa tête.

Bibl. — O. Marucchi, *Di un ipogeo recentemente scoperto nel cimitero di San Sebastiano*, dans *Studi in Italia*, 1879, pl. II; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 413, n. 56, pl. clviii, n. 1. (Voir *Dictionn.*, t. II, col. 2508, fig. 2193.)

57. Lunette d'*arcosolium* du cubicule X de la catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin. 1^{re} moitié du iv^e siècle. — Le bon Pasteur.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 369; Aringhi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 95; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. II, pl. cxvi; Garrucci, *Storia*, pl. I, n. 1; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 413, n. 57, pl. cxii, n. 2.

58. Lunette d'*arcosolium* près du cubicule X de la même catacombe. 2^e moitié du iv^e siècle. — Le bon Pasteur, très endommagé.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 395; Aringhi, *Roma*

subterr., t. II, p. 123; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. II, pl. CXXIX; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LVII, n. 2; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 414, n. 58.

59. Centre de la voûte de l'*arcosolium* de droite du cubicule I au *Cæmeterium majus*. 1^{re} moitié du IV^e siècle. Le bon Pasteur, imberbe, vêtu de la tunique à manches tenant la brebis sur ses épaules et la *syrinx* de la main droite; deux brebis, deux arbres.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 451; Aringhi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 189; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. III, pl. CXLIII; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LXII, n. 2; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 414, n. 59; pl. CLXIX, n. 2.

60. Voûte du cubicule II de la même catacombe. 1^{re} moitié du IV^e siècle. — Le bon Pasteur (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2628, pl. h. t.).

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 455; Aringhi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 193; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. III, pl. CXLV; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LXIII; L. Perret, *Catac. de Rome*, t. II, pl. XXII, XXV; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 414, n. 60, pl. CLXXI.

61. Centre de la voûte de l'*arcosolium* du cubicule III de la même catacombe. 1^{re} moitié du IV^e siècle. — Le bon Pasteur.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 461; Aringhi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 199; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. III, pl. CXLVIII; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LXIV, n. 2; Perret, *Catac. de Rome*, t. II, pl. XXXIX, XL; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 414, n. 61, pl. CLXIX, n. 1.

62. Tombe du Bon-Pasteur près de la crypte des six saints à la catacombe de Domitille. 1^{re} moitié du IV^e siècle. — Le bon Pasteur.

Bibl. — J. Wilpert, *Die Katakombengemälde*, pl. XXIV, n. 1; *Le pitture*, p. 414-415, n. 62.

63. Voûte de la crypte des bateliers, dans la catacombe de Pontien. 1^{re} moitié du IV^e siècle. — Le bon Pasteur; tunique à longues manches.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 139; Aringhi, *Roma sotterr.*, t. I, p. 389; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. I, pl. XLVIII; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LXXXVIII, n. 1; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 415, n. 63.

64. Lunette de l'*arcosolium* du cheval marin dans la catacombe de Prétextat. — Le bon Pasteur; la partie inférieure fut détruite par un *loculus*; le pasteur porte la tunique ornée de *clavi*, la pèlerine.

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture*, p. 415, n. 64, pl. CXXXV, n. 1.

65. Voûte du cubicule IV du *Cæmeterium majus*. Milieu du IV^e siècle. — Le bon Pasteur tenant les pattes de la brebis des deux mains.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 467; Aringhi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 205; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. III, pl. CLI; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LXV; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 415, n. 65.

66. Lunette de l'*arcosolium* de Silvestra dans la catacombe sous la vigne Massimo. Milieu du IV^e siècle. — Le bon Pasteur; deux arbres.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LXX, n. 2; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 415, n. 66; pl. CLXXXIII, n. 1.

67. *Arcosolium* des brebis à la catacombe de Domitille. Milieu du IV^e siècle. — Le bon Pasteur portant la brebis sur ses épaules, il tient les pattes rassemblées dans la main gauche et, de la main droite, s'appuie sur son bâton très mince terminé par un pommeau. Il est vêtu de la tunique garnie, dans le bas, de deux médaillons; la pèlerine, les houseaux. Un troupeau de six brebis disposées de la façon la plus symétrique : deux qui le regardent, deux qui paissent, deux qui posent pour le spectateur; arbres, arbustes, hautes herbes (fig. 9884).

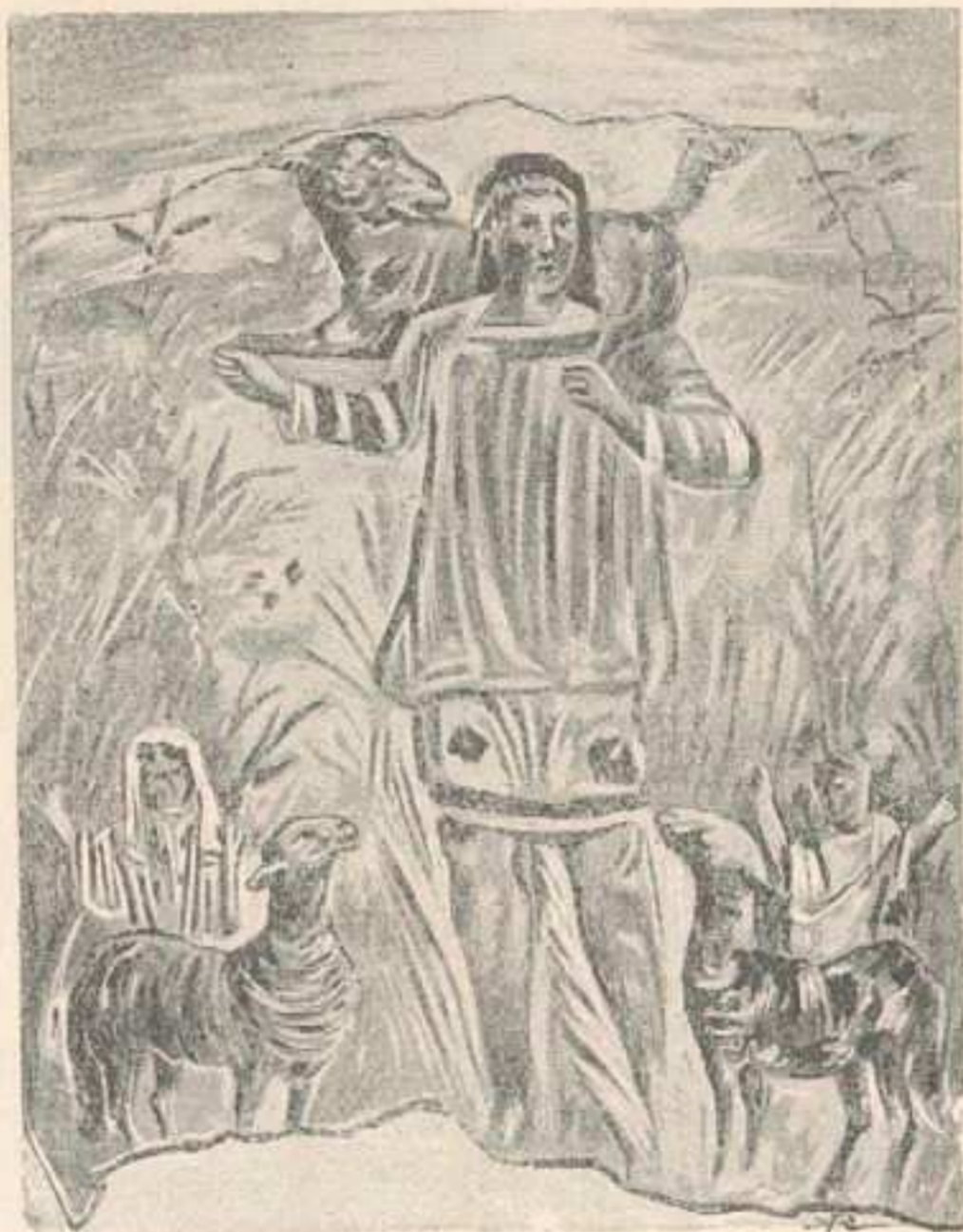
Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 265; Aringhi, *Roma sotterr.*, t. I, p. 573; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. II, pl. LXXVI; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. XXXIII, n. 1; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 415, n. 67, pl. CXVII, n. 2.

68. *Arcosolium* des petits orants, dans la même catacombe. Milieu du IV^e siècle. — Le bon Pasteur, jeune, beau, élancé, vêtu de la tunique à deux médaillons, pas de pèlerine; à ses côtés, deux brebis qui le regardent et un peu en arrière deux orants, un homme à droite et, à gauche, une femme voilée. Il est clair que les brebis figurent le troupeau des fidèles; pas d'arbres, mais de hautes herbes, des lianes et un fond montagneux (fig. 9885).

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture*, p. 415, n. 68, pl. CXC.

69. *Arcosolium* en face des deux petits orants, même catacombe. Milieu du IV^e siècle. — Le bon Pasteur, presque identique à la peinture précédente, à l'exception des deux orants.

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture*, p. 416, n. 69, pl. CXCH.



9885. — Le bon Pasteur et les orantes.
D'après une photographie.

70. Abside gauche de la crypte des boulangers, même catacombe. Milieu du IV^e siècle. — Le bon Pasteur (comme le n. 67).

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture*, p. 416, n. 70.

71. Lunette d'*arcosolium* devant la marchande d'orge, même catacombe. Milieu du IV^e siècle. — Le bon Pasteur (copie des n. 68-70).

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture*, p. 416, n. 71.

72. Centre de la voûte d'un *arcosolium*, même catacombe. Milieu du IV^e siècle. — Le bon Pasteur (oublié par Bosio, peu exact chez Garrucci).

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. II, pl. XXXII, n. 2; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 416, n. 72.

73-74. Tombes avec le sacrifice d'Abraham, même catacombe. 2^e moitié du IV^e siècle. — Le bon Pasteur (pleine décadence), 2 fois.

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture*, p. 416, n. 73-74.

75. Voûte du cubicule de la crypte des tonneliers, à la catacombe de Priscille. Milieu du IV^e siècle. — Le bon Pasteur en tunique, houseaux et pannetière : il tient des deux mains les pattes de la brebis.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 555; Aringhi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 315; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. III,

pl. CLXXXIII; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LXXVIII, n. 2; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 416, n. 75.

76. Voûte de la crypte sous la basilique de Saint-Silvestre, même catacombe. Milieu du IV^e siècle. — Le bon Pasteur, un arbre, une brebis.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1890, pl. XI; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 417, n. 76; pl. XXXV, n. 1.

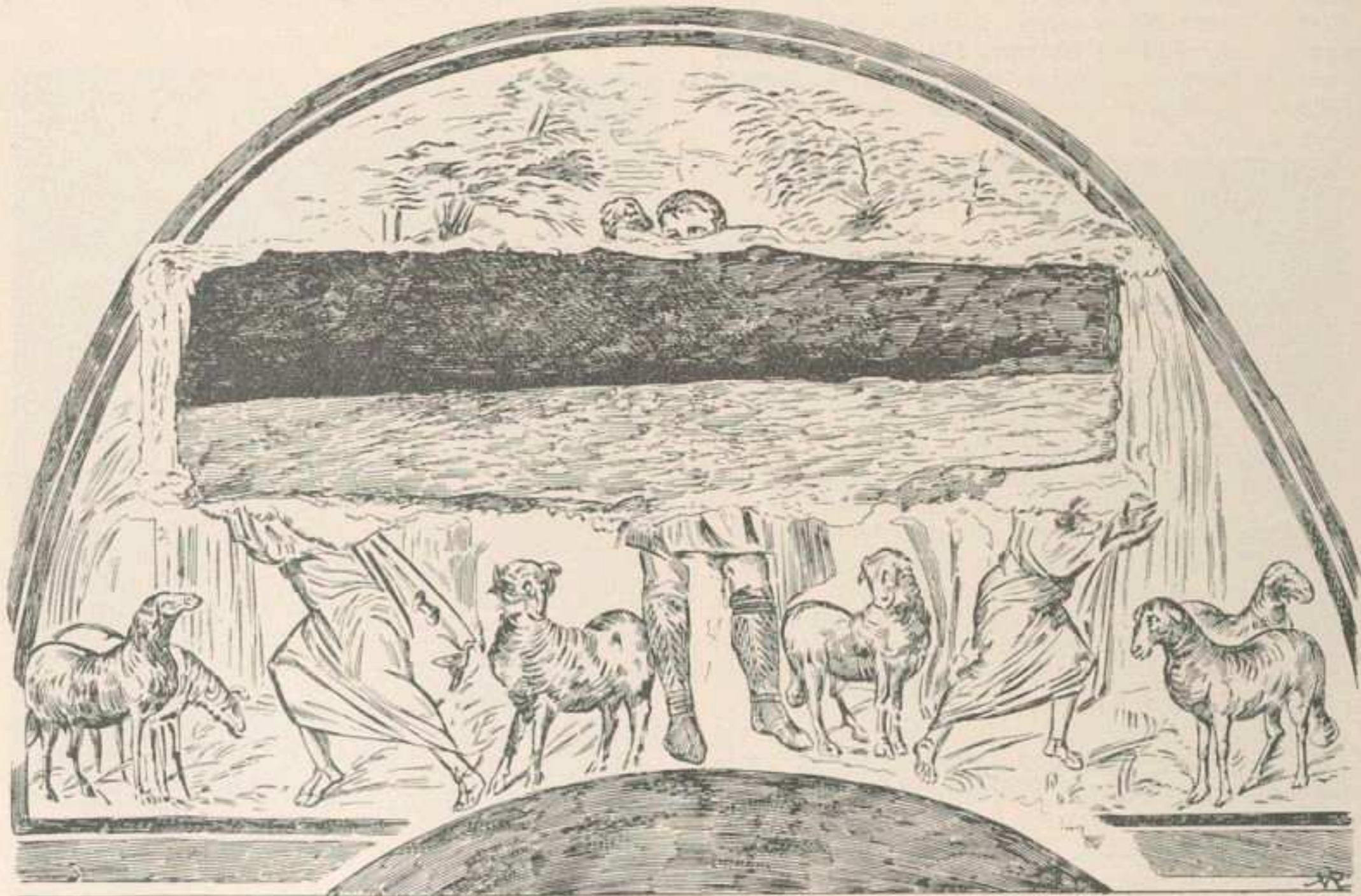
77. Lunette de la niche dans la crypte des *pecorelle* à la catacombe de Calliste. 2^e moitié du IV^e siècle. — Cette fresque avait été découverte par Bosio, elle fut publiée par De Rossi et la crypte porta dès lors ce nom *delle pecorelle*. Le *loculus* creusé tardivement nous a privé d'une peinture remarquable et dont les couleurs

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 473; Aringhi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 211; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. III, pl. CLIV; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LXVI, n. 2; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 418, n. 80, pl. CCXXXIII.

81. Centre de la voûte de l'*arcosolium* 29, à la catacombe de Domitille. 2^e moitié du IV^e siècle. — Le bon Pasteur, sans les brebis que Toccafondo a ajoutées.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 267; Aringhi, *Roma sotterr.*, t. I, p. 575; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. II, pl. LXXVII; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. XXXIII, n. 3; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 418, n. 81.

82. Voûte du cubicule XIII de la catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin. 2^e moitié du IV^e siècle. — Le bon Pasteur.



9886. — Catacombe de Calliste. Crypte des *pecorelle*. D'après Wilpert, *Le pitture*, p. 417, pl. CCXXXVI.

sont bien conservées. Au milieu, le bon Pasteur chargé de la brebis, à ses pieds cinq brebis et un bélier. Deux hommes vêtus du *pallium* et de la tunique bousculent le troupeau, qui ne s'en émeut pas, afin de recueillir l'eau vive dans leurs mains, ce sont évidemment des bienheureux (fig. 9886).

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, tav. d'aggiunta A, p. 349 sq.; t. III, pl. IX, p. 71; J. Wilpert, *Sakramentskapellen*, p. 42; *Le pitture*, p. 417, n. 77, pl. CCXXXVI.

78. Lunette du premier *arcosolium* des Mages avec l'étoile au *Cæmeterium majus*. 2^e moitié du IV^e siècle. — Le bon Pasteur debout, une brebis sur les épaules, deux brebis couchées à ses pieds, deux arbres, la résurrection de Lazare, une orante.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LXVII, n. 2; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 417, n. 78, pl. CCXXII, n. 3.

79. Lunette du second *arcosolium* des Mages avec l'étoile, même catacombe. 2^e moitié du IV^e siècle. — Le bon Pasteur.

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture*, p. 418, n. 79.

80. Centre de la voûte de l'*arcosolium* de Zosime, même catacombe. 2^e moitié du IV^e siècle. — Le bon Pasteur, deux brebis couchées.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 383; Aringhi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 109; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. II, pl. CXXII; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LIV, n. 1; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 418, n. 82, pl. CCXXXIII.

83. Voûte de l'*arcosolium* (guérison du possédé) à la catacombe de Saint-Hermès. 2^e moitié du IV^e siècle. — Le bon Pasteur.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 567; Aringhi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 331; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. III, pl. CLXXXVII; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LXXXVIII, n. 2; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 418, n. 83.

84. Voûte de l'*arcosolium* de l'orante, même catacombe. 2^e moitié du IV^e siècle. — Le bon Pasteur, presque invisible aujourd'hui.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 569; Aringhi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 333; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. III, pl. CLXXXVIII; Garrucci, *Storia*, t. III, pl. LXXXVIII, n. 3; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 418, n. 84.

85. Voûte du cubicule d'un hypogée près du tombeau des Scipions. IV^e siècle. Disparue.

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1886, pl. II; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 419, n. 85.

86. Centre de la voûte d'un *arcosolium* de la région

des Saints-Gaius-et-Eusèbe à la catacombe de Calliste. iv^e siècle. Disparu.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 277; Aringhi, *Roma subterr.*, t. I, p. 585; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. II, pl. LXXXI; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. XXXV, n. 1; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 419, n. 86.

87. Centre de la voûte d'un *arcosolium*, même région même cimetière, iv^e siècle. Disparu.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 279; Aringhi, *Roma subterr.*, t. I, p. 587; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. II, pl. LXXXII; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. XXXV, n. 2; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 419, n. 87.

88. Voûte d'un cubicule d'un hypogée détruit, sur la voie Latine. iv^e siècle.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 307; Aringhi, *Roma subterr.*, t. II, p. 25; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. II, pl. XCI; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. XL, n. 1; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 419, n. 88.

89. Dans le *sacellum primum*. iv^e siècle.

Bibl. — J. Wilpert, *Die Katakombengemälde*, pl. I, n. 2; Bosio, *Roma sotterr.*, p. 519; Aringhi, *Roma sub-*



9887. — Catacombe de Syracuse. Fresque de la *Vigna Cassia*.

D'après J. Führer et V. Schultze, *Die altchristlichen Grabstätten Siziliens*, 1894, p. 293, fig. 115.

terr., t. II, p. 273; Bottari, t. III, pl. CLXVI; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LXX, n. 3; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 419, n. 89.

90. Lunette d'*arcosolium* dans le *sacellum secundum*. iv^e siècle.

Bibl. — J. Wilpert, *Die Katakombengemälde*, pl. II, n. 1 (Bosio, *Roma sotterr.*, p. 517; Aringhi, *Roma subterr.*, t. II, p. 271; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. III, pl. CLXV; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LXX, n. 1); J. Wilpert, *Le pitture*, p. 419, n. 90.

91. Lunette d'un *arcosolium* du *sacellum quintum*. iv^e siècle.

Bibl. — J. Wilpert, *Die Katakombengemälde*, pl. III, n. 2 (Bosio, *Roma sotterr.*, p. 527; Aringhi, *Roma subterr.*, t. II, p. 281; Bottari, *Pitt. e scult.*, t. III, pl. CLXX; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LXXII, n. 1); J. Wilpert, *Le pitture*, p. 419, n. 91.

92. Près de l'église de la Nunziatella, sur la voie Ardeatine.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 283; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 420, n. 93.

93. Paroi d'une niche à la catacombe des Giordani, *sacellum primum*. III^e siècle. — Le bon Pasteur, grand, élancé, se dirigeant vers la droite, il tient la brebis des deux mains; il est vêtu de la tunique à *clavi*; pannetière et jambières, deux brebis à ses pieds, deux arbres formant le fond.

Bibl. — E. Josi, *Le pitture rinvenute nel cimitero dei Giordani*, dans *Rivista di archeol. crist.*, t. V, 1928, p. 173, fig. 3 (cf. p. 171, fig. 2).

94. Voûte d'un cubicule de la même catacombe. III-IV^e siècle. — Le bon Pasteur portant la brebis, deux brebis à ses pieds.

Bibl. — E. Josi, dans *Rivista di archeol. crist.*, t. V, 1928, p. 181, fig. 8; p. 183, fig. 9.

95. Voûte d'*arcosolium* de la même catacombe. iv^e siècle. — Le bon Pasteur; à ses pieds deux brebis.

Bibl. — E. Josi, dans *Rivista di archeol. crist.*, t. V, 1928, p. 207, fig. 28.

96. Fresque de la *Vigna Cassia*, catacombe de Syracuse. — Sur un *loculus*; la partie conservée nous laisse voir le bon Pasteur sous des traits juvéniles, portant une tunique très courte, et, pour autant que la photographie le laisse voir, une sorte de voile sur les épaules; les jambes couvertes de *fasciæ crurales*. La brebis semble posée en équilibre et les deux autres brebis sur le sol sont presque ridicules sur leurs jambes pareilles à des échasses. En face : l'orante. Toute cette composition subit encore l'influence alexandrine (fig. 9887).

Bibl. — J. Führer, *Forschungen zur Sicilia sotterranea*, in-4°, München, 1897, p. 106, pl. X, n. 2; J. Führer et V. Schultze, *Die altchristlichen Grabstätten Siziliens*, dans *Jahrbuch des kaiserlich deutschen archäologischen*



9888. — Fresque de Bonaria.

D'après *Nuovo bullett. di arch. crist.*, 1901, p. 66, fig. 2.

Instituts, Ergänzungsheft VII., Berlin, 1907, p. 293, fig. 115; C. Kaufmann, *Forschungen zur monumentalen Theologie. I. Die sepulcralen Jenseitsdenkmäler der Antike und des Christentums*, in-fol., Mainz, 1900, p. 144, pl. VII, n. 1.

97. Fresque de Bonaria (Cagliari). — Le bon Pasteur dans la campagne, parmi les hautes herbes, il rapporte la brebis perdue chargée sur ses épaules; le bélier se trouve devant la bergerie qu'ombrage un arbre sur lequel une colombe est perchée (fig. 9888).

Bibl. — *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1901, p. 66, fig. 2.

98. Peinture à Cyrène. — Le bon Pasteur porte sur ses épaules la brebis égarée qu'attendent six autres brebis, toutes attentives à ce retour; le bon Pasteur semble couronné de fleurs; autour de la scène encadrée par deux arbres, sept gros poissons (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3223, fig. 3479).

Bibl. — Pacho, *Relation d'un voyage dans la Cyrénaïque*, 1829, pl. LI.

99. El Baghaouat (Égypte). Un berger et son troupeau, avec le mot ΠΟΙΜΗΝ (voir *Dictionn.*, t. II, col. 45, fig. 1288).

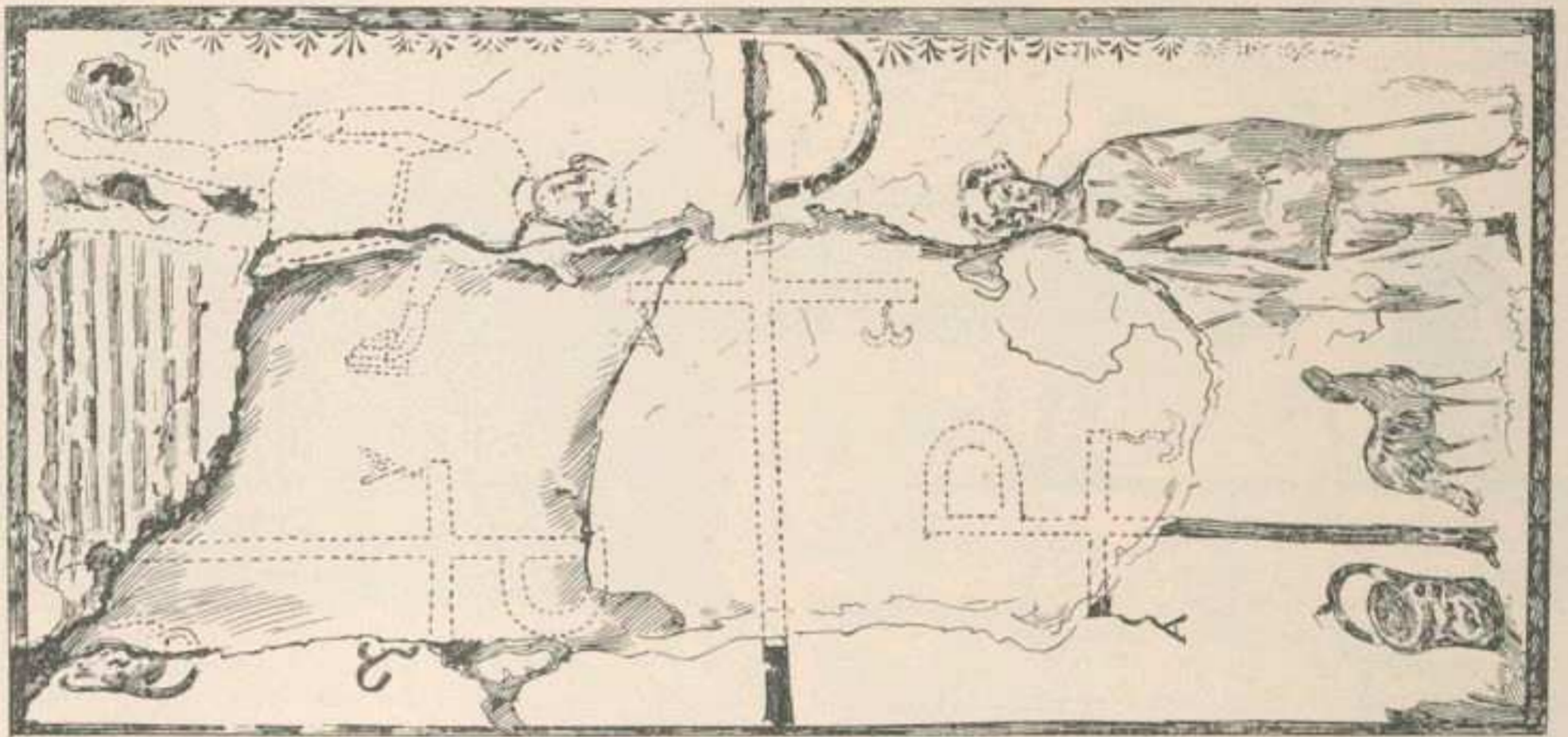
Bibl. — W. de Book, *Matériaux pour servir à l'archéologie de l'Égypte*, pl. IX.

IX. LE BON PASTEUR ET SON TROUPEAU. *Peintures.* — Les images du bon Pasteur dans l'art chrétien se ramènent à deux séries de représentations : 1^o Le pasteur portant sur ses épaules la brebis retrouvée; 2^o Le pasteur gardant son troupeau. Chacune de ces représentations présente un sens différent, ici nous n'allons parler que de la seconde série. On voudra bien se rappeler les textes que nous avons énumérés dans les

§ II et III, où nous voyons Dieu et son Christ dans l'attitude du pasteur d'un troupeau. Les monuments nous en offrent un assez grand nombre d'interprétations.

100. Fresque à la voûte d'un *arcosolium* de la *spelunca magna* de la catacombe de Prétextat. 2^e moitié du IV^e siècle. — De chaque côté d'un chrisme planté en terre et aux branches duquel sont suspendus A et ω on a reproduit la même scène qu'il est possible de reconstituer : le bon Pasteur appuyé de la main gauche sur son bâton, tenant de la main droite la *syrinx*; une brebis le regarde et un autre chrisme, plus petit, est planté en terre, avec les lettres A et ω ; plus loin, un objet qu'on pourrait prendre pour la *mulctra* ou vase de lait, mais qui est une *capsa* contenant les rouleaux avec les évangiles (fig. 9889).

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, in-fol., Roma, 1903, p. 214, fig. 19, n. 1, pl. CLXXVIII, n. 3.



9889. — Catacombe de Prétextat. *Spelunca magna*. D'après Wilpert, *Le pitture*, pl. CLXXVIII, n. 3.

101. Soffite d'un cubicule de la catacombe de Prétextat. Début du III^e siècle. — Quoique accessible depuis 1864, cette peinture n'a été connue qu'en 1903. Le bon Pasteur, vêtu de la tunique exomide, ceinte à la taille, chaussé de sandales, les jambes couvertes de *fasciæ* et portant la pannetière; à sa droite, sept brebis le regardent avec une inquiétude visible qui s'explique par la présence de deux animaux à l'aspect inquiétant qu'on ne voit nulle part ailleurs dans les catacombes : un âne et un porc qui semble avec son groin fouiller le sol. Dans le fond, des arbres sur lesquels des oiseaux sont perchés (fig. 9890).

Nous avons ici une scène qui ne se retrouve nulle part ailleurs; peut-être est-elle inspirée du *Physiologus*, composé à Alexandrie vers l'an 140 de notre ère, et où nous lisons que l'âne sauvage, l'onagre (voir *Dictionn.*, à ce nom), figure le diable dans son impuissance et sa jalousie, le porc figure les impuretés du paganisme.

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture*, p. 214-217, n. 2; pl. LI, n. 1.

102. Voûte d'un *arcosolium* sur la crypte de Saint-Eusèbe au cimetière de Calliste. 2^e moitié du III^e siècle. — Le bon Pasteur debout entre deux brebis; l'une d'elles paît, l'autre lève la tête vers son maître; celui-ci appuyé sur son bâton, tient de la main droite la *syrinx*, il porte la *tunica manicata* avec deux ronds dans le bas, la *mantellina* (*alicula*) et les *fasciæ cruales* avec les sandales. Le fonds est un léger paysage d'arbres et de plantes. Ce groupe est un des plus gracieux de la série, il se présente dans un cadre délicat sur un fond de roses (fig. 9891).

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, pl. XX; Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. II, pl. XVI, n. 2; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 217, n. 3; pl. LI, n. 2.

103. Tombe de Marciana au premier plan de la catacombe sous la *vigna Massimo*. Fin du III^e siècle. — Le bon Pasteur posé et vêtu comme le n. 3; deux brebis, deux arbres.

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1873, pl. I-II; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 217, n. 4.

104. Face de l'*arcosolium* de Saint-Eusèbe au cimetière de Calliste. Fin du III^e siècle. — La moitié inférieure fut détruite par un *loculus*. Le bon Pasteur porte la tunique à manches, tient la *syrinx*; d'après la largeur du champ, il pouvait se trouver là quatre brebis.

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, pl. VIII; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. XVII, n. 1; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 218, n. 5.

105. Voûte d'un *arcosolium* de la région des Saints-Gaius-et-Eusèbe au cimetière de Calliste. Fin du III^e siècle.

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. XIV (peu exacte); J. Wilpert, *Le pitture*, p. 218, n. 6, pl. CXII, n. 1.

106. Tombe dans la paroi droite de l'escalier principal de la catacombe de Domitille. Fin du III^e ou 1^{re} moitié du IV^e siècle. — Le bon Pasteur assis sur un petit tertre, appuyé sur son *pedum* et tenant la *syrinx*; vêtu de la pèlerine *alicula*; son troupeau l'entoure : un bouc, quatre brebis et un bélier. Dans le fond, quatre collines presque dénudées, encadrées par deux arbres dont Garrucci réussissait à découvrir l'essence sur le dessin fantaisiste de Bosio (fig. 9892).

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 269; Aringhi, *Roma subterr.*, t. I, p. 577; Bottari, *Scult. e pitt.*, t. II, pl. LXXVIII; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. XXXIV, n. 2; d'Agincourt, *Hist. de l'art*, t. VI, pl. VIII, n. 4; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 218, n. 7; fig. 20; pl. CXXI, CXXII, n. 2.

Cette peinture, très bien conservée, se trouvait au-dessus du *loculus*, aujourd'hui béant; mais sous ledit *loculus* le symbolisme continuait par la représentation d'une barrière à claire-voie figurant la limite d'un jardin tout rempli de fleurs et, en avant de cette clairie, un canthare à anse affronté par deux colombes. Avec quelque imagination, on pouvait se représenter le défunt enterré dans un jardin fleuri et, dans le fond, une échappée sur la campagne où le pasteur gardait son troupeau.

107. Tombe dans une petite galerie opposée en direction diagonale au *cubiculum clarum* de la catacombe de Priscille. 1^{re} moitié du iv^e siècle. — Le bon Pasteur (mauvais état de conservation).

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture*, p. 219, n. 8.

108. Voûte d'un cubicule de la catacombe de Saint-



9890. — Catacombe de Prætextat.
D'après Wilpert, *op. cit.*, pl. LI, n. 1.

Hermès. 1^{re} moitié du iv^e siècle. — Le bon Pasteur debout entre deux brebis couchées à ses pieds; il est vêtu de l'exomide, tient le bâton et la *syrinx*, dans le fond des arbres. La scène est figurée dans un cadre octogonal. Le reste du plafond montre des agneaux, des colombes, des paons.

et qui tombe jusqu'aux pieds, tenant le bâton et la *syrinx* double; avec lui, trois brebis dont une de très haute taille, la troisième surtout qui est presque comme un veau (fig. 9893).

Bibl. — J. Wilpert, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1898, pl. VIII-IX; *Le pitture*, pl. CXLVII.

111. Lunette d'*arcosolium* dans la crypte des apôtres de la catacombe de Saint-Hermès; antérieure



9891. — Cimetière de Calliste. Crypte de saint Eusèbe.
D'après Wilpert, *op. cit.*, pl. LI, n. 2.

à 337. — Le bon Pasteur parmi les arbres, avec six brebis; il ne subsiste que la cime des arbres; la tête du pasteur et quelques traces des brebis; on voit voler quelques oiseaux. Les brebis sont peintes en vert, d'autres en rouge.

Bibl. — Bianchini, *Præfatio in vitas pontificum*, t. III, p. 24; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LXXXII, n. 1; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 220, n. 12, pl. CLII.



9892. — Catacombe de Domitille. D'après Wilpert, *op. cit.*, pl. CXXII, n. 2.

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture*, p. 219, n. 9; pl. CLI.

109. Lunette d'*arcosolium* d'un cubicule au *Cæmeterium majus*. 1^{re} moitié du iv^e siècle. — Le bon Pasteur avec huit brebis distribuées en deux groupes de quatre, au fond des arbres.

Bibl. — J. Wilpert, *Die Katakombengemälde und ihre alte Copien. Eine ikonographische Studie*, in-8°, Freiburg, 1891, pl. XI, n. 1; *Le pitture*, p. 219, n. 10; L. Perret, *Les catac. de Rome*, t. II, pl. LII (peu exacte).

110. Tombe dans une galerie proche de la basilique des Saints-Pierre-et-Marcellin, 1^{re} moitié du iv^e siècle. — Le bon Pasteur portant la tunique sans ceinture

112. Voûte sous l'image des douze apôtres dans la crypte de Saint-Damase à la catacombe des Saints-Marc-et-Marcellin, 1^{re} moitié du iv^e siècle. — Le bon Pasteur debout au milieu de son troupeau de quatre brebis (très détérioré).

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture*, p. 220, n. 13, pl. CLXXVIII, n. 2.

113. Deux tombes pas très loin de la région du cubicule de l'annone à la catacombe de Domitille. Milieu du iv^e siècle. — Le bon Pasteur est un pygmée difforme vêtu d'une tunique ceinturée ornée de quatre ronds et de garnitures; il reste à peine une trace de

brebis à ses pieds. Quoique nous ayons déjà fait connaître la liberté avec laquelle les anciens dessinateurs traitaient les sujets qu'ils représentaient, nous en donnerons ici un nouvel exemple. Voici l'original (fig. 9894) rapproché de l'interprétation de Tocca-



9893. — Cimetière des Saints-Pierre-et-Marcellin. D'après Wilpert, *op. cit.*, pl. CXLVII.

fondo, le dessinateur de Bosio; ceci nous dispense d'une plus longue explication.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterranea*, p. 273; Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 581; Bottari, *Sculture e pitture*, t. II, pl. LXXX; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. XXXIV, n. 6; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 220, n. 14, pl. CCI, n. 2.



9894. — Fresque de la catacombe de Domitille. Original et interprétation par Toccafondo. D'après Wilpert, *op. cit.*, pl. CCI, n. 2 et p. 220, fig. 21.

114. Voûte de l'*arcosolium* de Zozimianus, à la catacombe de Cyriaque. Milieu du IV^e siècle. — Le bon Pasteur parmi les arbres chargés de fruits en abondance avec deux brebis qui se retournent pour le regarder. En dehors, trois autres brebis de chaque côté et dans le jardinet qui précède la tombe deux brebis encore (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1505, fig. 352, 353).

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1876, pl. VIII, IX; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 220, n. 15.

115. Paroi gauche de la crypte de Suzanne au *Cæmeterium majus*, 2^e moitié du IV^e siècle. — Pasteur et brebis, presque de grandeur naturelle.

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture*, p. 221, n. 16.

116. Voûte d'un *arcosolium* de la région libérienne à la catacombe de Calliste, 2^e moitié du IV^e siècle. — Le bon Pasteur.

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. XXXV, n. 1, p. 250; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 221, n. 17.

117. Face antérieure d'un *arcosolium* dans la région libérienne de la catacombe de Calliste, 2^e moitié du IV^e siècle. — Fresque donnée par De Rossi, recouverte ensuite, dégagée et aujourd'hui presque complètement détruite. Le bon Pasteur avait les jambes croisées, il se trouvait devant une claië; aucune trace de brebis.

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. XXXVII, n. 2, p. 253; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 221, n. 18.

118. Voûte d'un *arcosolium* proche de la crypte de Sainte-Émérentienne au *Cæmeterium majus*, 2^e moitié du IV^e siècle. — Quoique bien conservée cette fresque a été assez mal rendue, surtout par L. Perret. Le bon Pasteur est debout, les jambes croisées, appuyé sur son bâton et tenant de la main droite la *syrix*. Les deux animaux qui l'accompagnent sont d'une exécution tellement maladroite qu'on les prendrait moins pour des brebis que pour des ânes; les jambes et les oreilles sont interminables (fig. 9895).

Bibl. — Bosio, *Roma sotterranea*, p. 475; Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 213; Bottari, *Sculture e pitture*, t. III, pl. CLV; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LXVII, n. 1; L. Perret, *Les catac. de Rome*, t. II, pl. LI; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 221, n. 19, pl. CLXXVIII, n. 1; E. Josi, dans *Rivista di archeol. crist.*, t. X, 1933, p. 9; fig. 3.

119. Paroi droite d'un *arcosolium* dans la catacombe de Génésosa. Fin du IV^e ou début du V^e siècle. — Le bon Pasteur vêtu de la tunique à manches, appuyé sur son bâton et tenant de la main droite la *syrix*; la tunique est ornée dans le bas de deux croix gam-



mées; deux brebis et un fond de verdure avec des arbres, des branchages (fig. 9896). Au-dessus de cette image on lit le mot :

PA[s]TOR

bien qu'il ne soit pas possible que le sens de cette représentation fût oublié au point qu'il fallût cette inscription (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 610, fig. 4866).

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, t. VI, 1869, p. 74, n. 1; p. 87-91; *Roma sotterr.*, t. III, pl. L, p. 669; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LXXXV, n. 4; R. Lanciani, *New tales of old Rom*, in-8°, London, 1901, p. 117; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 221, n. 20, pl. CXII, n. 3.

120. Lunette d'*arcosolium* au cimetière de Novella. — La fresque, perdue depuis longtemps, est connue par un dessin d'Avanzini et une copie libre de Ciaccino. Le bon Pasteur entre six brebis dont deux ont été changées en coqs; cette peinture paraît être de la première moitié du VI^e siècle.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 531; Aringhi, *Roma subterr.*, t. II, p. 285; Bottari, *Pitture e sculture*, t. III, pl. CLXXII; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LXXII, n. 2; J. Wilpert, *Le pitture*, p. 222, r. 21.

121. Voir *Dictionn.*, t. XIII, au mot OSTRIEN, col. 125, fig. 9311.

XI. MOSAIQUES. — **122.** Mosaïque. — A Matifou (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2670-2677), l'ancienne *Rusguniæ*, se trouve une basilique à trois nefs (ensuite cinq nefs) dont nous avons donné le plan (voir *Dictionn.*, t. i, col. 697, fig. 140) dont le pavement de mosaïque offrirait peu d'intérêt avec sa décoration géométrique, si on n'y trouvait quelques inscriptions que nous avons déjà étudiées et un tableau en mosaïque à l'entrée du chœur (fig. 9897). Dans une large frise d'encadrement, la scène est traitée avec beaucoup de finesse et une grande variété de teintes. Elle représente le bon Pasteur au milieu de son troupeau, parmi des moutons, des chèvres, des béliers surpris dans différentes poses. Deux pasteurs gardent les animaux. L'un est debout portant le vase de lait, c'est le véritable bon Pasteur, déchargé de la brebis; l'autre trait une brebis et pour qu'on comprenne bien qu'il n'est pas inférieur à son compagnon, il a la tête



9895. — Fresque du *Cæmeterium majus*.
D'après Wilpert, *op. cit.*, pl. CLXXVIII, n. 1.

entourée du nimbe. Tous les deux portent d'ailleurs des manteaux de pourpre avec capuchon, une tunique bariolée et une sorte de culotte s'arrêtant aux genoux. Le premier est chaussé de sandales, s'attachant par des cordons à la manière des espadrilles espagnoles.

Au centre, une hutte de branchages abrite un mouton blanc nimbé. Un vase se trouve auprès de lui. Au-dessous de cette hutte, deux ou trois rubans qui ont peut-être été destinés à porter des inscriptions qui ne furent jamais composées; ces rubans sont sur fond jaune et se terminent par des boucles. Vers le bord inférieur du cadre, deux béliers arc-boutés sur leurs pieds, sont dans une posture de combat. Toute la scène se déroule dans un paysage où sont disséminées fleurs, palmes et asphodèles. L'aspect est gracieux quoiqu'un peu encombré par suite de la triple préoccupation naturaliste, symbolique et décorative. L'agneau du centre rappelle la vision de sainte Perpétue. L'emplacement des quatre pilastres soutenant l'autel est encore visible. Aujourd'hui cette mosaïque est au musée d'Alger (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 113, fig. 8477).

Bibl. — Chardon, *Fouilles de Rusguniæ*, dans *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques*, 1900, pl. v, p. 142.

123. Mosaïque. — Tombe de Lollianus à Thabraca. Le bon Pasteur portant la brebis sur les épaules; à ses pieds, deux brebis (voir *Dictionn.*, t. i, col. 718, fig. 154).

Bibl. — R. de La Blanchère, *Tombe en mosaïque de Thabarka*, 1897, p. 21, pl. II, fig. 12.

124. Mosaïque. — Ravenne, mausolée de Galla Placidia. Le bon Pasteur assis, appuyé non plus sur le *pedum* mais sur la croix, gardant son troupeau composé de six brebis (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 273, fig. 4858) (fig. 9898).

Bibl. — *Dictionn.*, t. XII, col. 198, n. Bon Pasteur avec son troupeau.

125. Mosaïque. — A Aquilée, le bon Pasteur tenant la brebis sur les épaules et la *syrinx* de la main droite; une brebis à ses pieds (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 175, fig. 8491).

Bibl. — *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1910, pl. v, p. 162-166; *Rivista di arch. crist.*, 1926, p. 305-306; *La basilica d'Aquileia*, in-4°, Bologne, 1933, pl. xxx.



9896. — Catacombe de Génésosa.
D'après Wilpert, *op. cit.*, pl. CXII, n. 3.

126. Mosaïque. — A Naples, le bon Pasteur couché parmi les arbres et deux brebis à ses côtés (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 755, fig. 8701).

Bibl. — Van Berchem et Clouzot, *Mosaïques chrét. du IV^e au X^e siècle*, p. 108, fig. 121.

127. Mosaïque. — A Naples, le bon Pasteur portant la brebis sur les épaules, dans un paysage d'arbres, deux brebis (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 745, fig. 8694).

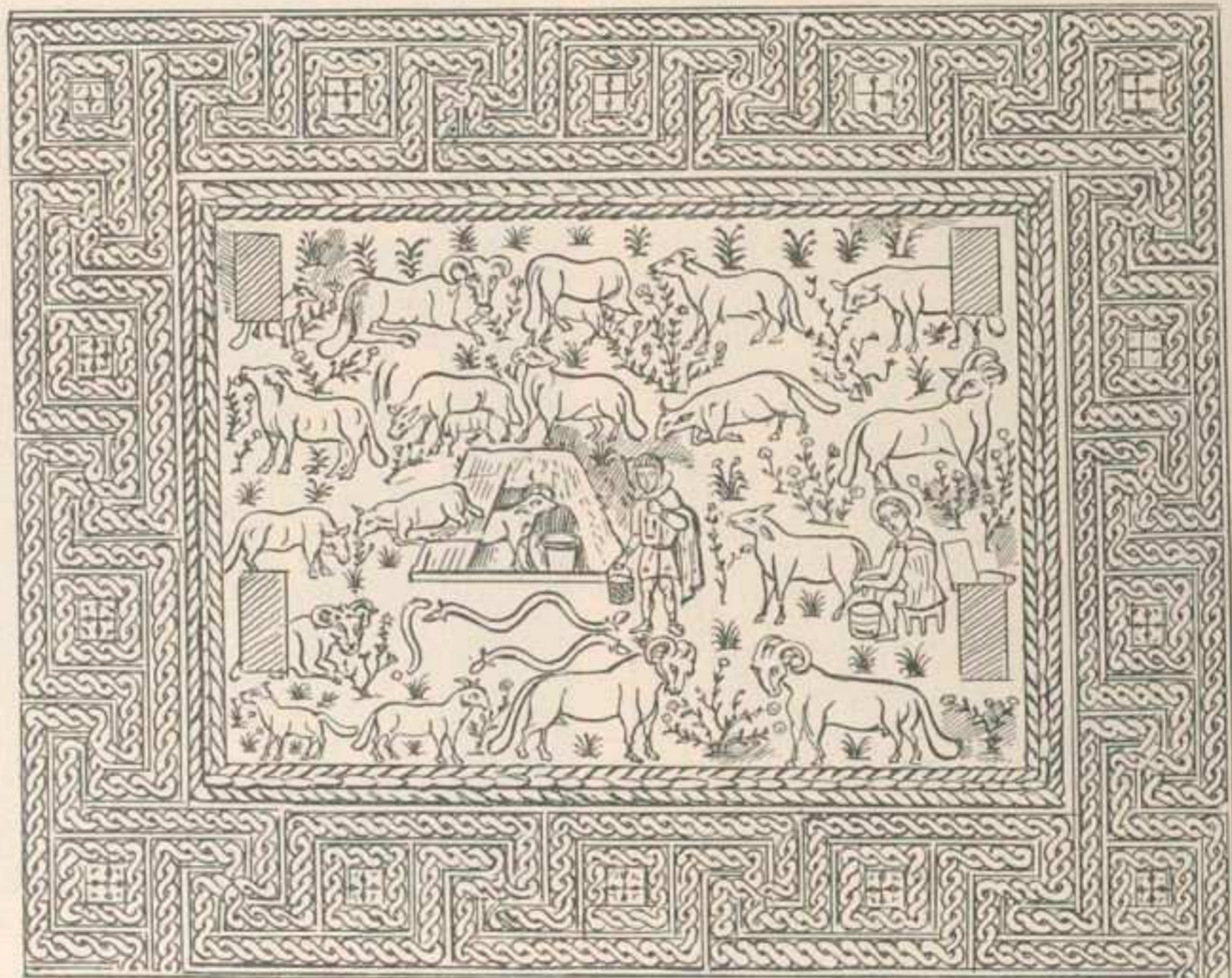
Bibl. — *Atti del II congresso di archeol. crist.*, 1902, p. 273.

X. SCULPTURE. — **128.** Statuette trouvée au village d'Omer Beyli, vilayet de Smyrne, entrée au musée de Constantinople le 2 novembre 1912. Marbre blanc à grains serrés et petits cristaux; au revers, quelques plis du vêtement sont ébauchés, la toison du bélier sommairement divisée par quelques sillons; le pilier équarri et simplement épannelé; socle non mouluré présentant une surface verticale dans le même plan que le pilier et épannelé comme lui; de l'animal placé près de la jambe droite du Pasteur, il ne reste que des arrachements correspondant à l'arrière-train et des traces extrêmement réduites des sabots antérieurs; l'extrémité du museau et celle de la queue du bélier sont brisées; toute la surface du marbre est rongée et grenue, les traits du visage indistincts, la tête de l'animal est informe; la main gauche tenant la hou-

lette brisée en trois morceaux : hauteur : 1 m. 27 ; hauteur du Pasteur : 0 m. 64 ; hauteur du pilier : 0 m. 80 ; hauteur du socle : 0 m. 18 et 0 m. 195 (fig. 9899).

« La statuette repose sur une plinthe sans profil dont les extrémités latérales, irrégulièrement arrondies, débordent fortement le socle sur lequel elle est placée ; ce socle, plan au revers, présente en avant et sur les côtés un profil formé d'un dé haut de 0 m. 04, compris entre deux fortes moulures rectilignes et très saillantes, qui se rattachent à lui par une face en biseau ; le bon Pasteur est debout, le corps portant avec un très léger déhanchement sur la jambe gauche,

qués par quelques sillons peu profonds et creusés au ciseau, droits ou légèrement obliques sur le buste, incurvés (avec la concavité tournée vers le haut) entre les cuisses ; les pieds sont protégés par des bottines de cuir souple dont la tige montante se termine par un bourrelet. La statuette est adossée à un pilier qui apparaît entre les jambes comme une surface plane, est arrondi sur les côtés et équiné au revers, il s'élève au-dessus du dos du bélier, évasé comme un tronc de cône renversé, dont la paroi ne serait d'ailleurs pas exactement circulaire, mais serait formée par deux courbes qui se coupent en avant en formant une arête verticale de faible saillie ; il est flanqué de chaque côté,



9897. — Mosaïque de Matifou. D'après *Bulletin archéologique du comité*, 1900, pl. v.

la droite légèrement fléchie et écartée, les deux pieds sur le même alignement ; la tête, de face, est encadrée de cheveux partagés en boucles rondes ; sur ses épaules, repose un fort bélier à grosse queue, dont la tête, profil à droite, se place au-dessus de son épaule gauche, et dont il tient de la main droite, sur le milieu de la poitrine, les pattes postérieures et la patte antérieure droite ; la main gauche baissée (le coude s'écarte fortement du corps tendant l'étoffe de la manche), tient une houlette ; cette houlette se terminait en haut contre le museau du bélier dont la patte antérieure gauche s'achève en elle en s'y perdant, formant ainsi tenon de consolidation ; vers le bas, elle est soutenue par un tenon qui s'attache sur la cuisse et elle adhère en même temps au museau d'un agneau qui, assis sur son arrière-train, relève la tête vers le pasteur ; un autre agneau était accroupi à sa droite, et relevait de même la tête vers lui (de là, le tenon dont il reste des traces sur la cuisse droite, presque exactement à la hauteur de celui de la cuisse gauche). Le pasteur est vêtu d'une tunique courte qui laisse les jambes nues depuis le genou, avec de larges manches qui s'arrêtent au coude et une ceinture serrée sur les reins ; les plis de la draperie sont sommairement indi-

d'une sorte de branche ou fleuron, entièrement collée à lui, très sommairement traitée et destinée sans doute à lui donner une apparence de caractère végétal (tronc de palmier). Le tout, statuette, attributs et animaux, plinthe, socle et pilier, est taillé dans un même bloc.

« L'exemplaire que nous venons de décrire, le seul dont la main gauche ait été retrouvée, nous fait connaître pour la première fois l'aspect véritable de l'œuvre et met fin aux restaurations fantaisistes qu'on en avait proposées ; c'est d'après ce modèle qu'il faut restituer les deux suivantes et très probablement toutes celles de ce groupe. »

La forme de la base est remarquable : on la rencontre, combinée avec le pilier auquel est adossée la figure sur deux autres monuments chrétiens que nous avons déjà fait connaître et qui représentent Orphée (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 2751, 2972, fig. 9245, 9246 : statuettes du musée de Constantinople et du musée d'Athènes) et encore sur un monument qui représente Jonas (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2587, fig. 6287 : statuette du Metropolitan Museum de New-York), et plusieurs autres de caractère païen, mais qui rapprochés des précédents permettent de reconstituer l'histoire

de cette forme : « Il paraît résulter de ce qui précède que ce genre de socle n'est employé que pour les statuette qui ont un rôle architectural; or, que tel fut bien celui de nos bons Pasteurs, c'est ce que démontre le fait qu'ils sont exécutés uniquement pour être vus de face et que, vus de profil, ils perdent tout caractère plastique; c'est aussi l'aspect du revers; c'est surtout le pilier qui les renforce, qui les dépasse et dont la face supérieure est creusée d'une mortaise (bien conservée ici). De ce point de vue, ce socle, qui considéré dans ses rapports avec la statuette, peut sembler à la fois trop trapu pour le poids qu'il a à supporter, et trop étroit pour la plinthe qui repose sur lui et le déborde, paraîtra assez judicieusement choisi,

bien que les draperies sont traitées avec la plus complète indifférence; en particulier le bras gauche est hors nature et s'attache on ne sait trop où; l'œuvre doit dater du IV^e siècle. »

Bibl. — G. Mandel, *Musées impériaux ottomans. Catalogue des sculptures grecques, romaines et byzantines*, in-8^o, t. II, Constantinople, 1914, p. 112-116, à qui nous avons emprunté presque toute cette notice; ce que nous ferons encore pour les deux suivantes.

129. Statuette. Trouvée à Ichiclar, près de Brousse, entrée au musée de Tschilli Kiosk, à Constantinople au mois de mars 1890 (fig. 9900). Marbre blanc, légèrement bleuté, à gros grains cristallins (ce qu'on nomme le marbre de Proconnèse), revers simple-



9898. — Mosaïque du mausolée de Galla Placidia. D'après Diehl, *Ravenna*, p. 31.

puisqu'il donne au support une apparence de vigueur, sans en altérer par une trop large surface portante le développement vertical.

« C'est ici le lieu de rapporter le texte d'Eusèbe, bien souvent cité depuis qu'il a été signalé par C. Bayet et J.-B. De Rossi :

εἶδες δ' ἂν ἐπὶ μέσων ἀγορῶν κειμέναις κρήνας τὰ τοῦ καλοῦ ποιμένος σύμβολα... τὸν τε Δανιὴλ σὺν αὐτοῖς λέουσιν ἐν χαλκῷ πεπλασμένα χρύσου τε πετάλοις ἐκλάμποντα. *De vita Constantini*, l. III, c. XLIX.

Il ne paraît pas douteux que ces statuette du bon Pasteur avaient leur place dans l'architecture de certaines fontaines où elles devaient jouer, appliquées devant un mur ou une ante, le rôle de petites cariatides, soutenant soit une légère architrave, soit une partie d'un entablement dont la masse principale aurait porté sur le mur; on notera qu'à côté de Daniel entre ses deux lions, le bon Pasteur entre ses deux brebis formait un pendant dont la rigoureuse symétrie devait séduire le goût des artistes chrétiens pour les compositions fortement équilibrées.

« Le travail est rapide et sommaire; l'attitude générale, malgré le hanchement de la jambe portante qui témoigne encore de l'influence des modèles classiques, est lourde et maladroite; les formes anatomiques aussi

ment dégrossi et recouvert de concrétions calcaires; manquent l'avant-bras, brisé au-dessous du coude et la main gauche; traces d'arrachements sur le bras, au-dessus de la cassure; tenon rectangulaire sur la face extérieure de la cuisse gauche; érosions sur le nez. Le bélier a la partie gauche du museau et l'extrémité de la queue brisées; il présente au sommet du dos une large cassure dont les contours réguliers et accusés, en certains endroits, par un petit relèvement de la surface environnante montrent qu'elle correspond exactement aux arrachements de la partie supérieure du pilier qui surmontait l'ensemble; de l'agneau placé près de sa jambe droite, il ne reste que les sabots antérieurs et des traces de l'arrière-train; la plinthe est brisée à droite, mais laisse encore voir à l'arête même de la cassure, quelques arrachements extrêmement réduits qui suffisent cependant à prouver l'existence d'un second agneau placé à la gauche du pasteur; la moulure inférieure du socle est brisée à gauche et mutilée au revers; la surface du marbre paraît avoir souffert du feu et n'a conservé l'épiderme antique qu'en quelques points, sur les jambes; les plis de la draperie sont creusés au trépan. Hauteur de l'ensemble : 0 m. 975; hauteur totale de la plinthe et du socle, mesurée devant le pied gauche : 0 m. 195;

hauteur de la plinthe : 0 m. 02 à 0 m. 05; largeur maxima actuelle de la plinthe : 0 m. 33; épaisseur de la plinthe : environ 0 m. 185; hauteur du socle à droite : 0 m. 16; à gauche : 0 m. 18; largeur du socle, au dé : 0 m. 19; à la moulure supérieure : 0 m. 26; épaisseur du socle, à la moulure supérieure droite : 0 m. 195; au dé, 0 m. 145.

« Malgré les mutilations dont elle a souffert, il est aisé de voir que la statuette reproduit exactement le type de la précédente; elle tenait de la main gauche baissée une houlette dont l'extrémité inférieure s'appuyait sur le tenon partiellement conservé au haut de la cuisse gauche et sur la tête d'un agneau dont la présence de ce côté peut être considérée comme certaine; cette houlette qui a laissé des arrachements bien visibles au-dessus de la cassure du bras, s'achevait contre le museau du bélier, et c'est elle qui, en se brisant, en a fait sauter la partie gauche;



9899. — Musée de Constantinople.
D'après G. Mendel, *Musées impériaux ottomans : Constantinople*, catalogue, t. II, 1914, p. 413.

les quatre pattes de l'animal étant ici tenues dans la main droite du pasteur, la patte antérieure gauche ne formait pas tenon comme au numéro précédent; il y avait donc là une petite variante dans la construction de la statuette; il y en avait une seconde dans l'attitude de l'agneau placé contre le pied droit; c'est du moins ce qu'on peut déduire de l'absence de tenon sur la cuisse droite; on peut en noter encore quelques autres; le pied est placé un peu en arrière de l'alignement du gauche; le bélier est moins gros par rapport à la tête du pasteur et la ligne de son dos est d'une convexité moins accusée; le socle est profilé sur ses quatre côtés; cette dernière différence, dont on pourrait être tenté d'exagérer l'importance, est annulée par l'aspect même du revers sur la statuette et le pilier, et par le fait certain que le pilier, ici comme là-bas, se prolongeait au-dessus des figures.

« La tête — dont on ne pouvait pas juger sur l'exemplaire précédent — est imberbe et coiffée de cheveux assez longs qui se relèvent sur le front et descendent sur les côtés du visage; elle est presque insensiblement tournée à droite et paraît sourire discrètement; placée devant le corps du bélier, elle ne semble qu'un masque sans épaisseur; le sculpteur en a cerné les contours d'un profond sillon, moyen naïf pour distinguer plus clairement les cheveux de la toison et, en accentuant l'ombre portée, donner l'illusion de la profondeur; l'iris est creusé d'une cavité circulaire.

« Le corps est de proportions plus lourdes qu'au

numéro précédent, d'apparence plus gauche encore et plus rustique (en particulier le hanchement de la jambe portante a complètement disparu), et le bras gauche prend un aspect véritablement monstrueux; de même, le travail est plus rude; les plis de la draperie sont brutalement creusés au trépan, employé aussi pour la pupille, la glande lacrymale, le coin des lèvres; l'œuvre est probablement un peu postérieure à la précédente. » Fin du IV^e siècle.

Bibl. — Manque dans A. Joubin, *Musée impérial ottoman. Catalogue des sculptures grecques, romaines, byzantines et franques*, 1893, non mentionnée, son n. 165 n'est pas une statuette mais un bas-relief; J. Laurent, *Statuette du bon Pasteur au musée de Tschinili-Kiosk*, dans *Bull. de correspondance hellénique*, t. XXIII, 1899, p. 583-587, fig. 1; cf. *ibid.*, t. XXII, 1898, p. 560 (communication de Th. Homolle); S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*, t. II, p. 551, n. 7;



9900. — Musée de Tschinili-Kiosk à Constantinople.
D'après G. Mendel, *op. cit.*, t. II, p. 417.

Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, pl. CDXXVIII, n. 6; F.-X. Kraus, *Real Encyclopädie*, p. 589, fig. 363; D.-B. Ainalof, *Fondements hellénistiques de l'art byzantin*, dans *Zapiski de la Société impériale d'archéologie*, section d'archéologie classique, byzantine et occidentale, t. XII, 1901, p. 164, fig. 32, p. 165; J. Strzygowski, *Orient oder Rom*, 1901, p. 60; L. Clausnitzer, *Die Hirtenbilder in den altchristlichen Kunst*, in-12; Erlangen-Halle, 1904, p. 34, n. 8; L. von Sybel, *Christliche Antike*, t. II, 1909, p. 36, fig. 36; Ch. Diehl, *Manuel d'art byzantin*, in-8°, Paris, 1910, p. 267; O.-M. Dalton, *Byzantine art and archeology*, 1911, p. 128; G. Mendel, *Musées impériaux ottomans. Catalogue des sculptures*, in-8°, Constantinople, t. II, 1914, p. 416-418, n. 649; L. Bréhier, *L'art chrétien. Son développement iconographique des origines jusqu'à nos jours*, 2^e édit., 1928, p. 38, fig. 11.

130. Statuette. Provenance incertaine, et probablement on n'a le choix qu'entre Constantinople, la Turquie d'Europe et les environs de Brousse (G. Mendel); connue sous le nom de Bon-Pasteur du musée de Sainte-Irène (fig. 9901). Marbre blanc à grains serrés et peu cristallins; le revers est fruste sur le pilier; sur la statuette même, quelques plis de la draperie y sont sommairement indiqués; brisée au bord inférieur de la tunique (il reste un petit moignon de la cuisse gauche); manquent l'avant-bras gauche, brisé au coude, l'extrémité du pilier emporté avec les parties voisines du dos du bélier; la queue du bélier est brisée; nez et lèvres

du pasteur mutilés; traces sur le haut de la cuisse gauche d'un tenon cylindrique; hauteur 0 m. 565.

« Type analogue aux deux précédents; la tête du pasteur est à la fois inclinée et très légèrement tournée à droite; ses cheveux sont partagés en grosses boucles rondes; le bélier, qui est de profit à droite, retourne ici la tête à gauche et regarde son maître; ce sont là les seules variantes qui distinguent cette statuette de la précédente; il est étrange que M. Strzygowski ait pu écrire « le bras droit [lisez : gauche] était évidemment levé »; le tenon se retrouve ici sur le côté extérieur de la cuisse gauche, exactement au même endroit que sur la statue d'Ichiclar; au-dessous de la corne gauche du bélier, on voit, très nets, les arrachements correspondant à l'extrémité de la houlette qui s'attachait à cet endroit; d'autre part, la cuisse droite (à la différence de la statuette n. 8) ne porte aucune trace de



9901. — Musée de Sainte-Irène.
D'après G. Mendel, *op. cit.*, t. II, p. 419.

tenon; la statuette doit donc se restituer exactement comme la précédente.

« Les plis de la tunique sont indiqués par quelques profonds sillons, brutalement exécutés au trépan, et par quelques traits incisés entre ces sillons; par le même procédé sont accusés les contours du cou et séparées les pattes antérieures du bélier; on notera les petites cavités circulaires qui représentent les « yeux » de la draperie au-dessus de la ceinture; la glande lacrymale, les narines, l'extrémité des lèvres du pasteur, les trous du museau et les yeux du bélier sont indiqués par de petites cavités creusées avec une pointe plus fine. Malgré ces duretés d'exécution, la statuette, par l'inflexion de la tête du pasteur et par le mouvement de la tête du bélier, a un aspect moins figé, moins maladroit que les précédentes; peut-être le doit-elle en partie à ses mutilations, car ici encore le bras gauche est traité d'une manière extravagante et paraît s'attacher derrière l'épaule gauche du bélier; toutefois la tête est traitée plus plastiquement, elle a plus de « profondeur » et ses rapports spatiaux avec le corps du bélier sont exprimés plus justement; l'œuvre est à peu près contemporaine des précédentes.

Bibl. — A. Dumont, *Le musée de Sainte-Irène à Constantinople*, dans *Revue archéologique*, t. II, 1868, p. 255, n. 26 (il écrit que « l'origine thrace de ce monument quoique probable n'est pas certaine »); E. Goold, *Catalogue explicatif*, in-12, 1871, p. 13 (provenance inconnue); S. Reinach, *Catalogue du musée d'antiquités à Constantinople*, in-12, Paris, 1882, n. 165 (provenance : Constantinople); A. Joubin, *Musée impérial ottoman. Catalogue des sculptures grecques, romaines, byzantines et franques*, 1893, n. 164; J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol., crist.*, t. VII, 1869, p. 47 sq., fig. 2, p. 44; 1879, p. 34-35; 1887, p. 140; cf. 1888-1889, p. 93; Le même, dans *Bull. della comm. archeol.*

com. di Roma, t. XVII, 1889, p. 131-139; Alb. Dumont, *Rapport sur un voyage archéologique en Thrace*, dans *Archives des missions scient. et litt.*, II^e sér., t. VI, p. 37 (du tirage à part) = Dumont-Homolle, *Mél. d'archéologie et d'épigraphie*, in-8^o, Paris, 1892, p. 226; Th. Homolle, dans *Revue archéologique*, t. II, 1876, p. 297-298; Ch. Bayet, *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture et de la sculpture chrétiennes en Orient avant la querelle des iconoclastes*, in-8^o, Paris, 1879, p. 30; A. de Ceuleneer, dans *Athenæum belge*, t. II, 1879, p. 154 sq.; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. VI, 1880, p. 35, pl. CDXXVIII, n. 6; A. Veyriès, *Les figures criophores dans l'art grec, l'art gréco-*



9902. — Musée d'Athènes (Patissia).
D'après *Römische Quartalschrift*, t. IV, 1890, pl. IV, n. 1.

romain et l'art chrétien, in-8^o, Paris, 1884, p. 78; F.-X. Kraus, dans *Real-Encyclopädie der christlichen Alterthümer*, t. II, 1886, p. 589, fig. 363; le même, *Geschichte der christlichen Kunst*, t. I, 1896, p. 228, fig. 184; N. Kondakof, *Monuments byzantins de Constantinople* (en russe), dans *Travaux du VI^e congrès archéologique d'Odessa*, t. III, 1887, p. 229, fig.; J. Ficker, *Die altchristlichen Bildwerke im christlichen Museum des Laterans*, 1890, p. 39; J. Strzygowski, dans *Römische Quartalschrift*, t. IV, 1890, p. 99 (provenance inconnue); H. Bergner, *Der gute Hirt in der altchristlichen Kunst*, 1890; A. Pératé, *L'archéologie chrétienne* [1892], p. 289; J. Laurent, *Statuette du bon Pasteur au musée de Tschinili Kiosk*, dans *Bulletin de correspondance hellén.*, t. XXIII, 1899, p. 583-587; S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*, t. III, 1904, p. 273, n. 10 [attribuée par erreur au musée de Latran et références inexactes]; J. Clausnitzer, *Die Hirtenbilder in den altchristlichen Kunst*, in-8^o, Erlangen-Halle, 1904, p. 33, n. 5; G. Millet, *L'art byzantin*, dans *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens*, in-8^o, Paris, t. I, 1^{re} part., 1905, p. 260; C.-M. Kaufmann, *Handbuch der christlichen Archæologie*, in-8^o, Paderborn, 1905, p. 513; H. Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne*, in-8^o, Paris, t. II, 1907, p. 254, 255; L. von Sybel, *Christliche Antike*, t. II, 1909, p. 36; Ch. Diehl, *Manuel d'art byzantin*, in-8^o, Paris, 1910, p. 267; O.-M. Dalton, *Byzantine art and archeology*, in-8^o, Oxford, 1911, p. 128; L. Bréhier, *Études sur l'hist. de la sculpt. byzantine*, dans *Archives des missions scient.*, 1911, p. 29; G. Mendel, *Musées impériaux*

ottomans. *Catalogue*, t. II, 1914, p. 418-420, n. 650.

131. Statuette. Trouvée à Athènes, en 1839, marbre blanc du pays et probablement de provenance locale ou du moins de fabrication grecque; conservée



9903. — Musée de Sparte.
D'après *op. cit.*, pl. IV, n. 2.

au musée central d'Athènes (Patissia). Cette statuette paraît appartenir à la même série que les précédentes; elle est brisée aux cuisses, au-dessus des genoux et la hauteur de la partie conservée est de 0 m. 44 (fig. 9902); le bras et la main gauches faisaient proba-



9904. — Bon Pasteur de la porte d'Ostie.
D'après *Bull. di arch. crist.*, 1887, pl. XI-XII.

blement le geste déjà décrit sur les statuette de Constantinople. Ne semble pas postérieure au IV^e siècle.

Bibl. — Th. Homolle, dans *Revue archéologique*, 1876, t. II, p. 297-298; J. Strzygowski, dans *Römische Quartalschrift*, t. IV, 1890, p. 98, pl. IV, n. 1; Ch. Bayet, *Recherches pour servir à l'hist. de la peint. et de la sculpt.*, in-8°, Paris, 1879, p. 30; A. Veyriès, *Les figures criophores*, in-8°, Paris, 1886, p. 77; A. Dumont-

Homolle, *Mélanges d'archéol. et d'épigr.*, p. 595; Garrucci, *Storia dell'arte crist.*, t. VI, pl. CDXXVIII, n. 7; S. Reinach, *Répertoire de la sculpt.*, t. II, p. 552, n. 3; L. von Sybel, *Katalog. der Skulpturen zu Athen*, Marburg, 1881, n. 374; Heydeman, *Die antiken Marmor-bildwerke zu Athen*, Berlin, 1874, p. 172 sq., n. 450.

132. Statuette. Provenance inconnue, entrée au musée de Sparte. Appartient à la série dont nous avons décrit plusieurs exemplaires: le bon Pasteur est adossé à un pilastre; très abîmé; manque le bras gauche et la partie inférieure du corps (fig. 9903); hauteur jusqu'à la ceinture: 0 m. 38. IV^e siècle.

Bibl. — H. Dressel, dans *Mittheilungen des Instituts*, t. II, n. 32; J.-B. De Rossi, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1879, p. 34; J. Strzygowski, dans *Römische Quartalschrift*, t. IV, 1890, p. 98, pl. IV, n. 2; Milchhöfer, *Die antiken Kunstwerke aus Sparte und Umgebung*, dans *Mittheilungen des deutschen archaeol. Instituts in Athen*, t. II, 1877, p. 358.

133. Statuette. Trouvée à Séville, entrée dans la collection du duc de Medina Celi, *casa de Pilatos*. Cette statuette appartient à la même série que les précédentes, mais il se pourrait que le visage ait été barbu? La main gauche manque; hauteur: 0 m. 65, avec le piédestal 0 m. 82; le marbre paraît être de provenance italienne. IV^e siècle.

Bibl. — E. Huebner, *Die antiken Bildwerke von Madrid*, in-8°, Berlin, 1862, p. 324, n. 879; J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1887, p. 141; Huebner, dans *Bull. dell' Istit.*, 1862, p. 102, n. 12; J. Ficker, *Die allchr. Bildwerke in christl. Mus. des Laterans*, in-8°, Leipzig, 1890, p. 38.

134. Statuette. Trouvée à Rome près de la Porte Saint-Paul; marbre grec; manquent les jambes et le bras. Hauteur: 0 m. 64. Fin du III^e ou début du IV^e siècle, à en juger par l'exécution, car il est bien aventureux de proposer une différence chronologique qui vieillisse cette pièce un peu plus que les précé-



dent. On pourrait être tenté de l'apparenter à la série dont il a été question, mais, ici, il n'y a plus trace de pilier en arrière, cependant que l'épaule gauche n'offre plus la difformité signalée sur les types de la série susdite (fig. 9904). Au musée Capitoline.

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Statua del buon Pastore*, dans *Bull. della commiss. archeol. com. di Roma*, 1889, p. 131-139, pl. IV; Le même, *Statua del buon Pastore*

scoperta in Roma presso la porta Ostiense, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1887-1889, p. 136-149, pl. XI-XII; Ad. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, in-8°, Milano, 1901, t. I, p. 25, fig. 22; S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*, t. II, p. 553, n. 1; J. Wilpert, *I sarcofagi cristiani antichi*, in-fol., Roma, t. I, 1929, p. 72, n. 4, pl. LII, n. 2. Sur les statues du bon Pasteur, *ibid.*, p. 63-99.

135. Statuette. Provenance inconnue, probablement italienne; entrée au musée Kircher (voir ce nom); marbre grec, hauteur : 0 m. 42.

Bibl. — Perkins, *Tuscan sculptors*, in-8°, London, t. I, 1864, p. xxxix (of poor work); J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1887-1889, p. 140; J. Ficker, *Die altchristl. Bildwerke*, p. 38.

136. Statuette. Provenance inconnue, conservée au musée de Vérone (*Museo lapidario*, n. 469) (fig. 9905); d'un type un peu différent de celui de la série étudiée



9905. — Musée de Vérone.

D'après S. Maffei, *Museum Veronense*, 1749, pl. CLXXVIII, n. 2.

jusqu'ici. M. G. Mendel la croit inédite, peut-être est-ce la statuette publiée par S. Maffei, *Museum Veronense*, in-fol., Veronæ, 1749, p. CLXXVIII, n. 2.

137. Statuette. Basilique souterraine de Saint-Clément. Statue très mutilée d'un adulte barbu portant la tunique exomide, tenant un animal sur l'épaule, le bras droit relevé, le bras gauche replié. L'attitude du corps semble être celle d'un homme en marche. Cette statuette d'un type très différent de toutes celles que nous avons fait entrer dans la série décrite précédemment n'est pas de façon indubitable, malgré l'inscription tracée sur le socle, une statue du bon Pasteur; on pourrait y voir une représentation du dieu Mithra portant le taureau, ainsi s'expliquerait sa présence dans un sanctuaire mithriaque; hauteur : 0 m. 47 (fig. 9906); marbre grec.

Bibl. — Th. Roller, *La basilique de Saint-Clément de Rome*, in-8°, Paris, 1873, p. 4; le même, *Les catac. de Rome*, in-fol., Paris, 1886, t. I, pl. XL, n. 5, p. 264; J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1870, p. 150; J. Ficker, *Die altchr. Bildwerke*, 1890, p. 38; Fr. Cumont, *Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra*, in-4°, t. I, Bruxelles, 1899, p. 169, n. 9; *Dictionn.*, t. III, col. 1876, fig. 3022.

138. Statuette. Provenance inconnue, mais le marbre grec invite à regarder vers un atelier peu éloigné de ceux d'où sont sorties les pièces de la série décrite. Conservée au musée de Latran et intacte, ce

qui est son plus grand mérite (fig. 9907); hauteur : 0 m. 54. Le bon Pasteur diffère cependant ici, quant à la pose, de tous ceux que nous avons décrits. Il tient les quatre pattes de la brebis assemblées dans sa main; la houlette est entièrement détachée du corps et le geste pour la maintenir est naturel. Le vêtement consiste à une tunique à manches, serrée à la taille et se terminant à mi-cuisses; la chaussure consiste en bottines et guêtres; coiffure négligée, visage imberbe.

Bibl. — L. Perret, *Les catac. de Rome*, in-fol., Paris, 1855, t. IV, pl. IV; t. VI, p. 109; Th. Roller, *op. cit.*, t. II, pl. LX, n. 1; J. Strzygowski, *Reste altchristliche Kunst in Griechenland*, dans *Römische Quartalschrift*, t. IV, 1890, pl. V; A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, in-8°, Milano, 1901, t. I, p. 27, fig. 23;



9906. — Statue criophore de la basilique de Saint-Clément. D'après une photographie.

J. Weis-Liebersdorf, *Christus und Apostelbilder*, in-8°, Freiburg, 1902, p. 47, fig. 21; J. Ficker, *Die altchr. Bildwerke*, 1890, p. 47, n. 105; O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, in-fol., Milano, 1910, pl. XIV, n. 2; S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*, t. III, p. 273, n. 6; J. Wilpert, *I sarcofagi cristiani antichi*, in-fol., Roma, t. I, 1929, p. 71-72, fig., pl. LII, n. 5.

139. Statuette en ivoire. Disparue, a fait partie du cabinet d'antiquités du cardinal Étienne Borgia et mentionnée sous le n. 105 du catalogue rédigé par Ph.-Aur. Visconti : *Buon Pastore lavorato in avorio; alto once sei.*

Bibl. — *Docum. per la storia dei musei d'Italia*, t. I, p. 320; cf. J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1887-1889, p. 142.

140. Statuette en terre cuite. Conservée au musée du Vatican. Le bon Pasteur retient dans sa main les quatre pattes de la brebis. De Rossi avait paru disposé à lui attribuer une origine africaine, ce qui semble bien conjectural étant donné que la représentation du bon Pasteur est plutôt rare sur les sarcophages africains; il a d'ailleurs à peu près renoncé à cette opinion.

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1887-1889, p. 142, note 3; 1902, p. 244.

141. Statuette en terre cuite. Dans un musée d'Allemagne dont J.-B. De Rossi ne pouvait désigner le nom; travail assez grossier, devait provenir d'une officine des pays rhénans.

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1887-1889, p. 143, note 1; cf. D. Endres, *Eine alt-christliche Darstellung des guten Hirten im städtischen Museum zu Augsburg*, dans *Römische Quartalschrift*, t. vi, 1892, p. 114-118.



9907. — Musée de Latran.
D'après Marucchi, *I monumenti*, pl. xiv.

142. Statuette en os. Ancienne collection Basilewsky, acquise par le musée impérial de Saint-Pétersbourg (fig. 9908). Le bon Pasteur vêtu d'une tunique tombant presque sur les genoux et serrée à la taille par une corde, portant une écharpe en bandoulière passant de droite à gauche; jeune, imberbe, le visage tourné vers l'agneau dont il tient deux pattes dans chaque main; les jambes et les pieds nus. L'agneau posé sur les épaules semble vouloir poser l'extrémité de son museau sur le front de son maître. Le front de l'agneau lui-même est surmonté d'un monogramme : N qu'on pourrait développer : *Dominus noster*. Le pasteur est debout sur un tertre. La

¹ Cette statuette a été retrouvée vers cette époque; elle appartient d'abord à Mariotti; cf. E. Förster, *Geschichte des italienische Kunst*, in-8°, Leipzig, 1869, t. 1, p. 54; J.-B. De

face antérieure est seule travaillée, exécution sommaire. Hauteur : 0 m. 075.

Bibl. — A. Darcel et A. Basilewsky, *Collection Basilewsky, Catal. raisonné*, in-4°, Paris, 1874, pl. v, n. 2, p. 5; J.-O. Westwood, *A descriptive catalogue of the fictile ivories*, in-8°, London, 1876, p. 402.

143. Statuette. Provenance inconnue, trouvée vers le commencement du XIX^e siècle¹, conservée au musée de Latran; brisée à mi-cuisses, hauteur : 0 m. 55, hauteur de la tête : 0 m. 155; marbre grec (fig. 9909). Cette statuette est d'un art si accompli qu'on a pu douter — sans raison — qu'un ouvrage à ce point excellent fût sorti des mains d'un artiste chrétien. Nous disons « sans raison », parce que rien n'empêche la communauté romaine vers le temps où régna



9908. — Musée de Saint-Pétersbourg.
D'après A. Darcel et A. Basilewsky, *Collection Basilewsky : Catalogue raisonné*, Paris, 1874, pl. v, n. 2.

Alexandre-Sévère, au sein d'une tolérance qui ressemblait fort à la bienveillance, sinon à la protection, d'avoir possédé un artiste capable de sculpter cette statuette. C'était le temps où l'empereur syrien de Rome faisait placer dans son lairaire l'image du Christ et, à défaut d'un artiste de croyance chrétienne, quelle impossibilité trouvera-t-on à ce qu'un fidèle ait commandé à un sculpteur païen la figure d'un pâtre portant une brebis sur ses épaules? Quel que soit le sentiment de l'auteur, il a suivi une inspiration chrétienne et son œuvre s'en est ressentie.

Au jugement de Benndorf, cette statuette dont la grâce est si touchante serait inspirée d'une statue de Praxitèle dont un fragment a été découvert à Éleusis, en 1884, et qui représente Tubuleus, frère de Triptolème, personnage du mythe éleusinien. Peut-être est-ce montrer là beaucoup d'ingéniosité; nous croirions plus simplement que cette statue est inspirée d'une scène observée dans la campagne romaine, ceci soit dit sans préjuger l'atelier italien ou grec. Quoi qu'il en soit, la date est certainement très ancienne. J.-B. De Rossi

Rossi, *Statua del buon Pastore scoperta in Roma presso la porta Ostiense*, dans *Bullettino di archeologia cristiana*, 1887-1889, p. 139.

parlait *dei primi decenniii in circa del secolo terzo*¹ et L. Duchesne² n'osait pas s'en écarter plus que pour proposer « le milieu du III^e siècle ». La statuette est malheureusement mutilée; les jambes ont été refaites; les bras du bon Pasteur et la tête de l'agneau ont subi des restaurations.

Le bon Pasteur porte comme vêtement la tunique



9909. — Musée de Latran. Statuette restaurée.
D'après Marucchi, *I monumenti*, pl. XIV, n. 1.

exomide qui laisse l'épaule droite découverte; cette tunique est retenue à la taille par une ceinture qui est cachée par le bouffant des gros plis de l'étoffe; elle retombe sur les hanches et s'arrête à peu près à mi-cuisses, un peu au-dessus de l'endroit où celles-ci furent brisées. On voit néanmoins le geste de la partie inférieure du corps, la jambe gauche était tendue et la jambe droite légèrement ployée. Ce qui donne tant de sveltesse à la statuette c'est que, à la différence de celles que nous avons décrites, elle nous montre la

tête bien dégagée du corps de l'animal. La jeunesse et l'expression du visage rappellent quelques bonnes statues d'Apollon, la régularité et la douceur des traits, l'expression du regard, l'abondance sans désordre de la chevelure, tout cet air de jeunesse, de bonté et de candeur expriment les sentiments qui remplissent l'âme du pasteur au moment où il vient de reconquérir sa brebis. Celle-ci, dans l'état actuel de la statue y paraît indifférente et semble un animal empaillé avec son cou trop haut, sa tête de profil, pour laquelle on n'a pas tenu compte de l'inclinaison du cou telle qu'elle se voit encore sur l'original, inclinaison qui prouve que l'animal répondait par son geste au regard affectueux du pasteur. On ne peut trop regretter que, autorisée et guidée par ce détail, l'administration du musée du Latran n'ait fait procéder à une restauration intelligente et respectueuse de l'original.



9910. — Statuette de Catane.

D'après *Byzantinisch-neugriechische Jahrbücher*, Berlin, t. II, 1921, p. 380, n. 1.

Le nombre de ces statuette, leur provenance, nous apprennent assez que le goût des fidèles fut captivé par ce touchant symbole qu'on peut regretter de voir si complètement oublié de nos jours. La série que nous avons décrite n'a certainement rien de commun avec les deux statuette du Latran; il y a eu des types variés et ce sont les plus maladroits qui ont été les plus répandus. L'époque où ce symbole a obtenu le plus de vogue paraît être le III^e et le IV^e siècle.

Bibl. — Perkins, *Tuscan sculptors*, in-8°, London, 1864, t. I, p. XLIII; J.-W. Appell, *Monuments of early christian art. Sculptures and catacomb's painting*, in-8°, London, 1872, p. 4, n. 1; Becker, *Roms altchristliche Cœmeterien*, in-8°, Dusseldorf, 1874, p. 78; J.-A. Martigny, *Dictionn. des antiquités chrétiennes*, in-8°, Paris, 1877, p. 586; Th. Roller, *Les catacombes de Rome*, in-fol., Paris, 1881, t. I, pl. XL, n. 2, p. 264; R. Garucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. VI, pl. CDXXXVIII, n. 5; Northcole et Brownlow, *Roma subterranea*, in-8°, London, 1879, t. II, p. 29, fig. 3; V. Schultze, *Die Katakomben*, p. 183, fig. 44; J. Parker, *Tomb in and near Rome. Sculpture among the Greeks and Romans. Mythology in funeral sculpture*, in-8°, Oxford, 1877; F.-X. Kraus, *Realencyklopädie*, in-8°, Freiburg-im-Br., t. II, 1886, p. 590, fig. 364; A. Pératé, *Archéologie chrétienne*, in-8°, Paris, 1892, p. 289, fig. 189; F.-X.

¹ Id., *ibid.*, p. 139. — ² *Bulletin critique*, déc. 1882, p. 288.

Kraus, *Roma sotterranea*, pl. XIII, p. 372; A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, in-8°, Milano, 1901, t. I, p. 24, fig. 21; J. Strzygowski, *Reste altchristliche Kunst in Griechenland*, dans *Römische Quartalschrift*, t. IV, 1890, p. 101; J. Ficker, *Die altchr. Bildwerke*, 1890, p. 37, n. 103; Smith, *Dictionary of christ. antiq.*, t. II, p. 1893; D. Kaufmann, *Handbuch der christl. Archäologie*, in-8°, Paderborn, 1905, p. 513; H. Leclercq, *Manuel d'archéol. chrétienne*, t. II, 1907, p. 251-253, fig. 225; S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*, t. II; p. 552, n. 6-7; J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. christ.*, 1887-1889, pl. XII; O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, 1910, pl. XIV, n. 1; J. Wilpert, *I sarcofagi cristiani antichi*, in-fol., Roma, t. I, 1929, p. 71, fig. 29, pl. LI, n. 1.



9911. — Statuette « chez Bardini ». D'après *Revue archéologique*, 1929, t. II, p. 99, n. 2.

144. Statuette. Deux fragments conservés au musée de Catane ont été rapprochés et ont donné la plus grande partie d'une statuette chrétienne représentant le bon Pasteur; ce qui subsiste mesure 0 m. 54; la largeur est d'environ 0 m. 28 et 0 m. 245 à la taille; l'épaisseur est d'environ 0 m. 16 à 0 m. 17. Le bon Pasteur regarde en face de lui, malheureusement le visage est complètement détruit; on voit seulement qu'il était imberbe et encadré dans une abondante chevelure. De la main droite, il tient les quatre pattes de la brebis, le bras gauche manque, mais l'épaule n'offre pas la même ignorance anatomique que nous avons signalée sur les statuettes de la série orientale. De la brebis il reste à peu près la moitié du corps. Au revers de la statuette on voit le même pilier formant soutien qui se trouvait sur les pièces que nous avons déjà étudiées (fig. 9910).

Bibl. — E. Becker, *Die altchristliche Hirtenstatuette in Catania*, dans *Byzantinisch-neugriechische Jahrbücher*, t. II, 1921, p. 379-385.

Faisant suite à la série de monuments que nous avons rassemblés, nous ajouterons ceux-ci :

144 A. Au XVII^e siècle, dans le jardin de la basilique de Saint-Chrysogone, au Transtévère, on voyait encore un petit piédestal rond, aujourd'hui disparu, et qui mentionnait un certain *Fl(avius) Tertullus qui de arte sua ecclesiae donum posuit*. La statue placée sur ce piédestal était probablement celle du bon Pasteur, à en juger par ce qui subsistait du socle.

Bibl. — De Rossi, *Statua del buon Pastore*, dans *Bull. com.*, 1889, p. 139.

144 B. Musée des Thermes, à Rome, statuette mesurant 0 m. 425, mutilée et restaurée. Pasteur très jeune, chevelure bouclée, la brebis sur les épaules, une autre à ses pieds et un tronc d'arbre (III^e siècle).

Bibl. — G. Wilpert, *I sarcof. crist. antichi*, t. I, p. 72, n. 3, pl. LI, n. 8.

144 C. Tronc de colonne au musée d'Ostie, debout, marchant entre deux brebis, la troisième à peine indiquée sur les épaules.

Bibl. — G. Calza, dans *Notizie degli scavi*, 1916, fig. 3, p. 143; G. Wilpert, *I sarc. crist. ant.*, t. I, Testo, p. 74, fig. 37.

145. Statuette. Conservée à Athènes, *Ethnikon Museion*, depuis 1902, n. 2828; marbre blanc; hauteur : 0 m. 74; base : 0 m. 105.

Bibl. — Νεώτερος Καλός Ποιμήν του Ἐθνικοῦ ἀρχαιο-



9912. — Musée de Florence. D'après *Römische Quartalschrift*, t. XXIII, 1909, p. 246-248, n. 1.

λογικοῦ Μουσείου Ἀθηνῶν ὑπὸ Γεωργίου Ἀ. Σπηρίου, dans *Αρχαιολογική ἐφημερίς*, 1915, p. 34-43; E. Becker, dans *Byzantinisch-neugriechische Jahrbücher*, t. II, 1921, p. 386-388.

146. Statuette. Provenance : la Propontide, entrée au musée de l'Ermitage à Saint-Petersbourg en 1910.

Bibl. — E. Becker, dans *Byzantinisch-neugriechische Jahrbücher*, t. II, 1921, p. 388.

147. Statuette au sujet de laquelle nous n'avons d'autre information que cette ligne : « Autrefois chez Bardini. Bon Pasteur. *Exposition Sambon*, 1928, pl. XVII. » N'ayant pu atteindre le catalogue de ladite exposition, nous nous contentons du croquis donné dans la *Revue archéologique*. On remarquera que le bon Pasteur est barbu et que la brebis est couchée sur les épaules, ayant la tête du côté opposé à ce que nous voyons sur toutes les autres statuettes. Le bras tient les quatre pattes, le bras gauche manque; il semble que vers le bas de la tunique on observe un tenon d'arrachement, peut-être celui qui maintenait la houlette. Le bon Pasteur est figuré sur un socle orné qui semble bien être un travail déjà tardif; l'ensemble donne l'impression du V^e siècle (fig. 9911).

Bibl. — S. Reinach, *Statues et statuettes non figurées ou mal figurées dans le Répertoire de la statuaire*, dans *Revue archéol.*, 1929, t. II, p. 99, n. 2.

148. Statuette de bronze. De provenance inconnue, conservée au musée de Florence (salle XIII, vitrine 32, n. de l'inventaire : 2255). A de pareilles dimensions — 0 m. 05 — on peut bien appliquer le mot de « statuette », on pourrait presque dire : un jouet. L'exécution paraît assez soignée, aucun détail n'a

été négligé, même on a pris soin de river les pieds sur une sorte de barrette qui empêche que les jambes ne se tordent (fig. 9912).

Bibl. — J.-P. Kirsch, *Kleinere Mitteilungen. Eine*



9913. — Vase de terre cuite. Carthage.
D'après *Bull. archéol. du Comité des travaux hist.*, 1918,
p. 332.

Bronzestatue des Guten Hirten im Museum zu Florenz, dans Römische Quartalschrift, t. XXIII, 1909, p. 246-248, fig. 1.

149. Terre cuite. Un fragment d'anse de vase en



9914. — *Hermula* du cimetière d'Hélène.
D'après *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1895, pl. 1.

terre cuite blanc jaunâtre, représentant un jeune homme imberbe, vêtu d'une tunique dont les manches finissent aux coudes et qui, elle-même, tombant droit s'arrête au-dessus des genoux; il porte sur les épaules un gros mouton qu'il tient par les pattes avec les deux

mains; ses cheveux, qui sont bouclés, se confondent par derrière avec la toison de l'animal dont la tête, surtout en avant, et la queue sont maintenant informes; le bas des jambes du personnage manque; hauteur : 0 m. 115. Derrière le mouton, on voit l'amorce du point d'appui que l'anse prenait sur le vase. La facture est grossière et indique une basse époque. Il ne semble pas téméraire de supposer que nous sommes en présence d'une image du bon Pasteur, vestige d'un vase chrétien trouvé à Carthage (fig. 9913).

Bibl. — Alf. Merlin, *Fouilles... à Carthage. II. Tombeaux d'Ard-el-Morali, dans Bulletin archéologique du Comité des travaux hist.*, 1918, p. 332-333.

150. Stèle. Provenance : catacombe de Saint-Hermès à Rome, trouvé en 1894; le bon Pasteur portant la brebis sur les épaules; avec le nom de la défunte : *Tollia Asclepius*, nom très rare; mais ce qui est plus précieux encore c'est que ce petit monument fait la preuve de l'existence d'un cimetière à ciel ouvert avant



9915. — Musée de Cherchel.
D'après M. Durry, *Musée de Cherchel. Supplément*, 1924,
pl. II, n. 2.

la paix de l'Église (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1676, fig. 2950; t. VI, col. 2313, fig. 5682).

Bibl. — *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1895, pl. 1, n. 1.

151. Stèle ou cippe, *hermula* portant le buste du bon Pasteur (fig. 9914). Sculpture chrétienne du mausolée de Sainte-Hélène à Tor Pignattara.

Bibl. — *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1895, pl. 1.

152. Stèle. En démolissant, à La Goulette (Tunis), la gare du chemin de fer, on a trouvé une petite stèle de pierre gris verdâtre, qui avait été employée parmi les matériaux de construction. Voici ses dimensions : hauteur : 0 m. 61; largeur : 0 m. 31; épaisseur : 0 m. 08; hauteur des lettres : 0 m. 04.

ANASTASI VS

Au-dessous du texte, le bon Pasteur en deux images qui s'enchevêtrent, une horizontale, l'autre verticale. Il semble qu'on ait eu primitivement l'intention d'utiliser la pierre dans le sens de la longueur, puis, qu'on ait changé d'idée, après avoir gravé la première effigie, et qu'on lui en ait superposé une seconde, perpendiculaire à la première. Le bon Pasteur qui est horizontal a la tête droite, l'autre regarde vers notre gauche (hauteur des figures, 0 m. 145).

Bibl. — Alf. Merlin, dans *Bull. archéol. du Comité des travaux hist.*, 1910, p. CCVIII.

153. Stèle, ou fragment de sarcophage. Provenance

A. — XIII. — 75.

inconnue, au musée de Cherchel, hauteur 0 m. 16. Le pasteur est au centre du fragment. La cassure en biais lui supprime la main droite, la jambe correspondante peu au-dessous de la cuisse, le bas de la jambe gauche. La tête est ronde, les cheveux sont partagés avec une mèche au milieu du front. Le vêtement ne descend que jusqu'à mi-cuisses, avec une double ceinture à la taille; les jambes semblent couvertes (fig. 9915). Le bon Pasteur porte une brebis

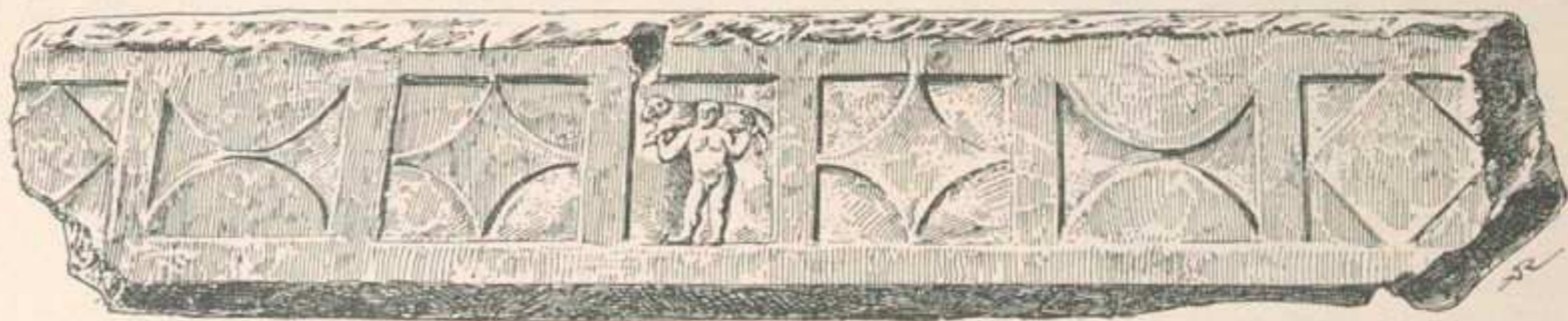


9916. — Stèle du séminaire de Nîmes.
D'après Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*,
pl. xxxvi, n. 3.

de race africaine, ce que marque la large queue floconneuse; il tient les quatre pattes de la main gauche, la main droite restant libre. Devant la brebis, un animal qui paraît être une colombe.

Bibl. — M. Durry, *Musée de Cherchel. Supplément*, Paris, 1924, p. 59, pl. II, n. 2.

154. Stèle. Manque la partie supérieure; hauteur : 0 m. 63, au séminaire de Nîmes. Le monument est-il



9918. — Couvercle de sarcophage de Saint-Pierre de Vienne. D'après Le Blant, *op. cit.*, pl. VI, n. 1.

chrétien? C'est douteux. La sculpture est des bas temps et d'une main malhabile. Au-dessous du personnage, une inscription effacée (fig. 9916).

Bibl. — Albin Michel, *Nîmes et ses tombeaux chrétiens*; E. Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 112, n. 134, pl. xxxvi, fig. 3.

XIII. BAS-RELIEFS. — 1^{re} Gaule. — 155. Bas-relief. Sarcophage de La Gayole; le bon Pasteur, barbu (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 674, fig. 4879).

155 A. Le sarcophage de Livia Primitiva au musée du Louvre. Voir fig. 9872.

156. Bas-relief. Sarcophage d'Arles; le bon Pasteur, imberbe (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2460, n. 37, fig. 4706).

157. Bas-relief. Fragment de sarcophage, provenance inconnue acheté à Bourg-en-Bresse. Le sarcophage devait se composer, au centre d'une *imago clypeata*, deux champs occupés par des strigilles; aux extrémités, celle de gauche le bon Pasteur tenant la brebis sur les épaules et marchant d'un pas délibéré; c'est ce qui fait son intérêt, à droite un berger tenant le *pedum* (fig. 9917).

Bibl. — E. Le Blant, *Les sarcophages chrét. de la Gaule*, in-4^o, Paris, 1886, p. 4, n. 5, pl. I, n. 2.

158. Bas-relief. Couvercle de sarcophage trouvé dans l'église Saint-Pierre de Vienne (Isère). Aug. Allmer croit que l'emplacement primitif était un cime-



9917. — Fragment de sarcophage.
D'après Le Blant, *op. cit.*, pl. I, n. 2.

tière païen, il y a trouvé d'anciens tombeaux appropriés dans la suite pour en faire des sarcophages chrétiens; sur certains couvercles, on voit que les six antéfixes ont été abattus. Un de ces couvercles en forme de prisme obtus a reçu une sculpture assez maladroite qui veut représenter le bon Pasteur, celui-ci est entièrement nu (fig. 9918) et on peut croire que le sculpteur ignorant le type chrétien a tout simplement donné un personnage criophore païen.

Bibl. — E. Le Blant, *Fouilles opérées à Saint-Pierre de Vienne*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1860, p. 158-159; Aug. Allmer, *Découverte*

de colonnes et de tombeaux antiques dans l'église de Saint-Pierre de Vienne, p. 26-27.

159. Bas-relief. Fragment d'un tombeau de marbre qui servait d'autel à la chapelle Sainte-Anne dans l'église Saint-Caprais, à Agen; le bon Pasteur, une brebis à ses pieds.

Bibl. — E. Le Blant, *Les sarcophages chrét. de la Gaule*, 1886, p. 93, n. 111.

160. Bas-relief. Sarcophage du Mas-d'Aire; le bon Pasteur portant la brebis (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2513-2517, fig. 7036, 7037).

161. Bas-relief. Couvercle de sarcophage chrétien à Valcabrière (voir ce nom).

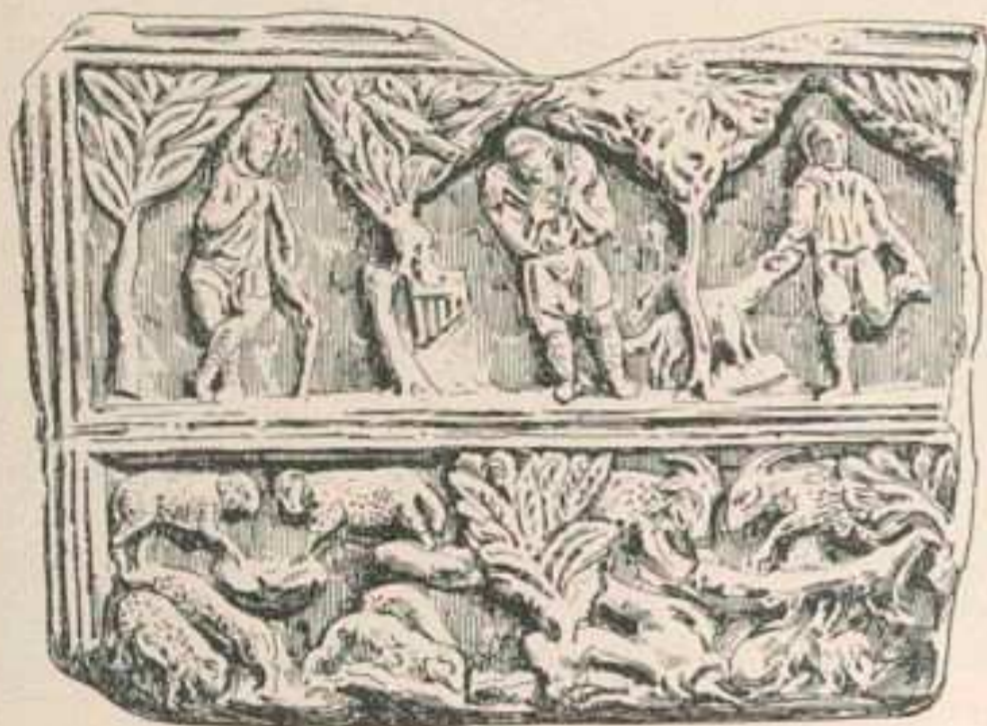
162. Bas-relief. Fragment placé autrefois au-dessus de la porte du presbytère de Montpezat, acquis par le séminaire de Nîmes (fig. 9919); dans la bande supérieure, le bon Pasteur entre deux arbres où perchent des oiseaux; il y a suspendu sa *syrix*; deux bergers de chaque côté; dans la bande inférieure : moutons et béliers.

Bibl. — E. Le Blant, *Les sarcophages de la Gaule*, pl. XXIX, n. 2.

163. Bas-relief. Fragment à Auch (voir *Dictionn.*, t. I, col. 3144, fig. 1118; t. V, col. 2482, n. 99).

Bibl. — Chaudruc de Carsalade, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XIII, 1837, p. 181; Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 97, n. 116, pl. XXXV, fig. 4; de Carsalade, *Soirées archéologiques*, t. I, 1892, p. 3; Em. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, t. II, 1908, p. 110-111, n. 1044.

2° Rome et Italie. — **164.** Bas-relief. Sarcophage de la fin du IV^e siècle, deux bons Pasteurs aux extrémités de la cuve.



9919. — Bas-relief du séminaire de Nîmes.
D'après Le Blant, *op. cit.*, pl. XXIX, n. 2.

Bibl. — *Dictionn.*, t. VIII, col. 1680, n. 13, fig. 6841.

165. Bas-relief. Sarcophage du IV^e siècle. Au centre l'*imago clypeata*, coquille contenant les bustes de deux époux; toute la face antérieure du sarcophage offre une pastorale : 1° le bon Pasteur accoudé sur son bâton et une brebis à ses pieds; 2° le bon Pasteur s'apprête à traire une brebis entre deux arbres dont deux brebis mangent les feuilles; 3° le bon Pasteur vêtu de la pèlerine et de la tunique, portant la brebis sur les épaules et une brebis à ses pieds.

Bibl. — *Dictionn.*, t. VIII, col. 1692, n. 50, fig. 6850.

166. Bas-relief. Fragment d'un sarcophage; le bas du corps d'un bon Pasteur, une brebis à ses pieds; il a les jambes croisées et il est appuyé sur son bâton, il ne portait certainement pas la brebis.

Bibl. — *Dictionn.*, t. VIII, col. 1695, n. 77-78; Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. XII, n. 9, 10.

167. Bas-relief. Sarcophage; sous l'*imago clypeata*, deux pasteurs, l'un traite, l'autre se repose.

Bibl. — *Dictionn.*, t. VIII, col. 1703, n. 92; Marucchi, *I monumenti*, pl. XV, n. 2.

168. Bas-relief. Sarcophage, fragment; le bon Pasteur barbu, tenant la brebis sur ses épaules, marbre grec : 0 m. 40 (fig. 9920).

Bibl. — *Dictionn.*, t. VIII, col. 1704, n. 94, fig. 6861.

169. Bas-relief. Sarcophage; sous le fronton de la niche centrale, le bon Pasteur avec la brebis sur les épaules, un bâton à la main; à ses pieds, un chien; sous les quatre niches surmontées de cintres, les génies des saisons.

Bibl. — *Dictionn.*, t. VIII, col. 1704, n. 95, fig. 6892.

170. Bas-relief. Sarcophage : le bon Pasteur rapporte la brebis, huit brebis et le bélier qui est sorti de la bergerie pour lui faire accueil.

Bibl. — *Dictionn.*, t. VIII, col. 1709, n. 106, fig. 6866.

171. Bas-relief. Fragments de sarcophages; le bon Pasteur et une brebis (deux fois).

Bibl. — *Dictionn.*, t. VIII, col. 1713, n. 111, 114; Marucchi, *I monumenti*, pl. XVIII, n. 5, 8.

172. Bas-relief. Fragments de scènes pastorales : un berger traite une brebis; un berger accoudé; un berger caresse son chien; un berger et des brebis; un berger traite.



9920. — Fragment de sarcophage.
D'après Marucchi, *I monumenti*, pl. XV, n. 4.

Bibl. — *Dictionn.*, t. VIII, col. 1720, n. 133-137; Marucchi, *I monumenti*, pl. XXI, n. 4-8.

173. Bas-relief. Sarcophage; au centre une orante entre deux saints; de chaque côté, le bon Pasteur rapportant la brebis; l'un des saints est barbu, il tient la *multra* et un chien l'accompagne; l'autre pasteur est imberbe, *multra* et chien.

Bibl. — *Dictionn.*, t. VIII, col. 1720, n. 138, fig. 6877.

174. Bas-relief. Sarcophage avec couvercle en forme de toit. Ce sarcophage a été figuré dans *Dictionn.*, t. I, col. 1029, fig. 248, et décrit, *Dictionn.*, t. VIII, col. 1722, n. 144.

175. Bas-relief. Sarcophage artificiel car les trois fragments ont été rapprochés pour former un ensemble. Au centre, une orante, de chaque côté un berger accoudé.

Bibl. — *Dictionn.*, t. VIII, col. 1725, n. 150; Marucchi, *I monumenti*, pl. XXIV, n. 4.

176. Bas-relief. Sarcophage, orante entre deux saints; de chaque côté le bon Pasteur parmi les arbres, portant la brebis; une fois appuyé sur son bâton, une fois portant le seau de lait. Les trois panneaux ont été rapprochés.

Bibl. — *Dictionn.*, t. VIII, col. 1730, n. 162, fig. 6886; cf. t. I, col. 2702, fig. 891.

177. Bas-relief. Le bon Pasteur au centre du sarcophage, appuyé sur son bâton, vêtu de la tunique et de la pèlerine avec les houseaux; de chaque côté douze apôtres et douze brebis, aux angles, deux bergers avec leur troupeau (fig. 9921).

Bibl. — *Dictionn.*, t. I, col. 879, fig. 194; t. VIII, col. 1743, n. 180.

178. Bas-relief. Sarcophage, le bon Pasteur et l'orante; aux angles, des béliers accroupis; le bon Pasteur a été très restauré.

Bibl. — *Dictionn.*, t. VIII, col. 1853, n. 522; O. Marucchi, *I monumenti*, pl. LVIII; *Dictionn.*, t. VII, col. 2597, fig. 6290.

183. Bas-relief. Sarcophage au musée du Latran muni d'un couvercle en forme de toit. Il conserve beaucoup de traces, bien visibles, de polychromie et de dorure. En suivant la cuve, de gauche à droite, on voit d'abord le bon Pasteur barbu, portant la brebis sur les épaules, son troupeau de quinze têtes de bétail est dispersé parmi les arbres; au centre, deux petits pâtres



9921. — Sarcophage du Latran n. 177. D'après une photographie communiquée par M. Marucchi.

Bibl. — *Dictionn.*, t. I, col. 1493, fig. 347; t. VIII, col. 1746, fig. 6901.

179. Bas-relief. Sarcophage, le bon Pasteur figuré trois fois sur des piédestaux; une fois barbu, deux fois imberbe, parmi des amours qui se livrent aux vendanges.

Bibl. — *Dictionn.*, t. I, col. 1615, fig. 385; t. VIII, col. 1749, n. 187.

180. Bas-relief. Sarcophage; au centre le bon Pas-

traient une chèvre devant une cabane rustique; à droite la scène est plutôt champêtre que pastorale; en haut, deux hommes armés de la houe travaillent le sol; dans le bas, deux hommes cherchent à entraîner un attelage de bœufs. Peut-être faut-il voir ici une allusion aux rudes travaux que le péché du premier homme a valu à ses descendants; à l'extrémité une orante avec, à ses pieds, le *scrinium* contenant les *volumina* des Écritures (fig. 9922).



9922. — Sarcophage du Latran. D'après Roller, *Les catacombes de Rome*, t. I, pl. XLIII, n. 1.

teur rapporte la brebis; le chien fait le beau; à droite un berger tient un agneau dans le pan de son manteau relevé sur l'épaule.

Bibl. — *Dictionn.*, t. VIII, col. 1756, n. 205; O. Marucchi, *I monumenti*, pl. XXXVI, 4.

181. Bas-relief. Sarcophage d'enfant; le bon Pasteur rapportant la brebis; une brebis couchée à ses pieds.

Bibl. — *Dictionn.*, t. VIII, col. 1761, n. 229; O. Marucchi, *I monumenti*, pl. XLII, 2.

182. Bas-relief. Sarcophage; le bon Pasteur portant la brebis.

Bibl. — *Dictionn.*, t. I, col. 1035, fig. 248; t. VIII, col. 1722, n. 144.

184. Bas-relief. Sarcophage au musée du Latran. Sur la face principale de la cuve, le bon Pasteur est figuré trois fois; au centre, il est barbu; aux extrémités, il est imberbe (fig. 9923). Les faces latérales rappellent un peu celles du sarcophage de Junius Bassus (voir ce nom), mais plus lourdement traitées; huit amours vendangeurs; la face postérieure figure des *transennæ*.

Bibl. — *Dictionn.*, t. I, col. 1615, fig. 385; t. VIII, col. 749, n. 187, fig. 6903.

185. Bas-relief. Sarcophage au *Campo santo tedesco*,

Rome; le bon Pasteur de chaque côté d'un sarcophage à strigilles où le sujet central est la scène du mariage (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1785, fig. 1956).

Bibl. — J. Wittig, *Die altchristlichen Skulpturen*, pl. I, n. 2.

186. Bas-relief. Sarcophage, au *Campo santo tedesco*, Rome; le bon Pasteur (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1786, n. 9, fig. 1958).

187. Bas-relief. Sarcophage romain; aux extrémités, deux bons Pasteurs, orante au centre, au fond, scène champêtre (voir *Dictionn.*, t. III, col. 871, fig. 2664).

Bibl. — *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. III, 1883, pl. III.

188. Bas-relief. Sarcophage de forme ovale, décoré de strigilles; sur chacune des extrémités un lion dévorant une biche; au centre, et dans toute la hauteur, le bon Pasteur imberbe, vêtu de la tunique exomide, debout entre deux brebis qui le regardent; III^e siècle;

villa Doria Pamphili, Rome; à l'extrémité gauche, un Pasteur barbu.

Bibl. — R. Grousset, *Catalogue*, p. 54, n. 18.

195. Bas-relief. Face antérieure d'un sarcophage, palais Castellani, Rome; à gauche un pasteur appuyé sur le *pedum*.

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1866, p. 47; Garrucci, *Storia*, pl. CCXCVI, n. 2; Grousset, *Catalogue*, p. 55, n. 19.

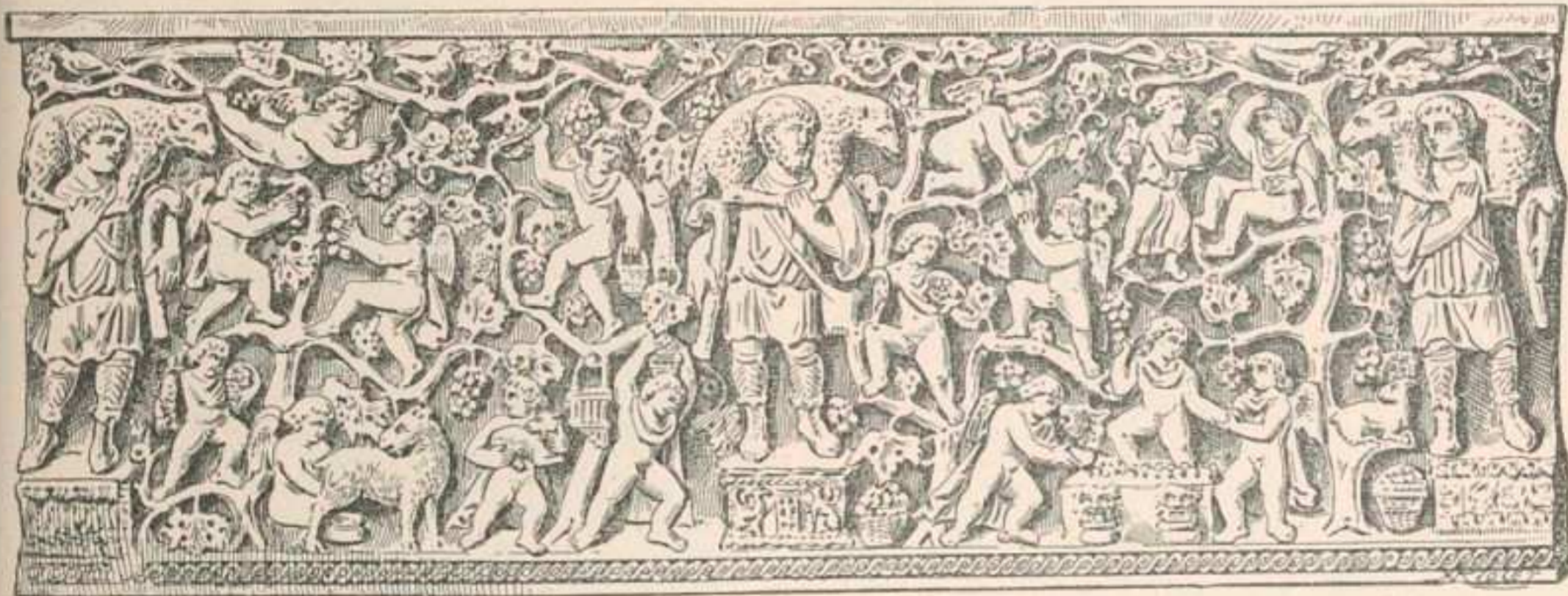
196. Bas-relief. Sarcophage; palais Barberini, Rome; à gauche, pasteur appuyé sur son bâton; à droite, le bon Pasteur.

Bibl. — Grousset, *Catalogue*, p. 55, n. 20.

197. Bas-relief. Sarcophage, marché aux poissons, Rome, face à l'entrée du Palatin; à chaque extrémité, un pasteur.

Bibl. — Grousset, *Catalogue*, p. 55, n. 20, note 1.

198. Bas-relief. Face antérieure d'un sarcophage;



9923. — Sarcophage du Latran, n. 183. D'après une photographie.

cette pièce qui paraît être de fabrication romaine est aujourd'hui à Florence.

Bibl. — R. Grousset, *Catalogue*, p. 65, n. 53 bis.

189. Bas-relief. Sarcophage; au palais Borghèse, Rome: le bon Pasteur vêtu de l'exomide, debout, appuyé sur le *pedum*, gardant son troupeau, arbuste et chien; à l'autre extrémité du sarcophage, même sujet. Dans les deux scènes, le troupeau manque, mais le symbole était alors si généralement admis qu'on ne doit pas y voir un simple berger. IV^e siècle.

Bibl. — R. Grousset, *Catalogue des sarcophages chrétiens de Rome qui ne se trouvent point au musée de Latran*, dans *Étude sur l'histoire des sarcophages chrétiens*, in-8°, Paris, 1885, p. 53, n. 13.

190. Bas-relief. Sarcophage; maison Dovizielli, Rome: le bon Pasteur barbu avec la tunique courte et les guêtres hautes, une brebis à ses pieds.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCLX, n. 2-4; R. Grousset, *Catalogue*, p. 53, n. 14.

191. Bas-relief. Sarcophage, au théâtre de Marcellus, Rome: aux deux extrémités, le bon Pasteur avec la brebis sur les épaules.

Bibl. — R. Grousset, *Catalogue*, p. 53, n. 15.

192. Bas-relief. Sarcophage, villa Borghèse, Rome: à chaque extrémité, un bon Pasteur, tenant le seau de lait. IV^e siècle.

Bibl. — R. Grousset, *Catalogue*, p. 54, n. 16.

193. Bas-relief. Sarcophage; au palais Sciarra, Rome: à chaque extrémité un Pasteur; l'un des deux porte la brebis sur les épaules.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXXIII-CCCLXXV; R. Grousset, *Catalogue*, p. 54, n. 17.

194. Bas-relief. Face antérieure d'un sarcophage,

palais Rondanini, Rome; à droite, le bon Pasteur imberbe, en tunique à l'exomide.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXX, n. 4; Grousset, *Catalogue*, p. 56, n. 21.

199. Bas-relief. Sarcophage, collection Torlonia, Rome; du côté gauche, le bon Pasteur avec une brebis à ces pieds.

Bibl. — Grousset, *Catalogue*, p. 56, n. 22.

200. Bas-relief. Sarcophage, collection Torlonia; à l'extrémité droite, le bon Pasteur avec le bélier sur les épaules.

Bibl. — Grousset, *Catalogue*, p. 56, n. 23.

201. Bas-relief. Sarcophage, catacombe de Calliste; à l'extrémité gauche, le bon Pasteur imberbe, en tunique courte, adossé à un arbre; derrière lui, son chien lève la tête; à droite, le bon Pasteur barbu.

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 295; Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXXII, n. 1; Grousset, *Catalogue*, p. 56, n. 24.

202. Bas-relief. Sarcophage, à l'évêché de Porto. Sur chaque côté, un lion dévorant une biche; au centre, le bas du corps d'un bon Pasteur, qui occupait toute la hauteur; on voit une partie de la *multra*; à ses pieds deux brebis.

Bibl. — Grousset, *Catalogue*, p. 57, n. 27.

203. Bas-relief. Musée Kircher, fragment de couvercle, à gauche le bon Pasteur imberbe.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. CCI, n. 14.

204. Bas-relief. Musée Kircher, fragment de sarcophage; pasteur barbu, appuyé sur son bâton, vêtu d'une tunique courte, les jambes et les pieds nus; il porte sur le dos un agneau nouveau-né enveloppé dans son manteau.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. cccxcix, n. 10; Grousset, *Catalogue*, p. 58, n. 30.

205. Bas-relief. Sarcophage ovale, cannelé, église Sainte-Marie-du-Prieuré, sur l'Aventin. Sur la droite et sur la gauche, une tête de lion avec l'anneau dans la gueule. Au côté gauche, après la tête de lion, un berger imberbe, debout, les jambes croisées sous un arbre. Vêtu de la tunique courte, une panetière au côté, il est appuyé sur son bâton. Le corps est tourné vers la gauche, la tête détournée. A ses pieds, une brebis. Une colombe est posée sur l'arbre. Au côté droit, un second berger, vêtu comme le premier, mais barbu, il s'appuie sur son bâton et pose le menton sur sa main. A ses pieds deux brebis (dont l'une est très mutilée). Sur l'arbre, deux colombes.

On ne peut affirmer, d'une manière absolue, que ce sarcophage soit chrétien. Cependant, les colombes posées sur l'arbre, les bergers intervenant assez gauchement à une place où ce type de sarcophage n'admet point ordinairement de figures, l'aspect particulier que prend ainsi le monument tout cela me semble trahir



9924. — Fragment de sarcophage du cimetière de Calliste. D'après Garrucci, *Storia*, pl. cccxcv, n. 3.

la main d'un artiste chrétien qui, à un modèle bien connu (la cuve ovale à têtes de lions), ajoute, comme il peut, des figures devenues symboliques. Le style du sarcophage indique le courant du III^e siècle, c'est-à-dire précisément l'époque où la sculpture chrétienne s'essaye dans des tentatives de ce genre.

Bibl. — Grousset, *Catalogue*, p. 58, n. 31.

206. Bas-relief. Fragment de couvercle de sarcophage; le bon Pasteur imberbe, vêtu de l'exomide.

Bibl. — Grousset, *Catalogue*, p. 60, n. 37.

207. Bas-relief. Extrémité gauche d'un sarcophage à strigilles, cimetière Saint-Laurent à Rome; deux fragments; sur l'un le haut de la tête du bon Pasteur, imberbe, cheveux ondulés, la brebis sur les épaules; à ses pieds un chien.

Bibl. — Grousset, *Catalogue*, p. 60, n. 38.

208. Bas-relief. Fragments de divers sarcophages, offrant [cinq fois] la figure du bon Pasteur.

Bibl. — Grousset, *Catalogue*, p. 60-61, n. 39, 40, 41, 42, 43.

209. Bas-relief. Sarcophage cannelé, dans la cour du palais Farnèse; sous l'*imago clypeata*, le bon Pasteur entre deux brebis et deux arbres; il est vêtu de l'exomis.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. cdiii a, n. 1; Grousset, *Catalogue*, p. 61, n. 44.

210. Bas-relief. Sarcophage, *piazza Santa Chiara*, 49, à Rome; le bon Pasteur imberbe.

Bibl. — Grousset, *Catalogue*, p. 61, n. 45.

211. Bas-reliefs. Fragments de sarcophages divers, offrant le bon Pasteur.

Bibl. — Grousset, *Catalogue*, p. 62, n. 46.

212. Bas-relief. Fragment de sarcophage, partie gauche, oratoire Saint-Sixte, provenant du cimetière de Calliste. Deux génies ailés, vêtus de la chlamyde, tiennent le *clypeus* sous lequel est étendu un enfant nu;

à ses côtés, deux corbeilles de fruits et un lièvre qui court. Après le génie de gauche, le groupe de l'Amour et Psyché se tenant embrassés. Ensuite un bon Pasteur, vêtu d'une tunique courte et chaussé de guêtres, debout entre deux arbres; à ses pieds une brebis, une corbeille renversée (fig. 9924).

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 169; Garrucci, *Storia*, pl. cccxcv, n. 3; M. Collignon, *Essai sur les monum. relatifs au mythe de Psyché*, n. 189; Grousset, *Catalogue*, p. 63, n. 48.

213. Bas-relief. Sarcophage à strigilles, église Sainte-Praxède, à Rome; à chaque extrémité un bon Pasteur tenant le vase de lait, le chien à ses pieds levant la tête, le pasteur de gauche est imberbe, celui de droite est barbu.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. ccclvii, n. 4.



9925. — Fragment de sarcophage du musée Kaiser-Friedrich de Berlin.

D'après O. Wulff, *Altchristliche und mittelalterliche... Bildwerke*, 1909, p. 2, fig. 2.

214. Bas-relief. Sarcophage ébauché, *Vicolo del Carmine*, 17, à Rome; un bon Pasteur se détachant sur une scène d'amours vendangeurs.

Bibl. — Grousset, *Catalogue*, p. 63, n. 50.

215. Bas-relief. Fragment d'un sarcophage, provenance Albano, au musée Kaiser-Friedrich de Berlin, depuis 1905; marbre grec, hauteur : 0 m. 52; largeur : 0 m. 47. II^e-III^e siècle; fragment de la face antérieure de la cuve. Le bon Pasteur debout, vêtu de la tunique à l'exomide, tombant jusqu'aux genoux; il porte la brebis sur les épaules, auprès de lui son troupeau, on distingue cinq bêtes et le pied d'un autre berger probablement assis à ses côtés (fig. 9925). Le style de la composition appartient encore à l'antiquité classique.

Bibl. — O. Wulff, *Altchristliche und mittelalterliche byzantinische und italienische Bildwerke*, in-4^o, Berlin, 1909, p. 2, n. 2, fig. 2.

216. Bas-relief. Faces latérales d'un sarcophage, provenance Rome, entré en 1904 au musée Kaiser-Friedrich de Berlin; marbre grec, hauteur : 0 m. 50; largeur : 0 m. 96. III^e siècle. Le bon Pasteur, appuyé sur son bâton, avec son chien assis à ses côtés et surveillant son troupeau; le bon Pasteur portant la brebis sur les épaules; dans son troupeau, deux brebis avec leur agneau, un agneau tette sa mère (fig. 9926).

Bibl. — O. Wulff, *Altchr... Bildwerke*, p. 3, n. 3 et 4, fig. 4.

217. Bas-relief. Face antérieure d'un sarcophage trouvé dans le Tibre, à Rome, hauteur : 0 m. 42; lon-

gueur : 1 m. 82; largeur : 0 m. 42, au Kaiser-Friedrich Mus. de Berlin, III^e siècle. Orante, bon Pasteur avec son troupeau, Jonas, un berger assis, le bon Pasteur portant la brebis sur ses épaules.

Bibl. — O. Wulff, *Altehr... Bildwerke*, p. 3-4, n. 5, fig. 5.

218. Bas-relief. Face latérale d'un sarcophage; le bon Pasteur, ses brebis, le bélier sous le *tugurium*, provenance Rome, au Kaiser-Friedrich de Berlin; longueur : 0 m. 84; hauteur : 0 m. 46; marbre grec. IV^e siècle.

Bibl. — O. Wulff, *Altehr... Bildwerke*, p. 4, n. 6, fig. 6.

219. Bas-relief. Fragment de sarcophage, provenance Rome; Kaiser-Friedrich Mus., Berlin, IV^e siècle; pastorale.

Bibl. — O. Wulff, *op. cit.*, p. 5, n. 7, fig. 7.

220. Bas-relief. Fragment de sarcophage, provenance Rome, Kais.-Friedr. Mus., Berlin. IV^e siècle; pastorale.

Bibl. — O. Wulff, *op. cit.*, p. 5, n. 8, fig. 8.

221. Bas-relief. Fragment d'un sarcophage provenant de Sainte-Agnès-hors-les-Murs.



9926. — Sarcophage du musée Kaiser-Friedrich de Berlin. D'après O. Wulff, *op. cit.*, p. 3, fig. 4.

Bibl. — M. Armellini, *Il cimitero di S. Agnese*, in-8°, Roma, 1880, pl. XIV, n. 2; Fl. Jubaru, *Sainte Agnès... d'après de nouv. rech.*, in-4°, Paris, 1907, p. 170, fig. 94.

222. Bas-relief. Sarcophage à strigilles de la collection du Campo Santo, provenance ?; dans l'amande formée par la rencontre des strigilles, le bon Pasteur passant de gauche à droite et regardant en arrière; il porte la brebis sur les épaules (fig. 9927); marbre grec. III^e-IV^e siècle.

Bibl. — J. Wittig, *Die altchristlichen Skulpturen in Museum der deutschen Campo Santo*, in-fol., Rome, 1906, page 33, fig. 1; Garrucci, *Storia dell' arte crist.*, t. V, 1879, pl. CCXCVIII, n. 2; cf. *Dictionn.*, t. II, col. 1787, fig. 1957.

223. Bas-relief. Fragment de sarcophage; bon Pasteur avec la brebis sur les épaules.

Bibl. — J. Wittig, *op. cit.*, p. 35, n. 3, pl. II, n. 3; marbre grec.

224-229. Six autres bas-reliefs fragmentaires. Le bon Pasteur.

Bibl. — J. Wittig, *op. cit.*, p. 36-41, n. 6-11.

3^e Afrique du Nord. — **230.** Bas-relief. De provenance africaine, conservé au musée Alaoui. Le bon Pasteur et un banquet funèbre en assez mauvais état de conservation; le bon Pasteur est cependant bien reconnaissable, hauteur : 0 m. 62 (fig. 9928).

Bibl. — P. Gauckler, dans *Bull. archéol. du Comité des travaux hist.*, 1901, p. CCXXII; *Revue archéol.*, 1902,

¹ A. Héron de Villefosse, dans *Archives des missions scient. et littér.*, III^e sér., t. II, 1875, p. 408; G. Doublet, dans *Revue africaine*, t. XXXVI, 1892, p. 395, n. 4; A.-L. Delattre, dans *Les missions catholiques*, t. XIV, 1882, p. 114; t. XVIII, 1886, p. 150; E. Le Blant, dans *Comptes rendus de*

t. II, p. 383; *Catal. du musée Alaoui. Suppl.*, 1910, pl. XLVII, p. 50, n. 968.

231. Bas-relief. Sur un sarcophage de Tipasa de Maurétanie, conservé dans le jardin de M. Trémaux (en 1894). Sur une cuve dont les extrémités sont incurvées et offrent deux lions dévorant chacun une gazelle (fig. 9929); la face principale est ornée de strigilles; en approchant du point où elles vont se rencontrer, ce qui forme une sorte d'amande dans laquelle on a, parfois, logé le bon Pasteur, on a figuré ici ce symbole sur toute la hauteur de la cuve. On sait que cette figure est fréquemment représentée sur les mo-



9927. — Sarcophage du Campo Santo. D'après J. Wittig, *Die altchristlichen Skulpturen in Museum Campo Santo*, 1906, p. 33, fig. 1.

numents africains¹. Ici, le bon Pasteur tient une brebis sur ses épaules et deux autres brebis sont debout à ses pieds le regardant avec instance. « Brebis », disait S. Gsell; « agneaux », répondait Alex. Papier, tout en accordant qu'« entre agneaux et brebis, la différence n'a point grande importance ». Elle existe néanmoins puisque nous entendons Notre-Seigneur dire à saint Pierre : « Pais mes agneaux » et ensuite, deux fois : « Pais mes brebis² », ce qui, suivant certains commentateurs, introduit une distinction entre fidèles et pasteurs. Cette distinction est soutenable et sur certains monuments, la différence de taille a certainement pour but d'exprimer la différence entre la brebis aux formes pleines et l'agneau frêle et fragile. C'est l'agneau qu'on immole pour la Pâque, c'est la brebis que le Sauveur guide et ramène au pâturage : « Je suis, dit-il, le bon Pasteur, le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis. Je connais mes brebis et mes brebis me connaissent.

l'Acad. des inscr., 1888, p. 47; Ravoisié, *Exploration de l'Algérie, archéologie*, in-fol., Paris, 1846, t. III, pl. XLIV, fig. 2; cf. A. Dupuch, *Essai sur l'Algérie chrétienne*, in-8°, Bordeaux, 1848, p. 204; S. Gsell, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. XIV, 1894, p. 444, notes 4, 5. — ² Joh., XXI, 15-17.

J'ai d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie, il faut que je les y amène, et elles entendront ma voix et il n'y aura plus qu'un seul troupeau et un seul pasteur¹. » Il n'y a donc pas, croyons-nous, à insister sur une distinction rigoureuse; dans le langage évangélique les mots brebis et agneau sont employés l'un pour l'autre sans une précision absolue.



9928. — Bas-relief du musée Alaoui.
D'après une photographie.

Les petites chicanes qu'on a soulevées au sujet de cette sculpture ne valent pas une discussion : *exomis* ou *colobium*; panetière ou seau de lait; lions d'une *venatio* ou autre chose... Voici les dimensions du sarcophage : A l'extérieur, longueur : 2 m. ; largeur : 0 m. 70; hauteur : 0 m. 65; à l'intérieur, longueur : 1 m. 85, largeur : 0 m. 55; hauteur : 0 m. 53.

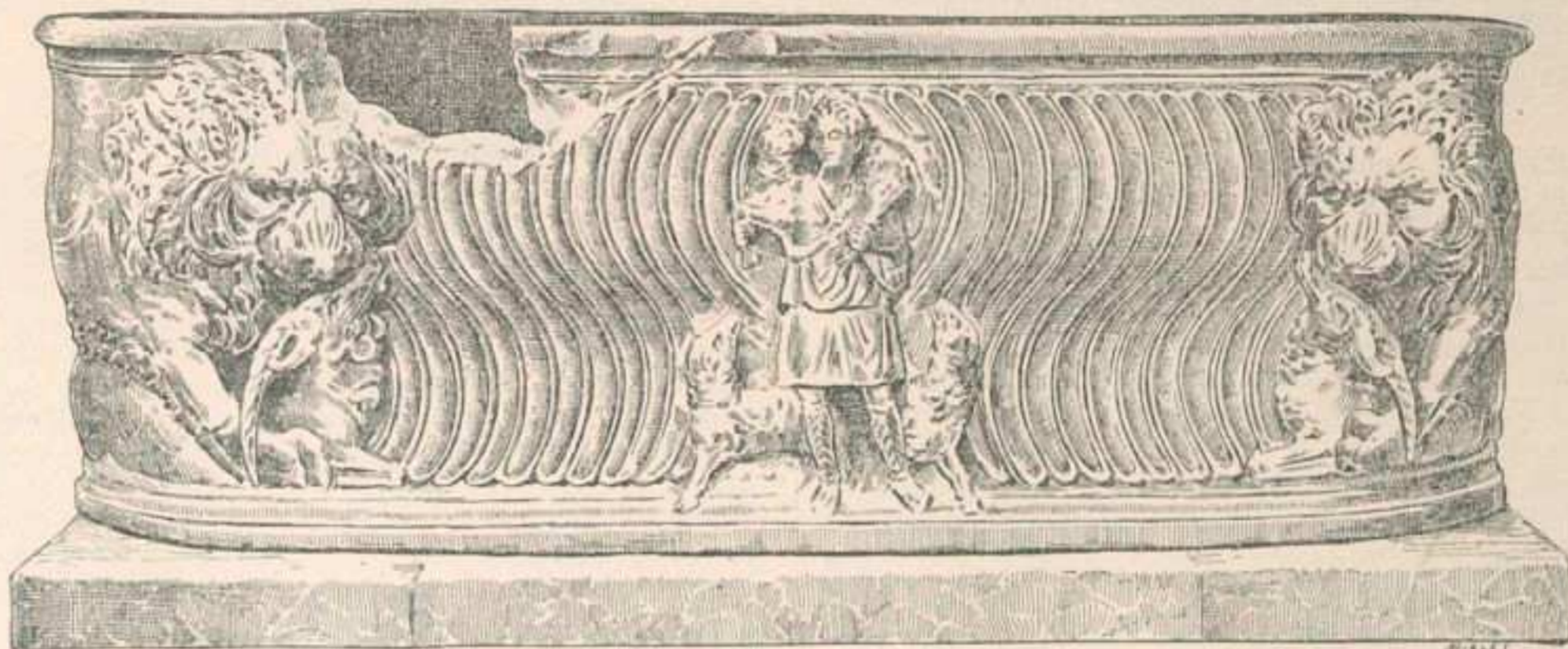
de *Damous-el-Karita* (voir *Dictionn.*, t. iv, à ce nom); communication du R. P. Delattre. Le bon Pasteur représenté à mi-jambes. iv^e ou v^e siècle (fig. 9930).

234. Bas-relief, provenant de *Damous-el-Karita* (voir *Dictionn.*, t. iv, à ce nom); fragment d'une épitaphe sur laquelle on peut lire le nom de la défunte : *Ulpia Dionysias*; marbre blanc, hauteur : 0 m. 52; largeur : 0 m. 26. Le bon Pasteur tient la brebis sur ses épaules; l'animal appartient à la race africaine qui, comme on le sait, se distingue par une queue très fournie de laine. On remarquera qu'ici la brebis regarde son maître qui, lui, détourne la tête du côté opposé, ce qui donne plus de vivacité et de mouvement. Le P. Delattre y voyait une œuvre de mérite du iii^e ou iv^e siècle (fig. 9931).

Bibl. — A.-L. Delattre, *Musée Lavigerie*, t. III, p. 12, pl. III, n. 1.

235. A Tabarka (Tunisie) on découvrit, en 1907, la partie gauche d'un sarcophage en marbre blanc (haut. : 0 m. 56; larg. : 0 m. 30; épais. : 0 m. 59) avec un bas-relief sur la face antérieure, représentant le bon Pasteur, tourné à droite; il est vêtu, comme un berger, d'une tunique courte retenue à la ceinture, d'un manteau noué sur la poitrine et dont l'extrémité est passée sur son bras droit; ses mollets sont protégés par des jambières; dans la main droite, il a un *pedum*, tandis que, dans la gauche, il caresse une brebis dont il tient la tête par-dessous. Son coude droit repose sur une colonnette; dans le fond, derrière la brebis et à la gauche du personnage, un arbre.

M. A. Merlin conjecture que le sujet du sarcophage était analogue à celui d'un sarcophage conservé au musée du Latran que nous avons donné dans *Dictionn.*, t. I, col. 879-880, fig. 194.



9929. — Sarcophage chrétien trouvé à Tipasa. D'après *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1894, pl. VIII.

Bibl. — Al. Papier, *Étude rétrospective des deux sarcophages romains découverts et conservés dans le jardin de M. Trémaux à Tipasa*, dans *Bull. de l'Acad. d'Hippone*, n. 28, 1895, p. 61-76.

232. Bas-relief. Sur un sarcophage en pierre grise, trouvé au cimetière de Bir-el-Djebana (près de Carthage), en 1881. L'ornementation de la cuve est à strigilles avec une figure du bon Pasteur exécutée d'un ciseau énergique. Cette face du sarcophage, auquel sans doute il arriva malheur, fut retournée et reçut une épitaphe chrétienne, hauteur : 0 m. 32; longueur : 0 m. 93.

Bibl. — A.-L. Delattre, dans *Les missions cath.*, 1882, p. 144, 120; *Musée archéol.*, 1893, p. 38, n. 82; *Musée Lavigerie*, p. 8, pl. II, n. 1.

233. Bas-relief. Fragment de sarcophage provenant

Bibl. — A. Merlin, *Découvertes effectuées en Tunisie*, dans *Bull. archéol. du Comité des travaux hist.*, 1907, p. CCLXXV.

236. Bas-relief. Sarcophage à Philippeville (Algérie); (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3019, fig. 3341.)

Bibl. — S. Gsell, *Musée de Philippeville*, 1898, pl. III, n. 2.

237. Bas-relief, ou gravure, à Hadrumète. Plaque de marbre; le bon Pasteur portant la brebis sur les épaules; il porte la tunique à manches, serrée à la ceinture et descendant jusqu'aux genoux, les jambes et les pieds nus; les cheveux bouclés, la barbe légèrement taillée en pointe [la photographie n'en laisse rien voir]; hauteur : 0 m. 31 (fig. 9932).

¹ Joh., x, 11-14, 17.

Bibl. — A.-F. Leynaud, *Les catacombes africaines. Sousse-Hadrumète*, in-8°, Sousse, 1910, p. 50, 52, 182, 185-188.

238. Bas-relief ou gravure. Sur une grande pierre plate à Hammam-Lif (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2050, fig. 5579).

Bibl. — *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. XXIV, 1914, p. 14.



9930. — Fragment de sarcophage de Damous-el-Karita. D'après une photographie.

On pourrait ajouter à ces monuments : G. Doublet, *Musée d'Alger*, p. 47, pl. XI, fig. 4; R. Cagnat, *Musée de Lambèse*, p. 79, pl. VII, fig. 6 (voir *Dictionn.*, t. VIII, fig. 6560); *Mélanges d'arch. et d'hist.*, t. XIV, 1894, p. 444, n. 5; etc.

4° Espagne. — **239.** Bas-relief. Sarcophage, à Ecija, l'ancienne Astigi (Espagne); le bon Pasteur vêtu de la tunique, portant la brebis sur les épaules, deux brebis



9931. — Bas-relief de Damous-el-Karita. D'après A.-L. Delattre, *Musée Lavignerie à Carthage*, t. III, pl. III, n. 1.

paissent à ses pieds; dans un cartouche on lit : ΠΥΜΗΝ (πυμην) (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1726, fig. 3901).

Bibl. — Em. Huebner, *Inscript. christ. Hispan.*, *Supplementum*, 1900, p. 55.

240. Bas-relief. Sarcophage, à Gérone (Espagne); aux deux extrémités, le bon Pasteur portant la brebis sur les épaules (voir *Dictionn.*, t. V, col. 510, n. 24, fig. 4192).

Bibl. — J. Puig, *L'arquitectura romanica*, t. I, p. 274, fig. 325.

241. Bas-relief. Sarcophage à Ampurias (Espagne). Le bon Pasteur parmi les Saisons; or c'est non pas la figure chrétienne mais tout simplement l'Hiver, comme on le voit sur un sarcophage de Teboursouk (Tunisie) où le prétendu bon Pasteur est figuré avec les Saisons, mais en plus de la brebis, il tient en main un canard; autre exemple sur un sarcophage païen conservé à Tunis au musée Alaouï (cf. P. Gauckler, *Catalogue. Supplément*, 1910, pl. XLVI; E. Espérandieu, *Note sur deux sarcophages romains découverts en Tunisie près de Teboursouk*, dans *Bull. archéol. du Comité des travaux hist.*, 1891, p. 478-480).

Bibl. — *Dictionn.*, t. V, col. 431, fig. 4161.



9932. — Plaque de marbre d'Hadrumète. D'après Leynaud, *Les catacombes africaines de Sousse-Hadrumète*, frontispice.

5° Helvétie. — **242.** Bas-relief. A Saint-Maurice en Valais. Dans la tour romane de l'abbaye (voir *Dictionn.*, t. I, au mot AGAUNE), au-dessus du portique, on trouve un escalier en marbre blanc conduisant vers une porte qui donne accès au second étage. Là, au fond du couloir se trouvait un bas-relief encastré dans le mur du clocher. La pierre mesure 0 m. 64 de hauteur, elle est de couleur jaunâtre et représente un adulte dans une attitude de fatigue ou de tristesse. La tête est inclinée à gauche, la chevelure est très fournie, mais les traits ne se distinguent plus, seule la forme générale se devine encore. Les deux mains sont posées sur le bâton placé à gauche, l'une à la hauteur de la ceinture, l'autre à la hauteur de la poitrine. Le personnage est vêtu d'une tunique qui tombe sur le genou; la jambe droite est repliée afin de réserver la place d'un chien assis, dont la tête et le train de devant ont disparu. Une photographie du monument fut soumise à J.-B. De Rossi qui se prononça en faveur d'une image du bon Pasteur sans prendre parti sur la date entre le IV^e et le VI^e siècle. A la suite d'un nouvel exa-

men, le grand archéologue confirma son opinion : « Oui, votre bon Pasteur, écrivait-il, a fort bien pu faire partie d'un sarcophage. C'est bien le bon Pasteur que



9933. — Bas-relief de Saint-Maurice-en-Valais. D'après *Société helvétique de Saint-Maurice : Mélanges d'histoire et d'archéologie*, t. 1, p. 19.

vous avez là ; il est incliné sur son bâton ; il est attristé et pleure sur la brebis perdue. » On a proposé de voir dans ce pasteur affligé la réplique d'un autre pasteur

Bibl. — P. Bourban, *Étude sur un bon Pasteur et un ambon de l'ant. monast. d'Agaune avec une notice hist. sur Saint-Maurice d'Agaune*, dans *Soc. helv. de Saint-Maurice : Mélanges d'histoire et d'archéologie*, in-8°, t. 1, Fribourg, 1897. On ne trouve aucune mention de ce monument dans M. Besson, *Monast. Acaunense*, in-8°, Fribourg, 1913.

6° *Germanie.* — 243. Bas-relief. Au musée de Mayence, un pêcheur qui prend un poisson ; un berger

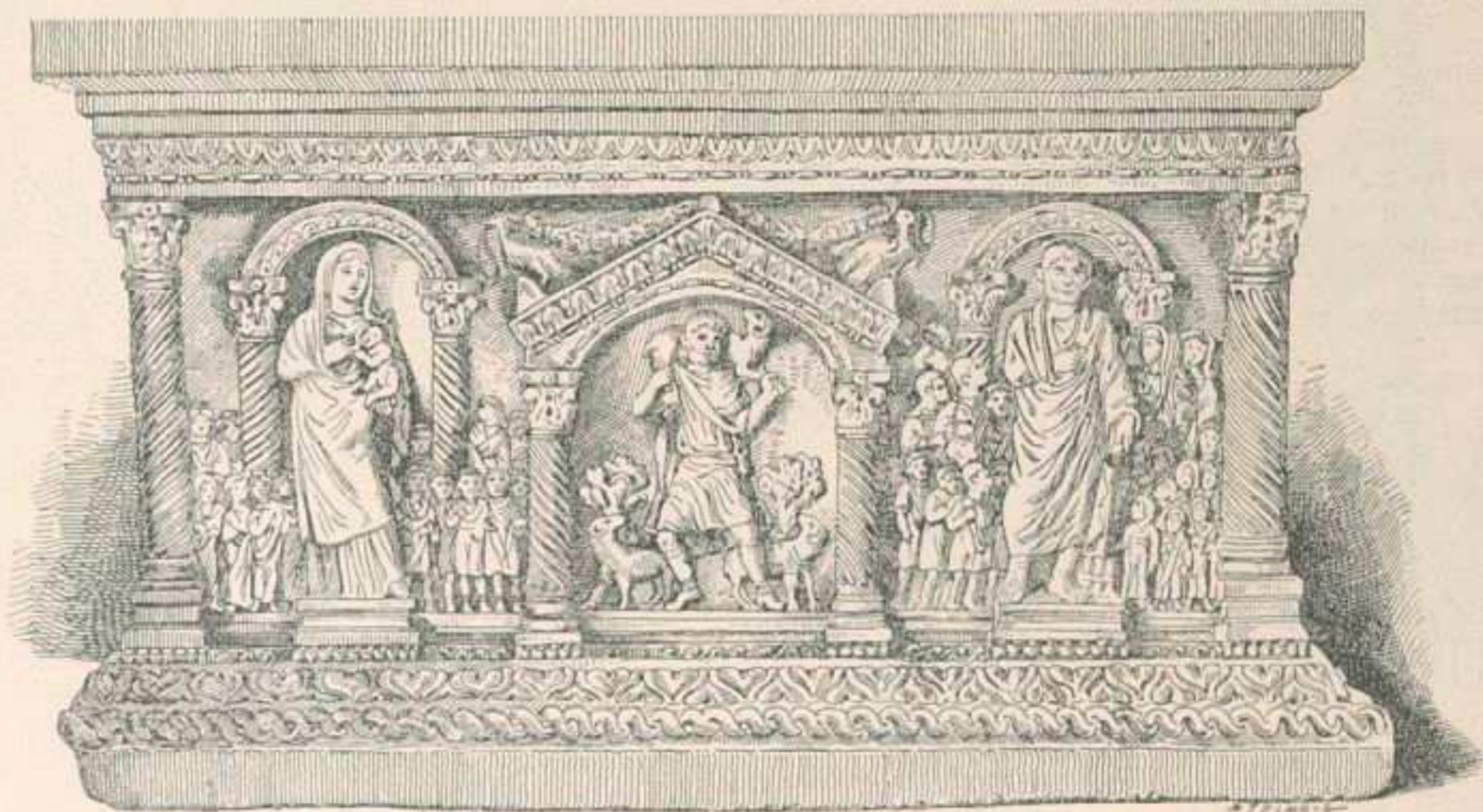


9934. — Bas-relief d'Epfach. D'après *Römische Quartalschrift*, t. VI, 1892, pl. IX, n. 4.

qui garde un bélier et une brebis, un chien, il est possible que ce soit le bon Pasteur (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 28, fig. 7854).

Bibl. — *Jahrbücher des Vereins von Altertumsfreunden im Rheinlande*, t. LXXIV, 1882, pl. II.

244. Bas-relief. Trouvé à Epfach, à deux lieues environ au nord de Schongau sur le Lech ; en 1830, on y fit des fouilles sur le Lorenzberg, on y trouva des restes de constructions parmi lesquelles un bas-relief



9935. — Sarcophage du musée de Spalato. D'après une photographie.

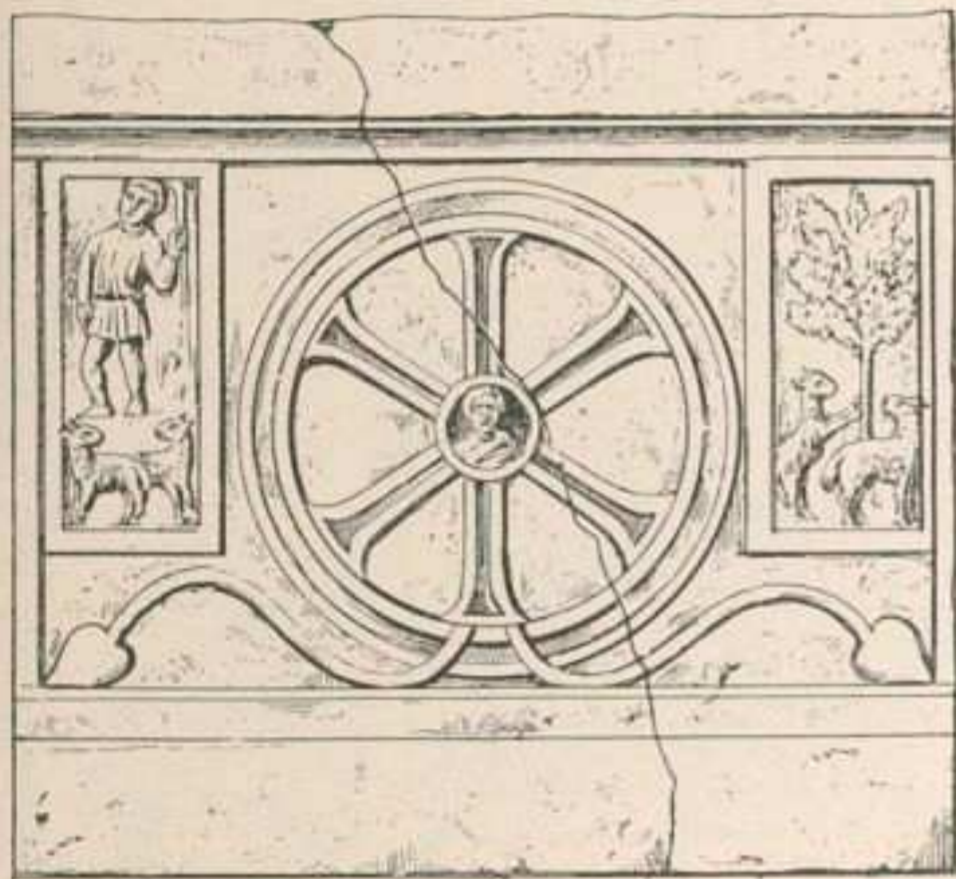
portant sur ses épaules la brebis retrouvée, et on a suggéré un rapprochement avec le sarcophage de Vellettri qui nous montre le bon Pasteur et un berger assis ; la conjecture est ingénieuse et pourrait être vraisemblable ; c'est là, croyons-nous le plus qu'il soit permis de dire. Quant à découvrir le destinataire du sarcophage : évêque ou laïque, nous n'en voyons pas l'utilité. Il est vrai que c'est pour attribuer une date au monument, mais cette date ne semble pas pouvoir être antérieure au VI^e siècle, à en juger du moins par l'imperfection du travail (fig. 9933).

représentant le bon Pasteur. La pierre mesure 0 m. 87 de haut sur 1 m. 51 de large et offre une jolie scène champêtre, étroitement apparentée aux représentations antiques : un pasteur, un arbre, un troupeau (fig. 9934). Le pasteur est vêtu d'une sorte de tunique flottante qui s'arrête aux genoux, il a chargé la brebis non sur ses épaules, mais dans ses bras et la rapporte appuyée sur sa poitrine ; la tête du pasteur manque. L'arbre qui se trouve à sa gauche n'appartient probablement à aucune essence bien déterminée ; plus à gauche encore, le troupeau de trois brebis assiste au

retour du maître, tandis que, plus loin, une brebis reste nonchalamment couchée. Ce petit bas-relief est conservé au musée d'Augsbourg.

Bibl. — Endres, *Eine altchristliche Darstellung des guten Hirten im städtischen Museum zu Augsburg*, dans *Römische Quartalschrift*, t. vi, 1892, p. 114-118, pl. ix, n. 4; réimprimé dans *Archaeologische Ehrengabe zu De Rossi's LXX Geburtstag*, Rome, 1892, p. 114-118, pl. ix, n. 4.

7° *Salone*. — 245. Bas-relief. Sarcophage chrétien trouvé à Salone, conservé au musée de cette ville. Nous en avons donné une figure d'ensemble (voir *Dictionn.*, t. i, col. 505, fig. 105). De chaque côté du bon Pasteur qui occupe l'arcade centrale, un époux et une épouse chrétiens entourés de leurs affranchis. Ce sarcophage, que nous décrirons dans son ensemble (voir *Salone*) nous montre donc le bon Pasteur $\pi\rho\omicron\delta\acute{\alpha}\tau\omega\nu$



9936. — Fragment de chancel.

D'après *Ephemeris Salonitana*, 1894, p. 34, fig. 4.

$\lambda\omicron\gamma\iota\kappa\acute{\omega}\nu$ ποιμήν, sous les traits d'un véritable berger, qui forme l'image principale de la décoration. Il est représenté dans une niche formée d'un arc et d'un fronton soutenus par des colonnes. Il est revêtu d'une tunique courte sans manches, retenue autour du corps par une large ceinture et il porte le *pallium* attaché à l'épaule droite. Les genoux sont nus; la partie inférieure des jambes est enveloppée de bas grossiers; les pieds sont munis de souliers. Le visage est celui d'un homme arrivé à l'âge mûr; les cheveux sont courts et épais, la barbe de même. Le pasteur s'avance à grands pas dans la direction de sa droite, tandis que la partie supérieure du corps et la tête sont tournées un peu vers la gauche. Sur les épaules, il porte une brebis qui lève la tête retournée vers le pasteur; celui-ci la retient par les deux mains; de la gauche, il tient les pattes de devant de la brebis, en étendant un peu la partie antérieure du bras; de la droite, ramenée vers l'épaule, il saisit les pattes de derrière de l'animal. Deux autres brebis placées symétriquement à droite et à gauche, un peu en arrière des jambes du bon Pasteur, le regardent en levant la tête vers lui. Deux arbres qui n'ont que la moitié de la hauteur de la figure principale, indiquent le paysage. La scène est vivante; l'œuvre semble appartenir à la première moitié du iv^e siècle.

Dans le commentaire qu'il donnait de ce monument, Alb. Dumont écrit que « c'est en Grèce que la représentation païenne a pris naissance; sans parler de l'Hermès criophore, nombre de terres cuites trouvées en Grèce représentent un homme qui porte une brebis. Il est probable, ajoute-t-il, que le bon Pasteur a été aussi

répandu en Orient qu'en Occident; mais, comme les monuments de la primitive Église en Orient sont encore très peu connus (il écrivait ceci en 1872), il est important de noter toutes les représentations trouvées dans cette partie du monde chrétien qui présentent les types adoptés en Occident. C'est ainsi qu'on peut prouver une communauté d'inspiration entre des artistes qui avaient la même foi, mais qui appartenaient à des pays différents. » (fig. 9935.)

Bibl. — Alb. Dumont, *Sarcophage chrétien trouvé à Salone*, dans *Mémoires de la Soc. nat. des antiquaires de France*, t. xxxiii, 1872, p. 188-197; *Mélanges d'archéologie et d'épigraphie*, in-8°, Paris, 1892, p. 590-596; pl. xvi; P. Durand, *Le sarcophage de Salone. Le bon Pasteur a-t-il été représenté sur des tombeaux dans l'antiquité profane?* dans *Mém. de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, t. vi, 1875, p. 172, 2 pl.; J.-P. Kirsch, *Le bon Pasteur sur les monuments chrétiens de Salone*, dans *Ephemeris Salonitana*, in-4°, Jaderæ, 1894, p. 33, n. 1; O. Wulff, *Alchristliche und Byzantinische Kunst*, t. i, 1922, p. 172, fig. 167; L. Jelic, *Der Sarkophag des*



9937. — Fragment de sarcophage.

D'après R. Egger, *Frühchristliche Kirchenbauten im südlichen Norikum*, Vienne, 1916, p. 105, fig. 97.

guten Hirten, dans *Römische Quartalschrift*, t. v, 1891, p. 266-283, pl. III-IV.

246. Bas-relief. Sarcophage du musée de Spalato, provenant du cimetière de Manastirine; il avait reçu les restes de Julia Aurelia Hilara; hauteur : 1 m. 67; longueur : 2 m. 19; largeur : 1 m. 19. A droite, on voit deux acrotères entre lesquels le sculpteur a divisé la scène; dans l'un des champs disponibles, il a placé le pasteur; dans l'autre un arbre avec deux brebis. Le costume est le même que sur le sarcophage que nous venons de décrire, mais la position diffère; ici il se tient droit, de face, les jambes un peu écartées. La pose de la brebis est un peu différente; celle-ci a la tête tournée du côté droit du pasteur. De la main droite, ce dernier tient les pattes de devant et il passe le bras gauche autour des pattes de derrière. A gauche (par rapport au spectateur), on voit une brebis et, à droite, deux dont une seule regarde le pasteur. Commencement du iv^e siècle.

Autres fragments de bas-reliefs (quatre) très incomplets et en mauvais état peuvent être simplement rappelés.

Bibl. — J.-P. Kirsch, dans *Ephemeris Salonitana*, 1894, p. 34, n. 3-6.

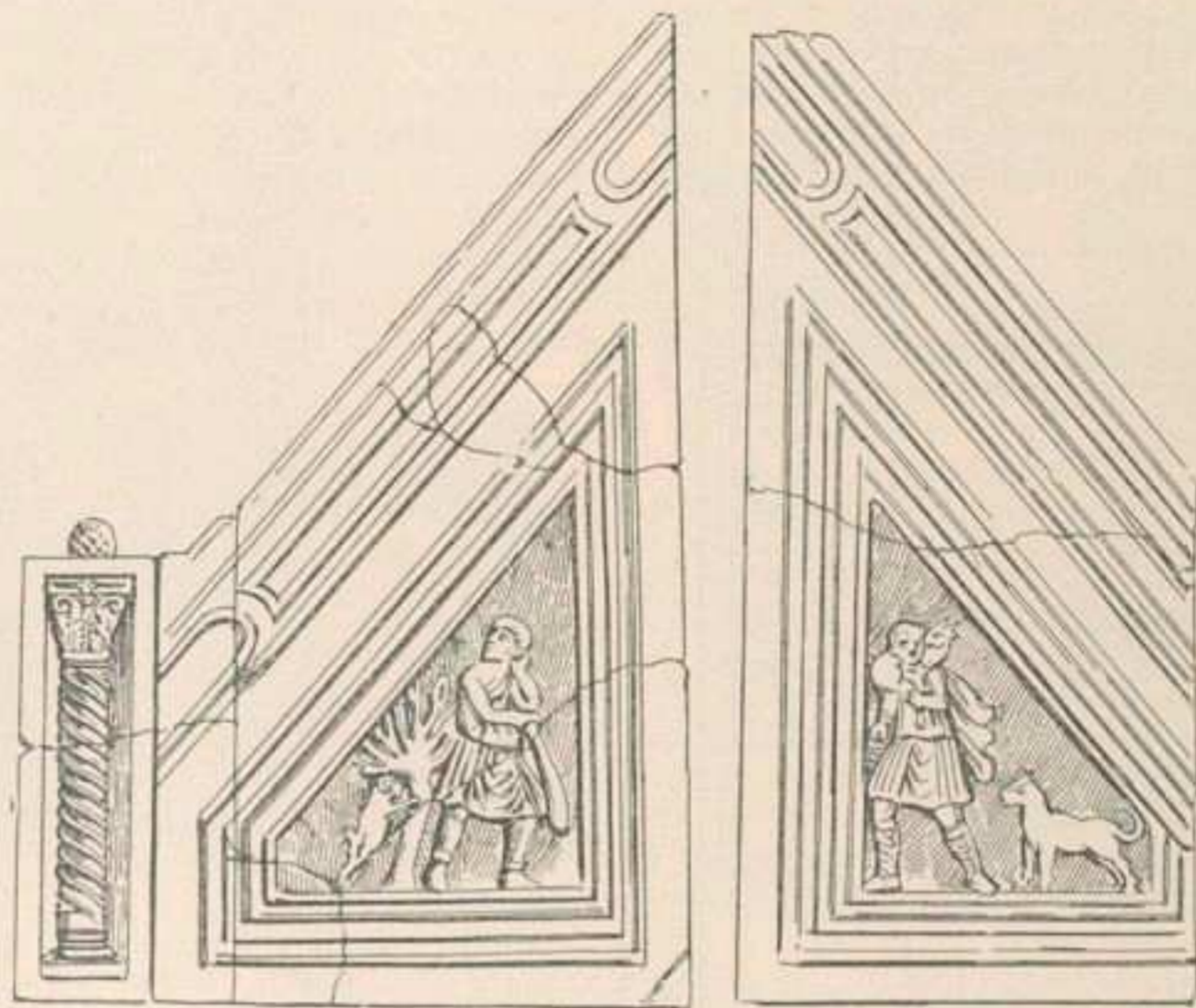
247. Bas-relief. Sur un fragment de chancel en pierre (voir *Dictionn.*, aux mots CHANCEL et PARAPET), conservé à Vranjic, hauteur : 0 m. 95; longueur : 0 m. 90 (fig. 9936). C'est un fragment assez considérable de la clôture qui séparait l'abside ou bien l'enceinte de la *schola cantorum* dans une basilique, peut-être à Manastirine. Au centre, un grand monogramme du Christ, avec au centre un petit médaillon contenant le buste du Sauveur; le tout dans une sorte de grande roue qui figure une couronne, laquelle a perdu tout son feuillage, mais a conservé ses lemnisques, c'est-à-dire

les deux rubans ondulés et terminés par un cœur. Cette décoration diffère peu de celle des parapets de la basilique de Saint-Clément, à Rome et qui furent exécutés sous le pontificat de Jean II, devenu pape en 532. Une décoration analogue orne plusieurs sarcophages conservés à Ravenne et qui datent des VI^e et VII^e siècles; il y a un indice chronologique qui n'est pas négligeable. Dans les angles supérieurs, à droite et à gauche du monogramme, deux cadres présentent une scène pastorale: le bon Pasteur avec deux brebis, il s'appuie sur son *pedum* et laisse pendre son bras droit le long du corps.

et une grande trapézoïdale. La rampe gauche présentait la même disposition. Ces vestiges proviennent de Aïdin, plateau de Tralles; entrés au musée de Constantinople le 23 septembre 1902.

Marbre blanc à gros grains cristallins, traversé de veines noirâtres; hauteur totale, à droite: 1 m. 83; à gauche: 0 m. 795; largeur totale: 1 m. 185; de la grande dalle: 0 m. 815; épaisseur: 0 m. 07; hauteur du champ sculpté: 0 m. 73; largeur: 0 m. 54; hauteur de la figure: 0 m. 47 (fig. 9938), VI^e siècle.

Au départ, dans un champ concave, une colonne corinthienne à fût torse, base pseudo-attique portée



9938. — Rampes d'un ambon.

D'après G. Mendel, *Musées impériaux ottomans: Musée de Constantinople*, 1914, t. II, p. 409-410.

Bibl. — J.-P. Kirsch, *Le bon Pasteur, sur les monuments chrétiens de Salone*, dans *Ephemeris Salonitana*, p. 34, fig. 4.

248. Bas-relief. Antéfixes d'un sarcophage à Manastirine; le bon Pasteur portant la brebis sur les épaules, à ses pieds deux brebis; dans l'antéfixe opposé, deux brebis au pied d'un arbre (voir *Dictionn.*, t. X, col. 1373, fig. 7567).

Bibl. — R. Egger, *Die altchristliche Friedhof Manastirine*, in-fol., Wien, 1926, p. 74, fig. 43.

7^o Norique. — **249.** Bas-relief. Accompagnant une inscription funéraire à Zollfeld, dans l'ancienne province de Norique. Le texte est réduit à quelques bouts de lignes qu'on peut compléter ainsi :

in me]MORIAM
 . . .]HERODIANAE
 coniug]IS OBSEQVEN
 tissim]AE TITIVS
 . . .]MARITVS

Sous une sorte de fronton, le bon Pasteur est représenté portant la brebis sur les épaules (fig. 9937).

Bibl. — J. von Arneht, *Mitteilungen der Zentral-Kommission*, t. VI, 1861, p. 24 sq.; Le même, *Kunsttopographie des Herzogtums Kärnten*, p. 452, fig. 468; *Corp. inser. lat.*, t. III, n. 4921; Rud. Egger, *Frühchristliche Kirchenbauten im südlichen Norikum*, dans *Sonderschriften des oesterr. archäol. Instit. in Wien*, t. IX, 1916, p. 105-106, fig. 97.

8^o Asie Mineure. — **250.** Rampe droite (en montant) d'un ambon (voir *Dictionn.*, t. I, à ce mot), formée de deux dalles contiguës, une petite rectangulaire,

sur pieds cubiques; sur l'abaque du chapiteau une fleur à quatre pétales. Sur la tranche supérieure une pomme de pin.

Sur la grande dalle, moulures, que la figure nous dispense de décrire, formant un panneau central dans



9939. — Bas-relief du musée de Constantinople.
 D'après G. Mendel, *op. cit.*, t. II, p. 489.

lequel est représenté le bon Pasteur sous les traits d'un berger imberbe, aux cheveux courts, chaussé de bottines montantes et vêtu de l'exomide qui découvre l'épaule gauche; il est debout, vu de face, tenant un bâton qui est plutôt un gourdin; le bras gauche s'accoude sur la main droite, la main gauche soutient la tête qui est élevée vers le ciel; à ses côtés, une chèvre

dressée sur ses pattes de derrière, broute les feuilles d'un arbrisseau. Le fond a été recreusé autour des contours de la figure.

Même sujet en dimensions presque identiques. Ici le bon Pasteur s'avance à gauche, il porte sur ses épaules un bouc dont les pattes sont entravées par deux brins de corde qu'il tient de la main gauche, réunis sur sa poitrine; de la main droite il porte un panier d'osier tressé; les cheveux sont courts, tunique à manches longues, manteau flottant sur le dos, à droite un chien de profil.

Bibl. — Edhem bey, *Rapport*, du 25 nov. 1902; *Revue archéologique*, 1904, t. I, p. 354, 3^o, 4^o; *Bull. de correspondance hellén.*, t. XXVIII, 1904, p. 76, n. 18, 19;



9940. — Bas-relief d'Athènes.

D'après *Revue archéologique*, 1847, pl. LXIII.

S. Reimach, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inser.*, 1903, p. 78; M. Collignon, dans *Monum. Piot*, t. X, 1903, p. 6; G. Mendel, *Musées impériaux ottomans, Catalogue*, 1914, t. II, p. 409-411, n. 645, 646.

251. Bas-relief. Provenance inconnue, entré à une date également inconnue au musée de Constantinople.

Calcaire dur; revers taillé; tranches latérales soigneusement épannelées; manque la moulure inférieure et l'angle supérieur; nombreuses érosions superficielles: patine jaune; hauteur: 0 m. 745; largeur: 0 m. 68; épaisseur: 0 m. 105; dimensions du champ: 0 m. 65 sur 0 m. 645; hauteur de la figure: 0 m. 665; la tête débordé légèrement sur le cadre (fig. 9939).

« Dalle rectangulaire comprise dans un cadre saillant dont les montants sont doublés intérieurement d'un gros câble strié; moyen relief. Le bon Pasteur est représenté debout et de face, la jambe gauche tendue, la droite fortement écartée et fléchie, les deux pieds tournés de profil vers le dehors, le droit ne touchant le cadre que de la pointe; la tête portée sur un large cou cylindrique, est inclinée à droite et coiffée de cheveux longs et plats, séparés par une raie; il est vêtu d'une tunique serrée aux reins, tombant au dessous des genoux et garnie de manches qui descendent un peu

plus bas que le coude; elle est fendue légèrement sur le haut de la poitrine, et bordée en bas d'un liseré; les jambes sont nues, les pieds chaussés de bottines montantes, l'agneau (car il ne semble pas corné), dont il tient deux pattes dans chaque main, repose sur ses épaules, le corps de profil à droite, la tête violemment retournée à gauche. Les cheveux sont détaillés par des incisions qui divergent de part et d'autre de la raie, la toison de l'animal et des plis de la draperie sur les



9941. — Dalle de marbre d'un loculus intact à Sainte-Priscille.

D'après J. Wilpert, *Fractio panis*, 1896, pl. v.

manches sont traités de même; sur le buste et dans le bas de la tunique, le sculpteur s'est contenté de quelques traits sommaires; la figure n'a ni attitude, ni proportions, ni modelé; c'est un travail presque barbare qui doit dater du VIII^e ou du IX^e siècle.

Bibl. — A. Joubin, *Musée impérial ottoman. Catalogue des sculptures grecques, romaines, byzantines et franques*, 1893, n. 165; G. Mendel, *Musées impériaux ottomans. Catalogue des sculptures grecques, romaines et*



9942. — Épitaque chrétienne.

D'après Marucchi, *I monumenti*, pl. LVII, n. 4.

byzantines, in-8^o, Constantinople, t. II, p. 488-489, n. 689.

252. Bas-relief, trouvé à l'acropole d'Athènes. Ce monument (fig. 9940), connu depuis près d'un siècle, appartient-il au symbolisme du bon Pasteur? Il est permis d'entretenir des doutes et c'est ce que nous faisons, mais ce n'est pas la première fois que nous rencontrons un symbole chrétien interprété de façon nouvelle. Nous en avons donné des exemples dans la mosaïque. Le Christ dans un jardin fleuri, entouré de brebis est certes bien le bon Pasteur quoique présenté sous une forme très différente de celle que les fresques des catacombes avaient popularisée. Ici nous avons une pierre dont tous les côtés ont éprouvé quelque malheur et, cependant le sujet semble demeurer entier. En voici une exacte description autant que le permet l'état de la pierre. Le principal personnage est un ber-

ger vêtu d'une courte tunique liée à la ceinture et portant un manteau rejeté en arrière. Cet homme tient à la main gauche une sorte de gaule recourbée à son extrémité. Le bras droit replié est porté vers la bouche. A ses pieds une brebis ou un bélier qu'un autre personnage, un enfant semble-t-il, caresse et cherche à prendre dans ses bras. Là se trouve un arbre sur le tronc duquel s'enroule un serpent. Le berger est nimbé, mais cela ne prouve pas le christianisme (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot NIMBE).

Bibl. — De Laborde, *Les chrétiens et les musulmans*



9943. — Épithaphe chrétienne.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LVII, n. 6.

dans l'acropole d'Athènes, dans *Revue archéologique*, t. IV, 1847, p. 56 sq., pl. LXIII; Scholl, *Archaeologische Mitteilungen aus Griechenland*, in-4°, Frankfurt, 1843, t. I, p. 98, y voit Asclepios; Alb. Dumont-Homolle, *Mélanges d'archéologie et d'épigraphie*, p. 595, note 2, écrit que « le sens [de cette représentation] n'est pas encore suffisamment établi. Tous les voyageurs ont vu dans la Grèce moderne la fête des agneaux qui se célèbre à la fin de chaque grand carême. »

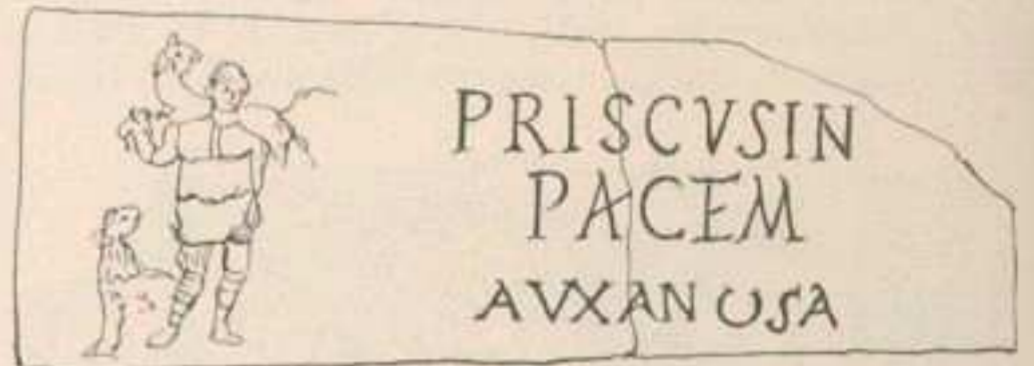
XIII. GRAVURE. — 253. Le procédé adopté sur un assez grand nombre de monuments épigraphiques est



9944. — Épithaphe de Sabina.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LVII, n. 13.

celui de la gravure au trait. A l'aide d'un poinçon, ou plus simplement d'un clou, et d'un petit maillet, on pouvait figurer sur la pierre une figure ou un symbole chrétien. La plupart de ceux que nous y voyons sont la colombe, l'ancre, le poisson, etc., exécutés maladroitement mais néanmoins reconnaissables. La figure du bon Pasteur demandait déjà un peu plus d'habileté; aussi elle est moins fréquente. On n'apprendrait à peu près rien d'utile en cataloguant ces silhouettes dont le plus grand nombre sont d'une maladresse insigne; mais dans le nombre, il s'en trouve au moins une qui témoigne d'un artisan ayant la maîtrise de son outil. Celui-ci a tracé sur une dalle de marbre, qui recouvre encore un *loculus* intact du cimetière de Priscille, la

figure du bon Pasteur svelte et fine à peu près telle que nous la voyons sur la statuette du musée de Latran. Le personnage est vêtu de l'exomide; il a les jambes nues avec de simples bottines. Ici, point de pannetière et pas de houlette, mais sur les épaules une brebis tenue avec les deux mains et dont le regard cherche à rencontrer celui du pasteur. La tête de celui-ci ressort bien détachée. Aux pieds une autre brebis bien observée, à droite un arbrisseau. La présence de ce marbre dans la catacombe de Priscille et sa valeur artistique permettent de l'attribuer au



9945. — Épithaphe chrétienne.
D'après De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, pl. XXXIX-XL, n. 38.

III^e et peut-être même au II^e siècle (fig. 9941). On voit l'artifice auquel l'artisan a eu recours : une fois sa figure tracée, il s'est avisé de creuser une sorte de rigole; partout la ligne extérieure et cet évidemment donne un peu l'illusion qu'on se trouve en présence d'un travail de bas-relief; ce n'est pas encore la sculpture méplate mais c'en est comme une première idée et un lointain essai.

Bibl. — J. Wilpert, *Fraetio panis. La plus ancienne représentation eucharistique au cimetière de Priscille*, in-4°, Paris, 1896, pl. v. Même procédé au cimetière de Calliste : un orant vers qui vole une colombe;



9946. — Fragment d'épithaphe chrétienne.
D'après De Rossi, *op. cit.*, t. II, pl. XLIX-L, n. 17.

cf. J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, pl. XLV-XLVI, n. 8.

Le nombre des épithaphe chrétiennes sur lesquelles le bon Pasteur est représenté n'est pas très considérable; la collection du musée du Latran, la plus complète en ce genre, ne nous a conservé que onze monuments dont quelques-uns ont déjà été donnés dans le *Dictionnaire*, entre autres :

254. Le bon Pasteur, vêtu de la tunique serrée à la taille, la pèlerine en peau de bête dont on figure les poils, les houseaux, il est appuyé sur son bâton et tient le vase de lait; à ses pieds une brebis (*Dictionn.*, t. I, col. 1491, fig. 345).

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, pl. XXXIX-XL; O. Marucchi, *I monumenti*, pl. LVII, n. 5.

255. Le bon Pasteur portant la brebis sur les épaules (*Dictionn.*, t. VI, col. 2337, fig. 5698).

Bibl. — O. Marucchi, *I monumenti*, pl. LVII, n. 2.



9947. — Fragment d'épithaphe chrétienne.
D'après De Rossi, *op. cit.*, t. III, pl. XXX, n. 45.

256. Le bon Pasteur portant la brebis : *Florentius in pacæ* (fig. 9942).

Bibl. — O. Marucchi, *I monumenti*, pl. LVII, n. 4.

257. Le bon Pasteur portant la brebis : *Aurelius Castus...* (fig. 9943).

Bibl. — O. Marucchi, *I monumenti*, pl. LVII, n. 6.

264. Le bon Pasteur, procédé signalé au n. 253, la figure est rehaussée par une sorte de rigole creusée autour de la ligne extérieure, mais avec moins d'habileté que dans la figure trouvée au cimetière de Priscille (fig. 9946).

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, pl. XLIX-L, n. 17.

265. Le bon Pasteur, fragment d'épithaphe (fig. 9947).

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. XXX-XXXI, n. 45.

266. Épithaphe. Gravure au trait. Rome. Le bon Pasteur portant la brebis sur les épaules, brebis ou bélier à ses pieds et le nom du défunt Nicéphore. ΝΕΙΚΗΦΟΡΟΥ.

Bibl. — Perret, *Les catac. de Rome*, t. V, pl. LXXVII, n. 6; *Dictionn.*, t. II, col. 652, fig. 1468.

267. Au cimetière de Domitille, une pierre gravée montre une brebis et une chèvre près d'un arbre sur lequel est posée une colombe; il semble que ce soit le manque de place qui fait omettre le bon Pasteur (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1677 sq., fig. 4485, 4486).

Bibl. — O. Marucchi, *Roma sotterr.*, t. I, p. 117, fig. 20; pl. XXVIII.

268. Épithaphe, gravure au trait. Rome : le bon Pasteur portant la brebis sur les épaules; à ses pieds, deux brebis le regardent; sur un arbre est posée une colombe (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 789, fig. 6513).

Bibl. — L. Perret, *Catac. de Rome*, t. V, pl. XLIII.

269. Épithaphe, gravure au trait. Le bon Pasteur et les instruments de travail du lapicide Zosimus (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1329, fig. 6776).



9948. — Épithaphe du cimetière de Sainte-Agnès.
D'après Armellini, *Il cimitero di S. Agnese*, 1880, pl. XII, n. 3.

258. Le bon Pasteur entre deux brebis, le haut du corps manque (voir *Dictionn.*, t. III, col. 873, fig. 2665, cf. fig. 245).

259. Le bon Pasteur portant la brebis (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3242, fig. 3492).

260. Le bon Pasteur avec deux brebis, un chien, un arbre, le seau de lait (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2721, fig. 913).

261. Le bon Pasteur portant la brebis sur les épaules, épithaphe de Sabina (fig. 9944).

Bibl. — O. Marucchi, *I monumenti*, pl. LVII, n. 13.

262. Le bon Pasteur sur l'épithaphe de Beratious Nikatoras, entre un lion et le monstre marin qui rejette Jonas.

On peut voir ici, dans ce groupe de symboles une allusion à l'intervention divine en faveur de l'âme du défunt, comme nous lisons dans cette citation du sacramentaire gélasien : *Quemque boni Pastoris humeris reportatum in comitatu æterni Regis perenni gaudio et sanctorum consortio perfrui (Deus) concedet.* (Cf. Muratori, *Liturgia romana vetus*, t. I, col. 751.)

Bibl. — *Dictionn.*, t. V, col. 187, fig. 1410; t. VI, col. 657, fig. 4873; t. VII, col. 2607, fig. 6299.

263. Le bon Pasteur portant la brebis : *Priscus in pacem...* (fig. 9945).

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, pl. XXXIX-LX, n. 38.

Bibl. — O. Marucchi, *I monum.*, pl. LIX, n. 4.

270. Épithaphe, gravure au trait, cimetière de Sainte-Agnès. Le bon Pasteur assis, gardant trois brebis (fig. 9948), et un vase contenant deux palmes. Armellini a rapproché de ce symbole une opinion de J.-B. De Rossi¹ qui voit dans le vase une réminiscence de l'amphore panathénaïque qui servait de récompense aux luttes de la palestine; ce serait l'*æternitatis brabium*² et le modèle de la « coupe » des sports actuels.

Bibl. — Armellini, *Il cimitero di S. Agnese*, 1880, p. 287, pl. XII, n. 3; voici le texte de l'épithaphe :

MARCIANA · VICSI
ANNOS DV
OS ET DIES OCTO
CESSAVIT IN PACE DIE PRI
DIE IDVS MARTIAS.

XIV. STUC. — **271.** Stuc. Plafond d'un cubicule dans un cimetière situé sur la voie Latine (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1621, fig. 389).

Bibl. — Bottari, *Pitture e sculture*, pl. XCII; C. Kaufmann, *Die Sepulcralen Jentseitsdenkmäler*, 1900, p. 129, fig. 15; *Dictionn.*, t. I, col. 2637, fig. 854.

XV. IVOIRE. — **272.** Ivoire : cassette de Brescia.

¹ J.-B. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 185. — ² Tertulien, *De spectaculis*, c. III.

Jésus, le bon Pasteur à l'entrée du bercail où on voit cinq brebis; un chien aboie.

Bibl. — *Dictionn.*, t. II, col. 1148, fig. 1625.

XVI. TERRE CUITE. — 273. Terre cuite. Tesson fragmentaire. Le bon Pasteur portant la brebis (voir *Dictionn.*, t. I, col. 3011, fig. 1041).

274. Terre cuite. Lampe en terre rouge, longueur : 0 m. 10; diamètre : 0 m. 08; provenance Rome; collect. Basilewsky, au musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg; dans le médaillon, le bon Pasteur portant la brebis sur ses épaules, un trou d'aération; l'encadrement du médaillon est fait de quatre grappes de raisin avec leurs pampres (fig. 9949). Au revers, l'estampille doliaria bien connue ANNISER (= *Annius Servianus*).

Bibl. — A. Darcel et Basilewsky, *Collection Basilewsky. Catal. raisonné*, in-4°, Paris, 1874, pl. I, n. 2; Bosio, *Roma sotterranea*, pl. du fol. 336, en a publié une semblable; O. Wulff, *Altchristl. Bildwerke*, p. 244,



9949. — Lampe du musée de Saint-Pétersbourg. D'après A. Darcel et Basilewsky. *Collection Basilewsky; Catalogue raisonné*, 1874, pl. I, n. 2.

n. 1225, pl. LIX, n. 1225. Pour ce qui concerne les lampes au bon Pasteur portant l'estampille *Anniser*, nous pouvons renvoyer à *Dictionn.*, t. I, col. 2228-2229, fig. 758-759. Ajouter à la bibliographie : J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1870, p. 77; Th. Roller, *Les catacombes de Rome*, t. I, pl. XXVII, n. 1, p. 174; V. Schultze, *Archaeologie der altchristl. Kunst*, p. 398, n. 2.

Terre cuite : lampe en terre rouge, différente de la précédente (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2228, fig. 758).

275-276. Pour les lampes de ce type, voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1167-1169.

277. Terre cuite. Lampe. En 1907, nous disions que l'original était perdu et qu'il fallait s'en remettre au dessin de Bartoli; depuis lors, en 1909, la publication de O. Wulff a fait connaître cet original conservé au musée Kaiser-Friedrich de Berlin. La figure 9950 que nous donnons ici montre que le dessin était fidèle : le bon Pasteur porte la brebis sur les épaules et un troupeau de six brebis se voit à ses pieds. Au-dessus de la tête du pasteur, sept étoiles et les bustes du soleil et de la lune, celle-ci accompagnée d'un paon; de chaque côté du pasteur, Jonas endormi sous le cucurbité, Jonas rejeté par le monstre marin et l'arche de Noé sur laquelle la colombe est perchée (III^e siècle).

Bibl. — O. Wulff, *Altchristl. Bildwerke*, p. 244, n. 1224, pl. LIX; comparer avec *Dictionn.*, t. I, col. 3010, 3011, fig. 1040; t. VIII, col. 1168, n. 1057, fig. 6676.

278. Terre cuite. Lampe. Le bon Pasteur (très douteux), VI^e-VII^e siècle.

Bibl. — O. Wulff, *Altchristl. Bildwerke*, p. 250, n. 1263, pl. LXII, n. 1263.

XVII. GEMMES GRAVÉES. — 279. Gemme, encastrée dans un anneau d'or trouvé au cimetière de Domitille, cubicule R. A gauche, le bon Pasteur debout, appuyé sur le *pedum* surveillant deux brebis, derrière lui un arbre tient lieu du paysage champêtre, et sur cet arbre une colombe est venue se poser, plus loin une ancre sur laquelle est enroulé un dauphin (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1686, fig. 4495) (fig. 9951).



9950. — Lampe du musée de Berlin. D'après O. Wulff, *Altchristliche... Bildwerke*, pl. LIX, n. 1224

Bibl. — O. Marucchi, *Roma sotterr.*, t. I, p. 137, fig. 27.

280-301. Dans l'article GEMME du *Dictionn.*, t. VI, col. 832-835, nous avons décrit et figuré vingt-deux pièces dont nous ne donnerons pas une seconde fois le détail (voir fig. 5022-5043).

302-305. Dans le même article, t. VI, col. 837-838,



9951. — Gemme du cimetière de Domitille. D'après Marucchi, *Roma sotterranea*, p. 137, fig. 27.

fig. 5049-5052, quatre pièces où le bon Pasteur figure parmi divers sujets.

306. Cornaline, intaille, trouvée à Genève, conservée au musée (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 954, fig. 5219).

307. Rubis gravé, formant le chaton d'un anneau d'or; collection *Campo Santo* à Rome. Il porte la tunique s'arrêtant aux genoux, tient la brebis sur ses épaules, à l'abri d'un arbre; en avant, l'arche de Noé sur laquelle se pose la colombe tenant le rameau d'olivier dans son bec (fig. 9952).

Bibl. — Ant. de Waal, *Der gute Hirt auf Gemmen in Mitten anderer Symbole*, dans *Römische Quartalschrift*, t. XXIX, 1915, p. 111, fig. 1.

308. Gypse représentant le bon Pasteur dans un paysage; il porte sur ses épaules la brebis retrouvée qu'il rapporte au troupeau composé de sept brebis ou agneaux dont quatre sont debout et deux couchés;

dans le lointain, une brebis couchée devant la bergerie, à gauche deux cyprès dont on a voulu faire deux poissons; le pasteur est surmonté par sept étoiles, sujet que nous avons expliqué déjà (fig. 9953) (voir *Dictionn.*, t. I, col. 3010).

Bibl. — L. Perret, *Les catacombes de Rome*, in-fol., Paris, 1852, t. IV, pl. XVI, n. 80; Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. VI, pl. CDLXXVII, n. 6; A. de Waal, *Der*



9952. — Rubis gravé.

D'après *Römische Quartalschrift*, t. XXIX, 1915, p. 111. *gute Hirt*, dans *Römische Quartalschrift*, t. XXIX, 1915, p. 171, fig. 1.

309. Jaspe rouge, conservé au musée du Vatican. Bon Pasteur portant la brebis sur ses épaules, à ses pieds, une brebis ou un chien bondit de joie; poisson, arbre, et le mot IXΘΥC.

Bibl. — Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 821, fig. 4959, n. 69.



9953. — Gemme.

D'après Garrucci, *Storia*, pl. CDLXXVII, n. 6.

310. Cornaline que Garrucci dit se trouver au British Museum (?). Le bon Pasteur (fig. 9954) portant la tunique exomide, tenant la brebis sur ses épaules; ses pieds posent sur deux poissons au-dessus desquels se trouvent deux brebis; un olivier, une colombe, une ancre retournée formant chrisme. Les lettres paraissent devoir être interprétées ainsi: $\text{I}\eta\sigma\upsilon\varsigma\ \Theta\epsilon\acute{o}\varsigma\ \text{X}\rho\iota\sigma\tau\acute{o}\varsigma\ \text{C}\omega\tau\eta\rho$.



9954. — Cornaline du British Museum.

D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. CDLXXVII, n. 9.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. CDLXXVII, n. 9; A. de Waal, dans *Römische Quartalschrift*, t. XXIX, 1915, p. 117, fig. 5.

311. Sardoine, au British Museum (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 837, fig. 5049, n. 165).

312. Cornaline, au Musée Kircher (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 837, fig. 5050, n. 166).

313. Sardoine, au British Museum (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 838, fig. 5051, n. 167).

314. Pâte de verre jaune, au musée de Spalato; 0 m. 015 sur 0 m. 017: le bon Pasteur tenant la brebis sur ses épaules; à ses pieds deux brebis le regardent (fig. 9955).

Bibl. — J.-P. Kirsch, dans *Ephemeris Salonitana*, 1894, sur la feuille de dédicace.

315. Améthyste. Le bon Pasteur portant la brebis sur les épaules et trois brebis à ses pieds. Bon travail;

DICTIONNAIRE D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE.

provenance non exactement désignée, mais qui paraît être Palazzolo (voir ce nom) (fig. 9956).

Bibl. — J. Führer et V. Schultze, *Die altchristlichen Grabstätten Siziliens*, dans *Jahrbuch des kaiserlich deutschen archäologischen Instituts, Ergänzungsheft VII*, Berlin, 1907, p. 282, fig. 111.

316. Ambre coloré. Le bon Pasteur en relief, tenant la brebis sur ses épaules, deux brebis à ses pieds; cette pièce a dû faire partie des pendeloques d'un collier, la



9955. — Pâte de verre jaune du musée de Spalato. D'après *Ephemeris Salonitana*, 1894, dédicace.

boucle manque (fig. 9957). Diamètre: 0 m. 02. III^e-IV^e siècle.

Bibl. — O.-M. Dalton, *Catalogue of early christian antiquities... of the British Museum*, in-8°, London, 1902, p. 137, n. 697; O. Wulff, *Altchr. Bildwerke*, 1909, p. 236, n. 1154, pl. LVI; H. Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 469, fig. 317.

317. Hématite. Le bon Pasteur, en costume antique, tunique courte et flottante, *penula*, endromides, il élève



9956. — Améthyste.

D'après Führer et Schultze, *Die altchristlichen Grabstätten Siziliens*, 1907, p. 282, fig. 111.

les deux bras à la manière d'une orante; à ses pieds un agneau et un bouc qui paraissent attendre leur sentence. Au revers on lit ces mots: $\text{A}\Gamma\text{A}\Theta\text{H}\ \text{H}\text{N}\text{A}\text{K}\text{O}\text{H}\text{O}\text{H}$. « Agathe est exaucée. » Ici c'est plutôt la scène du jugement que celle du bon Pasteur (fig. 9958).

Bibl. — J.-M. Paciaudi, *De sacris christianorum balneis, liber singularis*, in-4°, Romæ, 1758, frontispices.



9957. — Verre jaune.

D'après Dalton, *Catalogue of christian antiquities*, 1901, p. 137, n. 697.

318. Jaspe rouge. Scène pastorale, il semble douteux qu'on ait en vue le bon Pasteur (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 804, fig. 4932).

XVIII. VERRES PEINTS ET DORÉS. — **319.** Verre. Fond de coupe, de l'ancienne collection du musée Kircher; le bon Pasteur portant la brebis sur les épaules; à ses pieds, deux brebis peintes en couleur rouge (fig. 9959).

Bibl. — Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, in-fol., Roma, 1858, p. 20; pl. VI, n. 8; *Dictionn.*, t. I, col. 898, fig. 213; t. V, col. 1830, n. 77.

A. — XIII. — 76.

320. Verre. Fond de coupe (bibl. Vatic.), trouvé en 1716 au cimetière de Sainte-Agnès. Le bon Pasteur.

Bibl. — *Dictionn.*, t. v, col. 1830, n. 70; Garrucci, *Storia*, pl. CLXXV, n. 1.

321. Verre. Fond de coupe (Florence, musée archéol.). Le bon Pasteur (fig. 9960).

Bibl. — *Dictionn.*, t. v, col. 1830, n. 71; Garrucci, *Storia*, pl. CLXXV, n. 3.



9958. — Hématite.

D'après Paciaudi, *De sacris christianorum balneis*, 1758, frontispice.

322. Verre. Fond de coupe (Florence, musée archéol.). Le bon Pasteur.

Bibl. — *Dictionn.*, t. v, col. 1830, n. 72; Garrucci, *Storia*, pl. CLXXV, n. 6.

323. Verre. Fond de coupe (bibl. Vatic.). Le bon Pasteur.

Bibl. — *Dictionn.*, t. v, col. 1830, n. 73; Garrucci, *Storia*, pl. CLXXV, n. 5.

324. Verre. Fond de coupe (bibl. Vatic.). Le bon Pasteur.



9959. — Fragment de coupe de verre.

D'après Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, pl. vi, n. 8.

Bibl. — *Dictionn.*, t. v, col. 1830, n. 74; Garrucci, *Storia*, pl. CLXXV, n. 9.

325. Verre. Fond de coupe. Le bon Pasteur.

Bibl. — *Dictionn.*, t. v, col. 1830, n. 75; Garrucci, *Storia*, pl. CLXXV, n. 7.

326. Verre. Fond de coupe (bibl. Vatic.). Le bon Pasteur.

Bibl. — *Dictionn.*, t. v, col. 1830, n. 76; Garrucci, *Storia*, pl. CLXXV, n. 6.

327. Verre. Fond de coupe (Florence, musée archéol.). Le bon Pasteur.

Bibl. — *Dictionn.*, t. v, col. 1830, n. 78; Garrucci, *Storia*, pl. CLXXV, n. 4.

328. Verre. Fond de coupe. Le bon Pasteur.

Bibl. — *Dictionn.*, t. v, col. 1830, n. 79; Garrucci, *Storia*, pl. CLXXIV, n. 2 a, b.

329. Verre. Fond de coupe, disparu. Le bon Pasteur entre deux époux (voir *Dictionn.*, t. x, col. 1928, fig. 7670).



9960. — Fond de coupe du musée de Florence. D'après Garrucci, *Storia*, pl. CLXXV, n. 3.

Bibl. — Garrucci, *Vetri ornati*, pl. XXVIII, n. 4; *Storia*, t. III, pl. CXCVII, n. 4.

LXIX. OBJETS DE MÉTAL. — **330.** Médaillon de métal, conservé au musée du Vatican, offrant la figure du bon Pasteur au centre; il porte la brebis sur ses épaules; son vêtement est une tunique courte, tombant jusqu'aux genoux (fig. 9931); à ses pieds, deux brebis couchées, dans une position identique, ce qui fait qu'une d'elles le regarde et l'autre se détourne. Le fond du médaillon offre une série de scènes bibliques que nous



9961. — Médaillon du musée du Vatican. D'après Garrucci, *op. cit.*, pl. CDXXXV, n. 6.

mentionnons de gauche à droite. Au sommet : la tentation d'Adam et d'Ève par le serpent dans le paradis terrestre; Jonas étendu sous le cucurbité; Abraham sacrifiant son fils; Moïse frappant le rocher; le champ placé sous les pieds du bon Pasteur était tout indiqué pour figurer la scène de Jonas jeté au monstre; celle qui suit a reçu deux interprétations qui ne se ressemblent guère; d'après Ph. Buonarrotti, ce serait Samson chargeant sur ses épaules les portes de la ville de Gaza.

d'après Garrucci, au contraire, ce serait Suzanne au bain; vient ensuite Daniel debout et nu entre deux lions, enfin Noé dans l'arche recevant dans ses mains la colombe. Le médaillon est entouré d'une sorte de baguette formant encadrement.

Bibl. — Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. VI, pl. CDXXXV, n. 6; A. de Waal, *Der gute Hirt auf Gemmen und in Mitten anderer Symbole*, dans *Römische Quartalschrift*, t. XXIX, 1915, p. 113, fig. 2.

331. Anneau d'or avec onyx, sans aucune description qui mette sur la voie de sa provenance; présenté en 1881 par Drury Fortnum. De chaque côté du pasteur, les lettres R. V. qui sont peut-être les initiales



9962. — Anneau du bon Pasteur.

D'après De Rossi, *Bullett. di arch. crist.*, 1881, p. 113.

d'un possesseur, mais rien n'indique que ce soit le premier possesseur (fig. 9962).

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Bullettino di archeol. crist.*, 1881, p. 113; *Dictionn.*, t. V, col. 835, fig. 5038.

332. Médaille en bronze, hauteur : 0 m. 06; largeur : 0 m. 035; provenance, Rome; musée Kaiser-Friedrich de Berlin. IV^e siècle. Le bon Pasteur portant la brebis sur les épaules, à ses pieds deux brebis, dans le fond un arbre et un monogramme : A Π. que nous avons déjà rencontré (fig. 9963).

Bibl. — O. Wulff, *Altchr. und mittelalt. byzant. und italienische Bildwerke*, 1909, p. 183, n. 824, pl. XL, n. 824.



9963. — Médaille du musée de Berlin.

D'après O. Wulff, *Altchristliche... Bildwerke*, pl. XL, n. 824.

333. Plaque de plomb, appliquée sur un seau de même métal trouvé à Carthage; le bon Pasteur portant la brebis sur les épaules (voir *Dictionn.*, t. I, col. 643, fig. 116; col. 739, fig. 169).

334. Médaille de bronze conservée au musée du Vatican. Le bon Pasteur, appuyé sur son *pedum* à l'abri d'un olivier; à ses pieds, son chien; sur quatre plans étagés, sept brebis ou chèvres; l'anneau de suspension est conservé (fig. 9964).

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1869, pl. III, n. 1; *Dictionn.*, t. I, col. 1827, fig. 493.

335. Médaille de bronze, même musée. Le bon Pasteur (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1828, fig. 495).

336. Encensoir de bronze, trouvé à Kertch (Caucasie); on a proposé d'y voir le bon Pasteur; nous croyons que le berger représenté à côté de la scène de la Nativité rappelle plutôt un des bergers de Bethléem (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 730, fig. 6473).

337. Calice d'Antioche ou calice Kouchakii. Le bon Pasteur assis, vêtu de la toge, ayant une brebis à ses côtés.

Bibl. — *Dictionn.*, t. VIII, col. 847, fig. 6535.

XX. BIBLIOGRAPHIE. — Nous ne mentionnons à cette place que des travaux particuliers à la question étudiée, les ouvrages d'un caractère général ont été cités dans le cours du présent article.

H. Bergner, *Der gute Hirt in der altchristlichen Kunst*, in-8°, Berlin, 1891. — Th. Bogler, *Der gute Hirt in liturgischer Textbücherlieferung des Morgen- und Abend-*



9964. — Médaille du IV^e siècle.

D'après *Bullett. di arch. crist.*, 1869, pl. III, n. 1.

landes, dans *Liturgische Zeitschrift*, t. III, 1931, p. 174-183. — Clericus Christophilus, *Das Bild des guten Hirten in der altchristlichen Kunst*, dans *Theologisch. praktische Quartalschrift*, 2^e trimestre, 1903. — L. Clausnitzer, *Die Hirtenbilder in der altchristlichen Kunst*, in-12, Halle, 1904. — R. Grousset, *Le bon Pasteur et les scènes pastorales dans la sculpture funéraire des chrétiens*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. V, 1885, p. 161-180; *Étude sur l'histoire des sarcophages chrétiens*, in-8°, Paris, 1885, p. 19-26. — K.-M. Kaufmann, *Die sepulkralen Jenseitsdenkmäler der Antike und des Christentums*, in-fol., Mainz, 1900, p. 124-161. — L. Lefort, *Chronologie des peintures des catacombes de Rome*, in-8°, Paris, 1885. — J.-A. Martigny, *Étude archéologique sur l'agneau et le bon Pasteur suivie d'une notice sur les Agnus Dei*, dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, t. V, 1862, p. 44-128, 129-145. — A. Veyriès, *Les figures criophores dans l'art grec, l'art gréco-romain et l'art chrétien*, Paris, 1884. — J. Wilpert, *I sarcofagi cristiani antichi*, in-fol., Roma, 1929, t. I, *Testo*, p. 63-99.

H. LECLERCQ.

PASTOPHORUM. — C'est le nom d'un local contigu à une église et dont la destination est celle de nos modernes sacristies à laquelle vient s'ajouter la garde du trésor et le logement particulier du gardien. Παστόριος se dit d'une chambre intérieure, en particulier de celle où se tient le prêtre qui est au service d'une divinité et, plus tard, d'un sanctuaire renommé par la vertu du saint qu'on y honore. Ces prêtres étaient des παστοφόροι¹ et les logements qui leur étaient attribués dans l'enceinte du temple s'appelaient παστοφορεία ou παστοφορία. Ce mot se lit fréquemment dans les Septante²; la Vulgate le traduit ordinairement par *exedra* ou *gazophylacium*³ ou *tabernaculum*⁴ et *horrea*⁵.

¹ Clément d'Alexandrie, *Pedagogus*, l. III, c. II; *Stromata*, l. VI, c. IV, P. L., t. IX, col. 250. — ² I Paral., IX, 26, 33; XXIII, 28; XXVIII, 12; II Paral., XXXI, 11; Is., XXXII,

15; Jer., XXXV, 4; Ezech., XL, 17, 38; Esdr., VIII, 59. —

³ Jer., XXXV, 4; Ezech., XL, 17, 38. — ⁴ Is., XXII, 15. —

⁵ II Paral., XXXI, 11.

Dans la littérature ecclésiastique ce terme servait à désigner parfois la maison de l'évêque et celle des clercs attachés au service d'une église, ou plus simplement le vestiaire ou le trésor. Bona en fait le synonyme du *diaconicon* ou *vestiarium, quod*, ajoute-t-il, *barbara voce sacristia nuncupatur*¹. C'est le sens qu'a ce mot dans les *Constitutions apostoliques* où, après la communion des fidèles sous les deux espèces, les diacres sont envoyés recueillir ce qui reste des espèces consacrées et le transporter au *pastophorium*².

H. LECLERCQ.

PASTOR. — Le pasteur est celui qui mène paître le troupeau et qui le surveille pendant tout ce temps; le mot a pris une signification figurée (voir PASTEUR [bon]) et il a été entendu de ceux qui assument la conduite des hommes : *ποιμένα λαῶν*, les rois; *pastores*, les évêques. Jésus avait dit : *Ego sum Pastor bonus*³ et saint Pierre dit de même : *Cum apparuerit princeps pastorum*⁴; ce titre s'appliqua à ceux qui prenaient la charge du troupeau des fidèles : *Et Ipse (Christus) dedit quosdam quidem apostolos, alios autem pastores et doctores*⁵. Néanmoins l'emploi du mot *ποιμὴν, pastor*, resta toujours assez limité. Chez les Pères apostoliques, saint Ignace d'Antioche écrit : *Memores estote in precibus vestris Ecclesie Syriæ, quæ mei loco deo pastore utitur*⁶; et *Filii itaque lucis veritatis, fugite divisionem et pravas doctrinas; ubi autem pastor est, eodem ut oves sequamini*⁷. Il est superflu de rappeler le titre du livre d'Hermas (voir ce nom); mais voici, par exemple, Abercius (voir *Dictionn.*, t. I, à ce nom) qui le décerne au Christ et ne le prend pas pour lui-même :

ὄνομα Ἀβέρκιος ὄν, ὁ μαθητῆς ποιμένος ἀρνῶν

« Je me nomme Abercius, je suis disciple d'un saint pasteur. » Le terme n'a jamais été d'un usage courant en prose, il fait partie du langage poétique, c'est ainsi qu'on le trouve employé à Rome⁸, à Ravenne⁹, à Verceil¹⁰, à Spolète¹¹.

H. LECLERCQ.

PATAGIUM. — On pourrait dire en français : collet, collerette, hausse-col; en latin, nous trouvons *patagium* et ceux qui les fabriquent sont appelés *patagiarii*; en réalité, ils exécutaient ce qui revient de nos jours aux brodeurs, aux orfèvres, aux passementiers. Le *patagium* était une bande ornée servant à relever la toilette du cou de la femme et qu'on pouvait exécuter en métal ou en étoffe, linge, etc. Lorsque le *patagium* était en or ou en argent il n'était pas nécessairement rigide; sans qu'on puisse, sur les monuments qui en conservent la représentation, trouver l'indice de charnières, on voit que les découpures, les à-jours, indiquent clairement la souplesse de l'objet. Lorsque le *patagium* était d'étoffe on en rehaussait l'éclat par des appliques ou des broderies. Nous possédons dans les fresques des catacombes et sur les fonds de coupes dorés, nombre de représentations du col destiné à rehausser l'échancrure du vêtement; les mosaïques nous en montrent d'autres; on ne peut en dire de même pour les bas-reliefs, car l'habileté des sculpteurs semble avoir reculé devant la difficulté qu'oppose la matière du marbre ou de la pierre; le plus souvent, ces rudes artisans se contentent de figurer un galon plat. A partir du III^e siècle, la mode impose à toutes le *patagium* devenu moins un hausse-col qu'une véritable collerette, ajourée, brodée, plissée, festonnée, ou bien raidie par des broderies ou des pierreries. (Voir *Dictionn.*, t. V, col. 1854, fig. 4548; col. 1855, fig. 4550;

¹ J. Bona, *Rerum liturgicarum libri duo*, I, I, c. XXIV, n. 2. — ² *Constitut. apostol.*, I, VIII, c. XIII. — ³ *Joh.*, X, 11. — ⁴ *I Petr.*, V, 4. — ⁵ *Ephes.*, IV, 11. — ⁶ S. Ignace, *Ad Rom.*, IX, 1. — ⁷ *Philad.*, II, 1. — ⁸ *Ihm, Damasi epigrammata*, n. 74. — ⁹ *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 301. —

col. 1856, fig. 4551.) La figure 9965, que nous donnons ici est une fresque représentant une orante, du IV^e siècle, de la catacombe de la *Vigna Massimo*. On y voit le



9965. — Fresque de la catacombe de la *Vigna Massimo*. D'après Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, pl. CLXXVI.

patagium qui paraît composé de trois cercles d'or entre lesquels sont espacées des perles.

H. LECLERCQ.

PATÈNE. — I. Patène. II. Disque. III. Ornementation. IV. Patène de Cologne. V. Deuxième patène de Cologne. VI. Patène (?) de Bedesh. VII. Patène du Mont des Oliviers. VIII. Patènes de Djemila. IX. Patène de Berezoff. X. Patènes de Stûma. XI. Patène de Gémigny. XII. Patène ministérielle de Silos. XIII. Patène de Saint-Louis. XIV. Bibliographie.

I. PATÈNE. — Le vase sacré désigné sous ce nom est défini par saint Isidore de Séville : *Vas late patens*¹²; Du Cange adopte la définition de Columelle : *Vas latum* et il ajoute : *apud profanos : vas latis patentibus labris*. Ce vase a été employé dès l'antiquité la plus reculée; on en rencontre une première attestation dans la notice du pape Zéphyrin, à la fin du II^e siècle : *Zephyrinus, vitreas patenas fieri sancivit*¹³. Outre les patènes de verre, il y en eut de métal : *Urbanus, argenteas*; la matière était la même que pour les calices : or, argent, orichalque, ivoire, jade ou onyx.

Il y eut trois catégories principales : 1^o *Ordinaire*, formant le couvercle naturel du calice : *Annexa est calici patena quæ ejus operculum est, sic dicta a patendo*, comme la définit Bona¹⁴ : *Græci δισκον vocant, sed discus magis avus et capaciore est ne panis et micæ excidant*. Les plus anciennes paraissent avoir eu le fond plat et poli avec un petit rebord élevé. 2^o *Ministérielle*, de plus grandes dimensions; elle était en usage au VIII^e siècle et probablement plus tôt. 3^o *Chrismale*, destiné à contenir le saint chrême; celles-ci étaient concaves. On

¹⁰ *Ibid.*, t. V, n. 6725. — ¹¹ J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1871, p. 118. — ¹² S. Isidore, *Etymologiæ seu originis*, I, XX, c. IV. — ¹³ *Liber pontificalis*, t. I, ad Zephyrinum. — ¹⁴ Johannes Bona, *Rerum liturgicarum libri duo*, p. 262.

voit dans la notice du pape Silvestre (314-336) qu'il offrit *patenam argenteam chrismalem auro cinctam*¹. Il y avait aussi des patènes creuses en bronze : *Conchas æreas ad chrisma conficere*²; on remarquera *conficere*, c'était pour l'emploi immédiat; la conservation devait exiger qu'on mit le saint chrême dans un vase clos (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot HUILES).

II. DISQUE. — Nous avons donné déjà plusieurs monuments sous ce nom (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1173-1191, fig. 3775-3786); on pourrait les rappeler ici et les rapprocher des patènes proprement dites. On mentionnerait aussi l'*offertorium* en usage dans les

civiles à l'occasion des fêtes destinées à célébrer une victoire, un triomphe, un anniversaire.

III. ORNEMENTATION. — Les patènes furent parfois ornées de pierres précieuses, de perles, d'émaux; mais il est difficile de se rapporter aux indications vagues de beaucoup d'anciens auteurs. Boldetti, Du Saussaye et d'autres ne peuvent être cités de confiance. Les présents offerts par des empereurs byzantins mentionnent, il est vrai, des patènes d'or ornées d'hyacinthes et de perles envoyées par l'empereur Justin aux papes Hormisdas et Jean I^{er}; le pape Serge I^{er} fait fabriquer une patène d'or entourée de perles blanches



9966. — Patène de Cologne.

D'après *Jahrbücher des Vereins von Altertumsfreunden im Rheinlande*, 1867, t. XLII, pl. v.

églises de la Gaule, lequel était un plat qui servait pour recevoir les pains offerts à l'autel par les fidèles; il y en eut d'argent et d'or, chacun d'eux avait sa patène.

On lit sur un inventaire de Fontenelle que l'abbé Gervoldus (787-806) offrit *offertoria duo cum patenis eorum* et l'abbé Angisus (806-823) *offertorium aureum cum patena sua opere mirabili et alia offertoria argentea cum patenis argenteis eorundem*. Dans l'inventaire de Staffelsee (807-812), il est question d'un *offertorium argenteum unum, pensantem solidos sex*. Les *offertoria*, comme les patènes étaient ornés de figures; l'inventaire de Fontenelle mentionne un *offertorium argenteum habens effigiem mirifici operis*.

Quant aux disques votifs, ils n'ont de commun avec la patène que la forme; celle-ci avait une destination eucharistique; ceux-là étaient communément suspendus dans les églises en l'honneur de bienfaiteurs; au IV^e et au V^e siècle, c'étaient plutôt de simples soucoupes ou des plats historiés préparés pour la table des riches. On en usait également pour les largesses militaires ou

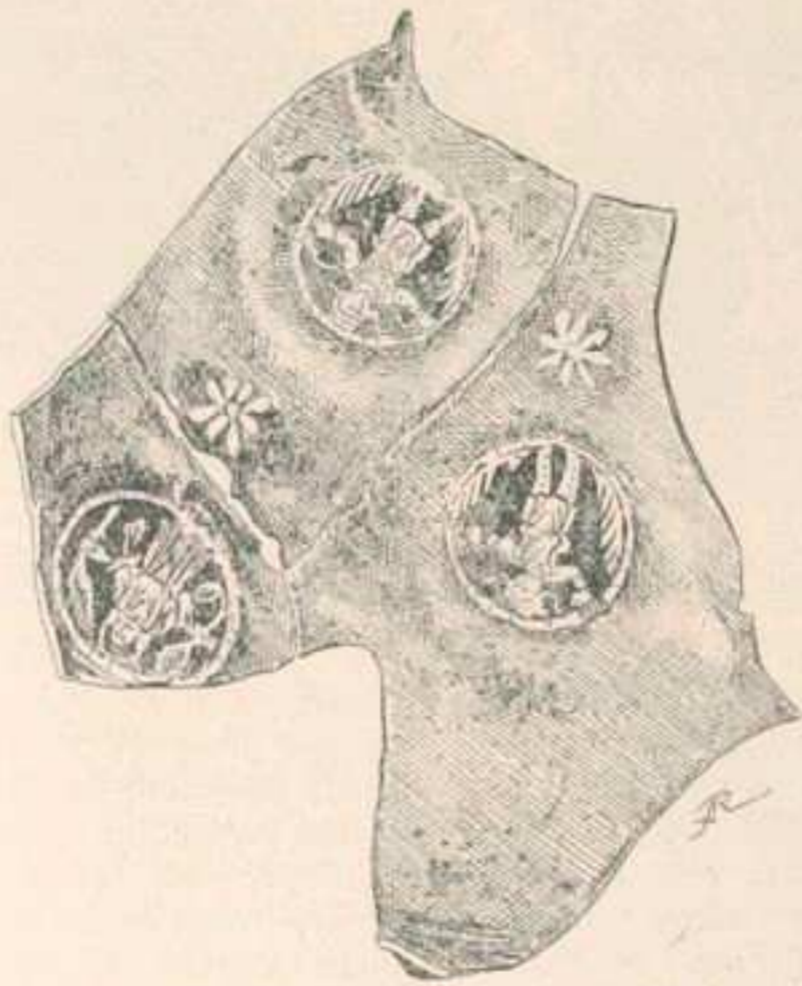
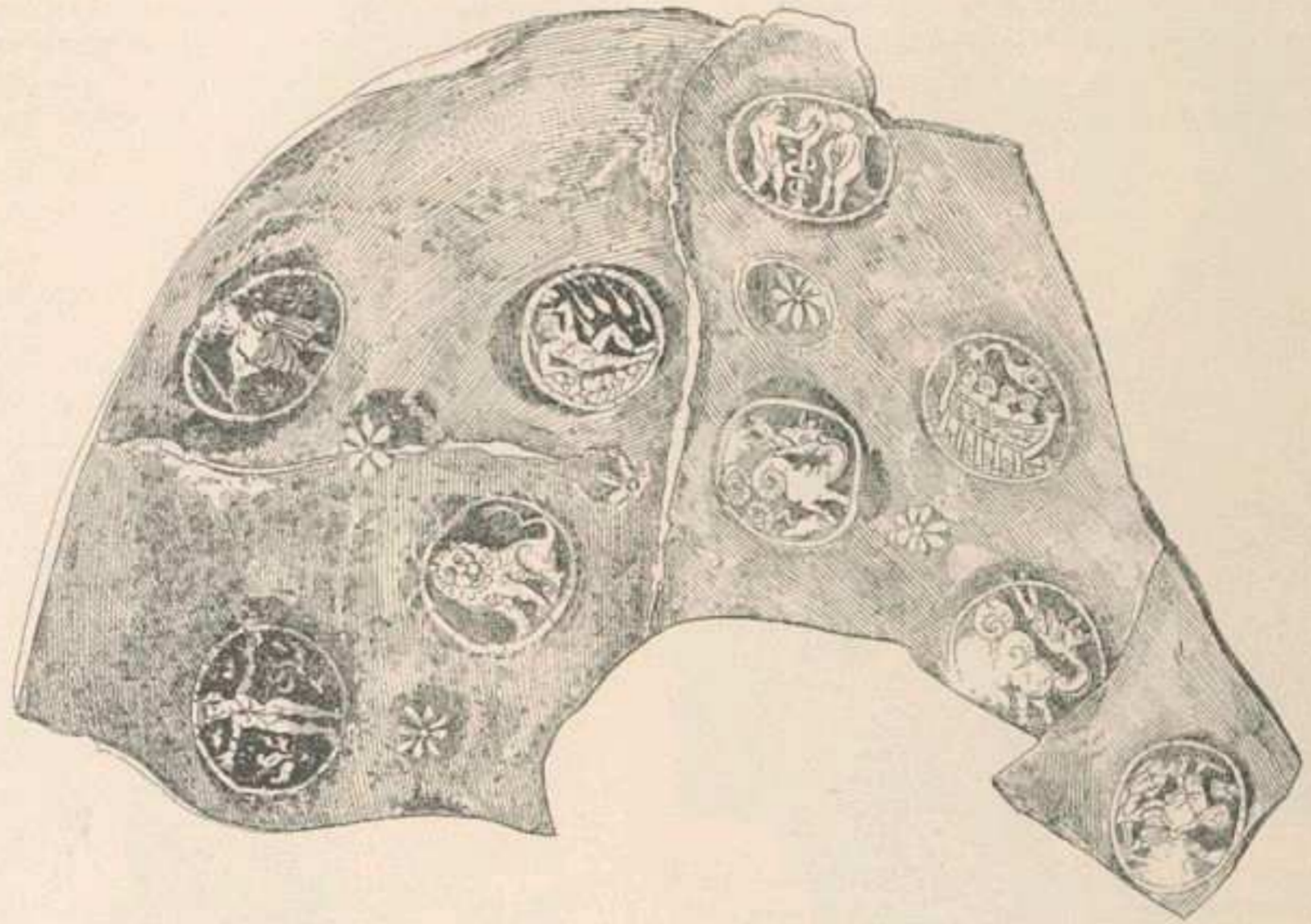
et portant au centre une croix d'hyacinthes et d'émeraudes. Léon IV présente à l'église des Quatre-Couronnés *patenam ex argento purissimo, aureo superinductam colore cum crucis tropheo. Salvatorisque effigie, sanctæque Dei genitricis et sanctorum apostolorum pulchro schemate decoratam, pensantem libros septem*. Serge II avait lui aussi fait un présent de ce genre et au IX^e siècle les textes se multiplient, mais nous avons autre chose et mieux : les monuments.

IV. PATÈNE DE COLOGNE. — En 1866, on trouva dans une tombe de l'*Ursulagartenstrasse*, à Cologne, une sorte de coupe plate, en verre peint et doré (fig. 9966) mesurant environ 0 m. 20 de diamètre. C'est un produit de l'industrie de la verrerie qui fut très florissante sur les bords du Rhin vers le III^e et le IV^e siècle. Des compositions nouvelles ou bien traitées d'une manière originale et la technique habile et soignée ne permettent pas de faire remonter ce verre à une

¹ *Liber pontificalis*. — ² Du Cange, *Glossarium*, à ce mot.

date postérieure au milieu du IV^e siècle, il est probablement plus ancien et peut appartenir au III^e siècle. Les reproductions qu'on en peut donner sont ou trop nettes, ou trop vagues, en sorte qu'il est du nombre de ceux qu'il faut étudier sur l'original, conservé au British Museum. La décoration se compose de feuilles d'or et d'argent découpées et agrémentées par place de

et, à l'horizon, Jonas couché sous le cucurbite; mer bleue. 3. Daniel priant entre quatre lions; fond d'arbres verts. Daniel est jeune et imberbe, il porte une tunique d'argent ou d'or pâle avec *clavi* et bandes rouges. 4. Les trois Hébreux entièrement nus, dans un four de maçonnerie en argent et en or pâle; flammes rouge et or. Un des jeunes hommes, celui du milieu, est vu de



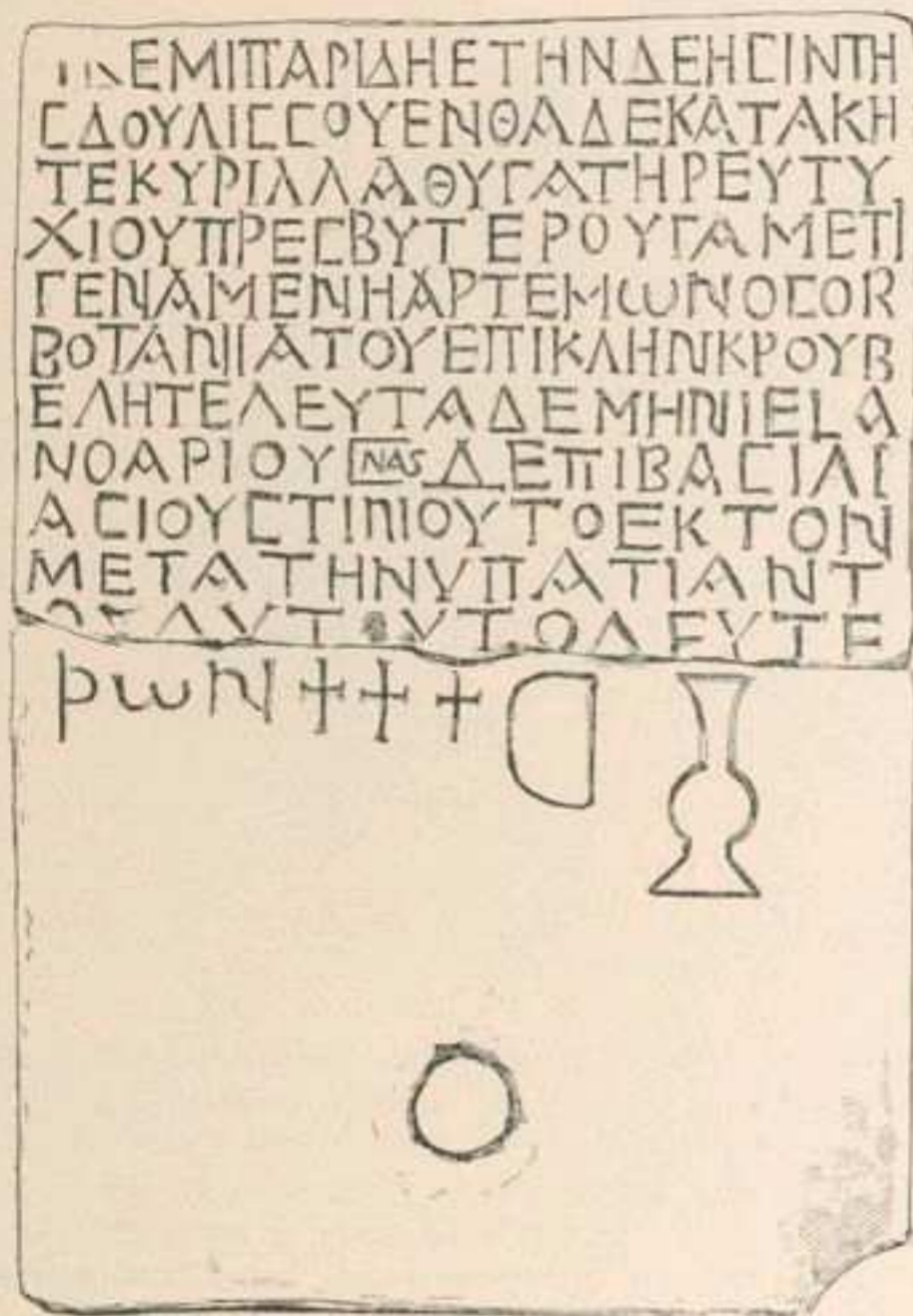
9967. — Patène de Saint-Séverin, à Cologne. D'après une photographie.

traits de pinceaux, rouges ou verts; le fond est d'un blanc laiteux tirant sur le bleu. La bordure est divisée en huit compartiments irradiant un médaillon central qu'entourait un filet dentelé, mais dont il ne subsiste que de rares fragments. Peut-être y voyait-on le bon Pasteur, ce que laisserait croire la légende : EC(ce) DVLCI(s)... Les huit compartiments offrent les sujets suivants : 1. Jonas jeté au monstre; à l'horizon, un autre navire; dans le ciel, une colombe; la mer est de couleur vert-bleu. 2. Le monstre vomissant Jonas

face, ceux de chaque côté sont de profil. 5. Sacrifice d'Abraham; figure imberbe, vêtu de la tunique avec *clavi* rouges et du *pallium*, posant la main sur la tête d'un personnage de taille minuscule. A droite, autel ou tour en maçonnerie; arbres sous forme de deux panaches. 6. Sujet incertain. Figure d'orante derrière un mur en maçonnerie au pied duquel un bœuf est couché faisant face à un autre animal; fond d'arbres. 7. Le paralytique emportant son lit. Adolescent vêtu de la tunique et du *pallium*, tenant d'une main la baguette

divinatoire, regardant devant une surface bordée de chaque côté par un trait ondulé. Une tête, deux mains, deux pieds et d'autres taches imprécises figurent la foule qui se précipite vers la source que fait couler Moïse¹.

V. DEUXIÈME PATÈNE DE COLOGNE. — Cette autre patène fut trouvée en trois fragments près de l'église Saint-Séverin, à Cologne; elle est entrée au British Museum en 1881 (fig. 9967). Cette patène de verre translucide diffère par la technique de celle que nous venons de décrire. Ici, lorsque le verre était en fusion on a inséré de petits médaillons confectionnés à part et protégés chacun par un verre bleu ou vert. Vingt et un de ces médaillons sont demeurés encastés dans la patène; les plus larges ont un pouce environ de dia-



9968. — Inscription de Bedesh.
D'après *Byzantion*, t. vi, 1931, pl. xvii.

mètre, les plus petits sont semés de fleurettes. La disposition n'est pas arbitraire ainsi qu'on pourrait le penser à première vue. On a obéi à l'idée d'offrir un développement sous forme concentrique, en prenant soin de rapprocher les médaillons représentant les divers moments d'un épisode, par exemple : un navire monté par quatre hommes dans un médaillon; à droite, un autre médaillon avec le monstre marin engloutissant Jonas; à gauche, troisième médaillon avec le monstre rejetant Jonas; ainsi pour Daniel, ainsi pour les trois jeunes Hébreux. Les sujets représentés sont : Moïse avec la baguette divinatoire, Adam et Ève, le sacrifice d'Abraham, Suzanne ou une orante, Jonas, Daniel, les trois Hébreux. La patène est arrondie à la base et ses bords sont légèrement relevés. L'extrémité supérieure est marquée d'un double filet parallèle dont quelques traces subsistent.

¹ *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, t. XLII, 1867, pl. v; Nesbitt, *Catalogue of the collection of glass formed by Felix Slade esq.*, in-8°, London, 1871, p. 50-52; O.-M. Dalton, *Catalogue of early antiquities in the British Museum*, 1901, n. 628. — ² E. Aus'm Weerth, *Römische Glasgefäße aus der Sammlung des Herrn Karl Disch*, dans *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden*

Ce qui donne à cette patène une importance considérable, c'est un texte du *Liber pontificalis* attribuant au pape Zéphirin (198-217) une ordonnance aux termes de laquelle les ministres entourant l'évêque pendant le sacrifice tiendraient des patènes de verre avec des pains en forme d'échaudés qui devaient servir à la communion des fidèles. A vingt années de là, le même *Liber pontificalis* nous apprend que l'on faisait usage de patènes d'argent; mais l'emploi des patènes de verre ne laissa pas de se maintenir pendant tout le IV^e siècle².

VI. PATÈNE (?) DE BEDESH. — Une inscription grecque que nous donnons ici (fig. 9968) se trouvait en 1930, à Bedesh, à trois milles à l'est de Synnade; elle est gravée sur une plaque de marbre bleu-gris, elle mesure 0 m. 76 de haut, 0 m. 53 de large, 0 m. 05 d'épaisseur, la hauteur des lettres est variable entre 0 m. 03 et 0 m. 05. Le texte nous apprend peu de chose, sinon que la défunte était fille d'un prêtre, le texte est facilement lisible

+Κ(ύρι)ε, μὴ παρίδη(ς) τὴν δέησιν τῆ-

ς δούλις σου, ἐνθάδε κατὰ κη-

τε Κύριλλα θυγάτηρ Εὐτυ-

χίου πρεσβυτέρου γαμετὶ

5 γεναμένη Ἀρτέμωνος ὁ <δ>

Βοτανιάτου ἐπίκλην Κρουβ-

ελη, τελευτᾶ δὲ μηνὶ Ἐλα-

ναρίου ἰνδ(ικτιῶνος) δ' ἐπὶ βασιλί-

ας Ἰουστίνου τὸ ἕκτον

10 μετὰ τὴν ὑπατίαν τ-

οῦ αὐτοῦ τὸ δεύτε-

ρων.

« Seigneur, ne dédaigne pas la supplication de ta servante. Ici repose Cyrilla, fille du prêtre Eutychius, qui fut l'épouse d'Artémon Botaniates, surnommé Kroubeles; elle mourut au mois de janvier, en la 4^e indiction de la 6^e année du règne de Justin, la deuxième après son consulat. »

La 4^e indiction court du 1^{er} septembre 570 à 571; c'est la 3^e année du consulat de 568.

Au bas, trois croix et deux objets qui paraissent être un calice et une patène; celle-ci n'est pas ronde, mais on ne voit pas quel autre objet l'auteur aurait figuré³.

VII. PATÈNE DU MONT DES OLIVIERS. — Ch. Clermont-Ganneau a décrit un petit monument chrétien trouvé sur le versant oriental du Mont des Oliviers (voir *Dictionn.*, t. XI, à ce nom) du côté de Béthanie. Ce monument consiste en un disque de bronze verdâtre de 0 m. 003 d'épaisseur et de 0 m. 13 de diamètre, monté par son centre sur une espèce de petit pied sur lequel il peut prendre une position inclinée. Au milieu est ciselée en léger relief une grande croix à branches égales; dans les branches sont gravés quatre caractères cantonnés qu'on a lu ΟΦΝΗ..., et tout autour cette longue inscription : + Α[ΓΙΑ] ΜΑΡΙΑΣ(καὶ) ΜΑΡΘΑ ΠΡΟΕΔΕΞΕ ΤΗΝ ΚΑΡΠΟΦΟΡΙΑΝ ΩΝ[Ο] Κ[ΥΡΙΟ]C ΓΙΝΟCΚΙ.

Clermont-Ganneau propose de lire les quatre caractères cantonnés : CΦZH, au lieu de ΟΦΝΗ, en y ajoutant un Ω qui doit exister au centre de la croix, et de les considérer comme ainsi distribués :

Φ
ZΩH
C

c'est-à-dire φῶς, ζῶη, vie, lumière. Il y a plusieurs

im Rheinlande, t. XXXVI, 1864, p. 119-128, pl. III; J.-B. De Rossi, *Bull. di archeologia cristiana*, 1864, p. 89-91, pl.; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, pl. CLXX, n. 1; O.-M. Dalton, *Catalogue of early christian antiquities in the British Museum*, in-4°, London, 1901, n. 629, pl. XXX. — ³ G. Buckler, *A sixth century Botaniates*, dans *Byzantion, Revue internationale des études byzantines*, t. VI, 1931, p. 405-410, pl. xvii.

exemples en Syrie de croix accompagnées de l'intersection de ces deux vocables sacrés désignant deux qualités essentielles du Christ.

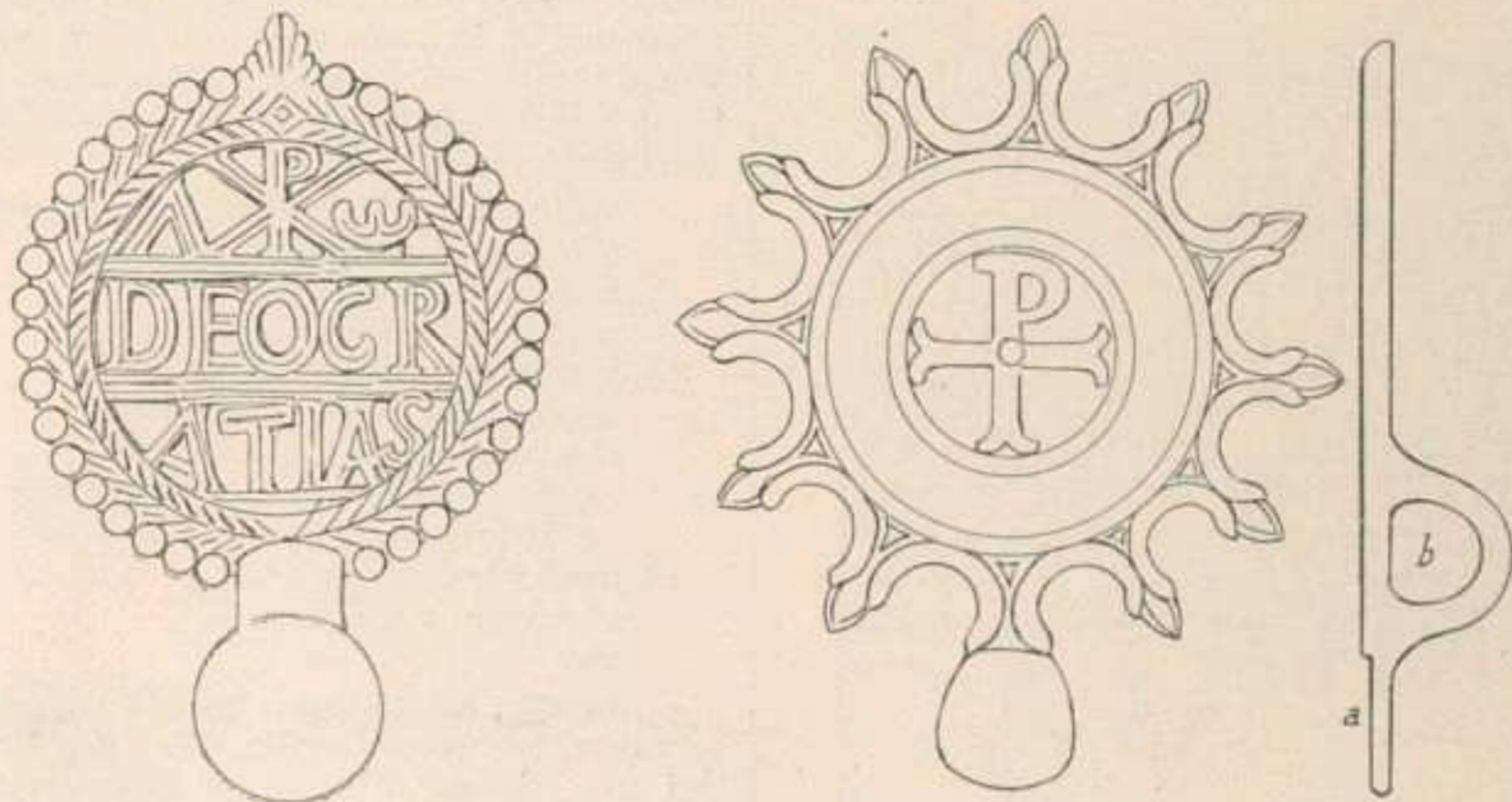
Quant à la dédicace circulaire, Clermont-Ganneau proposait, en s'appuyant sur une inscription identique pour la première partie, du beau baptistère de la basilique de Bethléem (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot NATIVITÉ, lire : Μάρθα (ou Μαρία?), πρόσδεξε τὴν καρποφοριαν ὃν ὁ κύριος γι[γ]ν(ώ)σκ[ε]ι τὰ ὀνόματά. « Marthe (Marie?), reçois l'offrande de ceux dont le Seigneur connaît les noms. »

Les caractères qui suivent le mot ΓΙΝΟΚΙ et qui sont transcrits : + ἅγια Μαρία sont très frustes, et l'on peut y retrouver à peu près les éléments graphiques de

Diamètre : 0 m. 095; hauteur avec la poignée : 0 m. 14; épaisseur de la plaque : 0 m. 006; épaisseur totale : 0 m. 028.

2° Autre patène avec poignée et manche. Au pourtour, décoration obtenue par un rayonnement de douze demi-cercles ouverts sur l'extérieur. A l'endroit où ces demi-cercles se touchent, émerge une fleur. Au centre, une croix avec le P dans un médaillon entouré d'une partie annulaire légèrement bombée (fig. 9969). Diamètre total : 0 m. 115; hauteur avec le manche : 0 m. 135.

IX. PATÈNE DE BÉRÉZOFF. — C'est un disque en argent de 0 m. 21 de diamètre, légèrement concave et à bords saillants. L'intérieur représente une croix pattée



9969. — Patènes de Djemila. D'après *Bull. arch. du Comité*, 1924, pl. LXXXII.

τὰ ὀνόματά exigés par la formule, comme on le voit en superposant les deux leçons :

+ ΑΓΙΑ ΜΑΡΙΑ
ΤΑ ΟΝΟ ΜΑΤΑ

Dans ce cas, le signe ζ ne serait pas l'abréviation de ζζλ, mais un signe de séparation, marquant le commencement et la fin de l'inscription circulaire.

Quelle pouvait être la destination de ce curieux objet? Liturgique assurément. Probablement une patène, le δισκος de l'Église grecque où l'on plaçait les parcelles du pain eucharistique, le *charbon vivant* auquel les liturgies orientales assimilent ce symbole du corps de Jésus¹.

VII. PATÈNES DE DJEMILA. — (Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1226-1229; t. VII, col. 2213-2230). Outre les découvertes faites dans cette localité africaine, on y a trouvé deux patènes de bronze ainsi décrites par M. Alb. Ballu² :

1° Patène circulaire avec manche et poignée, en forme d'anneau, fixée sur la face postérieure. Le manche, qui est également circulaire, est en retrait de 0 m. 003, pour permettre à l'index et au médius de la main de s'y appuyer facilement, tandis que dans l'anneau passait le pouce de l'officiant. Le pourtour de la patène est orné de perles et de traits figurant de doubles feuillages. Le milieu est divisé en trois compartiments. Dans celui du haut, monogramme du Christ; dans les deux autres, l'inscription (fig. 9969) :

DEO GR
ATIAS

¹ Ch. Clermont-Ganneau, *Notes d'arch. orient.*, dans *Rev. critique*, 1883, p. 194-196. — ² A. Ballu, *Patènes chrétiennes*

gemmée et fichée sur un globe, entre deux anges nimbés, tenant un sceptre de la main gauche, tandis que leurs droites sont ouvertes devant eux à peu près dans l'attitude des orants (voir *Dictionn.*, t. X, au mot MAIN). Le globe qui porte la croix et les anges posent sur un terrain où quatre sources, assez semblables à des larmes, sont indiquées. C'est le paradis avec ses quatre fleuves arrosant un sol semé de fleurs. Ou bien encore ce sont les quatre évangiles coulant de la croix qui est le Christ adoré par les deux archanges Michel et Gabriel (fig. 9970).

Ce disque fut trouvé dans la terre, par des pêcheurs qui cherchaient à y planter les pieux de leur tente, dans une des petites îles du groupe Bérézoff, au nord de la Sibérie. Ils le vendirent au poids du métal à la foire d'Irbitte, d'où il fut porté à Moscou où M. Sirotinine l'acheta 400 francs et le revendi 15 000 au comte Strogonoff.

En étudiant à fond et dans tous ses détails le sujet représenté sur ce disque, aussi bien que le style de son exécution, nous ne croyons pas nous tromper en l'attribuant au VI^e ou VII^e siècle. La croix de forme primitive, sans le Crucifié, ornée d'imitations de pierres et de gemmes exécutées au burin et au marteau dans le métal même, rappelle celle qui se trouve sculptée sur le sarcophage de Probus, dont la date (IV^e siècle) est certaine. Elle est également semblable comme forme, à celle de Galla Placidia (V^e siècle) conservée à Brescia, et n'en diffère que par les ornements qui sont, réellement pour cette dernière, en pierre précieuses et en intailles antiques. Enfin une troisième croix, absolu-

à Djemila, dans *Bull. arch. du Comité des travaux hist.*, 1924, p. LXXXI sq.; *Revue arch.*, 1924, p. 383, n. 39.

ment pareille à celle-ci, occupe le milieu de la reliure en orfèvrerie, d'un évangélaire donné au VI^e siècle par la reine des Lombards, Théodelinde, à la basilique de Monza (voir ce nom) où il est conservé. En dehors de ces trois croix, toutes les autres, même les plus anciennes, sont d'une forme différente, ce qui permet de classer celle du monument dont il s'agit dans le groupe des trois susdites, soit du IV^e au VI^e siècle.

Si de la croix nous passons aux autres parties de la composition qui forme le fond du disque, nous nous apercevons que le globe qui figure évidemment le globe terrestre est en tous points semblable à celui que

maire. Le type des anges se conserve suivant les données de l'art antique jusqu'au IX^e siècle (voir *Dictionn.*, t. 1, au mot ANGES), époque à laquelle il est remplacé par le type byzantin connu, par exemple, celui des anges figurés sur la croix des empereurs Constantin Porphyrogénète et Koman, conservée au trésor de la cathédrale de Limbourg. Le vêtement de l'ange byzantin est généralement à plis raides et sans ampleur. La pureté du dessin y est remplacée par la richesse exagérée des ornements. Ceux de notre patène, au contraire, sont vêtus à l'antique avec toute l'ampleur de l'ange du bas-relief d'ivoire du British Museum.



9970. — Patène des Iles Bérézoff. D'après *Bullett. di arch. crist.*, 1871, pl. 1x.

tient un ange du célèbre bas-relief en ivoire du British Museum, dont la date est le IV^e probablement ou le V^e siècle (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 2109, fig. 627).

Les quatre fleuves du paradis, quoique reproduits parfois sur des monuments d'époques postérieures, font néanmoins partie des compositions des premières époques chrétiennes (voir *Dictionn.*, t. v, au mot FLEUVES). Ainsi, le sarcophage de Probus, déjà mentionné, représente entre autres sujets le Christ tenant la croix et posé sur une élévation de terrain d'où s'échappent les quatre fleuves du paradis. On retrouve ce sujet sur d'autres sarcophages.

Enfin, ce qui est décisif pour fixer la date de la patène, ce sont les deux anges se tenant debout de chaque côté de la croix. Leur pose de même que leurs vêtements témoignent qu'ils appartiennent à cette belle époque de l'art chrétien, qui est encore si proche de l'art antique qu'il en conserve le style reconnaissable, malgré l'exécution devenue de plus en plus som-

La coiffure est pareille : cheveux bouclés et diadèmes.

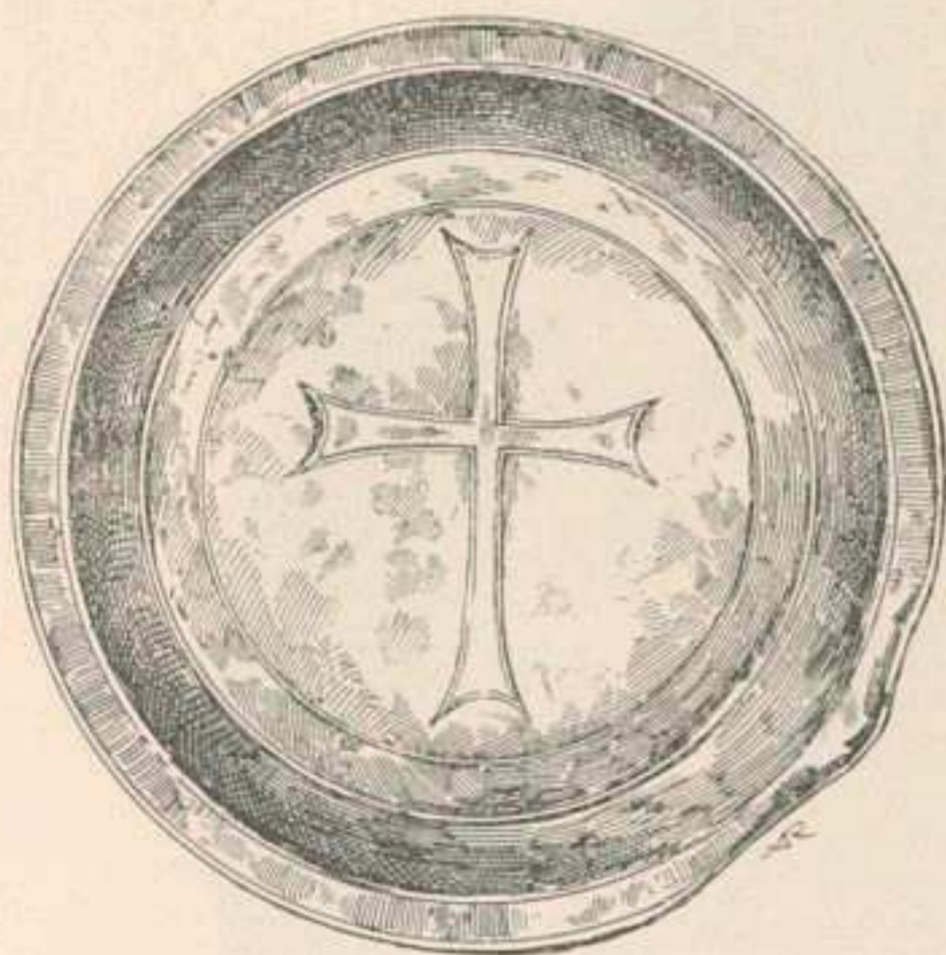
Enfin les mains droites ouvertes sont encore un détail d'une certaine importance. Les anges de la patène de Bérézoff ne font point le geste de la parole ou de l'acclamation; ils font celui de la prière et s'ils ne portent pas les deux mains à hauteur des épaules, c'est parce qu'ils ont leur bâton qui est l'attribut des anges dès le IV^e siècle; ce bâton ou sceptre se termine par une petite boule.

L'ensemble de la composition répond à ce que nous voyons sur les mosaïques de Ravenne où nous voyons des anges pourvus du sceptre, étendant la main droite, à Saint-Michel in Affricisco, à Saint-Vital et à Sainte-Agathe.

Tout ce qui précède nous autorise à assigner la date du monument entre le IV^e et le VII^e siècle; quant à sa destination il ne semble pas douteux qu'il servait de patène. Ses dimensions, plus considérables que celles des patènes de nos jours, ne dépassent pas celles de

patènes anciennes. Dans la primitive Église, les patènes de verre avaient les dimensions d'une assiette, comme nous le voyons par les patènes de verre du British Museum. Celle-ci apportée de Byzance en Russie et, de là, en Sibérie, par des missionnaires chrétiens inconnus, évoque le souvenir de quelque naufrage sur la côte et d'une chrétienté disparue dont nous possédons l'unique témoin.

X. PATÈNES DE STUMA. — A plusieurs reprises nous avons parlé du trésor de Stuma (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 811, fig. 6530; col. 889 et t. XII, col. 2463, au mot ORFÈVREURIE). Ce trésor, trouvé dans un champ à Stuma, village situé au sud d'Idlib, dans le district d'Alep, est entré, en février 1908, au musée de Constantinople; il se compose d'un *flabellum* (voir ce mot)



9971. — Patène de Stuma.
D'après *Revue arch.*, 1911, t. I, p. LII, fig. 2.

et de trois patènes parvenues dans un état de conservation remarquable, n'ayant souffert que sur les bords où le métal a été un peu déchiré. Deux d'entre elles n'ont pour tout ornement qu'une croix simplement dessinée à la pointe.

1° Patène, en argent avec une croix incisée; diamètre : 0 m. 36; la croix est plus petite sur la suivante.

2° Patène, en argent, avec inscription sur le pourtour et une croix incisée; diamètre : 0 m. 35 (fig. 9971). Ici la croix est dressée sur un monticule qui figure le Golgotha. Avec ses branches évasées elle offre une certaine analogie avec celle qui orne un plat découvert à Chypre et daté de la fin du VI^e ou du début du VII^e siècle.

3° Patène, en argent doré avec inscription sur le pourtour et la communion des apôtres figurée au repoussé; diamètre : 0 m. 37. Voici la description qu'en a donnée J. Ebersolt :

Sous un *ciborium* au milieu duquel une lampe est suspendue, le Christ est représenté deux fois, derrière un autel couvert d'une nappe. Sa tête est auréolée du nimbe crucifère. Il se penche pour donner les saintes espèces aux apôtres divisés en deux groupes. A droite, il donne la parcelle de pain, prise dans la patène figurée sur la sainte table, à un apôtre qui s'avance les mains couvertes en signe de respect. Pierre, qui vient de communier, se penche devant l'autel dans l'attitude de l'adoration. Il a rejeté sur ses bras l'étoffe qui recouvrirait ses mains, suivant l'usage du protocole et se dirige du côté opposé pour recevoir le vin (Matth., XXVI, 26-27; Marc., XIV, 22-23; I Cor., XI, 24-25). Les autres apôtres attendent debout; l'un d'eux élève le bras et tient dans une main le tissu dont il va l'enve-

lopper au moment de participer au mystère (fig. 9972).

A gauche, le Christ présente la coupe et la porte des deux mains aux lèvres de saint Paul, qui s'approche les mains enveloppées d'une étoffe. Derrière lui, un autre apôtre s'appête à recevoir le vin et élève vers le ciel ses mains cachées sous un long tissu¹. Les autres apôtres sont groupés derrière comme dans le premier épisode. Ils ne portent pas tous le nimbe. L'artiste a eu soin de ne le faire figurer que sur les têtes où l'auréole ne risquait pas de masquer les traits des personnages groupés les uns derrière les autres.

Toute cette décoration est travaillée au repoussé. Les parties en relief sont recouvertes d'or. Certains détails ont été repris au pointillé : l'ornement en spirale sur l'archivolte du *ciborium* et sur les franges de la nappe de l'autel, la croix marquée sur cette dernière. Les bords des vêtements et des nimbes sont également soulignés par une série de petits points. Les figures sont très variées. Le Christ avec son visage plein, sa longue barbe et ses cheveux retombant sur les épaules est d'un type nettement oriental. Les apôtres, aux visages robustes et lourds sont des vieillards à lorgue barbe, des hommes dans toute la force de l'âge, des jeunes gens imberbes. Dans la manière de traiter les chairs, il y a assurément bien de l'inexpérience. Les traits sont souvent grossiers, les doigts indiqués par un simple trait. Certaines figures cependant ne sont pas dépourvues de grâce. Celle de l'apôtre qui reçoit le pain est empreinte d'un respect et d'un sérieux émouvant; l'on peut admirer aussi la ligne souple que dessine ce corps bien proportionné. L'artiste qui a modelé ces figures a su dessiner avec soin les plis des draperies, incliner vivement le corps de Pierre devant l'autel, imprimer aux deux apôtres qui reçoivent les « dons divins » la même attitude symétrique et harmonieuse, varier les gestes des personnages qui figurent au premier plan et donner aux visages des expressions très individuelles. Tout cela dénote chez l'artiste qui a ciselé cette composition une observation assez pénétrante de la nature et de la vie. On remarque dans la manière de traiter les figures certaines particularités : les visages pleins avec pommettes saillantes, les gros yeux en amande avec la prunelle indiquée par un point, les fronts bas avec cheveux abondants et souvent coupés droit sur le front. Tous ces détails se retrouvent dans certaines pièces d'orfèvrerie conservées dans les musées ou dans les collections particulières. D'autres particularités de technique et de style permettent d'établir avec ces dernières des points de comparaison.

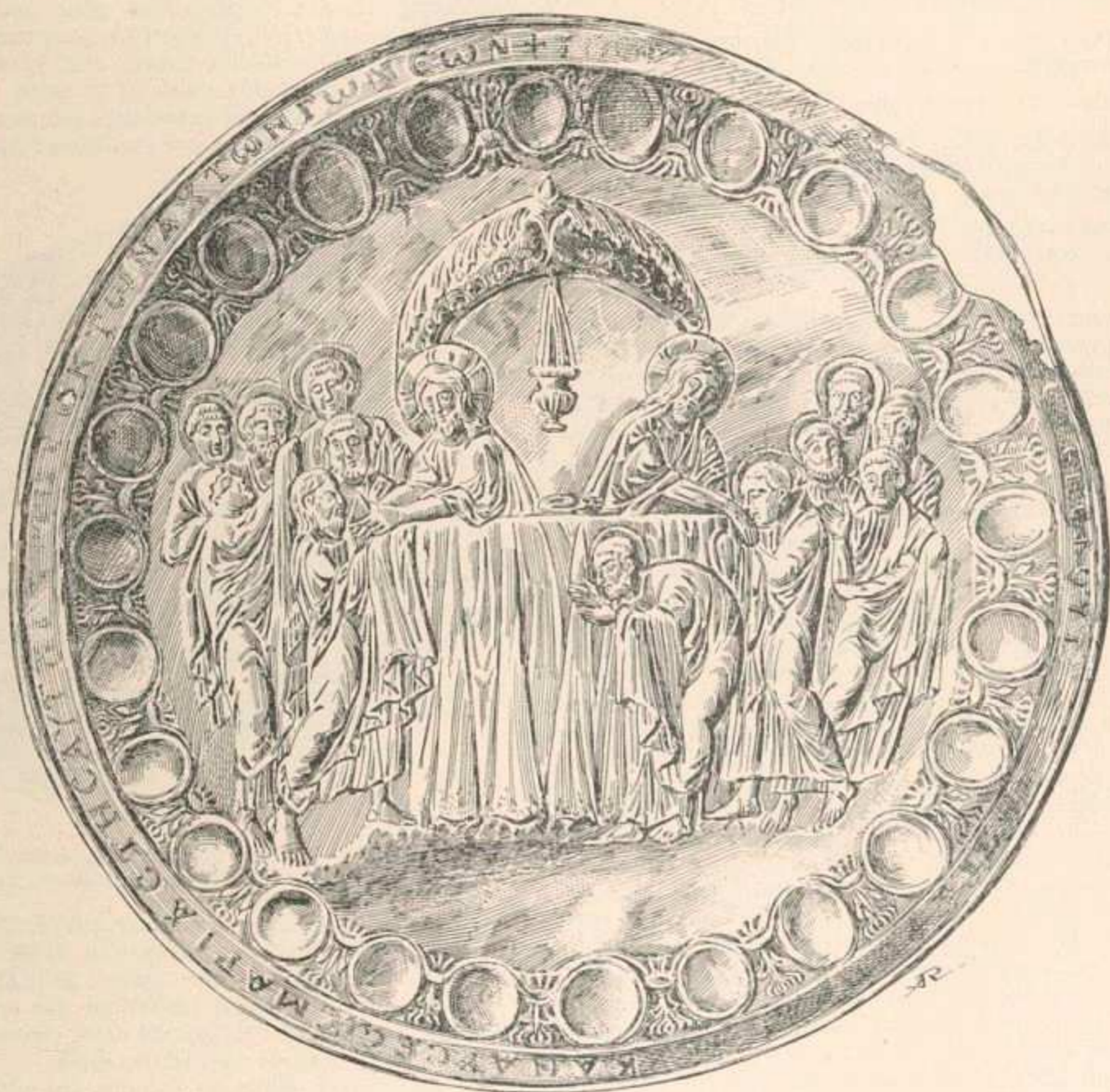
Au musée du Louvre, le vase en argent d'Émèse (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2726, fig. 4055) présente un travail assez semblable, avec ses ornements exécutés au repoussé et ses détails repris au pointillé. Le Christ est aussi représenté barbu, avec une longue chevelure retombant sur les épaules (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 2459, fig. 9142). L'apôtre Pierre a la même barbe frisée et les mêmes cheveux courts. Paul y figure aussi avec la même barbe allongée, le même front à demi dégarni. Mais aucune des têtes n'est surmontée du nimbe. Le style des ornements, les têtes plus expressives, le modelé plus fini ont fait attribuer ce vase au V^e ou au VI^e siècle.

Un encensoir de Chypre en argent repoussé (au British Museum), de la seconde moitié du VI^e siècle ou du début du VII^e (voir *Dictionn.*, t. V, col. 25, fig. 4067) présente une technique plus voisine de celle de notre patène. Toutes les figures de saints se détachent sur un nimbe pointillé sur le pourtour. La même

¹ Même geste sur une miniature de l'évangélaire de Rossano; cf. A. Haseloff, *Codex purpureus Rossanensis*, 1898, pl. VI.

manière de traiter la chevelure, les yeux en amande, les pommettes saillantes apparaissent également sur un coffret en argent repoussé trouvé en Crimée. La *capsella* d'argent du *Sancta Sanctorum* présente des analogies plus frappantes encore, avec ses figures lourdes, aux cheveux indiqués par masse sur le front et sur les tempes, avec ses saints portant la tonsure comme les apôtres de la patène de Stûma (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1120, fig. 2696).

groupement comparable, il faut chercher sur les plats d'argent du trésor de Kérynia, à Chypre (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1581, fig. 2914; t. IV, col. 299, fig. 3623-3630). Les personnages, groupés symétriquement, se détachent en relief devant un portique. Ces scènes de l'Ancien Testament sont assurément d'un style plus voisin de l'antique. Si la Communion des apôtres paraît être le produit d'une école locale aux tendances religieuses et monastiques très accentuées,



9972. — Patène de Stûma. D'après *Revue arch.*, 1911, pl. VIII.

L'ornement qui entoure la Communion des apôtres donne lieu à des rapprochements analogues. On remarquera ce décor curieux, exécuté au repoussé et formé d'une série d'oves. Entre celles-ci apparaît un ornement en forme de candélabre, composé d'une tige droite et de palmettes. Le vase d'Émèse présente déjà une série de médaillons (*imagines clypeatae*) séparés par un cornet vertical d'où s'élancent des rinceaux. La pyxide de Grado, la *capsella* du *Sancta Sanctorum* offrent le même décor formé de médaillons séparés par une tige droite ou par un arbuste. L'ornement géométrique et floral, qui apparaît sur le pourtour de notre patène, est dérivé sans doute de ce décor symétrique très caractéristique.

L'ordonnance de la composition est aussi très remarquable. L'orfèvre a su faire figurer dans un cadre restreint quatorze personnages, en les groupant habilement et en leur donnant, autant que possible, des poses variées et mouvementées. Pour retrouver sur des pièces d'orfèvrerie un art de la composition et du

comme l'indiquent les figures des apôtres d'un type très populaire, la tonsure en couronne, qui, avec le nimbe, entoure leur tête d'une double auréole, on remarque cependant le même souci de la composition solennelle et symétrique, la même manière de traiter les vêtements et de faire apparaître les formes du corps sous les draperies.

Ainsi la patène de Stûma peut être considérée comme une pièce de provenance syrienne, d'un art consommé, du VII^e siècle environ.

Sur les monuments du VI^e siècle, le côté historique est beaucoup plus accentué. Dans l'évangélaire de Rossano, qui présente les deux épisodes de la communion en deux miniatures distinctes, l'absence d'autel est très significative. La même simplicité apparaît dans l'Évangile syriaque de Rabula, qui date de l'année 586. Le Christ, debout comme sur le manuscrit de Rossano, donne le pain aux apôtres massés ici en des attitudes rigides.

La patène de Stûma avec son double Christ, offi-

çant derrière l'autel comme un prêtre, représente un type iconographique un peu plus tardif. D'autre part, les analogies signalées plus haut avec des pièces d'orfèvrerie dont les plus récentes ont été datées du commencement du VII^e siècle permettent d'assigner une date voisine à notre patène.

La patène n. 2 porte une inscription ciselée en faible relief sur le pourtour.

+ ΥΠΕΡΕΥΧΗΚΚΩΤΗΡΙΑΣ ΣΕΡΓΙΟΥΣΑΝΝΑΚΑ-
ΝΑΠΑΥΣΕΩΣΔΟΜΕΤΙΟΥ·ΙΩΑΝΝΟΥ

+ Ὑπὲρ εὐχῆς καὶ σωτηρίας Σεργίου καὶ Ἄννας
καὶ ἀναπαύσεως Δομετίου [καὶ] Ἰωάννου

La patène n. 3 porte cette inscription :

+ ΥΠΕΡΕΥΧΗΚΚ...ΣΕΡΓΙΟΥΤ...ΑΡΓΥΡΟΠΡΑ-
ΤΣΚΑΝΑΠΑΥΣΕΩΣΜΑΡΙΑΣΤΗΣΑΥΤΩΣΥΜΒΙΣΚΤΩ-
ΑΥΤΩΝΓΩΝΕΩΝΝ

+ Ὑπὲρ εὐχῆς καὶ σ[ωτηρίας] Σεργίου τ[οῦ] ἀργυρο-
πράτου καὶ ἀναπαύσεως Μαρίας τῆς αὐτοῦ συμβίου
καὶ τῶν αὐτῶν γονέων.

Les deux inscriptions présentent les mêmes caractères épigraphiques. Les deux abréviations employées pour la conjonction καὶ et les lettres ou ligaturées se retrouvent sur d'autres inscriptions de Syrie, ainsi que les lettres α et μ. Les noms de Sergios et de Dometios sont très syriens. Dans la patène n. 2, Serge et sa femme Anne sont les vivants qui ont fait don à l'église ou au monastère de ce vase sacré; quant à Dometios et à Jean, leurs fils peut-être, ils sont déjà morts. Le donateur de la seconde patène est un ἀργυροπράτης, changeur, banquier ou orfèvre, sa femme et leurs parents sont morts. La coutume d'offrir un don précieux à une église pour commémorer un ou plusieurs défunts paraît avoir été très répandue¹.

XI. PATÈNE DE GÉMIGNY. — Dans les premiers jours du mois de janvier 1884, on découvrit à 2 kilomètres de Gémigny (Loiret) entre la ferme de Grand-Malmusse et celle du Moinet, une pierre gravée qui est entrée depuis au musée historique de l'Orléanais. Dans la plaine du Grand-Malmusse, la charrue ramène fréquemment de nos jours, sur une étendue d'environ cinq hectares, les vestiges d'une station gallo-romaine ou mérovingienne : murs, poutres atteintes par l'incendie, tuiles à rebords, poteries, ossements, cornes d'animaux. Des chemins anciens avoisinent cette station : à 3 kilomètres, une voie romaine; plus près le chemin « de la Folie », et au Sud-Est, un chemin complètement abandonné. De ces indices on peut conclure que *Geminiacum* se trouvait à proximité de plusieurs voies de communication. Ces détails minutieux ne nous ont pas paru inutiles pour expliquer la présence d'un moule dans ces parages.

Il s'agit d'un fragment de pierre calcaire, pesant 525 grammes et représentant environ le tiers d'un solide en forme de lentille plan-convexe, légèrement aplatie, de 0 m. 166 de diamètre, épaisse au centre de 0 m. 04. (Voir *Dictionn.*, t. I, col. 2092, fig. 615, à rapprocher de la fig. ci-contre 9973.) Seule, la partie supérieure est ornée de lettres et de dessins au trait d'une exécution barbare dont la plus grande profondeur — celle de la cavité du visage du Christ — peut être de 0 m. 002. La partie centrale de cette face est occupée par une circonférence mesurant 0 m. 028 de rayon, indiquée par deux traits concentriques espacés de 0 m. 002 et portant au point de centre un trou profond de 0 m. 008, large de 0 m. 003, légèrement évasé. On y voit le buste d'un personnage de face, bénissant ou enseignant, vêtu

d'un manteau largement plissé sur lequel traverse une sorte de baudrier. A sa droite et à sa gauche on voit une croix pattée, à branches inégales et en légende les lettres TOR, tracées dans le sens inverse de la lecture, ainsi que toutes les autres inscriptions. Un jambage d'une lettre brisée est certainement un A, on doit donc lire :

[salv]ATOR

Au-dessous de ce médaillon s'en trouve un autre semblable, mais de dimensions plus petites, soit 0 m. 018 de rayon, représentant un personnage vu en buste, de face, chevelu ou nimbé, ailé, vêtu, portant une sorte d'écharpe et tenant de la main droite un petit bâton terminé à ses extrémités par deux boules. Ce personnage est désigné par son nom : RAGVEL.



9973. — Moule à patènes de Gémigny.
D'après *Bulletin monumental*, 1884, p. 412.

A droite et à gauche, deux autres médaillons identiques, mais portant des inscriptions différentes; sur l'un d'eux on lit : VRIEL, sur l'autre : [ra]FAEL. Enfin de chaque côté du grand médaillon qui contient le Sauveur, on voit les vestiges de deux circonférences, celle de droite conserve les lettres DRA.

Ces médaillons tracés au compas ont chacun leur point de centre, parfaitement indiqué, pris sur une même circonférence, mesurant 0 m. 048 de rayon à partir du point central. L'encadrement de l'ensemble est formé d'un rinceau de feuillage large d'un centimètre et d'une bande unie de mêmes dimensions arrêtée par un double filet tracé légèrement. Entre la bordure et les médaillons, se voit une feuille ponctuée sur pédoncule. Quand on complète le fragment on voit que le médaillon central était entouré de huit médaillons.

Ce moule représente donc le Sauveur bénissant entouré d'anges dont trois nous sont connus par leurs noms; ce sont *Uriel*, *Raguel*, *Raphael*. Pour le Christ, aucune hésitation n'est possible; pour les personnages des médaillons, on a tout lieu de supposer qu'ils figuraient tous des anges, par conséquent huit, chiffre qu'on retrouve dans la prière d'Aldebert, au VIII^e siècle. Quant au mode de décoration : un disque entouré par

¹ J. Ebersolt, *Le trésor de Stuma au musée de Constantinople*, dans *Revue archéologique*, 1911, t. I, p. 407-419; H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, in-4°, Paris, 1933, t. II, pl. CXL, CXLIV. Voir une autre pièce d'orfèvrerie

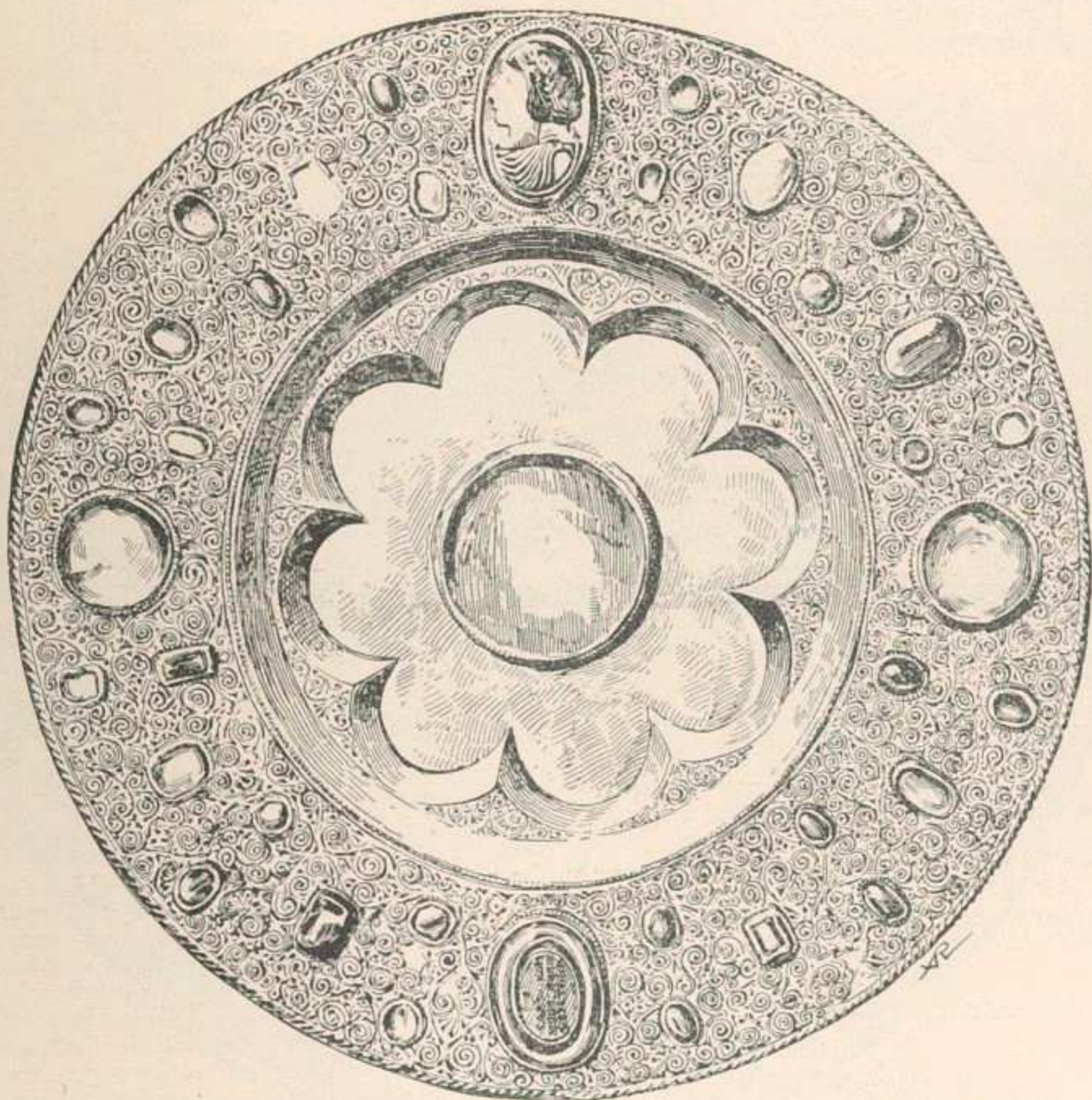
avec la formule ὑπὲρ ἀναπαύσεως, dans O.-M. Dalton, *Catalogue of early christian antiquities and objects from the christian east... of the British Museum*, in-4°, London, 1901, p. 105, n. 532.

d'autres disques, nous le rencontrons sur des fonds de coupes dorés et sur des ampoules de Monza. Ces petits disques rapprochés et contenant chacun une image finissaient par former une composition; on a mis depuis au compte du symbolisme ce qui n'était que le fait de l'inexpérience et de l'inhabileté.

La délicatesse du dessin, le peu de profondeur des traits, la friabilité de la pierre, tout porte à croire que ce moule était destiné à recevoir une matière très mal-

légions angéliques, celui que l'Église a nommé de bonne heure : *princeps angelorum*. Dans l'Apocalypse, XII, 7, nous lisons que *Michael et angeli ejus praelibantur cum dracone*; si on objecte que le nom de Michel n'a pas dû être remplacé par une épithète, on pourra répondre que le nom du Christ est lui-même remplacé par *Salvator*.

La paléographie dénote l'époque mérovingienne, elle rappelle celle du reliquaire de saint Mommole



9974. — Patène de Silos. D'après E. Roulin, *L'ancien trésor de l'abbaye de Silos*, 1901, pl. ix.

léable, telle que la terre à modeler et plus probablement le verre en fusion, ou un métal assez limpide pour s'insinuer dans les cavités; il est peu probable, pour ne pas dire certain que ce moule n'eût pu résister au travail du martelage.

Si on cherche à reconstituer l'ensemble de la décoration, on est d'abord arrêté par le mot *DRA* qui semble ne pouvoir appartenir à un nom d'ange, même en faisant appel à tous les apocryphes connus; il n'y a pas lieu, croyons-nous, d'accepter *Esdras*. On a proposé : *victor DRA conis* qui paraît acceptable et cette épithète désignerait l'archange Michel, placé à la droite du Sauveur comme il appartient au plus honoré parmi les

conservé à Fleury-sur-Loire (VII^e siècle) et celle de quelques plaques de ceinturon où on lit *Daniel Profeta*, *Abacuc Profeta*. On remarquera en passant l'emploi de la même orthographe : *Profeta*, *Rafael*. Les croix pattées, gravées à droite et à gauche de l'effigie du Sauveur sont de type latin et semblable à celles qui décorent le revers des monétaires orléanais, les ampoules de Monza, le plateau de Gourdon, les inscriptions de l'hypogée de Mellébaude et nombre d'autres monuments.

Nous avons parlé des noms d'anges (voir *Dictionn.*, t. I, au mot *ANGES*; t. XIII, au mot *OURIEL*), il n'y a pas lieu d'y revenir¹.

XII. PATÈNE MINISTÉRIELLE DE SILOS. — Nous

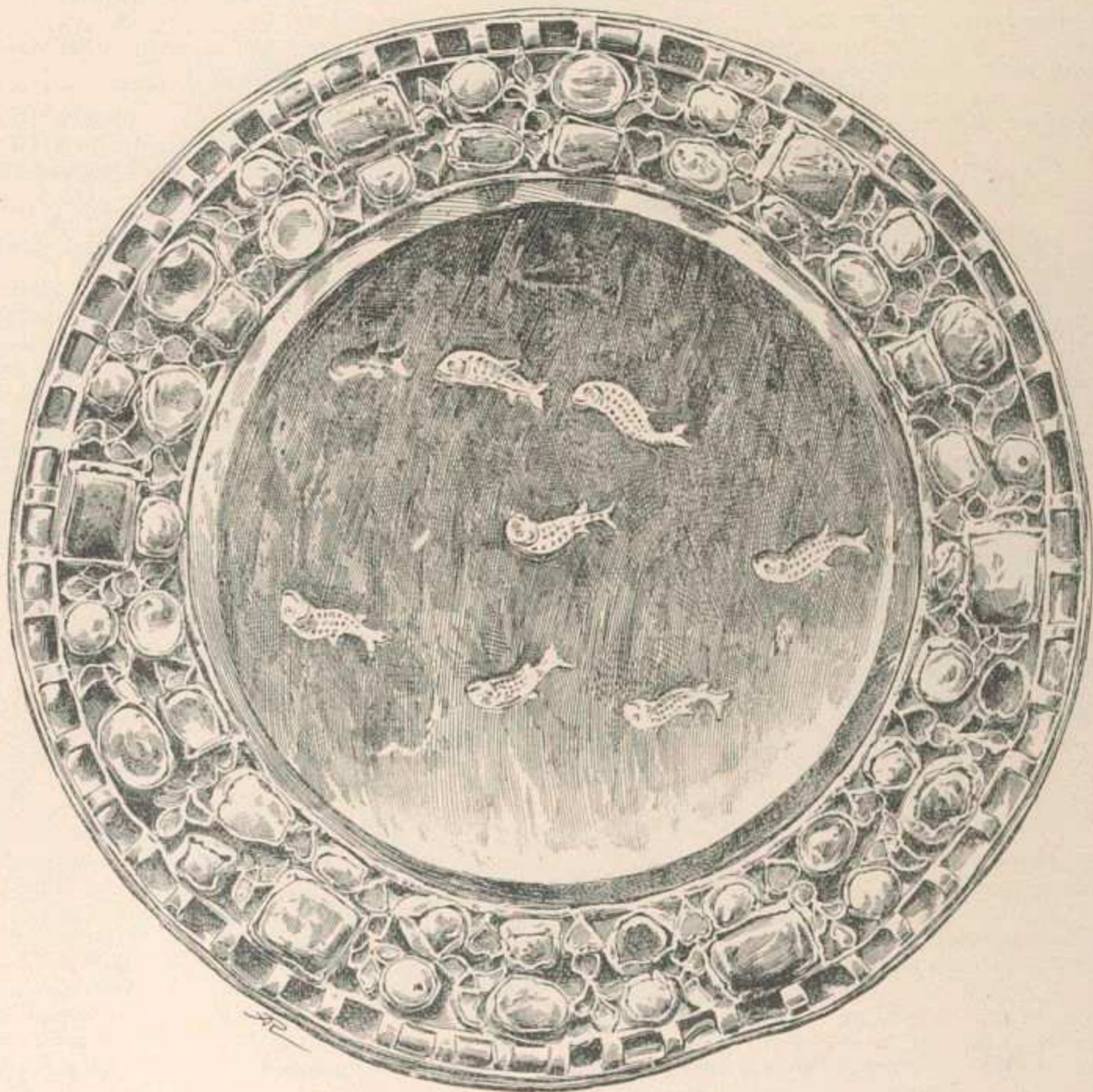
¹ L. Dumuys, *Moule à patène de l'époque mérovingienne*, dans *Bulletin monumental*, V^e sér., t. XII, 1884, p. 405-425; Le même, *Mémoire sur un moule mérovingien*, dans *Mémoires de la Soc. archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XX, 1885, p. 25-85; E. Le Blant, *Nouveau recueil des*

inscriptions chrétiennes de la Gaule, in-4^o, Paris, 1892, p. 42, n. 32; p. 269, n. 254; Antoine Héron de Villefosse, *Moule mérovingien de Gémigny (Loiret)*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1910, p. 145-147.

avons déjà emprunté au trésor de Silos (Vieille Castille) un calice ministériel du XI^e siècle (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1650, fig. 1918), nous citerons aussi la patène ministérielle de ce trésor, bien qu'au point de vue de l'art ces deux pièces soient absolument distinctes. La patène est du XIII^e siècle, mais c'est une œuvre d'art d'un mérite achevé. Elle mesure 0 m. 31 de diamètre, faite en argent, mais entièrement dorée à l'intérieur. Exceptionnellement, nous la décrivons ici (fig. 9974).

toute courte bandelette simplement recourbée et réunie par ses deux extrémités. Tous ces fils de métal sont simples, granulés sur la tranche supérieure et soudés en plein sur le fond; ils ne présentent aucune adjonction de vrilles, de roses ou d'autres détails. La conservation de ce travail est excellente, sauf en quelques endroits où la soudure étant trop légère, les tiges métalliques ont quitté la place qui leur était assignée.

Il a été fait allusion aux gemmes qui viennent prêter



9975. — Patène du calice de Suger. D'après Barbet de Jouy, *Gemmes et bijoux de la couronne*, pl. VIII.

Elle porte au centre un gros cristal de roche demi-sphérique de 0 m. 057 1/2 de diamètre, enchâssé dans une bâte cerclée d'un fil granulé. Huit lobes saillants, avec écoinçons ornés de rinceaux gravés, presque tous différents, rayonnent autour de ce cristal de roche. Un bandeau circulaire réunit ensuite les écoinçons au bord supérieur. La décoration de ce rebord forme presque toute la parure de la patène. Les contours sont ornés, vers les lobes, d'une bande rapportée et soudée qui porte un rang de perles en métal entre deux lignes de grénétis d'une finesse extrême. De l'autre côté, tout à l'extérieur, une succession de petits motifs en creux forme la bordure. Entre ces deux bandes s'étend une décoration de cloisons multiples qui s'enroulent en spirales, s'opposent ou se rencontrent les unes vers les autres. Un autre motif s'adjoint aussi maintes fois aux volutes; il a la forme d'une larme et est dessiné par une

leur éclat harmonieux à cette décoration. Vingt-deux sont encore conservés, treize ont disparu. Notons d'abord deux cristaux de roche et deux sardonys gravés qui, avec le gros cristal du centre, sont disposés en forme de croix. Les autres gemmes sont des topazes, des cornalines, des opales, des agates, etc. Presque toutes sont en cabochon; quelques-unes cependant, sont en table, avec chanfrein. La disposition de ces pierres est celle que l'on retrouve sur bon nombre de pièces d'orfèvrerie; les plus grosses sont placées au milieu du bandeau, entre quatre petites qui les cantonnent. La monture est la même pour toutes: une bâte sans griffes, circonscrite par un fil granulé.

Parmi les pierres antiques qui décorent le large bandeau se trouve un camée, gravé sur sardonys et figurant un buste de femme. Aucune inscription, aucune caractéristique, ne permettent de savoir quelle

est la personnalité représentée. C'est un travail médiocre de l'époque impériale romaine. Nous avons aussi trois intailles. L'une d'elles, très inférieure au point de vue de la gravure, figure un homme debout, les jambes écartées et tenant d'une main un sceptre ou un bâton. La seconde, qui est préférable au point de vue de l'exécution, représente un pâtre écorchant ou vidant un animal suspendu par les pieds. Il existe au Louvre un groupe en marbre pentélique qui offre le même sujet, on le désigne sous le nom d'*Écorcheur rustique*.

Enfin, sur l'intaille qui fait face au camée, on voit une inscription latine, en caractères grecs, inscrite dans un cartouche dont le pauvre style indique de suite une époque de décadence :

CAVBO KOM
MOΔΩ ΦΗΛΙΣ
ΦAYCTEINA

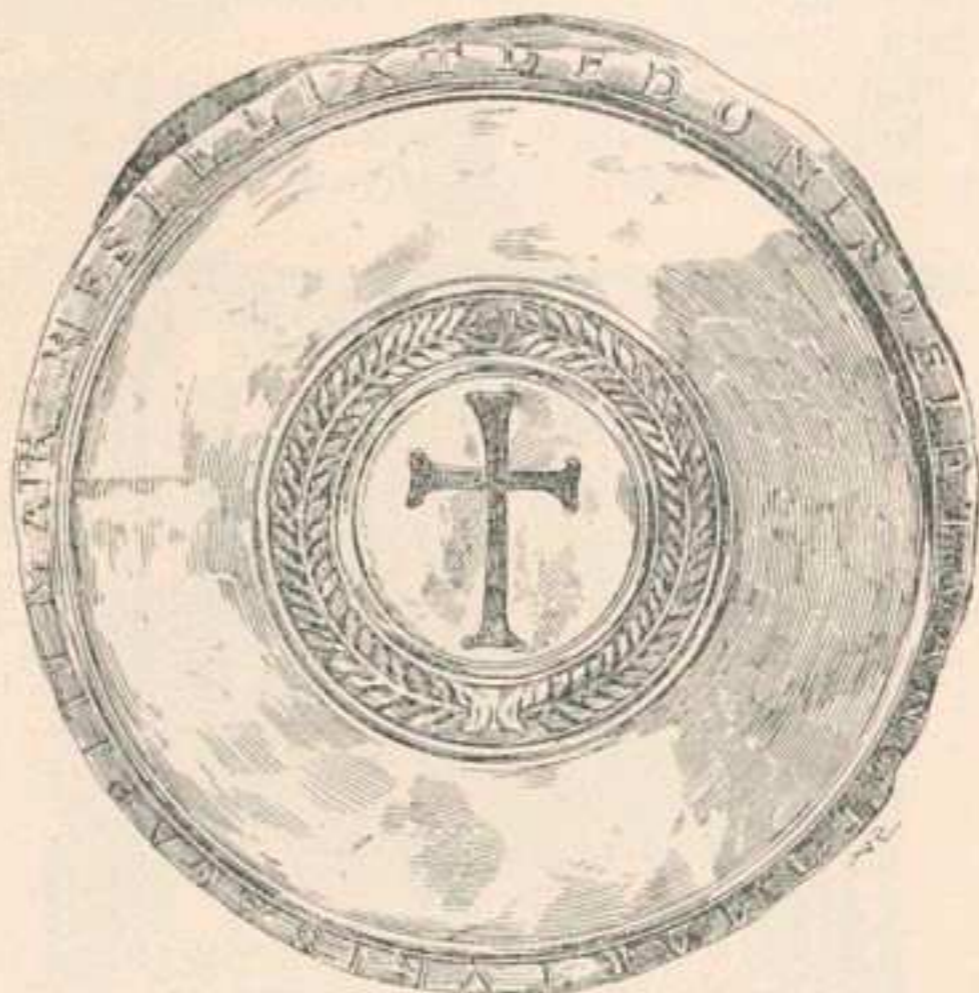
Cette formule dédicatoire se rapporte à une peste qui, dans la seconde moitié du II^e siècle, décima l'Italie et dont on trouve la mention chez les auteurs anciens. Le fils de Marc-Aurèle échappa à la contagion qui eût bien fait de l'atteindre et de l'emporter¹.

XIV. PATÈNE DE SAINT-DENIS. — Cet objet d'art a été décrit : « Sertie dans une monture d'époque plus récente, probablement du X^e siècle, cette petite patène, au profil délicat, taillée dans une pierre dure d'un vert-épinard clair tacheté de nuages d'un vert-épinard foncé, fait l'effet d'une eau peu profonde dans laquelle pousseraient des touffes de mousse. Dans cette eau nagent huit poissons d'or, incrustés dans la pierre. La surface, le poli de cette pierre ressemblent un peu à ceux de la diorite gris-verte de l'ancienne Égypte, mais ce n'est pas de la diorite, et personne ne paraît avoir réussi à l'identifier. Est-ce une variété de serpentine noble ? (Fig. 9975). Le style et la date de cette patène sont pour le moins aussi mystérieux qu'en est la matière. » M. Conway qui l'a étudiée avec le trésor de Saint-Denis duquel elle fit partie pendant des siècles, la tient pour byzantine et du VI^e siècle. Il aurait pu proposer, ainsi que d'autres l'ont fait d'y voir une production chinoise. Comme on ne possède rien d'analogue, il est aussi impossible d'en découvrir l'origine que la date. Le poisson a été figuré des milliers et des milliers de fois et toutes les branches de l'art se sont complu à le représenter. Les chrétiens autant et plus peut-être que les autres à partir du jour où ils lui donnèrent une signification symbolique. On sait qu'il évoquait pour eux le souvenir de « Jésus-Christ. Fils de Dieu, Sauveur » ; aussi y avait-il là une convenance spéciale à le figurer sur le plat eucharistique. Mais ici nous avons huit poissons à la nage.

XV. PATÈNES DE CANOSCIO. — Le 12 juillet 1935, on découvrit à Canoscio, diocèse de Città di Castello, une collection de vases en argent d'usage eucharistique, au nombre de vingt-quatre, dont quatre seulement sont endommagés, plusieurs offrent une décoration au burin qui n'est pas négligeable². En voici le détail :

1^o Quatre coupes sans anses ni inscriptions ni décoration, probablement des *amæ* ou burettes (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1351). 2^o Trois patènes dont le diamètre varie entre 0 m. 28 et 0 m. 15, pourvues d'un pied annulaire et ornées dans leur centre d'une croix latine inscrite dans une couronne. 3^o Une patène de

0 m. 10 de diamètre, avec une croix au centre dans un cercle un peu relevé sur lequel on lit : ELIANVS ET FELICITAS; la lèvre de cette patène est redressée et ornée d'une frise d'ovules. Poids : 300 gr. 4^o Un plat de 0 m. 43 de diamètre, au centre une croix et deux agneaux au pied, en haut une main, une colombe, la lèvre est rabattue et ornée d'une frise d'ovules contenant chacun une palme. Poids : 2 kg. 750. 5^o Plat de 0 m. 62 de diamètre, même décoration que le n^o 4 au centre; lèvre ourlée. On peut distinguer ici la trace des quatre fleuves au pied de la croix. Poids 4 kg. 500. 6^o Deux patènes, portant au centre, l'une une cou-



9976. — Patène de Canoscio.

D'après *Rivista di arch. crist.*, 1935, p. 319, fig. 5.

ronne, l'autre une croix latine, diamètre 0 m. 15. 7^o Dix cuillers dont une porte un chrisme avec X et Ω forés à jour, comme dans le trésor de Trapein Law, c'est un *colatorium*.

8^o La patène la plus intéressante est celle dont il ne reste que la partie centrale sur la lèvre de laquelle on peut lire ces mots (fig. 9976) :

+ DE DONIS DEI ET SANCTI MARTYRIS AGAPITI
MATER ES FELIX.

Au centre, une croix dans une couronne.

Ces objets peuvent être rapportés au V^e-VII^e siècle.

XVI. BIBLIOGRAPHIE. — A l'article CALICE, t. II, col. 1595 sq., à l'article DISQUE, t. IV, col. 1673 sq. et en note à chaque monument.

H. LECLERCQ.

PATER NOSTER. — Voir ORAISON DOMINICALE, t. XII, col. 2244-2255.

PATER, PATERESSA. — Ces titres ont été employés par les juifs dans leurs synagogues; nous donnerons un exemple de chacun.

Le premier est un fragment de la face antérieure d'un sarcophage trouvé à proximité de la voie de Porto, à Rome. Le cartouche qui contenait l'inscription est endommagé; conservé aujourd'hui à l'hospice *Umberto I in San Cosimato*, au Transtévère, près de l'église des Saints-Côme-et-Damien, in *Mica aurea*.

¹ E. Roulin, *L'ancien trésor de l'abbaye de Silos*, in-4^o, Paris, 1901, p. 65-68, pl. VIII; E. Hübner, *Inscriptionum Hispaniæ latinarum supplementum*, 1892, p. 1025; M. Férotin, *Hist. de l'abbaye de Silos*, 1897, p. 291, pl. IX; F. de

Mély, dans *Revue archéologique*, 1901, t. II, p. 121; S. Reinach, dans *ibid.*, p. 439. — ² E. Giovagnoli, *Una collezione di vasi eucaristici coperti a Canoscio*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, 1935, p. 311-328.

Dimensions : largeur : 0 m. 585; hauteur : 0 m. 56; hauteur des lettres : 0 m. 03 (fig. 9977).

ΕΝ . . ΔΕΚ
ΕΙ . . ΟΜΝΟ
ΣΠ . . ΗΡCΥΝΑ
ΓΩΓ . . ΕΡΝΑΚΛΩ
ΝΤΡΙCΑ . . ΩΝΚΕΔΙC
ΡΟΝΤ . . CΕΝΕΙΡΗ
Ν . . ΟΙ
Μ . . ΙCΑΥ
. . Υ Β

*Εν[θά]δε κει[τε]Δ[ό]μνος π[ατ]ῆρ συναγωγ[ῆ]ς Β[ερ]νάκλων τρις αρχ[ων] κα[ι] δις [φ]ροντ[ιστῆ]ς. Ἐν εἰρήν[η] ἢ κ[ο]ίμ[η]σ[ι]ς αὐ[το]ῦ.

« Ci-gît Domnos, père de la communauté des Vernaculi, trois fois archonte et deux fois intendant. Qu'en paix soit son sommeil. » (III^e siècle.)



9977. — Fragment de sarcophage.
D'après *Rivista di arch. crist.*, 1931, p. 113.

Le nom de Domnos est rare chez les juifs, néanmoins on l'a rencontré plusieurs fois à Rome et ailleurs¹; le titre de πατήρ συναγωγῆς était probablement le plus honorable dans une communauté; on le rencontre sur une inscription de Castel Porziano, et celui qui le porte est placé à la tête de tous les dignitaires. Une loi de l'empereur Constance, en 331, s'exprime en ces termes : *Hiereos et archisynagogos et patres synagogorum et ceteros qui synagogis deserviunt ab omni corporali numere liberos esse præcipimus*², ce qui leur vaut le privilège de l'immunité.

Dans la catacombe juive de Venosa (voir ce nom) on a lu cette inscription tracée sur l'enduit frais et ensuite peinte en rouge :

HIC REQVES
ET ALEXSANDRA
PATERESSA QVI
XIT ANOR PLVSM
שלוס

Hic requiescit Alexandra pateressa que vixit annorum plus minus; — pax.

H. LECLERCQ.

PATÈRE. — Les rites de la sépulture chez les païens comportaient des libations répandues sur la tombe au moyen d'un instrument appelé « patère » et ressemblant à une soucoupe garnie d'un manche. Sur un certain nombre d'épithaphes on voit figurer la patère et l'aiguière au moyen de laquelle on la remplit; peut-

¹ Sur la voie de Porto et sur la voie Nomentane; et à Naples, cf. Ph. Berger, *Deux inscriptions funéraires de Na-*

être cette figuration veut-elle énoncer la pensée d'une sorte de libation perpétuelle. Ce qui est remarquable c'est la rencontre de ces deux objets païens sur une épithaphé chrétienne dont, heureusement nous connaissons la provenance : Madaure (voir ce mot), en Afrique. Le musée du Cinquantenaire, à Bruxelles, possède deux inscriptions de Madaure dont la décoration est absolument semblable, l'une païenne, l'autre



9978. — Inscription païenne de Madaure.
D'après Fr. Cumont, *Catalogue des sculptures et inscriptions du Musée du Cinquantenaire*, 1913, p. 194, n. 164.

chrétienne, nous devons les donner ici toutes les deux :

1^o Plaque de calcaire (fig. 9978), décorée aux angles gauche supérieur et droit inférieur d'une patère (une seule subsiste), aux angles gauche supérieur et droit inférieur d'une aiguière (*urceus*) dont il ne reste que l'orifice. Longueur : 0 m. 92; hauteur : 0 m. 74; épaisseur : 0 m. 11; hauteur des lettres : 0 m. 03. La pierre



9979. — Inscription chrétienne de Madaure.
D'après Fr. Cumont, *op. cit.*, p. 196, n. 166.

est brisée en deux fragments et le côté gauche et le coin inférieur sont restaurés en plâtre.

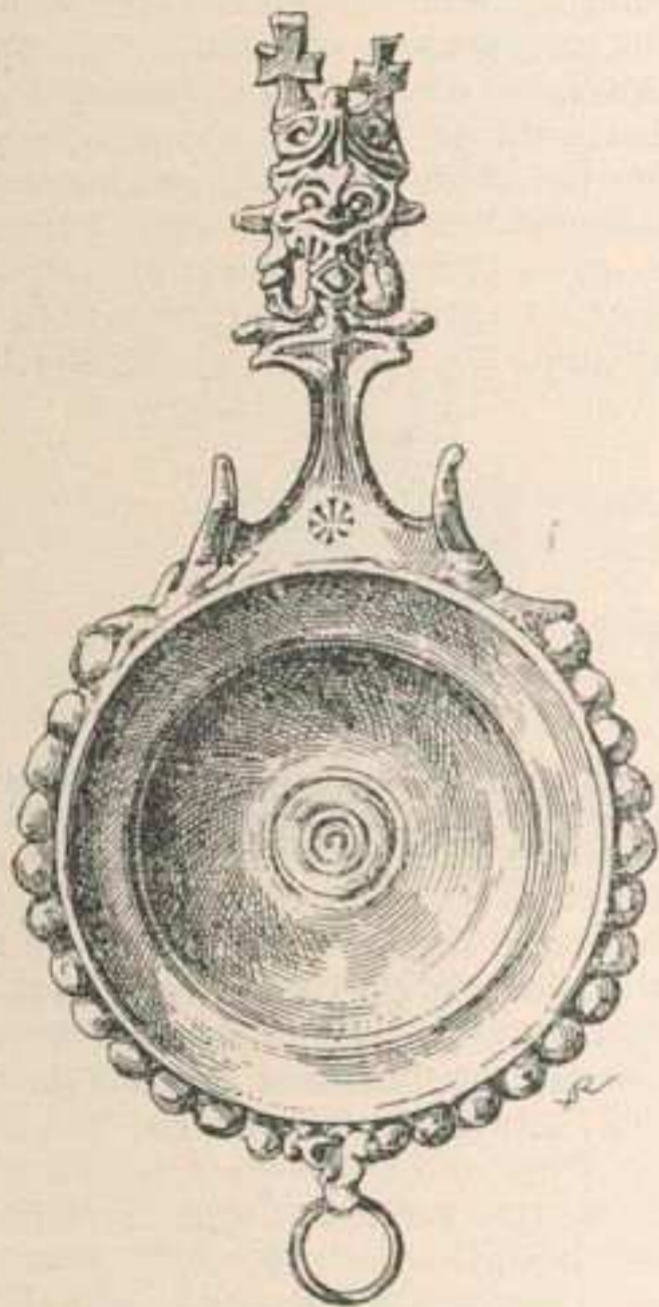
Dans une couronne de feuillage gravée au trait, on lit l'inscription : *D. M. S. Inclyte sacrorum cultor secure quiescis. Hic juvenis quem tellus habet, quem Tartarus ipse qu(a)ere piam sedem. Hic enim sepulti decumbunt. Flavius Natalis Veturianus v(izit) a(nnos) L. H(ic) s(itus) e(st).*

Flavius Natalis « illustre sectateur d'un culte sacré »

plouse, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1898, p. 48-50. — ² Code Théodosien, l. XVI, tit. XVIII, lex. 4.

était probablement initié aux mystères de Bacchus qui étaient célébrés à Madaure (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 4681, 4682, cf. 4883, 4887). Saint Augustin parle, vers 390, de ces mystères auxquels prenaient part les bourgeois les plus considérables de la ville (*decuriones et primates civitatis per plateas urbis bacchantes et jurentes*). Le pieux Natalis est promis à la félicité : *hic enim sepulti decumbunt* que M. Fr. Cumont traduit : « car c'est ici que les défunts festoient », *decumbere* ne signifiant pas seulement « se coucher » mais aussi « se mettre à table »¹.

Voici maintenant l'épithaphe chrétienne. Plaque de calcaire, décorée aux angles de patères et d'aiguières; hauteur : 0 m. 51; largeur : 0 m. 45; épaisseur :



9980. — Patère du British Museum.

D'après O.-M. Dalton,

Catalogue of early christian antiquities, p. 106, n. 534.

0 m. 10; hauteur des lettres : 0 m. 03; les deux côtés sont brisés et les angles supérieur droit et inférieur gauche manquent. A la partie supérieure est gravé le monogramme du Christ. Au-dessous on lit, dans une guirlande de feuillage l'inscription (fig. 9979) :

Elia || Dativa Ma || xima in pace. || Quater denos || et unum pia, || patiens, mode || sta, carpsit || annos.

« Elia Dativa Maxima (repose) en paix. Pieuse, patiente, modeste, elle cueillit quatre fois dix et une année. »

Elia pour *Aelia*. Le trait supérieur du T de *Dativa* est à peine indiqué et l'on pourrait lire *Daiiva*, mais ce nom est inconnu tandis que *Dativus*, *Dativa* sont des noms chrétiens bien connus. Quatre martyrs africains s'appellent *Dativus*. *Maxima* est un second *cognomen*. Il ne faut pas rattacher cet adjectif à *pace*.

Il nous paraît clair que les tailleurs de pierre de Madaure offraient en série à leur clientèle des épithaphes toutes préparées sur lesquelles on n'avait qu'à tracer la mention du défunt. Parmi les chrétiens, il s'en trouvait qui ne comprenaient pas la signification d'une

patère et d'une aiguière avec une couronne et qui se contentaient de faire graver un chrisme. La couronne de vie, *στεφανός τῆς ζωῆς* et la formule *in pace* répondaient à tout.

Bibl. — F. Cumont, *Catalogue des sculptures et inscriptions antiques (monuments lapidaires) des musées royaux du Cinquantenaire*, in-8°, Bruxelles, 1913, p. 195-196, n. 166.

Il ne faut donc pas exclure absolument la patère des monuments chrétiens; mais il est superflu de l'y ajouter, comme fit Millin de Grandmaison, sur un sarcophage chrétien d'Arles où est représenté le sacrifice d'Abraham; il a ajouté sur l'autel une patère et un *simpluvium*².



9981. — Patère de bronze d'origine égyptienne.

D'après *Oriens christianus*, nouv. série, t. III, 1913, p. 303, fig. 3.

On peut d'ailleurs apporter quelques exemples de patères chrétiennes. Celle que nous allons donner, fait partie des collections du British Museum et provient, dit-on, de la Nubie.

Elle est en bronze et consiste en une soucoupe ronde dont le centre est marqué par quelques cercles concentriques avec une bordure de perles à l'extérieur; une feuille soutient un anneau qui permet de suspendre cet objet dont la poignée est faite d'une figure grotesque surmontée de deux croix; à la base de la poignée on a dessiné un chrisme étoilé ✱. On ne voit pas l'utilisation possible des deux branches qui se trouvent à la base de la poignée (fig. 9980).

Bibl. — *Catalogue of early christian antiquities and objets from the christian East in the department of British and Medieval antiquities and ethnography of the British Museum*, by O.-M. Dalton, in-4°, London, 1901, p. 106, n. 534.

L'objet suivant paraît être la poignée d'une patère en bronze; elle mesure 0 m. 155 sur 0 m. 095 et pour autant qu'on en puisse juger d'après une photogra-

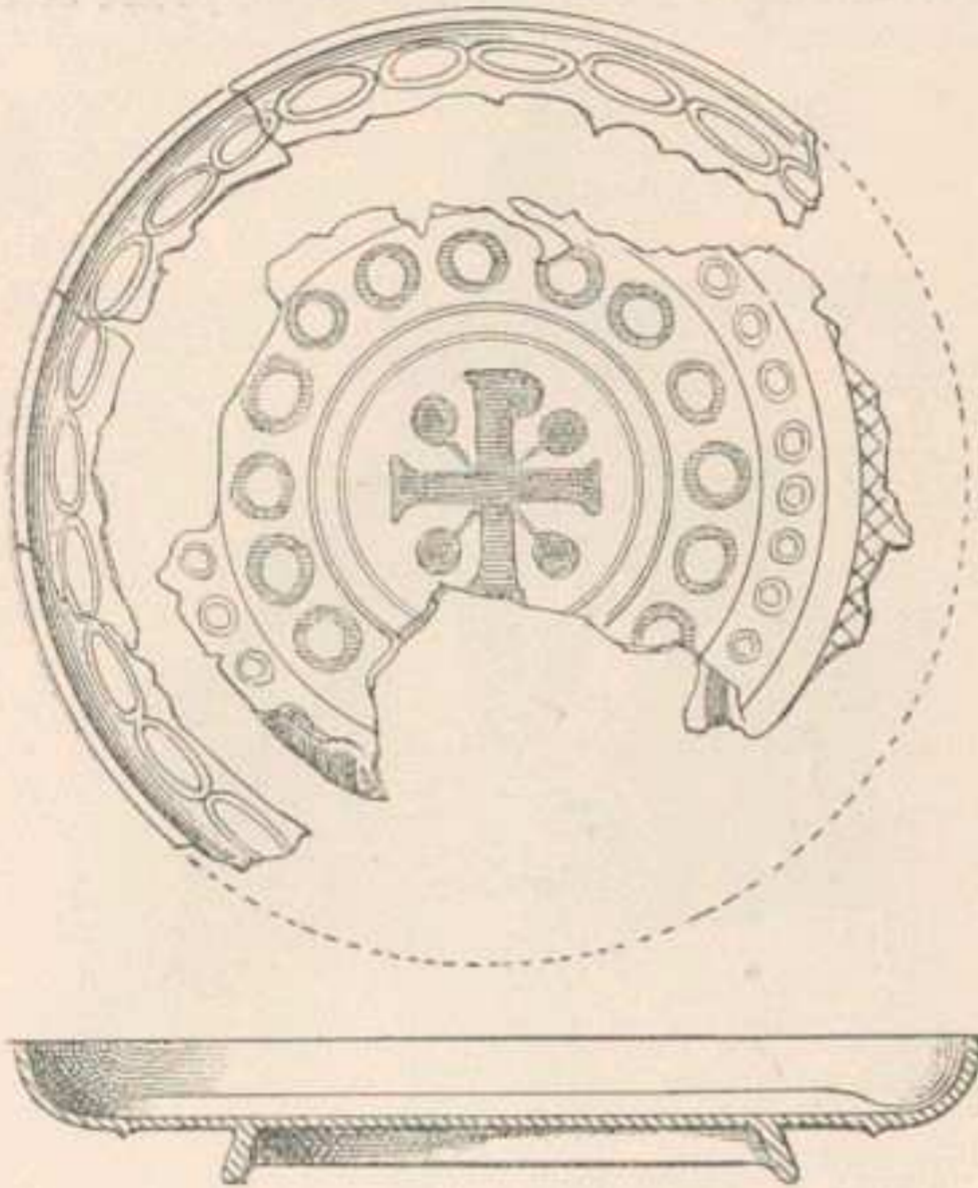
¹ *Recueil de la Soc. d'archéologie de Constantine*, t. XLI, 1906, p. 422, n. 410; F. Cumont, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1912, p. 151 sq.; *Catalogue des musées*

royaux du Cinquantenaire, Bruxelles, 1913, p. 193-194, n. 164. — ² E. Le Blant, *Étude sur les sarcophages chrétiens de la ville d'Arles*, 1878, pl. VI, p. 10, note 5.

phie très insuffisante, elle représente une amphore entourée de pampres et de grappes et surmontée par une colombe (fig. 9981). Cet objet est de provenance égyptienne.

Bibl. — C.-M. Kaufmann, *Archæologische Miscellen aus Aegypten*, dans *Oriens christianus*, nouv. sér., t. III, 1913, p. 302-304, fig. 3.

Enfin, voici une patère — à moins qu'on n'y veuille voir une patène (voir ce mot) — trouvée à Elche (*Illici*) en Espagne; c'est plus probablement parmi les patères qu'il faut la ranger (fig. 9982). Il y a eu une basilique à Elche. Cette basilique a une abside semi-



9982. — Patère d'Elche.

D'après *El archivo revista de ciencias históricas*, t. IV, 1830, p. 241.

circulaire inscrite dans une forme rectangulaire, son pavement est une mosaïque portant des inscriptions en caractères grecs indiquant la place des prêtres et celle du peuple. Cf. Pedro Ibarra Ruiz, *Antigua basilica de Elche*, dans *Boletín de la real Academia de la historia*, t. XLIX, p. 119; *El christianismo en Illici*, dans *Revista de la Asociación artístico-arqueológica*, Barcelona, 1905, t. IV, p. 119; Albertini, *Fouilles d'Elche*, dans *Bull. hispanique*, t. IX, 1907, p. 120-127.

Bibl. — F. Fita, *Los primitivos cristianos españoles y sus monumentos*, dans *El archivo revista de ciencias históricas*, Denia, t. IV, 1890, p. 241-243.

H. LECLERCQ.

PATES DE VERRE. — L'industrie du verre avait pris chez les anciens une importance qu'explique la perfection de ses produits. Ceux-ci nous sont parvenus sous des formes très diverses. Pline rapporte que, de son temps, la contrefaçon s'exerçait sur un grand nombre de pierres fines : saphir, opale, émeraude, hyacinthe, jaspe, escarboucle, contre lesquels devaient se

¹ Une réserve s'impose sur ces irisations produites par la patine. « Il est difficile, écrivait W. Frœhner, *Description de la collection Charvet*, in-fol., Le Pecq, 1879, de rien voir de plus merveilleux que cette patine, cette enveloppe fine, délicate, aux mille couleurs, ces paillettes d'or incrustées, cette feuille d'argent qui se détache tout d'une pièce; cette écorce métallique, reflétant les tons de l'opale, imitant l'arc-en-ciel et les taches bleues, vertes, pourprées, d'une aile de papillon. La patine est, pour les amateurs, une qualité des verres antiques et une des mieux appréciées. Je la

tenir en garde les amateurs. A cette énumération, il faut ajouter le rubis, la topaze, la turquoise, le grenat de Syrie, le béryl, l'améthyste, l'aigue-marine, la prase, l'agate, la sardoine, l'onix, le lapis-lazuli, etc. L'habileté des verriers leur permettait de réaliser tout ce que pouvait leur suggérer la fantaisie. Non contents d'imiter les pierres fines connues, ils imaginaient de nouvelles variétés au moyen des plus ingénieuses combinaisons. Les vases reproduisent les fibres et les taches du marbre, les rayures du sardonix, les nuages de la calcédoine, les veines, les rubans, les arborisations de l'agate; les intailles et camées en pâte vitreuse ne sont pas moins variés ni moins parfaits, mais on leur chercherait en vain parfois un modèle dans le règne minéral¹. Nous ne séparons pas dans notre étude, les verres de couleur, même transparents, des pâtes artificielles opaques. Les uns et les autres offrent des traits de ressemblance qui ne permettent pas de les isoler. C'est ainsi que la célèbre émeraude concave qui servait à Néron de lorgnon² ne pouvait être une pierre vraie, car, si mince qu'on la suppose, il eût été impossible de rien distinguer au travers; c'était une pâte de verre couleur émeraude. De même, le saphir du trésor de



9983. — Pâte de verre de la catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin.

D'après *Mélanges d'arch. et d'hist.*, 1881, t. I, fig. 1.

Monza n'est qu'une tasse en pâte bleue et le Saint-Graal de la cathédrale de Gênes, qu'on tenait pour une émeraude, est un simple vase de verre, ainsi que l'a démontré chimiquement Guyton de Morveau (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GÈNES; t. XI, au mot MONZA).

Parmi les pâtes de verre de provenance chrétienne que nous possédons, il n'est pas possible de dire si la fabrication est l'ouvrage d'artisans ou d'ateliers chrétiens, à moins qu'un emblème ou une inscription ne nous y laisse voir une formule ou un symbole chrétiens. Les fidèles afin de se donner le moyen de reconnaître la tombe d'un parent, d'un ami, posaient sur la chaux encore humide servant à la fermeture du *loculus* une empreinte quelconque, monnaie, médaillon, camée, etc...; parfois ils fixaient l'objet lui-même dans la chaux encore molle. Ces objets, minuscules pour la plupart, constituent de nos jours une série de quelque importance parmi les antiquités chrétiennes. Il est peu de catacombes qui n'aient fourni leur appoint à cette collection. Dans le cimetière de Domitille, un *loculus* voisin de la basilique de Sainte-Pétronille, près de la nef gauche, offre aujourd'hui encore une sorte de tête de clou en verre (*clavus*) ornée d'un masque tragique, et dans le cimetière Sainte-Agnès, sous la basilique, un *clavus* représente une bacchante assise sur une panthère. Dans le cimetière des Saints-Pierre-et-Marcellin, sur la voie Labicane, un *clavus* en pâte de

prendrais plus volontiers pour un défaut. En contact avec l'humidité et les agents corrosifs de la terre, la pâte vitreuse se décompose et tout ce poudrolement de couleur n'est que le résultat de la dévitrification, c'est-à-dire une lèpre, une maladie incurable. Elle varie selon la nature du sol, selon les ingrédients de la pâte et la dose des principes colorants; aussi n'est-elle jamais de longue durée. Elle s'écoule à vue d'œil, quelque soin que l'on en prenne. — ² Pline, *Hist. nat.*, l. XXXVII, c. V; cf. E. Renan, *L'Ante-christ*, in-8°, Paris, 1873, p. 172.

verre était orné d'un buste, et le musée chrétien du Vatican en possède un autre, presque identique, provenant d'une catacombe.

On hésite à donner le nom de bijoux à ces produits d'une technique souvent négligée; cependant ils ont eu, sous l'empire, une destination à peine différente de celle que nous attribuerions aux camées. Il n'est pas douteux que ces « têtes de clou », de quelque matière qu'ils fussent faits et principalement les pâtes de verre, *orbiculi vitrei*, portant une feuille d'or appliquée, ont servi à l'ornementation de coupes, de patères, d'écrivoires, de meubles de luxe ou de fantaisie¹. Il ne faudrait pas tirer des conclusions chronologiques trop rigoureuses sur la date d'une tombe d'après la rencontre d'un médaillon qui s'y trouve fixé ou d'un *clavus* qui la décore. Buonarrotti a depuis longtemps fait cette remarque qu'une même tombe contient parfois des médailles d'époques fort éloignées les unes des autres. La catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin était particulièrement riche en médaillons à l'effigie des empe-



9984. — Poisson de verre blanc du musée d'Autun. D'après Deville, *Hist. de la verrerie*, 1873, pl. LXXXII g.

reurs des premiers siècles. Une pâte de verre provenant de cette catacombe offre une coloration jaune violacé qui peut tenir à la présence du fer ou du plomb dans la pâte et une irisation qui résulte sans doute d'une exfoliation lente produite à la surface du verre par l'action de l'air humide ou par le contact prolongé avec le sol également humide² (fig. 9983). A défaut de verres portant des sujets chrétiens, on se contentait de ceux qu'on rencontrait plus facilement dans le commerce : sujets mythologiques, allégoriques, effigies impériales. Ces dernières sont nombreuses dans les catacombes. J.-B. De Rossi disait avoir vu dans le cimetière des Saints-Pierre-et-Marcellin « trois médaillons de Maximin Auguste d'une telle fraîcheur qu'ils semblaient sortis récemment du coin³ ». Signalons encore un grand et superbe camée de calcédoine bicolore avec la tête d'Auguste, un autre avec la tête de Livie, un de Plotine en agate, un de Commode en aigue-marine⁴. Ce ne sont pas les seules effigies impériales qui aient été rencontrées. Plusieurs *loculi* des cimetières de Domitille, de Prétextat et de Calliste⁵ gardaient dans leur chaux encore intacte, des monnaies du I^{er}, du II^e et du commencement du III^e siècle.

Avant la paix de l'Église, nous rencontrons peu de pâtes de verre offrant les symboles chrétiens, quoiqu'il soit tout à fait improbable que l'industrie alors florissante de la verrerie n'eût pas compté des patrons chrétiens.

Les Grecs se montrèrent inférieurs dans l'art du verre taillé et travaillé. Leur spécialité se bornait à la

décoration des vases doublés et émaillés. Les fragments provenant de l'Asie Mineure, de la Grèce propre et de la Grande-Grèce se font remarquer par un goût très délicat dans l'application des ors, de la peinture et du modelé à relief faible produit au moyen de sujets en émail blanc laiteux s'enlevant sur un fond bleu ou violet. Les fabriques de Sidon et d'Alexandrie conservèrent assez tard leur supériorité. Il semble que les principaux spécimens à sujets chrétiens soient les produits dégénérés de l'industrie locale. L'Afrique, l'Italie, Rome surtout sont les régions qui ont rendu le plus grand nombre d'objets, mais il est probablement impossible d'entreprendre à leur égard un classement fondé sur une chronologie précise.

Si peu propice que fût aux industries de luxe la période troublée qui commence avec le V^e siècle, quelques fouilles ont parfois amené à la lumière des ou-



9985. — Verre cendré. D'après *Bullet. di arch. crist.*, 1875, pl. x, n. 3-4.

vrages qui attestent la persistance de la tradition d'atelier, l'habileté traditionnelle des artisans à manier la lampe et à pratiquer les arts du feu. Le soi-disant camée de la chasse mérovingienne d'Agaune, camée dont nous avons donné une minutieuse description (voir *Dictionn.*, t. I, col. 868-870), est, en réalité, un verre filé et glacé au feu qui nous offre, s'il appartient à la période dite des invasions, une véritable révélation sur l'histoire de l'art du verre travaillé. Le musée Fol, à Genève, possède un poisson en verre opalin (0 m. 052 x 0 m. 015)⁶; nous en avons fait connaître quelques-uns au mot IXΘYC, notamment un poisson en verre bleu irisé; les catacombes en ont fourni une récolte assez abondante qui auront servi à différents usages et qui furent portés en guise de breloque ou bien incrustés dans une tombe, un meuble, un bijou⁷; c'est généralement l'œil du poisson qui, percé de part en part, sert à passer le cordonnnet ou la chaînette de suspension. A l'époque impériale, le poisson était un motif de décoration fréquemment employé, mais nous n'avons pas à revenir ici sur ce sujet. On ne trouve pas seulement le mot IXΘYC, parfois on rencontre, comme sur un poisson de verre blanc trouvé en 1854, près de Chalon-sur-Saône, le mot CΩCAIC (fig. 9984)⁸ et sur d'autres conservés au musée de Wiesbade et au musée du Vatican⁹. Un poisson de verre, couleur cendrée,

¹ Sénèque, *Epist.*, LXXXVI, n. 5; Pline, *Hist. nat.*, l. XXXVI, c. LXVII; Stace, *Silv.*, l. I, vs. 42. Cette mode de sertir des pâtes de verre a laissé des traces sur quelques objets, par exemple : un petit médaillon de verre qui, encadré dans un cercle de métal ou de bois, avait servi à orner un objet mobilier. L. Bruzza, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1880, p. 89; une cassette dont les parois étaient ornées de verres à sujets bibliques a été trouvée à Neuss, près de Dusseldorf, en 1847. Ce monument a disparu; il n'en a été conservé que des croquis médiocres et insuffisants. Au sujet de ces incrustations de verre dans les meubles et les murailles, cf. Buonarrotti, *Vetri*, p. xvi; Helbig, dans *Bull. dell. Istit. di corrisp. archeol.*, 1873, p. 43, 44; E. Aus'm Weerth, *Römische Gläser, altchristliche Goldgläser vom Rhein*, dans *Jahrbücher des Vereins von Altertumsfreunden im Rheinlande*, t. LXIII, 1878, p. 99-114, pl. iv, v. —

² J.-B. De Rossi, *Lettre du 15 mars 1881. Notes sur un médaillon de verre trouvé dans une catacombe*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. I, 1881, p. 140, fig. 1. Profil d'adolescent imberbe, vêtu du *peludamentum*, retenu par la *fibula*. La technique permet de faire dater le médaillon de l'époque des Antonins. — ³ Id., *ibid.*, t. I, 1881, p. 139. — ⁴ J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 581. — ⁵ J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1864, p. 81-82. — ⁶ W. Fol, *Catalogue du musée Fol*, in-12, Genève, 1875, t. II, n. 2651; cf. *Revue archéologique*, 1844, p. 405. — ⁷ J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. xvii, n. 4, p. 172; *Bullettino di archeologia cristiana*, 1863, p. 38. — ⁸ Aujourd'hui au musée d'Autun; cf. Deville, *Hist. de la verrerie*, in-4^e, Paris, 1873, pl. LXXXII g. — ⁹ L. Perret, *Les catacombes de Rome*, in-fol., Paris, 1855, t. IV, pl. XII, n. 11; cf. pl. XII, n. 2, 3.

avec l'arête et les nageoires de couleur rouge et sur le dos et le ventre les lettres : S. M. S. N. a été trouvé sur l'Esquilin (fig. 9985)¹. Il n'est pas rare de rencontrer des tessères païennes en cristal, en ivoire ou en os, offrant la forme d'un poisson et portant des lettres ou des chiffres de reconnaissance², les chrétiens ont fait usage de tessères semblables³ et il est possible qu'il faille suppléer ici l'épigraphie de la manière suivante : S(alus) M(ea); S(alus) (Nostra). La date de ce petit objet peut se placer vers 250-350. On ne rencontre pas seulement le poisson, mais encore des oiseaux : colombes, cygnes, oies, canards⁴, dont la pâte varie : pâte blanche ou bleue, incarnat, rougeâtre, violacée. Dans les verres soufflés, les plumes et les pattes ne sont jamais indiquées; sur un seul exemplaire⁵ on a marqué les ailes au moyen d'une double dépression. W. Frœhner signale au musée de Naples un pendant



9986. — Colombe de verre bleu du musée de Naples. D'après un dessin de W. Frœhner.

d'oreille décoré d'une charmante petite colombe en verre bleu (fig. 9986).

Les pâtes de verre offrent encore des compositions dans le genre de celles qu'on rencontre sur les camées⁶. Une remarque nous permet de poser un embryon de chronologie. Le symbole du poisson, si fréquent sur les gemmes chrétiennes du II^e et du III^e siècle, est au contraire très rare sur les pâtes de verre. On trouve principalement sur les gemmes, la colombe, le chrisme, le bon Pasteur, tous sujets presque sans exemple sur les pâtes de verre, sauf le dernier et encore, à un seul exemplaire (voir fig. 9957) au British Museum⁷. A une époque assez tardive on s'essaie à des compositions compliquées telles que la nativité de Jésus⁸ (voir fig. 7507). Pour terminer rappelons une pâte de verre avec chrisme sur un diadème⁹ et un *donarium* trouvé à Modène (voir ce nom). Voir au mot OISEAUX.

H. LECLERCQ.

PATISSIER. — Une inscription chrétienne, trouvée à l'agro Verano en 1863, mentionne la tombe du pâtissier Leopardus et de sa femme Felicissima¹⁰ :

LOCVS LEOPARDI
DVLCIARI-ET FILI
CISSIMES

Une autre inscription, de provenance cémétériale et conservée à Sainte-Marie du Transtévère, nous fait connaître un membre de la corporation des *pastillarii*. On donnait ce nom à des marchands de petits pains au

lait, les précurseurs de nos modernes marchands de brioches¹¹ :

LOCVS BENE QVESQVENTIS MARCELLI
PATRONI CORPORIS PASTILLARIORVM
VIXIT ANNIS LXXII
DEPOSITVS III·KAL·IANVAR
DD·NN·THEODOSIO XV·ET VALENTINIANOIII
AVG·CONS·

Et voici un de ses collègues, dont l'épithaphe trouvée au cimetière d'Hermès est aujourd'hui au musée du Latran¹² :



ATTALVS · PASTILARIVS

CVM·COIVCEM·SVAM



H. LECLERCQ.

PATMOS. — I. Le martyr de saint Jean. II. L'île de Patmos. III. Saint Jean à Patmos. IV. Grotte de l'Apocalypse. V. L'Apocalypse. VI. Date et composition. VII. L'Apocalypse dans l'art chrétien.

I. LE MARTYRE DE JEAN. — Sous les règnes de Vespasien (69-79) et de Titus (79-81), l'Église chrétienne connut la paix et se remit de l'épreuve douloureuse et tragique de la persécution de Néron, en 64. Même, la foi chrétienne s'infiltra dans la famille impériale et gagna le consulaire Flavius Clemens et sa femme Domitilla. L'avènement de Domitien donna lieu à des appréhensions qui ne furent pas tout de suite réalisées. Le nouvel empereur ne s'était encore signalé que par ses débauches, le pouvoir sembla l'assagir; on le vit blâmer l'inconduite et l'impudeur qui envahissaient la société romaine, affecter la probité, repousser la délation, exiger le versement de l'impôt sans tolérer les illégalités. Mais sa passion non contenue du luxe l'entraîna dans des dépenses insensées. Le règne trop court de Titus avait été signalé par quelques catastrophes : incendie, famine, tremblements de terre, qui avaient épuisé le trésor et Domitien, se trouvant devant un trésor vide, se laissa aller à des mesures odieuses afin de le remplir. Nous avons déjà rapporté la persécution qui a gardé son nom (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot DOMITIEN); on vit alors les impôts accrus, les supplices prodigués, la confiscation érigée en moyen de gouvernement. Tout cela ne suffisant pas à des besoins insatiables, Domitien recourut à une taxe exceptionnelle, le didrachme, qui frappait autrefois les Juifs pour le temple de Jérusalem et qui, depuis la ruine du Temple, était payé aux Romains qui s'en servaient pour les édifices du Capitole. Or, la distinction entre juifs et chrétiens s'était faite devant la police de Rome lorsque l'accusation d'incendie avait plané sur les fidèles; depuis lors la confusion n'était plus possible, sauf devant une administration décidée aux pires dénis de justice. En réalité, les seuls juifs étaient soumis à l'impôt du didrachme, mais pour rendre la taxe plus productive, on se refusa à en excepter les chrétiens et tous ceux qui vivaient « à la juive », évitant les cérémonies et le culte païens, furent réputés juifs et soumis à un examen répugnant qui prouverait s'ils étaient circoncis ou non.

Les chrétiens furent indignés. Sous aucun prétexte

¹ Dans une tombe couverte de tuiles disposées en forme de toiture. J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1875, p. 138, pl. x, n. 3, 4. — ² P. Gusman, *Pompéi*, in-4^o, Paris, 1899, p. 190. Poisson en cristal de roche (païen). J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1875, p. 138, note 1; Aug. Bouvenne, *Poisson en cristal de roche provenant des catacombes*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1868, p. 335-337. — ³ Boldetti, *Osservazioni sopra i cimieri cristiani*, in-4^o, Roma, 1720, p. 516. — ⁴ J.-B. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. XVII, in-8^o, p. 392; Perret, *op. cit.*, t. IV, pl. III, n. 5. — ⁵ Cabinet Henderson, à Londres. Une pâte de verre brun porte le poisson, la colombe et l'ancre. *Revue archéologique*, 1844, p. 404. —

⁶ E. Le Blant, *Monuments chrétiens inédits*, dans *Bulletin archéol. de l'Athénæum français*, t. II, 1856, p. 9 sq., pl. I. — ⁷ O.-M. Dalton, *Catalogue of early christian antiq.*, in-4^o, London, 1901, p. 137, n. 697. — ⁸ Voir *Dictionn.*, t. I, fig. 593, 594. — ⁹ Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 747, fig. 3729. — ¹⁰ *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 2^e part., n. 9374. — ¹¹ Muratori, *Thesaur. nov. veter. inscript.*, p. cccccxxvii, n. 5; J.-B. De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 300, n. 687; il promet, à son ordinaire, de parler des *pastillarii* dans le tome II, où ce mot ne se lit nulle part; *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VI, 2, n. 9765. — ¹² *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VI, 2, n. 9766.

ils n'entendaient être confondus avec les juifs, et ils voyaient dans cette assimilation une sorte d'abjuration déguisée. Ceci soulevait une autre question. Le judaïsme jouissait, comme religion, d'une tolérance voisine du privilège; le panthéon romain consentait à s'accommoder de cette dissidence, quoiqu'il ne se fût pas aventuré jusqu'à l'admission de Jéhovah; mais ceux qui se refusaient à pratiquer le culte juif, qui repoussaient également la religion romaine officielle, qui, en un mot, se disaient chrétiens, tombaient sous le coup de l'édit: *Christiani non sint*, qui n'avait pas été abrogé. Comme il s'agissait avant tout de battre monnaie, ce furent les grands, les riches qui furent menacés et atteints. Dion Cassius écrit que: « Beaucoup qui avaient embrassé les mœurs juives subirent pareille condamnation: les uns furent mis à mort, les autres eurent leur fortune confisquée. »

Toutefois cette mesure ne fut pas appliquée à Rome seulement. La diaspora s'étendait presque partout dans l'empire et les églises chrétiennes, sans être aussi nombreuses que les synagogues, s'étaient multipliées assez pour qu'une administration aux abois entendit faire rendre gorge à tous ceux qu'elle prétendait atteindre. La Syrie et l'Asie Mineure ne pouvaient échapper et nous savons que la persécution y sévit (voir ANTIOCHE, BITHYNIE). Smyrne et Pergame n'y échappèrent pas. Nous possédons un indice précieux du régime de suspicion qui s'abattit alors sur les provinces de l'empire. Domitien s'inquiétait à la pensée de tout compétiteur quel qu'il pût être, et il redoutait ce qui pouvait venir de cet Orient, mystérieux réservoir de dieux, de princes, de prétendants redoutables à un tyran. Bien informé par ses rapporteurs, il apprit que la famille juive du roi David subsistait encore, représentée en Palestine par des chrétiens apparentés à Jésus par leur aïeul Jude, un de ceux qu'on appelait « frères » du Seigneur. Un fonctionnaire fit le voyage pour les saisir sur la place et les amener à Rome où ils comparurent devant l'empereur qui les interrogea; c'étaient des gens frustes qui ne prétendaient à rien au monde qu'à vivre tranquilles et oubliés¹.

Mais il n'y avait pas qu'eux. En ces dernières années du 1^{er} siècle, il semble bien que tous ceux qui avaient vécu dans l'intimité de Jésus avaient disparu, apôtres, disciples, sauf un seul, parvenu à une extrême vieillesse: Jean.

Les *Acta Joannis*, pièce apocryphe du 11^e siècle environ, rapportent que Domitien donna l'ordre d'arrêter le vieil apôtre; on en peut douter, mais on n'a aucune preuve pour démentir. Le rôle de Jean auprès du Sauveur Jésus, la société dans laquelle la vierge Marie avait vécu avec lui pendant les dernières années de sa vie, son séjour prolongé à Éphèse, son âge avancé, tout devait attirer sur lui l'attention des fidèles et des païens. La légende s'empara de lui, le Christ avait dû rectifier un bruit qui ne demandait qu'à se répandre: *Non dixi: Non moritur, sed sic eum volo manere donec veniam* et la longévité extraordinaire du vieillard devait faire de lui un objet de vénération. Dans le courant des années 95 ou 96, Jean fut embarqué à Éphèse et conduit à Rome.

Que s'y passa-t-il? On peut conjecturer d'autant plus à l'aise que tout ce qu'on sait tient en une ligne. Au début du 11^e siècle, c'est-à-dire un siècle environ après l'événement, Tertullien glorifie l'Église de Rome et dit: « Qu'elle est heureuse cette Église à laquelle les apôtres ont versé toute la doctrine chrétienne avec leur sang! Là, Pierre subit un supplice semblable à

celui du Sauveur; là, Paul fut couronné par une mort analogue à celle de Jean [Baptiste]; là, l'apôtre Jean, après avoir été jeté dans l'huile bouillante dont il ne souffrit aucun mal, fut relégué dans une île². » Le fait de ce supplice a été localisé près de la Porte latine, sur la voie Appienne. Saint Jérôme, qui n'a rien su d'original sur les circonstances³, ajoute que le vieil apôtre sortit de ce supplice plus frais et plus vigoureux qu'il n'y était entré. Dans son *De viris illustribus*, il écrit que⁴: *Quarto decimo anno secundam post Neronem resurrectionem movente Domitiano (Joannes) in Patmos insulam relegatus, scripsit Apocalypsim, quam interpretatur Justinus martyr et Irenæus*. Le renseignement avait été conservé par Eusèbe qui écrit: « On raconte qu'à cette époque l'apôtre et évangéliste Jean vivait encore; à cause du témoignage qu'il avait rendu au Verbe de Dieu, il avait été condamné par jugement à habiter l'île de Patmos⁵. » C'était sur ce roc stérile que Jean allait rendre célèbre, que fut écrit un livre qui a provoqué au moins autant de commentaires que l'Évangile lui-même.

II. L'ÎLE DE PATMOS. — Les auteurs anciens l'ignorent; Homère ni Hérodote ne prononcent son nom. Le premier qui le mentionne est Thucydide; au printemps de la première année de la 88^e olympiade (428 av. J.-C.), le général athénien Pachès poursuivit avec sa flotte celle des Lacédémoniens jusqu'à la hauteur de Patmos: *καὶ μέχρι μὲν Πάτμου τῆς νήσου ἐπεδίωξεν*⁶. Strabon nomme Patmos parmi les Sporades⁷ et nous apprend qu'elle était située dans la mer Icarienne. Pline le naturaliste nous apprend sa circonférence: *Patmos, circuitu triginta millia passuum*. Voilà tout ce que les anciens nous en disent. Le géographe moderne Meletios ajoute cette notice: « L'île de Patmos, est appelée communément *Patino* et par les Italiens *Palmosa*. Son nom lui vient de ce qu'elle fut foulée par le pied de Neptune ou de quelqu'autre dieu. Située non loin de l'île de Léros, elle est montagneuse et riche en métaux. La circonférence est de 40 milles, ou suivant d'autres de 50. Elle est éloignée d'Icaria de 55 milles vers le Sud et d'une égale distance de Cos, vers le Nord⁸. » La plus grande longueur est, à vol d'oiseau, d'environ 15 kilomètres sur 10 dans sa plus grande largeur; mais à raison de l'extrême découpure de ses côtes, sa circonférence doit atteindre environ 60 kilomètres. L'île principale est entourée d'îlots plus ou moins considérables (fig. 9987).

Son nom primitif semble avoir été Πάτμος, car une inscription ancienne qui se trouve sur une grande plaque de marbre à l'entrée de la bibliothèque du monastère porte distinctement ces mots:

.ΕΚΤΡΟΦΟΕΣΤΙΠΑΤΝΟC
NHCOC

...ἐκτροφός ἐστι Πάτμος νῆσος...

Celui qu'on nommait jadis « le savant M. Bochart » a fait venir ce mot d'un mot syriaque qui signifie *térébinthe*⁹; mais on n'y voit plus un seul arbre de cette essence et, vers le milieu du 19^e siècle, on n'y voyait plus qu'un seul palmier dans le κῆπος τοῦ ὁσίου, le « jardin du saint ».

L'île n'est guère qu'un entassement de rochers avec un port bien abrité et profond, des côtes dentelées à l'excès, des caps, des anses et des criques nombreuses autant que précieuses pour le cabotage. Vue de la mer, elle semble moins aride qu'elle ne l'est en réalité, à cause des broussailles qui tapissent les flancs de quelques montagnes. En réalité, ce sol pierreux est presque

¹ Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. III, c. XIX, XX; *P. G.*, t. XX, col. 252. — ² Tertullien, *De præscriptionibus*, c. XXXVI, *P. L.*, t. II, col. 49, 50. — ³ S. Jérôme, *In evang. Matth.*, l. III, c. XXI, *P. L.*, t. XXVI, col. 143. — ⁴ *De viris illus-*

tribus, c. IX. — ⁵ Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. III, c. XVIII, *P. G.*, t. XX, col. 252. — ⁶ Thucydide, l. III, c. XXXIII. — ⁷ Strabon, *Geogr.*, l. X, c. V. — ⁸ *Geogr.*, édit. 1728, p. 488. — ⁹ *Geographia sacra*, p. 411.

complètement stérile, sauf dans quelques vallées étroites. Quelques maigres oliviers, une trentaine de mûriers et de figuiers, plusieurs orangers et citronniers, deux ou trois pins, sept à huit caroubiers, trois beaux chênes vélanèdes et une vingtaine de cyprès et voilà tout. La disparition des forêts a desséché le lit des ruisseaux et des torrents, le plus considérable de tous, appelé Nero-Mili, traîne à peine à l'époque des chaleurs un faible filet d'eau.

On ne saurait dire à quelle époque Patmos est devenu une île aussi infertile, peut-être n'en était-il pas ainsi au début de notre ère. Il est probable qu'à cette époque, comme de nos jours, la population était groupée sur le haut de la montagne Saint-Jean pour y vivre



9987. — Carte de l'île de Patmos.

D'après V. Guérin, *Description de l'île de Patmos*, 1856.

à l'abri des pirates, qui débarquaient sur tel point qu'ils voulaient.

Le port appelé aujourd'hui La Scala était jadis désigné sous le nom de Φωρά et nous verrons que c'est là qu'une tradition faisait débarquer saint Jean qui se rendit aussitôt à la ville. C'est à Phora également qu'habitait le gouverneur; ce nom est orthographié Φθορά, dans un autre manuscrit. Devant l'ouverture de La Scala, à 5 kilomètres environ se voient le roc de Sklavis et l'îlot de Khiliomodi; ils appartiennent au monastère et sont inhabités, mais à certaines époques de l'année, on mène paître des troupeaux dans l'îlot.

L'entrée de La Scala vers le S.-E. est commandée par la colline de Khaminakia, à cause des fours qui s'y trouvaient autrefois, aussi rencontre-t-on dans ces parages de nombreux fragments de poterie. Au sommet de cette colline se trouve la chapelle d' *ἀγία παρασκευή*; on y voit quelques fragments de marbre antique engagés dans les murs et une inscription entiè-

rement illisible. Sur le quai du port, quatre ou cinq fûts de colonnes, alignés comme des bornes, servent à attacher les bâtiments; ils sont en marbre blanc, sans cannelures et leur diamètre est à peine de 0 m. 60; ils proviennent certainement d'un temple antique.

Une langue de terre assez étroite au nord-ouest de La Scala sépare le port de la baie de Merika; à l'Ouest, se présente la baie de Koklakas qui tire son nom des galets et coquilles dont le sol est parsemé. Là se trouve un étang, desséché pendant l'été qui rend le climat insalubre. On y voit l' *ὄρος τοῦ καστελλίου*, la montagne du château, l'acropole. Les ruines qu'on y voit remontent à une époque très reculée, certaines sont en appareil cyclopéen, d'autres ont des assises d'une régularité parfaite. La circonférence entière de l'acropole est d'environ 800 mètres, le sol est envahi par des lentilles sauvages et des touffes épaisses de caroubiers, des briques cassées et des poteries brisées. Vers le centre, un rocher taillé en forme de base demi-circulaire devait porter une statue. On distingue les fondements d'un petit édifice carré parmi les herbes et en divers endroits de grands quartiers de roc coupés verticalement et aplanis semblent indiquer l'emplacement de petites maisons qui étaient adossées à leurs parois.

La ville proprement dite avait au moins 2 kilomètres de tour. Bâtie sur les dernières pentes de la montagne, elle s'étendait jusqu'au port de La Scala et son faubourg pouvait atteindre le port de Merika, mais à en juger par les ruines plus importantes et la densité plus considérable des poteries, le port véritable et naturel devait être La Scala; c'est de ce côté aussi que le terrain est le plus uni; du côté de Merika, au contraire, il est assez accidenté et hérissé de rochers.

L'emplacement de l'ancienne ville est occupé par des pâturages ou des enclos cultivés. On rencontre ça et là de belles pierres antiques et des traces distinctes de murs et de maisons. Sur une petite hauteur, une enceinte fermée est destinée à contenir des bestiaux. Le long du port, à l'endroit nommé Perneria, et près de celui qui paraît concorder avec le Lithovoli de Prochore règne un mur dans lequel entrent de larges blocs helléniques. A en juger par l'étendue du périmètre probable de la ville, elle aurait pu contenir de 12 à 13 000 habitants; de nos jours, l'île entière n'en compte qu'entre 3 000 et 4 000.

L'inscription placée à l'entrée de la bibliothèque du couvent dit qu'Oreste bâtit à Patmos un temple en l'honneur de Diane de Scythie; lorsqu'au XI^e siècle, saint Christodule bâtit le monastère, il renversa la statue de la déesse et la brisa.

Nous pouvons maintenant aborder l'île à l'époque romaine lorsqu'elle était devenue un lieu de déportation.

III. SAINT JEAN A PATMOS. — La bibliothèque du monastère de Patmos conserve un manuscrit intitulé : *Αἱ περίοδοι τοῦ θεολόγου συγγραφεῖσαι παρὰ Προχόρου*. « Voyages de Jean le théologien, composés par Prochore. » C'est un récit légendaire qui, chez les Grecs et, surtout, à Patmos est entouré d'une crédulité absolue; sans aller jusque là il semble permis d'y recueillir quelques indications qui ne sont pas à dédaigner.

Après la mort du Sauveur, les apôtres réunis à Jérusalem se partagent le monde pour y porter l'Évangile. Jean reçoit l'Asie Mineure et Prochore, son disciple, l'y précède. Séjour à Éphèse, miracles, voyage à Rome et déportation à Patmos. Jean débarque à Phora et aussitôt se prépare à prêcher l'Évangile. Reçu chez Myron, il guérit Apollonides, le fils de son hôte, tourmenté par un démon; toute la famille se convertit, même la fille de Myron, mariée au gouverneur de l'île. Jean la baptise, mais aussitôt les prêtres d'Apollon

s'alarment et aussi le magicien Kynops qui habite une caverne à l'extrémité de l'île, caverne hantée par les démons. Kynops envoie l'un d'entre eux vers Jean avec ordre de lui apporter son âme, mais Jean ordonne au démon de quitter l'île. Autre démon envoyé, reçu et expédié de la même façon. Troisième démon, troisième expulsion et alors un camarade vient raconter à Kynops ce qui s'est passé. Cette fois le magicien juge la partie sérieuse et s'ébranle en personne. Il rencontre l'apôtre à Votryi (aujourd'hui *Pernera*) où on voit deux chapelles byzantines dédiées à saint Jean et à saint Polycarpe, près de là un bassin carré de 3 mètres de côté, qu'on appelle le *κολυμβήθρα* ou « baptistère ». On assiste alors à des prodiges difficilement acceptables.

Kynops interpelle un jeune homme et le questionne sur son père. « Mon père a été englouti dans une tempête. » — « Retire-le des flots », dit Kynops à Jean qui répond : « Je ne suis pas venu ici pour ressusciter les morts, mais pour convertir les vivants. » Alors Kynops se jette à l'eau, plonge et ramène un fantôme qui ressemble parfaitement au père du jeune homme. Autre provocation, autre plongeon, autres fantômes et toute l'assistance acclame le magicien qui menace Jean que la foule assaille, maltraite et laisse comme mort. La nuit venue, Prochore qui veille le cadavre s'entend appeler par Jean qui lui ordonne d'aller chercher Myron et les fidèles et de les ramener. Tous accourent et trouvent l'apôtre agenouillé à Lithovoli.

Le lendemain, Kynops propose à Jean un nouvel essai de prodiges et, devant la foule, se précipite dans les flots d'où il ne ressort plus. C'est alors au tour du vieil apôtre de prodiguer les miracles, d'entraîner des conversions et d'administrer le baptême. On apprend la mort de Domitien, l'avènement de Nerva qui permet au vieillard de quitter son lieu d'exil. Ceci afflige les habitants qui demandent auparavant un récit de l'histoire du Sauveur et voici par quel artifice on réussit à faire de Patmos le berceau du quatrième évangile :

« Jean, voyant donc que tous avaient cru au Christ, désirait revenir à Éphèse. A cette nouvelle, les frères se réunissent et tous d'un commun accord l'en détournent avec larmes en lui disant : « Père, ne nous laisse point orphelins, nous en supplions ta sainteté, mais reste toujours avec tes enfants. » Jean les consolait en ces termes : « Que faites-vous, gémissant et vous lamentant et ne connaissant pas ce qui est opportun ? Le Christ, auquel vous croyez, m'a ordonné lui-même dans une vision, de retourner à Éphèse, pour y soutenir la faiblesse de nos frères. » Les frères voyant donc qu'il n'était point persuadé par leurs discours, lui disent : « Nous te conjurons de nous exposer par écrit ce qui concerne l'incarnation et les mystères du Fils de Dieu, afin que, nous appuyant sur ce livre, nous devenions fermes et inébranlables dans la foi et qu'aucun des frères ne se montre négligent et ne retourne en arrière pour suivre Satan. » « Vous avez appris en diverses circonstances, leur répondit Jean, tous les prodiges que le Fils de Dieu a opérés en ma présence; car je vous les ai fait connaître. Contentez-vous donc de cela et que le Seigneur vous accorde la vie éternelle. » Ayant entendu ces paroles, les frères le suppliaient avec larmes, en disant : « Nous ne nous relèverons point d'ici que tu ne nous aies promis d'exaucer notre demande. » Jean, vaincu par l'abondance de leurs larmes : « Retirez-vous, mes enfants, dans vos maisons, leur dit-il, et puisse avec la volonté du Seigneur votre pieux désir être satisfait ! » — Tous se retirèrent bénis par lui. Alors il se prit, raconte Prochore, et, nous éloignant à la distance d'un mille, nous nous arrêtâmes dans un lieu tranquille appelé le Repos. Il y avait là une montagne élevée, nous la

gravâmes et nous y restâmes trois jours. Jean demeurait sans nourriture, priant et implorant Dieu au sujet du don de l'Évangile qui allait être accordé aux frères. Le troisième jour, il me dit : « Prochore, mon fils, va à la ville, prends du papier et de l'encre, apporte-les moi ici, et ne découvre point aux frères où je suis. » J'y allai et, ayant pris du papier et de l'encre, je revins vers lui, et il me dit : « Dépose l'encre et le papier, va à la ville et, dans deux jours, tu reviendras. » Je lui obéis, et, au bout de deux jours je revins comme il me l'avait commandé. Je le trouvai debout et priant, et il me dit : « Prends le papier et l'encre et tiens-toi à ma droite. » Je le fis et aussitôt je vis un éclair et j'entendis un grand coup de tonnerre qui fit trembler la montagne. Je tombai à terre et je demeurai comme mort; Jean, étendant la main, me saisit et me releva en disant : « Assieds-toi à ma droite sur le sol. » Et il se mit de nouveau en prière; après sa prière, il ajouta : « Écris sur des feuilles de papier tout ce que tu entends sortir de mes lèvres » et ouvrant la bouche, debout comme il était, et en prière, les yeux élevés vers le ciel il commença ainsi : « Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu » et continua de la sorte sans s'interrompre, debout comme il était, et moi assis près de lui, j'écrivais. »

Cela fait, Jean ne veut pas quitter Patmos sans visiter chacune des localités. Il se rend avec Prochore à Agriki, puis dans un bourg qui n'est pas nommé, ensuite à Myrrhinousa où il baptise les habitants. De là à Caro d'où il retourne à la ville principale; tout ce voyage est semé de prodiges. Il y a dix ans que Jean est à Patmos; une cabale des prêtres d'Apollon le menace; le gouverneur le met en prison, il recommence ses courses apostoliques à Tykhi, à Proclos, à Myrrhinousa de nouveau, enfin il s'embarque pour Éphèse où, sentant venir la mort, il fait creuser son tombeau, y descend, s'y couche et meurt. Le lendemain son corps avait disparu.

Dans tout ce récit, il n'est pas fait mention de l'Apocalypse et au contraire on fait écrire l'Évangile à Patmos alors que saint Irénée assure qu'il fut écrit à Éphèse¹ et que saint Jérôme y place la rédaction de l'Apocalypse². Ceci suffirait pour mettre en défiance sur la valeur historique du récit; toutefois on peut y retenir quelques indications topographiques. Le port de débarquement s'appelle *Phora*, on lit la mention de *Votryi* qui semble indiquer la présence de vignes (*βότρυς*); de *Lithovoli* (*Λιθοδόλι*) qui pourrait désigner un endroit rocailleux (*λιθος*); de *Catapafsis* où l'apôtre compose son évangile. Les bourgs parcourus s'appellent *Agriki* qui peut s'identifier avec le port actuel de Grikon; *Myrrhinousa*, qui est actuellement *Myrsini* où il y a quelques ruines; *Caro*, *Tykhi*, *Proclos* et *Phygi*.

On peut s'étonner qu'un légendaire ait négligé un titre d'illustration comparable à la composition de l'Apocalypse, aussi lorsque Nikitas, archevêque de Thessalonique retoucha le récit de Prochore, il eut grand soin d'en faire mention. Son ouvrage intitulé : *Περίοδοι τοῦ θεολόγου* est conservé à la bibliothèque du couvent de Patmos; voici ce qu'il nous apprend à ce sujet : « Étant donc arrivés à une grotte qui était à trois bornes de la ville et où coulait une source, nous y demeurâmes dix jours. Jean resta sans nourriture, dans le silence et la prière : pour moi, j'allais à la ville vers le soir, et je mangeais avec les frères. Le dixième jour, Jean lui-même désirait retourner à la ville et, fléchissant le genou, il se mettait en prières, lorsqu'il entendit une voix qui lui dit : « Jean, Jean!... » —

¹ S. Irénée, *Adv. haereses.*, l. III, c. 1, II. — ² S. Jérôme, *De script. eccles.*, c. IX.

« Qu'y a-t-il, Seigneur? » s'écria-t-il. Le Seigneur lui répondit : « Demeure dans la caverne dix autres jours, de grands et nombreux mystères te seront révélés. » Obéissant à cet ordre, Jean resta encore dix jours sans nourriture, et il tomba dans une grande extase, et il aperçut de grandes puissances et un ange du Seigneur qui lui indiquait ce que ses yeux voyaient et que ses oreilles entendaient. M'appelant de nouveau, il me dit : « Va à la ville, prends du papier et de l'encre et reviens ici. » Je le fis; et alors il m'ordonna d'écrire sur le papier toutes les paroles qui allaient sortir de sa bouche et nous passâmes ainsi deux jours, lui parlant, et moi écrivant; puis nous reprîmes le chemin de la ville, et nous allâmes loger dans la maison de Scipater. »

Nikitas place la grotte de l'Apocalypse à trois bornes de la ville. Si, par une borne, il entend un mille, il exagère la distance, car la grotte est à 20 minutes à peine du port de La Scala, c'est-à-dire du port même de Phora. Il ajoute que cette grotte renfermait une source; cette source est tarie, mais la trace en est encore visible par deux rigoles creusées dans le roc qui servaient à l'écoulement des eaux.

Le récit de Prochore a été traduit en latin et publié dans les *Bibliotheca maxima Patrum*, t. II, en 1677, sous le titre de *Prochori narratio de rebus gestis S. Joannis*, qui offre plusieurs différences avec le texte grec. Tillemont estimait cet ouvrage composé « il y a environ 300 ans », ce qui est peut-être faire descendre bien bas cet écrit dont on a pu, par ce qui précède, juger la valeur¹.

IV. GROTTTE DE L'APOCALYPSE. — « En descendant un escalier en pierre d'une trentaine de marches, à partir de la plate-forme sur laquelle est bâtie l'école, on arrive à la célèbre grotte de l'Apocalypse. Elle est renfermée dans l'enceinte d'une chapelle consacrée à sainte Anne, et dont elle occupe la droite. Elle a treize pas de long sur quatre de large. Des piliers carrés et grossièrement construits la divisent en trois compartiments : dans le premier, qui est comme le vestibule ou le narthex, la voûte est à peu près ronde; dans le second, qui est plus long, elle s'incline vers la chapelle de Sainte-Anne de l'Ouest à l'Est; elle a 4 mètres de haut dans la partie la plus élevée, et 2 m. 30 dans la partie qui l'est le moins. C'est là ce qu'on appelle dans les églises ou chapelles grecques, le catholicon (καθολικόν). On y remarque sur le sol deux rigoles creusées dans le roc, et qui servaient autrefois à l'écoulement des eaux, avant que la source qui distillait à travers les parois des rochers n'eût été obstruée ou tarie. Les moines n'oublient pas non plus de vous montrer à un certain endroit de la voûte une fente triangulaire qui représente, suivant eux, la sainte Trinité et par laquelle ils prétendent que les voix mystérieuses arrivaient à saint Jean.

« Le templon (τέμπλον), ou devanture en bois sculpté et doré, qui sépare le catholicon du troisième compartiment ou du sanctuaire (τὸ ἅγιον) est orné de vieilles peintures qui ont trait à l'Apocalypse.

« Telle est la description exacte de cette grotte, que d'anciennes et respectables traditions nous présentent comme ayant servi de séjour à saint Jean pendant qu'il composait l'Apocalypse. Elle fut, dit-on, transformée en chapelle par saint Christodule; celle de Sainte-Anne, qui est à gauche et par la porte de laquelle on y pénètre est d'une date plus récente². »

¹ Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. I, 1693; Th. Zahn, *Acta Johannis*, 1880; Max Bonnet, dans *Revue critique*, 1880, p. 449-454; V. Guérin, *Description de l'île de Patmos et de l'île de Samos*, in-8°, Paris, 1856, p. 20-46. Sur le couvent de Saint-Jean de Patmos, cf. G. Jacopi, dans *Illustrazione italiana*, 22 janvier 1933; E. Pottier, *Au monastère de Saint-Jean de Patmos*, dans *Revue archéologique*, 1933, p. 259-257. — ² V. Guérin,

V. L'APOCALYPSE. — Ce livre relève des études bibliques, nous n'en dirons ici que peu de chose. L'Apocalypse est un manifeste d'espérance, un encouragement adressé aux chrétiens à l'heure où leur foi et leur courage pourraient vaciller sous l'effort de la persécution qui vient d'éclater. Il faut bien se dire que pour ceux qui avaient traversé les mois de juillet et d'août 64, l'idée et le mot de persécution devaient troubler les âmes les plus courageuses et les confiances les mieux trempées. Il n'était pas possible qu'un grand nombre ne se demandât si on allait revoir les atrocités des jardins du Vatican et de l'amphithéâtre. A tous, en ces heures d'angoisse, une voix devait se faire entendre; nul homme au monde ne jouissait alors de l'autorité qui entourait le disciple que Jésus avait aimé. Son manifeste parut à l'heure où on devait l'attendre, lorsque l'atmosphère était lourde de menace, lorsque l'odeur du sang commençait à se faire sentir, menaçant d'abattre la confiance des jeunes Églises d'Asie Mineure qui s'étaient données au Christ et qui, dans l'épreuve, ne le voyant pas venir vers elles, couraient le risque de l'abandonner. Le grand péril qui les menaçait à l'heure où elles n'ont plus un apôtre jeune et audacieux à leur tête, c'est le conflit inévitable qui va se produire entre l'Évangile, qui prescrit l'adoration du Dieu unique et du Sauveur Jésus et le polythéisme officiel allégé de ses divinités grossières et impures qu'il a remplacées par le culte impérial, pierre de touche du loyalisme politique. Ce culte fait des progrès rapides en Asie Mineure, où on peut croire que va se jouer la partie suprême entre le paganisme et le christianisme dans un avenir rapproché. Or, les communautés d'Asie étaient bien loin d'être toutes préparées à soutenir un assaut sanglant. Les dernières épîtres de saint Paul, les épîtres catholiques, les lettres de l'Apocalypse ne permettent pas de douter que les nouveaux convertis n'étaient pas tous parfaits dans la doctrine et dans la conduite : les délais de la parousie inquiétaient beaucoup de fidèles et un certain syncrétisme à la fois religieux et moral tendait à prendre corps au sein même des communautés. Ce fut parmi cet ensemble de circonstances troubles que Jean écrivit l'Apocalypse.

Qu'on ne s'étonne pas du choix qu'il a fait de cette forme littéraire qu'il savait très impressionnante, bien appropriée à la mentalité judéo-chrétienne et qui ne déplaisait pas, tant s'en faut, au goût hellénique. On peut définir l'Apocalypse en général, une révélation symbolique, grandiloquente et obscure. Puisque l'Apocalypse fait usage de symboles, il faut prendre ces symboles pour ce qu'ils sont, et ne pas entreprendre de les interpréter à la lettre; il ne faut pas non plus chercher sous chaque détail des descriptions une intention prophétique distincte, pas plus qu'on ne découvre un sens moral sous chaque détail des paraboles. Pour comprendre les symboles de l'Apocalypse johannique, il importe d'être fixé sur leur origine, sur leur sens primitif, sur la signification précise qu'ils revêtent dans saint Jean. La littérature apocalyptique possède ses données traditionnelles sur les principaux thèmes sur lesquels elle s'exerce : le monde céleste, le cours des événements terrestres, l'eschatologie. L'origine de ces données se rencontre avec plus ou moins de clarté et de convenance dans la tradition historique et religieuse des juifs et dans tout un ensemble mytholo-

op. cit., p. 50-51. Quoi qu'il en soit des « anciennes et respectables traditions » qu'on serait parfois embarrassé de justifier et encore beaucoup plus embarrassé de rattacher à un texte quelconque, comme le fait de la déportation de saint Jean à Patmos est certain, ainsi que la composition de l'Apocalypse, il faut que le vieil apôtre ait trouvé un asile, et la grotte, dite de l'Apocalypse, est parfaitement habitable pour un vieillard solitaire.

gique ramené déjà depuis plusieurs siècles avant notre ère à une certaine unité dans le folklore de l'Asie antérieure. La plupart des symboles de saint Jean sont empruntés à l'Ancien Testament; quelques-uns peuvent provenir de la tradition apocalyptique apocryphe, aucun n'apparaît immédiatement puisé à la mythologie. Reste cependant la question de savoir si, dans certains cas, les prophètes apocalyptiques eux-mêmes, comme Ézéchiël, Zacharie, Daniel et d'autres, n'ont pas reçu leurs images d'une tradition antérieure propre ou étrangère à Israël? Enfin saint Jean semble bien avoir quelques symboles à lui, dont les documents antérieurs n'offrent aucun prototype vraisemblable, comme celui de la deuxième Bête, du faux Prophète, du pseudo Agneau qui a des cornes comme un agneau et parle comme un dragon.

Mais si Jean n'a pas créé la plupart de ses symboles, il est incontestable, d'autre part, qu'il les traite avec une grande indépendance et une entière originalité; il y a donc lieu de fixer la signification précise qu'ils prennent dans son contexte. Quelques grands symboles sont constants et montrent ainsi l'unité de plan et d'inspiration de l'œuvre, tels ceux de l'Agneau, du Dragon, de la Femme, des Bêtes, de Babylone; mais beaucoup d'autres sont flottants et varient non seulement d'une vision à l'autre, mais encore au cours d'une même vision. Les mêmes calamités sont représentées dans la vision des trompettes et dans la vision des sceaux. Le Christ n'apparaît pas seulement sous la figure de l'Agneau, mais encore sous celle du Fils de l'homme et du Cavalier invincible. Des réalités diverses mais connexes sont figurées par des symboles identiques: la Bête qui monte de la mer représente l'empire païen de Rome, mais aussi Néron; les sept têtes représentent des empereurs, mais aussi les sept collines de Rome, etc. Le symbolisme est non seulement flottant, il est parfois à plusieurs étages. Ainsi les étoiles que le Fils de l'homme tient dans sa main représentent des anges qui, à leur tour, représentent des Églises, ou leurs chefs, ou la mentalité dominante dans la communauté. Le manque de fixité des symboles fournit aux critiques leur grand argument pour soutenir que l'Apocalypse de saint Jean n'est qu'une compilation dans le genre de celle d'Hénoch. Dieu sait si Jean leur fait la part belle, lui pour qui les symboles ont moins d'importance que les réalités figurées. Que lui importe à l'occasion les plus fortes invraisemblances: la Jérusalem nouvelle est, à la fois, une ville et une femme, la mère de l'Agneau et sa fiancée. Les sept étoiles que le Fils de l'homme tient dans sa main droite ne l'empêchent pas de poser celle-ci sur Jean (1, 16, 17). Au chapitre v, l'Agneau, qui est en même temps lion, prend un livre et rompt des sceaux. Au chapitre vi, 16, on parle de la colère de l'Agneau, redevenu lion pour les méchants. Au chapitre vii, 17, le même Agneau remplit les fonctions de berger conduisant ses fidèles aux sources d'eau vive. Au chapitre v, 8, les quatre animaux qui portent le trône de Dieu, et les vingt-quatre vieillards avec leurs cithares et leurs coupes remplies de parfums, se prosternent en face de l'Agneau, geste difficile et dangereux! Il est vrai que tout cela se passe en vision et peut s'expliquer par la grande liberté de l'auteur vis-à-vis des symboles; toujours est-il qu'il y aurait plus de perfection littéraire à éviter ces singularités.

Faut-il découvrir dans l'Apocalypse de Jean une œuvre littéraire d'une complication apparente dans son unité merveilleuse, son plan régulier, son ordre rationnel? Faut-il y voir un écrit composé pendant des instants trop rares soustraits au travail matériel —

un nonagénaire (ou peu s'en faut), jouit d'ordinaire de plus de loisirs. Faut-il enfin la présenter comme un pamphlet passé en contrebande pour sortir de Patmos et gagner Éphèse? Fantaisies. L'œuvre paraît sortie d'une seule main, son unité littéraire se renforce de particularités grammaticales et linguistiques constantes. L'auteur exprime des visions et ne les invente pas, mais cette expression même l'oblige à un difficile travail humain de traduction et d'interprétation.

L'auteur de l'Apocalypse n'est autre que Jean l'Apôtre, l'auteur du quatrième Évangile; mais depuis que la question est contestée il faut presque renoncer à convaincre personne sur ce point par une affirmation pure et simple.

La comparaison interne des deux œuvres sous le rapport du vocabulaire et de la grammaire laisse indécise la question de l'unité d'auteur, bien que l'Apocalypse manifeste plus d'affinité avec la littérature johannique qu'avec le reste du Nouveau Testament, mais l'étude de la doctrine et des procédés de composition permet de conclure à un même auteur: ce sont deux livres spirituels; l'antithèse est la loi de l'Évangile, comme elle est celle de l'Apocalypse, les allégories de l'Évangile rappellent le symbolisme de l'Apocalypse; les nombres jouent de part et d'autre un rôle important. En un mot, l'imagination johannique est homogène, mais l'histoire ne s'écrit pas comme la prophétie et les différences entre les deux livres s'expliquent par la nature des sujets traités et les circonstances diverses de composition. A quel moment l'apôtre Jean adressa-t-il le récit de ses visions aux Églises d'Asie Mineure? Saint Irénée, Eusèbe, saint Jérôme, bien placés pour avoir recueilli une tradition respectable, tiennent pour le règne de Domitien. Il n'y a pas de raison pour dire autrement qu'eux.

Saint Jean adresse son message apocalyptique à sept Églises d'Asie Mineure. Les sept cités prises ensemble représentent toute la province, et celle-ci toute l'Église. Elles répondaient, par leurs caractères respectifs, à sept groupes d'attributs du Fils de l'homme. Mais pourquoi, afin d'atteindre le nombre sept, l'auteur a-t-il précisément choisi ces villes-là parmi tant d'autres? C'est que, a-t-on dit, ces villes auraient été les centres de sept districts postaux, ce qui n'explique pas grand'chose ou même rien du tout. Jean a pu les choisir parce qu'il était plus particulièrement instruit à leur sujet. Les lettres aux dites Églises sont pleines d'allusions à l'histoire de ces villes en particulier.

VI. DATE ET COMPOSITION DE L'APOCALYPSE. — L'auteur lui-même nous apprend qu'il a eu sa *Révélation* dans l'île de Patmos (1, 9); on peut croire qu'il l'y rédigea et l'envoya aux Églises du lieu de son exil ou de sa déportation; mais à quelle époque de la vie de saint Jean faut-il placer ces événements? Justin ne dit rien du lieu, des circonstances ni de la date, mais Irénée apporte un texte formel¹: vers la fin du règne de Domitien. Au IV^e siècle, Victorin de Pettau dit que Jean fut condamné par Domitien *ad metalla*, ce que répète Primasius. Eusèbe dit que c'est après l'abolition des actes de Domitien par Nerva que Jean quitta Patmos pour Éphèse² (au dire des anciens de chez nous, ajoute-t-il), mais il se contente de dire l'île, il ne nomme pas Patmos; dans sa *Chronique*, il place le bannissement à Patmos et la composition de l'Apocalypse à la 14^e année du règne de Domitien (95 ou 94). Ces données sont admises par saint Jérôme³, de même par Sulpice Sévère⁴.

Entre Irénée et Eusèbe, nous rencontrons l'exil à

¹ S. Irénée, *Contra hæreses*, l. V, c. xxx. — ² Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. III, c. xx, n. 9. — ³ S. Jérôme, *De viris*

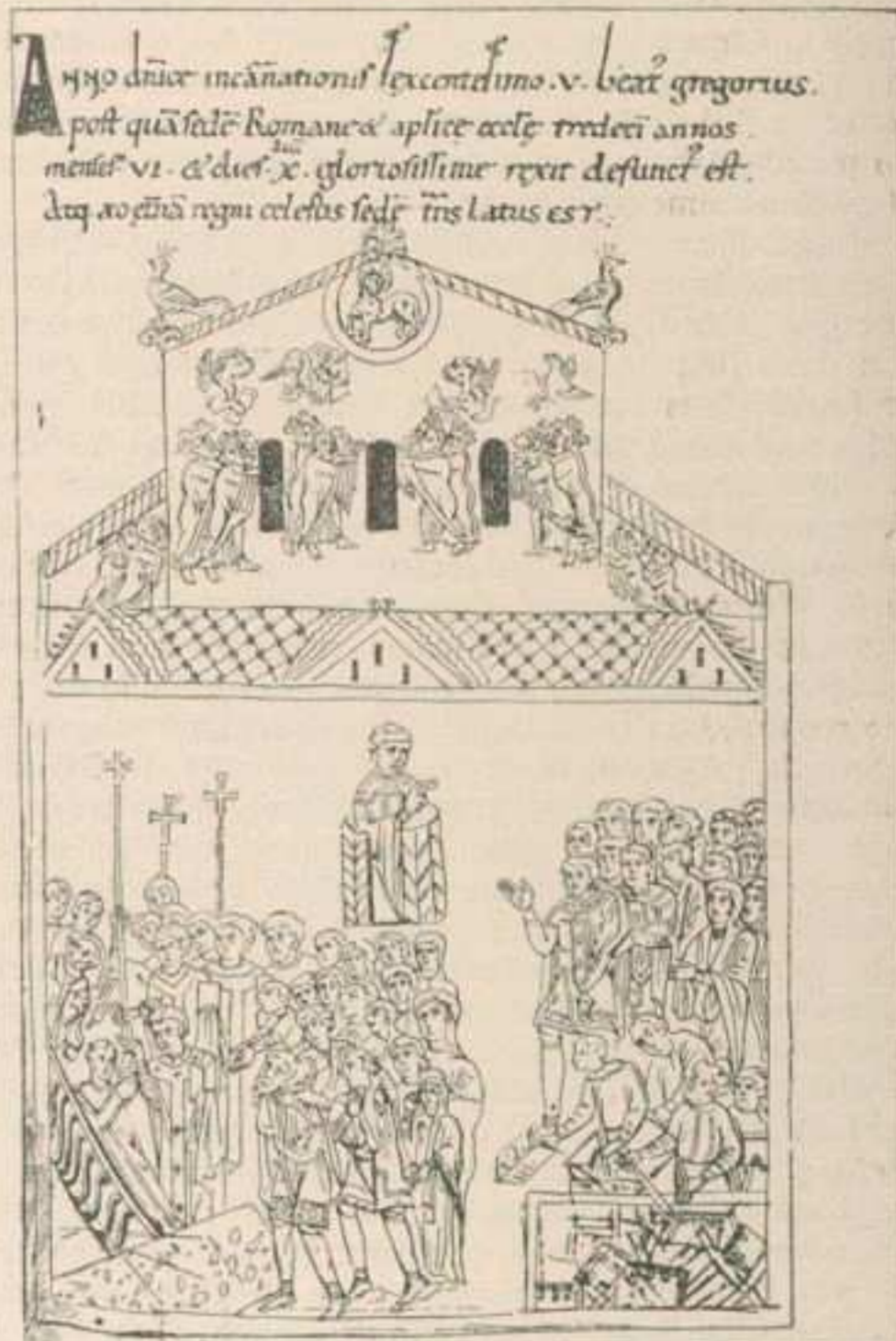
illustribus, c. ix; *Adv. Jovinianum*, l. I, c. xxvi. — ⁴ Sulpice Sévère, *Chron.*, l. II, c. xxxi.

Patmos confirmé par Clément d'Alexandrie¹ et par Origène², mais ils ne nomment pas Domitien. Il est vrai que cette unanimité est contredite par les *Acta Johannis*, du II^e siècle, qui placent le séjour à Éphèse et l'exil sous Néron, ensuite par saint Épiphane qui fait écrire l'Apocalypse sous le règne de Claude, mort en 54. Ailleurs³ il dit que Jean revint de Patmos sous Claude César et un certain nombre d'années plus tard, il composa l'évangile à l'âge de 90 ans et une prophétie « avant sa mort ». Il semble qu'il y ait ici une grande confusion et nous croyons qu'il faut s'en tenir au texte de saint Irénée.

Dans quelles conditions Jean aura-t-il composé son *Apocalypse*? Patmos servait de lieu de déportation⁴, ainsi que d'autres îles de la mer Égée et Domitien avait frappé de la même peine les deux Domitille et divers chrétiens. Elle n'entraînait pas de contraintes personnelles trop dures, mais la déportation des *humiliores* n'allait pas sans des aggravations rigoureuses; c'était une manière de travaux forcés. Il est vrai que Patmos n'avait pas de mines, tout au plus des carrières; c'est ainsi qu'on pouvait interpréter l'affirmation de Victorin et de Primasius. Vers le temps de Domitien, saint Jean était fort âgé, on a pu trouver suffisante la peine de la relégation sur un îlot sans importance. Là, il aura écrit dans les rares loisirs qu'il pouvait avoir; de là il aura envoyé ses pages par les caboteurs qui se chargeaient de transporter ses instructions à Éphèse et dans les environs⁵.

VII. L'APOCALYPSE DANS L'ART CHRÉTIEN. — Lorsqu'on considère l'intérêt que les premières générations chrétiennes accordèrent aux visions de l'Apocalypse, les allusions et les commentaires qu'on en fait, on est tenté d'être surpris que l'art chrétien ne s'en soit pas emparé dès ses débuts; mais nous avons rappelé déjà que celui-ci se trouvait entre les mains d'artisans médiocrement habiles et qui se contentèrent, faute de savoir mieux faire, d'une interprétation symbolique de quelques personnages de l'Ancien Testament et du Nouveau. De pareils artistes eussent été probablement tout à fait incapables d'exprimer des sujets compliqués, des ensembles. Ils pouvaient bien lire que Vettius Epagathus, le martyr de Lyon, était un véritable disciple du Christ suivant l'Agneau partout où il va, ou que sainte Perpétue de Carthage et ses compagnons, rencontraient le divin pasteur dans le jardin du paradis; mais comment se faire entendre. Une peinture des catacombes représente une échelle et se rapporte, semble-t-il, à un épisode de la *Passio Perpetuæ* (voir *Dictionn.*, t. II, col. 151, fig. 1229), l'Apocalypse n'a pas eu ce succès, du moins ne s'est-on pas inspiré d'elle pour des compositions. Les plus anciens essais de peintures à Alexandrie (catacombe de Karmouz), à Rome (*cappella greca*), limitent leurs ambitions à une scène biblique ou évangélique. C'est au IV^e siècle et depuis, que la mosaïque, la miniature abordent des scènes d'une interprétation par trop ambitieuse, comme celles que nous voyons sur les évangéliaires de Rossano de Sinope, de Rabboula à Florence. A l'Apocalypse on ne fait pas encore des emprunts, on se borne à lui demander des suggestions. Au seuil de ce *Dictionnaire* nous avons étudié le sigle ΑΩ qui est inspiré par l'Apocalypse et que nous avons rencontré à Rome dès une époque très ancienne, au cimetière de Priscille, ce qui nous reporte au moins au II^e siècle. Le symbole de l'Agneau (voir *Dictionn.*, t. I, à ce mot) n'est pas aussi ancien, mais il peut être inspiré par la vision rapportée au chapitre XIV. Nous le voyons vers la fin du IV^e siècle

sur la mosaïque de Sainte-Pudentienne, la première grande composition artistique d'inspiration chrétienne. Les quatre fleuves coulent de la montagne. Sur la mosaïque absidale des Saints-Côme-et-Damien, deux groupes de six agneaux figurent les apôtres, mais ici nous sommes déjà au VI^e siècle. Revenons à Sainte-Pudentienne où nous voyons un autre emprunt fait à l'Apocalypse: le tétramorphe, c'est-à-dire les symboles des évangélistes: ange, lion, bœuf et aigle (voir *Dictionn.*, t. V, col. 845, fig. 4226-4228).



9988. — Façade de Saint-Pierre au XI^e siècle. D'après *Römische Quartalschrift*, 1895, pl. II.

Les vingt-quatre vieillards figurent comme thème à remplir par les artistes dans le dernier quatrain du *Dittochæum* de Prudence (n. XLIX):

Apocalypsis Johannis
Bis duodena senum sedes, pateris citharisque
Totque coronarum fulgens insignibus, Agnum
Cæde cruentatum laudat: qui evolvere librum
Et septem potuit signacula pandere solus.

Le pape Léon I^{er}, élu en 440, fit orner la façade de la basilique de Saint-Pierre de Rome d'une mosaïque représentant le Christ avec le tétramorphe et très probablement les vingt-quatre vieillards. L'original a été sacrifié depuis longtemps, mais on conserve à Eton un manuscrit contenant la vie de saint Grégoire écrite au XI^e siècle à Farfa. La partie supérieure de la mosaïque s'y trouve représentée (fig. 9988). On voit l'agneau dans un disque, au-dessous les quatre animaux symboliques et les vieillards, couronnés et présentant les fioles de parfums⁶. Cette mosaïque fut restaurée par le pape Serge I^{er} (687-701) après une destruction partielle.

¹ Clément, *Quis dives salvetur*, c. XLII. — ² Origène, *Comm. in Matth.*, xx, 22 sq. — ³ S. Épiphane, *Passarion*, II, 12 et 33. — ⁴ Plin., *Hist. nat.*, I, IV, c. XXIII. — ⁵ W. Ramsay, *The letters to the seven Churches*, 1909, c. VIII;

B. Allo, *L'auteur de l'Apocalypse*, dans *Revue biblique*, nouv. sér., 1917, p. 365-375. — ⁶ H. Grisar, *Die alte Peterskirche zu Rom*, dans *Römische Quartalschrift*, t. IX, 1895, p. 227-298.

Ce même pape saint Léon le Grand fit exécuter le même sujet sur l'arc triomphal de Saint-Paul-hors-les-Murs et Ciampini en a conservé un croquis en 1690¹; cette mosaïque fut restaurée après l'incendie de 1823 (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 261, fig. 4852). La décoration primitive était due à Galla Placidia qui fit bâtir vers 430, l'église Saint-Jean-l'Évangéliste à Ravenne, dont nous avons au moins cette description²: *Videbatur autem in majestate deus libellum Joanni Evangelistæ porrigens, cui erat subscriptum: Sanctus Joannes Evangelista. Hinc atque inde mare vitreum in quo duæ naves turbulenter tempestate et ventorum impetu agitatae* (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 257, fig. 4850); *in altera divus Joannes Placidiae opem ferens aderat, septemque candelabra et nonnulla præterea ex iis quæ in Apocalypsi describuntur mysteria.*

Vers le milieu du v^e siècle, la scène de l'adoration dans l'Apocalypse avait pris une importance prépondérante dans la décoration murale des églises en Occident, mais on n'observe rien d'analogue en Orient. Dès le vi^e siècle, il existait en Italie des églises dont l'intérieur était décoré par des peintures dont le sujet était emprunté aux Livres saints. Saint Benoît Biscop, moine fondateur de Jarrow (voir ce nom) et de Wearmouth, se rendit à Rome pour la quatrième fois sous le pontificat d'Agathon (678-682). Bède raconte qu'il rapporta de son voyage des « peintures d'images des visions de l'Apocalypse de saint Jean »: *Picturas imaginum sanctarum, quas ad ornandum ecclesiam Beati Petri apostoli quam construxerat detulit; imaginem, videlicet, beatæ Dei genitricis semperque virginis Mariæ, simul et duodecim apostolorum, quibus mediam ejusdem ecclesiæ testudinem, ducto a pariete ad parietem tabulato præcingeret; imagines evangelicæ historiæ, quibus australem ecclesiæ parietem decoraret; imagines visionum Apocalypsis beati Johannis, quibus septentrionalem æque parietem ornaret, quatenus intrantes ecclesiam omnes, etiam litterarum ignari, quaquaversum intenderent, vel semper amabilem Christi sanctorumque ejus, quamvis in imagine, contemplerentur aspectum; vel Dominicæ incarnationis gratiam vigilantiore mente recolerent; vel extremi discrimen examinis, quasi coram oculis habentes, districtius seipsi examinare meminissent...*

Pour la période antérieure à la renaissance carolingienne nous ne possédons pas de manuscrits illustrant l'Apocalypse; c'est seulement avec le ix^e siècle que nous en rencontrons plusieurs. Au reste ce sujet n'a été qu'effleuré jusqu'à nos jours³.

On distingue au Moyen Âge trois groupes de manuscrits illustrés de l'Apocalypse. Dans le premier groupe, le seul qui importe à nos études, rentrent des manuscrits du ix^e et du x^e siècle, de provenance anglo-saxonne et alémanique. De ce groupe, on peut rapprocher les quelques peintures de l'Apocalypse qui se trouvent dans les bibles de Charles le Chauve (Paris, lat. 1), d'Alcuin (British Museum, addit. ms. 10546) et de Saint-Paul-hors-les-Murs. Les enlumineurs ont fait œuvre d'inspiration classique sans doute, mais parfois aussi, comme dans les vieillards offrant leurs couronnes à l'Agneau de la bible de Saint-Paul (voir *Dictionn.*, t. III, col. 83, fig. 2654), ils ont montré une fougue bien éloignée de la gravité compassée des anciens.

A ce premier groupe appartient un manuscrit illustré de l'Apocalypse, suivi du texte des dix premières

fables d'Avianus, accompagnées de dessins au trait. Ce manuscrit fait partie des collections de la Bibliothèque nationale, fonds latin 1132, nouvelles acquisitions. Il se compose de cinq cahiers de huit feuillets, soit 40 feuillets de parchemin, de 0 m. 228 sur 0 m. 210. Les fol. 1^o à 35^o contiennent la version latine de l'Apocalypse de saint Jean. Ce texte est accompagné de quarante scènes ou figures, dont le dessin légèrement relevé de couleur, se rapporte au texte voisin; les gloses marginales et interlinéaires sont du xiv^e siècle. Le texte a été transcrit d'une façon continue et sans aucune division en chapitres; l'illustration comporte quarante scènes à plusieurs personnages ou des figures isolées, distribuées dans le texte, dessinées au trait et légèrement relevées de couleur, accompagnées chacune d'une courte légende explicative, dont voici la suite:

I (fol. 1). *Ubi sanctus Johannes accepit septem sigillis signatum a Deo* (Apoc., I, 1).

II (fol. 1 v^o). *Ego Johannes, frater vester et socius in tribulatione* (I, 9).

III (fol. 2). *Ubi Johannes vidit septem candelabra aurea et in medio septem candelabrorum aureorum, similem Filio hominis* (I, 13-16).

IV (fol. 3). *Ubi Johannes scribet. — Ephesi ecclesiæ. — Zmyrne ecclesiæ — Pergami ecclesiæ* (II, 1, 8, 12).

V (fol. 4). *Ubi Johannes scribet ecclesias. Thyatira ecclesiæ. Sardis ecclesiæ* (II, 18; III, 1).

VI (fol. 5 v^o). [*Ubi Johannes scribit*] *Filadelphia — Laodicie ecclesiæ* (III, 7, 14).

VII (fol. 6). *Matheus, Marcus, Johannis, Lucas* (IV, 7).

VIII (fol. 7). *Et vidi columnam in templo Dei et librum jacentem supra, scriptum intus et foris, signatum a Deo sigillis septem* (V, 1).

IX (fol. 7 v^o). *Et vidi agnum stantem in medio throni, et in medio seniorum et animalium, habentem cornua septem et oculos VII — Matheus — Marcus — Johannis — Lucas* (V, 6).

X (fol. 8). Ouverture des premier et second sceaux (VI, 2-4).

XI (fol. 8 v^o). Ouverture des troisième et quatrième sceaux (VI, 5-8).

XII (fol. 9 v^o). *Ubi Johannes vidit quattuor angelos stantes [super] quattuor angulos terræ tenentes quattuor ventos, ne flarent venti super terram, neque super mare, neque in ullam arborem* (VII, 1). — *Et vidi alterum angelum ascendentem ab ortu solis; clamavit voce magna quattuor angelis: Nolite nocere terræ, neque mare, neque arboribus quoadusque signemus servos Dei nostri* (VII, 2-3).

XIII (fol. 10 v^o). *Hii sunt qui venerunt de tribulatione magna et laverunt stolas suas et dealbaverunt in sanguine agni, ideo sunt ante thronum Dei* (VII, 14-15). — *Ubi sanctus Johannes vidit turbam magnam, quod nemo potest numerare, ex omnibus gentibus et populis et linguis* (VII, 9).

XIV (fol. 11). *Primus angelus tuba cecinit — Secundus angelus tuba cecinit — Dexterâ Domini fecit virtutem — Dexterâ Domini fecit virtutem* (VIII, 7-8).

XV (fol. 11 v^o). *Tercius angelus tuba cecinit et stelle ceciderunt in terram* (VIII, 10). — *Quartus angelus tuba cecinit et percussa est tertia pars solis et tertia pars lunæ. — Sol. Luna* (VIII, 12). — *Ubi aquila volavit per medium celum dicens. Væ, væ habitantibus in terram* (VIII, 13).

¹ Ciampini, *Vetera monumenta*, pl. LXVIII. — ² Jérôme Rubeus, *Historia Ravennatum*, l. II, dans *Thes. ital. antiq.*, t. VII, 1^{re} part., col. 98. — ³ Th. Frimmel, *Die Apokalypse in den Bilderhandschriften des Mittelalters*, in-8°, Wien, 1885; Montague Rhodes James, *The Apocalypse in art*, in-8°, London, 1931; H. Omont, *Un nouveau manuscrit illustré de l'Apocalypse au IX^e siècle. Notice du ms. lat.*,

nouv. acq. 1132, de la Biblioth. nat., dans Biblioth. de l'École des Chartes, t. LXXXIII, 1922, p. 273-296; M. Petit-Delchet, *Les visions de saint Jean dans trois apocalypses; mss à figures du XV^e siècle*, dans *Le Moyen Âge*, t. XVII, 1904, p. 385-400; t. XVIII, 1905, p. 65-79; L. Bréhier, *Les visions apocalyptiques dans l'art byzantin*, dans *Arta di archaeologia*, t. II, 1930, p. 1-10.

Les deux anges debout, le corps de face, marchant et regardant de profil, imberbes, nu-pieds, nimbés de bleu, les ailes bordées de rouge (fig. 9989). Devant eux sont représentés le soleil et la lune en forme de bustes humains imberbes et nu-tête : le soleil dans un cercle rouge avec bordure bleue, la lune au-dessus d'un croissant rouge. Plus bas un aigle, dont les plumes sont de couleur bleue, jaune et rouge violacé vole dans la direction des anges. Encadrement jaune.

XVI (fol. 12 v^o). *Quintus angelus tuba cecinit; vidi stellam cecidisse in terram et data est illi clavis putei abyssi — Dexteram Domini* (ix, 1-2).

XVII (fol. 13). *Sextus angelus tuba cecinit. Dexteram Domini fecit virtutem* (ix, 13, 17-19).

tem per medium celum (xvi, 6-7). *Et alius secutus est dicens : Cecidit Babylon* (xiv, 8). *Et tertius secutus est illos dicens : Si quis adoraverit* (xiv, 9-10).

XXVIII (fol. 21 v^o). *Ubi angelus Domini clamavit voce magna ad sedentem supra nubem* (xiv, 14-15, 18-19).

XXIX (fol. 23). *Ubi sanctus Johannes vidit VII angelos habentes 7 novas novissimas* (xv, 1-7; xvi, 2).

XXX (fol. 24). *Ubi angelus Domini ostendit meretricem magno sancto Johanni* (xvii, 1-2). *Et bestia quam vidi habebat capita VII* (xvii, 3-5).

XXXI (fol. 25 v^o). *Ubi Johannes vidit angelum Domini descendentem de caelo, habentem potestatem magnam* (xviii, 1-2).



9989. — Illustration de Apoc., VIII, 10-13, au fol. 11 v^o de Bibl. nat., Paris, fonds latin, nouvelles acquisitions, 1132. D'après Bibl. de l'École des Chartes, t. LXXXIII, 1922, pl. I, p. 287.

XVIII (fol. 14). *Ubi Johannes vidit angelum stantem super mare et super terram* (x, 1-2).

XIX (fol. 15). *Ubi sanctus Johannes accepit libellum de manu angeli stantis super mare et super terram* (x, 9-10).

XX (fol. 15 v^o). *Bestia que ascendit de abyssu faciet adversus illos bellum et occidet, ubi et Dominus eorum crucifixus est — Elias-Enoch* (xi, 7-8, 10).

XXI (fol. 16). *Septimus angelus tuba cecinit. Dexteram Domini fecit virtutem* (xi, 15-17).

XXII (fol. 17). *Ubi mulier amicta sole et luna sub pedibus ejus, et in utero habens ut parturiens, et in capite ejus corona stellarum XII* (xii, 1-2). — *Et draco stetit ante mulierem habens capita VII et cornua X* (xii, 3).

XXIII (fol. 17 v^o). *Ubi mulier fugit in solitudinem, ubi habet locum paratum a Deo, ut ibi pascant illam diebus mille CCLX. — Ubi draco sequitur mulierem, et misit ex ore suo aquam post mulierem; et adjuvavit eam terra et obserbuit flumen quod misit draco de ore suo; et mulier fugit in solitudinem, ubi habet locum paratum a Deo* (xii, 6, 13-16).

XXIV (fol. 18 v^o). *Et steti super arenam maris, et vidi de mare bestiam ascendentem, habentem capita VII et cornua X* (xiii, 1).

XXV (fol. 19). *Ubi sanctus Johannes admirans istum draconem qui habet cornua duo similia agni, et loquebatur sicut draco* (xiii, 11).

XXVI (fol. 19 v^o). *Ubi sanctus Johannes vidit agnum stantem supra montem Syon, et cum illo CXLIII milia* (xiv, 1).

XXVII (fol. 20 v^o). *Et vidi angelum Domini volan-*

XXXII (fol. 27). *Ubi angelus Domini sustulit fortem lapidem et dixit* (xviii, 21). *Ubi angelus Domini misit lapidem quasi molarem magnum in mare* (xviii, 21).

XXXIII (fol. 28). *Et dicit mihi. Scribe : Beati qui ad cenam nuptiarum agni vocati sunt* (xix, 9).

XXXIV (fol. 29). *Hic est rex regum et dominus dominantium* (xix, 11-13 et 16).

XXXV (fol. 30). *Ubi angelus Domini alligavit diabolum* (xix, 20 et xx, 1-3).

XXXVI (fol. 31). *Hec mors secunda est : hic est stagnus ignis et sulphur* (xx, 14).

XXXVII (fol. 31 v^o). *Et vidi tronum magnum candidum et sedentem super eum* (xx, 11).

XXXVIII (fol. 33). *Ubi angelus Domini ostendit sancto Johanni civitatem sanctam* (xxi, 10-13).

XXXIX (fol. 34). *Ubi angelus Domini ostendit sancto Johanni arundineam auream* (xxi, 15).

XL (fol. 35). *Ubi sanctus Johannes cecidit ante pedes angeli et dicit ad eum : Vide ne feceris* (xxii, 8-9).

Du manuscrit de Paris, lat. 1132, nouvelles acquisitions, il faut rapprocher le manuscrit 99 (92), de la bibliothèque municipale de Valenciennes.

H. LECLERCQ.

PATRE. — Nous donnons le nom de « pâtre » au monument qui fait l'objet de ce travail, pour qu'il soit bien entendu qu'il ne s'agit pas d'un berger ou d'un pasteur, termes qui s'entendent du gardien d'un troupeau de moutons ou de chèvres; ici nous verrons représentés deux paysans, un taureau, un chien et une chèvre. Il n'est donc pas question du bon Pasteur, c'est une scène rurale tout simplement.

Il s'agit d'un tambour de colonne sculptée (fig. 9990),

dont la provenance n'est pas certaine, mais qui paraît être Constantinople, aux environs de Sainte-Sophie; elle est entrée au musée de cette ville avant 1868. La question de provenance a été traitée par M. G. Mendel (voir à la bibliographie) à qui nous empruntons les détails suivants :

Marbre blanc à grains serrés et cristallins; il manque un peu moins que la moitié du tambour, rabattue par une fracture verticale qui a emporté aussi les angles inférieurs de la partie qui subsiste; *pâtre* : visage très mutilé; érosions légères sur le buste, les cuisses, la jambe et le pied gauche; manquent son bâton, le museau de son chien, la patte antérieure gauche, la corne gauche et le museau de la chèvre; *paysan* : tête informe, manque toute la partie postérieure des jam-



9990. — Fragment de colonne sculptée.
D'après G. Mendel,

Catalogue du musée ottoman de Constantinople, t. II, p. 436.

bes; cassures, çà et là, dans le feuillage; au centre de la face supérieure, grande mortaise avec canal de coulée; certaines parties des draperies et du feuillage sont travaillées au trépan; les yeux et les lèvres des personnages sont accusés par un petit trou creusé avec une pointe fine; hauteur : 0 m. 76; diamètre : environ 0 m. 625.

Tambour supérieur de la colonne; en haut, bandeau saillant d'environ 0 m. 04 et haut de 0 m. 085, décoré d'un rinceau de lierre (hauteur : 0 m. 045) fortement stylisé et compris entre deux étroits listels; ce rinceau n'est pas continu, mais formé d'une ou peut-être de deux tiges dont les extrémités, terminées chacune par une petite feuille, se rejoignent sans se confondre; le relief en est très plat et le travail peu poussé; tout autour du fût s'enroule un gros cep de vigne dont les rameaux très feuillus le recouvrent comme d'un réseau serré; dans le feuillage sont placés des figures humaines et des animaux : au milieu, un pâtre est debout sur une branche; le corps repose sur la jambe droite, la gauche fléchie légèrement et écartée, la tête inclinée à gauche; le visage rond et joufflu, semble sourire; les cheveux, longs et bouclés, descendent sur les côtés du visage et couvrent les oreilles; les yeux sont incisés et l'extrémité des lèvres accusée par un petit trou creusé avec une pointe fine; il est vêtu d'une tunique courte, ser-

rée sur les reins et munie de longues manches; une petite *pænula*, passée autour du cou, recouvre le haut de la poitrine et tombe sur le dos; les jambes sont nues, les pieds protégés par des chaussures montantes, dont la tige se termine par un bourrelet; de la main gauche relevée, il s'appuie sur l'extrémité d'un haut bâton; la droite est posée sur la hanche, les doigts vers le dehors et tenant une grosse corde tressée, à laquelle est attaché un chien qui, assis sur son arrière-train, de profil à gauche, tournait la tête à droite et regardait son maître; ce groupe semble constituer le centre de la composition, tant à cause de la taille du personnage (hauteur : 0 m. 26) que par le fait qu'il se trouve presque exactement sur l'alignement du point où se rejoignent les extrémités du rinceau sculpté à la partie supérieure du tambour.

À gauche de ce groupe, sur une autre branche, un paysan, vêtu de l'*exomis* et d'un petit manteau posé autour des épaules, portant aux pieds des chaussures montantes, travaille la terre; de profil à droite, la tête baissée, le buste fortement incliné en avant, les jambes fléchies, il appuie des deux mains sur l'extrémité d'un gros bâton irrégulièrement courbé, sans doute le manche d'une bêche ou d'une pioche dont le fer est enfoncé dans le sol; entre lui et le groupe précédent, une chèvre s'avance de profil à gauche, sur le cep même; à droite du premier groupe, un taureau bossu fonce à gauche, la tête presque de face.

Les figures sont d'une exécution maladroite et incorrecte; l'œuvre date vraisemblablement du v^e ou du vi^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE. — Alb. Dumont, *Musée de Sainte-Irène*, dans *Revue archéologique*, t. II, 1868, p. 255, n. 28 (Goold, *Catal.*, n. 52 ou 53; S. Reinach, *Catal.*, n. 543; Joubin, *Sculpt. grecq. et rom.*, n. 189). — Alb. Dumont, *Rapport sur un voyage archéologique en Thrace*, dans *Archives des missions scientifiques*, II^e sér., t. VI, 1871, p. 41; réimprimé dans Dumont-Homolle, *Mélanges d'archéologie et d'épigraphie*, in-8^o, Paris, 1892, p. 230; cf. *Revue archéologique*, 1870-1871, p. 222, note 2. — Ch. Bayet, *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture et de la sculpture chrétienne en Orient avant la querelle des iconoclastes*, in-8^o, Paris, 1879, p. 112. — Papadopoulos Kérameus, *Ἡ ἐν Κωνσταντινουπόλει ἑλληνικὸς φιλολογικὸς Σύλλογος, Παράρτημα*, du t. XVII, Constantinople, 1886, p. 74, au n. 13; p. 78, au n. 30. — J. Strzygowski, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. I, 1892, p. 576 sq., pl. I; *Der Bilderkreis des griechischen Physiologus*, 1899, p. 97; *Catalogue général des antiquités égyptiennes du musée du Caire. Koptische Kunst*, 1904, p. 105, note au n. 8758; Mschatta, dans *Jahrbuch der kgl. preussischen Kunstsammlungen*, t. XXV, 1904, p. 300, 312; *Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie*, 1902, n. 5, p. 63; V. Schultze, *Archäologie der altchristlichen Kunst*, 1895, p. 331, fig. 102. — F.-X. Kraus, *Geschichte der christlichen Kunst*, t. I, 1896, p. 233. — G. Millet, *L'art byzantin*, 1905, p. 260. — H. Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne*, t. II, 1907, p. 262-263. — L. von Sybel, *Christliche Antike*, t. II, 1909, p. 36, note 2. — Ch. Diehl, *Manuel d'art byzantin*, 1910, p. 267. — O.-M. Dalton, *Byzantine art and archaeology*, 1911, p. 154-155. — L. Bréhier, *Étude sur l'histoire de la sculpture byzantine*, 1911, p. 13. — G. Mendel, *Catalogue des sculptures grecques, romaines, byzantines, musée ottoman de Constantinople*, t. II, 1914, p. 435-440, n. 658 (901).

H. LECLERCQ.

PATRIA POTESTAS. — I. Un préjugé. II. De quelques attributs de la *patria potestas*. 1^o Le père est *dominus*. 2^o L'avortement. 3^o La récupération. 4^o Limitation de la *patria potestas*. III. De l'exposition des nouveau-nés. IV. Du sort des enfants exposés. V. L'exposition prohibée. VI. Vente des enfants.

VII. Droit de vie et de mort. VIII. Le conseil des proches.

I. UN PRÉJUGÉ. — S'il était permis d'aborder un sujet sérieux par une boutade, nous nous permettrions de dire que la *patria potestas* jouit parmi nos contemporains, et même depuis longtemps, de ce qu'on nomme de nos jours « une mauvaise presse ». Parmi ceux à qui est confié le soin d'instruire la jeunesse, l'entente est faite pour décrier l'exercice de l'autorité paternelle dans les âges passés. « Que la puissance paternelle, dit-on, ait connu tous les excès dans les temps de barbarie, à une époque où le droit se confondait avec la force et où l'autorité, dans toutes les relations des hommes et dans toutes les positions de la vie, au lieu d'être la protection du faible et le recours de l'innocent, n'était qu'un instrument de domination et de tyrannie, on le conçoit sans peine ¹. » L'enfant et la femme sont les victimes dolentes de cette situation tyrannique élevée à la hauteur d'un principe. Lorsqu'on aborde ce sujet, il semble qu'il faille d'avance faire provision d'un assortiment de mots dont le plus bénin est : despotisme. Lorsqu'on décrit la puissance du chef de famille on se trouve en présence d'une sorte de « despotisme oriental devant lequel il n'y a pas de droit, pas de personnalité; femme, enfants, esclaves sont soumis au même degré à cette terrible puissance ² ». Cependant, les plus prévenus eux-mêmes se sentent obligés de convenir que « chez les Romains, les mœurs tempéraient les rigueurs de la loi et qu'on se tromperait souvent en prenant à la lettre ces duretés légales ³ ».

Comment en est-on arrivé à ce point? L'excès de la louange a eu pour contre-partie l'excès de la critique. A force d'entendre applaudir à outrance le droit romain on s'en est lassé, on s'est affranchi et, même, on s'est insurgé contre ces admirateurs obstinés, et beaucoup plus encore contre l'objet de leur admiration. Il y a tel passage de Denis d'Halicarnasse ⁴ qui s'extasie devant les lois de Romulus très efficaces à retenir l'enfant dans le devoir et le respect à l'égard du père, comme il y a tel passage de Dion Chrysostome ⁵ qui félicite les Romains de l'excellence de leurs lois touchant l'autorité paternelle, et ces passages ont plus fait pour ébranler l'opinion établie que beaucoup d'argumentations et de récriminations. Lorsque le jurisconsulte Gaius exaltait la hauteur à laquelle s'était élevée à Rome la puissance paternelle : *Fere enim nulli alii sunt homines, qui talem in filios suos habent potestatem qualem nos habemus* ⁶, il inspirait à certains d'entre ceux qui le lisaient une prévention incurable contre cette puissance.

Ce qui a, peut-être plus que toute autre chose, jeté l'odieux sur cette puissance arbitraire et illimitée c'est le droit abusif qu'on lui concède et qu'on exprime sous sa forme la plus brutale en le réprimant dans le droit de vie et de mort (*vita necisque potestas*) ⁷ par lequel l'enfant et l'esclave sont assimilés à la chose inanimée. Tous les juristes, certes, ne se laissent pas entraîner à voir et, moins encore, à montrer la *patria potestas* sous ce jour, mais nous ne pouvons nous dispenser d'aborder ici la question en nous souvenant que saint Paul a écrit : *Dum hæres parvulus est nihil differt a servo*, proclamant ainsi la puissance paternelle dans ses effets. Même en distinguant la personne du père de la qualité du maître et de celle de magistrat privé, l'impression subsiste en général d'un pouvoir d'autorité absolue sans contrôle juridique. A différentes reprises l'histoire romaine nous offre le caractère des restrictions apportées à l'autorité paternelle et les motifs qui ont inspiré ces restrictions. La conception

la plus ancienne que nous puissions atteindre chez les Romains de l'organisation familiale nous la montre très différente d'une institution soumise à l'intérêt égoïste de son chef. Dès le temps le plus reculé de la période républicaine, la religion limitait le pouvoir du père et l'usage établi retarda l'élaboration de mesures de droit écrit. Sous l'empire, la législation positive intervint pour régler les rapports qui existent entre parents et enfants.

II. DE QUELQUES ATTRIBUTS DE LA *PATRIA POTESTAS*. — Certaines prérogatives du père constituent un avantage pécuniaire, d'autres ont un caractère purement moral. On recherchera ici les droits de chaque catégorie et, dans chaque cas, l'étendue des pouvoirs du père.

1° *Le père est « dominus »*. — Le chef de famille dispose librement de la propriété de la famille, c'est lui qui profite des donations et successions échues aux divers membres qui sont en sa puissance, lui encore qui touche la dot et qui exerce un droit incontestable sur le travail des siens. Le droit du père représente donc une valeur économique qu'il peut réserver à son usage personnel ou bien céder à autrui; en outre, il peut employer celui qui est en sa puissance aussi bien dans les travaux champêtres que dans les entreprises commerciales qu'il dirige. Toutefois, ce droit n'est pas illimité, il ne peut imposer indistinctement à celui qui lui est soumis un travail quelconque. Sous la république, on vit L. Manlius Imperiosus mis en accusation pour avoir, sans raison suffisante, réduit son fils à des œuvres serviles, alors qu'il pouvait faire mieux et autre chose. Sous l'empire, si le chef de famille abuse de son pouvoir, celui qui est victime de ses injustes traitements pourra être émancipé, nonobstant la volonté du chef. De tout ceci on doit conclure que le père n'exige pas le travail du fils par droit de propriété, cependant c'est bien ce droit qu'il exerce lorsqu'il cède à un tiers l'effet utile à retirer du fils, par exemple lorsqu'il le vend ou bien qu'il le réduit *in mancipio*. C'est que la mancipation d'un fils de famille est la forme primitive du louage des services pour les personnes libres en puissance d'autrui. En pareil cas, on ne vend pas la liberté ni la personne de l'enfant, mais son travail à titre purement temporaire et pouvant être renouvelé. Le fils continuait à appartenir à la famille civile et il en faut conclure que l'usage de ce genre de vente ne résulte pas d'un droit de propriété paternel. Il ne s'agissait donc de rien de plus que d'une location et celle-ci répugnait aux idées romaines; aussi lisait-on dans la loi des Douze Tables : *Si pater filium ter venundavit, filius a pater liber esto*. Ainsi le père qui vend son fils pour la troisième fois se trouve déchu de son droit de puissance paternelle.

La location sous forme de mancipation a dû être moins fréquente dès le moment où un contrat plus simple, le louage de services proprement dits, s'est introduit à Rome. La disparition ne fut, sans doute, que progressive, elle est formellement signalée par le jurisconsulte Gaius.

Au III^e siècle, qui marque la période classique du droit romain, la disparition de la mancipation lucrative, les textes juridiques signalent un trafic plus condamnable encore : la vente véritable (*venditio*) de la personne et sa remise aux créanciers du chef de famille à titre de sûreté d'une dette de celui-ci (*pignus*). Si ces opérations sont d'origine romaine, elles constituent la preuve du droit de propriété du père sur l'enfant; il en est autrement si elles sont d'origine provinciale, n'ayant, en ce cas, exercé aucune influence sur

¹ Ad. Frank, *Philosophie du droit civil*, in-8°, Paris, 1886, p. 109. — ² Laboulaye, *Recherches sur la condition civile et politique des femmes depuis les Romains jusqu'à nos jours*,

in-8°, Paris, 1843, p. 14 sq. — ³ Laboulaye, *Recherches sur la condition civile et politique des femmes*, p. 16. — ⁴ II, 26. — ⁵ *Orat.*, xv. — ⁶ I, 55. — ⁷ *Noct. att.*, v, 19.

la constitution du droit romain. Or, il semble que c'est précisément le cas, ce sont là des usages provinciaux étrangers à Rome et réprouvés par elle. Constantin s'exprime en ces termes : *PROVINCIALES egestate victus atque alimonie inopia laborantes liberos suos vendere vel oppignerare cognovimus*¹. On blâma, mais on toléra, même on améliora dans la mesure du possible, les circonstances économiques ne permettant pas une stricte interdiction; la vente devint si fréquente sous le bas-empire que l'État dut se charger de l'éducation des enfants. Le jurisconsulte Paul reconnaît la validité, en cas d'extrême misère, pourvu que l'ingénuité de l'enfant soit respectée², et même Constantin, en cas d'indigence, permet la vente des nouveau-nés qui deviennent esclaves, sans doute, avec cette réserve que leur libération pourra toujours avoir lieu, moyennant compensation; enfin, Justinien a introduit cette disposition dans son code³.

Le droit romain a énoncé ce principe : *filius nihil proprium habet*, principe logique aussi longtemps que c'est le groupe familial qui est propriétaire, mais il n'en n'est plus ainsi dans les derniers siècles de la république. La conquête a changé les conditions de l'existence, Rome est devenue le centre des transactions du monde civilisé en sorte que si l'exploitation du sol s'accommode de la vie patriarcale, le commerce réclame un effort individuel et amène le morcellement des activités. Les Romains ont respecté le principe, mais ils l'ont adapté, dans la pratique, aux exigences de la vie. Le fils peut obtenir son émancipation, partant sa liberté complète.

La situation du fils n'ayant rien en propre est précaire à ce point qu'on a pu la rapprocher de celle de l'esclave⁴, cependant on ne peut en conclure à un droit de propriété absolue du chef de famille sur l'enfant, puisque, comme on l'a vu plus haut, la mancipation n'est qu'un louage et que la vente proprement dite ainsi que la remise à titre de gage sont des pratiques provinciales.

On se posera maintenant la question de savoir si le père peut acquérir la *patria potestas* ou bien y renoncer suivant son caprice, ce qui entraîne pour lui le droit de recourir à l'avortement, à l'infanticide, à l'exposition.

2° *L'avortement*. — Cette coutume existe chez les peuples aryens aussi loin qu'on puisse remonter dans leur histoire, mais les Romains n'ont cessé de la combattre. Était-ce chez eux réprobation absolue ou bien seulement souci de sauvegarder les droits du père? Les textes du temps de la république et même souvent ceux de l'empire ne blâment l'avortement qu'à raison du préjudice que le père en éprouve. Sous la période impériale, l'avortement fut formellement défendu de manière absolue, il fut assimilé au meurtre. La lecture des auteurs chrétiens suffirait, à elle seule, à donner une idée de l'étendue du mal.

Relativement à l'infanticide et à l'exposition des enfants nouveau-nés, nous avons un texte de Denis d'Halicarnasse qui fait remonter très haut l'interdiction de cet abus, mais on se demande si le texte énonce une défense légale ou purement morale? « Romulus, dit-il, imposa aux citoyens la nécessité d'élever toute descendance masculine et la fille aînée, de ne tuer aucun part (*μηδέν τῶν γεννωμένων*) âgé de moins de trois ans, si ce n'est celui qui naîtrait mutilé ou monstrueux immédiatement après la naissance : il ne défendit pas aux parents d'exposer ceux-ci pourvu qu'ils les aient montré à cinq voisins et que ceux-ci aient approuvé le fait; il porta contre ceux qui n'obéiraient pas, entre autres peines, celle de la confiscation de la

moitié de leurs biens⁵. » D'après ce texte, le père peut disposer à son gré des filles puînées et en cela la coutume s'inspire de l'intérêt religieux et du bien de l'État selon la conception antique. En effet, la religion et la politique ne voyaient de la femme que le rôle qu'elle remplit pour perpétuation de la race; l'aînée qu'on accablait de grossesses y suffirait. La fille ne pouvant sacrifier aux dieux et n'ayant pas une destination évidente de reproduction, on pouvait se passer d'elle.

Le texte qu'on vient de lire autorise le père à supprimer tout enfant monstrueux ou contrefait ou débile. Ceci est une mesure de prévoyance selon l'esprit romain. L'individu qui ne semble pas conformé pour soutenir la lutte pour la vie, pour prendre part à la défense de la patrie, est un avorton dont la suppression s'impose. S'il s'agit d'un monstre, le *Digeste* refuse de lui appliquer le titre humain; on n'a dès lors aucun scrupule à le faire disparaître⁶. Enfin, on remarquera que le *pater familias* ne peut prendre une décision qu'après s'être entouré de conseils.

Une question demeure obscure, à savoir la défense de tuer l'enfant n'ayant pas atteint sa troisième année (*ἀποκτινύναι δὲ μηδέν τῶν γεννωμένων νεώτερον τριετοῦς*). On ne peut appliquer cette prohibition à tout enfant quelconque, car alors elle est en contradiction avec la prohibition de tuer le fils et la fille aînés s'ils sont sains, et avec le droit absolu de supprimer les filles puînées. Il semble qu'il faille entendre ce texte des seuls enfants dont l'éducation est imposée au père. Parmi ceux-ci aucun ne peut être mis à mort avant l'âge de trois ans parce que la juridiction paternelle ne commence à s'exercer qu'à cet âge. On se demandera encore si le texte de Denis fait allusion à une mesure civile ou bien religieuse; il semble difficile de le dire.

Sous l'empire, la législation s'est occupée du meurtre et de l'exposition des enfants. Le jurisconsulte Paul édicte à ce sujet une défense absolue : *Necare videtur non solum is qui partum præfocat, sed et is qui abiecit et qui alimonia denegat, et is qui publicis locis misericordie causa exponit, quam ipse non habet*⁷. A l'époque chrétienne les empereurs se montrèrent de plus en plus sévères à mesure que la plaie se propageait. Tertullien⁸ et Valentinien⁹ font allusion à l'existence d'une législation à cet égard.

3° *La récupération*. — Le père à qui son enfant a été enlevé possède le droit de le réclamer, par la *vindicatio* et l'*actio furti*. Gaius et Ulpien affirment le droit du père de *vindicare filium*, pour tirer de là la conclusion en faveur de l'existence d'un droit de propriété; il faudrait démontrer que la *vindicatio* est une *actio* exclusivement réservée aux intérêts patrimoniaux, tandis qu'elle est, au contraire, un mode de procéder général. La *vindicatio* de la propriété d'une chose n'est qu'une des diverses applications de cette *actio*. Les termes de la *vindicatio* variaient d'après la nature de la réclamation élevée par le demandeur; le père pouvait *vindicare* son fils, il ne pouvait le « revendiquer ».

4° *Limitation de la « patria potestas »*. — Si le père est propriétaire de ses enfants, s'il a sur eux un droit absolu, il doit pouvoir en disposer à sa guise et ce qui précède nous a montré le contraire. En effet, nous avons vu que le droit de tuer le nouveau-né est exceptionnel, que si le père acquiert le *jus vitæ necisque* sur ses enfants dès leur troisième année, c'est là un droit de juridiction, donc souvent une mission souvent pénible plutôt qu'une faculté. De même, le droit illimité de vente du père n'existe pas, le père peut seulement céder temporairement le travail de ses enfants.

¹ Code Théodosien, l. XI, tit. xxvii, lex 2. — ² Paul, *Sentent.*, v, 1. — ³ Code Justinien, IV, XLIII, 2. — ⁴ Gaius, *Instit.*, IV, 135. — ⁵ Denis, *Antiq. rom. que supersunt*, II,

15. — ⁶ Digeste, I, v, 14. — ⁷ Digeste, XXV, III, 4 = Paul, *Sentent.*, II, XXIV, 10. — ⁸ Tertullien, *Ad nationes*, I, xv. — ⁹ Code Justinien, VIII, LI, 2.

Enfin l'abandon de l'enfant, c'est-à-dire son exposition n'est permis qu'à titre exceptionnel, en principe le père doit élever (*ἐκτρέφειν*, selon l'expression de Denis) l'enfant qui lui survient, cette obligation est devenue, sous l'empire, une règle de droit positif, ainsi qu'on le voit au *Digeste* dans le titre xxv, 3 : *De agnoscendis et alienis liberis*.

Bref, le père n'est pas libre de perdre la puissance paternelle comme il l'entend, par simple abandon notamment. Tandis qu'un propriétaire peut abandonner la chose qui lui appartient (*derelictio*), la *derelictio* n'est pas un mode d'extinction de la *patria potestas*. Jamais les Romains n'ont admis l'abdication (*ἀποκρήρυξις* du droit grec) à titre de mode d'extinction de la *patria potestas*. L'émancipation seule permet au père de faire sortir son enfant de la famille civile par l'effet de sa volonté; or, on peut remarquer d'abord que cet acte n'appartient pas à l'époque primitive de Rome, ensuite, qu'il exige en principe le concours de l'émancipé lui-même; enfin que même si ce concours n'est pas requis (ainsi pour l'*infans*), l'émancipation n'est pas un pur abandon, puisque l'émancipé entre en des relations (quasi patronales) avec son émancipateur¹.

III. DE L'EXPOSITION DES NOUVEAU-NÉS. — Cet usage barbare était d'un usage plus fréquent chez les Grecs que chez les Romains. L'homme n'est jamais à court de belles raisons pour expliquer ses erreurs et défendre ses vices. Dans ce cas particulier il ne se contentait pas d'invoquer pour lui-même la nécessité d'alléger ses charges de famille en s'exonérant des frais de l'éducation de plusieurs enfants, il affectait la préoccupation de ne pas compromettre l'avenir du pays en l'obligeant à entretenir une population dépassant ses ressources. Telle était la subtilité des Grecs. Les Romains obéissaient à d'autres soucis. Ils se mariaient avec le désir d'avoir beaucoup d'enfants² et voyaient dans le mariage un devoir à remplir envers la patrie : *civitatem salvam esse sine matrimoniorum frequentia non posse*³, ou bien : *susceperas enim liberos non solum tibi sed etiam patriæ*⁴. Aussi considérait-on le célibat et l'orbité comme des situations fâcheuses et, au contraire, on blâmait le recours à l'exposition des enfants. Il fallait d'impérieux motifs pour que le *pater familias* se décidât à refuser l'accès de la famille au nouveau-né, ce qu'il faisait en refusant de le relever (*tollere, suscipere liberum*), en le laissant à ses pieds où on venait de le déposer; en ce cas l'enfant était considéré comme n'ayant jamais fait partie de la famille. La détermination que prenait le père était déduite avant tout de l'intérêt de l'enfant : si celui-ci était exposé c'était surtout dans son propre intérêt, pour lui éviter une existence malheureuse, soit à raison d'une tare physique ou morale, soit à raison de sa pauvreté.

La principale raison était tirée de la débilité et de la difformité, et en ce cas elle entraînait la mort considérée comme la solution la plus clémente : *Portentosos fetus extinguimus, liberos quoque, si debiles monstrisque editi sunt, mergimus. Non ira sed ratio est, a sanis inutilia secernere*⁵, ainsi s'exprime Sénèque, alors que Térence fait parler ainsi un mari dont la femme par excès de tendresse maternelle n'a pas voulu exposer sa fille⁶ :

*Credo, id cogitasti : « quidvis satis est, dum vivat modo »
Quid cum illis agas, qui neque jus neque bonum atque æquum
[sciunt?
Melius, pejus; prosit, obsit; nil vident, nisi quod lubet.*

Cependant, qu'on n'aille pas croire que les Romains

se livraient de gaité de cœur à des hécatombes de nouveau-nés. Nous avons lu le texte de Denis d'Halicarnasse d'après lequel il fallait recourir à une consultation de cinq des plus proches voisins : ceux-ci pouvaient avoir une tendance à la rudesse, mais sommes-nous bien certains que ces hommes rudes ne faisaient pas appel au savoir et à l'expérience des *voisines* avant de rendre leur décision? Simple conjecture! nous l'accordons, mais qui, si elle s'est parfois réalisée, aura sauvé la vie à combien de petits êtres. Et même, sans recourir à l'ingénieuse bonté, toujours en éveil chez la femme, tous ces hommes n'étaient pas des bourreaux. Qu'on lise donc l'*argumentum* de la *declamatio VIII* de Quintilien : *Gemini, quibus erant pater et mater, ægrolare cœperunt. Consulti medici dixerunt eundem esse languorem : desperantibus reliquis, promisit unus se alterum sanaturum, si alterius vitalia inspexisset. Permittente patre exsecuit infantem, et vitalia inspexit. Sanato uno, accusatur pater ab uxore malæ tractationis*.

L'avenir réservé à un être anormal parmi la société païenne n'était certes pas enviable et si nous ne pouvons y trouver une excuse suffisante au sort qu'on lui infligeait, il faut reconnaître que ces générations ne pensaient pas comme nous. Suétone nous apprend que le jour de la mort de Germanicus fut considéré comme un jour de malheur et, parmi ceux qui voulurent témoigner leur douleur ou leur colère, beaucoup exposèrent leur nouveau-né : *partus conjugum expositi*⁷. On ne voit pas en quoi l'exposition et la mort prévue de ces petits malheureux pouvait corriger le destin de ce jour, mais il faudra attendre l'Évangile pour apprendre pareille chose aux hommes.

Dans certaines expositions d'enfants, on voulait seulement soustraire la mère au déshonneur. Pline parle d'une jeune fille violée la nuit par un inconnu et qui fait exposer le fruit de ce drame; on citerait bien d'autres cas analogues. A Rome, il semble qu'une règle générale ait été admise, celle d'exposer l'enfant né d'un viol et, ce faisant, on pensait peut-être épargner à ce petit malheureux l'opprobre de sa naissance qui l'eût suivi partout.

Un autre motif à l'exposition des enfants fut la misère des parents, à l'égard desquels la législation montre plus de pitié que de rigueur comme s'ils étaient déjà assez à plaindre de se trouver réduits à prendre une pareille décision. Une constitution de l'empereur Constantin, en 315, enjoit à un fonctionnaire (probablement un *vicarius præfecti prætorio*) de prendre des mesures afin de distribuer des secours immédiats qui évitent aux parents une telle décision : *Officium tuum hæc cura perstringat, ut, si quis parens afferat subolem, quam pro paupertate educare non possit, nec in alimentis nec in veste impertienda tardatur, cum educatio nascentis infantia moras ferre non possit. Ad quam rem et fiscum nostrum et rem privatam indiscreta jussimus præbere obsequia*⁸.

IV. DU SORT DES ENFANTS EXPOSÉS. — L'exposition n'était pas l'équivalent de la mort, sauf peut-être pour les enfants débiles ou difformes. Généralement on procédait de façon à ce que l'enfant exposé fût recueilli. Mais il se rencontrait des hommes qui prétendaient découvrir là une hypocrisie et s'il était de l'intérêt de l'enfant de ne pas vivre, mieux valait le supprimer : *Non simulare mortem verbis, re ipsa spem vitæ dare*⁹. De tout temps, l'exposition s'accompagnait de précautions pour éviter à l'enfant un sort trop triste. On sait comment Moïse fut exposé, gardé par sa sœur et finalement « sauvé des eaux ». La légende de l'exposi-

¹ L'émancipation a pu être, à l'origine, une mesure pénale contre l'enfant; tout son développement atteste en revanche qu'elle se fait normalement dans l'intérêt de l'enfant. — ² Aulu-Gelle, IV, III, 2. — ³ Aulu-Gelle, I, VI, 6. —

⁴ Cicéron, *In Verrem*, III, 69. — ⁵ Sénèque, *De ira*, I, 15. — ⁶ Térence, *Heaut.*, vs. 641-743. — ⁷ Suétone, *Caligula*, 5. — ⁸ Code Théodosien, XI, XVII, 1. — ⁹ Térence, *Heaut.*, vs. 636.

tion de Romulus et Rémus sur les eaux du Tibre montre le recours à des précautions analogues¹. Ordinairement un ou une esclave veillait sur l'enfant dûment muni d'un signe de reconnaissance², il demeurait aussi longtemps qu'il le fallait pour voir ce qui surviendrait³ :

*Ille clam observavit, observavit servos
Quo aut quas in œdeis hæc puellam deferat.*

On dit qu'il existait à Rome, sur le *forum olitorium*, le « Marché-aux-légumes », une colonne appelée *columna lactaria*, au pied de laquelle on exposait les nouveau-nés. C'est du moins ce qu'on croit pouvoir induire de ce passage de Festus : *Lactaria columna in foro olitorio dicta, quod ibi infantes lacte alendos deferebant*⁴.

Mais ce texte ne fait pas nécessairement allusion à l'exposition, peut-être ne s'agissait-il que d'allaiter des nourrissons comme on ferait de nos jours dans une crèche.

Quoi qu'il en soit, les enfants exposés pouvaient avoir cette chance d'être recueillis par des personnes charitables ou par des personnes sans enfants qui calculaient les avantages que leur procurerait cet héritier dans le cas où elles visaient à s'assurer une succession. Le cas était fréquent d'épouses stériles qui acquéraient ainsi un enfant pour des raisons auxquelles le sentiment et l'intérêt avaient leur part⁵. Plaute nous apprend que⁶ :

*.....mater ancillas jubet
Quoniam jam decimus mensis adventat prope,
Aliam altorsum ire, præmandare et quarare
Puerum aut puellam qui subponantur mihi.*

De nombreux témoignages nous apprennent que les enfants ainsi recueillis n'étaient pas des souffre-douleurs. Voici une mère élevant la fille qu'elle a recueillie, comme si c'était la sienne⁷ :

*.....educavit magna industria
Quasi si esset ex se nata, non multo secus.*

Ailleurs c'est une courtisane qui élève *bene et pudice* l'enfant qu'elle a recueilli⁸. Mais il arrivait aussi que les enfants exposés devenaient les victimes d'une odieuse exploitation. On les élève pour la débauche et Térence nous montre un mari qui reproche à sa femme l'imprudencé qu'elle a commise en confiant sa fille à une vieille proxénète afin de l'exposer⁹ :

*Nempe anui illa prodita abs te filia est planissime;
Per te vel uti quæstum faceret, vel uti venire palam.*

Il existait d'autres officines où on estropiait les enfants exposés afin de provoquer la pitié publique en les livrant à la mendicité¹⁰ : *Effectum est, ut nihil esset miserius expositis, quam tolli parentibus, quam agnoscere. Alterius comminutas scapulas in deforme tuber extundit. Producat familiam tuam. Volo nosse illam humanarum calamitatum officinam. Sua cuique calamitas tanquam ars assignatur. Intuemini illi erutos oculos, illi effractus pedes. Quid ex horrescitis? Sic iste miseretur. Novum monstrum; integer alitur, debiles alunt.*

Un point important se présentait : celui de la condition juridique des enfants exposés; jusqu'à Justinien ils conservaient leur *status* originaire, esclaves ou ingénu; cependant il y a des exemples d'affranchissements d'enfants ingénus par le *nutritor* qui les avait recueillis¹¹. Il ne faut pas en conclure que l'enfant

exposé et recueilli devenait l'esclave de son *nutritor*, car l'enfant n'était pas *servus* mais *in servitute*, c'est-à-dire dans la condition de fait de l'esclavage et l'affranchissement l'en faisait sortir. Voici les propres termes qu'emploie Suétone : *Quamquam asserente matre, permansit tamen in statu servitutis, præsentemque conditionem veræ origini anteposuit. Quare cito manumissus, Augusto etiam insinuat est.* Cet affranchissement d'ingénu est traité au *Digeste*¹² et au *Code Justinien*¹³.

Pline le Jeune, pendant sa légation de Bithynie, demanda à Trajan comment régler la question de *conditione et alimentis eorum quos vocant θρεπτοὺς*¹⁴. La réponse lui apprit que l'enfant de naissance libre, qui avait été exposé, mais recueilli et élevé *in servitute*, conservait la qualité d'homme libre. Sa *vindicatio in libertatem* n'était subordonnée à aucune condition; il n'était pas tenu notamment de racheter sa liberté en remboursant à son *nutritor* les aliments fournis par celui-ci.

Le père qui avait exposé son enfant n'était plus admis désormais à faire valoir sa puissance paternelle sur l'enfant qu'il avait exposé; seul l'enfant pouvait réclamer sa liberté. Quant au *nutritor*, il dépendait de lui d'élever l'enfant recueilli soit comme un fils, soit comme un esclave, et alors il conservait la position d'état que le *nutritor* lui avait donnée, sans que celui-ci eût à craindre d'être inquiété par le père ou le maître de l'enfant; car toute action en répétition est refusée au père et au maître qui ont volontairement fait exposer leur enfant ou le *partus ancillæ*.

Une constitution de Constantin, en 331, déclare que¹⁵ : *Quicumque puerum vel puellam projectam de domo, patris vel domini voluntate scientiaque, collegerit ac suis alimentis ad robur provexerit, eundem retineat sub eodem statu, quem apud se collectum voluerit agitare, hoc est sive filium sive servum eum esse maluerit: omni repetitionis inquietudine penitus summovenda eorum, qui servos aut liberos scientes propria voluntate domo recensatos abjecerint.* Il n'y a pas là opposition à la décision de Trajan, mais seulement il s'agit de trancher un conflit possible entre le *nutritor* et le père de l'enfant. L'empereur décide que, nonobstant les réclamations du père, le *nutritor* gardera l'enfant *in eodem statu*.

Si l'enfant exposé était, non pas *ingenuus* mais *partus ancillæ vel adscriptitiæ*, le maître ou le patron qui avait fait exposer l'enfant, perdait tout droit à la restitution de celui-ci. C'est ce qui résulte de la constitution de Constantin qu'on vient de lire, mais encore d'une constitution de Valentinien, Valens et Gratien, de l'année 374¹⁶, reproduite presque textuellement par Honorius et Théodose en 412¹⁷ : *Nullum dominis vel patronis repelendi aditum relinquimus, si expositos quodammodo ad mortem voluntas misericordiæ amica collegerit; nec enim dicere suum poterit, quem pereuntem contempsit.* Le maître ne conservait l'action en restitution du *partus ancillæ vel adscriptitiæ* que lorsque l'enfant avait été exposé malgré lui ou à son insu; toutefois cette restitution était subordonnée au remboursement des frais d'entretien et d'éducation de l'enfant : *Si invito vel ignorante te partus ancillæ vel adscriptitiæ tuæ expositus sit, repetere eum non prohiberis. Sed restitutio ejus (si non a jure vindicaveris) ita fiet, ut si qua in alendo eo, vel forte ad discendum artificium, juste consumpta fuerint, restituas*¹⁸. Cette législation se conserve sous Justinien qui n'a fait d'autre modification que la condition juridique de l'enfant exposé. Trajan voulait que l'exposition ne changeât pas la condition juridique,

¹ Tite-Live, *Hist.*, l. I, c. IV. — ² Térence, *Heaut.* — ³ Plaute, *Cistell.*, 1, 3. — ⁴ Festus, au mot *Lactaria*. — ⁵ Cf. Ihering, *Verfassung des römischen Hauses*, in-8°, Leipzig, 1894, p. 77. — ⁶ Plaute, *Curcul.*, 2, 4. — ⁷ Plaute, *Cas.*, prologue. — ⁸ Plaute, *Cistell.*, 1, 3. — ⁹ Térence, *Heaut.*, 4, 1. — ¹⁰ Sénèque,

Controvers., 10, 4. — ¹¹ Suétone, *De gramm.*, 7 et 21. — ¹² XL, 14 : *Si ingenuus esse dicitur.* — ¹³ VII, 14 : *De ingenuis manumissis.* — ¹⁴ Pline le Jeune, *Epist.*, X, 71; X, 72. — ¹⁵ Code Théodosien, l. V, tit. VII, lex 1. — ¹⁶ Code Justinien, VIII, LI, 2. — ¹⁷ Code Théodosien, V, VII, 2. — ¹⁸ Code Justinien, VIII, LI, 1.

Justinien a voulu que tout enfant exposé, sans aucune distinction, fût, par le fait même de l'exposition, libre et ingénu.

Ce n'est pas seulement le père, le maître ou le patron qui perdent tout droit sur l'enfant du fait d'avoir ordonné ou permis son exposition, c'est le *nutritor* lui-même qui cesse de pouvoir réclamer aucun droit sur l'enfant recueilli; il faut que sa conduite ait procédé de la pitié et non de la cupidité. Justinien ne veut pas que les nouveau-nés soient tenus en esclavage, alors que les lois proclament libres les esclaves malades négligés par leurs maîtres qui n'en attendent plus rien.

Cette innovation de Justinien résulte de deux constitutions: l'une de l'an 529 qui se lit dans le *Code Justinien*, VIII, LII, 3, l'autre qui est la nouvelle CLIII de l'an 541.

V. L'EXPOSITION PROHIBÉE. — Le droit classique contient de nombreuses lois punissant l'exposition d'enfant. La loi 4 du *Digeste*, *De agnoscendis et alienis liberis*, xxv, 3, extraite des *Sententiæ* de Paul, assimile l'exposition d'enfant à l'infanticide: *Necare videtur non tantum is, qui partum perfocat, sed et is, qui abicit, et qui alimonia denegat, et is, qui publicis locis misericordie causa exponit, quam ipse non habet*. En outre une constitution de Valentinien, Valens et Gratien (février 374) punit l'infanticide de la peine capitale¹: *Si quis necandi infantis piaculum aggressus aggressave sit, sciat, se capitali supplicio esse puniendum*. Une constitution de ces mêmes empereurs (mars 374) rappelle que celui qui expose un enfant est passible d'une peine: *Unusquisque sobolem suam nutrit. Quodsi exponendam putaverit, animadversioni, quæ constituta est, subiacebit*, et Justinien, dans la nouvelle CLXIII de l'année 541, rappelle la sanction qui frappe l'auteur de l'exposition.

Ces dispositions ne sont pas venues à bout d'enrayer le mal qu'elles voulaient supprimer. Les attestations de la persistance des expositions d'enfants pendant la période impériale sont nombreuses et elles émanent toutes d'auteurs chrétiens qui mettent en opposition la cruauté des païens envers leurs enfants et la charité des fidèles respectueux de la vie humaine.

Nous connaissons assez Tertullien pour savoir qu'on peut accepter ses invectives sans y mettre une sourdine, surtout quand il reproche aux païens de tuer et d'exposer leurs enfants malgré les lois:

*Si quidem et de genere necis differt, utique crudelius in aqua spiritum extorquetis, aut frigori, et fami, et canibus exponitis; ferro enim mori ætas quoque major optaverit... In primis filios exponitis suscipiendos ab aliqua prætereunte misericordia extranea*².

Et dans un autre écrit: *Si in deis æqualitate concurrimus, sequitur ut sacrificii vel sacri quoque inter nos diversitas nulla sit, ut ex alia specie comparationi satis fiat. Nos infanticidio litamus sive iniciamus? Vos, si de memoria abierunt quæ cæde hominis quæque infanticidiis transegistis, recognoscetis suo ordine; nunc enim differimus pleraque, ne eadem videamur ubique retrahere. Interim, ut dixi, ex alia parte non deest aequalitas. Nam etsi nos aliter, tamen non aliter vos quoque infanticidæ, qui infantes editos enecantes legibus quidem prohibemini, sed nullæ magis leges tam impune, tam secure sub omnium conscientia unius æstimationis tabellis eluduntur. Sed nec eo distat, si vos non ritu sacri neque deo necatis. Atquin hoc asperius, quod frigore, et fame aut bestiis eos obicitis aut longiore in aquis morte sumergitis. At et si quo genere dissimilius penes vos sit, eo adjicite, quod vestra pignora extinguitis, et supplebitur, immo superacervabitur in vobis quicquid ab alia ratione defecerit. Sed de ea impietatis hostia dicimur rei. Esto,*

¹ Code Théodosien, l. IX, tit. xiv, lev. 1; Code Justinien, IX, xvi, 8. — ² Tertullien, *Apologeticum*, c. ix. — ³ Tertul-

*dum ista quoque in vobis recognoscitur ubi opportunius positum est. Non multo secernimur a vestra voracitate: si illa impudica est, nostra vero crudelis, jungimur si forte natura, qua semper sævitia et impudicitia concordat. Quanquam quid minus, immo quid non amplius facitis? parum scilicet humanis visceribus inhiatis, quia vivos et puberes devoratis? parum humanum sanguinem lambitis, quoniam futurum sanguinem elicitis? parum infante vescimini, quia infantem totum præcocum perhauritis*³.

Minucius Félix, plus modéré de langage, porte les mêmes accusations: [*Impudentissimam quoque esse de potato a christianis infantis a se occisi sanguine calumniam evincit Octavius. Ethnici vero, inquit, et pueros recens natos crudeliter exponunt et priusquam nascantur crudeli necant aborta.*] *Illum jam velim convenire qui initiari nos dicit aut credit de cæde infantis et sanguine. Putas posse fieri ut tam molle, tam parvulum corpus fata vulnere capiat? ut quisquam illum rudem sanguinem novelli et vixdum hominis cædat, fundat, exhauriat? Nemo potest hoc credere nisi qui possit audere. Vos enim video procreatos filios nunc feris et avibus exponere, nunc adstrangulatos misero mortis genere elidere. Sunt quæ in ipsis visceribus, medicaminibus et potis originem futuri hominis extinguant, et parricidium faciant antequam pariant. Et hæc utique de deorum vestrorum disciplina descendunt; nam Saturnus filios suos non exposuit, sed voravit*⁴.

Lactance accuse les païens des mêmes crimes. Ce n'est pas chez nous, dit-il, mais parmi les impies qu'on trouve des gens: *qui uxores necent, ut dotes earum lucrentur, aut maritos, ut adulteris nubant; qui natos ex se pueros aut strangulent, aut si nimium pii fuerint, exponant*⁵. Plus loin, il écrit encore⁶: *Non enim cum occidere Deus vetat, latrocinari nos tantum prohibet, quod ne per leges quidem publicas licet: sed ea quoque ne fiant monet, quæ apud homines pro licitis habentur... Itaque in hoc Dei præcepto nullam prorsus exceptionem fieri oportet, quin occidere hominem sit semper nefas, quem Deus sanctum animal esse voluit. Ergo ne illud quidem concedi aliquis existimet, ut recens natos licet oblidere, quæ vel maxima est impietas: ad vitam enim Deus inspirat animas non ad mortem. Verum homines ne quod sit facinus, quo manus suas non polluant, rudibus adhuc et simplicibus animis abnegant lucem non a se datam. Expectet vero aliquis, ut alieno sanguini parcant, qui non parcant suo: Sed hi sine ulla controversia scelerati et injusti. Quid illi, quos falsa pietas cogit exponere? Non possunt innocentes existimari, qui viscera sua in prædam canibus objiciunt, et quantum in ipsis est, crudelius necant, quam si strangulassent? Quis dubitet quin impius sit qui alienæ misericordie locum tribuit? Qui, etiamsi contingat ei, quod voluit, ut alatur, addixit certe sanguinem suum vel ad servitutem, vel ad lupanar? Quæ autem possint vel soleant accidere in utroque sexu per errorem, quis non intelligit? Quis ignorat? Quod vel unius Œdipodis declarat exemplum, duplici scelere confusum. Tam igitur nefarium est exponere quam necare.*

C'était beaucoup trop dire de représenter l'exposition, l'avortement et l'infanticide comme le produit de la perversion païenne, tout au plus était-il permis de soutenir que le paganisme ne luttait pas efficacement contre ces plaies, mais la justice eût voulu qu'on avouât que le christianisme n'était pas plus heureux et, après vingt siècles, nous voyons tous les jours dans les chroniques judiciaires la dénonciation et la répression de ces mêmes crimes. Il y a un demi-siècle, on supprimait le « tour » des hospices destiné à recevoir les enfants abandonnés et des hommes prévoyants réclament leur rétablissement, pendant que d'autres s'emploient à

lien, *Ad nationes*, I, xv. — ⁴ Minucius Felix, *Octavius*, c. xxx. — ⁵ Lactance, *Divin. instit.*, v, 9. — ⁶ Id., *ibid.*, vi, 20.

créer et à étendre les institutions protectrices de l'enfance abandonnée, délaissée, maltraitée, souillée.

VI. VENTE DES ENFANTS. — Le père qui a relevé l'enfant et, par ce geste, l'a reconnu, conservait le droit de s'en débarrasser par une vente. Son droit est attesté en Grèce : à Thèbes, par Aelianus¹; à Athènes, par Plutarque²; en Thrace, par Hérodote³; à Rome, par la loi des Douze Tables qui dit que *si pater filium ter venunduit, filius a patre liber esto*. Nous avons déjà dit que, pour les juristes romains, ce droit de vente devient un moyen de libérer le fils de la *patria potestas*; de là est sortie la *mancipatio filii*, l'*emancipatio*. Voici comment s'exprime Ulpien à ce sujet⁴ : *Liberi parentum potestate liberantur emancipatione, id est si posteaquam mancipati fuerint, manumissi sint. Sed filius quidem ter mancipatus, ter manumissus sui juris fit; id enim lex duodecim tabularum jubet his verbis : si pater... Ceteri autem liberi præter filium, tam masculi quam feminæ, una mancipatione manumissioneque sui juris fiunt*.

Les ventes d'enfant en vue de leur obtenir l'émancipation, pas plus que les ventes destinées à les faire changer de cité⁵ n'entraînent pas abus de la puissance paternelle, et on peut dire la même chose de l'aliénation noxale qui fait passer l'enfant auteur d'un délit, sous la puissance de la victime, puisque, dans ce dernier cas, c'était l'enfant lui-même qui provoquait la vente. Au temps de Justinien, l'abandon noxal n'était plus appliqué aux personnes sous puissance paternelle.

Certaines ventes d'enfant n'avaient d'autre but que le profit à en tirer par le père, lorsque celui-ci était pauvre et ne pouvait entretenir l'enfant à sa charge; c'était là une raison impérieuse et les Romains n'en ont jamais admis d'autre. Le jurisconsulte Paul parle de ceux qui *contemplatione extremæ necessitatis aut alimentorum gratia filios suos vendiderint*⁶. Constantin dit à peu près de même : *Provinciales egestate victus atque alimonie inopia laborantes liberos suos vendere vel oppignorare cognovimus*⁷. *Si quis propter nimiam paupertatem egestatemque victus causa filium filiamve sanguinolentos vendiderit*⁸. Les empereurs Valentinien, Théodose et Arcadius décident que *omnes, quos parentum miseranda fortuna in servitium, dum victum requirunt, addixit*⁹. Et nous lisons ce passage dans Victor de Vite, à propos des horreurs d'une famine accompagnée de la peste : *Cupiebant singuli libertatem suam filiorumque suorum perpetuæ servituti redigere, et non poterant invenire*¹⁰.

De très bonne heure, des restrictions furent apportées au droit du père de vendre ses enfants. Denis d'Halicarnasse attribue à Numa une loi interdisant au père de vendre son fils marié¹¹ et cela, au dire de Plutarque, pour sauvegarder l'intérêt de l'épouse qui, ayant épousé un homme libre, ne devait pas être contrainte à partager la vie d'un esclave¹². L'enfant vendu par son père devenait-il esclave? On pourrait le soutenir en s'autorisant du texte cité de Plutarque et d'un texte de Cicéron¹³; toutefois il semble que l'enfant vendu par son père n'était privé de la liberté que s'il avait été vendu à l'étranger : *trans Tiberim*.

Cette distinction se rencontre dans la nouvelle XXXII de Valentinien III, en 451 : *Si quis sane barbaris venditionem prohibitam fecerit, vel emptum ingenuum ad transmarina transtulerit, sciat, se sex auri uncias fisci viribus illaturum*.

A l'époque classique du droit romain, il est admis que la vente de l'enfant ne porte pas préjudice au *status ingenuitatis* de celui-ci; voici en quels termes s'exprime Paul : *Qui contemplatione extremæ necessitatis aut alimentorum gratia filios suos vendiderint, status ingenuitatis eorum non præjudicant : homo enim liber nullo pretio æstimatur. Idem nec pignori ab his aut fiduciæ dari possunt : ex quo facto sciens creditor deportatur. Operæ tamen eorum locari possunt*¹⁴.

La législation impériale se montra ouvertement hostile à la vente des enfants que Caracalla dénonce comme *res illicita et inhonesta*¹⁵, qu'interdisent Dioclétien et Maximien¹⁶ : *Liberos a parentibus neque venditionis, neque donationis titulo, neque pignoris jure, aut alio quolibet modo, nec sub prætextu ignorantie accipientis, in alium transferri posse, manifesti juris est*. Enfin plusieurs constitutions de Constantin¹⁷, une constitution de Valentinien, Théodose et Arcadius de l'an 391¹⁸ et la nouvelle XXXII de Valentinien III, en 451, attestent à nouveau l'inefficacité des ventes d'enfants¹⁹.

Toutefois ces règles ne sont pas absolument intransigeantes. Constantin reconnaît la vente de l'enfant lorsqu'elle est faite au moment même de la naissance et provoquée par la misère; il est vrai que l'enfant est toujours rachetable pour le même prix ou échangeable contre un esclave de même valeur²⁰. Enfin, pour les ventes comme pour les expositions d'enfants, le législateur ne se contente pas d'interdire, mais il s'ingénie à prévenir un mal qui vient de la misère²¹.

Malgré toutes les mesures prises, la vente des enfants est pratiquée en Italie au temps des Ostrogoths²² et on les retrouve dans le droit après Justinien. Les *Petri exceptiones legum Romanorum* autorisent les ventes d'enfants dans ces termes : *Patribus et aliis parentibus, qui liberos habent in potestate, pro summa famis necessitate eos vendere licet. Sed quocumque tempore vel ipsi, vel alii pro eis tantum pretii restituerint, quantum valuerint, ad libertatis gloriam reverti potuerint*²³.

VII. DROIT DE VIE ET DE MORT. — Le *jus vitæ necisque* n'a pas peu contribué à conférer au père de famille une posture de bourreau. Il est incontestable que ce droit a existé, la formule de la requête en adrogation conservée par Aulu-Gelle, l'atteste assez : *Velitis jubeatis, Quirites, uti Lucius Valerius Lucio Titio tam jure legeque filius sibi siet, quam si ex eo patre matreque familias ejus natus esset, ei vitæ necisque in eum potestas siet, uti patri endo filio est. Hæc ita uti dixi, ita vos Quirites ergo*²⁴; ce que confirme Cicéron : *Auctor ne esses, ut in te P. Fonteius vitæ necisque potestatem haberet, ut in filio*²⁵. On peut citer d'autres attestations. Sénèque mentionne l'*arbitrium vitæ mortisque* du père; Paul rappelle qu'autrefois le père pouvait tuer son fils : *occidere licebat*; Papinien parle de la loi royale qui attribuait au père la *potestas vitæ necisque in filium*; enfin Constantin, dans une constitution de l'an 323, fait allusion à l'ancien *jus vitæ in liberos necisque potestas*²⁶.

Voici le droit incontestable, mais il reste à voir son application. Ici, on constate que la mise à mort d'un enfant par son père, loin d'être une opération coutumière est considérée comme un fait extraordinaire dont on connaît quelques exemples, toujours les mêmes et souvent légendaires. La condamnation à mort est intervenue parfois pour des crimes politiques

¹ Aelianus, *Var. hist.*, II, 7. — ² Hérodote, V, 6. — ³ Plutarque, *Solon*, XIII. — ⁴ Ulpien, X, 1; cf. Gaius, I, 118 a, 132. — ⁵ Tite-Live, I, XLI, c. VIII, IX. — ⁶ Paul, *Sentent.*, V, 1, 1. — ⁷ Code Théodosien, XI, XXVII, 2. — ⁸ Code Justinien, IV, XXXI, 2. — ⁹ Code Théodosien, III, III, lex unica. — ¹⁰ *Hist. persec. vandal.*, I, V, c. XVII. — ¹¹ Denis d'Halicarnasse, II, 27. — ¹² Plutarque, *Numa*, 17. — ¹³ Cicéron, *De oratore*, I, 40. — ¹⁴ Paul, *Sententiæ*, V, 1, 1. — ¹⁵ Code

Justinien, VII, XVI, 1. — ¹⁶ Code Justinien, IV, XLIII, 1. — ¹⁷ Code Théodosien, IV, VIII, 6; Code Justinien, VIII, XLVII, 10. — ¹⁸ Code Théodosien, III, III, 1. — ¹⁹ La nouvelle CXXXIV de Justinien interdit au père de donner son enfant en gage. — ²⁰ Code Justinien, IV, XLIII, 2. — ²¹ Code Théodosien, XI, XXVII, 2. — ²² Cassiodore, *Variarum*, VIII, 33. — ²³ Lib. I, c. XIV. — ²⁴ Aulu-Gelle, V, 19. — ²⁵ *Pro domo*, 29. — ²⁶ Code Théodosien, IV, VIII, 6.

pernicieux à la sûreté de l'État et nécessaires à la patrie; en pareil cas, l'amour de la patrie l'emporte sur l'amour paternel, mais en réalité les faits invoqués n'ont presque pas de réalité historique et on a eu recours à cette forme dramatique afin d'inculquer le sentiment patriotique.

Nous n'avons pas à entreprendre ici l'étude de chaque cas particulier où on voit un père sacrifier son fils, depuis le consul Brutus, lequel n'a d'ailleurs pas une approbation sans mélange pour avoir présidé au supplice de ses deux fils convaincus d'avoir conspiré pour le rétablissement de la royauté. Valère Maxime l'admire, mais Plutarque se demande s'il faut admirer l'héroïsme ou si cette insensibilité ne lui est pas commune avec les bêtes féroces.

Le consul Manlius Torquatus fit mettre à mort son fils coupable d'avoir quitté son poste pour livrer bataille. Cette conduite heurta le sentiment public qui eût préféré plus d'humanité et Paul Orose en parle en ces termes : *Manlius quamvis victor, occursum tamen nobilium juvenum Romanorum, qui legitime exhiberi solet, triumphans parricida non meruit. C'est également pour punir une infraction à la discipline que A. Postumius aurait fait mettre son fils à mort, ce que Tite-Live se refuse à croire : Nec libet credere... quum qui prior auctor tam sævi exempli foret, occupaturus insignem titulum crudelitatis fuerit.*

Dans la plupart des cas cités, et en les supposant historiques, le père n'a fait parfois qu'exercer une magistrature publique et prévenir ou exécuter une sentence à laquelle le fils n'eût guère pu échapper. Quand il s'agit des filles le cas diffère. On voit Virginius égorger sa fille pour lui éviter le déshonneur d'être souillée par Appius Claudius; le chevalier Pontius Aulidianus tue sa fille violée par un esclave; un autre, P. Atilius Philiscus, tue la sienne qui s'est avilie par une faiblesse criminelle. Ce sont là des circonstances particulières qui relèvent moins du droit paternel, semble-t-il, que du drame de famille et un peu même du mélodrame.

Le pouvoir absolu du *pater familias* n'était sacré pour les Romains que pour autant qu'il ne dégénérait point en un pouvoir arbitraire et despotique. Le véritable caractère de l'autorité paternelle était une magistrature domestique et le pouvoir si étendu du *pater familias* était plus redoutable pour celui qui en disposait que pour ceux qui y étaient soumis. Malheur au père dont la rigueur excessive heurtait les mœurs et le sentiment de la masse. Le jurisconsulte Marcien a écrit ces paroles reproduites dans le *Digeste* : *Divus Hadrianus fertur, quum in venatione filium suum quidam necaverat, qui novercam adulterabat, in insulam deportasse, quod latronis, magis quam patris jure eum interfecit; nam patria potestas in pietate debet, non atrocitate consistere*¹.

Ce contrôle de l'opinion publique et celui du censeur sur l'exercice de l'autorité paternelle était chose si réelle et si efficace qu'il était rare qu'un père l'oubliait lorsqu'il avait à prendre une mesure de rigueur à l'égard de son enfant; en ce cas il n'osait s'en rapporter à son propre jugement et il préférerait s'en rapporter au conseil des proches.

VIII. LE CONSEIL DES PROCHES. — Dès la plus haute antiquité, on constate l'exercice d'un conseil de parents ou d'amis : *necessarii, cognati, propinqui, amici*. En l'an de Rome 268, Cassius ayant à juger son fils coupable d'avoir aspiré à la royauté, réunit un *consilium propinquorum et amicorum*². On convoquait également ce conseil lorsque le mari voulait juger son

épouse adultère ou ivrognesse³. En 583 de Rome, L. Gellius soupçonnant son fils de crimes affreux, ne veut rien prendre sur lui et réunit en conseil presque tous les sénateurs; en leur présence, le fils se défend et il est absous par le conseil et par son père⁴. C'est encore au *consilium amicorum* qu'a recours le mari qui veut répudier sa femme et, pour avoir négligé cette formalité, L. Antonius ayant répudié sa femme, *nullo amicorum in consilium adhibito*⁵ fut exclu du Sénat (646 de Rome). En l'absence du mari, le conseil prononce, comme c'est le cas pour Publicia et Licinia qui avaient empoisonné leurs maris et qui *cognatorum decreto necatæ sunt*⁶.

Nous pourrions montrer par des exemples le fonctionnement régulier de cette institution sous l'empire. Non seulement Auguste consent à siéger dans un *consilium*, mais, au dire de Suétone, l'empereur Tibère rétablit l'ancien usage de faire juger les femmes adultères par le *consilium propinquorum*⁷. Le même Tibère persuade aux proches de Varillie, petite-nièce d'Auguste, coupable d'adultère, de se borner à l'exiler suivant l'usage antique⁸. Enfin Tacite rapporte que, sous Néron, Pomponia Græcina, épouse d'Aulus Plautius, étant accusée de se livrer à des superstitions étrangères, fut jugée par son mari, *coram propinquis*, suivant un ancien usage, et déclarée innocente : *Superstitiois externæ rea, mariti judicio permissa. Isque prisco instituto, propinquis coram, de capite jamaque conjugis cognovit, et insontem nuntiavit*⁹.

Voir *Dictionn.*, t. 1, au mot ALUMNI.

H. LECLERCQ.

1. PATRIARCAT. — I. Le canon 6 du concile de Nicée. II. Circonstances historiques. III. Juridiction de l'évêque d'Alexandrie. IV. Alexandrie et Antioche. V. Le patriarcat d'Antioche. VI. L'organisation métropolitaine. VII. L'organisation sur-métropolitaine. VIII. Amoindrissement d'Antioche. IX. Le patriarcat de Constantinople. X. Le patriarcat de Jérusalem. XI. Situation en Occident. XII. Dans l'Église d'Afrique.

I. LE CANON 6 DU CONCILE DE NICÉE. — Ce canon est un des plus importants, sinon le plus important de tous ceux que promulgua le concile de 325; et, d'abord, il faut le lire : *Τὰ ἀρχαῖα ἔθη κρατεῖτω τὰ ἐν Αἰγύπτῳ καὶ Λιβύῃ καὶ Πενταπόλει, ὥστε τὸν Ἀλεξανδρείας ἐπίσκοπον πάντων τούτων ἔχειν τὴν ἐξουσίαν, ἐπειδὴ καὶ τῷ ἐν τῇ Ῥώμῃ ἐπισκόπῳ τούτο σύνηθές ἐστιν ὁμοίως δὲ κατὰ Ἀντιόχειαν καὶ ἐν ταῖς ἄλλαις ἐπαρχίαις τὰ πρεσβεῖα σώζεσθαι ταῖς ἐκκλησίαις· καθόλου δὲ πρόδηλον ἐκεῖνο, ὅτι εἰ τις χωρὶς γνώμης τοῦ μητροπολίτου γένοιτο ἐπίσκοπος, τὸν τοιοῦτον ἢ μεγάλη σύνοδος ὠρίσει μὴ δεῖν εἶναι ἐπίσκοπον· ἐὰν μὲντοι τῇ κοινῇ πάντων ψήφῳ, εὐλόγῳ οὐσῆ καὶ κατὰ κανόνα ἐκκλησιαστικὸν δύο ἢ τρεῖς δι' οἰκείαν φιλονεϊκίαν ἀντιλέγωσι, κρατεῖτω ἢ τῶν πλειόνων ψήφος.* « Que l'ancienne coutume en usage en Égypte, dans la Libye et la Pentapole soit maintenue, c'est-à-dire que l'évêque d'Alexandrie conserve juridiction sur toutes (ces provinces), car il y a le même rapport que pour l'évêque de Rome. On doit de même conserver aux Églises d'Antioche et des autres éparchies (provinces) leurs anciens droits. Il est bien évident que si quelqu'un est devenu évêque sans l'approbation du métropolitain, le concile lui ordonne de renoncer à son épiscopat. Mais l'élection ayant été faite par tous avec discernement et d'une manière conforme aux règles de l'Église, si deux ou trois font de l'opposition par pur esprit de contradiction, ce sera la majorité qui l'emportera. »

¹ *Digeste*, XLVIII, ix, 5. — ² Valère-Maxime, V, viii, 2. — ³ Pline, *Hist. nat.*, l. XIV, c. xiv; Tertullien, *Apologeticum*, c. vi. — ⁴ Valère-Maxime, V, ix, 1. — ⁵ Valère-Maxime,

II, ix, 2. — ⁶ Tite-Live, *Epist.*, XLVIII; Valère-Maxime, VI, iii, 8. — ⁷ Suétone, *Tiberius*, c. xxxv. — ⁸ Tacite, *Annales*, II, 50. — ⁹ *Annales*, XIII, 32.

Le texte syriaque de ce canon publié et traduit par Paulin Martin¹ n'offre rien de considérable. La version copte est incomplète², mais la lacune ne commence qu'après la partie essentielle du canon. La version latine de Denys le Petit est ainsi conçue : *Antiqua consuetudo servetur per Ægyptum, Libyam et Pentapolim, ita ut Alexandrinus episcopus horum omnium habeat potestatem; quia et urbis Romæ episcopo pariter mos est. Similiter autem et apud Antiochiam, cæterasque provincias, suis privilegia servantur Ecclesiis.* La paraphrase arabe publiée par Turrianus³, donne l'interprétation conforme que voici : « Il a été établi que l'évêque de l'Égypte, c'est-à-dire le patriarche d'Alexandrie, présiderait et aurait puissance sur toute l'Égypte et sur tous les lieux, cités et villes qui l'environnent. Et parce que, de même que l'évêque de Rome, c'est-à-dire le successeur de saint Pierre, apôtre, a puissance sur toutes les cités et tous les lieux qui sont autour d'elle, de même l'évêque d'Antioche, c'est-à-dire le patriarche, a puissance sur toute cette province; et dans les autres lieux, on doit également observer ce qui a été établi par le passé. » On comprend sans peine que ce canon qui établissait l'égalité des juridictions entre l'évêque de Rome et les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche ait eu de tous temps une importance capitale. Il paraît, à première vue, si favorable à l'ambition des évêques d'Alexandrie qu'on doit s'attendre à trouver quelque éclaircissement dans le texte copte rédigé en Égypte : *πρωτῆ παρχαίου μαρτυροῦντος ἐν τῇ ἐβόλῃ. καὶ ἐστῆνικμε ἀπὸ τῆς ἐπιπέτη μὴ πενταπόλις. ῥωστε πεπισκοπος ἱρακοτε πῆ-
σῶλε ἐπιπέτη ἐξουσία ἀματ ἐροση ἐναὶ τῆροτ.
ἐνεργη πρῶτῆ πε παὶ ἱπεπισκοπος ἱρῶμε.
ρομαῖος οὐ παταντοχία ἀπὸ πρεσεπε ἱε-
παρχία. ἀμῆπτιος μαρτυραρεξ ἐροσὺ ρῆ
τεκκλῆσια.* Voici la traduction⁴ : *Mores antiqui stabiles permaneant (nempe) qui in Ægypto et Libya et Pentapoli, ita ut episcopus Alexandriae hæc omnia habeat in potestate sua, quoniam hic est mos episcoporum Romæ, pariter etiam de Antiocheno et aliis provinciis, servari primatus prerogativas in Ecclesia.* Les différences que cette version présente avec le texte grec, dit Ch. Lenormant, sont celles-ci : 1° au lieu de passer comme le grec, du substantif ἔθος à l'adjectif σύνθητες, le traducteur égyptien emploie une seconde fois le substantif; 2° le grec parle de l'évêque de Rome au singulier, τῷ ἐν τῇ Ῥώμῃ ἐπισκόπῳ, le copte se fonde sur l'usage des évêques de Rome; 3° le grec se contente de dire : κατὰ δὲ τὴν Ἀντιόχειαν, « pour ce qui concerne Antioche »; le copte mentionne le patriarche de cette ville, celui « qui appartient à Antioche »; 4° le grec s'exprime vaguement sur les privilèges, τὰ πρεσβεῖα, le copte parle expressément des degrés de la hiérarchie, ἀμῆπτιος, proprement les grandeurs; 5° le grec demande que l'on conserve « aux églises leurs privilèges », le copte veut que les prérogatives de primauté

« soient conservées dans l'Église ». Ces modifications, bien que légères en apparence, autorisent un changement de ponctuation dans la phrase grecque : ...ἐπειδὴ καὶ τῷ ἐν τῇ Ῥώμῃ ἐπισκόπῳ τοῦτο σύνθητες ἐστίν, ὁμοίως δὲ κατὰ τὴν Ἀντιόχειαν καὶ ἐν ταῖς ἄλλαις ἐπαρχίαις, τὰ πρεσβεῖα σώζεσθαι ταῖς ἐκκλησίαις. On remarque que le texte copte répète le mot *πρωτῆ*, ce qui permet de supposer que l'exemplaire grec portait deux fois le mot ἔθος, conjecture qui peut s'autoriser de la version de Denys le Petit; en outre *πρωτῆ* est un mot qui a pour racine *πρωτῆ*, créer, former, et ici *πρωτῆ* a le sens de chose établie, instituée, ce que nous appelons en français une création. D'après la ponctuation du texte grec qui vient d'être proposée, on voit que l'infinitif *σώζεσθαι* lie le dernier membre de phrase à l'antépénultième, en sorte que l'avant-dernier membre joue le rôle de parenthèse. Le copte confirme cette manière de disposer le texte. En conséquence, on peut proposer, pour le canon 6, la version suivante : « Que les anciennes lois soient observées, notamment celles qui concernent l'Égypte, la Libye et la Pentapole, de manière que l'évêque d'Alexandrie ait puissance sur toutes ces provinces, puisque c'est une loi établie par les évêques de Rome (de même que pour ce qui concerne celui d'Antioche et les autres provinces) que les prééminences soient observées dans l'Église. » Grâce à ces légères nuances : la mention des évêques de Rome, au lieu de celle de l'Église au singulier, on découvre le dessein du rédacteur égyptien. Celui-ci était, par-dessus tout, préoccupé de faire reconnaître la suprématie du siège d'Alexandrie sur les évêques d'Égypte, de la Libye et de la Pentapole. La légitimité de cette suprématie avait sa garantie et sa loi dans les traditions de l'Église de Rome. C'est l'antiquité de cette tradition qu'indiquait l'emploi du *pluriel* dans la recension égyptienne. Ainsi l'Église de Rome confirmait la juridiction des Églises d'Alexandrie et d'Antioche, et en garantissant les primaties particulières affirmait sa primatie universelle. On peut s'expliquer la parenthèse relative à la juridiction de l'évêque d'Antioche comme une sorte d'intrusion faite au moment où le texte du canon étant arrêté, on voulut donner satisfaction à une réclamation qu'on ne pouvait écarter⁵.

II. CIRCONSTANCES HISTORIQUES. — Le fait historique qui a donné naissance à la situation visée par le canon 6 du concile de Nicée paraît être le suivant : Méléce, évêque de Lykopolis, profita du trouble jeté dans l'Église d'Égypte par la persécution de Dioclétien et la disparition de l'évêque Pierre d'Alexandrie. Affectant de considérer comme vacant le siège dont le titulaire se tenait caché, Méléce n'hésita pas à procéder à des ordinations et à exercer le pouvoir épiscopal tant dans le diocèse d'Alexandrie que dans ceux de quatre évêques, Hésychios, Packhomios, Théodoros et Philéas, alors détenus dans les prisons d'Alexandrie⁶. L'abus de juridiction était patent et Philéas, évêque de Thmuis, dans la basse Égypte, le prouva clairement

¹ Dans Pitra, *Analecta sacra*, t. iv, p. 455 et note 4. — ² Pitra, *Spicilegium Solesmense*, t. i, p. 528. — ³ Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. ii, col. 955. — ⁴ Ch. Lenormant, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. xix, 2^e part., 1853, p. 250. — ⁵ Voici la littérature ancienne principale : Saumaise, *De Ecclesiis suburbicariis epistola*, 1620; J. Sirmond, *Censura conjecturæ anonymi de suburbicariis regionibus et Ecclesiis*, et *Adventoria de Ecclesiis suburbicariis*; Saumaise, *Eucharisticon pro adventoria*; J. Sirmond, *Propempticon de suburbicariis*; J. de Launoy, *De recto Nicæni can. 6 intelligentia*; Schlestrate, *Antiquitas Ecclesiæ*, t. ii, dissert. VI : *De jure patriarchatus romani*, p. 409 sq.; Dartis, *De ordinibus et dignitatibus Ecclesiæ*, Parisiis, 1648, l. III, c. i, p. 118 sq.; P. de Marca, *De concordia sacerdotii et imperii*, l. i, c. iii, p. 9; L. Thomassin, *Ancienne discipline de l'Église*, c. iii, p. 18; Nat. Alexander, *Historia ecclesiastica*,

sæc. iv, dissert. XX, t. vii, p. 520 sq., 533 sq.; Bianchi, *Della potestà della polittia della Chiesa*, t. iii, p. 120; t. v, p. 1, 41 sq.; Chr. Lupi, *Synod. gener.*, t. i, conc. Nicaen., can. 6, p. 244; Catalani, *Concil. œcumen.*, t. i, p. 78; Lupoli, *Praelect. per Eccles.*, t. ii, p. 257; Devoti, *Jus canon. univers.*, t. i, c. x, p. 203; Bennetti, *Privil. S. Petri*, t. iv, p. 63; Philipps, *Kirchenrecht*, t. ii, p. 35; Fr. Maassen, *Der Primat des Bischofs von Rom und die alten Patriarchalkirchen, ein Beitrag zur Geschichte der Hierarchie, insbesondere zur Erläuterung des sechsten Kanons des ersten allgemeinen Concils von Nicæa*, in-8°, Bonn, 1853, p. 30-39. — ⁶ Socrate, *Historia ecclesiastica*, l. i, c. xxvi, P. G., t. LXVII, col. 146. Sur Méléce et sa réputation, Socrate, *Historia ecclesiastica*, l. i, c. vi, P. G., t. LXVII, col. 41; S. Athanase, *Apologia contra Arianos*, c. LIX, P. G., t. XXV, col. 356.

dans une lettre adressée à Méléce, au plus tard, en 307¹. Les signataires de la lettre avaient, disait-il, entendu depuis quelque temps circuler de vagues rumeurs au sujet de Méléce; on l'accusait de troubler l'ordre divin et les règles ecclésiastiques. Tout récemment ces bruits avaient été confirmés par un grand nombre de témoins, ce qui motivait la présente épître. Comment dépeindre la tristesse et l'émotion causées par les ordinations célébrées par Méléce hors de son propre diocèse? Il n'ignorait pas cependant cette loi si ancienne et si conforme au droit divin et au droit humain, qui interdit à tout évêque de faire une ordination dans un diocèse qui n'est pas le sien. Mais lui, sans égard pour cette loi, sans respect pour le grand évêque, Pierre, et pour ceux qui étaient enchaînés, avait tout bouleversé. Peut-être dira-t-il pour se disculper, qu'il a été contraint d'agir ainsi qu'il a fait par la nécessité, car les villages étaient privés de pasteurs. Mais cette allégation est fautive, car on avait institué plusieurs chorévêques et, dans le cas où ceux-ci se fussent montrés négligents, il aurait dû porter l'affaire devant les évêques incarcérés. Dans le cas où on lui aurait dit que ces évêques avaient été exécutés, il aurait pu facilement vérifier le fait; et même, en supposant que la nouvelle de leur mort eût été avérée, son devoir était encore de demander au premier des Pères (c'est-à-dire à Pierre d'Alexandrie) la permission de procéder aux ordinations². A cette lettre Méléce ne fit aucune réponse et, quoiqu'il jouît de la liberté de ses mouvements, il n'alla voir ni les évêques emprisonnés ni le bienheureux évêque Pierre.

S'il fallait en croire saint Épiphane, Méléce aurait été incarcéré avec Pierre d'Alexandrie³. Méléce aurait même occupé dans l'épiscopat égyptien un rang privilégié, immédiatement au-dessous de celui de l'évêque d'Alexandrie auquel il était d'ailleurs subordonné et à qui il devait en référer pour les questions de juridiction et de discipline. Saint Épiphane a malheureusement déparé sa notice sur le schisme méletien par des erreurs si manifestes et une indulgence tellement inexplicable à l'égard de Méléce que nous devons nous interdire d'y puiser nos renseignements.

Théodoret nous apprend que Méléce, loin de se soumettre à la censure que Pierre d'Alexandrie avait jugé devoir faire de sa conduite, affecta l'indépendance et remplit de trouble l'Égypte et la Thébaidé, revendiquant la primatie contre l'évêque d'Alexandrie⁴. Sozomène complète et précise ses indications un peu vagues lorsqu'il nous dit que les troubles en question étaient provoqués par les ordinations faites sans juridiction par Méléce pendant que Pierre d'Alexandrie était contraint par la persécution à se tenir caché⁵. Cette confirmation de la lettre de Philéas de Thmuis reçoit une nouvelle force par les termes mêmes de l'Épître synodale des Pères de Nicée aux Églises d'Égypte. Il y est dit, à propos de Méléce, qu'il aura à ne plus s'éloigner de sa ville épiscopale et sera dépouillé de toute espèce de droit d'élire ou d'ordonner; le titre seul d'évêque lui sera conservé⁶.

La volonté des Pères de Nicée, appelés à éteindre le schisme méletien et à prévenir son retour, apparaît ainsi très claire. Ils entendent restituer à l'évêque

d'Alexandrie les ordinations épiscopales suivant le droit ancien qui les lui attribuait dans les limites où s'étendait la juridiction de son siège. D'après les observations tirées du texte copte qu'on a lu plus haut on voit qu'il est permis de changer la ponctuation du texte grec, sans en changer d'ailleurs un seul mot et on peut obtenir le texte suivant pour le canon 6 : « Que les lois anciennes soient observées, notamment celles qui concernent l'Égypte, la Libye et la Pentapole, de manière que l'évêque d'Alexandrie ait puissance sur toutes ces provinces, puisque c'est une loi établie par les évêques de Rome — de même pour ce qui concerne celui d'Antioche et les autres provinces — que les prééminences soient observées dans l'Église⁷. » La légitimité de la suprématie de l'évêque d'Alexandrie avait sa garantie et sa loi dans les traditions de l'Église de Rome : c'est l'antiquité de cette tradition qu'indique le pluriel du texte copte.

Ce premier point établi et la raison historique du canon 6 de Nicée ainsi déterminée, nous allons rechercher si le droit d'ordonner tous les évêques des provinces d'Égypte, de Libye et de Pentapole appartenait à l'évêque d'Alexandrie.

III. JURIDICTION DE L'ÉVÊQUE D'ALEXANDRIE. — La lettre synodale des Pères de Nicée prescrit les mesures à prendre au sujet des évêques ordonnés par Méléce. Leur nombre et leur présence pouvaient, eu égard à leur caractère épiscopal, amener de graves embarras. Une mesure prise en vue d'éviter dans l'avenir l'expansion du schisme méletien nous a valu une précieuse liste des évêques, des prêtres et des diacres ordonnés par Méléce; cette liste, conservée par saint Athanase, témoigne que ces évêques appartenaient à diverses provinces⁸. Or, aux termes de la lettre synodale, tous ces évêques pourront succéder aux évêques catholiques, à la condition d'avoir été canoniquement élus et confirmés par l'évêque d'Alexandrie : *Εἰ δὲ τινά ποτε συμβαίη ἀναπαύσασθαι τῶν ἐν τῇ Ἐκκλησίᾳ, τῆν-ικαῦτα συναναβαίνειν εἰς τὴν τιμὴν τοῦ τετελευτηκότος τοὺς ἄρτι προσληφθέντας, μόνον εἰ ἄξιοι φαίνοντο, καὶ ὁ λαὸς αἰροῖτο, συνεπιψηφίζοντος αὐτοῖς καὶ ἐπισφραγίζοντος τοῦ τῆς καθολικῆς Ἀλεξανδρείας ἐπισκόπου.*⁹ On ne saurait, croyons-nous, apporter un plus grave témoignage en matière de juridiction que celui du concile de 325, et il suffit à lui seul à répondre à la question. Néanmoins ce témoignage peut être corroboré non sans profit parce que nous constatons, grâce à ces preuves supplémentaires, que le concile a moins innové que confirmé une situation généralement connue et appliquée. Théophile d'Alexandrie (385-417) amené par les hasards de sa carrière agitée à Géra, situé à 50 stades de Péluse, métropole de la province Augustamnique, poussait le solitaire Nilammon à se laisser imposer le caractère épiscopal par lui Théophile, séance tenante¹⁰. Siderius, évêque de Palæbisca, dans la Pentapole, avait été ordonné par un seul évêque et sans le consentement de l'évêque d'Alexandrie; saint Athanase régularisa cette situation¹¹. Ce fait nous a été rapporté par Synésius, qui était persuadé plus que personne de l'obligation de recourir à l'évêque d'Alexandrie pour l'ordination des évêques appartenant à la Pentapole. Le cas se présenta lors de l'élection d'un évêque pour la ville

¹ P. G., t. x, col. 1566. — ² Il existe deux versions sur les origines du schisme méletien. L'une, qui fut longtemps la seule, est favorable à Méléce, elle a pour auteur saint Épiphane, *Hæres.*, LXVIII, 1-4, P. G., t. XLII, col. 184-189; l'autre très différente ne date que de la publication des documents découverts à Vérone par Maffei et imprimés dans ses *Osservazioni letterarie*, t. III, 1738, p. 11-18, réimprimés par M. Routh, *Reliquiæ sacræ*, t. III, p. 38 sq.; cette deuxième version est celle qu'a suivie Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. I, p. 488. — ³ S. Épiphane, *Hæres.*, LXVIII, 1; P. G., t. XLII, col. 185. — ⁴ Théodoret, *Hist. eccles.*, l. I,

c. VIII, P. G., t. LXXXII, col. 928. — ⁵ Sozomène, *Hist. eccles.*, l. I, c. XXIV, P. G., t. LXVII, col. 928. — ⁶ Théodoret, *Hist. eccles.*, l. I, c. VIII, P. G., t. LXXXII, col. 929. — ⁷ Car c'est une loi établie par les évêques de Rome, ou bien pour les évêques de Rome; voir plus loin. — ⁸ S. Athanase, *Apologia contra arianos*, n. LXXI; P. G., t. XXV, col. 376-377. — ⁹ Théodoret, *Historia ecclesiastica*, l. I, c. VIII, P. G., t. LXXXII, col. 929. — ¹⁰ Sozomène, *Historia ecclesiastica*, l. VIII, c. XIX, P. G., t. LXVII, col. 1565. — ¹¹ Synésius, *Epist.*, LXVII, P. G., t. LXVI, col. 1412.

d'Olbias; le choix unanime s'était porté sur un prêtre nommé Antoine, maintenant tout était arrêté parce qu'il fallait que ce fût Théophile d'Alexandrie qui imposât les mains à l'élu, Synésius et ses collègues ne pouvaient faire autre chose que de prier pour Antoine¹. Une autre lettre du même Synésius n'est pas moins formelle. Elle est adressée au même Théophile d'Alexandrie. Synésius venait d'être élu par le peuple évêque de Ptolemaïs et ne pouvait se résoudre à rompre son mariage; ainsi il s'adressait à l'évêque d'Alexandrie comme au seul homme qui fût maître de son ordination : ἐν δὴ τοῦτο δεῖ τὸν κύριον τῆς χειροτονίας μὴ ἀγνοῆσαι². Cette triple attestation doit suffire amplement à établir la juridiction de l'évêque d'Alexandrie sur la Pentapole. Théophile à qui étaient adressées les trois lettres que nous venons de rappeler, était lui-même si persuadé de son droit, qu'il exerçait soit par lui-même, soit par délégation aux métropolitains provinciaux, ses suffragants, qu'il avait coutume de donner avis de l'ordination des nouveaux évêques aux Églises soumises à la juridiction d'Alexandrie. Dans une lettre circulaire il s'exprime en ces termes³ : *Et hoc necessario scribimus, ut sciat is pro sanctis et beatis episcopis qui in Domino dormierunt, ordinatos esse in Lemnado pro Herone, Naseam; in Erythro pro Sabbatio, Paulum; in Ombas pro Silvano, Verrem.* Dans une autre lettre paschale, il conclut ainsi⁴ : *Et hoc nosse debetis. Pro defunctis episcopis in locis singulorum constitutos. In urbe Nichium pro Theopempto, Theodosium; in Terentide, Arsinthium; in oppido Geras pro Eudemone, Pirozum; in Atchæis pro Apolline, Musæum; in Athrivi pro Isidoro, Athanasium; in Cleopatride, Offellum; in oppido Laton pro Thimotheo, Appellen.* Ces deux listes nous permettent de préciser avec certitude l'étendue de la juridiction du patriarche d'Alexandrie. Lemnado paraît devoir être identifiée avec Limniade, marquée sur l'*Itinéraire* d'Antonin entre Ptolémaïs et Alexandrie, dans les limites de la Pentapole Libyque; Erythré appartient à la même province; Ombu (Ombrou, ὀμβροῖ) fait partie de la Thébaidé II^e; Nichium (Nikiou) appartient à l'Égypte I^{re}; Chereptidis (Hermetidis) se place dans la Thébaidé II; Geras (Gerrha), dans l'Augustamnique I^{re}; Athrimidis (Ἀθριδίδης) se trouve dans l'Augustamnique II^e; Cleopatris est un des noms donnés à Arsinoë, comme l'Égypte comptait deux villes de ce nom, nous ne sommes pas en mesure de déterminer la province à laquelle appartenait l'Arsinoë ici désignée; Laton (Lato, Leto) appartient à la Thébaidé II^e.

Si après cette démonstration, il était nécessaire d'apporter d'autres preuves, nous pourrions encore rappeler un passage de l'*Histoire lausique*. On y lit que les habitants d'une ville demandèrent à Timothée d'Alexandrie de leur donner Ammon pour évêque. Timothée leur répondit : « Amenez-le moi et je l'ordonnerai⁵. »

Le sens du canon 6 du concile de Nicée relativement à l'usage d'Alexandrie est maintenant clair. L'observation des lois anciennes qu'il prescrit de manière que l'évêque d'Alexandrie ait puissance sur l'Égypte, la Libye et la Pentapole vise le droit d'ordination épiscopale s'exerçant soit directement, soit par délégation, soit par confirmation. Telle était la situation en 325. A cette date, le patriarcat d'Alexandrie était constitué; sa juridiction s'étendait sur une centaine d'Églises. Cet état de choses toutefois n'était pas ancien. Nous avons montré ailleurs les coïncidences que présente la répartition des provinces et des métropoles civiles

avec les provinces et les métropoles ecclésiastiques. Peut-être la centralisation administrative exceptionnelle de l'Égypte offre-t-elle un nouveau rapprochement avec l'organisation à tendance centralisatrice très marquée de l'Église égyptienne. Tandis qu'en Italie, en Afrique, en Asie Mineure, la province se subdivise en un certain nombre d'unions communales et de territoires urbains administrés par des assemblées et des magistrats locaux, il en est tout autrement en Égypte. Ici, nulle trace de ces autonomies, indépendantes l'une de l'autre, fonctionnant côte à côte, librement, sous le seul contrôle de l'autorité romaine. Le système imposé à l'Égypte par Auguste est celui d'une centralisation à outrance. La province entière est divisée en epistratégies, chaque epistratégie en nome, chaque nome en toparchies, chaque toparchie en territoires, chaque territoire en districts. Dans un mécanisme aussi régulier, il ne reste aucune place pour les cités. D'ailleurs la cité antique étant fondée sur les privilèges, elle n'a pu se constituer dans une province où les libertés communales sont complètement inconnues. Par conséquent, indépendamment d'Alexandrie et de trois ou quatre villes pourvues de privilèges, l'Égypte n'a pas de cités.

Cette circonstance exercera sur l'expansion et les établissements du christianisme dans le pays entier une influence capitale. Pendant les deux premiers siècles de notre ère, les cités seules reçurent des évêques. Or l'Égypte ne possédait pas de cités et pendant la période correspondante elle ne forma qu'un seul diocèse dont l'évêque d'Alexandrie partageait, au dire d'Eutychius, l'immense administration avec un collège de douze prêtres dont Le Quien fait, de son autorité privée, douze évêques auxiliaires. Vers le temps où l'évêque Démétrius, l'ami et plus tard l'adversaire d'Origène, occupa le siège d'Alexandrie (vers 189-8 octobre 232), cette Église brilla d'un vif éclat. Il semble que ce soit alors que se place, en Égypte, le début des circonscriptions épiscopales. Le bourg principal de chaque territoire prit, sous le nom de métrocomie, une importance nouvelle, devint presque l'égal de la cité et reçut son évêque propre. On ne peut manquer de noter avec quelle facilité l'indication tirée des *Annales* d'Eutychius s'adapte à cette situation. Mais ceci, bien entendu, s'applique à la seule Égypte. Il en était autrement de la Pentapole.

Cette région, comme son nom l'indique, comptait cinq villes importantes désignées d'avance pour devenir le siège d'autant d'évêchés, c'étaient Cyrène, Ptolémaïs, Bérénice, Apollonia et Arsinoë. Nous ne savons rien de plus sur les origines des Églises suffragantes d'Alexandrie, mais entre le début du III^e siècle et le premier quart du IV^e siècle, un grand nombre de sièges épiscopaux avaient été établis dans les métrocomies puisque, lors du synode tenu contre Arius, en 320 ou 321, par l'évêque Alexandre d'Alexandrie, on parvint à réunir près de cent évêques⁶. Sur ce nombre les évêques de Cyrénaïque avaient seuls une sorte de métropolitain; tous les autres relevaient, sans intermédiaire aucun, du patriarche d'Alexandrie. L'influence des divisions administratives introduites par Dioclétien et par Théodose eut sa répercussion sur l'organisation spéciale du patriarcat d'Alexandrie. Des groupements se formèrent, des provinces se délimitèrent. Nous connaissons actuellement 103 sièges de l'ancienne Église égypto-cyrénienne, ce sont :

1 siège patriarcal; 8 sièges métropolitains; 94 sièges épiscopaux⁷.

¹ Synésius, *Epist.*, LXXVI, P. G., t. LXVI, col. 1442. — ² Synésius, *Epist.*, CV, P. G., t. LXVI, col. 1482. — ³ Théophile, *Epist. Paschalis*, P. L., t. XXII, col. 812. — ⁴ Id., *ibid.*, P. L., t. XXII, col. 828. — ⁵ Palladius, *Historia Lau-*

siaca, édit. Butler, c. XI, p. 33. — ⁶ S. Athanase, *Apologia contra arianos*, n. LXXV, P. G., t. XXV, col. 385. — ⁷ Le Quien, *Oriens christianus*, t. II, col. 385-640, donne l'énumération complète.

Cette vaste région était répartie en neuf provinces dont voici les noms, avec la ville primatiale de chaque province et le nombre de ses diocèses simplement épiscopaux :

- 1° Égypte I^{re} : Alexandrie : 13 évêchés¹.
- 2° Égypte II^{re} : Cabasa : 8 évêchés.
- 3° Augustamnique I^{re} : Péluse : 13 évêchés.
- 4° Augustamnique II^{re} : Leontopolis : 7 évêchés.
- 5° Arcadie : Oxyrrhynchus : 10 évêchés.
- 6° Thébaïde I^{re} : Antinoë : 8 évêchés.
- 7° Thébaïde II^{re} : Ptolémaïs Hermii : 14 évêchés.
- 8° Libye I^{re} ou Pentapole : Ptolemaïs : 14 évêchés.
- 9° Libye II^{re} ou Marmarique : Daruis : 7 évêchés².

IV. ALEXANDRIE ET ANTIOCHE. — Le texte du canon que nous étudions présente, un peu sous forme d'incise ou de parenthèse, la phrase suivante : ὁμοίως δὲ καὶ κατὰ Ἀντιόχειαν καὶ ἐν ταῖς ἄλλαις ἐπαρχίαις. On pourrait conclure de là que les évêques d'Antioche ordonnaient tous les évêques des provinces relevant de leur siège patriarcal, ainsi que faisaient les évêques d'Alexandrie. A la date du concile de Nicée, la division administrative de l'empire nous est connue. Sous Dioclétien, l'empire d'Orient comprenait les quatre diocèses d'Orient, du Pont, d'Asie et de Thrace, dont les métropoles étaient respectivement : Antioche, Césarée, Éphèse et Héraclée. L'Égypte était placée, au point de vue administratif, sous le gouvernement du comte d'Orient. On voit qu'il n'est pas nécessaire d'imaginer un petit *scenario*, dans la manière de Charles Lenormant, pour expliquer la phrase incidente relative à Antioche et aux éparchies dans un canon concernant Alexandrie : « Quant à la parenthèse relative à la juridiction de l'évêque d'Antioche, qui évidemment a seule troublé toute la phrase, nous croyons entrevoir comment elle s'est introduite : comme il était question de l'autorité de l'archevêque d'Alexandrie, celui d'Antioche ne voulut pas, sans doute, perdre l'occasion d'établir la sienne sur une base aussi solide, et, comme son vœu était légitime, on ajouta après coup cette mention, sans la raccorder très correctement avec le reste de la phrase. Quand le patriarche d'Antioche eut satisfaction, l'évêque de Jérusalem vint à son tour, contestant peut-être la suprématie de celui d'Antioche, ou plutôt du métropolitain de Césarée sur son siège. Mais cette nouvelle réclamation, en supposant qu'elle eût été présentée sous cette forme, ne fut pas accueillie par le concile; on se contenta de reconnaître à l'évêque de Jérusalem un privilège d'honneur qui n'entraînait pas de juridiction sur d'autres sièges³. » L'explication véritable est moins arbitraire. La rencontre de l'Église d'Alexandrie, de l'Église d'Antioche et des Églises des anciennes éparchies dans un même canon s'explique par la situation des quatre divisions civiles et de la province égyptienne au point de vue administratif.

De quelle nature étaient les droits auxquels la phrase incidente fait allusion : « On doit de même conserver aux Églises d'Antioche et des autres éparchies les droits qu'elles avaient auparavant. » Il est difficile de le dire. Le pape Innocent I^{er} semble avoir cru que, aux termes du canon 6, l'évêque d'Antioche possédait le droit de conférer l'ordination aux évêques de toutes les provinces relevant de son siège métropolitain :

Revolventes auctoritatem Nicænae synodi, quæ unam omnium per orbem terrarum explicat mentem sacerdotum quæ censuit de Antiochena Ecclesia cunctis fidelibus, ne dixerim sacerdotibus, esse necessariam custodire, quæ super diocesim suam prædictam Ecclesiam, non super aliquam provinciam recognoscimus constitutam... Itaque arbitramur, frater carissime, ut sicut metropolitanos auctoritate ordinas singulari, sic et cæteros, non sine permissu conscientiaque tua sinas episcopos procreari. In quibus hunc modum recte servabis, ut longe positos litteris datis, ordinari censeas ab his qui nunc eos suo tantum ordinant arbitratu. Vicinos autem, si aestimas, ad manus impositionem tuæ gratiæ statuas pervenire⁴. Cette décision paraît bien emporter la dépossession des droits des primats provinciaux au profit du métropolitain d'Antioche; droit d'ordination qu'ils ne pourront exercer désormais qu'avec le consentement ou la délégation de ce métropolitain. Par malheur, nous ignorons comment les primats provinciaux se comportèrent dans la pratique et si, conformément à l'interprétation d'Innocent I^{er} ils abandonnèrent les ordinations de leurs suffragants.

La question posée au pape Innocent I^{er} ne nous est pas parvenue; ainsi nous ignorons si elle visait une revendication intempestive ou bien un état de chose abusif. Comme le canon 6 ne prétendait à autre chose que la confirmation d'une situation antérieure et non la collation de nouveaux privilèges, la réponse du pape devait avoir pour but de rétablir l'ancien droit, antérieur au concile de Nicée; droit dont on s'était écarté ou dont on tendait à s'écarter. Cette consultation, indépendamment de l'observation qu'on fit ou qu'on ne fit pas de la solution qu'elle imposa, semble donc témoigner en faveur d'un droit attaché au siège d'Antioche identique à celui qui était attaché au siège d'Alexandrie. C'est dans ce sens que viendrait témoigner le seul texte à peu près clair qu'on puisse invoquer. Le concile de Chalcédoine, dans sa xiv^e *actio*, rapporte les actes d'un concile tenu à Antioche, en 445, au sujet de la déposition de l'évêque Athanase de Perrha. Domnus II, évêque d'Antioche, prononça la déposition en ces termes : « Je ne désirais pas avoir à prononcer une pareille sentence contre un évêque. Mais puisque le saint concile a jugé bon d'écarter Athanase de l'épiscopat en vertu des lois ecclésiastiques, à cause de ses crimes énormes et nombreux et de son refus de comparaître, je confirme, moi, et je suis d'accord sur ces matières qui ont réuni le consentement de tous, le déclarant étranger désormais à l'épiscopat, et je prescris à Jean, l'évêque très chéri de Dieu et aux pieux évêques de sa province, d'ordonner un autre évêque à la place de celui-ci pour l'Église de Perrha⁵. » Ce Jean que l'évêque Domnus délègue à l'ordination d'un évêque de sa province, était évêque de Hiéropolis et primat provincial. Il paraît évident que si l'évêque de Hiéropolis ne pouvait procéder à l'ordination d'un de ses suffragants qu'en vertu d'une délégation aussi formelle, c'est que le droit d'ordonner les primats provinciaux et leurs suffragants, c'est-à-dire en un mot tous les évêques du ressort d'Antioche, c'est que l'évêque de cette dernière ville était en possession d'un droit identique, ou peu s'en faut, au droit de l'évêque d'Alexandrie.

¹ Plus l'évêché que les eusébiens réunis à Tyr, en 335, prétendirent ériger à Maréotis, en faveur d'Ischyras. —

² La province de *Lybie métropolitaine* n'a jamais existé que dans les notices fautives; cf. J.-B. Du Sollier, *Tractatus historico-chronologicus de patriarchis alexandrinis*, in-fol., Antwerpiae, 1708; E. Renaudot, *Hist. patriarcharum alexandrinorum*, in-4°, Parisiis, 1713; Le Quien, *Oriens christianus*, in-fol., Parisiis, t. II, 1740, p. 399-512; t. III, p. 1141-1146; J.-M. Neale, *A history of the holy eastern Church. The patriarchate of Alexandria*, 2 in-8°, London,

1847; A von Gutschmidt, *Verzeichnis der Patriarchen von Alexandria*, dans *Kleine Schriften*, in-8°, Leipzig, 1890, t. II, p. 395-525; P. Rorbach, *Die Patriarchen von Alexandria*, dans *Preussische Jahrbücher*, t. LXIX, 1892, p. 50-83, 207-233. — ³ *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XIX, 2^e part., 1853, p. 254. — ⁴ Innocent I^{er}, *Epist.*, XXIV, c. 1; *P. L.*, t. XX, col. 547; Mansi, *Concil. ampliss. coll.*, t. III, col. 1055; cf. col. 1159. *Interpretatio quæ dicitur gallo-hispana*; il y est fait mention de la juridiction sur la Célé-Syrie. — ⁵ *Conc. Chalced.*, act. XIV, dans Mansi, *op. cit.*, t. VIII, col. 352 sq.

Il faut ajouter que si l'exercice de ce droit n'allait pas sans contestation, il était, de fait, aboli, sur certains points de la juridiction d'Antioche; par exemple, dans l'île de Chypre. Dès le début du v^e siècle et probablement bien auparavant, les évêques de la province consacraient eux-mêmes leur primat provincial. Une réclamation présentée par Alexandre d'Antioche (413-421) au pape Innocent I^{er}, accueillie et admise par le pape, n'avait rien changé à l'état des choses que consacra finalement le concile d'Éphèse; mais on n'a aucune raison de faire remonter au-delà de l'année 325 l'usage préconisé par les évêques chypriotes et dont la première application n'apparaît que longtemps après cette date.

Bien qu'il semble difficile de prendre parti et de préciser les droits auxquels il est fait allusion dans le canon 6 de Nicée, néanmoins on est fondé à croire que les Pères ont voulu conserver à Antioche sur les provinces du diocèse d'Orient, les mêmes droits de juridiction que possédaient Alexandrie sur la province d'Égypte, et Rome sur les provinces occidentales.

Ce point admis plutôt qu'établi, il reste à signaler quelques différences notables existant entre les Églises métropolitaines d'Antioche et d'Alexandrie. Nous avons montré, à propos de celle-ci, l'influence prépondérante exercée par l'organisation civile de l'empire d'Orient sur la genèse et le développement de la hiérarchie ecclésiastique¹. En Orient, les cités étaient anciennes et nombreuses, aussi avaient-elles de bonne heure servi de siège à des évêchés. Dans la province où l'élément nomade était le plus réfractaire à la vie urbaine, l'Arabie, par exemple, chaque métropole était pourvue d'un siège épiscopal. Aussi l'Église d'Antioche avait-elle juridiction sur un nombre considérable d'évêchés répartis entre onze provinces dont nous allons donner les noms avec l'indication de leurs métropoles respectives et le nombre des sièges épiscopaux dans chaque province. Ces derniers chiffres, hâtons-nous de le dire, n'ont rien de définitif². Calculés d'après les listes épiscopales dressées au xviii^e siècle par Le Quien, ils paraissent devoir être presque tous majorés, parfois dans une assez forte proportion :

- 1^o Syrie I^{re} : Antioche : 9 évêchés.
- 2^o Phénicie I^{re} ou maritime : Tyr : 12 évêchés.
- 3^o Phénicie II^e ou libanaise : Damas : 13 évêchés.
- 4^o Arabie : Bostra : 20 évêchés.
- 5^o Cilicie I^{re} : Tarse : 7 évêchés.
- 6^o Cilicie II^e : Anazarbe : 9 évêchés.
- 7^o Syrie II^e : Apamée : 7 évêchés.
- 8^o Euphratensis : Maboug³ : 13 évêchés.
- 9^o Osrhoène : Édesse : 12 évêchés.
- 10^o Mésopotamie : Amida⁴ : 13 évêchés.
- 11^o Isaurie : Séleucie : 29 évêchés.

Ce *schema* a subi quelques variations; ainsi, après le concile d'Éphèse (431) la province de Chypre, ayant pour métropole Salamine, devient autocéphale; après le concile de Chalcedoine (451) trois provinces de Palestine, soustraites à l'autorité de Maxime d'Antioche forment le nouveau patriarcat de Jérusalem qui faillit un

instant obtenir les provinces d'Arabie et de Phénicie.

A l'époque du concile de Nicée nous sommes à peu près instruits de l'étendue du diocèse d'Antioche grâce aux listes épiscopales du concile. Elles nous apprennent que les provinces de Palestine, d'Arabie, de Phénicie, de Célé Syrie, de Mésopotamie, de Cilicie, d'Isaurie, peut-être aussi l'île de Chypre, formaient ce diocèse immense. L'étrange manie qui sévissait alors de subdiviser les provinces et d'altérer les vocables n'épargna pas les provinces que nous venons de nommer. L'ancienne province de Cilicie, divisée en deux : la Cilicie et l'Isaurie, fut, sous Arcadius, scindée en trois provinces : la Cilicie I^{re}, la Cilicie II^e et l'Isaurie. L'Arabie avait succédé au royaume nabatéen de Pétra que Trajan avait aboli en l'an 105; elle possédait les mêmes provinces à l'exception de la Batanie, de la Trachonite et de l'Auranite, rattachées à la Syrie jusqu'en 295. A ce moment les trois provinces du Nord revenaient à l'Arabie, tandis qu'elle perdait un peu plus tard la partie méridionale de son territoire dont on forma la Palestine III^e. La Syrie avait été divisée, vers l'an 194, par Septime-Sévère en *Syria magna* ou Célé Syrie et en Phénicie, division qui subsistait encore en 325. A la suite de la réorganisation de l'empire opérée par Théodose et Arcadius, la *Syria magna* fut fractionnée en Syrie I^{re}, Syrie II^e et Syrie *Euphratensis*; la Phénicie, en Phénicie maritime et Phénicie libanaise. Restait la Mésopotamie, cédée en partie aux Perses, en 363, après la défaite de Julien et qui constituait deux provinces, l'Orrhoène, formée avec le territoire d'une dynastie locale et la Mésopotamie⁵.

V. LE PATRIARCAT D'ANTIOCHE. — Entre toutes les grandes villes du bassin de la Méditerranée, Antioche fut la première où les apôtres implantèrent l'évangile, mais encore *nemini loquentes verbum nisi solis Judæis*⁶; cette réserve dura peu de temps et Antioche fut réellement la première des Églises où les gentils firent partie du troupeau chrétien. Barnabé puis Paul affermirent cette direction et la communauté devint rapidement un centre de missions zélées, qui rayonnèrent dans les îles de Chypre et de Crète, dans les grandes villes d'Asie Mineure, de Thrace et de Macédoine. Paul y revenait fréquemment comme à son foyer de prédilection⁷. On s'y disputait avec véhémence entre gentils et judaïsants et ce fut là qu'éclata la mémorable discussion entre les apôtres Pierre et Paul qui résista en face⁸ et imposa l'application des principes établis par le concile de Jérusalem. Ce fait semble prouver la tradition recueillie par d'illustres témoins du séjour de Pierre à Antioche⁹; cependant cette ville ne plaçait pas saint Pierre en tête de son catalogue épiscopal qui débutait par Évodius, suivi d'Ignace qui s'intitulait « évêque de Syrie » d'où on l'a arraché, disait-il, pour le conduire à Rome¹⁰. On peut entendre cette expression du siège d'Antioche, mais elle se comprend plus naturellement « si l'on suppose que l'action épiscopale d'Ignace s'étendait au-delà de la ville d'Antioche, sur les premières chrétientés que la prédication évangélique avait déjà pu fonder dans ce pays¹¹ ».

fixé à 14 par Le Quien. — ³ Maboug appelée aussi *Hiérapolis*. — ⁴ Amida appelée aussi *Diarbekir*. — ⁵ J. Marquardt, *Organisation de l'empire romain*, Paris, 1892; Kuhn, *Ueber das Verzeichnis der römischen Provinzen aufgesetzt um 297*, dans *Jahrbücher für klassische Philologie*, 1877, p. 697; S. Vaillhé, dans le *Dictionn. de théol. cathol.*, t. I, 1903, col. 1409, 1410. — ⁶ Act., XI, 19. — ⁷ Act., XIV, 25; XV, 35; XVIII, 22. — ⁸ Gal., III, 11-15. — ⁹ Origène, *In Luc. homil. VI, P. G.*, t. XIII, col. 1815; Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, III, c. XXXVI; S. Jérôme, *In Gal., c. II, P. L.*, t. XXVI, col. 341; S. Jean Chrysostome, *Homil. in Ignat., P. G.*, t. I, col. 591. — ¹⁰ Ephes., XXI, 2; Magnes., 14; Trall., XIII, 1; Rom., II, 2; IX, 1. — ¹¹ Flamion, dans *Revue d'hist. eccl.*, t. II, 1901, p. 507.

¹ Les documents capitaux à consulter relativement à l'organisation civile de cette partie de l'empire sont : 1^o *Notitia dignitatum et administrationum omnium tam civilium quam militarium in partibus Orientis et Occidentis*, édit. Böcking, Bonn, 1839 (première année du v^e siècle); 2^o *Hierocles Synecdemus*, édit. Aug. Burekhardt, Leipzig, 1893 (en 535, sous Justinien); 3^o *Georgii Cyprii descriptio orbis romani*, édit. H. Gelzer, Leipzig, 1890 (rédigé en 605 ou 606); ces trois documents regardent exclusivement l'administration civile; 4^o *Hierocles Synecdemus et Notitia graece episcopatum* de G. Parthey, Berlin, 1866. — ² S. Vaillhé, *La province ecclésiastique d'Arabie*, dans *Échos d'Orient*, 1899, p. 166-179, à l'aide de documents découverts depuis un siècle et demi arrive à porter à 20 le nombre de sièges

Après Ignace, viennent des évêques dont on ne connaît que les noms conservés par Eusèbe de Césarée¹ et plusieurs parmi eux nous apparaissent d'assez bonne heure comme exerçant une juridiction sur tout l'épiscopat d'Orient.

Sérapion (190-211) intervient comme juge suprême dans une question religieuse qui divisait la communauté chrétienne de Rhossos, en Cilicie. Il écrit à cette Église qu'il avait déjà visitée et où il comptait retourner afin de mettre un terme aux dissensions religieuses entre les fidèles².

A la même époque Sérapion fut le prélat consacrateur de Palout, évêque d'Édesse (vers l'an 200) qui, à partir de ce temps gravita dans l'orbite de la métropole civile et religieuse de Syrie. Ces deux faits permettent d'entrevoir le prestige de l'Église d'Antioche et cette espèce de primauté qu'exerçaient ses évêques sur des chrétientés distinctes de son Église particulière et situées dans d'autres provinces. On ne soupçonnerait rien de pareil à considérer uniquement les conciles du II^e et du III^e siècle où les évêques d'Antioche ne paraissent pas exercer une autorité spéciale. Vers la fin du III^e siècle, la querelle pascale provoque la réunion de plusieurs conciles, un d'eux réunit les évêques de Césarée, d'Aelia, de Ptolémaïs, de Tyr et plusieurs autres dont les sièges ne sont pas connus³. Or Tyr et Ptolémaïs faisaient partie alors de la province de Syrie, tandis qu'Aelia et Césarée dépendaient de la Palestine. La lettre synodale de ces évêques leur fait dire qu'ils ont l'habitude de s'entendre avec l'évêque d'Alexandrie pour fixer la date de Pâques. On n'y voit aucune trace de relation avec Antioche. Il est vrai qu'Alexandrie occupait une situation prédominante et incontestée en tout ce qui regardait la fixation de la date pascale, mais en ce qui concerne le concile dont nous parlons, on voit qu'il se tint à Césarée de Palestine et non à Antioche, et que les évêques de l'Osrhoène se réunirent probablement chez eux, à Édesse⁴.

Une lettre de saint Firmilien de Césarée de Cappadoce à saint Cyprien de Carthage, datée de la fin de 256, parle d'un concile régional tenu par lui à Iconium en Phrygie, *il y a longtemps*, probablement vers l'année 230, d'accord « avec les évêques de Galatie, de Cilicie et des autres provinces voisines⁵ ». Nulle mention, ni allusion au siège d'Antioche et à l'évêque qui l'occupait. On dira la même chose pour le concile de Synnades en Phrygie, rassemblé pour le même objet et sans doute à la même époque que celui d'Iconium⁶. En 244 environ, un concile fut réuni à Bostra, en Arabie, au sujet des erreurs de l'évêque Bérulle⁷; on ne voit pas que l'évêque d'Antioche ait siégé dans ce concile. Quelques années plus tard, autre concile dans la même province⁸ où siègent quatorze évêques⁹ et une fois encore silence complet touchant Antioche.

En 251, Fabius d'Antioche paraît imbu d'idées novatiennes et les évêques de Tarse en Cilicie, de Césarée de Palestine et de Césarée de Cappadoce prennent l'initiative de convoquer à Antioche un concile qui ne paraît pas avoir été réuni. Quelques années après, en 256, Denys d'Alexandrie, passant en revue les Églises d'Orient, qui avaient été agitées par ce conflit, nomme Antioche, Césarée de Palestine, Aelia, Tyr, Laodicée de Syrie, Tarse et Césarée de Cappadoce.

Entre 263 et 268 on vit trois conciles se réunir à Antioche à l'occasion des erreurs de Paul de Samosate qui niait la divinité de Jésus-Christ. Les deux pre-

mières assemblées paraissent avoir été présidées par Firmilien de Césarée de Cappadoce, assisté de Grégoire de Néocésarée, Helenus de Tarse, Nicomas d'Iconium, Hyménée de Jérusalem, Théoteone de Césarée de Palestine, Maxime de Bostra, etc. Au troisième concile, en 267 ou 268, on retrouve la plupart des mêmes prélats, mais l'évêque de Césarée de Cappadoce étant mort en chemin, à Tarse, fut remplacé par l'évêque de la métropole de Cilicie¹⁰.

« Que conclure de toutes ces réunions synodales, tenues tantôt dans les provinces de Syrie, tantôt dans celles d'Asie Mineure, et où voisinaient les évêques de Palestine, d'Arabie, de Syrie, de Galatie, de Cilicie, de Phrygie, de Cappadoce et même du Pont polémique? Rien de particulier pour le sujet qui nous occupe. Du moment que l'évêque d'Antioche comparait à titre d'accusé ou bien qu'il est absent, il va de soi que la présidence de ces conciles devait incomber à d'autres qu'à lui. On ne saurait donc en déduire ni que sa juridiction se limitait à sa ville épiscopale ni que son autorité primatiale s'étendait à d'autres provinces que la sienne. Le seul fait à retenir de ces grandes manifestations conciliaires, c'est l'entente, la bonne harmonie qui règne entre les évêques des provinces de Syrie et d'Asie Mineure, à l'exception de l'Asie proconsulaire, restée toujours à l'écart du groupe. Un corps épiscopal régional s'est déjà formé, dont on ne voit pas encore nettement le véritable chef, sans parler bien entendu des chefs secondaires ou métropolitains qui existaient dans chaque province.

« Avant le concile de Nicée, qui mit fin au moins juridiquement à cette situation provisoire, nous ne connaissons que deux conciles réunis entre les années 314 et 320, l'un à Ancyre, l'autre à Néocésarée et qui furent tous les deux présidés par Vital, évêque d'Antioche. Bien que le nombre des membres fût assez restreint, ce sont toujours les mêmes provinces qui sont représentées, en y ajoutant celles de Bithynie, de Pisidie et de Pamphylie, qui avaient aussi quelques délégués¹¹. Faut-il en conclure que l'évêque d'Antioche était, dès lors, considéré comme le primat de toute ces provinces? Aucunement; pas plus que nous n'avons accordé la même autorité à l'évêque de Césarée de Cappadoce, lorsque, au siècle précédent, il se trouvait à la tête du même épiscopat dans les conciles d'Iconium et d'Antioche; pas plus que nous ne l'aurions reconnue à l'évêque d'Alexandrie, si son état de santé avait permis à saint Denys de venir à Antioche, en 264, juger la cause de Paul de Samosate¹². »

Venons-en à notre canon 6 de Nicée avec ces mots : « On doit de même conserver aux Églises d'Antioche et des autres éparchies leurs anciens droits. » Point d'innovation, mais une coutume immémoriale confirmée. Cependant on se demande de quels droits il s'agissait? Ce ne sont pas les conciles provinciaux ou régionaux antérieurs à celui de Nicée qui nous l'apprennent. Nous y avons vu la primatie de l'évêque d'Antioche s'exerçant à Rhossos en Cilicie et à Édesse en Mésopotamie, dès la fin du II^e siècle. C'est tout; mais puisque l'histoire des temps qui ont précédé Nicée n'apprend rien, consultons l'histoire des temps qui ont suivi.

En 381, le II^e concile général tenu à Constantinople promulgue le canon suivant : « Les évêques d'un diocèse ne doivent pas empiéter sur les Églises étrangères ni troubler les Églises; mais, d'après les canons,

¹ Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. IV, c. x. — ² Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VI, c. xii; cf. S. Vaillhé, *Formation du patriarcat d'Antioche*, dans *Échos d'Orient*, t. xv, 1912, p. 109-114, 193-201. — ³ Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. xxiii, xxv. — ⁴ Id., *ibid.*, l. V, c. xxiii. — ⁵ P. L., t. III, col. 1201. — ⁶ Cf. Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VII, c. vi. — ⁷ Id., *ibid.*, l. VI, c. xx. —

⁸ Id., *ibid.*, l. VI, c. xxxvii. — ⁹ *Libellus synodicus*, dans Mansi, *Conc. ampl. coll.*, t. I, col. 790. — ¹⁰ Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VII, c. xxvii-xxx; Mansi, *Conc. ampl. coll.*, t. I, col. 1095 sq. — ¹¹ Mansi, *Conc. ampl. coll.*, t. II, col. 513 sq.; 539 sq. — ¹² S. Vaillhé, *Formation du patriarcat d'Antioche*, p. 114.

l'évêque d'Alexandrie doit s'occuper des seules affaires de l'Égypte; les évêques d'Orient diriger seulement le diocèse d'Orient — en maintenant les prérogatives reconnues à l'Église d'Antioche dans les canons de Nicée — les évêques du diocèse d'Asie doivent s'occuper des seules affaires d'Asie, ceux du diocèse du Pont des seules affaires du Pont et ceux du diocèse de Thrace des seules affaires de Thrace¹. « Ce texte est fort clair en ce qui concerne le siège d'Alexandrie et l'Égypte, il l'est beaucoup moins lorsqu'il emploie le pluriel en parlant des évêques de l'Asie, du Pont, de la Thrace et de l'Orient. A moins que ce pluriel soit équivalent à un singulier et qu'il faille croire qu'en Orient, en Asie, dans le Pont et en Thrace, ainsi qu'en Égypte, un seul évêque présidait effectivement à tout l'épiscopat de chacun de ces quatre diocèses? Pour l'Orient c'est certain puisque le concile ajoute aussitôt ces mots : « en maintenant les prérogatives accordées à l'Église d'Antioche par les canons de Nicée. »

Nous avons dit déjà que le canon 6 de Nicée et le canon 2 de Constantinople reconnaissent et garantissent à l'évêque d'Antioche sur les provinces du diocèse d'Orient les mêmes droits reconnus au siège d'Alexandrie sur l'Égypte. Saint Jérôme ne pense pas différemment et il écrit à Pammachius qu'« à Nicée il a été réglé qu'Antioche serait la métropole générale de tout l'Orient (diocèse) et Césarée la métropole particulière de la Palestine (province) : *Ni jallor, hoc ibi decernitur, ut Palæstinæ metropolis Cæsarea sit et totius Orientis Antiochia*; après quoi nous rappellerons l'opinion déjà donnée du pape Innocent I^{er} : « Le concile de Nicée n'a pas établi l'Église d'Antioche sur une province, mais sur un diocèse. C'est pourquoi nous pensons, frère très cher, que, de même que tu ordonnes les métropolitains en vertu de ton autorité particulière, de même il n'est pas permis aux autres évêques de faire des ordinations à ton insu et sans ton consentement. »

A cette date de 381, le patriarcat n'en porte pas encore le nom, mais d'après l'interprétation qu'en donnent saint Jérôme et saint Innocent I^{er}, il est bien définitivement constitué à Antioche et il a pour limites celles-là mêmes que Dioclétien avait reconnues au diocèse civil d'Orient en l'année 297.

Or, de même que la division en provinces civiles de l'empire romain avait grandement contribué à la création des provinces ecclésiastiques comprenant plusieurs évêchés soumis à un métropolitain, de même l'acte de Dioclétien instituant des diocèses civils, sous lesquels se rangeaient un plus ou moins grand nombre de provinces, amena, du moins en Orient, la création dans chaque diocèse d'une puissance religieuse placée au-dessus des métropolitains et qui en comptait plusieurs sous sa sujétion. C'est pourquoi dans l'évolution subie par la hiérarchie ecclésiastique, deux phases sont à distinguer : la formation de l'organisation métropolitaine et celle de l'organisation patriarcale ou, pour parler avec plus de justesse, de l'organisation du métropolitain².

VI. L'ORGANISATION MÉTROPOLITAINE. — Les apôtres n'avaient eu en vue que de donner aux communautés naissantes une organisation capable d'assurer l'union et la cohésion de leurs membres. Ils avaient recommandé d'instituer dans chaque cité un *ἐπίσκοπος* ou *πρεσβύτερος*, autour duquel les fidèles pussent se grouper. Ils n'avaient point voulu déterminer légalement l'organisation ultérieure, laissant ainsi aux événements, aux circonstances, le soin de compléter avec le temps ce qu'ils avaient établi.

Les prédicateurs apostoliques avaient déjà tenu

compte du milieu où s'exerçait leur zèle. Par la route qu'ils ont suivie, par les inscriptions de leurs épîtres, on peut constater leur respect des divisions territoriales, leurs préférences marquées pour les grands centres favorables à la prédication et à l'expansion de la nouvelle doctrine. Les provinces romaines, d'autre part, n'étaient point des divisions artificielles, produit des fantaisies géographiques de quelque fonctionnaire, mais elles étaient basées sur un passé et une tradition, elles formaient une unité nationale, historique, naturelle, ayant une vie personnelle.

A toutes ces influences vint se superposer la position prise par l'Église vis-à-vis du culte impérial. On a émis, touchant ce facteur, les théories les plus contradictoires. Les uns lui accordent une efficacité prépondérante, exclusive, tandis que les autres se refusent à lui concéder aucune action. La vérité réside dans le juste milieu. Le culte impérial était organisé d'après les divisions territoriales, par provinces; il se rattachait intimement aux assemblées provinciales que les Romains avaient laissé subsister dans les pays orientaux. La métropole politique était devenue la métropole religieuse du culte de César. Or le christianisme, héritier de la haine du judaïsme pour cette déification impie de l'humanité, regarda la nouvelle institution comme un adversaire que son organisation même rendait redoutable. Par une imitation inconsciente aussi bien que nécessaire, il voulut la combattre par les mêmes armes. C'est ainsi qu'une puissante impulsion fut donnée, qui devait aboutir à l'organisation métropolitaine. C'est surtout dans la province d'Asie qu'on peut saisir l'importance de cette impulsion. La métropole politique devint bientôt le centre des communautés chrétiennes de la province, comme elle était le centre du culte impérial.

Dans le courant du II^e siècle, on avait vu les communautés sortir de leur isolement et de grandes assemblées d'évêques tenir des assises solennelles pour régler l'une ou l'autre question intéressant la généralité des Églises. Mais, à côté de ces réunions extraordinaires, une nouvelle institution naissait et se développait sans bruit, sans éclat, nous voulons dire les synodes provinciaux avec leurs sessions régulières et annuelles. Firmilien de Césarée († 269) en atteste l'ancienneté; la controverse pascale nous les a montrés en action. Aussi peut-on, sans crainte de se tromper, en faire remonter l'origine au milieu du II^e siècle. Leur naissance se rattache aux assemblées provinciales dont nous avons noté plus haut les attaches avec le culte impérial. Quelques particularités, communes aux deux institutions, ne laissent subsister aucun doute à ce sujet. La création des synodes provinciaux consolida et acheva la réunion des Églises d'une même province, qui forment désormais une unité vivante et personnelle dans l'Église universelle; elle accrut l'influence du métropolitain, c'est-à-dire de l'évêque résidant dans la métropole de la province politique; en lui donnant une part prépondérante dans la préparation et la marche de ces assemblées tenues dans sa ville épiscopale, elle l'appelaient nécessairement à en être le président. Aussi son pouvoir qui grandit et se développe, provoque-t-il des oppositions; on lui dispute en particulier le droit de confirmer l'élection des nouveaux évêques de sa province. Cette opposition se manifeste surtout dans l'intervalle de paix relativement long qui sépare la persécution de Valérien de celle de Dioclétien. La fortune favorisa les métropolitains; la persécution vint, qui imposa silence aux ambitions et aux rivalités inquiètes. Aussi peut-on dire que l'organisation métropolitaine est complète en Orient à la fin du

¹ Conc. Constantinople, II, can. 2. — ² K. Luebeck, *Reichsteilung und kirchliche Hierarchie des Orients bis zum*

Ausgange des vierten Jahrhunderts. Ein Beitrag zur Rechts- und Verfassungsgeschichte der Kirche, in-8°, Münster, 1901.

III^e siècle. On peut du reste recueillir, dès le milieu de ce siècle, de nombreux faits attestant son existence dans plusieurs provinces.

La persécution, en s'acharnant tout particulièrement sur les chefs de la hiérarchie, ne fit que la consolider aux yeux des fidèles. Aussi, comme Dioclétien avait imposé, à l'empire tout entier, une nouvelle division qui portait le nombre des provinces de 42 à 101, l'Église d'Orient modifia pareillement ses cadres et se conforma entièrement à la nouvelle répartition administrative et politique, ainsi que le montrent les Actes du concile de Nicée.

C'est qu'un nouveau témoignage et non le moindre venait d'être rendu à l'organisation de l'Église. Maximin Daïa voulant rendre la vie au paganisme mourant n'avait rien cru pouvoir faire de mieux que de lui donner un sacerdoce avec une hiérarchie copiée exactement sur celle de l'Église catholique. L'avènement de Constantin, l'Édit de Milan, qui créait des relations plus intimes entre l'Église et l'État, devaient encore fortifier la tendance des Orientaux à assimiler plus complètement l'organisation politique et l'organisation ecclésiastique.

Aussi le concile de Nicée fut-il le triomphe de cette tendance. Conservateur avant tout, il sanctionna et consacra légalement l'organisation métropolitaine, telle que le temps et les circonstances l'avaient faite (can. 4). Mais il le fit en des termes qui supposent et qui exigent une concordance parfaite entre la province civile et la province ecclésiastique. Par le fait même, il traçait implicitement la ligne à suivre dans l'avenir pour le développement de la hiérarchie, c'est-à-dire l'adaptation à l'organisation de l'empire.

Cette décision ne fut acceptée de fait par toute l'Église; elle n'eut aucune influence sur l'évolution de l'organisme épiscopal en Europe et en Afrique. L'Orient seul réalisa le principe émis par le concile de Nicée.

Il serait intéressant de constater cette adaptation de l'Église et de son organisation à l'organisation de l'État. Deux documents peuvent servir à cette fin, la liste des provinces de l'empire établie par Dioclétien en 297¹ et la liste des souscriptions de Nicée (voir ce nom) rangées par provinces². Mais il existe précisément une controverse sur l'exactitude des deux documents. Il va sans dire que les uns prétendent voir dans la liste de Vérone une reproduction fidèle de la nouvelle division de l'empire imposée par Dioclétien, tandis que les autres estiment qu'elle a subi des interpolations, des additions; d'après eux, on y aurait introduit tous les changements survenus dans la division des provinces depuis 297 jusqu'en 380. Cette manière de voir s'appuie sur la liste de Nicée, qui serait une reproduction plus exacte de l'opération administrative de 297. En somme il reste possible — et probable — de conclure à une correspondance parfaite entre les provinces civiles et les provinces religieuses, entre les métropoles civiles et les métropoles religieuses.

VII. L'ORGANISATION SUR-MÉTROPOLITAINE. — La vie synodale toujours intense en Orient présente vers le milieu du III^e siècle un phénomène remarquable. Des centres apparaissent autour desquels se groupent les évêques de plusieurs provinces: Antioche, où se réunissent à de nombreuses reprises les évêques de l'Orient; Alexandrie, dont l'évêque Denys le Grand est consulté par les prélats de toutes les parties de l'Égypte; Éphèse. Si le fait lui-même est évident, les causes n'en sont pas faciles à démêler. On peut toutefois citer pour Antioche la situation politique de la ville et l'importance de son Église aux temps aposto-

liques; pour Éphèse, le souvenir de Jean, la position prise dans la controverse pascale par les évêques d'Asie rangés autour de Polycrate; pour Alexandrie, son importance civile et commerciale qui avait fait d'elle le centre et la capitale aussi bien du judaïsme de la *Diaspora* que du culte impérial dans toute l'Égypte, situation qui passe par imitation inconsciente dans l'Église chrétienne. On constate, pour cette dernière, l'exercice d'un droit juridique véritable sur tout le pays au moment du schisme de Méléce: au synode tenu à Alexandrie en 306, elle réclame le droit de convoquer en concile les évêques de toutes les provinces d'Égypte, de leur imposer des règlements disciplinaires et de confirmer les élections des nouveaux pasteurs. Il semble singulier, à première vue, que pareille prétention se trouve réalisée pour la première fois à Alexandrie, rattachée cependant au diocèse d'Orient et soumise à Antioche. C'est que l'origine en remonte plus haut que la création des diocèses par Dioclétien. Octave s'était réservé l'Égypte comme propriété personnelle et lui avait donné une organisation spéciale qui en faisait un État dans l'empire.

Le concile de Nicée fut amené par le schisme de Méléce à sanctionner le nouvel organisme. On a vu que par son canon 6 il assura le maintien des *ἀρχαία ἔθνη* et garantit leurs droits à Alexandrie, à Antioche et aux Églises dans les autres éparchies. Deux questions se posent encore au sujet de ce canon: quels droits accorde-t-il à Alexandrie, à Antioche? Quelles sont les Églises mises sur le même pied que celles-ci?

Saumaïse et Beveridge croyaient que le concile avait voulu assurer à ces évêques l'exercice du droit métropolitain sur le ressort que la coutume leur avait assigné. Van Espen et ceux qui pensaient comme lui ne mettaient d'autre différence entre leur situation et celle des métropolitains que l'étendue du ressort comprenant plusieurs provinces; K. Luebeck établit pour Alexandrie et Antioche, et conséquemment pour les autres Églises, qu'il s'agit réellement d'un pouvoir essentiellement différent du pouvoir des métropolitains, supérieurs à ceux-ci et donnant droit à une véritable juridiction sur eux. R. Sohm partant de ce principe que le concile de Nicée n'avait pas sanctionné, mais créé et institué l'organisation métropolitaine, se refuse à voir dans la nouvelle institution une dignité supérieure juridiquement à la charge de métropolitain. Il admet bien qu'elle soit plus considérable, qu'elle comporte un pouvoir relatif aux synodes, à l'excommunication et aux ordinations et qu'elle assure à l'évêque d'Alexandrie et à celui d'Antioche une prééminence et supériorité de rang; mais il refuse d'admettre qu'elle leur donne une juridiction véritable sur les métropolitains comme tels. Théorie bien confuse, bâtie sur un principe faux et en contradiction avec les documents et les faits.

Mais quelles sont ces Églises que le concile a omis de citer expressément? De la comparaison du canon 6 de Nicée avec le canon 2 du concile de Constantinople, nous avons vu qu'il ressort que c'est d'Éphèse, de Césarée de Cappadoce et d'Héraclée de Thrace qu'il s'agit. Tout le monde savait quelles Églises le concile avait en vue; ce n'est que par égard pour leur importance et leur haute dignité qu'on a nommé expressément celles d'Alexandrie et d'Antioche; les trois autres avaient des droits trop récents pour aspirer à leur être égalées complètement.

Le canon 7 de Nicée accorde le titre de « sur-métropolitain » à l'évêque de Jérusalem et par là l'évêque de la cité mère du christianisme se trouve mis au premier

¹ Rééditée en 1862 par Mommsen, *Verzeichnis der römischen Provinzen, aufgesetzt um 297*, dans *Abhandlungen der Berliner Akademie der Wissenschaften*, 1862, p. 489-515.

— ² H. Gelzer, H. Hilgenfeld, O. Cuntz, *Patrum Nicænorum nomina latine, græce, copticæ, syriacæ, arabicæ, armenicæ*, Lipsie, 1898.

rang après son primat, l'évêque d'Antioche, toutes gardant les relations de dépendance juridique qui le lient à son métropolitain, l'évêque de Césarée.

Nous avons vu les agents qui ont contribué à amener la situation prépondérante reconnue aux évêques d'Alexandrie et d'Antioche par le concile de Nicée. Leurs collègues d'Éphèse, de Césarée et d'Héraclée doivent l'honneur de leur avoir été adjoints à la position nouvelle que leurs villes obtinrent par la réorganisation de l'empire en 297. Il ne peut subsister aucun doute sur ce point. Les limites des diocèses civils et celles des ressorts juridiques des nouveaux primats concordent parfaitement. Du reste, on peut établir qu'à la fin du III^e siècle, ils étaient encore simples métropolitains; un seul fait a pu les élever aussi vite, en une vingtaine d'années à peine, au-dessus de leurs collègues : l'acte de Dioclétien en 297, qui avait créé, dans l'empire, des « diocèses » comprenant plusieurs provinces.

L'Église s'était donc assimilée complètement à l'État. Le concile de Nicée sanctionna cette adaptation, mais, par le fait même, il rendit impossible pour l'Église d'Orient une organisation indépendante et personnelle, il l'engagea et la lia pour l'avenir.

Et en effet, le concile de Constantinople, de 381, ne fit que suivre la voie tracée à Nicée. L'occasion de la convocation de ce concile fut l'intrusion de l'évêque d'Alexandrie dans l'Église de Constantinople, à laquelle il voulait donner pour évêque le cynique Maxime, alors que Grégoire de Nazianze avait été reconnu par lui-même comme pasteur légitime. Cet événement provoqua l'indignation de l'Église orientale tout entière, et on peut dire que l'animosité contre Alexandrie dicta les principales dispositions canoniques du concile. C'est bien contre elle qu'est dirigé le canon 2 qui interdit l'intrusion dans un diocèse étranger : par sa facture et les expressions employées, il a cependant une portée universelle : il reconnaît l'existence de cinq diocèses ecclésiastiques formant autant d'unités dans l'Église universelle et correspondant parfaitement aux diocèses civils.

On a prétendu que le concile de Constantinople avait donné pour la première fois à Éphèse, Césarée et Héraclée la dignité de « sur-métropolitain » que possédaient déjà Alexandrie et Antioche. Le concile de Nicée n'aurait connu et établi que la division en provinces, en éparchies et aurait ignoré la division en diocèses. Les arguments qu'on apporte en ce sens ne tiennent pas devant une critique sérieuse; si le concile de Nicée n'avait donné cette situation aux trois primats, ils ne l'auraient jamais acquise, ni au concile de Constantinople, ni après ce concile, car l'évêque de Byzance n'eût pas laissé instituer à côté de lui des rivaux gênants, qu'il travailla à supplanter dès la fin du IV^e siècle; enfin on peut établir par des faits l'exercice de la charge de « sur-métropolitain », au moins pour l'évêque Basile de Césarée en Cappadoce avant 381.

Le canon 3 de Constantinople marque un nouveau pas décisif de l'Église orientale dans l'adaptation de l'empire. Il règle la situation de l'évêque de la ville impériale, soumis juridiquement jusque-là au « sur-métropolitain » d'Héraclée.

Alexandrie, par sa culture et son renom scientifique, était depuis longtemps le foyer intellectuel et le centre directeur de l'Église des pays orientaux. Les victoires d'Athanase sur l'arianisme et sur la puissance impériale lui avaient assuré l'hégémonie de l'Orient, malgré les premières tentatives de sa rivale naissante, Byzance. Après une courte défaillance qui suivit la mort du grand évêque, elle avait retrouvé sa puissance en 380, quand elle voulut se l'assurer, en mettant à Constantinople auprès de l'empereur un évêque entièrement

dévoué à sa cause. Ce fut sa perte; le canon 2 du concile avait consacré sa défaite; le 3^e consacra le triomphe définitif de sa rivale : « L'évêque de Constantinople a droit à la préséance d'honneur immédiatement après l'évêque de Rome, parce que Constantinople est la nouvelle Rome. »

R. Sohm croit que le concile accorde là à Constantinople des droits semblables à ceux de Rome et la met à la tête de la chrétienté tout entière, bien qu'au second rang. C'est exagéré; l'évêque de la ville impériale, débarrassé de toute dépendance juridique vis-à-vis d'Héraclée, est élevé au rang de « sur-métropolitain », mais sans obtenir aucun ressort juridiquement soumis à sa puissance; il a simplement la première place parmi tous les « sur-métropolitains » d'Orient et vient immédiatement après l'évêque de Rome dans l'ordre d'honneur et de dignité. Sans aucun doute, les droits réels et une juridiction effective sont les compléments nécessaires de ces prérogatives honorifiques et s'en suivront de fait, mais ils ne sont cependant pas encore garantis par le concile.

Après la ville impériale viennent Alexandrie et Antioche qui peuvent être considérés comme patriarcats de première classe; les trois autres, qui sont de deuxième classe, se rangent dans l'ordre suivant : Éphèse, Césarée, Héraclée. C'est l'ordre suivi par le concile même et par d'autres actes; c'est l'ordre exigé par le principe supposé dans le canon 3, suivant lequel l'importance et le rang d'une Église se déterminent d'après l'importance et le rang de la cité. Telle est la théorie vraie, légitime pour l'Orient, tandis qu'une autre tout opposée a prévalu en Occident. Les papes ont invoqué le principe de l'origine et de la succession apostolique pour déterminer et justifier la préséance et la dignité des Églises d'Alexandrie et d'Antioche, de même que le concile de 381 quand il a réclamé pour Rome le premier rang en se basant sur sa situation politique.

Le résultat principal du concile de 381 fut de mettre la nouvelle Rome, Byzance, à la tête de l'Orient chrétien. Elle en profitera pour étendre son influence et sa juridiction aux diocèses d'Asie, du Pont et de Thrace, qui lui seront soumis effectivement par le concile de Chalcédoine, en 451. L'ambition des empereurs aide celle des évêques; la fortune la favorise; aussi, dès le commencement du VI^e siècle, Byzance a tout en sa main et elle va commencer le combat contre Rome même pour arriver à fonder une Église nationale, dont elle aura seule la direction.

VIII. AMOINDRISSEMENT D'ANTIOCHE. — Les listes épiscopales du concile de Nicée montrent qu'en 325 le diocèse d'Antioche comprenait huit provinces : Palestine, Phénicie, Célésyrie, Arable, Mésopotamie, Cilicie, Isaurie et Chypre, ayant chacune leurs évêques suffragants. Ce nombre s'accrut pendant le IV^e siècle par suite des remaniements administratifs opérés par la puissance civile. En 353, nous lisons dans Ammien Marcellin cette énumération : Cilicie, Isaurie, Comma-gène, maintenant *Euphratensis*; Syrie, Phénicie, Palestine, Arabie et Chypre; à la même date, cet auteur mentionne en outre l'Osrhoène. Dans l'espace de vingt-huit ans, on a donc formé deux nouvelles provinces : Osrhoène et *Euphratensis*. Ces remaniements ont continué. Théodose le Grand et Arcadius procèdent à une nouvelle réorganisation de l'empire, postérieurement à 381 et antérieurement à 425, de sorte qu'à cette dernière date, le patriarcat d'Antioche a passé de huit provinces ecclésiastiques à quinze dont on lit l'énumération dans la *Notitia dignitatum*, ce sont : Palestine, Phénicie, Syrie, Cilicie, Chypre, Arabie, Isaurie, Palestine première, Palestine seconde, Phénicie libanaise, *Euphratensis*, Syrie salulaire, Osrhoène, Mésopotamie, Cilicie seconde.

En 431, la province de Chypre obtient du concile d'Éphèse son autonomie ecclésiastique et en 451, Juvénal obtient du concile de Chalcédoine la constitution du patriarcat de Jérusalem en détachant les trois provinces de Palestine. Dès lors Antioche, qui a vu l'Église de Perse s'affranchir également de sa juridiction, ne compte plus que onze provinces ecclésiastiques sur les quinze qui continuent à former le diocèse civil d'Orient.

Il faut chercher les causes de cet amoindrissement d'Antioche dans le schisme qui affaiblit ce siège. En 330, les ariens se trouvant en force, déposèrent et exilèrent l'évêque Eustathe dont les partisans obéirent au prêtre Paulin. En 360, l'arien Eudoxe échangea Antioche contre Constantinople et Mélèce qui le remplaça fut destitué en faveur d'Euzoïus. Il y eut quatre partis à Antioche dont deux orthodoxes : eustathiens et mélécien qu'on ne put arriver à mettre d'accord. Après 370, le dissentiment s'aggrava et se perpétua jusqu'en 414. Cette division, qui avait duré quarante-cinq ans, avait été funeste à la puissance patriarcale d'Antioche.

IX. LE PATRIARCAT DE CONSTANTINOPLE. — Le canon 3 du concile œcuménique de 381 est ainsi libellé : Τὸν μέντοι Κωνσταντινουπόλεως ἐπίσκοπον ἔχειν τὰ πρεσβεῖα τῆς τιμῆς μετὰ τὸν τῆς Ῥώμης ἐπίσκοπον, διὰ τὸ εἶναι αὐτὴν νέαν Ῥώμην. « L'évêque de Constantinople doit avoir la prééminence d'honneur après l'évêque de Rome, car cette ville est la nouvelle Rome. »

Le mot πρεσβεῖα suivi de τῆς τιμῆς précise et limite le sens de l'institution que les anciens traducteurs latins rendaient par *primatus honoris*, distingué de toute autorité effective. La paraphrase arabe de ces canons dit que « l'évêque de Constantinople prend rang tout de suite après l'évêque de Rome » et Zonaras fait observer que μετὰ dénote un rang secondaire : ὑποβιβασμὸν καὶ ἐλάττωσιν, comme le reconnaît la novelle CXXX de Justinien. La raison donnée de la faveur réclamée par Constantinople est digne d'attention. La ville bâtie par Constantin est une « nouvelle Rome », à ce titre elle doit donc n'avoir qu'une infériorité d'ancienneté à l'égard de la Rome ancienne et celle-ci ne jouit de son privilège qu'à titre purement politique : la majesté de la Ville. La manœuvre se devine sans peine; pour rabaisser les prétentions de l'Église romaine, on lui rappelle qu'elle tient son rang éminent d'une pure rencontre : elle participe à la grandeur de la ville et rien ne prouve que les révolutions des empires ne la feront pas descendre quelque jour au-dessous de cette jeune cité, à peine émancipée de son rang modeste de *paræcia* du diocèse d'Héraclée. Rome s'insurgea toujours contre cette tendance qu'on pourrait appeler « naturaliste » et soutint que sa primauté n'était pas attachée à une contingence politique, mais à la fondation du siège épiscopal par saint Pierre, elle était donc « apostolique » d'où sa véritable supériorité. Le rang occupé depuis trois siècles assurait d'ailleurs au siège de Rome une prééminence fondée sur l'habitude des Églises provinciales, sur leur reconnaissance pour les bienfaits reçus et sur le rôle dogmatique et disciplinaire de plus en plus éclatant. Les souvenirs du passé ne sont pas chose entièrement négligeable. Théodoret, dans sa lettre au pape Léon (*Epist.*, cxiii) fonde la supériorité de l'Église de Rome sur l'illustration et la grandeur de la cité, sur sa foi et, par-dessus tout, sur la possession du tombeau des apôtres. Ce dernier argument offre un intérêt d'autant plus vif que des documents retouchés à une date tardive racontent une tentative d'enlèvement des deux

corps de Pierre et de Paul par des Grecs, opérant à main armée.

L'obstination apportée par les empereurs et par les évêques de Constantinople pour rehausser le siège épiscopal de la nouvelle capitale de l'empire n'atteignait pas seulement la prédominance du siège de Rome, elle lésait les droits acquis des sièges d'Alexandrie et d'Antioche qui avaient joui du second et du troisième rang dans la hiérarchie. A l'égard d'Alexandrie, la maladresse de l'évêque Pierre qui avait prétendu imposer Maxime le Cynique sur le siège de Constantinople, se trouvait sévèrement punie. Quant à l'Église d'Antioche, on a vu que sa situation à l'époque du concile de 381 la mettait hors d'état de revendiquer ses droits avec une grande énergie. Le schisme mélécien lui valait, avec d'autres maux, cette infortune d'assister impuissante à sa propre déchéance. Il va sans dire que l'Occident considérait comme non avenu ce remaniement dans la hiérarchie des grands sièges. Paschasinus, légat du pape Léon au concile de Chalcédoine, observa dans la première session que « par la volonté de Dieu », Anatolius de Constantinople était le premier¹; dans la xvi^e session, lui et son colégat, Lucentius, désavouèrent les canons de Constantinople², enfin, le pape Léon lui-même déclara que l'élévation du siège de Constantinople aux dépens de ceux d'Alexandrie et d'Antioche, allait contre les règles de Nicée. Il désigna le canon 3 comme *quorundam episcoporum conscriptio* qui n'a jamais été porté à la connaissance du Siège apostolique³. Les légats romains au concile de Constantinople de 869, signèrent le canon 21 qui rangeait Constantinople tout de suite après Rome⁴. Le second rang ne fut définitivement concédé qu'après l'érection d'un patriarcat latin au concile de Florence de 1215⁵; ce rang fut reconnu au patriarche grec à Florence, en 1439.

X. LE PATRIARCAT DE JÉRUSALEM. — Eusèbe nous a laissé les listes épiscopales (voir *Dictionn.*, t. ix, à ce mot) des quatre principaux sièges. D'après lui, la succession des évêques ne fut jamais interrompue à Jérusalem depuis les temps apostoliques. Cependant le siège de cette ville connut peu d'éclat et ses titulaires ne s'élevèrent que tardivement au patriarcat. Si on ne regarde qu'au rôle historique et à l'antiquité de la chaire épiscopale de cette ville on a le droit d'en être surpris, mais des conditions secondaires exercèrent une influence si considérable qu'elles suffirent à expliquer cette longue humiliation du plus ancien siège épiscopal du christianisme. Les conditions de l'Église de Jérusalem à ses débuts étaient peu favorables au développement d'un grand rôle. Les événements tragiques qui survinrent achevèrent de ruiner pour longtemps toute velléité de tenir un grand rôle. Ce fut l'exode à Pella pendant le siège par Titus, le retour et l'établissement précaire sur des ruines, la persécution recommencée sous Hadrien qui enleva les lieux consacrés par le souvenir du Sauveur et les « désaffecta ». Jusqu'au temps de Constantin et des grandes fondations palestiniennes et hiérosolymitaines de ce prince et de sa mère Hélène, l'Église de Jérusalem végéta. Saint Épiphane nous apprend que jusqu'au temps de l'empereur Hadrien les Églises apprenaient de l'Église de Jérusalem la fixation de l'époque de la Pâque. Après cette date d'Hadrien, tout semble sombrer dans l'obscurité et l'impuissance. Le prestige historique de la ville avait disparu avec son nom. Lorsqu'elle fut rebâtie et appelée Aelia Capitolina, elle n'évoquait plus que l'idée quelconque d'une ville païenne. La nouvelle communauté établie dans ces lieux avait nécessaire-

¹ Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. vi, col. 607. — ² Id., *ibid.*, t. vii, col. 442. — ³ S. Léon, *Epist.*, cvi, 2, 5, *P. L.*, t. lrv, col. 1003, 1005; S. Grégoire I^{er}, *Epistol.*, l. vii, ep. xxxiiii,

P. L., t. lxxvii, col. 892. — ⁴ Mansi, *Conciliarum amplissima collectio*, t. xvi, col. 174. — ⁵ Mansi, *op. cit.*, t. xxii, col. 991.

ment rompu avec ses traditions et ses souvenirs abolis et anéantis. Quand l'évêque Marc, après l'expulsion des Juifs de race, rentra dans la ville, il conduisit à sa suite sur les ruines du mont Sion une communauté composée de fidèles venus de la Gentilité. L'occupation romaine avait ruiné Jérusalem et fait la fortune de Césarée devenue la vraie capitale administrative de la province. Cependant les traces du passé évangélique avaient disparu, le culte profond demeurait dans les cœurs et, dès le II^e siècle, l'évêque de Jérusalem faisait bonne figure aussitôt après l'évêque de Césarée. C'est ce que nous apprend Eusèbe. « Dans un synode tenu au sujet des discussions sur la fête de Pâques, au temps du pape Victor, Théophile de Césarée et Narcisse de Jérusalem ont exercé la présidence. » Ceci se passait en l'an 196¹.

Depuis lors et jusqu'au concile de Nicée on ne constate aucun progrès dans la condition des évêques de Jérusalem. A Nicée, les Pères remercient officiellement Macaire de Jérusalem du zèle déployé par lui contre l'arianisme. On sait que le canon 7 du concile parle du rang de cet évêque : Ἐπειδὴ συνήθεια κεκράτηκε καὶ παράδοσις ἀρχαία ὥστε τὸν ἐν Ἀλίᾳ ἐπίσκοπον τιμᾶσθαι, ἐχέτο τὴν ἀκολουθίαν τῆς τιμῆς τῆ μητροπόλεως σωζομένου τοῦ οἰκείου ἀξιώματος. « Comme la coutume et l'ancienne tradition portent que l'évêque d'Aelia doit être honoré d'une manière particulière, il doit suivre immédiatement pour ce qui est de l'honneur, sans préjudice cependant de la dignité qui revient à la métropole. » En s'appuyant sur l'autorité de Pierre de Marca², on a longtemps soutenu que l'évêque de Jérusalem marchait immédiatement à la suite des évêques de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche et que le concile de Nicée avait érigé le siège de Jérusalem en patriarcat tout en réservant à Césarée les droits métropolitains. Le fait de la possession et du maintien du titre de métropole à Césarée est hors de discussion. Qu'a donc prétendu faire le concile à l'égard de Jérusalem? Lui a-t-il conféré l'autocéphalie? On n'en a aucune preuve et on n'a même aucune bonne raison pour le croire, car le cas de l'évêque de Jérusalem n'était pas assimilable, en 325, au cas du siège de Constantinople, en 381, ni au cas de l'évêque de Tmes qui n'avait ni métropolitain ni suffragant pour la bonne raison qu'il était seul dans la province. Ce qu'a voulu le canon de Nicée c'est assigner au siège de Jérusalem le second rang dans la province. L'objection tirée des souscriptions au concile est sans valeur. En effet, si au concile d'Antioche de 272, Hyménée de Jérusalem est nommé avant Théoctiste de Césarée, et si, à Nicée, Macaire de Jérusalem signe avant Eusèbe de Césarée, il faudra dire que les métropolitains marchent à la suite de leurs suffragants, puisque deux autres évêques de Palestine signent avant Eusèbe et que le métropolitain d'Isaurie ne signe qu'après quatre de ses suffragants. La convocation d'un synode par Maxime de Jérusalem qui rassemble les évêques de Syrie et de Palestine en faveur d'Athanase s'explique par la nécessité de lutter contre l'influence arienne d'Acace de Césarée, le métropolitain³. Acace va trouver en face de lui un adversaire d'une activité, d'une souplesse et d'une ténacité redoutable, Cyrille de Jérusalem.

Cyrille exploita la situation religieuse au profit de ses revendications honorifiques; son collègue n'était pas d'une orthodoxie irréprochable, il entreprit de le faire déposer. Acace, plus alerte, le prévint, l'accusa de semi-arianisme, de la vente des vases sacrés de son

Église, assembla quelques évêques et déposa Cyrille. Sozomène⁴ qui connaît ces prétextes avoue que le but des deux côtés est d'obtenir la primauté de la province. Socrate⁵ ne s'est pas expliqué ces manœuvres et Théodoret⁶ a adopté l'explication de Sozomène. Cyrille l'emporta dans cette lutte au cours de laquelle Acace disparut en 365 ou 366. Cyrille lui donna pour successeur Philouménos que suivit Cyrille le Vieux et Eutychios, intrus, pendant l'exil de Cyrille de Jérusalem qui, à peine remonté sur son siège, nomma son propre neveu Gélase, à Césarée. Cependant cette dernière ville maintenait ses droits sans en rien abandonner lorsque, à la fin du IV^e siècle, s'exécuta un remaniement de l'administration civile. La Palestine fut fractionnée en trois provinces et l'Église ayant modelé ses divisions sur celles-ci, Jérusalem se trouva reléguée au quatrième rang, après les métropolitains de Césarée, de Scythopolis et de Petra. Le coup était rude et, cependant, le successeur de Cyrille, Jean de Jérusalem, s'en accommoda assez bien pendant son long épiscopat. En 415, il consentait à assister au synode de Diospolis présidé par Euloge de Césarée; c'était une manière d'acquiescement à la situation humiliée du siège de Jérusalem. La seule tentative faite pour s'y soustraire est celle de Jean portant au tribunal de Théophile d'Alexandrie sa querelle avec saint Jérôme. Là-dessus, ce dernier éclate : « Quel droit a l'évêque d'Alexandrie sur Jérusalem? La métropole de la Palestine, c'est Césarée, et celle de tout l'Orient, c'est Antioche, voilà ce qu'ont réglé les canons de Nicée. » Dans une lettre à Pammachius, Jérôme interpelle son antagoniste Jean de Jérusalem : *Tu qui regulas quæris ecclesiasticas et Nicæni concilii canonibus uteris, ut alienos clericos, et cum suis episcopis commorantes, tibi niteris usurpare; responde mihi, ad Alexandrinum episcopum Palæstina quid pertinet? Ni fallor, hoc ibi* (dans les canons de Nicée) *decernitur, ut Palæstinæ metropolis Cæsarea sit et totius Orientis Antiochia. Aut igitur, ad Cæsariensem episcopum referre debueras, cui, sprete communionem tua, communicare nos noveras; aut, si procul expetendum iudicium erat, Antiochiam potius litteræ dirigendæ. Sed novi, cur Cæsaream, cur Antiochiam nolueris mittere, sciebas quid fugeres quid vitares; maluisti occupatis auribus molestiam facere, quam debitum metropolitanæ tuo honorem reddere.* L'évêque Prayle de Jérusalem demeura en repos; la querelle reprit, terrible, sous Juvénal. Vers 428, Juvénal nomme à l'évêché de Parremboles (ou *Castra Saracenorum*) nouvellement érigé, Pierre Aspabet. D'autorisation de l'évêque de Césarée, il ne fut même pas question. Tillemont, Le Quien, Hefele lui ont donné tort. Le P. S. Vaillhé est d'un sentiment contraire, et nous adoptons son opinion sans réserves⁷.

Au concile d'Éphèse (431) Juvénal entreprit de soutenir un grand rôle. Jean d'Antioche était absent et lorsqu'il se trouva sur les lieux il se consuma en intrigues. Juvénal escorté d'un groupe compact d'évêques toujours disposés à ne jurer que par lui, prit le premier rang, tout de suite après Cyrille d'Alexandrie, dans le parti de l'orthodoxie. Sentant, dès le début, quels soupçons planaient sur Jean du fait de sa conduite tortueuse, il ne craignait pas d'engager la partie un peu prématurément et de réclamer que l'évêque d'Antioche prêtât obéissance au trône apostolique de Jérusalem⁸. Si blasés que les Pères du concile pussent être en fait d'ambition, le coup sembla un peu fort et Cyrille d'Alexandrie en référa au pape saint Léon qui rassura Maxime d'Antioche sans ménager Juvénal⁹,

¹ Eusèbe, *Hist. eccles.*, I, V, c. XXIII, P. G., t. XX, col. 492. — ² P. de Marca, *De concordia sacerdotii et imperii*, I, V, c. XII, n. 4. — ³ Socrate, *Hist. eccles.*, I, II, c. XXIV, P. G., t. LXVII, col. 262. — ⁴ Sozomène, *Hist. eccles.*, I, IV, c. XXV, P. G., t. LXVII, col. 1196. — ⁵ Socrate, *Hist. eccles.*, I, II,

c. XXXVIII, P. G., t. LXVII, col. 324. — ⁶ Théodoret, *Hist. eccles.*, I, II, c. XXII, P. G., t. LXXXII, col. 1064. — ⁷ S. Vaillhé, *Érection du patriarcat de Jérusalem, 451*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, t. IV, 1899, p. 44-58. — ⁸ Labbe, *Concilia*, t. III, col. 614. — ⁹ S. Léon, *Epist.*, CXIX, P. L., t. LIV, col. 1044.

lequel frisa l'excommunication et ne l'évita que parce que Cyrille fit justement observer qu'il ne fallait pas grossir le nombre des hérétiques; ce qui en dit assez long sur les dispositions présumées de Juvénal et de son groupe. Toutefois cette condescendance de Cyrille parut excessive. Gennade, archimandrite à Constantinople se sépara de la communion de son évêque Prochus afin de bien marquer son mécontentement de l'indulgence témoignée à Juvénal. Cyrille tint bon et, dans une lettre à Gennade (en 434), l'avertit que Prochus et lui refusaient absolument de reconnaître Juvénal en qualité de métropolitain de la Palestine¹. Alors Juvénal paya d'audace, il rentra à Jérusalem, consacra des évêques, administra les affaires, gouverna les trois provinces comme si elles lui avaient été dévolues. Il fit plus, il ordonna des évêques pour l'Arabie et pour la Phénicie. Quelques années plus tard, au brigandage d'Éphèse (449), Juvénal se rangea au parti de Dioscore, contribua par sa présence au meurtre de saint Flavien et fit signer par les évêques fidèles le blanc-seing qui absolvait Eutychis. Il obtint en récompense le titre de patriarche et la juridiction sur les trois Palestines, la Phénicie et l'Arabie dont l'empereur Théodose II le gratifia sans aucun droit, Juvénal s'arrogea en conséquence la première place après Dioscore et le légat du pape, prit le pas sur Dommus d'Antioche, Flavien de Constantinople et d'autres encore. Maxime d'Antioche voyant à quel redoutable adversaire il avait affaire, entra en composition avec lui. Trois commissaires spéciaux assistaient à leurs conférences et le 21 octobre 451, en la VII^e session du concile, Maxime déclara qu'« après de longues contestations il s'était entendu avec Juvénal pour que le siège de saint Pierre à Antioche eût les deux Phénicies et l'Arabie et pour que le siège de Jérusalem eût les trois Palestines sous sa dépendance. On sollicitait le concile de ratifier cette convention par écrit ». Cinq jours plus tard, le 31 octobre, on revint sur cette affaire dans la XIV^e session. Avec l'appui des deux légats du pape on prit la résolution suivante : « Les deux Phénicies, de même que l'Arabie, font retour au siège d'Antioche; par contre, les trois provinces de la Palestine appartiendront au siège de Jérusalem. » Une fois débarrassé de l'intrus qui occupa son siège de Jérusalem pendant vingt mois (451-453), Juvénal réunit un concile de ses trois provinces, notifia la décision de Chalcedoine à laquelle acquiesça le métropolitain de Césarée, Irénée. Celui-ci, tout aussitôt, se plaignit à saint Léon le Grand de la complaisance des légats pontificaux pour Juvénal, complaisance qui venait de lui coûter, à lui Irénée, trois provinces. Le pape cassa tout ce que ses légats auraient pu établir ou permettre de contraire aux canons de Nicée², mais rien ne fut changé et Juvénal jouit de son patriarcat acquis de la façon qu'on vient de dire.

XI. SITUATION EN OCCIDENT. — Le texte du canon 6 s'exprime ainsi : « Que les lois anciennes soient observées, notamment celles qui concernent l'Égypte, la Libye et la Pentapole, de manière que l'évêque d'Alexandrie ait puissance sur toutes ces provinces, puisque c'est une loi établie pour l'évêque [ou pour les évêques] de Rome » ἐπειδὴ καὶ τὸ ἐν τῇ Ῥώμῃ ἐπισκοπῶν τοῦτο συνήθως ἔστιν. S'agit-il ici d'un précédent qu'on invoque ou d'une analogie qu'on rappelle? Rufin, dans sa version latine des canons de Nicée, favorise la dernière explication puisque, d'après lui, le canon 6 ordonne que l'ancienne coutume soit observée : à Alexandrie et à Rome; non pas : à Alexandrie comme à Rome. La traduction de Rufin est plutôt une paraphrase; il l'a insérée dans sa traduction de

l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe (l. X, c. VI), et on la retrouve non seulement dans les manuscrits de cet ouvrage, mais encore, plus ou moins complète, dans certaines collections canoniques. C.-H. Turner a ramené cette source dérivée parmi les canons latins de Nicée, il lui a donné, d'après les manuscrits, l'intitulé suivant : *Incipiunt canones Nicæni CCCXVIII episcoporum scripti in urbe Roma de exemplaribus sancti episcopi Innocenti*. Cet intitulé doit être rapproché d'une rédaction dite : *Interpretatio quæ dicitur Gallo-hispana*, combinaison de l'*Interpretatio gallica* et de Rufin, antérieure au II^e concile d'Arles, vers 455, dont le seul manuscrit complet (Bruxelles, n. 8780, IX^e siècle) porte cet intitulé : *Expliciunt canones CCCXVIII episcoporum niceni, transcripti in urbe Roma de exemplaribus sancti Innocenti episcopi, amen*. Turner estime cette souscription exacte; il s'ensuivra que les deux rédactions, la *Gallo-hispana* et celle de Rufin ont été envoyées en Gaule par Innocent I^{er}, dont le rôle canonique paraît avoir été fort important. Nous voulions appuyer sur ce point afin de donner sa pleine valeur à la réponse faite par lui à l'évêque Alexandre d'Antioche, réponse citée déjà et qui offre la preuve convaincante que les évêques de Rome avaient droit d'ordonner tous les évêques dont les sièges se trouvaient dans les limites de leur juridiction. Le pape Célestin dans sa lettre aux évêques de la Pouille et de la Calabre, provinces placées sous des primats provinciaux, s'exprime ainsi : *Audimus quasdam propriis destitutas rectoribus civitates, episcopos sibi petere velle de laicis, tantumque festigium tam vile credere, ut hoc his qui non Deo sed sæculo militaverunt, æstiment nos posse conferre : non solum male de suis clericis, in quorum contemptum hoc faciunt, judicantes, sed de nobis pessime, quos credunt hoc posse facere, sentientes*³. Les évêques de Sicile recevaient également l'ordination des mains du pape, comme le leur rappelle clairement saint Léon dans une lettre par laquelle il leur reproche de conférer le baptême solennel le jour de l'Épiphanie : *Quam culpam nullo modo potuissetis incidere, si unde consecrationem honoris accipitis, inde legem totius observantiæ sumeretis, et beati Petri apostoli sedes quæ vobis sacerdotalis mater est dignitatis, esset ecclesiasticæ magistra rationis*⁴. Saint Grégoire I^{er} est plus formel encore, si c'est possible, relativement à la province de Sicile : *Lilybetanæ clerus Ecclesiæ huic pro ordinando sibi veniens sacerdote, licentiam eis de exquirendo sibi episcopo nos dedisse cognoscas. Qui reperientes Decium forensem presbyterum sibi eum consecrari multis precibus proposuerunt, quorum petitionem necessarium duximus adimplere*⁵. Jean Diacre, dans la vie qu'il a écrite du pape Grégoire I^{er}, nous apprend que ce droit d'ordination s'étendait sur beaucoup de provinces. *Ex presbyteris cardinalibus Ecclesiæ suæ consecravit episcopus Bonifatium Rhegii, Habentium Perusii et Donatum Messanæ Siciliae. Ex diaconibus vero Gloriosum Istriæ, Festum Capicæ, Petrum Trece et Castorium Arimini. At vero ex monachis monasterii sui Marianum Ravennæ, Maximianum Syracusis et Sabinum Callipoli præsules ordinavit*. Si on rapproche ce dénombrement de tant d'évêchés lointains, de toute une série de textes du *Liber pontificalis*, on parvient à donner de ceux-ci une interprétation satisfaisante. La notice des papes fait mention pour chacun des plus anciens d'un certain nombre d'ordinations épiscopales; ce nombre semble parfois disproportionné aux exigences de la seule province romaine. Ainsi le pape Sixte III, prédécesseur de Léon I^{er} célèbre cinquante-deux ordinations en huit années de pontificat; saint Léon, en vingt années, fait cent quatre-vingt-cinq ordinations. S'il ne s'agissait que des évêques de la province de Rome, il fau-

¹ S. Cyrille, *Epist.*, XLIV, P. G., t. LXXVII, col. 319. — ² P. L., t. LIV, col. 1045. — ³ S. Célestin, *Epist.*, v, n. 2. —

⁴ S. Léon, *Epist.*, XVI, n. 1. — ⁵ S. Grégoire, *Epist.*, l. VI, ep. XIII, P. G., t. LXXVII, col. 805.

draît qu'en vingt ans elle se fût renouvelée entièrement plus de trois fois : ce qui est absolument inadmissible. Le même saint Léon fixe le droit de l'évêque de Thessalonique sur le vicariat d'Illyrie, et il est douteux qu'il lui concède un pouvoir plus étendu que celui qu'il exerçait lui-même à Rome. *De persona consecrandi episcopi et de cleri plebisque consensu metropolitanus episcopus ad fraternitatem tuam referat; quodque in provincia bene placuit, faciat; ut ordinationem rite celebrandam tua quoque firmet auctoritas. Quæ rectis dispositionibus nihil moræ aut difficultatis debet afferre, ne gregibus Domini diu desit cura pastorum*¹. On voit que, au v^e siècle, dans la province d'Illyrie — et peut-être même à Rome — l'ordination des primats provinciaux et de leurs évêques suffragants appartenait au métropolitain. Toutefois, les primats provinciaux n'étaient pas réduits à une dignité purement honorifique; c'était à eux que revenait le soin de convoquer leurs suffragants pour élire un successeur à l'évêque défunt. A eux encore revenait l'examen du choix du peuple et du clergé et la confirmation de l'élection; mais l'ordination du nouvel élu revenait au métropolitain.

En regard de ces textes formels, il ne sera pas superflu de citer les rédactions latines des canons de Nicée. Les voici avec quelques indications préliminaires destinées à en fixer la valeur :

1^o *Interpretatio Cæciliani* (Traduction conservée à Carthage et produite au concile de 419) : *Antiqua per Egyptum adque Pentapolim consuetudo servetur ut Alexandrinus episcopus horum habeat sollicitudinem, quoniam et urbis Rome episcopo similis mos est ut in suburbicaria loca sollicitudinem gerat; necnon et apud Antiochiam itaque et in aliis provinciis propria jura serventur metropolitanis Ecclesiis*².

2^o *Interpretatio Attici* (Recension exécutée à Constantinople, lors de l'enquête de l'Église de Carthage, en 419) : *Antiqui mores obtineant qui apud Aegyptum sunt et Libiam in Pentapolim ut Alexandriae episcopus omnium habeat sollicitudinem, quia et urbis Romæ episcopo similis mos est. Similiter autem et circa Anthiociam et in ceteris provinciis privilegia propria reserventur metropolitanis Ecclesiis*³.

3^o *Interpretatio quæ dicitur Prisca* (C'est une combinaison de la rédaction précédente et de la suivante publiée par Justel, en 1661, d'après un manuscrit du vii^e siècle. Turner a revu le manuscrit qu'il compare à quatre autres) : *Antiqui moris est ut urbis Romæ episcopus habeat principatum ut suburbicaria loca et omnem provinciam sua sollicitudine gubernet. Qui vero apud Aegyptum sunt, Alexandriae episcopus omnium habeat sollicitudinem; similiter autem et circa Anthiociam et in ceteris provinciis privilegia propria reserventur in metropolitanis Ecclesiis*⁴.

4^o *Interpretatio codicis Ingilrami* (Rédaction d'origine romaine ou italienne, remonte probablement au iv^e siècle. Il se pourrait que le légat Paschasinus eût tiré de ce texte les canons 6 et 7 dont il donna lecture au concile de Chalcédoine, en 451) : *Ecclesia romana semper habuit primatus. Teneat autem et Aegyptus ut episcopus Alexandriae omnium habeat potestatem, quoniam et Romano episcopo hæc est consuetudo. Similiter autem et qui in Anthiocia constitutus est : et in uteris provinciis primatus habeant Ecclesie civitatem ampliorum*⁵.

5^o *Interpretatio quæ dicitur Gallica* (Rédaction qui peut remonter au iv^e siècle) : *Antiquos mos maneat apud Aegyptum Libeem et Apintapolim, ita ut Alexandriae episcopus in universos habeat potestatem, quoniam urbis*

*Romæ episcopo in consuetudinis est. Similiter autem et apud Anthiociam et in aliis provinciis prærogativa tantum salva sit Ecclesia*⁶.

6^o *Interpretatio quæ dicitur Gallo-hispana* (Combinaison de la précédente et de Rufin, antérieure au II^e concile d'Arles, vers 455) : *Et ut antiquos mos maneat, Aegyptum, Liben, Pentapolim, Alexandriae episcopus habeat potestatem; sicut urbis Rome episcopus habit vicinas sibi provincias, et Anthiocie totam Cælem*⁷.

7^o *Interpretatio Rufini* (Texte inséré par Rufin dans son *Hist. eccl.*, au commencement du v^e siècle) : *Et ut apud Alexandriam vel in urbe Roma vetusta consuetudo servetur, ut vel ille Aegypti vel hic suburbicabarum Ecclesiarum sollicitudinem gerat.*

8^o *Ejusdem epitome hispana* : *Alexandrinus et Romanus papa primatum habeant*⁸.

9^o *Interpretatio quæ dicitur Isidori* (Rédaction qui doit prendre place entre 419 et 451; le nom d'Isidore lui est entièrement étranger) : *Mos antiquus perduret in Aegypto vel Libya et Pentapoli, [id est] ut alexandrinus episcopus omnium horum habeat potestatem, quoniam quidem et Romano episcopo hoc idem moris est. Similiter autem et apud Antiochiam ceterasque provincias honor suus unicuique servetur Ecclesie*⁹.

10^o *Interpretatio Dionysii exigui prima* (Rédaction exécutée à l'aide de la traduction de Cécilien et du texte grec. Denys ayant approuvé ce remaniement médiocre l'a soumis à une nouvelle collation avec le grec) : *Antiqua consuetudo servetur per Aegyptum Libyam et Pentapolim, ita ut alexandrinus episcopus horum omnium habeat potestatem, quia et urbis Romæ episcopo parilis mos est. Similiter autem et apud Anthiociam ceterasque provincias suis privilegia serventur Ecclesiis*¹⁰.

11^o *Interpretatio Dionysii exigui altera* (Texte connu, cf. *P. L.*, t. LXVII, col. 147; Mansi, *Conc. ampl. coll.*, t. II, col. 177) : *Antiqua consuetudo servetur per Aegyptum, Libiam et Pentapolim, ita ut alexandrinus episcopus horum omnium habeat potestatem, quia et urbis Romæ episcopo parilis mos est. Similiter autem et apud Anthiociam ceterasque provincias suis privilegia serventur Ecclesiis*¹¹.

Plusieurs de ces rédactions témoignent pour l'usage romain — du moins, italien — au iv^e siècle; elles ont droit par conséquent à être traitées avec la plus grande attention. L'affirmation formelle de la primatie romaine que nous relevons dans 3^o, 4^o et 8^o est une glose tendancieuse; ce qui importe beaucoup plus, c'est l'attestation concordante dans 1^o, 3^o, 6^o, 7^o relativement à la juridiction de l'évêque de Rome sur les *loca suburbicaria*. D'après ces quatre attestations nous pouvons établir l'affirmation suivante : « L'évêque de Rome, en vertu d'une coutume ancienne, exerce la primatie et gouverne les Églises suburbicaires et la province entière. » Cette affirmation se complète ainsi : « Cette coutume ne diffère pas de celle qui attribue à l'évêque d'Alexandrie le soin de toutes les églises de sa juridiction et lui donne puissance sur elles. » Que faut-il entendre par *loca suburbicaria*? D'après W. Bright¹², ce terme ne s'appliquerait pas aux églises situées dans les limites du territoire gouverné civilement par le préfet urbain, mais à celles dispersées dans les dix provinces gouvernées par le préfet urbain, c'est-à-dire *Picenum suburbicarium, Campania, Tuscia et Umbria, Apulia et Calabria, Bruttium et Lucania, Valeria, Sicilia, Sardinia et Corsica*, région nettement distincte des sept provinces de l'Italie septentrionale qui dépendaient, au point de vue ecclésiastique, de

p. 196. — ² Id., *ibid.*, p. 196. — ³ Id., *ibid.*, p. 197. — ⁴ Id., *ibid.*, p. 197. — ⁵ Id., *ibid.*, p. 197, cf. p. 148. — ⁶ Id., *ibid.*, p. 260. — ⁷ Turner, *op. cit.*, p. 260. — ⁸ *The canons of the first four general councils*, 1892, p. 22.

¹ S. Léon, *Epist.*, XIV, n. 6, *P. L.*, t. LIV, col. 673. — ² Turner, *Ecclesie occidentalis monumenta juris antiquissimi*, in-8°, Oxonii, 1904, p. 120. — ³ Id., *ibid.*, p. 120. — ⁴ Id., *ibid.*, p. 121. — ⁵ Id., *ibid.*, p. 121. — ⁶ Id., *ibid.*,

Milan. C.-H. Turner¹ a recherché *Quid sibi velint « regiones urbicae » vel « suburbicae »*. Jacques Sirmond² avait jadis abordé cette question sur laquelle Th. Mommsen³ a laissé peu de chose à dire. Ses conclusions ont été admises par J. Marquardt⁴ et précisées, éclairées et complétées par P.-E. Vigneaux⁵.

A la suite de la répartition nouvelle des provinces, faite par Dioclétien et par Constantin, la péninsule italique tout entière fut partagée entre le *Vicarius Italiae* et le *Vicarius Urbis*. Le premier reçut sept provinces dans l'Italie septentrionale, le deuxième dix provinces dans l'Italie centrale (exception faite de Rome qui continua de former un gouvernement distinct sous le *Praefectus Urbis*) et l'Italie méridionale, y compris la Sicile, la Sardaigne et la Corse. Le gouvernement attribué au *Vicarius Italiae* reçut l'appellation globale de *Italia*, celui du *Vicarius Urbis* fut désigné sous le nom de *urbicae* ou *suburbicae regiones*. Les deux gouvernements ne différaient pas seulement l'un de l'autre par le nom : l'*Italia* était astreinte à solder certaines dépenses de la cour impériale, ce qui lui valut le nom de *regio annonaria*; les *regiones suburbicae* n'avaient à s'acquitter envers Rome que de contributions insignifiantes, par exemple : bois, chaux, pores, bœufs, vins. Plusieurs provinces, comme la Toscane et le Picenum, étaient en partie sous le régime du vicariat d'Italie, en partie sous le régime du vicariat urbain, en conséquence elles étaient dites pour chacune de ces parties : *annonaires* et *urbicaires*⁶.

Le sens des mots *loca suburbicaria* est ainsi très clair et Tillemont l'a mal entendu quand il a écrit : « Zonare entend la juridiction de cette dernière (Rome) sur l'Occident. Rufin qui en pouvoit estre mieux instruit, n'y soumet que les Églises suburbicaires; ce qui a donné lieu à des contestations et des disputes. Néanmoins si l'on veut agir avec sincérité, il y a bien de l'apparence que cela comprenoit l'Italie, à l'exception de la Gaule Cisalpine, et encore les isles de Sicile, de Sardaigne et de Corse⁷. » Hefele propose une autre explication⁸ qui l'engage dans une série de conjectures assez arbitraires. La comparaison instituée par le canon 6 de Nicée entre Rome et Alexandrie porte sur ce que ces deux Églises avaient de commun, non sur les points par lesquels elles se différenciaient. Ce qu'elles avaient de commun, c'était la juridiction immédiate sur quelques provinces; ainsi, comme le remarque Tillemont, « quelques bornes qu'on donne à l'Église romaine à l'égard de cette juridiction, cela ne resserre point la primauté qu'elle a dans toute l'Église, qui ne luy a jamais esté commune avec l'Église d'Alexandrie ni aucune autre⁹ ». En effet, vers le temps du concile de Nicée, nous sommes hors d'état de prouver que l'évêque de Rome exerçait sur l'Occident tout entier une suprématie identique à celle qu'il exerçait

sur les territoires voisins de Rome ou bien à celle que l'évêque d'Alexandrie exerçait sur l'Égypte, la Libye et la Pentapole. L'Afrique, pour ne parler que d'elle, possédait dans l'évêque de Carthage un véritable métropolitain, bien qu'il n'en portât pas le titre¹⁰. On ne saurait soutenir l'opinion contraire à l'aide de textes insuffisamment précis ou d'un caractère oratoire¹¹, lorsque les faits y contredisent formellement, comme dans l'affaire d'Apiarius, en 418; l'édit de Valentinien III, en 445, relatif à l'empire d'Occident.

XII. DANS L'ÉGLISE D'AFRIQUE. — Le canon 6 de Nicée ne fait aucune mention de l'Église de Carthage dont l'évêque Cécilien assistait au concile. Il n'est pas douteux cependant que cette Église ne fût comptée, dès lors, parmi les plus importantes. E. Beurlier¹² semble anticiper quand il parle de la « juridiction » de l'évêque de Carthage sur tous les évêques d'Afrique, dès le début du III^e siècle. La puissance primatiale proprement dite et légalement constituée n'existe pas encore pour l'évêque de Carthage au milieu du III^e siècle. « Tout se réduit à une influence morale qu'expliquent le plus souvent ses qualités personnelles, et à une prééminence d'honneur dans les réunions synodales des évêques qu'il semble présider de droit¹³. »

Si on fait abstraction du siège de Rome, on ne rencontre pas dans l'histoire ecclésiastique des trois premiers siècles un seul trait qui témoigne de l'existence du pouvoir primatial. Saint Cyprien s'y montre plus opposé que personne dans son discours d'ouverture du concile de Carthage, le 1^{er} septembre 256; mais on a la ressource de se dire que l'expression a quelquefois pu dépasser la propre pensée de l'évêque. Quoi qu'il en soit, l'établissement d'une autorité formelle se produisit entre la mort de saint Cyprien et la réunion du concile de Nicée. En effet¹⁴, dès 305, nous voyons la Numidie dotée d'un primat, qui est alors l'évêque de Tigisi; il préside, en cette qualité, le concile de Cirta. Cette institution des primats provinciaux (*primas, episcopus primae sedis* ou *primae cathedrae, senex*¹⁵) ne se fit certainement pas au détriment de Carthage¹⁶. Toute la suite de son histoire ecclésiastique est là pour prouver que le prestige de ses évêques, loin de diminuer, s'affermir de plus en plus. Par conséquent, du jour où le plus ancien évêque d'une province devint supérieur aux autres, celui de la capitale, sous peine de déchoir, dut gagner, lui aussi, quelque privilège. De fait, tandis que la primatie, en dehors de la Proconsulaire, était toujours réservée au doyen de l'épiscopat et se transmettait d'une chrétienté à une autre, Carthage ne la perdit jamais, quel que fût l'âge du titulaire. Cette Église, désormais, n'est assimilable à aucune, elle les domine toutes; elle a le rang de métropole, comme Antioche et Alexandrie. Quand Cécilien entendit à Nicée proclamer et maintenir les droits des métropoli-

¹ Turner, *op. cit.*, t. I, 2^e part., p. 150. — ² *Opera*, in-fol., Venetiis, 1728, t. IV, p. 1-59. — ³ *Schriften der römischen Feldmesser*, édit. Blume, Lachmann et Rudolf, Berlin, 1852, t. II, p. 200-211. — ⁴ *Handbuch der römischen Alterthümer*, Leipzig, t. IV, 1873, p. 80, note 6. — ⁵ *Essai sur l'histoire de la Praefectura Urbis, à Rome*, in-8°, Paris, 1896, p. 159-164. — ⁶ *Code Théodosien*, l. XI, tit. XVI, l. 9: *Constantius Aug. et Julianus haer. ad Taurum praefectum praetorio* [quod in Italia fit id et in Italia fieri debet, et non] *per Italiam tantum sed etiam per urbicarias regiones et Siciliam* (359); l. XI, tit. I, l. 9: *Impp. Valentinianus et Valens ad Mamerlinum Pf. p.* [quod] *per suburbicarias regiones* [observatum est, id] *per omnes Italiae regiones pari ratione servetur* (365); l. XI, tit. XIII, l. 1: *Impp. Gratianus, Valentinianus et Theodorus A. A. ad Probum Pf. p.* *per omnem Italiam etiam per urbicarias Africanasque regiones ac per omne Illyricum* (ann. 383); l. XI, tit. XXVIII, l. 12: *Picenum et Tusciam suburbicarias regiones* (ann. 418); cf. Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. III, col. 700; *Code Théodosien*, l. IX, tit. XXX, leg. 1, 2, 3: [ubi] *Picenum, Flaminia, Apulia,*

Calabria, Bruttii, Lucania, Samnium [et] *Campania* sont classés parmi les *urbicariae regiones* (364). — ⁷ Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. ecclés.*, t. VI, 1704, p. 620. — ⁸ Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. I, p. 552. — ⁹ Tillemont, *op. cit.*, t. VI, p. 620. — ¹⁰ H. Leclercq, *L'Afrique chrétienne*, t. I, 1904, p. 80 sq. — ¹¹ S. Augustin, *Contra Julianum*, l. I, c. IV, n. 13, *P. L.*, t. XLIV, col. 648; S. Jérôme, *Epist.*, XVII, *P. L.*, t. XXII, col. 359 sq. — ¹² E. Beurlier, *Le culte impérial, son histoire et son organisation depuis Auguste jusqu'à Justinien*, in-8°, Paris, 1891, p. 310; L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 16. — ¹³ Ch. de Smedt, *L'organisation des Églises chrétiennes du III^e siècle*, dans *Compte rendu du congrès scientifique des catholiques*, 1891, p. 91. — ¹⁴ Nous citons ici A. Audollent, *Carthage romaine*, in-8°, Paris, 1901, p. 574. — ¹⁵ S. Augustin, *Contra Cresconium*, l. III, c. XXX; le 25^e canon du concile d'Hippone (393) dans Mansi, *op. cit.*, t. III, col. 920, 923. — ¹⁶ Dom H. Leclercq, *L'Afrique chrétienne*, t. I, p. 78-79, quelques indications sur les primaties provinciales dans l'Afrique du Nord.

tains que l'usage avait établis, quoique son siège ne fût point expressément désigné, il put voir dans ce 6^e canon la confirmation complète de sa dignité. D'ailleurs, en réclamant contre son élection les Africains avaient reconnu implicitement cet état de choses.

Le primat de Carthage jouissait d'une situation considérable. Un ensemble de circonstances avait contribué à grandir le personnage et les titulaires semblent avoir travaillé de leur mieux à exalter son prestige. L'un d'entre eux disait qu'il portait le fardeau de toutes les Églises d'Afrique : *Ego cunctarum Ecclesiarum, dignatione Dei, sollicitudinem sustineo*¹; et on le lui redisait : *Necesse habes omnes Ecclesias suffulcire*².

Vers la fin du iv^e et le commencement du v^e siècle, plusieurs textes viennent éclairer vivement la situation du siège de Carthage. Le premier canon du concile d'Hippone, tenu en 393, décrète que toute l'Afrique doit, au sujet de la fête de Pâques, se régler sur Carthage; le canon 4 porte que les primats des autres provinces, en cas de conflit, seront institués d'après le conseil de l'évêque de cette ville³. Le concile de 397 renouvelle ces dispositions et mentionne le droit qui lui appartient d'imposer la mutation des clercs d'un diocèse dans un autre⁴. Les conciles de 401, 407 et 418 décident que les lettres synodales seront dictées et signées par Aurélius de Carthage⁵; le concile de 403 prend la même résolution pour la correspondance avec les magistrats civils⁶. Les restrictions apportées à la juridiction des primats de Carthage sont d'une époque postérieure et sans rapport avec notre travail. « A envisager dans son ensemble l'histoire de Carthage chrétienne, il est exact de dire que les églises d'Afrique, organisées en corps, sous la direction de leur primat, forment un groupe d'une physionomie toute spéciale qui rappelle les Églises du diocèse suburbicain, serrées autour du pape, ou celles d'Égypte, centralisées autour d'Alexandrie⁷. Les Pères du concile de l'année 403 voulaient apparemment indiquer cette subordination et ce groupement, quand ils décernèrent à la communauté carthaginoise le nom d'*ecclesia catholica* par excellence⁸, tout comme le concile général d'Afrique est appelé *concilium catholicum*⁹. Ce qualificatif subsista. Aurelius signe plusieurs lettres comme *episcopus Ecclesie catholice Carthaginensis*¹⁰, le compte rendu de la conférence de 411 lui attribue aussi ce titre¹¹. Dans la suite, les évêques espagnols le reconnaissent à Capreolus¹², Eugenius le porte¹³ et le pape Martin le donne à l'un de ses successeurs¹⁴. L'Occident tout entier s'associe donc aux Africains pour saluer en l'évêque de Carthage le métropolitain incontesté des provinces transméditerranéennes¹⁵. »

L'épiscopat africain était nombreux. Soudainement accru au iv^e siècle dans une proportion considérable, il demeura depuis à peu près stationnaire. Les listes épiscopales sont des documents de la plus haute valeur malgré les altérations et manipulations qu'elles ont eu à subir. Ellies Du Pin portait le nombre des évêchés de l'Afrique à 690, Morcelli à 720; L. de Mas-Latrie à 768; nous y avons ajouté quelques unités et supprimé plusieurs autres. Il serait prématuré, en l'état de nos connaissances, de prétendre imposer un chiffre définitif. Peut-être ne dépassait-on pas le chiffre de 500. Ce qui

expliquerait les exagérations de Du Pin, de Morcelli et d'autres auteurs, c'est qu'en dressant leurs listes, ils ont relevé tous les noms d'évêques sans se préoccuper des sièges qui n'ont pas existé simultanément, d'autres qui furent transférés, d'autres qui furent supprimés. Quoi qu'il en soit, on ne s'étonne pas trop d'entendre l'évêque Aurélius de Carthage dire qu'il a un évêque à ordonner tous les dimanches¹⁶. Ceci s'accorde avec ce que nous apprend Possidius dans la vie de saint Augustin. Il fallut, dit-il, le consentement d'Aurélius de Carthage, pour qu'Augustin pût devenir coadjuteur d'Hippone¹⁷. Au concile de Carthage, tenu en 397, l'évêque Aurélien rappelle que jusque-là il choisissait à son gré dans toutes les Églises d'Afrique les sujets pour l'épiscopat, nul n'y a jamais trouvé à redire, néanmoins il prie les Pères de délibérer sur ce point. C'est alors que l'évêque Epigonius lui répond : *Necesse habes tu omnes Ecclesias suffulcire. Unde tibi non potestatem damus sed tuam assignamus, ut liceat voluntati tue semper et tenere quem voles, ut præpositos plebi vel Ecclesiis constituas qui postulati fuerint et unde voles*¹⁸. Le primat de Carthage insiste alors sur la difficulté qu'il éprouve de pouvoir rassembler onze assistants pour l'ordination d'un évêque, conformément aux prescriptions des anciens canons; surtout, ajoute-t-il, étant obligé de faire presque tous les dimanches de telles ordinations dans l'Église de Carthage. On en peut conclure que c'était lui qui ordonnait tous les évêques de la province d'Afrique.

XII. LE PATRIARCHE ŒCUMÉNIQUE. — Une conception est généralement répandue qui n'en est pas meilleure pour cela. On se représente l'Église entière répartie en quatre patriarchats orientaux et un patriarchat romain. En réalité, et au risque de déranger quelques formules, il faut savoir reconnaître que le concile œcuménique de Chalcédoine, en 451, établit quatre Églises principales dans l'empire romain d'Orient : Constantinople, Alexandrie, Antioche et Jérusalem. Parmi ces quatre, l'Église de Constantinople absorba l'autonomie d'Éphèse, de Césarée et d'Héraclée. Mais des Églises échappaient à la sujétion des quatre, par exemple Chypre; et les Églises d'Arménie et de Géorgie; enfin, hors des frontières de l'empire, l'Église persane jouissait de l'autonomie.

Quant au titre de *patriarche* il n'avait pas le sens qu'il a pris depuis lors et tel évêque qui portait le titre de patriarche ne gouvernait pas une division appelée patriarchat, mais parfois un simple diocèse. En Orient, le métropolitain de Tours est qualifié patriarche¹⁹ en 518 et, beaucoup plus tôt, l'évêque d'Hiérapolis en Phrygie²⁰ reçoit le même titre, puis encore le métropolitain de Thessalonique²¹. En Occident, une lettre du roi Athalaric au pape Jean II (533-535), parle de plusieurs patriarches²². Grégoire de Tours donne à l'évêque de Lyon, Nicetius, le titre de *patriarcha*²³ et son successeur Priscus, qui siège au concile de Mâcon, en 585, porte ce même titre²⁴.

Comme il arrive qu'un titre exprime ordinairement un degré d'autorité, les évêques durent bien vite veiller aux empiétements possibles qui pouvaient résulter de certaines épithètes expressives. Une d'entre elles était le mot *œcuménique* qui trouva de bonne heure une

¹ *Codex canonum Africæ*, can. 55, recueil formé en 419. — ² *Ibid.*, can. 41. — ³ Mansi, *op. cit.*, t. III, col. 894, 919. — ⁴ *Id.*, *ibid.*, t. III, col. 889, 916 sq. — ⁵ *Id.*, *ibid.*, t. IV, col. 494, 503, 508. — ⁶ *Id.*, *ibid.*, t. III, col. 787; t. IV, col. 497. — ⁷ L. Duchesne, *Liber pontificalis*, in-4^o, Paris, t. I, 1886, préface, p. CXXIX. — ⁸ Mansi, *op. cit.*, t. III, col. 791; t. IV, col. 798. — ⁹ Hefele, *Hist. des conciles*, trad. Delarc, t. II, p. 276. — ¹⁰ S. Augustin, *Epist.*, CXXVIII, 4; CXXIX, 7. — ¹¹ Mansi, *op. cit.*, t. IV, col. 66, 70, 71, 81, 84-85, 89, 129, 130-134. — ¹² *P. L.*, t. LIII, col. 847. — ¹³ Victor de Vite, *Hist. persec. Vandalicæ*, l. II, c. XLII. —

¹⁴ *Epist.*, IV, *P. L.*, t. LXXXVII, col. 145. — ¹⁵ A. Audollent, *op. cit.*, p. 577-578. — ¹⁶ *Codex canon. afric.*, can. 49 : *credo ac bene per diem dominicam ordinandos habemus*. — ¹⁷ Possidius, *Vita S. Augustini*, c. VIII; *P. L.*, t. XXXII, col. 39. — ¹⁸ Labbe, *Concilia*, t. II, col. 1175. — ¹⁹ Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 1083, 1090. — ²⁰ *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 8769. — ²¹ Théophane, *Chronogr.*, ad ann. 6008; *P. G.*, t. CVIII, col. 377. — ²² Cassiodore, *Variar.*, l. IX, ep. XV, *P. L.*, t. LXXIX, col. 779. — ²³ *Hist. Franc.*, l. V, c. XXI, *P. L.*, t. LXXI, col. 341. — ²⁴ Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 949.

large diffusion. « On le rencontre pour la première fois, donné à Dioscore d'Alexandrie, en 449, lors du brigandage d'Éphèse, par Olympios, évêque d'Évaza¹. La flatterie choqua assez pour que, deux ans plus tard, au concile de Chalcédoine, Olympios désavouât publiquement ce qu'il avait dit².

« Plusieurs papes reçurent également ce titre de distinction, et cela de très bonne heure. C'est ainsi que, pendant le concile de Chalcédoine, en 451, on lut une supplique de Théodore, diacre d'Alexandrie, adressée « au très saint et très chéri de Dieu, *archevêque œcuménique* et patriarche de la grande Rome³ », le pape saint Léon I^{er}, Ischyron, diacre de la même Église, s'adressait dans les mêmes termes au même pape, pendant le même concile⁴, ainsi que le laïque Sophrone⁵ et le prêtre Athanase⁶. Les moines et archimandrites de la Syrie seconde usaient de la même expression, en 517, à l'égard du pape Hormisdas⁷; les archimandrites de Constantinople, de la Syrie, de la Palestine et d'autres régions envoyaient une lettre vers 535, « à notre maître, le très saint et très bienheureux archevêque de la vieille Rome et *patriarche œcuménique* », le pape Agapit⁸.

Le titre d'œcuménique, à partir du vi^e siècle, se trouve aussi couramment accolé au nom de l'évêque de Constantinople. Ainsi, une lettre des clercs d'Antioche appelle Jean II (518-520) « le très saint archevêque, *patriarche œcuménique* »⁹, de même¹⁰, le synode permanent s'adresse « à notre maître, le très saint et bienheureux père des pères, archevêque et patriarche œcuménique Jean¹¹ »; de même, les évêques de la Syrie seconde s'adressent « au très saint et très bienheureux père des pères, archevêque et patriarche œcuménique Jean¹² ». Enfin, Jean II lui-même prend le titre d'œcuménique dans l'en-tête de deux lettres adressées à son homonyme, le patriarche de Jérusalem¹³. Il est vrai que cet en-tête peut provenir d'un copiste postérieur tout aussi bien que du patriarche byzantin.

« Le successeur de Jean II, le patriarche Épiphane (520-535) est dit dans une loi de l'empereur Justinien « très saint et très bienheureux archevêque de cette ville royale et patriarche œcuménique¹⁴ »; de même, dans d'autres lois et édits de cet empereur¹⁵, il porte communément le titre d'œcuménique. Le patriarche Anthime (535-536) est dit également œcuménique dans une nouvelle de Justinien¹⁶; quant à Ménas (536-552) il porte ce titre, soit dans les nouvelles impériales¹⁷, soit dans les actes du concile¹⁸ tenu à Constantinople en 536¹⁹. »

H. LECLERCQ.

2. PATRIARCAT D'AQUILÉE. — LA LISTE ÉPISCOPALE. — On connaît à peine les circonstances de la propagation du christianisme dans la *regio X*^a qui comprend la Vénétie orientale et l'Istrie; quant à son organisation, on en sait moins encore. Aucun monument authentique, aucun indice certain ne permet de remonter plus haut que le iii^e siècle, aussi la légende n'a pas manqué d'envahir le terrain abandonné par l'histoire. A Aquilée où les éléments étrangers furent nombreux, nous savons que la ville était l'aboutissement de quatre grandes voies : une d'elles par la vallée du Frigido rejoignait Lubiana en Pannonie, une autre mettait en communication Aquilée avec Ravenne et Rome, une troisième entrait dans l'Émilie (Modène) par Altino et Padoue; une quatrième, de Modène par

Vérone franchissait les Alpes et, par le Brenner, gagnait la Germanie. Nous avons déjà accordé une notice à Aquilée, mais nous devons envisager ici le point de vue du patriarcat établi dans cette ville et dire quelque chose des découvertes archéologiques survenues depuis que nous avons fait connaître (vers 1903) le passé archéologique d'Aquilée (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2654-2683; t. VI, col. 1449-1450).

L'ancien catalogue épiscopal d'Aquilée nous a été conservé dans deux rédactions offrant entre elles de légères différences. Voici ces deux listes, originaires l'une d'Aquilée, l'autre de Grado :

LISTE D'AQUILÉE	LISTE DE GRADO
1. Hermagoras	1. Hermagoras
2. Helarus	2. Hilarius
3. Grisogonus	3. Grisogonus
4. Theodorus (en 314)	4. Grisogonus
5. Grisogonus	5. Theodorus (en 314)
6. Agapitus	6. Agapitus
7. Fortunatianus (343-356)	7. Fortunatianus (343-356)
8. Valerianus (372-381)	8. Valerianus (372-381)

L'évêque Théodore a siégé au concile d'Arles, en 314; c'est le premier nom attesté historiquement. Les quatre ou les trois noms qui précèdent le sien permettent de remonter tout au plus jusqu'au premier quart du iii^e siècle, et les inscriptions chrétiennes les plus anciennes ne remontent pas jusqu'à cette date.

Aquilée était une ville populeuse et aussi importante au point de vue stratégique qu'au point de vue commercial, servant de communication entre l'Occident et l'Orient; elle entretenait des relations assidues avec l'Illyricum, la Pannonie et la Mésie, avec l'Afrique aussi puisque l'évêque Fortunatianus était africain. Il y avait là le noyau d'une population chrétienne dont nous n'avons aucun moyen d'estimer l'importance. Les contemporains n'en savaient peut-être pas plus que nous et s'en contentaient; mais il advint à Aquilée ce qui se vit ailleurs et notamment en Gaule, à une date voisine du ix^e siècle, on y fut piqué du désir de se réclamer d'une évangelisation apostolique. Paul Diacre né à Cividale de Frioul, fut le premier à conter que l'Église d'Aquilée avait été fondée par l'évangéliste Marc, disciple de saint Pierre. C'était une trouvaille dont personne ne s'était encore avisé quoique l'activité de saint Marc eût déjà préoccupé saint Jérôme, Rufin, Chromatius, Venance Fortunat et bien d'autres écrivains du iv^e au vi^e siècle, très disposés à parler favorablement d'Aquilée.

Vers la moitié du vi^e siècle, la question de cette apostolicité souleva des contradicteurs acharnés. Quand les métropolitains de Milan et d'Aquilée refusèrent d'accepter la condamnation des Trois Chapitres par le V^e concile œcuménique (553) et se séparèrent de l'Église, le métropolitain d'Aquilée prit le titre de patriarche de l'Istrie et de la Vénétie, comme pour légitimer sa défection du siège de Rome, de celui d'Alexandrie et de celui d'Antioche. Le pape Pélage I^{er} (556-561) condamna les prélats schismatiques et réprouva le titre usurpé par le métropolitain d'Aquilée, titre qui ne pouvait trouver aucune justification dans le passé. Il est clair que si le titulaire d'Aquilée avait eu quelque titre à se réclamer de saint Marc, le pape de Rome ne lui eût pas dénié tout droit au titre patriarcal.

¹ Mansi, *op. cit.*, t. VI, col. 855. — ² Le Quien, *Oriens christianus*, t. I, col. 733. — ³ Mansi, *op. cit.*, t. VI, col. 1005. — ⁴ Id., *ibid.*, t. VI, col. 1012. — ⁵ Id., *ibid.*, t. VI, col. 1029. — ⁶ Id., *ibid.*, t. VI, col. 1021, 1029. — ⁷ Id., *ibid.*, t. VIII, col. 425. — ⁸ Id., *ibid.*, t. VIII, col. 895. — ⁹ Id., *ibid.*, t. VIII, col. 1038. — ¹⁰ Id., *ibid.*, t. VIII, col. 1042. — ¹¹ Id., *ibid.*, t. VIII, col. 1058, 1059. — ¹² Id., *ibid.*, t. VIII, col. 1094. — ¹³ Id., *ibid.*, t. VIII,

col. 1066-1067. — ¹⁴ Code Justinien, l. I, tit. I, l. 7. — ¹⁵ Code Justinien, l. I, tit. IV, l. 34, nouvelles III, V, VII. — ¹⁶ Nouvelle, XVI. — ¹⁷ Nouvelles XLII, LV, LVII. — ¹⁸ Mansi, *op. cit.*, t. VIII, col. 926, 935, 959, 966. — ¹⁹ S. Vailhé, *Le titre de patriarche œcuménique avant saint Grégoire le Grand*, dans *Échos d'Orient*, t. XI, 1908, p. 65-67; H. Grégoire, *Patriarcat œcuménique*, dans *Byzantion*, t. VIII, p. 570-571

Comment Paul Diacre, au VIII^e siècle, savait-il ce qu'ignorait le pape Pélage au VI^e siècle? Dans son *De ordine episcoporum Mellensium*, Paul écrit que l'apôtre Pierre étant arrivé à Rome, il envoya les meilleurs de son entourage prêcher la foi chrétienne et soumettre à Jésus-Christ les principales villes de l'Occident: en conséquence, Apollinaire se rendit à Ravenne, Leucius à Brindes, Anatole à Milan. Marc, qui était le plus en vue parmi ses disciples, fut destiné à Aquilée où il établit son compagnon Hermagoras et, de là, revint trouver saint Pierre qui l'envoya à Alexandrie. On croirait sans peine que Paul Diacre a imaginé tout ceci, si, vers le même temps, Paulin d'Aquilée (787-802) ne répétait cette affirmation dans une hymne qu'on lui attribue. Ce serait donc que vers la fin du VIII^e siècle, l'opinion courait que saint Marc avait fondé le siège épiscopal d'Aquilée. On n'en peut douter du moment qu'on lit dans un diplôme de Charlemagne adressé à ce même Paulin, en 792, que l'Église d'Aquilée était *in honore sancte Dei genitricis Mariæ... vel sancti Petri... sive sancti Marci constructa*. Paul Diacre n'aura donc fait que recueillir une tradition qui allait son chemin, car dans un concile tenu à Mantoue, en 827, la dite tradition prenait plus de consistance. On y disait, en effet, que Marc, envoyé par Pierre prêcha l'évangile à Aquilée, et de cette prédication dépendait l'*exordium christianitatis* non seulement en Italie mais ailleurs encore. Pour que rien ne manquât, l'*elegantissimus* Hermagoras était élu évêque par le clergé et le peuple et entreprenait le voyage de Rome pour s'y faire consacrer par saint Pierre. Dès lors la tradition se cristallisait et prenait place dans la *passio Hermagoræ* qui inspira d'autres pièces encore moins recevables qui nous représentent Marc et Hermagoras parcourant les villes de la Vénétie, de l'Istrie, de la Rhétie, du Norique et de la Pannonie et comme ce champ assez vaste ne suffisait pas à leur zèle ils y ajoutaient la Ligurie, l'Émilie et la Flaminie.

D'où est sortie, entre le VI^e et le VIII^e siècle, cette tradition qu'il est permis d'appeler légende? Il est permis de penser qu'après la protestation du pape Pélage I^{er}, renouvelée par ses successeurs, les évêques d'Aquilée éprouvèrent quelque embarras et pensèrent découvrir une solution honorable qui ménageait les susceptibilités à Rome comme à Aquilée¹.

H. LECLERCQ.

PATRIARCHE. — I. Épigraphe. II. Littérature.

I. ÉPIGRAPHIE. — A Nicopolis (voir ce nom) un fragment d'inscription chrétienne, angle d'une plaque de marbre, porte ces mots :

. . . ΔΡΟC ΚΑΙ
. . . ΤΡΑΡΧ
. . . ΝΤΑ CΑ
. . . CΕΝΤ

dimensions : 0 m. 20 sur 0 m. 12; haut. des lettres : 0 m. 035.

[Αλεξάνδ]ρος και [σαρρείας πα]τρ(ι)άρχ[ης...
« Alexandre, patriarche de Césarée. » Il s'agirait d'un évêque de Césarée avant que Juvénal de Jérusalem ait réussi en 451, à conquérir le titre patriarcal à son Église.

Bibl. — Germer-Durand, *Épigraphe palestinienne*, dans *Revue biblique*, t. III, 1894, p. 294-295.

A D'Jemila, l'ancienne Cuicul (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2219), dans une église située dans la partie orientale des ruines, on trouva une inscription qui fit son entrée au *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII,

n. 10904, grâce à une conjecture trop ingénieuse de J.-B. De Rossi. Celui-ci ayant lu *Natale domni Ciru... idi... kal... tobres* proposa cette restitution : *Cirulæ*, personnage qu'il identifia avec *Cirula* ou *Cirylla* patriarche arien des Vandales, dont parle Victor de Vite. Cette interprétation doit être abandonnée, il ne s'agit pas du patriarche *Cirula*, ni d'un martyr *Ciruli* ou *Cyrylli* ou *Cyriaci*, mais d'un saint Claudius, comme nous l'avons dit déjà (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 892-893).

II. LITTÉRATURE. — « Le chapitre XLIX de la Genèse qui contient les recommandations de Jacob mourant à ses douze fils, a été souvent étudié à part sous le titre : *De benedictionibus patriarcharum*. On a recherché quels étaient les rapports littéraires de treize commentaires latins de ce chapitre, du IV^e au VIII^e siècle, en déterminant la date et les circonstances de leur composition. Voici les résultats obtenus : le plus ancien commentaire latin de ce chapitre est l'œuvre de Grégoire d'Elvire; c'est le VI^e des célèbres *Tractatus Origenis*, publiés entre 360 et 380. L'auteur expose le sens prophétique et rejette l'explication historique. Il s'est constamment inspiré du commentaire grec de saint Hippolyte, qui ne nous est parvenu que dans une traduction géorgienne. Le traité de saint Ambroise a été écrit en 387 ou peu après; le sens prophétique y est aussi exposé avec quelques applications morales. L'évêque de Milan dépend de saint Hippolyte plus encore que Grégoire d'Elvire qu'il n'a pas connu. Dans son *Liber hebraicarum questionum in Genesim* rédigé entre 387 et 392, saint Jérôme a brièvement commenté le discours de Jacob au point de vue littéral et philologique, comparant le texte latin à l'hébreu et au grec des Septante et expliquant les noms propres. Sur la demande de saint Paulin de Nole, Rufin, probablement en 398, expliqua la prophétie de Juda, puis, un peu plus tard, celle des onze autres patriarches au sens historique, allégorique et moral. Or, et c'est là le résultat le plus curieux et le plus important des recherches entreprises, la XVII^e et dernière homélie d'Origène sur la Genèse, censée traduite en latin comme les seize autres par Rufin, est l'œuvre originale de cet écrivain, remaniée et ajoutée à sa traduction des homélies d'Origène sur la Genèse. Un autre commentaire de ces bénédictions a été attribué par saint Isidore de Séville à Paulin de Milan; il expose le sens historique et le sens allégorique et il est comme la synthèse des précédents. Il n'y a aucun argument sérieux en faveur de l'attribution à Paulin de Milan et les présomptions sont plutôt contraires. Saint Augustin a interprété la bénédiction de Juda au sens prophétique dans son *Contra Faustum Manichæum* écrit vers 400, et au livre XVI du *De civitate Dei*. Les explications que saint Grégoire le Grand avait données dans ses *Morales sur Job* ont été réunies par Paterius dans son commentaire sur la Bible. Certaines expressions semblent avoir été empruntées à Paulin de Milan. Saint Isidore de Séville a compilé matériellement les commentaires précédents et il a été le premier à se servir du traité de Grégoire d'Elvire. Il n'envisage que le sens prophétique. Le commentaire du pseudo-Eucher, postérieur au VI^e siècle, est une chaîne des interprétations précédentes, principalement de celles de saint Jérôme et de saint Isidore. Celui du pseudo-Bède a le même caractère, sauf qu'il a la forme de dialogue. Malgré les analogies des emprunts faits aux mêmes sources et de disposition des matériaux, ces deux écrits sont indépendants l'un de l'autre. Le traité d'Alcuin qui a été probablement rédigé à part, quoiqu'il ait été souvent reproduit comme étant la 280^e des *Interrogationes et*

patriarcalo, dans *La basilica d'Aquileia*, in-fol., Bologna, 1933, p. 3-36 et dans *Enciclopedia italiana*, t. III, 1929, p. 805-808.

¹ On trouvera un certain nombre de remarques au sujet du patriarcat d'Aquilée dans Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. III, p. 155; cf. P. Paschini, *Breve storia del*

responsiones in Genesim, est fait d'après celui de Bède, auquel il emprunte les explications de saint Jérôme et de saint Isidore, sans recours direct aux écrits de ces Pères. Ces commentaires dépendent donc pour la plupart les uns des autres, et les derniers mêlent les diverses interprétations, sans qu'on puisse déterminer à quelle source particulière ils les ont puisées.

Bibl. — H. Moretus, *Les bénédictions des patriarches dans la littérature du IV^e au VIII^e siècle*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 1910, p. 28-40, 82-100; cf. E. Mangenot, dans *Revue des questions hist.*, t. LXXXIX, 1911, p. 333-334.

H. LECLERCQ.

PATRICIAT. — I. Titres byzantins. II. Le patriciat de Clovis. III. Le patriciat de Pépin et de ses fils.

I. TITRES BYZANTINS. — La création des royaumes barbares d'Occident n'avait laissé subsister que le prestige lointain des *basileis* de Byzance; ceux-ci, à défaut d'avantages plus solides, veillaient à entretenir cet éclat amoindri. Leur grandeur avait survécu à leur force et les princes barbares pensaient gagner quelque chose à prendre l'attitude de vassaux des héritiers d'Auguste et de Constantin. De part et d'autre on avait affaire à des hommes rusés qui n'étaient pas dupes des phrases ni des mots. Les titres protocolaires donnés et reçus n'étaient que fictifs, mais en les décernant le *basileus* se réservait des droits aux revendications futures, en les acceptant les rois barbares se nantissaient d'un titre régulier sur les populations à eux soumises. Parmi les appellations qu'on rencontre dans les documents, plusieurs ont été déjà étudiées ici, en particulier : *vir inluster* (voir *Dictionn.*, t. III, col. 966-972), *consul* (voir *Dictionn.*, t. V, col. 190-196); nous aborderons maintenant le *patriciat*.

II. LE PATRICIAT DE CLOVIS. — Une inscription attribuée à saint Rémi de Reims, mais fautive et apocryphe autant qu'un texte peut l'être, contient cette affirmation :

*Dives opum, virtute potens clarisque triumpho,
Condidit hanc ædem rex Chlovaeus et idem
Patricius magno sublimis fulsit honore.*

« Puissant par ses richesses, redoutable par son courage, fameux par ses triomphes, le roi Clovis a fondé cette église, lui qui brille parmi les hommes de l'éclat sublime du patriciat. »

S'il ne s'agissait ici que du consulat, nous aurions un texte de Grégoire de Tours : *Igitur ab Anastasio imperatore codicillos de consolato accepit, et in basilico beati Martini tunica blatea indutus et clamide, imponens vertice diademam... et ab ea die tamquam consul aut augustus est vocatus*¹. Malheureusement le patriciat de Clovis ne peut pas se réclamer d'une pareille attestation. A défaut de Grégoire de Tours, il faut s'en remettre à Aimoin, qui ne paraît pas avoir bien entendu ce qu'il écrivait².

« Clovis, dit-il, reçut une ambassade du prince de Constantinople, Anastase, qui lui envoyait des présents et des lettres. On lisait dans ces lettres de l'empereur qu'il avait plu à lui et au sénat de le nommer ami des empereurs et patrice des Romains. Après avoir pris connaissance de ce décret, Clovis se revêtit de la trabée consulaire... et à partir de ce jour, il mérita d'être appelé consul et auguste. » Il y a ici contradiction. Clovis reçoit le titre de patrice et il prend les insignes du consulat. On peut penser qu'Aimoin a copié la der-

nière phrase du passage de Grégoire de Tours sans s'apercevoir de la bévue qu'il commettait.

Le patriciat était une dignité ambitionnée entre toutes, supérieure à toutes les autres, au dire de Priscus³, plaçant celui qui en était revêtu au-dessus du préfet du prétoire et mettant leur titulaire immédiatement après l'empereur⁴. Zosime attribue cette création à Constantin et nous savons qu'on considérait les patrices comme la famille politique des empereurs; on les appelait *πατέρας βασιλέως*. Le titre de patrice fut parfois conféré aux chefs de nations barbares établis dans les limites de l'empire; il conférait à ceux qui en étaient revêtus une sorte de délégation de Byzance sur les peuples que celle-ci n'avait pas eu la force de maintenir sous son obédience directe. C'était une vassalité consentie de bonne grâce parce qu'elle enlevait aux rois barbares l'appréhension de se voir contestés par le pouvoir impérial et par les populations qui perdaient tout prétexte à se soustraire aux conquérants⁵. Lorsque Odoacre renvoya à Zénon les insignes impériaux, les sénateurs qui parlaient en son nom dirent à l'empereur « qu'il n'était besoin désormais que d'un seul empereur, mais que tous protégeraient en commun les frontières de la république; que, pour eux, ils avaient choisi Odoacre comme le plus capable d'assurer le salut de l'État; car il l'emportait sur tous par sa science du gouvernement et par son habileté militaire. Aussi priaient-ils Zénon de lui conférer le titre de patrice et de lui confier à ce titre, le gouvernement du diocèse d'Italie ». La politique des empereurs accordait ce qu'il ne lui était guère possible de refuser, mais le titre de patrice n'était alors qu'un vain mot qu'ils prodiguaient comme pour le rendre plus vain. C'est ainsi qu'Anastase le décernait au roi des Burgondes, Sigismond, qui l'en remerciait en termes amphigouriques. Clovis a pu souhaiter le même titre et le recevoir.

On a suggéré une explication pour mettre d'accord le silence de Grégoire de Tours et l'affirmation d'Aimoin, c'est qu'au commencement du VI^e siècle, les titres de patrice et de consul ne différaient plus guère et se prenaient indifféremment l'un pour l'autre. Hadrien de Valois disait à ce propos que « dès cette époque les consuls ordinaires avaient cessé d'exister, les empereurs étaient seuls à en prendre le titre. Dans une vieille chronique sur l'histoire des Wisigoths, on trouve que Charles-Martel fut roi des Francs et patrice des Romains, tandis que Frédégaire raconte que Grégoire II ayant imploré le secours de Charles contre l'empereur Léon et contre Luitprand, lui conféra le consulat romain, en vertu des prérogatives impériales dont il s'était emparé. Pépin était patrice, ainsi que Charlemagne, qui est appelé consul par Gotescale dans la préface des Évangiles. Enfin Albéric désigné comme patrice de Rome par Flodoard, reçoit le nom de consul des Romains dans les *Gesta* des abbés du Mont-Cassin. »

Il y a dans ces affirmations plusieurs inexactitudes. Au commencement du VI^e siècle, les dignités de consul et de patrice étaient encore distinctes. Ce ne fut que sous le règne et par l'initiative de Justinien que le consulat prit fin. Par la Nouvelle CV, il cessa désormais d'être attribué à des particuliers, parce que, y est-il dit, « le consulat perpétuel appartient en puissance à l'empereur, sur toutes les villes, les peuples et les nations étrangères ». En conséquence, ce fut après le consulat de Basile, en 541, qu'on se mit à supprimer : *Post consulatum Basili anno jusque anno 25*. Après la

¹ Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. II, c. XXXVIII. — ² *Hist.*, l. I, c. XXII, dans Bouquet, *Recueil*, t. III, p. 42. — ³ Priscus, *Excerpta de Legat.* : οἱ δὲ τὰς ἀρχὰς ἀναθεῖναι πύσσας. — ⁴ Walafrid Strabo, *De rebus ecclesiasticis*, c. XXXI : *Patriciis qui primi post Caesares in imperiis fuisse videntur*.

— ⁵ Cassiodore, *Variarum epistolarum*, l. VII, ep. IX : *Hic est honor qui et armis convenit et in pace resplendet... Crescebat visendi studium... dum nescio quo pacto in eum qui bellicosus videtur, civillia plus amantur.* — ⁶ *Excerpta de Legat.*

mort de Justinien, son successeur Justin le Jeune exerça le consulat jusqu'à sa mort conjointement avec l'empire et, en cela, ses successeurs l'imitèrent. Le consulat honorifique subsista et servit de récompense à l'usage des grands fonctionnaires à récompenser et des alliés à flatter; mais on en usa de telle façon qu'il finit par s'avilir ainsi que le constate la Nouvelle XCIV de Léon le Philosophe.

Mais aussi longtemps que dura le consulat, il demeura distinct du patriciat. Cassiodore a pris soin de conserver la formule de l'un et celle de l'autre et il marque en quoi ils diffèrent. Le consulat est annuel, le patriciat est perpétuel, il revêt le dignitaire d'un caractère indélébile, on ne l'abandonne qu'avec la vie et le défunt emporte au tombeau le *cingulum*, ou ceinturon, symbole de la dignité : *Nam mox ut datus fuerit in vitæ tempus reliquum homini fit cœvus; ornatus individuus, cingulum fidele, quod nescit ante deserere quam de mundo homines contingat exire. Credo ad similitudinem pontificatus, unde veneret, rem fuisse formatam, qui sacerdotium non deponunt, nisi cum vitæ munera derelinquunt*¹.

Tous les recueils de formules établissent la même distinction entre le consulat et le patriciat, notamment le *Liber diurnus Romanorum pontificum* et le *Liber cœremoniarum* de Constantin Porphyrogénète².

Si fragile que soit l'autorité d'Aimoin privé de l'appui de Grégoire de Tours, il demeure possible que Clovis ait reçu la dignité du patriciat et celle du consulat de l'empereur Anastase et, s'il les reçut, ce fut la même ambassade byzantine qui les lui conféra. On ne peut entreprendre de corriger ni de compléter Grégoire à l'aide d'Aimoin, mais il est permis de remarquer que Grégoire lui-même n'est pas tout à fait fixé. Dans son *Historia Francorum*, l. II, c. xxxviii, nous avons rapporté la phrase qui a trait au consulat, or ce chapitre est intitulé : *De patriciatu*; en outre, nous y lisons que Clovis revêtit dès lors la chlamyde qui n'est pas un vêtement consulaire, mais un attribut du patriciat.

Grégoire de Tours termine son récit en disant que *ab ea die tamquam consul aut augustus est vocitatus*. Le titre d'auguste appliqué à un roi mérovingien du consentement de l'empereur byzantin serait une concession très surprenante. Le P. Lecointe n'a pas été embarrassé pour si peu et il a soutenu que Clovis avait été acclamé « auguste »³. S'il en fut ainsi, on peut penser que ce ne fut pas avec l'approbation d'Anastase, mais il est permis de croire que les bons Tourangeaux, à l'aube du vi^e siècle, n'avaient qu'une idée fort vague du vieux protocole impérial et de la distinction entre augustes et césars. Un souvenir pouvait survivre parmi eux : le chef auquel on obéit c'est l'auguste, c'est lui qu'on acclame; dès lors qu'on acclame un chef — qu'il soit *rex* ou *imperator*, peu importe — on lui en donne sans compter et on le proclame auguste, avec ou sans permission du *basileus* byzantin, dont, du reste, on se fait une idée aussi vague de sa personne, que de ses prétentions et de ses droits.

III. LE PATRICIAT DE PÉPIN ET DE SES FILS. — L'auteur anonyme de la *Clausula de Pippini consecratione*, qu'on croit être un moine de Saint-Denis, écrit treize ans après le sacre royal de Pépin : *Per manus Stephani pontificis in regem et patricium una cum prædictis filiis Carolo et Carlomanno unctus et benedictus*

*est*⁴. D'après cela nous ne pouvons mettre en doute que Pépin ait reçu le titre de patrice des mains du pape Étienne, pendant le séjour de celui-ci en France (hiver de 754); à partir de cette date toutes les lettres pontificales sont adressées « à Pépin, patrice des Romains »⁵ tandis qu'auparavant on y lisait : « à Pépin, roi des Francs. » A partir de cette même date les deux jeunes princes sont qualifiés : *Carolo et Carlomanno regibus et patribus Romanorum*.

Le titre de patrice avait alors au moins quatre siècles de date, un peu plus même⁶. Presque tous les exarques qui administraient l'Italie au nom de l'empereur étaient patrices. Qu'on ouvre le *Liber pontificalis* et on les verra sans cesse qualifiés du double titre de *patricius et exarchus Italiæ*. Les Romains voyaient dans un patrice l'intermédiaire naturel entre le pape et l'empereur. Lorsqu'Étienne II conféra ce titre à Pépin, il se substituait donc à l'empereur, chose grave, ou bien il n'était que son délégué. A cette date Étienne II entretenait de bonnes relations avec l'empereur, il ne pouvait donc pas s'arroger le droit de conférer un titre dont il ne disposait pas; s'il a agi comme il l'a fait ce ne peut être que de concert avec l'empereur ou en vertu d'un diplôme impérial désignant Pépin et ses fils. Mais il est toujours arbitraire d'imaginer un document dont on n'a aucune trace, dont on ne relève pas la moindre allusion dans le *Liber carolinus*; d'autre part, si Pépin a été fait patrice par l'empereur il est devenu son subordonné, ce dont on ne voit aucune trace nulle part, tout au contraire puisque le *basileus* et le roi des Francs échangent des ambassades comme peuvent faire des égaux. Mais on remarquera que la titulature est changée. Le *basileus* fait des patrices, or le pape fait un *patribus Romanorum* et voilà peut-être la voie à suivre pour l'explication, car ce patriciat est un inconnu jusqu'alors; celui de la cour de Byzance était personnel et inamovible, celui que donne Étienne II atteint Charles et Carloman, il est donc héréditaire⁷. Très volontiers nous croirions que ce « patriciat des Romains » différerait de l'antique patriciat impérial dont il avait tout l'éclat, sans rien soustraire à ce qui appartenait à l'empereur.

Pépin était assez ambitieux pour être flatté d'un titre le plus relevé qu'il pût souhaiter. Étienne était assez habile pour faire valoir à l'empereur qu'il n'offrait qu'une contrefaçon; tous les deux étaient assez adroits pour feindre de croire que l'empereur approuvait ce sur quoi on le dispensait de se prononcer. A cette combinaison chacun trouvait son avantage; et surtout le pape qui opposait une ombre à une autre ombre, très lointaines toutes les deux; une à Constantinople et une en Gaule, pendant que lui-même leur échappait et affermissait son indépendance.

Pépin a-t-il pris cette affaire au sérieux? Oui, sans doute, mais il n'a pas pu ne pas voir que son patriciat des Romains ne le menait à rien de positif. Il a des droits et des devoirs dont il serait fort en peine de remplir les uns et de revendiquer les autres, eu égard aux distances qui les séparent. Ce patriciat ne semble imaginé que pour fournir une occasion souvent renouvelée de générosités au profit du pape. Après que Pépin a enlevé aux Lombards l'Exarchat et la Pentapole, il en fait présent au Saint-Siège.

Entre Rome et l'empereur, les relations s'espacent

¹ Cassiodore, *Variarum*, l. VI, n. 2 : *Formula de patriciatu*. — ² *Liber diurnus*, cap. 1, tit. III : *Ad patricium*, tit. V : *ad consulem*. Constantin Porphyrogénète, *Liber de cœrimoniis*, l. I, c. XLVIII, XLIX; Priscus Rhétor, *Excerpta de Legat.*, c. XLIII, dit en parlant d'un personnage qu'il avait obtenu le consulat et le patriciat : *πρὸς δὲ τῆ ὑπατικῆ καὶ τῆς πατρικίως τῶν*. Dans l'énumération des personnages qui assistent au VI^e concile œcuménique il est fait mention de *πατρίκιος*, et de *οἱ ἐνδοξότατοι ἀπὸ ὑπάτων*. — ³ *Annal.*

eccles. Francor., ad ann. 508. — ⁴ Bouquet, *Recueil des histor. de la France*, t. V, p. 10. — ⁵ *Liber Carolinus*, édit. Jaffé, 1867. — ⁶ *Code Théodosien*, VI, 2; *Honor patriciatu*, dans les *Novelles de Valentinien*, III, tit. XI, et *Code Justinien*, XII, 2, 3 et 5, lois de Zenon et de Justinien. — ⁷ Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, t. VI, *Les transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*, in-8°, Paris, 1892, p. 305, note 6.

de plus en plus. Dans l'espace de quarante-six ans les papes n'ont écrit aux *basileis* que trois lettres¹ tandis qu'ils en ont envoyé quatre-vingt-onze aux rois francs entre 755 et 791; avec les premiers il n'est question que des images, avec les autres, toutes les questions religieuses, matérielles et administratives sont abordées tour à tour. Parfois, ces patrices commandent et le pape leur obéit, notamment quand il est question d'expulser des négociants de Venise ou du territoire de la Pentapole et de Ravenne²; parfois, c'est le pape qui demande des instructions³. Lorsque le roi Charles vient à Rome, il y est reçu en patrice avec le même cérémonial usité autrefois pour les exarques et les patrices: *sicut mos est exarchum aut patricium suscipere*⁴ et il s'y montre en costume de patrice: *Romæ semel, Hadriano pontifice petente, longa tunica et chlamide amictus, calceis quoque romano more formatis induebatur*⁵.

Les années passèrent et la situation se modifia. Étienne II se sentait bien à distance de Pépin confiné au delà des Alpes, il n'en était plus de même pour Léon III après que Charlemagne eut conquis le royaume lombard. En 795, après son élection au pontificat, il envoya au roi des Francs et patrice des Romains l'étendard de la ville, ce qui paraît avoir été un geste de sujétion. Bien plus, il pria le patrice d'envoyer un délégué à Rome pour recevoir les serments du peuple romain. *Rogavit ut aliquem de suis optimatibus Romam mitteret qui populum romanum ad suam fidem atque subjectionem per sacramenta firmaret*⁶. Dans ce texte, il se peut que *ad suam fidem et subjectionem* signifie la foi et sujétion à Charlemagne ou au pape; grammaticalement les deux sens sont possibles; mais pourquoi le peuple romain renouvellerait-il son serment au patrice parce qu'il change d'évêque; à moins qu'on ne soutienne qu'il ne peut prêter serment au pape qu'en présence du patrice ou de son délégué. Quoi qu'il en soit, Charles envoya à Rome l'abbé Angilbert avec des instructions écrites sur le ton d'un souverain qui s'adresse à un évêque de ses états: *Ammoneas eum de omni honestate vitæ suæ, de sanctorum observatione canonum... De simoniaca heresi diligentissime suadeas illi*⁷. En même temps il écrivait au pape lui-même cette lettre où il marquait la part de chacun: *Nostrum est, sanctam ubique Christi Ecclesiam ab incursu paganorum et ab infidelium devastatione armis defendere foris, et intus catholicæ fidei cognitione munire. Vestrum est, elevatis ad Deum cum Moïse manibus, nostram adjuvare militiam quatenus, vobis intercedentibus, Deo ductore et datore, populus christianus habeat victoriam*⁸: « A nous de défendre l'Église du Christ contre les attaques des païens, contre les hommes du dehors, et de la fortifier au dedans dans la vraie foi; à vous d'élever les mains vers Dieu comme Moïse, afin que vos prières nous assurent la victoire. »

Lorsque Charlemagne reçut le titre d'empereur, le 25 décembre 800, il ne fut plus question de patrice. Einhard a raconté que le couronnement impérial avait eu lieu par surprise⁹: il n'en est rien. L'affaire était arrangée d'avance. Léon III avait eu un règne fort agité, il avait dû prendre la fuite et un duc franc l'avait conduit en Germanie où il demeura tout un été près de Charles. On ignore tout de la matière de leurs entretiens et ce n'est que soixante-dix ans plus tard que Jean Diacre raconte que *Leo fugiens ad Carolum regem spondit ei, si de suis illum liberaret inimicis, augustali eum diademate liberaret*¹⁰. Charlemagne envoya une

armée qui ramena le pape à Rome où il se rendit lui-même l'année suivante.

Là, il se fit juge du conflit entre Léon III et ses ennemis, il fit comparaître le pape, et l'obligea à se justifier par le serment judiciaire — nous le possédons encore¹¹ — acte inouï, où Léon inséra que ce serment, contraire aux canons, ne devait jamais être invoqué comme un précédent contre ses successeurs (23 décembre 800). Ce fut le dernier acte du patrice; le surlendemain il était empereur.

H. LECLERCQ.

PATRIE. — I. L'idée de patrie. II. L'idée cosmopolite. III. L'idée chrétienne. IV. L'idée de patrie romaine. V. L'idée de patrie franque. VI. Témoignages épigraphiques.

I. L'IDÉE DE PATRIE. — Il existe dans le cœur de tout homme qui n'est pas un monstre deux croyances et deux amours aussi purs et presque aussi saints que la foi et la charité surnaturelles, c'est la croyance et l'amour envers sa mère et envers sa patrie. La pureté, la noblesse et la force inséparables de l'idée de patrie font de celle-ci une sorte de religion à peine moins mystérieuse que celle qui s'adresse à Dieu lui-même. On ne définit pas la patrie, on l'aime, on la sert, on lui sacrifie tout, et soi-même: on meurt pour elle. Si, ainsi qu'on l'a dit, l'histoire conserve dans les âges son privilège d'éducatrice, l'archéologie n'est pas comme certains ont paru le croire, la science des choses mortes, mais, au contraire, l'évocation de tout un passé monumental qui fut, en divers temps, l'expression de la beauté, de la grandeur et de la fécondité de la patrie. La passion que tant de cœurs généreux et tant d'esprits distingués entretiennent en eux-mêmes et répandent autour d'eux, s'alimente par la vue et par la pensée de tout ce qu'ont produit d'excellent et de parfait les générations qui les ont précédés. Cette communion dans le souvenir de la même gloire est la révélation de la puissance éducative qui se trouve comme insérée dans l'archéologie. Par les textes comme par les monuments, elle témoigne des fluctuations subies par l'idée de patrie tour à tour exaltée et combattue, glorifiée et méconnue.

Avant de remonter dans un lointain passé, on nous permettra de rappeler des exemples plus rapprochés de nous. Pendant les dernières années du XVIII^e siècle, lorsque l'exaltation révolutionnaire ébranlait toutes les idées et toutes les institutions, on entendit en France proclamer une doctrine inconnue, à force d'être oubliée. Douze siècles de régime monarchique avaient inculqué une notion si intransigeante du patriotisme qu'il fallut un étranger, un allemand, Jean-Baptiste Cloutz, pour prêcher comme « orateur du genre humain », une doctrine en vertu de laquelle le monde est une patrie commune à tous les hommes improvisant une famille de frères. Il aurait pu ajouter de « frères ennemis ». Par un contraste digne d'être rappelé, au lieu de l'embrassade commune, la Révolution exalta l'instinct des nationalités rivales et le rêve s'acheva en cauchemar de haine et de guerre de peuple à peuple. La leçon ne servit guère et, un demi-siècle plus tard, Lamartine écrivait ce qu'il appela: *La Marseillaise de la Paix*:

De frontières au ciel voyons-nous quelques traces?
Sa voûte a-t-elle un mur, une borne, un milieu?

Et il poursuivait: « Déchirez ces drapeaux... » On ne les déchira pas; on les livra lorsqu'une guerre eut

¹ Elles sont mentionnées au *Liber pontificalis*; Paul, c. III; Hadrien, c. XV et LXXXVIII, édit. Duchesne, t. I, p. 464, 490, 512. — ² *Liber carolinus*, édit. Jaffé, n. 94, p. 276. — ³ Tardif, *Cartons des rois*, n. 87. — ⁴ *Liber pontificalis*, Hadrien, c. XXXVI, t. I, p. 497. — ⁵ Einhard, *Vita Caroli*, c. XXIII.

— ⁶ Einhard, *Annales*, ad ann. 796. — ⁷ *Liber carolinus*, édit. Jaffé, p. 353. — ⁸ *Epist.*, édit. Jaffé, p. 356. — ⁹ *Vita Caroli*, c. XXVIII. — ¹⁰ *Chronicon episcoporum Neapolitanæ Ecclesiæ*, dans Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. I, 2^e part., p. 312. — ¹¹ *Liber carolinus*, édit. Jaffé, p. 378.

appris ce que valait le rêve de fraternité universelle. Au lendemain même de cette guerre, on vit reparaître, en 1872, la doctrine du « détachement de la patrie », transformée et embellie. Mais, ainsi qu'une voix vient de le dire, « au lendemain du désastre de 1870, un grand souffle de patriotisme passa sur l'Université. Celle-ci, cinglée par la défaite, entendit prendre sa part du relèvement de notre pays. S'inspirant des méditations d'historiens comme Taine et Fustel de Coulanges, elle fit appel aux traditions de notre passé pour ressusciter les vertus nécessaires. Un peu plus tard, des hommes dont on peut suspecter la sincérité, proposèrent, au nom de la science, de donner aux éducateurs d'abord, ensuite aux Français, une formation affranchie de toute idée religieuse et de leur fixer comme unique idéal : la patrie. C'était admettre entre la science et la morale des liens de parenté. Malentendu ou désaccord, le malaise devait bientôt se faire sentir... et entraîner peu à peu une partie de l'Université à négliger et parfois même à contredire l'enseignement patriotique. Ce mouvement s'atténuait, il est vrai, à la veille de 1914. Sous la menace de l'agression, les Français sentaient mieux le prix de la cohésion en même temps que le besoin d'une foi. Les liens se renouaient entre l'Université et l'armée. Mais, une fois le danger passé, les anciennes tendances reprirent le dessus. Aujourd'hui, notre système pédagogique poursuit comme but unique le développement de l'individu considéré comme une fin en soi. Voici même qu'ouvertement des membres du personnel enseignant se donnent pour objet de détruire l'État et la société. Ce sont de tels maîtres qui élèvent nos fils dans l'ignorance ou le mépris de la patrie¹. »

II. L'IDÉE COSMOPOLITE. — Nous pouvons noter l'apparition de l'idée cosmopolite chez les Grecs, au v^e siècle avant notre ère. Au dire de Cicéron², de Plutarque³, d'Arrien⁴, Socrate se serait déclaré citoyen du monde. Démocrite⁵, Diogène⁶, Théodore⁷, Cratès⁸ enseignaient de même que l'univers est la patrie de l'homme. C'est vers ce temps qu'un inconnu énonçait la formule trop souvent répétée par ceux-là mêmes qui n'y croient pas : *Ubi bene, ibi patria* : « La patrie, c'est là où on se trouve bien ». « Telle fut, a-t-on pu dire⁹, la vaine semence jetée, au v^e siècle, sur une terre où le patriotisme avait enfanté tant de prodiges. » Après un rapide éclat, la pensée que nous venons de signaler semble s'évanouir et disparaître; si elle survécut, ce ne fut pendant longtemps que comme un aphorisme qui n'engage point et une curiosité philosophique. Il faut attendre le siècle qui précède l'ère chrétienne pour lire dans une pièce de l'*Anthologie* grecque l'affirmation que l'univers est notre patrie commune¹⁰. La parole n'a pas d'écho jusqu'au jour où Épictète¹¹ et Plutarque¹² la reprennent à leur compte. Tels sont les derniers païens grecs chez qui on retrouve un écho de la doctrine attribuée à Socrate. Il n'y a pas lieu d'en être surpris, car les esprits n'étaient guère disposés alors à adopter une boutade, se réclamât-elle de Socrate. C'est l'époque, en effet, où les lois ajoutaient, aux peines édictées contre les traîtres et les sacrilèges, l'interdiction de recevoir la sépulture dans leur patrie. Dès le vii^e siècle, les restes d'un roi d'Arcadie, supplicié comme traître aux alliés de son peuple, avaient été jetés hors de la frontière. Nul n'échappait à ce châti-

ment suprême, et ceux-là mêmes qu'on reconnaissait coupables après leur mort pouvaient être exhumés et rejetés du sol natal¹³. Il en fut de même à Athènes pour les ossements des impies qui, au mépris du droit d'asile, avaient égorgé devant les autels les malheureux partisans de Cylon¹⁴. Le plaidoyer de Lycurgue contre Léocrate fournit encore une preuve importante de l'application de la loi. « Phrynicus, rapporte l'orateur, avait été tué la nuit, auprès de la fontaine des Saules, par Apollodore et Thrasybule; ses amis, arrêtant les assassins, les avaient jetés en prison. Le peuple, instruit de ce qui s'était passé, les en tira, employa la torture, et, examinant soigneusement l'affaire, il découvrit que Phrynicus trahissait la patrie et que ses meurtriers étaient injustement détenus. Sur le rapport de Critias, on rendit un décret ordonnant que le mort serait accusé de trahison, et que, si le fait était prouvé, le corps serait exhumé et jeté hors de l'Attique, afin que le sol de la patrie ne recouvrit pas les restes d'un misérable, traître à son pays et à sa ville. On décida également que celui qui défendrait le mort, après qu'il aurait été condamné, serait frappé de la même peine. » « Greffier, dit l'orateur, prends le décret et donnes-en lecture. » Puis il ajoute : « Juges, vous venez d'entendre; les ossements d'un traître ont été exhumés et rejetés hors de l'Attique. Aristarque et Alexiclès ont été mis à mort pour l'avoir défendu, et l'on n'a pas permis que leurs restes fussent ensevelis dans le pays¹⁵. »

On voit ainsi l'estime qu'on avait pour la patrie puisque, au v^e siècle, le cadavre du roi Pausanias est jeté hors du territoire de Sparte¹⁶ où sa présence serait une souillure et les restes de Thémistocle ne peuvent être rapportés dans l'Attique¹⁷; même à l'égard des exilés on prend la précaution d'interdire leur sépulture dans l'Attique et dans les territoires qui lui appartiennent.

A l'occasion du procès intenté aux généraux vainqueurs dans le combat des Arginuses, le défenseur rappelle aux juges la loi qui punit la trahison et le sacrilège. « Cette loi, leur dit-il, veut que les traîtres à la patrie et que les ravisseurs des choses saintes soient déferés à la justice, et que, si le crime est constant, ils soient ensevelis hors du pays¹⁸. »

Il en est encore ainsi au iv^e siècle. Dans le discours d'Hypéride, prononcé par Lycophron, « permettez, dit l'accusé, que j'appelle quelqu'un de mes parents, de mes amis, qui me puisse venir en aide, à moi, votre concitoyen, sans habitude de la parole et qui ne combats pas seulement pour ma vie, ce qui ne saurait inquiéter l'homme de cœur, mais pour ne pas être jeté en exil et privé de reposer après ma mort dans le sol de la patrie¹⁹. »

Quelques années plus tard, l'ingratitude des Athéniens prononça contre Phocion cette peine redoutable²⁰ qui s'appliquait encore quatre siècles plus tard, comme l'atteste Dion Chrysostome. Telles sont, disait Edmond Le Blant²¹, les principales marques de la persistance d'une loi rigoureuse à l'excès et qui aurait dû s'effacer et disparaître, si elle n'eût rencontré dans les mœurs, dans le sentiment public, la raison de son maintien et de sa vitalité. Être banni à jamais de la patrie, savoir que l'on mourra loin d'elle et que, même après le trépas, il ne sera pas donné d'y reposer, c'était là en

¹ Discours du maréchal Pétain, 3 décembre 1934. — ² Cicéron, *Tuscul.*, v, 35. — ³ Plutarque, *De exilio*, c. v, édit. Reiske, t. VIII, p. 600. — ⁴ *Epict.*, *Dissertal.*, I, 9. — ⁵ Stobaeus, *Florilegium*, IV, 7. — ⁶ Diogène Laërce, *Diogen.*, édit. Ménage, VI, 63. — ⁷ Id., *Aristipp.*, II, 99. — ⁸ Id., *Hipparch.*, VI, 98. — ⁹ Euripide, dans Stobée, *Florileg.*, édit. Gaisford, t. II, p. 78. — ¹⁰ E. Le Blant, *Le détachement de la patrie*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1872, p. 376. — ¹¹ *Anthologie*, *Sepulchralia*, n. 417. —

¹² Arrien, *Epict. Dissertal.*, I, 9, 1. — ¹³ Plutarque, *De exilio*, c. v, édit. Reiske, t. VIII, p. 600. — ¹⁴ Pausanias, IV, 22. Cf. Plutarque, *De sera num. vindicata*, t. VIII, p. 168, 169. — ¹⁵ Thucydide, I, 126; Pausanias, VII, 25. — ¹⁶ *Oratio contra Leocrat.*, § 111. — ¹⁷ Aelian, *Var. hist.*, IV, 7. — ¹⁸ Thucydide, I, 138; Cornelius Nepos, *Themistocles*. — ¹⁹ Xénophon, *Hellen.*, I, 7. — ²⁰ *Pro Lycophr. defensio*, § 14. — ²¹ Plutarque, *Phocion*. — ²² E. Le Blant, dans *Comptes rend. de l'Acad. des inscript.*, p. 379.

effet une pensée que l'on ne pouvait envisager froidement. En vain, quelques-uns répétaient-ils que la véritable patrie de l'homme est le lieu qui le nourrit, que partout s'ouvre également la sombre voie qui conduit aux enfers¹, l'opinion réagissait contre un pareil enseignement. Les décrets, les monuments publics², les traditions de l'histoire et de la mythologie, tout le passé rappelait aux Grecs et les devoirs envers le sol natal, et la douleur de ceux qui ne pouvaient espérer y reposer.

Sophocle, Euripide parlent avec émotion du sort cruel de celui qui repose hors de sa patrie. Lysias s'indigne à la pensée de ce blasphème : *Ubi bene, ibi patria* et il répond : « Les hommes qui, nés citoyens, voient la patrie dans chaque lieu où l'on rencontre le bien-être, la satisfaction des besoins de la vie et l'abondance, ceux-là seront insoucians du bien public et ne songeront qu'à leur propre intérêt. Pour eux, la patrie c'est leur avoir et non pas leur cité³. »

Parmi ceux qui expriment simplement leur pensée, sans chercher l'éclat, l'amour de la patrie se révèle sur des épitaphes païennes, comme cette pièce de l'*Anthologie* où un défunt s'exprime ainsi : « Je repose bien loin de la terre d'Italie, bien loin de ma patrie, et cela est pour moi plus amer que la mort⁴. » Et on préfère ce cri qui part de la conscience et du cœur à ce qu'ont pu penser ou dire Socrate et Plutarque qui voient dans l'amour de la patrie un préjugé indigne du sage⁵ : Lucien est plus digne d'estime, lui qui écrit cette belle protestation : « Les jeunes gens aiment leur pays, mais les vieillards, dont l'esprit est plus mûr, ressentent cette affection plus vivement encore. Chacun d'eux souhaite et s'efforce de venir mourir dans sa patrie; il aspire à confier ses restes au sol qui l'a nourri, à reposer dans le sépulcre de ses pères. C'est, en effet, un immense malheur que d'expirer et de laisser ses ossements sur une terre lointaine. Chacun s'empresse de retourner dans ses foyers, comme Ulysse, l'insulaire, qui dédaigne une vie de plaisirs et refuse même l'immortalité pour être enseveli dans cette chère Ithaque, dont la fumée lui semble plus brillante que le feu qui lui⁶ chez l'étranger⁶. »

Les Juifs n'avaient pas un autre sentiment que celui des Grecs quand il s'agissait de leur patrie. Si la *Diaspora* les avait jetés aux quatre vents du ciel, il en était peu parmi eux qui n'entreprenaient à des dates fixes le voyage de Jérusalem; vivre et mourir loin de la terre natale était pour eux la plus cuisante de toutes les infortunes; aussi peut-on ne tenir que pour une formule de « déraciné » le mot de Philon, juif d'Alexandrie, conseillant à celui qu'on menace de l'exil, cette réponse : « L'univers est ma patrie⁷. »

Chez les Latins, la doctrine du cosmopolitisme rencontrera des partisans. D'abord Cicéron selon qui « l'exil n'est rien pour le sage, qui ne peut être frappé qu'injustement; et d'ailleurs, quel cas faire d'une ville d'où l'on chasse les honnêtes gens? Ceux-là ne sauraient être exilés, car il n'est point de lieu où la vertu n'ait place⁸. »

Sénèque le Philosophe, dans sa *Consolatio ad Helviam*, rassemble tous les arguments pour adoucir la peine de l'exil. « Ce n'est, selon lui, qu'un de ces changements de lieu qu'acceptent si facilement les hom-

mes⁹; il suffit aux bannis d'emporter avec eux leurs vertus¹⁰; ce n'est point un malheur que d'être privé de sa patrie; le sage la retrouve partout¹¹; enfin l'exilé n'a pas toujours à rougir¹². » Ce sont là des phrases composées à plaisir que démentent les cris qui échappent à l'auteur lui-même, lorsque, l'exil se prolongeant, Sénèque laisse échapper ces plaintes : « Le bannissement, c'est le tombeau. O terre de Corse, sois douce aux exilés ensevelis dans ton sein; sois légère aux cendres de ces malheureux descendus vivants dans le sépulcre¹³. » « Le coin où je suis enterré, dit-il ailleurs, a vu souvent la clémence impériale venir exhumer et rendre à la lumière du jour des infortunés sur lesquels s'accumulaient des années de misère¹⁴. » On voit ce que valent les phrases du philosophe, celles de l'orateur ne sont pas moins gonflées et ce même Cicéron qu'on vient d'entendre dédaigner l'exil écrit ailleurs : « Quant à moi, si la mort me menaçait, j'aimerais mieux l'attendre dans ma patrie, dans ma maison, que sur une terre lointaine et étrangère¹⁵. »

On vient de voir ce que pensent les païens, on pourrait citer beaucoup d'autres textes qui expriment, avec d'autres mots, la même pensée, on pouvait même tirer d'autres témoignages de textes chrétiens, comme les Actes de saint Pionius¹⁶ et la Vie de saint Cyprien¹⁷. Les inscriptions viennent témoigner, elles aussi, de l'attachement à la patrie. La mention de la mort à l'étranger s'y trouve fréquemment, en effet, parmi les plaintes sur le sort de défunts¹⁸; souvent aussi les marbres des idolâtres mentionnent la translation de cendres pieusement rapportées sur la terre paternelle¹⁹.

Nous avons vu que les Grecs considéraient comme un châtement suprême pour les bannis l'interdiction de la sépulture dans leur patrie; les Romains avaient, eux aussi, une ancienne loi qui frappait les exilés de la même peine. Rappelée par le jurisconsulte Marcien et admise trois siècles plus tard dans le *Digeste*²⁰, cette disposition prouve, par sa reproduction même, que le cours des temps n'avait rien fait gagner dans les esprits à la doctrine du cosmopolite.

III. L'IDÉE CHRÉTIENNE. — « Parmi les anciens philosophes, un seul semble avoir entrevu le point par lequel les âmes généreuses pouvaient être accessibles à la doctrine de l'oubli du sol natal. Au milieu de ces froides maximes qu'ils se plaisaient à répéter, se dégage une parole singulière par le temps où elle fut prononcée, et que l'on dirait inspirée par un sentiment de prescience. A quelqu'un qui lui reprochait d'oublier son pays, de se désintéresser des affaires publiques, Anaxagore répondit en montrant le ciel : « Pensez mieux de moi; j'ai grand souci de ma patrie. » Tel nous semble être le seul point de contact entre la pensée de détachement formulée par la philosophie et celle que devait inspirer le christianisme.

« Le début d'une lettre adressée par un païen à saint Augustin, fera ressortir tout d'abord, la profonde dissemblance des deux doctrines : « Je t'ai écouté volontiers, écrit Nectarius au saint évêque, lorsque tu nous invitais à honorer, à servir le Dieu suprême; j'ai accueilli avec joie tes paroles, quand tu nous persuadais de lever les yeux vers la patrie céleste; car tu ne parlais pas, si je t'ai compris, d'une cité enceinte de murs, ni de celle que les dissertations des philosophes nous

¹ Diogène Laërce, *Anaxag. Arcesil.*, II, 10; v, 31. — ² Pausanias, *Messen.*, 22; Plutarque, *Orat. vitæ.* — ³ *Advers. Philon.*, dans *Orat. attic.*, édit. Reiske, t. v, p. 872. — ⁴ Anthol. grecque, *Sepulchralia*, n. 715. — ⁵ *De exilio*, t. VIII, p. 366, 394. — ⁶ *Patriæ encomium*, § 8-12. — ⁷ Philon, édit. Mangey, t. II, p. 468. — ⁸ Cicéron, *Tusculanes*, v, 37; *Pro Milone*, 37. — ⁹ *Consolatio ad Helviam*, c. vi. — ¹⁰ *Ibid.*, c. VIII. — ¹¹ *Ibid.*, c. IX. — ¹² *Ibid.*, c. XIII. — ¹³ *Epigrammata*, I. — ¹⁴ *Consol. ad Polyb.*, c. XXXII. — ¹⁵ Cicéron, *Epist.*, IV, 7. — ¹⁶ *Acta S. Pionii*, n. 18, dans Ruinart, *Acta sincera*, 1713,

p. 149. — ¹⁷ Pontius, *Vita S. Cypriani*, c. XI. — ¹⁸ Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri*, p. 441; Bertoli, *Le antichità d'Aquileja*, p. 198; Henry, *Recherches sur les antiquités des Basses-Alpes*, p. 33; Canat, *Inscriptions antiques de Chalon-sur-Saône*, p. 31. — ¹⁹ Gruter, *Corpus*, p. 578, n. 1; Passionei, *Iscr. ant.*, p. 71, n. 51; Meigebaur, *Dacien*, p. 171; Comarmond, *Musée lapid. de Lyon*, p. 355; L. Renier, *Inscriptions romaines de l'Algérie*, in-fol., Paris, 1855-1858, n. 1169. — ²⁰ *Digeste*, XLVIII, XIII, 1, 2, *Decadaveribus punitorum*.

disent être commune à tous, et qui comprend tout l'univers. Tu nous désignais celle que le grand Dieu habite, et avec lui les âmes des justes, celle où toutes les lois aspirent et tendent par des routes, par des sentiers divers, celle que les paroles ne sauraient définir, mais qu'il pourrait nous être donné d'entrevoir par la pensée¹.

« Dès le 11^e siècle, l'épître à Diognète avait tracé ce portrait du fidèle : « Les chrétiens ne se distinguent des autres hommes ni par le pays, ni par le langage, ni par les mœurs. Ils sont, selon que l'a voulu le sort, répandus dans les cités des Grecs comme dans celles des barbares, et suivant, pour le vêtement, comme pour les choses de l'existence matérielle, les usages de leurs compatriotes, ils offrent, à nos yeux, le spectacle incroyable et merveilleux de leur façon de vivre. Ils habitent leur patrie, mais comme des étrangers. Toute région étrangère leur est une patrie, toute patrie une région étrangère². »

« Pour Tertullien qui, plus tard, appuiera sur cette pensée³, le christianisme, c'est la vérité, étrangère en ce monde et qui voit, dans le ciel, sa patrie, son espérance et sa gloire⁴. Ce ne sont pas là de vaines doctrines et que l'on puisse oublier, comme le fit Sénèque; les fidèles les proclament au prix de leur sang. En voyant sainte Sabine amenée, à Smyrne, devant le tribunal, un païen lui crie : « Ne pouvais-tu donc mourir dans ta patrie? » — « Qu'appelles-tu ma patrie? » réplique la martyre⁵. Comme elle, devant le proconsul, les autres saints oublieront leur pays natal, et lorsque, suivant la règle, au début de l'interrogatoire, le magistrat les sollicitera de répondre sur ce point, ils opposeront ou le silence ou cette seule parole : « Je suis chrétien. » « Celui-là qui répond ainsi, dit saint Jean Chrysostome, a tout déclaré à la fois, patrie, profession, famille; le fidèle n'appartient à aucune cité de la terre, mais à la Jérusalem céleste. L'apôtre l'a dit : « Notre mère c'est la libre Jérusalem d'en-haut⁶. »

Un siècle plus tard, saint Séverin, apôtre du Norique, ne s'exprime pas autrement. On cherchait à savoir, sans oser l'interroger directement, dans quel pays il était né; un prêtre italien nommé Pirménien, le questionna un jour : « Maître vénéré, lui dit-il, quelle est la contrée d'où le Seigneur a daigné tirer, pour l'envoyer à nous, une si grande lumière? » Séverin répondit d'abord en badinant : « Si tu me prends pour un esclave fugitif, hâte-toi donc de préparer de l'argent pour le prix de mon rachat, lorsque l'on viendra me réclamer. » Puis il ajouta d'un air grave : « Que sert-il au serviteur de Dieu de dire son pays ou sa descendance? Mieux vaut se taire, pour éviter tout mouvement de vain orgueil. Puissé-je, quant à moi, m'y soustraire, en faisant le bien avec l'aide du Christ, afin de mériter de m'asseoir à sa droite et d'être inscrit au nombre des citoyens de la patrie d'en haut⁷. »

L'une des pages les plus touchantes que nous ait laissées saint Augustin s'inspire de la même pensée; c'est le récit des derniers moments de sa mère se sentant mourir loin de l'Afrique : « Où étais-je? dit sainte Monique sortie d'un long évanouissement. Puis, nous voyant accablés de douleur, elle ajouta : Vous ensevelirez ici votre mère. — Je gardai le silence et je retenais mes larmes. Mon frère dit alors quelques mots comme pour faire comprendre que la mort semblerait moins amère dans la patrie que sur un sol étranger. Elle entendit; son visage devint sombre, ses yeux

parurent reprocher à mon frère une pareille pensée; et, s'adressant à moi : Tu vois ce qu'il dit, reprit-elle; puis nous parlant à tous les deux : Laissez mon corps en quelque lieu que ce soit et ne vous troublez; tout ce que je vous demande, c'est de vous souvenir de moi, à l'autel du Seigneur, partout où vous vous trouverez.

— Quand elle m'avait dit, poursuit saint Augustin, le jour de l'entretien que nous eûmes près de la fenêtre : « Que fais-je maintenant ici-bas? » j'avais déjà compris qu'elle ne désirait pas mourir dans sa patrie. J'appris plus tard que, dans le temps de notre séjour à Ostie, comme elle s'entretenait un jour avec quelques-uns de mes amis, elle leur parlait, avec une confiance maternelle, du mépris de l'existence, du bonheur de mourir. Eux, s'étonnant, mon Dieu, de voir, dans une femme, cette vertu que vous lui aviez donnée, lui demandaient si elle ne craignait pas de laisser sa dépouille loin de sa cité natale; elle répondit : « Rien n'est éloigné de Dieu; je n'ai pas à craindre qu'à la fin des siècles, il ne me reconnaisse pas pour me ressusciter⁸. »

A côté de ce détachement, l'amour du pays natal survivait chez les chrétiens, parce que leur renoncement s'inspirait d'une croyance surnaturelle; partout où ils se trouvaient, ils savaient retrouver Dieu et s'unir à lui par la prière; mais ils ne renonçaient pas pour autant à la patrie et les docteurs leur rappelaient leurs devoirs comme lorsque saint Ambroise disait que « le citoyen doit se tenir plus heureux de conjurer les dangers de la patrie que d'échapper lui-même à un péril⁹. » C'est presque le sens que nous trouvons dans les paroles de l'évêque Synésius : donner sa vie pour son pays¹⁰.

« En même temps qu'elle enseigne à lever les regards vers la cité d'en-haut, l'Église condamne et frappe les lâches qui abandonnent les aigles romaines¹¹; quand viennent les jours de l'invasion, ses ministres s'honorent de rester au poste du péril dans les villes assiégées¹² ou courent au premier rang de ceux qui tentent d'arrêter les barbares¹³; et, si nous retrouvons alors chez quelques hommes ce triste affaissement qui avait autrefois saisi les Romains lorsque Varus et ses légions tombèrent sous les coups des hordes germanes¹⁴, ce n'est point que les pasteurs des âmes se soient épargnés pour montrer l'exemple.

« Au premier rang, nous voyons les évêques. N'est-ce pas Sidoine Apollinaire qui, s'éprenant d'une piété filiale pour la ville de Clermont dont il était le pasteur, jetait le cri d'alarme, lorsque les Goths menaçaient ses remparts? N'appela-t-il pas de toutes les forces de son âme, de son patriotisme, le retour du noble Ecdicius qui, nous dit-il, brisa et traversa avec une poignée de cavaliers, les masses profondes des barbares qui avaient investi la place? N'est-ce pas lui qui, au lendemain d'un siège vaillamment soutenu, écrivait à un évêque de Marseille ces paroles que nul ne saurait lire sans quelque émotion : « Nous avons bravé le dénûment, la flamme, le fer, l'épidémie, nous avons versé le sang ennemi, sans aliments pour réparer nos forces. Eh bien, s'il nous fallait encore, pour sauver notre indépendance, soutenir un siège, combattre, souffrir de nouveau la famine, nous saurions le faire avec joie¹⁵. »

« Sur la terre d'Afrique, même courage, même exemple pour relever les cœurs. Alors que l'invasion menace la Cyrénaïque et que les soldats tremblants se cachent dans les montagnes, les prêtres soulèvent les paysans et les mènent de l'église au combat. Le diacre

¹ S. Augustin, *Epist.*, ciii, 2 (Augustino Nectarius). — ² *Epistula ad Diognetum*, c. v. — ³ Tertullien, *Apologétique*, c. xxxviii. — ⁴ Tertullien, *Apologétique*, c. i. — ⁵ Ruinart, *Acta sincera*, 1713, p. 149; *Acta S. Pionii*, n. 18. — ⁶ *Homilia in S. Lucianum*. — ⁷ *Vita S. Severini Noricarum apostoli*, auctore Eugypno, dans *Acta sanctorum*, 8 janvier.

— ⁸ S. Augustin, *Confessiones*, l. ix, c. xi. — ⁹ S. Ambroise, *De officiis ministrorum*, l. iii, c. iii, 23. — ¹⁰ Synésius, *Epistola*, cvii. — ¹¹ *Concil. Arelatense I*, en 314, can. 3. — ¹² S. Augustin, *Epist.*, ccxxviii, 8. — ¹³ Synésius, *Epist.*, lxxxviii, cvii, cviii, etc. — ¹⁴ Dion Cassius, *Cæsar Aug.*, vi, 23. — ¹⁵ Sidoine, *Epist.*, iii, 3; vii, 7.

Faustus saisit une pierre, tue un barbare, s'empare de ses armes et renverse les ennemis. Synésius, l'évêque, se multiplie; il fait forger des lances, des épées, fabrique des arcs, demande à Séleucie des flèches; le tronc des oliviers sauvages lui fournit des massues. « Nous n'avons pas de boucliers, dit-il, mais nos haches brisent ceux des barbares et la partie redevient égale¹. » Il vit sur les remparts et fait construire pour les préparer des machines de guerre; enfin il monte à cheval et marche à l'ennemi.

IV. L'IDÉE DE PATRIE ROMAINE. — Il était impossible que l'attitude des chrétiens devant l'empire ne causât du scandale parmi ceux qui étaient pénétrés de la notion de patrie telle qu'elle existait dans la société païenne; aussi, dès le IV^e siècle, ne manquait-on pas de nier leur patriotisme et cette accusation a trouvé de l'écho jusqu'à nos jours. Italiens, Gaulois, Espagnols furent dévoués à l'empire romain, on l'a reconnu, mais les évêques pensaient autrement que les fidèles, ils dissimulaient afin de rassurer la foule et les empereurs, aussi avec quel empressement les vit-on accueillir les barbares. Nous ne croyons pas que l'attitude de l'épiscopat en général justifie cette accusation (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 265 sq.), et nous sommes d'autant plus fondés à n'y pas croire que tels auteurs du IV^e siècle nous montrent un patriotisme dont la sincérité ne peut pas être soupçonnée. Pendant la presque totalité de ce siècle — sauf l'intermède de Julien — la paix était faite entre l'Église et l'empire, entre le patriotisme romain et la foi chrétienne. Cette fusion est presque involontaire chez saint Jérôme, elle est éclatante chez saint Damase et saint Ambroise, elle arrive à son apogée à la fois rationnelle et sentimentale chez le poète Prudence; un peu plus tard, au temps de saint Augustin, on constate des éléments de dissociation.

Vers le IV^e siècle, on constate que le patriotisme des chrétiens semble être le produit de deux aspirations: l'amour de Rome capitale du monde; le respect et la fierté des institutions et des traditions romaines. L'amour de Rome, en Occident, en était arrivé à dépasser l'attachement à la patrie provinciale, funeste aberration qui sacrifiait aux destinées d'un état artificiel et incohérent, aux traditions et aux intérêts d'une patrie moins vaste mais plus réelle. Ceux qui pensaient ainsi se bernaient d'une croyance à l'éternité de Rome qui ne reposait sur rien et ils aggravaient leur erreur en prodiguant haine et mépris à tout ce qui était étranger à Rome. C'est de ces sentiments que Prudence alimente son patriotisme, ce sont eux qu'il répand dans sa poésie, mais il n'est pas moins chrétien qu'il n'est romain et il réussit très habilement à christianiser le *Credo* du patriotisme romain de manière à exalter et à rassurer tout ensemble ceux qui se laissent influencer par lui.

Comme un très grand nombre de ses contemporains, il subordonne à l'amour de Rome l'amour de la patrie provinciale. En cela, les hommes du IV^e siècle reviennent à une pratique plus ancienne, car vers le I^{er} siècle, les provinciaux installés à Rome, Sénèque, Lucain, ne manifestaient qu'un attachement assez vague à leur patrie d'origine. On en disait autant des fonctionnaires qui passaient allègrement d'une province à l'autre et tournaient sans cesse les yeux vers Rome, source des faveurs, des profits, de l'avancement.

Prudence ne fut point de la catégorie des fonctionnaires nomades; il fut deux fois gouverneur de la Tarraconaise son pays natal et son plus grand déplacement paraît avoir été son voyage à Rome. Il aimait fort l'Espagne, sans aucun doute, mais Rome l'emportait encore: « Trois et quatre et sept fois heureux, disait-il, celui qui habite la grande Ville », siège du

sénat romain, « la plus belle lumière du monde ». Il réussit même à établir une sorte d'équilibre entre l'amour de l'Espagne et l'amour de Rome.

Ses contemporains pensent et sentent de même. Claudien, né à Alexandrie, salue Rome avec enthousiasme, il s'indigne à la pensée que pendant l'invasion gothique, l'empire faillit être transporté en Gaule. Saint Augustin défend sa ville d'Hippone contre les Vandales avec cette pensée qu'il lutte pour retarder le démembrement de l'empire. D'ailleurs cet état d'esprit ne survivra guère chez les provinciaux à la leçon tragique imminente, celle que leur réserve l'année 410, marquée par la prise de Rome par Alaric. Paul Orose nous offre l'exemple de ces désabusés, il se plaint bien haut que le bonheur d'une seule ville ait fait le malheur de toutes les autres. Il rappelle à ses compatriotes espagnols que leurs ancêtres ont lutté deux siècles pour conserver leur indépendance, mais parler aux Espagnols de Sertorius est chose presque aussi vaine que d'exalter parmi les Gallo-Romains le nom de Vercingétorix; on n'est pas compris.

Les provinciaux, presque partout, voyaient dans Rome, la paix, l'abondance, la sécurité romaines. Prudence voit surtout cela: « la paix, mère des vertus et but suprême des travaux, récompense des guerres heureusement terminées et des périls surmontés, gloire du ciel, soutien des choses d'ici-bas. »

*Pax plenum virtutis opus, pax summa laborum;
Pax belli exacti pretium est, pretiumque periculi
Sidera pace vigent; consistant terrena pace
Nil placitum in pace Deo².*

Comme saint Ambroise et tant d'autres, il voit dans la paix universelle la forme définitive du monde voulue par Dieu et le système de l'empire chrétien, qui est à la veille de succomber. C'est la doctrine qu'il enseigne lorsqu'il fait dire au martyr saint Laurent que les conquêtes de Rome n'ont été permises par Dieu que pour préparer l'établissement dans tout l'univers des lois et de la langue qui deviendront le moyen de diffusion providentielle du christianisme³:

*Hoc destinatum quo magis
Jus Christiani nominis
Quodcumque terrarum jacet
Uno illigaret vinculo.*

Il dira quelques années plus tard que « pour mettre un frein à la rage universelle des nations, Dieu leur apprit à incliner la tête sous un même joug. Ils devinrent tous Romains les peuples qu'arrosent le Rhin et le Danube et le Tage qui roule de l'or et l'Hèbre au vaste cours, ceux au milieu desquels coule le Tibre, ceux que nourrit le Gange ou qui se baignent dans les bouches du Nil tiède. La communauté des droits les a faits égaux, un même nom les a réunis et par des liens communs les a rendus frères... Ils concluent des alliances et s'unissent par des mariages; c'est ainsi que le sang des uns et des autres se mêle, et que de tant de nations il s'est formé un peuple⁴. »

Beaucoup pensent et parlent ainsi: saint Augustin, Claudien, le païen Rutilius qui dit⁵:

Urbem fecisti quod prius orbis erat.

C'est que païens et chrétiens en sont venus à avoir la même idée de la mission providentielle de Rome; les événements ne tarderont pas à les faire réfléchir sur l'impudent orgueil de cette Rome qui les a asservis.

On ne peut s'empêcher de hausser les épaules quand on entend des hommes affirmer ce qui arrange leurs calculs comme s'ils recevaient les confidences de la divinité. Telle guerre a été malheureuse, tel régime a

¹ Synesius, *Epist.*, LXXXVIII, etc. — ² *Psychomachia*, v. 769-772. — ³ *Peristephanon*, II, vs. 429 sq. — ⁴ *Contra Symmachum*, II, 600, 608, 615-618. — ⁵ *Itin.*, 63.

succombé, et aussi nos augures de pacotille de prendre le ton solennel et de prononcer que c'est un châtement providentiel pour telle raison ou pour telle autre qu'aperçoit commodément leur étroite cervelle.

Avant 410, ils enseignent que Rome est devenue le modèle des villes, la conductrice des nations; en 416, tout a changé et quand saint Augustin écrit les premiers livres de la *Cité de Dieu*, s'il croit encore aux desseins de la Providence sur Rome, il commence à se demander si cette Rome n'a pas été choisie par Dieu pour accomplir sa justice plus que pour répandre ses miséricordes. Voilà qui eût bouleversé le solennel Prudence et les bons chrétiens fidèles admirateurs de l'empereur Théodose.

Les uns et les autres ne doutaient pas de l'éternité de Rome, c'était plus qu'une vérité, c'était pour eux une sorte de dogme : le monde ne pouvait que périr s'il était privé de la domination romaine. Si des voix dissidentes s'élevaient on n'y faisait pas attention, ou bien on les faisait taire : Commodien dira de Rome¹ :

Luget in æternum, quæ se factabat æternam.

L'oiseau de malheur ! Au iv^e siècle, on n'entend plus rien de semblable et on ne parle plus que de « la Rome céleste »². On en est venu à identifier l'Église et l'empire comme un organisme unique. Défendre l'empire, c'est servir l'Évangile, et garder la patrie c'est assurer le règne du Christ. Prudence dit à Honorius : « Monte sur ton char triomphal, recueille les dépouilles des Gètes et viens ici, à Rome, sous la conduite du Christ³. » Cette union est si étroite qu'on ne peut l'attaquer sans commettre une sorte de sacrilège : le doute est impie; la critique est criminelle. Prudence ressent le même enthousiasme à célébrer la victoire de Stilicon sur les Goths, que saint Ambroise à raconter le triomphe de Théodose sur Maxime et sur Arbogast, que Paulin de Nole à chanter la défaite de Radagaise. Quelques années plus tard les chrétiens sentirent faiblir leur hostilité à l'égard des barbares, ceux-ci se rapprochèrent de l'Église et on finira pas s'entendre et par s'embrasser. Saint Augustin consent à rappeler dans la *Cité de Dieu* qu'Alaric était chrétien et qu'il a épargné les églises et conservé la vie à ceux qui y étaient réfugiés. Paul Orose se fera une raison en songeant que les barbares doivent sans doute rougir de tout le mal qu'ils ont fait; ils consentent à voisiner avec les gens qu'ils ont dépouillés ce qui doit leur coûter beaucoup, car on déteste ordinairement ceux auxquels on a fait tort.

Il y a un degré de plus à franchir, c'est le prêtre Salvien qui le franchira, lui en viendra à la haine et au mépris du nom romain, mais cet homme était Germain de naissance et si la police impériale avait été bien faite, elle aurait dû l'expédier de Marseille où il trouvait bon d'insulter à tous, dans son pays d'origine où il se gardait bien d'habiter.

Si Salvien outrageait grossièrement une civilisation dont il n'était pas digne et un patriotisme qu'il ne pouvait comprendre, il n'en faut pas moins reconnaître que le iv^e siècle avait réalisé une alliance étroite entre Rome et l'Église, au point que le christianisme s'était romanisé : à l'époque de Théodose, la tentative de Julien n'eût plus été possible, le paganisme était vraiment mort et le christianisme était devenu la véritable religion romaine. Cette situation pouvait entraîner de graves conséquences. Le jour où la poussée des barbares disloqua la machine romaine, les institutions impériales disparurent ou se transformèrent. Qu'allait-il en advenir pour l'Église? La foi chrétienne n'en souffrit guère. Elle s'était adaptée aux institutions romaines pendant le iv^e siècle, elle s'en détacha, leur survécut et affronta les événements du v^e siècle avec ses inconnues : systèmes politiques, institutions et patriotisme nouveaux. Le titre de citoyen romain était périmé et l'empire n'était plus, mais l'esprit chrétien sut se dégager de ce sur quoi il s'était appuyé au iv^e siècle. Dans une Europe sans empire, s'affirmèrent des États qui s'organisèrent rapidement. Dans les limites de ces états, l'amour du sol natal, la communauté d'intérêts, de langage et de coutumes donnèrent naissance à des patriotismes locaux.

V. L'IDÉE DE PATRIE FRANQUE. — Un quart de siècle environ après la mort de Clovis (511), on pouvait se demander si le royaume qu'il avait fondé et unifié n'était pas destiné à périr bientôt dans l'anarchie issue des guerres qui ravageaient le royaume franc où s'affrontaient trois races : Burgondes, Francs et Gallo-Romains. Mais, en 534, le royaume de Bourgogne est mis hors de question par la défaite et les Gallo-Romains manifestent une disposition favorable à l'entente avec les Francs qui partagent maintenant leur religion. Cependant il faudra encore bien du temps pour arriver à un accord. Les descendants de Clovis, par leurs violences tragiques, leurs ambitions folles ont à plusieurs reprises morcelé et, pour ainsi dire, déchiqueté le royaume paternel dont ils ont réussi à faire trois royaumes ennemis : Neustrie, Austrasie et Bourgogne. Tandis qu'ils se dressent les uns contre les autres, un sentiment profond maintient entre eux une sorte d'unité, c'est le sentiment de l'unité de foi et de race régnante qui se réveille et qui les rapproche lorsque surgit l'apparence d'un danger extérieur. Là se trouve aux heures de péril quelque chose comme l'instinct obscur d'une notion de patrie. A peine le péril éloigné, toute prudence est oubliée et les haines redeviennent plus impitoyables, plus exclusives surtout. On l'a vu en 613, lorsque l'Austrasie et la Bourgogne ont consenti à avoir pour maître un roi de Neustrie, Clotaire II⁴. Dix ans plus tard, il ne reste que le souvenir de cet accord; l'Austrasie veut retrouver son indépendance et Clotaire II ne peut s'y refuser, il essaie donc de faire la part du feu et accorde un roi, son propre fils, Dagobert. Celui-ci entre si bien dans son rôle que pour complaire à ses sujets austrasiens il devient l'ennemi de son père, le roi de Neustrie⁵. On peut craindre alors la dislocation définitive des royaumes francs. Clotaire, réduit à l'impuissance, envisage le désastre prochain, presque inévitable. Il fait appel aux évêques et aux grands de Neustrie et de Bourgogne qu'il convoque à Clichy : *Anno XLIV regni Chlothariorum, cum pontificis et universi proceres regni sui, tam de Neustria quam de Burgundia, Clippiaco ad Chlotharium pro utilitate regia et SALUTE PATRIE conjunxissent*⁶. Voici le mot prononcé. C'est pour la première fois, dans l'histoire de France, le cri de « la Patrie en danger ». L'appel fut entendu et, du moins pour les évêques, nous savons que ceux de l'Austrasie se rendirent à Clichy : leurs signatures au concile le prouvent.

La formule : *pro utilitate regia et salute patriæ* nous semble bien être la formule même adoptée pour de telles circonstances, celle qui restera en usage jusqu'au ix^e siècle et dont nous rencontrons quelque chose comme un essai quelques années auparavant, en 614. A cette date, le même Clotaire II rassemblait à Paris tous les évêques de ses états pour traiter *quid quomodo principis quid salute populi utilius competerit*⁷. La pensée est la même, l'expression est presque identique.

La formule : *pro utilitate regia et salute patriæ* nous semble bien être la formule même adoptée pour de telles circonstances, celle qui restera en usage jusqu'au ix^e siècle et dont nous rencontrons quelque chose comme un essai quelques années auparavant, en 614. A cette date, le même Clotaire II rassemblait à Paris tous les évêques de ses états pour traiter *quid quomodo principis quid salute populi utilius competerit*⁷. La pensée est la même, l'expression est presque identique.

¹ *Carmen apologeticum*, vs. 923. — ² *Peristaphanon*, II, vs. 559. — ³ *Contra Symmachum*, II, vs. 730-731; P. Chavanne, *Le patriotisme de Prudence* dans *Rev. d'hist. et de littér. relig.*, t. IV, 1899, p. 332-352, 385-413. — ⁴ Frédé-

gaire, *Chronicon*, l. IV, c. XL-XLII; Bouquet, *Recueil des historiens de la Gaule*, t. II, p. 249 sq. — ⁵ Frédégaire, *Chronicon*, l. IV, c. XLVII. — ⁶ *Id.*, *ibid.*, l. IV, c. LV. — ⁷ Fr. Maassen, *Concilia avi merovingici*, 1893, p. 185-186.

Le mot de *patrie*, notre *patrie française* apparaît donc pour la première fois sur des lèvres royales, en 627.

L'appel de Clotaire fut entendu, avons-nous dit; mais l'assemblée de Clichy donna le triste spectacle d'une rivalité scandaleuse. Neustriens et Bourguignons se disputèrent et s'entretenèrent sous les regards des évêques austrasiens; le roi n'eut d'autre parti à prendre que de séparer les combattants, il envoya une partie d'entre eux à Montmartre, garda l'autre partie à Clichy et enjoignit aux Burgondes de réprimer durement ceux qui n'obéiraient pas à ses ordres¹.

Les évêques s'étaient rendus à Clichy au nombre de quarante² et, après plusieurs réunions, remirent au roi Clotaire II, le 27 septembre, le résultat de leurs délibérations; c'était un ensemble de lois applicables aux trois royaumes francs ramenés à l'unité sous cette forme. Ces lois traitaient des biens des pauvres, de la liberté des esclaves, de l'immunité des clercs, de l'unité de foi, des empêchements de mariage, de l'homicide et des vierges consacrées à Dieu. C'était la part de collaboration attendue de ceux à qui on demandait de sauver la patrie. Ils édictaient contre ceux qui ne se soumettraient pas à leurs règlements des peines canoniques qui étaient alors l'arme la plus redoutée et, partant, la plus efficace pour procurer l'unification des royaumes sous une seule législation. C'était bien ce que Clotaire II avait attendu de leur collaboration, aussi éleva-t-il leurs décrets au rang de lois de l'État. Sous cette forme il est rigoureusement exact de soutenir que la part du clergé fut considérable dans l'œuvre de la formation de la France.

Il ne faudrait pas s'attendre pourtant à voir le mot de *patrie* jeté par le roi Clotaire trouver partout un écho. Les calamités sont trop générales et trop répétées, le pays est trop constamment ravagé par une multitude d'envahisseurs dont les violences absorbent toute la capacité de résistance et tout l'effort de réflexions de nos Francs.

C'est en présence du péril étranger toujours renaissant que la notion d'un peuple unique s'annonce et s'affirme: les Francs, c'est le mot qui rassemble et qui groupe ceux qui menacent d'envahir la patrie. Le chroniqueur désigné sous le nom de Frédégaire, écrit que « bien des fois après la défaite de Dagobert, les Wendes font irruption en Thuringe et, après dévastation des autres régions, dans le *royaume des Francs* »³. Ces mêmes Wendes gagnent une victoire *sur les Francs*, moins par leur supériorité que par la division existant entre Austrasiens et Neustriens.

Le cri de ralliement poussé en 627 ne sera pas tout

de suite efficace; jusqu'en 642 la *Chronique* de Frédégaire continue à mentionner les races, les royaumes, les sentiments hostiles qui se partagent la France naissante. Mais, en 642, le maire du palais Flaochat rassemble un plaid à Chalon-sur-Saône et nous savons que, cette fois encore, la réunion a été prescrite *pro utilitate patriæ*⁴, mais tout a fini dans la violence et le sang. Est-il donc impossible de rien attendre d'efficace de l'idée et du mot de patrie? — Non, sans doute, car désormais l'union des races est accomplie. Les continuateurs de Frédégaire, après une courte interruption — 642-656 — reprennent le récit des événements et nous ne les entendons plus jamais faire mention de races différentes; désormais il n'y a plus que des Francs. Ce nom revient sans cesse: *populus Francorum*, une fois⁵; *natio Francorum*, quatre fois⁶; *regnum Francorum*, trois fois⁷; *exercitus Francorum*, douze fois⁸; *regio Francorum*, une fois⁹; *terra Francorum*, une fois¹⁰ et enfin six fois, *Francia*¹¹. Ces deux mots: les Francs et la France, ont produit le miracle de concrétiser l'idée de patrie.

Car c'est bien l'idée qui va présider à l'affermissement de ce que Clovis a vu et a voulu, de ce que Clotaire II a nommé, de ce que Pépin le Bref va rappeler, en 761, lorsqu'il réunit en champs de mai, à Duren sur la Roër *omnes oblimates Francorum pro salutem patriæ et utilitatem Francorum tractandum*¹². En 768, Pépin se trouve à Saintes et *dum causas pro salute patriæ et utilitate Francorum tractaret*¹³, il est frappé de la maladie dont il mourra.

Avec les temps et les circonstances les formules changent, mais l'évocation de la patrie demeure immuable: sous Clotaire II: *pro utilitate regis et salute patriæ*; sous Clovis II: *pro utilitate patriæ*; sous Pépin le Bref: *pro salute patriæ et utilitate Francorum* et encore *pro utilitate Francorum*. Si on veut bien se rappeler que les assemblées des Francs appellent tous les Francs, *omnes Francos*, car telle est la coutume des Français, *sicut mos Francorum est*, on ne peut s'interdire de reconnaître que c'est le peuple entier qui prend part aux assemblées nationales et concourt aux mesures décidées pour le salut de la patrie. Ceci n'empêche pas la manifestation d'une influence prépondérante dans les déterminations prises en vue du salut de la patrie. Ainsi Pépin de Landen reçoit le titre de « Père de la patrie »¹⁴.

VI. TÉMOIGNAGES ÉPIGRAPHIQUES. — La mention de la patrie se lit sur un certain nombre d'inscriptions chrétiennes, en voici quelques exemples parmi d'autres:

- VERECVNDVS NATVS IN VRBE ROMA (Boldetti, *Osservazioni*, p. 404);
 VICTORIA DE REGIONE MADMERENSIVM (Id., *ibid.*, p. 411);
 ANNEVS FORTVNALIS MILIS REGIONIS BISENTINAE (Id., *ibid.*);
 VALERIVS LILA NATIONE AVRVS (Id., *ibid.*, p. 427);
 HERACLIVS CIVIS SECVNDVS RHETVS (Marini, *Arvalli*, p. 296);
 VICTORE BIRGINI CIVI GALLE (*Inscr. regn. Neapol.*, n. 7194);
 VRSICINVS CIVIS TARRISIANVS (Labus, *Mon. di S. Ambr.*, p. 16);
 FLVRSICINVS CIVIS PANNONIVS (Perret, *Catac.*, t. v);
 AELIANVS... CIVIS REMVS (Le Blant, *Inscr.*, t. 1, n. 16);
 SOSANNA DE... OVINCIA SYRIA (Id., *ibid.*, t. 1, n. 225);
 ANSELMVS DEVICO (Cardinali, *Dipl. imp.*, p. 179, n. 293);
 ACOIANYC NAO·BINΔEΛIKYC (Olivieri, *Marm. Pis.*, p. 69, n. 171);
 THEODORVS VC GRECVS VISANTEVS (Lupi, *Epit. Severæ*, p. 25);
 REMO ET ARCONTIAE QVI NATIONE GALLA (Fabretti, *Inscr. dom.*, p. 112, n. 277);
 EYSCHEMON GRAECVS (Muratori, *Thes.*, p. 1865, n. 4);
 ...NATIONE ITALI CIVIS AQVILEIENSES (Id., *ibid.*, p. 1874, n. 8);
 GALDEMAR APVLIENSIS (Id., *ibid.*, p. 1877, n. 8);

¹ Frédégaire, *Chronicon*, l. IV, c. LV. — ² Parmi eux, huit venaient du royaume d'Austrasie. — ³ Frédégaire, *Chronicon*, l. IV, c. LXVIII. — ⁴ Id., *ibid.*, l. IV, c. XC. — ⁵ Frédégaire, *Continuatio*, n. CIV. — ⁶ Id., *ibid.*, c. CIV, CIV, CVIII, CXXXVI. — ⁷ Id., *ibid.*, c. CIX, CIX, CXXXVI. — ⁸ Id.,

ibid., n. CIX, CXVIII, CXX, CXXI, CXXIV, CXXVI, CXXX, CXXXI, CXXXII, CXXXIV. — ⁹ Id., *ibid.*, c. CIX. — ¹⁰ Id., *ibid.*, n. CIX. — ¹¹ Id., *ibid.*, c. XCVI, CXVII, CXXVI, CXXXI. — ¹² Id., *ibid.*, c. CXXV. — ¹³ Id., *ibid.*, c. XXXVI. — ¹⁴ *Acta sanct.*, febr. t. III.

HISIDORVS VIR DELMATA (Id., *ibid.*, p. 1886, n. 1);
 IVLIVS MARTVRIVS CIBIS CONSTANTINOPOLITANVS (Id., *ibid.*, p. 1894, n. 4);
 LC IOANNIS ALIGENSIS (Bosio, *Roma sotterr.*, p. 106);
 CIVEM ARMENIACVM CAPPADOCEM NVMINE QVIRILLVS (Perret, *Catac.*, t. v, pl. LXXVII);
 AVDENTI A DVL CTOC FORI DALM (Zaccaria, *Marm. Salon.*, p. 38, n. 1);
 VIRIODV... SYRV... EX VICO GIS... AVLERC (Le Blant, *op. cit.*, t. I, n. 125);

Voici une répartition différente :

CIVIS : pannoniensis, Concordiensis, Carrhensis (*Mus. Pio Later.*, pl. LV, n. 56); calaber (*Nuovo bull.*, 1917, p. 117); dalmata, Grumentinus (*Cod. Vat.* 9974, fol. 934); secundus retus (Marini, *Arvali*, p. 296); Tarrisianus (*Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 6281); Constantinopolitanus (*Ibid.*, t. x, n. 3309); gallus (*Ibid.*, t. v, n. 6473); afer (*Ibid.*, t. III, n. 13137); Salonitane civis (*Bull. di arch. e stor. dalm.*, t. XXVIII, p. 49); Remus (Le Blant, *Inscr.*, n. 16).

CIVIS : armeniacus, en 385; hispanus, en 388; tuscus, en 480; romanus, en 551; Tenitenus (*Nuovo bull.*, 1915, p. 127); afer, kappados (Bosio, *Roma sotterr.*, p. 213, 403); græcus, Amederadensis (*Cod. Vatic.* 9073, fol. 619; 9097, fol. 66); græcus vizanteus (Lupi, *Epit. Lev.*, p. 25); Alexandrinus, Carthaginesis (*Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 6294, 6209); Liparitana (*Ibid.*, t. VIII, n. 14123).

NATVS : in urbe Roma (Mai, *Script. vet. nova coll.*, t. v, p. 410); Verona (*Mus. Pio Later.*, pl. LVI, n. 38); ex civitate Tusuritana africæ (*Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 1662).

NATIONE : maurus (Mai, t. v, p. 409); itali (*Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 1658); galla (Fabretti, *Inscript.*, p. 112); Ambiana (Le Blant, t. II, n. 655); nationem afram (Huebner, *Inscr. Hisp.*, n. 372).

REGIONE : e regione tripolitana (O. Marucchi, *Roma sotterr.*, p. 220); de regione Madmerensium (*Cod. Vat.* 9073, fol. 678).

PROVINCIA : ex provincia Panonia (*Nuovo bull.*, 1917, p. 96); de provincia Syriae (*Cod. Vatic.*, 9090, fol. 232).

DOMO : Brixiaque domo (*Mus. Pio Later.*, pl. LV, n. 31).

VICO : ex vico Gisaco Aulercorum (Le Blant, *Inscript.*, t. I, n. 125).

LOCO : loco peregre (*Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 1676).

Une inscription du cimetière à ciel ouvert de Saint-Valentin, mentionne une petite fille nommée Veneriosa née à Terni (*Interamnum*) le 18 août 355, morte probablement à Rome le 5 octobre 359; l'inscription est gravée sur une pierre qui avait déjà reçu un texte païen :



B. M.

VENERIOSE QVE NATA EST IN CIVITATE
 INTERAMNATIVM CONSS ARBITIONE ET
 TOLLIANI XV K SEPTEMB QVE VIXIT ANN
 IS QVATIVOR ET DI ES LIIII QVE ET DEPOS-EST SUB
 DI ES V NON OC TOB R CONS EVSEBI ET YPATII
 QVE FUIT C ARA ET AMABILIS PARENTIBUS SUIS ?

Bibl. — O. Marucchi, *Das Cœmeterium und die Basilika des heil. Valentin zu Rom*, dans *Römische Quartalschrift*, t. III, 1889, p. 308, n. 2.

L'inscription suivante est mentionnée comme se trouvant à Vérone *apud Alexandrum Seratium physicum* :

ΕΝΘΑΔΕ ΚΙ
 ΤΕ ΑΥΡΕCΩ
 ΠΟ C ΚΑΔΔΑ ✱
 ΝΩΝ ΤΗC CΥΡΙ
 ΑC ΖΗCΑC ΕΤΗΝ
 ΜΙΥΡΟΤΙΩ ΕΝ

Hic jacet Auresopus Kaddanon ex Syria vixit annis L in Miurotia.

Bibl. — R. Fabretti, *Inscriptionum antiquarum quæ*

in ædibus paternis asservantur explicatio, in-fol., Romæ, 1702, p. 740, n. 502.

Inscription trouvée à Florence le jour des kalendes de juin 1736 (1^{er} juin) dans la basilique des Macchabées, aujourd'hui « Sainte-Félicité », où elle est conservée :

ΕΝΘΑΚΙΤΕΜΑΚ
 ΑΟΥΓΑΤΗΡΙΟΑΝΝΟΥ
 ΚΩΝΙΚΕΡΑΤΩΝΕΖΗC
 Η

ΕΝ ΑΙΤΗΤΡΙΑΜΤΡΙC

Μ

5

ΗΙΒΠΙCΤΗΕΤΕΛΕ

Η

ΥΤΗCΕΝΜΖΑΝ

ΔΙΚΟΥΔΚΥΠΑΤΙ

ΑΟΝΟΡΙΟΥ ΑΥΓΤ

ΑΙΚ ΑΙ ΚΟC ΤΑΝΤΙ

Ο

10

ΟΥΤΒ

Ἐνθα κίτε Μακ[αρί]α (?) θυγάτηρ Ἰωάννου, κώμης Νικεράτων, ἔζησεν αὕτη τρία, μῆνας) τρίς, ἡμέρας) ἡ πιστὴ ἐτελεύτησεν μῆνας) Ξανδικοῦ δὲ ὑπατῆρος Ὀνορίου Αὐγ(ούστου) τὸ αὐτὸ καὶ Κωνσταντίου τὸ θ'.

Hic jacet Makaria filia Joannis e vico Nicerte (?), vixit annos tres, menses tres et semis, fidelis defuncta est mensis Xanthici... en l'année 417.

Ant. Gori, *Inscript. antiquar. græc. et roman. quæ exstant in Etruriæ urbibus*, Florentiæ, t. III, 1743, p. 314.

Bibl. — Muratori, *Thesaur. novus veter. inscript.*, t. I, p. 401, n. 4; Vettori, *Il fiorino d'oro antico illustrato*, Firenze, 1738, pars I^a, c. v, p. 19; Foggini, *De primis Florentinorum apostolis*, Florentiæ, 1740; Le même, *De itinere et episcopatu D. Petri*; A. Gori, *Inscript. antiquar. græc. et roman. quæ in Etruriæ urbibus exstant*, in-4^o, Florentiæ, t. III, 1743, p. 314-327, n. 4; Kirchoff, dans *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9855; Bormann, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1689; G. Kaibel, *Inscript. græc.*, n. 2265.

A Pavie nous rencontrons la mention de Patricis et Paulos, deux frères, fils d'Abbosa :

κώμης) Μαρρωτάτων, ὄρων Ἀπαμείων

en l'année 471 (G. Kaibel, *Inscr. græc. Ital.*, n. 2290).

A Milan, dans la basilique Saint-Ambroise, Bassus :

ἀπὸ κώμης) Εἰνακῶν

en l'année 444 (G. Kaibel, *op. cit.*, n. 2293).

A Côme, dans l'église de Saint-Carpophore, Annulei :

κώμης) Α[ρ]μενεύους (?) ὄρων Ἀπαμ[έ]ων

en l'année 401 (G. Kaibel, *op. cit.*, n. 2300).

A Concordia, le sarcophage d'Aurel. Alexandre, syrien :

κώμης) Μεζικωνῶν ὄρων Απαμείων

(G. Kaibel, *op. cit.*, n. 2324 et encore les numéros suivants, jusque 2334; c'est toute une colonie d'Apaméens, voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot JULIA CONCORDIA.)

A Concordia, Leontios :

Γαιουνοῦ Κωνσταντινοπολίτου

(G. Kaibel, *op. cit.*, n. 2336).

A Aquilée, Eutropis, également de Constantinople (*ibid.*, n. 2354); un anonyme τῆς Ἀραβίας (*ibid.*, n. 2360).

Pour les inscriptions grecques, ce qu'on rencontre le plus souvent c'est Ἀπό κώμης ..., κώμης...; ou bien ἀπό suivi du nom de la région: ἀπό ἐποικίου... Χωρίου; Ἐκ χωρίου; plus rarement on lit la mention de la nation.

ΗΛΙΑΚΟΝ ΕΜΗΧΝΟΝ (Boldetti, *Osservazioni*, p. 411);
 ΓΑΛΑΤΗΣ ΧΩΡΙΟΥ ΜΟΥΛΙΚΟΓΓΙΟΣ (Id., *ibid.*, p. 412);
 ... ΟΜΕΣΤΙΚΟΥ ΦΙΛΙΠΠΟΥ... ΓΑΛΑΤΙΑΙΕ ΚΟΜΗ (Id., *ibid.*);
 ΦΛΑΥΙΟΣ ΠΑΥΛΟΣ ΗΡΑΚΛΕΙΔΟ ΑΠΟ ΕΓΥΠΤΟΥ ΚΩΜΗΣ ΜΕΓΑΛΗΣ... ΤΗΣ ΜΕΓΑΛΗΣ ΗΡΑ (Id., p. 455);
 ΑΥΡ·ΑΙΛΙΑΝΟΣ ΠΑΦΛΑΓΩΝ (Id., *ibid.*, p. 456);
 ΕΥΣΕΒΙΣ... ΚΩΜΗΣ ΑΡΡΩΝ (Id., *ibid.*, p. 408);
 ΚΑΛΙΝΙΚΟΣ ΧΩΡΙΟΥ ΤΟΥΤΟΥ (Doni, *Inscript.*, pl. xx, n. 38);
 ΙΩ ΑΝΝΗΣ ΑΔΟΥΝ ΑΠΟ ΚΩΜΗΣ ΚΟΒΡΟΕΟΣ (Corsini, *Not. græc.*, p. 37);
 ... ΑΛΑΤΗΣ ΧΩΡ... ΩΑΜ·ΝΩ (Nicolai, *Inscr. bas. S. Pauli*, p. 62, n. 9);
 ... ΟΝΝΑ ΑΠΟ ΚΩΒΡΟΕΩ (Id., n. 24);
 ΔΟΚΙΜΟΣ ΧΩΡΙΟΥ ΓΟΛΟΗΣ ΜΙΚΡΑΣ ΓΑΛΑΤΙΑΣ (Id., *ibid.*, p. 63, n. 36);
 ΙΩΑΝΝΗΣ ΡΟΥΦΙΝΟΥ ΣΜΥΡΝΑΙΟΣ (Reinesius, *Inscr.*, p. 927);
 ΠΑΤΡΙΚΙΟΣ Κ·ΠΑΥΛΟΣ... ΤΩΝ ΟΡΩΝ ΑΠΑΜΕΩΝ (Zaccaria, *Exc. litt.*, t. 1, p. 208);
 ΒΑΚΚΟΣ ΑΠΟ ΦΕΙΝΑΚΩΝ (Labus, *Mon. di S. Ambr.*, p. 20);
 ΑΥΡ ΕΣΩΠΟΣ Κ. ΑΔΔΑΝΩΝ ΤΗΣ ΣΥΡΙΑΣ (Id., *ibid.*, p. 21);
 ΑΖΙΖΟΣ ΑΓΡΙΠΑ ΣΥΡΟΣ ΚΩ ΚΑΠΡΟΖΑΒΑΔΑΙΩΝ ΟΡΩΝ ΑΠΑΜΕΩΝ (Le Blant, *Inscr.*, t. 1, n. 225);
 ΕΥΣΕΒΙΑ... ΑΠΟ ΚΩΜΗΣ ΑΔΑΝΩΝ (Id., *ibid.*, n. 248);
 ΚΑΚΚΙΑΝΟΣ... ΑΠΟ ΓΩ ΛΑΔΑΝΩΝ (Id., *ibid.*, n. 267), lire ΑΔΔΑΝΩΝ;
 ΕΜΙΛΑΒΟΥΣ ΚΩΜΗΣ ΑΔΑΝΩΝ (Holsten, *Not. in Steph. de Urb.*, p. 7);
 ΘΡΗΠΤΟΛΕΝΗΣ ΤΗΣ ΦΟΙΝΙΚΙΑΣ ΛΕΟΝΤΕΙΣ (Muratori, *Thes.*, p. 1951, n. 2);

Patria est pris quelquefois avec le sens de *regio* (Le Blant, *Inscr.*, t. II, p. 99, 496), ou bien encore c'est la « patrie céleste », mais alors dans la poésie.

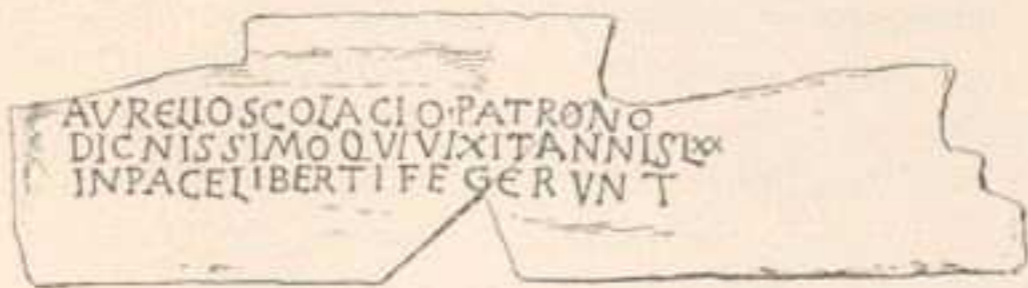
H. LECLERCQ.

1. PATRON. — Dans la société romaine le mot *patronus* s'entend de celui qui a une clientèle (voir *Dictionn.*, au mot : PATRONAGE), mais de même que la mention du rang d'affranchi est rare dans les textes épigraphiques, celle du rang de patron l'est également; nous en avons cependant quelques exemples.

1. Inscription très ancienne, et certainement des premiers temps du christianisme à Rome si on en juge par la paléographie « ostrienne »; au cimetière de Sainte-Agnès :

CAEL f PLACIDO f EVOK
 PLACIDA f FILIA f ET
 PECVLIVS f LIB f PATRONO
 DVLCISSIMO

Bibl. — A. Bacci, *Scavi nel cimitero e basilica di S. Agnese*, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, t. VIII, 1902, p. 130.



9991. — Inscription du cimetière de Calliste. D'après Marucchi, *I Monumenti del museo Pio Lateranense*, pl. LVI, n. 19.

2. Inscription du cimetière de Calliste, conservée au musée de Latran; elle paraît du III^e siècle et mentionne la mémoire d'*Aurelio Scolacio patrono dignissimo qui vixit annis 70 in pace, liberti fecerunt*. On remarquera la double mention de *patron* et d'*affranchis*; il se pourrait que ceux-ci dussent leur affranchissement au testament du défunt (fig. 9991).

Bibl. — O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, pl. LVI, n. 19; J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 318.

3. C'est également du cimetière de Calliste que provient une inscription portant le DM et le souvenir consacré à *Marcie Rufine digna patrona* à qui *Secundus*

libertus fecit. On a interprété les symboles du métier de boulanger (fig. 9992).

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, p. 334, 343, pl. xx, n. 3.

4. Ce ne sont pas seulement les affranchis qui se

souviennent, les patrons eux-mêmes font mémoire de celui qu'ils ont eu sous leurs ordres. A Cagliari, en Sardaigne, une tablette de marbre trouvée dans une tombe chrétienne porte ce souvenir fidèle de deux femmes qui semblent avoir essayé de versifier :

D · M ·
 ARRIVS CALLIS
 TVS VIX · XX PER AN
 NIS QVEN TVMVLANT
 5 ARRIAE CHIA ET CRIS
 PINILLA PATRONAS
 B · M · F ·

Bibl. — Fr. Buecheler, *Carmina latina epigraphica*, Lipsiae, 1895, n. 1599 : « verba composita in modum carminis »; *Notizie degli scavi*, 1892, p. 186.

5. A Rome, voie Latine, tablette accompagnant un sarcophage sans inscription que nous avons donné déjà (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2934, fig. 5761).

BARBARO
 PATRONO
 LVCIVS
 ALVMNVS

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1876, p. 34, avec une correction, p. 117.

6. A Rome, au cimetière de Priscille, un fragment que J.-B. De Rossi complète ainsi :

Sote? RIDI
 patr ONAE
 TITIAIVS
 alum NVS

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1886, p. 127, n. 210.

7. Au même cimetière; un petit sarcophage à stries, dont les fragments laissaient intacte l'épithaphe.

β
 ΤΗ·ΑΠΛΟΥΣ
 ΤΑΤΗ ΚΑΙ ΠΙΣ
 ΤΗ ΘΡΕΠΤΗ
 ΕΥΠΟΡΙΑΙ β
 ΑΡΤΩΡΙΑ ΠΑ
 ΤΡΩΝΑ
 ΕΤΩ ΚΘ

L'inscription principale est gravée sur un médaillon arrondi, au-dessous on lit les dates de la vie de la



défunte. La paléographie est bonne, mais n'appartient plus au beau type priscillien, les lettres ont été enduites de couleur rouge. Artoria en élevant une tombe à son *alumna* a pris le titre de *patrona*.

Bibl. — J.-B. De Rossi, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1886, p. 126, n. 209.

8. Sur la voie Flaminienne, près de Riano, fut relevée une inscription gréco-latine ainsi conçue :

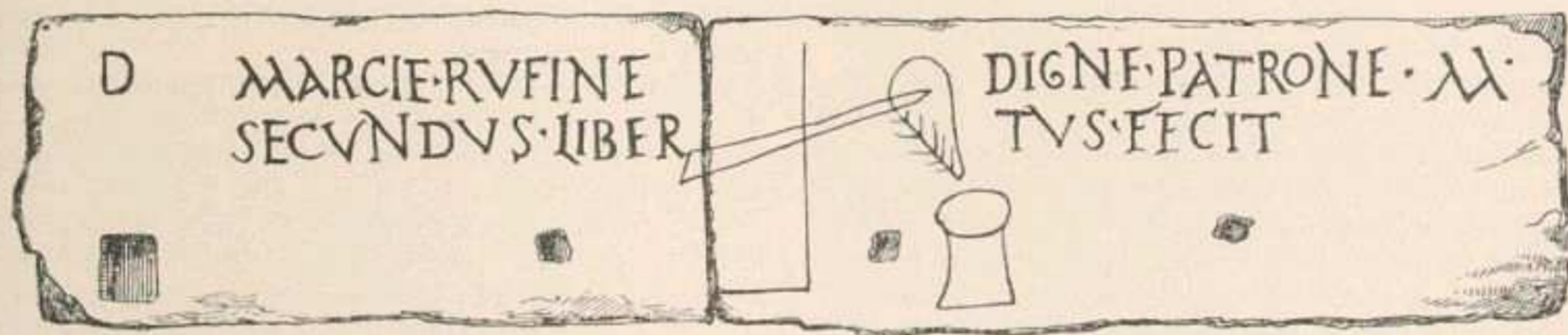
N Y N Φ H
✱ PATRO////////IN IN ✱

Il faut lire probablement *patronæ in Christo*. On ignore la provenance, mais on peut croire que cette pierre d'un cimetière suburbain ou d'une tombe isolée venait de quelque fidèle de Lucoferonia ou des environs.

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1883, p. 124.

trine de l'Église nous enseignent l'influence exercée par les saints sur les affaires de ce monde par leur intercession auprès de Dieu; l'exposition de cet enseignement relève de la théologie. Ce que nous abordons dans le travail qui va suivre n'est pas autre chose que les témoignages anciens de la pratique des fidèles de choisir des saints comme patrons des individus et des lieux.

I. LES SAINTS PATRONS. — Dès la première moitié du IV^e siècle, c'est-à-dire dès la paix de l'Église, nous avons montré l'adoption par les fidèles de noms rappelant les apôtres, les martyrs, les saints de Dieu qui s'étaient rendus illustres par leurs travaux et leur confession pendant la période des persécutions (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot NOMS). Dès la seconde moitié de ce siècle, nous entendons saint Ambroise de Milan désigner les saints Gervais et Protas, en 386, sous le titre de *patroni* de son Église¹; et à peu de temps de là, parlant de rois et de martyrs, il dit encore : *Illi fiunt*



9992. — Inscription du cimetière de Calliste. D'après De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, pl. XX, n. 3.

9. A Sainte-Marie du Transtévère, datée de 435; le patron de la corporation des pâtisseries :

LOCVS BENE QVESQVENTIS MARCELLI
PATRONI CORPORIS PASTILLARIORVM
VIXIT ANN IS LXXII
DEPOSITVS III KAL IANVAR
DD NN THEODOSIO XV ET VALENTINIANO IIII
AVG. CONS.

Bibl. — Muratori, *Thes. nov. veter. inscr.*, p. 527, 5; J.-B. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 687.

10. En Numidie, à Fumm el-Amba, « à l'extrémité sud du territoire des Segnies, près de la limite des Achéch, chez les Ouled-Maamsar, à environ 14 kilomètres sud d'Aïn-Fakroun ».

IN N - DEI OM
NIPOT-FL · † I
SALVAT - NOSI
SALVO PAT-FELI
5 CE GEMILIANS
ET DONATIAI FEC
(ornamenta)

In n(omine) Dei omnipot(entis) [et] (Christ)i salvat(or)is nos[t(ri)] salvo pat(rono) Felice Gem[e]lian[us] et Donatia[na] fec[erunt]

Bibl. — Pouille, dans *Recueil de Constantine*, 1878, p. 360; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 18705.

H. LECLERCQ.

2. PATRON. — I. Les saints patrons. II. Les archanges patrons. III. L'office des patrons. IV. Épigraphie. 1. Asie Mineure. Chalcédoine, Amasée. 2. Afrique. Le Kef, Aïn Ghorab, Matifou. 3. Espagne. Torrão, Vivero, Los Villares, Cadix, Zambra, Grenade, San-Juan de Baños, Tolède. 4. Divers.

D'une manière générale, la foi chrétienne et la doc-

*supplices, hi patroni*². Saint Paulin de Nole décerne souvent ce titre à saint Félix, le martyr local, auquel son église est dédiée et qu'il exalte chaque année par un long poème; par exemple, en 395³ :

*O felix Felice tuo tibi prasule Nola
Inclita cive sacro, caelesti firma patrono.*

Son dernier *Natale* est de l'année 408 et, à cette date, l'usage est admis, établi, comme nous le voyons par les hymnes du poète Prudence qui composent le *Peri Stephanon* et qui ont été composées peu après l'année 405. Dès lors, on célèbre le patron d'une église, d'une ville, d'un pays, et on rivalise à lui découvrir des titres plus éclatants que tous ceux dont d'autres patrons peuvent être glorifiés.

Saint Augustin, fait également usage de ce terme lorsqu'il parle de recommander les morts enterrés *ad sanctos tanquam patronis*⁴ et dans les livres *De miraculis sancti Stephani*, écrits vers l'an 420, on lit : *Ea quæ per patronum nostrum Stephanum primum martyrem suum operatus est apud nos Christus*⁵. Dès lors, le recours au patron est chose de plus en plus fréquente, et on le trouve dans la *Vita sancti Martini* de Paulin de Périgueux, écrite en 461⁶ et même Paulin en fait usage lorsqu'il parle de faits survenus pendant la vie de Martin⁷.

A l'origine, il était nécessaire de posséder une relique du saint qu'on voulait constituer comme patron. La relique portait le nom de *patrocinium*; dans bien des circonstances on voit que l'obtention d'un miracle par l'invocation des reliques d'un saint a suffi à constituer ce dernier en qualité de patron. Lorsque les corps des saints Gervais et Protas furent découverts à Milan, saint Ambroise dit à ses ouailles : « Mes frères, nous avons échappé un grave reproche : nous avions des patrons et nous l'ignorions⁸. » Dans certains cas, la

¹ S. Ambroise, *Epist.*, XXII, 11, *Ad Marcellinam sororem*, P. L., t. XVI, col. 1020 (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1232-1239). — ² S. Ambroise, *Exposit. in Evang. S. Lucæ*, x, 12. — ³ S. Paulin, *Carmen*, II, *In S. Felicem*, vs. 26 et *Carm.*,

III, vs. 105; v, 316; vi, 5. — ⁴ S. Augustin, *De cura pro mortuis*, IV, 6; XVIII, 22. — ⁵ *De miraculis S. Stephani*, prolog. — ⁶ P. L., t. LXI, col. 1016, 1028-1029. — ⁷ *Ibid.*, col. 1041, 1048. — ⁸ S. Ambroise, *Epist.*, XXII, 11.

dévotion privée fait choix d'un patron de préférence à tout autre, ainsi vers l'an 600, la reine Théodelinde bâtit une église à Monza (voir ce nom) en l'honneur de saint Jean-Baptiste, qui pouvait être un protecteur pour son mari et pour ses enfants. Elle introduisit ainsi le culte de ce saint parmi les Lombards¹.

Certains saints sont expressément désignés en qualité de « patrons » de tel ou tel lieu. Prudence n'en fait pas usage à l'égard des saints qu'il énumère parmi les gloires de l'Espagne et de l'Afrique², mais les fonctions qu'il leur assigne prouvent qu'il les tient pour tels; en ce qui concerne saint Fructueux et ses diaques, il les appelle du nom de *patronus*; de même le pape saint Léon considère saint Pierre et saint Paul comme les patrons de la ville de Rome³. On ne pouvait pas changer de patrons, on les gardait comme la propriété d'une ville. Lorsque Julien l'Apostat sépara Constantia de Gaza (voir ce nom) dont elle était le faubourg, chaque ville eut son évêque, son clergé, ses fêtes de martyrs et les commémoraisons des évêques qui avaient appartenu à chacune d'elles⁴.

L'imposition d'un nom de saint patron à une église entraînait certaines obligations liturgiques. Lorsque le célèbre ministre Rufin, sous Arcadius et Honorius, fit bâtir son palais à trois milles à l'est de Chalcédoine, il l'accompagna d'une église qui fut dédiée aux apôtres Pierre et Paul; en pareil cas l'église prenait le nom d'ἀποστολεῖον. Le lieu choisi par Rufin s'appelaient auparavant le *Chêne*, on en fit « Rufiniane »; cela ne le dispensait pas de se conformer à l'usage en vigueur durant les premiers siècles chrétiens qui voulait qu'en dehors des villes il n'y eût d'autres églises que celles qui s'élevaient sur les tombeaux des martyrs. Or, il ne fallait pas songer à posséder les corps de saint Pierre ou de saint Paul; cela pouvait encore se faire avec des personnages de moindre envergure, on se procurait les reliques d'un martyr⁵ et on les déposait solennellement dans l'église que l'on voulait consacrer au culte. Ces reliques n'étaient pas toujours un corps saint, mais des *brandea* (voir ce mot) tels que voiles de soie qui avaient touché le tombeau, charbons pris dans les cassolettes, huile recueillie dans les lampes du sanctuaire. Cela suffisait à désigner la translation et on faisait usage du même terme, en latin *depositio*, en grec κατάθεσις, pour exprimer l'acte de donner la sépulture. L'église qui recevait ces *brandea* portait le nom du martyr comme nous le voyons sur une inscription de Sétif, en Maurétanie⁶: *in hoc loco sancto depositæ sunt reliquie sancti Laurentii martiris*; ou bien à Milève, en Numidie⁷: *Tertio idus iunias depositio cruoris sanctorum martyrum qui sunt passi... in civitate Milevitana*.

Rufin voulant faire consacrer son ἀποστολεῖον fit venir de Rome des reliques des princes des apôtres et la dédicace consista dans la κατάθεσις ou *depositio* de ces reliques: Ῥουφεινος λείψανα λαβὼν ἀπὸ Ῥώμης τῶν ἁγίων ἀποστόλων Πέτρου καὶ Παύλου, ἄπερ... κατέθετο⁸. Ainsi s'exprime l'auteur de la Vie de saint Hypatius, abbé du monastère de Rufin, vers le milieu du v^e siècle. La fête elle-même, la dédicace, est désignée dans l'*Historia lausiaca* de Palladius par le mot κατάθεσις.

II. LES ARCHANGES PATRONS. — On ne sait à quelle date les archanges Michel, Gabriel et Raphaël furent choisis pour la première fois comme patrons d'une église ou d'un oratoire. On connaît, à Ravenne, une

église dédiée à saint Michel en 545⁹. Le sacramentaire de Besançon, livre gallican modifié sous l'influence de Rome, contient une *missa in honore sancti Michael* qui était certainement destinée à la célébration de sa fête le 29 septembre dans les églises et les oratoires qui lui étaient dédiés, comme on lit dans cette rubrique: *in honore beati archangeli Michaelis dedicata nomini tuo loca*¹⁰. On ne trouve pas de messe semblable dans aucun autre missel gallican, mais dans tous les anciens sacramentaires romains. Le sacramentaire gélasien marque au III des calendes d'octobre les *orationes in sancti archangeli Michaelis*¹¹ qui ne font aucune allusion à une dédicace d'église, tandis que le Léonien donne cinq *missæ* au *pridie kal. octobr.*, sous ce titre: *Natale basilicæ Angeli in Salaria*, parmi lesquelles deux (la 1^{re} et la 4^e) font allusion à ce fait qu'il est patron de l'église. Les anciens sacramentaires du Grégorien ont tous cette messe au *iiij kal. oct.* avec ce titre *Dedicatio basilicæ S. Michaelis* ou *S. Angeli*, ce qui montre que saint Michel était le patron de l'église dans laquelle on faisait usage de cette messe.

Parmi les poèmes d'Alcuin il s'en trouve deux pour des églises dédiées à saint Michel¹², trois pour des autels¹³ et un sixième¹⁴ *ad aram sanctorum archangelorum* (Michel, Gabriel et Raphaël).

III. L'OFFICE DES PATRONS. — On a rassemblé des listes de patrons avec la spécialité de chacun d'eux, mais ceci appartient plus particulièrement au Moyen Age et relève en partie de l'histoire, en partie du folklore, c'est pour cette raison que nous n'avons pas à entrer dans le détail qu'on trouvera dans le P. Ch. Cahier, *Caractéristique des saints*, au mot *Patrons* et dans L. Du Broc de Segance, *Les saints patrons, des corporations et protecteurs spécialement invoqués dans les maladies et dans les circonstances critiques de la vie*, in-8°, Paris, 1887.

IV. ÉPIGRAPHIE. — 1. *Asie Mineure. Chalcédoine*. — Afin de rester dans le domaine de l'archéologie, nous illustrerons les remarques qui précèdent sur les saints patrons par quelques textes épigraphiques.

Inscription trouvée sur la route de Haïdar-Pacha à Nicomédie, dans les ruines d'une église dédiée à saint Christophe: longueur: 2 m., largeur: 1 m.:

CYNΘΩ ΑΠΕΤΕΘΗΝΑΘΕ
ΜΕΛΙΑ ΤΟΥ ΜΑΡ
ΤΥΡΙΟΥ ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΧΡΙΣ
ΤΟΦΟΡΟΥ ΙΝΔΣΤΜ·ΜΑΙΩΜΕ
5 ΤΑΤΗΝΥΠΑΤΕΙΑΝ ΠΡΩΤΟΓΕ
ΝΟΥΣΚΑΙΑΚΤΟΥ ΡΙΟΥ ΤΩΝ ΛΑΜ
ΠΡΝΕΠΙΘΕΟΔΟΚΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΚΑ.
ΕΥΛΑΛΙΟΥ ΕΠΙΣΚΟΧΑΛΚΗΔΟ
ΝΟΚΤΙΖΕΤΕ ΔΕ ΠΑΡΑ ΤΗΣ
10 ΣΕΜΝΟΠΡΟΥΒΙΚΟΥΛΑΡΙ...
ΕΥΦΗΜΙΔΟΥ ΚΑΙ ΕΓΕΝΕΤΟ Η
ΚΑΤΑΘΕΣΙΣ ΕΝ ΕΙΝΔ(ΙΚΤΙΩΝ) Ε
ΠΛΗΡΟΥΜΜ·ΣΕΠΤΕΜΒΡ...
ΚΒΥΠΝ.....
15 ΤΟΥΛΑΝΙ.....

Σὺν Θεῷ ἀπετέθη τὰ θεμέλια τοῦ μαρτυρίου τοῦ ἁγίου Χριστοφόρου Ἰνδ(ικτιῶνος) γ' μ(ηνί) μαίω μετὰ τὴν ὑπατείαν Πρωτογένους καὶ Ἀστούριου τῶν λαμπρ(οτάτων) ἐπὶ Θεοδοσίου βασιλέως κα[ι] Εὐλαλίου ἐπισκό(που) Χαλκηδόνος. Κτίζετε δὲ παρὰ τῆς σεμνοπρ(επείας) κουδικουλαρί[ου] Εὐφημίου, καὶ ἐγένετο ἡ κατάθεσις ἐν εἰνδ(ικτιῶνι) ε' πληρουμ(ένη)

¹ Paul Diaconus, *De gestis Langobardorum*, l. I, c. xxii. —

² Prudence, *Peri Stephanon*, hymne iv. — ³ S. Léon, *Serm.*, lxxx, 7. — ⁴ Sozomène, *Hist. eccles.*, l. V, c. iii. — ⁵ Le Bas et Waddington, *Inscript.*, n. 2498 (Zorava en Trachonite). — ⁶ J.-B. De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. I, préf., p. vi. — ⁷ J.-B. De Rossi, dans *Bull. di archeol.*

cris., 1876, pl. iii; cf. 1875, p. 163. — ⁸ *Acta sanct.*, junii t. iv, p. 325. — ⁹ Mabillon, *Museum italicum*, t. I, p. 356. — ¹⁰ Muratori, *Liturgia romana vetus*, t. I, p. 669. — ¹¹ Id., *ibid.*, t. I, p. 407. — ¹² Alcuin, *Carm.*, n. xxix, clxviii. — ¹³ Id., *ibid.*, n. xxxvii, lxxvii. — ¹⁴ Id., *ibid.*, n. clxxxvi.

μ(ηνί) σεπτεμβρ[ίω] κδ' ὑπ[ατεί] Σπορακίου καὶ Ἐρκ[ῆ] οὐλκν [οὔ τῶν λαμπροτάτων

Ligne 4: le T n'est pas un chiffre d'indiction; il faut un Γ, l'année 450 indiquée par la date consulaire qui suit ayant l'indiction 3^e. — Ligne 9: Κτίζετε pour κτίζεται. — Ligne 11: Εὐφημίδου serait régulier. — Ligne 12: Εἰνδ pour ἰνδ. — Lignes 7 et 14: le signe N après \AMΠP et ΥΠ paraît être un signe abrégé. — Ligne 15: le T et l'Λ doivent être corrigés, le nom du consul n'étant pas douteux.

Le lieu de la découverte est Haïdar-Pacha, village situé à environ 1 kilomètre au nord-est de Kadi-Keui (Chalcédoine), près du Bosphore, en face de Constantinople.

Il s'agit dans ce texte de la fondation et de la consécration d'une église ayant pour patron saint Christophe. Les fondations furent creusées au mois de mai de l'année 450, la dédicace se fit le 22 septembre 452. Dans l'intervalle de ces deux dates se place le concile de Chalcédoine, réuni dans la basilique de Sainte-Euphémie (voir ce nom). Les actes de ce concile fameux nous offrent les noms de deux personnages mentionnés sur l'inscription: le consul Protogène de l'an 449 et le consul Sporacius, comte des domestiques, au témoignage des Actes du concile. De l'évêque Eulalius, il n'est pas fait mention au concile, mais de son successeur Eleutherius. L'empereur Théodose II mourut le 28 juillet 450, peu après la pose de la première pierre de l'église Saint-Christophe.

Le texte donne un génitif Εὐφημίδου, nom qui ne se retrouve nulle part, au v^e siècle, parmi les fonctionnaires byzantins: c'est la raison qui a induit L. Duchesne à corriger ce nom en Εὐφημίου afin de pouvoir identifier le fondateur de l'église avec un *magister officiorum*, favori de l'empereur Marcien et ami de l'historien Priscus.

L'édifice dont nous parlons est un *marturion*, ce qui indique une église dédiée à un martyr; lorsque l'église était placée sous le patronage d'un apôtre on l'appelait ἀποστολεῖον.

L'inscription de Chalcédoine est le plus ancien monument daté du culte de saint Christophe.

Il y avait à Constantinople, une église dédiée à saint Christophe; Du Cange en parle, mais ne donne aucun renseignement sur le temps de sa fondation.

Bibl. — L. Duchesne, *Inscription chrétienne de Bithynie*, dans *Bulletin de correspondance hellénique*, t. II, 1878, p. 289-299.

Amasée. — A l'entrée principale de la mosquée Georgios Pacha, à Amasée, se voit une pierre de couleur sombre portant une inscription négligemment gravée en lettres de 0 m. 05. Elle fait mention d'un certain saint Théodore, martyr, qu'elle qualifie ἔφορος de la ville, c'est-à-dire *surveillant* ou *gardien*, par quoi il faut entendre *protecteur* ou *patron*. « Pour qui connaît les habitudes de l'Église aux premiers siècles, un martyr patron d'Amasée doit être un martyr ayant souffert pour la foi dans cette ville et dont elle conserve pieusement les restes. Or, il existe un saint qui remplit justement ces conditions. Ce saint, c'est Théodore Tiron, honoré dans l'Église grecque le 17 février¹ et dans l'Église latine le 9 novembre². On trouvera dans

Surius³ la traduction d'une Vie de ce saint attribuée à Syméon Métaphraste et, dans les divers catalogues hagiographiques publiés par les bollandistes⁴, l'indication de bon nombre d'autres textes pour la plupart inédits.

« D'après ces documents, Théodore était un jeune soldat chrétien des environs d'Amasée, une recrue, *tiro*, νεοσύλλεκτος⁵: il fut martyrisé dans cette ville le 17 février 306. Suivant la légende insérée par Surius, il aurait été enseveli non à Amasée, mais aux Euchaïtes, ce qui paraît peu vraisemblable: il ne s'agit sans doute que d'une translation postérieure; et encore on se demande si cette translation a jamais eu lieu. Il se pourrait fort bien que les hagiographes aient confondu saint Théodore Tiron, soldat martyr d'Amasée, avec saint Théodore Stratélate, soldat martyr d'Héraclée († 319) dont les restes furent réellement apportés dans la ville des Euchaïtes; celle-ci, en 971, sous Jean Zimiscès, prit même officiellement en son honneur le nom de Θεοδωρούπολις⁶.

« Quoiqu'il en soit, le culte de saint Théodore d'Amasée a été aussi développé en Orient que celui de son homonyme, auquel, du reste, il est souvent associé dans une de ces syzygies chères à l'hagiographie byzantine. Ce culte est déjà répandu hors d'Amasée avant la fin du siècle où l'athlète du Christ a répandu son sang pour la foi, témoin l'homélie prononcée en son honneur par saint Grégoire de Nysse⁷. Il dut certainement beaucoup de son extension à l'apparition miraculeuse que la tradition attribue au saint en 362, au sujet des Collybes⁸. » Constantinople avait, en outre, plusieurs églises sous son vocable. Moins connu en Occident, saint Théodore Tiron y a vu cependant s'élever quelques églises en son honneur.

Le sens général des trois premières lignes de l'inscription paraît être que saint Théodore, martyr, patron de la ville, protège Anastase, le pieux, vainqueur, et empereur, probablement Anastase I^{er} (491-518). Voici le texte rétabli:

+ Ὁ τοῦ Χ[ριστοῦ] ἀθλητῆς καὶ τῶν ἐπουρανίων Θεόδωρος, ὁ τοῦδε τοῦ πολισματος ἔφορος, [πολίτης Ἀναστάσιον βοηθοῖ, τὸν εὐσεβῆ, τροπ(αι)οῦχον, [ὅ]ς ἔδρυσε θρόνον ἱερῶν μυστηρίων ἐπώνυμον οὐπὲρ λαχὼν Μάμας, ὁ καθαρ(ώ)τατος μύστης, κινεῖ μὲν ἀεὶ τοῖς θεοτεύκτοις ἄσμασιν τὴν γλῶτταν, πληρῶν τῆς πνευματικῆς χορ[ε]ίας τόνδε τὸν τόπον, ἔλκει φιλοφροσύνῃ ὡς ἑαυτὸν ἀπρ[αντας].

« + Que l'athlète du Christ et le citoyen du ciel, Théodore, le patron de cette ville, protège Anastase, le pieux, vainqueur, fondateur d'une église sous son vocable. Cette église, Mamas, le très pur pontife, la possède; sa bouche ne cesse d'y faire retentir les chants inspirés de Dieu; il emplit ce lieu d'un concert spirituel, et attire à lui tous les cœurs par sa bienveillance. »

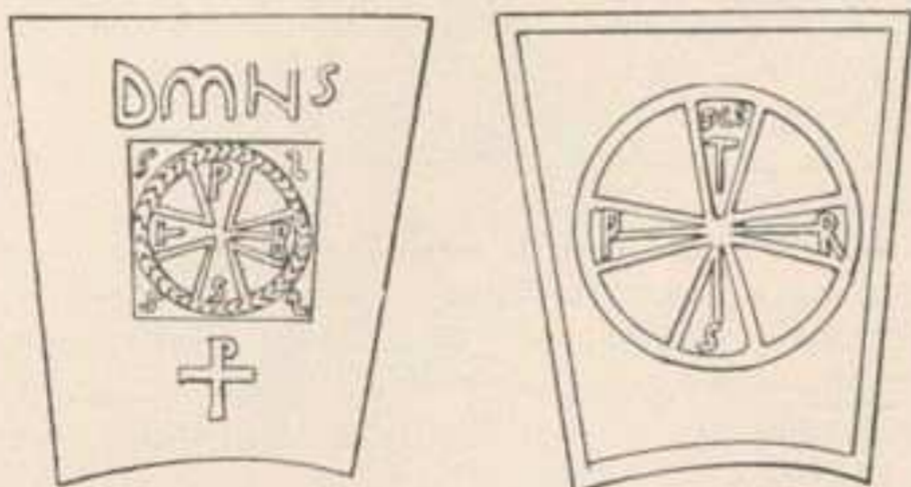
Bibl. — Kirchhoff, dans *Annali dell' istituto di corrispondenza archeologica*, t. XXIII, 1861, p. 180; G. Perrot, *Exploration archéologique de la Galatie*, p. 376, n. 160; Th. Reinach, dans *Revue des études grecques*, t. VIII, 1895, p. 77-87; Rabois-Bousquet, *Note sur une inscription chrétienne d'Amasée*, dans *Échos d'Orient*, t. III, 1899-1900, p. 273-278.

bollandistes, eux, croyaient bien à deux saints différents. *Acta sanct.*, februar. t. II, p. 22-25. — ² De là son nom de Τύριον, écrit souvent, à tort, Τήριον ou Τύριον. Les bollandistes préfèrent l'étymologie de Nicéphore Calliste que saint Théodore aurait fait partie τοῦ τηρωνικοῦ ταγματός, d'une cohorte téronique? *P. G.*, t. CXLVI, col. 474. — ³ Sur les Euchaïtes, cf. G. Doublet, *Inscriptions de Paphlagonie*, dans *Bull. de corresp. hellén.*, t. XIII, 1889, p. 297, les Euchaïtes habiteraient principalement à Zafranbolou dans le vilayet de Castamouni, au nord d'Angora. — ⁴ *P. G.*, t. XLVI, col. 736-748. — ⁵ *Échos d'Orient*, t. III, p. 275.

¹ Dimitrievski, *Typika*, p. 50; *Menol. Basil.* (avec notice), *P. G.*, t. CXVII, col. 317; *Menaion*, févr., édit. de Venise, 1895, p. 89 sq.; édit. Athènes, 1896, p. 103 sq.; le canon est de saint Théodore Graptos. — ² *Martyrol. roman.*, édit. Rome, 1895, p. 167. — ³ *De vitis sanctorum*, édit. Venise, 1581, t. VI, fol. 70 v^o, 71 r^o. — ⁴ *Catal. codicum hagiogr. bibl. Bruxell.*, t. II, p. 14, 362, etc.; *Bibl. nat., Paris.*, t. I, p. 366; *Bibl. Vatic.*, p. 319; *Bibl. hagiogr. græca*, p. 128. Ces catalogues ne distinguent malheureusement pas toujours entre les documents concernant saint Théodore Tiron et ceux qui regardent saint Théodore Stratélate. Les anciens

2. En Afrique, de même qu'en Espagne, on rencontre sur des inscriptions en assez grand nombre la mention et l'énumération des reliques des martyrs, nous aurons l'occasion d'en reparler, ici nous n'apporterons que des monuments épigraphiques relatifs aux patrons des églises.

Au Kef (voir ce nom), l'ancienne *Sicca Veneria*, existe encore une basilique byzantine dite *Dar el-Kouss* et la clef de voûte de l'abside se trouve en place. Au milieu du bec, se trouve un cadre dans lequel est inscrite une couronne enfermant une croix grecque où se détachent les lettres PTRS dont la lecture ne prête à aucun doute, c'est *Petrus*. Dans chacun des angles, on voit la lettre S, initiale de *sanctus*. Au-dessus de la



9993. — Clefs de voûte de la basilique de *Dar el Kouss*. D'après P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne*, dans *Mémoires présentés par divers savants*, t. XII, 1908, p. 202-203, n. 247, 248.

couronne, on lit en caractères beaucoup plus lourds DMNS pour *Dominus*. A la partie inférieure le *chrismon* (fig. 9993). Il semble vraisemblable qu'on doit lire

D(o)MN(u)S P(e)TR(u)S

La clef de voûte de l'arc du narthex de la même basilique a été découverte dans les déblais. C'est un clavier mesurant 0 m. 50 de hauteur, sur 0 m. 40 de largeur et 0 m. 25; l'épaisseur est de 1 m. 12. Au milieu de la face, une croix grecque, en relief, de 0 m. 015, inscrite dans un cercle à double filet. On y lit ces lettres SCS et PTRS, encore une fois. Si tous les monogrammes étaient d'un déchiffrement aussi facile, on n'aurait guère de mystères à deviner (fig. 9993).

D'après les inscriptions des deux clefs de voûte on ne peut douter que la basilique de *Dar el-Kouss* ne fût placée sous le patronage de saint Pierre.

Bibl. — P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. des inscript.*, t. XII, 1908, p. 202-204, n. 247-248.

A *Aïn Ghorab* (région de Tébessa) un linteau mesurant 1 m. 20 de longueur et 0 m. 50 de hauteur a pu surmonter une porte d'église; il a été retrouvé parmi les ruines d'une construction carrée, chapelle ou fortin de basse époque. La pierre a fait partie certainement d'une chapelle (*Domus Dei*) qui renfermait les restes d'Émeritus; le texte est disposé sur quatre lignes, chacune d'elles étant précédée d'un symbole :

✠ HC DOMVS D̄I NOS HC AVITATIO SPS SCI P
 ✠ HC MEMORIA BEATI MARTIRIS DEI CONSVLTI MER
 ✠ HC EXAVDIETVR OMNIS Q̄I INVOCAT NOMEN DNI DI OMNIPOT
 ✠ VR HOMO MIRARIS D̄O IVBANTE MELIORA VIDEVIS A XI

✠ *H(i)c domus D(e)i nos[tri Christi]. H(i)c avitatio Sp(iritu)s s(an)c(t)i P(aracleti)*

✠ *H(i)c memoria beati martiris Dei consulti [E]mer[iti]*

✠ *H(i)c exaudietur omnis q(u)i invocat nomen D(omi)ni D(e)i omnipot[entis]*

✠ *(C)ur, homo, miraris? D(e)o iubante meliora videvis. A[nno regis N] XI...*

Hauteur des lettres : 0 m. 08, cette inscription n'est pas antérieure à la seconde moitié du v^e siècle.

Il y a plusieurs raisons de penser que cette inscription appartient à l'épigraphie donatiste; l'expression *hic habitatio Spiritus Sancti Paracliti*, outre qu'elle ne se rencontre nulle part ailleurs, contient la mention du Paraclit qui était commune dans les communautés hérétiques, au iv^e et au v^e siècle.

La *domus Dei* était une chapelle dédiée au martyr Émeritus, qu'on retrouve sur une inscription de Henschir Taghfaght; cet Émeritus était un lecteur ayant fait partie du groupe des martyrs d'Abitine, en 304, le 12 février. Ces martyrs étaient l'objet de la dévotion des donatistes. Il est appelé ici *consultus* et sur l'autre inscription *gloriosus consultus*; c'était donc probablement un avocat ou un jurisconsulte.

Les deux dernières lignes sont uniques en leur genre, la dernière est passablement énigmatique.

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 2220, *addit.*, p. 948; *Suppl.*, n. 17614; P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrét. d'Afrique*, dans *Mémoires présentés par divers savants*, t. XII, p. 229, n. 267.

Matifou. — Parmi les patrons nous ne rencontrons pas que des saints et des saintes. A Paris, l'église de Saint-Germain-des-Prés a porté primitivement le titre de Sainte-Croix, on retrouve ce titre à Poitiers, nous le rencontrerons à Cadix en Espagne; le voici au cap Matifou, l'ancienne *Rusguniæ*.

D SANCTO LIGNO CRVCIS CHRISTI SALVATORIS ADLATO
 ADQ·HIC SITO FLAVIVS NVVEL·EX PRAEPOSITIS·EQITV
 M ARMICERORVM VVNIOR FILIVS SATVRNINI VIRI
 PERFECTISSIMI EXCOMITIBVSET COLICIAL HONESTISSIMA
 5 E FEMINAE PRIMEPOS ELVRI LACONIQ BASILICAM VOTO
 PROMISSAM ADQ·BLATAM CVM CONIVGE NONNI
 CA AC SVIS OMNIBVS DEDICAVIT

✠ *Sancto ligno crucis Christi salvatoris adlato adq(ue) hic sito, Flavius Nuvel ex praepositis eq(uitum) armigerorum [i]unior(um), filius Saturnini, viri perfectissimi ex comitibus, et Col[ic]iae, honestissimae feminae, pr[o]nepos Eluri Laconi[ci], basilicam voto promissam adq(ue) oblatam cum conjuge Nonnica ac suis omnibus dedicavit.*

Inscription perdue et connue par des copies anciennes. Au début de la 1^{re} ligne il semble qu'il faille remplacer la lettre D par le *chrismon*, ce qui permettrait de faire dater le texte du iv^e siècle. Nous lisons que Flavius Nuvel a élevé une église qui fut dédiée à la sainte croix dont elle avait reçu quelque parcelle qui était, sans aucun doute, déposée sous l'autel. Deux autres inscriptions d'Afrique parlent aussi de reliques de *cruce Domini* (à Kherbet el-Ma-el-Abiod) et de *lignu Crucis* (à Kherbet Oum-el-Ahdam). Quant à Flavius Nuvel on ne sait pas exactement qui il est; son père Saturninus et sa mère Colicia ne sont pas

mieux connus, pas plus que le grand-père et sa femme.

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9255; P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, dans *Mémoires présentés par divers savants*, t. XII, n. 319.

3. L'Espagne nous offre quelques inscriptions qui attestent le patronage des saints sur les églises.

A deux milles de *Torrão* :

+ HVNC DENIQVE EDIFI
CIVM SANCTORVM NO
MINE CEPTVM IVSTI ET
PASTORIS MARTIRVM
5 QVORVM CONSTAT ESSE
SACRATVM CONSV
MATVM EST OC OPVS
ERA DCCXX

Hunc denique edificium, sanctorum nomine ceptum, Justi et Pastoris martirum, quorum constat esse sacram. Consumatum est hoc opus era DCCXX; ère 720; apr. J.-C. 682.

Bibl. — E. Huebner, Inscr. Hispan. christ., 1870, n. 1.

A *Vivero*, en Galice.

+ OB HONOREM SCT.
PETRE APOSTOLVS
PELAGIVS PRSB A
RESTAVRAVIT ΓΓΙ
ISTA VIR PRAEST E

Ob honorem S(an)ct(i) Petre apostolus Pelagius pr(es)b(ite)r a(b)bas(?) restauravit ecl[es]ia] ista vir praes(tans?) [e]ra m(illesima?)]; ère 1000; apr. J.-C. 962?

Bibl. — E. Huebner, Inscr. Hisp. christ., suppl., 1900, n. 531.

Dans le travail consacré à l'épigraphie chrétienne de l'Espagne (voir ce nom) nous avons relevé le nombre assez considérable d'inscriptions tracées sur une table d'autel avec la mention des reliques qui y sont contenues, mais ceci n'entraîne pas la présence de tous leurs noms dans le vocable, comme nous le voyons à Medina Sidonia, à Sulpensa où cette énumération de saintes reliques est suivie de la mention *Dedicata hæc basilica a Pimenio*¹.

Cette distinction ressort d'une façon claire de l'inscription suivante trouvée à *Los Villares* de la Hortichuela, à 5 kilomètres de Loja, ouest-sud-ouest de Grenade, dans les murailles d'une ancienne basilique ruinée. On y a relevé une base de marbre; hauteur : 0 m. 70; largeur : 0 m. 44; épaisseur : 0 m. 32, portant deux inscriptions chrétiennes qui font nettement la distinction entre le patronage et les reliques. La première inscription nous apprend que l'église était consacrée aux saints apôtres Pierre et Paul le 14 des calendes de juin, et on y avait introduit des reliques nombreuses : *In nomine Domini Jesu Christi, consecratio domnorum Petri et Pauli, die XIV kalendas junias, in quorum basilica requiescunt reliquæ sanctorum, id est domne Mariæ, domni Juliani, domni Istefami, domni Aciscii, domni Laurenti, domni Martini, domne Eulalie, domni Vincenti, domnorum trium* (voir fig. 4182, 4183). La date est le 19 mai d'une année qui, à en juger par la paléographie de l'inscription, peut être du VI^e siècle et du VII^e au plus tard. Tous les personnages mentionnés ne sont pas des patrons; les *domini tres* sont les trois martyrs cordouans célébrés par le poète Prudence : Fauste, Janvier et Martial. En ce qui concerne Julien, on peut hésiter sur l'identification : Guerra propose saint Julien de Vienne en Viennoise.

Bibl. — Aur. Fern. Guerra y Orbe, Arqueología cristiana, inscripción y basilica del siglo v, dans la Ciencia cristiana, Madrid, 1878, p. 399-414; Em. Huebner, Inscript. Hispan. christian., Supplementum, in-4°, Berolini, 1900, p. 59-60, n. 374.

A *Cadix*, l'ancienne *Acci*, province de Grenade, nous voyons une église mise sous le patronage de la vraie Croix² :

IN NOMINE DNI SACRATA
EST ECLESIA DOMNESEME
CRVCIS.....

Sur un autel païen transformé pour l'usage chrétien et trouvé à *Zambra* d'où il fut transporté à *Cabra* où il sert de piédestal au bénitier de l'église Saint-Jean, on lit sur les quatre faces, des inscriptions datées de l'an 668 de l'ère d'Espagne, soit 630 après J.-C.; voici celle qui se rapporte à la patronne de la basilique, la vierge Marie³ :

+
CONSECRATA E
BASELICA HAEC
SCAE MARIAE
II·KL·IVNIAS
E DCLXVIII

Consecrata e(st) basilica hæc s(an)c(t)æ Mariæ. ij k(a)l(endas) junias e(ra) DCLXVIII.

A Grenade, une inscription fait mémoire de trois églises locales consacrées en l'honneur de saint Étienne, de saint Jean-Baptiste et de saint Vincent, martyr de Valence; sous les dates de 577 et 594⁴.

† IN NOMINE DNI CONSECRATA
ECLESIA SCÆ MARIE
INCATOLICOPOLITANE
IDVS APRILIS ANNO FELI
CITER PRIMOREGNI DNI
NOSTRI GLORIOSISSIMI FL
RECCAREPIREGISERA
DCCXXX

9994. — Inscription de Tolède.

D'après Huebner, *Inscript. Hispan. christ.*, n. 155.

Mais rien de plus clair que la formule que nous lisons sur l'église *Saint-Jean-Baptiste de Baños* (voir *Dictionn.*, t. v, col. 443, fig. 4171-4175)⁵ :

PRAECVRSOR DOMINI MARTYR BAPTISTA IOANNES
POSSIDE CONSTRUCTAM IN AETerno MVNERE SEDEM
QVAM DEVOTVS EGO REX RECCSVINTVS AMATOR
NOMINIS IPSE TVI PROPRIO DE IVRE DICAVI
TERTIO POST DECIMVM REGNI COMES INCLTVS ANNO
SEXCENTVM DECIES ERA NONAGESIMA NOVEM

On remarquera ces mots : *nominis ipse tui proprio de jure dicavi*, en 699 = 661 après J.-C.

A Tolède, une inscription (fig. 9994) trouvée en 1591 par l'évêque de Ségovie fut encastrée sur son ordre dans le mur du cloître de la cathédrale, la partie droite a été depuis presque entièrement rongée par l'humidité. Le texte, comme le précédent, témoigne qu'une église recevait un patron, ici c'est la très sainte Vierge⁶ :

In nomine d(omi)ni consecrata ecclesia s(c)cte Marie

¹ E. Huebner, *Inscript. Hispan. christ.*, n. 80, 85, 88, 89, 111.

² E. Huebner, *op. cit.*, n. 175; cf. *Dictionn.*, t. v, col. 466.

³ E. Huebner, *op. cit.*, n. 100. — ⁴ Id., *ibid.*, n. 115. —

⁵ Id., *ibid.*, n. 143. — ⁶ Id., *ibid.*, n. 155; cf. *Suppl.*, p. 74.

in catolico die pridie idus aprilis anno feliciter primo regni d(omi)ni nostri gloriosissimi Fl(avii) Reccaredi regis era DCXXV, ère 625 = 587 après J.-C.

4. *Divers.* — Un petit monument que nous avons déjà fait connaître (voir *Dictionn.*, t. x, col. 1483, fig. 7590) doit être rappelé et commenté ici. Il s'agit d'un onyx, intaille ou camée, sur lequel on a représenté une porte de ville flanquée de tours. De chaque côté on voit un personnage, vêtu du *pallium*, tendant le bras vers cette porte; au sommet, une main divine sort de la nuée. La légende est des plus claires. Sous la porte on lit le nom d'une ville CAENOMANI, Le Mans; chaque personnage porte son nom GERBASIVS et PROTASIVS; au sommet la main divine DEXTRA.

Ces saints sont les patrons de la ville, les martyrs Gervais et Protas, protecteurs de la ville du Mans, désignée sur d'anciennes monnaies d'or mérovingiennes par le mot *Cenomannia*¹.

Dès l'époque païenne on voit toutes les villes remettre leurs intérêts sous la protection de divinités. Un petit poème nous apprend les noms de celles qui gardent Dodone, Samos et vingt autres villes grecques². Rome avait aussi son dieu protecteur dont le nom était tenu rigoureusement caché afin que les ennemis ne pussent l'acheter ou le séduire³. Parfois pour mieux s'assurer de l'efficacité de la protection divine, on recourait à l'emploi d'une formule magique comme celle qui met la ville de Milet et ses habitants sous la sauvegarde de Jéhovah⁴ (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 1269, fig. 298).

Le christianisme encouragea parmi les fidèles le recours à la protection des saints. Des récits circulaient destinés à entretenir et à accroître la confiance. Au siège de Rome par les Goths, saint Pierre avait pris soin d'écartier l'ennemi d'un pan de mur ruine⁵; les saints Jean et Paul se chargeaient eux aussi de la garde d'une portion de l'enceinte⁶. Et ce n'était pas seulement en faveur de Rome que ces interventions se manifestaient. Sainte Eulalie protégeait les murs de sa ville de Mérida et saint Félix faisait de même à Nole.

D'autres villes sont dans le même cas : Vienne, en Dauphiné, possède son vieil évêque, Pantagathus⁷ :

*Sic linquens mundum caelestem possidet arcem
Qui sit praesidium celsa Vienna tibi.*

Ivrée n'est pas moins favorisée⁸ :

SANCTORVM PICNORA CONDENS
PRAESIDIO MAGNO PATRIAM POPVLVMQVE FIDELEM
MVNIVIT TANTIS FIRMANS CUSTODIBVS VRBEM

Guelma possède, elle aussi, ses patrons et ses défenseurs; en 539 :

*Una et bis senas turres crecebant in ordine totas
Mirabilem operam cito constructa videtur.
Posticius sub termas balteo concluditur ferro.
Nu[ll]us malorum poterit erigere man[us].
Patrici Solomon[is] insti[tu]tion[em] nemo expugnare
Defensio martir[um] tuell[us] posticius ipse. [valevit].
Clemens et Vincentius, martir[es], custod[er]unt in[fr]oitum
[ipsu(m)]⁹.*

Tandis que les païens prennent leurs garanties contre les dieux dont ils sont peu sûrs, les fidèles ne doutent pas que le patronage d'un saint n'assure à la ville le triomphe sur ses ennemis; une bonne relique vaut autant qu'une puissante armée. C'est ainsi qu'Édesse (voir ce nom) ne doute pas que l'exemplaire

¹ Ponton d'Amécourt, *Recherches des monnaies mérovingiennes du Cenomannicum*, p. 58, 60. — ² Burmann, *Anthologia*, t. II, p. 547. — ³ Plin., *Hist. nat.*, l. XXVIII, c. IV; Servius, *Ad Georg.*, l. V, vs. 409. — ⁴ *Corp. inscr. græc.*, t. II, n. 2895. — ⁵ Procope, *De bello gothico*, l. I, c. XXIII. — ⁶ Muratori, *Liturgia romana vetus*, t. 1, p. 339. — ⁷ E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II,

de la lettre du Christ à Abgar ne doit sauver la ville de tous ses ennemis.

Une inscription de Vaison célèbre l'évêque Pantagathus, mort en l'an 515, qui ne sollicita point une sépulture privilégiée *ad sanctos* (voir *Dictionn.*, t. 1, à ce mot), il savait que « le très saint Vincent, les saints ses compagnons et ses égaux, veillent sur cette enceinte [de l'église], ils gardent l'édifice et repoussent les ténèbres en répandant un rayon de la vraie lumière¹⁰. »

H. LECLERCQ.

PATRONAGE. — I. Notion du patronage. II. Le patronage de l'affranchi. III. Chez les Gaulois et les Germains. IV. Dans la société romaine. V. Patronages d'agriculteurs et de *vici*. VI. Les patronages ruraux en Syrie. VII. Prohibition du patronage des *vici*. VIII. Les patronages en Occident. IX. Dans l'État franc. X. Le patronage de l'Église. XI. Le patronage des particuliers. 1° Par nécessité. 2° Par vanité. XII. Caractère de ce patronage. XIII. Le patronage royal. XIV. Le patronage des églises.

I. NOTION DU PATRONAGE. — Les textes appartenant à la période qui fait l'objet de nos études font usage de différents mots pour désigner les variétés d'une institution essentiellement mais non pas immuablement la même. Ce qu'on nomme clientèle, protection, défense, sauvement, recommandation, foi, mundebour, truste ou vasselage, ce ne sont que les aspects divers du *patronage*, c'est-à-dire de la dépendance involontaire ou volontaire d'un homme libre à l'égard d'un autre homme. Nous disons « involontaire » parce que nous n'excluons pas la forme du patronage de l'affranchi à l'égard de son ancien maître et nous allons en parler dès maintenant.

II. LE PATRONAGE DE L'AFFRANCHI. — Pour affranchi qu'il fût, l'esclave ne rompait pas toute espèce de lien avec son maître, parce que la sagesse du législateur avait reconnu que celui qui avait existé en dehors de la société pouvait bien être accueilli par elle mais à condition d'y trouver toujours un appui. Était-ce le sentiment profond que l'abîme entre l'esclavage et la liberté pouvait être franchi mais jamais comblé, que l'incapacité foncière de celui qui avait été esclave subsistait comme une impuissance indélébile en sorte que la loi, quoi qu'elle pût faire, ne restaurait pas ce qui manquait à la nature, ou bien était-ce plus positivement l'observation que celui qui avait passé une période plus ou moins longue de son existence dans l'esclavage manquait de la formation indispensable pour jouir de sa condition nouvelle sans la compromettre et la liberté avec elle? Vers le VI^e ou le VII^e siècle, l'individu ne jouissait pas de garanties bien assurées et il pouvait être enlevé, vendu, asservi sans trouver à sa portée le moyen de se faire rendre justice. Les lois barbares ont généralement un titre qui prévoit : *Si quis ingenuum extra solum vendiderit; Si quis liberum vendiderit*¹¹.

Si on traite un homme libre avec cette désinvolture, à plus forte raison l'affranchi. Celui-ci entreprenait de recouvrer sa liberté, mais comment pouvait-il en faire la preuve en justice? En exhibant sa lettre d'affranchissement? Sans doute, mais à condition qu'il la possédât ou qu'il pût la ressaisir là où elle se trouvait. À défaut de cette pièce qui a dû manquer souvent, il fallait recourir au témoignage des parents de celui qui revendiquait sa liberté; s'ils étaient libres eux-mêmes, le jugement allait de soi¹². Mais ce cas était exception-

n. 429. — ⁸ Gazzera, *Iscriz. del Piemonte*, p. 80. — ⁹ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 5352. — ¹⁰ Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, in-4°, Paris, 1865, t. II, n. 492. — ¹¹ *Lex Ripuaria*, XVI; *Lex Alamannorum*, XLVI; *Lex Salica*, XXXIX, 2, 3; *Lex Bajuvariorum*, XV, 5. — ¹² *Formulæ Lindenbrogiana*, 21; *Form. Senonenses*, 2 et 5; *Form. Merkeliana*, 28.

nel puisque l'affranchi avait une parenté d'esclaves qui ne pouvait déposer en sa faveur; or, sans lettre d'affranchissement et sans parenté, son cas était clair, il retombait dans l'esclavage. Nous lisons en effet dans une formule de Marculfe : *Si quælibet persona contra hanc ingenuitatem tuam venire conaverit aut le in servitio inclinare voluerit, divina ultio illum prosequatur*¹. Pour éviter de retomber dans une condition dont il était sorti, l'homme n'avait pas de plus sûr recours que d'invoquer le témoignage de son ancien maître, celui-là même à qui il devait l'affranchissement. En pareil cas, le maître qui avait affranchi devenait *auctor*, c'est-à-dire répondant² ou défenseur. Les Mérovingiens usaient d'un terme plus expressif, ils disaient que cet ancien maître avait le devoir du *patrocinium*, ce que les Germains appelaient *mundeburd*, et, de son côté, l'affranchi lui rendait l'*obsequium*, le *libertaticum*.

L'affranchi continuait donc à faire partie de la *familia* ou domesticité du maître, c'est ce qu'énoncent les lois barbares³ et les conciles⁴.

Ainsi le patron exerçait son « patronage » sur celui qui avait été son esclave; il pouvait même le replonger dans la servitude, mais seulement dans les cas suivants : 1° quand l'affranchi frappait son patron; 2° quand il refusait de reconnaître son état d'affranchi⁵. Abbon écrit dans son testament que si ses affranchis, qu'il lègue à une Église, renient un jour leur condition et leurs devoirs d'affranchis, *in pristino servitio revertantur*.

Le patronage à l'égard de l'affranchi s'étendait de la personne jusque sur les biens. Lorsqu'il était esclave il pouvait faire des économies, mais son pécule, comme lui-même, restait la propriété de son maître. En donnant la liberté, le maître pouvait retenir le pécule, il est peu probable qu'il l'ait fait, mais il le pouvait faire. Une fois la liberté obtenue, l'affranchi possédait son pécule sous cette réserve qu'il ne pouvait ni le dissiper, ni l'aliéner, ni le diminuer. Le patron conservait le droit du maître et l'affranchi ne pouvait même pas disposer de ce qu'il gagnait par son travail personnel. Dans la réalité, l'affranchi pouvait soustraire ce qui lui convenait de dépenser en cachant et en dépensant à son gré et il est permis de croire que beaucoup ne s'en privaient pas. Mais ce qui montre clairement que l'affranchissement ne restaurait pas complètement sa dignité et sa capacité d'homme, c'est que lui qui pouvait avoir des enfants légitimes, était censé ne pouvoir revendiquer des collatéraux. La loi ne lui reconnaissait pas de frères, parce que l'affranchissement, en le faisant naître à la vie civile, avait rompu tous les liens qu'il pouvait avoir avec sa famille du temps où il était esclave; c'est ainsi que, à défaut d'enfants légitimes, son héritage, quel qu'il fût, allait à son patron qui était son père puisqu'il lui avait donné la vie civile.

Et ce qu'on ne peut contester c'est qu'il y a là un raisonnement logique, pour blessantes qu'en soient les conséquences. Ce qui est remarquable c'est que les lois barbares sont d'accord sur ce point avec les lois romaines. L'une d'elles énonce ce principe que « le patron succède à l'affranchi, comme à un parent »⁶ : *Patronus liberti succedit quasi parenti suo*. Pour assurer au patron cette successibilité, le droit refuse à l'affranchi, en général, la faculté de tester.

Et « voici une autre conséquence du même principe. En cas de meurtre, la peine de mort était remplacée par la composition, c'est-à-dire par une somme payée à la famille de la victime. Or la famille de l'affranchi n'était pas l'ancien esclave qui avait été son père ou

son frère suivant la nature. Sa famille était son patron, les fils ou les frères de son patron; c'était à cette famille que le prix du meurtre était payé⁷. »

III. CHEZ LES GAULOIS ET LES GERMAINS. — Le patronage est la subordination, volontairement consentie, d'un homme libre à l'égard d'un autre homme plus puissant ou plus fort dont il s'assure la protection par un engagement dont l'essence consiste à prêter obéissance. Cet accord fut conclu primitivement dans la vie privée, ce n'est que par la suite qu'il s'introduisit dans la vie politique; nous avons peine à le comprendre de nos jours après tant de révolutions sociales qui devraient cependant nous aider à pénétrer une institution qui s'inspire des besoins essentiels de l'humanité. L'échange de la protection contre l'obéissance est une garantie que recherchent les hommes, ceux-ci par besoin d'exercer la puissance, ceux-là par sentiment d'insécurité. L'un promet ses armes ou sa richesse, l'autre sa force et sa misère; ambition et dépendance deviennent les assises d'une société.

Nous les retrouvons dans des sociétés aussi dissemblables que les Gaulois, les Romains, les Germains.

Un chef possédait une clientèle prête à lui obéir à condition qu'il la protégeât. Ce chef décide, dirige les entreprises à tenter, il partage les profits réalisés; il lui faut être à la fois résolu, brave et juste; c'est à cette condition qu'il conserve et exerce son autorité. Cette clientèle se recrute en vue de la paix, il en existe une autre rassemblée en vue de la guerre et, pour cette deuxième, intervient un engagement religieux, une sorte de serment. Celui qui se donne est *devotus*, c'est-à-dire qu'il a fait un *votum* dont la gravité ira au besoin jusqu'au don de la vie. Si c'est le chef qui meurt, eux devront savoir mourir pour lui car ils ont pris à son égard un engagement religieux : *se devovere*.

Les Gaulois connaissaient donc la clientèle de travail et la clientèle de guerre, c'est le premier pas accompli vers la féodalité. Pareille institution s'est acclimatée en Irlande par la pratique du patronat et de la clientèle, sans mélange de conquête et sans intervention de races inégales l'une par rapport à l'autre. Le principe du patronat irlandais a été moins la force guerrière que la richesse; le client recherchait moins la protection dans les chances d'une guerre que la participation aux profits de la paix. Il ne semble pas que ce soit trop s'aventurer que de supposer des conditions à peu près semblables parmi les populations gauloises.

Tacite n'a pas fait mention du patronage chez les Germains, mais il n'a pu s'interdire de l'y montrer en plein exercice. Le patronage avec sa clientèle, nous le voyons dans le *comitatus* germanique avec ses *comites* ou ses *sectentes*, car c'est Tacite lui-même qui les appelle *qui sectantur*. Parmi eux, il y a des inégalités et des rangs assignés par le chef : *judicio illius quem sectantur* qui tient ces hommes par le serment qu'ils lui ont fait de le suivre et de lui obéir en paix comme en guerre. L'homme combat et meurt pour son chef, mais il peut le quitter et passer au service d'un autre chef, mais ce n'est pas l'État qu'il sert, c'est l'homme.

S'il arrive que ce chef soit roi, ses fidèles partagent sa mauvaise fortune comme la bonne, c'est ainsi que le roi alaman Chonodomar vaincu, s'étant livré aux Romains, deux cents guerriers viennent le rejoindre parce qu'ils sont non pas ses sujets mais ses compagnons, ses *comites* et parmi eux se trouvaient trois *amici*. Voici une autre indication à retenir : le jeune Théodoric porte la guerre chez les Sarmates suivi non d'une armée que son père lui refuse, mais d'une bande

¹ Marculfe, l. II, n. 32; cf. *Form. Andecavenses*, 23; *Senonicæ*, 1; *Lindenbrogianæ*, 9; *Merkellianæ*, 14. — ² *Lex Ripuaria*, LVII, 2. — ³ *Lex Burgundionum*, LVII; *Lex Wisigothorum*, v, 17, 13. — ⁴ *Concil. Toletan.*, IV, can. 70; VI,

can. 9. — ⁵ *Lex Burgundionum*, XL, 1; *Lex Wisigothorum*, v, 7, 9, 10. — ⁶ *Lex Langobardorum*, Rotharis, 225. — ⁷ Fustel de Coulanges, *Hist. des instit. polit. de l'anc. France*, t. IV, p. 328.

de clients et d'amis, au nombre de six mille. Voici l'institution analogue au patronage composée de *comites*, de *clientes* et d'*amici*.

Pas une ligne d'un texte contemporain n'autorise à dire que les barbares francs, wisigoths ou burgondes étaient organisés en bandes formant une sorte de clientèle militaire. Il n'y avait rien chez eux qui pût donner l'impression de l'institut du patronage tel que nous l'avons montré plus haut, mais ils possédaient quelque chose qui évoquait les habitudes de la clientèle. Ce n'était pas chez eux une organisation politique, mais une pratique volontaire et individuelle que les individus adoptaient ou repoussaient à leur gré. Lorsqu'ils entrèrent en Gaule, ils pratiquaient entre eux le patronat tout comme faisaient les Gaulois, mais ce n'était ni chez les uns ni chez les autres un élément de l'organisation politique. Nulle comparaison n'est possible entre l'exercice de l'autorité publique et l'exercice de l'autorité personnelle du patron sur le client. De même en Germanie, en sorte que l'on doit reconnaître que les institutions de patronage ne faisaient pas partie essentielle des institutions politiques. On voit en exercice chez ces peuples une sorte de vassalité, mais en dehors de l'État et qui n'a pas engendré l'état féodal.

IV. DANS LA SOCIÉTÉ ROMAINE. — A Rome, à une époque bien plus ancienne que le commencement de notre ère, il existait une clientèle héréditaire constituant une sorte de lien religieux et domestique. Nous avons parlé déjà d'une autre clientèle, celle-ci obligatoire, entre l'affranchi et son ancien maître. Ici, nous parlerons d'une clientèle volontaire contractée librement entre deux parties également libres. Ce que nous savons de cette institution dans la société romaine offre beaucoup moins de lacunes qu'en ce qui concerne les Gaulois ou les Germains; nous y voyons non seulement exister, mais fonctionner le patronage.

La vanité s'en mêle, mais il n'y a pas que la vanité qui fait rassembler une grosse clientèle d'hommes libres, c'est qu'à Rome comme ailleurs on estime l'autorité et l'importance d'un personnage au nombre de ses clients; ceux-ci sont les électeurs fidèles qui donnent leurs votes en échange de la protection et de la nourriture. Dès lors, on trouve dans l'usage courant des termes qui continueront à être employés pendant l'empire et jusqu'à l'époque carolingienne, ce sont : *se commendare*, *se dare*, *clientela*, *fides patronus*. Presque au début de notre ère, Cicéron dit qu'être client, c'est être dans la foi d'un autre et dans sa clientèle : *Quare in cujus fide sint et clientela*¹, et cette expression se retrouve dans un texte de loi de l'an 122 avant J.-C. : *CVIVS IN FIDE IS ERIT*². Il faut ajouter que ce n'était pas un état déshonorant, mais un fait régulier et reconnu³.

Il y avait plusieurs sortes de clients et ceux du dernier rang étaient assez peu considérés; au contraire les *comites* jouissaient de plus d'estime, quoique chez les Romains ce terme ne supposât pas l'égalité, mais une certaine sujétion. *Comitem vocamus qui sequatur*, dit Ulpien⁴; le mot entraînait pour celui qui le portait une idée d'infériorité; pour corriger ce mot, l'améliorer en quelque façon, on employait *amicus*, terme conventionnel et qui supposait quelques égards; enfin on usait du mot *familiaris* qui voulait dire que celui qui le portait faisait partie de la grande *familia* du patron, c'est-à-dire de sa maison.

Il est bien difficile de trouver dans les textes rien qui nous apprenne de façon précise la nature du lien qui

existait entre patrons et clients et les relations entre eux. Les lois gardent à ce sujet un complet silence et on en peut conclure que c'est parce que le patronage est une pratique extra-légale, en sorte qu'il n'est pas matière à procès et ceci n'est pas indifférent à savoir.

L'acte par lequel on se faisait client par rapport au patron était exprimé par ce terme *se commendare* qui avait le sens de « se mettre entre les mains d'un autre ». Ulpien écrit que *commendare nihil aliud est quam depenere*⁵. Il existait une expression plus forte, on pouvait dire *se dedere, tradere; totum tibi trado*. C'était un renoncement de sa propre personnalité que l'on remettait aux mains du patron.

Beaucoup d'inscriptions ont été conservées d'après lesquelles nous pouvons savoir comment la clientèle se constituait entre une ville et un patron, car le patronage n'existait pas seulement entre deux individus, mais entre l'individu et la personne morale : ville, province, collège, corporation. Il y avait des différences entre ce patronage collectif et le patronage particulier, individuel, mais il y avait aussi des analogies très étroites. La cité faisait choix du personnage à qui elle demandait d'être son patron et le personnage consentait à recevoir la cité dans sa clientèle⁶. Le lien une fois contracté, les deux parties avaient des devoirs réciproques, qui n'étaient pas fixés par la loi et que nous ne connaissons que par les écrivains.

Cela ne va pas sans inconvénients. Dans une comédie de Plaute, on entend un patron se plaindre des tracasseries que cela lui apporte : « Il faut toujours s'occuper d'eux; quand on cite en justice les clients, c'est aussi le patron qu'on cite; il doit parler en leur nom, si mauvaise que soit leur cause; il faut qu'il se présente à toutes les juridictions, devant le peuple, devant le préteur, devant le *judex* » :

*Juris ubi dicitur dies, simul
Patronis dicitur, quippe qui pro illis
Loquantur, male que fuerint; aut ad
Populum, aut in jure, aut ad judicem res est.*

Le client, de son côté, avait des devoirs à remplir; ses devoirs s'exprimaient par les mots *colere* et *observare* qui marquaient la déférence et l'obéissance. Il lui fallait prendre parti pour le patron, parler en sa faveur, plaider pour lui, l'accompagner dans les rues, venir le saluer chaque matin, prendre ses ordres. Par contre, il n'avait aucune obligation militaire.

Le lien de clientèle était-il héréditaire? Les inscriptions relatives au patronage des villes mentionnent toujours l'hérédité. Pendant la dernière période de la République, la clientèle romaine groupa les petits autour des grands ce qui permit, dans une société égalitaire, la constitution de familles prépondérantes. Le droit de suffrage appartenait à tous, mais c'était la clientèle qui votait. A Rome, comme chez les Gaulois et chez les Germains, la puissance d'un personnage se mesurait au nombre de ses clients.

Il en fut de même pendant les trois premiers siècles de notre ère. Si la suppression des comices amoindrit l'importance des clientèles, elle ne les supprima pas, elle réduisit à peine le nombre des clients. Ceux-ci ne sont pas, comme on pourrait le croire, des petites gens. Juvénal décrit une clientèle dans les rangs de laquelle se trouvent des personnages de grandes familles, même d'anciens magistrats :

*Jubet a præcone vocari
Ipsos Trojugenas : nam vexant limen et ipsi
Nobiscum. Da prætori, da deinde tribuno
Sed libertinus prior est.*

¹ Cicéron, *Pro Roscio Amerino*, 33. — ² *Lex Acilia*, dans *Corp. inscr. lat.*, t. 1, n. 98, § 10. — ³ *Lex Acilia*. — ⁴ Ulpien, au *Digeste*, XLVIII, 10, 15, n. 16. — ⁵ Ulpien, au *Digeste*, I, 16, 186; cf. *Digeste*, XVI, 3, 24 et 26. — ⁶ Orelli-Henzen,

Inscr. lat., n. 3693, 6413, 6415, 6416, 6418; pour les *collegia*, voir A. Wilmanns, *Exempla inscriptionum*, n. 1880, 2114, 2130, 2230, 2233, 2855, 2861. — ⁷ Plaute, *Menechmes*, IV, 2. — ⁸ Juvénal, *Satires*, I, vs. 99-103.

Plusieurs inscriptions mentionnent le patronage; elles témoignent de l'habitude des clients d'honorer la mémoire du patron par l'érection d'un monument, parfois d'une statue. Ou bien, un homme élève un monument à celui qu'il qualifie « patron excellent »; on n'a cependant pas affaire à un affranchi, car il ne porte pas le nom du patron; c'est donc un homme libre qui s'est fait volontairement client : *L. Junius L. f. Tarquitanus fecit monumentum A. Acilio Carito patrono optumo*¹.

Certaines passions de martyrs, qui ne sont pas des plus recommandables, nous montrent un juge s'adressant à l'inculpé et lui faisant miroiter l'espoir, s'il abjure, de devenir « ami de César ». Dans l'histoire des saints Nérée et Achillée (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot NÉRÉE), nous rencontrons un personnage qualifié *comes et amicus Caesaris*. E. Le Blant a groupé une dizaine de textes que nous ne commentons pas ici, mais qui nous rappellent la clientèle de la maison impériale avec ses *comites* et ses *amici Caesaris*. Être « ami du prince » était un honneur singulier; ainsi il arriva que ce qui n'avait été que l'expression d'une clientèle domestique devint un titre. Les inscriptions, de même que les *passiones*, en gardent le souvenir. La *Vita S. Ignatii* n'a guère d'autorité, mais on y entend Trajan dire au martyr : *Si vis referri in numerum meorum amicorum*, ou bien ce sont les magistrats : *Eris amicus imperatoris; Sitis amici principum*, etc.

Il en est de même pour les *comites* qui deviendront des dignitaires, des *comes principis* ou *comes Augusti*. Les comtes comme les amis sont distribués en trois classes², et on progresse avec le temps, passant d'un rang au rang supérieur³; la situation de celui qui est élevé à ce rang est dite *comitiva*⁴ et l'entourage de l'empereur s'appelle *comitatus*, qui a presque le sens de ce que nous appelons une cour; on dit couramment le *comitatus principis*.

Cette clientèle impériale s'empara vite de toutes les fonctions publiques, eut accès aux missions de confiance, aux grandes fonctions. Les *amici* devinrent membres du Conseil d'État. Antonin le Pieux, dit son historien, ne prenait aucune décision sans en avoir délibéré avec ses *amici*; après quoi il rédigeait ses édits : *Neque de provinciis neque de ullis actibus quicquam constituit nisi quod prius ad amicos retulit, atque ex eorum sententia formas composuit*⁵. Marc-Aurèle écarta les *amici* de la société du prince, de ses amusements, de sa table⁶ et il en forma un conseil permanent dont il se fit une loi de suivre les avis⁷.

Les *comites principis* devinrent des fonctionnaires publics; certains d'entre eux furent envoyés gouverner les provinces et prirent ou reçurent le titre de comte d'Orient, comte d'Égypte, comte d'Espagne; il y en eut qui reçurent le titre de *comes militum*, notre titre de « comte » vient de là; après les invasions, il restera fonctionnaire du roi mérovingien ou carolingien et continuera à administrer une province; plus tard, souverain de cette province, il deviendra un comte féodal.

Au IV^e siècle, le patronage prit un très grand développement et un caractère particulier. L'inégalité des fortunes avait entraîné un développement énorme de la clientèle. Tel sénateur avait autour de lui un nombre incalculable de serviteurs et ne sortait pas sans un cortège qui ressemblait à une armée. De tels personnages s'entouraient d'une multitude de clients, *peculiares*, car à cette époque, on a à peu près délaissé

clientes. Ammien Marcellin nous parle de Petronius Probus, *clarissime*, dont l'opulence s'affirme par d'immenses domaines dans presque toutes les provinces de l'empire. Sa clientèle est immense et se compose d'esclaves et de clients. Tous ces gens l'appellent leur « patron », comme nous le voyons sur une inscription de l'année 378, qui lui est érigée par les habitants de l'Istrie et de la Vénétie pour le remercier d'une faveur : *Nobilitatis culmini, litterarum et eloquentiæ lumini, auctoritatis exemplo, provisionum ac dispositionum magistro, humanitatis auctori, moderationis patrono, devotionis antistini Petrono Probo, v. c. proconsuli Africæ, præfecto prætorio per Illyricum, Italiam et Africam, consuli ordinario, ob insignia erga se remediorum genera, Veneti adque Histri peculiares ejus patrono præstantissimo*⁸.

La coutume de la clientèle était populaire; c'est ce que nous apprend un sermon de saint Augustin : « Vous savez bien, dit-il en s'adressant à son auditoire, que chacun s'appuie sur son patron. Un homme vous menace-t-il, vous êtes client d'un grand et vous dites à votre adversaire : « Tant que mon seigneur vivra, tu ne me feras rien ». Ainsi nous, nous avons pour patron le Christ, et sous ce patron nous n'avons rien à craindre. Ceux qui se prévalent d'un patron sont ses clients, et nous, c'est le Christ qui est notre patron⁹. »

On a vu que *clientes* faisait place à *peculiares*, mais vers le IV^e siècle, il est surtout remplacé par *suscepti*. C'est ce que nous apprend Servius dans son commentaire sur Virgile¹⁰ : *Clientes quos nunc susceptos vocamus*. Le mot *cliens* ne se conserve plus que chez quelques écrivains épris d'archaïsme; la plupart des auteurs chrétiens font usage de *susceptus*, ainsi saint Augustin, saint Césaire d'Arles, saint Paulin de Nole, Salvien, Ennodius, Jordanès¹¹; à plus forte raison chez les écrivains de l'époque mérovingienne.

Au IV^e siècle, la clientèle s'étend à toutes les classes de la société. Les jeunes gens, cette catégorie que nous appelons aujourd'hui les « arrivistes », ne manquent pas et, alors comme de nos jours, sont impatients; ils savent se résoudre à choisir un patron et à lui prodiguer les formes d'obéissance et même, ils achètent, peut-on dire, ce patronage. C'est, en effet, le cas pour un certain Lucianus, fils d'un préfet du prétoire; il fait choix de Rufin, qui est alors le ministre dirigeant de l'empire et il lui transfère la propriété de ses terres. Rufin n'est pas ingrat et il obtient pour son client la haute dignité de comte d'Orient, c'est-à-dire l'administration supérieure des provinces asiatiques.

Parmi les paysans on n'ignore pas les bénéfices d'un bon patronage et nous savons que parmi eux « les uns le font pour avoir un défenseur contre la violence; les autres afin de commettre eux-mêmes des violences impunément¹² ». Beaucoup de ceux qui se conduisent ainsi sont des propriétaires. Il s'en fallait de beaucoup que la petite propriété eût alors disparu, mais soit qu'elle manquât de sécurité, soit qu'elle donnât trop peu de bénéfices, les petits paysans se laissaient attirer par le patronage. C'est ce que constatent plusieurs lois du Code Théodosien qui cherchent à s'y opposer¹³ : *Abstineant patrociniis agricolæ*, sous peine de voir confisquer leurs fonds de terre (loi de 370), d'être passibles d'une amende de 25 livres d'or par chaque fondateur pris en patronage.

Salvien nous dit que « les petits se donnent aux

¹ Orelli, *op. cit.*, n. 3061. — ² *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1695, 1696, 1700, 3846; Orelli, *Inscr. lat.*, n. 3185, n. 1187. — ³ Orelli, *op. cit.*, n. 3184, 3672. — ⁴ Code Théodosien, l. XIII, tit. III, lex 17. — ⁵ Julius Capitolinus, *Antoninus Pius*, 6. — ⁶ Julius Capitolinus, *Marcus Aurelius*, 29. — ⁷ Id., *ibid.*, 22. — ⁸ Wilmanns, *Exempla inscriptionum*, n. 1234. — ⁹ S. Augustin, *Serm.*, cxxx. — ¹⁰ Servius, *Ad*

Aeneidem, VI, vs. 609. — ¹¹ S. Augustin, *Epist.*, LIV; S. Paulin, *Epist. ad Alethium*; S. Césaire, *Sermo V*; Salvien, *De gubernatione Dei*, l. V, c. VIII, n. 40; Jordanès, *De rebus geticis*, 60; Ennodius, *Epist.*, l. III, n. IV, édit. Hartel, p. 75. — ¹² Libanius, *Περὶ τῶν προστάσιων*, édit. Reiske, t. II, p. 501 sq. — ¹³ Code Théodosien, l. XI, tit. XXIV, l. 2.

grands, *ad tuendum*, pour avoir leur protection¹ et c'est bien là le patronage. « Ils se font, dit-il encore, les sujets des riches, *dedititios divitum*, et se placent sous leur autorité et sous leur pouvoir, *in jus ditionemque eorum*. » « Pour être protégés, ils commencent par transférer à leurs protecteurs presque tout ce qu'ils possèdent, et leurs fils sont dépouillés de l'héritage². »

Il y avait encore une raison tragique qui poussait les hommes vers le patronage, saint Augustin nous la fait connaître en peu de mots : *Obsequuntur divitibus pauperes causa saturitatis*. « Ils se mettent dans la sujétion des riches, afin d'être nourris par eux³. »

C'est ainsi que l'homme libre prit insensiblement l'habitude de se faire sujet d'un autre homme, et cela dans toutes les classes. Une hiérarchie s'était implantée dans la société en dehors de l'État et du souverain.

« L'imagination peut se figurer que l'autorité impériale eût été détruite par un autre événement que l'invasion des Germains. Le jour où elle aurait disparu, l'institution qui serait restée la plus forte pour gouverner les hommes aurait été le patronage. Ce patronage ou cette clientèle aurait donc été le lien social, de même que, plusieurs siècles plus tard, quand l'autorité des rois s'effaça, il ne se trouva que le lien féodal pour régir la société. Le nouveau régime aurait donc eu quelque analogie avec ce que fut plus tard la féodalité. La plus grande différence aurait été que cette aristocratie n'aurait pas eu un caractère militaire. Car ce qui distingue le plus le patronage romain de celui que nous verrons dans la suite, c'est qu'il n'est pas un patronage guerrier. Le patron ressemble au seigneur et le client au vassal par plus d'un point; mais ce client n'est pas le soldat du patron. L'autorité impériale a réservé pour soi toute la force militaire. La noblesse qu'elle a laissée se former auprès d'elle est une noblesse pacifique. Le *patrocinium*, la *clientela*, la *commendatio* n'ont jusqu'ici rien de guerrier⁴. »

V. PATRONAGES D'AGRICULTEURS ET DE VICI⁵. — Six constitutions, successivement émises par les empe-

reurs Constance, Valens, Arcadius et Théodose II composent dans le Code Théodosien le titre *De patrocinii vicorum*⁶. La première est de l'année 360⁷, la dernière de l'année 415⁸. Elles s'échelonnent ainsi au long d'une période de cinquante-cinq ans. Toutes ont été émises en Orient, quatre sont nommément destinées à l'Égypte⁹, les deux autres, rappelant les précédentes, peuvent la concerner également¹⁰. Toutes enfin tendent à proscrire ce genre de patronage. Il pourrait donc sembler à première vue qu'il s'agit d'un abus local, non d'une institution régulière. Mais le patronage des *vici* n'était pas une coutume particulière à l'Égypte. On en trouve l'usage dans les autres provinces de l'empire, tant en Occident qu'en Orient. Le rhéteur Libanius nous le montre établi en Syrie¹¹; il était pratiqué également dans les Gaules¹² et sans doute en Espagne où, à l'époque de Théodoric, on voit le patronage rural exercé par des *villici*, ou régisseurs de domaines ruraux¹³, soit au nom de leurs maîtres, soit au nom des agents du patrimoine royal¹⁴. On en trouve l'exemple jusque dans les domaines impériaux¹⁵.

Il n'avait, en effet, rien de contraire aux traditions juridiques romaines. C'était par application du principe du patronat, de la clientèle et de l'hospitalité, qui remontait aux premières origines de Rome¹⁶, que les provinces¹⁷, les cités¹⁸, les collèges, les corporations professionnelles¹⁹ se donnaient des protecteurs, sous le nom de *patronus* en Occident, de *πάτριων* ou de *προστάτης* dans les contrées de langue grecque, et cherchaient à se les procurer parmi les personnages puissants dont l'influence pouvait être utile à leurs intérêts ou à la défense de leurs droits. Les *pagi* qui constituaient un élément distinct de la cité²⁰, bien que dépendant d'elle, se choisissaient, à son exemple, des patrons spéciaux, parfois les mêmes, parfois différents²¹; et les *vici*, qui eux aussi avaient leur organisation, leurs autorités propres²², usaient du même droit²³, recherchant comme patron quiconque était en situation d'offrir une protection efficace : *décuriens* et

¹ Salvianus, *De gubernatione Dei*, l. V, c. VIII, n. 38, édit. Halm, p. 62. — ² Id., *ibid.*, n. 39. — ³ S. Augustin, *De civitate Dei*, l. II, c. XX. — ⁴ Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions de l'ancienne France*, t. V, p. 247. — ⁵ La grande bienveillance de mon ami Fr. Martroye m'avait accordé la permission d'insérer dans mon travail les paragraphes 5 à 8 qu'il avait publiés, il y a plusieurs années, dans la *Revue historique de droit français et étranger*, 1928, p. 201-248; j'en rends hommage à son cher souvenir. —

⁶ Code Théodosien, l. XI, tit. XXIV, édit. Mommsen et Meyer, p. 613-615. — ⁷ *Ibid.*, XI, XXIV, 1. — ⁸ *Ibid.*, XI, XXVI, 6. —

⁹ *Ibid.*, XI, XXIV, 1, 3, 4, 6. — ¹⁰ *Ibid.*, XI, XXIV, 2, 5. —

¹¹ Libanius, *Oratio I*, Περὶ τῶν προστασιῶν; édit. Reiske (*Libanii sophistae orationes et declamationes*, t. II, Altenburgi, 1793, p. 493); traduction latine de Godefroy, édit. Troitz (*Jacobi Gothofredi opera minora*, Lugduni Bataavorum, 1733). — ¹² Salvianus, *De gubernatione Dei*, l. V, c. VIII, 38-40, édit. Halm, *Monumenta Germaniae historica, Auctores antiquissimi*, t. I, p. 62. — ¹³ Georges Lafaye, *Villicus*, dans le *Dictionn. des antiq. grecq. et rom.*, t. V, p. 892. — ¹⁴ Cassiodore, *Variar.*, v, 39, édit. Mommsen, *Monum. Germ., Auct. antiquiss.*, t. XII, p. 166 : *Villicorum quoque genus, quod ad damnosam tuitionem queruntur inventum, tam de privata possessione quam publica funditus volumus amoveri, quia non est defensio, quae praestatur invitis : suspectum est quod patiuntur nolentes*. Cf. Ch. Lécrivain, *Le Sénat romain depuis Dioclétien*, p. 127. —

¹⁵ *Nov. Imperat. Tiberii*, constit. 1, *De divinis domibus*, cap. IV; édit. Ed. Osenbrüggen (à la suite des *Novelles de Justinien*, p. 729, col. 2). — ¹⁶ Paul-Frédéric Girard, *Manuel de droit romain*, 6^e édit., 1918, p. 106. — ¹⁷ *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, n. 9047, 9362, 9368, 9699; p. 773, 804, 829. — ¹⁸ *Ibid.*, t. VIII, n. 68, 69, 610, 971, 1282, 1548, 2403, 5228, 5328, 8837, 9767, 10525; p. 17, 78, 126, 161, 189, 267, 516, 525, 755, 836, 928. Cf. J. Toutain, *Les cités romaines de la Tunisie*, p. 359-361; G. Humbert, *Clieus*, dans le *Dictionn. des antiq. grecq. et rom.*, t. I, 2^e part., p. 1248, col. 1-2;

Declareuil, *Quelques problèmes d'histoire des institutions municipales au temps de l'empire romain*, dans la *Nouv. rev. hist. de droit franç. et étranger*, 1902, p. 582. — ¹⁹ Walzing, *Les corporations professionnelles chez les Romains*, t. I, p. 398 sq., p. 440-446; t. II, p. 189; Ch. Lécrivain, *Patronus coloniarum, municipii, collegii*, dans le *Dictionn. des antiq. grecq. et rom.*, t. IV, 1^{re} part., p. 358-359; Gaston Boissier, *La religion romaine d'Auguste aux Antonins*, t. II, p. 284-287; *Cod. Theod.*, l. XIV, tit. III, l. 7, 12; l. XIV, tit. IV, 9; l. XIV, tit. XXIII, 1; p. 774, 776, 782, 798. — ²⁰ J. Toutain, *Les cités romaines de la Tunisie*, p. 347-348. — ²¹ J. Toutain, *op. cit.*, p. 348; Marquardt, *Organisation de l'empire romain*, trad. André Weiss et Paul-Louis Lucas, t. I, p. 10, note 6 (*Manuel des antiq. rom.*, t. IX); *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 1494, 15520. — ²² J. Toutain, *loc. cit.*; Ch. Lécrivain, *Patronus coloniarum, municipii, collegii*, dans le *Dictionn. des antiq. grecq. et rom.*, t. IV, p. 359, col. 1; Albert Grenier, *Vicus, Vicanus*, dans le *Dictionn. des antiq. grecq. et rom.*, t. V, p. 860-861. Les *seniores locorum* sont mentionnés dans l'édit de Marcellinus pour la convocation des évêques à la conférence de Carthage en 411 (*Gesta collationis Carthaginensis*, collat. diei I; Hardouin, *Concil. coll.*, t. I, p. 1052; Éllies du Pin, *De schism. donat.*, p. 381, col. 2); les petites agglomérations rurales eurent même, dans la suite, leurs défenseurs légaux : « Il est possible, dit Ém. Chénon, qu'il ait existé (sinon à l'origine, au moins par la suite) dans certains loci secondaires, des défenseurs spéciaux, ayant en principe les mêmes attributions que le *defensor civitatis*, mais plus particulièrement chargés des intérêts de la plèbe rurale. C'est eux sans doute que désigne l'expression *defensor locorum* qu'on rencontre dans quelques textes » (*Cod. Theod.*, VII, XVI, 3, ann. 420; *Cod. Just.*, I, IV, 3; *Cod. Just.*, XII, XXII, 8; *Nov. Just.*, XXX, cap. 7, § 1). É. Chénon, *Étude historique sur le defensor civitatis*, p. 12. — ²³ Albert Grenier, *op. cit.*, p. 861, col. 2, § 3; Godefroy, *Ad. leg.*, XII, 1, 61, *Cod. Theod.*, t. IV, p. 431 a; Marquardt, *op. cit.*, p. 134.

grands propriétaires, sénateurs, magistrats et fonctionnaires de l'administration impériale, anciens gouverneurs de provinces, comtes et chefs militaires¹. Plus tard, des groupements de population se mirent sous le patronage d'Églises riches et puissantes, notamment sous le patronage des Églises de Constantinople et d'Alexandrie².

Ainsi se concluait, entre la communauté et le personnage puissant dont, avec son assentiment, elle se faisait le client, un contrat de la nature et dans la forme de l'ancien contrat d'hospitalité³. Le patron s'engageait à protéger la communauté en toutes circonstances, à l'assister en justice, à lui prêter l'appui de son autorité, de son influence, de ses relations pour la défense de ses intérêts de tous genres, notamment en matière fiscale. D'autre part, la communauté s'obligeait à honorer le patron, à rémunérer ses services par des dons, ou, comme on le verra, par une rente.

Tout cela était parfaitement légal, comme l'était le contrat de patronage entre particuliers. Mais le 4 février 360 intervint une décision de l'empereur Constance, la première des six constitutions insérées au Code de Théodose. Elle est adressée à Helpidius, alors préfet du prétoire d'Orient⁴ et est conçue en ces termes :

« Vous nous avez signalé qu'en Égypte une multitude de colons ont eu recours au patronage de personnes honorées de diverses dignités, même de ducs. En conséquence, nous ordonnons que quiconque sera convaincu d'avoir eu l'audace de leur donner refuge et de les mettre, par une protection illicite, en état de ne point remplir leur devoir fiscal, sera poursuivi et tenu de payer toute somme due que seront reconnus avoir versée de leurs propres deniers dans les caisses du fisc les autres villageois de la communauté de laquelle ces colons se sont retirés. Quant à ceux-ci, vous les ferez se séparer du patronage de ceux qui les ont pris sous leur protection⁵. »

Cette disposition de Constance ne porte point atteinte à la coutume des patronages de communautés rurales, de *vici*. Elle a trait à un cas de protection individuelle : elle défend uniquement de cacher, de receler ceux qui s'évadent de leur communauté, et dont la désertion lui cause préjudice, les autres restant tenus de payer au fisc leur part de l'impôt auquel ils se dérobaient. Quels sont donc ces gens qui abandonnent leurs cultures pour ne pas payer l'impôt? Quel est cet impôt? Et pourquoi ne le veulent-ils pas payer?

Ce sont des colons, dit le texte. Mais des colons n'ont pas de versements à faire au fisc; cela regarde leur maître. Godefroy en fait la judicieuse remarque, et en conclut que ce ne sont pas des colons à proprement parler, que le terme *coloni* est pris ici dans le sens de cultivateurs en général et que ce sont des petits propriétaires cultivant leurs propres champs, puisqu'ils sont, est-il dit, débiteurs directs du fisc⁶. Tout propriétaire doit, en effet, l'impôt pour sa terre. Même un colon qui possède une parcelle de terre voisine de celle à laquelle il est attaché, paye directement pour cette parcelle inscrite en son nom, quelque minime qu'elle soit⁷. Seulement, cette obligation du propriétaire n'incombe qu'à lui; ses voisins n'en sont pas responsables. Or on a vu que les autres villageois ont dû payer pour ceux qui ont déserté leur communauté. Et puis, le terme *coloni* n'a plus au IV^e siècle la signification primitive et générale que lui attribue Godefroy. Donnée d'abord au fermier, au *conductor*, d'une terre prise à bail moyennant paiement d'une redevance en argent ou en une part des fruits⁸, le nom de colons est réservé, à partir de l'époque constantinienne, à une classe spéciale de la population agricole, et c'est toujours et uniquement avec ce sens bien défini qu'il est employé dans le Code de Théodose⁹. S'agit-il de cultivateurs en général, ils sont dénommés *agricoli*¹⁰; s'agit-il de ceux qui cultivent leurs propres terres, ils sont désignés par les expressions *possessores*¹¹, ou *agricoli propria possidentes*¹². Il n'y a point d'apparence que la chancellerie impériale ait confondu des termes qu'elle avait si grand soin de distinguer. Aucun doute n'est possible : l'empereur tient pour des colons ces villageois dont il interdit d'aider et de protéger la désertion. Mais était-ce vraiment leur condition antérieure? ou était-ce une condition nouvelle que l'État entendait leur imposer?

Selon l'exacte définition donnée par Marquardt, les colons sont des travailleurs serfs qui cultivent un terrain appartenant à autrui¹³. Si, personnellement, ils sont considérés comme des hommes libres¹⁴, pouvant se marier¹⁵, devenir propriétaires¹⁶, ils n'en sont pas moins attachés au sol de façon définitive et héréditaire. Ils ne peuvent ni le quitter¹⁷, ni en être séparés. Si le fonds est aliéné, ils passent à l'acquéreur avec les accessoires de l'immeuble¹⁸. C'est pourquoi, quant à l'impôt de capitation auquel ils sont assujettis, ils sont inscrits au chapitre du domaine¹⁹, et leurs cotes sont levées sur le propriétaire qui se les fait rembourser par

¹ Godefroy, *Cod. Theod.*, XI, XXIV, *Paratillon*; Ch. Lécrivain, *Le Sénat romain*, p. 112-114; *Patronus coloniarum*, dans le *Dictionn. des antiq. grecq. et rom.*, t. IV, p. 350, col. 1; De Zulueta, *De patrociniis vicorum*, dans *Oxford studies in social and legal history*, Oxford, 1909, p. 6-11. —

² De Zulueta, *op. cit.* — ³ Marquardt, *Vie privée des Romains*, trad. Victor Henry, t. I, p. 229-232 (*Manuel des antiq. rom.*, t. XV). — ⁴ Édouard Cuq, *Præfecti prætorio Orientis*, XVI; *Œuvres de Borghesi*, t. X, p. 220-221. —

⁵ *Imp. Constantius A. et Jul(i)anus cæs. Helpidio. Colonomum multitudinem indicasti per Aegyptum constitutorum ad eorum sese, qui variis honoribus fulciuntur, ducum etiam patrociniis contulisse. Universos itaque, quos tantum sibi claruerit temeritatis adsumere, ut præbeant latebram et defensione repromissa aditum implendæ devotionis obcludant, iubemus urgeri, ut debita, quæcumque vicani, quorum consortio recesserunt, e propriis facultatibus fiscali docebuntur commodis intulisse, idem cogantur expendere. Eos quoque, quos in defensionem suam videntur suscepisse, ab eorum patrociniis facias separari. Dat. Prid. non. feb. Constantinop(oli) Constantio A. X. et Iuliano Cæs. III cons. (febr. 4, 360). *Cod. Theod.*, XI, XXIV, 1; édit. Mommsen et Meyer, p. 613. —*

⁶ Godefroy, *Cod. Theod.*, I, XI, tit. XXIV, l. 1, note c; édit. Ritter, t. IV, p. 181. — ⁷ *Cod. Theod.*, I, XI, tit. I, l. 14; *Cod. Just.*, I, XI, tit. XLVIII (XLVII), l. 4. Cf. F. Thibault, *Les patrociniis vicorum*, dans *Vierteljahrchrift für Social und Wirtschaftsgeschichte*, p. 415, n. 4. — ⁸ Columelle,

De re rustica, l. I, c. VII; *Dig.*, XX, 1, *De pignoriibus et hypothecis*, fr. 21, pr. : *Idem (Ulpianus) Libro septuagesimo tertio ad edictum. Si inter colonum et procuratorem meum convenerit de pignore vel ratam habente me conventionem vel mandante, quasi inter me et colonum meum convenisse videatur.* Cf. Édouard Cuq, *Manuel des institutions juridiques des Romains* (1917), p. 357, et *Le colonat partiaire*, dans *Mém. présentés par divers savants*, I^{re} sér., t. XI, 1^{re} part., p. 132. — ⁹ *Cod. Theod.*, II, XXX, 2, édit. Mommsen et Meyer, p. 122; V, XVII, 1, 2, 3, p. 238; V, XVIII, 1, p. 239; V, XIX, 1, p. 241; V, XIX, 2, p. 241; X, I, 11, p. 529; X, IV, 3, p. 535; XI, I, 14, p. 574; XI, XVI, 5, p. 598; XIII, I, 3, p. 735; XIII, X, 3, p. 763. — ¹⁰ *Cod. Theod.*, XI, XVI, 4 (ann. 328), p. 598; *Cod. Just.*, XI, XLVIII, 1; XI, XXIV, 2, p. 613. Cf. Godefroy, *op. cit.*, t. IV, p. 121. — ¹¹ *Cod. Theod.*, I, XI, tit. XXIV, l. 3, p. 614. — ¹² *Cod. Theod.*, I, XI, tit. XXIV, l. 5, p. 614. — ¹³ Marquardt, *Organisation financière chez les Romains*, trad. Albert Vigié, p. 301-302. — ¹⁴ *Cod. Just.*, I, XI, tit. LII (LI), l. 1, § 1; édit. Krueger, 1915, p. 443. — ¹⁵ *Cod. Just.*, I, XI, tit. XLVIII (XLVII), 24, p. 443; *Nov. Valent.*, XXXI (Hænel, XXX), édit. Mommsen et Meyer; *Cod. Theod.*, t. II, p. 129. — ¹⁶ *Cod. Theod.*, I, XI, tit. I, l. 14, p. 574. — ¹⁷ *Cod. Theod.*, I, V, tit. XVII, *De fugitivis colonis*, 1, 2, 3, p. 238. — ¹⁸ Marquardt, *Organisation financière*. — ¹⁹ Édouard Cuq, *Manuel des institutions juridiques des Romains*, in-8^o, Paris, 1917, p. 84 sq.

eux¹. Au IV^e siècle, ce sont les décurions du chef-lieu de l'arrondissement fiscal qui ont la charge de lever l'impôt, d'en opérer la répartition entre les propriétaires et, après avoir déposé les rôles dans les archives de la ville, d'en assurer, par des *actores* pris parmi eux, le recouvrement dont ils sont responsables sur leur propre fortune². Il n'en va pas ainsi dans le milieu auquel a trait la constitution de 360. Il n'y est pas question du propriétaire. Les villageois versent directement le montant total de leurs impôts dans les caisses du fisc et sont tous solidaires les uns des autres : il y a entre eux un *consortium*³, c'est-à-dire qu'ils sont une association de cultivateurs libres occupant à ferme des terres dont ils se partagent la culture : ils constituent une corporation capable de s'engager envers les tiers et responsable vis-à-vis de l'État⁴. C'est une organisation agricole conforme à d'anciennes coutumes antérieures au colonat.

Elle ne subsistait pas uniquement en Égypte ; on en constate la persistance dans bien d'autres provinces : en Illyrie, en Syrie, en Palestine.

Le régime du colonat apparaît dans la législation impériale au IV^e siècle. Les deux premiers textes juridiques concernant les colons datent du règne de Constantin : l'un est de l'année 325⁵, l'autre de 332⁶. Ils montrent le colonat déjà organisé dans les domaines de l'empereur et dans les domaines de particuliers. Le colonat est désormais, au regard de l'État, le régime légal étendant à la population des campagnes le système social qui rive héréditairement à sa condition tout sujet de l'empire : le curial à sa curie, la plèbe urbaine à ses corporations professionnelles, la plèbe rurale à la terre qu'elle cultive.

Mais les coutumes ne se transforment pas d'un trait de plume. Il fallut du temps pour soumettre à ce

régime nouveau toutes les catégories de travailleurs agricoles, y englober les cultivateurs libres, même les petits propriétaires⁷, et réduire toute la population rurale à l'état de serfs de la glèbe⁸. Nous avons la loi qui introduisit le colonat en Palestine ; elle est du règne de Théodose le Grand, de l'année 386 apparemment et ne peut être antérieure à 384⁹. En Illyrie, le colonat n'était pas établi de façon certaine avant 371¹⁰ et peut-être ne fut-il réellement instauré en Égypte qu'à la fin du IV^e siècle, car les *Coloni homologi* ne s'y trouvent mentionnés qu'en 415, dans la dernière de nos six lois du Code Théodosien¹¹. Et pourtant, les cultivateurs égyptiens n'étaient pas de simples fermiers, des *conductores* au sens juridique du mot, obligés uniquement pour la durée du bail à cultiver la terre et à acquitter une redevance. La coutume leur imposait des servitudes qui rapprochaient leur condition de celle des colons, et les désignaient pour y être soumis les premiers. La constitution de 360, les lois qui se succédèrent pendant plus d'un demi-siècle, montrent combien fut néanmoins tenace leur résistance à une assimilation qui empirait leur condition et les assujettissait au tribut dénommé, au IV^e siècle, la capitation plébéienne¹² ou la capitation humaine¹³. C'était la redevance exigée de ceux qui n'avaient rien à déclarer au cens¹⁴. Depuis que la plèbe urbaine en avait été exemptée en 313¹⁵, elle était limitée à la classe des colons¹⁶. C'est à cet impôt que les membres des anciennes unions agricoles, avec l'aide de leurs patrons, cherchaient à se dérober par la fuite, abandonnant en foule leurs villages et leurs cultures.

VI. LES PATRONAGES RURAUX EN SYRIE. — En Égypte, au temps de Constance, la résistance des travailleurs agricoles semble avoir été passive. Trente ans après, elle a, en Syrie, un tout autre caractère. Là, par

¹ *Cod. Theod.*, I, XI, tit. 1, 14, p. 574 ; I, XI, tit. 1, 26, p. 577. Cf. G. Humbert, *Colonus*, III, dans le *Dictionn. des antiq. grecq. et rom.*, t. 1, 2^e part., p. 1324. — ² *Cod. Theod.*, VI, VII, 1, 14, p. 585, 588 ; XII, VI, 2, 8, 20, 22, p. 713, 715, 718, 719 ; XIII, X, 1, p. 763 ; *Nov. Marcian.* II, 2, p. 186. Cf. Marquardt, *Organisation financière chez les Romains*, trad. Albert Vigié, p. 287 sq. ; P.-L. Lucas, *Exactor*, dans le *Dictionn. des antiq. grecq. et rom.*, t. II, 1^{re} part., p. 870, col. 2, p. 872, col. 1 ; Ch. Lécrivain, *Senatus municipalis*, dans le *Dict. des antiq. grecq. et rom.*, t. IV, 2^e part., p. 1204, col. 1 ; Declareuil, *Quelques problèmes d'histoire des institutions municipales au temps de l'empire romain*, dans la *Nouv. rev. histor. de droit franç. et étranger*, ann. 1902, p. 446-452. — ³ *Consortium est quælibet conjunctio* (Ritter, *not. ad Gothofred. Code Theod.*, III, XII, 3, t. 1, p. 340, note b). — ⁴ De Zulueta, *De patrociniis vicorum, a commentary on Codex Theodosianus, 11, 24 and Codex Justinianus, 11, 54*, Oxford, 1909, p. 41 sq., p. 54. — ⁵ *Imp. Constantinus A. ad Constantium pp. Nullus omnino originalis colonus rei privatae nostrae ad aliquos honores vel quælibet alia civitatis munera devocetur. Nec enim civitatum ordinibus et ceteris, ex quibus pro multitudine fieri nominationes oportet, per omnia florentibus ad hæc suprema præsidia injuriosa nominatione descendendum est. Cod. Just.*, XI, LXVIII (LXVII), 1, édit. Krueger, 1915, p. 450, texte non daté mais tiré de la même constitution dont est extrait le texte *Cod. Theod.*, XII, 1, 11, daté du 7 oct. 325 (Mommsen et Meyer, *Cod. Theod.*, t. 1, p. CLXVI ; Édouard Cuq, *Præfecti prætorio Orientis*, IV, *Italiae*, II, *Œuvres de Borghesi*, t. X, p. 192, 492). — ⁶ *Imp. Constantinus A. ad Provinciales. Apud quemcumque colonus juris alieni fuerit inventus, is non solum eundem originis suæ restituat, verum super eodem capitationem temporis agnoscat. Ipsos etiam colonos, qui jugam meditantur, in servilem conditionem ferro ligari conveniet, ut officia, quæ liberis congruunt, merito servilis condemnationis compellantur implere. Dat. III kal. novemb. Pacatiano et Hilariano cons. (322, oct. 30). Interpretatio. — Si quis alienum colonum sciens in domo sua retinuerit, ipsum prius domino restituat et tributa ejus, quamdiu apud eum fuerit, cogatur exsolvere : ipse vero, qui noluit esse quod natus est, in servitium redigatur. Cod. Theod.*, V, XVII, 1, p. 238. — ⁷ *Cod. Just.*, XI, XLVIII, 19,

p. 441 ; XI, XLVIII, 23 (ann. 531-534), p. 442. Cf. Marquardt, *Organisation financière*, p. 303 ; Humbert, *op. cit.* — ⁸ *Bull. de la Soc. nat. des antiquaires de France*, ann. 1923, p. 238-243. — ⁹ *Imp. Valentinianus, Theodosius et Arcadius AAA. Cynegio pp. Cum per alias provincias, quæ subjacent nostræ serenitatis imperio, lex a majoribus constituta colonos quodam æternitatis jure detineat, ita ut illis non liceat ex his locis quorum fructu relevantur abscedere nec ea deserere quæ semel colenda susceperunt, neque id Palæstinæ provinciæ possessoribus suffragetur, sancimus, ut etiam per Palæstinæ nullus omnino colonorum suo jure velut vagus ac liber exsulet, sed exemplo aliarum provinciarum ita domino fundi teneatur, ut sine pœna suscipientis non possit abscedere : addito eo, ut possessionis domino revocandi ejus plena tribuatur auctoritas. Cod. Just.*, XI, LI (L), 1, un., édit. Krueger, 1915, p. 443. Ce texte non daté est apparemment un fragment de la même constitution dont un autre fragment figure au Code de Théodose (V, XIV, 30, p. 231) et au Code de Justinien (XI, LIX, 7, p. 446) avec la date du 25 octobre 386. Maternus Cynegius, auquel cette constitution est adressée, était préfet du prætoire d'Orient dès le 18 janvier 384 ; il mourut, revenant d'Égypte, en 388 (Zosime, IV, 45, a. 388 ; *Byzant. de Bonn.*, p. 228), et fut enterré le 19 mars (XIV des cal. d'avril) (*Consularia Constantinopolitana*, a. 388, édit. Mommsen, *Mon. Germ. hist.*, *Auct. antiquiss.*, t. IX, p. 245). Cf. Édouard Cuq, *Præfecti prætorio Orientis*, XXVIII, *Œuvres de Borghesi*, t. X, p. 256, p. 260 ; Mommsen et Meyer, *Cod. Theod.*, t. 1, p. CLXXIV ; Jean Juster, *Les juifs dans l'empire romain, leur condition juridique*, Paris, 1914, t. II, p. 79, note 2. — ¹⁰ *Cod. Just.*, XI, LII (LII), lex unica. — ¹¹ Seeck, *Colonus*, dans Pauly-Wissowa, IV, 1 ; De Zulueta, *op. cit.*, p. 16, note 3. — ¹² *Code Théodosien*, XI, XXIII, 2 (13 mart. 362), p. 612 ; XII, 1, 36 (30 jun. 343), p. 671 ; XIII, X, 4 (22 nov. 368 ? 370 ?), p. 764 ; XIII, X, 6 (30 mart. 370), p. 764. — ¹³ *Code Théodosien*, XI, XX, 6 (31 déc. 430 ?), p. 609 ; *Cod. Justinien*, XI, LI (LI), lex unica (*Theodosius, Arcadius et Honorius*), p. 443. — ¹⁴ Marquardt, *Organis. financ.*, trad. Albert Vigié, p. 300 ; Ch. Lécrivain, *Tributum*, dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. V, p. 635, col. 1. — ¹⁵ *Code Théodosien* XIII, X, 2 (1 jun. 313), p. 763. — ¹⁶ Marquardt, *loc. cit.*

la connivence, par l'appui des forces militaires aux ordres des patrons, la population rurale est arrivée à un état constant de révolte. Ce sont de continuelles violences contre les percepteurs, contre les propriétaires, contre les voisins; et les magistrats, intimidés par l'influence toute puissante des patrons, n'osent appliquer les lois. Telle est la situation que décrit le sophiste Libanius dans son discours contre les patronages, prononcé devant Théodose le Grand¹. On ne peut supposer que, parlant en la présence de l'empereur lui-même, il se soit hasardé à tracer faussement de l'état intérieur de l'empire un tableau si peu propre à le flatter.

« Il y a, dit-il, de grands villages dépendant de plusieurs propriétaires. Des soldats y sont cantonnés. Les paysans s'empressent d'acheter, du produit des terres et à prix d'or, leur appui, non pour se protéger, mais pour se mettre en état de faire tout le mal possible. Bien assurés ainsi de l'impunité, ils vont faire le dégât chez les voisins. Ils ravagent les terres, abattent les arbres, pillent, blessent, tuent, traînent les femmes par les cheveux, enlèvent les filles, souillent les puits, coupent l'eau, en un mot, deviennent de vrais brigands. Ce n'est partout que plaies et violences. Leurs victimes pleurent; eux, en rient et se gobergent. Pendant ce temps, les soldats font bombance au village, ne ménageant ni vin, ni viandes. Et il n'y a qu'à tout souffrir. Gare à qui se laisse aller à se défendre! si par malheur il touche à un soldat, il est perdu. Et point de secours à espérer: les lois sont sans vigueur, les gardes du pays ont des yeux pour ne pas voir². »

« Viennent les exacteurs des tributs; ils présentent tout doucement, à voix basse, leurs réclamations. On se moque d'eux. Ils élèvent alors la voix et menacent des magistrats; c'est bien en vain: ils ne sont pas les plus forts. De plus puissants qu'eux perçoivent les fruits du village. Ils en viennent enfin à vouloir saisir. A ce coup, les villageois leur font voir qu'ils ont des pierres; et le pauvre exacteur, les vêtements couverts de sang, avec des blessures pour unique recette, s'en retourne à la ville. Il y apprendra que c'est à lui de verser le montant des tributs qu'il n'a pu percevoir. Le voilà obligé de vendre ses biens, ses esclaves et jusqu'au tombeau de ses pères; il n'a plus qu'à s'en éloigner en leur envoyant de la main un dernier baiser. Réduit à mendier, il se voit exclu de la curie, car il ne possède plus la fortune requise. C'est ainsi, ajoute Libanius, que périssent les curies les plus florissantes et que leur décadence amoindrit les ressources de l'empire³. »

Tout est à retenir dans ce récit. On y voit des villages composés de travailleurs agricoles qui cultivent des terres appartenant à divers propriétaires. C'est au village que s'adressent les exacteurs. Le village est donc une communauté, puisque c'est lui qui est débiteur de l'impôt⁴; et il est une communauté de cultivateurs libres, car s'ils étaient des colons, ce serait à leurs maîtres à payer pour eux. Les exacteurs viennent percevoir le *tributum*. Ce n'est pas le *tributum soli*, l'impôt foncier: c'est aux propriétaires qu'il incombe⁵. Ce ne peut être que le *tributum capitis*, la capitation plé-

béenne limitée aux colons⁶. Et c'est pourquoi les villageois refusent de le payer, se considérant comme indûment taxés. La situation est identique à celle que nous a fait connaître la loi de Constance de 360; mais l'application du système nouveau est plus avancée. Le village ne paye plus directement dans les caisses du fisc; la perception se fait, conformément à l'organisation fiscale de l'empire, par les décurions, à l'aide d'exacteurs choisis parmi eux. On n'en est pourtant pas encore à lever la capitation sur le propriétaire. Il ne réussirait point à se faire rembourser, ses paysans n'étant guère d'humeur à lui reconnaître l'autorité que lui attribue le régime du colonat.

Dans quatre des six lois du Code Théodosien, le refus d'acquitter les tributs est énoncé comme motivant l'interdiction du patronage qui le rendait possible⁷. C'était en effet le motif de ces décisions en faveur du fisc; et on a raison de voir dans le patronage des populations rurales un moyen pour elles de se soustraire à l'impôt. Mais on s'est trop hâté d'en conclure qu'« il ne faut voir dans cette pratique qu'une fraude fiscale, et rien de plus⁸ ». La suite du discours de Libanius prouve que ce n'était pas uniquement contre les percepteurs, mais également contre les propriétaires, dont le régime du colonat faisait leurs maîtres, que les villages et les villageois tiraient avantage de leurs protecteurs.

« Il n'y a pas que les villages dépendant de plusieurs maîtres qui achètent le secours de patrons, poursuit Libanius. Les villages de colons d'un seul maître agissent de même. Eux aussi achètent la protection de patrons, et en usent pour la perte de leur maître, fût-il un personnage illustre en situation de soulager bien des misères. Ils n'ont pas en vue de se préserver de dommages: ils ont envie de mal faire, de se dresser contre leur maître. Comme si leur condition ne les soumettait à aucun devoir, à aucune nécessité, ils veulent travailler à leur guise, ne toucher à la terre que s'ils se le mettent en tête. Les premiers qui ont eu une telle audace, ont trouvé aussitôt des imitateurs de leur mauvais exemple. Ils se sont mis à écrire, à accuser; et ont pour auxiliaires ceux qui leur prêtent le secours de leur parole, même plus que les lois ne le permettent. Que dire? Ce sont des clameurs contre le maître de la terre, des discours audacieux, une foule d'avocats, des luttes, des procès; et des victoires pour eux. Le maître n'a qu'à s'en aller la tête basse. » Libanius en donne comme exemple ce qui a été fait contre lui-même.

« Des juifs, dit-il, de ceux qui depuis fort longtemps, depuis quatre générations cultivent notre terre, se sont mis en tête de ne plus être ce qu'ils étaient, de rejeter le vieux joug, d'être les arbitres de la façon dont nous devons en user avec eux. Cela, nous ne pouvions le souffrir: nous sommes allés en justice. A l'audience, quand le juge eut appris quels ils étaient, envers qui leur turbulence les avait mis en faute et quel était leur espoir, il s'assura doublement d'eux, en les faisant mettre en détention et aux fers. Quant à ceux qui n'avaient pas comparu, il ordonna de les amener⁹. »

Suit un récit fort embrouillé¹⁰. On y voit les paysans

¹ Godefroy, *Adnotationes ad Libanii sophistæ seu oratoris antiocheni oratio I, Περὶ τῶν προστάσεων id est de patrociniiis*; édit. Henrici Trotz, *Jacobi Gothofredi opera juridica minora, Lugduni Batavorum*, 1733, p. 361-362; édit. Reiske, *Œuvres de Libanius*, t. II, p. 523, note 50, p. 525, note 62; Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. V, p. 334. Cf. Francis de Zulueta, *De patrocinii vicorum, a commentary on Codex Theodosianus*, 11, 24, and *Codex Justinianus*, 11, 54, in *Oxford studies in social and legal history*, vol. I, Oxford, 1909, p. 38-39. — ² Godefroy, *op. cit.*, 2, p. 363-364. — ³ Godefroy, *op. cit.*, 2, p. 366. — ⁴ Il ne peut s'agir ici de l'ἀντοπραξία, droit accordé soit à de grands propriétaires, soit à des villages, de lever eux-mêmes l'impôt (Ch. Lécri-

vain, *Tributum*, dans le *Dictionn. des antiq. grecq. et rom.*, t. V, p. 439, col. 2), car on voit que l'impôt est levé par le ministère des exacteurs de la curie. — ⁵ Marquardt, *Organisation financière chez les Romains*, traduct. Alb. Vigé, p. 300. — ⁶ *Cod. Theod.*, XI, xxiv, 1, 3, 4, 6. — ⁷ Fabien Thibault, *Les patrocinia vicorum*, dans *Vierteljahrschrift für Social und Wirtschaftsgeschichte*, p. 414. — ⁸ Libanius, *op. cit.*, 4; édit. Reiske, t. II, note 55, p. 509; Godefroy, trad. lat., édit. Trotz, p. 368. — ⁹ Cf. Reiske, *op. cit.*, p. 509, note 58 et p. 510, note 60. *Multum profecto tenebrarum inest huic narrationi, ut plerisque omnibus Libanii, quibus et lux et gratia deest* (note 58).

s'adresser au duc¹, lui demander sa protection; et le duc intervenir en leur faveur. Aussitôt, voilà le juge retourné. Il multiplie les émissaires pour convoquer les parties à une nouvelle audience; s'y montre d'une partialité telle qu'il semble être l'avocat des adversaires de Libanius et finit par donner jugement contre lui². Il avait tellement conscience d'avoir forfait, qu'aux gens qui avaient à l'aller trouver et qui ne lui faisaient aucun reproche, il ne pouvait se tenir de dire, avec toutes sortes de serments, que cette affaire avait été très correctement jugée³.

Libanius s'abstient de préciser les méfaits qui l'ont obligé d'avoir recours au juge et les conclusions qu'il lui a présentées. Mais ce qu'il en dit suffit pour permettre d'en discerner la nature. Il reproche à ses paysans de vouloir cultiver sa terre quand et comme ils le jugent à propos et, à son égard, de se refuser à être sous le joug; en un mot de se conduire en cultivateurs libres. Lui, au contraire, veut qu'ils soient des colons soumis à l'autorité de leur maître, et tenus au travail forcé⁴. Il demande au juge de les contraindre à la sujétion qu'ils refusent de subir. C'est bien, en effet, ce qu'entend le juge qui, à la première audience, faisant droit à la requête du maître, ordonne de les mettre aux fers, par application de la loi de Constantin du 30 octobre 332 contre les colons qui méditent de se soustraire à leur condition servile⁵.

Ces continuels conflits entre paysans et percepteurs, ou entre tenanciers et propriétaires étaient récents quand Libanius en parlait; ils sont donc des dernières années du iv^e siècle. Le discours de Libanius a dû, selon Godefroy, être prononcé devant l'empereur à la fin de 391 ou en 392, après que Théodose fut revenu d'Italie⁶. M. de Zulueta a opposé une objection à cette date généralement admise. Libanius, observe-t-il, ne mentionne pas la loi établissant le régime du colonat en Palestine. Comme elle est décisive en faveur de sa

cause, s'il ne l'a point invoquée, c'est qu'elle n'existait pas encore. Son discours a dû être prononcé à une époque postérieure à la loi palestinienne qui a pu être émise précisément pour prévenir les difficultés dont il se plaignait⁷. Mais est-il bien sûr que Libanius ne fasse aucune allusion à cette loi? On remarque dans le texte grec deux mots que ne rend pas la traduction latine de Godefroy. Au début du récit de son conflit avec ses tenanciers, Libanius ne dit pas uniquement comme traduit Godefroy, « des juifs de ceux qui depuis fort longtemps cultivent notre terre »⁸; il dit : « des juifs tout à fait juifs, Ἰουδαῖοι τῶν πάντων »; ce qui, note très judicieusement M. de Zulueta, veut dire des « juifs de race et de religion »⁹. Or des juifs de race et de religion le sont nécessairement aussi de condition juridique; les mots omis par Godefroy ne sont pas une redondance. Les juifs constituaient dans l'empire un corps ayant sa condition juridique propre¹⁰. S'il y est fait allusion ici, ce ne peut être que par rapport au colonat, puisque c'est de quoi il s'agit; et c'est la loi palestinienne qui seule, en cette matière, a fixé la condition juridique des juifs¹¹. Avant cette loi, les juifs pouvaient soutenir qu'ils étaient exceptés du colonat, et Libanius devait par conséquent bien se garder de soulever la question de leur statut personnel; il avait intérêt, au contraire, à le signaler après la promulgation de la loi. S'il ne la cite pas formellement, il ne désigne pas davantage les autres lois auxquelles il se réfère : il n'en précise aucune. Il conclut son discours en suppliant l'empereur « non de donner une loi contre les patronages, ce qui serait ridicule, car elle est faite et promulguée depuis longtemps, mais d'ajouter à la loi faite jadis une sanction qui la rende efficace »¹². Et cette loi qu'il juge si importante que le but de tout son effort est d'obtenir qu'elle soit corroborée, il ne la désigne pas autrement. Il n'en rappelle ni la date, ni les dispositions; il en parle en termes si vagues

¹ Apparemment le commandant militaire de la Syrie, *dux Syriae* (Notit. dignitat. Orient., cap. xxxii; édit. Böcking, p. 87, p. 386-395). — ² Libanius, *op. cit.*, 4; édit. Reiske, p. 510, notes 62-65; trad. Godefroy, édit. Troitz, p. 368. —

³ Libanius, *loc. cit.* Cf. de Zulueta, *op. cit.*, p. 32. —

⁴ Le colon est soumis à l'autorité, à la *potestas* du maître (Cod. Just., XI, l. (xliv), 2, pr., p. 443. *Imp. Arcadius et Honorius AA. Nebridio comiti Asiae. Coloni censibus dumtaxat adscripti, sicuti ab his liberi sunt, quibus eos tributa subjectos non faciunt, ita his, quibus annuis functionibus et debito condicionis obnoxii sunt, paene est ut quadam servitute dediti videantur*). Le colon ne peut, sauf en certains cas, citer son maître en justice (Code Justinien, XI, l. (xliv), 2, §§ 1, 2, 4, p. 443). Il ne peut disposer de son pécule à l'insu de son maître (*ibid.*, § 3). Son maître a même à son égard, dans certaines circonstances, un droit de correction (Cod. Just., XI, xlvi (xlvi), 24, § 1, p. 443). Attaché héréditairement à la terre qu'il est forcé de cultiver, le colon est serf de la glèbe (Code Justinien, l. XI, tit. xlvi, p. 440). Cf. Éd. Cuq, *Manuel des institut. jurid. des Rom.*, 1917, p. 88; G. Humbert, *Colonus*, dans le *Dictionn. des antiq. grecq. et rom.*, t. 1, 2^e part., p. 1324; F. Martroye, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiquaires de France*, année 1923, p. 238-243. — ⁵ *Imp. Constant(inus) A. ad provinciales. Apud quemcumque colonus juris alieni fuerit inventus, is non solum eundem originis suae restituat, verum super eodem capitationem temporis agnoscat. Ipsos etiam colonos, qui fugam meditantur, in servilem condicionem ferro ligari conveniet, ut officia, quae liberis congruunt, merito servilis condemnationis compellantur implere. Dat. III kal. novemb. Pacatiano et Hilario cons. (332 oct. 30). Interpretatio. — Si quis alienum colonum sciens in domo sua retinuerit, ipsum prius domino restituat et tributa ejus, quamdiu apud eum fuerit, cogatur exsolvere: ipse vero, qui noluit esse quod natus est, in servitium redigatur* (Cod. Theod., V, xvii, 1, p. 238). — ⁶ Godefroy, *op. cit.*, adnotationes, p. 361-362; Reiske, t. II, p. 523, note 50; p. 525, note 62. — ⁷ De Zulueta, *op. cit.*, p. 40. — ⁸ *Judaei quidam ex iis qui errant nobis nullo tempore per quatuor generationes colue-*

runt, Godefroy, *op. cit.*, 4, p. 368. — ⁹ De Zulueta, *op. cit.*, p. 31. — ¹⁰ *Judaeorum corpus ac Samaritanum ad naviculariam functionem non jure vocari cognoscitur; quidquid enim universo corpori videtur indici, nullam specialiter potest obligare personam. Cod. Theod., XIII, v, 18, ann. 390, p. 752.*

— ¹¹ « Il paraît, dit Jean Juster (*Les juifs dans l'empire romain*, t. II, p. 78), qu'en Palestine on laissait aux juifs leur forme spéciale de colonat — probablement celle dont parle le Talmud — et qui ignorait la perpétuité. Cependant Théodose le Grand y introduisit le *colonus aternitatis*; et aux mots « il paraît qu'en Palestine » il ajoute en note (t. II, p. 78, note 2) : « mais en Palestine seulement; ailleurs ils étaient soumis aux mêmes lois que tous les autres colons. Cela résulte du conflit que Libanius eut avec ses colons juifs... Les terres de Libanius étaient probablement situées près d'Antioche; en tout cas elles ne peuvent pas avoir été situées en Palestine, comme on l'a prétendu. » Jean Juster résout ainsi la question par cela même qui est justement en question. Si la forme du colonat juif était celle du Talmud, les juifs pouvaient arguer qu'elle avait un caractère de prescription religieuse qu'ils étaient en droit d'observer partout, et se prétendre, par conséquent, exemptés du colonat romain, hors de Palestine aussi bien que dans leur pays d'origine. Avaient-ils tort ou raison? Il appartenait au juge d'en décider, tant que durait le silence de la loi; mais après la promulgation de la loi de Théodose qui supprimait le colonat juif même en Palestine, la question était tranchée par le texte formel d'une disposition légale. En précisant que ses colons étaient des juifs, Libanius montrait à l'empereur la forfaiture du juge qui, pour complaire au duc, avait ouvertement violé la loi. — ¹² *Quid igitur nunc laboratum iui, cum lex jam olim de his posita sit? Non equidem ut lex constituatur, ridiculum enim id foret, sed ut ne scripta sit frustra... Adde igitur nervos legi, et fac ipsam vere legem, pro nuda appellatione: si vero noles, dele: nam et melius est non statui quid, quam id quod statutum est negligi. Libanius, De patrociniiis, 12, trad. Godefroy. Adnotationes ad Libanii sophistae seu oratoris antiochei oratio, p. 376.*

qu'on en est encore à se demander quelle elle peut être.

« La loi que Théodose avait déjà faite sur ce sujet, écrit Tillemont, est perdue, si nous ne disons que c'est celle du 8 avril 392, où il condamne les protections, parce qu'elles ne servaient qu'à favoriser les crimes¹. » Il n'y a pas d'apparence que Libanius ait, en 392, qualifié d'ancienne, de faite jadis, *πάλαι*, une loi de la même année. D'ailleurs la loi qu'envisage Tillemont et dont la date rectifiée est le 9 avril 392², ne concerne point les patronages ruraux. Elle a un tout autre objet³ : elle charge les défenseurs des cités, dans toutes les régions où sévit le brigandage, d'exercer une stricte surveillance, avec une activité quotidienne qui ne permette pas aux crimes de se multiplier par l'impunité; et d'empêcher les patronages qui, donnant protection aux coupables et aide aux scélérats, accroissent leurs méfaits⁴. Ce n'est certainement pas cette loi-là que Libanius avait en vue.

Aussi a-t-on repris, de nos jours⁵, une hypothèse, émise incidemment par Godefroy⁶, suivant laquelle la loi rappelée à la fin du discours de Libanius pourrait être une disposition que nous a conservée un texte du Code Théodosien, extrait de cette constitution adressée au préfet du prétoire Cynégus dont faisait apparemment partie la décision, citée ci-dessus, relative à l'établissement du colonat en Palestine⁷, et dont les Codes de Théodose et de Justinien reproduisent de nombreux fragments⁸. Ce texte frappe d'une amende quiconque aura pris par sollicitation, *sollicitatione suscepit*, le colon d'autrui ou l'aura recélé⁹.

Cette expression *suscipere* a, dit-on, presque la

valeur d'un terme technique pour signifier la prise en patronage¹⁰. Des textes juridiques et Ammien Marcellin l'emploient, il est vrai, à propos d'avocats et de leurs clients¹¹ et Salvien à propos de clients de patronages ruraux¹². Mais, dans ce cas, le Code Théodosien ajoute le mot patronage ou le mot clientèle¹³, dont *sollicitatio* n'est pas l'équivalent. Une constitution du 18 février 398 explique clairement quelle était l'acception de ce terme *sollicitatio* dans le style de la chancellerie impériale. Elle punit d'une amende de dix livres d'argent quiconque aura soustrait à son service un muletier attaché aux relais de la poste, soit par *sollicitation*, soit par consentement¹⁴. Il en résulte que le fait puni par la disposition alléguée comme pouvant être la loi que Libanius veut faire corroborer, est le fait de débaucher le colon d'autrui, non de le patronner. D'ailleurs les sanctions qu'elle prévoit, une amende d'une demi-livre ou au plus d'une livre d'or, suffit à montrer qu'il s'agit d'un délit différent de celui de patronage que la législation en vigueur à cette époque prohibait sous des peines autrement rigoureuses.

Le 12 novembre 368, l'empereur Valens avait prescrit à tous agriculteurs, sous peine de châtement corporel, de s'abstenir des patronages et avait frappé ceux qui les leur octroieraient, pour chaque fonds et pour chaque contravention, d'une amende de vingt-cinq livres d'or; « et, ajoutait-il, le fisc prélèvera, non autant que les patrons ont coutume d'exiger, mais la moitié ». Cette constitution est nettement contre les patronages et, comme en 392 elle datait de vingt-quatre ans, elle pouvait être dite « émise jadis », expression qui ne se comprend guère à propos d'une loi de Théodose ne

¹ Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. v, p. 334. — ² Godefroy, *Cod. Théodosien*, I, XI, 3, note L, édit. Ritter, t. I, p. 7; Mommsen et Meyer, *Code Théodosien*, vol. I, pars prior, p. CCLXXI. — ³ É. Chénon, *Étude historique sur le Defensor civitatis*, Paris, 1889, p. 18 sq. — ⁴ *Idem* (imppp. Valentinianus, Theodosius et Arcadius) AAA. Tatiano P(ræfecto) P(rætorio). Per omnes regiones, in quibus fera et periculi sui nescia latronum seruet insaniam, probatissimi quique atque districtissimi defensores adsint disciplinæ et cotidianis actibus præsent, qui non sinant crimina impunitate coalescere. Removeantur patrocinia, quæ favorem reis et auxilium scelerosis impertiendo maturari scelera fecerunt. Dat. V id. april. Constant(ino)p(oli) Arcadio A. II et Rufino v. c. cons. (392 apr. 9). Interpretatio. — Per omnes provincias tales pro studio disciplinæ judices ordinentur, ut cum omni sollicitudine in reos et latrones remolis potentum patrocinii distinctionem debitam exercere non differant, ne per negligentiam suam aut venalitatem crimina, quæ debent puniri, proficiant. Code Théodosien, I, XXIX, 8, p. 66 = Code Justinien, I, LV, 6, édit. Krueger, 1915, p. 91. — ⁵ De Zulueta, *op. cit.*, p. 38-40. — ⁶ Godefroy, *Ad leg. Cod. Theod.*, V, IX, 2; édit. Ritter, t. I, p. 498, col. 1. — ⁷ Code Théodosien, XI, XXIII, 2. — ⁸ Code Théodosien, V, XVII, 2, édit. Mommsen et Meyer, p. 238 = Code Justinien, XI, LXIV, 2, édit. Krueger, p. 449; Code Théodosien, V, XIV (XIII), 30, p. 231 = Code Justinien, XI, LIX, 7, p. 446; Code Théodosien, XIII, XI, 2, p. 766 = Code Justinien, XI, XLVIII (XLVII), 10, p. 440; Code Théodosien, XIII, XI, 3, p. 766 = Code Justinien, XI, LVIII (LVII), 3, p. 445; Code Justinien, XI, LI (L), 1 (?), p. 443; Code Justinien, XI, LXIII (LXII), 4, p. 449; Code Justinien, XI, LXIV, 1 (?), p. 446; Code Justinien, XI, LXVIII, 5, p. 450. Cf. Godefroy, *Code Théodosien*, t. I, p. 498; Krueger, *Code Justinien* (1915), p. 446, note 2, *ad leg.*, XI, LIX, 7. — ⁹ Imppp. Grat(ianus), Valentinianus et Theod(osius) AAA. Cynegio P(ræfecto) P(rætorio). Quisquis colonum juris alieni aut sollicitatione suscepit aut occultatione celaverit, pro eo, qui privatus erit, sex auri uncias, pro eo, qui patrimonialis, libram auri cogatur inferre. Dat. VIII Kal. novemb. Constant(antino)p(oli). Honorio n. p. et Evadio cons. (386 oct. 25). Interpretatio. — Si quis colonum alienum aut sollicitaverit aut occultaverit, si privati hominem sua sollicitatione suscepit, sex auri uncia domino reddat; si fiscalem sollicitatum tenuit, libram auri cogatur implere. *Cod. Theod.*, V, XVII, 2, p. 238. — ¹⁰ De Zulueta, *op. cit.*, p. 39. — ¹¹ Impp. Arca-

d(ius) et Honor(ius) AA. Andromacho p(ræfecto) U(rbi) Post alia : Nemo militantium fiat susceptor defensorum causarum nec ad cognitionem alieni iurgii suffragator accedat. Et cetera. Dat. prid. non. jul. med(iolano), Olybrio et Probino cons. (395 jul. 6). Interpretatio. — Militantes non premittuntur legibus lites suscipere alienas nec procuratores fieri possunt, Code Théodosien, II, XII, 6, p. 96. — Imppp. Val(entini)anus, Theodosius et Arcadius AAA. ad Pinianum p(ræfectum)... Qua admonitione etiam causarum patronos volumus esse conventos... neve sub unius persona susceptis fraude quadam aliena negotia inserenda esse pertemptent. Dat. VI id. sept. med(iolano) Val(entini)ano A. III et Eutropio cons. (387 sept. 8); Code Théodosien, VI, XXVIII, 4, p. 289. Ammien Marcellin, XXX, IV, 15; édit. Wagner, t. III, p. 547. — ¹² Ecce quæ sunt auxilia ac patronia majorum : nihil susceptis tribuunt, sed sibi. Salvien. De gubernat. Dei, V, VIII, 40; édit. Halm, *Monum. Germ. histor., Auct. antiquiss.*, t. I, p. 62. — ¹³ Impp. Arcad(ius) et Honor(ius) AA. Heracliano com(iti) Aegypti. Quicumque ex officio tuo vel ex quocumque hominum ordine vicos in suum defecti fuerint patrocinium suscepisse..., Dat. prid. kal. octob. Olybrio et Prob(ino) cons. (395 sept. 30); Code Théodosien, XI, XXIV, 3, p. 614; *Idem* AA. Eutychiano p(ræfecto) P(rætorio)... Omnes ergo sciant non modo eos memorata multa ferendos, qui clientelam suscepserint rusticorum... Dat. VI id. mart. Constantinop(oli) Theodoro v. c. cons. (399 mart. 10); Code Théodosien, XI, XXIV, 4, p. 614. — ¹⁴ *Idem* (Impp. Arcadius et Honorius) AA. Vincentio p(ræfecto) P(rætorio) : Si quis mulionem mutationibus deputatum vel sollicitatione vel receptione subtraxerit, per singula capita humana X libras argenti inferre cogatur. Et ne sollicitatoribus et occultatoribus sit ullum in aliqua excusatione per fugiam, nec mutari quemquam per compensationis simulationem vel absolvi sub ætatis aut debilitatis alicujus obtentu licebit. Ideoque iudex, qui sibi hoc vindicaverit ut servum publicum liberet, unam lib(ram) auri per homines singulos, officium quoque ejus, si legem supprimendo consenserit; simili pœna multetur. Hæc in futurum mansuetudo nostra constituit. In præteritum autem hoc statuisse sufficiat, ut, si muliones publici repperit fuerint licet senes aut debiles, cum uxoribus suis et omni peculio adque agnatione retrahantur. Et cetera. Dat. XII kal. mart. med(iolano) Honorio A. IV et Eutychiano cons. (398 febr. 18); *Cod. Theod.*, VIII, v, 58, p. 391 = Code Justinien, XII, I, 17;

pouvant remonter qu'à quelques mois ou, tout au plus, à peu d'années¹. Il est donc évident, semble-t-il, que la loi de Valens du 12 novembre 368, qui est la deuxième des six constitutions du Code Théodosien, est bien celle dont Libanius réclame l'application. Il y a pourtant une difficulté.

Selon l'opinion de Godefroy, cette loi ancienne serait de l'empereur auquel s'adresse Libanius². Il ne pourrait donc être question d'une disposition de Valens : Godefroy pense, en effet, on l'a vu, que Libanius a prononcé son discours devant Théodose le Grand, et on en a une preuve chronologique certaine, si on admet que ce qu'il dit de ses colons juifs ne peut être qu'une allusion à leur condition juridique, par conséquent à la loi palestinienne de 386. Mais, si Théodose avait promulgué une loi interdisant les patronages, alors qu'il y en avait déjà une non abrogée, Libanius aurait été bien étonnamment maladroit de lui dire, comme il le fait, que c'est ridicule³. Dans tout ce qu'il dit, rien n'oblige nécessairement à croire que la loi qu'il supplie Théodose de mettre en vigueur est de ce prince lui-même. Prenons pour plus de sûreté, l'interprétation du texte la plus favorable au sentiment de Godefroy, sa propre traduction : Libanius dit à l'empereur : « Ne crois pas que tu vas m'entendre te demander une loi pour réfréner ceux-ci et protéger ceux-là. Elle est déjà faite et promulguée, ayant pour législateur celui qui a éteint la tyrannie et apaisé l'embrasement scythique⁴. » Cela peut se rapporter à Valens aussi bien qu'à Théodose⁵. Libanius a pu parler devant ce dernier et lui rappeler l'existence d'une loi antérieure à son règne, émise jadis, vingt-quatre ans auparavant. C'est la seule explication qui concorde avec les données des textes juridiques. Elle resterait la seule plausible, même si, comme le comprend Godefroy, Libanius avait laissé entendre, ou même avait dit formellement que la constitution à laquelle il se référait était du prince auquel il parlait : Libanius est un rhéteur, il n'est pas juriste; une confusion, de sa part, n'est pas impossible. Non seulement le texte de la décision de Valens de 368 est le seul qu'on puisse citer, mais il permet de saisir comment patrons et clients ruraux ont réussi à échapper à son application et à le rendre vain.

¹ *Imppp. Val(entinianus), Valens et Gr(atianus) AAA. ad Auxonium p(raefectum) p(raetori)o. Abstineant patrociniis agricolae subjugandi supplicio, si talia sibimet adiumenta commentis audacibus adquisierint. II vero, qui propria patrocina largiuntur, per singulos fundos, quotiens repperit fuerint, viginti et quinque auri libras dare debeant et non quantum patroni suscipere consuerant, sed dimidium ejus fiscus adsumat. Dat. prid. id. novemb. Marcianop(oli) Val(entiniano) et Valente III, AA. cons. Code Théodosien, XI, XXIV, 2, p. 613. Cette constitution, adressée au préfet du prétoire Auxonius et donnée à Marcianopolis, porte, dans le Code Théodosien, la date du 12 novembre 370; Valentiniano et Valente III AA. cons. Mais, en novembre 370, le préfet du prétoire était Modestus, créé préfet du prétoire après la mort d'Auxonius, dès avant le 18 septembre de cette année (Code Théodosien, VII, XIII, 6, p. 336); et l'empereur Valens ne fut point à Marcianopolis en 370; il y fut au contraire dans les derniers mois de 368 (Amm. Marcell., XXVII, v, 5, 10, édit. Wagner, t. III, p. 442, 443; Zosime, IV, 10, 11, édit. Bonn, p. 184, 185). Il faut donc corriger Valente III en Valente II (368). Cf. Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. v, p. 92 et p. 695-696; Éd. Cuq, *Præfeci prætorio Orientis*, XXI, t. v, Œuvres de Borghesi, t. x, p. 238-239; Mommsen et Meyer, *Code Théodosien*, t. 1, p. CCXLVII, CCXLIX et p. 613, note 6, ad leg., XI, XXIV, 2. — ² *Imperatorem hortatur Libanius, non quidem ad novam legem condendam adversus hæc patrocina, cujusmodi lex jam ab eodem Imp. constituta erat, verum ad eam pœna proposita sancendam, et effectui seu executioni tradendam. Gothofredi argumentum, op. cit., p. 60. — ³ *Quid igitur nunc laboratum ivi, cum lex jam olim de his posita sit? Non equidem ut lex constituatur, ridiculum enim id foret, sed ut ne scripta sit***

Les sanctions édictées par la loi du 12 novembre 368 semblaient largement suffisantes pour mettre fin à la coutume des patronages ruraux. L'énorme amende de vingt-cinq livres d'or exigible des patrons à raison de chaque infraction et de chaque fonds, la double peine, corporelle et pécuniaire, frappant les clients étaient, en effet, de nature à les détourner de pratiques qui les exposaient, les uns et les autres, à plus de dommages qu'ils n'en pouvaient tirer de profits. La peine pécuniaire incombant au client consiste, aux termes de la loi, en un prélèvement par le fisc, non de la totalité, mais de la moitié de ce que les patrons ont coutume d'exiger⁶. C'est conclut Godefroy, la confiscation de la moitié du fonds objet du patronage⁷; et il en donne pour preuve un passage de Salvien où il est dit que tous ceux qui se placent sous le patronage des puissants cèdent à leurs défenseurs, avant même d'être défendus, leur avoir presque entier⁸. On ne saurait admettre cette interprétation. Salvien écrivait son livre du *Gouvernement de Dieu* vers 440⁹, plus de soixantedix ans après la loi dont il s'agit. Les pratiques auxquelles il fait allusion sont celles que fait connaître et que réprovoque une loi de l'empereur Léon du 1^{er} septembre 468¹⁰. Il est peu probable qu'elles aient été usitées cent ans auparavant, car Léon dit en propres termes qu'elles ont pour but d'éviter la prohibition des patronages¹¹ et la loi de 368 est la première qui les prohibe à l'égard de tous les cultivateurs. La loi de Constance ne les défendait qu'à l'égard de colons déterminés. D'ailleurs dans le cas le plus fréquent, celui de terres occupées par des fermiers ou des colons, une confiscation du fonds aurait frappé le propriétaire qui était, on l'a vu par le récit de Libanius, la première victime des patronages. Quand en 399, trente et un ans après la loi de Valens, une constitution d'Arcadius ordonna la confiscation du fonds, elle prit soin de préciser que c'était une pénalité nouvelle, applicable uniquement aux cultivateurs cultivant leurs propres terres¹². Il est donc rationnel de penser, avec M. de Zulueta¹³, qu'il s'agit ici, non de la confiscation partielle du fonds, mais de la moitié de la rente et des autres gains que, dans les patronages ruraux, le patron avait coutume de se faire

*frustra. Libanius, De patrociniis, 12, Περὶ τῶν προστάσιων, trad. Godefroy, p. 376. — ⁴ Est enim jam et scripta et posita, legislatorem habens, qui et tyrannidem extinxit, et scythicam flammam sopivit. Libanius, De patrociniis, 12, trad. Godefroy, p. 360. — ⁵ Valens réprima l'usurpation de Procope en 366 et en 367-369 vainquit en Scythie Athanaric, roi des Goths, qu'il contraignit à demander la paix (Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. v, p. 82-83, p. 92-95). De même Théodose triompha des Goths en 380, puis les soumit entièrement, et en 388 ses victoires mirent fin à l'usurpation de Maxime (Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. v, p. 206-207, p. 216-217, p. 293-295). Cf. Godefroy, *op. cit.*, notes 36 et 37; Reiske, *op. cit.*, t. II, p. 523, note 50. — ⁶ *Et non quantum patroni suscipere consuerant, sed dimidium ejus fiscus adsumat. Code Théodosien, XI, XXIV, 2; texte cité en entier, p. 223, note 1. — ⁷ Godefroy, *Commentarius ad leg. Cod. Theod.*, XI, XXIV, 2, édit. Ritter, t. IV, p. 182-183. — ⁸ *Omnes enim hi qui defendi videntur, defensoribus suis omnem fere substantiam suam priusquam, defendantur, addicunt. Salvien, De gubernat. Dei, v, 8; édit. Halm, Mon. Germ., Auct. antiquiss., t. I, p. 62. — ⁹ Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. VI, p. 225. — ¹⁰ Code Justinien, XI, LIV (LIII), 1; édit. Krueger, p. 444. — ¹¹ *Ibid.*, pr. — ¹² *Idem (Arcadius et Honorius) AA. Eutychiano p(raefecto) p(raetori)o. Excellentia tua his legibus, quæ de prohibendis patrociniis aliorum principum nomine promulgatae sunt, severiorem pœnam nos addidisse cognoscat, scilicet ut, si quis agricolis vel vicariis propria possidentibus patrocinium repperit fuerit ministrare, propriis facultatibus exuatur, his quoque agricolis terrarum suarum dispendio feriendis, qui ad patrocina quæsitæ confugerint. Dat. VIII kal. jun. Constantinop(oli) Theodoro v. c... cons. Code Théodosien, XI, XXIV, 5, p. 614. — ¹³ De Zulueta, *op. cit.*, p. 21.****

promettre, comme rémunération de ses services¹.

La peine corporelle portée contre les clients est désignée dans le texte de la loi de Valens par le terme *supplicium*; c'est-à-dire, note Godefroy, la peine capitale². Sans doute, la législation du bas empire est prodigue de la peine de mort; pourtant, ce n'est certainement pas le dernier supplice que ce mot désigne ici. La peine de mort n'est édictée par aucune des lois contre le patronage, bien qu'elles n'aient cessé de devenir de plus en plus sévères. La plus rigoureuse, la dernière, ne prévoit que la fustigation et la déportation à perpétuité³.

Le terme « supplice » en latin s'applique à différents genres de peines⁴. « Flavius Martianus, écrit Pline le Jeune, était accusé d'avoir acheté 700 000 sesterces divers supplices imposés à un chevalier romain; ce malheureux avait été d'abord condamné au fouet, puis envoyé aux mines, à la fin étranglé en prison⁵. » S'il s'agit de la peine de mort, Pline le Jeune joint au terme *supplicium* le qualificatif *capitale*⁶, les textes juridiques y joignent toujours l'expression *summum* ou *ultimum*⁷. Sans épithète le mot *supplicium* désigne n'importe quelle peine corporelle; probablement, dans la loi de 368, la fustigation, à laquelle la dernière des lois contre les patronages ruraux ajoute la relégation.

VII. PROHIBITION DU PATRONAGE DES VICI. — Plus générale que la décision de Constance, limitée aux colons de l'Égypte, la constitution de Valens, adressée au préfet du prétoire, est applicable dans toutes les provinces à tous les cultivateurs sans distinction. Mais, comme la décision de Constance, elle a trait à un contrat de clientèle entre individus, entre patrons et agriculteurs. Elle ne prévoit pas explicitement l'élection de patrons par des localités agissant, avec l'aide de leurs autorités, comme corps légalement constitués. Les communautés agricoles durent avoir recours à cette forme de patronage collectif pour éluder les prohibitions impériales par une interprétation captieuse de nature à séduire les juges que Libanius nous montre dominés par l'influence des puissants et qui n'étaient que trop enclins à se couvrir du prétexte qu'on était en matière d'interprétation stricte. C'est en effet la forme de patronage que décrit Libanius; et c'est la forme qui, trois ans après l'époque probable de son discours, est proscrite par une constitution d'Arcadius

adressée le 30 septembre 395 à Heraclianus, comte d'Égypte. Elle ordonne d'appliquer les peines édictées par la législation antérieure, donc celle de Valens⁸, à tout membre de l'office du comte ou à toute autre personne, de n'importe quel ordre, qui aura pris des *vici* sous sa protection. Quant aux *possessores*, aux cultivateurs cultivant leurs propres terres, elle prescrit de les contraindre, nonobstant toute résistance, à obéir aux statuts impériaux et à satisfaire aux charges publiques; et elle ajoute : « Tous *vici* qui, forts de la puissance de leurs protecteurs ou du nombre de leurs habitants, feront obstacle à l'acquittement des charges publiques, seront soumis par telle répression qu'il y aura lieu⁹. » Cette loi est la première où apparaît la prohibition formelle du patronage des *vici* qui va donner son nom à tout le titre du Code Théodosien. Les premiers textes de ce titre ne mentionnaient que le patronage individuel des paysans.

L'état permanent d'insurrection des campagnes contre l'organisation rurale de l'empire subsistait donc dans les dernières années du iv^e siècle avec l'âpreté et la violence qu'avait décrites Libanius. La situation paraît même empirée, car la loi d'Arcadius montre les petits propriétaires unis au reste de la population agricole dans un esprit commun d'opposition et de révolte.

Cette loi n'eut pas plus d'effet que les précédentes. Quatre ans après, le 10 mars 399, une seconde décision d'Arcadius porta à quarante livres d'or l'amende de vingt-cinq livres frappant toute personne, quelle que fût sa dignité, qui se serait obstinée à prêter son patronage à des paysans et frappa d'une amende du double, c'est-à-dire de quatre-vingts livres d'or, les cultivateurs qui, en vue de s'exempter du tribut, se feraient clients d'un patron¹⁰. A ces pénalités une peine plus sévère encore fut ajoutée le 25 mars de la même année : la confiscation générale des biens de quiconque se trouverait avoir fourni son patronage à des agriculteurs ou à des villageois cultivant leurs propres fonds, et la confiscation des terres de ceux de ces cultivateurs ou villageois qui auraient recherché le secours de patronages¹¹.

Les dignités énumérées dans la loi du 10 mars 399 sont : le préfet augustal¹², et le comte d'Égypte¹³, le maître de la milice d'Orient¹⁴, les comtes d'Orient¹⁵ et

¹ Μηδεις κωμῆταις προστασίαν ὑπισχνείσθω μηδὲ εχέσθω γεωργούς ἐπὶ τοῦτω ὑπόσχεσιν προσόδων ἢ ἕτερον κέρδος λαμβάνων. Ne quis vicinis patrocinium polliceatur neve agricolas suscipiat redditum promissionem vel aliud lucrum pro eo accipiens. Code Justinien, XI, LIV (LIII), 2, p. 444. —

² Supplicio, id est supplicio capitali. Godefroy, Code Théodosien, ad leg., XI, XXIV, 2, note d, t. IV, p. 182. — ³ Præterea agricolæ... si liberi, viginti libris multantur et verberantur cum decem primis vici et perpetuo relegantur... Code Justinien, XI, LIV (LIII), 2, p. 444. Cf. de Zulueta, op. cit., p. 19. — ⁴ Ch. Lécrivain, Supplicium, dans le Dictionn. des antiq. grecq. et rom., t. IV, 2^e part., p. 1568-1569; Mommsen, Droit pénal romain, t. III, p. 331, note 4, et p. 242, note 5. —

⁵ Pline le Jeune, Ep., L, II, 11, édit. Panckoucke, t. I, p. 117. — ⁶ Pline le Jeune, Ep., L, X, 39, édit. Panckoucke, t. III, p. 48. — ⁷ Paul, Sentences, V, XXXIII, 14 (P.-F. Girard, Textes, p. 446); Ulpien, Dig., I, v, 18 (édit. Krueger, 1920, p. 36); Paul, Dig., XLVII, XII, 11 (p. 837); Celse, Dig., XLVIII, XIX, 21 (p. 867); Callistrate, Dig., XLVIII, XIX, 28, pr. (p. 867); Gaius, Dig., XLVIII, XIX, 29 (p. 868). — ⁸ Godefroy, Ad leg., Cod. Theod., XI, XXIV, 3, note t, t. IV, p. 183. — ⁹ Impm. Arcad. (ius) et Honor. (ius) AA. Heracliano com. (iti) Ægypti. Quicumque ex officio tuo vel ex quocumque hominum ordine vicos in suum detecti fuerint patrocinium suscepisse, constitutas luent pœnas. Possessores autem competenter coerciti etiam in viti statutis imperialibus obviare et muneribus publicis satisfacere cogantur. Quoscumque autem vicos aut defensionis potentia aut multitudine sua fretos publicis muneribus constiterit obviare, ullioni, quam ratio ipsa dictabit, conveniet subjugari. Dat. prid. kal. octob. Olybrio et Prob. (ino) cons. (395 sept. 30); Code Théodosien,

XI, XXIV, 3, p. 613-614. — ¹⁰ Idem AA. Eutychiano p. (ræfecto) p. (rætori) o. Censemus, ut, qui rusticis patrocinia præbere temptaverit, cujuslibet ille fuerit dignitatis, sive magistri utriusque militiæ, sive comitis, sive ex proconsulibus vel vicariis vel Augustalibus vel tribunis, sive ex ordine curiali vel cujuslibet alterius dignitatis, quadraginta librarum auri se sciat dispendium pro singulorum fundorum præbito patrocinio subiturum, nisi ab hac postea temeritate discesserit. Omnes ergo sciant non modo eos memorata multa feriendos, qui clientelam susceperint rusticorum, sed eos quoque, qui fraudandorum tributorum causa ad patrocinia solita fraude confugerint, duplum definitæ multæ dispendium subituros. Dat. VI id. mart. Constantinop. (oli) Theodoro v. c. cons. (399 mart. 10); Code Théodosien, XI, XXIV, 4, p. 614. —

¹¹ Idem AA. Eutychiano p. (ræfecto) p. (rætori) o. Excellentia tua his legibus, quæ de prohibendis patrociniiis aliorum principum nomine promulgatæ sunt, severiorem pœnam nos addidisse cognoscat, scilicet ut, si quis agricolis vel vicinis propria possidentibus patrocinium repperit fuerit ministrare, propriis facultatibus exuat, his quoque agricolis terrarum suarum dispendio feriendis, qui ad patrocinia quæsitâ confugerint. Dat. VIII kal. jun. Constantinop. (oli) Theodoro v. c. cons. (399 mai 25); Code Théodosien, XI, XXIV, 5, p. 614. — ¹² Notit. dignitat., Orient., c. XXI, édit. Böcking, t. I, p. 57. — ¹³ Notit. dignitat., Orient., c. XXV, édit. Böcking, t. I, p. 67. — ¹⁴ Notit. dignitat., Orient., c. VI (VII), édit. Böcking, t. I, p. 25, p. 206-214; Godefroy, Code Théodosien, t. IV, p. 184, note d, ad leg., XI, XXIV, 4; R. Cagnat, Magister peditum equitum, militiæ, dans le Dictionn. des antiq. grecq. et rom., t. III, 2^e part., p. 1526, col. 2. — ¹⁵ Notit. dignitat., Orient., c. XX (XXI), édit. Böcking, t. I, p. 55.

d'Isaurie¹, les vicaires des diocèses d'Asie², du Pont³, de Thrace⁴ et de Macédoine⁵. Elle concernait donc tout le ressort du préfet du prétoire d'Orient⁶ et apporte la preuve certaine de l'universalité de la lutte contre le statut agricole de l'empire, poursuivie partout avec l'aide des plus hauts magistrats.

On s'est étonné du taux énorme de l'amende imposée aux clients par la loi du 10 mars 399. Une peine pécuniaire de quatre-vingts livres d'or suppose, a-t-on dit, des cultivateurs bien fortunés⁷. En effet, en prenant la valeur d'avant guerre du poids de l'or, soit 3 444 francs 44 cent. pour 1 000 grammes, cela ferait plus de quatre-vingt-dix mille francs. Mais il ne serait pas prudent d'en tirer la moindre conséquence : peut-être ne faut-il voir là qu'une exagération de l'esprit de fiscalité et de répression excessive dont les lois de cette époque offrent tant d'exemples et dont l'extrême rigueur, qui ne permettait de les appliquer que dans quelques cas exceptionnels, les rendait inefficaces⁸.

La coutume des patronages ruraux subsista en dépit des lois d'Arcadius. Elles prohibaient le patronage des cultivateurs et des *vici*, elles ne défendaient pas de protéger les travailleurs agricoles des domaines dont on avait la possession. La possession fut transférée au patron; et ce fut le moyen de tourner la loi. Un texte juridique en fournit la preuve. Vingt ans après la première des lois d'Arcadius, une mission de contrôle dans des provinces de l'Égypte ayant été confiée à trois délégués impériaux, l'état de choses qu'elle révéla, sans doute aussi les difficultés qu'elle trouva, décidèrent Théodose II à ne pas la pousser plus loin, à la clore le 3 décembre 415, et à ordonner de ne poursuivre devant le préfet augustal que ceux des possesseurs de domaines en patronage dont la possession ne remontait pas au delà du consulat de Césarius et Atticus, c'est-à-dire au delà de l'année 397⁹. Tous sont néanmoins déclarés tenus de satisfaire aux charges publiques en leur propre nom, afin, est-il dit, que disparaisse complètement la qualification de patrons. Quant aux possessions encore en leur état, c'est-à-dire, non transférées à des patrons, elles demeureront à ceux qui les possèdent, s'ils reconnaissent sans réserve les charges publiques qui leur incombent pour leur part, à raison du cens ancien, et les prestations de *liturgi* à fournir, selon l'usage, par les colons inscrits aux *vici* et attachés aux fonds, par les *coloni homologi*¹⁰.

Godefroy interprète cette décision de la façon sui-

vante : Théodose II ayant en vue, dit-il, l'extinction des *patrocinia* et la disparition du titre de patron, prescrit, en ce qui concerne les possessions déjà transférées à ce titre, de les laisser aux patrons, sans distinction; et il les déclare tous tenus en leur nom personnel des charges et impôts : de sorte qu'il n'y a plus à faire mention de patronage. D'autre part, en ce qui concerne les arriérés d'impôts, il fixe une limite aux recherches, sur réclamation du fisc. En conséquence, il met fin à la mission de contrôle, à l'*examinatio* des trois délégués impériaux et ordonne que les possesseurs ne pourront être poursuivis devant le préfet augustal qu'à raison des arriérés dont ils sont redevables pour les années écoulées depuis l'an 397 : « Car, ajoute Godefroy, le mot *pulsandi* doit, sans aucun doute, être entendu ici dans le sens de recouvrement des reliquats¹¹. »

Une interprétation différente de ce mot *pulsandi* a fait proposer la traduction que voici : « Ceux-là seuls seront évincés, par jugement du préfet augustal, qui ont commencé à posséder des biens fonds (ou des domaines) sous leur patronage depuis le consulat de Césarius et Atticus... mais les biens-fonds (ou les domaines) qui ont été établis dans leur état existant, à n'importe quelle époque avant la date précitée, doivent demeurer à leurs possesseurs, comme avant les présentes. » De sorte que les « patrons dont la possession date d'avant 397 demeurent paisibles possesseurs, tandis que sont évincés les patrons d'une date subséquente¹². »

L'argument invoqué à l'appui de cette explication du texte est un fragment de Paul relatif à une clause pénale à charge du bailleur, dans le cas où le preneur serait expulsé, contre son gré, du fonds loué¹³. Mais dans ce fragment, rien ne donne à l'expression *si pulsatus esset* la valeur d'un terme technique désignant l'expulsion. Dans la langue du Code Théodosien, *pulsare sub iudicio* signifie poursuivre en justice pour n'importe quelle cause¹⁴, *pulsatio* est une action, un procès quelconque¹⁵ et *pulsatus* s'applique à toute personne citée en justice¹⁶. D'ailleurs les transferts de possession pour cause de patronage ne furent frappés de nullité qu'en 468 par une loi de l'empereur Léon¹⁷. En 415, le juge, dans l'espèce le préfet augustal, n'aurait donc pu légalement prononcer l'éviction des patrons, car on ne saurait admettre qu'elle ait été édictée contre eux par le seul mot *pulsare*. Même entendu dans le sens qu'on lui prête, il ne serait pas suffisant : l'éviction n'est pas la confiscation; pour qu'elle

¹ *Notit. dignit., Orient.*, c. xxvi, édit. Böcking, t. 1, p. 70-71. — ² *Notit. dignit., Orient.*, c. xxii, édit. Böcking, t. 1, p. 59. — ³ *Notit. dignit., Orient.*, c. xxiii, édit. Böcking, t. 1, p. 61. — ⁴ *Notit. dignit., Orient.*, c. xxiv, édit. Böcking, t. 1, p. 63. — ⁵ *Notit. dignit., Orient.*, c. xxiv, édit. Böcking, t. 1, p. 65. — ⁶ Godefroy, *Code Théodosien*, t. iv, p. 185, col. 2; *Notit. dignit., Orient.*, c. ii (iii), édit. Böcking, t. 1, p. 9, p. 163-171; R. Cagnat, *Praefectus praetorio*, dans le *Dictionn. des antiq. grecq. et rom.*, t. iv, 1^{re} part., p. 618-619. — ⁷ De Zulueta, *op. cit.*, p. 15. — ⁸ F. Martroye, *La répression du donatisme*, dans les *Mém. de la Soc. nat. des antiquaires de France*, t. lxxiii, 1914, p. 133, tirés à part, p. 111. — ⁹ *Imp. Honor(ius) et Theod(osius) AA. Aureliano p(ræfecto) p(rætori)o. Valerti, Theodori et Tharsacii examinatio contiscat, illis dumtaxat sub Augustalitano iudicio pulsandis, qui ex Cæsarii et Attici consulatu possessiones sub patrocinio possidere ceperunt. Quos tamen omnes functionibus publicis obsecundare censemus, ut patronorum nomen extinctum penitus iudicetur. Possessiones autem adhuc in suo statu constitutæ penes priores possessores residebunt, si pro antiquitate census functiones publicas et liturgos, quos homologi coloni præstare noscuntur, pro rata sunt absque dubio cognituri... Dat. III non. decemb. Honor(ius) X et Theod(osius) VI AA. cons. (415 déc. 3); Code Théodosien, XI, xxiv, 6, pr., p. 614. — ¹⁰ Godefroy, *Code Théodosien*, édit. Ritter, t. iv, p. 188, col. 1, A. Les expressions *coloni homologi* et *qui homologi more gentilicio nuncupantur* (dans la même constitution,*

§ 3) ont donné lieu à diverses hypothèses (de Zulueta, *op. cit.*, p. 57-59). Il n'est plus possible de conserver aucun doute au sujet de l'interprétation de Godefroy. Il est démontré que le terme *ομολογητος* est la traduction du latin *dedititius* (Éd. Cuq, *Manuel des institutions juridiques des Romains*, 1917, p. 88, note 7). — ¹¹ Godefroy, *Code Théodosien*, t. iv, p. 190, col. 1, A. — ¹² De Zulueta, *op. cit.*, p. 22-23 : « I translate as follows : Pr. and 1. Let the inquiry of Valerius, Theodorus and Tharsacius cease, and let those only be disturbed under judgement of the praefectus Augustalis who have begun to possess estates under their patronage from after the consulship of Cæsarius and Atticus (a. 397)... But those which have been established in their existing condition at any time up to the said date shall remain with their possessors as before these presents... and so by the first section the patrons whose possession dates from before 397 are quieted in their title, while patrons of subsequent date are to be evicted. » — ¹³ *Paulus libro quinto responsorum... 1. Inter locatorem fundi et conductorem convenit, ne intra tempora locationis Seius conductor de fundo invitatus repellatur et, si pulsatus esset, poenam decem præstet Titius locator Seio conductori (Dig., XIX, ii, 54, édit. Krueger, 1920, p. 290). — ¹⁴ Code Théodosien, II, i, 8, p. 74; VI, xxvii, 16, p. 286. — ¹⁵ Code Théodosien, II, xiv, 1, p. 98. — ¹⁶ Code Théodosien, IV, xv, 1, p. 196; VI, xxxv, 14, pr., p. 307; X, x, 27, § 1, p. 547; XIII, vi, 10, p. 759. — ¹⁷ *Cod. Just.*, XI, liv, 1, éd. Krueger, 1915, p. 444.*

puisse être appliquée, il faut que la loi dise au profit de qui elle sera prononcée. Le préfet augustal était, au contraire, pleinement compétent en matière de reliquats puisqu'une loi de Théodose, du 17 février 386, avait attribué à son office le soin de lever les impôts et de contraindre les contribuables en Égypte, dans les provinces de Thébaïde et d'Augustamnica¹. Et c'est bien du recouvrement des impôts arriérés qu'il s'agit, puisque la loi du 3 décembre 415 intervient pour limiter les poursuites à intenter à la suite d'une *examinatio*.

Dans deux magistrales études, vraiment définitives, car elles ne laissent, sur aucun point, l'ombre d'un doute², M. Édouard Cuq a établi l'analogie complète du commissaire impérial dénommé sous Dioclétien l'*examinator* avec le *discussor*, que fait connaître un titre du Code Théodosien³ et dont une série de textes juridiques permet de déterminer la fonction⁴. C'est un personnage, de la dignité de comte, que le prince délègue dans une province avec la mission extraordinaire d'examiner les rôles de l'impôt, d'en vérifier le recouvrement et de prononcer, sous réserve d'appel, contre les contribuables en retard, une décision, une sentence, les mettant en demeure de payer ce qui restait dû, les reliquats. Cette opération de vérification et de contrôle est généralement désignée par le terme de *discussio* dans les lois insérées au Code Théodosien, dont la plus ancienne ne peut remonter à une date antérieure à 365⁵. Dans un rescrit de Maximien du 21 décembre 295, elle est dénommée, comme dans la loi de Théodose le Jeune, *examinatio*. Les deux expressions ont continué, semble-t-il, à être plus ou moins usitées pour désigner, l'une et l'autre, la même fonction, puisque le glossaire joint aux œuvres d'Isidore de Séville les définit l'une par l'autre⁶.

M. Édouard Cuq conclut donc que Godefroy a très justement déterminé la nature de la mission confiée aux trois délégués impériaux, bien qu'il les ait qualifiés inexactement, en émettant l'avis qu'ils étaient des *inspectores*. « La mission de l'*inspector*, dit-il, était bien différente de celle du *discussor*. L'*inspector* s'occupait des difficultés soulevées par l'établissement et non par le recouvrement de l'impôt. Il vérifiait l'état des terres, déchargeait celles qui étaient stériles ou en imposait la charge à ceux qui en possédaient de fertiles. Aucun des textes relatifs à l'*inspector* n'emploie le mot *examinare* pour caractériser sa mission. Elle consiste à *inspicere, censere, peragrarè prædium, à scribere quid loca præstare possunt*, et à faire un rapport à l'empereur... Le texte contient une expression caractéristique, à laquelle Godefroy ne semble pas avoir pris garde. Théodose ordonne à ses délégués de se taire, il leur ferme la bouche : *examinatio conticiscat*. Il leur retire le pouvoir de déclarer reliquataires les contribuables d'Égypte. Vis-à-vis d'*inspectores*, cette mesure eût été inutile : il suffisait à l'empereur de ne tenir aucun compte de leur rapport. Si la mission des trois délégués avait eu pour objet de fixer l'assiette de l'impôt, il n'y

aurai pas eu de raison pour y mettre fin avant qu'ils eussent rempli leur tâche... »⁷

Cette si judicieuse démonstration ne laisse place à aucun doute. Elle est si pleinement décisive qu'elle oblige à rechercher quelle a pu être la pensée de Godefroy. Il n'ignorait point la différence entre les fonctions du *discussor* et celles de l'*inspector* : il les a nettement définies⁸. Il n'a donc pu les confondre par inadvertance ou uniquement parce que, dans une novelle de Valentinien III, l'expression *inspector publicus* est dite d'un *discussor*⁹. Il a dû s'inspirer d'une autre raison ; et cette raison M. Cuq dans son savant commentaire de la loi du 3 décembre 415, l'a clairement discernée et indiquée. « Bien que les fonctions de *discussor* et d'*inspector* soient distinctes, dit-il, ce n'est pas à dire qu'elles soient incompatibles. Elles étaient confiées à des personnages de rang égal, anciens vicaires, *comites, præfecti Augustales*. Il est possible que, dans certains cas, un *discussor* ait été simultanément chargé des fonctions d'*inspector*¹⁰. » Et il en trouve l'exemple dans la novelle de Valentinien III¹¹.

Or, dans la constitution du 3 décembre 415 dont il s'agit, Théodose II édicte, après les décisions concernant le recouvrement des reliquats, diverses dispositions destinées à faire disparaître les abus qui empêchaient la perception régulière des impôts. Godefroy pensait apparemment que ces abus avaient été signalés à l'empereur par ses trois délégués et qu'ils étaient à la fois revêtus des pouvoirs de contrôleurs et chargés d'une mission d'inspection générale. Ce qui n'est point douteux, c'est que ces trois commissaires étaient des *discussores*. Il paraît certain, observe M. Cuq, qu'on n'envoyait qu'un *discussor* par province¹². On devait donc procéder en 415 à une *examinatio* dans trois provinces différentes de l'Égypte qui, au temps de Polemius Silvius, en comprenait six¹³. De ce nombre étaient la Thébaïde et l'Augustamnica dans lesquelles, on l'a vu, l'*officium* du préfet augustal était chargé, depuis le 17 février 386, de recouvrer les impôts¹⁴. Comme la loi du 3 décembre 415 précise que les reliquataires seront poursuivis devant le tribunal du préfet augustal, il y a lieu de penser que la Thébaïde et l'Augustamnica étaient deux des trois provinces où se faisait l'*examinatio*¹⁵. « C'est dans ces provinces, ajoute É. Cuq, qu'on dut avoir la pensée de solliciter le patronage des *officiales* eux-mêmes et des hauts fonctionnaires impériaux. L'abus contre lequel Théodose le Jeune a voulu réagir a dû se produire peu de temps après 386, puisque l'empereur défend de rechercher les faits antérieurs à 397. »

On peut, semble-t-il, préciser davantage l'époque où naquit cet abus. Il résulte du transfert au patron de la possession des biens-fonds en patronage, moyen employé pour éluder les lois d'Arcadius. La première de ces lois est du 30 septembre 395 ; les transferts de possession n'ont pu, par conséquent, commencer qu'à la fin de 395 et en 396, l'effet s'en est fait sentir lors de la

¹ *Imppp. Valentinianus, Theodosius et Arcadius AAA. Florentio præf(ecto) Aug(ustali). Per Thebaidam atque Augustamniam provincias officium tuum et officia iudicum competentium omnia tributa exigere suscipere postremo compellere iubemus, ita ut, si qui militares possessores in memoratis provinciis fuerint, hi in tantum per militare officium exigantur. Jam si qui de provincialibus nostris ad inferenda quæ debent audaces extiterint, ad nostram clementiam referes, ut, ubi nos iusserimus, per castrenses milites exigantur. Dat. XIII kal. mart. Constantinopoli Honorio N. P. et Evodio consul. (386 févr. 17); Code Théodosien, I, XIV, 1, p. 50-51. — ² Éd. Cuq, *Études d'épigraphie juridique; De quelques inscriptions relatives à l'administration de Dioclétien* : I. L'*examinator per Italiam*, in-8°, Paris, 1881; L'*examinator per Ægyptum*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. XIII, 1893. — ³ Code Théodosien, XI, XXVI. — ⁴ Code Théodosien, VIII, XV, 5; X, III, 5; XI, XXXVI, 27. — ⁵ Code Théodosien,*

VIII, XV, 5, § 1, p. 417. — ⁶ *Discussor, examinatus. Isidori hispalensis liber glossarum, P. L., t. LXXXIII, col. 1347.*

— ⁷ Éd. Cuq, *L'examinator per Ægyptum*, p. 10-11. —

⁸ Godefroy, *Code Théodosien*, édit. Ritter, t. III, p. 229, col. 2; t. IV, p. 194, col. 1 et t. IV, p. 88, col. 2 (*discussor*); t. IV, p. 20, p. 43; t. V, p. 140, p. 312 (*inspector*). — ⁹ *Nov. Valentiniani III, nov. I, De indulgentiis reliquorum*, 3, édit. Mommsen et Meyer, p. 74-75, à citer également une loi de Justinien de 530, *Code Justinien*, X, XXX, *De discussoribus*, const. 4, § 13, édit. Krueger, p. 410, col. 2. —

¹⁰ Éd. Cuq, *L'examinator per Ægyptum*, p. 12. — ¹¹ *Ibid.* —

¹² Éd. Cuq, *L'examinator per Ægyptum*, p. 13. Cf. *Nov. Valent. III, nov. I, 3; Cod. Just., X, XXX, 4.* — ¹³ 1. *Ægyptus ipsa*, 2. *Augustamnica*, 3. *Thebaida*, 4. *Libya sicca*, 5. *Libya pentapolis*, 6. *Arcadia*. Polemius Silvius, *Laterculus*, édit. Mommsen, *Mon. Germ., Auctor. antiquiss.*, t. IX, p. 542. —

¹⁴ Code Théodosien, I, XIV, 1. — ¹⁵ Éd. Cuq, *op. cit.*

préfet de Constantinople en 409¹. Or c'est précisément cette circonstance de la carrière de Monaxius qui explique comment il fut porté à prendre la disposition visée dans la constitution de 415. Il y eut à Constantinople, dans le temps qu'il était préfet de la ville, une grave sédition causée par le manque de pain. Le prétoire de Monaxius fut brûlé par le peuple et son char, sa *carruca*², fut traîné depuis la première région jusqu'au portique de Domninus. Les maîtres de la milice Varanès, qui fut consul l'année suivante, et Arsacius se portèrent, avec Synesius, comte des Largesses, au devant des séditeux et les apaisèrent en leur disant : « Retirez-vous et nous ferons, nous, ce que vous désirez³. » Devenu préfet du prétoire, Monaxius ne pouvait négliger de prescrire dans les provinces soumises à sa haute autorité les mesures propres à éviter le retour des difficultés qu'il avait éprouvées trois ans auparavant. Une constitution du 28 janvier 412 confirme une disposition d'Anthemius et en précise la teneur⁴. Elle est destinée à prévenir les fraudes dans le service des *crithologiarum* ou *annotatores*⁵, chargés de la réception des denrées concentrées à Alexandrie à destination de l'annone de Constantinople, des *zygostasi*, chargés d'en opérer la pesée et des *nauleri* ou naviculaires⁶, chargés d'en effectuer le transport⁷. Cette disposition ne peut donc être confondue avec celle du prédécesseur d'Aurelianus visée dans la loi du 3 décembre 415; mais elle permet d'en déterminer la date et, à cet égard, c'est avec raison que Godefroy l'en rapproche. La disposition d'Anthemius et celle de Monaxius, dictées par les mêmes préoccupations et les mêmes circonstances, sont nécessairement contemporaines. L'ordonnance de Monaxius devait avoir trait aux fraudes résultant du patronage des Églises auquel les contribuables avaient recours pour se soustraire aux prestations en nature et aux charges qui leur incombaient. Elle prescrivait sans doute l'application des lois contre le patronage rural et des poursuites en paiement des reliquats. Quand en 415 Monaxius eut cessé d'être préfet, les Églises de Constantinople et d'Alexandrie durent solliciter le retrait de son ordonnance. Elles n'obtinrent satisfaction que pour leurs possessions à titre de patronage remontant à une date antérieure à cette ordonnance, c'est-à-dire à l'année 412.

Toutes ces mesures demeurèrent vaines. Les difficultés dans le recouvrement de l'impôt ne furent point diminuées et le règlement adopté au sujet des possessions à titre de patron, loin de faire disparaître le patronage, en rendit les conditions plus lourdes à la population agricole.

Les petits propriétaires, pour ne pas tomber à l'état de colons livrés sans défense à la tyrannie des puissants, aux excès des fonctionnaires et à l'avidité des

agents du fisc, se virent réduits à abandonner à leurs protecteurs la propriété même de leurs biens. Des contrats fictifs de vente ou de donation, où la cession de propriété était en réalité le prix d'acquisition d'un patronage, devinrent la règle coutumière. Cinquante-trois ans après la loi de Théodose le Jeune, elle était si profondément ancrée dans les mœurs, si usitée partout, qu'il fallut une constitution de l'empereur Léon pour déclarer nuls les contrats qui, sous le couvert d'une vente, d'une donation ou de toute autre convention simulée, faisaient passer aux mains des patrons les biens de leurs clients.

Cette constitution, adressée le 1^{er} septembre 468 au préfet du prétoire Nicostrate, lui donne ordre d'en assurer l'application aux contrats conclus depuis trente ans, depuis l'année 437, dans le diocèse de Thrace et depuis vingt-huit ans, depuis l'année 441, dans les diocèses d'Orient, d'Égypte, du Pont et d'Asie⁸. D'où résulte que l'usage en était répandu dans toutes les provinces de l'empire d'Orient; et l'extrême rigueur des peines, confiscation et amende de cent livres d'or, édictées non seulement contre les délinquants, mais également contre ceux qui leur auront prêté assistance et contre les tabellions qui sciemment auront dressé leurs actes simulés, atteste l'aggravation incessante du conflit, permanent depuis plus d'un siècle, entre le système social et financier de l'empire et la population agricole dont la résistance trouve partout connivences et complicités⁹. L'empereur Léon reproduit et sanctionne à nouveau, dans la même constitution du 1^{er} septembre 468, les mesures prescrites en 415 par Théodose II pour porter remède aux autres abus qui, ruinant les gros villages, portaient atteinte à la prospérité des campagnes et à la perception régulière des impôts¹⁰.

Toute cette législation de Léon n'eut pas plus de succès que celle de ses prédécesseurs, puisque les rédacteurs du Code de Justinien ont jugé nécessaire de lui donner, en l'insérant au Code, une sanction permanente qui eût été inutile à des lois de ce genre, si elles avaient été exécutées et avaient atteint leur but.

Ce qui se passait en Orient, se passait également et de la même manière en Occident. L'état de la population agricole et des patronages dans les Gaules, qu'au milieu du v^e siècle décrit et déplore Salvien, est en tout identique à celui que nos textes juridiques nous ont montré en Orient à la même époque. « Pour se sauver de la rigueur des exactions, dit-il, les tributaires font la seule chose qu'ils puissent faire. Afin d'être défendus et protégés, ils se livrent à de plus grands qu'eux, se font les déditices des riches et passent en quelque sorte en leur puissance et en leur pouvoir à discrétion. Je ne trouve à cela rien de grave ou d'indigne; au contraire,

du Code Théodosien donne la note suivante : *Synesio comiti Sacr. larg. teste chronico alexandrino ad a. 412* (Code Théodosien, VI, XXIX, 10, note 1, p. 293). On ne peut rapporter cette sédition à l'année 412, puisque Monaxius eut, en 410, pour successeur, à la préfecture de la ville, Isidorus qui était encore préfet de Constantinople en 412 (Code Théodosien, VIII, XVII, 2, 3; 4 sept. 410, p. 419; Code Justinien, I, XIX, 6; 4 sept. 410, p. 75; Code Théodosien, XV, I, 50; 29 oct. 412, p. 813). — ⁴ Code Théodosien, XIV, XXVI, 1, p. 799 = Code Justinien, XI, XXVIII, 1, p. 435. — ⁵ Code Théodosien, XII, VI, *De susceptoribus*, 3, p. 713. — ⁶ Maurice Besnier, *Naulerus et navicularius*, dans le *Dictionn. des antiquit. grecq. et rom.*, t. IV, 1^{re} part., p. 3 et p. 20-24. — ⁷ Cf. Godefroy, *Code Théodosien*, t. V, p. 299-300. — ⁸ Depuis le consulat d'Aetius II et de Sigisvult (437) dans le diocèse de Thrace, depuis le consulat de Cyrus (441) dans les autres diocèses, époques fixées, dit le texte de la constitution de l'empereur Léon, conformément à une constitution de Marcien. Cette constitution de Marcien est perdue; on n'en trouve aucune autre mention. — ⁹ *Cod. Justinien*, XI, LIV, 1, p. 444. — ¹⁰ *Code Justinien*, XI, LVI, p. 444.

¹ Code Théodosien, XV, I, 47, p. 812; XIV, XVI, 1, p. 791; Code Justinien, V, XXXIV, 13, p. 221. — ² La *carruca*, char de luxe, était à cette époque un attribut officiel des magistrats (E. Saglio, dans le *Dictionn. des antiquit. grecq. et rom.*, t. I, 2^e part., p. 928). — ³ *Καὶ ἐσώθη ἡ καρρούχα αὐτοῦ ἀπὸ τῆς πρώτης ῥέξεως ἕως τῶν Δομνίνου ἐμβόλων* (*Chronicon paschale, Byzant. de Bonn*, p. 571). Ce récit figure dans la chronique alexandrine après les événements de l'an 407, mais selon toute probabilité, et suivant l'opinion généralement admise, il le faut reporter à l'année 409. La chronique du comte Marcellin note en 409 qu'il y eut à Constantinople une grande sédition à cause du manque de pain (Marcellinus Comes, *Chron.*, a. 409; édit. Mommsen, *Mon. Germ., Auct. antiquiss.*, t. XI, p. 70), et il résulte d'une constitution du 19 janvier 409 que la flotte qui devait apporter le blé d'Alexandrie n'était pas arrivée à la fin de l'année précédente (Code Théodosien, XIII, V, 32, p. 755). Cf. Godefroy, *Code Théodosien*, t. V, p. 95; Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. VI, p. 6 et p. 599-600. A propos d'une loi du 9 novembre 412, adressée à Synesius sans indication de ses fonctions, l'édition Mommsen et Meyer

je rendrais plutôt grâce de cette grandeur des puissants auxquels se donnent les pauvres, s'ils ne vendaient leurs patronages, si ce qu'ils appellent défendre les humbles était de l'humanité, et non de la cupidité. Ce qui est grave et par trop cruel, c'est qu'on les voit protéger les pauvres à condition de les spolier, défendre les malheureux à condition de les rendre plus misérables encore en les défendant. Tous ceux qu'on voit se mettre sous leur protection cèdent à leurs défenseurs, avant même d'être défendus, leur avoir à peu près en entier; et ainsi, pour que les pères aient un appui, les fils perdent l'héritage. La sécurité des parents est payée par la misère des descendants. L'aide, le patronage des grands c'est ceci: rien pour les protégés, tout pour eux. Les parents n'obtiennent quelque avantage momentané qu'à charge que tout soit enlevé à leurs enfants. Les grands vendent, et à quel prix, ce que quelques-uns d'entre eux livrent parfois. Mais que dis-je: vendent? Plût à Dieu qu'ils vendissent en la manière ordinaire! Peut-être resterait-il quelque chose aux acheteurs! C'est une nouvelle espèce de vente et d'achat; un commerce inouï. Le vendeur ne livre rien et reçoit tout. L'acheteur ne reçoit rien et perd tout. L'un vend pour augmenter son bien, l'autre achète pour diminuer le sien. Le vendeur voit sa fortune accrue, l'acheteur est réduit à la mendicité¹.

Et voilà bien ces contrats de vente ou d'autres conventions simulées, que déclare nuls la loi de l'empereur Léon.

Salvien s'était constitué, dit-on, le représentant des petits propriétaires ruraux et passe simplement sous silence la fraude à laquelle se livraient au détriment du fisc les malheureux *possessores* dépouillés par leurs complices². Sans doute et la remarque est juste; mais cette fraude, couramment admise et passée sous silence, montre en Occident les mêmes résistances, les mêmes connivences que l'on a vues en Orient. L'esprit d'opposition dont les populations rurales étaient animées contre le système social et financier du bas empire s'était transformé en elles en une véritable exaspération. Salvien en rend témoignage:

« Il est arrivé, dit-il, que des gens se sont mis à être des Bagaudes, parce qu'il ne leur était plus permis de vivre autrement... Après avoir perdu toute liberté ils ont été contraints de défendre leur vie. Que pouvaient faire d'autre des malheureux ruinés continuellement, sans aucun répit, par le fisc...³ Où, chez quel peuple autre que les Romains, voit-on de pareils maux? De semblables injustices n'existent que chez nous. Les Francs ignorent ces crimes, les Huns n'ont point de ces scélératesses. Rien de pareil ne se voit chez les Vandales ou chez les Goths. Chez les Wisigoths ces procédés sont si complètement inconnus, que non seulement ces barbares, mais les Romains qui vivent parmi eux n'ont pas à les souffrir. C'est pourquoi dans les pays qu'occupent les barbares, le vœu de tous les Romains est de n'avoir jamais à passer sous la domination romaine. Dans ces pays, la prière du peuple romain est qu'il lui soit donné de continuer à vivre avec les barbares... Non seulement nos frères ne veulent en aucune façon les quitter pour venir à nous, mais ils nous quittent pour se réfugier auprès d'eux⁴. »

IX. DANS L'ÉTAT FRANC. — Le patronage se conserva dans la société mérovingienne qui comprenait deux races et employait deux langues. Dans la population qui continuait à faire usage du latin, les termes en usage dans l'empire demeurèrent en vigueur, en sorte que la subordination personnelle garda le nom de

patrocinium; on usa également des mots *tuitio* et *defensio*; mais le mot *clientes* devenait de plus en plus rare et ne répondait plus à une pratique connue, on employa *suscepti* et on fit encore usage de *amici*. L'acte de sujétion exprimant le patronage fut dit *commendatio*, avec le même sens qu'il avait depuis six siècles dans la société romaine: entre le patron et le *commendatus* un lien existait, appelé *fides*.

La langue germanique eut, elle aussi, ses expressions: pour désigner la sujétion elle employa le mot *mund* qui devint, dans les textes mérovingiens, *mundium* et *mundeburdus*. Son sens était bien un peu vague; il ne s'appliquait pas particulièrement au patronage, mais aussi à l'autorité paternelle, à la tutelle, à la relation de maître à esclave; au lieu du mot *fides* on recourut au mot *trust* qui donna *antrustio*.

La protection entraînait avec elle la subordination. L'homme libre devenu dépendant d'un autre homme serait désormais *homo alterius* et chez les francs *leude*. Nous avons tous répété dans notre enfance que le roi Clovis se fit baptiser avec 3 000 de ses *leudes*; nous lisons dans les ouvrages modernes que Gourville était l'« homme » de Condé, le sens est demeuré le même. Des mots plus rares et qui ont mis longtemps à se faire recevoir sont *gasindi* et *vassus*.

Patronage, mainbour, commendatio, fidélité, truste nous mettent en présence d'un même ensemble d'usages: c'est un procédé de subordination qui a été pratiqué surtout entre le VI^e et le VIII^e siècle.

Nous avons dit qu'il y avait deux races et deux langues, cependant les documents dont nous disposons sont tous rédigés dans la même langue officielle: le latin qu'on emploie dans les deux camps, et même il arrive qu'un homme emploie les deux termes, comme *tuitio* et *mundeburdus*, en sorte qu'on ne peut reconnaître sa race. Il ne faut donc rien attendre d'une étude conduite dans ce sens. Le seul procédé qui puisse nous instruire c'est de procéder par classes d'hommes: les ecclésiastiques, les simples particuliers et les rois.

X. LE PATRONAGE DE L'ÉGLISE. — Dans un diplôme de Childebert I^{er}, en 546, en faveur du monastère de Saint-Calais, au Maine, nous lisons ceci: *Abbatem et ipsum monasterium una cum omnibus rebus vel hominibus suis, gasindis, amicis, susceptis*; les *homines* dont il est ici fait mention ne sont pas des moines, mais les hommes attachés au monastère; les *gasindi* sont les serviteurs libres; les *amici* sont une survivance de l'époque gallo-romaine; les *suscepti* nous sont connus, ce sont les anciens clients. On voit par là que le monastère a des sujets qui lui sont attachés par sujétion libre et volontaire et faisant corps avec lui comme l'indique cette autre phrase du même diplôme: *Vel qui per ipsum monasterium sperare videntur, vel unde legitimo redebit militio*: « Tous ceux qui espèrent en ce monastère et qui sont sous sa protection⁵. »

Ce diplôme de Saint-Calais ne témoigne pas d'un fait isolé car nous voyons que ses dispositions s'accordent avec le texte de deux formules de Marculfe destinées l'une aux évêques, l'autre aux évêques et aux monastères⁶, ce qui montre que l'évêque et l'abbé ont un groupe de *gasindi* qui vivent dans leur dépendance. Mais comment en arrivait-on là?

Il arrivait qu'un homme recevait par bienfait la concession d'une terre d'Église, possession révocable et qui entraînait la subordination⁷. L'acte de *commendatio* était-il nécessaire pour obtenir les terres d'Église, on n'en trouve d'autre mention que dans la loi des Wisigoths⁸. L'acte inverse se rencontre et il a pu être

¹ Salvien, *De gubernatione Dei*, l. V, c. VIII, p. 39-41; édit. Halm, *Mon. Germ., Auct. antiquiss.*, t. I, p. 62-63. — ² Fab. Thibault, *Les patrocinia vicorum*, dans *Vierteljahrsschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, p. 418. —

³ Salvien, *De gubernatione Dei*, l. V, c. VI, VII, p. 60. — ⁴ Id., *ibid.*, V, VIII, p. 62. — ⁵ Pardessus, *Diplomata, chartæ*, 1844, n. 144. — ⁶ Marculfe, I, n. 23, 24. — ⁷ *Conc. Aurelian.*, 538, can. 17. — ⁸ *Lex Wisigothorum*, V, 1, 4.

plus fréquent. Un propriétaire commendait à une Église, nous savons que cette pratique était en usage sous l'empire romain, nous en avons trouvé l'attestation dans une loi de 415¹ qui nous montre que beaucoup de biens arrivaient ainsi à l'Église, en voici un exemple : on lit dans la Vie de saint Benoît² qu'un paysan, menacé par un Goth qui voulait lui extorquer ses biens lui avoue qu'il les a « commendés » à l'abbé du Mont-Cassin. Le Goth n'en doute pas un seul instant, tellement la chose devait être fréquente, et nous voyons que ce paysan finaud retarde un peu les violences dont il était menacé et le Goth l'emmène au monastère pour se faire donner les biens par Benoît qui les détient. La correspondance de saint Grégoire I^{er} contient nombre de preuves de la *commendatio* à l'Église. Celle qu'il gouverne, l'Église de Rome, est relativement opulente et on ne peut que gagner en s'adressant à elle. On le voit bien au nombre et à la condition de ceux qui le font. « Il parle d'une veuve qui « s'est commendée » à l'Église³; il mentionne un certain Luminosus qui « affirme qu'il s'est fait le serviteur de l'Église de « Sainte-Marie⁴ » et qui a droit en conséquence à être soutenu « par la protection ecclésiastique »; il mentionne encore le marchand Libératus qui « s'est commendé à « l'Église de Rome »; c'est pour cela apparemment qu'il vit sur un domaine de cette Église et qu'il reçoit d'elle une petite pension alimentaire⁵. Ailleurs, c'est un riche propriétaire nommé Romanus qui « a commendé ses propriétés et ses hommes à l'Église » et le pape écrit à l'un de ses agents de « prendre en sa protection » ces terres et ces hommes et de les défendre avec zèle contre tous les procès qui surgissent ou pourront surgir⁶. »

On trouverait beaucoup d'autres exemples sans s'éloigner de l'Italie, mais cette *commendatio* manque de précision. En Gaule, c'est pis encore. On lit dans la *Chronique* de Saint-Bénigne de Dijon que, lors de la fondation de ce monastère, au VI^e siècle, « les hommes libres des environs se remirent, eux et leurs biens, au patronage du saint⁷ ». Par là ils s'engageaient à payer un cens annuel sur l'autel du saint, cens qu'ils avaient évalué eux-mêmes volontairement⁸ : *Liberi homines ibidem commanentes se et sua commiserunt patrocinio sancti Benigni... annis singulis persolvebant ad ejus altare censum a semel constitutum.*

Il se peut que nous trouvions une trace de ces usages dans une ancienne formule d'Angers; il s'agit d'un acte de vente⁹ : « Je déclare avoir vendu tel champ, de telle étendue, et qui est situé sur le territoire de tel saint, dans telle villa, tenant par les côtés à tel et à tel; je l'ai vendu pour tel prix convenu avec l'acquéreur; et à partir d'aujourd'hui l'acquéreur pourra faire de ce champ tout ce qu'il voudra, sans préjudice des droits du saint à qui est la terre. Aucun de mes héritiers, ni aucune autre personne, ne pourra agir contre le présent acte de vente, sous peine d'avoir à payer comme amende, moitié à l'acquéreur, moitié à l'agent du saint, le double du prix ci-dessus énoncé. Que cette vente et l'expression de ma volonté aient un plein effet à toujours. »

On rencontre une disposition semblable dans une formule de Tours¹⁰; voici encore un homme qui vend sa propriété, qui en reçoit le prix et en transporte la possession à l'acquéreur, « réserve faite des droits du saint », *salvo jure sancti*. Dans tout ceci le saint c'est le monastère ou l'église que le saint préside. L'explica-

tion proposée¹¹ d'après laquelle il s'agirait de terres louées à bail perpétuel se heurte à l'objection que sur dix formules pas une seule ne contient une allusion quelconque à une location, il n'est question que du plein droit de propriété. C'est en effet entre deux propriétaires que la formule suppose un acte de vente et le vendeur est celui qui fait le plus complètement acte de propriété : il vend sans aucune intervention du monastère ou de l'église. En conséquence, il se pourrait que les terres aient été simplement « commendées à l'Église et placées sous sa protection ».

Quelques autres documents montrent que l'usage romain de la *commendatio* se continua au profit des églises. Voici la teneur d'une lettre adressée à saint Didier de Cahors : « Je vous prie de prendre en votre défense ce domaine et les hommes qui y habitent, daignez les avoir comme reçus et commendés, traitez-les comme vous appartenant en propre¹². » Une autre espèce de *commendatio* est celle d'un jeune homme destiné à la carrière ecclésiastique qu'on remet aux mains de l'Église¹³. Il arrive aussi qu'un évêque — c'est le cas pour Prætextatus de Rouen — est entouré d'un groupe de fidèles qui ne sont pas des clercs¹⁴. C'est également le cas pour Bertchram du Mans¹⁵, qui les appelle ses « amis », ses « fidèles »; il les « nourrit », c'est-à-dire il pourvoit à tous leurs besoins; eux le « servent » et servent aussi son Église.

De tout ceci, et malgré les lacunes, on doit conclure que la *commendatio*, le *patrocinium*, la *tuitio*, déjà usités sous l'empire, se continuèrent au profit de l'Église. Il s'en faut de tout que l'Église ait réprouvé cette pratique.

XI. LE PATRONAGE DES PARTICULIERS. — 1^o *Par nécessité.* — A l'époque mérovingienne il est un point sur lequel nous sommes mieux instruits qu'à l'époque romaine; nous trouvons que la *commendatio* est devenue une formule écrite, c'est ce qu'attestent la Loi des Francs Ripuaires et la Loi des Bavarois, mais surtout des centaines de formules. Cette formule modèle fait partie du recueil de Tours, sous le n. 43. Elle est intitulée : « Celui qui se commende en présence d'un autre. » *Qui se in alterius potestate commendat.* L'acte est fait sous forme de lettre : « Il est constant que je n'ai pas de quoi me nourrir et me vêtir; en conséquence, je me suis adressé à votre bonté, et je me suis résolu par ma volonté à me livrer et commender à votre mainbour. M'étant livré et remis en votre mainbour, vous devez m'aider et me soutenir, tant de la nourriture que du vêtement, autant que, de mon côté, je pourrai vous servir et bien mériter de vous. Et tant que je vivrai, je devrai vous rendre le service d'homme libre et l'obéissance. Je n'aurai pas la faculté de me retirer de votre puissance et mainbour; je resterai tous les jours de ma vie sous votre pouvoir et en votre défense. Et il a été convenu entre nous que, si l'un de nous manque à la présente convention, il payera à l'autre contractant tel nombre de sous, et cette convention restera ferme à toujours. Il a été encore convenu qu'il serait fait et signé deux lettres identiques du présent acte. »

La première partie de la formule a le caractère d'une pétition, la seconde prend l'aspect d'un contrat synallagmatique avec deux lettres « de même teneur » destinées à chacune des parties considérées comme égales entre elles, *pares* et également engagées l'une à l'égard de l'autre jusqu'à la mort.

melsammlungen von Angers, dans Zeitschrift der Savigny-Stiftung, 1884. — ¹² Bouquet, *Recueil*, t. IV, p. 44. — ¹³ Id., *ibid.*, *Vita S. Attala*, c. I, P. L., t. LXXXVII, col. 1055. — ¹⁴ Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, I, VIII, c. XXXI. — ¹⁵ Pardessus, *Diplomata, chartæ*, in fol., Parisiis, 1841, t. I, n. 230.

¹ Code Théodosien, XI, XXIV, 6. — ² S. Grégoire, *Vita S. Benedicti*, c. XXXI. — ³ *Registr.*, I, XII, epist. XIII. — ⁴ *Ibid.*, I, XII, epist. XLII. — ⁵ *Ibid.*, I, I, epist. XLIV. — ⁶ *Ibid.*, I, XII, epist. XXXVII. — ⁷ Bouquet, *Recueil*, t. III, p. 469. — ⁸ Id., *ibid.* — ⁹ *Form. Andecavenses*, n. 21. — ¹⁰ *Form. Turonenses*, 8. — ¹¹ H. Brunner, *Die Erbachl For-*

La formule qu'on vient de lire est unique, un manuscrit seul l'a conservée, d'où l'on peut inuire qu'elle n'était pas d'un emploi bien fréquent. Elle nous apprend que la *commendatio* pouvait se faire par lettre, par double lettre, mais la rédaction d'une lettre n'était pas obligatoire. Il est visible que nous avons devant les yeux une des variétés de la *commendatio*, mais non la *commendatio* en général.

Malgré la présence du mot *mundeburdum*, la formule qui appartient au recueil de Tours, où tout est romain, la langue et le droit, semble bien favoriser une origine romaine, mais peut-être y aurait-il imprudence à l'affirmer.

2° *Par vanité*. — A Rome, on recherchait le patronage d'un grand de la cour impériale afin de se pousser dans la carrière des honneurs; il en fut de même chez les Francs; c'était là une *commendatio* dont les lois ne font pas mention, mais dont nous relevons l'existence dans les écrits qui rapportent ce qui se passe dans la société contemporaine. Dans la Vie du futur évêque de Cahors qui deviendra saint Didier, nous le voyons naître au sein d'une famille noble gauloise, recevoir une éducation soignée, apprendre les belles-lettres, l'éloquence et le droit. Le voilà pourvu suffisamment pour tenter carrière. Il entre au palais du roi et exerce la charge de trésorier. Dès lors, nous dit son biographe, « beaucoup d'évêques, de ducs, de fonctionnaires de la cour se mettent à vivre sous l'aile de sa protection », *sub ala tuitionis ejus degebant*. Didier exerce un patronage pour tout ce qu'on attend de lui. Il y aurait d'autres exemples analogues à citer, mais celui-ci peut les remplacer tous, tellement il est clair¹.

On relève l'usage de la *commendatio* dans les vies de saints. Sigirannus, au sortir de l'école, est attaché « à l'homme puissant Flaocet, pour être nourri² » et en effet il devient bientôt échanson du roi. Eligius, né et élevé à Limoges, veut faire fortune dans le Palais, mais pour y pénétrer il lui faut se mettre dans la mainbour d'un grand; il s'adresse au trésorier Bobbo et vit sous son autorité³. Il est remarquable que les ecclésiastiques ont une disposition qui semble native à se mettre sous la mainbour des grands; c'est pourquoi, en 535, le concile de Clermont en Auvergne le leur interdit; le patronage serait pour eux un moyen d'échapper à l'autorité de leur évêque⁴; en 538, le concile d'Orléans signale ce fait curieux qu'il y a des ecclésiastiques qui refusent d'accomplir les actes de leur ministère et qui allèguent pour excuse qu'ils en sont empêchés par leurs obligations envers leurs patrons⁵; en 615, le concile de Paris interdit aux ecclésiastiques de se rendre vers le roi ou vers des hommes puissants et de les prendre pour patron⁶; en 642, même défense aux abbés et aux moines par le concile de Chalon⁷.

XIII. CARACTÈRE DE CE PATRONAGE. — Abordons d'abord les documents de caractère germanique. La loi salique n'offre pas un seul trait qui indique la vassalité, on n'y lit même pas le mot *mainbour* ou *mundebour*, et *trustis* ne s'applique qu'au roi. Cette loi ne nous parle ni de fidèles ni de vassaux; à plus forte raison n'y voyons-nous pas de groupes guerriers attachés à un chef. Même chose dans la loi des Burgondes; il est vrai qu'on y parle de *faramanni* qui sont peut-être des guerriers, mais nullement groupés⁸. La loi des Ripuaires parle bien d'un *ingenuus in obsequio alterius*⁹ et il se pourrait qu'il soit question de la mainbour, mais ce mot ne s'y lit pas et la loi ne connaît, elle aussi,

que la *trustis* du roi¹⁰. Rien dans la loi des Alamans qui éveille le souvenir de patronage ou de *commendatio*, tandis que ce dernier terme se lit dans la loi des Bavares¹¹, mais sans autre détail. Aucune allusion dans les lois des Thuringiens et des Frisons, de même dans la loi des Saxons quoique celle-ci parle du *liber homo qui sub tutela nobilis erat*¹²; il semble qu'il y ait ici une allusion au patronage, de même que dans la loi des Lombards où il est question de l'homme qui a fait quelques profits au service du roi ou dans l'obéissance d'un comte ou d'un simple particulier: *unus ex ipsis in obsequium regis aut iudicis aliquas res adquisiverit*¹³. Il faut en venir à la loi des Wisigoths pour trouver la description du patronage. Il n'est appelé ni *trustis*, ni mainbour, mais *patrocinium*¹⁴ avec un *patronus* et un qui *in patricinio est*; celui-ci est entré en patronage par la *commendatio*: *Si quis patrono se commendaverit*¹⁵.

Si des lois barbares on passe à l'étude des formules, on rencontre quelques textes, bien peu nombreux puisqu'ils sont au nombre de quatre¹⁶. Nous y apprenons que les subordonnés d'un grand sont appelés *amici* ou *gasindi*¹⁷, mais une formule du recueil de Marculfe leur donne le nom de *pares*, terme qui s'applique à toutes les personnes libres unies par un contrat ou par un lien quelconque volontaire. Une formule donne le nom de *pares* aux hommes « qui suivent¹⁸ ».

Le terme *vassus* est employé, mais pas avec la signification de vassal. Dans la loi salique, le *vassus* est un esclave attaché au service personnel du maître; même sens dans la loi des Alamans. L'idée de service, libre, honorable, volontaire ne s'attachera que plus tard à ce mot, on la rencontre dans les lois des Alamans et des Bavares, mais non dans celles des Lombards, des Ripuaires, des Wisigoths, des Burgondes, des Thuringiens, des Frisons.

Mais rappelons-nous que nous avons rencontré dans les textes de l'époque mérovingienne les noms d'*amici*, de *gasindi*, de *pares*, de *fideles*, d'après lesquels on voit qu'un homme peut avoir d'autres hommes attachés à sa personne; reste à savoir la nature du lien qui les unit. Est-ce par un acte écrit? Nous avons lu parmi les formules de Tours une lettre de *commendatio*, mais il serait abusif de tirer d'un unique exemple une conclusion générale. Est-ce par serment? On n'en trouve aucune mention dans les documents de l'époque mérovingienne. Est-il perpétuel? On pourrait l'induire du texte de la formule de Tours si on n'avait de bonnes raisons d'y voir un cas particulier. Est-il héréditaire? Oui, mais cette hérédité n'est pas obligatoire. Le patronage cesse de plein droit à la mort de l'un ou l'autre des deux contractants.

Si on s'en tient au texte de la loi des Wisigoths, on doit reconnaître que le lien de patronage est fort étroit puisque le « patronné » habite avec le patron et que celui-ci est reponsable des crimes que le patronné aura accompli par son ordre. Dans la loi des Bavares, si le « commendé » vient à être tué, c'est le patron qui touchera le prix du meurtre et il semble qu'il en ait été de même chez les Francs.

Le « patronné », le « commendé » devait recevoir une rémunération, laquelle? Excluons d'abord l'idée d'une règle générale, et les différents codes barbares vont nous apprendre que l'homme peut recevoir « nourriture et vêtement » (Tours), « dons et présents » (Lombard), « armes ou autres objets » (Wisigoth), « terre » (Marculfe). De tout cela une règle semble vouloir se cons-

¹ Bouquet, *Recueil*, t. III, p. 527. — ² *Acta sancti O.S.B.*, t. II, p. 432. — ³ S. Ouen, *Vita Eligii*, l. I, c. IV. — ⁴ *Conc. Arvernense*, can. 4. — ⁵ *Conc. Aurelianense*, can. 11. — ⁶ *Conc. Parisiense*, can. 3. — ⁷ *Conc. Cabillonense*, can. 15. — ⁸ *Lex Burgundionum*, tit. LIV, n. 2 et 3. — ⁹ *Lex ripuaria*, tit. XXXI (XXXIII). — ¹⁰ *Lex ripuaria*, tit. XI, 1. — ¹¹ *Lex*

Bajuwariorum, tit. III, 13, 1. — ¹² *Lex Saxonum*, tit. XVII. — ¹³ *Lex Langobardorum*, edict. Rotharis, n. 167. — ¹⁴ *Lex Wisigothorum*, VI, 4, 2; V, 3, 1. — ¹⁵ *Ibid.*, V, 3, 4. — ¹⁶ *Formul. Turonenses*, 43; Marculfe, I, 23; I, 32; II, 36. — ¹⁷ Marculfe, *Formulae*, I, 23, 24; II, 36. — ¹⁸ Marculfe, *Formulae*, I, 32.

tituer. Chez les Wisigoths, les dons reçus du patron forment une propriété personnelle et le patron ne peut rien reprendre de ce qu'il a donné; au contraire, le serviteur qui quitte volontairement son patron doit lui restituer tout ce qu'il a reçu de lui. En cas de mort du patronné, ses fils héritent de lui sous la réserve que, s'ils quittent la famille du patron volontairement, ils restitueront à celui-ci tout ce que leur père en avait reçu.

L'homme libre qui a choisi un patron a deux façons de s'enrichir : par dons et par acquêts; nous venons de voir ce qui en est pour les dons à la mort du possesseur, en ce qui regarde les acquêts, la loi estime qu'ils peuvent être dus en partie aux conditions du patronage, en sorte que la famille du patron garde certains droits sur eux et la succession sera partagée par moitié¹. Le patronné qui quitte son patron ne doit pas seulement lui restituer tous ses dons, mais encore la moitié de ses acquêts². Si le patronné ne laisse comme héritière qu'une fille, elle restera sous la garde et tutelle du patron qui lui choisira un mari et gardera les dons faits à son père; mais si elle se marie contre la volonté du patron, elle rendra à celui-ci tout ce que le défunt en avait reçu³.

On voit que les textes ne favorisent pas l'opinion d'après laquelle le patronage aurait donné naissance dans la société franque à de petites bandes guerrières auxquelles on a imposé arbitrairement le nom d'« arimannies ». Ce mot se lit une fois dans le recueil de Marculfe⁴ où on voit un homme se présenter au roi avec son arimannie. Or ce mot *arimannia* ne se lit pas dans la formule, mais seulement *arma*⁵. Le mot *arimannia* ne se lit ni dans les lois, ni dans les formules, ni chez les écrivains, ni dans les codes barbares, sauf dans celui des Lombards et là il ne se trouve pas dans les lois de Rotharis, au VII^e siècle, mais seulement au VIII^e siècle; là même où on le rencontre il ne désigne jamais des guerriers unis sous un chef de bande.

Ce qu'on lit parfois dans les formules et les chartes franques, c'est le mot *mitium* pour désigner le groupe qui s'est formé autour d'un homme par la commendation ou la mainbour⁶. Ce mot, qui paraît avoir été inconnu de tous les pays hors de la Gaule, n'a pas une signification très claire; il semble s'appliquer à des hommes placés sous le pouvoir d'un autre homme. C'est un groupe indivisible et si le roi prend le chef sous sa protection, il prend le groupe entier. Mais ce n'est pas un groupe guerrier. Le *mitium* appartient à des évêques et à des abbés, aussi souvent qu'à des laïques; les hommes du *mitium* ne sont pas toujours des hommes libres car le même *mitium* possède des colons, des affranchis et même des serfs. L'idée de service militaire n'y est jamais impliquée⁷.

XIII. LE PATRONAGE ROYAL. — Nous avons ici une chose complexe. La loi salique prévoit le cas de rapt d'une jeune fille *in verbo regis* « dans la parole du roi », ce qui coûtera au ravisseur 63 pièces d'or⁸; même expression dans la loi ripuaire⁹ et on s'est demandé ce qu'elle signifie. Est-ce une expression germanique? Cela se peut, mais on la trouve employée deux fois par Grégoire de Tours¹⁰ qui ignorait les idiomes germaniques et parlait le latin usuel des hommes du VI^e siècle. D'ailleurs on employait avec la même signification : *sermo regis* et *sermo tuitionis regis*. En tous ces cas *sermo* a moins le sens de parole que celui de protection ou patronage royal.

Ce patronage est accordé à des femmes. Outre le

texte rappelé de la loi salique, nous pouvons mentionner encore la Vie de sainte Consortia, au VI^e siècle¹¹, qui nous montre cette jeune fille venant de Provence à la cour du roi Clotaire I^{er} de qui elle sollicite « un ordre en vertu duquel elle fût à l'abri de tout danger dans son royaume », ce qui s'étend à sa personne et à ses grands biens. Le roi lui fait écrire une « lettre » déclarant que celui qui aura fait tort à Consortia sera traité comme s'il avait offensé le roi. Quelques années plus tard, après la mort de Clotaire, Consortia demande au successeur Sigebert, une nouvelle lettre de protection et l'obtient¹².

Remarquons que la demanderesse est une Romaine qui se place dans une situation prévue par la loi salique, elle obtient sa demande, on lui donne une lettre que la mort du roi annule et que son successeur renouvelle. On peut rencontrer d'autres exemples dans les écrits de Grégoire de Tours¹³, et on ne doit pas manquer de rappeler que les abbesses Radegonde et Agnès, brouillées avec leur évêque, quittent le pays après s'être munies d'une lettre de protection royale¹⁴: *sub tua tuitione et sermone*.

Les femmes ne sont pas seules à invoquer ce patronage; un diplôme qui paraît remonter à Clovis est un véritable diplôme de protection en faveur de deux ecclésiastiques auxquels, est-il dit, « nul ne doit faire tort »¹⁵ et qui se trouvent garantis « contre toute poursuite judiciaire et toute violence ».

Mais nous ne voulons pas nous appesantir sur cet acte dont l'authenticité est contestée¹⁶.

La loi salique nous fait connaître, elle aussi, les lettres de protection royale. Dans le cas où un voyageur est attaqué sur une grand' route, si le délit ne va pas jusqu'au meurtre et se borne au vol, le délinquant paiera une amende de 63 sous d'or. « Mais, si le voyageur avait une lettre du roi, *præceptum regis*, l'amende est triplée et portée à 200 sous d'or¹⁷. Au texte de loi se rapportent des faits historiques tels que la dispute de Sichaire et Chramnisinde racontée par Grégoire de Tours¹⁸. Ils étaient citoyens de Tours, *cives Turonicos*, et l'un d'eux se trouvait sous la protection de la reine Brunehaut; Sichaire était donc *in verbo reginæ*; or il fut assassiné par Chramnisinde et ce fut la vieille reine qui poursuivit la punition du meurtrier. Chramnisinde fut condamné à la confiscation des biens qui furent dévolus non à la veuve et aux orphelins de Sichaire, mais à Brunehaut.

Le patronage royal nous est encore connu par des diplômes, voici une de ces formules : « Aux évêques et abbés, ainsi qu'aux hommes illustres, ducs, comtes, vicaires et centeniers, le roi des Francs, homme illustre. Sachez que tel homme, portant tel nom, est venu en notre présence et nous a demandé le droit de se recommander à nous; nous l'avons reçu et recevons en notre patronage. En conséquence, vous ne lui ferez aucun tort, ne troublez en rien sa sécurité, n'enlèverez rien de ses biens, ni ne souffrirez qu'aucun autre ne fasse rien à son préjudice¹⁹. » Puis vient une phrase qui montre un des effets du patronage royal : « Si un procès surgit contre lui, et que le jugement de ce procès dans votre ressort lui soit préjudiciable, le débat sera porté devant nous, c'est nous qui jugerons et qui prononcerons la sentence définitive²⁰. »

Les recueils carolingiens contiennent trois autres formules d'époque mérovingienne.

« Cette sorte de patronage, que nous apercevons

¹ *Lex Wisigothorum*, V, III, 1. — ² *Ibid.*, V, III, 3. — ³ *Ibid.*, V, III, 1. — ⁴ Marculfe, I, 18. — ⁵ Marculfe, I, 23, 24. *Formul. Senonica*, 51; Pardessus, *Diplomata*, n. 144, n. 172. — ⁶ Fustel de Coulanges, *op. cit.*, t. V, p. 296-298. — ⁷ *Id.*, *ibid.* — ⁸ *Lex salica*, XIII, 6. — ⁹ *Lex ripuaria*, XXXV. — ¹⁰ *Hist. Franc.*, IX, 19 et 27. — ¹¹ *Acta sanct. O.S.B.*, t. I, p. 250. — ¹² *Ibid.*,

t. I, p. 251. — ¹³ *Hist. Franc.*, IX, 27. — ¹⁴ *Hist. Franc.*, IX, 40, 42. — ¹⁵ Pardessus, *Diplomata*, n. 87. — ¹⁶ Julien Havet y voit une production de Jérôme Vignier, et Fustel de Coulanges, *op. cit.*, t. V, p. 305, note 1, le dépeint longuement. — ¹⁷ *Lex salica*, XIV, XV. — ¹⁸ *Hist. Francor.*, I, IX, c. XIX. — ¹⁹ *Form. Senonica*, n. 28. — ²⁰ *Ibidem*.

dans la loi salique, dans la loi ripuaire, chez Grégoire de Tours et les hagiographes, dans les formules, et qui paraît avoir été tant en vigueur dans le royaume mérovingien n'apparaît pas aussi visible dans les autres États germaniques. Nous ne le trouvons pas, semble-t-il, dans les lois des Burgondes, des Wisigoths, des Alamans, des Bavares et des Lombards; mais nous en trouvons la trace chez les Ostrogoths d'Italie. Ce n'est pas, à la vérité, dans les lois de ce peuple, ce n'est pas même dans l'*Edictum Theodorici* que nous le rencontrons : c'est seulement dans quelques lettres appartenant au recueil de Cassiodore. On sait que ce recueil se compose de quelques centaines de lettres ou diplômes, lesquels, signés par le roi Théodoric, sont visiblement rédigés par les bureaux du palais. Ces lettres et diplômes sont du plus pur latin, tel qu'on l'écrivait au IV^e et au V^e siècle; c'est la langue officielle et traditionnelle de la chancellerie impériale. Les bureaux de Rome et de Ravenne sont passés des empereurs aux rois ostrogoths, presque sans changements de personnes, certainement sans changement de langue, d'habitudes, de formulaire. C'est le formulaire de cette chancellerie romano-gothique qui nous a été conservé dans le recueil de Cassiodore. Nous y trouvons deux lettres de direction royale. L'une concerne un certain Petrus qui avait sollicité la protection contre les « méchants »; le roi la lui avait accordée; il avait délégué son patronage sur cet homme à un fonctionnaire nommé Amara; il se trouve que celui-ci a mal rempli ses devoirs et que, tout en protégeant, il a opprimé; le roi, dans une nouvelle lettre, transporte la protection personnelle de Petrus à un autre de ses agents. On reconnaît dans cet exemple que le patronage donnait des droits et une autorité au protecteur; ce patronage se payait toujours de quelque façon. Dans une autre lettre, le protégé est un médecin nommé Jean; il a demandé le patronage royal à la suite d'un procès qu'il avait perdu au tribunal du vicaire du préfet de Rome; le roi Théodoric le lui accorde en chargeant un fonctionnaire de l'exercer à sa place, et il se trouve que ce fonctionnaire est un Romain, le patrice Albinus.

« Si on compare les formules usitées en Italie à celles que nous avons vues usitées en Gaule, on remarquera que les expressions varient, que le style de la formule italienne se rapproche davantage du pur style de la chancellerie impériale, mais que le fond est exactement le même. Il s'agit toujours d'une protection spéciale « contre les attaques et poursuites injustes », et la conséquence est, non seulement de défendre contre des violences, mais aussi et surtout de soustraire le protégé aux poursuites judiciaires et à la juridiction commune¹. »

XIV. LE PATRONAGE DES ÉGLISES. — Dans l'étude consacrée aux paroisses (voir ce nom) nous avons réservé cette partie de notre sujet, c'est-à-dire la question de savoir comment l'église rurale put devenir l'objet d'un droit de propriété. Le premier élément qui entre dans ce droit c'est le patronage, par quoi on entend un ensemble de privilèges reconnu à tous ceux qui avaient fondé une église sur leur domaine, mais ce patronage s'étend, sa nature s'altère et il devient une véritable propriété.

Dans les paragraphes précédents, on a pu se convaincre que le patronage n'était ni d'institution germanique, ni d'institution ecclésiastique. Les premières mentions qu'on en trouve dans les lois canoniques le montrent déjà constitué.

Il n'est pas douteux que la législation romano-chrétienne primitive n'ait admis que les édifices et les objets affectés à l'exercice d'un culte pouvaient être

soumis au droit de propriété privée, mais des textes restreignent l'intervention des laïques dans l'administration ecclésiastique et lui enlèvent à peu près ses plus graves dangers. En Occident, les textes positifs sont rares, mais on constate que l'autorité ecclésiastique dans les cas de fondations, précise, distingue et limite avec prudence et habileté les droits des fondateurs. De sages mesures de prévoyance sont prises sous le pontificat de Gélase à la fin du IV^e siècle : l'édification d'un oratoire est déclarée cas majeur, que le pape se réserve, pour fermer ainsi l'accès de l'administration de toute parcelle du domaine ecclésiastique.

La sage législation de Gélase succombe dès le début de la féodalité : le *dominium* des laïques l'emporte dès le milieu du VII^e siècle.

C'est une ancienne coutume païenne que le propriétaire élève dans ses domaines des sanctuaires pour abriter les divinités locales ou domestiques auxquelles esclaves et colons apportent leurs vœux et leurs offrandes. Cet usage persiste après le triomphe du christianisme et les *oratoria* chrétiens remplacent les *sacella* païens; leur existence est attestée par le Code Théodosien². L'*oratorium* se trouvait d'abord à l'intérieur de la maison pour l'usage du maître et de sa famille, ses serviteurs en profitaient, mais son importance grandit et, dans un vaste domaine, il parut indiqué de lui choisir un emplacement à peu près central qui le rendit accessible au très grand nombre des hommes du domaine. Ceux-ci ne perdaient pas un temps considérable pour s'y rendre et, arrivés là, ils priaient et offraient leurs dons pour obtenir l'heureux succès des récoltes. On y pria, mais ceci provoqua un culte, attira un prêtre; celui-ci offrit le sacrifice, l'évêque intervint et dédia l'oratoire, puis le consacra. C'était maintenant une église appartenant à la villa et des questions surgissaient à son sujet. La première était de déterminer les rapports entre cette église et la paroisse. Il fallut légiférer, c'est ce que firent un concile tenu à Orange en 441 et un autre tenu à Arles en 443-452. Le premier des deux s'exprime ainsi³ :

« Si un évêque se dispose à construire une église dans le territoire d'une autre cité que la sienne, pour l'utilité de son domaine ou de la religion ou pour tout autre motif, qu'on lui accorde la permission de bâtir, car il est sacrilège de s'opposer à ce vœu. Mais qu'il n'en fasse pas la dédicace réservée à l'évêque de la cité. Toutefois l'évêque fondateur aura la faveur de faire ordonner par l'évêque diocésain les clercs qu'il désire voir dans son domaine, et s'ils sont déjà ordonnés, il obtiendra l'assentiment de l'Ordinaire à leurs fonctions. En tout, le gouvernement de l'église appartiendra à l'évêque du diocèse où elle a été construite.

« Si un laïque vient à bâtir une église et invite à sa dédicace tout autre évêque que celui de la cité où a été bâtie cette église, qu'il soit retranché de la communion des fidèles, aussi bien que les évêques qui se sont rendus à son appel. »

A ces dispositions, le concile d'Arles ajoute que « si l'évêque fondateur a assigné quelque bien à la dotation de cette église, l'évêque du diocèse n'aura aucun droit à révoquer ou à modifier cette donation. Ce droit, nous le croyons réservé à l'évêque fondateur⁴. »

Nous avons dans ces textes un des éléments essentiels du droit de patronage. Le fondateur ne peut soustraire l'église au pouvoir épiscopal; il a le droit de désigner le desservant et d'attribuer une donation intangible pour l'évêque du diocèse où se trouve la fondation. Ainsi l'*oratorium* forme un organisme distinct, il jouit d'une existence autonome; il possède les éléments qui constituent la paroisse.

¹ Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 311-313. — ² Code Théodosien, l. XVI, tit. II, l. 33. — ³ Conc. Arausicanum,

can. 10, dans Labbe, *Concilia*, t. III, col. 1449. — ⁴ Conc. Arlesien, can. 36, dans Labbe, *op. cit.*, t. IV, col. 1015.

Voilà ce que peut faire vers le milieu du ^v^e siècle un évêque; un laïque est moins favorisé. Il peut bâtir un temple, le faire consacrer, y faire célébrer le culte et nous apprenons par les œuvres de Sidoine Apollinaire que les sénateurs s'accordent cette satisfaction dans leurs *villæ*, mais ce sont là de simples édifices, desservis par les clercs de la paroisse, n'ayant pas un prêtre attitré et une place reconnue dans l'organisation ecclésiastique. Ils sont consacrés par l'évêque à qui aucune restriction de son pouvoir n'est imposée au profit du fondateur.

A partir du ^{vi}^e siècle, la situation se modifie. Les Francs ont rompu avec l'arianisme, l'unité religieuse est un fait accompli et l'organisation ecclésiastique s'achève. L'*oratorium* des laïques va y prendre place. Parallèlement à cette transformation, s'affermi le patronage; entre 511 et 541 on peut en suivre les progrès. Et d'abord, l'*oratorium* fondé par un laïque va jouir des mêmes avantages que l'église fondée par un évêque, c'est-à-dire qu'il possèdera désormais son prêtre, ses clercs, son patrimoine. Dès lors, il a ses reliques, son culte régulier et permanent. C'est ce que montre de façon indubitable le canon 25 d'un concile tenu à Saint-Romain d'Albon, en 517 : *Sanctorum reliquæ in oratoriis villarebus non ponantur nisi forsitan clericus cujuscumque parochiæ vicinus esse contingat, qui sacris cineribus psallendi frequentia famulentur. Quod si illi defuerint, non ante propriæ ordinentur quam eis compitens victus et vestitus substantia depotetur.* En 535, le canon 15 du concile de Clermont parle des prêtres des *villæ* et règle leurs attributions; en 541, le concile d'Orléans règle leur mode de nomination (can. 7).

Or voici que ces églises commencent à posséder un patrimoine, elles reçoivent des dons assez nombreux et assez importants pour qu'il devienne nécessaire de légiférer à leur endroit. L'évêque le respecte de même que le patrimoine des paroisses.

Nous ne savons pas à quelle date, en Gaule, fut reconnu le droit de présentation, mais nous le voyons en vigueur par le canon 17 du concile d'Épaone, en 517 : *Ne presbyter terretorii alieni sine conscientia sui episcopi in alterius civitatis territorio præsumat basilicis aut oratoriis observare, nisi forte episcopus suus illum cedat episcopo illi in cujus terretorio habetare disposuit.* En 541, le ^{iv}^e concile d'Orléans reconnaît de façon expresse ce droit de présentation : can. 7 : « Que les propriétaires des domaines n'introduisent pas dans leurs *oratoria* des clercs étrangers; contre l'assentiment de l'évêque à qui appartient le gouvernement du diocèse, mais ceux-là seuls qui ayant fait leurs preuves sur les lieux seront autorisés par l'évêque à y exercer le ministère. »

Ainsi donc, vers le milieu du ^{vi}^e siècle, l'Église privée forme un groupe religieux; c'est une enclave dans la paroisse, elle menace de s'en affranchir et, pour empêcher cela, la hiérarchie s'emploie à maintenir le lien qui unit les oratoires privés à l'église paroissiale. Pour faire sentir cette dépendance, en 506, le concile d'Agde (can. 21) oblige les habitants des *villæ* à célébrer les grandes fêtes de Pâques, Pentecôte, vigile de Saint-Jean et Noël dans l'église qui possède le baptistère. Cette prescription est renouvelée en 535, par le concile de Clermont (can. 15). Ces mesures ne donnent pas ce qu'on en attend. L'oratoire tend à se séparer de la paroisse comme la paroisse s'est séparée de l'église épiscopale. C'est un démembrement nouveau et qui consacre une fois de plus le mécanisme du patronage.

Le fondateur ou le propriétaire aura le devoir de constituer une dot qui sera remise au gouvernement de

l'évêque de la cité et deviendra terre ecclésiastique. La *cartula dotis* confère à l'Église une propriété irrévocable perpétuelle que le donateur et ses héritiers ne peuvent reprendre. L'Église qui l'affranchit de la propriété du *dominus fundi* la place encore sous sa « défense ». On n'en voit pas trace dans les conciles francs mais dans les conciles espagnols, le ^{iv}^e et le ^{ix}^e de Tolède (en 633 et en 655). Le ^{iv}^e concile de Tolède déclare que le fondateur d'une église, lorsqu'il vient à être réduit à la misère, doit recevoir une pension alimentaire de cette église. Le ^{ix}^e met les biens et l'église fondée sous la défense du fondateur.

Les évêques ont dû se soumettre aux nécessités de la situation; ce qui les a entraînés à tolérer la création de la paroisse, c'est le nombre croissant des fidèles qu'on ne pouvait raisonnablement obliger à se rendre au *vicus* épiscopal; la même cause produit le même effet : le christianisme gagne du terrain dans les campagnes, envahit les grands domaines et oblige à démembrement les paroisses rurales et à fonder les paroisses domaniales. Mais l'épiscopat apporte tous ses soins à affermir son autorité sur ces paroisses nouvelles, qu'il rattache étroitement à l'église de la cité, il fait du prêtre le chef d'une paroisse nouvelle, il l'oblige à se rendre au synode diocésain et à ne rien faire en matière sacramentelle sans l'approbation du chef du diocèse. En même temps, celui-ci prend sa protection contre les agents du domaine et, s'il le faut, contre le propriétaire. Le clerc de l'église ne peut plus être un colon ou un affranchi, mais un homme libre.

La fondation d'une église sur un domaine est la genèse du « patronage ». Lorsque l'église est érigée en paroisse, le patronage s'étend à la paroisse, mais il faut expliquer la diminution des églises libres, et leur conquête par l'aristocratie terrienne. L'église a besoin d'être protégée contre les convoitises qui l'entourent et qui la menacent, car elle est impuissante à se défendre. D'abord, elle s'est adressée à la royauté de qui elle a sollicité des chartes de protection ou d'immunité (voir ce mot). C'est ainsi qu'on a vu le roi et les maires du Palais prendre dans leur mainbour les églises et les monastères, mais la protection royale risquerait fort d'être tardive et inefficace lorsque, sollicitée par une paroisse, elle arrivera après plus ou moins de lenteur à prendre sa défense.

Un grand seigneur était plus voisin et d'une intervention plus prompte et plus efficace; toutefois les documents de l'époque mérovingienne ne nous ont rien conservé, ni chartes, ni formules, mais nous pouvons recourir aux documents historiques.

D'abord les textes conciliaires signalent le cas de la recommandation individuelle des clercs ou des prêtres ruraux. Le clerc qui se « recommandait » devenait le fidèle, l'homme d'un *possessor*, il faisait partie de sa clientèle. On ne sait qui était ce *possessor*, mais on voit que l'Église condamna cet usage, elle interdit par ses lois, ses anathèmes, le patronage des ecclésiastiques. Toutefois il est visible que ses interdictions, sans cesse renouvelées, ne sont pas observées.

Au ^{vi}^e et au ^{vii}^e siècle, l'Église, pour combattre plus efficacement le patronage, interdit l'ordination des esclaves et des affranchis¹; en outre, elle défend la recommandation aux prêtres et aux clercs². C'est là une plaie difficile à guérir³ puisque le concile d'Éauze en vient à porter l'excommunication sur le clerc qui recherche la mainbour d'un laïque et contre le laïque qui l'accorde sans le consentement de l'évêque⁴; en 614, un concile de Paris interdit aux ecclésiastiques de se rendre à la cour du roi et d'entrer dans sa clientèle⁵. Ces témoignages montrent que le patronage entraîne

¹ Conc. Aurelianense, en 549, can. 6. — ² Conc. Arvernense, en 535, can. 4. — ³ Conc. Aurelianense, en 538,

can. 12. — ⁴ Conc. Elusitanum, en 551, can. 4. — ⁵ Conc. Parisiense, en 614, can. 5.

des obligations qui vont contre la discipline canonique car le clerc qui est « recommandé » jouit de l'indépendance, peut braver les censures épiscopales, garder les bénéfices qu'on lui réclame. C'est là une source de désordre, mais, finalement, l'Église devra la tolérer. Bien plus, elle y aura recours pour elle-même lorsqu'elle sollicitera pour les évêchés et les monastères la mainbour du roi. C'est pourquoi nous voyons, en 665, un concile tenu à Bordeaux, autoriser prêtres, diacres, simples clercs, à se mettre dans la mainbour privée¹, sous cette réserve qu'ils obtiendront l'agrément de leur évêque. On peut conclure de là que le nombre devait être grand de ceux qui étaient entrés dans la clientèle de l'aristocratie.

Le clerc qui se « commendait » devait certainement engager ses services, mais il est fort probable qu'il engageait aussi ses biens personnels. Allait-il jusqu'à engager les biens ecclésiastiques qu'il administrait ou tenait en bénéfice? On a peine à croire qu'il se l'interdit toujours et alors on voit ce qui arrivait : le patrimoine paroissial passait dans la mainbour d'un grand, d'un particulier, d'un laïque.

Dans le recueil de Wissembourg on trouve le cas d'une paroisse placée sous la mainbour d'une abbaye² qui reçoit, pour prix de sa protection, moitié de l'église et quelques terres. On voit aussi des églises baptismales placées par leur fondateur sous la mainbour spéciale de l'évêque. On arrive ainsi à la sécularisation des paroisses qui commence au VII^e siècle. Le concile de Chalon montre des laïques ayant dans leur garde les biens des paroisses et usurpant l'administration³. D'autres textes sont plus précis encore. Dans beaucoup de diocèses, les grands propriétaires prennent le titre presbytéral. En 614, un concile interdit aux séculiers de devenir archiprêtres, et cette interdiction est renouvelée dans quatre autres conciles du VII^e siècle⁴. C'est ainsi que le patronage a fait passer le gouvernement des paroisses rurales dans les mains de l'aristocratie.

Celle-ci peut cependant s'acquitter des fonctions sacerdotales qu'elle abandonne au clergé, mais elle a retenu une part de la juridiction des archiprêtres, principalement en ce qui concerne l'administration des biens, ce qui est la façon la plus sûre et la plus rapide de s'emparer des revenus des patrimoines et de mettre la main sur les offrandes des fidèles. C'est là que le patronage a conduit. Un concile du VII^e siècle le dit clairement : *Ne sæcularis archipresbyteri ponantur : forsitan si talis fuerit quem pro merito personæ in solacium ecclesiæ pontifex necessarium ecclesiæ iudicet, sen eorum defensione parrecciani illi se defensare non possunt*⁵. Nous voyons qu'en acceptant ces archiprêtres laïques le clergé et le peuple du vicus voulaient surtout avoir des protecteurs. On confiait ainsi à un grand le gouvernement de la paroisse qu'il était appelé à défendre. On voit comment le patronage ecclésiastique s'étendit par les habitudes du patronage privé. Nous voyons ainsi la sujétion d'une église à une institution ou à un homme.

Le *dominium* est reconnu légalement par Charlemagne dans le Capitulaire de Francfort et par le pape Eugène II dans un synode romain de 826. Malheureusement ce droit de propriété des seigneurs sur leurs basiliques et oratoires n'est pas un *dominium nudum*, il est exercé avec toutes les conséquences naturelles que l'intérêt des fondateurs peut en déduire, de sorte qu'on voit bientôt les seigneurs mettre leurs oratoires et chapelles en coupe réglée. Les textes des conciles et des cartulaires ne laissent pas l'ombre d'un doute sur ce point.

¹ Conc. Burdigalense, 633-675, can. 2. — ² Traditiones Wirceburgenses, p. 43. — ³ Conc. Cabillonense (639-654),

Quelles sont les origines du principe admis à cette époque tant par l'Église que par l'État? Diverses explications ont été présentées, aucune ne s'impose et nous nous bornons ici à constater que ce fut le droit du plus fort qui l'emporta. Cependant l'Église ne demeura pas indifférente aux nombreux abus résultant du *dominium* des laïques. Du IX^e au XI^e siècle, il est permis de dire que les rapports entre l'Église et les fondateurs ne furent qu'une série de luttes portant sur le droit de propriété. La lutte était d'autant plus inévitable que le langage des textes canoniques était incertain : un des moyens employés par l'épiscopat pour prévenir les abus et que les chartes nous font connaître, consistait à exiger du fondateur, au moment de la consécration de l'édifice, la *traditio* du nouveau bâtiment. Prudence, évêque de Troyes et Hincmar de Laon furent les grands promoteurs de ce mouvement en France et l'Église l'aurait peut-être emporté, si Charles le Chauve n'était intervenu et par lui le canoniste Hincmar de Reims. Hincmar apparaît comme l'homme des transactions, s'attaquant aux abus, mais défendant le principe de la propriété privée dans son ouvrage *De ecclesiis et capellis*; il ne restait donc plus à l'Église que la seule consécration, qui n'est plus aux VIII^e et IX^e siècles un titre suffisant d'autorité sur les édifices du culte, mais qui le deviendra cependant au X^e siècle de façon à pouvoir faire introduire le *jus patronatus*.

Le terme *patronus* se lit dès le VIII^e siècle, mais ce n'est pas encore dans son acceptation de droit personnel, c'est plutôt un droit d'administration ou de nomination, conséquence du *dominium*. Le nouveau courant d'idées ne se manifeste qu'au XII^e siècle. Les efforts des canonistes parviennent, à cette époque, à faire interpréter l'ancien *dominium* dans le sens d'un droit purement personnel, et à le remplacer petit à petit par un *jus patronatus*, qui n'est plus que le support d'obligations ou de distinctions et avantages honorifiques. Ces avantages et obligations sont l'objet d'un grand changement dans lequel le pape Alexandre III tint un grand rôle en déclarant le droit de patronage un *jus spirituali annexum*. Par là, il mettait les droits temporels des patrons au second plan et diminuait considérablement les abus : le droit de patronage se trouvait soustrait au commerce, soumis aux tribunaux ecclésiastiques et ne laissait plus guère aux donateurs qu'un droit de présentation.

H. LECLERCQ [et † F. MARTROYE].

PAUL (SAINT). — I. Programme de ce travail. II. Naissance. III. Éducation. IV. Instruction. V. Intervalle. VI. Le persécuteur. VII. La conversion. VIII. Séjour à Damas. IX. Retraite en Arabie. X. Retour à Damas. XI. Évasion de Damas. XII. Séjour à Jérusalem. XIII. Paul à Antioche. XIV. Le voyage en Chypre. XV. La première mission en Asie Mineure. 1. L'Asie Mineure. 2. Antioche de Pisidie. 3. Iconium. 4. Lystres. 5. Derbi. 6. Voyage de retour. 7. L'itinéraire. XVI. L'assemblée de Jérusalem. XVII. L'incident d'Antioche. XVIII. Deuxième mission. 1. Timothée suit Paul et Silas. 2. La question des Galates. 3. Galatie, Mysie, Macédoine. 4. Philippes. 5. Amphipolis. 6. Thessalonique. 7. Bérée. XIX. Mission en Grèce. 1. Athènes. 2. Corinthe. XX. Apostolat et correspondance. XXI. Les deux épîtres aux Thessaloniens. XXII. Comparution devant Gallien. XXIII. Saint Paul à Éphèse. 1. Itinéraire de la troisième mission. 2. Éphèse. 3. D'une captivité de Paul à Éphèse. 4. La I^{re} épître aux Corinthiens. 5. Fin du séjour à Éphèse. 6. L'émeute des argentiers. 7. L'épître aux Galates. XXIV. Séjour en Macédoine. 1. Deuxième épître aux Corinthiens. 2. D'une visite de Paul à Corinthe.

can. 5. — ⁴ Clichy, can. 21; Reims, can. 19; Chalon, can. 5; Latunense, can. 9. — ⁵ Conc. inc. loci, vers 614, can. 11.

XXV. Séjour à Corinthe. L'épître aux Romains. XXVI. De Corinthe à Césarée. 1. Itinéraire. 2. Troas. 3. Milet. 4. Tyr. 5. Césarée de Palestine. XXVII. Séjour à Jérusalem. 1. Émeute soulevée contre saint Paul. XXVIII. Paul à Césarée devant Félix. XXIX. L'appel à César. XXX. Traversée de Césarée à Malte. XXXI. Malte, Pouzzoles et Rome. XXXII. Paul et les Romains. XXXIII. Paul captif à Rome. 1. Lettre aux Philippiens. 2. La situation historique. 3. L'hérésie à Colosses. 4. L'affaire d'Onésime. XXXIV. Projets et voyages. 1. Gaule et Espagne. 2. Dernières pérégrinations. 3. Les épîtres pastorales. XXXV. Le martyr. XXXVI. Translation de l'Apôtre. XXXVII. La tombe de saint Paul. XXXVIII. Actes de Paul. 1. Témoignages. 2. Textes : a) Texte grec; b) Version syriacque; c) Version arménienne; d) Version slave; e) Version arabe; f) Version éthiopienne; g) Version copte; h) Version latine. XXXIX. Martyre de Paul. 1. Textes a) Texte grec; b) Version syriacque; c) Version slave; d) Version copte; e) Version arabe; f) Version éthiopienne; g) Version arménienne; h) Version latine. 2. Auteur. 3. Origine. 4. Date. 5. Résumé. 6. Éditions. XL. Monuments figurés. 1-6. Bas-Reliefs. 7. Relief. 8-9. Ivoires. 10. Peinture. 11. Miniature. 12-16. Fonds de coupes.

I. PROGRAMME DE CE TRAVAIL. — Il ne peut être question dans un *Dictionnaire d'archéologie chrétienne* de retracer — et pas même d'esquisser — la vie et la doctrine de saint Paul, mais seulement de jalonner sa carrière par les principales dates, les itinéraires, les écrits indispensables à situer dans l'histoire des origines chrétiennes.

II. NAISSANCE. — Point de date certaine, tout ce qu'on peut conjecturer presque sans crainte d'erreur, c'est le début de l'ère chrétienne. Ses ascendants étaient juifs, ce dont il était fier : « Hébreu, fils d'Hébreux », aime-t-il à dire; ils vivaient à Tarse, capitale de la Cilicie. De ces indications si brèves, il y a quelque chose à recueillir. Les juifs de la *Diaspora* n'étaient pas toujours également fidèles à leur origine; il s'en trouvait de rigoristes, attachés scrupuleusement aux observances religieuses de leur nation, et qu'on pourrait appeler les pharisiens de l'extérieur. Loin du Temple, isolés parmi les païens, ils se roidissaient contre tout ce qui pouvait les détacher des coutumes et des traditions judaïques. Obligés par leurs affaires à frayer avec une population grecque et païenne, ils s'imposaient dans leur demeure les observances hébraïques et surtout l'usage de la langue, en l'espèce, l'emploi du dialecte araméen. Ainsi ils se sentaient bien loin et fort au-dessus de leurs compatriotes dégénérés qu'ils qualifiaient d'« hellénistes » pour s'être laissés conquérir par les influences, les idées et la langue grecques. On peut se figurer le milieu où naquit Saul comme très puritain, mais pas au point de dédaigner un très grand honneur, source de solides avantages. A quel titre, par quels moyens ou pour quels services le père avait-il été gratifié du droit de cité que cependant alors on ne prodiguait pas? Nous l'ignorons. Mais être citoyen romain conférait une sorte de distinction sociale et suppose un certain rang.

III. ÉDUCATION. — Saul avait-il des frères et sœurs? Nous lui connaissons une sœur qui vécut à Jérusalem. L'enfant fut élevé et grandit dans la stricte observance du judaïsme. La langue araméenne fut sa véritable langue maternelle, celle qui se fera entendre à sa conscience à l'instant le plus solennel de sa vie : sur le chemin de Damas. C'était la langue éducative au foyer et à la synagogue, celle qu'il parlait couramment, tout comme la langue grecque dont il lui fallait faire usage à l'école. Tarse possédait des écoles prospères, telles qu'on devait s'y attendre dans une ville riche et importante. Le commerce et le plaisir y attiraient les popu-

lations avides de s'enrichir et de s'amuser, mais les lettres et les sciences y retenaient une jeunesse impatiente de s'instruire dans une ville rivale d'Athènes et d'Alexandrie.

Il ne dut pas être question de tout cela pendant les années d'enfance du jeune Saul qui aura partagé la formation des bambins, ses coreligionnaires. Accroupis sur leurs talons autour d'un maître juif, ceux-ci recevaient l'instruction distribuée sous la responsabilité de la Synagogue. Force était certainement de les instruire dans la langue grecque afin qu'ils évitassent un état d'infériorité préjudiciable à leur future carrière. Dans la petite école de Tarse, comme dans toutes les écoles enfantines, il se trouvait des esprits éveillés, comprenant vite, s'appliquant bien, et on ne s'aventure pas trop en supposant que Saul était de ce nombre. Il aura effleuré peut-être quelques auteurs classiques qu'il serait vain de désigner, parcouru des passages ou même des livres de la version des Septante, assimilé les éléments de la langue grecque qu'il parlera et écrira à l'âge d'homme, sans essayer peut-être de dépasser la clarté pour atteindre l'élégance dont il n'a que faire. Il a retenu au courant de ses lectures des locutions et trois citations dont il fera usage dans la suite, sans qu'on puisse dire avec vraisemblance à quelle époque il en a chargé sa mémoire. Ces trois sentences extraites de Ménandre, d'Aratus et d'Épiménide n'impliquent nullement la lecture et la pratique de ces poètes, elles peuvent avoir été cueillies au hasard dans une grammaire, dans un manuel de conversation, etc.

Pendant cette période d'éducation élémentaire, l'enfant fut initié à un métier manuel. C'était une obligation à laquelle des juifs, scrupuleux observateurs de la Loi, n'eussent pas osé se soustraire. Ils y voyaient une garantie contre les retours possibles de fortune, un gage assuré d'indépendance; et ils ne se trompaient pas. En conséquence on apprit à Saul l'industrie spéciale du pays, la fabrication d'un tissu épais, bourru et imperméable à l'aide du poil des chèvres noires du Taurus; suivant le cas on en faisait des toiles de tente ou des manteaux.

IV. INSTRUCTION. — L'enfant était d'âge à compléter sa formation par des connaissances plus positives et plus méthodiques; malgré les ressources intellectuelles qu'offrait la ville de Tarse, les parents se séparèrent de lui afin qu'il reçût le bénéfice d'approcher des maîtres et des écoles de Jérusalem. Nous sommes toujours sans chronologie, mais nous pouvons y suppléer dans une certaine mesure. L'usage établi chez les juifs voulait que : à cinq ans, le jeune Israélite sût lire l'Écriture; à dix ans, qu'il pût étudier la Mischna; à treize ans, observer les préceptes; à quinze ans, étudier le Talmud. Ce programme pouvait être rempli par l'enfant sans quitter la maison paternelle, sauf le quatrième article qui réclamait l'audition d'un cours régulier.

Ce fut ce cours que Saul vint suivre à Jérusalem : il était professé par Gamaliel le Pharisien, qui était alors en grande réputation. Petit-fils de rabbi Hillel, le docteur Gamaliel enseigna pendant de nombreuses années, de sorte qu'on ne peut rien induire de cet indice pour la chronologie de Saul. L'auditoire qui s'entassait pour l'écouter était nombreux et il se peut que Saul y ait rencontré des jeunes gens qui reparaitront dans le cours de sa vie; tels Barnabé et Silas, mais ceci n'est rien de plus qu'une conjecture. Gamaliel était libéral et large d'idées, sachant le grec et ne détournant pas, dit-on, ses élèves de l'apprendre; il donnait ses leçons dans des salles du Temple ou bien sous les portiques de la « cour des gentils ». La méthode pédagogique consistait à énoncer des axiomes, à les faire valoir par un entassement de preuves érudites; ainsi la Loi semblait-elle parfois étouffée sous le commentaire qui la recouvrait,

et, assez souvent, la déformait. Il y avait là une discipline qui marquait si profondément les intelligences qu'on a pu dire que la connaissance que Saul avait de l'Ancien Testament se ressentit toute sa vie des méthodes en usage chez rabbi Gamaliel et chez ses confrères.

Quand Saul eut suivi le cours entier de Gamaliel, il semble probable qu'il ne prolongea pas son séjour à Jérusalem. Pendant les années qu'il y passa il ne connut pas personnellement Jésus dont le ministère public n'était donc pas encore commencé. On ne manquera pas, dans la suite, de lui en faire un reproche; nous ne voulons retenir que ce fait: le ministère public n'a pas commencé avant l'an 26 et, à cette date, Saul avait quitté Jérusalem, mais on ne saurait dire depuis combien de mois ou d'années. De son séjour, nous ne savons rien; peut-être fut-il un étudiant ressemblant à beaucoup d'autres, sauf par l'ardeur de son judaïsme. Ce jeune homme était un pharisien exalté, rigoureux et prêt à soutenir sa croyance par la violence. C'est, sans doute, dans ces dispositions qu'on le vit reparaître à Tarse, ayant, on peut le croire, environ une vingtaine d'années ou même un peu plus.

V. INTERVALLE. — Né vers le début du 1^{er} siècle de notre ère, Saul ne prend place dans l'histoire que peu de temps après la mort de Jésus. Or on sait que la date de la Passion est discutée: on a proposé avec vraisemblance le 18 mars 29, le 7 avril 30, le 3 avril 33 et, même, le 8 avril 35. Nous avons trouvé que le 3 avril 33 offrait une chronologie défendable¹ et il ressort de là que, pendant une dizaine ou une douzaine d'années, nous ne pouvons rien savoir, rien présumer des occupations et des travaux qui remplirent la vie de Saul; vie militante, un peu fanatique même, on a quelques raisons de le supposer.

VI. LE PERSÉCUTEUR. — Lorsque nous retrouvons Saul peu de temps après l'établissement de l'Église, il semble fixé à Jérusalem et y remplir un rôle dans le parti pharisien; on peut se demander s'il n'y vivait pas entouré de quelques membres de sa famille². Sans doute il ne lui avait pas fallu très longtemps, préoccupé comme il l'était des observances judaïques, pour remarquer la secte des disciples de Jésus. Celui-ci avait succombé victime des pharisiens, c'était une raison décisive pour se montrer impitoyable envers ceux qui se réclamaient de lui et s'organisaient publiquement. On observait parmi eux des juifs irréprochables, comme Pierre et Jacques, venant chaque jour faire leur prière dans le Temple, se conformant aux observances et s'adressant aux seuls enfants d'Israël; mais d'autres se disaient hellénistes avec tout ce que ce mot contenait de péjoratif pour un pharisien tel que Saul. Ces hellénistes se montraient infatigables, pénétraient dans les synagogues, engageaient des controverses, s'en prenaient à quiconque leur résistait. Ce fut probablement ainsi qu'un des animateurs du mouvement rencontra Saul et se mesura avec lui. La partie put être dure car Saul était aussi combattif qu'Étienne et on peut penser que ses années de séjour à Tarse ou ailleurs n'avaient pas été perdues pour sa formation religieuse et philosophique. Son attachement à la Loi et sa culture hellénique faisaient de lui, aux yeux des autorités juives, une recrue d'une valeur exceptionnelle pour réfuter les nouveaux sectaires galiléens. Ce fut pour cette raison qu'elles lui confièrent la défense de la foi et l'adjoignirent au groupe des hellénistes³ qui possédaient à Jérusalem plusieurs synagogues. Ce fut probablement dans l'une d'elles que la controverse éclata. Nous n'avons aucune raison de mettre Étienne et Saul

en présence lorsque ses contradicteurs dénoncèrent le premier diacre au sanhédrin en qualité de blasphémateur: la part de Saul reste assez lourde dans l'épisode qui suivit et pesa sur lui, toute sa vie, comme un cauchemar. En effet, nous ne pouvons contester qu'il ait applaudi la sentence de mort lancée contre Étienne. « J'étais, dit-il, plein de zèle pour [la loi] de Dieu...⁴ J'ai vécu en pharisien, selon la secte la plus stricte de notre religion⁵..., persécuteur par zèle, irréprochable au point de vue de la justice légale⁶. » N'étant pas qualifié pour juger et condamner Étienne, du moins s'était-il donné la satisfaction d'assister à son supplice et d'y concourir dans une certaine mesure en offrant ses services aux bourreaux qui lui confièrent la garde de leurs vêtements. Une semblable preuve de zèle lui valut un témoignage de la confiance officielle et on le vit alors « pénétrant dans les maisons d'où il arrachait les hommes et les femmes et les faisait jeter en prison⁷. » C'était là ce qu'il appelait « dépasser par [l'exaltation de] son judaïsme la plupart de ses contemporains⁸. » Il estimait qu'il n'était rien qu'il ne dût faire, dit-il, contre le nom de Jésus de Nazareth⁹. Il venait de faire la preuve de son zèle et de sa violence à Jérusalem; lorsque la fuite ou des cachettes lui déroberent les victimes, Saul obtint une commission du grand-prêtre¹⁰ pour rechercher à Damas, dans les synagogues, les disciples secrets de Jésus; il avait le pouvoir de les faire saisir et enchaîner pour les amener devant le sanhédrin.

Le supplice du diacre Étienne va enfin nous apporter un élément chronologique. Cette lapidation illégale ne paraît pas pouvoir prendre place sous le gouvernement du procureur Ponce-Pilate, déterminé à ne tolérer de la part des juifs aucun désordre public qui pût être interprété comme une tentative d'émancipation. Or, au début de l'an 36, le légat de Syrie, Lucius Vitellius, donna l'ordre à Pilate de se rendre à Rome pour s'y justifier devant l'empereur Tibère de diverses accusations portées sur son administration. Le successeur désigné pour occuper sa place ne se trouvant pas sur les lieux, on confia l'intérim à un fonctionnaire nommé Marcellus dont l'autorité passagère et mal garantie offrait aux ennemis des chrétiens une occasion inespérée de satisfaire leur haine. Étienne périt et rien ne permet de croire que l'abus de pouvoir du sanhédrin fut réprimé; dès lors l'occasion dut paraître trop belle pour n'être pas mise à profit et Saul fut envoyé à Damas faire une rafle de sectateurs du Nazaréen qu'il devait ramener à Jérusalem (printemps de l'an 36).

VII. LA CONVERSION. — La doctrine de Jésus avait probablement fait des recrues assez nombreuses à Damas pour attirer sur ce point l'attention des sanhédrins. Il y avait là, au commencement du 1^{er} siècle, une juiverie assez importante pour entretenir plusieurs synagogues¹¹; elle entretenait des rapports assidus avec la capitale politique et religieuse du monde juif et de bonne heure la nouvelle de la doctrine de Jésus avait dû se répandre dans les synagogues. Ensuite on avait appris le supplice et la mort de celui que ses partisans appelaient le Messie et tout ce qui s'ensuivit: la prédication des apôtres, l'arrestation de Pierre et de Jean, les miracles accomplis, la persécution d'Hérode, le martyre d'Étienne, la prédication en Samarie. Il y eut à Damas, dès les premiers jours, un personnage qui paraît avoir assumé la direction du groupe de fidèles, un nommé Ananias dont, par la suite, les Grecs ont esquissé une biographie qui importe peu, puisque nous avons sur son compte le témoignage de saint Paul: ἀνὴρ εὐλαβὴς κατὰ τὸν

¹ H. Leclercq, *La vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, p. 291, note 1. — ² Act., xxiii, 16. — ³ Act., vii, 58, 60. — ⁴ Act., xxii, 3. — ⁵ Act., xxvi, 5. — ⁶ Philipp., iii, 6. —

⁷ Act., viii, 1-3. — ⁸ Gal., i, 13-14; I Cor., xv, 9; I Tim., i, 13; Phil., iii, 6. — ⁹ Act., xxvi, 9. — ¹⁰ Caïphe fut déposé en 36 par Lucius Vitellius. — ¹¹ Act., ix, 2.

νόμον, μαρτυρούμενος ὑπὸ πάντων, τῶν κατοικούντων Ἰουδαίων¹. Il est permis de croire que c'est de Damas qu'un cri d'alarme aura été adressé à Jérusalem. Saul aura semblé l'homme à poigne capable de faire échec à Ananias; il partit et traversa l'Iturée pour déboucher, au sortir de ce désert rocheux, dans une large plaine fertilisée par le Pharphar et l'Abana, et gagner au centre d'un paysage verdoyant et fertile, la ville de Damas, qui, dans le langage des poètes arabes, s'étale comme une jonchée de perles sur un tapis d'émeraude. Si la vue de Saul n'était pas encore malade comme elle le fut par la suite, il est cependant probable qu'il considérait peu le paysage et s'entretenait plutôt avec ses compagnons de route. On croira volontiers qu'ils voyageaient à pied, nonobstant peintres et sculpteurs qui représentent sa monture affolée et Saul désarçonné. Il était midi² quand se produisit l'événement, sur une route qui n'a guère changé d'aspect depuis lors; mais il est difficile de déterminer le point où il se produisit car la tradition varie à son sujet³. Celle qu'on a présentée comme autorisée⁴ désigne un lieu situé à un demi-mille à l'est de Damas, dans le voisinage du cimetière chrétien actuel⁵; une autre tradition, qu'on dit antique, nous reporte à deux milles de Damas⁶. Nous estimons mieux attestée celle qui place à Kaukab — environ 15 kilomètres du sud-ouest de Damas, sur la route de Jérusalem, — le point cherché. C'était la localisation acceptée à l'époque des croisades⁷ et elle gardait des partisans au XVIII^e siècle⁸; les auteurs modernes, tels que R. Porter et V. Guérin, l'admettent sans réserve quoique les vestiges archéologiques soient trop peu significatifs pour être pris en considération. Enfin, il y a lieu à distinction, sans s'écarter de Kaukab, entre deux sites mis en relation avec saint Paul: la colline de Mar-Boulos, qui conserve son nom et le village de Kaukab, situé à un kilomètre plus à l'Ouest sur une colline moins élevée que celle de Mar-Boulos.

Or Mar-Boulos n'est autre chose qu'un petit cratère volcanique autour duquel se voient les débris d'un petit sanctuaire païen, simple haut-lieu délimité par des murs en blocs de basalte, bruts ou à peine équarris. Un *temenos* en contre-bas semble avoir entouré le sanctuaire. Plus bas encore, à 20 mètres environ du sommet, dans la direction Nord-Est, une grotte naturelle s'ouvre dans le flanc du cône. Tout porte à croire qu'il n'y eut jamais là qu'un petit sanctuaire païen, appartenant à l'époque romaine. Désaffecté, délaissé, on l'aura mis en relation avec saint Paul, à raison même de son ancien caractère sacré et comme pour mieux l'exorciser.

C'est dans le voisinage de Kaukab, à 30 ou 40 mètres plus bas que le hameau, au Sud-Ouest, et presque au ras de la plaine, qu'aurait eu lieu la chute de Saul. L'emplacement qu'on montre est occupé aujourd'hui par un cimetière. On y a relevé quelques débris: une

base de colonne d'époque chrétienne portant sur deux faces opposées du bandeau les deux lettres MA et sur le dé la lettre T; un tambour de colonne dont le diamètre dépasse celui de la base précitée; un fragment d'architrave à trois faces et quelques beaux blocs. Ces matériaux pourraient avoir appartenu à une église élevée à une date inconnue sur l'emplacement, assigné par une tradition, à la chute de Paul.

Celle-ci nous est connue par le triple récit contenu dans le livre des *Actes*⁹. Tandis qu'il marchait entouré de son escorte, Saul vit resplendir une lumière venant du ciel et dont l'éclat surpassait celui du soleil. Tous tombèrent à terre et Saul perçut une voix qui lui disait en araméen: « Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu? Il serait dur pour toi de regimber contre l'aiguillon. » — « Qui es-tu, Seigneur? » interrogea Saul. — « Je suis Jésus de Nazareth, que tu persécutes. »

L'escorte de Paul voyait la lumière, percevait le son, mais ne distinguait ni ne comprenait rien¹⁰. Alors Saul demanda: « Que ferai-je, Seigneur? » La voix répondit: « Lève-toi, va à Damas et là on te dira tout ce que tu dois faire. »

Saul se leva et quoique ses yeux fussent ouverts, il ne voyait rien; ses compagnons le tinrent par la main et le conduisirent à Damas¹¹, dans la maison de Jude, située « rue Droite »¹². Qui était ce Jude? Personne n'a pris soin de nous l'apprendre. A coup sûr, ce n'était pas un chrétien car ce n'était pas chez l'un d'entre eux que les compagnons de Saul eussent demandé l'hospitalité. De bonne heure, la curiosité s'attacha à cette maison qui nous est décrite comme « un petit réduit » au niveau d'une cour¹³, munie d'« une grande porte de fer avec de grands clous »¹⁴ et située près de Bâb Charki. Dans cette humble mesure, Saul aveugle passa trois jours en prière sans manger ni boire. Après ce temps un homme vint vers lui, cet Ananias qui guidait les disciples de Jésus, « homme pieux selon la Loi et sur lequel tous les Juifs de Damas rendaient bon témoignage »¹⁵. Jésus l'appela: « Ananias! » — « Me voici, Seigneur! » — « Lève-toi, va dans la rue qu'on appelle Droite et cherche dans la maison de Jude un nommé Saul de Tarse. Car il prie, et il a vu en vision un homme du nom d'Ananias qui entrait et lui imposait les mains pour qu'il recouvrât la vue. » — « Seigneur, dit Ananias, j'ai appris de plusieurs personnes tous les maux que cet homme a faits à tes saints à Jérusalem; et il a ici des pouvoirs des chefs des prêtres pour lier tous ceux qui invoquent ton nom. » — « Va, dit le Seigneur, car cet homme est un instrument que j'ai choisi pour porter mon nom parmi les nations, devant les rois et devant les fils d'Israël, et je lui montrerai tout ce qu'il doit souffrir pour mon nom. » Tous s'accordent à situer la maison d'Ananias entre Bâb-Charki et Bâb-Toûmd et signalent sa chambre souterraine qui aurait communiqué par un corridor souterrain avec la maison de Jude.

9: « Ils ne comprirent pas la voix de celui qui me parlait. » En outre, dans Act., ix, 7, l'escorte ne voit personne et dans Act., xxii, 9, elle voit une lumière; enfin dans Act., ix, 7, l'escorte reste debout et dans Act., xxiv, 14, elle tombe à terre, mais εἰσπτήκεισαν ἐνισοί ne veut pas dire être debout, mais être hors de soi, être bouleversé par l'émotion. Ainsi, les paroles diffèrent, le sens ne varie pas. Lue, dans Act., xxvi, 16-18, compose un seul discours avec les paroles prononcées en deux circonstances distinctes: Act., xxii, 8 et 21. —¹¹ Act., ix, 1-8; on voit qu'il n'est pas question de monture —¹² Act., ix, 11. —¹³ Les *Jameux voyages de Pietro della Valle*, t. 1, p. 272; dans les *Nouveaux mémoires des missions de la Compagnie de Jésus dans le Levant*, t. vi, p. 121, elle est décrite: « un petit cabinet qui n'a que quatre pieds de large et deux pieds de long. » —¹⁴ *Voyages de M. de Thévenot tant en Europe, qu'en Asie et en Afrique*, t. ii, p. 691; t. iii, p. 50, voir *Dictionn.*, t. iv, col. 133-134. —¹⁵ Act., xxii, 12.

¹ Act., xxii, 12. — ² Act., xxii, 6. — ³ J.-L. Porter, *Five years in Damascus*, in-8°, London, 1855, t. 1, p. 47-48; Quaresmius, *Terræ sanctæ elucidatio*, in-fol., Venetiis, 1880-1881, t. ii, p. 656-657. — ⁴ J.-L. Porter, *op. cit.*, t. 1, p. 43, la croit du XVIII^e siècle, quoiqu'elle soit déjà connue de R. Pococke, *A description of the East*, in-fol., London, 1743-1745, t. ii, p. 119 et de Quaresmius, *op. cit.*, t. ii, p. 756. — ⁵ Voir *Dictionn.*, t. iv, col. 129. — ⁶ Les textes relatifs à cette tradition sont ceux d'Antonin de Plaisance (?) vers 570; de Willibald, de Fretellus au XII^e siècle; de Jean de Würzburg, même époque; d'Antoine de Crémone XIV^e siècle, déjà transcrits dans *Dictionn.*, t. iv, col. 130-131. — ⁷ Jacques de Vitry, *Hist. Hierosol.*, dans *Gesta Dei per Francos*, p. 1073. — ⁸ Le chevalier d'Arvieux, Thévenot, Pococke. — ⁹ Act., ix, 1-9; xxii, 3-21; xxvi, 12-20. — ¹⁰ D'après Act., ix, 7, l'escorte entend la voix, d'après Act., xxii, 9, elle ne l'entend pas, mais en réalité, dans Act., ix, 7, il est dit: « Ils perçurent le son de la voix », et dans Act., xxii,

Ananias s'y rendit, aborda Saul à qui il imposa les mains en disant : « Saul, mon frère, le Seigneur Jésus qui t'est apparu sur le chemin par lequel tu venais, m'a envoyé pour que tu recouvres la vue et que tu sois rempli du Saint-Esprit. » A l'instant, des croûtes en forme d'écaillés tombèrent et Saul recouvra la vue. Ananias dit : « Le Dieu de mes pères t'a choisi d'avance pour connaître sa volonté et pour voir le Juste et entendre une voix de sa bouche, car tu lui seras témoin auprès de tous les hommes de ce que tu as vu et entendu. Et maintenant que tardes-tu? Lève-toi, sois baptisé et lavé de tes péchés, en invoquant son saint nom. » Saul se leva et fut baptisé. On a montré dans les temps passés une fontaine ayant servi au baptême de Saul, le souvenir s'en est effacé¹. Après que ces faits furent accomplis, Saul prit de la nourriture et retrouva ses forces². Ce furent des jours de convalescence animés d'entretiens où il apprit à connaître la vie, les miracles, les discours, la mort et la résurrection de Jésus. A Damas, parmi les fidèles qui attendaient l'arrivée de Saul dans la crainte, ceux qui l'avaient redouté s'approchaient de lui et louaient Dieu de sa conversion.

Celle-ci était si soudaine, si entourée de circonstances merveilleuses, qu'elle a dû soulever chez plusieurs le scepticisme, sinon l'incrédulité. Ananias ne devint-il pas suspect d'imprévoyance? Mais on pourrait supposer à l'infini; or nous ne savons rien. Le fait, tel que les mieux instruits pouvaient l'exposer, était une manifestation foudroyante, irrésistible, unique par l'appareil qui l'environne et par le résultat qu'il produit de la toute puissance de Jésus. Dieu se l'était réservé dès le sein de sa mère et n'en avait rien laissé connaître jusqu'à l'instant qui lui convint. La révélation de ce choix eut lieu sous la forme d'une apparition personnelle de Jésus à laquelle la conversion se rattache comme l'effet se rattache à la cause; conversion tout intérieure par les moyens dont il a plu à Dieu de se servir pour produire cette œuvre de sa grâce³. Saul a vu le Christ-Jésus⁴ et la réalité de sa vision l'égale aux Douze qui ont vu physiquement le même Sauveur. Dès cet instant il a été conquis et asservi à l'obligation de prêcher l'Évangile, sans pouvoir s'y soustraire⁵. Jamais depuis cet instant Saul n'a douté, ni permis qu'on doutât qu'il avait vu Jésus ressuscité dans sa chair. Son affirmation établit la réalité de l'apparition du Christ avec une certitude absolue puisque lui-même établit entre cette faveur et les manifestations dont il fut favorisé dans la suite une distinction formelle. Celles-ci ne sont plus une vue directe et objective, mais bien, suivant les termes dont il fait usage, des visions, des extases, des révélations; phénomènes qui n'appartiennent plus à son ministère apostolique, mais à sa vie spirituelle. De ces dernières, il se refuse à révéler le secret, ce sont des privilèges; au contraire sur l'apparition il ne garde pas le silence, il en parle avec la même assurance que les Douze pouvaient parler des apparitions dont ils furent gratifiés en tant qu'apôtres après la résurrection. La scène qui se passa sur le chemin de Damas fut, pour ainsi parler, l'ordination de saint Paul à l'apostolat. Enfin, visions, extases, révélations proviennent de l'Esprit-Saint; l'apparition de Damas vient du Christ Jésus.

Il n'est pas possible de se détacher de cet événement capital dans l'histoire chrétienne sans dire quelque chose des fouilles entreprises pendant l'hiver 1921-1922 sur l'emplacement de la maison d'Ananias, par M. Eustache de Lorcy.

¹ *Les fameux voyages de Pietro della Valle*, t. 1, p. 372; *Voyages de M. de Thévenot tant en Europe, qu'en Asie et en Afrique*, t. II, p. 690-691; Pococke, *A description of the East*, t. II, p. 119. — ² Act., IX, 12-19. — ³ Galat.,

Une église chrétienne, dédiée à la Sainte-Croix, fut bâtie sur cette maison; une chapelle souterraine, contiguë et appartenant aux Pères franciscains espagnols reste debout; la chapelle est dédiée à saint Ananias. Elle contient, derrière l'autel, une petite pierre carrée, objet de la dévotion des fidèles. Grâce à un trou pratiqué derrière cette pierre, M. de Lorcy découvrit une abside dissimulée sous les ruines d'une mosquée depuis longtemps abandonnée. Les chrétiens, à qui l'entrée de la mosquée était interdite, se contentaient de baiser une des pierres appartenant à l'abside de leur ancien sanctuaire, dévotion qui s'explique par le souvenir de saint Paul et le voisinage de la maison qui passe pour avoir été celle de saint Ananias.

La découverte des vestiges d'une mosquée est d'accord avec une chronique damasquine. Une mosquée avait été construite, au temps de Saladin, sur l'emplacement de l'église de Sainte-Croix. L'écrivain arabe Ibn Châker (mort en 1362) raconte les circonstances de la construction de cette mosquée : « L'église de Sainte-Croix, dit-il, se trouve entre la porte orientale et Bâb Toûmd, auprès du rempart. C'est aujourd'hui une mosquée appartenant aux musulmans. Voici la cause de cette transformation. Au temps du sultan Saladin — que Dieu lui fasse miséricorde! — un marchand de soie se chargea de faire abattre l'église. Il prétendit que c'était une mosquée, et les gens du peuple s'étant rassemblés pour la démolir, personne ne put les en empêcher. Lorsqu'elle eut été renversée et que les images eurent été enlevées de son mur méridional, le large *mihrab* qui se trouve aujourd'hui dans la mosquée apparut ainsi qu'une inscription en lapis-lazuli, formant bordure du *mihrab*. Elle montait ou descendait suivant les contours de la niche. A cette vue les musulmans furent transportés de joie.

Outre les souvenirs d'une église chrétienne et ceux d'une mosquée on a retrouvé ceux d'un temple païen sur ce même emplacement de la maison d'Ananias : un autel de 1 m. 30 de haut sur 0 m. 52 de large, dont les quatre faces sont sculptées de bas-reliefs mutilés bien que les mutilations laissent encore distinguer les figures d'un prêtre qui sacrifie un taureau sous un arbre, des griffons, des sirènes, une buire⁶.

VIII. SÉJOUR A DAMAS. — A cette date toute la formation d'un néophyte devait consister à savoir le ministère public et la vie de Jésus jusqu'à l'Ascension. Ananias aura été probablement le catéchiste de Saul, vite dépassé, on peut le croire, par son auditeur. La nouvelle aura dû se répandre instantanément dans la juiverie de Damas que le persécuteur annoncé et attendu était arrivé méconnaissable, avait reçu le baptême et rendait témoignage au Christ. Il n'est guère douteux que la curiosité, l'émotion, la reconnaissance n'aient amené chez Ananias ou chez Jude tous ceux qui voulaient savoir ce qui s'était passé. Saul ne pouvait se refuser à se laisser voir, à répondre aux questions qu'on lui posait, à refaire dix et vingt fois le récit de l'apparition; et, à cet effet, le meilleur était de parcourir l'une après l'autre les synagogues de Damas, d'y prendre la parole, d'y protester devant ceux qui avaient escompté sa visite pour les débarrasser des sectateurs de Jésus, qu'il avait vu ce Jésus, fils de Dieu et qu'il croyait en lui⁷. Comme, dans la suite, Saul ne fit jamais mystère de la scène d'apparition, on peut croire que, dès lors, elle fut le principal élément de son récit et de sa démonstration. Le malaise de son auditoire devait être sensible car Saul était précédé par sa réputation, on attendait de lui exactement le contraire

1, 12-17. — ⁴ I Cor., IX, 1. — ⁵ Phil., III, 2; II Cor., II, 14; I Cor., IX, 15-18. — ⁶ M. Muret, *Saint Paul à Damas*, dans *Journal des Débats*, 19 juin 1922; *Revue archéologique*, 1922, t. II, p. 185-186. — ⁷ Act., IX, 22.

et il est probable, sinon certain, qu'on aura mis en doute sa sincérité, sa loyauté. On aura interrogé ses compagnons de route qui, au départ de Jérusalem, partageaient ses sentiments et n'étaient pas mieux disposés que lui pour les disciples de Jésus. Or, ces compagnons avaient vu et entendu une voix et une lumière; leur témoignage appuyait et confirmait celui de Saul.

Il se peut qu'à Damas plusieurs refusassent de croire à la résurrection de Celui dont personne à Jérusalem ne pouvait nier la mort, mais il leur fallait compter maintenant avec un pur entre les purs qui affirmait que Jésus était véritablement ressuscité qu'il s'était montré à lui, qu'il lui avait parlé. Les négateurs, les sceptiques durent être bouleversés et la juiverie de Damas partagée en deux partis. Avant que l'affaire ne fût éclaircie, qu'on eût échangé une correspondance avec Jérusalem, tiré l'affaire au clair, Saul dut, dans sa ferveur et, suivant le procédé qu'on le voit appliquer dans la suite, se prodiguer, multiplier son témoignage jusqu'au moment où il s'éloigna.

IX. RETRAITE EN ARABIE. — « Lorsqu'il eut plu à Dieu de me révéler son Fils, afin que je le prêchasse aux nations, aussitôt, sans conférer avec aucun homme je m'en allai, dit Saul, en Arabie¹. » Ce terme géographique s'entend d'une contrée immense comprise entre Damas au Nord, Gaza à l'Ouest, Aden au Sud et Mascate à l'Est. Chacun peut avoir sa préférence et assigner une direction au futur apôtre, personne ne peut lui assigner une région à l'exclusion d'une autre. Le nom d'Arabie fait songer à la péninsule sinaïtique, mais pour Saul qui ne cherchait que la solitude et le silence favorables au recueillement de l'âme devant Dieu, il les trouvait presque aux portes de Damas, en pénétrant dans la Trachonitide ou dans le Haïran (voir ce nom). Sur la route qu'il suivit, les sites où il s'arrêta, les occupations auxquelles il se livra tout est conjecture et pour mieux dire : fantaisie. Pareille incertitude touchant la durée d'une absence, qui fut plus qu'une excursion puisque dans la chronologie de la vie de saint Paul elle peut figurer pour une année, peut-être deux. Enfin, on s'est demandé si Saul s'était confiné dans une région inhabitée où s'il s'était essayé à la prédication de l'Évangile et on a prononcé des noms de villes : Bostres, Péra. — Pures suppositions!

On peut croire que la retraite en Arabie fut marquée par des entretiens entre le Sauveur et celui qu'il avait choisi comme le vase précieux, dépositaire de ses desseins : *vas electionis*. Saul nous apprend, en effet, que « lorsqu'il eut plu à Dieu de me révéler son Fils, je m'en allai en Arabie, sans conférer avec aucun homme² ». Au cours de ces entretiens dont l'objet dépassait celui qu'Ananias avait pu lui découvrir, Saul fut initié « au mystère du Christ, voilé jusque là aux enfants des hommes... [à savoir]... que les gentils sont appelés au même héritage que les juifs, qu'ils font un même corps avec eux, participent aux mêmes promesses de Dieu en Jésus-Christ³ ». Ce fut alors aussi que Saul connut le mystère des derniers jours du monde⁴ et Jésus réitéra d'une certaine façon pour lui seul le repas pascal dont il rappelle le rite et les paroles relatives à l'institution eucharistique⁵. En un mot, c'est pendant son séjour en Arabie que l'Apôtre apprit tout ce qu'à ce titre il lui fallait savoir, tout ce qu'il aurait su s'il avait été un des Douze appelés à suivre le Sauveur depuis le début de son ministère. Saul fit, en Arabie, ce qu'on oserait presque appeler son « éducation apostolique », de sorte que lorsqu'il vint plus tard à Jérusalem pour y prendre contact directement avec Pierre et les onze, il put se rendre le témoignage

que « les grands apôtres ne lui apprirent rien de nouveau⁶ et ne trouvèrent rien à censurer de tout ce qu'il avait appris ».

Pour un élève de Gamaliel, l'Écriture était la règle d'après laquelle tout enseignement devait être donné, et on ne peut douter que Saul n'ait confronté le texte entier de la Bible avec l'enseignement de Jésus pour le faire déposer en faveur du Christ. Désormais, une vie nouvelle s'ouvrait devant lui, si harassante, si épuisante, qu'elle lui infligerait « une mort de chaque jour⁷ ». Désormais il offrira le contraste d'une vigueur physique capable de soutenir les plus rudes fatigues et d'une apparence souffreteuse. Petit de taille, chauve, le teint clair, les sourcils arqués, le nez busqué, barbu et les jambes courbées; c'est tout ce que nous apprend sur son compte un écrit apocryphe rédigé vers le milieu du II^e siècle. Ce qu'on sait de sa santé n'induit pas à voir en lui un malingre, mais plutôt un valétudinaire. Ses infirmités le harcèlent, il y fait souvent allusion dans ses épîtres, non pour se faire plaindre mais pour faire comprendre la limite de ses moyens physiques. Son extérieur peu avantageux était accompagné d'une infirmité sur la nature de laquelle ceux qui l'ont connu devaient savoir à quoi s'en tenir; nous sommes moins instruits. Les épîtres restent dans le vague, saint Luc qui était médecin, les Pères de l'Église et les commentateurs tant anciens que modernes n'ont rien su d'assuré.

Les symptômes nous sont connus. C'est un mal cuisant, dégoûtant peut-être, puisque l'Apôtre s'étonne et remercie de « n'avoir pas été rejeté ni méprisé » à cause de son infirmité, véritable antidote contre la vaine gloire, soufflet de Satan, de nature à faire obstacle au succès de sa prédication et au progrès de l'Évangile; c'est la raison pour laquelle, à trois reprises, il a supplié Dieu de l'en débarrasser⁸. L'explication proposée d'une tentation charnelle n'est pas soutenable; ainsi il faut chercher une affection morbide, et, dès lors, le choix est d'autant plus large que les indices sont plus vagues. Serait-ce l'ophtalmie? Ce mal atteint, dans les pays d'Orient, à des excès inconnus dans les climats tempérés. L'ophtalmie arrive à ce point d'éteindre à peu près la vue, rendant l'organe si sensible que le plus léger rayon de lumière fait l'effet « d'une épine enfoncée dans la chair⁹ »; elle ronge les paupières, elle forme des plaies sanguinolentes, malpropres et repoussantes. Cette souffrance peut se prolonger pendant des années avec, par intervalles, des crises particulièrement crucifiantes. Tel aurait été le cas pendant le voyage en Galatie, car, longtemps après, le souvenir lui revenait de la compassion des fidèles « prêts, si c'eût été possible, à s'arracher les yeux pour les lui donner¹⁰ ». L'indice est utile à recueillir. L'Apôtre, en terminant sa lettre, trace quelques mots de sa main, en preuve que le mal n'a pas empiré. « Voyez, dit-il, quelles grandes lettres je trace de ma main¹¹. » On s'expliquerait ainsi comment, lors de sa comparution devant le sanhédrin, Saul n'a pu distinguer le grand-prêtre de ses assesseurs¹² et l'appréhension qu'il éprouva à rester sans un compagnon pour prendre soin de lui¹³.

X. RETOUR A DAMAS. — Une fois encore nous sommes en marge de la chronologie. Le retour de Saul à Damas se fit « longtemps » attendre¹⁴. Dès qu'il reparut, on le vit entrer hardiment dans les synagogues où il prêcha Jésus ressuscité. Ses adversaires ne pouvant le réfuter décidèrent de le faire mourir. A chaque porte de la ville on guettait son passage, mais Saul, « cet homme haut de trois coudées », comme dira

¹ Gal., I, 16-17. — ² Gal., I, 16-17. — ³ Ephes., III, 5-6. — ⁴ I Thess., IV, 15. — ⁵ I Cor., XI, 23; XV, 3. — ⁶ Gal., II, 6. — ⁷ I Cor., XV, 31. — ⁸ II Cor., XII, 7-9. —

⁹ Gal., IV, 13. — ¹⁰ Gal., IV, 15. — ¹¹ Gal., VI, II. — ¹² Act., XXIII, 2-5. — ¹³ I Thess., III, 1; II Tim., IV, 16. — ¹⁴ Act., IX, 23-24.

saint Jean Chrysostome, sut déjouer la vigilance des espions, parvint à s'accroupir dans une corbeille qu'on fit glisser de nuit par une corde le long de la muraille et il n'est pas impossible que cette évasion se soit accomplie près de la porte murée de Bâb Kisân, d'époque arabe, mais qui paraît avoir remplacé une porte plus ancienne¹. L'ethnarque du roi Artabasd, tout acquis aux Juifs fut joué² et Saul gagna Jérusalem.

XI. ÉVASION DE DAMAS. — La conversion de saint Paul nous permettra de déterminer un épisode de son existence mouvementée, survenu, nous dit-il lui-même, à trois ans de là : μετὰ τρία ἔτη³. Tandis qu'il se disposait à se rendre de Damas à Jérusalem pour y rendre visite à l'apôtre Pierre, les Juifs, lui tendirent un guet-apens pour le faire périr; mais il s'évada enfermé dans une corbeille⁴. Voici un point de repère : Artabasd IV, roi des Nabatéens était maître de Damas où son ethnarque le représentait. A quelle date Artabasd IV est-il devenu souverain ou suzerain de Damas?

Les monnaies de Damas portent l'effigie de Tibère jusqu'en 34 et, à partir de 62, elles portent l'effigie de Néron. Sous les empereurs Caligula et Claude, l'interruption est complète et permettrait de croire que pendant cet intervalle de temps, Damas appartint à Artabasd IV. Mais celui-ci était alors fort occupé. Son gendre, Hérode Antipas avait répudié sa fille pour épouser Hérodiade, Artabasd IV déclara la guerre à Antipas, le battit à plate couture et n'en fut que plus embarrassé lorsqu'il apprit qu'Antipas s'était pourvu devant Tibère qui prescrivit à son légat en Syrie, Vitellius, de se saisir d'Artabasd et de le lui envoyer mort ou vif. Vitellius avait ordre de s'emparer de Petra, capitale d'Artabasd, il se mit en campagne et, en arrivant à Jérusalem, apprit la mort de Tibère (18 mars 37); il rétrograda⁵. On ne saurait croire que le roi des Nabatéens, menacé par l'empereur Tibère ait choisi ce moment pour s'emparer de Damas et y mettre un ethnarque; s'il avait poussé la provocation à ce point, le légat Vitellius se fût immédiatement tourné vers Damas avant de se diriger sur Petra. Artabasd IV n'a donc pas dû conquérir Damas entre l'an 34 et le mois de mars 37, et il ne l'a pas reçu alors à titre gracieux. S'il avait un représentant officiel dans cette ville, ce ne peut être que par la volonté du successeur de Tibère, l'empereur Caligula, dont la principale maxime de gouvernement fut de prendre le contre-pied de la conduite de son prédécesseur et qui, en conséquence, aura donné à Artabasd IV le pays damasquin, de même qu'il abandonnait le royaume de Commagène à Antiochus IV, la Petite-Arménie à Cotys, le Pont et le Bosphore à Polémon II, les tétrarchies de Philippe, de Lysanias et d'Antipas à Agrippa I^{er}. On peut donc croire qu'au printemps de l'an 37, le roi Artabasd IV fit reconnaître son autorité à Damas et y eut un représentant officiel possédant l'autorité nécessaire pour décréter l'état de siège. Saul réussit néanmoins à sortir de la ville. Il y avait alors trois ans écoulés depuis sa conversion; celle-ci, avons-nous dit, paraît prendre place au printemps de l'année 36, la période de trois ans peut être entendue sans une rigueur absolue et nous conduire vers les derniers mois de l'année 38 ou le commencement de l'année 39.

XII. SÉJOUR A JÉRUSALEM. — Saul n'avait pas reparu à Jérusalem depuis plus de trois ans, lors de son départ pour persécuter les fidèles de Damas; il sentit la nécessité de se présenter à l'apôtre Pierre, de le « voir » ainsi qu'il dit⁶. On peut être bien sûr que le récit de sa conversion avait grandement réjoui trois années plus tôt les âmes simples de l'Église de Jérusa-

lem; quelques-unes cependant avaient dû faire leurs réserves à ce qu'on leur racontait de ce coup de la grâce qu'elles trouvaient sans doute trop beau, trop rapide, trop décisif. Il n'y avait pas que des saints dans l'Église de Jérusalem — nous le savons par le cas d'Ananias et de Saphire — et on y trouvait de ces gens qui se croient perspicaces et ne sont que soupçonneux. Tout ce qui dépasse leur médiocrité les offense et les alarme comme un attentat personnel; les natures vigoureuses, les caractères fortement trempés leur inspirent défiance et inquiétude, comme si un pressentiment leur disait qu'il faudra, un jour, leur obéir. L'éloignement, ensuite la longue retraite de Saul avaient dû le faire mettre en oubli, lorsqu'on apprit son retour, qu'on le vit rechercher les fidèles, se joindre à eux. Il faudrait s'illusionner volontairement sur ces époques si éloignées de nous et, cependant, si semblables aux nôtres, pour ne pas croire que, parmi certains milieux, on s'écarta et on l'écarta. Certains dévots ont la mémoire longue : à leurs yeux, le bourreau d'Étienne ne pouvait être qu'un faux frère⁷. Alors Barnabé le rencontra, il le rechercha sans doute car sa belle âme était du nombre de celles qui sont ornées de toutes les générosités; il le prit par la main, se fit son garant, l'amena aux apôtres — dont aucun, peut-être, ne le connaissait. Saul reprit pour eux le récit de l'apparition, leur dit comment il avait vu Jésus et lui avait parlé, et comment, depuis, il avait annoncé publiquement Jésus dans la ville de Damas⁸.

L'entrevue eut lieu entre Pierre et Jacques d'une part, Barnabé et Saul d'autre part⁹; la réserve tomba et, à partir de ce moment, Saul alla et vint avec les apôtres dans Jérusalem, parlant librement au nom du Seigneur¹⁰. « Il s'adressait aux juifs dits hellénistes et abordait même les gentils; c'était presque une bravade car les hellénistes avaient d'étroites accointances avec les pharisiens. C'étaient des juifs hellénistes qui avaient accusé Étienne; Saul était alors des leurs et depuis il s'était séparé d'eux, aussi songeaient-ils à le tuer¹¹. Ignorant ou dédaigneux des haines qu'il amassait contre lui et du péril qu'elles lui faisaient courir, Saul se rendait au Temple à l'ordinaire. Un jour qu'il priait, il eut un ravissement d'esprit et le Sauveur lui dit : « Hâte-toi et sors promptement de Jérusalem, car ils ne recevront pas le témoignage que tu leur rendras de moi. » — « Seigneur, dit Saul, ils savent que je mettais en prison et que je fouettais dans les synagogues ceux qui croyaient en vous, et lorsque le sang d'Étienne, votre témoin, fut répandu, moi-même aussi j'étais présent et consentais à la mort, et je gardais les vêtements de ceux qui le tuaient. » — « Pars, dit Jésus, car je t'enverrai bien loin vers les gentils¹². » Ainsi après quinze jours, Saul se laissa conduire à Césarée et, de là, à Tarse. Pendant trois ans environ, nous le perdons de vue (commencement de 39 à 42).

Saul avait obéi à l'ordre de Jésus, on ne peut en douter. A Jérusalem, sa présence était de nature à soulever de graves difficultés et la prudence conseillait aux apôtres de l'éloigner. La situation de la communauté devait imposer des ménagements et on venait de voir qu'une quinzaine de jours suffisait à déchaîner un orage à l'occasion de Saul. Son départ n'offre donc rien qui surprenne et ceux qui ont insinué l'idée de disgrâce ou de rivalité de la part des apôtres envers ce collègue n'en ont apporté ni preuve ni vraisemblance. Ce qui est plus surprenant c'est le silence complet qui se fait sur les faits et gestes de Saul pendant une longue période de trois ans ou peut-être un peu plus. On aurait peine à admettre que, dans son

¹ Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 134, fig. 3541. — ² II Cor., XI, 32. — ³ Gal., I, 17. — ⁴ Act., IX, 23-25; II Cor., XI, 32-33. — ⁵ Flav. Josèphe, *Antiquit. judaicae*, l. XVIII, v,

1-3. — ⁶ Act., IX, 26. — ⁷ Act., IX, 27. — ⁸ Gal., I, 18-19. — ⁹ Act., IX, 28. — ¹⁰ Act., IX, 29. — ¹¹ Act., XXII, 17-21. — ¹² Act., IX, 30.

pays et sa ville natale, il n'ait pas annoncé le Sauveur Jésus, qu'il n'ait pas persuadé et converti certains membres parmi ses proches — et c'est à ceux-là qu'il a pu faire allusion dans la lettre qu'il écrivait plus tard aux Romains¹. Volontiers nous croirions qu'il ne s'en est plus tenu à un apostolat domestique, que son zèle l'aura entraîné à fonder en Cilicie quelques Églises; qu'il se sera essayé à faire son apprentissage d'apôtre parmi les gentils chez lesquels nous le verrons revenir dans la suite².

XIII. PAUL A ANTIOCHE. — A cette date il existait une question de l'apostolat des gentils, mais encore envisagée avec timidité par les uns, avec répugnance par les autres. Malgré le message final de Jésus à ses apôtres : « Allez et enseignez toutes les nations », on tardait, on hésitait. Il se pourrait, simple conjecture, que certains aient pensé se conformer à cet ordre en le limitant aux seuls Juifs dispersés parmi toutes les nations? Ou bien on aura cru assez faire en accueillant les prosélytes; cependant après la persécution qui suivit le supplice d'Étienne, le cadre fut brisé et il faut en faire remonter le mérite au diacre Philippe. Celui-ci baptisa un païen et, qui plus est, un eunuque, ensuite il annonça l'Évangile aux Samaritains, des schismatiques. Les Douze, que la persécution n'avait pu contraindre à sortir de Jérusalem, s'y décidèrent cette fois et plusieurs d'entre eux se montrèrent à Samarie. Là et ailleurs, de proche en proche, ils rencontrèrent des isolés, des groupes qui connaissaient Jésus, croyaient en lui, mais que ne liait pas encore un même vocable car on les appelait « élus », « saints », « fidèles », « croyants », « frères », « disciples » et encore « ceux de la voie »³. D'un groupe à un autre des rumeurs circulaient avidement saisies et colportées, des secours s'échangeaient avec un zèle ingénieux, l'Église naissante s'ébauchait et on y distinguait autour de Jérusalem, prépondérante, une triple division : Judée, Samarie, Galilée⁴. Lorsque la persécution se fut apaisée on vit apôtres, prêtres et diacres reparaitre à Jérusalem; mais la bourrasque avait jeté la semence au loin, elle avait germé et la moisson s'annonçait abondante.

Pierre profita de l'accalmie retrouvée pour se rendre sur place, dans la plaine de Saron, qui borde le rivage de la Méditerranée depuis le mont Carmel jusqu'à Jaffa. Il se montra à Lydda et, de là, se rendit à Jaffa où il ressuscita une pieuse femme et alla loger dans la maison d'un tanneur nommé Simon, située proche de la mer⁵. Un pareil choix nous montre Pierre déjà fort dégagé des superstitions pharisaïques qui dénonçaient le tanneur et sa maison comme souillés par l'exercice d'une profession impure⁶. De Jaffa, Pierre vint à Césarée et conféra le baptême à un païen, le centurion Corneille et à toute sa famille, et il habita plusieurs jours dans sa maison. Ce baptême causa une vive surprise parmi la communauté de Jérusalem et fut blâmé avec emportement par les juifs déjà initiés au christianisme. Dès son retour à Jérusalem, Pierre fut questionné, interpellé; il ramena le calme par son explication et se justifia en contant, de point en point, ce qui s'était passé; il conclut qu'en voyant se manifester les mêmes phénomènes qui avaient signalé la présence du Saint-Esprit dans le Cénacle, le jour de la Pentecôte, une parole de Jésus s'était imposée à lui : « Jean a baptisé dans l'eau, mais vous, vous serez baptisé dans le Saint-Esprit. » Et il s'était dit alors :

« Puisque Dieu leur a fait le même don qu'à nous-mêmes qui avons cru au Seigneur Jésus-Christ, qui étais-je, moi, pour l'interdire à Dieu? » Ceux qui reçurent cette explication dirent : « Dieu a donc aussi accordé aux gentils le don de pénitence qui conduit à la vie⁷. »

Mais le christianisme ne s'était pas implanté dans la plaine de Saron. Parmi tous ceux que la persécution avait jetés sur les chemins de l'apostolat, il s'en trouvait qui avaient été séduits par cette carrière et avaient gagné la Phénicie, tandis que d'autres s'étaient embarqués pour l'île de Chypre et d'autres encore, suivant le cours de l'Oronte, avaient atteint Antioche. Ces derniers étaient des Chypriotes et des Cyrénéens qui, dans cette immense ville, sans se préoccuper autrement des juifs, se mirent à prêcher aux Grecs et leur annoncèrent le Christ Jésus⁸.

Au début de notre ère, Antioche était, pour l'importance, la troisième ville du monde; elle comptait 500 000 âmes (voir *Dictionn.*, t. 1, au mot ANTIOCHE). Dans cette ville grecque la mythologie grecque avait trouvé comme une seconde patrie quoique les anciens cultes indigènes y restassent prospères. Comme dans toutes les très grandes villes, il s'y trouvait une population capable du meilleur et du pire, c'est parmi elle que les évangélistes venus de Chypre et de Cyrène firent leurs premières recrues. Aucune préoccupation chez eux de passer par la synagogue, ainsi la question soulevée par le baptême de Corneille à Césarée, allait se poser de nouveau et ne trouverait plus sa solution cette fois par l'invocation d'un cas particulier. Nonobstant les objections des judaïsants, les missionnaires étaient décidés à aller de l'avant, ainsi, en peu de temps, une jeune Église fervente, active et prospère s'affirma dans Antioche⁹. Cependant l'Esprit-Saint ne s'y montrait pas moins qu'ailleurs prodigue de ses dons et de ses faveurs. Cette jeune Église réalisait mieux qu'une innovation, elle traçait un programme. L'affranchissement du judaïsme ne conduisait à rien si on ne se tournait résolument vers la gentilité avec la résolution de travailler chez elle, avec elle et pour elle. Il n'y était pas question d'interroger Pierre et de passer condamnation sur ce qu'il avait cru devoir faire: ici des anonymes, des inconnus rompaient avec la conception d'un christianisme judaïsant et inauguraient l'apostolat de l'humanité.

Dans cette ville somptueuse, ce furent probablement, là comme ailleurs, des pauvres qui écoutèrent les premiers la prédication de l'Évangile, non qu'il s'adresse à eux de préférence, mais parce que les riches ont un désœuvrement trop occupé. On sait que la première communauté posséda un lieu de réunion que la *Chronique pascale* désigne du nom de *palaia*¹⁰ et que Théodoret appelle *l'apostolica*¹¹. A Antioche, on faisait honneur de la construction de cet édifice à Théophile, le destinataire des « Actes des apôtres ». Au dire de Jean Malala, ce premier établissement des fidèles était situé dans la rue de Singon, à l'angiport¹²; ce n'est là qu'une tradition, mais de vagues analogies inviteraient à situer l'emplacement du quartier chrétien primitif dans la direction de la porte qui garde de nos jours le nom de *Bâb Bolos*¹³, et au pied de la montagne *Stavrin* qui porte la partie sud-est des remparts d'Antioche.

A Jérusalem, on suivait attentivement ce qui se passait à Antioche. D'abord on fut satisfait d'ap-

¹ Rom., xvi, 7, 11, 21. — ² Act., xv, 41. — ³ Act., v, 14; ix, 26; xi, 29; xix, 9, 23, xxii, 4; Rom., viii, 27, 33; xv, 25; xvi, 13; Coloss., i, 2; iii, 12; Ephes., i, 2; II Tim., ii, 10. — ⁴ Act., ix, 31. — ⁵ Act., ix, 38-41; x, 6-32. — ⁶ Voir *Dictionn.*, t. iii, col. 2991-2992, fig. 3332. — ⁷ Act., xi, 16-18. — ⁸ Act., xi, 19-20 : ἐλόγουσιν καὶ πρὸς τοὺς ἑλλήνας, on remarquera le καὶ. — ⁹ Act., xi, 21. — ¹⁰ *Chronicon pas-*

chale, édit. Bonn, p. 584; édit. Paris, p. 296. — ¹¹ Théodoret, *Hist. eccl.*, l. III, c. viii, P. G., t. lxxxii, col. 1100; Ottfried Müller, *Antiquitates Antiochenae*, p. 102, note 4. — ¹² Jean Malala, *Chronicon*, édit. Bonn, p. 242. — ¹³ R. Pococke, *Description of the East*, in-4°, London, t. ii (1745), 1^{re} part., p. 192; Chesney, *Expedition for the survey of the rivers Euphrat and Tigris*, t. i, p. 425 sq.

prendre qu' « on ne prêchait la parole qu'aux Juifs seulement ¹ », puis on sut que les incirconcis en foule pénétraient dans le bercail ² et l'émotion fut grande. « On dépêcha Barnabé à Antioche. Celui-ci, dès son arrivée, fut témoin de la grâce de Dieu, se réjouit et exhorta tous les frères à persévérer d'un cœur bien résolu dans leur attachement au Seigneur; car il était, nous dit-on, un homme excellent, plein du Saint-Esprit et de foi. Un nombre considérable de frères s'attachèrent au Seigneur ³. » Quand Barnabé vit ce mouvement il lui sembla dépasser ce qu'il se sentait capable de faire par lui-même et le souvenir de Saul se présenta à lui comme celui du collaborateur providentiel. Il partit à sa recherche, le trouva à Tarse ⁴ et le ramena à Antioche, où le nombre des conversions ne ralentissait pas. Barnabé avait réussi dans sa démarche, s'était montré affectueux, persuasif, convaincant; il ne s'en était remis de ce soin à personne et tira Saul d'une sorte d'exil, lui ouvrant la route royale de l'apostolat. Mieux encore, il le ramena à Antioche pour travailler avec lui, se laisser au besoin éclipser par lui, parce que telle lui paraissait être la condition du succès. Une année se passa ainsi, qui fut peut-être la plus douce de la vie de ces deux fondateurs. Ce ne dut pas être la moindre de leurs joies, lorsqu'ils apprirent que, dans la ville, on désignait leur communauté par le nom même de celui qu'ils confessaient : le Christ, *christiani* ⁵.

Barnabé avait ramené Paul à Antioche vers l'an 42; l'année suivante, ils virent arriver des membres de l'Église de Jérusalem que signalait leur don de prophétie; on leur fit accueil, on les admit aux assemblées liturgiques, peut-être avec l'espoir de les voir user de leur charisme. Or un jour Agabus se leva et prit la parole pour annoncer une famine qui éprouverait toute la terre ⁶. Les chrétiens d'Antioche comprirent à demi-mot, organisèrent entre eux une collecte dont Barnabé et Saul se chargèrent de porter le produit à Jérusalem ⁷. Rien au monde mieux qu'une discrète aumône n'améliore les relations et n'échauffe les sympathies; les délégués d'une Église si bienfaisante furent accueillis par l'apôtre Jacques, judaïsant convaincu. De part et d'autre on fut respectueux et cordial. Quelle était alors la situation officielle de Saul? Barnabé, venu en qualité de visiteur ⁸, l'avait attiré près de lui, mais ni l'un ni l'autre ne paraît alors gouverner l'Église d'Antioche avec le titre épiscopal. Il nous semble qu'ils président à une période d'organisation, avant l'établissement hiérarchique qui n'a pu tarder. Autour d'eux, nous voyons des prophètes et des docteurs; Siméon dit le Noir, Lucius de Cyrène, Manahem, frère de lait d'Hérode le tétrarque, sont là au même titre que Barnabé et Saul; ce sont des administrateurs spirituels et les deux derniers nommés vont bientôt en être détachés pour une mission lointaine.

Le séjour de Saul à Antioche, y compris l'intermède du voyage à Jérusalem, semble avoir duré deux ans : 42 à 44. Or c'est pendant cette période que vient se placer un phénomène sur lequel nous ne sommes instruits que par un récit très postérieur. Dans la seconde épître aux Corinthiens, l'Apôtre nous dit qu'il « connaît un homme, un chrétien, qui, il y a quatorze ans, fut ravi au troisième ciel — dans le corps? je ne sais; hors du corps? je ne sais; Dieu le sait. Et je sais que cet homme — dans le corps ou sans le corps? je ne sais, Dieu le sait — fut ravi au paradis et entendit des paroles ineffables qu'il n'est pas permis (ni possible) à l'homme de proférer ⁹ ». La date de cette épître, à la

fin de l'année 56 ou 57, reportée à une période antérieure de quatorze ans, par conséquent vers l'an 43 et se situe probablement à Antioche. Autre chose est de savoir la nature de cette faveur spirituelle : vision, révélation, extase, ravissement. Ce point relève d'autres études.

En échange de leur offrande, Barnabé et Saul ramenèrent de Jérusalem un évangéliste de renfort, qu'on voit reparaitre plusieurs fois, Jean-Marc ¹⁰, et qui est certainement alors rempli d'ardeur et probablement d'enthousiasme pour Saul. Celui-ci n'entreprendait rien de son chef, mais ne savait-on pas son entretien avec Jésus sur le chemin de Damas, ne présentait-on pas quelque chose de ce qu'il conservait dans le secret de son âme. Quant à l'Apôtre qui possédait la connaissance de la part que Jésus lui réservait dans la conversion des gentils et qui s'interdisait d'anticiper sur l'heure marquée par Dieu pour l'accomplissement de cette entreprise, la maîtrise qu'il exerça sur lui-même pendant des années dut être surhumaine. Dans les intervalles de son administration pastorale, à Antioche, on peut croire que le futur conquérant coordonna les grandes lignes de son plan théologique et de sa future organisation; d'où l'unité qui s'y révèle depuis longtemps mûrie et applicable.

Au moment où les larges perspectives se fermaient devant l'Église de Jérusalem, confiée à Jacques, elles s'ouvraient devant l'Église d'Antioche en possession d'animateurs admirables. Il arriva donc en « un temps de jeûne et de service divin ¹¹ »; probablement s'agit-il du jeûne qui précédait la fête des Tabernacles, seul jeûne prescrit par la Loi mosaïque ¹², l'Esprit-Saint se fit entendre des prophètes et des docteurs d'Antioche, il leur dit : « Mettez-moi à part Barnabé et Saul pour l'œuvre à laquelle je les ai appelés. » Alors ayant achevé leur jeûne, ils prièrent, leur imposèrent les mains et les envoyèrent ¹³. Il ne faut pas espérer faire dire à Luc plus que sa phrase ne nous apprend. Elle permet d'entrevoir trois prophètes et deux docteurs; ils n'étaient peut-être pas seuls à constituer la hiérarchie de l'Église naissante d'Antioche; d'autres inconnues subsistent, mais sans prétendre les résoudre, il nous semble permis de croire que l'imposition des mains associée au jeûne et à la prière représente ici la collation de l'épiscopat, indispensable aux deux missionnaires qui allaient fonder des Églises. Si Saul pouvait s'y soustraire à raison de son titre d'apôtre, Barnabé devait s'y soumettre, et d'ailleurs le texte emploie le pluriel et n'indique pas cette distinction entre eux. Ce rite accompli, Barnabé et Saul emmenèrent Jean-Marc, parent de Barnabé et à qui on attribue le second de nos évangiles.

On pourrait croire que le fait d'une famine s'étendant à toute la terre, selon la parole du prophète Agabus, doit nous apporter une date certaine pour le voyage de Barnabé et de Saul à Jérusalem; malheureusement le règne tout entier de Claude (41-54) fut attristé, au dire de Suétone, par une stérilité qui frappait les provinces et produisait une famine endémique et prolongée qui sévit sur divers points avec une intensité plus ou moins grande. Eusèbe ¹⁴ signale la recrudescence, en Grèce, en l'an 49; Tacite ¹⁵ insiste sur l'aggravation, à Rome, en l'an 51; Dion Cassius ¹⁶ parle de la famine sans fixer une date. C'est principalement pour la Palestine qu'il faudrait être instruit, et Flavius Josèphe ¹⁷ nous apprend qu'elle sévit sous les procureurs Cuspius Fadus et Tibère Alexandre. Or Fadus fut nommé procureur de Judée en avril-mai 44 et

¹ Act., xi, 19. — ² Act., xi, 21. — ³ Act., xi, 22-24. — ⁴ Act., xi, 25. — ⁵ Act., xi, 26; xxvi, 28. — ⁶ Act., xi, 28. — ⁷ Act., xi, 29. — ⁸ Act., xi, 22. — ⁹ II Cor., xii, 2-4. — ¹⁰ Act., xii, 25. — ¹¹ Act., xiii, 2. — ¹² Levit., xvi, 29-31;

xxiii, 26-32; Num., xxix, 7. — ¹³ Act., xiii, 2-3. — ¹⁴ Eusèbe, *Chronique*, ann. 49. — ¹⁵ Tacite, *Annales*, xii, 43. — ¹⁶ *Hist. rom.*, lx, 11. — ¹⁷ Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, xx, v, 2.

Tibère Alexandre lui succéda en 45 ou 46. La famine éprouva donc Jérusalem en l'an 44 ou 45 et c'est précisément à cette date que la reine Héléne d'Abiadène vint dans cette ville secourir les Juifs indigents. On peut donc admettre que le voyage de Barnabé et Saul coïncide avec le commencement de la disette, au printemps de l'an 44.

La situation était d'autant plus critique que Hérode Agrippa I^{er} persécutait ouvertement les chrétiens. Depuis la mort de Tibère, Caligula et Claude l'avaient comblé. Le premier lui avait donné les tétrarchies de Philippe et de Lysanias en 37, celle d'Antipas en 39; le second y avait ajouté la Judée et la Samarie en 41. Or Flavius Josèphe nous apprend qu'Agrippa régna sept ans, dont trois sur toute la Palestine¹ et mourut âgé de cinquante-quatre ans. La date exacte de la naissance d'Agrippa n'est pas connue, mais les autres indications nous amènent aux premiers mois de l'an 44. Agrippa venait de faire mourir Jacques le Majeur et de jeter saint Pierre en prison²; ceci se passait peu après la fête de Pâques³ et, vers ce même temps, Agrippa mourut subitement à Césarée⁴. C'était, au dire de Flavius Josèphe, pendant les fêtes données en l'honneur de Claude. Quelle fête? Claude avait défendu de célébrer son anniversaire de naissance, le 1^{er} août⁵; c'était donc probablement la fête célébrée à son retour de Bretagne où il avait remporté de grands succès, retour qui eut lieu au début de l'an 44⁶. C'est donc à cette même date que se placerait le voyage de Barnabé et Saul à Jérusalem. Il est plausible de croire que saint Luc introduit la persécution et la mort d'Hérode Agrippa entre l'arrivée de Barnabé et Saul à Jérusalem et leur départ de cette ville⁷ parce qu'il a voulu établir un synchronisme historique entre ces événements. Si le voyage de Barnabé et de Saul à Jérusalem eut lieu au printemps de l'an 44, à cette date la disette devait s'y faire sentir et la persécution d'Agrippa I^{er} avait dû entraîner la dispersion des apôtres; les deux envoyés d'Antioche se seront abouchés avec les anciens⁸. En plaçant le voyage au printemps, il est permis de prolonger le séjour à Jérusalem pendant l'été de l'an 44.

XIV. LE VOYAGE EN CHYPRE. — Barnabé et Saul avaient-ils mûri le plan de leur mission? On ne sait, mais Barnabé, chypriote de naissance, devait avoir des relations permettant d'escompter le succès. Les trois évangélistes sortirent d'Antioche par la porte qui conduit vers Séleucie⁹. La route, longue de six lieues environ, côtoie la rive droite de l'Oronte à quelque distance du fleuve. Les voyageurs se seront peut-être embarqués avant la fin de l'année 44, les gros temps de l'hiver ayant pour effet d'interrompre le cabotage. De Séleucie on gagne l'île de Chypre en quelques heures et on débarque à Salamine¹⁰. Chypre possédait une colonie juive nombreuse; les trois apôtres durent se faire entendre à Salamine d'où ils se rendirent à Paphos, traversant l'île de l'Est à l'Ouest et visitant une quinzaine de villes¹¹. Paphos était célèbre par le culte qu'on y rendait à Vénus, moins peut-être de la part des habitants que de celle des pèlerins venus de Nea Paphos, port de mer et ville commerçante en même temps que résidence des gouverneurs romains. A l'époque du voyage de Barnabé, Saul et Jean-Marc, ce gouverneur portait le titre de proconsul (ἀνθύπατος) et se nommait Sergius Paulus¹². Peut-être faut-il l'identifier avec Ἰανθύπατος Παύλος d'une inscription de Chypre¹³; quoi qu'il en soit il était, écrit saint Luc, « homme d'intelligence »¹⁴. Dans le désœuvrement de

sa résidence lointaine, Sergius Paulus s'était intéressé aux manifestations religieuses dont Chypre offrait un choix particulièrement fertile. Un Juif appelé Elymas, et de son nom véritable Bar-Jésus, avait su gagner sa confiance et guidait sa conscience lorsqu'il s'aperçut de l'attention prêtée par le proconsul aux trois Juifs débarqués depuis peu dans l'île; même il avait mandé près de sa personne Barnabé et Saul. Le mage Elymas en prit ombrage et, probablement au cours d'une contestation, Saul l'apostropha : « O homme, plein de toute fraude et de toute méchanceté, fils de Satan, ennemi de toute justice, ne cesseras-tu de pervertir les voies droites du Seigneur? Voici que la main de Dieu va s'appesantir sur toi, tu seras aveugle et, pour un temps, tu ne verras plus la lumière du soleil. » A l'instant Elymas cessa de voir et chercha la sortie à tâtons. Témoin de ce prodige, le proconsul se déclara chrétien sur l'heure même, mais on ignore s'il reçut le baptême. Ce fut à ce moment que Saul échangea son nom hébreu contre celui de Paul sans qu'on ait pu donner l'explication certaine de cette décision. On n'a pas de raison de penser que ce fut l'ostentation de la conquête du proconsul qui la lui ait inspirée.

Jusqu'à ce moment Barnabé avait eu la direction et ne s'était pas départi des méthodes reçues jusque-là. On s'adressait aux Juifs et aux convertis dans les synagogues et on leur offrait le message de Jésus. Après l'éclatante conversion du proconsul, c'est Paul qui devient le chef, passe le premier, inspire et conduit la mission, qui n'est plus désormais que « la suite de Paul », οἱ περὶ Παύλου¹⁵. Barnabé était si persuadé qu'il ne comptait guère, que le second rang lui paraissait naturellement le sien et Paul exerçait la préséance avec une telle maîtrise qu'il fut décidé de quitter Chypre pour affronter un champ plus vaste, l'Asie Mineure.

Jean-Marc se rebiffa; il était jeune, il avait vécu dans l'entourage de l'apôtre Pierre¹⁶, il était parent de Barnabé, la conquête de l'Asie Mineure lui paraissait lointaine et douteuse; toutes ses attaches l'appelaient à Jérusalem, il en reprit le chemin¹⁷. Paul en souffrit et se souvint longtemps de cette défection.

XV. LA PREMIÈRE MISSION EN ASIE MINEURE. — On ne doit pas s'attendre à trouver ici une discussion de la valeur historique des *Actes des apôtres*; celle que nous avons présentée peut suffire (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2534-2546), nous n'y ajouterons que quelques mots : jusqu'ici les découvertes épigraphiques des cinquante dernières années ont confirmé les divers passages des *Actes* en ce qui concerne la topographie et la chronologie pauliniennes. « Non seulement elles ont obligé à réviser les condamnations massives d'une époque qui se plaisait à ne voir dans les écrits du Nouveau Testament qu'un tissu de fables et d'inventions; mais elles donnent même à penser que certains passages au moins des *Actes des apôtres*, quelle que soit la date admise pour la composition définitive du texte actuel, n'ont pu être rédigés que d'après des souvenirs ou des récits anciens¹⁸. »

1. *L'Asie Mineure*. — Au début de notre ère, l'Asie Mineure n'avait pas d'unité politique ni administrative. L'immense péninsule comptait plus de dix-sept nations différentes et la plus brillante civilisation artistique et littéraire voisinait avec des régions encore plongées dans une espèce de sauvagerie. La province d'Asie, constituée par l'ancien royaume de Pergame, était seule en progrès; les provinces montagneuses du

romanas pertinentes, t. III, n. 930. — ¹⁴ C'est peut-être celui dont Plinius, *Hist. nat.*, I, I, *Elenchus*, cite le nom. — ¹⁵ Act., XIII, 13. — ¹⁶ Act., XII, 12. — ¹⁷ Act., XIII, 13. — ¹⁸ J. Bérard, *Recherches sur les itinéraires de saint Paul en Asie Mineure*, dans *Revue archéol.*, 1935, t. I, p. 58.

¹ Id., *ibid.*, XIX, VIII, 2. — ² Act., XII, 1-19. — ³ Act., XII, 3-20. — ⁴ Act., XII, 20-24. — ⁵ Dion, *Hist. rom.*, LX, 5. — ⁶ Id., *ibid.*, LX, 23. — ⁷ Act., XII, 25. — ⁸ Act., XI, 30. — ⁹ Act., XIII, 4. — ¹⁰ Act., XIII, 5. — ¹¹ Plinius, *Hist. nat.*, I, V, c. XXXV. — ¹² Act., XIII, 7, 8, 12. — ¹³ *Inscr. graec. ad res*

centre étaient à peu près impénétrables. Plusieurs d'entre elles conservaient leurs idiomes primitifs, notamment la Pamphylie¹, la Pisidie et la Lycaonie²; cependant la Lydie³ avait abandonné son ancien langage, la Mysie et la Bithynie ne parlaient plus que la langue grecque⁴. Dans la Phrygie, la Carie, le Pont et la Cappadoce on conservait parmi les paysans et les esclaves le parler d'autrefois, de sorte que le grec n'était parlé par le peuple que sur la côte occidentale.

La circulation était rendue lente et difficile par l'état des voies publiques, les voyages étaient même périlleux. Paul fait allusion à cette insécurité dont il prenait sa part comme tous ceux qui, n'étant pas riches, faisaient leurs déplacements à pied, chargés de quelques provisions dans un bissac. La police, là où on la rencontrait, hors des villes, n'était pas beaucoup moins redoutable que les malfaiteurs.

De Nea-Paphos, Paul et Barnabé se dirigèrent vers le Nord-Ouest, entrèrent dans la baie d'Attaleia, remontèrent le Cestrus sur une distance de deux à trois lieues et débarquèrent sur les quais de Pergé en Pamphylie⁵. La ville, vaste et florissante, avait possédé autrefois un temple de Diane presque aussi célèbre que celui d'Éphèse. Les apôtres ne firent que passer; à l'approche de l'été, la ville se dépeuple devant la menace des fièvres épidémiques. Paul et son compagnon prirent la route du Nord entre les bassins du Cestrus et de l'Eurymédon, traversèrent la Pamphylie, la Pisidie et poussèrent jusqu'à la Phrygie montagnueuse⁶. Cette marche les éloignait des routes et des centres fréquentés, ne leur offrant que des villes rares et sans commerce; aussi n'y trouvait-on pas de Juifs. Mais ils étaient nombreux à Antioche de Pisidie où ils se montraient zélés pour la religion autant que pour le commerce⁷.

2. *Antioche de Pisidie.* — De Pergé à Antioche-Césarée on compte quarante lieues environ. Ancienne ville sacerdotale, elle avait depuis plus d'un demi-siècle, perdu son temple; en revanche elle était maintenant colonie romaine en possession du *jus italicum*⁸. Les Juifs n'y étaient pas très nombreux, mais considérés et leur synagogue était fréquentée par les femmes et quelques hommes parmi les païens devenus prosélytes⁹. Le samedi, jour du sabbat, Paul et Barnabé se rendirent à la synagogue, s'unirent aux prières, écoutèrent la lecture de la Loi et des prophètes. Ce fut alors que le chef de la synagogue leur envoya dire: « Frères, si vous avez quelque parole d'exhortation pour le peuple, parlez. » Paul attendait sans doute cette invitation, il se leva et, de la main, fit signe à l'auditoire de se taire: « Israélites, dit-il, et vous [prosélytes] qui craignez Dieu, écoutez. Le Dieu de ce peuple, — et du doigt il montrait les Juifs parmi l'assistance, — a choisi nos pères et a élevé ce peuple pendant son séjour au pays d'Égypte d'où il les fit sortir à bras élevé. » Là-dessus, il développa ce thème de l'Écriture. Vocation divine d'Israël, providence qui l'entoura au temps des patriarches et en Égypte, dans le désert, au temps des Juges et sous les Rois. Tout son exposé était d'une orthodoxie mosaïque irréprochable. En arrivant à David, l'exposition prit un tour imprévu pour l'auditoire. Paul affirma que de la race de David naîtrait le Sauveur, que ce Sauveur était né, qu'il s'appelait Jésus et que Jean-Baptiste lui avait rendu témoignage.

De ce qui suit, nous ne possédons malheureusement que des phrases trop concises. Paul prouva par les témoignages des Écritures que la mort, la sépulture et la résurrection de Jésus étaient prédites dès longtemps, que les bourreaux furent les exécuteurs involontaires et providentiels des prophéties, auxquelles Dieu a mis le sceau par la résurrection. Celle-ci est un fait certain, dont les témoins vivent encore et chacun peut contrôler leur témoignage. Paul tira cette conclusion: « Sachez donc, mes frères, que par lui, la rémission des péchés vous est annoncée. La justification que vous n'avez pu obtenir par la Loi de Moïse, tout croyant la trouve en lui¹⁰. »

Ce ne fut pas le premier discours de Paul, mais c'est le premier qui nous soit rapporté d'après des souvenirs ou un canevas que Luc aura eu devant les yeux; il développe le thème que Paul résume: « J'ai prêché avant tout que Jésus est mort pour nos péchés, selon les Écritures, qu'il a été enlevé, qu'il est ressuscité selon les Écritures¹¹. » Cette prédication consistait en récits de la passion, de la mort et de la résurrection du Maître, l'argumentation tendait à prouver que Jésus était le Christ en qui on trouvait la rémission des péchés. Paul dit encore: « Voilà ce que moi et les autres apôtres nous prêchons¹², » ainsi son enseignement était le même que celui des Douze. La prophétie était l'argument principal qu'il faisait valoir, montrant par elle que le Christ devait souffrir et ressusciter d'entre les morts¹³. « Mes frères, concluait-il, sachez-le, c'est par Lui que la rémission des péchés vous est annoncée; quiconque croit en Jésus est justifié par lui de toutes choses dont vous n'avez pu être justifiés par la loi de Moïse¹⁴. »

Les auditeurs prièrent Paul de prendre de nouveau la parole le samedi suivant; mais, parmi eux un certain nombre suivit les deux inconnus jusqu'à leur demeure pour continuer l'entretien. Paul et Barnabé ne demandaient ni n'acceptaient rien pour leurs frais de logement et de nourriture qui devaient coûter peu; le métier de tisseur qu'exerçait Paul y suffisait-il? On peut le croire, car il n'était pas homme à solliciter, encore moins à recevoir en cachette, sa fierté et son indépendance le lui interdisaient.

Le discours à la synagogue, les entretiens qui occupèrent la semaine suivante s'ébruitèrent et le jour du sabbat on vit une partie de la population d'Antioche se diriger vers la synagogue; les Juifs en furent irrités sachant que cette curiosité s'adressait aux nouveautés annoncées par Paul. Dès que celui-ci ouvrit la bouche, il fut interrompu, contredit, moqué, on blasphéma le nom de Jésus, on nia que les prophéties s'appliquassent à sa personne. Paul comprit le coup monté contre lui et cria: « C'était premièrement à vous qu'il fallait annoncer la parole de Dieu, puisque vous la rejetez et vous jugez vous-mêmes indignes de la vie éternelle, voici que nous nous dirigeons maintenant vers les gentils, car le Seigneur nous l'a ainsi commandé: « Je t'ai établi pour être la lumière des gentils, afin que tu sois leur salut jusqu'aux extrémités de la terre¹⁵. » Les païens apprirent ainsi que l'appel du Sauveur leur était désormais adressé directement. Ces quelques jours avaient suffi pour former un groupe de fidèles qui donna naissance à une Église d'où la bonne nouvelle se répandit par tout le pays d'alentour¹⁶. Le cadre de la *Diaspora* volait en éclats, il ne s'agirait

¹ Act., II, 10. — ² Act., XIV, 10. — ³ Strab., XIII, IV, 17. — ⁴ *Ibid.*, XII, IV, 6. — ⁵ Act., XIII, 13. — ⁶ Waddington, *Voyage en Asie Mineure au point de vue numismatique*, p. 99-100. — ⁷ Act., XIII, 13, 14. — ⁸ Strabon, XII, VIII, 14; Plin., V, 24; Eckhel, *Doctrina nummorum veterum*, t. III, p. 18-19. — ⁹ Act., XIII, 16, 26, 43, 50. — ¹⁰ Act., XIII, 16-41. — ¹¹ I Cor., XV, 3-4. — ¹² I Cor., XV, 11. — ¹³ Act., XVII, 2, 3. — ¹⁴ Act., XIII, 38-39. — ¹⁵ Act., XIII, 43-47. Cette déclara-

tion n'excluait pas les Juifs, aussi voit-on Paul et Barnabé se rendre à la synagogue d'Iconium, Act., XIV, 1; à la synagogue de Philippiques, Act., XVI, 13; à la synagogue de Thessalonique, Act., XVII, 1; à celle de Bérée, Act., XVII, 10; à celle de Corinthe, Act., XVIII, 4-6, où ils renouvelèrent leur déclaration d'Antioche de Pisidie; enfin, nous verrons Paul prêcher pendant trois mois dans la synagogue d'Éphèse, Act., XIX. — ¹⁶ Act., XIII, 48-49.

plus désormais d'argumentation scripturaire et de réalisation des prophéties, mais de restauration de l'idée du Dieu unique et invisible en démontrant la vanité du culte des idoles, de réveil de la conscience morale de l'humanité¹.

Une fois de plus toute chronologie nous fait défaut, mais il ne paraît pas douteux que le séjour des deux apôtres se prolongea à Antioche de Pisidie au-delà d'une semaine. Luc nous apprend que la doctrine se répandit dans tout le pays d'alentour, ce qui semble avoir réclamé l'impulsion et l'organisation de Paul, au moins pendant quelque temps. Cette prolongation de séjour déplut aux Juifs; une intrigue se noua contre Paul et Barnabé, dans laquelle entrèrent des prosélytes et plusieurs femmes de qualité, heureuses de faire montre de l'influence qu'elles exerçaient dans la ville. Celles-ci ameutèrent une partie de la population et réussirent à faire bannir Paul et Barnabé, par arrêté municipal, de la ville et du territoire qui en dépendait².

3. *Iconium*. — Paul et Barnabé s'éloignèrent non sans avoir accompli un geste symbolique : en sortant de la ville ils secouèrent sur elle la poussière de leurs sandales³; d'ailleurs ils pouvaient emporter la confiance que les dons du Saint-Esprit versés à profusion dans cette Église à laquelle on les arrachait, aideraient à y surmonter l'épreuve⁴. Au départ d'Antioche, les deux bannis, connaissant leurs compatriotes, présumèrent n'avoir rien de bon à attendre des riches communautés juives de Baris, d'Apamée et d'Apollonie, aussi, s'éloignant de l'Ionie, ils prirent le chemin de la Lycaonie et, en quatre ou cinq jours de marche, ils atteignirent la ville d'Iconium⁵ (*Konieh*) (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 9-11). La Lycaonie était une province écartée, montagneuse, retardataire quant à la civilisation, mais de mœurs honnêtes et peuplée d'habitants sérieux et graves⁶. Iconium était une ville de vieux cultes et d'anciennes traditions qui recevait vers ce temps le titre de colonie romaine⁷. Les Juifs y avaient une synagogue où se rendirent les deux apôtres qui prirent la parole et attirèrent beaucoup de leurs auditeurs à la foi⁸. Ce fut alors la répétition de ce qui s'était passé à Antioche de Pisidie : conversions nombreuses, persécutions, puis la malveillance sembla se calmer. « Dieu, lisons-nous, dans une variante du texte des *Actes*, rendit promptement la paix⁹. Une Église put s'organiser, aussi « les Apôtres demeurèrent longtemps en cette ville et parlèrent hardiment, appuyés sur le Seigneur qui opérait par leurs mains miracles et prodiges et rendait témoignage à la parole qui annonçait sa grâce¹⁰ ». Ensuite tout se gâta de nouveau, les Juifs soulevèrent la population païenne qui accueillait les deux apôtres avec des injures et des pierres; ils prirent le parti de s'éloigner.

4. *Lystres*. — Ils se rendirent à Lystres, située à une journée au sud d'Iconium, à l'entrée d'une vaste région qui n'offrait aucun attrait aux colonies juives, car marécageuse pendant l'hiver, torride pendant l'été, aride en toute saison, sa pauvreté la défendait du com-

merce. Les deux missionnaires contournèrent le pied des montagnes formant un demi-cercle autour de la portion méridionale de la plaine. Deux petites villes, Lystres et Derbé, leur offraient une population pauvre et ignorante¹¹.

Lystres ni Derbé ne possédaient de synagogue¹², les conditions étaient nouvelles et les deux apôtres allaient affronter un auditoire entièrement païen et superstitieux. Sa crédulité donna lieu à un incident. Toute la population de Lystres connaissait un cul-de-jatte de naissance qu'on vit se traîner tant bien que mal jusqu'au lieu où parlait Paul. Celui-ci regarda l'infirme et dit : « Lève-toi droit sur tes pieds. » L'avorton obéit et n'ayant jamais su ce qu'était poser un pied devant l'autre, il sautillait et marchait à la fois. La foule, stupéfaite, cria en langage lycaonien : « Ce sont des dieux, ils ont pris figure d'homme pour descendre chez nous »; et comme Barnabé avait de la prescience et que Paul parlait avec facilité on les acclama sous les noms de Jupiter et de Mercure. Or il existait à la porte de la ville un sanctuaire dédié à Zeus¹³ dont le prêtre fut averti que son dieu, en personne, était là et il se mit en devoir de lui offrir un sacrifice. On amenait les victimes parées de guirlandes lorsqu'on vit Paul et Barnabé surgir, les vêtements en désordre, criant : « Que faites-vous? Nous sommes des hommes comme vous, sujets aux mêmes infirmités que vous; nous vous prêchons de vous convertir au Dieu vivant qui a fait le ciel et la terre et tout ce qu'ils renferment; ce Dieu qui, dans les générations passées laissait tous les peuples suivre leurs voies, sans cesser de se rendre témoignage à lui-même par le bien qu'il fait aux hommes, envoyant du haut du ciel la pluie et la fécondité, remplissant d'abondance et de joie les cœurs des hommes. »

La déception était cruelle, car que ne pouvait-on attendre pour la ville et ses habitants de Jupiter et de Mercure reconnaissants. On se résigna et Paul connut une suffisante tranquillité pour fonder une Église à Lystres. Une famille entre autres méritait particulièrement ses soins. Elle se composait d'une aïeule nommée Loïs, d'une mère nommée Eunice et d'un jeune fils nommé Timothée. L'aïeule et la mère, qui était juive et veuve, se convertirent; ainsi la brèche était faite parmi les rares affiliés au judaïsme et la nouvelle s'en répandit dans les synagogues d'Iconium et d'Antioche de Pisidie. Aussitôt des émissaires furent envoyés à Lystres qui persuadèrent aux habitants que les deux thaumaturges n'étaient que des imposteurs. En peu de temps, l'imagination mobile des Lycaoniens passa de l'adoration à la frénésie; la populace se jeta sur Paul qu'on assaillit avec tout ce qui se trouvait sous la main; lapidé, tenu pour mort, on traîna son corps hors de la ville. Des disciples survinrent, le relevèrent, parvinrent à le ranimer. Le lendemain, soutenu par Barnabé, tous les deux partirent pour Derbé.

5. *Derbé*. — Derbé est située à 8 heures de marche de Lystres; c'était une bourgade de peu d'importance; après beaucoup d'hésitations et de conjectures, le site

En 1885, Sterrett découvrit dans les ruines que borde ce village une inscription dans laquelle la colonie de Lystres rend hommage à Auguste; or trois monnaies confirment le fait de l'érection de Lystres en colonie. Enfin, on a trouvé à Antioche cette dédicace : « A la très brillante colonie d'Antioche, sa sœur la très brillante colonie de Lystres rend honneur en lui offrant la statue de la Concorde. » W.-M. Ramsay, *Hist. geogr. of Asia Minor*, p. 366 sq. *The Church in the roman empire*, part. I, c. II, n. 6; *Lystra* dans Hastings, *A Dictionary of the Bible*, t. III, 1900, p. 178-180. — ¹² Act., XVI, 1; d'après Act., XIV, 18-19, on voit que les Juifs y étaient rares et de passage, venant d'Antioche de Pisidie et d'Iconium. — ¹³ Exemple d'un Zeus πρόπυλος, dans *Corp. inscr. graec.*, t. II, n. 2963 c.

¹ I Thess., I, 9; II Cor., VI, 14 sq.; Ephes., IV, 17, 18; Rom., I, 19; II, 16. — ² Act., XIII, 50. — ³ Act., XIII, 51; cf. Matth., X, 14; Marc., VI, 11; Luc., IX, 5; Act., XVIII, 6. — ⁴ Act., XIII, 52. — ⁵ Act., XIII, 51. — ⁶ *Corp. inscr. graec.*, t. III, n. 3993, 3995^b, 4385, 4389. — ⁷ *Corp. inscr. graec.*, t. III, n. 3991, 3993. — ⁸ Act., XIV, 1. — ⁹ *Codex Bezae*: 'Ο θεός Κύριος ἔδωκεν ταχὺ εἰρήνην; *Codex Laudianus*: 'Ο θεός Κύριος εἰρήνην ἐποίησεν. — ¹⁰ Act., XIV, 3. — ¹¹ Hamilton, *Asia Minor*, t. II, p. 317, plaçait à Binbirkilissé (les Mille et une églises, voir *Dictionn.*, t. VI, col. 62-75), tandis que Laborde, *Voyage de l'Asie Mineure*, p. 120 sq.; Conybeare et Howson, *Life of saint Paul*, t. I, p. 200 sq., 211-212, 281 sq., sont de la même opinion. Cependant Leake, *Asia Minor*, 1820, p. 102 sq., adoptait l'emplacement de Khatoun Seraï.

a été identifié avec Zosta ou Losta¹. L'évangile y fut annoncé sans soulever de contradiction. Lystres et Derbé étaient des bourgades trop modestes pour que les communautés qui y furent fondées pussent connaître un grand développement, comme il arriva à Antioche de Syrie, à Corinthe et à Éphèse. Paul prit l'habitude de désigner les fidèles de ces parages par le nom de « Galates » qui était celui de la province romaine.

A la mort d'Amyntas (25 avant J.-C.), la Galatie fut réduite en province romaine et comprit des régions situées au sud de la Galatie propre : la Lycaonie, l'Isaurie, le district sud-est de la Phrygie et une portion de la Pisidie. On sait, en particulier grâce à Ptolémée², qu'Antioche de Pisidie et Lystres appartenaient à la Galatie. Pline l'Ancien³ témoigne de même en ce qui concerne Lystres et Strabon⁴ en ce qui regarde Derbé. Une inscription d'Iconium nous apprend que cette ville faisait partie de la Γαλατικὴ ἐπαρχία⁵. C'est ce qu'on nomme la Galatie du Sud afin de la distinguer d'une Galatie du Nord dont les Églises seront fondées au cours d'un autre voyage apostolique de saint Paul et recevront de lui la célèbre épître aux Galates. (Voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GALATIE.)

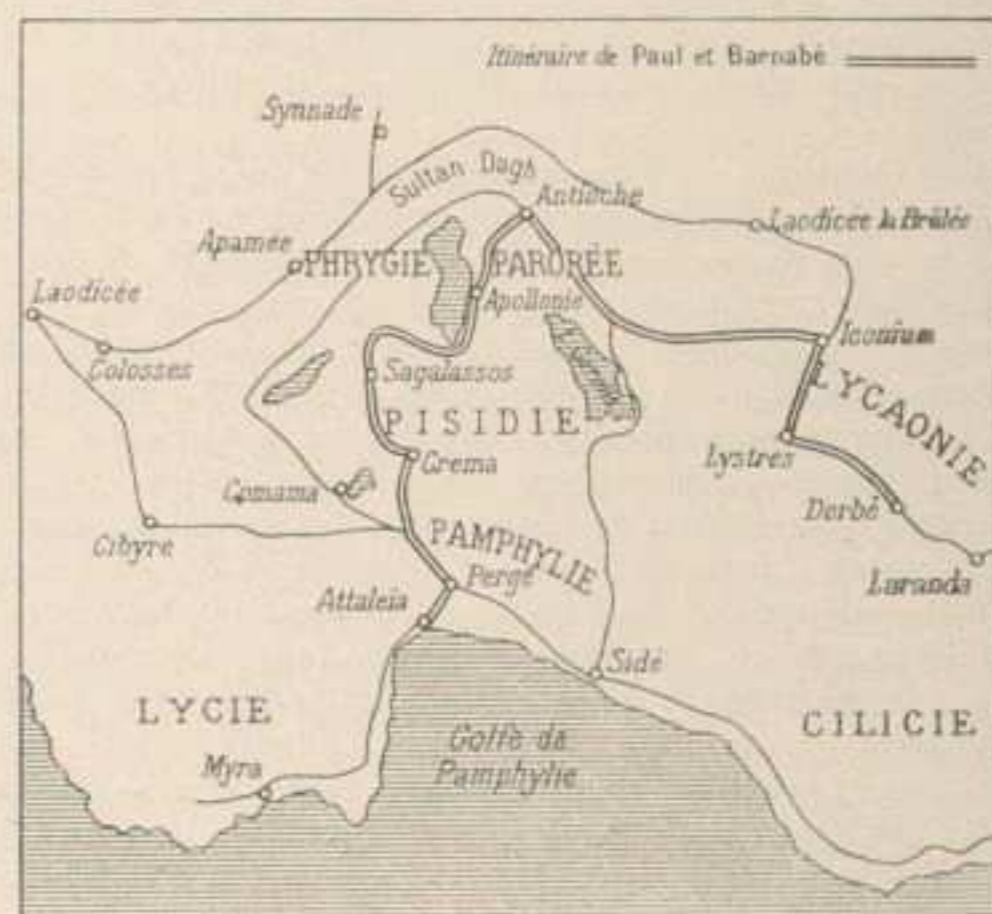
6. *Voyage de retour.* — Cette mission avait pu demander quatre à cinq ans. A Derbé, Paul et Barnabé estimèrent le moment venu de rétrograder et ils revinrent sur leurs pas, afin de revoir les Églises brusquement abandonnées, de les confirmer dans la foi et, au besoin d'organiser et d'élargir ce qui avait été fait⁶. Les différentes étapes à Lystres, Iconium et Antioche de Pisidie furent pacifiques. Les préventions étaient tombées, les jeunes Églises vivaient probablement indépendantes des synagogues qui ne trouvaient pas d'avantage à les persécuter. Les deux apôtres profitèrent de cette accalmie pour « affermir l'âme des néophytes, les exhorter à persévérer dans la foi, leur rappeler qu'on n'entre dans le royaume de Dieu qu'à force d'épreuves⁷. Dans chacune des Églises, Paul et son compagnon désignèrent les anciens et les instituèrent dépositaires de l'autorité, ils leur imposèrent les mains après avoir, suivant l'usage pratiqué à l'égard d'eux-mêmes à Antioche de Syrie, jeûné et prié. Ensuite, ils s'éloignèrent en les confiant à la garde du Seigneur⁸.

D'Antioche de Pisidie, les missionnaires traversèrent la Pisidie, rentrèrent en Pamphylie et s'arrêtèrent à Pergé (*Murtana*) qu'ils n'avaient pas évangélisé au premier passage; cette fois ils y prêchèrent avec fruit. De Pergé, ils se rendirent en cinq heures de marche à Attaleia (*Adalia*), principal port de la Pamphylie; là ils s'embarquèrent à destination de Séleucie d'où ils regagnèrent Antioche de Syrie, où les frères « les avaient livrés à la grâce de Dieu pour l'œuvre qu'ils venaient d'accomplir⁹ ». Dès leur arrivée, ils réunirent les frères à qui ils exposèrent « ce que Dieu avait accompli par eux et comment ils avaient ouvert aux gentils la porte de la foi¹⁰. »

7. *L'itinéraire* suivi par les deux apôtres n'offre plus aujourd'hui d'obscurités. Suivons-le depuis leur débarquement à Pergé (*Murtana*). Ils se rendent à Antioche de Pisidie dont le site a été identifié par Arundell en 1833; c'est *Yalowadj*, au pied du Sultan-Dagh; de là ils se rendent à Iconium, facilement reconnaissable sous le nom de *Konieh*, et ensuite à Lystres qui, depuis 1885, n'offre plus de difficultés : c'est Zoldera près de

Khatoun-Seraï. Pour Derbé, il est permis d'hésiter encore entre Zosta ou Losta près de Bossola.

Tel est l'itinéraire historique, tracé par saint Luc; itinéraire déraisonnable¹¹, a-t-on dit, et auquel il faudrait en substituer un autre qui n'a que cet inconvénient d'être fantaisiste. On ne peut manquer de faire cas des motifs invoqués pour justifier le choix du débarquement en Pamphylie par les indices des difficultés probables de la traversée des régions montagneuses du Taurus¹² par la voie dite des Portes Ciliciennes; mais on doit s'en tenir, qu'on le veuille ou non, au récit de Luc. « Ce qu'il y a de certain, c'est que l'itinéraire suivi par Paul et Barnabé au cours de la première mission, correspond à une route naturelle, qui a dû exister de tout temps. Le chemin qui, du golfe de Pamphylie, monte vers le Sultan-Dagh, a toujours



9996. — Première mission en Asie Mineure.

été une des voies d'accès par lesquelles le plateau anatolien se laisse aborder du côté sud. Au long de cette côte rocheuse et abrupte de l'Asie Mineure méridionale, où les contreforts du Taurus tombent directement dans la mer, le golfe d'Adalia, d'une part, avec les vallées pamphyliennes et le golfe d'Alexandrette, de l'autre, avec la plaine de Cilicie, ont toujours été les deux grandes voies de pénétration vers l'intérieur¹³.

Au fond du golfe de Pamphylie, nous voyons (fig. 9996) le port d'Attaleia d'où Paul et Barnabé se dirigèrent vers Pergé. De là une route se prolonge venant de Sidé dans la direction de Comama; après l'avoir suivie quelque temps, ils bifurquèrent et prirent une route romaine dont l'existence a été reconnue en 1923¹⁴; celle-ci passait à Cremna, montait jusqu'à Sagalassos et gagnait Antioche de Pisidie (par les bourgades turques de *Susuz-Ghan*, *Aghlassun* et *Eghedir*). La route romaine est devenue plus tard une route seldjoukide qui fut très fréquentée au Moyen Age. C'est la route que Paul et Barnabé suivirent en se rendant de Pergé à Antioche de Pisidie.

Arrivés à ce point, ils se sont dirigés vers le Sud-Est. Il existe, en effet, une route venant de la haute vallée du Méandre et du Lycos, qui conduit d'Antioche à Iconium; elle est tracée sur la Table de Peutinger¹⁵, en

¹ Sterrett, *Wolfe expedition in Asia Minor*, p. 22-30; W.-M. Ramsay, *Hist. geogr. of Asia Minor*, p. 336 sq.; *The church in the roman empire*, p. 56-58; *Saint Paul the Traveller*, p. 110 sq., 178 sq.; *Derbé*, dans Hastings, *Dictionary of the Bible*, t. I, p. 595. — ² Ptolémée, V, vi, 11-12. — ³ Pline, *Hist. nat.*, l. V, c. XLII. — ⁴ Strabon, *Geogr.*, l. XII. — ⁵ *Corp. inscr. græc.*, t. III, n. 3991. — ⁶ Act., XIV, 21. —

⁷ Act., XIV, 20, 21. — ⁸ Act., XIV, 22. — ⁹ Act., XIV, 24-26. — ¹⁰ Act., XIV, 23-26. — ¹¹ A. Loisy, *Les Actes des apôtres*, in-8°, Paris, 1916, p. 522-560. — ¹² C'est ce qu'a fait M. J. Bérard, dans *Revue archéol.*, 1935, t. I, p. 63. — ¹³ Id., *ibid.*, p. 63. — ¹⁴ B. Pace, *La strada Iconium. Attaleia*, dans *Ann. della R. scuola arch. di Atene*, t. VI-VII, 1923-1924, p. 383-393. — ¹⁵ Miller, *Itineraria romana*, p. 727-728, cf. p. 722.

outre elle est attestée par la présence de milliaires trouvés entre Iconium et le lac Caralis, à Yonuslar et à Selki¹. Ces textes épigraphiques disent comment Cornelius Aquila, légat impérial, construisit en l'an 6 de notre ère une voie romaine appelée *Via Sébasté* en l'honneur d'Auguste. Ce n'est pas tout. Un autre milliaire trouvé près de Comama² paraît indiquer que cette route qui longeait le pied du Sultan-Dagh continuait à l'Ouest, puis tournait vers le Sud, à travers une région sillonnée de colonies militaires³.

Entre Iconium et Laranda⁴, nous lisons sur la Table de Peutinger, l'indication des villes de Lystres et de Derbé et son tracé est confirmé par la découverte de trois milliaires⁵ trouvés à Kavak, entre Lystres et Laranda et par une inscription relative à une réfection de route sous Vespasien, trouvée près de Derbé⁶.

On s'est demandé ce qui a pu inspirer à Paul le choix de la Pisidie pour sa première mission? Il ne s'était pas encore essayé à aborder directement les païens et la présence d'une colonie juive à Antioche et à Iconium lui promettait une chance de succès parmi les juifs et les prosélytes, d'ailleurs Antioche était une ville importante. Auguste l'avait érigée en colonie *juris italici*, on lui donnait le nom de *Colonia Cæsarea* et il était permis de fonder sur la population de cette ville un espoir de succès, espoir qui d'ailleurs ne fut pas démenti par les faits. Quand il fallut s'éloigner, la ville d'Iconium présentait elle aussi des chances à un établissement prospère. Il se pourrait sans doute que la véritable raison du choix doive être cherchée dans les liens existant entre cette portion du plateau anatolien et la Cilicie toute proche: on ne doit pas oublier que Paul était originaire de Tarse, ancienne capitale de la Cilicie et qui osera soutenir que cet homme alerte, infatigable, n'avait pas voyagé pour ses affaires ou pour son instruction dans ces parages ou même dans ces lieux qu'il revenait évangéliser. Conjecture, sans doute, mais que la vraisemblance autorise. On ne se figure pas Paul revenu de Jérusalem à Tarse, où il peut avoir vécu une dizaine d'années, et s'interdisant — on se demanderait pourquoi — de s'aventurer sur la grande voie des Portes Ciliciennes que nous le verrons suivre à ses deux autres voyages.

« Tarse, nous dit-on, était un des grands carrefours où l'Orient venait en contact avec l'Occident, où les caravanes descendant du plateau d'Anatolie se rencontraient avec les marchands venus de Syrie⁷. Dans quelle mesure, en ces conditions, l'apôtre des gentils n'avait-il pas dû entendre parler de ces pays qu'il décida d'aller évangéliser? Dans quelle mesure peut-on supposer qu'ils ne lui étaient pas quelque peu familiers, de renommée au moins? » Et pourquoi de renommée seulement?

XVI. L'ASSEMBLÉE DE JÉRUSALEM. — Après une période de quatre ou cinq années passées dans la fondation des Églises et probablement avec des relations espacées entre eux et l'Église de Jérusalem, Paul et Barnabé devaient abonder dans leur propre sens et s'attendre à un chaleureux accueil. A Antioche de Syrie, où ils exposèrent les résultats de leur mission, les fidèles ne leur ménagèrent pas les louanges et les remerciements; il n'en fut pas de même à Jérusalem. Ici persistait la croyance à la nécessité du rite de la circoncision afin d'être admis dans l'Église chrétienne, et ce rite était devenu le symbole du conflit doc-

trinal de la solution duquel dépendait la destinée du christianisme. Serait-il une secte juive ou une religion universelle?

Il est peut-être légitime de penser qu'à Jérusalem, où Paul n'avait pas que des amis, on jalousait un peu l'Église d'Antioche. C'est d'elle qu'était venu le sobriquet de *chrestiani* et aussi cette aumône dont le souvenir ne provoquait plus la reconnaissance. Quand se répandit la nouvelle du retour de Paul et de Barnabé et de l'accueil fait aux deux missionnaires à Antioche, « certains » τινές s'y rendirent munis de lettres de recommandation⁸. On leur exposa ce qui s'était fait: l'admission des païens dans l'Église; ils exigèrent que la circoncision leur fût infligée, disant que « sans la circoncision il n'y a pas de salut possible⁹ ». Ceci jeta dans le trouble l'Église de Syrie¹⁰. Paul répondit, réfuta, mais en vain; il fut décidé d'en référer au conseil des apôtres. Paul connut par une révélation divine¹¹ la nécessité de sa présence à Jérusalem, il emmena Barnabé et un jeune païen converti, nommé Tite¹².

Paul et ses compagnons partirent d'Antioche, durent côtoyer la Phénicie et, à partir de Césarée, traversèrent la Samarie, contant les conversions opérées parmi les gentils, ce dont on se réjouissait¹³. On leur fit bon accueil à Jérusalem parmi les apôtres et les anciens¹⁴, à qui ils « rapportèrent les grandes choses que Dieu avait accomplies par leur moyen ». Paul, qui n'entendait pas renouveler la discussion récente d'Antioche, voulut n'avoir affaire qu'aux apôtres et aux personnages officiels. « Je leur communiquai, a-t-il écrit plus tard, l'Évangile que je prêche parmi les gentils, mais en particulier, aux apôtres (τοῖς ἀποστόλοις), de peur de courir et d'avoir peut-être couru en vain¹⁵. » Pierre et Jean l'approuvèrent hautement et lui tendirent la main en signe d'union, Jacques fit comme eux. C'était l'entente officielle, Paul et Barnabé s'emploieraient à la conversion des gentils, les autres s'occuperaient des juifs comme par le passé.

Il est certain que cette nouvelle aura été communiquée sans aucun retard à Antioche pour y rassurer les fidèles; ce fut peut-être ainsi que les judaïsants connurent le coup que cet accord leur portait; dès lors, tous les moyens leur parurent bons pour faire rebondir le conflit et l'envenimer. Les partisans de la circoncision obligatoire parlèrent haut et essayèrent une intrigue qui eût déconsidéré Paul: ils réclamèrent que Tite, son compagnon, fût circoncis. On peut croire que la lutte fut chaude et on pense en entendre encore l'écho en entendant l'Apôtre qualifier ses contradicteurs d'intrus, de faux frères et d'espions. Paul triompha et Tite fut affranchi de l'obligation¹⁶ de se soumettre à un rite périmé et devenu indifférent. Quand l'entente fut faite, le moment parut favorable pour insinuer à Paul « de se souvenir des pauvres de Jérusalem¹⁷ »; il devait être rayonnant et disposé à toutes les libéralités.

Les esprits avaient été trop échauffés pour qu'il parût possible de leur imposer d'autorité la décision prise; on réunit l'assemblée des frères¹⁸ en présence des apôtres et des anciens qui devaient seuls examiner et résoudre l'affaire. C'était vers eux que l'Église d'Antioche avait envoyé ses délégués¹⁹ et c'était par eux que la décision fut prise²⁰. Après la discussion des faits, Jacques proposa une mesure de conciliation; ensuite Pierre prit la parole, rappela le baptême administré au

¹ Corp. inscr. lat., t. III, n. 14185, 14401 a, b, c. — ² Corp. inscr. lat., t. III, n. 6974, 12217. — ³ Cf. W.-M. Ramsay, *Hist. geogr. of Asia Minor*, p. 398; *Military roads on the Pisidian frontier*, dans *The Journal of Hellenic Studies*, 1920, p. 99 sq.; *Res Anatolicæ*, III, dans *Klio*, t. XXIII, p. 239-255. — ⁴ Laranda est aujourd'hui Karaman; cf. Miller, *Itineraria romana*, p. 719-720. — ⁵ Corp. inscr. lat., t. III, n. 6956, 6957 = 12215; 6 958. — ⁶ Corp. inscr. lat., t. III, n. 12118.

— ⁷ Cf. Strabon, I. XIV, c. v, 10-13; Dion Chrysostome, *Orat.*, XXXIII; H. Böhlig, *Die Geistes Kultur von Tarsus im augustäischen Zeitalter*, in-8°, Göttingen, 1913. — ⁸ J. Bérard, dans *Rev. archéol.*, 1935, t. I, p. 63-70. — ⁹ Act., xv, 1, 24. — ¹⁰ Act., xv, 2. — ¹¹ Act., xv, 24. — ¹² Gal., II, 2. — ¹³ Act., xv, 2; Gal., II, 3. — ¹⁴ Act., xv, 3. — ¹⁵ Act., xv, 4. — ¹⁶ Gal., II, 2. — ¹⁷ Gal., II, 3, 4. — ¹⁸ Gal., II, 10. — ¹⁹ Act., xv, 12, 22. — ²⁰ Act., xv, 2. — ²¹ Act., xv, 23.

centurion Corneille et poussa plus avant : « Dieu, dit-il, n'a pas établi de distinction entre les gentils croyants et les juifs par rapport au moyen de justification; il a purifié leur cœur par la foi¹. » Alors, il s'adressa à l'opposition judaïsante et demanda : « Pourquoi donc, maintenant, tentez-vous Dieu en voulant mettre sur le cou des disciples un joug que nos pères ni nous, n'avons pu supporter? »² Allant plus loin encore, il ajouta que les juifs eux-mêmes sont « justifiés par la grâce du Seigneur Jésus de la même manière que les gentils »³. C'était congédier la Loi pour les juifs; Paul n'en a pas dit plus. Un profond silence succéda à ces paroles⁴, l'enivrement de la joie et de la stupeur peut être sans paroles. Paul et Barnabé racontèrent ce qu'ils avaient fait, les miracles qu'ils avaient vus, les traverses qu'ils avaient surmontées, et auxquelles fait allusion la lettre synodale qui recommande « nos chers Barnabé et Paul qui ont offert leur vie pour le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ »⁵.

C'était au tour de Jacques de prendre la parole : « Je pense, dit-il, qu'il ne faut pas inquiéter ceux d'entre les gentils qui se convertissent à Dieu, mais qu'on doit leur prescrire qu'ils s'abstiennent des viandes offertes aux idoles, de la fornication, des chairs étouffées et du sang⁶. » On se rallia à ces mesures qui entrèrent dans la rédaction du décret des apôtres. Le voici :

« Les apôtres, les anciens et les frères, à nos frères d'entre les gentils qui sont à Antioche, en Syrie et en Cilicie, salut :

« Ayant appris que plusieurs qui étaient venus d'avec nous ont alarmé par leurs discours et ont troublé vos consciences, quoique nous ne leur eussions donné aucun ordre, nous étant assemblés, nous avons été d'avis de choisir quelques personnes et de vous les envoyer avec nos très chers Barnabé et Paul, qui ont exposé leur vie pour le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nous vous envoyons donc Jude et Silas qui vous rediront ces choses de vive voix.

« Il a paru bon au Saint-Esprit et à nous de ne vous imposer aucune autre charge comme obligatoire, sinon ceci, à savoir de vous abstenir des idolothytes, du sang, des viandes étouffées et de la fornication. En vous abstenant de ces choses, vous ferez bien. Adieu⁷. »

L'événement que nous venons de rapporter a fait l'objet des récits de Luc⁸ et de Paul⁹ qui se placent à des points de vue différents; mais le texte de saint Paul soulève un problème ardu de chronologie. Dans le chapitre II de son épître aux Galates, l'Apôtre leur raconta sa conversion, sa visite à Jérusalem trois ans après, et sa retraite en Cilicie. « Ensuite, à un intervalle de quatorze ans, dit-il, je montai de nouveau à Jérusalem. » Le point de départ de ces quatorze années est, selon les uns, la conversion, selon les autres, la visite à Jérusalem. D'où un écart de trois ans. Ayant admis que ce point de départ est la conversion, comme nous avons adopté pour cet événement la date : printemps de l'an 36, il suit que les quatorze années qui suivent nous reportent vers l'an 49-50, tenant compte des fractions d'années comme d'une année entière. Dès lors l'assemblée de Jérusalem a pu se tenir vers l'automne de 49 ou bien même tout à la fin de cette année; de sorte que les quatorze ans comptés à partir du printemps de l'an 36 se trouvent presque complets.

¹ Act., xv, 9. — ² Act., xv, 10. — ³ Act., xv, 11. — ⁴ Act., xv, 12. — ⁵ Act., xv, 25-26. — ⁶ Act., xv, 14-20. — ⁷ Act., xv, 22-29. Il existe une bibliographie étendue sur ce sujet, nous l'avons donnée déjà dans Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, in-8°, Paris, 1907, t. I, 2^e part., p. 1048, note 1; p. 1068, note 5; nous en détachons quelques titres : J. Thomas, *L'Église et les judaïsants à l'époque apostolique. La réunion de Jérusalem*, dans *Revue des questions historiques*, t. XLVI, 1889, p. 400-460; réimprimé dans *Mélanges d'histoire et de littérature religieuse*, in-12, Paris, 1899;

XVII. L'INCIDENT D'ANTIOCHE. — Le décret de Jérusalem n'était qu'une demi-mesure. Il ne s'appliquait qu'aux Églises de Syrie et de Cilicie et il légiférait pour les gentils mais non pour les juifs qui pouvaient continuer de se tenir pour astreints à l'observance de la Loi et au rite de la circoncision. Saint Pierre, personnellement, paraissait émancipé des observances judaïques. Cependant pendant un séjour à Antioche, où il vivait à la grecque, sans exclusions ni prohibitions, on le vit un jour, changer de conduite. Des Juifs étaient arrivés de Jérusalem qui se disaient envoyés par Jacques; aussitôt Pierre se tint à l'écart des gentils comme s'il redoutait leur fréquentation. Cette attitude plaçait les fidèles venus du paganisme dans une situation délicate, car ils se trouvaient moralement dans l'obligation de judaïser. Tous s'y résignèrent et même Barnabé; heureusement Paul aperçut le péril et y fit face.

« Quand Céphas vint à Antioche, a-t-il écrit plus tard, je lui résistai en face, parce qu'il était digne de blâme. Avant que vinssent, en effet, les émissaires de Jacques, il mangeait avec les gentils; mais quand ceux-ci furent venus il commença à se soustraire et à s'isoler, par crainte de ceux de la circoncision. Les autres juifs partagèrent son hypocrisie et Barnabé lui-même s'y laissa entraîner. Pour moi, voyant qu'ils ne marchaient pas dans la voie droite de la vérité de l'Évangile, je dis à Céphas devant tout le monde : Si toi, qui es juif, tu fais des actes de païen, comment peux-tu forcer les gentils à judaïser? Nous autres, nous sommes juifs par nature; nous ne sommes pas du nombre de ces pécheurs de païens et cependant, sachant que l'homme est justifié non par les œuvres de la Loi, mais par la foi en Jésus-Christ, nous avons cru en Jésus pour être justifiés par cette foi. Que si après cela nous faisons revivre les obligations légales, à quoi aura servi le Christ? Il aura été (ce qu'à Dieu ne plaise) un ministre de péché. Se dégager d'une obligation, puis se l'imposer de nouveau pour y manquer, n'est-ce pas de gaieté de cœur se constituer prévaricateur? Pour moi, c'est par égard pour la Loi elle-même que je suis mort à la Loi, afin de vivre à Dieu. Je suis crucifié avec le Christ; je ne vis plus, c'est le Christ qui vit en moi, et ce reste de vie que je traîne en la chair, je le vis en la foi de Dieu et du Christ, qui m'a aimé et s'est livré pour moi. Je ne veux pas réduire à néant la grâce de Dieu; or, si la justice est le résultat de l'observation des œuvres de la Loi, le Christ est mort pour rien¹⁰. »

L'argumentation était pénétrante et irréfutable. Ceux qui se sont refusés à admettre que Paul ait traité son chef avec une pareille logique en sont pour leur ingéniosité, ils ont imaginé un Céphas qui n'a jamais existé que dans leur imagination. Pierre sentit qu'il avait tort; il le reconnut en changeant d'attitude.

XVIII. DEUXIÈME MISSION. — Une fois résolue la question provoquée par les judaïsants, Paul ne songea qu'à reprendre ses courses apostoliques et dit à Barnabé : « Retournons visiter nos frères dans toutes les villes où nous avons prêché la parole du Seigneur et voyons en quel état ils sont. » Barnabé y mit une condition : ils emmèneraient Jean-Marc. Ce fut un refus très net et la séparation. Il faudra longtemps à Paul¹¹ pour revenir sur l'impression que lui avait laissée

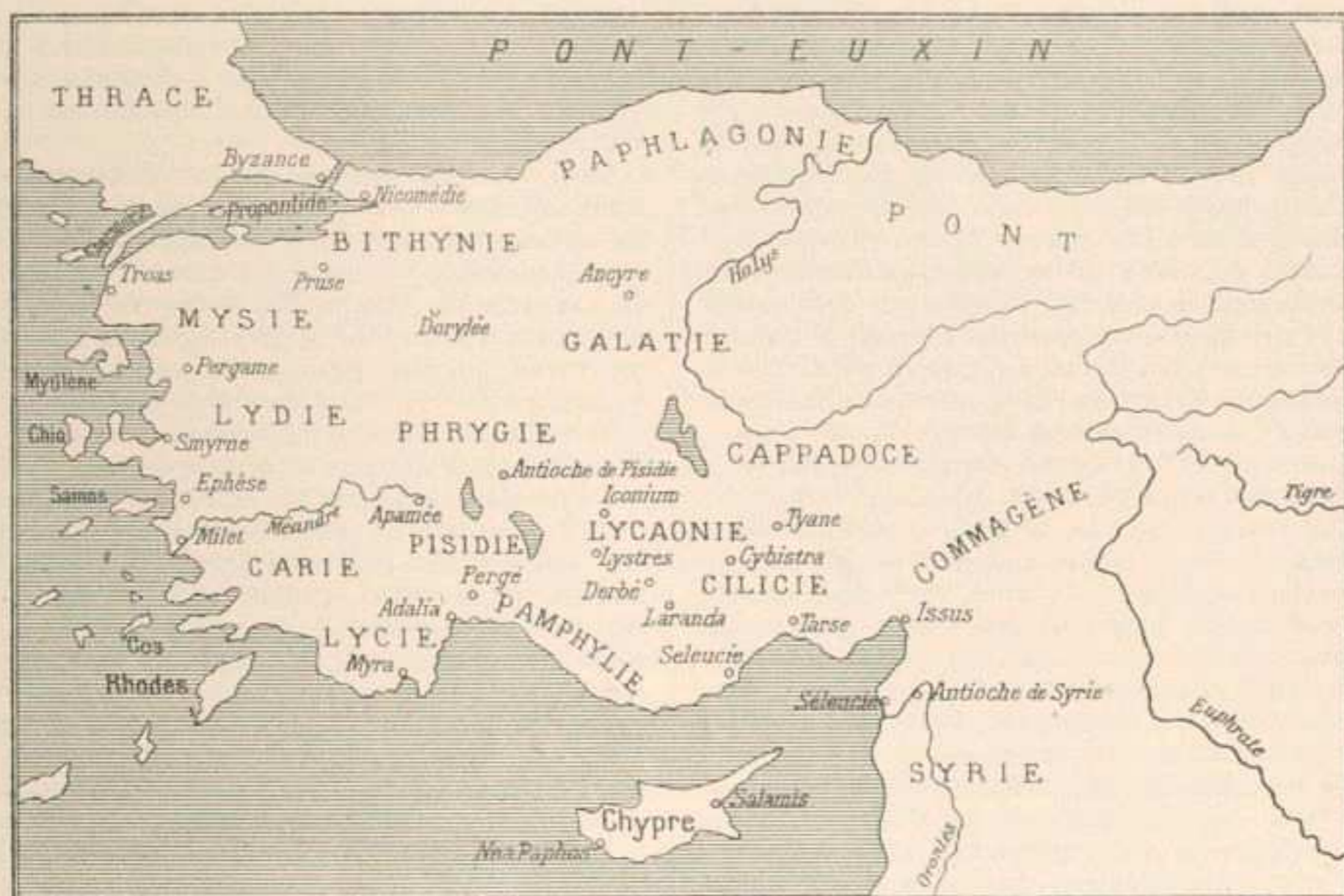
Coppieters, *Le décret des apôtres*, Act., xv, 28-29, dans *Revue biblique*, 1907, p. 34-58, 217-239; K. Six, *Das Aposteldekret, seine Entstehung und Geltung in den ersten vier Jahrhunderten*, in-8°, Innsbruck, 1912; L. Zarantonello, *Il concilio di Gerusalemme*, in-8°, Vicenza, 1913; H. Leclercq, *Le concile apostolique de Jérusalem*, dans Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. I, 1^{re} part., p. 1047-1070; F. Prat, *La théologie de saint Paul*, in-8°, Paris, 1920, t. I, p. 492-498. — ⁸ Act., xv. — ⁹ Gal., II. — ¹⁰ Gal., II, 11-21. — ¹¹ Phil., 24; Coloss., IV, 10-11.

l'abandon de Jean-Marc; pour le moment il n'en était pas là, et il emmena Silas¹. Celui-ci était citoyen romain et avait rang de prophète dans l'Église de Jérusalem. Les frères d'Antioche les « livrèrent à la grâce de Dieu »².

Cette fois Paul fit le voyage par terre (fig. 9997). Ayant traversé la plaine d'Antioche, il s'engagea avec son compagnon dans le défilé de l'Amanus, franchit les Portes Syriennes³ et contournant le golfe d'Issus, franchit la branche septentrionale de l'Amanus, revint sa ville de Tarse, rencontrant au passage les communautés ou les groupes qu'il avait organisés⁴ et à qui il put faire part de la décision prise à Jérusalem par les apôtres. Partant de Tarse, les deux missionnaires s'engagèrent dans les défilés du Taurus et franchirent le

faible inclinaison des rampes et la basse altitude du col qui, de Tarse, conduit à Eregli (l'ancienne Cybistra), ont désigné la passe du Cydnus aux voyageurs et aux caravanes comme aussi aux armées d'invasisseurs⁵.

Après avoir quitté Cybistra, la route tracée sur la Table de Peutinger⁷ gagne directement Iconium et montre une autre route qui, de Cybistra, passe par Laranda, Derbé et Lystres avant d'atteindre Iconium, mais cette dernière semble venir de Séleucie dans la Cilicia Aspera. Cicéron nous apprend qu'avant notre ère on pouvait se rendre de Cybistra à Iconium par deux routes⁸. Une de ces routes se voit sur la Table de Peutinger; elle coupait en ligne droite le plateau lycanien, c'était la plus rapide et, pour cette raison, celle que choisissaient de préférence les courriers.



9997. — Deuxième mission en Asie Mineure.

défilé des Portes Ciliciennes. La route côtoie d'abord le Cydnus parmi des collines boisées; bientôt les hauteurs se dénudent et le défilé se rétrécit, les flancs se dressent et forment une gorge si étroite, qu'en temps de guerre on y mettait des portes. Serrée entre deux parois presque verticales, longée par le torrent, la route s'élargit au col du Taurus d'où une voie se dirige vers Tyane, l'autre gagne Derbé, Lystres et Iconium.

A dire vrai, on n'avait pas à choisir, il fallait passer par les Portes Ciliciennes⁹. « Seule, en effet, autrefois, la vallée du Cydnus offrait une passe praticable à travers la haute barrière montagneuse du Taurus; la vallée du Saros, qui traverse des gorges étroites et dont le cours est même, par endroits, souterrain, n'a pu être utilisée par la voie ferrée moderne qu'au prix de nombreux ouvrages d'art et de plusieurs tunnels. Le tracé de la route romaine a pu être suivi sans difficulté sur le terrain par W.-M. Ramsay: il est encore sensiblement celui de la route d'aujourd'hui et devait être également à peu de chose près, celui du chemin bien plus ancien auquel la voie romaine a succédé. Car de tout temps la

L'autre route, faisait un détour par le Sud, passait au pied du Taurus et son agrément lui valait la préférence des voyageurs et des marchands; elle conduisait de Cybistra à Iconium par Laranda, Derbé et Lystres.

1. *Timothée suit Paul et Silas.* — A Lystres, les missionnaires revirent la famille amie de Loïs et Eunice; mais le jeune Timothée n'était plus un enfant. Sa gravité, sa piété lui attiraient les meilleurs témoignages dans la communauté de Lystres et dans celle d'Iconium. Paul songea à se l'attacher, mais le cas demandait à être mûri, car Timothée, né d'un père païen et d'une mère juive, n'avait pas reçu la circoncision; orphelin de père, Paul était désireux d'en faire en quelque sorte son fils et de pouvoir lui en donner le nom¹⁰, mais il craignait que le jeune homme, du fait qu'il était incirconcis, ne se fermât l'entrée des synagogues et ne s'attirât une réputation d'apostasie. Ayant tout considéré, Paul décida de le circoncire lui-même¹¹. C'était une concession accordée par prévoyance et pour éviter une mise en quarantaine.

Paul avait rencontré une âme éprise de dévouement

¹ Dans II Thess., I, 1 et II Cor., I, 19, il reçoit le nom de Silvanus; c'est peut-être le même que dans I Petr., V, 12. — ² Act., XV, 40. — ³ Passage de Beylan. — ⁴ Act., XI, 25. — ⁵ Cf. W.-M. Ramsay, *Cilicia, Tarsus and the great Taurus*,

dans *Geogr. Journ.*, oct. 1903. — ⁶ J. Bérard, dans *Rev. archéol.*, 1935, t. I, p. 71. — ⁷ Müller, *Itineraria romana*, p. 691-693. — ⁸ Cicéron, *Epist., ad Familiares*, I, III, ap. VII, 4. — ⁹ Phil., II, 22; I Tim., I, 2. — ¹⁰ Act., XV, 1-3.

et lui rendait cet hommage : « Je n'ai personne qui soit autant que lui uni avec moi de cœur et d'esprit ¹ » ; longtemps après il lui écrira : « Tu avais pleinement compris ma doctrine, ma conduite, la fin où je tends ². » Ainsi Paul, qui n'avait pas voulu d'une compagne prenant soin de lui ³, n'échappait pas à l'impérieux besoin d'engendrer une âme d'élite qui lui rendrait en confiance ce qu'il lui avait donné de tendresse.

De Lystres à Antioche de Pisidie, Paul revoyait ce qui s'était fait, « donnait pour règle les ordonnances établies par les apôtres et les anciens de Jérusalem, fortifiait la foi et constatait les progrès accomplis ⁴ ». Cela fait, il se disposa à de nouvelles entreprises.

2. *La question des Galates.* — Nous rencontrons ici le passage souvent discuté : *Διῆλθον δὲ τὴν Φρυγίαν καὶ (τὴν) Γαλατικὴν χώραν κωλυθέντες ὑπὸ τοῦ ἁγίου πνεύματος λαλῆσαι τὸν λόγον ἐν τῇ Ἀσίᾳ* ⁵. Ainsi donc Paul se proposait de porter la prédication dans la province d'Asie; il y renonça pour se conformer à la défense du Saint-Esprit. Les *Actes* n'en donnent pas d'autre raison : il se pourrait que cette interdiction lui ait été manifestée directement ou bien par l'intermédiaire d'un prophète. Quant au motif, il ne nous est pas connu. Peut-être en s'avancant dans cette direction, Paul aurait-il rencontré sur les bords du Méandre et du Lycus des communautés déjà fondées par des évangélistes qui l'y avaient précédé et dont il était préférable de laisser l'œuvre intacte en Asie. Quoi qu'il en soit, Paul, Silas et Timothée prirent le chemin de l'ancienne Phrygie alors occupée par les Galates.

Quels étaient ces Galates? La question a été longtemps débattue entre partisans des Galates du Nord et des Galates du Sud; on ne peut lui refuser d'être assez obscure. « Les raisons de sentiment, a-t-on écrit ici même (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 50) y prédominent jusqu'ici et aucun argument, dans un sens ou dans l'autre ne saurait emporter la conviction. Les documents sur l'âge apostolique sont déplorablement pauvres et l'on ne doit pas attendre de l'épigraphie quelque secours décisif. » Cependant « nous savons ⁶ que les États du roi Amyntas, qui formèrent le noyau de la province romaine de Galatie, comprenaient, outre la Galatie proprement dite, toute la Lycaonie, la Phrygie Parorée et la Pisidie, ainsi qu'une partie de l'Isaurie. Si l'on y joint la Paphlagonie, annexée en 6 avant J.-C. et le Pont Galatique, annexé quatre ans après, nous avons la province telle qu'elle était constituée vers l'année 50, avant qu'elle s'agrandisse en 63 du Pont Polémiaque et, quelques années plus tard de l'Arménie Mineure, pour être enfin réunie, peu après 70, à la Cappadoce.

« Une hypothèse devait dès lors, semble-t-il, se présenter naturellement à l'esprit pour expliquer cette expression en apparence bizarre de *Γαλατικὴ χώρα*, qui revient à deux reprises dans les *Actes*, mais en dehors de ce double cas y reste seule de son espèce (car on parle toujours de *Ἀσία* et non de *Ἀσιατικὴ χώρα*, de *Μακεδονία* et non de *Μακεδονικὴ χώρα*, etc.). Il y avait lieu de supposer que, si l'auteur des *Actes* avait employé ce terme, c'est qu'il voulait désigner par là l'ensemble de la province opposée au district de la Galatie propre, qui n'en était qu'une partie. »

Les documents épigraphiques favorisent cette hypothèse : la rencontre du terme *Γαλατία* ou *Galatia* dans une inscription doit s'entendre généralement de la Galatie propre et exceptionnellement de l'ensemble de la province. Dans les titulatures des légats, on désigne ordinairement la province par l'énumération des différents districts qui la constituent. Cette énumération pouvait être longue; alors on l'évitait au moyen d'une expression unique, l'emploi de l'adjectif en *-ικός* qui est employé à deux reprises dans les *Actes*. Cette forme adjectivale se rencontre sur une inscription d'Iconium

de l'an 54 et à Pergame. Le sens précis de ces adjectifs en *-ικός* à l'époque romaine enlève toute espèce de doute sur le sens de l'expression *Γαλατικὴ χώρα* dans les *Actes*. Elle ne peut que désigner l'ensemble de la province de Galatie par opposition au district de la Galatie proprement dite. On ira même jusqu'à dire qu'elle doit désigner les différents districts de la province de Galatie (Lycaonie, Pisidie, Phrygie, etc.) à l'exclusion de la Galatie propre.

On est donc fondé à soutenir que les Églises désignées dans l'épître sont celles de la partie sud de la Galatie, c'est-à-dire : Antioche, Iconium, Lystres et Derbé.

Le mot *Γαλατία* a pu servir à désigner par extension l'ensemble de la province; il convenait parfaitement à cet usage de préférence à un autre puisqu'il eût été malaisé d'enfermer Antioche, Iconium, Lystres et Derbé sous un terme général suffisamment exact. Ni les mots Pisidiens, Phrygiens, Lycaoniens ne s'appliquaient au groupe tout entier. L'appellation « Galates » y suffisait.

Si nous voulons reconstituer l'itinéraire de saint Paul au cours de sa deuxième mission, il ne faut négliger aucune indication contenue dans les *Actes*. A deux reprises nous le voyons hésiter sur la route à suivre : 1° à la suite de l'opposition élevée par le Saint-Esprit au voyage d'Asie, Paul se décide pour la Mysie; 2° pour une raison qui n'est pas donnée par les *Actes*, Paul qui veut traverser la Bithynie prend cependant la direction de Troas. S'il a pu en être ainsi, c'est que dans les deux cas Paul se trouvait à un carrefour de routes.

Le premier carrefour ne peut être Antioche de Pisidie où ne se trouve le point de départ d'aucune route vers le Nord. Au contraire il peut être placé à Apamée au point où la route qui suit la vallée du Lycos descend sur celle du Méandre qui mène à Éphèse et croise la route transversale qui se dirige vers Dorylée et Nicomédie.

Le deuxième carrefour ne peut être que celui de Dorylée, proche de la ville actuelle de Eski-Chehir. C'est de là que partait la route romaine qui conduisait à Nicomédie, une autre qui se dirigeait à l'Ouest vers la Propontide et l'Hellespont, vers Cyzique, Abydos et Troas.

« Nous pouvons donc restituer de la manière suivante cette partie de l'itinéraire : saint Paul traverse la province de Galatie (*διῆλθον... Γαλατικὴν χώραν*) dans sa partie sud, il passe par Derbé, Lystres, Iconium, Antioche; et de là il descend en Asie vers Apamée. Ne pouvant alors continuer son chemin vers Éphèse, il traverse la Phrygie pour remonter au Nord vers Dorylée qui, nous apprend Strabon, est encore dans la Phrygie Épicète, mais comme le suppose le texte des *Actes*, se trouve tout près de la Mysie et à la frontière de la Bithynie. La seule difficulté viendrait de l'ordre dans lequel se trouvent les deux termes de *Γαλατικὴν χώραν* et de *τὴν Φρυγίαν* dans les *Actes des apôtres*, où celui-ci se trouve avant celui-là. Mais serait-ce la première fois qu'à propos d'un texte ancien un hysteron-proteron aurait mis les philologues dans l'embarras? L'hypothèse se justifie d'autant mieux, si l'on compare les deux passages où se trouve dans les *Actes* l'expression de territoire galatique accouplée à celle de Phrygie : la seconde fois l'auteur les indique dans l'ordre inverse et prend soin de nous dire qu'il les parcourt « à la suite », c'est-à-dire dans l'ordre même où il les indique. L'utilité de ce mot de *καθεξῆς* serait, autrement, difficile à comprendre.

« De Dorylée, saint Paul ne pouvant se diriger vers

¹ Phil., II, 20. — ² II Tim., III, 10. — ³ I Cor., IX, 6. — ⁴ Act., XVI, 4-5. — ⁵ Act., XVI, 6. — ⁶ J. Bérard, *op. cit.*, p. 74.

la Bithynie et prendre la route de Nicomédie, suit celle de Troas, il « longe » alors la Mysie : c'est précisément ce que faisait la route de la Propontide qui, de Dorylée, passait en bordure de la frontière des provinces d'Asie et de Bithynie et suivait ensuite le rivage de la Propontide et de l'Hellespont. Le début de cette route a été reconnu sur le terrain jusqu'à Brousse (l'ancienne Prusa) par G. Radet; au delà elle nous est signalée par la Table de Peutinger et confirmée par plusieurs milliaires d'époques diverses, qui s'échelonnent le long de son parcours. Cette route conduit à Eski-Stamboul où se trouvent les ruines de la ville de Troas, terme du second voyage de l'apôtre des gentils en Asie Mineure et son port d'embarquement pour Néapolis et Philippes de Macédoine¹.

3. *Galatie, Mysie, Macédoine.* — Du carrefour d'Apamée, Paul, Silas et Timothée, prirent le chemin qui traversait la Phrygie Épicète dans la direction de Dorylée, ils passèrent probablement par Synnade et Aezanes. C'était une contrée peu habitée avec des routes à peine tracées, mal entretenues. Arrivé à Dorylée, presque à la hauteur d'Ancyre, Paul se proposa de pénétrer dans la Bithynie pour y porter l'Évangile, mais une fois encore l'Esprit-Saint ne le lui permit pas²; peut-être y avait-il été précédé par d'autres prédicateurs. Dès lors, il ne restait plus qu'à traverser la Mysie, région montagneuse, faiblement peuplée, où les villes étaient rares. Paul s'y engagea, et passant par Priase (aujourd'hui Brousse), il gagna la ville d'Alexandria Troas, port important, situé sur l'emplacement de la fameuse Troie³. Après une expédition de plus de cent lieues sur une route n'ayant presque jamais plus de 2 mètres de largeur et pavée de grès très inégaux l'apôtre et ses deux compagnons s'arrêtèrent. Quel parti prendre? A deux reprises l'Esprit de Dieu s'était opposé aux desseins de Paul qui peut-être alors envisagea le projet de gagner Rome. « Que de fois j'ai souhaité aller vers vous! » écrira-t-il un jour aux Romains⁴. Cependant l'incertitude fut dissipée. Pendant la nuit, Paul crut voir un homme, vêtu comme le sont les Macédoniens et qui lui dit : « Passe en Macédoine et viens nous sauver. » Au réveil, l'Apôtre confia sa vision à ses deux compagnons et la décision fut prise⁵.

Ici apparaît un personnage nouveau, un païen converti, originaire d'Antioche et médecin, nommé Luc. Sa profession l'avait peut-être amené à donner des soins à Paul; on ne serait pas surpris d'apprendre qu'il vivait à Troas car ses connaissances précises en géographie nautique et en navigation donnent lieu de penser qu'il avait exercé son art à bord d'un navire. Avec Luc les origines chrétiennes possédaient désormais leur historiographe; sans le fil conducteur qu'il nous met en main nous ne pourrions nous guider à l'aide des seules épîtres de Paul. Laissant sa clientèle de Troas⁶, Luc s'attacha à Paul et « aussitôt, écrit-il, nous cherchâmes à passer en Macédoine ». Paul, Silas, Timothée et Luc s'embarquèrent et leur voyage fut favorisé par un bon vent arrière. Après avoir remonté la passe de Ténédos,

ils touchèrent le premier soir l'île de Samothrace, qui possède un mouillage sûr; le lendemain, ils débarquèrent à Néapolis, dans la baie de Thasos. Néapolis servait de port à la grande ville de Philippes (voir ce nom) située à trois lieues dans l'intérieur. C'est à Néapolis qu'aboutit la voie Egnatienne qui met en communication la mer Adriatique avec la mer Égée⁷. Les quatre missionnaires suivirent cette voie qu'ils ne devaient plus quitter jusqu'à Thessalonique, gravirent la route, pavée et taillée dans le roc qui domine Néapolis jusqu'au débouché qui coupe profondément la crête; là ils entrèrent dans la plaine au centre de laquelle se détache, sur un promontoire avancé de la montagne, la ville de Philippes⁸, dont le nom même a aujourd'hui disparu⁹.

4. *Philippes.* — La riche plaine devait sa réputation aux mines d'or dont la fabuleuse richesse n'avait pas laissé de s'épuiser¹⁰; il n'en restait que le souvenir et la citadelle construite par Philippe, père d'Alexandre le Grand, pour en garantir l'exploitation. La bataille fameuse livrée et gagnée par Octave, valut à la ville un retour de prospérité; Philippes devint *colonie* et obtint le *jus italicum*¹¹. La ville était beaucoup plus latine que grecque et les bourgs des environs formaient une sorte de canton romain jeté au cœur de la Thrace¹². La colonie était inscrite dans la tribu Voltinia¹³; elle avait été formée principalement des débris du parti d'Antoine, qu'Auguste avait fixé en ces parages; il s'y mêlait des portions du vieux fond thrace¹⁴. C'était une population très laborieuse, pacifique et très religieuse¹⁵. Les confréries étaient florissantes, en particulier sous le patronage du dieu Sylvain¹⁶, considéré comme une sorte de génie tutélaire¹⁷. Les mystères du Bacchus de Thrace entretenaient quelques idées élevées touchant l'immortalité¹⁸ et un certain goût de simplicité enfantine semblait y préparer les voies à la prédication de l'Évangile. D'une façon générale, on y rencontrait des mœurs assez douces et des habitants honnêtes. C'était une des régions à peu près saines du monde antique¹⁹.

Philippes ne possédait pas de juiverie organisée, mais seulement un petit groupe d'initiés qui célébraient le sabbat non dans une synagogue, mais dans un enclos pourvu d'un abri et bien approvisionné d'eau pour les ablutions; pareille installation portait le nom de « pro-seuque ». A défaut de la synagogue²⁰ où ils pussent prendre contact avec les compatriotes, Paul et ses compagnons s'informèrent et apprirent que chaque samedi de pieuses gens se réunissaient en dehors de la ville, sur le bord d'une rivière très encaissée qui sort de terre à une lieue et demie de la ville avec un énorme bouillonnement et qu'on nomme *Gangas* ou *Gangitès*²¹. A peu de distance de l'arc de triomphe rappelant la bataille de l'an 42, s'élevait la modeste baraque où, le samedi, quelques femmes venaient prier²².

Les quatre missionnaires s'y rendirent, Paul prit la parole et, dans l'auditoire, une femme parut sensiblement touchée. Étrangère, païenne de naissance, venue de Thyatires, on l'appelait Lydie ou la Lydienne et elle

¹ J. Bérard, dans *Revue archéologique*, 1935, t. I, p. 81-83. — ² Act., xvi, 7. — ³ Act., xvi, 8. — ⁴ Rom., I, 13; xv, 23. — ⁵ Act., xvi, 9-10. — ⁶ Simple conjecture. Luc était d'Antioche, il avait pu y faire la connaissance de Paul qu'il rencontra à Troas où lui-même était de passage pour se rendre à Philippes où il semble avoir eu des attaches. — ⁷ Néapolis, aujourd'hui *Cavala*, échelle assez importante; il ne paraît pas que l'opinion qui met la ville antique à *Eski Cavala* soit soutenable; l'hypothèse est contredite par les distances portées sur les itinéraires entre Néapolis et Philippes. Cf. Tafel, *De via Egnatia*, t. II, p. 12 sq.; G. Perrot, dans *Revue archéologique*, 1860, t. II, p. 45 sq.; L. Heuzey et H. Daumet, *Mission archéologique de Macédoine*, in-4°, Paris, 1876, p. 11 sq. La voie Egnatienne tirait son nom d'Egnatia, le port d'Apulie, où aboutissait la voie Appienne. — ⁸ La distance de Néapolis à Philippes est de

trois lieues environ. — ⁹ Il s'était conservé dans le village de *Filibedjik* qui n'existe plus. — ¹⁰ Strabon, *Geogr.*, I, VII, fragm., xxxiv, Hérodote, *Hist.*, I, VI, c. XLVI, XLVII. — ¹¹ Act., xvi, 12; Dion Cassius, *Hist. rom.*, I, LI, c. IV; Plin., *Hist. nat.*, I, IV, c. XVIII; *Digeste*, I, L, t. xv, l. 6; L. Heuzey, *op. cit.*, p. 17-18, 72. — ¹² L. Heuzey, *op. cit.*; plus tard, le grec reprit complètement le dessus. — ¹³ L. Heuzey, *op. cit.*, p. 40, 41, 46, 140. — ¹⁴ Id., *ibid.*, p. IV-V, p. 42, 137-138, etc. — ¹⁵ Id., *ibid.*, p. 78 sq. — ¹⁶ Id., *ibid.*, p. 69 sq. : *cultores sancti Silvani*. — ¹⁷ Orelli, *Inscr. lat. select.*, n. 1800. — ¹⁸ Appien, *De bello civili*, I, IV, c. CVI; L. Heuzey, *op. cit.*, p. 79-80. — ¹⁹ E. Renan, *Saint Paul*, in-8°, Paris, 1869, p. 135-136, 139-142. — ²⁰ Act., xvi, 13 sq.; cf. Act., xvii, I, 10. — ²¹ Appien, *op. cit.*, I, IV, c. CVI-CVII; Dion Cassius, *Hist. rom.*, I, XLVII, c. XLVII; L. Heuzey, *op. cit.*, p. 97, 106, 120; aujourd'hui appelée *Bonnar-bachi*. — ²² Act., xvi, 12-13.

faisait commerce d'un des principaux produits lydiens, la pourpre¹. Elle était prosélyte et craignait Dieu. Son cœur fut touché, elle reçut le baptême ainsi que son entourage et dit : « Si vous jugez que je suis fidèle au Seigneur, entrez dans ma maison et y demeurez. » Luc ajoute : « Et elle nous y força². » Cette maison de Lydie fut la première église chrétienne élevée en Europe. Nous savons que là se rassemblèrent quelques fidèles parmi lesquels nous connaissons Évodie et Syn-tyché, quelquefois rivales³, puis Épaphrodite à qui Paul donna les titres de frère, de collaborateur, de compagnon d'armes⁴, Clément et quelques autres dévoués au ministère de l'Apôtre⁵ et dont le « livre de vie » gardait les noms⁶. Cette Église fut la seule de qui Paul consentit jamais à recevoir une aide pécuniaire, peut-être parce que la fortune de Lydie permettait qu'on y recourût sans faire tort aux pauvres.

Le samedi, Paul reprit le chemin de la proseuque champêtre. Comme il s'y rendait avec ses compagnons, ils rencontrèrent une jeune fille qui exerçait la profession de devineresse. En sa qualité d'esclave, ses maîtres exploitaient son talent et retiraient de ses prédictions d'importants profits. La diseuse de bonne aventure avait remarqué les quatre étrangers; elle les suivait, les écoutait dans la proseuque et postée sur leur passage, répétait, sans peut-être bien comprendre ce qu'elle disait, les paroles qu'elle leur avait entendu prononcer. Les apercevant elle criait : « Ces hommes sont les serviteurs du Dieu très-haut, qui nous annoncent la voie du salut. » Elle recommençait jusqu'à ce que Paul se tournant vers elle et, s'adressant à l'esprit qui la possédait, dit ces mots : « Je te commande au nom de Jésus-Christ de sortir d'elle. » Délivrée à l'instant même, la malheureuse retombait à la charge de ses maîtres, car son inspiration s'en était allée. Ceux-ci actionnèrent Paul et Silas qu'ils entraînent à l'agora où siégeaient les *duumvirs* municipaux. Faute de pouvoir réclamer une indemnité pour dépréciation d'une sorcière dont le métier était illégal, les accusateurs se plaignirent de « ces Juifs qui mettaient le désordre dans la ville par leur enseignement de coutumes qu'il est interdit aux Romains de recevoir ». Dans une *colonia* jouissant du *juris italici* la mesure de liberté était très restreinte, aussi les *duumvirs*, qui se qualifiaient pompeusement de « stratèges » estimant fort peu les deux vagabonds qu'on leur amenait, se dispensèrent de toute enquête et ordonnèrent qu'on les fouettât. Les licteurs dépouillèrent Paul et Silas de leurs vêtements et les battirent de verges; cela fait on les fit descendre dans un cachot reculé où on passa leurs pieds dans les ceps. Toute réclamation n'eût servi de rien contre cette violence et cette précipitation. Cependant, vers le milieu de la nuit, Paul et Silas se mirent en prières et chantèrent les louanges de Dieu. Leurs voix perçèrent le silence lorsque, soudain, le sol trembla, les fondations de la prison furent ébranlées, les portes sortirent de leurs gonds, les liens des prisonniers se brisèrent. Le gardien terrifié, croyant les captifs en fuite, allait se passer l'épée au travers du corps, lorsque Paul lui cria : « Ne te fais pas de mal, nous sommes tous ici. » Le gardien prit un flambeau, entra et se jeta aux pieds des apôtres, puis les attira dehors et dit : « Maîtres, que dois-je faire pour être sauvé? — Crois au Seigneur Jésus et tu seras sauvé, toi et ta famille. » Paul se mit aussitôt à instruire ceux qui, revenus de leur stupeur, l'entouraient pendant que le geôlier lavait ses plaies et celles de Silas. Ensuite Paul baptisa cet homme avec tous les siens, entra dans le logis, prit de la nourriture et tous se réjouirent du bienfait de la foi.

¹ *Antiquités du Bosphore Cimmerien*, n. xxii, dans *Mélanges gréco-romains* de l'Acad. de Saint-Petersbourg, t. II, p. 200 sq. — ² Act., xvi, 14-15. — ³ Phil., iv, 2. — ⁴ Phil.,

Il est invraisemblable que la Lydienne n'ait pas été instruite de ce qui s'était passé; elle s'aperçut que Paul et Silas ne rentraient pas chez elle et elle devait être de celles aux réclamations desquelles on fait droit sans tarder. Dès le lever du jour, les stratèges envoyèrent dire à la prison : « Laissez aller ces gens-là. » Le gardien courut dire à Paul : « Les stratèges ordonnent qu'on vous élargisse; sortez donc dès maintenant et allez en paix. » Mais Paul ne l'entendait pas ainsi. « Quoi, dit-il, après nous avoir, sans jugement, battus de verges et mis en prison, nous, citoyens romains, ils voudraient nous relâcher en cachette. Non pas ainsi. Qu'ils viennent en personne nous en faire sortir. » La loi *Valeria* et la loi *Porcia* étaient formelles : un citoyen romain ne pouvait être fustigé; la faute des stratèges pourrait leur coûter cher et soulever la ville contre eux. Ils arrivèrent, penauds, présentèrent leurs excuses et prièrent Paul et Silas de quitter la ville afin d'éviter des troubles. Paul y consentit, mais posa ses conditions, il partirait au moment qui lui conviendrait. Auparavant il se rendit avec Silas chez Lydie. Il y trouva les frères et annonça son départ mais organisa la communauté et lui donna la hiérarchie indispensable sous forme d'un collège d'anciens dont faisaient partie Timothée et Luc, le premier pour quelques mois, le second pour plusieurs années⁷.

5. *Amphipolis*. — Les deux missionnaires reprurent la voie Egnatienne qui les mena à Amphipolis, capitale de la province, ville située à une heure environ de l'embouchure du Strymon. Ils traversèrent la ville sans y séjourner et poursuivirent leur route entre la mer et la montagne, puis coupèrent à sa base la péninsule de Chalcidique, dépassèrent le val d'Aréthuse et arrivèrent à Apollonie. Ni cette ville ni celle d'Amphipolis n'avaient de colonie juive; ils repartirent pour Thessalonique⁸.

6. *Thessalonique*. — C'était la capitale de la Macédoine et le centre d'un important mouvement d'affaires qui attirait les juifs en grand nombre. Paul n'en était plus maintenant à jeter son dévolu sur des bourgades comme Iconium et Derbé; il savait ce qu'il pouvait entreprendre et affrontait Thessalonique à qui ses rapports avec l'Asie Mineure, l'Italie et l'Égypte promettaient à sa future Église une position prépondérante dans le bassin oriental de la Méditerranée. Quelques mois après avoir quitté cette ville, il écrira aux fidèles cette phrase révélatrice de ses grands desseins : « De chez vous la parole du Seigneur a retenti non seulement dans la Macédoine et l'Achaïe, mais en tous lieux⁹. »

Thessalonique était à la fois un port de commerce et une cité industrielle où une partie de la population ouvrière tissait la laine, fabriquait des tapis, des toiles, des bâches grossières en poil de chèvre. Paul était assuré d'y pourvoir à ses besoins; il se logea chez un juif qui avait hellénisé son nom de Jésus en Jason, et travailla assidûment¹⁰. Au premier jour de sabbat on le vit à la synagogue où, pendant trois semaines consécutives il annonça Jésus, cita les Écritures et conclut par ces paroles : « Ce Christ, c'est le Messie et je vous l'annonce¹¹. »

Peu d'Israélites se laissèrent persuader. Un petit nombre seulement suivit Paul et Silas; mais parmi les prosélytes au contraire, les conversions furent nombreuses et l'élite de la société féminine se donna à la doctrine nouvelle¹². Cette Église offre un aspect original parmi toutes celles fondées par l'Apôtre. Quelques Juifs seulement, quelques dames opulentes et la communauté composée d'ouvriers; elle rivalisa de piété et

II, 25. — ⁵ Phil., iv, 3. — ⁶ Phil., iv, 3. — ⁷ Act., xvi, 16-40. — ⁸ Act., xvii, 1. — ⁹ I Thess., I, 8. — ¹⁰ I Thess., II, 9; III, 8 sq. — ¹¹ Act., xvii, 3. — ¹² Act., xvii, 4.

de prévenances délicates avec l'Église de Philippiques. Paul circulait librement dans la ville, présidait les assemblées qui se faisaient dans la maison de Jason; en dehors des heures d'assemblée, il s'y tenait pour exercer son métier et, tout en tissant la toile, répandre l'instruction parmi ceux qui l'entouraient. Nulle part, au cours de ses missions, il ne dépensa plus d'ardeur et de tendresse. Pour saisir l'écho de sa prédication familière nous n'avons qu'à relire sa première lettre où lui-même se montre, assis « comme un père parmi ses enfants », exhortant ses confrères les artisans, « les consolant, les conjurant de marcher d'une manière digne de Dieu, qui les appelle à son royaume et à sa gloire »¹. Son auditoire le comprenait, mais le devançait imprudemment parfois. La révélation d'un idéal nouveau persuada à certains que le monde allait finir et les entraîna à se détourner à peu près des métiers manuels qui les faisaient vivre. L'exemple de l'Apôtre ne put triompher de cette tentation de désœuvrement qui amena l'indigence; il fallut qu'à deux reprises Paul tendit la main à la communauté de Philippiques pour subvenir aux nécessités des chômeurs de Thessalonique.

Un jour la maison où logeait Paul se trouva cernée par une foule hurlante, mais Paul et Silas étaient sortis. On s'empara des chrétiens qu'on y trouva et on les amena devant les politarques de la ville, en criant : « Voilà ceux qui sèment partout le désordre et opposent leur roi Jésus à César. » Les magistrats durent relâcher Jason et les fidèles persuadèrent Paul de sortir de la ville, ce qu'il fit la nuit suivante avec Silas; on les mit sur le chemin de Bérée². Les vexations des Juifs continuèrent, mais sans empêcher Paul de trouver à Thessalonique d'utiles collaborateurs : Caius, Aristarque, Secundus³.

7. Bérée. — La synagogue de cette ville jouissait d'une bonne réputation de sérieux. Paul y fut bien accueilli et on vit les mieux disposés vérifier dans les Écritures l'exactitude des textes cités par le prédicateur. Il y eut des conversions; entre autres, celle de Sosipatros, fils de Pyrrhus⁴ et beaucoup de femmes, cependant la synagogue demeura paisible. L'orage vint de Thessalonique sous la forme d'une émeute factice dont le détail n'est pas connu; mais Paul dut s'éloigner, laissant à Bérée Silas avec Timothée qui venait de l'y rejoindre. Des fidèles le conduisirent jusqu'au port⁵ où ils s'embarquèrent avec lui pour le Pirée; c'était une affaire de trois ou quatre jours.

XIX. MISSION EN GRÈCE. — 1. Athènes. — Paul s'embarqua probablement au port d'Alorus (ou Méthone)⁶; on ignore s'il passa au large de l'Eubée ou s'il s'engagea dans le bras de mer sinueux qui sépare cette île du continent, mais il aura débarqué à Phalère ou au Pirée. Athènes était alors le plus illustre des musées, mais l'Attique avait perdu ses forêts et jusqu'à ses prairies; les campagnes étaient de vastes solitudes parmi lesquelles végétait un rare bétail. En se séparant des gens de Bérée, Paul leur avait recommandé de lui renvoyer sans délai Silas et Timothée⁷. Celui-ci vint seul et apporta de si fâcheuses nouvelles de Thessalonique que Paul l'y envoya reconforter la jeune Église⁸; ainsi Paul demeura seul pendant presque toute la durée

de son séjour à Athènes. Qu'était-il venu chercher dans cette ville où, au dire de saint Luc, son esprit s'aigrissait en lui-même à la vue de cette ville remplie d'idoles⁹, tellement que, suivant la boutade de Pétrone, il était moins facile d'y rencontrer un homme qu'un dieu? Paul en conclut que cette population devait être très portée vers les spéculations religieuses¹⁰. Au cours d'une de ses promenades solitaires, il remarqua un autel dont la dédicace retint son attention, il lut ces mots :

ΑΓΝΩΣΤΩΙ ΘΕΩΙ

« A un dieu inconnu ». Le monument n'a pas été retrouvé; il est possible qu'il n'existe plus, mais on connaît une inscription analogue: τῷ προσήκοντι θεῷ¹¹ et Diogène Laërce nous apprend qu'à Athènes et dans sa banlieue, on rencontrait des autels anonymes¹². Il existe d'autres inscriptions sur lesquelles le nom du dieu n'est pas spécifié et aussi des dédicaces semblables à celle que vit l'Apôtre. Pausanias dit avoir lu sur le chemin de Phalère à Athènes des autels avec ces mots : « Aux dieux inconnus » et il en signale un à Olympie¹³. Philostrate atteste de même l'existence à Athènes de ces autels : ... καὶ ταῦτα Ἀθήνησιν, οἷ καὶ ἀγνώστων δαιμόνων βωμοὶ ἴδρονται¹⁴. Tertullien mentionne à deux reprises l'autel d'Athènes dont parle saint Paul¹⁵ et saint Jérôme fait observer que *inscriptio autem aræ non ita erat, ut Paulus asseruit : Ignoto Deo, sed diis Asiæ et Europæ et Africæ diis ignotis et peregrinis; verum quia Paulus non pluribus diis indigebat, ignotis, sed uno tantum ignoto deo, singulari verbo usus est; ut doceret illum suum esse deum, quem Athenienses in aræ titulo prænotassent, et recte eum scientes colere deberent quem venerabantur et nescire non poterant*¹⁶; on peut conjecturer que saint Jérôme a tiré d'Origène cette information. Œcumenius a donné l'inscription d'Athènes avec une variante importante : Θεοῖς Ἀσίας καὶ Εὐρώπης καὶ Λιβύης, θεῷ ἀγνώστω καὶ ξένω, inscription retrouvée lors des fouilles de Pergame, en 1909. Sur le front d'un autel qui paraît être du II^e siècle après J.-C., on lit ces mots : θεοῖς ἀγνώστοις], mais le ν est mutilé et on pourrait proposer ἀγνοῖς ou ἀγγελῖς¹⁷.

A Rome, dans la partie sud-ouest du Palatin, à quelques mètres du vieux mur de fortification qui forme un angle en cet endroit, au point précis du changement de direction et sur le bord même du chemin, on a découvert un autel en travertin, dédié au dieu inconnu (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 3047, fig. 1072)¹⁸.

Il paraît probable que, pour les Athéniens, le dieu inconnu était individualisé dans le personnage égyptien Amèn, dont le nom signifie « inconnu ». L'oracle d'Amèn avait été connu des Grecs dès le VII^e siècle avant notre ère et Aristophane nous apprend que les Athéniens consultaient concurremment les oracles d'Amèn, de Delphes et de Dodone. Dès l'an 333 avant J.-C., Amèn possédait un temple à Athènes¹⁹; c'était le dieu « inconnu » et Paul a pu songer à Yahweh dont le nom est « ineffable ». L'Apôtre aura pu voir dans le dieu inconnu une mystérieuse aspiration vers le dieu au nom ineffable²⁰; mais nous en doutons fort. Plus simplement il aura interprété l'hommage rendu au « dieu inconnu » d'une garantie prise auprès d'une

¹ I Thess., II, 11, 12. — ² Act., XVII, 2-10. — ³ Act., XX, 4; XXVII, 2. — ⁴ Act., XX, 4; Rom., XVI, 2. — ⁵ Act., XVII, 11-14. — ⁶ Strabon, *Geogr.*, I, VII, fragm. XX, XXII. — ⁷ Act., XVII, 15. — ⁸ I Thess., III, 1-5. — ⁹ Act., XVII, 16. — ¹⁰ Act., XVII, 22. De nos jours, les Athéniens rehaussent la dignité d'un serment en le prêtant sur le livre des Actes, ouvert au c. XVII; cf. G.-T. Hertzberg, *Histoire de la Grèce sous la domination des Romains*, in-8°, Paris, 1888, t. II, p. 81. — ¹¹ Diogène Laërce, I, 110. — ¹² *Encyclopædia biblica*, in-8°, London, t. IV, 1903, col. 5230, au mot : *Allar to the unknown God*. — ¹³ Pausanias, I, I, 4; V, XIV, 2. — ¹⁴ Philostrate, *Vie d'Apollonius*, VI, 3. — ¹⁵ *Ad nationes*, II, 9;

Adv. Marcionem, I, 9. — ¹⁶ S. Jérôme, *Comment. in Titum*, I, 12. — ¹⁷ Cf. H. Hepding, dans *Athenische Mittheilungen*, t. XXXV, 1910, p. 454-457. — ¹⁸ *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 110; H. Grisar, *L'altare del dio ignoto in Atene e il suo riscontro in Roma*, dans *Civiltà cattolica*, série XVI, t. I, 1895, p. 735; Carl-Maria Kaufmann, *Handbuch der christlichen Archæologie*, in-8°, Paderborn, 1905, p. 2. — ¹⁹ Paul Foucart, dans *Revue des études grecques*, 1893, p. 6. — ²⁰ Graff, *Études sur certains rapports entre l'Égypte et la Bible*, dans *Recueil de travaux relatifs à la philologie et l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, t. XXIV, 1902, p. 132-134.

divinité vindicative dont on s'épargnerait la colère et la vengeance.

La prédication hebdomadaire du samedi dans la synagogue ne provoquait aucune conversion et Paul dut aviser à adopter une méthode nouvelle. Les Athéniens vivaient au grand air, sur l'*agora*, ainsi qu'ils nommaient la place publique, située à l'ouest et au pied de l'Acropole ou ville-haute. Sur ce point refluaient la population désireuse de flânerie, mais une flânerie intelligente et enjouée. On y parlait affaires, politique, littérature et philosophie et toute cette société frivole et sceptique devait être, pour Paul, un sujet d'étonnement. Cependant, suivant sa maxime de se faire tout à tous, il prit la parole; on se rapprocha de lui et on l'écouta¹. Il parlait d'un certain Jésus et de la résurrection des corps, ce qui sembla obscur, presque incohérent; certains ne virent dans Jésus et Anastasis (la résurrection) qu'un couple divin². Bientôt l'auditoire se dispersa en murmurant: Hâbleur! Semeur de mots³! Mais quelques-uns furent frappés par le sérieux et la conviction du prédicant et ils l'invitèrent à les accompagner sur la colline de l'Aréopage⁴, sans intention hostile à son égard et en disant: « Nous voudrions savoir quelle nouvelle doctrine tu enseignes? Tu jettes dans nos oreilles des nouveautés, nous voulons savoir ce qu'elles veulent dire. » Paul se prêta à leur désir.

Les anciens interprètes n'ont vu dans cette démarche qu'une comparution judiciaire. « Les Athéniens, dit saint Jean Chrysostome, conduisirent l'Apôtre à l'Aréopage, non pas pour s'instruire, mais pour le châtier parce que là sont jugés les coupables de meurtre⁵ », et cela fut adopté et répété comme une vérité démontrée par Œcumenius⁶, Théophylacte⁷ et Isidore de Péluse⁸. Parmi les Pères latins, saint Jérôme est, croyons-nous, le seul qui fasse allusion à la *curia Martialis*⁹. Arator dépeint la troupe jalouse qui entraîne Paul¹⁰ devant les magistrats, tandis que Cassiodore ne voit sur la colline de Mars qu'une académie de philosophes¹¹. Pendant tout le Moyen Âge, la simple idée d'approfondir ce point d'histoire ne se présenta à personne; elle était réservée aux érudits de la Renaissance. Érasme traduisit Ἀρειον πᾶγον par *Martis vicum*¹² et soutint que saint Paul y fut conduit parce que le lieu convenait éminemment à une argumentation théologique pendant que le tribunal n'était pas en séance. La traduction d'Érasme trouva des interprètes. Calvin l'adopta¹³, puis vinrent Cajétan¹⁴, Vatable¹⁵ et d'autres qui prirent parti sans être toujours en mesure, semble-t-il, de rendre compte de leur décision.

Au début de notre ère, c'était une habitude déjà ancienne de désigner le tribunal par le nom du site où il tenait ses séances; nous la constatons par une lettre de Cicéron¹⁶ et par une inscription du I^{er} siècle trouvée à Épidaure¹⁷. De plus, la préposition ἐπι avec l'accusatif marque l'action de se rendre devant les autorités publiques; les exemples en sont nombreux chez les écrivains classiques et dans le grec du Nouveau Testa-

ment¹⁸. Nous sommes donc autorisés à dire que dans le texte des *Actes* il s'agit non du site mais du tribunal. Plus loin nous lisons (v. 22) que « Paul étant au milieu de l'Aréopage... », ce qui doit s'entendre d'une assemblée comme, d'ailleurs, nous le voyons au v. 33 : « Ainsi Paul sortit de leur assemblée¹⁹. »

A quel titre y était-il entré? Il est impossible de découvrir dans le récit des *Actes* rien qui ressemble à un procès juridique, faute de quoi on a proposé de voir dans la comparution de Paul une formalité analogue à celle qui précède dans nos usages judiciaires le mandat d'amener²⁰. Sachons avouer que nous ne voyons rien.

Debout au milieu de l'Aréopage, Paul prit la parole et dit :

« Athéniens. — Je vous trouve dévots à l'excès. Parcourant votre ville, regardant vos temples et vos autels, j'en ai vu un portant cette inscription : *Au dieu inconnu!* Ce que vous adorez sans le connaître, je vais vous le révéler.

« Le Dieu qui a fait le monde et tout ce qu'il renferme, étant le maître du ciel et de la terre, n'habite pas dans des temples faits de main d'homme, et ne saurait être honoré par des mains humaines, comme s'il avait besoin de rien, lui qui donne à tous la vie, le souffle et toute chose. C'est lui qui a tiré d'un seul homme toutes les nations et les a fait habiter sur la face de la terre, marquant à chacune d'elles la durée de son existence et les limites de son domaine. [C'est lui qui a inséré en elles l'instinct de] chercher Dieu, pour voir si elles sauraient le toucher en tâtonnant et le trouver, quoiqu'il ne soit pas loin de chacun de nous. Car c'est en lui que nous vivons, que nous nous mouvons, que nous existons, et, ainsi que l'ont dit quelques-uns de vos poètes :

... de sa race nous sommes.

« Étant de la race de Dieu, nous ne devons pas nous imaginer que la divinité ressemble à l'or, à l'argent, à la pierre sculptée par l'art et le génie de l'homme. Oubliant donc les siècles d'ignorance, Dieu ordonne maintenant partout, à tous les hommes, de venir à résipiscence, car il a fixé le jour où il doit juger le monde avec justice par l'homme qu'il a désigné pour cela et qu'il a accrédité auprès de tous en le ressuscitant d'entre les morts... »

Ces derniers mots perdirent tout. On se mit à rire, les plus polis dirent : « Nous t'écouterons là-dessus une autre fois »; et l'auditoire se dispersa.

En l'absence de Silas, de Timothée et de Luc, on s'est demandé qui avait recueilli le texte de ce discours et on a laissé tomber le nom de Denis, membre de l'Aréopage. Simple conjecture mais qui rappelle que la parole de l'Apôtre ne fut pas tout à fait stérile puisque, d'après le témoignage de Denis de Corinthe, Athènes eut une Église dont le premier évêque fut l'Aréopagite et parmi d'autres fidèles que nous ignorons tous, une femme nommée Damaris²¹. Faut-il attribuer à la déception éprouvée le parti adopté par Paul? On ne peut le dire, mais il partit pour Corinthe.

¹ Le mot συμβόλλω n'est employé que cinq fois dans l'Ancien Testament; une fois avec un sens hostile (Luc., xiv, 31), une fois avec un sens favorable (xx, 14). — ² S. Jean Chrysostome, *In Acta apostolorum*, homil. xxxviii, 18; *P. G.*, t. lx, col. 267; τὴν ἀνάστασιν θεὸν τινα εἶναι ἐνόμιζον, ἅτε εἰωθότες καὶ θελῆτας σέβειν. — ³ E. Beurlier, *Saint Paul et l'Aréopage*, dans *Revue d'hist. et de littér. relig.*, t. 1, 1896, p. 344. — ⁴ On pourrait aussi bien traduire : « Ils le menèrent devant le Conseil de l'Aréopage. » — ⁵ S. Jean Chrysostome, *In Acta apost.*, homil. xxxviii, n. 20. — ⁶ Cramer, *Calena graecor. Patr.*, in-8°, Oxonii, 1844, t. iii, p. 285. — ⁷ *Expositio in Act. apost.*, xvii, 21, *P. G.*, t. cxxv, col. 746. — ⁸ *Epistolae*, l. II, ep. xci, *Ad Theodorum*, *P. G.*, t. lxxviii, col. 536. — ⁹ *Epist.*, lxxx, *Ad Magnum*, *P. L.*, t. xxii, col. 664. — ¹⁰ *De actibus apost.*,

l. II, vs. 453, *P. L.*, t. lxxviii, col. 200. — ¹¹ Cassiodore, *Complexiones in actus apostolorum*, c. xlii, *P. L.*, t. lxxx, col. 1395. — ¹² Érasme, *In acta apostolorum paraphrasis*, xvii, 19. — ¹³ *Commentaire sur la concordance ou harmonie du Nouv. Test.*, p. 261. — ¹⁴ *In quattuor Evang. et Actor. Comment.*, dans *Opera*, t. iv, p. 465. — ¹⁵ *Opera*, édit. 1745, t. ii, p. 153. — ¹⁶ *Epist.*, I, ep. xiv, 5 : *Senatus Ἀρειος Πάγος nihil constantius, nihil severius, nihil fortius.* — ¹⁷ Cavvadias, *Les fouilles d'Épidaure*, t. 1, p. 68, n. 206 : Ἀρειος Πάγος ἐν Ἐλευσίνι λόγους ἐποιήσατο. — ¹⁸ Luc., xii, 58; xxi, 12; xxxii, 1; Act., ix, 21; xvi, 19; xvii, 6; xxv, 12. — ¹⁹ Frédéric Blass *Acta apostolorum*, in-8°, Göttingue, 1895, p. 190. — ²⁰ Ernst Curtius, *Die Stadtgeschichte von Athens*, in-8°, Berlin, 1891, p. 262. — ²¹ Act., xvii, 34.

2. *Corinthe*. — Il est vraisemblable qu'il prit le chemin de la mer qui l'amena à Cenchrées, qui servait de port à Corinthe où les étrangers recevaient bon accueil. Le site occupé par la ville de jadis est aujourd'hui presque abandonné, la ville nouvelle relevée par César s'étant bâtie sur la rive du golfe de Patras et ayant été peuplée d'affranchis. La moralité y était celle qu'on peut attendre d'un ramassis tiré de partout, et d'une multitude comptant plus de 400 000 esclaves. C'était une ville de commerce où les Juifs avaient une colonie qui venait d'être renforcée par les exilés que l'empereur Claude venait de chasser de Rome. Parmi ces derniers se trouvaient un juif originaire du Pont nommé Aquila et sa femme Priscilla. Ils exerçaient la même profession que Paul, tissaient des bâches pour façonner des tentes et cette circonstance les rapprocha; Paul partagea leur vie, s'abrita dans un coin de leur maison où ils végétaient au moyen d'une boutique alimentée d'articles confectionnés par eux¹. Ce furent des journées pénibles où on gagnait à peine les nécessités d'une existence plus que frugale, indigente. Paul connut la faim et la soif, sentit la détresse²; mais la bonne Priscilla était si pleine de confiance, qu'elle éloignait la lassitude et le découragement³. Bientôt arriva Timothée apportant de meilleures nouvelles des Églises de Macédoine⁴; peut-être Silas le suivit-il de près⁵. Chaque samedi, on pouvait voir l'Apôtre sortir de la maison d'Aquila et Priscilla et se rendre à la synagogue dont un souvenir matériel nous a été conservé; c'est un linteau portant la mention de « Synagogue des Hébreux » (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2960, fig. 3311)⁶. Là, il « faisait entrer dans sa prédication le nom de Jésus et persuadait Juifs et Grecs⁷ ». Son travail rétribué lui permettait de consacrer une part de ses journées à l'enseignement des frères à qui il montrait que Jésus était le Christ. Tant qu'il se borna à sermonner dans la synagogue, les Juifs prirent patience, mais quand ils virent Paul entreprendre une véritable propagande, ils l'insultèrent, se répandirent en blasphèmes. Sachant par expérience que la haine de ses compatriotes ne pardonnait rien, il prit la parole une dernière fois, secoua la poussière de ses vêtements et dit : « Que votre sang retombe sur votre tête; pour moi, j'en suis innocent, désormais je m'adresse aux gentils. » Et sur-le-champ il s'éloigna de la synagogue⁸. Comme il sortait, un prosélyte, nommé Titius Justus, s'approcha de lui et lui proposa d'habiter dans sa maison qui se trouvait être contiguë à la synagogue. Paul accepta et se séparant d'Aquila et Priscilla chez qui il avait demeuré trois mois, il se fixa chez Titius Justus où il y établit l'Église où ses convertis le rejoignirent.

La conversion la plus retentissante fut celle du chef de la synagogue, Crispus, et de toute sa maison. Paul consentit à le baptiser de sa main, ce qu'il n'accordait que rarement⁹; Stephanus et sa famille obtinrent la même faveur¹⁰, puis encore Caïus¹¹; c'étaient des gens riches qui méritaient cette marque de déférence pour avoir contribué par leurs efforts à l'œuvre de Dieu¹². « Beaucoup d'autres Corinthiens, ayant ouï Paul, crurent et furent baptisés¹³. Dans ce nombre, nous connaissons Éraсте, trésorier de la ville¹⁴; certains membres de la colonie romaine : Tertius qui écrivit la lettre aux Romains, sous la dictée de l'Apôtre; Quartus, que celui-ci place au même rang que Caïus et Éraсте; d'autres portant des noms serviles, comme Fortunatus, Achaïcus. Au-dessus d'eux venaient des

esclaves, des malades, des infirmes¹⁵, des pauvres. Parmi les femmes, Chloé avait de nombreux serviteurs¹⁶; Phœbé, active, allante, portera aux Romains la lettre de Paul cousue dans son vêtement¹⁷; puis encore Marie, Tryphène, Tryphose, Persis¹⁸ et une multitude de convertis, gens de condition servile, qui avaient pour la plupart un lourd passé : « fornicateurs, idolâtres, adultères, efféminés, impurs, voleurs, avares, ivrognes, outrageux¹⁹ », en qui la grâce divine avait triomphé des entraînements vicieux, mais pour un temps seulement, car plusieurs parmi eux retomberaient dans de honteux désordres. Toute cette société se réunissait à certains jours dans la maison de Titius Justus où l'Apôtre habita pendant dix-huit mois.

Le long séjour à Corinthe pendant près de deux ans nous apporte deux indices chronologiques importants qu'il y a lieu d'approfondir, ce sont la rencontre avec Aquila et Priscilla et la comparution devant le proconsul Gallion. On a vu déjà comment Paul avait rencontré ce ménage de Juifs arrivé à Corinthe lorsque Claude « ordonna à tous leurs coréligionnaires de s'éloigner de Rome²⁰ ». L'arrivée d'Aquila était récente²¹, il faut chercher à en fixer la date.

Succédant à Caligula de qui les derniers mois de règne avaient été gros de menaces pour les Juifs, l'empereur Claude avait, dès son avènement, publié un édit de tolérance en faveur des Israélites²², mais il lui fallut revenir aux mesures de rigueur. Suétone parle d'expulsion sans dire si elle frappa tous les Juifs ou un certain nombre seulement d'entre eux : *Judæos impulsore Chresto assidue tumultuantes Roma expulsi*²³. Tacite garde le silence, mais Dion Cassius rapporte que le nombre des Juifs étant trop considérable pour qu'il fût possible de prendre un arrêté d'expulsion à leur égard, l'empereur se contenta de faire obstacle à leurs réunions rituelles²⁴. Suétone et Dion font-ils allusion au même fait ou bien à deux faits distincts l'un de l'autre? On peut le soutenir et la question n'avance pas; il faut regarder ailleurs. Voici justement Paul Orose qui écrit : *Anno quidem nono expulsos per Claudium Judæos refert*²⁵. Flavius Josèphe n'en dit rien, admettons que c'est une confusion de Paul Orose généralement attentif et véridique; mais la date est à retenir car la neuvième année de Claude s'étend du 25 janvier 49 au 24 janvier 50. Si l'expulsion eut lieu²⁶, elle atteignait une telle multitude qu'il aura fallu un laps de temps pour l'exécuter. Aquila et sa femme Priscilla auront pu quitter Rome en l'an 50 et s'établir à Corinthe où leur arrivée était récente lorsqu'à son tour Paul arriva dans cette ville vers la fin de cette même année 50 ou au début de l'an 51, dans le courant de l'hiver.

Le séjour de l'Apôtre à Corinthe sera relativement long; après dix-huit mois l'Apôtre est mis en présence de Gallion et cette entrevue est suivie d'un autre séjour de durée notable. Le personnage désigné sous ce nom de Gallion s'appelait L. Junius Gallio; il était fils de Sénèque le Rhéteur et frère aîné de Sénèque le Philosophe. Son nom lui vient de ce qu'il fut adopté par le rhéteur Junius Gallio. Une inscription trouvée près de Platées avait appris que Gallion fut proconsul d'Achaïe; une autre inscription trouvée dans les fouilles de Delphes et publiée en 1905²⁷ donne la date de ce proconsulat. Cette deuxième inscription est très mutilée et laisse le texte douteux²⁸, néanmoins les

¹ Act., XVIII, 2-3. — ² I Cor., IV, 11-13. — ³ Rom., XVI, 3; II Tim., IV, 19. — ⁴ I Thess., II, 14; III, 6-7; II Thess., I, 4 sq. — ⁵ Act., XVIII, 5. — ⁶ Il paraît postérieur au 1^{er} siècle. — ⁷ Act., XVIII, 4. — ⁸ Act., XVIII, 4-6. — ⁹ Act., XVIII, 8; I Cor., I, 14. — ¹⁰ I Cor., I, 16; XVI, 15, 17. — ¹¹ I Cor., I, 14. — ¹² I Cor., XVI, 15-16. — ¹³ Act., XVIII, 8. — ¹⁴ Rom., XVI, 23. — ¹⁵ I Cor., XI, 30. — ¹⁶ I Cor., XI, 11. — ¹⁷ Rom., XVI, 1-2. — ¹⁸ Rom., XVI, 6, 12. — ¹⁹ I Cor., VI, 9, 11. — ²⁰ Act., XVIII, 2. — ²¹ Ἰεροσόλυμας.

— ²² Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIX, v, 2-3. — ²³ Suétone, *Claudius*, 24. — ²⁴ Dion Cassius, *Hist. rom.*, LX, 6. — ²⁵ Orose, *Histor.*, VII, vi, 15. — ²⁶ Tillemont, *Mémoires*, t. I, note 22, admet l'an 49. — ²⁷ E. Bourguet, *De rebus delphicis imperatoriae aetatis*, in-8°, Montepessulano, 1905, p. 737-760; H. Leclercq, *Corinthe*, dans *Dictionn. d'archéol. chrét.*, t. III, col. 2961-2965. — ²⁸ Bourguet restitué cinquante-quatre lettres dans la première ligne; Deissmann en donne soixante et onze.

six premières lignes offrent un sens assuré que voici :

- 1 Tibère Claude César Auguste..... de la puissance tribu-
- 2 nicienne l'an 12, Imperator 26 fois, père de la patrie
- 3 Bienveillant de longue date pour la ville de Delphes j'ai été
- 4 heureux; j'ai promu le culte d'Apollon...
- 5 Maintenant on dit que comme Lucius Ju-
- 6 nius Gallion mon ami et proconsul d'Achaïe.....

Jusqu'à la découverte de cette inscription, on savait qu'entre les années 15 et 44 de notre ère, l'Achaïe, en qualité de province impériale, avait été gouvernée par des légats impériaux. L'empereur Claude ayant décidé que la province ferait retour au Sénat, Gallion y fut envoyé avec titre et rang de proconsul. Ce serait, d'après saint Luc, pendant la durée de sa magistrature, que les Juifs de la ville se soulevèrent contre Paul qu'ils conduisirent devant le proconsul en l'accusant d'induire les hommes à suivre une fausse religion. Gallion refusa d'entendre l'accusation et fit éloigner les Juifs. Reste à déterminer la date du proconsulat de Gallion.

L'inscription de Delphes nous a conservé quelques passages d'une lettre de l'empereur Claude aux Delphiens. Quand cette lettre fut écrite, Claude avait reçu sa 26^e salutation impériale¹ et Gallion était proconsul d'Achaïe. Or l'inscription dédicatoire de l'*Aqua Claudia* à Rome (Porta Maggiore) est datée du 1^{er} août 52 et mentionne la 27^e salutation impériale²; ainsi donc la vingt-septième salutation impériale de Claude est antérieure au 1^{er} août 52, et postérieure au 25 janvier 52. La lettre aux Delphiens est donc antérieure au 1^{er} août 52. Une inscription de Kys, en Carie, nous apprend que la vingt-sixième salutation impériale tombait dans le courant de la douzième année de puissance tribunicienne laquelle commençait le 25 janvier 52³. Une autre inscription atteste que la vingt-deuxième salutation impériale fut faite dans le courant de la onzième année de puissance tribunicienne, par conséquent après le 25 janvier 51⁴. Ainsi donc Claude fut proclamé six fois *Imperator* (22^e à 27^e salutation) entre le 25 janvier 51 et le 1^{er} août 52. On voudrait savoir exactement à quelle date tombent les 25^e et 26^e salutations. Il semble que l'année 51 vit peu de succès militaires, tandis qu'en 52, Tacite enregistre des avantages remportés en Cilicie sur les Clètes et en Bretagne sur les Silures⁵; on peut donc croire qu'au cours de l'année 52, Claude fut acclamé deux fois *imperator*. Comme les opérations militaires ne commençaient guère avant le printemps, Claude n'aura pas dû s'intituler *imp. xxvi* avant mai ou avril 52; la restitution *ib* sur le texte de l'inscription de Delphes est justifiée et la lettre aux Delphiens se place entre le mois d'avril et le 1^{er} août 52, de sorte que ce texte fixe définiti-

vement à l'an 52 le séjour de saint Paul à Corinthe⁶.

Un proconsul restait en charge pendant un an et dans les provinces sénatoriales, comme l'était l'Achaïe, les cas de prorogation étaient exceptionnels. Il n'a pas dû en être question pour Gallion à qui le climat de la Grèce ne convenait pas⁷. Une décision prise par Claude, en l'an 42, obligeait les proconsuls qui se rendaient à leur poste d'avoir quitté Rome à la nouvelle lune d'avril, par conséquent, en 52, le 15 avril⁸. Gallion sera donc arrivé à Corinthe, capitale administrative de l'Achaïe dans les premiers jours du mois de mai. A cette date, Paul était déjà en mauvais termes avec les Juifs de la ville qui auront pu se flatter de tirer avantage d'une certaine inexpérience du nouveau proconsul lors de son entrée en charge pour se le rendre favorable et perdre leur adversaire. Cette partie de la chronologie semble donc placer l'entrevue de Paul et Gallion vers le printemps-été de l'an 52; après quoi l'Apôtre prolonge son séjour à Corinthe jusqu'au mois d'août 52, environ.

La lettre de Claude aux Delphiens fut écrite par la chancellerie impériale entre le mois d'avril et le 1^{er} août de l'an 52; fût-elle écrite au mois d'avril, elle ne pouvait omettre le titre de proconsul, puisqu'à cette date ou bien il en exerçait la charge ou bien il s'acheminait vers son gouvernement. Saint Luc dit que Paul comparut devant Gallion pendant son gouvernement⁹. Comme Paul séjourna au moins dix-huit mois à Corinthe, il a pu y voir toute la durée du séjour de Gallion; mais si sa comparution avait eu lieu vers la fin du proconsulat, il faudrait retarder le départ de Paul de Corinthe jusqu'aux environs du printemps de l'an 53. Plus encore, puisque saint Luc nous dit qu'après le refus de Gallion de recevoir la plainte des Juifs, « Paul resta encore un temps considérable à Corinthe¹⁰ »; ce qui conduirait au moins jusqu'à l'été. La prolongation du séjour en 52 s'explique par la sécurité que valait à l'Apôtre l'attitude prise par Gallion; elle ne s'explique plus en 53 après le départ du proconsul qui remplaçait Paul en butte aux persécutions de ses compatriotes. Sur un séjour d'une durée totale de dix-huit mois, que représente un « temps considérable »? On peut parler de quelques mois, semble-t-il. Si on place la comparution devant Gallion vers la fin du séjour de Paul on sera donc tenté de placer celui-ci entre le printemps de 51 et l'automne de 52; ceci dans le cas où on fixerait la durée totale du séjour à dix-huit mois, mais, si on tient compte des habitudes de saint Luc, il semble que ces dix-huit mois sont comptés depuis l'arrivée à Corinthe jusqu'à la comparution devant Gallion; dès lors le séjour à Corinthe se place entre l'hiver 50-51 et l'été avancé 52¹¹.

¹ Gaisius, *Claudius*, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyklopädie* (1894-1897), t. III. — ² *Corp. inser. lat.*, t. VI, n. 1256; Dessau, *Inscr. selectae*, Berolini, 1899, t. I, n. 218. — ³ *Bulletin de correspondance hellénique*, 1887, t. XI, p. 306-307. — ⁴ *Corp. inser. lat.*, t. III, n. 476. — ⁵ Tacite, *Annal.*, XII, 38-40, 55. — ⁶ A.-J. Reinach, dans *Revue des études grecques*, 1907, p. 49. — ⁷ Sénèque, *Epist.*, CIV. — ⁸ Dion Cassius, *Hist. roman.*, LX, 11, 17; d'après Mommsen, *Römisches Strafrecht*, in-8°, Leipzig, 1887, t. II, p. 255, le délai de départ expirait le 1^{er} avril. — ⁹ Act., XVIII, 12; ἡ ἀλλοτρίωσις δὲ ἀνομιᾶτος ὄντος τῆς Ἀχαΐας. — ¹⁰ Act., XVIII, 11-18; Ἡ δὲ ἡμερᾶς ἐξήκοντα. — ¹¹ Sur l'expulsion des Juifs de Rome sous Claude, cf. H. Leclercq, *Judaïsme*, dans *Dictionn. d'archéol. chrét.*, t. VIII, col. 153-154, et les notes; sur l'inscription de Delphes, cf. H. Leclercq, dans *op. cit.*, t. III, col. 2961, fig. 3312, et en outre: J. Offord, dans *Palestine Exploration Fund., Quarterly Statement*, 1908, p. 163 sq.; W.-M. Ramsay, dans *The Expositor*, mai 1909, p. 467-469; H. Coppieters, dans *Dictionn. apolog. de la foi catholique*, t. I (1910), col. 268; L. Jalabert, dans *op. cit.*, t. I, col. 1428; C. Clemen, dans *Theologische Literaturzeitung*, 1910, t. XXV, col. 656; A. Deissmann, dans *op. cit.*, 1910, t. XXV, col. 796; W. Armstrong, *Epigraphical note*, dans *The Princeton theological review*, 1911, p. 293-297; P. Batiffol, *Le proconsul d'Achaïe*,

Gallion, dans *Bull. d'anc. litt. et d'arch. chrét.*, 1911, t. I, p. 214-215; A. Babut et A. Loisy, *Le proconsul Gallion et saint Paul*, dans *Revue d'hist. et de litt. relig.*, 1911, nouv. sér., t. II, p. 138-144; H. Lietzmann, *Eine neuer Fund zur Chronologie des Paulus*, dans *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, 1912, t. LIII, p. 345-354; Bares, *Ein interessanter Fund von Delphi*, dans *Pastor bonus*, 1911, t. XXIV, p. 219-223; M., *Das Jahr des Prokonsulats des Gallio in Achaia*, dans *Theologische Literaturzeitung*, 1911, t. XXXVI, p. 349; W.-P. Armstrong, *Jalabert's Epigraphie aus Gallio*, dans *The Princeton theological review*, 1911, t. X, p. 290-298; A. Paulus, *eine kultur-und religionsgeschichtliche Skizze*, in-8°, Tübingen, 1911, p. 159-177; B. Allo, dans *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétienne*, 1912, t. II, p. 145-146; G. Wohlenberg, *Eine Claudius Inschrift von Delphi in ihrer Bedeutung für Paulinische Chronologie*, dans *Neue kirchliche Zeitschrift*, 1912, t. XXIII, p. 380-396; E. Dubourg, *Paulus und Gallio*, dans *Biblische Zeitschrift*, 1912, t. VII, p. 143-154; L. Coccolo, *L'anno del proconsolato di Gallione e data della prima missione di S. Paolo a Corinto*, dans *Didaskaleion*, 1912, t. I, p. 285-294; A. Brasac, *Une inscription de Delphes et la chronologie de saint Paul*, dans *Revue biblique*, 1913, nouv. sér., t. X, p. 36-53, 207-217.

XX. APOSTOLAT ET CORRESPONDANCE. — A mesure que s'étendait son champ d'apostolat, l'Apôtre connaissait des appréhensions plus poignantes, il vivait, nous dit-il, « dans la faiblesse, la crainte et un grand tremblement ¹ ». Pendant son séjour à Corinthe il avait songé à s'éloigner et il ne fallut rien moins pour l'y retenir que l'avertissement du Christ pendant la nuit : « Ne crains rien, parle et ne te tais point : je suis avec toi. Personne ne mettra les mains sur toi pour te faire du mal parce que j'ai un grand peuple dans cette ville. » Paul demeura et reprit son enseignement avec une confiance accrue ², mais il a pu s'accorder quelques excursions, notamment à Cenchrées ³ et peut-être à Argos qui comptait une communauté juive ⁴. Partout il exalta l'exemple donné par l'Église de Thessalonique ⁵ qui supportait sans faiblir la persécution ⁶. Les fidèles remplis de ferveur s'apitoyaient sur le sort de ceux de leurs frères qu'une vie trop brève priverait de la joie d'assister au retour triomphal de Jésus, retour qu'ils croyaient proche. Cette illusion appelait une mise au point qui devint l'occasion d'une correspondance qui demeure un des plus précieux monuments du dogme chrétien.

Nous avons déjà consacré un travail à la correspondance de l'Apôtre (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2688-2708) et nous nous permettons d'y adresser le lecteur; ici, il ne doit être question que de quelques précisions historiques. Paul ne pouvait manquer de sentir les inconvénients inhérents à son large champ d'action, c'était la difficulté de communiquer avec les Églises fondées par ses soins; le seul palliatif était la correspondance à laquelle il recourut. En cela, il imitait les Synagogues qui échangeaient entre elles des lettres; lui-même n'en était-il pas chargé autrefois lorsqu'il se rendait de Jérusalem à Damas? ⁷ Il écrivit donc aux Thessaloniens et aussitôt l'autorité de ses épîtres parut égale à celle de sa parole ⁸, on en donna lecture publiquement dans l'assemblée des frères. Cela fait, l'épître entra dans les archives d'où on la tirait aux jours solennels, et on la communiquait ailleurs par des copies. Ainsi ce fut l'initiative de Paul qui mit entre les mains des Églises une source d'enseignement officiel avant même que les Évangiles ne fussent connus, car vers cette date nous pouvons croire qu'ils s'élaborent, mais nous n'en relevons encore nulle part l'existence et l'usage. On croirait volontiers que les épîtres de Paul ne restaient pas sans réponse, mais rien ne s'est conservé des rapports que les Églises ont dû lui envoyer ⁹.

Paul n'avait pas l'application d'esprit tournée à composer des livres, la patience lui manquait; l'emploi de la plume l'agaçait et il préférait l'abandonner à une autre main que la sienne ¹⁰; au contraire, il se sentait à l'aise dans l'improvisation et le jaillissement de la parole dicée où son style s'exprimait librement. On a si souvent analysé son style qu'il serait outrecuidant d'en rien dire à cette place ¹¹. Il s'agit moins d'une lettre que d'une dictée avec toute la spontanéité, toute la pétulance d'une conversation saisie au vol par un tachygraphe exercé dont le service lui épargne une application que la faiblesse de sa vue lui défend. La lettre une fois écrite, Paul se la fait relire, jette en marge une phrase, rature un paragraphe, saisit la plume et trace de sa main quelques mots pour garantir l'authenticité.

XXI. LES DEUX ÉPÎTRES AUX THESSALONIENS. —

Composées à peu d'intervalle l'une de l'autre, ces deux épîtres s'insèrent à merveille dans le récit des *Actes*. Elles furent écrites à Corinthe ¹² et on y lit les noms de Paul, de Silas et de Timothée ¹³; elles paraissent n'être que la suite des instructions familières de Paul dont le cœur déborde de tendresse. « Tour à tour il est le père qui exhorte, encourage et ranime chacun de ses enfants; il est la mère qui réchauffe de ses brûlantes caresses son nourrisson bien aimé. Passionné pour eux, il voudrait leur donner non seulement la vérité et le bonheur, mais sa vie et son âme ¹⁴. Les plus hauts enseignements du dogme et de la morale qui relèvent ces traits aimables se perdent, pour ainsi dire, dans cette effusion de tendresse paternelle. Toute la première partie de la lettre est un chant de reconnaissance et une hymne d'actions de grâces; c'est cela qui en fait l'unité et qui en constitue le plan : actions de grâces pour la manière dont les Thessaloniens ont accueilli et fait fructifier l'Évangile, actions de grâces pour le succès de sa prédication, actions de grâces pour l'heureux retour de Timothée et les bonnes nouvelles dont il est porteur ¹⁵. Cadre très simple, qui prête merveilleusement à l'évocation des souvenirs, et fait de cette lettre où les « vous vous rappelez », « vous savez » sont répétées à profusion, une vraie conversation à distance ¹⁶ ».

Les néophytes de Thessalonique étaient anxieux de la fin des temps et l'Apôtre les éclaire touchant la *parousie* du Seigneur ¹⁷, il y revient à quatre reprises différentes et promet une révélation « au nom du Seigneur ».

Les chrétiens de l'âge apostolique croyaient toucher à la fin des temps. C'était une opinion répandue parmi les Juifs que le monde touchait à sa ruine et le spectacle que leur donnaient les vices et les turpitudes des païens permettait de croire que la patience de Dieu se lasse sans beaucoup tarder. Les vertus chrétiennes formaient avec cette corruption un contraste si frappant que les fidèles ne pouvaient manquer de partager sur ce point la pensée des Juifs; d'ailleurs on conservait une sentence de Jésus qui semblait permettre les plus sombres prévisions. « Cette génération, avait-il dit, ne passera pas sans que tout cela n'arrive ¹⁸. » On s'obstinait donc à croire que la catastrophe ne pouvait tarder et que certains — et Jean parmi eux — en seraient témoins. « Il n'était pas jusqu'au nom de *parousie* (présence), par lequel on avait coutume de désigner le retour triomphal du Christ, qui ne réveillât l'idée d'une venue prochaine; et l'on sait que les prophètes, habitués à projeter sur le même plan les événements futurs, semblent faire coïncider le début de l'ère messianique avec la consommation des choses. Paul a-t-il partagé l'illusion commune? En principe, rien ne s'y oppose; car l'inspiration ne donne pas toute science et ne pouvait pas, en tout cas, donner la connaissance du dernier jour, que le Père céleste s'est réservée. Paul, sachant mieux que personne que la date du dernier jour n'entre point dans l'objet de la révélation, n'enseigne pas que le monde va finir; il déclare formellement que la fin n'est pas imminente; il s'en tient au mot de l'Évangile ¹⁹. Pourtant il ne semble pas envisager devant lui une longue série de siècles ²⁰. » Quant aux Thessaloniens ils étaient plus que jamais persuadés de l'imminence de la *parousie* et le résultat était lamentable. Les uns se mettaient à invoquer des révélations particulières,

¹ I Cor., II, 3. — ² Act., XVIII, 9-11. — ³ Rom., XVI, 1. — ⁴ Philon, *Legat. ad Caium*. — ⁵ I Thess., I, 7 sq.; II Thess., I, 4. — ⁶ Act., XVII, 14-16; XVIII, 5, cf. I Thess., III, 1-5. — ⁷ Act., IX, 2. — ⁸ II Thess., II, 2, 14; III, 14. — ⁹ I Cor., VII, 1. — ¹⁰ Rom., XVI, 22. — ¹¹ Qu'on relise ce qu'en a dit A. Puech, *Hist. de la littérature grecque chrétienne*, t. I, 1928. — ¹² Cf. I Thess., I, 7, 8; III, 6; Act., XVIII, 5.

— ¹³ I Thess., I, 1; II Thess., II, 1. — ¹⁴ I Thess., II, 7-11. — ¹⁵ I Thess., I, 2; II, 13; III, 9. — ¹⁶ I Thess., I, 3, 5; II, 1, 2, 5, 9, 11; III, 3, 4; IV, 2; V, 2; F. Prat, *La théologie de saint Paul*, in-8°, Paris, 1920, t. I, p. 85. — ¹⁷ I Thess., II, 19; III, 13; IV, 15; V, 23. — ¹⁸ Matth., XXIV, 34. — ¹⁹ Matth., XXIV, 34; Marc., XIII, 30; Luc., XXI, 32. — ²⁰ F. Prat, *op. cit.*, t. I, p. 219.

d'autres faisaient circuler des lettres apocryphes de l'Apôtre¹; les plus exaltés renonçaient à tout labeur et attendaient dans l'oisiveté et une misère atroce le moment suprême qui les délivrerait et ne pouvait tarder, les signes ne permettant pas d'en douter².

Paul ne tarda pas à être instruit de l'abus qu'on faisait de son nom; il écrivit de nouveau et adressa quelques dures vérités: « Nous apprenons, disait-il, qu'il y a parmi vous des brouillons qui cessent de travailler et se mêlent de ce qui ne les regarde pas. Nous leur enjoignons et les exhortons dans le Seigneur Jésus-Christ de manger leur pain en travaillant paisiblement³. » Déjà, pendant qu'il se trouvait au milieu d'eux, les symptômes de cette aberration du chômage s'étaient manifestés et pour donner la leçon à tous, il s'était interdit « de manger du pain chez personne gratuitement » et « avait travaillé nuit et jour afin de n'être à charge à personne⁴ », car sa maxime était que celui « qui ne veut pas travailler ne doit pas manger⁵ ». Il ne semble pas que Paul se fit beaucoup d'illusions sur la vertu de son exemple, car il prévoyait qu'on n'en tiendrait aucun compte et prescrivait, en ce cas, le recours à une mesure de rigueur: l'excommunication. « Si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous ordonnons, notez-le et n'ayez point de commerce avec lui⁶. » Touchant la *parousie*, l'Apôtre s'exprimait sous une forme plus intelligible pour ses correspondants qu'elle ne l'est pour nous.

« Au sujet de la parousie de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de notre réunion avec lui, nous vous prions, frères, de ne pas vous laisser aussitôt alarmer et jeter hors de votre sens, soit par un esprit, soit par un discours ou une lettre qu'on dirait venir de nous, comme si le jour du Seigneur était imminent. Que personne ne vous trompe en aucune manière. Il faut qu'auparavant vienne l'apostasie et paraisse l'homme d'iniquité, le fils de perdition, l'adversaire qui s'élève au-dessus de tout ce qui s'appelle Dieu ou de ce qu'on adore, jusqu'à s'asseoir dans le Temple de Dieu se proclamant lui-même Dieu. Ne vous souvient-ils pas que, quand j'étais au milieu de vous, je vous disais ces choses? Et maintenant vous connaissez l'obstacle qui l'empêche de se manifester en son temps. Car le mystère d'iniquité opère déjà: seulement celui qui maintenant fait obstacle doit d'abord disparaître. Et alors paraîtra l'impie, que le Seigneur Jésus détruira d'un souffle de sa bouche et qu'il anéantira par l'éclat de son avènement: cet impie, dis-je, dont l'avènement, grâce à la puissance de Satan, sera accompagné de toute sorte de miracles, de prodiges et de prestiges mensongers⁷. »

Tout ce passage a donné lieu à d'innombrables explications et systèmes. Le moins qu'on en puisse dire c'est qu'il devait éveiller chez les Thessaloniciens les souvenirs de la prédication orale de l'Apôtre. Celui-ci y fait allusion et il lui suffit de rappeler des instructions orales dans lesquelles il avait dû enseigner, en des termes moins laconiques que ceux de son épître, que le dernier jour serait précédé de deux grandes crises, l'apostasie et l'apparition de l'Antéchrist. Il parle de l'une et de l'autre comme de choses connues qui se passent d'explication. L'apostasie désigne certainement une défection religieuse, une révolte contre Dieu ou ses représentants; elle paraît étroitement liée aux agissements et aux prestiges du grand adversaire. Ce qui est dit sans figures, c'est que l'Antéchrist opérera de faux miracles, des prodiges et des prestiges, qu'il séduira un grand nombre d'âmes, qu'il provoquera un déchirement dans l'Église, qu'il sera finalement vaincu, que sa chute sera le signal de la

parousie. Tout porte à croire que les inquiétudes au sujet de l'imminence de la *parousie* se calmèrent vite. Nous ne voyons pas qu'elles se soient manifestées ailleurs; soit qu'à Thessalonique elles tinsent à des circonstances locales, soit que l'Apôtre, instruit par l'expérience, ait pris soin désormais de couper court à tout malentendu⁸.

XXII. COMPARUTION DEVANT GALLION. — A Corinthe, comme dans les autres villes, la jalousie des Juifs de la synagogue attirait à Paul mille difficultés; c'était la rançon de son zèle à attirer ses compatriotes et les prosélytes. Quand on se fut bien persuadé que les avanies ne viendraient pas à bout de le détourner de son apostolat, on adopta une ligne de conduite dont on attendait peut-être des résultats plus efficaces que ceux obtenus dans les autres juiveries; au lieu d'une émeute, on eut recours à un proconsul.

La province d'Achaïe, dont Corinthe était la capitale, comprenait la Grèce et la Macédoine. Tour à tour sénatoriale, impériale et, de nouveau sénatoriale, la province reçut, sous Claude, un proconsul, Marcus Anæus Novatus, frère aîné de Sénèque que nous avons déjà mentionné sous son nom de L. Junius Gallion. Ce proconsul était un esprit cultivé, sociable et capable d'exercer l'administration d'une province qui réclamait certains ménagements.

Les Juifs de Corinthe pensèrent l'impressionner par leurs criailleries, mais Gallion les tenait pour des fanatiques capables des pires noirceurs. Un jour où Gallion tenait son audience, il vit se présenter le nouveau chef de la Synagogue, Sosthène, successeur de Crispus, qui amenait Paul devant le tribunal et l'y accusait en ces termes: « Cet homme persuade les autres de servir Dieu contrairement à la Loi. » Avant que Paul n'eût ouvert la bouche, Gallion prit la parole et dit aux Juifs: « S'il s'agissait de quelque injustice ou de quelque crime notable, je vous écouterai comme il serait convenable; mais s'il s'agit de contestations de doctrines, de querelles de mots et de votre Loi, mettez-y ordre vous-mêmes; pour moi, je ne veux pas être juge en pareilles matières. » Et il leur donna congé. Ceci ne faisait pas leur affaire; ils se mirent à criailler, mais les appariteurs les refoulèrent vers la sortie. Alors, saisis de rage ils se jetèrent tous sur Sosthène dont la maladresse leur attirait cette déconvenue, ils le rouèrent de coups en plein tribunal sans que Gallion parût s'en apercevoir⁹; il eût conservé le même calme si, au lieu de Sosthène, c'était Paul qu'on eût mis à mal.

A l'automne de l'an 52, Paul forma le projet de revoir les Églises de Syrie. Afin de rendre son départ irrévocable, il fit vœu de célébrer une prochaine fête à Jérusalem; pour cela il alla se faire raser la tête à Cenchrées¹⁰ et s'embarqua pour la Syrie, accompagné d'Aquila et de Priscilla, qui allaient tenter à Éphèse la fortune décidément rebelle à Corinthe. Il se pourrait que Silas ait été du voyage; il ne paraît pas avoir exercé son épiscopat à Corinthe.

XXIII. SAINT PAUL A ÉPHÈSE. — 1. *Itinéraire de la troisième mission*. — Paul s'arrêta peu de temps à Éphèse, se montra à la synagogue et y annonça Jésus. On l'écouta avec bienveillance, tous le prièrent de prolonger son séjour, mais il s'y refusa. « Il faut absolument, dit-il, que je célèbre la fête prochaine à Jérusalem. Je reviendrai vers vous si Dieu le veut. Il s'embarqua et aborda à Césarée d'où il monta à Jérusalem, y salua l'Église et redescendit à Antioche où il passa quelque temps¹¹. » Cette phrase concise de saint Luc enferme une période d'environ six mois: automne 52 au printemps 53. On a pensé que Silas avait suivi Paul

¹ II Thess., II, 2. — ² II Thess., III, 6-12. — ³ II Thess., III, 11-12. — ⁴ II Thess., III, 7, 8. — ⁵ II Thess., III, 9, 10. — ⁶ II Thess., III, 14. — ⁷ II Thess., II, 1-12. — ⁸ F. Prat,

La théologie de saint Paul, t. I, Paris, 1923, p. 95, 99. — ⁹ Act., XVIII, 12-17. — ¹⁰ Act., XVIII, 18. — ¹¹ Act., XVIII, 19-23.

de Corinthe à Jérusalem, c'est vraisemblable; là, il se serait attaché à saint Pierre¹; s'il en fut ainsi, Paul conserva des compagnons parmi lesquels nous connaissons le fidèle Timothée, Éraсте de Corinthe, Caius et Aristarque². Tite, qui s'était éclipsé quelque temps (vers l'automne 49) reparut à Antioche au moment où l'Apôtre s'appropriait à traverser toute l'Asie Mineure.

L'itinéraire suivi est presque certain. Paul et Tite partant d'Antioche, passent aux Portes Ciliciennes, franchissent le défilé du Taurus et gagnent le plateau central d'Asie Mineure. Le récit des *Actes* nous apprend que Paul traversa successivement le territoire galatique et la Phrygie, revit les disciples et les fortifia dans la foi³; il n'y trouva pas de sujets de craintes, car tous « se montraient zélés pour le bien⁴ ». Si sa parole véhémement soulevait quelque émotion, il l'apaisait aussitôt et les Églises « obéissaient à la vérité et y couraient dans l'élan de leur ferveur⁵ ». L'Apôtre profita de ces dispositions pour organiser la collecte destinée à l'Église de Jérusalem et cela fait il se retrouva dans ces mêmes parages où, quelques années auparavant, il avait hésité sur la direction à suivre. Cette fois, l'Esprit de Dieu ne lui interdisant plus l'Asie proconsulaire, il partit pour Éphèse (automne 53)⁶. Nous ne supposons pas un seul instant tel itinéraire chimérique passant par la Cappadoce, Ancyre et la Galatie proprement dite, puis redescendant vers le Sud et l'amenant à Éphèse.

En réalité Paul et Tite ont dû suivre le même itinéraire qu'au deuxième voyage, c'est-à-dire : Derbé, Lystres, Iconium, Antioche de Pisidie, Apamée-Kibotos et la vallée du Lycus, puis celle du Méandre. Une fois de plus se présente ici une question d'itinéraire. W.-M. Ramsay invoque les mots τὰ ἀνωτερικὰ μέρη, « les parties supérieures du pays » pour soutenir que Paul a pris la route de la montagne de préférence à celle de la plaine, qui était celle de la vallée du Méandre; il faudra donc que cette route de la montagne ait relié Apamée à la haute vallée de Caystre.

« Cet itinéraire serait pour le moins étonnant. La vallée du Caystre n'est pas une voie d'accès vers l'intérieur: elle conduit à un cul-de-sac, et n'a jamais été, en conséquence, empruntée par les grandes routes antiques et modernes. Pour rejoindre le haut bassin du Caystre, depuis la région d'Apamée, il faut traverser un pays montagneux extrêmement accidenté, sans aucune voie naturelle dessinée et sans aucun chemin aménagé. Philippson, qui a parcouru et étudié toute la région, la dit à peu près impraticable. De fait, encore à l'heure actuelle, elle reste en dehors du trafic et des voies de communication. Elle a été évitée dans les six ou sept derniers siècles par les caravanes qui passaient soit au Nord par la vallée de l'Hermos, soit au Sud par celle du Méandre. Enfin, dans l'antiquité même, nous n'avons aucune référence tant soit peu précise sur un chemin direct traversant cette région.

« Il est difficile d'autre part de voir dans cette expression τὰ ἀνωτερικὰ μέρη l'indication d'une route haute opposée à une route basse. Le terme conviendrait encore bien moins, il est vrai, au franchissement d'un col. D'ailleurs les routes qui descendent du plateau ne traversent pas de cols assez élevés ou assez malaisés pour valoir la peine d'une mention spéciale. En réalité, c'est dans une tout autre direction qu'il faut chercher l'interprétation de cette phrase.

« Ramsay part du principe que ce détail de route s'applique au parcours Phrygie-Éphèse. Mais il suffit de regarder le texte pour être convaincu du contraire. Les deux phrases qui parlent de cette traversée de

l'Asie Mineure dans les *Actes* ne viennent pas à la suite, l'une après l'autre. Elles sont séparées par tout un épisode: l'auteur des *Actes* nous raconte longuement la prédication du juif Apollos à Éphèse et ses rapports avec Priscille et Aquila. Puis, revenant à Paul, il nous dit que pendant ce temps, après avoir traversé « les régions supérieures », l'Apôtre des gentils descend sur Éphèse. Le *Codex* de Bèze, qui représente la recension occidentale, souligne ce sens en nous donnant une assez mauvaise glose: Θέλωντος δὲ τοῦ Παύλου κατὰ τὴν ἰδίαν βουλήν πορεύεσθαι εἰς Ἱερουσόλυμα εἶπεν αὐτῷ τὸ πνεῦμα ὑποστρέφειν εἰς τὴν Ἀσίαν· διελθὼν δὲ τὰ ἀνωτερικὰ μέρη ἔρχεται εἰς Ἐφεσον. Si on se rappelle maintenant la configuration géographique générale de l'Asie Mineure avec un haut plateau central qui descend sur la mer de façon abrupte au Nord et au Sud et par des pentes moins brusques du côté de l'Ouest, la signification de τὰ ἀνωτερικὰ μέρη avec l'article défini ne paraît pas douteuse. Cette expression désigne « les hauts-plateaux » du centre de l'Anatolie. Saint Paul après avoir traversé la région des hauts-plateaux descend sur Éphèse. Il descend par la voie la plus directe et la plus naturelle à la fois, celle qui emprunte les vallées du Lycos et du Méandre; et si l'auteur des *Actes* juge inutile de nous donner à ce sujet plus de détail, c'est sans doute qu'il pense que ce serait superflu⁷.

Paul traversa les villes de Colosses, de Laodicée et d'Hierapolis mais il ne s'y arrêta pas et n'y connut personne⁸. La route qu'il suivit jusqu'à Éphèse nous est connue par la Table de Peutinger et par un certain nombre de milliaires⁹: descendant d'Apamée par Colosses (*Cholas*), Laodicée (*Eski-hissar*), Nysa (*Sultan-hissar*), Tralles (*Aidin*) et Magnésie (*Inebazar*) sur la rive gauche, puis après Antioche de Carie, sur la rive droite du fleuve; enfin par un col facile que suivent la route moderne et la voie ferrée, elle se dirigeait, au Nord-Ouest, vers la basse vallée du Caystre et la ville d'Éphèse.

2. *Éphèse*. — Nous avons donné une description topographique de cette ville (voir *Dictionn.*, t. v, col. 118-126, fig. 4135) qui depuis 1863 n'a cessé de faire l'objet de fouilles. C'est en 1869 que la découverte d'une inscription sur l'emplacement du théâtre permit de s'orienter vers le sanctuaire d'Artémis et on sut que la porte de Magnésie s'ouvrait au Sud; bien mieux, on réussit à découvrir cette porte et le péribole de l'Artémision (mai 1869). Successivement on mit au jour le pavé du Temple et les couches superposées des sanctuaires élevés en ce lieu¹⁰. Les fouilles de 1883 et 1884 ne donnèrent que de médiocres résultats, celles de 1904-1905 furent plus utiles. Mais la végétation avait tout envahi et tout se trouvait dans une telle confusion qu'on ne pouvait plus distinguer aucun plan précis. Les nouvelles fouilles et les trouvailles firent l'objet d'un volume consacré à la période ancienne¹¹ et le second volume relatif à la période hellénistique, contemporaine de saint Paul, n'a jamais paru. Depuis 1894 l'Institut archéologique autrichien confia à Otto Bendorff la direction de fouilles qui portèrent sur la cité hellénistique et se poursuivirent jusqu'en 1914; les résultats en sont connus par les *Forschungen in Ephesos* (1906 et 1912), les rapports annuels: *Jahreshefte* et l'ouvrage de Ch. Picard, *Éphèse et Claros. Recherches sur les sanctuaires et les cultes de l'Ionie du Nord*, Paris, 1922, à l'aide duquel le R. P. R. Tonneau a présenté *Éphèse au temps de saint Paul*, dans *Revue biblique*, t. xxxviii, 1929, p. 5-34, 320-363.

¹ I Petr., v, 12. — ² Act., xviii, 22-23. — ³ Gal., iv, 18. — ⁴ Gal., v, 7. — ⁵ Act., xix, 1. — ⁶ J. Bérard, dans *Rev. archéol.*, 1935, t. II, p. 85-87. — ⁷ Coloss., ii, 1. — ⁸ Miller, *op. cit.*, p. 724-725; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 479, 1227, etc.

— ⁹ Wood, *Discoveries at Ephesus, including the site and remains of the great temple of Diana*, 1877. — ¹⁰ D.-G. Hogarth, *The archaic Artemisia*, 1908. — ¹¹ Dans *Jahreshefte des Oesterreichischen arch. Institutes in Wien*.

D'un livre à un livre qui lui fait suite les archéologues se réfutent; parfois même, dans le cours d'un même rapport, les membres d'une même mission ne s'accordent pas. Le parti le plus sage est, croyons-nous, de n'en prendre aucun et de nous en tenir à ce que nous avons exposé en 1922; aussi bien nous ne faisons pas l'histoire de la ville et des sanctuaires païens.

Lorsque Paul arriva à Éphèse, le christianisme avait déjà effleuré cette grande et riche agglomération où vivait une colonie juive très nombreuse¹. Aquila et Priscilla n'étaient pas demeurés inactifs et avaient commencé à grouper autour d'eux un petit noyau de disciples, parmi lesquels se trouvait peut-être cet Épénète à qui saint Paul décerne l'épithète de « prémices de l'Asie dans le Christ »² et qu'il entoura d'une vive affection. Plus important était un juif alexandrin, nommé Apollonius ou Apollos qui se disait disciple du Seigneur et avait été catéchumène³; instruit et disert, sachant à fond le texte des Septante, il le commentait avec chaleur. Au cours d'un voyage il avait rencontré certains disciples de Jean-Baptiste, avait reçu d'eux le baptême et entendu parler de Jésus; peut-être n'en savaient-ils pas beaucoup plus⁴. Apollos fréquentait la synagogue d'Éphèse et y parlait avec chaleur de ce qu'il avait appris d'un messie indigent, dédaigné, souffrant et mis à mort à qui s'appliquaient telles et telles prophéties. Aquila et Priscilla l'écoutaient avec béatitude, lui rapportaient ce que Paul leur avait appris à Corinthe, ainsi ils mettaient ensemble anecdotes, paraboles, sentences et miracles. Apollos avait gagné leur confiance et ils ne se hasardaient pas trop à le contredire lorsqu'ils l'entendaient prêcher la pénitence et le voyaient conférer le baptême de Jean, le seul qu'il connût, alors qu'eux-mêmes avaient entendu Paul, à Corinthe, pendant deux ans prêcher et administrer le baptême de Jésus. Il se pourrait que leurs entretiens aient fait naître chez Apollos le désir de combler certaines lacunes dont il commençait à se rendre compte, il forma le projet de visiter la communauté de Corinthe et partit muni d'une recommandation⁵ de ses amis.

Dès son arrivée à Éphèse, Paul vint habiter chez Aquila et Priscilla et travailla avec eux⁶. Éphèse était renommée pour la fabrication des tentes et les artisans et boutiquiers occupés à ce négoce habitaient probablement les faubourgs pauvres situés au nord de la ville, dans le voisinage d'*Ayasolouk*⁷.

C'est de ce côté qu'il faudrait chercher le premier foyer chrétien si l'humble demeure de quelques pauvres gens avait pu laisser une trace; mais ce furent là sans doute que, par la suite, se dressèrent les basiliques fameuses qui firent la célébrité chrétienne d'Éphèse. Cette célébrité toutefois ne s'est pas attachée à la personne et au séjour de Paul une autre gloire apostolique l'en a dépossédé au profit de saint Jean l'Évangéliste qui vécut et termina sa longue existence à Éphèse. Les circonstances dans lesquelles Paul y implanta le christianisme diffèrent un peu de ce qu'elles furent dans les villes où nous l'avons vu jusqu'ici prêcher l'Évangile.

Dans la maison d'Aquila et de Priscilla, Paul trouva le petit noyau d'une quinzaine de fidèles, parmi lesquels une douzaine au moins ne savaient que ce qu'Apollos leur avait appris. Ce n'était pas une Église, mais un groupement d'âmes de bonne volonté. Paul questionna afin de savoir à quoi s'en tenir. « Avez-vous

reçu le Saint-Esprit après avoir cru? » demanda-t-il. « Nous n'avons pas seulement ouï parler d'un Saint-Esprit », répondirent-ils. — « Quel baptême avez-vous donc reçu? » dit Paul en insistant. « Le baptême de Jean » dirent-ils. Alors Paul leur dit: « Jean a baptisé du baptême de la pénitence en disant au peuple qu'il devait croire en celui qui serait après lui, c'est-à-dire en Jésus. » Ayant ouï ces paroles, ils reçurent le baptême au nom de Jésus et après que Paul leur eut imposé les mains, le Saint-Esprit descendit sur eux et ils parlaient différentes langues et ils prophétisaient⁸. L'Église d'Éphèse dut donc bien son origine à Paul.

Lors de son premier passage, l'Apôtre s'était montré à la synagogue où il avait reçu bon accueil⁹; il y revint; mais pendant toute la durée de son séjour à Éphèse, il apporta une attention particulière à ne recevoir de personne quoi que ce fût. Il vécut strictement de son travail afin d'assurer sa pleine indépendance et il tirait gloire de pourvoir lui-même à tous ses besoins¹⁰. Dans la synagogue, l'Apôtre « s'exprima avec liberté et hardiesse; pendant trois mois, il discourt parmi les Juifs et s'efforça de les persuader des réalités du royaume de Dieu ». Tandis que certains s'engageaient dans la voie nouvelle qu'il leur découvrait, d'autres « s'entêtaient à demeurer incrédules, décriant devant tout le peuple la voie du Seigneur ». Paul réfutait, et c'était là ce qu'il appelait « combattre contre les bêtes »¹¹ et, finalement, voyant qu'il ne gagnait rien sur ces fanatiques, il décida de réunir la communauté naissante dans une salle un peu vaste qu'on appelait *σχολή Τυράννου*, l'école de Tyrannus, et qui devait consister probablement en un espace couvert aménagé de quelques banquettes.

« Tous les jours l'Apôtre y prenait la parole et il continua pendant deux ans, de façon que tous ceux qui demeuraient en Asie, tant Juifs que Grecs, ouïrent la parole du Seigneur¹². » En outre, Paul se rendait dans les maisons, il rendait visite à ceux que sa parole avait touchés¹³. Il ne leur cachait rien de ce qui était profitable¹⁴, enseignait la foi, la pénitence, la croix de Jésus, usant de tous les loisirs que lui laissait sa profession de tisseur pour instruire son auditoire qui, convaincu et touché, s'ingéniait à dérober et à remplacer telle ou telle partie de son habillement dont on espérait, à l'occasion, obtenir un miracle. Imposés aux malades, ces objets apportaient la guérison ou bien chassaient les esprits malins¹⁵ et la réputation du thaumaturge s'étendait avec la confiance qui s'attachait à ses sandales, ses chemises, ses mouchoirs, ses tabliers de travail. Les Éphésiens, crédules à l'excès, familiers avec toutes les superstitions, se montraient tout disposés à croire aux émanations miraculeuses d'un saint homme.

La ville regorgeait de charlatans qui découvrirent dans Paul un concurrent exceptionnellement pourvu et qu'il fallait ménager. Les fils ou les disciples d'un certain grand-prêtre nommé Skevas, témoins des prodiges de Paul, résolurent de s'approprier ses formules et d'invoquer comme lui le nom de Jésus dans leurs exorcismes. Ils s'essayèrent, pour leur début, sur un démon fort méchant; mal leur en prit. A peine avaient-ils prononcé ces mots: « Nous t'adjurons par Jésus que Paul prêche... » que le possédé cria: « Je connais Jésus, je sais qui est Paul, et vous, qui êtes-vous? » Se jetant sur les imposteurs, il les roua de coups, déchira leurs vêtements et les mit en fuite¹⁶. Ce fut la fable de toute

¹ Flavius Josèphe, *Antiq. jud.*, l. XIV, c. x, n. 11, 12, 13, 16, 19, 25; l. XVI, c. vi, n. 47; Philon, *Legatio ad Caium*, n. 40. — ² Rom., xvi, 5. — ³ Act., xviii, 25; οὗτος ἦν κατ'ἑγγύμηνος τῆν ὁδὸν τοῦ Κυρίου. — ⁴ Act., xviii, 24-28. — ⁵ Act., xviii, 27. — ⁶ I Cor., xvi, 19. — ⁷ Le village turc désigné aujourd'hui sous le vocable d'*Ayasolouk* nous a

conservé le nom de saint Jean l'Évangéliste, ὁ ἅγιος θεόλογος, passablement déformé, mais cependant encore reconnaissable. — ⁸ Act., xix, 1-6. — ⁹ Act., xviii, 19-21. — ¹⁰ Act., xx, 33-34. — ¹¹ I Cor., xv, 32. — ¹² Act., xix, 8-10. — ¹³ Act., xx, 20. — ¹⁴ Act., xx, 20. — ¹⁵ Act., xix, 11-12. — ¹⁶ Act., xix, 13-16.

la ville et la crainte qu'on éprouva fit glorifier le Seigneur¹. Parmi ceux qui avaient cru à la prédication de Paul beaucoup vinrent faire l'aveu que, pour autant, ils n'avaient pas renoncé à la magie; on peut croire que l'Apôtre en aura tiré la conclusion qu'il avait cru trop facilement à des protestations verbales. Cette fois, il se montra sévère et exigea que l'aveu fût suivi de réparation. Les convertis durent apporter livres de magie et phylactères dont on fit un brasier qui anéantit pour la valeur de cinquante mille drachmes de cette marchandise².

Le séjour de Paul à Éphèse semble avoir coïncidé avec une période d'accroissement considérable dans l'expansion du christianisme. Éphèse était, selon l'image de l'Apôtre, une large porte ouverte sur le monde païen³, aussi pendant les deux années de son séjour il forma de nombreux disciples si empressés à répandre l'Évangile « que tous ceux qui habitaient en Asie l'entendirent, tant juifs que gentils⁴ ». Un incident qui marquera les dernières semaines du séjour à Éphèse nous révélera ce grief : « Non seulement à Éphèse, mais presque par toute l'Asie, ce Paul, usant de persuasion, a détourné une grande foule⁵. » Et comme ce fut, en effet, vers ce temps-là que toute la portion occidentale de l'Asie Mineure, principalement les bassins du Méandre et de l'Hermus, se couvrirent d'Églises, il semble permis de reporter vers cette date la fondation de communautés chrétiennes à Smyrne, à Pergame, à Thiatyres, à Sardes, à Philadelphie⁶ et probablement aussi à Tralles; toutes villes qui possédaient d'importantes juiveries⁷. Cette dernière circonstance importait peut-être moins aux disciples venus de la gentilité et qui ne devaient avoir aucun titre à prendre la parole dans les synagogues. Il y aura eu là un procédé nouveau sur lequel nous ne sommes pas renseignés, mais qui n'a pas laissé de réussir, puisque, un demi-siècle plus tard, en Bithynie, le paganisme était en pleine décadence, les villes et les campagnes étaient devenues chrétiennes.

Il y a donc lieu, semble-t-il, de faire une large part à l'évangélisation de ces contrées pendant les trois années environ du séjour de Paul à Éphèse. Cependant, Paul aura dû s'en remettre à des disciples; nous en trouvons la preuve dans le fait de la fondation des trois Églises assez rapprochées de Colosses, Laodicée et Hiéropolis. Ces trois villes, qui avaient eu quelque importance, déclinaient. Colosses végétait et si Paul n'avait écrit un jour à cette Église, son nom serait oublié aujourd'hui. Ce fut Épaphras qui convertit cette ville, d'où il rendait compte à Paul des progrès accomplis⁸. L'Apôtre ne vit ni Colosses, ni Laodicée, mais il se souvenait avec plaisir du « jour où, pour la première fois, il avait entendu parler de leur foi en Jésus-Christ, de leur charité pour tous les saints⁹ ». Épaphras prêchait à Colosses, sa ville natale, et bientôt de zélés collaborateurs le secondèrent et répandirent l'Évangile dans toute la vallée du Lycus. C'étaient, à Laodicée, Nymphas qui réunissait les frères dans sa maison¹⁰; Philémon, riche et bienfaisant, qui ouvrait aussi sa demeure, secondé par Appia, sa femme¹¹; Archippus avait également une Église chez lui¹². C'était Épaphras qui dirigeait, mais sous l'autorité de Paul.

3. *D'une captivité de Paul à Éphèse.* — Ce ne serait pas la seule car nous savons par le récit des *Actes* que Paul fut emprisonné à Philippiques (xvi, 22-39), également à Jérusalem (xxii, 30-xxxiii, 22), ensuite deux

ans à Césarée de Palestine (xxiii, 23-xxvi) et deux ans à Rome (xxviii, 16-30).

A ces emprisonnements on a proposé d'en ajouter un de plus, à Éphèse, où comme nous l'avons dit, Paul passa trois ans. C'est même au cours de cet emprisonnement que Paul aurait écrit plusieurs de ses épîtres : aux Philippiques, aux Éphésiens, aux Colossiens, à Philémon. C'est là une opinion qu'on peut découvrir dans les prologues d'origine marcionite, d'où elle a passé chez Pierre Lombard, Lanfranc et Érasme; enfin, parmi les modernes, plusieurs l'ont reprise sans réussir à l'imposer.

Il est vrai que la tradition a conservé le souvenir d'une captivité de Paul à Éphèse. Saint Hippolyte de Rome l'a recueillie dans son *De Daniele*, composé vers 202, où on lit que Paul ayant été condamné aux bêtes, « un lion lâché contre lui tomba à ses pieds et le lécha¹³ ». Même affirmation dans les *Περίοδοι Παύλου*, qui semblent être les *Actes* apocryphes de Paul composés en Asie Mineure vers le milieu du 1^{er} siècle ou un peu après. On croyait alors à un emprisonnement à Éphèse, on y croit encore de nos jours puisqu'on montre les ruines de la *φυλακή* de l'Apôtre. Cette dernière attestation est du nombre de celles dont on est dispensé de tenir aucun compte. Tout se ramène à l'affirmation des *Περίοδοι* qui est entièrement dépourvue de valeur¹⁴. — Si on passe aux prologues marcionites qui peuvent remonter au milieu du 1^{er} siècle, on y lit ces mots : *Ergo apostolus jam ligatus scribit eis [les Colossiens] ab Epheso*. Or l'affirmation n'est pas recevable car l'épître à Philémon fut écrite *a Roma de carcere* et cette épître ainsi que celle aux Colossiens furent composées dans les mêmes circonstances et expédiées par le même courrier¹⁵. L'auteur marcionite des prologues est mal instruit et son affirmation touchant une captivité à Éphèse n'est pas plus solide que celle des *actes* apocryphes. Faute de ces preuves qui se dérobent, on a recours à la lettre de Paul aux Corinthiens, écrite d'Éphèse, dans laquelle il dit combattre contre « les bêtes sauvages¹⁶ »; mais il est permis de se demander si l'Apôtre s'exprime au sens littéral ou au sens métaphorique. Or il ne s'agit pas de sens littéral puisqu'un citoyen romain ne pouvait être condamné aux bêtes et Paul ne badine pas avec les droits attachés à ce titre; donc sens métaphorique. De plus, l'Apôtre ne dit rien de cette condamnation dans ses épîtres. Quant au mot *θηριομαχία*, il peut faire allusion à une épreuve pénible, mais que nous ne connaissons pas.

L'examen du récit des *Actes* relatif au séjour à Éphèse (xviii, 23-xix) et le discours prononcé à Milet (xx, 18-35), pas plus que les quatre épîtres de la captivité ne contiennent aucun témoignage direct d'une captivité à Éphèse. L'argument tiré du silence des *Actes* ne peut se soutenir. « Dans cet écrit, saint Luc relève avec soin tous les rapports de Paul avec les autorités romaines ou locales : dans l'île de Chypre, devant le proconsul Sergius Paulus (xiii, 6-12), à Philippiques (xvi, 20-39), à Thessalonique (xvii, 6 sq.), à Corinthe (xviii, 14 sq.), à Éphèse (xix, 31 sq.), à Jérusalem (xxi, 27 sq.), à Césarée (xxiii, 33 sq.) et à Rome (xxvii, 16). Il serait, dès lors, à tout le moins grandement improbable qu'un oubli de l'auteur soit cause de l'omission de la captivité à Éphèse. Il semble bien qu'on soit en droit de conclure du silence des *Actes* contre le fait même de cette captivité. L'argument du silence paraît bien être positif en ce cas.

¹ Act., xix, 17. — ² Act., xix, 18-19. — ³ I Cor., xvi, 9. — ⁴ Act., xix, 10. — ⁵ Act., xix, 26. — ⁶ I Cor., xvi, 19; Act., xix, 26; Apoc., i, 4, 11. — ⁷ Cicéron, *Pro Flacco*, 28; Flavius Josèphe, *Antiq. jud.*, l. XII, c. iii, n. 4; l. XIV, c. x, n. 11, 14, 20; l. XVI, c. vi, n. 2, 3. — ⁸ Coloss., i, 7, 8; iv, 12-13. — ⁹ Coloss., i, 4, 9. — ¹⁰ Coloss., iv, 15. —

¹¹ Philém., 1. — ¹² Philém., 2. — ¹³ *Die Griechischen christlichen Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderte*, Hippolyt, *Kommentar zur Buche Daniel*, édit. Bonwetsh, 1897, *In Dan.*, iii, 29. — ¹⁴ L. Vouaux, *Les Actes de Paul et ses lettres apocryphes*, in-8°, Paris, 1913, p. 113 sq. — ¹⁵ Col., iv, 7-9; cf. Philém., 11. — ¹⁶ I Cor., xv, 32.

« Le discours de Milet confirme singulièrement cette opinion : des passages comme *Act.*, xx, 21 et 23, où l'Apôtre rappelle ses prédications, nuit et jour, pendant trois ans, et ses durs et pénibles travaux pour subvenir à ses besoins et à ceux de ces compagnons, se concilieraient difficilement avec l'hypothèse d'une captivité éphésienne de quelque durée.

« Nous sommes donc en droit de conclure que l'opinion d'un emprisonnement de saint Paul à Éphèse durant son troisième voyage apostolique n'a pas de fondement suffisamment solide, se heurte à de graves difficultés et doit, par conséquent, être abandonnée¹. »

4. *La I^{re} épître aux Corinthiens*. — C'est vers la fin de son séjour à Éphèse, aux environs de la fête de Pâques de l'an 56 que Paul adressa à l'Église de Corinthe un écrit célèbre. Quatre partis s'étaient formés qui se réclamaient de Paul, d'Apollos, de Pierre et de Jésus. Il y avait conflit ouvert entre partisans de Paul et partisans d'Apollos. Dans une lettre que nous ne possédons plus, Paul interdisait tous rapports avec les chrétiens scandaleux², mais il y avait tendance chez certains disciples à s'émanciper de lui, à relever son indifférence à l'égard de la philosophie et des belles-lettres. Ceux qui demeuraient fidèles à Paul souffraient de ces manques d'égard et n'épargnaient pas Apollos. Celui-ci souffrait du rôle qu'on voulait lui faire jouer, s'indignait de l'abus fait de son nom et convaincu de son impuissance à y rien changer, prit la résolution de quitter Corinthe et de revenir à Éphèse où il noua avec Paul d'affectueuses relations³.

Le départ d'Apollos laissa le champ libre à ceux qui voulaient troubler l'Église de Corinthe. Les adversaires qui se dressaient partout contre Paul firent leur œuvre. Venus de Jérusalem, ils disaient avoir vu le Christ ou communiqué avec lui dans sa chair, se réclamaient de Jacques et apôtres désignés par Jésus de son vivant, contestaient à Paul le titre d'apôtre. Ce conflit favorisait le relâchement des mœurs et les critiques allaient leur train. La croix, la résurrection et la restauration finale de toutes choses étaient bafouées; mais surtout le dérèglement des mœurs était désastreux. On nommait un incestueux qui continuait d'être reçu dans l'assemblée chrétienne. On discutait passionnément célibat, mariage et divorce. Ceux qui avaient été gratifiés d'un charisme en tiraient gloire, se livraient à d'inconvenantes manifestations pendant les assemblées liturgiques. Un mouvement féministe venait se greffer sur ce désordre; telle prophétisait, telle parlait à voix haute, telle s'abandonnait, les cheveux épars, à l'extase. Le repas eucharistique donnait lieu à des abus criants : il y avait des chrétiens qui revenaient de là affamés, d'autres en sortaient en état d'ivresse. Nonobstant les dévouements de Stephanas et de sa famille, l'avenir était gros de périls.

À Éphèse, Paul connut tout cela et écrivit une première lettre qui fut détournée de son sens, peut-être détruite. De nouveaux détails furent apportés par ceux qu'il nomme « les gens de Chloé », peut-être aussi par Apollos; mais l'Apôtre jugea préférable à une lettre, l'envoi de Timothée⁴, d'Éraste et de quelques autres⁵. Avant qu'ils ne fussent parvenus à Corinthe, car Paul leur avait prescrit de passer par la Macédoine⁶ on vit arriver à Éphèse, Stephanas, Fortunat et Achaïcus⁷ porteurs d'une lettre des Corinthiens sollicitant des explications sur l'épître reçue et posant différents cas de conscience. Voyant la douleur ressentie par Paul, ils cherchèrent à l'en consoler⁸, peut-être

lui suggérèrent-ils l'opportunité d'une nouvelle lettre adressée à ceux qui lui demeuraient fidèles; ce fut l'occasion de l'épître qui nous a été conservée sous le nom de I^{re} aux Corinthiens. En l'absence de Timothée, ce fut Sosthène qui tint la plume⁹.

Quelques mois plus tard, Paul adressa une seconde lettre à la même Église. Nous les avons déjà fait connaître par un résumé (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2695-2701); il est superflu d'y revenir.

5. *Fin de son séjour à Éphèse*. — Paul habitait chez Aquila et Priscilla, toujours « travaillant de ses mains pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses compagnons »¹⁰. Soit qu'il fût médiocre ouvrier, soit pour toute autre raison et que les secrets de l'économie domestique lui fussent demeurés étrangers, il était, pendant les derniers temps de son séjour à Éphèse, tombé dans un état voisin de l'indigence.

« Sans pain, sans toit assuré, misérablement vêtu, maltraité des ouvriers parmi lesquels il cherchait à gagner sa vie; injures, calomnies, bourrades, aucune avanie ne lui était épargnée, on le traitait comme le rebut de tous et la balayure du monde¹¹. » Réduit à cet état, il eut le sentiment de sa solitude, de sa misère et pauvre, malade, il crut la mort prochaine et s'en réjouit par horreur de vivre¹². Son âme succombait sous le poids de l'isolement. En remettant sa lettre aux Corinthiens à Stephanas, Fortunat et Achaïcus de qui il attendait un puissant stimulant pour Timothée, Paul eut souhaité leur associer Apollos, mais toutes ses instances échouèrent¹³. Privé de ce soutien, Timothée risquait un échec, et on se demande pourquoi Paul ne se rendit pas alors à Corinthe en personne. Dans la chronologie de l'Apôtre il faut trouver la place de trois séjours à Corinthe : le premier d'une durée de près de deux ans (hiver 50-51 jusqu'à l'automne 52); le deuxième attesté par ces mots : « Je viens à vous pour la troisième fois » et « Je redis maintenant que je suis absent, comme je l'ai fait quand j'étais présent pour la deuxième fois que si je viens de nouveau ». Le caractère de cette deuxième visite est impossible à déterminer, mais elle fut brève d'après I Cor., xvi, 7 : « Ce n'est pas seulement en passant que je veux vous voir cette fois-ci. » D'où il est permis de conclure que la deuxième visite fut courte et antérieure à la I^{re} épître aux Corinthiens, par conséquent avant Pâques 56. À cette dernière date Paul roulait de nouveaux projets de voyages : Macédoine, Achaïe, Jérusalem et ensuite l'Occident¹⁴. Son premier dessein avait été de se rendre d'Éphèse à Corinthe et, de là, en Macédoine où, après un séjour en Achaïe, il s'embarquerait pour la Palestine¹⁵. Mais il redoutait d'avoir à sévir¹⁶, ce qui lui fit modifier son itinéraire : il passerait à Éphèse l'espace de deux mois à peine qui sépare Pâques de la Pentecôte¹⁷.

6. *L'émeute des argentiers*. — Les fêtes du mois de mai, dédié à Artémis, étaient les plus solennelles et Paul avait constaté que le concours exceptionnel de pèlerins qui se faisait à cette époque lui procurait d'utiles moyens d'information sur la gentilité; il voulait mettre à profit cette circonstance pour étendre ses relations sans se dissimuler le péril auquel il s'exposait. « La porte est largement ouverte, disait-il, mais j'y rencontrerai beaucoup d'ennemis¹⁸. » Il semble que Paul n'ait pas observé que le personnel qui desservait le temple d'Artémis était trop méprisé pour être bien redoutable; mais, en plus de ces gens-là, il existait toute une population de boutiquiers, de marchands de

¹ H. Coppieters, *Saint Paul fut-il captif à Éphèse pendant son troisième voyage apostolique?* dans *Revue biblique*, II^e sér., t. XVI, 1919, p. 404-418. — ² I Cor., v, 9-12. — ³ I Cor., xvi, 12. — ⁴ Act., xix, 22; I Cor., iv, 17; xvi, 10-11. — ⁵ Cor., xvi, 11. — ⁶ Act., xix, 22; I Cor., xvi, 10.

— ⁷ I Cor., xvi, 17. — ⁸ I Cor., xvi, 17-18. — ⁹ I Cor., i, 1. — ¹⁰ Act., xx, 34. — ¹¹ I Cor., iv, 11-13. — ¹² II Cor., i, 8-9. — ¹³ I Cor., xvi, 12; 12; on ne retrouve Apollos que dans Tit., iii, 13. — ¹⁴ Act., xix, 21. — ¹⁵ II Cor., i, 16. — ¹⁶ II Cor., i, 23; ii, 1. — ¹⁷ I Cor., xvi, 8. — ¹⁸ I Cor., xvi, 9.

victuailles, de logeurs dont les échoppes, les restaurants, les taudis attiraient la foule et qui vivait d'elle.

La corporation des orfèvres avait la spécialité de fabriquer de petits *naos* et des statuette de la déesse que les étrangers achetaient et emportaient chez eux en guise de souvenir¹. C'était une industrie très prospère et on croira sans peine que ceux qui en vivaient fussent mal disposés à l'égard du trouble-fête qui ralentissait la vente et amenait la baisse des prix de la main-d'œuvre. Depuis deux ans environ, les fabricants s'apercevaient que leurs affaires allaient moins bien et il leur était facile de noter la coïncidence entre cette mévente et la prédication du petit juif qui annonçait partout que « la divinité n'a rien de semblable à l'or, à l'argent, à la pierre, à nulle des sculptures que produisent l'art et l'imagination de l'homme² ». La clientèle se détournait, la corporation se sentit menacée; se fut alors que le principal orfèvre de la ville, nommé Démétrius, entreprit de relever la vente par un coup d'éclat.

Démétrius organisa une manifestation, réunit ses compagnons et leur dit : « Amis, vous savez que tout notre gain vient de ce labeur. Or, vous le voyez et vous l'entendez dire, non seulement à Éphèse, mais presque par toute l'Asie, ce Paul a détourné de notre culte un grand nombre de personnes, en disant que les ouvrages faits de main d'homme ne sont point des dieux. Le danger pour nous est que, non seulement notre métier tombe en discrédit, mais que le temple même d'Artémis, la grande déesse, perde tout honneur, et que sa majesté révéree de l'Asie entière et de toute la terre habitée soit ancantie. » La manifestation se mit alors à parcourir les rues de la ville criant : « Vive la grande Artémis d'Éphèse! » et la cité fut remplie de confusion. La foule voulait se saisir de Paul, mais il put se mettre à l'abri; à défaut du maître, elle s'empara de deux chrétiens de Thessalonique, Caïus et Aristarque et les entraîna au théâtre, lieu ordinaire des rassemblements populaires. En peu d'instants, le tumulte y fut à son comble : « Les uns criaient une chose, les autres une autre, et la plupart ne savaient pas pourquoi ils étaient assemblés. »³ Paul, mis au courant de ce qui se passait, n'écoula que son grand cœur et s'élança; il ne connaissait plus ni découragement ni maladie. Ses disciples le retinrent et un message de quelques asiarques, qui le connaissaient et s'intéressaient à lui, l'empêcha de se livrer à la foule dans un pareil moment; elle l'eût déchiré. Comme les gentils et mêlés à eux, les Juifs avaient envahi les degrés du théâtre; l'un d'entre eux, un certain Alexandre, fit signe de la main pour demander la parole; il prenait bien son temps; la foule reconnut le *Juif* et voulut l'écharper. Deux heures de suite, la multitude brailla : « Vive la grande Artémis d'Éphèse! » Lorsque le *grammateus* s'aperçut que les voix commençaient à s'enrouer, il jugea le moment propice pour intervenir : « Éphésiens, dit-il, qui ne sait que la ville d'Éphèse est la gardienne de la grande Artémis et de sa statue tombée des cieus? Ceci étant incontestable, il convient que vous demeuriez en paix et que vous ne fassiez rien inconsidérément; car ces hommes que vous avez amenés ici ne sont ni des voleurs ni des sacrilèges, ni des blasphémateurs de votre déesse; Démétrius et les artisans qui sont avec lui ont-ils une plainte à faire contre quelqu'un? On tient des assises, il existe des proconsuls; qu'ils accusent devant eux. Si vous avez une réclamation à faire sur d'autres sujets, on en décidera dans l'assemblée légale; car nous sommes en danger d'être accusés de sédition pour ce qui s'est passé aujourd'hui, n'ayant aucune raison à alléguer pour justifier le concours tumultuaire du peuple. » On avait crié tout son saoul, sué abondamment, tout fut dit, chacun rentra chez soi⁴. Paul, qui avait fixé son départ vers cette époque, ne fit que

l'avancer de quelques jours afin de ne pas prolonger une situation périlleuse, il fit venir les disciples, et après les avoir exhortés, leur dit adieu et partit⁵.

7. *L'épître aux Galates*. — Nous avons dit (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2701-2702) que l'épître aux Galates n'avait pas de date tout à fait certaine. Dans la chronologie de saint Paul nous croyons qu'elle a dû être écrite pendant le séjour de l'Apôtre à Éphèse. Il est superflu, pensons-nous, de revenir une fois de plus sur la question des Galates auxquels la lettre est adressée, nous avons exposé plus haut les raisons fondées sur l'itinéraire qui nous font préférer les Galates du Sud. Comme la discussion ne fini a probablement jamais, qu'il soit permis de dire que le principal est pour nous la possession de cette épître qui forme le monument biographique le plus précieux et le témoignage le plus vibrant de l'enseignement de saint Paul. Une fois de plus les judaïsants étaient revenus à la charge, avaient jeté le trouble parmi les Églises qui lui étaient si chères, menaçaient de schisme les âmes qu'il avait gagnées au Christ. Devant ce péril, l'Apôtre écrivit à ceux qu'il croyait déjà égarés, perdus, cette lettre admirable, prestigieuse, dont nul résumé, aucune traduction ne peut rendre l'émoi, le mouvement, la tendresse et cette sorte de fureur jalouse inspirée par l'amour des âmes en vue du Christ. C'est la seule que nous donnerons dans le cours de notre travail.

« PAUL APÔTRE (NON PAR LA GRACE DES HOMMES NI PAR INSTITUTION HUMAINE, MAIS PAR LA GRACE DE JÉSUS-CHRIST, ET DE DIEU LE PÈRE, QUI A RESSUSCITÉ JÉSUS D'ENTRE LES MORTS), AINSI QUE TOUS LES FRÈRES QUI SONT AVEC MOI, AUX ÉGLISES DE GALATIE.

« Grâce et paix descendent sur vous tous des mains de Dieu le Père et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui qui s'est livré lui-même pour nos péchés, afin de nous sauver du monde pervers où nous vivons, conformément à la volonté de Dieu notre Père auquel soit la gloire dans tous les siècles des siècles. Amen.

« J'admire que si vite vous vous laissiez détourner de celui qui vous a appelés dans la grâce du Christ, pour passer à un autre Évangile; non qu'il y ait deux Évangiles, mais il y a certaines gens qui veulent vous troubler et changer la doctrine du Christ. Écoutez-moi bien : si jamais quelqu'un, fût-ce moi-même, fût-ce un ange du ciel, venait vous évangéliser autrement que je ne l'ai fait, qu'il soit anathème! Ce que je vous ai dit, je vous le dis encore : Si quelqu'un vous prêche autre chose que ce que vous avez appris, qu'il soit anathème! Sont-ce les bonnes grâces des hommes ou celles de Dieu que je cherche à gagner? Est-ce aux hommes que je cherche à plaire? Ah! si je plaisais aux hommes, je ne serais plus serviteur de Jésus-Christ.

« Je vous le déclare, en effet, mes frères : l'Évangile que je vous ai prêché n'est pas d'origine humaine. Je ne l'ai point reçu, je ne l'ai point appris des hommes; je l'ai appris par une révélation de Jésus-Christ. Vous avez entendu parler de ma conduite quand j'étais dans le judaïsme; vous savez avec quel excès je persécutais et ravageais l'Église de Dieu, et aussi comment je surpassais ceux de mon âge et de ma race par mon zèle à garder nos traditions nationales. Mais, quand Celui qui m'a choisi dès le sein de ma mère et qui m'a appelé par sa grâce, daigna faire pour moi une apparition de son Fils, afin que je fusse son évangéliste auprès des gentils, sur-le-champ, sans prendre conseil de personne, sans aller à Jérusalem vers ceux qui étaient apôtres avant moi, je me rendis en Arabie, puis je retournai à Damas. Trois ans après, il est vrai, j'allai à Jérusalem, pour faire connaissance avec Céphas et je restai quinze

¹ H. Greppo, *Recherches sur les temples portatifs des anciens*, in-8°, Lyon, 1834, p. 22 sq. — ² Act., XVII, 29. — ³ Act., XIX, 32. — ⁴ Act., XIX, 23-40. — ⁵ Act., XX, 1.

jours auprès de lui; mais je ne vis aucun autre membre du corps apostolique, si ce n'est Jacques, le frère du Seigneur. Ce que je vous écris, je jure devant Dieu que c'est vrai.

« J'allai ensuite dans les parages de la Syrie et de la Cilicie; mais mon visage était inconnu aux Églises du Christ qui sont en Judée. Seulement, elles avaient entendu dire que celui qui les persécutait autrefois prêchait maintenant la foi qu'il avait d'abord voulu détruire et elles glorifiaient Dieu à mon propos.

« Puis, au bout de quatorze ans, je montai de nouveau à Jérusalem avec Barnabé, je pris aussi Tite avec moi. J'y montai sur une révélation, et je leur communiquai l'Évangile que je prêche parmi les gentils. J'eus en particulier des entrevues avec ceux qui paraissaient des personnages importants, de peur que mes courses présentes et passées ne fussent peine perdue. On ne nous fit pas une seule critique. On n'exigea pas même de Tite, qui m'accompagnait et qui était hellène, qu'il se fit circoncire. Or [la question se posait] à cause des faux frères intrus, qui se sont glissés parmi nous pour espionner la liberté que nous avons grâce au Christ Jésus et, pour nous réduire de nouveau en servitude. Nous ne leur avons fait aucune concession, pas même pour un temps, afin que la vérité de l'Évangile vous demeurât acquise. Quant à ceux qui paraissaient des personnages (ce qu'ils furent autrefois ne m'importe; Dieu ne fait pas acception de personnes), ceux, dis-je, qui paraissaient être des notables ne m'imposèrent rien. Au contraire, voyant que l'évangile du prépuce m'était commis, comme l'était à Pierre celui de la circoncision (car celui qui a conféré à Pierre la force pour l'apostolat de la circoncision m'a conféré la force pour l'apostolat des gentils), connaissant, dis-je, la grâce qui m'avait été accordée, Jacques, Céphas et Jean, qui semblaient les colonnes de l'Église, me donnèrent la main, à moi et à Barnabé, en signe de communion, et reconnurent que nous serions pour les gentils, ce qu'ils étaient pour la circoncision, nous priant seulement de nous souvenir des pauvres; ce à quoi je n'ai pas manqué.

« Ensuite, quand Céphas vint à Antioche, je lui résistai en face, parce qu'il était digne de blâme. Avant que vinssent, en effet, les émissaires de Jacques, il mangeait avec les gentils; mais, quand ceux-ci furent venus, il commença à se soustraire et à s'isoler, par la crainte de ceux de la circoncision. Les autres juifs partagèrent son hypocrisie, si bien que Barnabé lui-même s'y laissa entraîner. Pour moi, voyant qu'ils ne marchaient pas dans la droite voie de la vérité de l'Évangile, je dis à Céphas devant tout le monde: « Si, toi qui es Juif, tu fais des actes de païen, comment peux-tu forcer les gentils à judaïser? Nous autres, nous sommes Juifs de naissance, nous ne sommes pas du nombre de ces pécheurs de païens; et cependant, sachant que l'homme est justifié non par les œuvres de la Loi, mais par la foi en Jésus-Christ, nous avons cru en Jésus pour être justifiés par cette foi. Que si, après cela, nous faisons revivre les obligations légales, à quoi aura servi le Christ? Il aura été (ce qu'à Dieu ne plaise!) un ministre de péché. Se dégager d'une obligation, puis se l'imposer de nouveau pour y manquer, n'est-ce pas de gaieté de cœur se constituer prévaricateur? » Pour moi, c'est par égard pour la Loi elle-même que je suis mort à la Loi, afin de vivre à Dieu. Je suis crucifié avec le Christ; je ne vis plus, c'est le Christ qui vit en moi, et ce reste de vie que je traîne en la chair, je le vis en la foi de Dieu et du Christ, qui m'a aimé et s'est livré pour moi. Je ne veux pas réduire à néant la grâce de Dieu; or, si la justice est le résultat de l'observation des œuvres de la Loi, le Christ est mort pour rien.

« O Galates insensés, qui vous a fascinés de la sorte,

vous aux yeux de qui on a tracé l'image de Jésus-Christ crucifié! Permettez-moi une seule question: Est-ce l'observation des œuvres de la Loi ou le fait d'avoir entendu prêcher la foi qui vous a valu de recevoir l'Esprit? Comment êtes-vous si fous qu'après avoir commencé par l'Esprit, vous finissiez par la chair? Voulez-vous donc rendre inutile (que dis-je? funeste!) tout ce qui a été fait pour vous? Celui qui vous a conféré l'Esprit, celui qui a fait des miracles parmi vous, est-ce par les œuvres de la Loi ou par la foi qu'il les a faits? Rappelez-vous qu'il est dit d'Abraham: « Il crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice. » Sachez donc que ceux qui ont la foi sont fils d'Abraham... [III, 7-22]... Avant le règne de la foi, nous étions enfermés dans la Loi comme dans une prison, qui nous gardait pour la révélation future. La Loi a été le pédagogue qui nous a menés au Christ, pour que nous fussions justifiés par la foi; mais, la foi étant venue, nous ne sommes plus sous le pouvoir du pédagogue. Tous, en effet, vous êtes fils de Dieu par la foi en Jésus-Christ. Baptisés dans le Christ, vous avez revêtu le Christ. Il n'y a plus de juif ni de gentil, il n'y a plus d'esclave ni d'homme libre; il n'y a plus d'homme ni de femme; car vous êtes tous une même chose dans le Christ Jésus. Mais si vous êtes du Christ, vous êtes donc de la race d'Abraham et ses héritiers, selon la promesse. Tandis que l'héritier est enfant, il ne diffère en rien de l'esclave; quoiqu'il soit possesseur de tout l'héritage, il est sous des tuteurs et des administrateurs jusqu'au temps marqué par le père. Nous, de même, quand nous étions enfants, nous étions esclaves des principes du monde; mais, quand est venue la plénitude des temps, Dieu a envoyé son Fils, né d'une femme, né sous la Loi, pour que nous jouissions des privilèges de fils. Et le premier de ces privilèges a été que Dieu envoie en vos cœurs l'esprit de son fils criant *Abba*, c'est-à-dire « Père ». Vous n'êtes donc plus esclaves, vous êtes fils; si vous êtes fils, vous êtes aussi héritiers, grâce à Dieu.

« Autrefois, ignorant Dieu, vous serviez des êtres qui n'étaient pas des dieux. Mais maintenant que vous connaissez Dieu, bien mieux! que vous êtes connus de Dieu, comment retournez-vous à des principes faibles et chétifs, dont vous voulez de nouveau vous faire les esclaves! Vous observez les jours, les mois, les temps, les années. Vraiment, parfois j'ai peur que je n'aie travaillé chez vous en pure perte.

« Faites comme moi, frères, je vous en prie. Je suis un d'entre vous; jusqu'ici vous ne m'avez fait encore aucun mal. Vous vous rappelez l'état de faiblesse où j'étais quand je vous évangélisai la première fois, et à quelle épreuve je vous mis par l'infirmité de ma chair. Vous eûtes la bonté de ne pas me mépriser, de ne pas me repousser, vous me reçûtes comme un ange de Dieu, comme le Christ Jésus. Que sont devenus ces sentiments? Je vous rends témoignage que, s'il eût été possible, vous vous fussiez arraché les yeux pour me les donner. Je suis donc devenu votre ennemi, parce que je vous dis la vérité? Il y a des gens jaloux de votre affection, mais non en vue du bien; ils veulent vous détacher de moi, pour que vous les aimiez. L'affection qui a pour objet le bien est une belle chose; mais il faut qu'elle soit constante, et je voudrais que la vôtre pour moi ne se bornât pas au temps où je suis près de vous. O mes chers fils, vous que j'enfante de nouveau avec douleur, jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous, que je voudrais être près de vous à cette heure et vous parler sur un autre ton; car je suis tombé dans de grandes perplexités à votre sujet... [IV, 21-31]...

« Le Christ nous a donné la liberté; tenez-vous donc fermes, et ne reprenez pas le joug de la servitude. C'est moi, Paul, qui vous le dis: Si vous vous faites circoncire, le Christ ne vous servira de rien. Je déclare d'un

autre côté, à tout homme qui se fait circoncire que, par ce seul acte, il s'engage à observer toute la Loi. Vous n'avez plus rien de commun avec le Christ vous tous qui cherchez la justification dans la Loi; par cela seul, vous êtes déchu de la grâce. Nous, qui sommes initiés à l'Esprit, c'est de la foi que nous attendons l'espérance de la justification; car dans le Christ Jésus la circoncision ou le prépuce n'importent, ce qui importe, c'est la foi devenant active par l'amour.

« Vous couriez bien; qui vous a arrêtés? Qui vous a détournés d'obéir à la vérité? Ah! ce conseil là n'est pas venu de celui qui vous avait appelés. Un peu de levain fait lever toute la pâte. J'ai bon espoir en vous dans le Seigneur, je suis convaincu que vous reviendrez à sentir comme nous; mais celui qui vous trouble portera la responsabilité de tout ceci, quel qu'il soit. Je vous le demande, mes frères, si je prêche la circoncision, pourquoi suis-je persécuté? Le scandale de la croix serait donc levé. Ah! tenez, je voudrais qu'ils fussent castrats ceux qui vous troublent!

« Vous avez été appelés à la liberté, frères. Seulement, que la liberté n'aboutisse pas à la licence de la chair, soyez serviteurs les uns des autres par amour. Toute la Loi en effet est contenue dans un mot: « Tu aimeras ton prochain comme toi-même... » Marchez en esprit et résistez aux désirs de la chair. La chair, en effet, conspire contre l'esprit, et l'esprit contre la chair; mais si vous êtes conduits par l'esprit, vous n'êtes plus sous la Loi. Les œuvres de la chair sont la fornication, l'impureté, la lasciveté, l'idolâtrie, les maléfices, les haines, les disputes, l'envie, les colères, les altercations, les factions, les hérésies, les jalousies, l'ivresse, les débauches et autres choses semblables, au sujet desquelles je vous préviens, comme je vous ai prévenus que ceux qui s'y adonnent, n'hériteront pas du royaume de Dieu. Le fruit de l'esprit, au contraire, est l'amour, la joie, la paix, la patience, l'honnêteté, la bonté, la foi, la douceur, la tempérance. Contre de telles choses, il n'y a pas de Loi. Ceux qui sont acquis à Jésus-Christ ont crucifié leur chair avec ses passions et ses désirs... [v, 25-vi, 10]... »

Paul ajouta de sa main ce qui suit :

« Voyez en quels gros caractères je vous écris de ma main.

« Des gens qui veulent plaire par la chair vous forcent à vous faire circoncire, à seule fin de n'être pas persécutés au nom de la croix du Christ. Ces circoncis, en effet, n'observent pas la Loi; mais ils veulent que vous soyez circoncis, afin de se glorifier en votre chair. Pour moi, Dieu me garde de me glorifier, si ce n'est en la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par lequel le monde est crucifié pour moi, comme je le suis pour le monde; car dans le Christ Jésus la circoncision n'est rien, le prépuce n'est rien; ce qui est tout, c'est d'être créé à nouveau. Paix et miséricorde sur tous ceux qui observeront cette règle et sur l'Israël de Dieu. Mais qu'à l'avenir personne ne me suscite plus de tracasseries; car je porte les traces de Jésus en mon corps.

« La grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit, frères. Amen. »

XXIV. SÉJOUR EN MACÉDOINE. — En s'éloignant d'Éphèse, Paul se rendit à Troas où il avait donné rendez-vous à Tite, mais il ne l'y rencontra pas. Quelques années auparavant l'Apôtre avait traversé Troas, mais sans s'y arrêter et y prêcher¹, cette fois il fit un bref séjour et rencontra des dispositions favorables. Ce fut peut-être alors qu'il connut Carpus, il habita chez lui² quelques jours et lorsqu'il s'embarqua pour la Ma-

cédoine³ il fut salué sur le rivage par un groupe compact⁴. Son séjour en Macédoine paraît avoir eu une durée de six mois environ (juin-novembre 56)⁵; il résida à Thessalonique avec des visites à Philippes⁶ et à Bérée⁷.

« Arrivés en Macédoine, écrit-il, notre chair n'eut aucun repos et nous fûmes affligés en toute manière: au dehors des combats, au dedans des craintes⁸. » La maladie survenant, Luc — demeuré probablement à Philippes — dut accourir; Timothée et Éraste n'étaient pas loin⁹ et les hommes de ce temps voyageaient facilement. A tout prendre, la maladie, toujours importune en quelque lieu qu'elle se déclare, avait bien pris son temps car les Églises de Macédoine étaient au nombre des plus dociles, des plus dévouées et Paul ne savait trop se louer d'elles¹⁰. On y rencontrait, il est vrai, quelques fidèles tièdes, sensuels, attachés à ce bas monde¹¹, n'ayant « d'autre dieu que leur ventre et mettant leur gloire en ce qui devrait leur faire honte », mais ceux-là étaient peu nombreux, peu influents.

La principale préoccupation était Corinthe. Mais enfin Tite reparut¹², porteur de meilleures nouvelles. Corinthe s'amendait. On y avait lu la lettre de l'Apôtre en public et des larmes avaient coulé¹³; beaucoup avaient témoigné à Tite leur affection pour Paul, leur regret de l'avoir contristé, leur désir d'en être pardonnés. Il n'était pas jusqu'à l'incestueux qui ne se fût humilié et n'eût obtenu son pardon. Pareil revirement, si prompt surtout, avait un peu surpris Tite qui dut prendre sur lui, étant naturellement porté vers l'indulgence, pour faire figure de justicier. Somme toute il revenait enchanté et fit partager à l'Apôtre sa satisfaction. La collecte pour l'Église de Jérusalem n'était pas encore fort avancée, mais promettait d'être fructueuse¹⁴. Le tableau comportait bien quelques ombres et Paul, qui croyait déjà avoir été trop rigoureux¹⁵, dut en écouter le détail avec moins de satisfaction. Ses adversaires avaient été exaspérés par les reproches contenus dans sa lettre, ils se répandaient en reproches, en insultes, mêlaient des reproches futiles à des griefs plus sérieux.

Au nombre de ces reproches, il y avait les plans de voyage de l'Apôtre qui changeaient sans cesse. D'abord il était question de se rendre par mer d'Éphèse à Corinthe et après une visite aux Églises de Macédoine de se rendre en Palestine¹⁶. Ensuite, au printemps de 56, autre projet: l'Apôtre quitterait Éphèse après la fête de la Pentecôte, traverserait l'Asie Mineure à petites journées, passerait quelque temps en Macédoine et arriverait à Corinthe, vers la fin de l'été¹⁷. Survient l'émeute des argentiers et voici un troisième projet: l'Apôtre quitte Éphèse précipitamment, manque Tite au rendez-vous de Troas et se rend en Macédoine. Il laisse espérer maintenant un séjour qui se prolongera tout l'hiver¹⁸; on n'en veut rien croire et on l'accuse de versatilité. A quoi bon promettre si l'on n'est pas en mesure de tenir.

Autres griefs: Paul est coupable de duplicité dans son langage, de tyrannie dans son gouvernement. Ses lettres contiennent des sous-entendus, des équivoques; il s'en défend: « Nous ne vous écrivons pas autre chose, répond-il, que ce que vous pouvez lire et comprendre... Nous ne ressemblons pas à tant d'autres qui frelatent la parole de Dieu, mais nous vous parlons en toute sincérité, comme de la part de Dieu, en présence de Dieu, dans le Christ¹⁹. » Pour mettre un terme à ces accusations, l'Apôtre dicta de Philippes une deuxième lettre adressée aux fidèles de Corinthe.

¹ Act., xvi, 9 sq. — ² II Tim., iv, 13. — ³ Act., xxi, 1. — ⁴ II Tim., iv, 13-14. — ⁵ Act., xx, 2, 3, 6, 16. — ⁶ Phil., ii, 12; III, 18. — ⁷ Act., xx, 4. — ⁸ II Cor., vii, 5. — ⁹ Act., xix, 22. — ¹⁰ II Cor., viii, 1-5. — ¹¹ Phil.,

iii, 18-19. — ¹² II Cor., viii, 6 sq. — ¹³ II Cor., vii, 7. — ¹⁴ II Cor., viii, 6 sq. — ¹⁵ II Cor., vii, 8 sq. — ¹⁶ II Cor., i, 15-16. — ¹⁷ I Cor., xvi, 5-9. — ¹⁸ I Cor., xvi, 6-7. — ¹⁹ II Cor., ii, 17.

1. *Deuxième épître aux Corinthiens.* — Après avoir donné cours à sa joie, s'être répandu en louanges, en exhortations, en applaudissements, l'Apôtre prend à partie ses adversaires et, alors, Timothée s'efface. Les intrigants dont les menées troublent une Église ne sont que « quelques-uns »¹, ce qui ne les empêche pas d'envahir et d'usurper le bien d'autrui². Ce sont « de faux faux apôtres, de perfides ouvriers travestis en serviteurs du Christ; des ministres de Satan transfigurés en ministres de Jésus, comme Satan, leur chef, se transfigure en ange de lumière »³. Avides d'argent, ils exploitent l'Évangile, ruinent le troupeau qu'ils prétendent instruire et ne reprochent rien de plus grave à Paul que la prétendue ostentation qui lui fait refuser tout présent pour ne vivre que du travail de ses mains. Ils dénoncent l'ambition et l'orgueil de sa conduite afin que son désintéressement ne soit pas la condamnation de leur cupidité⁴. Mais s'il fut un jour où Paul dut se réjouir et se sentir payé de toutes les privations et des humiliations que lui avaient valu son métier de tisseur de tentes, ce fut lorsqu'il put écrire : Ai-je commis une faute en vous annonçant l'Évangile gratis? Pour vous j'ai eu recours à d'autres Églises, j'ai consenti à recevoir d'elles l'argent nécessaire à mon apostolat parmi vous. Réduit à la gêne pendant mon séjour dans votre ville, je ne vous ai rien demandé; des frères venus de Macédoine y pourvurent. Ainsi, je ne vous fus pas à charge et je continuerai à faire de même. Aussi vrai que la vérité du Christ est en moi, je jure que cette gloire ne me sera pas ravie. Pourquoi? Parce que je ne vous aime pas? Ah! Dieu le sait! Mais je veux ôter tout prétexte à ceux qui veulent se comparer à moi⁵.

On me dit fou! « Oui, je suis fou, c'est chose entendue! Eh bien, supportez un moment ma folie. Vous qui êtes sages, soyez indulgents aux fous. Et puis, vous montrez une telle tolérance envers ceux qui vous asservissent, qui vous grugent, qui vous exploitent et qui, après cela, bouffis d'orgueil, vous souffletent. Allons, puisqu'il est de mode de célébrer sa propre gloire, je vais chanter la mienne. Tout ce que ces gens peuvent dire en pareille matière, je puis le dire comme eux. Ils sont Hébreux, et moi aussi! Ils sont Israélites, et moi aussi. Ils sont de la race d'Abraham, et moi aussi. Ils sont ministres du Christ — ah! pour le coup, je vais parler en vrai fou — je le suis plus qu'eux. Plus qu'eux j'ai travaillé; plus qu'eux j'ai connu la prison; plus qu'eux j'ai subi les coups; plus qu'eux j'ai affronté la mort. Les Juifs m'ont infligé cinq fois leurs trente-neuf coups de fouet; trois fois j'ai été bâtonné; lapidé une fois; fait naufrage trois fois; passé un jour et une nuit au fond de la mer. Voyages sans nombre, dangers au passage des fleuves, dangers de la part des voleurs, dangers de la part des Juifs, dangers de la part des gentils, dangers dans les villes, dangers au désert, dangers sur mer, dangers de la part des faux frères; labeurs, fatigues, veilles innombrables, la faim, la soif, les privations, le froid, la nudité, j'ai tout connu. En plus de tout cela, rappellerai-je les tracasseries quotidiennes? le souci de toutes les Églises? Qui donc est infirme, que je ne sois infirme? Qui est scandalisé que je n'en ressente le feu en moi? — En viendrai-je à me vanter? Cela ne sert à rien (mais) je pourrais me glorifier de mes visions, de mes révélations. Je sais un homme, un chrétien, qui, il y a quatorze ans (avec ou sans son corps, je l'ignore, Dieu le sait) fut ravi jusqu'au troisième ciel; cet homme (avec ou sans son corps, je l'ignore, Dieu le sait) fut ravi au paradis où il entendit d'ineffables paroles que l'homme ne peut

proférer! Je me glorifierai à ce sujet? En ce qui me concerne je ne me glorifierai que de mes infirmités... De crainte que la hauteur de mes révélations ne m'enorgueillisse, un aiguillon a été planté dans ma chair, l'ange de Satan me soufflette. Trois fois j'ai supplié le Seigneur de l'écarter de moi et il m'a répondu : « Ma grâce te suffit »; car c'est parmi nos faiblesses que se montre mieux la force du Christ. Voilà pourquoi je me complais dans les faiblesses, les injures, les nécessités, les persécutions, les angoisses pour le Christ, car c'est lorsque je suis faible selon la chair que je suis fort dans le Christ.

« Oui, j'ai fait le fou; vous m'y avez forcé. J'en aurai été dispensé si vous aviez bien voulu vous charger de mon apologie devant ceux qui me dénigrent. Je ne suis rien, mais je ne le cède en rien aux archi-apôtres. Leurs signes de puissance surnaturelle je vous en ai rendus témoins sans lasser ma patience. Qu'enviez-vous aux autres Églises sinon de n'avoir pas eu à fournir à mes besoins? Pardonnez mon injustice. Par trois fois je vous ai annoncé ma visite. Elle sera brève, cette fois encore, car je n'en veux pas à vos biens, mais à vous-mêmes. Ce n'est pas aux enfants d'amasser pour leurs parents, c'est aux parents d'amasser pour leurs enfants. Et moi, bien volontiers, je dépenserai tout ce que j'ai et je me dépenserai moi-même pour vos âmes, encore que vous m'aimiez moins que je ne vous aime ».

2. *D'une visite de Paul à Corinthe?* — L'épître dont nous venons de donner un trop court extrait est révélatrice de l'individualité de l'Apôtre, de son amour brûlant, de ses invectives enflammées, de son initiation aux mystères de la vie surnaturelle. Dans les sept premiers chapitres Paul raconte sa vie et se justifie des accusations dirigées contre lui, les deux chapitres suivants ont trait aux collectes en faveur des frères de Jérusalem, tout ce qui suit est une polémique soutenue en vue de l'avenir. Mais entre la I^{re} et la II^e épître aux Corinthiens n'y a-t-il pas lieu de placer une rapide visite de Paul à Corinthe et une lettre qui ne nous a pas été conservée? C'est une question débattue depuis longtemps.

On a vu que l'Église de Corinthe comptait des personnages importants dont le prestige la couvrait d'une protection efficace; mais il s'en fallait que la situation intérieure fût satisfaisante. On s'y querellait, la célébration de l'eucharistie et l'usage des charismes provoquaient de graves abus, les doutes s'infiltraient touchant le sort des défunts et la résurrection des morts. Cette situation avait provoqué cette lettre aujourd'hui perdue, et que nous avons signalée, dans laquelle Paul prescrivait de s'éloigner des fornicateurs⁶. L'Apôtre ne s'en tint pas là, mais il envoya Timothée pour porter remède à la situation⁷. Ce fut alors, ou très peu de temps après, qu'on vit arriver à Éphèse Stephanas, Fortunatus et Achaïcus chargés probablement de la lettre, également perdue, dans laquelle les Corinthiens interrogeaient l'Apôtre sur la fréquentation des païens⁸, le mariage⁹, la virginité¹⁰, les idolâtres¹¹, les charismes¹² et les collectes¹³. Paul n'avait pas préparé Timothée à répondre à ces difficultés, aussi, sans plus attendre, il écrivit cette lettre que nous connaissons tous sous le nom de I^{re} aux Corinthiens.

Qui emporta celle-ci pour la communiquer aux destinataires? Sont-ce les mêmes Stephanas, Fortunatus et Achaïcus? On l'a suggéré sans en apporter la preuve. D'autre part on a mis en doute que Timothée soit allé jusqu'à Corinthe, parce que les Actes ne parlent que d'un voyage de Macédoine¹⁴ et parce que Paul ne fait aucune allusion aux nouvelles apportées par

¹ II Cor., x, 2, 7, 12; xi, 20-21. — ² II Cor., x, 15-16. — ³ II Cor., xi, 13-15. — ⁴ II Cor., xi, 7-12; xii, 13-17. — ⁵ II Cor., xi, 5-12. — ⁶ II Cor., xi-xiii. — ⁷ I Cor., v, 9. —

⁸ I Cor., iv, 17; xvi, 10. — ⁹ I Cor., v, 9. — ¹⁰ I Cor., vii, 1. — ¹¹ I Cor., vii, 25. — ¹² I Cor., viii, 1. — ¹³ I Cor., xii, 1. — ¹⁴ I Cor., xvi, 1. — ¹⁵ Act., xix, 22.

Timothée de qui il semble douter qu'il arrive jusqu'à Corinthe¹. Mais il est certain que Paul l'envoya jusqu'à Corinthe² et envoya des instructions sur la façon de le recevoir³; enfin qu'il se l'associa dans la suscription de la II^e épître⁴ laissant assez entendre par là qu'il était bien au courant de la situation difficile de cette Église où sa propre parole était à peine écoutée et où les abus dénoncés dans la I^{re} épître reparaissent dans la II^e⁵.

Ce serait, d'après certains exégètes, après avoir eu connaissance du peu de succès de la I^{re} épître que Paul se serait rendu par mer à Corinthe et n'aurait pas été mieux obéi. La cabale montée contre lui aurait failli triompher, et après l'avoir publiquement insulté, l'aurait obligé à regagner précipitamment Éphèse. Il y aurait donc eu un voyage entre les deux épîtres; voici les arguments apportés en sa faveur.

Dès avant la I^{re} aux Corinthiens, Paul projetait une visite. Dans cette épître il parle de son intention de les voir non pas en passant, mais de passer l'hiver chez eux en venant de Macédoine. Entre la I^{re} et la II^e épître, il modifie ses projets et se propose d'aller les voir à deux reprises: lorsqu'il se rendra en Macédoine et à son retour en gagnant la Judée⁶. Rien de tout cela ne s'exécute, d'où les reproches de légèreté qu'on lui adresse et la réponse qu'il y fait: s'il n'est plus revenu à Corinthe, c'est pour les ménager⁷. « J'ai résolu, dit-il, de ne pas venir vers vous une seconde fois dans la tristesse⁸; ou bien, si on rattache *πάλλιν* à *ἐν λύπῃ*, on doit entendre: « J'ai décidé de ne pas vous visiter une fois de plus dans l'affliction. » Il y avait donc eu un voyage accompli dans une situation douloureuse, ce qui ne peut s'entendre du premier séjour, celui où fut introduit l'Évangile et qui, d'après le récit des *Actes*, n'eut rien d'affligeant, et s'il eut sa part de tristesses, ce ne fut pas du fait des Corinthiens. Il s'agit donc d'une visite qui prend place entre le séjour de l'évangélisation et la rédaction de la II^e épître. Or on ne peut situer cette visite avant la première lettre, car dans ce cas on n'aurait pu avancer que les retards apportés au voyage à Corinthe s'expliquaient par la crainte d'y reparaître⁹. Le voyage en question prendrait donc place entre la I^{re} et la II^e épître canonique aux Corinthiens.

L'argument ne suffirait pas par lui-même. Mais ailleurs¹⁰ on voit Paul appréhender une déception réciproque: il ne trouvera pas les Corinthiens tels qu'il le veut et eux-mêmes ne le trouveront pas à leur gré; ainsi sa visite amènera une humiliation¹¹. Il y avait eu donc déjà un voyage qui avait été affligeant et humiliant; or ce voyage doit prendre place entre la I^{re} et la II^e épître susdites. Il existe deux textes dans lesquels saint Paul parle de sa troisième visite aux Corinthiens. « Voici, dit-il, que pour la troisième fois, je vais aller chez vous et je ne vous serai pas à charge¹² », et encore: « C'est la troisième fois que je vais chez vous¹³. » Ces paroles ne peuvent s'entendre d'un projet de voyage; il faut admettre deux voyages accomplis et un troisième annoncé. Or, entre le premier voyage qui fut celui où l'Apôtre évangélisa et le troisième voyage dont parle la II^e épître, il y a donc eu un deuxième voyage qui dut être bref, qui ne produisit pas les résultats espérés et qui se place entre la I^{re} et la II^e épître. Nous avons la confirmation de ceci dans cet avertissement: « J'ai déjà dit et je déclare d'avance, en ce moment où je suis éloigné de vous, comme lors de ma seconde visite, à ceux qui ont péché dans le passé et à tous les autres, qu'à ma prochaine visite je ne les ménagerai

pas¹⁴. » Il y a donc eu une présence très réelle une première et une deuxième fois; au cours de celle-ci Paul a menacé les pécheurs et c'est la même dont parlent les textes déjà cités¹⁵, c'est celle où Dieu l'humilia. Du fait qu'on place ce voyage entre la I^{re} et la II^e épître on ne peut se dérober à y situer une lettre perdue, dont la II^e épître aux Corinthiens parle à différentes reprises. Et voici en quels termes il en parle: « Je vous écris afin de n'être pas affligé en allant chez vous par ceux qui devaient ne me causer que de la joie... C'est, en effet, dans un grand trouble et une grande angoisse de cœur que je vous écris au milieu d'abondantes larmes, non pour vous affliger, mais pour vous faire connaître l'affection profonde que je vous porte... Je vous avais écrit pour vous, en vous mettant à l'épreuve, si vous étiez obéissants en toutes choses¹⁶. » Et plus loin: « Si je vous ai attristés par ma lettre, je ne la regrette pas, et si je l'ai regretté — car je vois que cette lettre vous a momentanément contristés — je me réjouis maintenant, non pas que vous ayez été attristés, mais que votre tristesse vous ait portés au repentir... Si je vous ai écrit, ce n'était ni à cause de l'offenseur, ni à cause de l'offensé, mais afin de donner à votre attachement pour nous l'occasion de se manifester devant Dieu¹⁷. »

Cette lettre douloureuse suivit de peu le séjour humiliant dont nous avons parlé, elle tenait lieu d'une autre visite et, en tout cas, on ne saurait la confondre avec la I^{re} épître canonique pas plus qu'avec la II^e; elle nous manque, mais nous savons qu'elle atteignit son but, du moins en partie. Ces incidents ont été bien résumés dans le passage que voici: « Timothée, envoyé à Corinthe pour réduire les récalcitrants, avait piteusement échoué. Paul s'y rend alors dans l'espoir de rétablir l'ordre, mais lui aussi éprouve un échec; sa parole est impuissante; ses ennemis triomphent. Il est publiquement insulté et doit regagner Éphèse, l'âme accablée d'une tristesse apostolique où la colère se mêle aux regrets. D'Éphèse il reprend la lutte, il adresse aux Corinthiens une lettre terrible dont, un moment, il regretta les termes excessifs, et il envoie Tite dont l'esprit conciliant et la grande autorité personnelle pouvaient amener un revirement. La lettre de Paul, appuyée de la parole de Tite, provoqua chez les Corinthiens un réveil touchant d'affection et de reconnaissance. La majorité de l'Église dans une assemblée solennelle condamna l'homme qui avait insulté l'Apôtre et décida de lui envoyer par écrit et par l'intermédiaire de Tite des excuses et des témoignages non équivoques de regrets pour le passé, d'affection chaleureuse pour le présent, de confiance pour l'avenir¹⁸. »

XXV. SÉJOUR A CORINTHE. — Tite avait pris goût à la mission de Corinthe, il désirait s'attacher à elle¹⁹; Paul y consentit et lui confia sa lettre, deux compagnons s'y rendaient avec lui, de qui les noms ne nous sont pas connus. Un des deux était du nombre de ceux qui avaient été désignés pour porter à Jérusalem les offrandes des églises de Macédoine, « sa louange, dit Paul, est dans toutes les Églises à cause de l'Évangile qu'il a prêché »; l'autre, zélé entre tous, « redoublait d'ardeur cette fois à raison de la confiance qu'il plaçait dans l'Église de Corinthe²⁰. » Ils partirent donc et Paul s'attarda en Macédoine jusque vers l'entrée de l'hiver (novembre ou décembre 56). A quoi s'employa-t-il? Les *Actes* n'en disent rien²¹. On a conjecturé qu'il dirigea ses courses apostoliques vers l'Illyricum et les rives de la mer Adriatique; on a songé même à la Dalmatie? Quelques années plus tard on voit Tite s'aventurer

¹ I Cor., xvi, 10. — ² I Cor., iv, 17. — ³ I Cor., xvi, 10. — ⁴ II Cor., i, 1. — ⁵ II Cor., vi, 14. — ⁶ II Cor., i, 15-16. — ⁷ II Cor., i, 23. — ⁸ II Cor., ii, 1. — ⁹ I Cor., iv, 18. — ¹⁰ II Cor., xii, 20-21. — ¹¹ II Cor., xii, 21. — ¹² II Cor., xii, 14.

— ¹³ II Cor., xiii, 2. — ¹⁴ II Cor., xiii, 2. — ¹⁵ II Cor., ii, 1; xii, 14; xii, 21; xiii, 1. — ¹⁶ II Cor., i, 23-ii, 9. — ¹⁷ II Cor., vii, 8, 12. — ¹⁸ A. Sabatier, *L'apôtre Paul*, p. 172-173. — ¹⁹ II Cor., viii, 6, 16-17. — ²⁰ II Cor., viii, 18-22. — ²¹ Act., xx, 1.

dans ces parages¹ et on en a inféré sans raison qu'il rendait visite à des Églises fondées par Paul pendant l'automne 56. Mais, fût-on l'Apôtre des gentils, il n'est pas vraisemblable qu'on fondât des Églises en une seule saison. — Quoi qu'il faille retenir de ces conjectures trop gratuites, nous savons qu'au seuil de l'hiver Paul arriva à Corinthe où il se trouva parmi des fidèles venus de différents lieux : Sopater, fils de Pyrrhus, de Bérée; Aristarque et Secundus, de Thessalonique; Caius, de Derbé; Timothée, que nous connaissons; Tychique et Trophime d'Éphèse². Peut-être aussi Tite, Luc, Justemus, Stéphanas, Fortunat, Achaïcus, un certain Lucius, un nommé Tertius qui ne sont pas mieux connus; Jason, de Thessalonique; Éraсте, le trésorier de la ville, enfin Quartus et Caius chez qui Paul prit une chambre³.

L'hiver passé à Corinthe a pu être une période de détente morale et de soulagement physique sous ce climat bienfaisant. On ne trouve aucune allusion à ses maux ordinaires dans un écrit mémorable qu'il semble permis de rapporter à cette époque : l'épître aux Romains. Le désir de connaître cette communauté le harcelait⁴, mais Paul s'était imposé la règle « de ne jamais prêcher l'Évangile aux lieux où le Christ avait déjà été annoncé⁵ ». Rome était le domaine de Pierre, allait-il donc s'y présenter en rival de son chef et de son ami? Un jour la voix intérieure qui guidait son activité se ferait impérieuse et lui prescrirait de se rendre à Rome⁶; pour le moment il n'éprouvait qu'un sentiment vif : « Dieu m'est témoin, écrit-il aux Romains, que je me souviens sans cesse de vous, lui demandant continuellement dans mes prières que, si c'est sa volonté, il m'offre enfin quelque voie favorable pour aller vers vous, car j'ai grand besoin de vous voir pour vous faire part de quelque grâce spirituelle⁷. »

1. *L'épître aux Romains.* — Ce monument le plus fameux de la théologie chrétienne n'appartient à nos études que par les circonstances historiques qui provoquèrent sa rédaction. Au printemps de l'an 57, la doctrine judaïsante venait à peine d'atteindre Corinthe et Rome en était probablement indemne. Si l'apôtre Pierre y avait déjà implanté la croyance au Seigneur Jésus, il semblait opportun à Paul de jeter la semence qu'il souhaitait voir germer afin de ne pas avoir à entamer une lutte lorsque l'heure serait venue pour lui d'affronter cette capitale de la gentilité, assignée à son effort. Pour cela, sans contrecarrer l'enseignement de Pierre, il lui fallait préparer les voies à son propre apostolat. Paul devait avoir le sentiment de l'heure prochaine où il allait entreprendre le décisif effort de sa vie et de son œuvre. Choisi par Dieu pour porter l'Évangile jusqu'aux extrémités du monde, favorisé de manifestations surnaturelles qui lui traçaient la voie à suivre, il a pu savoir l'heure prochaine d'entreprendre la carrière qu'il lui restait à parcourir dans la direction de l'Occident. Avant de s'y engager, il voulait s'acquitter d'un devoir : se rendre une dernière fois à Jérusalem, y porter les offrandes des Églises nées de la gentilité, dissiper si c'était possible les préventions persistantes parmi les chrétiens de Palestine, et, cela fait, se tourner pour toujours vers l'Occident où Rome captivait nécessairement son attention et devait séduire son ardeur. Au centre de l'Italie, à la tête des voies qui conduisaient en Gaule et en Espagne, à proximité de l'Afrique du Nord, Paul se voyait au point où se joignaient les conquêtes déjà accomplies et celles qu'il lui restait à entreprendre.

L'épître dut être écrite posément; à plusieurs reprises Paul se la fit représenter et ajouta des notes de

sa main. Il devait sentir qu'elle constituait un événement et on croirait volontiers qu'il la communiqua à son proche entourage. Si ce n'était faire trop large la place à la conjecture, on pourrait supposer quelque indiscretion, ou simplement un zèle maladroit communiquant le contenu, ou l'idée maîtresse, ou le sens aux Juifs de Corinthe. Ceux-ci, se souvenant de leur mésaventure au temps de Gallion décidèrent de se débarrasser de l'incorrigible discoureur. Ils n'ignoraient pas le prochain départ de l'Apôtre pour porter le produit de la collecte à Jérusalem; l'occasion était favorable pour l'enlever ou le tuer en chemin. Averti, Paul modifia son itinéraire, renonça à s'embarquer et regagna la Macédoine (avril 57)⁸. Il partit avec une escorte respectable : Sopater, de Bérée; Secundus, de Thessalonique; Caius, de Derbé; Tychique et Trophime, d'Éphèse; enfin l'inséparable Timothée⁹.

XXVI. DE CORINTHE A CÉSARÉE. — 1. *Itinéraire.* — Il semble probable que Paul et ses compagnons de voyage s'embarquèrent à Corinthe sur un de ces bateaux pontés qui louvoyaient sur une distance de quinze à vingt lieues par jour¹⁰; à la tombée du jour on se dirigeait vers une île ou vers la côte, pour manger et dormir; l'embarcation était tirée sur le sable ou attachée jusqu'au lendemain. On passa à Néapolis et on y aborda, mais, une occasion s'étant présentée, Paul envoya ses compagnons l'attendre à Troas. De sa personne, il se rendit à Philippes où, depuis cinq ans, Luc avait solidement établi l'Église¹¹; Paul demeura une semaine entière à Philippes, y célébra la fête de Pâques et s'embarqua avec Luc. La traversée de Néapolis à Troas dura cinq jours au lieu de deux jours suivant le calcul ordinaire. A Troas, Paul ne put faire moins qu'à Philippes, et il accorda un séjour d'une semaine.

2. *Troas.* — La veille du départ de l'Apôtre, la communauté se réunit, selon l'usage, le soir, pour la fraction du pain. On se trouvait ainsi dans une chambre haute, sorte de terrasse couverte installée au sommet de l'habitation. On était nombreux et c'était le mois de mai. Vu l'heure avancée, on alluma des lampes et on ouvrit les fenêtres pour donner un peu de fraîcheur. Paul prit la parole et son enseignement se prolongea jusqu'à minuit. Tout à coup, un cri d'horreur s'éleva; un jeune garçon nommé Eutyque, assis sur le bord de la fenêtre, s'y était endormi et venait de tomber de la hauteur du troisième étage. On le releva mort. Paul vit le petit cadavre, s'étendit sur lui, l'embrassa et dit : « Ne vous troublez point, son âme est en lui. » Il remonta dans la chambre tandis que l'enfant se relevait; il rompit le pain¹², parla jusqu'à l'aurore et se mit en route¹³.

3. *Milet.* — On fit voile vers Assos — huit lieues environ — où toute la caravane se trouva réunie, et, à partir de ce moment ne se sépara plus. Le premier soir, on fit escale à Mitylène¹⁴; le lendemain, on suivit le détroit entre Chios et la presqu'île de Clazomène; le troisième jour, on toucha Samos et on passa en vue d'Éphèse sans s'y arrêter afin sans doute de se soustraire aux démonstrations et aux instances des fidèles de cette Église. Avant la nuit, on gagna l'ancre de Trogyle au point du mont Mycale, et, le lendemain, quelques heures de navigation conduisirent les voyageurs à Milet. De là, Paul envoya prévenir les anciens de l'Église d'Éphèse et les invita à venir le trouver. Ceux-ci accoururent, mais en se séparant d'eux il leur adressa un discours touchant, car ce voyage de Jérusalem lui semblait rempli de sombres pressentiments, quoique les observations ni les instances ne pussent

¹ II Tim., iv, 10. — ² Act., xx, 4. — ³ Rom., xvi, 23. — ⁴ Act., xix, 21. — ⁵ Rom., xv, 20. — ⁶ Act., xxiii, 11. — ⁷ Rom., i, 9-11. — ⁸ Act., xx, 3. — ⁹ Act., xx, 4. — ¹⁰ Act.,

xx, 6, 13, 16, 17, 18, 36. — ¹¹ II Cor., viii, 18. — ¹² Act., xx, 6-12. — ¹³ Act., xx, 13; Paul fit le trajet par terre. — ¹⁴ Act., xx, 14.

ébranler sa résolution; il se sentait engagé devant sa conscience, il le leur dit :

« Depuis le jour où je suis venu en Asie, vous savez ce que j'ai été pour vous. Vous m'avez vu servir Dieu dans l'humilité, les larmes, les épreuves, et employer toutes mes forces à prêcher aux Juifs et aux gentils le retour à Dieu et la foi en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Et maintenant, voilà que, lié par l'Esprit, je vais à Jérusalem. Je ne sais ce qui m'y attend; je sais seulement que, de ville en ville, l'Esprit-Saint m'annonce que des chaînes et des tribulations m'attendent. Mais peu m'importe; je fais volontiers le sacrifice de ma vie, pourvu que j'achève ma course et que j'accomplisse la mission que j'ai reçue du Seigneur Jésus, de rendre témoignage à l'Évangile de la grâce de Dieu. O vous tous à qui j'ai annoncé le royaume, je sais que vous ne verrez plus mon visage, je proteste donc aujourd'hui que je suis innocent de la perte de ceux qui périront; car je n'ai rien négligé pour vous faire connaître la volonté de Dieu. Veillez sur vous-même; et sur tout le troupeau auquel l'Esprit-Saint vous a donnés pour surveillants; soyez les vrais pasteurs de l'Église que le Seigneur a acquise par son sang; car je sais qu'après mon départ des loups rapaces tomberont sur vous et n'épargneront pas le troupeau. Et du milieu de vous se lèveront des hommes proférant des discours pervers, pour attirer des disciples après eux. Veillez donc, vous souvenant que, durant trois années, je n'ai cessé jour et nuit d'exhorter chacun avec larmes. Et maintenant, je vous recommande à la grâce de Dieu, qui peut vous donner une place parmi les sanctifiés. Je n'ai désiré ni l'argent, ni l'or, ni le vêtement d'aucun de vous. Vous savez que ces mains ont pourvu à mes besoins et à ceux de tous mes compagnons. Je vous ai montré comment on peut, par le travail, avoir encore de quoi secourir les pauvres et justifier la parole du Seigneur : « Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir ¹. »

Tous s'agenouillèrent ainsi que lui-même et prièrent ensemble. Puis chacun d'eux à son tour s'approcha de l'Apôtre et se jetant à son cou, l'embrassa longuement; ce mot cruel : « Vous ne verrez plus mon visage » leur perçait le cœur. Enfin, il fallut partir, tous l'accompagnèrent jusqu'au rivage et là, il fallut, dit saint Luc, s'arracher d'eux ².

4. *Tyr.* — Un vent arrière conduisit rapidement la barque de Milet à Cos; le lendemain elle touchait Rhodes, et le troisième jour abordait à Patara, sur la côte de Lycie. Là, un navire en partance pour Tyr emmena tous les voyageurs qui, laissant Chypre à leur gauche, arrivèrent à destination après quatre ou cinq jours. L'Église de Tyr avait été fondée peu de temps après la mort d'Étienne et Paul y était connu et apprécié ³; il accorda sept jours à l'empressement des fidèles. A toutes leurs instances pour le détourner de la continuation de son voyage, il répondit par un refus et conduisit au rivage par tous il s'en sépara après les avoir embrassés ⁴.

5. *Césarée de Palestine.* — Le jour même, on arriva à Ptolémaïs où prenait fin la navigation. Cette ville comptait des fidèles et Paul ne put leur refuser une journée; après cela il prit la route de terre et, contournant la montagne du Carmel, arriva à Césarée de Palestine, où il savait rencontrer des gens qui pensaient comme lui. Il se rendit chez Philippe, l'un des sept diacres, surnommé l'« Évangéliste ». Depuis vingt ans il habitait Césarée entouré de ses enfants, quatre filles vierges favorisées du charisme de prophétie. Ces journées écoulées dans un milieu familial parmi des soins dont il avait perdu l'habitude, durent être douces

à l'Apôtre qui vit, un jour, arriver Agabus, le prophète qu'il avait connu à Antioche une quinzaine d'années auparavant. C'était un homme façonné aux manières d'autrefois. Il pénétra en silence dans l'assemblée des fidèles, s'approcha de Paul, lui retira sa ceinture et s'en lia les pieds et les mains, puis il ajouta : « L'Esprit dit ceci : « L'homme à qui appartient cette ceinture sera ainsi lié à Jérusalem par les Juifs et livré aux mains des gentils. » L'émotion était grande parmi les fidèles; quand elle se fut un peu apaisée, tous supplièrent Paul de renoncer à un aussi funeste voyage, mais ce fut en vain; Paul déclara que rien ne le pourrait retenir, les chaînes ne l'effrayaient pas, lui, qui donnerait sa vie pour le Christ. Les disciples se résignèrent et dirent : « Que la volonté de Dieu se fasse! » On prépara le départ, quelques disciples de Césarée furent du voyage et Mnason, de Chypre, très ancien disciple, qui possédait une maison à Jérusalem et se trouvait de passage à Césarée, se joignit à eux voulant leur offrir le logement dans sa maison ⁵. »

XXVII. SÉJOUR A JÉRUSALEM. — Le procureur de Judée, depuis l'an 52 jusqu'à l'an 59 fut Félix, frère de Pallas, favori de l'empereur Claude ⁶. Malgré qu'il fût affranchi, Félix conserva l'âme d'un esclave, débauché et cruel ⁷, et le personnage officiel valait l'homme privé. L'impunité lui semblait tout permettre à celui qui en jouissait; son gouvernement ajouta beaucoup à la haine des Juifs contre Rome qui les traitait avec une dureté inexorable.

Paul arriva à Jérusalem pour la Pentecôte de l'an 57 ou très peu de jours après ⁸; il apportait le produit de la collecte et le groupe de disciples qui l'entourait aura dû donner l'éveil aux judéo-chrétiens qui, probablement, ne perdaient aucune de ses démarches, et lui faisaient une réputation d'apostat du judaïsme et des observances légales ⁹. Il ne paraît pas que, parmi les dignitaires de l'Église de Jérusalem, personne soit venu au-devant de l'homme à qui on avait reconnu le titre et le rang d'Apôtre, dont l'activité multipliait les Églises et qu'on savait porteur de la collecte. On lui ménagea une réception officielle dans la demeure de Jacques où tous les anciens étaient réunis, après avoir échangé le baiser de paix, Paul fit remise des sommes ramassées, puis il « raconta en détail tout ce que Dieu avait opéré chez les gentils par son ministère ¹⁰ ». On rendit grâce et on lui dit : « Tu vois frère, combien grand est le nombre des croyants parmi les Juifs, et tous sont d'ardents zéloteurs de la Loi. Or, ils ont entendu dire que tu enseignes aux Juifs dispersés parmi les nations, l'apostasie de la Loi de Moïse, que tu les détournes de circoncire leurs enfants et de marcher dans le sens des coutumes juives. Que faire? De partout [ils vont venir] à la nouvelle de ton arrivée. Fais ce que nous allons te dire. Ici se trouvent quatre hommes ayant fait un vœu. Joins-toi à eux, purifie-toi avec eux, acquitte les frais inséparables de la cérémonie de consécration des nazirs, tous alors seront persuadés que ce qu'on a dit de toi est faux et que tu observes la Loi. En ce qui concerne les gentils qui ont cru, nous en avons écrit; ils n'ont rien de pareil à faire, il leur suffit de se garder de ce qui est sacrifié aux idoles, des viandes étouffées, du sang et de la fornication. » Paul consentit à cette cérémonie, se rendit au Temple et fit savoir aux prêtres le délai dans lequel les sacrifices prescrits pour les quatre nazirs seraient accomplis. Ce faisant il remplissait un acte de piété et s'honorait d'une libéralité toujours appréciée dans cette Église quémendeuse; à ce prix on lui accordait la paix et il y trouvait son compte. Enfin, il lui fallait subir une

¹ Act., xx, 22. — ² Act., xx, 25-38. — ³ Act., xi, 19; xv, 3. — ⁴ Act., xxi, 1-6. — ⁵ Act., xxi, 7-16. — ⁶ Flavius Josèphe, *Antiquitates judaicae*, l. XX, c. viii, 5; *De bello*

judaico, l. II, c. xii, n. 6. — ⁷ Tacite, *Hist.*, v, 9. — ⁸ Act., xx, 16; cf. Act., xx et xxi. — ⁹ Act., xxi, 21. — ¹⁰ Act., xxi, 19.

retraite de trente jours ou de sept jours; celle-ci lui sembla suffisante, il accomplit les rites et attendit la fin de cette période d'où il sortirait réhabilité¹.

1. *Émeute soulevée contre Paul.* — On aurait pu le croire ainsi si, le cinquième jour, Paul n'avait été reconnu dans le parvis d'Israël par des Juifs d'Asie. Ces gens l'avaient vu le jour même ou le lendemain de son arrivée se promenant avec Trophime d'Éphèse, incircocis, mais ils n'avaient rien osé entreprendre contre eux. Ayant retrouvé Paul dans le temple ils l'accusèrent d'avoir introduit un païen dans l'enceinte réservée aux seuls Israélites. Ils ameutèrent tout ce qui se trouvait là, les plus excités entraînèrent l'Apôtre hors du parvis dont les lévites fermèrent les portes derrière lui. Les coups ne l'épargnaient pas quand le tribun de la cohorte s'approcha avec un détachement dont la vue calma les Juifs instruits de la libéralité avec laquelle la police romaine rétablissait l'ordre aux dépens des perturbateurs. Le tribun Lysias fit enchaîner Paul, l'interrogea parmi un tel vacarme qu'il préféra le faire conduire à la tour Antonia. Au moment de pénétrer dans la forteresse, Paul dit au tribun : « Puis-je te parler? » Lysias eut un mouvement de surprise : « Eh quoi, tu sais le grec. N'es-tu pas l'Égyptien qui, ces jours derniers souleva et emmena au désert quatre mille brigands? — Je suis un Juif de Tarse, citoyen de cette ville de Cilicie qui n'est pas sans réputation. Je t'en prie, laisse-moi parler au peuple. » Lysias le lui accorda.

Alors Paul, s'avancant au haut des degrés, fit signe de la main qu'il voulait parler; le silence se fit et lui, s'exprimant en syro-chaldaïque, commença ainsi : « Je suis Juif, né à Tarse, en Cilicie, mais élevé dans cette ville-ci aux pieds de Gamaliel, dans toute la rigueur de la loi de nos pères, zélé pour Dieu comme vous l'êtes tous aujourd'hui. J'ai persécuté jusqu'à la mort ceux qui suivent cette voie, liant les hommes et les femmes, et les mettant en prison. Le grand-prêtre lui-même m'en est témoin, et tout le corps des anciens, desquels ayant reçu des lettres pour les frères de Damas, j'y allai, afin d'amener liés à Jérusalem ceux qui étaient là, pour qu'il fussent punis. Mais il m'arriva, comme j'étais en chemin, et que j'approchais de Damas, que vers midi tout à coup une grande lumière venant du ciel brilla comme l'éclair autour de moi. Et je tombai à terre, et j'entendis une voix qui me disait : Saul! Saul! pourquoi me persécutes-tu? — Je répondis : « Qui êtes-vous Seigneur? » — Et il me dit : « Je suis Jésus de Nazareth que tu persécutes. » Ceux qui étaient avec moi virent la lumière et ils furent saisis de crainte; mais ils n'entendirent point la voix de celui qui me parlait. Et je dis : « Que ferai-je Seigneur? — Et le Seigneur me répondit : « Lève-toi et va à Damas, et on te dira tout ce que tu dois faire. » Et comme le grand éclat de cette lumière m'avait aveuglé, ceux qui étaient avec moi me prirent par la main et me menèrent à Damas. Or, un homme pieux selon la Loi nommé Ananie, qui avait bon témoignage de tous les Juifs qui demeuraient là vint à moi et, s'approchant, me dit : « Saul, frère, recouvre la vue. » Et, sur l'heure, levant les yeux, je vis. Et il me dit : « Le Dieu de nos pères t'a choisi d'avance pour connaître sa volonté et pour voir le Juste, et entendre de sa bouche la parole; car tu lui seras témoin auprès de tous les hommes de ce que tu as vu et entendu. Et maintenant que tardes-tu? Lève-toi, reçois le baptême, et lave-toi de tes péchés en invoquant le nom du Seigneur. » De retour à Jérusalem, comme je priais dans le temple, j'eus un ravissement d'esprit et je vis le Seigneur qui me dit : « Hâte-toi, sors au plus tôt de Jérusalem, car ils ne recevront pas ton témoignage à mon égard. » Je lui répondis : « Seigneur, ils savent que c'est moi qui mettais en prison et faisais fouetter dans les synagogues

« ceux qui croyaient en vous, et lorsque le sang d'Étienne, votre témoin, fut versé, j'étais présent, je consentais à sa mort, et je gardais les vêtements de ceux qui le lapidaient. » Mais il me dit : « Va, car je t'enverrai au loin vers les gentils. » A ce mot la fureur se déchaîna, on cria : « Enlevez-le! Il est indigne de vivre! » Et la poussière lancée à poignée, obscurcissait l'air, les souquenilles s'agitaient à bout de bras, le vacarme recouvrait tout, étouffait tout. Lysias voyant qu'on ne ramènerait pas le silence, fit entrer Paul dans la forteresse. N'ayant pas entendu un seul mot de tout ce long discours il jugea que l'orateur avait dû dire des choses abominables et, pour s'en éclaircir, ordonna de lui donner la torture. Quand Paul fut lié au poteau, il interpella le centurion chargé de présider à l'exécution : « Vous est-il permis, lui demanda-t-il de fouetter un citoyen romain qui n'a point été condamné? » Les exécuteurs s'arrêtèrent, le cas était grave pour eux, et le centurion alla en référer au tribun. Celui-ci vint aussitôt : « Est-il vrai, demanda-t-il, que tu sois citoyen romain? — Oui. — Mais moi j'ai dépensé une somme considérable pour avoir ce titre. — Et moi, je l'ai par naissance » répondit Paul. A ces mots, le tribun congédia les soldats; il n'était pas sans inquiétude, car les attentats contre les droits des citoyens romains étaient sévèrement punis. Le seul fait d'avoir lié Paul au poteau constituait un délit, la carrière de Lysias pouvait être brisée, aussi s'avisa-t-il de tout arranger en convoquant le lendemain le haut sacerdoce et le sanhédrin².

Le grand-prêtre se nommait Ananie et remplissait sa charge depuis dix ans³; il présida la réunion au milieu de laquelle Lysias fit comparaître Paul délivré de ses chaînes. L'Apôtre regarda son auditoire et dit : « Frères, jusqu'à cette heure, je me suis conduit en toute bonne conscience devant Dieu. » Ananie commanda à un de ses assesseurs : « Frappe-le sur la bouche. » — « Dieu te frappera à ton tour, muraille blanchie, cria l'Apôtre, tu es assis à cette place pour me juger selon la Loi et, contrairement à la Loi, tu ordonnes de me frapper. » — « Quoi, tu injurieras le grand prêtre de Dieu! » clamèrent les assistants. « Je ne savais pas, frères, que c'était le grand prêtre; si je l'avais su, je n'aurais point parlé de la sorte, car il est écrit : « Tu n'insulteras pas le chef de ton peuple. » Sachant que la réunion se composait de Sadducéens de qui il n'avait rien à attendre et de pharisiens qu'il pourrait se rendre favorables, l'Apôtre reprit : « Frères, je suis pharisien, fils de pharisien. Savez-vous pourquoi l'on m'accuse? Pour mon espérance en la résurrection des morts. » Du coup la dispute se mit entre les deux partis de l'assemblée, on s'anima, on s'emporta, les pharisiens criaient : « Nous ne trouvons rien de mal dans cet homme. Qui sait si un esprit ou un ange ne lui a point parlé? » Lysias comprenait de moins en moins, maintenant tout le monde se disputait et on cherchait à s'arracher Paul pour le mettre en pièces. En bon militaire, le tribun jugea le moment arrivé de faire intervenir les soldats; une escouade entra dans la salle, arracha Paul des mains de l'assistance et l'emmena dans la tour. On voudrait pouvoir dire que Jacques vint le visiter, le reconforter, on n'en a aucun indice et toutes les vraisemblances obligent l'historien d'en douter. A la place de Jacques, ce fut Jésus lui-même qui, pendant la nuit, se montra à Paul et lui dit : « Courage! comme tu m'as confessé à Jérusalem, il faut que tu me confesses aussi à Rome. »

XXVIII. PAUL A CÉSARÉE DEVANT FÉLIX. — Dès le lendemain, au point du jour, une quarantaine de

¹ Act., XXI, 20-26. — ² Act., XXII, 1-30; cf. Act., XXIII, 29. — ³ Flavius Josèphe, *Antiq. jud.*, I, XX, c. v, 42; VIII, 8; cf. *ibid.*, I, XX, c. vi, n. 2; c. VIII, n. 5.

zélotes ou de sicaires se réunirent et firent serment de ne boire ni ne manger qu'ils n'eussent tué Paul. S'adressant aux princes des prêtres et aux anciens, ils leur dirent ce qu'ils avaient fait et réclamèrent leur concours : « Vous, maintenant, priez le tribun, au nom du sanhédrin de faire descendre cet homme demain au milieu de vous, comme si vous vouliez examiner plus exactement son affaire; avant qu'il n'entre, nous le tuerons. » Le secret du complot fut mal gardé; il parvint à la connaissance d'un neveu de Paul qui habitait Jérusalem. Il courut à l'Antonia et put tout rapporter à son oncle qui dit à un centurion : « Conduis ce jeune homme au tribun, il a quelque chose à lui dire. » Le centurion emmena le jeune homme et le conduisit auprès de Lysias : « Paul, le prisonnier, m'a appelé, dit-il, il m'a demandé de l'amener ce jeune homme qui a quelque avis à te donner. » Lysias, le prenant par la main, l'attira à lui et le mena à l'écart : « Qu'as-tu à me dire? » demanda-t-il. — « Les juifs se sont entendus pour te prier de faire descendre Paul demain devant le sanhédrin comme s'ils voulaient connaître plus exactement son affaire. N'y consens pas, car plus de quarante d'entre eux lui dressent des embûches : ils ont fait vœu, avec de grandes imprécations, de ne manger ni boire qu'ils ne l'aient tué, et ils sont maintenant prêts, n'attendant que ta réponse. » Lysias congédia le jeune homme avec défense de découvrir ce qu'il savait, puis il appela deux centurions et leur dit : « Préparez deux cents légionnaires, soixante-dix cavaliers et deux cents hommes de police; qu'on y joigne des chevaux de rechange pour monter le prisonnier et le mener sûrement au gouverneur Félix. » Le tout devait être prêt pour neuf heures du soir. Ces ordres donnés, Lysias pouvait se flatter que Paul échapperait à une attaque et lui-même à l'accusation de le leur avoir livré pour de l'argent; ensuite, il écrivit à Félix un *elogium*, c'est-à-dire une lettre qui exposait toute l'affaire.

« Claudius Lysias, au très excellent gouverneur Félix, salut.

« Les juifs s'étant saisis de cet homme, et étant sur le point de le tuer, je suis arrivé avec des soldats et je le tirai de leurs mains ayant appris qu'il est citoyen romain. Afin de savoir ce qu'on lui reprochait, je l'ai fait descendre devant leur conseil; mais j'ai trouvé qu'il n'était accusé que de certaines choses qui regardent leur Loi, sans qu'il y eût aucun crime qui méritât la mort ou la prison. Sur l'avis qu'on m'a donné que les juifs dressaient des embûches pour le tuer, je te l'ai aussitôt envoyé, commandant en même temps à ses accusateurs d'aller proposer devant toi ce qu'ils ont à dire contre lui. Salut! »

Tout s'exécuta selon les ordres du tribun. Une marche de nuit mena le détachement de bon matin à Antipatris¹, plus qu'à moitié chemin de la route de Jérusalem à Césarée. On avait franchi la région montagneuse et, en plaine, ce luxe de précautions devenait superflu; les quatre cents hommes d'infanterie reprurent le chemin de Jérusalem tandis que le détachement de cavalerie poursuivait seul jusqu'à Césarée. Douze jours après en être sorti Paul y rentra prisonnier, ses pressentiments ne l'avaient pas trompé. Ses disciples le rejoignirent peu après².

Le chef de détachement qui avait amené Paul remit l'*elogium* au gouverneur Félix et lui présenta le prisonnier. Félix après avoir lu la lettre demanda d'où venait Paul? De Cilicie, lui dit-on. — « Je vous entendrai, dit-il, quand vos accusateurs seront venus »; et il donna l'ordre de le garder non dans la prison, mais dans l'ancien palais d'Hérode le Grand,

qui était devenu la résidence des procureurs³.

Trois jours plus tard⁴, le grand prêtre Ananie accompagné de quelques anciens, arrivait à Césarée. Incapables de s'exprimer d'une manière courante en latin ou en grec, les sanhédrites amenaient un avocat nommé Tertullus, habitué aux débats judiciaires et désireux de se signaler. L'audience eut lieu sur-le-champ et Tertullus célébra la sagesse du procureur qui rendait au pays prospérité et sécurité, s'excusa d'abuser de sa patience et dénonça Paul « cet homme, vraie peste, qui excite des séditions parmi les Juifs répandus dans le monde; ce meneur de la secte des nazaréens, qui a tenté de profaner le Temple ». Sans le tribun Lysias, toute la querelle eût été vidée entre Juifs et sur l'heure, et le procureur ne manquerait pas de leur donner raison. Celui-ci commença par donner à Paul la parole. L'Apôtre, lui aussi, ménagea l'amour-propre du magistrat et protesta que, pendant son séjour à Jérusalem, nul ne l'avait vu « disputant avec personne, ou amassant le peuple soit dans le Temple, soit dans les synagogues, soit dans la ville. Tout ce qu'ils me reprochent à présent, dit-il, ils ne peuvent le soutenir. Ce qui est vrai et ce que je confesse devant toi, c'est que je suis cette Voie qu'ils appellent une hérésie; j'y sers le Dieu de nos pères, croyant tout ce qui est écrit dans la Loi et les prophètes, espérant en Dieu comme ils le font eux-mêmes, et comptant que tous les hommes, justes ou injustes, ressusciteront un jour. Je veille à cause de cela à avoir toujours ma conscience pure de tout reproche devant Dieu et devant les hommes. Je suis venu au Temple après plusieurs années pour faire des aumônes à ma nation et rendre à Dieu mes vœux et mes offrandes. J'étais à ces exercices de religion lorsqu'ils m'ont trouvé dans le sanctuaire, purifié, sans attroupement ni tumulte. Ce sont des Juifs d'Asie qui m'y ont aperçu; ils devraient être là, devant toi, pour m'accuser, s'ils ont quelque chose contre moi. A leur défaut, que ceux-ci au moins disent quel crime ils ont trouvé en moi quand j'ai comparu devant le sanhédrin, si ce n'est peut-être ce seul cri que je fis entendre étant au milieu d'eux : « C'est pour la résurrection des morts que je suis aujourd'hui mis en jugement parmi vous. » Félix habitait la Judée depuis trop longtemps pour ignorer que cette doctrine de la résurrection formait le point capital de la querelle entre pharisiens et sadducéens; il devina une controverse et coupa court : « Quand le tribun Lysias sera descendu de Jérusalem, dit-il, je jugerai l'affaire. » En attendant, il ordonna au centurion de traiter Paul avec douceur, de le laisser sans chaîne et de permettre à ses disciples et à ses amis de l'approcher.

Quelques jours après, Drusille, qui était juive, obtint de Félix, son mari, d'entendre Paul exposer la foi chrétienne. L'Apôtre parla avec véhémence « de la justice, de la chasteté, du jugement à venir », toutes choses qui agréaient assez à Félix pour qu'il en appréhendât l'effet sur l'esprit de sa compagne. « En voilà assez pour l'heure, dit-il à Paul, je te ferai rappeler quand il en sera temps » et il emmena Drusille. Ayant appris quelque chose de la vie de l'Apôtre et des collectes qu'il avait organisées pour les frères de Jérusalem, Félix l'entretint souvent avec l'espoir d'en tirer une forte rançon; il n'en put rien obtenir et laissa, en conséquence, traîner l'affaire.

Deux années s'écoulèrent ainsi dans une demi-captivité, gênante sans doute, mais tolérable. Paul put continuer son apostolat. Autour de lui s'empressaient Timothée, Luc, Aristarque de Thessalonique, Tychique, Trophime. Ce fut alors que Luc profita de ses

cendit », c'est-à-dire cinq jours après que l'Apôtre eût quitté Jérusalem; cette interprétation s'impose pour accorder le texte avec les douze jours de Act., xxiv, 11.

¹ Aujourd'hui *Kejr Saba*, cf. Robinson, *Biblical Researches*, t. III, p. 138-139. — ² Act., xxiv, 23. — ³ Act., xxiii, 1-35. — ⁴ Act., xxiv, 1 : « Cinq jours après Ananie des-

allées et venues à Césarée, à Jérusalem, à Éphèse, à Antioche pour recueillir les récits et les documents qui devaient former la trame de son Évangile et du livre des *Actes*. Un jour éclata une émeute sur le marché de Césarée; c'était chose presque quotidienne et, la bataille finie, les éclopés attendaient une bagarre nouvelle; cette fois Juifs et Grecs perdirent tout sang-froid et il fallut faire appel aux soldats romains. Félix survint, ordonna aux Juifs de se retirer et, sur leur refus, les fit charger par ses légionnaires. On en tua un certain nombre et le reste prit la fuite, mais ils n'en furent pas quittes pour la peur, car on les relança chez eux et on pilla leurs habitations. Le châtement sembla excessif. Félix fut rappelé à Rome et n'obtint que la vie sauve. Avant de partir et voyant sa cause compromise par les hautes influences — celle de Poppée — auprès de l'empereur, Félix avait tenté d'apaiser leur ressentiment en faisant remettre Paul à la chaîne, car il savait que rien n'était plus agréable aux Juifs que la violence dont avaient à souffrir leurs ennemis¹.

XXIX. L'APPEL A CÉSAR. — Au procureur Félix succéda Porcius Festus (été 59), magistrat intègre, ferme et actif qui se rendit à Jérusalem où Ismaël, fils de Phabi avait remplacé le grand prêtre Ananie. Le complot formé pour assassiner Paul ayant été réorganisé, Ismaël pria Festus de ramener le prisonnier dans la ville sainte; Festus répondit qu'il comptait se rendre dans peu de jours à Césarée où il attendrait les accusateurs. « Que les principaux d'entre vous, dit-il, s'y rendent avec moi et si ce Paul a commis quelque crime, qu'ils l'accusent. » Huit ou dix jours plus tard, Festus était de retour et dès le lendemain Paul et ses accusateurs se présentèrent à son tribunal. Ce fut un concert d'accusations sans preuves auquel l'Apôtre répliqua : « Je n'ai péché ni contre la Loi ni contre le Temple ni contre César. » Festus dit : « Veux-tu venir à Jérusalem pour y répondre devant moi à ces accusations? » Paul répondit : « Je me trouve ici devant le tribunal de César, j'y dois être jugé. Je n'ai causé aux Juifs aucun préjudice, tu le sais. Si je les ai offensés ou si j'ai commis quelque crime digne de mort, je consens à mourir; mais s'il n'y a rien de vrai dans ce dont ils m'accusent, personne ne peut me livrer à eux. Je fais appel à César. » Cette formule mettait fin au débat qui échappait dès lors à toute juridiction provinciale. Festus interrogea pour la forme ses assesseurs et conclut : « Tu en as appelé à César, tu paraîtras devant César. »

A quelques jours de là, Festus reçut la visite du roi de Judée, Hérode Agrippa II accompagné de Bérénice. Il leur dit : « Il y a ici un homme que Félix a laissé en prison; les princes des prêtres et les anciens des Juifs l'accusèrent en ma présence à Jérusalem, réclamant une sentence contre lui. Je leur dis que ce n'était pas la coutume des Romains de condamner l'inculpé sans l'avoir mis en présence de ses accusateurs. Ils se transportèrent ici sans retard et le lendemain je fis comparaître cet homme devant mon tribunal. Ses accusateurs ne lui reprochèrent rien de ce que j'attendais, mais ils disputèrent sur leurs superstitions et à propos d'un certain Jésus qu'ils disent mort et que Paul affirme être vivant. Ne sachant que résoudre je demandai à Paul s'il voulait être jugé à Jérusalem, mais il a fait appel à César. On l'y enverra donc. » — « Je voudrais bien entendre cet homme » dit Agrippa. — « Soit, répondit Festus, demain tu l'entendras. »

Le lendemain, Agrippa et Bérénice se rendirent au tribunal avec une suite brillante. Tous les principaux fonctionnaires de la ville s'y trouvaient et Paul fut amené par l'ordre de Festus. Celui-ci prit la parole : « Roi Agrippa, dit-il, et vous tous qui êtes ici présents avec nous, vous voyez cet homme contre lequel tout le

peuple juif m'a sollicité, tant à Jérusalem qu'ici, s'écriant qu'il ne devait plus vivre. Pour moi, ayant trouvé qu'il n'avait rien fait qui fût digne de mort et cet homme lui-même en ayant appelé à Auguste, j'ai résolu de l'y envoyer. Mais je n'ai rien de précis à dire de lui à l'empereur, c'est pourquoi je l'ai amené devant vous, et principalement devant toi, ô roi Agrippa, afin qu'après avoir examiné son affaire, je sache ce que je dois en écrire, car il me semble déraisonnable d'envoyer un prisonnier sans indiquer en même temps les charges qui pèsent sur lui. » — « Paul, dit Agrippa, on vous permet de parler pour votre défense. » — L'Apôtre étendit la main d'un geste oratoire et prit la parole. Il s'estima heureux d'avoir à se défendre en présence d'un juge aussi instruit des questions juives que l'était Agrippa, ensuite il prétendit ne rien avancer qui ne fût dans la Loi et les prophètes et ramena l'accusation au point où il s'obstinait à la placer : la foi en la résurrection, foi commune à tous les Israélites. Quant au reproche qu'on lui adressait de prêcher Jésus de Nazareth, il opposa le récit de l'apparition sur le chemin de Damas et l'ordre à lui donné de prêcher la foi nouvelle. A cause de cela, les Juifs le poursuivaient de leur haine et cherchaient à le tuer, « mais, grâce au secours qui m'est venu de Dieu, me voici debout jusqu'à ce jour, rendant témoignage aux petits et aux grands, ne disant rien d'autre que ce que les prophètes et Moïse ont prédit devoir arriver, qu'il fallait que le Christ souffrît, et que le premier, par la résurrection des morts, il annonçât la lumière au peuple et aux gentils ». Festus perdant patience, lui coupa la parole : « Tu es fou, Paul, dit-il, tes lectures t'ont fait perdre l'esprit. » — « Je ne suis pas fou, Festus très illustre, ce que je viens de dire est vérité et raison. Le roi est bien instruit de tout ceci et je parle devant lui avec une liberté d'autant plus grande que je sais qu'il n'ignore rien de ce que je dis; tout cela ne s'est pas passé en secret. » Et l'interpellant : « Roi Agrippa, dit-il, crois-tu aux prophètes? Ah, je le sais, tu y crois! » Interpellé si brusquement, Agrippa répondit en souriant : « Tu vas, je crois, me persuader de me faire chrétien. » Paul entra dans le badinage : « Plût à Dieu, dit-il, que non seulement toi, mais aussi tous ceux qui m'entendent aujourd'hui, vous devinsiez de toutes manières tels que je suis » et montrant ses poignets « ... hormis ces liens », dit-il.

Agrippa, Bérénice et les autres se levèrent et s'éloignèrent disant : « Cet homme n'a rien fait qui mérite la mort ou la prison. S'il n'avait fait appel à César il eût pu être relâché². » Mais Paul maintenait son appel, l'affaire devait suivre son cours; on le plaça, avec d'autres prisonniers sous la garde d'un centurion de la cohorte *prima Augusta Italica*, nommé Julius, homme sensé et de bonnes manières. Luc, Aristarque de Thessalonique, et probablement Timothée³, devaient accompagner Paul.

XXX. TRAVERSÉE DE CÉSARÉE A MALTE. — (Voir *Dictionn.*, t. x, col. 1320-1327⁴.)

XXXI. MALTE, POUZZOLES ET ROME. — Quand les naufragés mirent pied à terre ils furent accueillis par une population qui alluma un grand feu où chacun put se sécher malgré la pluie et le froid piquant, car on était au 15 novembre. Paul saisit une brassée d'ajoncs et la jeta dans les flammes, une vipère engourdie par le froid sentit la chaleur, sauta et piqua l'Apôtre à la main. Les indigènes voyant cela dirent : « Cet homme doit être un meurtrier car, une fois échappé à la tempête, la justice divine ne consent pas à le laisser vivre. » Paul se contenta de secouer la main et la vipère tomba dans le brasier. Tous s'attendaient à le voir gonfler et mourir,

¹ Act., xxiv, 1-27. — ² Act., xxvi, 1-32. — ³ Act., xvii, 2; Philipp., i, 1; ii, 19; Coloss., i, 1; Philem., 1. — ⁴ Act., xxvii, 1-44.

il n'en fut rien; alors on cria : « C'est un dieu » (voir *Dictionn.*, t. x, col. 1328, fig. 7550).

Dans le voisinage de la baie où grelotaient les naufragés se trouvait le domaine du principal personnage de l'île, nommé Publius, probablement le chef du municipe. Cet homme vint visiter les malheureux, les recueillit dans sa métairie et leur accorda, pendant trois jours, une large hospitalité. Or il se trouva que le père de Publius était malade de la fièvre et de la dysenterie. Paul lui rendit visite, pria, lui imposa les mains et lui rendit la santé. En peu d'heures cette nouvelle fit le tour de l'île et on vit une procession de tous les malingres, tous les éclopés, se traîner vers le thaumaturge qui leur rendit la santé. On lui prodigua sans doute les acclamations et les promesses, mais on ne rapporte pas que Paul ait consenti à fonder une Église et qu'il ait administré le baptême. Ce serait assez peu vraisemblable d'ailleurs, car il prolongea son séjour dans l'île de Malte (voir ce nom) pendant trois mois. Vers le milieu du mois de février de l'an 60, Julius trouva un navire qui appareillait pour Pouzzoles. Le *Castor et Pollux* venu d'Alexandrie, avait hiverné à Malte et avait hâte de conduire son chargement à destination. Il embarqua les prisonniers et leurs gardiens et on fit voile vers Syracuse où l'on demeura trois jours. De là, on cingla vers le détroit, on toucha Reggio, et le lendemain, un vent du Sud emporta en deux jours le navire à Pouzzoles (voir *Dictionn.*, à ce nom).

Pouzzoles était un port de commerce très actif où arrivait l'annone d'Égypte; les Juifs y étaient nombreux¹ et à leur ombre s'était formée une petite communauté chrétienne qui fit à Paul l'accueil le plus empressé; il s'y attarda sept jours et prit ensuite la route de Rome. La nouvelle de son arrivée prochaine avait couru parmi les fidèles qui envoyèrent une députation à sa rencontre. A 43 milles, au relais *Forum d'Appius*², sur la voie Appienne, il était attendu; à 33 milles, aux *Tria tabernæ*³, autre députation; il coucha peut-être à Ariccia⁴, traversa Albano et, par la porte Capène, pénétra dans Rome (mars 60).

XXXII. PAUL ET LES ROMAINS. — Il y comptait des amis. Après l'expulsion des Juifs par Claude, en 49, l'Église naissante n'avait pas succombé, ce qui permet de conclure qu'à cette date elle comptait déjà un certain nombre de fidèles venus du paganisme. On peut croire que les Juifs ne mirent pas longtemps à réparaître, grâce à l'influence de Poppée, maîtresse de Néron et prosélyte du judaïsme. C'est peut-être alors qu'Aquila et Priscilla réparurent, car nous savons qu'ils demeurèrent peu de temps à Éphèse. Le dernier chapitre de l'épître aux Romains et l'envoi même de cette épître nous font voir Paul dans une familiarité réelle avec cette Église. On a parlé longtemps, comme d'une tradition historique d'un grave dissentiment entre païens convertis et judéo-chrétiens de Rome. Les attestations apportées en faveur de ce conflit se sont évaporées depuis qu'a été démontrée leur origine marcionite⁵. C'est à l'épître elle-même qu'il faut recourir et non aux prologues hétérodoxes et à leurs commentateurs.

Dès le début, Paul loue la foi des Romains⁶ et ne manifeste pas l'intention de la corriger. Il n'entend pas ménager des fidèles répréhensibles, lui qui grondait Corinthiens et Galates de la belle manière. Une louange de sa part, adressée à ceux qui n'y auraient aucun titre, ne se comprend pas. Sans doute, l'Église de Rome comptait ses agitateurs. « Prenez garde, écrivait-il, à ceux qui causent les dissensions et les scan-

dales, à l'encontre de l'enseignement que vous avez reçu; évitez-les, car ces gens-là ne sont pas au service de Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais de leur ventre. Par des discours édifiants et de mielleuses paroles ils séduisent les cœurs simples. Car votre conversion est arrivée aux oreilles de tous; je me réjouis donc à votre sujet, mais je veux que vous soyez avisés pour le bien et à l'abri du contact du mal. Or le Dieu de paix écrasera bientôt Satan sous vos pieds⁷. »

C'est à une majorité de païens convertis que Paul s'adresse; majorité qui a peut-être laissé voir un peu d'impatience au retour des Israélites dont elle s'était fort bien passée pendant leur exil. Ils ont prié Paul de dire quelques mots en leur faveur, il y a consenti sous forme de leçon discrète.

L'occasion de l'épître aux Romains était de les préparer à le recevoir; le but, d'accomplir sa mission parmi les gentils⁸. Quant au rapport entre le but à atteindre et le thème choisi il se trouve dans le fait que Paul se préparait à évangéliser l'Occident dont Rome était la porte. A Rome, deux civilisations se rencontraient sans se confondre. L'Église de Rome, par la pureté de sa foi était appelée, autant que par sa situation, à exercer une large influence.

« L'Évangile de Paul était celui des apôtres, mais, plus que personne, il avait prêché la grâce de Jésus-Christ, l'inutilité de la Loi, et pour cela même, plus que personne il avait été en butte à des attaques passionnées, non seulement de la part des Juifs restés juifs, mais aussi de la part des juifs convertis. Après les premières controverses dont la lettre aux Galates réfléchit encore l'ardeur, il avait eu le temps de mûrir sa doctrine. Comment n'aurait-il pas désiré l'exposer à tous les fidèles dans toute son ampleur? Mais peut-être n'aurait-il jamais réalisé ce désir. L'occasion s'offrait à lui. Puisqu'il devait entrer en relations avec les Romains, leur demander une sorte de recommandation pour des régions plus lointaines, n'était-il pas à propos de leur présenter sa doctrine en même temps que sa personne? Non qu'il les fasse juges de la vérité de ce qu'il enseignait. C'est lui qui est l'apôtre instruit par Jésus-Christ, envoyé par lui. Il a conscience que les Romains profiteront de sa doctrine. Il sait qu'il est d'accord avec eux sur les principes de la foi. Mais ne leur restait-il rien à apprendre? Pourquoi, même aujourd'hui, l'épître aux Romains n'est-elle pas une source inépuisable de lumière? Les Romains n'étaient pas judaïsants, mais ils avaient sans doute entendu parler des controverses et, selon toute apparence, leur pureté de foi était sur ce point plutôt une simple possession de la vérité qu'une conviction éclairée après discussion des arguments. Il fallait les instruire⁹. » En conséquence, Paul abordait le sujet le plus important pour le monde chrétien tout entier; en même temps, il traçait une vigoureuse esquisse de l'argumentation dont il ferait usage dans ses prédications pour réconcilier juifs et gentils ou du moins leur inculquer la tolérance et mutuelle charité.

Bien qu'elle ait presque l'allure d'un traité de théologie, l'épître aux Romains ne contient pas un résumé de la doctrine de saint Paul, c'est une thèse qui se ramène à ces affirmations : l'Évangile est destiné à tous les hommes qu'il achemine à la foi et, par la foi, au salut. Tous sont égaux devant l'Évangile, bien que les Juifs aient sur les gentils une certaine priorité de fait et de droit. Les Juifs avaient la Loi et ils ne l'ont point gardée, les gentils avaient la raison et, néanmoins, chez tous le péché a régné sans obstacle. La res-

¹ Flavius Josèphe, *Antiquitates judaicae*, l. XVII, c. XII, n. 1. — ² Aujourd'hui *San Donato* (Province de Rome.) — ³ Aujourd'hui *Cisterna* (Province de Rome.) — ⁴ *Act.*, XXVIII, 1-16. — ⁵ D. de Bruyne, *Prologues bibliques d'origine mar-*

cionite, dans *Revue bénédictine*, t. XXIV, 1907, p. 1 sq. — ⁶ *Rom.*, I, 8. — ⁷ *Rom.*, XVI, 17-20. — ⁸ *Rom.*, XV, 15 sq. — ⁹ M.-J. Lagrange, *Épître aux Romains*, Paris, 1918, p. XXXIII-XXXIV.

ponsabilité des gentils est dévoilée d'une main impitoyable. « Ils sont inexcusables, puisque connaissant Dieu, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu et ne lui ont pas rendu grâces; mais ils se sont égarés dans leurs vains raisonnements et leur cœur insensé s'est rempli de ténèbres. Tout en se disant sages, ils ont agi en fous; et ils ont transféré la gloire du Dieu incorruptible à des images représentant des hommes mortels, des oiseaux, des quadrupèdes et des reptiles. C'est pourquoi Dieu les a livrés aux désirs impurs de leurs cœurs¹. »

Les païens ont connu Dieu, ils ont retenu la vérité captive, ils l'ont opprimée, l'ont empêchée de produire son fruit naturel qui est la connaissance de Dieu; voilà leur responsabilité. Volontiers, ils s'opposeraient aux Juifs comme n'ayant rien reçu alors que les autres ont tout repoussé, mais non, ils connaissaient Dieu, seulement ils ne le glorifiaient pas comme Dieu. Et il s'agit de la multitude, non de rares privilégiés. Le crime des gentils est de n'avoir point honoré Dieu selon leurs lumières, non pas possibles, mais réelles. Cette connaissance de Dieu, obscure et imparfaite tant qu'on voudra, mais néanmoins réelle, s'opérait par le spectacle de la création et la loi morale gravée dans nos cœurs. Sans avoir besoin de sortir d'eux-mêmes, les païens trouvaient Dieu au fond de leur cœur parce que la loi naturelle y est gravée en caractères indélébiles. Ces mêmes païens « connaissaient le jugement de Dieu et savaient que les pécheurs méritent la mort », or la connaissance de la sanction implique celle du législateur, ainsi ils ont connu Dieu en qualité de cause première et de législateur suprême.

L'ayant repoussé, ils furent livrés à leur sens réprouvé qui amena l'obscurcissement graduel de l'esprit, ensuite la perversion du cœur et l'oblitération du sens moral. Ainsi s'explique la naissance et le progrès de l'idolâtrie dans le monde; celle-ci n'a cependant pas entraîné chez les païens un degré d'ignorance qui les excuserait, car ils restent malgré leur égarement en possession de l'idée de Dieu et de la loi naturelle.

Tous les Juifs, le code mosaïque à la main, jugeaient les gentils avec une extrême sévérité; leurs sophismes les révoltaient, surtout leurs vices contre nature les écœuraient. « Tant que l'Apôtre faisait le procès aux gentils, il entendait le murmure approbateur des Juifs souligner toutes ses paroles. C'est maintenant contre eux qu'il va diriger son réquisitoire; tâche facile en apparence et pourtant fort délicate : facile, car il lui suffit de faire appel aux faits et au témoignage de l'Écriture; délicate, car il doit sauvegarder les privilèges qui élèvent les Juifs monothéistes au-dessus des Grecs idolâtres. Il montrera donc que ces prérogatives ne leur appartiennent pas exclusivement, ou bien, au sens où elles leur sont propres, aggravent leur culpabilité au lieu de l'atténuer. Le témoignage des faits est écrasant : « Toi donc, qui que tu sois, qui condamnes les autres, tu es inexcusable. En condamnant les autres, tu te condamnes toi-même, puisque tu fais précisément ce que tu condamnes². » Impossible de prétexter l'ignorance ou la bonne foi. « Toi qui instruis les autres, tu ne t'instruis pas toi-même; tu défends le larcin et tu le pratiques; tu condamnes l'adultère et tu le commets; tu exècras les idoles et tu es sacrilège; tu te glorifies de la Loi et tu déshonores Dieu en violant la Loi³. » Ainsi Juifs et gentils sont égaux devant le péché et devant la grâce. Aux uns et aux autres, une espérance demeure : l'Évangile.

¹ Rom., I, 18-32. — ² Rom., I, 1. — ³ Rom., II, 21-23; cf. F. Prat, *La théologie de saint Paul*, in-8°, Paris, 1920, t. I, p. 239. — ⁴ Phil., I, 13; Act., XXVIII, 16; Suétone, *Tiberius*, 37. — ⁵ Plin., *Epist.*, I, X, ep. LXV; Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, I, XVIII, c. VI, n. 6, 7; Philostrate, *Soph.*, II, XXXII, 1. — ⁶ Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. I, p. 702;

XXXIII. PAUL CAPTIF A ROME. — Entré dans Rome par la porte Capène, Paul traversa la ville et en sortit par la porte Colline qui s'ouvrait sur la voie Nomentane, à peu de distance de laquelle s'élevait le camp des prétoriens. Là, Julius le centurion se chargea de son prisonnier qu'il remit au préfet du prétoire⁴. Les appelants à l'empereur attendaient leur comparution sous la surveillance de la garde impériale⁵. Paul dut être présenté à Afranius Burrhus, alors seul à exercer la charge de préfet⁶; le caractère modéré de cet homme de bien et le témoignage favorable de Julius auront pu valoir au prisonnier la faveur d'être constitué à l'état de *militaris custodia*⁷, c'est-à-dire confié à un frumentaire prétorien auquel il était enchaîné, mais non d'une façon incommode ou continue; jouissant en outre de la permission de choisir tel logement qui lui plaisait, sans doute dans l'enceinte des *castra praetoriana*⁸. Dans les premiers jours, il accepta l'hospitalité chez des chrétiens⁹, mais peu de temps après, grâce aux dons qui lui venaient de Philippes¹⁰, il reprit son indépendance et loua un logement à ses frais¹¹. Son dessein était réalisé, il était à Rome et rien ne le pressait à mettre un terme à sa situation à la fois dépendante et protégée. L'appel pouvait, au moyen de quelques subtilités juridiques, subir d'assez longs retards avant d'être évoqué et Paul était d'autant moins pressé d'être mis en jugement qu'il pouvait croire que les Juifs de Jérusalem, ses ennemis acharnés, avaient perdu sa trace; peut-être le croyaient-ils victime du naufrage.

Quoiqu'il en soit, trois jours après son arrivée, il voulut se mettre en rapports avec la juiverie romaine. Sa captivité ne lui permettant pas d'aller trouver les chefs de la synagogue, il les invita à venir le visiter. « Mes frères, leur dit-il, quoique je n'aie rien commis contre le peuple ni contre les coutumes de nos pères, j'ai été fait prisonnier à Jérusalem et mis entre les mains des Romains. Ceux-ci après m'avoir interrogé, voulaient me relâcher, parce qu'ils ne me trouvaient coupable d'aucun crime digne de mort. Les Juifs s'y opposant, j'ai été contraint d'en appeler à César, sans nul dessein toutefois d'accuser en rien ceux de ma nation. Tel est le sujet pour lequel je vous ai appelés, afin de vous voir et de vous parler, car c'est pour l'espérance d'Israël que je suis lié de cette chaîne. » On lui répondit : « Nous n'avons point reçu de lettre de Judée à ton sujet, et il n'est venu aucun de nos frères qui nous ait dit du mal de toi. Nous voudrions bien connaître tes pensées; car de la secte (que tu prêches) tout ce que nous savons, c'est qu'on la combat partout¹². » On convint du jour et de l'heure et un assez grand nombre de Juifs se rendit au logis de l'Apôtre qui leur prêcha « le royaume de Dieu, depuis le matin jusqu'au soir; il tâcha de leur persuader la foi de Jésus par la loi de Moïse et par les prophètes ». Les uns crurent à ses paroles, mais le plus grand nombre demeura incrédule. Paul vit bien qu'il en serait de la juiverie de Rome comme de toutes les autres qui avaient si mal accueilli sa prédication et n'ayant plus rien à ménager avec eux il leur dit : « A bon droit l'Esprit-Saint, parlant à nos pères par le prophète Isaïe a dit : Va vers ce peuple et dis lui « Vous écouterez et en écoutant vous n'entendrez point; vous verrez et en voyant vous ne verrez point. » Car le cœur de ce peuple s'est épaissi, ses oreilles sont devenues sourdes, ses yeux se sont fermés de peur de voir, d'entendre et de comprendre et de

Burrhus exerça cette charge depuis l'an 51 jusqu'à l'an 62 (janvier-février ou mars). — ⁷ Code Théodosien, XI, 7, 3. — ⁸ Act., XXVIII, 16; John Barber Lightfoot, *S. Paul's Epistle to the Philippians*, p. 97 sq. — ⁹ Act., XXVIII, 23. — ¹⁰ Phil., IV, 15-18. — ¹¹ Act., XXVIII, 30. — ¹² Act., XXVIII, 17-22.

se convertir et d'être guéri. Apprenez que ce salut de Dieu est envoyé aux gentils et qu'ils le recevront. » Après cette invective on s'éloigna de lui non sans disputer vivement¹. Cette fois encore la moisson fut maigre en Israël, le succès de la prédication vint de la gentilité. Pendant les deux années que dura son séjour à Rome, Paul ne fut pas entravé le moins du monde dans l'exercice de ce prosélytisme². La foi déjà célèbre de l'Église de Rome³ n'en devint que plus ardente : « la plupart des frères, dira l'Apôtre, se rassurent à la vue de mes chaînes et ont beaucoup plus de hardiesse pour annoncer sans crainte la parole de Dieu⁴. » Au près du prisonnier ses disciples fidèles se succédaient et le soulageaient avec toute l'ingéniosité d'une affection toujours en éveil : Timothée, le préféré entre tous⁵; Luc, le compagnon de naufrage⁶; Tychique d'Asie⁷; Aristarque de Thessalonique⁸; Démas, qui bientôt l'abandonnera⁹; Jean-Marc, rentré en grâce et rétabli dans l'estime de Paul¹⁰, Aquila et Priscille revenus à Rome savaient mieux que d'autres les habitudes, les préférences de celui qui avait vécu avec eux à Corinthe et à Éphèse, nul doute qu'ils durent veiller encore une fois maternellement et discrètement sur lui. Malheureusement le livre des *Actes* s'arrête au début de la captivité de l'Apôtre à Rome. C'est donc à son propre témoignage qu'il faut recourir pour élucider ce qu'on peut savoir de son activité et des difficultés nouvelles qu'elle souleva contre lui. Dans cette Église de Rome composée en grande majorité de gentils, Paul retrouva un écho, affaibli il est vrai, des judaïsants¹¹. Les mêmes adversaires reparurent et entreprirent une contre-prédication de l'Évangile.

Cette contradiction ne l'émut pas, sans doute elle était trop timide pour causer des ravages dans la communauté où la bonne volonté, l'amour, le respect qui entouraient l'Apôtre lui prouvaient la vanité des efforts tentés contre lui. « Qu'importe, écrivait-il, pourvu que le Christ soit prêché, que le prédicateur soit sincère ou que la prédication soit pour lui un prétexte, je me réjouis et je me réjouirai toujours. Quant à moi, j'ai le ferme espoir que cette fois-ci encore les choses tourneront à mon plus grand bien, à la liberté de l'Évangile, et que mon corps, soit que je vive, soit que je meure, servira à la gloire du Christ. D'un côté, le Christ est ma vie et mourir est pour moi un gain; de l'autre, si je vis, je verrai fructifier mon œuvre; aussi ne sais-je lequel choisir. Je suis partagé entre deux désirs contraires : d'une part, quitter le monde et aller rejoindre le Christ; de l'autre, rester avec vous. Le premier serait meilleur pour moi; mais le second vaut mieux pour vous¹². »

Ces années de séjour à Rome sont des années de labour heureux et pacifique. Paul se dépense avec toute la fougue d'un tempérament que rien ne décourage, rien ne fatigue, il devient « célèbre dans tout le camp prétorien¹³ », il ne s'en tient pas là et conquiert des âmes jusque dans la maison de César¹⁴. Mais il semble superflu aujourd'hui d'insister sur le mensonge des prétendus rapports et de la correspondance imaginaire entre saint Paul et Sénèque. Saisi d'une ardeur infatigable, il faisait des projets, les regards tournés vers cet Occident mystérieux qui semblait le provoquer à de nouvelles entreprises, aussi semble-t-il que ces deux années furent comme une détente morale et un repos physique où les satisfactions alternent avec les joies.

Une des plus vives fut l'arrivée d'un message de sa chère Église de Philippiques. On y avait suivi toutes les épreuves du père bien-aimé, sa captivité, son naufrage et, le sachant à Rome, la bonne Lydie lui envoyait, au nom de cette Église fière du privilège qu'il lui accordait, un messenger nommé Épaphrodite porteur d'une somme d'argent¹⁵ dont l'Apôtre devait avoir grand besoin, vu les frais qu'entraînait son nouvel état. Paul accepta¹⁶. Il connaissait ses chers Philippiques, population simple et rude de colons romains, esprits dociles, cœurs aimants. Les nouvelles qu'apportait Épaphrodite étaient excellentes : point de disputes, point de factions, point de défaillances, à peine une petite querelle entre deux diaconesses Evhodie et Syntyché. Quelques échos de l'erreur judaïsante avaient été entendus à Philippiques mais n'avaient pu entamer le bon esprit des fidèles¹⁷; un peu de relâchement chez des fidèles était la seule note pénible à relever¹⁸. Non content de revoir l'Apôtre, Épaphrodite voulut être associé à son ministère, il fut agréé et se livra à l'apostolat avec tant d'impétuosité qu'il tomba malade et faillit mourir, mais « Dieu eut pitié de lui, dit Paul, et non seulement de lui mais de moi aussi afin que je n'eusse point tristesse sur tristesse¹⁹ ». Convalescent, il fut touché d'apprendre qu'on souhaitait le revoir à Philippiques et voulut repartir sans délai. Paul y consentit²⁰ et lui remit une lettre que Timothée avait écrite sous sa dictée.

1. *Lettre aux Philippiques*. — Aucune lettre ne ressemble moins à un traité de théologie, c'est une effusion, un jaillissement de la tendresse paternelle qui s'épanche sans contrainte. Paul est heureux, il se sent heureux, il a besoin de le dire : « Je me réjouis dans mes tribulations, réjouissez-vous avec moi²¹. » On le comprend sans peine. Après les vingt années d'épreuve qu'il venait de vivre dans une sorte de fournaise brûlante, après les trois semaines passées sur l'abîme de l'Adriatique, la *custodia militaris*, l'apostolat protégé devait faire l'effet d'une oasis sur un voyageur épuisé de lassitude et de besoin. Un premier motif de satisfaction pour Paul est la tournure favorable que prend son procès au tribunal de César. Il commence à entrevoir une solution, en tout cas, dès que l'affaire s'éclaircira, Timothée partira donner des nouvelles à Philippiques et y faire les fonctions de fourrier car « j'ai confiance dans le Seigneur, dit Paul, que je viendrai moi-même sans tarder... Je sais que je survivrai, que je demeurerai avec vous pour votre avancement et pour combler de joie votre foi ». Au reste, il est calme, résigné, les longs ennuis de la prison ne l'étonnent plus, il est prêt à tout et « quoi qu'il arrive, le Christ sera glorifié dans ma chair, soit par ma vie, soit par ma mort ». Il faut renoncer à découvrir dans cette lettre autre chose que ce que Paul a voulu y mettre : un remerciement pour une généreuse offrande, une promesse de visite plus ou moins prochaine, une expression vive et naturelle des sentiments de l'Apôtre. Nul plan, nul apprêt, nul dessein que celui d'exprimer les idées à l'instant et dans la forme où elles se présentent.

« On oublie que Paul était homme et apôtre avant d'être théologien, et l'on arrive à s'étonner de ne pas le voir mettre dans une lettre si familière l'ordre méthodique d'un traité. Mais il suffit de relire ces quelques pages d'une manière suivie, pour y saisir à défaut de l'unité logique, qu'il n'y faut point chercher, une pro-

¹ Act., xxviii, 23-30. — ² Act., xxviii, 30-31. — ³ Rom., i, 8. — ⁴ Phil., i, 14. — ⁵ Phil., i, 1; ii, 19-23; Coloss., i, 1; Philem., 1. — ⁶ Coloss., iv, 14; Philem., 24. — ⁷ Ephes., vi, 21; Coloss., iv, 7. — ⁸ Coloss., iv, 10; Philem., 24. — ⁹ Coloss., iv, 14; Philem., 24. — ¹⁰ Coloss., iv, 10; Philem., 24. — ¹¹ Phil., i, 15-17; ii, 20-21. — ¹² Phil., i, 18-24. — ¹³ Phil., i, 13. — ¹⁴ Phil., iv, 22. — ¹⁵ Phil., ii, 25, 30; iv, 10.

Cet Épaphrodite qui est mentionné ici n'a de commun que le nom avec l'Épaphras des autres épîtres. Bien qu'Épaphras soit la forme abrégée d'Épaphrodite, les deux noms sont toujours distincts dans nos lettres. — ¹⁶ Phil., iv, 10-19. — ¹⁷ Phil., iii, 2 sq. — ¹⁸ Phil., iii, 18-19. — ¹⁹ Phil., ii, 27. — ²⁰ Phil., ii, 26-28. — ²¹ Phil., ii, 18; iii, 1, 4.

fonde unité d'inspiration et de dispositions morales. La logique des sentiments est autre que celle des idées; c'est le cœur qui la perçoit. Or, ici les sentiments s'appellent et se répondent de la manière la plus harmonieuse et la plus naturelle. Ces lignes ont coulé d'un seul jet. Ajoutons qu'elles manifestent bien moins les pensées théologiques de l'Apôtre, que les sentiments de son âme et la maturité de sa vie chrétienne. C'est une richesse d'expériences chrétiennes, une plénitude de foi, une délicatesse et une force d'affection qui rappellent les meilleurs chapitres de la seconde lettre aux Corinthiens. C'est la même vie intérieure débordante; seulement les longues épreuves et les longues méditations l'ont approfondie, calmée et mûrie. La parole de l'Apôtre retrouve bien parfois ses anciens sévères accents. Cependant, il y a en elle plus de résignation et de douceur. Se préparant également à vivre ou à mourir, selon qu'il plaira à Dieu, son âme est tout ensemble moins passionnée et plus tendre, moins jalouse et plus détachée. Elle nous remue moins et nous touche davantage. Elle trahit je ne sais quelle mélancolie. Elle se couronne déjà de l'aurole du martyr et d'un reflet d'immortalité.

« Depuis longtemps Paul vivait en présence de la mort et, dans la mort elle-même, il avait appris à retrouver son Sauveur et sa vie. La mort avait été absorbée par la vie. Ce triomphe spirituel sur la mort, qui apparaît déjà dans la seconde lettre aux Corinthiens, apparaît consommé dans l'épître aux Philippiens. Continuer cette existence ou la quitter sont des accidents extérieurs qui n'affectent guère l'Apôtre, qui laisse également intacte, également ininterrompue sa communion avec le Christ. On conçoit l'indépendance absolue que cette foi donne à son âme : « Je sais, dit-il, être content de ce que j'ai. J'ai appris à être dans la gêne et à être dans l'abondance. Je suis initié à toute condition. Je sais endurer la faim et goûter le rassasiement, supporter la richesse et jouir de la pauvreté. Je puis tout par le Christ qui me fortifie! » Au moment où Paul arrivait au terme de sa vie, le fruit de sa foi était mûr¹. » Et c'est au milieu de ces effusions de tendresse paternelle, « dans une lettre remplie d'abandon, de traits délicats, d'allusions aimables, que paraît, au moment où on s'y attendait le moins, la formule la plus précise et la plus achevée de la christologie paulinienne. On est stupéfait de rencontrer cette doctrine sublime, jetée comme en passant, dans un morceau parénétiqne, sans arrière-pensée de controverse, comme s'il s'agissait d'un dogme vulgaire, depuis longtemps connu et cru de tous, qu'il suffit de rappeler pour faire la base d'une exhortation morale : fait déconcertant en vérité et tout à fait inexplicable, si l'on ne suppose que la préexistence du Christ et l'union en sa personne de la divinité et de l'humanité faisaient partie de la catéchèse apostolique et appartenaient à ces articles élémentaires que nul chrétien ne devait ignorer. Paul excite les Philippiens à l'union fraternelle, à l'humilité, à cette abnégation généreuse qui nous fait préférer à nos propres intérêts les intérêts des autres, par l'exemple de celui qui est notre parfait modèle². »

« Ayez en vous, dit-il, les sentiments qui furent dans le Christ Jésus. — Subsistant dans la forme de Dieu, il ne regarda pas comme une proie l'égalité avec Dieu, mais il se dépouilla lui-même [en] prenant la forme de l'esclave et devenant semblable aux hommes. Et reconnu homme par ses dehors, il s'abaissa [encore], se faisant obéissant jusqu'à la mort et jusqu'à la mort de la croix. C'est pourquoi aussi Dieu l'a exalté sans me-

sure et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse au ciel et sur la terre et aux enfers, et que toute langue confesse que le Seigneur Jésus-Christ est entré dans la gloire de Dieu le Père³. »

La lettre aux Philippiens semble avoir été dictée à une date assez rapprochée de la fin de la captivité de Paul. Elle avait été précédée à un court intervalle d'un courrier qui contenait deux lettres et un billet; lettres aux Colossiens, aux Éphésiens et billet à Philémon qui sert comme de préambule ou de post-scriptum à la première. Ces épîtres, a-t-on dit avec finesse⁴, se supposent l'une l'autre et il devient bientôt évident qu'elles ont eu un seul et même auteur. Si elles ne sont pas de Paul, il faut reconnaître qu'il s'est trouvé un écrivain assez bien renseigné et assez habile pour inventer toute une situation historique, heureusement dessinée, et insérer dans la vie de l'Apôtre, sans violenter l'histoire, le roman le plus sobre et le plus charmant. L'admission d'une telle fiction ne paraîtra peut-être guère plus facile que celle de l'origine apostolique de nos trois lettres. L'épître à Philémon, simple billet de quelques lignes, n'offre aucune prise à la critique; or, comme elle est indissolublement liée à l'épître aux Colossiens et à l'épître aux Éphésiens, elle constitue un argument très sérieux en faveur de l'authenticité de ces deux dernières? Cette courte lettre à Philémon est, en effet, d'une originalité si vive, d'un désintéressement dogmatique si absolu, l'âme de Paul l'a si bien marquée de son empreinte ineffaçable, qu'on ne l'écartera jamais sans violence. Attachée, dès l'origine, aux deux autres épîtres que nous venons de mentionner, elle est pour elles comme la signature même de Paul qui les accompagne à travers les siècles pour les garantir.

2. *La situation historique.* — Elle est connue : Paul, prisonnier, avait autour de lui Timothée, Luc, Aristarque, Tite et Tychique que nous connaissons; en outre Jésus surnommé *Justus*, Démétrius ou Démas qui semble avoir été Thessalonicien et Crescent. Peut-être Jean-Marc servait-il d'intermédiaire entre Pierre et Paul séparés par une assez longue distance que les occupations de l'un, la prison de l'autre ne leur permettaient pas de franchir aussi souvent qu'ils l'eussent voulu, car de plus l'âge commençait à se faire sentir pour tous les deux. A mesure que le christianisme gagnait des adhérents et se fortifiait d'Églises nouvelles, l'importance des deux grands Apôtres leur amenait de lointains visiteurs. Pierre entretenait une correspondance avec des communautés de la Galatie, de la Cappadoce, de l'Asie Mineure et de la Bithynie, Paul voyait arriver auprès de lui les mandataires d'Églises qu'il ne connaissait peut-être que de nom. Un jour il vit arriver ainsi le pieux Épaphras, docteur et fondateur de l'Église de Colosses, exerçant en outre une sorte de direction sur les Églises des bords du Lycus, chargé auprès de lui d'une mission desdites Églises⁵. Paul n'avait jamais paru dans cette vallée, néanmoins l'Église de Colosses tenait à lui par les liens les plus intimes; les fidèles se réunissaient dans la maison de son ami Philémon, sous la direction d'Archippe, probablement le fils de ce dernier. Philémon n'avait pu manquer d'exalter la vertu, la science et les dons merveilleux de Paul qui était devenu en un certain sens comme l'apôtre du pays. Apprenant sa captivité, les Églises de Colosses, de Laodicée sur le Lycus, d'Hiéropolis députèrent vers lui Épaphras pour partager sa captivité⁶, le consoler, le servir. Épaphras ne put que rendre bon témoignage de la ferveur des nouveaux convertis⁷; la foi, la charité, l'hospitalité étaient au-

¹ A. Sabatier, *L'apôtre Paul, esquisse d'une histoire de sa pensée*, in-8°, Paris, 1896, p. 265-269. — ² F. Prat, *La théologie de saint Paul*, in-8°, Paris, 1920, t. 1, p. 373. —

³ Phil., II, 5-11. — ⁴ A. Sabatier, *L'apôtre Paul*, p. 233, 236. — ⁵ Coloss., I, 7-8; II, 1; IV, 12-13, 15-16. — ⁶ Philém., 23. — ⁷ Coloss., I, 4, 9; Ephes., I, 15.

dessus de tout éloge¹ et cependant Épaphras n'était pas sans inquiétude. L'éloignement de ces petites communautés par rapport aux grands centres d'évangélisation, l'absence à peu près complète de judaïsants entraînaient un inconvénient sérieux, les fidèles venus du paganisme inclinaient à une sorte de mélange de la foi nouvelle avec la philosophie grecque et les cultes locaux². L'absence de tradition, l'ignorance du monothéisme des juifs laissaient ces convertis un peu hésitants et plus généreux qu'éduqués. Effrayé des tendances qu'il sentait naître parmi ses néophytes, trop faible ou trop peu instruit pour résister au courant ou pour l'endiguer, Épaphras recourait à l'assistance d'un plus puissant que lui : l'humble missionnaire s'effaçait derrière l'Apôtre dont l'intervention lui semblait seule capable de conjurer le mal³.

Paul, voulant garder près de lui Épaphras, décida d'envoyer Tychique d'Éphèse aux Colossiens et de profiter de ce messager pour faire donner de ses nouvelles à plusieurs Églises d'Asie⁴. L'itinéraire de Tychique devait l'amener dans la vallée du Méandre qui comptait déjà des communautés prospères, il leur dirait de vive voix bien des détails — relatifs en particulier à la captivité de Paul — détails qu'il était prudent de ne pas confier au papier, enfin il remettrait les copies d'une lettre circulaire qui s'est conservée sous le nom d'épître aux Éphésiens. La missive destinée aux Colossiens devait sans doute être destinée également aux Églises de Laodicée et de Hiérapolis, si voisines qu'on peut dire qu'elles se touchaient⁵ et que le mal qui menaçait l'une d'elles ne pouvait manquer d'atteindre promptement les autres. Quant à l'encyclique elle offre un caractère moins personnel, fait abstraction des controverses et présente dans le choix du sujet, des expressions et l'emploi des tours de phrases bien des traits qui s'expliquent par le rapprochement chronologique et la destination dogmatique des deux épîtres.

L'épître aux Colossiens est comme le canevas de l'autre, sans toutefois que celle-ci soit le pastiche ou le décalque de la première, mais sur bien des points, elle en est une simplification et présente peu d'originalité. Ce qui paraît le véritable point de vue pour situer ces pièces dans l'histoire c'est d'y voir deux aspects simultanés de la même pensée, qu'il ne faut, sous aucun prétexte, considérer séparément l'un de l'autre. Le thème est le même, les principales idées et les termes caractéristiques aussi, la solidarité est incontestable, elles ont été dictées à un intervalle assez rapproché pour qu'on puisse soutenir qu'en dictant la première, l'auteur songeait à la seconde et qu'en dictant la seconde il avait encore la première présente à l'esprit⁶. L'épître aux Colossiens n'a de spécial que la polémique contre les sectaires⁷, un mot de circonstance⁸ et quelques détails d'un caractère personnel⁹. Par contre, l'épître circulaire n'a de particulier que l'entrée en matière¹⁰, la définition et la description du corps mystique¹¹ avec la panoplie finale¹². L'idée maîtresse de la première est la prééminence du Christ; l'idée dominante de la seconde est l'union des fidèles dans le corps mystique du Christ.

Partant du point de vue exposé et établi par lui dans les grandes épîtres doctrinales : l'union et la parfaite égalité des juifs et des gentils dans le Christ, l'Apôtre franchit les limites de l'histoire et tente un essai de métaphysique chrétienne dont la personne du Christ

formera la pierre angulaire. Il présente la rédemption comme une pensée divine éternelle devenue le principe générateur de tous les développements futurs. Cette pensée est la cause et le but de la création entière et l'Évangile, sans cesser d'être un moyen de salut, s'élève à la hauteur d'un principe universel; mais rassurons-nous, Paul se garde bien de changer en stériles abstractions les réalités vivantes de la foi et de transformer le fait historique et le drame moral de la rédemption en une loi d'évolution nécessaire. Le plan de rédemption est resté incompris et voilé jusqu'au moment où il a été pleinement réalisé; toutefois ce qui n'était pas entré dans l'histoire existait par avance dans la pensée de Dieu. Le salut était réel quoique non manifesté et ce plan est une économie divine des temps et des mondes. Dans cette économie générale est arrêtée la succession des économies particulières qui ne marquent plus que des périodes dans la marche de l'œuvre de la rédemption universelle.

3. *L'hérésie à Colosses.* — Vers l'an 60, Colosses comptait donc une Église dont la majorité venait de la gentilité; le fait d'avoir eu pour fondateur Épaphras, païen converti, est significatif: il est bien difficile d'imaginer qu'il eût pu constituer et organiser une Église dont la majorité ou une très notable portion aurait été de race juive. Cette Église se trouvait en butte à deux tendances d'une nature différente de celle des erreurs qui avaient un moment ébranlé les communautés de Galatie et de Corinthe. C'était un judaïsme, mais tempéré, bénin, accommodant; un peu fantaisiste aussi. L'observation pure et simple de la Loi n'y est pas de règle et il admet certains préceptes arbitraires qui n'ont jamais eu la sanction de Dieu et sont de pures traditions humaines. En revanche, la circoncision n'attirait guère l'attention. Ce judaïsme édulcoré se fondait en un syncrétisme bizarre avec des spéculations et des pratiques d'origine très différente. « Veillez, recommande Paul, à ce que nul ne nous entraîne comme un butin par la philosophie et une tromperie vaine, selon la tradition des hommes, selon les éléments du monde et non selon le Christ¹³. » Les docteurs qui essayaient d'entraîner les Colossiens devaient abuser de ce grand nom de philosophie qui en impose toujours à la foule. Les rêveries de ces charlatans aboutissaient à quelque syncrétisme judéo-païen fait d'un mélange incohérent d'observances et de spéculations contradictoires. Les juifs fournissaient les pratiques, les philosophes païens donnaient les idées, et le tout formait ce que saint Paul nomme les « éléments du monde » (στοιχεῖα τοῦ κόσμου). Deux pratiques entre autres s'étaient développées parmi les fidèles de Colosses: l'ascétisme exagéré et le culte mal compris des anges. De quelles abstinences est-il question? Visent-elles la privation de nourriture ou l'interdiction de l'œuvre de la chair? C'est ce qu'aucun indice ne permet de dire. Quant au culte inconsideré des anges on n'est guère plus avancé parce qu'on n'en peut dire plus que ce que saint Paul nous apprend et qu'il nous apprend peu de chose; aussi y a-t-il une part d'incertitude dans tout ce qu'on dit de l'hérésie des Colossiens, dès l'instant qu'on veut trop préciser.

Quelques passages vont nous renseigner sur la gravité de la crise doctrinale qui travaillait les esprits des chrétiens asiatiques :

« [Jésus-Christ] est l'image de Dieu invisible, le pre-

¹ Coloss., I, 4. — ² Coloss., II, 4, 8. — ³ C'est Épaphras qui a fait connaître à saint Paul les idées nouvelles qui commencent à avoir cours à Colosses (Coloss., I, 8); il en était fort préoccupé (ἀγωνίζομενος), Coloss., IV, 12, 13. C'est le moment qu'il choisit pour venir s'attacher à Paul, peut-être parce qu'il se sentait débordé; saint Paul a dû agréer ses raisons puisque non seulement il lui fait bon accueil mais il le garde auprès de lui. — ⁴ Coloss.,

IV, 12-13; Philem., 23. — ⁵ Coloss., IV, 7-8; Ephes., VI, 21-22. — ⁶ Coloss., IV, 13, 16 (3^a). H. Coppieters, *Les récentes attaques contre l'authenticité de l'épître aux Éphésiens*, dans *Revue biblique*, nouv. série, t. IX, 1912, p. 361-390. — ⁷ Coloss., II, 1-9; 16-23. — ⁸ Coloss., III, 1-4. — ⁹ Coloss., IV, 9-18. — ¹⁰ Coloss., I, 3-14. — ¹¹ Coloss., III, 15-IV, 21; V, 23-32. — ¹² Coloss., VI, 10-17. — ¹³ Coloss., II, 8.

mier-né de toute création, car par lui (ἐν αὐτῷ), a été créé tout ce qui existe au ciel et sur la terre, les choses visibles et les choses invisibles, même les Trônes, les Dominations, les Principes, les Puissances (θρόνοι, κυριότητες, ἀρχαί, ἐξουσίαι) tout a été créé par lui et pour lui. Il est avant tout et tout se tient en lui. Il est la tête du corps, de l'Église. Il est le principe et le premier-né des morts, afin qu'en tout il occupe le premier rang; car en lui il a plu (à Dieu) de faire habiter toute plénitude (πλήρωμα) (Dieu) a voulu réconcilier tous les êtres par le sang de sa croix, par lui-même, tout ce que la terre et le ciel renferment.

« Je veux que vous sachiez quelles angoisses j'éprouve à votre sujet et au sujet de ceux de Laodicée et de tous ceux qui ne m'ont pas vu en personne. Je voudrais consoler vos cœurs, les fortifier dans l'amour et les doter de toutes les richesses de la pleine intelligence, les amener à une pénétration plus haute (ἐπίγνωσιν) du mystère de Dieu, c'est-à-dire du Christ, en qui sont cachés tous les trésors de la sagesse et de la science (σοφίας καὶ γνώσεως). Je vous dis ces choses afin que personne ne vous détourne du vrai chemin par des paroles malencontreusement persuasives; car si je suis absent de corps, par mon esprit au moins, je suis avec vous, me réjouissant de vous voir dans l'ordre et la solidité de votre foi au Christ. Comme vous avez reçu Jésus-Christ, ainsi demeurez en lui, enracinés, solidement bâtis, affermis dans la foi telle que vous l'avez enseignée, abondant en elle d'un cœur reconnaissant. Prenez garde qu'on ne vous trompe avec de la philosophie et de vains mensonges dérivés de la tradition des hommes, conformes aux éléments du monde, non à Jésus-Christ. Car c'est en lui qu'habite corporellement toute la plénitude de la divinité; en lui vous jouissez de cette plénitude; il est la tête de tout Principe et de toute Puissance; en lui vous avez été circoncis d'une circoncision qui n'est pas de main d'homme; vous avez dépouillé votre chair corporelle par cette circoncision du Christ; vous avez été ensevelis avec lui dans le baptême; avec lui vous êtes ressuscités par la foi à la puissance de Dieu qui l'a ressuscité, lui, d'entre les morts. Vous étiez morts par vos péchés et votre incirconcision corporelle; il vous a vivifiés avec lui-même, vous remettant tous vos péchés. Il a effacé le décret de notre condamnation: il l'a supprimé en l'attachant à la croix; il a vaincu les Principes et les Puissances, il a montré hardiment leur faiblesse par son triomphe sur eux.

« Que personne ne vous critique au sujet du manger et du boire, des fêtes, des néoménies, des sabbats. Tout cela c'est l'ombre de l'avenir; de cet avenir qui, devenu présent, appartient à Jésus-Christ. Que personne ne condamne vos efforts, ne vous abaisse dans le culte des anges, ne vous en impose par ses visions, enflés que sont ces gens-là par le vain orgueil de la chair. Ils ne se tiennent pas à la tête, à laquelle tout le corps est relié et qui en tire sa vie et sa croissance selon Dieu. Avec le Christ vous êtes morts aux éléments du monde. Pourquoi alors, comme si vous viviez dans le monde, venez-vous dogmatiser ainsi: Ne prenez pas, ne mangez pas, ne touchez même pas à ces choses dont l'usage souille, car il est abusif. Ce sont là des préceptes et des enseignements humains, qui ont sans doute une apparence de raison dans leur système de superstition, d'abaissement de l'esprit et de sévérité envers la chair, mais au fond rien d'honorable, rien qui ne tende à la satisfaction de la chair. »

4. *L'affaire d'Onésime.* — L'Apôtre terminait son épître aux Colossiens par les compliments et les vœux du fondateur de leur Église, Épaphras. En même temps il les priait d'échanger leur lettre avec celle qu'avait reçue l'Église de Laodicée¹. Toutes les deux étaient confiées à Tychique, qu'accompagnait Onésime, « fi-

dèle et cher frère² », ancien esclave fugitif et voleur³, dont le cas était grave. La législation romaine était impitoyable à ses pareils (voir *Dictionn.*, t. III, au mot COLLIERS D'ESCLAVES et t. V, au mot ESCLAVAGE); le maître ayant sur eux pouvoir de vie et de mort. Mais ce maître, Philémon, était chrétien; userait-il de son droit contre un frère dans la foi? Paul pouvait appréhender un châtement sévère et il faisait confiance en la charité de Philémon à qui il renvoyait Onésime sous la garde de Tychique, porteur de l'épître aux Colossiens et d'un billet qui vaut une révélation du charme de Paul à l'égard de ses amis.

« Paul, prisonnier de Jésus-Christ, et le frère Timothée, à Philémon, notre bien-aimé et notre collaborateur, et à sa sœur Appia et à Archippe, notre compagnon d'armes, et à l'Église qui est dans la maison.

« Grâce et paix descendent sur vous tous des mains de Dieu notre père et du Seigneur Jésus-Christ.

« Je rends sans cesse grâce à mon Dieu, quand ton souvenir se présente à moi dans mes prières. J'entends parler, en effet, de ta foi au Seigneur Jésus, de ta charité pour tous les saints. Puisse ta foi se communiquer efficacement et te révéler toujours ce qui pour nous est le bien, en vue du Christ! Ta charité, en effet, m'a causé beaucoup de joie et de consolation; car les entrailles des saints ont été réjouies par toi, frère. Voilà pourquoi, bien que j'eusse beaucoup de droits dans le Christ de te prescrire ce que tu dois faire, j'aime mieux te le demander au nom de la charité et en mon nom — au nom de Paul, vieux, et maintenant prisonnier de Jésus-Christ.

« Je viens donc te prier pour mon fils que j'ai engendré dans les fers, pour Onésime, qui autrefois ne t'a guère été utile, mais qui maintenant peut l'être beaucoup à toi et à moi. Je te l'ai renvoyé, lui, c'est-à-dire mes entrailles. Je voulais d'abord le garder près de moi, pour qu'il me servît à ta place dans les chaînes de l'Évangile; mais je n'ai rien voulu faire sans ton avis, de peur que cette bonne action n'eût l'air de t'avoir été imposée, et ne vint pas de ton plein gré. Peut-être, en effet, Onésime n'a-t-il été quelque temps séparé de toi qu'afin que tu le retrouves à jamais, non plus comme esclave, mais comme frère bien-aimé au lieu d'esclave. Il est cela pour moi; à combien plus forte raison doit-il l'être pour toi, et selon la chair et selon le Christ! Si donc tu es en communion avec moi, reçois-le comme moi-même. Et s'il t'a fait quelque tort, s'il te doit quelque chose, passe-le à mon compte.

« Moi, Paul, j'ai écrit ceci de ma main. Je payerai sans faute et sans te rappeler ce que, de ton côté, tu me dois.

« Oui, frère, puissé-je recevoir de toi cette joie dans le Seigneur! Réjouis mes entrailles dans le Christ. Confiant en ton obéissance, je t'ai écrit, sachant que tu feras plus que je ne te dis. Prépare-toi aussi à me recevoir; car j'espère que, grâce à vos prières, je vous serai rendu. Épaphras, mon compagnon de chaîne dans le Christ Jésus, Marc, Aristarque, Démas, Luc, mes collaborateurs, te saluent. Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit. »

XXXIV. PROJETS ET VOYAGES. — Depuis qu'il entrevoyait l'issue prochaine de son procès, le « vieux » Paul, ainsi qu'il se nommait, se reprenait à faire des projets de voyage. Pendant un séjour de près de deux années à Rome, il avait pu se familiariser assez avec la langue latine pour la manier de façon à se faire entendre d'un auditoire d'Occidentaux⁴, après quoi, infatigable, il ne renonçait pas à revoir les chères Églises de Macédoine et d'Asie, la généreuse Lydie à Philippes, et l'honnête Philémon à Colosses⁵. D'anciennes impres-

¹ Coloss., iv, 12 sq. — ² Coloss., iv, 9. — ³ Philém., 18-19. — ⁴ Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. LX, c. xvii. — ⁵ Phil., i, 26-27; II, 24; Coloss., iv, 10; Philém., 22.

sions faisaient place dans son cœur à une effusion pleine d'indulgence. Ayant appris le projet de visite par Jean-Marc aux Églises d'Asie, il pria les frères de Colosses de le bien accueillir¹. L'âme de Paul s'attendrissait dans la joie du pardon; il se complaisait dans les fidélités inébranlables, celles de Timothée, de Luc, d'Aristarque, d'Épaphras, de Justus, qui le consolèrent de quelques abandons, notamment ceux de Phygelle et d'Hermogène, qui vers cette époque, cessèrent de le fréquenter², de Démas, qui s'éloigna de lui³.

1. *Gaule et Espagne.* — Vers le printemps de l'an 62 (mars-avril), Paul comparut devant le conseil auquel ressortissait son appel à César⁴; tout porte à croire que l'affaire se termina par un acquittement. Dès lors, et probablement sans d'autres délais, il passa à la réalisation de ses projets de mission en Occident. On se souvient que cinq années auparavant dans sa lettre écrite de Corinthe aux Romains, il leur faisait part de son intention de porter l'Évangile en Espagne. Acquitté, ni l'âge ni la maladie ne le retenaient à Rome et Paul aura dû donner suite à son projet. C'était alors un long voyage qu'on n'accomplissait pas généralement tout d'une traite. Les vaisseaux partis du port d'Ostie remontaient vers la Gaule et venaient toucher à Marseille⁵. C'est là, croyons-nous, que l'Apôtre aura mis pied à terre pour un temps impossible à déterminer. S'il s'y est arrêté, ne fût-ce que quelques jours ou quelques semaines, qui donc osera croire qu'il n'y ait pas prêché. On l'a vu, il est vrai, brûler les étapes de Colosses et de Laodicée en se rendant à Éphèse; nous ne pensons pas qu'il ait agi de même façon avec Marseille, ville grecque, centre pédagogique et religieux⁶, résidence d'une colonie d'Orientaux, qui lui offrait un de ces auditoires où son apostolat aimait à s'exercer⁷.

Clément de Rome, vers la fin du 1^{er} siècle, favorise l'opinion du voyage en Espagne. « Paul, écrit-il, devenu le héraut de la vérité en Orient et en Occident, reçut la récompense de sa foi et enseigna la justice à l'univers entier : parvenu au terme de l'Occident (τὸ τέρας τῆς δύσεως)...⁸ Qu'est-ce à dire? On peut interpréter cette expression de l'*Hesperia ultima* d'Horace⁹ et de l'*extremi orbis Iberi* de Lucain¹⁰. De son côté, Silius Italicus appelle Gadès, la limite des continents : *Terrarum finis Gades*¹¹ et Pline l'Ancien écrit : *Origo ab occasu solis et gaditano freto. Hispania prima terrarum est, ulterius appellata*¹². Toutes ces façons de s'exprimer sont contemporaines de celle dont fait usage Clément de Rome, qu'on a toute raison d'interpréter de l'Espagne, d'autant plus qu'on peut en rapprocher le texte du « canon de Muratori » (voir *Dictionn.*, t. XII, à ce nom), catalogue rédigé vers la deuxième moitié du II^e siècle et qui affirme positivement la réalité du voyage¹³ :

... sed et profectio pauli ab urbe ad spania proficiscentis

Pareille affirmation dans les *Actus Petri cum Simone* et à une date moins ancienne dans saint Jérôme¹⁴.

2. *Dernières pérégrinations.* — Si Paul quitta Rome vers le printemps de l'an 62, il est peu probable qu'il y fut revenu au mois d'août de l'an 64, lors de l'incendie de la ville. Ce n'est pas avant le printemps de l'an 66 que nous le retrouvons le long de la côte asiatique, allant du Sud au Nord, laissant Timothée à Éphèse et, de sa personne, gagnant la Macédoine, d'où il écrit une

première épître à ce même Timothée. Est-ce vers le même temps qu'il faut placer une rapide visite dans l'île de Crète? On ne peut l'affirmer, quoique nous sachions que, pendant les derniers temps de sa vie, Paul a fondé une Église dans cette île, à laquelle il préposa, pour un temps, le disciple Tite à son organisation. Le séjour en Crète aura été de peu de durée, car nous retrouvons Paul sur la route de Nicopolis, en Épire où il se propose de passer l'hiver¹⁵. Tite devra l'y rejoindre aussitôt que Tychique ou Artémas l'aura relevé en Crète, plus probablement Artémas¹⁶. Une fois de plus, tous ces plans semblent bouleversés, car, pendant l'été, l'Apôtre s'embarque à nouveau et arrive à Troas où il est l'hôte de Carpus, chez qui il laisse un manteau et des livres. Ensuite, on le retrouve à Milet, où Trophime malade descend à terre; enfin, le voici de nouveau à Corinthe où Éraсте le quitte. Que s'est-il passé alors? Nous le retrouvons arrêté pour la deuxième fois et une nouvelle lettre à Timothée nous le montre prisonnier à Rome, où saint Luc lui tient seul compagnie¹⁷.

3. *Les épîtres pastorales.* — Les trois épîtres dites pastorales sont les dernières qui furent dictées par l'Apôtre (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2705-2708); elles prennent place pendant une période à peine connue de sa vie. Telles répétitions d'idées et d'expressions n'autorisent pas à croire qu'un notable intervalle de temps sépare ces lettres les unes des autres. C'est ici que nous pouvons prendre une idée de l'utilité pour nous du livre des *Actes*. A partir de l'instant où il arrête son récit, nous avons l'impression de ne plus rien savoir. Nous entrevoyons un groupe d'inconnus : Hyménée et Philète, Phygelle et Hermogène, Crescent, Carpus, Eubule, Prudens, Lin, Claudia, Onésiphore, Alexandre, Artémas, Zénas et nous ne pouvons rien savoir sur leur compte.

Les pastorales nous apprennent que le dépôt de la foi était menacé lors même que l'erreur judaïsante était devenue moins redoutable. L'erreur signalée par l'épître aux Colossiens semble avoir donné naissance à un ascétisme accompagné de spéculations bizarres, sans raison comme sans utilité.

XXXV. LE MARTYRE. — Ce n'est pas une des moindres surprises que réserve l'étude de l'âge apostolique que le silence qui règne sur le martyre des apôtres Pierre et Paul. Pour le premier nous pouvons citer une allusion de saint Jean¹⁸; et quelques années auparavant le pape Clément, écrivant à l'Église de Corinthe, lui dit que « l'envie et l'esprit contentieux ont donné à Paul le prix de sa patience, lui qui enseigna la justice à l'univers entier et qui vint jusqu'aux limites de l'Occident et rendit témoignage devant les magistrats; ainsi il quitta le monde et passa dans le lieu saint¹⁹ ». C'est déjà plus tard, au début du III^e siècle, que le prêtre romain Caius écrit : « Je puis montrer les trophées des apôtres : si vous voulez aller soit au Vatican, soit sur la voie d'Ostie, vous apercevrez les trophées de ceux qui ont fondé cette Église²⁰. » Vers la fin du IV^e siècle, le poète Prudence se rend d'Espagne à Rome et il nous dit que « le cours du Tibre est sanctifié sur ses deux rives; il participe aux ossements sacrés des deux apôtres en baignant leurs tombeaux; sur sa rive droite, le pays garde saint Pierre sous son toit rayonnant d'or... sur la rive gauche, la route d'Ostie garde l'église de saint Paul, au point où le fleuve baigne à gauche la reine du monde²¹. » En effet, sui-

¹ Coloss., iv, 10. — ² II Tim., i, 15. — ³ II Tim., iv, 9. — ⁴ Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. LIII, c. xxii. — ⁵ C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. III, p. 126, 127. — ⁶ Id., *ibid.*, t. IV, p. 432. — ⁷ Id., *ibid.*, t. IV, p. 485, note 1. — ⁸ Clément de Rome, *Ad Cor.*, I, v. — ⁹ Horace, *Carmina*, I, 39; II, 18. — ¹⁰ Lucain, *Pharsale*, VII, 541. — ¹¹ *Punica*, XVII, 638. — ¹² *Hist. nat.*, I, III, 1. — ¹³ Voir la planche hors texte,

lignes 38-39. — ¹⁴ S. Jérôme, *In cap. XI Isaïæ proph.*, P. L., t. XXIV, col. 151. — ¹⁵ Tit., III, 12. — ¹⁶ II Tim., iv, 12, nous montre peu après Tychique dépêché d'Éphèse. — ¹⁷ II Tim., iv, 13, 20. — ¹⁸ Joa., XXI, 18, 19. — ¹⁹ Clément de Rome, *loc. cit.* — ²⁰ Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, II, c. xxv, 6. — ²¹ *Peri Stephanon*, hymn. XII, vs. 29 sq., P. L., t. LX, col. 561.

vant une tradition relatée dans les Actes apocryphes des saints apôtres, la correspondance de saint Grégoire le Grand, les *Itineraria* du Moyen Age, saint Paul fut martyrisé sur la rive gauche du Tibre, à 5 kilomètres de Rome, au bord de la voie Laurentine, qui se détache de la voie d'Ostie vers la gauche, au lieu dit *ad Aquas salvias*, les Eaux salviennes¹. Le témoignage de Tertullien apprend qu'on lui trancha la tête²; c'était le supplice réservé à un citoyen romain. L'emplacement serait marqué aujourd'hui par le monastère de Saint-Paul-trois-fontaines. Les fouilles exécutées en ce lieu en 1869 ont rendu à la lumière plusieurs inscriptions chrétiennes qui témoignent de l'existence d'un cimetière souterrain; déjà Bosio, au XVII^e siècle, avait proposé l'identification des Eaux salviennes avec la catacombe de Saint-Zénon, connue seulement par la brève mention d'un livre liturgique.

Plus près de Rome, la basilique dite de Saint-Paul-hors-les-Murs s'élève sur une ancienne nécropole, *area* funéraire appartenant à la matrone Lucine et qui devait correspondre à un cimetière à ciel ouvert, *sub divo*³.

XXXVI. TRANSLATION DE L'APÔTRE. — On lit dans la notice du pape Corneille (251-253) au *Liber pontificalis* le passage suivant : *Hic temporibus suis, rogatus a quodam matrona Lucina, corpora apostolorum beati Petri et Pauli de Catacumbas levavit noctu : primum quidem corpus beati Pauli accepto beata Lucina posuit in prædio suo, via Ostiense, juxta locum ubi decollatus est; beati Petri accepit corpus beatus Cornelius episcopus et posuit juxta locum ubi crucifixus est, inter corpora sanctorum episcoporum, in templum Apollinis, in monte Aureum, in Vaticanum palatii Neroniani. III kal. jul.* Ainsi Corneille aurait extrait du lieu appelé *ad Catacumbas* les corps des Apôtres et aurait fait enterrer saint Pierre au Vatican, *inter corpora sanctorum episcoporum*, tandis que saint Paul aurait été enseveli sur la voie d'Ostie, c'est-à-dire pour l'un et pour l'autre près du lieu de leur supplice.

En plus de ce récit, il existe ce qu'on est convenu d'appeler une tradition consignée dans le texte des *Acta Petri et Pauli* et conservée en grec et en latin :

Τινὲς δὲ εὐλαβεῖς ἄνδρες τῶν τῆς ἀνατολῆς μερῶν ἠθέλησαν ἀρπάσαι τὰ λείψανα τῶν ἁγίων, καὶ παραχρῆμα ἐγένετο σεισμὸς μέγας ἐν τῇ πόλει, καὶ νοήσαντες οἱ ἐν τῇ πόλει κατοικοῦντες ἔδραμον καὶ συνάρπασαν αὐτούς. Οἱ δὲ ἄνδρες ἔφυγον. Τότε λάβοντες αὐτούς οἱ Ῥωμαῖοι ἔθηκον αὐτούς ἐν τόπῳ ἀπὸ μιλίων τριῶν τῆς πόλεως· καὶ κεῖ διεφυλάχθησαν ἐνικαυτὸν ἓνα καὶ μῆνας ἑπτὰ, μέχρις οὗ ἔκτισαν τὸν τόπον ἐν ᾧ ἤμελλον κατατιθέναι αὐτούς. (Tischendorf, *Acta apost. apocrypha*, Lipsiæ, 1851, p. 38.)

Sanctorum autem apostolorum Petri et Pauli corpora dum a Graecis tollerentur in Orientem ferenda, extitit terræmotus nimius, et cucurrit populus Romanus, et comprehenderunt eos in locum qui dicitur Catacumba, via Appia, miliario tertio, et ibi custodita sunt corpora anno uno et mensibus septem, quousque fabricarentur loca in quibus fuerunt posita corpora eorum.

(Pseudo-Marcellus, dans Fiorentini, *Vetust. martyrol.*, p. 111.)

Ainsi des Orientaux cherchent à s'emparer des deux corps et à les emporter dans leur pays, mais un tremblement de terre avertit les Romains qui poursuivent et atteignent les voleurs à trois milles de Rome, sur la voie Appienne, au lieu dit *ad Catacumbas* et leur re-

prennent les corps. On dépose ceux-ci sur le lieu même dans une tombe provisoire et on prépare les tombeaux définitifs au cimetière du Vatican et sur la voie d'Ostie. C'est là qu'on les transporte un an et sept mois plus tard.

Ce ne sont pas les seules attestations qui nous soient parvenues de cet événement, mais les autres sont tout aussi vagues; c'est d'abord une épigramme du pape Damase (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 180, n. 26) :

HIC HABITASSE PRIVS SANCTOS COGNOSCERE DEBES
NOMINA QVISQVE PETRI PARITER PAVLIQVE REQVIRIS
DISCIPVLOS ORIENS MISIT QVOD SPONTE FATEMVR
SANGVINIS OB MERITVM CHRISTVMQVE PER ASTRA SECVTI
AETHERIOS PETIERE SINVS REGNAQVE PIORVM
ROMA SVOS POTIVS MERVIT DEFENDERE CIVES
HAEC DAMASVS VESTRAS REFERAT NOVA SIDERA LAVDES

Ensuite, une lettre de saint Grégoire le Grand adressée à l'impératrice Constantine, en 594 : *Eo tempore quo passi sunt (apostoli) ex Oriente fideles venerunt qui eorum corpora sicut civium suorum repeterunt. Quæ duela usque ad secundum Urbis miliarium, in loco qui dicitur ad Catacumbas collocata sunt. Sed dum ea exinde levare omnis eorum multitudo conveniens nitetur, ita eos vis tonitruum atque fulguris nimio metu terruit atque dispersit, ut talia denuo nullatenus attentare præsumerent. Tunc autem exeuntes Romani, eorum corpora, qui hoc ex Domini pietate meruerunt, levaverunt, et in locis quibus nunc sunt condita posuerunt*⁴.

Enfin l'épisode se lit à la suite de la passion syriaque de saint Scharbil⁵, mais il se place sous le pontificat de Fabien (236-250). Les données diffèrent à peine : lors d'une famine, les Romains exigent l'expulsion des étrangers, ceux-ci sollicitent la permission d'emporter leurs morts et s'emparent des corps des Apôtres; mais on leur oppose que saint Pierre était de Palestine et saint Paul de Cilicie. Pendant ces discussions survient un tremblement de terre et les Romains revendiquent les corps saints qu'ils reportent à leurs tombeaux, après un an et six mois de séjour sur la voie Appienne. Tout ce récit est vague et embarrassé. Le texte latin nommait les Grecs comme ravisseurs; le texte grec accusait les Orientaux; le syriaque supprime toute allusion à un vol de reliques dont se seraient rendus coupables ses compatriotes syriens. Aucun détail topographique précis; quant à la chronologie on ne peut guère la prendre au sérieux, tellement elle est en déroute dans le document syriaque.

Il n'y a guère à tirer de cette fable pour l'histoire, sauf qu'à l'origine le corps de saint Pierre n'était pas enseveli sur la voie Appienne, puisque les ravisseurs (grecs, asiates ou syriens) l'avaient pris ailleurs et l'emportaient quand ils furent arrêtés en cet endroit. On peut retenir, en outre, que l'auteur avait quelque familiarité avec la topographie romaine, il écrivait avant la paix de l'Église et n'ignorait pas ce qui avait été bâti au Vatican. Cependant, il croyait à tort que la *memoria* de l'Apôtre s'était élevée pendant l'espace de dix-neuf mois que les corps de Pierre et de Paul avaient séjourné *ad Catacumbas*, au-dessous de la basilique de Saint-Sébastien.

Nous avons décrit ces lieux (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2487-2512, fig. 2185-2193) sur lesquels de récentes trouvailles ont ramené l'intérêt (voir au mot PIERRE). Les inscriptions découvertes ont ajouté à ce qu'on savait touchant l'inhumation provisoire des corps des Apôtres dans la région *ad Catacumbas*. Une salle d'agapes a été retrouvée, contenant sur ses murs plus de cent-cin-

¹ J.-B. De Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1869, p. 83-92; 1871, p. 71-76; 1887, p. 78-82, 153. — ² Tertullien, *De preser.*, c. XXXVI; *Scorpiace*, c. XV. — ³ De Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1872, p. 159-160; E. Stevenson, dans

Naovo bull. di arch. crist., 1897, p. 283-321; 1898, p. 60-70; C. Villani, dans *ibid.*, 1901, p. 301-302. — ⁴ S. Grégoire, *Registr.*, I, IV, epist. XXX; Jaffé, *Reg. pont. rom.*, n. 1302. — ⁵ W. Cureton, *Ancient syriac documents*, p. 61.

quante graffites qui, tous, sont des invocations aux deux apôtres : « Pierre et Paul, souvenez-vous d'Antonius Bassus »; « Pierre et Paul, intercédez pour Léonce »; « Pierre et Paul, pour Héras, priez »; « Pierre et Paul, venez au secours de Primo, un pécheur! » et encore : « Moi, Tomius Célius, j'ai fait le *refrigerium* en l'honneur de Paul et de Pierre »; « le xiv des calendes d'avril, j'ai fait le *refrigerium*, Parthenius en Dieu et nous tous en Dieu ». Ces textes sont en langue latine tracée parfois en caractères grecs et ceci nous amène vers le milieu du III^e siècle.

La crypte *ad Catacumbas* avait fait l'objet des soins du pape Damase qui lui consacra l'inscription que nous avons transcrite plus haut et dont le *Liber pontificalis* a noté la dévotion : *et in Catacumbas [dedicavit platomam] ubi jacuerunt corpora sanctorum apostolorum Petri et Pauli; in quo loco platomam ipsam ubi jacuerunt corpora sancta versibus exornavit*¹. Ce sanctuaire n'a jamais cessé d'être visité. Au VII^e siècle, il en est fait mention dans les *Itineraria* servant de « guide » aux fidèles qui visitaient Rome; on y lisait ces mots² : *Sepulcra apostolorum Petri et Pauli in quibus XL annos requiescebant*. On doit noter ici une mention qui contredit celle des *Acta Petri et Pauli*; en effet, il n'est plus question d'une durée de dix-neuf mois, mais de quarante ans.

Le 29 juin, à Rome, on célébrait sur trois points différents : au Vatican, *ad Catacumbas* et sur la voie d'Ostie, la station liturgique en l'honneur des deux Apôtres³ :

*Tantæ per urbis ambitum
stipata tendunt agmina :
trinis celebratur viis
festum sacrorum martyrum.*

Trinis viis, c'est-à-dire la voie Aurélienne, la voie Appienne et la voie d'Ostie. On trouve la mention de ces trois stations dans le martyrologe hiéronymien : *III kal. iul. Romæ, natale sanctorum apostolorum Petri et Pauli : Petri in Vaticano, via Aurelia; Pauli vero in via Ostiensi; utriusque in Catacumbas; passi sub Nerone, Basso et Tusco consulibus*. Ce texte nous a conservé un témoignage des usages publics et officiels de l'Église de Rome au IV^e siècle, dont on peut rapprocher celui de la *depositio martyrum* (de 335-354) au même jour : *III kal. iul. Petri in Catacumbas et Pauli Ostense Tusco et Basso consulibus*. Entre ces deux textes on voit une différence; la *depositio martyrum* ne fait pas mention de la *statio* au Vatican et la *statio ad Catacumbas* ne se rapporte pas aux deux Apôtres mais à saint Pierre seul. « On peut se demander, écrit L. Duchesne⁴, si cette différence entre les deux rédactions correspond à une diversité réelle dans les usages liturgiques, ou si elle n'est que le résultat d'un accident. Dans le premier cas, il faudrait admettre qu'il y a eu d'abord deux stations, celle des Catacumbes, pour saint Pierre, et celle de la voie d'Ostie, pour saint Paul; puis que le corps de saint Pierre ayant été transporté des Catacumbes au Vatican, on ajouta cette troisième station. Au pre-

mier état de choses correspondrait le ferial de 336-354; au second, le calendrier du martyrologe hiéronymien. — Je vais montrer que cette hypothèse est inadmissible, et que, par conséquent, il faut se ranger à l'autre et compléter le ferial par le martyrologe.

« Prétendre que le corps de saint Pierre était encore aux Catacumbes en 354⁵, c'est admettre que la basilique du Vatican n'était pas encore livrée au culte. Or cela est impossible. Des inscriptions de la basilique, exécutées au IV^e siècle, attribuent sa construction à Constantin⁶; les tuiles qui ont servi à la couvrir sortent d'une fabrique spéciale du temps de Constantin⁷. Longtemps avant l'année 354, le Vatican était, comme il le fut pendant tout le Moyen Age, le lieu où se rassemblaient les pauvres, sans doute en vue des aumônes que leur donnaient les pieux visiteurs⁸. Lorsque, en 386, les empereurs Valentinien II, Théodose et Arcadius donnèrent l'ordre de reconstruire la basilique de Saint-Paul, ils en parlèrent comme d'une église *antiquitus iam sacratam*⁹; la basilique de Saint-Pierre ne pouvait guère être plus jeune.

« De plus, le séjour de saint Pierre seul aux Catacumbes est une donnée contraire à la tradition de la translation, quelle qu'en soit l'expression : *utriusque in Catacumbas*, dit le calendrier; *nomina Petri pariter Paulique*, dit l'inscription damasienne; les *Acta Petri et Pauli*, le *Liber pontificalis* dans les notices de Corneille et de Damase, saint Grégoire, la passion de Scharbil, tous les documents sont d'accord là-dessus : les corps des Apôtres ont été apportés ensemble aux Catacumbes, ils y ont séjourné ensemble, ils en sont partis ensemble.

« Enfin, il ne faut pas croire qu'il y ait entre le ferial de la collection philocalienne et le calendrier du martyrologe une telle différence de date que le premier puisse être facilement considéré comme une première rédaction, comme une ébauche du second. Des indices autorisent à penser que le plus ancien des deux documents n'est pas le plus concis. Ainsi, la leçon du ferial philocalien n'a pour elle, ni le privilège d'une antériorité certaine, ni l'avantage de concorder avec la tradition sur les translations simultanées des deux apôtres; elle est en contradiction avec ce que nous savons sur la date de la basilique de Saint-Pierre; elle doit donc être sacrifiée, et nous restons en présence du texte du martyrologe.

« Celui-ci nous donne les trois stations; de plus, il contient une date (*Tusco et Basso cons.*), la date consulaire de l'année 258, qui figure aussi dans le ferial. Mais dans le ferial elle suit immédiatement l'indication de la sépulture de saint Paul, sur la voie d'Ostie, tandis que, dans le martyrologe, elle vient après les mots *utriusque in Catacumbas*. Il est vrai qu'elle en est séparée par les mots *passi sub Nerone*; mais ceux-ci sont vraisemblablement une interpolation, à moins qu'on ne suppose qu'il se soit perdu quelque formule comme *translati autem*, ce qui est fort peu probable.

¹ *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. 1, p. 212; la phrase est incorrecte; les mots *in quo loco* sont inutiles; l'inscription fut souvent copiée par les anciens pèlerins; cf. De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, in-fol., Romæ, 1888, t. II, 1^{re} part., p. 32, 63, 89, 105. — ² De Rossi, *Roma sotterranea*, t. 1, p. 180. — ³ Hymne attribué à saint Ambroise, *P. L.*, t. XVII, col. 1215, d'après A. Daniel, *Thesaurus hymnologicus*, in-8°, Halle, 1841, n. 171. — ⁴ L. Duchesne, Préface au *Liber pontificalis*, t. 1, p. CV-CVI. — ⁵ « Je dis en 354, bien que la première édition du ferial soit de l'année 336; mais si un tel changement s'était produit dans l'intervalle, on n'aurait pas omis de le marquer à la réédition de 354 ». — ⁶ De Rossi, *Inscript. christ.*, t. II, 1^{re} part., p. 20, 21; A. Frothingham; *Une mosaïque constantiniennne inconnue à Saint-Pierre de Rome*, dans *Revue archéologique*, 1883.

— ⁷ Ciampini, *De sacris aedificiis a Constantino M. constructis*, Romæ, 1693, p. 30. — ⁸ Ceci résulte d'un fait rapporté par Ammien Marcellin (XXVII, 3, 5). Lampadius, qui fut préfet du prétoire en 354, avait, pendant sa préture, donné des jeux magnifiques et fait des largesses considérables; mais comme la foule voulait lui imposer des donateurs indignes, *accitos a Valicano quosdam egentes copibus ditaverat magnis*. Il n'est pas téméraire de voir dans ces bons pauvres des pauvres chrétiens, attendant l'aumône à la porte du sanctuaire de l'Apôtre. Quant à la date du fait, elle doit remonter bien au-delà de l'année 354, car la préture était alors une magistrature de début, par laquelle on inaugurait sa carrière, tandis que la préfecture du prétoire était une des plus hautes fonctions de l'empire. — ⁹ Baronius, *Annal. eccles.*, ad ann. 386, n. 38.

« A quoi se rapporte cette date? Évidemment pas au martyre des apôtres, mais, ou bien à leur translation aux Catacombes ou bien à leur départ de cet endroit et à leur réintégration dans les monuments du Vatican et de la voie d'Ostie. La première hypothèse est, de beaucoup, la plus vraisemblable. Voici pourquoi :

« D'abord l'ordre des mots, dans le texte du martyrologe, qui est le texte le plus complet et le plus autorisé, rattache la date à la mention des Catacombes; ainsi l'événement que l'on commémorait aux Catacombes pendant le IV^e siècle, s'est passé en 258. Or on fête l'arrivée de reliques en un endroit; mais il n'est pas naturel de célébrer le souvenir de leur départ. C'est donc l'arrivée des corps aux Catacombes qui semble être marquée dans le calendrier sous la date *Tusco et Basso consulibus*.

« Cette solution a d'ailleurs un grand avantage, c'est qu'elle permet de rendre compte de la translation. L'année 258 est une année de persécution. L'édit rendu, dès l'année précédente, contre les chrétiens, portait défense de tenir des réunions et d'entrer dans les cimetières¹. L'étude des dispositions architectoniques du cimetière de Galliste (voir *Dictionn.*, t. II, à ce nom) a permis à J.-B. et à Michel de Rossi de constater qu'on avait alors pris des mesures pour lui donner une issue compliquée et secrète, l'entrée ordinaire ayant été rendue inabordable². Ces observations vérifient une supposition qui se présente d'elle-même à l'esprit, savoir que les cimetières chrétiens furent surveillés et gardés par la police tant que dura la persécution de Valérien. Or, parmi les sépultures chrétiennes de Rome, il n'en était pas de plus connues ni de plus visitées que les tombes apostoliques du Vatican et de la voie d'Ostie; elles devaient être les premières menacées de séquestre et exposées ainsi à des dégâts et à des profanations déplorables. La prudence commandait d'en extraire les reliques des apôtres et de les cacher en quelque endroit où la police ne fût pas tentée d'aller les chercher, où même les fidèles n'eussent pas autant de facilité de se réunir pour les vénérer. »

Le lieu appelé *ad Catacumbas* répondait à de telles conditions; il offrait assez bien l'apparence d'un tombeau païen, sa décoration pouvait être reportée jusqu'à une époque très reculée et, en tout cas, bien antérieure à la persécution de Valérien. Ce noyau est isolé, aucun corridor, si prolongé ou si tortueux qu'on le suppose, ne le rattache aux nécropoles dont il est rapproché. Dans ses environs on a rencontré des tombes chrétiennes, mais elles ne forment nulle part une agglomération. Tous ces indices, rapprochés et combinés, donnent bien l'impression d'un choix en vue de dépister les investigations de la police.

L'arrangement et le choix des lieux, le fait d'une station liturgique, la date consulaire, tout concourt à acheminer vers une solution conforme aux données de l'histoire, à savoir qu'en 258, en pleine persécution de Valérien, le chef de l'Église romaine — ce n'est alors ni Corneille ni Fabien, mais Sixte II — aura pris une grave décision relative aux tombes des apôtres situées sur la voie d'Ostie et au Vatican. Il a ordonné leur translation sur la voie Appienne et l'aménagement d'un tombeau d'où il serait impossible de les retirer. Les reliques demeurèrent en ce lieu non pendant dix-neuf mois, mais comme nous l'avons vu dans les *Itineraria*, pendant quarante ans, plus ou moins. Ce chiffre

¹... ἡ συνόδους ποιέσθαι ἢ εἰς τὰ καλούμενα κοιμητήρια εἰσιέναι, paroles adressées par le préfet d'Égypte à l'évêque d'Alexandrie; *ne in aliquibus locis conciliabula fiant, nec coemeteria ingrediantur*, paroles adressées par le proconsul d'Afrique à l'évêque de Carthage, Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VII, c. XI; *Acta Cypriani*, édit. Hartel, p. CX. — ² Sur ces travaux et les dispositions analogues prises au

de quarante n'a peut-être rien de précis et peut s'entendre jusqu'à l'époque de la paix de l'Église. Vers ce temps-là on jugea pouvoir les réintégrer dans leurs places primitives, mais le séjour prolongé *ad Catacumbas* avait reçu du temps une sorte de consécration dont le souvenir se conserva dans la station solennelle du 29 juin sur la voie Appienne.

Resteraient à éclaircir le rôle des Grecs, Orientaux ou Syriens et le fait d'une tentative de vol des reliques? Le *Liber pontificalis* n'en sait rien et n'en dit rien; il ne parle, dans la notice de Corneille que de leur réintégration dans leurs anciennes tombes. D'ailleurs l'intervention de Corneille en cette affaire est sujette à caution car nous avons lu dans la *depositio martyrum* la date de 258 (*Tusco et Basso consulibus*); or à cette date le pape Corneille était mort depuis cinq ans (253).

XXXVII. LA TOMBE DE SAINT PAUL. — En 1823, un incendie détruisit la basilique de Saint-Paul-hors-Murs; quelques pans de murs restèrent debout, mais la tombe de saint Paul fut épargnée; en 1838, il



9998. — Plaque de marbre provenant de la tombe de saint Paul. D'après *Studi e documenti di storia e diritto*, 1892, t. XIII, pl. hors texte.

fallut ouvrir l'ancien autel principal et on y trouva une plaque de marbre portant l'inscription suivante (fig. 9998) :

PAVLO
APOSTOLO MART

Le *Diario di Roma*, du 28 juillet de cette année, disait que l'inscription était *sculpta con caratteri irregolari si e mal disposti ma di originale antichità* et qu'elle se trouve sur une grosse dalle de marbre qui couvre de toutes parts la tombe sainte. On ne toucha pas à cette plaque de marbre et Moroni (voir ce nom) nous apprend que l'autel fut seulement renouvelé à l'extérieur d'ornements de marbre et de porphyre qui laissèrent visible l'inscription³ dont personne ne s'avisait de conjecturer l'époque probable. Depuis lors on parla « des premiers siècles »⁴, ce qui n'est pas compromettant; ensuite on identifia la plaque en question avec le couvercle du sarcophage de l'Apôtre. Le monument est digne d'attention, d'autant plus digne pourrait-on dire qu'il échappe aux regards et aux recherches des archéologues, aussi Margarini⁵ et Nicolai⁶ n'en ont pas fait mention. On se serait attendu à le rencontrer dans les *Inscriptiones christianæ urbis Romæ* de J.-B. de Rossi, mais on sait

moment de la persécution de Dioclétien, cf. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 254-262; et 2^e pagin, 45-58. — ³ *Dizionario di erudizione ecclesiastica*, t. XII (1841), p. 222. — ⁴ X. Barbier, *Description de la basilique de Saint-Paul*, 1866, p. 23; *Les églises de Rome*, 1877, p. 127. — ⁵ *Inscriptiones basilicæ S. Pauli*, 1854. — ⁶ *Della basilica di S. Paolo*, 1815.

qu'il n'a accueilli que les inscriptions datées et les sylloges épigraphiques du Moyen Age; cependant, d'une manière incidente il l'a mentionné et attribué à l'époque constantinienne¹. Enfin, H. Grisar a consacré une description minutieuse à la plaque et à la position qu'elle occupe².

La plaque se trouve sous la *mensa* de l'autel majeur à une profondeur de 1 m. 37 et parallèlement à ladite *mensa*; elle mesure 2 m. 12 de long sur 1 m. 27 de large, l'épaisseur n'est que de 0 m. 05. Ce n'est pas une seule pièce, mais quatre morceaux rapprochés et de grandeur inégale. On y remarque trois ouvertures disposées sans aucune symétrie; une d'elles est circulaire et d'un bon travail, les autres sont rectangulaires et empiètent sur les lettres de l'inscription. A gauche de la découpe circulaire on voit les traces d'attache d'un couvercle: ce sont trois petites excavations conjointes dont nous reparlerons.

On remarquera les dimensions des lettres de l'inscription qui ne sont pas toutes égales, la hauteur moyenne est 0 m. 23; les défauts sensibles tels que le manque d'alignement ne semblent pas offrir les caractères d'une inscription dédicatoire faite pour attirer l'attention. Les lettres sont peu profondes, en forme de rigole et sans trace de couleur. L'ensemble est grêle et paraît mal assuré; une simple inspection permet de reporter la paléographie de cette inscription au iv^e siècle et préférablement à l'époque de Constantin. Cette date concorde avec ce que nous savons de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs construite par cet empereur pour recevoir et honorer le corps de l'Apôtre; on a donc raison de penser que la plaque faisait partie des travaux primitifs. Ladite basilique fut reconstruite sous le règne de Valentinien II, sur le même emplacement et on conserve le texte de l'édit impérial adressé en 386 au préfet de la ville, Salluste. C'est la basilique valentinienne qui dura jusqu'à l'incendie de 1823, mais elle n'avait pas touché à la tombe de saint Paul dont la confession était intacte.

Cette confession faisait face au visiteur qui, du milieu de la petite église à trois nefs s'approchait du tombeau et de l'autel qui le surmontait. Au-dessus de la pierre se trouvait une *arca* où l'on pouvait pénétrer, analogue à celle de la basilique de Saint-Pierre au Vatican. De là un puits descendait jusqu'au lieu propre de la sépulture. L'on respecta cette disposition dans la basilique de Valentinien II ou de Théodose. Elle fut conservée à travers tout le Moyen Age et jusqu'au xix^e siècle où, heureusement, comme on vient de le dire, l'incendie épargna le tombeau. Il en fut de même de l'ancienne direction reçue par l'autel, au temps de Constantin, maintenue depuis Théodose jusqu'à la destruction de l'église, en dépit du changement d'orientation de la basilique. De toutes les églises de Rome au Moyen Age, celle de Saint-Paul était la seule où le célébrant ne fût point tourné du côté du peuple, mais de celui de l'abside, et par suite du côté de l'Orient, comme c'était le cas sous Constantin. C'était aussi la situation de la pierre tombale.

Le respect de l'antiquité pour tout ce qui touchait au tombeau de l'Apôtre fut encore cause d'une autre singularité de la basilique de Saint-Paul. Tandis qu'ailleurs la *pergula* ou *iconostasis* et la *schola cantorum* se trouvaient au bout de la nef centrale, devant la confession, dans l'église de Saint-Paul au Moyen Age,

elles se trouvaient entre l'autel et l'abside. Là s'élevaient vingt colonnes en carré, qui supportaient un entablement. Ce ne pouvait être qu'un souvenir de la basilique constantinienne; il fallut les ordres inexorables de Sixte V au xvi^e siècle pour le faire disparaître. « L'on ne saurait se dispenser, dit le P. Grisar, d'une remarque générale sur le sort des basiliques à cette époque du xvi^e siècle. Le nom de Sixte V reste malheureusement attaché à la suppression ou à la destruction de bien des dispositions monumentales dans les anciennes églises de Rome et malheureusement son exemple n'a trouvé que de trop zélés imitateurs. Des chœurs remarquables avec les ambons des épîtres et des évangiles, qui avaient jusqu'alors échappé, d'antiques *pergulae* avec leurs colonnes, des barrières de marbre avec leurs décorations sculpturales furent sacrifiées à cette idée, dominante sous Sixte V, que les anciennes basiliques devaient être déblayées pour que le regard pût s'étendre sans obstacle jusqu'aux sièges de l'abside surhaussée. On est peiné de voir, en lisant son contemporain Pompeo Ugonio, avec quel sang-eon se permettait toutes les transformations, et plus peiné encore des éloges que lui décerne la flagornerie de cet écrivain³.

« Tant que les antiques dispositions furent conservées dans la basilique de l'Apôtre des nations, les constructions qui entouraient son tombeau vénéré, le second *palladium* de Rome, devaient produire une impression profonde. Qu'on se représente cette grandiose enceinte, sorte de vestibule de la résidence sépulcrale de l'Apôtre; car toute l'église n'est qu'une église sépulcrale, datant des premiers temps du christianisme, sur la voie d'Ostie. Le tabernacle ou baldaquin de l'autel soutenu de quatre colonnes précieuses, annonce de loin l'édifice sacré. Au-dessus du tabernacle se courbe l'arc triomphal avec ses mosaïques brillantes. Le grand hémicycle de l'abside termine harmonieusement dans la lumière amortie de l'arrière-plan, le monument où règne l'unité⁴. »

XXXVIII. ACTES DE PAUL. — Au III^e siècle nous trouvons un ouvrage en langue grecque intitulé *Ἡράξεις Παύλου*, *Actes de Paul*, qui a été longtemps mutilé et que nous possédons aujourd'hui sans trop de lacunes grâce à la découverte d'une version copte. Ces Actes se composent de trois épisodes distincts: 1. Actes de Paul et de Thècle; 2. Correspondance apocryphe de Paul avec les Corinthiens; 3. Martyre de Paul.

1. *Témoignages*. — Dès le début du III^e siècle, vers l'an 200, Tertullien fait mention dans un de ses traités⁵ des *Acta Pauli et Theclæ*, ou *μαρτύριον τῆς ἀγίας Θεκλῆς*. Voici ses paroles: *Quod si qui Pauli perperam inscripta legunt, exemplum Theclæ ad licentiam mulierum docendi tingendique defendunt, sciant in Asia presbyterum, qui eam scripturam construxit, quasi titulo Pauli de suo cumulans, convictum atque confessum id se amore Pauli fecisse, loco decessisse*, « Si ceux qui lisent les écrits portant faussement le nom de Paul invoquent l'exemple de Thècle pour défendre le droit des femmes à enseigner et à baptiser, qu'ils sachent donc qu'en Asie le prêtre qui composa cet ouvrage, comme s'il allait ajouter à l'autorité de Paul la sienne propre, convaincu par son propre aveu d'avoir agi par amour pour Paul, fut destitué ». Le délinquant ne s'était-il exercé que sur l'épisode de Paul et de Thècle? On en peut douter, car sa dévotion pour saint Paul n'eût guère trouvé occa-

archéologue comme Ugonio, dit des ambons de Saint-Paul: *prægrandia e marmore pulpita, pro lectione epistolæ et evangelii antiquitus facta et ineptis sigillis exornata, De septim. ecclesiis*, p. 74. — ⁴ H. Grisar, *Hist. de Rome et des papes au Moyen Age*, trad. E.-G. Ledos, Paris, 1906, t. I, p. 375-376. — ⁵ *De baptismo*, c. xvii, édit. Reifferscheid, t. I, p. 215.

¹ De Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1883, p. 153. — ² H. Grisar, *Le tombe apostoliche di Roma. Studi di archiologia e di storia*, dans *Studi e documenti di storia ediritta*, t. XIII, 1892, p. 321-373, réimprimé dans *Analecta romana*, in-4^o, Roma, 1899, t. I, p. 259-273, pl. VII. — ³ Pompeo Ugonio, *Storia delle stazioni di Roma*, Roma, 1588, dédié à la sœur de Sixte V, Camilla Peretti. Panvinio,

sion de s'y exercer, vu le rôle secondaire et, somme toute effacé, que joue l'Apôtre. C'est donc, très vraisemblablement, sur les *Πράξεις Παύλου* dans leur ensemble, qu'il a exercé son imagination et il l'a exercée de façon à discréditer l'ensemble et même tel détail que relève Tertullien.

Ce sont ces mêmes *πράξεις* que signale, à Rome, en l'année 202, saint Hippolyte¹ lorsqu'il écrit : *εἰ γὰρ πιστεύομεν, ὅτι Παύλου εἰς θηρία κατακριθέντος ἀφεθείς ἐπ' αὐτόν ὁ λέων εἰς τοὺς πόδας ἀναπεσῶν περιέλειχεν αὐτόν, πῶς οὐκ καὶ ἐπὶ τοῦ Δανιὴλ γενόμενα πιστεύομεν*, « si nous croyons que, Paul ayant été condamné aux bêtes, un lion lâché contre lui tomba à ses pieds et le lécha, comment ne croirions-nous pas aussi à ce qui est arrivé à Daniel? » La condamnation aux bêtes est mentionnée dans I Cor., xv, 32; mais les détails qu'ajoute Hippolyte comportent une allusion à un récit mentionné très probablement dans les Actes de Paul. Récit malheureusement disparu parmi les mutilations subies par l'ensemble de l'œuvre tel que nous le possédons aujourd'hui. Disparu mais attesté néanmoins par Nicéphore Calliste² qui a pu, au xiv^e siècle, le lire encore dans les *Voyages de Paul*, *περίοδοι Παύλου*, conservés dans un manuscrit de Sainte-Sophie à Constantinople. « Ceux, dit-il, qui ont arrangé les pérégrinations de Paul ont raconté qu'il avait et souffert et en même temps fait un très grand nombre d'autres choses, mais en particulier ceci, quand il était à Éphèse : le gouverneur Jérôme affirmait que Paul s'exprimait selon la vérité, et que lui-même trouvait du bien à ce qu'il disait, mais que le moment n'était pas opportun pour de tels discours. Quant au peuple de la ville, en fureur, il entoura les pieds de Paul d'une puissante entrave de fer et l'enferma en prison, en attendant qu'il fût exposé en proie aux lions. Eubule et Artémille, femmes d'Éphésiens illustres, instruites par lui, vinrent pendant la nuit lui demander la grâce du divin baptême. Alors, par la force divine, des anges, porteurs de lances, illuminant les ténèbres de la nuit de l'éclat de la lumière qui était en eux, Paul fut délivré de ses liens de fer; il les fit chrétiennes par le saint baptême, sur le bord de la mer où ils étaient parvenus; puis, sans qu'aucun des surveillants de la prison s'en aperçût, il reprit ses liens et attendit d'être jeté en proie aux lions. Un lion d'une taille énorme et d'une force irrésistible, fut lâché contre lui, mais, traversant en courant le stade, il vint se coucher à ses pieds. Beaucoup d'autres bêtes féroces furent lâchées; il ne fut permis à aucune de toucher au corps saint, dressé comme une colonne dans la prière. Après cela, une grêle excessivement violente s'abattant, très compacte, avec un grand bruit, broya les têtes de beaucoup d'hommes, non moins que des bêtes, et même un des premiers grêlons déchira l'oreille de Jérôme: aussi, celui-ci, avec ses gens, venant au Dieu de Paul, reçut-il le baptême sauveur. Quant au lion, il s'enfuit dans les montagnes. De là, Paul se rendit par mer en Macédoine et en Grèce. Ensuite, traversant de nouveau la Macédoine, il vint à Troas et à Milet et de là gagna Jérusalem. Que Luc, parmi les autres actions (de Paul), n'ait pas raconté ce combat contre les bêtes, rien d'étonnant; en effet, il faut nous rappeler, sans en douter, que seul parmi les évangélistes, Jean a rapporté la résurrection de Lazare et, de fait, nous savons qu'il n'est pas vrai que tous aient tout écrit, ou cru et connu, mais chacun, comme le Seigneur lui en fit part, en suivant la proportion calculée par l'Esprit; ainsi, ce qui est de l'Esprit pense, et croit, et écrit suivant l'Esprit. » Ce récit rappelle trop fidèlement les épisodes

de l'exposition de Thècle aux bêtes dans Antioche pour admettre une ressemblance fortuite; il ne peut faire de doute que nous ayons ici une réminiscence des *πράξεις Παύλου*, dans leur état primitif peut-être, mais plutôt légèrement remaniées. C'est bien à ce document qu'Hippolyte fait allusion sans le désigner autrement que par un emprunt que ses auditeurs, familiers avec les *Actes de Paul*, étaient en mesure d'identifier. Ces Actes jouissaient donc à Rome, au début du III^e siècle, d'une assez large notoriété et leur contenu prenait la valeur d'un récit historique. Tertullien était, semble-t-il, moins favorablement disposé à leur égard. Cette notoriété toutefois paraît avoir été de date récente. En effet, le *Canon* de Muratori, si précis, ne mentionne pas les *Acta Pauli* parmi les écrits canoniques ni parmi les apocryphes; comme le *Canon* date des environs de l'année 180, et doit provenir d'un original grec écrit à Rome, on en peut induire qu'à cette époque et dans cette ville, le texte grec des *Actes de Paul* n'était pas encore connu. Ce serait donc entre 180 et 202 qu'il y aurait fait son apparition.

Origène mentionne à deux reprises les *Actes de Paul* sous le titre de *Πράξεις Παύλου*. D'abord dans le *Περὶ ἀρχῶν*³, composé peu avant 230. On lit ce passage : *unde et recte mihi dictus videtur sermo ille qui in Actibus Pauli scriptus est, quia « Hic est verbum animal vivens »*, définition qui s'applique au Christ, « Verbe, être animé vivant », mais que nous ne retrouvons pas dans les fragments conservés des *Actes*. Quoi qu'il en soit, cette référence nous montre qu'Origène, théologien hardi autant qu'érudit consommé, n'hésite pas à aller chercher une définition dans les *Actes* pour appuyer et résumer les plus hautes spéculations métaphysiques et pareille citation témoigne que l'écrit ne lui paraît pas suspect. « C'est là, ainsi qu'on en a fait la juste remarque⁴, une preuve puissante du caractère catholique des *Acta Pauli*. Il est vrai cependant qu'ils ne viennent qu'au-dessous des textes canoniques; on peut donc les rejeter. » C'est Origène lui-même qui nous l'apprend dans un autre passage⁵ : *εἰ τῷ φίλον παραδέξασθαι τὸ ἐν ταῖς Παύλου Πράξεσιν ἀναγεγραμμένον, ὡς ὑπὸ τοῦ σωτῆρος εἰρημένον. Ἄνωθεν μέλλω σταυροῦσθαι, οὗτος κτλ.*, « s'il plaît à quelqu'un de recevoir ce qui est écrit dans les Actes de Paul comme prononcé par le Sauveur : « Je vais être crucifié de nouveau », il... » Ce passage manque également dans les fragments conservés.

Au III^e siècle, quoiqu'on ait voulu dire, appartient le poète Commodien de Gaza, qui, dans son *Carmen apologeticum*, vs. 620 sq., s'exprime ainsi :

*Et quidquid voluerit, faciet ut muta loquantur.
Et Balam cædenti asinam suam colloqui fecit
Et canem ut Simoni diceret clamavit a Petro [I. le Petrus]
Paulo prædicanti dicerent ut multi [I. multi] de illo;
Leonem populo fecit loqui voce divina.*

Un inconnu, désigné sous le nom de Cyprien d'Antioche, a reçu l'attribution de deux prières connues sous le nom d'*Orationes Cypriani*. (Voir *Dictionn.*, t. XII, col. 2324.) Dans la première on lit⁶ : *Assiste nobis sicut apostolis in vinculis, Theclæ in ignibus, Paulo in persecutionibus, Petro in fluctibus*. Dans la deuxième : *Libera me de medio sæculi hujus, sicut liberasti Theclam de medio amphitheatro*. Autant d'allusions aux *Actes de Thècle*.

A la limite du III^e au IV^e siècle, sans qu'on puisse préciser avec exactitude, nous rencontrons le catalogue des écrits de l'Ancien et du Nouveau Testament annexé au *codex Claromontanus*. Parmi les indications finales du catalogue on trouve six ouvrages dans l'ordre

¹ *De Daniele*, III, 29, édit. Bonwetsch et Achelis, p. 176. — ² *Hist. eccles.*, I, II, c. XXV, P. G., t. CXLV, col. 821. — ³ *De principiis*, I, II, 3, P. G., t. XI, col. 132. — ⁴ L. Vouaux,

Les actes de Paul et ses lettres apocryphes, in-8°, Paris, 1913, p. 28. — ⁵ *Comm. in Joannem*, t. XX, 12, P. G., t. XIV, col. 600. — ⁶ *Cypriani Opera*, édit. Hartel, t. III, p. 145.

suivant : *Épître de Barnabé* ; *Apocalypse de Jean* ; *Actes des apôtres* ; *Pasteur d'Herma* ; *Actes de Paul* ; *Apocalypse de Pierre*. On voit par cette nomenclature que les *Actes de Paul* sont mis au rang des livres hautement vénérés. Le *codex* note pour les *Actes de Paul* 3 560 stiques, ce qui prouve qu'ils étaient transcrits dans les manuscrits des livres bibliques.

« C'est la même impression que donne la lecture de la *Didascalie* syriaque, dont la composition peut remonter à la première moitié du iv^e siècle, sinon aux dernières années du iii^e. C'est très probablement de la correspondance apocryphe de Paul avec les Corinthiens que l'auteur de la *Didascalie* a tiré la mention qu'il fait (vi, 8) des deux adversaires des apôtres Cléobius et Simon, les trois hérésies qu'il (vi, 10) attribue à ceux-ci, exactement dans l'ordre où les cite la lettre des Corinthiens et enfin l'emploi qu'il fait, comme la lettre de Paul, de l'exemple du prophète Élie pour prouver la résurrection des corps. Il est difficile de décider si cet auteur a connu cette correspondance apocryphe déjà séparée de l'ensemble des *Acta Pauli*, ou s'il l'a lue dans ces Actes mêmes. Étant donnée la date, la seconde hypothèse paraît la plus probable. Mais c'est sans doute à cette époque précisément, ou un peu après, que, tirant une importance particulière du secours qu'elle apportait dans la lutte contre les hérétiques, en particulier contre les partisans de Bardesanes, elle a été traduite à part par les Syriens et placée dans leur recueil canonique. C'est un témoignage on ne peut plus net de la vénération véritable dont jouissaient les *Acta Pauli* ¹. »

En 324, Eusèbe de Césarée fait mention de l'ouvrage intitulé Παύλου πράξεις sur la valeur duquel, dit-il, l'accord n'est pas fait ² : οὐδὲ μὲν τὰς λεγομένας αὐτοῦ (Pauli) πράξεις ἐν ἀναμφιλέκτοις παρείληφα ; il parle ensuite du *Pasteur d'Herma* et plus loin ³, il dresse le catalogue des livres du Nouveau Testament qu'il répartit en trois catégories : 1^o les ὁμολογούμενα, acceptés de tous ; 2^o les ἀντιλεγόμενα, discutés, et les νόθα, non authentiques que, d'ailleurs, il finit par confondre en une catégorie unique ; 3^o les hérétiques. C'est parmi les νόθα qu'il classe les *Actes de Paul* : ἐν τοῖς νόθοις κατατάχθω καὶ τῶν Παύλου πράξεων ἢ γραφῆ et il leur fait place avant le *Pasteur d'Herma*, l'*Apocalypse de Pierre*, l'*Épître de Barnabé* et la *Didaché*. D'autres Actes sont moins favorisés, puisqu'il les relègue dans la troisième catégorie, ce sont les Actes d'André et de Jean et des autres apôtres. Un pareil classement équivaut à une solide recommandation d'orthodoxie.

Méthode, évêque d'Olympe en Lycie, mort vers 311, a écrit un *Banquet des dix vierges ou de la chasteté*, dans lequel sainte Thècle prend la parole et son discours contient diverses allusions à la vie de la sainte telle que la rapportent les *Actes de Paul*. L'emprunt n'est pas évident, mais la réminiscence est très probable et l'hommage rendu à la vierge suppose l'existence de sa vie qui, en ce cas, ne doit pas être différente du récit contenu dans les *Actes* dont il était peut-être déjà séparé ⁴.

Cette séparation était certainement un fait accompli en ce qui concerne la correspondance de Paul avec les

Corinthiens ⁵ ; mais c'est pour nous une nouvelle raison d'écarter désormais cette portion des *Actes*.

Saint Athanase d'Alexandrie, écrivit, vers 350, une vie de sainte Thècle aujourd'hui perdue ⁶. Saint Grégoire de Nazianze parle de la sainte à plusieurs reprises. En 363, dans son premier *Discours contre Julien l'Apostat* ⁷, il loue Thècle d'avoir combattu contre le feu et le fer, contre les bêtes sauvages et les tyrans ⁸. Vers 385, dans ses *Avis aux Vierges* ⁹, il rappelle que « Dieu l'a protégée contre le feu, et il a enchaîné la fureur redoutable des bêtes féroces ». Enfin, dans l'*Exhortation aux Vierges* ¹⁰, il dit que « Thècle échappa au feu et aux bêtes ».

Saint Grégoire de Nysse ¹¹ affirme qu'en recevant en son cœur la parole qui y coulait de la bouche de Paul, Thècle a rejeté l'homme extérieur. Vers le même temps saint Épiphane ¹² dit que « Thècle rencontre saint Paul et brise son mariage, alors qu'elle avait un prétendant très beau, un des premiers de la ville, possédant de grands biens, de grande naissance et illustre ; mais la sainte méprise les biens terrestres pour entrer en possession des biens célestes ». Ailleurs ¹³ Épiphane place Thècle à côté d'Élie, de saint Jean-Baptiste et de la vierge Marie.

En 400 ou 401, saint Jean Chrysostome introduit le souvenir de sainte Thècle dans une de ses homélies ¹⁴. « Écoutez, dit-il, ce que fit la bienheureuse Thècle ; pour voir Paul, elle donna même ses propres bijoux d'or. » Le même docteur ne se borne pas à une seule réminiscence des *Actes* lorsqu'il est question non de Thècle, mais de saint Paul lui-même. Il y revient dans cinq passages que voici : 1^o En 376, à propos des *Adversaires de la vie monastique* ¹⁵ : οὗτος ὁ Νέρων τὸν μακάριον Παῦλον (καὶ γὰρ ἔτυχε κατὰ τοὺς αὐτοὺς ἐκεῖνου γενόμενος χρόνους) τοιαῦτα ἐγκαλῶν, οἷάπερ ὑμεῖς τοῖς ἁγίοις τούτοις ἀνδράσιν, παλλακίδα γὰρ αὐτοῦ σφόδρα ἐπέραστον πείσας τὸν περὶ τῆς πίστεως δέξασθαι λόγον, ἐπειθεν ὁμοῦ καὶ τῆς ἀκαθάρτου συνουσίας ἀπαλλαγῆναι ἐκείνης· τοιαῦτα γοῦν ἐγκαλῶν ἐκεῖνος καὶ λιμεῖνα καὶ πλάνον καὶ τὰ αὐτὰ ἄπερ ὑμεῖς φθέγγεσθε τὸν Παῦλον ἀποκαλῶν, τὸ μὲν πρῶτον ἔδρασε, ὡς δὲ οὐκ ἐπειθε τῆς πρὸς τὴν κόρην ἀπόσχεσθαι συμβουλῆς, τέλος ἀπέκτεινε. « Ce Néron (car lui et Paul se trouvèrent vivre à la même époque) fit précisément au bienheureux Paul les reproches que vous adressez vous-mêmes à ces saints hommes ; Paul, en effet, après avoir fait accepter à la concubine de Néron, follement aimée de celui-ci, la parole de la foi, la persuada aussi de renoncer à ces relations impures ; aussi, Néron lui adressa ces mêmes reproches et le traita de ces mêmes noms de fléau et de charlatan que vous répétez vous-mêmes ; il le fit d'abord enchaîner ; puis, comme il ne put l'empêcher de continuer ses conseils à la jeune femme, il le fit, à la fin, mourir ¹⁶. » — 2^o En 387, homélie xvi aux fidèles d'Antioche ¹⁷ : μετὰ τούτων (τῶν δεσμῶν) ἐν τῷ δεσμωτηρίῳ διατρίβων τὸν δεσμοφύλακα ἐπεισε, μετὰ τούτων τὸν Ἀγρίππαν ἐπεσπέσατο, μετὰ τούτων πολλοὺς μαθητὰς κατεσκευάσεν ὁ Παῦλος, « par ces liens, dans la prison même où il vivait, Paul persuada le geôlier ; par eux, il entraîna Agrippa ; par eux, il se fit beaucoup de disciples ». — 3^o Vers 395, autre homélie ¹⁸ : προσέκρουσε γὰρ τότε τῷ Νέρωνι, τινὰ τῶν

édit. Parisiis, 1615 ; P. G., t. XLIV, col. 1067. — ¹² *Heres.* LXXVIII, 16, P. G., t. XLII, col. 725. — ¹³ *Heres.*, LXXIX, 5 ; P. G., t. XLII, col. 748. — ¹⁴ Homil. xxv, *In Acta apost.*, dans *Opera*, édit. Montfaucon, t. IX, p. 207 ; P. G., t. IX, col. 198. — ¹⁵ *Contra oppugnatores vitæ monasticæ*, l. I, 3, *Opera*, t. I, p. 48, édit. Montfaucon, P. G., t. XLVII, col. 323. — ¹⁶ H. Leclercq, *Dict. d'archéol. chrét. et de liturgie*, t. I, col. 2849-2850, n. IV. Claudia Acté. — ¹⁷ Homil. xvi, 5, *Ad popul. Antioch.*, dans *Opera*, t. II, p. 168 ; P. G., t. XLIX, col. 169. — ¹⁸ Homil. III, *In II Timoth.*, P. G., t. LXII, col. 614.

¹ L. Vouaux, *op. cit.*, p. 31-32. — ² *Hist. eccles.*, l. III, c. III, 5. — ³ *Hist. eccles.*, l. III, c. XXV, 4. — ⁴ Συμπόσιον τῶν δέκα παρθένων ἢ περὶ ἀγγελίας, dans Combefis, *Analecta novissima*, t. I, p. 64 sq. — ⁵ L. Vouaux, *op. cit.*, p. 34-35. — ⁶ Baronius, *Martyrologium romanum*, Venetiis, 1593, p. 434. — ⁷ *Orat. I in Julianum*, dans *Opera*, t. I, p. 108, édit. Paris, 1840, P. G., t. XXXV, col. 589. — ⁸ Cf. *Orat.*, XXIV, dans *Opera*, t. I, p. 443. — ⁹ *Præcepta ad virgines*, dans *Opera*, t. II, p. 348 ; P. G., t. XXXVII, col. 593. — ¹⁰ *Exhort. ad virgines*, P. G., t. XXXVII, col. 639. — ¹¹ Homil. XIV, *In Cant. Cantico.*, dans *Opera*, t. I, p. 676,

ἀνακρινόμενον αὐτῷ οἰκειωσάμενος. « Paul blessa alors Néron, en faisant sien un de ceux qui étaient attachés à la personne de celui-ci. » — 4^o Autre homélie ¹ : ἐπειδὴ δὲ τὸν οἰνογόρον αὐτοῦ κατήχησε, τότε αὐτὸν ἀπέτεμεν, « quand Paul eut catéchisé l'échanson de Néron, celui-ci le fit décapiter ». — 5^o En 401, homélie sur les *Actes des apôtres* ² : λέγεται Νέρωνος καὶ οἰνογόρον καὶ παλλακίδα ἀσπᾶσαι, « on dit que Paul entraîna et l'échanson et la concubine de Néron ». Il est inadmissible que les divergences constatées entre ces citations et le récit des *Actes de Paul* doivent s'expliquer par le remaniement catholique d'un texte gnostique. Tout d'abord, la citation n. 2 ne dépend pas des *Acta Pauli*, mais des *Acta apostolorum*, xvi, 33 et xxvi, 28; la mention dans n. 4 et n. 5 de l'« échanson » et n. 3, de « celui qui était attaché à la personne de Néron » se rapporte au Patrocle des *Acta Pauli*; la mention dans n. 1 et n. 5 de la « concubine » paraît être le résultat d'une confusion entre le martyr de Paul qui ne fait nulle mention d'Acté et le martyr de Pierre qui attribue au prince des apôtres la conversion des quatre concubines du préfet Agrippa.

La pèlerine espagnole Etheria, qui visita les Lieux saints vers l'an 390 ³, offre un témoignage du culte de sainte Thècle dont la pèlerine visita le tombeau à Séleucie où elle lut « le martyre et tous les actes » de la sainte : *sed quoniam de Tharso tertia mansione, id est in Hisauria, est martyrium sanctæ Theclæ, gratum fuit satis, ut etiam illuc accederem, præsertim cum tam in proximo esset, ... ibi ergo cum venissem in nomine Dei, facta oratione martyrium, nec non etiam et lectus omnis actus sanctæ Theclæ, gratias domino nostro egi infinitas, qui mihi dignatus est indignæ et non merenti in omnibus desideria complere.*

Vers l'an 400, Théodore de Mopsueste prononce un panégyrique de la sainte au jour de sa fête; ce discours est aujourd'hui perdu ⁴.

Saint Ambroise de Milan parle à diverses reprises de sainte Thècle ⁵, mais c'est dans son traité *Des vierges* ⁶, composé en 377, qu'il lui consacre le passage le plus caractérisé par sa ressemblance avec les *Actes* : (*Thecla*) *copulam fugiens nuptialem, et sponsi furore damnata, naturam etiam bestiarum virginitatis veneratione mutavit. Namque parata ad feras, cum aspectus quoque declinaret virorum, ac vitalia ipsa sævo offerret leoni, fecit ut qui impudicos detulerant oculos, pudicos referrent. Cernere erat lingentem pedes bestiam cubitare humi, muto testificantem sono quod sacrum virginis corpus violare non posset.*

Un personnage encore énigmatique à divers points de vue et qu'on désigne sous le nom peu compromettant d'*Ambrosiaster* écrivit, vers l'an 370, un commentaire des épîtres de saint Paul. On y lit à propos de II Tim., II, 18, que Hymenæus et Philetus niaient la résurrection ⁷ : *Hi, ut ex alia scriptura docemur, in filiis fieri resurrectionem dicebant*, et ce renseignement qui manque dans tous les ouvrages canoniques, se rencontre à la fin des *Acta Theclæ*, c. XIV, bien qu'on y désigne non plus Hymenæus et Philetus, mais Demas et Hermogène. Plus loin, II Tim., IV, 14, on lit : *Alexander iste, et Demas supradictus, collegæ fuerunt. Hi prius cum apostolo erant, simulantes illi amicitiam* ⁸, ce qui est le début des *Acta Theclæ*. Enfin, à propos de II Tim., I, 15, on lit : *Hi, quos memorat (Paulus) fallacia pleni erant; simulabant enim amicitias apostoli...* ⁹.

¹ Homil., X, In II Timoth., P. G., t. LXII, col. 657. —

² Homil., XLVI, In Acta apost., dans Opera, t. IX, p. 349, P. G., t. LX, col. 325. — ³ *Peregrinatio S. Silviæ Aquitanie ad Loca sancta*, édit. Geyer, p. 69, 70. — ⁴ Assemani, *Bibliotheca orientalis Clementino-Vaticana*, in-fol., Romæ, 1725, t. III, 1^{re} part., p. 323. — ⁵ *De lapsu virginis consecratæ*, c. III et IV, P. L., t. XVI, col. 385 sq.; *De virginitate*, VII, 40, P. L., t. XVI, col. 280; *Epist.*, LXIII, 31, *Ad Vercellensem*

Les réminiscences des *Acta Theclæ* ne sont pas contestables.

Zénon, évêque de Vérone, se rappelle lui aussi les *Actes de Thècle*, cf. XX, XXI, XXX, XXXII, XXXIII et XXXIV, dans le passage suivant ¹⁰ : *Adversus Theclam accusator acerrimus linguæ exserit gladium; cum suis sibi ministris publicæ leges insaniunt; stimulis acuitur feritas in ferocitatem, et tamen hominibus mitior invenitur. Ne quid scenæ tam diræ inhumanitatis deesse videatur, immittuntur etiam marina monstra; laciniis omnibus spoliatur puella, vestitur incendio. Inter tot instrumenta mortis spectatore metuente securâ calcat genera universa terrorum.*

Un des témoignages les plus intéressants nous est offert par saint Jérôme ¹¹ qui rappelle ici le texte de Tertullien et la condamnation des *Actes de Thècle* : *igitur periódous Pauli et Theclæ et totam baptizati leonis fabulam inter apocryphas scripturas computamus. Quale enim est ut individuus comes apostoli inter ceteras ejus res hoc solum ignoraverit? Sed et Tertullianus vicinus eorum temporum refert, presbyterum quemdam in Asia σπουδαστῆν apostoli Pauli, convictum apud Joannem, quod auctor esset libri, et confessum se hoc Pauli ancure fecisse, loco excidisse. L'emprunt au *De baptismo* de Tertullien est textuel pour deux passages; mais il y a plus et mieux que cet emprunt, il y a une connaissance directe du texte des *Actes de Paul et de Thècle* que cette simple désignation isole déjà dans l'ensemble des *Actes de Paul* que mentionnait Tertullien. De plus, il y a deux précisions importantes : « Nous comptons donc les *Voyages de Paul et de Thècle*, dit-il, et toute la fable du lion baptisé, parmi les écrits apocryphes. Comment admettre, en effet, qu'un homme, [saint Luc], compagnon de l'Apôtre, ait ignoré ce seul fait parmi les autres qui le concernent? Mais de plus, Tertullien, proche de ces temps, rapporte qu'un prêtre d'Asie, un zélé admirateur de l'apôtre Paul, convaincu devant Jean d'être l'auteur de ce livre et ayant confessé qu'il l'avait composé par amour pour Paul, fut destitué. » A quelles sources saint Jérôme doit-il ces deux précisions? On ne sait; ou du moins on est réduit aux conjectures. Déformation du texte primitif; remaniement dû à un manichéen; utilisation d'un apocryphe intitulé : *Épître de Pélagie* ¹². Peu importe. L'épisode du lion baptisé est assez mal famé, on voit. Quant à l'intervention de Jean, on sait que la longue vieillesse de cet apôtre servait à abriter bon nombre d'anecdotes assez peu authentiques. D'où il résulte que les deux précisions apportées par saint Jérôme sont de peu de valeur lorsqu'il s'agit d'en tirer des renseignements positifs et, en tous cas, ne sont pas puisés aux sources mêmes.*

Saint Augustin, dans son traité *Contre Fauste le manichéen*, écrit en 396 ¹³, met dans la bouche de cet hérétique les paroles suivantes : *Quid ergo? Et hoc vobis doctrina videtur esse daemoniorum et in seductorio spiritu dictum? Et quis erit alius in Deo loquens, si Paulus et Christus daemoniorum probantur fuisse sacerdotes? Mitto enim ceteros ejusdem domini nostri apostolos, Petrum et Andream, Thomam et illum inexpertum Veneris inter ceteros beatum Johannem, qui per diversa possessionem boni istius inter virgines ac pueros divino præconio cecinerunt, formam nobis atque adeo vobis ipsis faciendarum virginum relinquentes. Sed hos quidem, ut dixi, prætereo, quia eos vos exclusistis ex canone*

ecclesiam, P. L., t. XVI, col. 1250. — ¹⁴ *De virginibus*, I, II, c. III, n. 19-21, P. L., t. XVI, col. 223 sq. — ¹⁵ P. L., t. XVII, col. 491. — ¹⁶ P. L., t. XVII, col. 496. — ¹⁷ P. L., t. XVII, col. 487. — ¹⁸ *De timore*, I, I, tract. VIII, P. L., t. XI, col. 324. — ¹⁹ *De scriptoribus ecclesiasticis*, c. VII. — ²⁰ E.-J. Goodspeed, dans *Journal of semitic languages and literatures*, 1904, t. XX, p. 95 sq. — ²¹ *Contra Faustum manichæum*, XXX, 4, P. L., t. XLII, col. 493.

facileque mente sacrilega vestra dæmoniorum his potestis importare doctrinas. Num igitur et de Christo eadem dicere poteritis aut de apostolo Paulo, quem similiter ubique constat et verbo semper prætulisse nuptis innuptas, et id opere quoque ostendisse erga sanctissimam Theclam? Quodsi hæc dæmoniorum doctrina non fuit, quam et Theclæ Paulus et ceteri ceteris adnuntiaverunt apostoli, cui credi jam poterit hoc ab ipso esse memoratum, tamquam sit dæmoniorum voluntas et doctrina etiam persuasio sanctimonii? Fauste parlant aux catholiques qui tiennent pour authentique parole de l'apôtre Paul, le passage I Tim., iv, 1 sq. leur dit : *Si vero favere huic quoque proposito et non reluctari volenti id quoque doctrinam putatis esse dæmoniorum, taceo nunc vestrum periculum ipsi jam timeo apostolo, ne dæmoniorum doctrinam intulisse tunc Iconium videatur, cum Theclam obpigneratam jam thalamo in amorem sermone suo perpetuæ virginitatis incendit.* Par où nous voyons que les manichéens avaient constitué un véritable *Corpus* comprenant les Actes de Pierre, d'André, de Thomas, de Jean et de Paul. Sur ceux-ci rejaillissait le discrédit qui s'attachait à ce recueil hérétique et ils partageaient l'éloignement que les catholiques témoignaient pour cette littérature hérétique. Cependant les *Acta Pauli et Theclæ* bénéficiaient d'une mesure d'indulgence puisque saint Augustin n'invoque pas le caractère hérétique, ni même le caractère non authentique de ces actes.

Pas plus que saint Jérôme, saint Augustin ne doutait de la réalité historique de sainte Thècle. En 401, il montre aux vierges qu'elles ne doivent pas s'estimer plus haut que les épouses, et il dit d'elles : *Unde, inquam, scit, ne forte ipsa nondum sit Thecla jam sit illi Crispina?*¹.

Vers 390, Philastre, évêque de Brescia écrit² que « les manichéens, gnostiques, nicolaïtes, valentiniens et d'autres en très grand nombre », méprisant les écrits canoniques, emploient les actes « apocryphes d'André, de Jean, de Pierre et de Paul »; nouvelle allusion au *Corpus* hérétique dont nous avons parlé. *Scripturæ autem absconditæ, etsi legi debent morum causa a perfectis, non ab omnibus debent, quia non intelligentes multa addiderunt et tulerunt quæ voluerunt hæretici.* Il n'y aura donc que ceux dont l'esprit est parfaitement formé qui pourront lire ces écrits. Et il semble faire encore allusion à ce *Corpus* en général quand il dit que dans ces actes apocryphes *signa fecerunt (apostoli) magna et prodigia, ut et pecudes et canes et bestię loquerentur, etiam et animas hominum tales velut canum et pecudum similes imputaverunt esse hæretici perdit.*

L'auteur inconnu de centons inspirés par les Livres saints et auquel on a attribué un état-civil de haute fantaisie³, consacre onze centons à l'épisode de sainte Thècle : 1° *Thecla super fenestram = Acta Theclæ*, c. vii; 2° *Thecla flammeam = A. Th.*, c. xxxiv; 3° *araneum Thecla = A. Th.*, c. ix; 4° *arsinum Thecla = A. Th.*, au mot corrompu; 5° *in bestiario Thecla = A. Th.*, c. xxviii; 6° *laurum Thecla = A. Th.*, c. xxxv; 7° *speculum argenteum Thecla = A. Th.*, c. xviii; 8° *bestiis datur Thecla = A. Th.*, c. xxxiii; 9° *plorabat Tryphæna = A. Th.*, c. xxix ou xxx; 10° *attendebat Onesiphorus = A. Th.*, c. iii; 11° *vestem detraxit Thecla = A. Th.*, c. xxvi. Quatre autres citations se rapportent au séjour de Paul à Myre : 1° *ventrem aperuit Hermocrates*; 2° *panem pelebatur Hermocrates*; 3° *murmurabat Hermippus*; 4° *effudit Hermocrates.*

Macaire de Magnésie, vers 410⁴, parle du martyr de Paul en s'inspirant d'un récit qui n'est autre que les *Acta Pauli*, ὁ μὲν γὰρ τῆς κεφαλῆς τιμῆς αἵματι καὶ γάλακτι τὸν ὄφιν εἰς λιγυρίαν ὥσπερ ἐδέλεασεν, « quand on lui coupa la tête, il en coula du sang et du lait, comme pour amorcer le serpent par cette friandise ».

Sulpice Sévère, vers 400⁵, rapporte que la Vierge, sainte Agnès et sainte Thècle ont apparu fréquemment à saint Martin.

Maxime de Turin, vers 460⁶, rapproche le miracle identique survenu en faveur d'Agnès et de Thècle, toutes deux sauvées des flammes : *et Agnem sicut Theclam flammarum globos evasisse cognoscis.*

Isidore de Péluse⁷ appelle Thècle « partout illustre, colonne éternelle de chasteté, le principal des triomphes et des trophées féminins » et encore⁸ il lui donne le titre de « protomartyre ».

Basile de Séleucie, vers 450⁹, compose un ouvrage en deux livres en l'honneur de la sainte qui est, dit-il, une *ιστορία... καὶ παλαιῶν ἔργων διήγησις, τῶν ὑπὸ τῆς μακαρίας Θεκλῆς τῆς ἀποστόλου καὶ μάρτυρος πραγθέντων ἐξ ἐτέρας μὲν καὶ παλαιότερας ἱστορίας ἐκληρωθεῖσα, κατ' ἔχοντος δὲ αὐτῆς ἐκείνης συντεθεισα...* « récit des anciennes actions accomplies par la bienheureuse Thècle, apôtre et martyr. Il a été emprunté à une autre histoire plus ancienne et il la suit pas à pas. » Le premier livre raconte les faits dans l'ordre même où ils se rencontrent dans les *Acta Theclæ*. « Basile se contente de paraphraser, surtout dans les discours et d'expliquer tout ce qui pouvait choquer l'esprit catholique; ainsi, le baptême de Thècle est mystique, la martyre se l'étant donné à un moment d'extrême danger; et l'idée que « l'ancienne histoire » donne du mariage est proclamée fautive. Basile ne rapporte, à la fin de la vie de Thècle, ni son voyage souterrain à Rome, ni les tentations perverses des médecins pour la perdre; il ne les connaissait donc très probablement pas. Sans doute, son œuvre a-t-elle été considérée comme officielle dans l'Église de Séleucie¹⁰. »

Un fragment d'homélie attribué faussement à saint Jean Chrysostome¹¹ célèbre sainte Thècle; plus préoccupé de louer que d'instruire, il ne prend les *Actes* que comme un thème à amplifications, mais l'influence des *Actes* n'est pas contestable.

Malgré ces témoignages nombreux et précis, il faut cependant constater que la popularité de Thècle ne suffit pas à contrebalancer la déconsidération grandissante des *Actes* à raison de leur réputation hétérodoxe. Cette déconsidération s'affirme en raison même de la vivacité de la lutte engagée en Occident entre catholiques et manichéens, ceux-ci représentés par les priscillianistes. L'histoire légendaire de la sainte se transmet indépendamment de la source suspecte dont elle découle, mais les *Acta Pauli* n'en sont pas moins définitivement rejetés. En 405, le pape Innocent I^{er}, écrivant à l'évêque de Toulouse, Exupère, au sujet du canon, ne fait mention des *Acta Pauli* et des *Acta Pauli et Theclæ* ni pour les accueillir ni pour les rejeter, il les enveloppe dans la catégorie des *Acta Matthiæ, Jacobi*, etc., et bien d'autres qu'il ne daigne pas désigner : *si qua sunt talia*¹². Vers 450, saint Léon le Grand et Turribius d'Astorga ne se montrent pas plus explicites, d'ailleurs ces *Actes* ne jouissent pas d'un meilleur traitement que leurs congénères, tous condamnés comme hérétiques à raison de l'usage qu'en font les priscillia-

¹ De sancta virginitate, c. xlv, P. L., t. xl, col. 422. — ² De hæresibus, c. lxxxviii, P. L., t. xii, col. 1200. — ³ A. Harnack, *Cena Cypriani*, dans *Texte und Untersuchungen*, t. xix, nouv. sér., t. iv, fasc. 3 b; cf. A. Lapôtre, *La « Cena Cypriani » et ses énigmes*, Paris, 1912. — ⁴ Apocryphes, l. iv, c. iv, édit. Blondel, 1876, p. 182. — ⁵ *Dialogus de vita Martini*, II, 13, 5, édit. Halm, p. 106, P. L., t. xx,

col. 210. — ⁶ *Sermo XLVIII in festo S. Agnetis*, P. L., t. xvii, p. 704. — ⁷ *Epist.*, l. I, epist. lxxxvii, P. G., t. lxxxviii, col. 244. — ⁸ *Epist.*, clx, P. G., t. lxxxvii, col. 289. — ⁹ *Basilii in Isauria episcopi De vita ac miraculis D. Theclæ libri II*, Antverpiæ, 1608; P. G., t. lxxxv, col. 477 sq. — ¹⁰ L. Vouaux, *op. cit.*, p. 55. — ¹¹ *Opera*, édit. Montfaucon, t. II, p. 749-751, P. G., t. I, col. 748. — ¹² P. L., t. xx, col. 501.

nistes qui, dit le pape : *scripturas veras adulterant, falsas inducunt... quæ sub nomine apostolorum habent seminarium falsitatum... non solum interdiciendæ, sed etiam penitus auferendæ sunt atque ignibus concremandæ*¹.

Le Décret de Gélase, promulgué entre 492 et 496 : *De libris recipiendis*, classe les Actes de Thècle parmi les livres « ne pouvant en aucune façon être acceptés » parce qu'ils ont été « écrits ou vantés par des hérétiques ou des schismatiques ». Dans ce nombre se trouve le *liber qui appellatur Actus Theclæ et Pauli*². Il n'est même plus question des *Acta Pauli*.

Malgré cette condamnation, le souvenir des Actes ne se perd pas; du moins la tradition de certains épisodes se transmet d'une manière constante. Grégoire de Tours³, en 590, rappelle que c'est « du lait et de l'eau qui s'échappa du corps sacré de saint Paul ».

Au vi^e siècle, l'auteur d'un sermon attribué à saint Augustin⁴, nous dit que « du cou de Paul, quand le persécuteur l'eut frappé du glaive, il s'échappa un flot de lait plutôt que de sang ».

Saint Jean Damascène, dans la première moitié du viii^e siècle, conserve à propos de sainte Thècle, le trait suivant⁵. Thècle, dit-il, n'a-t-elle pas sauvé Falconilla après sa mort? μήτι τὴν Φαλκονίλλαν ἢ πρωτόμαρτυρος οὐκ ἔσωσε μετὰ θάνατον.

Nicetas le Paphlagonien, vers 880, écrit un panégyrique de sainte Thècle⁶ où il suit à peu près l'ordre des faits des *Acta Theclæ*, à condition d'y introduire des retouches, notamment à propos du mariage, où il substitue aux paroles de l'Apôtre la doctrine des épîtres pastorales, en outre il fait baptiser Thècle par saint Paul, néanmoins il laisse à la sainte, mais à titre exceptionnel, le droit de conférer le baptême. Nicetas connaît et rappelle les tentatives criminelles des médecins contre Thècle, à la fin de sa vie. Cette addition aux *Acta Pauli* date donc au plus tard du ix^e siècle.

Au x^e siècle, Siméon Métaphraste s'inspire de très près des *Acta Theclæ* pour la composition de la vie de sainte Thècle intitulée : μαρτύριον τῆς ἁγίας πρωτομάρτυρος καὶ ἀποστόλου Θεκλής, dont le début est : ἄρτι τοῦ μεγάλου τῆς ἀληθείας, imprimée en grec par Pierre Pantin⁷, en latin par Lipomano et par Surius, au 23 septembre⁸ et qui est conservée dans beaucoup de manuscrits : Paris, Bibl. nat., *Suppl. gr. 240* (olim Saugerman), sæc. xi, fol. 3^r A; — *gr. 774*, sæc. xv, fol. 89 sq.; — *gr. 1492*, sæc. xi, fol. 138^r sq.; — *gr. 148* (olim Colbert 772, Reg. 2042, 2), sæc. xi, fol. 166^r sq.; *gr. 1479* (olim Colbert 780, Reg. 2016, 6, 6), sæc. xi, fol. 157^v A sq.; — *gr. 1607*, sæc. xiv, fol. 166^v sq.; — *gr. 1515* (olim Colbert 868, Reg. 2016, 5, 5), sæc. xii, fol. 130^r A sq.; — *gr. 1521*, sæc. xii, fol. 206^v sq.; — *gr. 1523*, sæc. xii, fol. 106^v sq.; — Florence, Laurentienne, *Plut.*, xi, cod. 20, sæc. xi, fol. 147, etc. Suidas, au mot ἄβαξ attribue cette pièce à Siméon Logothète.

Entre le vi^e et le x^e siècle, les auteurs ont l'habitude de classer les Παύλου πράξεις et les Παύλου περίοδοι parmi les apocryphes. Dans un catalogue de soixante auteurs, datant vraisemblablement du vi^e siècle⁹, les *Acta Pauli* n'occupent parmi les vingt-cinq apocryphes que le dix-neuvième rang, entre l'*Épître de Barnabé* et l'*Apocalypse de Paul*. Dans le catalogue annexé aux *Quæstiones et responsiones* d'Anastase le Sinaïte, ces mêmes Actes tiennent le cinquième rang dans une liste de onze apocryphes : τοῦ Παύλου πράξεις¹⁰. Dans cette même période, et probablement au vi^e ou au vii^e siècle prend rang une stichométrie conservée en appendice à

la *Chronologie* de Nicéphore, patriarche de Constantinople, qui vivait au début du ix^e siècle. Le Περίοδος Παύλου ouvre la liste des apocryphes du Nouveau Testament, avec 3 600 stiques, chiffre sensiblement rapproché des 3 560 stiques du catalogue conservé dans le *Codex Claromontanus*. On a justement remarqué, à ce propos, que l'auteur de la stichométrie avait dû avoir sous les yeux le texte primitif des *Acta Pauli*.

Jean de Thessalonique, seconde moitié du vii^e siècle, observe que la falsification des anciens écrits orthodoxes par les hérétiques a attiré sur eux la sévérité de l'Église catholique. Tout en usant de ces écrits : ἰδικὰς περιόδους τῶν ἁγίων ἀποστόλων Πέτρου καὶ Παύλου καὶ Ἀνδρέου καὶ Ἰωάννου, il purifiera ce qu'il emploiera. Pour lui, les *Acta Pauli* sont donc hérétiques et mal famés.

Pour Photius, patriarche de Constantinople dans la seconde moitié du ix^e siècle, le jugement est plus rigoureux encore¹¹ : ἀνεργώσθη βιβλίον, αἱ λεγόμεναι τῶν ἀποστόλων περίοδοι, ἐν αἷς περιείχοντο πράξεις Πέτρου, Ἰωάννου, Ἀνδρέου, Θωμᾶ, Παύλου. Γράφει δὲ αὐτὰς ὡς δηλοῖ τὸ αὐτὸ βιβλίον Λεύκιος Χαρίνος, « a été lu un livre, ce qu'on appelle *Les pérégrinations des apôtres*, dans lequel étaient compris les Actes de Pierre, de Jean, d'André, de Thomas, de Paul. L'auteur en est, comme le montre le livre lui-même, Lucius Charinus ». Et voici le jugement qu'en porte Photius : « La langue est, dans l'ensemble, irrégulière et étrange; car l'auteur emploie des constructions et des tournures parfois soignées, mais le plus souvent rustiques et incorrectes; et il ne montre pas trace de la langue unie et simple et de la grâce naturelle dont s'embellit la parole évangélique et apostolique. Il abonde en folles, en incohérences et en contradictions. Il affirme en effet qu'il y a un Dieu des Juifs, mauvais, dont Simon le Magicien s'est fait le serviteur, différent du Christ, qu'il dit bon; et, brouillant et confondant tout, il appelle celui-ci père et fils. Il prétend qu'il ne s'est pas incarné véritablement, mais seulement en apparence, et qu'ainsi il est apparu souvent, sous de nombreuses formes, à ses disciples, tantôt jeune et tantôt vieux, et même enfant, et plus ou moins grand, et même d'une telle taille que sa tête atteignait jusqu'au ciel. Il forge aussi sur la croix de nombreuses extravagances et insanités, disant que le Christ n'a pas été crucifié, qu'un autre l'a été à sa place, et que pour cela il riait des bourreaux. Il rejette le mariage selon la loi et appelle tout enfantement pervers et œuvre de pervers. Il imagine dans son radotage des œuvres de démon et raconte des résurrections monstrueuses, absurdes et puériles d'hommes, de bœufs et autres bêtes. Les iconoclastes croient que, dans les Actes de Jean, il s'est prononcé contre les images. En un mot, ce livre contient mille témoignages puérils, incroyables, absurdes, extravagants, contradictoires, impies et athées; si on le désignait comme la source et le père de toutes les hérésies, on ne s'éloignerait pas beaucoup de l'exacte vérité. » Photius est l'auteur d'un Discours en l'honneur de sainte Thècle¹².

De cette série de témoignages on peut tirer la conclusion suivante : l'œuvre hautement estimée au début du iii^e siècle par Hippolyte de Rome et par Origène n'est cependant pas égalée au degré d'autorité dont jouissent les livres canoniques et Tertullien ne se fait pas faute d'en proclamer le caractère apocryphe. Catholiques et hérétiques tiraillent le texte et, dès le

¹ P. L., t. lrv, col. 688. — ² *Gelasii decretum*, II, 22. — ³ *In gloria martyrum*, I, xxviii, P. L., t. lxxi, col. 729. — ⁴ *Sermo*, cci, P. L., t. xxxix, col. 2120. — ⁵ *De his qui in fide dormierunt*, c. ix, P. G., t. xcvi, col. 253. — ⁶ Dans Combefis, *Auctarium novissimum*, t. i, p. 445 sq.; P. G., t. cv, col. 301-336. — ⁷ Dans *Basilii in Isauria episcopi De vita et miraculis div.*

Theclæ libri II, Anvers, 1608, p. 250-291. — ⁸ P. G., t. cxv, col. 822-846. — ⁹ Th. Zahn, *Geschichte des N. T. Kanons*, t. II, p. 289 sq. — ¹⁰ Cotellier, *Patres apostolici*, édit. Le Clerc, t. I, p. 197. — ¹¹ *Codex*, cxiv, P. G., t. ciii, col. 389. — ¹² Von Gebhardt, *Die lateinischen Uebersetzungen der Acta Pauli et Theclæ*, p. 176 sq.

III^e siècle, chacune des trois parties dont se composent les *Actes* va courir sa fortune particulière. Dès le milieu de ce siècle, la correspondance apocryphe de saint Paul et des Corinthiens est exploitée dans la polémique contre Bardesanes et entre dans le canon syrien, d'où elle passe dans le canon arménien. A la fin du III^e et au début du IV^e siècle, les *Actes de Thècle* et les *Actes de Paul* ont une vie distincte suivant l'adoption dont ils sont séparément l'objet. Ils ne sont pas canoniques, ce point est acquis dès le temps d'Eusèbe et du *Codex Claromontanus*, et le fait d'être exploités, dès la seconde moitié du IV^e siècle, par les hérétiques, leur imprime une note fâcheuse. La popularité que manichéens et priscillianistes valent aux *Actes* est bien compensée par la rigueur du *Décret* de Gélase, et leur introduction dans un *Corpus* hérétique d'Actes des apôtres permet d'entrevoir ou laisse supposer nombre de retouches exécutées dans le but d'amener les *Actes* dans un sens favorable aux doctrines hétérodoxes, en un mot de les compromettre. Les *Actes de Paul* ont dû subir, de ce chef, d'assez graves remaniements, ce qui explique pourquoi nous n'avons pas trace d'une traduction complète à l'usage des catholiques. Celle des hérétiques a seule existé; elle a depuis disparu entièrement, ainsi que tant d'autres œuvres de même origine activement pourchassées par les partisans et les défenseurs du catholicisme.

La traduction latine à l'usage des catholiques en Occident et le texte grec des catholiques en Orient ont seuls survécu. Toutefois la destinée ne favorise pas également les *Actes de Paul et de Thècle*, la Correspondance apocryphe et les *Actes de Paul*. La correspondance écartée des bibles grecques n'a qu'une existence effacée; les *Actes de Paul* sont de bonne heure supplantés par des remaniements, comme le *pseudo-Marcellus* et tant d'autres, dans lesquels le rôle de saint Paul s'atténue et s'efface presque afin de ne pas nuire au relief voulu pour le personnage de saint Pierre. Quant aux *Actes de Paul et de Thècle* ils deviennent le réservoir historique auquel vont puiser tous les panégyristes orientaux de la sainte, soucieux sous l'agrément du style et le développement de la légende de garder le dessin primitif du récit vénéré. Ce qui subsiste en Occident c'est le souvenir, le nom, la ferme croyance à la réalité historique du personnage de Thècle, mais la défiance subsiste par rapport à l'ouvrage dont les faits servent encore de prétextes à quelques amplifications oratoires ou légendaires.

Quant à l'ensemble des Actes, on n'en entend plus parler, sauf dans les catalogues qui les citent parmi les apocryphes et dans Photius qui ne les mentionne que pour les condamner. « On le voit, il n'y a rien dans cette histoire des témoignages qui viennent confirmer la théorie de Lipsius, qu'il y eut primitivement des *Acta Pauli* gnostiques, remaniés ensuite par les catholiques, et que notre texte est un de ces remaniements. Une enquête attentive et aussi complète que possible nous apprend précisément le contraire. S'il y eut des déformations, elles ne sont dues qu'aux hérétiques et l'œuvre primitive, fut bien d'esprit catholique¹. »

2. *Textes.* a) *Texte grec.* — Voici les principaux manuscrits contenant le texte grec des *Actes de Paul et de Thècle* :

A = Paris, Bibl. nat., 520, XI^e siècle. Collationné par Thilo et par Tischendorf.

B = Paris, Bibl. nat., 1454, X^e siècle. Collationné par les mêmes.

C = Paris, Bibl. nat., 1468, XI^e siècle. Collationné par les mêmes.

E = Vatican, 797, XI^e siècle. Collationné par A. Mau.

F = Vatican, 866, XI^e siècle. Collationné par le même.

G = Oxford, Bodléienne, 180, XII^e siècle. Utilisé par Grabe pour son édition.

H = Oxford, *Miscell. gr.* 77, fin XII^e siècle. Utilisé par Th. Hearne (dans J. Leland, *Collectanea*, Oxonii, 1715, t. 1, p. 67-69) pour combler une lacune du manuscrit G. Lipsius en a vu des extraits.

I = Paris, Bibl. nat., 1506, XI^e siècle. Extraits par Gundermann.

K = Paris, Bibl. nat., 769, XII^e siècle. Extraits par le même.

L = Vatican, *Palat.*, 68, XIII^e siècle. Extraits par A. Mau.

M = Vatican, 1190, XIV^e siècle. Extraits par le même.

Un manuscrit du Mont-Athos, le *Cullumusianus* 56, XII^e siècle, non collationné, fol. 156 : *Μαρτύριον τῆς ἁγίας καὶ ἐνδόξου πρωτομάρτυρος καὶ ἀποστόλου Θεόκλητος τῆς ἐν γυναιξίν Χριστοῦ τοῦ θεοῦ ἡμῶν*, qui débute ainsi : *Ἀναβαίνοντος Παύλου εἰς ἱκόνιον*.

Un fragment contenant une grande partie du c. VIII et le début du c. IX, d'après un manuscrit égyptien en parchemin, du V^e siècle environ, dans Grenfell et Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, t. 1, p. 9.

Tous ces manuscrits peuvent être ramenés à trois familles, qui sont : 1^o E, I, K, L; 2^o F, G, H, M; 3^o A, B, C. Les plus autorisés sont ceux qui, à la fin des *Actes*, omettent la disparition de Thècle dans le rocher et son voyage souterrain à Rome. C'est le cas pour E, I, K, L, F, H. Le meilleur parmi eux est E malgré les fautes du scribe et les libertés qu'il prend avec le texte dont il omet et intervertit parfois les mots; en sorte que ce manuscrit doit être contrôlé par ceux de la première famille, quoique I, K, L, se permettent parfois des additions; F, G, ne sont pas négligeables puisqu'ils donnent parfois le véritable texte; M accueille le récit de la vie de Thècle dans la caverne. Quant à A, B, C, ils ne viennent qu'en dernier lieu, surtout C qui se permet maintes variantes, abréviations et omissions.

Nous devons terminer cette énumération par la mention de la découverte d'importants fragments des Actes en langue grecque publiés depuis peu de temps par C. Schmidt et W. Schubart : *Πράξεις Παύλου. Acta Pauli, nach dem Papyrus der Hamburger Staats- und Universitätsbibliothek*, in-8^o, Glückstadt et Hambourg, 1936. Les textes sont fournis par onze pages d'un rouleau de papyrus provenant du Fayoum et datant des environs de l'an 300. On possède maintenant la certitude absolue que les pièces connues seulement à l'état séparé comme *Actes de Paul et de Thècle*, comme correspondance apocryphe de Paul avec les Corinthiens et comme Martyre de Paul, ne sont que des parties des Actes primitifs de Paul; on sait la place respective que ces morceaux occupaient dans l'ensemble, et surtout, on peut être sûr que cet ouvrage est bien celui que d'anciens Pères, comme Origène et Hippolyte lisaient sous ce nom. Les témoignages de Tertullien et d'Hippolyte reportent approximativement la composition des Actes de Paul aux années 190-200; l'auteur travailla comme un romancier sur les données fournies par les *Actes des Apôtres* et les *Épîtres* de saint Paul; il connut aussi et utilisa les *Actes de Pierre* ce qui fait remonter la composition de ces derniers aux années 180-190.

b) *Version syriaque.* — G. Wright² a fait connaître une version syriaque des *Actes de Thècle* d'après quatre manuscrits du British Museum : *cod. Addit. 14652*, VI^e siècle; *Addit. 14447*, X^e siècle environ; *Addit. 14641*, X^e-XI^e siècle; *Addit. 12174*, de l'année 1197, qu'il dé-

¹ L. Vouaux, *op. cit.*, p. 69. — ² *Apocryphal Acts of the apostles*, London, 1871, syr., t. 1; trad. angl., t. II, p. 116-145.

signe respectivement par les sigles A, B, C, D et Lipsius par le sigle *s* (*s^a*, *s^b*, *s^c*, *s^d*). B ne comporte qu'un minime fragment; A présente une lacune depuis sect. 10 : πολλή οὖν σύγχυσις jusque sect. 13 : ἄνδρες τίς ἐστίν; D présente une lacune de deux feuillets affectant les sections 19-26 : ὡς δὲ ἐξήπειτο jusque Ἰκονιέων εἰμί πρώτη et sections 34-41 : ὡς δὲ ἐτέλεσεν jusque εἰς τὸν οἶκον Ἐρμαίου. Cette version syriacque s'accorde assez souvent avec les leçons des versions latines qui diffèrent du texte grec, et doit dériver d'une des formes les plus anciennes de l'œuvre.

c) *Version arménienne*. — Celle-ci n'est qu'une traduction du syriaque; elle a été publiée, en traduction anglaise, par Conybeare¹.

d) *Version slave*. — Conservée dans trois manuscrits du monastère de la Sainte-Trinité à Moscou : cod. 663, fol. 373; cod. 666, fol. 91; cod. 755, fol. 230. Enfin dans un manuscrit du séminaire de Béthanie, cod. 1, fol. 241; celle-ci n'a été ni éditée, ni collationnée.

e) *Version arabe*. — Signalée par Assemani² d'après un manuscrit du Vatican.

f) *Version éthiopienne*. — Goodspeed, *The Book of Thecla*, dans *The American journal of semitic languages ad literatures*, t. xvii, p. 65 sq.

g) *Version copte*. — La découverte de la version copte entraîne d'importantes conséquences pour l'histoire et la composition des *Acta Pauli*. Depuis l'année 1736, date de la publication d'une troisième épître de saint Paul aux Corinthiens, dans le texte arménien³, une question était posée de savoir si cette correspondance avait fait partie des *Actes apocryphes de Paul*⁴. Le texte latin de cette troisième épître fut découvert, en 1891, à Milan⁵ et, en 1892, à Laon⁶. Enfin, en 1897, on apprit la découverte dans un manuscrit copte des *Actes de saint Paul et de sainte Thècle*, de la lettre aux Corinthiens et de la Passion de l'Apôtre, le tout sous la rubrique finale : ΜΠΡΑΞΙΣΜΠΑΥΛΟΣ⁷. Il y avait lieu de croire qu'on se trouvait en possession du texte complet des πράξεις Παύλου.

La liaison entre la troisième épître et le *Martyrium Pauli*, bien qu'elle n'eût pas besoin à la rigueur de cette confirmation, s'y trouvait attestée une fois de plus. Plus importante était la preuve de la liaison entre les *Actes de Paul et de Thècle* et l'épître en question; or cette preuve était désormais faite. L'épître débute par une sorte de récit qui suppose un autre texte auquel il se rattache, cette fois on pouvait faire la soudure. De plus les *Acta Pauli et Theclæ* sont, dans les divers canons de livres apocryphes, en rapport étroit et constant avec les *Acta Pauli*; ces deux morceaux sont généralement cités l'un après l'autre. En outre, les *Acta Pauli et Theclæ* commencent assez brusquement, en pleine narration, et une fois encore le manuscrit copte fournissait la liaison naturelle. Toutefois une objection sérieuse a été faite : « D'abord, les trois fragments réunis ne forment que 810 stiques; or, pour répondre au signalement fourni par les Catalogues de Nicéphore et de Clermont il en faudrait de 3 500 à 3 600; nous sommes loin de compte. Au moins avons-nous une portion notable des Πράξεις Παύλου, et les trois morceaux trouvés réunis dans le manuscrit copte représentent-ils effectivement une partie de ce qui formait le texte signalé par Eusèbe et d'autres écrivains ecclésiastiques? On est induit à le croire, mais cela n'est pas victorieusement démontré par le seul

fait que les trois fragments sont intimement soudés l'un à l'autre dans le même manuscrit. Ce ne serait pas la première fois qu'un scribe aurait rassemblé dans les cahiers d'un même manuscrit deux textes relatifs à un seul personnage⁸. » Une autre objection ne peut être négligée. On a soutenu l'unité primitive du document; celui-ci pénétra en Syrie. C'est là ou en Palestine, que l'épître apocryphe fut détachée de l'ensemble et incorporée au Nouveau Testament par des chrétiens qui prenaient l'ouvrage entier pour écrit apostolique. Ceci est difficile à comprendre. « Comment les chrétiens de Syrie (disons plutôt de Mésopotamie) ont-ils laissé périr cet ouvrage dont ils retenaient un fragment pour le joindre aux saintes Écritures? Comment ont-ils attribué à saint Paul une épître tirée d'un livre qu'ils ne jugeaient pas bon à conserver? Qu'ils aient publié à part une section de ce prétendu écrit apostolique, passe encore. Mais l'existence de cet extrait n'empêchait pas, tout au contraire, que l'ouvrage complet continuât d'être reproduit dans son intégrité première. Il n'en fut rien. Comme si les différentes parties de cette légende énigmatique n'attendaient qu'un signal pour se dégager d'une solidarité compromettante, chacune d'elles s'en va de son côté chercher fortune pour son compte. Malgré la célébrité dont elles jouissent à titre individuel, l'ouvrage d'où elles sont tirées tombe dans l'oubli à tel point qu'on n'en retrouvera qu'un seul exemplaire momifié au fond d'une obscure nécropole d'apocryphes. Le souvenir de leur commune origine ne sert ni ne nuit à leur succès. Saint Augustin, qui se laisse objecter par Fauste le Manichéen les Actes de sainte Thècle, ne paraît point se douter qu'ils faisaient corps avec une pseudo-correspondance de saint Paul. Saint Jérôme, qui les rejette, ne prend point argument de leur voisinage suspect. Tertullien pas davantage. Les fausses lettres sont commentées par saint Éphrem, qui s'abstient de consulter les *Acta Pauli* quand, par exemple, en exposant la II^e épître à Timothée, il est amené à parler du séjour de saint Paul à Rome. Ou il les rejette ou il les ignore; et dans les deux cas, il est si loin de se douter de leur cohésion avec la réponse au message des Corinthiens, que, dans sa paraphrase de ce dernier, il accuse les Bardesanites d'avoir forgé des apocryphes remplis de prétendus miracles de l'Apôtre. Dans les anecdotes que, dès le III^e siècle, les esprits plus avisés se racontaient sur la fausse légende de saint Paul, son auteur est accusé d'avoir composé une histoire mensongère, non du tort autrement grave d'avoir interpolé dans l'Écriture une pièce de son invention. » Quoi qu'il en soit et pour en finir avec une correspondance sur laquelle nous n'aurons plus à revenir, celle-ci nous est transmise sous sa forme la plus rapprochée du texte primitif dans la version copte; la version latine du manuscrit de Laon a été révisée sur la version du manuscrit de Milan, mais procède d'un texte beaucoup moins altéré; enfin la version du manuscrit de Milan et la version arménienne ont été trop fortement interpolées pour fournir mieux et autre chose qu'un secours dans la reconstitution du texte. La paraphrase de saint Éphrem, quoique fort délicate à utiliser, rend de meilleurs services⁹. Nous revenons maintenant aux *Actes* et au *Martyrium* du manuscrit copte.

Ce manuscrit, de provenance mal déterminée, a été acheté au Caire. Il est écrit sur papyrus et son état de conservation est pitoyable. A l'exception de quelques

¹ *The Apology and Acts of Apollonius and other monuments of early christianity*, in-8°, London, 1894, p. 61-88. —

² *Bibliotheca orientalis Clementino-Vaticana*, in-fol., Romæ, 1725, t. III, 1^{re} part., p. 286. — ³ Whiston, *Mosis Chorenensis historiae Armeniæ libri tres*, London, 1736, append., p. 371. —

⁴ La Croze, *Thesaurus epistolarum*, t. III, p. 237. — ⁵ S. Berger, *La correspondance apocryphe de saint Paul et des Corinthiens*, dans *Revue de théologie et de philosophie*,

Paris, 1891. — ⁶ Bratke, dans *Theologische Literaturzeitung*, 1892, p. 585-588. — ⁷ C. Schmidt, *Die Paulusakten*, dans *Neue Heidelberger Jahrbücher*, 1897, t. VII, p. 217-224. —

⁸ P. Peeters, dans *Anal. boll.*, 1905, t. XXIV, p. 280. —

⁹ *Anal. boll.*, 1898, t. XVII, p. 232. — ¹⁰ A. Harnack, *Untersuchungen über den apokryphen Briefwechsel der Korinther mit dem Apostel Paulus*, dans *Sitzungsberichte der königlich Preussischen Akademie der Wissenschaften*, 1905, p. 3-35.

feuillet, ce ne sont guère que de petits fragments qui font partie aujourd'hui de la bibliothèque de l'Université d'Heidelberg, M. C. Schmidt trouva le titre au bas d'une page : « Actes de Paul d'après l'apôtre » et fut mis ainsi sur la voie de l'identification des quatre-vingt-deux pages qui constituent le fondement du document copte¹ auquel est venu depuis s'ajouter un feuillet qui prend place entre les pages 22 et 23 (folios λ-λ')². L'aspect des planches qui représentent l'état actuel du manuscrit après la restauration peut seul suggérer l'idée de l'effort exigé pour arriver à ce résultat auquel l'éditeur est parvenu en tirant parti de cinq données principales qui sont : *a*, le lien évident de sens qui rapprochait certains fragments; *b*, l'accord avec les textes déjà établis dans les diverses versions existantes, *c*, la conservation de la pagination dans quelques pages; *d*, la présence de quelques indications de paragraphes; *e*, la direction des fibres du papyrus. Cette dernière donnée montra les fibres verticales dans les rectos de la première moitié et horizontale dans les versos, au contraire, horizontale dans les rectos de la seconde moitié et verticale dans les versos, permit cette constatation que le manuscrit était formé de feuilles pliées et placées l'une dans l'autre; toutes les pages étaient écrites. Des trous percés au dos du manuscrit donnaient passage à des cordons de cuir ou d'étoffe qui maintenaient la cohésion du volume dont on se servait à la manière de nos livres modernes. Le manuscrit est très usagé ainsi qu'on peut le constater par le froissement des feuillets dont la marge extérieure présente l'empreinte des doigts qui tournèrent les pages.

Le manuscrit intact se composait de quarante-cinq feuilles environ, soit par conséquent cent quatre-vingts pages. Le scribe, par suite de l'arrangement adopté n'a pu calculer avec exactitude la quantité de feuillets qui lui était nécessaire; afin d'en avoir assez, il en a pris trop et, voulant utiliser les feuillets non employés, il transcrivit un fragment d'un évangile apocryphe inconnu. Chaque page mesure 0 m. 27 × 0 m. 19, dont 0 m. 21 × 0 m. 13 couverts par l'écriture, une belle onciale droite. Il n'y a eu qu'un seul scribe assez instruit car il fit peu de fautes, assez soigneux car il corrigea lui-même la plupart d'entre elles. La langue est le copte sahidique se rapprochant du dialecte d'Akhmîn, sans être tout à fait identique à ce dernier. Le scribe a vécu vraisemblablement au VI^e siècle.

Les éloges n'ont pas été ménagés à l'effort fourni et au résultat obtenu par l'éditeur dont le travail apporte une contribution importante à l'étude du texte. Cependant il est nécessaire de ne pas s'hypnotiser sur la reconstitution obtenue et de rappeler les observations d'un critique compétent entre tous³. « Si certains feuillets du papyrus sont aussi frustes qu'ils le paraissent sur la reproduction, je crains bien que personne ne parvienne à les déchiffrer autrement qu'aux éclairs de son imagination. En d'autres endroits, où l'encre a pâli, on est fort embarrassé de discerner si telle trace que l'on aperçoit dans la teinte uniforme de la gravure en camaïeu, représente un trait oblitéré ou l'ombre d'une fibre plus saillante du papyrus. Enfin, lorsqu'on a classé les feuilles d'après l'ordre définitivement adopté par M. C. Schmidt, on est aussitôt frappé du fait que les variations de l'écriture se succèdent dans un contraste un peu brusque. Des séries de pages où le module

des lettres est sensiblement constant, semblent entremêlées à d'autres où le module est différent. Toutefois, ici encore, la photographie peut être seule responsable de cette apparence qui, en soi, ne laisserait pas d'éveiller çà et là quelque défiance.

« Mais le doute vient encore par d'autres côtés où il est plus malaisé d'y couper court. Rien qu'à regarder la pagination du texte, une observation générale s'impose avant tout examen. M. Schmidt explique fort simplement, dans sa préface, comment il fut, déjà sur le tard, avisé d'une loi papyrologique qui le força de modifier en cours d'impression le classement des feuillets auquel il s'était d'abord tenu. Supposé que cette seconde pagination adoptée *in extremis* soit la véritable, il faut vraiment que les données qui ont servi à reconstituer le texte soient bien insuffisantes et bien ambiguës, pour que M. Schmidt ait pu travailler, des années durant, à le restaurer sur un plan fautif, sans être averti de son erreur par la forme même de ses matériaux. Les conséquences qui résultent de là, quant à la valeur des hypothèses suivies dans le second système, sont telles qu'on chercherait vainement à en atténuer la portée.

« Il y aurait sans doute une exagération injuste à prétendre que, dégagées des restitutions discutables, les parties restantes du document primitif se réduisent à si peu de chose que l'ensemble n'a plus aucune figure. Outre que des fragments notables sont conservés ou rétablis dans un état presque satisfaisant, la contexture générale de l'ouvrage s'aperçoit jusqu'à un certain point. On voit avec toute la netteté désirable que différents textes plus ou moins bien connus par ailleurs, notamment l'histoire de sainte Thècle, les récits fabuleux des missions de saint Paul, sa correspondance apocryphe avec les Corinthiens et son martyre, y étaient enfilés bout à bout, dans un ordre d'ailleurs malaisé à préciser en détail⁴. »

h) Version latine. — On possède quatre et peut-être cinq traductions latines indépendantes entre elles des *Actes de Paul et de Thècle* et divers abrégés dont un au moins dérive en ligne directe de texte original. Lipsius n'a pas soupçonné cette complication et ne s'est guère soucié de la version latine dont le classement a été établi par O. von Gebhardt⁵. Il existe huit textes bien distincts désignés par les sigles A, Ba, b, c, Ca, b, c, d. Le texte A était entièrement inconnu; il ne se trouve que dans deux manuscrits et il est donc resté fort rare; B au contraire a été fréquemment copié et retouché. La version Ba semble avoir le mieux conservé le texte du groupe B; mais tous les exemplaires de cette version — et aussi ceux de Bb — dépendent d'un texte défectueux, offrant notamment une lacune entre les chapitres XI et XIX. Lipsius a utilisé un manuscrit de Bc qu'il jugeait très favorablement, trop favorablement sans doute, car il ne pouvait se rendre assez exactement compte de la version B, qui n'est du reste pas aussi souvent d'accord avec certains manuscrits grecs de Lipsius qu'on serait porté à le croire. Entre les quatre variétés de la traduction C, il a été fort difficile de désigner celle qui la représente le mieux. Cd est trop remanié; le rédacteur de Cc (surtout répandu en Italie) a souvent abrégé son texte et s'est permis bien d'autres libertés; Cb dérive d'un bon modèle, mais la traduction est très embrouillée. Reste Ca, qui, sans être parfait, est moins défectueux que les autres. Il est presque impossible, tant les divergences sont non-

¹ C. Schmidt, *Acta Pauli aus der Heidelberger Koptischen Papyrushandschrift N. 1 herausgegeben*, in-8°, Leipzig, 1904, VIII, 240-80* p., Annexe, *Tafelband*, album in-4°, XII p. et 82 pl. en phototypie, avec le sous-titre : *Veröffentlichungen aus der Heidelberger Papyrussammlung II.* — ² C. Schmidt, *Ein neues Fragment der Heidelberger Acta Pauli*, dans *Sitzungsberichte der königlich Preussischen*

Akademie der Wissenschaften, 1909, p. 216-220. — ³ P. Peeters, dans *Analecta bollandiana*, 1905, t. XXIV, p. 276-280. — ⁴ P. Peeters, dans *Analecta bollandiana*, 1905, t. XXIV, p. 278. — ⁵ *Passio S. Theclæ virginis, Die lateinischen Uebersetzungen der Acta Pauli et Theclæ*, dans *Texte und Untersuchungen*, nouv. série, t. VII, fasc. 2, Leipzig, 1902.

breuses, de rétablir le texte de C, qui semble remonter très haut, a été souvent transcrit, gâté par les copistes, corrigé arbitrairement et développé, jusqu'à ce que les quatre principaux types fussent constitués. La traduction D, n'existe qu'à l'état fragmentaire, dans un seul manuscrit, et le fragment E, conservé dans un manuscrit du VIII^e-IX^e siècle, est si court qu'il est difficile de caractériser le texte auquel il appartient¹.

De ces diverses familles, c'est A qui donne la meilleure traduction contenue dans le manuscrit *lat. 5306* de la Bibliothèque nationale, XIV^e siècle, et le manuscrit de Toulouse, bibliothèque municipale, 479, début du XIV^e siècle. Le premier est plus correct, il s'abstient plus souvent de changements intentionnels, mais il faut cependant parfois prendre la bonne leçon dans le deuxième. Tous deux ont d'ailleurs fait usage d'un texte offrant quelques lacunes. Ce texte se rapproche, mais sans se confondre avec la famille des manuscrits grecs F, G, H, M, de Lipsius; il paraît plus ancien. Toutefois, l'emploi de cette traduction pour l'établissement du texte primitif exact n'est pas décisif parce que le traducteur ne s'est pas tenu toujours au mot à mot et que le ms. de Paris est souvent incorrect.

On a vu que Ba présente la meilleure traduction mais présente une lacune (c. XI-XIX) que Bb et Bc permettent de combler. Cette famille donne une traduction correcte sous la réserve d'additions assez nombreuses et de quelques suppressions. Cependant on ne peut la rattacher à aucun manuscrit grec connu; elle doit dépendre d'un texte très ancien. Il importe de remarquer que la famille B offre une ressemblance frappante avec le fragment grec publié par Grenfell et Hunt, du V^e siècle.

La famille C est peu fidèle, émaillée de fautes et de variantes arbitraires.

La famille D fourmille de variantes graves; c'est plus une paraphrase qu'une traduction.

L'étude de la traduction latine présente par elle-même un grand intérêt. Mais il s'agit surtout de savoir en quelle mesure elle rend le texte original. On constate, non sans quelque surprise, que plusieurs leçons fournies par l'ensemble des versions latines ne trouvent aucune confirmation ni dans le texte ni dans l'appareil de Lipsius. Que celui-ci, du reste, ne disposait pas de matériaux suffisants, c'est ce qui ne ressort pas seulement de sa connaissance imparfaite du texte latin — il ignorait la version A et n'utilisait qu'un ms. de B et deux de C — mais aussi de l'état de son texte vis-à-vis de l'ensemble des témoins actuellement connus. Voici un intéressant exemple de l'embarras du critique en présence des témoignages divergents des versions anciennes. Au c. I, on lit : ὁ δὲ Παύλος... οὐδὲν φάλλον ἐποίησε αὐτοῖς. Les traductions latines : A : *Paulus autem nihil mali suspicans*; B : *Nihil male de illis suspicabatur*; Bc : *nihil mali suspicabatur in eis*; C : *nihil mali suspicans*; Cd : *nihil mali suspicans*. Il est à remarquer que Bc est, en cet endroit, indépendant de B, et Cd de C. Voilà donc cinq versions qui s'accordent contre le texte grec. Mais celui-ci a pour appui la version syriaque et la version copte. La leçon ὑπενόει ἐν αὐτοῖς au lieu de ἐποίησε αὐτοῖς, admise dans la recension grecque des Actes a beaucoup de chances d'être originale. Mais elle aurait besoin d'être confirmée par la tradition grecque. Ce cas et bien d'autres font ressortir l'insuffisance des témoins du texte grec².

La famille E ne renferme que les béatitudes ou bénédictions conservées dans un manuscrit latin de la

bibliothèque de Munich et publiées par O. von Gebhardt³ et par D.-A. Wilmart⁴ d'après le manuscrit du Vatican, *Regin. 1050*, où elles sont rattachées ou plutôt juxtaposées à une série de fragments analogue, mais non identique à celle du manuscrit de Munich⁵.

XXXIX. MARTYRE DE PAUL. — Voici les principales indications relatives au martyre de Paul.

1. *Texte.* a) *Texte grec.* — P = Ms. du monastère de Saint-Jean à Patmos, n. 48, IX^e siècle, in-4^o, 412 feuillets⁶. Ce manuscrit a été collationné par C. Krumbacher, en 1885, et publié par Lipsius dans *Jahrbücher für protestantische Theologie*, 1886, p. 86-106 et étudié dans *Acta apostol. apocr.*, t. I, p. LII-LIII. Ce manuscrit est mal écrit, mais il a de la valeur comme témoin du texte.

A = Ms. du monastère de Vatopédi au Mont-Athos, n. 79, X^e ou XI^e siècle; le texte est moins correct que dans le manuscrit de Patmos, néanmoins il permet d'y introduire quelques corrections. Le récit a été quelque peu allongé et ces additions doivent être tenues pour très suspectes puisque la plupart d'entre elles ne peuvent se réclamer du témoignage de la version copte.

b) *Version syriaque.* — Cette version est contenue dans le ms. du British Museum, *addit. 12172*; elle a été rédigée d'après un texte intermédiaire entre le texte primitif et celui du pseudo-Linus; éditée par Nau, *La version syriaque inédite des martyres de saint Pierre, saint Paul et saint Luc, d'après un manuscrit du X^e siècle*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, 1898, t. III, p. 39-57. Cette traduction ne se fait pas faute d'ajouter au texte des détails, mais tout en se modelant sur pseudo-Linus, elle abrège considérablement les discours de celui-ci et ne rapporte ni les relations de Paul et de Sénèque, ni l'épisode de Plautilla. Son début, destiné à le rattacher au « martyre de Pierre », et sa fin, qui mentionne les dates, lui sont propres. Elle ne peut guère être utilisée pour la critique du texte.

c) *Version slave.* — Version très voisine du texte grec qu'elle suit presque littéralement ce qui a permis à M. Serge Sokoloff d'en faire une retraduction grecque. Manuscrit de la collection Undolski, 1296, in-8^o, XV^e-XVI^e siècle, dans la bibliothèque du comte Rumjan'zew à Moscou. Utilisé par Lipsius; l'original tout en étant plus récent que le manuscrit de Patmos lui était étroitement apparenté.

d) *Versions coptes.* — Fragment tiré par Zoëga du ms. 130 de la bibliothèque Borgia : *Catalogus codicum coptiorum*, p. 229. Le texte a été publié par J. Guidi, dans *Rendiconti della reale Accademia dei Lincei*, 1887, t. III, p. 65-67, et la traduction italienne par ce même : *Gli Atti apocrifi degli apostoli nei testi copti, arabi ed etiopici*, dans *Giornale della Società asiatica italiana*, 1888, t. II, p. 36 sq. Elle contient le martyre depuis le début jusqu'à ces mots : ὑπερ εἰ καὶ σοὶ φίλον ἐστὶν στρατευθῆναι αὐτῷ. Cette version est très proche du manuscrit de Patmos; elle dérive d'un texte grec où le martyre de Paul était séparé de l'ensemble, plus récent que celui qui a servi à la version suivante.

Version conservée par le manuscrit reconstitué par C. Schmidt des *Acta Pauli* dont il a été parlé plus haut. Le martyre s'y trouve mais tout à fait fragmentaire; de ce qui subsiste on peut induire néanmoins à une parenté étroite avec le manuscrit de Patmos.

Version copte publiée par M. von Lemm, *Koptische apocryphe Apostelacten. II. Das Martyrium des Paulus. Mélanges asiatiques tirés du Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Petersbourg*, 1892, t. X,

¹ *Analecta bollandiana*, 1903, t. XXII, p. 208. — ² *Analecta bollandiana*, 1903, p. 208. — ³ *Op. cit.*, p. CIX-CX, 137. — ⁴ *Extraits d'Acta Pauli*, dans *Revue bénédictine*, 1910, t. XXVII, p. 402-412. — ⁵ *Anal. boll.*, 1911, t. XXX, p. 352-353. — ⁶ Ce manuscrit a été décrit par C. Tischendorf,

Rechenenschaft ueber meine handschriftlichen Studien auf meiner wissenschaftlichen Reise 1840 bis 1842, dans *Wiener Jahrbücher, Anzeiger für Wissenschaft und Kunst*, n. CX, p. 15 sq., et dans *Acta apostolorum apocrypha, proleg.*, p. XX sq.

fasc. 2, p. 354-381; accompagnée d'un commentaire très érudit. Ce texte offre une étroite parenté avec le manuscrit de Patmos, mais il présente néanmoins d'évidentes affinités avec le manuscrit de Vatopédi.

e) *Version arabe*. — Lipsius a affirmé, à tort semble-t-il, que cette version arabe dépend de la version copte; elle a été éditée par Mme Agnès Lewis Smith, *Acta mythologica apostolorum. Horæ semiticæ*, t. III, p. 184-189; cf. *ibid.*, t. IV, p. 217-222.

f) *Version éthiopienne*. — Procède purement et simplement de la version arabe. Lipsius ne l'a connue que par Malan, *Certamen apostolorum*, p. 11-15; on la possède aujourd'hui, et partiellement en double exemplaire, dans l'édition de W. Budge, *The Contendings of the Apostles*, t. I, *The Ethiopic text*, London, 1895, p. 505-510, 594-598, 41-45; cf. t. II (1901), p. 605-610, 702-706, 43-48. Le prologue rattache le récit aux Actes canoniques des apôtres.

g) *Version arménienne*. — Cette version semble faite sur le texte du ms. de Patmos. *Actes apocryphes des apôtres* (en arménien), édit. Ch. Tschérakian, Venise, 1904, p. 57-61.

h) *Version latine*. — La *Passio Pauli brevior* nous est conservée par trois manuscrits de Munich, lat. 4554, VIII^e ou IX^e siècle, qui est de beaucoup le meilleur; éditée par Lipsius, dans *Jahrbücher für protest. Theologie*, 1886, p. 332-336; un fragment est intitulé *Passio sanctorum apostolorum Petri et Pauli qui passi sunt sub Nerone imperatore die tertio kal. julias*, vient ensuite la version du martyre de Paul: *In tempore illo cum venisset Romæ Lucas a Galilæa et Titus a Dalmatia expectaverunt Paulum in urbe... tunc jussu regis cessavit edictum, ita ut nemo auderet contingere christianos donec*, le reste manque. Le même récit se rencontre dans les manuscrits de Munich, lat. 22020, XII^e siècle, et 19642, XV^e siècle, beaucoup moins corrects et qui ne peuvent être utilisés qu'avec défiance; cf. *Jahrbücher*, 1886, p. 691 sq. Ils ne contiennent que les trois premiers chapitres du martyre.

Outre ce *Fragmentum passionis Pauli*, il existe plusieurs remaniements, en particulier la *Passio sancti Pauli apostoli* communément désignée sous le nom de pseudo-Linus. Cette attribution au pape saint Lin est dénuée de fondement puisque la pièce date au plus tôt de la fin du IV^e siècle et probablement de la première moitié du V^e. Le nom de pseudo-Linus ne s'y applique que par une extension abusive; il servait à désigner une paraphrase latine du martyre de Pierre faite d'après les anciens actes grecs de ce dernier, ensuite les actes de Paul firent l'objet d'une paraphrase analogue et les deux récits s'étant trouvés maintes fois rapprochés, le second fut placé sous le même patronage que le premier. Il paraît certain qu'aucune des rédactions existantes de la *Passio* et du *fragmentum* ne peut être regardée comme la source des autres; toutes dérivent d'un original commun qui a été amplifié dans pseudo-Linus et abrégé dans le *Fragmentum* de même que dans le *Μαρτύριον* du manuscrit de Patmos¹. Lipsius² dit qu'il n'est guère de bibliothèques qui ne contiennent la *Passio* du pseudo-Linus, dont il a établi le texte³ d'après vingt-huit manuscrits; il en a catalogué soixante-dix huit⁴; comme ce texte ne rentre pas dans la catégorie des Actes que nous rassemblons dans le présent travail sur saint Paul, nous ne nous étendrons pas plus longtemps à son sujet.

2. *Auteur*. — C'est Tertullien qui nous le fait connaître: *Sciant in Asia presbyterum, qui eam scripturam construxit*⁵; nous n'avons aucun moyen de contrôler cette affirmation, mais elle est positive, elle remonte à

l'année 200 environ et celui qui l'avance est à même d'être bien renseigné grâce à sa connaissance du grec et à ses relations étendues. En outre, Tertullien devait être sur ses gardes car il pouvait être contredit, et on n'a aucun indice que, sur ce point, il l'ait été. Enfin, il s'agissait d'une question assez importante puisque l'écrit en question se donnait pour remonter aux temps apostoliques et revendiquait une autorité égale à celle des livres canoniques.

L'affirmation est donnée comme un point de fait, hors de discussion. On peut croire que Tertullien ne faisait que consigner un renseignement dont il n'avait plus à donner la démonstration faite sur les lieux mêmes où la fraude s'était produite. Les précisions qu'il ajoute: *quasi titulo Pauli de suo cumulans, convictum atque confessum, id se aurore Pauli fecisse, loco decessisse*, nous apprennent qu'en Orient, où l'écrit s'était répandu, il y avait eu contestation, enquête et sanction. Les Églises d'Orient, soucieuses de conserver intact l'héritage authentique des apôtres, s'étaient émues à l'apparition d'un récit d'ailleurs orthodoxe et l'enquête avait donc porté moins sur la doctrine que sur l'origine: celle-ci une fois constatée par l'aveu du délinquant, une sanction était intervenue qui équivalait à un certificat d'inauthenticité. L'auteur était catholique et prêtre; il n'a donc pu être destitué que par ses pairs et bien plus probablement par des évêques. Nous voyons ainsi fonctionner un tribunal épiscopal.

Le prêtre frappé n'était pas le premier venu. Dans un récit étendu il avait su toujours respecter la doctrine catholique, de plus son œuvre témoigne d'une connaissance réelle des livres du Nouveau Testament; car il ne procède pas par voie de citations, mais il est visiblement imprégné de l'esprit des livres saints qu'il possède assez bien pour que les réminiscences, même verbales, puissent se rapporter parfois à deux ou trois passages différents. C'est principalement dans la correspondance supposée que l'auteur a pu donner sa mesure et son pastiche fut assez réussi pour que Syriens et Arméniens y fussent pris et accueillissent pour un temps cette composition apocryphe dans leur canon.

3. *Origine*. — *In Asia*, dit Tertullien et tout ce qu'on peut ajouter au delà de cette simple indication est conjecture. L'Asie s'applique à une vaste étendue de pays, car outre la province d'Asie, ce nom s'appliquait également à toute la péninsule d'Asie Mineure. Toutes les précisions qu'on a prétendu apporter sont ingénieuses; elles ne sont pas même probables.

4. *Date*. — La mention de Tertullien nous donne une limite inférieure, l'an 200, pour cet écrit auquel nous ne pouvons pas assigner avec une égale certitude une limite supérieure. En discutant le témoignage d'Hippolyte de Porto nous avons montré que l'introduction à Rome du texte grec des *Acta Pauli* pouvait être postérieure à l'année 180, date probable de la rédaction du *Canon de Muratori* qui n'en fait aucune mention. Mais leur introduction à Rome ne prouve rien quant à la date de leur composition, ce qui ne veut pas dire que celle-ci remonte beaucoup au-delà. Tertullien est évidemment bien renseigné pour parler comme il le fait, sans aucune hésitation, sans le moindre *fertur*; ceci peut donner lieu de penser que la destitution dont il parle ne remonte pas à une date bien éloignée.

A défaut d'autres indices, il faut se borner à ceux que fournit l'ouvrage lui-même. L'auteur, soucieux de donner à son ouvrage une origine apostolique, a dû chercher à y semer des traits anciens, conformes à l'idée plus ou moins exacte qu'il se faisait de l'époque des apôtres et il paraît avoir pensé trouver ce caractère

¹ P. Corssen, *Der Schluss der Paulusakten*, dans *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft*, 1905, t. VI, p. 317-338. — ² *Acta apostolorum apocrypha*, I, p. XXIII.

— ³ *Acta apostolorum apocrypha*, p. 23-44. — ⁴ *Acta apostolorum apocrypha*, I, p. XXIII-XXVI. — ⁵ *De baptismo*, c. XVII.

d'antiquité en appuyant sur un sentiment de tolérance et d'indulgence de la part des autorités romaines. Celles-ci représentées par de hauts fonctionnaires semblent ne se prêter qu'avec répugnance aux rigueurs et pour complaire à la férocité de la foule. Le proconsul Cestilius est un magistrat humain qui sévit à regret, le gouverneur d'Antioche semble acquis aux solutions mitigées. Ces indices, il faut le reconnaître, sont assez vagues, car l'auteur peut bien avoir songé à inculquer l'idée d'indulgence aux lecteurs qu'il espérait avoir, même parmi les païens.

En tout cas, on vit alors sous le régime inauguré par Néron, confirmé par le rescrit de Trajan. Le seul grief invoqué contre Paul est celui-ci : « Il est chrétien. »

L'auteur combat le gnosticisme représenté par Démas et Hermogène d'une part, par Simon et Cléobius d'autre part; le conflit est violent et l'écrivain s'attaque à des personnages imaginaires au lieu de prendre corps à corps les représentants connus de tous du gnosticisme au II^e siècle : Carpocrate, Basilide, Valentin et Marcion. C'est là une nécessité de son pastiche, car il ne peut nommer ces derniers sans livrer le secret de la composition toute récente de son ouvrage. Le choix des noms de Simon et Cléobius s'explique probablement par un souvenir qui y était resté attaché. En effet, ces deux mêmes noms reparaissent dans les *Hypomnemata* d'Hégésippe, où on les trouve cités en tête des sept hérésies primitives.

Nous avons déjà reconnu que l'auteur possédait à fond les écrits du Nouveau Testament; il a certainement tracé l'itinéraire des voyages de saint Paul en tenant compte des données contenues dans les Actes des apôtres et dans les épîtres pauliniennes; sauf à remanier à sa guise, quand bon lui semble. Mais ces constatations ne nous apprennent rien sur la limite inférieure chronologique qu'on doit leur assigner. L'emploi du *martyrium Polycarpi*, nous donnerait, s'il était prouvé, une date sûre, mais il n'en est rien et les rapports qu'on a pensé découvrir ne sauraient être critiquement invoqués.

Reste la doctrine théologique éparsée dans les *Actes*. Ici les rapprochements qu'on peut faire entre l'enseignement donné et celui de tel ou tel écrit chrétien relèvent moins de la philologie que de la divination : c'est un mot, un tour d'expression, une pensée qui rappelle un passage de quelque écrit du II^e siècle; on peut, là-dessus, échafauder des conjectures, c'est un exercice inoffensif.

A tout prendre, on n'a jusqu'ici aucun indice positif qui favorise une date ou une période d'une façon impressionnante. Le plus qu'on peut dire, c'est que les *Actes de Paul* ont pu être composés en Asie vers la seconde moitié du II^e siècle.

5. *Résumé.* — Le théâtre des événements se trouve délimité aux provinces méridionales d'Asie Mineure, Lycaonie et Cilicie, entre les villes d'Iconium, de Séleucie et d'Antioche de Pisidie. Les *Actes* débutent ainsi : « Comme Paul montait vers Iconium après sa fuite d'Antioche... » C'est le point d'attache historique. Nous savons qu'à Antioche de Pisidie, Paul avait séjourné et guéri le fils de deux Juifs, Ancharès et Phila; ceux-ci se convertirent, peu après la foule s'irrite, menace, maltraite l'Apôtre et le chasse du pays. Cette situation est celle que font connaître les *Actes des apôtres*, XIII, 50, à Antioche de Pisidie même.

Chassé, Paul se rend à Iconium, accompagné de Démas et d'Hermogène, deux faux disciples qu'il ne laisse pas d'instruire de la vie du Christ. Iconium était, au I^{er} siècle, une ville assez considérable, devenue depuis peu colonie romaine, située de l'autre côté du Taurus

sur les bords d'un lac, à l'entrée du désert qui s'étend au centre de l'Asie Mineure, non loin d'un volcan éteint, le *Kara-Dagh*, ou « Montagne noire ». Dans cette ville, Paul avait été précédé par son disciple Tite qui avait fait connaissance d'un certain Onésiphore. Celui-ci, impatient de voir Paul, s'en fait donner le signalement par Tite et, avec sa femme Lectra et leurs fils Simmia et Zénon, se rend à la rencontre de l'Apôtre sur la route royale de Lystres, *κατὰ τὴν βασιλικὴν ὁδὸν τὴν ἐπὶ Λύστρων*. Cette route allait directement d'Antioche à Lystres en passant à quelques milles au sud d'Iconium; un habitant de la première ville pouvait fort naturellement l'appeler « la route de Lystres ». Onésiphore et sa famille auront donc gagné d'abord cette grande voie, puis l'auront suivie dans la direction d'Antioche de Pisidie, d'où venait Paul¹.

Bientôt a lieu la rencontre, Paul répond à la description que Tite a donnée : petit, chauve, les jambes courtes, les sourcils qui se rejoignent, le nez busqué. Plus de doute, on s'aborde et tous ensemble prennent la route d'Iconium, entrent dans la maison d'Onésiphore, où ils « rompent le pain » et saint Paul paie sa bienvenue par un discours sous forme de béatitudes. L'Apôtre glorifie la virginité et la continence, mais de façon si vive qu'il semble réserver toute son admiration à l'exclusion du mariage. C'est le moment choisi par l'auteur pour introduire une jeune vierge nommée Thècle, d'une figure charmante et de grande naissance; elle est fille de Théoclie et fiancée à Thamyris, citoyen riche et influent d'Iconium. Sa maison étant voisine de celle d'Onésiphore elle a vu entrer l'hôte attendu chez celui-ci et, curieuse, se tient à la fenêtre d'où elle entend son discours, mais d'où elle ne peut l'apercevoir. Elle ne se lasse pas de l'écouter. Théoclie surprise l'appelle, mais la jeune fille reste attachée à la fenêtre « comme une araignée dans sa toile ». Elle en oublie le boire et le manger. Vexée, Théoclie recourt à Thamyris, tout aussi impuissant à distraire Thècle; il n'en obtient ni un mot ni un regard.

Hors de lui, Thamyris descend dans la rue, voit des allants et venants dans la maison d'Onésiphore et s'informe. Il s'adresse à Démas et Hermogène qui qualifient brièvement l'enseignement de Paul : « Il enlève les femmes à leurs maris, les amants à leurs fiancées et promet la résurrection à ceux-là seuls qui auront gardé la virginité. » Thamyris entraîne chez lui les deux faux frères, les traite copieusement, les fait jaser, provoque leurs confidences par les siennes. Rien de plus facile que de se débarrasser de l'importun, disent-ils, il suffira de l'accuser auprès du gouverneur Cestilius d'être chrétien, et, d'après le décret de César, le gouverneur le fera éloigner et Thècle sera rendue à son fiancé.

Le lendemain, dès l'aube, Thamyris avec des magistrats, des gardes et une foule nombreuse qui épouse sa querelle, se rend chez Onésiphore, arrête Paul et l'emmène devant le tribunal où il l'accuse de détourner les jeunes filles du mariage, tandis que Démas et Hermogène insistent pour qu'il pose la question sous son point de vue légal : le christianisme de Paul. Le gouverneur interroge l'Apôtre qui entame l'exposition de sa doctrine, mais Cestilius perd patience et l'envoie en prison. Thècle, qui a suivi toutes les phases du procès, se lève pendant la nuit, corrompt le geôlier en lui donnant ses pendants d'oreille et pénètre dans la prison après avoir donné au gardien son miroir d'argent. Paul enseigne à la jeune fille les grandeurs de Dieu et affermit sa foi naissante. Cependant sa disparition a été remarquée, on la cherche, on la trouve et Théoclie avec Thamyris portent plainte à Cestilius.

Celui-ci fait comparaître Paul devant lui, l'interroge

au sud d'Iconium, qui s'y trouvait reliée par un chemin moins important.

¹ Une inscription de Comane, dans *Corp. inscr. graec.*, t. III, n. 6974, nous apprend que la route passait un peu

et l'écoute avec intérêt. Il fait amener Thècle restée dans la prison, mais celle-ci refuse de répondre à aucune question. Théoclie demande que sa fille soit brûlée vive et, à regret, le gouverneur fait droit à cette sauvage requête tandis qu'il ordonne de battre Paul de verges et de le chasser de la ville ensuite. Le magistrat, la foule, la condamnée se rendent au théâtre où doit avoir lieu le double supplice. Un bûcher est bientôt dressé grâce au concours bénévole de la jeunesse d'Iconium impatiente d'assister à la mort de Thècle. La jeune fille n'en est pas troublée, des yeux elle cherche Paul et c'est le Christ qu'elle aperçoit sous les traits de l'Apôtre. Vaillante, elle gravit le bûcher après avoir fait le signe de la croix. Ainsi qu'il arrivait parfois, la foule se substitue au bourreau et met le feu au bûcher de plusieurs côtés à la fois, la flamme monte, respecte Thècle, un nuage se forme, crève, l'eau et la grêle éteignent le bûcher, la jeune fille est sauvée.

Pendant le supplice, Paul a pu fuir et, sous la conduite de son hôte Onésiphore accompagné encore cette fois de sa femme et de ses enfants, tous ont gagné un tombeau situé près d'Iconium, à Daphné : ἐν ὁδῶ ἐν ἧ ἀπὸ Ἰκονίου εἰς Δάφνην πορεύονται. Cette mention de Daphné a fait identifier ce lieu avec la localité fameuse par son temple d'Apollon et voisine d'Antioche de Syrie, d'où on a conclu que cette dernière ville devait être substituée à Antioche de Pisidie¹. Mais il n'y avait pas qu'une seule Daphné en Orient et celle dont il est ici question pouvait être une localité voisine d'Iconium. Après six jours passés dans cette retraite, sans provisions, les fugitifs sentent la faim et Paul donne sa tunique à l'un des enfants qu'il envoie en ville acheter du pain. A peine entré dans la ville, l'enfant rencontre Thècle qui cherche l'Apôtre, il l'emmène avec lui et tous deux arrivent au tombeau tandis que Paul implore le Seigneur pour la jeune fille. La joie est vive, puis on fait honneur au repas qui se compose de cinq pains, de légumes et de l'eau.

Ici se termine ce qu'on pourrait appeler le premier acte de cette histoire que l'auteur a voulu rendre dramatique aux dépens de la vraisemblance. Désormais, le rôle de Paul sera fort effacé et simplement épisodique, Thècle occupera la première place.

La jeune fille souhaite accompagner l'Apôtre qui hésite, lui remontre à quels nouveaux périls elle s'expose et retarde le baptême qu'elle sollicite de lui. Néanmoins, il l'autorise à l'accompagner à Antioche, tandis qu'Onésiphore regagne Iconium. A Antioche, nouvelles aventures. Dès leur entrée dans la ville, Paul et Thècle rencontrent Alexandre, un Syrien, personnage considérable puisqu'il est en position de donner des jeux. Cet homme s'éprend de Thècle et la demande à Paul. Celui-ci répond qu'il ne la connaît pas et s'esquive. Alexandre embrasse la jeune fille qui déchire le vêtement et arrache la couronne du séducteur, lequel porte plainte au gouverneur. Thècle comparait devant lui et est condamnée aux bêtes comme coupable de sacrilège. Cette sentence provoque l'indignation des femmes d'Antioche.

Ici se place l'incident de Tryphéna, veuve de sang royal, habitant Antioche, à laquelle, sur sa demande, Thècle est confiée et dont elle se charge de sauvegarder la pureté. Cette Tryphéna est un personnage historique. On possède une monnaie dont le droit porte la jeune tête couronnée de Polémon II avec la légende : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΟΛΕΜΩΝ(ΟΥ), et le revers, un diadème avec la légende : ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΤΡΥΦΑΙΝΗΣ, ce qui a fait conjecturer que Tryphéna était la seconde femme de Polémon II². Mais, en l'an 37, Polémon II n'était pas nubile, et n'a pu être marié au plus tôt qu'en 49-50; à

cette date Tryphéna était veuve. En réalité, cette princesse est la fille de Polémon, roi du Pont, épouse de Cotys, roi de Thrace et mère du roi de Thrace et d'Arménie, en particulier de Polémon II, dont nous possédons la monnaie. Régente pendant la minorité de son fils, elle a pu, après la majorité de celui-ci, se retirer à Antioche ou aux environs. Son rang lui permettait d'y faire figure, d'autant qu'elle était apparentée à l'empereur Claude, en qualité de cousine germaine, et lui valait le droit de se faire écouter d'un gouverneur. Alexandre s'en souvint et déféra au désir de la vieille princesse. Tryphéna venait de perdre sa fille Falconilla et son chagrin l'inclinait à la pitié, Thècle lui rappelait l'objet perdu de sa tendresse.

Plusieurs jours devaient s'écouler entre la sentence et le supplice. Thècle le redoutait moins que l'inquiétante promiscuité de la prison; elle pria le magistrat de la lui épargner. Celui-ci interroge la foule et demande qui consentira à procurer à la vierge un abri honnête et sûr. Tryphéna se présente et sa requête est écoutée; elle emmène la jeune fille. Pendant la nuit suivante, Falconilla apparaît à sa mère : « Mère, lui dit-elle, que Thècle, la servante du Christ, me remplace auprès de vous; qu'elle prie pour moi afin que j'obtienne d'être transférée dans le lieu du rafraîchissement. » A peine avertie, Thècle se met en prières et dit au Seigneur ces simples mots : « Seigneur, Dieu du ciel et de la terre, Jésus-Christ, fils du Très-Haut, donne à sa fille Falconilla, la vie éternelle. »

Le lendemain, jour du supplice, Alexandre vient prendre Thècle que Tryphéna veut en vain retenir et défendre comme sa propre fille, mais on l'entraîne parmi les gémissements et les protestations, car Alexandre n'a pu triompher de la princesse qui cède aux soldats; cependant elle veut conduire elle-même sa fille adoptive à l'amphithéâtre. La foule devient houleuse, ses cris dominent ceux des fauves enfermés dans les caves, les femmes protestent, s'indignent et cependant Thècle, presque nue, est amenée dans l'arène. Une lionne paraît, approche et se couche à ses pieds qu'elle lèche. Un ours, un lion — et d'après la version syriaque un léopard — entrent successivement; la lionne les attaque, tue l'ours et succombe après avoir tué le lion. C'est ici, probablement, que se plaçait dans la rédaction des Actes à laquelle saint Jérôme fait allusion, l'épisode du lion baptisé.

D'autres bêtes surviennent. Thècle ne les attend pas. Voyant dans l'amphithéâtre un bassin dans lequel nagent des phoques, elle s'y précipite. « Il faut que je me lave », crie-t-elle et, plongeant dans l'eau : « En ton nom, mon Seigneur Jésus-Christ, il faut que je sois baptisée à mon dernier jour. » Les femmes se pâment, hurlent d'effroi, mais la foudre éclate, tue les phoques qui flottent sur l'eau, une nuée de feu enveloppe la vierge et la dérobe aux bêtes. Les femmes, de plus en plus excitées, lancent sur les fauves tous les parfums qu'elles portent : nard, cannelle, amome, tant et si bien que les bêtes féroces tombent en léthargie. Alexandre, l'amoureux éconduit, réclame deux taureaux furieux entre lesquels, Thècle, liée par les pieds est attachée. Et voici que les fers rougis, au moyen desquels on excite les bêtes, brûlent les liens de la martyre. Mais c'en est trop pour Tryphéna qui s'évanouit, qu'on croit morte et à cette vue, Alexandre songe que l'empereur vengera sa parente. Il supplie le gouverneur de délivrer la sainte. Aussi bien cette solution semble s'imposer, le gouverneur s'en accommode, Thècle est rendue à la liberté, loue le Seigneur, et revient dans la maison de sa protectrice qui lui donne ses biens, se convertit et tous ses gens avec elle.

¹ Cf. Schlau, *Die Akten des Paulus und der Thecla*, p. 85, note; C. Schmidt, *Acta Pauli*, p. 208 sq. — ² Gutschmidt,

dans *Rheinisches Museum für Philologie*, 1864, nouv. sér., t. XIX, p. 177-179.

Mais Thècle n'a pas renoncé à l'Apôtre; elle apprend qu'il est à Myre et part à sa recherche ayant changé sa tunique de femme en un vêtement masculin. Ce dernier passage montre de la part de l'auteur une connaissance très exacte et très familière du costume des anciens, où un χιτών de femme pouvait se transformer rapidement en un ἑπενδύτης d'homme. « Les tuniques des anciens n'avaient aucune coupe ni forme particulière : c'étaient de grands rectangles d'étoffe détachés du métier; on les pliait sur l'un des côtés, on les cousait généralement de l'autre, puis on les agrafait à la partie supérieure, de manière à laisser trois ouvertures pour la tête et pour les bras. L'application de la ceinture suffisait ensuite pour ajouter cette sorte de fourreau sur le corps et pour lui donner la grâce que l'on remarque dans les monuments antiques. Pour les hommes, la pièce d'étoffe était plus courte; pour les femmes, elle était plus longue et tombait jusqu'aux pieds. Mais lorsque les femmes désiraient avoir plus de liberté dans leurs mouvements, elles n'avaient qu'à tirer la tunique au-dessus de la ceinture pour se retrousser autant qu'elles le voulaient. Il se formait alors à la taille un repli qui retombait jusque sur les hanches et que l'on assujettissait d'ordinaire à l'aide d'une seconde ceinture. La femme ainsi ajustée était dite en latin *succincta*, en grec ἀναζωσαμένη, ce qui est justement l'expression du texte des Actes. C'est l'accoutrement classique des statues de Diane. Seulement, le vêtement disposé ainsi trahissait la modification qu'il avait subie. Mais supposez que le repli, au lieu d'être rabattu en dehors, soit cousu en dedans, ce travail sera aisément dissimulé sous la ceinture et transformera la tunique longue en une tunique courte. Voilà pourquoi l'héroïne chrétienne a dû recourir à l'aiguille pour parfaire son déguisement et son costume s'est trouvé ainsi modifié suffisamment pour que la jeune fille ait pu être prise, à la rigueur, pour un jeune garçon¹. Arrivée à Myre, Thècle retrouve l'Apôtre, lui fait le récit de ses épreuves, de son baptême et en reçoit l'ordre d'enseigner la parole de Dieu, trait caractéristique qui déterminait la sévérité de Tertullien pour ces Actes.

Thècle reprend le chemin d'Iconium, visite, par manière de pèlerinage, la maison d'Onésiphore où demeura Paul et apprend que son fiancé Thamyras est mort; alors elle s'efforce, mais en vain, de convertir Théoclia. Devant cet échec, elle se décide à quitter Iconium, s'arrête un moment à Daphné, au tombeau où Paul s'était réfugié, ensuite part pour Séleucie, prêchant toujours la parole de Dieu et s'y endort pour toujours. Cette brusque finale semble terminer les aventures de l'héroïne dans les Actes les plus anciens. Plus tard, on allongea le récit de quelques épisodes supplémentaires, qui ont pour théâtre Séleucie et dont voici un bref sommaire.

Séleucie, capitale de l'Isaurie, située au pied des dernières pentes de la chaîne du Taurus, sur les bords du Calycadnus et près de la mer, était une ville de luxe et de plaisirs. Thècle en devint le plus illustre ornement et sa réputation y attira de nombreux pèlerins². Craignant les païens, elle se retira à un stade de la ville sur une montagne où elle trouva une caverne dans laquelle elle vécut plusieurs années de la vie anachorétique, parmi les tentations du démon. Instruites de sa présence et de ses vertus, des femmes vinrent l'y trouver, se firent instruire et vécurent sous sa direction de la même vie ascétique. Cependant sa renommée grandissait, on lui amenait des malades et quelques-uns furent guéris. Les médecins de Séleucie s'en alarmèrent comme d'une concurrence, d'ailleurs flatteuse, et n'imaginèrent rien de mieux que d'envoyer de jeunes libertins pour séduire et déshonorer la vierge. Mais à leurs premières entreprises, le rocher s'ouvre, elle s'y blottit, il se referme, pas assez vite toutefois pour que

les séducteurs n'aient eu le temps de saisir le vêtement de Thècle, il leur reste dans la main. Jamais on ne revit Thècle qui, âgée de dix-huit ans lors des événements d'Iconium, disparut à quatre-vingt-dix ans dans les entrailles de la terre.

Nous revenons maintenant aux Actes primitifs qui ont laissé l'apôtre Paul à Myre, où il guérit un hydro-pique, Hermocrate, qui se convertit avec sa femme Lectra, et leur fils Dion ressuscité pour la circonstance. Mais Hermippe, frère aîné de Dion s'en irrite, attaque Paul et devient aveugle. A ce coup, Hermippe s'humilie, supplie tout venant d'implorer la pitié de Paul et s'adresse, sans le savoir, à ses parents qui se laissent toucher, prient avec l'apôtre et Hermippe recouvre la vue.

De Myre, Paul se rend à Sidon accompagné de quelques fidèles de Perge, chemin faisant il discute avec ses compagnons sur le paganisme. A Sidon, les habitants se saisissent des voyageurs et les enferment dans un temple dont la moitié s'écroule pendant la nuit. Les prêtres ameutent la foule qui entraîne les chrétiens au théâtre, mais on ne nous dit pas ce qui s'y passa.

Nous retrouvons Paul à Tyr, guérissant des malades et discutant sur le judaïsme. Où va-t-il ensuite, on ne sait, peut-être à Jérusalem? L'épisode suivant se passe dans des mines inconnues où une jeune fille, Frontina, est précipitée avec lui du haut d'un rocher. L'Apôtre n'en éprouve aucun mal; sa compagne se tue, il la ressuscite, la ramène en ville et la foule loue le Seigneur. Nicéphore Calliste rapporte, d'après un écrit qu'il intitule τὰς Παύλου περιόδους, un épisode qui pourrait prendre place à ce moment et qui se passe à Éphèse où Paul, malgré la bienveillance du gouverneur Jérôme, est jeté en prison pour complaire au peuple. Visité par deux femmes nobles, Eubule et Artémille, il sort miraculeusement de sa prison, les emmène au bord de la mer, les baptise et regagne son cachot. Exposé aux bêtes, l'Apôtre en est respecté, une tempête tue les bêtes et beaucoup de spectateurs, le gouverneur Jérôme est blessé à l'oreille ce qui décide sa conversion. Paul parcourt ensuite la Macédoine, la Grèce, puis de nouveau la Macédoine et l'Asie.

A Philippes, il reçoit une lettre des Corinthiens qui sert de prétexte à la correspondance apocryphe dont voici le résumé :

« Les prêtres de Corinthe apprennent à Paul que Simon et Cleobius ont troublé la foi de plusieurs par des doctrines contraires à celles des apôtres, toujours conservées par eux; et lui demandent de venir ou d'écrire, puisque, d'après une révélation faite à une prophétesse, Théonoé, il a échappé au péril. Ils indiquent ensuite quelles sont ces doctrines perverses : rejet des prophètes, négation de la toute-puissance de Dieu, de la résurrection de la chair, de l'incarnation du Christ, de la création de l'univers et de l'homme par Dieu. Aussi, supplient-ils Paul de venir à eux; salutations.

« La lettre est portée par deux diacres; Paul la reçoit en prison et s'en afflige vivement. Il répond :

« Dans les liens, il salue ses frères et exprime sa confiance dans le triomphe de la véritable doctrine. Celle-ci est celle de Jésus-Christ même, que les apôtres ont reçue de lui. La voici : Jésus est né de Marie, de la semence de David, pour sauver toute chair, et nous ressusciter, comme lui-même est ressuscité; l'homme a été créé par Dieu, est tombé, mais a été racheté par Dieu même. Cette pensée se développe. Dieu a d'abord envoyé aux Juifs les prophètes pour leur prêcher le véritable culte de Dieu; mais le démon fit tuer ces prophètes et enchaîna l'homme par la passion; alors Dieu, par amour

¹ L. Heuzey, dans E. Le Blant, *Persécuteurs et martyrs*, in-8°, Paris, 1893, c. II. — ² Basile de Séleucie, *op. cit.*, dans P. G., t. xxxv, col. 556 sq.

pour son œuvre, fit descendre l'Esprit en Marie, pour sauver l'homme par cette chair même qui l'avait perdu; c'est en effet dans son corps et par son corps que Jésus nous a sauvés. Aussi, ceux qui nient la création par Dieu nient aussi leur rédemption et se rangent du côté du démon; il faut donc les fuir. Suit la doctrine de la résurrection; il faut l'accepter si l'on veut soi-même ressusciter. Les preuves en sont les suivantes : 1° C'est une loi de la nature : la graine pourrit pour renaître au centuple; 2° Il y en a des preuves par l'Écriture : a) Jonas avalé par un monstre marin, ressuscite après trois jours et trois nuits; b) le contact des ossements d'Élisée ressuscite un mort; c) Élie ressuscite le fils de la veuve (addition de deux manuscrits). Pour lui, Paul, il y croit; il souffre pour en profiter et tous ceux qui l'accepteront en jouiront. Quant aux autres, ils seront punis et ne sont que race de vipères; il faut donc se séparer d'eux. Salutations¹.

Paul quitte Philippes après avoir fortifié les frères. Un prophète, nommé Cléobius, annonce les conversions que l'Apôtre opérera et sa mort; la prophète Myrtè ajoute qu'il sauvera dans Rome un nombre immense d'hommes. Fraction du pain et chant des psaumes.

A Rome, Paul est reçu par Tite et par Luc; il loue une grange, beaucoup assistent à sa prédication et se convertissent. On en parle, un échanson de Néron se place, pour l'entendre, sur l'appui d'une fenêtre d'où il tombe et se tue. Paul le ressuscite et le renvoie en hâte au palais impérial avec tous ceux de la maison de César. Mais la nouvelle de cette mort est déjà arrivée à Néron qui se lamente et apprend l'instant d'après que Patrocle vit. Il doute, interroge l'échanson qui répond que le Christ Jésus, roi des siècles, l'a ressuscité. Néron s'informe. Patrocle affirme et reçoit un soufflet ce qui ne l'empêche pas, ainsi que plusieurs autres officiers de Néron, de se déclarer chrétien. L'empereur les fait enchaîner et ordonne de tuer tous les chrétiens. Paul est amené. Interrogé il répond, Néron le condamne à être décapité. Le préfet Longus et le centurion Cestus l'emmènent, il leur prêche la parole de Dieu. De nombreux chrétiens sont mis à mort, mais le peuple s'indigne et l'empereur rapporte son décret de proscription jusqu'à ce que la cause des chrétiens ait été étudiée. Paul présenté de nouveau à Néron est condamné, alors il annonce qu'après son supplice il lui apparaîtra pour lui prouver qu'il vit. Longus et Cestus interrogent l'Apôtre sur son Dieu; il leur déclare que celui-ci est au ciel, qu'il détruira la terre par le feu et, seuls, ceux qui croient en lui seront sauvés. Les deux officiers lui offrent de le laisser fuir s'il leur épargne cette peine. Paul refuse. Arrivent deux envoyés de Néron qui viennent s'informer de ce qu'est devenu le condamné aux exhortations duquel ils répondent qu'ils croiront en sa doctrine dès qu'il sera ressuscité. Paul dit à Longus de revenir le lendemain à son tombeau où Tite et Luc les baptiseront. Il prie, s'entretient en hébreu avec ses pères et tend le cou. La hache tombe et le lait jaillit du corps. On loue, on admire, on rapporte l'événement à Néron qui voit apparaître Paul lequel lui prédit le châtement qui suivra la persécution. Néron, effrayé, fait délivrer Patrocle et ses compagnons prisonniers. Le lendemain Tite et Luc baptisent Longus et Cestus au tombeau de Paul.

6. *Éditions.* — E. Grabe, *Spicilegium sanctorum Patrum et hæreticorum*, in-4°, Oxonii, 1698, t. 1, p. 93-128, 1700, t. 1, p. 81-128. Le texte grec fut réédité par J. Jones, Londini, 1726 et 1798, t. 11, p. 353-386 : *Canon N. T.* — Th. Hearne, *Appendix ad Joannis Lelandi antiquarii collectanea, parte secunda*, Oxonii, 1715, t. vi, p. 67-69, il supplée à une lacune du texte édité par

Grabe, c. xxvii après *κατέκρινεν* jusque c. xxxii, τῶν δὲ λεγούσων. — C. Tischendorf, *Acta apostolorum apocrypha*, in-8°, Lipsiæ, 1851, p. 40-63. — A.-R. Lipsius et M. Bonnet, *Acta apostolorum apocrypha*, in-8°, Lipsiæ, 1891, t. 1. — Grenfell et Hunt, *The Oxyrhynchus Papyri*, in-8°, London, 1898, t. 1, p. 9 sq. (fragment).

XL. MONUMENTS FIGURÉS. — Nous ne mentionnons pas ici les monuments sur lesquels saint Paul est figuré avec saint Pierre. (Voir *Dictionn.*, au mot PIERRE.)

1. *Bas-relief.* — Un des plus beaux sarcophages romains du IV^e siècle, celui du consul Junius Bassus (voir *Dictionn.*, t. II, col. 612-614, fig. 1460; t. VIII, col. 426) nous a été conservé dans un bon état et se



9999. — Saint Paul conduit au supplice. Bas-relief du sarcophage de Junius Bassus. D'après une photographie.

trouve aujourd'hui dans les cryptes Vaticanes. Les dix scènes représentées chacune séparément sont empruntées à l'Ancien et au Nouveau Testament. Pour le premier on a figuré Adam et Ève, Abraham, Job et Daniel; pour le deuxième Jésus en majesté, l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem, la comparution devant Pilate, l'arrestation de saint Pierre et saint Paul conduit au supplice (fig. 9999). Ce dernier sujet est le dernier du bandeau inférieur. L'Apôtre est représenté tel que la tradition iconographique avait déjà fixé son type. Aucune allusion à sa taille exiguë, pas plus d'ailleurs sur les autres compositions dont l'artiste s'est affranchi de l'usage de représenter le Christ de taille plus grande que les hommes. Le front large et chauve, la barbe fournie et effilée. L'Apôtre est vêtu de la tunique couverte du pallium, les bras sont ramenés derrière le dos et probablement attachés. Les pieds sont chaussés de sandales. Deux soldats l'entraînent, celui qui le précède est le *spiculator* tenant en main le glaive; celui qui tient probablement la chaîne ou la corde qui attache les mains. Dans le fond on voit des roseaux très vigoureux qui indiquent le voisinage du Tibre, *ad Aquas salvas*, auquel Prudence fait allusion²:

Scit Tiberina palus, que flumine lambitur propinquo.

den Grotten von St. Peter. Eine archäologische Studie, in-4°, Rom., 1900, pl. XI.

¹ L. Vouaux, *op. cit.*, p. 8-10. — ² Peristephanon, hymn. XII, 1; A. de Waal, *Der Sarcophag des Junius Bassus in*

La même scène est figurée sur un sarcophage de Sainte-Agnès¹; un autre de Milan², et deux de la Gaule³.

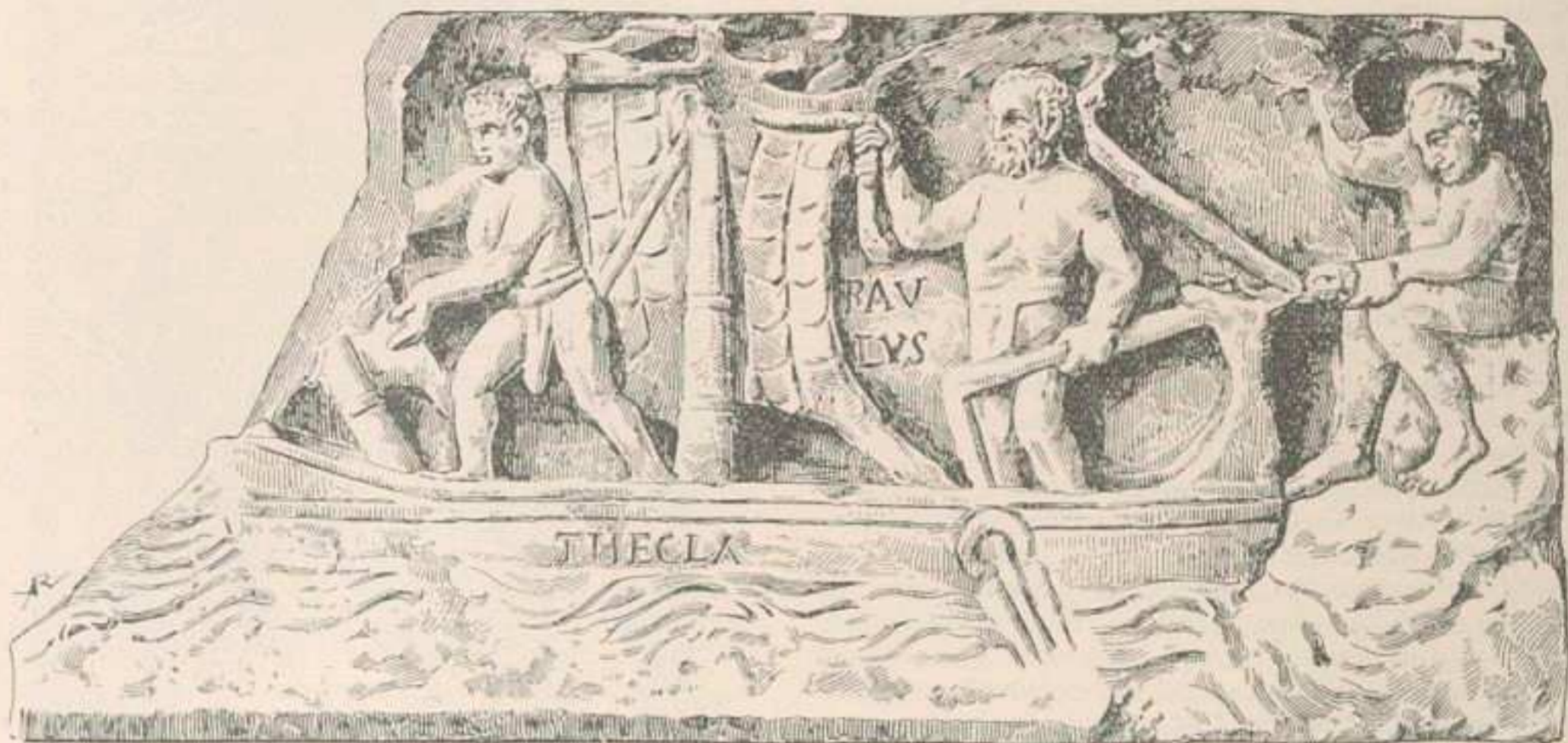
2. *Bas-relief*. — Le musée Borély, à Marseille, possède un sarcophage tiré des cryptes de Saint-Victor. Nous l'avons décrit et figuré (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2282-2283, fig. 7775), nous n'avons à parler ici que de deux scènes consacrées à la vie de saint Paul et qui occupent la partie gauche de la face principale du sarcophage. (Voir *Dictionn.*, t. I, col. 421, fig. 67.) La première des scènes nous montre saint Paul au lieu dit *Aquæ Salviæ*, debout et garrotté devant un soldat qui tire l'épée pour lui trancher la tête. D'après un usage adopté par les anciens pour indiquer les sites que baignent des fleuves et des sources, le sculpteur a représenté ici une tige de roseau; l'avant d'une barque gravé au dernier plan, près de la tête de saint Paul, rap-

donne un coup de poing sur l'épaule (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1702-1703, fig. 6859).

4. *Bas-relief*. — Musée de Latran. Petit sarcophage. Saint Paul (?) en face d'un soldat ou d'un bourreau qui dégaîne son épée (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1729, fig. 6885).

5. *Bas-relief*. — Musée de Latran. Sarcophage. Saint Paul, en face d'un soldat qui dégaîne son épée (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2218, fig. 3129; t. VIII, col. 955, fig. 6544; mentionné à tort comme originaire de Manosque).

6. *Bas-relief*. — Le fragment sculpté que nous donnons ici a fait partie d'un couvercle de sarcophage chrétien; il fut découvert, en 1897, par O. Marucchi dans les ruines de la basilique de Saint-Valentin, au 1^{er} mille de la voie Flaminienne; il mesure 0 m. 54 de long sur 0 m. 25 de haut. Cette basilique fut construite



10000. — Fragment de couvercle d'un sarcophage conservé au musée du Capitole.
D'après *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1897, pl. IV.

pelle que le lieu du supplice était voisin du Tibre. Dans la scène suivante on voit l'Apôtre aux mains d'un homme qui lui a passé une corde au cou. Derrière eux est une femme dont la présence a été, comme nous l'avons dit, diversement expliquée. Deux chrétiennes occupent une place importante dans l'histoire de saint Paul — on pourrait dire trois en songeant à Lydie — sainte Thècle, la plus célèbre et Plautilla qu'un récit apocryphe, attribué sans l'ombre de raison au pape saint Lin, nous montre invoquant l'Apôtre mené au supplice et lui prêtant un voile pour s'en bander les yeux. C'est à cette dernière scène que semble avoir dû songer le sculpteur, puisque la scène où figure cette femme est juxtaposée à celle de la décollation.

Bibl. — E. Le Blant, *Catalogue des monuments chrétiens du musée de Marseille*, in-8°, Paris, 1894, p. 73-75, n. 37. — P. Styger, *Die altchristliche Grabeskunst*, in-8°, München, 1927, pl., n. 21.

3. *Bas-relief*. — Musée de Latran. Sarcophage. Saint Paul prisonnier, malmené par un soldat qui lui

donne un coup de poing sur l'épaule (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1702-1703, fig. 6859).
4. *Bas-relief*. — Musée de Latran. Petit sarcophage. Saint Paul (?) en face d'un soldat ou d'un bourreau qui dégaîne son épée (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1729, fig. 6885).
5. *Bas-relief*. — Musée de Latran. Sarcophage. Saint Paul, en face d'un soldat qui dégaîne son épée (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2218, fig. 3129; t. VIII, col. 955, fig. 6544; mentionné à tort comme originaire de Manosque).
6. *Bas-relief*. — Le fragment sculpté que nous donnons ici a fait partie d'un couvercle de sarcophage chrétien; il fut découvert, en 1897, par O. Marucchi dans les ruines de la basilique de Saint-Valentin, au 1^{er} mille de la voie Flaminienne; il mesure 0 m. 54 de long sur 0 m. 25 de haut. Cette basilique fut construite

¹ R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, pl. CCCXLVIII, n. 1. — ² Id., *ibid.*, pl. CCCLIII, n. 4. — ³ Id., *ibid.*, pl. CCCLII, n. 1, 2; E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, in-4°, Paris, 1886, pl. XL, 3; LIV, n. 1. — ⁴ O. Marucchi, *Il cimitero e la basilica di S. Valentino*, in-8°, Roma, 1890; *Una nuova scena di simbolismo sepolcrale cristiano*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1897, p. 103-112, pl. IV; G. Wilpert, *I sarcophagi cristiani antichi*, in-fol.,

Roma, 1929, pl. x, n. 5; Fr.-J. Dolger, *Ιχθυὸς, Die Fischdenkmäler in der frühchristlichen Plastik, Malerei und Kleinkunst*, in-8°, Münster-in-Westfalen, 1927, t. IV, pl. CCLXXXV; M. Simon, *L'apôtre Paul dans le symbolisme funéraire chrétien, sur un fragment de sarcophage avec barque et scène de pêche*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. I, 1933, p. 156-182. Cf. *Thekla*, dans S. Reinach, *Cultes, mythes et religions*, t. IV, 1912, p. 231-251.

touchant les *Actes de Paul*, il n'est pas douteux que la scène figurée ici ne se rapporte au récit apocryphe ainsi qu'on l'a très ingénieusement montré dans une étude.

Il est évident que saint Paul, malgré la hauteur de son génie et la prodigieuse activité de son apostolat, n'a pas frappé l'imagination des premières générations chrétiennes; on n'en doit pas être surpris. Sa doctrine est trop ardue, son supplice trop simple pour émouvoir, quant à ses voyages, le récit qui nous les a décrits semble faire effort pour condenser au lieu de délayer, la légende n'a pas trouvé prise aux dépens de l'histoire. L'épisode de Malte a inspiré l'auteur d'une belle plaque d'ivoire, la conduite au supplice n'a été retenue que par quelques sculpteurs de bas-reliefs. Au contraire, c'est saint Pierre qui a provoqué et retenu l'attention, et saint Paul n'a guère été représenté qu'à titre de « réplique »; il a pris place à ses côtés comme confrère d'apostolat et de martyre. Sur le bas-relief qui nous occupe ici, on est d'autant plus surpris de rencontrer Paul que la fonction de pêcheur paraissait devoir être dévolue à Pierre. L'explication la plus vraisemblable de ce choix est que la défunte portait le nom tracé sur la coque du bateau: Thècle; et c'est la raison qui inspira le sculpteur familier avec les Actes de Paul et de Thècle. En Orient comme en Occident leur rapprochement était très répandu parmi les orthodoxes autant que parmi les hérétiques. Dès le III^e siècle, sainte Thècle était invoquée dans l'*Ordo commendationis animae*: *Sicut liberasti Petrum et Paulum de carceribus, et sicut beatissimam Theclam de tribus atrocissimis tormentis liberasti* et l'*Oratio I^o Cypriani* en fait mention sous cette forme: *Assiste nobis sicut apostolis in vinculis, Theclae in ignibus, Paulo in persecutionibus, Petro in fluctibus*, et encore: *Libera me de medio saeculi hujus sicut liberasti Theclam de medio amphitheatro*. Le personnage de Thècle ne s'était rencontré nulle part dans les catacombes romaines ni sur les bas-reliefs funéraires et les fonds de coupes dorés; en Orient on le trouve plus souvent, comme nous le ferons voir en abordant l'iconographie de la proto-martyre.

Nous parlions plus haut du sarcophage de Junius Bassus, à Rome, et de celui du musée Borély, à Marseille, qui rappellent l'arrestation et le supplice de Paul; sur le marbre de Marseille une femme est représentée où l'on peut voir à volonté Thècle ou bien Plautilla. On a vu également le personnage de Thècle sur l'ivoire conservé au British Museum et sur un relief d'Etschmiadzin. Ce qui fait l'originalité du bas-relief de Rome, c'est que Thècle y est mentionnée, mais non représentée; de plus, on ne trouve nulle part dans le récit apocryphe l'explication de Paul dans une barque.

On la trouve dans le chapitre xxvii des Actes des apôtres qui nous montre Paul emmené de Palestine à Rome et assailli en chemin par une tempête qui dure plusieurs jours. Tout semble perdu, lorsque l'apôtre est favorisé d'une vision qui lui fait connaître qu'aucun des passagers ne perdra la vie, le vaisseau seul sera perdu. Sur le bas-relief nous voyons Paul tenant d'une main le gouvernail, de l'autre main la voile et faisant l'office d'un chef. Mais l'idée d'une interprétation artistique d'un récit du Nouveau Testament au IV^e siècle est tellement exceptionnelle qu'on ose à peine s'y arrêter, nonobstant certaines vraisemblances.

Peut-être ce qu'il y a de plus probable est aussi ce qu'il y a de plus simple et de plus conforme à ce que nous savons de la mentalité chrétienne des premiers siècles. Les fidèles voyaient volontiers dans la vie humaine un voyage accidenté et périlleux; celui ou celle qui l'affrontait prenait un guide capable de le conduire au port du salut. Il ne faut pas demander à de

braves gens de chrétiens des explications raffinées, eux qui, sur une tombe, ne trouvaient nullement déplacé de figurer un lion, une chèvre ou un porc qui rappelaient le nom du mort, ne s'alarmaient aucunement à l'idée de mettre une morte nommée Thècle sous la conduite de l'apôtre Paul. Cette humble fidèle avait-elle jamais lu et compris la théologie de l'apôtre, c'est possible, ce n'est pas certain, mais elle avait pu entendre l'écho du roman chrétien et vouer à saint Paul une piété, une admiration, qui lui faisaient mettre toute la conduite de sa vie sous la direction de l'Apôtre.

Au risque de n'être pas compris, qu'il nous soit permis de dire qu'il existe des âmes naïves et confiantes dans le catholicisme dont les actions s'inspirent d'une dévotion tendre à un saint dont elles invoquent le patronage en toute circonstance difficile, à plus forte raison dans les périls de la vie. Et sans aller s'égarer parmi les détours d'une érudition débordante, nous admettons sans aucune peine que la chrétienne *Thecla* ait remis le soin de la guider dans la voie du salut à ce *Paulus* sur le compte duquel elle savait peut-être assez peu de chose.

Dans l'angle droit, le pêcheur a-t-il un sens particulier? Nous en doutons beaucoup et, en tout cas, nous ne lui croyons aucun rapport avec le sacrement de baptême, moins encore avec Paul et avec Thècle. Rappelons-nous que c'est un couvercle de sarcophage et que, pour tout sculpteur chrétien sachant son métier, il fallait garnir convenablement une encoignure. Or, il venait de figurer une scène maritime, il lui était bien difficile d'introduire tel ou tel sujet d'encoignure comme le tombeau de Lazare ou l'autel sur lequel Abraham sacrifie son fils et dont il était par trop invraisemblable de faire tremper la base dans la mer; pour demeurer dans la vraisemblance, il a suffi de figurer un rocher, d'y asseoir un pêcheur qui tient en main sa capture.

7. Relief. — Fragment, marbre grec, dimensions: sommet de l'occiput à la pointe de la barbe, 0 m. 095; de la pointe de la barbe à la naissance du cou, 0 m. 095; III^e siècle (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1795, fig. 1968). Admirable tête dont le type bien marqué est celui de saint Paul. Au musée de Campo Santo Tedesco, Rome.

8. Ivoire. — Le bel ivoire conservé au musée du Louvre, déjà figuré et décrit (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1122-1123, fig. 273) n'a pas encore trouvé son interprétation certaine. Nous le mentionnons ici parce qu'on a proposé d'y voir saint Paul et dans le fond les villes de Troas et d'Iconium.

9. Ivoire. — Feuillet de diptyque conservé au musée de Florence, V^e siècle (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1948, fig. 6025; t. X, col. 1331, fig. 7550). Nous ne revenons pas à ce monument déjà figuré et décrit et représentant saint Paul à Malte.

10. Peinture. — Fresque d'une coupole de chapelle funéraire à El Bagaouât, en Égypte (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2578, fig. 850; t. II, col. 48, 56). Paul et Thècle conversant.

11. Miniature. — Conversion de saint Paul, renversé à terre et conversant avec Ananias (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 843, fig. 6534).

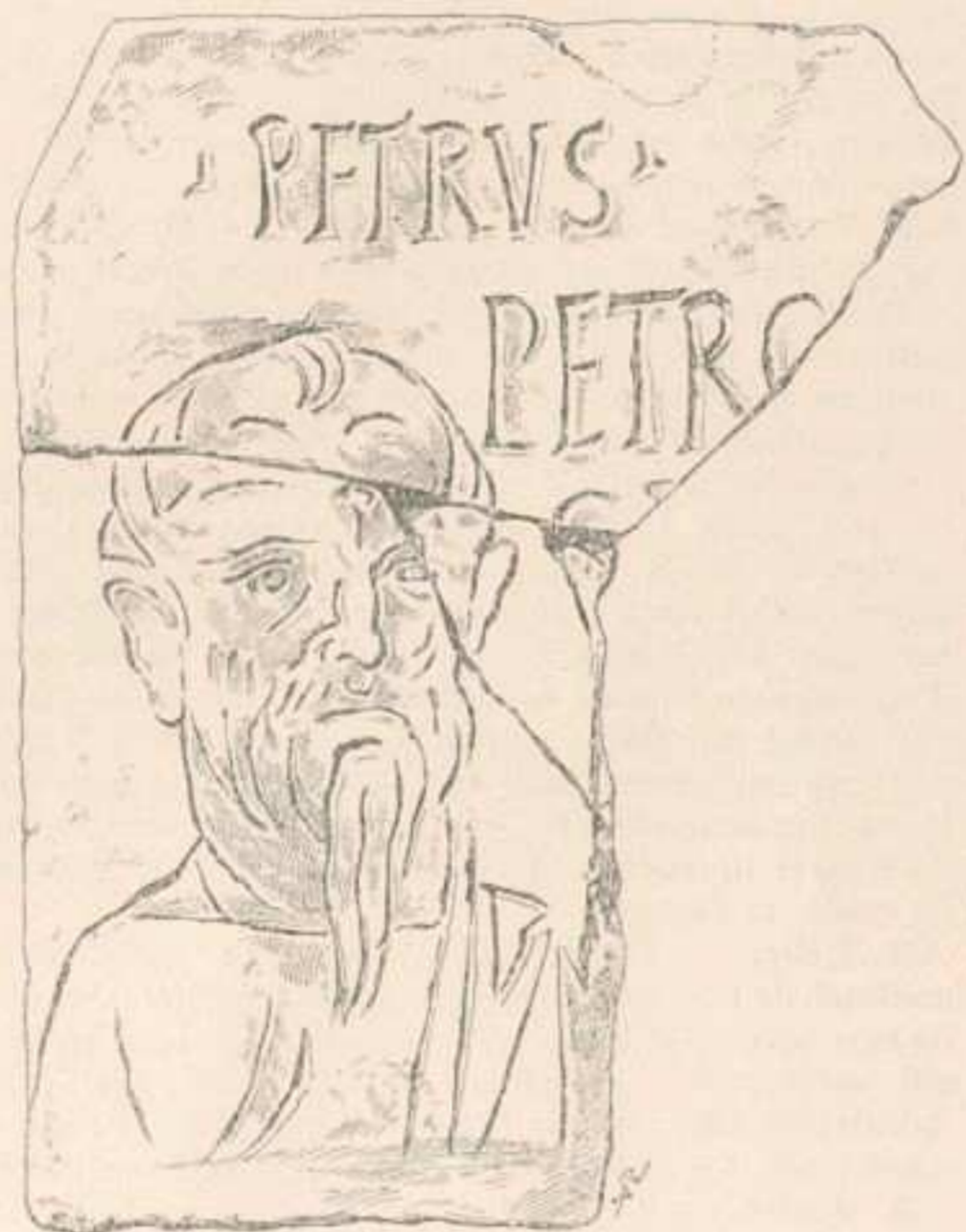
12-16. Fonds de coupes dorés. — (Voir *Dictionn.*, t. V, col. 1835, n. 159-163, fig. 4529.)

17. Diptyque de Tongres (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1153, fig. 3772).

18. Le British Museum conserve trois feuillets d'ivoire sculpté de dimensions semblables qui paraissent avoir appartenu à un coffret dans le genre de celui de Brescia, mais d'une technique fort inférieure; ils représentent: 1^o Moïse frappant le rocher et les Israélites qui se précipitent pour s'abreuver; 2^o la résurrection de Tabitha; 3^o saint Paul instruisant sainte Thècle et la lapidation de saint Paul. V^e siècle (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1791, fig. 6038).

Bibl. — O.-M. Dalton, *Catalogue of christian antiquities of the British Museum*, in-4°, London, 1901, p. 50, n. 292, pl. VII, n. 292 c; H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, in-4°, Paris, 1932, t. 1, pl. CIV b. Cf. R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, pl. cccclvi, fig. 9-11; Graeven, *Elfenbeinwerke*, série I, n. 26; Stuhlfauth, *Elfenbeinplastik*, p. 40; J.-O. Westwood, *Fictile ivories*, n. 241-243; J. Stryzowski, dans *Byzantinische Denkmäler*, t. 1, p. 7.

19. *Dalle de loculus.* — Ce fragment de tablette mesure 0 m. 30 x 0 m. 25 et provient de Sainte-Agnès-hors-les-Murs (fig. 10001). Le défunt s'appelait Pierre et son épitaphe comportait 4 lignes dont le début a



10001. — Fragment de tablette provenant de Sainte-Agnès-hors-les-Murs.

D'après *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1901, pl. IX.

été épargné; on lit, en effet, à la 1^{re} ligne le mot PETRVS, à la ligne 2 CV, à la ligne 3 I, enfin à la ligne 4 une lettre qui peut être B ou E. Tout cela manquerait d'intérêt, n'était le buste gravé à gauche; c'est celui d'un personnage vêtu du *pallium* des philosophes et dont la tête chauve et barbue ne peut laisser aucun doute sur le type qu'on a cherché à représenter, c'est celui de saint Paul, tel que nous le voyons sur les divers monuments que nous venons de rassembler. Or, au-dessus du personnage, on lit ce mot : PETRVS. C'est là, incontestablement, une erreur du lapicide. Nous connaissons au musée de Latran (Pilier XIV, n. 42-44, 46) des tablettes sur lesquelles sont représentés saint Pierre et saint Paul, avec le monogramme du Christ qui achève de donner au groupe sa signification. Il y a tout lieu de croire que, sur le monument dont nous parlons, le *chrismon* était figuré entre les deux grands apôtres. Au lieu d'écrire *Paulus* le graveur a tracé *Petrus*, peut-être ne s'est-il pas aperçu de son erreur et depuis le IV^e siècle jusqu'à nos jours, elle a passé inaperçue.

Bibl. — G. Wilpert, *Frammento d'una lapide cimiteriale col busto di S. Paulo*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, t. VII, 1901, p. 257-258, pl. IX.

H. LECLERCQ.

PAUL DE CONCORDIA. — C'est un oubli que nous réparons, presque une injustice. En parlant de Concordia (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 289-304), nous avons omis le souvenir de ce charmant vieillard que connut saint Jérôme : *Paulus senex*, c'est-à-dire presque centenaire, mais toujours vif et captivant. Il possédait une bibliothèque abondamment fournie en auteurs chrétiens et prenait plaisir à prêter ses livres; grave imprudence. Mais il déroulait ses souvenirs avec tant de bonne grâce, dévidait son chapelet d'anecdotes avec une si douce bonhomie qu'on l'écoutait et qu'on revenait. Jeune, il avait, disait-il, connu à Rome un secrétaire de saint Cyprien qui revivait les années passées près du grand martyr. Celui-ci ne passait pas de jour qu'il ne lût quelque page de Tertullien : « Donnez-moi le maître », disait-il en réclamant le volume.

Rufin était lui-même originaire de Concordia et avait dû puiser abondamment à cette source si complaisamment coulante et bouillonnante; Paul avait sans doute prêté ses chers livres à Rufin comme il en prêta à Jérôme, car ce vieillard faisait sa joie de la société des jeunes gens. « On vous voit arriver à l'âge de cent ans, lui écrivait Jérôme, et toujours exact à garder les commandements du Seigneur, vous goûtez par avance, dans une heureuse vieillesse, le bonheur de la vie future. Vous avez encore la vue claire, la démarche ferme, l'ouïe fine, les dents blanches, la voix sonore, le corps sain et robuste, un visage vermeil qui ne s'accorde point avec vos cheveux blancs, une vigueur qui dément votre âge. Vos longues années n'ont point diminué, comme chez beaucoup d'autres, la fidélité de la mémoire, et la froideur du sang ne vous a rien fait perdre de la vivacité de l'esprit. Les rides n'ont point flétri votre visage, votre front paraît tout uni; quand vous écrivez sur des tablettes de cire, vous le faites d'une main ferme, sans qu'on y voie des lignes de travers¹. »

De cette bibliothèque, saint Jérôme se souviendra longtemps.

H. LECLERCQ.

PAUL DE THÈBES. — I. Le problème à résoudre. II. Originalité du texte latin. III. Bibliographie.

I. LE PROBLÈME À RÉSOUDRE. — Saint Paul de Thèbes et, plus ordinairement saint Paul, le premier ermite, jouit d'une illustration à laquelle nous ne prétendons rien ajouter, rien retrancher; mais la curiosité qui entoure le nom et la vocation du célèbre anachorète chrétien hésite un peu aujourd'hui dans l'hommage qu'elle adresse à ce personnage dont on a même contesté la réalité historique. Aussi longtemps qu'on a cru le connaître tel que le présentait la vie latine écrite par saint Jérôme, tout alla bien; mais contrairement au proverbe : Abondance de biens ne nuit pas, la découverte des versions grecques et autres a soulevé des questions beaucoup trop ardues et compliquées pour que nous tentions de les résoudre. Tout au plus, dans un sujet qui appartient étroitement aux études poursuivies dans ce *Dictionnaire*, pouvons-nous essayer une exposition sommaire sans nous départir du rôle de rapporteur, le seul qui nous convienne dans la présentation d'un problème dont la solution a été cherchée avec une obstination méritoire. Les différentes versions qui nous sont parvenues de la vie de Paul de Thèbes sont-elles des remaniements de la vie latine écrite par saint Jérôme, remaniements que leur grande simplicité ferait croire destinés à une clientèle peu lettrée ou bien nous mettraient-ils sur la voie d'un document grec primitif dû à un disciple de saint Antoine et dont saint Jérôme se serait inspiré? Le thème est des plus simples, ce n'est presque pas

¹ *Epist.*, x, 2.

autre chose que les aventures merveilleuses et les impressions édifiantes du voyage de saint Antoine, à travers le désert de la Thébaïde, à la recherche de l'ermitage de Paul dont Jérôme est seul à attester l'existence et au sujet duquel on ne trouve ni un nom ni une allusion dans le *Bios Antonii* composé par saint Athanase. En deux mots, saint Jérôme, dans cette œuvre qui a tracé sa voie, pour de longs siècles, à l'hagiographie a-t-il eu ou n'a-t-il pas eu un prédécesseur?

II. ORIGINALITÉ DU TEXTE LATIN. — Il y a près de trois siècles que la contestation fut ouverte. Le P. Héribert Rosweyde jugea que la narration grecque M dérivait du récit de saint Jérôme¹; le P. Jean Bollandus soutint l'opinion contraire et que la rédaction latine du saint n'était pas originale²; celle-ci n'était, à l'en croire, que la paraphrase d'un texte grec dont il publiait la traduction latine dans le tome 1 de janvier des *Acta sanctorum*. Lambecius³ et Fuhrmann⁴ adoptèrent cette manière de voir qui rencontra généralement bon accueil pendant le XIX^e siècle⁵.

Au fur et à mesure que les bibliothèques livraient un document relatif au premier ermite, l'éditeur qui le présentait au public prenait à tâche de démontrer, et de prouver croyait-il, d'après des arguments plus ou moins plausibles, la priorité du texte qu'il mettait au jour. Dans ce nombre se trouvait l'inévitable Amélineau qui pensa avoir retrouvé dans une vie copte de Paul de Thèbes, les traces d'un récit composé par un disciple de saint Antoine et utilisé par saint Jérôme⁶. D'aucuns, plus perspicaces, se ralliaient à l'opinion traditionnelle soutenue par Rosweyde, sans pouvoir tracer la généalogie exacte des cinq recensions imprimées, ni réduire à néant du même coup la manière de voir opposée, soutenue de temps à autre par quelque érudit. Bref, la clef du problème faisait défaut, et ce problème était d'autant plus compliqué que les rédactions copte et syriaque avec la Vie grecque connue de Bollandus avaient, sur le vieux texte latin, à des degrés divers, un avantage considéré par plusieurs comme une preuve péremptoire de leur originalité: leur simplicité naïve contrastait étrangement avec la rhétorique du récit de saint Jérôme⁷. Cependant, en dernière analyse, il parut que Rosweyde était « le seul qui ne se fût pas trompé⁸ », la thèse d'Amélineau fut reconnue insoutenable et Erw. Preuschen faillit découvrir les rapports des différentes versions de la vie de Paul de Thèbes.

Ce point d'histoire littéraire fut tranché par M. J. Bidez en publiant deux textes grecs restés inédits jusqu'en 1900 et dont dérivent toutes les autres recensions postérieures à l'œuvre de saint Jérôme. Il donnait donc cette liste des différentes narrations de la Vie de Paul de Thèbes :

I. Vie latine par saint Jérôme (*P. L.*, t. XXIII, col. 17-28) qui en atteste lui-même l'authenticité dans les passages suivants : *De viris illustribus*, c. CXXXV (*P. L.*, t. XXIII, col. 717) : *Hæc scripsi : vitam Pauli monachi; Epist. ad Paulum Concordiensem* (*P. L.*, t. XX, col. 344) : *Misimus interim te tibi, id est Paulo seni Paulum seniore; in quo propter simpliciores quosque, multum in deificando sermone laboravimus. Sed nescio quomodo, etiamsi aqua plena sit, tamen eundem odorem lagena servat, quo dum rudis esset, imbuta est; Chron. ann. XIX Constantii* (*P. L.*,

t. XXVIII, col. 687-688) : *Antonius monachus centesimo quinto ætatis anno in eremo moritur, solitus multis ad se venientibus de Paulo quodam Thebæo miræ beatitudinis viro referre quamplura; cujus nos exitum brevi libello explicavimus. Et la Vita Pauli elle-même se termine par cette affirmation : Obsecro quicumque hæc legis, ut Hieronymi peccatoris memineris. La composition de la Vita paraît remonter à une date qu'on peut fixer en 374, 375 ou 376. Le texte imprimé laisse beaucoup à désirer et les variantes des manuscrits sont nombreuses et importantes, ainsi que le reconnaissait Érasme : *Tanta erat in exemplaribus varietas ut appareat Hieronymum sæpius idem argumentum aliis tractasse verbis, aut alium, exercendæ copiæ causa, hoc fecisse*⁹.*

II. Une traduction grecque de la vie latine publiée par M. J. Bidez qui l'apprecie en ces termes¹⁰ : « Le traducteur suit le latin d'assez près, le plus souvent il rend l'original mot pour mot, quand il s'en écarte, c'est par ignorance, par négligence ou par maladresse; son vocabulaire est peu varié. Quand la traduction demanderait, pour rester exacte, quelque effort ou quelque habileté, elle devient fautive et s'écarte du texte. Les expressions pittoresques ou poétiques font place d'habitude aux mots les plus ternes. Les passages descriptifs de la narration latine ont souvent disparu. Le traducteur a conservé la finale si caractéristique où Jérôme signe son œuvre pour ainsi dire, mais lui-même ne s'est pas fait connaître; on verra plus loin qu'il est antérieur à Eustratios, écrivain de la fin du VI^e siècle. »

La traduction grecque dont on parle ici (qui sera désignée par le sigle *g*) existe dans plusieurs manuscrits :

1. *Vossianus 46*, du X^e siècle, fol. 115 v^o-120 (= *L*). Cf. *Catalogus librorum tam impressorum quam manuscritorum biblioth. publ. universitatis Lugduno-Batavæ*, Leyde, 1716, p. 393; c'est la copie qui renferme le moins de fautes d'orthographe.

2. *Vaticanus 866*, du XII^e siècle, fol. 224-226 (= *U*). Cf. *Catal. cod. hag. gr. bibl. Vaticanæ*, p. 90.

3. *Vaticanus 1589*, du XI^e siècle, fol. 17-20 (= *V*). Cf. *ibid.*, p. 131.

4. *Coislinianus 282*, du XI^e siècle, fol. 202-205 (= *R*). Cf. *Catal. cod. hag. gr. Biblioth. nation. Paris.*, p. 307.

5. *Taurinensis 116 c V. 7* (= *B III 31*), du XVI^e siècle, fol. 82 v^o-86 v^o (= *T*). Cf. *Cod. manus. bibl. Taurin.*, éd. J. Pasinus, 1749, t. 1, p. 219.

6. *Vaticanus 1638*, du XI^e siècle, fol. 237-245. Cf. *Catal. cod. hag. gr. bibl. Vaticanæ*, p. 145.

7. *Vaticanus 2022*, du XII^e-XIII^e siècle, fol. 224-232 v^o.

8. *Cod. 219* de la bibliothèque du patriarcat à Jérusalem, XI^e siècle, fol. 126 v^o-130 v^o. Cf. Papadopoulos-Kerameus, *Ἱεροσολυμιτικῆ βιβλιοθήκη*, t. II, p. 329.

9. *Cod. 340* de la bibliothèque synodale à Moscou, écrit en 1345. Cf. Wladimir, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque synodale de Moscou* (en russe), t. 1, 1894, p. 500.

III. Il existe une deuxième vie inédite de Paul de Thèbes conservée dans une version grecque, dans une version copte et dans une version syriaque.

La version grecque se trouve dans :

1. *Patmiacus 273*, du XI^e siècle, fol. 51 v^o-57 (= *A*). Cf. *Byzantinische Zeitschrift*, t. VI, 1897, p. 357 sq.

Ven, dans *Revue d'hist. ecclès.*, t. II, 1901, p. 108. —

⁸ J. Bidez, *Deux versions grecques inédites de la Vie de Paul de Thèbes publiées avec une introduction*, in-8°, Gand, 1900, p. v. — ⁹ Dans l'édition Froben, de Bâle, 1553, p. 217; le P. Rosweyde, *op. cit.*, p. 21, le contredit formellement. —

¹⁰ J. Bidez, *Deux versions grecques inédites de la Vie de Paul de Thèbes*, dans *Recueil des travaux de la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand*, fasc. 25, 1900, p. 2-32.

¹ *Vitæ Patrum*, in-fol., Antwerpæ, 1628, p. 16. —

² *Acta sanct.*, jan. t. I, p. 602-603; cf. *Anal. boll.*, t. II, p. 561. — ³ Lambecius-Kollar, *Commentar. de bibliotheca Cæsar. Vindob.*, t. VIII, p. 719 sq. — ⁴ *Acta sincera S. Pauli Thebæi*, in-4°, Neustadii Austriæ, 1760, p. 4 de la dissertation préliminaire et *passim*. — ⁵ Cf. *Acta sinc. S. Pauli Thebæi*, p. 3 et *passim*; *Acta sanct.*, sept. t. IV, p. 148 sq. —

⁶ *Annales du musée Guimet*, t. XXV, p. v-xvii. — ⁷ P. Van den

2. *Parisinus 914*, du XII^e siècle, fol. 271-276 (= P). Cf. *Catal. cod. hag. gr. Bibl. nat. Paris.*, p. 51.

3. Eustratios, disciple d'Eutychios († 582), cite deux extraits de cette vie grecque.

Cette version grecque coïncide avec la vie copte (en dialecte bohairique) publiée par Amélineau, d'après le ms. *copt. Vatic.*, n. LXIV, fol. 31-39 (= K) du IX^e ou X^e siècle, sinon du XI^e siècle¹.

Une vie syriaque est identique aux versions grecque et copte; elle a été publiée par le P. Bedjan², d'après le ms. Paris, *syriac.* 317, du XVIII^e siècle (?)³ et le ms. Brit. Mus., *addit.* 12173, du VI^e-VII^e siècle⁴. Un autre ms. syriaque du British Museum, *Or.* 5021, contient la même vie que les manuscrits utilisés par le P. Bedjan; enfin le British Museum possédait encore la vie de Paul de Thèbes dans les mss *addit.* 14653, 14730, 14732.

Il existe aussi une vie arabe, conservée dans le ms. Paris, n. 257 (*Colbert*, n. 2768) et, au dire de F. Nau, elle n'offre rien de particulier (4 a)⁵ (cf. *Anal. boll.*, t. XX, 1901, p. 155-156), elle dépend de b.

Enfin, une vie éthiopienne, reproduit elle aussi la version b, mais avec beaucoup d'interpolations et de variantes. Il en existe une édition avec traduction et commentaire (4 b)⁶.

Pour abrégé, le sigle b énonce la rédaction que reproduisent ces quatre versions, gr., copt., syr., et Eustratios, et le sigle a énonce le texte donné par les mss L R T U V, tandis que le texte de la traduction grecque de saint Jérôme est désigné par la lettre g.

C'est le texte grec de b que M. J. Bidez a tenté de rétablir.

IV. Le P. Rosweyde avait eu une copie d'une vie grecque conservée dans le ms. *gr. Bavaricus*; le P. Bollandus la traduisit en latin⁷, et soutint que cette vie grecque devait être indépendante de la vie latine de saint Jérôme⁸; ce texte grec (M) fut publié de nos jours sauf la dernière feuille perdue⁹. Ce ms. *gr. Bavaricus* n'est peut-être que le *Monacensis 276*, du XII^e siècle, qui dérive de la traduction grecque de saint Jérôme et contenait un texte assez voisin de la rédaction altérée et interpolée du ms. *Taurinensis*.

V. Fuhrmann a publié, en 1760, des *Acta sincera sancti Pauli Thebæi*, qui contiennent une vie grecque de Paul de Thèbes d'après le *Vindobonensis histor. gr. XXXVIII*, fol. 237 v^o-247 v^o, texte qui se retrouve dans de nombreux manuscrits hagiographiques, et qui dérive certainement de la vie latine composée par saint Jérôme par l'intermédiaire de la traduction grecque g; ce n'est guère qu'une paraphrase, mais il supprime le nom de Jérôme dans la tirade du dernier morceau.

De l'examen approfondi des rapports qui existent entre les sept rédactions connues de la Vie de Paul de Thèbes et à l'aide de parallélismes qui ne peuvent guère être contestés, M. J. Bidez a démontré qu'en dernière analyse, toutes remontent à l'opuscule écrit par saint Jérôme, lequel fut traduit en grec peu de temps après sa composition. Cette première version reçut une forme plus populaire dans un remaniement antérieur à la fin du VI^e siècle, qui à son tour fut reproduit en syriaque et en copte. Plus tard, les hagiographes byzantins, reprenant la traduction grecque primitive lui firent subir de nouvelles transformations;

c'est à leur zèle que l'on doit l'interminable biographie insérée dans le recueil de Syméon le Métaphraste et la Vie abrégée si appréciée par Bollandus. Enfin, ce dernier texte fut la source où alla puiser le rédacteur de la notice consacrée au fameux ermite dans le synaxaire de Sirmond.

Ce fut peut-être du vivant de Jérôme qu'un traducteur (Sophronios?) mit le récit en grec, de façon qu'il pût se répandre, et répandre avec lui le goût du monachisme, aussi bien en Orient qu'en Occident, à l'exemple de la Vie de saint Antoine. On a vu plus haut avec quel soin la traduction fut exécutée et combien elle est fidèle.

L'état de la tradition manuscrite ne permet pas de décider si les coupes pratiquées parmi les fleurs de rhétorique de saint Jérôme sont dues à ce premier traducteur (g) ou bien à l'auteur d'une des copies. Dans tous les cas, M. J. Bidez a constaté que « déjà dans l'archétype le plus ancien dont nous pouvons reconstituer le texte, la plupart des ornements de la prose latine, avec les réminiscences de Virgile ou de Florus, avaient disparu.

« Comme nous avons déjà eu occasion de le faire remarquer, les enjolivements littéraires de la narration ne furent point ce que tous les lecteurs préférèrent. Dans une partie considérable de la tradition manuscrite, les ornements du récit s'éliminèrent de plus en plus, à mesure que le texte passait d'un copiste à un autre. Celui qui fit l'édition (b) dont dérivent les vies écrites en copte et en syriaque, alla même très loin dans son travail d'adaptation, ou, si l'on veut, de vulgarisation à l'usage du public des monastères, morcelant les longues périodes en phrases courtes et faciles, multipliant le discours direct, évitant les mots pompeux et les pensées compliquées, écartant les tirades destinées à convaincre les incrédules parce qu'elles étaient superflues pour ses lecteurs. »

De ce qu'on vient de lire, il est permis de conclure que la Vie latine de Paul de Thèbes, composée par saint Jérôme, nous a été conservée dans un grand nombre de manuscrits (H), § I; qu'il existe une version grecque (a) représentée par neuf manuscrits dont l'énumération a été donnée ci-dessus, § II, et que M. J. Bidez a éditée; de même qu'il a édité en regard une seconde version grecque (b) mentionnée dans note § III et dont il existe une traduction copte, une traduction syriaque, une traduction arabe et une traduction éthiopienne. En outre, on connaît une Vie grecque (M) éditée dans les *Anal. boll.*, t. II, 1883, p. 561-563, d'après le ms. *græcus Bavaricus*; et une Vie (Φ) conservée dans une douzaine au moins de manuscrits hagiographiques de la Bibliothèque nationale, et qui, après avoir probablement fait partie du recueil de Syméon le Métaphraste, a été éditée par Fuhrmann, d'après le manuscrit *Vindob. hist. gr. XXXVIII*.

A ces textes vinrent s'ajouter ceux que M. J. De Decker fit connaître en 1905; ce sont trois nouveaux manuscrits du texte grec. Le premier : *Vaticanus 2000*, fol. 181-184, daté de l'an 1102, qui est un bon exemplaire de la version grecque b; il contient la finale caractéristique où saint Jérôme est donné comme l'auteur de la Vie; la deuxième est un ms. *Messanensis 42*, fol. 1 v^o-5 v^o, du XII^e siècle, qui reproduit la version b

¹ *Annales du musée Guimet*, t. XXV, p. 1-14. — ² *Acta martyrum et sanctorum*, Paris, t. V, 1895, p. 561-572. —

³ J.-B. Chabot, *Notice sur les mss syriaques de la Bibl. nat., acquis depuis 1874*, dans *Journal asiatique*, IX^e série, t. VIII, 1896, p. 264-265. — ⁴ Wright, *Catal. of the syriac ms. in the British Museum*, III, p. 1070. — ⁵ Cf. *Analecta bollandiana*, t. XX, 1901, p. 155-156. — ⁶ Fr. M. Esteves Pereira, *Vida de S. Paulo de Thebas, primeiro eremita, versão ethiopica*, Lisboa, 1903; *A vida de S. Paulo de Thebas primeiro eremita segundo a versão ethiopica*, Coimbre, 1904.

L'éditeur croit que cette vie a été traduite directement sur l'original grec, cette opinion est contredite par le P. Peeters, dans *Anal. boll.*, t. XXIII, 1904, p. 483; il montre que l'éthiopien ne dépend d'aucune des versions connues jusqu'ici, mais permet de supposer une source arabe, interpolée et falsifiée, à laquelle aurait puisé également l'auteur de la notice sur Paul de Thèbes dans le synaxaire copte. — ⁷ *Acta sanctorum*, jan. t. I, p. 603-604. — ⁸ *Acta sanctorum*, jan. t. I, p. 602. — ⁹ *Analecta bollandiana*, t. II, p. 561-563.

de façon peu fidèle; le troisième, Paris, gr. 919, fol. 1^{ro}-3^{ro} est un remaniement de la version *a* destiné à lui donner la forme d'un apophtegme placé dans la bouche de saint Antoine.

La démonstration de M. J. Bidez sur le texte latin original de la Vie de Paul, ne fut pas acceptée par F. Nau qui proposa un système différent qui, s'il eût été exposé ailleurs, eût été quelque peu malmené; on se borna à le déclarer « plus ingénieux que péremptoire »¹. Nau voulait que la version grecque *b* fût le texte original, écrit en Égypte peu après la parution du *Bios Antoniou* de saint Athanase, et saint Jérôme n'aurait rien fait de plus qu'une traduction (*H*) dont il resterait à déterminer en partie les sources; enfin, *a* serait une révision de *b* faite sur le latin par quelque moine helléniste, qui, par endroits a rétabli, à l'aide des mots de *b*, les tournures et même l'ordre des mots du latin, et en d'autres endroits a traduit en grec quelques-unes des additions faites par saint Jérôme².

Or, c'est au chapitre cxxxv du *Liber de viris illustribus* que saint Jérôme se dit l'auteur de trois écrits hagiographiques qu'on retrouve, dans la suite, mentionnés par maint écrivain latin et qui ont joui d'une renommée considérable pendant tout le Moyen Âge : *hæc scripsi : Vitam Pauli monachi... Captivum monachum, Vitam beati Hilarionis*³. Cette remarque a conduit M. P. Van den Ven à admettre sans réserve que « la plus ancienne Vie de saint en latin est d'une traduction de la célèbre et si populaire biographie de saint Antoine par saint Athanase d'Alexandrie. Mais déjà les biographies qui suivent ne sont plus empruntées à une littérature étrangère, elles représentent des travaux originaux et le premier de la série n'est autre que la Vie de Paul de Thèbes qu'écrivit saint Jérôme ».

Les arguments apportés par F. Nau sont illusoire comme le montre son contradicteur, qui trouve un autre adversaire⁴ lequel, examinant quelques passages parallèles entre la Vie latine de Paul de Thèbes et la Vie latine d'Antoine⁵, prouve que saint Jérôme s'est manifestement inspiré de cette dernière et que « la rédaction grecque *b*, présentant dans deux passages des particularités propres à la version d'Évagrius — que son auteur n'a certainement pas connue — il est impossible de conclure à la priorité de *b*. La présence de ces particularités dans *b* ne peut s'expliquer que si l'on admet que saint Jérôme est l'auteur de la première Vie de Paul de Thèbes. Enfin M. J. De Decker a montré l'insuffisance de certaines observations présentées comme des preuves de l'antériorité de *b* dont on peut dire avec lui que cette théorie se heurte à des difficultés insurmontables⁶.

On doit donc admettre comme une chose démontrée que la version latine est originale et qu'elle a saint Jérôme pour auteur. Quant à la personnalité historique de Paul de Thèbes il est impossible de la confondre avec celle de Paul d'Oxyrhynque; la géographie et la chronologie s'y opposent⁷.

BIBLIOGRAPHIE. — *Acta sanct.*, jan. t. 1 (1643), p. 602-603, 744-745. — E. Amélineau [Vie copte de saint Paul ermite], dans *Annales du musée Guimet*, t. xxv, p. iv-xvii. — J. Bidez, *Deux versions grecques inédites de la Vie de Paul de Thèbes, publiées avec une introduction*, dans *Recueil de travaux publiés par la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand*, fasc. 25, in-8°, Gand, 1900. — C. Butler, *The lausiac history of Palladius*, p. 231. — F. Cavallera, *Paul de*

Thèbes et Paul d'Oxyrhynque, dans *Revue d'ascétique et de mystique*, t. vii, 1926, p. 302-305. — J. De Decker, *Contribution à l'étude des vies de saint Paul de Thèbes*, dans *Recueil de travaux...*, fasc. 31, in-8°, Gand, 1905. — H. Delehaye, *La personnalité historique de saint Paul de Thèbes*, dans *Anal. boll.*, t. xliv, 1926, p. 64-69. — M. Fuhrmann, *Acta sincera S. Pauli Thebaei cognomento, primi eremitæ, græcolatina cum variantibus lectionibus et notis variorum*, in-8°, Neostadii Austr., 1760. — W. Gumpfenberg, *Vita di S. Paolo, primo eremita*, in-4°, Roma, 1671. — P. de Labriolle, *Vie de saint Paul de Thèbes et vie de saint Hilarion*, in-8°, Paris, 1907. — P. Lambecius, *Biblioth. Cæsar. Vindoben.*, t. viii, 1679, p. 340-345. — B. Mombritius, *Sanctuarium* (vers 1479), t. ii, p. clxxxv-clxxxvii. — F. Nau, *Amatas, disciple d'Antoine*, dans *Journal asiatique*, IX^e série, t. xvi, 1900, p. 23-30; *S. Jérôme, à propos d'une récente publication*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, t. v, 1900, p. 654-659; *Le texte original de la Vie de saint Paul de Thèbes*, dans *Analecta bollandiana*, t. xx, 1901, p. 121-157; *Le chapitre Περὶ ἀναχωρητῶν ἁγίων et les sources de la Vie de saint Paul de Thèbes*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, t. x, 1905, p. 387-417. — Fr. M. Esteves Pereira, *Vida de S. Paulo di Thebas, primeiro eremita, versão ethiopica*, Coïmbre, 1903. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. vii (1700), p. 105, 122, 668-669. — P. Van den Ven, *S. Jérôme et la vie du moine Malchus le Captif*, dans *Le Museon*, nouv. sér., t. i, 1900, p. 413-415. — *Vita græca S. Pauli Thebaei primi eremitæ in Aegypto*, dans *Anal. boll.*, t. ii, 1883, p. 561-563. — H. Weingarten, *Der Ursprung des Mönchthums in nachconstantinischen Zeitalters*, 1877, p. 1-6. — Zöckler, *Askese und Monchthum*, 1897.

H. LECLERCQ.

PAULA (SAINTE). — I. La famille de Paula. II. Le voyage de Paula. III. Les monastères de Bethléem. IV. Le monastère de Paula. V. Alerte et épreuves. VI. Mort de Paula. VII. L'œuvre de Paula. VIII. Bibliographie.

I. LA FAMILLE DE PAULA. — Nous avons consacré des notices à Jérôme, à Marcella, à Mélanie, il nous faut y joindre celle de sainte Paule. Elle naquit à Rome le 5 mai 347, fille de Rogatus et de Blésilla qui lui transmirent le sang de Paul-Émile dont elle porta le nom. Le nom de famille de Rogatus n'est pas connu avec certitude, cependant J.-B. de Rossi a émis une conjecture vraisemblable. Un Cornelius Paulus Emilius, qui vivait au iv^e siècle, serait le propre frère de Paula qui appartiendrait à la *gens Cornelia*⁸; ainsi, vers le milieu du iv^e siècle, le christianisme était introduit chez certains descendants de cette race illustre qui réunissait les noms d'Émilii, de Cornélii, de Scipiones et de Gracchii. Les épitaphes découvertes au cimetière de Calliste et dans celui de Priscille permettent de croire que la foi n'y était pas très récente et que plusieurs Cornélii Emilii chrétiens furent inhumés avec des Cecillii, près de la voie Appienne⁹.

On ne possède aucun détail sur son enfance et son éducation, mais ce qu'on sait du reste de sa vie autorise à croire qu'elle avait été dirigée avec tous les soins habituels parmi l'aristocratie romaine. Elle épousa Julius Toxotius, païen, de qui elle eut un fils, appelé lui aussi Toxotius, et quatre filles : Blésilla,

¹ *Anal. boll.*, t. xx, 1901, p. 121-157. — ² J. De Decker, *Contribution à l'étude des vies de Paul de Thèbes*, Gand, 1905, p. 8. — ³ P. Van den Ven, *Saint Jérôme et la Vie du moine Malchus le Captif*, dans *Le Museon*, nouv. série, t. i, 1900, p. 413. — ⁴ Kugener, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. xi, 1902, p. 513-517. — ⁵ Traduite du grec d'Athanase

en latin par Evagrius. — ⁶ *Op. cit.*, p. 11-18. — ⁷ C'est ce qu'a montré F. Cavallera, *Paul de Thèbes et Paul d'Oxyrhynque*, dans *Revue d'ascétique et de mystique*, t. vii, 1926, p. 302-305. — ⁸ De Rossi, *Roma sotterranea*, t. ii, p. 365 sq. — ⁹ J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea cristiana*, in-fol., Roma, 1867, t. ii, p. 365.

Paulina, Eustochium et Rufina. Le fils s'était fait attendre; après sa naissance, Paule ayant assuré la durée du nom, mit un terme aux relations conjugales, elle n'avait pas trente ans. Toxofius mourut jeune, peut-être vers 379; sa veuve manifesta toute la douleur convenable, mais lorsque la période légale du veuvage fut terminée, elle se trouva comme tout naturellement associée, sinon encore agrégée à la communauté ascétique groupée autour de Marcella, malgré le peu d'estime que la société et la populace accordaient à ceux qu'on désignait sous les noms méprisés de *monachus* et de *monacha*.

Le *propositum monachorum* non seulement ne jouissait d'aucune considération mais entraînait une sorte d'ignominie : *propter rei novitatem ignominiosum*¹; c'était une sorte de déchéance. Seulement il fallait compter avec Marcella (voir ce nom), jeune veuve, elle aussi, habitant l'Aventin et qui bravait l'opinion sans s'émouvoir, sans paraître seulement s'en apercevoir. En fait de noblesse, elle pouvait rivaliser avec tout ce qu'il y avait de plus considérable : *illustrem familiam, alli sanguinis decus*², et après une union de sept mois elle refusait la main du consul Cerealis pour se donner sans compensation à l'ascétisme³. L'étude des livres saints la captivait mais ne l'absorbait pas au point de lui faire renoncer au prosélytisme. Elle avait déjà conquis à sa manière de vivre, sa mère Albina qui laissait faire sans tout comprendre et en se disant, peut-être, à elle-même, que cette belle flamme s'apaiserait. Albina connaissait mal sa fille qui recrutait des élèves, les attirait auprès d'elle, et comptait ainsi *Sophronia et aliae*⁴ parmi lesquelles *Paula*, à partir de 380. A l'arrivée de Jérôme, en 382, le nom de Paula l'intéressa spécialement; il désira la connaître. Il paraît probable que Marcella lui offrit de l'introduire près d'elle⁵. Elle l'avait, pour ainsi dire, entre ses mains et sentait la confiance que Paula et sa petite fille faisaient monter vers elle⁶. Par une rencontre qui mérite d'être relevée, Paula, mère de cinq enfants dont l'aînée ne pouvait compter plus d'une vingtaine d'années, s'intéressait moins à son foyer qu'à l'étude et ne trouvait de satisfaction que dans la prière, le jeûne et la lecture de l'Écriture sainte⁷. On croirait volontiers que Marcella l'avait envoûtée si on ne savait que tous les enfants — les filles — partageaient les mêmes goûts de vie studieuse et pénitente.

« Sa fille aînée⁸ Blésilla, jeune veuve de vingt ans⁹, était une sorte de petit prodige; elle présentait un ensemble de qualités que l'on trouve rarement réunies à un tel âge. Jérôme remarqua vite son goût marqué pour la prière, son parler élégant, la sûreté de sa mémoire, la finesse de son esprit : *orandi instantiam, nitorem linguæ, memoriæ tenacitatem, acumen ingenii*. Il n'en fallait pas davantage pour enchanter et conquérir le jeune professeur. Il ne devait pas, hélas, la connaître longtemps, assez cependant pour regretter profondément sa disparition prématurée, et mêler ses propres sanglots à ceux de sa mère. Car Blésilla

mourut bientôt. Elle était de ces natures précocement douées, mûres avant l'âge, chez lesquelles une sorte de rupture d'équilibre se produit assez souvent entre la vie physique et l'autre, l'âme se développant en quelque sorte aux dépens du corps, ayant raison en peu de temps de sa frêle enveloppe (octobre 384).

« La seconde fille de Paula, Paulina, avait épousé un ancien camarade d'études de Jérôme, le sénateur Pammachius. Ils habitaient au pied du Cœlius, près du temple de Claude. C'était là un ménage peu banal. Ils avaient l'un et l'autre une très haute idée du mariage, et, à vrai dire, Pammachius était plutôt pour sa femme « un frère plein d'affection¹⁰ » qu'un époux au sens ordinaire du mot. Non qu'ils vécussent continents¹¹. Paulina avait plutôt une sorte de vocation mixte; n'ignorant aucune des paroles de l'Écriture, les conseils de l'Apôtre, en ce qui concerne la virginité¹², lui revenaient sans cesse en mémoire et la frappaient vivement. Peu portée en somme vers le mariage, elle n'en avait accepté les obligations que dans l'espoir d'avoir des enfants qu'elle pourrait ensuite consacrer au Seigneur¹³. Ce but une fois atteint, elle se proposait, comme plus tard à Rome Mélanie (voir ce nom) et le jeune Pinien, de vivre avec son époux dans une entière continence. Ce noble projet ne devait jamais connaître, hélas, du moins sous cette forme, de réalisation. Paulina faisait de nombreuses fausses couches. Pammachius s'en désolait, ainsi que Paula qui désirait beaucoup des petits-enfants.

« La rose allait se détacher juste au moment de s'épanouir¹⁴; Paulina ne devait pas tarder à succomber. L'enfant qu'elle attendait pour le consacrer au Seigneur n'était point venu, il est vrai, mais Pammachius n'allait-il pas être en quelque sorte son fils posthume¹⁵, celui qu'elle ferait naître à la vie qu'elle désirait elle-même embrasser? Sitôt disparue, en effet, il allait revêtir l'habit noir des moines. En attendant, ces déceptions, loin d'ébranler les deux époux, leur faisaient apprécier davantage la consolation des Écritures. Ils les lisaient avec avidité. L'épreuve les affinait : leur conversation avait une tenue élevée; leurs rapports mutuels ne rappelaient en rien les rapports prosaïques de tant de gens mariés. Jérôme qui, de son propre aveu, ne devait trouver quelque attrait au mariage que dans la mesure où il lui était permis d'espérer en retirer des vierges destinées à devenir l'honneur de l'Église¹⁶, n'avait pas tardé à voir tout ce qu'il pouvait légitimement attendre de cet intéressant ménage.

« Il portait surtout un grand intérêt à l'une des plus jeunes filles de Paula, Eustochium¹⁷. Sa mère l'avait chargé de son éducation, à sa grande joie d'ailleurs, car il rêvait d'acclimater de bonne heure les enfants aux pratiques ascétiques et à la lecture sacrée. Marcella avait surveillé ses premières années. Eustochium ayant vécu jusque là dans son intimité¹⁸, était, à proprement parler, sa fille spirituelle. La transition dut paraître quelque peu rude à la candide enfant, son nouveau précepteur ne surveillant pas

¹ S. Jérôme, *Epist.*, cxxvii, 5. — ² Id., *ibid.*, cxxvii, 1. — ³ Id., *ibid.*, cxxvii, 2. — ⁴ Id., *ibid.*, cxxvii, 5. — ⁵ Bien que Paula ne fût pas tout à fait étrangère à Jérôme, puisqu'elle avait logé Épiphanie de Salamine (*Epist.*, cviii, 6), il passa cependant un certain temps avant d'aller dans sa maison : *antequam domum sanctæ Paulæ nossem*, écrit-il à Bella, *Epist.*, xlv, 3. — ⁶ S. Jérôme, *Epist.*, xlvi, 1. — ⁷ *Epist.*, xxxix, 5. — ⁸ *Epist.*, xxii, 15. Eustochium était l'aînée de Blésilla dans la vie religieuse. — ⁹ *Epist.*, xxii, 15; xxxix, 1. — ¹⁰ *Epist.*, lxvi, 2 : *immo frater amantissimus, quia sancta consortia spiritus vocabula non tenent nuptiarum*. — ¹¹ *Epist.*, lxvi, 3 : *...nec matris continentiam ausa appetere maluit in humilioribus tuto pergere quam pendulo gradu in sublimioribus fluctare*. — ¹² Elle se consolait d'ailleurs, de ne

pouvoir les suivre strictement en songeant aux éloges que l'Apôtre fait également du mariage. — ¹³ *Epist.*, lxvi : *Quamquam illa inito semel matrimonio nihil aliud diebus ac noctibus cogitavit, nisi ut reddito fructu nuptiarum secundam castimonie gradum arriperet*. — ¹⁴ Paulina mourut dans les derniers mois de 396; *Epist.*, lxvi, 1 : *parturientem rosam et papillatum corymbum antequam in calathum fondatur orbis et tota subentium foliorum pandatur ambitio*. — ¹⁵ *Ibid.*, lxvi, 3 : *virum desiderii sui peperit heredem*; 4 : *Tales Paulina morte sua nobis liberos edidit, quos vivens cupiebat possidere*. — ¹⁶ *Epist.*, xxii-20 : *Laudo nuptias, laudo conjugium, sed quia mihi virgines generant*. — ¹⁷ En 385, elle était encore d'*ætatis parva et rudis pæne infantia*. — ¹⁸ *Epist.*, cxxvii, 5.

toujours de très près ses expressions et présentant parfois ses meilleurs conseils sous une forme rude et même peu pudique. Cependant, il trouva en elle une fort bonne élève qui l'écoutait volontiers, et lui passait ses incorrections de langage, car elle l'admirait. Il put du moins la former à son goût et voir s'éveiller peu à peu dans son âme virginale la passion pour les Écritures¹.

« Toxotius, l'unique fils de Paula, était trop jeune pour que Jérôme songeât à s'occuper de lui². C'est pour sa fille, la petite Paula qu'il composera plus tard un programme d'éducation³.

« Quant à Rufina⁴, la dernière fille de Paula, nous savons peu de chose de sa tournure d'esprit : elle mourut jeune encore, au moment où elle était en âge de se marier⁵. »

Malgré sa supériorité intellectuelle, ou plus probablement à raison de cette supériorité exceptionnelle, Marcella était presque autant une élève qu'une égale pour Jérôme en matière exégétique. Paulina, Blésilla, Eustochium étaient d'allure plus soumise et de tempérament plus docile, ce dont il s'accommodait mieux, aussi l'entente avec Paula eut-elle quelque chose de plus confiant, de plus pressé. Il semble que, sans lui adresser un reproche, cette chrétienne vaillante ne devait pas être une mère pleine de tendresse. Nous savons qu'on peut citer sainte Jeanne-Françoise de Chantal et la bienheureuse Marie de l'Incarnation qui, à l'exemple de Paula, ont entendu parler l'amour du Sauveur plus haut que les devoirs de la maternité envers de tout jeunes enfants, ce sont là des sujets qui échappent à notre compétence, il y a tel sacrifice héroïque que nous renoncerons toujours à comprendre ayant eu le bonheur d'une mère incomparable qui eût préféré la mort à l'abandon de ses enfants. Paula avait d'ailleurs organisé sa demeure patricienne sur le modèle d'un monastère, ou de ce que, vers l'an 380, on pouvait appeler un monastère, et peut-être la vie des fillettes et du bambin manquait-elle beaucoup de ce dont on a besoin à cet âge. On veut bien croire qu'on leur parlait d'héroïsme, mais à un âge où on ne s'ouvre qu'à l'affection. Vêtue de façon grossière, Paula s'adonnait aux œuvres de charité, à la prière, à l'étude assidue de l'Écriture; ses serviteurs étaient façonnés à ce genre de vie. Quelque part dans une chambre écartée ou un recoin de jardin, on devait à certains moments entendre fuser des cris et des rires; c'étaient la petite Rufina et le bébé Toxotius qui s'amusaient comme on s'amuse à cet âge, parmi les « chut » et les « taisez-vous » d'une bonne d'enfants.

Paula avait d'autres préoccupations; maintenant qu'elle possédait à fond le latin et le grec, elle s'était mise à l'étude de l'hébreu, suivie de près par sa fille Eustochium et ce fut pour elles une vive satisfaction le jour où elles purent chanter les psaumes dans leur langue originale. Marcella continuait à mettre au-dessus de tout l'exégèse, Paula inclinait vers les explications mystiques et Jérôme l'encourageait en lui écrivant un commentaire du psaume alphabétique cxviii⁶. Paula lui avait demandé la signification des lettres hébraïques qui s'y trouvaient répétées au début des versets. Après quelques détails sur la poésie alphabétique chez les Hébreux et sur les textes où on la retrouve, Jérôme commente les leçons morales que suggèrent les phrases formées du groupement par

juxtaposition des noms caractérisant chaque lettre de l'alphabet. Ces mystérieuses et raffinées combinaisons le font exulter. On croirait, à le lire, entendre un écho attardé des exclamations satisfaites du pseudo-Barnabé, quand il vient de dévoiler à ses correspondants le mystère de sa gnose : « De grâce, écrit-il, quoi de plus sacré que ce mystère, quelle volupté plus agréable? Quels mots, quel miel plus suave que de savourer la sagesse de Dieu, d'entrer dans ses sanctuaires, d'examiner la pensée du créateur et les paroles de ton maître que la sagesse de ce monde tourne en dérision, de les montrer pleines de sagesse spirituelle? Ah! que les autres gardent leurs richesses, boivent dans des pierres précieuses, resplendissent dans la soie, se délectent aux applaudissements populaires et, variant leurs plaisirs, n'arrivent pas à épuiser leurs richesses : nos délices à nous sont de méditer sur la loi du Seigneur jour et nuit, de frapper à la porte qui n'est pas ouverte, de recevoir les pains de la Trinité et à la suite du Maître de marcher sur les flots du siècle⁷. » Ainsi, ardemment, par l'intermédiaire de ces nobles disciples, Jérôme appelait à l'étude de l'Écriture toutes les âmes de bonne volonté et poursuivait son apostolat intellectuel. C'est encore à Paula qu'il s'adresse pour faire parvenir aux oreilles du clergé romain, où il trouvait trop de mollesse et de torpeur pour le travail de l'esprit, son apologie et ses avertissements. On le critique, on le raille de tant travailler, mais il ne fait que suivre d'illustres exemples⁸.

Jérôme s'étonne de l'opposition qu'il rencontre; c'est qu'avec sa haute et lucide intelligence il ne s'arrêtait pas assez à sonder le sentiment de jalousie chez ceux de qui il se plaignait. En plus de la maison de Marcella où il tenait l'emploi de docteur des très nobles intelligences féminines qui s'y groupaient, il remplissait dans la maison de Paula le rôle plus délicat encore de directeur spirituel de la mère et des filles d'une famille distinguée entre toutes de l'aristocratie romaine. Dans le courant de l'année 384, Blésilla, fille aînée de Paula, une veuve âgée de vingt ans, venait de se mettre elle aussi sous la férule de Jérôme, mais ce n'était pas sans hésitations, car elle trouvait parmi ses proches parents des conseillères qui lui rappelaient la possibilité de servir Dieu sans en venir à une rupture complète avec le monde. Cependant, Blésilla éprouvait un attrait certain pour les études scripturaires et son maître en profitait pour affermir sur elle son emprise. On ne peut dire s'il eût, finalement, triomphé de cette âme hésitante, lorsque soudain une maladie grave la lui livra. Pendant un mois entier Blésilla se trouva entre la vie et la mort; il est permis de penser que Paula et Eustochium redoublèrent d'intercession auprès de Dieu et d'avertissements auprès de la malade pour la décider à un sacrifice qui lui coûtait peut-être plus que celui de la vie. Jérôme était là, infatigable, logique, éloquent, persuasif à merveille pour montrer le néant du monde et de tout ce qui est à lui : plaisirs honnêtes, joies pures, amitiés et affections terrestres⁹. Il eut gain de cause. Blésilla retrouva la santé et s'avoua vaincue et soumise : elle aussi ne rêva plus qu'exégèse biblique (juin 384).

Sa sœur Eustochium s'était soumise sans aucune résistance. Le triomphe était éclatant; trop éclatant pour n'être pas jaloux. Jérôme dut le sentir et il prit

la petite Paula : *De institutione filiarum*. — ¹ En 385, *Rufina jam nubilis, ut suas expectaret nuptias*. S. Jérôme, *Epist.*, cviii, 6. — ² D. Gorée, *La lectio divina*. S. Jérôme et la lecture sacrée, in-8°, Paris, 1925, p. 95-98. — ³ S. Jérôme, *Epist.*, xxx. — ⁴ S. Jérôme, *Epist.*, xxx. — ⁵ F. Cavallera, *Saint Jérôme*, t. I (1922), p. 90. — ⁶ S. Jérôme, *Epist.*, xxxviii, 2.

¹ Il écrit de sa jeune élève : *...acumen ingenii tui et desiderium Scripturarum facile renuit : quæ privilegio virginali, et victus continentia, non dicam frequentem sed jugem hospitem possides Deum*. *Comment. in Ezech. præf. lib. XIII, P. L.*, t. xxv, col. 406. — ² Au moment de l'embarquement de Paula, *parvus Toxotius supplices manus tendebat in litore*, *Epist.*, cviii, 6. — ³ *Epist.*, cvi, ad *Lactam*; mère de

l'offensive. Cette Rome chrétienne, sur les vertus de laquelle il est de bon ton de s'attendrir, Jérôme la voyait de ses yeux et la dénonçait scandaleuse et perverse. Il en prit occasion d'adresser à la jeune vierge un long traité d'une belle franchise¹ qui devait lui attirer toutes les vengeances du clergé romain (juillet 384).

C'était un manifeste qui éclatait avec un bruit d'explosion. Ce qu'on nomme la « pondération romaine » n'y résista pas ; de ce jour-là, l'expulsion de Jérôme fut jurée.

Lui ne voulait pas entreprendre un éloge de la virginité, matière rebattue ; il lui paraissait plus utile de crier gare aux dangers que cette vertu attire avec elle et aux scandales d'autant plus éclatants et pernicious, qu'ils se produiraient parmi les rangs les plus élevés de la société. Il se souvient du prix auquel cette vertu s'acquiert et de ce qu'elle lui a coûté de combats au désert. Une première précaution à prendre : s'abstenir de nourritures et de boissons excitantes. Une autre : s'interdire les fréquentations imprudentes à la manière des agapètes. Ce n'est pas tout et Eustochium devra veiller sur les fréquentations frivoles, les visites dissipées ; elle tiendra sa maison fermée aux veuves mondaines, aux clercs relâchés ; elle fera sa société de compagnes irréprochables, silencieuses et studieuses comme elle-même, lectrices des Écritures, partageant leur existence entre la foi et la charité.

Le mariage est bon, la virginité est meilleure, elle rapporte cent pour un. La gloire du mariage est de produire des fruits qui embrasseront la virginité. La famille de Jésus en ce monde se compose de vierges ; les autres ont trop de soucis dans l'état conjugal pour faire assez large la place qui appartient à Dieu. A ce propos il se révèle bien tel qu'on le connaît, insatiable de lecture, et il adresse Eustochium aux écrits de Tertullien, de saint Cyprien, de Damase, d'Ambroise qui a si fort exalté la virginité dans le petit livre qu'il envoya à sa sœur Marcelline.

Eustochium s'exprimera avec prudence, se tiendra en garde contre la flatterie, mettra la contemplation au-dessus de l'action. Elle s'interdira les artifices qu'emploient celles qui, dans la virginité, ne voient et ne recherchent que la satisfaction de leur vanité. Mais il y a de ces vierges qui sont la caricature de leur état comme il y a, à Rome, des prêtres qui sont la honte du leur. Ainsi donc qu'elle demeure chez elle, avec ses seules compagnes, qu'elle s'exprime sans recherche et dédaigne le beau parler de ceux et de celles qui cultivent les auteurs païens. Il n'a pas su, lui Jérôme, rompre assez vite et assez complètement avec la culture cicéronienne et il a fallu un avertissement grave pour le détacher du goût cicéronien.

A ces conseils en succèdent d'autres sur la fuite de l'avarice, le devoir de l'aumône. Il faut mettre en Dieu sa confiance et ne pas mettre d'argent en réserve ainsi que certain moine de Nitrie qu'on enterra avec l'argent qu'il avait économisé, afin de faire de cet exemple une leçon pour ses frères. Ici, survient une digression sur les différentes espèces de moines égyptiens.

Eustochium prendra exemple sur les meilleurs d'entre eux ; elle se consacrera à la prière, à la pureté, elle prendra pour exemple la Vierge à qui sa pureté valut l'honneur de devenir la mère de Dieu, ce qui sera le privilège de celle qui peut devenir mère de Dieu à force de fidélité, s'élever au rang des martyrs, des apôtres, du Christ lui-même et s'exalte dans un bel enthousiasme.

On ne s'expliquerait pas les colères que souleva ce traité si on omettait d'en traduire certains passages. Ce sont d'abord les femmes vouées à la perfection et « pour la plupart, veuves sans avoir été

mariées ; elles recouvrent leur conscience d'un vêtement mensonger jusqu'au jour où une indiscreète et encombrante maternité les oblige à baisser le nez qu'elles levaient avec arrogance. D'autres plus habiles, savent prévenir cette extrémité avec l'aide des apothicaires. Leur devise est que tout est pur à ceux qui sont purs ; il ne faut pas s'interdire les aliments dont elles usent avec surabondance, portant le sacrilège ainsi qu'elles affrontent l'ivresse. Voient-elles une femme au teint pâle et à l'aspect dolent, elles l'appellent une manichéenne. Aussi les voit-on en public, faisant de l'œil parmi la troupe de greluchons qui les suit. Elles sont vêtues, attifées et chaussées pour provoquer le désir, drapées dans un voile léger, et déambulant avec une sorte de lassitude affectée. Il en est, veuves et vierges, héritières des parasites qui font le tour des tables bien garnies, ne songeant qu'à remplir leur ventre... et le reste. Voyez-les aborder la jeune fille de la maison où on les invite, elles lui disent : « Ma petite chatte, tu es riche, uses-en ; vis ta vie, vas-tu garder ton bien pour tes enfants à venir ? » Dépravées et ivrognesses, ces femmes-là osent tout insinuer, elles amolliraient des âmes de fer. O Eustochium, fuis-les ! Fuis de même, celles qui s'habillent comme des hommes, portent les cheveux courts et font figure d'eunuques, tandis que d'autres s'affublent d'une sorte de mantelet qui les fait ressembler à des chouettes. »

Le tableau a l'air chargé ; s'il l'eût été, personne n'eût songé à s'indigner, mais seulement à s'en divertir. Il en est de même pour la clique de ceux qu'à Rome, à cette date on nommait *monachi* : c'étaient des Syriens, des Orientaux qui exhibaient la chaîne qui les enveloppait, à l'inverse des femmes aux cheveux ras s'abritaient d'une toison épaisse et secouaient à chaque mot qu'ils disaient, une barbe d'un pied de long : souquenille noire, pieds et jambes nus à toute saison, on les trouvait dans les demeures de l'aristocratie, chuchotant, palabrant, hâves et minables comme des jeûneurs intrépides qui ne se sustentent que la nuit.

Enfin venait le tour du clergé. Si tous ne ressemblaient pas au modèle tracé par Jérôme, il prend à peine le soin de le dire et on s'explique la stupéfaction, la colère de ceux qui se sentaient désignés et reconnus sous les traits que voici : « Ce à quoi ils pensent, c'est à la toilette, à la parfumerie, à la chaussure. Des cheveux frisés aux fers, des doigts étincelants de bagues, ils trottaient sur la pointe du pied pour épargner leurs escarpins. Grande affaire pour eux : faire récolte d'adresses des maisons où l'on invite. Dans le nombre de ceux-ci il en est un qui a la palme, d'après lui tu jugeras des autres. Debout avec le jour, il combine ses visites, coupe au plus court et se présente presque à l'instant où les maîtres dorment encore. Le voici dans la chambre : il voit un coussin, une mantille, peu importe, il s'en empare, loue, admire, soupèse, palpe, jusqu'à ce qu'on les lui abandonne pour ne pas se brouiller avec lui. Ni le jeûne, ni la chasteté ne sont son fait, mais il sait juger un repas au fumet. Avec cela, la parole rude et agressive, facile à l'injure. Il guette les nouvelles pour les colporter en les grossissant. Il a sa voiture et ses chevaux. »

Soyez surpris qu'un an après cette épître adressée à la fille de Paula, Jérôme, Paula et sa fille eussent dû quitter Rome.

Un événement allait bouleverser ces vies. Vers la fin du mois de juin on a vu Blésilla se donner sans réserve aucune à une existence nouvelle d'ascétisme et de ferveur ; trois mois plus tard, elle mourait

¹ *Epist.*, xxii, écrite en 384 et désignée sous le nom de *Libellus de virginitate servanda*.

(octobre-novembre 384). Elle eut des funérailles solennelles, au cours desquelles Paula s'évanouit; on la transporta chez elle, à peine consciente, pendant que les curieux dissertaient au passage de cette litière: « Nous l'avions bien dit! Elle pleure sa fille aînée tuée par les jeûnes et qui ne lui a pas donné de petits-enfants dans un second mariage. Qu'attend-on pour expulser de Rome l'engeance détestable des moines, pour les lapider, les noyer. Ils ont séduit cette matrone qui ne voulait pas être moinesse; elle qui pleure ses enfants mieux qu'une païenne. »

L'écho de ces invectives n'a pu manquer de parvenir aux oreilles de Jérôme d'autant moins disposé à l'entendre qu'à ce moment la douleur de Paula lui semblait inopportune. Elle s'affaiblissait à l'heure où il voulait qu'on se raidît. Il lui revenait que, dans son appartement, elle refusait toute nourriture. Jérôme n'était pas bâti pour comprendre ces choses; avait-il jamais pleuré. Ce qu'il appelait amour était tellement pénétré de rhétorique que son âme brûlante aboutissait aussitôt à des phrases sentencieuses. Devant l'accablement de la douleur maternelle il ne comprit rien, il pensa voir une lâcheté, une désertion; on ne lui demandait que de se taire — s'il ne savait pas consoler — il grondait.

Toujours littérateur, il ne concevait pas la mort sans l'obligatoire éloge funèbre; alors il crut tenir sa revanche. Il revendiqua Blésilla, sa fille — une fille selon l'esprit! Car il n'est, hélas, que trop vrai; ceux qui, de par la dignité et la grâce du sacerdoce ont la légitime direction d'une âme volontairement soumise à leur autorité, ne devraient-ils pas comprendre qu'en présence de la tragique rupture de la mort leur voix ne doit plus se faire entendre que comme une plainte et une consolation. Par une sorte de jalousie il revendiquait pour lui-même cette fille à sa mère à qui il reprochait le scandale de sa défaillance et de ses larmes. On a fait des efforts habiles et peut-être superflus pour justifier cette attitude et expliquer cet *epitaphium Blésilla* que nous ne jugeons pas, car ce fut à Paule, seule, de juger... et de pardonner quand elle lut ces choses: « Qui donc se rappellera, les yeux secs, cette jeune femme de vingt ans qui s'attache à la croix avec une telle ardeur qu'elle regrettait moins la mort de son mari que sa propre virginité? »

Et après cela Jérôme tient à nous apprendre que « les larmes m'étouffent, les sanglots me suffoquent, mon cœur enchaîne ma langue »; pourquoi cette douleur n'a-t-elle brisé sa plume? Elle l'eût empêché de montrer le diable bondissant de joie à la vue d'une mère tellement affligée, versant des larmes détestables, d'une incrédulité débordante. Enfin, il promet à Blésilla l'immortalité, celle que lui donneront les livres où il parlera d'elle. Elle vit avec le Christ, elle vivra parmi les hommes: entre Paula et Eustochium, Blésilla aura sa place. Jamais elle ne mourra grâce à ses livres! — Oh, rhétorique, quand tu nous tiens! — J'aime mieux les larmes de Paula qui n'a point parlé, point écrit, qui s'est évanouie.

II. LE VOYAGE DE PAULA. — La lettre de Jérôme à Paula fut suivie de près par la mort du pape Damase (11 décembre 384) et l'élection de son successeur Sirice. Celui-ci avait peu de goût pour les outrances de Jérôme et ne s'en cachait pas. Dans les cercles chrétiens, on n'avait pas seulement à se plaindre d'une lettre satirique, on avait encore à récriminer contre les travaux scientifiques qu'on admirait sans réserve sous le pontificat précédent. La nouvelle traduction des Évangiles alarmait les pieux défenseurs des traditions, mais ceux-là ne l'effrayaient guère. « On m'a rapporté, écrivit-il à Marcella, que certains petits hommes m'attaquent vivement pour avoir essayé, contre l'autorité des anciens et l'opinion

de tout l'univers, de faire des corrections aux évangiles. Je pourrais parfaitement les négliger, car jouer de la lyre pour un âne est chose inutile. Toutefois pour éviter qu'ils ne m'accusent, selon leur habitude, de superbe, qu'ils apprennent que je n'ai pas été tout de même d'intelligence assez obtuse et d'assez épaisse rusticité — en quoi ils mettent exclusivement la sainteté, comme s'ils étaient justes parce qu'ils ne savent rien — pour croire que dans les paroles du Seigneur il y eût à corriger ou rien qui ne fût divinement inspiré. Mais les manuscrits latins étant fautifs, ce que démontre la diversité des exemplaires, c'est aux originaux grecs sur lesquels, eux-mêmes ne le nient pas, ils ont été traduits, que j'ai voulu les ramener... » Ces ânon bipèdes, ainsi qu'il les nomme, lui feront la vie dure, si dure parce qu'ils ont eu peur de lui dont on a quelque temps parlé de faire le successeur du pape Damase. Pareilles choses ne se pardonnent jamais; certains ne se bornaient pas à éplucher des traductions, ils accusaient les relations de Jérôme avec des femmes du monde et laissaient entendre ce qu'ils ne disaient pas. On en vint même à une accusation infâme, et le calomniateur fut obligé de se rétracter¹. Cela pouvait mal finir; dans le clergé romain, il ne trouvait plus de défenseur². Écœuré, Jérôme prit son parti de quitter Rome pour toujours et d'aller s'établir en Terre sainte; mais il n'était pas homme à disparaître en silence, il écrivit donc une lettre d'adieu adressée à Asella; longue lettre qui appartient à notre sujet par le nom de Paula qui s'y trouve mêlé:

« Si je croyais pouvoir vous être assez reconnaissant, je déraisonnerais. Dieu, à mon défaut, peut rendre à votre sainte âme ce qu'elle mérite. Je ne veux pas et n'ai jamais pu ni penser ni souhaiter que vous m'accordiez tant d'affection dans le Christ. Certains peuvent me tenir pour un scélérat, couvert de tous les crimes, ce qui, en raison de mes péchés est bien peu, vous, vous avez raison, dans vos bonnes dispositions, de regarder comme bon même ce qui est mauvais. Il est périlleux de juger l'esclave étranger et le pardon ne sera pas facilement accordé à qui a mal parlé des justes. Il viendra, il viendra ce jour et vous regretterez avec moi qu'il y en ait tant à brûler.

« Moi, criminel, moi hypocrite et fuyant, moi menteur et satanique, trompeur! Qu'y a-t-il de plus malicieux? L'avoir cru, ou l'avoir inventé à l'égard d'innocents, ou s'être refusé à le croire pour les coupables? Il y en avait qui me baisaient les mains et leur bouche de vipère m'attaquait, leurs lèvres exprimaient la douleur, leur cœur était en joie; ils étaient vus du Seigneur qui les ralliait et les réservait avec son pauvre serviteur à son futur jugement. Un autre calomniait ma démarche et mon rire; celui-ci se plaignait de ma physionomie; celle-là soupçonnait je ne sais quoi dans ma simplicité. J'ai vécu presque trois ans avec elles. Souvent une foule de vierges m'a entouré; j'ai, comme j'ai pu, souvent expliqué les saints Livres à quelques-unes; la lecture amenait l'assiduité, la familiarité, la familiarité la confiance. Qu'elles parlent. Ont-elles trouvé en moi d'autres sentiments que ceux qui conviennent à un chrétien? Laquelle m'a fait accepter son argent? Cadeaux grands et petits ne les ai-je pas méprisés? Ma main a-t-elle fait tinter la monnaie d'autrui? Ai-je eu un langage équivoque, un regard provocant? On ne me reproche que mon sexe, et encore seulement quand Paula cherche à partir pour Jérusalem. Soit. On a cru au mensonge, pourquoi ne pas croire à la rétractation? C'est le même homme: il reconnaît innocent celui que naguère il disait coupable. Assurément la vérité s'exprime plutôt

¹ *Epist.*, XLV, 2. — ² F. Cavallera, *op. cit.*, t. II, p. 86-88.

dans la douleur que dans les rires, sauf que l'on croit plus facilement l'invention qui fait plaisir ou celle que l'on pousse soi-même à se produire.

« Avant que je ne connusse la maison de Paula, toute la ville était d'accord pour me chérir; au jugement presque unanime j'étais estimé digne du souverain pontificat. Damase, de bienheureuse mémoire, m'avait toujours sur les lèvres; j'étais appelé humble et disert. Suis-je entré dans une maison relâchée? Est-ce que les vêtements de soie, les gemmes brillantes, les visages fardés ou la recherche de l'or m'ont attiré? Il n'y a eu de matrone à Rome qui ait pu dompter mon âme, que celle qui était dans l'affliction et le jeûne, d'une tenue négligée, presque aveugle à force de pleurer, qui passait des nuits entières à implorer la miséricorde de Dieu et s'y trouvait souvent encore quand se levait le soleil, qui ne chantait que les Psaumes, ne parlait que de l'Évangile, n'avait plaisir qu'à la continence, ne vivait que pour jeûner. Aucune autre n'a pu me plaire que celle que je n'ai jamais vue manger. Quand, à cause de sa sainteté, j'ai commencé à la vénérer, à la cultiver, à l'honorer, aussitôt toutes mes vertus m'ont abandonné.

« O envie qui se déchire d'abord elle-même! O artifice de Satan qui s'attaque toujours à la sainteté! Aucune autre n'a fait parler à Rome si ce n'est Paula et Mélanie qui, méprisant les richesses, abandonnant leurs enfants, ont dressé la croix du Seigneur comme un étendard de la piété. Si elles avaient fréquenté Baïes, recherché les parfums, regardé les richesses et la viduité comme une occasion favorable pour le luxe, on les appellerait dames et saintes...

« Voilà qu'au moment de m'embarquer, en hâte, dans les larmes et la douleur, j'écris en remerciant Dieu d'être digne que le monde me haïsse... Saluez Paula et Eustochium; que le monde le veuille ou non, elles sont miennes dans le Christ¹. »

Au mois d'août 385, Jérôme s'embarqua à Ostie, avec son frère Paulinien, le prêtre Vincent et quelques moines. Leur bateau suivit le détroit de Messine et se dirigea vers les Cyclades et les îles Ioniennes dans la direction de Chypre où l'évêque Épiphane attendait les passagers. De là, Jérôme gagna Antioche où il s'attarda quelques jours auprès de l'évêque Paulin et d'Evagrius. A quelques jours d'intervalle seulement, Paula avec Eustochium et quelques nonnes avaient quitté Rome. Des amis avaient accompagné les voyageuses jusqu'à Ostie, on n'avait pu refuser aux deux enfants de faire ce voyage dont ils pressentaient les conséquences pour eux-mêmes. Rufina pleurait sans bruit, le petit Toxotius se lamentait, appelait sa maman, tendait les bras dans l'espoir qu'elle allait le prendre et l'emmener. Paula voyait cela et, sans larmes, attendait le départ. Paula et ses compagnes touchèrent à Salamine où Épiphane leur devait l'hospitalité en retour de celle dont il avait joui à Rome. Après quelques jours ou tout au plus deux semaines environ, les pieuses nonnes firent voile pour Séleucie (fin novembre), pénible époque pour voyager en mer en ces parages. La suite du voyage se ferait par la voie de terre, en caravane, que l'évêque Paulin en personne organisa. Il ne pouvait s'agir de litières, mais seulement d'ânes et d'ânesses plus ou moins dociles, plus ou moins rétifs, sur lesquels se juchèrent les voyageuses et leurs guides. L'itinéraire suivit longea la côte de la Syrie et de la Palestine. Ce devait être une caravane comme toutes les autres dont il est devenu possible d'évoquer l'image grâce à la *Peregrinatio ad loca sacra* de l'abbesse Éthéria (voir *Dictionn.*, t. v, à ce nom). Les incidents de la route, les repas, les prières et les chants, les visites aux monuments sacrés ou profanes, les disputes avec les guides, la nuée de curieux et de mendiants qu'on ne parvenait à dissiper qu'à l'aide

du *bakschich* et partout et toujours la robe et la voix de Jérôme dirigeant, gouvernant, grondant pour ne se faire gracieuse que là où il trouvait matière à de belles et longues explications. Cet homme savait tout, avait tout lu, tout retenu, et déversait le fruit de sa science en flots intarissables sur son auditoire disposé à tout croire et à tout admirer de confiance. Qui donc, parmi elles, se fût avisé de douter ou de contredire. Il le savait et n'en abusait pas car il avait la conscience trop droite et la curiosité trop éveillée pour ne pas interroger le long de la route tout ce qu'il rencontrait capable de lui donner d'utiles explications sur les sites, les mœurs, les traditions. Il questionnait et, sans doute, annotait tout ce qu'il appréhendait de confier à sa seule mémoire.

La caravane traversa Béryte, Sidon, Tyr, Acco-Ptolémaïs (Saint-Jean d'Acre) et s'engagea dans la plaine d'Esdrélon et passa à Mageddo où périt Jonathas. On se trouvait en plein pays des Philistins, non loin des ruines de Dor et on entra à Césarée. On y conservait la maison du centurion Corneille et celle du diacre Philippe où avaient vécu ses quatre filles, toutes quatre prophétesses. Il fallut revenir en arrière pour se rendre à Antipatris, ville presque en ruines, et gagner Lydda-Diospolis dont le nom rappelait la résurrection de la veuve Tabitha. On évita les trop grands détours, mais on se permit quelques circuits afin de visiter Arimathie dont le souvenir est inséparable de Joseph; Nob, Joppé (aujourd'hui Jaffa) où s'était embarqué Jonas. Ensuite ce fut Nicopolis (voir ce nom), Béthoron, Gabaa et on arriva à Jérusalem.

Jérusalem c'était le véritable but du voyage et on peut se figurer la piété attendrie de Paula et de ses compagnes parcourant, sous la direction de Jérôme, les lieux sacrés de la Passion et de la Résurrection du Christ. Paula pleurait, embrassait les souvenirs, allant de l'un à l'autre. Jérôme nous dit qu'elle léchait la pierre du Saint-Sépulcre comme pour étancher sa soif. On la regardait avec surprise et, en apprenant son nom et son rang, la surprise devenait de l'admiration. Des mains se tendaient, avides, indiscrettes, qu'elle remplissait d'aumônes. Jérôme n'était pas moins ému et ravi car, contrairement à ce qu'on en a dit, il n'avait pas encore à cette époque parcouru Jérusalem²; ce furent donc ensemble qu'ils allèrent au Saint-Sépulcre et à l'Anastasis, à Gethsémani et à l'Éléona, au Cénacle et partout où le souvenir du Sauveur les appelait. On ignore la raison qui tint les voyageurs à l'écart de Mélanie et de Rufin alors à Jérusalem.

Quand la caravane eut parcouru la Ville sainte, elle reprit sa marche dans la direction de Bethléem où une sorte de pressentiment faisait souhaiter à Paula un établissement durable; mais avec Jérôme on n'obtenait le repos qu'après avoir tout visité, tout vu; il emmena tout son monde à Gaza, de là à Hébron et à Ségor. Ils revinrent alors vers Béthanie et, par Jéricho, arrivèrent jusqu'aux rives du Jourdain. Ce n'était pas fini. Il fallut remonter vers la Samarie et la Galilée, passer par Sichem et par Sébaste, avec des étapes plus ou moins prolongées à Nazareth, à Cana, à Capharnaüm et, leur guide infatigable ne faisant grâce de rien, on traversa le lac de Tibériade pour visiter la lisière du désert dans lequel Jésus avait fait une retraite de quarante jours. Alors on gravit le Thabor d'où la vue se posait sur l'Hermon et s'étendait au loin sur le jardin fleuri qu'était alors la plaine de Galilée. Chacun emportait de ces lieux des émotions fatigantes et bienfaisantes à la fois; il semble que ce soit Bethléem et sa grotte qui aient bouleversé Paula le plus profondément.

¹ *Epist.*, XLV. — ² *Epist.*, CVIII.

Prosternée dans la grotte, Paula crut assister à la scène de la Nativité (voir ce nom) : Jésus à peine vêtu et poussant des plaintes entre sa mère et son gardien. Son imagination l'aida à résoudre un problème devant lequel exégètes et historiens se sont reconnus une invincible ignorance : anges, bergers, étoile, nuages parurent à ses yeux tels qu'ils avaient dû survenir, croyait-elle, pendant la nuit sacrée dont il ne lui a manqué que de fixer la date exacte. « Je te salue, dit-elle, Bethléem, maison du pain céleste; je te salue, Éphrata, région fertile dont Dieu lui-même est le fruit. Le roi-prophète avait prédit que tu posséderais un jour Celui que nous croyons qui est venu : nous l'avons entendu dans Éphrata, disait-il, nous l'avons trouvé dans les champs de la forêt! » Et narrant tout ceci à Jérôme elle lui montrait combien ses précieuses leçons avaient porté leur fruit. « Nous l'avons entendu, non pas elle, *ἀντὶν*, Marie, mère du Sauveur, mais lui, *ἀντὸν* (zo d'après l'hébreu), le Seigneur lui-même, comme vous me l'avez appris. Et moi, misérable pécheresse, j'ai été jugée digne de baiser la crèche où Dieu, petit enfant, a vagi, de prier dans la grotte où la Vierge mère a donné le jour au Sauveur! C'est ici le lieu de mon repos, parce que c'est ici la patrie de mon Seigneur; j'y habiterai parce que le Sauveur l'a choisi; j'y préparerai une petite lampe pour mon Christ, mon âme vivra pour lui et ma race le servira. »

Toutefois, avant de s'installer, la caravane s'ébranla de nouveau et prit la direction de l'Égypte. Jérôme restait, cette fois encore, l'ordonnateur du voyage. On suivit la voie romaine qui conduisait à Gaza, belle occasion de se rappeler le baptême de l'eunuque par l'évangéliste Philippe; on visita Bethsur et Escol, puis Mambré (voir ce nom) et Hébron, enfin, on arriva en Égypte. Là les occasions se multiplièrent de faire le bien. Paula prodiguait les aumônes aux moines qui, la main tendue, cumulaient l'ascèse avec la mendicité. Ce qui échappait aux regards de la voyageuse n'était pas perdu pour Jérôme qui trouvait un sujet d'édification et une matière instructive : il causait et il observait, plus tard il notera à l'occasion de ce voyage qu'il saisit les éléments de discorde qui commençaient à dresser les uns contre les autres les communautés monastiques : on s'y disputait ferme : *lustravi monasteria Nitriæ et inter sanctorum choros aspides latere perspezi*¹. Le séjour à Alexandrie se prolongea un mois que Jérôme employa de son mieux par ses entretiens avec le célèbre aveugle Didyme, exégète renommé qui prit plaisir à converser avec un homme si instruit et lui dédia quelques-uns de ses ouvrages. Paula voulut voir les monastères célèbres de Nitrie ou Scété et il fallut que Jérôme l'accompagnât. Les solitaires les y attendaient et vinrent à leur rencontre en grand nombre, conduits par Isidore, évêque d'Hermopolis la Petite (*Damanhour*). Parmi la foule de saintes gens qui l'entourait on voyait des Macaire, des Sérapion barbus, chevelus à souhait. C'était le désert qui se dirigeait vers sa clôture, mais s'y arrêtait; les visiteurs ne purent réprimer leur surprise. On les salua, on les conduisit vers l'hôtellerie située au centre de l'agglomération monastique. Après un temps de repos, Paula entreprit la visite des cavités, cabanes, grottes, taudis disséminés dans le désert des Cellules. Elle trouvait là des anachorètes un peu hirsutes devant lesquels elle s'agenouillait et qu'elle suppliait de recevoir ses présents. Tels qu'on connaît ces saintes gens par les récits qui les évoquent, on ne se trompe

guère en supposant qu'elle essuya pas mal de rebuffades, mais rien ne pouvait la décourager. Loin de là, ces coups de boutoir l'enchantèrent; elle rêva une chose nouvelle, inouïe, une installation pour elle-même, pour sa fille et leurs compagnes en plein désert : c'eût été le premier monastère double. Jérôme pense que l'affaire n'était pas vouée à un échec certain, heureusement la raison l'emporta et les impressions de Bethléem se réveillèrent irrésistibles. Le rêve se dissipa; peut-être les chaleurs torrides de l'été commençant (386) y furent-elles pour quelque chose. Malgré les fâcheux souvenirs d'une première traversée, on ne pouvait songer à en éviter une autre car la route de terre d'Égypte en Palestine eût été mortelle; il fallut s'embarquer de nouveau, cette fois à Péluse pour Maiouma, le port de Gaza, d'où on gagna Bethléem où on allait se fixer définitivement².

III. LES MONASTÈRES DE BETHLÉEM. — A l'été de 386 tout le monde se trouva à Bethléem et, aussitôt, les constructions commencèrent; pendant ce temps les femmes se logèrent dans une petite maison; pour Jérôme ce fut, on peut le croire, le triomphe de la simplicité. Et cela dura trois ans! Les Orientaux ont leurs traditions pour bâtir comme pour tout le reste; la plus impérieuse de toutes, celle dont on ne s'affranchit en aucun cas, c'est la lenteur. De nos jours, trois années suffiraient à bâtir ou à rebâtir une ville; à Bethléem, au IV^e siècle, les quelques maçons qu'on pouvait racoler dans la bourgade et ses environs durent être terriblement effarés par une telle commande : un monastère de femmes, un monastère d'hommes et une hôtellerie pour les pèlerins « afin que, disait Paula, Marie et Joseph ne fussent plus sans abri ». Ces bâtiments n'étaient pas contigus. Le monastère des femmes était près de l'église de la Nativité³. On n'en connaît pas l'emplacement exact, saint Jérôme dit qu'« il se trouvait sur un des côtés »; il fallait bien qu'il en fût ainsi pour que pendant la maladie de Paula on voie Eustochium aller sans cesse de la chambre de sa mère à la grotte⁴. A défaut de fouilles, on ne possède qu'un témoignage de basse époque (XIV^e siècle) au dire duquel les pèlerins voyaient dans l'église Saint-Nicolas, située au-dessus de la grotte, les restes du monastère de Paula⁵. Le monastère s'élevait probablement au sud de la basilique; il était subdivisé en trois habitations analogues, correspondant aux trois classes de nonnes, groupées d'après leur rang social, bien que soumises à la même discipline. L'hôtellerie se trouvait sur la route, d'un accès facile pour les étrangers. Quant au monastère des hommes il était permis, du point où il se trouvait, d'apercevoir l'endroit de la basilique qui abritait la grotte de la Nativité. Cette indication ne résout pas la question d'emplacement qui est d'autant plus incertaine que Bethléem a possédé d'autres monastères que celui de Jérôme, notamment celui de Cassien et celui où vécurent Palladius et Posidonius.

Chaque monastère était indépendant : Paula à la tête des nonnes, Jérôme gouvernant ses moines. Chacun avait son oratoire; mais le dimanche, les deux groupes se rendaient séparément à l'église de la Nativité pour assister à la célébration de la liturgie aussi bien que le peuple de Bethléem, sous la présidence du clergé local⁶.

Les gens d'autrefois étaient soumis à tous les mêmes besoins qu'on l'est de nos jours, ils s'y résignaient de bonne grâce, mais ils en parlaient le moins possible;

¹ *Epist.*, CVIII, 14. — ² *Epist.*, CVIII, 14 : *Propter ferventissimos æstus de Pelusio Maiumam navigatione perveniens tanto velocitate reversa est ut avem putares. L'Apologia III, 22, se contente de dire : Protinus concito gradu Bethleem meam reversus sum. La lettre XLVI écrite par saint Jérôme*

à Marcella, au nom de Paula et d'Eustochium, donne un résumé du voyage (n. 10-12) mais ne parle pas de l'Égypte. — ³ S. Jérôme, *Epist.*, CVIII, 20. — ⁴ S. Jérôme, *Epist.*, CVIII, 27. — ⁵ Vincent et Abel, *Bethléem*, p. 98, note 3. — ⁶ S. Jérôme, *Epist.*, CVIII, 20.

ceux qui vinrent après eux s'interdirent soigneusement d'y faire allusion et c'est ainsi que s'évanouit complètement le souvenir des particularités de tout un passé que nous serions curieux de connaître sans pouvoir satisfaire notre envie. Pendant que Paula et Jérôme s'installaient à Bethléem, on s'est demandé quelle pouvait être la nature de leurs relations avec Mélanie et Rufin établis au mont des Oliviers, et on est presque réduit à le deviner. De 385 à 393, c'est-à-dire depuis la première visite à Jérusalem jusqu'aux premiers dissentiments avoués, les rapports semblent inexistant, si du moins on en juge par les lettres échangées; cependant, entre les deux monastères, il existait des relations littéraires et, en quelque sorte, commerciales attestées par Rufin¹, reconnues par Jérôme².

A peine installées, Paula et Eustochium écrivirent à Marcella par l'intermédiaire de Jérôme³. Elles ne pouvaient, à leur point de vue, choisir un meilleur interprète, elles qui souhaitaient voir Marcella venir s'établir auprès d'elles à Bethléem. Jérôme avait le goût et le talent de la propagande pour la Terre sainte: il avait des trouvailles d'idées et d'expressions qui n'étaient qu'à lui. Les instances adressées par Paula et Eustochium à Marcella pour la décider à venir les rejoindre en Palestine s'expliquent peut-être aussi par un sentiment d'isolement. Elles avaient quitté Rome depuis quatre ans, parcouru les Lieux saints et l'Égypte, bâti un monastère et elles s'apercevaient maintenant à quel point Marcella leur manquait. Elle les avait initiées, entraînée dans la voie de l'immolation mystique et de la science scripturaire; que devenir en son absence? L'Ancien et le Nouveau Testament l'appellent en ces lieux, voilà le thème que développera Jérôme; de même, il lui fera valoir la séduction de s'agréger en ces lieux à l'ordre monastique, et voici comment il espère la séduire:

« Quiconque en Gaule occupe le premier rang y accourt. Le Breton séparé de notre monde, dès qu'il progresse dans la piété, abandonnant le soleil occidental, recherche ce lieu qu'il ne connaît que par l'Écriture et la renommée. A quoi bon énumérer les Arméniens, les Perses, les peuples de l'Inde et de l'Éthiopie, l'Égypte toute proche fertile en moines, le Pont et la Cappadoce, la Célé Syrie et la Mésopotamie, tous les essaims de l'Orient, qui, selon le mot du Sauveur « où se trouvera le corps, se rassembleront » les aigles, accourent en ces lieux et nous offrent l'exemple des différentes vertus. Le son de la voix diffère, mais la piété est unique. Il y a presque autant de chœurs de psalmodies qu'il y a de nations diverses. Et avec cela — vertu peut-être la première des chrétiens — point d'arrogance, aucune élévation de sourcil; c'est à qui rivalisera d'humilité. Le dernier de tous ici passe le premier. Pas de distinction dans les habits, pas d'étrangeté. Chacun agit à sa guise: on ne blâme ni ne loue. Les jeûnes n'enflent l'âme de personne, on n'exalte pas les privations; on ne condamne pas une satisfaction modérée. C'est pour son maître que chacun persévère ou défaille. Personne ne juge autrui pour que le Seigneur ne le juge point. L'habitude courante dans la plupart des provinces de se déchirer à belles dents est ici inconnue⁴. »

Et c'est Jérôme qui écrit ceci à quelques lieues de la demeure de Rufin! Ce serait à faire croire que parfois, il est permis de sourire. Marcella ne se laissa pas entraîner. On eut beau lui dire: « Oh, quand viendra le temps où un courrier hors d'haleine nous annoncera que notre Marcella a abordé au littoral palestinien? Quelle joie parmi les moines et les vierges! Nous courrons à pied

sans attendre les voitures. Enfin, nous serrons tes mains, nous reverrons ton visage... notre sœur, notre mère! » Le courrier n'arriva jamais, les nonnes n'eurent pas à se déranger et Marcella demeura chez elle. Elle était, nous dit-on, remplie de sagesse. Nous le croyons volontiers, et, d'ailleurs, nous n'y avons rien perdu. Ces saintes femmes remplacèrent les entretiens par la correspondance, bien que celle-ci se soit perdue, car il ne nous reste qu'une seule lettre de cette période (vers 395-396)⁵.

Tout en continuant à considérer Marcella comme une élève de qualité supérieure, Jérôme appréciait plus la docilité de Paula, son avidité à s'instruire sans devancer le maître et sans s'écarter de lui. Il se fit prier un peu. « Retenu, écrit-il, par une crainte respectueuse, je refusai tout d'abord; mais elle fit tant, par ses demandes réitérées, que je cédaï et lui promis de m'inspirer des écrits des autres, plus que de la présomption, le pire des maîtres. Que si parfois j'hésitais à répondre et confessais ingénument mon ignorance, elle ne me tenait pas quitte pour si peu, mais me contraignait, par son insistance, à faire un choix parmi les opinions diverses et à lui dire celle qui me paraissait la plus plausible⁶. »

Il est permis de se demander si cette insistance n'a pas semblé parfois un peu abusive au conférencier; s'il n'a pas senti alors à quelles condescendances l'obligeait un peu malgré lui la construction d'un monastère où il était défrayé à peu près de tout, et si, enfin, avec son tempérament connu, il n'a pas trouvé la chaîne un peu trop courte et un peu trop pesante? Car voici qu'on s'enhardissait, on sollicitait de lui non seulement des leçons ou des conférences orales, mais des commentaires écrits. Le premier mouvement fut un refus, le second fut un consentement et pour Marcella absente comme pour Paula et Eustochium présentes, il entama son commentaire de l'Épître aux Galates. Pas plus que le pauvre Pinianus ne savait résister à Mélanie (voir ce nom), pas plus Jérôme ne pouvait tenir tête à Paula: « Voyez, lui disait-il, ce que peut sur moi votre volonté. » Elle n'avait d'abord demandé que le petit doigt: un commentaire du billet de Paul à Philémon; il avait consenti et, maintenant, tout le corps y passait: les Galates, les Éphésiens, etc.

Autre habileté. Paula avait toujours l'argent à la main; grâce à elle, l'intarissable Jérôme n'avait pas à endiguer le flot qui décollait si abondamment, à le canaliser à l'allure d'une plume rétive; il se trouvait fourni de notarii, de secrétaires, de tachygraphes, qui saisissaient sa parole au vol et la fixaient sans peine ni effort; fallait-il une excursion, un pèlerinage pour éclaircir un point douteux, son déplacement devenait facile et rapide et, avec cela, quel moyen de refuser ce qu'on implorait de lui. Paula le poussait du côté où tout l'entraînait: l'étude. Maintenant l'impulsion était donnée et jusqu'à la fin, elle se soutiendrait. A cela se passèrent les années d'installation provisoire, années qui précédèrent l'établissement dans les deux monastères, années de campement en quelque façon et où chaque communauté se préparait à occuper les lieux qu'on achevait de lui destiner.

IV. LE MONASTÈRE DE PAULA. — Nous avons dit que Paula avait organisé son monastère en trois groupes: *Plures virgines quas e diversis provinciis congregarat, tam nobiles quam medii et infimi generis, in tres turmas monasteriaque divisit, ita dumtaxat ut, in opere et cibo separatae, psalmodiis et orationibus jungerentur. Die tantum dominico ad ecclesiam procedebant ex cuius habitabant latere et unumquodque agmen matrem*

¹ Rufin, *Apolog.*, II, 8, P. L., t. XXI, 591-592. — ² S. Jérôme, *Apolog.*, III, 33, P. L., t. XXIII, col. 481. — ³ S. Jérôme, *Epist.*, XLVI, *Exhortatoria de sanctis locis*, après 389.

— ⁴ S. Jérôme, *Epist.*, XLVI, 10. — ⁵ S. Jérôme, *Epist.*, LIX, et en 402, S. Jérôme, *Epist.*, XCVII. — ⁶ S. Jérôme, *Epist.*, CVIII, 26.

*proprium sequebatur atque inde pariter revertentes instabant operi districto*¹. Ainsi chaque maison avait son corps de bâtiment distinct, son réfectoire, son ouvroir, son dortoir et sa supérieure; ne nous illusionnons pas cependant par le prestige des mots. Quelques années plus tard, à l'époque où, sous Eustochium, le monastère avait atteint sa plus grande prospérité, l'effectif total atteignait à une cinquantaine de nonnes; au début, cela pouvait atteindre tout au plus la moitié, soit une vingtaine de femmes réparties entre trois maisons où, comme on dit vulgairement, elles se trouvaient au large, avec de l'espace pour les surveillantes espérées ou attendues.

L'oratoire, ou la chapelle pouvait, sans être bien vaste, grouper toutes ces pieuses femmes qui chantaient de leur mieux les psaumes de David. C'est en 387 seulement que saint Ambroise avait adopté et introduit dans son église de Milan le chant alternatif (voir *Dictionn.*, t. I, au mot ANTIENNE; t. III, au mot CHANT), on n'avait pas eu le temps de s'y familiariser à Rome et Paula suivait un usage différent. Chaque sœur, selon le rang qu'elle occupait dans la communauté, chantait un psaume à son tour, les autres l'écoutant. On se réunissait plusieurs fois pendant la journée et même la nuit. Quelques sœurs avaient la charge de parcourir les dortoirs en chantant l'*Alleluia* pour réveiller leurs compagnes, puis toutes se rendaient à la chapelle où il leur était difficile de devancer Paula, toujours des premières à son banc. Eustochium gouvernait le chœur et guidait le chant; à son âge, elle devait avoir la voix fraîche et claire. Ses compagnes savaient toutes le psautier de mémoire : *nec licebat cuiquam sororum ignorare psalmos*², dit saint Jérôme. Quand Paula estimait que la louange avait duré assez et qu'il fallait donner du repos, elle interrompait la psalmodie par une prière probablement improvisée; il semble qu'on saisisse encore l'écho de cette interruption dans le mot *Oremus* qui clôt de nos jours les prières récitées en commun par la parole du prêtre ou de l'évêque.

Une règle s'imposait, c'était l'adoption d'un texte unique du psautier. Paula et Eustochium sollicitèrent de Jérôme une version nouvelle et révisée, il acquiesça à leur demande et répondit : « Durant mon séjour à Rome, j'avais révisé le psautier et l'avais corrigé en grande partie, rapidement, d'après les Septante. Mais, parce que vous vous êtes aperçues que cette édition, par la faute des copistes, est viciée à son tour, et que l'ancienne, toute fautive qu'elle est, prévaut sur celle-ci, vous m'obligez à travailler de nouveau, comme une terre en friche, un champ jadis labouré et à en arracher, en creusant les sillons, les épines qui ont repoussé. Il est juste, me dites-vous, d'extirper la mauvaise herbe aussi souvent qu'elle se remet à pulluler. Je vous avertis donc, autant vous, pour lesquelles avant tout j'ai entrepris ce travail, que ceux qui s'en voudraient procurer des exemplaires, de copier avec un soin diligent ce que j'ai corrigé diligemment. Que chacun fasse bien attention aux lignes horizontales et aux signes rayonnants, en d'autres termes, aux obèles et aux astérisques. Lorsqu'il verra une virgule précédant l'obèle, qu'il sache que ce qui se trouve entre elle et les deux points que nous avons marqués a été ajouté par les Septante. Il saura également que ce qui est entre la petite étoile ou astérisque et les deux points, a été ajouté d'après le texte hébreu conformément à l'édition de Théodotion qui, par la simplicité de l'expression, ne s'éloigne pas des Septante³. » On se figure sans peine la joie qui dut régner dans la communauté de Bethléem à la pensée de réciter les psaumes dans une version meilleure que toutes les autres.

Le dimanche, chaque groupe de nonnes se rendait à la basilique de la Nativité à la suite de sa supérieure.

Ce jour-là elles recevaient l'eucharistie; pendant la semaine, sauf à certains jours de fête, il ne se trouvait pas de prêtre pour la leur distribuer et Jérôme, volontairement, avait enchaîné son sacerdoce. On ignore si, à certains jours, le prêtre de Bethléem se rendait à l'oratoire des nonnes et leur distribuait la communion.

Dans les intervalles de temps nécessaires à l'entretien de chaque maison, les nonnes cultivaient l'étude; non pas toutes également, mais certainement toutes celles qui en pouvaient profiter. Jérôme n'entendait pas que cette lecture se fit au gré de la curiosité ou des préférences sentimentales; il avait tracé un programme à suivre et dressé une liste des Livres saints que chacun devait s'assimiler.

D'abord le Psautier; ensuite successivement : les Proverbes, l'Écclésiaste, Job, les Évangiles, les Actes des apôtres, leurs Épîtres, les Prophètes, l'Heptateuque, les livres des Rois, des Paralipomènes, d'Esdras et d'Esther. Le Cantique des Cantiques venait en dernier lieu.

En plus de la Bible, les nonnes avaient à se familiariser avec les écrits des Pères et principalement de Tertullien, de saint Cyprien, de saint Athanase, de saint Hilaire et de saint Ambroise; on pourrait ajouter à cette liste les propres écrits de Jérôme dont la plume ne se reposait guère : traductions, prologues, commentaires se succédaient à un rythme accéléré; gros livres et minces plaquettes biographiques venaient garnir les armoires à livres des sœurs. Elles n'étaient pas cependant des femmes savantes et savaient mettre, comme on dit, « la main à la pâte ».

Toutes se partageaient également les grosses besognes; Paula et Eustochium faisaient à leur tour acte de présence à la cuisine et, qui sait, peut-être y réussirent-elles aussi bien que leurs compagnes. En 397, une lettre de Jérôme au gendre de Paula, Pamachus, lui porte ces détails : « Tu as beau faire, tu seras toujours vaincu par Eustochium et par Paula. Les œuvres sont pareilles, le sexe ne l'est pas. Celles qui autrefois étaient portées en chaise par des eunuques et gémissaient sous une robe de soie comme sous un fardeau sont, maintenant, misérablement vêtues; fortes par comparaison, elles préparent les lampes, allument le feu, balayent le parquet, épluchent les légumes, plongent la salade dans l'eau bouillante, mettent la table, apportent les verres, servent la soupe et vont et viennent. Bien d'autres vierges cependant les entourent à qui elles auraient pu imposer pareil service; mais celles qui l'emportent en vertu ne veulent pas se laisser dépasser en labeur⁴. »

Outre la cuisine et le réfectoire, il y avait l'ouvroir où les sœurs confectionnaient le vestiaire de Jérôme et de ses compagnons au même titre que celui des mendiants; on peut croire qu'elles ne taillaient pas toujours dans le neuf, il leur fallait raccommoder, recoudre, ravauder car la garde-robe d'un solitaire était aussi rapiécée que le manteau d'un nomade. Peu ou point de linge à entretenir, et tout au plus une serviette. Sur cette question, Paula ne badinait pas. Voyait-elle une tendance à la coquetterie, à la mollesse, elle réagissait rudement : robe brune, ceinture, voile et chaussure également de laine et de couleur sombre. Des bains très rares, jamais de vin et l'abstinence de viande perpétuelle, sauf pour les malades.

Avec une femme qui avait tenu pendant une vingtaine d'années environ son rang dans la société et gouverné le personnel domestique d'une maison patricienne à Rome, la question ne se posait pour ainsi dire pas de rédiger une règle monastique. Pour Paula, cette règle s'appliquait chaque jour au titre

¹ *Epist.*, CVIII, 20. — ² *Epist.*, CVIII, 19. — ³ *Præfatio in libr. Psalmorum*. — ⁴ *Epist.*, LXVII, 13.

de l'expérience acquise; elle n'éprouvait nul embarras à gouverner son monastère après avoir régenté un palais. Plus tard, quand Paula eut disparu et fut remplacée par Eustochium, celle-ci se montra curieuse de posséder et d'appliquer les règles cénobitiques égyptiennes de saint Pakhôme que Jérôme venait de traduire. Jusqu'à ce moment, Paula fut la règle vivante. Ce qui, chez elle, avait pu se ressentir au début d'une vigueur trop impulsive semble avoir pris avec les années un tour plus grave. Elle blâmait les paroles trop vives, elle interdisait les entretiens frivoles, elle avait appris à graduer les réprimandes et les pénalités; elle ne tolérait rien qui pût offrir les satisfactions ou l'illusion de la propriété. « Sauf la nourriture et le vêtement aucune nonne ne pouvait posséder rien en propre. Paula voyait dans cet abus quelque chose qui ressemblait à un vol et même à un sacrilège¹. »

Pour saisir et mettre en relief la physionomie du monastère de Paula, il faudrait accorder une part très large aux préoccupations d'ordre biblique et littéraire; il faudrait même qu'il fût permis de faire allusion aux importunités de Paula et d'Eustochium qui arrachèrent à Jérôme la plupart de ses grands travaux scripturaires. L'insistance de ces deux pieuses femmes ne s'étonnait ni des résistances ni des boutades; elles suggéraient des entreprises sentant qu'elles piquaient l'amour-propre et provoquaient le maître. Le commentaire du billet de Paul à Philémon les enchanta, en même temps, Marcella se montrait avide, sans vouloir quitter Rome, de lire ces cours qu'elle ne pouvait pas entendre et dès ce jour Marcella, Paula et Eustochium formèrent un auditoire d'élection. On pouvait s'attendre à voir commenter toutes les épîtres de l'Apôtre, mais Jérôme n'aborda que quatre lettres : Philémon, Galates, Éphésiens, Tite; il passa à autre chose, nous n'avons pas à le suivre mais nous devons noter que c'est Paula et Eustochium qu'il fait confidentes des bourrasques qui troublent son repos. Il se met à traduire les homélies sur saint Luc² et en fait hommage à ses pieuses amies, mais il ne peut se tenir de leur dire : « Il y a quelques jours, vous m'avez dit que vous aviez lu certains commentaires sur saint Matthieu et saint Luc : le premier est aussi émoussé pour les paroles que pour le style (Fortunatien d'Aquilée); l'autre jongle avec les mots, mais somnole pour les idées (saint Ambroise). Vous m'avez donc prié, laissant de côté ces niaiseries, de traduire du grec au moins les trente-neuf homélies de notre Adamantius (Origène) sur saint Luc. Entreprise désagréable et pareille à la torture que d'écrire selon un goût étranger... plutôt que selon le sien. Je le ferai pourtant puisque vous ne demandez rien de plus élevé... »

Voilà de quelle façon il se rebiffe, sauf à ajouter : « Vous voyez quelle influence a sur moi votre autorité et votre volonté. » Qu'en serait-il si cette influence n'avait pas existé. Mais quoi qu'il pût dire ou faire, il la subissait parce que au fond de cet homme austère et rugueux, il y avait un professeur. Professer était, pour lui, la chose du monde la plus douce; douce à ce point qu'il préférait la petite humiliation d'une question sur laquelle il n'était pas préparé, à la satisfaction d'une réponse irréfutable. On le voit dans ce monastère de Bethléem, où Fabiola est venu voir ses amies, raconter comment il n'a pu satisfaire aux questions de son élève qui lui arrache finalement la promesse d'une dissertation à écrire.

Avec Paula il ne s'en tirait pas à si bon marché. « Paula, avoue-t-il, connaissait par cœur les Écritures; elle aimait le sens littéral, disant qu'il était le fondement de la vérité, mais elle s'appliquait de préférence au sens spirituel. C'est sous ce faite qu'elle abritait la construction élevée dans son âme. Finalement, elle m'obligea à lui expliquer à elle et à sa fille l'Ancien et

le Nouveau Testament dans une lecture continue. Je m'y étais d'abord refusé, par défiance de moi-même, mais son insistance et ses fréquentes demandes emportèrent mon assentiment pour lui enseigner ce que j'avais appris non de moi-même — exécrable maître de présomption — mais des illustres écrivains de l'Église. Quand j'hésitais et avouais candidement mon ignorance, elle refusait de s'en rapporter à mes affirmations et par des interrogations persistantes me forçait à lui indiquer entre de diverses et sérieuses opinions, celle qui paraissait préférable³. »

V. ALERTE ET ÉPREUVES. — A certaines heures, Jérôme a dû se demander pourquoi il avait laissé les femmes envahir son existence à ce point. Et voilà maintenant Fabiola qui, conquise elle aussi par Bethléem, parlait d'y finir ses jours et de s'installer dans une cellule que Jérôme était chargé de lui découvrir. La Providence y pourvut. Un jour la nouvelle se répandit que les Huns approchaient d'Antioche ne laissant rien subsister sur leur passage. Vierges et moines ne pouvaient conserver la moindre illusion sur le sort qui leur était réservé : le stupre et la mort. Aussitôt les deux monastères de Bethléem se vidèrent comme par enchantement. Tout ce qui avait quelque valeur fut roulé, emballé, chargé et transporté jusqu'au point le plus rapproché de la côte : un navire attendait les fugitifs qui s'y entassèrent et attendirent. Des jours passèrent, la nouvelle fut démentie. On débarqua et, peut-être un peu penauds, on regagna le monastère; on se compta, manquait Fabiola!

Son rêve se dissipait dans l'atmosphère de dispute qui, depuis son arrivée, planait sur Bethléem. Jérôme et ses moines, l'évêque Jean de Jérusalem et ses clercs étaient aux couteaux tirés et Fabiola pensa qu'elle n'avait pas à s'en aller si loin chercher la paix qu'elle trouverait à Rome. Elle y connaissait Pammachius, gendre de Paula; ils s'entretinrent. Pammachius avait connu Jérôme lorsque, jeunes tous deux, ils faisaient ensemble leurs études; depuis le premier séjour de Jérôme en Orient, ils s'étaient retrouvés et tous les deux partageaient la même foi et le même idéal, ce fut une période de grande intimité mais en paroles plus qu'en réalité. Pourquoi? Pammachius, devenu gendre de Paula, n'a-t-il pas trouvé Jérôme un peu trop écouté dans la maison de sa belle-mère? Les relations furent moins confiantes, le second départ pour l'Orient les détendit complètement. A Rome, Pammachius devenu veuf, prit l'habit des moines et fonda à Ostie un vaste Hôtel-Dieu (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2765, fig. 5755) destiné aux pèlerins pauvres et aux malades. Fabiola s'y intéressa; s'ils causèrent du voyage d'Orient et de l'établissement de Paula à Bethléem, peut-être Pammachius pensa-t-il tout haut et leurs pensées furent-elles d'accord. En tout cas, les rapports entre Jérôme et Pammachius traversèrent une période de froid; ce fut Pammachius qui, à l'occasion de Jovinien, reprit les relations.

Une fois renouées les bonnes relations, Jérôme adressa à Pammachius l'éloge funèbre de Paulina, morte depuis deux ans, il le déclara « vrai chérubin d'Ezéchiel⁴ »; peut-être l'eût-il revu avec plaisir à Bethléem, mais Pammachius demeura à Rome d'où il entendit l'écho de la controverse origéniste. Il s'aventura même parfois à demander des explications qui lui furent données sans bonne grâce⁵. A Rome, une société composée de Pammachius, Marcella, Océanus et plusieurs autres demeurait fidèle à Jérôme, mais sans fanatisme, comme il convenait à leur modération

¹ *Epist.*, CVIII, 19. — ² *P. L.*, t. XXVI, 219-306; préf., col. 219-220. — ³ *Epist.*, CVIII, 26. — ⁴ *Epist.*, LXVI, 2. — ⁵ *Epist.*, LVII.

naturelle. Même, ils s'alarmèrent un peu de la violence de la lutte dont le siège se trouvait à Bethléem. D'Occident, les pèlerins se rendaient en Terre sainte pour faire connaissance avec le redoutable lutteur dont les pamphlets circulaient partout. L'Aquitaine, l'Afrique envoyaient des voyageurs qui ne manquaient pas de demander la permission de visiter Paula; leur surprise était grande au récit des combats dans lesquels le monastère de Paula se trouvait engagé par sympathie pour Jérôme. Il ne manqua pas de gens pour en être surpris, scandalisés. Palladius (voir ce nom), écrit dans son *Histoire lausique*¹ que Paula la Romaine « femme très distinguée pour la vie spirituelle, s'embarrassa d'un dalmate nommé Jérôme. Admirablement douée comme elle l'était, elle eût pu s'élever par-dessus toutes les autres, mais Jérôme l'encombra de sa jalousie en l'attirant dans ses vues personnelles ». Ce n'était là qu'une boutade et bien peu d'entre ceux qui veulent agir utilement échappent à la critique, quand ce n'est pas à la calomnie. Il y eut mieux. Un individu que nous ne connaissons que par le sobriquet dont l'affuble saint Jérôme, « Adad l'Iduméen » se donna la mission de dénigrer Paula, il en vint aux insultes et à une persécution en règle, tellement que Jérôme eut un moment de découragement et proposa d'abandonner Bethléem. Paula l'écouta invoquer l'exemple de Jacob fuyant Esaü et de David fuyant Saül, elle lui répondit : « Vous diriez juste si le démon ne poursuivait partout les serviteurs et les servantes de Dieu et ne les précédait n'importe où ils vont; si je n'étais retenue par l'amour des Lieux saints et pouvais espérer retrouver ailleurs mon cher Bethléem. Mais d'ailleurs, pourquoi ne surmonterais-je pas l'envie par la patience, et l'orgueil par l'humilité? Pourquoi à celui qui me soufflette ne présenterais-je pas l'autre joue?... Le témoignage de ma conscience me suffit; le reste est matière à la récompense du ciel. »

VI. MORT DE PAULA. — Pendant ces années, Paula avait vieilli, son fils Toxotius était devenu homme, s'était marié et avait eu une fille, Paula, pour laquelle Jérôme composa plus tard un programme d'éducation² (vers 400). Il s'humanisait et, à le lire, on se demande si c'est le même qui bousculait amis, adversaires et contradicteurs avec ce bel entrain que nous connaissons. C'est le triomphe des tout petits d'attendrir ceux qui semblent ignorer toute tendresse. Pour cette fillette au maillot il prévoit, il devine, il s'ingénie et, déjà, il rêve de l'éduquer lui-même, le vieux lion; il recommande de l'envoyer à Paula et à Eustochium qui la verront grandir dans le couvent de Bethléem et lui, Jérôme, lui apprendra ses leçons. C'est bien cela : ce bébé aura une grand'mère, une tante et un précepteur qui veilleront sur elle; qu'a-t-elle encore besoin de sa maman?

Le souhait ne fut pas accompli. Paula était jeune encore, n'ayant que cinquante-cinq ans environ, lorsqu'elle tomba malade et dut s'aliter³. Elle apprit vers ce temps une grave maladie de son fils Toxotius et la mort de Rufina la plus jeune de ses filles; elle se redressa et dit : « Celui qui aime son fils et sa fille plus que moi, a dit le Sauveur, n'est pas digne de moi. » On attira son attention sur le danger que pouvaient lui faire courir ses mortifications; tout cela n'avait pas de prise sur cette âme trempée qui vivait dans une sorte de félicité surhumaine. Son fils Toxotius avait fait vœu de continence dans le mariage, sa belle-fille Laeta avait voué la petite Paula à la virginité. Il ne se passait presque pas d'année qu'un désastre matériel ne vint frapper la fortune dont elle n'avait pu encore venir à bout de se dépouiller entièrement. Une seule préoccupation lui restait : le sort des deux monastères de Bethléem. Eustochium se prodiguait en attentions, en

soins, allant sans cesse de la chambre de la malade à la grotte de la Nativité, suppliante pour cette vie dont elle demandait la prolongation ou bien sa propre mort. Cette prière ne serait pas exaucée. Et c'était un spectacle inconnu à tous jusque là que celui de la douleur de Jérôme. Il passait une partie de ses journées près de cette Paula sans laquelle depuis tant d'années il ne croyait pouvoir vivre. On l'entendait prier, conseiller, il ne gourmandait plus et ne travaillait plus. La malade sentait la mort de plus en plus proche, elle récitait des versets des psaumes, ne parlant qu'à Dieu, ne répondant plus à Jérôme. On voyait la mort s'approcher, mais lentement et comme à regret. Le bruit s'en était répandu et c'était à qui voulait assister à cette agonie. L'évêque Jean de Jérusalem, son clergé, les moines, les nonnes défilèrent devant la couche où Paula achevait sa vie en silence. Jérôme lui demanda si elle souffrait, elle répondit en langue grecque que tout était bien et en paix. On entendait par instants quelques versets des psaumes, puis ce ne fut plus qu'un halètement et, après le coucher du soleil, Paula rendit son dernier souffle le 26 janvier de l'an 404. Elle était âgée de cinquante-six ans, huit mois et vingt et un jours.

Les funérailles eurent la splendeur d'un triomphe. Des évêques portèrent le corps pendant que d'autres escortaient le cortège tenant un flambeau ou bien chantant. Une multitude de moines et de peuple remplissait tout jusqu'aux moindres recoins. Eustochium ne se séparait pas des restes de sa mère et l'embrassait. La psalmodie se prolongea durant trois jours pendant lesquels Jérôme veilla à la préparation du tombeau creusé dans une dépendance de la grotte de la Nativité. Jérôme composa l'*epitaphium* (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 1323), où il écrivit l'éloge de la défunte : « Adieu, Paula, assiste de tes prières la vieillesse défaillante de celui qui te vénère. Ta foi et tes bonnes œuvres t'ont donné accès auprès du Christ : présente, tu obtiendras plus facilement ce que tu demanderas. Pour moi, je t'ai élevé un monument plus durable que l'airain, à l'abri des ravages du temps : j'ai fait graver ton éloge sur la tombe et le joins ici afin que, partout où parviendront mes écrits, le lecteur sache que tu es ensevelie et honorée à Bethléem. »

VII. L'ŒUVRE DE PAULA. — Eustochium hérita des monastères de Bethléem à titre successoral; nous ne savons rien de l'actif et du passif, mais celui-ci devait donner sujet à réfléchir; en outre, les charges étaient accablantes car Paula s'était habituée à subvenir aux besoins d'une foule de moines, anachorètes, ermites, cénobites, veuves, vierges ou nonnes, inhabiles à gagner leur vie matérielle et probablement impuissants à s'y essayer. Il fallut quêter, peut-être quelques secours vinrent-ils de Rome par l'intermédiaire du bon Pammachius, mais cette ressource ne pouvait suffire à tout. Un jour la jeune Paula arriva à Bethléem pour partager la vie de sa tante Eustochium, mais la prise de Rome par Alaric (24 août 410) mettait fin à un monde et ce fut autre chose que des ressources que le monastère d'Eustochium vit accourir.

Comme si ces épreuves n'avaient pas suffi, une autre se présenta. En 412, Pélage vint répandre en Palestine sa doctrine hérétique sur la grâce et ce fut un combat, presque un corps à corps entre Jérôme et lui. Ses partisans ne se payaient pas d'arguments ni de théologie et, se sentant les plus faibles, ils envahirent de nuit les monastères de Bethléem, se livrant à toutes les violences. Serviteurs et servantes furent battus, un diacre tué, les bâtiments incendiés. Jérôme,

¹ C. xli, 2. — ² *Epist.*, cvii, ad *Lactam* : *De institutione filiae*. Cf. Denys Gorce, *La lectio divina. S. Jérôme et la lecture sacrée*, 1925, p. 221-234. — ³ *Epist.*, cii, 1 (en 402 ou 403).

Eustochium, la jeune Paula et les nonnes ne purent échapper à la violence et à la mort qu'en se réfugiant dans une tour. L'évêque Jean de Jérusalem, par sa lâcheté, pouvait être considéré comme complice des agresseurs. Le pape Innocent I^{er} lui écrivit une lettre plus que rigoureuse qui n'arriva à destination qu'après la mort de Jean. La situation violemment tragique se prolongea durant deux ans environ. Eustochium mourut subitement vers la fin de l'année 418 ou le début de 419¹. Jérôme quitta ce monde l'année suivante, ayant essayé de guider les débuts de la jeune Paula de qui nous ignorons la vie et la fin.

VIII. BIBLIOGRAPHIE. — F. Cavallera, *Saint Jérôme, sa vie et son œuvre*, in-8°, Paris, 1922. — R. Genier, *Sainte Paule, 347-404*, in-12, Paris, 1917. — Lagrange, *Histoire de sainte Paule*, in-8°, Paris, 1867. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XII, 1707, p. 84 sq.

H. LECLERCQ.

PAUVRETÉ. — Voir *Dictionn.*, t. III, col. 598-653, au mot CHARITÉ.

PAULIN DE NOLE. — Voir *Dictionn.*, t. XII, 2^e part., au mot NOLE, col. 1422-1465.

PAULIN DE PELLA. — I. Origine. II. Enfance et jeunesse. III. Déboires. IV. La retraite et la conversion. V. Bibliographie.

I. ORIGINE. — Elle n'est pas claire. Paulin est né à Pella en Macédoine, il le dit, on doit l'en croire, mais dès qu'il s'agit de précisions, tout manque à la fois. Sa famille était bordelaise; or le poète Ausone était bordelais²:

Burdigala est natale solum.

Ceci est encore très vague, mais voici qui l'est déjà un peu moins, cette famille était originaire de Bazas. Ausone aussi³:

*Vicinas urbes colui patriaque domoque
Vasates patria, sed lare Burdigalam.*

Enfin Paulin arriva à Bordeaux l'année même du consulat de son grand-père: toujours Ausone, consul en 379. Le voilà donc né en 376 puisqu'il avait 3 ans quand Ausone était consul et comme il était fils d'un préfet, ce ne peut être que Hespérius, fils d'Ausone. Hespérius l'emmena, neuf mois après sa naissance, de Pella à Carthage où il fut envoyé comme proconsul et, de là, dix-huit mois plus tard, revint à Rome, puis à Bordeaux. Le *cursus honorum* d'Hespérius semble coïncider exactement; on le trouve préfet du prétoire d'Illyrie, proconsul d'Afrique, gouverneur de la Gaule, avec son père Ausone.

Tout semble s'agencer; mais il y a une difficulté, paraît-il. Au moment où Paulin avait 30 ans il signale une invasion de barbares. Laquelle? Celle des Goths, en 412, donc Paulin est né en 382 et non pas en 376, et en 382 Ausone n'était pas consul. Il faut être bien privilégié afin de pouvoir, à dix-sept siècles de distance, déterminer de pareilles choses. D'abord parce que des invasions il y en a eu tant et tant qu'on ne les compte qu'à grand peine. Si Paulin était né en 376, il avait 30 ans en 406; or, en 406: *Vandali et Alani, trajecto Rheno, Gallias pridie calendas januarias ingressi sunt*⁴. Or Paulin nous apprend seulement que ces barbares (*hostes*) ont pillé sa maison⁵:

At mihi damna domus populantem illata per hostem.

Un peu plus loin, 49 vers plus loin, il est question encore d'invasion et de barbares, voilà pour l'année 412

¹ *Epist.*, cxxxviii, *Ad Ripuarium: Repentina dormitio quam in ipso odore confessionis sciatis spiritum reddidisse.*

et les Goths qui, ne trouvant plus rien à piller, se divertissent à brûler. Ainsi, toutes choses s'arrangent et, d'ailleurs, il est impossible de découvrir, en dehors d'Ausone, le moindre consul bordelais.

Autre difficulté: les Codes de Théodose et de Justinien désignent un Hespérius proconsul en 376 et préfet du prétoire en 377, ce qui ne concorde plus avec le *cursus honorum* du père de Paulin; toutefois, l'affaire peut s'arranger si on suppose deux Hespérius au lieu d'un seul. Le remède est héroïque, mais aux grands maux les grands remèdes.

Comment se fait-il que le vieil Ausone n'ait écrit nulle part un seul vers pour ce petit-fils qui a vécu à ses côtés et qui touchait à ses quinze ans quand le vieillard est mort? car enfin il prodiguait ses poèmes autour de lui, à propos des siens et de beaucoup d'autres. Faut-il en venir à invoquer la perte d'un poème? C'est quelque peu arbitraire, mais ce n'est pas impossible; ce qui l'est beaucoup, c'est que Paulin qui versifia, lui aussi, n'ait souillé mot de l'aïeul Ausone qui faisait figure historique et littéraire assez honorable pour se draper parfois dans le rayonnement de sa célébrité.

II. ENFANCE ET JEUNESSE. — Le père était aquitain, la mère était grecque, l'enfant fut latin; c'était un véritable fils de fonctionnaire, un déraciné. Sa petite enfance se passa à voyager, mais à cet âge où il semble qu'on ne voie rien parce qu'on ne retient rien.

Quand son père fut envoyé d'Illyrie en Afrique, la mère préféra éviter une longue traversée et remonta jusqu'aux Alpes pour traverser ensuite l'Italie dans toute sa longueur et s'embarquer au port le plus extrême de la péninsule. Le séjour à Carthage fut de dix-huit mois à peine et on regagna l'Italie puis la Gaule par Arles, Narbonne et Toulouse où on s'embarqua sur la Garonne à destination de Bordeaux.

Nous avons dit ce qu'on peut savoir à cette époque de Bordeaux (voir *Dictionn.*, t. II, au mot BORDEAUX); quant à décrire la ville et ses quais, son port, ses édifices, ses environs, nous n'y songeons pas. Paulin a laissé des souvenirs d'enfance et de jeunesse qui, à tout prendre, pour la sincérité sinon pour le talent, en valent d'autres: « Quand j'eus mes trois ans, raconte-t-il en de longues phrases et beaucoup plus de mots que nous n'en mettons, mes membres prirent de la force, je devins vigoureux, mon intelligence se développa et chercha à connaître l'usage des choses. Voici ce que ma mémoire a retenu de ce temps-là. De ces années d'enfance pleines de liberté, des jeux, des joies du jeune âge, je garderai surtout le souvenir de pieuse affection de mes parents qui, mêlant les caresses aux leçons, surent m'inspirer une sage morale, m'apprendre l'alphabet et me mettre en garde contre les vilains mots. A l'âge de six ans, il me fallut apprendre Socrate, l'*Illiade* et l'*Odyssée* puis, sans transition les ouvrages de Virgile, sautant du grec que j'employais avec les serviteurs, à la langue latine. Celle-ci me parut rude. L'étude simultanée de deux langues, excellente pour de riches intelligences, accabla la mienne et l'épuisa. » Parvenu à l'extrême vieillesse lorsqu'il composait son *Eucharisticos* il gardait un fâcheux souvenir des efforts soutenus pour se familiariser avec Virgile et s'exprimait ainsi (vers 81-84):

*Quæ doctrina duplex sicut est potioribus apta
Ingeniis, geminoque ornat splendore peritos:
Sic sterilis nimium nostri, ut modo sentio, cordis
Exilem facile exhausit divisio venam.*

Il n'en possédait pas moins à fond l'œuvre de Virgile ainsi qu'on le constate par le nombre considé-

—² *Ord. nobil. urb. XIV.* —³ *Eidgl. II Epiced. in patrem 2.*
—⁴ S. Prosper, *Chronicon*, ann. 406. —⁵ *Eucharist.*, vs. 239.

rable de réminiscences et d'imitations que l'éditeur Guill. Brandes a relevé dans l'*Eucharisticos*. Ce poème, assure-t-il, doit donner la preuve que l'étude parallèle de deux langues épuisa la veine très pauvre de son chétif talent. Mais il n'est pas inutile de citer quelque chose de cette œuvre dans laquelle il se complaît dans un récit qu'on pourra juger :

« Car l'habile sollicitude de mes irréprochables parents me façonna dès l'enfance à cette règle de ne jamais exposer ma réputation aux atteintes de la médisance. Et quoique cette réputation bien acquise ait obtenu sa part d'estime, j'eusse pourtant préféré le genre de gloire qui m'eût été réservé, si, conformes d'abord à mes vœux, les vœux de mes parents eussent persisté dans le dessein de me consacrer pour toujours, dès mon enfance, à ton culte, ô Christ : plus sagement inspirée pour mon bonheur, leur pieuse sollicitude m'eût affranchi des voluptés si brèves de la chair, pour me faire recueillir les fruits éternels des temps à venir. Mais il me faut croire que ce qui m'est arrivé valait mieux, puisque tu l'as voulu ainsi, Dieu tout-puissant, éternel, qui gouvernes toutes choses, puisque tu m'as renouvelé, malgré mes péchés, les bienfaits de la vie. C'est pourquoi je te dois aujourd'hui des actions de grâces d'autant plus grandes que je connais mieux la grandeur de mes errements. Car si mon imprévoyance a commis tant d'actes coupables et défendus sur le sentier glissant d'une vie vagabonde, je sais que ton indulgence peut me les remettre tous, depuis que, repentant de ma chute, je me suis réfugié sous tes lois. Et même autrefois, si j'ai pu éviter quelques fautes dont l'accomplissement eût aggravé ma culpabilité, c'est déjà toi, je le sais, qui m'accordas cette faveur divine. » Ce spécimen du style de Paulin montre qu'il ne faut pas être pressé avec lui et nous justifie de résumer son récit qu'il poursuit.

Au moment où il commençait à faire quelques progrès dans les lettres, à dix-huit ans, un accès de fièvre lui créa des loisirs. Les médecins se prononcèrent pour un repos complet et des distractions; le père, qui avait renoncé à sa passion favorite pour la chasse afin de ne pas compromettre les études de Paulin qui l'y eût accompagné, s'y remit de plus belle, renouvela tous ses appareils et il ne fut plus question de lire ou d'apprendre quoi que ce fût. Les parents, heureux de constater l'amélioration physique n'en demandaient pas plus et laissaient Paulin à une inapplication si complète qu'elle l'amena vite à une entière dissipation. Lorsqu'il parle de ses parents, Paulin se montre fils excellent et attendri au souvenir des soins qu'ils lui ont prodigués.

Il les montre au moment où la maladie se déclare (vers 122) :

Consternata autem, pro me pietate parentum!

et lorsque sa guérison est assurée (vers 139) :

Sufficeret quibus ex nostra salute gaudere.

Mais cette joie est bien vite altérée par la vue des désordres auxquels il s'abandonne. Il veut du luxe autour de lui : un beau cheval, de riches harnais, un écuyer de belle mine, un chien, un épervier, une balle dorée à la mode la plus récente de Rome, des vêtements magnifiques et parfumés. Toutes choses qui ne paraissent pas bien condamnables pour un jeune homme. Il monte des chevaux fougueux et ne se brise pas dans les chutes, ce qui rentre dans l'ordre des choses possibles. Ses parents veulent le marier, il résiste et se jette dans un ordre de plaisirs qu'on devine sans peine et qui ne sont pas, quoiqu'il en dise, un peu tardifs à vingt ans. « Toutefois, avoue-t-il, autant qu'il fut possible, je refrénaï avec une sage modération ces débordements de la luxure, pour ne pas aggraver encore par des crimes le fardeau de mes fautes; je contins mes désirs,

je m'imposai la loi de ne pas attenter de force à la femme ou aux droits d'un autre, et, fidèle à respecter la pudeur chérie, je me gardai de céder aux filles de condition libre qui s'offraient d'elles-mêmes, et je me contentai d'user des charmes de mes servantes... Je ne nierai point qu'un enfant naquît de mes œuvres en ce temps-là; je l'ai su, mais je n'ai pu le voir parce qu'il mourut aussitôt. Je n'ai pas eu d'autres fils naturels. »

Après deux années de dissipation, il se marie, malgré lui, pour céder à l'importunité de ses parents. Mariage de raison, à peine! La femme était noble, mais la fortune compromise par l'incurie d'un aïeul; après quelques jours donnés à ce nouveau ménage. Paulin prit en main la conduite des propriétés délabrées, remit les champs en culture, replanta les vignobles épuisés, « par des moyens à lui connus » et, sans doute, à quelques vigneronns aussi. Enfin, il lui fut possible d'acquitter en temps marqué l'impôt au fisc. C'était une promesse d'indépendance pour l'avenir et la perspective d'une existence calme et douce. Car il ne s'est jamais connu ambitieux, n'ayant, de sa vie entière, jamais aspiré qu'à la médiocrité, voisine du bien-être. Son rêve consistait en une demeure large et spacieuse bien distribuée pour les différentes saisons de l'année; une table abondante et soignée, un personnel d'esclaves jeunes et nombreux, mobilier cossu, argenterie soignée, fournisseurs adroits et rapides à remplir les commandes; enfin des chevaux bien nourris et des voitures élégantes. C'était moins la richesse qu'une aimable opulence et tout ce qu'elle procure. Tout ce bien-être ne lui faisait pas oublier ses parents (vers 221) :

Chara magis pietas superabat magna parentum.

Il passait auprès d'eux la plus grande partie de l'année et le souvenir de la mort de son père lui inspire quelques vers émus; il lui semble que les malheurs de sa patrie sont peu de chose en comparaison de cette perte (vers 240-248).

Per quem chara mihi et patria et domus ipsa flebat.

Après cette mort il prendra soin de sa mère veuve (vers 249-254), car on entrevoit alors l'âpreté d'un frère qui essaie de faire casser, quoique valide, le testament paternel : il voulait attaquer les avantages particuliers stipulés en faveur de la mère.

Une fois entré en possession de son patrimoine, Paulin va connaître l'ennui et le danger de passer pour riche. Il avait une partie de sa fortune en Orient et on regardait ses biens comme n'étant pas les derniers du pays; il lui fallut être sur place et ses projets de départ se trouvaient toujours retardés, à sa grande satisfaction d'ailleurs.

III. LES DÉBOIRES. — Après la mort de son père, Paulin se laisse saisir par la politique. En 412, le roi des Goths, Ataulf, lia partie avec le sénateur romain Attale qu'il proclama empereur en Gaule. Attale prit l'affaire au sérieux, fit à Bordeaux avec Ataulf une entrée solennelle et imposa à Paulin le titre de « comte des largesses privées », titre dérisoire puisque la cassette vide de l'empereur lui interdisait toute largesse (vers 295-296) :

privatæ comitivam largitionis

Dans mihi quam sciret nullo subsistere censu.

Paulin ne pouvait refuser et, d'ailleurs, il n'accepta que par peur et dans l'espoir de demeurer en bons termes avec les Goths. Mais après la défaite d'Ataulf à Narbonne, en 414, il donna l'ordre à ses soldats de quitter Bordeaux et de brûler la ville où ils avaient été reçus et choyés par les habitants. Paulin fut dépouillé de tous ses biens ainsi que sa mère, mais on consentit par mesure gracieuse à les laisser quitter la ville sans autre châtiment, emmenant toutes les compagnes et

servantes qui vivaient près d'eux et dont la pudeur n'eut à souffrir aucune atteinte. Sa propre fille, mariée depuis peu, réussit à s'échapper.

Paulin s'enfuit à Bazas, suivi de près par les Goths et les Alains qui assiégèrent la ville où éclata une sédition d'esclaves conduits par quelques hommes libres soulevés contre les nobles. Paulin était désigné à un meurtrier qui succomba lui-même; quand il apprit le péril qu'il avait couru il ne songea plus qu'à s'évader. Celui qui assiégeait Bazas, Goar, roi des Alains, ne faisait que subir la contrainte des Goths, Paulin ne l'ignorait pas et, se croyant très habile, il sort de Bazas et se dirige vers le lieu où il sait devoir trouver Goar. A peine lui a-t-il exposé son désir et demandé la permission de prendre la fuite, Goar lui répond qu'il ne le peut, pas plus que de regagner la ville; la seule solution c'est de rentrer tous deux à Bazas. Paulin, confondu, terrifié, accepta et même pressa Goar de mettre ce plan à exécution. Parvenu sous les murailles, ils s'abouchèrent avec les magistrats de la ville et l'entente fut conclue en une nuit. Aussitôt les Alains et leurs femmes se précipitèrent dans la ville où la femme et le fils préféré de Goar furent livrés en otages aux Gallo-Romains. L'aventure était plaisante, Paulin acclamé au lieu d'être fugitif et Bazas prenant un air nouveau avec sa garnison d'Alains qui garnit les remparts qu'elle assiégeait la veille. Toute la population de la ville était sur pied avec l'exaltation qu'on devine, narguant les Goths déconfits, inquiets et faisant leurs préparatifs de départ.

Ainsi tiré d'affaire, Paulin revint à l'idée de voyager loin de sa patrie. « Que ne l'avais-je fait d'abord! » soupire-t-il. Il y avait toujours l'attrait des grands domaines de sa mère épars dans plusieurs régions de la Grèce et de l'Épire ancienne et nouvelle, terres immenses, cultivées par de nombreux fermiers, pas trop éloignées les unes des autres et qui auraient pu, malgré la dispersion et la négligence de leurs maîtres, leur fournir d'abondantes ressources. Ce projet rejoignit ceux qui l'avaient précédé. Paulin ne revint jamais aux lieux de sa naissance et toutes ses propriétés devinrent la proie des barbares ou celle du fisc. Il semble bien que le frère de Paulin ait trempé dans tout cela et ménagé la ruine de celui qui savait si mal gérer sa fortune. Au fond, il est permis de juger ce très brave homme comme une nullité, caractère timide, irrésolu, sans courage et sans talent. Il n'avait de capacité et d'aptitude que pour une existence molle et après en avoir joui quelques années, les calamités allaient s'abattre sur lui avec une constance, une régularité qui nous le rend respectable, sinon sympathique.

L'homme était tel qu'on vient de le voir; il faut ajouter qu'il n'était pas heureux chez lui; son mariage de raison eût suffi à rendre déplaisant le foyer si élégant où il abritait sa vie conjugale.

Malgré les vers et la poésie, l'*Eucharisticos* permet d'apercevoir les vicissitudes d'une existence de riche Gallo-Romain au ^ve siècle; mais à cause des vers et de la poésie, combien de détails nous échappent qui auraient plus de prix pour nous que toutes lamentations en style édifiant ou tenu pour tel par celui qui en fait usage. Il faut continuer à dégager de leur gangue les faits qu'on entrevoit parmi les banalités d'un langage artificiel.

Paulin avait eu sa maison dévastée, puis brûlée, il avait dû s'enfuir hors de sa ville, mais il n'avait pu se résoudre à liquider son train de maison; cependant sa ruine était complète, il fallait prendre un parti. Il revenait encore au voyage en Grèce. Nous ne voudrions pas faire de l'histoire romancée, mais sans s'écarter des frontières de l'histoire, il doit être permis de croire que le digne homme devait être devenu ce qu'on appelle un

« type », le type de l'homme qui ressasse pour la centième ou pour la cinq centième fois le projet qu'il n'exécutera jamais. De telles gens feraient prendre l'honnêteté en horreur, et on ne s'étonne pas que sa femme ait trouvé le mot qui coupait court à l'étalage des plans et projets de voyage. Elle craignait le mal de mer et ne partirait pas. Là-dessus, Paulin tombait dans d'infinies perplexités. D'une part, il ne pouvait contraindre sa femme à s'embarquer, d'autre part, il ne pouvait partir avec ses enfants et la laisser seule. Que faire? Que décider? Paulin sentait les vides se créer autour de lui. Son père était parti le premier; un procès avait achevé de rompre les liens existant entre lui et son frère, puis sa belle-mère et sa mère étaient mortes, et voilà que — car il faut citer ici — « ma femme, qui, après avoir contrarié mes justes vœux de ses craintes importunes, m'affligea encore par sa mort, puisqu'elle me quittait alors qu'elle eût pu surtout être utile à ma vieillesse en partageant avec moi le fardeau de la vie »; il aurait dû ajouter: et en disparaissant à l'heure de soigner mes rhumatismes.

Mais enfin, sa femme morte, il allait pouvoir entreprendre le grand voyage caressé depuis trente ans! Allons donc! « Toutes les consolations me manquèrent bientôt. Mes fils s'éloignèrent de moi, non pas en en même temps et pour suivre une carrière semblable, mais par amour de l'indépendance. » Ils revinrent habiter Bordeaux, s'exposant à y rencontrer des Goths, il est vrai que leur père trouva, nous dit-il, « une compensation à sa douleur dans l'idée que leur présence en cette ville servirait utilement les intérêts de leur père absent. » Ils ne furent même pas bons à cela. Celui qui était prêtre se laissa mourir; son frère laïque fut victime d'un accident laissant Paulin « presque dénué de tout secours ».

IV. LA RETRAITE ET LA CONVERSION. — « Dans ma pauvreté, je résolus, nous dit Paulin, de m'établir à Marseille. » A partir de ce moment il paraît avoir renoncé à la marotte du voyage d'Orient, mais il trouva un autre sujet de conversation à l'usage de ses amis, « car je retrouvais à Marseille, nous dit-il, avec plusieurs amis, qui étaient des saints, quelques débris d'un patrimoine, quoique je ne pusse fonder grand espoir sur ces nouvelles ressources ». En effet, ce qu'il possédait en Provence ce n'était pas un domaine garni (vers 524) :

non ager instructus propriis cultoribus ullus.

Force lui fut de louer des terres qu'il cultiva avec sa *familia* d'esclaves (vers 535); mais il perdit ses esclaves et désormais, comme les paysans ruinés dont Salvien a décrit la condition, il devint le fermier de ses propres terres, qu'il exploita, lui, *clarissime*, en qualité d'*adscriptus censibus*, ou, comme il dit, de *conscriptus* (vers 570-574).

Ut cum jam penitus fructus de rebus avitis sperare ulterius nullos me posse probasses, cunctaque ipsa etiam quæ jam tenuatus habere Massiliæ potui, amissa jam proprietate, conscripta adstrictus sub condicione tenerem...

Un soudain retour de fortune lui épargna des humiliations nouvelles (vers 580) :

et vitare nova cari mihi damna pudoris.

Pouvait-il donc tomber plus bas encore? Peut-être ne tenait-il plus sa propre terre qu'en précaire, et il dépendait de son maître de le réduire à la condition d'un mendiant. Ainsi Paulin qui, propriétaire de tant de domaines, avait certainement payé à l'État l'impôt de nombreux *juga* et *capita*, se trouva réduit peu à peu à ne plus compter que sa propre tête, à ne payer l'impôt que d'un *caput*; et de cette unique part

d'homme, peu s'en fallut que finalement il ne fût dépossédé¹.

Son lot était réduit à fort peu de chose. « Point de champs, point de ces vignobles qui à eux seuls fournissent aux Marseillais les moyens d'acheter ailleurs toutes les nécessités de la vie, mais seulement une maison en ville avec un jardin à côté, et pour refuge solitaire un petit champ où ne manquaient ni la vigne ni les fruits, mais sans terre qui méritât d'être cultivée; c'est même ce qui m'inspira l'idée de rendre à la culture les autres parties abandonnées de ce champ, si rogné qu'il contenait à peine quatre arpents, et d'asseoir ma maison au sommet et au bord d'un rocher, afin de ne perdre aucun pouce de terrain. Mais les besoins de la vie exigeant de grandes dépenses, j'espérai y suffire en prenant d'autres terres à ferme, tant qu'un nombre assez grand d'esclaves remplît ma maison, tant qu'un âge meilleur me prêta plus de force. Mais quand l'instabilité essentielle à ce temps eut altéré de nouveau ma fortune et ma santé tout ensemble, alors je l'avoue, le vieillard peu à peu fut vaincu par les soucis et les années : exilé, pauvre, isolé, toujours facile à tourner vers des projets nouveaux, après avoir balancé beaucoup entre divers intérêts, je me déterminai à reprendre le chemin de Bordeaux. »

Dernier rêve, auquel il fallut renoncer, pour se claquemurer dans le « cabanon » de Marseille. Comment y eût-il passé ses dernières années? Il ne lui restait qu'un lopin de terre, probablement en Aquitaine qu'il ne pouvait espérer vendre, quand un jour il prit fantaisie à un Goth de le lui acheter au prix qu'il l'estimait; ce prix était au-dessous de la valeur du champ, mais Paulin y vit une attention de la Providence et les jours de sa vieillesse assurés contre la misère et la déchéance. Il lui restait peu de temps à vivre ayant au moins quatre-vingt-trois ans; ce fut alors qu'il écrivit son poème d'*Action de grâces*, son *Eucharisticos* où il exprime la théologie d'un simple fidèle du v^e siècle qui trouve dans ses revers mêmes les arguments décisifs en faveur de sa foi et où il accumule les protestations d'une humilité sincère et d'une charité ardente. C'est une autobiographie, un examen de conscience qui est un document utile pour la psychologie et pour l'histoire.

V. BIBLIOGRAPHIE. — 1^o *Éditions* : *Bibliotheca patrum. Appendix. Eucharisticos*, édit. Margarin de La Bigne, Parisii, 1579. — *Paullini Pellæi Eucharisticos* (à la suite des œuvres de Paulin de Périgueux), édit. Chr. Daum, avec des notes de Gaspard Barth, Lipsiæ, 1680. — *Paullini Carmen eucharisticum prolegomenis et adnotationibus illustratum. Dissert. inaug. auct. Ludvico Leipsiger, Vratislaviæ*, 1858. — *Patrol. lat.*, t. LXI. — *Poetæ christiani minores*, pars I. *Paullini Pellæi EΥΧΑΡΙΣΤΙΚΟΣ recensuit* Guill. Brandes, dans *Corp. script. eccles. lat.*, t. XVI, 1888.

2^o *Travaux*. — Baronius, *Annal. eccles.* (1593) ad ann. 412, n. 38-40; cf. Pagi, *Critica* (1689), n. 22. — J. Fr. Bladé, *Histoire de la Novempopulanie depuis l'invasion des barbares jusqu'à la bataille de Vouillé*, dans *Revue de Gascogne*, septembre 1887. — Ch. Caeymaex, *Paulin de Pella, son caractère et son poème*, dans *Musée belge*, t. I, 1897, p. 186-199; p. 307-317; t. II, 1898, p. 161-167. — J. Duboul, *Paulin le Pénitent, étude historique et littéraire*, dans *Recueil des actes de l'acad. de Bordeaux*, t. XXII, 1860, p. 97. — Ebert, *Allgemeine Geschichte der Litteratur des Mittelalters im Abendlande*, in-8°, Leipzig, 1889, t. I, p. 305-309; *Histoire générale de la littérature du Moyen Age*, trad. Aymeric et Condamin, t. I, 1883, p. 432-437. — J.-A. Fabricius, *Bibl. græca*, t. VIII, p. 410 (2^e édit., t. IX, p. 315); *Bibl. Med. Aevi*, t. V (1736), p. 607 (2^e édit., p. 206). — G. Fumaioli, *De Paulini Pellæi carminis Eucharisticos fontibus*, dans *Le Musée belge*,

t. IX, 1905, p. 159-179. — J. Rocafort, *De Paulini Pellæi vita et carmine*, in-8°, Burdigalæ, 1890; *Un type gallo-romain, Paulin de Pella, sa vie, son poème, essai de psychologie historique, suivi de la traduction française du poème*, in-8°, Paris, 1896. — Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. V (1701), p. 108, 619-625, 817. — De Vogel, *Étude sur la latinité et le style de Paulin de Pella*, dans *Revue de l'université de Bruxelles*, t. III, 1897, 1898.

H. LECLERCQ.

PAUSILIPPE. — J.-B. De Rossi a signalé en ce lieu une lampe chrétienne qu'il estimait d'un type *assai raro*, ce qui n'est plus exactement vrai de nos jours puisque nous en avons rassemblé et classé quatorze exemplaires sans parler de ceux qui ont pu nous échapper et de ceux qu'on pourra découvrir encore; ce type est le Christ vainqueur du dragon infernal (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1169, n. 1059-1071).

H. LECLERCQ.

PAUVRES. — Voir *Dictionn.*, t. II, col. 1008-1054, principalement col. 1020; t. III, col. 598-653.

PAVEMENT. — Les pavements historiés sont étroitement associés aux mosaïques murales et en éclairent l'histoire. Ils nous sont parvenus en grand nombre parce que le sol, malgré les bouleversements qu'on lui inflige, forme une surface plus stable que les parois, même les plus solides. Cependant nous n'aurons pas à constituer ici un inventaire des monuments chrétiens parce que ceux-ci ne présentent pas la perfection technique et l'intérêt historique qui s'attache aux représentations qui étincellent dans l'abside, sur la conque et l'arc triomphal comme sur la nef des basiliques romaines et des édifices byzantins. Deux circonstances y ont fait opposition presque à l'heure même où va se constituer l'art chrétien. C'est d'abord une révolution complète dans le procédé. Les incrustations de marbre qui ont été jusqu'à cette époque la matière des superbes pavements des temples, palais et villas, sont supplantées par l'incrustation à base d'émail. Celle-ci d'un éclat incomparablement plus flatteur, d'une exécution plus facile, s'empare des murailles, des conques et plus tard des coupoles dans les édifices chrétiens. La mosaïque de marbre semble désormais terne, c'est la parente pauvre reléguée à une place plus humble. Cependant, il ne faudrait pas se figurer les édifices du culte chrétien encombrés, comme ils le sont de nos jours, par tout un mobilier, utile sans doute, mais disgracieux à plaisir : chaises, prie-Dieu, banquettes, tabourets, de toutes formes, de toutes couleurs, de toutes laideurs entre lesquels s'insinuent des morceaux de carpettes, des paillassons, etc. Tout ce bric-à-brac n'existait pas, car les fidèles que l'âge et les infirmités obligeaient à s'asseoir, s'alignaient le long des murailles ou bien apportaient avec eux le siège nécessaire et le remportaient; les chrétiens valides assistaient debout aux assemblées liturgiques. Celles-ci terminées, chacun se retirait chez soi et le pavement de l'église offrait une vaste étendue où pouvait s'exercer l'art et le goût de la décoration dans quelque grande composition d'ensemble dont il nous reste des exemples dont un des plus accomplis est celui de Kabr-Hiram (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 609, fig. 6439), où un médaillon central offre l'image du pressoir. Mais c'est là une exception. Au iv^e siècle, saint Grégoire de Nysse mentionne une mosaïque de pavement, mais le texte ne prouve pas qu'elle fut à sujets religieux qui se voyaient peut-être seulement sur les murailles²; quant au texte du canon 36 du concile d'Elvire (voir ce nom),

¹ A. Piganiol, *L'impôt de capitation sous le Bas-Empire romain*, in-8°, Chambéry, 1916, p. 52. — ² *Oratio in laudem S. Theodori, P. G.*, t. XLVI, col. 737.

il ne se rapporte pas au pavement mais aux parois des églises¹.

On peut penser que vers le IV^e ou le début du V^e siècle certains décorateurs d'églises firent représenter sur le pavement des scènes bibliques ou évangéliques, des symboles religieux, mais cette tentative scandalisa et on regarda comme une inconvenance de figurer ces images que les fidèles étaient obligés de fouler aux pieds. Sans doute, l'intention n'y était pas, mais c'était déjà trop du geste. Rien, à notre connaissance, ne s'est conservé de ces pavements, mais il n'est pas douteux qu'on s'y soit exercé puisqu'une loi de Théodose et de Valentinien, du 17 mai 427, interdit sous les peines les plus rigoureuses de placer l'image du Christ sur le sol². Il est vraisemblable que les exemples en vue desquels les empereurs légiféraient auront été détruits.

La mosaïque de marbre, l'ancien *opus vermiculatum* ne fut pas abandonné, il s'en faut de beaucoup, comme le prouvent d'innombrables spécimens répandus sur toute la surface du monde romain. Cette branche d'industrie se fit seulement moins artistique, moins fine; elle devint un métier et cessa d'être un art. On ne lui demanda plus qu'exceptionnellement des entreprises rivalisant de finesse avec la peinture, des compositions rappelant la célèbre *Bataille d'Arbelles*; ceux qui s'y appliquèrent étaient moins des artistes que des artisans, honnêtes praticiens réduits à travailler avec une palette de plus en plus sobre, à mesure que s'affirmait la pénurie des marbres étrangers. On les voit à l'œuvre à Tabraka et à Tipasa. Toutefois cette rudesse, cette incorrection des « lithostrotés », bien loin d'enlever toute valeur à leurs ouvrages, y ajoutent un intérêt très grand pour l'histoire des traditions populaires, des mœurs nationales; cette demi-barbarie est un témoignage révélateur de l'état exact d'une mosaïque d'ordre inférieur où les travailleurs ont pu s'abandonner à leurs habitudes, ne consulter que les goûts et les exigences de leur clientèle, au lieu d'être soumis comme leurs confrères, vrais artistes ceux-là, à une direction et à une tutelle sévères et incessantes³. Ces braves gens ont eu tellement conscience de leur infériorité que pas un seul parmi eux n'a pris soin de signer son œuvre; ils étaient trop peu dégagés de la foule pour se flatter de la pensée que leur nom pût importer à personne et apprendre rien d'eux-mêmes.

Ils poursuivent l'œuvre à laquelle, avant eux, s'étaient appliqués d'autres lithostrotés et ils procèdent de la même façon. Dans les pavements chrétiens des neuf ou dix premiers siècles de notre ère, on constate que l'initiative privée a joué un grand rôle. De simples particuliers rivalisent de zèle pour doter les sanctuaires d'un pavement plus ou moins flatteur à la vue et qui donne une certaine illusion de moelleux et une sorte de magnificence.

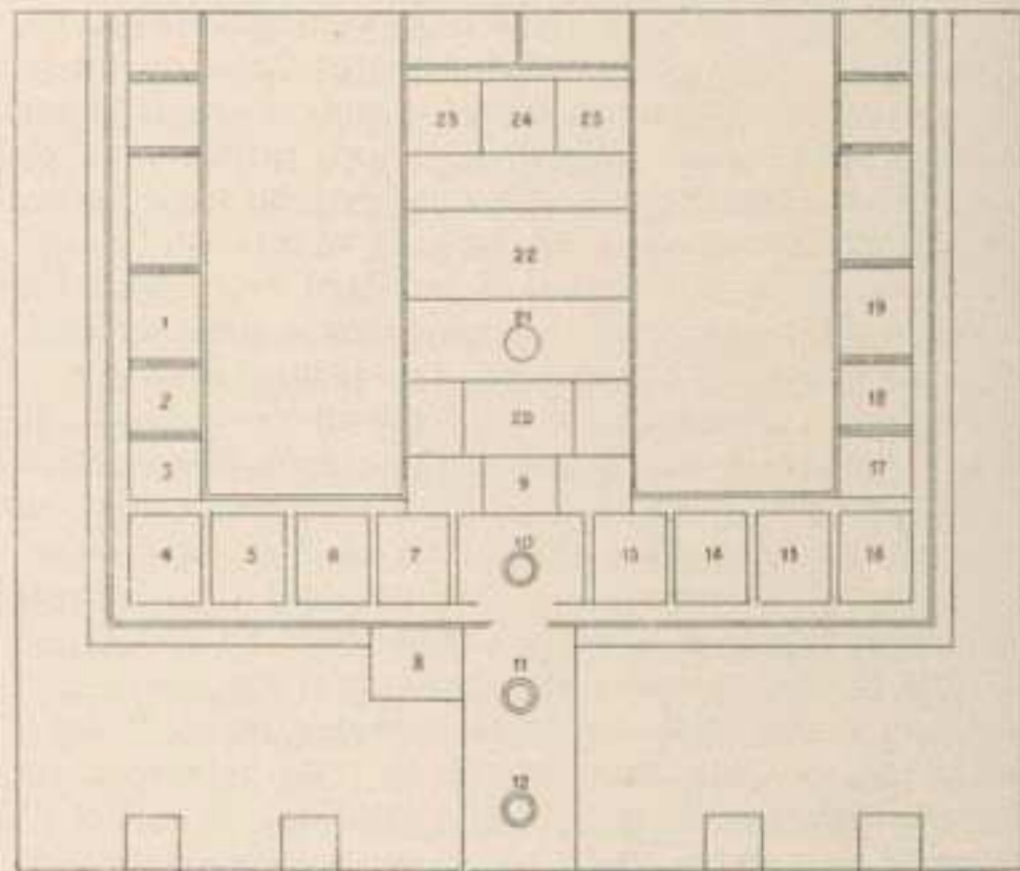
Ils s'unissent, mettent leurs ressources en commun pour laisser un témoignage de leur piété et on n'ose pas croire qu'une pointe de vanité se soit glissée dans

l'épigraphe qui doit conserver le souvenir de leur pauvre libéralité. Les païens faisaient de même⁴ et, comme eux, les chrétiens perpétuaient la mémoire des quelques pieds carrés de mosaïque ainsi que nous le voyons à Trieste, dans l'église *Santa Maria del mare*⁵:

RVFINVS·CVSTOS·PRO·VOTO·SVO·FIERI
CVRAVIT·PAVIMENTVM·ANNO
...D·X·V

: anno [...imperatoris...in]d(ictione) XV.

Pour les mosaïques somptueuses qui ornent les murs d'une basilique, les donateurs sont invariablement des papes, des évêques, des princes ou des



10002. — Pavement de la cathédrale Sainte-Euphémie, à Grado.

fonctionnaires éminents de l'administration, tels que Flavius Ricimer à Rome ou Jules l'Argentier à Ravenne; pour les pavements ce sont des humbles qui apportent leur cotisation et se donnent la joie de penser qu'ils ont participé par leurs économies à tant ou tant de palmes carrées; cela rappelle la formule: *ex stipe; collato* des marbres antiques⁶. Les exemples de ces sortes de fondations sont beaucoup plus fréquents qu'on ne l'avait cru jusqu'ici. On en rencontre, entre autres, dans l'église Saint-Félix⁷, à Aquilée; à Inzino, près de Brescia⁸; à la cathédrale de Grado⁹; à la cathédrale de Vérone¹⁰.

A Pola, dans l'abside, au milieu (V^e siècle):

DONATIA
NVS PRO COMME
MORATIONE ZEBI
DE FEC·FED·CC

Bibl. — Pulgher, *Relazione ed illustrazione di alcuni cimeli trovati negli scavi del duomo di Pola*, Parenzo, 1885, p. 3; O. Hirschfeld, dans *Archeol. zu Mittheil. aus Oesterr.*, t. VIII, 1884, p. 248, n. 2.

¹ G. Millet, *L'art byzantin*, dans *Hist. de l'art*, t. I, p. 204, n'a pas fait cette distinction. — ² Code Justinien, l. I, tit. VIII, l. 1. — ³ E. Muntz, *Études iconographiques et archéologiques sur le Moyen Age. Les pavements historiés du IV^e au XII^e siècle*, in-12, Paris, 1887, p. 3. — ⁴ Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, t. I, p. 314, n. 2: *P. Rubrius Trophimus et Rubrius Agathos C. L. atrium refecerunt et vermiculum straverunt, item pavementum spicam. straver.*; J. Spon, *Recherches curieuses*, p. 53: *Silvano et Mercurio sacrum Ti. Claudius Epictetus et Claudia Herois ex voto l. m. ar. et pavement. s. p. rest.*; Doni, *Inscriptiones antiquae*, p. 64: *C. Rustius ad sedem melioris pavement. h. s.*; Orelli-Henzen, *Inscr. lat.*, n. 4130, 6124, 6590, 6606, 7211, 7368, etc.; Gualterio, *Siciliae... antiquae tabulae*,

Messanae, 1624, p. 14; *Corp. inscr. lat.*, t. I, n. 1474; A. Héron de Villefosse, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiquaires de France*, 1881, p. 303-305; E. Renan, *Les mosaïques de Hammam-Lif*, dans *Revue archéologique*, 1883. — ⁵ Ireneo della Croce, *Istoria antica e moderna della città di Trieste*, 1^e édit., Venezia, 1696; 2^e édit., Trieste, 1812, t. I, p. 188; Farietti, *De musivis*, p. 74; *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 695; *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1896, p. 22. — ⁶ Martigny, *Dictionn. des antiq. chrét.*, p. 422. — ⁷ Bartoli, *Antichità d'Aquileja profane e sacre*, Venezia, 1739, p. 340-341. — ⁸ Bartoli, *op. cit.*, p. 343-350; Heider et Eitelberger, *Mittelalterliche Kunstdenkmäler des öst. Kaiserstaats*, t. I, p. 116. — ⁹ Mai, *Veter. script. nova coll.*, t. V, p. 126. — ¹⁰ Maffei, *Museum Veronense*, p. CCVIII.

A Parenzo, au baptistère :

IOHANNIS CVIVS NVM
ROMEVS CVM EN DS NVVET
SVIS PRO VO PRO VOTO S
TO SVO FECIT VO FC·PD·XIII
PEDES XX

*Johannes Romeus cum suis pro voto suo...
Cuius nomen D(eu)s novit pro voto suo...*

Bibl. — Nuovo bull. di archeol. crist., 1896, p. 23.

C'est à Aquilée (voir *Dict.*, t. I, à ce nom) que nous trouvons un exemple conservé dans la cathédrale de Grado dédiée à sainte Euphémie. Mommsen a publié un plan que nous donnons ici qui aide à comprendre la disposition de toutes ces inscriptions (fig. 10002).

Au n. 22 on lit l'inscription de Hélié, archevêque d'Aquilée en 580¹ :

*Atria quæ cernis vario formata decore
Squalida (sub picto cælatur marmore tellus)
Longa vetustatis senio fuscaverat ætas,
Prisca en cesserunt magno novitatis honori,
Præsulis Heliæ studio præstante beati.
Hæc sunt tecta pio semper devota timori*

- N. 1. DOMNIVS CALIGA RIVS CVM CONIVGE SVA SEVERA FECE RVNT PEDES XV
un cordonnier et sa femme.
- N. 2. PROBINA CVM EILIO SVO THOMATE NOTARIO VOTVM SOLVENT
une mère et son fils, notaire.
- N. 3. STEFANVS NAVCLER CVM SVIS VOTV SOL
un patron de barque
- N. 4. CONCORDI VS ET NITIA NA CVM SV IS FR·P·XXV
- N. 5. 8. IN NOMINE DOMINI TERTIVS VO TVN SOLVIT
- N. 6. 13. VITALE ET VALE RIANVS CVM SVIS FR·P·XXXV
- N. 7. PAVLVS NOTV ET DIVGENIA CVM SVIS VOTVM SOL VENT B
un notaire.
- N. 9. AMARA LECT ET ANTONINA CVM FILIIS SVIS HAELIA ET MELLITA VOTVM SOLVENT
un lecteur.
- N. 10. PETRVS NOTARIVS VOTVM SOLVIT
un notaire.
- N. 11. DOMINI CVS NOTARIVS CVM SVIS VO TVM SOLVET
un notaire.
- N. 12. CCCCC LXXX IV
la superficie totale.
- N. 14. GAZEVS DIACONVS CVM MATRE SVA BONA VOT SOLVIT
un diacre et sa mère.
- N. 15. IOHANNIS MIL·DE NVM CADISIANO CVM VXORE SVA SEVERINA FECER·P·XXV
un soldat et sa femme.

Ces mosaïques paraissent avoir été surtout ornementales. Celle d'Aquilée, au dire de Bartoli, ne se composait que de cubes noirs et blancs; celles de Vérone ne contenaient pas non plus de traces de personnages ou d'êtres animés. Et, comme le remarque Eug. Müntz, les ornements se prêtaient le mieux au système de répartition alors en vigueur. Beaucoup plus tard, comme nous le voyons dans la cathédrale de Pesaro, on morcellera la composition et chaque donateur pourra revendiquer une pièce distincte; ainsi un certain Jean a fait exécuter deux paons (*ursellios pavones facere fecit*), une dame nommée Marota, épouse de Gaudentius, a eu pour sa part un médaillon avec deux monstres à corps d'oiseau et à figure humaine.

Longtemps on continua à représenter des scènes profanes. C'est le cas au mausolée de Sainte-Constance (voir ce nom) dont un dessin de Pietro Sante Bartoli, conservé au Cabinet des estampes, nous montre deux enfants tenant chacun une coupe et s'appêtant à faire des libations. L'un d'eux, couronné de pampres, est assis sur un âne; l'autre, la main gauche armée d'un bâton recourbé est debout devant son compagnon. Des rameaux de vigne, des oiseaux (hibou, canard,

- N. 16. IOHANNIS LECT·CVM MATRE SVA AGNETA F·P·XXV
un lecteur et sa mère.
- N. 17. IOHANNIS MILIS·DE NV MERO·EQVIT PERSO·IVS TINIANI·VO TVM SOLVIT
un cavalier.
- N. 18. MVRGIO LECTOR ET BONA CVM FILIIS SVIS FECERV PEDES X
un lecteur.
- N. 19. MARCVS BIBV LVS CVM FRATRI BVS SVIS VOTVM SOLVERVNT
- N. 20. FAMVLI SCAE MARTYRIS EVFEMIAE NONNVSET EV SEBIA PETRVS ET IOHANNES PRO SALVTE SVA ET OMNIVM SVORVM EX V OTO SVO FR P C
- N. 21. SERVVS XPI LAVR entius DIAConus VOTVM SOLVIT
un diacre.
- N. 23. LAVRENTIVS VC PALATINVS VO TVM CVM SVIS SOLVIT ET DE DO NVM DEI FECE RVNT·P·DCC
- 
- N. 24. LAVTVS·ACTOA RIVS SCAE·ECCL·AQVIL·CVM SV IS VOT·SOLVIT SERVVS XPI LVCINVS ROMANA LVCIA NVS ET LVCIA FECERVNT PC
- N. 25. EVXAPIEΩN TΩ ΘΩ ΚΕ ΤΗ Α ΓΙΑ ΕΥΦΗΜΙΑ VΠΕΡ ΠΑΝΤΟΣ ΤΟΥ ΟΙΚΟΥ ΜΟΥ ΕΠΟΧΕΑ ΠΔ·Ρ
- 

Ce n'est pas seulement en Italie qu'on rencontre des pavements de cette sorte. A D'Jemila (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1227), nous voyons un pavement qui renferme les inscriptions suivantes (fig. 10003 et 10004) :

FL
PAVLVS
V·C·EX·TRIB·
VOTVM
SOLVIT

FL
VEGLVS
VH·VO
TVM·SOL
VIT

FL
FELIX·V·C
EX PRINC·
VOTVM
SOLVIT

PONPO
NIVS RVS
TICVS VH
VOTVM
SOLVIT

TVLIVS
ADEODA
TVS SACER
DOTALIS VO
TVM COMP

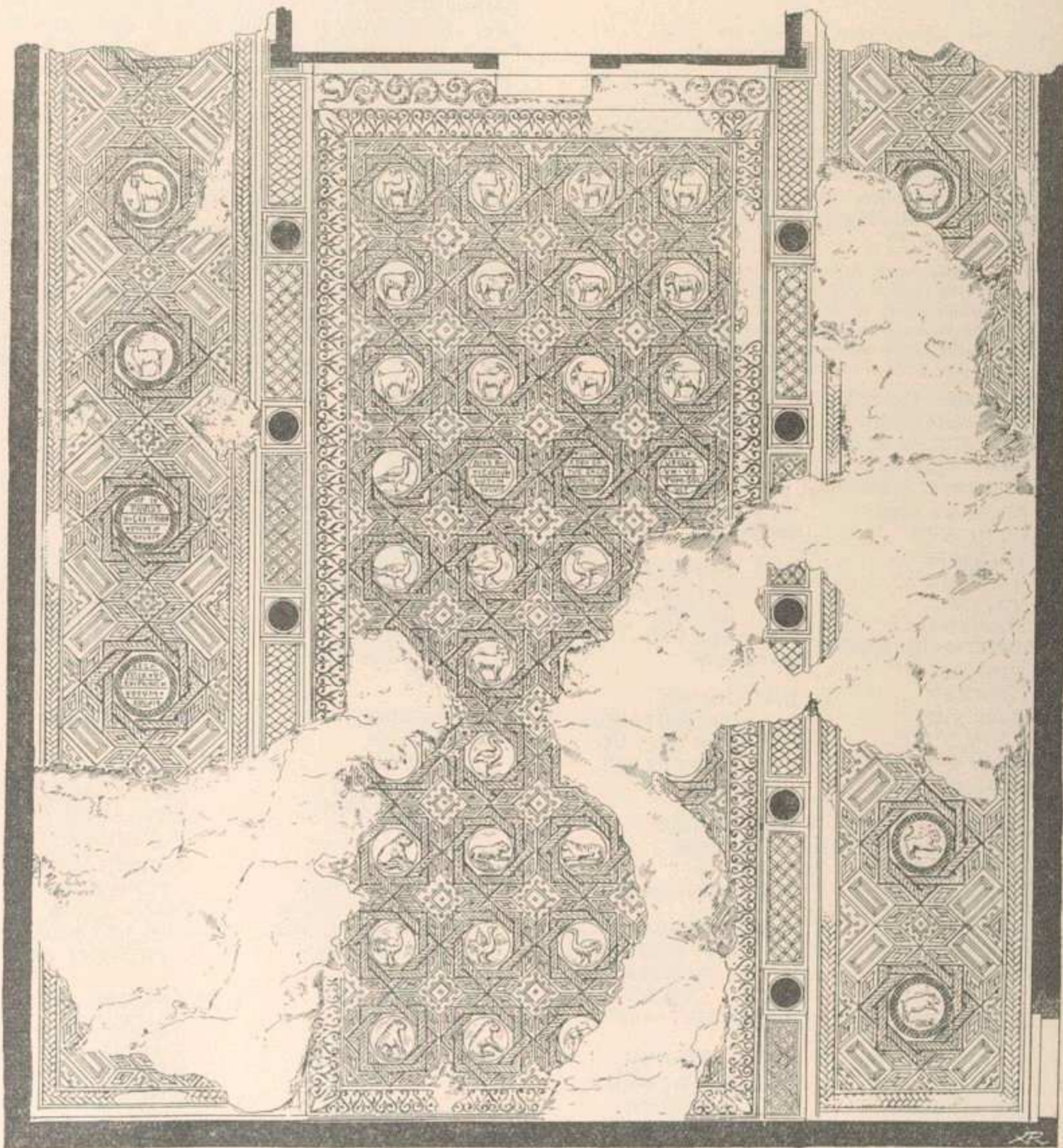
¹ Bartoli, *Antichità d'Aquileja*, p. 343-350; Mai, *Veter. script. nov. coll.*, t. V, p. 123; Corp. inscr. lat., t. V, p. 149;

il y a une interversion dans l'ordre des vers, le second a pris la place du troisième et ainsi de suite.

Ces réminiscences païennes se rencontrent pendant toute la période chronologique de nos études. Les mosaïstes chrétiens adoptent certains types, tels que le combat de Thésée et du Minotaure pour lequel ils montrent une sorte de prédilection. Dans l'église de Saint-Michel-Majeur, à Pavie¹, on a représenté d'un

Un dessin conservé à la bibliothèque Barberini² nous montre les signes du zodiaque et les travaux ou les plaisirs de chaque mois qui manquent dans la gravure de Ciampini³.

La même représentation se voit à Saint-Savin de Plaisance⁴ (en 903) et au dôme de Crémone, mais ceci



10003. — Pavement de D'Jemila. D'après Ravoisié, *Exploration scientifique de l'Algérie*. Beaux-arts, t. I, pl. LII.

côté Thésée luttant contre le monstre à l'intérieur du labyrinthe; de l'autre, Goliath provoquant David, avec ces vers léonins :

*Teseus intravit monstrumque bifforme necavit
Sum ferus et fortis cupiens dare vulnera mortis
Sternitur elatus stat mitis ad astra levatus.*

¹ Ciampini, *Vetera monumenta*, t. II, pl. II, p. 4. — ² N. XLIV, 35, dessin du XVII^e siècle. — ³ Manque aussi dans M. dell'Aqua, *Memoria storico descrittiva dell'insigne basilica di S. Michele Maggiore di Pavia*, Pavia, 1862, p. 73. — ⁴ Campi, *Dell'istoria ecclesiastica di Piacenza*,

nous éloigne déjà trop. A Saint-Vital de Ravenne⁵, à Sainte-Marie du Transtévère de Rome⁶ et à Orléansville en Afrique⁷ on avait préféré le labyrinthe qui se retrouve avec le Minotaure à Plaisance. Les églises mérovingiennes et carolingiennes en France ont possédé également des labyrinthes⁸ (voir ce mot). A

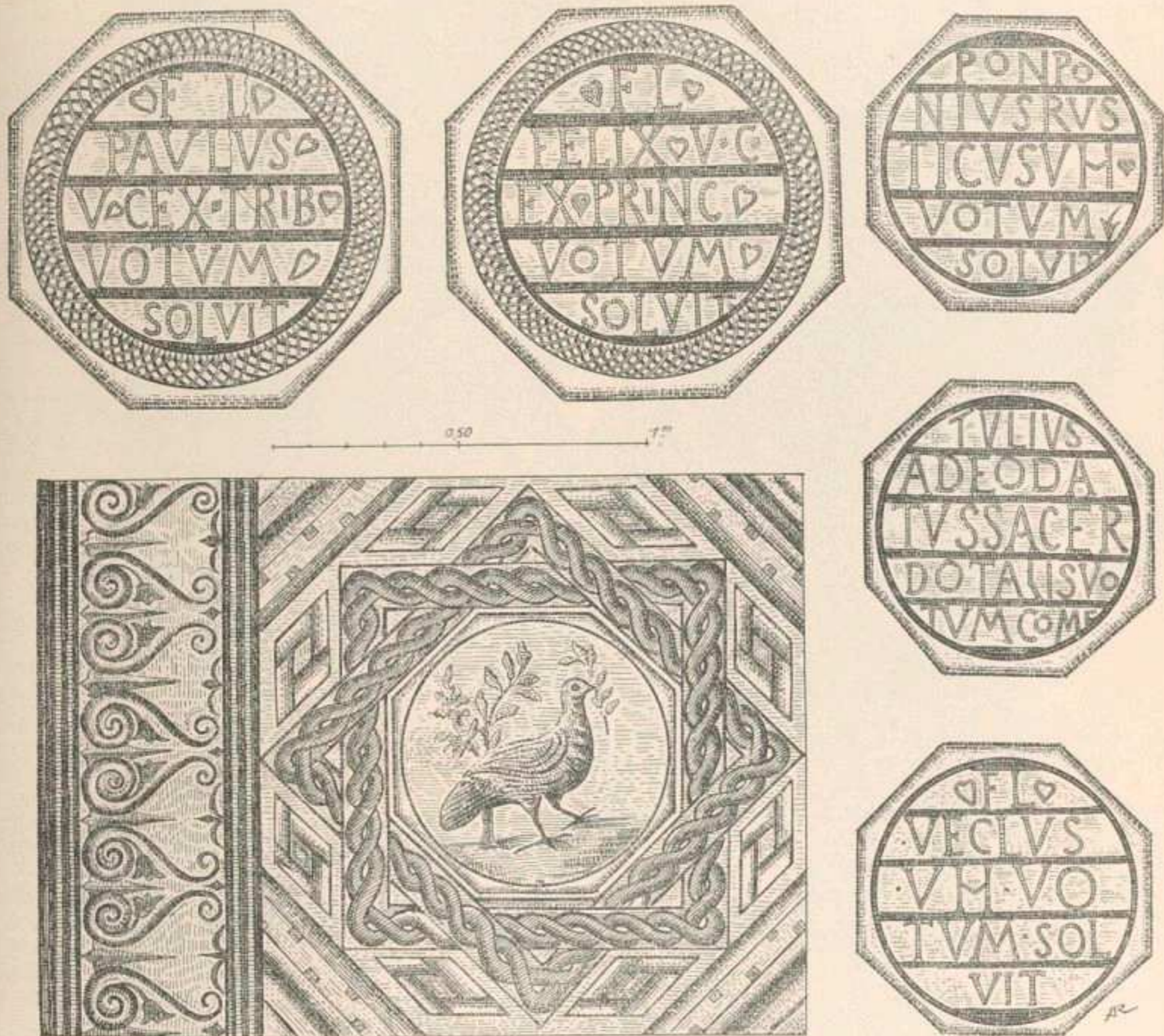
in-4°, Piacenza, 1651, p. 241. — ⁵ Fabri, *Ravenna ricercata*, in-4°, Bologna, 1678, p. 60, dit à tort que ce labyrinthe était en *opus tessellatum*; il était en réalité en *opus Alexandrinum*. — ⁶ *Annales arch.*, t. XXVII. — ⁷ *Ibid.*, t. XXVIII. — ⁸ A. de Caumont, *Abécédaire d'arch. Archit. relig.*, 1870, p. 510.

Pesaro¹, on trouve l'enlèvement d'Hélène qui, probablement, était devenu inintelligible.

Une part considérable revient dans les pavements anciens aux représentations du cycle cosmique que les chrétiens avaient en quelque sorte neutralisé : la voûte du ciel, les saisons, les astres étaient admis sans contestation. Les signes du zodiaque, les travaux des mois (voir ce mot) étaient des sujets aimés par les mosaïstes. On les rencontre déjà dans le calendrier

che à figurer les objets usuels ainsi qu'à peindre des espèces rares ou exotiques. La vogue de ces sujets se prolongea longtemps après le triomphe du christianisme; plus tard l'élément fantastique finira par prévaloir et le sol des églises finira par n'avoir rien à envier aux plus riches étoffes de l'Orient.

Parmi les exemples de pavements, il existe des types strictement décoratifs et la basilique de Dermeh, à Carthage, nous en offre un bon exemple



10004. — Détails du pavement. D'après Ravoisié, *op. cit.*, pl. I.III.

Philocalien. A Pavie, à Plaisance, les mois sont accompagnés de figures symboliques et d'inscriptions métriques empruntées mot pour mot à Ausone². La belle mosaïque de Kabr Hiram³ contient les bustes des douze Mois, des quatre Saisons et des quatre Vents.

Rien de tel dans la décoration des parois, au moins jusqu'au ix^e siècle, sauf dans la coupole de Sainte-Constance sur la voie Nomentane. En Orient, après le vi^e siècle, nous ne connaissons que les travaux d'Hercule au couvent du Pantocrator à Constantinople.

Les motifs empruntés au règne animal ont tenu une place considérable dans les pavements chrétiens. On se plaisait surtout dans la représentation de scènes de chasse ou de pêche et on apportait une grande recher-

(voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2391, fig. 4000); au contraire le pavement de Madaba (voir *Dictionn.*, t. X, à ce nom) est un type de pittoresque malheureusement unique; c'est une carte de géographie. En se dirigeant vers le sanctuaire de l'église, on voyait le paysage se dérouler, comme à vol d'oiseau, de l'Ouest à l'Est, depuis la mer : deux vaisseaux voguent sur les ondulations bleues de la mer Morte; un bac traverse le Jourdain et deux poissons se jouent dans ses eaux; dans le désert, entre les palmiers et les cactus des oasis, un fauve poursuit une biche; les montagnes dressent leurs crêtes rocheuses, et les villes leurs murailles, leurs portes et leurs tours. Le géographe de Madaba, en adaptant au vi^e siècle l'*Onomasticon*

¹ Carducci, *Sul gran musaico recentemente scoperto in Pesaro*, in-fol., Pesaro, 1866; cf. R. Engelmann, dans *Im neuen Reich*, 1872, n. 11, p. 417-447. — ² Mozzoni, *Tavole*

cronologiche critiche della storia della Chiesa universale, Venise, 1856. — ³ Nous avons donné cette belle mosaïque dans *Dictionn.*, t. VIII, au mot KABR HIRAM.

assis sur un pressoir dont l'arbre de couche est une croix, un hérisson, un serpent, une panthère, un enfant armé d'une lance, un ours (lacune), un cheval, un loup poursuivant un volatile, un chien, un ours, un âne, une lionne, un enfant courant avec un bâton sur l'épaule, une chèvre. Dans les intervalles des pampres, cinq oiseaux et un écureuil.

La mosaïque de Kabr-Hiram est un élégant exemplaire d'une décoration qui a joui longtemps d'une grande vogue : scènes de chasse, de combats, de course, viviers poissonneux étaient la décoration préférée d'une multitude de maisons particulières, non seulement en Phénicie ou en Afrique, mais en Italie. Eug. Müntz a dressé un catalogue des pavements d'Italie au point de vue zoologique; c'est une démonstration utile de la variété et la perfection de l'industrie du pavement historié. En Gaule, ces sujets étaient également fort appréciés; à Jérusalem, la mosaïque de la *casa-nuova*, contemporaine de Justinien, nous montre une sorte de marché où figurent volailles poissons, crustacés. La mosaïque de l'église Sainte-Croix en Jérusalem nous montre un quadrupède, un coq, un poisson et une fleur.

Petit à petit, les symboles s'insinuent. A la cathédrale de Crémone un pavement, qui paraît d'époque carolingienne, nous montre quatre femmes figurant la Cruauté, l'Impiété, la Discorde et la Foi qui se livrent, deux à deux, un combat acharné. Un autre sujet montre la Discorde succombant sous les coups de deux ennemis dont l'un est attaqué à son tour par un loup qui lui mord la main, et l'autre par un corbeau qui lui mord le pied. Il semble que ce soit la Foi (*Fides*) qui triomphe finalement de la Discorde.

LE PAVEMENT D'AQUILÉE. — Depuis l'époque où nous décrivions les antiquités d'Aquilée (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2654-2683) et de Grado (*Ibid.*, t. VI, col. 1449-1453) des fouilles conduites avec méthode ont amené d'importantes découvertes qui rentrent dans le sujet que nous étudions ici. De l'Aquilée romaine, ensevelie par l'abaissement du sol primitif et sous les alluvions de la Natissa, il ne subsiste que de rares vestiges recueillis au musée municipal. L'invasion d'Attila amena la ruine complète de la ville, l'anéantissement de la population s'élevant à 37 000 habitants, la fuite de ceux qui purent se soustraire au massacre en se réfugiant en l'île de Grado, dans la lagune de Murano. L'évêque Secundus y vint mettre en sûreté les reliques vénérées dans la basilique. Son successeur, Nicétas, revint l'année suivante et entreprit de relever les édifices sacrés, il commença par le baptistère. Quelques années plus tard le patriarche Marcellianus dut, à son tour, fuir devant l'invasion des Goths. Au VI^e siècle, le proconsulat de Narsès, lieutenant de Justinien en Italie, fut d'abord favorable au relèvement d'Aquilée, mais par esprit de vengeance contre l'empereur, l'exarque attira les Lombards sur l'Italie septentrionale, en 568. L'évêque Paulin I^{er} se réfugia à Grado, emportant les reliques des saints Hilaire, Tatien et Quirin.

La basilique actuelle d'Aquilée, dont on a célébré le neuvième centenaire (1031-1931) mérite de retenir l'attention des admirateurs de l'art chrétien. Cette basilique a succédé à un édifice sacré plus ancien qui remonte au IV^e siècle. Des conjectures, fondées sur les plus récentes explorations du sol, ont amené à croire que cette première église avait été construite sur l'emplacement de l'ancien Capitole. Peut-être le gros œuvre fut-il même emprunté à un édifice profane. Tout au moins certains monuments païens furent-ils dépouillés de leurs marbres et de leurs colonnes au

profit du nouveau sanctuaire. La crypte, qui existe encore sous le chœur surélevé de la cathédrale, serait un bâtiment rectangulaire jadis affecté au culte.

La présence, en avant du *narthex*, d'un bâtiment octogone désigné sous le nom de « baptistère », parce qu'il contient une cuve hexagone, bâtiment relié à la basilique par un portique à trois travées appelé *chiesa dei pagani*, a provoqué de longues discussions. Les auteurs des dernières fouilles ont émis l'hypothèse que l'édifice polygonal¹ autrefois couvert d'une coupole (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2663, fig. 866), aujourd'hui ruiné, était un ancien temple païen, qui a été employé en effet, comme baptistère, au temps



10006. — Basilique nord d'Aquilée. Détail.
D'après *La basilica di Aquileia*, Bologne, 1933, pl. XVIII.

du baptême par immersion. Quant au bâtiment intermédiaire, il ne serait pas antérieur au VIII^e siècle.

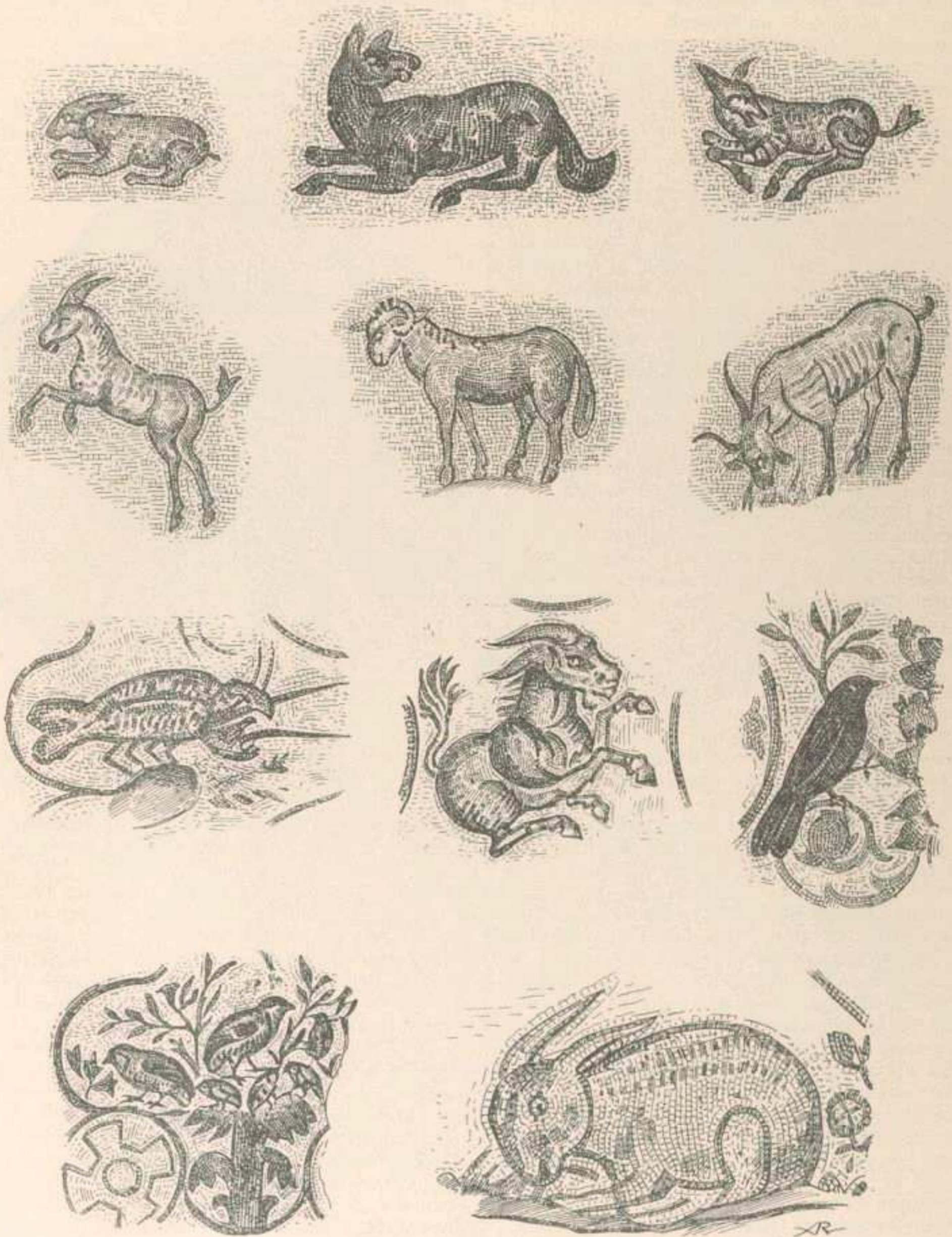
Les fouilles dirigées par G. Niemann avec le concours de H. Swoboda ont fait supposer l'existence, avant l'invasion d'Attila, de deux églises accolées et réunies par un atrium commun. Des galeries latérales, servant à des usages liturgiques, donnaient accès au baptistère. Ces basiliques primitives seraient l'œuvre des évêques Agapit et Fortunatianus, la construction aura dû précéder le concile tenu à Aquilée en 381. Des restes de murs, de vastes surfaces de mosaïques, jadis enfouis, ont été dégagés et ramenés au jour. Les mosaïques se succédèrent en stratifications dont les plus anciennes sont antérieures à la paix constantinienne; il se pourrait même que certains vestiges aient fait partie de maisons romaines, et telle parmi celles-ci pourrait remonter au I^{er} siècle de notre ère. Le style de ces mosaïques, les raccords qu'elles présentent entre elles, les traces de remaniements qu'on y découvre, les inscriptions qui s'y trouvent encastrées, sont les éléments principaux pour dater les édifices auxquels elles appartiennent. Ceux-ci se décomposent en trois groupes : les églises successives qui ont occupé l'emplacement de la basilique actuelle, les annexes situées à l'Ouest et sur le flanc nord de celle-ci, puis encore plus au Nord, les églises successives qui ont occupé le terrain sur lequel se dresse le campanile du XI^e siècle.

2 m. 60. Cette cuve serait moderne, sauf le fond, ainsi que le toit.

¹ Voici ses dimensions : hauteur entre 6 et 7 m. ; diamètre : 13 m. 75. La cuve est entourée de 6 colonnes, hautes de

Sur ce dernier terrain se trouvait le plus ancien centre du culte chrétien de la localité : une salle rectangulaire qui peut avoir appartenu à une maison romaine. Une inscription contemporaine rappelle le souvenir d'un fidèle : *Cyriace vibas*, au-dessus d'un

l'évêque Théodore qui, en 314, assistait au concile d'Arles. Ainsi qu'on en a d'autres exemples, cette maison devint, après différentes transformations, une église. La salle fut recouverte d'un pavement de mosaïque d'une décoration assez monotone, puisqu'elle



10007. — Basilique nord d'Aquilée. Principales figures. D'après *La basilica di Aquileia*, pl. viii, n. 2; pl. ix, n. 1; pl. x, n. 2, 3, 4; pl. xi, n. 1, 2; pl. xvi, n. 1, 2; pl. xvii, n. 1.

bélier (fig. 10006). Une autre, contemporaine ou peu s'en faut, d'une travée ajoutée au début du iv^e siècle, nous apprend que Théodore fréquentait ce lieu avant d'être évêque :

[Theod]ORE FELIX HIC CREVISTI HIC FELIX

Ce qui nous apprend que c'est ici la maison où naquit probablement et, certainement, où grandit

offre un cloisonnement de figures géométriques à l'intérieur desquelles on a représenté divers animaux parmi des corbeilles fleuries : âne, bélier, chien, gazelle, lièvre, oiseaux.

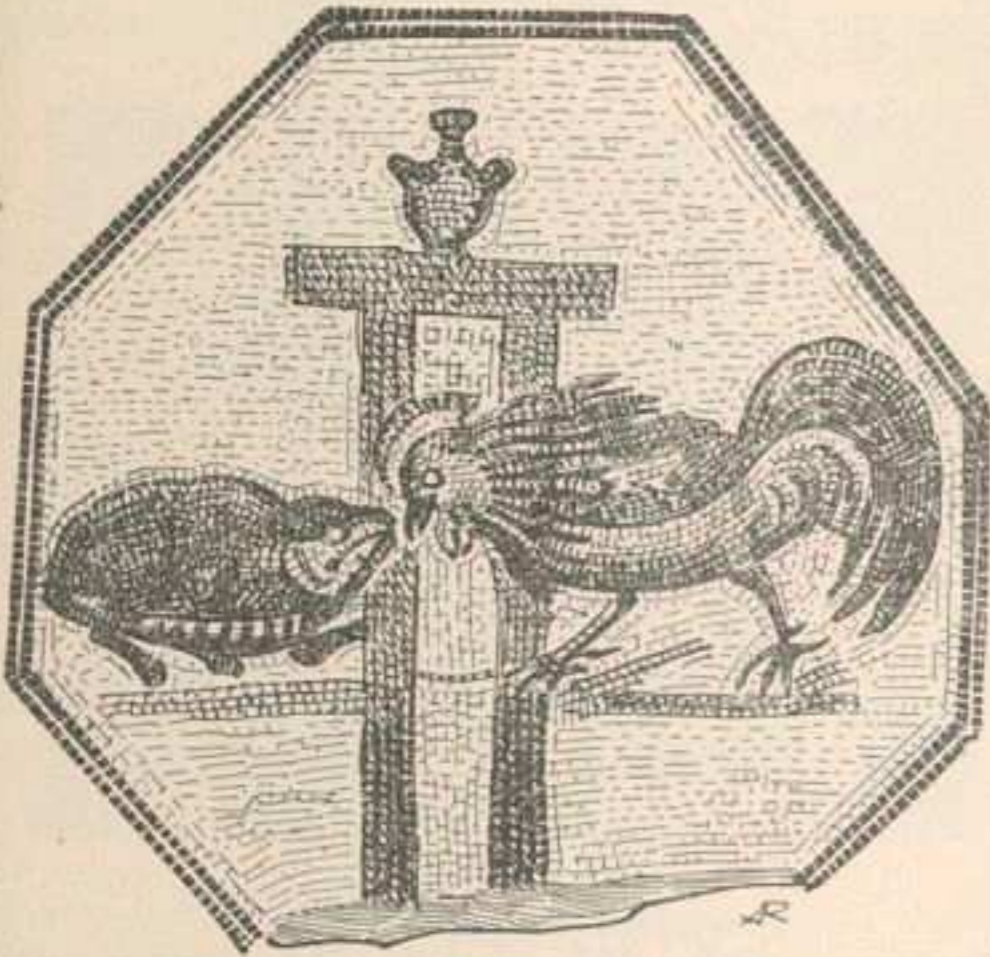
Dans un octogone on lit :

IANVARI
DE DEI DONO V[ovit]
P· DCCCLXXX...

Ce fut donc un certain Januarius qui prit à sa charge cette décoration qui s'étendait sur 880 pieds environ.

Les animaux ne manquent pas d'une certaine habileté de la part du dessinateur qui semble s'être efforcé de ne pas les présenter invariablement de profil.

Le pavement de la basilique du Sud offre toutefois plus d'intérêt et on peut les tenir pour contemporains, mais avant d'en venir à celle-ci nous ne quitterons pas la basilique du Nord sans donner quelques croquis rapides des principales figures (fig. 10007). Ce qui offre le plus d'intérêt c'est le combat du coq avec la tortue qui se retrouve dans la basilique nord (fig. 10008).



10008. — Combat du coq et de la tortue.
D'après *La basilica di Aquileia*, pl. xviii.

Le pavement de la basilique sud est plus riche. Elle est cependant de la même époque que la salle précédente mais un goût plus sûr, un art plus varié a inspiré le mosaïste à ce début du IV^e siècle; il savait sans doute que son œuvre serait exposée à la vue de tous dans une basilique que consacrerait l'évêque Théodore. C'était une salle rectangulaire de 40 mètres environ de longueur, comme la basilique nord agrandie, et divisée comme elle par trois paires de piliers, trop faibles pour pouvoir porter des murs gouttereaux. Dans chacun de ces édifices, la travée extrême tout entière servait de *presbyterium* et communiquait avec le reste de l'église par trois arcades. L'autel de la basilique sud a laissé des traces au centre de la travée qui précède le *presbyterium*, vers l'endroit où le pavement a conservé des sujets se rapportant à l'eucharistie. Voici en détail la figuration et la description du pavement (fig. 10009). Nous avons ici dix surfaces rectangulaires séparées les unes des autres par des plates-bandes couvertes de rinceaux dont le motif ne varie guère. Les emplacements des piliers interrompent l'ornementation sans aucun égard pour les sujets représentés.

A la partie supérieure est figuré un vaste *aquarium* où s'ébattent de nombreux poissons, sujet qu'on trouve souvent sur les mosaïques africaines et romaines. Des amours naviguent parmi ce vivier et s'amuse à y lancer le filet qu'ils attirent à eux chargé de poissons; d'autres amours sont debout sur une sorte de socle et pêchent à la ligne, sans paraître s'occuper des poules d'eau, ni des poulpes.

Cette scène nautique où, il va sans dire, les invraisemblances abondent, représente la mer puisque nous

y voyons l'épisode de Jonas détaillé en trois scènes. Une barque nous montre le prophète vêtu d'une dalmatique et dans l'attitude d'orant (voir ce mot) et dans cette même barque, le même prophète, tout nu jeté par un matelot également nu et un rameur, dans la gueule d'un monstre dont l'appareil de déglutition doit être singulièrement élastique afin de donner passage à un homme (fig. 10010). La traversée n'est pas longue et le monstre rejette son pensionnaire sans le moindre effort, aussi Jonas n'a-t-il qu'une enjambée à faire pour s'étendre sur la terre ferme à l'abri d'une treille chargée de courges.

Entre le départ et l'arrivée de Jonas on a trouvé le moyen de loger une inscription tracée en capitale rustique sur un disque de 1 m. 17 de diamètre. Sous un *chrismon* de 0 m. 22, on lit l'inscription suivante (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 175, fig. 8490) :



THEODORE · FELI[α]
a) DIVVANTE · DEO
OMNIPOTENTE β ET
POEMNIO · CAELITVS · TIBI
DITVM · OMNIA
b) AEATE · FECISTI · ET
GLORIOSE · DEDICAS
TI β

Theodore felix, adiuvante Deo omnipotente et Poemnio caelitus tibi [tra]ditum omnia bæate fecisti et gloriose dedicasti.

Au-dessous de ce vivier qui marque l'emplacement du *presbyterium*, le pavement de la salle est divisé en trois bandes parallèles; la bande centrale un peu plus large, marque l'emplacement du sanctuaire encore visible par les quatre pieds de la table d'autel. Le choix des sujets est d'un intérêt considérable. Au centre, dans un cadre presque carré : une victoire vêtue de la robe talaire, les bras nus, tenant dans la main droite une couronne, dans la main gauche une palme, les ailes sont ouvertes, quoique la figure soit au repos. A ses côtés deux énormes corbeilles en paille tressée, posées chacune sur un pied et remplies jusqu'au bord de pains eucharistiques (fig. 10011). Cette représentation est unique jusqu'ici dans l'archéologie chrétienne et son interprétation ne paraît pas douteuse eu égard à tout ce qui l'entoure.

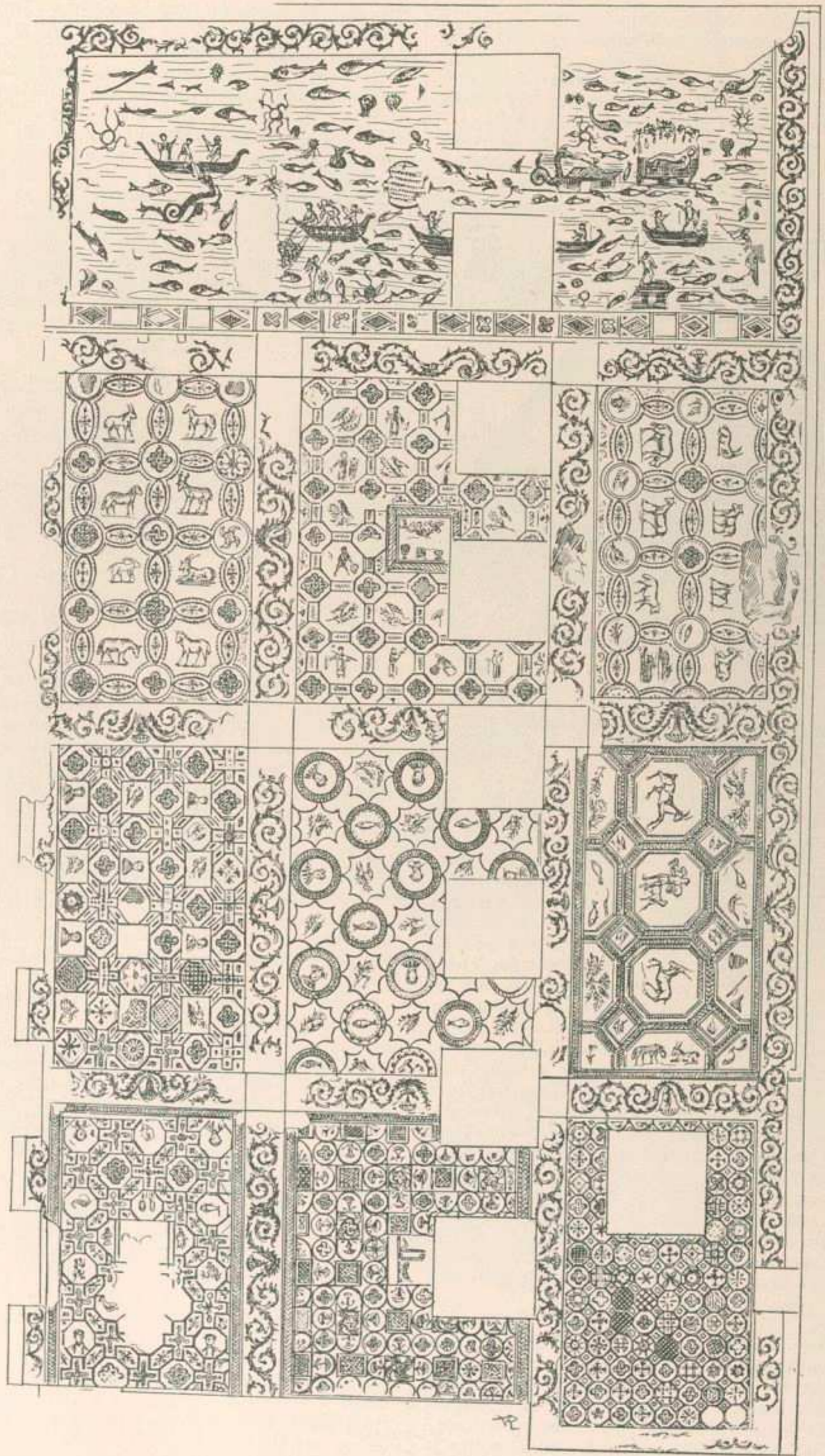
Plusieurs de ces tableautins sont détruits, sept seulement subsistent, entre lesquels on a figuré des oiseaux posés sur une branche, simple motif de décoration. Les sept médaillons de forme hexagonale nous font voir entre autres une femme chargée de grappes de raisin et deux hommes remplissant chacun une corbeille de pains; deux autres femmes sont placées avec une corbeille de fleurs, deux vendeuses de gimblettes enfilées sur un bâton.

Dans le compartiment qui fait suite à celui que nous venons de décrire, on a figuré sept poissons chacun dans un médaillon et quatre portraits de femmes, qui donnent une pauvre opinion de la beauté des habitantes d'Aquilée; une autre est coiffée de fleurs, mais parmi ces portraits il s'en trouve un d'une réelle valeur iconique (fig. 10012). C'est un homme qui paraît vêtu de la toge, les traits énergiques donnent l'impression de la ressemblance.

Dans le compartiment inférieur, c'est une sorte de tapis.

La bande latérale de gauche présente des quadrupèdes, ensuite cinq et quatre portraits. Cela fait en tout quinze portraits qui sont peut-être ceux des donateurs.

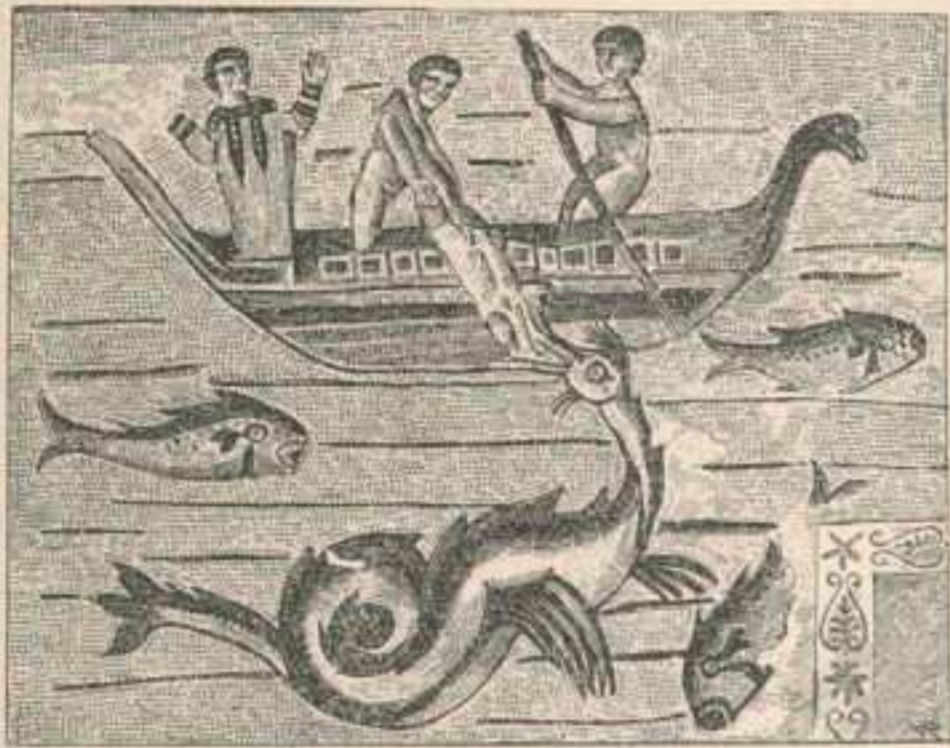
La bande latérale de droite nous offre encore des quadrupèdes; le second panneau présente une compo-



10009. — Basilique sud d'Aquilée. Pavement.
 D'après *La basilica di Aquileia*, pl. XLII.

sition plus réfléchi : au centre le bon Pasteur tenant d'une main la syringe et de l'autre la brebis retrouvée qu'il rapporte sur ses épaules (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 175, fig. 8491). A droite et à gauche une gazelle et un cerf bondissant, puis des poissons, des grues tuant des vipères, des poissons, des oiseaux; enfin, une sorte de tapis.

Entre les deux églises construites par Théodore, celle du Nord et celle du Sud, accessibles seulement par la zone qui les séparait, doivent être cherchés les deux baptistères consécutifs des débuts, et d'autres constructions accessoires. Là aussi, un large vestibule, joignant en un même alignement les deux façades ouest, avait été construit. Il s'ouvrait par trois arcades sur les deux premières travées de l'église



10010. — Basilique sud d'Aquilee. Jonas jeté à la mer. D'après *Encycl. italiana*, t. III, 1929, p. 800, pl. CLXXXVI.

sud, devenue maintenant le centre du culte principal et par une porte sur celle du Nord. Tandis que M. E. Cecchelli estime que le vestibule est contemporain des autres constructions théodoriques, M. F. Forlati le croit un peu postérieur.

L'intérêt primordial de ces édifices pour les origines de l'architecture et de l'art chrétiens, relègue un peu dans l'ombre, malgré leur importance, les basiliques qui les remplacèrent et que leur date nous dispense d'étudier. Au-dessus de la première église nord on en éleva bientôt une nouvelle beaucoup plus considérable, au pavement moins riche et dont l'âge n'a pu

¹ G. Bertoli, *Le antichità d'Aquileia profane e sacre per la maggior parte finora inedite, raccolte, disegnate ed illustrate*, in-fol., Venezia, 1739; G. Ferrante, *Piani e memorie dell'antica basilica di Aquileia, con i capolavori d'arte che in essa si trovano, non che del campanile, chiesa e battistero dei pagani*, in-fol., Trieste, 1853, p. 49; Hieser und R. von Eitelberger, *Der Patriarchensitz und die Kanzel zu Grado und das Baptisterium zu Aquileia*, dans *Mittelalterliche Kunstdenkmale des österreichischen Kaiserstaates*, Stuttgart, 1858, t. I, p. 114-124; K. Lanckoronski, *Der Dom von Aquileia. Sein Bau und seine Geschichte*, in-fol., Wien, 1906; C. Costantini, *I mosaici cristiani scoperti ad Aquileia negli ultimi scavi*, dans *Arte cristiana*, 15 janvier 1916, t. IV, n. 1; A. Guirs, *Die christliche Kultanlage aus konstantinischer Zeit am Platze des Domes in Aquileia*, dans *Jahrbuch des kunsthistor. Instit. der k. k. Zentralcommission für Denkmalpflege*, 1915, p. 140-172; Id., *Die Basilika in Aquileia. Bericht über die gelegentlich des Restaurierungsarbeiten im Jahre 1914 beobachteten Funde*, dans *Mitteilungen der k. k. Zentralkommission für Denkmalpflege*, III^e série, t. XIV, 1915, p. 59-68, 133-135, 165-166, 285-286, 292; C. Drexler, *Aufdeckung von Mosaiken in der Basilika zu Aquileia*, dans *Mitteil. der k. k. Zentralkomm. für Erforschung und Erhaltung der Kunst- und historischen Denkmale*, III^e série, t. VIII, 1909, p. 470-477, 575-582; t. IX, 1910, p. 91, 147, 453; *Il problema degli edifici accessori preesistenti nel circuito*

être déterminé avec certitude. M. E. Cecchelli qui la croit postérieure à l'invasion d'Attila (452), ne rejette pas absolument l'opinion de M. P. Paschini qui la fait remonter au milieu du IV^e siècle. Cette basilique qui remplaça celle de Théodore, et qui paraît avoir eu son pendant dans une autre, construite au-dessus de l'église sud primitive fut ruinée par un incendie et ne fut pas reconstruite. Ce sinistre se placerait au temps de l'invasion des Lombards ou des Avars, au plus tard au début du VI^e siècle. Entre temps le centre principal avait été transféré à nouveau dans l'église sud pour laquelle avait été construit au V^e ou au VI^e siècle un baptistère monumental. Celui-ci s'élevait comme de nos jours dans l'axe de l'église et était relié



100011. — Basilique sud d'Aquilee. Victoire ailée. D'après *La basilica di Aquileia*, pl. XI.

avec l'entrée, percée cette fois dans la façade ouest. A l'époque de Charlemagne on entreprit d'importantes réparations et la basilique du XI^e siècle fut consacrée en 1031 par le patriarche Poppon¹.

H. LECLERCQ.

PAVIE. — I. Origines. II. Liste épiscopale. III. Les anciennes églises. IV. Saint-Eusèbe. V. Saint-Jean *in Borgo*. VI. Saint-Lanfranc. VII. Saint-Lazare. VIII. Sainte-Marie *del popolo* et Saint-Étienne. IX. Saint-Michel-Majeur. X. Saint-Pierre *in ciel d'oro*.

della basilica di Aquileia, dans *Forum Julii*, t. III, 1913, p. 257-272; E. Majonica, *Le basiliche di Aquileia, Grado, Trieste, etc.*, dans même revue, t. III, 1912, p. 9-14, 211-219; *La distruzione del battistero di Aquileia*, dans *III congresso internazionale di archeologia cristiana*, 1911; O. Marucchi, dans *Nuovo bullettino di arch. crist.*, 1910, p. 162 sq.; 1911, p. 237 sq.; Fr. Bulic, *Osservazioni sull'iscrizione Theodoriana*, dans *Bollettino di arch. e storia dalmata*, t. XXXII, 1909, p. 156; L. Planiscig, *Le nuove scoperte archeologiche nella basilica di Aquileia*, dans *Emporium*, t. XXV, p. 473 sq.; W. Gerber, *Allchristliche Kultbauten Istriens und Dalmatiens*, in-8°, Dresden, 1912, p. 17-22; R. Egger, *Frühchristliche Kirchenbauten im südlichen Norikum*, dans *Sonderschriften des österr. arch. Instit. in Wien*, t. IX, 1916; A. zu Teuffenbach, *Die Basilika von Aquileia*, in-8°, Gorizia, 1912; ***, *Breve esposizione sullo stabilimento artistico di mosaici veneziani A. Sanfermo di Trieste e sulle possibili migliori proposte per la perenne conservazione dell'antichissimo pavimento scoperto nell'insigne basilica di Aquileia*, Trieste, 1911; G. Resmann, *Un meraviglioso documento d'arte cristiana: Il pavimento a mosaico della basilica d'Aquileia*, dans *Ars et labor*, Milan, 1912, p. 970-973; G. Servières, *La basilique d'Aquilee*, dans *Revue de l'art chrétien*, t. LXIII, 1913, p. 174-179; A. Calderini, *La basilica di Aquileia, a cura del comitato per le cerimonie celebrative del IX^e centenario della basilica*, in-fol., Bologna, 1933.

XI. Saint-Théodore. XII. Sarcophage de Théodote. XIII. Épigraphe.

I. ORIGINES. — L'auteur anonyme qui écrivit en 1330 le *De laudibus Papiæ*¹, avoue sans détour que cette ville n'eut point de martyrs, exception faite pour Boèce, et qu'elle ne possède de reliques que celles de martyrs étrangers². Le chanoine Alessio Beretta († 17 juillet 1591) a tiré d'ex *vetere libello*, un catalogue des évêques de Pavie provenant d'un registre de la cathédrale intitulé : *Ordinationes et alia notabilia capituli cathedralis ab anno 1461 ad 1665*, qui fut



10012. — Basilique sud d'Aquillee. Médaillon.
D'après *La basilica di Aquileia*, pl. XXXII.

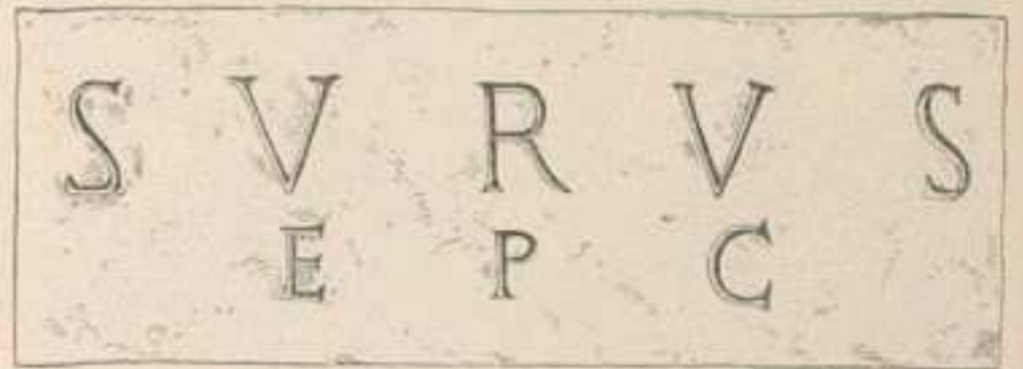
publié par Capsoni dans ses *Origine e privilegi della chiesa pavese, aggiuntavi la serie cronologica de' vescovi di essa*³. Ce catalogue dérive des anciens diptyques⁴.

L'auteur du *De laudibus Papiæ* nomme Syrus, Pompeius, Eventius et Crispinus comme les premier, second, troisième et septième évêques de Pavie, et il nous dit que de son temps *in hac urbe plures quam quinquaginta pontifices resederunt*, ce qui correspond avec la chronologie de Beretta qui donne le 54^e rang à l'évêque Carante Sannazari (1323-1328) dans la liste épiscopale. C'est donc que l'auteur anonyme du *De laudibus Papiæ* a eu devant les yeux une liste qui concordait avec celle du registre capitulaire; celui-ci dépendait de quelque *vetus libellum* que nous n'avons plus. Le *De laudibus* compte parmi ses sources une *Chronica brevis de sanctis episcopis Ticinensibus* composée au XIII^e siècle qui énumère les évêques canonisés dans l'ordre même où nous les lisons dans le catalogue capitulaire. Ce dernier est d'ailleurs assez d'accord avec les synchronismes historiques, à condition qu'on ne prétende pas imposer les trouvailles de la légende en leur donnant l'autorité d'une tradition. C'est au IV^e siècle que remonte le siège épiscopal de Pavie et pas plus tôt. Quant à l'introduction du christianisme dans la ville, on a toute liberté de l'y supposer à la date la plus reculée⁵.

¹ *Rerum italicarum scriptores*, nouv. édit., t. XI, p. XXV. — ² *Acta sanct.*, maii t. III, p. 456; aug. t. IV, p. 524; *Biblioth. hagiogr. latina*, n. 8950. — ³ Pavie, 1769. — ⁴ Cf. Robolini, *Notizie appartenenti alla storia della sua patria*, t. I, p. 2sq. — ⁵ Fr. Magani, *Cronolassi dei vescovi di Pavia. Estratto dall'appendice al VI sinodo diocesano di Pavia dell'anno 1894*, in-8°, Pavie, 1894. — ⁶ *Liber de laudibus civitatis Ticinensis*, dans *Rerum italicarum scriptores*, édit. Lapi,

II. LISTE ÉPISCOPALE. — 1. Nous rencontrons un évêque nommé *Eventius Ticinensis* au synode d'Aquillee de 381 et un Eventius, suffragant au siège de Milan, qui souscrit la lettre synodale de 390; ces deux personnages doivent probablement être confondus en un seul. Dans les premiers mois de l'année 397, nous savons que saint Ambroise se rendit à Pavie pour présider l'élection du nouvel évêque, ce qui permet de croire qu'Eventius était mort depuis peu.

Or il existe un catalogue des évêques de Pavie qui fait précéder le nom d'Eventius de ceux de Syrus et de Pompeius; de sorte que la moyenne des années possibles à deux épiscopats conduit à placer l'évêque Syrus vers la moitié du IV^e siècle ou quelques années plus tôt; cependant on doit observer que ni Syrus ni Pompeius ne se lisent parmi les noms des évêques



10013. — Inscription de saint Syrus.
D'après *Bullett. di archeol. crist.*, 1876, pl. II.

d'Italie siégeant au concile de Sardique, en 343, et parmi ceux qui ont souscrit aux décisions de cette assemblée.

Eventius fut enterré dans l'église des Saints-Gelse-et-Nazaire⁶; Syrus et Pompeius dans celle des Saints-Gervais-et-Protas *quæ fuit prima ecclesia Ticinensis*⁷ et, de cette église suburbaine, Syrus fut transféré dans la cathédrale⁸. D'après la *Vita S. Eventii*⁹, ses deux prédécesseurs avaient siégé trente-neuf ans, et d'après la *Vita S. Syri*¹⁰, l'évêque Pompeius n'avait eu sur ce total que peu d'années. Enfin des textes d'époque postérieure attribuent à l'évêque Syrus cinquante-six années d'épiscopat¹¹.

En 1875, on retrouva le sarcophage de saint Syrus dans l'église des Saints-Gervais-et-Protas; il portait l'inscription qu'on voit sur la fig. 10013 : *Syrus ep(is) c(opus)*. J.-B. De Rossi lui consacra un long commentaire¹² faisant valoir toutes les raisons favorables à la « tradition » — c'est le mot consacré — qui reporte saint Syrus aux temps apostoliques. Cependant le sigle EPC pour *episcopus* était un grave argument contre cette haute antiquité; on ne put le nier, mais on expliqua que c'était une addition d'époque postérieure. Cette concession faite, J.-B. De Rossi compara l'épithaphe restante, réduite au seul nom SVRVS, avec les épithaphe d'évêques de différentes époques. Les seules qui aient présenté une teneur aussi restreinte sont celles de LINVS à Rome et d'EVTROPIVS à Saintes, relatives à des évêques dont le premier est sûrement du temps des apôtres (voir *Dictionn.*, t. IX, au mot LIN), le second, si l'on s'en rapporte à un *fertur* de Grégoire de Tours¹³, serait un contemporain de saint Clément. Mais J.-B. De Rossi a constaté plus tard¹⁴ que l'épithaphe de Linus est un monument des plus douteux. Quant à Eutropius, l'assertion de Gré-

t. XI, 1^{re} part., p. 56, Città di Castello, 1903; édit. R. Maiocchi et F. Quintavalle. — ⁷ *Id.*, *ibid.*, p. 56, cf. p. 11. — ⁸ *Bibliotheca hagiographica latina*, n. 7978. — ⁹ *Ibid.*, n. 4619. — ¹⁰ *Ibid.*, n. 7976. — ¹¹ *Liber de laudibus*, p. 56. — ¹² *Bull. di archeol. cristiana*, 1876, p. 77-106, pl. II. — ¹³ Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, c. LV. — ¹⁴ J.-B. De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, in-fol., Roma, t. II, 1888, p. 237.

goire relativement à sa date est réfutée par ce qu'il dit de la découverte du tombeau de cet évêque, dont l'*historia passionis* faisait défaut. Il est du reste bien peu probable qu'il y ait eu des évêques à Saintes avant le III^e siècle fort avancé. Enfin Edmond Le Blant a fait valoir des raisons très sérieuses pour abaisser jusqu'au VI^e siècle la date de l'inscription d'Eutropius. De tout ceci, il résulte que le sarcophage de Pavie n'offre aucun appui sérieux à la « tradition » et que celle-ci n'a pas de document plus ancien que le martyrologe d'Adon et le petit martyrologe d'Aquilée¹.

Saint Syr se trouvait donc ramené au IV^e siècle, malgré les défenseurs de la « tradition ». C'est que la Gaule cisalpine jouissait, vers le milieu du XIX^e siècle, du même privilège que la Gaule transalpine; elle possédait en nombre des ecclésiastiques qui employaient leurs loisirs à défendre les légendes. Pavie possédait C. Prelini² et G.-B. Lugari³, répliques des abbés Faillon et Arbellot; quant à J.-B. De Rossi il se tenait coi, sa confiance dans l'ancienneté de l'inscription étant singulièrement ébranlée⁴.

« Mais il s'est trouvé un jésuite, vous lisez bien un jésuite, et un jésuite qui rédige la *Civiltà cattolica*; il s'est donc trouvé un jésuite pour protester au nom de la tradition contre les empiétements et les dérogations de la légende. Ce jésuite, c'est le Père Fedele Savio⁵. » Son travail est court, mais substantiel et concluant⁶. En voici le résumé :

A quelle date remonte la rédaction des actes de saint Syr? Quelle en est la valeur? Et quelle époque faut-il assigner à l'épiscopat de saint Syr? D'après plusieurs manuscrits, dont le plus ancien semble être du X^e siècle, on soutenait que Syr avait été un disciple de saint Hermagoras évêque d'Aquilée, qui fut lui-même un compagnon de l'évangéliste saint Marc. L'évêque de Pavie aurait ainsi vécu au I^{er} ou au II^e siècle de l'ère chrétienne. Pour rendre ces données acceptables on s'évertuait à prouver que ces actes ont été composés au commencement du VII^e siècle et que l'ensemble des traits historiques mérite créance.

L'ancienneté de la Vie découlerait surtout des emprunts faits à l'opuscule *De situ urbis Mediolanensis* que son éditeur Biraghi a surnommé *Daliana historia* (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MILAN). Biraghi s'est donné beaucoup de mal, mais en vain, pour reporter ce recueil à la première moitié du VI^e siècle. L'éditeur des actes de saint Syr admet ce point comme incontestable et, dès lors, il conclut que leur rédaction se place au VII^e siècle. Mais la thèse soutenue par Biraghi n'est pas soutenable montre F. Savio. Les voici donc aux prises. Survient un jésuite de plus qui opine qu'il y avait des réponses plus radicales à opposer. La première, c'est que même en admettant que la *Daliana historia* appartient au VI^e siècle, il s'en suit seulement que les actes de saint Syr ne remontent pas plus haut, et nullement qu'ils datent du VII^e. En second lieu, les parallélismes proposés sont illusoire. A coup sûr, ils ne portent pas sur la ressemblance verbale — une simple lecture du seul texte comparé suffit pour s'en convaincre — ni sur le fond des choses : de part et d'autre on rapporte que les saints Gervais et Protas souffrirent persécution au temps de Néron, à Milan, sous le comte Anolin. Qu'y a-t-il là de caractéristique? C'est une banalité qui se lit dans presque toutes les recensions de la Passion de ces deux martyrs. Quant

aux détails propres au supplice des saints Nazaire et Celse et qui ne se rencontrent pas ailleurs, on les retrouve dans un sermon de saint Maxime, évêque de Turin, au V^e siècle.

Voilà la source commune; elle suffit à montrer l'absence de toute parenté entre les deux documents.

On voit que les actes ne sont pas plus démonstratifs que le tombeau. De la légende, il reste peu de chose. Elle nous présente saint Syr comme l'enfant mentionné dans l'Évangile qui portait les cinq pains d'orge et les deux poissons; ceci ne paraissait guère antérieur au XIV^e siècle, mais un sermon attribué faussement à Jacques de Voragine et qui appartient à un évêque de Pavie du milieu du XIII^e siècle, permet de gagner quelques années; on a dit quelques siècles, car le prédicateur s'appuierait sur des documents du X^e siècle, en sorte qu'à cette date la légende aurait déjà reçu son plein développement⁷. Admettons que la légende est postérieure à Paul Diacre, qu'elle est même très probablement du IX^e siècle; sa valeur historique n'y gagne rien et il est impossible de faire remonter saint Syr plus haut que la première moitié du IV^e siècle. Le P. F. Savio consentait à la rigueur à lui laisser occuper le siège de Pavie dès la fin du IV^e siècle; son confrère le P. Van Ortruy craignait avec quelque raison que les gens difficiles ne le trouvassent trop disposé à puiser ses chiffres dans des documents qui ne sont pas de première main.

2. *Pompeius*. — La vie de saint Syr nous apprend que *Pompeius paucos atque pacificos annos agens migravit ad Dominum*. La *Chronica brevis* et le *De laudibus* ne le comptent pas au nombre des saints. Au XIV^e siècle, on montrait sa tombe dans l'église des Saints-Gervais-et-Protas.

3. *Eventius*. — Sa vie⁸ et la *Chronica brevis* lui donnent un épiscopat de trente-neuf années; on montrait sa tombe dans l'église des Saints-Nazaire-et-Celse; Eventius était contemporain de saint Ambroise; il siégeait au concile d'Aquilée en 381 et souscrivait la lettre synodale de 390. Il a dû mourir vers 396 ou 397 puisque saint Ambroise est venu en 397 présider l'élection du successeur.

4. *Profuturus*. — Ordonné par saint Ambroise dans les premiers mois de l'année 397, le *De laudibus* ne le nomme pas au nombre des évêques canonisés; le culte lui fut rendu plus tard. On lui assigne cinq ans de pontificat.

5. *Obedianus*. — Occupa le siège épiscopal pendant quatorze ans.

6. *Ursicinus*. — La *Chronica brevis* et le *De laudibus* le mettent parmi les évêques canonisés; ils lui attribuent trente-trois ans de pontificat, placent sa mort le 21 ou le 22 juin, et sa sépulture à Saint-Jean-in-Borgo⁹.

7. *Crispinus*. — D'après la *Chronica brevis* et le *De laudibus* il aurait eu trente-sept années d'épiscopat, mais Robolini croit que les années d'Ursicinus et de Crispinus renferment deux erreurs. Le *De laudibus* fait de Crispinus le septième évêque de Pavie et marque sa tombe à Sainte-Marie-Majeure. Quand on en vient aux millésimes la difficulté est grande. Ennodius dans sa *Dictio habita in natale... papæ Epifani in annum tricensimum sacerdotii*¹⁰ et dans la *Vita... Epifani*¹¹ donne des indications différentes sur Crispinus. Si on accepte la chronologie proposée par Vogel¹² qui fixe la

¹ L. Duchesne, *Saint Barnabé*, dans *Mélanges J.-B. de Rossi*, 1892, p. 60. — ² S. Siro primo vescovo di Pavia, 2 vol., 1880-1890. — ³ S. Siro primo vescovo di Pavia, dans *Cronachetta mensuale di archeologia e storia*, t. XXVI, 1894, p. 81-96. — ⁴ *Rivista storica italiana*, t. XII, 1895, p. 139, note 1, lettre au professeur Cipolla. — ⁵ L. Duchesne, dans *Bull. critique*, t. XIV, 1896, p. 216. — ⁶ *La leggenda*

di S. Siro, primo vescovo di Pavia, dans *Giornale ligustico*, t. XIX, 1892, tiré à part, Genova, 1893; cf. *Anal. boll.*, t. XII, 1893, p. 462-463. — ⁷ R. Maiocchi, *Le tradizioni sull'apostolicità di S. Siro*, dans *Bollett. della Soc. Pavese di storia patria*, t. I, 1901, p. 58-68. — ⁸ *Bibl. hagiogr. lat.*, n. 4619. — ⁹ *Acta sanct.*, jun. t. V, p. 60. — ¹⁰ Édit. Vogel, p. 43-44. — ¹¹ Édit. Vogel, p. 85-89. — ¹² P. 352-353.

mort du successeur de Crispinus au 21 janvier 496 et qu'on déduise les trente années d'épiscopat d'Épiphanie, Crispinus serait mort en 466. Il était évêque en 446 et, cette année-là, il reçut Épiphanie aux ordres sacrés en qualité de lecteur de l'Église de Pavie. Épiphanie fut élevé au sous-diaconat en 456, au diaconat en 458.

8. *Epiphanius*. — Né à Pavie, en 438, fils de Maurus et de Focaria; on vient de voir son *cursus honorum*, en 466 il reçut l'épiscopat à Milan. Envoyé de Ricimer à Anthemius à Rome (467-472) et en 474 au roi Éric à Toulouse. Après la guerre entre Odoacre et Oreste, il entreprend de relever Pavie de ses ruines, en 476, et on le voit accomplir plusieurs légations. Entre 493 et 494 il se rend avec l'archevêque Laurent de Milan à Ravenne auprès du roi Théodoric pour demander le retrait d'une loi vexatoire. Sur la recommandation du pape Gélase à l'évêque de Lyon Rusticus, Épiphanie fut envoyé en Gaule par le roi Théodoric près du roi des Burgondes, Gondebaud, pour traiter d'un rachat de prisonniers et obtint leur libération. À l'hiver de l'année suivante on le retrouve à Ravenne, mais en regagnant Pavie, il tomba malade à Parme et mourut le septième jour après son retour, 21 janvier 496. Ennodius composa en 495 la *Dictio quæ habita est in natale sancti ac beatissimi papæ Epifani in annum tricensimum sacerdotii* et entre 501 et 504, la *Vita beatissimi viri Epifani Ticinensis Ecclesiæ*. La *Chronica brevis* nous a conservé le *dies depositionis* et le *De laudibus* nous apprend qu'Épiphanie fut à Saint-Vincent avec sa sœur Honorata et les vierges Luminosa, Speciosa et Liberata. D'après une *Vita*, ses restes furent transportés à Hildesheim entre 962 et 964.

Bibl. — *Acta sanct.*, jan. t. II, 364; 3^e édit., p. 728-729; *Bibl. hagiogr. lat.*, 1899, n. 386-387, 1341; P. Talini, *Epifanio ed Ennodio e i loro tempi*, dans *Studi in Italia*, t. III, 1880, p. 216-230, 411-424, 559-567, 817-824, 2^e part., 234-246; 380-389, 505-515; t. IV, 1881, p. 113-123, 214-226; Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. ecclési.*, t. XVI, 1712, p. 479-481, 788. Cf. *Anal. boll.*, t. XVII, 1898, p. 123-127.

9. *Maximus*. — Parmi les écrits d'Ennodius on trouve une *Dictio data Stefano v. s. vicario dicenda Maximo episcopo*; le P. Sirmond croyait que ce *Maximus episcopus* était évêque de Pavie, Vogel ne l'admet pas. Si la conjecture de Sirmond est fondée, notre évêque avant d'occuper le siège de Pavie *sæcularibus inhæsit titulis; [eum] castrensium sudor excoluit... [eum] sacrarum index et consilii comitem meruit et laboris*. Une lettre de saint Avit de Vienne adressée à un *Maximus episcopus* certainement italien contient ce passage : *ita ærumnas infelicium Gallorum consolatione consilii et largitate palpatis ut sub specie ejus, quam comperi, misericordie ad agnoscendam suorum necessitatem in Italiam festinantes post longam peregrinationem, cum duce Christo vestram meruerint videre personam, merito propriam credant intrare patriam*. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que l'évêque de Pavie fût en relation avec celui de Vienne; la mission de saint Épiphanie l'expliquerait facilement. Le *De laudibus* compte Maximus parmi les saints et place sa tombe à Saint-Jean in Borgo. L'auteur de la *Chronica brevis* écrit : *non invenio gesta*.

10. *Magnus Felix Ennodius*. — Il est né à Arles, vers 474-475, de race noble et fut inscrit en 493 parmi les clercs de l'Église de Pavie que dirigeait saint Épiphanie; de là, il passa à Milan, près du métropoli-

tain Laurent en 496-499. Il ne paraît pas avoir été élevé sur le siège de Pavie avant 514. Nous savons qu'il fut ambassadeur du pape Hormisdas à Constantinople à deux reprises différentes : la première fois, sur l'avis du roi Théodoric, dans le courant de l'été de 515 avec Fortunat, évêque de Catane¹; la seconde fois, en 517, avec Peregrinus, évêque de Misène². Il ne s'est pas fait faute de nous parler de lui dans son *Eucharisticum de vita sua*, mais il ne nous apprend rien d'utile touchant son épiscopat. Il mourut le 17 juillet 521 et d'après le *De laudibus* il fut inhumé dans l'église Saint-Michel-Majeur³. Son épitaphe le comble de louanges, célèbre son éloquence, sa doctrine, sa charité et son goût pour les bâtiments : *templa Deo faciens ymnis decoravit et auro*. La *Chronica brevis*⁴ lui attribue dix-sept années d'épiscopat, ce qui est certainement une erreur, il faudrait plutôt lire : sept, ce qui placerait son épiscopat entre 514 et 521. Au XIII^e siècle on lui rendit un culte.

L'épitaphe d'Ennodius se trouve aujourd'hui encastree dans la paroi du presbytère attenante à la basilique de Saint-Michel. Cette épitaphe a eu, dit-on, plus de vingt-cinq éditeurs, dont le premier fut Bernardo Sacco, qui dans son *De italicarum rerum varietate et elegantia libri IX*⁵ fait remarquer au lecteur *me scripsisse verba ommissa priscae sculpturae ruditate, in qua b. pro v. veluti exubias pro exuvias scriptum est et i pro e, ut vatis et superstis pro vates et superstes, et alia quæ indicant viguisse in nostris regionibus ea ætate ruditatem priscorum populorum*. Il a donc retouché l'orthographe du texte qu'il publiait, il a fait plus, il a ajouté une ligne qui n'existe plus et qui probablement n'a jamais existé. Nonobstant ces graves reproches qu'on pouvait lui faire, l'édition de B. Sacco fut maintes fois reproduite. Nous n'allons pas énumérer ici tous ces textes dont l'étude a été faite et bien faite⁶. Voici le texte :

ENNODIVS VATIS LVCIS REDITVRVS IN ORTV
HOC POSVIT TVMVLO CORPORIS EXVBIAS
CLARVS PROLE QVIDEM GENEROSIOR IPSE PRO
INQVIS
QVOS FVNCTVS LAVDVM IVSSIT HABERE DIEM
REDDIDIT HOS CAELO VIVACIBVS ILLE FIGVRIS
CVM FECIT FAMAÆ VIVERE CONLOQVIIS
QVID MIRVM SI MORTE CARET POST BVSTA SVPER
TIS
QVI CONSANGVINEOS RESTITVIT SVPERIS
QVANTOS ISTE FORET MVNDI CAELEBRATOR IN
HORTV
NEC SILET OCCIDVI CARDINIS OCEANVS
SCISMATA CONIVNXIT DVDVM DISCORDIA LEGI
ADQVE FIDEM PETRI REDDIDIT AECLESIIS
POLLENS AELOQVIO DVCTRINAE NOBILIS ARTE
RESTITVIT CRISTO INNVMEROS POPVLOS
LARGVS VEL SAPIENS DISQENSATVRQ BENIG
NVS
DIVITIAS CREDENS QVAS DEDIT ESSE SVAS
TEMPLA DEO FACIENS YMNIS DECORAVIT ET AVRO
ET PARIES FVNCTI DOCMATA NVNC LOQVITVR
R
DEPOSITVS SVB D · XVI · KAL · AVGVSTAS.
VALERIO V C CONSVL

L'inscription est gravée sur une dalle de marbre cipollin du val de Suze, cette dalle mesure 1 m. 08 sur 0 m. 77; l'angle inférieur est un peu plus élevé à droite qu'à gauche. On ne remarque ni symboles ni décoration.

¹ Jaffé-Læwenfeld, *Regesta pontificum romanorum*, n. 773-778; *Liber pontificalis*, édit. Mommsen, t. I, p. 126-127; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 389-393, 404-405. —

² Jaffé-Læwenfeld, *op. cit.*, n. 789-796; *Liber pontificalis*, t. I, p. 127; Mansi, *op. cit.*, t. VIII, col. 408-409, 412-421. —

³ *De laudibus Papiæ*, dans *Rer. italic. script.*, t. XI, p. 10. —

⁴ *Chronica brevis*, p. 60. — ⁵ Papiæ, *Apud Hier. Bartolum*, 1565, l. VIII, c. I, f. 77. — ⁶ C. Merkel, *L'epitafio di Ennodio a la basilica di S. Michele in Pavia*, dans *Atti del Accad. dei Lincei. Memorie*, série V, t. III, 1895, p. 83-219; *Correzioni e note alla Memoria: L'epitafio di Ennodio*, dans *Rendiconti della r. accad. dei Lincei*, série V, t. V, 1896, p. 409-429.

Ce fut le P. Sirmond qui, en 1611, révéla Ennodius et son édition a fait loi jusqu'en 1882 où elle fut remplacée par celle de W. Hartel, puis, à quelques années de distance, par celle de Vogel. Des deux classes de manuscrits qui nous ont conservé le texte, l'une est représentée par plusieurs exemplaires, l'autre par un seul manuscrit 9845-9848, de Bruxelles. Sirmond ne connaissait directement que la première classe. Or, de toutes façons, le manuscrit de Bruxelles est infiniment supérieur aux autres qui ne doivent servir, en général, qu'à combler les lacunes. Le manuscrit de Bruxelles exige un nombre considérable de corrections, le P. Sirmond en s'y appliquant visait trop à la simplicité, Hartel a su s'inspirer de la manière et du goût d'Ennodius, le plus alambiqué de tous les Pères de l'Église latine. Sa lecture est difficile et peu agréable et les compliments de ce genre ne lui ont pas manqué. Ce n'est pas sans peine que l'on parvient à suivre sa pensée à travers le dédale compliqué de ses périodes, et plus d'une fois après s'être évertué à comprendre sa prose on se prend à dire : Que n'écrit-il en vers ?¹ Cependant il n'y a guère d'auteur du commencement du VI^e siècle, à l'exception de Cassiodore, qui soit plus important pour l'histoire de l'Italie sous la domination des barbares. Ses lettres, son *Panegyrique de Théodoric*, sa *Vie de saint Épiphanie* abondent en détails précieux sur les mœurs et les habitudes de ce temps, sur les conditions administratives et la situation morale de l'Italie.

Bibl. — C. Cipolla, *Della occasione in cui Ennodio compose il suo panegirico a re Teodorico*, dans *Archivio storico italiano*, IV^e série, t. XI, 1883, p. 353-358; le même, *Intorno al panegirico di Ennodio per re Teodorico*, dans *Atti accad. agiati Rovereto*, 1888; *Atti-mem. accad. scien. Padova*, II^e sér., t. IV, 2^e part., 1887-1888; L. Duchesne, *Sur quelques passages du Libellus pro synodo d'Ennodius de Pavie*, dans *Revue de philologie*, t. VII, 1883, p. 78-81; A. Ebert, *Histoire de la littérature du Moyen Age en Occident*, trad. fr., t. I, 1883, p. 461-469; L.-A. Ferrai, *Il matrimonio di Ennodio*, dans *Archivio stor. Lombardo*, II^e série, t. X, 1893, p. 948-957; B. Hasenstab, *Studien zu Ennodius, ein Beitrag zur Geschichte der Völkerwanderung*, in-8°, München, 1890; S. Léglise, *Études sur Ennodius, évêque de Pavie*, in-8°, Paris, 1890; F. Magani, *S. Ennodio, vescovo di Pavia*, 3 vol. in-8°, Pavia, 1886; *Una fantastica cronologia degli scritti di S. Ennodio*, in-8°, Milano, 1890; C. Merkel, *L'epitafio di Ennodio e la basilica di S. Michele in Pavia*, dans *Atti dell' Accad. dei Lincei. Classe di scienza stor. filol.*, III^e série, t. III, 1896, p. 83-219; *Correzioni e note*, p. 409-429; Fr. Vogel, dans *Monum. Germ. hist., Auct. antiq.*, 1885; *Chronologische Untersuchungen zu Ennodius*, dans *Neues Archiv*, t. XXIII, 1897, p. 51-74; Carlo Tanzi, *La cronologia degli scritti di Magno Felice Ennodio*, dans *Archeografo triestino*, t. XV, 1890, p. 339-413.

11. *Crispinus II*. — Les documents le mettent au nombre des évêques canonisés et lui attribuent la construction de l'église des Saints-Côme-et-Damien où il fut enseveli. Robolini fixe la date de sa mort au 30 octobre 541; il est certain que l'époque de son épiscopat coïncide avec celle du développement du culte des deux saints médecins.

12. *Paulus*. — Aurait eu vingt-cinq années d'épiscopat, 541-566 (?).

13. *Pompeius*. — Certains lui attribuent treize années d'épiscopat, chiffre discutable : dans le *Registre* de saint Grégoire I^{er}, nous savons qu'en 596, Constant, évêque de Milan, déposa un de ses suffragants nommé *Pompeius accusatus in crimine*. Celui-ci fit appel de la sentence et *inventus est innocens*. En 600, le pape Grégoire reçut les pièces du procès et écrivit à l'archevêque qu'il ne pouvait condamner Pompeius. Celui-ci est-il l'évêque de Pavie?

14. *Severus*. — Paul Diaire nous apprend que sous le règne du roi arien Rotharis (636-652) *pene per omnes civitates regni eius duo episcopi erant, unus catholicus et alter arianus*. In civitate quoque Ticinensi usque nunc ostenditur ubi arianus episcopus apud basilicam sancti Eusebii (ainsi nommée depuis sa réconciliation) *residens baptisterium habuit, cum tamen Ecclesie catholice alius episcopus resideret*.

On a vu saint Ambroise se rendre à Pavie pour présider l'élection épiscopale d'un de ses suffragants. En effet, les évêques de Milan exerçaient la suprématie sur ceux de la Ligurie, de la Vénétie, de l'Émilie, de la Rhétie, des Alpes Cottiennes et même d'une partie de la Turcie; en somme la circonscription métropolitaine de Milan s'étendait à toute l'Italie du Nord, à tout le diocèse d'Italie, mais cela ne dura pas très longtemps. La fondation des métropoles d'Aquilée et de Ravenne eut pour conséquence de soustraire à l'obédience de Milan la deuxième Rhétie avec la plus grande partie de la Vénétie et de l'Émilie. Cependant il en restait encore assez à Milan pour porter ombrage; aussi certains évêchés cherchaient à s'émanciper isolément de la juridiction milanaise, ils trouvèrent appui à Rome et même à Aquilée. « Au commencement du VIII^e siècle, la ville royale de Pavie ne relevait plus de l'archevêque de Milan; son évêque avait le droit d'être consacré par le pape. L'archevêque Benoît de Milan fit, vers l'année 710, le voyage de Rome, pour tâcher de ressaisir ce suffragant. Mais ce fut en vain; on lui opposa une prescription. Le *Liber pontificalis* assure que *a priscis temporibus sedi apostolicæ Ticinensis Ecclesie antistes ad consecrandum pertinebat atque pertinet*². Cependant l'évêque de Pavie signait encore, au concile romain de 680, parmi les prélats de la province de Milan. La prescription n'était donc pas bien longue. L'émancipation aura eu lieu à la demande des rois lombards, dans un moment de bonne entente avec le pape. Sous le pontificat de Jean VII (705-707) le roi Aripert rendit au Saint-Siège le patrimoine de Gênes, dit des Alpes Cottiennes, confisqué sous Rotharis. Il y a peut-être quelque lien entre ces deux affaires.

« Mais ce qui est fort curieux, c'est que l'on s'efforça de mettre ce changement sous le patronage des apôtres d'Aquilée. Le petit martyrologe d'Aquilée qui fut placé par Adon en tête du sien propre, porte, au 12 septembre : *Ticini, confessoris Syri et Eventii, discipulorum Hermagoræ, Aquileiensis primi episcopi*. Adon développa le texte du petit martyrologe, en le complétant de détails nouveaux sur la prédication des saints de Pavie, qui auraient porté l'évangile à Vérone, à Brescia et à Lodi. Vérone est dans la province d'Aquilée; Brescia et Lodi dans celle de Milan. Y a-t-il ici un jalon posé en vue de la création d'une métropole de Pavie? C'eût été bien osé, surtout en ce qui concerne Brescia, qui conservait le tombeau de saint Anathalon, premier évêque de Milan, et avait été, à l'origine, comprise dans le même diocèse que la cité métropolitaine. Il est plus simple de croire que ces deux cités ont été mentionnées ici parce que, pour aller de Vérone à Pavie il faut les traverser ou, tout au moins, passer sur leur territoire. Quoi qu'il en soit, la situation spéciale de Pavie était déjà, vers le milieu du IX^e siècle, sous la protection de saint Hermagoras, patron du patriarcat d'Aquilée³. »

III. LES ANCIENNES ÉGLISES. — La première mention d'église à Pavie se lit dans la *Vita S. Epiphani*, écrite par son successeur Ennodius. Parlant de l'évêque Crispinus I^{er}, mort en 467 et décrivant la condition de l'Église de Pavie dans les derniers temps

¹ L. Duchesne, dans *Revue de philologie*, t. VII, 1883, p. 78. — ² *Liber pontificalis*, t. I, p. 392. — ³ L. Duchesne, dans *Mélanges J.-B. De Rossi*, 1892, p. 59-60.

de l'empire d'Occident, il dit que : *tunc status Ecclesiae Ticinensis bona clericorum fruge pollebat et parmi les caelestes viri quos [Crispinus] a perfectione incipiens anteibat, se trouvait l'archidiacre Silvestre, homo in vetusta disciplinarum instructione probatissimus, et aussi vir insignissimus Bonosus presbyter tam nobilis sanctitate quam sanguine, Gallus quidem prosapia, sed caelestis indigena. Fuere alii et numero plures et virtute praestantes*¹. Pavie était alors une ville peu importante qui ne valait que par sa position stratégique sur le Tessin près de la route qui conduit au delà du Pô². En fait, Ennodius l'appelle *civitatula*³ et raconte que lorsqu'il s'agit d'élire Épiphane *aliquos... magnarum urbium incolas edax consumebat invidia, quod tantum oppidi Ticinensis angustia habere meruisset antistitem, cum apud ipsos sola pontifices metropolitanæ jaclantiae vocabula tuerentur*⁴. Toutefois la place devait offrir certaine résistance puisqu'Oreste, dans la guerre contre Odoacre, chercha un refuge à Pavie *fiducia munitionis*, de même Théodoric ayant devant lui Tufa adopta le même parti : *ad Ticinensis civitatis se angustiam contulit*⁵. Lors du sac de la ville par Oreste, Ennodius nous donne quelques détails; les soldats, dit-il, *currunt ad ecclesiae domum... dum quem [Épiphane] videbant erogare plurima, per immensa suspicabantur abscondere... utraque ecclesiae flammis hostilibus concremantur, tota civitas quasi rogas effulgurat*. Après l'assassinat d'Oreste près de Plaisance, Épiphane *adscitus in regnum Odovacris... deprædationis impetus conquievit, ...ne diu favillis domicilia divina premerentur, ante... rædificandi sumpsit animum quam expensas aut substantiam præparandi, ingentis præstii fabricas sine nummorum adollere condito non expavit*. Son premier soin fut de relever l'église principale : *iam iamque tamen fastigia perfectionis maioris ecclesiae opus adtigerat ædificio et dedicationis insignibus adornato, ex templo alterius ecclesiae cum columnatus repente paries impulsu callidi serpentis eiectus est, néanmoins Épiphane continuo ad reparationem ipsius plena se aviditate succinxit*.

Vers le temps de la chute de l'empire romain d'Occident, Pavie comptait donc deux églises que l'évêque Épiphane fit relever, mais qu'il nous est impossible d'identifier avec aucune des églises d'époque postérieure. Les traditions locales veulent qu'avant la chute de l'empire d'Occident, Pavie ait possédé une église dédiée aux saints Gervais et Protais et une autre dédiée à saint Eventius, situées en dehors de la première enceinte. Suivant une opinion recevable, on peut chercher une de ces églises sur l'emplacement occupé postérieurement par la cathédrale bâtie au xv^e siècle.

Peu de temps après les deux basiliques mentionnées par Ennodius, on voit apparaître celle de Saint-Nazaire, la première église de Pavie connue par son nom. Une des sources groupées par Mommsen sous le titre général de *Consularia italica*⁶, après avoir rappelé la victoire remportée par Asbadus, maître de la milice de Justinien, sur les Goths, rapporte que *huius [Justiniani] anno secundo Asbadus, postquam Italiam a feritate Gothicae gentis compescuit, moritur Ticino, sepultusque in basilica beati Nazarii martyris his super sepulcrum versibus descriptis*. Cette basilique de Saint-Nazaire a été identifiée par certains avec celle de Saint-Eventius parce que, d'après eux, elle aurait été bâtie au iv^e siècle par Eventius en l'honneur de ces saints martyrs. D'après cette tradition la basilique de

Nazaire ou d'Eventius devrait correspondre à une de celles dont parle Eventius et serait mentionnée quelques années après la mort de Théodoric.

La seconde église de Pavie dont on trouve mention est celle de Saint-Pierre dont parle Paul Diacre à l'année 604 : *apud Ticinum... in basilica beati Petri apostoli Petrus cantor fulmine ictus est*⁷. Il est vrai qu'à Pavie il y avait quatre églises sous le vocable de Saint-Pierre : *in ciel d'oro; al Muro; in Vincoli; in Verzolo*⁸, et on se demande de laquelle il s'agit, sans pouvoir répondre.

Une troisième église de Pavie porte le vocable de Saint-Eusèbe; son souvenir se rattache à ceux de l'arianisme pratiqué à Pavie sous la domination lombarde. Paul Diacre, dans un passage souvent cité⁹ après avoir expliqué en quoi consiste l'arianisme, rappelle que sous le roi Rotharis *pene per omnes civitates regni ejus duo episcopi erant, unus catholicus et alter arianus*, il ajoute que : *In civitate quoque Ticinensi usque nunc ostenditur, ubi arianus episcopus apud basilicam sancti Eusebii residens, baptisterium habuit, cum tamen ecclesiae catholicae alius episcopus resideret*. Cette église, transformée aux xvii^e-xviii^e siècles fut, au début du xix^e, incorporée à l'hôpital civique.

La quatrième église est celle de Saint-Jean-Baptiste qui n'a pas laissé trace dans les documents anciens, mais elle semble d'origine lombarde. Paul Diacre a recueilli à ce sujet une légende d'après laquelle le roi Rotharis († 652) fut enterré *juxta basilicam beati Johannis Baptistæ*. C'était, semble-t-il, à ces débuts, une église modeste puisque Paul la désigne sous le nom d'*oraculum* ou oratoire; il raconte encore que Rodoald, fils et successeur de Rotharis, épousa Gundiperge, fille d'Agilulfe et de Théodelinde, et *ad instar suæ genetricis, sicut illa in Modicia [Monza] sic et ista intra Ticinensem civitatem basilicam in honorem beati Johannis Baptistæ construxit, quam mire ex auro et argento peplisque decoravit rebusque singulis optime ditavit; in qua et ejus corpus tumulatum quiescit*. Il y a eu reconstruction ou bien agrandissement. L'église de Saint-Jean-Baptiste, gardienne de la tombe de Rotharis, devait être fréquentée de préférence par les princes lombards. Paul Diacre raconte encore que le duc Garibaldi qui provoqua la discorde entre les rois Godebert et Grimoald, fut assassiné par un homme venu de Turin, serviteur du feu roi, qui étant instruit que le duc *ipso sacratissimo paschali die ad orationem in beati Johannis basilicam venturum esset... super sacrum baptisterii fontem conscendens lævaque manu se ad columellam tugurii continens unde Garipaldus transiturus esset, à son passage il le tua d'un coup d'épée*.

On peut soulever à propos de cette église une question analogue à celle qui a été proposée pour Saint-Pierre, car il existait à Pavie une église Saint-Jean *in Borgo* et une église Saint-Jean *Domnarum*.

La cinquième église est celle de Saint-Sauveur, située hors de l'enceinte de la ville, sur les bords du Tessin entre la porte Cavour et l'église de Saint-Lanfranc. L'église moderne est évidemment très postérieure, mais, pour s'en tenir au passé, Paul Diacre nous dit qu'Aribert, appelé au trône en 653 *condidit apud Ticinum oraculum domini Salvatoris, quod extra portam occidentalem, quæ dicitur Marenca, situm est; quod et ornamentis variis decoravit et substantiis sufficienter ditavit*. Cet *oraculum* devint une grande église où les rois lombards eurent leur sépulture; à la mort

¹ *Magni Felicis Ennodi Opera*, édit. Vogel, 1885, p. 88. — ² Cf. Ant. Taramelli, *Degli avanzi di un antico ponte romano esistenti presso Pavia e note di topografia nella regione dell'antica Ticinum*, dans *Notizie degli scavi*, mars 1894. — *Opera*, édit. Vogel, p. 100. — ³ *Ibid.*, p. 89. — ⁴ *Ibid.*, p. 98.

— ⁵ *Monum. Germ. histor., Auct. antiq.*, t. ix, p. 337. — ⁶ *Hist. Langobardorum*, l. IV, édit. G. Waitz, p. 127. — ⁷ *Notizie risguardanti la città di Pavia*, p. 270 sq., 324 sq., 291 sq., 334 sq. — ⁸ *Hist. Langobardorum*, l. VI, édit. Waitz, p. 134.

de Pertharit, en 688, son corps *juxta basilicam domini Salvatoris, quam Aribert, eius genitor, construxerat, sepultum est*¹; en 700, ce fut le roi Cunipert qui *iuxta basilicam domini Salvatoris... sepultus est*².

Pendant un temps, le silence se fait sur la basilique du Saint-Sauveur et nous en trouvons la raison dans le fait que le roi Luitprand *intra suum quoque palatium oraculum Domini Salvatoris edificavit, et quod nulli alii reges habuerant, sacerdotes et clericos instituit, qui ei cotidie divina officia decantarent*; la basilique fut négligée pour la chapelle palatine.

La sixième église dont font mention les sources anciennes est celle de Saint-Ambroise. Après la mort du roi Grimoald, en 671, *sepultum est... corpus eius in basilica beati Ambrosii confessoris, quam dudum ipse intra Ticinensem construxerat civitatem*³. On a dit que cette église s'élevait sur la place de ce nom près de l'église Saint-Michel, il n'en reste ni vestige, ni emplacement certain.

La septième église n'a laissé aucune trace, c'était Sainte-Agathe-du-Mont, bâtie sur la hauteur près du Tessin. Paul Diacre nous apprend que le roi Pertharit, fugitif et rentré d'un long exil, reprit le pouvoir en 672, *in loco illo qui a parte fluminis Ticini est, unde ipse olim fugerat, monasterium quod novum appellatur Domino et liberatori suo in honore sanctæ virginis et martyris Agathæ construxit. In quo multas virgines adgregavit rebusque et diversis pariter eundem locum ornamentis ditavit*. En souvenir de cette fondation, on grava une inscription ainsi conçue : *Pertharitus Langobardorum Rex Templum hoc S. Agathæ virg. et mart. dicavit anno Christi 673*⁴. Vers la fin du VII^e siècle, Cuniperge, fille du roi Cunipert y fut enterrée, le 21 février 891, l'empereur Gui donna le monastère à l'impératrice Agiltrude⁵.

La huitième église se trouvait un peu au delà des murs, elle portait le nom de Sainte-Marie-aux-perches (*alle pertiche*). C'est encore Paul Diacre qui nous apprend que la reine Rodeline, femme de Pertharit, *basilicam sanctæ Dei genitricis extra muros ejusdem civitatis Ticinensis quæ Ad perticas appellatur, opere mirabili condidit ornamentisque mirificis decoravit*. Ce lieu s'appelaient *ad perticas* parce que jadis, nous dit encore Paul Diacre, les Lombards plantaient de hautes perches près des tombeaux de leurs parents, et ces perches étaient surmontées d'une colombe de bois⁶. D'après le manuscrit de Gotha, c'est en ce lieu que le roi Luitprand aurait été enterré, ce qui est en contradiction avec Paul Diacre : *in ecclesia beatæ virginis Mariæ quæ dicitur Ad perticam, quam ipse a fundamentis edificavit, jacet humatus*⁷.

La neuvième église, Saint-Pierre-ès-Liens a déjà été mentionnée. Paul Diacre parle d'une épidémie qui frappa Pavie, en 679, et la ville *depopulata est ita, ut, cunctis civibus per juga montium seu per diversa loca fugientibus, in foro et per plateas civitatis herbæ et fructula nascerentur*. Beaucoup pensèrent que pendant la nuit un ange avait marqué les portes des maisons où moururent des habitants dans la journée du lendemain : *tunc cuidam per revelationem dictum est, quod pestis ipsa prius non quiesceret quam in basilica beati Petri, quæ ad Vincula dicitur, sancti Sebastiani martyris altarium poneretur. Factumque est, et delatis ab urbe Roma beati Sebastiani martyris reliquiis, mox in jam dicta basilica altarium constitutum est, pestis ista quævit*⁸. L'église de Saint-Pierre-ès-Liens, située près du cours Victor-Emmanuel, fut au cours du XIX^e siècle remplacée par une maison particulière.

La dixième église n'est mentionnée que dans une légende. Paul Diacre rapporte que vers l'an 679, le roi Cunibert prit conseil sur la façon de se débarrasser d'Aldon et de Grauson; ceux-ci se rendaient au palais *cum basilicæ sancti Romani martyris, quæ prope palatium sita est, propinquassent*, lorsque survient un inconnu, qui les avertit que le roi veut leur mort.

La onzième église est celle de Sainte-Marie-Théodote au sujet de laquelle Paul Diacre raconte⁹ que la reine Ermeline, épouse de Cunipert, lui vanta la beauté de Théodote *puellam ex nobilissimo Romanorum genere ortam, eleganti corpore et flavis prolixisque capillis pene usque ad pedes decoratam*, et qu'elle avait vue au bain. Le roi emmène Ermeline à la chasse *in silvam quam Urbem appellant*, rentre brusquement à Pavie, couche avec Théodote, *quam tamen postea in monasterium, quod de illius nomine intra Ticinum appellatum est, misit*.

La douzième église est celle de Saint-Pierre-in-ciel-d'Oro dont nous parlerons bientôt.

Et après avoir renoncé à découvrir une église dite de Saint-Victor, on en vient à l'église Saint-Michel, où repose Ennodius. Mais le monument, tel qu'on le voit de nos jours, remonte-t-il au temps des rois lombards, car il y avait alors, à Pavie, plusieurs églises élevées à l'archange; ou bien n'est-ce pas une construction élevée au Moyen Age sur l'emplacement d'une ancienne église? Nous allons aborder ces questions.

IV. SAINT-EUSÈBE. — Église mentionnée dans le *De origine civitatis Papiæ* et le Catalogue Rodobaldi. Le manuscrit de Bosio conservé à la bibliothèque de l'Université, n. 180, contient d'importantes inscriptions copiées avant la destruction de l'église et se rapportant à des restaurations. L'église actuelle est sans intérêt; la crypte, étudiée par Rivoira, comporte cinq nefs terminées par une abside. D'après Paul Diacre, l'église Saint-Eusèbe fut au milieu du VII^e siècle la cathédrale arienne : *Postea Arotharus rex fuit Langobardorum, regnavit duodecim annis; sed arrianus fuit. Huius aule temporibus fere in omnes civitates duo episcopi erant, unus catholicus et alter arrianus. In civitate Ticinensi apud basilicam sancti Eusebii Anastasius episcopus sedit; sed postea ad fidem catholicam conversus est; et tunc alter episcopus levatus fuit*¹⁰.

Cf. A.-K. Porter, *Lombard architecture*, t. III, 1897, p. 167-170, pl. CLXVII, fig. 3.

V. SAINT-JEAN IN BORGO. — Église détruite en 1811, pour fournir des matériaux à la construction d'un canal; on a respecté quelque pans de murs. Une vue de la façade conservée au collège Borromée, a été donnée par De Dartein, *Étude sur l'architecture lombarde*, pl. LXIV, et pl. LXV; K. Porter, *op. cit.*, en a publié une autre, pl. CLXVII, fig. 4. On peut y ajouter les témoignages recueillis par Sacchi¹¹ et quelques chapiteaux épargnés; enfin les dessins conservés par Séroux d'Agincourt¹². D'après ces témoignages nous pouvons préciser quelques détails, mais ce qu'on peut dire avec certitude c'est que l'église Saint-Jean *in borgo*, fondée par la reine Gandiberge remonte à la première moitié du VII^e siècle. Cette question d'origine est d'ailleurs secondaire parce qu'on ne saurait admettre que l'édifice détruit en 1811 était l'église primitive. Celle-ci, bâtie hors des murs et nommée très anciennement Saint-Jean *in cœmeterio*, à cause du voisinage d'un grand cimetière, a dû avoir pour fondateur l'évêque saint Maxime (499-514), enterré ab

Hist. Langob., édit. Vogel, p. 166. — ⁹ Id., *ibid.*, p. 157. — ¹⁰ Paul Diacre, édit. Vogel, p. 197. — ¹¹ *Antichità romane d'Italia*, p. 61 sq. — ¹² T. IV, pl. XLV, fig. 9, 18; pl. LXIV, fig. 6; pl. LXXIII, fig. 27.

¹ Paul Diacre, *op. cit.*, p. 136, 157. — ² *Ibid.*, p. 170. — ³ *Ibid.*, p. 155. — ⁴ Muratori, *Rer. ital. script.*, t. I, 1^{re} part., p. 486. — ⁵ Id., *ibid.*, t. II, 1^{re} part., p. 416. — ⁶ Paul Diacre, édit. Vogel, p. 156. — ⁷ Codex de Gotha, p. 11. — ⁸ Paul Diacre,

antiquo, selon les anciennes chroniques à Saint-Jean *in borgo*, et qui, au témoignage d'Ennodius, aurait consacré une église à saint Jean-Baptiste¹.

L'église offrait beaucoup d'analogies avec Saint-Michel-Majeur, elle semble prendre un rang intermédiaire entre cette église et Saint-Pierre *in ciel d'oro*, elle serait donc du XI^e siècle.

Cf. De Dartein, *Étude sur l'architecture lombarde*, 1865, 1882, p. 264-267, pl. LXIV, LXV, LXVII; A.-K. Porter, *Lombard architecture*, t. III, p. 170-179, pl. CLXVII, fig. 2, 4.

VI. SAINT-LANFRANC. — Bâtie à deux kilomètres environ de la ville, hors de la porte Borgorato, par des moines de Vallombreuse et sous le vocable du Saint-Sépulcre. Ces brèves indications montrent que l'édifice ne rentre pas dans le cadre de nos recherches archéologiques.

Cf. De Dartein, *op. cit.*, p. 285-290, pl. LXVIII, LXX; A.-K. Porter, *op. cit.*, t. III, p. 179-183, pl. CLXVIII, fig. 1-5.

VII. SAINT-LAZARE. — Cette chapelle, située à un kilomètre et demi de la porte Sainte-Justine fut construite au milieu du XII^e siècle.

Cf. De Dartein, *op. cit.*, p. 291-293, pl. LXVIII, LXXI; A.-K. Porter, *op. cit.*, t. III, p. 183-185; pl. CLXIX, fig. 1-4; pl. CLXX, fig. 1-2.

VIII. SAINTE-MARIE DEL POPOLO ET SAINT-ÉTIENNE. — Nous avons rencontré déjà, à Brescia et à Milan, une double cathédrale; il en était ainsi à Pavie, par l'accolement des deux églises de Saint-Étienne et de Sainte-Marie *del popolo*. L'origine de Saint-Étienne est mal connue. G. et D. Sacchi y voient la cathédrale primitive reconstruite par saint Épiphanes après la prise et le sac de Pavie par Odoacre, en 471², tandis que Robolini ne la fait dater que du règne de Luitprand³, enfin C. Brambilla établit que l'église existait en 680 et servait dès lors de cathédrale⁴. De Dartein voit dans le système de construction, qu'on l'envisage dans ses traits principaux ou dans les détails de forme et d'emploi des matériaux, le XII^e siècle⁵, A.-K. Porter place cette église entre Saint-Jean *in borgo* (vers 1120) et Saint-Pierre *in ciel d'oro* (1132), par conséquent vers 1130⁶.

On ne peut omettre de citer le texte d'Ennodius relatif à la reconstruction de la cathédrale, en 476, par saint Épiphanes : *Post quem adscitus in regnum Odovacris tanto cultu insignem virum cepit honorare, ut omnium decessorum suorum circa eum officia praeceperet. Interea ne diu javillis domicilia divina premerentur, ante gloriosus antistes reaedificandi sumpsit animum quam expensas aut substantiam preparandi. Ingentis pretii fabricas sine nummorum ad tollere condito non expavit... iam iamque tamen fastigia perfectionis maioris ecclesiae opus attigerat aedificio et dedicationis insignibus adornato, ex templo alterius ecclesiae cum columnatus repente paries impulsu callidi serpentis eiectus est. Voluit experiri, si multiplici eius posset vexatione subverti. At ille violentior, ne malis eius cederet, adsurgebat et continuo sine alicuius passionis indicio ad reparationem ipsius plena se aviditate succinxit. Nimio tamen universitas tenebatur miraculo, quod ab ipso templi tholo artifices cum ingenti machina corruerunt, nullus tamen eorum aut crure debilis factus est aut aliqua membrorum parte truncatus. Quod orationibus episcopi contigisse cunctorum sensibus patuit, ut molem propriam ruina sustineret et a casu suo lapides*

*suspenderentur. Stupendo lamen ordinationis eius cursu supra dicti operis perfectionem labor accepit. Nam consummato maioris ecclesiae reparationem orditur. Raptim ad fastigia priscae incolumitatis surrexisse conspexit domum Dei, qui necdum conpererat inchoatam⁷. L'auteur anonyme du *De laudibus Paviae*, nous donne ces précisions : *Ecclesia S. Mariae Majoris contigua Ecclesiae S. Stephani, quae sunt pro ecclesia cathedrali; in basilica enim aestivali, quae est S. Stephani in aquilone, celebrant in aestate canonici; in basilica vero hyemali S. Mariae in meridie celebrant in hieme, in qua jacet corpus S. Crispini primi, qui fuit septimus episcopus Papiensis, cujus corpus illuc translatum est de ecclesia S. Martini in Terra arsa per Joannem Bonum... Haec ecclesia S. Mariae cum fuisset destructa incendio simul cum alia per Odovacrem tyrannum, angelica virtute restaurata est meritis Epiphani episcopi nostri, canonica cathedralis⁸. On peut se demander si cet anonyme du XIV^e siècle est fondé à identifier l'église de Sainte-Marie *del popolo* avec la cathédrale reconstruite par saint Épiphanes. Il est certain que la première cathédrale de Pavie était l'église des Saints-Gervais-et-Protais; il se pourrait que ce fût cette église que rebâtit saint Épiphanes.**

A partir du IX^e siècle, les reliques de l'évêque saint Syr furent transférées à Saint-Étienne, ce qui entraîna le changement de vocable de cette église, ou plutôt l'adoption d'une nouvelle appellation concurremment avec l'ancienne. Dès le début du IX^e siècle, la double cathédrale était reconstituée par la réunion de Saint-Étienne ou Saint-Syr avec Sainte-Marie *del popolo*⁹. Comme nous venons de le lire dans l'anonyme, cette dernière, placée au Midi, servait en hiver, tandis que Saint-Étienne servait pendant la saison d'été. Deux fois l'an les chanoines se transportaient processionnellement de l'une des églises dans l'autre.

Cf. De Dartein, *op. cit.*, p. 294-304; A.-K. Porter, *op. cit.*, p. 185-196, pl. CLXXI, fig. 1-5; p. 231-236, pl. CLXXIX, fig. 1, 2, 4, 5.

IX. SAINT-MICHEL-MAJEUR. — Cette église a toujours été mise au nombre des représentants les plus remarquables de l'architecture lombarde et selon la remarque de F. De Dartein « presque tout ce qu'on a dit sur le style lombard s'est dit à propos de Saint-Michel, chaque système y a pris son fondement et chaque auteur y a, pour ainsi dire, planté son drapeau ». Il existe même une prétendue tradition suivant laquelle l'église Saint-Michel aurait été fondée par Constantin. Jérôme Bosio, dans ses *Memoriae Ticinenses Novantiquae* a même pris soin de copier cette inscription qui se lisait de son temps, dans la partie méridionale du chœur : *Divi Eleucadii dilatatum est corpus in urbe Ticini magno Constantino imperitante pastorem hunc habuit quondam longeva Ravenna civis translatus nunc maior continit ara reliquias ubi sculpta eius spectatur imago*. Le même manuscrit, n. 180, comprend outre cette copie (fol. 49), une deuxième copie avec la date de 1573 (fol. 214); d'où l'on peut conclure que cette inscription n'est pas antérieure à cette date. Il n'y a pas lieu de s'y attarder. Nous avons d'ailleurs autre chose.

Un passage de Paul Diacre nous apprend que, sous le règne de Grimoald (662-671), il existait à Pavie, une église dédiée à saint Michel¹⁰. Le même auteur mentionne de nouveau cette église sous le règne du roi Luitprand (712-744)¹¹. Dans les deux cas,

¹ Robolini, *Notizia storica di Pavia*, t. I, p. 47, 126. — ² Sacchi, *Antichità romane d'Italia*, p. 29. — ³ Robolini, *Notizia storica di Pavia*, t. IV, 1^{re} part., p. 32 sq. — ⁴ Brambilla, *La basilica di Santa Maria del popolo ed il suo mosaico*, Pavia, 1876, p. 10 sq. — ⁵ De Dartein, *op. cit.*, p. 294-304. — ⁶ A.-K. Porter, *op. cit.*, p. 185-196. —

⁷ Ennodius, *Vita S. Epiphani*, n. 101-103, dans *Monum. Germ. hist., Auct., antiq.*, t. VII, p. 96-97. — ⁸ *De laudibus Paviae*, n. II. — ⁹ Brambilla, *La basilica di Santa Maria del popolo ed il suo mosaico*, in-8, Pavia, 1876, p. 13. — ¹⁰ Paul Diacre, *Historia Langobardorum*, l. V, c. III. — ¹¹ *Id.*, *ibid.*, l. VI, c. LII.

Saint-Michel sert d'asile, contre la colère royale, à des fugitifs échappés du palais. En 774, l'église bénéficie d'un legs de Thuido de Bergame; enfin, un diplôme daté de 902, donné par l'empereur Louis II, conclut ainsi : *Congregatis Ticinum in ecclesia Beati Michaelis archangeli qui dicitur major, multis fidelibus nostris*¹; le nom de *major* demeura attaché à cette église, il sert à la distinguer entre plusieurs autres portant le même vocable. Au XIV^e siècle, d'après l'auteur du *De laudibus*, on en comptait quatre dans l'intérieur des murs et une dans les faubourgs.

En 924, Pavie subit un désastreux incendie : *Vulcanusque suos attollens flatibus artus templa Dei, patriamque simul conscendit in omnem*². Les Hongrois s'emparèrent de la ville qu'ils livrèrent aux flammes; nous lisons dans la *Chronique* de Flodoard³ : *Hungari ductu regis Berengarii, quem Langobardi pepulerant, Italiam depopulantur. Papiam quoque, urbem populosissimam atque opulentissimam, igne succendunt; ubi opes perire innumerabiles. Ecclesie XLIII succensæ, urbis ipsius episcopus cum episcopo Vercellensi, qui secum erat, igne fumoque necatur; atque ex illa pene innumerabili multitudine, ducenti tantum superfuisse memorantur, qui ex reliquiis urbis incensæ, quas inter cineres legerant, argenti modios octo dederunt Hungaris, vitam murosque civitatis vacuæ redimentes.*

Ces quarante-trois églises brûlées en 924 nous dispensent de plus de recherches sur les antiquités religieuses d'une ville anéantie, dont il ne resta qu'un monceau de ruines. Les églises ne périrent pas seules; le palais royal ne fut pas épargné puisqu'un diplôme de 935 nous le fait voir comme récemment reconstruit. Ce palais touchait à l'église Saint-Michel-Majeur, et la contiguïté des deux édifices, jointe à la circonstance d'un asile deux fois offert par une église de Saint-Michel à des fugitifs échappés du palais, est le fondement sur lequel on s'appuie pour reconnaître Saint-Michel-Majeur dans l'église vouée au saint archevêque dont parle Paul Diacre.

Cf. De Dartein, *op. cit.*, p. 248-263, pl. XLVIII-LXIII; A.-K. Porter, *op. cit.*, p. 199-210, pl. CLXXII, CLXXIII, fig. 1, 5; pl. CLXXIV; fig. 1, 2, 3; pl. CLXXV, fig. 1, 2, 4; pl. CLXXVI, fig. 1-6.

X. SAINT-PIERRE IN CIEL D'ORO. — Église bien connue, on peut même dire célèbre et qui a abrité les restes de Boèce, de saint Augustin et de Luitprand. C'est du règne de ce prince que date sa renommée lorsqu'en 723 il y transporta les reliques de l'évêque d'Hippone. On lit quelques lignes sur cette translation dans un manuscrit décrit dans *Anal. bolland.*, t. XI, 1892, p. 258, mais il existe un récit beaucoup plus complet et presque inconnu dans le manuscrit A. 4. 8 de Trinity College à Dublin (XII^e siècle), fol. 20 v^o :

[*Historia translationis corporis sancti Augustini*].

Beatus Augustinus dum Ypponiensi sepultus esset regione propter immundiciam et crudelitatem gentillum inde est ablatiis ii kl. martii in Sardinia repositus. Decurrentibus itaque a die obitus sui ferme ducentis octoginta annis usque ad tempora Luidbrandi regis Longobardorum, qui fecit monasterium Sancti Petri apostoli foras muros civitatis Papiensis et Celum Aureum nominavit. Sarraceni cum immenso exercitu Constantinopolim venientes triennio

civitatem obsident. Donec civibus multa instancia ad Deum clamantibus plurimi eorum fame frigore pestilencia perirent ac sic pertesi obsidionis abcederent. Qui inde regressi vulgarorum gentem, quæ est super Danubium, bello aggrediuntur, et ab hac quoque victi refugiant ac naves suas repetunt, quibus cum alta peterent, ingruente subita tempestate, plurimi mersis sive confractis per litora navibus sunt necati. Illo quoque tempore audiens predictus rex Luidbrandus quod Sarraceni depopulata Sardinia etiam loca fedarent, ubi ossa sancti Augustini episcopi ob vastacione barbarorum olim translata et honorifice recondita fuerant, misit legatos suos et magno precio emptum accepti corpus almificum et transtulit illud in urbem Papiam. Cumque legati sui fuissent reversi venerunt ad portum iuxta civitatem Genuensem, et ibi steterunt usque ad adventum regis Luidbrandi. Cum autem venisset rex letus admodum effectus est, et ruens in faciem suam adoravit sanctum corpus cum magna humilitate. Fecit nimirum ibi Dominus omnipotens multa miracula per sanctum Augustinum. Deinde precepit rex tolli corpus gloriosum et transtulit illud usque in potestatem episcopi Terdonensis ecclesie ad villam quæ dicitur Mons Saumarius, et reverenter ibi illud deposuit. Necnon obsequium eius illo in loco oranter celebravit. Apparente itaque aurora diei precepit rex relevari corpus almificum, sed non potuerunt. Tunc votum novit et dixit : O sancte Augustine, si permiseris te perducere usque ad civitatem Ticinensem, dabo tibi totam villam istam et tibi servientibus usque in perpetuum. Solvit equidem votum, sicut promisit eum servis et ancillis ad se pertinentibus, et sic demum precepit tolli corpus venerandum. Et tulerunt cum magna leticia sine aliqua vi et venerunt ad civitatem Papiensem. Cum autem audisset populus adventum tantipatris, exierunt omnes mares et femine et venerunt ad flumen quod appellatur Ticinum, et tulerunt preciosissimum corpus et adduxerunt in basilicam beati Petri apostoli, quæ a Ticinensi populo Celum Aureum nuncupatur, et cum debito tanti patris honore v^o idus octobris considerunt. Iure itaque in apostolica est collocatus ecclesia, qui pro apostolica dimicans fideliter fide, vivens verbis et actenus scriptis, diabolicas hereticorum fraudes patefaciendo dispersit, adjuvante Domino nostro Jesu Christo, fidei nostre auctore, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat in secula seculorum. Amen⁴.

Le fait de la translation de saint Augustin à Pavie est indubitable, mais la date fait le sujet de discussions. Mabillon, qui visita Saint-Pierre *in ciel d'oro* en 1686 y vit un livre de privilèges qui a disparu depuis. On y lisait non seulement la copie d'un diplôme de 715, mentionné ci-dessus, et qui semble impliquer qu'à cette date Luitprand portait un vif intérêt à Saint-Pierre *in ciel d'oro*, mais encore un autre document daté de la première année du règne de Luitprand dans lequel il est question de Saint-Pierre comme possédant le corps de saint Augustin⁵. Ce document de 712 conduit Mabillon à supposer que la translation était, à cette date, un fait accompli et peut-être même avant l'avènement de Luitprand. En conséquence, Mabillon abandonne l'opinion qu'il avait soutenue d'abord avec la plupart des historiens de Pavie⁶ et qui mettait la translation en 722⁷. La « Chronique de Plaisance » adopte la date de 724⁸ et Baronius, 725, en s'autorisant de la lettre de Pierre, archevêque de Milan, qu'il cite⁹; mais cette lettre est manifestement apocryphe et ne peut entrer en balance avec le document vu par Mabillon.

En 743, le pape Zacharie se rendant à Pavie célébrait la veille de la fête de saint Pierre une messe solennelle

aureo, in quo sanctum ac venerabilem Augustinum adduximus. Datum iv non. aprilis, regni Luitprandi primo. Indict. X, quæ notæ respondent anno Inc. DCCXII, quo proinde anno, qui Luitprandi primus erat, translatio sancti Augustini facta est, non anno DCCXXII, ut ego cum aliis aliquando opinatus sum. — ⁶ Guallo, Zuradelli, Troya, Robolini. — ⁷ L'auteur du *Chronicon imaginis mundi* (XIII-XIV^e s.) est probablement le plus ancien qui donne cette date. — ⁸ *Chronicon Placentinum*, édit. Muratori, *Rer. italic. script.*, t. XVI, p. 449. — ⁹ Baronius, *Annales ecclesiastici*, ad ann. 725.

¹ Tiraboschi, *Nonantula*, t. II, p. 84. — ² Luitprand, *Hist.*, dans *Rer. ital. script.*, t. II, p. 444. — ³ *Hist. Franc. script.*, édit. A. Du Chesne, t. II, p. 594. — ⁴ M. Esposito, *Analecta varia*, dans *Hermathena*, t. XVI, 1911, p. 92-93. — ⁵ Mabillon, *Museum italicum*, t. I, p. 219 : *Post ecclesiam Sancti Petri in celo aureo vidimus chronicon loci, a quodam canonico regulari compositum, in quo varia ejusdem ecclesie privilegia ex integro referuntur. Primum est Luitprandi regis, abbati et monachis concessum, quibus varias possessiones confirmat donatque. Hæc omnia, inquit, quæ supra diximus, adjudicamus venerabili monasterio Sancti Petri in celo-*

dans l'église suburbaine de Saint-Pierre *in ciel d'oro*. L'année suivante le roi Luitprand mourut et fut enseveli dans la basilique Saint-Hadrien d'où il fut transporté plus tard à Saint-Pierre *in ciel d'oro*; ce point a été exposé déjà (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 2688-2698). En ce qui concerne la tombe de Boèce († 526), on ne peut remonter plus haut que l'inscription citée par l'auteur du *De laudibus Papiæ*, mais comme on n'a aucun témoignage de l'existence de Saint-Pierre *in ciel d'oro* au VI^e siècle, on doit admettre qu'il y aurait été transporté à une date postérieure.

Le plus ancien témoignage concernant l'église est celui de Paul Diaire : *Eodem tempore (604)... apud Ticinum quoque in basilica Petri apostoli Petrus cantor fulmine ictus est*¹. Toutefois il n'est pas absolument certain que cette indication vise l'église Saint-Pierre *in ciel d'oro*. Au début du XIV^e siècle, l'auteur du *De laudibus* mentionne, comme nous l'avons déjà dit, trois églises sous ce vocable. A Pavie même, on croyait que Saint-Pierre *in ciel d'oro* était plus ancien que Luitprand. Jérôme Bosio a transcrit une inscription placée près de l'escalier du chœur² et sur laquelle on lisait que : *Luitprandus Longobardorum rex inclytus ob translatum divi Augustini corpus templum hoc simul... cœnobium religiosus inibi degentibus cum dote instauravit*³.

Quant à l'auteur du *De laudibus Papiæ* il n'hésite pas à faire remonter l'église à saint Syr, par conséquent à la première moitié du IV^e siècle, nous croyons que cette affirmation est insoutenable. Le plus sage est de s'en tenir à un diplôme qui fut concédé à cette église par Aribert I^{er} (653-660), diplôme attesté par un autre diplôme, celui-ci de Luitprand et disparu, mais que Mabillon a eu entre les mains en 1686 : *Item Luitprandus anno regni sui tertio (715) donationem decessoris sui Ariperti regis confirmat basilicæ beatissimi Apostolorum principis Petri, sitæ foris muros civitatis Ticinensis et venerabili viro Lucedo presbytero. Is abbas erat (sic) sed ob reverentiam ordinis sacerdotalis tantum « presbyter » more veteri appellatus*⁴.

Dans Paul Diaire nous lisons que : *Hic gloriosissimus rex [Luitprandus] multas in Christi honore per singula loca ubi degere solebat basilicas construxit. Hic monasterium beati Petri quod foris muros Ticinensis civitatis situm est et Cælum Aureum appellatur, instituit*⁵.

L'auteur du *De laudibus* ajoute des détails dont il faut lui laisser la responsabilité : *Ecclesia S. Petri in Cælo aureo, quam amplificavit Luitprandus rex Langobardorum, atque dotavit; in qua jacet corpus beatissimi Augustini episcopi Hipponensis doctoris eximii, qui multas ibi virtutes ostendit; et corpora bb. mm. Luxorii, Ciselli, Camerini, Robustiani et Marci, nec non b. Apiani episcopi et confessoris, quæ omnia translata sunt de Sardinia illuc cum corpore b. Augustini per dictum regem; cujus regis illic etiam corpus quiescit translatum de ecclesia Sancti Adriani per abbatem Obriem. Item corpus Severini Boetii, philosophi viri Dei, qui in præfata urbe exul a Roma librum de Philosophiæ Consolatione composuit, qui liber manu sua conscriptus usque ad hæc fere tempora ibi servatus est, et in hac urbe ipse Boetius trucidatus occubuit, sicut patet in versibus, in ejus tumulo scriptis, qui sic dicunt :*

*Hoc in sarcofago jacet ecce Boëtius arce
Magnus, et omni modo orando magnificandus homo*

In fine vero sic scriptum est :

*Qui Theoderico regi delatus iniquo
Papia senium duxit in exilium
In quo se mæstum solans dedit inde libellum
Post ictus gladio exiit a medio.*

¹ Paul Diaire, *Hist. Longobard.*, l. IV, c. XXXI. — ² *Prope scalas chori*. — ³ Ms. de l'université, n. 180, fol. 81. — ⁴ Mabillon, *Musæum italicum*, t. I, p. 219-220. — ⁵ Paul

De quo fertur, quod decollatus a loco decollationis usque ad præfata Ecclesiam caput suum inter ulnas portavit.

Saint Pierre *in ciel d'oro* connut de brillantes destinées. Charlemagne y installa une école, mais Mabillon nous apprend, sur le témoignage de Nagold⁶ que vers la seconde moitié du X^e siècle, le monastère était complètement déchu et fut relevé par saint Mayeul qui vint plusieurs fois à Pavie et fit nommer par le pape un abbé de son choix. En 998, Gerbert, archevêque de Ravenne, y présida un concile.

Cf. De Darstein, *op. cit.*, p. 268-279, pl. LXIV-LXVII; A.-K. Porter, *op. cit.*, p. 215-230, pl. CLXXVII, fig. 1-4; pl. CLXXVIII, fig. 1-4.

XI. SAINT-THÉODORE. — Église d'abord consacrée à sainte Agnès et de fondation très ancienne. Saint Théodore, évêque de Pavie, de 736 à 778 fut inhumé d'abord à Saint-Jean *in borgo*; lorsqu'il eut été transféré dans l'église Sainte-Agnès, celle-ci changea de vocable. C'est tout ce qu'on sait de son histoire avant le XIII^e siècle.

Cf. De Darstein, *op. cit.*, p. 280-284, pl. LXVIII-LXIX; A.-K. Porter, *op. cit.*, p. 236-239, pl. CLXXX, fig. 1-7. M. Robolini, *Notiz. stor. di Pavia*, t. I, p. 220 sq.; t. II, p. 18, 177.

XII. SARCOFAGE DE THÉODOTE. — Le vase de Luitprand (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 2689, fig. 7255), l'autel de Pemmonne et le baptistère de Caliste à Cividale (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1820, fig. 3003), ont été décrits et étudiés déjà. Leurs formes conservent une sorte d'élégance, on n'en peut dire autant des inscriptions et des ornements à relief plat. Les caractères des inscriptions appartiennent à l'écriture romaine majuscule, ils sont tracés grossièrement et offrent trop de ligatures. Les sculptures sont méplates sur un fond uniformément plat, on dirait une découpe posée sur ce fond, des traits en creux complètent la représentation des objets. Presque pas de modelé, en somme, ces ouvrages ne diffèrent pas de la simple gravure. Les sujets, empruntés à l'histoire sacrée ou au symbolisme, sont mieux composés que dessinés. « L'ornementation végétale est passable, les animaux et les personnages témoignent, ainsi qu'on l'a dit, par la gaucherie des attitudes, la laideur des visages et la disposition souvent grotesque des membres, d'une profonde décadence de l'art du dessin.

« L'histoire, la description et les dessins du sarcophage de Théodote furent publiés très complètement, en 1832, par Defendente Sacchi dans une *Lettre à M. le marquis Malaspina, précédée d'une notice écrite par ce dernier*, in-8°, Milan, Typographie des classiques italiens, 1832. Sacchi avait reconnu que certaines dalles sculptées, éparses dans le monastère della Pusterla (autrefois appelé Sainte-Marie-Théodote), appartenaient à un même tombeau, dont faisait également partie la pierre portant l'inscription commémorative de Théodote (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1799, fig. 6008). Celle-ci était, comme le prouve Sacchi, la belle et malheureuse jeune fille romaine, victime de la brutalité du roi Cunipert, dont Paul Diaire raconte l'histoire⁷. Cunipert régna de 688 à 700 et Théodote mourut abbesse du monastère où le roi la fit enfermer, en sorte que son tombeau date probablement de la première moitié du VIII^e siècle. Il est antérieur, selon toute vraisemblance, à l'autel de Pemmonne et au baptistère de Caliste.

« Sur les dessins que nous avons donnés (fig. 6008), on voit : un des longs côtés du sarcophage; le motif central de la face opposée et l'un des fragments restés

Diaire, *op. cit.*, l. VI, c. LVIII. — ⁶ Mabillon, *Annales*, l. XLIX, c. LVII, IV, 14. — ⁷ Paul Diaire, *Hist. Langobard.*, l. V, c. XXXVII, voir ci-dessus col. 2766.

lisibles de l'inscription. Celle-ci, gravée sur le couvercle de la tombe, se trouvait encore en bon état quand Bossi la copia en 1604. Il reste en outre l'une des petites dalles des extrémités; elle offre, comme sujet central, l'agneau divin portant la croix. Ces divers fragments sont conservés à Pavie dans la cour du palais Malaspina.

« Les sculptures qui les décorent offrent une ressemblance frappante avec celles du baptistère de Cividale (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1827-1837, fig. 3003-3007). Non seulement le style est le même, mais encore les sujets sont pareils à ceux qu'on observe dans la partie centrale et basse de la dalle et sur l'arcade du baptistère. Les deux paons, symbole de l'aspiration à la vie éternelle, au lieu de s'abreuver à une source, comme à Cividale, boivent dans un calice surmonté d'une croix. L'autre bas-relief présente une plante centrale, à trois branches accostée par deux griffons. Dans l'une et l'autre composition, la branche du milieu porte des feuilles, tandis que les branches latérales, disposées symétriquement, se terminent par des têtes d'animaux; la seule différence est que des grappes de raisin, fixées à des rameaux dans la sculpture pavésane, sont à Cividale cueillies par des oiseaux. Remarquons aussi que, dans le baptistère, les animaux qui accostent la plante à la manière asiatique sont des quadrupèdes ailés à tête d'oiseau, c'est-à-dire des griffons, au lieu que sur le sarcophage de Théodote, ces animaux tiennent à la fois du lion, par le muffle, la crinière et les pattes de devant; de l'oiseau par les ailes; du reptile par la queue; et du poisson par les nageoires. Les attributs des quatre classes principales d'animaux sont ainsi réunis et confondus dans ces êtres fantastiques, auprès desquels la chimère dans sa triple nature n'est qu'un être incomplet.

« Quelle que soit l'explication qu'admette cette curieuse sculpture, ce qui nous importe surtout c'est de constater son étroite parenté avec les bas-reliefs de Cividale, et, par suite, ses affinités avec les productions de l'art oriental. Le sarcophage de Théodote démontre que, sous la domination longobarde, l'influence de cet art sur la sculpture décorative n'était pas limitée aux contrées voisines de l'Adriatique. Elle s'exerçait au centre même du royaume lombard, dans Pavie sa capitale, et s'étendait probablement à toute la plaine du Pô¹.

XIII. ÉPIGRAPHIE. — A Pavie, dans le petit cloître des chanoines réguliers de saint Épiphanie :

+	HIC IN PACE REQVIESCIT
+	HIC IN PACE QVIESCIT
	SANCTE MEMORIAE PRE
	SBITER VRSICINVS QVI
	VIXIT IN HOC SECVLO
	ANNVS PL M XC DP
	SVB D·X·III KAL FEBRV
	ARIAS PC·VIATORIS VC
	HIC IN PACE REQVIE
	SCIT SĀTĒ MEMORI
	AE NEMORIANVS
	DIA CONVS QVI VIXIT
	IN HOC SECVLO AN
	NOS P MIN XLV
	DEP SVB DV KAL
	NOVEMBR DVO
	DECIES PC PAVLI
	NI IVN VC IND
	X.

La première inscription est datée de l'année 496, la deuxième de l'année 546.

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 6468.

L'inscription d'Ennodius, qui est datée de l'année 521, a déjà été donnée (voir ci-dessus, col. 2760), nous donnons donc celle du roi Atalaric datée de la troisième année de son règne : septembre 528-août 529 ; dans un cartouche soutenu par deux génies :

+	DN ATALARICVS REX	+
	GLORIOSISSIMVS	H A S
	SEDIS SPECTACVLI ANNO	
	REGNI SVI TERTIO FIERI	
	FELICITER PRECEPET	+

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 6418.

L'inscription suivante est datée de l'année 539 :

+	+	+
	HIC IN PACE REQVIESCIT·B M	
	THEODORA DIACONISSA QVAE	
	VIXIT IN SECVLO ANNOS·PL M	
	XLVIII·D·XI KAL AVG·V·P C·	
	PAVLINI·IVN·V·C·IND·II	✠
	✠	✠

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 6467.

Une autre inscription, dont il ne subsiste qu'un fragment est également datée du consulat de Paul le Jeune (n. 6469); elle ne nous apprend rien. La suivante fut trouvée, en 1716, dans la cave du monastère de Saint-Gervais :

HIC REQVIESCIT B M MARCELLVS PINCTOR QVI VIXIT IN HOC SECVLO ANNOS PL M LIII DEPOSITVS SVB D·X KAL IVL·INDICTIONE TERTIA

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 6460.

Enfin celle-ci trouvée à Saint-Gervais en 1715 :

B	✠	M
	ENNIAE VERAЕ FEMINAE RELIGIOSAE	
	QVAE VIXIT IN SAECVLO AN·LXIII·M·V·	
	D·XII·CVM COMPARE VIXIT SINCERE	
	ANN·XXV·VAL·CAMPANIANVS COIVGI	
	DILECTISSIMAE P·DIE XII·KAL·OCT·	
	(et au-dessous, en caractères différents) :	
	S·..... ET NEPOS EIVS SENA	
	TOR VIXIT ANNOS	
	IIII ET DIES XIII.	

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 6465.

Pavie possède encore une inscription grecque, datée de l'année 471.

+	+
	ENBAANATAYONTAI OI KA
	ΛOKYMPATRIKICKI ΠAYΛOC
	ΓHNCIOI AΔEΛΦOI YIOI AB
	BHC AKI WM MAPAHTATWN
	OPWNAPAMEWIN
	+
	ETI PROCE TE THOTHCMAKA
	PIAC MNHMHC PETPOC NHTI
	OC 3 EKΓWNOC TOY ΠPOΓEΓP 3
	PAT P I KIOY YIOC ΘEOΔW
	POYKI EYΦOIMIAC
	ETEΛ 3 MHNI ΓOPΠIE OYS
	ENYPATCTΔECTHM' ΛEWINOC TA
	KI ΠPOBIAHOY T ΛAMΠ

Ἐνθα ἀναπαύονται οἱ καλοκίμ(ητοι) Πατρικίς καὶ Παῦλος γνήσιοι ἀδελφοί, υἱοὶ Ἀδῶσᾶ, κόμ(ης) Μαραωτατῶν ὄρων Ἀπαμέων. — Ἐπι προσετέθη ὁ τῆς μακαρίας μνήμης Πέτρος νῆπιος, ἔκγονος τοῦ προγεγρ(αμμένου) Πατρικίου, υἱὸς Θεοδώρου καὶ Εὐφοιμίας. ἔτελ(εύτησε) μηνὶ Γορπιέου ς', ἐν ὑπατ(εία) τ(οῦ) δεσπ(ότου) ἡμ(ῶν) Λέωνος τ(ὸ) δ' κ(αί) Προβιανοῦ τ(ῶν) λαμπ(ροτάτων).

Bibl. — L.-A. Muratori, *Novus thesaurus veterum inscriptionum*, t. I, p. 411, n. 1; S. Maffei, *Græc. sigl. lapid.*, 1746, p. 82; A. Zaccaria, *Excurs. litterarii*, p. 208; J. Allegranza, *De sepulchris christianorum*, 1773, n. vi; Capsoni, *Memorie storiche di Pavia*, 1785, t. II, pl. I, *Iscrizioni lapidarie raccolte dal march. Malaspina di Sannazzaro*, in-8°, Mediolani, 1830, p. 21; Kirchhoff, dans *Corp. inscr. lat.*, t. IV, p. 9871; G. Kaibel, *Inscr. græc.*, n. 2290.

H. LECLERCQ.

¹ F. De Dartein, *Étude sur l'architecture lombarde*, in-4°, Paris, 1865-1882, p. 94-96.

PAVOIS. — Ancien synonyme de bouclier. Lorsque les seigneurs avaient élu les rois, dit Mézeray, ils les élevaient sur un grand pavois et les faisaient porter dans le camp, où le peuple, étant assemblé en armes, confirmait le choix. Le psautier grec de la Bibliothèque nationale, n. 139, nous a conservé une interprétation de ce rite en l'appliquant à la proclamation royale de David; mais Montfaucon n'a pas manqué de reproduire cette miniature dans ses *Monumens de la monarchie française*, t. 1, pl. 1; nous l'avons donnée dans *Dictionn.*, t. x, col. 1631, fig. 7610; cf. t. xi, col. 1273.

H. LECLERCO.

PAX. — I. La paix. II. Monuments épigraphiques.

I. LA PAIX. — C'est l'ineffable souhait qui resplendit parmi tous ceux qu'évoque la vie du Sauveur Jésus. Dans la nuit qui enveloppe le mystère de sa nativité,



10014. — Plaque de *loculus*.

D'après *Rivista di archeol. crist.*, 1929, p. 101, fig. 30

un concert de voix se fait entendre : *in terra PAX hominibus bonæ voluntatis*; dans les adieux qui accompagnent la dernière cène, une promesse jaillit : *PACEM relinquo vobis, PACEM meam do vobis*; au cours des derniers entretiens qui précèdent l'Ascension : *PAX vobis* est l'accueil qu'il fait en abordant ceux qui pensent à lui et qu'il laissera en ce monde, où la persécution les attend, remplis de cette *PAX quæ exsuperat omnem sensum*.

Une plaque ayant servi à la fermeture d'un *loculus* nous donne le mot PAX avec son commentaire symbolique : la colombe portant le rameau d'olivier (IV^e siècle) (fig. 10014).

II. MONUMENTS ÉPIGRAPHIQUES. — Ceux sur lesquels nous lisons la formule *pax* avec les divers cas de la déclinaison et son emploi dans une acclamation liturgique sont innombrables et il servirait à peu de chose d'en dresser ici l'aride statistique. On se bornera donc à offrir un choix tiré des inscriptions, choix d'autant plus facile que ce souhait chrétien n'a jamais été adopté sur les textes païens. Les adorateurs des idoles ne croyaient pas à la vie future, or ces simples mots : *pax, in pace, cum pace* équivalaient à une profession de foi en la présence des élus dans le sein de Dieu.

La plus ancienne inscription datée sur laquelle on lise ces mots fut trouvée, en 1779, à Rome dans les

jardins de Sainte-Pudentienne; voici ce fragment¹ :

CE
TIAL
M·VNV
IN PACE·
NTANO·ET

G. Marini reporte ce fragment à l'année 168, ce qui n'est pas à l'abri de toute discussion. Il est bien vrai que, dans les fastes consulaires établis par Onofrio Panvinio, on trouverait à cette date les consuls T. Junius Montanus et L. Vettius Paullus, ce qui s'accommoderait fort bien avec la dernière ligne du fragment où on lirait : *montano et paullo cos.*; mais ce sont là et, en sens inverse, les noms des consuls suffectes de l'an 81, tandis qu'en 168 les noms des consuls sont : L. Venuleius Apronianus et L. Sergius Paullus; on n'aurait donc d'autre ressource que de croire à une erreur, de renoncer à une date consulaire ou de lire *Valentiniano*, solution gratuite à abandonner. Il n'y a pas lieu de retenir ce texte.

Parmi cette multitude d'inscriptions chrétiennes sur lesquelles nous lisons la formule *pax*, il est indispensable de faire un choix et de réserver son attention sur les textes où ce mot entre en composition dans une idée. C'est ce que nous ferons ici. Voici d'abord sur une épitaphe provenant du cimetière des Saints-Marc-et-Marcellin (voir au mot *VIERGE*), cette formule finale :

Q·IN PACE·

qu'on ne peut hésiter un seul instant à lire : *quiescit in pace*; et au cimetière de Saint-Hippolyte nous trouvons cette pierre (fig. 10015) qui porte la date de 392, et qu'il faut lire :

· · · · · EGNATIA SVSANNA CP
ABITA
quæ vixIT ANNIS QVINQVE
mense VNO DIES QVINQVE
dep... KAL IVNIAS·PTCS
Fl. Tatiano ET AVR·SYMACHO

On pourrait compléter la dernière ligne par *Gallie*, et le consul exerça cette charge en 330 avec *Aurelius Tullianus Symmachus*, mais la forme des lettres porte à préférer la fin du IV^e siècle. La défunte était donc... *Egnatia Avila Susanna, clarissima puella*, morte à l'âge de 5 ans, 1 mois et 5 jours, à laquelle on adresse ce souhait PTCS, que J.-B. De Rossi interprétait *Pax tibi cum sanctis*². Cette formule fut acceptée et vulgarisée par M. Armellini³ et par O. Marucchi⁴ qui négligèrent un repentir de De Rossi⁵, lequel s'avisa qu'il fallait lire et développer PTCS par ces mots *Post consulatum*, laquelle prend ainsi sa véritable place entre la date du mois et celle de l'année, qui suit le millésime 391 et nous reporte donc à 392⁶. Toutefois cette rectification ne nous prive pas d'une belle formule, car nous la retrouvons ailleurs.

L'acclamation IN PACE et sous sa forme grecque EN EIPHNH, se lit sur les tombes des catacombes juives (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 229-231; t. VIII, col. 1869-1878) à Rome et à Carthage; elle accompagne parfois la représentation du chandelier à sept branches. Le sens de la formule est que le défunt jouit dans le ciel de la félicité éternelle, c'est l'équivalent de *in Deo, in Christo*. Les fidèles entendaient ainsi ces mots du psaume : *in pace in idipsum dormiam et requiescam*. Dans la pensée de saint Augustin, aussi longtemps que

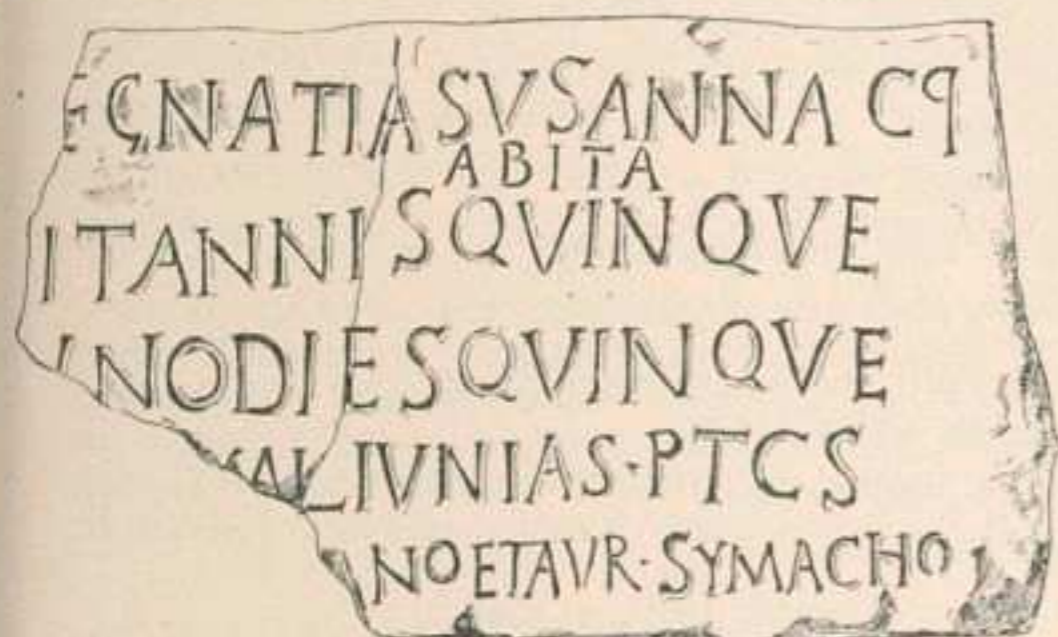
¹ De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. 1, p. 8. —

² De Rossi, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1882, p. 74. —

³ *Antichi cimiteri*, p. 318. — ⁴ *Le catacombe romane*,

p. 334. — ⁵ De Rossi, dans *Bullettino di archeologia cristiana*, 1882, p. 179. — ⁶ *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 32018 donne 391.

le fidèle vit en ce monde il ignore la paix que lui disputent le démon, l'hérétique, le schismatique, le monde et lui-même. C'est dans l'éternité, c'est en Dieu, c'est dans le Christ qu'il jouit seulement de la paix. C'est pour cette raison que les chrétiens souhaitent à leurs défunts le repos *IN PACE DOMINICA*¹ et *IN PACE DOMINI*², souhait synonyme de *in Deo*, et qui répond à une acclamation lue à Carthage : *Vibas in Deo, Gaude semper*. Sur une épitaphe chrétienne de Sfax on lit ces mots³ : *DORMIT IN PACE IN CHRISTO* et à Carthage⁴ : *IN PACE ET IN PARADISSV*. Tous ces exemples font assez comprendre la valeur de la formule que nous étudions. A Damous-el-Karita on a trouvé ces mots *SPERA IN PACE* qui montre bien la synonymie qui existe entre *pax* et *Deus*, dont saint Paul nous dit qu'*Ipse est*



10015. — Pierre du cimetière de Saint-Hippolyte. D'après Wilpert, *La cripta dei papi*, Rome, 1910, p. 54, fig. 32.

*pax nostra*⁵. Parfois la formule est accompagnée d'un seul mot, le nom du défunt ou de la défunte. Sur une plaque de marbre blanc (0 m. 64 × 0 m. 22) trouvée dans le cimetière chrétien de Bir-el-Djebbana on lit :

SIMPLICIVS
IN PACE ☩

et sur une toute petite tablette de marbre blanc (0 m. 13 × 0 m. 12) de même provenance :

BENENA
TA IN PA
CE ✱

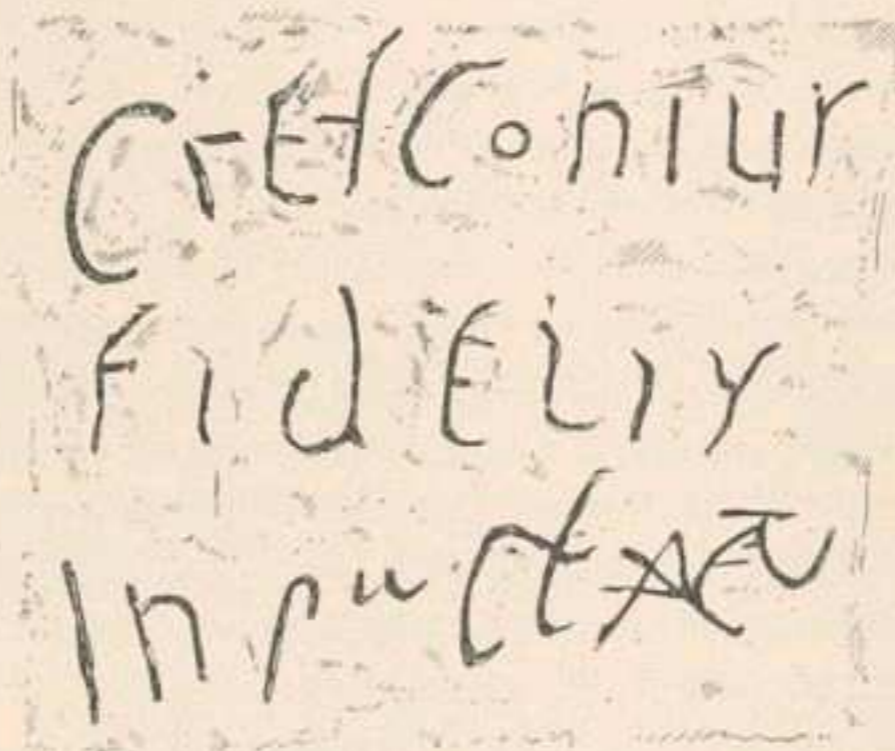
On pourrait citer des centaines d'exemples, relever des variantes, cela a été fait (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2315-2317).

La formule *fidelis in pace* n'est pas moins fréquente en Afrique. Ce titre servait à désigner ceux qui avaient été régénérés par le baptême et qui étaient morts dans la paix du Seigneur. La paix éternelle consacrait une vie vouée par la fidélité à Dieu; c'est ainsi que sur une épitaphe de Sullectum, en Tunisie, une épitaphe porte l'éloge : *FIDELIS IN DEO*⁶. Le fidèle désignait celui qui avait été baptisé et le distinguait du catéchumène et Tertullien⁷ faisait remarquer que les hérétiques ignorent cette distinction. « On ne sait, dit-il, chez eux, qui est catéchumène, qui est fidèle... ils donnent la *pax* à tout le monde indifféremment. » Il n'en allait pas de même chez les catholiques (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2319-2322).

Parmi les inscriptions d'Afrique, il s'en trouve un certain nombre en cursives ou en semi-unciales qui offrent en plus de l'intérêt paléographique, un intérêt peut-être plus vif. Nous avons cité plusieurs de ces textes épigraphiques du Kef (voir *Dictionn.*, t. VIII, à ce nom), celle-ci (fig. 10016) fut trouvée dans la basilique byzantine de Ksar el-Ghoul, en 1907; elle est gravée en trois lignes sur une pierre haute de 0 m. 67, large de 0 m. 50, épaisse de 0 m. 18, la hauteur des lettres varie de 0 m. 105 à 0 m. 025, gravure très grossière, de basse époque (vers 550-650 environ). La lecture paraît être⁸ :

Cresconius fidelis in pace aeterna

Le nom propre Cresconius était assez répandu parmi les chrétiens de l'Église d'Afrique; on trouve des





10016. — Inscription de Ksar-el-Ghoul. D'après *Le Moyen Age*, 1908, p. 275.

personnages ainsi nommés dans les listes épiscopales, chez les auteurs et, en particulier, chez un donatiste contemporain de saint Augustin et chez un catholique du VI^e siècle qui rédigea une *concordia canonum*; enfin ce nom se lit sur des inscriptions chrétiennes de Carthage, de Leptiminus, d'Aubuzza, d'Ain-el-Ksar en Numidie.

Il n'y a pas à être surpris par la formule *fidelis in pace* qui est courante à Carthage et dans la Proconsulaire. Elle se rencontre exceptionnellement dans les autres provinces d'Afrique et presque jamais hors d'Afrique. Comme celle-ci est tracée en cursive, on peut croire qu'elle a été exécutée avec un instrument de fer par un fidèle qui voulait exprimer la pensée qui le remplissait, c'est une formule sortie du cœur. Celui qui l'a ainsi exprimée ne s'est pas contenté de redire ce que tous répétaient autour de lui, il a voulu y ajouter un mot dont le déchiffrement est, il est vrai, assez difficile. On ne peut s'arrêter à *ΑΩ*, que l'on ne rencontre guère à la fin des épitaphes. Le jambage de droite de l'A est recourbé à droite; vers le milieu de la courbe, on distingue un petit trait; c'est peut-être la diphtongue *Æ*. La lettre suivante a la forme d'un U, et l'on a pensé y reconnaître la première moitié d'un *Ω*; mais le jambage de gauche est surmonté d'un trait; c'est sans doute la lettre *τ* (*t* cursif). On pourrait donc lire : *in pace aeterna*. Cette formule se lit très nettement sur une inscription trouvée dans la même région, à Medeina.

¹ *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII, n. 9751, 9752, 9753. — ² *Ibid.*, t. VIII, p. 9791. — ³ Vercoûtre, *La nécropole de Sfax et les sépultures en jarres*, 1887, p. 10. — ⁴ *Dictionn.*, t. II, col. 2319, fig. 2164. — ⁵ Ephes., II, 14.

— ⁶ *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII, n. 57. — ⁷ Tertullien, *De praescriptis*, c. XLII. — ⁸ P. Monceaux, *Inscription chrétienne de Tunisie*, dans *Le Moyen Age*, t. XXI, 1908, p. 275-276.

- PAX  DEI PATRIS (Makteur, Tunisie), *Dictionn.*, t. II, col. 2313.
- paceM·AETERNALEM (Rome), De Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1892, p. 150.
- PAX D(o)M(ini) ET ✱ (Rome), De Rossi, *Roma sotterr. crist.*, t. II, pl. XLVII, n. 52.
- ΕΙΡΗΝΗ ΠΑΤΕΡ (Catane), *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9488.
- PAX A FRATRIBVS (Rome), De Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1864, p. 13.
- PAX TECVM SIT (Arles), E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, n. 533; cf. n. 519, 520, 522.
- PAX TECV (Rome), De Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1873, p. 52.
- PAX TECVM FELIX (Rome), De Rossi, *op. cit.*, 1873, p. 52.
- TE·CVM·PACE (Rome), Lupi, *Epitaphium Severæ*, p. 72.
- PAX TE CVM  (Rome), De Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1892, p. 92.
- P(ax) T(ibi) CVM SANCTIS (Bolsène), *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2841.
- ΕΙΡΗΝΗ ΟΙ ✱ (Catane), *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9486.
- SPES PAX TIB(i) (Rome), Marini, dans Mai, *Script. vet. nova coll.*, t. V, p. 449, n. 4.
- ΕΙΡΗΝΗ ΟΙ·ΕΝ·ΚΩ (Rome), De Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, édit. fr., 1881, p. 160.
- ΕΙΡΗΝΗ ΟΙ ΕΝ ΘΕΩ (Rome), *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9850.
- PAX TIBI (Ravenne), *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2848, 2850, 2878, 2894.
- PAX TIBI A DO(mino) (Rome), De Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1881, p. 65 sq.
- IPHNI ΟΙ ✱ ΕΝ ΟΥΠΑΝΩ (Pise), Muratori, *Thes. nov. vet. inscr.*, p. 1873, n. 1.
- IN PACE·ET·PET(e)PRO NOBIS (Rome), De Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1873, p. 71.
- IN PACE IVBENTE XPO EIVS (Rome), De Rossi, *ibid.*, éd. fr., 1880, p. 125.
- ΔΙΣΚΕΣΣΙΤ ΙΝ Ρ(Α)ΠΕ (Aïn Temuschent), *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9821.
- ΔΙΣΚΕ(ssit in p)ACE ΔΟ(mini n)OS(T)ΡΙ, Id., *ibid.*, t. VIII, n. 9823.
- (re)QVESQ(it in) PACE (Marses); Cavedoni, *Ragguaglio critico*, Modena, 1849, p. 33 sq.
- SANCTO HISPIRITO VRSO IN PACE (Ficulea), De Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1892, p. 48.
- FIDE SERVATA·CVRSVM CVM PACE PEREGIT (Rome), De Rossi, *Inscr. crist.*, t. II, 1^{re} part., p. x.
- PRECATVS CVM PACE (Rome), Lupi, *Epit. Severæ*, p. 34.
- IN PACE ET IN REFRIGERIVM (Rome), Lupi, *Epit. Severæ*, p. 106.
- IN PA(ce qui)ESCIT (Rome), De Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1875, p. 27.
- DORMI IN PACE (Rome), De Rossi, *ibid.*, 1894, p. 58.
- VIXIT(t)IN PACE (Rome), Armellini, *Il cimitero di S. Agnese*, p. 204-206.
- i) PENE(i)N DEO (Rome), De Rossi, *Roma sott.*, t. II, pl. XLIX-L, n. 10.
- LEONTINA(i)N DEO PAX (Rome), Id., *ibid.*, n. 25.
- i)N PACE ✱ (Rome), Id., *ibid.*, n. 24.
- GENSANE PAX ISPIRITO TVO (Rome), Boldetti, *Osservazioni*, p. 418.
- BESSVLA SPIRITVS TVVS IN PACE (Rome), Id., *ibid.*, p. 420.
- CONCORDI BIBAS IN PACE DEI (Rome), Buonarroti, *Vetri*, pl. v, n. 1.
- DORMIT IN PACE (Rome), Id., *ibid.*, p. 169.
- IN PACE CVM SPIRITA XANTA VALE IN ✱ (Rome), De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 132.
- IN PACE TIBI DEVS REFRIGERIT (Rome), Boldetti, *Osservazioni*, p. 418.
- SECVRVS PACE QVIESCIT (Rome), De Rossi, *Roma sott.*, t. III, pl. XXVIII-XXIX, n. 32 a.
- SPIRITVM CAPRIOLES IN PACE (Rome), Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 102.
- TE IN PACE (Rome), Id., *ibid.*, p. 95.
- IBIT IN PACE (Rome), R. Kanzler, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1895, p. 119.
- DORMIT IN PACE (Rome), Fabretti, *Inscr. antiq.*, c. VIII.
- QVIESC(as) IN PACE (Rome), Marangoni, *op. cit.*, p. 85.
- BICTORINA IN PACE ET IN ✱ (Rome), Boldetti, *Osservazioni*, p. 318.
- CESQVENT IN PACEM ✱ (Rome), Aringhi, *Roma subterr.*, t. I, p. 334.
- GAVDENTIA SVSCIPEATVR IN PACE (Rome), Fabretti, *op. cit.*, c. VIII, p. 570.
- CVM IRENE ET RO(ga)PRO FRATRES TVOS (Rome), De Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1898, p. 233.
- CESSAVIT IN PACE DIE PRIDIE IDVS MARTIAS (Rome), Armellini, *Il cimit. de S. Agnese*, p. 287.
- RECEPTA IN PACE ✱ (Rome), Boldetti, *Osservazioni*, p. 398.
- INGRESSA IN PACE (Rome), De Rossi, *Roma sott.*, t. I, pl. XIX, n. 10.
- BENEMERENTI IN PACE (Rome), De Rossi, *Roma sott.*, t. III, pl. XXIV-XXV, n. 32.

- IN PACE DOMINI NOSTRI ✠ (Rome), Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 69.
 CESQVAS BENE IN PACE (Rome), Buonarrotti, *Osservazioni*, p. 166.
 DIGNA INTER SANCTOS DEVS IVSSIT IN PACE (Rome), Boldetti, *Osservazioni*, p. 58.
 ΕΝ ΕΙΡΗΝΗ ΜΕΤΑ ΤΩΝ ΑΓΙΩΝ (Rome), Boldetti, *op. cit.*, p. 58.
 IN PACE MOR(i)ENTI (Rome), Muratori, *op. cit.*, p. 1890, n. 6.
 EXIIT ET MANET IN PACE (Rome), Muratori, *op. cit.*, p. 1859, n. 9.
 DEPOSITVS IN PACE REFRIGERO (Rome), Id., *ibid.*, p. 1863, n. 9.
 IN SOMNO PACIS (Rome), Boldetti, *Osservazioni*, p. 397.
 I(n) P(ace) (Rome), De Rossi, *Roma sott.*, t. II, pl. XLIX-L, n. 2.
 IN PACE. IN N(omine) ✠ (Rome), L. Rénier, dans Perret, *Catac. de Rome*, t. VI, p. 177; cf. t. V, pl. LXI, n. 11.
 ΔΩΡΜΙΤ·ΙΝ ΠΑΚΕ (Rome), Boldetti, *Osservazioni*, p. 406.
 IN PACE BOTIS (votis) DEPOSITA (Rome), L. Rénier, *op. cit.*, t. VI, p. 160; cf. t. V, pl. XXXIV, n. 93.
 LEA CVM PACE IACET (Rome), De Rossi, *Roma sott.*, t. III, pl. XVIII-XIX, n. 42.
 DVLCIS ANIMA IN PACE (Rome), L. Perret, *Les catac. de Rome*, t. V, pl. XXIV, n. 46.
 BIS·BES (vives) IN PACE (Rome), De Rossi, *Le christ. monum. lxxv exhibentibus*, p. 8.
 TE IN PACE CVM VIRGINTATE TVA (Rome), L. Rénier, dans Perret, *op. cit.*, t. VI, p. 179; t. V, pl. LXV, n. 3.
 VIBAS IN PACE ET PETE PRO NOBIS (Rome), L. Rénier, *op. cit.*, t. VI, p. 182.

On prolongerait indéfiniment ces citations, mais il faut se borner. Sur une inscription romaine nous lisons la formule *in pace* insérée entre deux palmes et l'éloge du défunt se termine en nous disant qu'il fut emporté dans la demeure éternelle : *raptus eterne domus*¹. Nous avons déjà relevé la confusion des fidèles à propos de

GENTIANVS FIDELIS IN PACE QUI VIX
 IT ANNIS XXI MENS VIII DIE
 XVI ET IN ORATIONIS TVIS
 ROGES PRO NOBIS QUIA SCIMVS TE IN ✠

10017. — Inscription de Rome.
 D'après L. Perret, *Les catacumbes de Rome*, t. V, pl. 20, n. 29.

la formule *domus æterna* (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1443) qui ne signifiait qu'un tombeau, ainsi que nous le voyons sur l'épithaphe consacrée par son mari Crescens à Florentina qui néanmoins repose *in pace*² :

FLORENTINA
 QVAE VIXIT ANNOS XXVI
 CRESCENS FECIT
 VENEMERENTI ET SIBI ET
 SVIS DOMV AETERNA
 IN PACE.

Une inscription romaine porte ces mots :

AVRELIA CONSTANTIA QVAE VIXIT
 ANNO XXXIII ET MENSES III DORMIT

IN PACE
 ET IN PRINCIPIO

La formule finale rappelle l'équivalent qui se lit sur d'autres marbres, par exemple : MANET IN PACE ET IN CRISTO. On lit, en effet, dans saint

Jean (VIII, 25), que les Juifs interrogèrent Jésus en lui disant : *Tu quis es?* Il leur répondit : *Principium qui et loquor vobis*, ce que les Pères de l'Église entendent ainsi : « Je suis le *principium* ». C'est l'interprétation qu'en donnent saint Augustin, saint Ambroise, saint Grégoire le Grand, saint Fulgence. D'ailleurs Jésus avait dit : *Ego sum alpha et omega, principium et finis*. Il semble donc qu'on puisse ici interpréter les mots *in principio* comme équivalent à *in Christo*.

Faisons remarquer en terminant que si la formule *in pace* se rencontre surtout à Rome, en Italie, en Gaule et en Afrique, il faut se garder de trop localiser. Certainement *Fidelis in pace* et *in pace fidelis* sont plus employés à Carthage et dans l'Afrique proconsulaire que nulle part ailleurs, mais rappelons que nous la lisons à Rome (fig. 10017).

GENTIANVS FIDELIS IN PACE QVI VIX
 IT ANNIS XXI MENS VIII DIE



XVI ET IN ORATIONIS TVIS
 ROGES PRO NOBIS QUIA SCIMVS TE IN ✠

et voici la même formule en sens inverse, également à Rome, sur une inscription cémétériale de l'année 404³ :

HIC IACIT EREDAM QVE
 VIXII IN PACE FEDELIS



ANNIS PM XX CONSV
 LATVM DN HONORI VI
 DEPOSVIT NONIS OCTOBRIS

H. LECLERCQ.

PAYSAGE. — Dans les plus anciens monuments de la peinture chrétienne nous avons déjà signalé les essais de paysage que conserve la catacombe de Domitille (voir *Dictionn.*, t. I, au mot ARBRES, col. 2693, fig. 880). On doit reconnaître qu'il y a là une réminiscence de la décoration pompéienne plutôt qu'une étude directe de la nature. Interprété de cette manière, le paysage est une composition artificielle à intentions symboliques. Vers le même temps, les plus anciens artisans décorateurs des catacumbes s'exer-

¹ Marangoni, *Acta de Victorini*, p. 127; Muratori, *Thes. nov. veter. inscrip.*, p. 1837, n. 10; L. Rénier, dans L. Perret, *Catac. de Rome*, t. VI, p. 146, cf. t. V, pl. VIII, n. 13. — ² Fabretti, *Inscr. domest.*, p. 114. — ³ Bottari, *Pittura e scul-*

ture, t. III, p. 118, n. 27; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, p. 227, n. 533; C.-M. Kaufmann, *Die sepulcralen Jen-seitsdenkmäler der antike und des Urchristentums*, in-fol., Mainz, 1900, p. 50 : *Die teleologischsepulcrale Paxformel*.

cent sur les parois de la *Cappella greca* (voir ce nom) et abordent la représentation des scènes bibliques destinées à un long succès; mais à ces débuts, ils esquissent un paysage. Qu'il s'agisse de Moïse frappant le rocher ou de la résurrection de Lazare on entrevoit un monticule ou un arbre, ou enfin un détail quelconque, deviné plutôt qu'aperçu, mais destiné à *situer* la scène représentée. Cette préoccupation sera vite délaissée et les figurines bibliques viendront se coller platement sur la paroi, sans aucun détail topographique. Daniel, l'orante, Abraham ou Jonas sont accompagnés du symbole indispensable à leur interprétation; le personnage et le symbole ont la rigidité d'une découpe qui n'appartient à rien, ne se rattache à rien. Le bon Pasteur lui-même est ainsi traité; il a eu d'abord des arbres, de hautes herbes, un troupeau dispersé ou rassemblé d'après les accidents du sol, on n'a pas tardé à renoncer à ces concessions. C'est tout au plus si on a consenti à lui accorder deux brebis aussi rigides que les lions de Daniel et les chameaux de saint Ménas. Le souvenir des compositions alexandrines et de l'art hellénistique se laissait encore sentir dans les tableaux qui ornaient les parois de la crypte d'Ampliatius; on n'en retrouve plus rien dans les compositions majestueuses mais froides et compassées qui représentent le Christ entouré des apôtres plaqués sur un mur où on consent quelquefois à figurer un portique. Du IV^e au IX^e siècle, le paysage ne trouve plus sa place, il est sacrifié à la simplification voulue et poursuivie sans répit. On décompose les groupements construits selon les règles de la perspective linéaire, un portique rend les mêmes services sur un sarcophage qu'une charmille de beaux arbres, troncs ou colonnes n'ont d'autre utilité que de limiter les niches où viennent s'entasser les personnages isolés ou conjugués, alignés et immobiles. Non seulement le paysage a disparu, mais la perspective n'est plus comprise, plus observée. Si on observe encore des groupements construits suivant les règles de la tradition hellénistique, c'est une survivance qui achève bientôt de s'en aller. Dans cet art disparaissent les ombres portées, les perspectives sont remplacées par des fonds plats et foncés, les personnages ne se détachent plus sur la nature, mais sur du feutre. L'illusion est condamnée, le plein air est méconnu, la conception orientale prévaut, celle de l'illustration par séries continues de scènes indépendantes. Les dernières fresques n'offrent plus rien à retenir. Le bas-relief est également appauvri. C'est à la mosaïque et à la miniature de tenter une réaction méritoire. La coupole de Sainte-Constance à Rome offre un joli paysage champêtre, gazons, ruisseaux, amours folâtrant qui à la pêche, qui à la chasse. Les deux petites coupoles qui représentent le don de la Loi à Moïse figurent la scène dans un paysage de palmiers. Quelques autres absides des basiliques romaines, celles de Sainte-Marie-Majeure et de Saint-Jean de Latran, par exemple, s'essayaient aussi à interpréter le thème si joyeusement traité à Sainte-Constance. Mais la tentative magistrale se trouve à Ravenne. Le palais de Théodoric et le port de *Classis* ne sont que des plans cavaliers, c'est au mausolée de Galla Placidia que nous voyons la plus noble réussite: le bon Pasteur avec son troupeau dispersé dans une prairie. Rien ne peut soutenir la comparaison avec cette œuvre magistrale (voir *Dictionn.*, t. XIV, col. 2337, fig. 9898). L'abside de Sainte-Pudentienne offre un groupement ou, plutôt, un entassement d'édifices auquel il est impossible d'appliquer le nom de paysage, c'est, si l'on veut, une vue à vol d'oiseau (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 237, fig. 8524).

¹ César, *De bello gallico*, l. V, c. XII, XXIII, XXV; l. VIII, c. XLVI, XLIX, LIV; cf. Raoux, *Dissertation historique sur l'ori-*

La miniature prend sa revanche: Rouleau de Josué, Cosmas Indicopleustes, Grégoire de Nazianze, Psautier Chloudof, Genèse de Vienne, nous les avons déjà étudiés et analysés, ce n'est pas un article de *Dictionnaire* qu'un pareil sujet réclame, c'est un livre compact avec sa riche illustration. Souhaitons qu'un jeune érudit nous donne l'*Histoire du paysage dans l'art chrétien*.

H. LECLERCQ.

PAYS-BAS. — I. *Belgium* et *Belgica*. II. Période celtique. III. Belgique romaine. IV. Les deux Germanies. V. Divisions de la *Belgica I^a* et de la *Belgica II^a*. VI. L'organisation des cités et des municipes. VII. L'état des personnes. VIII. L'armée. IX. La civilisation romaine en Belgique. X. Origines chrétiennes. XI. Premières invasions germaniques. XII. La frontière linguistique. XIII. L'établissement des Francs saliens. XIV. Aire d'expansion des Francs ripuaires. XV. Le royaume franc. XVI. La colonisation franque salienne. XVII. Les vallées de l'Escaut et de la Lys. XVIII. Véritables limites du royaume franc salien. XIX. La colonisation du Brabant. XX. Un domaine en Brabant au IX^e siècle. XXI. Colonisation de la Flandre maritime. XXII. La Belgique mérovingienne. XXIII. Les institutions du royaume franc. 1. Lois. 2. Chroniques. 3. Capitulaires. 4. Diplômes. 5. Chartes. 6. Relevés de biens. 7. Testaments. 8. Bulles papales. 9. Actes des conciles. 10. Formules. 11. Hagiographie. 12. Lettres. XXIV. La royauté. XXV. Ses résidences. XXVI. Les divisions administratives: 1. Le *pagus*. 2. La centaine. 3. Le duché. 4. Le village. XXVII. Les fonctionnaires: 1. Le comte. 2. Le duc. 3. Les *missi*. 4. Les centeniers ou *thungini*. XXVIII. Les finances. XXIX. L'évangélisation des Francs. XXX. Réorganisation des diocèses. XXXI. L'apostolat de saint Amand. XXXII. Dans le pays de Gand. XXXIII. Dans le pays de Tongres-Maestricht. XXXIV. Les établissements monastiques. XXXV. L'évangile chez les Frisons. XXXVI. La réorganisation ecclésiastique. XXXVII. La Belgique carolingienne. XXXVIII. La situation économique. XXXIX. La situation économique (suite). XL. Développement des villes suivant les régions. XLI. L'influence française au XIII^e siècle.

I. *BELGIUM* ET *BELGICA*. — Le premier de ces noms s'appliquait, avant le début de notre ère, à une région occupée par un groupe de peuples établis dans le nord-ouest de la France et dont le plus important était désigné sous le nom de Bellovaques en Beauvoisis. Le *Belgium* se trouvait donc en dehors de la région désignée de nos jours sous le nom de Belgique¹. La victoire qui livra la Gaule à César anéantit pour un temps la nationalité gauloise et lui substitua la puissance romaine. Celle-ci infligea à sa conquête des appellations d'une clarté suffisante et ce fut ainsi que le *Belgium* demeura à peu près reconnaissable sous les vocables de *Belgica I^a* et *Belgica II^a* qui sous-entendaient le mot *provincia* ou le mot *Gallia*. Cette forme dura jusqu'aux invasions du V^e siècle et fit place à celle qu'imposa le peuple vainqueur, les Francs. Désormais, il y eut un royaume des Francs, qui, par suite de bonds successifs, s'étendit jusqu'aux Pyrénées et ce fut la *Francia*.

Ce nom s'appliquait depuis les bouches de l'Escaut jusqu'au-delà de la Garonne, et depuis le Rhin et le Rhône jusqu'à l'Océan avec des sous-divisions importantes comme la Neustrie, l'Austrasie, l'Aquitaine, la Provence, etc. Pendant la durée de la dynastie mérovingienne, l'instabilité des frontières fut la règle contre laquelle parurent réagir les premiers carolin-

gine du nom de Belges et sur l'ancien Belgium, dans *Nouveaux mémoires de l'Acad. roy. des sc. et b.-l. de Bruxelles*, t. III, 1926.

giens; mais les dimensions de l'empire de Charlemagne étaient tellement désordonnées que son héritage entraîna le retour aux partages et le traité de Verdun créa trois royaumes taillés dans l'immense *Francia*¹. Force était de les distinguer sous peine de les confondre et la répugnance des peuples à abandonner le vocable qui consacrait leur nationalité induisit à adopter une triple appellation. Désormais il y eut une France occidentale, une France orientale qui est l'Allemagne actuelle et la France qui ne porta que ce nom et dont le souvenir s'est conservé dans les noms de Saint-Denis-en-France et d'Ile-de-France (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 67-70). Le temps amena la disparition des adjectifs *orientalis* et *occidentalis* qui firent place à des appellations nouvelles.

Nouvelles serait trop dire, car le bouleversement causé par les invasions n'avait pas effacé tout souvenir des expressions géographiques en usage dans le passé. *Belgium* persistait dans le souvenir et le langage sous la forme *Belgica*. Il y eut mieux et tel écrivain, brouillé avec la grammaire et la syntaxe, prenait plaisir à montrer à ses lecteurs qu'il n'avait pas oublié l'ancienne géographie de la contrée et savait encore distinguer entre Belgique I^{re} et Belgique II^{me}, Grégoire de Tours écrit donc : *Apud Belgicæ secundæ provinciam, id est suburbano Remensis urbis*²; Bède : *Britannia habet a meridie Galliam Belgicam*³; Paul Diacre : *Ego autem in Gallia Belgica in loco qui Totonisvilla (Thionville) dicitur constitutus...*⁴; Prudence de Troyes : *Dedit filio suo Karolo maximam Belgarum partem*⁵. C'était assurément quelque chose, mais pas assez pour imposer le nom, du moins il évitait l'oubli.

Il y eut plus et mieux. Un jour vint où les chroniqueurs s'avisèrent de retrouver l'origine du mot *Belgica* et voici ce qu'ils découvrirent. Un certain roi *Belgius* avait fondé la ville de *Belgis*, c'est ce que nous lisons dans les *Gesta Trevirorum*, au XII^e siècle, pour qui *Belgis* est tout simplement Trèves; *Gallia cornata postea dicta est Gallia Belgica a Belgio Trebitorum duce, a cujus nomine Trebiris dicitur Belgis, qui alio nomine dicitur Olevia*⁶ et, d'après cela, Hughes de Flavigny, *Belgica autem Gallia pars est Gallie dicta a civitate quæ Belgis dicitur, quæ est Treveris*⁷. Ainsi, pour les uns, *Belgis* était Trèves, pour d'autres c'était Bavi⁸, où cette étymologie fantaisiste obtint un si grand succès qu'un bourgeois de cette ville, Jean Lemaire, s'affubla du nom de Lemaire de Belges, et le sobriquet lui est resté.

Mais c'était là pur divertissement d'érudits ignoré de la foule. Celle-ci consentait alors à désigner un pays et le peuple qui l'habitait par le nom du souverain qui y régnait. Le royaume éphémère de Lothaire II donna naissance à une Lotharingie qu'on francisa sous le nom de Lothier qui disparut, comme le duché qui lui servait de support, à la fin du XI^e siècle, pour subsister dans la langue protocolaire sous la forme de « duc de Lothier » jusqu'à la Révolution française.

A défaut de ce nom de Lothier, les populations n'en eurent aucun pour les désigner collectivement; il y eut des Flamands, des Brabançons, des Hennuyers, des Lossains, il n'y eut pas de Belges. Et cependant les provinces ainsi nommées se trouvaient groupées sous une maison régnante, celle des ducs de Bour-

gogne. Ceux-ci avaient un état en deux pièces, ils ne se donnèrent pas la peine de lui trouver un vocable et, suivant qu'ils résidaient à Dijon ou à Gand, ils désignaient la partie où ils ne se trouvaient pas par cette périphrase : « nos pays de par deçà » et « nos pays de par delà ». Cette terminologie variait selon que le souverain résidait dans les provinces belges ou ailleurs. Quand vint le règne de Charles-Quint, on adopta cette locution « nos pays d'embas ». Le mot fit fortune et donna naissance à la forme abrégée de « Pays-Bas », qui fut en usage depuis le règne de Charles-Quint jusqu'à celui de Léopold II d'Autriche. La sécession des provinces septentrionales, au XVI^e siècle, n'y changea rien; on les nomma les Provinces-Unies, les autres conservèrent le nom de Pays-Bas.

Ce fut la révolution brabançonne qui ressuscita le nom de Belgique. Le 10 janvier 1790, il fut décidé par les États généraux que les provinces soulevées prendraient le nom d'*États belgiques unis*, ce qui, grâce à un pluriel, sauvegardait l'autonomie provinciale à laquelle les auteurs de la révolution étaient passionnément attachés. Mais ce n'était qu'un *cas*, le nom lui-même avait retrouvé sa place dès le XV^e siècle dans la langue des latinistes. Le plus ancien écrivain du XV^e siècle qui parle des Belges et de la Belgique au sens moderne du mot est Ange de Viterbe, peu après 1468. Dès lors, l'appellation rentre en usage et, à partir de 1750, on commence à employer, concurremment avec Pays-Bas, les termes de Belgique et de Belges⁹.

II. PÉRIODE CELTIQUE. — On connaît, mais il faut toujours revenir à ces quelques lignes de Jules César : *Gallia est omnis divisa in partes tres, quarum unam incolunt Belgæ, aliam Aquitani, tertiam, qui ipsorum lingua Celtæ, nostra Galli appellantur. Hi omnes lingua, institutis, legibus inter se differunt*; et les limites de la Belgique sont ainsi déterminées : *Gallos... a Belgis Matrona et Sequana divisit*¹⁰. Chacun de ces trois peuples avait sa langue, ses institutions et ses mœurs, quoique au dire de Strabon, entre Belges et Celtes la différence fût légère : *Οἱ μὲν δὴ τριγῆ διήρουν, Ἀκυϊτανούς καὶ Βέλγας καλοῦντες καὶ Κέλτας· τοὺς μὲν Ἀκυϊτανούς τελείως ἐξηλλαγμένους οὐ τῆ γλώττῃ μόνον, ἀλλὰ καὶ τοῖς σώμασιν, ἐμπερεῖς Ἰθηροσι μᾶλλον ἢ Γαλάταις· τοὺς δὲ λοιπούς Γαλατικούς μὲν τὴν ὄψιν, ὁμογλώττους δ' οὐ πάντας, ἀλλ' ἐνίους μικρὸν παραλλάττοντα ταῖς γλώτταις καὶ πολιτεῖα δὲ καὶ οἱ βίαι μικρὸν ἐξηλλαγμένοι εἰσίν*¹¹. Pour Strabon, les Aquitains forment une race distincte par la langue et par l'aspect physique, et sont plus proches des Ibères que des Gaulois, tandis que Celtes et Belges différaient de langage, et encore n'était-ce que des variétés de dialectes. Cela même disparaissait petit à petit : *Temporibus prisicis, dit Ammien Marcellin*¹², *cum laterent hæ partes ut barbaræ, tripartitæ fuisse creduntur in Celtas eosdemque Gallos divisæ, et Aquitanos et Belgas*. Quant au texte de Diodore de Sicile qui fait les Celtes absolument distincts des Gaulois¹³, il paraît susceptible d'explication¹⁴.

Quelle est l'origine des Belges? C'est encore César qui répond : *Plerosque Belgas esse ortos a Germanis, Rhenumque antiquitus tractos...*¹⁵. Venus de Germanie, cela paraît certain, les Belges pénétrèrent en Gaule par le Nord-Est, mais ils ne s'ensuit pas qu'ils

sion royale d'histoire, Bruxelles, t. LXXVIII, 1909, p. CII-CXXI. — ¹⁰ César, *De bello gallico*, l. I, c. I. — ¹¹ Strabon, *Geogr.*, l. IV, c. I. — ¹² Ammien Marcellin, *Hist.*, l. XV, c. XI. — ¹³ Diodore de Sicile, l. V, c. XXXII. — ¹⁴ Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Les Celtes, les Galates*, dans *Revue archéologique*, t. XXX, 1875, p. 12 sq.; *Revue celtique*, t. II, p. 251-254; Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, in-8°, Paris, 1872, t. II, p. 193. — ¹⁵ César, *De bello gallico*, l. II, c. IV.

¹ G. Kurth, *La France et les Francs dans la langue politique du Moyen Age*, dans *Rev. des quest. hist.*, t. LVII, 1895, p. 337-399. — ² Grégoire de Tours, *Miracula sancti Juliani*, c. XXXII. — ³ Bède, *Hist. eccles. Anglorum*, l. I, c. I. — ⁴ Paul Diacre, *Histor. Langobardor.*, l. I, c. V. — ⁵ Prudence de Troyes, *Annales*, ad. ann. 837. — ⁶ *Gesta Treviror.*, c. VII, dans *Mon. Germ. hist.*, t. VII, p. 134. — ⁷ *Chronicon*, I, dans *ibid.*, t. VIII, p. 291. — ⁸ *Ibid.*, t. XXX, p. 87-88. — ⁹ G. Kurth, *Notre nom national*, dans *Bulletin de la Commis-*

fussent Germains car on n'observe aucun fait, pas le moindre vestige d'institution qui impose entre Gaulois du Nord et leurs congénères du Centre les différences essentielles qui séparaient la race gauloise de la race germanique¹. La philologie appliquée aux noms de lieux et aux noms d'adultes est venue confirmer cette observation. Des vocables tels que Boduognat, Induciomare, Ambiorix, Cingétorix, Dummorix, portés par un Nervien, un Trévire, un Éburon, un Trévire, un Éduen font songer à Vercingétorix, un Arverne et sont tous celtiques. On sait du reste que la langue celtique se maintint longtemps en Gaule². Parmi les noms portés par les particuliers à l'époque impériale, il s'en trouve un grand nombre qui pour être portés par des Belges ou par des Trévires n'ont absolument rien de germanique, tels que Iaisius, Incorilla, Ioimarus, Ioincatus, etc.³. Tels noms portés par des Belges évoquent des homonymes, ou peu s'en faut, portés par des Celtes de la Pannonie : *Viirvicus* et *Vervicius*; *Nertomarius* et *Nertomarus*; *Molto* (femme) et *Maltu* (femme); *Verantanus* et *Verondacus*; enfin *Ecceaios* et *Ecceio* sur une médaille belge et sur une monnaie pannonienne⁴. Parmi la population de nos jours, on retrouve la survivance de noms celtiques; le plus caractéristique est Warocqué et Warocqué, qui vient de *Warochus*⁵.

Les noms des peuples belges ont une physionomie celtique, par exemple : Atrebates⁶, Caleti, Veliocasses, Viromandui, Ambiani, Éburons, Ménapiens, Ambivariti, Condrusi. Les noms de lieux ont encore de sérieux progrès à accomplir, mais le mémoire de Grandgagnage, *Sur les anciens noms de lieux de la Belgique orientale*⁷ conserve toute sa valeur; pour les noms wallons il faut se tourner vers le celtique et les comparaisons avec la toponymie de la Grande-Bretagne et de l'Irlande⁸.

Fleuves et rivières ont conservé leurs noms celtiques : *Mosa* (la Meuse), *Scaldis* (l'Escaut), *Samara* (la Sambre), *Isara* (l'Yser) et en France l'Isère, en Bavière l'Isar.

Voici encore une moisson de noms celtiques : *Orolaunum* (Arlon), *Epoissum* (Ivoir), *Tencera*, *Rondium*, *Ferisne*, *Catualium*, *Dumno*, *Icorigium* (dont les noms se lisent encore sur la Table de Peutinger); *Condale* qui s'applique à tous les Condé (signifie : confluent); *Deonantum* (Dinant) ou le mot *nan*, *nant* signifie : ruisseau; Ghlin, Glons sous lesquels on retrouve *glean*, *glin*, *glynn* qui signifie : vallée; et les terminaisons *dunum*, hauteur; *durum*, forteresse (*Batavorum* = Dour, en Hainaut); *briva*, gué.

On peut avancer que les Belges appartenaient à la race celtique, ils en ont transmis le type à leurs descendants actuels : stature élevée, carnation blanche, yeux clairs, chevelure blonde. On retrouve ces traits essentiels dans la description d'Ammien Marcellin qui les avait observés pendant ses campagnes en Gaule : *Celsioris staturæ et candidi pæne Galli sunt omnes, et rutili, luminumque torvitate terribilis, avidi*

*jurgiorum et sublatius insolescentes. Nec enim eorum quemquam adhibita uxore rixantem, multo fortiore et glauca, peregrinorum ferre poterit globus : tum maxime cum illa inflata cervice suffrendens, ponderansque niveas ulnas et vastas, admistis calcibus emittere cæperit pugnos*⁹.

Au temps de César, les populations qu'on peut rassembler sous la dénomination générale de peuples belges étaient¹⁰ :

1° *Remi*, les Rémois, avec les *Tricasses* (Reims); 2° *Bellovaci*, les Bellovaques (Beauvais); 3° *Suessiones*, les Suessions (Soissons); 4° *Nervii*, les Nerviens avec les *Centrones* et d'autres moindres (Hainaut, Brabant Namur); 5° *Atrebates*, les Atrebates (Artois); 6° *Ambiani*, les Ambiens (Amiens); 7° *Morini*, les Morins (Flandre Occidentale, Boulonnais); 8° *Ménapii*, les Ménapiens (emplacement incertain entre la rive droite du Rhin, vers la Gueldre, le littoral de la mer du Nord et l'embouchure de l'Escaut). Du 1^{er} siècle avant notre ère au 1^{er} de notre ère, les Ménapiens, refoulés à l'Est par les Germains, se dirigent vers la Flandre. Sur une inscription latine trouvée à Ewich, entre Xanten et Essembach, on lit : *Mercurio sac(rum) civi(tas) Me(napiorum)*¹¹; 9° *Caletes*, les Calètes (pays de Caux); 10° *Veliocasses*, les Véliocasses (Vexin); 11° *Veromandui*, les Veromanduiens (Vermandois); 12° *Eburones*, les Éburons, clients des Trévires, entre la Meuse et le Rhin, et, en partie, à l'ouest de la Meuse, dans les provinces d'Anvers et de Limbourg; 13° *Aduatuca*, les Aduatuques, entre les Nerviens et les Éburons, sur la Meuse; 14° *Treviri*, les Trévires, avec leurs clients, les *Condrusi*, vers la Moselle, les Ardennes, le Condroz; 15° *Mediomatrici*, les Médiomatrices (pays messin); 16° *Leuci*, les Leuques, à Toul.

Ces trois derniers peuples ne sont pas désignés expressément par César, mais ils se retrouvent inclus dans sa définition géographique de la Belgique. Quant aux *Ambivarites* qu'il situe sur la rive gauche de la Meuse (IV, ix) on ne sait où les caser, il se pourrait qu'ils fussent une tribu ménapienne.

Strabon parle de quinze peuples : *Τούτων δὲ τοῦς Βελγας ἀρίστους φασίν, εἰς πεντεκαίδεκα ἔθνη διηρημένους*; dans ce nombre il ne cite ni les Aduatuques, les Veliocasses et les Veromandui; mais il comprend les *Veneti* et les *Osismi* (du Morbihan et du Finistère).

Il paraît bien arbitraire, pour ne pas dire plus, d'évaluer le chiffre de la population belge au début de notre ère. César parle de 306 000 hommes armés dans la campagne de 57; mais avait-il quelques données sûres de statistique?

Nous ne nous étendons pas ici sur les institutions malgré l'intérêt qu'elles offriraient, mais elles appartiennent à des études qui ne sont pas abordées dans le *Dictionnaire*, nous dirons quelques mots des mœurs qui reparaissent sous certains aspects à l'époque que nous nous appliquons à faire connaître.

De tous les Gaulois, les Belges avaient conservé avec le moins possible d'altération leurs mœurs primi-

¹ Roger de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, 3 vol., Paris, 1873. — ² Code Théodosien, l. II, *De legatis*, autorisation de faire des *fidei* commis *sermone gallico*, sous Alexandre-Sévère; Sidoine Apollinaire, *Epist.*, l. III, ep. III; Ausone, *Epiced. in patr.*, v. 9 sq.; *Ord. urb. nob.*, v. 160; Sulpice Sévère, *Dial.*, l. I, c. XXVII; Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. I, c. XXXII. — ³ Cf. Creuly, *Noms supposés gaulois*, dans *Revue celtique*, t. III, p. 153 sq., 297 sq.; H. Thédénat, *Liste des noms gaulois tirés des inscriptions*, dans *Revue celtique*, t. VIII, p. 378. — ⁴ F. de Sauley, *Aperçu général de la numismatique gauloise*, dans *Revue archéologique*, 1886, t. I, p. 419; Pictet, *Étude sur les noms d'hommes gaulois*, dans même revue, 1865, t. II, p. 120. — ⁵ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. XVI; cf. Zeuss, *Gramm. celtica*, p. 132. — ⁶ En ancien irlandais *atreba* signifie « habitat »;

cf. Zeuss, *Grammatica celtica*, p. 354, 866. — ⁷ F.-Ch.-J. Grandgagnage, *Étude sur quelques noms anciens de lieux situés en Belgique orientale*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. III, 1853. Pour les noms germaniques, Förstermann, *Aldeutsches Namenbuch*, 2^e édit., Nordhausen, 1871; Aug. Vincent, *Les noms de lieux de la Belgique*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. LXXXVIII, 1927, p. 342-343. — ⁸ Edmonds, *Traces of history in the names of places*, 1869; Joyce, *The origin and history of Irish names of places*, 1870; Taylor, *Words and places*, 1865. — ⁹ Ammien Marcellin, *Hist.*, l. XV, c. XII. — ¹⁰ César, *De bello gallico*, l. II, c. IV; l. IV, c. VI, IX; l. V, c. XXXIX. — ¹¹ Schuermans, *Épigraphie romaine de la Belgique*, dans *Bulletin de la Commission d'art et d'archéologie*, t. VIII, p. 229.

tives. A mesure que s'allongeaient les routes, la communication avec la Méditerranée se faisait plus lente, plus onéreuse et moins séduisante aux regards d'une population à moitié ensevelie parmi ses forêts et ses marécages. D'ailleurs des préventions rendaient ces pays lointains peu accessibles aux marchands italiens et orientaux. Les Nerviens faisaient bonne garde à la frontière de leur territoire, ils s'opposaient à l'importation du vin auquel ils préféraient la cervoise (*cerevisia*) qu'on peut comparer à la bière et l'hydromel; ces boissons leur procuraient les lourds plaisirs de l'ivresse qu'ils préféraient à tous les autres.

Les habitations consistaient en cabanes grossières faites de bois et de chaume; c'étaient des huttes d'où la fumée s'échappait par l'ouverture centrale du toit probablement assez étroite pour laisser le moins de place possible au passage de la pluie et de la neige. Le sol de ces habitations se composait d'une couche de terre battue sur laquelle on s'étendait sur des peaux de bêtes ou sur des tas de paille. Les habitants étaient groupés et formaient des villages (*vici*) ouverts, sans aucune enceinte protectrice. Dans la campagne, il n'était pas rare de rencontrer des installations isolées que César dénomme *œdificia*, et qui représentaient quelque chose d'approchant à ce qu'on nomme aujourd'hui, une ferme, ou encore une « grosse maison ». Quant aux *oppida* (voir *Dictionn.*, t. XII, à ce mot) c'étaient de véritables villes fortifiées, mais les *castella* avaient une destination occasionnelle, il était d'usage de ne s'en servir qu'en temps de guerre. Parmi les peuples belges qui possédaient des *oppida* nous connaissons, d'après le renseignement que donne César : les Aduatuques, les Éburons, les Bellovaques, les Nerviens, les Rémois et les Suessions.

Le vêtement était celui que nous avons fait connaître d'après divers monuments, les braies (*braccæ*) (voir *Dictionn.*, t. II, à ce mot) ayant l'aspect d'un large pantalon qu'on retrouve de nos jours chez les ouvriers de quelques professions manuelles, terrassiers par exemple. Le haut du corps était protégé par un vêtement aux couleurs variées et on recourait aussi au *sagum* qui était, sous le nom de « saye » fort oublié de nos jours mais encore en usage dans quelques contrées, une sorte de plaid à carreaux du type dit écossais.

L'alimentation devait être assez peu variée, quoique les troupeaux fussent la principale richesse de ces peuples qui élevaient le gros bétail et se nourrissaient de préférence avec du pain et du porc. Les bœufs servaient au labour, les vaches procuraient le laitage et tout ce qu'une ménagère sait façonner avec le lait et les œufs, c'est-à-dire des fromages et le reste.

La culture du sol ne produisait que des récoltes médiocrement abondantes parce qu'on ignorait la culture intensive et qu'on avait principalement recours aux jachères; il est vrai que dans certains cantons voisins du Rhin, on utilisait la marne pour l'amendement des terres. Tous les peuples belges cultivaient les céréales, ce qui procurait une importante ressource; on connaissait aussi la culture des fruits dont Plin fait l'éloge.

Les Gaulois et les Belges, leurs congénères avaient recours à divers procédés industriels; notamment la fabrication du savon, celle du pain au moyen de la levure de bière; enfin on leur attribue l'invention des tonneaux¹.

III. BELGIQUE ROMAINE. — Après une période celtique sur laquelle on sait peu de chose et qui commence vers le milieu du premier millénaire avant Jésus-Christ, on voit, vers l'an 250 avant notre ère,

une population de même race et de même langue, franchir le Rhin et refouler les Celtes. Ces envahisseurs sont les Belges; ils ne sont pas entièrement purs de sang germain et s'établissent dans les bassins de l'Escaut et de la Meuse. Ils y rencontrent des tribus assez exactement localisées pour qu'on puisse situer les Atrébates dans l'Artois, les Morins dans le bassin de l'Yser, les Ménapiens en Flandre dans le Brabant septentrional, les Nerviens dans le Hainaut et le Brabant méridional, les Trévires dans l'Ardenne et la vallée de la Moselle. Un peu plus tard, semble-t-il, une nouvelle tribu portant le nom d'Éburons passa le Rhin et s'implanta dans le Limbourg, la Hesbaye, le Condroz et la Famenne. Le pays de Namur était peuplé de purs Germains appelés Aduatuques.

Ces tribus pouvaient présenter entre elles certaines différences de civilisation, elles n'en offraient pas moins un trait commun qui était leur supériorité sur les Germains d'Outre-Rhin, supériorité explicable par leurs relations avec les Celtes de la Gaule et l'influence lointaine mais encore réelle des rapports entretenus avec les populations latines ou grecques du bassin de la Méditerranée. A quelle cadence se faisait le progrès parmi les tribus belges, on ne peut le dire, mais la nécessité pour elles de se défendre de l'avidité des Germains y entretenait des vertus belliqueuses qui sont la plus solide promesse d'un avenir glorieux. Le funeste conquérant que Rome envoya contre les Belges, les vainquit et les asservit un demi-siècle avant le début de notre ère. Les divisions qui régnaient entre les tribus firent plus pour leur défaite que la stratégie de César et l'endurance des légions romaines. Il fallut plusieurs campagnes et des cruautés atroces pour soumettre ces Belges dont il ne se souvenait plus tard que pour leur rendre un hommage involontaire : *Gallorum omnium fortissimi sunt Belgæ*. Ce qui en demeurait au moment de la grande révolte de Vercingétorix n'était plus en mesure de s'unir au chef de génie qui appelait à lui toutes les forces de la Gaule et d'empêcher avec lui la ruine de l'indépendance en échange de laquelle Gaulois et Belges subirent quatre siècles d'une prospérité plus apparente que réelle. Mais il y eut alors une période au cours de laquelle le pays connut une longue paix de trois siècles qui a fait excuser et pardonner beaucoup d'autres choses. Ce fut en l'an 57 avant notre ère que César arriva dans le nord de la Gaule et commença cette suite de campagnes qui nous conduit jusqu'à l'an 51; après son retour en Italie, les Belges ne tentèrent pas de profiter des chances que pouvait leur offrir la guerre civile pour secouer la domination romaine. Sous l'Empire, le souvenir des atrocités persista et détourna les Belges des révoltes générales; on ne peut signaler que des soulèvements bientôt réprimés. Ni Sacrovir l'Éduen (en 21), ni Julius Vindex à Lyon (en 68), ni Julius Civilis (en 70) ne réussirent à entraîner la masse de tribus belges. Cette dernière insurrection avait soulevé les Bataves, les Frisons, les Canninéfates, unis aux Germains d'Outre-Rhin; ce fut en vain et, depuis lors, Belges et Germains ne firent plus aucune tentative contre les Romains.

Au milieu du III^e siècle, l'empire éphémère de Postumus dura dix ans (258-268) sur la Gaule, l'Espagne et la Bretagne, mais l'esprit national gaulois n'y fut pour rien. S'il en fut ainsi en Gaule, à plus forte raison dans la partie septentrionale de cette province où les Romains n'auraient pas toléré l'insurrection permanente de quelques peuplades du bord de l'Escaut; insurrection qu'ils avaient les moyens de réduire rapidement. Au surplus, dans toutes les parties de la

¹ H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux en France*, p. 82;

La Gaule au moment de la conquête romaine, dans *Revue celtique*, t. VIII, p. 205.

Belgique actuelle on a découvert des traces de nombreuses constructions romaines¹ qui contredisent ouvertement cette prétendue indépendance. « Ce qui est vrai, c'est que la région sablonneuse, peu cultivée encore et où la population était moins dense, reçut moins complètement l'empreinte de la civilisation méridionale, et plus tard, quand les Francs l'envahirent, ils purent en effacer les traces, tandis qu'au midi de la Forêt Charbonnière, dans la zone la plus fertile qui comptait des agglomérations plus nombreuses, le caractère roman demeura indélébile². »

Désormais liée au sort de Rome, la Belgique connut une longue période de paix que rien ne semblait devoir menacer, tellement les barbares avaient peu de cohésion entre eux. Cette circonstance permit à la prospérité matérielle de prendre un large essor, il y eut en même temps un important développement intellectuel et moral. Une paix trop prolongée débilita les caractères, les détrempea pour ainsi dire par l'habitude de la jouissance qui amollit la pensée du sacrifice et qui subordonne à l'amour et à la recherche d'une vie molle, l'amour même de la liberté. Dès lors, le III^e siècle connaît le despotisme de l'armée à l'abri duquel s'édifie le monument d'absolutisme sur le plan tracé par les juristes. La fin de ce même siècle amène l'anarchie, le démembrement de l'État et l'ébranlement produit par le mouvement des barbares.

Il est bien certain que les Belges laissés à eux-mêmes eussent lutté contre la poussée d'invasion toujours menaçante du côté du Rhin, il est à tout le moins douteux que leurs efforts eussent toujours réussi à contenir et à refouler les Germains. L'union, qui fait la force, n'existait pas entre les tribus et ce fut l'occupation romaine qui, seule, put dresser une frontière militaire longtemps infranchissable le long du fleuve où s'échelonnaient les campements de Remogen, de Bonn, de Cologne, de Neuss, de Xanten et de Lugdunum. Il ne fallait rien moins pour assurer le progrès de la civilisation en face des hordes toujours prêtes à venir brûler, saccager, massacrer. Une province romaine fut créée sous le nom de *Gallia Belgica*, elle s'étendait jusqu'au nord de la Seine et fut divisée au IV^e siècle en *Belgica prima* et *Belgica secunda*. Il ne fut plus question de tribus, on superposa à cette appellation le terme de *civitates* qui, comme nous l'avons montré pour la France, est inexactement traduit par « cités », si on donne à ce terme le sens de ville (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1311), mieux vaut y voir le sens de district administratif. On eut ainsi une cité des Atrébates dont le chef-lieu était *Nemetacum* (Arras), une cité des Morins avec Thérouanne comme capitale; une cité des Ménapiens avec Cassel; une autre des Nerviens avec Bavai; le sud du Luxembourg appartint à la cité des Trévires dépendant de Trèves. Au II^e siècle, Trajan céda à la fantaisie de créer une province appelée *Germania secunda*, s'étendant du Rhin jusqu'à la Dyle, il y fit entrer la Tongrie, avec Tongres, qui fut détachée de la Belgique.

L'administration romaine se plaisait à tracer de grandes routes conçues avec un sens admirable des exigences géographiques et des nécessités économiques. Nous l'avons déjà fait remarquer en parlant de la création de Lyon (voir *Dictionn.*, t. IX, à ce nom); une de ces routes se dirigeait vers le Rhin, une autre

vers Boulogne, c'est dans l'angle qu'elles traçaient que prenait place la Belgique. On s'avisait ensuite de tracer une nouvelle chaussée allant de Cologne à Maestricht-Tongres, traversant la Forêt Charbonnière et atteignant Bavai d'où elle gagnait Boulogne; ce fut la voie la plus fréquentée des Pays-Bas méridionaux, où elle jouit d'une sorte d'illustration populaire sous le nom de « chemin de Brunehaut », encore facile à reconnaître en divers tronçons de son tracé rectiligne. De chaque côté de cette voie impériale, des routes vinrent s'amorcer pour lui donner la souplesse et une sorte de mobilité qui permettait de pénétrer dans toutes les directions. Le réseau routier fit plus que les lois pour répandre l'influence romaine; il contribua utilement à l'accroissement de l'activité commerciale et au développement de l'instruction. La langue celtique recula devant la langue latine qui gagna du terrain pendant le III^e siècle et fut généralement comprise alors depuis le littoral jusqu'au fond des Ardennes (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2138-2145).

« Sa diffusion, écrit H. Pirenne, fut sûrement favorisée par la prospérité générale. Le pays était riche. Les progrès techniques introduits par les conquérants et la certitude de vendre les produits du sol à l'administration militaire chargée de ravitailler les camps du Rhin stimulèrent l'activité agricole. Le sol fut largement cultivé et l'on peut admettre que l'étendue des terres arables demeura sensiblement jusqu'à la fin du XI^e siècle, ce qu'elle était au milieu du III^e. Les fouilles des villas découvertes en si grand nombre dans le Hainaut, le Brabant méridional, le Namurois et le Luxembourg, attestent la présence d'une population nombreuse et aisée. Certaines d'entre elles révèlent même l'existence d'une classe de propriétaires opulents dont le mobilier se rehaussait d'objets d'art de fabrication italienne ou orientale, et qui employaient, à la décoration de leurs appartements, des marbres importés d'Illyrie et d'Afrique. La rareté relative des traces matérielles de la civilisation romaine dans la basse Belgique ne permet pas de croire qu'elle ait été plus arriérée que la région du Sud. Les trouvailles qu'on y a faites, pour être moins nombreuses, ne sont pas moins significatives. Des chroniqueurs du XI^e siècle nous parlent d'établissements romains subsistant encore dans les environs de Saint-Omer et nous savons qu'à la même époque, non loin de Bruges, à Oudenbourg, se trouvaient des ruines d'importantes constructions militaires. Ces faits rapprochés des données de l'archéologie permettent de supposer que la côte était protégée contre les invasions de la mer par des digues et des travaux d'art³. On y rencontrait certainement des salines et la pêche maritime y était active. Dans ses herbages humides s'élevaient des porcs et des oies dont les gourmets de Rome appréciaient la saveur. Enfin, dans ces plaines où l'industrie textile devait connaître au Moyen Âge une vitalité si vigoureuse, on fabriquait déjà, grâce à l'abondance des laines, des saies (*sagæ*) et des manteaux (*birri*) qui s'exportaient jusqu'au delà des Alpes. Il y eut même à Tournai, vers la fin de l'empire, une fabrique d'habillements militaires⁴. »

IV. LES DEUX GERMANIES. — Les Romains ne pouvaient se méprendre sur l'importance de la frontière du Rhin et la nécessité d'en organiser la

¹ A. Wauters, *Les libertés communales*, in-8°, Bruxelles, 1878; t. I, c. 1, n. 2; Schuermans, *Exploration de tumulus de la Hesbaye*, dans *Bull. de la comm. d'archéol.*, t. III, p. 348. —

² L. Vanderkindere, *Introduction à l'histoire des institutions de la Belgique au Moyen Âge jusqu'au traité de Verdun, 843*, in-8°, Bruxelles, 1890, p. 35. — ³ Hariulf, *Tractatus de ecclesia S. Petri Aldenburgensis*, dans *Monum. Germ. hist., Scriptorum*, t. XV, p. 872; Lambert d'Ardres, *Chronique*, édit. Méniglaize, p. 227, 241; *Chronica monasterii Wati-*

nenstis, dans *Monum. Germ. hist., Script.*, t. XIV, p. 163. Les grandes pierres noires qui formaient les murailles d'Oudenbourg servirent à la construction du château comtal de Bruges au X^e siècle, au témoignage d'Hariulf, *op. cit.* — ⁴ D'après C. Jullian, l'histoire de la pluie de laine tombée du ciel en Artois, rapportée par Paul Orose (*Hist.*, l. VII, c. XXXII, 8) doit se rattacher à quelque proverbe relatif à l'abondance des lainages de ce pays; H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. I (1929), p. 9.

défense; en conséquence les empereurs tracèrent une zone sur la rive gauche avec les caractères des confins militaires. Ce fut chose faite dès la fin du règne d'Auguste ou le début du règne de Tibère. La Belgique se vit détacher des territoires qui y perdirent leur nom pour porter celui des deux Germanies. Il y eut ainsi une *Germania superior* ou *prima*, sur le Haut-Rhin, qui comprit les cités des Triboques (Alsace), des Nemètes (Spire) et des Vangions (Worms), peuples germains, puis les Helvètes (Suisse), les Séquanes (Franche-Comté), les Lingons (Langres) et les Rauriques (Bâle). Dans la *Germania inferior* ou *secunda*, prirent place les Bataves et les Ubiens avec Cologne, Bonn et Mayence (ce qui est une erreur). Il faudrait y joindre la *civitas Tungrorum* et la *civitas Menapiorum*.

D'après le témoignage d'inscriptions découvertes à Rumpst (près d'Anvers) et à Namur, la frontière occidentale de la *Germania inferior* dépassait ces deux localités et se dirigeait vraisemblablement de l'embouchure de la Sambre vers l'embouchure de l'Escaut; ainsi tout le territoire compris entre la Forêt Charbonnière et le Rhin aurait été assigné à cette province. Sous l'Empire, elle fut divisée entre la cité des Ubiens et celle des Tongres. Du côté du midi ses limites sont contestées. Une grande partie de la cité des Trévires resta toujours rattachée à la Belgique; il est probable que la frontière a dû se trouver dans les limites actuelles des districts de Trèves, d'Aix-la-Chapelle et de Coblenze. Si les deux Germanies se touchaient, comme la chose paraît certaine, ce serait, au dire de Ptolémée, l'*Abrinca* qui marquait leur séparation, reste à identifier ce cours d'eau : Moselle, Nahe, Priembach ou Vinxthach?

Ce qui paraît vraisemblable, c'est que, tout en réservant le long du Rhin une zone militaire où furent campées, au 1^{er} siècle, des forces importantes, on ne voulait pas la séparer entièrement de la Belgique, qui éventuellement pouvait donner des inquiétudes et exiger aussi une intervention armée. Les chefs des armées postées dans les deux Germanies pouvaient donc, en cas de soulèvement, se porter immédiatement en Belgique. En revanche, les gouverneurs prétoriens de la Belgique n'avaient évidemment pas à se mêler du gouvernement de ces confins militaires et des 80 000 soldats qui s'y trouvaient cantonnés.

Au 1^{er} siècle, la Gaule semblait décidément pacifiée et il dut paraître préférable de mettre fin à un état de choses exceptionnel et qui pouvait donner lieu à d'inutiles conflits. On peut dire en résumé que, dès l'origine, sans que l'on eût créé officiellement des provinces de Germanie, leurs territoires étaient en fait indépendants de la Belgique et considérés comme dans une situation transitoire et exceptionnelle¹.

V. DIVISIONS DE LA *BELGICA I^a* ET DE LA *BELGICA II^a*. — La Gaule était divisée en deux grands diocèses : celui de Vienne (les sept provinces) et celui des Gaules, limité en Sud par la Loire et le Rhône, de l'embouchure de la Saône vers les sources du fleuve. Le *diocesis Galliarum* comprenait huit provinces dont la *Belgica I^a* et la *Belgica II^a*, les seules dont nous ayons à parler.

La *Belgica I^a* était formée des cités suivantes : 1^o *Trevire*, Trèves, métropole; 2^o *Mediomatrici*, Metz; 3^o *Leuci*, Toul; 4^o *Verodunenses*, Verdun, démembrement des *Mediomatrici*².

La *Belgica II^a* comprend : 1^o *Remi*, Reims, métropole; 2^o *Suessiones*, Soissons; 3^o *Catalauni* ou *Durocabilani* (Châlons) démembrement des *Lingones* ou des *Remi*³; 4^o *Veromandui*, Vermand; 5^o *Atrebatas*, Arras;

6^o *Camaracenses*, Cambrai, remplaçant l'ancienne cité des *Nervii*, probablement depuis la destruction de Bavai, sa capitale; 7^o *Turnacenses*, Tournai, remplaçant l'ancienne cité des *Menapii*; 8^o *Silvanectes*, Compiègne, démembrement probable des *Suessiones*; 9^o *Bellovaci*, Beauvais; 10^o *Ambianenses*, Amiens; 11^o *Morini*; 12^o *Bononienses*, démembrement du *Morini*.

La *Germania inferior* se compose toujours des deux cités de Cologne et de Tongres. Il n'est plus question de la Batavie, bien que les Bataves aient continué jusqu'au 5^e siècle à servir dans les corps romains.

VI. L'ORGANISATION DES CITÉS ET DES MUNICIPES. — Les cités (*civitates*), dans la plus grande partie de la Gaule, étaient des territoires étendus correspondant à une des anciennes tribus, comprenant des *pagi* (voir ce mot) et des *vici* ou villages dotés d'une administration unique et collective. A chacune d'elles on s'efforça de donner pour centre une localité de quelque importance. Dans la zone frontière du Rhin, les villes durent probablement leur origine à des camps romains; dans la Belgique proprement dite, ce furent des bourgades déjà existantes qui se développèrent et prirent le nom de villes. Ptolémée, au 1^{er} siècle, cite une ville par chaque *civitas*; voici sa liste :

Atrebatas, *Origiacum* (Orchies), dans les auteurs plus récents, on trouve *Nemelacum* (Arras ou Nempty, près d'Arras); Bellovaques, *Cæsaromagus* (Beauvais); Amiens, *Samarobriva* (Amiens); Morins, *Tarvanna* (Thérouanne)⁴; Tongres, *Aduatuca* (Tongres); Ménapiens, *Castellum Menapiorum*, sur la rive droite de la Meuse (Kessel?); Nerviens, *Bagacum* (Bavai); Silvanectes, *Ralomagus* (?); Véromanduens, *Augusta Veromanduorum* (Saint-Quentin); Suessions, *Augusta Suessionum* (Soissons); Rémois, *Durocortorum* (Reims); Trévires, *Augusta Trevirorum* (Trèves); Médiomatrices, *Divodurum* (Metz); Leuques, *Tullium* (Toul) et *Nasium* (Naix).

Les cités gauloises, même en se rapprochant du type italien où l'agglomération urbaine sert de base à l'organisation administrative conservèrent toujours, en vertu même de leur origine, une extension territoriale beaucoup plus considérable.

Au 4^e siècle, c'est la ville qui personnifie la cité; aussi en prend-elle le nom et, perdant celui de la bourgade celtique dont elle était issue, elle devient la représentation de la tribu entière; c'est ainsi que dans Ammien Marcellin et la *Notitia civitatum* (fin du 4^e siècle), apparaissent les désignations de *Tungri*, *Trevisi*, *Remi*, *Ambiani*, *Catalauni* qui se sont conservées jusqu'aujourd'hui, tandis que la Table de Peutinger suit encore l'ancienne onomastique⁵.

Les Romains n'imposèrent pas à la province une organisation uniforme et traitèrent les *civitates* en raison de l'attitude qu'elles avaient prise envers Rome. Il y eut des *civitates jaderatae*, celles qui s'étaient alliées à l'envahisseur et qui gardaient le droit de s'administrer à leur guise; des *civitates liberae*, celles qui jouissaient à raison de services rendus d'avantages similaires à condition de demeurer fidèles; des *civitates stipendiariae* soumises à l'impôt, subordonnées au gouverneur qui peut intervenir dans leur administration et modifier leur droit national.

Les Gaulois n'étant pas citoyens conservaient leur droit coutumier modifié, là où le besoin s'en faisait sentir, par le *jus gentium*. L'administration locale fut respectée et néanmoins les institutions romaines se répandirent jusqu'à ce qu'elles fussent appliquées dans la Gaule entière. On vit apparaître des *coloniae* formant

¹ L. Vanderkindere, *op. cit.*, p. 43. — ² Kühn, *Die städtische und bürgerliche Verfassung des römischen Reichs bis auf die Zeiten Justinians*, in-8°, Leipzig, 1865, t. II, p. 413.

— ³ Id., *ibid.*, t. II, p. 414. — ⁴ Et non Tournai, comme dit E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. III, p. 449. — ⁵ L. Vanderkindere, *op. cit.*, p. 49.

des unités administratives à l'image des *coloniæ romanæ* ou des *coloniæ latinæ*, celles-ci sur le modèle des anciennes cités de droit latin en Italie. Dans la province de Belgique et dans la Germanie inférieure, on ne trouve que des colonies latines¹; il est vrai qu'on a soutenu que Cologne était une colonie de droit romain², mais son sol fut assimilé au sol italien et fut exempt du *tributum* ou impôt foncier qui frappait le domaine provincial.

La curie fut un organisme essentiel, elle se composait des magistrats sortis de charge ou des citoyens de cens équivalent que les *quinquennales* y ont inscrits. Elle comptait ordinairement cent membres ou *decuriones* et, parmi eux, les *decemprimi* ou *principales* qui avaient le rôle le plus important; à eux de répartir l'impôt entre les contribuables; pour occuper ce poste, il fallait avoir été revêtu de toutes les magistratures municipales. La curie avait la haute direction des finances et des travaux publics, à elle il appartenait de créer les ressources et d'en voter l'emploi; en outre, elle exerçait une certaine juridiction d'appel.

On sait combien la charge de *curialis* était redoutée pour la lourde responsabilité qu'elle entraînait après elle. Ces magistrats étaient tenus à supporter tous les dommages imputés à la ville et aux particuliers: travaux mal exécutés, sommes mal placées, gestion infidèle des tuteurs qu'ils avaient donnés aux pupilles. Ils devaient de plus, à leur entrée en charge, verser dans la caisse municipale une somme d'argent, *summa honoraria*, comme prix de l'honneur qui leur était fait.

Toutes ces précautions n'améliorèrent pas la condition des finances municipales atteintes par la crise générale du II^e siècle et due à l'exagération des travaux publics. A dater de l'époque des Antonins, les *curatores* sont chargés de la surveillance et de la gestion financière. La crise entraîna, parmi d'autres résultats, l'éloignement des candidats aux charges municipales et leur quasi-disparition rendit illusoire les opérations des comices électoraux; alors la curie s'empara de leurs attributions et procéda à l'élection des magistrats. Elle acquit, de ce fait, une importance nouvelle et toute l'administration municipale se concentra en elle. A son tour, elle connut le manque de candidats. Dès l'époque de Trajan, on voit par sa correspondance avec Pline que cet honneur était redouté en Orient; ce fut pis encore au III^e siècle.

Les impôts n'avaient cessé de croître et leur perception se faisait de plus en plus difficile; or les *curiales* étaient responsables du versement intégral, il leur fallait avancer les sommes pour lesquelles les contribuables s'avouaient insolvable. De plus, ils avaient la surveillance des travaux publics et une série de charges personnelles fort lourdes, telles que les ambassades, la nourriture des *equi curules*, le chauffage des bains publics, la levée et la distribution de l'*annona*, la *cura ad cogendas angarias*, l'*exhibitio* du *cursus publicus*.

Il fallut en venir à recruter les *decurions* de force. Ils constituent une classe héréditaire de mâle en mâle dont la condition première est un cens qui parfois s'élève à 100 000 sesterces. Pour se dérober, on en venait à s'engager dans l'armée, à se faire admettre comme colon, cela ne sert à rien, on pourchasse les fugitifs, on les ramène au *decurionat*. Il n'y a d'issue possible que pour ceux qui après avoir été quinze ans *principales* ont réussi à atteindre le rang sénatorial.

Le magistrat qui déserte les fonctions publiques est astreint à accomplir deux années au lieu d'une. C'est

que le goût des honneurs et des charges publiques s'est perdu à force d'être onéreux pour celui qui les remplit, aussi, dès le IV^e siècle, les anciennes magistratures municipales ont presque disparu et sont remplacées par celles du *curator* qui a un caractère administratif et du *defensor* qui a plutôt un caractère judiciaire.

On a vu l'origine des *curatores* qui, après Dioclétien, concentrent en eux la plupart des attributions des magistrats et sont désignés par la curie dont l'empereur confirme les choix. Nous avons parlé du *defensor civitatis* (voir *Dictionn.*, t. IV, à ce mot), dont la mission est de protéger la cité contre les abus des fonctionnaires de l'État, dans certains municipes le *defensor* remplace les magistrats dont il n'existe plus de traces. On lit dans la *Vita S. Eleutheri*, évêque de Tournai, mort en 532, que ses nombreux miracles décidèrent les Tournaisiens à le proclamer *defensor totius civitatis Tornacensis*³.

VII. L'ÉTAT DES PERSONNES. — Tous les Gaulois, en dehors de ceux qui avaient reçu le droit de cité ou droit latin, étaient pérégrins; ceux des *civitates foederatae* et *liberae* conservaient leur droit national, sauf exceptions prévues; ceux des *civitates stipendiariae*, leurs coutumes étaient soumises à telles modifications déterminées par des lois générales ou les édits des gouverneurs. En thèse générale, les pérégrins ne jouissaient pas des institutions du droit civil. De plus, la propriété romaine pleine et entière et même la propriété bonitaire ne leur étaient pas accessibles. Le sol provincial, étant conquis, ne pouvait devenir propriété privée sauf dans le cas où la collation du *jus italicum* avait eu lieu; et les pérégrins, sujets de droit, ne pouvaient acquérir la propriété que suivant le droit des gens. En droit strict, les pérégrins n'avaient que la détention de leurs terres; pratiquement on créa des modes protecteurs contre la spoliation.

Les empereurs laissèrent subsister l'aristocratie et les diverses formes de la clientèle, mais ils travaillèrent activement à l'assimilation de la Gaule avec l'Italie; ils accordèrent le *jus civitatis* à des cantons entiers. En 212 survint le célèbre édit de Caracalla (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot ÉDIT). A cette époque, les principes juridiques romains s'étaient modifiés profondément et dans le sens d'une plus grande douceur; en général, la *patria potestas*, l'autorité du *pater familias*, chef de la famille à tous ses degrés, a disparu pour faire place à la puissance restreinte du père sur ses enfants, du mari sur sa femme. Dans le mariage, la *manus* est hors d'usage; la personnalité juridique de la femme n'est plus absorbée par celle du mari; la tutelle des femmes disparaît, les règles de succession se modifiant en faveur des époux entre eux, des enfants vis-à-vis de la mère.

« C'est sous ces formes adoucies que les Belges devenus citoyens ont pu pratiquer les institutions du droit romain; très différentes assurément de leurs propres coutumes, elles agirent sans doute par influence même sur les populations rurales qui paraissent être restées en dehors du droit de cité; mais cette action ne fut profonde que dans les cantons où la population était assez dense; dans le nord de la Belgique actuelle, elle fut vraisemblablement peu marquée.

« Les recueils juridiques des empereurs sont tous d'une date postérieure à l'occupation de la Belgique par les Germains; le Code Théodosien fut publié en 438; or, en 431, Clodion avait pris possession de tout le territoire au nord de la Somme. Mais les constitutions impériales antérieures à cette époque, l'*Édit perpétuel*

¹ Mommsen, dans *Hermès*, t. IX, p. 60 sq.; t. XVI, p. 450 sq. — ² O. Hirschfeld, *Die Verbreitung des lateinischen Rechts*, dans *Gallische Studien*, du Kaiserliche Aka-

demie der Wissenschaften Philologische Historische Klasse, t. CIII, 1883, p. 271 sq. — ³ *Acta sanct.*, febr. t. III, p. 183 sq.

de Julius Salvianus sous Hadrien, au II^e siècle, et les travaux des grands juristes, spécialement de Gaius (sous Hadrien et Marc-Aurèle), de Papinien, Ulpien, Paul et Modestin (sous les Sévères, III^e siècle), enfin les codes non officiels de Grégoire et d'Hermogène, ont certainement trouvé leur application dans le nord de la Gaule comme dans le reste de l'empire.

« Toutefois, la législation de Théodose exerça sur la Gaule une influence à laquelle les provinces belges, dans les premiers siècles du Moyen Âge, n'échappèrent certes pas; elle se transmet surtout par l'intermédiaire de la *Lex romana Wisigothorum* qui n'est qu'un abrégé du Code Théodosien, promulgué par Alaric à Toulouse, en 506.

« L'empire avait rapproché la condition des provinciaux de celle des Italiens, mais il n'avait pas créé l'égalité civile; il n'avait pas fait disparaître les distinctions sociales. On peut dire même qu'il les avait accentuées. A partir du III^e siècle, se marque de plus en plus la tendance à parquer les gens d'après leur profession, d'après leur situation de fortune. A chaque condition s'attachent certains avantages, certaines obligations, et la transmission héréditaire qui caractérisait à Rome, sous la République la *nobilitas*, sous l'empire l'ordre sénatorien, s'appliquera bientôt, par imitation, à toutes les classes¹. »

L'ordre sénatorien est l'ambition la plus haute des provinciaux, ambition mise à haut prix et rarement satisfaite; dans les municipales, l'*ordo decurionum* forme une aristocratie provinciale héréditaire dont les charges sont accablantes; dans la classe moyenne, les propriétaires *possessores* occupent le premier rang, les négociants sont groupés en corporations, la plèbe pauvre vit de distributions et d'aumônes. Le régime est un mélange d'aristocratie et de démocratie extrêmes passablement démoralisateur en ce qu'il enlève aux riches autant qu'aux pauvres le désir de rendre service à l'État. Peu importe aux petits qui gouvernent et comment il gouverne pourvu qu'on vive; peu importe aux grands les honneurs et la participation au pouvoir qui les réduit à l'indigence.

Quant aux campagnes, elles demeurent presque absolument étrangères à la civilisation urbaine; les grands propriétaires y exercent une influence prédominante, ils règnent sur un peuple de serviteurs où, à la distance à laquelle nous en sommes, on distingue difficilement les hommes libres des esclaves. La majorité se compose de colons, *coloni, tributarii, inquilini, casati, censiti, adscripticii*, dont nous avons décrit la condition (voir *Dictionn.*, t. III, au mot COLONAT). Ce sont les *servi terræ*, qui ne peuvent l'abandonner et d'où on ne peut les évincer. Ils ne peuvent être clercs, ni moines, ni soldats, sans la permission du propriétaire; ils ne peuvent se marier en dehors du domaine. L'état de colon est héréditaire, ses obligations sont prévues; produit agraire, croît, corvées personnelles, tout cela est inscrit au polyptyque (voir ce nom). Ces hommes ne sont pas esclaves, ils se disent *ingenui*, contractent mariage, ont des enfants légitimes, sont propriétaires, peuvent ester en justice, mais ils appartiennent à la terre, leur condition ne peut être ni améliorée, ni empirée.

VIII. L'ARMÉE. — Le service militaire est une lourde charge pour les provinciaux. Après la conquête de la Gaule, Rome y entretint des effectifs moindres, mais il lui fallut veiller presque sans relâche à la garde du Rhin qui exigeait une organisation spéciale. Au temps de la révolte de Civilis et lors de l'invasion des Chauques, on procéda en Belgique à la levée de tous les hommes valides.

L'armée proprement dite n'occupait que les deux Germanies, le long du Rhin; on y comptait d'ordinaire huit légions, ce qui, avec les troupes auxiliaires, faisait

au moins 80 000 hommes; la moitié de ce chiffre revient à la Germanie inférieure. L'usage établi de faire séjourner les légions très longtemps dans un même pays les rendait en quelque sorte indigènes, se recrutant sur place parmi les fils de soldats. Le principe voulait, certes, que la légion ne fût composée que de *citoyens*, mais, depuis Auguste, les Italiens y étaient peu représentés; le service militaire était devenu antipathique à ce peuple qui avait épuisé son élite dans d'interminables guerres, de sorte qu'il fallait s'adresser aux provinciaux possédant le droit de cité et comme ceux-ci n'y mettaient pas beaucoup d'empressement, l'usage voulut qu'on acceptât dans la légion des hommes de droit latin et même des pérégrins. Il semble que le recrutement des légionnaires n'avait lieu que dans les villes, ce qui donne lieu de croire qu'il devait être restreint dans les provinces belges.

Il résulte du tableau complet des légionnaires de Belgique dont la mention a été conservée que pour la *Belgica* on ne trouve que les indications suivantes : *Legio I Minervia*, un soldat de Reims; *legio XX Valeria Victrix*, deux soldats de Nyon; *legio XXX Ulpia Victrix*, trois soldats de Trèves.

Les soldats se mariaient et leurs unions ont dû contribuer, dans une large mesure, à croiser les types. Pour le nord de la Gaule on ne peut apporter aucun chiffre, mais nous savons qu'en Espagne, dès l'an 171 av. J.-C., plus de 4 000 hommes nés de soldats romains et de femmes espagnoles demandaient qu'on régularisât leur condition. Il n'est pas possible de déterminer le chiffre moyen des Belges qui servaient dans les armées romaines; la mention de six cohortes de Nerviens ne donne pas la certitude que 6 000 Nerviens y étaient enrôlés, ce qui n'est pas douteux c'est qu'ils étaient nombreux. On rencontre des Nerviens sous les ordres de César à Pharsale, d'autres en Germanie sous Drusus. Plusieurs corps belges restèrent en Bretagne pendant toute la durée de l'occupation romaine : Ménapiens, Tongres, Nerviens, Sunuques, Toxandres, Bétases, Condruses.

On trouve la mention de corps nerviens en Afrique, ménapiens en Germanie supérieure, en Thrace, trévires en Germanie et d'une cohorte belge en Dalmatie, sans parler des hommes isolés que les hasards du service militaire disséminèrent dans tout l'empire. Il faut encore rappeler la présence d'un grand nombre de Belges dans les corps étrangers où ils sont attestés par des inscriptions : Trévires dans les *alæ* des Noriques et des Voconces, dans la cavalerie thrace, Ménapiens, dans la cohorte des Pannoniens, etc. A Rome, la garde germanique d'Auguste fut composée en majorité de Bataves et d'autres Germains; dans la garde prétorienne, on signale plusieurs Belges, notamment des Trévires.

La *Notitia dignitatum* nous parle d'un *tractus Armoricanus* et *Nervicanus* où on croit ressaisir le nom des Nerviens, quoique ce *tractus* n'ait rien de commun avec la Belgique. Les stations militaires qu'on y trouve mentionnées se rapportent toutes à la Bretagne actuelle et à la Normandie; le texte ajoute que cette région maritime relevait de cinq provinces, parmi lesquelles ne figure pas la Belgique : c'étaient l'Aquitaine I^{re} et II^e, la Sénonaise, les Lyonnaises II^e et III^e.

Le littoral réclamait une protection spéciale en raison des pirates qui lui avaient mérité, ainsi qu'à la côte opposée de l'île de Bretagne, le surnom de *littus saxonicum*. Le *dux Belgiæ secundæ* avait sous ses ordres des cavaliers dalmates à Marek (Pas-de-Calais), un *tribunus militum Nerviorum* au port d'Aepatiacum (?), un *præfectus* pour la flotte de la Sambre à Quarte ou à Hargnies.

¹ L. Vanderkindere, *op. cit.*, p. 60.

La distinction ancienne entre légionnaires et auxiliaires tendait à s'affaiblir. Le nom d'*auxilia* ne se rencontre plus que sur le Danube et dans les gardes impériales ou corps palatins. L'infanterie ne comprend que des légions et des cohortes où les citoyens voisinent avec les étrangers. La *Notitia* mentionne pour la Gaule 48 de ces corps, parmi lesquels les Bataves, les Sagittaires Nerviens, les Ménapiens, les *Cortoriacenses* (Courtraisiens), les *Geminiacenses* (Gembloux), les *Salii*. La cavalerie compte des détachements parmi lesquels des *Batavi juniores* et *seniores*.

La marine avait des escadres dans les différentes mers. Il y en avait une pour la mer du Nord et la Manche, dont les stations principales étaient *Gessoriacum* (Boulogne), Douvres, *Vallum Hadriani* (en Bretagne). Des flottilles fluviales circulaient sur le Rhin, la Moselle, la Sambre et probablement sur la Meuse et l'Escaut.

IX. LA CIVILISATION ROMAINE EN BELGIQUE. — La conquête romaine unifia la Gaule par la création de routes facilitant les communications. Grand' routes et voies secondaires donnèrent des directions à suivre et habituèrent les hommes à se rassembler dans les villes. L'esprit gaulois se plia d'abord, se façonna ensuite aux habitudes latines, parla la langue des fonctionnaires, des soldats, des marchands tout en lui faisant subir des déformations et en conservant les lignes essentielles du système des flexions, notamment pour le verbe. Cette langue fut le véhicule de la pensée latine.

La vie urbaine pour une société qui vivait sous la menace perpétuelle de barbares contenus derrière le Rhin par un rideau de soldats ne pouvait manquer de se transformer en une vie de plaisirs et de relâchement par la hâte de jouir d'une sécurité douteuse. A force d'appréhender un proche avenir, on s'abandonnait sans réserve aux joies malsaines du présent. Il faut toutefois bien se garder de croire les écrivains du Bas-Empire qui nous font un tableau poussé au tragique d'une société qui peut-être ressemblait assez à celle qui nous entoure.

La vie matérielle avait fait de réels progrès; le commerce avait provoqué l'industrie; les Belges se firent négociants: *Marcus Liborius Victor, cives nervius, negotiator frumentarius...*; *Tertinius Secundus, cives nervius, negotiator pistor...*; des poteries ont livré les noms de fabricants d'origine celtique ou germanique et peut-être locale: *Agomar* à Corroy-le-Grand; *Brariatus* à Mons et à Massières, *Omw(af)*, à Corroy-le-Grand, *Frio(ma)s* à Walsbets, *Rogaf* à Tongres. On voit apparaître des verriers, des émailleurs. Certaines de ces industries ont leurs débouchés au dehors, d'autres telles que le sel, l'or, l'huile, le vin, les céréales, les armes doivent se débiter sur place, mais l'étendue de l'empire offrait un champ encore suffisamment vaste aux transactions. Les ruines des villes et le mobilier des tombes montrent assez que la Belgique présentait un marché très varié.

La villa d'Anthée, dont l'étendue était considérable, témoigne d'un goût raffiné et d'une recherche du luxe et du bien-être très remarquables. Autour d'un atrium central se développe une série d'appartements, salons, salle à manger, salles de bains, galerie couverte: mosaïques, fresques, vitrages. Et tout ce luxe répond à une existence délicate, à une gourmandise dont rend témoignage un banc d'écaillés d'huitres découvert parmi les ruines, et il en est de même à Ronchinnes (voir ce nom).

La culture du sol nous apprend que les espèces végétales s'y multiplièrent, les animaux de basse-cour deviennent plus nombreux, plus variés. Sur un monument d'Arlon on voit des fermiers apporter au propriétaire leurs produits, coqs, poules, porcs; à leur flanc pend une gibecière, ils tiennent en main un gros

bâton. L'empereur Probus (276-282) fait planter les premières vignes sur la Moselle.

La Hesbaye et le pays wallon, en général, étaient fort peuplés. Les établissements particuliers y deviennent souvent le noyau de villages dans lesquels une nombreuse population de colons libres ou d'esclaves se livre au travail agricole. Ces groupes d'habitations continuèrent à être désignés, comme ils l'avaient été à l'origine, par le nom des premiers occupants. L'usage latin, en pareille matière, était de former un nom de lieu à l'aide du nom du propriétaire du fonds par l'addition du suffixe *anus*. En pays gaulois, la terminaison favorite fut le suffixe celtique *deus*, indiquant l'appartenance. C'est ainsi que de *Julius, Quinctius, Cassius, Latinus, Sabinus*, se sont formés *Sabiniacus* (Savignac, Savigny); *Quinctiacus* (Quincy, Cunchy); *Juliacus* (Juilly); *Latiniacus* (Lagny); *Cassiacus* (Chassy); *Antoniacus* (Antoing) et de même *Camarius* (Cambrai) est le domaine de *Camarus*; *Turnacus* (Tournai) est celui de *Turnus*; *Geminiacus* (Gembloux) celui de *Geminus*; *Hermoniacus*, celui de *Hermonius*.

Pareillement des gentilices celtiques donnèrent naissance aux noms de *Viroviacus* (Werwicq), de *Virovius*; *Nemetacus* (Nempey près d'Arras) de *Nemetos* (= *caelestis*).

Quant aux noms de personne, on s'était modelé sur le procédé latin du nom, prénom et surnom, mais sans grand enthousiasme, du moins en Belgique les prénoms paraissent manquer souvent et il n'est pas rare dans les inscriptions que le nom employé seul ou les deux noms aient un cachet franchement celtique: *Gangusso, Daguus, Dacisillus, Gimmius Manduissa, Cidionius Amretontus*. Ce qui est assez curieux c'est que les noms de femmes se présentent plus d'une fois avec des désinences qui en latin seraient masculines: *Pruscia Mottus, Vitalia Ammillus, Prusciallus Suarea*; quant aux enfants, au lieu de porter le nom gentilice du père, on leur forme un nouveau gentilice en *ius* tiré de celui du père, ainsi le fils d'*Ammutius Ollognatus* s'appelle *Ollognatus Secundus*, celui de *Senilius Sacratius* s'appelle *Sacratius Saerianus*¹.

X. ORIGINES CHRÉTIENNES. — Ce qu'on peut entrevoir de la religion des peuples païens dispersés sur l'ancienne Belgique nous montre que les cultes populaires y tenaient plus de place que les cultes officiels. Les divinités solennelles du Panthéon romain y tenaient moins de place que la troupe modeste accessible aux petites gens qui adressaient de préférence leurs offrandes et leurs prières à des dieux de carrefours, de jardins, de bois et de fontaines en grande réputation de bienveillance à l'égard des pauvres humains. Somme toute, une religion sans éclat mais profondément enracinée, un personnel mythologique où Jupiter, Junon, Minerve et Diane sont obligés de coudoyer tout un monde dont la notoriété ne dépassait pas le canton où ils végétaient sans grande ambition: les *dei Nervini*, les *matronæ Cantrustehiæ* (à Hoeylart), les *matres Mosanæ*, les *matres Mopates*, les *matronæ Malinehæ* (Malines), la *dea Arduinna* (Ardenne), la *dea Sandraudiga* (Brabant septentrional) la *dea Viradecdis* ou *Viradesthis*; auxquels on peut ajouter le dieu *Sinquatis* (Gérouville), la *dea Sunucalis Epona*, *Vihansa* (Hern-Saint-Hubert), les *Sulevæ Junones*, etc.

Cependant le christianisme parvint à s'infiltrer en Belgique, mais nous connaissons si peu de chose de ses progrès qu'il doit être permis de dire que nous ignorons à peu près tout en ce qui le concerne. Aussi longtemps qu'il n'obtint pas l'appui de l'État romain, ses progrès nous échappent complètement. Vers quelle date et dans quels parages s'est-il montré pour la première fois, il faut renoncer à le dire; suivant quel rythme

¹ L. Vanderkindere, *op. cit.*, p. 85-86.

la foi au Christ s'est-elle propagée; quels humbles établissements ont marqué ses progrès? Autant de questions qui demeureront toujours sans réponse. On a, suivant la coutume, fait leur part aux soldats romains dans l'introduction de la religion en Belgique; cette part doit être, selon nous, des plus restreintes, à supposer qu'il la faille mentionner. Les soldats n'appartenaient guère à l'élite intellectuelle qui réfléchit et colporte des idées, le nombre des soldats chrétiens était fort limité car cette profession était peu estimée parmi les fidèles; enfin les légions placées à la garde de la frontière du Rhin n'en bougèrent pour ainsi dire pas pendant deux siècles et se recrutèrent surtout dans le pays; autant de solides raisons pour nous faire croire que ce furent plutôt les marchands qui répandirent la religion chrétienne et la langue latine en même temps qu'ils sillonnèrent la *Belgica* pour y écouler leur pacotille parmi les populations disséminées dans les villes et à proximité des routes.

Ainsi ont pu se former des groupes plus ou moins compacts, embryons de communautés, à peu près sur le modèle de ce que nous pouvons remarquer presque partout où la foi fut prêchée. On sait que, de Lyon, une route se dirigeait vers le Rhin, c'est elle qu'auront suivi les chrétiens qui vinrent les premiers s'établir en Germanie. ἐν Γερμανίαις¹ où, au dire de saint Irénée, il existait, de son temps déjà, des églises. En ce qui concerne les traditions relatives à l'évangélisation de la Belgique dès le 1^{er} siècle de notre ère par les disciples de Jésus-Christ et des apôtres, il va sans dire que ces sornettes ne supportent pas la simple idée d'une discussion. Un certain Maternus, qui fonde les évêchés de Tongres et de Cologne, et qui succède à Eucher et à Valerius sur le siège de Trèves est un personnage de pure invention². Il faut attendre le milieu du 3^e siècle pour rencontrer à Trèves un essai d'organisation qui pourrait porter le nom d'évêché; vers le même temps, à Metz et à Reims. En ce qui regarde la Belgique actuelle, même jusqu'à la fin du 3^e siècle, les récits relatifs à des apôtres et des martyrs manquent de base solide. On cite saint Piat à Tournai, saint Quentin à Amiens, les saints Chryseuil et Eubert dans le pays des Morins et des Ménapiens³, les saints Fuscien et Victorin chez les Morins, saint Martin dans la Hesbaye, saint Victrice chez les Morins et les Nerviens, mais aucun document contemporain ou présentant un gage d'authenticité n'est parvenu jusqu'à nous, et les légendes qui se rattachent à des trouvailles d'ossements faites réellement ou prétendument au 8^e siècle, ne dissimulent pas les attaches de tel ou tel parmi ces saints personnages avec l'une ou l'autre divinité païenne; c'est ainsi que des sources soi-disant miraculeuses, comme le « pichou saint Piat » à Tournai ont une origine beaucoup plus ancienne.

Il faut attendre le début du 4^e siècle pour rencontrer au concile d'Arles (314) deux sièges épiscopaux avec Agrœtius sur celui de Trèves et Maternus sur celui de Cologne. La liste des premiers évêques de Tongres est apocryphe⁴, le premier titulaire certain est saint Servais qui siège à Rimini en 359 où il défend la doctrine de saint Athanase. Nous ne revenons pas sur le concile de Cologne de 346 (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2180-2187). Au 4^e siècle, on relève la présence de quelques inscriptions chrétiennes à Cologne, Arras, Laon, Soissons, peut-être à Bavay, mais pour le territoire actuel de la Belgique nous ne connaissons que Haulchin : un anneau avec une croix et le mot *WABVETVSVS*. On ignore tout sur l'existence de pa-

roisses rurales et rien n'indique l'existence d'un seul monastère.

Pendant assez longtemps Tongres est pareil à un îlot sans rayonnement et sans communications. Il faudra attendre le 6^e siècle pour rencontrer des sièges épiscopaux à Cambrai, à Arras, à Théroüanne, à Tournai; il est vrai que dès le début du 5^e siècle, saint Jérôme a entendu prononcer tel ou tel de ces noms avec le récit des dévastations barbares : *Innumera-biles et ferocissimæ nationes universas Gallias occuparunt... Moguntiacum, novilis quondam civitas capta atque subversa est... Remorum urbs, Ambiani, Atrebatæ, extremique hominum Morini, Tornacus, Nemetæ, Argentoratum... translatae in Germaniam*⁵. Le plus qu'on puisse croire, c'est que la tradition épiscopale d'Arras et de Cambrai remonterait jusqu'au 5^e siècle.

Les évêques étaient peu nombreux puisqu'en 511, au concile d'Orléans, les sièges de Soissons, Senlis, Amiens et Vermand sont seuls représentés; la Belgique actuelle n'envoie personne. Cependant on ne peut dire qu'on se soit jusqu'alors désintéressé de la conversion de ce pays, car saint Remi de Reims avait ordonné Waast, prêtre de Toul, en qualité d'évêque d'Arras, vers l'an 500. Il y avait là une église encore debout qui datait d'avant l'invasion d'Attila, mais envahie par les bêtes et par la végétation. A Cambrai, on trouve un évêque à la fin du 6^e siècle; mais en tête du manuscrit du catalogue épiscopal est consignée une tradition d'après laquelle soixante-quatorze ans avant saint Waast, l'évangile fut prêché à Arras par l'évêque Diogène envoyé par le pape, par conséquent vers 426; ce qui est l'époque où le pape Célestin envoyait des missionnaires en Irlande. « au temps de la persécution des Vandales ». Ceci rappelle qu'Arras eut fort à souffrir de ces barbares en 407; son évêque aura pu périr alors et on admettrait qu'elle eût été fondée vers la fin du 5^e siècle. Cambrai (*Nervii*) apparaît en 346.

Vers le même temps, l'évêque Victrice de Rouen portait l'évangile dans la Morinie (383-407), qui n'en avait à peu près rien su jusqu'alors. On vit surgir des églises, des monastères, mais on ne saurait dire s'il y en avait eu auparavant et s'il s'en établit après cette mission. Ici aussi l'invasion vandale causa de grands ravages. On peut entrevoir que le christianisme se rapprochait peu à peu de la frontière des Pays-Bas ou de la Belgique actuelle; on n'a aucun indice qu'il y eût pénétré et qu'il y possédât des Églises avant le moment où l'arrivée des Francs païens vint ébranler, disperser les embryons de communautés.

Il se peut que la foi ait été prêchée à Tournai au cours du 4^e siècle; c'est une possibilité, ce n'est pas une certitude, on n'a là-dessus aucun texte, mais on sait seulement que cette ville fut ravagée par les Vandales et le bruit en parvint jusqu'en Terre sainte; les Francs survinrent, qui s'y installèrent et en firent la capitale d'un royaume.

XI. PREMIÈRES INVASIONS GERMANIQUES. — Les légions romaines placées à la garde de la frontière du Rhin n'avaient pas su ou pas voulu protéger la *Belgica prima* de l'infiltration germanique. Pendant le 1^{er} et le 2^e siècle, les barbares avaient été contenus sur la rive droite et, à l'abri des camps échelonnés le long du fleuve, la population belge s'était peu à peu romanisée. Dès avant le 3^e siècle, sa situation était devenue moins sûre, car ce n'était plus elle qui avait la mission d'interdire l'accès de la rive gauche et les empereurs imprévoyants autorisaient les Germains, en nombre de plus en plus grand, à s'engager dans les

et Chryseuil à Lille; mais cette ville n'a existé que des siècles plus tard (voir *Dictionn.*, t. IX, au mot LILLE).

¹ Rettberg, *op. cit.*, t. I, p. 204; Hauck, *op. cit.*, t. I, p. 30. — ² S. Jérôme, *Epist.*, CXXIII, n. 16; *P.L.*, t. XXII, col. 1057-1058.

¹ S. Irénée, *Adv. hæres.*, l. I, c. x, n. 2. — ² Rettberg, *Kirchengesch. Deutschlands*, t. I, p. 74 sq.; Hauck, *Kirchengesch. Deutschlands*, t. I, p. 5 sq. — ³ E. de Moreau, *Saint Amand*, in-8°, Louvain, 1927, p. 120, place les saints Eubert

rangs de l'armée romaine et à s'établir en qualité de cultivateurs dans les terres voisines et fertiles des vallées de l'Escaut et de la Meuse. Une partie d'entre eux s'assimilait assez vite à une majorité solidement implantée dans le pays, mais l'ancienne population belge se trouvait pénétrée d'apports nouveaux qu'elle pouvait encore absorber et romaniser sans subir d'altération sensible. Il n'en fut plus de même dès la seconde moitié du III^e siècle; alors commencèrent les envahissements de Gaule en trop grand nombre pour qu'il fût possible aux habitants d'assimiler les hordes germaniques. L'armée du Rhin ne réussissait plus à les filtrer et des bandes de Francs et d'Alamans traversaient le fleuve et s'étaient largement pendant que Frisons et Saxons menaçaient le littoral (253).

A cette date, qui est celle de l'avènement de Valérien, les pays situés à la frontière de l'empire se ressentent d'une période de vingt années d'anarchie et sont plus gravement que jamais menacés par les barbares. Tandis que Valérien quitte l'Occident pour aller combattre en Orient et périr misérablement en Perse, son fils Gallien inaugure un règne qui sera rempli de déboires et d'infortunes¹. Il trouve « la frontière germanique ébranlée tout entière². Les Goths immobiles sur le Danube inférieur depuis environ 230, occupent vers 257, la Dacie et la Valachie; au sud de Mein, les Alamans, confédération apparue en 213 dans la région du *limes* (voir *Dictionn.*, t. IX, à ce mot), jouent le principal rôle dans les attaques qui suivent 253, et arrachent définitivement aux Romains la rive droite du Rhin; enfin — et ceci intéresse directement la Belgique — sur le Rhin inférieur, d'autres peuples germaniques dont l'ensemble portera désormais de plus en plus le nom de « Francs », passent le Rhin et ravagent la Gaule, puis l'Espagne³. Dès lors Gallien ne cessera de faire la guerre; avec des ressources limitées, il fera des efforts méritoires pour défendre l'unité de l'empire contre les barbares et contre plusieurs des meilleurs généraux romains proclamés empereurs dans les régions les plus diverses. La frontière du Rhin forcée, Gallien s'y rend aussitôt et organise la résistance. Jusqu'en 258, il tient tête à l'invasion, rejette les Germains de la Gaule et fortifie la ligne du fleuve : *Gallienus cum a Gallia Germanos strenue arceret*, écrit Aurelius Victor⁴; *Gallienus... nam juvenis in Gallia et Illyrico multa strenue fecit*, dit Eutrope⁵, et, après eux, Zosime⁶ : Ὁρῶν δὲ ὁ Γαλλικὸς τῶν ἄλλων ἔθνῶν ὄντα τὰ Γερμανικὰ χαλεπώτερα σφοδρότερον τε τοῖς περὶ τὸν Ῥῆνον οἰκοῦσι Κελτικοῖς ἔθνεσσιν ἐνοχλοῦντα... αὐτὸς μὲν οὖν τὰς τοῦ Ῥῆνου διαβάσεις

φυλάττων ὡς αἴον τε ἦν, πῆ μὲν ἐκώλυε περαιούσθαι, πῆ δὲ καὶ διαβαينوῦσιν ἀντετάττετο. πλήθει δὲ παμπόλλῳ μετὰ δυνάμεως ἐλάττονος πολεμῶν...

« Voilà ce que nous savons de ces événements, grâce aux sources historiques. Mais les périodes troublées sont souvent nettement marquées par des trésors, mis en sûreté par leurs propriétaires, et que la mort ou la fuite de ceux-ci a laissés comme témoins dans le sol. De ces trésors on peut tirer des indications chronologiques, et par conséquent une confirmation aux récits historiques⁷. Et précisément, les premières invasions franques sont indiquées par des dépôts monétaires en Belgique et dans les contrées limitrophes.

« Pour les quinze années du règne de Gallien (253-268), la Belgique à elle seule a fourni quarante-deux trésors. Parmi ces dépôts, un groupe se caractérise par l'absence de monnaies de Postume (258-267). Or, celui-ci a beaucoup monnayé; partout ses monnaies sont abondantes. Quand elles manquent dans un trésor caché, celui-ci est presque certainement antérieur à l'empereur gaulois, surtout s'il est numériquement important. »

Les trésors de monnaies sont souvent détruits ou dispersés avant d'avoir fait l'objet d'un inventaire méthodique, d'autres sont inventoriés de façon vague ou sommaire; il n'est pas rare de rencontrer l'expression « jusqu'à Gallien », nous ne pouvons nous arrêter à tous ces détails; mais ce qui ressort de l'ensemble des observations statistiques c'est que pour un nombre assez élevé de cachettes monétaires s'arrêtant dans leur ensemble, aux premières années de Gallien: leur abandon s'explique par les invasions franques signalées par les historiens à partir de l'an 256; il y a concordance entre les récits antiques et les constatations de l'archéologie. En outre, « l'examen de la répartition des cachettes monétaires permet de formuler nettement la remarque suivante: la Flandre a dû être relativement peu éprouvée à cette époque. On n'y signale en effet que le trésor de Noordschoote, dans la région d'Ypres-Dixmude; elle a cependant fourni sept trésors de Postume; il semble donc que lors de leurs premières incursions (256) les Francs aient passé rapidement vers le cœur de la Gaule, par le centre et le sud de la Belgique, en négligeant le nord-ouest. Le deuxième groupe est constitué par des trésors du temps de Gallien qui contiennent une proportion minime de pièces de Postume. En l'absence d'indications plus précises, on peut admettre que dans leur ensemble, ils remontent aux premières années de l'empereur gaulois (258 et suivantes)⁸. Signalons enfin

¹ Cf. L. Homo, *L'empereur Gallien et la crise de l'empire romain au III^e siècle*, dans *Revue historique*, t. CXIII, 1913, p. 1-22, 225-267. — ² A. Vincent, *Les premières invasions franques en Belgique d'après les trouvailles de monnaies (années 256 et suivantes)*, dans *Mélanges H. Pirenne*, in-8°, Bruxelles, t. II, p. 669-674; J. Paquay, *Paganisme et christianisme en Tongrie*, dans *Bulletin de la Société de Limbourg*, t. XXXV, 1920; Ad. Béquet, *La Belgique avant et pendant l'invasion des Francs*, dans *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. XVII, 1833, p. 419-461; *Les bagues franques et mérovingiennes du musée de Namur*, dans *ibid.*, t. XX, 1893, p. 209-240; *Annales du cercle d'hist. et d'archéol. de la Campine. Taxandria*, 1904, fasc. 1. — ³ Le nom de « Francs » apparaît dans les sources historiques du IV^e siècle: Aurelius Victor, *Caes.*, c. XXXIII: cum... Alamannorum vis tunc aequae Italiae, Francorum gentes direpta Gallia Hispaniam possiderent; Eutrope, *Breviarium*, IX, 8; les opposant aux Alamans, les désigne par le nom générique: Alamanni vastatis Galliis in Italiam pervenerunt... Germani usque ad Hispanias pervenerunt. Au V^e siècle, Paul Orose parlant des mêmes événements précise (*Adv. pagan.*, l. VII, c. XXII): Alamanni Gallias pervagantes etiam in Italiam transeunt... Germani ulteriores abrasa poliuntur Hispania. C'est d'après un autre passage d'Orose (VII, XLI) que l'on calcule la date de 256, Gallien étant mort en 268:

...quo etiam sub Gallieno imperatore per annos propemodum duodecim Germanis evertentibus exceperunt. On a aujourd'hui une tendance à rapporter à cette époque la défaite des Francs mentionnée par Vopiscus. *Div. Aurelian.*, VII, 1, que l'on datait jadis de 241: *Idem apud Mogontiacum tribunus legionis VI Gallicanae Francos irruentes cum vagarentur per totam Galliam, sic afflixit ut... Unde iterum de eo facta est cantilina: mille Francos, mille Sarmatas semel occidimus.* Cf. L. Wirtz, *Franken und Alamannen in den Rheinlanden bis zum Jahre 496*, dans *Böner Jahrbücher*, t. CXXII, 1912, p. 183-184. — ⁴ *Caes.*, c. XXXIII. — ⁵ *Breviar.*, IX, 8. — ⁶ I, 30. — ⁷ Cf. A. Blanchet, *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, in-8°, Paris, 1900. — ⁸ A peine Gallien a-t-il quitté le Rhin en 258, pour réprimer la révolte d'Ingenuus en Pannonie, que les Francs passent le fleuve à nouveau. C'est l'époque où les barbares pénètrent de toutes parts dans l'empire, et où des usurpateurs surgissent, pour organiser une défense régionale. Postume est proclamé empereur par ses soldats et il est rapidement reconnu par la Gaule entière, la Bretagne et l'Espagne. Cf. A. Blanchet, *L'avènement de Postume à l'empire*, dans *Revue des études anciennes*, t. XIV, 1912, p. 292-298; une hypothèse sur la patrie de Postume, dans *ibid.*, t. XV, 1913, p. 431-432; Cf. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, in-8°, Paris, 1920, t. IV, p. 570-581.

un petit groupe de trésors romains se terminant par des pièces de 260 ou 261 ou de peu antérieures: ils indiquent, semble-t-il, que des incursions, non mentionnées par les historiens ont eu lieu à cette époque. Or, en 262, c'est-à-dire l'année suivant la date la plus récente relevée dans ces trouvailles, les monnaies de Postume portent la légende *Victoria Germanica*¹. La coïncidence est frappante et nous pouvons dire que les dépôts en question doivent avoir été abandonnés pendant la période qui précéda la pacification de 262².

La défense du littoral (*littus saxonicum*) imposa des soins vigilants, la frontière maritime se trouvant aussi menacée que celle du Rhin; les pirates saxons parvinrent à prendre pied près du rivage; ainsi le montre l'étude des noms de lieu. Assez nombreux aux environs de Boulogne, moins fréquents dans la Flandre maritime où l'affaissement du sol survenu vers la fin du III^e siècle, dérobaux envahisseurs le terrain convoité; ici encore les monnaies viennent rendre témoignage du recul définitif de la population romanisée³.

Une circonstance vint aggraver la situation. Carausius, chargé de la surveillance du littoral, se révolta (286-293) et les Francs Saliens s'emparèrent de l'île des Bataves. Dès lors, la Belgique vécut sous la double menace des Saliens et des Ripuaires, au Nord et à l'Est; on pouvait prévoir le moment où fléchirait la résistance. Dès le début du IV^e siècle, tout le pays plat qui s'étend de Cologne à la mer du Nord est témoin d'un état de guerre à peu près ininterrompu. « Repoussés par Constance Chlore, par Constantin, par Julien, les envahisseurs ne se lassent pas de donner l'assaut, et les coups qu'ils portent sont de plus en plus difficiles à parer. Bavay et Cassel sont incendiés. Cambrai devient la capitale des Nerviens, Tournai, celle des Ménapiens. La contrée au nord des crêtes de l'Ardenne et du Hainaut, parcourue par les armées, ravagée par les barbares, voit disparaître sa population. On est obligé d'importer pour les troupes du blé de Bretagne⁴. Le Rhin ne constitue plus un rempart suffisant. Il faut organiser derrière lui une seconde ligne de défense. Avec des débris de monuments, des colonnes, des stèles funéraires, on bâtit les remparts des villes tant bien que mal⁵. On élève des forts sur les bords de la Meuse, on établit des retranchements et des redoutes le long de la grande ligne de Boulogne à Cologne⁶. Ces barrières nouvelles ne font qu'attester le péril, elles ne parviennent pas à l'écartier. En 358, Julien, vainqueur des Saliens, au lieu de les refouler au-delà du fleuve, leur permet de s'installer dans les solitudes de la Toxandrie (Campine)⁷. »

Cette concession marquait une victoire obstinément

cherchée; elle ne fut pas pour les Saliens un succès de tout repos. Julien en les accueillant comptait bien en tirer parti et il les enrégimentait pour la défense de l'empire et de sa frontière. Ils y pouvaient suffire aussi longtemps que la poussée ne se faisait pas trop violente et qu'ils se sentaient associés à une force militaire organisée, l'armée de métier, les légions romaines; mais quand celles-ci eurent été rappelées pour la défense de l'Italie, par Stilicon, en 402, et que les Saliens incorporés furent abandonnés à eux-mêmes devant la ruée des Vandales, en 406, ils furent culbutés. Les Vandales traversèrent comme une trombe la Belgique, la Gaule, l'Aquitaine, l'Espagne et ne s'arrêtèrent qu'en Afrique; alors les Saliens se crurent tranquilles, ils s'étalèrent dans les plaines de l'Escaut et de la Lys et ne pouvant ni tout garder ni tout exploiter, ils abandonnèrent le pays entre le Rhin et la Meuse, et même un peu au-delà, aux Ripuaires, avec lesquels ils avaient une origine commune quoique lointaine. C'était une population moins sauvage que les Huns ou les Vandales, apte à la vie agricole et à la colonisation, et à Rome, ou de récentes expériences avaient appris qu'il fallait savoir tirer parti des concessions inévitables, on sut comprendre l'avantage à retirer du voisinage d'un peuple barbare sans doute, mais d'inclination pacifique et même sociable. L'empire consentit à replier sa frontière et adopta une ligne passant par Marek (Pas-de-Calais), Famars et Tongres.

Nous aborderons plus loin la question de la frontière linguistique, mais dès maintenant nous devons dire ce qu'elle a révélé et démontré dans le problème de la colonisation franque. Entrevue il y a un demi-siècle par A. Wauters et Léon Vanderkindere, développée en 1895-1898 par Godefroid Kurth, celui-ci conclut comme ses devanciers que la colonisation s'est accomplie d'emblée dans toute la partie aujourd'hui flamande de la Belgique. A l'entendre: « Le premier royaume franc, fondé au commencement du V^e siècle, était confiné au nord de la Belgique, où il avait pour limite méridionale la chaussée romaine de Bavay à Maestricht, la Forêt Charbonnière, puis la Lys et les collines du Boulonnais. Il équivalait à toute la contrée de langue flamande depuis ces frontières jusqu'au bord du Waal. » Après avoir tiré parti de l'histoire et de la toponymie, la question a été reprise avec des ressources nouvelles qui ont procuré des résultats inespérés. G. Des Marez a utilisé l'archéologie, la géographie; la philologie, le folklore et l'histoire du droit qui l'ont conduit à des conclusions plus rigoureuses et en partie définitives. Nous allons le suivre et le résumer⁸. Mais avant d'aborder le problème de

¹ Cohen, *Descript. histor.*, 2^e édit., t. VI (1886), *Postume*, n. 367. — ² A. Vincent, *op. cit.*, p. 674. — ³ R. Blanchard, *L'invasion marine dans la plaine de Flandre*, dans *Annales de l'Est et du Nord*, 1905, p. 538; Le même, *La Flandre*, in-8°, Dunkerque, 1906, p. 143 sq. — ⁴ F. Cumont, *Comment la Belgique fut romanisée*, 1914, p. 33. — ⁵ A. Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule*, in-8°, Paris, 1907, p. 97, 106, 110, 134, 137. — ⁶ G. Kurth, *La frontière linguistique*, in-8°, Bruxelles, 1896, p. 545. — ⁷ Koch, *Kaiser Julian der Abtrünnige*, in-8°, Leipzig, 1899, p. 402; H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, in-8°, Paris, 1929, t. I, p. 14. — ⁸ A. Wauters, *Quelques détails sur Wissant. Têrouanne n'a jamais été voisine de la mer. Le Sinus Illus a-t-il existé?* dans *Bulletin de l'Acad. roy. de Belgique*, III^e série, t. VIII, 1881, n. 12; Id., *Les origines de la population flamande*, dans *ibid.*, III^e série, t. X, 1885; Id., *Sur les premiers temps de l'histoire de la Flandre*, dans *ibid.*, III^e série, t. IX, 1885, n. 3; Id., *Les origines de la population flamande. Réponse aux observations faites à mon travail*, dans *ibid.*, t. X, 1885, n. 12; Id., *Sur les Suèves et les autres populations de la Belgique flamande*, dans *ibid.*, t. XII, 1886, n. 8; Id., *A propos d'un nouveau système historique relatif à l'établissement des Francs en Belgique*, dans *ibid.*, t. XV, 1888, n. 6. L. Vanderkindere, *Recherches sur l'ethnologie de la Belgique*,

in-8°, Bruxelles, 1872; Id., *L'ethnologie de la Belgique*, dans *Patria Belgica*, II^e partie, *La Belgique politique et sociale*, in-8°, Bruxelles, 1873, p. 1-26; Id., *Enquête anthropologique en Belgique*, dans *Bulletin de la Soc. belge de géographie*, t. II, 1878, p. 57-60; *Enquête anthropologique sur la couleur des yeux et des cheveux en Belgique*, dans *ibid.*, t. III, 1879, p. 409-449, avec 4 cartes; Id., *Sur l'établissement des Francs en Belgique, spécialement d'après la toponomastique*, dans *Bulletin de la Soc. d'anthropologie de Bruxelles*, t. III, 1884-1885, p. 39-44; Id., *Les origines de la population flamande. La question des Suèves et des Saxons*, dans *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, III^e série, t. X, 1885, p. 431-438; Id., *Les origines de la population flamande. Réponse à M. Alph. Wauters*, dans *ibid.*, III^e série, t. XI, 1886, p. 211-241. G. Kurth, *La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France*, dans *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, 2 vol. in-8°, 1895-1898, avec une carte; Id., *Études franques*, 2 vol. in-8°, Bruxelles, 1919, t. I, p. 96; H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, 5^e édit., t. I, 1929, p. 15-16. G. Des Marez, *Le problème de la colonisation franque et du régime agraire en Belgique*, avec cartes, plans et figures, dans *Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques*, II^e série, in-4°, t. IX, fasc. 4, 1926.

la colonisation nous devons exposer les résultats obtenus dans le domaine de la linguistique.

XII. LA FRONTIÈRE LINGUISTIQUE. — La linguistique est une des plus sûres pourvoyeuses de l'histoire. L'évolution des idées se reflète et, dans une certaine mesure, se cristallise dans l'évolution des mots du langage courant qui, à un moment donné, adoptent une forme immuable pour des siècles; et c'est ainsi que l'histoire des noms donnés par les hommes aux pays qu'ils ont occupés nous garde l'empreinte presque inaltérable de leur passage. C'est ainsi que l'étude des noms de lieu (voir *Dictionn.*, t. IX, à ce mot) contient une mine à peu près inépuisable de renseignements qu'on ne s'est guère avisé de mettre à profit que depuis le jour où l'histoire a cessé de s'hypnotiser sur les individus pour se préoccuper, enfin, des groupes. H. d'Arbois de Jubainville (voir *Dictionn.*, t. VII, à ce nom) a montré le parti à tirer d'une observation scientifique et critique des noms de lieux soit pour reconstituer les invasions successives de races diverses qui ont envahi l'Europe, soit pour déterminer les conditions de la propriété foncière pendant une période chronologique déterminée. G. Kurth (voir *Dictionn.*, t. VIII, à ce nom), usant des mêmes éléments fournis par la toponomastique a éclairé d'un jour nouveau les invasions germaniques (voir *Dictionn.*, t. VII, à ce mot) en Gaule. A l'aide de relevés exécutés avec patience et minutie, de simples lieuxdits ont permis de fixer la frontière linguistique qui sépare actuellement et depuis le XIII^e siècle, les pays de langue romane des pays de langue germanique, flamand ou allemand, et cette enquête a conduit à des conclusions historiques définitives. La première opération consiste à suivre la ligne de démarcation actuelle entre le français d'une part et le flamand d'autre part, opposant les villages à noms wallons aux villages à noms flamands ou germaniques. Cette frontière ainsi obtenue est-elle ancienne? Ce sont les lieuxdits, considérés non seulement dans leur forme moderne, mais, chaque fois que c'est possible, dans leur forme ancienne retrouvée dans les plus anciens documents conservés — du XIII^e siècle — qui peuvent nous répondre. A ces documents on ajoutera les actes de vente ou de donation, les comptes et registres municipaux quelle qu'en soit la langue rédactionnelle: wallon, flamand ou allemand. De cela il ressort un fait, à savoir que, depuis le XIII^e siècle, la frontière est demeurée presque immuable, ou sans modifications importantes sur la rive droite de la Meuse, sauf dans l'ancien comté de Dalhem, en Belgique, entre la Meuse et la Lys, sauf dans la Hesbaye, tandis qu'au contraire dans le nord de la France, il y a eu un recul considérable de la langue flamande, qui s'est retirée vers le Nord, abandonnant au français une large bande de territoire où la toponymie seule conserve le souvenir de l'ancien idiome. Un grand nombre de noms de lieux dans le département du Pas-de-Calais se terminent par des suffixes d'origine germanique tels que *-dal* (vallée), *-bert* (pour *berg*, montagne), *-lande* (terre), *-brique* (pont), etc. Grâce à un cueilloir de l'abbaye de Beaulieu, au canton de Marquise, daté de 1286 et conservé à la bibliothèque de Saint-Omer et qui comprend un grand nombre de lieuxdits, il est facile d'établir que le pays situé entre Boulogne et Guines était habité en ce temps-là par une population qui parlait encore flamand¹. L'on doit donc admettre qu'il en était de même du pays situé au Nord entre le canton de Marquise et la frontière flamande actuelle. Boulogne, ville française, était enclavée dans un pays de langue flamande. Du reste, au XII^e siècle, Othon de

Freisingen déclarait que Boulogne était le lieu de rencontre des deux races romane et teutonique. A l'Est, la frontière linguistique était aux environs de Saint-Omer. Dans le département du Nord, l'arrondissement de Hazebrouck en totalité, celui de Lille, en partie, appartenaient au domaine de l'idiome flamand. Mais dans cette région, les villages dont le nom est d'origine germanique sont depuis longtemps français, par exemple Wattrelos dont les lieuxdits affectent des formes romanes dès le XIII^e siècle.

Si les noms de lieux topographiques montrent le domaine de l'idiome germanique s'étendant, au XIII^e siècle, au delà de ses limites actuelles, l'étude des noms géographiques permet de constater que cette extension avait été antérieurement plus grande encore. A la suite d'un relevé de tous les noms de villes ou de villages d'origine germanique situés dans la région romane actuelle, il est devenu possible de classer ces noms par suffixes et de se rendre compte des modifications éprouvées au cours des temps par ces suffixes qui souvent ont été assimilés à des suffixes romans, de même que des suffixes germaniques ont été confondus avec des suffixes romans. La matière est délicate et peut donner lieu à certaines réserves. Ainsi, il paraît que le suffixe *-mal* ou *-mall* doit être un mot tout différent de *mallum* et cependant sur les monnaies mérovingiennes quelques localités sont qualifiées *mallo*; voici par exemple *Mallo Matiriaco* pour lequel on peut proposer l'identification avec Mézières², ce qui ne semble pas admissible et Mairy (Meurthe-et-Moselle ou Ardennes)³.

Avant de tirer une conclusion de toutes les observations présentées, il est nécessaire de répondre au prétendu système qui consisterait à regarder comme fondées par des Germains toutes les localités dont les noms comportent un suffixe ou même un radical germanique, ou pareillement comme fondées par des Romains toutes les localités dont les noms comportent un suffixe ou un radical dérivant de la langue latine. En effet, on sait que la langue latine et les idiomes germaniques se sont fait des emprunts réciproques. Par exemple, le mot *weller* qui est resté en haut allemand avec la signification de hameau, est une transcription du latin *villare*. Or, en Suisse et dans le sud-ouest de l'Allemagne, le mot *weiler* est entré dans la composition d'un grand nombre de noms de villages. On ne peut pas en conclure à une origine romaine de ces villages, parce que *weller* est un mot que les Alamans ont pris aux colons des champs décumates. Réciproquement, les villages qui dans les pays romans se nomment *villiers* n'ont pas été nécessairement fondés par des Romains, mais ont pu recevoir leur nom de Francs établis en Gaule. Et encore le mot *bourg*, qui est d'origine germanique, avait été latinisé et était devenu un nom commun avant d'entrer dans la composition des noms de lieux. Des exemples isolés de noms de l'une ou de l'autre famille dans une région ne sauraient donc rien prouver quant à la race qui a occupé cette région. L'accumulation seule de noms de même origine doit être prise en considération.

Et d'abord quelle est l'origine de la frontière linguistique romano-germanique? On a émis jadis cette opinion, aujourd'hui abandonnée, que les Belges étaient des peuples de race et de langue germaniques. Il suffit de considérer les noms des cours d'eau de la Belgique pour demeurer convaincu que cette région a été occupée par une population celtique. Car les noms de rivières sont de tous les noms propres ceux qui changent le moins; ils ont une vitalité presque indestructible; or, la plupart des noms des cours d'eau de

¹ G. Kurth, *La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France*, in-8°, Bruxelles, 1896, t. I, p. 222,

note 1; 223. — ² Ainsi Ponton d'Amécourt et G. Kurth. — ³ Ainsi M. Prou.

la Belgique ont une physionomie qui les classe dans la famille des noms celtiques, si même ils ne doivent pas leur origine aux populations qui ont précédé les Celtes. Dans ce cas-là il reste une autre preuve de la présence des Celtes en Belgique : les noms de lieux en *-acus*.

Voilà qui n'exclut pas la possibilité de la germanisation des provinces flamandes par une invasion barbare antérieure à César. « Mais cette germanisation, au jugement de G. Kurth, est écartée par le caractère relativement moderne de la toponymie germanique des provinces en question. Si elle remontait aussi haut qu'on le prétend, nous devrions retrouver dans cette toponymie, comme dans celle de l'Allemagne, une partie au moins des plus anciens noms de lieux qui aient été formés dans un idiome germanique. » C'est ce qui n'est pas. Ainsi les cours d'eau s'appellent *-beck* et rarement *-aha* ou *-aa*, nom plus ancien; les moulins, *molen* et jamais *quiru*. Aux noms celtiques se superposent les noms belgo-romains, c'est-à-dire ceux qui sont formés du suffixe *-acus* précédé d'un nom propre de personne emprunté au répertoire latin. A l'époque romaine, la Belgique est colonisée par des Latins; la langue latine s'établit tout le long du Rhin. Un coup d'œil sur la carte des voies romaines nous montre la Belgique partagée du Sud-Ouest au Nord-Est par la chaussée qui va de Bavay à Cologne. Tout ce qui est au sud de cette chaussée représente la région de la culture romaine intense. Au Nord, ce ne sont plus que des colonies sporadiques; la région est inculte. Il faut attendre l'apparition des Francs pour que ce territoire couvert de marais, de forêts et où la mer pénètre par de vastes estuaires soit progressivement peuplé. C'est, en effet, dans ce territoire que se localise le suffixe *-heim* qui est spécifiquement franc. « Tous les autres suffixes d'origine germanique coïncident territorialement avec les *heims*... Tels sont *-sele*, *-laer*, *-ingen*, *-bach*, *-loo*. Là où ils sont groupés au point de former la presque totalité des noms géographiques, ils délimitent avec exactitude les confins des populations germaniques et romaines. Là où ils apparaissent dispersés au milieu d'une toponymie romaine, ils trahissent des colonies franques établies anciennement dans des milieux romains et qui, pour cette raison, ont nécessairement changé de langue à un moment donné, bien que l'habitation, une fois fondée, ait continué de porter le nom qu'elle avait reçu dans la langue des fondateurs. »

Le vocabulaire géographique permet de différencier les groupes germaniques. Ainsi dans le Boulonnais apparaissent fréquemment les noms en *-ton* ou *-tun* (enclos), extrêmement abondants en Angleterre. Ce suffixe fait presque totalement défaut dans les autres pays germaniques. Or, ces localités en *-ton* sont placées en Gaule en face de l'île des Anglo-Saxons. La conclusion s'impose. Mais de quand datent ces colonies anglo-saxonnes dans le Boulonnais? Elles sont antérieures à l'invasion des Francs et en voici une raison, au moins, à retenir. Nous rencontrons une file de cinq localités, foncièrement franques, échelonnées le long du rivage depuis le cap Gris-Nez dans la direction du Sud : ce sont Floringuezelle, Framezelle, Waringuezelle, Haringuezelle et Audresselles; ces cinq villages dont le suffixe tout salien établit la nationalité d'une manière presque évidente s'interposent entre le rivage et la région occupée par les *-inethon* et délimitent avec une parfaite netteté la frontière qui à cette époque séparait les établissements francs de ceux des Saxons.

En ce qui concerne la délimitation du territoire des Francs du côté de leurs voisins septentrionaux, les Frisons et les Saxons, les données de la toponymie concordent avec celles des documents écrits. Le suffixe *-scheid*, foncièrement franc, permet de déter-

miner la frontière des Francs et des Alamans. Les noms de lieux en *-scheid* s'arrêtent brusquement dans le grand-duché du Luxembourg au nord de la Sûre. D'autre part la toponymie spécifique des Alamans se caractérise par la fréquence des suffixes *-ingen* et *-weiler* qui pullulent dans l'Allemagne du Sud-Ouest et l'Alsace, se répandent sur la Lorraine allemande (spécialement le département de la Moselle), sont nombreux dans une partie du Luxembourg et viennent expirer en Belgique aux confins des populations wallonnes. G. Kurth tente même de séparer le territoire des Francs Saliens de celui des Ripuaires; mais ses observations ne paraissent pas emporter la conviction. Il marche sur un terrain plus solide quand il retrace les empiètements successifs des Francs sur la Belgique romaine. Il revient, à ce sujet, sur l'importance de la grande voie de Bavay à Cologne, qui était en même temps une ligne de défense fortifiée par une série de postes militaires qui ont donné leurs noms aux localités de Caestre, Caster, Castre, Chastre-Dame-Alerne, Chastre-le-Bôle et Caster, et qui ont longtemps arrêté les Francs dans leur marche vers le Sud en les rejetant vers l'Ouest. La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France doit donc son origine à l'invasion des Francs Saliens du IV^e siècle. Quant à la frontière qui court du Nord au Sud depuis la rive droite de la Meuse jusqu'à l'extrémité méridionale du Luxembourg, elle est le résultat des « invasions des Francs Ripuaires qui prirent successivement possession du Rhin, de la Moselle et de ses vallées latérales, et qui, dans une partie de cette région, eurent à disputer le pays aux Alamans ».

Les Francs qui pénétrèrent par poignées dans les pays occupés par les Romains perdirent leur langue dès la seconde ou, au plus tard, dès la troisième génération. Grégoire de Tours nous apprend qu'on en rencontrait établis à Rouen, à Tournai et à Paris, mais leur langue comme leur nationalité s'est perdue sans laisser de trace et, dès le VII^e siècle, l'idiome germanique avait cessé d'y être entendu. Dans la zone intermédiaire entre les deux langues, cela aura demandé plus de temps; là les Francs formèrent des agglomérations comme le montre la toponymie et il se forma un réseau aux mailles plus ou moins serrées qui se laisse encore reconnaître de nos jours dans son enchevêtrement avec le réseau de la toponymie romane.

Il y eut des régions bilingues, mais où on aura dû observer le phénomène bien connu, d'une langue qui refoule l'autre. Or sur le sol de la Gaule, le latin était plus fort, plus riche, plus flexible, plus nuancé, en un mot, il possédait tout ce qui pouvait l'aider à prévaloir sur un idiome germanique. Les Gallo-Romains possédant une langue complète et civilisée répugnaient à l'étude d'une langue étrangère, et c'était le contraire qui s'observait chez l'envahisseur, apte et prompt à s'assimiler le langage des indigènes, qui, d'ailleurs, lui était indispensable pour se faire entendre. On vit alors ce qu'on a vu plus tard et ailleurs, notamment en Normandie, au X^e siècle; ce fut la population envahissante et sachant deux langues par nécessité qui en délaissa une, la sienne. Ce phénomène s'explique encore par le fait que la langue n'était pas un élément constitutif de nationalité. Ainsi la langue des barbares alla se perdant et ils ne songèrent même pas à réagir, ainsi des rangs les plus élevés jusqu'aux plus humbles. Clovis, qui partit de Tournai, et la dynastie mérovingienne devaient faire usage d'un jargon mélangé de mots francs; les Carolingiens qui venaient de la partie germanique du royaume sembleraient avoir dû remettre leur langue en honneur, cependant Charlemagne se complaisait à parler latin ou romain; Louis le Germanique et Charles le Chauve dans les serments de Strasbourg se servaient simultanément des deux

idiomes et Hugues Capet ne savait plus rien d'allemand.

Dans les partages qu'entraînaient les successions royales parmi les Mérovingiens, la préoccupation de grouper les populations d'après la langue qu'elles parlaient ne se présentait à personne. Après la mort de Clovis, son fils Thierry, l'aîné, obtint dans son lot la plus grande partie des populations germaniques avec Metz, Toul, Verdun et la Champagne; Clotaire reçoit le pays des Francs Saliens avec Laon et Soissons, villes gallo-romaines; la préoccupation linguistique n'est pas mieux respectée dans les autres partages.

Les Carolingiens ne procédèrent pas autrement. Lors du partage de 741 entre Pépin le Bref et Carloman, celui-ci reçoit la Souabe et la Thuringe germaniques avec l'Austrasie en partie romane, tandis que Pépin s'attribue la Neustrie en grande partie germanique avec la Bourgogne et la Provence romanes. Le partage de 768 entre Charlemagne et son frère Carloman s'inspire également de la valeur du pays, non de leur langue. On ferait les mêmes remarques au sujet des partages de 806, de 843, de 870.

XIII. L'ÉTABLISSEMENT DES FRANCS SALIENS. — L'établissement des Francs en Belgique fut l'œuvre d'un peuple entier agissant sans plan préconçu que de s'emparer des terres qui lui semblent à sa convenance et de s'établir sur les espaces qu'on ne lui dispute pas. Cependant lorsque l'avant-garde qui remontait le cours de l'Escaut arriva en vue de Tournai, la situation se précisa, il fallut combattre. L'armée romaine d'Aëtius, appuyée à la chaussée romaine, défendait la ville, les Saliens s'en approchèrent conduits par leur roi Clodion ou *Chlogio*, le premier dont le nom ait été conservé à l'histoire. Entre 431 et 451, ce chef sut conquérir par la force les pays situés au nord de la Somme et s'empara de Tournai, de Cambrai et d'Arras. « Ce n'est que dans le Calaisis toutefois, dont la population inquiétée depuis longtemps déjà par les pirates de la côte, devait être fort clairsemée qu'ils colonisèrent en masse et que leur langue remplaça pour longtemps le latin. Au sud et à l'est de cette contrée, dans la vallée de la Somme, comme dans les environs de Cambrai, de Tournai et d'Arras, ils se mêlèrent aux anciens habitants, trop nombreux pour pouvoir être expulsés ou absorbés. D'ailleurs, au moment où ils percèrent la chaussée romaine, les Francs possédaient déjà dans les basses terres un territoire de colonisation suffisamment étendu.

« Désormais ce n'est plus pour fonder de nouveaux foyers qu'ils continueront leurs conquêtes. Celles-ci auront un caractère politique : elles profiteront au roi, mais non plus au peuple. Sans doute, le nombre des Saliens qui se fixèrent dans le Namurois, le Hainaut et l'Artois est encore considérable. Néanmoins les îlots germaniques constitués par eux en pays romain étaient condamnés à disparaître. Disséminés au milieu d'hommes de langue latine, en contact perpétuel avec une civilisation supérieure, ces postes avancés eurent finalement le même sort que les établissements des Burgondes et des Wisigoths dans le sud de la Gaule. Ils n'auraient pu maintenir intact leur caractère national que grâce à un afflux incessant de forces fraîches. Or le flot de l'invasion franque s'était arrêté, les Saliens éparpillés au milieu des populations romanisées ne tardèrent pas à se fondre parmi elles... Rien n'est plus différent d'une guerre de race que la colonisation franque. Elle s'épancha paisiblement sur les territoires dépeuplés du Nord qui suffisaient à son expansion. D'elle-même, elle s'arrêta devant la masse des Belgo-Romains qui, au cours de la catastrophe de

la seconde moitié du III^e siècle, s'étaient retirés au sud du pays, où leurs descendants constituent encore la plus septentrionale des populations romanes sous ce vieux nom de Wallons (*Wala*) par lequel les Germains désignaient leurs voisins de langue latine¹. »

XIV. AIRE D'EXPANSION DES FRANCS RIPUAIRES. — La tribu des Francs Saliens ne doit pas nous absorber aux dépens des Ripuaires qui leur sont apparentés. Ceux-ci habitaient la rive du Rhin jusqu'à l'époque où tourmentés de ce besoin de vaguer qui, à un certain moment de leur existence, saisit et agite toutes les peuplades barbares, ils quittent les environs de Cologne et se déplacent dans la direction de Liège, tandis qu'une partie d'entre eux s'achemine vers le Luxembourg; mais le massif des Ardennes s'oppose à leur poussée comme à celle des Alamans qui avaient remonté le cours de la Moselle².

Dans les plaines du Nord on assista au même phénomène d'un obstacle naturel séparant deux groupes d'envahisseurs. Ici on voit les Ripuaires se répandre dans le pays de Hesbaye, vers le V^e siècle, c'est-à-dire vers le moment où les Saliens pénètrent dans la province d'Anvers et s'apprentent à remonter la vallée de l'Escaut. Ils occupent l'ancien comté de Looz et s'arrêtent non loin des marécages de la Campine limbourgeoise. Ces Ripuaires se sont-ils avancés le long du Démer? Ont-ils remonté ensuite les vallées de la Dyle et les deux Gette afin de prendre possession de toute la contrée jadis fortement colonisée par les Belgo-Romains et s'arrêter à la chaussée Brunehaut? D'autres tribus se sont-elles glissées dans ces régions? On n'est pas en mesure de le dire.

XV. LE ROYAUME FRANC. — Clodion, Mérovée, Childéric ont affermi leur petit royaume de Tournai, où ce dernier prince mourut en 481 et fut enterré. Clovis, son fils, régnera trente ans (481-511) et sera le véritable fondateur du royaume de France. Conquérant de la Gaule, converti au catholicisme, c'est grâce à son initiative, à son courage — et ce n'est pas trop de parler de génie — que s'accomplit l'union de deux civilisations, une gallo-romaine et une barbare. Les Francs demeureront très nombreux en Belgique, conserveront presque intactes leurs traditions tout en acceptant de la vie romaine ce qui leur semble meilleur. Une suite de victoires lui avait permis d'étendre de plus en plus son royaume : en 486, la défaite de Syagrius lui permet d'étendre son pouvoir jusqu'à la Loire; ayant soumis les Burgondes, il remporte une éclatante victoire sur les Wisigoths, près de Poitiers, en 507 et domine tout le pays entre la Loire et la Garonne; enfin, en 496, sa victoire sur les Alamans lui a permis de rejeter les vaincus sur le Rhin et de se rendre maître des petits territoires saliens de Cambrai, de Tongres qui agrandissaient son royaume; en 510, les Ripuaires l'éurent roi.

Nous avons exposé ailleurs les vicissitudes de ce royaume (voir *Dictionn.*, t. XI, aux mots MONARCHIE *franque* et MONARCHIE *carolingienne*), nous dirons seulement quelques mots des divisions du territoire.

Au Nord-Ouest, le royaume franc s'arrêtait au Sincfel (le Zwin); au Nord-Est, il atteignait le Zuyderzee et comprenait les provinces actuelles d'Utrecht, de Gueldre, d'Overijssel et de Drenthe. En dehors de ses frontières se trouvaient la Zélande et les autres pays frisons (Hollande, Frise, Groningue) dont Pépin de Herstal commença la conquête qui fut terminée par Charlemagne.

Le nom de *Francia* s'appliquait à l'ensemble du royaume et, de préférence à l'ancien territoire salien ou ripuaire. Depuis le VI^e siècle finissant, l'opposition

¹ H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, in-8°, Bruxelles, t. I, 1929, p. 17-18. — ² La répartition des trésors de monnaies

romaines découvertes en France montre que les Francs ont évité la forêt des Ardennes.

entre pays germanique et pays colonisés se manifesta sous les noms d'Austrasie, qui est la *Francia orientalis* et de Neustrie, qui est le pays gallo-romain.

Les partages des rois mérovingiens ne sont pas sans offrir de réelles difficultés qu'il faut exposer ici le plus brièvement, le plus clairement que nous pourrons¹.

Le premier est celui qui s'accomplit après la mort de Clovis (511). Deux de ses fils, Clotaire I^{er} et Thierry I^{er} obtiennent le territoire de la Belgique. Clotaire a pour sa part les cités de Tournai, de Cambrai, d'Arras, de Noyon, de Soissons, de Thérouanne, de Boulogne. Faut-il, avec Aug. Longnon², y associer la cité de Tongres? Le seul motif de cette attribution c'est l'exiguïté du royaume de Clotaire; est-ce une raison suffisante quand on constate que dans tous les partages subséquents la Forêt Charbonnière a continué à former une limite, et que l'ancienne cité de Tongres demeura inséparable de Cologne? C'est là une des grandes lignes de la géographie romaine qui s'est maintenue d'une façon permanente. On semble donc autorisé à donner à Thierry I^{er} non seulement les pays d'Outre-Rhin et les pays ripuaires de la rive gauche, mais aussi la partie orientale de la Belgique actuelle³. Clotaire I^{er}, en 550, réunit tout le royaume franc; à sa mort, en 561, ses quatre fils font un nouveau partage. La part de Chilpéric I^{er} et celle de Sigebert I^{er} correspondent, en ce qui concerne la Belgique, à celles de Clotaire I^{er} et de Thierry I^{er}⁴.

Le petit royaume de Chilpéric I^{er} s'agrandit considérablement vers le Sud; à sa mort, en 584, Clotaire II, son fils, conserve la Belgique occidentale et une bande qui s'étend jusqu'à la Loire.

Le traité d'Andelot, conclu en 587, et qui a une importance capitale pour la délimitation de la Bourgogne et de l'Austrasie, ne modifie pas la situation en Belgique.

Mais en 600, Clotaire perd la plus grande partie de son territoire au profit de Théodebert II et de Thierry II, fils de Childébert II et petit-fils de Sigebert I^{er}.

Le texte suivant de Frédégaire (IV, 20): *Chlotharius oppressus, vellit nollit, per pactiones vinculum firmavit, ut inter Segona et Legere usque mare Ocianum et Brittanorum limite pras Teuderici haberit, et per Secona et Esera ducatum integrum Dentelino usque Ocianum mare Theudebertus recipere. Duodices tantum pagi inter Esara et Secona et mare litoros Ociani Chlothario remanserunt*, nous apprend que Clotaire dut céder la région entre la Seine et la Loire à Thierry II et tout le duché de Dentelin, le long de la Seine et de l'Oise jusqu'à l'Océan à Théodebert. Lui-même ne conservait que douze pagi entre l'Oise, la Seine et l'Océan.

Ce passage est d'une interprétation difficile, comme le fait justement observer L. Vanderkindere. Qu'est-ce que le *ducatu Dentelini* et où faut-il en chercher la situation? Alfr. Jacobs⁵ croyait en retrouver le nom dans le *pagus Tellau*, comté de Talou, au nord du pays de Caux; pour Spruner⁶ ce sont les pagi de Caux, d'Amiens et de Beauvais. Bonnell⁷ essaye d'établir que le *ducatu Dentelini* correspond à la Brie, au Valois et au Soissonnais; enfin Aug. Longnon⁸ conjecture que cette circonscription, dont le nom a dû être emprunté à celui du duc qui l'administrait, répond à la Belgique occidentale, c'est-à-dire aux cités

de Cambrai, Tournai, Arras, Thérouanne, Boulogne. Le principal argument sur lequel il se fonde est la nécessité de placer les douze pagi qui restaient à Clotaire dans le voisinage immédiat de la Seine et d'y comprendre Rouen. On peut ajouter à l'appui de cette opinion un passage de Frédégaire où il est dit qu'à la naissance de Clovis, fils de Dagobert, en 634, les grands du royaume s'engagèrent à garantir au jeune prince la Bourgogne et la Neustrie et à conserver l'Austrasie à son frère aîné Sigisbert, mais à la condition que Sigebert restituât à la Neustrie le duché de Dentelin que les Austrasiens détenaient injustement: *...excepto ducato Dentelini, quod ab Austrasiis iniquiter abtullus fuerat, iterum ad Neustrasius subjungeretur*. Il est difficile de croire que ce territoire eût pu être étroitement rattaché à l'Austrasie s'il en avait été séparé par douze pagi. En 612, Clotaire II, allié à Thierry II, avait recouvré le *ducatu Dentelini* et en 614 il était devenu seul maître du royaume; mais, dès 622, il avait été obligé de donner aux Austrasiens un roi en la personne de son fils Dagobert, et quand, en 625, la guerre éclata entre le père et le fils, l'Austrasie s'accrut de nouveau du *ducatu Dentelini*. Il continua à en faire partie intégrante sous le règne unique de Dagobert, à partir de 628, et lorsque son fils Sigebert fut associé, en 632, au trône comme roi d'Austrasie, mais en 634, l'arrangement dont il a été question plus haut le restitua à la Neustrie. Tout indique donc bien qu'il s'agissait d'un territoire contigu de l'Austrasie et la Belgique occidentale répond seule à cette condition. Il est vrai que la mention de la Seine reste difficile à expliquer.

Ce qui se marqua de plus en plus, c'est l'opposition de l'Austrasie et de la Neustrie jointe à la Bourgogne, et, en dépit de tous les partages et des déviations momentanées, une ligne-frontière devenue en quelque sorte immuable coupe la Belgique en deux du Nord au Sud en suivant la lisière de la Forêt Charbonnière⁹. Elle ne peut s'expliquer que comme un souvenir permanent de l'organisation romaine.

Lors du partage que Pépin le Bref fit entre ses fils (768), la solution paraît avoir été différente. Frédégaire nous apprend que l'Austrasie fut attribuée à Charles; la Bourgogne, la Provence, la Gothie, l'Alsace et l'Alamannie à Carloman; l'Aquitaine partagée entre les deux frères. Mais il n'est pas question de la Neustrie.

D'autre part, les diplômes des deux rois prouvent que l'un et l'autre exercèrent des droits à la fois en Austrasie et en Neustrie. Abel¹⁰ avait conclu que le nord de chacune de ces provinces avait été donné à Charles, le sud à Carloman. Waitz laisse la question indécise et semble incliner à croire à une sorte de *condominium*¹¹. En tout cas, si le partage effectif eut lieu, la Belgique entière revint à Charles. On sait d'ailleurs que Carloman mourut dès 771 et que Charles, sans tenir compte des prétentions que pouvaient faire valoir ses neveux, réunit tout le royaume.

XVI. LA COLONISATION FRANQUE SALIENNE. — Dans la région septentrionale entre l'Yssel, le Rhin et la Meuse, des peuplades diverses firent tour à tour leur apparition. La géographie ethnographique de ce pays, à l'époque de Tacite et de Pline, est très différente de ce qu'elle était à l'époque de César. Il n'est

¹ L. Vanderkindere, *op. cit.*, p. 138-140. — ² A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, in-8°, Paris, 1877, p. 118. — ³ Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, in-8°, Kiel, 1880, t. II, 1^{re} part., p. 146; Dahn, *Urgeschichte*, t. III, p. 71. Mais il y a une certaine contradiction chez Waitz, qui assigne comme limite aux deux royaumes la Forêt Charbonnière et qui (note 2) met en doute que la Flandre avec Tournai ait appartenu à Clotaire. — ⁴ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IV, c. XXII, *Chilperico vero regnum*

Chlotharii patris ejus cathedramque Suessionas habere, Sigiberto quoque regnum Theuderici... — ⁵ Aug. Longnon, *Géographie de Grégoire de Tours*, p. 203 sq. — ⁶ Aug. Longnon, *Atlas historique*, 1^{re} édition. — ⁷ *Die Anfänge des karoling. Hauses*, p. 220 sq. — ⁸ *Géographie de la Gaule au IX^e siècle*, p. 145. — ⁹ Ch. Duviol, *Recherches sur le Hainaut ancien*, t. I, p. 11 sq. — ¹⁰ Abel, *Jahrb. ab. Karl der Gross*, p. 122. — ¹¹ Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, in-8°, Kiel, 1880, t. III, p. 1, p. 97.

plus question de Ménapiens, d'Éburons, d'Aduatuques, soit que ces peuplades aient été exterminées complètement, comme les Éburons, soit qu'elles aient été refoulées, comme les Ménapiens, soit encore que les débris des Aduatuques et des Éburons aient été territorialement réorganisés sous d'autres noms.

« Au nord des Ubiens, établis dans la région de Cologne, on trouve les Gugernes, entre la Meuse et le Rhin; les *Sunici*, entre la Roer et la Meuse; les Tongrois, autour de Tongres; dans la Campine, entre la Meuse et l'Escaut, les Toxandres, dans lesquels il est permis peut-être de reconnaître les Sicambres que Tibère transplanta, en partie, en deçà du Rhin, en l'an 7 de notre ère¹.

« Aux III^e et IV^e siècles, cette géographie ethnique se trouve, une fois encore, complètement modifiée. Des tribus jusqu'alors inconnues y séjournent. Elles y sont arrivées sous l'action de ces déplacements incessants auxquels obéissaient les peuples de l'Europe, expulsés de leurs champs par des nouveaux venus ou mus par ce besoin instinctif de s'avancer vers l'Occident, comme s'ils voulaient accompagner le soleil dans sa course. Dans la région qu'arrosent l'Yssel, le Rhin, la Meuse et le Waal, surgissent des Bataves, des Bructères, des Ampsivariens, des Anglovares, des Saxons, des Frisons, des Chamaves, des Warnes, des Canninéfates, des Francs Saliens². La *Notitia dignitatum* (voir *Dictionn.*, t. XII, à ce mot) ne connaît plus ni les Gugernes ni les Suniques. Ont-ils fusionné avec des peuples nouvellement arrivés? Ont-ils été décimés dans les batailles et les guerres civiles? Ont-ils tout simplement adopté ou reçu un autre nom? On ne sait.

« Au milieu de cette confusion de peuplades et de tribus, les Francs Saliens s'affirment comme les plus puissants de tous, *primi omnium*, au témoignage d'Ammien Marcellin³. Ils méritent notre attention presque exclusive, car ce sont eux qui vont conquérir la majeure partie du sol belge. Ils ne seront cependant pas seuls à tenter cette entreprise. Des tribus non saliennes n'ont certes pas manqué de s'avancer vers le Sud-Ouest, en même temps qu'eux; des groupes hétérogènes se sont mêlés à leurs essaims, mais dans la prise de possession de la Belgique par les barbares, ils ont joué le rôle prédominant. Ils se sont portés en avant dans un mouvement d'ensemble, détruisant ou assimilant au passage les épaves des tribus qui leur étaient étrangères.

« Le nom de *Franc* est un nom collectif (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2122-2138, sur les mots *Francia* et *Francus*), qui couvrait tout un ensemble de peuples, échelonnés le long du Rhin, depuis le Main jusqu'à l'embouchure du Rhin et de la Meuse. On croit qu'il s'appliquait à une confédération de peuples, dont les Saliens, les Ripuaires, et très probablement les Chattes constituaient les éléments principaux. Parmi les tribus qui composaient le groupe salien, se trouvaient les Sicambres, dont le souvenir survivra aux invasions. Leurs rois abattront la puissance des rois rivaux et réaliseront l'unité de la monarchie franque. Aussi, leur nom ne périra point. Il retentira dans les poèmes et les légendes qui exalteront la dynastie de Mérovée.

« La signification du terme *Franc Salien* a été longuement discutée. *Franc*, disent les uns, est synonyme de libre, *vrij*. — Non, objectent les autres, il

signifie hardi, brave, intrépide, vaillant, en latin *ferox*. Il correspond au mot allemand *frech*, au mot encore conservé dans la langue flamande *frank* et *vrank*. Dans le vocable *salien*, Schröder entend retrouver le mot *sal* ou *sale*, qui veut dire « eau de mer », de sorte que les Francs Saliens sont pour lui les *See Franken*, ceux qui habitent le long du rivage de la mer⁴. D'autres prétendent qu'ils tirent leur nom d'un cours d'eau que Strabon appelle *Salas*, qu'il faut identifier avec *Isala*, l'Yssel, rivière au bord de laquelle séjournèrent les Francs⁵. Quoiqu'il en soit, il s'agit, dans un cas comme dans l'autre, d'un nom géographique, qui se substitua aux noms ethniques et que l'usage consacra.

« Indiquer l'époque précise à laquelle les Francs Saliens prirent pied en deçà du Rhin serait impossible. Il est question pour la première fois des Francs, vers le milieu du III^e siècle, dans une chanson de soldat romain, célébrant une victoire remportée sur eux par l'empereur Aurélien. On suppose, non sans apparence de raison que les Francs Saliens profitèrent de la révolte de Carausius et des luttes que Maximin et Constance Chlore durent soutenir contre eux et contre les Saxons, pour s'ancrer solidement dans l'île des Bataves, à la fin du III^e siècle. Au siècle suivant ils passent le Waal et pénètrent en Toxandrie. Là, ils se heurtent aux légions de l'empereur Julien, qui les châtie d'avoir violé si audacieusement les terres romaines. Cependant, malgré sa victoire, il se voit dans l'impossibilité de rejeter les envahisseurs au delà du Waal et compose avec eux. Il les autorise à se fixer en Toxandrie. « Nous sommes en l'année 358. Cette date constitue un point tournant dans l'histoire des Francs Saliens. Avec elle, en effet, prend fin la période des incursions violentes, des raids entrepris depuis un siècle et plus, en deçà du Rhin. Remuants, pillards et belliqueux, les Germains avaient forcé, maintes fois, le passage du fleuve avec des chances diverses de succès et d'insuccès, remous incessant de vagues ethniques qui, tour à tour, s'avançaient, s'entrechoquaient, reculaient pour s'avancer encore.

« Une période nouvelle succéda alors à cette période tumultueuse et chaotique, la période de la colonisation.

« Des observations archéologiques, géographiques et historiques nous permettent de subdiviser cette période en trois phases distinctes : une première, qui s'étend de l'année 358, date de l'admission officielle des Francs Saliens dans l'empire, jusqu'au milieu du V^e siècle, date de la fondation du premier royaume franc par Clodion, avec Tournai pour capitale. Pendant cet espace de temps, les vallées de l'Escaut et de la Lys furent colonisées.

« Une deuxième phase, pendant laquelle s'accomplit la colonisation du Brabant, à partir du VI^e jusqu'au VIII^e siècle, c'est-à-dire après l'établissement de la monarchie franque jusqu'à l'établissement des Carolingiens.

« Une troisième phase, pendant laquelle l'élément franc pénétra dans la Flandre maritime, du VII^e au IX^e siècle.

« Ainsi donc le mouvement colonisateur des Francs Saliens dura cinq siècles environ. Lui assigner une date finale et précise est évidemment impossible; mais, nous pouvons dire d'une manière générale, qu'au IX^e siècle, tout le monde était à sa place. Certes, au

¹ A. Wauters, *Les origines de la population flamande*, dans *Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, 1885, p. 8. —

² G. Kurth, *Études franques*, in-8°, Bruxelles, 1919, t. I, p. 89; R. Schröder, *Lehrbuch der deutschen Rechtsgeschichte*, 3^e édit., 1898, p. 94; H. Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte*, in-8°, Leipzig, 1887, t. I, p. 42-43; P.-S. Blok, *Geschiedenis van het Nederlandsche Volk*, Groningen, 1892, t. I, p. 51-53,

59. — ³ Amm. Marcellin, *Hist.*, l. XVII, c. VIII : *Petit primos omnium Francos, eos videlicet quos consuetudo Salios appellavit ausos olim in Romano solo apud Toxandriam locum habitacula sibi figere praelicenter.* — ⁴ R. Schröder, *Lehrbuch der deutschen Rechtsgeschichte*, 1898, p. 95. — ⁵ A. Wauters, *Origines de la population flamande*, 1885, p. 13.

cours du Moyen Age, des contrées restées désertes seront peuplées; des *villæ novæ* seront fondées en grand nombre; à la frontière des deux langues, germanique et romane, des fluctuations s'opéreront, des éléments wallons ou flamands s'avanceront ou reculeront, mais tous ces mouvements n'ont plus rien de commun avec le mouvement migrateur des peuples¹.

XVII. LES VALLÉES DE L'ESCAUT ET DE LA LYS. — Julien avait cru que les Francs Saliens se tiendraient pour satisfaits du lot de terres qu'il leur abandonnait entre les îles de la Zélande et la tourbière du Peel qui cotoie la rive gauche de la Meuse; il s'était trompé. Le territoire de la Campine ne pouvait être, pour ceux qui l'occupaient, qu'un lieu de passage; ainsi le comprirent les Francs qui commencèrent presque aussitôt leur marche vers le Sud; ils mirent quatre-vingts ans à gagner, de proche en proche, Tournai, leur capitale. Cela se fit sans chocs ni heurts, mais sous l'action d'une poussée lente et ininterrompue; on vit un peuple en marche, des familles et des individus, sous la direction et par la volonté d'un chef, pénétrer par infiltration, s'installer, avancer encore et, d'étape en étape, parvenir au but. Toute cette multitude ne s'ébranlait pas en même temps et ne marchait pas à la même allure. Il y avait des groupes plus alertes, plus curieux, qui se déplaçaient à une allure plus rapide, non pas en multitude, mais par familles. On les suivait avec plus ou moins de hâte, on s'installait dans les lieux qu'ils avaient aménagés puis abandonnés et parfois on s'y trouvait bien, sans désir de les suivre. Ceux qui prenaient la tête du mouvement avaient parfois la main plus lourde et plus prompte que leur verbe n'était persuasif; ils firent des victimes, on n'en saurait douter, mais furent-elles en très grand nombre, on ne saurait le dire. « L'invasion des Vandales, en 406, eut un caractère dévastateur, mais elle déferla sur les Francs, comme sur les autochtones. Accidentelle et momentanée, elle ne peut être comparée à l'invasion salienne, non exempte de violences sans doute, mais lente, méthodiquement entreprise dans le but de procurer aux envahisseurs un établissement durable. Aussi Rome fut-elle impuissante à empêcher cette pénétration. Elle recula plutôt qu'elle ne résista. La *Notitia dignitatum*, rédigée de 411 à 413, si elle énumère les escadrons de Francs Saliens, ne considère déjà plus le territoire salien, au nord et à l'ouest de la Forêt Charbonnière, comme faisant partie intégrante de la monarchie². »

La déception qui suit d'après l'établissement en Toxandrie (Campine) fait réfléchir les premiers partants qui ne veulent plus être trompés sur la qualité et dirigent leur marche vers des terres riches et d'exploitation aisée, à l'exclusion des forêts mystérieuses et des landes incultes qui réclament un pénible effort pas toujours récompensé. Cet émigrant veut courir le moins de chances possibles et pour cela il évite la rencontre d'une armée et s'empare de préférence des terres qu'un premier occupant, mal préparé à se défendre, a su mettre en valeur.

Celui-ci, à en juger par ce que l'archéologie nous apprend sur son compte, devait être assez peu redoutable. Nous savons à leur sujet ce que peuvent nous en apprendre leurs tombes et leurs cabanes, parsemées de poteries, d'armes, de bijoux, d'outils. Belges et Celtes ont pris la place qu'occupaient jadis la popu-

lation des temps préhistoriques; des demeures nouvelles ont été créées, mais toutes les anciennes n'avaient pas été désertées. A leur arrivée, les Francs ont adopté ces mêmes habitats et s'y sont installés. Lorsqu'on débrya le cimetière franc d'Anderlecht, on découvrit trois civilisations superposées: primitive, belgo-romaine et franque; chacune d'elle, caractérisée par des objets intéressants; primitif: silex, poteries, instruments en fer; belgo-romain: substruction d'une villa, statuette en bronze du dieu Mars, menus objets; franc: riche mobilier. Les fouilles faites de la Hesbaye, en pays de Francs Ripuaires, ont permis de relever leurs traces sur divers points à l'endroit même qu'avaient habité les colons romains³. Mêmes constatations en Toxandrie où les tombelles et nécropoles sont nombreuses sur le territoire hollandais⁴; d'où on doit conclure que « l'ère de dispersion des Francs, au v^e siècle, correspondait à celle des populations autochtones elles-mêmes⁵. »

« Les Francs débouchèrent dans la province d'Anvers actuelle, très probablement déjà dans la seconde moitié du iv^e siècle. Ils suivirent les vallées de la Marcq et du Dommel, où ils fondèrent une série de stations en *-sali*. Ils longèrent ensuite le cours de la Petite-Nèthe, laissant à gauche les landes stériles, les bruyères marécageuses de la Campine belge, ainsi que les marais, dans lesquels se perdait le cours de la Grande-Nèthe; à droite l'Escaut et les terres humides, sises à l'ouest et au nord-ouest d'Anvers, à travers lesquelles le fleuve avait creusé son lit puissant. Arrivés au Rupel et au Démer, ils devaient choisir: ou bien contourner, à l'est de Malines, le vaste marais, presque un lac, dans lequel se déversaient les eaux de la Dyle, du Démer, des deux Nèthes et de la Senne⁶, pénétrer résolument dans la Forêt Charbonnière et affronter les périls qu'elle recéléait, ou bien glisser à l'Ouest, le long de la rivière du Rupel et s'avancer vers le pays de Waas. Les Francs choisirent cette dernière route: ils entrevoyaient au loin sa verte bordure, qui devait exercer sur eux un attrait irrésistible. Il était habité depuis les âges les plus reculés. Les Belgo-Romains avaient suivi, et tout en occupant les stations existantes, avaient créé à côté d'elles des centres nouveaux⁷. Il s'y trouvait des pacages abondants, qu'une légère altitude, 20 mètres environ, mettait à l'abri des inondations. Les Francs firent leur entrée dans cette terre promise, très probablement à la fin du iv^e siècle⁸. »

Les premiers habitants du pays et, après eux, les Belgo-Romains, avaient déjà exploré et habité certains points, car on a retrouvé des stations préhistoriques dans le Brabant, aux environs de Bruxelles, à Rhode-Saint-Genèse, à Court-Saint-Étienne; en outre, il existait d'importantes villes romaines le long des voies qui traversaient la Forêt Charbonnière. Cependant les Francs ont préféré se diriger vers la région de l'Escaut et la raison probable de leur détermination c'est qu'au sud-est et au nord-ouest s'étendaient deux immenses forêts: la Forêt Charbonnière et la Forêt flamande.

Parlons de la première dont les historiens et les géographes se sont fort occupés. Ils commencèrent par la situer mal et Ch. Duvivier leur montra qu'elle s'étendait du Sud au Nord et couvrait le Hainaut, une partie de la Flandre orientale, à droite de l'Escaut

¹ G. Des Marez, *Le problème de la colonisation franque et du régime agraire en Belgique*, dans *Acad. roy. de Belgique. Cl. des Lettr., Mémoires*, t. ix, fasc. 4, 1926, p. 9-12. — ² Des Marez, *op. cit.*, p. 15-16. — ³ Fr. Huybrigs, *Les diverses civilisations antérieures au VI^e siècle observées en Hesbaye*, dans *Ann. du Congrès de la Fédération hist. et arch. de Belgique*, in-8°, Gand, t. II, 1907, p. 460. — ⁴ J. Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 615. — ⁵ G. Des Marez, *op. cit.*, p. 17. —

⁶ Ce lac existait encore au ix^e siècle. Les Normands y stationnèrent avec leur flotte. — ⁷ Au iv^e siècle, la vie romaine ne s'était pas encore retirée de la région de l'Escaut et de la Lys, comme l'attestent les médailles et les monnaies, trouvées dans vingt localités presque toutes situées le long de ces rivières. Blanchard, *La Flandre*, 1906, p. 144, note 4. — ⁸ G. Des Marez, *Le problème de la colonisation franque et du régime agraire en Belgique*, p. 18-19.

et le Brabant jusqu'à la Dyle, à l'Est et au Nord jusqu'aux marécages formés par le confluent de la Dyle, du Rupel et des deux Nèthes¹. Cette direction générale fut démontrée de nouveau par les arguments apportés par H. Van der Linden². Pour G. Des Marez, la nature du sol nous avertit de retrancher toute la partie septentrionale appelée le Petit Brabant, car cette zone qui appartient au sable campinien et non au limon hesbayen ne pouvait servir d'assiette à une végétation de quelque importance³. Toute forêt exerce un puissant pouvoir d'isolation, elle se dresse comme une muraille infranchissable à la fertilité et à la culture. Ceux qui cherchent leur vie dans la richesse du sol glissent le long de la lisière et ne pénètrent pas. Cependant, la forêt que les Francs rencontrèrent au delà du Rupel était bien loin d'être impénétrable. Des voies la traversaient qui existent encore de nos jours, les unes du Sud au Nord, les autres de l'Est à l'Ouest. Les Francs pouvaient s'y engager afin de déboucher directement sur la grande chaussée de Bavay-Tongres et peut-être le tentèrent-ils. Grégoire de Tours, d'après Sulpitius Alexander, dit que des Francs furent tués en 388 *apud Carbonariam*⁴. On a relevé des traces d'incendie sur l'emplacement de plusieurs villas romaines et cela pourrait être un indice des violences exercées sur la population, mais indice bien vague, car comment décider et prendre parti entre l'accident fortuit et la violence?

Les Francs ne pouvaient ignorer l'existence d'importants domaines dans le Brabant actuel, au bord des rivières, le long des routes, dans les clairières. Ils devaient savoir la présence de riches villas qui ont été retrouvées à Merchtem, à Melsbroeck, à Laeken, à Anderlecht, à Uccle, à Assche, à Court-Saint-Étienne, à Nivelles; et d'autres villas vraiment somptueuses aux sources de la Dyle, à Basse-Wavre, par exemple⁵. C'étaient là des proies bien tentantes; mais il est vrai qu'elles étaient bien défendues par des légions recrutées sur place parmi la population belgo-romaine.

Et ce n'était pas seulement cette espèce de garde civique que les Francs pouvaient rencontrer, car les Romains s'étaient repliés derrière la grande voie stratégique Bavay-Tongres et derrière la voie qui courait de Bavay vers Tournai, Courtrai, Wervicq, Cassel et Boulogne. En arrière de cette dernière route, on trouvait la ramification Tournai-Arras-Boulogne, et en arrière de la ligne principale Bavay-Tongres, la Sambre, capables toutes deux de couvrir une retraite précipitée. En avant de ces voies se trouvaient des garnisons et une série de camps, fortins et travaux de défense, avec mission d'empêcher ou de retarder longuement l'approche de ces lignes⁶. La *Notitia dignitatum* cite comme postes militaires les localités suivantes: *Fanum Martis* ou Famars, à une lieue de Valenciennes, le long de l'Escaut, qui fut très probablement fortifié après la destruction de Bavay, en 407⁷. — Le *Locus Quarlensis et Hornensis*, c'est-à-dire Quartes et Hargnies, sur la rive gauche de la Sambre, à 4 lieues gauloises de Bavay. — *Cortoriacum* avec deux corps de légionnaires. — *Marcæ* ou Marcq, près de Calais. — *Lagium* ou Lowaige dans le voisinage de Maestricht. — A ces localités viennent s'ajouter les *castra* dont le souvenir s'est conservé dans une série de lieux-dits. C'étaient des camps ou fortins établis en

avant de la ligne Bavay-Courtrai-Boulogne et Bavay-Tongres. On en rencontre un certain nombre entre la mer et Maestricht sous les noms de Caester, Castre, Chastre⁸, dont la destination était de mettre la ligne principale de défense à l'abri d'un coup de main. Des antiquités romaines trouvées dans la plupart de ces localités confirment l'âge et le rôle qui leur sont attribués. Enfin il faut rappeler les travaux de défense de l'époque belgo-romaine, trouvés à Assche-la-Chaussée, à Teralphène et à Hamme-Mille.

« Pour compléter le tableau de la défense romaine, aux IV^e et V^e siècles, nous signalerons encore, bien que située en dehors du Brabant, mais à la limite de la Forêt Charbonnière, telle que Ch. Duvivier l'a définie, la cité de Tournai que nous savons avoir été solidement gardée par une muraille de pierre. En avant de ce municeps, la hauteur de Renaix, qui dominaient la vallée de l'Escaut, et vers lesquelles s'élevaient des *villas*, étaient des postes d'observations trop indiqués pour ne pas avoir été utilisés. En dehors de ces points fortifiés, il y avait les *villas*, dispersées dans le Brabant, à Elewijt, à Melsbroeck, à Laeken, à Anderlecht, dans la région surtout des sources de la Dyle, *villas* de Basse-Wavre, de Dion, de Ways, de Court-Saint-Étienne, de Cortil-Noirmont, de Chastre-le-Bole, de Chastre-Dame-Alerne. Comme bien l'on pense, leurs propriétaires les défendirent avec acharnement. Ils les munirent de travaux de défense et confièrent à des troupes d'esclaves armés le soin de les garder au milieu du péril. C'est dans la région où se formèrent les *latifundia* que les tombelles préhistoriques ont été découvertes en grand nombre⁹. » « L'aire de dispersion de ces tombelles est très étendue. On en rencontre autour de Wavre, aussi bien que dans le bois de Bierges qu'à la Brugère-Saint-Job et qu'à Dion-le-Val et à Dion-le-Mont. Il en a existé également beaucoup sur le territoire de la commune de Court-Saint-Étienne; elles occupaient pour la plupart le vaste plateau de la Quénique et y formaient un véritable cimetière de tumulus. On en voit, en outre plusieurs dans le bois de la Closière-Laurent. D'autres, enfin, ont été signalées à Ottignies, à Limelette, à Corroy-le-Grand (Chastre-le-Bole), à Limal, à Chaumont, à Céroux, à Bonlez, à Boursut-sur-Dyle, à Bonsval, à Genval et à Rixensart. Tout le secret des établissements belgo-romains en cette région de la Haute-Dyle est là¹⁰. »

On comprend mieux dès lors que les Francs ayant quitté la vie des bois et se trouvant engagés dans le stade de l'économie agricole étaient, dès lors, à la recherche non de forêts, mais de prairies pour leur bétail et de terres faciles à remuer pour y semer des céréales. Une forêt ne les attirait pas, ne les intéressait pas; il fallait y abattre des arbres profondément enracinés et les instruments dont ils disposaient s'y prêtaient mal. A supposer qu'ils y réussissent, ils rencontreraient des terres fertiles sans doute, mais grasses et lourdes difficilement remuables; dès lors on ne doit plus s'étonner de voir le peuple franc choisir des terres sablonneuses faciles à travailler à l'aide d'un pic en bois durci ou en corne de cerf. Ainsi s'explique la direction sud-ouest, vers l'Escaut et la Lys, prise par les colons francs. Le Rupel et en partie la Dyle marquèrent ainsi, au V^e siècle, la limite méridionale du pays franc salien.

¹ Ch. Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, in-8°, Bruxelles, 1865, p. 13-22. — ² *Revue belge d'histoire et de philologie*, avril 1923. — ³ *Op. cit.*, p. 21. — ⁴ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, c. IX. — ⁵ A. De Loë, liste des découvertes faites en Brabant dans A. Cosyn, *Guide des environs de Bruxelles*, in-12, Bruxelles, 1925, t. I, p. 26-38. — ⁶ G. Des Marez, *op. cit.*, p. 23. — ⁷ Schayes, *La Belgique*

et les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine, t. II, p. 465-470. — ⁸ A. Wauters, *Les origines de la population flamande*, p. 17. — ⁹ G. Des Marez, *Le problème de la colonisation franque et du régime agraire en Belgique*, p. 27. — ¹⁰ A. De Loë, *Les tombelles des environs de Wavre et de Court-Saint-Étienne*, dans *Ann. de la Soc. roy. d'archéol. de Bruxelles*, t. V, 1891, p. 222 sq.

XVIII. VÉRITABLES LIMITES DU ROYAUME FRANC SALIEN. — « Ayant franchi l'Escaut au Nord de Rupelmonde, les Francs envahirent le pays de Waas. Ils ne purent prendre immédiatement possession de la rive gauche de l'Escaut, entre Wetteren et Termonde. La lenteur du cours des eaux, les nombreuses boucles qu'y décrivait le fleuve favorisaient les inondations et transformaient trop souvent la contrée en une plaine inondée. Les terres dépassaient à peine le niveau de la mer de 3 ou 4 mètres; par contre, le terrain au-delà de la Durme atteignait brusquement une altitude de 20 à 33 mètres¹. Les Francs y rencontrèrent des villages indigènes, établis dans le limon sableux qui surmonte l'argile rupélienne. Steendorp, Thielrode, Waesmunster Belcele, Haesdonck étaient même des stations importantes. Ils se les approprièrent et les baptisèrent d'un nom germanique qui ne dut plus les quitter².

« La rive droite de l'Escaut, de Termonde à Gand, était plus hospitalière. Les terres y descendaient en pente douce jusqu'au fleuve même. D'une altitude moyenne de 20 mètres entre Wetteren et Melle, elles s'élevaient rapidement, pour atteindre bientôt une hauteur de 50 à 60 mètres. Les Francs pénétrèrent dans cette zone par les vallées des ruisseaux. Ils occupèrent le quadrilatère que délimitaient, à l'Ouest et au Nord, les méandres de l'Escaut en amont et en aval de Gand; à l'Est, la crête qui sépare les eaux de la Dendre de celles de l'Escaut; au Sud, une ligne qui correspond à la voie ferrée de Denderleuw, Sotteghem et Audenarde. Ils y fondèrent sur des éminences ou à flanc de coteau, les *sali* ou postes-frontière de Gyzenzeele, Moortzeele, Oosterzeele, Vlierzele et Wanzele, avec Herzele, près de Sotteghem, comme pointe avancée. Peut-être poussèrent-ils jusqu'à la Dendre, dans la direction d'Alost, et même au-delà de la rivière, jusqu'à Morseel et Beckerzeel. Peut-être aussi remontèrent-ils, déjà au v^e siècle, la Dendre jusqu'en amont de Grammont, où le ruisseau de la Marcq, affluent de la Dendre, aurait été leur limite, avec les *sala* d'Onkerzeele et de Vollezele comme positions de frontière³. Du côté de l'Escaut un deuxième ruisseau également appelé Marcq et rejoignant le fleuve à Audenarde « marquait » la limite méridionale, protégée par Cortseele, Frankeselle, Korzele et Ellezelles, situés entre la Marcq et la Dendre. Les hauteurs de Renaix échappaient vraisemblablement à l'action colonisatrice immédiate des Francs.

« Toute cette région, à l'est de l'Escaut, était comprise dans l'ancien Brabant, et c'est elle assurément que saint Liévin parcourut dans l'espoir de convertir au christianisme les hommes rudes et robustes qui y vivaient. L'auteur de la *Vita Sancti Livini* l'a décrite comme une *amoenissima terra, spatiosa... lacte et melle et diversarum frugum arborumque fertilitate omniumque affatim bonorum abundia affluens*, et ses commentateurs remarquèrent avec raison qu'il s'agit là non du Brabant dans sa compréhension actuelle, mais de cette partie du Brabant, voisine de Gand, et plus particulièrement du pays d'Alost et de Termonde⁴.

« Au nord de Gand, la géographie indiquait avec précision le territoire susceptible de colonisation. La Lys y décrivait une vaste courbe partant de Deynze, serpentant par Meygem, Nevele, Landegem, Meerendré, Lovendegem, Evergem, rejoignant l'Escaut à l'est de Gand. Ce lit primitif porte aujourd'hui le

nom de *Oude Caale*. Entre celle-ci et le cours actuel de la rivière, s'étendait une zone inondée qu'il fallut contourner. Au Nord, les Francs établirent Belzeele et Doornzeele. Il fut impossible de pousser plus avant dans la direction du Nord, à cause de la mer qui occupait toute la partie septentrionale de la Flandre Orientale, ainsi que la Flandre Zélandaise, où le *Braakman* et l'*Othonesche Kreek* indiquent encore aujourd'hui les criques profondes que les eaux avaient creusées dans ces terres humides.

« A l'ouest de l'*Oude Caale*, la forêt et les bruyères, qui s'étendaient entre Eccloo et Thielt, empêchèrent les colons de s'écarter de la vallée de la Lys. Tout au plus atteignirent-ils les rives de la Poucques, ainsi que la zone que sillonnent les nombreux ruisselets qui alimentent ce cours d'eau. Là, ils fondèrent un groupe compact de *seele*, Poeseele, Wiggenseele, Aerseele, Vormezeele, avec Swevezele, sur une hauteur, à l'entrée de la forêt.

« A partir de Deynze, ils se répandirent librement dans la vallée de la Lys, où des prairies magnifiques et des terres fécondes s'offraient de toutes parts à leur avidité. Ils y établirent des villages nombreux en *-gem* et en *-beke*, et s'approprièrent si intimement cette vallée qu'elle devint le centre principal de leur aire d'expansion. A la lisière de la Forêt flamande, sur la rive gauche de la Lys, ils créèrent les postes de Moorseele et de Dadizeele sur un affluent de la Heule; Voormezele sur un ruisseau, au sud d'Ypres; sur la rive droite, tournées vers les terres romaines, que Tournai continuait à protéger efficacement, les postes de Linsele et de Hersele (Herseaux)⁵.

« Arrivés à Armentières, un obstacle géographique les obligea, cette fois, à s'écarter sensiblement de la rive, à suivre une route qui décrivait une large courbe par Bailleul (Belle), Strazeele, Hazebrouck, rejoignant à Aire la chaussée romaine de Cassel-Boulogne. Les eaux du cours supérieur de la Lys, roulant sur une déclivité de 2 mètres par kilomètre, entre deux collines, descendaient rapidement sur Aire, où, faute de pente suffisante, elles se répandaient sur les deux rives de la rivière, créant une vaste zone d'inondation entre Aire et Armentières⁶. Était rendue ainsi inaccessible toute la région délimitée par une ligne allant d'Aire à Lillers, Béthune, La Bassée, Fromelles, Armentières, pour la partie française; d'Armentières à Bailleul, Strazeele, Hazebrouck, Aire, pour la partie belge.

« Les Francs contournèrent cette zone aquatique par Bailleul (46 mètres) et Hazebrouck (56 mètres). Par la route de Caestre à Cassel, ils purent gagner la hauteur sur laquelle se trouvait l'antique *Castellum Menapiorum* (157 mètres) pour envahir de là une terre surélevée qui formait une large échancrure, en forme d'éventail, dans les parties inondées par la mer. De Cassel rayonnaient trois routes empierrées, qui devaient exister encore à l'époque des invasions, du moins jusqu'à l'Yser, car au-delà, l'invasion de la mer devait les avoir détruites ou, en tout cas, rendues impraticables.

« Une de ces routes partait de Cassel vers le Nord, dans une direction rectiligne. A l'époque romaine, elle aboutissait à Tetegem, tout près de la côte. Les Francs la suivirent et élevèrent sur son parcours Zermeezele, Oudezeele, Winnezele, avec Herzele, comme pointe extrême, et Leyseele un peu à droite, sur le promon-

¹ Sur le pays de Waas au point de vue géographique, cf. Blanchard, *La Flandre*, p. 119. — ² J.-H. Noens, *Rapport sur les découvertes préhistoriques faites au pays de Waas*, dans *Congrès archéol. et hist. de Gand*, 1913, t. II, p. 151; Willemsen, *Relevé des stations belgo-romaines actuellement connues dans le pays de Waas*, dans *Congrès de la fédération archéol. et hist.*, tenu à Gand en 1907. — ³ *Marck* ou *Meer* (Meerbeek) signifie « limite ». Remarquons que ces dernières

localités sont séparées des premières par un plateau ondulé, très probablement ondulé par la Forêt Charbonnière à l'époque des invasions. Cette aile de la forêt, séparait ainsi les deux groupes de *Seele*. La crête de partage des eaux de l'Escaut et de la Dendre traversait le plateau et y atteignait une hauteur de 157 mètres. — ⁴ Ghesquière, *Acta sanct. Belgii*, t. III, p. 106. — ⁵ L'étymologie de Herseaux est discutée. — ⁶ Blanchard, *La Flandre*, p. 103.

toire hémisphérique qui s'avancé dans la zone maritime. La deuxième route, également rectiligne, se dirigeait par le N.-N.-O. vers Mardick, Bissezeele en marqua, au ^v^e siècle, le point terminus. Une troisième route s'acheminait vers Bourbourg. Elle permit aux colons de fonder Bollezeele à l'endroit où elle cessait d'être praticable. Les stations de Vremdezeele, Ochtezeele, Lederzeele, Broxeele, complétaient ce groupe compact, orienté vers la mer, comme si quelque danger pouvait menacer de ce côté les positions conquises. Les marécages et le golfe de Saint-Omer et de Watten servaient à l'Ouest, de protection efficace. A l'Est et au Sud-Est, le rempart de bois de la Forêt flamande. La zone envahie, que dominait le mont Cassel, émergeait des eaux marines à une altitude d'au moins 10 mètres. Dans la Flandre Occidentale elle formait une échancrure hémisphérique entre Wulveringham, Vinckem, Alveringham, Pollinchove, l'Yser, Stavele et Beveren. Au delà, l'altitude descendait brusquement à 4 mètres de l'Est (rive droite du canal de Loo à Furnes) et même à 2 mètres au nord de Vinckem et de Wulveringham (région de Bulscamp).

« La Forêt flamande qui séparait la région de la Lys de la Flandre maritime, occupait un plateau qui s'étendait du Sud-Ouest au Nord-Est, de Poperinghe à Eccloo, par Ypres, Roulers, Thourout et Thielt. La crête de partage des eaux, de l'Yser et de la Lys en était en quelque sorte l'épine dorsale. C'était la *densissima silva*, dont parle César et qui fut l'abri suprême des Ménapiens, la forêt *sine fine et misericordia* dont il est question dans une Vie de saint de l'époque mérovingienne. Elle n'a pas complètement disparu aujourd'hui. La forêt de Honthulst en est encore un fragment important ¹. »

Lorsque les colons Francs descendirent la route de Cassel à Hazebrouck vers Aire, ils s'arrêtèrent quelque temps à Théroouanne et y établirent un royaume dont Grégoire de Tours fait mémoire, mais qui dura peu de temps. Devant eux se trouvaient les collines du Boulonnais où les Saxons s'étaient aventurés dès le III^e siècle et avaient même réussi, peut-être avec la connivence de Caranius, vers 286, à s'implanter solidement à tel point qu'ils y constituaient pour l'empire un péril certain. En 370, une expédition saxonne ravagea les terres de l'empire, mais ces envahisseurs durent reculer devant la contre-offensive franco-romaine qui s'acheva en victoire à *Deuso in regione Francorum* ². Toutefois cette victoire n'entraîna pas la disparition de Saxons qui s'incrustèrent dans le Boulonnais ainsi qu'on peut s'en convaincre par la présence de quarante-deux lieuxdits en *-thun* ou *-tun* groupés les uns aux environs de Boulogne et le long du littoral, les autres dispersés dans l'intérieur des terres ³. Warnesthun (Warneton) est un poste avancé qui parvint à se maintenir, de même *Audinethun* sur la Lys supérieure. Après leur défaite de Deuso, les Saxons se tinrent en repos, mais on les voit reprendre de l'audace et, un siècle plus tard, en 473, ils tentent une expédition contre les bords de la Loire. De nouveau, les Francs font alliance avec les Romains et Childéric, père de Clovis, s'empare des *insulæ Saxonum* dont la situation n'est pas certaine, ce qui a permis de les découvrir entre les bras de la Loire, ou bien en Zélande ou encore entre Calais et La Panne.

Les Francs demeurèrent victorieux et nous avons déjà dit comment ils affirmèrent leur triomphe par la fondation, face au cap Gris-Nez des cinq positions de Floringuezelle, Framezelle, Waringuezelle, Haringuezelle et Audresselles, toutes situées immédiatement l'une en dessous de l'autre, d'une impressionnante façon. Ailleurs, l'affluence considérable des Francs peut être évaluée en une certaine façon par cinquante lieuxdits en *-inghen* dans l'arrondissement de Bou-

logne, par soixante en *-inghen* dans celui de Saint-Omer, par trente-deux en *-hem*, quarante-deux en *-hen*, *-en*, *-in*, *-ain*, *-ent*, *-ingues*, variantes de *-hem*, en tout 185 localités à terminaison franque. Dans tout ce nombre il a pu se trouver des *-ham* saxons qui se transformèrent en *-hem* francs, de même que quelques *-ingen* peuvent faire retour aux Saxons, mais l'élément franc reste de loin prédominant dans la colonisation du Pas-de-Calais.

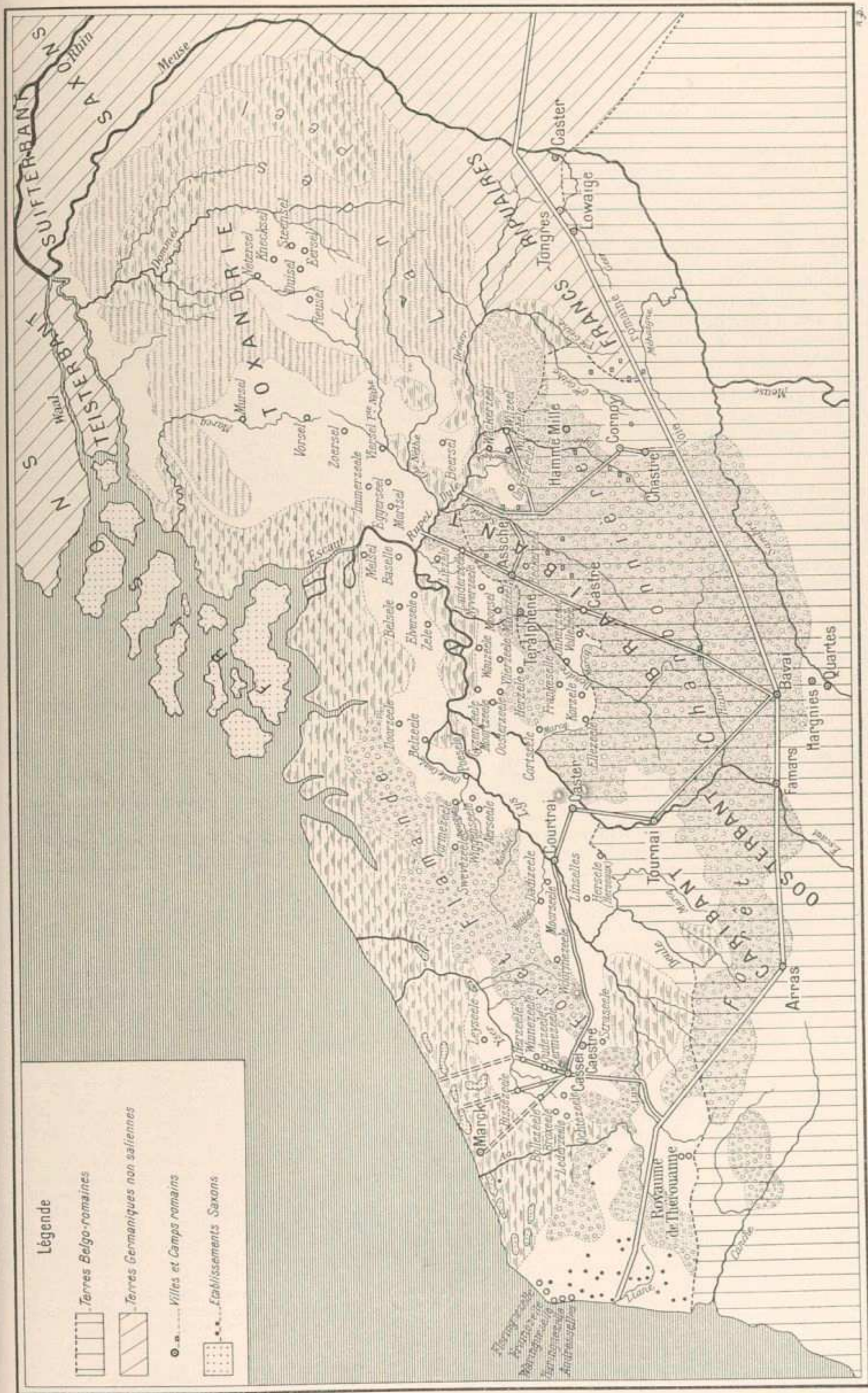
« L'immense marécage qui s'étendait sur les rives de la Lys, entre Aire et Armentières, n'avait pu empêcher les Francs de s'avancer vers le Sud, dans la Flandre française. Entre Armentières et Warneton, le passage était tout indiqué. Là s'ouvrait l'entrée de la vallée de la Deule. Les Francs suivirent la rive gauche de la rivière et occupèrent la terre sise à l'Ouest de Lille (voir *Dictionn.*, t. IX, à ce nom) entre cette ville et la ligne de Béthune-Richebourg-Neuve-Chapelle-Fromelles-Armentières, qui marquait la limite des eaux.

« Il ne semble pas qu'ils aient osé s'aventurer sur la rive droite de la rivière. C'est que Tournai était toujours debout, et cette ville représentait à l'Ouest — comme Trèves, à l'Est — le grand et suprême boulevard de la résistance romaine en Occident. Ses murailles résistaient encore, alors que la ligne de défense Boulogne-Castre était enfoncée, que les cohortes avaient disparu de Marck et du Courtrais. A travers cette large fissure, les Francs se glissèrent plus avant dans tout le pays, mais déjà leurs rangs s'éclaircissaient. Trop peu nourris, les derniers essais n'atteignirent pas les bords de la Canche. La colonisation franque cessait faute de colons.

« Cependant, la position de Tournai devenait de jour en jour plus critique. Prise dans le flanc gauche, menacée par le Nord, la ville devait devenir fatalement la proie des Francs qui la guettaient. Vers le milieu du ^v^e siècle, vers 446, elle succomba enfin. Mais déjà le roi franc n'était plus suivi de la masse de son peuple. Établis dans les vertes prairies de la Lys et de l'Escaut, trop peu nombreux d'ailleurs, les Francs n'accompagnèrent pas leur chef à son entrée à Tournai. Clodion s'y rendit seul, suivi de ses antrus-tions. Et voilà pourquoi Tournai et le Tournaisis (voir ce mot), faute d'avoir été occupés par les Francs, constituent aujourd'hui une large échancrure wallonne en terre flamande. Voilà pourquoi, aussi, nous pouvons considérer la conquête de Tournai par Clodion comme une première conquête royale, inaugurant la brillante série de conquêtes que Clovis continuera avec éclat cinquante ans plus tard.

« Le royaume franc salien, avec Clodion comme chef et Tournai comme capitale, était fondé. L'œuvre de la colonisation franque était terminée et avec elle l'invasion. Le « royaume de la Lys et de l'Escaut » s'étendait le long des rives de ces deux fleuves. La limite méridionale ne coïncidait en rien avec la grande chaussée de Bavay-Tongres moins encore avec la frontière linguistique actuelle. La vallée de la Lys était le noyau de la patrie nouvelle que les Saliens s'étaient choisie. Aussi, rien d'étonnant d'entendre la Loi salique (voir *Dictionn.*, t. IX) dans son article XLVII, proclamer que la Loire constituait avec la mer et la Forêt Charbonnière une limite juridique : *Et ille super quem cognoscitur debeat agramire et si cis Ligerim aut Carbonariam aut citra mare ambo manent... in noctis XI, placitum faciant... Quod si trans Legerim aut Carbonariam manent... LXXX noctis lex ista custodiatur*. La Lys au Sud, l'Océan à l'Ouest, la Forêt Charbonnière au Sud-Est, telles étaient effec-

¹ G. Des Marez, *op. cit.*, p. 30-35. — ² Serait-ce Deinze? on n'en a pas la preuve. — ³ G. Kurth, *op. cit.*, t. I, p. 292.



10017. — Carte de la colonisation franque salienne.
 D'après G. Des Marez, *Le problème de la colonisation franque et du régime agraire en Belgique*,
 dans *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, classe des lettres, 1926, t. IX, fasc. 4.

tivement les limites du royaume salien à la fin du v^e siècle¹.

XIX. LA COLONISATION DU BRABANT. — On a vu plus haut que les Francs pendant les iv^e et v^e siècles ne pénétrèrent pas dans le Brabant, qui s'étendait de la Dyle à l'Escaut et ne fut défriché de façon méthodique qu'à partir de la seconde moitié du vi^e siècle, lorsqu'un surcroît de population obligea à exploiter des terres jusqu'alors négligées. Les diplômes mérovingiens ignorent totalement cette contrée, ceux de l'époque carolingienne ne commencent à y prodiguer les donations qu'à partir du x^e siècle. L'acte le plus ancien est un diplôme de Pépin, sans date, qui confirme à Saint-Denis-en-France la possession de biens dans le *pagus* de Brabant. Cette donation est confirmée par le futur Charlemagne qui, en 775, n'est encore que le roi Charles. En 802, il concède à l'évêque de Münster des biens sis en Brabant; en 832, Louis le Débonnaire donne plusieurs manses dans les *pagi* *Alsbania*, *Bragbatensi*, *Namucensi*; ensuite les donations se multiplient. Si on veut prendre une idée du retard où a croulé ce pays on peut observer que le Brabant ne possède pas un seul monastère avant l'extrême fin du xi^e siècle; de même, aucune ville de quelque importance.

On constate le même retard en ce qui regarde l'évangélisation dont nous parlerons plus loin avec quelque détail; mais dès maintenant nous pouvons dire que le Brabant est en retard sur toutes les autres contrées de la Belgique, Saint-Amand prêcha l'Évangile dans le pays de Gand et le pays de Waas, jusque dans une île sise à gauche de l'Escaut². Saint Éloi pénètre dans les tribus sauvages *Flandrenses atque Andoverpenses*, *Fresiones quoque et Suevi et barbari quique circa maris litora degentes* où il est le premier à s'aventurer³. Saint Liévin pénètre, il est vrai, dans le Brabant entre Gand et Termonde sur la rive droite de l'Escaut⁴. C'est seulement vers l'an 700 qu'on voit saint Hubert prêcher *in Texandria et in Brabantia*⁵. La légende place son domaine familial à Tervueren, en Brabant, sa naissance, sa conversion et sa mort, au même lieu qu'il regagna en descendant la Voere en radeau. Au viii^e siècle, le christianisme était à peine connu dans ces parages; dans tout le mobilier du cimetière franc d'Anderlecht, on n'a trouvé qu'un chaton de bague au doigt d'une femme, portant une croix grossièrement tracée.

Le Brabant a livré à l'étude archéologique un assez grand nombre de stations franques et de cimetières, par exemple à Muysen, à Anderlecht et à Grimbergen dans le voisinage de la Senne; à Melsbroeck et à Stein-Ockerzeel dans l'entre Senne et Dyle, et c'est surtout entre la Gette et la Dyle. De Sichein sur le Démer jusqu'à Cortil-Noirmont et Gérompont, proche de la chaussée de Bavay à Tongres, les stations se font

de plus en plus rapprochées en se rapprochant des deux Gette. A partir de Tirlemont, les établissements francs se touchent presque. Tirlemont a eu son cimetière et d'autres localités telles que Hongaerde, Melin, Saint-Jean Geest, Marilles, Piétrain, Orp-le-Grand, Jauche, Gérompont ont eu des cimetières ou des établissements francs. Aux sources de la Dyle, il faut signaler Ways et Cortil-Noirmont. Dans la plupart des localités qui viennent d'être énumérées, la station franque est superposée à une station romaine et celle-ci à une station préhistorique. Or ces stations franques ne sont pas antérieures à la seconde moitié du vi^e siècle.

Le cimetière d'Anderlecht contenait plus de 300 tombes, la plupart avec mobilier funéraire de date fort inférieure aux invasions (fin vi^e ou début du viii^e siècle)⁶. « Je ne connais, en Brabant, écrit A. de Loë, aucune tombe vraiment franque qui soit antérieure au vi^e siècle. Toutes les sépultures que j'y ai pu étudier, sont du vi^e, du viii^e ou du viii^e siècle ou d'une époque plus basse encore⁷. » L'existence des cimetières de Jauche et de Gérompont, sur les bords de la grande voie de Bavay à Tongres, montre que les Francs descendirent jusqu'aux sources de la Dyle et de la Gette : ils dépassèrent même la chaussée et pénétrèrent çà et là en terre wallonne.

Mais ici une question se pose. Les tombes nous révèlent des Francs; le sont-ils en effet, ou bien ne sont-ce pas des Belgo-Romains qui avaient adopté les armes des Francs? Pareille chose a été constatée en Gaule où des miniatures, des bas-reliefs ne permettent aucun doute sur ce fait que des guerriers gallo-romains se revêtaient de la broigne et se coiffaient du casque sans visière et à bouton de métal, propre à l'armée franque. Il a pu en être de même en Wallonie⁸.

XX. UN DOMAINE EN BRABANT AU IX^e SIÈCLE. — Dans les premières années du ix^e siècle, une dame nommée Angèle, donna à l'église de Saint-Pierre, à Cologne, un domaine étendu situé à Leeuw-Saint-Pierre ou Gaesbeck⁹. Cette donation contient une description dudit domaine qui mesurait sept milles de long sur un mille de large, et avait pour limite à l'Est le *rivulus de Torneppe* et la forêt de Soignes. On y trouvait une église mère et neuf églises succursales; ce domaine constituait le noyau d'une propriété plus étendue, limitée au Nord par la Pede, à l'Est par la Senne, au Sud par la Mareq et à l'Ouest par la Dendre. De nos jours, la terre de dame Angèle s'étendrait de Itterbeck à Tourneppe formant une sorte de parallélogramme de 14 kilomètres sur 2 kilomètres et on y rencontrerait les églises ou chapelles de Leeuw avec Vlesenbeek et Itterbeek, Berchem-Saint-Laurent, Audenaeken, Elinghen, Tourneppe (Dworp), Rhode-Saint-Genèse, Eysinghen, Buyzinghen et Huysinghen¹⁰. Vanderkindere utilise les données de la dona-

¹ G. Des Marez, *op. cit.*, p. 38-39. Si on se reporte à la carte, on verra que les noms en *-sali* jalonnent la lisière du pays salien. Les postes en *-seel* forment des groupements intentionnels sur des points plus particulièrement menacés, par exemple au nord de Cassel, au cap Gris-Nez et sur la lisière de la Forêt Charbonnière. Parmi ces stations en *-seel*, toutes ne sont pas d'époque franque, c'est le cas pour Berseel et pour Bruxelles, créations tardives, étrangères à la civilisation. Sur la carte encore on remarquera que le pays salien est bordé à sa frontière orientale par des contrées désignées par le suffixe *-bant*; ce sont le *Caribant*, l'*Oosterbant*, le *Braibant*, le *Suiflerbant*, le *Teisterbant*, dont on ne trouve pas d'autres exemples dans les Pays-Bas. Les *-bant* survécurent comme désignation de territoires. — ² *Vita Amandi*, édit. Krusch, dans *Monum. Germ. hist.*, *Script. rer. merov.*, t. v, p. 436-437. — ³ *Vita S. Eligii episcopi*, dans *ibid.*, t. iv, p. 696-697; cf. p. 700 : *Multum praterea in Flandris laboravit, jugi instantia Andoverpis pugnavit multosque erroneos Suevos convertit.* — ⁴ Texte

citée d'après Ghésquière, *Acta sanct. Belgii*, t. III, p. 106. — ⁵ *Vita S. Huberti*, dans *Script. rer. merov.*, t. vi, p. 484-485. — ⁶ G. Cumont, *Durée probable du cimetière franc d'Anderlecht*, dans *Assoc. de la Soc. roy. d'archéol. de Bruxelles*, t. XIII, p. 341. — ⁷ Lettre du 15 juillet 1925, citée par G. Des Marez, *op. cit.*, p. 46. — ⁸ Quelque part que l'on prenne, voici une liste utile de cimetières francs ou de simples tombes, qui ont été retrouvés en Wallonie : dans le *Hainaut* : Basècles, Beaumont, Belvaux, Chimay, Élouges, Ghlin, Harmignies, Haulchin, La Buissière, Montigny-Saint-Christophe; dans la province de *Namur* : Achène, Boussu-en-Fagne, Ciney, Couvin, Durnal, Éprave, Flavion, Florennes, Franchimont, Furfoz, Han-sur-Lesse, Heure, Houx, Mohiville, Mossia, Pry, Restaigne, Samson, Scoville, Taviet, Trisogne, Védrin, Wancennes, Wavreille; dans la province de *Liège* : Ambresiniaux, Hollogne-aux-Pierres, Sesaint; dans la province de *Luxembourg* : Villers-devant-Orval, Torgny. — ⁹ G. Des Marez, *op. cit.*, p. 48. — ¹⁰ A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I, p. 78.

tion, qu'il date de l'année 818 tout en faisant remarquer que le texte n'a pas été rédigé au IX^e siècle, bien qu'il y soit question de l'archevêque de Cologne, Hildebald, qui gouverna le diocèse de 794 à 818¹.

Tradidit Angela, nobilis femina in Brabantia, sancto Petro in Colonia, allodium Leve dictum, in longitudine habens septem miliaria et unum in altitudine, cum ecclesia matre, que novem habet filias, et terra salaritia, et omni utilitate, qua ipsa antedictum possedit allodium in tempore Hildebaldi Coloniensis archiepiscopi. Dedit quoque utriusque sexus mancipia eo jure, quo ipsi fuerunt, ut de manso solverentur quinque solidi, modulus avene pro redemptione lignorum, gallina una, ova septem; et si divisus sit mansus duobus, uterque tria ova et dimidium, et octo carratas virgarum ad sepes faciendas circa sata Domini. Duas angarias debent: in angaria, si triticum est, quatuor modios portabit: si siligo est, quinque; si avena, sex, usque ad pontem Senne in Brosele, qui appellatur Sancte Othele, mensuratus eadem mensura qua ipsi avenam solvunt; et de ponte sublevatur asser unus, ut per pontem grana transfundantur in navim. Si vero arant [arant] in terra salaritia, non solvunt nisi XXX denarios; arat autem is qui servit novem dies, tres in autumpno, tres in vere, tres in estate; et si ita non servit, debet metere unum diem, et arare unum diem, ita ut habeat panem et cerevisiam ad sufficientiam; quod si non datur panis et cerevisia, non serviat priusquam restauretur.

Et si expeditio fiat in Italiam cum rege, Dominus accipiat de quolibet manso XII denarios; si non vadat, nihil accipiat. Sunt ibi septem mansi qui appellantur serviles, qui hoc idem debent quod ceteri, et preter id, quando molaribus irenamur (?), accipientes ex parte Domini victum. Et si expeditio fiat, bovem unum et stimulum, et hominem, quem Dominus debet vestire, si opus habet. Bos adducetur ad iudices, ut ipsum iudicio recompensetur rustico, si moriatur in via. Solwagi, qui ex parte Domini terram non habent, solvant de capite uno: vir duos denarios, femina unum, inter Natale et Epiphaniam. Tria placita debent adire in anno, nisi pugnam faciant, aut furta aut predas agant. Nullum placitum adibunt nisi unum. Est ibi silva communis, que vocatur Sonia, in qua, postquam transitur rivulus Tornepe cedant homines Sancti Petri ad usum suum qualemcunque² velint lignum; et si glandes ibidem fiant, nullum tributum dent pro redemptione glandium. In silva Domini, que singularis est, jus habent cedendi omne lignum preter quercum et jagum et si glandes plene nascuntur, secundum sententiam iudicum dent redditum de glandibus, si non plene, nihil dent, sed utuntur glandibus ut³ pastum pecorum. Si quis homo legem traditionis et constitutionis ad misericordiam prefate familie infringat, odium Dei et omnium sanctorum habeat, et cum Iuda Scarioth portionem accipiat. Notandum quod quedam bona jacent in Brabantia, ex illa parte Brosele ad unum miliare, in parochia Peterslewen et in parochia Pedhen et Herbeke et est terra arabilis nobilissima, quam multi dividerunt inter se et solvunt inde censum custodi, de uno bunreterre XI denarios Lovaniensis monete et ita de reliquis.

Isti sunt qui tenent bona et solvunt inde censum custodi apud Pedhen (suit la liste des tenanciers et l'indication de ce qu'ils payaient).

« Les terres étaient divisées en deux catégories : celles qui étaient réservées et exploitées par le seigneur, la *terra salaritia*, les *sata domini*, que les serfs devaient entourer d'une clôture de branchages, et celles qui étaient divisées en tenures. En outre, le domaine comptait sept manses serviles (*septem mansi qui*

appellantur serviles), astreints à des obligations plus étendues. La population servile du domaine se composait principalement de *mansionarii* et de serfs redevables de corvées. La notice de la donation signale sommairement les charges qui pesaient sur les uns et les autres. Le droit domanial dans son développement ultérieur les précisa.

« Les *mansionarii* devaient 15 sous par manse complet, sans doute un sou par bonnier, un muid d'avoine pour le rachat du bois, une poule, sept œufs, et si le manse venait à être partagé en deux parties, l'une et l'autre de ces parties devait trois œufs et demi (*tria ova et dimidium*) et huit charretées de branches *ad sepes faciendas circa sata domini*. Tous indistinctement devaient des corvées, mais les uns devaient travailler pendant neuf jours de l'année, les autres deux jours seulement. Ils devaient aussi conduire les grains au pont de Bruxelles, chacun une cargaison de 4 muids de blé, 5 muids de seigle et 6 muids d'avoine⁴. » Leur condition juridique se modifia, ils s'émancipèrent et acquirent des privilèges, néanmoins la majorité de la population demeura servile, astreinte à des corvées mentionnées dans la donation d'Angèle et obligés, jusqu'à la disparition de l'ancien régime, à payer le droit de mainmorte. Ils amenaient au manoir de Gaesbeek qui, à un moment donné, remplaça celui de Leeuw, le bois de chauffage, le foin des pâtures de Laeekt, la farine du moulin de Wolxem. Pendant le temps où ils s'acquittaient de leur corvée, ils devaient être nourris aux frais des seigneurs : *ita ut habeant panem et cerevisiam ad sufficientiam*. Plus tard le droit fut précisé et limité au nombre de pains que pouvaient donner 6 quartauds de seigle quand les serfs apportaient la farine du moulin, 4 quartauds quand ils transportaient le foin de la prairie seigneuriale. A chaque pain était joint un denier.

Les habitants étaient autorisés à se pourvoir de bois dans la forêt de Soignes, qui était considérée comme forêt commune (*in silva communis que vocatur Sonia*). Tous pouvaient également y faire la glandée, et cette forêt était le bien du maître qui en ouvrait l'accès aux serfs à condition de respecter chênes et hêtres et d'acquitter une taxe pour les glands mûrs; pour les glands non mûrs ils ne devaient rien (*et utantur glandibus ad pastum pecorum*).

Quels sont ceux qui sont appelés *solivagi* ou *solwagi*? Le texte de la donation nous les représente comme gens « qui se battent, qui volent et qui pillent »; ce ne sont pas cependant des brigands, des hors-la-loi, mais ils ne s'occupent pas d'agriculture car *ex parte domini terram non habent*. Cependant, ils doivent le cens capital, réduit il est vrai à deux deniers par tête d'homme, à un denier par tête de femme; en outre, leur présence est requise aux trois plaids de l'année, à moins qu'ils ne soient partis en expédition : *nisi pugnam faciant aut furta aut predas agant*, auquel cas ils ne devront faire acte de présence qu'à un seul plaid. Ces *solivagi*, dans le sobriquet desquels on trouve *solus* et *vagare*, sont une sorte de maréchaussée volontaire qui se charge de protéger le domaine d'Angèle contre les malfaiteurs du dehors; à l'occasion, lorsqu'on a dévasté une partie, ils usent de représailles (*furta et predas agere*); ils soutiennent le choc des bandes de voleurs et font le coup de poing pour l'habitant (*pugnam facere*); aussi leurs tournées leur méritent-elles l'exemption de paraître aux plaids deux fois sur trois. Cela nous en dit long sur l'incertitude dans laquelle on vivait alors. On notera que trois

¹ Kindlinger, *Muensterische Beiträge zur Geschichte Deutschlands*, Münster, 1790, t. II, p. 1-9; A. Wauters, *op. cit.*, t. I, p. 77; L. Vanderkindere, *Introduction à l'his-*

toire des institutions de la Belgique, in-8°, Bruxelles, 1890, p. 204, note 10. — ² *Qualecunque*. — ³ *Ad*. — ⁴ G. Des Marez, *op. cit.*, p. 52.

siècles plus tard, au XII^e, Thomas de Gantinpré, originaire de Leeuw-Saint-Pierre, semble faire allusion à cette milice locale lorsqu'il parle d'une bande d'individus qui ne quittent jamais le casque et l'écu et qui bataillent sans cesse.

Dans ce pays de Leeuw ou de Gaesbeck il y a d'autres remarques à faire. C'est d'abord le grand nombre de lieuxdits terminés en *-ingen*; au-delà des frontières du domaine que nous avons déterminées plus haut, ce suffixe ne se rencontre que très exceptionnellement, et seulement à l'Est et au Sud-Ouest, dans la direction de la Senne jusqu'au ruisseau de Tourneppe et la forêt de Soignes; où nous avons vu que le domaine de dame Angèle avait pour limite de ce côté, la *silva communis que vocatur Sonia* et le *rivulus de Tourneppe*. Voici une nomenclature de noms: Alsingen, Bellingen, Buesingen, Buysingen, Elingen, Eysingen, Eyssingen, Herffelingen, Huysingen, Ilingen, Liefferingen, Mekingen, Oetingen, Pepingen, Plutsingen, Opperbusingen, Ruckelingen, Teutingen, Theuvelingen, Trontingen, Vlieringen, etc.

On voit que le domaine d'Angèle, à Leeuw, offre au sein du Brabant un caractère bien déterminé. Les colons qui sont venus là n'étaient certainement pas des Francs Saliens. Qui étaient-ils? Des Ripuaires? On n'a aucun moyen de le dire.

XXI. COLONISATION DE LA FLANDRE MARITIME. — « Pendant que les Francs Saliens prenaient possession des vallées de l'Escaut et de la Lys, la mer tenait sous son pouvoir la plaine maritime de Flandre. On ne sait au juste à quelle époque elle rompit ses barrières. Les uns assurent que ce fut à la fin du III^e siècle; d'autres, non sans apparence de raison, à la fin du IV^e ou au début du V^e siècle. La population fut obligée de se retirer à l'intérieur du pays, et les établissements que les Belgo-Romains avaient fondés sur la côte furent complètement anéantis. Toute la région entre Calais et les îles de la Zélande offrait le spectacle d'une plaine de désolation sur laquelle la mer, à l'heure de la marée étendait son empire. Des golfes pénétraient dans la profondeur des terres, les estuaires de Fréthun-Calais et de Berghes, le golfe de l'Yser et du Zwin, la baie de Ghistelles, sans compter les criques qui échantraient la côte. Les flots venaient mourir à la lisière de la forêt flamande. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte de la Belgique pour reconstituer immédiatement l'image de cette zone inondée.

« Cependant, au milieu des terres envahies, certains points avaient résisté à l'action dévastatrice de la mer. De Calais à Dunkerque des ondulations formées de galets subsistaient toujours et derrière cette ligne se dessinait une bande de terre vers Oye, dans la direction de l'Aa et de Dunkerque, près de la frontière belge. Au sud-est de Calais se trouvait un monticule qu'on appelait jadis l'île de la Colue, et tout voisin de cette hauteur, un deuxième tertre allant de Fréthun par Les Attaques vers Guemps¹. Au sud-est de Dunkerque se dressait le mont de Berghes-Saint-Winoc, qu'un isthme reliait au continent; dans le golfe de l'Yser, un flot à l'est de Loo, et dans la baie de Ghistelles, l'île de Zevecote; au fond de l'estuaire où se forma Saint-Omer, des îles flottantes, qui n'étaient pas encore complètement raffermissées au XIII^e siècle. Un tertre important émergeait à son tour entre La Panne et Bray-Dunes, et il est intéressant de constater qu'à aucun moment il ne cessa d'être occupé par l'homme. Le baron de Loë y découvrit une station archéologique, contenant des objets se rapportant à toutes les époques, entre l'âge du fer et le VIII^e siècle de notre

ère: silex, poteries préhistoriques, monnaie gauloise, poteries romaines, médailles d'Hadrien, de Faustine jeune et de Postume, fibule barbare, denier mérovingien en argent, sceattas anglo-saxons². L'histoire reste muette sur l'origine des habitants qui s'accrochèrent à ce frêle refuge et, sans l'archéologie, nous ignorerions à tout jamais leur présence en ces parages³.

Ce fut au VII^e siècle que l'aspect des lieux changea; la mer recula, abandonnant peu à peu les sommets qui reparurent fertiles et verdoyants et les hommes reconquirent à la hâte tout ce qui leur revenait de terres nouvelles. Lopin par lopin, ils regagnèrent le sol perdu, élevèrent des digues, dressèrent des barrières, mais qui étaient ceux qui accomplirent avec des moyens de fortune cette gigantesque entreprise? Étaient-ce des Francs qui débouchaient de la forêt flamande ou qui descendaient des hauteurs de Cassel, ou bien étaient-ce des Saxons ou des Frisons qui débarquaient sur le rivage ou qui s'avançaient par la Zélande suivant d'étroites chaussées et gagnaient Oudenbourg? Cette dernière opinion semble devoir recueillir les témoignages les plus autorisés; ce seraient donc « les Frisons, mélangés peut-être de Saxons, qui colonisèrent la Flandre maritime, où l'on retrouve dans la langue, le droit, les mœurs, et jusque dans la physionomie des habitants, les preuves irrécusables de leur origine ».

Les textes de droit tels que la *lex emendata* du Franc de Bruges du XI^e siècle, la keure du métier de Furnes de 1240 et divers textes latins parsemés de mots germaniques ne permettent d'entretenir aucun doute et sans aborder ici une interminable démonstration, il suffit de s'en tenir à cette constatation que la langue franque est fortement mélangée d'éléments frisons dans la Flandre orientale à l'ouest de l'Escaut et d'éléments saxons sur la côte, à l'ouest d'Ypres et au sud de l'Yser.

L'examen des coutumes de Flandre confirme ce qui vient d'être observé comme l'a prouvé l'étude d'un point particulier: le régime de la communauté des biens entre époux qui s'est constitué progressivement. Or, le long du littoral nous surprenons un droit de famille nettement différent de celui qui régnait dans le pays salien de la Lys et de l'Escaut. Il se rattachait, à n'en pas douter, au droit saxon. Des groupes saxons se sont fixés dans la plaine de Flandre, soit qu'ils y vinsent spontanément, soit qu'ils y fussent implantés de force. Ils furent réduits en servitude et condamnés aux travaux des champs. Les rois francs d'abord, les comtes de Flandre ensuite eurent grand-peine à les dompter. Ils n'y parvinrent que bien incomplètement, et seul le temps put effacer les différences ethniques qu'une condition juridique inégale avait contribué à maintenir.

D'autres peuplades ont abordé le littoral flamand. L'élément saxon dominait depuis la rive gauche de la Reye jusqu'à l'Aa; l'élément frison avait pris pied sur le territoire situé sur la rive droite du Zwin et jusque vers 1200 l'église Notre-Dame de Bruges releva de l'autorité des évêques d'Utrecht. Il y eut aussi des Danois, des Normans, des Scandinaves de provenances diverses.

XXII. LA BELGIQUE MÉROVINGIENNE. — « En Belgique comme dans le reste de l'Europe occidentale, la chute de l'empire romain eut pour conséquence le recul de la civilisation dans tous les domaines. L'insécurité générale dans laquelle vivaient les populations de cette contrée si exposée aux invasions devait y avoir d'ailleurs gravement altéré l'administration et

¹ Blanchard, *La Flandre*, p. 147-148. — ² A. De Loë, *La station de La Panne*, dans *Bulletin des musées royaux du Cinquantenaire*, t. VI, 1906, p. 3-6; G. Cumont, *Monnaies*

trouvées dans les gisements côtiers de La Panne, dans *Ann. de la Soc. roy. d'archéol. de Bruxelles*, t. XXI, p. 125. — ³ G. Des Marez, *op. cit.*, p. 60-62.

compromis la prospérité longtemps avant l'établissement des Francs. La décadence avait commencé, elle continua. Ce n'est pas par un choc brusque que le régime nouveau se substitua au régime ancien.

« On ne voit pas que les envahisseurs aient cherché à détruire ce qui subsistait encore de ce régime. Ils ne témoignaient pas plus d'hostilité à la civilisation romaine qu'au christianisme avec lequel elle se confondait à leurs yeux. Il ne faudrait pas croire, au surplus, que les Francs du ^v^e siècle étaient encore de purs barbares. Depuis leur installation en Toxandrie, ils se trouvaient en rapports constants avec l'empire. Le service militaire qu'ils lui devaient les avait, sans doute, romanisés en quelque mesure. Childéric nous apparaît comme une manière de mercenaire à la solde de Rome, et il est caractéristique d'observer que les villes romaines de Tournai et de Cambrai furent choisies comme capitales des petits royaumes saliens fondés dans le bassin de l'Escaut après la mort de Clodion. Plus tard, après les conquêtes de Clovis, le gouvernement des Mérovingiens s'efforça de sauver tout ce qu'il put de l'administration impériale. Le caractère méditerranéen de la civilisation de la Gaule ne devait disparaître qu'à partir du moment où l'irruption de l'Islam, en lui fermant la mer, interrompit les relations qu'elle avait conservées jusqu'alors avec l'Afrique et surtout avec l'Orient byzantin. Ces relations étaient si pénétrantes qu'elles se faisaient sentir jusque dans la lointaine Belgique. Le commerce y répandait encore en quantités assez considérables, aux environs de 700, toutes sortes d'épices ainsi que des papyrus importés de Syrie et d'Égypte par le port de Marseille, d'où ils remontaient vers le Nord¹. L'abondance des monnaies mérovingiennes frappées à Huy, à Maestricht et à Duurstede, près d'Utrecht², autorise à considérer ces localités comme les étapes d'une batellerie très active.

« Mais si les Francs ne se proposèrent pas de germaniser les pays colonisés ou conquis par eux, ils ne laissèrent pas de le faire sans le vouloir. Il était impossible qu'ils conservassent l'administration compliquée et délicate que l'empire avait créée et qui supposait un personnel de techniciens entraînés et instruits. On la voit, dans leurs mains malhabiles, se déformer et se racornir. Toute l'organisation des finances se détraque et, avec elle, s'effrite peu à peu les services publics qu'elle soutenait. Plus d'impôts réguliers, plus d'armée permanente, plus d'écoles. Le service militaire devient un devoir imposé aux hommes libres pendant que l'instruction devient le monopole du clergé. En même temps, avec l'administration judiciaire, disparaît le droit romain auquel se substitue le droit germanique. Le principe de la personnalité des lois d'après lequel les Romains et les Germains doivent être jugés suivant leur droit national n'a certainement pas été appliqué dans la Belgique. Ce pays, trop éloigné des régions romanisées du Midi et en contact trop direct avec les Francs, a dû être tout de suite soumis à leur droit. Les coutumes de la Wallonie se rattachent à la loi salique par une filiation aussi directe que celles de la Flandre et du Brabant. De Rome, les Wallons n'ont guère conservé que la langue parlée encore par leurs descendants.

« Les mœurs se sont imprégnées parmi eux d'in-

fluences germaniques, dans la même mesure où celles de leurs compatriotes thiois s'imprégnaient d'influences romaines. Les découvertes archéologiques l'attestent de façon incontestable. Au nord comme au sud de la frontière linguistique, les tombeaux fournissent les mêmes armes et les mêmes objets de vêtement ou de parure³. A côté de produits dégénérés de l'industrie belgo-romaine, on y rencontre le scramasaxe et framée franque, ainsi que ces fibules d'origine orientale dont l'usage s'était propagé chez les Germains dès avant l'époque des invasions.

« Quant à l'état social, il différait beaucoup moins qu'on ne l'a cru longtemps entre les deux populations entrées en contact au ^v^e siècle. La science⁴ fait justice de l'opinion traditionnelle qui voyait dans les Francs comme dans les autres Germains des démocraties égalitaires d'hommes libres. On sait aujourd'hui que la condition des personnes y était très nuancée. A côté des hommes libres, on y rencontrait une aristocratie dont les membres possédaient un nombre considérable d'esclaves (*knechten*) et de censitaires (*laeten*) auxquels étaient dévolus l'entretien de leurs demeures, la garde de leurs troupeaux ou la culture de leurs terres. Lorsque saint Amand parut sur les bords de l'Escaut, il y rencontra beaucoup de ces puissants (*potentes*) et il semble bien qu'ils aient assez largement secondé ses efforts⁵ et ceux d'autres missionnaires. Faute de renseignements, il est d'ailleurs impossible de retracer avec quelque précision la manière dont le sol de la basse Belgique fut réparti entre les conquérants. Nous savons que les rois s'approprièrent les terres du fisc, c'est-à-dire les terres qui avaient appartenu aux empereurs⁶. Les aristocrates durent de leur côté se tailler de larges domaines dans les contrées désertes qui s'étendaient devant eux. Ils y « casèrent » leurs censitaires et une partie de leurs esclaves. Quant aux hommes libres, ils éparpillèrent leurs « manses » (*mansus*, *hæve*) soit isolément, soit par petits groupes. Dans cette région plate où l'eau abonde, la nécessité de se réunir autour des sources ou aux points désignés par le relief du sol n'existant pas, ils ne fondèrent pas de ces villages agglomérés qui sont caractéristiques des contrées accidentées de l'Ardenne ou du Hainaut⁶. Les campagnes flamandes de la Belgique durent présenter dès lors à peu de chose près le spectacle qu'elles offrent encore aujourd'hui. A travers la plaine s'égrenaient les maisons entourées de leur cour clôturée ou ceinte de fossés, où s'élevaient autant de petits bâtiments distincts, l'étable, la grange, le four, etc., si bien que la ferme flamande du ^{xx}^e siècle, si l'on substitue en imagination des murs de terre battue à ses murs de briques et des toits de chaume à ses toits de tuiles rouges, présente encore dans ses traits essentiels l'image de la ferme salienne du ^v^e siècle.

« Ceux des Francs qui se fixèrent au sud de la frontière linguistique, chez les Belgo-Romains, y trouvèrent un état de choses assez analogue à celui qu'ils connaissaient. Là aussi, à côté de petits propriétaires libres, le sol appartenait à de riches possesseurs de domaines dont relevait un peuple de colons et de censitaires plus ou moins étroitement attachés à la glèbe et soumis vis-à-vis de leurs seigneurs fonciers à ces redevances et à ces services en nature (corvées) qui

presque tous germaniques, à l'exception bien entendu des noms d'origine chrétienne, beaucoup plus rares d'ailleurs à cette époque. — ⁴ H. Pirenne, *Liberté et propriété en Flandre du VII^e au XI^e siècle*, dans *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique. Cl. des lettres*, 1911, p. 496 sq.; H. van Werveke, *Grands propriétaires en Flandre au VII^e et au VIII^e siècle*, dans *Revue belge de philol. et d'histoire*, t. II, 1923, p. 321 sq. — ⁵ H. Pirenne, *Le fisc royal de Tournai*, dans *Mélanges F. Lot*, 1925, p. 641. — ⁶ G. Des Marez, *op. cit.*, p. 88 sq.

¹ H. Pirenne, *Les villes du Moyen Age*, in-8°, Bruxelles, 1927, p. 20. — ² M. Prou, *Les monnaies mérovingiennes*, in-8°, Paris, 1892, p. 257, 261-267. — ³ Le fait que ces trouvailles sont beaucoup plus nombreuses en pays wallon qu'en pays flamand prouve jusqu'à l'évidence que la population romane adopta tout de suite le même genre de vie que les Francs du Nord. Il faut constater aussi que l'influence de ces derniers s'affirme également chez elle par les noms de personnes qui, à partir du ^{vii}^e siècle, y sont

avaient commencé à peser sur eux d'un poids de plus en plus lourd dès les derniers temps de l'empire. Des différences existaient sans doute à côté de cette similitude. Selon toute apparence, les propriétaires libres étaient plus nombreux en pays germanique tandis que les esclaves avaient disparu en pays romain. Il s'établit d'ailleurs rapidement une sorte d'égalisation entre les conditions sociales. Le christianisme, à mesure qu'il se répandit chez les Francs, y transforma peu à peu l'esclavage en servage. D'autre part, l'ascendant de la richesse et de la puissance s'imposait de plus en plus aux hommes libres. Les paysans ruinés par une mauvaise récolte, les veuves à qui une protection était indispensable cédaient leurs terres aux puissants et entraient à titre de tenanciers dans leur clientèle. Bref, vers la fin de la période mérovingienne, la société avait déjà pris la physionomie qu'elle devait conserver durant de longs siècles : à une minorité de grands propriétaires libres correspondait une masse paysanne dont la condition générale était la servitude¹.

XXIII. LES INSTITUTIONS DU ROYAUME FRANC. — Les institutions de droit public et de droit privé nous entraîneraient à l'étude de l'histoire générale des Francs à l'époque des Mérovingiens et des Carolingiens, étude déjà abordée au cours du *Dictionnaire* (voir t. XI, aux mots MONARCHIE *carolingienne* et MONARCHIE *franque*); pour cette raison nous nous en tiendrons aux actes qui se rapportent aux provinces belges jusqu'à l'époque du traité de Verdun, en 843.

1. LOIS. — Nous avons traité le sujet dans le *Dictionn.*, t. IX, au mot Lois *des barbares*, où nous avons étudié ce qui a trait à la loi salique (t. IX, col. 2033-2123), la loi ripuaire (t. IX, col. 2029-2033), la loi des Frisons (t. IX, col. 2123-2133) et la loi des Angles et des Warins ou des Thuringiens (t. IX, col. 1963-1969).

2. CHRONIQUES. — Pour l'époque mérovingienne, VI^e siècle, l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1738-1750).

VII^e siècle. La chronique dite de Frédégaire (jusqu'à 642) et ses continuateurs (jusqu'à 678) (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2577-2583).

VIII^e siècle. Le *Liber historiæ Francorum* jusqu'à 727.

Pour l'époque carolingienne il existe une nombreuse série d'*Annales* parmi lesquelles on peut tirer profit de celles-ci :

Les *Annales Laureshamenses* (703-803), dans *Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. I, p. 30 sq.; Les *Annales Einhardi* (741-829), dans *Ibid.*, t. I, p. 134 sq.; Les *Annales Mettenses* (687-930), dans *Ibid.*, t. I, p. 316 sq.; Les *Annales Fuldenses* (680-901), dans *Ibid.*, t. I, p. 343 sq.; Les *Annales Bertiniani* (741-835) : pars I^o : 835-861 (*Prudentii Trecentis episcopi annales*); 861-882 (*Hincmari Remensis archiepiscopi annales*), dans *Ibid.*, t. I, p. 423 sq.; La *Vita Karoli* d'Einhard († 844), dans *Ibid.*, t. II, p. 443 sq.; La *Vita Hludowici imperatoris*, de Thégan (813-835, avec un appendice 836-837), dans *Ibid.*, t. II, p. 585 sq.; La *Vita Hludowici imperatoris*, d'un anonyme (778-840), dans *Ibid.*, t. II, p. 607 sq.; Les *Historiarum libri IV* (814-843), de Nithard († 858), dans *Ibid.*, t. II, p. 651 sq.

3. CAPITULAIRES. — Cette source de législation comprend des *Constitutiones*, *decreta*, *edicta* et *præceptiones*; enfin, à partir de 779, des *Capitularia*, c'est-à-dire les articles d'un décret. Nous avons parlé des CAPITULAIRES dans *Dictionn.*, t. III, à ce mot. Nous renverrons dans les références qui vont suivre à l'édition de Boretius, dans les *Monum. Germ. hist., Leges*, t. I (1883), t. II, 1^{re} part. (1890).

1^o Capitulaires des rois mérovingiens. — a) Le *Pactus pro tenore pacis domnorum Childeberti et Chlotharii regum* (t. I, p. 5) : A qui l'attribuer? A Clotaire I^{er} et Childebert I^{er} ou à Clotaire II et Childe-

bert II? Boretius et L. Vanderkindere se prononcent en faveur de Clotaire I^{er} et Childebert I^{er} (511-561). Il s'agit de l'organisation de centaines pour prévenir les déprédations et de l'établissement dans chacune d'elles d'une garantie collective. Mesures relatives au vol, au brigandage, au droit d'asile.

b) *Chilperici edictum* (561-584), en Neustrie (t. I, p. 8) : établissement de la succession aux immeubles des filles à défaut des fils, et des frères ou éventuellement des sœurs, à défaut de filles. Partage par moitié de la dot, à la mort du mari, entre la femme et les parents du défunt; à la mort de la femme, entre le mari et les parents de la défunte. Mesures au sujet des délits des esclaves. Procédure contre le débiteur insolvable, etc.

c) *Childeberti secundi decretio* (29 février 596), en Austrasie (t. I, p. 15) : droit de représentation des petits-enfants à l'héritage de leurs aïeux; défense des mariages entre parents, même par alliance; prescription de 10 ans et de 30 ans (droit romain); mesures contre le rapt, le vol (la peine de mort), l'homicide (exclusion de la composition).

d) *Chlotharii secundi præceptio* (584-629) : édit de Clotaire II, roi de Neustrie et, de 613 à 622, roi d'Austrasie (t. I, p. 18). L'attribution à Clotaire I^{er} est soutenue par Pardessus, Roth et Fustel de Coulanges, l'attribution à Clotaire II est adoptée par Montesquieu, Eichorn-Merkel, Waitz, Lœning et Boretius; mesures inspirées par le droit romain et empruntées pour la plupart à la *lex romana Wisigothorum*.

e) *Chlotharii II edictum* (18 octobre 614) pour la Neustrie et l'Austrasie (t. I, p. 20) : élection des évêques; devoirs des clercs envers eux; juridiction ecclésiastique; protection aux nonnes, etc.; les biens des fonctionnaires situés dans leur *pagus* répondent pour leurs méfaits; immunités, juridictions ecclésiastiques et seigneuriales.

2^o Capitulaires des maires du palais. — a) *Karlmanni principis capitulare* (21 avril 742) (t. I, p. 24) : organisation ecclésiastique, discipline, répression des pratiques superstitieuses.

b) *Karlmanni principis capitulare Liptinense* (743) : Lestines, près Binche (t. I, p. 26) : maintien de la discipline ecclésiastique, monastères soumis à la règle bénédictine; établissement de précaires sur une partie des biens d'église pour servir à la défense du royaume.

c) *Pippini principis capitulare Suessionense* (2 mars 744), à Soissons (t. I, p. 28) : maintien de la foi et de la discipline.

3^o Capitulaires du roi Pépin. — *Pippini regis capitulare*, 754-755 (t. I, p. 31) : peines portées contre le crime d'inceste; perception des tonlieux, mesures relatives au tribunal du roi.

Le *Concilium Vernense* (Ver) en 755 (t. I, p. 32), le *decretum Compendiense* (Compiègne) en 757 (t. I, p. 37) et le *decretum Vermeriense* (Vermerie), en 758-768? (t. I, p. 39) sont plutôt des décrets synodaux que des capitulaires.

4^o Capitulaires de Charlemagne, les plus importants pour l'objet qui nous occupe sont :

a) Les capitulaires ajoutés aux lois : *Capitulare legibus additum*, en 803 (t. I, p. 111) concernant la loi salique; et *Capitulare legi Ribuariæ additum*, en 803 (t. I, p. 117).

b) Les *Capitularia missorum* ou instructions données aux *missi dominici*; en 786 ou 792 (t. I, p. 66); en 802 (t. I, p. 91, 100, 102); en 803 (t. I, p. 117); en 805 (t. I, p. 121, 122); en 806 (t. I, p. 131); en 808 (t. I, p. 137, 140); en 809 (t. I, p. 150, 152, 153, 154, 155); en ? (t. I, p. 145, 146, 147, 156, 182, 183) contiennent des prescriptions trop variées pour être résumées à

¹ H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. I, p. 28-32.

cette place; voir aussi en 807, le *Memoratorium de exercitu in Gallia occidentali preparando* (t. I, p. 134) et, en 808, le *Capitulare missorum de exercitu promovendo* (t. I, p. 137).

c) Les capitulaires qui reproduisent les dispositions des conciles, traitent de la discipline ecclésiastique, des devoirs des fidèles et de ceux du clergé, dont ils censurent parfois vigoureusement les désordres; en 768 : *Karoli Magni capitulare primum* (t. I, p. 44); en 779 : *Capitulare Haristallense* (t. I, p. 47); en 789 : *Admonitio generalis* (t. I, p. 53); *Duplex legationis edictum* (t. I, p. 62); en 811 : *Capitula tractanda cum comitibus, episcopis et abbatibus* (t. I, p. 161); *Capitula de causis cum episcopis et abbatibus tractandis* (t. I, p. 162); en 813 : *Capitula e canonibus excerpta* (t. I, p. 173); en ? : *Capitula ecclesiastica* (810-813?) (t. I, p. 178); en ? : *Capitula de rebus ecclesiasticis* (787-813?) (t. I, p. 185); *Capitula e conciliorum canonibus collecta* (t. I, p. 232); *Interrogationes examinationis* (t. I, p. 234); *Quæ e presbyteris discenda sint* (t. I, p. 235); *Capitula de presbyteris admovendis* (t. I, p. 237); *Karoli Magni ad Ghærbaldum episcopum Leodiensem epistolæ* (803-810?) (t. I, p. 241, 245), etc.

d) Les capitulaires traitant de sujets spéciaux, comme : en 800? Le *Capitulare de villis* (t. I, p. 83) sur les soins à donner aux *villæ* royales (voir *Dictionn.*, au mot *VILLÆ*); en 811 : le *Capitulare Boniense* (t. I, p. 166) sur le service militaire; en 804-813? Le *Capitulare de latronibus* (t. I, p. 180) concernant la répression du vol. Dans le plus grand nombre des cas un capitulaire aborde les sujets les plus variés.

5° *Capitulaires de Louis le Débonnaire.* — a) Les capitulaires ajoutés aux lois : en 816 : *Capitula legi addita* (t. I, p. 267); *Item capitula legi addita* (t. I, p. 269) : additions à la loi salique; en 818-819 : *Capitula legibus addenda* (t. I, p. 280) concernant surtout la loi ripuaire, voir la curieuse traduction de ce document en langue franque : *Hludowici capituli legibus addendi versio francica* (t. I, p. 378); en 819? *Capitula legi salicæ addita* (t. I, p. 292). Interprétation de divers titres dans la loi salique : suppression du *reipus* dans le mariage des veuves.

b) Les *Capitularia missorum* en 819 (t. I, p. 289); en 821 (t. I, p. 300); en 825 (t. I, p. 308); en 826 (t. I, p. 314); en 829 : *Capitula de missis instruendis* (t. II, p. 7); *Capitula missorum* (t. II, p. 9); *Tractoria de conjectu missis dando* (t. II, p. 10); en 829 : *Capitula Wormatiensia* (t. II, p. 11, 14, 17). Le capitulaire de 819 rappelle la constitution de Charlemagne d'après laquelle les hommes libres ne sont tenus qu'à l'assistance aux trois *placita generalia*; celui de 821 réprime les *conjuraciones servorum... in Flandris et Menpisco*; le *Capitulare missorum* de 829 ordonne le recensement des hommes tenus au service militaire.

c) Le *Capitulare ecclesiasticum* de 818-819 (t. I, p. 275); les *Capitula e conciliis excerpta*, en 826? (t. I, p. 312); le *Capitulare de clericorum percussoribus* (t. I, p. 360), etc.

d) En 818-819 : *Capitula per se scribenda* (t. I, p. 287) : terres bénéficiaires, dîmes, etc.; en 820 : *Capitula de junctionibus publicis* (t. I, p. 294) : tonlieux, immunités; en 820, *Capitula de justitiis faciendis* (t. I, p. 295) : sur la tenue des plaids; en 823-825 : *Admonitio ad omnes regni ordines* (t. I, p. 303).

4. **DIPLOMES.** — Ce terme est généralement réservé à des documents émanés de la personne royale ou de ceux qui agissent en son nom et sous son autorité. Les diplômes des rois mérovingiens ont été édités par De Bréquigny, *Diplomata, chartæ et instrumenta vetustis Merovingicæ*, in-fol., Paris, 1791; le moment était mal

choisi, aussi l'édition de J.-M. Pardessus, *Diplomata, chartæ*, en 2 vol. in-fol., Paris, 1841-1849, avec des additions parut-elle presque une nouveauté (voir *Dictionn.*, t. XIII, au mot *PARDESSUS*); en 1872, Karl Pertz publia pour la société du *Monumenta Germaniæ historica* (voir *Dictionn.*, t. XI, à ce mot), une édition pitoyable¹ qui fut critiquée par Th. Sickel, par Stumpf et surtout par Aug. Longnon (voir *Dictionn.*, t. IX, à ce nom). En 1866, A. Wauters a publié une *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*, in-8°, Bruxelles, t. I.

a) *Diplômes des rois mérovingiens* : nous donnons d'abord les textes authentiques et les diplômes faux sont précédés d'un astérisque.

644. Sigebert II fonde le monastère de *Cascongildunus* (Cougnon) sur la Semoy et y établit l'abbé Remacle (Pardessus, t. II, p. 83; Pertz, t. I, p. 21).

648. Sigebert II étend le domaine des monastères de Stavelot et de Malmédy (Pardessus, t. II, p. 88; Pertz, t. I, p. 22).

651. Sigebert II accorde aux abbayes de Stavelot et de Malmédy les revenus des tonlieux perçus sur la Loire (Pardessus, t. II, p. 93; Pertz, t. I, p. 23).

661. Childéric II et la reine Chinchilde donnent à Amand la *villa Barisiacum* dans le *pagus* de Laon (Pardessus, t. II, p. 118; Pertz, t. I, p. 25).

662. Clotaire III ratifie un échange entre l'évêque de Noyon et Bertin, abbé de Sithiu (Pardessus, t. II, p. 121; Pertz, t. I, p. 35).

Vers 664. Childéric II confirme la donation faite par Sigebert II, aux abbayes de Stavelot et de Malmédy, de la *villa Germiniacum* (Germigny) dans le *pagus* de Reims (Pardessus, t. II, p. 137; Pertz, t. I, p. 26).

667. Childéric II confirme la donation de forêts faite aux mêmes abbayes par Sigebert II (Pardessus, t. II, p. 145; Pertz, t. I, p. 28).

679. Dagobert II confirme la donation de la *villa Germiniacum* (Pardessus, t. II, p. 176; Pertz, t. I, p. 42).

Vers 681. Thierry III confirme les donations de Sigebert II à Stavelot-Malmédy (Pardessus, t. II, p. 189; Pertz, t. I, p. 47).

Vers 681. Thierry III confirme l'immunité de Stavelot-Malmédy (Pertz, t. I, p. 193; rangé à tort parmi les diplômes faux par Pertz; authentique d'après Sickel, Stumpf et Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. II, 2^e part., p. 342).

682. Thierry III concède à l'abbaye de Sithiu l'immunité des biens qu'elle a acquis du fisc royal d'Attigny, sauf en ce qui concerne les corvées de voitures (Pardessus, t. II, p. 190; Pertz, t. I, p. 48).

687. Thierry III confirme à l'abbaye de Sithiu la possession du monastère de Sainte-Marie et Sainte-Pauline à *Hunulfocurtis* (Hormecourt) sur l'Escaut (Pardessus, t. II, p. 202; Pertz, t. I, p. 50).

691. Clovis III confirme les immunités de Sithiu (Pardessus, t. II, p. 215; Pertz, t. I, p. 52).

692. Clovis III confirme un échange de biens fait par Childéric II avec l'abbé de Stavelot et Malmédy (Pardessus, t. II, p. 224; Pertz, t. I, p. 55).

706. Childebert III donne à l'abbaye de Saint-Denis le village de Solesmes dans le *pagus* de Famars (Pardessus, t. II, p. 271; Pertz, t. I, p. 66).

718.² Chilpéric II confirme les donations de ses prédécesseurs à Sithiu (Pardessus, t. II, p. 314; Pertz, t. I, p. 79).

721. Même confirmation de Thierry IV (Pardessus, t. II, p. 327; Pertz, t. I, p. 80).

721. Thierry IV confirme à Sithiu l'immunité

dans *Beiträge*, dans *Sitzungsberichte*, t. XLVII, p. 217, préfère la date 716.

¹ Le tome I parut et fut discrètement retiré de la circulation; le tome II ne parut jamais. — ² Th. Sickel,

conférée par Thierry III (Pardessus, t. II, p. 331; Pertz, t. I, p. 81).

743. Même confirmation par Childéric III (Pardessus, t. II, p. 384; Pertz, t. I, p. 86).

744. Childéric III confirme les immunités de Stavelot-Malmédy (Pardessus, t. II, p. 387; Pertz, t. I, p. 87).

* 562. Chilpéric I^{er} donne à l'évêque de Noyon-Tournai les péages levés sur l'Escaut à Tournai (Pardessus, t. I, p. 122; Pertz, t. I, p. 30).

* 638. Dagobert I^{er} donne à Amand, évêque de Maestricht, une terre *propter multam silvæ densitatem ad extirpandum difficilis*, située entre la Scarpe et l'Elnone (Pardessus, t. I, p. 60; t. II, p. 46; faux d'après Pertz, t. I, p. 160; cf. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 299, note 1).

* 640. Dagobert I^{er}, sur le conseil d'Authbert, donne à Landelin le Maure, ancien brigand converti, le bien de *Wallare* (Waller, à Moustiers-en-Fagne) pour y construire un monastère (Pardessus, t. II, p. 30; Pertz, t. I, p. 168).

* 661-673. Childéric II confirme les donations faites par la nonne Aldegonde à ce monastère de *Malbodium* (Maubeuge) dans le *pagus* de Hainaut (Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 278; Pertz, t. I, p. 181).

* 680. Thierry III confirme la donation qu'il a faite au monastère de Saint-Vaast de divers biens situés dans les *pagi Atrebatensis et Vermandensis* (Pardessus, t. II, p. 186; Pertz, t. I, p. 192).

b) *Diplômes des maires du palais* : les diplômes faux seront précédés d'un astérisque.

Vers 650. Grimoald donne à Stavelot-Malmédy la *villa Germiniacum* (Pardessus, t. II, p. 92; Pertz, t. I, p. 91).

706. Pépin et sa femme Plectrude cèdent au monastère d'Echternach une partie de ce village (Pardessus, t. II, p. 273; Pertz, t. I, p. 93).

706. Pépin et sa femme Plectrude confirment à Willibrord la possession de ce monastère et reconnaissent le droit des religieux de se choisir leur abbé (Pardessus, t. II, p. 274; Pertz, t. I, p. 94).

714. Pépin et sa femme Plectrude donnent à Willibrord le *monasterium Suestrense* (Susteren) dans le *pagus Mosariorum* (Pardessus, t. II, p. 298; Pertz, t. I, p. 95).

Vers 714. Pépin donne divers biens au tombeau de saint Trond (Bouquet, *Recueil des hist. de France*, t. III, col. 636).

716. Le duc Arnulf, fils de Drogon, lègue au monastère d'Echternach la *villa de Bollane* (Bollendorf), sur la Sure (Pardessus, t. II, p. 310; Pertz, t. I, p. 96).

717. Charles-Martel donne à Echternach tous ses biens de *Bolunvilla* (Bollendorf) (Pardessus, t. II, p. 310; Pertz, t. I, p. 97).

720. Charles-Martel, dans un plaid tenu à *Glamanvilla*, assigne aux monastères de Stavelot et Malmédy deux *villæ* (*Tofinus* et *Silvestrivilla*) que réclamait Wolframnus au nom de sa femme Rischild (Pardessus, t. II, p. 315; Pertz, t. I, p. 97).

715-739. Charles-Martel donne au monastère d'Echternach une église dans la *villa Felison* (Velsen), dans le *pagus Kuinehim* (Hollande) (Pertz, t. I, p. 100).

746. Carloman donne plusieurs villas aux monastères de Stavelot et Malmédy (Pardessus, t. II, p. 402; Pertz, t. I, p. 102).

747. Carloman restitue aux mêmes monastères la *villa Ledernacum* (Lierneux-sur-Ourthe) (Pardessus, t. II, p. 405; Pertz, t. I, p. 103).

749. Pépin adjuge à l'abbé de Saint-Denis la possession de l'église de *Cruz* (Sainte-Croix) dans le *pagus* de Hainaut (Pardessus, t. II, p. 414; Pertz, t. I, p. 106).

Vers 750. Pépin confirme au monastère de Saint-Denis la possession de biens situés dans le *pagus* du Brabant (*Seancia* et *Cambrione*) (Pardessus, t. II, p. 418; Pertz, t. I, p. 108).

752. Pépin donne au monastère d'Echternach l'église de *Crovia* (Crov) (Pertz, t. I, p. 109)¹.

? Pépin prend le monastère d'Echternach sous son *mundium* et lui confère l'immunité (Th. Sickel, *Beiträge*, dans *Sitzungsberichte*, t. XLIX, p. 390).

* 687. Pépin donne à Betegisus son château d'Ambra (Saint-Hubert) (Pardessus, t. II, p. 203; Pertz, t. I, p. 209).

* 691. Pépin confirme à l'abbaye de Lobbes (Hainaut) ses possessions (Pertz, t. I, p. 210).

* 697. Même confirmation (Pertz, t. I, p. 211).

c) *Diplômes de Carloman et de Charlemagne*; les références sont faites à Boehmer-Mühlbacher, *Regesta chronologico-diplomatica Karolorum*, in-8°, Cœniponte, 1880; Th. Sickel, *Acta regum et imperatorum Karolinorum*, 2 vol., Vindobonæ, 1867.

768. Carloman confirme l'immunité à Echternach (Sickel, p. 392).

769. Charlemagne confirme l'immunité de Sithiu (Guérard, *Cartul. de S. Bertin*, p. 57).

770. Carloman rend au monastère de Prüm le village de *Benulfeld* dans la centaine *Beslango* (Beslang en Ardenne) (Martène et Durand, *Ampliss. coll.*, t. I, col. 32).

771-772. Charlemagne confirme l'immunité à Echternach (Sickel, p. 393).

775. Charlemagne confirme les possessions de Saint-Denis en Brabant (Bouquet, *Recueil*, t. V, col. 733).

776-789. Charlemagne donne à l'abbé d'Echternach une *villa* dans le *Moselgau* (Sickel, p. 395) et l'île de *Breckera* (p. 397).

794. Charlemagne confirme à l'abbaye d'Echternach les dons faits par son frère Carloman (Beyer, *Mittelrhein. Urkundenb.*, t. I, p. 40).

799. Charlemagne confirme à l'église de Sainte-Marie *Novo Castello* (Chèvremont) plusieurs villages dans le *pagus* de Hainaut, la Toxandrie, le Brabant, etc. (Miræus et Foppens, *Opera diplom.*, t. I, p. 496).

799. Charlemagne confirme la cession de biens (*Walliu* dans le Cambresis) faite à l'abbaye de Saint-Denis par sa sœur Gisèle (Bouquet, *Recueil*, t. V, col. 761, cf. col. 760).

800. Charlemagne accorde des privilèges de chasse aux religieux de Sithiu (Guérard, *op. cit.*, p. 63). L'authenticité de ce diplôme est contestée par Abel, dans *Jahrb.*, t. I, p. 506, note 1; soutenue par Sickel, *Acta*, p. 161, 278.

802. Charlemagne donne à l'évêque de Munster des biens dans le Brabant (Miræus et Foppens, *Op. dipl.*, t. III, p. 8). Tenu pour faux par Sickel, *op. cit.*, t. II, p. 432 et par Mühlbacher, *op. cit.*, p. 147, n. 361.

* 800. Charlemagne détermine les prérogatives des avoués de Prüm, sur la Meuse (Beyer, *op. cit.*, t. I, p. 43).

d) *Diplômes de Louis le Débonnaire*.

814. Louis exempte de tous tonlieux les monastères de Stavelot et Malmédy (Martène et Durand, *Ampliss. coll.*, t. II, col. 21).

814. Louis confirme aux mêmes monastères la possession de la forêt concédée par les rois mérovingiens (*ibid.*, col. 23).

¹ Un autre diplôme publié par le P. Le Cointe, *Annal. eccles. Francorum*, t. V, p. 463, concernant la même église

et lui concédant exemption de tonlieux n'est pas authentique; Sickel, *Acta Karolinorum*, t. II, p. 407.

815. Louis confirme l'immunité accordée par Charlemagne au monastère de Saint-Pierre au Mont-Blandin (Van Lokeren, *Chartes et docum. de l'abbaye de Saint-Pierre*, p. 15).

816. Louis confirme l'immunité de l'Église de Cambrai (Miraeus et Foppens, *Op. dipl.*, t. II, p. 930).

816. Louis fixe les limites d'une forêt dont une partie avait été usurpée sur le monastère de Prüm, par les serfs du domaine royal de *Tumbæ* (Tommen) (Martène et Durand, t. I, col. 66).

816. Louis donne à la cathédrale de Reims un terrain dans le *pagus* de Lomme, *in pago Laumense* (Bouquet, *Recueil*, t. VI, p. 497).

817. Louis donne des terrains aux chanoines de Tournai (Miraeus et Foppens, t. II, p. 1127).

819. Louis confirme l'immunité de Saint-Pierre de Gand (Miraeus et Foppens, t. I, p. 18; cf. Leglay, *Revue des op. diplom.*, p. 4).

819. Louis confirme à Echternach la franchise de tonlieux dans tout le royaume (Sickel, p. 402).

819? Louis confirme à Echternach l'immunité et lui assure sa protection (Sickel, p. 403).

820. Louis confirme le privilège de chasse des moines de Sithiu (Guérard, *Cartul.*, p. 76).

822. Louis détermine les biens du monastère de Saint-Amand qui seront à l'usage particulier des moines (Bouquet, *Recueil*, t. VI, col. 530).

828. Louis dispense les marchands de tout service et tonlieu, sauf à Quentovic, à Dorestat *atque sclusis?* (Bouquet, t. VI, col. 649).

830. Louis confirme et étend l'immunité de Sithiu (Guérard, p. 77).

831. Louis donne en bénéfice à Hildefried des biens du monastère de *Rodenacun* (Renaix) (Miraeus et Foppens, t. I, p. 247).

831. Louis confirme entre l'évêque Walcand de Tongres (Liège) et Norduin un échange de terres à *Villario* (Villers en Hesbaye) (Chapeauville, *Gesta pontif. Tungrens.*, t. I, p. 154).

832. Louis concède à Aginulphe plusieurs manses dans les *pagi Albania, Bragbatensi, Namucensi* (Martène et Durand, t. I, col. 88).

834. Louis donne la villa de *Turholt* (Thourout) à l'archevêque de Hambourg (Bouquet, t. VI, col. 593).

835. Louis confirme les privilèges de Sithiu (Guérard, *op. cit.*, p. 82).

836. Louis concède à l'un de ses fidèles, *Hruoltbertus*, des biens et des serfs dans le duché de Ripuarie (Martène et Durand, t. I, col. 95).

839. Louis restitue à Richard le bien de Villance (en Ardenne) dont il l'avait privé (*Ibid.*, I, I, p. 97).

840. Louis concède à un fidèle Ekkard deux villages, *Funderloo* (Pont-de-Loup) et *Marcinas* (Marchienne) dans le *pagus* de Lomme (Duvivier, *Recherches*, codex XII).

* 810 ou 820. Louis donne à l'abbaye de Maroilles le village de Sassignies, *villulam Sassigniacus in pago Hainoensi* (Miraeus et Foppens, *Op. diplom.*, t. I, p. 246); cf. Leglay, *Revue des opera diplomat.*, p. 29; Böhmer-Mühlbacher, p. 263; Sickel, *Acta*, t. II, p. 419).

* 826? Louis donne des biens à l'église de Tongres, *curtem dominicatum villa Promhem in Vitachgowi pago* (Sickel, *Acta*, t. II, p. 417).

5. CHARTES. — Ces documents rédigés par ou pour les particuliers sont appelés *charta*, *testamentum* ou *epistula*; si ce sont des extraits on les appelle *notitia*, *breve* ou *memoratorium*. La plupart des chartes ont trait à des donations faites à des établissements monastiques ou ecclésiastiques.

a) Les plus nombreux appartiennent au cartulaire de Saint-Bertin (Sithiu) : 19 actes échelonnés entre 648 et 839 (Guérard, *Cartul. de Saint-Bertin*, Paris, 1840).

b) Saint-Pierre et Saint-Bavon à Gand : 4 actes, le plus ancien est de 702 (Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre au Mont-Blandin, à Gand*, Gand, 1868); il n'y a pas lieu de tenir compte de la donation de Childela, en 694, pièce fautive (Van de Putte) (*Ann. S. Petri Blandini*, p. 79).

c) Saint-Trond : 2 actes, le plus ancien de 741 (Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, Bruxelles, 1870, t. I).

d) Saint-Hubert : 1 acte de 816 (De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. VII, p. 239).

e) Stavelot-Malmédy : 7 actes, le plus ancien de 748 (Ritz, *Urkunden zur Geschichte des Niederrheins*, Aachen, 1824).

f) Donations à Willibrord et à l'abbaye d'Echternach : 26 actes, le plus ancien de 694, quelques-uns douteux (Pardessus, t. II et Beyer, *Mittelrheinisches Urkundenbuch*).

g) Actes concernant :

La basilique de Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-Lambert, à Bakel, en 721 (Pardessus, t. II, p. 333).

L'abbaye de Maroilles, dans le *pagus* de Famars, en 671 (Pardessus, t. II, p. 155).

Des donations au monastère de Lorsch de biens situés dans le *pagus Flandrensis*, en 774, à Bollandorf, en 776, à *Mandaco*, *inter Scald* (Escaut) et *Sunnonneri* en 776 (*Codex Laureshamensis*, I, 161; III, 236, 283).

Des donations à l'abbaye de Saint-Germain de biens situés dans le *pagus* de Lomme, en 790 et 794 (Tardif, *Monuments historiques. Cartons des rois*, p. 69, 76).

Une donation à l'abbaye de Saint-Denis de biens situés en Hesbaye, en 805 (Doublet, *Hist. de S. Denis*, p. 724).

Une donation faite à un particulier (*Henricus* à son fils *Warmundus*) dans le *pagus* de Cambrai en 804 (Leglay, *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, p. XVI).

Une charte d'affranchissement accordée par Einhard, abbé de Saint-Servais de Maestricht, à l'un des serviteurs de ce monastère en 822 (Bouquet, *Recueil*, t. VI, col. 657).

6. RELEVÉS DE BIENS. — a) Relevé des biens acquis par l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand, en 681 (Van Lokeren, *op. cit.*, p. 1).

b) Relevé des biens des moines de l'abbaye de Saint-Pierre, en 811-870 (*Id.*, *ibid.*, p. 9).

c) *Memoratorium* concernant le cens prélevé sur les *pagi* de Boulogne et de Thérouanne pour l'abbaye de Fontenelle (Saint-Wandrille) en 833 (*Mon. Germ. hist., Script.*, t. II, p. 299).

d) Relevé des biens de Sithiu, en 859 (Guérard, *Cart. de Saint-Bertin*, p. 97).

7. TESTAMENTS. — a) Testament du diacre Adalgysele, en 633 (Beyer, *Mittelrh. Urkundenb.*, t. I, p. 5).

b) Testament de Willibrord, en 726 (Pardessus, t. II, p. 349).

c) Testament de Goibertus, en 826 (Guérard, *op. cit.*, p. 158).

* Testament de sainte Aldegonde, n'est pas authentique (Pardessus, t. II, p. 116).

8. BULLES PAPALES. — Les privilèges de Martin I^{er} (649-653) en faveur du monastère d'Elnone et de Saint-Pierre (Pardessus, t. II, p. 90, 89); celui de Jean V (685-686) en faveur de l'église Sainte-Marie d'Arras (*Mon. Germ. hist., Script.*, t. VII, p. 44) et la bulle d'Eugène I^{er} aux monastères de Saint-Pierre et de Saint-Bavon, à Gand, en 655 (Serrure, *Cartul. de Saint-Bavon*, p. 1) ne sont pas authentiques (cf. Jaffé, *Reg. pont. rom.*, 1851, p. 940, 941).

9. ACTES DES CONCILES. — 520, à Tournai (Hartzeim, *Concilia Germaniae*, t. I, p. 9).

708 et 709, à Tongres, les actes n'en sont pas conservés (Hartzheim, *op. cit.*, t. I, p. 31-32).

710. A Liège (Hartzheim, *op. cit.*, t. I, p. 32).

726. A Liège, les actes n'en sont pas conservés (Hartzheim, *op. cit.*, p. 33).

743. A Lestines (Boretius *Capitularia*, t. I, p. 26).

10. FORMULES. — (Voir *Dictionn.*, t. V, à ce mot où nous avons analysé les divers recueils.) Le recueil le plus intéressant pour les provinces belges est la collection des *formulæ Lindenbrogianæ* rédigée en pays salien et probablement à l'abbaye de Saint-Amand¹. On y lit le mot *wadriscapum* qui ne fut guère en usage que dans les limites de l'ancienne Belgique; la véritable forme de ce mot est *warescapium* qui se rattache au même radical que *waretum*, *warectum*, ancien français *waret* : jachère.

Les diplômes royaux de Thierry IV (721) et de Childéric III (743) pour le monastère de Sithiu sont calqués sur la formule XVI du livre I du recueil des formules de Marculfe; le diplôme de Childéric III pour Stavelot-Malmédy, en 744, s'inspire de la formule II du livre I.

Les chartes privées ont plus d'analogie avec les *formulæ Lindenbrogianæ*; voir à ce sujet la vente faite par Eodbert à l'abbé Rigobert de Sithiu, en 704, avec la *form. Lind.*, n. 8 : *Vendicio de re* (Guérard, *op. cit.*, p. 38), et la donation d'Engelwara au monastère de Mont-Blandin, avec la *form. Lind.*, n. 1 (Van Lokeren, p. 7). Dans ce même monastère de Saint-Pierre de Gand, un acte de l'an 840 applique la *form. Lind.*, n. 4 : *prestaria de casa Dei* (Warkonig, *op. cit.*, t. I, p. 13).

11. HAGIOGRAPHIE. — Les textes de vies de saints cités ici sont accompagnés d'une référence aux *Acta sanctorum* des bollandistes ou bien aux *Acta sanctorum Belgii* de Ghesquière, 6 vol., Bruxelles, 1783.

a) Aldegonde, abbesse de Maubeuge, morte vers 684 (*Acta sanct.*, jan. t. II, p. 1035).

b) Amand, évêque de Maestricht, mort vers 679 (*Acta sanct.*, febr. t. I, p. 859; vie par Baudemont, contemporain).

c) Ansbert, archevêque de Rouen, mort à Hautmont, en 695 (*Acta sanct.*, febr. t. II, p. 347).

d) Austreberte, vierge à Thérouanne, morte en 704 (*Acta sanct.*, febr. t. II, p. 419).

e) Bavon, conf. à Gand, mort vers 654 (*Acta sanct.*, oct. t. I, p. 199; vie du VIII^e siècle?).

f) Bertin, abbé de Sithiu, mort vers 709 (*Acta sanct.*, sept. t. II, p. 549; vie du IX^e siècle).

g) Éleuthère, évêque de Tournai, mort en 542 (*Acta sanct.*, febr. t. III, p. 183).

h) Éloi, évêque de Noyon-Tournai, mort en 659 (*Acta sanct. Belgii*, t. III, p. 194; vie par Audoenus, contemporain).

i) Irminon, abbé de Lobbes, mort en 737 (*Acta sanct.*, avril. t. III, p. 378; vie par Anson, VIII^e siècle).

j) Eusébie, abbesse de Hamay (*Acta sanct.*, mart. t. II, p. 452).

k) Evermaire, martyr près de Tongres (*Acta sanct.*, maii t. I, p. 123).

l) Gertrude, abbesse de Nivelles, morte en 659 (*Mon. Germ. hist., Scr. rer. merov.*, t. II, p. 453; vie du VII^e siècle).

m) Géry, évêque de Cambrai, mort en 619 (*Acta sanct.*, aug. t. II, p. 664).

n) Ghislain, conf. à Ursidongus, mort vers 885 (*Acta sanct.*, oct. t. IV, p. 1010; vie, IX^e-X^e siècle).

o) Lambert, évêque de Maestricht, mort vers 708 (*Acta sanct.*, sept. t. V, p. 518; vie de la 1^{re} moitié du VIII^e siècle).

p) Landelin, abbé de Lobbes, mort en 698 (*Acta sanct.*, jun. t. III, p. 548).

q) Léger, évêque d'Autun, mort en Artois (*Acta sanct.*, t. I, p. 463).

r) Maxellende, vie et mart., dans le Cambrésis, mort vers 670 (*Acta sanct. Belgii*, t. III, p. 586).

s) Médard, évêque de Noyon-Tournai (*Acta sanct.*, jun. t. II, p. 79; vie du VI^e siècle).

t) Omer ou Audomar, évêque de Thérouanne, mort en 667 (*Acta sanct.*, sept. t. III, p. 384; vie du VIII^e-IX^e siècle).

u) Rictrude, abbesse de Marchienne, morte vers 688 (*Acta sanct.*, maii t. III, p. 78; vie par Huchald, début du X^e siècle).

v) Silvin, évêque de Morinie (*Acta sanct.*, febr. t. III, p. 29; vie par Anténor, 1^{re} moitié du IX^e siècle).

w) Théodard, évêque de Maestricht, mort vers 668 (*Acta sanct.*, sept. t. III, p. 780; vie du VIII^e siècle).

x) Trond, fondateur de Saint-Trond, mort vers 689 (*Acta sanct. Belgii*, t. V; vie par Donat au VIII^e siècle).

y) Ursmar, abbé de Lobbes, mort en 713 (*Acta sanct.*, avril. t. II, p. 551; vie par Anso, mort en 800).

z) Vaast, évêque d'Arras, mort en 540 (*Acta sanct.*, febr. t. I, p. 790; vie du VI^e siècle?).

aa) Winnoc, abbé de Wormhout, mort en 711 (*Acta sanct. Belgii*, t. VI, p. 383, VIII^e-IX^e siècle).

bb) Willibrord, évêque d'Utrecht (*Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. III, 1^{re} part., p. 601; vie par Alcuin, avant 800).

12. LETTRES. — Dans la correspondance d'Einhard, la lettre XXVIII, écrite à un *comes* en faveur de deux frères qui possédaient un bénéfice dans le *pagus* de Tournai (Bouquet, *Recueil*, t. VI, col. 370 sq.).

XXIV. LA ROYAUTE. — Nous avons traité ce sujet dans l'étude sur la monarchie franque (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2084-2090).

XXV. SES RÉSIDENCES. — Le roi franc n'avait pas de résidence fixe; il passait de l'une à l'autre, allant d'un *palatium* à une *villa* pour consommer sur place les revenus de chaque domaine. En Neustrie, nous avons vu Clodion, Mérovée et Childéric résider à Tournai, que Clovis, après ses premières victoires, abandonnera pour Soissons et Paris; mais Chilpéric fils de Clotaire I^{er} revient encore à Tournai; c'est là que Sigebert vient l'attaquer; en Austrasie, les résidences royales sont Reims ou Metz.

La plupart des diplômes mérovingiens ne portent pas d'indication de lieu. Clovis III en date un de Namur, en 692, un autre de Valenciennes en 693; Thierry IV de cette ville en 723; Dagobert I^{er} de Trèves en 646.

Les premiers Carolingiens restent profondément attachés à leur pays d'origine; ils viennent volontiers séjourner entre la Meuse et le Rhin: Pépin de Herstal en 714, à Bakel et à Jupille; Charles-Martel en 720, à Glamanville (Ardenne); Carloman, à Lessines (Hainaut), en 744, à Liège; en 746, à Wasseige; en 747, à Téneville (Luxembourg); Pépin le Bref, en 752, à Herstal; Charlemagne célèbre la fête de Pâques à Herstal, en 770, 771, 772, 773, 779, 784; la fête de Noël en 772 et 776, probablement aussi en 777, 778, 779, 783; on l'y retrouve en septembre 778, en octobre 772 et 781; il est à Longlier (Luxembourg) en novembre 772 et janvier 773; à Silli, près de Dinant, en 800. En cette même année 800 il passe l'inspection du littoral de la mer du Nord, passe à Sithiu (Saint-Omer), célèbre la fête de Pâques, le 19 avril, au monastère de Saint-Riquier, près d'Abbeville; en 811, il se rend à Boulogne, de là à Gand, où il inspecte une partie de la flotte.

Louis le Débonnaire se trouve à Herstal en 814 et en 818 et cette même année au *palatium de Cispiacum* (Ardennes).

¹ Schræder, *Zum Formelbuch des Erzbischofs Arno von Salzburg*, dans *Zeitschrift für Kirchenrecht*, 1882, p. 395.

XXVI. LES DIVISIONS ADMINISTRATIVES. — A ce que nous avons dit déjà du *pagus* (voir ce mot), nous ajouterons quelques détails concernant les *pagi* de la Belgique.

1° *Le pagus*. — Nous avons dit que ce terme peut être appliqué à des circonscriptions fort différentes les unes des autres, simple canton, division du comté ou bien vaste région comme l'Ardenne. Le *pagus* officiel était administré par un comte; mais l'expression *pagus major* n'implique pas une subordination du *pagus minor*. En Belgique, les anciennes *civitates* se sont fractionnées de façons multiples lors de l'invasion franque, c'est pourquoi alors que dans la France du Nord les *pagi* correspondent assez exactement aux *civitates*, en Belgique, quelques noms à peine gardent le souvenir des divisions établies par l'administration romaine.

Voici, pour cette région, les *pagi* cités dans les documents de l'époque mérovingienne :

Arduenna.	P. Lommensis.
Pagus Atrebatensis.	P. Mansuarinsis *.
Austrebatum.	P. Medenetersis.
P. Bedensis.	P. Menpiscis.
Brabantum.	P. Mosao, Masau**.
P. Camaracensis.	P. Mosellensis ou Mettensis.
P. Condrustensis.	Pabula.
P. Corturiacensis.	P. Pontivus.
Fania.	P. Saroensis.
P. Fanomartensis.	P. Taruanensis.
P. Flandrensis.	Texandria.
P. Gandensis.	Territorium tongrinse.
P. Hainoensis.	P. Tornacensis.
Hasbania.	P. Wabrensis ***.

(*) Probablement identique au *pagus Masau*.

(**) Le *Masau* est partagé en *Masau Superior* et *Masau Subterior* (870).

(***) Le *pagus Bavacensis* n'est cité que dans un acte faux, daté de 673; cf. A. Longnon, *Atlas historique de la France*, p. 124, note 1.

La fin du VIII^e siècle et la première moitié du IX^e ajouteront à cette énumération :

Le *P. Bononensis* (776); le *Caroasco* (777); le *P. Dyostensis* (837); le *P. Isseretius* (806); le *P. Leuchius* (779); *Liuvensis*, *Leodiensis*; le *P. Namucensis* (832) qui ne fait qu'un avec le *P. Lommensis*, le *P. Rodanensis* (839). Le *districtum Treclis* (Maestricht) (870).

Les noms de cités ou de peuples gallo-romains n'ont persisté que dans le *Mempiscus* (pays des Ménapiens), la Toxandrie (pays des Toxandres), le *pagus Condrustensis* (pays des Condruses), le *territorium Tongrense* (pays des Tongres) et le *Caroasco* (pays des Cœrèses).

Les autres dénominations sont empruntées soit à des cours d'eau : la Meuse (*P. Mosao*), la Haine (*P. Hainoensis*), l'Yser (*P. Isseretius*), la Sarre (*P. Saroensis*), la Moselle (*P. Mosellensis*), soit à des forêts : *Arduenna*, *Fania*, *Pabula*, soit à des localités d'une certaine importance datant de l'époque romaine : *P. Tornacensis* (*Tornacum*, Tournai); *Taruanensis* (*Taruanna*, Théroüanne); *Bononensis* (*Bononia*, Boulogne); *Fanomartensis* (*Fanum Martis*, Famars); *Camaracensis* (*Camaracum*, Cambrai); *Curtracensis* (*Curtracum*, Courtrai); *Namucensis* (*Namucum*, Namur); *Bedensis* (*Beda*, Bittburg); ou bien de l'époque franque : *P. Gandensis* (*Gandavum*, Gand); *Rodanensis* (*Rodenburch*, Ardenbourg); *Dyostensis* (Diest, en Brabant); *Liuvensis*, (*Liuga*, Liège).

Quelques noms de *pagi* sont d'une explication difficile : le *Brabantum*, le *P. Flandrensis*, le *P. Wabrensis*, le *P. Medenetersis*, le *P. Pontivus*, le *P. Mansuarinsis*, le *P. Lommensis*.

La terminaison *-bant* que nous trouvons dans

Brabant, *Austrebatum*, etc., semble s'être appliquée à des régions qui comprenaient plusieurs *pagi*, par exemple nous lisons dans les *Annales Bertiniani* à l'année 870, in *Brabantio comitalis quatuor*.

Si l'on recherche comment ces divers *pagi* se répartissaient entre les diverses *civitates* de la *Belgica I^a*, de la *Belgica II^a* et de la *Germania II^a* on obtient le tableau suivant :

BELGICA II^a

Civitas Atrebatum (Atrébates); elle comprend :
Le *Pagus Atrebatensis* (Artois) et l'*Austrebatum* (Ostrevant).

Civitas Ambianensium (Amiens) :

Le *P. Pontivus* (Ponthieu).

Civitas Camaracensium (Nerviens) :

Le *P. Camaracensis* (Cambrésis),

Le *P. Hainaus*, *Hainoensis* (Hainaut),

Le *P. Fanomartensis* (Famars),

Le *P. Brabantensis* (Brabant).

Plus tard :

Le *P. Renensium* (Anvers) (868).

Civitas Turnacensium (Ménapiens) :

Le *P. Tornacensis* (Tournaisis),

Le *P. Flandrensis* (Bruges),

Le *P. Rodanensis* (Ardenbourg),

Le *P. Gandensis* (Gand),

Le *P. Corturiacensis* (Courtrai),

Le *P. Mempiscus* (Cassel),

Le *P. Medenetersis* (le Mélantois),

Le *P. Isseretius* (Yser).

Plus tard s'y ajoutent :

Le *P. Wasiae* (pays de Waas) (868).

Le *Caribaut* (Carembault) (864).

Tous ces *pagi* n'étaient vraisemblablement que des centaines comprises dans l'ancienne *civitas* de Tournai ou des Ménapiens.

Civitas Morinum (Morins) :

Le *P. Taruanensis* (Ternois).

Civitas Bononiensium :

Le *P. Bononiensis* (Boulenois).

Civitas Remorum (Rémois) :

Le *P. Castricus* (Mézières) et le *P. Mosomensis* (Mouzon, *Mosomagus*) ne sont mentionnés que plus tard.

BELGICA I^a

Civitas Trevirorum (Trevires) :

Le *P. Bedensis* (Bittburg, Trèves),

Le *Caroasco* (Killburg),

Le *P. Saroensis* (Sarrebouurg, Merzig).

Plus tard :

Le *P. Evodiensis* (Ivoy) (923),

Le *P. Mallensis* (Methingowe, Mersch et Luxembourg) (926),

Le *P. Arrelensis* (Arlon) (1000).

Civitas Mediomatricorum :

Le *P. Mettensis* ou *Mosellensis*.

GERMANIA II^a

Civitas Tungrorum (anciens Éburons ou Aduatuques) :

La *Toxandria* (Campine),

Le *P. Masau* (Maeseyck, Susteren, Cuyck, etc.),

Le *Hasbania* (Hesbaye) avec le *P. Dyostensis* (Diest),

Le *P. Lommensis* (Chimay-Thuin, Florennes),

Le *P. Condrustus* (Condruz),

Le *P. Liuvensis* (Liège),

Le *P. Arduenna* (Bastogne, Stavelot).

Auxquels il faudra ajouter plus tard :

Le *P. Darnuensis* (Fleurus, Gembloux, Genappe) (862),

Le *P. Falminis* (Famène),

Le *P. Sambrensis* (de la Sambre) (868),

Le *Districtum Aquense* (Aix-la-Chapelle) (870),

Le *P. Strius* (Stryen-Brabant septentrional) (992).

La *Pabula* (Pévèle) entre l'Ostrevant et le Tournaisis, la *Fania* (Fagne) dans le sud du Hainaut et du *pagus* de Lomme, la *Wabria*, dans les *pagi* d'Ivoy et de Verdun, n'étaient pas des cantons proprement dits, mais des régions forestières.

Le seul *pagus* ripuaire était le *Liuchgowe* (pays de Liège).

Le *Masau* était mi-salien, mi-ripuaire.

2° *La centaine*. — C'est une subdivision territoriale du *pagus*; c'est l'unité judiciaire du royaume franc. Chaque *pagus* comprenait généralement de 3 à 8 centaines. Un seul texte mentionne, au VIII^e siècle, la centaine de Bellain, en Ardenne : 770. *Benutzfeld, infra centina Beslango, infra vasta Ardinna*¹. Les actes de vente, de donation se bornent à dire : *in pago illo, in loco nuncupante...* A l'époque de Charlemagne, l'existence normale de la centaine est attestée par le *Capitulare missorum* de 792 (ou 786)².

3° *Le duché*. — Dans certaines régions c'est la réunion de plusieurs *pagi* sous un chef militaire. Dans la *Vita S. Bavonis*, écrite au VIII^e siècle, on lit la mention de l'*Hasbania ducatus* ou duché de Hesbaye³ qui, en 870, comprenait quatre *comitatus*. Le *ducatus Ribuarie* comprenait quatre *pagi* sur la rive droite du Rhin et six sur la rive gauche. En 839, il est encore question d'un *ducatus Austriae*⁴, mais dans une acception beaucoup plus restreinte.

4° *Le village*. — Les villages sont nombreux sous leurs noms de *locus, vicus, villa*; le village libre portait aussi le nom de *villa*. Le territoire du village constituait la marche commune. On ignore tout détail sur son organisation administrative.

5° *La ville*. — On en connaît qui sont assez prospères pour être devenues le siège d'évêchés, comme Tournai, Tongres, Maestricht, Théroüanne, Boulogne, Arras, Cambrai.

XXVII. LES FONCTIONNAIRES. — 1° *Le comte*. — Le plus important parmi les fonctionnaires royaux est le comte : *comes, grafio*. En Belgique, nous connaissons quelques comtes mérovingiens. La *Vie de saint Amand* mentionne à Tournai le *comes Dotto*⁵; la *Vie de saint Bertin* parle du comte *Wallbertus*, probablement de Théroüanne. On rencontre encore *Allowinus*, plus tard *Bavon*, qualifié *comes* de La Hesbaye⁶; *Madelgarius comes* du Hainaut⁷, *Grimbertus comes* qui donne à l'abbé Bérégise de Saint-Hubert, des vignes à Trèves⁸. Puis dans les diplômes et les chartes :

Waddo, comte de Cambrai⁹.

692. *Charieus*, comte, signe un acte relatif à Stavelot¹⁰.

714. *Chammingo*, comte, dans un acte fait à Bogoloso (Bakel)¹¹.

741. *Hruobertus*, comte, en Hesbaye¹².

818. *Hruoculfus*, comte (à Tournai?)¹³.

817. *Arnulphus*, comte, à Cambrai, fils du comte Isaac¹⁴.

839. *Unricus*, comte, signe à Sithiu¹⁵.

842. *Richardus et Basinus qui et Tancredus comites*, dans l'Ardenne ou l'Eifel¹⁶.

2° *Le duc*. — Il n'a comme fonction essentielle que le commandement en chef des forces militaires de sa circonscription. Cette fonction fut supprimée par Charlemagne.

3° *Les missi*. — Il est question d'eux dans la loi salique; ils furent ensuite supprimés et rétablis par

Charlemagne en 802, qui partage l'empire en *missalica* composés de plusieurs *pagi*. On connaît leur mission de surveillance et on cite comme *missi* en 817, *Ingoberthus* et *Hartmannus* envoyés par Louis le Débonnaire à Tournai; en 822, *Aldricus*.

4° *Les centeniers*. — Ils sont appelés aussi *thungini* dans la loi salique; ils ont probablement la charge de présider le tribunal populaire. Il y a aussi le *sacebaro* chargé d'assister aux plaids et on lit la mention en dehors de la loi salique au cartulaire de Saint-Bertin, en 648 : *Signum (Baboni) sacebaronis*.

XXVIII. LES FINANCES. — L'organisation des finances franques était rudimentaire : impôts, dons plus ou moins volontaires en or, en métaux monnayés ou bien ouvragés; douanes et tonlieux, prestations, etc. Une des ressources sur lesquelles le fisc comptait était le revenu des domaines royaux disséminés sur tout le territoire et désignés sous les noms de *fisci, curtis* et *villæ*. En Belgique, nous connaissons les *curtes* suivantes : Amblève, Lierneux, Charancho (667), *Okinsala* et Ham (714), Jupille, *Bagoloso* (Bakel), *Weimodo*, *Wassido*, et pour l'époque carolingienne les fises de Leuze (*Luthosa*) (802), de Theux, d'Herstal, de *Cispiacum* (814), de Tournai (817) et un fisc dans le *pagus Lommensis* (816).

« Le système monétaire franc a pour point de départ celui des Romains. Le sou d'or de Constantin est l'unité de la loi salique; mais à partir de la seconde moitié du VI^e siècle, on frappe 84 *solidi* au lieu de 72 à la livre d'or fin; le poids du *solidus* se trouva ainsi abaissé de 4 grammes 55 à 3 grammes 90 et sa valeur de 15 fr. 66 c. à 13 fr. 42 c.

« Comme monnaie divisionnaire, Clovis adopta probablement la *siliqua* d'argent fort réduite à cette époque et qui ne représentait plus comme au temps de Julien, le 1/24 de *solidus* d'or, mais environ 1/42. Ce fut l'origine du denier franc, *denarius*. Toutes les compositions édictées par la loi salique sont évaluées en *denarii* et en *solidi*. Le *solidus* équivalait donc à 40 deniers et le denier qui valut d'abord 39 centimes tomba à 33.

« Indépendamment de ces deux espèces, on frappa aussi le *triens* d'or, tiers du *solidus*.

« En Austrasie, cependant, le denier de Clovis ne paraît pas s'être introduit, et l'on y conserva un *denarius* plus ancien, celui dont on a retrouvé des spécimens dans la tombe de Childéric, il correspondait à un denier romain de 12 au *solidus*.

« Même en Neustrie, au VIII^e siècle, l'usage se généralisa de compter par sous de 12 deniers; l'avènement des Carolingiens ne fut sans doute pas sans influence sur cette innovation, mais les deniers employés furent ceux qui étaient en circulation, c'est-à-dire les deniers de 33 centimes, et il en résulte que le nom de *solidus* fut appliqué désormais à une monnaie de compte, la somme de 12 deniers valant, en réalisant, un peu moins de 4 francs.

« Le phénomène s'explique par la raréfaction de l'or et l'élévation du prix de l'argent, dues à la situation précaire du royaume, à la stagnation des affaires, à l'écoulement constant des métaux précieux vers le dehors.

« Dans le capitulaire de Lestines (743) le sou de 12 deniers est mentionné : *Solidus, id est duodecim denarii*; Pépin en sanctionna l'usage; il est vrai que

¹ Martène et Durand, *Ampliss. coll.*, t. I, col. 32. — ² Borellus, *Capitularia*, p. 67, c. 4. — ³ Ghesquière, *Acta sanct. Belgii*, t. II, p. 500. — ⁴ *Annal. Bertiniani*, ad ann. 839. — ⁵ *Acta sanct.*, febr. t. I, p. 861 : *Comes quidam... cognomine Dotto... in urbe Tornaco*. — ⁶ Ghesquière, *Acta sanct. Belgii*, t. II, p. 500 : *Adlowinus... Hasbania dux vel comes... uxori junctus est*. — ⁷ Ce titre lui est donné par Huchald; cf. Ghesquière, *op. cit.*, t. IV, p. 10. — ⁸ *Acta sanct.*, oct.

t. II, p. 494 : *Vita Berengisi abbatis Anduini*. — ⁹ *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, p. 273 : *Vita S. Gaugerici. ep. Cameracensis*. — ¹⁰ K. Pertz, *Diplomata*, p. 55. — ¹¹ *Ibid.*, p. 95. — ¹² Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 379. — ¹³ Miræus et Foppens, *Op. diplom.*, t. II, p. 1127. — ¹⁴ *Id., ibid.*, t. I, p. 246, diplôme faux d'après Mühlbacher, *op. cit.*, n. 697. — ¹⁵ Guérard, *Cartulaire de Saint-Bertin*, p. 85. — ¹⁶ Martène et Durand, *Ampliss. coll.*, t. I, col. 101.

Charlemagne, en 803, essaya d'imposer pour le paiement des compositions et du *fredum* d'après la loi salique, l'ancien *solidus* de 40 *denarii*¹; mais l'opposition fut si générale que Louis le Débonnaire dut céder et permettre qu'on s'acquittât même des dettes de justice au moyen du sou d'argent de 12 deniers².

« Ce sou demeura toujours monnaie de compte; la mesure de Charlemagne, qui fixa le poids de la livre d'argent à un peu plus de 400 grammes et fit frapper 240 deniers à la livre, donna au denier le poids d'environ 1 gramme 70 et la valeur de 50 centimes; il en résulte que le nouveau sou d'argent correspondait à peu près à 6 francs.

« Quant au droit de battre monnaie, en principe, son caractère régalien fut maintenu, mais les monnayeurs l'exercèrent à leur gré, se transportant d'un endroit dans un autre suivant les besoins du moment. C'est ce qui explique la singulière abondance d'ateliers monétaires à l'époque mérovingienne; on peut citer pour le nord de la Gaule : Amiens, Anvers, Arras, Bayeux, Béthune, Cambrai, Dinant, Fémars, Gembloux, Huy, Jupille, Maestricht, Namur, Nivelles, Saint-Omer, Théroüanne, Thuin, Tournai, Ypres, etc.

« Louis le Débonnaire voulut arrêter cet abus : il publia vers 820 un capitulaire spécial de *moneta* qui malheureusement n'est arrivé que mutilé jusqu'à nous; il y plaçait les *monetarii* sous la surveillance des comtes et leur défendait d'exercer leur art ailleurs que dans les villes autorisées³.

« On a des monnaies de Charlemagne d'Amiens, d'Avèsnès, de Cambrai, de Gand, de Liège, de Maestricht, de Théroüanne, de Tournai⁴. »

XXIX. L'ÉVANGÉLISATION DES FRANCS. — La pénétration des Francs Saliens jusqu'au pays des Morins et des Atrébates avait refoulé la langue latine qui ne reparut jamais dans ces pays comme idiome populaire et entraîné la disparition momentanée du christianisme. Les autres peuplades barbares répandues dans les Pays-Bas ne se montraient pas différentes à ces deux points de vue de la puissante tribu des Saliens. Suèves, Saxons, Frisons, Ripuaires remplissaient les basses plaines où coulaient l'Escaut, la Sambre et la Meuse entre le littoral de la mer du Nord et le Rhin; il se passa un siècle environ — entre la grande invasion de 406 et la conversion de Clovis en 496 — où l'évangile n'eut plus guère de disciples. Cette conversion fameuse et les victoires éclatantes qui la suivirent donnèrent la Gaule au roi des Francs mais n'entraînèrent pas une conversion immédiate de la population. Les guerriers, les leudes avaient, au nombre de 3 000, suivi l'exemple de leur chef, mais leurs compatriotes disséminés dans de vastes plaines, peu instruits, montrèrent un empressement modéré à changer de religion. Il eût fallu leur envoyer des missionnaires nombreux et actifs et ceux-ci devaient être assez rares; si rares que les légendes se sont montrées sobres à leur sujet. Le paganisme des Francs n'était ni très dévôt ni très agressif, on peut le croire, mais encore fallait-il pouvoir atteindre des groupes peu nombreux, très disséminés, et qui, d'ailleurs, ne paraissent pas s'être montrés systématiquement hostiles à un changement de religion et on ne voit nulle part le témoignage d'une résistance passionnée à la propagande des missionnaires. Mais ceux-ci devaient être rares et venir tous de la Gaule où l'invasion avait

entraîné, avec beaucoup de maux, la ruine de l'organisation et, par conséquent, du recrutement ecclésiastique. Plus de diocèses et plus de communautés chrétiennes, plus de culte : tout était à reprendre et à relever. L'établissement catholique avait disparu comme l'établissement romain. Ce fut l'évêque de Reims, saint Remi, qui prit l'initiative d'une nouvelle évangelisation de la *Belgica II*⁵. Peu après le passage des Vandales, l'évêché de Tongres se déplaça à Maestricht⁶ et Remi envoya à Arras, le prêtre Vaast, qui avait servi de catéchiste au roi des Francs et qu'il venait d'élever à l'épiscopat. Un peu plus tard, vers 510, la *civitas* de Tournai vit également arriver un évêque nommé Éleuthère, qui eut dans cette ville deux successeurs⁷; mais on a justement fait observer que « le temps n'était pas encore venu de rien fonder de durable dans ces régions lointaines où le paganisme demeurait sans doute trop vivace⁸ »; aussi cette réorganisation dura peu de temps.

XXX. RÉORGANISATION DES DIOCÈSES. — La part laissée à l'improvisation n'est pas toujours une garantie du succès. Les anciennes croyances se maintenaient, les superstitions s'obstinaient vivaces. Frisons, Saxons infiltrés dans le pays conservaient avec ténacité leurs traditions nationales. A Tournai, ancienne résidence des rois saliens pendant trois générations, le paganisme avait pu pénétrer assez solidement pour valoir un échec aux missionnaires : en 626, saint Acharius, évêque de Noyon engloba Tournai dans son diocèse, et, vers 585, saint Géry évêque de Cambrai étend son pouvoir sur Arras. De pareilles annexions permettent de supposer que les cités qu'elles affectèrent ne possédaient encore qu'une organisation ecclésiastique bien précaire. Ceux qui en font partie, gens à demi-barbares sont gouvernés et stimulés par des Gallo-Romains. Vaast est un Limousin; Éleuthère, d'après son nom, doit venir des pays méridionaux; Amand dont nous suivrons la carrière dans un instant, est un Aquitain.

« Tous les évêchés dont dépendra la Belgique occidentale et le nord de la France, jusqu'en 559, ont donc été organisés ou réorganisés aux VI^e et VII^e siècles. Saint Remi d'abord, saint Acharius, de concert avec le roi Dagobert I^{er} ensuite, furent les principaux artisans de cette grande œuvre⁹. Constitués, la plupart, après la fin de la domination romaine, ces diocèses ne semblent pas avoir reçu exactement pour limites celles des anciennes *civitates* correspondantes. Ainsi l'évêché de Théroüanne, formé par la réunion des deux cités romaines de Boulogne et des Morins, ne paraît pas encore avoir une frontière nette, au VII^e siècle, au moins du côté de l'Est. A une date difficile à préciser, celle-ci se fixera à l'Yser et dans les collines qui s'élèvent autour d'Ypres. Cependant, comme les deux cités nommées plus haut, le diocèse de Théroüanne est borné, au Nord et à l'Ouest, par la mer, et au Sud, par l'évêché d'Amiens, création de l'époque impériale¹⁰.

« Nous savons déjà que l'évêché de Tournai, situé à l'est de celui de Théroüanne, se trouve réuni en 626, à l'évêché de Noyon. Il en sera ainsi jusqu'en 1146, malgré la séparation de ces deux portions de territoire par l'évêché d'Arras. Le diocèse de Tournai proprement dit s'étendit à la région comprise entre l'Yser, à l'Ouest; la Scarpe, au Sud; l'Escaut, à l'Est; l'Escaut encore et la mer au Nord. De nombreux conflits

p. 406 sq.; *Vita Medardi*, c. vi, dans *Monum. Germ. hist., Script. antiq.*, t. iv, 2^e part., p. 68; *Vita Gaugerici*, dans *Script. rer. merov.*, t. iii, p. 652 sq. Cf. Van der Essen, *Étude critique et littéraire sur les Vita des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, p. 24 sq.; 206 sq.; 394 sq.; 400 sq.; Warichez, *Origines de l'église de Tournai*, p. 41 sq.; Van Werweke, *Het Bisdóm Terwaan*, p. 14-23. — ⁸ Van Werweke, *op. cit.*, p. 7-11.

¹ Boretius, *Capitularia*, t. i, p. 114. — ² Id., *ibid.*, t. i, p. 268. — ³ Id., *ibid.*, t. i, p. 299, c. i. — ⁴ L. Vanderkindere, *op. cit.*, p. 178-180. — ⁵ Cf. E. de Moreau, *Le transfert de la résidence des évêques de Tongres à Maestricht*, dans *Revue d'hist. eccl.*, t. xx, 1924, p. 457 sq. — ⁶ L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de la Gaule*, t. iii, p. 114. — ⁷ Pirenne, *Hist. de Belgique*, t. i (1929), p. 21. — ⁸ Cf. *Vita Vedastis*, dans *Scriptores rer. meroving.*, t. iii,

éclateront pour la fixation définitive de la limite septentrionale, après l'érection de l'évêché d'Utrecht, vers la fin du VII^e siècle¹.

« L'évêché d'Arras restera joint à celui de Cambrai jusqu'en 1093. Deux archidiaconés y seront découpés, bien après l'époque mérovingienne : celui d'Arras, englobant des villes ou doyennés, comme Lens, Bapaume, La Bassée, Béthune, Oudin, et celui d'Ostrevant, avec Douai et Valenciennes. Enfin, le plus vaste de ces diocèses, celui de Cambrai, était limité par les évêchés de Noyon et de Laon, au Sud; de Maestricht-Liège, à l'Est et au Nord; de Tournai et d'Arras, à l'Ouest².

« Dans ces diocèses qu'il dut parcourir bien des fois, saint Amand rencontra-t-il des païens? Son ancienne *Vita* répond affirmativement. Mais l'on voudrait pouvoir résoudre cette question en dehors d'elle, puisque sa rédaction n'est pas antérieure au premier quart du VIII^e siècle³. Groupons ici quelques témoignages.

« Le plus direct est celui de Jonas de Bobbio, car, pendant trois années, ce moine aida saint Amand à Elnone dans ses travaux apostoliques (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot JONAS). Jonas écrit : « Le vénérable pontife Amand établi en cet endroit (Elnone) poursuit avec le glaive de l'Évangile les antiques erreurs des Sicambres. » Le même Jonas de Bobbio composa une biographie de saint Vaast qui n'est pas exempte de développements légendaires; mais l'impression qu'on y recueille sur l'état du paganisme à Arras doit répondre à la réalité⁴. Il s'agit, notons-le, de l'époque de Clovis.

« Arras, on s'en souvient, était une de ces villes conquises par les Germains dès les débuts du VI^e siècle. Elle était tombée alors au pouvoir des Vandales. Peu après, elle devenait, comme Cambrai une ville franque⁵. Saint Remi choisit Vaast, nous dit son biographe, afin « d'amener la nation des Francs à la grâce du baptême, « peu à peu, par des instructions et des avertissements ». Le nouvel évêque se trouva, en effet, à la tête d'une population peu nombreuse et redevenue tout à fait païenne. Cependant il restait encore à Arras des traces matérielles du christianisme, à savoir une église...; mais dans quel état d'abandon! Il ne s'y tenait plus de réunion liturgique. Les ronces s'y étaient développées, des animaux y avaient élu domicile. L'apostolat de saint Vaast dut être laborieux. Il parvint à réaliser un certain nombre de conversions⁶.

« De saint Vaast passons à saint Géry, d'Arras à Cambrai, des premières aux dernières années du VI^e siècle. La Vie de saint Géry est un document de grande valeur, presque contemporain, composé, sans aucun doute, par un clerc de Cambrai, contemporain ou à peu près⁷. Géry fut élu évêque entre 585 et 590. A la différence de Vaast, il trouva dans sa ville épiscopale un clergé et des fidèles. Sa réception et certains autres détails de sa biographie relatifs à la fréquentation des fêtes liturgiques prouvent que la communauté chrétienne de Cambrai n'était plus alors une minorité insignifiante. Une église, au moins, existait dans la ville à son arrivée. Il en fit construire une autre

et la dédia à saint Médard. Or, il l'éleva à l'endroit même d'où il avait fait disparaître une idole⁸. On comptait donc encore des idolâtres à Cambrai, à la fin du VI^e siècle. Une population entièrement chrétienne n'aurait pas souffert, en effet, en pleine ville épiscopale, une statue de divinité païenne. Dans les régions christianisées, les idoles avaient soin de se cacher au milieu de grands domaines, ou de se réfugier sur des collines isolées.

« La comparaison de ces deux documents est donc suggestive. Elle nous met sous les yeux deux villes, d'importance sensiblement égale, assez proches l'une de l'autre, devenues barbares en même temps. De Clovis à Clotaire II, d'Arras, vers 520, à Cambrai, vers 590, un progrès sur le paganisme a été effectué⁹.

La situation du paganisme dans ces pays ressort vivement d'un document contemporain : un sermon de saint Éloi rapporté par son biographe saint Ouen de Rouen. « Écartez les enchanteurs dit-il à son auditoire de nouveaux convertis, ne faites nulle attention aux prétendus augures, à l'éternuement, au chant des oiseaux; n'attendez pas pour commencer un travail tel ou tel jour de la lune; ne célébrez point les calendes de janvier par des jeux, des cadeaux, des banquets nocturnes, des libations exagérées et ne vous déguisez point alors en vieille femme ou en cerfs; ne vous livrez point le jour de la Saint-Jean ou des solstices à des danses, à des chants païens; n'envoyez point les démons tels que Neptune, Diane, Minerve, etc., ne chômez point le jour de Jupiter, ni au mois de mai, ni le jour des souris ou des mites; n'allumez point de lumières aux temples, aux pierres, aux sources, etc. (voir *Dictionn.*, t. XIII, au mot PAGANISME).

XXXI. L'APOSTOLAT DE SAINT AMAND. — Une des figures les plus éclatantes parmi toutes celles des missionnaires qui reconquirent les Pays-Bas à l'Évangile, fut saint Amand. Il était Aquitain de naissance, du pays d'Herbauge (Loire-Inférieure et Vendée), né vers les quinze dernières années du VI^e siècle. On le voit d'abord moine à l'île d'Yeu, puis à Tours et enfin à Bourges où après de longues années de réclusion il s'accorde un pèlerinage à Rome. Au retour il pensa voir saint Pierre lui apparaître et lui imposer le devoir de prêcher l'Évangile aux païens du Nord. Une fois en Gaule, Amand, sans cesser d'être moine, devint missionnaire et apôtre. Il se créa une sorte de port d'attache de sa fondation monastique à Elnone — aujourd'hui Saint-Amand-les-Eaux — centre de ses opérations.

Elnone tire son nom d'une rivière, l'Elnone, qui se jette dans la Scarpe, le monastère était situé dans le diocèse de Tournai-Noyon. On est là en pleine Pévèle (*pabula*), pays de pâturages fécondés par des eaux basses et lentes, d'où on peut descendre jusqu'à la mer par la Scarpe et par l'Escaut. Depuis que les Romains et les Francs avaient habité ces campagnes, ils y avaient multiplié les chemins et l'ardeur de saint Amand trouvera des routes bien tracées à proximité; d'abord celle qui va de Bavay à Boulogne, celle qui le conduit à Tournai, Wervicq et Cassel, enfin celle qui l'amène vers Théroouanne, Arras et Cambrai.

On ignore beaucoup de précisions telles que les

¹ Warichez, *op. cit.*, p. 82-104. — ² Warichez, *Géographie historique des diocèses de Cambrai et de Tournai*, dans les *Collationes diocesis Tornacensis*, t. XIX, 1924, p. 59-70; J. Laenen, *Notice sur la géographie ecclésiastique de la Belgique avant l'érection des nouveaux évêchés*, t. I, 1864, p. 40-44; De Ridder, *Notes sur l'organisation ecclésiastique du Brabant à l'époque de l'érection des nouveaux évêchés*, Anvers, 1904, p. 5-8. — ³ Cf. A. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 110-122; E. Vacandard, *L'idolâtrie en Gaule au VI^e et VII^e siècle*; d'après celui-ci, ce n'est pas au VI^e mais dans la première moitié du VII^e siècle qu'on

vit disparaître pour l'ensemble de la Gaule le culte des idoles (à l'exception des parties septentrionales). — ⁴ *Vita Vedastis*, dans *Script. rer. mer.*, t. III, p. 406. — ⁵ Kurth, *Clovis*, t. I, p. 182. — ⁶ *Vita Vedastis*, c. V, VII, dans *Script. rer. merov.*, t. III, p. 409-411. — ⁷ *Vita Gaugerici*, dans *ibid.*, t. III, p. 649-652; Br. Krusch, *Das Leben des Bischofs Gaugerich von Cambrai*, dans *Neues Archiv*, t. XVI, 1891, p. 227-234. — ⁸ *Vita Gaugerici*, c. IV-VIII, XIII, dans *Script. rer. merov.*, t. III, p. 653 sq. — ⁹ E. de Moreau, *Saint Amand, apôtre de la Belgique et du nord de la France*, 1927, p. 120-125.

dates, les itinéraires dans la vie ambulante de ce missionnaire infatigable, on ne sait à quel moment il s'établit à Elnone mais ce fut certainement avant la mort de Dagobert I^{er} (639). En effet, un diplôme de Charles le Simple, daté de 899, contient ces quelques mots : « En outre... feu le roi Dagobert, à la demande du susdit pontife du Christ, Amand, pour la tranquillité des serviteurs de Dieu, demeurant à Elnone, a pris sous sa défense et accordé l'immunité à tout ce qui appartenait à ce monastère ¹. » Une bulle du pape Pascal II, de 1107 ², associe de même le souvenir de Dagobert à celui d'Elnone et on peut voir dans ces actes une confirmation du souvenir que le vieil évêque mourant faisait monter vers le grand roi à propos du *locellus qui vocatur Elnonis... quem super largitate regia proprio labore visi sumus construxisse* ³.

XXXII. DANS LE PAYS DE GAND. — Au cours d'une période difficile à préciser mais qui peut être située vers 625 à 630 saint Amand entreprit l'évangélisation du pays gantois (*pagus Gandavensis*). Était-il le premier à s'y aventurer? On pourrait le croire puisque son ancien biographe avoue qu'à « cause de la férocité de cette race et de l'infécondité du sol, tous les ministres du Seigneur avaient renoncé à prêcher l'Évangile, en ces lieux ». Le même auteur ajoute que : « Vers le même temps, comme Amand parcourait les localités et les paroisses, à cause de sa sollicitude pour les âmes, il entendit parler d'un comté situé au delà du fleuve Escaut, et auquel l'antiquité a donné le nom de *Gandao*. Cette région se trouvait entortillée à ce point dans les filets du diable, que ses habitants offraient leur culte à des arbres et à des morceaux de bois, au lieu de le réserver au vrai Dieu et qu'ils élevaient des temples et adoraient des idoles ⁴. »

« Le comté, ou *pagus* de Gand n'était pas très étendu. Il comprenait à peu près le territoire limité, au Nord, par les Quatre-Métiers ou plus exactement par le *Burggravenstroom* et le *Moervaart*; au Sud, par la Lys et l'Escaut, entre les villes actuelles de Watteren, d'une part, et de Deynze, de l'autre; à l'Ouest par le *pagus Flandrensis* (Bruges, Roulers, Iseghem, Thielt, Thourout); à l'Est enfin par le *pagus Wasia* ⁵. Le *pagus* de Gand relevait au spirituel de l'évêché de Noyon-Tournai, et le siège épiscopal était alors occupé par Acharius ⁶, ancien moine de Luxeuil pénétré des idées de saint Colomban sur l'apostolat. Amand lui exposa son projet et obtint son approbation et celle du roi Dagobert I^{er} qui pratiquait la méthode du *compelle intrare*. Muni de lettres royales qui stipulaient que « si quelqu'un ne consentait pas à être régénéré par le baptême, il devrait recevoir ce sacrement par la « contrainte ⁷ », Amand s'embarqua sur l'Escaut qu'il descendit jusqu'à Gand où il fut très mal accueilli. « Qui pourra raconter avec vérité, dit l'ancien biographe, quelles injures il souffrait dans cette contrée pour le nom du Christ; combien souvent il fut frappé par les habitants de ce pays; comment il fut repoussé, avec des opprobres; par des femmes mêmes et par des campagnards; comment il fut même, à plusieurs reprises, précipité dans le fleuve. » Ses compagnons perdirent courage et le laissèrent seul; il tint bon, il s'adressa aux prisonniers de guerre et aux esclaves amenés sur le marché, les racheta en grand nombre, les instruisit, les baptisa.

On pourrait s'étonner un peu que le missionnaire se procure les sommes d'argent nécessaires pour s'en-

tourer de gens sans feu ni lieu et se demander comment il réussit, à leur aide, à fonder une communauté, mais la *Vita S. Amandi* n'y regarde pas de si près; même elle s'aventure dans un récit de miracle fait pour surprendre. Le comte Dotto tient le *mallum* devant lequel comparait un accusé qui est torturé et, finalement, pendu malgré les objurgations d'Amand qui, après l'exécution, enlève le corps, le fait transporter chez lui et le ressuscite. Cet étrange prodige provoque une conséquence inattendue : « Les habitants de cette région arrivèrent à Amand en grande hâte et lui demandèrent humblement de les recevoir parmi les chrétiens. Ils détruisirent de leurs propres mains les temples où, auparavant, ils avaient coutume de se livrer à leurs adorations... Là où les temples étaient détruits, l'homme de Dieu, grâce à la munificence royale et aux largesses de personnes religieuses et de femmes dévotes, construisait des monastères ou des églises : *Ubi jana destruebantur... monasteria aut ecclesias construebat*; il est fâcheux que cette phrase soit copiée mot pour mot dans la *Vita Martini*. Quoi qu'il en soit des réserves que la critique la plus bienveillante puisse suggérer, il est certain que saint Amand jeta la semence chrétienne dans le futur diocèse de Gand où vingt paroisses l'invoquent encore comme leur patron.

Ces débuts de l'évangélisation du pays de Gand ne semblent pouvoir être le fait d'un unique missionnaire, mais on ignore les noms de ses compagnons, ceux de ses premiers disciples et de ses premières fondations. Ce qu'étaient celles-ci, nous l'ignorons et il ne faut pas prétendre les décrire; elles ont pu tenir le milieu entre la paroisse rurale et la *cella* monastique dans l'état le plus rudimentaire. Il y a toutefois un indice à retenir dans l'ancienne biographie qui nous apprend que « les frères qu'il avait établis en divers endroits pour le soin des âmes, le prièrent de les visiter et de les reconforter par la parole de Dieu ⁸ ». D'où venaient ces collaborateurs? Elnone n'y aurait pu suffire et Amand improvisa un personnel. Comme d'autres grands audacieux qu'enflammait la passion de l'apostolat, il fit appel à des captifs venus de partout, et principalement des tribus fugitives de la Grande-Bretagne où se livrait un combat incessant. Il achetait des esclaves, les plaçait dans les églises fondées par lui, les soumettait aux quelques moines qui dirigeaient une paroisse et qui prenaient à tâche d'instruire ces hommes qui ont pu leur réserver bien des déceptions, quoique « parmi eux, nous assure le biographe, nous en ayons vu plusieurs qui sont devenus évêques, abbés ou prêtres ⁹ ». C'est là une originalité de l'apostolat du VI^e siècle, bien qu'elle ne lui soit pas particulière. De l'éloquence, de l'argumentation de saint Amand, il ne s'est pas conservé un seul passage ou un seul récit qui permette de s'en faire une idée. Là où il avait triomphé de l'idolâtrie, il lui fallait encore venir à bout de la superstition. Nous avons cité le passage si connu de saint Éloi s'adressant au peuple des contrées évangélisées par saint Amand (voir col. 2852) qui en avait fait, lui aussi, l'expérience. Un jour qu'il passait à Resson-sur-Matz, sur l'Aronde, dans le Beauvaisis, le missionnaire avait rencontré une femme aveugle qui lui avoua qu'elle conservait une croyance intérieure aux idoles et leur rendait secrètement un culte proche d'un arbre dédié au démon.

L'œuvre de saint Amand et, après lui, de saint Éloi,

¹ Bouquet, *Recueil des hist. de la Gaule*, t. IX, p. 473-475. — ² P. L., t. LXIII, col. 211-213. — ³ Testament de saint Amand. — ⁴ *Script. rer. merov.*, t. V, p. 436-437. — ⁵ L. Vanderkindere, *La formation territoriale des principautés belges*, t. I, p. 280; A. Longnon, *Atlas historique de la France*, pl. V et *Texte explicatif*, p. 125-126. Le pays de Waas se trouvait

peut-être encore rattaché au *pagus* de Gand à cette époque. — ⁶ E. de Moreau, *Saint Amand*, 1927, p. 127. — ⁷ *Acta sanctorum Belgii*, t. II, p. 515; *Vita S. Bavonis : Ut qui nollet fidei consentire cogeretur*. — ⁸ *Scriptores rerum merovingicarum*, t. V, p. 443. — ⁹ *Scriptores rerum merovingicarum*, t. V, p. 435.

approuvée, encouragée, soutenue par les rois de la dynastie mérovingienne, trouvait dans ces puissants protecteurs des hommes résolus par des motifs encore plus politiques que religieux à implanter dans la partie septentrionale de leurs États la foi qui affermissait leur pouvoir. Saint Amand fut vigoureusement appuyé par le roi Dagobert I^{er}. Les rapports n'étaient cependant pas toujours pacifiques. Le missionnaire grondait en condamnant l'inconduite du roi qui ordonnait l'expulsion de ce trouble-fête, sauf à le rappeler et à s'adresser à lui pour conférer le baptême à un fils nouveau-né, le futur Sigebert III. Ce baptême nous a amenés à Orléans, assez loin de la Belgique d'où s'écarte pour un temps saint Amand; on le rencontre à Rebais, en Seine-et-Marne, ensuite en Slavonie sur sur les bords du Danube.

XXXIII. DANS LE PAYS DE TONGRES-MAESTRICHT. — Vers le moment où saint Amand débutait dans ses prédications, un moine venu de Luxeuil, Audomar, de qui l'histoire religieuse et civile a conservé le souvenir sous le nom de saint Omer, convertissait les Francs du bassin de l'Yser et, avant 639, établissait ou rétablissait le siège épiscopal de Théroüanne, chef-lieu de l'ancienne cité des Morins. Quant à saint Amand, nous le retrouvons sur un point différent de celui où nous l'avons vu agir; c'est qu'à la différence des autres évêques ou abbés missionnaires, son zèle l'entraîne partout, peut-être aussi un besoin de changement, une verdeur de caractère qui l'empêche de s'attacher à des lieux, à des hommes, à des œuvres presque aussitôt abandonnés qu'entrevus. On peut dire, en ce sens, qu'il est « l'apôtre de la Belgique »; il reste permis de se demander si son effort a été plus fécond que celui des hommes dont nous avons déjà cité les noms et de ceux dont nous parlerons encore.

Nous avons déjà consacré deux notices aux sièges épiscopaux de Liège (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 620-625) et de Maestricht (voir *Dictionn.*, t. X, col. 919-967); malgré le développement que nous avons donné à cette dernière, il est indispensable d'y revenir à cette place.

Au IV^e siècle, le diocèse de Cologne fut divisé en deux *civitates*, dont l'une : *civitas Agrippinensium*, Cologne (voir *Dictionn.*, t. III, à ce nom) et l'autre : *civitas Tongrorum*, Tongres, va nous retenir. Celui-ci « comprenait toute la Belgique orientale jusqu'à la Semois inférieure, avec des parties considérables des provinces limitrophes, c'est-à-dire du Brabant septentrional, du Limbourg hollandais, de la Prusse rhénane, et du grand-duché du Luxembourg. Il s'étendait du Nord au Sud, de Bois-le-Duc à Bouillon, et on aura tracé ses confins en y comprenant Berg-op-Zoom, Bois-le-Duc, Venloo, Ruremonde, Wasseberg, Aix-la-Chapelle, Eupen-Stavelot, Saint-Vith, Bastogne, Bouillon, Chimay, Thuin, Nivelles, Louvain, Arendonck, Eeckeren. On peut préciser quelques points. A l'Est, la limite passait entre Stavelot et Malmédy, entre Aix-la-Chapelle et Borcette; à l'Ouest, elle passait entre Thuin et Lobbes, entre Nivelles et Bornival, entre Louvain et Hérent, entre Arendonck et Turnhout. Au Nord, le diocèse était limité par le cours de la Meuse. Neuf diocèses se partagent aujourd'hui le vaste territoire sur lequel s'étendait la crosse de saint Servais et de ses successeurs ». Mais les villes y étaient rares et les communautés chrétiennes peu nombreuses. Celle de Tongres est peu connue ou, pour mieux dire, nous n'avons rien sur son compte entre l'épiscopat de saint Servais et son sixième successeur Falco, dans le premier tiers du VI^e siècle. On sait quelques noms et on peut dire avec certitude que sous l'évêque Domitien, ou peut-être

avant lui, le siège épiscopal de Tongres avait été transféré à Maestricht. Quand saint Amand en devint évêque, vers 646 ou 647, sous le règne et grâce aux instances de Sigebert III, la ville de Maestricht avait quelque importance. Elle était située sur l'ancienne chaussée de Bavay à Cologne et sur le fleuve de la Meuse dans une situation qui rappelait Elnone et devait tenter un évêque missionnaire. La ville comptait trois églises, pour le moins : une dédiée à saint Gervais, une autre à Notre-Dame, une à saint Pierre. Ce simple chiffre et les détails que nous avons déjà mis en œuvre (voir MAESTRICHT) nous font connaître la présence d'un clergé bien organisé autour d'un évêque accompagné de son cortège de prêtres, de diacres, de clercs d'un rang inférieur et d'une *schola cantorum*.

On ne sait pas grand'chose sur l'organisation paroissiale du diocèse de Tongres-Maestricht. Il est permis de croire que saint Amand érigea des paroisses, mais assez peu car, vers 650, quand l'évêque abandonna ce diocèse, l'organisation en était peu avancée. Les plus anciennes églises rurales y datent du VIII^e siècle¹.

L'activité un peu trépidante de saint Amand semble avoir aimé le stimulant d'un cadre nouveau; alors même qu'elle eût trouvé à se satisfaire dans le *pagus Gandavensis*, elle s'était mise en quête d'un terroir différent et celui du Danube, puis celui de la *civitas Tungrensis* ne pouvaient l'attacher, quoique l'œuvre à poursuivre en ces diverses contrées fût immense et ardue. Si c'était le paganisme qu'il poursuivait, le saint pouvait accomplir de beaux exploits dans son diocèse Tongres-Maestricht. Après son départ, ses successeurs, et notamment saint Hubert, au VIII^e siècle, trouvaient encore des idoles dans les Ardenes, en Toxandrie et en Brabant. Il serait arbitraire de tirer des conclusions trop fermes des quelques indices recueillis dans le mobilier funéraire des très nombreuses tombes mérovingiennes et franques exhumées dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. Là où on a rencontré une croix, un monogramme, un symbole chrétien on peut se flatter d'avoir signalé la présence d'un fidèle, mais parmi tant d'autres qui n'offrent aucun indice de la croyance religieuse du défunt ou de la défunte, il peut s'en trouver un assez grand nombre où la pauvreté, la négligence, l'ignorance ont empêché l'introduction d'une pièce à conviction.

L'ancien biographe de saint Amand nous apprend cette « chose inouïe! dit-il. Beaucoup de prêtres mêmes et de lévites, rejetant sa prédication, refusèrent de l'entendre; mais lui, suivant le précepte de l'Évangile, secoua la poussière de ses pieds, en témoignage contre eux et se hâta de partir pour d'autres endroits². » Le clergé mérovingien n'était pas, on le sait, un modèle de toutes les vertus; on a énuméré cent fois ses faiblesses qui émaillent les écrits de Grégoire de Tours et les vies de saints du temps; quant aux conciles il faut se garder de croire qu'ils légifèrent pour la multitude des clercs; il n'en est pas moins vrai qu'il y avait beaucoup de vices et beaucoup de désordres parmi le clergé séculier. Amand jugea de son devoir de s'adresser au pape Martin I^{er} qui lui répondit sans beaucoup de ménagements à l'égard de « la dureté des prêtres de cette nation qui négligent le soin de leur salut et, méprisant le service de notre Rédempteur, se chargent de vices honteux... »

« Car, on nous a représenté que des prêtres, des diacres et d'autres personnes engagées dans l'office sacerdotal se souillent, après leur ordination, par des actions coupables; et que cette conduite affligeante contriste votre Fraternité, tellement que vous voulez

¹ J. Brassine, *Les paroisses de l'ancien concile de Hozémont*, dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du*

diocèse de Liège, t. XII, 1900, p. 277-278. — ² *Script. rer. merov.*, t. V, p. 443.

renoncer au devoir pastoral à cause de leur désobéissance. Vous choisiriez volontiers d'être délivré des travaux de l'épiscopat et de vivre dans le recueillement et la solitude, plutôt que de rester dans la charge qui vous a été confiée. Et cependant le Seigneur a dit : « Bienheureux celui qui persévérera jusqu'à la fin... »

On voit par là que l'évêque de Maestricht songeait à quitter son diocèse et des collaborateurs qui ne lui plaisaient plus; peut-être avait-il déjà abandonné sa charge épiscopale lorsque la lettre du pape lui fut remise.

Cette même lettre pontificale nous apprend que l'Église franque n'était pas tellement absorbée par les devoirs pastoraux qu'elle ne prêtât l'oreille aux controverses théologiques. Saint Amand avait interrogé le chef de l'Église sur un point de doctrine qui lui tenait particulièrement à cœur et Martin I^{er} lui répondait : « Il nous reste à donner à votre Fraternité des solutions sur les autres points au sujet desquels elle a recouru à nos conseils. » Il s'agissait de l'hérésie monothélite et l'évêque de Maestricht était chargé de réunir en synode ses confrères dans l'épiscopat du royaume d'Austrasie. On n'est pas en mesure de dire si cette réunion eut lieu et produisit quelques résultats, mais la lettre pontificale contient un dernier paragraphe qui nous apprend que l'évêque Amand se conformait à l'usage de ses collègues et sollicitait de Rome l'envoi de reliques et de livres. « Quant aux reliques des saints, répondait le pape, nous avons ordonné qu'on les donne, mais pour les livres que tu demandes, il n'y en a plus d'exemplaires dans notre bibliothèque et nous n'avons rien à remettre au porteur des présentes lettres. » Mais, peut-être, quand cette réponse arriva, Amand avait-il déjà abandonné le siège de Maestricht.

XXXIV. LES ÉTABLISSEMENTS MONASTIQUES. — On doit s'attendre à ce que saint Amand ait travaillé à propager la vie religieuse en Belgique, rien n'oblige à imaginer de nombreuses créations de monastères sur le sol belge dues à son initiative. Jusqu'à la fin du VI^e siècle on n'observe aucune fondation; c'est après l'an 650 que le mouvement se déclare et prend un rapide développement. Dans l'espace de moins d'un siècle, à partir de cette date, nous voyons surgir nombre de maisons religieuses dont plusieurs ont atteint la célébrité. On peut évoquer les noms de Saint-Pierre-du-Mont-Blandin à Gand et Saint-Bavon, puis Sithiu destiné à une longue existence sous le nom de Saint-Bertin. Le nom d'Elnone n'est plus guère connu que des érudits et a été remplacé par celui de Saint-Amand-les-Eaux et encore Saint-Vaast d'Arras, Crespin, Hasnon, Maroilles, Maubeuge, Sainte-Waudru à Mons, Marchienne, Hautmont, Soignies, Lobbes, Saint-Ghislain. Ce ne sont pas les seuls noms qui se sont conservés puisqu'il est possible de citer encore Stavelot-Malmédy, Andagina qui devint dans la suite Saint-Hubert, Andenne, Gelles, Fosses, Malonne, Nivelles.

Entre tous ces monastères, celui d'Elnone est un des plus anciens puisqu'il existait déjà sous Dagobert († 639). Après deux missions, l'une en Frise, l'autre en Gascogne, Amand qui commençait à sentir le poids de l'âge, revint se fixer dans cette maison qu'il n'avait guère fait qu'entrevoir et désigner aux années de début de sa carrière apostolique et où il trouvait maintenant, nous dit son biographe « un terrain obtenu de la largesse royale ¹ ». Le lieu offrait toujours les mêmes avantages, notamment pour l'œuvre des missions, et à l'aide des « frères qui avaient supporté beaucoup de souffrances pour le nom du Christ à travers des pays

variés, il se mit à bâtir un monastère ² ». Évidemment la vie de retraite et de prière devait être coupée d'excursions apostoliques, que le biographe laisse apercevoir nombreuses et lointaines. Ce qu'ont pu être ces monastères du VII^e siècle ne peut être connu que par conjecture. Nous savons du moins que le monastère possédait une église, antérieure peut-être à l'établissement monastique, elle était dédiée à saint Martin et bâtie sur la rive droite de la vieille Scarpe. Beaucoup plus tard, au XII^e siècle, un témoignage nous apprend que saint Amand construisit deux églises dans le monastère, dédiées l'une à saint Pierre, l'autre à saint André.

Les deux monastères élevés à Gand sont également dignes d'attention; l'un, Saint-Bavon, se trouvait au confluent de l'Escaut et de la Lys; l'autre, Saint-Pierre-du-Mont-Blandin, était situé un peu plus au Sud, sur la rive gauche de l'Escaut. Ces maisons et bien d'autres ont fait l'objet de recherches ingénieuses et on a pu arriver à conclure qu'il est permis de rattacher à saint Amand avec certitude ou, parfois, avec une grande vraisemblance sept monastères dont six au moins situés dans la *Belgica II^a*, qui sont : Elnone, Saint-Pierre-du-Mont-Blandin, Renaix, Leuze, Marchienne et Barisis-au-Bois ³, un septième dans la *Germania II^a* qui est Nivelles. « Même si l'on exclut les hypothèses arbitraires et les traditions plus anciennes, le chiffre reste imposant. Amand est incontestablement le principal fondateur de monastères en Belgique au VII^e siècle, c'est-à-dire au premier siècle des monastères en ce pays. Saint Landelin à qui nous devons Lobbes et Crespin, saint Ursmer qui fonda peut-être Aulne et Waller, sont loin d'une telle fécondité. Et le nom de pieuses familles, comme celles de Pépin l'Ancien avec sa femme et leurs filles, Gertrude et Begge, ou de saint Vincent Madelgaire avec sa femme, sainte Waudru n'est resté attaché, pour la première, qu'à Nivelles, Fosses et Andenne, pour la seconde qu'à Soignies et Mons ⁴. »

Le prestige de saint Colomban et son influence sur les monastères belges furent considérables. Le rayonnement de l'abbaye de Luxeuil développa partout où il s'étendit une ardeur de foi, de prosélytisme, un esprit d'entreprise et un goût d'austérité caractéristiques. Presque partout on note cette influence. De Luxeuil vinrent Bertin, abbé de Sithiu; Ebertannus, abbé de Saint-Quentin; Acharius, évêque de Noyon-Tournai; Audomar ou Omer, évêque de Thérouanne. Saint-Ouen est le fondateur de Rebais, saint Éloi a fondé en Limousin le monastère de Solignac où on suit la règle de Saint-Colomban et c'est de Solignac que part saint Remacle pour fonder le monastère de Stavelot-Malmédy. L'évêque de Tournai-Noyon, saint Mommelin, a été abbé de Sithiu qui, à ses débuts, suivait la règle colombanienne.

Il faut aussi accorder un souvenir à l'originale institution des monastères doubles (voir *Dictionn.*, t. XI, à ce mot), comprenant une communauté d'hommes et une communauté de femmes habitant des bâtiments distincts et séparés, mais soumis à l'autorité d'un seul abbé ou d'une seule abbesse. Sainte Gertrude de Nivelles est appelée : *Gubernatrix famulorum famularumque Christi quæ sub ditione sua degerunt* ⁵. Marchienne paraît avoir été dans le même cas que Nivelles, ainsi que Maubeuge, Denain, Hasnon ⁶; peut-être aussi Saint-Pierre-du-Mont-Blandin, car la donation d'Engelwara, en 702, porte ces mots : *Id totum ad integrum congregationi servorum et ancillarum Domini tradidit, ubi ipsa (Engelwara) abbatissa esse dinoscitur* ⁷.

Les abbayes, au VI^e siècle, dépendent très étroi-

¹ *Script. rer. merov.*, t. V, p. 484. — ² *Ibid.*, t. V, p. 445. — ³ Arrond. de Laon, Aisne. — ⁴ E. de Moreau, *op. cit.*, p. 238.

— ⁵ *Script. rer. merov.*, t. II, p. 465. — ⁶ *Acta sanct.*, octobr. t. XIII, p. 381 sq. — ⁷ Van Lokeren, *op. cit.*, p. 7.

tement des évêques. Quiconque entreprend la fondation d'un monastère doit être pourvu d'une autorisation épiscopale; le cas échéant, un évêque peut châtier un abbé et lui imposer sa démission; il possède le droit de visite et les religieux ne peuvent se rendre à la cour du roi sans leur autorisation. Ceci ne pouvait empêcher certains abus de pouvoir inspirés par l'avidité qu'excitait la richesse de certaines maisons religieuses. On vit des évêques se faire offrir une hospitalité fort onéreuse pour les moines qui ne pouvaient s'y soustraire; il y en eut même qui poussèrent l'indélicatesse jusqu'à s'emparer de certains meubles précieux, qui se firent verser les offrandes faites par les fidèles ou bien allèrent jusqu'à se faire donner les biens-fonds, qui étaient la propriété des moines. Un concile du VII^e siècle interdit aux évêques et aux archidiacres de profiter du décès des abbés pour spolier la fortune du monastère¹.

« Dès le milieu du VII^e siècle, l'Artois, le Hainaut et le Namurois se couvrent de monastères, écrivait H. Pirenne. L'origine de plusieurs d'entre eux remonte à ces missionnaires ardents que l'Irlande déversa en si grand nombre sur l'Europe occidentale au cours de la période mérovingienne. Les Foillan, les Ultan, les Monon firent connaître en Belgique cette forme particulière de l'ascétisme, dont saint Colomban et saint Gall sont les représentants par excellence. » Sur les missionnaires irlandais en Belgique, qui mériteraient, ajoute-t-il, une étude d'ensemble, il adresse ses lecteurs au livre de M. L. Van der Essen, *Étude critique et littéraire sur les Vies des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, in-8°, Louvain, 1907; ce livre, au jugement de son auteur « est avant tout une étude de détails, une série de monographies consécutives » au nombre de 83. « Une seule et même idée directrice guide ces études, celle du développement de la légende au détriment de l'histoire dans les Vies de saints et l'examen détaillé des procédés littéraires employés par les hagiographes. Les constatations et les conclusions seront coordonnées dans une seconde partie qui, s'il plaît à Dieu, suivra d'assez près la publication de la première et qui sera intitulée : *La formation et le développement de l'historiographie mérovingienne en Belgique*. » Cette deuxième partie, après plus de trente années, n'a pas encore paru et on ne peut songer à empiéter sur le domaine de l'auteur et à anticiper sur sa promesse.

Des Anglo-Saxons évangélisèrent aussi le pays, par exemple saint Bertuin, fondateur de Malonne, mais ils furent beaucoup moins nombreux que dans le diocèse d'Utrecht, à l'histoire duquel se rattachent les noms des deux plus célèbres missionnaires de leur nation : saint Willibrord et saint Boniface.

XXXV. L'ÉVANGILE CHEZ LES FRISONS. — Les Frisons étaient établis au VII^e siècle dans les îles de la mer du Nord et occupaient le littoral de celle-ci sur une profondeur fort variable et difficile à déterminer, entre le Weser et le Sincfal (Zwin), bras de l'Escaut qui se jetait dans l'Océan au nord de l'Écluse. L'apostolat de la Frise est généralement attribué à saint Willibrord qui s'y rendit, en 690, avec douze compagnons. Toutefois Willibrord n'était pas le premier à s'aventurer en ces lieux où des Francs et des Anglo-Saxons l'avaient précédé.

Vers la fin du VI^e siècle ou au début du siècle suivant on voyait à Utrecht une église placée sous le vocable de Saint-Martin et favorisée du privilège d'immunité par les rois Clotaire II (584-629) et Théodebert II

(595-612)². Cette église du *castellum Trajectum* était revendiquée par l'évêque de Cologne comme un don à elle fait par le roi Dagobert I^{er} à condition que l'évêque de Cologne « convertirait la race des Frisons et serait leur prédicateur ». L'évêque susdit ne se dérangea pas, ne prêcha pas et les Frisons demeurèrent païens jusqu'au temps du pape Sergius (687-701) qui leur envoya l'évêque Willibrord³. Celui-ci avait été précédé par des Anglo-Saxons. L'évêque d'York, Wilfrid, chassé de son siège en 678, se rendit à Rome et débarqua en Frise où il prêcha, dit-on, pendant un hiver avec la protection du roi Aldgislus et eut un grand succès. On le revit en Frise en 704 et il s'y attarda quelque temps auprès de l'évêque d'Utrecht⁴. On parle aussi d'un moine anglais, Ecbert, sorti en 686-687 d'un monastère d'Irlande avec le dessein d'évangéliser Frisons, Danois et Saxons, une tempête l'emporta loin de la côte. Son disciple Wicbert réussit à débarquer, prêcha pendant deux ans et n'obtint aucun succès⁵.

Nous savons que saint Éloi, évêque de Noyon-Tournai, avait, lui aussi, tenté de répandre la doctrine du Christ chez les « habitants de la Flandre, les Anversois et les Frisons⁶ »; cet essai d'apostolat peut prendre place entre 641-660. Quant à saint Amand qui, bien avant la première de ces dates, travaillait à convertir la Flandre, nous l'avons montré s'employant à la prédication dans le *pagus* de Gand ce qui l'aura mis en relation avec les Frisons. Mais son principal effort dans cette direction ne semble pas avoir eu lieu avant l'épisode de son épiscopat à Maestricht, par conséquent vers 650, lorsque son biographe nous le représente comme s'établissant non loin d'Anvers.

On a établi que les plus anciennes frontières du diocèse d'Utrecht, au Sud, « partaient vraisemblablement de l'Escaut, en aval d'Anvers, suivaient le *Moervaart* et le « Torrent des châtelains » ou *Burggraavenstroom*, se dirigeant de là sur le territoire de Bruges et la mer du Nord, suivant un des nombreux canaux naturels dont il reste des vestiges de nos jours⁷ ». Au sud du Torrent s'étendait le *pagus* de Gand, frontière primitive probable entre la race frisonne et la race franque. A défaut d'un tracé répondant à celui d'anciennes *civitates*, il semble qu'on aura déterminé les limites du diocèse de Willibrord toutes les populations d'origine frisonne, laissant au diocèse de Tournai-Noyon toutes les populations d'origine franque. « Dans une contrée peu habitée, comme était le nord de la Flandre, exposée aux incursions des peuplades germaniques et où les débordements de la mer, ravageant sans cesse les contrées avoisinantes sur une étendue considérable, engloutissaient des villages entiers, créaient des criques et des cours d'eau, là où il n'en existait pas, et changeaient ainsi continuellement l'aspect du sol, la délimitation tant civile qu'ecclésiastique a dû offrir des difficultés extrêmes et soulever dans la suite des incertitudes répétées. Aussi les conflits sont fréquents entre les évêques de Tournai et d'Utrecht, au sujet de leur juridiction respective⁸. »

Après avoir, dans son incurable besoin de changement et de mouvement, quitté Tongres-Maestricht, l'évêque démissionnaire Amand se hâte, écrit son biographe « vers d'autres endroits »; même, il découvre une petite île : *parva insula cui vocabulum est Chanelaus, juxta Scaldim fluvium*. Ce *Chanelaus* semble devoir être identifié avec Calloo, localité située dans le pays de Waas, sur l'Escaut, à 16 kilomètres de Saint-

¹ E. Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique*, t. 1, p. 125-126. — ² *Script. rer. merov.*, t. VII, p. 81. — ³ Boniface, *Epist. ad Stephanum III* (755), dans *Epistolae merovingici et karolini aevi*, t. 1, p. 395-396. — ⁴ *Script. rer.*

merov., t. VI, p. 163-183; t. VII, p. 81-83. — ⁵ A. Hauck, *Kischengeschichte Deutschlands*, t. 1, p. 403-404. — ⁶ *Script. rer. merov.*, t. IV, p. 696-700. — ⁷ Warichez, *Les origines de l'Église de Tournai*, 1902, p. 101. — ⁸ *Id.*, *ibid.*, p. 100.

Nicolas et 5 km. 500 de Beveren, dans une vaste plaine de polders. Du temps de saint Amand, au dire de son biographe, cette localité n'était pas encore rattachée à la terre ferme, sa population devait être en partie frisonne. Elle dut entendre la prédication d'Amand qui y travailla « quelques jours », *aliquantibus diebus*, se dégoûta et partit. On ne manqua pas de raconter que « pendant deux années environ, un redoutable fléau vint s'abattre sur ceux qui avaient méprisé la parole de Dieu, de telle façon que les champs furent convertis en solitudes, que même des *vici* et des *castra* furent détruits et qu'il ne resta dans ces régions presque plus personne parmi ceux qui avaient repoussé la prédication d'Amand ».

Enfin un irrécusable témoignage, un testament de Rohingus et Bebelina, en 726, nous apprend que ces deux époux avaient légué à saint Willibrord, apôtre des Frisons, une église *quæ constructa est intra castrum Antverpis super fluvium Scalde, quam Dominus Amandus pontifex in honorem S. Petri et Pauli apostolorum... construxit*¹.

XXXVI. LA RÉORGANISATION ECCLÉSIASTIQUE. — L'œuvre de saint Amand fut continuée par deux Francs : saint Éloi qui reçut de Dagobert I^{er} le gouvernement du diocèse de Tournai-Noyon et saint Remacle qui monta sur le siège épiscopal de Tongres, en 650, pour finir ses jours à Stavelot, monastère fondé par lui dans la forêt de l'Ardenne. Éloi et Remacle étaient venus de l'Aquitaine, mais désormais le clergé de la *Belgica II*^a pouvait se dispenser de recourir toujours aux étrangers : nous en avons un double exemple en la personne de saint Lambert († 705) et de saint Hubert († 727), tous les deux évêques de Liège et issus de familles aristocratiques du pays. Par leurs soins la Toxandrie, le Brabant et l'Ardenne achevèrent leur conversion au christianisme.

« Tandis que chez les peuples germaniques d'au delà du Rhin, la conversion alla de pair avec la création d'évêchés nouveaux, il n'y eut rien de semblable chez les Francs des bassins de l'Escaut et de la Meuse. L'Église n'avait pas perdu le souvenir du temps où ses diocèses correspondaient aux anciennes cités romaines du pays. Rien ne lui parut plus naturel que ce qui avait existé. Les modifications introduites dans la réorganisation ecclésiastique se bornèrent au minimum. L'annexion des diocèses d'Arras et de Tournai à ceux de Cambrai et de Noyon, au VI^e siècle, de même que la translation par saint Hubert, au VIII^e siècle, du siège épiscopal de Tongres à Maestricht puis à Liège, laissa subsister dans ses traits essentiels le caractère romain de la géographie ecclésiastique de la Belgique. On agit comme si la colonisation germanique n'avait pas eu lieu, comme si tout le pays était encore, ainsi qu'au III^e siècle, habité par des hommes de même langue et de mœurs identiques.

« L'évêché de Liège engloba dans ses vastes frontières le territoire correspondant aujourd'hui au Namurois, au Luxembourg, au Brabant oriental, au Limbourg et aux provinces hollandaises de Limbourg et de Brabant septentrional; celui de Cambrai-Arras s'étendit à l'Artois et à la plus grande partie du Hainaut, du Brabant et de la province d'Anvers; celui de Tournai-Noyon s'avança au Nord sur la région flamande jusqu'aux bouches de l'Escaut, tandis que le bassin de l'Yser dépendit de Thérouanne.

« Ainsi l'Église rétablit à peu près, dans la région colonisée par les Francs, la frontière des *civitates* des Tongres, des Nerviens, des Ménapiens et des Morins. La première fit partie de l'archevêché de Cologne, les trois autres furent soumises au siège métropolitain de Reims. Deux grandes provinces ecclésiastiques, correspondant aux anciennes provinces impériales de Belgique seconde et de Germanie inférieure, se parta-

gèrent dès lors le sol des Pays-Bas méridionaux. Les Germains convertis furent répartis dans les cadres mêmes où l'empire avait jadis placé ses sujets belges. C'est seulement à partir du règne de Philippe II, en 1559, que les régions évangélisées au VII^e siècle par les saints Amand et Remacle cessèrent d'être placées sous l'obédience des cités épiscopales du nord de la Gaule, pour former des diocèses nouveaux.

« Ces faits étaient gros de conséquences. En établissant ces diocèses sans tenir compte de la frontière des peuples et des langues, en y faisant entrer côte à côte les Francs et les Belgo-Romains, l'Église prépara en quelque sorte leurs habitants à ce rôle d'intermédiaires entre la civilisation romaine et la civilisation germanique qu'ils étaient appelés à jouer dans les siècles suivants. C'est par là que l'histoire de la Belgique diffère considérablement, dès l'origine, de celle des Pays-Bas septentrionaux. La fondation de l'évêché d'Utrecht par l'Anglo-Saxon Willibrord, a donné à ces derniers une métropole religieuse toute germanique. Ils n'ont pas été englobés, comme leurs voisins du Sud, dans les circonscriptions ecclésiastiques de la Gaule, et la source de leur vie spirituelle est absolument pure d'infiltrations romanes. (Nous citons !)

« A mesure que la foi nouvelle s'empara plus complètement de leurs âmes, les Francs subirent davantage l'influence de ces régions romanisées où vivaient les évêques, où s'élevaient les cathédrales, où étaient conservées les reliques des martyrs qu'ils vénéraient, où se formait leur clergé. Ils eurent en commun avec les Wallons les mêmes centres religieux. C'est au sud de la frontière linguistique que se trouvèrent les foyers de leur culte. Les cités romanes, devenues leurs capitales religieuses, cessèrent d'être pour eux des villes étrangères. Sous l'action de l'Église, les contrastes nationaux s'atténuèrent et la limite des langues ne devint pas une barrière. Les habitants des parties germaniques des diocèses de Liège, de Cambrai-Arras, de Tournai-Noyon, s'orientèrent en quelque sorte au Midi, sans que leur originalité s'altérât ni que leur langue disparût. Les Francs de l'Escaut et de la Meuse se romanisèrent ainsi de très bonne heure dans une certaine mesure. Il n'y eut pas, après le V^e siècle, de fusion entre les deux populations de la Belgique. Mais également soumises à la même influence civilisatrice, forcées par la communauté du culte à converger vers les mêmes points, il était impossible qu'elles persistassent longtemps l'une vis-à-vis de l'autre dans l'hostilité et l'isolement. Le malheur des luttes de race devait leur être épargné². »

XXXVII. LA BELGIQUE CAROLINGIENNE. — « On a déjà vu qu'au rebours de ce que l'on constate dans beaucoup d'États créés par la force des armes, les territoires d'où était partie la dynastie victorieuse ne jouirent pas en Gaule, après la conquête, d'une situation prépondérante. La Belgique n'occupait point, dans la monarchie mérovingienne, une place comparable à celle qui devait revenir plus tard, par exemple, à l'Aragon et à la Castille en Espagne, ou à la Marche de Brandebourg en Prusse. A partir du moment où ils quittèrent les bords de l'Escaut pour ne plus y revenir, les rois francs perdirent le souvenir de cet antique berceau de leur race, de ces terres brumeuses où, dans sa tombe désormais ignorée, reposait, tout couvert d'or, le corps de Childéric. A mesure qu'ils se romanisèrent, ils se désintéressèrent de plus en plus du pays salien, perdu aux confins du royaume, à la lisière des grands bois. Arrivés au comble de la fortune, ils oublièrent leur patrie primitive; il est pourtant curieux de constater qu'ils conservèrent pour Tournai

¹ *Monum. Germ. hist., Script.*, t. XXIII, p. 63. — ² H. Pirrenne, *Histoire de Belgique*, t. I, 1929, p. 23-25.

un sentiment de piété dynastique qui les empêcha jusqu'au bout d'aliéner le fisc dont ils s'étaient emparés au v^e siècle et sur lequel s'élevait sans doute le « palais » où Clovis était né¹. Aussi ces contrées ne prirent-elles qu'une part bien faible aux événements qui, du vi^e au viii^e siècle, se déroulèrent sur le sol de la Gaule. Elles vécurent à l'écart, et leurs habitants auraient pu s'appliquer encore cette épithète d'*extremi hominum* que l'on donnait jadis aux Morins.

« L'époque carolingienne mit fin pour toujours à cet état de choses. En reculant jusqu'à l'Elbe les frontières de l'Europe chrétienne, Charlemagne assigna du même coup à la Belgique cette admirable et dangereuse situation centrale qu'elle ne devait plus dès lors cesser d'occuper en Occident. Au lieu de persister dans son isolement sur les frontières de l'État franc, elle se trouva placée maintenant au foyer même de la civilisation médiévale, œuvre commune des deux nationalités, romane et germanique, qui se partageaient son territoire. Les conditions qui déterminèrent désormais son développement historique étaient créées. Il ne se produisit plus en Europe de mouvements politiques, religieux, économiques ou sociaux, dont elle ne subit le contre-coup. C'est à travers elle que se fit, des régions latines du Sud aux régions teutoniques de l'Est, l'échange des mœurs et des idées. Elle servit de champ de bataille à l'Europe, mais elle servit souvent aussi de champ d'expériences sociales. Sur son sol s'élabora, dans le cours des siècles, une civilisation d'une nature particulière, faite du mélange d'éléments très divers, à la fois germanique et romane, et toute pénétrée de l'ambiance européenne.

« D'autres causes contribuèrent encore à faire des pays situés entre le Rhin et la mer une des parties les plus vivantes de la monarchie franque. C'est là que la nouvelle dynastie possédait la plupart de ses domaines, c'est là que s'élevaient ses résidences de Herstal et de Jupille et que s'étendait cette grande forêt d'Ardenne où les empereurs venaient en automne chasser le sanglier et le cerf. Le monastère de Nivelles (647-650) doit son origine à Itta, femme de Pépin de Landen, dont la fille Gertrude y prit le voile; la sœur de celle-ci, sainte Begge, est la fondatrice d'Andenne, et des souvenirs carolingiens s'associent à l'histoire des premiers temps de l'abbaye de Saint-Hubert. La prédilection de Charlemagne pour Aix-la-Chapelle eut pour résultat de donner à la Belgique, devenue banlieue de la capitale de l'empire, une animation singulière. Tous ceux qui, des divers points de la chrétienté, se dirigeaient vers la Rome du Nord, ambassadeurs, *missi dominici*, évêques, courtisans, moines anglo-saxons, grammairiens d'Italie, jongleurs ambulants, marchands, mendiants et vagabonds, furent contraints de traverser son territoire. Les monastères devinrent des hôtelleries européennes; de l'Est à l'Ouest, la chaussée romaine tracée à travers le pays prit un mouvement inaccoutumé; du Sud au Nord, la Meuse et l'Escaut furent sillonnés de barques portant vers la cour de pleins chargements de blés et de vins.

« L'action personnelle de Charlemagne s'exerça avec une énergie particulière sur ces pays qu'il connaissait si bien et où se trouvaient la plupart de ses terres patrimoniales. Il les façonna de sa main, pour ainsi dire, sur le type des institutions créées par lui.

Les grands domaines qui s'y constituaient de tous côtés reçurent et conservèrent pendant des siècles une organisation conforme aux règles édictées par le *Capitulare de villis*. D'autre part, une des réformes les plus importantes du règne, la substitution des échevins à l'assemblée des hommes libres de la centaine dans les plaids judiciaires, ne s'implanta nulle part aussi fortement que dans les Pays-Bas. Jusqu'à la fin du xviii^e siècle, l'échevinage est resté la magistrature la plus caractéristique et la plus nationale de la Belgique, et l'on peut apprécier par ce seul exemple l'influence carolingienne dans la contrée.

« L'empereur se préoccupa aussi d'imposer les institutions franques aux Frisons et aux Saxons de la côte, isolés jusque là au milieu des dunes et des bruyères marécageuses. Il eut à vaincre, semble-t-il, chez ces populations à demi barbares, des vellétés de résistance. Des « conjurations » de mécontents recrutées parmi les serfs, mais qui paraissent avoir été soutenues par des grands de la Flandre et du Mempisc se formèrent, et il fallut que Louis le Débonnaire, en 821, chargeât ses *missi* de les dissoudre.

« Vivant dans le voisinage de Charles et parfois même dans son intimité, les évêques des Pays-Bas se trouvèrent dans les conditions les plus favorables pour intéresser spécialement à leurs diocèses la sollicitude qu'il témoigna toujours à l'Église. Si même nous ne possédions dans la lettre qu'il écrivit à Gerbald de Liège², un témoignage bien significatif de cette sollicitude, nous pourrions encore en mesurer la grandeur par celle de ses résultats.

« Au cours du ix^e siècle, en effet, la barbarie et la grossièreté que saint Amand reprochait jadis au clergé de Tongres, ont complètement disparu. Les clercs commencent à s'adonner à la culture des lettres et la cour impériale se charge de leur fournir des maîtres. Le biographe de Charlemagne, Einhard, devient abbé des deux monastères gantois de Saint-Pierre et de Saint-Bavon³. Un des meilleurs élèves d'Alcuin, Arnon, le futur archevêque de Salzbourg, est abbé d'Elnone. A Saint-Sauve de Valenciennes, on rencontre l'Italien Georgius, le constructeur d'un orgue hydraulique célèbre, conservé au palais d'Aix-la-Chapelle. Dans presque tous les couvents du pays, vivent des savants moines irlandais ou anglo-saxons, chargés d'enseigner aux novices le beau latin, la métrique et l'écriture. Les abbayes de femmes ne restent pas étrangères au mouvement. A Maeseyck (voir ce nom), les saintes Harlinde et Renelde occupent leurs loisirs à des ouvrages de broderie ou enluminent patiemment de beaux manuscrits. De tous côtés, des bibliothèques se constituent, on écrit des annales, on rédige des vies de saints, on remanie les récits informes des hagiographes mérovingiens.

« Bientôt les Pays-Bas, où les monastères pullulent, où les maîtres étrangers affluent, deviennent décidément un foyer très actif de vie littéraire et artistique. L'Irlandais Sédulius⁴ est l'oracle du cercle de lettrés qui se réunit autour de l'évêque de Liège, Hartgar, dans les salles décorées de peintures et de vitraux du nouveau palais épiscopal. A l'autre extrémité du pays, les écoles de Saint-Amand, dirigées par Hucbald (voir ce nom) acquièrent une telle célébrité que Charles le Chauve leur confie l'éducation de ses fils. Ces faits sont significatifs, mais combien d'autres particularités du même genre ne connaîtrions-nous pas si

¹ H. Pirenne, *Le fisc royal de Tournai*, dans *Mélanges F. Lot*, in-8°, Paris, 1925, p. 648; en regard de ces affirmations sans preuves on pourrait invoquer la longue fidélité de Tournai aux rois de France dont témoigne une lettre de Jeanne d'Arc, les privilèges accordés aux Tournaisiens par Louis XIV en 1667 et, pour finir, rappeler avec quelle

insistance, en 1815, Louis XVIII réclama la cession de Tournai, au congrès de Vienne. — ² Boretius, *Capitularia*, t. 1, p. 241. — ³ F. Ganshof, *Einhard à Gand*, dans *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, 1926. — ⁴ H. Pirenne, *Sedulius de Liège*, in-8°, Liège, 1882.

les Normands n'avaient, à partir du milieu du IX^e siècle, livré ces régions à un pillage systématique! Bien rares ont été les monastères épargnés par eux. Presque tous ont perdu leurs bibliothèques, et leurs trésors dont un inventaire, conservé par bonheur dans la chronique de Saint-Trond¹, nous permet d'apprécier l'extraordinaire richesse, sont devenus la proie des barbares. Les flammes ont détruit les cathédrales, les cloîtres, les palais des évêques : aucun spécimen de la sculpture et de l'architecture en Belgique ne s'est conservé jusqu'à nous².

XXXVIII. LA SITUATION ÉCONOMIQUE. — Le respect qu'inspirait la force de Charlemagne valut au nord de la Gaule une période de paix. Les Frisons ne sortirent plus de chez eux, les Normands ne se hasardaient pas à porter la guerre dans ces régions que, dans peu de temps, ils allaient ravager. La population devenait plus nombreuse, les défrichements plus méthodiques. Beaucoup de localités qui existent de nos jours étaient alors en germe sous forme de fermes isolées ou groupées. Sur les anciennes voies romaines, les voyages restaient possibles quoique lents. Einhard met dix jours pour se rendre de Maestricht à Valenciennes³; les transports se faisaient par terre ou par eau; l'abbaye de Stavelot possédait une flottille de bateaux sur la Meuse et sur le Rhin et des attelages pour convoier les approvisionnements⁴. Cette sécurité avait pour conséquence une transformation profonde de la situation économique. « L'ancien régime de la petite propriété libre combiné avec la collectivité des terres arables ou tout au moins des prairies et des bois, a fait place graduellement aux grands domaines seigneuriaux. Des hommes heureux ou habiles ont par défrichement, par achat, créé des établissements isolés ou bien encore ils ont, dans la communauté agricole, pris une position prépondérante. Avec l'aide de leurs sujets, libres ou serfs, et grâce à la puissance du capital immobilier dont ils sont pourvus, ils ont amélioré les procédés de culture; une lutte inégale s'engage entre eux et les petits, et l'on voit ainsi se reproduire à l'aurore du Moyen Âge, un phénomène que l'antiquité avait déjà fait apparaître dans toute sa rigueur : en Grèce comme en Italie, le premier élan de prospérité avait produit une crise économique où les plébéiens à Rome, les non-eupatrides à Athènes, avaient failli sombrer. Ce ne sont pas les seuls effets de la concurrence qui font la supériorité de cette aristocratie foncière; bien des causes contribuent à l'abaissement des hommes de condition moyenne : le système des compositions qui ruine les familles, les exigences répétées du service militaire, l'oppression des fonctionnaires pesant sur quiconque ne se soumet pas à leur tyrannie, la lourde obligation des dîmes au profit de l'Église.

« Tout conspirait ainsi à appauvrir la classe sur laquelle paraissait reposer la constitution même de l'État franc; Charlemagne ne tarda pas à s'en émouvoir. Et, cependant, l'évolution qui s'accomplissait dans le régime agraire était en elle-même bienfaisante et nécessaire; une production plus intense commandée par les besoins d'une population plus nombreuse ne pouvait être obtenue par les procédés grossiers de l'assolement primitif. Le prince éclairé qui publia le capitulaire *De villis* donnait l'exemple des progrès à accomplir; il s'inspirait assurément des traditions de la culture romaine, mais il les adaptait au milieu social nouveau, et les seigneurs ne pouvaient que le suivre.

« Bientôt la question pour les petits n'est plus de sauver leur liberté; leur existence même est en jeu. On sait comment ils se placent sous la protection des grands, comment ils sollicitent l'aide de l'Église qui, elle aussi, maîtresse de la terre et forte de sa puissance morale, entraîne dans une demi-servitude tous ceux qui se confient à sa garde. Charlemagne lui-même dénonce le mal qui menace les hommes libres; il sent que leur disparition enlève à l'État ses meilleures forces, il leur fait défense d'entrer, sans son autorisation, dans les ordres; « beaucoup, dit-il, ne cherchent qu'à échapper au service militaire; d'autres sont victimes de l'avidité de gens qui les circonviennent pour s'emparer de leurs biens : ...quia audivimus aliquos ex illis non tam causa devotionis quam exercitu seu alia junctioe regali fugiendo, quosdam vero cupiditatis causa ab his qui res illorum concupiscunt circumventos... »⁵.

« Le capitulaire *De rebus exercitalibus*, de 811, fait voir combien grave était la situation⁶ : 2. *Quod pauperes se reclamant expoliatos esse de eorum proprietate; et hoc æqualiter clamant super episcopos et abbates et eorum advocatos et super comites et eorum centenarios.* — 3. *Dicunt etiam quod quicumque proprium suum episcopo, abbati vel comiti aut judici vel centenario dare noluerit, occasiones quærunt super illum pauperem, quomodo eum condemnare possunt et illum semper in hostium faciunt ire, usque dum pauper factus volens nolens suum proprium tradat aut vendat; alii vero qui traditum habent absque ullius inquietudine domi resideant.* — 4. *Quod episcopi et abbates sive comites dimittunt eorum liberos homines ad casam in nomine ministerialium, similiter et abbatissæ.* — 5. *Dicunt etiam alii, quod illos pauperiores constringant et in hostem ire faciunt et illos qui habent quod dare possint ad propria dimittunt.* — 6. *Dicunt ipsi comites quod alii eorum pagenses non illis obediant nec bannum domni imperatoris adimplere volunt, dicentes quod contra missos domni imperatoris pro heribanno debeant rationem reddere nam non contra comitem...* — 8. *Sunt etiam et alii qui remanent et dicunt quod seniores eorum domi resideant et debeant cum eorum senioribus pergere, ubicumque jussio domni imperatoris fuerit. Alii vero sunt qui ideo se commendant ad aliquos seniores, quos sciunt in hostem non profecturos.* On voit, par ces textes, que les privilèges des immunités commençaient à porter leurs fruits.

« L'industrie, dans les provinces belges était encore au berceau; l'art de tisser la laine, qui avait distingué les Atrébates, s'était conservé dans la Belgique occidentale; il est question de serfs de Sithiu qui tissent des draps de diverses qualités et des chemises de laine que l'on nommait berniscrist : *Drappalia diversæ faciei vel speciei, drappos ad camisias ullromarinas quæ vulgo berniscrist vocitentur*⁷. Les moines de l'abbaye avaient obtenu de Charlemagne et de Louis le Débonnaire l'autorisation de faire chasser dans leurs forêts pour se procurer des peaux de bêtes; le cuir leur servait à fabriquer des gants, des ceintures et à relier les livres de leur bibliothèque : *tam ad volumina librorum legenda quamque et manicias et ad zonas faciendas*⁸.

« Les Francs étaient toujours d'habiles forgerons, et les armes que l'on retire de leurs tombes ne manquent pas de style; leur procédé d'ornementation se ressent de l'usage qu'ils avaient de sculpter le bois; traitant le métal de la même façon, ils tracent des bandes, des lignes, des rubans de forme lourde, à

¹ *Gesta abbatum Trudonensium*, dans *Mon. Germ. hist., Script.*, t. x, p. 230. — ² H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. 1, 1929, p. 34-38. — ³ Einhard, *Epist.*, xl, dans Bouquet, *Recueil*, t. vi, col. 379. — ⁴ Martène et Durand, *Ampless. coll.*, t. II, col. 21. — ⁵ Boretius, *Capitularia*,

t. 1, p. 125 : *Capitulare missorum in Theodoris villa datum*, en 805, c. 15. — ⁶ Boretius, *Capitularia*, t. 1, p. 164 : *Capitula de rebus exercitalibus*, en 811, c. 2 sq. — ⁷ B. Guérard, *Cartulaire de Saint-Bertin*, p. 65. — ⁸ *Id.*, *ibid.*, p. 63.

reliefs peu accusés, mais de physionomie assez fantasque. Leurs bijoux, dont les fouilles dans la province de Namur ont révélé de nombreux spécimens (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot NAMUR), broches, agrafes, bracelets, épingles, colliers, etc., ont leur principale originalité dans l'application de la verroterie cloisonnée; cette fabrication, qui leur venait sans doute de l'Orient par l'intermédiaire de Byzance, consistait dans l'insertion à froid de petits morceaux de verre ou de pierres précieuses dans des bâtes de métal (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot ORFÈVRE, col. 2533-2546).

« Le commerce n'avait encore pu prendre d'extension; c'est à peine si quelques marchés (voir ce mot) se sont fondés çà et là; les objets de première nécessité, le blé notamment, se consomment sur place; aussi les années de disette sont-elles nécessairement des années de famine. C'est en vain que Charlemagne cherche à y parer en prescrivant un prix maximum pour les céréales: un denier pour une mesure d'avoine, deux deniers pour une mesure d'orge, trois pour le seigle, quatre pour le froment; un denier pour douze pains de froment de deux livres, pour quinze pains de seigle, vingt d'orge, vingt-cinq d'avoine¹. Quiconque s'approvisionne de pain ou de blé afin de les revendre plus cher qu'il ne les a achetés, est censé faire un lucre honteux². Dans cette voie de la réglementation, il fixe même le prix des vêtements³. »

XXXIX. LA SITUATION ÉCONOMIQUE (suite). — Les vallées du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut avaient été le berceau du mouvement carolingien de civilisation, elles restèrent le centre d'action de la nouvelle dynastie. Les incursions normandes arrêterent à la fin du IX^e siècle l'essor économique. Elles contribuèrent d'autre part au morcellement du pays et à l'accroissement de la puissance des dynastes locaux. Le régime seigneurial fut là, comme ailleurs, le produit de trois facteurs essentiels, la concentration de la propriété foncière entre les mains de quelques hommes puissants, l'absorption de la classe des hommes libres dans celle des vassaux, la diminution du pouvoir d'État et l'usurpation des fonctions publiques par les officiers royaux. Des luttes longues et ardentes dressèrent les uns contre les autres les diverses souverainetés des Pays-Bas, mettront aux prises les ducs de Lorraine et les Othon; mais ceci est du domaine politique, nous ne voulons rappeler que les principaux caractères de l'état économique.

L'économie avant le XII^e siècle est tout agricole, mais le mode d'exploitation de la terre n'est pas uniforme dans les Pays-Bas. Au nord d'une ligne qui partant de Boulogne atteint Maestricht par Saint-Omer, Douai et Mons, domine le régime des établissements de culture isolés; au sud, le régime des villages. Il y a apparence que cette ligne de démarcation était déjà la même à l'époque romaine: au Sud, les grands domaines, les *villæ*; au Nord, dans la Campine, le Brabant, la Flandre où la population était moins dense, de petites cultures possédées par des hommes libres. Les grands domaines, dont la plupart appartenaient aux abbayes, ne différaient pas de ce qu'ils étaient dans le reste de la Gaule. Ils n'empiétaient pas sur les landes et les marais qui recouvraient le nord de la Flandre et du Brabant. Le défrichement fut d'abord l'œuvre des petits cultivateurs; mais leurs efforts isolés ne pouvaient donner des résultats utiles. Surtout ils échouaient dans leur lutte contre les empiètements de la mer et les inondations. Dès le XI^e siècle, les comtes de Flandre se préoccupèrent de mettre en valeur les terres incultes; mais ils n'appliquèrent pas

aux terres neuves l'organisation domaniale; ils les cédèrent à des individus moyennant le paiement d'une rente en nature ou d'un cens en argent: ces censitaires ne perdirent pas leur liberté; ils ne furent soumis ni à la capitation, ni au formariage, ni à la juridiction patrimoniale; les corvées furent remplacées par l'obligation d'entretenir les digues et les canaux. Les hommes établis dans un même district formèrent une communauté de travail; c'est là l'origine de ces corporations entre habitants de la côte qui plus tard paraissent sous le nom de *waterinques*. C'est dans ces régions que se répandit l'élevage des moutons et des vaches.

Avec le XII^e siècle s'ouvre dans toute l'Europe une ère nouvelle. A la période agricole succède la période industrielle et commerciale. La renaissance de l'industrie et du commerce appela à la vie de nouvelles communautés urbaines. Nulle part les villes ne prirent un développement plus rapide ni plus complet que dans les Pays-Bas. D'ailleurs, dans les vallées de l'Escaut et de la Meuse, l'activité commerciale était déjà intense au commencement du IX^e siècle; et si elle subit une éclipse au temps des invasions normandes, elle reprit dès que la paix fut rétablie. Le rôle que Venise et Gènes tenaient dans la civilisation méditerranéenne, les Pays-Bas le tinrent à l'égard de la mer du Nord, destinés qu'ils y étaient par leur position géographique: trois grands fleuves étaient comme des routes naturelles vers l'Allemagne et la Bourgogne. A leurs embouchures devaient se rencontrer les marchands d'épices de l'Italie et de la Provence, et les marins qui transportaient les vins du Rhin et de la Moselle. La Belgique était en outre sur le chemin des pèlerins et des moines, qui, d'Angleterre, se rendaient à Rome ou allaient visiter les monastères du continent. Enfin, les Flamands donnaient la main aux caravanes d'Arabes qui à travers la Russie, la Prusse apportaient les produits de l'Orient sur les bords de la Baltique. Le long de l'Escaut, Valenciennes, Cambrai et Gand; le long de la Meuse, Verdun, Dinant, Huy, Liège et Maestricht sont des entrepôts et des lieux de station pour les marchands. Entre la Flandre et l'Angleterre, entre l'Escaut et la Tamise, la mer est incessamment sillonnée par les vaisseaux des Flamands, des Frisons, des Anglo-Saxons et des Wallons. Le capital du marchand consiste dans ses barques et ses chevaux. Les gens qu'il emploie sont, non pas des serfs, mais des serviteurs libres qui sont liés à lui par un contrat. Lui-même est un infatigable voyageur, libre, ne dépendant d'aucun seigneur, protégé même par les souverains. Mais la situation économique a une influence sur la politique, et réciproquement. Ainsi, bien des guerres du XI^e siècle dans le Nord, par exemple des luttes entre les évêques de Liège et les comtes de Hollande, n'eurent d'autre cause que le désir de posséder des postes de douane. D'autre part, la conquête de l'Angleterre par les Normands fut comme un coup de fouet qui raviva les relations entre l'île bretonne et le continent, spécialement la Flandre. Un grand nombre de paysans et de marchands flamands s'expatrièrent pour aller chercher fortune de l'autre côté de la mer. Le développement du commerce entraîna celui de l'industrie. On connaît l'importance des draperies flamandes.

Les villes de la Flandre sont désignées sous les noms de *portus*, débarcadères, ou *emporia*, marchés. La langue porte donc témoignage de leur origine commerciale. De nouveaux groupes de populations se forment au XI^e siècle, composés de marchands qui s'établissent

¹ Boretius, *Capitularia*, t. I, p. 74; *Synodus Francofurtensis*, 794, c. 4. — ² Boretius, *Capitularia*, t. I, p. 132: *Capitulare missorum Niumagw datum*, 806, c. 17. — ³ Bo-

retius, *Capitularia*, t. I, p. 148: *Capitula cum primis constituta*, 808, c. 5; L. Vanderkindere, *Hist. des institutions*, p. 291-295.

dans des lieux favorables à l'exercice de leur profession, près de la mer, à l'embouchure d'un fleuve, au confluent de deux rivières, le long d'un cours d'eau navigable. Ces premières formations urbaines sont des colonies de marchands et d'artisans. Les étrangers s'arrêtent sur un sol inhabité, mais dans le voisinage d'un monastère, d'un bourg ou d'une résidence épiscopale, en un mot d'une ville plus ancienne, ayant sa population de *ministeriales* et de clercs. Ainsi à Gand, la nouvelle ville ou *portus* se forma entre deux bourgs dépendant, l'un de l'abbaye de Saint-Pierre, l'autre de celle de Saint-Bavon; à Arras, une nouvelle ville se constitua près du bourg où habitait la *familia* de Saint-Vaast, etc. Deux groupes d'individus se trouvaient en contact, et nécessairement ce fut le plus jeune qui absorba l'ancien.

Tous ces *mercatores*, marchands ou artisans, quelle que fût leur condition originelle, libres de naissance ou serfs venus des domaines voisins, devaient être considérés comme des hommes libres et échappaient à la juridiction des grands propriétaires. Ils furent donc soumis à l'autorité publique représentée par les comtes ou les châtelains; ajoutez que leur qualité de marchands les plaçait sous la protection du comte. La perception des taxes de commerce appartenait au comte ou au seigneur qui avait hérité les droits régaliens; comme aussi la juridiction des poids et mesures. Mais ces hommes libres n'ont pas comme les membres d'une *familia* de protecteur naturel; de là pour eux la nécessité de s'unir à l'effet de maintenir leurs droits et de défendre leurs intérêts communs. Dès le XI^e siècle, paraissent des corporations, des *gildes*, des *frairies*, des *charités*. Ces confréries ont des magistrats, un lieu de réunion, une caisse commune; elles ne peuvent manquer d'exercer une influence prépondérante dans la ville. Et quand le contact devient plus étroit entre les anciens habitants et les nouveaux, l'on voit des clercs et des chevaliers accueillis dans les *gildes*. Une lutte éclate entre l'ancien système domanial et la nouvelle organisation urbaine. Généralement, les souverains laïques se montrèrent favorables aux nouvelles conceptions de la vie sociale, au développement des communautés urbaines, et les ecclésiastiques y firent résistance. C'est que les premiers, soucieux seulement de leurs intérêts, n'avaient aucun idéal politique, tandis que les seconds étaient des doctrinaires.

XL. DÉVELOPPEMENT DES VILLES SUIVANT LES RÉGIONS. — Dans le même temps que le commerce et l'industrie modifiaient la physionomie des Pays-Bas, d'autres changements s'accomplissaient dans la position politique de la Lotharingie et de la Flandre par rapport aux puissances voisines. La querelle des Investitures donna occasion aux princes de la Lotharingie de secouer le joug des évêques. Les liens qui réunissaient ce pays à l'empire se relâchèrent et Henri V fut le dernier empereur qui parut dans les Pays-Bas à la tête d'une armée. Le titre de duc de Lotharingie que se disputaient les ducs de Limbourg et de Brabant n'avait plus qu'une valeur honorifique. Le développement économique des vallées de l'Escaut et de la Meuse, plus rapide que celui des territoires de la rive droite du Rhin, devait faciliter la rupture entre les Pays-Bas et l'Allemagne; car dans ce dernier pays la constitution agraire persista plus longtemps. Depuis le commencement du XII^e siècle, la Flandre exerçait sur le reste des Pays-Bas une véritable hégémonie commerciale et industrielle. Et si les empereurs abandonnaient en fait leur souveraineté sur la Lotharingie, les rois de France au contraire revendiquaient leur suzeraineté sur la Flandre. Louis VI chercha à imposer aux Flamands un comte de son choix. Ce fut le premier symptôme de l'inter-

vention française, qui s'accrut au cours du XII^e siècle. Bientôt après l'Angleterre entra en scène. Les luttes qui éclatèrent entre les petits souverains des Pays-Bas trouvèrent leur explication dans la lutte d'influence entre l'Allemagne, l'Angleterre et la France. Au début du XIII^e siècle, deux partis étaient en présence: l'un, qu'on peut appeler le parti guelfe, s'appuyant sur l'Angleterre; l'autre, le parti gibelin, s'alliant au roi de France. La victoire remportée à Bouvines (1214) par Philippe-Auguste dénoua ces querelles en même temps qu'elle assura définitivement la prépondérance de l'influence française.

Mais pendant le XIII^e siècle, les petits souverains des Pays-Bas n'eurent pas seulement à compter avec le roi de France, mais aussi avec les villes qui croissaient en puissance. « Li estaz et la soustenance du contée de Flandres, qui de lui ne se peut cheoir se d'ailleurs ne li vient, est de la marchandise qui acoustumée i est de venir de toutes les parties du monde, par mer et par terre. » Ainsi s'exprime Guy de Dampierre dans son manifeste contre Philippe le Bel en 1297. La caractéristique de la civilisation flamande était le cosmopolitisme. Nulle part ce caractère n'est mieux marqué qu'à Bruges. C'était le port où abordaient les vaisseaux de tout pays, le marché où se rencontraient Allemands, Anglais, Scandinaves, Portugais, Espagnols et Français. Les comtes de Flandre favorisèrent l'afflux des étrangers dans leur terre en y maintenant la paix et en protégeant les marchands. Cette politique a son expression la plus nette dans la série de privilèges que la comtesse Marguerite accorda en avril 1252 aux *Oosterlingen*, c'est-à-dire aux marchands allemands; des privilèges analogues furent accordés à ceux du Poitou, de la Gascogne et de l'Espagne. Le développement commercial entraîna le commerce de l'argent. Déjà, à la fin du XIII^e siècle, Arras était désignée comme la ville des changeurs et des usuriers. Bientôt apparurent en Flandre les Cahorsins et les Lombards, ainsi que les banquiers de Florence et de Sienna. Dans la seconde moitié du XIII^e siècle, les comtes opérèrent une réforme monétaire qui mit leur monnaie en accord avec le système des gros tournois français et le système esterlin anglais.

XLI. L'INFLUENCE FRANÇAISE AU XIII^e SIÈCLE. — Le triomphe de la politique française au XIII^e siècle favorisa l'introduction de la civilisation française dans les Pays-Bas. Déjà au XI^e siècle, par le canal des Clunisiens, le français était devenu la langue de la plupart des monastères belges; au XIII^e siècle, il devint, par la diplomatie, la langue des nobles, et à la faveur des relations commerciales, celle des bourgeois. Enfin ce fut la langue officielle. Cependant son usage ne s'était pas étendu jusqu'aux classes inférieures. A la fin du XIII^e siècle, les Flamands requérant Boniface VIII d'établir un évêché particulier pour leur pays faisaient valoir entre autres raisons *quod maxima pars comitatus habet in usu ydioma theutonicum, quapropter non valent ydonee salutaribus monitis per suos episcopos informari, qui sui ydiomatis sunt ignori*. Malgré cette réclamation, on doit reconnaître l'influence de la langue française et de l'art français en pays wallon sous son expression gothique.

Cependant cette influence touchait à son terme dans les Pays-Bas. Une révolution se produisit en Flandre à la fin du XIII^e siècle, qui eut pour résultat de donner aux Pays-Bas leur indépendance vis-à-vis du roi de France; sans toutefois que les chefs du mouvement aient visé à ce but. Car cette révolution fut purement sociale. Le gouvernement des villes était aux mains des patriciens, des représentants du grand commerce et des *gildes*. Les gens de métier, tisserands et foulons, tenus à l'écart des *gildes*, prétendirent échapper à l'exploitation économique à laquelle

les soumettaient les marchands de drap et de laine. Un soulèvement général des plébéiens eut lieu dans les villes flamandes en 1280. Le comte Guy de Dampierre saisit cette occasion d'intervenir dans l'administration des villes que les patriciens tendaient à constituer en villes libres; les mesures qu'il prit et qui restreignaient le pouvoir des patriciens étaient indirectement favorables au bas peuple. Guy fit donc cause commune avec les gens de métier en même temps qu'il s'alliait à l'Angleterre. Le roi de France Philippe le Bel espérant mettre à profit la situation pour abattre son vassal, prit en main la défense des patriciens. Dès lors deux partis se trouvèrent en présence, le parti français qui s'appuyait sur les patriciens, les *Leliaerts*, et le parti de l'indépendance, composé des gens de métier, les *Klanwaerts*, ayant à leur tête le comte de Flandre. La rupture se produisit : Philippe le Bel fit irruption en Flandre, la lutte se prolongea plusieurs années, elle se termina par la bataille de Courtrai, le 11 juillet 1302, c'est-à-dire la défaite de l'armée royale, ce qui assurait, avec le triomphe de la démocratie, l'indépendance des Flamands vis-à-vis du roi de France.

H. LECLERCQ.

PÉAGE. — I. Le péage. II. En Gaule. III. Sous les Mérovingiens.

I. LE PÉAGE. — L'impôt auquel nous donnons le nom de péage était appelé *portorium* ou *teloneum* dans l'empire romain; il faisait partie des droits de douane, avec cette distinction que le péage atteignait non seulement les marchandises, mais encore les individus et les moyens de transport. Même on en était venu à imposer les cadavres que la piété familiale contraignait à un dernier voyage pour rejoindre la nécropole souhaitée; ainsi on peut dire que rien ni personne n'échappait à ce droit exorbitant, dont le résultat le plus clair était de relever le prix de tout ce qui n'était pas consommé sur place; quant aux produits exotiques, soumis à d'incalculables péages, avant de parvenir sur les marchés d'Occident, ils étaient pratiquement invendables.

Il existait quelques exemptions, mais lorsqu'on y regarde de plus près on s'aperçoit qu'elles étaient à peu près illusoire, notamment les objets destinés à l'usage des particuliers; mais à moins de les apporter sur leur dos ou dans leur poche, ils étaient obligés d'acheter sur les marchés ou dans les boutiques. Les fournitures faites au fisc ou à l'armée étaient exonérées, mais de cela le particulier ne profitait en rien et pâtissait plutôt.

Le mot *portorium* s'appliquait à trois sortes d'impôts : la douane, aux frontières d'un état; l'octroi, à la sortie d'une ville; le péage, sur un point déterminé tel que l'amorce d'une route ou le passage d'un pont. La seule distinction admise était suivant que la taxe était perçue à la frontière ou dans un port de mer. On voit employer des termes équivalents comme *vectigal*, et en grec *τελώνιον* qui donnera *teloneum* en latin.

Néron, entre autres folies, médita d'abolir les *vectigalia*, mais l'état des finances ne le lui permit pas. Pertinax édicta la suppression des surtaxes imaginées par ses prédécesseurs. Quant à la douane, elle subsista, survécut aux invasions, et dura jusqu'au Moyen Age et porta, selon les provinces, les noms de *vicesima*, *quadragesima*, *quinquagesima* d'après le taux de l'impôt calculé sur la valeur des marchandises.

II. EN GAULE. — Une seule circonscription comprenant la Lyonnaise, l'Aquitaine, la Narbonnaise, les Alpes Cottiennes et les Alpes-Maritimes; tout ce vaste espace était soumis à l'impôt appelé *quadragesima Galliarum*. La ligne frontière partait de l'Océan, longeait les Pyrénées et la côte méditerranéenne jusqu'aux

Alpes-Maritimes et aux Alpes Cottiennes qu'elle enveloppait jusqu'à Zurich, d'où elle se dirigeait vers l'Ouest, bordant la Lyonnaise et la Belgique pour aboutir à la mer du Nord. Le littoral septentrional avait ses postes douaniers qui tenaient à distance Espagnols, Italiens et Germains. Le premier poste que nous rencontrons est Lugdunum Convenarum (voir *Dictionn.*, t. IX, à ce nom) aujourd'hui Saint-Bertrand de Comminges (Haute-Garonne), surveillant les routes de Toulouse, de Bordeaux et d'Agen; ensuite le poste d'Illyberis, aujourd'hui Elne (Pyrénées-Orientales) commandant la route de Narbonne et celle de Lyon. On ne saurait guère douter qu'il y ait eu des postes entre Elne et Arles, mais ce dernier est le seul que nous connaissions. Au-delà, nous savons que plusieurs étaient établis à la descente des Alpes : à Suze, à Grenoble, à Lyon et à Zurich. On aurait peine à croire que la frontière du Rhin n'ait pas été étroitement surveillée; il est vrai que les inscriptions ne nous en disent rien, mais à leur défaut, les constitutions impériales, qui prescrivent la surveillance du commerce et interdisent l'exportation de certains objets, notamment les armes. Il existait un poste douanier à Cologne, il y en avait d'autres sur le littoral de la Manche.

Les péages de la Gaule nous sont connus par un passage de Labéon au *Digeste*, l. XIX, t. II, l. 60, § 8 : *Vehiculum cum pontem transiret, redemptor ejus pontis portorium ab eo exigebat*. C'était principalement au passage des rivières, sur les ponts que les péages étaient établis. Les taxes douanières étaient affermées pour une durée de cinq ans et l'adjudication se faisait en présence du gouverneur de province. L'adjudicataire devait remettre à l'État une somme fixée d'avance et s'il tirait du contribuable une somme supérieure, celle-ci était à son profit. Il avait sous ses ordres un personnel composé d'esclaves et d'affranchis indépendants de l'État¹.

III. SOUS LES MÉROVINGIENS. — Conciles, diplômes royaux, Vies de saints nous renseignent sur l'existence et le fonctionnement de ce rouage administratif et financier. Un canon du concile tenu à Mâcon, en 581, demande qu'il soit interdit aux juifs d'être en charge des tonlieux : *Ne judæi telonarii esse permittantur*². Et quelques années plus tard, en 614, nous lisons dans un édit du roi Clotaire II que les droits de douane et de péage ne seront perçus que dans les mêmes lieux et sur les mêmes marchandises qu'au temps des rois précédents : *De teloneo, ut per ea loca debeat exigi vel de ipsis speciebus de quibus præcedentium principum tempore, id est, usque ad transitum Guntrami, Sigeberti, Chilperici regum, est exactum*³. D'après cela on peut se convaincre que les taxes anciennes ont duré pendant tout le VI^e siècle et le roi Clotaire les maintient, car l'abolition n'atteint que ce qui ne remonte pas au-delà de trente ans.

Voici encore deux diplômes relatifs aux douanes ou péages, l'un de Chilpéric en 562, l'autre de Dagobert, en 629. Le premier fait don à l'évêque de Tournai « de la douane qui existe sur l'Escaut et des droits qui sont payés par tout bateau qui remonte ou qui descend le fleuve », ainsi que « du péage qui existe au port de l'Escaut et qui frappe toute voiture, charrette, ou bête de somme ». *Teloneum de navibus super fluvio Scalt qui pertinet ad fiscum Tornacum, tam ultra quam et citra decursum, de quolibet commercio seu et de carrigio vel de saginis necnon de ponte super flumine Scalt, vel de omnibus venalibus ubicunque vendantur, seu infra muros seu in appendiciis murorum prædictæ civitatis, undecunque teloneus exigitur, sicut fiscus noster et regia potestas evindicare potest*⁴. Le deuxième diplôme, celui

¹ Code Justinien, l. IV, t. LXII, l. 4-7; Code Théodosien, l. III, tit. XXVIII, l. 3. — ² Concil. Matisconense, ann. 581,

can. 13. — ³ Edictum Chlotarii, ann. 614, art. 9. — ⁴ J.-M. Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n. 167.

de Dagobert, établit un marché annuel à Saint-Denis avec le dessein d'y attirer les marchands « de tout le royaume »; en conséquence le roi exempta de tout droit de douane pour deux ans les marchandises destinées à ce marché, et il mentionne nommément les bureaux de douane établis sur la Seine au port de Rouen et au port de Wic: *Maxime ad Rothomo porto et Wicus porto, qui veniunt de ultra mare... sit teloneus indultus usque ad tertium annum*¹. Peut-être ne manque-t-il à ces diplômes que d'être authentiques, et il est permis de conserver des doutes graves à leur endroit puisqu'ils ne sont connus que par des copies du IX^e et du X^e siècle, cependant l'observation que fait à leur sujet Fustel de Coulanges garde sa valeur².

A supposer que ces diplômes aient été fabriqués par des faussaires au IX^e siècle, ils prouveraient encore l'existence de bureaux de douane ou de péage sur l'Escaut et sur la Seine; car le faussaire aurait bien pu imaginer la donation de ces douanes à l'Église; mais l'existence même de ces douanes ne peut pas être de son invention. Il y avait donc des douanes et des péages sur l'Escaut et sur la Seine, et comme il n'est pas vraisemblable que ce soient les rois francs qui les aient créés, nous devons penser qu'ils dataient de l'empire et que les Francs les avaient simplement conservés.

Si, comme il est préférable, on s'en tient aux documents authentiques, voici un diplôme conservé en original aux Archives nationales, K, 2, 14, daté de 681 et accordant à l'abbaye de Saint-Denis « que toute voiture ou bateau parti du monastère ou des différents domaines que le monastère possède, voyageant en Neustrie, en Austrasie, en Bourgondie, tant à l'aller qu'au retour, traversant les cités, villes, ports ou passages, ne soit sujet à aucun péage ni à aucune des rétributions dues au fisc »: *De quantacunque carra, ubi pro opportunitate ipsius basilicæ vel necessitate fratrum, tam in Niustrico quam in Austrasia, vel in Burgundia ambulare aut discurrere videntur, tam carrale quam de navigale, nullus de telonariis nullo telonio de ipsa carra exigere nec requirere non præsumat... Quapropter decernimus ut neque vos neque juniores vestri ipsum telonium de omni carra, tam carrale quam navigale, ubi et ubi de ipso monasterio vel de ejus villis, tam ambulandum quam revertendum perrexerint, nec per civitates, nec per castella, nec per portus, nec per exitus, teloneus exigatur, nec pontatico, nec portatico, nec pulveratico, nec rodaco, nec salutatico, nec cespitalico, nec qualibet redibitione requiratur.*

Au VII^e siècle, plusieurs diplômes d'immunité dispensent de tout péage et de toute douane. Ces sortes d'exemption prouvent au moins une chose, c'est l'existence de la douane et du péage dont on exempta par mesure gracieuse. On ne pourra jamais établir d'une manière certaine la liste des douanes et péages, on peut du moins déterminer quelques noms, tels que ceux qu'une formule insérée au *Supplément* de Marculfe nous fait connaître; ce sont Marseille, Toulon, Fos, Arles, Avignon, Sorgues, Valence, Vienne, Lyon, Chalon³.

Au VIII^e siècle, tonlieux et péages sont en plein fonctionnement. Un capitulaire de Pépin rappelle que le tonlieu ne doit jamais frapper les denrées qui ne sont pas transportées en vue du commerce, mais pour l'usage personnel, *de teloneis sic ordinamus ut nullus de victualibus et carris que absque negotio sunt, teloneumprehendat*⁴.

Les voies romaines étaient encore entretenues suffisamment pour être praticables et rendre le commerce actif. On leur donnait le nom de *strata* ou *strata publicæ* pour les distinguer des chemins étroits et boueux appelés *viæ vicinales*. Les diplômes du VI^e et du VII^e siècle parlent souvent de ces anciennes *strada*: en 629: *de ultra mare in illa strada quæ vadit ad Parisius*⁵; en 670: *ab uno latere strada publica quæ de ipsa porta Parisiaca (à Auxerre) ad Senones pergit*⁶; *Per stratam quæ antiquitus facta fuerat*⁷. Il en est encore question dans les actes du VI^e et du VII^e siècle; un capitulaire de 793 traite *De strata restauranda*⁸ et ce mot déformé, méconnaissable est arrivé jusqu'à nous. On sait que l'inscription de *Pectorios* (voir ce nom) fut découverte à Autun, au cimetière Saint-Pierre l'Étrier (*Sancti Petri ad stradam*).

Ces routes ne servaient pas seulement au commerce, aux charrois; elles étaient sillonnées par les voyageurs, car les particuliers voyageaient beaucoup, les uns isolément, les autres par groupes et relativement à ce qu'on a vu depuis, ces voyages étaient assez rapides; enfin les armées circulaient traînant derrière elles un lourd attirail de voitures, sans en être trop retardées. On ne doit pas omettre de rappeler les routes par eau sur l'Escaut, la Seine, la Loire, la Saône, routes qui imposaient aux propriétaires riverains le respect du chemin de halage: *unam perticam legalem, sicut mos est, ad ducendas naves vel reducendas*, lit-on dans un diplôme de Childeberrt I^{er}⁹. Les péages étaient échelonnés le long de ces routes terrestres et fluviales.

Avait-on conservé l'ancien tarif romain de deux et demi pour cent? Nous l'ignorons, mais ce qui n'est pas douteux c'est qu'on tendit à augmenter le nombre des bureaux de douane et de ponts à péage. L'avidité du fisc n'avait d'égale que son ingéniosité qui, vers la fin de la période mérovingienne lui avait fait imaginer des taxes inconnues jusqu'alors, par exemple le *pulveraticum*, impôt sur la poussière soulevée sur les routes par une voiture ou par une bête de somme¹⁰. Douanes, péages et le reste n'étaient pas perçus directement par les agents du roi. La perception en était affermée à des adjudicataires, *telonarii*. Les actes d'un concile de Mâcon, tenu en 581, font penser que les juifs les prenaient volontiers à ferme: *Ne Judæi telonarii esse permittantur*.

H. LECLERCQ.

PEBOOU. — Cette localité monastique a été sommairement identifiée dans *Dictionn.*, t. III, col. 3112-3113 b. Ajoutons quelques mots à ce que nous avons dit. D'après la vie de Schenoudi, nous savons que du temps de ce célèbre personnage, le monastère de Peboou avait à sa tête apa Martyrios et le monastère de Tabennisi était gouverné par apa Victor¹¹. Un document sahidique légendaire¹² nous montre Martyrios construisant une église à Peboou en l'honneur de Pakhôme, par ordre de l'empereur Théodose et d'apa Victor, l'archimandrite. L'époque ici indiquée convient bien à Martyrios, contemporain de Schenoudi. La construction de l'église dont parle ce document, se fit du temps de l'empereur Léon et d'un archevêque d'Alexandrie du nom de Timothée, alors que « Dieu apaisa la tempête qui s'était levée contre l'Église ». Cet empereur ne peut être que le second successeur de Théodose II, Léon I^{er} qui régna de 457 à 474. L'archevêque Timothée est sans doute le Salophaciote (460-481) et non le monophysite Aelure qui fut exilé

¹ Id., *ibid.*, n. 247. — ² *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France. La monarchie franque*, 1888, p. 252. — ³ Marculfe, *Supplementum*, édit. De Rozière, n. 32 bis. — ⁴ *Capitulare*, ann. 755, art. 26. — ⁵ Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n. 247. — ⁶ Id., *ibid.*, n. 363. — ⁷ Paul Diacon, *Hist. Langobardorum*, l. V, c. XVII. — ⁸ *Capitulare*, ann. 793,

art. 20. — ⁹ Tardif, *Carton des rois*, n. 2. — ¹⁰ Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n. 247, 425, 496. — ¹¹ P. Ladeuze, *Étude sur le cénobitisme pakhômien*, in-8°, Paris, 1898, p. 202. — ¹² E. Amélineau, *Monuments pour servir à l'histoire de l'Égypte chrétienne aux IV^e et V^e siècles*, dans *Mém. de la mission archéol. franç. au Caire*, in-4°, Paris, t. IV, 1888, p. 530 sq.

par l'empereur Léon, à cause de son opposition au concile de Chalcédoine. C'est vraisemblablement cette opposition et ses conséquences que le document en question envisage quand il parle de « la tempête qui s'était levée contre l'Église¹. »

H. LECLERCQ.

PECCATOR, PECCATRIX. Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 715-718; t. VI, col. 1466; et un **PECCATOR**, à Luxeuil, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 5448.

PÊCHE MIRACULEUSE. — I. Le fait historique. II. Fresque. III. Bas-relief. IV. Mosaïques.

I. LE FAIT HISTORIQUE. — Lorsque Jésus se trouvait au bord du lac de Génésareth, il vit deux barques arrêtées auprès du rivage; les pêcheurs étaient descendus et lavaient leurs filets. Montant sur celle de ces barques qui appartenait à Simon, Jésus le pria de s'éloigner un peu de la terre, et s'étant assis il enseignait les foules.

était nu et il se jeta à la mer. Les autres disciples vinrent avec la barque, car ils étaient peu éloignés de la terre (environ de 200 coudées) tirant le filet plein de poissons (Joh., XXI, 1-8).

Les deux faits présentent une analogie remarquable, nous croyons que les rares monuments chrétiens qui s'en inspirent ne les ont pas confondus.

II. FRESQUE. — La catacombe de Saint-Janvier à Naples a été décorée au IV^e siècle de quelques fresques dans lesquelles on croit pouvoir reconnaître une certaine originalité et, en tout cas, une réelle indépendance à l'égard des types adoptés dans les catacombes romaines. La scène de la construction de la tour inspirée du *Pasteur* d'Hermas n'a point de modèle dans l'antiquité chrétienne. Quant à la pêche miraculeuse, on n'en a trouvé nulle part à Rome une esquisse ou un fragment. A Naples, ce qui a subsisté fut interprété par Garrucci comme le sujet que nous étudions ici



10 018. — Fragments de sarcophage trouvés à la catacombe Saint-Sébastien. D'après P. Styger, *Die altchristliche Grabeskunst*, 1927, in-8°, fig. 16.

Quand il eut cessé de parler, il dit à Simon : « Pousse au large et jetez vos filets pour pêcher. » Simon lui répondit : « Maître, nous avons travaillé toute la nuit sans rien prendre; mais, sur votre ordre, je jetterai le filet. » Lorsque ce fut fait, ils retirèrent une si grande quantité de poissons que le filet se rompait sous le poids; alors ils hélèrent leurs compagnons qui étaient dans l'autre barque pour venir les aider. Ils s'approchèrent et remplirent les deux barques au point qu'elles étaient presque submergées. Quand Simon-Pierre vit cela, il tomba aux pieds de Jésus, disant : « Seigneur, retirez-vous de moi car je suis un pécheur. » C'est que l'épouvante l'avait saisi ainsi que tous ses compagnons, à cause de la pêche qu'ils avaient faite, et de même Jacques et Jean, fils de Zébédée (Luc., v, 1-10).

Jésus se manifesta ainsi à ses disciples près de la mer de Tibériade. Simon-Pierre et Thomas, appelé Didyme, et Nathanaël, qui était de Cana en Galilée, et les fils de Zébédée [Jacques et Jean] et deux autres de ses disciples se trouvaient ensemble. Simon-Pierre leur dit : « Je vais pêcher »; ils lui dirent : « Nous y allons aussi avec toi. » Ils sortirent donc et montèrent dans une barque; or cette nuit-là ils ne prirent rien. Le matin étant venu, Jésus parut sur le rivage, mais les disciples ne le reconnurent pas. Il leur dit : « Enfants, n'avez-vous rien à manger? » Ils lui dirent : « Non ». Il dit encore : « Jetez le filet à droite de la barque, et vous trouverez. » Ils le jetèrent donc, et ils ne pouvaient plus le retirer, à cause de la multitude des poissons. Alors le disciple que Jésus aimait dit à Pierre : « C'est le Seigneur. » Dès que Simon-Pierre eut entendu ces paroles, il se ceignit de sa tunique, car il

(voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2135, fig. 6138); sans doute, la discussion reste possible, mais l'explication demeure soutenable. En ce cas, il s'agit d'une scène inspirée par le récit de saint Jean qu'on vient de lire. Sept hommes ainsi groupés et affairés semblent bien représenter Pierre, Thomas, Nathanaël, Jacques, Jean et les deux autres disciples dont les noms ne sont pas donnés.

III. BAS-RELIEF. — Nous aurons bientôt l'occasion de décrire trois fragments d'un couvercle de sarcophage trouvés au cimetière de Calliste et qui représentent saint Pierre s'enfonçant dans la mer à l'approche du rivage. Jésus se trouve sur le rivage et la scène est figurée par les flots de la mer d'où émergent quatre têtes de poissons, tandis que la barque flotte contenant deux rameurs (voir *Dictionn.*, au mot PIERRE). Cette scène est différente de celles décrites par saint Luc et par saint Jean et que nous venons de transcrire et c'est, croyons-nous, le récit de saint Luc qui a inspiré l'auteur d'un couvercle de sarcophage, trouvé le 23 avril 1925, dans la catacombe de Saint-Sébastien à Rome; il s'agirait donc bien ici de la pêche miraculeuse. Il ne subsiste malheureusement que deux fragments. Celui de droite nous montre deux pêcheurs dans une barque sur une mer poissonneuse; un des deux hommes tient un filet gonflé de poissons, l'autre homme semble guider la barque en avant. La partie manquante du bas-relief a été ingénieusement complétée par M. l'abbé P. Styger dont nous donnons

¹ P. Ladeuze, *op. cit.*, p. 203; P. van Cauwenberg, *Étude sur les moines d'Égypte depuis le concile de Chalcédoine (451) jusqu'à l'invasion arabe (640)*, in-8°, Paris, 1914, p. 153-154.

le dessin¹ (fig. 10 018). S'inspirant de la sculpture trouvée à Saint-Calliste et décrite ci-dessus, il a figuré une deuxième barque dont les occupants lèvent, eux aussi, un filet, et saint Pierre s'approchant de Jésus-Christ. Mais ici le texte n'est pas exactement suivi, car lors de la pêche miraculeuse narrée par saint Luc, Jésus se trouvait sur le bateau et non pas au rivage. Il n'est que juste d'ajouter que les artistes chrétiens ne s'interdisaient pas de prendre, avec les textes qu'ils interprétaient, de larges libertés et c'est ce qui a pu avoir lieu ici.

I. SYMBOLISME ET RÉALISME. — Jésus avait choisi ses premiers apôtres parmi des hommes adonnés au travail manuel, des pêcheurs, habitués à gagner leur existence et celle de leurs proches en exerçant leur profession sur le lac de Génésareth. Les Évangiles rapportent plusieurs épisodes et font souvent allusion à ce métier; la plus frappante de toutes est, croyons-nous, celle où le Sauveur les appelle à le suivre en leur promettant de les faire pêcheurs d'hommes : ... *et faciam vos fieri piscatores hominum*². Ces paroles créaient l'interprétation symbolique qui fut adoptée de bonne



10 019. — Mosaïque à Saint-Apollinaire-Neuf de Ravenne.
D'après J. Wilpert, *Die römischen Mosaiken*, t. III, pl. xcvi.

IV. MOSAIQUES. — C'est encore à Naples, au baptistère de Saint-Jean-des-Fonts, que nous amène une mosaïque sur laquelle on voit un personnage debout sur le rivage, un énorme poisson et un pêcheur dans une barque³ (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 746, fig. 8694). Cette scène n'a rien de flatteur; elle nous semble interpréter le texte de saint Jean. Il se pourrait même que l'énorme poisson, que nous venons de signaler, rappelle ce qui est dit qu'en arrivant sur le rivage les disciples « virent des charbons allumés et du poisson placé dessus⁴ ».

Autre mosaïque à Saint-Apollinaire-Neuf de Ravenne; le sujet est fortement interprété et ne rappelle plus le texte évangélique que de fort loin (fig. 10 019)⁴.

H. LECLERCQ.

PÊCHEUR. — I. Symbolisme et réalisme. II. Fresque. III. Bas-relief. IV. Poterie. V. Gemmes. VI. Verre doré. VII. Épigraphie. VIII. Métal.

heure dans l'art chrétien, mais qui, il faut le reconnaître ne jouit jamais d'un immense développement, comparable au bon Pasteur ou à l'orante.

II. FRESQUE. — De très bonne heure cependant, peut-être dès la fin du I^{er} siècle, dans l'hypogée des Flaviens, au cimetière de Domitille l'ambulacre avait fait l'objet d'une exquise décoration. La voûte a été conservée, une des parois tout entière a péri; parmi quelques panneaux aujourd'hui à demi ruinés, on a cru reconnaître un banquet et un pêcheur. Dès le II^e siècle, on peut se rendre compte que ce symbolisme est incompris ou dédaigné, car tandis que le poisson, la colombe, l'orante commencent à couvrir les murailles, c'est à peine si, une fois, on signale un pêcheur. Il faut attendre le milieu du III^e siècle pour rencontrer deux fois le pêcheur presque nu, assis au bord de l'eau d'où il tire un petit poisson, qui est bien, semble-t-il, le *pisciculus* dont parle Tertullien (voir *Dictionn.*,

¹ Paul Styger, *Die altchristliche Grabeskunst*, in-8°, München, 1927, fig. 16, p. 95-96. — ² Antoine Muñoz, *I mosaici del battistero di S. Giovanni in fonte a Napoli*, dans *L'Arte*, 1908, p. 441. — ³ Joh., XXI, 9. — ⁴ Joseph Wilpert, *Die*

römischen Mosaiken und Malereien der kirchlichen Bauten vom IV bis XIII Jahrhundert, in-fol., Freiburg-im-Breisgau, 1916, t. III, pl. xcvi. — ⁵ Matth., IV, 19; Marc., I, 17.

t. VII, col. 2049, fig. 6083)¹. Ce sujet est emprunté aux Chambres des sacrements A² et A³ (voir *Dictionn.*, t. III, col. 154, fig. 2446; col. 158, fig. 2447). C'est



10 020. — Stèle.

D'après Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. v, pl. CCCXCIII, n. 4.

bien ici l'exercice de la pêche, tel que nous le voyons sur une stèle païenne, qui ne porte aucun symbole chrétien et où nous voyons un jeune garçon pêchant

dans l'attitude d'orante introduite dans le paradis figuré par des arbres sur lesquels sont perchées cinq colombes, et deux autres colombes couronnent les chapiteaux servant de cadre à cette scène. Le fond du sarcophage est en strigilles et à chaque extrémité on a représenté : à droite, le bon Pasteur, à gauche un pêcheur tendant sa ligne et tenant un panier qui contient sa capture et ses appâts (fig. 10 021). Le bon Pasteur et le pêcheur sont tous les deux également chevelus et imberbes et on ne peut se refuser à leur reconnaître une certaine ressemblance; peut-être est-elle intentionnelle et a-t-on voulu suggérer que la défunte est entrée dans le paradis parce que son Sauveur l'a attirée hors de la mer du monde et l'a portée sur ses épaules au paradis. Le couvercle porte des animaux marins⁴. Un fragment avec une scène de pêche, conservé dans la cour de Santa Maria dell' Anima à Rome, nous montre un pêcheur en action pendant que son camarade rame (fig. 10 022).

Nous ne mentionnons que pour mémoire le sarcophage chrétien de La Gayole (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 673, fig. 4878) quoiqu'il nous montre un pêcheur debout, au bord de l'eau, d'où il retire un poisson. A ses côtés se trouve une orante dans le paradis parmi les arbres sur lesquels perchent des oiseaux et à ses



10 021. — Sarcophage du musée des Thermes à Rome. D'après O. Wulff, *Altchrist. und byzantinische Kunst.*, t. I, fig. 88.

à la ligne, où on lit : ΑΓΑΘΗΜΕΥΡΩ ΑΣΙΑΚΩ ΚΥΝΤΡΟΦΩ ΜΝΗΜΗC ΧΑΡΙΝ (fig. 10 020)¹.

III. BAS-RELIEF. — En 1885, un jeune archéologue trop vite disparu, René Grousset, écrivait à l'occasion d'un sarcophage chrétien conservé à Rome (villa Doria Panfilii) : « A droite, un pêcheur, vêtu de l'exomide, imberbe, tenant d'une main sa ligne (brisée en partie) et de l'autre des poissons, III^e siècle. » Il ajoutait : « Ces figures de pêcheurs sont très rares sur les sarcophages; c'est pourquoi j'en décrirai un autre [conservé] à Florence dans le jardin Boboli. » Et il le décrivait ainsi : « A l'extrémité droite, un jeune pêcheur, adossé à un arbre, nu, sauf une ceinture nouée autour des reins, coiffé du pétase. Il tient dans la main gauche un vase pour mettre le poisson; dans la droite, une ligne qui se prolonge sur les strigilles; à ses pieds, les flots sont indiqués de la manière ordinaire². » Les représentations de pêcheurs, sans être communes, ne sont cependant pas « très rares » sur les sarcophages. Nous en avons signalé une déjà (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1032, fig. 249), on en mentionnerait d'autres.

Sur un sarcophage conservé à Rome, au musée des Thermes, le panneau central représente une défunte

pièdes paissent des agneaux; à une figure d'intervalle, on voit le bon Pasteur. Il n'y a là peut-être qu'une



10 022. — Scène de pêche.

D'après Dölger, *Der heilige Fisch*, t. III, pl. LIX, n. 2.

simple coïncidence avec le sarcophage du musée des Thermes que nous venons de décrire, car il est dou-

¹ J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, 1903, pl. XXVII, n. 2. — ² Communiquée par Peyssonnel à Mamachi; Mamachi, *De costum.*, Venezia, 1757, t. I, p. 170; R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. v, pl. CCCXCIII,

n. 4. — ³ R. Grousset, *Étude sur l'histoire des sarcophages chrétiens*, in-8°, Paris, 1885, p. 54-55, n. 18, 18 bis. — ⁴ O. Wulff, *Altchristliche und byzantinische Kunst*, Berlin, t. I, p. 108, fig. 88.

teux qu'à la date très reculée où fut sculpté ce sarcophage on ait combiné ces trois figures d'après une intention symbolique. Quoi qu'il en soit, le rapprochement s'imposait.

Mais nous ne devons pas omettre un sarcophage du musée de Latran (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1709,



10 023. — Fragment de poterie trouvé à Djemila. D'après *Bull. arch. du Comité*, 1920, p. 232.

fig. 6867) qui représente Jonas jeté à la mer et avalé par le monstre qui fait demi-tour et le dépose sur le rivage. Ici le sculpteur s'est mis en frais d'imagination et il ne s'est pas contenté de figurer le sol, c'est tout un petit paysage qu'il a développé autour d'un pêcheur (fig. 3303) accompagné d'un jeune garçon qui joue



10 024. — Cornaline.



10 025. — Cornaline.

bruyamment, ce qui lui est permis sans doute puisque le poisson a mordu; deux autres poissons semblent n'attendre que leur tour de mordre à l'hameçon. Un oiseau de grande taille fait lui aussi sa pêche, tandis que sur le rivage rocaillieux on est un peu surpris de découvrir un crabe, un lézard et un escargot.



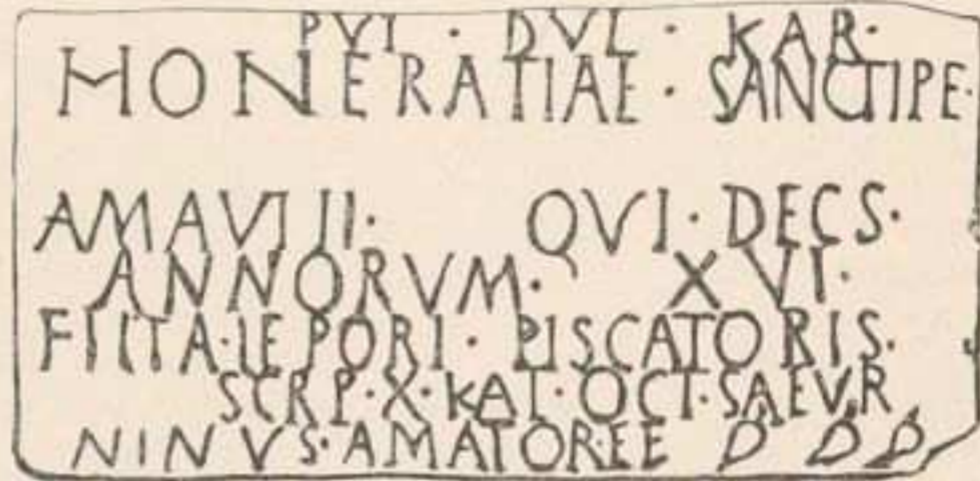
10 026. — Cornaline trouvée à Nora. D'après *Atti dell'accad. dei Lincei*, 1902, p. 77, fig. 5.

IV. POTERIE. — Un grand fragment de poterie trouvé à Djemila (voir ce nom) a été trouvé vers 1919; il mesure 0 m. 165 sur 0 m. 169 dans ses plus grandes dimensions; il porte trois sujets dont un que nous donnons ici figure une barque de pêche sur les flots. Deux pêcheurs y sont assis côte à côte et tirent à eux, par un vigoureux effort des bras, un filet arrondi en croissant et très lourdement chargé. Le mât du navire autour duquel la flamme est enroulée est démonté et couché à côté des pêcheurs¹ (fig. 10 023).

¹ E. Babelon, *Note sur un fragment de poterie à figures*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1920, p. 231, 232. — ² *Atti della Acad. dei Lincei*, V^e série, 1896, p. 449. — ³ O. Marucchi,

V. GEMMES. — Sur les gemmes chrétiennes nous rencontrons rarement le pêcheur. Une cornaline publiée par Costadoni nous montre un pêcheur vêtu de la dépouille d'un poisson qui suffit à le vêtir de la tête aux pieds (fig. 10 024); le même archéologue a fait connaître une autre pierre gravée chrétienne sur laquelle un pêcheur tire de l'eau un poisson (fig. 10 025). Des fouilles exécutées à Nora, en Sardaigne, en 1901, ont mis au jour une cornaline, de travail assez rude et qu'on peut rapporter à l'époque romaine (fig. 10 026).

VI. VERRE DORÉ. — Deux médaillons figurent certainement Tobie; il en est de même, croyons-nous, d'un autre dans lequel on a cru voir le Christ pêcheur.



10 027. — Inscription chrétienne à Portotorres. D'après Marrucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, pl. LV, n. 22.

VII. ÉPIGRAPHIE. — Une inscription chrétienne de Portotorres (*Turris Lybissonis*) en Sardaigne, gravée sur marbre blanc, mesure en largeur 0 m. 52 et porte ces mots²:

MVKANVY + I D
I YINPACE PIPC
NENY | Y



. . . (fidel)is in pace pisc[ator]
. nensis

L'inscription suivante a été trouvée dans une catacombe romaine, elle offre quelques abréviations rares.



10 028. — Chaton d'un anneau d'argent. British Museum. D'après Dalton, *Catalogue...*, 1901, p. 8, n. 46.

Elle conserve la mémoire d'une jeune fille de 16 ans *Honeratia Sanctipe* fille de *Leporius piscator* (fig. 10027). *Puellæ dulcissimæ karissimæ Honeratiæ Sanctipe amavi, qui decessit annorum XVI. Filia Lepori piscatoris serp x. kal. oct. Saturninus amator e(r) e(xit)*³.

VIII. MÉTAL. — La collection du British Museum possède un anneau d'argent dont le jonc est assez fort pour maintenir l'amorce d'une clef de bronze; il n'y a pas de pierre enchâssée à la partie supérieure, mais un chaton d'argent sur lequel est gravé assez rudement un pêcheur assis, nu, tirant de l'eau un poisson avec sa ligne (fig. 10 028). Dans le champ on lit, en légende, CALVATOP, mélange de grec et de latin. Ce bijou est très digne d'attention puisqu'il a la prétention de représenter le Christ pêcheur⁴.

H. LECLERCQ.

I monumenti del museo cristiano Pio-Lateranense, pl. LV, n. 22. — ⁴ O.-M. Dalton, *Catalogue of christian antiquities*, 1901, p. 8, n. 46, figures.

PÊCHEUR (ANNEAU DU). — A ceux qui croiraient devoir chercher parmi les antiquités apostoliques l'anneau du pêcheur (*annulus piscatoris*) nous avons le devoir de dire que leur recherche sera vaine. La plus ancienne mention qu'on connaisse de cet objet se lit dans une lettre écrite de Pérouse par le pape Clément IV, le 7 mars 1265, à son neveu : *Non scribimus tibi nec familiaribus nostris sub bulla sed sub piscatoris sigillo quo romani pontifices in suis secretis utuntur*¹. Dans le registre de la 3^e année du pontificat de Nicolas III (25 novembre 1279-1280), les lettres LXVII et LXIX sont accompagnées des notes : *Est sigillata sigillo piscatoris*, et *piscatoris annulo sigillata*². Une lettre du pape Martin IV, du 21 octobre 1283, relative aux décimes perçues par le roi de France, se termine par ces mots : *Has autem nostras litteras nostro secreto sigillo quod piscatoris dicitur fecimus communiri*³.

Les attestations sont tardives, on le voit, les monuments ne suffisent pas à y suppléer. On en est réduit à croire que l'anneau du pêcheur était un sceau de cire analogue à celui qui fut désigné sous ce nom depuis le xv^e siècle. A. Giry écrivait « qu'on n'a pas signalé jusqu'ici (1894) d'originaux qui en aient conservé des traces »⁴, depuis lors l'étude du trésor du *Sancta Sanctorum* (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot LATRAN) a permis la description d'un coffret d'argent byzantin dont la face antérieure présente deux anneaux dans lesquels sont passées de grosses cordelettes de chanvre, scellées d'un sceau ovale de cire qui n'est autre que l'anneau du pêcheur du pape Nicolas III (1277-1280). Cet anneau est de beaucoup antérieur à tous ceux qui sont connus. Son diamètre le plus grand est de 0 m. 025. On lit, en exergue, ces mots : + SECRETVM NICOLAII PP III. Au centre, un personnage de petite taille, imberbe et nu, debout, tenant une ligne, avec un poisson à l'extrémité. Les sceaux secrets (du xv^e siècle) que nous connaissons jusqu'à présent portaient l'effigie de saint Pierre, dans la barque, pêchant au filet⁵. Ceci, du moins permet d'aller un peu plus loin que Mabillon qui renonçait à préciser une date, faute de texte ou de monument⁶.

BIBLIOGRAPHIE. — F.-G. Cancellieri, *Notizie sopra l'origine e l'uso dell' anello piscatorio*, in-8°, Roma, 1823. — G. Cenni, *De annulo piscatoris*, dans *Dissertationi d'istoria pontificia e canonica*, Pistoie, t. I, p. 146. — P. Ekermann et J.-E. Westerstrom, *De annulo piscatorio papali*, in-4°, Upsalæ, 1761. — Likhatschef, *Une lettre du pape Pie V au tsar Ivan le Terrible en rapport avec la question des brefs pontificaux*, in-8°, Saint-Petersbourg, 1906 (en russe). — Edm. Waterton, *On the Annulus Piscatoris, or ring of the fisherman*, dans *The archæologia*, t. XL, 1866, p. 138-142.

H. LECLERCQ.

PECORARIUS. — Tablette de marbre perforée de chaque côté, trouvée à Rome, fut la propriété de Bianchini d'où elle passa à Vérone, dans la collection de Muselli, aujourd'hui au musée de la ville (fig. 10029).

Ad basilicam apostoli Pauli et (trium) d(ominorum) n(ostorum) : F(e)licissimi pecor(arii)

Cette profession s'entendait de celui qui prenait des animaux à ferme. Il faut entendre ici les trois empereurs de Valentinien II, Théodose et Arcadius qui, en l'année 386, fit reconstruire sur un plan plus large la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs.

BIBLIOGRAPHIE. — Bianchini, *Camera ed iscrizioni*

¹ E. Martène, *Thesaurus anecdotorum*, t. II, p. 110, n. 21. — ² F. Kaltenbrunner, *Die päpstliche Register des XIII. Jahrh.*, p. 266. — ³ Ch. V. Langlois, *Le règne de Philippe III*, p. 447. — ⁴ *Manuel de diplomatique*, in-8°, Paris, 1894, p. 692. — ⁵ Ph. Lauer, *Le trésor du Sancta Sanctorum*, dans *Fondation Piol, Monuments et mémoires*, t. XV (1906), p. 74-75. — ⁶ *De re diplomatica*, in-fol., Paris, 1681, l. II, c. XIV, n. 11. — ⁷ On lit, à tort, le 25 juin, dans

sepolcrali, p. 12. — Muratori, *Nov. thes. vel. inser.*, p. MDCCCLXX, n. 3. — Muselli, *Antiq. reliquæ*, 1756, p. 59, pl. CLXXXII; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*,



10 029. — Tablette de marbre.

D'après De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1878, pl. I, n. 5. 1874, p. 63; 1878, p. 65, pl. I, n. 5. — *Corp. inser. lat.*, t. VI, n. 33895.

H. LECLERCQ.

PECTORIOS. — I. La découverte. II. L'état matériel. III. La langue. IV. Le texte. V. Le christianisme en Gaule. VI. Structure de l'inscription. VII. Le destinataire. VIII. La composition. IX. La date. X. Bibliographie.

I. LA DÉCOUVERTE. — Ce fut le 24 juin 1839⁷ que des ouvriers occupés à creuser une tranchée dans le cimetière Saint-Pierre l'Estrier⁸, près d'Autun, découvrirent six fragments d'une tablette de marbre portant une inscription grecque. Par l'effet d'une heureuse coïncidence, ce jour-là même, Mgr d'Héricourt, évêque d'Autun, escorté par l'abbé Devoucoux, son vicaire général, visitait le cimetière. Il fut instruit de la trouvaille qu'il fit mettre à l'abri et, quelques instants plus tard, l'abbé écrivit à M. d'Espiard⁹ pour lui signaler la découverte, le prier de se rendre immédiatement sur les lieux et de faire l'acquisition des débris. M. d'Espiard acheta les six fragments pour la somme de 5 francs et les fit transporter au petit séminaire d'Autun où un jeune prêtre, l'abbé Jean-Baptiste Pitra¹⁰ était professeur. Celui-ci se transporta sur le lieu de la découverte et eut la joie d'y retrouver un septième fragment, le plus petit de tous, mais non le moins précieux puisqu'il révélait la première syllabe d'un nom propre, celui du survivant qui avait élevé le tombeau : Pectorios.

Le texte épigraphique était tombé en bonnes mains, quoique l'abbé Pitra apportât une érudition un peu tendancieuse qui lui faisait écrire ces lignes¹¹ : « Cette inscription a été trouvée dans le lieu même où la croix fut plantée pour la première fois dans nos contrées par des apôtres venus de la Grèce et disciples de saint Jean et de saint Polycarpe. Ce berceau de la foi éduenne est un vaste cimetière abandonné, traversé par les voies publiques, mis en culture. Là, s'élevaient autrefois trois basiliques, au premier apôtre, au premier martyr, à l'un de nos premiers évêques. Là furent enterrés nos premiers saints; c'était l'un des lieux les plus vénérés des Gaules. On y vit venir et prier saint Germain d'Auxerre, saint Augustin, l'apôtre des Anglais, saint Grégoire de Tours, le roi Robert, la plupart des rois de la première et de la deuxième race. »

la *Notice sur M. d'Espiard*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, t. VIII, Séance du 22 mars 1878, p. 525. — ⁸ *Sancti Petri ad stradam ou a via strata*. — ⁹ Président du Comité d'antiquités autunoises. — ¹⁰ Il y vit toujours une prévenance de son saint patron, Jean-Baptiste, dont c'était la fête en ce jour. — ¹¹ *Lettre à M. Bonnetty*, dans *Annales de philosophie chrétienne*, II^e sér., t. XIX, 1^{er} sept., 1839, p. 195; reproduite dans *l'Univers*, 26 oct. 1839.

II. L'ÉTAT MATÉRIEL. — Les sept fragments livrés aux investigations de l'abbé Pitra semblaient plutôt relever de la divination. Certaines parties présentaient des caractères plus ou moins gravement oblitérés, sur d'autres ils paraissaient illisibles. Les 9^e et 10^e vers manquaient en partie; de la dernière ligne il ne restait que deux mots. Le texte appartenait sans contestation possible à la langue grecque d'une date rapprochée du début de notre ère, à en juger par la paléographie; celle-ci offrait une difficulté supplémentaire du fait des lettres minuscules intercalées soit pour économiser la place, soit pour réparer les oublis du lapicide. Avec une modestie et une obstination méritoires, les abbés Devoucoux et Pitra résolurent de suppléer à leurs propres lumières par une large enquête; dans ce but, ils engagèrent de nombreuses correspondances, multiplièrent les copies — la photographie n'étant pas alors en mesure d'être utilisée — communiquèrent à quelques savants plus signalés des estampages et des moulages. Leurs avances ne reçurent que des réponses froidement encourageantes et dédaigneuses. Tel épigraphiste conseillait de nouvelles fouilles qui mettraient infailliblement au jour les parties manquantes, tel helléniste signalait la présence de réminiscences d'Homère dont Pitra s'était aperçu dès le jour de la découverte. Tout cela prenait des jours et des semaines, mettant à l'épreuve la patience et la curiosité des Autunois, jusqu'au jour où un journal de la localité, *L'Éduen*, annonça, le 24 novembre 1839, que les deux compères s'étaient mis d'accord pour séquestrer les fragments et les soustraire à la connaissance du public (probablement aussi à sa compétence). A la suite de cette dénonciation, les sept morceaux de l'inscription furent déposés au musée de la ville¹ d'où ils furent transportés au musée lapidaire, où on peut les voir encore, scellés sous verre sur une petite crédence.

III. LA LANGUE. — On ne peut s'étonner de rencontrer une inscription en langue grecque, en Gaule, à Autun, au début de notre ère. La ville était une création récente d'Auguste, elle n'avait jamais été gauloise ou grecque, mais seulement romaine²; mais, à peine fondée, elle avait connu une certaine prospérité qui se manifesta sous la forme d'écoles dont la réputation s'étendit au loin. Dès le règne de Tibère, on vit des familles gauloises envoyer leurs enfants à Autun pour y terminer leur éducation : *Nobilissimam Galliarum sobolem liberalibus studiis ibi operatum*³, et cette circonstance suggéra à Julius Sacrovir, révolté, la pensée de se saisir de cette jeunesse pour en faire des otages et entraîner dans sa tentative les parents et les proches : *Ul in eo pignore parentes propinquosque adjungeret*⁴. Cet épisode autorise à penser que la ville d'Autun comptait un personnel enseignant choisi parmi lequel on devait trouver des professeurs venus de la Grèce, notamment les Eumène qui, traditionnellement, se qualifiaient d'Athéniens. On peut donc croire qu'il y eut de bonne heure à Autun un foyer d'hellénisme ou, plutôt, d'hellénisants, ainsi que disait Pitra. De cet hellénisme, il ne restait que deux vestiges conservés dans la mémoire de quelques antiquaires et dans un monument du musée. C'était d'abord le mot *Γαζοφυλάκιον* qui aurait désigné, dit-on, l'emplacement d'un édifice destiné à l'*ærarium*, mais dont on ignore s'il était écrit en caractères grecs ou latins⁵; et ensuite, l'inscription votive d'Euty chius, rapportée par Edme Thomas⁶, le vieil historien local.

¹ Ils demeurèrent au petit séminaire jusqu'en novembre, furent apportés à l'hôtel de ville, passèrent en 1862 au Musée lapidaire, au faubourg de Marchaux, revinrent au musée de l'hôtel de ville. — ² Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, p. 402. « La ville d'Augustodunum a été construite d'un seul jet, sur un terrain vierge et probablement dans un laps de temps très restreint », disait Harold de Fontenay, à quoi

Les inscriptions grecques trouvées en Gaule et recueillies par Alb. Lebègue sont en petit nombre⁷. Celles d'Antibes, de Fréjus, de Toulon, de Marseille, de Saint-Remy, d'Avignon, de Vaison, de Die, de Vienne, d'Aps, de Nîmes, d'Agde, de Montpellier, de Béziers, de Narbonne, de Toulouse, de Bordeaux, forment un total de cent. Lyon en a dix, Soissons une, Autun deux. Cette disproportion montre assez qu'au nord de Lyon et de la Loire, la langue grecque n'a jamais eu qu'un emploi tout à fait exceptionnel.

IV. LE TEXTE. — L'inscription d'Autun avait été gravée sur une tablette de marbre blanc qui devait offrir les dimensions suivantes : hauteur 0 m. 52; largeur 0 m. 54; épaisseur 0 m. 02. Il nous manque probablement trois fragments, les sept autres présentent un état de conservation très différent, ceux de la partie supérieure sont encore lisibles, ceux de la partie inférieure sont, par endroits, à peine déchiffrables, ayant été comme rongés par le temps; par places on croit relever la trace de crampons de fer.

Nous allons suivre le texte des onze vers ligne par ligne à l'aide de la planche hors texte (voir *Dictionn.*, t. I, pl. hors-texte, au mot AUTUN). On remarquera la forme allongée des caractères, la maigreur du trait, l'inégalité des lettres qui varie de 0 m. 028 à 0 m. 030, le peu de profondeur de la taille, les omissions de lettres qu'il a fallu suppléer par des caractères minuscules. Ce sont là autant d'indices d'un graveur peu expérimenté. Plusieurs lettres comme E, Σ, Ω, ont déjà abandonné la forme classique pour le type lunaire : ε, C, ω; les lettres A, Δ, Λ, se terminent par un crochet à leur sommet.

Le texte se compose de onze vers; les six premiers rendent hommage au Christ, sauveur des saints, et font mémoire des deux sacrements de baptême et d'eucharistie qui ouvrent la vie au fidèle et le nourrissent de l'aliment divin. Vient ensuite une courte invocation à la lumière des morts. Enfin les trois derniers vers sont consacrés aux souvenirs de famille, ils donnent à l'inscription son caractère funéraire.

Les premiers vers sont trois distiques, le septième et les suivants sont hexamètres; le rythme du onzième vers peut être hexamètre ou pentamètre suivant la flexion qu'on donne au nom de Pectorios employé au génitif. L'inscription présente, à gauche, un acrostiche (voir *Dictionn.*, t. I, à ce mot) pour les cinq premiers vers. Il est douteux qu'il se continue pour les vers suivants. Pitra proposait cette lecture

ΙΧΘΥC ΕΙΕ ΑCΗ

Le Christ a passé par la souffrance

ce ne peut être là qu'une conjecture; il en est probablement de même du signe + que Roidot a cru lire en tête du vers neuvième, ce qui reporterait ce sigle à une date vraiment bien ancienne.

Quant au symbole de l'Ichthys, nous en avons donné déjà le commentaire (voir *Dictionn.*, t. VII, à ce mot), et nous ne pouvons que redire ici qu'il inspire et domine tout le petit poème qui est surtout un acte de foi dans le Christ.

Voici maintenant la critique du texte et sa restitution supposée :

Vers 1^{er} ΙΧΘΥCOC...ΙΟΝΓΕΝΟCΗΤΟΠΙCΕΜΝ^ω

ἰχθύος ο[ύραίου θε]ῖον γένος ἡτορι σεμνῶ

Ce n'est pas dans ce *Dictionnaire* qu'il peut falloir

s'ajoute le témoignage de Bulliot : à Autun, les vestiges de construction et d'ustensiles gaulois font complètement défaut ». — ³ Tacite, *Annal.*, III, 43. — ⁴ Id., *ibid.*, III, 45. — ⁵ J. Roidot, *L'inscription grecq. chrét. d'Autun*, dans *Mém. de la Soc. éduenne.*, nouv. sér., t. XVI, 1888, p. 260. — ⁶ *Histoire de l'antique cité d'Autun*, p. 240. — ⁷ G. Kaibel, *Inscript. græc.*, 1890, p. 641, n. 2424-2537.

entrer dans le détail de la signification du mot ἰχθύς. Quant à son complément ἰχθύος οὐρανίου, la première lettre est lisible et la restitution présentée dès le début par Pitra a été unanimement acceptée avec d'autant plus de raison que nous lisons ce mot dans le Nouveau Testament. Dans l'oraison dominicale, on s'adresse à Dieu en ces termes : ὁ πατήρ ὁ οὐράνιος¹, aussi ne peut-on imaginer rien de plus convenable et d'ailleurs l'initiale O est encore partiellement conservée.

Ce qui suit : θεῖον γένος, n'obtient pas la même unanimité; les critiques adoptent deux adjectifs : θεῖον, Secchi², Borret et Leemans³, Wordsworth⁴, Duebner⁵, Pitra⁶, Lenormant⁷ et Garrucci⁸; ἅγιον, Franz⁹, Windischmann¹⁰, Rossignol¹¹ et Kirchhoff¹²; enfin O. Pohl se range à la suite des tenants de la première leçon et il écrit ce qui suit : Outre que l'expression οὐρανίου ἅγιον présenterait un hiatus dur, nous croyons pouvoir reconnaître ici une allusion à la parole du Christ : Οὐκ ἔστι γεγραμμένον ἐν τῷ νόμῳ ὑμῶν, Ἐγὼ εἶπα Θεοὶ ἔστε¹³. Saint Paul s'adressant aux Athéniens sur la colline de l'Aréopage parle en ces termes de la « race divine » : Ἐν αὐτῷ γὰρ ζῶμεν καὶ κινούμεθα καὶ ἐσμεν ὡς καὶ τινες τῶν καθ' ὑμᾶς ποιητῶν εἰρήκασιν. Τοῦ γὰρ καὶ γένος ἐσμεν. Γένος οὖν ὑπάρχοντες τοῦ Θεοῦ, κ. τ. λ.¹⁴. Enfin la II^e épître de saint Pierre désigne les chrétiens¹⁵ comme θείας κοινωνοὶ φύσεως¹⁶.

Ces mots ἰχθύος γένος, intelligibles aux premières générations chrétiennes désignaient les fidèles. Ce sont les textes mêmes de l'Écriture qui donnèrent naissance à cette application du terme de « poisson » faite aux chrétiens¹⁷. Le royaume des cieux est com-

faisait dériver cette forme de χράω (*vaticinia edidit*) et Chr. Wordsworth²⁵ de κίχημι (*præstitit*); cette double erreur a été relevée par Rossignol²⁶ et depuis lors abandonnée.

λαθῶν πηγὴν ἀμβροτον ἐν βροτέοις. L'examen de la pierre ne permet aucun doute sur la lecture qui ne peut être λαθῶν, mais λαθῶν; on doit donc renoncer à la lecture de Secchi et de Windischmann. Toutefois des doutes pourraient subsister relativement au substantif πηγὴν dont dépendent les mots θεσπεσίων ὑδάτων qui commencent le troisième vers. Deux leçons sont en présence : ζοήν et πηγὴν; la première proposée par Pitra que suivent Borret et Leemans, Fr. Lenormant, Rossignol²⁷, la seconde admise par Franz, Windischmann, Wordsworth, Dübner, Garrucci et Kirchhoff, c'est aussi celle qu'adopte O. Pohl qui s'appuie sur les textes du Nouveau Testament. Jésus parlant à la Samaritaine²⁸, lui parle de l'eau vive, ὕδωρ ζῶν, qui deviendra en lui une fontaine d'eau jaillissante pour la vie éternelle : ... ἀλλὰ τὸ ὕδωρ ὃ δώσω αὐτῷ γενήσεται ἐν αὐτῷ πηγὴ ὕδατος ἀλλομένου εἰς ζωὴν αἰώνιον. Dans un passage de l'Apocalypse, la même pensée est exprimée presque dans les mêmes termes : Ἐγὼ τῷ διψῶντι δώσω ἐκ τῆς πηγῆς τοῦ ὕδατος δωρεάν²⁹. Les fruits de la foi sont représentés par les mêmes images : Ὁ πιστεύων εἰς ἐμὲ, ποταμοὶ ἐκ τῆς κοιλίας αὐτοῦ ρέουσιν ὕδατος ζωῆς³⁰, et il est dit de la félicité des élus : Τὸ ἀρνίον τὸ ἀνά μέσον τοῦ θρόνου ποιμανεῖ αὐτοὺς καὶ ὀδηγήσει αὐτοὺς ἐπὶ ζώσας πηγὰς ὑδάτων³¹.

Vers 3^e-5^e :

ΘΕΣΠΕΣΙΩΝΥΔΑΤ...ΝΤΗΝCΗΝΦΙΛΕΘΑΛΠΕΟΥΨΥΧ...
ΥΔΑCΙΝΑΕΝΑΟΙCΠΛΟΥΤΟΔΟΤΟΥCΟΦΙΗC
CΩΤΗΡΟCΑΓΙΩΝΜΕΛΙΗΔΕΑΛΑΜΒΑΝ...

paré à un filet qui comporte différents poissons¹⁸ et Tertullien reprend cette comparaison lorsqu'il écrit : *Nos pisciculi secundum ichthum nostrum Jesum Christum in aqua nascimur nec aliter quam in aqua permanendo salvi sumus*. Cette interprétation s'impose quoique d'autres explications aient été proposées, ainsi le P. Secchi¹⁹ et Chr. Wordsworth²⁰ l'entendent de N.-S. J.-C. et Franz²¹ des apôtres ou même plus précisément de saint Jean; enfin Dübner²² y ajoute les Pères de l'Église.

ἤτορι σεμνῶ. Ces mots ont inspiré de verbeux commentaires, il suffit, croyons-nous, de dire avec O. Pohl que σεμνός n'est employé à l'origine que pour les dieux et les objets consacrés qui leur appartiennent. Ici, les mots ἤτορι σεμνῶ signifient un cœur divin, un cœur sacré, tel qu'il convient à une race divine. On voit qu'il faut plus que de la bonne volonté pour y découvrir une allusion au culte du Sacré-Cœur de Jésus.

Vers 2^e :

ΧΡΗCΕΛΑΒΩ...ΝΑΜΒΡΟΤΟΝΕΝΒΡΟΤΕΟΙC
χρησε λαθῶ[ν πηγῆ]ν ἀμβροτον ἐν βροτέοις

Χρησε; ce mot, équivalent de χρεῖσαι (impératif aoriste de χράομαι), régit les deux derniers mots du vers précédent ἤτορι σεμνῶ, qui doivent s'entendre : « conserve un cœur saint ». Dübner²³, suivi par Franz²⁴,

θεσπεσίων ὑδάτ[ω]ν τὴν σὴν φίλε θάλαππο ψυχ[ῆ]ν
ὑδάσιν ἀνάοις πλουτοδότου σοφίης
σωτήρος ἀγίων μελιηδέα λάμβαν[ε βρωσιν]

On a vu déjà que les deux premiers mots du troisième vers, θεσπεσίων ὑδάτων dépendent du mot πηγὴν. Pour ce qui suit : θάλαππο ψυχῆν, la lecture de Secchi θάπτε doit être écartée pour celle de Garrucci θάλαπτε que d'ailleurs on lit facilement sur le marbre. Le sens propre de θάλαπτεν, réchauffer, doit s'entendre ici de même que dans saint Paul²⁵ avec la signification de « prendre soin, nourrir ».

Au 5^e vers, on lit σωτήρος ἀγίων. Wordsworth a préféré la leçon ἀγ' ἰών, adoptée par Kirchhoff²⁶, parce que ἀγίων lui paraît d'autant plus inacceptable que le vers s'adresse à ceux qui au premier vers sont appelés ἰχθύος οὐρανίου ἅγιον (ou θεῖον) γένος et doivent, par conséquent, être comptés au nombre des ἅγιοι. Pohl n'admet pas que, pour ce motif, le poète eût été forcé de s'en tenir ici au mot σωτήρ ou, s'il voulait préciser davantage, d'introduire σωτήρ θεός. En effet, dit-il, le déterminatif ἀγίων ne constitue nullement un pléonasma, non plus qu'un contre-sens, mais l'abondance de cette expression cache précisément une intention pieuse du poète, comme si, en mentionnant ce titre glorieux des chrétiens en même temps qu'il parle de leur Sauveur, il eût voulu inspirer à ceux-ci

¹ Matth., vi, 14, 26, 32. — ² *Spicil. Solesm.*, t. 1, p. 560. — ³ *Ibid.*, t. 1, p. 562. — ⁴ *Ibid.*, t. 1, p. 563. — ⁵ *Ibid.*, t. 1, p. 564. — ⁶ *Ibid.*, t. 1, p. 557. — ⁷ *Mél. d'archéol.*, t. iv, p. 117. — ⁸ *Mél. d'épigr.*, 1856, p. 47. — ⁹ *Spicil. Solesm.*, t. 1, p. 560. — ¹⁰ *Ibid.*, t. 1, p. 561. — ¹¹ *Rev. archéol.*, 1856, t. 1, p. 67. — ¹² *Corp. inser. græc.*, t. iv, p. 582. — ¹³ *Joh.*, x, 34. — ¹⁴ *Act.*, xvii, 28-29. — ¹⁵ *II Petr.*, i, 4. — ¹⁶ *Mél. d'archéol.*, 1857, p. 69-70. — ¹⁷ *Matth.*, iv, 19; *Marc.*, i, 17; *Lue.*, v, 10. — ¹⁸ *Matth.*, xiii, 47, 48. — ¹⁹ *Spicil. Solesm.*, t. 1, p. 560. — ²⁰ *Ibid.*, t. 1, p. 563. — ²¹ *Ibid.*, t. 1, p. 564.

— ²² *Ibid.*, t. 1, p. 564. — ²³ *Ibid.*, t. 1, p. 564. — ²⁴ *Ibid.*, t. 1, p. 560. — ²⁵ *Ibid.*, t. 1, p. 563. — ²⁶ *Rev. arch.*, 1856, t. 1, p. 70-71. — ²⁷ Celui-ci soutenait dans *Rev. archéol.*, 1856, t. 1, p. 67-70, que les mots λαμβανειν πηγην qui doivent se traduire « prendre, recevoir la source, ne présentent une idée ni naturelle, ni juste »; son opinion a été réfutée par Garrucci, dans *Mél. d'épigr.*, 1857, p. 71-73. — ²⁸ *Joh.*, iv, 10. — ²⁹ *Apoc.*, xxi, 6. — ³⁰ *Joh.*, vii, 38. — ³¹ *Apoc.*, vii, 17. — ³² *Ephes.*, v, 29; *I Thess.*, ii, 7. — ³³ *Corp. inser. gr.*, t. iv, p. 582.

un amour profond pour le devoir de la communion, et cela précisément parce qu'ils sont comptés au nombre des *ἅγιοι*. Car le Christ, le très glorieux σωτήρ¹ de qui il est dit : ὅς ἐστι σωτήρ πάντων ἀνθρώπων μάλιστα πιστῶν² et qui est même nommé ὁ ἅγιος τοῦ Θεοῦ³ a prédestiné ses fidèles à un ἔθνος ἅγιον⁴; il les a appelés à être « saints en toute la conduite de leur vie »⁵. C'est ainsi que les apôtres et particulièrement Paul⁶, dans ses épîtres, appliquent souvent ce titre honorifique aux chrétiens; et nous croyons que le poète, auteur de ces vers, a choisi intentionnellement cette expression forte pour le motif que nous venons d'indiquer. Remarquons de plus que dans la primitive Église (comme de nos jours encore dans l'Église grecque-orthodoxe, le célébrant qui distribue la communion, avant de donner le pain et le vin, prononce ces paroles : Τὰ ἅγια τοῖς ἁγίοις, coutume dont nous trouvons l'attestation dans une catéchèse mystagogique de saint Cyrille de Jérusalem († 386)⁷.

βρῶσιν. Malgré les conjectures de Secchi (βρῶμον) et de Wordsworth (σάρκα), cette restitution peut être tenue pour certaine si on se rapporte à ces deux passages de l'évangile de saint Jean : Ἐργάζεσθε μὴ τὴν βρῶσιν τὴν ἀπολλυμένην, ἀλλὰ τὴν βρῶσιν τὴν μένουσαν, ἣν ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου ὑμῖν δώσει⁸, et plus loin : Ἡ γὰρ σὰρξ μου ἀληθῶς ἐστὶ βρῶσις, καὶ τὸ αἷμά μου ἀληθῶς ἐστὶ πόσις⁹.

Vers 6^o :

ΕΣΘΙΕΠΙΝΑΩΝ ΙΧΘΥΝΕΧΩΝ ΠΑΛΑΜΑΙΣ
ἔσθιε πινάων ἰχθὺν ἔχων παλάμαις

Ce vers a suggéré différentes lectures dont les auteurs faisaient usage de copies peu correctes, ce qui peut s'expliquer par une lacune de quelques lettres indistinctes entre ΠΙΝ et ΝΙΧΘΥΝ. Secchi et Windischmann crurent pouvoir lire : πῖνε, δυοῖν... παλάμαις, tandis que Franz et Lenormant proposaient : πῖνε λαδῶν, et Wordsworth : πῖνε, τεαῖν... παλάμαις; Dübner lisait : πῖν' ὑγίαν; Pitra : πῖν' ἄδην et Rossignol : πῖνε σέδων. Ce fut Garrucci qui eut le mérite de donner la vraie leçon en lisant sur la pierre πινάων, pour πεινάων¹⁰; il fut suivi par Kirchhoff¹¹ et par Pohl. Cette lecture est confirmée par les textes du Nouveau Testament, où l'on rencontre πεινήν employé comme dans notre passage, au sens métaphorique : « désirer ardemment » : Μακάριοι οἱ πεινῶντες καὶ διψῶντες τὴν δικαιοσύνην.

Les mots suivants : ἰχθὺν ἔχων παλάμαις, nous mettent en présence d'un rite de l'Église primitive. Les chrétiens s'approchaient de la table sainte et l'évêque ou le prêtre célébrant déposait le corps du Christ dans leur main droite que soutenait la main gauche (voir *Dictionn.*, t. III, au mot COMMUNION).

Vers 7^o et 8^o :

ΙΧΘΥΙΧΟ ... ΑΡΑΛΙΑΙΩΔΕΣΝΟΤΑΙΩΤ ...
ΕΥΕΥΔΟΙΜΗΤΗΡΕΛΙΤΑΖΟΜΕΦΩΤΟΘΑΝΟΝΤΩΝ

ἰχθὺι γό[ρταζ'] ἄρα λιλαίω δέσποτα σῶτ[ερ]
εὖ εὔδοι μ[ή]τηρ σε λιτάζομε φῶς τὸ θανόντων

Ces deux vers sont les plus obscurs de l'inscription, ainsi que l'ont fait remarquer Rossignol et O. Pohl, qui observe que toutes les conjectures proposées n'ont pas apporté une solution entièrement satisfaisante.

Le P. Secchi proposa : Ἰχθὺι χηρεία γαλιλαίω, δέσποτα σῶτηρ, εὐεῖδειν μήτηρ σε λιτάζέ με, φῶς τὸ θανόντων. *Orba viro mater galileo pisce, Redemptor.*

Cernere te prece me petit, lux luce carentum; la conjecture γαλιλαίω fut admise par Franz et influença plusieurs commentateurs; entre autres Windischmann qui lut : Ἰχθὺς ἰχθὺι γὰρ γαλιλαίω, δέσποτα σῶτηρ, Σὺ εἰ δειπνητήρ, σε λιτάζομε φ. τ. θ. *Car tu es le poisson, ô Maître et Sauveur, nourriture du poisson galiléen; je t'implore, Lumière des morts*; Franz : Ἰχθὺς ἰχθὺι γὰρ γαλιλαίω, δέσποτα σῶτηρ, εὖ σὺ ἀοσσητήρ, σε λιτάζομε, φ. τ. θ. *Nam tu, Domine Salvator, piscis es, probe opem ferens pisci Galileo; tibi supplico, luci mortuorum*; Dübner : Ἰχθὺς [χηρείω γὰρ] Γαλιλαίω, δέσποτα σῶτηρ, Σὺθι ἀοσσητήρ, σε λιτάζομε, φ. τ. θ. *Jam pisci Galileo [nam necessitas urget]. Domine Salvator, propere adveni auxilium ferens, tibi supplico, qui es lux defunctorum.* Mais on tenta d'autres conjectures sans parti pris pour γαλιλαίω. Ainsi Wordsworth : Ἰχθὺς, χαῖρέ μοι, ἄρα λιλαίω, δέσποτα, σῶμα Σοῦ· ἔλθ' ἡγητήρ, σε λιτάζω φ. τ. θ. *O sacer piscis, salve mihi! Etenim cupidissime desidero, Domine, corpus tuum. Veni igitur, ductor meus! Obsecro te, o lumen mortuorum immortale*; Pitra : ΙΧΘΥΙ χεῖροιτ' ἄρα· Λιλαίω, Δεσποτα Σῶτηρ. Σὺθι ἡγητήρ, σε λιτάζομε φ. τ. θ. *Ad piscem mea effundatur oratio : Te enixe precor, Domine Salvator. Sis mihi dux propitius, te quæso, o lux mortuorum*; Fr. Lenormant : Ἰχθὺς χάριζόν μ' ἄρα, λιλαίω, δέσποτα σῶτηρ. εὖ εὔδοι μήτηρ, σε λιτάζομαι φ. τ. θ. *Ichthys, accorde-moi cette grâce, je la désire ardemment, Maître et Sauveur, que ma mère repose en paix, je t'en conjure, lumière des morts*; R. Garrucci : Ἰχθὺς, χεῖρε ἄραρα, λιλαίωμαι, δέσποτα Σωτήρ. εὖ εἴλω, Μήτηρ, σε λιτάζομε φ. τ. θ. *O piscis, ecce manus paratas, teneam te, Domine Salvator. Ut devota mente accipiam, Mater, oro te, lucem mortuorum.*

Cette dernière leçon fut critiquée par Rossignol¹² qui avait une revanche à prendre et ne s'en priva pas; voici la conjecture qu'il présenta : Ἰχθὺς, χερσίν σ' ἄρα· λιλαίω, δέσποτα σῶτηρ, εὖθὺ ἀοσσητήρ, σε λιτάζομαι φ. τ. θ. *Poisson, je t'ai pris dans mes mains; hâte-toi, Maître Sauveur, sois-moi promptement secourable; je t'en supplie, toi, la lumière des morts.* Ce fut au tour de Garrucci¹³ de montrer l'impossibilité d'adopter cette interprétation¹⁴. Survint Marriott qui ne fit que mettre bout à bout les conjectures de Garrucci, de Rossignol et de Wordsworth et qui aboutit à ce résultat : ΙΧΘΥΙ χεῖρας ἄραρα· λιλαίω δέσποτα Σῶτηρ εὖθὺ μοι ἡγητήρ, σε λιτάζομε φ. τ. θ.

Quant à Kirchhoff, il proposa cette leçon : Ἰαθι ἰ. γθ. ὑ. σὺ γὰρ Γαλιλαίω, δέσποτα, σῶτηρ, εὐόδω ἰητήρ σε λιτάζομε φ. τ. θ. Kirchhoff reconnaît sur la photographie au commencement du septième vers les caractères suivants : ΙΧΘΗ·ΧΘ·Ι |||||Α ΠΑΛΙΑΙΩ. Pohl admet parfaitement avec lui, comme il le soutient, que trois lettres aient disparu dans la cassure, mais il nie qu'on reconnaisse les traces d'un petit A entre la deuxième et la troisième lettre, non plus que celles d'un petit Γ entre le Ρ et l'Α. Il fait observer que le lapicide ne s'est résolu à introduire de ces petites lettres qu'à la fin des lignes, faute de place; à quoi on peut dire que s'il a eu recours à ce procédé à la ligne cinquième ce n'était pas la place qui lui faisait défaut. Quoi qu'il en soit, à la conjecture de Kirchhoff : ΙΛΑΘΗ·ΧΘ·Υ [CΥΓ]ΑΡΓΑΛΙΑΙΩ, Pohl oppose la sienne : ΙΧΘΥΙΧΟΡ[ΤΑΖ]ΑΡΑΛΙΑΙΩ.

Quant au commencement du huitième vers, Kirchhoff croit ne pouvoir retrouver sur la pierre que les

¹ Luc., II, 11; Joh., IV, 42; Act., V, 31; XIII, 23; Ephes., V, 23; Philém., III, 20; II Tim., I, 10; Tit., I, 4; II, 13; II Petr., I, 1, 11; II, 20; III, 2, 18; I Joh., IV, 14. — ² I Tim., IV, 10. — ³ Marc., I, 14; Luc., IV, 34. — ⁴ I Petr., II, 9. — ⁵ I Petr., I, 15, 16. — ⁶ Rom., I, 7; XII, 13; XV, 25, 26; XVI, 2, 15; I Cor., I, 2, 6. — ⁷ *Catech. myst.*, V, 19, édit.

Reischl et Rupp, t. II, p. 392. — ⁸ Joh., VI, 27. — ⁹ Joh., VI, 55. — ¹⁰ *Mél. d'épigr.*, 1856, p. 33; 1857, p. 75. — ¹¹ *Corp. inscr. græc.*, t. IV, p. 582. — ¹² *Rep. archéol.*, 1856, t. I, p. 74-80; 1857, t. II, p. 499-506. — ¹³ Garrucci, dans *Mél. d'épigr.*, 1857, p. 79, 80. — ¹⁴ Garrucci, dans *Mél. d'archéologie*, 1853, t. IV, p. 122.

caractères suivants : ΕΥ // // // ΔΩΗΤΗΡ, qu'il complète par ΕΥΟΔΩΗΤΗΡ. Cependant on reconnaît sans peine les caractères ΕΥΕΙΔΟΙΜΗΤΗΡ et Pohl lit, avec Lenormant : ΕΥΕΥΔΟΙΜΗΤΗΡ. Par suite, dit-il, les deux vers nous présenteraient la forme suivante : Ἰχθύς γό[ρταζ'] ἄρα, λιλαίω, δέσποτα σῶτ[ερ]. Εὖ εὐδοί μ[ή]τηρ, σὲ, λιτάζομε. φ. τ. θ.
De l'Ichthys que je me rassasie, je le désire ardemment, Maître et Sauveur. Que ma mère repose paisiblement, je t'en supplie. Lumière des morts!

Le septième vers se trouve ainsi étroitement uni par le sens avec le sixième : à l'invitation de se nourrir de l'Ichthys avidement désiré (πινάων) exprimée au sixième vers, succède au vers suivant la prière de celui qui a faim de ce même Ichthys. Chez Kirchhoff, au contraire, les vers se suivent sans aucun enchaînement. Au surplus, d'après sa conjecture, la prière exprimée dans les septième et huitième vers ne paraît pas émaner d'une âme chrétienne, mais présente ce caractère pharisaïque que le Christ a si souvent condamné et précisément dans le passage où il se compare lui-même à un médecin : Οὐ χρείαν ἔχουσιν οἱ ἰσχύοντες ἰατροῦ, ἀλλ' οἱ κακῶς ἔχοντες, οὐκ ἔλθον καλέσαι δικαίους, ἀλλὰ ἁμαρτωλοὺς εἰς μετάνοιαν. En outre, on constate que, dans l'inscription, le nom du Seigneur et celui de ses fidèles sont voilés sous des expressions mystérieuses et intelligibles aux seuls initiés : il est donc inadmissible que précisément dans ce passage un chrétien se soit servi d'un sobriquet du langage courant propre à révéler à l'intelligence des profanes les secrets connus des seuls initiés. On sait que chez les juifs et chez les païens, l'épithète de « galiléen » était prise en mauvaise part. Ajoutons que Kirchhoff se voit obligé à donner ici exceptionnellement la quantité brève à l'U de l'Ichthys et d'attribuer au mot εὐδοίος une signification qu'il est difficile de justifier par des exemples.

Vers 7^e : λιλαίω, pour λιλαίωμα.

Vers 8^e : λιτάζομε, pour λιτάζομαι.

Vers 8^e : φῶς τὸ θανάτων. On peut donner en commentaire ce passage de saint Irénée : *Principatum autem habeat eorum quae sunt sub terra, ipse primogenitus mortuorum factus; et ut viderent omnia suum regem; et ut in carne Domini nostri occurrat paterna lux, et a carne ejus rutila veniat in nos, et sic homo deveniat in incorruptelam, circumdatus paterno lumine*¹.

Vers 9^e :

ΑΧΧΑΝΔΙΕ . . . ΕΡΤΩΜΩΧΕ . . . ΡΙCΜΕΝΕΘΥΜΩ
Ἀσχάνδιε [πάτ]ερ τωμῶ κε[χα]ρισμένη θυμῶ.

La lecture de la pierre est certaine, comme l'ont reconnu Rossignol, Garrucci, Kirchhoff et Pohl. Les deux brèves lacunes de cette ligne se complètent sans difficulté. Les derniers mots évoquent le souvenir d'un passage d'Homère : Τυδείδη Διόμηδες, ἐμῶ κεχαρισμένη θυμῶ². Cet usage chez les poètes chrétiens d'emprunter quelques réminiscences aux poètes païens est bien connu par des exemples incontestables.

Vers 10^e :

CΥΝΜ Ο΄CΙΝΕΜΟΙCΙΝ
σὺν μ[ητρὶ γλυκερῇ καὶ ἀδελφει]οῖσιν ἐμοῖσιν

La longue lacune de ce vers a été complétée par la plupart des critiques de façon à peu près uniforme étant donné que le plus grand nombre s'est dit que l'auteur, après avoir prié son père Aschandios de se souvenir de lui, a dû adresser le même appel à sa mère et à ses frères ou à ses amis. La leçon donnée ici est celle de Kirchhoff et de Pohl.

¹ S. Irénée, *Adv. haeres.*, l. IV, c. xx, n. 2. — ² *Iliade*, l. V, v. 243. — ³ *Rev. archéol.*, 1857, p. 504. — ⁴ *Mél. d'épigr.*, 1856, p. 35. — ⁵ *Corp. inscr. graec.*, t. IV, p. 583. —

Vers 11^e :

Ι ΜΝΗCΕΟΠΕΚΤΟΡΙΥΟ
Ἰ[χθύος εἰρήνη σέο] μνήσεο Πεκτορίου

Les différents commentateurs complètent cette lacune de la façon suivante : Franz (Ἰχθὺν ὄρων υἱοῦ μνήσεο Πεκτορίου); Borret et Leemans (Ἰλαθι καὶ μνήσεο ψυχῆς Πεκτορίου); Wordsworth (Ἰλαθι καὶ δούλου μνήσεο Πεκτορίου); Dübner (Ἰχθὺν δ' εἰσορόων μνήσεο Πεκτορίου); Pitra (Ἰχθύος εἰρήνη, μνήσεο Πεκτορίου); Rossignol (Ἰκνοῦμαί σε, τεοῦ μνήσεο Πεκτορίου); Garrucci (Ἰχθύος ἐν δείπνω μνώσεο Πεκτορίου) et Kirchhoff (Ἰχθύος ἐν δείπνω μνήσεο Πεκτορίου). Ne suivent pas cette voie : Secchi (Ἰλασθεῖς Υἱοῦ σέο μνήσεο Πεκτορίου) et Lenormant (Ἰχθύος εἰρήνη σέο μνήσεο Πεκτορίου), cette dernière lecture est aussi celle de O. Pohl.

Rossignol³, Garrucci⁴ et Kirchhoff⁵ cherchent à justifier leurs leçons sous le rapport du mètre en imputant une faute de gravure au lapicide dans le dernier mot de l'inscription. Ils prétendent observer que le dernier ο aurait été gratté intentionnellement. A cela, O. Pohl répond que nous devons, au contraire, tenir pour exacte l'opinion de Lenormant⁶, que la pierre, à en juger par la photographie, porte clairement la leçon ΠΕΚΤΟΡΙΥΟ⁷. Si le lapicide, dont le travail est correct sur toute l'inscription, avait réellement commis une faute au dernier mot, il lui eût été bien facile de faire disparaître la dernière lettre. Cette dernière ligne s'autorise des noms de Pitra, Secchi, Lenormant et Pohl. Pour finir, on remarquera que ἰχθύος εἰρήνη équivaut à la formule si fréquemment employée dans l'épigraphie funéraire chrétienne : *in pace Christi*.

μνήσεο pour μνήσθητι
Πεκτορίου pour Πεκτορίο

Nous obtenons donc le texte suivant :

ΙΧΘΥΟCΟ ΙΟΝΓΕΝΟCΗΤΟΡΙCΕΜΝ
ΧΡΗCΕΛΑΒΩ ΝΑΜΒΡΟΤΟΝΕΝΒΡΟΤΕΟΙC
ΘΕCΠΕCΙΩΝΥΔΑΤ . ΝΤΗΝCΗΝΦΙΛΕΘΑΠΤΕΟΨΥΧ . .
ΥΔΑCΙΝΑΕΝΑΟΙCΠΛΟΥΤΟΔΟΤΟΥCΟΦΙΗC
CΩΤΗΡΟCΑΓΙΩΝΜΕΛΙΗΔΕΑΛΑΜΒΑΝ
ΕCΘΙΕΠΙΝΑΩΝΙΧΘΥΝΕΧΩΝΠΑΛΑΜΑΙC
ΙΧΘΥΙΧΟ ΑΡΑΛΙΛΑΙΩΔΕCΠΟΤΑCΩΤ . .
ΕΥΕΥΔΟΙΜΗΤΗΡCΕΛΙΤΑΖΟΜΕΦΩΤΟΘΑΝΟΝΤΩΝ
ΑΧΧΑΝΔΙΕ ΕΡΤΩΜΩΚΕ . . ΡΙCΜΕΝΕΘΥΜΩ
CΥΝΜ Ο΄CΙΝΕΜΟΙCΙΝ
Ι ΜΝΗCΕΟΠΕΚΤΟΡΙΥΟ

Ἰχθύος ο[ύρανίου θε]ῖον γένος, ἦτοι σερμῶ
χρῆσε, λαβῶ[ν πηγῆ]ν ἀμβροτον ἐν βροτέοις
θεσπεσιῶν ὑδάτ[ω]ν. τὴν σὴν, φίλε, θάλπεο ψυχ[ῆ]ν
ὑδασιν ἀεναοῖς πλουτοδότου σοφίης.

5 Σωτήριος ἀγίων μελιηδέα λάμβον[ε βρωί]ν],
ἔσθιε πινάων, ἰχθὺν ἔχων παλάμαις.

Ἰχθύς γό[ρταζ'] ἄρα, λιλαίω, δέσποτα σῶτερ.
εὖ εὐδοί μῆτηρ, σὲ λιτάζομε, φῶς τὸ θανάτων

Ἀσχάνδιε [πάτ]ερ, τῶμῶ κε[χα]ρισμένη θυμῶ,
10 σὺν μ[ητρὶ γλυκερῇ καὶ ἀδελφει]οῖσιν ἐμοῖσιν,
Ἰ[χθύος εἰρήνη σέο] μνήσεο Πεκτορίου.

* Race divine du céleste Ichthys, conserve un cœur saint, toi qui reçois parmi les mortels la source immortelle de l'eau divine. Ami, réchauffe ton âme dans les eaux éternelles de la sagesse qui donne la richesse. Reçois l'aliment, doux comme le miel, du Sauveur des saints. Mange avec avidité, tenant l'Ichthys dans tes mains!

⁶ Ch. Lenormant, *Mél. d'archéol.*, t. IV, p. 124. — ⁷ J. Déchelette, dans *Mém. de la Soc. éduenne*, t. XXIX, 1901, p. 22, note 5.

« Que je me rassasie de l'Ichthys, je le désire ardemment, mon Maître et mon Sauveur. Que la mère sommeille doucement, je t'en conjure, Lumière des morts! »
 « Aschandios, père si cher à mon cœur, avec la douce mère et mes frères, dans la paix de l'Ichthys, pense à ton Pectorios. »

V. LE CHRISTIANISME EN GAULE. — Ce sujet a été traité dans le *Dictionnaire* à plusieurs reprises (voir GALLICANE, LYON, MARSEILLE); il suffira donc de rappeler ici brièvement les circonstances au milieu desquelles put être rendu un témoignage tel que celui que nous venons de lire. Longtemps avant le début de notre ère, la ville de Marseille attirait Grecs et Asiates désireux de faire du commerce avec l'Occident. Des relations actives s'étaient établies entre l'Asie Mineure et la Gaule où s'étaient implantées de nombreuses colonies (voir *Dictionnaire*, t. III, à ce mot), dont on suit la trace le long des principales voies commerciales. On ose à peine mettre en doute l'existence d'une communauté chrétienne à Marseille dès les temps apostoliques et la visite que lui rendit saint Paul lors de son voyage d'Espagne; à partir du I^{er} siècle, nous possédons un témoignage éclatant, celui de la persécution de Marc-Aurèle à Lyon, l'an 177, grâce auquel nous connaissons l'existence de deux communautés florissantes à Lyon et à Vienne, capitales des Ségusiaves et des Allobroges. Au nord de Lyon se trouvait Autun (*Augustodunum*), capitale des Éduens. Déjà métropole sous Auguste et lieu de résidence du préfet, Autun, jusqu'à la découverte de 1839, ne possédait aucune attestation de l'existence d'une communauté chrétienne primitive. Nous savons depuis lors qu'il s'y trouvait une famille chrétienne composée du père, de la mère et des frères de Pectorios. Ce n'étaient pas des isolés car leur joie se trouvait dans la communion eucharistique laquelle ne pouvait leur être distribuée que par un prêtre ou par un évêque. Nous pouvons nous faire une idée de l'ardeur de leur foi par le langage que tenaient leurs frères de Lyon et de Vienne qui cherchaient « le rafraîchissement et la force dans la fontaine de vie qui jaillit du cœur du Christ ».

Les communautés chrétiennes de la région du Rhône et des environs se trouvaient alors menacées par le développement du gnosticisme. Pour parer au danger que cette hérésie subtile faisait courir aux chrétiens, un homme d'une activité exceptionnelle avait consenti à quitter son maître, Polycarpe de Smyrne, et à venir diriger la lutte sur les rives du Rhône, c'était saint Irénée, évêque de Lyon où il succéda à saint Pothin. Il y avait fort à faire car les gnostiques se livraient à une active propagande dans l'espoir d'attirer à leur erreur les esprits simples. Irénée lui-même nous trace un tableau vivant des agissements de l'hérésiarque Marcos qui, surtout dans la région du Rhône, s'appliquait à séduire les femmes riches et de rang élevé¹.

Dans son traité *Adversus hæreses*, l'évêque de Lyon combattait et réfutait les gnostiques, principalement les valentiniens dont il n'était pas seul à condamner les erreurs, comme nous le voyons par plusieurs textes épigraphiques de la région. On sait que le gnosticisme niait la résurrection des corps ou le réduisait à une résurrection des âmes qui se consumait dans le corps matériel. Saint Irénée s'éleva résolument contre cette doctrine; il s'efforça d'établir en divers passages, l'immortalité de la partie spirituelle de l'homme et aussi la certitude de sa résurrection corporelle². C'est cette croyance à la survie des défunts qui ressort de l'inscription de Pectorios et qui s'affirme dans les formules

de plusieurs pierres tumulaires de la région du Rhône :
 A Saint-Romain-en-Gal : ... SVRRC·DIE CAELO·CVM VENERIT AUCTOR (*Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2111).

A Vienne : ... s VRRICTVRA CVM dies DNI ADVE(ne)RIT (*Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2104).

A Vienne : ... RISVRRECTVRVS IN XPO (*Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2118).

A Vienne : ... RESORGE IN CRISTO (*Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2120).

A Vienne : ... RESVRRECTVRVS CVM SANCTIS P (*Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2121).

A Vienne : ... RESVRRECTVRVS IN CHRISTO (*Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2131).

A Vienne : ... RESVRGIT IN XPO DMO NOSTRO (*Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2058).

A Vienne : ... RESVRRECTVRA IN CRISTO (*Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2146).

A Vienne : .. resurreCTVRVS IN CHRISTO (*Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2170).

A Merlas : ... IN SPE RESVRREctionis misereCORDIAE XPI (*Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2423).

A Saint-Sixte : ... IN SPE RESVRREctionis VITE AETERNAE (*Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2422).

A Revel-Tourdan : ... IN SPE RESVRREXIONIS MESERECORDIAE XPI (*Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2185).

A Revel-Tourdan : ... IN SPE RESVRREXIONES MESERECORDIAE XPI (*Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2188).

Grenoble : in spe resVRREXIONis misericORDIAE Christi (*Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2310).

Grenoble : ... IN SPE resurrectionis (*Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2312).

Pectorios, sous une forme à peine différente croit, lui aussi, à la résurrection quand il parle du sommeil de sa mère qui n'est plus et du séjour de ses parents défunts dans la paix de l'Ichthys.

VI. STRUCTURE DE L'INSCRIPTION. — Le texte de l'inscription d'Autun est-il l'ouvrage de deux auteurs ou d'un seul? Les avis des critiques diffèrent. Franz³, Dübner⁴, Pitra⁵, Rossignol⁶ et Garrucci⁷ tiennent pour un seul poète, tandis que Wordsworth⁸ voit dans les six premiers vers une production plus ancienne que les cinq derniers. Lenormant⁹ admet que les deux poètes soient contemporains, mais le premier plus exercé dans son art que le second. Enfin, O. Pohl admet deux auteurs et donne ses raisons : la première c'est que les cinq premiers vers forment un acrostiche auquel le sixième vers est ajouté pour la fermeture du rythme. Franz¹⁰ a, il est vrai, essayé dans son premier mémoire d'étendre l'acrostiche aux onze vers de l'inscription. Il croyait en avoir trouvé la forme dans ces mots : Ἰχθύς εἰς ἄει, et y voyait une allusion à ce passage connu de la Bible : Ἰησοῦς Χριστός ἐχθὲς καὶ σήμερον ὁ αὐτός, καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας¹¹. Mais pour en arriver là, il s'était vu forcé d'introduire arbitrairement les lettres Σ (Σὺ εἶ κοιμητήρ) et Ε (Εἰ συμμάχουρος ἐστὶ χάρις) au commencement des huitième et dixième vers. Dübner¹² se rallia à cette interprétation avec cette réserve qu'il plaçait le mot Σῶθι au commencement du VIII^e siècle et le mot Εῶ au commencement du X^e. Mais déjà, dans son second mémoire, Franz abandonnait sa conjecture.

L'opinion de Pitra¹³, qui trouve le sens Ἰχθύς εἰς ἄση, *Christus in inferis* dans les initiales des vers 1 à 11 et l'explique par une allusion au psaume cxxxviii,

¹ S. Irénée, *Adv. hæres.*, l. I, c. XIII, n. 1-7, édit. Stieren, t. I, p. 144-158. — ² S. Irénée, *Adv. hæres.*, l. V, c. II; l. V, c. XVI, édit. Stieren, t. I, p. 716, 762. — ³ *Spicil. Solesm.*, t. I, p. 560, 561. — ⁴ *Ibid.*, t. I, p. 564. — ⁵ *Ibid.*, t. I, p. 564. — ⁶ *Rev. ar-*

chéol., 1856, t. I, p. 93-99. — ⁷ *Mél. d'épigr.*, 1856, p. 35-47. — ⁸ *Spicil. Solesm.*, t. I, p. 563. — ⁹ *Mél. d'archéol.*, t. IV, p. 127. — ¹⁰ *Christlicher Denkmal von Autun*, p. 42. — ¹¹ Hebr., XIII, 8. — ¹² *Spicil. Solesm.*, t. I, p. 564. — ¹³ *Ibid.*, t. I, p. 560.

v. 8, ne mérite aucune créance, en raison de l'impossibilité grammaticale qu'elle implique (ἔσι datif pluriel de Ἰδης et dépendant de εἰς!) Déjà ces tentatives infructueuses montrent clairement que Franz, Dübner et Pitra étaient conduits à de vains efforts pour justifier leur croyance à un seul auteur; sans s'arrêter à la différence du rythme dans les deux parties. Tandis que la première se compose de trois distiques, la deuxième ne comprend que des hexamètres. Celle-là se recommande par une langue presque absolument classique; celle-ci, au contraire, n'est pas exempte d'anomalies : λιλαίω, μνήσεω, Πεκτορίου.

En outre, on doit relever que les six premiers vers sont rédigés avec des mots mystérieux. A trois reprises on rencontre le mot ἰχθύς, dans l'acrostiche, au premier et au sixième vers, lequel contient une allusion à un rite liturgique ancien pour la réception de l'eucharistie. Il est clair que l'objet fondamental de la première partie de l'inscription est une invitation à recevoir la communion, de telle sorte que cette partie, prise isolément, offre un sens indépendant du contexte, formant un tout et, en apparence, sans relation avec les autres vers. Or, dans la primitive Église gallicane, le dogme de la résurrection avait pris, comme nous l'avons montré, une grande importance, et ce fut surtout saint Irénée qui mit en relief l'étroite relation de ce dogme avec celui de l'eucharistie. Il semble donc extrêmement vraisemblable que l'auteur de l'inscription, appartenant à une époque plus récente, ait précisément inséré dans le texte de l'épithaphe une ancienne formule liturgique composée de six vers. Celle-ci, sans doute, peut remonter à l'époque de saint Irénée, dernier quart du II^e siècle. Il se pourrait même, sans qu'on puisse rien affirmer à cet égard, que ce fût une sorte d'invitation à la communion conservée par la tradition orale.

VII. LE DESTINATAIRE. — Est-ce Pectorios? Est-ce la famille d'Aschandios? Si plusieurs opinions n'avaient été émises on hésiterait assez volontiers à croire que la question pût être débattue. Cependant Franz¹, Dübner², Pitra³ et Lenormant⁴ ont cru que Pectorios avait élevé ce monument à ses parents, tandis que Rossignol⁵, Garrucci⁶ et Kirchhoff⁷ soutenaient que l'inscription a été consacrée à Pectorios après sa mort et que c'est Pectorios en personne qui prend la parole. Mais si on adopte la leçon donnée plus haut au huitième vers : εὖ εὔδοι μήτηρ, il en résulte que la mère de Pectorios est morte et son fils survivant lui souhaite de reposer paisiblement dans la tombe. En outre, il semble que la mère étant mentionnée deux fois, au huitième vers et au dixième, on peut en conclure légitimement que sa mort, survenue après celle des autres défunts de la famille, aurait été l'occasion de l'érection de l'épithaphe. Le groupe des huit premiers vers, pris isolément, paraît présenter un sens déterminé, en rappelant le souvenir de la mère descendue au tombeau. Nous voyons aussi, par le contenu des trois derniers vers où Pectorios prie non seulement sa mère, mais encore son père et ses frères de penser à lui, que le décès de ceux-ci a dû survenir avant celui de leur mère et que son deuil le plus récent, en tout cas le plus cruel, a donné au fils survivant l'occasion de consacrer ce monument à tous les membres défunts de sa proche famille.

VIII. LA COMPOSITION. — Dans son ensemble, elle se compose donc de trois parties rapprochées entre elles et formées respectivement de six vers, deux et trois vers. Cette triple division paraît signalée par le lapicide au moyen d'un signe extérieur : les lettres initiales des septième et neuvième vers. I et A dépassent

sensiblement l'alignement des autres vers. Mais ces trois divisions se reconnaissent surtout à des caractères intrinsèques : l'inscription s'adresse tout d'abord aux chrétiens, puis au Christ lui-même, et enfin aux parents de Pectorios.

Dans la formule liturgique citée, les fidèles (ἰχθύος οὐρανόθεν θεῖον γένος) sont exhortés à vivre saintement (ἤτορι σεμνῶ χρῆσε), comme il convient à ceux qui ont reçu le baptême (λαδῶν πηγῆν ἀμβροτον ἐν βροτέοις δεσπεσίων ὑδάτων). Pour cela ils doivent alimenter leur âme de la parole de Dieu (τὴν σὴν, φίλε, θάλπεο ψυχὴν ὑδάσιν ἀεναίοις πλουτοδότου σοφίης) et se nourrir de la sainte communion (σωτήρος ἁγίων μελιγδέα λάμβανε θρώσιν, ἔσθιτε πινάων, ἰχθύν ἔχων παλάμῃς). Répondant à cette exhortation, Pectorios (vers 7^e et 8^e) implore de son Maître et Sauveur la grâce de s'approcher de ce repas eucharistique, objet de ses ardents désirs (ἰχθύι χόρταζ' ἄρα, λιλαίω, δέσποτα σῶτερ). Et en même temps, il supplie le Christ, Lumière des morts, d'accorder à sa mère défunte un repos paisible dans la tombe (εὖ εὔδοι μήτηρ, σὲ λιτάζομε, φῶς τὸ θανάτων). Dans les trois derniers vers, Pectorios s'adresse à tous les membres défunts de sa famille et les conjure de se souvenir de lui.

IX. LA DATE. — Tout ce qu'on en peut dire ne dépasse pas une approximation, et dès lors tout devient possible puisque J.-P. Rossignol proposait le VII^e siècle, ce qui est insoutenable. A supposer, ainsi que nous l'avons dit, que l'inscription se compose d'une partie plus ancienne et d'une plus récente, on ne trouve pas d'éléments de comparaison ailleurs que dans la paléographie et celle-ci, analysée dans le détail, permet d'y voir l'ouvrage d'un lapicide du II^e ou du III^e siècle de notre ère. Il ne paraît pas vraisemblable qu'on puisse descendre jusqu'au IV^e siècle.

X. BIBLIOGRAPHIE. — Les premiers essais de restitution de l'abbé Pitra se trouvent dans *L'Éduen*, 1^{re} année, n. des 7 juillet et 22 décembre 1839 et dans les *Annales de philosophie chrétienne*, III^e série, t. I, (mars 1840), p. 165; t. II (juillet 1840), p. 7; t. III (janvier-février 1841), p. 7, 85; t. V (mars 1842), p. 165, réunis sous le titre d'*Études sur une inscription grecque des premiers siècles de l'ère chrétienne, trouvée à Autun en juin 1839*, in-8°, Paris, 1841, 79 p. Vers le même temps on vit paraître : Pierquin de Gembloux, *Lettre à M. Viguier sur le poisson-Dieu*, 1^{er} novembre 1839, in-8°, Bourges, 1840, 22 p. et le P. Secchi, publica un *Epigramma greco-cristiano de' primi secoli trovato non ha guarì presso l'antica Augustoduno, oggi Autun, in Francia, supplito dove era d'uopo è commentato dal P. Giamp. Secchi della C. di G.*, dans *Giornale arcadico*, Roma, t. LXXXIII, 1840, p. 223-262, tiré à part, in-8°, Roma, 1840, 48 p. — Nic. Wiseman, *Christian inscription found at Autun*, dans *Dublin Review*, t. IX, 1840, p. 527.

L'année suivante, 1841, Johann Franz, collaborateur de Bœckh au *Corp. inscr. græc.*, consacra un travail à l'inscription d'Autun; il était rédigé en allemand et en français afin, disait l'auteur, d'honorer par l'emploi de son idiome le pays auquel on devait la conservation d'un texte si précieux : *Christliches Denkmal von Autun erklärt von J.-F.*, Berlin, 55 p. — J. Lingard, dans *The catholic magazine*, t. V, janvier 1841; J.-M.-B. Nolhac, *L'ἰχθύς de l'inscription grecque d'Autun*, dans *Revue du Lyonnais*, t. XIV, p. 193-212.

En 1842, outre quelques mots de Pitra dans les *Ann. de phil. chrét.*, III^e série, p. 165, on signale quelques pages de Windischmann, dans *Archiv für theologische Literatur*, Regensburg, V^e livr., p. 387-393.

En 1843, Th. Borret et C. Leemans, *Het marmorem*

¹ *Spicil. Solesm.*, t. I, p. 560, 561. — ² *Ibid.*, t. I, p. 564. — ³ *Ibid.*, t. I, p. 557, 559. — ⁴ *Mél. d'archéol.*, t. IV, p. 127. —

⁵ *Rev. archéol.*, 1856, t. I, p. 100, 101. — ⁶ *Mél. d'épiqr.*, 1856, p. 35-47. — ⁷ *Corp. inscr. græc.*, t. IV, p. 583.

opschrift van Autun, dans *De Katholiek*, p. 325; 1844, p. 165; L. Polidori, *Del pesce, come simbolo di Cristo e dei cristiani*, dans *Amico cattolico*, 1843, 67 p.; Didron, dans *Annales archéologiques*, 1843.

A l'année 1845, se rapporte une lettre ainsi désignée par Pitra : *Christophori Wordsworth epistula data kal. martii A. S. MDCCCXLV*; en 1846, Anonyme, *Visite au musée d'Autun*, dans *Congrès archéologique de France*, 1846, t. XIII, p. 374; F.-E. Pequegnot, *Légendaire d'Autun ou les vies des saints et autres pieux personnages des diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon, disposés selon l'ordre du calendrier*, in-12, Lyon, t. II, 1846, p. 4; Edme Thomas, *Histoire de l'antique cité d'Autun*, édit. Devoucoux, 1846, p. 240; G. Bulliot, *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun*, t. I, 1849, p. 48, 393, 401, 413; Joh. Franzii *Epistola data Berolini, die 11 aug. 1850*; Fr. Dübner, dans *Scheinedewini Philologus*, t. VII, 1851, p. 569 sq.

En 1852, Pitra revenait sur le sujet qui n'avait cessé de le préoccuper depuis une douzaine d'années et présentait une traduction accompagnée de commentaires et de conjectures sous le titre : *De inscriptione græca et christiana in cœmeterio sancti Petri a via strata reperta, infra urbem Augustodunensem, illustrata variorum notis et dissertationibus, iisque partim ineditis*, dans *Spicilegium Solesmense*, in-8°, Parisii, 1852, t. I, p. 554-564, on trouvait là une meilleure leçon de Franz (p. 560-561, d'après la lettre mentionnée plus haut du 11 août 1850), deux nouveaux essais de restitution dus à Wordsworth (p. 562-563) et à Fr. Dübner (p. 564, voir ci-dessus), outre ceux de Secchi (p. 560), de Windischmann (p. 561), de Borret et de Leemans (p. 562). Cette année même le *Dictionnaire d'épigraphie chrétienne*, t. I, p. 68, consacrait une notice à l'inscription due à l'abbé Bourassé.

En 1853, François Lenormant frôla l'inscription d'Autun, dans une *Note sur un amulette chrétien*, parue dans les *Mélanges d'archéologie des Pères Martin et Cahier*, t. I, p. 6-7; il revint à la question en 1856 dans le t. IV des *Mélanges*, p. 115 sq., à l'occasion d'un *Mémoire sur l'inscription d'Autun*. Ce travail estimable parle avec injustice de la dissertation de Johann Franz à qui il reproche une inexactitude inspirée par l'hostilité protestante. Or Franz, qui écrivait en 1841, composait un tableau de la Gaule chrétienne à peu près tel qu'on pouvait l'imaginer à pareille date, mais il se tenait au-dessus des préoccupations confessionnelles et ce n'était pas à l'insigne faussaire qu'était Fr. Lenormant (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CHAPELLE-SAINT-ÉLOR) de lui adresser un reproche. Edmond Le Blant, qu'aveuglait sur ce point une affection personnelle, a suivi Lenormant, dans ses *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, in-4°, Paris, t. I, 1856, p. 8-14. Entre temps on signale une contribution de Charles Alexandre en 1853, que nous n'avons pu découvrir à Paris ni à Londres, et ce n'est que le souci de ne rien omettre qui peut faire mentionner J.-A. Martigny, *Des symboles dans l'antiquité chrétienne*, dans les *Annales de l'Acad. de Mâcon*, t. III, 1855, p. 69-106, avec une planche.

L'année 1856, vit se greffer une polémique entre deux archéologues également hargneux et érudits : J.-P. Rossignol, *Explication et restitution de l'inscription chrétienne d'Autun*, dans *Revue archéologique*, 1856-1857, p. 65-103. — R. Garrucci, *Mélanges d'épigraphie ancienne*, fasc. 1, p. 32 sq. — J.-P. Rossignol, *Lettre au Rev. Père Raphaël Garrucci sur son nouvel examen de l'inscription grecque d'Autun*, dans *Revue archéol.*, 1856-1857, p. 491-505. Le membre de l'Institut de France malmena fort son contradicteur et soutint que l'inscription était du VII^e siècle de notre

ère, ce qui dispense de tenir compte des arguments qui l'ont amené à cette solution. Garrucci donna un fac-similé photographique exécuté d'après un moulage de l'inscription.

Il n'y a rien à dire au sujet des livres de Devoucoux, *Origines de l'Église éduenne*, 1858, p. 194-201, de E. Le Blant, *Manuel d'épigraphie chrétienne d'après les marbres de la Gaule*, in-12, Paris, 1869, p. 93-94, et E. Renan, *Origines du christianisme*, t. VII, p. 470, n. 2.

En 1870, Wharton Marriott parla de l'inscription dans son *The testimony of the catacombs*, in-12, London, p. 114-188. *The Autun inscription*, p. 214-223 : *Various readings of the Autun inscription*, qui n'apprend rien à personne. Ensuite viennent : Davin, *L'inscription grecque d'Autun*, dans *Le Monde*, 14, 15, 18 mai, 20, 28, 30 juin 1875 (nul) et F.-X. Kraus, *Roma sotterranea, Die römischen Katakomben*, 1875, p. 214¹; voir *Congrès scient.*, à Autun, 1876, t. I, p. 49.

En 1877, Kirchhoff, donne une bonne édition dans le *Corp. inser. græc.*, t. IV, Berlin, 1877, p. 581-583, n. 9889. — G. Kaibel, *Epigrammata græca ex lapidibus collecta*, in-8°, Berolini, 1877, p. 293, n. 795.

Le travail le plus méritoire est celui d'Otto Pöhl, *Das Ichthys Monument von Autun*, in-8°, Berlin, 1880, 22 p. et 1 lithogr., trad. J. Déchelette, *L'inscription autunoise de l'Ichthys*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, nouv. série, t. XXIX, 1901, p. 1-32, et pl. lithogr.; cf. V. Schultze, dans *Theologische Literaturzeitung*, 1881, p. 207. — Harold de Fontenay, *Épigraphie autunoise*, dans *Mém. de la Soc. éduenne*, 1881. — Klein, dans *Kirchenlexicon*, t. I (1882), p. 1735 sq. — V. Schultze, *Die Katakomben*, in-8°, Leipzig, 1882. — E. Renan, *Mare-Aurèle et la fin du monde antique*, 1882, p. 289, note 3; p. 297 sq.; p. 343, note 2.

On ne mentionnera que pour mémoire : J. Corblet, *Histoire dogmatique, liturgique et archéologique du sacrement de baptême*, 1882 et *Hist... de l'eucharistie*, 1886, de pareils ouvrages n'ont que trop longtemps donné l'impression de la décadence scientifique du clergé français.

En 1887 et au cours des années suivantes : E. Jeannez, dans *Bulletin de la Diana* (Montbrison), t. IV, p. 123-125. — H. Achelis, *Das Symbol des Fisches und die Fischdenkmäler der römischen Katakomben*, 1888, p. 26 sq. — De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, in-fol., Romæ, t. II, 1^{re} part. (1888), p. XIX-XXIV. — J. Roidot, *L'inscription grecque chrétienne d'Autun*, dans *Mém. de la Soc. éduenne*, nouv. série, t. XVI, 1888, p. 253-300. — Anat. de Charmasse, *Autun et ses monuments*, in-12, Autun, 1889, p. 233. — J. Wilpert, *Principienfragen der christl. Archäologie*, 1889, p. 42, 44, 55. — G. Kaibel, *Inscriptiones græcæ*, 1890, p. 663, n. 2525. — F. Cabrol, dans *La Science catholique*, t. VI, 1892, p. 812-819; *Histoire du cardinal Pitra*, in-8°, Paris, 1893, p. 30 sq. — S. Cheetham, *Dictionary of christian antiquities*, 1893, t. I, au mot ΙΧΘΥΣ. — Alb. Battandier, *Le cardinal J.-B. Pitra, évêque de Porto*, in-4°, Paris, 1893. — H. Leclercq, dans *Monum. Eccles. liturg.*, t. I (1900), p. 17*, n. 2826; *Dictionn.*, t. I, col. 3194-3198, pl. hors-texte; t. VII, col. 2013, n. 2. — L. Jalabert, dans *Dictionn. d'apologétique*, au mot *Épigraphie*. — F. Ign. Dölger, *Das Fisch Symbol*, in-8°, Rome, 1910, t. I, p. 12, 177 sq., n. 2. — J. Mouterde, *L'inscription de l'Ichthus*, in-8°, Paris, s. d. — Em. Thévenot, *Autun, cité romaine et chrétienne. Histoire, monuments, site*, in-12, Autun, 1932. — J. Quasten, *Monumenta eucharistica et liturgica vetustissima*, in-12, Bonn, 1935.

H. LECLERCQ.

mais seulement ceci : *L'inscription d'Autun*, plaquette de 5 pages, oct. 1875, chez Chrétien, à Nîmes.

¹ On a mentionné un ouvrage de l'abbé (A.-F.) Mounoury, *Enseignement chrétien*, 1875; il n'a jamais existé.

PÉDACHTOÉ. — I. L'archevêché. II. La légende.

I. L'ARCHEVÊCHÉ. — Ce nom, qu'on écrit Pédachtoé ou Pédachtôn est celui d'une localité qui s'appela jadis Bedochtôn¹, siège d'un archevêché, dont on lit la mention dans les actes du VI^e concile œcuménique sous cette forme : Ἰωάννης ἐπίσκοπος Ἡρακλειουπόλεως δευτέρως Ἀρμενίας et dans les actes du VII^e concile, tenu à Nicée, en 787 : Θεόδωρος ἐπίσκοπος Ἡρακλειουπόλεως ἤτοι Πηδαχθόης². A partir du milieu du VII^e siècle, les notices épiscopales mentionnent cet archevêché parmi ceux qui relèvent directement du patriarcat de Constantinople : ὁ Ἡρακλειουπόλεως ἤτοι Πηδαχθόης. Selon la conjecture du P. Le Quien, ce dut être l'empereur Héraclius qui donna son nom à cette ville à l'époque où il combattait les Perses, vers le premier quart du VII^e siècle³.

II. LA LÉGENDE. — Un conte de nourrice rapporte⁴ que le chorévêque Athénogène vivait en ces lieux au temps de la persécution de Dioclétien et différent de celui dont nous avons publié un souvenir archéologique (voir *Dictionn.*, t. I, col. 3104-3105, fig. 1109), avait dix disciples qu'on arrêta pendant son absence et qu'on emmena prisonniers à Sébaste. A son retour Athénogène fut instruit de l'événement par une biche, se précipita à Sébaste, tempêta si bien que le gouverneur fit mourir les dix détenus, tortura Athénogène et le renvoya mourir dans son monastère. En arrivant à Pédachtoé, de conserve avec son bourreau, il retrouva la biche et demanda à Dieu pour elle de ne jamais tomber sous les coups des chasseurs afin que, chaque année, une biche de sa descendance pût venir offrir au prêtre un faon à qui on ferait l'honneur de le mettre à la sauce pour régaler les chrétiens du lieu. Le 17 juillet, Athénogène fut décapité et enterré, mais les biches de ce pays ont bonne mémoire et chaque année, à pareille date, on en voyait une qui amenait son faon dans l'église où reposait le corps du saint, conduisait sa progéniture à l'autel et s'en allait, l'abandonnant au couteau et à la broche qui l'attendaient.

On peut relever dans cette historiette, outre des impossibilités, de graves invraisemblances; cependant tout n'y est peut-être pas à dédaigner. L'existence d'une communauté monastique à la fin du III^e siècle est contredite par tout ce que nous savons des origines du monachisme; quant à la présence d'un chorévêque à Pédachtoé, il est aussi difficile de l'affirmer que de la nier puisque ces personnages n'avaient pas de résidence fixe et leur destination était de parcourir les campagnes (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CHORÉVÊQUE). Rien ne s'oppose à ce qu'un chorévêque parcourût la région de Sébaste puisque le testament authentique et contemporain des Quarante martyrs de Sébaste est adressé τοῖς κατὰ πᾶσαν πόλιν καὶ γῶρην ἀγίοις ἐπισκοποῖς. Quelques textes épigraphiques dont nous parlerons plus loin et qui ne sont pas antérieurs au V^e-VI^e siècle parlent d'une ἀσκήτρια, d'un prêtre et d'un diacre en ces lieux.

Il peut se faire qu'à l'époque où vécut l'auteur de la légende, un usage fût établi à Pédachtoé et que chaque année, au jour de la fête de saint Athénogène on bñt un faon et qu'on le mangeât dans un repas commun. Ces sacrifices liturgiques d'animaux se sont conservés dans l'Église arménienne jusqu'à nos jours; nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit à ce sujet (voir *Dictionn.*, t. X, au mot MATAI). C'est là, probablement, une survivance d'un rite païen; mais ceci ne relève plus de nos études.

III. L'ÉPIGRAPHIE. — Quelques inscriptions pro-

venant de la région du Yildiz-Dagh ou « Mont des Étoiles » témoignent de la présence de chrétiens en ces lieux; elles sont, jusqu'ici, au nombre de six seulement :

1. *Bedochtôn*. — Mur de la chambre des hôtes; dalle de calcaire, haut. : 0 m. 76; larg. : 0 m. 52; épaisseur : 0 m. 03; hauteur des lettres : 0 m. 03, à demi effacées, mais lecture certaine :

Ἐνθα κατὰ[κει]-
τε Φιλόθεος
ἐν μ<α>καρία
μνήμει

2. *Bedochtôn*. — Dans l'âtre d'une maison; calcaire, hauteur : 0 m. 65; largeur : 0 m. 60; épaisseur : 0 m. 20; hauteur des lettres : 0 m. 04.

+
+ Θέσις Ἰωάν-
νου κατὰ Βι
ταλίσον +

Entre le V^e et le IX^e siècle, l'emploi de κατὰ devant un nom propre a le sens de : « surnommé d'après quelqu'un ». Les exemples n'en sont pas rares, on a lu sur une croix de bronze de la collection G. Schlumberger, et de la fin du VI^e siècle : Μεσεθρίου κατὰ Θεόγνι (ν).



10 030. — Stèle de Bedochtôn.
D'après *Byzantion*, t. VI, 1931, p. 531.

Ici nous voyons un Jean qui a pris le surnom de Vitalien, probablement le « comte des Fédérés, qui devint maître des milices et consul »; il prit l'attitude de champion de l'orthodoxie et fut assassiné en 520.

3. *Bedochtôn*. — Grande stèle (fig. 10 030) couchée devant la porte d'une maison; calcaire; hauteur : 0 m. 74; longueur : 0 m. 78; épaisseur : 0 m. 30; hauteur des lettres : 0 m. 03.

+ Θέσις Ἰωάννου
τοῦ τῆς Θεοφιλοῦς [μνη-
μης διακόνου κατὰ
Ἀρμάτιν

Le cas est le même que dans l'inscription précédente. Jean a pris un surnom afin de se distinguer de ses homonymes; il a choisi Armatus ou Ἀρματίος, favori de Zenonis, femme de l'usurpateur Basiliskos qui fut assassiné en 477.

4. *Sariân*. — Dans l'âtre de la chambre des hôtes du village; calcaire, cartouche à queues d'aronde; hauteur : 1 m.; largeur : 0 m. 70; hauteur des lettres : 0 m. 03 (fig. 10 031).

Θῆσις Μιν<ᾱ> ἄσ
κήτριας

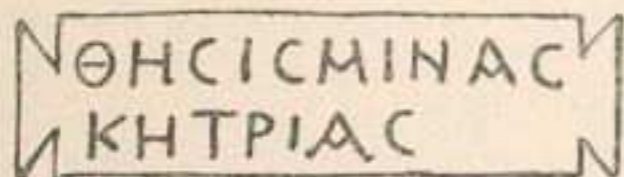
Remarquer la mention d'une ἀσκήτρια, on en connaît d'autres. Il s'agit de femmes vivant en commu-

¹ G. de Jerphanion, *Notes de géographie pontique*, dans *Mélanges de la faculté orientale de Beyrouth*, t. V, 2^e part., p. 142-144. — ² Le Quien, *Oriens christianus, in quatuor*

patriarchatus digestus, 1740, t. I, p. 437. — ³ Théophane, *Chron.*, ad ann. 616, édit. De Boor, p. 324, ligne 23. — ⁴ *Acta sanct.*, julii t. IV, p. 219.

nauté. On trouve la mention à Amasée d'une *Θέσις Μαριάς ἀσκητρίας στυλίτισσας*, femme stylite, nous la retrouverons¹; à Laodicée la Brûlée (voir ce nom) une *Μελανίππη ἀσκήτρια τῆς ἀγίας τοῦ Θεοῦ ἐκκλησίας τῆ εὐλαβεστάτη ἀδελφῆ μου Δόξῃ ἐν σεμνῇ*².

Ces pieuses femmes faisaient le vœu de chasteté et s'imposaient une vie de privations³, mais ne s'imposaient pas nécessairement la vie commune. L'*Histoire lausique* raconte qu'un nommé Élie voulut rassembler les trois cents *ἀσκήτριαι* d'Athribis dans un seul monastère, elles se disputèrent continuellement⁴. Au



10 031. — Inscription de Sariân, *ibid.*, p. 531, n. 4.

vi^e siècle, on avait réussi à les faire vivre ensemble. Justinien⁵ établit que chaque monastère de Constantinople : *ἀσκητήριον ἢ τοι μοναστήριον*, donnera pour les funérailles *ἀσκητριον ἢ κανονικῶν μὴ ἔλαττον ὀκτώ γυναικῶν* qui précéderont le cercueil en chantant⁶.

5. *Yildiz-Keui*. — Grande stèle surmontée d'un fronton, calcaire, hauteur : 1 m. 64; longueur : 0 m. 78; épaisseur : 0 m. 23; hauteur des lettres : 0 m. 06.

Ἐν]θα κατὰ-
 γι]τε ὁ τῆς θε-
 ο]σεδοῦς μν-
 ἡ]μης προσ-
 ὅ]ύτες Ἰωά-
 ν]ες

6. *Yildiz-Keui*. — A la porte de la mosquée, calcaire, hauteur : 0 m. 62; largeur : 1 m. 20; épaisseur : 0 m. 20.

Ἐνθα κα-
 τ]όκνται

 Ἄνδ
 [σ]έας.

BIBLIOGRAPHIE. — F. Cumont, *L'archevêché de Pédachtoë et le sacrifice du jaon*, dans *Byzantion*, t. VI, 1931, p. 521-533.

H. LECLERCQ.

PÉDAGOGIE. — I. Un pédagogue. II. Débuts et tâtonnements. III. Le personnage d'Origène. IV. De l'an 250 à la paix de l'Église. V. Un cahier d'écolier grec d'Égypte. VI. Un compte d'arithmétique. VII. Inscription. VIII. Bas-relief. IX. La pédagogie au iv^e siècle. X. La méthode de saint Jérôme.

I. UN PÉDAGOGUE. — Après avoir consacré aux écoles chrétiennes un travail assez étendu (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1730-1883) nous n'y reviendrons ici que pour ajouter quelques précisions sur un pédagogue (voir *ibid.*, col. 1741-1743) et faire connaître quelques monuments qui se rapportent à notre sujet.

A la suite du poète Prudence, nous avons parlé de l'évêque Cassien, à qui il a consacré l'hymne IX du *Peri Stephanon*. Venu d'Espagne à Rome, le poète s'arrêta à Forum Corneli, aujourd'hui Imola où on vénérât le corps du martyr et il admira sur son tombeau une représentation du supplice qui fournit le thème de sa description. Cassien, dit-il, enseignait l'*ars notaria*, ce qui était une manière de tachygraphie (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot NOTES TIRONIENNES) et

il fut tué par ses élèves à coups de stylets à écrire. D'après Prudence, qui ne faisait que mettre en vers le récit du bedeau (*ædituus*), il ne s'agirait pas d'une révolte d'écoliers, mais d'une sentence régulièrement rendue par le magistrat romain; cette explication n'a pas été acceptée par tout le monde, et certains ont pensé y voir une violence de la populace. Cela est d'autant plus obscur qu'on ignore la date exacte du supplice. Saint Pierre Chrysologue, évêque de Ravenne, voulut recevoir la sépulture dans sa ville natale d'Imola, près de saint Cassien, de qui l'image fut exécutée en mosaïque, à Ravenne, pendant la seconde moitié du v^e siècle par ordre de l'évêque Pierre II dans la chapelle de Saint-Pierre-Chrysologue, située dans le palais archiépiscopal. Des oratoires furent élevés en son honneur à Rome pendant le pontificat du pape Symmaque (498-514), à Milan vers 450 et dans beaucoup de localités en Italie et ailleurs. Une basilique fut érigée sur son tombeau, dont fait mention Agnellus de Ravenne. Érigée hors de Forum Corneli, à l'ouest de la ville, près de la Voie Émilienne, ce fut la première cathédrale d'Imola, près de laquelle s'éleva la demeure épiscopale et les habitations canoniales et qui devint un centre urbain à la fois ecclésiastique et laïque qu'on finit par entourer d'une muraille et qui reçut le nom de *castrum Sancti Cassiani*; il dura jusqu'au xiii^e siècle où il fut rasé. L'emplacement de ce centre primitif du christianisme à Imola porte encore le nom de *Croce coperta*⁷.

L'existence du personnage est hors de contestation, mais les détails transmis par Prudence d'après le récit du bedeau n'ont pas la même autorité et, à vrai dire, ne peuvent être admis; les historiens postérieurs dépendent tous de Prudence. Mais nous possédons encore une autre relation de ce martyr, la *Vita et gesta sanctorum Cassiani, Ingenuini et Albuini episcoporum*, qui représente la tradition conservée dans l'ancienne église de Sabiona, de la seconde Rhétie, au-dessus de Trente, dont le siège fut porté à Brixen par l'évêque Alboin vers 994 environ. D'après cette tradition, Cassien serait le premier évêque de Sabiona; chassé de là, il serait devenu maître d'école à Imola où il serait mort martyr. Ingénuin aurait été son successeur immédiat à Sabiona et aurait été enseveli dans l'église construite par Cassien en l'honneur de la Vierge. Alboin transporta à Brixen, en même temps que le siège épiscopal, le corps de saint Ingénuin et fut enseveli à côté de lui. Il fut canonisé en 1141. La *Vita* est postérieure à cette dernière date et ne mérite aucune créance. En effet, les sources certaines donnent comme premier évêque de Sabiona Ingénuin, qui gouverna durant la seconde moitié du v^e siècle; aucune d'elles ne parle de Cassien à Sabiona. Il est très probable que, dans cette ville, une église fut dédiée à sa mémoire, comme c'est le cas pour plusieurs villes d'Italie et également pour Ratisbonne. Le transfert du siège épiscopal à Brixen eut comme conséquence d'y transporter le culte de Cassien et peu à peu la croyance s'y sera répandue qu'il avait été le premier évêque de Sabiona, prédécesseur de Ingénuin, vénéré lui aussi en qualité de saint. La légende de Brixen passa à Imola au xiii^e siècle; ce fut Jacques de Voragine, dans la *Légende dorée*, qui y apporta les dernières modifications; les écrivains postérieurs ne firent que remanier et retoucher son récit. F. Lanzoni affirme que l'identité de saint Cassien, vénéré à Sabiona, avec celui d'Imola est un fait établi par la plus ancienne tradition. Baronius et d'autres ne se sont donc pas

¹ F. Cumont, *Inscr. du Pont*, n. 134. — ² Calder, *Monum. Asiæ Minoris*, t. I, p. 93, n. 174. — ³ Cyrille de Jérusalem, *Catechesis*, x, 19, P. G., t. XXXIII, col. 686. — ⁴ *Hist. laus.*, c. XXXV. — ⁵ *Novell.*, LIX, 4. — ⁶ F. Cumont, *op. cit.*,

p. 532. — ⁷ Cf. Fr. Lanzoni, *La leggenda di S. Cassiano d'Imola*, dans *La Romagna*, 1913, et dans *Didascalion*, t. II, 1925, p. 1-44; H. Delehaye, *Les passions des martyrs*, p. 407-411.

trompés en l'affirmant; mais ils ne se sont pas aperçus, soit par manque de documentation et de méthode, soit pour des motifs étrangers à la critique historique, que l'épiscopat attribué à Cassien était une déformation de l'ancienne tradition. Les conclusions indiquées ici sont désormais acquises à l'hagiographie et à l'histoire ecclésiastique¹.

II. DÉBUTS ET TATONNEMENTS. — Pendant les deux premiers siècles de l'Église, la question pédagogique semble n'exister pour ainsi dire pas. Peut-être le souci du recrutement dispensait-il, dans une certaine mesure, les membres de la hiérarchie de cette préoccupation. C'était principalement des adultes qui sollicitaient leur admission et leur instruction au catéchuménat; pour les enfants, le baptême était assez tardif, sauf dans le cas de maladie, et parmi eux ceux à qui Dieu faisait la grâce de naître dans un foyer chrétien, l'éducation qu'ils y recevaient les préparait à affronter avec une formation suffisante l'instruction distribuée dans les écoles.

C'est vers la fin du II^e et le début du III^e siècle que l'on paraît songer à la nécessité de fonder des écoles, mais ce sont encore les adultes qu'on y attire. Saint Justin le Martyr en a installé une « au-dessus des bains de Timothée » et là « il communique la doctrine de vérité à ceux qui s'adressent à lui² ». Son exemple est suivi par un de ses disciples, Tatien, qui, lui aussi, s'adresse à ceux qui veulent s'instruire de la doctrine chrétienne³. Ce sont là proprement des catéchistes, non des pédagogues. Cependant, on s'égarerait en croyant que les chrétiens se désintéressent de l'instruction des enfants. Loin de là! Voici comment le philosophe Celse nous les montre : « Aperçoivent-ils quelque part un groupe d'enfants, de portefaix ou de gens grossiers, c'est là qu'ils plantent leurs tréteaux, étalent leur industrie et se font admirer. Il en est de même au sein des familles. On y voit des cardeurs de laine, des cordonniers, des foulons, des gens de la dernière ignorance et dénués de toute éducation, qui, en présence de leurs maîtres, hommes d'expérience et de jugement, ont bien garde d'ouvrir la bouche; mais surprennent-ils en particulier les enfants de la maison ou des femmes qui n'ont pas plus de raison qu'eux-mêmes, ils se mettent à leur débiter des merveilles. C'est eux seuls qu'il faut croire : le père, les précepteurs sont des fous qui ignorent le vrai bien et sont incapables de l'enseigner... Si, cependant qu'ils péroreront, survient quelque personne sérieuse, un des précepteurs ou le père lui-même, les plus timides se taisent; les effrontés ne laissent pas d'exciter les enfants à secouer le joug, insinuant en sourdine qu'ils ne veulent rien leur apprendre devant leur père ou leur précepteur, pour ne pas s'exposer à la brutalité de ces gens corrompus qui les feraient châtier. Que ceux qui tiennent à savoir la vérité plantent là père et précepteur et viennent avec les femmes et la marmaille dans le gynécée, ou dans l'échoppe du cordonnier ou dans la boutique du foulon, afin d'y apprendre la vie parfaite⁴. »

La malveillance qui perce dans toutes ces paroles permet du moins de constater l'effort de propagande près des enfants. Or, il n'y a pas que des cardeurs, des portefaix et des foulons pour s'y livrer. Dès le début du III^e siècle, une haute intelligence développée par une culture aussi étendue que celle à laquelle pouvaient prétendre les hommes les plus instruits, Clément d'Alexandrie, prescrit à ses disciples de ne rien négliger de ce qui peut initier et avancer ses coreli-

gionnaires dans la connaissance des disciplines classiques. Celui qui veut être vrai chrétien, et que pour cette raison on nomme *gnostique*, doit « se consacrer aux exercices qui préparent à la gnose et emprunter à chaque discipline ce qui est utile à la vérité : le gnostique recherche dans la mystique la proportion dans les harmoniques; dans l'arithmétique, il remarque les progressions ascendantes et descendantes des nombres, les rapports des uns avec les autres et la manière dont la plupart des choses dépendent d'une proportion dans les nombres; dans la géométrie, il contemple la matière elle-même; il s'habitue à penser un espace continu et une substance immuable différente de celle des corps; l'astronomie le soulève au-dessus de la terre; elle l'élève par l'esprit jusqu'au ciel; elle l'entraîne dans le mouvement des astres; elle lui fait décrire successivement les choses célestes, leur harmonie réciproque : c'est d'elles qu'Abraham partit pour s'élever jusqu'à la connaissance du Créateur⁵ ».

S'il nous était possible de mettre aux prises Clément d'Alexandrie et Tertullien de Carthage peut-être la dispute serait-elle chaude entre deux écrivains de cette trempe. On vient de voir Clément assigner au gnostique une progression intellectuelle à accomplir. Tertullien, au contraire, interdit au chrétien la carrière de l'enseignement parce qu'il ne peut s'y adonner sans faire acte d'idolâtrie puisque, sous peine de ne pas se conformer au programme qu'on lui impose il doit exposer les généalogies des dieux, leurs noms, leurs carrières, leurs solennités⁶. Dès lors le fidèle doit s'interdire la carrière pédagogique sous peine de compromettre son salut éternel. Mais on a bien raison de dire qu'il est avec le ciel des accommodements, puisqu'il en est de même avec Tertullien qui interdit d'enseigner les belles-lettres, mais qui permet de s'y appliquer, parce qu'on n'adhère pas nécessairement à l'enseignement qu'on reçoit, on peut laisser causer le professeur sans croire à ce qu'il dit. C'est là une subtilité dont le fougueux Africain se fût probablement scandalisé très bruyamment s'il l'avait pu relever chez le pape Zéphyrin ou son successeur le pape Calliste.

Mais il ne courait pas ce risque car à Rome on se montrait peu favorable à la profession enseignante. Nous savons à peu près à quoi nous en tenir sur l'attitude de défiance qu'on manifeste à ceux qui s'y adonnent, soit comme grammairiens, soit comme rhéteurs. Leur métier est un pis aller qu'on tolère sans l'approuver ni l'encourager. Voici ce qu'en disent les *Canons d'Hippolyte* : « Le grammairien qui instruit les jeunes garçons, s'il ne connaît pas un autre moyen de gagner sa vie, doit souvent blâmer en ceux qu'il élève les défauts apparents; il doit confesser en toute sincérité que ceux qui sont appelés par les païens ne sont que des démons; il doit dire chaque jour devant ses élèves : il n'y a de Dieu que le Père, le Fils et le Saint-Esprit. S'il ne peut instruire tous ses élèves... une grande partie; et s'il peut leur faire faire des progrès dans la vraie foi, ce lui sera méritoire⁷. » Mais c'est déjà là une atténuation, car dans le document appelé *Constitution apostolique égyptienne*, de date un peu antérieure, on invitait le païen qui exerce le professorat et demande à se convertir de commencer par renoncer à son métier, s'il ne le pouvait on fermerait les yeux : *Si parvulos erudit, bonum quidem est eum desinere; sin artem non habeat, ignoscatur ei*. On voit qu'avec le temps on n'exige plus la démission, mais on invite à profiter des leçons pour semer les allusions à la croyance chrétienne. Dans la *Didascalie des apôtres*⁸, rédigée dans

¹ *Rev. d'hist. eccl.*, t. XXII, 1926, p. 469. — ² *Acta S. Justinii*, n. 3. — ³ Irénée, *Adv. haeres.*, l. I, c. XVIII, n. 1. — ⁴ Celse, dans Origène, *Contra Celsum*, l. III, c. LV. — ⁵ Clément d'Alexandrie, *Stromata*, l. VI, c. LXXX, édit.

Stahlin, t. II, p. 471. — ⁶ Tertullien, *De idolatria*, c. X, *P. L.*, t. I, col. 673. — ⁷ *Canones Hippolyti*, c. LXIX-LXX. — ⁸ H. Connolly, *Didascalia apostolorum*, in-8°, Oxford, 1929, p. LXXXVII-XCI.

un milieu syrien on se montre disposé à poser la question sous un autre jour. Il n'y a pas de commune mesure à proposer ni de tolérance à revendiquer; la littérature profane, c'est-à-dire païenne, doit être exclue sans compensation: « Abstenez-vous absolument des livres des gentils, recommande-t-on aux fidèles. Qu'avez-vous affaire de ces paroles et de ces lois étrangères, de ces faux prophètes qui apportent si facilement l'erreur aux hommes légers? Que vous manque-t-il dans la parole de Dieu, pour que vous alliez recourir à ces fables païennes? Si vous voulez lire de l'histoire, vous avez les livres des Rois; s'il vous faut de la philosophie ou de la poésie, vous en trouverez dans les Prophètes, où il y a plus de poésie et de philosophie que partout ailleurs, parce qu'ils sont la sagesse et la parole du Seigneur qui seul est sage. Que si vous désirez des chants, vous avez les Psaumes; si le commencement de l'histoire du monde, vous avez la Genèse; si des lois et des commandements, vous avez la glorieuse loi du Seigneur. Abstenez-vous donc entièrement de tous ces ouvrages profanes et diaboliques¹. » Ces conseils se retrouvent dans les *Constitutions apostoliques*², mais alors l'inconvénient d'écarter les auteurs profanes ne pouvait plus jeter la suspicion sur le maître ni l'exposer au danger de confesser sa foi.

Cette exclusion donnée à la littérature profane révèle un état d'esprit qui se rencontrait même parmi des milieux très cultivés. « Je n'ignore pas, écrit Clément d'Alexandrie, ce que ressassent certaines gens ignorantes, qui s'effraient du moindre bruit, à savoir que l'on doit s'en tenir aux choses essentielles, à celles qui se rapportent à la foi et que l'on doit négliger celles qui viennent du dehors et qui sont superflues³. » Et Clément ne pense peut-être pas parler avec tant de justesse puisqu'Origène, en personne, écrira: « Nombreuses et diverses sont en ce monde les études littéraires: la plupart commencent par apprendre des grammairiens les chants des poètes, les pièces des comédiens, les histoires imaginaires ou terrifiantes des tragiques, les longs et multiples volumes des historiens; puis ils passent à la rhétorique et ils y cherchent l'éclat de l'éloquence; ils viennent ensuite à la philosophie; ils scrutent la dialectique; ils étudient les fleurs du syllogisme, ils se livrent aux mesures de la géométrie, ils apprennent les lois des astres et les noms des étoiles; ils ne laissent pas la musique de côté, et instruits de la sorte en toutes les disciplines si multiples et si variées, qui ne leur ont rien appris sur la volonté de Dieu, ils ont certes rassemblé beaucoup de richesses, mais ce sont les richesses des pécheurs⁴. »

Condamner et exclure sont des procédés rigoureux qui sont rarement pratiqués; la vie avec ses exigences impose des solutions mieux adaptées comme nous le voyons dans le livre des *Reconnaissances clémentines* qui autorise la lecture des auteurs païens. « Lorsque par les divines Écritures, on aura éclairé et affermi un disciple dans la connaissance de la vérité, aucune raison ne s'oppose, dit l'auteur, à ce qu'il se serve, pour compléter sa persuasion, des lumières qu'il aurait acquises dès l'enfance dans les écoles publiques et par l'étude des arts libéraux, de telle manière cependant que, dès qu'il a appris le vrai, il repousse le faux et le simulé⁵. »

On voudrait pouvoir déterminer de façon précise le cours des études, sa durée, la répartition des matières, distinguer les divisions d'écoliers en *abecedarii*, *syllabarii*, *nominarii*, *calculatores*⁶, pendant qu'ils fréquentent l'école primaire, prendre une idée à peu près

complète de l'organisation dans laquelle le *librarius* qui apprend à lire les lettres, le grammairien, le rhéteur gouvernent la jeunesse d'accord avec les parents dont ils secondent les vues sur l'avenir des enfants qu'ils leur confient.

III. LE PERSONNAGE D'ORIGÈNE. — Dans le sujet dont nous traitons ici, on rencontre un personnage qui se trouve à la tête de quelques-unes des perspectives les plus profondes des origines chrétiennes, c'est Origène. On s'attend bien qu'en lui faisant une place ici nous n'allons pas étudier cet homme dont l'œuvre fut si vaste et si féconde en même temps que son influence fut si prolongée qu'on pourrait dire sans exagération qu'elle se fait encore sentir.

Origène eut ce bonheur de pouvoir suivre les écoles publiques et de trouver à son foyer l'enseignement paternel de Léonide admirablement instruit dans les Écritures. Ce fut ainsi qu'après le martyre de celui à qui il devait l'existence et la science, le jeune homme, âgé de dix-sept ans fut en mesure de faire vivre sa famille en faisant l'école. On voit par là qu'à Alexandrie il n'était pas question de démissionner pour les professeurs. Chose digne d'étonnement, cet adolescent n'a jamais été proposé officiellement comme patron à la corporation innombrable des distributeurs de l'enseignement chrétien qui vivent et font vivre leurs proches par leur travail. Ce premier effort nous le montre grammairien; peu de temps après, on le voit didascale de l'école catéchétique d'Alexandrie, mais sans pouvoir dire en quoi consistèrent les innovations qu'il y introduisit lorsque, au dire d'Eusèbe, « jugeant incompatible l'enseignement des sciences grammaticales avec le travail qui a pour but de donner les connaissances divines, il brisa sans tarder avec le premier, le regardant comme inutile et opposé aux études sacrées⁷. »

Origène était l'homme des promptes déterminations; il en avait donné un exemple mémorable et, une fois de plus, il se dépouilla personnellement, mais cette fois il ne se sépara que de sa bibliothèque. Quand il s'aperçut à quel point les livres étaient indispensables à sa formation il revint aux livres de Platon, de Numénius et de beaucoup d'autres⁸. Le didascalie fut alors l'objet d'une réforme: « Tous ceux de ses disciples en qui il voyait de bonnes dispositions naturelles, Origène les appliqua aux disciplines philosophiques, géométrie et arithmétique et aux autres enseignements élémentaires; puis il les conduisit plus avant dans les doctrines des sectes qui existent chez les philosophes, expliquant, commentant et examinant avec attention leurs écrits un à un. Beaucoup des moins bien doués, il les dirigeait vers les études encyclopédiques, et il disait que celles-ci ne devaient pas être d'une médiocre utilité et préparation en vue de l'étude approfondie des Écritures⁹. »

IV. DE L'AN 250 A LA PAIX DE L'ÉGLISE. — A partir du milieu du III^e siècle les conversions amènent à l'Église un nombre croissant d'hommes formés aux disciplines intellectuelles. Parmi eux nous rencontrons saint Cyprien de Carthage, qui avait été rhéteur dans cette ville et qui, devenu chrétien, évêque, rompit avec la littérature païenne à ce point qu'il s'interdit dans les nombreux ouvrages qu'il nous a laissés, toute citation, toute allusion à la littérature païenne dont l'étude avait été l'occupation principale de sa vie laïque. Dans la passion des saints Montan et Lucius, nous entrevoyons un autre rhéteur converti et élevé

¹ Id., *ibid.*, édit. Connolly, p. 12-13. — ² L. I, c. vi, édit. F.-X. Funk, *Constitutiones et Didascalie*, 1905, p. 13-15. — ³ Clément d'Alexandrie, *Stromata*, l. I, c. xviii, édit. Staehlin, t. II, p. 13. — ⁴ Origène, *Selecta in Ps. XXXVI*, homil. III, n. 6, P. G., t. XII, col. 1341. — ⁵ Pseudo-Clément,

Recognitions, h. x, n. 42, P. G., t. I, col. 1441-1442. — ⁶ Origène, *In Numer.*, hom. xxvii, 13; édit. Brehrens, t. II, p. 279. — ⁷ Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VI, c. III, n. 8-9. — ⁸ Id., *ibid.*, l. VI, c. XIX. — ⁹ Id., *ibid.*, l. VI, c. XVIII, n. 3-4.

au diaconat, Flavien, qui se montre tout aussi indifférent aux souvenirs littéraires de sa carrière profane. Peut-être le souvenir des rigueurs de Tertullien n'a-t-il pas été sans influencer cette attitude des deux Africains.

Il n'en était probablement pas de même partout et tel serait le cas pour le prêtre Malchion qui siégea au concile d'Antioche, en 268, où il convainquit d'erreur Paul de Samosate. Eusèbe nous apprend que ce Malchion « était éminent dans l'enseignement sophistique des écoles helléniques »¹. On avait parcouru quelque chemin dans la voie de la tolérance en matière de pédagogie depuis moins d'un siècle. Autre exemple, celui d'Anatole de Laodicée. « Il était par sa race un Alexandrin; en ce qui concerne les raisonnements et l'éducation grecque et la philosophie, il était compté au premier rang des plus illustres contemporains : la rhétorique, en effet, la géométrie, l'astronomie, la théorie aussi bien dialectique que physique, les connaissances de la rhétorique avaient été possédées par lui au plus haut point : c'est pour cela, dit-on, qu'il fut encore jugé digne par ses compatriotes d'établir à Alexandrie l'école de la succession d'Aristote »². Cette science étendue lui ouvrit l'épiscopat après quelques vicissitudes.

En arrivant à l'époque de la grande persécution, on relève un épisode digne d'attention qui nous est rapporté par Eusèbe. Les fonctionnaires impériaux, nous dit-il, « avaient fabriqué des Actes de Pilate et de Notre-Sauveur, remplis de toutes sortes de blasphèmes contre le Christ; sur l'avis de leur chef (Maximin) ils les envoyèrent à tout le pays de sa juridiction; et par des affiches, ils recommandèrent qu'en tout lieu, dans les villes et dans les campagnes, on les plaçât à la vue de tous, et que les maîtres d'école eussent soin de les donner aux enfants au lieu de ce qui leur était enseigné et de les leur faire apprendre par cœur »³. Ces actes étaient évidemment apocryphes, sans doute calomnieux, mais l'intérêt réside dans le fait qu'au début du IV^e siècle, on obligeait dans les écoles les enfants chrétiens à les lire.

Faute de mieux nous en sommes réduits à enregistrer quelques noms. A Cirta, le 19 mai 303, les magistrats procèdent à un inventaire des livres chrétiens cachés à la sacristie et chez les fidèles. Parmi les détenteurs dénoncés se trouve un nommé Victor qui livre au curateur Munacius Félix deux volumes et quatre cahiers; ce Victor était professeur de grammaire (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CONSTANTINE). Deux de ses compatriotes, Arnobe et Lactance, Africains et rhéteurs, sont destinés à fournir une belle carrière et il faut encore nommer le grammairien Flavius, autre Africain.

Quelques noms pourraient encore grossir cette liste, mais il faudrait vraiment mettre trop de bonne volonté pour en faire des pédagogues chrétiens et consentir à trouver chez eux l'indice d'une organisation pédagogique chrétienne pendant l'époque des persécutions. En réalité, ainsi qu'on l'a dit, « il y a eu un enseignement pour les catéchumènes, et celui-ci a revêtu les formes les plus diverses, mais il ne s'intéressait qu'à la foi et à la morale et ne faisait en aucune manière concurrence à l'enseignement profane des écoles. En quelques grandes villes, il y a eu de plus un enseignement supérieur du christianisme; mais jamais, au cours des trois premiers siècles, on n'a cherché à créer des écoles chrétiennes réservées aux enfants »⁴.

« Nous ne pouvons que souscrire à cette conclusion. Il est vrai que nous avons, ici ou là, relevé quelques

allusions à des maîtres chrétiens : les *Canons d'Hippolyte* admettent qu'un converti puisse continuer à donner son enseignement. Mais ces maîtres ont dû rester l'exception; et d'ailleurs, leurs écoles restaient purement privées; l'Église ne s'en occupait pas. Il en était de même, du moins à son origine, de l'école d'Alexandrie où l'on donnait un enseignement supérieur et où Origène ne craignait pas de faire étudier à ses disciples les sciences profanes; mais ici l'évêque Démétrius intervint, et il semble qu'après le départ d'Origène pour Césarée, l'école d'Alexandrie soit redevenue exclusivement une école catéchétique »⁵.

Si on veut se rendre compte par un exemple concret de ce qu'est l'enseignement distribué dans une école dont le maître et un des écoliers sont certainement chrétiens, on n'en peut trouver de plus convaincant que celui que nous allons mettre devant les yeux. Il est intéressant, sans aucun doute, de recourir au témoignage des textes, mais les monuments ont, eux aussi, le droit d'être interrogés, et c'en est un que le petit cahier sur papyrus qui a pu être écrit vers le temps de Constantin.

V. UN CAHIER D'ÉCOLIER GREC D'ÉGYPTE. — En matière de pédagogie, comme en plusieurs autres, il est permis de croire qu'il n'existait presque pas de différence entre la pratique en usage chez les païens et celle que suivaient les chrétiens. Pour les éléments et les rudiments il n'y en avait certainement aucune, et c'est ce qui donne un grand intérêt au document qu'on va lire, car son jeune auteur, comme on le verra, paraît avoir voulu confesser sa croyance, au IV^e siècle.

Il s'agit donc d'un cahier de onze feuillets de papyrus dont la provenance exacte n'est pas connue. Avant leur mutilation, ces feuillets étaient tous de mêmes dimensions, soit 0 m. 09 de hauteur sur 0 m. 08 de largeur; ils étaient réunis par un cordonnet qui a laissé la trace de son passage sur quelques pages, en bas, à gauche du papyrus. Celui-ci est fin et de bonne qualité, néanmoins il a subi l'usage du cordonnet dont le frottement a agrandi le trou en question; en outre, les feuillets VI-X ont été coupés en deux suivant une diagonale. Tous les feuillets sont écrits de chaque côté, à l'exception du dernier qui ne porte pas d'écriture au verso.

L'écriture est une onciale incertaine, telle que peut la tracer la main d'un enfant qui appuie, allonge et rapetisse au gré de sa maladresse et de ses distractions ou selon la surveillance ou l'éloignement du maître. D'une page à l'autre, et parfois même d'une ligne à l'autre, on note les différences d'application qui ne portent pas sur le tracé des lettres mais qui tiennent à l'instrument mis en œuvre. Ainsi, à partir du feuillet VI^e, le trait devient plus élégant, plus fin, et la raison doit en être que le calame a été taillé à nouveau. « Seule la dernière page est manifestement bâclée et le *post-scriptum* ajouté hâtivement, en lettres particulièrement inégales et rapides, a tous les caractères d'une plaisanterie ou d'un dessin griffonné subrepticement, comme en ont fait, en font, en feront partout en marge ou au bout de leur cahier les écoliers malicieux, quand leur maître a le dos tourné »⁶. Celui-ci ne semble pas avoir été des plus attentifs car il a laissé passer des fautes.

Le cahier ne nous est pas parvenu intégralement. Dans ce qui subsiste on peut établir cinq divisions ainsi réparties : 1^o séries de monosyllabes, dissyllabes, trissyllabes, tétrasyllabes suivant l'ordre alphabétique et par groupes de quatre, sauf pour le ψ et l'ω où

¹ Id., *ibid.*, I. VII, c. XXXIX, n. 2. — ² Id., *ibid.*, I. VII, c. XXXII, n. 6. — ³ Id., *ibid.*, I. IX, c. V, n. 1. — ⁴ A. von Harnack, *Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderten*, in-8°, Leipzig, t. II, 1923, p. 999.

— ⁵ G. Bardy, *L'Église et l'enseignement pendant les trois premiers siècles*, dans *Revue des sciences relig.*, t. XII, 1932, p. 27-28. — ⁶ P. Collart, *Les papyrus Bouriant*, 1926, p. 17.

il n'y a que deux mots (lignes 1-140); 2° des *χρεῖαι* de Diogène (lignes 141-168); 3° des *γνώμαι μονόστιχοι* rangées dans l'ordre alphabétique (lignes 169-239); 4° les 13 premiers vers de la première collection de Babrius (lignes 240-271); 5° le *post-scriptum* (lignes 273-278). Sauf pour le 5°, on aperçoit la progression imposée par le maître et elle permet de constater que les listes de mots du 1° sont interrompues aux tétrasyllabes, au bas du feuillet *v verso*. Avec le feuillet *vi recto* on passe aux *χρεῖαι* de Diogène. On a, dès lors, tout lieu de penser qu'il y a ici une lacune causée par la perte de quelques feuillets. Combien? Autant qu'il en fallait probablement pour achever la série des tétrasyllabes. Or la série des dissyllabes et celle des trissyllabes remplissent chacune 8 colonnes et, comme à partir du feuillet *v*, il n'y a plus qu'une colonne par page, il faudrait compter une perte de 8 pages, soit 4 feuillets.

Les listes de mots étaient suivies par les *χρεῖαι* de Diogène; celles-ci sont disposées en colonnes, un mot par ligne. L'exercice auquel ces anecdotes ont donné lieu n'est que d'un degré plus difficile que celui qui précède; avec cette unique différence que le sens se poursuit d'une ligne à l'autre. A la suite, la progression continue avec les vers isolés (*γνώμαι μονόστιχοι*) écrits généralement sur deux lignes et séparés par un signe. Après avoir passé par ces exercices, l'écolier est jugé capable d'affronter un fragment de poème continu, le *Prologue I* de Babrius.

Il y a intérêt à relever certains détails d'ordre matériel: ainsi l'enfant est initié à la pratique de l'accentuation et de la ponctuation. L'*ι* et l'*υ* initiaux sont le plus souvent surmontés de deux points. Plusieurs fois nous voyons l'*υ* et une fois seulement l'*ω* surmontés d'un trait légèrement incurvé et qui indique peut-être l'aspiration (par ex.: *ι*, p. 1, col. 2, ligne 9; col. 3, ligne 2); c'est assez douteux toutefois car sur d'autres lettres l'aspiration est indiquée par le signe connu < (par exemple: *υιιι*, p. 2, l. 4; *ιχ*, p. 1, ligne 4) ou par un signe qui a une apparence de *sigma* (par exemple: *υιι*, p. 1, ligne 4). Il y a lieu de signaler l'emploi de l'apostrophe (par exemple: *υιι*, p. 2, l. 4; *ιχ*, l. 1, et peut-être *ιχ*, p. 1, ligne 3). On rencontre une fois l'apostrophe employée dans le corps d'un mot composé (par exemple: *υι*, l. 3-4, *επ'αυω*). L'accent est marqué par un trait droit (par exemple: *ιι*, p. 2, col. 2, ligne 8; *υ*, p. 1, ligne 7-8). Ailleurs on fait usage d'un trait courbe analogue à notre esprit rude ou mieux à *σ* (par ex.: *ιχ*, p. 1, ligne 3). A la fin de la ligne on voit une fois seulement un trait droit sur la dernière lettre remplaçant le *υ* (par ex.: *ιχ*, p. 2, ligne 8).

Dans les feuillets *i* à *v* et *vi* à *vii*, les mots sont séparés; ils ne le sont plus dans les feuillets *viii* à *xi*. Quand l'écolier veut marquer une division importante il fait usage d'un sigle appelé *coronis* et qui présente cette forme δ pareil à celui qui était employé dans la seconde série des *Logia* de Jésus; cela ne lui suffisant pas, l'écolier prolonge le trait horizontal et ajoute parfois quelques petites virgules, comme ceci: *δ, δ, δ*. On peut encore noter l'emploi du *paragraphos*. Il y a aussi les vides qu'il s'agissait de remplir et le procédé adopté est un sigle fort élargi et qui ressemble assez bien à la *coronis* retournée, ce qui donne l'apparence d'un *e*.

Parmi les particularités orthographiques on doit signaler l'assimilation de la muette à la consonne suivante (par ex.: *εμ μερετ*, *ιχ*, p. 2, ligne 5; et peut-être *εγ γης*, *ιχ*, ligne 1); nulle part on ne signale l'emploi de l'*ι* adscrit. On ne doit pas s'étonner de rencontrer beaucoup de fautes dans un cahier d'écolier. Voici des confusions de sons: *ε*, *η*, *ι* et *ο* et *ω*, ou bien encore la confusion fréquente en Égypte, entre le *P* et le *Λ* (par ex.: *ιυ*, p. 1, col. 1, ligne 3; *υ*, p. 1, col. 2); mais on trouve aussi des fautes dues à la négligence, comme c'est le cas pour *Φρικως* et *Φριζος* (par ex.: *ιιι*, p. 1,

ligne 2). Il faut aussi relever des incorrections comme celle-ci, dans un vers de Babrius *φιλω ναύτη* est devenu *φιλον αυτης*, qui n'a plus aucun sens. On pourrait voir là un indice que le cahier a été écrit sous la dictée; mais en ce cas il faudrait admettre que le maître qui laissait des fautes en corrigeant devait en faire lui-même car il est invraisemblable que l'écolier ait entendu *μυθεομεν* pour *φράζομεν* et *εάν εστι* pour *άν ης* (par ex.: *ιχ*, p. 2, ligne 4; *ιχ*, p. 1, ligne 5).

En plus de l'intérêt qui s'attache au monument archéologique, on ne doit pas négliger celui qu'il offre à la pédagogie. En effet, ce n'est plus ici les premières leçons inculquées à l'enfant, comme l'initiation à l'alphabet ou la transcription des mots (voir *Dictionn.*, t. *ιυ*, 1736; t. *υι*, col. 1487, fig. 5370), on demande déjà un effort de réflexion de sa part, bien qu'il n'en soit pas encore arrivé aux règles de grammaire; notre écolier n'a pas dépassé l'écriture et l'orthographe. C'est sur ce dernier point que le cahier nous renseigne; il nous montre la graduation dans cet effort auquel on demande de se familiariser avec des mots de plus en plus longs, des essais de phrases et, enfin, un texte suivi. Ce cahier est encore un exercice d'écriture, mais c'est déjà un recueil de leçons. Le maître ne se départ pas de l'ordre alphabétique afin de faire entrer les notions usuelles dans le cerveau de l'élève qui n'en est ici qu'à ses débuts, aussi « nous ne trouvons dans le cahier qu'une partie du bagage scientifique de l'écolier. Car, sans parler de l'arithmétique élémentaire, de l'histoire, il est certain qu'on enseignait la grammaire dans les écoles d'Égypte, et il est inadmissible qu'on ait fait écrire et apprendre à un enfant tout ce qui est dans le cahier, sans l'avoir instruit des déclinaisons et des conjugaisons. L'élève devait donc avoir pour ces exercices d'autres feuillets de papyrus¹. »

Si nous accordons une place que personne, croyons-nous, ne s'étonnera de voir dans le *Dictionnaire* à cet humble cahier d'écolier, c'est qu'il n'est pas douteux qu'il ne faille lui attribuer son rang parmi les monuments chrétiens. En se posant la question de la religion de l'enfant, les premiers éditeurs répondaient avec un peu de timidité que « la croix, le mot *Θεος* dans le titre pourraient le faire supposer chrétien. En tout cas, il faut noter que rien dans le texte dicté ne marque l'inspiration chrétienne. Le goût de la mythologie, le choix des noms propres, la morale qui se dégage des monastiques, tout, au contraire, a un caractère profane et païen. L'élève pourrait être chrétien et l'école païenne. Mais il y aurait à notre avis de l'imprudience à rien affirmer². » S'il en était ainsi ce serait, on en conviendra, à décourager la recherche des monuments anciens du christianisme, et c'est avec pleine raison que M. P. Collart a répondu qu'« il semble bien pourtant que le doute soit malaisé. Sans parler, dit-il, de la large propagation du christianisme au *iv*^e siècle (à partir de cette époque seulement les chrétiens ont ouvertement tracé le chrisme ou *χμγ* en tête de leurs lettres), comment admettre qu'un maître païen n'ait pas vu et reconnu, ait toléré sous le calame de son élève le signe des chrétiens? Si l'enseignement est d'apparence païenne, c'est que la routine est toute puissante là comme ailleurs, c'est aussi qu'on n'avait pas encore songé à ranger alphabétiquement des versets de Psaumes ou des maximes tirées de l'Écriture sainte; c'est sans doute surtout parce que la religion faisait certainement l'objet d'un enseignement à part. On s'en étonnera moins encore, si l'on remarque en lisant des lettres chrétiennes (voir *Dictionn.*, t. *υιιι*, col. 2683-2885) que les chrétiens, indifférents à ce détail, ont gardé parfois des termes du vocabulaire

¹ P. Collart, *op. cit.*, p. 19. — ² P. Jouguet et Perdrizet, *Le papyrus Bouriant*, in-4°, Leipzig, 1906, p. 149.

religieux des païens. Il y a peut-être aussi un autre argument en faveur du christianisme du petit Égyptien et de son maître, mais il est, on le craint assez fragile. Le mot Θεος en tête du cahier, est suivi des lettres ηγολ, qui ne commencent — qu'on les sépare comme on voudra — aucun mot connu; il y a donc là une faute commise par l'enfant (ce serait même une double faute : omission de υ, interversion de γ et λ), faute que la longueur ou la rareté du mot pourrait excuser. Il est assez hasardeux peut-être, mais il est bien tentant de voir là une forme de εὐλογέω, mot du vocabulaire tragique et comique, disparu de la prose, repris par les Septante et les chrétiens et de lire : η<υ>λογ[ημένος, même si la forme plus courante est εὐλογημένος ou mieux, en parlant de εὐλογητός. Ce serait une preuve décisive¹. » Ou plutôt, selon nous, ce ne serait qu'un supplément à la preuve qui se suffit à elle seule, savoir : la présence du *chrismion* en tête de chaque feuillet. Disons donc que nous possédons ici le plus ancien monument de la pédagogie chrétienne vers la première moitié du IV^e siècle, en Égypte (fig. 10032).

Feuillet I, hauteur : 0 m. 087; largeur : 0 m. 054, mutilé à droite; à l'angle inférieur gauche, œillet pour le cordonnet.

Recto :		Verso :	
Θεὸς η<υ>λογ[ημένος]?		[P] γίγ[α]ς Ζήθος	
[P] αἴξ	μῦς ψάρ	15 [γῆρ]υς	Ζαγρεύς
βοῦς	νοῦς ὦ[ς]	[]	Ζήνων
γύψ	ξαρ	[γέρω]ν	Ζήτης
5 δρυς	οῦς "Αμ[μῶν]	[δεν]δρον	"Ηρα
εὔς	πούς Αἴα[ς]	[δύτ]ης	"Ηθη
Ζεὺς	ρώξ "Ατλ[ας]	[δαί]μων	ἥρως
"Ηρ	σῦς ἀκτ[ίς]	[δέ]μας	"Ηχώ
Θραξ	τίς	[]	Θαλῆς
10 ἴς	ῦς Βία[ς]	[]	Θησεύς
κλώψ	φῶς βηλ[ός]	[]	Θέστωρ
λύγξ	χρῶς βέλ[ος]	25 []	Θόας
[]	" Βῶρ[ος]	[]	[]

Feuillet II, hauteur : 0 m. 088; largeur : 0 m. 059, mutilé à gauche; à l'angle inférieur gauche, œillet pour le passage du cordonnet.

Recto :		Verso :	
[P] Ἴφικ		[P] Οἰ]εὺς σῶσον	
30 Ἴδης	Μάρων	[]	Σιλεύς
Ἴώ	Μέμν[ων]	[]	Σόλων
Ἴνω	Μέντωρ	45 [οἴ]αξ	Σίλων
[]	[]	[]	[]
35 Κάλχας	Νέσσος	[]	Τυδεύς
Κηφεύς	Νέστω[ρ]	[]	Τηρεύς
Κάδμος	Νιλεύ[ς]	[]	Τεύκρος
Κρέων	Νηρεύ[ς]	50 []	Τίφους
[]	[]	[]	[]
40 Λάδων	Ξέρξης	[]	"Υλλος
Λυγκεύς	Ξουθός	[]	ὑμνος
Λάχης	Ξανθός	[]	ὑπνος
40 Λίχας	Ξένος[ς]	55 []	"Υμῆν

Feuillet III, hauteur : 0 m. 09; largeur : 0 m. 054, mutilé à gauche; à l'angle inférieur gauche, œillet pour le passage du cordonnet.

Recto :		Verso :	
[P] Φῶκος		'Αχιλλε[ύς]	
[]	Φρῖκος	[]	Αἰακός
[]	Φαίαξ	[]	'Αθάμα[ς]
60 Φηγεύς	[]	[]	'Αντήν [ωρ]
[]	[]	[]	[]
[]	Χάρου	[]	βάτραχος
[]	χάριν	[]	Βούσιρι[ς]

65	Χρύσης	Βιήνω[ρ]
	Χαίρων	Βέλλε[ρ]ος
	Ψαῦμι	Γανύκτω[ρ]
	ψήφος	Γοργίας
70	'Ωτος	Γάλω. []
	'Ωρος	Γρήνη [κος]

Verso :

[P]	Δαίδ]αλος	"Ηφαιστος
	[Δημ]έας	"Ηλιος
75	[Δημ]οφῶν	"Ηρωδης
	[]νος	"Ηρακλῆς
	[]τος	Θέρσανδρος
80	[Εὐμῆ]δης	Θούδιππος
	[Εὐμ]ηλος	Θάμυρις
	[]ος	Θεοσίτης
	[Ζάκν]νθος	"Ιφιδος
	[Ζώτ]λος	"Ιφικλος
85	[Ζέε]υρος	"Ιάσων
	[Ζεύε]ππος	"Ικαρος

Feuillet IV, hauteur : 0 m. 09; largeur : 0 m. 057, mutilé à gauche, œillet pour le passage du cordonnet dans l'angle inférieur gauche.

Recto :

[P]	Καλλίας	Νικο[κλῆς]
	Κλεινίας	Νικ[ίας]
90	Κέρβελος	Νηρε[ίς]
	Καπανεύς	Ναύκ[ρατις]
	[]	[]
	Λάμαχος	Ξενο[φῶν]
	Λυσίας	Ξερξή[νη]
95	Λεοντεύς	Ξίσου[θρος]
	Λέανδρος	Ξανθ[ίππη]
	[]	[]
	Μαρσύας	"Ομηρος
	Μένανδρος	"Οφέλιτης
100	Μοσχίων	Οιδίππους
	Μενεσθεύς	ὀπάρ[α]

Verso :

[P]	Πάτρο]κλος	Τήλεφος
	[Πρίαμ]ος	Τιθωνός
105	[πανδέκ]τωρ	Τυρωεύς
	[Πίν]δαρος	Τελάμων
	[]	[]
	[ράθυ]μος	"Υριεύς
	[Ρωμο]ύλος	"Υπέρης
110	[Ρηξή]νωρ	"Υθαλος
	[ράβ]δοῦχος	"Υελλος
	[]	[]
	[Σθ]ένελος	Φέρεκλος
	[Σκά]μανδρος	Φορμίων
115	[Σαρ]πή[δ]ων	Φήμιος
	[Σά]ραπις	Φάληρος

Feuillet V, hauteur : 0 m. 09; largeur : 0 m. 059, mutilé à droite et à gauche. Le trou d'attache est visible cependant, en bas à gauche.

Recto :

[P]	Χαρικλῆς	Verso :
	Χλέμυλος	[P] 'Αγ]αμέμων
	[]	130 [Αν]τίλογος

¹ P. Collart, *Les papyrus Bouriant*, in-8°, Paris, 1926, p. 20.

120	Χρόμιος Χαιρεφῶν	[A]γαπήνωρ [Aρί]σταρχος
	Ψάμιος Ψηρίας	[] . αχίδης [Bα]σιλίδης
125	— Ὀρίων Ὀλενος	[Bα]χυλλίδης [] . ιλίδης [] θος [] εως

Feuillet vi, hauteur : 0 m. 083; largeur : 0 m. 08; en deux morceaux, déchiré à peu près selon la diagonale. Dans l'angle inférieur gauche, petit œillet pour faire passer le cordonnet d'attache (diam. 0 m. 001) :

Recto :

	† ἰδὼν μιῦαν ἐπ άνω	Διογένης παρα- σίτους τρέφει
145	της τραπέζης αὐτοῦ εἶπεν καὶ	ἰδὼν γυναῖκα διδασκ[ο]μένην γράμματα

Verso :

	† εἶπεν οἶον	εἶπεν ἀσπίς
150	ξίφος ἀκονάται	παρ ἐχίδνης φάρμακον
155	ἰδὼν γυν[α]ῖκα γυναικί συμβουλευούσαν	πορίζεται — ἰδὼν Αἰθίοπα

Feuillet vii, hauteur : 0 m. 09; largeur : 0 m. 08. L'angle inférieur gauche est mutilé, ce qui a fait disparaître l'œillet du cordonnet. Le feuillet est en deux morceaux, déchiré suivant la diagonale.

Recto :

	† καθαρὸν	Αἰθίοπα
160	τρώγοντα ἰδοῦ, ἢ νύξ	χέζοντα εἶπεν οἶος λέβης
165	τὴν ἡμέραν πνίγει	τέτρηται †
	ἰδὼν	—

Verso :

170	† Ἀρχὴ μεγίστη τοῦ φρο- νεῖν τὰ γράμματα.	—
	βίος βίου δεόμενος οὐκ ἔστιν βίος.	—
175	Γέροντα τίμα, τοῦ θεοῦ τὴν εἰκόνα	—
180	Δένδρον παλαιὸν μεταφυτεύειν δύσκολον	—

Feuillet viii, hauteur : 0 m. 09; largeur : 0 m. 08; en deux morceaux, déchiré selon la diagonale; petite déchirure qui intéresse le premier vers; dans l'angle inférieur de gauche, feuillet pour le cordonnet.

Recto :

	† Ἔρως ἀπαντῶν τῶν θεῶν παλαιάτατος.	—
185	Ζήσης βίον κράτιστον ἦν θυμοῦ κρατῆς.	—
	Ἦθος πονηρὸν φεῦγε καὶ κέρδος κακόν.	—
190	Θάλασσα καὶ πῦρ καὶ γυνὴ τρίτον κακόν.	—
195	Ἴση λεαίνης καὶ γυναικὸς ὀμότης.	—

Verso :

	† Κάλλιστα φημί χρη- μάτων τὰ κτήματα	—
200	Λαθῶν πάλιν δὸς ἵνα λάβῃς ὅταν θέλῃς.	—
	Μισῶ πένητα πλουσίω δωρούμενον.	—
205	Νόμῳ τὰ πάντα γίνεται καὶ κρίνεται.	—
	Ξένους ξένιζε μὴ ποτε ξένος γένη.	—

Feuillet ix, hauteur : 0 m. 09; largeur : 0 m. 08; en deux morceaux, déchiré suivant la diagonale; à l'angle inférieur gauche, un œillet pour passer le cordonnet.

Recto :

210	† Ὁ νοῦς ἐν ἡμῖν μαντικώτατος θεός.	—
	Πατὴρ ὁ θρέψας κοῦχ ὁ γεννήσας πατὴρ.	—
215	Ῥάθυμος ἐὰν ἔσῃ πλούσιος πένης ἔσῃ.	—
220	Σῶσον σεαυτῶν ἐκ πονηρῶν πραγμάτων (v)	—
	Τὸν ἐλεύθερον δεῖ πανταχοῦ φρονεῖν μέγα.	—

Verso :

225	† Ὑπερηφανεία μέγιστον ἀνθρώποις κακόν	—
	Φίλους ἔχειν νόμιζε θησαυροὺς ἔχειν.	—
230	Χάριν φίλοις εὐκαιρὸν ἀπόδος ἐμὲ μέρει	—
235	Ψευδῆ<ς> διαβολὴ τὸν βίον λυμαίνεται.	—
	Ὡ τῶν ἀπάντιον Χρημάτων πλείστη χάρις	—

Feuillet x, hauteur : 0 m. 085; largeur : 0 m. 08, déchiré en deux morceaux selon la diagonale. Longue déchirure ovale à gauche, intéressant les trois premiers vers; l'œillet d'attache a disparu.

Recto :	240	<p>† Γενεή δικαίον ἦν τὸ πρῶτον ἀνθρώπον, — ὃ Βράγχε τέκνον, ἢ καλοῦσι χρυσεῖην, 245 — μεθ' ἣ γενεσθαι φασὶν ἀργυρῆν ἄλλην. — τρίτη δ' ἀπ' αὐτῶν 250 ἔσμεν ἢ σιδηρεῖη. — 'Ἐπὶ τῆς δὲ χρυσῆς καὶ τὰ λοιπὰ τῶν ζώων</p>
Verso :	255	<p>† φωνῆν ἔ[ν]αρθρον εἶχε κα[ι] λόγους ἤδη — οἴους π[ε]ρ ἡμεῖς μυθεόμεν πρὸς ἀλλήλους 260 — ἐλάλει δὲ πεύκη καὶ τὰ φύλλα τῆς δάφνης — καὶ πρῶτος ἔχθους 265 σινελαλεῖ φίλον <ν>αύτης — στ<ρ>ουθοὶ δὲ ξυνετὰ πρὸς γεωργὸν ὁμίλουν</p>

Feuillelet xi, hauteur : 0 m. 084; largeur : 0 m. 07; mutilé à gauche; une déchirure dans la partie supérieure intéresse les deux premiers vers.

Recto :	270	<p>[-†] ἐφύετ' ἐ[κ γῆ]ς πάντα [μ]ηδὲν αἰτούσης — ε]ύτυχῶς τῶ ἔ]χοντι καὶ τῶ αν]αγινώσκοντι, μαλ]λον δὲ τῶ νο]οῦντι — — —</p>
---------	-----	--

Afin de faciliter l'intelligence du plus ancien monument pédagogique chrétien et d'ouvrir un jour sur la formation donnée aux enfants des fidèles à une époque où ceux-ci ne s'étaient pas encore préoccupés, comme Didyme d'Alexandrie un peu plus tard, de mettre entre leurs mains des livres composés de morceaux choisis tirés exclusivement de l'Écriture sainte et des Pères, nous allons, d'après les éditions de MM. Jouguet, Perdrizet et Collart, présenter un commentaire de ces quelques pages. Nous commençons par la première partie, feuillets i à v contenant la liste des mots, rangés d'après le nombre de syllabes et par ordre alphabétique; les restitutions sont hypothétiques. Il faut remarquer, avec M. P. Collart, que le maître d'école pour faire sa liste de mots, ayant emprunté l. 19, 24, 40, 42, 68 les premiers mots des l. 178, 182, 208, 219, 231, on s'est cru autorisé à emprunter [γέρω]ν de la l. 17 à la l. 175; [ράβδ]ος de la l. 54 à [ράβ]δοῦχος de la l. 111; [ράθυ]μος de la l. 108 à la l. 216. La tâche de chercher des restitutions serait plus facile, si l'ordre alphabétique n'avait pas été borné à l'initiale des mots. Il faut dire d'ailleurs à la louange du maître qu'il avait bien combiné la longueur de ses exercices: presque toujours les parties que nous avons signalées dans le cahier se terminent au bas d'une page. Pour dresser sa liste des monosyllabes, il a pu s'aider, selon la remarque de Crönert d'un traité περὶ μονοσυλλάβων ὀνο-

μάτων; il n'est pas impossible pourtant qu'il les ait réunis de lui-même, sans le secours d'un ouvrage spécial. »
Feuillelet i, p. 1, col. 1, αἶξ, βοῦς, γύψ, δρυς, εὖς, Ζεὺς, Ἡρ, Θραξ, ἕς, κλώψ, λύγξ.
Feuillelet i, p. 1, col. 2, μῦς, νοῦς, ξαρ (inconnu), οὔς, πούς, ῥώξ, σῦς, τίς, ὕς, φῶς, χρώς.
Feuillelet i, p. 1, col. 3, ψάρ, ὦ[ς], Ἀμ[μω]ν Αἶα[ς], Ἀτλ[ας], ἀκτ[ίς], Βία[ς], Βέ[λος], Βῶρος.
Feuillelet i, p. 2, col. 1, [γίγα]ς [γῆρ]υς —, — ν. [δέν]δρον, [δότ]ης, [δαίμ]ων, [δέ]μας, [Ἐρ]ως, [Ἐρμ]ῆς, Ἐκ[τωρ]. — ψ
Feuillelet i, p. 2, col. 2, Ζῆθος, Ζαγρεύς, Ζήνων, Ζήτης, Ἡρα, Ἡθη, Ἡρω, Ἡχώ, Θαλῆς, Θεσεύς, Θεστωρ, Θόας.
Feuillelet ii, p. 1, col. 1, Ἴρις, Ἴθις, Ἴώ, Ἴνώ, Κάλχας, Κηφεύς, Κάδμος, Κρέων, Λάδων, Λυγαεύς, Λάχης, Λίχας.
Feuillelet ii, p. 1, col. 2, Μάρω[ν], Μέμω[ν], Μαίω[ν], Μέντωρ, Νέσσος, Νέστωρ, Νιλεύ[ς], Νηρεύ[ς], Ξέρξης, Ξουθός, Ξάνθος, Ξένο[ς].
Feuillelet ii, p. 2, col. 1, [Οἰ]λεύς, [Ἵρ]φ[ε]ύς, [Οἰν]εύς, [οἰ]αξ, [Πηλ]εύς, [Πε]νθεύς, [Περ]σεύς, [Πρ]ωτεύς, [Ρῆ]σος, [Ροῦ]φος, [ράβδ]ος, [ρά]κος.
Feuillelet ii, p. 2, col. 2, σῶσον, Σιλεύς, Σόλων, Σίκων, Τυδεύς, Τηρεύς, Τεῦκος, Τίφος, Ὑλλος, ὕμνος, ὕ[π]νος, Ὑμήν.
Feuillelet iii, p. 1, col. 1, Φῶκος, Φραξ<ξο>ς, Φαίαξ, Φηγεύς, Χάροψ, χάριν, Χρύσης, Χαίρων, Ψαῦμις, ψῆφος, Ὠτος, Ὠρος.
Feuillelet iii, p. 1, col. 2, Ἀχιλλεύς, Αἰακός, Ἀθάμα[ς], Ἀντήνωρ, βάτραχ[ος], Βούσιρι[ς], Βήνω[ρ], Βέλλερ[ος], Γανύκτω[ρ], Γοργίας, Γαλω, Γρηγι[νος].
Feuillelet iii, p. 2, col. 1, [Δαῖδ]αλος, [Δημ]ίας, [Δη]μοφῶν, — νος, — τος, [Εὐμῆ]δης, [Εὐμ]ήλος, — ος, [Ζάκυ]νθος, [Ζωῖ]λος, [Ζεφ]υρος, [Ζεῦξ]ιππος.
Feuillelet iii, p. 2, col. 2, Ἡφαιστος, Ἥλιος, Ἡρόδης, Ἡρακλῆς, Θέρσανδρος, Θούδιππος, Θάμυρις, Θερσίτης, Ἴριδος, Ἴρικλος, Ἰάσων, Ἰκαρος.
Feuillelet iv, p. 1, col. 1, Καλλίας, Κλεινίας, Κέρβελος, Καπανεύς, Λάμαχος, Λυσίας, Λεοντεύς, Λέανδρος, Μαρσύας, Μένανδρος, Μοσχίων, Μενεσθεύς.
Feuillelet iv, p. 1, col. 2, Νικο[κλῆς], Νικ[ίας], Νηρε[ίς], Ναύκ[ρατις], Ξενοφῶν, Ξερξ[ήνη], Ξίδουθρος, Ξανθίππη, Ὀμηρος, Ὀφέτης, Οἰδίπους, ὀπώρ[α].
Feuillelet iv, p. 2, col. 1, [Πάτρο]κλος, [Πρίαμ]ος, [πανδ]έκ[τωρ], [Πίν]δαρος, [ράθυ]μος, [Ρ]ώμο[υλος], [Ρηξί]νωρ, [ράβ]δοῦχος, [Σθε]νελος, [Σκά]μαν[δ]ρος, [Σαρ]πή[δων], [Σά]ρατις.
Feuillelet iv, p. 2, col. 2, Τήλεφος, Τιθωνός, Τυφωεύς, Τελάμων, Ὑριεύς, Ὑπέρης, Ὑθαλος (inconnu), Ὑλλος, Φέρεκλος, Φορμίων, Φήμιος, Φάληρος.
Feuillelet v, p. 1, Χαρικλῆς, Χλέμυλος, Χρόμιος, Χαιρεφῶν, Ψαῦμις, Ψηρίας, Ὠρίων, Ὠλενος.
Feuillelet v, p. 2, [Ἀγα]μέμνων, [Ἀν]τίλοχος, [Ἀ]γαπήνωρ, [Ἀρί]σταρχος, []αχίδης, [Βα]σιλίδης, [Βα]χυλλίδης, — ιλίδης, — θος, — εὖς.

La deuxième partie (lignes 141-168) se compose de χρεῖοι, c'est-à-dire propos ou sentences de Diogène. Les trois premiers semblent appartenir à Diogène. Ces boutades passaient sous le couvert de la popularité dont jouissait dans la société grecque et alexandrine le philosophe cynique; des enfants n'y comprenaient rien sans doute. Les deux derniers propos semblent nouveaux, ils manquent parmi les χρεῖοι de Diogène et dans le *Philogelos*.

1. Ἴδὼν μυῖαν ἐπάνω τῆς τραπέζης αὐτοῦ εἶπεν καὶ Διογένης παρασίτους τρέφει.
2. Ἴδὼν γ[υ]ναῖκα διδα[σκ]ομένην γράμματα εἶπεν οἶον ξίφος ἀκονᾶται.
3. Ἴδὼν γυν[α]ῖκα γυ[ν]αῖκι συμβουλευούσαν εἶπεν ἄσπις παρ' ἐχίδνης φάρμακον πορίζεται.

4. Ἴδὼν Αἰθίοπα καθαρὸν τρώγοντα ἰδοῦ ἢ νῦξ τὴν ἡμέραν πνίγει.
5. Ἴδὼν Αἰθίοπα δὲ χέζοντα εἶπεν· οἶος λέβης τέτρηται.

La troisième partie qui se compose du feuillet vii, page 2, au feuillet ix, page 2 (lignes 169-239) comprend des γνῶμαι μονόστιχοι ou sentences d'une ligne, du genre de celles qu'on rencontre souvent sur des planchettes et tablettes d'écolier, et sur des papyrus. Voici celles qui furent dictées à notre écolier :

1. Ἀρχὴ μεγίστη τοῦ φρονεῖν τὰ γράμματα. Cf. *Fragm. poet. comicor.*, de Meineke, t. iii, p. 342, éd. Didot, p. 92, n. 96.
2. βίος βίου δεόμενος οὐκ ἔστιν βίος. Cf. *ibid.*, t. iii, p. 342, éd. Didot, p. 90, n. 74.
3. Γέροντα τίμα τοῦ θεοῦ τὴν εἰκόνα. Vers inconnu.
4. Δένδρον παλαιὸν μεταφυτεύειν δύσκολον. Ce vers se trouve dans la συγκρισις de Ménandre et Philistion, vs. 48.
5. Ἐρως ἀπάντων τῶν θεῶν παλαιάτατος. Vers inconnu.
6. Ζήσ[ει]ς βίον κράτιστον ἦν θυμοῦ κρατῆς. Ce vers se trouve sous une forme un peu différente dans la collection de 24 vers, rangés par ordre alphabétique et mise au nom de Nilos. Cf. Meineke, t. iii, p. 345, éd. Didot, p. 92, n. 186.
7. Ἦθος πονηρὸν φεύγε καὶ κέρδος κακόν. Cf. Meineke, t. iii, p. 346, éd. Didot, p. 94, n. 204.
8. Θάλασσα καὶ πῦρ καὶ γυνὴ τρίτον κακόν. Cf. Meineke, t. iii, p. 346, éd. Didot, p. 94, n. 231.
9. Ἴση λαϊνῆς καὶ γυναικὸς ὠμότης. Cf. Meineke, t. iii, p. 347, éd. Didot, p. 95, n. 267.
10. Κάλλιστα φημὶ χρημάτων τὰ κτήματα. Vers inconnu.
11. Λαβὼν πάλιν δὸς ἵνα λάβῃς ὅταν θέλῃς. Vers inconnu sous cette forme. Cf. Meineke, t. iii, p. 349, éd. Didot, p. 96, n. 317.
12. Μισῶ πένητα πλουσίῳ δωρούμενον. Cf. Meineke, t. iii, p. 350, éd. Didot, p. 97, n. 360; Grég. de Nazianze, *P. G.*, t. xxxvii, col. 921.
13. Νόμῳ τὰ πάντα γίνεται καὶ κρίνεται. Cf. Meineke, t. iii, p. 350, éd. Didot, p. 97, n. 368.
14. Ξένους ξένιζε μήποτε ξένος γένῃ. Cf. Meineke, t. iii, p. 351, éd. Didot, p. 97, n. 400.
15. ὁ νοῦς ἐν ἡμῖν μαντικώτατος θεός. Nouveau sous cette forme. Cf. Meineke, t. iii, p. 352, éd. Didot, p. 88, n. 434.
16. Πατὴρ ὁ θρέψας κοῦχ ὁ γεννήσας πατήρ. Nouveau sous cette forme. Cf. Meineke, t. iii, p. 352, éd. Didot, p. 98, n. 452.
17. Ῥάθυμος ἐὰν ἔσῃ πλούσιος πένης ἔσῃ. Cf. Meineke, t. iii, p. 353, éd. Didot, p. 99, n. 472.
18. Σῶσον σεαυτὸν ἐκ πονηρῶν πραγμάτων. Inconnu.
19. Τὸν ἐλευθέρου δεῖ πανταχοῦ φρονεῖν μέγα. Ménandre, *Ἦρως*, fragm. 1, éd. Meineke.
20. Ἵπερηφανία μέγιστον ἀνθρώποις κακόν. Cf. Meineke, t. iii, p. 354, éd. Didot, p. 100, n. 515. Stobée l'attribue à Euripide.
21. Φίλους ἔχειν νόμιζε θησαυροὺς ἔχειν. Cf. Meineke, t. iii, p. 354, éd. Didot, p. 100, n. 526.
22. Χάριν φίλοις εὐκαιρον ἀπόδος ἐμμέρει. Cf. Meineke, t. iii, p. 361, éd. Didot, p. 103.
23. Ψευδῆ<ς> διαβολὴ τὸν βίον λυμάνεται. Cf. Meineke, t. iii, p. 355, éd. Didot, p. 100, n. 553.
24. Ὡ τῶν ἀπάντων χρημάτων πλείστη χάρις. Inconnu.

La quatrième partie, feuillets x-xi, lignes 242-272, se compose des treize premiers vers du prologue de la première collection de Fables de Babrius.

Feuillet x, p. 1 :

Γενεὴ δι[κ]αί<ω>ν ἦν τὸ πρῶτον ἀνθ[ρ]ώπ<ω>ν,
ὧ Βράγγε τέκνον, ἦν καλοῦσι χρυσεῖην,
μεθ' ἣν γενέσθαι φασὶν ἀργυρῆν ἄλλην·
τρίτη δ' ἀπ' αὐτῶν ἐσμέν ἢ σιδηρεῖη
ἐπὶ τῆς δὲ χρυσεῖς καὶ τὰ λοιπὰ τῶν ζώων

p. 2 :

φωνὴν ἐ[ν]αρθρον εἶγε κα[ί] λόγους ἦδ<ει>
οἶους π[ε]ρ ἡμεῖς μυθόμεν πρὸς ἀλλήλους.
ἐλάλει δὲ πεύκη καὶ τὰ φύλλα τῆς δάφνης
καὶ πρῶτας ἰχθῦς συνελάλει φίλ<ω> ναῦτ<η>
στ<ρ>ουθοὶ δὲ <σ>υνετὰ πρὸς γεωργὸν ὠμίλου

Feuillet xi :

ἐφύετ' ἐ[κ] γῆ]ς πάντα μηδὲν αἰτούσης.

La cinquième et dernière partie, feuillet xi, *recto*, lignes 273-278, est un post-scriptum de l'écolier. Ainsi que le dit M. P. Collart, « cette plaisanterie ne semble pas une invention de l'enfant, mais plutôt une formule traditionnelle dans les écoles :

[⊕] ἐφύετ' ἐ[κ] γῆ]ς πάντα
[μ]ηδὲν αἰτούσης
ε]ύτυχῶς τῷ
ε]χοντι καὶ τῷ
ἀν]αγινώσκοντι
μᾶλ]λον δὲ τῷ
νο]οῦντι

« Bonne chance à qui me possède et à qui me lit, meilleure à qui m'a appris. »

Bibl. — A. Desrousseaux, dans *Bull. de la Soc. des humanistes français*, n. 18, p. 279, n'a donné que les feuillets ix et x. — P. Jouguet et P. Perdrizet, *Le papyrus Bouriant n. 1. Un cahier d'écolier grec d'Égypte*, dans *Studien zur Paläographie und Papyruskunde, herausgegeben von Dr C. Wessely, mit einem Beitrag von P. J. und P. P. und einer Lichtdrucktafel*, in-4°, Leipzig, 1906, p. 149-161 et pl., « publication à laquelle il faudra toujours recourir » (Collart). — E. Ziebarth, *Aus der antiken Schule, Sammlung griechischer Texte auf Papyrus, Holztafeln, Ostraka*, n. 46, dans les *Kleine Texte* de Lietzmann, n. 65, in-8°, Bonn, 1910. — W. Crönert, *Kolotes und Menedemos*, dans *Stud. zur Paläogr. und Papyr.*, de Wessely, VI^e part., p. 185. — P. Beudel, *Qua ratione Graeci liberos docuerint, papyris, ostracis, tabulis in Aegypto inventis illustratur*, in-8°, Munster, 1911, p. 11 sq. — E. Ziebarth, *Aus dem griechischen Schulwesen*, in-8°, Leipzig, 1909, p. 127-128. — P. Collart, *Les papyrus Bouriant*, in-8°, Paris, 1926, p. 17-27.

On pourrait dresser toute une longue liste des publications relatives à la pédagogie, même limitée aux seuls monuments, ce n'est pas notre dessein; voici simplement quelques indications :

C. Wessely, *Studien zur Paläogr. und Papyr.*, t. II, p. 42 : *Einige Reste griechischer Schulbücher*. — J.-G. Milne, *Relics of graeco-egyptian schools*, dans *The journal of hellenic studies*, t. xxviii, 1908, p. 212-132, texte de dix-sept ostraka, exercices d'écoliers, listes de mots, sentences, petites narrations émaillées de nombreuses fautes d'orthographe. — H. Leclercq, *Devoirs d'écoliers d'après une tabla et des ostraka*, dans *Dictionn.*, t. iv, col. 1736.

VI. UN COMPTE D'ARITHMÉTIQUE. — On peut rapprocher du papyrus qu'on vient de lire, un fragment d'ostrakon sur lequel un enfant a tracé, d'une main peu sûre et dans une orthographe rudimentaire la série des douze premiers nombres ordinaux; dimensions : 0 m. 086 sur 0 m. 159.

ΠΙ ΠΡΟΤΗΤΕΥΤΕΡΑ
ΤΡΙΤΗΤΑΡΘ
ΠΕΜΤΗΚΤΗCΕΒΤΟ
ΜΗΟΚΤΩΗCΕΝΝΑΤΗC
ΤΕΤΚΑΤΗ CΕΝ
ΔΟΔΗΚΑΤΗ
ΤΕΚΑΤΗ

Bibl. — J. Grafton Milne, *Relics of graeco-egyptian schools*, dans *The journal of hellenic studies*, t. xxviii, 1908, p. 131, n. 16.

VII. INSCRIPTIONS. — En plus des quelques textes que nous avons donnés déjà (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1737-1739, fig. 3903) relatifs à des maîtres ou à des élèves, nous ajouterons celles-ci : à Éphèse, sur la porte d'Ayasoluk :

Τόπος
Προσόδου
[γρ]αμματέως.

Bibl. — *Corp. inscr. græc.*, n. 3015 b. — H. Grégoire, *Recueil des inscriptions grecques chrétiennes d'Asie Mineure*, 1922, p. 33, n. 101 ter.

A Vérone, au musée philharmonique, n. 461 :

HIC REQVIESCIT
IN PACE PLACIDIA
NLVSTRIS PVELLA
INSTRVCTA LITTE
5 RIS QVI VIXIT AN X
OCTO ET MENS XI
ET SEPVLTA EST
SVB D · V · ID · OCTV
B R P TER · PC · LAMPA
10 DI E (to)RES (tes)

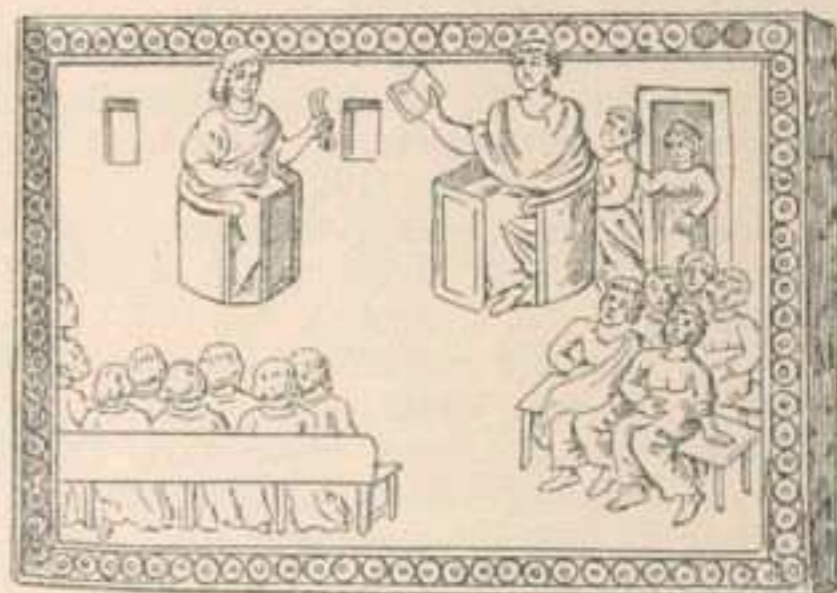
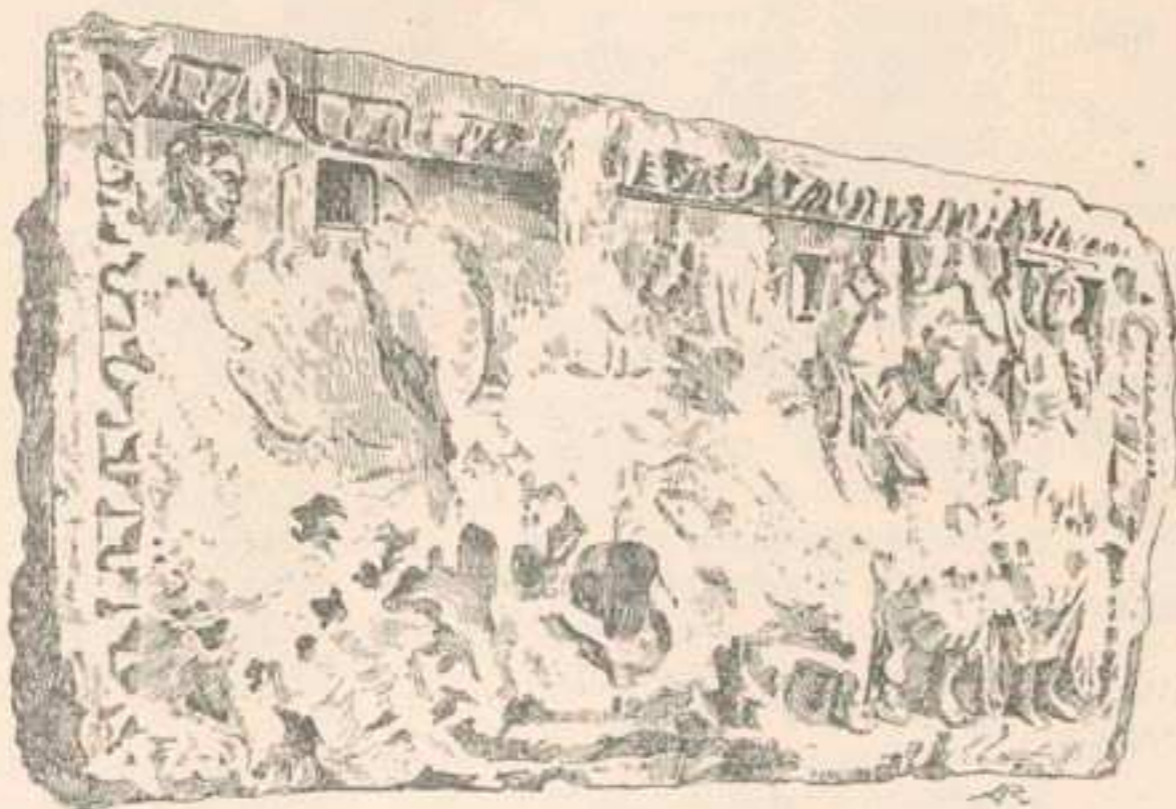
Le consulat marqué désigne l'année 532.

Bibl. — S. Maffei, *Museum Veronense*, p. 180, n. 4. — Muratori, *Thes. nov. veter. inscr.*, p. MMIII, n. 6. —

traces fort confuses de personnages (élèves et maîtres), elles sont suffisantes néanmoins pour permettre de conclure à l'exactitude relative du dessin de Bousquet. Cet auteur a-t-il reconstitué la scène d'après le bas-relief dans un meilleur état de conservation, c'est ce que nous ne pouvons dire; en tout cas il a omis d'indiquer le *magister* dont le buste apparaît dans l'angle supérieur gauche de la pierre (fig. 10033). Les pieds et les jambes d'enfants qui se voient en bas à droite du bas-relief ne correspondent pas à leur posture sur le croquis de l'abbé qui vivait à une époque où toutes les licences étaient permises au dessin d'archéologie.

Bibl. — J. Lafont, *Narbonne ancienne ou son origine et ses progrès*, ms. fol. 142. — De Viguier de L'Estagnol, *Débris d'anciens monuments*, ms., t. 1, fol. 184. — Bousquet, *Antiquités romaines de la ville de Narbonne*, ms., t. 1, fol. 185. — Em. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, in-4°, Paris, 1907, t. 1, p. 391, n. 619.

IX. LA PÉDAGOGIE AU IV^e SIÈCLE. — Ce tableau d'une école avec les deux élèves qui argumentent ou qui dialoguent en présence de leurs condisciples et du grammairien ou du rhéteur qui domine la scène illustre parfaitement les récits que nous ont conservés les auteurs du IV^e siècle. Le prestige dont jouissaient cer-



10033. — Bas-relief conservé au musée de Lamourguier à Narbonne et restitution de l'abbé Bousquet. D'après E. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, t. 1, 1907, p. 391.

J. Venturi, *Compendio della storia sacra e profana di Verona*, 2^e édit., 1825, t. 1, p. 115. — *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 3897.

FRESQUE. — Voir *Dictionn.*, t. III, col. 1222-1226, fig. 2727.

TERRE CUIE. — Voir *Dictionn.*, t. 1, col. 2046-2047, fig. 587.

VIII. BAS-RELIEF. — On conserve au musée de Lamourguier, à Narbonne, un bloc rectangulaire retiré des remparts « à la Courtine, entre les bastions Saint-Cosme et Saint-François », une pierre à grain fin, hauteur : 0 m. 63; largeur : 1 m. 30; épaisseur : 0 m. 60. Le monument, fort abîmé, est devenu méconnaissable; heureusement il existe un dessin de l'abbé Bousquet qui nous restitue une scène d'école. Bousquet a laissé 3 volumes manuscrits intitulés : *Antiquités romaines de la ville de Narbonne* et conservés dans la bibliothèque de cette ville. L'auteur a fait usage des travaux de Viguier et de Lafont, et commis, en les recopiant, beaucoup de fautes. Ses dessins, encore que très fantaisistes, sont soignés, dit le commandant E. Espérandieu; mais, dans le monument qui nous intéresse ici, il estime que quoiqu' « on ne distingue plus que la porte et les deux fenêtres de la classe et des

tains maîtres païens allait jusqu'à provoquer parfois le scandale parmi les fidèles. On vit un jour les deux Apollinaire, père et fils, l'un prêtre et le second lecteur, prendre place au cours du sophiste païen Épiphane et, malgré l'avertissement donné de s'éloigner pendant la récitation d'un hymne en l'honneur de Bacchus, écouter cet hommage rendu à un dieu et, par leur exemple, décider tous les fidèles qui les avaient suivis à les imiter. L'évêque fut obligé de gronder les fidèles et il excommunia les deux clercs pour un temps¹. On a justement fait observer que « l'anecdote est très caractéristique. En demeurant pour écouter l'hymne à Bacchus, les Apollinaire ne pensaient pas accomplir un acte de paganisme. Ils avaient si souvent l'occasion de rencontrer les noms des dieux dans les auteurs profanes, qu'ils expliquaient à leurs élèves, qu'ils n'y prêtaient plus attention. L'invitation d'Épiphane aux profanes n'était à leurs yeux qu'une clause de style. L'évêque juge tout autrement les choses. Il est responsable de la foi et de la bonne tenue de ses ouailles, pour lui, l'idolâtrie reste un

¹ Sozomène, *Hist. eccl.*, l. VI, c. xxv; cf. Socrate, *Hist. eccl.*, l. II, c. xlvi.

danger menaçant et il n'a pas à se soucier des belles formules ou de l'art de bien dire. Tout arien qu'il soit, l'évêque Théodote remplit son rôle de chef d'Église. Mais l'attitude des Apollinaire et des fidèles cultivés montre bien comment, vers 330-335, on appréciait les lettres classiques dans les milieux instruits. Il n'est pas certain qu'après leur réintégration dans l'Église, les Apollinaire aient cessé de fréquenter Épiphane. Au dire de Socrate, dont le témoignage n'est d'ailleurs pas très sûr, Georges, le successeur de Théodote sur le siège de Laodicée, les aurait excommuniés à nouveau pour avoir gardé des relations trop intimes avec le sophiste païen¹.

Si les précisions continuent trop souvent à nous échapper, du moins pouvons-nous, à partir du IV^e siècle, énumérer des noms de chrétiens qui dispensent l'enseignement autour d'eux. A Césarée de Cappadoce, c'est Basile l'Ancien qui est maître d'école, et son fils Basile, destiné à une grande gloire dans l'Église, enseigne la rhétorique également à Césarée. Il y en eut bien d'autres dont l'énumération ne peut trouver ici utilement sa place.

X. LA MÉTHODE DE SAINT JÉRÔME. — Il ne peut être question, sous prétexte de pédagogie, de présenter ici un résumé de ce que nous savons sur les écoles fameuses d'Athènes, d'Antioche, d'Alexandrie et plus tard de Béryte et de Séville. D'abord parce que nous connaissons très peu de chose touchant maîtres et élèves, et moins encore relativement à l'organisation et à l'administration de ces établissements où on n'entrevoit rien qui ressemble à une institution stable comme on serait tenté de l'imaginer d'après les exemples que nous avons de nos jours devant les yeux.

Ce qui, probablement, caractérise la formation donnée par les maîtres chrétiens, c'est, malgré leur tendance vers l'éloquence profane et païenne pour ce qu'elle a de séduction littéraire, leur attrait et leur conviction pour la puissance éducative des livres saints. Les Écritures sont, à leur jugement, le code suprême de l'éducation chrétienne; ils y trouvent tout ce qu'il est nécessaire d'apprendre et de savoir. Saint Jérôme, qui ne fait rien à demi, prétend qu'on y puisera tout ce dont une éducation ne peut se passer : une physique, une éthique, une logique, *Quomodo philosophi solerent disputationes suas in physicam et ethicam logicamque partiri, ita et eloquia divina aut de natura disputare, ut in Genesi et Ecclesiaste, aut de moribus, ut in Proverbiis et in omnibus sparsim libris, aut de logica, pro qua nostri theologici sibi vindicant, ut in cantica canticorum et evangelis, licet et apostolus sæpe proponat, adsumat, confirmet atque concludat, quæ proprie artis dialecticæ sunt*².

On retrouve le même rapprochement signalé dans le *Commentaire sur l'Écclésiaste* où on lit ces paroles : *Haud procul ab hoc ordine doctrinarum et philosophi sectatores suos erudiunt : ut primum ethicam doceant, deinde physicam interpretentur; et quem in his proficisse perspexerint, ad logicam usque perducant*³. Certains livres de la Bible, ceux d'Isaïe par exemple, paraissent à Jérôme assez riches pour former à eux seuls un tout complet : *Quidquid sanctarum est scripturarum : quidquid potest humana lingua proferre et mortalium sensus accipere, isto volumine continetur*⁴.

L'impérieux pédagogue que fut Jérôme ne se con-

tenta pas de légiférer sur l'éducation, il prétendit appliquer *in anima nobili* et choisit ses sujets parmi la société féminine d'élite au milieu de laquelle il vivait. Avec Eustochium il lui fallait tenir compte de toute la culture littéraire qu'on lui avait prodiguée; or la lecture des poètes et des rhéteurs n'est pas faite pour éduquer une vierge. *Nulla erit rhetorici pompa sermonis, quæ te inter angelos statuat et beatitudine virginitalis exposita mundum subiciat pedibus tuis*⁵.

On ne peut contester que le régime pédagogique de l'intransigent solitaire n'était pas d'une réduction facile à la pratique. Il rêvait d'une coupure définitive entre le passé profane de ses élèves et l'existence qu'il leur préparait; il les précipitait avec sa brusquerie coutumière dans la solitude, le silence, l'obscurité. Point de distractions, point de compensation, pas le plus faible rayon. Il prescrit que l'éducation de la fille de Læta ne connaisse d'autres divertissements que ceux d'un trou noir : *Surda sit ad organa, tibia, lyra et cithara*⁶; point de musique, car la musique c'est l'« orchestre du diable »⁷. Il ne faut penser qu'à Dieu, n'aimer que Jésus, ne voir en lui que l'époux; mais, à une certaine heure, ce titre ne deviendra-t-il pas un ferment de trouble pour la nature soudain éveillée.

La lettre de saint Jérôme à Læta sur l'éducation de sa fille Paula, nous le montre un peu plus rêveur qu'on ne l'imaginait. On lui livrait la gouvernance de ce bébé qu'on n'espérait plus. Si encore la bonne nature lui avait mis entre les bras un robuste garçon, mais c'était sur une fillette qu'il allait faire l'essai de ses dons d'éducateur. Il ne recula pas devant cette difficulté; loin de là, elle dut l'exalter dans son dessein et il composa, la Bible ouverte devant lui, un programme d'éducation qu'il faut exposer brièvement⁸.

« Programme austère, certes, puisque Jérôme interdisait de lui apprendre aucune chanson profane, redoutant que le moindre mot léger ne ternît l'éclat virginal de cette âme prédestinée⁹. » Il la craignait donc bien inflammable et si cette éducation en serre chaude pouvait donner d'heureux résultats, il était à prévoir qu'elle ne serait applicable qu'à des êtres d'exception; qui sait si la vie se ferait complice de l'éducateur? « Les psaumes devaient suffire à délier la jeune langue de Paula¹⁰; Jérôme se plaisait à l'imaginer de loin passant ses petits bras autour du cou de son grand-père et lui disant, malgré lui, l'alleluia¹¹ : *Cum avum viderit in pectus ejus transiliat, e collo pendeat, NOLENTI alleluia decantet*. » La scène est gracieuse, mais ce seul mot de *nolenti* nous la gêne. Évidemment cet aïeul doit ressembler à tant d'autres qui sont partisans de laisser la liturgie à l'église et n'entendent pas acclimater le plain-chant dans leur maison. « De même, Paula n'aurait pas plutôt appris à lire les caractères tracés par ses petits doigts sur les tablettes de cire¹², qu'il importait d'exercer sa mémoire, non pas au hasard, mais en l'invitant à retenir des mots choisis et destinés à meubler par avance son esprit en vue de ses futures études, et de la vie qui serait la sienne plus tard. A cet effet, Jérôme proposait de lui enseigner la série des Prophètes et des Apôtres, puis la série des patriarches, depuis Adam, en se servant de la généalogie qui figure dans l'évangile de Matthieu ou de Luc¹³. » Il est à craindre que cette petite fille qui dévide des listes de noms propres hébraïques fasse de bonne

—¹⁰ *Ibid.*, *adhuc tenera lingua psalmis dulcibus imbuatur*. —

¹¹ *Ibid.* — ¹² *Ibid.*, cvii, 4 : *Cum vero coeperit tementi manu stilum in cera ducere vel alterius superposita manu teneri regantur articuli*. — ¹³ *Ibid.* : *Ipsa nomina, per quæ consuescet paulatim verba contexere, non sint fortuita, sed certa et coarctata de industria... prophetarum videlicet atque apostolorum, et omnis ab Adam, patriarcharum series de Mattheo Lucaque descendat, ut, dum aliud agit, futuræ memoriæ præparetur*.

¹ G. Bardy, *L'Église et l'enseignement au IV^e siècle*, dans *Revue des sciences religieuses*, t. xiv, 1934, p. 527, note 3. — ² S. Jérôme, *Epist.*, xxx, 1. — ³ *Comm. in Eccl.*, c. 1, P. L., t. xxiii, col. 1012. — ⁴ *Comm. in Is.*, Prol., P. L., t. xxiv, col. 19. — ⁵ *Epist.*, xxii, 2. — ⁶ *Epist.*, cviii, 8, *Ad Lætiam*. — ⁷ *Epist.*, liv, 13. — ⁸ D. Gorce, *Saint Jérôme et la lecture sacrée*, 1925, p. 226. — ⁹ *Epist.*, cvii, 4 : *Nihil aliud discat audire, nihil loqui, nisi quod ad timorem Dei pertinet, turpia verba non intelligat, cantica mundi ignoret*.

heure une précieuse que son grand-père enverra jouer au lieu de l'écouter; ils y gagneront tous les deux. « Une fois grandelette, Jérôme voulait qu'on fit réciter tous les jours une leçon prise dans les passages les plus intéressants des livres saints : *Reddat tibi pensum cotidie scripturarum certum*¹; cela n'empêchait point de l'instruire en même temps de tout ce qui concernait sa langue maternelle. Jérôme tenait particulièrement à ce qu'elle la prononçât avec élégance, à ce qu'on ne pût jamais relever dans ses paroles ou dans son style le moindre solécisme : *Ediscat Græcorum versuum numerum. Sequatur statim et latina eruditio; quæ si non ab initio os tenerum composuerit, in peregrinum sonum lingua corrumpitur et externis vitiis sermo patrius sordidatur*². » Assurément, les solécismes pas plus que les barbarismes n'ajoutent rien au charme de l'enfance et de la jeunesse, il faut les combattre, mais il y a temps pour tout et, en s'y prenant trop tôt, on court peut-être le risque de faire un petit prodige, ou, pis encore, une petite pédante. Qui nous dira ce qu'eût produit Jérôme lui-même, si dès sa plus tendre enfance on l'avait asservi à ce régime qui ne se relâche ni jour ni nuit, car il faudra que Paula prenne l'habitude de se lever la nuit pour chanter des psaumes et qu'elle prenne son parti de les réciter pour sanctifier les Heures du jour³.

Pourquoi ne pas la mettre tout de suite dans un monastère? C'est là que l'éducateur veut la voir, mais n'est-il vraiment pas bien pressé d'étouffer et de supprimer tout ce qui est le partage des premières années, qui en est aussi le charme et la naturelle efflorescence?

Sans doute, ce système d'éducation devait être appliqué à une enfant que sa mère avait vouée à Dieu dans la pratique de la vie religieuse dès sa naissance et sans aborder la question de savoir si la mère en prenant cette décision n'avait pas outrepassé son droit, on se demandera si la jeune Paula, soumise à une éducation moins étouffante, eût perdu les aptitudes à sa vocation forcée. C'est une pédagogie un peu arbitraire et tyrannique que celle qui s'inspire de maximes comme celles-ci : la laine une fois teinte ne reprend qu'à grand peine sa couleur naturelle : *Lanarum conchyliis quis in pristinum candorem revocet*⁴.

Le plan d'éducation tracé par saint Jérôme demeure un cas exceptionnel et il pourrait être curieux de rechercher si la lettre cvii, tant de fois copiée au Moyen Age a jamais suggéré dans un monastère de femmes une application littérale. Sans doute on s'extasiait devant les pressantes objurgations du vieux solitaire qui plaçait si haut les vertus de la vie religieuse et qui arrachait presque brutalement une enfant à la tendresse maternelle pour la confiner dans un couvent à des soins dévoués, mais qui n'étaient plus, malgré ce qu'il pouvait en dire, ceux d'une mère : « Confluez à Eustochium une enfant dont les bégayements déjà sont une prière pour vous. Donnez-lui pour compagne de sa sainteté celle qui en sera l'héritière. Que cette enfant voie, aime, admire, dès ses premières années, celle dont les discours, la démarche et les manières sont des leçons de vertu. Qu'elle vive entre les bras d'une aïeule qui recommence pour sa petite-fille ce qu'elle a fait autrefois pour sa fille petite ; d'une aïeule à qui une longue expérience a appris à élever, à instruire, à garder des vierges qui complètent chaque jour sa chaste couronne... Ne vous chargez point d'un fardeau que vous ne sauriez porter; sevrer votre fille comme un autre Isaac; habillez-la comme un autre Samuel, et envoyez-là à son aïeule et à sa tante. Nourrie en un monastère, parmi les vierges, elle n'apprendra

point à faire de faux serments; elle regardera le mensonge comme un sacrilège; elle mènera une vie angélique, vivant dans un corps de chair comme si elle ne l'habitait pas, s'imaginant dans sa candeur que le monde entier lui ressemble⁵. »

La mère à qui s'adressaient ces instances aurait été en droit de répondre que sa fille ne courait aucun danger, sous sa surveillance, de se familiariser avec le mensonge et les faux serments. Jérôme s'engageait à veiller sur la petite, promettait de la porter dans ses bras et, si vieux qu'il fût, de lui apprendre à parler : *Ipse, si Paulam miseris, et magistrum et nutricium spondeo, gestabo humeris, balbutientia senex verba formabo*⁶. La mère se laissa convaincre et se sépara de son enfant qui quitta Rome pour Bethléem.

« Mais le bon vieillard, nous dit-on, manquait de loisirs pour se faire enfant avec les enfants. Non qu'il n'eût du goût pour la pédagogie. On sait que déjà, dans son monastère, il ne dédaignait pas de devenir à l'occasion maître d'école et d'instruire des enfants qu'on lui avait confiés pour leur inspirer la crainte de Dieu⁷. » Il est vrai qu'avec eux il se montrait moins intraitable pédagogue qu'avec Paula, car Rufin lui fait un reproche d'initier ces jeunes garçons aux lettres profanes : *... in monasterio positus in Bethleem, ante non multo adhuc tempore, partes grammaticas exsecutus sit, et Maronem suum, comicosque ac lyricos et historicos auctores, traditis sibi ad discendum Dei timorem puerulis exponebat*⁸. Mais Jérôme était-il homme à se laisser distraire ou déranger d'un commentaire sur l'Écriture ou de la préparation d'une homélie par les cris et les sauts d'une petite fille; si tant est qu'il les lui permit? Tant que vécut la tante Eustochium, tout alla bien; mais une fois disparue, le vieux lion se trouva un peu désemparé par cette pupille *quæ nostris est imposita cervicibus*⁹. Néanmoins l'expérience s'acheva par un succès. Paula devint nonne, ce qu'il fallait obtenir; mais Jérôme avait eu le loisir d'observer et de retoucher sa théorie.

« Quelque temps avant sa mort, en 413, il trouva de nouveau l'occasion d'expérimenter son système d'éducation sur la petite Pacatula, pour laquelle un de ses correspondants, Gaudentius, réclamait ses conseils. La place que donne Jérôme à la Lecture Sacrée dans cette seconde consultation demeure aussi importante. Sans doute, au moment où Jérôme écrit, il ne peut rien exiger de la petite vierge qui n'a encore ni les dents ni la connaissance. Mais ses conseils auront leur utilité plus tard, lorsque parvenue à sa septième année, elle commencera à rougir, à discerner ce qu'il faut dire et taire. Alors elle apprendra par cœur le psautier, puis, en attendant de devenir une jeune fille, elle ornera son cœur de l'incomparable trésor qu'elle trouvera dans les livres de Salomon, dans les évangiles, dans les épîtres et dans les Actes des apôtres, dans les prophètes enfin¹⁰.

« Cependant, depuis sa lettre à Læta, il a, semble-t-il, perdu quelque illusion. Plus au fait, sans doute, des difficultés que présente, pour une petite fille incapable de comprendre ce qu'on lui dit¹¹, l'étude de la Bible, il se pose maintenant toutes sortes d'objections : « Quel cas peut faire de la profonde sagesse de l'Apôtre, écrit-il à Gaudentius, celle qui n'éprouve de plaisir qu'à écouter les jolies histoires de sa grand-mère? Quel goût peut trouver aux paroles mystérieuses des prophètes celle que fait trembler le visage d'une gouvernante un peu sévère? Quelle idée peut-elle se faire de la majesté de l'Évangile dont l'éclat éblouit les mortels?¹² » Serait-ce que Jérôme se défie un peu de la méthode, dont, treize ans plus tôt, il préconisait l'em-

¹ S. Jérôme, *Epist.*, cvii, 14. — ² *Ibid.*, cvii, 9. — ³ *Ibid.*, cvii, 4. — ⁴ *Ibid.*, cvii, 13. — ⁵ *Ibid.*, cvii, 13. — ⁶ D. Gorce, *op. cit.*, p. 231. — ⁷ Rufin, *Apol.* II, c. viii,

P. L., t. xxi, col. 592. — ⁸ *Epist.*, clxiii, *Ad Bonifacium papam.* — ⁹ *Epist.*, cxxviii, 4. — ¹⁰ *Ibid.*, 1. — ¹¹ D. Gorce, *op. cit.*, p. 232-234.

ploi avec tant d'assurance? Il n'en est rien; mais ayant peut-être approché de plus près les enfants, il s'est aperçu de l'importance qu'il convenait d'attribuer dans leur formation aux récompenses de toutes sortes; plus encore que par le passé, il est persuadé de la nécessité de mêler pour eux constamment l'amusement à l'instruction.

« On est surpris, en effet, de le voir énumérer avec complaisance tout ce qui est capable de stimuler leur zèle : depuis la promesse de gâteaux, de bonbons de miel et de ce qui peut flatter le goût, jusqu'à l'espoir des bouquets, des belles perles et des jolies poupées : ... *proponatur ei crustula mulsæ præmia et, quicquid gustu suave est, quod vernat in floribus, quod rutilat in gemmis, quod blanditur in pupis, acceptura festinet.* Déjà, dans le plan d'éducation qu'il avait dressé pour la petite Paula, il avait prescrit, pour l'engager à apprendre à lire, de lui proposer de petites récompenses adaptées à son âge : *Syllabas jungat ad præmium et, quibus illa ætas delectari potest, munusculis invitetur.* Dans la lettre à Gaudentius, Jérôme conseille même de ne pas refuser à Pacatula des vêtements coquets, si elle les réclame. Il prescrit encore les récréations comme le contrepoids nécessaire aux heures d'étude... *post laborem lusibus gestiat, de matris pendeat collo, rapiat osculo propinquorum,* et il en est venu à conseiller de faire chanter les Psaumes avec une petite gâterie qui les lui rendra plus savoureux : *psalmos mercede decantet, amet, quod cogitur dicere, ut non opus sit, sed delectatio, non necessitas sed voluntas* ¹.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Lalanne, *Influence des Pères de l'Église sur l'éducation publique pendant les cinq premiers siècles*, in-8°, Paris, 1851. — G. Kurth, *Saint Grégoire de Tours et les études classiques au VI^e siècle*, dans *Revue des questions historiques*, t. XXIV, 1878, p. 586 sq.; réimprimé dans *Études franques*, t. I, p. 1-29. — L. Maître, *Les écoles épiscopales et monastiques de l'Occident*, in-8°, Paris, 1866 (cet ouvrage a été réimprimé, il était à refaire). — H. Pirenne, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1928, p. 178, note 3 (montre que l'auteur parlait de ce qu'il ignorait). — G. Bardy, *L'Église et l'enseignement pendant les trois premiers siècles*, dans *Revue des sciences religieuses*, t. XIII, 1932, p. 1-28. Le même, *L'Église et l'enseignement au IV^e siècle*, dans *ibid.*, t. XIV, 1934, p. 525-549; t. XV, 1935, p. 1-27; voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1730-1883; t. VI, col. 1716-1732.

H. LECLERCQ.

PÉDAUQUE (LA REINE). En 1682, Mabillon et dom Michel Germain parcoururent la Bourgogne à la recherche de documents utiles à leurs études. Le 26 avril ils arrivèrent à Dijon et se rendirent à l'abbaye bénédictine de Saint-Bénigne où, suivant l'usage imposé par la règle de Saint-Benoît, on commença par les conduire à l'église, aujourd'hui cathédrale. Sous le portail un confrère leur fit remarquer une statue représentant une femme le front ceint d'une couronne royale et les pieds palmés comme ceux des oies; l'étrange personnage était connu de toute la ville sous le nom de « reine Pédauque ». On ne lui avait pas fait cet honneur qu'en Bourgogne car on la rencontrait ailleurs et toujours au seuil des églises, notamment au prieuré de Saint-Pourçain, en Bourbonnais, à Saint-Pierre de Nevers, à Sainte-Marie de Nesles-l'Y-Reposte, en Champagne, et sans doute ailleurs encore. On a beaucoup écrit sur cette devinette dont un roman célèbre a ravivé le souvenir, sans percer le mystère, si mystère il y a. Mabillon se laissait dire que cette reine était sainte Clotilde, épouse de Clovis, que sa prudente vigilance avait égalé aux fameuses oies du Capitole; l'explication n'a pas trouvé d'écho; d'autres érudits ont proposé d'y voir Berthe aux Grans-Piés, femme de Pépin le Bref, ou une princesse wisigothe, mariée à un

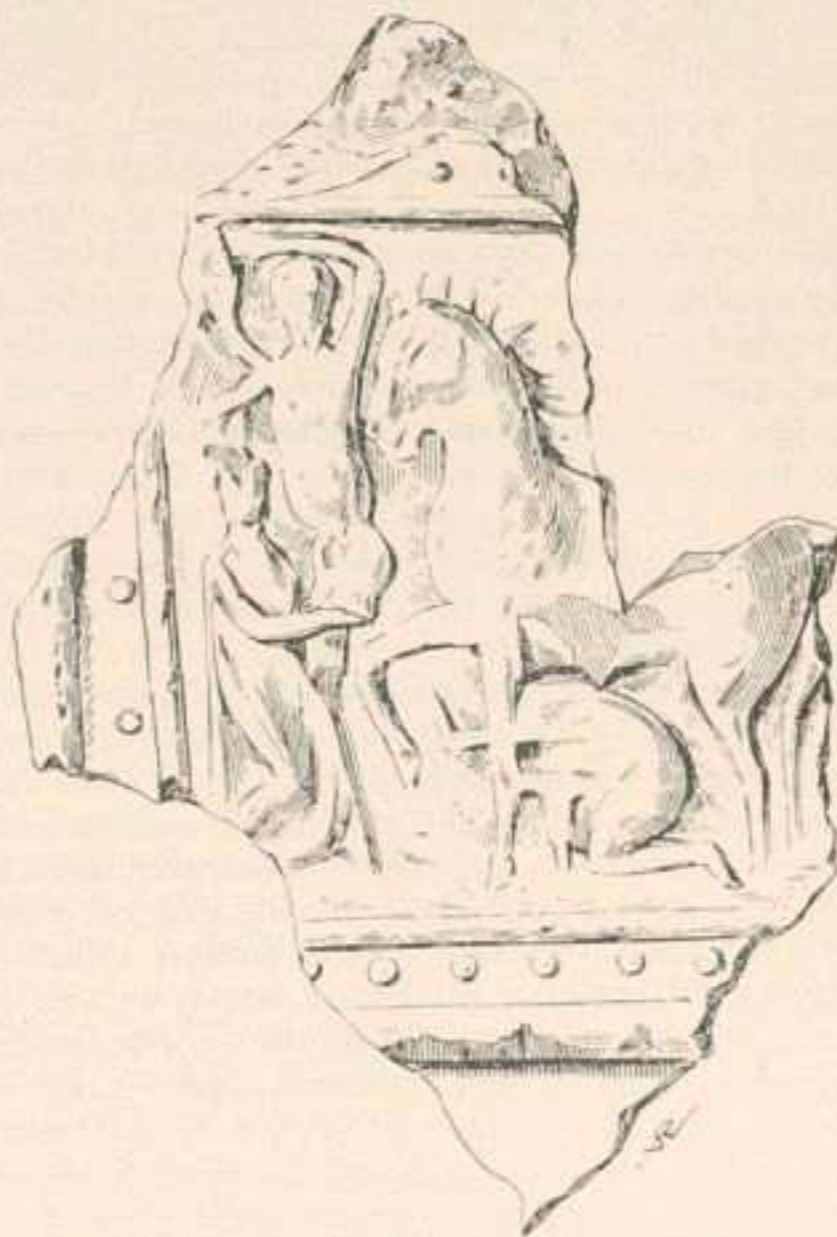
roi de Toulouse. L'abbé Lebeuf proposa d'en faire la reine de Saba et Bullet imagina que ce pouvait être Berthe de Bourgogne mariée en 945 au roi de France, Robert I^{er}, qui récolta, de ce fait, une sentence d'excommunication lancée contre lui par le pape Grégoire V. Avant que la sentence ne fût levée, Berthe accoucha d'un fils qui avait la tête et le cou d'une oie. Puis le ménage se brouilla, Robert épousa Constance à laquelle on faisait sa cour en désignant l'épouse répudiée sous le nom de reine Pédauque.

BIBLIOGRAPHIE. — Phil. Berger, dans la *Grande encyclopédie*, t. XXVI, p. 220. — Crosnier, *Reine Pédauque*, dans *Congrès archéol. de France*, 1851-1852, t. XVIII, p. 227-232. — J. Lebeuf, *Conjectures sur la reine Pédauque, où l'on recherche quelle pouvoit être cette reine...*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. XXIII, 1756, I^{re} part., p. 227-234; 2^e édit., t. XI, p. 394-409. — J. Mabillon, *Iter burgundicum*, dans *Ouvrages posthumes*, t. II, 1724, p. 6. — Quentin, *Note sur la reine Pédauque*, dans *Bull. monum.*, II^e sér., t. VIII, 1852, p. 359-363.

H. LECLERCQ.

PEDUM. Voir *Dictionn.*, t. XIII, au mot PASTEUR (Bon).

PÉGASE. A différentes reprises nous avons parlé des carreaux moulés et estampés qui tinrent une assez grande place dans la décoration des édifices publics,



10034. — Fragment d'un carreau moulé. D'après *Comptes rendus Acad. des inscr.*, 1888, p. 368.

basiliques et oratoires, en Afrique, à l'époque de la décadence de l'art. (Voir *Dictionn.*, t. I, col. 727-729, fig. 158-159; t. II, col. 2178-2189, fig. 2102-2107; t. VI, col. 1954-1961, fig. 5518-5521.) Cette industrie s'adressait aussi aux propriétaires des habitations privées et c'est ce qui explique pourquoi elle offrait à sa clientèle des objets empruntés à l'Écriture sainte, à la religion et aussi à la mythologie, sans parler des figures indifférentes empruntées au règne animal et à la géométrie. Parmi les sujets à figures découverts en Tunisie vers la fin du XIX^e siècle, il en est un qui présentait,

¹D. Gorce, *op. cit.*, p. 232-234.

au premier abord, un sujet quelque peu énigmatique (fig. 10034), que R. de La Blanchère décrivait ainsi : « On y voit un cheval devant lequel se dresse un personnage qui semble tenir un objet sur ses deux bras levés, comme pour l'ôter de sur sa tête ou l'y mettre; un autre, drapé dans une longue robe, s'empresse de présenter à l'animal quelque chose qui ressemble à une auge; un troisième, à genoux sous le cheval, passe entre les jambes de devant sa main droite armée d'un couteau et saisit de l'autre main la jambe gauche. On dirait une scène de pansage, où l'on serait en train de tondre l'animal, ou sur le point de lui curer les pieds¹. » Ch. Clermont-Ganneau a donné l'explication suivante. Il s'agit ici d'un motif assez fréquemment traité dans l'art antique : Pégase soigné par les



10035. — Carreau reconstitué.
Pégase soigné par les nymphes. *Ibid.*, p. 369.

nymphes, sujet que nous voyons interprété sur une peinture pompéienne². On y retrouve, à quelques variantes près le nombre, les poses, les mouvements des acteurs figurés sur le carreau de Béja. Si le carreau n'était pas malencontreusement brisé, on y verrait sans doute l'attache des ailes ce qui résoudrait la question. D'autres fragments ne peuvent manquer d'être trouvés et de permettre de trancher la question. C'est, en effet, ce qui est arrivé grâce aux découvertes faites à El-Mahrine.

Le domaine d'El-Mahrine, situé à 6 kilomètres en deçà du barrage d'El Batane a fait connaître une ancienne exploitation située à 150 m. à l'est de la route d'El Batane à Bordj-el-Amri, au sommet de la petite éminence de Bordj-el-Djerbi. Au pied de la colline, sur une profondeur de 0 m. 60, s'étend vers le Levant une couche d'argile très blanche et très fine, au voisinage de laquelle un potier antique avait installé son atelier. Tout le terrain qui environne les fours et les magasins était parsemé de tessons de céramique chrétienne. Dans le voisinage immédiat de l'atelier on a découvert un lot important de lampes en terre rouge. Parmi les fragments de carreaux dont l'un a pu être reconstitué, on voit dans un encadrement de points en relief entre deux filets, Pégase soigné par les nymphes (fig. 10035) : le cheval divin occupe le centre de la composition, à droite, deux des nymphes procèdent au pansage, l'une debout à l'angle droit du carreau lave la croupe, l'autre à genoux sous le cheval passe entre les jambes de devant la main droite tenant un couteau et une curette et saisit de l'autre main la jambe gauche. Du côté opposé une troisième nymphe, placée à l'angle supérieur du carreau, soulève des deux mains un vase dont elle verse le contenu dans l'urne qu'une de ses compagnes s'empresse d'apporter au coursier.

¹ R. de La Blanchère, dans *Revue archéologique*, 1888, t. 1, p. 313. — ² K.-O. Müller, *Manuel d'archéologie*, pl. xl, n. 237.

Ce carreau de fabrication chrétienne offre une variante : l'adjonction d'une quatrième nymphe lavant la croupe de Pégase, elle n'existe pas sur la fresque antique. D'autre part, sur le relief, les nymphes, au lieu d'entourer étroitement Pégase, comme sur la peinture, forment deux groupes distincts, soigneuses et porteuses de vases occupant les espaces vides laissés entre les pieds du cheval et aux angles du tableau.

Le motif se retrouve sur des carreaux de Carthage, de Bou-Ficha et de Béja, mais ce ne sont pas les produits d'un atelier unique; il faut distinguer deux types: Carthage, Bou-Ficha et Béja, El-Mahrine.

BIBLIOGRAPHIE. — R. de La Blanchère, dans *Revue archéol.*, 1888, t. 1, p. 313-318, n. 13, pl. xiii. — Ch. Clermont-Ganneau, *Lettre sur un carreau de terre cuite*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1888, p. 368-370. — R. Cagnat, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1893, p. 80. — P. Gauckler, *Catal. du musée Alaoui*, p. 210-211, n. 17, n. 18-19, pl. xxxix. — L. Poinssot et R. Lantier, dans *Bull. arch. du Comité des trav. hist.*, 1923, p. lxxvii sq.

H. LECLERCQ.

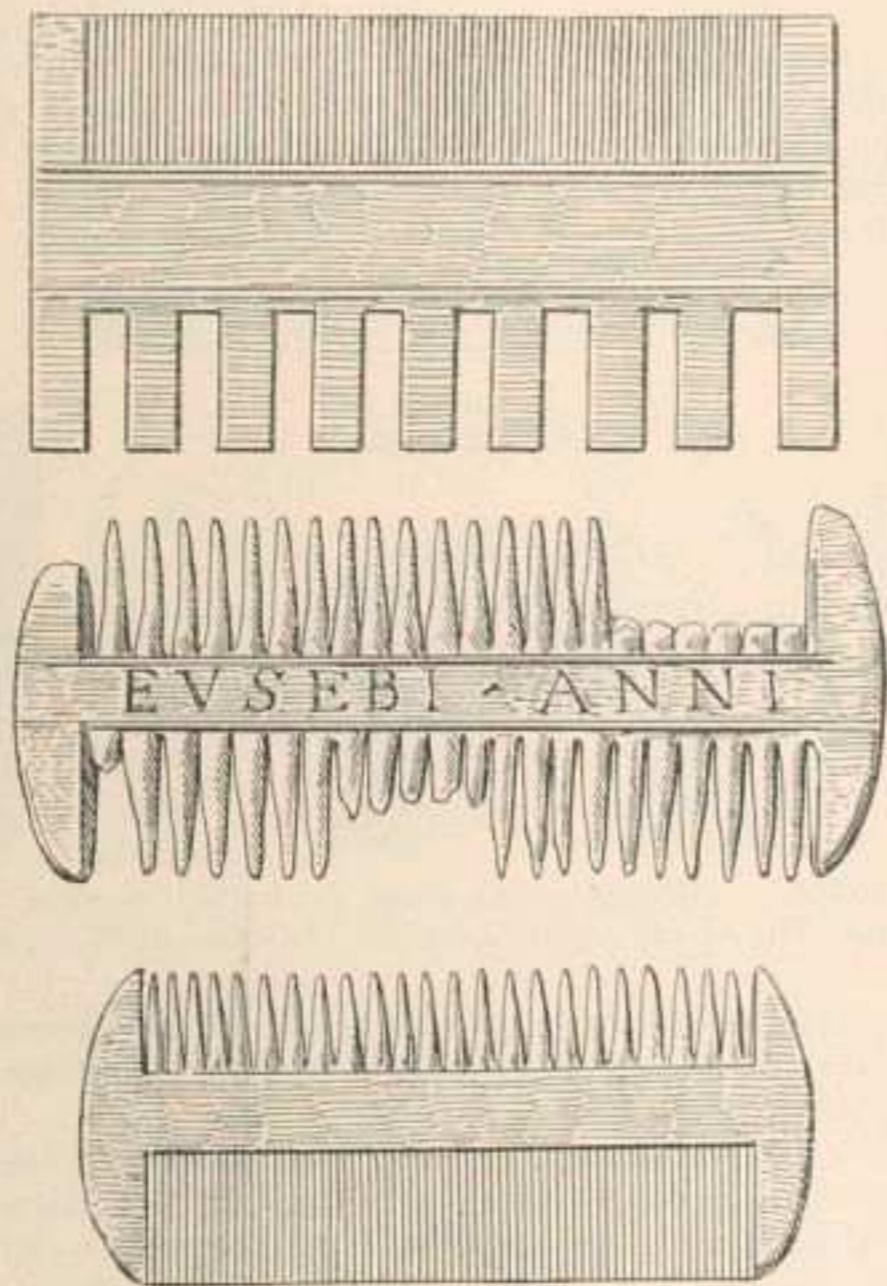
PEIGNE. — I. Témoignages anciens. II. Peignes des catacombes. III. Peignes liturgiques. IV. Peignes des barbares. V. Peignes d'Akhmin. VI. Peignes d'Antinoë. VII. Peigne de Bel-Air. VIII. Peigne de Bingen. IX. Peigne de Bourges. X. Peigne de Cambrai. XI. Peignes de Carthage. XII. Peigne de Cernay-les-Reims. XIII. Peigne de Chiuse. XIV. Peigne de Durham. XV. Peignes de Furfooz. XVI. Peignes de Gammertingen. XVII. Peigne d'Hippone. XVIII. Peigne de Liège. XIX. Peigne de Monceau-le-Neuf. XX. Peigne de Montfaucon. XXI. Peigne de Monza. XXII. Peigne de Nancy. XXIII. Peigne de Quedlimbourg. XXIV. Peigne de Salome. XXV. Peigne de Sens. XXVI. Peignes de Stavelot. XXVII. Peignes de Testona. XXVIII. Peignes de Thivard. XXIX. Peigne de Tourly. XXX. Peigne de Tours.

I. TÉMOIGNAGES ANCIENS. — Il en est du peigne comme des objets d'usage personnel et quotidien, une définition et une description sont moins claires que l'idée que nous en avons. Cet instrument indispensable à la toilette masculine aussi bien que féminine remonte à une très lointaine antiquité, celle où les hommes aussi bien que les femmes portaient une ample chevelure qu'ils prenaient soin de diviser et de lisser. Vint la mode des cheveux courts et l'usage du peigne ne fut pas moins nécessaire puisque le coiffeur tenait, de la main gauche, le peigne sous les ciseaux; par ce moyen il obtenait une coupe régulière. La forme du peigne a peu changé; tantôt c'est une sorte de barrette ou de diadème dont un côté porte des dents plus ou moins fines et espacées, tantôt ce diadème présente l'aspect d'un fronton; ou bien c'est un axe fixe, orné ou uni, de chaque côté d quel se voient des dents, les unes espacées pour démêler la chevelure, les autres fines pour la nettoyer et la lisser. On connaît quelques peignes en fer, ce sont des exceptions; la fabrication du peigne s'exerçait principalement sur trois matières : l'ivoire, l'os et le buis. L'édit de Dioclétien fixe le prix maximum d'un peigne en buis, pour femme, à 14 deniers (0 fr. 46 cent.). On fit également usage de la corne, mais il semble que ce fut plus rare. L'ivoire n'était abordable qu'aux gens riches, l'os était d'un travail difficile et d'un aspect peu flatteur, tandis que le buis offrait un aspect soyeux et se prêtait à un travail minutieux. Aussi voit-on, dès l'antiquité de nombreux *pectines buxi* et Juvénal appelle *caput intactum buxo*³ les cheveux non peignés. Ovide parle de *detonsos crines depexere buxo*⁴ et lui donne le nom de *Cyto-*

—³ Juvénal, *Satyr.*, xiv, vs. 194; cf. Martial, *Epigramm.*, l. XIV, n. 25. —⁴ Ovide, *Fasti*, l. VI, vs. 229.

riacum¹, près du mont Citorio célèbre par sa forêt de buis, *Cyturus buxifer*².

II. PEIGNES DES CATACOMBES. — Boldetti³ avait trouvé trois peignes d'ivoire dans les catacombes romaines, et on verra par la fig. 10036, qu'ils diffèrent



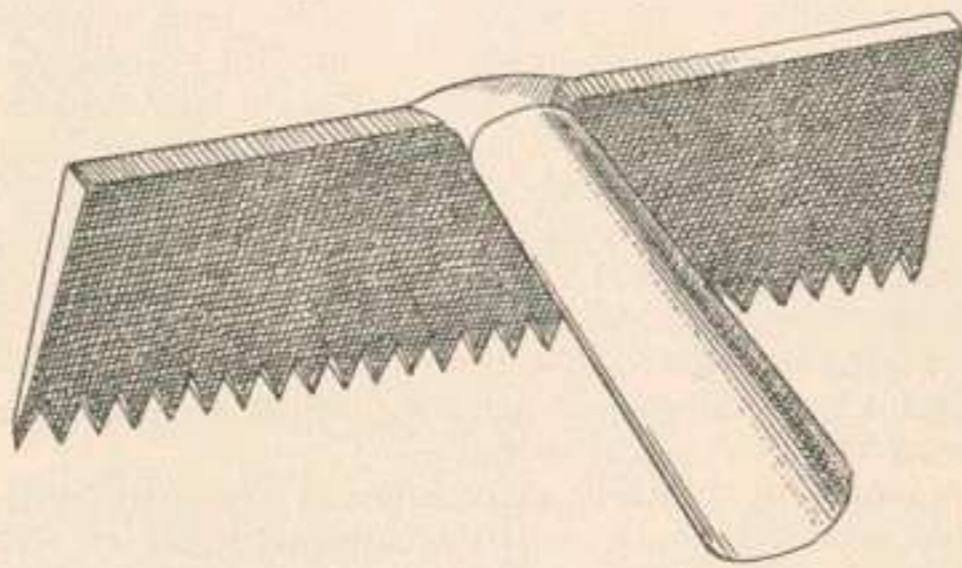
10036. — Peignes d'ivoire trouvés dans les catacombes romaines.

D'après Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri*, 1720, pl. III, n. 22, 23, 24.

très peu de ceux qui sont en usage de nos jours. Un d'eux porte le nom de son propriétaire *Eusebius Annius*. C'étaient là des moyens de reconnaître les tombes pour ceux qui venaient rendre visite aux restes d'un défunt ou d'une défunte. Césaire d'Heisterbach rapporte que lors de la découverte d'une tombe de vierge et martyre à Cologne *quidam nomine Ulricus, cui consuetudo erat earundem SS. martyrum corpora effodere conductus ab abbate, cum in loco determinato duos reperiisset sarcophagos, et uno aperto, inter ossa sacra pectinem pulcherrimum vidit, et tulit, eumque chyrothecæ suæ immisam in sinum projecit*⁴. Le même Boldetti a fait connaître un objet qu'il décrit ainsi : *Pettine di ferro, col quale si la ceravano le carni de' ss. martiri ritrovato nel cimitero di Calepodio* (fig. 10037). C'est l'instrument de supplice qui servait au bourreau à déchirer la chair des saints martyrs, comme nous le lisons dans les actes de saint Blaise, de sainte Tatienne, de saint Aquilée, de sainte Fébronie et bien d'autres⁵. Cet objet était en métal, de la longueur d'une palme ou un peu plus, bien conservé et déposé dans une tombe du cimetière de Calépode, sur la voie Aurélienne. Cette même tombe conservait ce qu'on est convenu d'appeler le « vase de sang »; le peigne en question se trouvait, muni d'un authentique, dans le trésor du couvent des frères prêcheurs de Sainte-Madeleine, au Quirinal, où Boldetti le fit dessiner.

¹ *Metam.*, l. IV, vs. 311; VI, 132. — ² Catulle, iv, 13; Virgile, *Géorgiques*, l. II, vs. 427; Pline, *Hist. nat.*, l. XVI, c. XXVIII, 2; De Vit, *Onomasticon*, au mot *Cyturus*. — ³ Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri dei cristiani*,

III. PEIGNES LITURGIQUES. — On ne peut s'étonner que les chrétiens aient fait usage du peigne et, dès lors, qu'ils s'en soient servis avant de remplir les fonctions liturgiques. Il est toutefois nécessaire de rappeler que, parmi les objets qui sont parvenus jusqu'à nous, un certain nombre n'a jamais eu qu'un usage mondain. On pourrait classer dans cette catégorie, les peignes à diadème, comme celui dit de Théodelinde conservé à Monza. Parmi ceux en ivoire qui ont probablement été portés comme ornement de la chevelure féminine ou comme parure, nous mentionnerons aussi le peigne de Gammertingen. D'autres, en plus grand nombre, offrent deux rangées de dents inégales et servaient à



10037. — Peigne trouvé dans une tombe du cimetière de Calépode. *Ibid.*, p. 318, n. 1.

démêler la chevelure et à la lisser; mais même parmi ceux-ci trouvés à Akhmîn, à Antinoë, à Carthage, à Chiusi, à Hippone, à Nancy, à Salone, à Sens ou ailleurs, lorsque le panneau central est décoré d'un symbole chrétien il ne s'ensuit pas nécessairement que ces objets aient eu une destination liturgique. Des fidèles pouvaient avoir à leur disposition un peigne sur lequel on avait sculpté des agneaux, des croix, des figures comme Daniel ou Lazare, de même qu'un évêque pouvait affecter un peigne d'usage personnel aux cérémonies liturgiques.

Dom Claude de Vert, a écrit à ce sujet des remarques très justes : « Quoique la tonsure et la couronne des évêques, dit-il, ne fussent point autrefois différentes de celles que portent encore à présent les cordeliers et les capucins, toutefois, le cercle de cheveux qui régnait autour de leur tête était toujours assez épais pour qu'ils eussent besoin d'un peigne, dont la décence voulait qu'ils se servissent pour démêler leurs cheveux et les arranger promptement, surtout avant que d'entrer à l'autel et de commencer leur fonction. Il paraît même par le pontifical romain accommodé aux usages de l'Église de Mende, que l'évêque avait exprès un « peignoir », c'est-à-dire un linge fait en forme de petit manteau qu'on posait sur ses épaules quand on le peignait : *Tobellia, quando pectitur, collo circumponenda*. C'est qu'on ne se peignait, en effet, qu'après être tout à fait revêtu des habits sacerdotaux ou pontificaux et sur le point d'entrer en fonction; de sorte qu'on était bien aise de conserver la chape ou la chasuble et d'empêcher que la crasse ne tombât dessus. Les prêtres de second ordre n'étant pas moins garnis de cheveux que les évêques et portant une couronne et une tonsure toute semblable, prenaient aussi la précaution de se peigner avant que d'aller à l'autel et accompagnaient cette action de la même prière que les évêques, savoir celle-ci, selon le missel de Lunden, de 1514 : *Corripe me Domine, in misericordia tua; oleum autem peccatoris*

in-fol., Roma, 1720, p. 502-503. — ⁴ *Dialo-i*, l. VIII, c. LXXXV. — ⁵ Boldetti, *op. cit.*, p. 318-319. Rappelons encore le peigne figuré sur une épitaphe chrétienne, voir *Dictionn.*, t. II, col. 485, fig. 1389; t. XI, col. 1-17, fig. 8133.

non impinguel caput meum; ou cette autre de l'ancien pontifical de Paris : *Intus exteriusque caput nostrum, totumque corpus et mentem meam tuus, Domine, purget et mundet Spiritus almus*. On voit qu'on demande à Dieu, par cette prière, qu'en même temps que le peigne dégrasse la tête et la nettoie de ce qu'il y a d'impur et grossier, le Saint-Esprit, par sa grâce divine, daigne purifier notre cœur et en ôter tout ce qu'il peut y avoir de contraire à la vertu. La rubrique porte ces mots : *Episcopus vel sacerdos, missarum solemnia celebraturus, ... dum se pectinat, dicat : Intus, etc.*¹

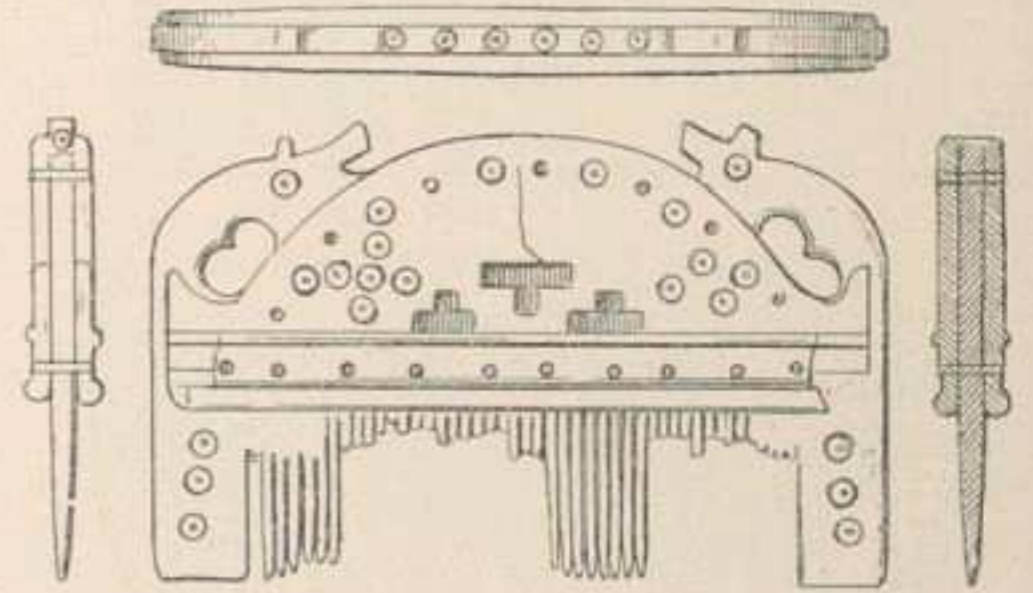
Mais ce n'est pas seulement vers l'époque de Durand de Mende (1286-1296) qu'on rencontre la mention du peigne liturgique. A défaut de texte ou de monument, il serait hasardeux de prononcer une date d'origine à l'usage du peigne; toutefois le peigne de buis trouvé à Chiusi en 1880 (voir c. XIII) est attribué au v^e siècle et le symbolisme dont il est orné ne répugnerait pas à ce qu'on en ait fait usage pour la préparation au saint sacrifice de la messe. Le peigne dit de saint Loup nous reporterait au vii^e siècle, mais l'attribution à ce saint ne s'autorise que d'une inscription du xiii^e siècle, quant à la technique elle peut être orientale et remonter au v^e ou vi^e siècle au moins.

A partir du ix^e siècle, on commence à rassembler des attestations. Le testament du comte Eyraud, en 837, contient cette disposition : « ... nous donnons pour ornement de notre chapelle, un ciboire avec une croix en or...; un peigne orné d'or. » Le *Liber confraternitatum* de Saint-Gall, en 908, montre un évêque entrant dans le chauffoir des religieux où il fit suspendre à des chaînes des peignes d'ivoire, remarquables par leur grandeur et par leur travail. En 915, on lit dans le testament de Riculf, évêque d'Elne, la mention d'un peigne d'ivoire. En 1231, dans les *Mémoires du Lanquedoc* de Catel, on voit « huit ceintures de soie et six peignes d'ivoire »; en 1301, une charte de Jean de Capoue, parle « d'un peigne d'ivoire » et la Chronique de Calmétiac, transcrite par dom Cl. Estiennot dans ses *Fragments historiques*, t. III, nomme « quatre ou cinq peignes d'ivoire »².

On peut remarquer qu'un certain nombre de ces peignes se recommandent de noms de saints : Bernard, Cuthbert, Gauzelin, Loup, etc...; il faut se garder d'attacher trop d'importance à ces attributions. Le prétendu peigne de sainte Hildegarde a un aspect antique.

IV. PEIGNES DES BARBARES. — La plupart des barbares qui envahirent l'Europe vers le v^e siècle, étaient chevelus et, on pourrait dire, hirsutes, aussi faisaient-ils usage de peignes dont un assez grand nombre furent retrouvés dans les tombes fouillées de l'Europe occidentale. Plus rare parmi les Burgondes et les Francs de l'Ouest, très fréquent chez les Francs de l'Est et les Anglo-Saxons, le peigne consiste ordinairement en une plaque composée de plusieurs pièces d'os réunies par une traverse à laquelle elles sont assujetties à l'aide de clous en fer ou en bronze³. Cette plaque est dentelée d'un côté ou, parfois, des deux côtés. J. Pilloi, qui avait acquis une immense expérience, attribuait particulièrement les peignes de forme triangu-

laire aux hommes, et les peignes à deux rangées de dents aux femmes⁴. D'une manière générale, on trouve des peignes en France, en Angleterre, en Rhénanie dans les tombes des barbares⁵. Les peignes à double rangée de dents réclamaient pour leur conservation une gaine comme on en a trouvé en Angleterre⁶; cet étui les préservait et s'ouvrait de chaque côté, sans être cependant adhérent. La collection de la Société des antiquaires de Londres possède le dessin d'un peigne large et carré. L'inscription qu'on y peut lire affirme qu'il fut envoyé par le pape saint Grégoire à la reine Berthe. Le récit du vénérable Bède semble ap-



10038. — Peigne en os ciselé trouvé à Londres. D'après *The archeological Journal*, t. xxxiv, 1877, p. 451.

puyer cette opinion. On parle également d'un *pectinen eboreum inauratum* envoyé par le pape Boniface V (614-625) à la reine Ethelberga.

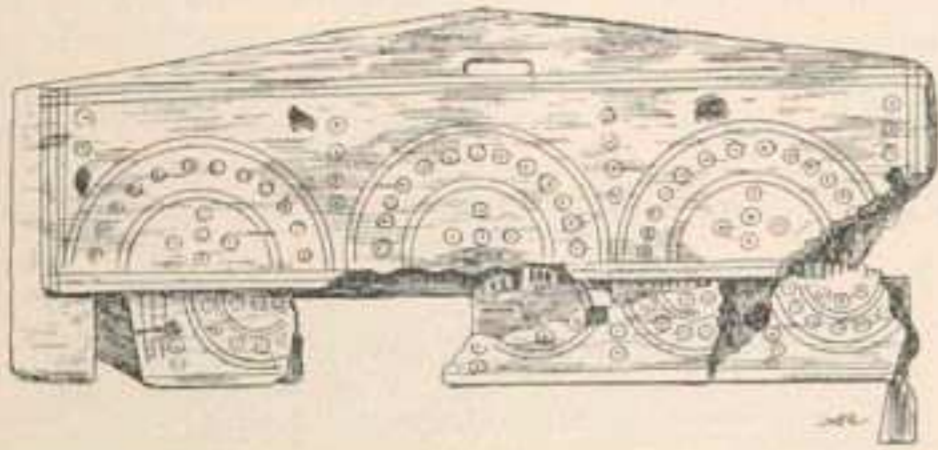
Nous lisons dans une lettre d'Alcuin, au viii^e siècle, la description d'un peigne à lui envoyé par Riculf, évêque de Metz⁷ : *De vestra valde gaudeo prosperitate et de munere caritatis vestrae multum gavisus sum, tot agens gratias, quot dentes in dono numeravi. Nimirum animal, duo habens capita et dentes LX, non elephantinae magnitudinis, sed eburnae pulchritudinis. Non ego hujus bestiae terrure horrore, sed delectatus aspectu. Nec me frequentibus illa morderet dentibus timui, sed blanda adulatione capitis mei placare capillos adrisi. Nec ferocitatem in dentibus intellexi, sed caritatem in mittente dilexi, quam semper fideliter in illo probavi.* Ce peigne orné de 60 dents était orné de deux têtes; on pourrait le rapprocher peut-être de celui qui fut trouvé dans le cimetière saxon de Little-Wilbraham⁸ et surtout de celui trouvé à Londres en 1876; ce dernier, en os ciselé, est composé de trois pièces. La tablette du milieu est pourvue de dents d'un côté et de têtes d'animaux de l'autre côté (fig. 10038)⁹. On a trouvé des peignes semblables dans le nord de la France¹⁰, le Luxembourg¹¹ et la Belgique¹²; l'abbé Cochet en avait trouvé dans des tombes franques de Normandie¹³. Un passage de Sidoine Apollinaire en atteste l'usage¹⁴ :

*Hic quoque monstra domat, rutili quibus arce cerebri,
Ad frontem coma tracta jacet, nudataque cervix,
Selarum per damna nitet, cum lumine glauco
Albet aquosa acies, ac vultibus undique rasis,
Pro barba tenues perarantur pectine crista.*

¹ Dom Cl. de Vert, *Explication littérale et historique des cérémonies religieuses*, t. II, p. 338-340. — ² Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, au mot *Pecten*; Ch. Sarazin, *Les peignes liturgiques*, dans *Notes d'art et d'archéologie*, 1912, p. 91-93. — ³ De ce que le peigne est plus fréquent ou plus rare dans les tombes de telle ou telle région, il s'ensuit, comme le remarque Lindenschmit, qu'il est impossible d'expliquer ce fait autrement qu'en supposant que l'usage des peignes en bois prédominait chez les Bourguignons et les Francs de l'Ouest; tandis que le peigne en ivoire des Romains, d'une plus grande valeur, était préféré des plus hautes classes du peuple, qui sont peu représentées dans les tombeaux des grands cimetières. — *Hand-*

buch der deutschen Alterthumskunde, 1880, p. 310. — ⁴ J. Pilloi, *Études sur d'anciens lieux de sépulture de l'Aisne*, t. I, p. 255. — ⁵ Lindenschmit, *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, p. 311. — ⁶ Bryan Faussett, *Inventorium sepulchrale*, pl. XIII, fig. 5, 6. — ⁷ Wright, *Biographia britannica literaria*, p. 357. — ⁸ Neville, *Saxon obsequies*, pl. xxii. — ⁹ *The archeological Journal*, t. xxxiv, 1877, p. 451. — ¹⁰ J. Pilloi, *op. cit.*, Homblières, pl. II, fig. 11; pl. V, fig. 22, 23, 24. — ¹¹ Namur, Cimetière de Steinfort, *Société pour la recherche des mon. hist. du grand-duché de Luxembourg*, t. VIII, 1852. — ¹² Sépultures franques de Furfooz, au musée de Namur. — ¹³ *Normandie souterraine*, p. 218. — ¹⁴ *Panegyrr. Major.*, v, vs. 238-242.

Des urnes remplies d'ossements humains brûlés renfermaient aussi des peignes; c'est ce qui a été constaté dans les cimetières de Wilbraham (Cambridgeshire), d'Eye (Suffolk), de Walsingham (Norfolk) et



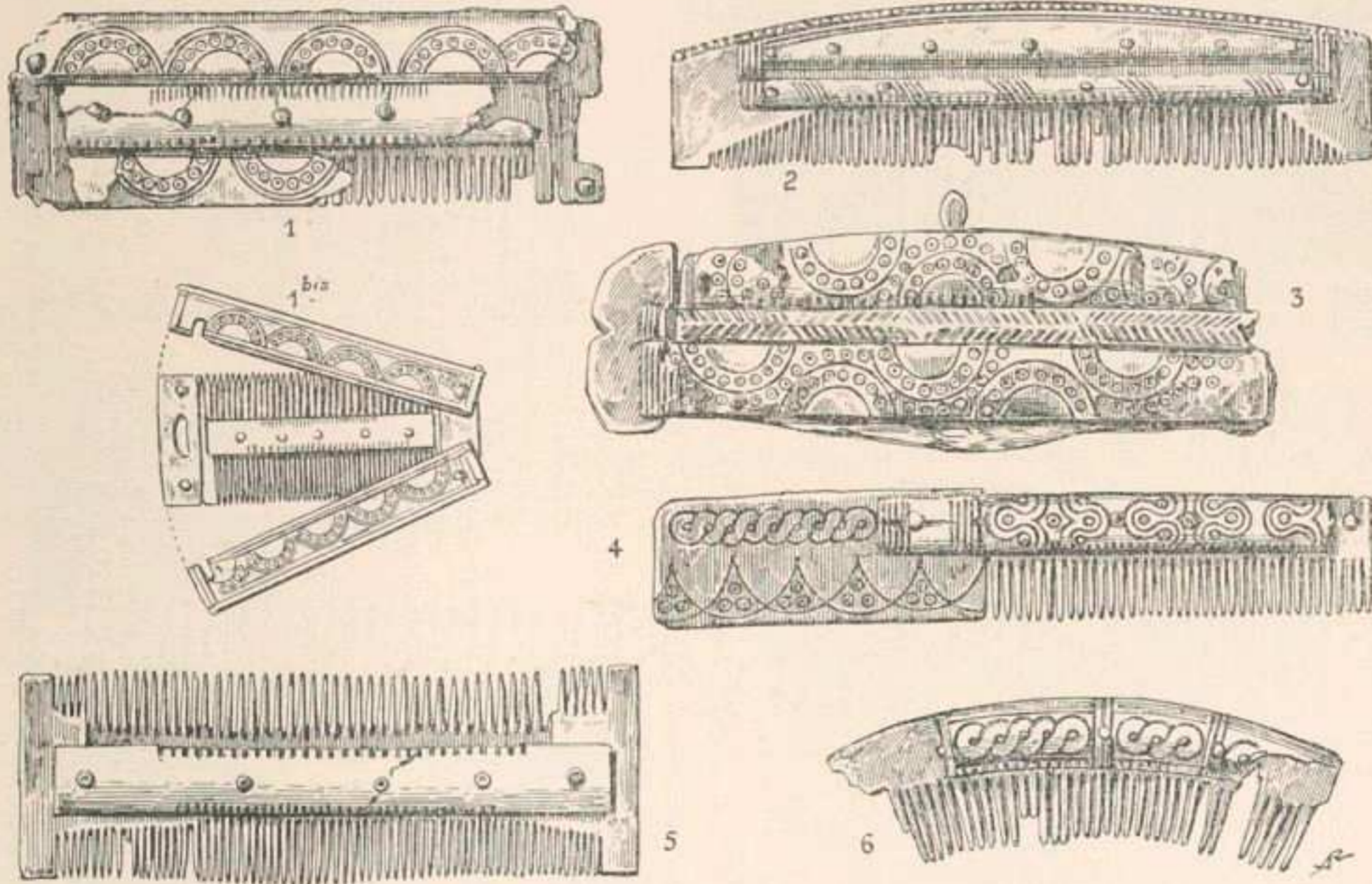
10039. — Peigne avec gaine conservé au musée de Périgueux. D'après C. Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, t. 1, 1901, p. 197, fig. 71.

de Furlong (Northamptonshire); enfin à Lancing (Sussex)¹.

On a trouvé des peignes analogues en Irlande²; ils sont ornés de lignes gravées et de cercles. Enfin l'Écosse a conservé des monuments en pierre, attribués au VIII^e siècle, représentant des peignes parmi les croix, les lions, les éléphants et autres sujets³.

C'est le genre généralement adopté pour les peignes à une seule rangée de dents, comme ceux de Pfullingen, d'Oberolm, de Nordendorf. Un peigne trouvé à Tocâne-Saint-Apre (Dordogne) et conservé au musée de Périgueux, nous offre un bon spécimen de peigne avec gaine (fig. 10039). Le peigne recueilli parmi les autres objets de la trousse était probablement renfermé dans une bourse de toile ou de cuir. C'est l'opinion de Cochet, de Lindenschmit et de J. de Baye à qui C. Barrière-Flavy objecte qu'il semblerait plus naturel de faire suspendre le peigne, protégé par une enveloppe ornée, à la ceinture du barbare au moyen d'une lanière ou d'une chaînette, comme les autres ustensiles?

Nous avons signalé il y a un instant la différence observée entre l'abondance des peignes ou leur rareté suivant qu'on observe les tombes burgondes et franques ou bien les tombes saxonnes et alémaniques, et la raison qu'on en donne de l'usage du bois ou de l'os. Cette distinction ne s'impose pas, car on a recueilli des peignes de toute nature dans les cimetières des diverses parties de la Gaule. Peut-être les sépultures n'ont-elles pas été assez étudiées. En effet, on rencontre des peignes en Belgique, à Wancennes, Furfooz, Pendrôme-Eclaye, Resteigne, Rochefort, Éprave, Fontaine-Valmont, Harmignies; en Allemagne, à Selzen, à Oberolm, à Pfullingen, à Braubach-sur-le-Rhin, à



10040. — 1. Peigne d'Oberolm, long. 0 m. 134, larg. 0 m. 046. — 2. Peigne de Pfullingen, long. 0 m. 196, larg. 0 m. 045. — 3. Peigne de Nordendorf, long. 0 m. 210, larg. 0 m. 067. — 4. Peigne de Pfullingen, long. 0 m. 168, larg. 0 m. 03. — 5. Peigne de Salzen, long. 0 m. 145, larg. 0 m. 05. — 6. Peigne d'Oberolm, long. 0 m. 12, larg. 0 m. 035.

D'après L. Lindenschmit, *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, 1880, t. 1, p. 311, 312, 313, 315, fig. 248 à 251, 254.

Le peigne était parfois accompagné d'une gaine de même matière, également ornée, fixée à l'un des côtés de la plaque par un rivet de fer, autour duquel elle se mouvait. Il existait des peignes triangulaires, dont les côtés opposés à celui qui était pourvu de dents recevaient parfois une découpe élégante, notamment un beau peigne de Furfooz, conservé au musée de Namur.

Flonheim, à Andernach et Meckenheim, à Nordendorf (fig. 10040), à Brumath; en Suisse, à Bassecourt, à Fétigny, à Nernetan, à Bel-Air, à Mettmestetten; en France, à Belfort, à Joches, à Villevenart, à Broussy, à Férebrianges, à Oyes (Marne), à Saint-André (Meuse), à Breny, à Caumont-Vesles (Aisne), etc., à Pinethun (Pas-de-Calais), à Londinières, Envermeu,

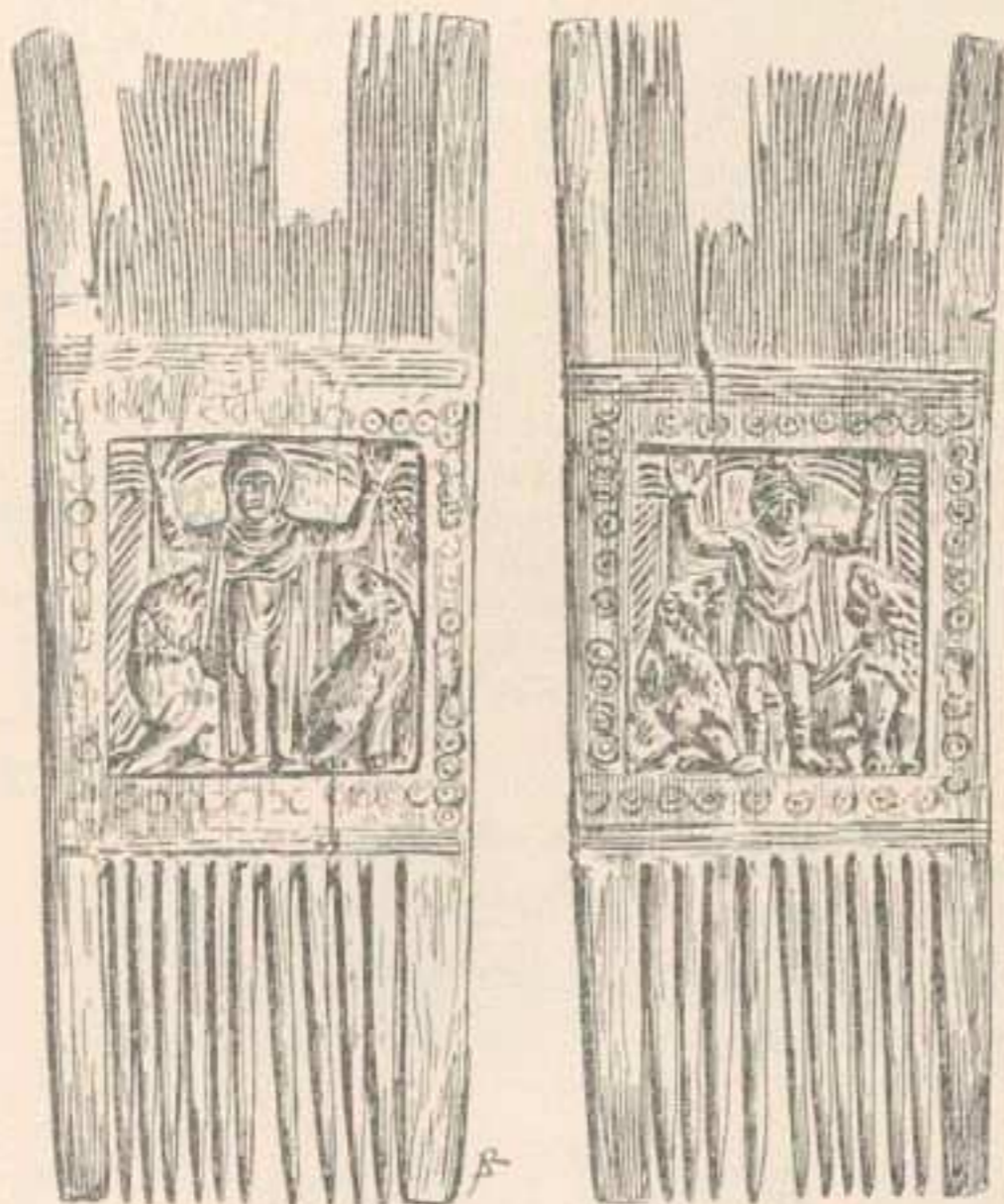
¹ Cf. J. De Baye, *Études archéologiques. Époque des invasions barbares. Industrie anglo-saxonne*, in-4°, Paris, 1889, p. 89. — ² *Irish antiquities of the Saxon period. Collec-*

tanea antiqua, t. III, p. 43, pl. XII. — ³ J. Stuart, *Sculptured stones of Scotland*, 1857, pl. II, IV, IX, XII, XVII, LXIII, LXXIII, LXXXIII, CXII.

Parfondeval (S.-Inf^{re}), à Andrézy (Seine-et-Oise), à Vernou (Indre-et-Loire), à Saintes (Charente-Inf^{re}), à Tocâne-Saint-Apre (Dordogne), etc.

V. PEIGNES D'AKHMÏN. — Cet objet provient d'AkhmÏn (voir *Dictionn.*, t. I, à ce nom), il a fait partie de la collection R. Forrer, à Strasbourg et il est entré, en 1902, au Kaiser Friedrich Museum, de Ber-

lin, ce qui a été discuté. Tandis qu'on a proposé d'y voir la chaste Suzanne ou bien saint Ménas ce qui n'est possible qu'à la condition de transformer les lions en vieillards ou en chameaux, on aurait pu songer à sainte Thècle qui fut exposée aux bêtes féroces comme nous le voyons sur plusieurs monuments antiques de provenance égyptienne (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 383, fig. 7977; col. 386, fig. 7979). Cette légende



10041. — Peigne d'AkhmÏn, larg. 0 m. 23, haut. 0 m. 083. D'après O. Wulff, *Altchr. und Mittelalterliche Bildwerke*, 1909, pl. IX, X, n. 288.

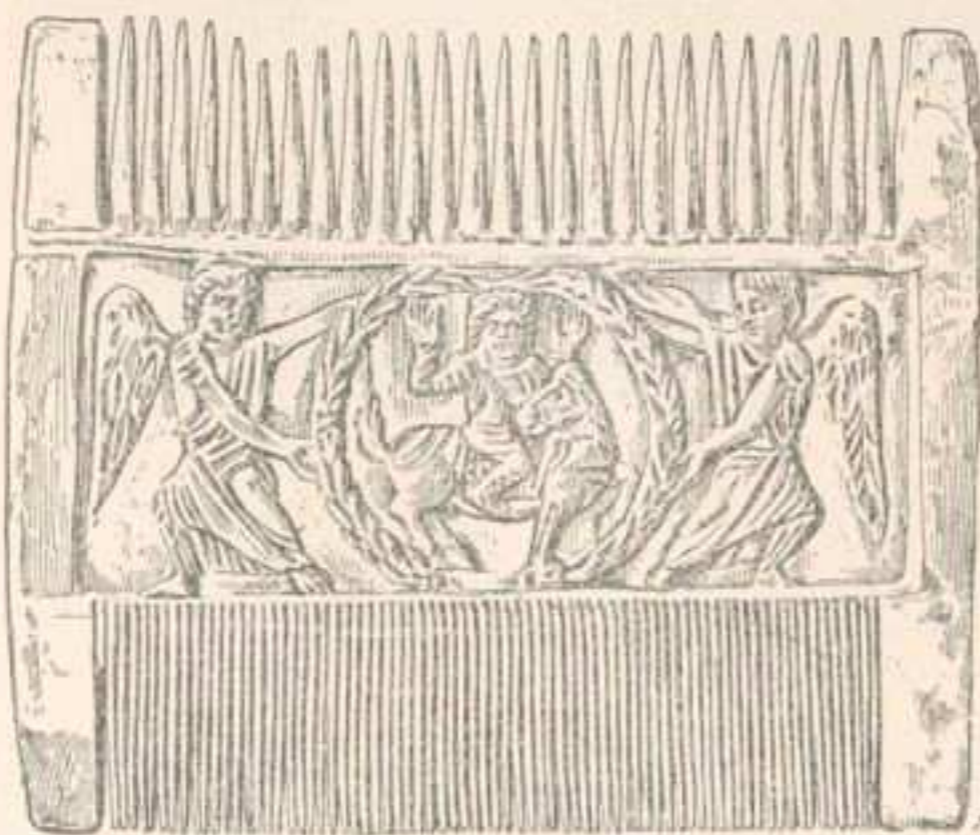


10042. — Autre peigne d'AkhmÏn, bois. D'après J. Strzygowski, *Koptische Kunst*, 1904, pl. VIII, n. 8826.

lin; il mesure 0 m. 23 en hauteur et 0 m. 083 en largeur, ce qui le distingue de la plupart de ceux dont nous faisons le catalogue. La partie centrale forme un carré qui offre deux sujets analogues. L'un des deux

était fort répandue dans l'antiquité. v^e-vi^e siècle.

Bibl. — R. Forrer, *Die frühchristlichen Altertümer von AchmÏn-Panopolis*, in-8^o, Strasbourg, 1893, pl. XII, p. 7, 16. — J. Strzygowski, *Die christlichen Denk-*



10043. — Peigne d'Antinoë. Ivoire. D'après J. Strzygowski, *Koptische Kunst*, 1904, pl. XVII.

est, sans contestation possible, le prophète Daniel coiffé du bonnet phrygien, debout, les bras levés au ciel, sous un portique, entre deux lions assis sur leur train de derrière. Le cadre est orné de rondelles (fig. 10041). Le côté opposé nous fait voir une orante sous un portique entre deux lions. C'est sur son identi-

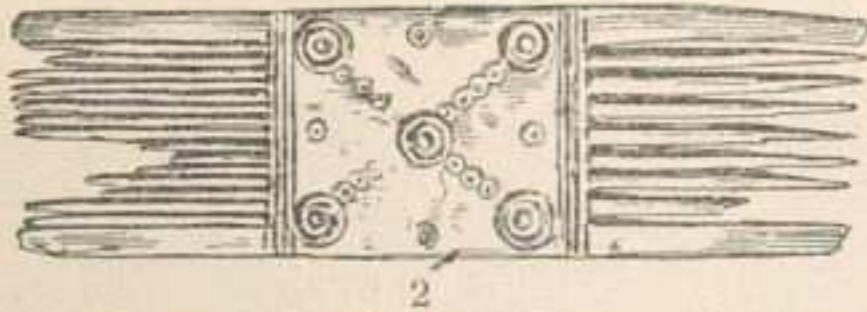
maler Ägyptens, dans *Römische Quartalschrift*, t. XII, 1898, p. 34-36, fig. 5. — O. Wulff, *Altchristliche und mittelalterliche byzant. und italien. Bildwerke*, t. I, Berlin, 1909, p. 94, n. 288, pl. IX, X, 2, 288.

Nous mentionnons un autre peigne d'AkhmÏn (fig. 10042), bois, long. : 0 m. 252; larg. : 0 m. 068;

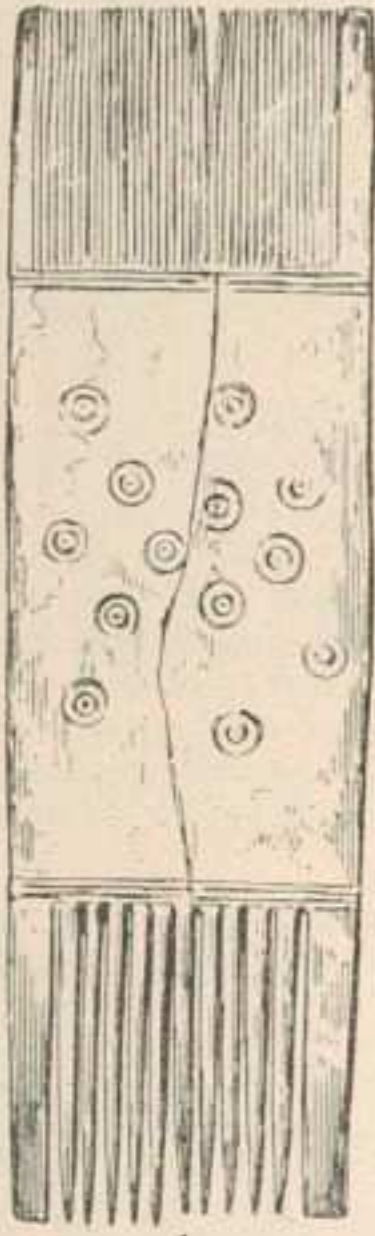
épais. : 0 m. 005, art copte, un cavalier et un homme à côté d'un vase à larges anses.

Bibl. — J. Strzygowski, *Koptische Kunst*, in-fol., Wien, 1904, pl. VIII, fig. 8826.

VI. PEIGNES D'ANTINOË. — Ivoire, hauteur : 0 m. 092 ; largeur : 0 m. 109 ; épaisseur : 0 m. 005. Les deux faces portent une décoration différente. La face qui paraît être la principale nous offre un saint ou un empereur, en orant, sur un cheval, dans un médaillon formé par un laurier soutenu par deux anges ailés.



2



1



3

10044. — Peignes en bois trouvés à Antinoë. *Ibid.*, n. 8831, 8832, 8833.

ive-^e siècle. La technique est grossière ; comme le principal personnage porte le chiton et la chlamyde et qu'on ne peut affirmer s'il est couronné ou diadémé, son identification est malaisée (fig. 10043).

Au revers, le Christ ressuscite Lazare, il tient une croix dans la main droite ; la scène suivante représente un aveugle, vêtu de la *pænula* s'inclinant devant le Sauveur qui lui rend la vue, un apôtre assiste à cette scène.

Ce petit monument est en parfait état de conservation, il n'est pas même ébréché.

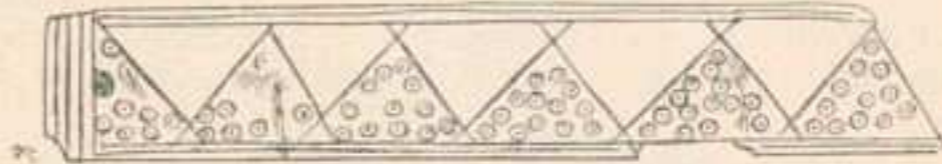
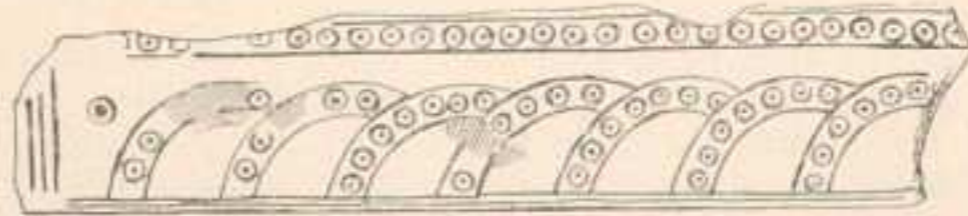
Bibl. — J. Strzygowski, *Die christlichen Denkmäler Ägyptens*, II. *Ein Elfenbeinkamm aus Antinoë*, dans *Römische Quartalschrift*, t. XII, 1898, p. 9-14, pl. 1 ; Le même, *Koptische Kunst*, in-fol., Wien, 1904, p. 194, n. 7117, pl. XVII.

Les peignes en bois trouvés à Antinoë et dont quelques-uns sont entrés au musée du Caire sont assez grossiers ; ils sont fabriqués en bois, nous en donnons ici trois croquis, avec les dimensions (fig. 10044) : n. 1, long. : 0 m. 243 ; larg. : 0 m. 082 ; épais. : 0 m. 007 ; n. 2, long. : 0 m. 17 ; larg. : 0 m. 05 ; épais. : 0 m. 005 ;

n. 3, long. : 0 m. 261 ; larg. : 0 m. 071 ; épais. : 0 m. 008.

Bibl. — J. Strzygowski, *Koptische Kunst*, in-fol., Wien, 1904, pl. VIII, n. 8831, 8832, 8833.

VII. PEIGNE DE BEL-AIR. — Des débris de peignes ont été trouvés dans beaucoup de stations barbares : en Suisse, à Bel-Air, à Fétigny, à Lavigny, à Yverdon (fig. 10045). Cet objet faisait partie de la trousse de



10045. — Débris d'étuis de peigne de Lavigny et de Bel-Air. D'après Besson, *L'art barbare dans le diocèse de Lausanne*, 1909, p. 179, fig. 120.

toilette du défunt de même qu'un couteau et une bourse, aussi les retrouve-t-on fréquemment dans les tombes. « Le peigne était de bois ou d'os. Dans le premier cas, il n'a pas résisté au séjour prolongé dans la terre ; c'est pourquoi l'on ne constate le plus souvent dans les sépultures que des débris qui tombent en poussière au moindre contact. Les peignes en os ont mieux résisté à la décomposition et on en a rencontré



10046. — Peigne en ivoire de Bingen. D'après L. Lindenschmit, *Handbuch der deutschen Altertumskunde*, 1880-1889, t. I, p. 315, fig. 255.

d'assez bien conservés. Généralement, le peigne se composait de plusieurs pièces d'os juxtaposées et réunies par une ou deux traverses longitudinales fixées sur les plaques au moyen de clous de fer ou de bronze. Les dents étaient ensuite découpées ; et il est aisé de s'en rendre compte à l'examen de ces traverses qui portent la trace régulière des entailles¹. « Il y avait tantôt une seule, tantôt plusieurs rangées de dents. Enfin le peigne portait parfois une sorte de gaine de même matière.

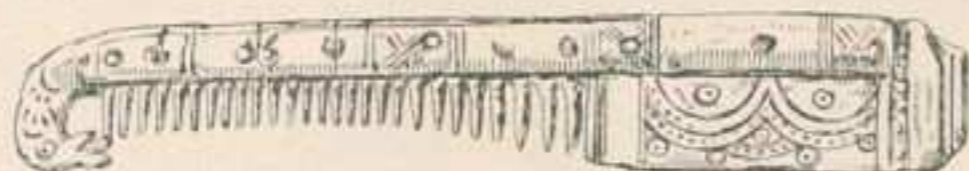
Bibl. — M. Besson, *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, in-4°, Lausanne, 1909, p. 179-180, pl. XXVIII, fig. 120.

¹ C. Barrière-Flavy, *Les arts industriels*, p. 196.

VIII. PEIGNE DE BINGEN. — Le peigne d'ivoire que nous donnons (fig. 10046) est facilement le plus ancien de tous ceux que nous rassemblons ici. Il passe pour avoir appartenu à l'abbesse sainte Hildegarde († 1179), mais il remonte certainement à l'époque romaine; il suffit de l'examiner pour s'en convaincre. Sous un portique de trois arcades sont figurés trois guerriers munis de leurs armes. Ce peigne mesure 0 m. 15 de haut sur 0 m. 10 de large.

Bibl. — L. Lindenschmit, *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, in-8°, Braunschweig, 1880-1889, t. 1, p. 315, fig. 255; G. Rohault de Fleury, *La messe. Études archéologiques*, t. VIII (1889), p. 173; Saglio, *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, t. IV, p. 364, fig. 5534.

IX. PEIGNE DE BOURGES. — En 1878, les déblais considérables nécessités par une construction, rue Moyenne, 15, mirent au jour des objets d'âge et de



10047. — Peigne de Bourges.
D'après *Mém. de la Société des antiquaires du Centre*, t. VIII, 1879, pl. VI.

nature assez divers au nombre desquels il faut signaler un peigne en os, long de 0 m. 18, haut de 0 m. 028, fait de plusieurs pièces et formé de deux parties distinctes (fig. 10047). L'une, longue de 0 m. 07 est une sorte de poignée; en regardant la face la plus ornée, cette poignée est à droite, elle est ornée de demi-cercles concentriques tracés au compas et dont les bandes circulaires sont ornées de pois; des annelets fortement centrés, tracés aussi au compas, complètent cette ornementation. La deuxième partie mesure en longueur 0 m. 11; elle comprend vingt-cinq dents de longueurs diverses, leur extrémité formant une courbe concave, destinée à suivre la forme de la tête. Cette concavité ne vient pas de l'usure car les dents ont



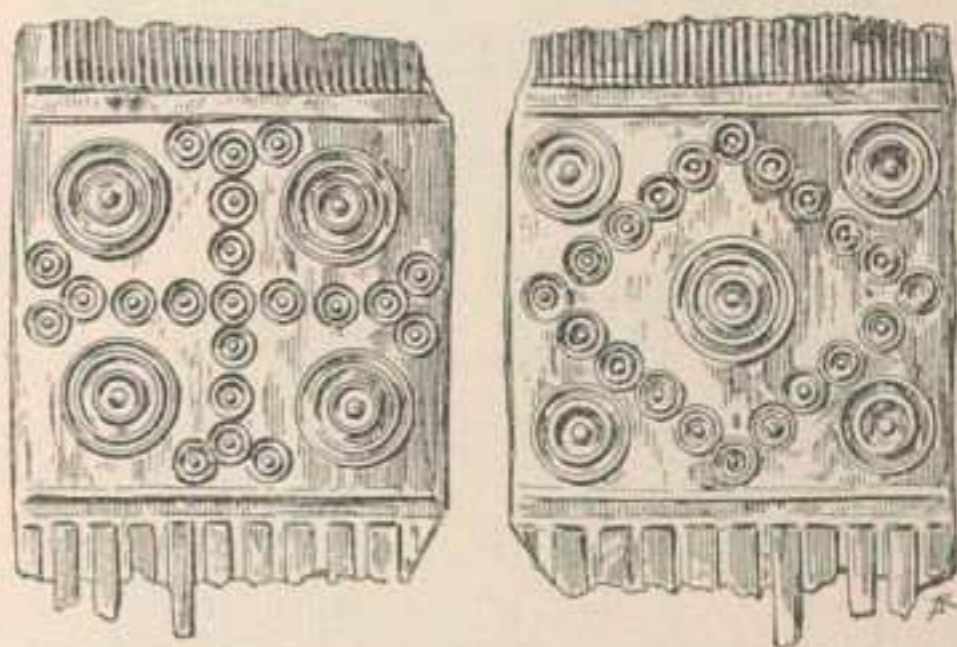
10048. — Peigne de Cambrai.
D'après *Bull. monumental*, t. XXVII, 1861, p. 346.

conservé une acuité égale. Cette partie s'amortit par une tête de cheval; le dos du peigne s'arrondit en une courbe assez gracieuse et la tête du cheval, avec œillet cintré pour œil, vient mordre l'extrémité de la dernière dent. La poignée est d'un seul morceau, les dents sont prises dans cinq pièces comprenant chacune quatre ou cinq dents. Les quatre dernières dents et la tête du cheval sont dans une dernière pièce.

Celles-ci, au nombre de sept, avons-nous dit, sont maintenues par deux tiges demi-cylindriques en os et des rivets en fer qui traversent les deux barres et les sept morceaux. Ces barres sont ornées de stries transversales et diagonales. Barres, rivets, mode d'assemblage se retrouvent dans les peignes romains et mérovingiens; l'ornementation ne peut appartenir qu'à cette dernière époque. Les ornements de la face postérieure sont identiques à ceux de devant, mais plus grossiers.

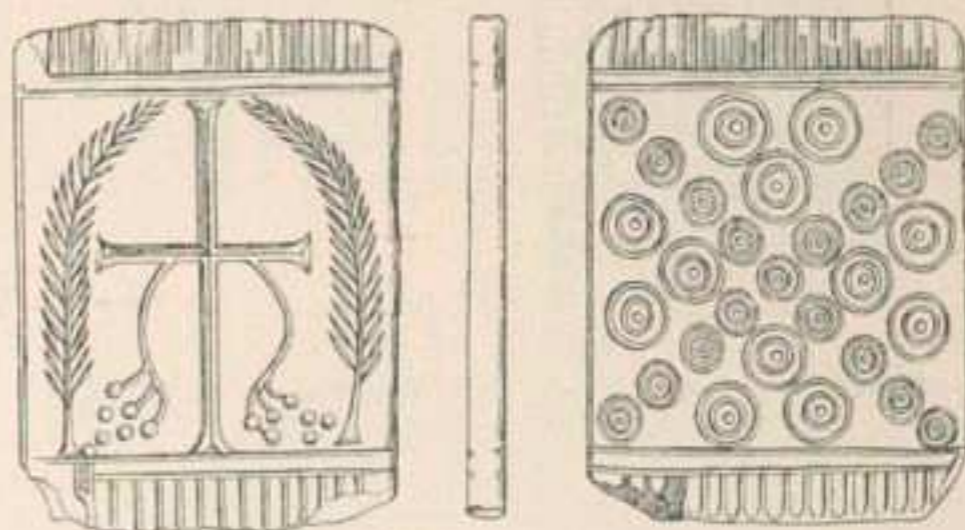
Bibl. — A. Buhot de Kersers, *Peigne en os mérovingien*, dans *Mém. de Soc. des antiq. du Centre*, t. VIII, 1879, p. 73-81, pl., n. 6.

X. PEIGNE DE CAMBRAI. — En 1861, A. de Caumont fit connaître l'objet que voici; il s'agissait d'un peigne trouvé à Cambrai, dont le comte de Vendegies fit le dessin que nous reproduisons (fig. 10048). Sa forme est particulière, il est muni d'un manche. Il n'est pas probable que ce soit un peigne liturgique; il paraît plutôt avoir dû être à l'usage d'un simple particulier. Il mesure 0 m. 28 en longueur et se compose de deux peignes l'un à dents écartées ce que nous appelons de nos jours un démêloir, l'autre à dents plus rapprochées. Deux têtes d'oiseaux terminent chacune des séries de dents, dont un grand nombre sont brisées.



10049. — Peigne de Carthage. Ivoire.
D'après A.-L. Delattre, *Musée Lavigerie*, 1899, pl. VII, n. 1, 2.

Les membres de la Société d'émulation de Cambrai regardaient cet objet comme gallo-romain à raison de sa trouvaille parmi des tuiles et des médailles romaines; cette origine n'était pas tout à fait certaine, l'emplacement de la trouvaille est proche de l'ancienne métropole détruite. On y a mis à découvert des tombeaux qui pouvaient être chrétiens et le peigne serait d'époque mérovingienne.



10050. — Autre peigne de Carthage.
D'après De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1881, pl. V, n. 2, 2°.

Bibl. — A. de Caumont, *Note sur deux peignes anciens en os*, dans *Bulletin monumental*, t. XXVII, 1861, p. 345-346.

XI. PEIGNES DE CARTHAGE. — Ivoire, hauteur : 0 m. 065; largeur : 0 m. 052, trouvé à Carthage, conservé au musée Lavigerie. Ce peigne (fig. 10049) offre sur une face une croix pattée faite de petits disques concentriques, croix cantonnée de cercles plus grands. Au revers, même décoration, les disques concentriques étant disposés en losanges et les grands disques aux angles et au centre.

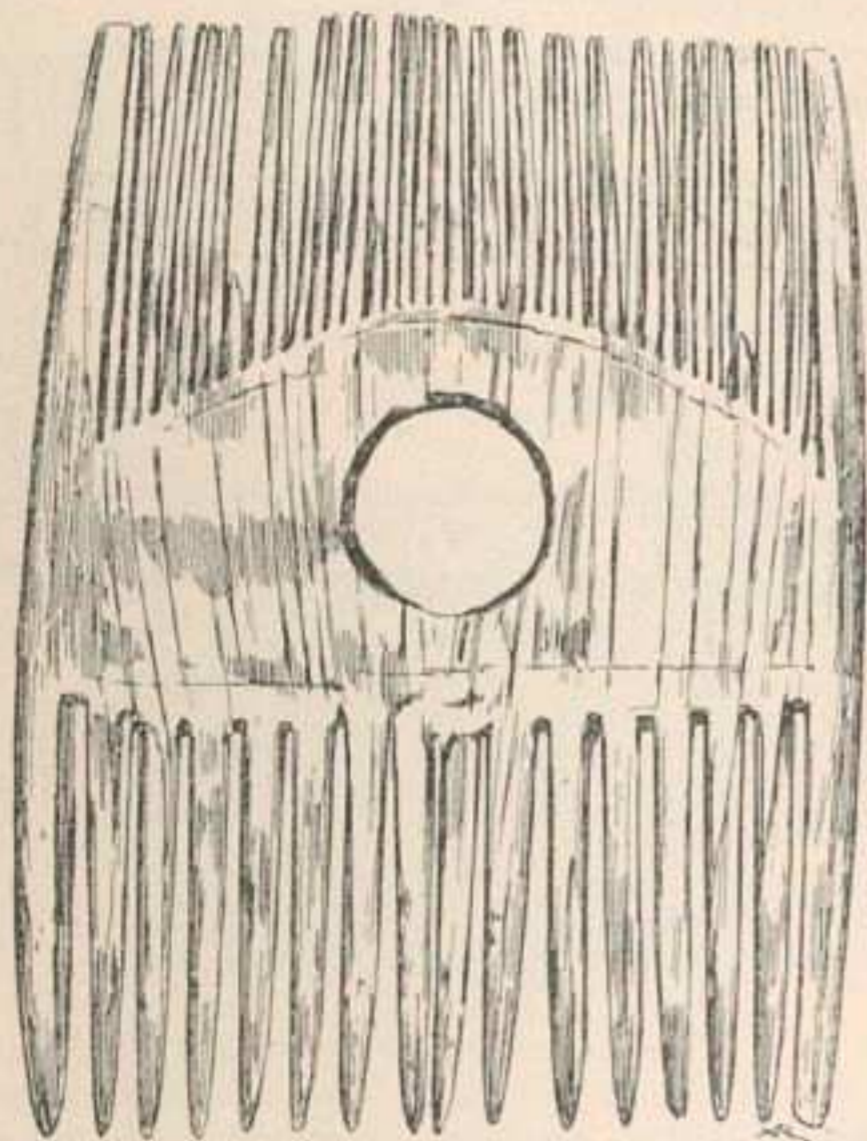
Bibl. — A.-L. Delattre, *Musée Lavigerie à Saint-Louis de Carthage*, in-4°, Paris, 1899, pl. VII, n. 1, 2.

Ivoire, les dimensions ne sont pas données, le peigne en question a été volé au musée Lavigerie, en 1889 (fig. 10050); une des faces montre une croix latine d'où s'échappent deux grappes de raisin, le tout entre

deux palmes plantées dans le sol; au revers, une croix de Saint-André en cercles concentriques et trois cercles concentriques dans les quatre espaces vides.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1881, p. 77, pl. v, n. 2, 2°; A.-L. Delattre, dans *Cosmos*, 1889, p. 359; Rohault de Fleury, *La messe*, t. VIII (1889), p. 167.

XII. PEIGNE DE CERNAY-LES-REIMS (Marne). — En 1886, on présenta aux membres du Congrès d'ar-



10051. — Peigne de Durham.

D'après W. Page, *The Victoria history of the county of Durham*, 1905, p. 254.

chéologie, un petit bâtonnet d'ivoire dont la destination demeurerait énigmatique; on y relevait toutefois des divisions qui permettaient de croire qu'elles relevaient d'une mesure gauloise. L'explication simplifia beaucoup le caractère de cet objet; il s'agissait tout simplement d'une baguette décorative qui était appliquée sur un peigne mérovingien. La preuve s'en trouve sur les dispositions analogues relevées sur un certain nombre de peignes de l'époque franque conservés au musée de Saint-Germain-en-Laye. Les peignes façonnés vers ce temps étaient garnis de petits ornements linéaires espacés d'une façon régulière ce qui a pu donner lieu de croire à des divisions métriques. La baguette en question porte encore la trace des rivets qui servaient à l'assujettir au peigne dont elle s'est détachée.

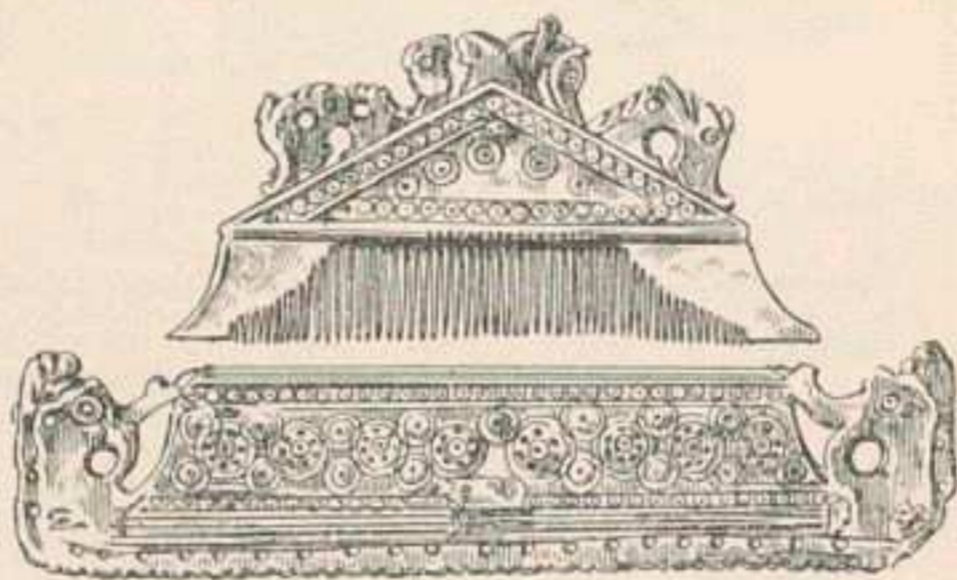
Bibl. — E. Fourdrignier, *Communication*, dans *Bull. arch. du Comité des trav. hist.*, p. 321.

XIII. PEIGNE DE CHIUSI. — On trouva au fond d'une citerne d'une maison privée de Chiusi divers objets parmi lesquels des monnaies impériales de bronze assez oxydées, des lampes en terre d'une époque voisine du triomphe du christianisme, la plupart très simples, quelques-unes portant un symbole chrétien, ou le monogramme du Christ, le palmier, d'autres pouvant être du v^e ou du vi^e siècle; enfin un peigne dont la fig. 214 (*Dictionn.*, t. I, col. 900), nous dispense d'entreprendre la description des deux faces. Deux brebis sont affrontées à une chaire épiscopale voilée et à une couronne. Sur la chaire épiscopale on a posé un objet qui n'est pas un coussin, mais le livre des saintes Écritures. Les deux brebis affrontées à la couronne figurent la récompense céleste promise aux fidèles. Ce peigne semble appartenir au iv^e ou au

commencement du v^e siècle. C'est surtout alors que le symbole de la chaire a joui d'une assez large popularité comme nous l'avons déjà montré (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CHAIRE). Ce peigne a été acquis par J.-B. De Rossi pour la bibliothèque Vaticane.

Bibl. — De Rossi, *Pettine adorno di simboli cristiani trovato in Chiusi*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1880, p. 172, pl. VI; 1881, p. 75-85.

XIV. PEIGNE DE DURHAM. — L'auteur anonyme de la translation des reliques de saint Cuthbert, en 1104, nous dit que les moines replacèrent dans la chasse du corps un grand peigne d'ivoire, et Reginald de Durham ajoute que ce peigne était perforé au milieu



10052. — Peigne de Furfooz.

D'après L. Lindenschmit, *Handbuch der deutschen Altertumskunde*, 1880-1889, t. I, p. 314, fig. 253.

de façon qu'on pouvait y introduire trois doigts. Ce peigne fut retrouvé en 1827, dans le tombeau de Cuthbert († 687). Il mesure 0 m. 16 sur 0 m. 13 (fig. 10051), compte environ quarante-deux dents dont deux plus larges sur un côté et seize grosses de l'autre côté. G. Rohault de Fleury imagine que la découpe centrale offrait un cabochon, cela nous paraît plus que douteux. L'ancien procès-verbal de reconnaissance nous apprend que *sedet alia sicut fuerant inventa cum illo recondiderunt, pectinem scilicet eburneum et forcipes suae adhuc novitatis decorem retinentes, et quae sacerdotem decebant, altare videlicet argenteum, corporalia cum patina, etiam calicem parvum quidem...* (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot DURHAM). Il ne semble pas que ce soit le peigne du saint, car on en parle pour la première fois en 1022 dans le récit d'Elfrid qui fit faire un nouveau peigne pour le saint, c'est celui-ci probablement qui est conservé à Durham.

Bibl. — G. Rohault de Fleury, *La messe. Études archéologiques*, in-4°, Paris, t. VIII, 1889, p. 168-169, pl. DCLXXIII. — W. Page, *The Victoria history of the county of Durham*, in-4°, London, 1905, p. 254-255, pl.

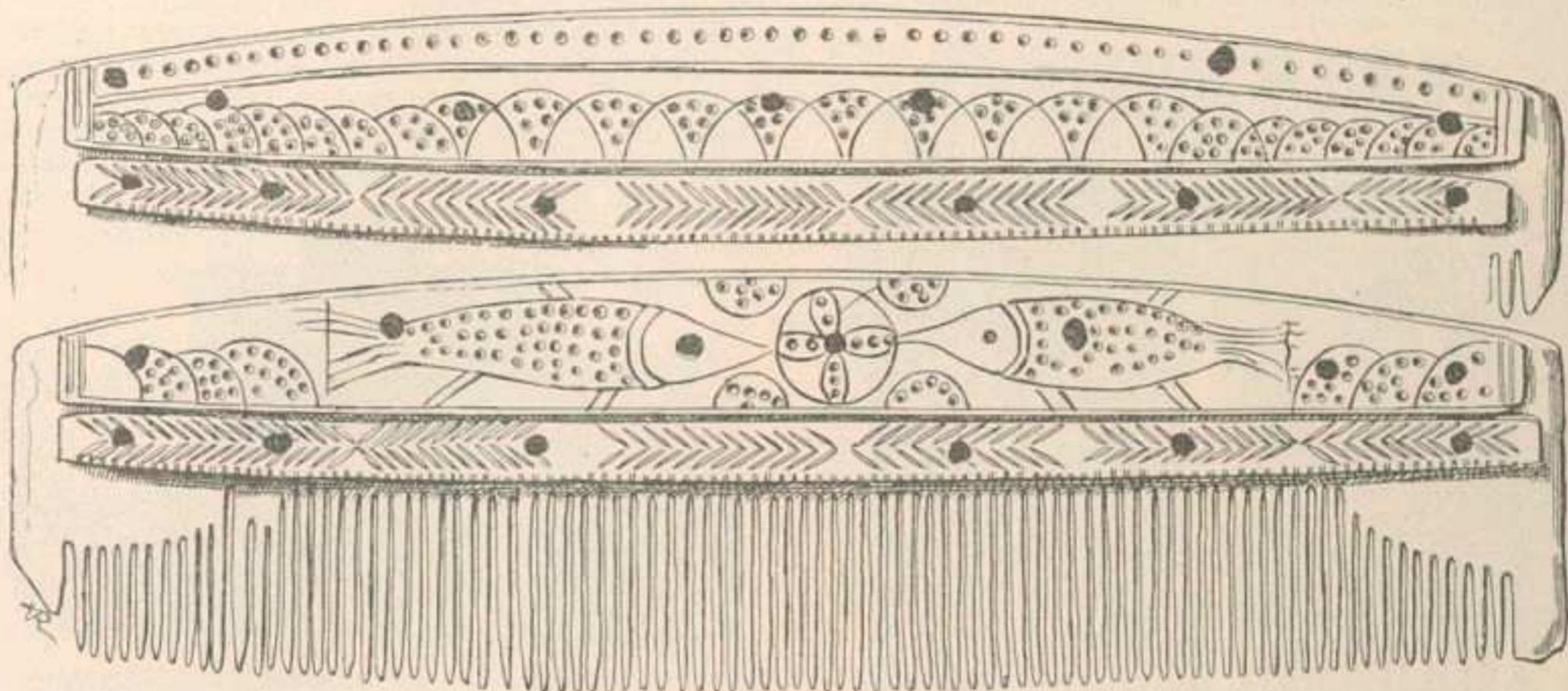
XV. PEIGNES DE FURFOOZ (Belgique). — On a trouvé neuf peignes dans les tombes de cette localité. Un de ces peignes présente une frise découpée à jour qui représente des têtes d'hippocampes ou d'autres animaux singuliers (fig. 10052); il porte encore de petits anneaux de bronze où passaient les courroies qui servaient à suspendre le peigne à la ceinture. Les deux faces triangulaires sont recouvertes de tablettes en os ornées d'une bordure de traits circulaires. Les côtés de la gaine sont revêtus aussi de nombreux cercles et de points disposés symétriquement. Les extrémités en sont découpées à jour et leur dessin semble rappeler encore des têtes d'animaux; long. : 0 m. 133; larg. : 0 m. 027.

Bibl. — Alf. Béquet, *La forteresse de Furfooz*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XIV, 1877, p. 413. — L. Lindenschmit, *Handbuch der deutschen Altertumskunde*, in-8°, Braunschweig, 1880-1889, t. I, p. 314, fig. 253.

XVI. PEIGNES DE GAMMERTINGEN. — Cette localité, située entre le Neckar et le Danube, à peu de distance de Sigmaringen a donné quelques objets intéressants à la suite des fouilles faites vers le début du XX^e siècle.

1^o Un grand peigne en os, en bon état de conservation; longueur: 0 m. 21 (fig. 10053). La face principale

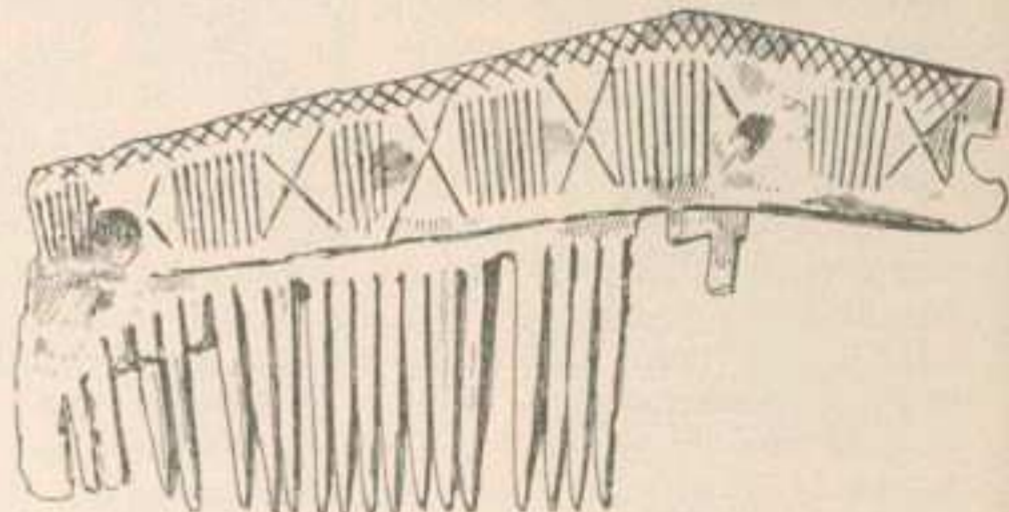
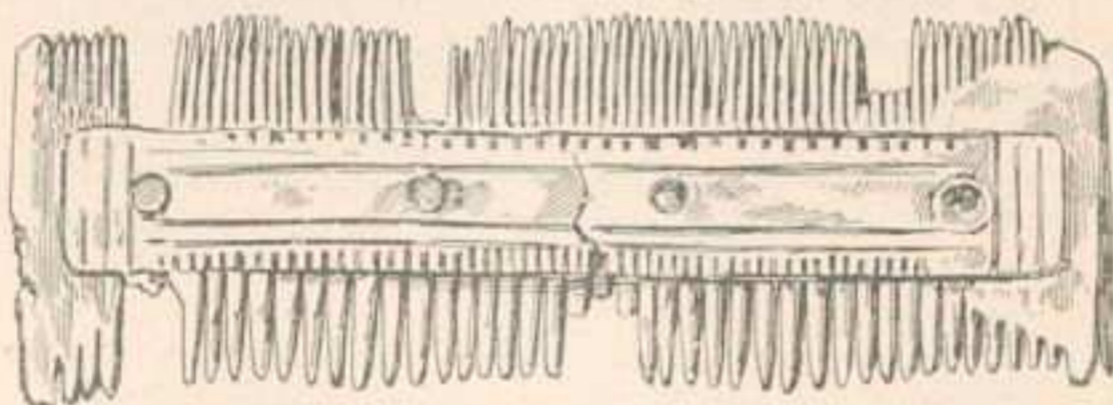
propriété Dufour (voir *Dictionn.* t. iv, col. 233, fig. 3582). « C'est un peigne en os, richement décoré, à deux rangées de dents. Par malheur, il ne nous est pas parvenu intact, il a été brisé en plusieurs morceaux qu'on a dû recoller. On a pu seulement reconstituer la moitié du peigne. La longueur du fragment est d'environ 0 m. 07; la longueur de 0 m. 04 (ou



10053. — Peigne de Gammertingen.
D'après I.-W. Gröbbels, *Der Reihengräberfund von Gammertingen*, 1905, pl. III.

ne permet pas de mettre en doute le christianisme de ce petit monument. La partie pleine présente une croix dans une rondelle vers laquelle se précipitent deux poissons. A cette ornementation s'ajoutent des demis et des quarts de rondelles; sur la face opposée, la décoration est simplement géométrique; la tranche est ornée de pois et la frise montre six palmes deux par deux. La décoration est relevée, semble-t-il, par des grenats

0 m. 08 avec les deux rangées de dents); l'épaisseur est de 0 m. 006. Les deux faces sont ornées de curieuses figures en relief, qui sont enfermées dans un cadre rectangulaire. Sur l'un des côtés on reconnaît aussitôt Daniel dans la fosse aux lions. Du prophète qui est représenté debout et presque nu, il reste la tête et tout le côté droit du corps; le lion qui était à sa gauche a disparu avec la moitié du peigne; mais le lion de droite,



10054, 10055. — Peignes de Gammertingen. *Ibid.*, pl. XVI, n. 10, 11.

de deux tailles dispersés sur chaque côté. Une seule dent manque.

2^o Un peigne en os, longueur: 0 m. 11; fort grossier, à deux rangées de dents (fig. 10054).

3^o Un peigne en os, longueur: 0 m. 10; en forme de fronton, avec une rangée de dents (fig. 10055).

Bibl. — I.-W. Gröbbels, *Der Reihengräberfund von Gammertingen*, in-fol., München, 1905, p. 43, 44, n. 64-66; pl. III, n. 5, 5a, 5b; pl. XVI, n. 10, 11. La face principale du peigne n. 1 a été publiée sans aucune explication par F.-J. Dölger, *IXΘYC, Der heilige Fisch in den antiken Religionen und in Christentum*, in-8^o, Münster-im-Westph., t. III (1922), pl. LXXXVIII.

XVII. PEIGNE D'HIPPONE. — Ce petit monument fut découvert, en 1908, à Hippone (voir ce nom) non loin des ruines d'un baptistère, à une profondeur de 4 mètres, au pied de la colline d'Hippone, dans la

couché et tourné vers le prophète, est parfaitement conservé. Daniel étend la main à droite vers un personnage, représenté en l'air dans l'attitude horizontale, avec des vêtements gonflés par la brise, qui lui apporte une corbeille pleine d'aliments: c'est le prophète Habacuc (voir ce nom) qui fut enlevé par un ange avec les provisions de bouche qu'il destinait à ses ouvriers et fut transporté ainsi de Judée à Babylone, pour y nourrir Daniel dans la fosse aux lions (*Dan.*, XIV, 32-38).

« Sur l'autre face (fig. 10056) figurent trois personnages, représentés debout côte à côte: au centre, un roi ou un magistrat, vêtu d'un riche manteau agrafé sur l'épaule, et faisant un geste de commandement; à sa droite, quelque conseiller, vêtu d'une tunique et d'une sorte de toge; à sa gauche, un soldat tenant du bras gauche lance et bouclier. C'est probablement le

roi de Babylone avec sa suite venant constater le miracle et délivrer Daniel (cf. Dan., vi, 19-24; xiv, 39-42).

Bibl. — J. Strzygowski, *Der algerische Danielkamm*, dans *Oriens christianus*, nouv. sér., t. I, 1911, p. 83-87, pl. I, fig. 1; *Dictionn.*, t. IV, col. 233, fig. 3582; P. Monceaux, *Rapport sur un peigne liturgique trouvé à Bône*, dans *Bull. arch. du Comité des trav. hist.*, 1919, p. CLXXI sq., pl. XXXIII; *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1920, p. 250; G. Stuhlfauth, *Der algerische Danielkamm und der berliner Danielstoff*, dans *Byzant. und neugriech. Jahrbücher*, t. II, 1921, p. 413-427.

XVIII. PEIGNE DE LIÈGE. — Ce peigne aurait appartenu, dit-on, à saint Bertuin de Malone, il est conservé au musée diocésain de Liège; sa provenance paraît être orientale et s'inspire probablement de modèle persan.



10056. — Peigne d'Hippone.
D'après *Bull. arch. du comité*, 1919, pl. XXXIII.

Bibl. — L. Dubois, *Le peigne de saint Bertuin de Malone et les peignes liturgiques*, dans *Bulletin de la Société d'art et d'hist. du diocèse de Liège*, t. IV, 1886, p. 97-122, 4 pl.; *L'art ancien au pays de Liège*, 1905, pl. LXXX.

XIX. PEIGNE DE MONCEAU-LE-NEUF (Aisne). — Nous renvoyons à la notice et la figure de cet objet déjà données dans le *Dictionn.*, t. XI, col. 2209, fig. 8298, qui montre le peigne dans son étui.

Bibl. — Cl. Boulanger, *Le mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie et en Artois*, in-4°, Saint-Quentin, 1902-1905, pl. X, fig. 1.

XX. PEIGNE DE MONTFAUCON. — « Nous devons avoir avant la Révolution, un assez grand nombre de peignes liturgiques qui ont disparu; nous en trouvons plusieurs dessinés dans les albums de dom B. de Montfaucon, dont on ignore malheureusement la provenance, mais dont l'analogie avec les précédents nous prouve l'identité d'époque. Ils sont tous pourvus de dents fines et de dents grosses; l'un d'entre eux, dans l'intervalle, sur une arcade demi-circulaire présente quatre animaux sur une tige qui les sépare, le tout à jour (fig. 10057), un autre, deux lions affrontés sur la face, encadrés dans des filets de perles, et au revers un paon et une paonne; un troisième offre sur la plate-bande intermédiaire deux loups se fuyant. »

Bibl. — G. Rohault de Fleury, *La messe. Études archéologiques*, t. VIII, 1889, p. 172, pl. DCLXXIV, DCLXXV.

XXI. PEIGNE DE MONZA. — Cet objet passe pour avoir appartenu à la reine des Lombards, Théodelinde, à qui il aurait été offert par le pape Grégoire I^{er} (590-604). Cette attribution n'est pas certaine, mais le peigne peut être comparé pour la technique à certains objets trouvés dans des sépultures de Nocera et de

Castel Trovimo. (Voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2773, fig. 8444.)

Bibl. — A. Venturi, *Storia dell' arte italiana*, in-8°, Milano, t. II, 1902, p. 32, fig. 29.

XXII. PEIGNE DE NANCY. — De tous les peignes qui nous ont été conservés, le plus élégant paraît être celui qui appartient au trésor de la cathédrale de Nancy et qu'on dit avoir appartenu à saint Gauzelin, évêque de Toul (922-962). Ce peigne en ivoire a pu être à l'usage de ce personnage, ce qui ne veut pas



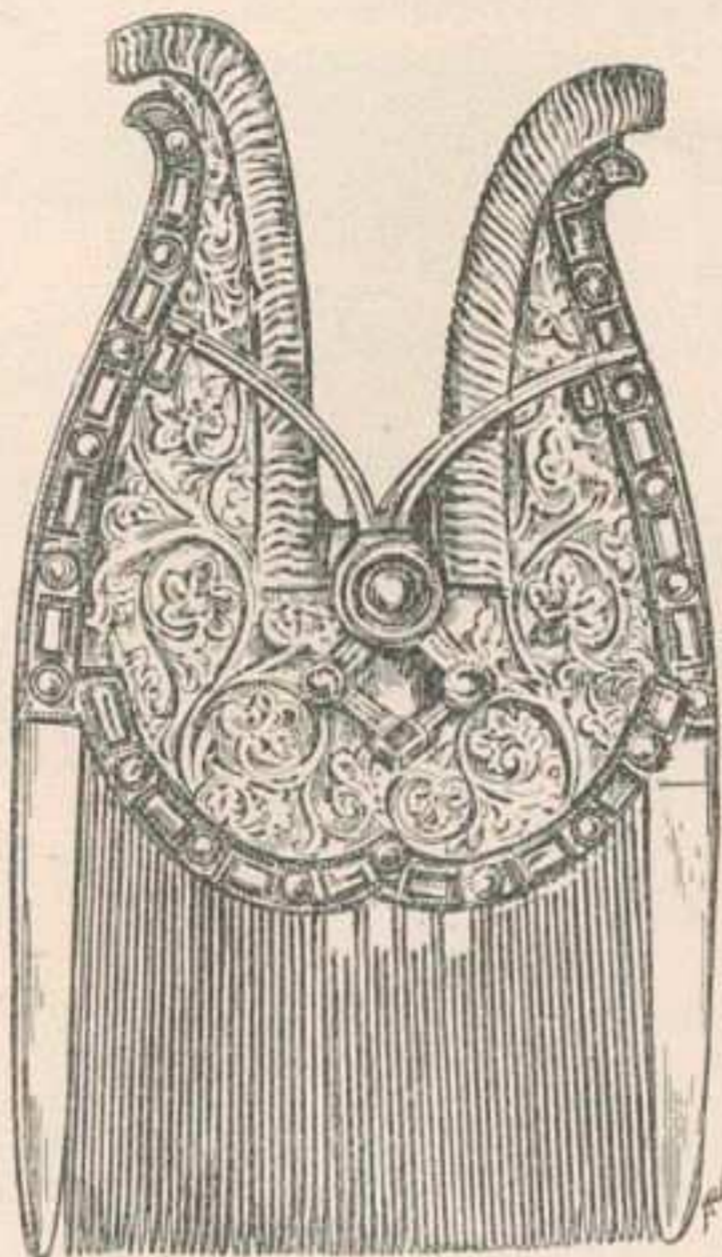
10057. — Peigne de Montfaucon.
D'après G. Rohault de Fleury, *La messe. Études archéologiques*, t. VIII, 1889, p. 172, pl. DCLXXV.

dire qu'il ait été sculpté et façonné pour lui; il devait en être des peignes comme des diptyques qu'on se transmettait et qui faisaient bon service pendant des siècles (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 615, fig. 8610). Le peigne dit de saint Gauzelin a perdu les dents fines, toutes les autres sont conservées, ainsi que le panneau central. Il reste une dent extrême qui a résisté à l'action du temps et ceci s'explique par le fait que les personnes atteintes de la maladie de la teigne allaient autrefois en pèlerinage à Bouxières-aux-Dames pour y être peignées avec le démêloir de saint Gauzelin. Les dents fines n'ont pas résisté à cette épreuve, les autres, qui ont un centimètre de grosseur ont tenu bon. Le panneau central est découpé à jour offrant une arcade plein-cintre encadrée par deux frontons. Sous l'arcade repose un calice d'où s'échappe une vigne tournée en rinceaux. Près du vase, on voit deux colombes et sous chacun des deux frontons, on voit un cep de vigne et une colombe. Une moulure de feuilles d'acanthé sert d'encadrement. Le centre de chaque feuille est orné d'une perle de verre bleu, d'une nuance semblable à celle de certains émaux qui figurent sur l'évangélaire de saint Gauzelin; les yeux des colombes sont formés de gouttes du même émail.

C'est peut-être le plus ancien peigne de cette série. VIII^e-IX^e siècle.

Bibl. — Bretagne, *Quelques recherches sur les peignes liturgiques*, dans *Mém. de la Soc. d'archéol. lorraine*, II^e sér., t. II, 1860, p. 158 sq.; *Recherches sur les peignes*

liturgiques, dans *Bulletin monumental*, t. xxvii, 1861, p. 273-283; G. Rohault de Fleury, *La messe. Études archéologiques*, t. viii, 1889, p. 169-170, pl. delxxiii; E. Auguin, *Monographie de la cathédrale de Nancy, depuis sa fondation jusqu'à l'époque actuelle*, in-4°, Nancy, 1882, p. 327-330, pl. x; A. Darcel, *Trésor des églises et objets d'art français au Trocadéro*, 1889, pl., n. 15.; E. Fourdrignier, *Le peigne liturgique*, dans *Bull. et mém. de la Soc. d'anthropologie de Paris*, t. i, 1900, p. 157.



10058. — Peigne de Quedlinbourg.
D'après *Gazette des Beaux-Arts*, t. xx, 1898, p. 315.

XXIII. PEIGNE DE QUEDLINBOURG. — Ce peigne liturgique ne relève pas de la période de nos études, mais c'est pour cette raison que nous croyons devoir le mentionner vu sa forme rare mais non exceptionnelle (fig. 10058). Une tradition, ou ce qu'on désigne sous ce nom, l'attribue à Henri l'Oiseleur dans le tombeau duquel il aurait été trouvé. Il est en ivoire et mesure 0 m. 17 de haut sur 0 m. 10 de large, il est muni d'une seule rangée de dents; sa partie supérieure, ornée de rinceaux de feuillage, se divise en deux parties recourbées que terminaient sans doute autrefois deux têtes de chevaux, la crinière des animaux est en or, ainsi que la bordure, ornée de grenats et de perles en argent, qui encadre la partie sculptée. Des cordelettes en filigrane partent du milieu du peigne; cette partie est ornée de pierreries, dont quelques-unes sont fausses; les cordelettes aujourd'hui brisées devaient autrefois se prolonger jusqu'à la tête des animaux. Si les feuillages de ce peigne trahissent une influence byzantine, sa disposition générale rappellerait plutôt l'art scandinave; on sait que les pays du Nord ont souvent fait entrer des têtes d'animaux dans la décoration de leurs monuments. Notons, d'ailleurs, qu'il existe d'autres peignes liturgiques ornés ainsi de têtes de chevaux; l'un d'eux conservé au musée archéologique de Cologne, a été attribué par Ch. de Linas (voir ce nom), au xi^e siècle. C'est également à cette époque

que J.-O. Westwood, Em. Molinier et J.-J. Marquet de Vasselot assignent le peigne de Quedlinbourg.

Bibl. — Ranke et Kugler, *Beschreibung und Geschichte der Schlosskirche zu Quedlinburg und der in ihr vorhandenen Alterthümer*, in-8°, Berlin, 1838; Becker, von Hefner-Alteneck, *Kunstwerke und Geraethschaften des Mittelalters und der Renaissance*, in-fol., Frankfurt, 1852, t. i, pl. lxi; Steuerwaldt et Virgin, *Die mittelalterlichen Kunstschatze im Zittergewölbe der Schlosskirche zu Quedlinburg*, in-8°, Quedlinburg, 1855, pl. xxiii; Otte, *Handbuch der christlichen Kunst. Archäologie*, 5^e édit., Leipzig, 1883, t. i, p. 368; J.-O. Westwood, *A descriptive catalogue of the fictile ivories in the South-Kensington Museum*, in-8°, London, 1876, p. 368; Em. Molinier, *Catalogue des ivoires du musée du Louvre*, in-8°, Paris, 1896, p. 52; E. Molinier, *Les ivoires*, p. 147-148; J.-J. Marquet de Vasselot, *Le trésor de l'abbaye de Quedlinbourg*, dans *Gazette des beaux-arts*, t. xx, 1898, p. 314-315.

XXIV. PEIGNE DE SALONE. — Ce fragment de peigne est façonné dans du buis; d'après le motif de sa décoration on peut induire que chaque face présentait cinq figures, en sorte qu'il mesurait environ 0 m. 19 ou 0 m. 20 en longueur et 0 m. 09 à 0 m. 10 en hauteur; ces dimensions ne s'écartent guère des objets analogues anciens ou modernes. Il a été trouvé à Salone et il est entré depuis au musée de Spalato (voir *Dictionn.*, t. iv, col. 107, fig. 553). On ne saurait affirmer que ce peigne soit chrétien puisqu'il a été trouvé dans la ville, à 90 mètres de la *Porta Caesarea* sur un point où on n'a pas rencontré de tombes, mais seulement des débris architectoniques¹. A 150 mètres environ au Nord, se trouvait la *basilica episcopalis urbana* qu'on commença d'explorer en 1901, ainsi que son baptistère à l'Est et l'*episcopium* attenant au Sud; cette dernière construction n'était pas fort éloignée du point où le peigne fut trouvé. Cette circonstance de la trouvaille à peu de distance de l'*episcopium* ou maison épiscopale porterait à croire que ce peigne a eu une destination liturgique. Quelques années auparavant, on avait trouvé à Salone un peigne, sans aucune décoration² et dont on ne pouvait dire qu'il fût d'origine païenne ou chrétienne.

Reste maintenant à déterminer la signification des bas-reliefs. Nous y voyons un personnage assis, la tête inclinée, les pieds nus posés sur un escabeau, une partie du corps manque, mais il semble que la main droite devait être levée; on ne saurait déterminer la nature de l'objet qu'il tient dans la main gauche. De ce côté, un personnage imberbe et debout, immobile. Au revers, nous avons la répétition du même sujet, le personnage central lève la main droite et un homme barbu, debout, est immobile à ses côtés. Nous ne croyons pas douteux que ce soit le Christ enseignant ses apôtres et tenant dans la main gauche le livre des évangiles appuyé sur sa poitrine. On retrouve ce type sur les fresques et les sarcophages. Il se peut qu'on ait songé à représenter les apôtres Pierre et Paul, mais on ne reconnaît pas le type iconographique de saint Paul³.

XXV. PEIGNE DE SENS. — Le trésor de la cathédrale de Sens possède un monument bien connu, grâce à sa beauté, à son exceptionnelle conservation et au souvenir du saint évêque à qui on prétend le rattacher, saint Loup, mort en 623. Ce dernier point est insoutenable, mais nous n'avons à parler ici que du peigne. Il est façonné dans l'ivoire et il a conservé une double rangée de dents, les unes plus fines en haut; les autres

¹ Dans *Bullettino di archeol. e stor. dalmata*, 1898, p. 159. — ² En 1899, id., *ibid.*, 1899, p. 30. — ³ Fr. Bulic, *Frammento di pettine in bosso con rappresentanze cristiane*, dans

Bull. di archeologia e storia dalmata, t. xxiv, 1901, p. 204-207; *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, t. viii, 1902, p. 41-45.

plus robustes, à la partie inférieure (fig. 10059). Dans le demi-médailion central, deux lions sont affrontés, bondissant de chaque côté d'un arbre au feuillage stylisé et au sommet duquel on voit une tête de bélier. G. Rohault de Fleury écrivait sans broncher : « Le symbolisme du sujet est clair, il rappelle le sacrifice d'Abraham, le bélier divin suspendu au buisson et ses ennemis qui surgissent contre lui. » Goblet d'Alviella a donné une explication vraie. L'arbre figuré ici est le « haoma assyrien ». La tête de bélier est une réminiscence des cultes orientaux. L'origine orientale s'explique par l'apport d'artistes byzantins et le courant gréco-oriental constaté en Occident du VII^e au IX^e siècle.



10059. — Peigne de Sens.

D'après G. Rohault de Fleury, *op. cit.*, t. VIII, p. 172, pl. DCLXXIV.

Quant à l'objet en lui-même il peut soutenir la comparaison avec certains bas-reliefs lombards du VIII^e siècle où on rencontre les mêmes motifs orientaux. Une bordure de godrons entoure le motif central; en outre, l'arcade supérieure portait un rinceau qu'on peut comparer pour l'exécution aux pampres relevés sur d'autres ivoires, notamment celui de Tongres; une partie fut grattée au XIII^e siècle pour faire place à une plaque d'or portant l'inscription :

PECTEN S·LVPI

C'est, peut-être, à la même époque qu'on consolida le peigne à l'aide d'une bande de métal ornée de pierres serties en bâtes avec plaques métalliques et ornements en filigrane.

Nous venons de dire qu'on ne pouvait, nonobstant l'inscription, et précisément à cause de la paléographie de cette inscription, faire remonter le peigne dit de saint Loup au VII^e siècle; quant au peigne on peut invoquer en faveur de cette date d'autres raisons valables.

M. Marcel Laurent fait « remarquer que le courant gréco-oriental ne régna pas seulement depuis le VII^e siècle en Occident : il avait contribué essentiellement à la formation de l'art à Ravenne et son influence était déjà grande sur l'art chrétien des premiers siècles. Bien longtemps avant que Byzance jouât un rôle artistique de premier plan, la Syrie, l'Égypte, l'Asie Mineure avaient répandu en Italie les conceptions de l'Orient; et celles-ci, dès le IV^e siècle, avaient pénétré en Gaule. Plus tard, de véritables colonies d'Orientaux s'étaient établies dans les villes mérovingiennes, où elles fai-

saient commerce d'objets venant de leur pays d'origine. N'est-ce pas ainsi que l'ivoire de Tongres, avec beaucoup d'autres, fut apporté d'Égypte vers la fin du VI^e siècle? Il se pourrait donc que le peigne de Sens, lui aussi, fût un produit d'Orient importé en Europe, et cela dès la seconde moitié du VI^e siècle.

« Réellement, l'hésitation est possible entre cette théorie et celle que nous avons citée plus haut. Il est vrai que les bas-reliefs lombards présentent avec celui du peigne en question de frappantes analogies; c'est le même sujet, le même décor; les postes notamment qu'on remarque sur le champ dans le peigne de Sens sont un ornement habituel des pierres lombardes, et ce n'est pas un hasard que la tête de bélier au sommet du haoma se retrouve sur un bas-relief de Cividale; tout cela est vrai, mais s'expliquerait tout aussi bien dans l'autre hypothèse, car le peigne de Sens serait un des modèles imités par les sculpteurs de Lombardie. Et de fait, il en serait digne, car le travail en est très parfait; dans la sculpture lombarde, au contraire, les représentations figurées d'animaux sont généralement d'exécution assez grossière¹. » En définitive, on peut voir ici un travail lombard, ce qui nous semble douteux; byzantin, ce que nous croirions volontiers plus probable et peut-être persan ou tout simplement oriental.

Bibl. — Bretagne, *Recherches sur les peignes liturgiques*, dans *Bull. monumental*, t. XXI, 1851, p. 278-280; *Gazette des beaux-arts*, II^e sér., t. XXI, p. 10; P. Clemen, *Merovingische und karolingische Plastik*, dans *Bonner Jahrbücher*, 1892, fig. 21; Dubois, *L'art ancien au pays de Liège*, 1905, pl. III; G. Rohault de Fleury, *La messe. Études archéologiques*, t. VIII, 1889, p. 171, pl. DCLXXIV; Goblet d'Alviella, *A propos du peigne liturgique de saint Loup*, dans *Bull. de l'Acad. royale des sciences de Bruxelles*, 1900, p. 707-735; M. Laurent, *Les ivoires prégothiques conservés en Belgique*, in-8°, Bruxelles, 1912, p. 80-84, pl. x; A. Darcel, *Trésor des églises et objets d'art français au Trocadéro*, 1889, t. I, pl., n. 15; Ch. Cahier, *Nouveaux mélanges d'archéologie*, in-4°, Paris, t. II, 1874, p. 71-73; H. d'Arbois de Jubainville, *Portefeuille archéologique de la Champagne*, c. V, *Sculpture sur bois et sur ivoire*, p. 9, pl. II.

XXVI. PEIGNES DE STAVELOT. — En 1868, le Musée royal d'armures et d'antiquités de Bruxelles fit l'acquisition de deux peignes qui, d'après l'affirmation formelle de leur ancien possesseur M. David Fischbach-Malacors, provenaient l'un et l'autre de l'ancien couvent des Pères capucins de Stavelot. Ils avaient été trouvés avec des débris de sandales dans une petite caisse en bois, laquelle était placée dans un massif de maçonnerie qui avait dû supporter l'ancien autel, dans lequel ces objets avaient été placés à une date qu'il est impossible de conjecturer, et considérés comme des reliques. Leur origine est donc assurée; leur ancienneté ne le paraît pas moins; c'est au IX^e siècle probablement qu'ils appartiennent. Leur analogie avec les peignes de saint Loup de Sens et de saint Gauzelin de Nancy est frappante. Les deux peignes sont conservés aujourd'hui au musée du Cinquantenaire à Bruxelles.

« Celui des deux peignes qui paraît le plus ancien (fig. 10060) a deux rangées de dents, les unes courtes et rapprochées, les autres longues et écartées, de telle façon que le même instrument fût à la fois un démêloir et un peigne proprement dit. La dent latérale de la partie supérieure est assujettie par deux agrafes de cuivre doré. La partie pleine est cintrée. D'un côté, on voit des feuillages disposés en manière de cœur. Ils sont reliés par un anneau agrémenté de dentelures et se croisent à la partie inférieure de manière à former

¹ M. Laurent, *op. cit.*, p. 83-84.

deux 9 adossés, dans les boucles desquels sont disposés deux oiseaux contournés. L'autre côté est décoré également de feuillages symétriques dont l'aspect général rappelle la forme d'un trèfle. Au-dessus des dents inférieures règne une rangée d'ornements amygdaloïdes. Hauteur : 0 m. 31; largeur : 0 m. 125.

« La seconde pièce, à une seule rangée de dents — celles-ci sont brisées pour la plupart et celles qui restent ont été sciées après coup dans le sens de la longueur — comporte une partie pleine ayant la forme d'un arc en tiers point (fig. 10061). D'un côté on voit



10060. — Peigne de Stavelot.

D'après M. Laurent, *Les ivoires prégothiques conservés en Belgique*, 1912, p. 76, fig. 27.

une rosette à huit feuilles étalées; des sections du même motif remplissent les angles; le tout est encadré d'une sorte de ruban ondulé. De l'autre côté, c'est un motif formé de palmettes croissant sur des tiges sarmenteuses. L'une de ces tiges sépare le champ verticalement; les deux autres s'éploient à gauche et à droite; les touffes de feuilles issent des ligatures en anneaux. L'encadrement est le même que plus haut, mais en petit. Une inscription se déroule sur le cadre des deux faces de façon à entourer toute la décoration :

On lit :

QVISQVIS EX ME SVVM PLANAVERIT QVOQ(ue) CAPVT
IPSE VIVAT FELIX FELICITER SEMPER ANNIS L.F.

Bibl. — Chalon, *Note sur deux peignes liturgiques provenant de Stavelot*, dans *Bulletin monumental*, t. xxxviii, 1872, p. 404-409; J. Destree, *Catalogue des ivoires*, p. 23; Aus M'Weerth, *Reliquien und Ornamentschatz der Abteikirche zu Stablo*, dans *Bonner Jahrbücher*, 1867-1870, p. 148; Chalon, dans *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. viii, 1869, p. 36; Reusens, *Archéologie chrétienne*, t. i, p. 499; P. Clemen, *Merovingische und karolingische Plastik*, dans *Bonner Jahrbücher*, 1892, p. 115; Bock, *Die byzantinischen Zellschmelze der Sammlung Alex. von Swenigorodskoi*, in-8°, Aachen, 1896, p. 130; M. Laurent, *Les ivoires prégothiques conservés en Belgique*, in-8°, Bruxelles, 1912, p. 76-79, fig. 27, 28; G. Rohault de Fleury, *La messe. Études archéologiques sur ses monuments*, in-4°, Paris, t. viii, 1889, pl. dclxxv.

XXVII. PEIGNES DE TESTONA (Piémont). — On découvrit dans cette localité quatorze peignes plus ou moins bien conservés, formés de lames en os ajustées et maintenues par des traverses en os, rivées par des clous de fer. Quelques-uns ont deux rangées de dents d'une finesse différente; ceux qui n'ont qu'une rangée de dents ressemblent assez à des peignes provenant des sépultures romaines. L'un d'eux est digne d'attention. Le bandeau est ajouré de quatre feuilles; de plus on y voit les inévitables cercles concentriques si répandus dans la décoration d'époque franque.



10061. — Peigne de Stavelot.
Ibid., p. 77, fig. 28.

Ce peigne peut être comparé pour certains détails à un pareil objet de toilette trouvé à Steinfort (Luxembourg). Celui-ci aussi est ajouré et orné de cercles concentriques. Les sujets d'ornementation dans les deux cas, sont placés entre les deux bandes transversales; la disposition matérielle le voulait ainsi.

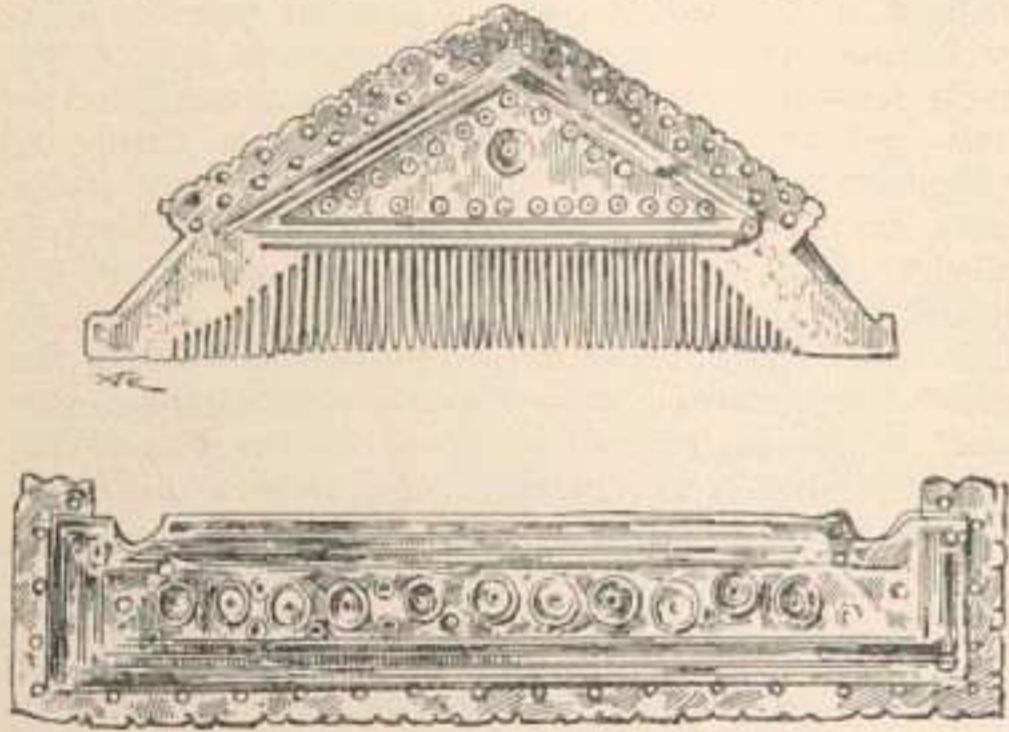
Bibl. — J. de Baye, *Études archéologiques. Époque des invasions barbares. Industrie longobarde*, in-4°, Paris, 1888, p. 75-77, pl. xii.

XXVIII. PEIGNES DE THIVARS. — Des fouilles exécutées aux « champniers de Loché et de Montaury », communes de Thivars et de Ver-les-Chartres (Eure-et-Loir) amenèrent la découverte de quelques objets chrétiens, parmi lesquels une cuiller portant un poisson très bien dessiné et un peigne également de provenance chrétienne (fig. 10062). On ne saurait guère en douter en présence de la découverte à quelque distance, dans les limites de la villa, de deux autres peignes sur l'un desquels ont été gravés à la pointe, grossièrement, il est vrai, deux chrismes parfaitement reconnaissables et un monogramme qui doit représenter le nom du propriétaire, évidemment un chrétien. Ces objets peuvent appartenir au v^e siècle.

Bibl. — Al. Bertrand, *Rapport*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 216.

Pour les peignes portant le chrisme, la poignée est en forme de fronton ou de triangle dont les trois côtés sont ornés d'un cordon de cercles concentriques, gravés à la pointe, d'une main inhabile; on y voit deux chrismes et un monogramme : à droite de la rangée des dents

du peigne, une partie d'un troisième chrisme, l'autre partie ayant disparu par suite d'une cassure; à gauche un deuxième monogramme, répétition de celui de la poignée, avec une différence importante. Le monogramme gravé sur la poignée comprend, en partant de la gauche du lecteur : 1° un P, dont la boucle est attachée à la partie intérieure du premier jambage du A; 2° un A; 3° un V placé dans l'angle du A; 4° au-des-

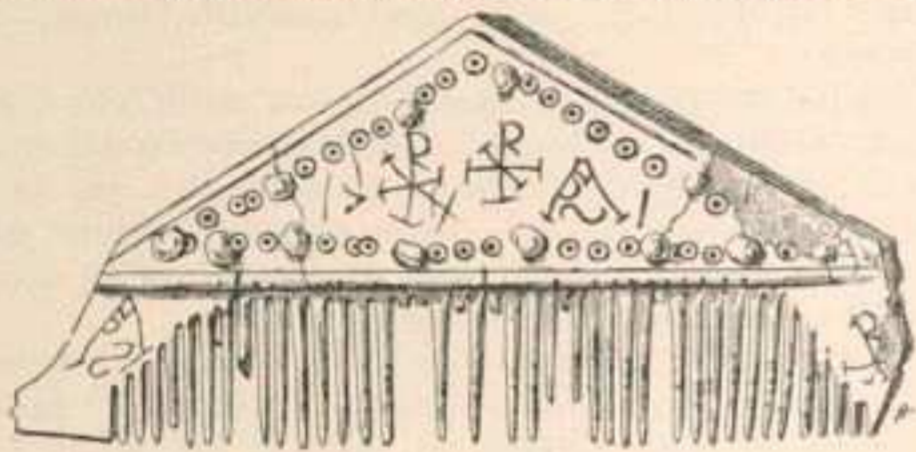


10062. — Peigne de Thivars (Eure-et-Loir).
D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 216.

sous, un S couché. La lettre R est absente et la leçon AVRVS est purement conjecturale. On ne peut trouver que PAVVS qui ne se rencontre nulle part ailleurs (fig. 10063).

Le deuxième monogramme, gravé à gauche des dents du peigne et dans lequel on s'est visiblement inspiré du précédent donne une variante utile, on lit en toute certitude : P·A·V·S et, de plus, un L formé par un long trait oblique, gravé au bas du deuxième jambage du A, ce qui permet de lire PAVLVS.

Bibl. — M. Deloche, *Peigne de l'époque barbare trouvé*

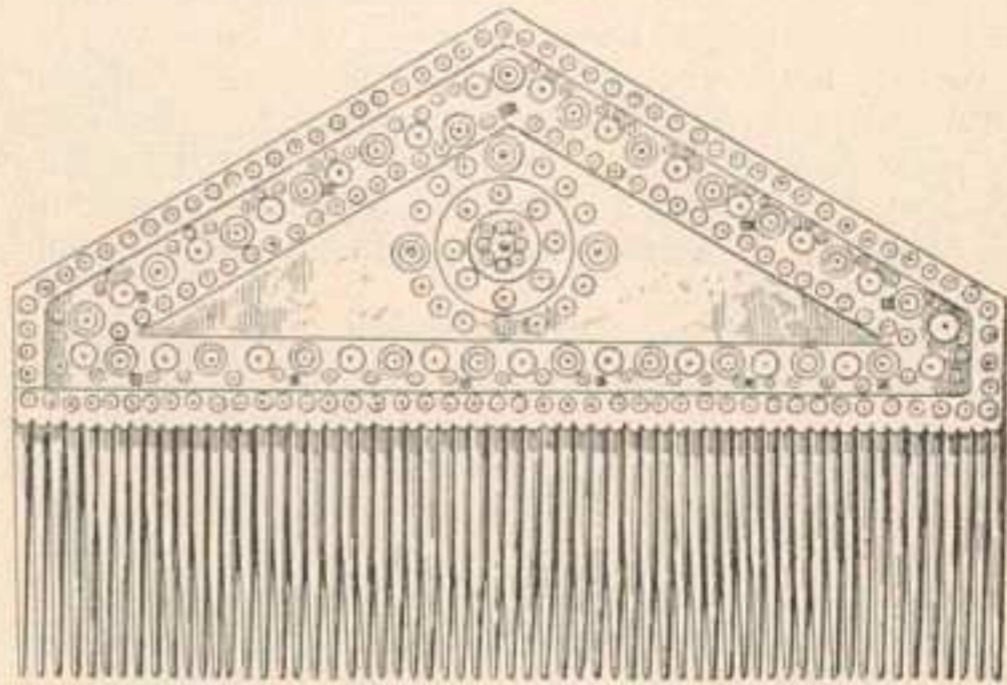


10063. — Peigne trouvé près de Chartres.
D'après *Bull. de la Société archéol. d'Eure-et-Loir*, t. VIII, 1891, p. 433.

près de Chartres, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1892, p. 158-160.

XXIX. PEIGNE DE TOURLY. — « Ce peigne a 0 m. 08 de hauteur et 0 m. 10 de largeur; les extrémités ont été un peu altérées par le temps et les dents en étaient détachées. La surface est ornée de points et de lignes circulaires disposées symétriquement, qui forment une décoration bien simple et exactement semblable des deux côtés (fig. 10064). Quatre petites planchettes en os, épaisses de 0 m. 003, étaient adaptées entre les deux grandes plaques extérieures, à l'aide de plusieurs petits rivets en cuivre; l'oxydation les a rendus encore adhérents; ils maintenaient parfaitement le tout, ce qui donne à ce peigne 0 m. 009 d'épaisseur. Lors de l'exécution de cet objet, les dents n'avaient été faites à l'aide d'une scie ou d'un autre instrument, qu'après qu'on eut réuni et bien fixé ces tablettes d'os entre les deux autres d'une plus grande

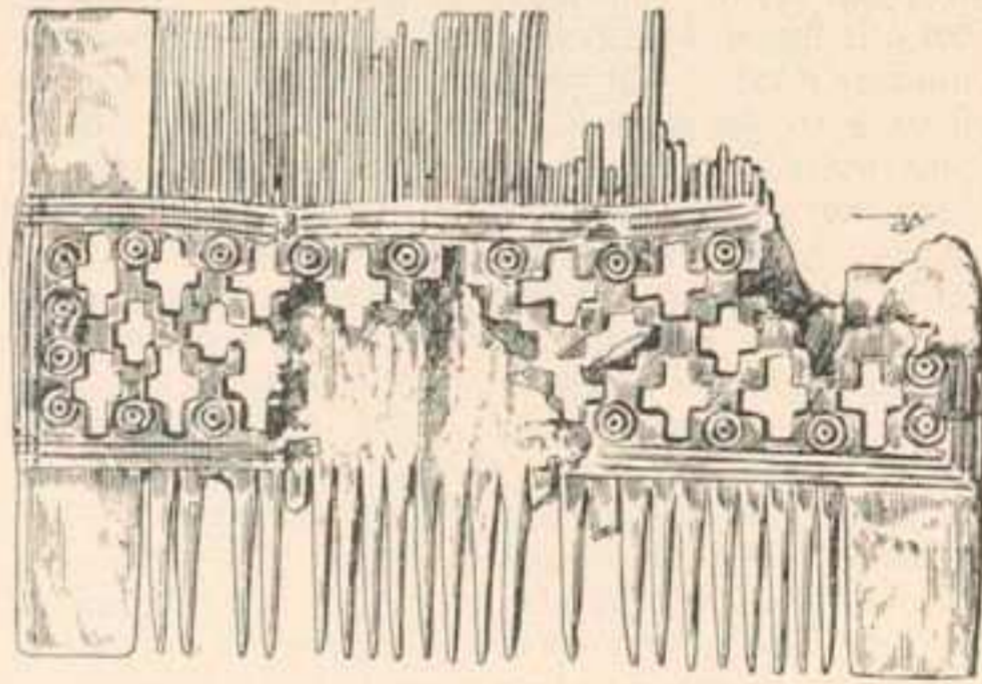
dimension, destinées à être maintenues dans la main. Une ligne se retrouve exactement tracée à l'intérieur, et cela dans chaque vide existant entre les dents de ce peigne sur lequel on ne voit aucune trace d'ouverture, soit pour l'attacher à la ceinture, soit pour le porter de toute autre manière. Le cercueil en bois qui a renfermé ces quelques objets était d'une forte épaisseur, à en juger par les équerres en fer placées à chaque angle. » Cet objet a été trouvé à Tourly (Oise). Le style de sa



10064. — Peigne de Tourly.
D'après *Bull. monumental*, 1861, p. 347.

décoration en cercles concentriques a eu trop de succès à l'époque mérovingienne pour qu'on puisse lui assigner une autre époque que le VI^e ou VIII^e siècle.

Bibl. — A. de Gaumont, *Note sur deux peignes an-*



10065. — Peigne de Tours.
D'après *Bull. de la Soc. arch. de Touraine*, t. VII, 1886, pl. LXXXIV.

ciens en os, dans *Bulletin monumental*, t. XXVII, 1861, p. 346-348, il cite une lettre de M. Mathon, archiviste de l'Oise.

XXX. PEIGNE DE TOURS. — Cet objet (fig. 10065) fut découvert au mois de juillet 1885, au cours de travaux exécutés à Tours, rue de Jérusalem, n. 16; il fut trouvé entier et intact puis brisé à coups de pioche par un ouvrier désireux de se rendre compte de la matière employée. Recueilli, reconstitué de façon aussi complète que possible il est entré en 1883 au musée de la Société archéologique de Touraine. Ce peigne mesure 0 m. 135 de largeur sur 0 m. 095 de hauteur. Avant sa mutilation on ne s'apercevait pas qu'il était formé de six morceaux juxtaposés dont quatre seulement ont de fortes dents d'un côté et des dents plus fines de l'autre. Les points de jonction disparaissaient sous deux lames également en os comme tout le reste, qui maintenues transversalement par six chevilles de fer,

donnaient à l'ensemble la rigidité la plus parfaite.

Du reste, cette nécessité n'a pas empêché de découper dans les lames en question trois rangées de croisillons; la première et la troisième ont été découpées d'abord, on s'est aperçu ensuite qu'on pouvait introduire tant bien que mal une rangée intermédiaire, mais ces dernières sont si rapprochées les unes des autres qu'il a fallu renoncer à tracer entre elles les cercles concentriques qu'on a réservés pour les bandes extrêmes. Le tout forme un petit tableau encadré de trois filets. On remarquera sur le peigne de Tours la décoration en ouvertures cruciformes; des ajours de forme semblable se voient sur les lames de corne qui ornent les plats de la reliure de l'évangélaire de l'abbaye de Morienval, conservé à la cathédrale de Noyon, et on les retrouve également sur le fauteuil de statue de sainte Foy d'Agen.

Bibl. — L. Palustre, *Peigne mérovingien*, dans *Bull. de la Soc. arch. de Touraine*, t. VII, 1886, p. 83-84, pl. H. LECLERCQ.

PEINTRE. La profession de peintre n'a certes pas été rare parmi les fidèles, cependant nous ne connaissons par leur nom qu'un nombre fort restreint d'entre eux. La corporation n'était pas en grande considération, elle se composait de petites gens, esclaves, affranchis, artisans. A Rome, quelques-uns nous sont connus par des épitaphes païennes¹. Une inscription découverte, en 1898, sur la voie Salaire ancienne, à peu de distance du mur de la ville, mentionne un *C. Sallustius Crispi libertus Ajax pictor*. A partir du règne d'Auguste, la vogue mondaine se porta vers les tableaux grecs, mais les plus anciens renseignements que nous possédions sur la peinture romaine nous font connaître un peintre appartenant à la *gens Fabia*, et décorant un temple sur le Quirinal, près de la porte Salutaris; il dut à la façon dont il s'était acquitté de cet ouvrage le nom de *pictor*². Paccuvius, neveu du poète Ennius, peignit le temple d'Hercule du Forum Boarium³. Mais, depuis cette époque, la peinture cessa d'être un art cultivé par les hommes libres : *Postea non est spectata (pictura) honestis manibus*⁴. Valère-Maxime est bien dans ce ton, quand il écrit au sujet de ce Fabius que nous venons de nommer : *Nempe hoc ornamentum familiarum consulatibus et sacerdotibus et triumphis celeberrime deerat*⁵ et Virgile ne fait même pas allusion aux peintres quand il écrit⁶ : « D'autres, sans doute, sauront mieux assouplir et animer l'airain et d'un marbre insensible créer de vivantes figures. Toi, Romain, souviens-toi de commander au monde. » Au temps de Pline, un chevalier romain, Turpilius, amateur de peinture, s'exerçait à cet art avec la main gauche; un ancien proconsul, Titidius Labeo, faisait des tableaux dont tout le monde riait. Sous le règne d'Auguste, le peintre Arellius donnait aux figures qu'il peignait la ressemblance de ses maîtresses; on connaît de nom, un certain Aemilius Fabullus, peintre officiel de Néron, qui peignit, revêtu de sa toge, la célèbre « maison dorée ». Enfin, le fait le plus significatif est peut-être celui de ce petit-fils de Q. Pedius, muet de naissance, désigné par César comme cohéritier d'Auguste. Un conseil de famille sollicita l'agrément d'Auguste pour en faire un peintre.

Parmi ceux dont le nom s'est conservé par une épitaphe, combien en était-il de chrétiens? On n'est pas en mesure de le dire mais on se trompe probablement de très peu en répondant : aucun. Le seul fidèle ayant exercé la profession de peintre qui nous soit connu par son nom pendant la période antérieure à la paix de l'Église est un certain Hermogène. Il était établi à

Carthage et occupait ses loisirs à la controverse religieuse, ce qui lui valut une réfutation de son compatriote Tertullien, lequel, comme bien on pense, ne ménagea pas son contradicteur⁷. A Rome, pas un seul nom ne s'est conservé parmi tous ceux qui exercèrent leur métier dans les catacombes. Leurs ouvrages témoignent d'une décadence générale et rapide et explique le peu de considération qui s'attachait à des peintres qui n'étaient pour la plupart que des peinturlureurs. Au IV^e siècle, deux empereurs prirent des mesures pour réhabiliter la peinture et la condition de ceux qui s'y adonnaient. Constantin le Grand et Valentinien accordèrent aux peintres et aux sculpteurs des privilèges importants. Afin de relever le niveau social de la corporation, ils essayèrent d'y attirer des hommes de condition libre par les lois de 337 et de 374. La seconde s'occupe exclusivement des *picturae professores si modo ingenui sunt*; malheureusement, à l'époque où ces lois furent rendues, la peinture catacombale n'était plus guère susceptible d'une résurrection. La paix de l'Église et le grand essor monumental qu'elle entraîna, attirait les peintres à exercer leur art non plus dans ces souterrains obscurs, mais dans des basiliques resplendissantes de clarté. Ces conditions nouvelles permettaient de mettre aux ouvrages de peinture un très haut prix et de manifester des exigences dont il ne pouvait être question dans les catacombes. En outre, la prise de Rome en 410 allait entraîner des conséquences si profondes et si générales que la profession de peintre en subirait le contre-coup. Et c'était le coup de grâce. Pour elle, la décadence irrémédiable avait commencé dès la II^e moitié du IV^e siècle. La législation que nous venons de rappeler aura pu y contribuer involontairement en attirant vers cette profession un trop grand nombre d'artisans incapables de s'élever aux conditions de l'œuvre d'art qu'ils ravalent à la condition d'un métier dans des ouvrages bâclés. En effet, dès le milieu du IV^e siècle, il devient de plus en plus difficile de suivre l'œuvre d'un artiste dans les catacombes, tellement les productions y sont nombreuses, et le plus souvent banales et médiocres.

Tous ont gardé l'anonymat. Pas une seule fois, dans les catacombes, le décorateur habile et avisé à qui nous devons ces quelques plafonds de cubicules qui sont d'une grâce si souple, n'a paru songer à signer son œuvre. Nous ne pouvons tenter de dresser qu'un catalogue très sommaire de quelques noms.

1. Le premier peintre chrétien à Rome nous est connu par un fragment de tablette cimétériale? Mauvais état de conservation. G. Marini dit qu'on l'a retiré du pavement de Saint-Martin-des-Monts pour le porter au musée du Vatican. J.-B. De Rossi a complété la dernière lettre de chaque ligne, ce qui permet de dater cette épitaphe des consuls de l'an 382.

AVR FELIX PICT } or
CL·ANTONIO ET S } yagrio cons.

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 142, n. 318.

2. Inscription opistographe provenant de la catacombe de Cyriaque, transportée à Saint-Laurent-hors-les-Murs :

LOCVS PRISCI PICTORIS

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9791.

3. Fragment complété d'après une copie de Marangoni qui avait vu la pierre entière. Les attributs don-

¹ *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9786, 9788, 9789, 9790, 9791, 9792, 9794. — ² Pline, *Hist. nat.*, l. XXXV, c. IV (l'an 450 de Rome). — ³ L'an 490 de Rome. — ⁴ Pline, *Hist. nat.*,

l. XXXV, c. IV. — ⁵ Valère-Maxime, l. VIII, c. XIV, 6. — ⁶ *Aeneid.*, l. VII, vs. 847-853. — ⁷ Tertullien, *Adv. Hermogenem*, c. I, P. L., t. II, col. 221.

nés au défunt Félix mort à l'âge de 23 ans et 10 jours, permettent d'hésiter sur sa profession; on voit un compas, un stylet et deux brosses. S'il s'agissait d'un *fossor*, ce mot serait sans doute écrit en toutes lettres; peut-être a-t-on voulu rappeler ici la profession de peintre en même temps que le stylet et le compas du sculpteur (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2466, fig. 3201).

FELICI FILIO BENEMERENTI QVI VIXIT ANNOS
XXIII. DIESX QVI EXIVIT VIRGO DE SAECVLV ET
NEOFITVS IN PACE
PARENTES FECERVNT
DEP III·NONAS AVG

Bibl. — Marangoni, *Acta sancti Victorini*, in-4°, Romæ, 1740, p. 129; L. Perret, *Les catacombes de Rome*, in-fol., Paris, 1852, t. v, pl. vi; De Rossi, *Museo epigrafico Pio Lateranense, Triplice omaggio alla sua Santità Pio IX*, in-4°, Roma, 1877, pl. xi, n. 24; J. Wilpert, *Drei altchristliche Epitaphfragmente aus den römischen Katakomben*, dans *Röm. Quartals.*, t. vi, 1892, p. 736; J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, in-fol., Roma, 1903, *Testo*, p. 14, fig. 1; O. Marucchi, *I monum. del mus. crist. Lateranense*, in-fol., Milano, 1910, pl. LIV, n. 24.

4. Pavie.

HIC REQVIESC(it) B·M MARCELLVS PINCTOR
QVI VIXIT IN HOC SECVLO ANNOS PL·M·
LIIII DEPOSITVS SVB D·X·KAL·IVL·INDIC
TIONE TERTIA

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 6466.

5. Stein am Anger (Illyricum); au palais épiscopal.



mem]ORIAM PICTORIBVS Ø
duob]IS PELEGRINIS LAVNIONI
vixi]T ANNISØLØET DIESØXI
et Se]CVNDINVS VIXIT ANNI
Ø XXV ØET DIES VII Ø
fe]CERVNT COLLEGAS Funus

Voici deux peintres qui pèrègrinaient ensemble, Launio, âgé de 50 ans et 11 jours et Secundinus âgé de 25 ans et 7 jours; ils s'arrêtèrent dans cette ville de l'Illyricum où ils exerçaient peut-être leurs talents, car ce furent leurs collègues qui prirent soin de leurs funérailles.

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 4222.

H. LECLERCQ.

PEINTURE. — I. L'art de la peinture. II. L'art chrétien dans l'Église. III. Peintures et croyances. IV. En Orient. Première Période. V. En Occident. Première période. VI. Deuxième période.

I. L'ART DE LA PEINTURE. — L'art de la peinture est, entre tous, le moins favorisé; s'il est le plus éclatant et le plus accessible pour séduire l'intelligence et s'imposer au goût, sa fragilité lui interdit à peu près tout espoir d'une très longue durée à moins de circonstances exceptionnelles. Métaux et minéraux bravent le temps et fournissent à l'architecture, à la sculpture, aux arts mineurs des triomphes séculaires. Pour peu que les circonstances soient favorables, un édifice chrétien qui aura échappé à la ruine brutale n'aura plus à redouter que d'indiscrètes restaurations et transmettra le souvenir de Constantin, de Théodoric ou de Justinien. S'agit-il d'un bas-relief, d'une monnaie ou d'une gemme, c'est dans un musée qu'on assurera sa conservation et son intégrité. Tel n'est pas le sort réservé à la peinture, ou du moins à toute peinture, car dans cet ordre, comme partout, il faut compter avec les privilégiés. Il serait parfaitement superflu de calculer tout ce que les siècles ont anéanti, et sauf quelques exceptions assez rares comme les Noces Aldobrandini, la décoration de la maison de Livie et les

peintures retrouvées à Pompéi, ce sont presque toujours des tombeaux en Italie, en Afrique, en Égypte, qui nous apprennent ce qu'il est possible de savoir de la peinture alexandrine et romaine. L'état de conservation y est loin d'être toujours satisfaisant par suite des conditions atmosphériques; or c'est ici que joue le privilège. Fresques ou peintures murales ont été sacrifiées ou du moins ont pâti, tandis que les manuscrits et les miniatures ont connu un tranquille abri et ont, en grand nombre, bravé les chances adverses. Il en fut de même pour les mosaïques qui sont, à leur façon, des peintures inaltérables ou peu s'en faut.

La véritable histoire de la peinture dans l'art chrétien ne comblerait les lacunes qui la déparent que par un rapprochement continu des monuments classés dans ces trois catégories, ce qui dépasse de loin l'ambition permise à un article du *Dictionnaire*. Peut-être y avons-nous aidé toutefois d'une certaine façon dans quelques études. (Voir *Dictionn.*, t. v, au mot FRESQUES, col. 2586-2639; t. x, au mot MANUSCRIT, col. 1603-1652; t. xi, au mot MINIATURE, col. 1225-1374; t. xii, au mot MOSAÏQUE, col. 57-332; au mot NU DANS L'ART CHRÉTIEN, col. 1782-1801.)

Au rebours de ce qui a lieu pour l'établissement des textes, ce n'est pas par le recours aux plus anciens témoins des monuments qu'on peut espérer en dégager les lignes essentielles. Les scribes ne se privaient certes pas d'introduire dans une transcription toutes les erreurs et les bévues que nous décorons poliment aujourd'hui du nom de variantes; les copistes, moins loyaux encore, ne se contentaient pas d'arranger et d'accommoder, ils suppléaient et ils inventaient avec impudence (voir *Dictionn.*, t. III, au mot COPIES des peintures des catacombes, col. 2801-2819, fig. 3262-3267). Les maîtres, qui avaient trop de conscience pour tromper, se contentaient parfois d'un croquis qui ne pouvait être pour eux qu'un aide-mémoire et les dessinateurs qu'employaient un Bosio ou un Ciampini arrangeaient, arrondissaient les gestes, ballonnaient les vêtements — cette plaie du dessin au xvii^e et au xviii^e siècle. Malgré l'effort tenté par Sérour d'Agincourt (voir ce nom) pour voir et pour faire voir les monuments tels qu'ils étaient perceptibles, la fantaisie s'acharna à durer jusqu'au milieu du xix^e siècle. Son dernier effort, représenté par les albums de Louis Perret (voir ce nom) et de Savinien Petit, qui nous paraissent aujourd'hui comme une mascarade des peintures catacombales, trouvait encore un apologiste et un défenseur en Louis Vitet. Les premiers essais tentés par J.-B. De Rossi, dans les planches du tome I de la *Roma sotterranea cristiana*, remontent à 1864, et nous paraissent bien timides en comparaison des résultats atteints en 1903, dans les *Pitture delle catacombe*; de nouveaux progrès ont été accomplis depuis lors en sorte qu'il est devenu possible de prendre une idée scientifique de la peinture chrétienne au cours des cinq premiers siècles de son histoire, à Rome. Car si on peut mentionner quelques peintures hors de Rome, à Cyrène, à Alexandrie, à Naples, etc., elles sont isolées ou bien même détruites, et on est dispensé d'en tenir compte dans l'histoire de l'art, sans nier leur place au point de vue de l'érudition et du symbolisme.

Ce que nous essaierons ici sera de nous placer au point de vue de la forme se manifestant dans le style, ce qui constitue l'essence même de l'histoire de l'art.

Quiconque a fréquenté les monuments de l'antiquité profane, classés sous le terme vague et commode d'art classique, sait que ce n'est pas à Rome seulement qu'on les a trouvés et qu'on les conserve. A mesure que les voyageurs ont multiplié les explorations, on a dû reconnaître la place de plus en plus large à faire à l'Orient, mais une circonstance fatale nous a privé à tout jamais des sources artistiques que ce pays aurait

dû nous prodiguer, c'est la destruction systématique des peintures et des mosaïques consécutives à la persécution iconoclaste (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot CULTE ET QUERELLE DES IMAGES, col. 180-302). Pour s'être appauvri fanatiquement de ses richesses, l'Orient s'est exclu de la compétition légitime qu'il aurait pu soutenir contre l'Occident, car nul ne peut soupçonner tout ce que la foi et la piété chrétiennes avaient imaginé pour la décoration de tant d'églises, de chapelles, de grottes rupestres qui furent impitoyablement grattées, râclées, badigeonnées. La politique cruelle des destructeurs d'images n'a pas été seulement un crime contre l'art et contre la piété, elle a été aussi un crime contre leur pays qu'ils ont mis hors d'état de soutenir la comparaison avec les monuments artistiques de Rome. Ici, depuis la découverte et l'exploration d'Antoine Bosio, la carrière n'a cessé de s'étendre dans de telles proportions que les galeries et les cubicules, par leur nombre et par leurs richesses, ont compensé les dégâts d'une exploitation impudente. C'est pourquoi, nonobstant les découvertes futures qu'on pourra faire ailleurs, Rome demeurera toujours le centre de l'art chrétien pour la peinture pendant une période plusieurs fois séculaire. Mais l'examen des catacombes nous invite à faire à l'Orient sa part, même là où font défaut les points de comparaison. La catacombe de Karmouz à Alexandrie, détruite depuis longtemps, avait conservé, jusque vers le milieu du XIX^e siècle, des peintures du III^e siècle environ qui ne pouvaient être comparées qu'à celles des catacombes romaines (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1127-1131, fig. 279).

Ce qui semble ressortir de ces essais de rapprochement, c'est l'unité générale de l'art et, d'une façon générale, l'Orient paraît être en avance sur l'Occident; à défaut de preuve tirée de la peinture, nous nous en rendons compte dans d'autres arts où les vestiges subsistant permettent et justifient la comparaison, notamment dans l'architecture et dans la sculpture. C'est l'Orient qui crée, qui inspire, qui suggestionne l'Occident moins généralement civilisé. Il est bon de se souvenir que le III^e siècle chrétien fut tout asiatique par ses inspirateurs, ses docteurs, ses grands évêques et tandis que ceux-ci s'appliquaient à maintenir entre les diverses Églises l'accord des dogmes et des croyances, c'était d'eux aussi que venait l'impulsion qui soulevait les artistes et encourageait leurs initiatives.

Pourrait-il nous coûter d'en faire l'aveu? Ce serait avouer la prétention d'avoir tout inventé, tout découvert. Et cependant l'Église chrétienne, avant la déplorable rupture du schisme grec, ne formait qu'une famille s'inspirant des mêmes pensées et des mêmes vérités. Quelles raisons ou quelles vraisemblances aurions-nous à faire valoir pour contester à l'Orient une fécondité d'invention artistique que nous sommes obligés de lui reconnaître dans presque toutes les autres manifestations du goût. C'est en Orient que nous apercevons l'esquisse timide des premiers symboles chrétiens sous la forme de monogrammes évoquant le nom et le personnage du Sauveur par l'*ichtys* et le *chrismon*. Ces appellations grecques sont les premiers essais tentés pour évoquer d'une façon concrète et inoffensive ce qu'on tentera d'exprimer dans la suite des temps sous une forme plastique et expressive.

De même que le nom de « chrétien » destiné à un usage universel nous est venu d'Antioche, de même, probablement, Alexandrie placée au confluent des civilisations hellénique et orientale, a dû apporter sa large part dans les innovations artistiques de la religion nouvelle. Rappelons-nous que le premier témoignage relatif au chant dans les assemblées chrétiennes nous transporte en Bithynie, comme le plus ancien texte touchant l'usage des symboles nous amène à Alexandrie. C'est là, en effet, que Clément, littérateur

et nullement attiré vers les beaux-arts, conseille à ses coreligionnaires le recours aux symboles tels que le poisson, l'ancre, la colombe, etc., destinés à jouir d'une si extraordinaire expansion et principalement à Rome, ignorante alors de la susceptibilité de faire des emprunts hors de chez elle. Poisson, ancre, colombe et quelques autres ne sont encore que des amorces d'où sortiront des sujets plus développés; ils fourniront une longue et brillante carrière dans les peintures, les bas-reliefs, les inscriptions, principalement sur ces dernières libellées en langue grecque dans les catacombes romaines.

Qu'on relise les deux monuments impérissables de l'épigraphie chrétienne, les épitaphes d'Abercius et de Pectorius, deux Orientaux, on y verra dans leur débordement d'imagination, l'éclat, l'opulence et pour ainsi dire la couleur orientale. Cette influence que nous pouvons pressentir à l'heure des débuts, nous serons en mesure de la vérifier lorsque le caractère de la peinture chrétienne ira s'affermissant et se développant de plus en plus; l'Orient continuera à y mettre sa marque par des traits individuels, par le choix des sujets et le sens du style. Ainsi bien après l'effort, si vite évanoui, de la renaissance constantinienne, n'est-ce pas en Occident qu'on peut s'attendre à rencontrer une production vraiment artistique en dehors de Rome, de Ravenne et de quelques villes d'Italie où l'art continue à se manifester dans de vastes compositions mosaïques.

II. L'ART CHRÉTIEN DANS L'ÉGLISE. — Toute l'époque que nous allons envisager est loin d'être dépourvue de textes et surtout de monuments, encore ne faut-il leur faire dire plus ou autre chose que ce qu'ils contiennent. Si, de bonne heure, l'Église eut un art, ce fut sans l'avoir voulu, sans même s'y être prêtée, peut-être sans s'en être aperçue et, à l'heure où elle ne put s'empêcher de constater que des représentations, des figures étaient devenues familières aux fidèles, ceux qui guidaient les communautés ont pu en éprouver quelque inquiétude sur les inconvénients possibles. Quant à faire intervenir en cette affaire les Pères de l'Église, rien ne nous y autorise. Les preuves qu'on en apporte sont des citations de Clément d'Alexandrie, d'Origène, de Tertullien qui ont beaucoup écrit, parlé abondamment, mais qui ne furent jamais évêques et n'ont droit, dès lors, au titre de « Pères de l'Église » que par courtoisie. Si Clément de Rome, Ignace d'Antioche, Polycarpe de Smyrne ou Irénée de Lyon s'étaient prononcés ouvertement hostiles aux représentations figurées, il en irait autrement. Ce qu'il est permis de dire, c'est que nous ignorons ce qu'ils en ont pensé et, même, s'ils en ont pensé quelque chose.

Voilà pour les Pères! Quant aux fidèles auxquels on prête gratuitement de la répugnance pour l'art religieux, ils se sont abstenus de nous en faire part et pas un texte ne permet de dire qu'ils approuvaient ou qu'ils blâmaient les représentations dont on ne peut pas dire qu'elles fussent en usage parmi eux. Si les gemmes gnostiques, appelées *abrasax*, parvenaient jusqu'à eux, on ignore l'accueil qu'ils leur réservaient.

Sous ces réserves, il semble bien que « ce n'est pas l'Église qui a créé l'art chrétien »; elle ne le soupçonnait même pas et, quand elle s'aperçut de son existence, on n'a aucun indice qui permette de conjecturer si elle manifesta « à son endroit une attitude indifférente et désintéressée », rien, absolument rien qui porte à penser qu'« elle l'a sans doute réglementé dans une certaine mesure ».

Ce qu'ont pu être les premiers essais de cet art lorsqu'il s'exerçait dans les habitations privées où des fidèles opulents consentaient à laisser célébrer le culte eucharistique, nous avons dit qu'on n'en sait rien et que ce serait peine perdue d'en rien deviner. C'est ail-

leurs que nous devons chercher à saisir les premiers linéaments de cet art. Vers le début de notre ère, la foi nouvelle pénétra dans quelques riches familles et deux inscriptions nous ont conservé le souvenir de tombeaux ouverts à des parents, des affranchis, des esclaves *ad religionem meam pertinentes*. Ces sépultures privées reçurent bientôt un grand développement et donnèrent naissance à des cimetières souterrains connus sous le nom de catacombes. Ce fut là qu'on tenta les premiers essais de décoration, ce qui explique le caractère funéraire de l'art qui s'y développa. Des corridors étroits conduisant à des cubicules exigus ne permettaient qu'exceptionnellement l'introduction et l'installation de sarcophages massifs dont le mérite artistique restait ignoré; la sculpture ainsi sacrifiée fit place à la peinture et de même que dans les *columbaria* païens on entassait les urnes dans des niches exactement mesurées, de même dans les catacombes on aligna les *loculi* dont les intervalles furent aplanis, couverts d'enduit et rehaussés de peinture. Désormais une superficie dont l'étendue est incalculable s'ouvrit aux peintres chrétiens. Car il semble bien que ce sont eux qui eurent la première pensée d'appliquer sur les parois des symboles évocateurs de la vie future avec ses espérances et ses récompenses. Des hypogées et des nécropoles ont été trouvés à Rome, en Afrique, en Syrie, mais ces abris funèbres, décorés avec luxe et avec goût, ne sont pas en état de soutenir la comparaison avec les premières œuvres chrétiennes qui leur sont antérieures et qui ne leur doivent rien. On ne saurait donc soutenir avec vraisemblance que « les chrétiens se soient inspirés pour orner leurs sépultures des usages qu'ils voyaient pratiquer autour d'eux ». Pas un hypogée, pas une nécropole aménagés au service des païens ou des juifs ne peut être invoqué et désigné nominativement pour justifier cette assertion que « les cimetières chrétiens eurent à l'origine le même aspect que les cimetières païens » et on est dans l'impossibilité de citer un nom, comme de comparer deux motifs de décoration qui autorisent à dire que « parfois les mêmes artistes mirent leur talent au service des deux religions ». L'art chrétien s'est élaboré lentement dans l'Église sans provoquer l'enthousiasme et sans se heurter à la contradiction; il fut le résultat de la culture générale à laquelle l'humanité était alors arrivée, et cette culture n'allait pas sans s'accorder la jouissance des belles choses. Elle s'appropriait les arts plastiques comme elle recourait à la musique dans le but de charmer et d'orne l'existence. Les hymnes que les fidèles de Bithynie chantaient au Christ comme à Dieu dans leurs assemblées liturgiques n'étaient probablement que des essais qui, si nous pouvions les moduler aujourd'hui, nous paraîtraient informes ou si maladroitement d'expression; les ébauches de peintures conservées par l'art funéraire nous en apprennent tout de même un peu plus sur cette espèce de besoin qu'ont senti les premières générations chrétiennes d'exprimer leur rêve de beauté.

La peinture des catacombes dans ses premiers essais n'offre pas les traits originaux qui s'imposent à l'attention; son premier caractère vraiment personnel se trouve dans la préoccupation de décence qui évite tout ce qui pourrait choquer la vue et souiller l'imagination. Souci d'autant plus méritoire que l'obscurité opaque enveloppe tout et autoriserait la licence à ménager des recoins pour les initiés. Rien de semblable et nulle part. Le cubicule d'Ampliatius (voir ce nom), vers la fin du 1^{er} siècle, nous révèle une sorte de bouddoir fait pour plaire à un chrétien riche et grave, qui recherche le bien-être sans rien sacrifier au respect de la pudeur. Des lambris, des scènes de genre dans le goût champêtre, et rien de plus. Ces gens-là n'ont pas le goût de la nature dans sa grandeur sauvage, ils se

plaisent de préférence dans le cadre étroit cher à d'honnêtes campagnards et de paisibles citadins : un fond de verdure, des arbrisseaux, un étang sur lequel glissent des oiseaux, des sarcelles, un perroquet. Une des scènes les mieux faites pour nous révéler les préférences de cette société, c'est le luminaire ménagé dans la crypte de Saint-Janvier, de la catacombe de Prétextat (2^e moitié du 1^{er} siècle). Sur chacune des quatre faces de ce grand soupirail, convenablement éclairé, on voit des guirlandes de roses, d'épis, de pampres, de lauriers, symboles des saisons, qui se développent en berceaux le long des parois pour s'appuyer aux angles sur de larges coupes remplies de fleurs et de fruits. Des oiseaux volent partout, sauf sur le laurier, symbole de l'hiver, et aux branches sont suspendus des nids remplis d'oiselets qui piaillent. A la partie inférieure, des enfants se livrent aux travaux des champs : ils cueillent des roses, font la vendange, coupent le blé et récoltent les olives (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2464, pl. h. t.). Ailleurs ce sont des génies ailés, folâtres, héritage de la peinture alexandrine qui ont perdu toute signification mythologique, et qui poursuivent leur carrière sur les sarcophages comme celui de Junius Bassus (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1617, fig. 386, 387) et les conques d'abside en mosaïque au mausolée de Sainte-Constance et au Latran (voir *Dictionn.*, t. I, col. 957, fig. 239 et t. IV, col. 821, fig. 3734).

A ces figurations sans caractère artistique et sans signification symbolique ni doctrinale succède un art plus grave qui inaugure l'art chrétien. Le bon Pasteur et l'orante nous le font prévoir et ce sont les compositions de la *Cappella greca* et celles des Chambres des Sacrements qui en offrent la plus ancienne expression. Dès lors il n'est plus question de pasticher l'imagerie alexandrine et la peinture hellénistique, mais de comprendre, d'interpréter et d'exprimer le mystère chrétien par des ensembles décoratifs.

C'est dès le début du 1^{er} siècle que l'art chrétien s'éveille et prend conscience du domaine artistique qui s'offre à lui. Jésus dans les bras de sa mère, le baptême, l'eucharistie, les miracles du Sauveur, la vie future, sont les thèmes qu'il dégage de l'enseignement doctrinal et qu'il s'applique à traduire à l'usage des fidèles. Dès qu'il est en possession de cette veine inépuisable, il possède un domaine pour l'exploitation duquel il fera des emprunts à l'art hellénistique, mais qui demeurera bien à lui et à lui seul. Parmi les grandes pages décoratives, il ne s'en trouve peut-être aucune d'une beauté plus complète que la représentation des cinq saints dans le paradis (voir ce mot). C'est une mère avec ses enfants en prière parmi les touffes de roses, les arbrisseaux, les coupes débordantes où s'abreuvent les oiseaux et parmi lesquels des paons se promènent avec dignité. C'est une des peintures les plus nobles, les mieux aérées et les mieux composées; c'en est aussi une des plus éclatantes et des mieux peintes. Lorsque nous en venons là, l'art chrétien est dégagé dans la voie où il va faire de rapides progrès.

A la décoration purement symbolique en succède une autre. Dès la première moitié du 1^{er} siècle, il existe dans l'Église la peinture d'histoire. Jésus est représenté dans les bras de sa mère et il va, dès lors, multiplier les miracles, certains d'entre eux seront figurés à profusion, mais toujours on s'arrêtera avant les scènes de la Passion. C'est là un sujet que les artistes chrétiens doivent s'interdire; il leur est sans doute prescrit de n'y pas toucher et de s'en tenir à des allusions comme le sacrifice d'Abraham, figure de celui du Calvaire.

Le Nouveau Testament n'a pas été moins interrogé que l'Ancien et toujours on y a cherché l'inspiration historique. Au 1^{er} siècle, dans un cubicule de la catacombe de Priscille, un peintre a représenté la scène de

l'Annonciation (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2256, fig. 761) suivant les données réalistes : la Vierge assise dans un fauteuil reçoit la visite de l'ange Gabriel qui étend vers elle la main droite. La scène de l'adoration des mages n'est pas autrement interprétée; le nombre des visiteurs varie, mais les données sont celles que suggère l'histoire évangélique; même on s'efforce de donner une vérité plus sensible dans le costume des mages qu'on affuble d'un vêtement oriental. L'effort tendu vers une interprétation plus historique se remarque dans l'interprétation du baptême de Jésus. Le premier essai (fin 1^{er}-début 1^{er} siècle) est vague : un homme nu tend la main à un adolescent également nu pour l'aider à sortir de l'eau. Un siècle plus tard, dans la Chambre des Sacrements, toute hésitation est devenue impossible : Jean répand l'eau sur la tête du Sauveur et la colombe plane au ciel (voir *Dictionn.*, t. II, col. 351, fig. 288; col. 353, fig. 289). D'autres miracles, sous peine d'échapper à une interprétation correcte, entraînent un cadre dont on n'est pas libre de s'affranchir : corbeilles de pain, amphores de vin, mausolée, etc.

Mais tout cela a déjà été exposé dans le *Dictionnaire*; nous rappellerons en peu de mots seulement des scènes plus rares où la peinture pouvait prendre plus de libertés, ce qui est le cas pour les quelques œuvres des catacombes de Naples : Adam et Ève, la pêche miraculeuse, la construction de la tour qui interprète un texte d'Herma (voir *Dictionn.*, t. V, col. 928, fig. 4235; t. VI, col. 2287, fig. 5667; t. VII, col. 2135, fig. 6138). Il ne faut pas non plus omettre un souvenir aux représentations des métiers manuels, comme la corporation des boulangers et ses rapports avec l'administration de l'annonne (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2267, fig. 774), le marinier qui conduit une barque chargée d'amphores (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1705, fig. 440); la corporation des tonneliers (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1706, fig. 438), et le fossoyeur Diogène avec ses instruments de travail (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2963, fig. 1012; t. V, col. 2065-2092).

A mesure qu'on avance, on voit que la peinture chrétienne s'affranchit de toute éducation païenne, de toute tutelle, elle vit sur son fonds. A l'origine et pendant une durée assez courte, les décorateurs peignent comme ils ont vu faire autour d'eux, mais ils sont pénétrés de la pensée de la vie future et ils expriment leur foi timidement d'abord et, ensuite, avec plus d'audace et plus de science. Une fois dégagés des recettes alexandrines et pompéiennes, ils prennent directement contact avec leurs sources inépuisables d'inspiration, la Bible et l'Évangile; ils deviennent eux-mêmes, et ils se tiennent aussi près que possible du thème historique. Mais cela ne veut pas dire qu'ils ignorent ou qu'ils méconnaissent tout ce que l'art profane leur suggère de formes et de figures, bien loin de là; ils s'en emparent, ils les font entrer dans une formule rajeunie, comme nous l'avons longuement montré par le rapprochement des monuments dans notre *Manuel d'archéologie chrétienne*, t. I, c. 1, p. 103-215. Un des principaux mérites de cet art renouvelé c'est d'avoir eu la vigueur de pensée et d'exécution nécessaire pour mettre sur pied une peinture où le réalisme et le symbolisme se combinent de manière assez subtile dans une création dont la nouveauté intéresse, instruit et charme tout à la fois.

III. PEINTURES ET CROYANCES. — Au XVII^e siècle, le livre de Bosio, au XIX^e, celui de J.-B. De Rossi, nonobstant la grande loyauté de leurs auteurs, inspirèrent à ceux qui les lurent la pensée de les faire servir à une démonstration apologétique du catholicisme. Ils prétendirent tirer des catacombes romaines, de leurs peintures à demi effacées, de leurs épitaphes si brèves, si discrètes et, par surcroît, si souvent tronquées, des

arguments en forme et toute une théologie didactique en faveur des dogmes et des cérémonies liturgiques. Ces vastes et saints dortoirs furent interrogés et, naturellement, les morts répondirent; leur immense multitude se prononça toujours en faveur des questions qu'on leur posait, fussent-elles contradictoires; car catholiques et protestants rivalisèrent d'indiscrétion. La multitude des fidèles qui repose dans les catacombes a pu compter bien du mélange; dans le nombre il n'y eut pas que des martyrs et des fervents, il y eut aussi des tièdes et des sectaires, et les sectes n'étaient pas toutes d'une orthodoxie irréprochable. Aux uns et aux autres il ne faut pas faire dire plus qu'ils n'ont pensé et autre chose que ce qu'ils ont cru.

Y a-t-il eu, à proprement parler, une doctrine qu'on puisse retracer à l'aide des peintures et des inscriptions? Y a-t-il eu un art chrétien qui ait assumé le devoir et la charge d'exprimer tout ce qu'on leur prête d'intentions profondes et, pour parler net, de croyances dogmatiques? Mais ces peintures ne révèlent pas l'avènement d'un art nouveau, original. Cet art ne viendra que plus tard, et lorsqu'il aura trouvé un champ d'expansion à sa mesure, hors des catacombes. Dès le III^e siècle, on observe une tendance à interpréter l'histoire, mais encore timide et dont les moyens d'expression sont trop limités pour donner naissance à une grande révélation artistique et créer une tradition nouvelle. « Le christianisme a pénétré de son esprit l'expression de la pensée humaine traduite par le pinceau et le ciseau; mais nous ne voyons pas qu'une impulsion nouvelle ait été imprimée à l'art par l'introduction d'une nouvelle manière de voir et de sentir. On ne devine pas qu'une vie artistique soit née de ce rajeunissement de la vie religieuse, du moins pour ce qui regarde l'Occident. » Et à ceux qui parlent ainsi il ne faut pas chicaner tous les honneurs d'un profond aveuglement. Après une période fort brève de dépendance, qui prend fin vers la limite du I^{er} au II^e siècle, l'art chrétien a pris conscience de soi et s'est essayé à devenir lui-même par le choix délibéré des sujets, par leur exécution grave et décente, par l'expression de sérénité et d'allégresse qui s'en dégage, toutes choses qu'on cherche en vain sur les peintures païennes trop souvent immorales et indécentes.

C'est la pensée d'interpréter historiquement les scènes évangéliques qui a procuré à l'art nouveau toute une série d'épisodes qui lui appartenaient exclusivement et de droit. Qu'on n'aille pas dire qu'une représentation d'un homme et une femme à proximité d'un puits ne nous offre le Christ et la Samaritaine qu'à la condition de se rencontrer sur les parois d'une catacombe et qu'il en est de même lorsqu'il s'agit d'un banquet avec six ou sept corbeilles remplies de pains. Ce n'est pas le fait de se trouver dans les catacombes qui fait de ces deux scènes l'entretien au puits de Jacob et le symbole eucharistique, c'est le fait de s'y trouver exclusivement, pour la première fois, et de n'avoir ni modèle, ni imitation dans la peinture païenne.

Ceux qui s'avouent symbolistes ont rendu un fâcheux service aux sujets qu'ils ont soumis à toutes les finesses et tous les raffinements pour y faire voir un sens mystique où rien ne leur échappe. Voici donc Noé dans l'arche qui flotte sur les eaux avec une colombe qui lui apporte le rameau (voir *Dictionn.*, t. I, au mot ARCHE, pl. h. t., fig. 905). Si on se reporte à la planche en couleurs que nous avons donnée, on ne contestera sans doute pas la magnificence robuste et l'éclat de ce morceau, pas plus que son originalité. Voici une œuvre chrétienne de pensée, d'expression et de vigueur. Il se peut que les symbolistes y découvrent l'Église debout bravant les orages, le baptême qui régénère, l'annonce de la paix salutaire et même beaucoup d'autres choses, autant vaut s'en tenir là; pour nous, nous n'y voyons

qu'un morceau de peinture d'une exécution parfaite et dont la peinture païenne n'offre pas d'équivalent. Il est permis de regretter que des morceaux de cette envergure soient rares dans les catacombes, mieux vaut les signaler et les admirer quand on les rencontre et s'en réjouir comme devant les premiers essais indépendants de l'art nouveau.

Qu'on s'ingénie à tirer de ces peintures toute une argumentation théologique, nous ne contredisons pas qu'on puisse s'y essayer et, dans une certaine mesure, y réussir; mais ce ne peut être là qu'une tentative d'importance secondaire et qui n'entraîne de conséquences appréciables qu'au point de vue de l'expansion plus ou moins rapide et générale des croyances chrétiennes.

IV. EN ORIENT. PREMIÈRE PÉRIODE. — Les conditions faites à l'Église chrétienne pendant les premiers siècles de son existence sont connues; si ce n'est pas la persécution violente ininterrompue, c'est du moins, pendant les intervalles des crises sanglantes, l'insécurité. Celle-ci ne favorise guère les installations et les établissements de caractère monumental. Nous avons cependant montré qu'à la faveur des accalmies, les fidèles ont pu construire des églises (voir *Dictionn.*, t. IV, à ce mot) au cours des trois premiers siècles. Certaines d'entre elles, en Gaule, à Nicomédie, à Édesse notamment étaient de dimensions respectables et on ne saurait croire qu'elles n'aient été décorées, mais on n'en sait rien et malgré tout ce qu'on peut supposer à leur sujet, ce sont des exceptions et l'art chrétien ne débute pas par l'architecture. Nous l'avons dit, c'est par des symboles tracés sur la pierre, sur les pierres fines qu'il se révèle à nous, dès le II^e siècle, mais plus tôt encore, par des peintures, dès la fin du I^{er} siècle.

Il est douteux qu'une pensée d'art ait inspiré les premières images, non seulement parce que la répugnance des juifs pour les images pouvait prévenir contre elles les chrétiens et que la haine de l'idolâtrie les mettait en garde contre les dieux de pierre et de bronze, mais parce qu'une communauté indigente, comme c'était le cas dans presque toutes les villes, avait un emploi plus utile à faire de ses ressources que les dépenser en peintures coûteuses et dont aucune tradition n'avait encore inculqué l'habitude ou le besoin. Tous les personnages et les événements de la mythologie avaient été si souvent et si indécemment figurés sur les places et dans les temples que la nouvelle religion du Christ devait répugner à imiter ces abus. Même sans en venir à une prohibition formelle, il est plus probable qu'on n'y songeait même pas. Ce à quoi on se hasarda d'abord, ainsi que nous le voyons au cimetière de Domitille, vers la fin du I^{er} siècle, c'est seulement la peinture décorative, sans aucune allusion, par exemple : une vigne tapissant une voûte et servant aux ébats de jeunes amours (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1432, pl. h. t.) ou bien des amours au jeu (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2464, pl. h. t.).

Point n'était besoin pour en venir là des encouragements ou des interdictions des guides de l'Église. La foi demeurait étrangère à ces interprétations familières, on n'éprouvait pas le besoin de recourir à des signes et à des images pour exprimer la croyance aux vérités révélées; ce qu'on demandait à l'art ce n'était pas la beauté ni l'instruction, mais un ornement pour la vie ordinaire; bientôt on s'aperçut qu'il pouvait donner plus et on réclama de lui la traduction matérielle et visible des croyances.

Cela ne se fit pas longtemps attendre.

En même temps que les amours, la vigne, les génies et les oiseaux, on rencontre dès avant la fin du I^{er} siècle, la représentation de Daniel entre deux lions (voir *Dictionn.*, t. I, col. 457, fig. 91). Presque aussitôt après commence la longue série des « bon Pasteur »; c'est donc de très bonne heure et on peut dire, dès les ori-

gines apostoliques, que la peinture et les symboles prennent leur place dans l'art chrétien. Dans l'aménagement et la décoration des catacombes nous remarquons l'influence juive et orientale. Si à Jérusalem et en Palestine on se montrait rigoureusement observateur des interdictions du mosaïsme en matière de décoration, il n'en était pas tout à fait de même dans les communautés de la dispersion. Là on trouvait des chambres funéraires distribuées et décorées de façon qu'il est facile d'y voir l'inspiration de ce qui s'est fait dans les cimetières chrétiens les plus anciens (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot JUDAÏSME).

Si le mosaïsme se laissait pénétrer par l'art, le christianisme avait moins de raisons encore de le tenir à distance et ce ne fut pas seulement par des symboles, mais par des figures animées qu'il y pénétra. A la suite de ces dernières ce fut toute une faune domestique qui s'insinua à la suite du poisson, de la colombe, de l'agneau. Et que ce fussent là des symboles *parlants* et *compris* par ceux à qui on les présentait, nous n'en pouvons douter en lisant l'inscription d'Abercius. Entre fidèles, et sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans une explication orale, il suffit d'une allusion mystérieuse pour se faire entendre : « La foi me conduisit, elle mit devant moi pour nourriture le poisson sorti d'une fontaine, très grand, très pur que tint dans ses bras une vierge chaste. » Quand on en est là entre initiés, le dessin et la peinture décuplent de valeur et il suffit de la vue d'un poisson peint sur une paroi ou gravé sur une plaque de marbre pour que celui qui l'aperçoit élève son âme et pense ce poème : « O race divine de l'ἰχθύς céleste, reçois avec un cœur plein de respect la vie immortelle parmi les mortels; rajeunis ton âme, ô mon ami, dans les eaux divines, par les flots éternels de la Sagesse qui donne des trésors. Reçois l'aliment, doux comme le miel, du Sauveur des saints; prends, mange et bois, tenant l'ἰχθύς dans tes mains¹. »

C'est à la lumière de ces rapprochements que les symboles prennent toute leur valeur et s'incorporent, peut-on dire, malgré leur rigidité, dans la souple histoire de la peinture chrétienne primitive. Sur les pierres gravées, les dimensions exigües ne permettant rien de plus, l'image du poisson s'offre à nous tantôt isolée ou accompagnée d'une ancre ou de toute une série de symboles (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GEMME). Une fois, il accompagne le buste du Christ et pour dissiper toute espèce de doute on ajoute le mot ΧΡΙΣΤΟΥ (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2446, fig. 6227); une autre fois, sur une inscription de Modène, on lit : ἰχθύς σωτηρίας; ou bien encore un petit poisson de bronze porte le mot ΚΩΚΑΙΣ.

Ce sont là, pourrait-on soutenir, plus et mieux que des symboles, ce sont en quelque façon des peintures portatives, des évocations de scènes de genre où le Sauveur des hommes tient la place centrale. Lorsque l'artiste ne sera pas limité au champ d'une gemme, il pourra développer le sujet, se dégager des formes élémentaires, aborder de véritables compositions artistiques, s'inspirer des épisodes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il est probable qu'il en fut en Orient comme à Rome, mais aucun monument d'une si lointaine antiquité ne nous a été conservé. Saint Justin voyait dans Noé l'image du Christ et dans l'arche l'image de la croix, c'est que peut-être il avait eu ces essais devant les yeux en Orient; de même pour le personnage de Jonas.

Dès la fin du I^{er} siècle ou le début du II^e, on rencontre à Rome la figure du bon Pasteur et bien qu'il soit difficile d'assigner une date probable à la peinture découverte par Pacho, à Cyrène, il y a plus d'un siècle, on est fondé à la croire très ancienne, elle peut remon-

¹ Voir *Dictionn.*, t. XIII, au mot PECTORIOS.

ter au II^e siècle (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3223, fig. 3479). Le Christ n'y est pas différent de ce que nous le voyons dans les catacombes romaines, également jeune et imberbe, vêtu d'une tunique courte sans manches, avec une ceinture autour des reins et un court manteau jeté sur les épaules (la *pænula*), les jambes nues et les pieds munis de sandales. Le pasteur est entouré de six brebis auxquelles il rapporte, couchée sur ses épaules, celle qui s'était égarée et dont il tient deux pattes réunies dans chaque main. Dans la main gauche, il tient le *pedum*. Cette scène est encadrée par deux arbres qui indiquent le paysage environnant. Deux détails sont dignes d'être notés : le pasteur porte une couronne de feuillage, peut-être pour se garantir de l'ardeur du soleil et la scène est encadrée par sept très gros poissons soigneusement dessinés. Vu le très petit nombre de peintures chrétiennes de provenance orientale, il est permis de se demander si celle-ci est la plus ancienne au type du bon Pasteur et si ce type a été emprunté à Rome ou si c'est le contraire.

Nous ne devons pas nous écarter de l'Orient sans parler de la petite catacombe d'Alexandrie étudiée, en 1864, par Carl Wescher. Pour en parler utilement à cette place, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails. On connaît l'existence de catacombes à Alexandrie (voir *Dictionn.*, t. I, à ce nom). La disposition et la décoration de celle qui nous occupe montre qu'elle attirait un certain concours de fidèles ce qui permet de croire qu'on y conservait au moins une tombe sainte. Contemporaine du temps des persécutions, elle ne fut pas délaissée après le triomphe de l'Église, mais on ne saurait dire si elle subit alors des transformations plus ou moins monumentales. Toutefois, il ne semble pas douteux qu'on lui infligea des restaurations ou des embellissements qui servirent de prétexte au remplacement des anciennes fresques; les derniers travaux entrepris datent du VI^e ou du VII^e siècle, et portent les caractéristiques du style byzantin. Une partie seule de la nécropole nous est connue; elle comprend : 1^o un vestibule avec une abside et une exèdre; 2^o une salle carrée avec trois niches creusées dans le roc, formant trois chapelles distinctes; 3^o une longue galerie voûtée avec trente-deux *loculi* disposés sur deux rangs et destinés à recevoir des corps.

C'est dans le vestibule que se trouvaient les plus anciennes peintures, remontant, peut-être, au III^e siècle; elles décoraient l'abside et formaient à mi-hauteur une assez longue frise (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1129, fig. 279; t. II, col. 1809, fig. 1987). Au-dessus, on n'avait placé que des ornements en relief, une rosace épanouie en forme de coquillage, contrairement à la tradition qui domina à l'époque postérieure¹. L'examen de cette frise fut partiellement rendu impossible par suite des dégradations subies et des restaurations qui lui furent infligées.

Vers la gauche, on trouve d'abord les noces de Cana. Les figures les mieux conservées appartiennent à un groupe d'hommes et de femmes qui sont assis à terre et prennent part au repas. Deux femmes étendent la main vers un plat : les draperies blanches de leur costume, indiquées par de légers traits, sont disposées avec une simplicité élégante. Une tête seule subsiste d'un caractère assez fin. Une troisième femme est vue de dos et paraît à demi nue, elle se tourne vers les autres convives et le peintre a rendu assez exactement le mouvement oblique du torse. La partie inférieure du corps est couverte d'une draperie rouge. On voit que ce groupe comptait encore d'autres personnages.

¹ On rencontre des exemples de ce système de décoration à une place analogue dans les cryptes romaines; cf. A. Bosio, *Roma sotterranea*, in-fol., Roma, 1632, p. 438; M. Armel-

Quant au Christ, il était debout et devait bénir les amphores, mais il fut repeint plus tard et cette restauration avait depuis presque complètement disparu. De petites inscriptions tracées en noir, nous révèlent l'existence d'autres figures qui éprouvèrent le même sort. Ainsi les mots *ΗΑΓΙΑ ΜΑΡΙΑ* correspondaient à un groupe de deux personnages dont on devinait à peine les vestiges. Au-dessous de la légende *ΠΑΙΔΙΑ*, « les serviteurs », une demi-figure subsistait seule.

À gauche de cette première scène était représentée la multiplication des pains et des poissons. Un premier groupe étant formé du Christ et de deux apôtres, saint Pierre et saint André; mais ici encore des restaurations d'époque postérieure avaient altéré le caractère de la peinture primitive. Le Christ, d'après un des types traditionnels de l'art byzantin, est assis sur un siège recouvert d'un coussin. Cette attitude conventionnelle est d'autant moins heureuse que la scène se passe dans le désert : le peintre ancien avait pris soin de l'indiquer en esquissant quelques arbres. Les traits du visage du Sauveur ne se distinguent plus, mais il est visible que la tête était entourée d'un nimbe crucifère : c'est aussi une addition évidente et tardive, du VI^e ou du VII^e siècle. Aux pieds du Christ on voit des cistes dans lesquels on recueillit les débris des six pains. Saint Pierre se tient à droite de Jésus, son nom est tracé en lettres rouges. Tout ce qu'on peut deviner, c'est que l'apôtre était représenté imberbe et sans aucune tendance à offrir un type individuel. Pierre remettait le pain au divin Maître. De l'autre côté, saint André dont on lit également le nom, était un peu mieux conservé. Vêtu d'une longue tunique blanche et d'un manteau flottant, il présentait au Christ un plat contenant deux poissons. La tête, bien que fort effacée, paraît prêter aux mêmes remarques que celle de saint Pierre, mais on y remarque des traits d'un ton gris qui semblent indiquer un large nimbe carré; ce qui ne s'accorde guère avec ce que l'on sait de l'usage du nimbe carré.

Ce groupe forme comme une première partie dans l'ensemble de la scène. Plus loin, en effet, assises à l'ombre des arbres, plusieurs personnes mangent la nourriture miraculeuse. Au-dessus, une inscription en lettres rouges contient ces mots : *τὰς εὐλογίας τοῦ Χριστοῦ ἐσθίοντες*, « mangeant les eulogies du Christ ». On retrouve à peu près la même disposition que pour les noces de Cana, mais les figures ont plus souffert.

Nous avons ici plus que des symboles, ce sont des représentations qui se complètent pour nous offrir l'image du dogme eucharistique. Ch. Bayet a fort clairement indiqué les rapports qui existent entre ces peintures et les monuments d'Occident. « Le choix des sujets atteste l'unité de l'art chrétien. À Rome cependant, le miracle des noces de Cana ne semble pas avoir été un des sujets préférés par les premiers artistes; on le trouve plutôt reproduit sur les sarcophages, les mosaïques, les objets du mobilier ecclésiastique qui datent du IV^e ou du V^e siècle. Au contraire, la multiplication des pains est de bonne heure populaire; on en rencontre de nombreux exemples sur les fresques des catacombes et plus tard, sur les autres monuments. Au point de vue de la composition, les différences sont assez notables. À Rome, il existe une tendance marquée à restreindre la scène, à supprimer les personnages dont le rôle n'est pas essentiel. On se contente du groupe du Christ et des apôtres; quelquefois même le Christ est seul. À Alexandrie, le sujet est développé avec plus de liberté, les détails ne sont point sacrifiés; l'ensemble offre un effet plus naturel et plus vrai. Ces

lini, *Scoperta delle cripta di santa Emerenziana e di una memoria relativa alla cattedra di S. Pietro nel cimitero Ostiano*, in-12, Roma, 1877, p. 38, 40-41.

convives attablés, ces serviteurs qui attendent d'une part, de l'autre ce repas sous les arbres, donnent à la composition de la vie et de la grâce, et les mêmes remarques sont encore justes si on examine la manière dont sont traitées les figures, la variété des mouvements et des attitudes. Ces qualités n'excluent pas cependant une recherche de symétrie assez sensible. Les deux groupes de personnages assis et mangeant se correspondent, et reproduisent aux deux côtés du groupe central la même disposition. L'artiste a certainement désiré cet effet. Plus tard, l'art byzantin restera fidèle à cet amour de la symétrie; mais il l'exagérera en y sacrifiant cette liberté de style, qui la tempère ici d'une façon si heureuse. Il est difficile de prétendre juger une école d'après une œuvre isolée et dégradée; cependant la fresque que nous venons d'étudier donne une idée très favorable de la peinture chrétienne d'Alexandrie¹.

Faute de monuments, même dégradés, nous pouvons recourir à une autre source d'informations, purement descriptives, il est vrai, telles que nous les lisons dans les écrits anciens: les miniatures. En voici deux qui ont trait à un sujet bien connu: le sacrifice d'Isaac (voir *Dictionn.*, t. VII, à ce nom). Voici comment le décrit saint Grégoire de Nysse²: « Souvent j'ai vu sur des peintures l'image de cet événement et je ne pouvais la contempler sans larmes, tant l'art rendait la scène avec vérité. Isaac est placé au-dessous de son père, près de l'autel: il est agenouillé et ses mains sont ramenées derrière le dos. En arrière, Abraham met le pied sur le jarret de son fils; de sa main gauche, il renverse la tête d'Isaac et se penche sur ce visage qui le regarde avec une expression de tristesse; la main droite est armée du couteau; il va frapper et déjà la pointe du fer touche le corps; alors se fait entendre la voix divine qui arrête le sacrifice. » Au siècle suivant, voici la description que saint Cyrille d'Alexandrie nous laisse du même sujet: « Si quelqu'un aujourd'hui désirait voir figurée sur un tableau l'histoire d'Abraham, quels traits le peintre donnerait-il à son personnage? Le montrerait-il en un seul tableau accomplissant toutes les actions que l'on raconte, ou bien successivement dans chacune de ces actions et chaque fois différent de lui-même, ou bien encore toujours le même, mais dans plusieurs attitudes? Ainsi ferait-il à mon sens: ici Abraham serait assis sur une ânesse, emmenant son enfant et suivi de ses serviteurs; là, l'ânesse serait restée en bas avec les serviteurs. Abraham chargerait Isaac de bois et tiendrait dans ses mains le couteau et le feu. Ailleurs encore on le verrait représenté dans une autre attitude, mais toujours le même: il attacherait l'enfant au bûcher, et, armé du couteau, se préparerait à frapper. »

Heureusement nous n'en sommes pas réduits à une description, mais nous allons voir quelle confiance nous devons lui accorder et de quelle utilité elle est pour nous dans la recherche du passé artistique de l'Orient. A défaut de toiles, de fresques, de peintures murales nous pouvons y suppléer dans une certaine mesure au moyen des manuscrits. Ceux-ci nous ont conservé un assez grand nombre de miniatures qui reproduisent des œuvres plus anciennes d'après d'autres manuscrits qu'il serait vain de chercher à retrouver. Les miniaturistes du VIII^e ou du IX^e siècle éprouvaient un sentiment si respectueux pour leurs prédécesseurs du VI^e ou même du IV^e siècle, qu'ils les copiaient parfois servilement ou, du moins, s'en inspiraient d'assez près. C'est là une vérité dont il ne faut pas abuser sous prétexte qu'on trouve à telle ou telle miniature une saveur antique.

Il ne suffit pas de supposer, il faut prouver, et c'est précisément ce que nous pouvons faire grâce au célèbre manuscrit de la *Topographie* de Cosmas Indicopleustes (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 820-849) où nous trou-

vons une miniature qui offre tous les détails du sacrifice d'Isaac (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1563, fig. 5980). Abraham est vêtu d'une tunique bleue et d'un manteau brun rouge qui laisse libre le bras droit. Il a la barbe et les cheveux blancs; de la main gauche il saisit la chevelure de son fils, de la main droite, il lève le couteau. Isaac est vêtu d'une tunique bleue dénouée, ornée de deux bandes d'or. Il a un genou en terre et, comme Abraham le tire par les cheveux, il se renverse un peu en arrière — c'est la pose décrite par saint Grégoire de Nysse —. Tout proche se trouve un vase contenant du feu, désigné sous le nom de *θησιαστήριον*. D'autres légendes indiquent les personnages: Ἀβραάμ, Ἰσαάκ συμποδιζόμενος. Près d'Abraham, le bélier qui servira au sacrifice est attaché à un arbre. Dans le haut, la main de Dieu sort des nuages.

Dans les descriptions de saint Grégoire et de saint Cyrille nous retrouvons tous les éléments de notre miniature, sauf un détail: le pied d'Abraham posé sur le jarret d'Isaac. Ce n'est pas une ressemblance fortuite; il nous semble beaucoup plus vraisemblable que la miniature nous a conservé un type fréquemment reproduit en Orient au IV^e siècle. Les divers épisodes dessinés à une échelle plus petite et disséminés dans le champ nous montrent que le sacrifice est l'événement principal et tout le reste n'est que scènes secondaires saisies sur les pentes du mont Moriah.

La même *Topographie* de Cosmas nous montre, au fol. 69, trois épisodes de l'histoire de Jonas qui paraissent, de même, reproduire des scènes traditionnellement admises. Voici deux matelots qui s'emparent de Jonas, le jettent à la mer où le monstre l'engloutit. Plus loin il sort de la gueule du monstre; enfin on le voit couché sous un arbuste, nu, appuyé sur le bras gauche, le bras droit allongé le long du corps. Voici donc une exacte réplique des scènes figurées en si grand nombre sur les fresques et sur les bas-reliefs. Ce sont les mêmes épisodes, les mêmes détails en Orient et en Occident.

Qu'on interroge maintenant les miniatures du *Ménologe basilien* (voir *Dictionn.*, t. XI, à ce nom) au IX^e-X^e siècle, on y retrouvera l'histoire de Jonas ramenée à deux épisodes; le prophète est rejeté par le monstre, il sommeille sous le cucurbité au bord du rivage. A Rome aussi, l'affaire de Jonas tend à se contracter en deux épisodes sur certaines fresques, mais il est évident que le miniaturiste de la *Topographie* se rattache de plus près à la tradition que celui du *Ménologe*; il a conservé la nudité, omis le nimbe. Le passé survit, mais il s'altère, on lui ajoute tels détails qui font partie du goût nouveau, cependant la tradition ancienne ne disparaît pas tout à fait et nous pouvons ainsi obtenir la démonstration de l'étroite parenté qui unissait à l'origine la peinture chrétienne en Orient et en Occident. La démonstration ne porte que sur un nombre restreint d'exemples, mais les textes et les monuments concourent à établir ce que fut la peinture chrétienne en Orient pendant la première période.

« Première période » doit s'entendre sans rigidité chronologique; il s'agit d'une époque plusieurs fois séculaire et le petit nombre de monuments et de textes qui subsiste, interdit de lui tracer des limites trop arbitraires.

Exception faite pour Astère d'Amasée, on ne signale à peu près nulle part une préoccupation esthétique chez les chrétiens d'Orient. Quelques lignes dans une homélie ou dans un traité sont à peu près tout ce qu'on

¹ Ch. Bayet, *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture... en Orient*, in-8°, Paris, 1879, p. 21. — ² S. Grégoire de Nysse, *Opera*, t. III, p. 572.

possède et il faut quelque bonne volonté pour tirer de là des indications utilisables. Saint Basile exhorte les artistes à représenter le martyr de saint Barlaam et à surpasser sa propre éloquence par les travaux de leur art : « Faites-nous voir, leur dit-il, la lutte de la main et du feu exactement rendue, faites-nous voir l'image brillante du combattant. Placez aussi dans votre tableau le Christ, agonothète de ces luttes¹. » Saint Grégoire de Nysse décrit le martyr de saint Théodore : « L'artiste a déployé dans cette œuvre, dit-il, le meilleur de son talent. Il a retracé habilement, par la couleur, les grandes actions du martyr, sa résistance, ses souffrances, les traits sauvages des tyrans, leurs violences, la fournaise ardente, la fin bienheureuse de l'athlète, la forme humaine du Christ qui préside à ces combats. Sa peinture est comme un livre vivant; il a rendu les luttes et les tourments du martyr et il a orné le temple comme une prairie agréable et fleurie. Car la peinture, bien que silencieuse, semble parler sur le mur, et ses enseignements sont précieux². »

Saint Jean Chrysostome fait parfois allusion à la peinture, il lui emprunte des comparaisons³. Une épigramme de l'*Anthologie* décrit l'église Saint-Polyeucte, élevée au v^e siècle et mentionne des peintures qui représentaient plusieurs épisodes de la vie de Constantin : « On peut admirer à la voûte une étonnante merveille des pinces sacrés : le sage Constantin fuyant les idoles, éteignant la rage des ennemis de Dieu, trouvant la lumière de la Trinité après avoir purifié son corps dans les eaux⁴. » Déjà, un siècle auparavant, Eusèbe mentionnait un tableau représentant Constantin avec ses fils, foulant aux pieds un dragon percé de flèches, image du démon. La description la plus curieuse qui nous est ainsi signalée est celle d'un tableau décrit par Astère d'Amasée, représentant le martyr de sainte Euphémie (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 3001)⁵.

Ce qui fait surtout l'intérêt de cette page descriptive et critique, ce sont les réminiscences de l'art païen mêlées à l'analyse des productions d'un art nouveau. On dirait, écrit Astère, une page d'Euphranor ou de quelqu'un de ces anciens artistes qui ont élevé si haut la peinture en transportant la vie dans leurs tableaux. Par un rapprochement piquant, l'évêque compare le visage de la martyre à celui de la Médée de Nicomaque et il observe de deux côtés le même art pour unir deux sentiments contraires; ici, la pitié et la jalousie; là, l'intrépidité sans limites et la plus délicate pudeur⁶.

R. Garrucci (voir ce nom) a réuni différents textes qui insinuent que les apôtres et les fidèles des premières générations auraient élevé des églises décorées de peintures représentant le Christ, sa mère ou les martyrs. Ces témoignages sont tous trop tardifs pour être pris en sérieuse considération; ils ont surgi, pour la plupart au moment de la querelle des images et plus ils sont positifs dans leurs affirmations, plus ils sont sujets au soupçon⁷. L'iconographie en faveur parmi les sectes hérétiques est mieux attestée. Les simoniens possédaient les effigies peintes et sculptées de Simon, leur fondateur. Les manichéens conservaient un portrait de Mani; une femme affiliée à la secte de Carpocrate gardait les images de Jésus et de saint Paul; un nommé Lycomède adorait un tableau représentant saint Jean de Patmos; enfin l'empereur

Alexandre-Sévère avait pu se procurer un buste du Christ exposé dans son lair.

D'après les diverses indications que nous venons d'utiliser, les anciennes peintures chrétiennes semblent avoir tendu à figurer des « types » plutôt qu'à reproduire des « portraits »; ce sera du moins l'impression que nous laisseront les fresques des catacombes; impression que ne contredisent pas quelques textes intentionnellement très vagues⁸. Textes et monuments semblent être d'accord pour nous montrer que, dans ces prémices de l'art chrétien, le Sauveur Jésus n'occupait pas une place prépondérante. Non seulement il n'apparaît pas le premier de tous, mais il transparait souvent sous d'autres figures que la sienne propre. C'est là une coutume si bien établie que Celse s'étonne qu'on maintienne ce Christ et qu'on ne le remplace pas partout par Jonas sous le cucurbité et Daniel au milieu des lions⁹.

Le plus précieux ensemble de peintures en Orient pour l'époque antérieure à la Renaissance constantinienne est la décoration connue seulement depuis le début de ce siècle qui orne une chapelle funéraire de la nécropole d'El-Bagaouât, située à cinq lieues de la ville d'El Kargeh, dans la Grande-Oasis¹⁰. Les chapelles de la nécropole furent bâties à diverses époques, celle qui doit retenir ici notre attention semble être une des plus anciennes; sa construction et sa décoration peuvent être reportées à une date antérieure à la paix de l'Église (voir *Dictionn.*, t. II, au mot BAGAOUAT). C'est surtout la peinture de la coupole qui est remarquable. Celle-ci pose sur quatre arcs de soutènement accolés au mur. Les arcades des murs au Nord, à l'Est et à l'Ouest ont une décoration composée de lignes architecturales. La face antérieure à l'archivolte porte une guirlande de fleurs¹¹, l'archivolte à l'Est est ornée d'un cep de vigne et de trois croix¹². Les pendentifs n'ont pas inspiré l'artiste qui n'a su y dessiner que des croix et des branchages. Tout son effort s'est concentré sur la coupole tapissée par les branches d'un vigoureux cep de vigne dont le pied sort d'un vase qui a la forme d'une tour, ce qui pourrait avoir une intention symbolique. Les branches innombrables se sont appliquées partout et les rares espaces laissés vides par les pampres ont reçu des représentations de scènes bibliques se détachant sur fond blanc. La plupart des épisodes sont les mêmes qui sont en possession d'inspirer les artistes chrétiens, mais ils ont été repensés et traités de façon nouvelle. Soit pour éviter les erreurs d'interprétation, soit pour toute autre raison, chaque épisode est accompagné du nom des personnages qui y figurent ou bien du titre du sujet représenté (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 906). Les édifices, si rares sur les peintures des catacombes romaines, sont ici prodigués. Parmi les scènes traitées avec une originalité remarquable, nous signalerons les sept Vierges sages, le prophète Jérémie, le martyr de sainte Thècle, la poursuite des Hébreux par les Égyptiens, le supplice d'Isaïe.

Une autre chapelle funéraire de la même nécropole montre une galerie de personnages bibliques ou de vertus personnifiées.

V. EN OCCIDENT. PREMIÈRE PÉRIODE. — C'est, nous l'avons dit, dès la fin de l'époque apostolique qu'on assiste aux premiers essais de décoration des catacombes et c'est là seulement que nous pouvons en suivre le progrès. Cependant, nous croyons qu'on peut

¹ S. Basile, *Homilia*, XVIII, P. G., t. XXXI, col. 490. —

² S. Grégoire de Nysse, *Oratio in S. Theodorum*, P. G., t. XLVI, col. 738 sq. — ³ S. Jean Damascène, *Orat. II, de imaginib.*, P. G., t. XCIV, col. 1313. — ⁴ *Anthologia*, édit. Jacobs, t. 1, p. 8. — ⁵ Lettre d'Astère à Acace, évêque de Scythopolis, dans Labbe, *Concilia*, t. XII, col. 204. —

⁶ E. Bertrand, *Études sur la peinture et la critique d'art dans l'antiquité*, in-8°, Paris, 1893, p. 422; L. et R. Ménard,

De la sculpture antique moderne, in-8°, Paris, 1867. — ⁷ R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. I, p. 417 sq. — ⁸ P. Lejay, *Le concile apostolique d'Antioche*, dans *Revue du clergé français*, 1903, p. 345, 349-350. — ⁹ Origène, *Contra Celsum*, I, VII, c. LIII, P. G., t. XL, col. 1497. — ¹⁰ Wl. de Bock, *Matériaux pour servir à l'archéologie de l'Égypte chrétienne*, in-4°, atlas, Saint-Petersbourg, 1901, pl. VIII. — ¹¹ Id., *ibid.*, pl. XII. — ¹² Id., *ibid.*, pl. IX.

tenir pour certain que les fidèles n'ont pas toujours été réduits à se confiner dans des souterrains pour y célébrer leur culte; ils ont dû se réunir dans des maisons particulières et celles-ci auront très probablement reçu une décoration appropriée aux assemblées liturgiques. De tout cela rien n'a été conservé, mais quand on détaille l'ensemble décoratif de la *Cappella græca* (voir ce nom) on ne peut que se persuader que les plus anciennes salles de réunions chrétiennes s'ornèrent de peintures. Nous en avons d'ailleurs une irrécusable attestation dans le 36^e canon du concile d'Elvire (= Grenade) tenu vers l'an 300 : *Placuit picturas in ecclesia esse non debere, ne quod colitur et adoratur in parietibus depingatur*¹. Ce texte a longtemps embarrassé les historiens. L'explication qui nous semble la plus vraisemblable est celle-ci : les Pères d'Elvire redoutent que les images exposées dans les églises représentent ce qui est vénéré ou adoré, c'est-à-dire qu'ils appréhendent qu'elles deviennent elles-mêmes des sujets de vénération ou d'adoration. On peut croire que, dans certaines contrées, les images étaient pour les chrétiens du III^e siècle, mal guéris des séductions du paganisme, un danger de rechute dans l'idolâtrie qu'ils ne distinguaient pas suffisamment de l'attrait de la dévotion suggéré par certaines peintures. Pour y couper court, le concile supprimait l'occasion. Cette interprétation du canon 36 respecte le texte en litige et le réduit à une simple mesure disciplinaire toute locale.

Les conditions dans lesquelles se développa la religion chrétienne ne lui permettaient guère de demeurer étrangère à cette manifestation de la beauté qu'était déjà la peinture dans la société hellénique et alexandrine dont la Rome impériale était pénétrée. Au I^{er} siècle, les quelques intelligences d'une qualité supérieure qui établissaient la foi nouvelle durent comprendre l'inutilité — et peut-être le danger — qu'il y aurait à imposer aux convertis de la gentilité le renoncement à une existence embellie et, pour ainsi dire, parfumée par le contact quotidien des formes harmonieuses et délicates de la beauté. Ces guides ne s'efforcèrent pas de rompre mais de purifier. En cette première aube, a-t-on dit avec grâce et justesse, l'apparition d'une figure nouvelle est chose aussi grave et aussi féconde que pourra l'être, mille ans plus tard, celle de tout un porche de cathédrale. Dans l'art classique, un développement ininterrompu entraîne la transformation des types d'une manière insensible; dans l'art chrétien s'ajoute une préoccupation de prudence parce que rien ne doit prêter au soupçon et à la critique des païens de ce qui est offert aux regards des fidèles. C'était d'abord dans la maison particulière que cette vigilance trouvait à s'exercer. Il s'agissait d'émonder une trop riche végétation; il fallait assainir la demeure domestique, effacer des murailles de l'appartement et des galeries toute une mythologie dont les allusions divines étaient beaucoup moins bien comprises que les fantaisies lascives et les impuretés suggestives. Il fallait introduire dans cet art un premier sourire d'innocence et de chasteté.

Dans les catacombes, les conditions étaient différentes. Ici, on passait de la vie présente avec ses devoirs à la vie future avec ses espérances. Catacombes signifiaient cimetière, lieu de repos et sommeil jusqu'à la résurrection, puisque la mort ouvrait une existence nouvelle. C'est le mystère de cette existence qui pénètre toutes les préoccupations des catacombes et y inspire la plupart des images. Tous les types adoptés peuvent

n'être pas de l'invention des fidèles, mais c'est la foi qu'ils professent qui a suggéré, ennobli, idéalisé ces types. L'âme qui a quitté la terre rappelle à ceux qui y prolongent leur séjour le besoin qu'elle peut avoir de leur intercession. Diverses figures servaient à symboliser l'âme chrétienne, aucune d'elles ne semble avoir possédé la dignité et la signification de l'orante (voir *Dictionn.*, t. XII, à ce nom). C'est à la voûte du cubicule de Lucine que l'orante apparaît pour la première fois dans sa forme impersonnelle, dès la première moitié du II^e siècle²; mais, vers cette date, nous rencontrons dans la crypte de Priscille un orant et une orante³ et on a pu se demander si l'orante, symbole de l'âme, était réservée aux seules tombes des femmes? Il n'en est rien. Le symbole n'a aucune relation avec le sexe du défunt. Nous en avons des preuves certaines, qu'il n'y a pas lieu d'énumérer une fois de plus ici. L'étude des plus anciennes peintures montre que le type est caractérisé non par le sexe mais par le geste. C'est pendant la première moitié du II^e siècle que l'idéale figure, due à la jeune pensée chrétienne imprégnée et pénétrée des modèles de la beauté classique, se dégage et se développe à la voûte du cubicule de Lucine. « Le corps long et mince, enveloppées, comme des statues grecques, dans les plis droits d'une tunique talaire, les bras nus hors du pallium qui leur couvre la tête et s'enroule autour de leur taille, elles s'appuient élégamment sur un calice de fleur. Faut-il voir dans ces charmantes images, tracées d'un pinceau rapide et facile, un simple caprice de décorateur? Faut-il les rapprocher, comme on l'a fait, de certaines fresques de Pompéi et des thermes de Titus, de ces figures féminines demi-nues et dansantes qui, de leurs bras levés, soutiennent des coupes et des guirlandes fleuries? On les a comparées plus sérieusement à la *Pietas* antique, la belle statue du musée du Vatican qui personnifie le culte des dieux et des hommes; mais pourquoi tant d'efforts dépensés à méconnaître l'originalité de ces nobles images où l'art chrétien naissant a mis son plus haut symbolisme⁴? » Ce n'est guère qu'avec le IV^e et le V^e siècle, c'est-à-dire avec les premières ombres de décadence qui iront en s'épaississant jusqu'à l'aube du Moyen Âge au IX^e siècle, que nous voyons l'exquise figure de l'âme tout immatérielle se rapprocher du corps, se réduire à la taille de celui-ci et à une taille bien plus minime encore, jusqu'à ce qu'enfin elle ne soit plus qu'une figurine emmaillottée, difforme, qu'un vol d'anges ou de démons se dispute à la sortie de la bouche du mourant. Alors l'image immatérielle de l'âme du défunt perd peu à peu de sa primitive simplicité⁵. Le costume évoque la qualité de la défunte, drapée dans la pourpre, parée de ses bijoux, constellée de ses pierreries et, afin que toute cette vanité ne soit pas perdue, on prend soin de substituer à l'orante anonyme le portrait du fidèle⁶. Une autre altération du sens primitif de l'orante conduira quelquefois à représenter des familles entières où se mêlent les sexes et les âges dans l'attitude des orants. A ce moment, le sens profond du symbolisme est perdu, nous n'avons plus que des portraits de famille⁷.

La figure de l'orante est la principale création de l'art chrétien primitif et aussi la plus durable; c'est son œuvre originale et son véritable titre à prendre, dès ce moment, le nom d'art puisque la pensée chrétienne a eu dès lors la fécondité de lui inspirer une conception artistique entièrement nouvelle. L'orant se trouve être, dès ce moment, une imagination et une propriété qui lui font le plus rare honneur.

¹ Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. I, 1^{re} part., p. 240-241. — ² G. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, pl. XXV. — ³ Id., *ibid.*, pl. XXI, n. 2. — ⁴ A. Pératé, *L'archéologie chrétienne*, in-8°, Paris, 1892, p. 78 sq.; voir *Dic-*

tionn., t. I, fig. 343. — ⁵ G. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, pl. LXXXVIII. — ⁶ Id., *ibid.*, pl. CLXXIV-CLXXVI. — ⁷ G. Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, pl. XC, n. 2; pl. CX, CXI, CLXIII.

La figure du bon Pasteur, quoique plus ancienne dans les catacombes que celle de l'orante, s'y trouve, on peut le dire, *en fonction* de l'orante, ce qui s'explique par la pensée dominante qui inspire les fidèles dès les premiers temps de l'Église. Cette pensée est celle du salut de l'âme et de sa vie en Dieu; ainsi, c'est par l'effet d'une sorte de pressentiment du cycle funéraire qui va s'élaborer, qu'apparaît la bienfaisante image du Pasteur, sauveur des âmes. Dans l'*Ordo commendationis animæ*, qui remonte à une si lointaine antiquité, on lit cette supplication : « Puisse le Christ, fils du Dieu vivant, te recevoir dans les prairies toujours riantes de son paradis et puisse ce véritable bon Pasteur te reconnaître comme un de ses agneaux. » Le sens de l'allégorie se trouve ainsi clairement déterminé. Il importait d'autant plus de le montrer que le souvenir de la parabole évangélique inviterait à n'y voir que le Sauveur ramenant le pêcheur dans le bercail de son Église, tandis qu'à ce premier sens il faut ajouter celui de l'âme du bienheureux introduite dans le paradis. Prudence, qui a su tant de choses anciennes, décrit les lieux où le bon Pasteur porte sa brebis avec les mêmes traits qui lui servent à décrire le paradis¹, ce qui permet de croire que nous avons dans son image une allégorie de l'âme introduite dans la société des saints². C'est le sens qui prévaut dans les catacombes où le Pasteur entouré de son troupeau ou bien portant la brebis sur ses épaules nous montre la charge et le souci du salut des âmes. A partir du I^{er} siècle, les images du bon Pasteur se succèdent et le type est généralement fixé tel que nous le retrouvons une centaine de fois.

Pour le bon Pasteur, le type païen d'Aristée ou d'Hermès Criophore a été pensé à nouveau et le christianisme a dû faire œuvre créatrice : le jeune pâtre imberbe, debout, paisible, vêtu d'une tunique courte, les jambes protégées contre les ronces, les pieds chaussés de brodequins, la houlette et la panetière avec les pipeaux offrent une des conceptions les plus suaves de l'art nouveau.

Les fresques, les sarcophages et les épitaphes nous offrent un certain nombre de combinaisons des deux types que nous venons de décrire. Toutes présentent de l'intérêt et plusieurs apportent des éclaircissements notables à ce que nous avons dit. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail³.

Cette préoccupation des premières générations chrétiennes a inspiré un grand nombre d'allégories dont le sujet est emprunté à la Bible. On ne saurait dire toutefois que nous nous trouvons ici en présence de types nouveaux — au sens que prend ce mot lorsqu'il s'applique à l'orante et au bon Pasteur — bien que plusieurs de ces allégories soient arrivées de très bonne heure (I^{er} ou II^e siècle) à leur expression désormais définitive (ce qui est le cas pour Daniel⁴, Noé dans l'arche⁵, Moïse frappant le rocher⁶ et les trois Hébreux dans la fournaise⁷), tandis que d'autres, Jonas et Lazare, par exemple, auront à subir d'importantes retouches et modifications; néanmoins toutes ces allégories se rapportent à l'âme chrétienne. Lazare représente le fidèle attendant dans le tombeau l'instant de la résurrection⁸. Pour cette scène de Lazare nous voyons que les décorateurs des catacombes ne sont pas arrivés du premier coup aux types définitifs, mais qu'ils y ont atteint par voie d'élimination. Dans la *Cappella*

greca, la représentation de Lazare comporte deux scènes. Dans la première, la momie se trouve dans l'édicule; dans la seconde scène, Lazare ressuscité se rencontre avec sa sœur. Le Christ ne se montre pas encore. Sans doute trouvait-on le rapprochement du cadavre et du ressuscité suffisamment clair. Il en est de même pour le miracle de la guérison du paralytique représenté son lit sur l'épaule, cela explique tout ce qui vient de se passer. Nous sommes, on le voit, dans la période des simplifications et des tâtonnements. En voici un autre exemple. Dans une fresque de la crypte de la Passion, au cimetière de Prétextat, la sœur de Lazare est représentée, ainsi que le Christ, mais les deux moments sont ramenés à un seul⁹. Si on compare l'attitude du Christ dans cette scène à celle qui lui est donnée dans le panneau immédiatement au-dessous, on peut croire que le geste qu'il devait faire est celui de la parole et non le geste du commandement avec la baguette magique, tel que nous le voyons plus tard. Mais ici encore nous suivons un progrès très lent vers le type définitif. Environ un demi-siècle après la fresque de Prétextat nous retrouvons au cimetière de Calliste (fin du II^e siècle) la résurrection de Lazare; le Christ esquisse alors le geste de la parole, mais cette fois il porte dans sa main gauche la baguette magique quoiqu'il n'en fasse pas encore usage; quant à Lazare, il est ressuscité et dégagé des bandelettes. C'est vers le même temps, au cimetière de Priscille, dans le cubicule de l'Annonciation, que se trouve le modèle qui deviendra typique. Lazare enseveli, debout dans l'édicule, et le Christ touchant la momie de l'extrémité de sa baguette¹⁰. On peut juger, par cet exemple, quelles hésitations ont précédé l'adoption de certains sujets¹¹.

D'autres allégories sont assez peu précises pour permettre leur adaptation à des séries de scènes analogues quoique historiquement distinctes, par exemple : le Christ juge et le Christ docteur¹²; la multiplication des pains et le changement de l'eau en vin à Cana¹³; un repas ordinaire transformé, par la présence du Christ changeant l'eau en vin, en représentation des noces de Cana¹⁴; la guérison de l'aveugle-né et celle du lépreux¹⁵. Il se pourrait que la scène très ancienne de Suzanne entre les deux vieillards ait été *démarquée* et soit devenue l'archétype de la représentation postérieure d'une orante entre deux saints¹⁶.

A proprement parler, il n'y a pas là de types nouveaux parce que ces allégories ne représentent pas une seule idée nouvelle. Le paganisme avait depuis longtemps adopté des figures végétales et animales pour exprimer des idées ou des forces naturelles. Parfois les chrétiens se sont contentés d'une sorte de transposition et la longue série des figures allégoriques s'est développée, en un certain sens, dans une langue identique et suivant un discours parallèle à la série des figures mythologiques. Ce n'est donc pas d'adaptations nouvelles mais de créations qu'il doit s'agir lorsque nous voulons connaître la virtualité de la pensée chrétienne primitive. Or c'est bien d'une création qu'il s'agit lorsque, par exemple, nous rencontrons le type de la mère de Jésus.

A l'exception d'une peinture unique représentant l'Annonciation, la vierge Marie est toujours représentée avec son Fils. Dès la première moitié du II^e siècle, nous voyons le type fixé dans la catacombe de Pris-

¹ *Cathemerinon*, hymn. VIII, vs. 36-47, P. L., t. LIX, col. 859 sq. — ² G. Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, p. 398. — ³ Id., *ibid.*, pl. cxc. Une fresque du cimetière de Domitille, moitié du IV^e siècle, montre le Pasteur apportant l'âme dans un troupeau céleste composé de brebis et d'orants. — ⁴ Id., *ibid.*, pl. v, n. 1. — ⁵ Id., *ibid.*, pl. xvi. — ⁶ Id., *ibid.*, pl. xiii. — ⁷ Id., *ibid.*, pl. xiii. — ⁸ Remarquons que l'édicule qui lui sert de tombeau est un de ces hypogées qui bordaient les voies consulaires; en aucun cas on ne voit Lazare ense-

veli dans un *loculus* ou dans un *arcosolium*. — ⁹ Id., *ibid.*, pl. XLVI, n. 2. — ¹⁰ Id., *ibid.*, pl. XLV, n. 2. — ¹¹ Hésitations analogues pour le sacrifice d'Abraham, pour la multiplication des pains et des poissons; cf. Id., *ibid.*, p. 43; pour l'adoration des mages, p. 44; pour Jonas, p. 49; pour Job, p. 50; pour l'aveugle-né, p. 51. — ¹² Id., *ibid.*, pl. CXXVI, CXLVIII, CLXXVII, CXCIII. — ¹³ Id., *ibid.*, pl. LVII, CLXXXVI, n. 1. — ¹⁴ Id., *ibid.*, pl. LVII. — ¹⁵ Id., *ibid.*, pl. LXXIV, n. 2. — ¹⁶ Id., *ibid.*, pl. XIV.

cille¹. Le trait qui, dès ce moment, caractérisera la mère du Sauveur et la distinguera des femmes représentées avec leur enfant, est trouvé : la Vierge portera son fils sur son sein²; les autres mères chrétiennes auront leur enfant à côté d'elles³. Sans nous attarder aux préoccupations apologétiques nous devons une attention spéciale à cette fresque du cimetière de Priscille qui nous montre un modèle destiné à prendre dans l'art des siècles suivants et jusqu'à nos jours, une importance capitale. On s'écartera peu désormais de la madone avec son fils entre les bras, elle se retrouvera dans les images maladroites des siècles barbares et sur les tableaux de la Renaissance. Il semble que, du premier coup et comme sans effort, le type ait été atteint et achevé. En le réalisant, l'art chrétien justifiait, une fois de plus, son existence par une conception nouvelle et qui, contrairement à l'orante et au bon Pasteur, aujourd'hui à peu près délaissés, paraît devoir être impérissable.

Plusieurs questions d'esthétique que nous croyons avoir été posées pour la première fois de nos jours, ont été pratiquement résolues et peut-être déjà envisagées théoriquement par les décorateurs des catacombes. La plus ancienne peinture de la Vierge que nous possédions est une fresque du cimetière de Priscille remontant à la première moitié du II^e siècle (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2476, pl. h. t.) peut-être même au commencement de ce siècle. Cet ouvrage est digne de l'art classique en son meilleur temps, mais il ne nous intéresse pas seulement par la correction du dessin, il nous montre le prophète Isaïe, représenté vêtu du *pallium* des philosophes. L'anachronisme est de taille et mérite qu'on s'y arrête quelques instants.

Les marques de ce qu'on a appelé depuis « la couleur locale » sont très rares dans les peintures des catacombes. A la *Cappella greca*, nous voyons une montagne (le mont Moriah) représentée comme paysage dans la scène du sacrifice d'Isaac; de même que dans la représentation de Daniel parmi les lions, on arrive à distinguer un palais et une fosse entourée d'une grille à peu près effacée⁴; ce sont là des préoccupations historiques méritoires mais qui dureront peu de temps.

L'usage de la perspective est également très rare, mais non sans exemple. On constate l'indication de plans successifs, grâce aux figures empiétant les unes sur les autres, ainsi que cela se rencontre dans les bas-reliefs. Il n'y aurait, on le voit, que peu de choses à conclure de ces indications si nous ne trouvions dans la représentation du vêtement un grand nombre de faits précis et caractéristiques.

Les fresques des deux premiers siècles de notre ère nous font voir les personnages bibliques vêtus à la mode romaine du temps, portant la tunique romaine sans manches ou bien avec des manches très courtes. Le bon Pasteur, dès la fin du I^{er} siècle⁵; Noé, au début du siècle suivant⁶; le Christ s'entretenant avec la Samaritaine⁷, le paralytique et l'orant⁸ portent la tunique avec la ceinture; au contraire, Abraham et Isaac sont vêtus d'une tunique sans ceinture⁹. Une fresque de la première moitié du III^e siècle nous montre Job vêtu simplement d'une tunique de dessous (*subucula, linea, indusium, strictoria, interula, camisia*), ce qui revient à la chemise telle que nous la portons¹⁰.

Le port de la tunique à l'exomide¹¹, c'est-à-dire attachée sur l'épaule gauche et laissant à découvert l'épaule et le sein droit, présentait une grande commodité pour les ouvriers, les esclaves et tous ceux qui voulaient avoir les mouvements très libres¹²; nous voyons ce vêtement attribué au Christ¹³, à saint Jean-Baptiste¹⁴, à Daniel¹⁵. Une attention superficielle induirait à croire que les peintres ont eu quelque souci d'attribuer aux mages et aux trois Hébreux, en leur qualité d'Orientaux, un vêtement que l'on savait caractéristique des populations de l'Asie antérieure, au-delà des limites de l'empire. Il n'en est pas ainsi. Pendant les deux premiers siècles, la *tunica manicata*, tunique serrée à la taille et pourvue de longues manches, était un vêtement peu connu. On le voit, à la vérité, imposé aux mages, aux trois Hébreux, à Orphée, mais également à un ouvrier employé, dans la fresque de la crypte de Saint-Janvier, à la cueillette des olives.

A partir du III^e siècle, les modes d'Orient gagnent de plus en plus de terrain parmi la société romaine; la *tunica manicata* devient d'un emploi général et on la voit paraître sur beaucoup de peintures. Le bon Pasteur, les fossoyeurs, le paralytique la portent avec la ceinture; les orantes, les convives, les serviteurs, Jonas, Noé et l'aveugle-né la portent sans ceinture¹⁶. Les personnages bibliques, même ceux de la plus lointaine antiquité se trouvent ainsi obligés à se conformer aux changements de la mode. Remarquons toutefois que pendant les trois premiers siècles nous ne rencontrons jamais l'emploi de la tunique talaire pour les personnages bibliques. Serait-ce un souvenir du mépris qui s'attachait à ce vêtement réputé efféminé dans les derniers temps de la république? Mais cette prévention avait dû être ébranlée puisque nous voyons la tunique talaire portée par l'évêque de la *fractio panis* et par la statue de saint Hippolyte.

Cette pratique d'imposer aux personnages historiques les modes de l'époque s'étend à d'autres vêtements; c'est ainsi que nous voyons saint Jean-Baptiste muni du *perizoma*¹⁷ qui est une ceinture de lin dont les deux sexes faisaient usage pour cacher leur nudité et la loi en imposait l'emploi à l'égard de ceux qui étaient condamnés à paraître nus dans l'amphithéâtre¹⁸. — Tobie, représenté avec le poisson qu'il vient de pêcher dans les eaux du fleuve¹⁹, porte autour des reins le *ventrale*, sorte d'écharpe dont l'extrémité est ramenée par devant afin de cacher les *aidoia*; ce qui est l'accoutrement des pêcheurs de profession²⁰.

Aucun personnage biblique n'est revêtu de la toge dont l'usage va se perdant de plus en plus²¹.

Le *pallium*, manteau grec d'un usage général, avait été le vêtement du Christ et des apôtres, il ne faut donc pas être surpris de le leur voir attribuer; mais il n'en est pas de même lorsqu'on le voit porter par Moïse²² et fréquemment par Abraham; il est vrai que Daniel, Noé, Job et plusieurs autres ne le revêtent jamais et la raison n'est pas aisée à trouver. La chlamyde est attribuée aux mages, à Orphée et à quelques orants du III^e ou du IV^e siècle²³. Ce vêtement surtout en usage pour les soldats, paraît sur les épaules des hommes de garde qui assistent au couronnement d'épines²⁴, sur celles des Juifs révoltés contre Moïse et Aaron²⁵ et sur celles d'un personnage qui accompagne

¹ Wilpert, *ibid.*, pl. XXII. — ² Id., *ibid.*, pl. XXI, n. 1; pl. XXII, LX, LXXXI, CXVI, CXLII, CLXIII, CCVII, CCVIII. — ³ Id., *ibid.*, pl. XXI, n. 2; XC, n. 2; CX; CXI. — ⁴ J. Wilpert, *Fractio panis*, pl. IX sq. — ⁵ J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, pl. IX, XI, n. 13. — ⁶ Id., *ibid.*, pl. XVI. — ⁷ Id., *ibid.*, pl. XIX. — ⁸ Id., *ibid.*, pl. XXVII, n. 3; pl. XXXIX, n. 2. — ⁹ Id., *ibid.*, pl. XLI, n. 2. — ¹⁰ Id., *ibid.*, pl. LVI. — ¹¹ ἑξομίδις, dans Aulu Gelle, *Noct. att.*, IV. — ¹² J. Wilpert, *Le pitture*, pl. XXXII, n. 1; pl. XXXIII, CXCIV, CXCIV. — ¹³ Id., *ibid.*, pl. XXIX, n. 2; pl. LI, n. 1; pl. LXVI. — ¹⁴ Id., *ibid.*,

pl. XXIX, n. 1. — ¹⁵ Id., *ibid.*, pl. V, n. 1; pl. XXV. — ¹⁶ Id., *ibid.*, pl. LVII, LXIX, LXXI, LXII, LXIII, LXIX, LXXIV, LXXIX, LXXXVI, XCIII, etc. — ¹⁷ Id., *ibid.*, pl. XXVII, n. 3; pl. CLXVI, n. 2; pl. CLXIX, n. 1. — ¹⁸ E. Le Blant, *Supplém. aux Acta sincera*, p. 190 sq. — ¹⁹ Wilpert, *Le pitture*, pl. CCXII. — ²⁰ Même vêtement donné au Christ en croix sur la porte de Sainte-Sabine. — ²¹ Wilpert, *op. cit.*, pl. CC, n. 1 et peut-être, pl. CXCIV. — ²² Id., *ibid.*, pl. CLXXXVII, n. 3. — ²³ Id., *ibid.*, pl. XXII, XXVII, n. 2; pl. XXVI, n. 2; pl. XXXIX, n. 2. — ²⁴ Id., *ibid.*, pl. XVIII. — ²⁵ Id., *ibid.*, pl. CCXXXIV, n. 2.

Moïse frappant le rocher¹. Nabuchodonosor porte le vêtement d'un empereur romain²; il a sur les épaules le *paludamentum* plus long et plus riche que la chlamyde.

Dans tout ceci il faut se garder de prêter aux peintres des catacombes des connaissances archéologiques ou un souci historique. Dans la scène du couronnement d'épines au cimetière de Prétextat, le Christ est vêtu du *pallium* alors que les évangélistes disent formellement qu'on lui imposa une chlamyde de pourpre (Matth., xxvii sq.; Marc., xv, 16 sq.; Luc., xxii, 63 sq.; Joh., xix, 2 sq.). Il serait facile de réunir bien d'autres faits témoignant de l'arbitraire avec lequel on procédait, mais si ce qui précède ne suffit pas à convaincre le lecteur, il est superflu de lui infliger l'appareil d'une plus longue démonstration.

VI. LA DEUXIÈME PÉRIODE. — C'est à peine si on peut exprimer l'importance de l'événement qui ouvrit le iv^e siècle. La persécution inaugurée par Dioclétien aboutit à un lamentable échec et l'édit de 313 annonça la ruine du paganisme. Ce ne fut, il est vrai qu'en 324 que Constantin se déclara sans restriction défenseur et protecteur du christianisme, mais dès lors et jusqu'aux dernières années de la fin du siècle les mesures se succédèrent et l'édit de Théodose le Grand, du 27 février 391, l'idolâtrie s'achemina vers sa disparition. Ce furent des foules qui se convertirent avec une conviction parfois branlante, mais auxquelles il n'en fallut pas moins ouvrir des lieux de prières, d'autant plus indispensables que la longue durée et l'atrocité de la dernière persécution n'en avait probablement pas épargné un seul. Cette circonstance tombait d'autant mieux que Constantin avait la passion des grands bâtisseurs. Celle-ci ne trouvait pas sa satisfaction complète dans la construction de Constantinople, elle prodiguait les édifices partout où s'offrait une occasion et un emplacement. Évêques et courtisans n'ignoraient pas que la faveur impériale suivait dans leur carrière ceux qui flattaient cette manie et l'imitaient dans la mesure de leurs ressources. A Rome, à Byzance, à Jérusalem, à Bethléem, à Tyr, les basiliques sortaient de terre, immenses et magnifiques, offrant à l'art religieux un champ illimité. Constantin ne se contentait pas de bâtir, mais encore il décorait avec une profusion dont la notice du pape Silvestre au *Liber pontificalis* a conservé le souvenir.

Il y avait là un champ ouvert à l'art, mais des circonstances providentielles firent qu'il prit tout à coup un merveilleux développement. Une hérésie dont l'expansion fut immense et qui paraissait devoir ébranler et, peut-être, compromettre l'avenir de la religion, l'arianisme, provoqua en 325 une assemblée fameuse qui, sous le nom de concile, coalisa à Nicée toutes les forces et tous les champions de l'orthodoxie catholique. Cette réunion fut suivie, dans l'espace de plus d'un siècle, par trois autres tenues à Constantinople (381), à Éphèse (431) et à Chalcédoine (451), qui donnèrent au dogme chrétien des bases désormais inébranlables. Précisément, au cours de ce siècle, Dieu envoya à son Église des docteurs dont la science théologique, la sainteté et le génie chrétien demeurent un sujet d'étonnement. Leur œuvre est demeurée l'élément qui, avec les Écritures inspirées, a servi de fondement à la croyance chrétienne; c'est à cette source que la foi, la morale, la discipline ont puisé la lumière et la force dont elles s'inspirent, on ne doit pas être surpris dès lors que l'art religieux ait trouvé dans ces écrits l'enseignement qu'il s'est efforcé d'interpréter au sens de l'orthodoxie la plus stricte.

Une fois encore, c'était l'Orient qui apportait la lumière. Les quatre conciles œcuméniques, les quatre

grands docteurs de l'Église grecque attiraient les imaginations et les croyances vers ces contrées qui jouissaient alors d'un prestige sans pareil. Une terre privilégiée, la Palestine avait été témoin de tous les événements de la vie du Sauveur et de sa passion. Tous les incidents, tous les lieux étaient familiers aux fidèles qui apportaient une piété ardente à s'y transporter. Partout on apprit avec curiosité et édification que les empereurs élevaient des sanctuaires magnifiques sur presque tous les points glorifiés par les événements de la vie de Jésus. Une multitude de pèlerins venus de partout, jusque des pays d'Occident, faisaient le pèlerinage des Lieux saints d'où ils rapportaient, à défaut d'édifiants miracles, des récits touchants, des ampoules et des souvenirs qui s'exprimaient sous forme de descriptions qui exercèrent une profonde influence sur la construction des édifices, sur leur décoration, et sur les rites liturgiques qu'on y pratiqua. L'exemple remonte à Constantinople qui voulut que l'église des Saints-Apôtres à Constantinople reproduisit les dispositions de la basilique du Saint-Sépulcre de Jérusalem.

Élevées aux frais du trésor impérial ou au moyen des libéralités de sainte Hélène, les basiliques de Palestine étaient ornées avec profusion de richesses impressionnantes et les voyageurs emportaient de là une vision éclatante qu'ils souhaitaient faire revivre dans la mesure du possible là où ils revenaient passer la fin de leur vie. Comme pour mieux frapper les imaginations et par l'effet d'un calcul où la dévotion pouvait s'associer à la réclame, on vendait aux visiteurs des fioles d'étain ou d'argent, parfois de simples ampoules de terre cuite (voir *Dictionn.*, t. I, au mot AMPOULE; t. XII, au mot MONZA) où on introduisait quelques gouttes de l'huile des lampes du sanctuaire et sur lesquelles on estampait un sujet emprunté à la décoration de l'église. La Palestine et l'Égypte furent les inspiratrices et les pourvoyeuses de ce renouveau de l'iconographie chrétienne.

Une autre source moins efficace peut-être, mais qui ne laissa pas d'être abondante fut la littérature romancée dont nous trouvons des exemples dans l'*Histoire lausique* (voir au mot PALLADIUS) et dans Sulpice Sévère; elle était à tendances monastiques tandis que la littérature apocryphe s'inspirait surtout des récits évangéliques pour mettre en circulation une multitude d'anecdotes controvées qui ont fourni aux artistes un thème inépuisable.

Ceux qui survécurent à la persécution de Dioclétien gardèrent quelque temps l'impression d'un cauchemar. Il leur semblait impossible de croire à la possibilité d'un « jour serein et limpide, qu'aucun nuage ne viendrait troubler désormais³ ». L'art et les artistes durent ressentir une impression inconnue jusqu'alors, car en bien des endroits, ils n'avaient connu qu'une existence menacée et voilà que « dans chaque ville, on assistait à des fêtes pour les dédicaces, les consécration d'oratoires nouveaux. On voyait les évêques s'assembler, les pèlerins accourir⁴ ». A la tête de ce mouvement se trouvait l'empereur. Il encourageait, il stimulait, il distribuait l'argent. Lui-même écrivait à Eusèbe et aux évêques : « Dans toutes les églises que tu gouvernes, dans toutes celles dont tu connais les évêques, les prêtres, les diacres, avertis-les tous qu'ils apportent tous leurs soins à la construction des églises; qu'on répare celles qui subsistent ou qu'on les agrandisse; là où ce sera utile, qu'on en élève de nouvelles⁵. »

On n'a pas de peine à croire qu'un appel semblable était entendu. Les historiens mentionnent un grand nombre d'églises bâties en Syrie, en Palestine, à Constantinople, en Italie⁶. C'étaient de vastes et spacieux

¹ Wilpert, *ibid.*, pl. CCXXXVII, n. 2. — ² Id., *ibid.*, pl. CXXIII, n. 1. — ³ Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. X, c. I. — ⁴ Id., *ibid.*, l. X,

c. III. — ⁵ Eusèbe, *De vita Constantini*, l. II, c. XLVI. — ⁶ Id., *Hist. eccl.*, l. X, c. II-V.

édifices précédés d'un large atrium entouré de portiques et divisés intérieurement en trois nefs. La construction et la décoration de ces monuments réclamaient un grand nombre d'artistes. Constantin faisait appel à tous ceux qui pouvaient servir ses projets. « Toutes ces circonstances devaient modifier profondément le caractère des œuvres figurées. Les peintures qui convenaient à la décoration d'une crypte funéraire ou d'un petit oratoire n'étaient plus à leur place dans une grande basilique; la composition en était trop simple, les dimensions trop restreintes. Auparavant, l'artiste, disposant de peu d'espace, donnait peu de développement au sujet qu'il traitait, il n'admettait que les personnages essentiels et supprimait tout ce qui était accessoire. Maintenant, sur les larges parois qu'on lui livre, cette extrême simplicité, cette sobriété de détails paraîtraient la marque d'un esprit pauvre et stérile. Il faut grandir les personnages, les multiplier, en un mot établir une proportion exacte entre la décoration et l'étendue de l'édifice. De là une tendance à augmenter le nombre des sujets et à introduire dans l'art des personnages nouveaux; de là, aussi, l'application de procédés décoratifs d'un effet plus puissant, tels que la mosaïque¹. » (Voir ce mot.)

Quel était le répertoire exécuté par les artistes qu'employait Constantin; nous le connaissons fort mal. D'abord aucune peinture n'a été conservée et ensuite ce n'est qu'à l'époque de la querelle des images que des textes rapportent que l'empereur fit exécuter seize scènes de la vie du Sauveur dans la basilique de Bethléem et un cycle complet des deux Testaments dans la basilique du Latran². Mais on a eu raison de remarquer « que le caractère de polémique qui distingue ces témoignages les rend fort suspects. Tout ce que les contemporains, comme Eusèbe, nous apprennent, c'est que le symbole de la croix et parfois des sujets apocalyptiques ornaient les absides, les mausolées, les oratoires. C'est seulement à la fin du iv^e et au v^e siècle que l'iconographie religieuse paraît nettement transformée: toute une série de motifs nouveaux tirés du récit de l'enfance du Christ ou de sa passion apparaissent à cette époque³. »

Les œuvres qui nous restent seraient loin de suffire à faire connaître les transformations infligées à la peinture, mais les textes permettent de suppléer dans une certaine mesure au silence des monuments. Une lettre de saint Nil nous aide à connaître le choix des peintures qui entraient dans la décoration des églises d'Orient vers la limite du iv^e au v^e siècle. Olympiodore, préfet de la ville de Constantinople, voulait élever une église et se proposait d'y faire peindre, dans le sanctuaire, des scènes représentant les supplices des martyrs; sur les murailles de la nef des scènes de chasse, de pêche, des oiseaux, des quadrupèdes, des reptiles et la croix en différents endroits. Le fonctionnaire, avant de donner suite à son projet, le soumit à saint Nil qui ne l'approuva pas comme s'accordant fort peu avec le caractère religieux de l'édifice religieux et lui proposa ceci: « Dans le *naos*, de chaque côté, on couvrira les murs de scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, peintes par un bon artiste; ainsi, ceux qui ne connaissent pas les lettres et ne peuvent lire les saintes Écritures apprendront par ces peintures les belles actions de ceux qui ont servi Dieu fidèlement; ils seront excités à imiter cette noble conduite qui leur fit préférer le ciel à la terre, les choses invisibles aux choses visibles⁴. »

On voit que la tendance observée dès le ii^e siècle par la peinture à se rapprocher de l'histoire pour s'en ins-

pirer de plus en plus étroitement conduit même à faire écarter les scènes de fantaisie.

Sans la paix de l'Église et les conséquences que cet événement politique entraîna dans le domaine de l'art, la peinture aurait suivi la destinée stérile du bas-relief qui, faute de se renouveler, s'engourdit et se figea ainsi que les sarcophages nous le font voir. L'avènement de la peinture d'histoire amena la disparition à courte échéance de beaucoup de types symboliques que leur simplicité et leurs dimensions déclassaient du champ de la grande peinture murale.

A partir de l'époque où Constantin entreprenait et encourageait les grandes basiliques le premier art chrétien devait disparaître comme ne répondant plus aux exigences nouvelles. Il se transmettait dans des ateliers où sous la direction d'un patron on barbouillait encore, mais on ne pensait plus, on ne peignait plus et, surtout, on ne dessinait plus. Le moment était critique et on s'en rend compte quand on a suivi le progrès de la décadence pendant la seconde moitié du iii^e siècle et qu'on voit s'ouvrir la dernière persécution; alors on se demande si l'art chrétien ne s'enlisera pas dans cette ornière et s'il vivra. Il vivra, mais à condition de ressusciter.

Si cette persécution n'avait pas été la dernière et n'avait été suivie, comme les précédentes, que d'une accalmie, on peut croire que ce remède eût été sans vertu. Pour l'art, comme pour la société chrétienne, l'heure du triomphe était devenue nécessaire à son avenir. Pour que la société politique chrétienne naquît et que l'art chrétien pût renaître avec elle, il fallait une révolution militaire heureuse et définitive. Il fallait que cette révolution s'accomplît au profit d'un pouvoir énergique, d'un maître laborieux et volontaire, d'un peuple discipliné. La Providence permit que ces conditions se rencontrassent comme par miracle.

Presque aussitôt après que Constantin eut témoigné sa bienveillance au christianisme on vit éclore la promesse de l'art nouveau à Rome, à Byzance, à Antioche, à Jérusalem, à Alexandrie et un peu partout, comme au hasard entre ces grandes villes. La sève artistique montait mais que produirait-elle? Allait-elle suivre docilement les canaux rigides d'un art épuisé ou bien se répandrait-elle en formes nouvelles? Des besoins nouveaux, des habitudes différentes, des croyances hautement proclamées au lieu d'être colportées mystérieusement trouveraient-elles leurs peintres et ceux-ci oseraient-ils aborder d'immenses surfaces, s'y essayer en des représentations tenues jusqu'alors pour impraticables ou inopportunes.

On eut alors cette surprise de voir se révéler les écoles et de découvrir des maîtres. Nous ne savons ni leurs noms ni tous leurs ouvrages, mais nous connaissons les sources de leur inspiration.

Les deux principales sont l'Écriture sainte et l'histoire ecclésiastique. Dès le milieu du v^e siècle, c'est là un parti arrêté. En 450, l'épouse de Namatius, évêque de Clermont se fait peindre sur les murailles d'une église dédiée à saint Étienne, elle est représentée, tenant la Bible à la main et indiquant elle-même aux artistes les sujets qu'ils devaient représenter⁵. On peut croire que c'est pour arriver à un résultat analogue à celui qu'on trouve dans quelques basiliques comme Sainte-Marie-Majeure. Pour avoir un exemple de ces peintures qui ornaient des églises nous pouvons recueillir la description donnée par Choricius de Gaza⁶. Elles datent, il est vrai, du vi^e siècle, mais peuvent témoigner pour le v^e. « La description de Choricius est longue, diffuse, et les agréments d'une rhétorique

¹ Ch. Bayet, *La peint. et la sculpt. chrét.*, p. 46. — ² Reil, *Die altchristlichen Bildzyklen des Lebens Jesu*, in-8°, Leipzig, 1910, p. 43-45. — ³ Ch. Bayet, *op. cit.*, p. 58. — ⁴ P. G.,

t. LXXIX, col. 577. — ⁵ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, c. xvii. — ⁶ *Choricii Gazae orationes, declamationes, fragmenta*, édit. Boissonnade, p. 91-98.

banale y tiennent une trop grande place; il suffit d'en donner l'analyse. Tous les sujets sont empruntés au Nouveau Testament. Le cycle des peintures commence à l'Annonciation : l'ange descendant du ciel s'approche de la Vierge, occupée à filer; il lui parle et il semble qu'on entende ses paroles; la Vierge est étonnée de ce spectacle inattendu, et la pourpre qu'elle tisse s'échappe presque de ses mains. La Visitation vient ensuite et l'on voit Élisabeth se précipiter vers la Vierge dont elle voudrait embrasser les genoux, tandis que la Vierge l'en empêche. Plus loin est représentée la Nativité; l'âne et le bœuf sont auprès de la crèche où repose le nouveau-né; la Vierge est couchée, à demi accoudée sur le bras droit. Puis une voix céleste avertit les bergers, les distrait de leurs troupeaux; ils les laissent dans le pâturage, auprès d'une source, à la garde du chien, et se dressent à l'appel. Les uns portent leurs houlettes, d'autres s'en servent pour s'appuyer. L'ange leur apparaît, il leur indique où se trouve l'enfant; les troupeaux, qui ne se doutent point de l'apparition, paissent ou s'abreuvent, mais le chien, plus intelligent, semble comprendre que quelque chose d'extraordinaire se passe. La peinture suivante représente le vieillard Siméon saluant l'enfant divin porté sur les bras de sa mère. Telles sont les scènes qui ont trait à l'enfance du Christ. Celles qui viennent à la suite représentent les principaux miracles du Sauveur. On assiste d'abord aux noces de Cana : le Christ, accompagné de sa mère, change l'eau en vin; un des serviteurs verse dans les amphores l'eau contenue dans un vase; un autre, après avoir rempli le cratère, le fait circuler autour de la table. Il semble que le vin soit d'un agréable bouquet, car la figure enluminée de celui qui boit montre le plaisir qu'il y trouve. Ici c'est la belle-mère de Pierre que le Sauveur guérit à la demande de l'apôtre; là le paralytique, le serviteur du centurion, délivrés de leurs souffrances. Plus loin on porte au tombeau le fils de la veuve, mort à la fleur de l'âge; des femmes le suivent en gémissant; mais leur douleur se change en des transports de joie, à la vue du miracle accompli par le Christ. Le repentir de la femme adultère, la tempête apaisée, le Christ marchant sur les flots et sauvant Pierre, la guérison du possédé et de l'hémorroïsse, la résurrection de Lazare figurent aussi dans cette seconde série de sujets. Enfin viennent les épisodes empruntés aux derniers jours du Christ : la Cène, la trahison de Judas, les souffrances et le jugement du Christ, Pilate se lavant les mains, la Crucifixion, les soldats gardant le tombeau, l'Ascension. Malheureusement Choricus, d'abord si prodigue de détails sur la composition de ces tableaux, en devient plus avare à partir de l'épisode des noces de Cana, et quelques-unes des dernières scènes sont à peine indiquées. Néanmoins, sa description montre clairement quel esprit présidait à l'ordre et à la distribution de ces peintures; sans doute on ne traitait point tous les faits rapportés dans l'Évangile, mais on les classait en trois séries chronologiques : les scènes de l'enfance, les miracles, la passion.

Avec le temps, ces scènes recevront des additions et saint Jean Damascène ne doute pas que le cycle ne remonte au temps de la paix de l'Église. D'après lui, c'est au règne de Constantin que remonte l'usage de peindre dans les églises « la naissance à Bethléem, l'épisode des bergers, l'adoration des mages, l'étoile qui les guide en chemin, le juste Siméon recevant le Christ, le baptême du Sauveur par Jean, les miracles de Jésus, sa passion volontaire, sa merveilleuse et salutaire résurrection, sa divine ascension, les évé-

nements qui suivirent et les prodiges accomplis par les apôtres ».

Ces prodiges semblent avoir laissé assez peu de traces; cependant il ne faut pas omettre de rappeler ici le *Dillochaon* (voir ce mot) de Prudence, au début du v^e siècle, qui a rapport aux peintures des édifices palestiniens et les épigrammes insérées dans l'*Anthologie* relatives aux scènes figurées de l'Ancien et du Nouveau Testament². La plupart ont pour auteur Agathias le scholastique, qui vient dans la première partie du vi^e siècle. Elles s'appliquent certainement à des peintures comme on le voit par le titre de l'une d'elles : *εἰς τὸν αὐτὸν (Ἀζζαρον) ἐν Ἐφέσῳ*. « Pour une peinture qui représente le même sujet, à Éphèse. » Nous rappellerons encore un tableau mentionné par saint Jean Chrysostome et qui montrait l'ange du Seigneur dispersant l'armée des Assyriens.

A partir du iv^e siècle les peintres commencèrent à représenter les scènes de martyres. Saint Basile conseille aux peintres de retracer le martyre de saint Barlaam : « Venez maintenant à mon aide, leur dit-il, peintres illustres des combats athlétiques, ornez par votre art l'image que j'ai tracée de ce chef; faites resplendir par vos couleurs l'athlète couronné que je n'ai pu décrire avec assez d'éclat. Je consens à être vaincu par vous, par vos tableaux qui représenteront les hauts faits de ce martyr... Faites-nous voir la lutte de la main et du feu exactement rendue³; faites-nous voir l'image brillante du combattant; que les démons pleurent, vaincus cette fois encore par les vertus du martyr; que la main ardente et victorieuse se montre à eux de nouveau. Placez aussi dans votre tableau le Christ, agonothète de ces luttes⁴. » A la même époque, saint Grégoire de Nysse décrit les peintures qui représentaient le martyre de saint Théodore. Mais les peintures les plus curieuses en ce genre, dont le souvenir nous ait été conservé, sont celles que saint Astère d'Amasée a décrites longuement dans un de ses sermons. Elles représentaient le martyre de sainte Euphémie : « Le juge est assis sur son siège; il regarde la vierge d'un air farouche et cruel. L'art sait, en effet, quand il veut, peindre la colère même sur une matière inanimée. Tout près sont les satellites, la foule des soldats; les greffiers ont leurs tablettes, leurs stylets; l'un d'eux suspend sa tâche et se tourne vivement vers la vierge, comme s'il lui ordonnait de répondre plus haut, craignant d'entendre mal et de commettre quelque erreur dans le procès-verbal. Euphémie porte des vêtements sombres, et le *pallium*, signe de la philosophie. Le peintre lui a donné une physionomie aimable; pour moi, son âme me paraît embellie par ses vertus. Deux soldats la conduisent au juge; l'un marche en avant et la traîne, l'autre est derrière elle et la pousse. La pudeur se mêle au courage dans la démarche de la vierge. Elle baisse la tête comme si elle rougissait d'être regardée par les hommes, mais elle se tient sans crainte, et ne souffre point de montrer la moindre terreur dans le combat. Autrefois j'admirais comment certains peintres ont rendu l'histoire de Médée; comment, lorsqu'elle est sur le point d'égorger ses enfants, la pitié et la colère se mêlent sur son visage; un œil exprime la fureur, l'autre trahit la mère prête à épargner et prenant en horreur un tel crime. Maintenant, j'ai reporté mon admiration sur la peinture dont je parle; je suis étonné du talent de l'artiste qui, mélangeant mieux encore les sentiments que les couleurs, a tempéré l'un par l'autre la pudeur et le courage, vertus qui semblent contraires par leur nature. Plus loin, dans la suite de cette peinture, les bourreaux, vêtus

¹ S. Jean Damascène, *Epist. ad Theophilum imper.*, c. III, P. G., t. xcv, col. 349. — ² *Anthologia*, édit. Jacobs, t. I, n. 37-90. — ³ On avait placé pendant le supplice sur la

main de Barlaam de l'encens brûlant; mais le martyr ne la secoua pas, afin de ne pas paraître sacrifier. — ⁴ *Homil.*, xviii.

seulement d'une tunique, accomplissent leur tâche : l'un d'eux a saisi la tête de la vierge et la renverse en arrière, il la maintient ainsi immobile, exposée aux tortures; l'autre lui arrache les dents. On voit les instruments du supplice, un maillet et un foret. Mais ici je fonds en larmes et la douleur me coupe la parole, car le peintre a si distinctement rendu les gouttes de sang, qu'il semble qu'on les voit réellement couler, et qu'on s'éloigne en sanglotant. Puis on aperçoit la vierge en prison; elle est assise seule, dans ses vêtements de deuil; elle tend les mains vers le ciel; elle invoque Dieu au milieu de ses souffrances. Pendant qu'elle prie, apparaît au-dessus de sa tête le signe que les chrétiens ont l'habitude d'adorer et de représenter; c'est, je pense, le symbole du martyr qu'elle va subir. Tout près, en effet, le peintre a placé un bûcher embrasé qui répand çà et là ses flammes rougeâtres et épaisses. Euphémie est au milieu, les mains vers le ciel; son visage ne trahit aucune tristesse; il montre plutôt la joie de fuir vers la vie immatérielle et bienheureuse¹.

Nous pourrions encore rapprocher de cette description ce que nous rapporte le poète Prudence d'un tableau qui représentait le martyr d'un vieillard livré à la férocité de ses jeunes élèves (voir *Dictionn.*, t. XIII, au mot PÉDAGOGIE), mais nous rappellerons encore des tableaux représentant des événements contemporains. Dans l'église Saint-Polyeucte, bâtie au V^e siècle, on voyait plusieurs peintures figurant divers épisodes de la vie de Constantin. « On peut admirer à la voûte, dit une épigramme², une étonnante merveille des pinceaux sacrés : le sage Constantin fuyant les idoles, éteignant la rage des ennemis de Dieu, trouvant la lumière de la Trinité, après avoir purifié son corps dans les eaux. »

Voici encore quelques textes qui ont rapport à notre sujet³. Dès la fin du IV^e siècle, il existait à Alexandrie une fête chrétienne fort bizarre, mais dont le nom seul, *Εἰκότων*, indiquait le culte d'une image. On racontait que Théodose, au moment de partir pour une expédition, avait demandé qu'on fit venir d'Égypte un moine nommé Senuph, fort renommé pour ses vertus. Senuph ne voulut point partir, mais il envoya à l'empereur son voile et son bâton : Théodose devait, avant de combattre, se couvrir du voile et prendre en main le bâton. Il se soumit aux ordres du moine, et à sa vue les ennemis s'enfuirent. De là cette fête populaire, destinée à honorer la mémoire de Senuph et où l'on portait une image représentant Théodose avec le bâton et le voile⁴.

A Constantinople, sous Anastase, un certain Olympius, après avoir blasphémé contre la Trinité, s'était rendu aux bains. La source qui fournissait l'eau jaillissait de l'autel de l'église de Saint-Étienne. Olympius, entré dans le bain, poussa de grands cris, déchirant ses chairs avec ses ongles. On le retire, on l'enveloppe de draps, on lui demande ce qui lui est arrivé. Il répond qu'il a vu un homme vêtu de blanc qui, s'approchant du bain, a versé sur son corps trois mesures d'eau bouillante, en lui disant : « Ne blasphème pas. » Olympius était arien; ses amis le transportent dans un bain voisin de l'église arienne; mais, quand ils voulurent enlever les draps dont il était enveloppé, ses chairs tombèrent en lambeaux et il mourut. « Lorsque Anastase apprit cet événement, il ordonna qu'on fit un tableau représentant ce prodige et qu'on le suspendît au-dessus de la conduite d'eau⁵. » On inscrivit les noms de ceux qui avaient assisté à cette scène et leurs demeures.

En 540, Antioche fut prise par Chosroès. Les habitants d'Apamée supplièrent alors leur évêque d'exposer publiquement le bois de la croix, à certains jours indiqués d'avance, afin que les populations des environs pussent accourir à cette cérémonie. Il y eut de grandes processions où l'évêque portait la relique sacrée; on racontait qu'il était entouré d'une grande flamme qui brillait sans brûler. Pour conserver le souvenir de ce miracle, on le fit peindre au plafond de l'église⁶.

Ces indications peuvent suffire, nous ne revenons plus ici sur ce qui a été exposé touchant les peintures des manuscrits (voir *Dictionn.*, t. I, au mot ASHBURNHAM; t. VI, au mot GENÈSE; t. VII, au mot JOSUÉ; t. VII, au mot KOSMAS INDICOPLEUSTÈS; t. XI, au mot MINIATURE). Nous avons eu déjà l'occasion de dire que ces miniatures (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MÉNOLOGE) nous conservaient des tableaux de grandes dimensions; c'est à ce titre que nous parlerons ici du manuscrit de Rabula, conservé à Florence.

Le calligraphe de ce manuscrit syriaque vivait au couvent de Zagba, en Mésopotamie où il termina son travail l'an 586 de notre ère. C'est, ainsi qu'on l'a dit⁷, un tableau réduit de l'art à la fin du VI^e siècle, après les modifications qui eurent lieu sous le règne de Justinien.

L'ornementation tient une fort grande place dans ces miniatures. On y trouve de grands encadrements architecturaux, de hauts portiques, soutenus par de frères et élégantes colonnettes, tout un ensemble de formes qu'il est curieux de rapprocher des édifices de la même époque. Sur le faite, à l'entour de ces légères constructions, sont placés des oiseaux, des animaux, des arbres, traités dans un style gracieux et recherché. La plupart des miniatures sont groupées aux côtés de ces portiques; à chaque fois l'artiste emprunte également des motifs à l'Ancien et au Nouveau Testament : ainsi, au premier portique, on verra dans le haut, Moïse recevant les tables de la Loi, Aaron tenant en main la verge fleurie; et, plus bas, l'ange annonçant à Zacharie la naissance de son fils. C'est donc une double série de sujets qui se juxtaposent les uns aux autres : mais celle qui a trait à l'Ancien Testament est bien plus pauvre. L'influence des compositions anciennes, si sensible dans le manuscrit de Cosmas a ici disparu; l'artiste n'a même pas cherché à traiter des scènes à plusieurs personnages; il s'est contenté de représenter les prophètes de l'ancienne Loi avec quelque accessoire qui rappelât le rôle particulier de chacun d'eux.

Il n'en est pas de même pour les sujets du Nouveau Testament. La série est riche, plus développée. Elle comprend : l'ange et Zacharie, l'Annonciation, la naissance du Christ, le massacre des innocents, le baptême de Jésus, les noces de Cana, le paralytique emportant son lit, la guérison de l'hémorroïsse, Jésus et la Samaritaine, la résurrection du fils de la veuve, la Transfiguration, un sujet incertain, la résurrection de la fille de Jaïre, la guérison des deux possédés, la pêche miraculeuse, les évangélistes, le Christ parlant au centurion, la multiplication des poissons, la guérison des boiteux et des aveugles, le Christ donnant la communion aux apôtres, l'entrée du Christ à Jérusalem, son arrestation, la mort de Judas, la comparution devant Pilate, et enfin, pour les événements qui suivent, des miniatures de dimensions plus grandes. Tous ces petits tableaux forment comme une galerie disposée suivant un ordre chronologique; ils répondent à ces suites de sujets du

¹ Astère d'Amasée, *Homil. XI in laud. S. Euphemiae*, P. G., t. XL, col. 334; cette peinture était exécutée sur toile. — ² *Anthologia*, édit. Jacobs, t. I, p. 8. — ³ Ch. Bayet, *Recherches*, p. 65-66. — ⁴ Sophrone, *Vita SS. Cyri et*

Johannis, c. XIII, XIV. — ⁵ S. Jean Damascène, *Orat. III, de imag.*, P. G., t. XCIV, col. 1388. — ⁶ Evagrius, *Hist. eccl.*, l. IV, c. XXVI. — ⁷ Ch. Bayet, *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture* p. 71-73.

Nouveau Testament dont on décorait les églises de cette époque, et on peut aussi les rapprocher des compositions indiquées plus tard dans le *Guide de la peinture* du moine Denis (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GUIDE). A ce double point de vue, les miniatures du manuscrit syriaque sont du plus haut prix, puisqu'elles suppléent aux œuvres perdues d'une période de transition.

Elles ne présentent, il est vrai, qu'un abrégé fort succinct des grandes peintures murales. La plupart sont reléguées dans les marges des feuillets : le miniaturiste ne pouvait y faire entrer tous les personnages qui trouvaient place dans les fresques; il supprimait ceux dont le rôle était épisodique. Malgré ces réductions, on trouve à plusieurs endroits tous les traits essentiels des compositions qui furent dès lors populaires. Ainsi, dès le début, l'Annonciation présente le type qui est resté classique dans l'art byzantin, et qui a été transmis par les maîtres d'Orient aux écoles de Sienna et de Florence. La Vierge est debout, en avant du seuil de sa maison; elle vient de quitter son siège et tient encore dans une main la bande de laine qu'elle tissait; l'autre main est dirigée vers l'ange qui s'avance. Les peintres grecs du Moyen Age et leurs disciples sépareront souvent ces deux personnages, en les plaçant, par exemple, aux côtés opposés d'un arc; ici cette disposition existe déjà : chacun d'eux est à un des côtés d'un portique.

Ces analogies sont plus frappantes encore, quand on étudie les miniatures de dimensions plus grandes, placées vers la fin du manuscrit. L'une d'elles est célèbre, parce qu'on y voit un des premiers exemples de la Crucifixion (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CRUCIFIX, col. 3075, fig. 3380). Des montagnes forment le fond du tableau : le Christ est au centre, sur la croix, vêtu d'une longue robe sans manches. Les pieds sont cloués séparément et ne reposent pas sur une tablette. Au-dessus du Christ, dans le ciel, on voit le soleil et la lune; à ses côtés, les deux larrons crucifiés. Au bas de la croix un soldat présente l'éponge fixée à un long bâton; Longin perce le flanc du Sauveur; les bourreaux jouent aux dés les vêtements, tandis que la Vierge, saint Jean, les saintes femmes sont placés en deux groupes différents, aux extrémités de la scène. L'apparition de ce sujet marque une date importante dans l'histoire de l'art chrétien (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3074-3075; t. XII, col. 833). Cavalcaselle, qui a joué en son temps d'une certaine réputation, a attaqué l'authenticité de cette miniature dans laquelle il croyait voir une addition d'époque fort postérieure¹. L'histoire du manuscrit est connue : jusqu'à la fin du xv^e siècle, il a appartenu à des monastères de Syrie. Faut-il croire qu'on s'y serait avisé d'ajouter de nouvelles peintures à celles qui existaient déjà? Cela est peu probable, et on ne voit rien non plus, dans les détails de l'exécution, qui autorise cette hypothèse. Depuis que le manuscrit est passé en Occident, on a pu faire à cet endroit des retouches, raviver çà et là les couleurs; mais l'ensemble de la miniature est ancien.

Au bas de la crucifixion est placée la résurrection. Cet épisode comprend trois scènes différentes, mais qui, dans la miniature ne sont pas séparées les unes des autres (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3075, fig. 3380). Vers la gauche, deux femmes se rendent au sépulcre. La première seule est nimbée, ce qui conviendrait ici à la Vierge, non point à Marie-Madeleine. Faut-il y voir une erreur de l'artiste, ou la trace de quelque tradition particulière sur les personnages qui les premiers apprirent la résurrection? Un ange, assis près du tombeau, adresse la parole aux femmes. C'est au tombeau même que se passe la seconde scène : la porte en est entr'ouverte, et il s'en échappe des flammes qui vont lécher le visage des soldats renversés

à terre. Enfin, vers la droite, le Christ apparaît aux femmes qui tombent à ses genoux.

Une autre miniature, représentant l'Ascension, offre exactement la composition indiquée dans le *Guide de la peinture*. En haut, entouré d'une grande auréole qui repose sur le tétramorphe, le Christ s'élève soutenu par les anges. (Voir *Dictionn.*, t. I, col. 2932, pl. h. t.) En bas, directement au-dessous du Christ, la Vierge est debout, les bras étendus. De chaque côté se tient un ange qui la sépare des apôtres; ceux-ci suivent le Christ des yeux avec admiration. D'autres scènes encore sont traitées dans le même esprit : la Pentecôte (voir *Dictionn.*, au mot RABULA), les apôtres réunis pour l'élection de Mathias, la Vierge debout sous une grande arcade.

Quant à l'exécution de toutes ces miniatures, malgré la richesse et l'élégance de l'ornementation, elle est en général médiocre. Ce n'est point ici un de ces manuscrits de haut prix, destinés à un empereur, dont on chargeait les meilleurs artistes du temps. Le peintre du couvent de Zagba n'était point sans mérite, mais il connaissait moins bien son métier et travaillait plus vite. Du reste, son œuvre a subi des restaurations modernes qui, çà et là, lui ont fait grand tort.

VII. LA TROISIÈME PÉRIODE. — Dans les pages qui précèdent, nous avons réservé notre attention aux monuments de la peinture proprement dite, mais à partir du iv^e siècle, la mosaïque envahit de plus en plus les parois des édifices, s'empare victorieusement de la conque absidale et de l'arc triomphal en attendant la conquête de la coupole. La place réservée à la fresque et à l'encaustique ressemble à celles où sont reléguées les parentes pauvres. Les catacombes continuent à recevoir quelques morceaux qui ne sont pas tous négligeables tant s'en faut, mais qui ne sont que des ouvrages inspirés d'ailleurs. Dans la catacombe de Pontien une salle aménagée en vue de servir de baptistère nous fait voir le baptême du Christ au dessus de la fontaine baptismale (voir *Dictionn.*, t. II, col. 406, fig. 1322 et col. 3501, fig. 2373). Le Sauveur y a la taille d'un adulte, vu de face et plonge dans l'eau jusqu'au nombril; à sa gauche Jean s'approche de lui pour répandre l'eau sur le front, il tient en main son *pedum*; à droite un ange, les mains dissimulées sous un voile, soit par respect, parce qu'il porte les vêtements du Christ, soit parce qu'il se dispose à l'essuyer. Une colombe plane sur cette scène et représente l'Esprit-Saint; au premier plan, un cerf se désaltère, allusion au ps. XLI, 2.

Lors de la querelle des images (voir *Dictionn.*, t. VII, à ce mot), l'Occident prit parti pour celles-ci et il en est resté un témoignage mémorable dans la décoration de l'église de Sainte-Marie-Antique, découverte en 1900, sur le Forum, au pied du Palatin. Cette église de la fin du vi^e siècle, a fait l'objet d'une description qui nous dispense d'y revenir (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2006-2047, fig. 4580-4600). Les murailles sont revêtues de peintures, parfois superposées en plusieurs couches; les plus anciennes remontent au vii^e siècle, l'ensemble de la décoration appartient aux viii^e et ix^e siècles. C'est le témoignage le plus complet et le plus important au point de vue artistique qui ait été consacré par la peinture au culte du Sauveur et des saints.

Nous abandonnons ici la peinture romaine pour consacrer quelques pages encore à des monuments plus curieux. Rappelons ce qui a été dit au sujet de Deir Abou Hennis (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2346-2351, fig. 791-793 et fig. 599).

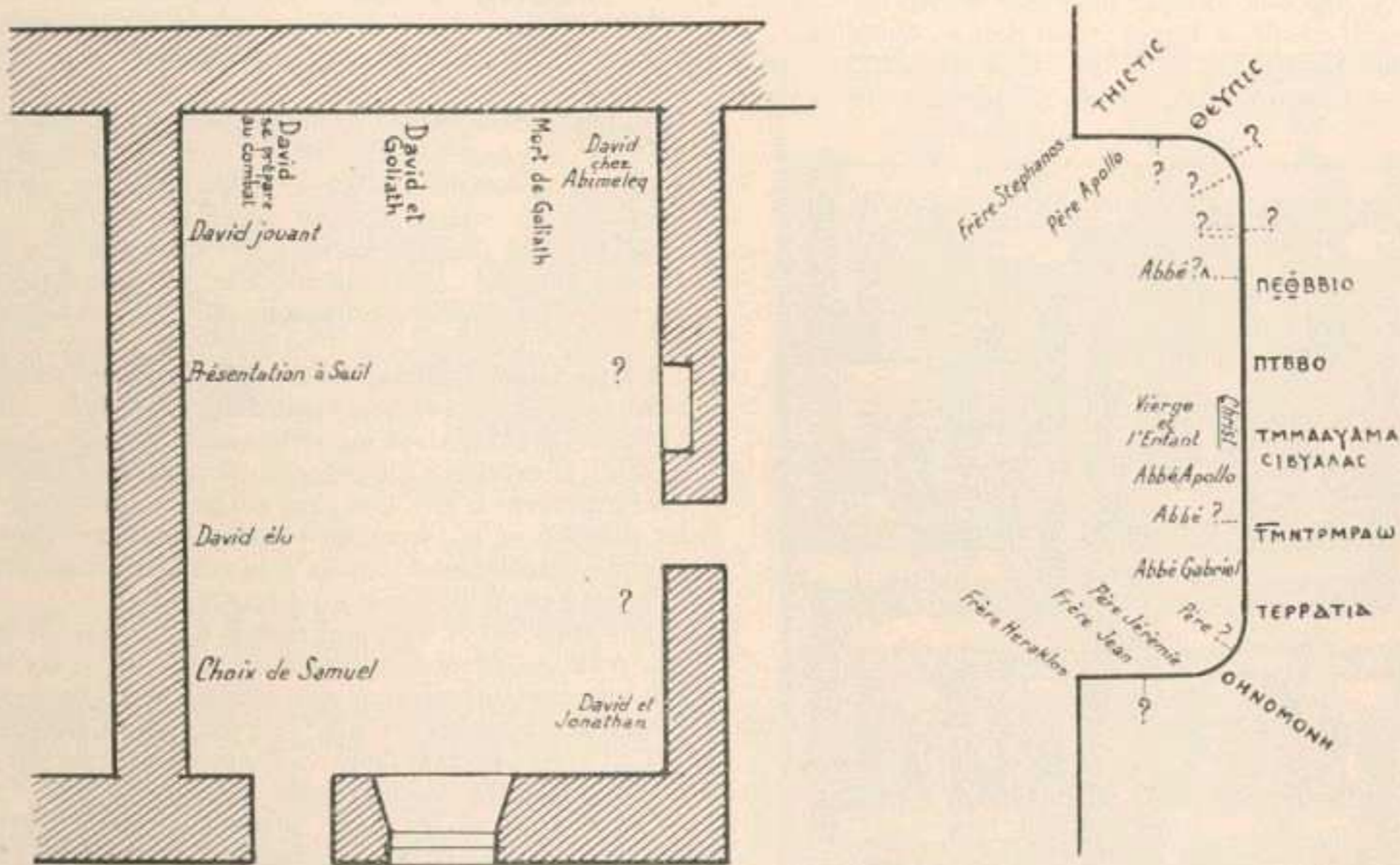
La description qui a été donnée du monastère de Baouït (voir *Dictionn.*, t. II, col. 203-251) nous permettra de ne parler ici que des seules peintures. Nous

¹ *Storia della pittura in Italia*, t. I, p. 85.

ne les décrivons pas toutes, nous nous bornerons à quelques-unes des plus instructives.

Dans la chapelle III, salle rectangulaire de 5 m. de long sur 3 m. 60 de large, recouverte par une voûte en berceau, le plafond a reçu une décoration ornementale

leurs, lors du déblaiement de cette chapelle avaient donné l'illusion de la peinture à l'huile ou d'une matière pouvant donner du brillant; mais ici comme dans les autres chapelles, l'artiste n'avait employé que le procédé, peut-être légèrement encollé, de la peinture

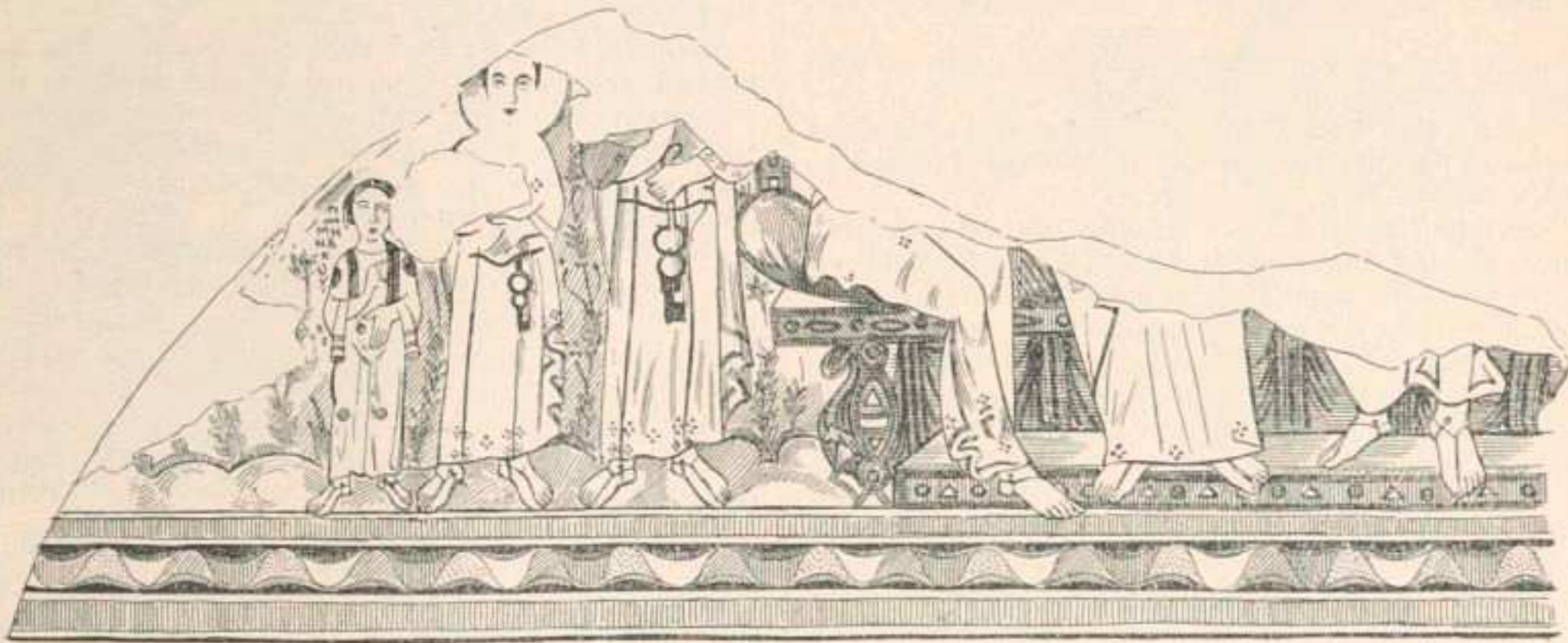


10066. — Chapelle du monastère de Baouït. Emplacement des peintures. D'après J. Clédat, *Le monastère de Baouït*, 1902, p. 13, fig. 12.

dont quelques fragments ont été retrouvés sur le sol. La salle était entièrement décorée de fresques se divisant en trois parties : 1° la voûte ornée; 2° les parois avec sujets bibliques et scènes se rapportant à l'Église

à l'eau, procédé peu coûteux, mais aussi peu résistant. Sous le moindre frottis ou même sous l'action du vent, la couleur disparaît.

Les auteurs de ces peintures nous sont connus par



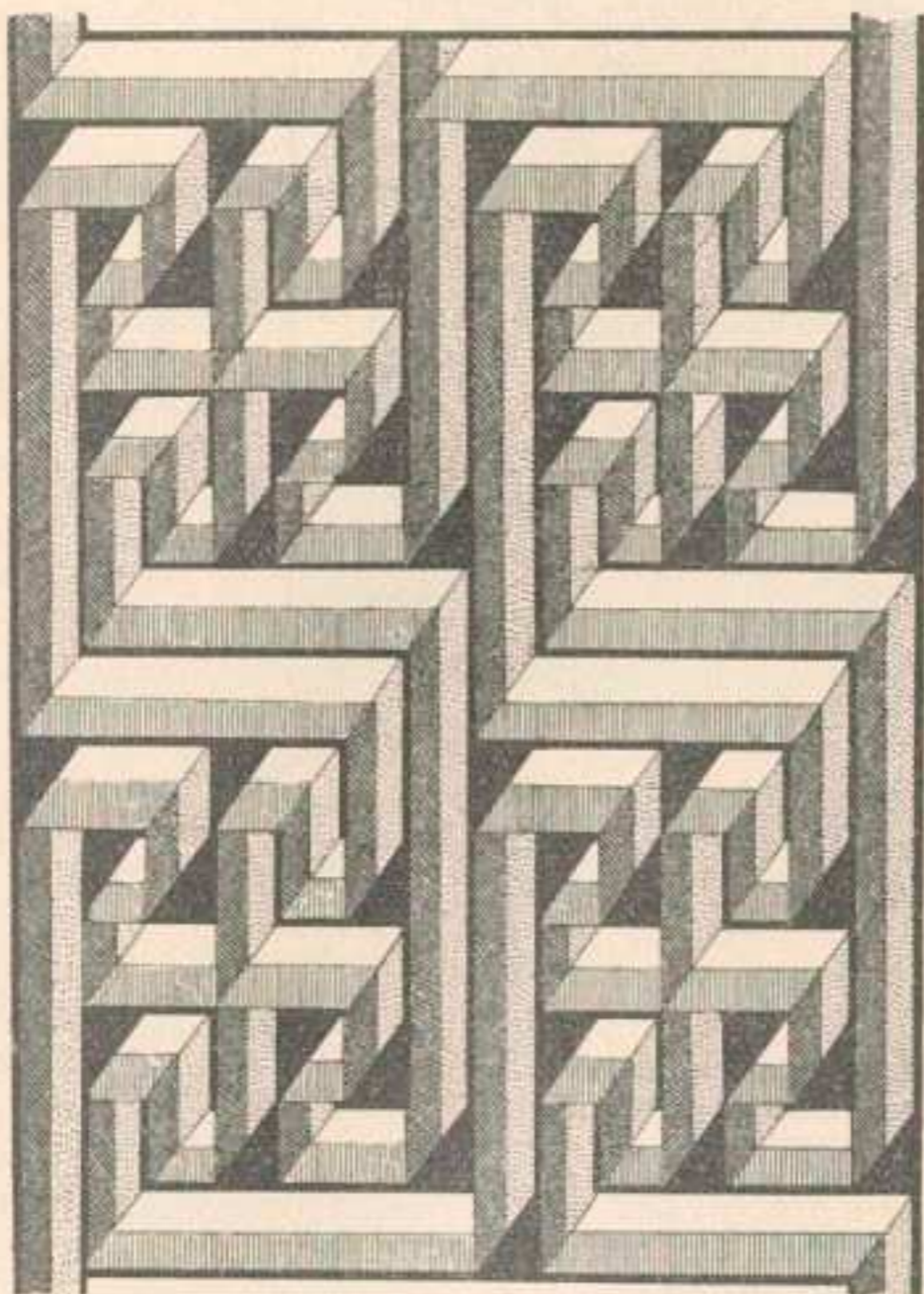
10067. — Fragment de la fresque de la paroi nord. *Ibid.*, pl. XIII.

copte; 3° le soubassement qui descendait jusqu'au sol. Cette dernière partie était gravement détériorée. Les pèlerins avaient travaillé de leur mieux à la dégradation, soit en écrivant leurs noms soit en se frottant au mur, soit en allumant du feu à l'intérieur de la chapelle, ou bien encore par la fumée des lampes à huile suspendues le long des murs. La fraîcheur, l'éclat des cou-

une inscription placée sur la paroi nord et peinte en blanc sur la bande supérieure de l'encadrement du soubassement : ✠ εκωελαχιτονιακωερετεωρ-
νεζωεραφοc. « Moi, l'infime Jacob et Georges le peintre. » Au-dessus se lit également l'inscription dédicatoire, peinte en noir, qui nous apprend que cette chapelle a été élevée à la mémoire d'un certain apa

Joseph: + πποϋτεπακαθoσαρπημετεναπαλωσεν-
φπριαδωτπταϋτοπμμοϋησοϋμετχομτεμ-
παρμιοϋτε////. « Dieu bon. Souviens-toi de l'apa Jo-
seph, habitant le village d'Abot, lequel est mort le
13^e jour de Pharmouti. »

Cette chapelle offre le plus grand intérêt. C'est la
seule qui, en même temps, nous donne, d'une part, le
nom du personnage pour qui elle fut consacrée avec
un nom géographique, et qui, d'autre part nous fasse



10068. — Décoration séparant les scènes de la vie de David.
D'après J. Clédat, *Le monastère de Baouït*, 1902, pl. XIV.

connaître les noms des deux personnages qui ont pré-
sidé à la décoration du monument.

Voici d'abord l'ensemble des scènes qui ornent les
parois et l'abside. On verra la variété qui préside à ce
choix (fig. 10066).

Son importance, écrivait J. Clédat, se fait également
sentir dans la différence de décoration et d'exécution.
A elle seule elle établit que si nous n'avons jusqu'à ce
jour, aucun moyen de fixer la date de la construction
de ces chapelles, et particulièrement de leur décora-
tion, qu'il faut encore se délier d'éclairer ces points par
la comparaison du style et du costume. La paroi nord
en est l'exemple le plus frappant. Autant le dessin et
la composition sont lourds et grossiers dans les scènes
de la vie de David, autant ils sont légers et gracieux
dans les tableaux peints au-dessus que malheureuse-
ment nous ne pouvons identifier avec les seuls restes
qui nous sont parvenus. Dans la chute de la voûte une
partie du tympan s'est abattue entraînant avec elle
une partie de la décoration si bien que les personnages
étant presque complets à gauche il ne reste plus à
droite que les pieds (fig. 10067). La scène se composait
de neuf personnages, dont un, occupant le centre, est
assis sur un trône chargé de pierreries. Le siège est
monté sur une sorte d'estrade, sur laquelle sont dis-
posés trois autres personnages debout. Ils portent tous
une tunique blanche et des sandales, s'attachant sur
le pied au moyen de courroies. Le bas de la robe de la
personne assise porte un $\bar{\Gamma}$. Les deux personnages de

gauche portent chacun une clef attachée à un lien
qu'ils tiennent de la main gauche; l'un a une tunique
jaune ornée d'une double bande de pourpre, l'autre a
la tunique blanche; tous les deux portent encore un
manteau bordé d'une bande rouge. Le troisième et der-
nier personnage de gauche est πασον μενα κοϋι
« le frère Ména le Jeune ». Il n'est vêtu que d'une tunique
à manches très amples dont les extrémités sont ornées
d'une double bande noire. Les genoux et les épaules
sont ornés de rondelles. Par-dessus chaque épaule se
voit une bande d'étoffe, *paragauda*, ne descendant que
jusqu'au milieu de la poitrine et terminée par un petit
disque. Tout cela de couleur noire.

Cette scène est séparée de la vie de David par deux
bandes rouges, entre lesquelles se voit un ornement
imitant un flot d'un très heureux effet avec ses diverses
nuances.

Cette chapelle offre un autre intérêt : elle est une des
rares qui aient été entièrement décorées : généralement
la voûte, le tympan et les niches sont les seules parties
qui ont le privilège du pinceau; le reste de la salle est
uniformément blanc. C'est sur ces parties blanches que
les pèlerins et les voyageurs marquaient leur passage
par des inscriptions tracées à la couleur ou gravées à
la pointe sur le plâtre (voir GRAFFITES).

Les murs est et sud sont munis de niches. La niche
est, seule est décorée à l'intérieur, celle sud a été creu-
sée très probablement à une époque relativement ré-
cente dans la paroi du mur; elle n'a jamais été peinte.

La partie centrale de la voûte était décorée par une
série de losanges accolés deux à deux.

Sur le reste de la voûte, jusqu'à la partie verticale
des murs, sont figurées des scènes de la vie de David,
séparées entre elles par une grecque agencée selon la
forme de la croix gammée (fig. 10068). Ces grecques
sont semblables sur les parois est et ouest et différentes
à la paroi nord. Chacun de ces motifs ornementaux,
ainsi que les tableaux de David, ont en général 0 m. 50
de largeur, la hauteur est sensiblement la même. De
ces douze tableaux de la vie de David, voici une des-
cription sommaire; les scènes commencent sur la paroi
ouest du côté de la porte d'entrée et se poursuivent sur
les parois nord et est.

Premier tableau : Une maison à pignon avec une
porte à plein cintre. Quatre personnages dont les noms
manquent; l'un d'eux est un vieillard à barbe blanche.
On pourrait penser au récit de I Sam., xvi, 5-10.
Samuel envoyé à la rencontre d'Esaïe le Bethléemite
pour sacrer roi l'un de ses fils.

Deuxième tableau : Intérieur d'un temple, colonnes à
chapiteaux corinthiens supportant la toiture. On
remarque καμοσελπροφτης, vêtu d'un manteau
blanc, barbe et chevelure blanches; la tête est nim-
bée, la main droite tient une longue baguette. Devant lui
δαρεϊτ, imberbe, nimbé, vêtu d'une tunique blanche
sans manches. Dans l'angle droit supérieur, des visages
de spectateurs qui assistent au sacre de David.
I Sam., xvi, 12-13.

Troisième tableau : Quatre personnages réunis dans
une galerie : $\alpha\delta\alpha$. David. Il porte le *colobion*, courte
tunique sans manches avec les laticlaves noires tom-
bant des épaules; sur le devant de la poitrine et à la
partie inférieure de ce vêtement on voit quatre points
disposés en croix; une bande d'étoffe rouge, passant
par dessus l'épaule gauche, s'enroule autour du corps.
Dans les scènes suivantes, David porte le même cos-
tume. Il est conduit par la main par κειταλος, vêtu
d'une longue tunique ornée de deux rondelles; cein-
ture sur les hanches. Au-dessus de la tunique, un court
man eau s'at ache sur l'épaule gauche. La chaussure
se compose de bottes noires qui recouvrent les jambes
jusqu'au-dessus des genoux. Ce personnage présente

David à un autre individu qui est peut-être Saül (le nom a disparu), car il est assis sur un trône orné de pierreries, sur lequel est posé un coussin. C'est la présentation de David à Saül, cf. I Sam., xvi, 17-21.

Quatrième tableau : Devant le portique d'un palais, orné à la partie supérieure d'une frise de palmettes, le roi Saül $\epsilon\delta\omicron\upsilon\lambda\eta\pi\pi\omicron$, est assis sur un siège à dossier incliné et courbe. Chaque bras du siège est formé par



10069. — David jouant de la harpe devant Saül.
Ibid., pl. xvi.

un dauphin (fig. 10069). Saül brandit une lance; il est blond, la chevelure assez longue, bouclée et peignée; la barbe soignée. Devant lui $\delta\alpha\upsilon\epsilon\iota\tau$, pince des doigts de la main droite les cordes d'une lyre, il est blond et nimbé et vêtu comme dans le tableau précédent. Sur l'écharpe qui lui ceint le corps on a figuré un as de pique; or on sait que sur les jeux de cartes, le roi de pique porte le nom de David. C'est ici la scène où Saül attend à la vie de David, cf. I Sam., xix, 9-10.

Cinquième tableau : David vêtu des armes de Saül va combattre Goliath, cf. I Sam., xvii, 38. Le roi Saül



10070. — Saül envoie David combattre Goliath.
Ibid., pl. xvii.

$\epsilon\delta\omicron\upsilon\lambda\eta\pi\pi\omicron$ est assis sur son trône tenant un bâton de la main gauche. Il est vêtu d'une tunique et enveloppé d'un manteau. Ses chaussures sont attachées par des liens noirs; elles sont comme le manteau, de couleur pourpre. Saül adresse la parole à David placé devant lui. David porte une cuirasse à basques de métal sur une tunique d'étoffe rose ou rouge. Les pieds sont chaussés de fortes bottes; les armes consistent en un bouclier et une épée (fig. 10070).

Sixième tableau : David ayant déposé l'armure du roi pour reprendre son vêtement est sur le champ du combat, et il affronte le géant $\kappa\omicron\lambda\iota\alpha\theta$, cf. I Sam.,

c. xvii. De la main droite il porte sa fronde dans laquelle on voit la pierre qui abattra le géant. Au bras gauche, qui est élevé, il a suspendu sa panetière où se trouvent d'autres projectiles s'il manque son adversaire avec le premier; la main gauche brandit un bâton. Le géant Goliath, barbu, est vêtu et coiffé



10071. — Combat de David et de Goliath.
D'après J. Clédât, *Le monastère de Baouit*, 1902, pl. xviii.

d'airain, il brandit sa lance et s'abrite de son bouclier (fig. 10071).

Septième tableau : Goliath s'affaisse, le bras gauche appuyé sur son bouclier, la main droite implorant David qui s'est emparé de son épée et se prépare à lui



10072. — Saint Psamaritis et saint Paul.
Ibid., pl. xxix.

trancher la tête, cf. I Sam., c. xvii. De chaque côté, dans le haut de la scène, sont figurés les Israélites et les Philistins qui assistent au combat.

Toutes les autres scènes se trouvent sur la paroi ouest.

Huitième tableau : L'interprétation en est difficile. D'après ce qui subsistait au moment de la découverte,

J. Clédat conjecturait que la scène représentée figurait l'entrevue de David avec le prêtre de Nob, Abimelech.

Neuvième, dixième et onzième tableaux : détruits.

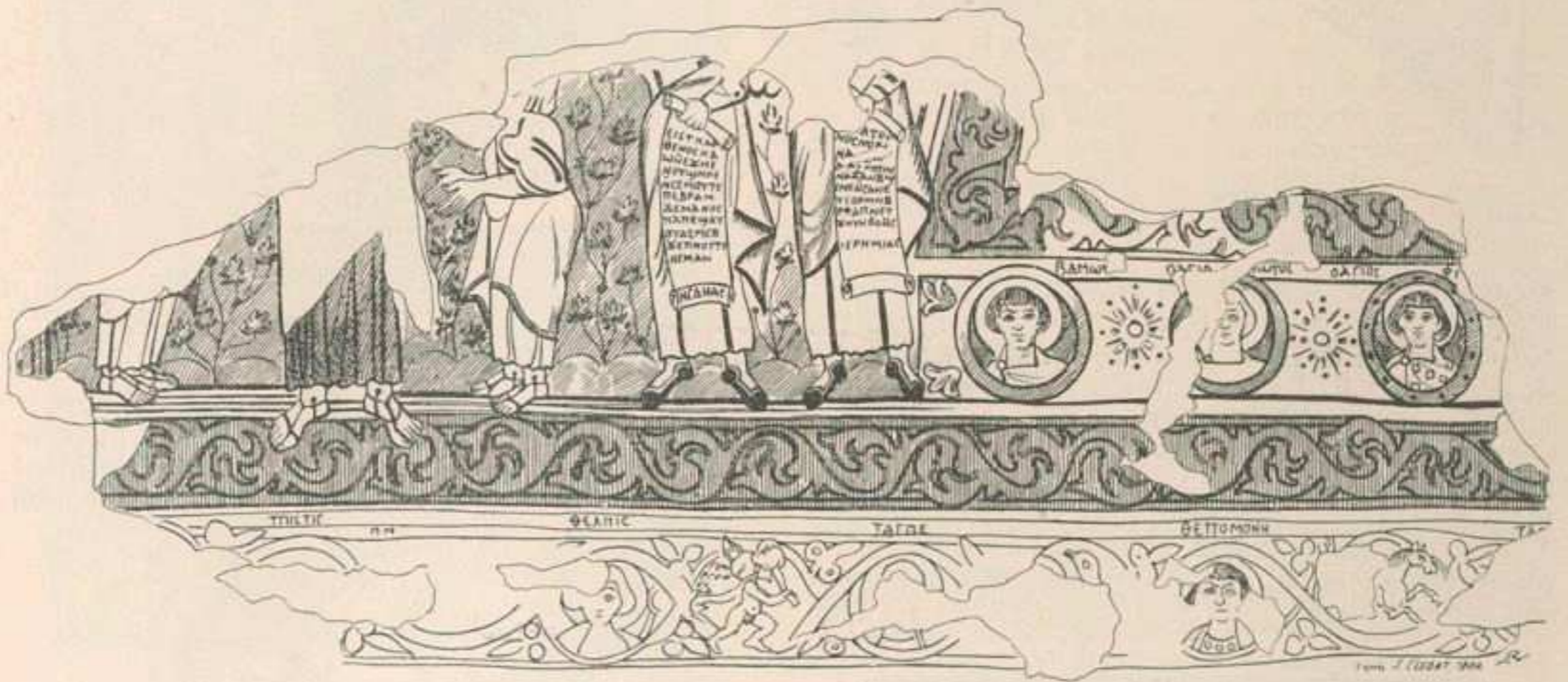
Douzième tableau : A droite, on voit ΙΩΝΑΘΑΑ , vêtu d'une tunique blanche avec manches, ornée dans le bas et au bas des manches d'une large bordure de pourpre; de chaque épaule tombe le laticlave; en outre il porte un manteau sombre bordé de bleu, il s'apprête à décocher une flèche. David, vêtu comme on l'a dit, est placé à la gauche du tableau. Entre David et Jonathas, un esclave ΔΟΥΛΟΣ chargé de présenter les flèches à Jonathas. C'est Jonathas qui avertit David de fuir la colère de Saül, cf. I Sam., c. xx, 20 sq.

Il est vrai que le peintre n'a pas suivi l'ordre chronologique des faits; il est probable qu'une treizième peinture devait représenter le couronnement de David.

La chapelle VII de Baouït n'offre pas un égal intérêt, mais nous devons y mentionner une belle peinture.

La chapelle XII avait ses parois entièrement recouvertes de peintures, comme la chapelle III; la coupole était peinte également; elle a beaucoup souffert de l'humidité. L'ensemble décoratif se divise en trois zones de hauteurs inégales. La zone supérieure est en grande partie occupée par la représentation des prophètes; sur la paroi est, on voit la Transfiguration et sur la paroi nord une chasse au lion. Une bande de rinceaux encadre chacun des tableaux et sépare en même temps la première zone de la seconde qui emprunte ses motifs au symbolisme de saints ou de Pères de l'Église copte. La troisième zone, qui sert de soubassement et touchait le sol était formée par une série de petites compositions enfermées dans un cadre et indépendantes les unes des autres; les motifs sont empruntés à l'art de la mosaïque.

Dans la plupart des chapelles, les peintures sont exécutées sur fond blanc; ici elles s'enlèvent sur un



10073. — Fresque de la paroi est. *Ibid.*, pl. xxxi.

Entre le pilastre *b* et l'escalier sont figurés *l'agios apa Psamaritès* et *l'agios apa Paule* (fig. 10072). Les attitudes de ces deux personnages sont vivantes, bien proportionnées. L'apa Paul hanche légèrement du pied gauche, ce qui donne à la silhouette beaucoup d'élégance et supprime la sécheresse que donnent fatalement les figures droites comme celle de Psamaritis. Les têtes sont très caractéristiques; le modelé du visage est parfait. La tête de saint Paul particulièrement, avec ses cheveux blonds et bouclés, aux yeux grands ouverts, à l'ovale très régulier, est véritablement séduisante. Le costume, aux plis bien ordonnés, est très élégant. La tunique jaune est ornée d'une large bordure noire et, dans le bas, deux rosettes au-dessus du genou. Un lien serre légèrement ce costume au-dessus des hanches. Un manteau bleu décoré d'un pointillé noir, passant sur le bras gauche, savamment drapé, s'attache sur l'épaule droite pour laisser libre le bras droit. De grandes chaussures noires recouvrent les pieds et les jambes. Saint Psamaritis est vêtu complètement de blanc, sans aucun ornement. Aux pieds, sont liées des sandales. Les deux saints sont représentés de face. Ils sont remarquables par les sentiments de douceur et de simplicité exprimés sur leur visage. C'est certainement une des plus belles peintures de Baouït. Par la beauté et la noblesse de la composition, la science du dessin et l'harmonie des proportions, cette peinture peut être mise en parallèle avec les meilleures productions de l'art byzantin.

fond jaune d'or et toutes les parties du corps et du vêtement sont cernées d'un large trait noir, quelquefois rouge; dans ce dernier cas l'artiste paraît avoir oublié de repasser en noir le contour rouge de l'esquisse.

Sur la paroi est (première zone), à droite de la porte est une scène composée de trois personnages dont la partie supérieure du corps manque. Au centre nous avons la figure du Christ debout (fig. 10073). Le corps est vu de face et la tête manque. Il est vêtu d'un manteau rouge et d'une tunique rouge ornée d'une double bande jaune. A droite et à gauche est un personnage vu de profil, le corps légèrement incliné, les mains allongées en avant, comme dans un geste de supplication ou d'humilité. Peut-être avons-nous ici Moïse et Élie dans la scène de la Transfiguration. Après cette scène, en se dirigeant vers la droite, commence la série des prophètes.

Ils sont représentés debout tenant dans la main gauche un *volumen* déroulé sur lequel est écrite une de leurs prophéties. La main droite est élevée au-dessus de l'épaule. Le costume est identique pour tous, excepté pour Ezéchiel et Daniel; ils portent une tunique blanche et sur les épaules est jeté un manteau blanc qui s'enroule autour des hanches; les pieds sont chaussés du *campagus*. L'ordre suivi n'est pas conforme à celui de la Bible. Michée est ici le septième tandis que dans la Bible, il est le neuvième.

La chapelle XVII contient de belles peintures dont quelques-unes ont déjà été données (voir *Dictionn.*,

t. II, col. 239, fig. 1278; col. 245, fig. 1282; col. 247, fig. 1285; t. XIII, col. 161, fig. 9335.

Nous terminerons par la description d'une peinture ornant l'abside d'une chapelle, au VI^e siècle (fig. 10074). Dans la partie supérieure, le Christ imberbe, la tête ceinte du nimbe crucigère est assis sur un trône et de la main droite bénit. Le trône est entouré d'une gloire supportée par quatre roues, et d'où s'échappent quatre ailes constellées d'yeux, dont chacune contient le symbole d'un évangéliste. A droite et à gauche les anges s'inclinent vers le Sauveur; au-dessous d'eux, deux médaillons représentent des figures en buste. A la zone

cet évêque qui bâtit l'église dans laquelle fut célébré un concile en 614. Cette construction wisigothique témoigne de la persistance des méthodes romaines de construction¹. Les travaux de décapage et de restauration ont révélé l'existence de peintures aux absides du baptistère de Saint-Michel et de la basilique de Sainte-Marie. « Les deux peintures sont faites de lignes plus ou moins accentuées sans que l'on n'y voie presque nulle part aucune grande tache colorée. Les couleurs sont l'ocre jaune et l'ocre roux ou almagra, teintés terreuses courantes et simples, appliquées sur le fond blanc de l'enduit². Ces deux peintures ont paru être



10074. — Le Christ triomphant. Peinture du VI^e siècle ornant l'abside d'une chapelle du monastère de Baouit. D'après Ch. Diehl, *La peinture byzantine*, 1933, pl. III.

inférieure on voit la Vierge debout, les mains levées dans l'attitude de l'orante; à ses côtés sur un fond d'orangers chargés de fruits sont rangés les apôtres. La scène semble ici représenter l'Ascension; ailleurs les apôtres sont remplacés par les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse, ou bien le Christ seul apparaît dans la gloire portée par des roues et d'où s'échappent les quatre ailes avec les symboles évangéliques, ce qui semble représenter la vision d'Ézéchiel.

Les peintures sont trop rares hors de Rome pour la période dans laquelle se renferment nos études pour omettre celles de la cathédrale d'Egara. Cette localité fut le siège d'un évêché depuis l'an 450, il disparut vers le commencement du X^e siècle, sans avoir jeté grand éclat; cependant l'évêque Nebridius l'avait gouverné pendant trente ans (516-546) et ce fut probablement

l'œuvre d'une même main. Dans l'abside de Saint-Michel voici le thème adopté (fig. 10075) : Près de la clef de voûte on voit un nimbe crucigère et vaguement le profil d'une grande figure qui est, sans nul doute, la représentation caractéristique de Dieu et quelques restes très effacés de la gloire en forme d'amande. A gauche, l'on voit la figure d'un saint qui porte le nimbe circulaire à double trait. Plus haut, il y a une figure renversée revêtue d'une tunique qui soutient la gloire. Une bande grossièrement traitée borde ce motif à la partie inférieure.

« Au centre de la naissance de la voûte, on distingue clairement visibles, cinq cercles. Dans celui du milieu il y a le monogramme du Christ. De chaque côté, six personnages agenouillés, le genou droit en terre, dans une attitude révérente, la main gauche touchant les

¹ J. Puig y Cadafalch, *La catedral visigòtica d'Egara*, dans l'*Anuari de l'Institut d'Estudis catalans*, t. VI, 1915, 1920, Barcelone, p. 747-753. — ² J. Puig y Cadafalch, *Les*

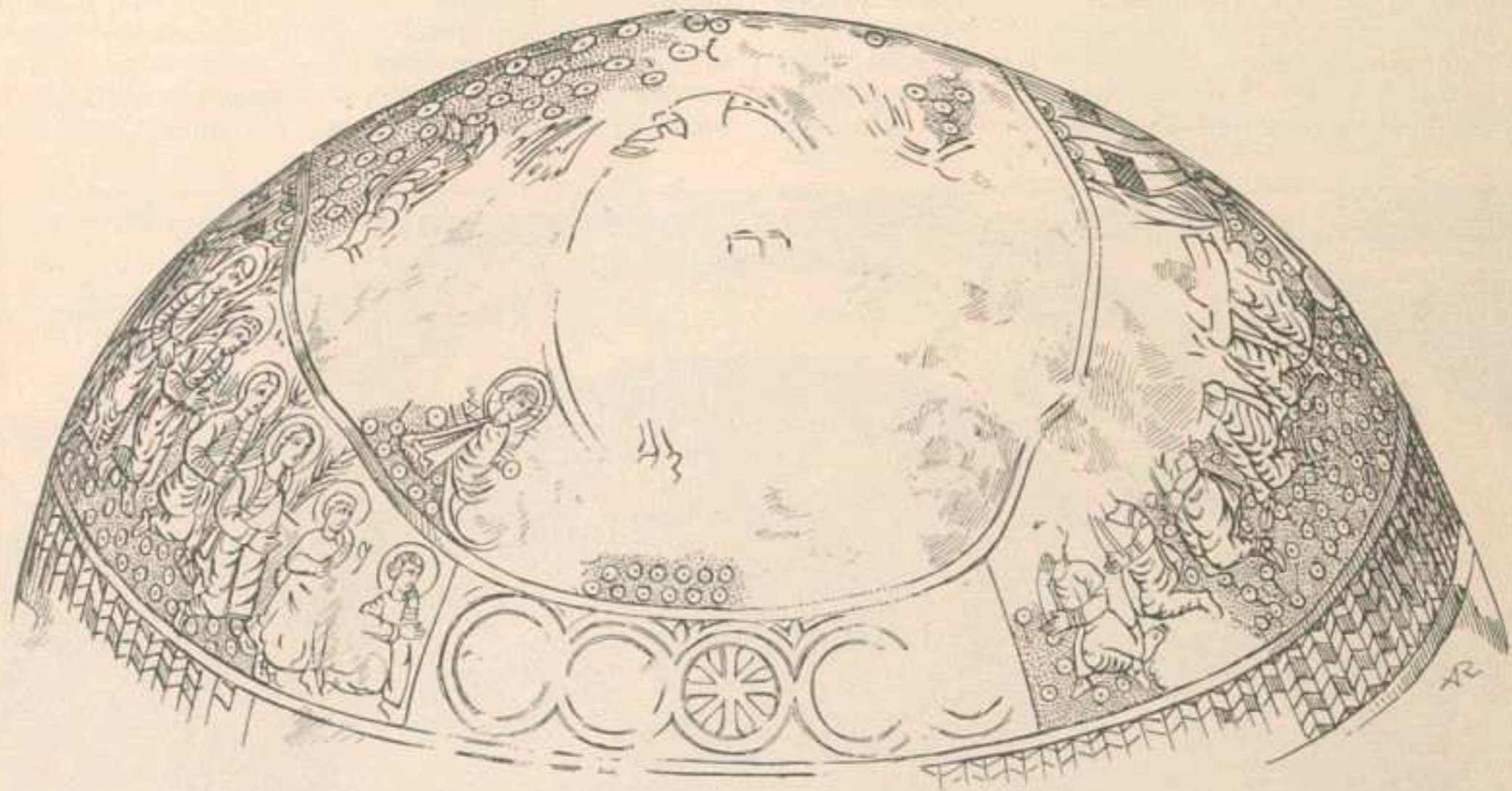
peintures du VI^e siècle de la cathédrale d'Egara (Tarrassa en Catalogne), dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1931, p. 154-162.

lèvres, le bras droit horizontal avec la main droite grande ouverte. Les cheveux sont ramenés par devant, cachant le front sur la partie supérieure de la tête, longs et retombant jusqu'à la nuque par derrière. Les personnages sont chaussés de la *solea* ou *sandale*; les figures sont nimbées. Ils sont tous placés devant une

une bande ornementale de zigzags termine à la partie inférieure cette composition picturale. »

On a proposé de voir dans cette scène la vision d'Ézéchiël, l'opinion nous paraît insoutenable.

L'abside de la basilique de Sainte-Marie était couverte d'une peinture sur laquelle on appliqua au



10075. — Peinture de l'abside du baptistère Saint-Michel d'Egara.
D'après *Comptes rendus de l'Académie des inscr.*, 1931, p. 156, pl. hors-texte.

draperie plissée qui laisse voir un fond qui semble boisé. Quelques rideaux sont noués par le milieu. Deux d'entre eux, le premier des deux côtés, sont ornés de pièces carrées d'un autre tissu (*segmenta*). Le costume est romain : la tunique et la dalmatique; un des personnages, le second en commençant par la gauche, est vêtu d'une dalmatique ornée de bandes de pourpre, *clavi* comme dans quelques-unes des mosaïques sépulcrales de Tarragone. Notons encore la forme de décoration du fond obtenue au moyen de cercles avec un point au centre, unis entre eux par des lignes droites;

xv^e siècle une autre composition picturale dont on ne peut deviner le sujet, on y voit seulement une étoile faite à l'aide de deux carrés superposés et entrelacés. Le fond est imbriqué et pose, à sa partie inférieure sur un bandeau plein de couleur ocre. Plus bas, sur un fond de rideaux, on voit des hommes vêtus de la tunique courte à grandes manches, serrée à la taille, portant des perches appuyées sur l'épaule gauche. On ne saurait, d'après ces indices, proposer une interprétation.

H. LECLERCQ.

TABLE DES ARTICLES

DU

TREIZIÈME VOLUME

	col.		col.
Os. — I. La substance. II. Les monuments, par H. LECLERCQ	1 à 10	Ouled Sassi , par H. LECLERCQ.....	145
Osier , par H. LECLERCQ	10 à 22	Oum el-Aber , par H. LECLERCQ.....	145
Ossuaires , par H. LECLERCQ	22 à 27	Oum el-Adham , par H. LECLERCQ	146
Ostie. — I. Le passé de la ville. II. Les origines d'Ostie. III. Ostie primitive. IV. La seconde enceinte. V. Les fouilles. VI. Les martyrs d'Ostie. VII. Liste épiscopale. VIII. La communauté d'Ostie. IX. <i>Xenodochium</i> . X. Basilique constantinienne. XI. Chapelle des martyrs. XII. Épigraphie. XIII. Mosaïque. XIV. Verres. XV. Lampes. XVI. Plomb. XVII. Inscription. XVIII. Judaïsme par H. LECLERCQ	27 à 53	Oum el-Bouaghi , par H. LECLERCQ	146
Ostracine. — I. Le site et le nom. II. La situation. III. La ville. IV. La forteresse. V. Basilique de la ville terrestre. VI. Basilique de la ville maritime. VII. Bibliographie, par H. LECLERCQ.....	54 à 70	Oumm-er Rous , par H. LECLERCQ.....	147 à 150
Ostraka. — I. Notions générales. II. Utilisation. III. Textes traduits et commentés. 1. Oraison dominicale. 2. Salutation angélique. 3-5. Tropaires. 6-7. Anaphores. 8. Liturgie. 9. Canon de la messe. 10. Postcommunions. 11. Hymne. Impropères. 12-13. Hymnes. 14. Invocation. 15. Antienne. 16. Talisman. 17-18. Doxologies. 19. Invocation. 20. Apologie. 21-22. Prières. 23. Règle de foi. 24. Confession de foi. 25. Durée des fêtes. 26. Mobilier liturgique. 27. Lectionnaire. IV. Ostraka latins. V. Bibliographie, par H. LECLERCQ.....	70 à 112	Ouriel. — I. Dans le <i>Livre d'Hénoch</i> . II. Rôle des quatre archanges. III. Culte d'Ouriel, par H. LECLERCQ	150 à 153
Ostrien (Cimetière). — I. Le cimetière Ostrien. II. L'entrée. III. La basilique souterraine. IV. La crypte de sainte Émérentienne. V. Saint Pierre à l' <i>ostrianum</i> . VI. Ambulacres et cubicules. VII. Fresques. VIII. Épigraphie. IX. Calice de verre. X. Bibliographie, par H. LECLERCQ.	112 à 130	Ours , par H. LECLERCQ.....	153 à 161
Otacilia Severa , par H. LECLERCQ.....	130 à 132	Ousfane (Kherbet el-) , par H. LECLERCQ.	161 à 162
Otrante , par H. LECLERCQ.....	132 à 133	1. Outils , par H. LECLERCQ	162
Ouzen (Henchir) , par H. LECLERCQ.....	133 à 134	2. Outils et outillages. — I. Définition. II. Travail du bois. 1° Outils du bûcheron. 2° Outils de charpentier. 3° Outils de menuisier. III. Travail de la pierre. 1° Outils de carrier. 2° Outils du tailleur de pierres. 3° Outils du marbrier. 4° Outils du lapicide. 5° Outils du maçon, par G. CHAPEAU.	162 à 204
Oudis athanatos , par H. LECLERCQ.....	134 à 137	Outre , par H. LECLERCQ.....	204 à 205
Oued Fendek , par H. LECLERCQ	137	Ouville-la-Rivière , par H. LECLERCQ.....	205 à 211
Oued Ramel , par H. LECLERCQ.....	137 à 140	Ouvrières (Classes). — I. De l'institution des collèges d'ouvriers. II. De leur administration intérieure. III. Fonctionnement des sociétés. IV. Classes ouvrières byzantines, par H. LECLERCQ	211 à 225
Oued R'zel , par H. LECLERCQ	140 à 143	Oviedo , par H. LECLERCQ.....	225 à 227
Ouled Aglatt , par H. LECLERCQ	143 à 144	Oxford , par H. LECLERCQ.....	227 à 228
Ouled Arif. — Voir t. VIII au mot LAMBIRIDI.			
Ouled Azzem , par H. LECLERCQ.....	144	P	
Ouled Meriem , par H. LECLERCQ	144 à 145	P , par H. LECLERCQ.....	229
		Paciaudi , par H. LECLERCQ.....	229 à 232
		Pacte , par H. LECLERCQ.....	232 à 236
		Padoue. — I. L'antiquité. II. Le christianisme. III. Liste épiscopale. IV. Sainte-Justine. V. Sainte-Sophie. VI. Manuscrits liturgiques, par H. LECLERCQ	236 à 241
		Paganisme. — I. Évolution du paganisme gréco-romain. II. La transformation du paganisme gréco-romain. III. Passage du paganisme au christianisme. IV. Succès de la doctrine chrétienne. V. Sous le règne de Constantin. VI. Sous les fils de Constantin. VII. Appuis du paganisme en Orient. VIII. Faillites des écoles philosophiques. IX. L'apostasie de Julien. X. De la tolérance à la per-	

sécution. XI. Les édits de tolérance. XII. L'administration et la mythologie. XIII. De la tolérance au sectarisme. XIV. Remplacer afin de détruire. XV. Impressions de voyage. XVI. Persécutions. XVII. La responsabilité de Julien. XVIII. Depuis Julien jusqu'à Gratien. XIX. L'acte de Gratien en 382. XX. Sous le règne de Théodose. XXI. Règnes d'Arcadius et d'Honorius. XXII. De l'année 408 à l'année 527. XXIII. Le règne de Justinien. XXIV. Depuis Justinien jusqu'à Héraclius. XXV. Depuis Héraclius jusqu'à Basile le Macédonien. XXVI. Le paganisme en Afrique. XXVII. Le paganisme dans l'île de Bretagne. XXVIII. Le paganisme en Espagne. XXIX. Le paganisme en Gaule. XXX. Saint Martin à l'assaut du paganisme en Gaule. XXXI. Persistance de l'astrologie en Gaule. XXXII. Le paganisme en Italie. XXXIII. Le paganisme en Asie. XXXIV. La polémique contre les païens. XXXV. Un poème contre les païens. XXXVI. L'attitude officielle dans l'Église. XXXVII. L'art païen sous les empereurs chrétiens. XXXVIII. Persistance de la tradition antique. XXXIX. Les temples des campagnes. XL. La transformation des temples en églises. XLI. La destruction des temples. XLII. Pénétration du paganisme par le christianisme. XLIII. Monuments christianisés. XLIV. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 241 à 375

Paganus, Pagana, Paganicum. — I. Le mot *paganus*. II. Le mot *pagana*. III. Le mot *paganicum*, par H. LECLERCQ..... 375 à 380

Pagi de la Gaule. — I. Le *pagus*. II. Les *pagi* gaulois. III. Opinions sur les *pagi*. IV. Encore les *pagi* gaulois. V. *Pagi* antérieurs à la conquête. VI. *Pagi* à l'époque romaine. VII. Le *pagus* et le *vicus* dans la Gaule romaine. VIII. La religion du *pagus*. IX. L'ordre politique dans le *pagus*. X. Les *pagi* dans l'épigraphie. XI. Persistance des *pagi*. XII. Causes de formation des *pagi*. XIII. Observation générale. XIV. Les *pagi* et les circonscriptions ecclésiastiques. 1. Provinces. 2. Cités et diocèses. 3. *Pagi* et archidiaconés. XV. Les *pagi* à l'époque mérovingienne. XVI. Les *pagi* du Limousin : 1. *Andecamulensis*. 2. *Juonciacus*. 3. *Solemniacensis*. 4. *Leuci*. *Legora*. 5. *Usercensis*. 6. *Exandonensis*. 7. *Brivensis*. 8. *Torinensis*. 9. *Asenacensis*. 10. *Santria*. 11. *Roflacense*. 12. *Biernas*. 13. *Cambolivensis*. 14. *Nigermontensis*. 15. *Vallarensis*. 16. *Montana*. 17. *Cambiovicensium*. *Combralia*. 18. *Beirivus*. 19. *Burgolius*. 20. *Dunensis*. XVII. Le Sénonais. XVIII. L'Autunois. XIX. L'Auxerrois. XX. L'Astenois. XXI. Le Boulonnais. XXII. Le Ternois. XXIII. Le Rémois. XXIV. Le *pagus Castricensis*. XXV. Le Dormois. XXVI. Le Mouzonnois. XXVII. Le Porcien. XXVIII. Le Tardenois. XXIX. Le pays de Vonecq. XXX. Le *pagus Lugdunensis*. XXXI. Le *pagus Scodingorum*. XXXII. Observation finale. XXXIII. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 380 à 436

Pagliano, par H. LECLERCQ..... 436

Pain. — I. Multiplication des pains. II. La basilique de la multiplication des pains. III. Le miracle eucharistique. IV. Représentation et symbolisme. V. Fresques. VI. Bas-reliefs. VII. Miniature. VIII. Ivoire. IX. Verres dorés. X. Inscriptions. XI. Terre cuite. XII. Mortier. XIII. Abstinence de pain. XIV. Le pain béni monastique. XV. Pains d'autel, par H. LECLERCQ..... 436 à 461

Pairs de France, par H. LECLERCQ..... 461 à 465

Paix. — I. De l'acclamation *in pace*. II. La formule funéraire. III. *Fidelis in pace*. IV. *Pax et unitas*. V. Au sujet du baiser de paix, par H. LECLERCQ..... 465 à 483

Paix de l'Église. — I. Orient et Occident. II. La politique de Galère. III. La politique de Maxence. IV. La politique de Licinius. V. La politique de Maximin Daïa. VI. Les visions de Constantin. VII. La vision de Licinius. VIII. L'édit de Milan, par H. LECLERCQ..... 483 à 499

Pakhôme (Vies et règles de saint). — I. Coptes et Latins. II. Vies de Pakhôme. III. Vies grecques. IV. Les règles. V. Note finale, par H. LECLERCQ..... 499 à 510

Palais impériaux et royaux. — I. Le Palatin. Vue d'ensemble. 1. Période antérieure à Auguste. 2. Constructions d'Auguste. 3. Constructions de Tibère et de Caligula. 4. Le palais des Flavians. II. Les fouilles. III. Le *pædagogium*. IV. Le palais chrétien. Bibliographie. V. Palais de Dioclétien. VI. Le Grand-Palais, à Constantinople. 1. Les abords du palais. 2. La Chalce. 3. Les Nouméra. 4. Le quartier des scolaires. 5. Le quartier des excubiteurs. 6. L'église du Seigneur. 7. Le consistoire. 8. L'onopodion. 9. Le palais de Daphni. 10. Le triclinos. 11. Le tribunal. 12. Le Delphax. 13. La Magnaure. 14. L'Oaton. 15. La Sacellè. 16. Le chrysotriclinos. 17. Le tripetôn. 18. Le Panthéon. 19. Le Phylax. 20. Le Dietarikion. 21. Le Lausiacos. 22. Le Justinianos. 23. Les Skyla. 24. Les phiales des deux factions. 25. L'église de la Vierge-du-Phare. 26. Le triconque et ses dépendances. 27. L'abside. 28. Le Kénourgion. 29. La Nouvelle-Église. 30. Église Saint-Élie. 31. Oratoire de Saint-Clément. 32. Oratoire du Sauveur. 33. Oratoire de Saint-Paul. 34. Oratoire de Saint-Pierre. 35. Oratoire de l'Archistratège. 36. Église de la Vierge. 37. *Pentacubiculum*. 38. Saint-Jean-l'Évangéliste. 39. Le monothuron. 40. Le tzycanisterion. 41. Le trésor et l'économat. 42. Bain. 43. Oratoire de Sainte-Anne. 44. Oratoire de Sainte-Barbara. 45. Église Saint-Démétrius. 46. Le Boucoleon. 47. La Porphyre. 48. Le Mouchroutas. 49. Entrées et limites du Palais. 50. La thermastra. 51. La porte Éléphantine. 52. La porte Carea. 53. Les aspects du palais. 54. Notice explicative du plan. VII. Le europalate. VIII. Le palais de Théodoric, à Ravenne. IX. Palais des rois francs, par H. LECLERCQ..... 510 à 585

Palaiseau. — I. La localité. II. Le domaine. III. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 585 à 589

Palazzolo. — I. Ἀρχαί. Acræ. II. Christianisme. III. Grotte de Senebardo. IV. La catacombe *Intagliata*. V. La catacombe *Intagliatella*. VI. Bas-relief. VII. Sceau. VIII. Lampes. IX. Épigraphie. X. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 590 à 600

Paléochrétiens. — I. Comment les nommer? II. Quelques exemples. III. Une basilique paléochrétienne, par H. LECLERCQ..... 600 à 610

Paléographie. — I. De l'utilisation de la paléographie. II. Nom et objet. III. La diplomatique, son objet. IV. Composition des lettres. V. Origine de l'alphabet latin. VI. Écriture majuscule et minuscule. 1° Majuscule. 2° Minuscule. 3° Capitale en général. VII. Les témoins. 1° Capitale carrée. 2° Capitale rustique. VIII. De la capitale à l'onciale. IX. L'écriture onciale. X. Les témoins. XI. Palimpseste. XII. Notes tironiennes. XIII. Tablettes de cire. XIV. La demi-onciale. XV. Les témoins. XVI. La minuscule. XVII. La cursive. XVIII. Les témoins. XIX. Les écritures dites nationales. XX. L'écriture mérovingienne. XXI. L'école calligraphique de Corbie. XXII. L'écriture de Corbie dite « lombarde ». XXIII. Les témoins. XXIV. Ancienne cursive italienne. XXV. Écriture curiale. XXVI. *Scriptura romana*. XXVII. L'écriture italienne. XXVIII. L'écriture bénéventaine. 1° Période d'essai. 2° Période de formation. 3° Période de maturité. 4° Période de déclin. XXIX. Les témoins. XXX. Écritures bénéventaine et wisigothique. 1° Emploi de *i* long; 2° *i* bénéventain; 3° *i* wisigothique; 4° Ligature *ti*. XXXI. Écritures *scottica* et *tunsa*. XXXII. Écriture irlandaise. XXXIII. Écriture anglo-saxonne. XXXIV. Écriture wisigothique. XXXV. Écriture carolingienne. XXXVI. La minuscule caroline. 1° Dans les livres. 2° Dans les diplômes. XXXVII. Paléographie grecque. XXXVIII. Écritures grecques. XXXIX. L'onciale. XL. Les abréviations.

	col.		col.
<p> XLII. La cursive. XLIII. La minuscule. XLIV. Témoins de l'onciale et de la minuscule. XLV. <i>The palaeographical society.</i> XLVI. <i>The new palaeographical society.</i> XLVII. Bibliographie, par H. LECLERCQ 610 à </p>	736		
<p> 1. Palerme. — I. La ville. II. Le christianisme. III. Diptyque d'ivoire. IV. Casette d'ivoire. V. Estampille. VI. Anneau d'or. VII. Épigraphie. VIII. Catacombe. IX. Lampes. X. Sarcophages, par H. LECLERCQ 736 à </p>	746		
<p> 2. Palerme (Manuscrits liturgiques de), par H. LECLERCQ 746 à </p>	747		
<p> Palestine. — I. Origines. II. Cadre physique. III. Aperçu historique. IV. Depuis Titus jusqu'à Constantin. V. Les martyrs de Palestine. VI. Découverte du saint sépulcre. VII. Macaire et Maxime de Jérusalem. VIII. Épiscopat de Cyrille. IX. La réaction païenne. X. Fin de l'épiscopat de Cyrille. XI. L'épiscopat de Jean de Jérusalem. XII. L'épiscopat de Prayle. XIII. L'épiscopat de Juvénal. XIV. Le moine Théodose. XV. Eudocie et saint Euthyme. XVI. Fondation des grands monastères. XVII. Schisme en Orient. XVIII. La révolte des moines. XIX. La fin du schisme. XX. Dernière mission de saint Sabas. XXI. Les constructions de Justinien. XXII. Mort de saint Sabas. XXIII. IV^e concile de Jérusalem (536). XXIV. La Nouvelle laure. XXV. Le pape Vigile. XXVI. Au commencement du VII^e siècle. XXVII. Sophrone et Jean Mosch. XXVIII. Invasion des Perses. XXIX. Sophrone et les monothélites. XXX. Les Arabes. XXXI. La domination musulmane. XXXII. Origines du protectorat franc. XXXIII. Négociations de Charlemagne. XXXIV. Établissement du protectorat. XXXV. Exercice du protectorat franc. XXXVI. Durée du protectorat. XXXVII. Inventaire archéologique. 1^o De Beyrouth à Caïffa. 2^o De Caïffa à Nazareth et à Tibériade. 3^o De Tibériade à Capharnaüm et à Safed. 4^o De Caïffa à Deraa. 5^o De Nazareth à Jérusalem par la Samarie. 6^o De Caïffa à Jérusalem par le chemin de fer. 7^o Beit-El-Djemal et Djemmala. 8^o De Jaffa à Jérusalem. 9^o Abou Ghosch. 10^o Jérusalem : Quelques suppléments, Saint-Sépulcre, Sainte-Sion, ville haute, environs de Saint-Étienne chapelle mortuaire, mont des Oliviers, Gethsémani, vallée de Josaphat. 11^o De Jérusalem à Jéricho. 12^o Khân El-Ahmar. 13^o De Jérusalem à Bethléem et à Hébron. 14^o Bethléem. 15^o Bersabée. 16^o El-Audja. 17^o Gaza. 18^o Gérasa. XXXVIII. Essai de classement des monastères palestiniens. XXXIX. Sur les églises de Palestine, par H. LECLERCQ. 747 à </p>	902		
<p> Palestrina. — I. La voie de Préneste. II. La ville ancienne. III. Le christianisme. IV. Saint Agapit. V. La basilique et le cimetière. VI. Épigraphie. VII. Autres saints. VIII. Liste épiscopale. IX. Bibliographie, par H. LECLERCQ 902 à </p>	911		
<p> Paliano, par H. LECLERCQ 911 à </p>	912		
<p> Palladius. — I. <i>L'Histoire lausiaque.</i> II. La vie de Palladius. III. Son orthodoxie. IV. Sa sincérité. V. Sa méthode. VI. Son dessein. VII. Alexandrie et ses environs. VIII. Nitrie et les Nitriotes. IX. Tabennisi et Pakhôme. X. Le monastère des femmes. XI. De quelques autres, par H. LECLERCQ 912 à </p>	930		
<p> Palle, par H. LECLERCQ 930 à </p>	931		
<p> Pallium. — I. Age. II. Forme et nature. III. Collation et symbolisme. IV. Un <i>pallium</i> gallican. V. Du IV^e au IX^e siècle. VI. Origine. VII. Bibliographie, par H. LECLERCQ 931 à </p>	940		
<p> Pallium linostimum, par H. LECLERCQ 941 </p>	941		
<p> Palma, par H. LECLERCQ 942 à </p>	946		
<p> Palme, Palmier. — I. Le symbole. II. La palme des martyrs. III. La représentation du palmier. IV. Le dimanche des Palmes. V. Les bas-reliefs de Stoudion, par H. LECLERCQ 947 à </p>	961		
		<p> Palmyre, par H. LECLERCQ 962 à </p>	964
		<p> Palumba, par H. LECLERCQ 964 à </p>	965
		<p> Pamelius. — I. Biographie. II. <i>Liturgica latinorum.</i> III. L'antiphonaire de Pamelius, par H. LECLERCQ 965 à </p>	974
		<p> Pamphile (Catacombe de). — I. La découverte. II. Topographie. III. Exploration. IV. Description. V. Objets divers. VI. Bibliographie, par H. LECLERCQ 974 à </p>	1001
		<p> Pancrace. — I. L'opinion de Tillemont. II. L'opinion de J.-B. De Rossi. III. La <i>Passio sancti Pancratii.</i> IV. Le culte de saint Pancrace. V. La légende. VI. Le cimetière. VII. La basilique. VIII. Les inscriptions, par H. LECLERCQ 1001 à </p>	1014
		<p> Pandocheion. — Voir <i>Dictionn.</i>, t. VI, col. 2751-2758, au mot HÔTELLERIE. </p>	
		<p> Panéas, par H. LECLERCQ 1014 à </p>	1015
		<p> Panégyrique. — I. Chez les païens. II. Chez les chrétiens. III. Les <i>Panegyrici latini.</i> IV. Les panégyristes. V. Bibliographie, par H. LECLERCQ 1016 à </p>	1045
		<p> Panier, par H. LECLERCQ 1045 à </p>	1046
		<p> Pannonie. — I. Notions générales. II. Évangélisation et légendes. III. Les martyrs sous Dioclétien. IV. Sièges épiscopaux. V. Clergé et fidèles. VI. Monuments, par H. LECLERCQ 1046 à </p>	1063
		<p> Pantalon. — Voir <i>Dictionn.</i>, t. II, col. 1126-1132, au mot BRAIES. </p>	
		<p> Panthéon. — I. Temple et palestre. II. Désaffectation et dédicace, par H. LECLERCQ 1063 à </p>	1067
		<p> Panthère, par H. LECLERCQ 1067 à </p>	1071
		<p> Pantoufle, par H. LECLERCQ 1071 </p>	1071
		<p> Panvinio (Onofrio). — I. Biographie. II. Panvinio à l'œuvre. III. Bibliographie, par H. LECLERCQ 1071 à </p>	1074
		<p> Paon. — I. Symbolisme. II. Paon-monstrance. III. Les paons affrontés. IV. Le paon isolé, par H. LECLERCQ 1075 à </p>	1097
		<p> Papa. — I. Origine. II. Au III^e siècle. III. Aux IV^e-V^e siècles. IV. Au VI^e siècle. V. Au VII^e siècle et depuis. VI. Quelques témoins épigraphiques. VII. Les noms des papes. VIII. Bibliographie, par H. LECLERCQ 1097 à </p>	1111
		<p> Pape. — I. Le dessein de ce travail. II. Noms et ordre chronologique. 1^o Le dédoublement de Clet et d'Anaclet. 2^o La place de saint Clément. 3^o Intervention de Pie et d'Anicet. 4^o Omission du pape Marcellin. 5^o Félix II parmi les papes légitimes. III. Patrie et famille des papes. IV. La durée du pontificat. V. Les papes martyrs. 1^o La tradition locale à la fin du V^e siècle. 2^o Passions consultées par l'auteur du <i>Liber pontificalis</i> : 1. La <i>Martyrium sancti Clementis</i>; 2. La <i>Passio ss. Alexandri, Eventii et Theoduli</i>; 3. La <i>Passio sancti Callisti et sociorum</i>; 4. La <i>Passio sanctae Ceciliae</i>; 5. Documents perdus sur le pape Pontien; 6. Documents perdus sur le pape Antéros; 7. La <i>Passio sancti Cornelii</i>; 8. Récits sur la persécution de Valérien; 9. La <i>Passio sanctae Susannae</i>; 10. La <i>Passio</i> (perdue) <i>sancti Marcellini</i>; 11. La <i>Passio sancti Marcelli</i>. VI. Les fondations et dotations d'églises : 1^o Les édifices sacrés : 1. A Rome; 2. Dans la banlieue; 3. Au delà des limites de la banlieue romaine. 2^o Les catalogues de vases sacrés, de lampadaires et d'immeubles. 3^o Les catalogues de fonds de terre. 4^o Redevances en produits exotiques. 5^o Traces d'antiquités dans les catalogues. 6^o Usage qui a été fait des catalogues. 7^o Provenances des catalogues. VII. Les ordinations. VIII. La vacance du siège. IX. Les portraits des papes. X. Les lettres des papes et leurs décrétales. XI. L'élection des papes. XII. De quelques papes syriens et grecs. XIII. Les sépultures pontificales au Vatican. XIV. Les sépultures </p>	

	col.		col.
pontificales à partir du III ^e siècle. XV. La crypte des papes sur la voie Appienne. 1 ^o Périodes successives de la région la plus ancienne. 2 ^o Disposition primitive de la crypte des papes. 3 ^o Les papes enterrés dans la crypte. XVI. Notices des papes depuis saint Pierre jusqu'à Léon III. XVII. La reconstitution du patrimoine de l'Église. XVIII. La concession à l'Église du droit de posséder et d'acquérir. XIX. La présomption de droit en faveur de l'Église. XX. Des diverses sources d'enrichissement de l'Église. XXI. La constitution du « patrimoine de saint Pierre ». XXII. Le patrimoine des Alpes Cottiennes. XXIII. Les patrimoines en dehors de l'Italie. XXIV. Le gouvernement du patrimoine. XXV. L'organisation du patrimoine. XXVI. Les colons de l'Église romaine. XXVII. Les relations avec l'État. XXVIII. La collecte des revenus. XXIX. Les papes propriétaires du sol. XXX. Le patrimoine et le cens. XXXI. La formation des États de l'Église. XXXII. Grégoire II. 1 ^o La controverse religieuse. 2 ^o Le <i>census</i> . 3 ^o La révolte. 4 ^o Sutri. 5 ^o Le <i>silentium</i> de 729. XXXIII. Grégoire III. 1 ^o Lettres de Grégoire III. 2 ^o Le pape et les affaires d'Italie. 3 ^o Autonomie du duché de Rome. 4 ^o Grégoire III et Charles-Martel. XXXIV. Zacharie. 1 ^o Les relations du pape avec l'empereur. 2 ^o Zacharie et les Lombards. 3 ^o Les patrimoines pontificaux. 4 ^o La fin de l'exarchat. XXXV. La question de l'autonomie et le clergé romain. XXXVI. Étienne II. 1 ^o Le concile de 753. 2 ^o Le voyage d'Étienne II en France. 3 ^o Le voyage du pape était-il autorisé par l'empereur? 4 ^o La donation de Quierzy. XXXVII. La donation du roi Pépin. XXXVIII. Le pape Paul I ^{er} . XXXIX. La donation de Charlemagne. XL. Accroissement de l'État pontifical sous Hadrien I ^{er} . XLI. Bibliographie pour les patrimoines. XLII. Numismatique des papes. XLIII. Diplomatie des papes, par H. LECLERCQ..... 1111 à 1345			
Papenbroeck (Daniel van). — I. Biographie. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 1345 à 1358			
Paphnuce , par H. LECLERCQ..... 1358 à 1361			
Papias et Maurus , par H. LECLERCQ..... 1361 à 1364			
Papier. — I. Origine chinoise. II. Application égyptienne. III. Le papier en Orient. IV. Antiquité du papier de chiffé. V. La plus ancienne charte sur papier. VI. Les premières fabriques de papier en Occident, par H. LECLERCQ... 1364 à 1369			
Pappua , par H. LECLERCQ..... 1369 à 1370			
Papyrus. — I. Attestations antiques. II. Fabrication. III. Qualités. IV. Dimensions. V. Exportation. VI. Prix et commerce. VII. Papyrus et ostrakon. VIII. Historique. IX. Essai de groupement de quelques textes. X. Amulettes chrétiennes. 1 ^o Prière chrétienne. 2 ^o Prière contre les démons et la maladie. 3 ^o Prière contre la fièvre. 4 ^o Autre prière contre la fièvre. 5 ^o Prière contre le mal de tête. 6 ^o Prière pour obtenir une guérison. 7 ^o Prière contre les reptiles. 8 ^o Prière de citation biblique. 9 ^o Prière contre les démons. 10 ^o Autre prière contre les démons et la maladie. 11 ^o Prière d'une chrétienne. XI. Anaphores. XII. Antiennes. XIII. Bénédiction d'une porte. XIV. « Bible de village ». XV. Centonisations. XVI. Certificats d'apostasie. XVII. Diptyque. XVIII. Épitaphe chrétienne. XIX. Exorcismes. XX. Fragment liturgique. XXI. Homélie. 1 ^o Sur l'esprit de prophétie et 2 ^o Homélie. XXII. Hymnes. XXIII. Inventaires. 1 ^o Inventaire d'une église. 2 ^o Inventaire d'une église. 3 ^o Inventaire d'un monastère. XXIV. Invocations. XXV. Lettres chrétiennes. 1 ^o Arrien à son frère Paul. 2 ^o Un chrétien de Rome à ses frères du nom d'Arsinoë. 3 ^o Justin à Paphnuce. 4 ^o Titianos à sa sœur. 5 ^o Sotas à Demetrianus. 6 ^o Sotas à Pierre. 7 ^o Une dame à son père spirituel. 8 ^o Une malade à ... 9 ^o A Théodote de Laodicée. 10 ^o Apollonios au diacre Étienne. 11 ^o Boëthos à ses amis. 12 ^o Nila Apollonios. 13 ^o Thonis à Héraclius.			
14 ^o Le prêtre Léon à ses collègues. 15 ^o Lettre du prêtre Psénosiris. 16 ^o Mélas à Sarapion et Silvanus. 17 ^o Kaor à Abinneos. 18 ^o Demetrios à Flavianus. 19 ^o Lettre festale. XXVI. Litanie. XXVII. Magie. XXVIII. <i>Onomasticon sacrum</i> . XXIX. Préface. XXX. Prières liturgiques. XXXI. Règle de fol. XXXII. Les prétendues sentences de Jésus. 1 ^o Les <i>logia</i> . 2 ^o Les nouveaux <i>logia</i> . XXXIII. Trisagion. XXXIV. Tropaires. XXXV. Le manuscrit sur papyrus de saint Augustin. XXXVI. Lettre impériale sur papyrus. XXXVII. Papyrus de Monza. XXXVIII. Papyrus de Ravenne. XXXIX. Papyrus de Saint-Denis. XL. Les bulles sur papyrus (819-1020 ou 1022). XLI. Les juifs et l'antisémitisme. XLII. Le papyrus gnostique de Bruce. XLIII. Papyrus manichéens. XLIV. Papyrus à identifier. XLV. Fragments d'un évangile du II ^e siècle. XLVI. Fragment de l'évangile de saint Jean. XLVII. Fragment liturgique. XLVIII. Les papyrus Chester Beatty. XLIX. Notation musicale. L. Bibliographie antérieure au XX ^e siècle. LI. Bibliographie de 1900 à 1936, par H. LECLERCQ..... 1370 à 1520			
Pâques. — I. La date de Pâques au I ^{er} et au II ^e siècles. II. Le calcul de la Pâque au III ^e siècle. III. Fixation de la Pâque à Nicée. IV. Le comput pascal et l'usage romain. V. Après le concile de Nicée. VI. Épigraphie. VII. Le <i>præconium paschale</i> . VIII. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 1521 à 1574			
Parabalani , par H. LECLERCQ..... 1574 à 1578			
Paradis. — I. La croyance au paradis. II. La même croyance chez les chrétiens. III. L'idée de paradis. IV. Le verger fleuri. V. Monuments figurés. VI. Témoins épigraphiques. VII. Sur la croyance au paradis terrestre. VIII. Sur la situation du paradis terrestre. 1 ^o Situation du paradis à l'orient de la terre habitable. 2 ^o Situation du paradis de l'Antichtone. IX. Sur le paradis extra-terrestre. X. Le paradis terrestre. XI. Le paradis céleste, par H. LECLERCQ..... 1578 à 1615			
Paralytique. — I. Le récit évangélique. II. Fresques. III. Bas-reliefs. IV. Fonds de coupe. V. Ivoire. VI. Mosaïque, par H. LECLERCQ. 1615 à 1626			
Paramonarios , par H. LECLERCQ..... 1626			
Parapet. — I. Parapets. II. Fragments, par H. LECLERCQ..... 1627 à 1639			
Parasol , par H. LECLERCQ..... 1639 à 1640			
Parastata , par H. LECLERCQ..... 1640			
Pardessus (Jean-Marie). — I. Années de début. II. Professorat et députation. III. Travaux d'érudition. IV. La loi salique. V. Les <i>Diplomata Chartae</i> . VI. La vieillesse et la mort. VII. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 1640 à 1658			
1. Paremboles de Palestine. — I. Paremboles. II. Liste épiscopale, par H. LECLERCQ... 1658 à 1661			
2. Paremboles de Phénicie , par H. LECLERCQ..... 1661 à 1662			
Parents , par H. LECLERCQ..... 1662 à 1663			
Parenzo. — I. Topographie. II. Histoire. III. Parenzo. IV. Liste épiscopale. V. Saint-Maur de Parenzo. VI. Le dôme. 1. Atrium. 2. Portail. 3. Narthex. 4. Vaisseau. 5. Abside. 6. Mosaïques. 7. Pavement. 8. Chapiteaux. 9. Baldaquin. 10. Stuc. 11. Chancels. 12. <i>Opus sectile</i> . VII. Autel d'Euphrasius. VIII. Bibliographie, par H. LECLERCQ 1663 à 1690			
Parfondeval , par H. LECLERCQ..... 1690 à 1691			
Parfumeur , par H. LECLERCQ..... 1691 à 1692			
Parfums. — I. Usage mondain. II. Usage funéraire, par H. LECLERCQ..... 1692 à 1694			
Parfums (Brûle-) , par H. LECLERCQ..... 1694 à 1695			
Pargoire (Jules) , par H. LECLERCQ..... 1696			
Parioli , par H. LECLERCQ..... 1696			

col.

col.

1. Paris (Histoire). — I. Destin de Paris. II. Légendes et traditions. III. Entre la légende et l'histoire. IV. Débuts de l'histoire. 1° Gilles Corrozet. 2° Dom Jacques du Breul. 3° Germain Brice. 4° Henri Saurval. 5° Découverte de l'autel des *nautes*. 6° Dom Félibien. 7° Jean Lebeuf. 8° De Lebeuf à Jaillot. 9° J.-A. Dulaure. 10° M. Jollois. 11° Quicherat. 12° Théodore Vacquer. 13° L. Halphen. 14° F.-G. de Pachtère. V. Formation du sol de Paris. VI. Site de la ville. VII. Formation du cirque de Paris. VIII. La plaine et les monts. IX. Formation de la Cité. X. Premiers développements de Lutèce. XI. La bataille de Lutèce. XII. Le terroir parisien. XIII. La route fluviale de la Seine. XIV. Le réseau routier de Lutèce. XV. Lutèce et Lucotèce. XVI. La rive droite : 1° Le grand-Pont. 2° La voie romaine (rue Saint-Martin). 3° La voie de la rue Saint-Antoine. 4° Les ruines de Montmartre. XVII. La Cité. XVIII. La rive gauche : 1° La voie de la rue Saint-Jacques. 2° Les voies de Grenelle, de Vaugirard et de Melun. 3° Rues de traverse. 4° Extension de Lutèce. 5° Les quartiers : 1. La maison de la rue Gay-Lussac. 2. L'édifice de la rue Soufflot. 3. La rue et le château Hautefeuille. 4. Le théâtre du lycée Saint-Louis. 5. Les thermes du Collège de France. 6. Les arènes de la rue Monge. 7. L'aqueduc d'Arcueil. 8. Le palais des Thermes. 9. Sépultures et cimetières païens. XIX. La population parisienne : 1° Inscriptions. 2° Monuments figurés. 3° L'autel et l'inscription des *nautes*. XX. Les origines chrétiennes. XXI. L'église du Saint-Martyre. XXII. L'apostolicité de saint Denis. XXIII. La première église chrétienne à Paris. XXIV. Le premier bourg chrétien à Paris. XXV. Le cimetière de Saint-Marcel. XXVI. Paris à la fin du III^e siècle. Le rempart. 1° Date. 2° Tracé. 3° Description. XXVII. Les abords de la Cité : 1° Le petit quartier de la rive droite. 2° L'abandon de la rive gauche. XXVIII. La Cité : 1° Partie orientale de l'île. 2° Partie occidentale de l'île. 3° Partie centrale de l'île. 4° L'édifice Regnard. 5° Les abords du Petit-Pont. 6° Les rues étroites. XXIX. Paris et les invasions barbares. XXX. La date de l'enceinte gallo-romaine : 1° Textes généraux. 2° Textes particuliers. 3° Argumentation. XXXI. L'empereur Julien à Paris. XXXII. La cour de Julien à Paris. XXXIII. Le palais de Julien à Paris. XXXIV. Le concile de Paris en 360. XXXV. Le camp de Paris. XXXVI. Paris au V^e siècle. XXXVII. Lutèce et Paris. XXXVIII. A propos de la forme *Parisius*. XXXIX. La *Civitas Parisiorum* d'après Grégoire de Tours. XL. Le palais des Mérovingiens. XLI. Paris au VI^e siècle. XLII. La Vie de sainte Geneviève. XLIII. La liste épiscopale. XLIV. Les conciles francs à Paris. XLV. L'ancien diocèse de Paris et ses subdivisions. XLVI. La cathédrale de Paris. 1° Le vocable. 2° Interprétation des divers vocables. 3° Le titre primitif. 4° Bibliographies. XLVII. L'emplacement de la cathédrale. XLVIII. Les églises de Paris au VI^e siècle. XLIX. Les paroisses urbaines de Paris. 1° Sainte-Geneviève. 2° Saint-Germain-des-Prés. 3° Saint-Germain-le-Vieux. 4° Saint-Germain-l'Auxerrois. 5° Saint-Gervais. 6° Saint-Laurent. 7° Saint-Marcel. L. Le clergé parisien au milieu du VI^e siècle. LI. La messe gallicane à Paris. LII. Le chant liturgique à Paris. LIII. Paris aux temps mérovingiens et carolingiens. LIV. Commerce et célébrité de Paris. LV. Les monnaies frappées à Paris. LVI. Épigraphe. LVII. Cimetière de Montmartre. LVIII. Cercueils mérovingiens à Paris. LIX. Tombeau et chaise de saint Germain. LX. L'historiographie à Paris. LXI. L'emplacement du *Pons Urbiensis*. LXII. L'emplacement de la *Tudella*. LXIII. Paris et les invasions normandes. LXIV. L'invasion normande de 856-862. LXV. Le siège de 885-886. LXVI. Paris à la fin du X^e siècle. LXVII. Formation du faubourg septentrional. LXVIII. L'enceinte du faubourg septentrional. LXIX. Paris, rive droite, au XII^e siècle. LXX. La construction de l'enceinte.

LXXI. Formation du faubourg méridional. LXXII. L'enceinte du faubourg méridional. LXXIII. L'enceinte de Philippe-Auguste. LXXIV. Plan et vestiges de l'enceinte. 1° Rive droite. 2° Rive gauche. LXXV. Détail de l'enceinte de Philippe-Auguste. LXXVI. Paris au début du XII^e siècle. LXXVII. Bibliographie, par H. LECLERCQ 1696 à 1959

2. Paris (La Bibliothèque nationale). — I. Les lieux. II. Leur destination. III. Les origines. 1° Charlemagne. 2° Louis le Débonnaire. 3° Lothaire I^{er} et Lothaire II. 4° Charles le Chauve. 5° Louis III. 6° Charles le Simple. IV. La bibliothèque de saint Louis. V. Successeurs de saint Louis. VI. La « librairie » de Charles V. VII. Règne de Louis XII. VIII. De François I^{er} à Henri III. IX. La bibliothèque au XVII^e siècle. X. Louvois succède à Colbert. XI. L'abbé de Louvois. XII. L'abbé Jean-Paul Bignon. XIII. Les Bignons. XIV. Bibliothèque nationale. XV. Le régime révolutionnaire. XVI. De 1814 à 1874. XVII. Léopold Delisle. 1° Années de collège. 2° Années d'étudiant. 3° Premiers travaux. 4° Projets et débuts de carrière. 5° Le paléographe et le diplomate. 6° Le mariage et l'Institut de France. 7° La Bibliothèque. 8° Le *Cabinet des manuscrits*. 9° Pendant la Commune. 10° L'administrateur général. 11° Le catalogue général. 12° Les réintégrations. 13° Les legs et dons. 14° L'archiviste. 15° Les pourvoyeurs de l'histoire. 16° Le connaisseur. 17° L'existence quotidienne. 18° La retraite. 19° Les dernières années. 20° Les derniers moments. 21° Bibliographie, par H. LECLERCQ 1959 à 2074

3. Paris (Manuscrits liturgiques de). — I. Bibliothèque nationale. 1° Constitution du fonds liturgique vers 1740. 2° Accroissements de 1740 à 1871. 3° Accroissements de 1871 à 1874. 4° Accroissements depuis 1875 jusque 1891. II. Bibliothèque Sainte-Geneviève. III. Bibliothèque Mazarine. IV. Bibliothèque de l'Arsenal, par H. LECLERCQ 2074 à 2160

Paris (Gaston) et Meyer (Paul). — I. Une association. II. Gaston Paris (de 1839 à 1862). III. *Le rôle de l'accent latin*. IV. *L'Histoire poétique de Charlemagne*. V. *La Revue critique*. VI. L'enseignement. VII. *La Vie de saint Alexis*. VIII. *La Romania*. IX. Professeur et conférencier. X. Les traditions populaires. XI. En collaboration. XII. La France et la vérité. XIII. Œuvres de détente. XIV. Philosophie et morale. XV. Dernières années. XVI. Bibliographie. XVII. Paul Meyer (de 1840 à 1861). XVIII. Les années de professorat. XIX. Années de maîtrise, par H. LECLERCQ... 2161 à 2193

Parme. — I. Introduction du christianisme. II. Siège épiscopal, par H. LECLERCQ... 2193 à 2194

Parme (Manuscrits liturgiques de), par H. LECLERCQ 2194 à 2195

Parmenianus. — I. Biographie. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ 2195 à 2198

Paroisses rurales. — I. Chez les païens. II. Chez les fidèles. III. Paroisse et diocèse. IV. Origine des églises rurales. V. Établissement des églises rurales. VI. A quelle idée elles répondent. VII. Condition des curés ruraux. VIII. Établissement du régime paroissial. IX. L'archiprêtre mérovingien. X. Les moines dans le ministère pastoral. XI. Extension du régime paroissial. XII. Période carolingienne. La villa et la paroisse. XIII. Le clergé rural. XIV. Le patrimoine ecclésiastique. 1° Le domaine. 2° La dîme. 3° Les oblations. 4° Le cens. XV. Les institutions de la paroisse, par H. LECLERCQ 2198 à 2235

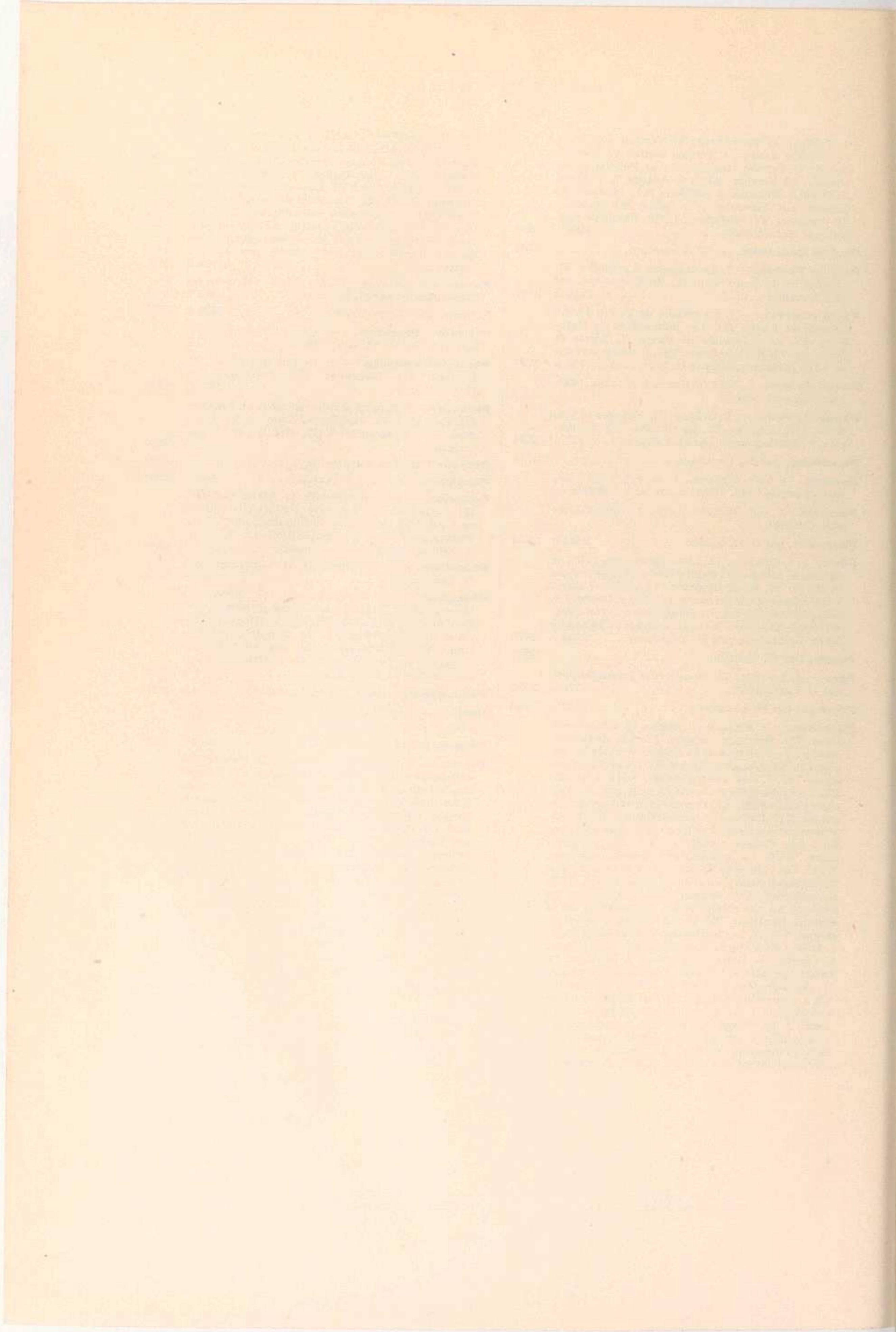
Paros, par H. LECLERCQ 2235 à 2236

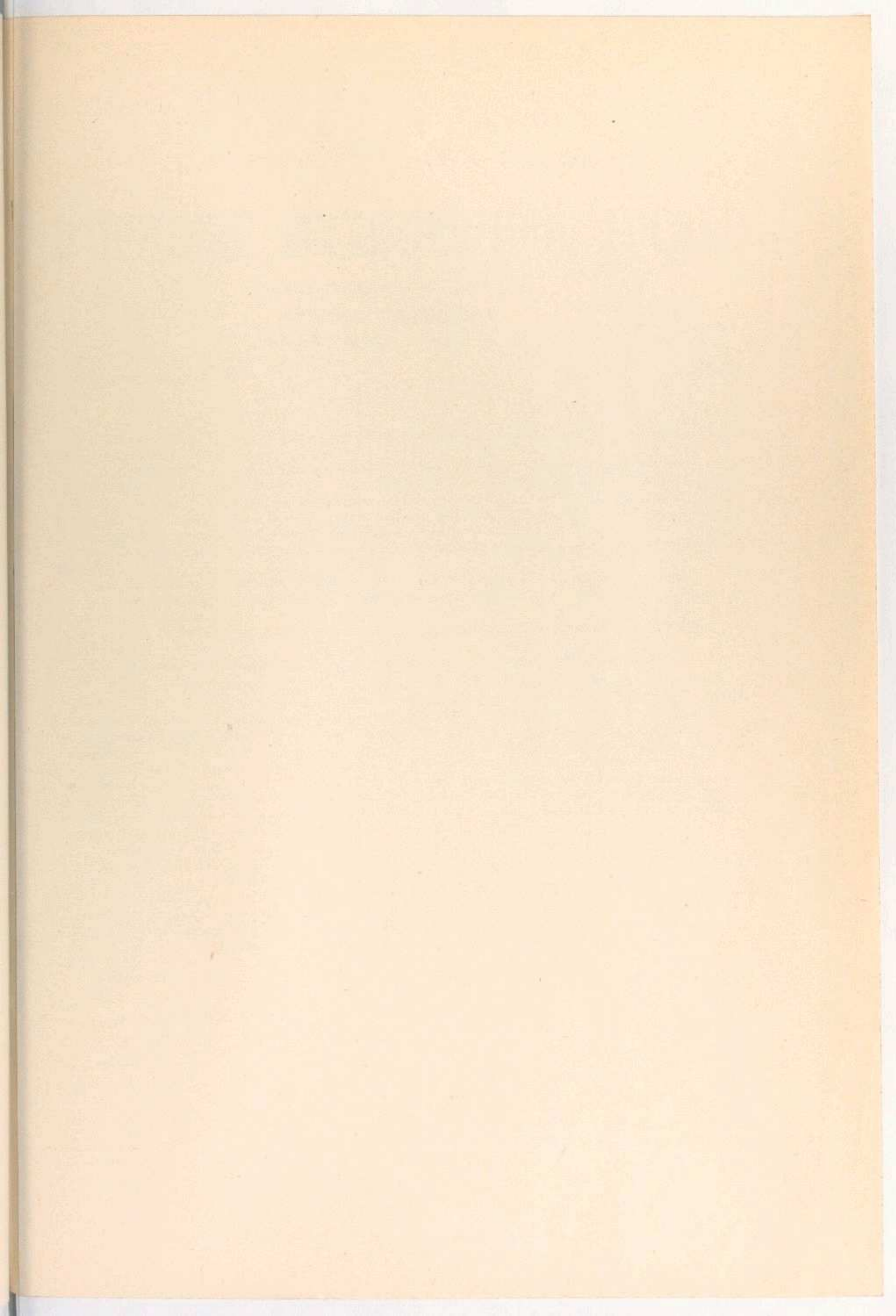
Parrain et marraine. — I. Origine. II. Pratique. III. Législation. IV. Épigraphe. V. Bibliographie, par H. LECLERCQ 2236 à 2240

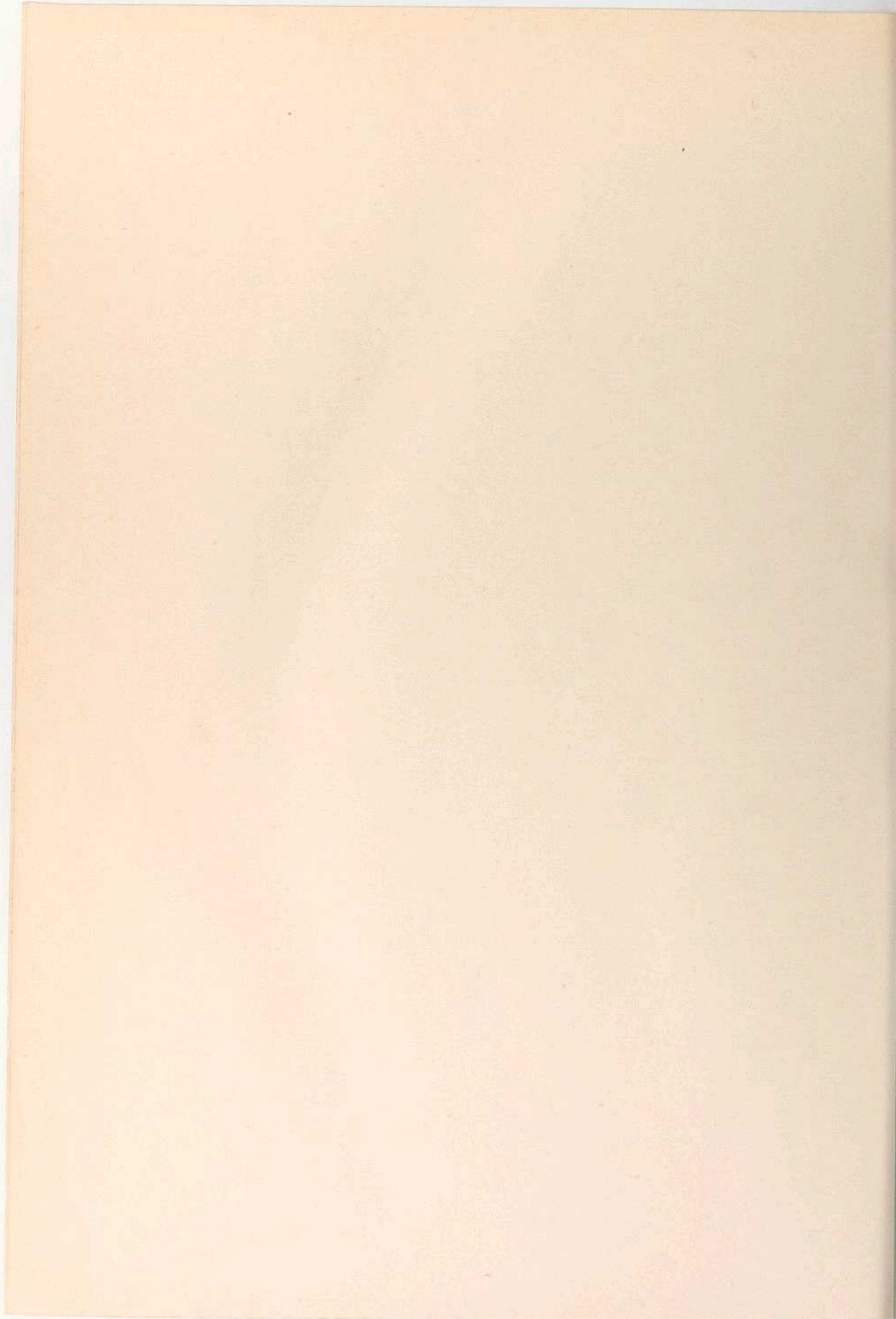
	col.		col.
Partage des terres. — I. L'hôte barbare et le Romain. II. Le fonds ou les fruits. III. Spoliation ou concession, par H. LECLERCQ.....	2240 à 2244		
Parthénus et Calocérus. — I. La crypte. II. L'épigraphie, par H. LECLERCQ.....	2244 à 2250		
Parvis, par H. LECLERCQ.....	2250 à 2260		
Passage d'un bac, par H. LECLERCQ.....	2260 à 2261		
Passion, par H. LECLERCQ.....	2261		
Passionei (Dominique). — I. Biographie. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ.....	2261 à 2266		
Passoire. — I. Objet de toilette. II. Instrument liturgique, par H. LECLERCQ.....	2266 à 2268		
Pastèques, par H. LECLERCQ.....	2268		
Pasteur. — I. Identification. II. Église. III. Liste épiscopale. IV. Basiliques, par H. LECLERCQ.....	2268 à 2272		
Pasteur. — Voir <i>Dictionn.</i> , t. VI, col. 2265 à 2290, au mot HERMAS.			
Pasteur (Bon). — I. L'image du bon Pasteur. II. Le bon Pasteur chez les prophètes. III. Jésus et le bon Pasteur. IV. Les figures criophores. V. La réalisation dans l'art. VI. Les scènes pastorales. VII. Le type du bon Pasteur. 1° <i>L'exomis</i> . 2° <i>Le colobium</i> . 3° <i>La tunica manicata</i> . 4° <i>L'alicula</i> . 5° <i>Les endromides</i> . 6° <i>Les fasciae crurales</i> . 7° <i>Le pedum</i> . 8° <i>La syrinx</i> . 9° <i>La muletra</i> . 10° Accessoires divers. VIII. Dans l'art chrétien. IX. Le bon Pasteur portant la brebis perdue. Peintures. X. Le bon Pasteur et son troupeau. Peintures. XI. Mosaïques. XII. Sculptures. 1° Gaule. 2° Rome et Italie. 3° Afrique du Nord. 4° Espagne. 5° Helvétie. 6° Germanie. 7° Salone. 8° Norique. 9° Asie Mineure? 10° Athènes. XIII. Gravure. XIV. Stuc. XV. Ivoire. XVI. Terre cuite. XVII. Gemmes gravées. XVIII. Verres peints et dorés. XIX. Objets de métal. XX. Bibliographie, par H. LECLERCQ.....	2272 à 2390		
Pastophorium, par H. LECLERCQ.....	2390 à 2391		
Pastor, par H. LECLERCQ.....	2391		
Patagium, par H. LECLERCQ.....	2391 à 2392		
Patène. — I. Patène. II. Disque. III. Ornementation. IV. Patène de Cologne. V. Deuxième patène de Cologne. VI. Patène (?) de Bedesh. VII. Patène du Mont des Oliviers. VIII. Patènes de Djemila. IX. Patène de Berezoff. X. Patènes de Stuma. XI. Patène de Gémigny. XII. Patène ministérielle de Silos. XIII. Patène de Saint-Louis. XIV. Bibliographie, par H. LECLERCQ....	2392 à 2414		
Pater noster. — Voir <i>Dictionn.</i> , t. XII, col. 2244 à 2255, au mot ORAISON DOMINICALE.			
Pater, Pateressa, par H. LECLERCQ.....	2414 à 2415		
Patère, par H. LECLERCQ.....	2415 à 2419		
Pâtes de verre, par H. LECLERCQ.....	2419 à 2423		
Pâtissier, par H. LECLERCQ.....	2423 à 2424		
Patmos. — I. Le martyr de saint Jean. II. L'île de Patmos. III. Saint Jean à Patmos. IV. Grotte de l'Apocalypse. V. L'Apocalypse. VI. Date et composition. VII. L'Apocalypse dans l'art chrétien, par H. LECLERCQ.....	2424 à 2440		
Pâtre, par H. LECLERCQ.....	2440 à 2442		
Patria Potestas. — I. Un préjugé. II. De quelques attributs de la <i>patria potestas</i> . 1° Le père est <i>dominus</i> . 2° L'avortement. 3° La récupération. 4° Limitation de la <i>patria potestas</i> . III. De l'exposition des nouveau-nés. IV. Du sort des enfants exposés. V. L'exposition prohibée. VI. Vente des enfants. VII. Droit de vie et de mort. VIII. Le conseil des proches, par H. LECLERCQ....	2242 à 2456		
1. Patriarcat. — I. Le canon 6 du concile de Nicée. II. Circonstances historiques. III. Juridiction de l'évêque d'Alexandrie. IV. Alexandrie et Antioche.			
V. Le patriarcat d'Antioche. VI. L'organisation métropolitaine. VII. L'organisation sur-métropolitaine. VIII. Amointrissement d'Antioche. IX. Le patriarcat de Constantinople. X. Le patriarcat de Jérusalem. XI. Situation en Occident. XII. Dans l'Église d'Afrique, par H. LECLERCQ....	2456 à 2487		
2. Patriarcat d'Aquilée, par H. LECLERCQ.	2487 à 2489		
Patriarche. — I. Épigraphie. II. Littérature, par H. LECLERCQ.....	2489 à 2491		
Patriciat. — I. Titres byzantins. II. Le patriciat de Clovis. III. Le patriciat de Pépin et de ses fils, par H. LECLERCQ.....	2491 à 2496		
Patrie. — I. L'idée de patrie. II. L'idée cosmopolite. III. L'idée chrétienne. IV. L'idée de patrie romaine. V. L'idée de patrie franque. VI. Témoignages épigraphiques, par H. LECLERCQ.	2496 à 2511		
1. Patron, par H. LECLERCQ.....	2511 à 2513		
2. Patron. — I. Les saints patrons. II. Les archanges patrons. III. L'office des patrons. IV. Épigraphie. 1. Asie Mineure. Chalcédoine, Amasée. 2. Afrique. Le Kef, Aïn Ghorab, Matifou. 3. Espagne. Torrao, Vivero, Los Villares, Cadix, Zambra, Grenade, San-Juan de Baños, Tolède. 4. Divers, par H. LECLERCQ.....	2513 à 2524		
Patronage. — I. Notion du patronage. II. Le patronage de l'affranchi. III. Chez les Gaulois et les Germains. IV. Dans la société romaine. V. Patronages d'agriculteurs et de <i>vici</i> . VI. Les patronages ruraux en Syrie. VII. Prohibition du patronage des <i>vici</i> . VIII. Les patronages en Occident. IX. Dans l'État franc. X. Le patronage de l'Église. XI. Le patronage des particuliers. 1° Par nécessité. 2° Par vanité. XII. Caractère de ce patronage. XIII. Le patronage royal. XIV. Le patronage des églises, par H. LECLERCQ et † F. MARTROYE....	2524 à 2568		
Paul (Saint). — I. Programme de ce travail. II. Naissance. III. Éducation. IV. Instruction. V. Intermède. VI. Le persécuteur. VII. La conversion. VIII. Séjour à Damas. IX. Retraite en Arabie. X. Retour à Damas. XI. Évasion de Damas. XII. Séjour à Jérusalem. XIII. Paul à Antioche. XIV. Le voyage en Chypre. XV. La première mission en Asie Mineure. 1. L'Asie Mineure. 2. Antioche de Pisidie. 3. Iconium. 4. Lystres. 5. Derbé. 6. Voyage de retour. 7. L'itinéraire. XVI. L'assemblée de Jérusalem. XVII. L'incident d'Antioche. XVIII. Deuxième mission. 1. Timothée suit Paul et Silas. 2. La question des Galates. 3. Galatie, Mysie, Macédoine. 4. Philippes. 5. Amphipolis. 6. Thessalonique. 7. Bérée. XIX. Mission en Grèce. 1. Athènes. 2. Corinthe. XX. Apostolat et correspondance. XXI. Les deux épîtres aux Thessaloniciens. XXII. Comparution devant Gallien. XXIII. Saint Paul à Éphèse. 1. Itinéraire de la troisième mission. 2. Éphèse. 3. Captivité de Paul à Éphèse. 4. La 1 ^{re} épître aux Corinthiens. 5. Fin du séjour à Éphèse. 6. L'émeute des argentiers. 7. L'épître aux Galates. XXIV. Séjour en Macédoine. 1. Deuxième épître aux Corinthiens. 2. D'une visite de Paul à Corinthe. XXV. Séjour à Corinthe. 1. L'épître aux Romains. XXVI. De Corinthe à Césarée. 1. Itinéraire. 2. Troas. 3. Milet. 4. Tyr. 5. Césarée de Palestine. XXVII. Séjour à Jérusalem. XXVIII. Paul à Césarée devant Félix. XXIX. L'appel à César. XXX. Traversée de Césarée à Malte. XXXI. Malte, Pouzzoles et Rome. XXXII. Paul et les Romains. XXXIII. Paul captif à Rome. 1. Lettre aux Philippéens. 2. La situation historique. 3. L'hérésie à Colosses. 4. L'affaire d'Onésime. XXXIV. Projets et voyages. 1. Gaule et Espagne. 2. Dernières pérégrinations. 3. Les épîtres pastorales. XXXV. Le martyr. XXXVI. Translation de l'Apôtre. XXXVII. La tombe de saint Paul. XXXVIII. Actes de Paul. 1. Témoignages. 2. Textes : a) Texte grec ; b) Version syriaque ; c) Version arménienne ; d) Version slave ; e) Version arabe ; f) Version éthiopienne ; g) Version copte ; h) Version latine. XXXIX. Martyre de Paul.			

	col.		col.
1. Textes : a) Texte grec ; b) Version syriaque ; c) Version slave ; d) Version copte ; e) Version arabe ; f) Version éthiopienne ; g) Version arménienne ; h) Version latine. 2. Auteur. 3. Origine. 4. Date. 5. Résumé. 6. Éditions. XL. Monuments figurés. 1-6. Bas-reliefs. 7. Relief. 8-9. Ivoires. 10. Peinture. 11. Miniature. 12-16. Fonds de coupes, par H. LECLERCQ.....	2568 à 2699		
Paul de Concordia , par H. LECLERCQ.....	2700		
Paul de Thèbes . — I. Le problème à résoudre. II. Originalité du texte latin. III. Bibliographie, par H. LECLERCQ.....	2700 à 2706		
Paula (Sainte) . — I. La famille de Paula. II. Le voyage de Paula. III. Les monastères de Bethléem. IV. Le monastère de Paula. V. Alerte et épreuves. VI. Mort de Paula. VII. L'œuvre de Paula. VIII. Bibliographie, par H. LECLERCQ.....	2706 à 2727		
Paulin de Nole . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. XII, col. 1422-1465, au mot NOLE.			
Paulin de Pella . — I. Origine. II. Enfance et jeunesse. III. Déboires. IV. La retraite et la conversion. V. Bibliographie, par H. LECLERCQ.....	2727 à 2734		
Pausilippe , par H. LECLERCQ.....	2734		
Pauvres . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. II, col. 1008-1054, principalement col. 1020 ; t. III, col. 598-653.			
Pauvreté . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. III, col. 598-653, au mot CHARITÉ.			
Pavement , par H. LECLERCQ.....	2734 à 2754		
Pavie . — I. Origines. II. Liste épiscopale. III. Les anciennes églises. IV. Saint-Eusèbe. V. Saint-Jean in Borgo. VI. Saint-Lanfranc. VII. Saint-Lazare. VIII. Sainte-Marie del popolo et Saint-Étienne. IX. Saint-Michel-Majeur. X. Saint-Pierre in ciel d'oro. XI. Saint-Théodore. XII. Sarcophage de Théodote XIII. Épigraphie, par H. LECLERCQ.....	2754 à 2774		
Pavois , par H. LECLERCQ.....	2775		
Pax . — I. La paix. II. Monuments épigraphiques, par H. LECLERCQ.....	2775 à 2782		
Paysage , par H. LECLERCQ.....	2782 à 2784		
Pays-Bas . — I. <i>Belgium</i> et <i>Belgica</i> . II. Période celtique. III. Belgique romaine. IV. Les deux Germanies. V. Divisions de la <i>Belgica I^a</i> et de la <i>Belgica II^a</i> . VI. L'organisation des cités et des municipes. VII. L'état des personnes. VIII. L'armée. IX. La civilisation romaine en Belgique. X. Origines chrétiennes. XI. Premières invasions germaniques. XII. La frontière linguistique. XIII. L'établissement des Francs saliens. XIV. Aire d'expansion des Francs ripuaires. XV. Le royaume franc. XVI. La colonisation franque salienne. XVII. Les vallées de l'Escaut et de la Lys. XVIII. Véritables limites du royaume franc salien. XIX. La colonisation du Brabant. XX. Un domaine en Brabant au IX ^e siècle. XXI. Colonisation de la Flandre maritime. XXII. La Belgique mérovingienne. XXIII. Les institutions du royaume franc. 1. Lois. 2. Chroniques. 3. Capitulaires. 4. Diplômes. 5. Chartes. 6. Relevés de biens. 7. Testaments. 8. Bulles papales. 9. Actes des conciles. 10. Formules. 11. Hagiographie. 12. Lettres. XXIV. La royauté. XXV. Ses résidences. XXVI. Les divisions administratives : 1. Le <i>pagus</i> . 2. La centaine. 3. Le duché. 4. Le village. XXVII. Les fonctionnaires : 1. Le comte. 2. Le duc. 3. Les <i>missi</i> . 4. Les centeniers ou <i>thungini</i> . XXVIII. Les finances. XXIX. L'évangélisation des Francs. XXX. Réorganisa-			
tion des diocèses. XXXI. L'apostolat de saint Amand. XXXII. Dans le pays de Gand. XXXIII. Dans le pays de Tongres-Maestricht. XXXIV. Les établissements monastiques. XXXV. L'évangile chez les Frisons. XXXVI. La réorganisation ecclésiastique. XXXVII. La Belgique carolingienne. XXXVIII. La situation économique. XXXIX. La situation économique (suite). XL. Développement des villes suivant les régions. XLI. L'influence française au XIII ^e siècle, par H. LECLERCQ.....	2784 à 2871		
Péage . — I. Le péage. II. En Gaule. III. Sous les Mérovingiens, par H. LECLERCQ.....	2871 à 2874		
Peboou , par H. LECLERCQ.....	2874 à 2875		
Peccator, Peccatrix . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. IV, col. 715-718 ; t. VI, col. 1466.			
Pêche miraculeuse . — I. Le fait historique. II. Fresque. III. Bas-relief. IV. Mosaïques, par H. LECLERCQ.....	2875 à 2877		
Pêcheur . — I. Symbolisme et réalisme. II. Fresque. III. Bas-relief. IV. Poterie. V. Gemmes. VI. Verre doré. VII. Épigraphie. VIII. Métal, par H. LECLERCQ.....	2877 à 2882		
Pêcheur (Anneau du) , par H. LECLERCQ.....	2883		
Pecorarius , par H. LECLERCQ.....	2883 à 2884		
Pectorios . — I. La découverte. II. L'état matériel. III. La langue. IV. Le texte. V. Le christianisme en Gaule. VI. Structure de l'inscription. VII. Le destinataire. VIII. La composition. IX. La date. X. Bibliographie, par H. LECLERCQ.....	2884 à 2898		
Pédachtoè . — I. L'archevêché. II. La légende, par H. LECLERCQ.....	2899 à 2901		
Pédagogie . — I. Un pédagogue. II. Débuts et tâtonnements. III. Le personnage d'Origène. IV. De l'an 250 à la paix de l'Église. V. Un cahier d'écolier grec d'Égypte. VI. Un compte d'arithmétique. VII. Inscription. VIII. Bas-relief. IX. La pédagogie au IV ^e siècle. X. La méthode de saint Jérôme, par H. LECLERCQ.....	2901 à 2929		
Pédauque (La reine) , par H. LECLERCQ.....	2929 à 2930		
Pedum . — Voir <i>Dictionn.</i> , t. XIII, au mot PASTEUR (Bon).			
Pégase , par H. LECLERCQ.....	2930 à 2932		
Peigne . — I. Témoignages anciens. II. Peignes des catacombes. III. Peignes liturgiques. IV. Peignes des barbares. V. Peignes d'Akhmin. VI. Peignes d'Antinoë. VII. Peigne de Bel-Air. VIII. Peigne de Bingen. IX. Peigne de Bourges. X. Peigne de Cambrai. XI. Peignes de Carthage. XII. Peigne de Cernay-les-Reims. XIII. Peigne de Chiusi. XIV. Peigne de Durham. XV. Peignes de Furfooz. XVI. Peignes de Gammertingen. XVII. Peigne d'Hippone. XVIII. Peigne de Liège. XIX. Peigne de Monceau-le-Neuf. XX. Peigne de Montfaucon. XXI. Peigne de Monza. XXII. Peigne de Nancy. XXIII. Peigne de Quedlinbourg. XXIV. Peigne de Salone. XXV. Peigne de Sens. XXVI. Peignes de Stavelot. XXVII. Peignes de Testona. XXVIII. Peignes de Thivars. XXIX. Peigne de Tourly. XXX. Peigne de Tours, par H. LECLERCQ.....	2932 à 2959		
Peintre , par H. LECLERCQ.....	2959 à 2961		
Peinture . — I. L'art de la peinture. II. L'art chrétien dans l'Église. III. Peintures et croyances. IV. En Orient. Première période. V. En Occident. Première période. VI. Deuxième période, par H. LECLERCQ.....	2961 à 3004		









INTRODUCTION AUX ÉTUDES

D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE LOCALE

ouvrage publié sous la direction de

VICTOR CARRIÈRE

Professeur à l'Institut catholique de Paris.

3 forts volumes in-8°. Prix. 200 fr.

Tome I. LES SOURCES MANUSCRITES. *Avant-propos.* — Les études d'histoire ecclésiastique en France depuis cinquante ans, par V. CARRIÈRE.

L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE. 1° *Aux Archives nationales.* — I. Époque médiévale, par L. CÉLIER, archiviste aux Archives nationales. — II. Époque moderne, par P. de VAISSIÈRE, conservateur aux Archives nationales. — III. Époque révolutionnaire, par L. LE GRAND, conservateur honoraire aux Archives nationales, et P. MARICHAL, conservateur aux Archives nationales. — IV. Époque contemporaine, par G. BOURGIN, conservateur adjoint aux Archives nationales.

2° *Dans les archives départementales, communales, hospitalières et privées,* par H. WAQUET, archiviste du Finistère.

3° *Aux archives du ministère des Affaires étrangères,* par E. LAVAQUERY, docteur ès lettres.

4° *A la Bibliothèque nationale,* par P. LAUER, conservateur adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

5° *Dans les bibliothèques publiques de France,* par P. DESLANDRES, conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal.

6° *Aux archives Vaticanes,* par V. CARRIÈRE, professeur à l'Institut catholique de Paris.

Tome II. L'HISTOIRE LOCALE A TRAVERS LES AGES. PREMIÈRE PARTIE : LE DOCUMENT. — I. Comment utiliser pour l'histoire les inscriptions chrétiennes, par R. AIGRAIN, professeur à l'université catholique d'Angers. — II. Conseils pour la publication des chartes par M. PROU, membre de l'Institut. — III. Éléments de sigillographie ecclésiastique française, par A. COULON, conservateur adjoint aux Archives nationales. — IV. Comment doit-on publier un cartulaire? par H. STEIN, professeur à l'École des Chartes.

DEUXIÈME PARTIE : L'HISTOIRE DIOCÉSAINNE. — V. Pour refaire le *Gallia christiana*, par V. CARRIÈRE et A. DEGERT, professeur à l'Institut catholique de Toulouse. — VI. Chronologies et biographies épiscopales, par V. CARRIÈRE. — VII. Comment concevoir l'histoire d'un diocèse de France? par A. DUFOURCQ, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. — VIII. La liturgie et les travaux d'histoire locale, par M. ANDRIEU, professeur à la Faculté de théologie catholique de l'université de Strasbourg.

TROISIÈME PARTIE : L'HISTOIRE PAROISSIALE. — IX. Comment concevoir une monographie paroissiale, par J. GUILLAUME, archiviste paléographe. — X. Comment il ne faut pas rédiger une monographie d'église, par A. BRUTAILS, membre de l'Institut.

QUATRIÈME PARTIE : LES ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX. — XI. Comment rédiger l'histoire d'un monastère (abbaye ou prieuré), par L. LEVILLAIN, professeur à l'École des Chartes, et R. SAUVAGE, archiviste du Calvados. — XII. Comment composer l'histoire d'un établissement hospitalier, par L. LE GRAND, conservateur honoraire aux Archives nationales. — XIII. Pour écrire l'histoire d'une congrégation religieuse, par le R. P. P. DUDON, S. J.

Appendice. — XIV. Les noms de lieux d'origine ecclésiastique, par G. LAVERGNE, archiviste de la Dordogne.

Tome III. QUESTIONS D'HISTOIRE GÉNÉRALE, A DÉVELOPPER PAR L'HISTOIRE LOCALE OU DIOCÉSAINNE. — I. Les origines chrétiennes en Gaule, par J. ZEILLER, directeur d'études à l'école pratique des Hautes Études. — II. La réforme grégorienne, par A. FLICHE, professeur à la Faculté de lettres de Montpellier. — III. La restauration de l'Église de France après la guerre de Cent ans, par A. LESORT, archiviste de la Seine. — IV. L'établissement du protestantisme en France, des origines aux guerres de religion, par Mgr J. ROSEROT DE MELIN, docteur ès lettres. — V. Les épreuves de l'Église de France, XVI^e siècle, par V. CARRIÈRE. — VI. Les luttes du jansénisme, par J. CARREYRE, prêtre de Saint-Sulpice. — VII. Les conséquences sociales du jansénisme, par E. PRÉCLIN, professeur agrégé au lycée de Versailles. — VIII. L'agonie du jansénisme, par J. DEDIEU, docteur ès lettres. — IX. L'Église et la Révolution, par E. LAVAQUERY, docteur ès lettres.

LA FUITE DU ROI

(Avril-Juillet 1791)

Un volume in-8° raisin, 760 pages Prix : 60 francs

« Le zèle avec lequel certains bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur se sont, sous l'Ancien Régime, appliqués à de longues et ingrates recherches dans les archives et les bibliothèques, les publications considérables qu'ils ont entreprises ont fait qualifier de « bénédictin » tout travail qui requiert, à tout le moins, une science très étendue et une patience qui ne recule devant aucun labeur, si pénible qu'il puisse être. Ce ne sera pas Dom Leclercq qui démentira cette qualification. Outre ses autres publications, je rappellerai seulement qu'il est à la tête de deux entreprises qui, chacune, absorberaient facilement les forces d'un seul travailleur. Le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, qui comprend aujourd'hui 25 volumes et une *Histoire du déclin et de la chute de la monarchie française* qui se composait hier de huit volumes et a valu à son auteur le Grand Prix Gobert. Et voici qu'un neuvième volume de cet ouvrage vient de paraître sous le titre : *La fuite du roi*, qui ne cède en rien aux autres et par la richesse de la documentation et par la rigueur critique avec laquelle sont exposés les événements.

« Reprenant, en effet, son *Histoire de la chute de la monarchie* en 1791, là où il l'avait laissée dans son tome précédent, *L'Église constitutionnelle*, dom Leclercq consacre la première partie de son nouveau livre à la description du système de la perception des impôts établis par la Constituante, à celles de la réforme commerciale et douanière, de la réorganisation de l'armée, aux agitations dont sont le théâtre diverses parties de la France, aux émigrés et à leurs relations avec les puissances européennes. Ce n'est qu'ensuite qu'il expose comment Louis XVI, après les incidents de la communion pascale, se résout à mettre à exécution les projets de fuite dont il était parlé depuis très longtemps. L'auteur nous initie aux plus minutieux débats de la préparation, de la réalisation et raconte comment tout aboutit au lamentable échec de Varennes.

« L'ouvrage s'achève sur l'échauffourée du Champ de Mars, du 17 juillet 1791, qui manifeste que la France n'est pas encore mûre pour un régime républicain. Tout nous est narré avec une extrême précision, parfois heure par heure, tels que les documents les plus sûrs le révèlent, sans que jamais la moindre trace ait été laissée au travail de l'imagination. Et le récit n'est jamais lourd, ennuyeux; il court rapide, alerte, dramatique du fait même des événements, sans que l'auteur soit jamais tenté d'user de ces misérables artifices auxquels ont recours de prétendus historiens.

« En bon historien qu'il est, dom Leclercq se préoccupe d'expliquer ce fait extraordinaire de la fuite du roi, de faire entendre comment l'autorité du souverain a été discréditée à ce point qu'il ait été réduit à s'évader. L'explication, il la découvre dans les attaques continuelles dont a été l'objet la couronne au cours du XVIII^e siècle. S'il réhabilite dans une certaine mesure Louis XV, il montre comment la royauté elle-même n'a pas cessé d'être battue en brèche, et dans son principe, et dans son action. Des réformes étant indispensables, Louis XVI ne fut malheureusement pas le souverain qui eût convenu, pour les opérer. « Il était, nous dit dom Leclercq (p. 66), du nombre de ces rois qui ont des vertus si désavantageuses pour eux-mêmes, si antipathiques à leur entourage et des petits travers si nombreux et si agaçants dans la pratique de la vie, qu'ils froissent les délicatesses les plus condescendantes et découragent les dévouements les plus désintéressés. » Incapable de commander, de lutter, il ne lui resta bientôt plus d'autre issue à sa situation que la fuite. « Appelons-là désertion avec tout ce que ce mot entraîne de bassesses, de cachotteries, d'humiliation », ajoute l'historien, qui voit dans la façon dont le monarque se déroba à son devoir royal « à quel point sa fuite est révélatrice de l'affaiblissement moral produit par deux ans de révolution, et quelle fut la gravité de l'événement. » (P. 72.)

« Qu'on lise *La fuite du roi*, si gros que soit ce livre — il n'a pas moins de 760 pages. Il n'intéresse pas seulement parce qu'il est une précieuse contribution à l'histoire de la France en 1791 et à celle de ce qu'on a appelé le « drame de Varennes »; il suggère encore d'utiles réflexions.

« Dom Leclercq se garde jalousement de projeter les préoccupations du présent dans le passé, mais il ne nous défend pas d'y penser pour mieux comprendre. Sachons-lui gré de nous aider à éclairer le présent à la lumière du passé. »

Chanoine A. LEMAN,
dans la *Vie catholique*, 6 mars 1937.

Constit - volume

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

du R^{me} dom Fernand CABROL *

ABBÉ DE FARNBOROUGH

et de dom Henri LECLERCQ *

AVEC LE CONCOURS DE PLUSIEURS COLLABORATEURS

FASC. CXLVIII-CXLIX. PARIS - PATRON



PARIS-VI.
LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ
87, BOULEVARD RASPAIL, 87

1938

2. PARIS (La Bibliothèque Nationale), par H. LECLERCQ, col. 2001-2074.

3. PARIS (Manuscrits liturgiques de). — I. Bibliothèque nationale. 1. Constitution du fonds liturgique vers 1740. 2. Accroissements de 1740 à 1871. 3. Accroissements de 1871 à 1874. 4. Accroissements depuis 1875 jusque 1891. II. Bibliothèque Sainte-Geneviève. III. Bibliothèque Mazarine. IV. Bibliothèque de l' Arsenal, par H. LECLERCQ, col. 2074-2160.

PARIS (Gaston) et MEYER (Paul). — I. Une association. II. Gaston Paris, de 1839 à 1862. III. *Le rôle de l'accent latin*. IV. *L'histoire poétique de Charlemagne*. V. *La Revue critique*. VI. L'enseignement. VII. *La Vie de saint Alexis*. VIII. *La Romania*. IX. Professeur et conférencier. X. Les traditions populaires. XI. En collaboration. XII. La France et la vérité. XIII. Œuvres de détente. XIV. Philosophie et morale. XV. Dernières années. XVI. Bibliographie. XVII. Paul Meyer (de 1840 à 1861). XVIII. Les années de professorat. XIX. Années de maîtrise, par H. LECLERCQ, col. 2161-2193.

PARME. — I. Introduction du christianisme. II. Siège épiscopal, par H. LECLERCQ, col. 2193-2194.

PARME (Manuscrit liturgique de), par H. LECLERCQ, col. 2194-2195.

PARMENIANUS. — I. Biographie. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 2195-2198.

PAROISSES RURALES. — I. Chez les païens. II. Chez les fidèles. III. Paroisse et diocèse. IV. Origine des églises rurales. V. Établissement des églises rurales. VI. A quelle idée elles répondent. VII. Condition des curés ruraux. VIII. Établissement du régime paroissial. IX. L'archiprêtre mérovingien. X. Les moines dans le ministère pastoral. XI. Extension du régime paroissial. XII. Période carolingienne. La villa et la paroisse. XIII. Le clergé rural. XIV. Le patrimoine ecclésiastique. 1° Le domaine. 2° La dime. 3° Les oblations. 4° Le cens. XV. Les institutions de la paroisse, par H. LECLERCQ, col. 2198-2235.

PAROS, par H. LECLERCQ, col. 2235-2236.

PARRAIN ET MARRAINE. — I. Origine. II. Pratique. III. Législation. IV. Épigraphie. V. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 2236-2240.

PARTAGE DES TERRES. — I. L'hôte barbare et le Romain. II. Le fonds ou les fruits. III. Spoliation ou concession, par H. LECLERCQ, col. 2240-2244.

PARTHÉNIUS ET CALOCÉRUS. — I. La crypte. II. L'épigraphie, par H. LECLERCQ, col. 2244-2250.

PARVIS, par H. LECLERCQ, col. 2250-2260.

PASSAGE D'UN BAC, par H. LECLERCQ, col. 2260-2261.

PASSION, par H. LECLERCQ, col. 2261.

PASSIONEI (Dominique). — I. Biographie. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 2261-2266.

PASSOIRE. — I. Objet de toilette. II. Instrument liturgique, par H. LECLERCQ, col. 2266-2268.

PASTÈQUES, par H. LECLERCQ, col. 2268.

PASTEUR. — I. Identification. II. Église. III. Liste épiscopale. IV. Basiliques, par H. LECLERCQ, col. 2268-2272.

PASTEUR. Voir HERMAS.

PASTEUR (Bon). — I. L'image du bon Pasteur.

II. Le bon Pasteur chez les prophètes. III. Jésus et le bon Pasteur. IV. Les figures criophores. V. La réalisation dans l'art. VI. Les scènes pastorales. VII. Le type du bon Pasteur. VIII. Dans l'art chrétien. IX. Le bon Pasteur portant la brebis perdue. Peintures. X. Le bon Pasteur et son troupeau. Peintures. XI. Mosaïques. XII. Sculptures. XIII. Gravure. XIV. Stuc. XV. Ivoire. XVI. Terre cuite. XVII. Gemmes gravées. XVIII. Verres peints et dorés. XIX. Objets de métal. XX. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 2272-2390.

PASTOPHORUM, par H. LECLERCQ, col. 2390-2391.

PASTOR, par H. LECLERCQ, col. 2391.

PATAGIUM, par H. LECLERCQ, col. 2391-2392.

PATÈNE. — I. Patène. II. Disque. III. Ornementation. IV. Patène de Cologne. V. Deuxième patène de Cologne. VI. Patène de Bedesh (?). VII. Patène du Mont des Oliviers. VIII. Patènes de Djemila. IX. Patène de Berezoff. X. Patènes de Stuma. XI. Patène de Gémigny. XII. Patène ministérielle de Silos. XIII. Patène de Saint-Louis. XIV. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 2392-2414.

PATER NOSTER. Voir ORAISON DOMINICALE.

PATER, PATERESSA, par H. LECLERCQ, col. 2414-2415.

PATÈRE, par H. LECLERCQ, col. 2415-2419.

PATES DE VERRE, par H. LECLERCQ, col. 2419-2423.

PATISSIER, par H. LECLERCQ, col. 2423-2424.

PATMOS. — I. Le martyr de saint Jean. II. L'île de Patmos. III. Saint Jean à Patmos. IV. Grotte de l'Apocalypse. V. L'Apocalypse. VI. Date et composition. VII. L'Apocalypse dans l'art chrétien, par H. LECLERCQ, col. 2424-2440.

PATRE, par H. LECLERCQ, col. 2440-2442.

PATRIA POTESTAS. — I. Un préjugé. II. De quelques attributs de la *patria potestas*. III. De l'exposition des nouveaux nés. IV. Du sort des enfants exposés. V. L'exposition prohibée. VI. Vente des enfants. VII. Droit de vie et de mort. VIII. Le conseil des proches, par H. LECLERCQ, col. 2242-2456.

PATRIARCAT. — I. Le canon 6 du concile de Nicée. II. Circonstances historiques. III. Juridiction de l'évêque d'Alexandrie. IV. Alexandrie et Antioche. V. Le patriarcat d'Antioche. VI. L'organisation métropolitaine. VII. L'organisation sur-métropolitaine. VIII. Amoindrissement d'Antioche. IX. Le patriarcat de Constantinople. X. Le patriarcat de Jérusalem. XI. Situation en Occident. XII. Dans l'Église d'Afrique, par H. LECLERCQ, col. 2456-2487.

PATRIARCAT D'AQUILÉE, par H. LECLERCQ, col. 2487-2489.

PATRIARCHE. — I. Épigraphie. II. Littérature, par H. LECLERCQ, col. 2489-2491.

PATRICIAT. — I. Titres byzantins. II. Le patriciat de Clovis. III. Le patriciat de Pépin et de ses fils, par H. LECLERCQ, col. 2491-2496.

PATRIE. — I. L'idée de patrie. II. L'idée cosmopolite. III. L'idée chrétienne. IV. L'idée de patrie romaine. V. L'idée de patrie franque. VI. Témoignages épigraphiques, par H. LECLERCQ, col. 2496-2511.

1. PATRON, par H. LECLERCQ, col. 2511-2512.

CONDITIONS ET MODE DE PUBLICATION

Le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne* est publié par fascicules in-4° de 256 colonnes, contenant la matière d'un volume in-8° de 500 pages (1 000 000 de lettres environ). Une gravure hors texte tient lieu de 16 pages de texte. Le prix du fascicule est de 30 francs (port en plus) payable à la réception du fascicule. La vente en est réservée aux souscripteurs. Ils devront toutefois faire un versement préalable de 100 francs, à valoir sur les derniers fascicules à paraître. Ce versement reste acquis aux éditeurs en cas de cessation de paiement. — En cas de retard dans le paiement, le recouvrement en est fait par la poste aux frais du souscripteur.

LES FASCICULES ET LES VOLUMES NE SE VENDENT PAS SÉPARÉMENT.

HISTOIRE DES CONCILES

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX

PAR

Mgr Ch.-Jos. HEFELE

Évêque de Rottenbourg

et **S. Ém. le card. HERGENRÖTHER**

Traduction nouvelle augmentée de notes critiques et bibliographiques

par **dom H. LECLERCQ**

CONTINUÉE DU CONCILE DE TRENTE A NOS JOURS PAR PLUSIEURS COLLABORATEURS

12 tomes en 24 forts volumes in-8° raisin de 700 pages environ.

MODE ET CONDITIONS DE SOUSCRIPTION. — L'*Histoire des Conciles* paraît par volumes in-8° raisin de 700 pages environ. Le prix du volume est de 80 francs (port en plus), payable à la réception du volume. — La vente en est réservée aux souscripteurs à l'ouvrage complet qui doivent faire un versement préalable de 100 francs à valoir sur les derniers volumes. Ce versement est acquis aux éditeurs en cas de cessation de paiement des volumes.

Nous acceptons des souscriptions partielles de la suite à Hefele-Hergenröther (à partir du t. IX), au prix de 100 francs le volume avec versement préalable de 100 francs.

DERNIERS VOLUMES PARUS :

Tome IX, Le Concile de Trente, par P. RICHARD, docteur ès lettres, 2 vol. in-8°.

(Premier prix Théroutane en 1932)

Tome X, Les décrets dogmatiques du Concile de Trente, par A. MICHEL, docteur en théologie, in-8°.

La *Conciliengeschichte* de Mgr Hefele était restée inachevée. Le cardinal Hergenröther, qui la reprit sur la fin de sa vie ne put en donner que deux volumes, le huitième et le neuvième allant de 1449 à 1535. Elle s'arrêtait à la veille du concile de Trente.

L'importance de cette assemblée dont les décrets ont fixé sur des bases solides et durables le primat de l'Église romaine et confirmé l'organisation que celle-ci apportait alors à la monarchie pontificale demandait la continuation de l'*Histoire des conciles*, dont le R. P. dom H. Leclercq avait fait une traduction si appréciée. M. Richard s'est efforcé d'exposer en deux volumes l'histoire assez mouvementée de ce concile qui dura près de 35 ans. Dans un récit fouillé, il suit pas à pas la marche difficile des négociations qui retardèrent si longtemps les décisions du concile.

Depuis deux siècles on réclamait la réunion d'un concile général, pour mettre fin aux abus sans nombre qui s'étaient glissés de tous côtés. On sentait aussi le besoin pressant de lutter contre les difficultés doctrinales que soulevaient Luther, ses partisans et tous les autres réformateurs. Mais si tous réclamaient des réformes, aucun ne voulait les accepter pour lui-même; de là des tiraillements et des intrigues sans fin, qu'entretenaient les princes souverains peu disposés à abandonner des prérogatives qui leur permettaient de se créer à bon compte de nombreux partisans.

Dans le tome X, M. Michel étudie en détail toutes les décisions doctrinales et disciplinaires du concile, entre autres : la valeur de l'Écriture, les sacrements, le péché originel, la grâce et la justification, la communion sous les deux espèces, l'ordre, le mariage, puis la résidence et la réformation des clercs. Et il donne le texte et la traduction française de toutes les décisions du Concile.

Les trois volumes relatifs au concile de Trente se vendent 330 francs.

DOM HENRI LECLERCQ

LA FUITE DU ROI

(Avril-Juillet 1791)

Un volume in-8° raisin, 760 pages. Prix : 60 francs

Ces volumes de l'*Histoire du déclin et de la chute de la Monarchie française* se succèdent à un rythme régulier, dénotant une inlassable activité et une inépuisable puissance de travail. C'est autour d'un événement capital, la fuite de Varennes que l'auteur groupe les faits du printemps et de l'été de l'année 1791. Pour permettre au lecteur de comprendre ses graves conséquences, dom Leclercq rappelle dans une synthèse introductive un certain nombre de points montrant la genèse de la Révolution et l'incapacité des rois à prévenir, contenir ou diriger cette inévitable « crise de croissance nationale ». Cette fresque, remarquablement brossée et d'une éblouissante luminosité, met le lecteur exactement au fait de l'ensemble de la situation et lui permet de relier le nouveau volume de dom Leclercq aux précédents.

Cela fait, l'auteur reprend, en combinant l'ordre logique et l'ordre chronologique, le récit des événements et l'étude des idées. C'est par un chapitre d'histoire fiscale qu'il débute. Jamais assemblée parlementaire n'affirma sa fringale de nouveauté avec un tel entrain; toutes les institutions du passé furent abolies, jusqu'aux dénominations les plus inoffensives. Dom Leclercq étudie ensuite l'état de l'opinion publique et les progrès de l'esprit révolutionnaire dans les provinces, particulièrement en Provence dont toutes les villes deviennent des places de guerre. Les campagnes restées croyantes et même fanatiques entendent défendre à la fois les institutions du passé et la religion chrétienne. Des émeutes éclatent dans diverses régions : à Colmar, à Vannes, à Perpignan, à Douai, à Toulouse, à Tulle, à Bastia, ailleurs encore, et ces émeutes se traduisent, presque toujours, par des massacres.

Une dernière force gouvernementale allait disparaître à son tour, l'armée : beaucoup d'officiers émigrèrent. Cela donne à dom Leclercq l'occasion d'étudier, dans un chapitre particulièrement intéressant, l'émigration et l'attitude des puissances à l'égard de ce mouvement. Cependant l'Assemblée continuait ses travaux et la question religieuse continuait à dominer les préoccupations générales.

Dom Leclercq aborde alors la partie de son récit qui a donné le titre à tout le volume. Heure par heure, des documents de première valeur à l'appui de ses moindres affirmations, l'auteur relate les péripéties de cette lamentable expédition, expose toutes les fautes commises et montre les responsabilités encourues. Même après le travail si détaillé de Lenôtre, il apporte du nouveau et met dans l'écheveau si embrouillé des événements une précision montrant la supériorité de l'historien de métier.

Cependant, même après Varennes, le sentiment royaliste n'était pas mort, mais la situation devenait de plus en plus trouble. L'armée en dissolution, l'épiscopat et le clergé réfractaires persécutés. Le 17 juillet, éclate l'émeute du Champ-de-Mars et c'est par cet épisode que dom Leclercq clôt le volume, bourré de faits, de documents et d'aperçus originaux.

Ch. TERLINDEN,
dans la *Revue d'hist. ecclés.* de l'Univ. de Louvain, 1937.

POUR PARAÎTRE EN 1938 :

DOM HENRI LECLERCQ

L'ŒUVRE DE LA CONSTITUANTE

(Juillet-Décembre 1791)

Un volume in-8° raisin, de 700 pages environ.

Constit. reliure.

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

du R^{me} dom Fernand CABROL *

ABBÉ DE FARNBOROUGH

et de dom Henri LECLERCQ *

AVEC LE CONCOURS DE PLUSIEURS COLLABORATEURS

FASC. CL-CLI. PATRON - PEINTURE



PARIS-VI
LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ
87, BOULEVARD RASPAIL, 87

—
1938

ARTICLES CONTENUS DANS LES FASCICULES CL-CLI

- 1. PATRON**, par H. LECLERCQ, col. 2513.
- 2. PATRON.** — I. Les saints patrons. II. Les archanges patrons. III. L'office des patrons. IV. Épigraphie, par H. LECLERCQ, col. 2513-2524.
- PATRONAGE.** — I. Notion du patronage. II. Le patronage de l'affranchi. III. Chez les Gaulois et les Germains. IV. Dans la société romaine. V. Patronages d'agriculteurs et de *vici*. VI. Les patronages ruraux en Syrie. VII. Prohibition du patronage des *vici*. VIII. Les patronages en Occident. IX. Dans l'État franc. X. Le patronage de l'Église. XI. Le patronage des particuliers. XII. Caractère de ce patronage. XIII. Le patronage royal. XIV. Le patronage des églises, par H. LECLERCQ et † F. MARTROYE, col. 2524-2568.
- PAUL (Saint).** — I. Programme de ce travail. II. Naissance. III. Éducation. IV. Instruction. V. Intervalle. VI. Le persécuteur. VII. La conversion. VIII. Séjour à Damas. IX. Retraite en Arabie. X. Retour à Damas. XI. Évasion de Damas. XII. Séjour à Jérusalem. XIII. Paul à Antioche. XIV. Le voyage en Chypre. XV. La première mission en Asie Mineure. XVI. L'assemblée de Jérusalem. XVII. L'incident d'Antioche. XVIII. Deuxième mission. XIX. Mission en Grèce. XX. Apostolat et correspondance. XXI. Les deux épîtres aux Thessaloniens. XXII. Comparution devant Gallien. XXIII. Saint Paul à Éphèse. XXIV. Séjour en Macédoine. XXV. Séjour à Corinthe. XXVI. De Corinthe à Césarée. XXVII. Séjour à Jérusalem. XXVIII. Paul à Césarée devant Félix. XXIX. L'appel à César. XXX. Traversée de Césarée à Malte. XXXI. Malte, Pouzzoles et Rome. XXXII. Paul et les Romains. XXXIII. Paul captif à Rome. XXXIV. Projets et voyages. XXXV. Le martyr. XXXVI. Translation de l'Apôtre. XXXVII. La tombe de saint Paul. XXXVIII. Actes de Paul. XXXIX. Martyre de Paul. XL. Monuments figurés, par H. LECLERCQ, col. 2568-2699.
- PAUL DE CONCORDIA**, par H. LECLERCQ, col. 2700.
- PAUL DE THÈBES.** — I. Le problème à résoudre. II. Originalité du texte latin. III. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 2700-2706.
- PAULA (Sainte).** — I. La famille de Paula. II. Le voyage de Paula. III. Les monastères de Bethléem. IV. Le monastère de Paula. V. Alerte et épreuves. VI. Mort de Paula. VII. L'œuvre de Paula. VIII. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 2706-2727.
- PAULIN DE NOLE.** — Voir *Dictionn.*, t. XII, 2^e part., col. 1422-1465, au mot NOLE.
- PAULIN DE PELLA.** — I. Origine. II. Enfance et jeunesse. III. Déboires. IV. La retraite et la conversion. V. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 2727-2734.
- PAUSILIPPE**, par H. LECLERCQ, col. 2734.
- PAUVRES.** — Voir *Dictionn.*, t. II, col. 1008-1054, principalement col. 1020; t. III, col. 598-653.
- PAUVRETÉ.** — Voir *Dictionn.*, t. III, col. 598-653, au mot CHARITÉ.
- PAVEMENT**, par H. LECLERCQ, col. 2734-2754.
- PAVIE.** — I. Origines. II. Liste épiscopale. III. Les anciennes églises. IV. Saint-Eusèbe. V. Saint-Jean in *Borgo*. VI. Saint-Lanfranc. VII. Saint-Lazare. VIII. Sainte-Marie del *popolo* et Saint-Étienne. IX. Saint-Michel-Majeur. X. Saint-Pierre in *ciel d'oro*. XI. Saint-Théodore. XII. Sarcophage de Théodote. XIII. Épigraphie, par H. LECLERCQ, col. 2754-2774.
- PAVOIS**, par H. LECLERCQ, col. 2775.
- PAX.** — I. La paix. II. Monuments épigraphiques, par H. LECLERCQ, col. 2775-2782.
- PAYSAGE**, par H. LECLERCQ, col. 2782-2784.
- PAYS-BAS.** — I. *Belgium et Belgica*. II. Période celtique. III. Belgique romaine. IV. Les deux Germanies. V. Divisions de la *Belgica I^a* et de la *Belgica II^a*. VI. L'organisation des cités et des municipes. VII. L'état des personnes. VIII. L'armée. IX. La civilisation romaine en Belgique. X. Origines chrétiennes. XI. Premières invasions germaniques. XII. La frontière linguistique. XIII. L'éta-
- blissement des Francs saliens. XIV. Aire d'expansion des Francs ripuaires. XV. Le royaume franc. XVI. La colonisation franque salienne. XVII. Les vallées de l'Escaut et de la Lys. XVIII. Véritables limites du royaume franc salien. XIX. La colonisation du Brabant. XX. Un domaine en Brabant au IX^e siècle. XXI. Colonisation de la Flandre maritime. XXII. La Belgique mérovingienne. XXIII. Les institutions du royaume franc. XXIV. La royauté. XXV. Ses résidences. XXVI. Les divisions administratives. XXVII. Les fonctionnaires. XXVIII. Les finances. XXIX. L'évangélisation des Francs. XXX. Réorganisation des diocèses. XXXI. L'apostolat de saint Amand. XXXII. Dans le pays de Gand. XXXIII. Dans le pays de Tongres-Maestricht. XXXIV. Les établissements monastiques. XXXV. L'évangile chez les Frisons. XXXVI. La réorganisation ecclésiastique. XXXVII. La Belgique carolingienne. XXXVIII. La situation économique. XXXIX. La situation économique (suite). XL. Développement des villes suivant les régions. XLI. L'influence française au XIII^e siècle, par H. LECLERCQ, col. 2784-2871.
- PÉAGE.** — I. Le péage. II. En Gaule. III. Sous les Mérovingiens, par H. LECLERCQ, col. 2871-2874.
- PEBOOU**, par H. LECLERCQ, col. 2874-2875.
- PECCATOR. PECCATRIX.** — Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 715-718; t. VI, col. 1466.
- PÊCHE MIRACULEUSE.** — I. Le fait historique. II. Fresque. III. Bas-relief. IV. Mosaïques, par H. LECLERCQ, col. 2875-2877.
- PÊCHEUR.** — I. Symbolisme et réalisme. II. Fresque. III. Bas-relief. IV. Poterie. V. Gemmes. VI. Verre doré. VII. Épigraphie. VIII. Métal, par H. LECLERCQ, col. 2877-2882.
- PÊCHEUR (Anneau du)**, par H. LECLERCQ, col. 2883.
- PECORARIUS**, par H. LECLERCQ, col. 2883-2884.
- PECTORIOS.** — I. La découverte. II. L'état matériel. III. La langue. IV. Le texte. V. Le christianisme en Gaule. VI. Structure de l'inscription. VII. Le destinataire. VIII. La composition. IX. La date. X. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 2884-2898.
- PÉDACHTOÉ.** — I. L'archevêché. II. La légende, par H. LECLERCQ, col. 2899-2901.
- PÉDAGOGIE.** — I. Un pédagogue. II. Débuts et tâtonnements. III. Le personnage d'Origène. IV. De l'an 250 à la paix de l'Église. V. Un cahier d'écolier grec d'Égypte. VI. Un compte d'arithmétique. VII. Inscriptions. VIII. Bas-relief. IX. La pédagogie au IV^e siècle. X. La méthode de saint Jérôme, par H. LECLERCQ, col. 2901-2929.
- PÉDAUQUE (La reine)**, par H. LECLERCQ, col. 2929-2930.
- PEDUM.** — Voir *Dictionn.*, t. XIII, au mot PASTEUR (*Bon*).
- PÉGASE**, par H. LECLERCQ, col. 2930-2932.
- PEIGNE.** — I. Témoignages anciens. II. Peignes des catacombes. III. Peignes liturgiques. IV. Peignes des barbares. V. Peignes d'Alchmîn. VI. Peignes d'Antinoë. VII. Peigne de Bel-Air. VIII. Peigne de Bingen. IX. Peigne de Bourges. X. Peigne de Cambrai. XI. Peignes de Carthage. XII. Peigne de Cernay-les-Reims. XIII. Peigne de Chiusi. XIV. Peigne de Durham. XV. Peignes de Furfooz. XVI. Peignes de Gammertingen. XVII. Peigne d'Hippone. XVIII. Peigne de Liège. XIX. Peigne de Monceau-le-Neuf. XX. Peigne de Montfaucon. XXI. Peigne de Monza. XXII. Peigne de Nancy. XXIII. Peigne de Quedlinbourg. XXIV. Peigne de Salone. XXV. Peigne de Sens. XXVI. Peignes de Stavelot. XXVII. Peignes de Testona. XXVIII. Peignes de Thivars. XXIX. Peigne de Tourly. XXX. Peigne de Tours, par H. LECLERCQ, col. 2932-2959.
- PEINTRE**, par H. LECLERCQ, col. 2959-2961.
- PEINTURE.** — I. L'art de la peinture. II. L'art chrétien dans l'Église. III. Peintures et croyances. IV. En Orient. Première période. V. En Occident. Première période. VI. Deuxième période, par H. LECLERCQ, col. 2961-3004.

LA SAINTE BIBLE

TEXTE LATIN ET TRADUCTION FRANÇAISE, D'APRÈS LES TEXTES ORIGINAUX

AVEC UN COMMENTAIRE EXÉGÉTIQUE ET THÉOLOGIQUE

A L'USAGE DES SÉMINAIRES ET DU CLERGÉ

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

L. PIROT

Professeur d'exégèse à l'Université catholique de Lille

AVEC LE CONCOURS DE PROFESSEURS D'UNIVERSITÉS ET DE GRANDS SÉMINAIRES

12 volumes in-8° de 600 pages environ, avec cartes et plans — 750 fr.

- | | |
|---|---|
| T. I-II. PENTATEUQUE. | T. IX. ÉVANGILES DE S. MATTHIEU ET DE S. MARC (paru) |
| T. III. JOSUÉ, JUGES, ROIS. | T. X. ÉVANGILES DE S. LUC ET DE S. JEAN (paru) |
| T. IV. PARALIPOMÈNES, ESDRAS, NÉHÉMIE, TOBIE, JUDITH,
ESTHER, JOB. | T. XI. ACTES DES APOTRES, ÉPITRES AUX ROMAINS, I-II CORIN-
THIENS, GALATES. |
| T. V. PSAUMES. (paru) | T. XII. ÉPITRES AUX ÉPHÉSIENS, PHILIPPIENS, COLOSSIENS,
I-II THESSALONICIENS, I-II A TIMOTHÉE, A TITE,
A PHILÉMON, AUX HÉBREUX, ÉPITRES CATHOLIQUES,
APOCALYPSE. (sous presse) |
| T. VI. PROVERBES, ECCLÉSIASTE, CANTIQUE, SAGESSE, ECCLÉSIA-
TIQUE. | |
| T. VII. ISAÏE, JÉRÉMIE, BARUCH, ÉZÉCHIEL, DANIEL. | |
| T. VIII. PETITS PROPHÈTES, MACCHABÉES. | |

MODE ET CONDITIONS DE SOUSCRIPTION. — *La Sainte Bible* paraît par volumes. Pour les souscripteurs, le prix est de 62 fr. 50 le volume, port en plus. Mais ils doivent faire un versement préalable de 100 francs, à valoir sur les derniers volumes à paraître. Ce versement reste acquis aux éditeurs en cas de cessation de paiement.

M. Pirot, s'est assuré le concours de collaborateurs nombreux et réputés. Parmi eux figurent plusieurs professeurs de nos Facultés de théologie : MM. Tricot, de Paris; Chaîne, de Lyon; Pannier, de Lille; Dennefeld, de Strasbourg; Coppens et le R. P. Braun, de Louvain; M. Bardy, de Dijon; le R. P. Buzy, de Bétharram; le R. P. Médebielle, de Nazareth, et quelques-uns des maîtres de nos grands séminaires : MM. Cruveilhier, de Limoges; Marchal et Clamer, de Nancy; Charue de Namur; Hennequin, de Metz.

On peut donc être assuré que ce nouveau commentaire saura unir à la concision nécessaire une rigoureuse exactitude dans l'information scientifique et théologique. Voici les principales caractéristiques :

Le texte de la Vulgate est reproduit par paragraphes (et non par versets), sauf dans les passages poétiques, d'après l'édition de Mgr Gramatica; mais le numérotage courant est mis devant chaque verset de façon apparente.

Le texte français est une traduction non du texte de la Vulgate, mais du texte original.

Au-dessous du texte de la Vulgate et de la traduction française du texte original, quelques notes, aussi peu nombreuses que possible, signalent les variantes dont il faut tenir compte pour la bonne explication du texte sacré. Les autres variantes, d'ordre secondaire, sont éliminées.

Chaque livre de la Bible est précédé d'une courte introduction, rédigée par le commentateur du texte. Cette introduction donne l'essentiel sur l'auteur, la date, le caractère du livre, sa réception dans le canon s'il y a lieu, l'enseignement théologique qu'il contient. Se souvenant du but, avant tout pratique, que l'on veut essayer d'atteindre par ce commentaire, on évite avec soin tout étalage d'érudition, pour donner simplement, brièvement et clairement les notions précises communément admises par les auteurs prudents et informés.

Dans son commentaire, chaque auteur s'applique : 1° A dégager le sens littéral du texte original sans perdre de vue le sens typique; il vise à bien mettre en relief le sens théologique et l'utilisation qui peut être faite d'un passage déterminé pour justifier et expliquer nos dogmes; 2° A donner les explications lexicographiques, grammaticales, géographiques et historiques susceptibles d'expliquer le texte sacré, d'en mieux saisir le sens exact et toute la portée; 3° A fournir pour certains textes, comme les paraboles, divers récits des évangiles, des Actes ou de l'Ancien Testament : Psaumes, Prophètes, Livres sapientiaux, un canevas des développements homilétiques que suggère le texte sacré, afin d'orienter la prédication vers un meilleur emploi de la sainte Écriture.

Est-il besoin d'ajouter que le directeur et les collaborateurs de ce commentaire se font un devoir de suivre filialement toutes les directives émanées du Saint-Siège en matière biblique? *L'Enchiridion biblicum* publié par la Commission biblique sera pour eux tous un guide précieux.

L'ŒUVRE DE LA CONSTITUANTE

(Juillet-Décembre 1791)

par

DOM HENRI LECLERCQ

Un volume in-8° raisin, 750 pages.

Avec ce nouveau volume de *l'Histoire du déclin et de la chute de la Monarchie française* on assiste aux derniers épisodes de l'existence de l'Assemblée constituante.

Fidèle à son propos de « couper en deux la destinée » de la France et de ne rien conserver du passé de la nation dans les institutions qu'elle lui imposa, on la vit rompre tout lien, renier toute tradition, mépriser toute expérience afin de s'affranchir entièrement du respect des ancêtres et de l'obéissance à Dieu. Entreprise ruineuse tentée, poursuivie, accomplie sous l'impulsion d'une impatience malade d'innover sans fin, de détruire sans répit pour satisfaire le goût de la destruction et l'orgueilleuse vanité d'une incessante et téméraire création.

Une première erreur entraîna l'Assemblée à ruiner l'institution religieuse afin d'ébranler plus efficacement le régime politique. Elle vint à bout de l'une et démantela l'autre. Ce fut sa grande pensée, inspirée par des rancunes et la présomption. Quand tout parut chanceler elle s'imagina tout raffermir avec des théories et des paroles sonores, sans paraître vouloir comprendre qu'elle mettait, à la place du despotisme, l'anarchie.

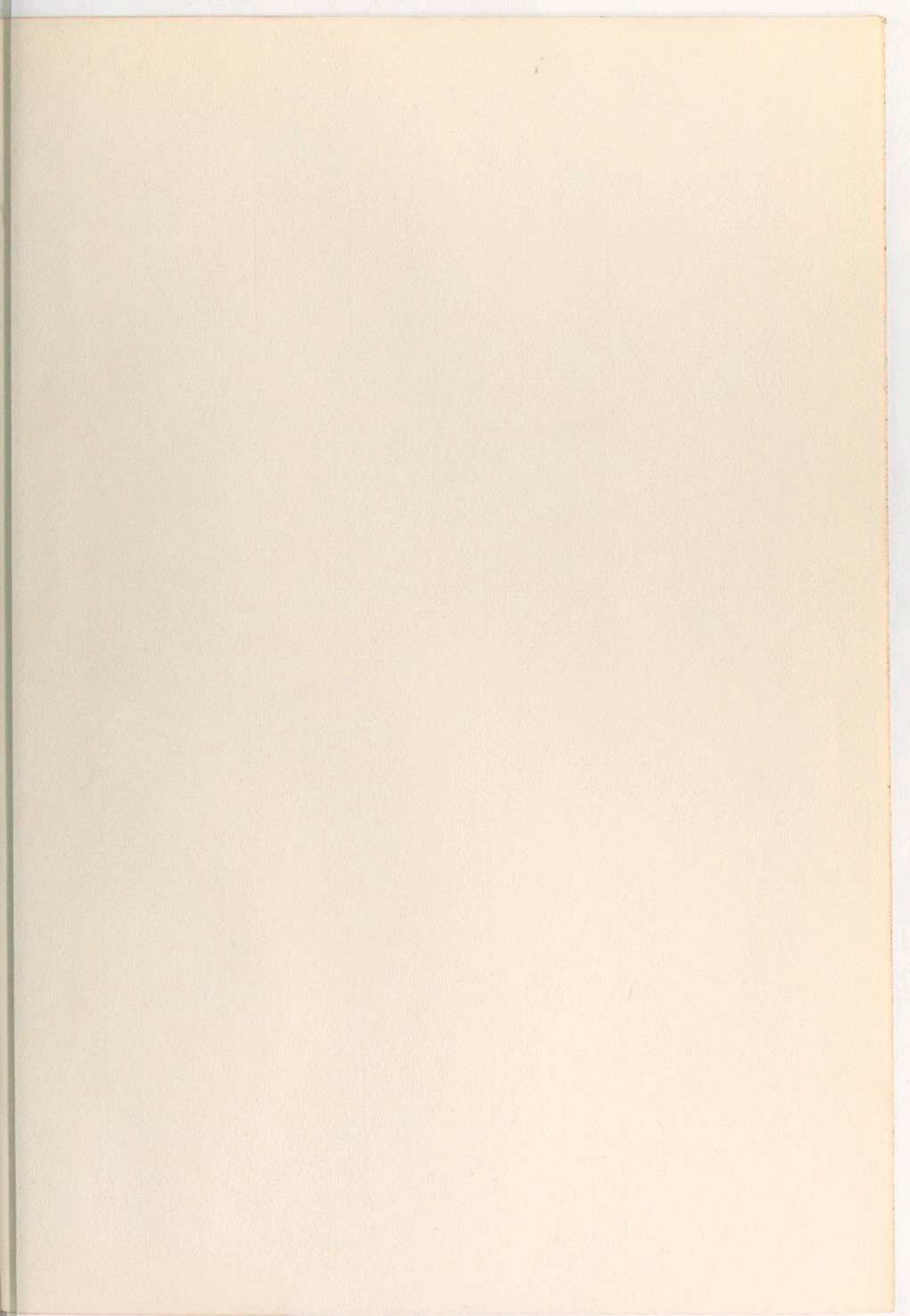
Celle-ci fut sa création dont elle légua le secret et la pratique à ceux qui vinrent après elle. Ne possédant ni l'aptitude ni la volonté du commandement, elle tira sa faiblesse d'avoir mis aux prises des classes plutôt que des partis. Le contrepoids du pouvoir exécutif lui manquant parce qu'elle l'avait énérvé et confisqué, tout partit à la dérive. Ainsi se montre-t-elle à nous comme l'interprète débile, le guide infirme d'un mouvement qui l'emporte parce qu'elle l'a déchaîné.

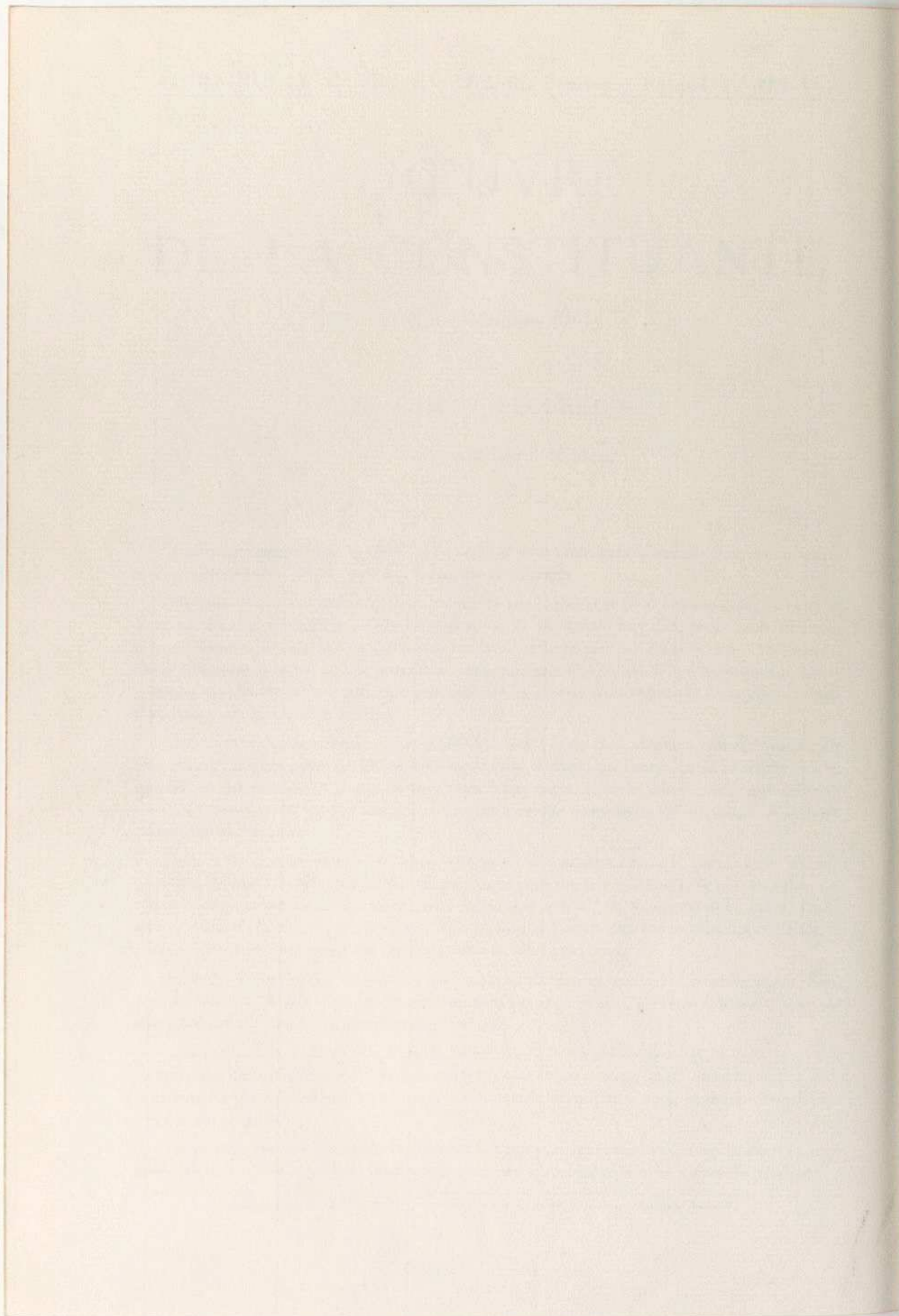
Maîtresse de tous les pouvoirs, elle n'a su ni voulu les exercer, non pas faute d'intelligence, car elle fit d'utiles réformes, et vota dans l'ordre civil, économique et judiciaire, plusieurs lois sages, mais par manque d'audace et pour tout dire d'un mot : par peur.

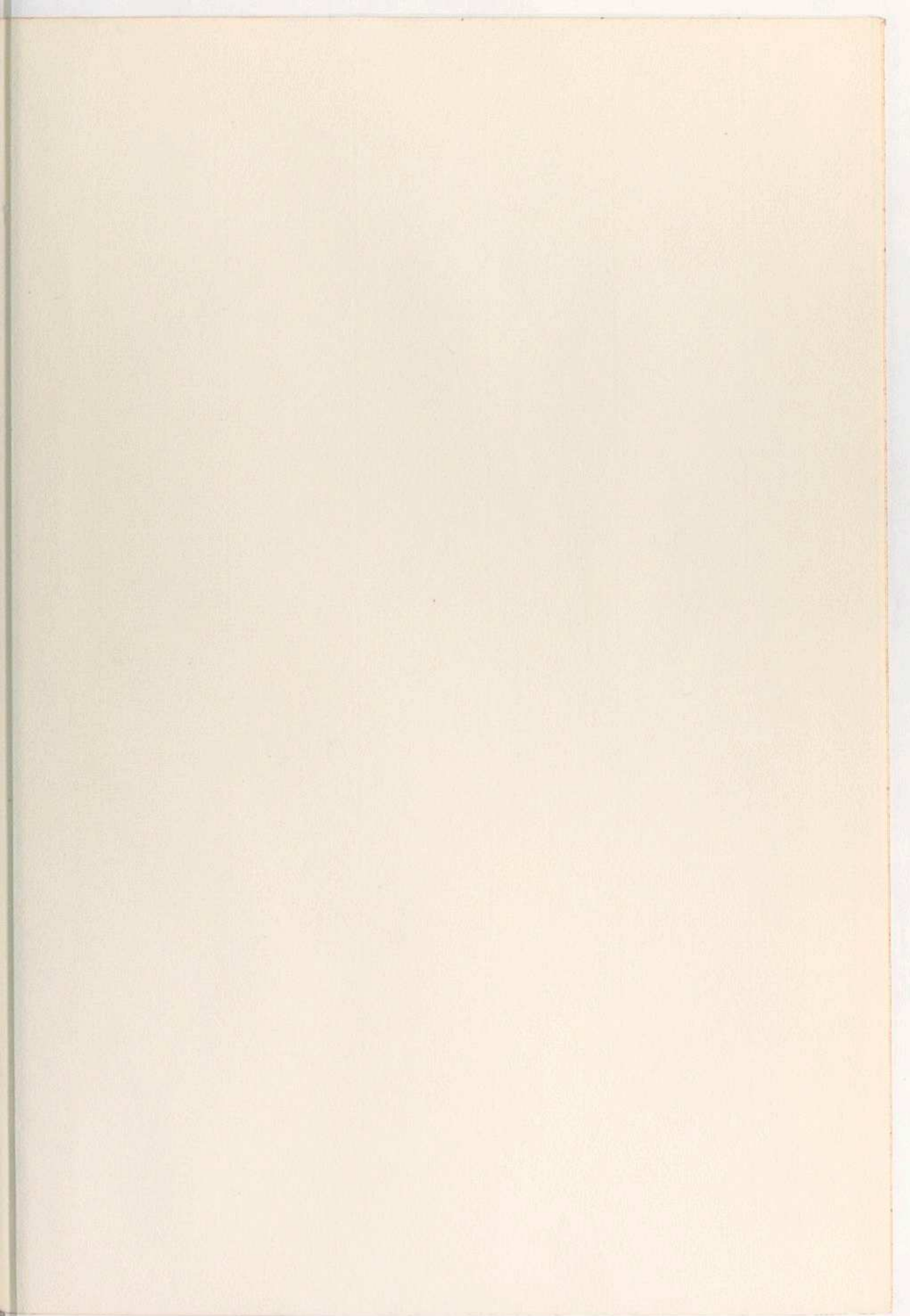
Infatuée de sa popularité, elle n'osa ni braver l'opinion, ni châtier l'émeute, ni faire reculer la violence, elle jaloussa l'ancien ordre de choses et fut timide devant le crime qu'elle encouragea. Peut-être la probité fut-elle sa principale vertu, vertu peu méritoire en un temps où la tentation s'offrait sous l'espèce des assignats.

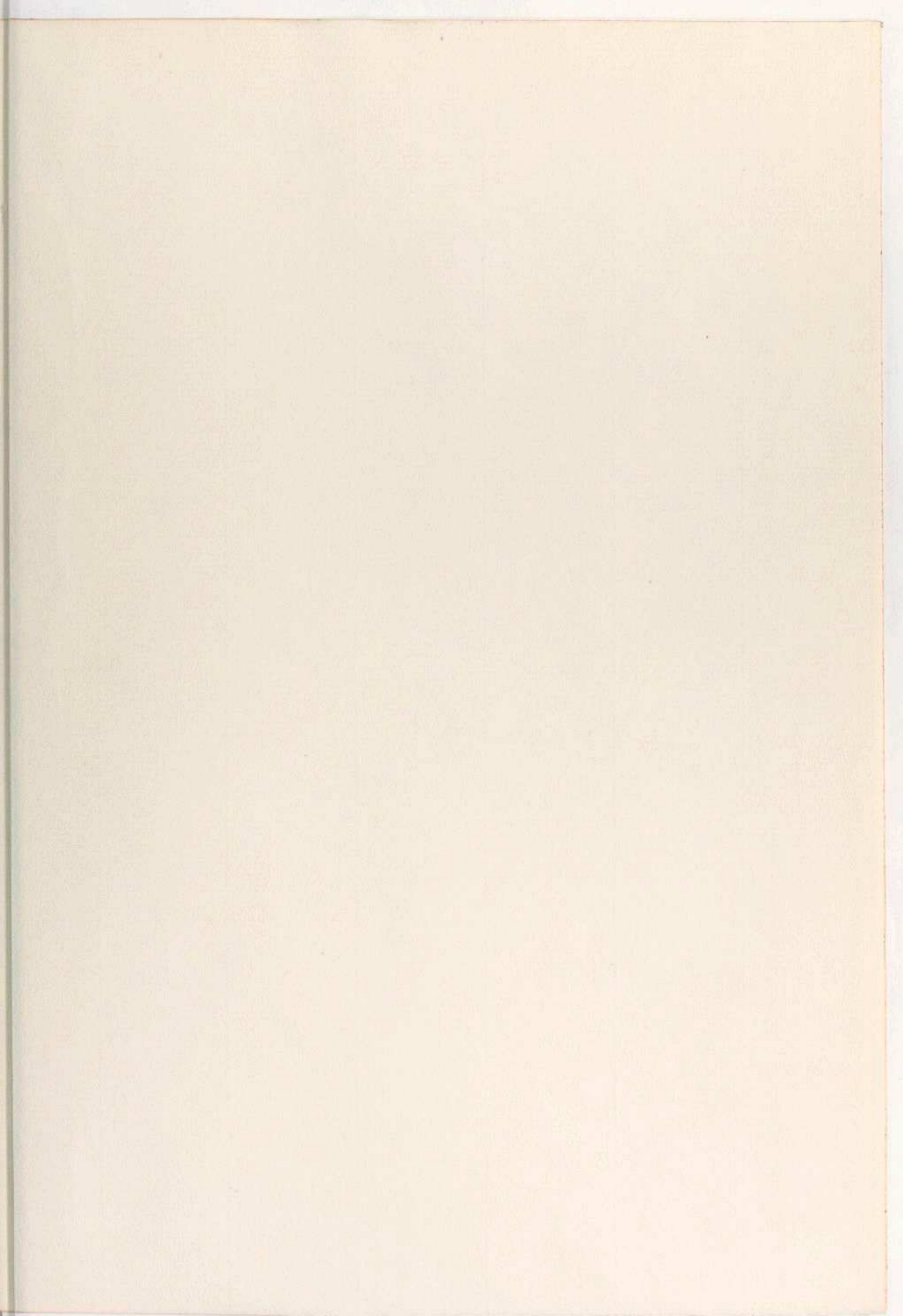
Après avoir tout détruit, vendu les propriétés, bouleversé les consciences, toléré le désordre sous toutes les formes, elle jugea la « Constitution » terminée et son œuvre remplie ; alors elle se sépara.

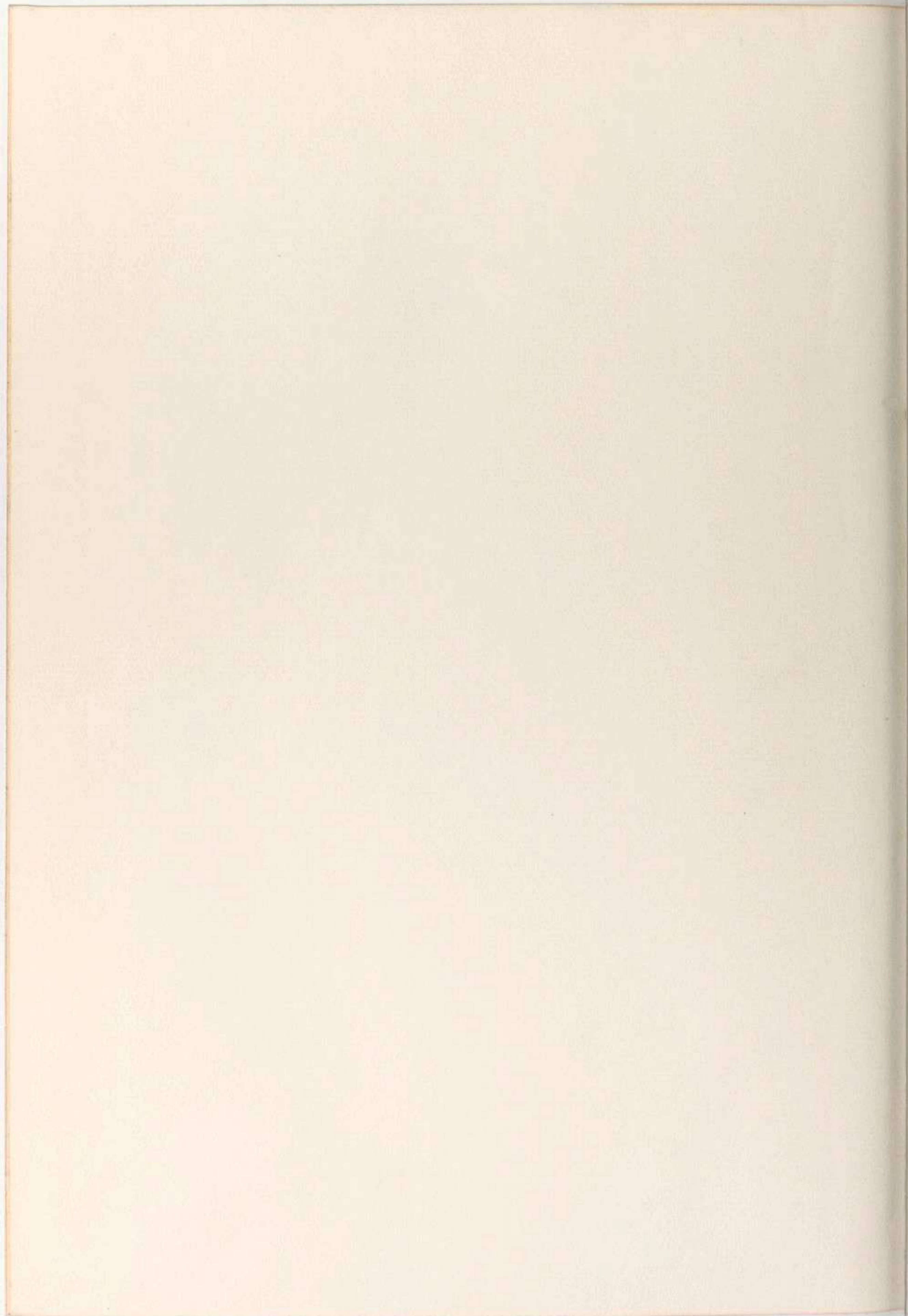


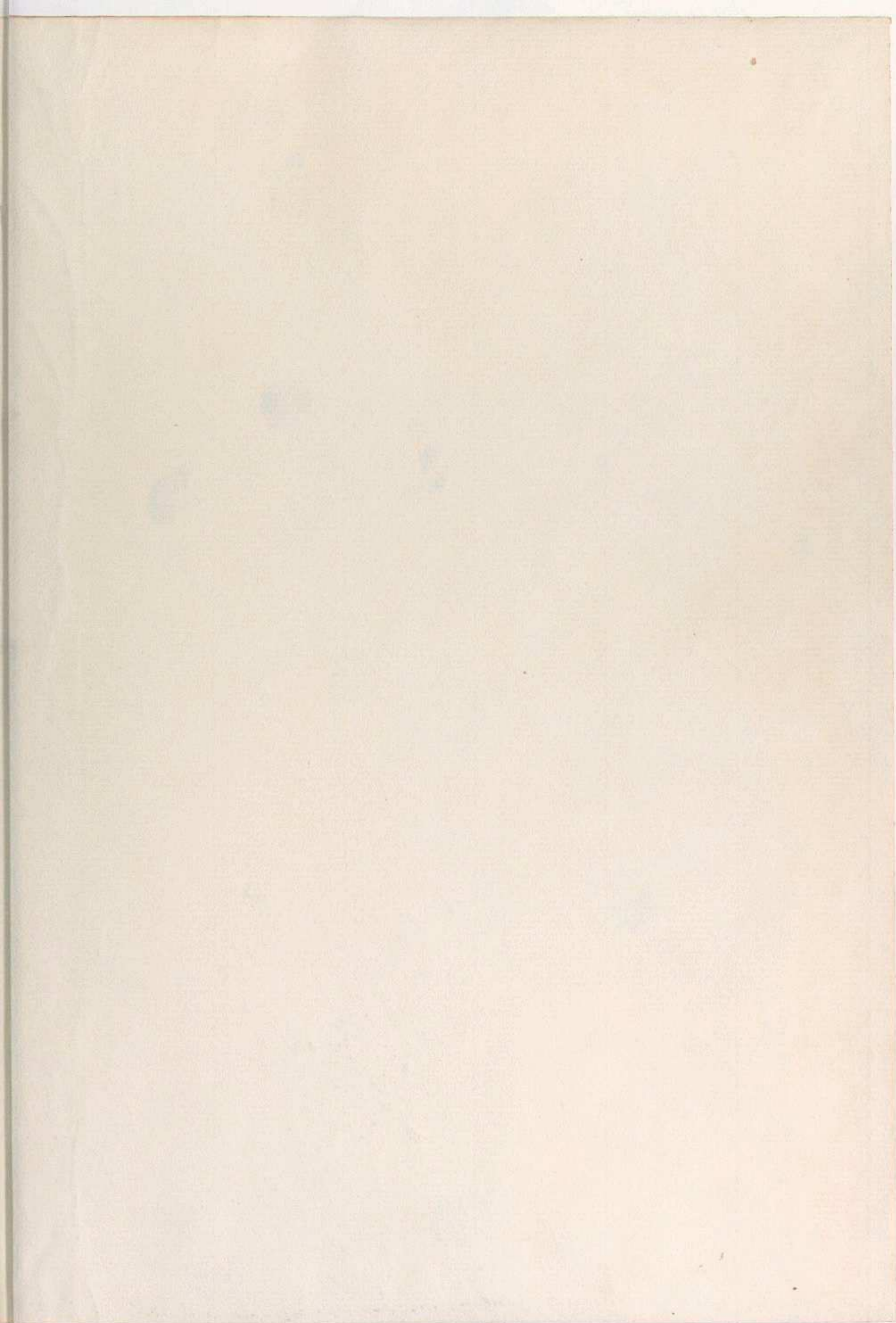


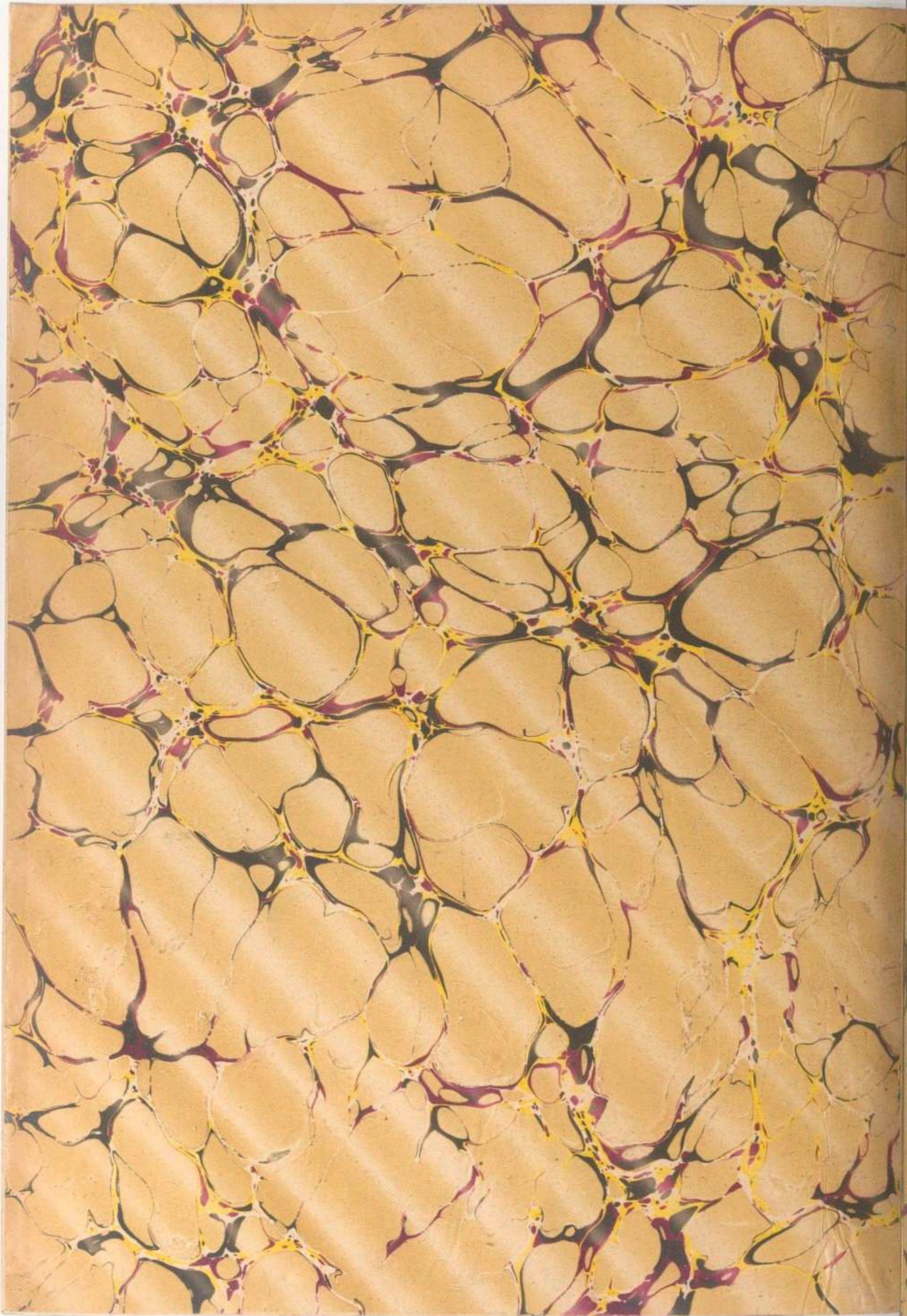


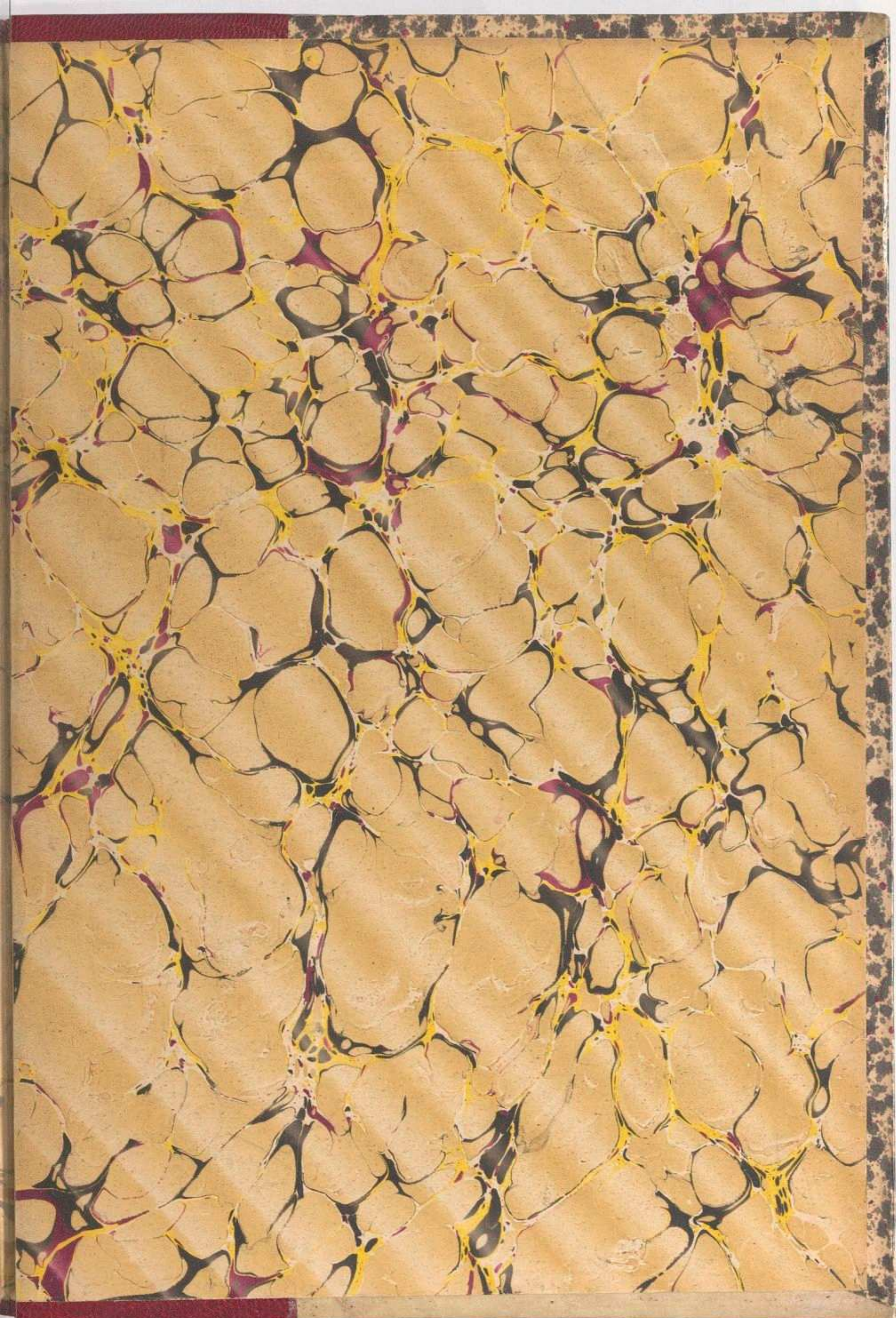












BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 00390277 3